



ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

IMPRIMERIE DE MADAME VEUVE BOUCHARD-HUZARD,
RUE DE L'ÉPERON, 7.

ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

AVEC LA BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

AU BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE DU XIX[e] SIÈCLE,

RUE JACOB, 25.

1843



ENCYCLOPÉDIE

DU XIXE SIÈCLE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

B.

BAUDRI (PAUL), homme érudit du XIe siècle, était chantre de l'église de Thérouanne et fut le secrétaire de plusieurs évêques de Cambray, sa ville natale. Il est l'auteur d'une *Vie de saint Gaucher* ou *saint Méry*, évêque de Cambray, et d'une *Chronique de l'église de Cambray*, ouvrage estimé.

— Un autre Baudri, savant et pieux évêque de Noyon et de Tournay, siéges alors réunis, nous a laissé plusieurs *chartres* et quatre *lettres* qui se trouvent dans les *Miscellanea* de Baluze. (*Voyez* ce mot.) On a souvent confondu *ce prélat* avec son homonyme, le chantre Paul, dont nous venons de parler.

BAUDRICOURT (JEAN de), guerrier célèbre du XVe siècle, fut gouverneur de Bourgogne et maréchal de France. Il put revendiquer une grande part dans la victoire que La Trémoille remporta en 1486 sur le duc d'Orléans et ses alliés, et une non moins grande dans la conquête du royaume de Naples, en 1495, par Charles VIII. A son retour d'Italie, Jean de Baudricourt fonda un des premiers monastères que l'ordre des frères minimes posséda en France. Il descendait d'une noble et ancienne famille ; son père, Robert de Baudricourt, qui fut également un homme de guerre distingué, est surtout connu parce qu'il était gouverneur de Vaucouleurs, lorsque Jeanne d'Arc entra dans cette forteresse pour supplier son commandant de l'envoyer vers Charles VII, alors roi sans royaume. Subjugué par l'enthousiasme inspiré de *la Pucelle*, le sire de Baudricourt permit à l'héroïque jeune fille d'entrer enfin dans cette voie glorieuse où elle devait relever le trône aux fleurs de lis et trouver ensuite un bûcher pour récompense. A. B.

BAUDRIER (du latin *balteum*, *balteus*, et, par corruption, *baldultus*). Par ce mot, on désigne le plus généralement une bande de cuir ou de peau de buffle qui, passant sur une épaule, va s'appuyer sur la cuisse opposée et y soutient une arme, ordinairement un sabre ou une épée. Dans ses notes sur Rabelais, le Duchat dit que ce qu'on appelait autrefois *baudrier* était proprement une ceinture de cuir, doublée d'un autre cuir, et qui servait à mettre de l'argent et à pendre aussi l'épée, lorsqu'on avait le droit d'en porter une. L'usage du baudrier remonte à une haute antiquité ; il était alors une marque de dignité, de commandement : en effet, sur les colonnes Trajane et Antonine, de même que dans plusieurs bas-reliefs antiques, on voit que les chefs seuls en sont décorés, tandis que les soldats ont leur épée attachée à un simple ceinturon. Il faut cependant observer qu'Isidore de Séville, dans son livre des *Origines*, prétend qu'on nommait indifféremment *balteus*, ou *cingulum militare* (ceinturon), la bande ou courroie qui soutenait l'épée.

En France, le baudrier fut, sous les deux premières races, un signe de commandement. Son emploi, dans nos armées, repris et abandonné plusieurs fois, fut définitivement sup-

primé par Louis XIV, vers l'année 1690. Les Cent-Suisses, les suisses des hôtels et des églises, le conservèrent seuls. Vers la fin du siècle dernier, la révolution en fit de nouveau adopter l'usage, qui s'est propagé et maintenu jusqu'à nos jours dans toute l'Europe, malgré les graves inconvénients qu'il présente et qui, signalés à plusieurs reprises par les gens du métier, ne tarderont pas sans doute à le faire bannir de nouveau : déjà plusieurs régiments ont, en France, échangé le lourd et embarrassant *baudrier* contre un simple ceinturon. O. F.

BAUDROIE, *lophius* (*Poiss.*), principal genre de la famille des acanthoptérygiens à pectorales pédiculées selon la méthode de Cuvier. Le genre *lophius* a été créé par Artédi, d'après les données que lui avaient fournies Rondelet, Belon et Salviani, et il le met dans son ordre des *Branchiostegi* Plus tard, Linné le plaça avec les autres Cartilagineux dans son groupe des *amphibia nantia*. Le genre Lophius d'Artédi se composait de deux espèces; Linné, Gmelin et Lacépède en ajoutèrent de nouvelles, qui, mieux étudiées, sont devenues les types de genres distincts. Cuvier, en créant sa famille des acanthoptérygiens à pectorales pédiculées, y plaça le genre Baudroie, dans lequel il fit une réforme complète et qui, ainsi réduit, offre les caractères suivants :

La tête est excessivement grande relativement au reste du corps, car elle entre pour plus de deux tiers dans le volume total de l'animal; elle est large, déprimée, épineuse. La gueule est très-fendue, armée de dents coniques et grêles, sur les mâchoires, sur les palatins, et, le plus souvent, sur le chevron du vomer, sur les pharyngiens supérieurs et inférieurs, mais point sur la langue. Trois ou quatre longs filets, terminés par un lambeau charnu, se remarquent sur la tête; ces filets sont les rayons très-allongés de la première dorsale. La mâchoire inférieure dépasse la supérieure. La membrane branchiostége est soutenue par six rayons. Le pourtour du disque de la tête est garni de lambeaux cutanés plus ou moins découpés ou frangés; ces énormes sacs renferment les branchies, qui, par une exception unique dans l'ordre des acanthoptérygiens, n'offrent que trois feuillets de chaque côté, tandis qu'il y en a quatre dans les autres poissons. Le sous-orbitaire manque ainsi que dans les autres genres de la même famille. Les yeux sont placés sur le milieu de la tête et séparés l'un de l'autre par un espace à peu près égal à leur diamètre; l'organe de l'odorat offre une singulière disposition; les deux ouvertures de chaque narine sont pratiquées à l'extrémité d'un tentacule charnu assez court et traversé par le nerf olfactif qui s'ouvre sous les lamelles de la membrane pituitaire, logées dans le tube. Le corps est court, gras et conique. Les nageoires ventrales sont attachées en avant des pectorales; la seconde dorsale et l'anale, qui se correspondent, ne laissent que très-peu d'espace entre elles et la queue. Les pectorales sont supportées comme par deux bras, soutenus chacun par deux os que l'on a comparés au radius et au cubitus, mais qui appartiennent réellement au carpe et qui sont très-allongés dans ce poisson. L'estomac est large et charnu; l'intestin offre, dès son origine, deux cœcums très-courts. Le squelette est demi-cartilagineux; la peau est entièrement dépourvue d'écailles.

Les Baudroies nagent difficilement; elles se tiennent le plus souvent dans la vase, laissant les filets qui se trouvent sur leur tête flotter librement dans l'eau; les lambeaux qui terminent ces filets sont des appâts qui attirent les poissons sur lesquels elles se précipitent, quand ceux-ci sont à leur portée. C'est à cela que se réduit le merveilleux instinct de la pêche de la Baudroie. La force de ces poissons est très-grande, et l'on rapporte qu'ils peuvent vivre longtemps hors de l'eau. Rondelet rapporte qu'une Baudroie abandonnée pendant deux jours parmi les herbes du rivage eut la force de saisir et de retenir pendant longtemps la patte d'un jeune renard. La chair de ces poissons est coriace et de mauvais goût.

Le genre Baudroie ne se compose que de quatre espèces, d'après M. Valenciennes. L'espèce la plus anciennement connue est la BAUDROIE COMMUNE (*lophius piscatorius*, Linné), vulgairement nommée Diable ou crapaud de mer, Raie pêcheresse, Galanga, etc. ; elle atteint jusqu'à 5 pieds de longueur; les individus de 3 à 4 pieds de longueur ne sont pas rares, même sur les marchés de Paris. Elle est d'une couleur fauve, marbrée de brun sur le dessus du corps; au-dessous, elle offre une teinte blanchâtre. La Baudroie habite les mers de l'Europe, et est assez répandue dans toutes les parties de la Méditerranée. Cuvier en désigne, sous le nom

de *lophius parvipennis*, une autre espèce qui se trouve également dans les mers d'Europe, et qui ne diffère probablement pas de la Baudroie commune dont elle ne serait qu'une *variété*, ainsi que le fait observer M. Valenciennes, dans son histoire naturelle des poissons. Deux espèces provenant de l'Atlantique ont reçu de M. Valenciennes les noms de BAUDROIE D'AMÉRIQUE (*lophius americanus*, Val.) et de BAUDROIE A VOMER LISSE (*lophius vomerinus*, Val.); enfin une dernière espèce qui a été plusieurs fois rapportée des mers de la Chine et du Japon est désignée sous le nom de BAUDROIE ÉPINEUSE (*lophius setiger*, Val.).

E. DESMAREST.

BAUDRUCHE. La BAUDRUCHE est une pellicule qui tapisse le gros intestin du bœuf et du mouton; cette pellicule est très-employée par les batteurs d'or, qui la placent entre les feuilles d'or dont la ténuité pourrait à peine supporter l'action du marteau.

C'est à la suite de cette opération que la baudruche a acquis les qualités qui la font rechercher dans le commerce. — Cette baudruche remplace, dans beaucoup de circonstances, le taffetas d'Angleterre.

BAUGE (ETIENNE DE), dit d'*Autun*, parce qu'il était évêque de cette ville au commencement du XIIe siècle. On ne possède presque aucuns détails sur la vie de ce prélat. En 1113, se trouvant déjà dans un âge avancé, il renonça à l'épiscopat pour se faire religieux dans l'abbaye de Cluny, où il mourut bientôt saintement, dans les bras de Pierre le Vénérable, alors abbé. On a de lui un traité précieux sur les ordres ecclésiastiques, les cérémonies de la messe et la réalité du saint sacrement. Ce livre fut publié en 1517, par Jean de Monteléon, chantre de la cathédrale d'Autun, sous le titre : *Tractatus de sacramento altaris, et iis quæ ad illud, variosque ecclesiæ ministros pertinent.* Il se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque des Pères.

BAUGE (*économ. dom.*). C'est de la terre franche mêlée avec de la paille et du foin hachés; le tout est pétri, corroyé, et l'on s'en sert dans les pays où la pierre et le plâtre sont rares. Que les murs soient de bauge seule ou de cailloux incorporés dans sa masse, ils s'appellent toujours des murs de bauge. C'est ainsi que sont construites la plupart des chaumières. Le meilleur procédé pour bâtir en bauge est d'avoir recours à une charpente, simple assemblage de perches et de pieux lattes. Cette espèce de grillage se remplit avec des bâtons fourchus et des branches d'arbres enduites de bauge et qui alors ressemblent assez à une torche. Ces pièces mobiles sont insérées dans les entailles et ouvertures que présente à cet effet la charpente. Quand le mur est plein, on le recrépit du haut en bas avec de la bauge pure et bien corroyée, puis on l'unit ensuite avec la truelle pour le blanchir si l'on veut avec du lait de chaux. Ce cloisonnage peu coûteux est très-solide. Les conditions principales à observer dans sa construction sont que les branches d'arbres ou bâtons employés comme supports de la bauge soient de chêne, et que la terre se trouve bien battue et parfaitement délayée de manière à former une pâte ni molle ni dure.

Le mot *bauge* désigne encore le lieu que le sanglier choisit pour se coucher. Il est d'ordinaire très-écarté et souvent bourbeux.

BAUHIN (JEAN et GASPARD). Tous les deux, fils d'un célèbre médecin d'Amiens, que les persécutions contre les protestants forcèrent, en 1537, de s'exiler, naquirent à Bâle (Suisse), le premier en 1541, et le second en 1560. Ils appartenaient à une famille illustre dans les sciences, qui, depuis le commencement du XVe siècle jusqu'aux premières années du XVIIe siècle, offrit l'exemple rare de six générations toutes consacrées à la pratique de la médecine : les deux frères Bauhin se sont acquis la vénération des savants par leurs travaux sur la botanique, qui ont servi à lier le siècle de Théophraste, que l'on peut à bon droit considérer comme le père de cette science, avec les âges modernes; le respect de tous à cause de l'union si touchante qui ne cessa de régner entre eux et que Plumier voulut immortaliser en donnant le nom de *Bauhinie* à un genre de plantes dont les folioles sont si étroitement liées l'une sur l'autre, qu'on les croirait à la première vue ne former qu'un seul et même corps.

On doit à Jean Bauhin, qui s'est surtout distingué par la sagacité de sa critique et par l'exacte description des végétaux qu'il a observés dans les diverses périodes de leur existence : 1° *Histoire universelle des plantes*, grand ouvrage auquel il travailla toute sa vie, et dans lequel il décrit cinq mille plantes divisées en quarante classes; 2° *De plantis à divis sanctisque nomen habentibus*, Bâle, 1591, in-8°; 3° *Memorabilis historia luporum aliquot rabidorum*, Montbelliard, 1590, in-8°. Ses autres œuvres sont peu con-

nues. Il mourut en 1613, à Montbelliard, où il avait passé les dernières années de sa vie.

Gaspard, que ses parents destinaient à l'étude de la théologie, manifesta, dès son plus bas âge, comme son père, un goût prononcé pour la botanique et l'anatomie. Il en étudia les premiers principes sous son frère, puis alla se perfectionner aux universités de Bâle, de Padoue, de Montpellier, de Paris, et de plusieurs villes d'Allemagne. De retour à Bâle, il y fut nommé professeur de langue grecque et quitta cette chaire pour occuper, en 1588, celle de botanique et d'anatomie. Il fut ensuite revêtu, en 1614, des deux dignités de premier professeur en médecine et premier médecin de la ville. Il mourut à Bâle, le 5 décembre 1624. Gaspard s'est acquis une juste célébrité en résumant dans un ordre méthodique les connaissances acquises jusqu'alors et répandues dans une foule d'ouvrages la plupart écrits en style barbare et fort indigeste; puis en faisant la concordance de tous les noms que les divers auteurs avaient donnés à la même plante. Il publia successivement : 1° une traduction latine de l'ouvrage d'Anguillara *De simplicibus;* 2° *Phytopinax*, ou énumération des plantes décrites par les botanistes, etc., Bâle, 1596, in-4°; 3° *Prodromus theatri botanici*, 1620; 4° *Catalogue des plantes qui croissent aux environs de Bâle*, in-8°; 5° enfin l'ouvrage qui a immortalisé son nom et qu'il a nommé *Pinax theatri botanici*, Basle, 1623, in-4°, c'est-à-dire, « *Pinax* (ou table) du théâtre de botanique ou index des ouvrages de Théophraste, Dioscoride, Pline, et des botanistes qui ont écrit depuis sur les plantes, contenant les noms d'environ six mille plantes, avec leurs synonymies et leurs différences, rangées méthodiquement suivant leurs espèces, ouvrage résultant de quarante ans de travaux.» Le *Pinax* n'était que la table systématique du *Theatrum botanicum*, que G. Bauhin laissa en manuscrit et dont son fils Jean-Gaspard publia, trente-quatre ans après la mort de son père, le premier livre seulement : les autres sont demeurés inédits. Outre ces ouvrages de botanique, G. Bauhin en a composé plusieurs sur la médecine et l'anatomie, mais beaucoup moins estimés. Nous citerons seulement le *Theatrum anatomicum*, que l'on devra consulter pour connaître tout ce qui avait été fait sur l'anatomie jusqu'en 1592, époque de sa publication.

OH.

BAUHINIE (*voy.* BAUHIN).

BAULI (*géog.*). Aujourd'hui *Baccola*, village de la Campanie, situé sur le bord du golfe de Pouzzol, à peu de distance de Baïes (*voy.* ce mot) et sur le sommet d'une colline, autrefois lieu de délices de la mère de Néron. On prétend que ce village fut fondé par Hercule lorsqu'il revint d'Espagne avec les troupeaux enlevés à Géryon; son nom vient, en effet, du mot grec qui signifie *étable*. En allant de Baïes à Bauli, on suit une route bordée de sépulcres ruinés, et qu'on appelle, sans que rien puisse rendre compte d'une pareille dénomination, *Mercato del sabbato*, le Marché du samedi. C'était là le cimetière de Baïes: quelques inscriptions qu'on y a retrouvées indiquent la sépulture de personnages célèbres. Le village de Baccola peut renfermer environ 300 habitants, dont la plupart ont pour demeure ces antiques tombeaux. On voit en ce lieu trois monuments romains d'un grand intérêt, les *cento camerelle*, le *tombeau d'Agrippine* et la *piscine merveilleuse*. Les cento camerelle composent un édifice ainsi nommé du grand nombre de salles qu'il contient. L'entrée est un vestibule en arcades croisées, soutenu par onze piliers; de là on descend dans un vaste souterrain partagé en une quantité de cellules. Les antiquaires ne sont pas d'accord sur la destination de ce monument; les uns en font une caserne, d'autres une prison, des greniers ou les fondations d'un palais de César.

A peu de distance, sur le bord de la mer, est l'édifice connu sous le nom de tombeau d'Agrippine. On y pénètre, à l'aide de torches, par une entrée assez étroite; il est alors impossible, en l'examinant, d'y voir autre chose qu'un théâtre, et le voisinage seul du lieu où fut assassinée la mère de Néron a pu faire adopter le nom de tombeau d'Agrippine.

La piscine merveilleuse est la plus magnifique de toutes les conserves d'eau que nous a transmises l'antiquité romaine. Sa construction remonte à l'époque où Agrippa acheva le port de *mare Morto* commencé par César. Les eaux étaient amenées par d'immenses aqueducs; la piscine, revêtue d'un ciment plus dur que la pierre même, a 72 mètres de long sur 29 mètres de large; la voûte est soutenue par 48 piliers. La conservation du monument est parfaite. Nous avons en France des conserves antiques d'une forme analogue, mais bien moins belles, à Antibes, à Fréjus et à Lyon.

E. B.—N.

BAULOT (Jacques) ou Beaulieu, né en 1651, dans la Franche-Comté, et communément appelé *frère Jacques*, non qu'il appartînt à aucun ordre religieux, mais seulement parce qu'il portait d'ordinaire une espèce d'habit monacal, s'est rendu fort célèbre comme lithotomiste, ou chirurgien extracteur de la pierre. Il paraît que Baulot, né pauvre, et qui fut d'abord soldat, eut pour maître dans son art un chirurgien italien, sorte de charlatan qui s'était fait une assez grande renommée pour ses opérations de taille. Il se mit bientôt à opérer sous sa propre responsabilité, et parcourut ainsi la plus grande partie des provinces de France. La réputation du frère Jacques arriva à Paris, et Baulot fut appelé sur un plus grand théâtre : mais il semble que là ses succès furent au moins douteux; ce qui paraîtra peu étonnant quand on saura que, se chargeant de curations importantes et traitant ses malades par incisions, Baulot ne savait pas un mot d'anatomie, ce premier élément des connaissances du chirurgien opérateur. On ajoute d'ailleurs qu'il négligeait complétement les pansements et les prescriptions, une fois le calcul extrait. « J'ai tiré la pierre, disait-il, Dieu saura bien guérir la plaie. » On ne sait comment expliquer le grand succès que Baulot obtint dans les Pays-Bas, et qui lui valut de la ville d'Amsterdam une récompense nationale.

Après avoir parcouru la Hollande, l'Allemagne et l'Italie, Baulot vint enfin se fixer à Besançon, où il mourut en 1720.

On a une histoire de Baulot, par M. Vacher, chirurgien des armées du roi, imprimée à Besançon en 1767. Sa méthode étant passée en Angleterre y fut adoptée, développée par Cheselden, et comme cela arrive d'ordinaire, revint en France, où on l'avait oubliée, baptisée du nom de « méthode anglaise. »

BAUMANV (Grotte de). C'est une cavité souterraine située dans le Horz, district de Blankenbourg, ancien duché de Berwick. Son nom lui vient de celui du mineur qui, dit-on, la découvrit en 1670. Elle se compose de six grandes pièces et d'un grand nombre de petites, toutes formées de stalactites, et se trouve à 136 pieds au-dessus du sol de la vallée de Rubeland. La salle principale, haute de 31 pieds, en a 200 d'étendue, et offre une foule de figures bizarres formées par l'eau qui, tombant du plafond goutte à goutte, donne lieu à des concrétions sédimenteuses.

BAUME (*bot.*, *voy.* Menthe).

BAUME (Sainte-). *Sainte-Baume* est le nom d'une grotte immense située sur le flanc d'une montagne taillée à pic entre Aix, Toulon et Marseille, à égale distance de ces trois villes, dans un des plus beaux sites de la Provence. On prétend, sur les lieux, que sainte Madeleine y a passé trente-trois ans de sa vie à pleurer ses péchés. Une telle croyance explique la qualification de sainte; mais d'où est venu à cette grotte le nom de Baume? Pour nous, c'est ce que nous ignorons, car des conjectures ne sont point des preuves. Disons toutefois que, dans le dialecte provençal, le mot *baou* (ne formant qu'une seule syllabe) signifie masse de rochers, et celui de *baoumo* un antre, une caverne, une cavité quelconque dans les rochers. Le rocher de la Sainte-Baume est tout rempli de fentes qui laissent pénétrer la pluie et les eaux qui tombent dans la grotte, après avoir filtré à travers 60 toises de roc, formant dans son intérieur une belle citerne. Elle renferme, en outre, une chapelle moderne, dont l'autel et la façade sont en marbre, et un monument représentant le sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On voit sculpté, sur la base de ce dernier, l'évêque Maximin donnant la communion à Madeleine pénitente. On y trouve aussi un autel dédié à la Vierge et une statue de la mère de notre Sauveur dans le fond. L'enceinte de cette grotte est assez vaste pour contenir 1,500 personnes.

BAUME-LES-DAMES ou les Nonnains (*géog.*), *Balma*, petite ville de la Franche-Comté, près du Doubs, laquelle tirait son nom d'une abbaye de chanoinesses que l'on croit généralement avoir été fondée au ve siècle; toutefois, Dunod, dans son histoire de Franche-Comté, ne fait remonter cette fondation qu'au VIIe siècle, en l'attribuant aux seigneurs de Neufchâtel. Il en est fait mention dans les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. On n'y recevait que des demoiselles, c'est-à-dire des filles nobles.

BAUME (de la). Plusieurs hommes remarquables à des titres divers ont porté ce nom. Au XVIe siècle, il y eut un Pierre de la Baume, évêque de Genève, qui parut avec éclat au concile de Latran. Chassé par des sectaires, en 1523, de son évêché, dont le siége fut transféré à Annecy par Paul III,

il devint cardinal, puis archevêque de Besançon.

Un neveu du précédent, Claude de la Baume, qui avait été coadjuteur de son oncle, lui succéda, en 1544, sur le siége de Besançon. Ce fut un prélat ami des lettres et défenseur zélé des principes orthodoxes. Il lutta avec succès contre l'influence des erreurs de Calvin, qui voulaient s'introduire. En 1578, Grégoire XIII récompensa son zèle par le chapeau de cardinal.

Le maréchal de Montrevel, qui figura dans la guerre des Cévennes contre les *camisards*, était un de la Baume et appartenait à la famille des deux premiers. Il mourut en 1716, et sa mort présente un caractère de singularité qui nous semble devoir mériter quelques lignes de mention.

Le maréchal dînait chez le duc de Biron, lorsqu'un valet maladroit renverse la salière sur la table et devant lui. Montrevel, vieux soldat couvert de blessures, dont la bravoure avait mérité les éloges du grand Turenne et qui avait enfin gagné tous ses grades sur des champs de bataille, Montrevel fut si effrayé de cette circonstance si simple, mais tenue pour fatale alors et encore aujourd'hui peut-être, qu'il s'écria d'une voix étouffée : « Je suis mort! » Il se mit au lit avec la fièvre, le délire le prit, et au bout de quelques jours il était mort en effet. A. B.

BAUME, *balsamum*, en grec Βάλσαμον. Parmi les anciens, et principalement chez les peuples de l'Arabie et de l'Égypte, on désignait par ce mot des substances résineuses odorantes, recueillies et conservées plus spécialement pour la composition des parfums ou pour les embaumements. La réputation et l'usage de ces substances se répandirent successivement de l'Égypte en Asie, et enfin en Europe, où le charlatanisme exalta bientôt leurs vertus en altérant leur composition, et vendit comme identiques une foule de substances diverses. Naguère encore on prodiguait ce nom à un nombre infini de médicaments simples ou composés, n'offrant même aucun des caractères qui distinguent les baumes. Un tel abus nécessitait donc une fixation rigoureuse du sens qu'il convient d'attribuer au mot qui nous occupe. C'est ce qu'ont fait les chimistes modernes, en restreignant, dans le langage scientifique, cette dénomination aux sucs naturels contenant ou pouvant produire de l'acide cinnamique par leur exposition à l'air. Les autres substances analogues, mais privées de ce caractère, ne sont plus, dès lors, que des résines liquides ou des térébenthines (*voyez* ces mots); et quant aux composés pharmaceutiques décorés du même nom, ils se trouvent répartis parmi les teintures alcooliques, les huiles médicinales et les onguents, etc., suivant la nature de leur excipient. Néanmoins, comme, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, l'on doit s'attacher aux noms les plus généralement usités, nous croyons ne pas devoir nous en tenir à la rigueur exclusive de cette définition, et nous passerons en revue les substances principales désignées communément sous le nom de *baumes*, quelles que soient d'ailleurs leur nature et leur composition, les rangeant seulement en trois classes distinctes, savoir : 1° les *baumes naturels vrais*; 2° les *baumes naturels faux*, ou ne pouvant pas donner naissance à de l'acide cinnamique; 3° les *baumes pharmaceutiques*.

I. *Baumes naturels vrais.* Ils se distinguent par les propriétés suivantes : solides, mous ou liquides, suivant la quantité d'huile volatile qu'ils conservent; d'une odeur aromatique ordinairement très-suave; fusibles au feu, solubles dans l'éther et l'alcool, insolubles dans l'eau, qui précipite leur dissolution. Enfin ils renferment (avait-on cru jusqu'à ces derniers temps) une certaine quantité d'acide benzoïque que l'on peut en extraire par l'action de l'eau bouillante ou par tout autre procédé chimique, et ce dernier caractère était donné comme essentiel et distinctif; mais des travaux plus récents sont venus changer complétement l'état de la science sur ce dernier point. M. Fremy, considérant les baumes comme originairement fluides, a choisi pour objet spécial de ses recherches le baume du Pérou noir; il en retire, à l'aide de procédés convenables, deux substances, l'une liquide et l'autre cristalline. La première, appelée *cinnaméine*, un peu colorée, presque inodore, d'une saveur âcre, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther, est composée de 54 parties de carbone, 26 d'hydrogène, 8 d'oxygène, et présente ainsi la plus grande analogie avec les corps gras. Comme ces derniers, elle se combine avec les alcalis, la potasse, par exemple, en se saponifiant, et donne ainsi naissance à un sel de potasse, un *cinnamate*. Mais la cinnaméine n'est pas absorbée dans son intégrité par cette combinaison et fournit pour résidu une matière neutre volatile, analo-

gue à la *glycérine* et appelée par M. Fremy *pérurine*. La composition indiquée de la cinnaméine rend suffisamment compte de ce résultat, qui s'obtient sans dégagement de gaz oxygène. Quant à la matière cristalline, elle offre la composition de l'hydrure de cinnamyle et possède toutes ses réactions. Quand on la traite par l'hydrate de potasse, elle se transforme en cinnamate de potasse et dégage de l'hydrogène. Les deux corps dont il vient d'être parlé, la cinnaméine et la matière cristalline, forment à eux seuls le baume du Pérou pur; mais, celui-ci une fois soumis à l'action de l'atmosphère, la cinnaméine se change en résine, la matière cristalline en acide cinnamique, au moyen de l'absorption d'une certaine quantité d'oxygène et de la dépense d'hydrogène employé à former de l'eau. Il résulte donc, en dernière analyse, de ce travail fort remarquable, que les baumes ne contiennent nullement de l'acide benzoïque à l'état libre, ainsi qu'on le croyait naguère, mais bien de l'acide cinnamique, encore ce dernier n'est-il que le résultat de l'action de l'air sur ces substances.

— On connaît six espèces de baumes naturels : le benjoin, les baumes du Pérou et de Tolu, le liquidambar, les storax liquide et solide. Nous ne parlerons ici que des baumes du Pérou et de Tolu, renvoyant, pour les autres, aux mots BENJOIN, STORAX et LIQUIDAMBAR.

Le baume du Pérou, balsamum peruvianum, est produit par le *myroxylon peruiferum* de Linné, ou *myrospermum pedicellatum* de Lamark, grand arbre de la famille des légumineuses, dans la décandrie monogynie, et qui croît au Pérou, au Brésil et autres parties de l'Amérique méridionale. Ce point de l'histoire naturelle est longtemps demeuré indécis, mais l'examen attentif et la comparaison des caractères des deux genres *myroxylon* et *myrospermum* ne laissent plus aucun doute sur leur parfaite identité, et dès lors toute obscurité disparaît. — On rencontre trois variétés de cette substance dans le commerce: 1° le baume *blanc*, d'abord d'une consistance semi-liquide ou mielleuse, puis en pain plus ou moins épais, d'un jaune pâle, gluant, mou et, comme la cire, susceptible de prendre les diverses formes qu'on veut lui donner, d'une odeur des plus suaves et d'une saveur très-faible. 2° Le baume *brun* ou *roux*, solide, sec, d'un rouge brunâtre, demi-transparent, d'une odeur très-suave et presque insipide au goût. Ces deux sortes de baume du Pérou ne sont probablement que des états différents d'une même substance, l'une plus récente et ayant été moins exposée au contact de l'air, l'autre ayant bruni par l'effet de cet agent; aussi quelques pharmacologistes les réunissent-ils sous le nom de baume du Pérou *en coques*, parce qu'elles sont recueillies dans des petits fruits de calebassiers. On les obtient au moyen d'incisions pratiquées sur le tronc et les branches principales de l'arbre. Du reste, ces deux sortes commerciales sont très-rares dans la droguerie européenne, et l'on emploie à leur place le baume de Tolu. 3° Le baume du Pérou *noir* est cette espèce que l'on trouve le plus communément répandue dans le commerce, liquide, d'une consistance sirupeuse, d'une couleur brune-rougeâtre foncée. Son odeur est forte et très-agréable, sa saveur âcre, amère et désagréable. Il se dissout en totalité dans l'alcool. Quand il a séjourné longtemps dans un vase, il y dépose de petits cristaux que l'on a cru longtemps être de l'acide benzoïque. Analysé par Stoltze, il lui aurait fourni : résine brune peu soluble, 42 parties; résine brune soluble, 207; huile volatile particulière, 690; acide benzoïque, 64; matière extractive, 6; humidité et perte, 73 (*Journ. de chim. méd.*, tome I, page 139). Mais on a vu précédemment la composition nouvelle que lui assigne M. Fremy. Dans la dernière édition de sa *Pharmacopée*, M. Soubeiran, qui rappelle les travaux de ce dernier chimiste, pense que le baume du Pérou peut former, en quelque sorte, le type des baumes à acide cinnamique. Il contiendrait, d'après lui, une matière résineuse, de l'acide cinnamique, de la cinnaméine et de la métacinnaméine. Cette dernière substance, fort peu étudiée jusqu'ici, ne serait peut-être que l'hydrate de cinnamite avec lequel elle paraît très-identique.

Le baume du Pérou a été préconisé par plusieurs auteurs fort estimables. Frédéric Hoffmann, entre autres, a publié sur ses propriétés un ouvrage où il le vante comme stomachique, et surtout comme possédant la merveilleuse propriété de guérir la phthisie confirmée. D'autres en ont préconisé l'usage dans les maladies des voies urinaires et les catarrhes pulmonaires chroniques. Mais, de nos jours, les praticiens l'emploient fort peu à l'intérieur; il jouit néanmoins, comme toutes les autres substances balsamiques, de

propriétés excitantes, énergiques, et pourrait être mis en usage dans les mêmes circonstances que le benjoin et le baume de Tolu. A l'extérieur il était autrefois employé pour la cicatrisation des plaies récentes, mais l'expérience y a fait renoncer. — Il fait, en outre, partie de plusieurs préparations officinales, telles que les pilules balsamiques de Morton, le sirop balsamique de Frédéric Hoffmann, le baume apoplectique, l'essence de benjoin composée, etc., etc.

Le baume de Tolu, *balsamum tolutanum*, se retire du *myrospermum toluiferum* Ach. Richard, *myroxylon toluifera* de Kunth, grand arbre qui croît dans les environs de Tolu, non loin de Carthagène, dans l'Amérique méridionale. Il avait été décrit par Linné sous le nom de *toluifera balsamum*, et placé dans la famille des térébinthacées; mais tous les botanistes sont aujourd'hui d'accord pour le ranger dans le genre *myrospermum* ou *myroxylon* de la famille des légumineuses. On désigne encore cette substance sous les dénominations de *baume de Carthagène*, de *baume de Saint-Thomas* ou de *Santa-Thomé*, des lieux d'où on l'exporte. Il découle du tronc de l'arbre par des incisions artificielles. Ordinairement solide, sec et cassant, quelquefois demi-liquide, il se prend facilement en masse en se solidifiant; sa couleur est d'un fauve clair, à demi transparente; son odeur extrêmement suave rappelle un peu celle du citron; sa saveur, douce et assez agréable, n'offre ni l'âcreté ni l'amertume du baume du Pérou noir. Projeté sur les charbons ardents, il s'y fond et brûle en répandant une fumée blanche aromatique. Il se comporte avec l'alcool, l'éther et l'eau absolument de la même manière que le précédent. Dans le commerce, on le rencontre ordinairement renfermé dans de grandes bouteilles de terre cuite, nommées potiches, plus rarement dans de petites calebasses. Alors il est en général plus pur, plus suave, et on le donne quelquefois pour le baume du Pérou fauve ou sec. Suivant M. Fremy, ce corps a exactement la même composition que le baume du Pérou, et contient de plus de l'acide cinnamique et une résine identique à celle de ce dernier baume oxydé par le contact de l'air. D'après M. Soubeiran, le baume de Tolu est composé de résine, d'huile volatile, de cinnaméine, peut-être de métacinnaméine, et d'oxyde cinnamique. Il diffère essentiellement du baume du Pérou noir, par la petite quantité de cinnaméine qu'il contient, et par la facilité avec laquelle il perd l'état mou, ce qui paraît tenir à une prompte transformation de la cinnaméine en résine par la combinaison de l'oxygène de l'air et l'absorption de son hydrogène employé à faire de l'eau

La grande analogie des baumes du Pérou et de Tolu indique assez que ces deux substances doivent avoir une même manière d'agir sur l'économie vivante. Observons seulement que ce dernier est d'un effet moins actif. On l'emploie surtout dans les catarrhes pulmonaires chroniques et cette forme de la phthisie désignée sous le nom de phthisie muqueuse. Par son usage, l'expectoration devient plus facile, quelquefois même se tarit. Le baron Alibert l'employait encore avec avantage pour provoquer l'action perspiratoire de la peau. Les deux préparations de cette substance, dont on fait le plus fréquent usage en France, sont le sirop, à la dose de 15 à 50 grammes, et les tablettes. On prépare aussi une teinture alcoolique plus active, en raison de la proportion plus considérable de substance qu'elle renferme.

II. *Baumes naturels faux.* Les principaux sont les baumes de la Mecque, de copahu, du Canada, etc.; ce sont des térébenthines ne contenant pas un atome d'acide benzoïque ou d'acide cinnamique : renvoyons donc, pour leurs caractères généraux, au mot TÉRÉBENTHINE. Le baume de copahu est d'un usage assez fréquent et assez important en médecine pour mériter un article spécial. Il ne sera donc ici que sommairement question de la première et de la dernière de ces substances.

BAUME DE LA MECQUE, DE JUDÉE, DE GÉDÉAD, *op. balsamum*. Tous ces noms ont été donnés au suc résineux qu'on retire par incision du tronc, et par décoction dans l'eau, des branches et des feuilles d'un petit arbre, *lamyris opobalsamum*, de l'octandrie monogynie et de la famille des térébinthacées. Ce végétal croît naturellement dans l'Arabie Heureuse et est cultivé en Judée ainsi qu'en Égypte. Le baume qui en découle par incision est peu abondant, et sa qualité supérieure le fait réserver exclusivement pour le sérail et l'usage du sultan. On ne trouve guère, dans le commerce, que celui retiré par décoction. Il est liquide, d'une odeur particulière et fort agréable; récent, il est opalin, mais il jaunit, prend de la transparence

en vieillissant, et se solidifie; l'alcool le dissout à peu près; en outre, il est légèrement tonique et astringent, mais son principal mérite réside dans la suavité de son odeur.

Le baume du Canada (terebinthina balsamea) est une térébenthine produite dans l'Amérique septentrionale par l'*abies balsamea*, Mill. (*pinus balsamea*, Lin.). On en obtient de deux sortes : 1° celle extraite en crevant les utricules de l'écorce du tronc et des principales branches est liquide, incolore, transparente, d'une odeur très-suave; les Anglais la vendent quelquefois comme baume de Gédéad ou de la Mecque; 2° celle obtenue par les incisions faites au tronc de l'arbre est encore presque incolore, fluide, un peu nébuleuse, d'une odeur toujours très-agréable et d'une saveur âcre.

III. *Baumes pharmaceutiques. — Baume acétique.* — Ce n'est qu'une solution de savon dans l'éther acétique. Ce médicament, qui, par son aspect et sa consistance, se rapproche beaucoup de l'opodeldoch, est principalement employé en frictions dans les douleurs rhumatismales; on y ajoute souvent du camphre, et il prend alors le nom de *baume acétique camphré*.

BAUME ACOUSTIQUE. On rencontre, dans les pharmacopées, sous cette dénomination, des recettes bien différentes; mais la préparation s'y réduit toujours, en dernière analyse, à un amalgame d'huiles et d'essences. Celle de l'*ancien Codex*, suivie par Baumé, offre un mélange de teinture d'assa fœtida, d'ambre gris et de castoréum unis au baume tranquille, au baume de soufre térébenthiné et à l'huile de rue par infusion. Cette préparation stimulante, introduite dans le conduit auditif à l'aide d'une petite éponge ou d'un morceau de coton, peut quelquefois être utile dans des cas de surdité, ce qui lui a mérité le nom qu'elle porte.

BAUME D'AIGUILLES OU D'ACIER. Il se prépare en faisant dissoudre de l'acier dans de l'acide nitrique; on ajoute ensuite de l'huile d'olive et de l'alcool, puis on chauffe pendant un quart d'heure. Ne pourrait-on pas sans inconvénient supprimer l'alcool qui se volatilise complétement par l'effet de la chaleur? Ce baume paraît être un mélange ou plutôt une combinaison de nitrate de fer avec l'huile solidifiée par l'action de l'excès de l'acide nitrique; du reste, l'effet produit par ce dernier acide et les sels métalliques sur les huiles est encore peu connu.

BAUME ANODIN DE BATHE. (*Voy.* BAUME OPODELDOCH OPIACÉ.)

BAUME APOPLECTIQUE. Le musc et l'ambre, à de petites doses, associés au benjoin ou styrax et aux huiles volatiles les plus suaves, en forment la base. Il est épais, brun et très-odorant. Jadis on lui accordait gratuitement de grandes vertus, et on allait jusqu'à le croire propre à combattre l'apoplexie. C'est le plus souvent en frictions qu'il s'emploie, rarement à l'intérieur.

BAUME D'ARCÉUS. Le nouveau Codex l'indique sous le nom d'*onguent composé de térébenthine et de graisse*. C'est en effet un mélange de suif de mouton, de graisse de porc, de térébenthine, de résine élémi unis par fusion. Il offre une consistance molle et une belle couleur blanche; son action excitante le fait employer dans le pansement des ulcères atoniques et des plaies gangréneuses.

BAUME DU COMMANDEUR *(teinture balsamique du Codex)*. C'est une teinture alcoolique très-chargée de substances résineuses et balsamiques : l'oliban, la myrrhe, le styrax, le benjoin en font la base. On y joint l'ambre gris, l'angélique, l'hypéricum. C'est un médicament stimulant. Employé comme topique, il paraît quelquefois accélérer la cicatrisation des plaies et des ulcères atoniques

BAUME DE FIORAVANTI. Le Codex désigne maintenant cette préparation sous le nom d'*alcool de térébenthine composé*. C'est un alcoolat très-chargé de principes odorants, volatils, et d'un assez grand nombre de matières résineuses ou aromatiques, telles que la térébenthine, la myrrhe, la résine élémi, la cannelle, le girofle, le gingembre, etc. — Le baume de Fioravanti, tel que le médecin de Bologne le composait, était beaucoup plus compliqué que celui-ci, renfermant du musc et de l'ambre gris. Pourquoi supprimer ces deux substances, tandis que l'on a conservé le dictame de Crète? C'est une préparation très-stimulante; il s'emploie à l'extérieur dans le traitement des rhumatismes; réduit en vapeur par la chaleur de la main, on l'emploie aussi, dans certains cas d'amaurose et d'ophthalmie, pour stimuler la cornée; rarement administré à l'intérieur. Si, dans la préparation du baume, après avoir séparé l'alcool aromatique, on continue la distillation à feu nu, on obtient un phlegme aqueux et une huile volatile d'abord citrine, ensuite noire et en partie pyrogénée. La première était jadis désignée sous le nom de *baume de Fio-*

ravanti huileux, et la seconde sous celui de *baume de Fioravanti noir*. Ces deux produits ne sont plus usités en médecine.

Baume de genièvre (*onguent de térébenthine camphrée du Codex*). Il est formé de cire jaune, de térébenthine, d'huile d'olive fondues ensemble et colorées par de la poudre de santal rouge, auxquelles on a joint un 200e de camphre; cette préparation se rapproche beaucoup, comme on le voit, du baume d'Orient par sa composition et ses propriétés.

Baume hypnotique. Des sucs de plantes narcotiques, de l'opium, du safran, de l'huile de noix muscade, unis à un corps gras ou à de l'onguent populéum, constituent ce baume dont la recette varie d'ailleurs dans les différents formulaires. Il est employé en frictions seulement et dans les mêmes circonstances que le baume tranquille.

Baume hystérique. C'est un mélange de plusieurs gommes-résines fétides, telles que le galbanum, l'assa fœtida, de bitume asphaltique, de castoréum, d'opium, d'huiles essentielles, de rue, de sabine et autres analogues. Il a été employé dans les affections hystériques.

Baume nerval ou nervin. A ce nom généralement répandu, le nouveau Codex a cru devoir substituer une phrase tout entière : *onguent composé d'huiles volatiles, de baume du Pérou et de camphre.* Si on ajoute : *de beurre, de muscade et de moelle de bœuf*, on connaîtra toute sa composition. Il est excellent employé en embrocations, plus rarement dans le pansement des plaies ou ulcères. En pharmacie, il entre souvent, avec des liqueurs spiritueuses, dans la composition des liniments.

Baume opodeldoch, *savon ammoniacal camphré, préparé avec la moelle de bœuf*, du *Codex*. Ce n'est qu'une solution de savon animal à base de potasse ou de soude, dans l'alcool chargé de camphre et d'huiles volatiles. Il est liquide à la température de 40 à 50 degrés, et devient presque opaque par le refroidissement. C'est quelque temps avant la congélation que l'on y ajoute la petite quantité d'ammoniaque qui doit entrer dans sa composition. L'opodeldoch de l'ancien Codex était plus compliqué, et demeurait d'ailleurs toujours liquide, parce que l'on n'employait pas un savon animal pour le faire. Il n'est plus en usage, mais l'opodeldoch nouveau est un des baumes pharmaceutiques les plus usités; son action est stimulante; on y a recours en frictions, dans les contusions, les rhumatismes chroniques, l'affaiblissement des membres; plus chargé d'ammoniaque, il est vésicant et employé comme tel par les Allemands surtout. En ajoutant de l'opium à l'opodeldoch, on a le *baume anodin de Bathe*, ou du moins une préparation très-analogue.

Baume samaritain. Mélange de vin et d'huile très-souvent employé par les anciens dans le pansement des plaies. C'est de lui qu'il est question dans une des plus belles paraboles de l'Évangile; de là lui vient son nom. Il a une propriété relâchante, corrigée un peu cependant par l'action tonique du vin. On en fait usage en embrocations, dans le traitement des plaies douloureuses d'armes à feu.

Baume antiarthritique du docteur Sanchez. Le savon animal aromatique uni aux huiles de muscade, de girofle, de menthe, etc., et dissous dans l'éther acétique, en forme la base. Il remplace avec avantage l'opodeldoch et s'emploie dans les mêmes circonstances.

Baume de soufre anisé, *huile de soufre anisée*. On le prépare en faisant dissoudre une partie de fleurs de soufre dans quatre parties d'huile essentielle d'anis à l'aide d'une douce chaleur. Il est d'une belle couleur rouge; son odeur est celle de l'huile essentielle qui entre dans sa composition, modifiée par l'hydrogène sulfuré qui s'y développe. Il entre dans la composition des pilules balsamiques de Morton. Son emploi pour tout autre usage est complétement abandonné. Naguère on le donnait encore comme stimulant diurétique et carminatif.—On préparait de la même manière un *baume de soufre térébenthiné*, en substituant à l'huile d'anis l'essence de térébenthine; *un baume de soufre de Rulland*, avec l'huile de noix; un *baume de soufre succiné*, avec l'huile de succin.

Baume tranquille, *balsamum tranquillum*, huile narcotique du *Codex*. C'est une infusion huileuse d'un assez grand nombre de plantes narcotiques, telles que le stramonium, la morelle, la belladone, la jusquiame, la nicotiane, le pavot, et de plantes aromatiques en plus grand nombre encore, comme le romarin, la lavande, le thym, la sauge, la rue, etc. Il se fait par macération, au soleil et à vaisseaux clos. Sa couleur est vert foncé, son odeur aromatique.

On l'emploie en liniments pour calmer les douleurs dans les cas de rhumatismes, de névralgie, de goutte.

Baume de vie d'Hoffmann. Teinture *alcoolique* dans laquelle entrent les huiles volatiles de cannelle, de girofle, de maïs, de citron, de succin, l'ambre gris, etc. On l'administre quelquefois à l'intérieur jusqu'à un demi-gros dans les cas de coliques spasmodiques. Son usage le plus fréquent est à l'extérieur comme excitant.

Baume de vie de Lelièvre. *Voy.* Élixir de longue vie.

Baume vert de Metz ou de Feuillet. C'est un mélange d'huile d'olive, de lin, de laurier unis à la térébenthine et aux essences de girofle et de genièvre : à cet ensemble on ajoute encore de l'aloès, du sous-acétate de cuivre (vert-de-gris) et du sulfate de zinc. Cette préparation est employée comme modérément *phagédénique* dans le brûlement des plaies et des ulcères fongueux.

Baume vulnéraire. Il ne diffère du baume samaritain que parce que l'on fait infuser dans l'huile et le vin un certain nombre de plantes dites *vulnéraires*. On y mêle aussi de l'eau-de-vie.

Tels sont les principaux baumes pharmaceutiques. Nous pourrions encore parler d'un grand nombre de préparations de même nature, mais nous avons cru devoir nous borner aux seuls baumes actuellement usités en médecine et en pharmacie.

BAUMÉ (Antoine), pharmacien de Paris et l'un des chimistes les plus distingués dont la France s'honore, naquit à Senlis, le 26 février 1728, de parents pauvres et obscurs. La nature fit tous les frais de son illustration. Entraîné par un charme irrésistible vers la carrière des sciences, il eut à vaincre des difficultés sans nombre que l'absence de toute éducation première dut lui faire rencontrer à chaque instant; mais le zèle et l'application triomphèrent rapidement de cette infériorité primitive: et, reçu *maître apothicaire* en l'année 1752, ses exercices firent présager, dès lors, qu'il ne tarderait pas à sortir de la foule pour briller sur un théâtre plus élevé. Bientôt, en effet, le collége de pharmacie lui offrit une chaire de chimie, dans laquelle il développa tout d'abord cette méthode claire et précise qui, depuis, a donné tant de prix à ses ouvrages. Établi pharmacien presque aussitôt après sa réception, il sut concilier les intérêts de la fortune avec ceux de sa réputation, et, tandis qu'il donnait une extension prodigieuse à son commerce, en préparant en grand les produits chimiques employés dans les arts, il sut ménager assez de loisirs pour mettre en ordre et rédiger les résultats d'expériences et de recherches nombreuses. C'est alors qu'il publia ses mémoires intéressants sur la cristallisation des sels, les phénomènes de la congélation et de la fermentation, sur les combinaisons et les préparations du soufre, de l'opium, du mercure, de l'acide boracique, du platine et du quinquina. On lui doit également des recherches précieuses sur les oxydes métalliques, les acétates alcalins, l'émétique, les fécules et les extraits. Ces travaux remarquables portèrent bientôt le nom de Baumé jusque chez l'étranger et lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences. Il a fourni au dictionnaire des arts et métiers plus de cent vingt articles, qui tous sont autant de traités technologiques complets. Il avait déjà fait apprécier, par différents écrits, combien lui était familière la connaissance des procédés mis en usage dans les manufactures. Citons, entre autres, une méthode pour teindre les draps en deux couleurs, un moyen de dorer les pièces d'horlogerie, un autre pour éteindre les incendies; un procédé pour la conservation des blés; des observations sur les constructions en plâtre et en ciment, sur la fabrication des savons, sur les argiles et la nature des terres propres à l'agriculture. Le premier il éleva en France une manufacture en grand de sel ammoniac; blanchit par un procédé de son invention les soies jaunes sans les écrouir, et par ces deux découvertes affranchit notre pays du tribut payé jusqu'alors pour ces deux produits à l'Égypte et à la Chine. Ses essais, combinés avec ceux de Macquer, contribuèrent puissamment encore à perfectionner notre porcelaine. Sans nulle ambition et satisfait d'une honnêtre aisance, Baumé quitta le commerce, en 1780, pour s'occuper exclusivement de sa science favorite, la chimie, et surtout des applications utiles et fécondes que l'on en peut faire aux arts. C'est alors qu'il perfectionna la teinture écarlate des Gobelins, donna un procédé économique pour la purification du salpêtre; consacra beaucoup de temps et d'argent à corriger les aréomètres, dont un des plus usités chez nous a conservé son nom; à rendre les thermomètres comparables, et qu'il découvrit le moyen de retirer une fécule douce et alibile du marron d'Inde.

Mais, si tous ces travaux lui ont mérité la reconnaissance de son siècle, ils ne lui procurèrent en échange que les horreurs de la misère et la nécessité de recommencer, dans les derniers temps de sa vie, les travaux fastidieux du commerce. Incapable de se laisser abattre, il eut le courage de sa nouvelle position. — Baumé avait été pensionnaire de l'Académie des sciences en 1785; il devint, en 1796, associé de l'Institut, et, en 1798, membre honoraire de l'Académie de médecine, et mourut le 15 octobre 1804, à l'âge de 76 ans. — Baumé était sobre, ami de l'ordre et très-laborieux. Moins jaloux de briller que d'être utile, une grande partie de son revenu fut toujours consacrée à des expériences et à des recherches qu'il tourna constamment vers les moyens de concourir au besoin de ses semblables, en leur ouvrant de nouvelles sources d'industrie et de jouissance. — Il est à regretter qu'avec tant et de si brillantes qualités un amour-propre mal placé l'ait empêché d'adopter la nouvelle nomenclature chimique. La plupart de ses travaux sont consignés dans les mémoires de l'Académie. Tous sont recommandables par beaucoup d'ordre et de clarté; le style en est simple et le fond généralement écrit avec sagesse. On a de lui : 1° *Dissertation sur l'éther*, Paris, 1757 ; — 2° *Plan d'un cours de chimie expérimentale et raisonnée*, avec une dissertation historique sur la chimie, Paris, 1757, ouvrage publié de concert avec Macquer ; — 3° *Manuel de chimie*, *ibid.*, 1766; traduction allemande, Vienne, 1774 ;—anglaise, Londres, 1778 ;— italienne, Venise, 1783;—4° *Mémoire sur les argiles*, Paris, 1770 ; traduction allemande, Leipsick, 1771;—5° *Mémoire sur la meilleure manière de construire les alambics pour la distillation des vins*, Paris, 1778 ; — 6° *Éléments de pharmacie théorique et pratique*, *ibid.*, 1762, plusieurs fois réimprimé ; l'édition de 1818 a été revue par Bouillon-Lagrange : cet ouvrage est toujours regardé par les praticiens comme une excellente pharmacopée, écrite avec ordre, précision et simplicité ; les procédés y sont donnés avec détails et les formules discutées avec sagesse ; — 7° *Chimie expérimentale et raisonnée*, Paris, 1773; traduction allemande, Leipsick, 1776 ; —italienne, Venise, 1781 : ce dernier ouvrage, parfois utile à consulter pour la pratique des opérations, n'est plus à la hauteur des connaissances théoriques modernes ;—8° *Opuscules de chimie*, Paris, 1798 ; traduction allemande, Francfort-sur-le-Mein, 1800. — On trouve, en outre, beaucoup de mémoires détachés de Baumé dans la *Gazette salutaire*, l'ancien *Journal de médecine*, le *Journal de physique*, les *Annales de chimie* et les *Mémoires étrangers*.

LEPECQ DE LA CLOTURE.

BAUMES (JEAN-BAPTISTE-THÉODORE), médecin, professeur à la faculté de Montpellier, mort en 1828, et très-connu par ses tentatives pour établir une théorie pathologique fondée sur la chimie, à l'époque où Fourcroy usait de tout l'ascendant de son éloquence pour faire de la médecine une section de la science des affinités. Il serait cependant injuste de ne le signaler à la postérité que comme un absurde et fougueux chimiatre. Baumes mérite la réputation de bon praticien qu'il s'est acquise à juste titre, par la publication de nombreux ouvrages où l'on reconnaît un observateur exact : 1° *De l'usage du quinquina dans les fièvres intermittentes*, Paris, 1875, in-8°;—2° *Mémoire sur la maladie du mésentère propre aux enfants*, que l'on nomme vulgairement carreau, Paris, 1788, 1806, in-8°;— 3° *Traité des convulsions des enfants, leur cause et leur traitement*, Paris, 1789, 1805, in-8° ; — 4° *Mémoire sur les maladies qui résultent des eaux stagnantes et des pays marécageux*, Paris, 1789, in-8°; traduction allemande, Leipsick, 1792; — 5° *Traité de la phthisie pulmonaire*, Paris, 1798, 1805, 2 vol. in-8°, ouvrage bien fait et que l'on peut lire avec fruit; traduction allemande par Fischer, Hildurgshausen, 1809 ; — 6° *Essai d'un système chimique de la science de l'homme*, Paris, 1798, traduction allemande par Karsten, Berlin, 1802 ; — 7° *Traité élémentaire de nosologie*, Paris, 1701 et 1802, 4 vol. in-8° : c'est dans ce traité que Baumes a consigné ses idées sur la théorie et la classification chimique des maladies qu'il divise en *oxygenèses* et *calorinèses*, etc., vues purement ingénieuses et qui n'obtinrent jamais d'autre approbation que celle de leur auteur ; — 8° *Topographie de la ville de Nîmes et de sa banlieue*, 1802, in-4°; — 9° *Traité de la première dentition et des maladies souvent très-graves qui en dépendent*, Paris, 1805; — 10° *Traité sur le vice scrofuleux*, Paris, 1805; — 11° *Traité sur l'ictère ou jaunisse des enfants, de naissance*, Paris, 1806; — 12° *Éloge de Barthès*, Montpellier, 1807, in-4° : cet éloge, généralement bien pensé et plus soigneusement écrit que les autres pro-

ductions de l'auteur, mérite d'être lu; — 13° *De l'instruction publique dans ses rapports avec l'enseignement des sciences et arts appelés libéraux en général, et de la médecine en particulier*, Montpellier, 1814; — 14° *Examen des réflexions de Bergasse sur l'acte constitutionnel du sénat*, Montpellier, 1814. Baumes a, en outre, inséré, dans le *Journal de la Société de médecine pratique* de Montpellier, un grand nombre d'articles critiques généralement peu mesurés et parfois même très-virulents. Un de ses faibles était de déclamer contre les chirurgiens du siècle et de regretter le temps où, réduits au rôle de manœuvres, ils n'étaient que les esclaves avilis des médecins. — Triste exemple des travers où l'amour-propre finit par faire tomber les esprits les plus éclairés.

BAUMGARTEN, s. pr. (Alexandre-Théophile), fut un de ces esprits graves et ardents dont l'Allemagne semble naturellement la patrie, un de ces hommes qui portent dans la métaphysique, dans les études les plus abstraites toute la passion qui s'attacherait ailleurs aux luttes politiques ou aux controverses religieuses.

Il était né à Berlin, où son père, ministre de l'Église réformée, prêchait alors avec succès. A huit ans il fut orphelin. Ses études, commencées à Berlin, se terminèrent dans l'université de Halle, où son frère aîné occupait un poste élevé. Porté vers les travaux sérieux, vers la méditation des grands principes philosophiques et littéraires, Baumgarten goûta et suivit avec persévérance les leçons du célèbre Wolf. Ce zèle était aussi du courage; car, en ce temps, la doctrine de Wolf était proscrite, et on était noté pour être son ami. Le jeune philosophe fut appelé à professer la littérature latine, la logique, la métaphysique, le droit naturel et la philosophie morale dans une des classes supérieures de la maison des Orphelins. Ce fut après plusieurs années d'un enseignement brillant et solide qu'il alla occuper une chaire à l'université de Francfort-sur-l'Oder. Il passa vingt-deux ans dans cette résidence, partagé entre les plus laborieuses recherches, les soins dévoués du professorat et de continuelles maladies. Sa constitution faible, la perte d'une partie de sa fortune au bombardement de Custrin, enfin l'assiduité de ses travaux abrégèrent une carrière si bien remplie. Il mourut le 26 mai 1762, à l'âge de quarante-huit ans. On remarque, comme une prévision singulière, que, huit jours auparavant, il avait annoncé le moment précis de sa mort.

Ce qui distingue les écrits de Baumgarten, c'est l'alliance des hautes idées avec l'exactitude des vues de détail; on peut s'en convaincre surtout en lisant son *Esthétique*, ou traité du goût. Elle parut dix ans après l'*Art poétique* de Breitinger. Baumgarten doit être regardé comme le fondateur de la science, dont il a même inventé le nom. Soit que la *Logique de l'imagination*, dont Breitinger avait parlé, lui eût suggéré cette idée, soit que son esprit vif et étendu lui eût fait chercher une voie plus large que celle des critiques ses prédécesseurs, il s'efforça d'appliquer aux lettres et aux arts, à la question du beau en général, les règles qu'on n'avait guère appliquées jusqu'alors qu'à la poésie. Disciple de Wolf, il avait puisé dans les leçons de ce maître l'amour des vues hautes et indépendantes.

L'*Esthétique* devait être composée de deux parties, l'une théorique, l'autre pratique. La partie théorique aurait eu trois sections; la première seulement fut publiée. Baumgarten ne vécut pas assez pour achever son ouvrage.

La première section roule sur l'invention: c'est heureusement la plus importante. La disposition et l'expression devaient être l'objet des deux autres. Il y avait là une réminiscence des traités oratoires de l'antiquité, et ce n'est pas la seule. Les genres simple, tempéré et sublime sont conservés aussi par Baumgarten; mais il les rapporte à la pensée et non pas au style. Enfin, au milieu de beaucoup d'observations ingénieuses, on rencontre avec surprise le bagage des anciennes rhétoriques. Ces emprunts sont embellis, ennoblis par un but et un titre nouveaux, mais se ressentent encore beaucoup de leur origine; c'est donc plutôt d'un signal donné et d'une innovation risquée que du résultat obtenu, qu'il faut savoir gré à Baumgarten. On sent, dans son ouvrage, la transition de l'école formaliste à l'école libre et nationale.

Les autres écrits de Baumgarten roulent spécialement sur des matières philosophiques, excepté un *Essai sur la poésie*, qu'il composa à vingt et un ans. Il avait recueilli des matériaux pour l'*Histoire de Brandebourg;* mais ces recherches n'ont jamais été publiées. Théry

BAUMIER (*voy.* Balsamier).

BAUQUE (*bot.*). C'est le nom par lequel les habitants des bords de la Méditerranée

désignent les plantes marines que la mer jette sur la côte. Les zostères y dominent; les hydrophytes s'y trouvent encore en grande quantité de même que des polypiers. (*Voy.* ces mots.) Quelquefois la bauque n'est composée que d'une seule de ces productions. Son principal usage est pour fumer les terres et emballer les marchandises : on l'emploie depuis peu de temps chez nous, en place de crins, pour la confection des sommiers économiques.

BAUQUIERE (*marine*), de *bau*. Une des ceintures intérieures du navire. Elle est composée de pièces aboutées l'une à l'autre et liées entre elles par une série de pièces intérieures qui forment comme une doublure à la bauquière, et qu'on appelle *serre-bauquière*. Cette ceinture est forte; elle sert de liaison aux couples et d'appui aux baux qui engagent leurs extrémités dans le champ supérieur de la bauquière. entaillée pour cela de distance en distance. Les entailles faites à la bauquière sont en queue-d'aronde. A chaque pont, au faux pont et à la hauteur des gaillards, il y a des bauquières, chacun de ces planchers étant établi sur des baux. Dans les anciens bâtiments à rames, les bancs reposaient sur une pièce que je puis nommer la banquière (*banchiera*). Un des statuts génois, connu sous le nom de *Statuta gazariæ*, qui se rapporte à l'année 1344, dit : « *Apponatur et apponi debeat a serris de pede usque ad serram ubi imbanchatur*, etc. » La serre où l'on embanquait, où l'on appuyait les bancs, était une véritable bauquière, le bau dans le bâtiment couvert ayant remplacé le banc des navires aphractes ou non pontés. Dans le *Traité de marine*, par Dortière, contrôleur général des galères de France (1680), manuscrit, grand in-folio du dépôt de la marine, on lit : « Serre-beaucaire ou vaigre pour soustenir les baux dudit pont de chaque costé. » Cette phrase, où *beaucaire* et *baux* se trouvent rapprochés avec des orthographes différentes, prouve que Dortière ou le charpentier qui lui avait donné la nomenclature des pièces entrant dans la construction d'un vaisseau ne se doutait pas que Beaucaière ou bauquière vient de bau. Quant à la terminaison *quière*, elle est tout à fait arbitraire, et *caire* est tout aussi bon. *Bauxière* vaudrait mieux; mais il semble qu'en faisant *bauquière* on ait eu en vue le radical *balk*, transformé en *bauk*, devenu *bau*. A. JAL.

BAUSSET (LOUIS-FRANÇOIS DE) naquit, le 14 décembre 1748, à Pondichéry; son père, le marquis de Bausset, était grand voyer ou gouverneur de cet établissement. Dès que le jeune de Bausset eut atteint sa douzième année, il fut envoyé en France pour y faire son éducation, sous la direction de son oncle, évêque de Béziers. Il commença ses études chez les jésuites, au collége de la Flèche, et les termina quelques années après au collége de Beauvais, que dirigeait alors le célèbre Hamelin. Doué d'une grande facilité et d'une mémoire qui, suivant le témoignage de M. le comte de Villeneuve de Bargemont (1), lui permettait de transcrire, après en avoir entendu une seule lecture, un volume de quatre cents pages, le jeune élève étonna ses maîtres par la rapidité de ses progrès. Appelé par son inclination et par le vœu de ses parents à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, où il fit ses cours de philosophie et de théologie. Après avoir été reçu bachelier, il passa à la maison et Société royale de Navarre, où il fit sa licence et obtint le sous-diaconat. A cette époque, il possédait déjà deux bénéfices, un canonicat de Béziers, et le titre de recteur de la chapelle Saint-Esprit, au diocèse de Fréjus. Il n'avait que vingt-deux ans, et n'était encore que dans l'ordre du sous-diaconat, lorsque M. de Brancas, archevêque d'Aix, qui avait apprécié son mérite précoce, le fit députer par son diocèse à l'assemblée générale du clergé de France, de 1770. La manière dont il s'acquitta de cette mission, son talent, sa sagesse, sa modestie et la droiture de son jugement justifièrent la confiance qui l'y avait appelé. Deux ans après, et comme il venait d'être ordonné prêtre, M. de Boisgelin, successeur de M. de Brancas, le nomma son vicaire général. Il ne tarda pas, dans ces nouvelles fonctions, à se concilier tous les suffrages, et mérita, par la prudence et les capacités administratives dont il fit preuve en toute circonstance, d'être chargé, en 1782, avec le titre de vicaire général, du diocèse de Digne, de concilier des démêlés qui avaient éclaté entre l'évêque de ce diocèse et son chapitre. « Ses exhortations touchantes, sa noble conduite, la bonté de son cœur rendirent la paix à cette église, » et le roi le nomma en récompense au siége épiscopal d'Alais. Il fut sacré le 18 juillet 1784, par le

(1) *Notice biographique sur Son Ém. le cardinal duc de Bausset*, lue à l'Acad. de Marseille, le 29 août 1842.

cardinal de Boisgelin. Les états provinciaux du Languedoc avaient alors le privilége de porter au pied du trône les besoins et les vœux de la province. L'évêque d'Alais fut au nombre des députés de 1786; et, chargé de porter la parole, il adressa au roi et à la famille royale des harangues où la hauteur de la pensée le dispute à la noblesse du langage, et qu'on a conservées comme des modèles du genre. L'année suivante, les notables du royaume ayant été convoqués, l'évêque d'Alais fit partie de l'assemblée, ainsi que de celle qui se tint en novembre 1788, et fut chargé par le duc de Bourbon de rédiger les délibérations de son bureau dont il était membre. Alors commença à gronder sur la France l'orage qui devait y faire éclater de si sanglantes catastrophes Un décret de l'assemblée constituante supprima l'évêché d'Alais; la constitution civile du clergé fut publiée. M. Bausset protesta contre le décret par sa lettre pastorale du 12 juillet 1790, et refusa d'adhérer à la constitution civile. Forcé de quitter son diocèse et de chercher sa sûreté à l'étranger, il se retira en Suisse, en 1791. Mais une mission secrète dont il était, dit-on, chargé, et l'espoir d'être utile encore à son église persécutée, le ramenèrent en France au mois de septembre 1792. Découvert et arrêté à Paris, il fut enfermé au couvent de Port-Royal, rue de la Bourbe, devenu l'une de ces prisons improvisées où l'on entassait les victimes dévouées à la mort. Ferme et calme en attendant le supplice, l'évêque d'Alais s'était procuré quelques livres, et il partageait son temps entre l'étude et des consolations à ses compagnons d'infortune. L'événement du 9 thermidor le sauva de l'échafaud, et il dut aux démarches zélées d'un protestant qui l'avait connu à Alais de recouvrer bientôt après sa liberté. Il se retira alors à Villemoisson, près de Longjumeau, chez madame de Bassompierre, et y vécut dans l'étude et dans la retraite. Ce fut là que M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, échappé aussi à la hache révolutionnaire, lui communiqua les manuscrits de Fénélon, dont il était devenu par hasard propriétaire, et lui donna l'idée d'écrire la vie de ce grand prélat. Sous le gouvernement du Directoire, M. de Bausset, de concert avec M. Émery, s'était prononcé pour que les prêtres accédassent à la déclaration exigée d'eux par la loi du 7 vendémiaire an IV, déclaration de pure soumission, au prix de laquelle le clergé non assermenté put librement exercer en France le culte catholique, jusqu'au 18 fructidor. Dans un écrit qu'il publia à ce sujet, il insistait surtout sur l'inconvénient de mêler les considérations de la politique aux affaires de la religion. Il se déclara aussi, sous le gouvernement consulaire, en faveur du serment de fidélité à la constitution, exigé des ecclésiastiques. Quelque temps après, lorsqu'un concordat eut été signé entre le pape et le premier consul, l'évêque d'Alais s'empressa de se conformer au vœu du souverain pontife, en déposant entre ses mains sa démission de l'évêché d'Alais. La goutte, dont il souffrait beaucoup alors, ne lui permit pas de reprendre rang dans la nouvelle organisation de l'Eglise de France. Exempt d'ambition, il ne recherchait pas les faveurs; son mérite les lui attira. En 1806, il fut nommé chanoine de première classe au chapitre de Saint-Denis; et deux ans après, quand fut recréée l'université, il en fut nommé premier conseiller titulaire. Cette même année, parut l'*Histoire de Fénélon*, qui obtint le plus brillant succès, et à laquelle l'Institut décerna, en 1812, le deuxième grand prix decennal de deuxième classe. On ne saurait porter de ce livre un jugement plus impartial que celui qu'exprima le jury en cette occasion : « L'ouvrage est écrit partout avec le ton de noblesse et de dignité qui est propre à l'histoire. On y désirerait seulement un peu plus de cette onction douce et pénétrante qui convient au caractère de Fénélon. Le style en est, en général, pur, correct et élégant, quoiqu'on y puisse remarquer quelques taches. La narration manque quelquefois de rapidité, mais jamais de clarté, et rarement d'intérêt : attachante par le ton de sincérité qui y règne, elle est semée de réflexions toujours justes et jamais ambitieuses, qui servent à relever les détails et à jeter du jour sur les faits. » — Cependant le sentiment général était qu'en racontant les démêlés de Fénélon et de Bossuet, M. de Bausset paraissait un peu trop pencher pour l'archevêque de Cambray. Il crut ne pouvoir mieux répondre qu'en écrivant l'*Histoire de Bossuet*. Cette histoire parut en effet en 1814, et on y lisait (livre X) cette déclaration remarquable par sa franchise et sa délicatesse : « Nous l'avouons, « entraîné par notre vénération pour l'un « des plus beaux caractères qui aient honoré

« l'humanité, peut-être nous ne nous som-« mes pas assez pénétré, en écrivant l'his-« toire de Fénélon, des graves considéra-« tions qui imposaient à Bossuet le devoir « d'attacher tant d'intérêt aux conséquences « de la doctrine de l'archevêque de Cam-« bray. » L'*Histoire de Bossuet*, quelque remarquable qu'elle soit, est cependant inférieure à celle de Fénélon. Le talent et l'imagination de M. de Bausset se prêtaient bien mieux à reproduire la grave suavité du caractère de l'archevêque de Cambray qu'à se mesurer aux proportions gigantesques du génie de Bossuet. Mais, s'il n'est pas toujours à la hauteur de son héros, du moins a-t-il fait de louables efforts pour rendre à ses débats avec Fénélon leur véritable et importante signification. — Dès que Louis XVIII fut remonté sur le trône, M. de Bausset fit successivement partie des deux commissions d'évêques qui furent formées pour régler les intérêts et diriger les affaires du clergé de France. Le roi le nomma président du conseil royal de l'instruction publique; mais le retour de Napoléon ne lui laissa pas le temps d'entrer en fonctions. Il refusa alors de reprendre son titre de conseiller de l'université, et se retira à la campagne. Depuis la seconde restauration, chacune des dernières années de sa vie fut marquée par quelque nouvelle faveur du monarque. En 1815, il fut appelé à la chambre des pairs; en 1816, nommé membre de l'Académie; en 1817, il reçut le titre de duc et le chapeau de cardinal; en 1820, il fut fait commandeur des ordres du roi, et, en 1821, nommé ministre d'Etat. Mais depuis longtemps déjà des souffrances aiguës ne lui permettaient plus que rarement de se mêler des affaires publiques. Il prit part cependant encore, en 1818 et 1819, aux conférences qui furent ouvertes pour modifier quelques-unes des dispositions du concordat, et se mêla quelquefois aux débats de la chambre des pairs. Il charma la retraite dans laquelle il était contraint de vivre, par quelques travaux littéraires. C'est à cette époque qu'il écrivit ses *Notices biographiques* sur le cardinal de Périgord et sur l'abbé Legris-du-Val. Il travaillait encore à l'histoire du cardinal de Fleury, et préparait les matériaux de celle du duc de Richelieu, avec lequel il avait été lié de la plus intime amitié, quand la mort mit fin aux longues souffrances qui n'avaient pu altérer un moment la sérénité de son humeur ni la lucidité de son esprit. Il expira le 21 juin 1824, et son corps fut déposé, suivant son désir, entre le tombeau du cardinal de la Luzerne et celui de M. Legris-du-Val, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard. Par son testament, M. de Bausset léguait les manuscrits et les documents inédits des histoires de Fénélon et de Bossuet au séminaire de Saint-Sulpice, auquel il avait déjà abandonné les bénéfices de la vente de ces ouvrages. — Outre les histoires de Fénélon et de Bossuet, qui ont été souvent réimprimées, on a de M. de Bausset : 1° *Réflexions sur la déclaration exigée des ministres des cultes par la loi du 7 vendémiaire an* IV, Paris 1796, broch. in-8 ; —2° *Exposé des principes sur le serment de liberté et d'égalité, et sur la déclaration exigée des ministres du culte, par la loi du 7 vendémiaire an* IV, — Paris, 1797, in-8 : la brochure précédente a été refondue et développée dans cet ouvrage; — 3° *Notice historique sur S. E. Monseigneur le cardinal de Boisgelin, archevêque de Tours*, — Paris, 1804, in-12 ; — 4° *Notice sur la vie et les écrits de M. Émery, ancien supérieur général de Saint-Sulpice*, 1811, broch. in-8; — 5° *Notice historique sur l'abbé Legris-du-Val*, — Paris, 1820, broch. in-8; — 6° *Notice historique sur S. E. Monseigneur Alexandre Angélique de Talleyrand*, — Versailles, 1821, in-8; — 7° *Notice sur M. le duc de Richelieu*, — Paris, 1822, broch. in-8 ; — et quelques brochures sur les affaires ecclésiastiques du temps. M. de Bausset a eu de nombreux biographes, parmi lesquels nous citerons le *comte de Villeneuve de Bargemont, l'abbé de Montesquiou, J. F. de Graverine*, etc. VICTOR DE NOUVION.

BAUTRU (Guillaume), comte de Seran, eut une grande réputation de bel esprit au XVIIe siècle, réputation qui nous semble bien au-dessus de la valeur réelle de l'individu, et dont il n'est rien resté, si ce n'est le souvenir de quelques plaisanteries dont les unes sont semées d'un sel plus qu'attique et dont les autres sont très-fades. Voici un de ses bons mots, le meilleur, à notre avis, de tous ceux qu'on lui attribue : il se trouvait à l'Escurial et visitait l'immense et célèbre bibliothèque réunie par les souverains espagnols dans ce vaste Versailles castillan. Le bibliothécaire, en sa qualité de noble *hidalgo*, était, à ce qu'il paraît, d'une grande ignorance. « La bibliothèque est fort belle et en bon ordre, dit Bautru au roi d'Espagne, qui lui demandait ce qu'il pensait à cet

égard ; si belle et en si bon ordre, que je vous conseille de mettre le bibliothécaire à la tête de vos finances.—Et pourquoi cela? demande le souverain de toutes les Espagnes et des Indes.—Pourquoi? parce que le bibliothécaire ne touche jamais au dépôt qui lui est confié! En diriez-vous autant de votre ministre? »— Du reste, Bautru était, à ce qu'il parait, ce qu'on appelle un joyeux vivant, un véritable épicurien, négligeant lui-même, suivant l'expression du comte de Seran, son fils, autant sa chapelle qu'il prenait soin de sa cave. Son humeur facétieuse l'avait mis à la mode, à cette époque, où le goût était bien loin d'être épuré. Il fut même membre, et l'un des premiers, de l'Académie française. Bautru était né à Paris, en 1588, et mourut dans cette même ville en 1665. A. B.

BAUTZEN (Ville et Bataille de). *Bautzen*, en slave *Beidissin*, est une ville de Saxe, capitale de la province de Lusace, située sur une colline escarpée, à la rive droite de la Sprée, à 12 lieues de Dresde, sur la route de cette capitale à Breslau ; sa position en fit, dès le XIe siècle, une place assez importante. La ville proprement dite est encore entourée de fortifications à demi ruinées aujourd'hui, et qui la défendirent pendant longtemps; elles consistent dans une forte enceinte de murs garnis de tours. Des faubourgs assez bien bâtis l'entourent dans sa partie orientale, tandis que le côté occidental est couvert par la Sprée, qu'il domine d'assez près. La population de Bautzen s'élève à environ 12,000 âmes; elle possède un gymnase, un collége de prédication, deux bibliothèques et plusieurs fabriques qui animent son commerce, surtout en draps et en toiles. Les anciennes maisons de Bautzen ayant disparu à la suite de plusieurs incendies, la ville est aujourd'hui bien bâtie, et ses rues, bien alignées, lui donnent l'aspect d'une ville moderne, qu'embellissent encore des promenades agréables.— Un fait bizarre, mais qu'on peut remarquer d'ailleurs en d'autres endroits, prouve l'excessive tolérance religieuse qui règne parmi les habitants de ce pays : l'église de Saint-Pierre est partagée en deux, dans sa longueur, par une grille ; l'une des moitiés est destinée au culte catholique, l'autre au culte protestant.

La ville de Bautzen avait déjà marqué, dans les fastes militaires, par le campement du roi de Prusse, Frédéric II, la bataille de Hochkirch et les opérations qui avaient eu lieu entre ces deux endroits en 1758. Le même terrain fut, en 1813, le théâtre des deux batailles qui s'y livrèrent les 20 et 21 mai, et qui portent les noms de Bautzen et de Wurschen ; ce sont celles dont nous allons rendre un compte succinct.

Maître de Dresde, depuis le 8, et du passage de l'Elbe, depuis le 10, l'empereur Napoléon passa quelques jours en manœuvres destinées à lui faire connaître les projets ultérieurs de l'ennemi. Le 15, étant assuré que l'armée russo-prussienne était décidée à recevoir une bataille en arrière de Bautzen, il dirigea sur ce point les différentes colonnes de ses troupes. Le 19, les deux armées étaient en présence et n'attendaient plus que le signal d'entrer en action. L'armée française, forte d'environ cent cinquante mille hommes, avait la droite et le centre devant Bautzen, entre Techritz et Welka ; la garde et la cavalerie en arrière à Goedau, sur la route de Dresde. Les trois corps de l'aile gauche étaient encore assez éloignés et en colonne sur la route de Spremberg, entre Hoyerswerda et Weissig.

L'armée russo-prussienne, dont l'empereur Alexandre avait pris le commandement, occupait les positions suivantes : en première ligne, environ trente mille hommes sous les généraux Miroladovich et Kleist étaient chargés de défendre le passage de la grande Sprée, depuis Bautzen jusqu'à Deberchutz. En seconde ligne, les retranchements étaient défendus par trois corps faisant en tout soixante-dix mille hommes; celui de Govezakoc à la gauche, au centre le général York, à l'extrême droite le général Blucher. En avant de cette droite, le corps de Barklay de Tolly, fort de trente mille hommes, était placé entre les deux Sprées, devant Gottarnelde, et formait la liaison entre les deux lignes. En arrière du corps d'York, la cavalerie, les gardes et les réserves, au nombre de trente mille hommes, étaient en position en avant de Wurschen, où était le quartier de l'empereur de Russie.

Le 20 au matin, l'empereur Napoléon fit ses dispositions pour forcer le passage de la Sprée. Le maréchal Oudinot fut chargé de jeter un pont au-dessus de Bautzen et d'attaquer la gauche des troupes russes. Le maréchal Macdonald devait emporter la ville de Bautzen la garde et la réserve étaient placées en seconde ligne derrière son corps. Celui de Marmont, destiné à attaquer la

droite de l'ennemi, devait jeter un pont au-dessous de Seydau. Le corps du général Bertrand, à la gauche du précédent, ne pouvait qu'observer la Sprée vers Niéder Gurck, en attendant l'arrivée des trois corps commandés par Ney. Ce dernier marchait lentement et débouchait seulement, ce jour-là, de Kœnigswarten, se dirigeant sur Klix, pour y passer la Sprée.

L'action fut engagée à midi. Macdonald s'empara du pont sur la route de Dresde, que les ennemis n'avaient pas détruit. Oudinot et Marmont établirent ceux de Doberschau et de Seydau. Après cinq heures d'un combat opiniâtre, les hauteurs de Griswitz et Ebersdorf étaient emportées et occupées par les corps de Macdonald et d'Oudinot; le corps de Marmont couronnait les hauteurs de Seydau. Alors ce dernier fit attaquer la ville de Bautzen, qui fut emportée par la division Compans. Les troupes russes de Miroladovich avaient pris une seconde position en avant du camp retranché; les Prussiens de Kleist à la droite des Russes : les trois corps français les y suivirent et le combat continua jusqu'à sept heures du soir. Alors le corps russe de Miroladovich avait été forcé de prendre une troisième position plus en arrière; celui de Kleist était rentré dans les retranchements : les corps d'Oudinot et de Macdonald s'étaient déployés, leur droite sur les hauteurs de Kuhnitz s'étendant, à gauche, jusqu'à la route de Gorlitz; celui de Marmont occupait les hauteurs d'Eberkayna. Le corps de Bertrand s'était contenté de forcer à Niéder Gurk le passage d'un bras de la grande Sprée, et d'occuper l'île qu'il forme, ayant devant lui une division du corps de Blucher. Le maréchal Ney n'arriva à son poste avec les trois corps de la gauche que pendant la nuit. Dans cette position, il existait, entre la gauche de l'armée française qui ne dépassait pas Niéder Gurk, et le restant des corps qui avaient leur gauche sur les hauteurs de Kayna, une lacune occupée par les hauteurs de Krekwitz, que tenait le corps prussien de Blucher. Le général en chef ennemi pouvait croire que les efforts de l'armée française tendraient à se placer entre lui et la Bohême.

Le 21, vers cinq heures du matin, l'empereur Napoléon s'étant porté avec sa garde et la réserve au centre de son armée, sur les hauteurs de Kayna, le combat recommença par notre aile droite. Le corps d'Oudinot, s'étant porté en avant, s'engagea de nouveau avec les troupes du général Miroladovich. Ce dernier, qui commandait toute l'aile gauche ennemie, avait déjà été renforcé par la division du prince Eugène de Wurtemberg. Croyant toujours que l'intention de Napoléon était de diriger contre lui les plus grands efforts de l'armée française et se voyant vivement attaqué, il appela à lui de nouvelles troupes et prit l'offensive à son tour. Alors le maréchal Oudinot reçut l'ordre de céder du terrain en réservant la droite et de revenir peu à peu à la première position de Krekwitz; le corps de Macdonald fut chargé de l'appuyer, et le combat se soutint sur ce point avec opiniâtreté, afin de détourner l'attention de l'ennemi de sa droite.

Pendant ce temps, le maréchal Ney, à la tête de son corps et de celui de Lauriston, avait forcé le passage de la Sprée à Klix, et, débouchant entre Breska et Dolga, avait attaqué le corps de Barklay de Tolly. Après un combat qui se prolongea par la mollesse de l'attaque du corps de Lauriston, Barklay fut obligé de se replier dans une seconde position, plus en arrière; il y fut bientôt attaqué par les troupes de Ney, et, vers dix heures du matin, obligé d'en prendre une troisième encore plus reculée.

Par cette retraite, le flanc droit du corps Blucher, appuyé à Freilitz, se trouva découvert, et le village fut enlevé par les troupes du corps de Ney. Pour appuyer le succès et le mouvement de Ney et occuper le centre des ennemis, Napoléon fit en même temps attaquer, par le corps de Marmont, les retranchements par la route de Gorlitz et par Baschitz. Cependant Blucher, dont la position était compromise par la perte de Freilitz, y fit marcher le corps de Kleist et la division des gardes prussiennes; le village fut repris, mais l'ennemi ne le dépassa pas. Le moment était décisif; la gauche ennemie était entraînée loin du camp retranché, vers Kuhnitz; le centre était vivement attaqué, et les réserves avaient dû s'avancer pour le soutenir. Blucher, menacé sur son front par le corps de Bertrand, ne pouvait pas s'étendre sur sa droite, sans s'exposer à perdre sa position. Laissant devant ce dernier village une de ses divisions en observation, le maréchal Ney pouvait, avec les six qui lui restaient, pousser devant lui le corps de Barklay, et déboucher sur la route de Gorlitz.

vers Wurschen, où les réserves ennemies n'étaient plus pour le recevoir. L'effet qu'aurait produit sa présence sur ce point est facile à concevoir: la gauche de l'ennemi avait encore la possibilité de se retirer par Loebau; mais le centre et la droite, et surtout le corps de Blucher, se trouvaient gravement compromis. Ney craignait-il d'assumer une trop grande responsabilité, ou n'avait-il pas une connaissance assez précise de la disposition du champ de bataille?..... Quoi qu'il en soit, le maréchal Ney s'arrêta là; ayant fait établir des batteries sur les hauteurs, il fit canonner les retranchements devant lui.

Le corps du général Bertrand, qui avait débouché par Fliskowitz, les canonnait déjà de front; bientôt il reçut l'ordre de se porter en avant. Les hauteurs de Krekwitz furent emportées, malgré que Blucher eût rappelé à lui, de Freilitz, la division des gardes prussiennes. Blucher, obligé de se retirer sur Burchwitz, donna alors l'ordre au général York de reprendre Krekwitz, tandis que lui-même, ralliant ses troupes, se disposait à remarcher en avant. La bataille était gagnée pour l'armée française, par cela seul qu'elle avait ses réserves disponibles lorsque celles de l'ennemi étaient déjà toutes engagées : Napoléon le jugea ainsi et n'hésita pas à porter le dernier coup. Une forte batterie de la garde, envoyée au corps de Bertrand et placée devant son front, arrêta le mouvement de Blucher. La garde impériale et la cavalerie de Latour-Maubourg, précédée de soixante bouches à feu de la garde, se portèrent, par un à gauche, des hauteurs de Kayna. Le corps d'York, qui se retirait de Krekwitz, fut pris en flanc et mis en déroute. En même temps Ney, qui avait réoccupé Freilitz, avait repris son mouvement en se dirigeant sur Wurschen; mais le temps perdu ne se regagne plus, et, au lieu de déborder l'ennemi, il ne put que le suivre. A quatre heures du soir, la droite et le centre de l'ennemi étaient en pleine retraite. Alors le corps de Marmont, qui avait pénétré dans les retranchements, par la route de Gorlitz, reçut l'ordre de se diriger par la droite sur Hochkirch, afin de couper à l'ennemi la route de Loebau; le corps de Macdonald de se diriger par Jerrkowitz sur le même point, et celui d'Oudinot de reprendre l'offensive. Mais le général Miroladovich s'était mis en retraite à temps, et il put gagner Loebau, sans faire de grandes pertes. A sept heures du soir, les corps de Barklay, York, Kleist et Blucher avaient dépassé Wurschen, où s'arrêta le maréchal Ney. A la nuit, l'armée française était en position au delà du champ de bataille, sur la ligne de Hochkirch, par Wurschen à Rockel. La perte des Russo-Prussiens, dans ces deux journées, s'éleva à environ dix-huit mille morts ou blessés, et trois mille prisonniers. L'armée française n'eut pas moins de douze mille hommes hors de combat.

LE GÉNÉRAL G. DE VAUDONCOURT.

BAVANG ou **BAWANG** (*bot.*), grand arbre des îles Moluques, dont la famille et le genre demeurent toujours indéterminés, quoiqu'il paraisse appartenir à la famille des savonniers. C'est le *copi-bawang* des Malais, *alliaria* de Rumph (*amb.*, 2, t. 20). Toutes ses parties exhalent l'odeur de l'ail, et sa graine en a tellement le goût, que l'on en faisait généralement usage pour les assaisonnements avant l'introduction de l'ail dans les pays où il croît.

BAVAROIS (*voy.* BAVIÈRE).

BAVAROISE. Boisson diversement composée de thé, de sirop, de lait, etc., etc.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, des princes de Bavière, se trouvant à Paris, allaient souvent prendre du thé au café Procope, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés; mais ils exigeaient qu'on le leur servît dans des carafes de cristal, et, au lieu de sucre, ils y faisaient mettre du sirop capillaire; de là, le nom de *bavaroise* que l'on donna à la boisson nouvelle. On l'adopta dans les cafés, sans autre changement que d'y ajouter du lait et de remplacer le sirop capillaire par du sucre clarifié et cuit jusqu'à consistance de sirop, etc.

On connaît maintenant, à Paris (1842), cinq espèces de bavaroises:

1° La bavaroise *au lait*, qui se compose ainsi :

On verse dans une carafe une once environ de sirop de sucre; on y ajoute un peu d'eau de fleur d'oranger; on achève de remplir le vase avec du lait bouillant, on bat le tout et l'opération est terminée;

2° Id. *à l'eau :* sirop de sucre, eau de fleur d'oranger, décoction de thé fort légère; remplir avec de l'eau bouillante; battre le tout.

3° Id. *au chocolat :* sirop de sucre, lait, chocolat bouilli dans de l'eau; battre le tout;

4° Id. *au café* dite *parisienne :* sirop de sucre, lait bouillant, café à l'eau bouillant; agiter;

3° Id. au café et au chocolat, dite *barbayade :* sirop de sucre, lait bouillant, café à l'eau ; battre le tout, etc. Les bavaroises sont légèrement nourrissantes.

BAVE *(pathologie)* , *saliva ex ore fluens.* On appelle ainsi la salive qui , dans quelques maladies, et surtout chez les enfants et les vieillards, s'écoule involontairement de la bouche.

On donne le même nom à la salive écumeuse qui s'échappe de la bouche des individus atteints d'*épilepsie*, de *rage* (*voy.* ces mots, ainsi que l'article SALIVE). A. D.

BAVIÈRE (LA) est un royaume du midi de l'Allemagne, au delà de la rive droite du *Rhin* (v), et dont *Munich* est la capitale. Il a pour noyau l'ancien *duché* de Bavière, auquel les traités survenus depuis le commencement du XIXe siècle ont successivement ajouté d'autres pays qui forment avec lui un royaume compacte. Enfin, le traité de 1816 ayant réuni à la Bavière un territoire considérable sur la rive gauche du Rhin, qui le sépare de l'Allemagne, et tellement situé, qu'on ne peut s'y rendre directement de Munich qn'en traversant le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, nous allons parler séparément de ces deux parties si distinctes du même État.

États bavarois au delà du Rhin. — Cette partie du royaume est bornée, au *nord*, par le royaume et les duchés de Saxe et la Hesse électorale ; à *l'ouest*, par les grands-duchés de Bade et de Hesse et le royaume de Wurtemberg ; à *l'est* et au *sud*, par les possessions de la maison d'Autriche. Sa superficie est de 1359 milles carrés d'Allemagne ou 18,890 kilomètres.

Plusieurs grandes chaînes de *montagnes* partagent cette partie de la Bavière ; nous allons en faire connaître les principales. La *Rauh-Alp* et le *Spessart*, sur les bords du Mein : leur hauteur moyenne est d'à peu près 400 mètres ; cependant quelques-unes de leurs cimes atteignent une plus grande élévation ; le géant de ce groupe, le *Geyersberg*, en a 624 de hauteur ; le *Rochnegebirge* occupe une plus grande étendue que les deux précédentes chaînes ; à l'ouest il se joint à la chaîne du *Vogelsberg*, et à l'est à celle de la forêt de *Thuringe;* le *Franckenwald* et le *Fichtelgebirge*, qui unissent la chaîne précédente aux montagnes du *Boehmerwald;* le *Boehmerwald* se prolongeant de la *Bohême* dans la partie orientale de la Bavière, et se terminant aux monts *Moraves.* Les monts de la forêt de *Thuringe* projettent des rameaux dans le nord de la Bavière ; enfin des ramifications des *Alpes* s'abaissent dans sa partie méridionale.

Un seul *fleuve* traverse ce pays du sud-ouest à l'est ; c'est le Danube (v). Beaucoup de rivières arrosent sa superficie ; les principales sont : le *Lech*, l'*Isar* ou *Iser*, l'*Inn*, le *Regen*, l'*Althmuhl*, la *Naab*, la *Rednitz*, le *Mein* (v), le Sinn et la Saale : il y a aussi beaucoup de lacs, dont sept ont une étendue de 25 à 4 kilomètres ; et à sa frontière méridionale il touche au lac de Constance (v).

Le *climat* de ce pays est généralement sain et tempéré ; l'élévation du sol et le voisinage des montagnes apportent cependant des modifications à la température. Au midi du *Danube*, l'air est vif ; on éprouve des hivers longs et rigoureux ; c'est la partie la plus élevée de la Bavière, celle qui est le plus exposée à l'influence des glaciers éternels des Alpes. Dans les montagnes de *Boehmerwald*, les vents du nord-est rendent le climat sec et âpre ; au nord, celles du *Fichtelgebirge* donnent à la contrée de la haute Franconie une âpreté moins grande, peut-être parce que les vallées s'étendent de l'est à l'ouest, et que l'influence des vents du nord y est modifiée par ces montagnes. Le printemps et l'été sont fort humides dans un grand nombre de localités ; mais les chaleurs de l'été sont souvent excessives dans les vallées ouvertes au sud. De toutes les saisons, la plus belle est ordinairement l'automne.

L'agriculture est peu avancée dans la plus grande partie du royaume, quand sur quelques points elle est en progrès. Dans les régions montagneuses, la terre est d'une qualité médiocre ; mais dans les plaines basses et dans les vallées elle est très-fertile. Dans le nord, les terres livrées à la culture sont généralement légères ; dans les contrées méridionales, elles sont presque partout grasses et fertiles. Le gouvernement lutte avec persévérance, par des encouragements distribués avec sagesse , sinon toujours avec succès, contre l'indolente apathie et l'ignorance routinière des paysans, qui sont autant d'obstacles à toute espèce de perfectionnement.

Les bestiaux, après l'agriculture, forment la principale branche de la richesse nationale : les prés et les pâturages qui s'étendent

le long des rivières favorisent l'accroissement et la multiplication des troupeaux.

Le jardinage est depuis longtemps en voie de progrès, surtout autour des villes ; on cite avec raison plusieurs établissements de jardiniers fleuristes et de pépiniéristes. La culture des légumes s'étend et se perfectionne. Les cercles de la *moyenne* et de la *basse Franconie* ont de vastes et bons vignobles ; c'est dans le dernier des deux, surtout aux environs de Wurtzbourg, que se font les vins de Franconie si justement renommés.

Les forêts de la Bavière sont pour elle une grande richesse ; leur étendue est de 2,890,148 hectares ; on a calculé qu'elle formait vingt pour cent des terres du royaume et donnait 4 hectares 8 ares pour chaque famille. Ces superbes forêts, presque toutes de haute futaie, produisent une grande variété d'arbres, mais principalement des chênes et des hêtres d'une énorme dimension.

Le règne minéral est riche et varié dans ce royaume; on y trouve des carrières de meules et de pierres à aiguiser, des mines de plomb et de cuivre, des mines abondantes de fer, plusieurs salines dont les produits annuels s'élèvent à 29 millions de kilogrammes de sel, insuffisants cependant à la consommation du pays. Les sources minérales servant au traitement plus ou moins efficace des maladies sont : celle de Sichenreuth ou d'Alexandre, dans la contrée si pittoresque du Fichtelgebirge; les bains de Kissengen dans une vallée arrosée par la Saale, à 65 kilomètres de Wurtzbourg; à 10 kilomètres de cette ville les eaux acidules et ferrugineuses de Bocklet; les eaux thermales de Bruckenau, entre Hamelbourg et Fulde, et dans la partie méridionale du royaume les eaux de Kardecker qui servent presque exclusivement à la consommation de Munich.

L'industrie, peu avancée dans la Bavière, y est cependant représentée par un assez grand nombre de manufactures : on y compte seize forges, quatorze hauts fourneaux, plusieurs fabriques de fil de fer et deux manufactures d'armes. Les filatures sont encore dans l'enfance; les tisserands ne livrent à la consommation que des toiles grossières : on tire de l'étranger les toiles fines. Il en est de même des tissus de laine. La Bavière ne peut donner, en échange des draps et casimirs qu'elle tire du dehors, que des fils de chanvre et des laines filées pour des tapis communs. La toile de coton et tout ce qui tient à la bonneterie se fabriquent et se consomment dans le pays. Dans quelques branches d'industrie cependant, les Bavarois ont acquis sur leurs voisins une incontestable supériorité. Ainsi on doit citer sous ce rapport les cuirs, qui sont un important objet d'exportation ; les papiers ; les instruments de musique, de chirurgie et de mathématiques, fabriqués à Munich ; l'orfèvrerie et les gravures d'Augsbourg ; les cartes à jouer, les cartes géographiques, la quincaillerie et les jouets d'enfant de Nuremberg. Il existe aussi dans ce royaume des verreries, des manufactures de glaces, de faïence, de porcelaine, et quelques fabriques peu importantes de coutils, de batistes et de dentelles.

Le commerce est peu important dans ce pays ; heureusement pour lui que sa situation fournit des moyens de communiquer avec plusieurs États voisins et y favorise un commerce de *transit* fort considérable. Le commerce des grains, autrefois fort étendu, a été interdit par des prohibitions.

Les communications sont assurées par des routes bien construites et parfaitement entretenues. Les ponts jetés sur les cours d'eau sont nombreux, partout solides et souvent d'une construction remarquable. La navigation a été longtemps négligée ; mais, en 1823, les ministres lui ont accordé une attention spéciale, et depuis lors le Danube porte des bateaux à voile aux frais de l'État et à l'usage du commerce.

La population est de 3,402,000 habitants, non compris ceux de la Bavière rhénane; les quatre cinquièmes professent la religion catholique, le reste appartient aux cultes luthérien, calviniste, mennonite et juif. Les peuples de ce royaume sortent de différentes souches, et l'on reconnaît encore chez eux des traces du caractère distinctif de leurs ancêtres. Les habitants de l'ancienne Bavière et du haut Palatinat descendent du mélange des *Vendelici* et des *Boiis* ou Boïens ; ils sont sérieux, loyaux, fidèles à leurs engagements, constants dans leurs affections, attachés aux cérémonies religieuses plutôt qu'aux préceptes de la religion, et prêts à tout faire pour la patrie, mais surtout si le prêtre le leur commande au nom de Dieu. Les habitants originaires de la Souabe sont ignorants (dans les campagnes, car dans les villes la civilisation est avancée), superstitieux, sobres, robustes et laborieux; ceux de la Franconie

sont actifs, industrieux et très-entreprenants.

L'administration dans la Bavière *transrhénane* a divisé le territoire en sept *cercles,* qui sont : de la *haute Bavière*, chef-lieu *Munich;* la *basse Bavière*, chef-lieu *Passau;* le *haut Palatinat*, chef-lieu *Ratisbonne;* la *haute Franconie*, chef-lieu *Bayreuth;* la *moyenne Franconie*, chef-lieu *Ausbach;* la *basse Franconie*, chef-lieu *Wurtzbourg;* la *Souabe*, chef-lieu *Augsbourg*. Chacun de ces cercles est administré par un *commissaire général de police* et plusieurs autres commissaires, qui remplissent à peu près les mêmes fonctions que les préfets et sous-préfets en France. Chaque cercle est ensuite divisé en plusieurs ressorts de justice, qui ont chacun leur chef-lieu ; plusieurs de ces justices sont sous la dépendance de quelques seigneurs privilégiés, ce qui leur fait donner le nom de *justices médiates* et *seigneuriales*. Le pouvoir municipal, parfaitement organisé, exercé avec intelligence, y est presque indépendant du gouvernement qui le surveille.

Les cultes sont libres dans la Bavière; tous y sont également protégés par la loi. La religion catholique a deux archevêchés, l'un à Munich, l'autre à Bamberg, et cinq évêchés, à Passau, Ratisbonne, Augsbourg, Eichstaedt et Wurtzbourg. Le culte protestant est soumis à un consistoire général fixé dans la capitale, ayant dans les cercles des inspecteurs et des sous-intendants. Les juifs sont dirigés par leurs rabbins, dont la nomination est soumise à l'approbation du gouvernement

L'instruction publique occupe la sollicitude du gouvernement et de tous les Bavarois éclairés. Elle compte trois universités, à Munich, Wurtzbourg et Erlangen ; un grand nombre d'établissements de toute espèce pour les différentes branches des sciences et des arts, pour tous les degrés du savoir, et 5,400 écoles primaires populaires. Le nombre de professeurs et agents administratifs est de 7,400 ; celui des écoliers de toutes les conditions, de tous les degrés dépasse 500,000. Les beaux-arts, toujours en voie progressive depuis plus d'un siècle, sont dans un état florissant à Munich et dans quelques-unes des principales villes.

L'armée bavaroise, recrutée par la conscription, est de 54,000 hommes, dont 35,000 forment le contingent à l'armée de la confédération germanique ; il y a, en outre, une forte réserve et une garde nationale, et, de plus, une gendarmerie, chargée de la police, dont l'effectif est de plus de 1,700 hommes.

Les finances du pays offrent une dette publique de 265 millions de francs et un revenu annuel de 63 millions.

Une *constitution* fut octroyée aux Bavarois par leur roi, le 26 mai 1818. Elle consacre l'unité et l'indivisibilité du royaume, l'inaliénabilité des domaines de l'État, l'inviolabilité de la personne du roi, la liberté de conscience et celle des opinions avec des restrictions légales contre les abus ; le droit égal pour tous les Bavarois à tous les emplois publics et à toutes les distinctions dues au mérite; l'inviolabilité des droits municipaux. Elle institue des *états généraux*, composés de deux chambres, investies du droit d'*avis consultatif*, de *consentement* et de *vote*, de *vœux* et de *plainte*. Les états généraux votent le budget pour six ans, et ne peuvent se réunir qu'en vertu d'une convocation du roi. Cette charte a maintenu les princes et les comtes des *ci-devant États germaniques* dans la possession de leurs droits et prérogatives ; les nobles, autrefois *immédiats* et à présent soumis à la souveraineté de la Bavière, sont maintenus dans certains privilèges littéralement spécifiés par la constitution, indépendamment des droits seigneuriaux conférés par la propriété foncière, tels que le droit d'exercer la *justice seigneuriale*, d'instituer des *fidéicommis*, etc., etc. Le clergé jouit du privilège d'être soumis à une juridiction exceptionnelle, au civil et au criminel. Un *concordat* de 1817 assure au pape une influence immédiate sur le clergé et sur le peuple ; une disposition de cet acte impose au gouvernement l'obligation d'obtempérer à toutes les réquisitions des évêques ayant pour objet la prohibition des *livres dangereux*.

Il existe dans ce royaume cinq ordres de chevalerie dont le roi est le *grand maître*.

Cette partie de la Bavière renferme, outre les sept chefs-lieux des cercles que nous avons désignés, plusieurs autres villes importantes, dont les plus remarquables sont : *Landshut, Fzeisingen, Straubing, Ingolstadt, Eichstaedt, Kulembach, Thof, Erlangen, Furth, Schwabach, Nordlingen, Neubourg, Lindau, Memmingen, Kempten*, qui feront l'objet d'articles spéciaux de cet ouvrage.

Au temps de *César*, la Bavière transrhénane n'était qu'un vaste désert : sous *Auguste*

elle figura au rang des provinces romaines, sous les noms de *Vindelici* et de *Norique* dont Ratisbonne était la capitale.

La Bavière est le plus ancien duché de l'Allemagne; depuis le ve siècle elle a conservé son nom, et même quelques vestiges de ses anciennes constitutions. Les Allemands l'appellent *Bayern*, et ce nom rappelle celui des *Boïis, Boïens, Boyariens*, l'un des peuples germains refoulés dans la Bohême par les Romains, et qui en sortirent vers l'an 450 avec les barbares connus sous le nom d'*Ostrogoths*, et se précipitèrent sur le midi de l'Europe. Ce peuple, selon l'opinion reçue, serait la souche des Bavarois. Leur premier chef ou duc paraît être *Aldiger* ou *Aldeger*. Il se lia avec d'autres princes de la Germanie dans le dessein de suivre *Clovis*, roi des *Francks*, dans ses conquêtes et de les partager avec lui; mais, après la bataille de Tolbiac en 496, Clovis repoussa les Allemands dans leurs premières limites, força les Bavarois à reconnaître sa puissance. Alors il établit une colonie de *Francks* vers les bords du Mein; de là, cette contrée prit le nom de Franconie, qui lui est resté jusqu'à nos jours, et les chefs de ces *Francks* devinrent les suzerains des ducs de Bavière.

Sous *Theudon III*, petit-fils d'*Aldiger*, au vi^e siècle, les Bavarois commencèrent à embrasser le christianisme. A la même époque, après le partage du royaume des *Francks*, leurs ducs se soumirent aux rois d'*Austrasie;* mais la faiblesse des derniers *Mérovingiens* leur permit de secouer le joug, et ils furent libres pour quelque temps.

Les Bavarois retrouvèrent la dépendance sous les *Carlovingiens;* toutefois ils conservèrent quelques prérogatives, telles que le droit de choisir leur chef et le général de leurs hommes d'armes; on ignore s'ils donnèrent à leur prince le titre de *duc* ou celui de *roi*. Pour la première fois, vers l'an 556 on vit apparaître le nom de la famille des *agilofingiens*, qui régna sur ce pays jusqu'à la fin du viiie siècle. Un prince de cette famille, *Caribald*, résidait à Ratisbonne. Son successeur, *Thasillon Ier*, signala son règne par le commencement des guerres contre les *Slaves* et les *Avares*. *Odilo*, gendre de Charles-Martel, fut le premier qui prit le titre de roi en 737. En 743, ayant cherché à s'affranchir du joug des *Francks*, il fut vaincu par *Pepin* et *Carloman*, ses beaux-frères, et mourut en 748. Son successeur fut *Thasillon II*, le dernier des *agilofingiens*, qui, à la diète de Compiègne (748), prêta, comme vassal, le serment de fidélité à *Pepin le Bref*, son oncle, à la cour duquel il avait été élevé, en même temps que le prince Charles, devenu *Charlemagne;* mais, plus tard, ayant fait alliance avec les ennemis de ce souverain puissant, il fut vaincu par lui, accusé du crime de haute trahison, condamné à mort à la diète d'Ingelheim en 788. Charles commua sa peine et le fit enfermer dans un cloître, où il mourut en odeur de sainteté.

Charlemagne, à la diète de Ratisbonne, en 788, abolit la dignité de duc de Bavière, mais conserva au pays le titre de duché; il nomma, pour le gouverner, *Gerold*, comte de Souabe, son beau-frère. En 799, les Bavarois occupaient une vaste étendue renfermant des pays divers. Le confluent de la *Raab* et du Danube leur servait de limites; outre la Bavière, le gouvernement de *Gerold* comprenait : le Tyrol, Saltzbourg, la plus grande partie de l'Autriche, le haut Palatinat, Neubourg, les territoires de Weissembourg; de Nordlingen et de Dunkelsbuhl.

Louis le Débonnaire, ce triste successeur de Charlemagne, donna la Bavière *comme royaume* à *Lothaire*, son fils aîné, qui, appelé au trône impérial en 817, le laissa à Louis le Germanique, dont la mort, arrivée en 840, laissa la Bavière à *Carloman*, fils de Louis. Alors ce royaume s'était agrandi de la Carinthie, de la Carniole, de l'Istrie, du Frioul, de la Pannonie, de la Bohême et de la Moravie. En 880, les États du royaume appelèrent au trône *Louis III*, frère de *Carloman;* il régna sur tous ces pays, moins la Carinthie Depuis l'an 882, la Bavière eut successivement pour rois *Charles le Gros*, *Arnold* et *Louis IV*, son fils; mais en 899, Charles le Gros réunit de nouveau tous les États qu'avait possédés *Charlemagne*, et la Bavière, qui, à cette époque, eut cruellement à souffrir des incursions des *Hongrois*, revint sous le sceptre de *Charles le Gros*.

La race *carlovingienne* s'éteignit en 911, dans la personne de Louis IV. Alors, et avec l'assentiment des États du pays, *Arnold*, fils de *Luipold*, général des troupes bavaroises, *margrave* et général depuis 907, prit la dignité de *duc* avec le pouvoir souverain, et reçut de *Conrad Ier*, empereur d'Allemagne,

après une querelle qui dura quelques années, le *duché* de Bavière à titre de *fief*. Après lui, d'autres ducs, et souvent plusieurs à la fois, parce que le principe de l'hérédité ne déterminait point le droit de succéder, gouvernèrent la Bavière, à travers les malheurs des guerres intestines, durant les croisades, qui la dépeuplèrent et l'appauvrirent pendant plus de deux siècles.

Enfin l'empereur *Frédéric-Barbe-Rousse*, en 1180, mit un terme aux maux qui accablaient ce pays, en expulsant le duc Henri le Lion, et en instituant le duc *Othon de Wittelsbach, comte palatin*, de la famille de *Schëyern*, duc héréditaire de la Bavière, après avoir détaché plusieurs parties du territoire. Othon régna avec gloire, reçut le titre de *grand* et mourut en 1183; il est la souche de la maison actuellement régnante. Louis, son fils, lui succéda, agrandit ses États, y réunit le Palatinat du Rhin et mourut assassiné en 1231, après avoir protesté contre la rébellion de Henri, roi d'Allemagne, contre l'empereur *Frédéric II*, père de Henri. Son fils, *Othon l'Illustre*, comte palatin du Rhin, lui succéda et mourut en 1253. Ses deux fils, *Louis* et *Henri*, après avoir régné ensemble, partagèrent leurs États en 1255; peu d'années après, la branche de Henri s'éteignit, et tout le duché demeura à Louis, dont l'un des fils parvint au *trône impérial* en 1314, sous le nom de Louis IV de Bavière. Celui-ci conclut à Pavie, en 1329, avec ses neveux, un traité de partage, par lequel il leur céda le haut et le bas margraviat, et ne se réservait que la haute Bavière. La transmission entre ces deux branches du droit de suffrage à la diète germanique et l'ordre de succession de ces deux branches, dans le cas de l'extinction de la ligne masculine de l'une ou de l'autre, y furent déterminés. Louis mourut en 1347, ses descendants se partagèrent successivement ses États, ils eurent entre eux des dissensions et des guerres qui, pendant plus de deux siècles, désolèrent le pays. Enfin, en 1506, la haute et la basse Bavière se réunirent en un seul et même État, et le duc *Albert II*, de la branche de Munich, établit, avec le consentement de son frère *Wolffgang* et celui des États, une *pragmatique sanction*, dans laquelle on fixa le droit de succession par ordre de primogéniture. Albert décéda l'an 1508. Des trois fils qu'il laissa, Guillaume IV était le seul qui dût hériter du sceptre. Cependant, après quelques démêlés, Guillaume IV et Louis, l'un de ses frères, régnèrent ensemble jusqu'à la mort de celui-ci, arrivée en 1534. Guillaume le suivit dans la tombe en 1550 et eut pour successeur son fils, *Albert V, le magnanime*, qui, après avoir accordé de grands priviléges aux États, mourut en 1579. L'aîné de ses trois fils, *Guillaume V*, surnommé le *religieux*, lui succéda et abdiqua, l'an 1596, en faveur de *Maximilien Ier*.

Maximilien, à l'aide des subsides extraordinaires qu'il recevait, fut l'âme de la ligue opposée à l'union protestante. L'empereur Ferdinand II lui accorda, en 1623, l'investiture de l'électorat du Palatinat et le titre héréditaire de grand écuyer tranchant, qui furent transmis en 1628 à la branche de *Guillaume*. La paix de Westphalie confirma Maximilien dans la dignité électorale et la possession du haut Palatinat, en échange de sa renonciation à la haute Autriche, engagée pour 13,000,000 de *florins*, qui lui revenaient après la liquidation des frais de la guerre, et un nouvel électorat, qui devint le huitième, fut créé pour la branche palatine. Après avoir régné cinquante-cinq ans, Maximilien décéda en 1651; son fils, *Ferdinand-Marie*, lequel mourut en 1679, lui avait succédé.

Maximilien-Emmanuel, fils de Ferdinand-Marie, monta sur le trône en 1679; il prit parti pour la France dans la guerre dite de la *succession d'Espagne*. Après la malheureuse bataille d'Hochstaedt, la Bavière fut traitée par l'empereur d'Allemagne en province conquise; l'électeur fut banni en 1706, et il ne fut rétabli dans ses Etats qu'à la paix de Bade, en 1714, et il mourut en 1726.

Son fils, Charles-Auguste, lui succéda. Quoiqu'il ait accédé à la *pragmatique sanction* de l'empereur Charles VI, relative à l'ordre de succession en faveur de Marie-Thérèse, à la mort de l'empereur il prétendit à la possession de l'Autriche, soumit une grande partie de ce pays par la force des armes, et prit, en 1741, le titre d'archiduc d'Autriche. La même année, il s'empara de Prague, et s'y fit couronner roi de Bohême, et, en 1741, il fut élu, à Francfort-sur-le-Mein, empereur d'Allemagne, sous le nom de Charles VII. Ce fut là le terme de ses prospérités : vaincu par le talent et la supériorité des forces de Charles de Lorraine, général des armées de l'Au-

triche, il se vit forcé d'abandonner la Bavière, et mourut le 20 janvier 1745.

Maximilien-Joseph III, son fils et son successeur, fit la paix avec l'Autriche, le 22 avril 1745, à Fussen. Il accéda aux conditions de la pragmatique sanction, promit à l'archiduc François sa voix pour l'élection au trône impérial et obtint la restitution de la Bavière, alors conquise par l'armée autrichienne. Maximilien-Joseph se voua avec passion au bonheur des Bavarois : l'agriculture, le commerce, l'exploitation des mines, toutes les branches de l'administration publique, et surtout les institutions universitaires et académiques, reçurent ses soins zélés et constants. Il ratifia le traité de Pavie, conclu en 1329, en ce qui concernait les conditions de l'hérédité dans la famille des Wittelsbach. Se voyant sans enfants, il accorda de son vivant, au prince Charles-Théodore, de la maison palatine du Rhin, son successeur présomptif, le droit de partager avec lui le gouvernement du Palatinat. Maximilien-Joseph III mourut en 1777; en lui s'éteignit la branche bavaroise des Wittelsbach Schèyern, et Charles-Théodore monta sur le trône de Bavière. Le traité de Pavie et la paix de Westphalie assuraient ses droits. Cependant l'Autriche, qui ne renonce jamais sans espoir de retour à aucune de ses prétentions, réclama la basse Bavière, et se disposa même à l'emporter de vive force. Charles-Théodore était sans postérité; il se laissa entraîner à signer, le 3 et le 14 janvier 1778, un acte par lequel il renonçait au droit de disposer de la succession au trône bavarois; mais le duc de Deux-Ponts, soutenu par le roi de Prusse, protesta contre cette renonciation, en sa qualité de plus proche *agnat* et d'héritier le plus direct de Charles-Théodore. La Bavière allait être engagée dans une *guerre de succession;* mais la Russie s'étant déclarée contre l'Autriche, un traité fut signé à Teschen, le 13 mai 1779, et la paix fut maintenue, moyennant le sacrifice que fit la Bavière de l'*Innviertel* et de la ville de *Braunau* (80 lieues carrées), qu'elle céda à l'Autriche. Tout n'était cependant pas dit : en 1784, l'Autriche fit de nouvelles propositions à l'électeur de Bavière pour se rendre maîtresse de son pays. Cette fois, la Russie appuyait l'Autriche. Cette nouvelle tentative échoua de nouveau contre la fermeté des refus du duc de Deux-Ponts et l'opposition du roi de Prusse. Au début de la *guerre de la révolution française*, Charles-Théodore obtint la neutralité pour ses États, qui furent néanmoins entraînés dans la conflagration générale, en 1793, et la Bavière elle-même devint le théâtre de cette guerre en 1796. Charles-Théodore, après avoir épousé dans sa vieillesse une jeune femme, n'en mourut pas moins sans postérité, le 16 février 1799. La branche de *Sultzbach* de la maison palatine s'éteignit en lui.

Le duc de *Deux-Ponts*, son cousin, lui succéda, sous le nom de Maximilien-Joseph IV. La paix de Lunéville mit fin à la guerre, le 9 février 1801; Maximilien-Joseph dut abandonner toutes ses possessions sur la rive *gauche* du Rhin, et quelques-unes sur la rive *droite* de ce fleuve, mais toutes séparées par d'autres États de la Bavière. Il obtint, en échange, 200 lieues carrées de pays contigus entre eux et contigus à ses États, peuplés de 216,000 habitants. Quand, en 1805, l'Autriche se prépara à faire la guerre à la France, elle rechercha l'alliance de la Bavière. Maximilien-Joseph refusa d'accéder à cette coalition, et joignit, au contraire, à l'armée française, 30,000 Bavarois, qui partagèrent avec les soldats de Napoléon les périls et la gloire d'Austerlitz. Maximilien-Joseph fut créé roi de Bavière, le 1er janvier 1806, par l'empereur des Français; la paix de Presbourg lui donna une augmentation de territoire de 500 lieues carrées, peuplées d'un million d'habitants. Il céda Wurtzbourg et son territoire et, peu de temps après, le duché de Berg; mais il obtint, en échange, la principauté d'Ansbach. Le 12 juillet 1806, il accéda à la confédération du Rhin, et fut, par cette accession, obligé à prendre part de toutes les guerres qu'allait avoir la France : en 1806, contre la Prusse; en 1807, contre cette puissance et la Russie; en 1809, contre l'Autriche; contre la Russie en 1812; contre cette puissance, la Prusse et l'Autriche coalisées, en 1813. Dans ces mémorables campagnes, les soldats bavarois rivalisèrent de bravoure et de constance avec les soldats français, contractant avec eux une confraternité d'armes et une solidarité de gloire qui semblaient devoir défier la durée des siècles. Cependant, le 17 octobre 1813, le prince de Wrède commandait le contingent bavarois à la *grande armée* opposée à la coalition devant Leipsick. Au moment où la bataille qui reçut ce nom allait commencer, Napoléon reçut l'avis de la dé-

fection des Bavarois, qui vinrent l'attendre, lui disputer la retraite et se faire battre, le 30 octobre, à Hanau. Dès le 8 du même mois, de Wrède avait eu des pourparlers avec le général autrichien, Frimont, et le 15, Maximilien-Joseph avait signé un traité par lequel il renonçait à l'alliance française. Ses troupes se joignirent à celles qui envahirent la France en 1814 et vinrent l'occuper en 1815.

Déjà le traité de Paris (1814) avait procuré à la Bavière un nouvel accroissement de surface et de population; celui survenu entre elle et ses nouveaux alliés, en 1816, l'agrandit encore par des possessions sur la rive droite du Rhin et par celles de la rive gauche de ce fleuve. Par ce dernier traité, on lui donna l'assurance qu'après l'extinction des héritiers masculins du grand-duc de Bade, elle recevrait le *palatinat* de la rive droite du Rhin et le cercle badois du Tauber. Maximilien-Joseph se consacra dès lors au bien-être de ses sujets, leur octroya une charte, s'occupa du rétablissement des finances de l'Etat; la mort vint le surprendre le 13 octobre 1825, âgé de soixante-neuf ans cinq mois. Son fils lui succéda, sous le nom de Louis Ier.

Le grand-duc de Bade mourut le 30 mars 1830, sans postérité; il eut pour successeur son frère *consanguin*, né d'un *second* mariage avec une dame qui n'était pas d'une famille princière. Louis Ier crut pouvoir réclamer le palatinat de la rive *droit* du Rhin et le cercle du Tauber; mais, la Russie ayant reconnu le grand-duc Léopold et l'ayant pris sous sa protection spéciale, les prétentions du roi de Bavière demeurèrent impuissantes.

Possessions de la Bavière en deçà du Rhin. — Aux termes de la constitution de la Bavière, ces possessions forment une partie intégrante du royaume, sous le nom de *cercle du palatinat;* la ville de *Spire* en est le chef-lieu. Ce cercle se compose de la plus grande partie du département du Mont-Tonnerre et d'une petite partie de celui de la Sarre, séparés de la France en 1814; des villes de Landau et de Bergzabern, de quatre-vingt-trois communes du département du Bas-Rhin et de quelques communes de celui de la Moselle, arrachées de la France en 1815. Il est borné, au nord, par les nouvelles possessions du grand-duché de Hesse, débris du département du Mont-Tonnerre, et partie de la province prussienne du Rhin; à l'*ouest*, par cette dernière province et quelques possessions du duc de Saxe-Cobourg et du prince de Hesse-Hombourg; au sud, par les départements français du Bas-Rhin et de la Moselle; à l'est, le Rhin sépare ce cercle du grand-duché de Bade. Sa superficie est de 1,556 kilomètres carrés; sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, est de 92 kilomètres; sa plus grande largeur, du nord au sud, de 72.

La partie septentrionale des *montagnes* des Vosges occupe la plus grande partie de sa surface; leur cime la plus élevée, dans cette contrée, est le Mont-Tonnerre, qui n'a pas plus de 353 mètres de hauteur au-dessus du niveau du Rhin.

Les principales *rivières* sont: la *Lauter*, qui sur une grande partie de son cours lui sert de limites du côté de la France; la *Queich;* la *Spire* ou *Speyerbach;* une autre *Lauter*, vers l'ouest, et qui baigne *Kaiserslautern;* l'*Erbach*, la *Glaw* et l'*Alseitz.*

Le *climat* est généralement tempéré et sain, surtout au versant oriental des Vosges et dans la plaine qui les sépare du Rhin; dans les montagnes et sur leur versant occidental, le climat est beaucoup plus âpre, sans être rigoureux.

Agriculture. — Dans ce pays, il y a dix fois moins de terres incultes que dans le cercle le plus fertile de la Bavière. Son agriculture produit le double de sa consommation; les propriétés y sont extrêmement divisées; il y a peu de grands corps de propriétés; presque chaque habitant, quelque peu aisé qu'il soit, possède une petite maison et un champ. La culture des vignes est très-étendue; on estime à 900,000 hectolitres de vin blanc le produit d'une vendange moyenne. On cultive dans cette contrée beaucoup de froment; le seigle, l'orge et l'avoine y sont cultivés également; leurs produits dominent dans les montagnes et sur leur versant occidental; on cultive, en outre, le maïs, le tabac, la garance, le chanvre et le lin; les prairies sont nombreuses et bonnes, fertilisées par l'engrais et l'irrigation; leurs foins sont de bonne qualité, excepté sur la lisière du Rhin, où ils sont mauvais. La culture du trèfle est poussée à un grand degré de perfection, fort répandue et d'un grand secours pour la nourriture des animaux domestiques.

Les *bestiaux* sont nombreux et de belle

race dans la Bavière rhénane : il y a beaucoup de chevaux, les cultivateurs leur donnent des soins particuliers, et les emploient aux travaux agricoles et aux transports. Les bœufs y sont beaux ; on les engraisse pour la consommation ; ils sont peu utilisés pour les travaux des champs ; on les nourrit à l'*étable*. Les vaches, généralement belles, n'ont d'autres pâturages que les forêts, et les prairies ne leur en offrent que pendant deux mois de l'arrière-saison, après l'enlèvement des *regains* ; les ressources de l'agriculture leur offrent une nourriture abondante, qu'elles trouvent dans les étables. Les porcs sont nombreux ; ils forment une partie notable de la nourriture des habitants, et on en livre beaucoup au commerce. L'âne est inconnu dans la plaine ; on ne le rencontre que dans les montagnes. Il y a de beaux troupeaux de moutons de races croisées et s'améliorant toujours.

Les jardins et les vergers sont nombreux et parfaitement cultivés partout dans ce pays ; ils produisent des fruits excellents, beaucoup de belles cerises, une énorme quantité de prunes (dites *zwetschke* ou *quétsch*) dont on fait de l'eau-de-vie : on y sèche aussi beaucoup de prunes, de poires et de pommes, que l'on cuit avec du lard en forme de légumes ; les légumes y sont abondants et à la portée de tout le monde.

Forêts. Ce cercle renferme 253,000 hectares de forêts, presque toutes de hautes futaies ; le *chêne* et le hêtre y sont en majorité ; il y a aussi du sapin, du bouleau, du frêne et autres essences. Elles couvrent les montagnes ; mais il y en a de fort belles dans la plaine, et parmi elles on distingue la *Harth*, entre *Neustadt* et *Spire*, sur une surface de 1,530 hectares ; le *Bienwald*, à l'extrémité méridionale du cercle, longeant la rivière de *Lauter* sur une partie de son étendue, en vue de la France ; elle a 20 kilomètres de long et 10 de large ; deux grandes routes la traversent, sept superbes villages bordent sa lisière septentrionale, dont ils sont séparés par de grasses prairies. Les forêts, sur les bords et dans les îles du Rhin, portent de beaux arbres ; on y trouve des truffes ; des *sauvageons* y portent des pommes et des poires dont les villageois font du vinaigre.

Le règne minéral est riche dans la partie montagneuse de ce pays : il offre des mines d'argent, peu productives ; du cuivre, du plomb, du fer en abondance, du mercure ; mais surtout des houillères, dont le produit annuel dépasse 2,250,000 kilogrammes. Les sources salées de Durckeim donnent des produits importants.

L'industrie de ce pays est active et variée : on y trouve des forges, des hauts fourneaux, des scieries ; des manufactures de tabac, de faïence, de porcelaine ; des papeteries, des tanneries ; des fabriques de garance, de potasse, de fécule ; on y fabrique aussi des tissus de laine et de coton ; il s'y trouve des distilleries d'eau-de-vie de pommes de terre, de graines, de lie de vin, de prunes et de cerises.

Le commerce a pour objets principaux d'exportation : les grains, dont le marché principal est à *Frankenthal* ; le vin, l'eau-de-vie, le sel, le tabac, la garance, la graine de trèfle, la houille, le fer, les bois de construction et de chauffage, du mercure, des cuirs, de la faïence, de la poterie et de la porcelaine ; un peu de soieries fabriquées à Frankenthal, de la laine, du papier, de la potasse, des porcs.

La population, répartie dans douze villes, vingt-neuf bourgs, sept cent treize villages et près de 70,000 habitations, est de 542,900 âmes, 488 par kilomètre carré. L'espèce humaine y est belle ; les maladies y sont rares. L'habitant de ce pays aime la liberté légale ; soumis aux lois, il les connaît et sait en réclamer l'exécution ; il est religieux sans fanatisme, sans superstition et tolérant parce qu'il est éclairé ; la majorité professe les cultes luthérien et calviniste ; il y a beaucoup de catholiques, des juifs et quelques anabaptistes. L'habitant de cette contrée se nourrit bien, il aime à être bien vêtu ; la danse, le chant, la musique et l'équitation charment ses loisirs.

L'administration, en revêtant les formes bavaroises, a cédé aux vœux du peuple en conservant, avec quelques modifications, les lois françaises ; le code civil surtout. Spire est le chef-lieu administratif, la cour d'assises tient ses sessions à Deux-Ponts ; un évêque a son siége à Spire. Ce cercle est divisé en quatre districts : *Spire, Landau, Deux-Ponts, Kaiserslautern*, et en trente-deux cantons. La police municipale, celle qui protége l'existence et la propriété, assure la salubrité, est parfaite dans ce *cercle*.

L'instruction primaire y reçoit des soins éclairés et zélés de l'administration supérieure ; chaque village a son école : un sémi-

naire où se forment de bons instituteurs est établi à Kaiserslautern. Les villes renferment quelques écoles de la force des *colléges communaux* français; les jeunes gens qui veulent étudier les sciences et les arts doivent se rendre dans la Bavière transrhénane ou à l'étranger.

Il n'y a point de grandes villes dans ce cercle; les plus remarquables de celles qui s'y trouvent sont les quatre chefs-lieux de districts que nous avons nommés et celles de *Frankenthal*, *Lirmasentz*, *Germersheim*, *Bergzabern*, *Neustadt-an-der-Harth*, *Durckeim* et *Hombourg;* des articles leur sont consacrés dans cet ouvrage.

HISTOIRE DE LA BAVIÈRE RHÉNANE.

Quand les Romains conquirent les Gaules, dont ce pays faisait partie, les *Némètes* (v) habitaient le versant oriental des Vosges et s'étendaient vers le Rhin; les *Mediomatrici* (v) en occupaient la pente occidentale. Après la décadence de l'empire romain, cette contrée tomba sous la domination des *Francs*, fut ensuite incorporée au royaume d'*Austrasie*, et enfin à l'empire germanique, auquel elle appartenait encore (en majeure partie du moins) pendant la dernière année du XVIIIe siècle. Elle était partagée entre plusieurs souverains: l'électeur *palatin du Rhin*, le duc de *Deux-Ponts*, les *princes évêques* de Spire et de Worms, les différentes branches de la maison princière de *Linange* (*Leiningen*), le prince de *Hesse-Hombourg*, les différents rameaux de la famille princière de Sarrebruck, des membres de la *noblesse immédiate* de l'*empire germanique*, le margrave de Bade; enfin Spire était ville *libre* et *impériale;* Landau appartenait à la France, qui, depuis le XVIIe siècle, exerçait le droit de *souveraineté* sur la plupart des villages situés entre les deux rivières de la *Queich* et de la *Lauter*. Ces possessions n'étaient point groupées selon les souverainetés qu'elles reconnaissaient: en quittant un village on pouvait se trouver dans le village le plus voisin, sur les terres d'un souverain différent, et retomber ensuite dans la précédente souveraineté.

La révolution française trouva beaucoup de partisans dans ce pays, où cependant on n'avait pas encore oublié que les Français l'avaient saccagé et incendié en 1689. A la fin de l'année 1792, le général Custine (v), à la tête de l'armée du Rhin, envahit le Palatinat, où il fut reçu en ami par les habitants. Dès lors, la ville de Bergzabern et vingt-sept villages de cette contrée plantèrent l'arbre de la liberté, prirent les couleurs françaises et demandèrent leur réunion à la France. Un décret de la convention nationale, du 14 mars 1793, ordonna leur incorporation au département du Bas-Rhin. Le surplus du cercle actuel du Palatinat fut définitivement réuni à la France par la loi du 18 ventôse an IX (mars 1801). Pendant les années 1792 à 1796, en 1814, en 1815, ce pays fut le théâtre des guerres entre la France et les diverses coalitions, de même qu'il l'avait été aux XVIe et XVIIe siècles jusqu'au milieu du XVIIIe.

BAVIÈRE (LE CERCLE DE) était une des dix subdivisions de l'ancien *empire germanique* (v); il comprenait, outre le *duché* de *Bavière*, le *haut Palatinat*, l'archevêché de *Saltzbourg*, les évêchés de Freysingen, de *Passau*, de Ratisbonne et la principauté de *Neubourg*. Il était borné, à l'orient et au midi, par le *cercle* d'Autriche; à l'ouest et au nord, par les *cercles* de *Franconie* et de *Souabe*, et par la Bohême. SAVAGNER, père.

BAVIÈRE (HENRI DE), surnommé le Lion, duc de Bavière et de Saxe, souverain chevaleresque, fut un des princes du XIIe siècle les plus renommés par la bravoure. Il lutta longtemps, et avec gloire, contre l'empereur d'Allemagne; et ce ne fut pas sans avoir remporté de nombreuses victoires sur son puissant ennemi, victoires qui le rendirent même un instant maître d'une bonne partie de l'Allemagne, qu'il se vit enfin vaincu par Frédéric Barberousse, dépouillé de ses États et forcé de fuir en Angleterre. Grâce à Henri d'Angleterre dont il avait épousé la fille, Henri le Lion recouvra Brunswick et Lunebourg. Frédéric Barberousse avait donné le duché de Bavière à Othon de Wittelsbach, descendant d'Arnould le Mauvais, de l'ancienne maison de Bavière, lequel devint ainsi la tige de la maison palatine et de celle de Bavière actuellement régnante.

Henri le Lion mourut en 1195, dix ans après Othon son successeur. A. B.

BAVON (SAINT), issu d'une noble famille liégeoise, imita, au VIIe siècle de l'ère chrétienne, la conduite et la conversion de saint Augustin.

Son repentir, amené, dit-on, par la mort d'une épouse aimée et digne de l'être, fut aussi grand que sa vie jusque-là avait été irrégulière. Retiré dans la forêt de Malmedun,

il n'avait pour abri que le tronc des arbres, pour nourriture que l'eau et les herbes sauvages.

Saint Floribert, abbé du monastère de Saint-Pierre de Gand, lui fit ensuite bâtir, dans un bois voisin de son couvent, une petite cellule où le pécheur converti expira vers le milieu du VIIe siècle, après avoir expié, par toutes les pratiques de la vie ascétique la plus sévère, les égarements de sa jeunesse.

Son repentir et son exemple frappèrent tellement ses contemporains, que soixante gentilshommes fondèrent sur son tombeau un couvent et s'y renfermèrent pour se consacrer uniquement aux choses de l'autre vie.

Charles-Quint fit séculariser ce monastère par Paul III, en 1537 ; puis, trois ans après, en transféra le chapitre ainsi que les reliques du saint dans l'église cathédrale de Saint-Jean de Gand, qui depuis lors porta le nom de Saint-Bavon.

La ville de Gand a le même saint pour patron. A. B.

BAXANA *(bot.)*. Nom d'un arbre que l'on dit croître aux environs d'Ormus, dans l'Inde, et dont on prétend que les fruits renferment un poison très-actif. L'ombre même de cet arbre serait mortelle, suivant quelques voyageurs, pour le moins fort crédules. Ce qu'il y a de fort extraordinaire, suivant les mêmes personnes, c'est que ses racines fournissent, dans les pays où il croît, un antidote universel.

BAXTER (Richard), théologien anglais *non* conformiste, qui a donné son nom à une sorte de secte *(le baxtérianisme)* consistant à tenir un juste milieu entre les systèmes religieux qui dominaient à cette époque en Angleterre, fut un prédicateur distingué, un écrivain remarquable, et montra dans sa secte une sorte de piété. Entré de bonne heure dans les ordres, il fut nommé, à l'âge de vingt ans, à la cure de Kidderminster. Lorsque commença la guerre entre le parlement et le roi, Baxter, décidé à résister au serment de *conformité* exigé par Charles Ier, se déclara pour le parlement, mais avec réserve expresse qu'il n'entendait pas combattre son souverain.

Ayant bientôt deviné les projets ambitieux et meurtriers qui s'agitaient autour du trône, il prêcha contre le *covenant* et ne craignit pas même de s'élever contre Olivier Cromwell; et cela, en présence du protecteur lui-même, entouré de ses redoutables *Côtes-de-Fer*, comme on appelait les soldats du régiment de Cromwell.

A la restauration, il refusa de Charles II l'évêché d'*Hereford*, pour retourner à sa cure de Kidderminster. Baxter mourut en 1691; il a laissé divers ouvrages, dont les plus connus sont : *Le Livre de famille des pauvres*, une *Paraphrase du Nouveau Testament* et *La sainte République*. A. B.

BAXTER (Guillaume), neveu du précédent, a été un savant philologue et un antiquaire distingué. On a de lui, entre autres ouvrages, un traité ayant pour titre : *De analogia sive arte latinæ linguæ Commentariolus;* un *Dictionnaire des antiquités britanniques* et un *Glossaire des antiquités romaines ;* ces deux derniers ouvrages sont aussi en latin.— Un troisième Baxter, savant écossais, mort en 1750, a laissé un ouvrage philosophique intitulé : *Recherches sur la nature de l'âme humaine, où l'immortalité de l'âme est démontrée par les principes de la raison et de la philosophie.* Ce livre a joui d'une assez grande célébrité. A. B.

BAYADÈRE. Ce mot vient du portugais *bailadeira*, *femme qui danse*, *danseuse*. Les bayadères forment, dans l'Inde, une partie du personnel attaché aux pagodes, où l'on entretient une troupe de huit, douze ou même seize de ces femmes. Chaque jour, matin et soir, elles dansent dans le temple et chantent des pièces de vers très-libres, dont le sujet est tiré de la mythologie indienne. Elles reçoivent pour ces fonctions des appointements fixes, prélevés sur le trésor de la pagode; mais le trafic qu'elles font de leurs charmes, souvent dans le sanctuaire même, est bien plus lucratif pour ces danseuses. Les bayadères s'intitulent *deva dassy*, ou *servantes des dieux;* le peuple les désigne par un nom qui exprime le côté honteux de leur métier. Elles paraissent dans toutes les solennités publiques, et accompagnent les personnes qui rendent des visites d'apparat. On les appelle aussi aux fêtes de famille, et, dans ces occasions, elles exécutent des danses plus ou moins libres, suivant le goût des spectateurs. Quoique toujours très-décemment vêtues en public, ces femmes ne font aucune difficulté de paraître sans vêtements aux yeux de l'assemblée, et de prendre les postures les plus indécentes, pourvu qu'on les paye généreusement. L'orchestre qui accompagne la danse des bayadères est, pour l'ordinaire, fort simple et se compose de *tals*, espèces de pe-

tites cymbales qui rendent un son argentin très-aigu, et d'un *dohl*, petit tambour dont la caisse est de terre cuite et que l'on frappe des deux côtés. Cette musique, et peut-être aussi les applaudissements qu'on leur prodigue, animent tellement les bayadères, que l'on fait venir quelquefois successivement dans une même nuit jusqu'à quatre et cinq bandes de ces danseuses, qui se retirent épuisées de fatigue.

Les Indiens ne regardent pas le métier de bayadère comme infamant; et même, dans les castes les plus élevées, il se trouve des parents qui font vœu, s'ils ont une fille, de la consacrer de cette manière à la divinité pour laquelle ils ont le plus de respect. Les petites filles destinées au métier de bayadères apprennent de très-bonne heure à lire, à chanter et à danser, et on ne leur laisse ignorer aucun des arts ni des manœuvres qui peuvent les rendre par la suite plus séduisantes et plus dangereuses. LOUIS DUBEUX.

BAYANE (LE CARDINAL ALPHONSE-HUBERT DE LATTIER, DUC DE), né le 30 octobre 1739, à Valence, en Dauphiné, suivit dès sa plus grande jeunesse la carrière ecclésiastique. En l'année 1777, après avoir été vicaire général et docteur en Sorbonne, il fut nommé auditeur de rote près la cour de Rome. Le 9 août 1802, le cardinalat lui fut conféré; toutefois, fidèle à ses sympathies pour la famille sous laquelle il avait obtenu ses premiers emplois, il n'accepta qu'après avoir demandé l'agrément de Louis XVIII, alors à Mittau. Quelques années plus tard, une mission dont il fut chargé par la cour de Rome le ramena en France; en 1806, il reçut le titre de comte et de chevalier de la Légion d'honneur; élevé au grade de sénateur en 1813, il vota comme tel, en 1814, la déchéance de l'empereur; dépouillé de son titre pendant les cent jours, il fut réintégré par Louis XVIII au mois de juillet 1815. Il refusa de siéger dans l'affaire de l'infortuné maréchal Ney. Enfin, en 1818, il fut créé duc; depuis longtemps déjà, il ne s'occupait plus d'affaires publiques, et vivait dans la retraite à cause, sans doute, de la surdité complète qui lui arriva dans les dernières années de sa vie. Il est mort à Paris, le 26 août 1818. Pendant son séjour à Rome, il a composé, en italien, et publié un ouvrage intitulé : *Discorso sopra la mal'aria e le malattie che cagiona principalmente in varie spiaggie d'Italia*. Rome, 1793. In-8° de 76 pages.

BAYARD (PIERRE DU TERRAIL, seigneur de), une des plus pures renommées qui aient honoré la France. Ses contemporains l'ont appelé *le chevalier sans peur et sans reproche*, double éloge qui rend à merveille l'accord du plus intrépide courage et des plus sincères vertus.

Plusieurs auteurs ont écrit sa vie : nous en emprunterons de préférence les détails à son secrétaire, qui, sous le nom du *loyal serviteur*, a retracé avec charme les belles actions du valeureux chevalier.

Il naquit en 1476, au château de Bayard, dans le Graisivaudan, à 6 lieues de Grenoble. Son oncle était évêque de Grenoble, et la famille du Terrail, une des plus anciennes du Dauphiné. Il éprouva, dès l'âge de douze ans, une vocation décidée pour la carrière des armes. Son trisaïeul était mort aux pieds du roi Jean, à la bataille de Poitiers; son bisaïeul, à la journée d'Azincourt, son aïeul à celle de Montlhéry; enfin son père, grièvement blessé à Guinegate, demeura depuis presque constamment renfermé dans sa maison.

Ce vieillard, sur le point de mourir, fit venir ses fils, et leur demanda quelle profession ils voulaient embrasser. Quand ce fut le tour de Bayard, il n'hésita guère : « Lequel en l'aage de treize ans ou peu plus, esveillé comme ung esmérillon, d'ung visage riant respondit, comme s'il eust eu cinquante ans : Monseigneur mon père, combien que amour paternel me tiengne si grandement obligé que je deusse oublier toutes choses pour vous servir sur la fin de vostre vie, ce néantmoins, ayant enraciné dedans mon cueur les bons propos que chascun jour vous récitez des nobles hommes du temps passé, mesmement de ceulx de vostre maison, je seray, s'il vous plaist, de l'estat dont vous et voz prédécesseurs ont esté, qui est de suyvre les armes, car c'est la chose en ce monde dont j'ay le plus grand désir, et espère, aydant la grâce de Dieu, ne vous faire point de déshonneur. »

Ces nobles paroles furent entendues; le père de Bayard, par le conseil de l'évêque, le fit agréer comme page au duc de Savoie, allié de la France. Il passa six mois à sa cour, et fut ensuite donné par lui au roi Charles VIII. Le roi, charmé de sa bonne grâce et de son adresse, le traita avec faveur. Bayard préluda, par des succès dans les tournois, à sa grande réputation militaire. Il suivit

Charles VIII en Italie, et, à Fornoue, « lui fut tué deux chevaulx soubs luy le jour. » Lorsque Louis XII, successeur de Charles, entra dans le Milanais, Bayard fut brave jusqu'à l'imprudence. Suivi de quelques soldats, il mit en fuite une troupe d'ennemis, la poursuivit jusqu'aux portes de Milan, et, sans s'apercevoir que ses compagnons avaient tourné bride, il entra seul de Français dans la ville, où il fut fait prisonnier. Ludovic Sforce le renvoya aussitôt avec courtoisie. Dans une de ces excursions, il vainquit et prit le capitaine Alonso de Sotomayor, parent du grand Gonzalve; il le traita généreusement, et lui donna le château pour prison, sur sa parole. Alonzo accepta et ne tarda pas à trahir sa promesse. Il s'enfuit; mais, bientôt repris sur la route, et assez mal avisé pour se plaindre du traitement qu'il avait reçu de Bayard, celui-ci le défia et le tua.

Les exploits du *bon chevalier*, comme l'appelle le loyal serviteur, sont innombrables; ils rappellent la fabuleuse histoire de Roland. Nous le voyons défendre seul un pont, sur le Garigliano, contre une troupe de deux cents Espagnols, pendant une demi-heure. Il aida Louis XII à châtier les Génois révoltés, et, quoique malade, il fut toujours le premier à l'assaut et au combat. Après les Génois, ce fut le tour des Vénitiens et des Padouans. Bayard, à la fois prudent et hardi, d'un jugement sûr et d'une vaillance indomptable, donnait l'exemple et l'impulsion à *toute* l'armée. Il faillit prendre le pape, qui n'eut que le temps de sortir seul d'un château où entrait le bon chevalier : « S'il eust autant demouré qu'on mectroit à dire un *pater noster*, dit le narrateur, il estoit croqué.» Bayard eût désiré faire cette capture, mais il ne voulait employer que des moyens légitimes. Un scélérat s'offrit pour empoisonner le pape, et sa coupable proposition trouvait faveur près du duc de Ferrare, allié de la France. Bayard, indigné, menaça d'avertir le pape de cet odieux projet. Blessé dangereusement à la prise de Brescia, il fut porté dans une maison que sa présence préserva de toute violence. Lorsqu'il fut guéri, son hôtesse, pleine de reconnaissance, voulut lui faire accepter de riches présents : il les reçut, mais pour les distribuer entre deux belles jeunes filles dont il avait sauvé l'honneur; il réserva seulement cinq cents ducats, qu'il chargea la mère de famille de donner en son nom à de pauvres religieuses.

A Ravenne, où Gaston de Foix fut vainqueur, Bayard lui conseilla une mesure de prudence qu'il négligea de prendre, et dont l'oubli causa sa mort. Le *bon chevalier* tomba gravement malade; son rétablissement fut marqué par un trait de continence où éclate, à côté de la faiblesse humaine, toute la dignité d'une âme généreuse et chrétienne. Une jeune fille, d'une grande beauté, et qu'il avait désirée, lui fut lâchement vendue par sa mère, que l'extrême pauvreté faisait descendre à l'abjection. Le valet de chambre conduisit la jeune fille près de son maître. « Belle estoit comme ung ange, mais tant avoit ploré que tous les yeulx luy en estoient enflez. Quant le bon chevalier la veit en cette sorte, luy dit : Comment, m'amye, qu'avez-vous? Ne sçavez-vous pas bien pourquoy vous estes venue icy? La povre fille se mist à genoulx, et dit : Hélas, ouy monseigneur, ma mère m'a dit que je feisse ce que vous vouldriez; toutefois, je suis vierge et ne feiz jamais mal de mon corps, ne n'avoys pas voulenté d'en faire si je n'y feusse contraincte; mais nous sommes si povres, ma mère et moy, que nous mourrons de faim; et pleust à Dieu que je feusse bien morte, au moins ne seroye point au nombre des malheureuses filles et en déshonneur toute ma vie. — Et, disant ces paroles, ploroit si très-fort qu'on ne la povoit appaiser. »

Bayard consola cette pauvre fille, la loua de sa vertu, fit venir la mère à qui il reprocha sévèrement sa conduite, dota et maria celle dont il avait respecté l'innocence, et renouvela ainsi l'exemple du jeune Scipion

A la journée des *éperons*, il ne voulut pas fuir avec l'armée, ni se laisser prendre sans honneur. Il courut sus à un officier anglais qui se croyait à l'abri de toute surprise, le força de se rendre, et aussitôt après, lui rendit son épée, sauvant par cet ingénieux moyen sa réputation d'invincible.

Louis XII mourut. François Ier, son successeur, fut sensible au mérite de Bayard; il le chargea de plusieurs coups de main hardis et difficiles. Après la bataille de Marignan, il voulut être fait chevalier de sa main. Bayard s'y refusa d'abord avec modestie; mais, comme le roi insistait, il le toucha du plat de son épée en disant : — Sire, autant vaille que si c'était Roland ou Olivier, Godefroy ou Baudouin son frère. — Puis, baisant son épée : — Tu es bien heureuse, mon épée, d'avoir à un si vertueux et

puissant roi donné l'ordre de la chevalerie! Ma bonne épée, tu seras moult bien comme relique gardée, et sur toute autre honorée.

La défense de Mézières, qu'il soutint pendant un mois contre l'armée impériale, malgré la faiblesse de la place, ajouta à l'éclat de cette belle vie, qui devait s'éteindre avant le temps. En 1524, les fautes de l'amiral Bonnivet compromirent le salut de l'armée française en Italie. Il fallut se retirer. Bayard protégeait la retraite lorsqu'une pierre, lancée d'une arquebuse à croc, vint le frapper à mort. « Quant il sentit le coup, se print à crier *Jésus!* et puis dist : Hélas! mon Dieu, je suis mort; si print son espée par la poignée, et baisa la croisée, en signe de la croix.» Tandis qu'il se mourait, assis au pied d'un arbre, le visage tourné vers l'ennemi, le connétable de Bourbon, traître à son prince et à son pays, vint à passer; il osa se plaindre à Bayard, qui lui répondit amèrement : C'est vous qu'il faut plaindre!

Bayard n'eut point de commandement en chef, quoique le plus brave et le plus capable. Il fut cependant lieutenant de roi en Dauphiné. Vaincu à Pavie, François Ier s'écria : Ah! chevalier Bayard, que vous me faites grande faute; je ne serais pas ici! — Admirable oraison funèbre. THÉRY.

BAYEN (PIERRE) naquit, en 1725, à Châlons-sur-Marne, d'une famille honnête; il avait fait de bonnes études au collége de Troyes, quand une circonstance, bien futile en apparence, décida de sa vocation ; un nom gravé à l'eau-forte sur une lame de couteau, en éveillant sa curiosité, lui inspira le désir de faire lui-même des expériences et d'acquérir des connaissances en chimie.

Cédant à ses vœux, ses parents le placèrent à Rouen, chez un apothicaire qui jouissait de la réputation d'un homme instruit ; mais bientôt le jeune Bayen sentit le besoin de puiser à des sources plus abondantes; il vint à Paris, et y fut successivement élève de Charas et de Rouelle, chimistes distingués de cette époque. Chamoussef, dans le laboratoire duquel il travailla ensuite, l'aida de son crédit, et lui fit obtenir, en 1755, la place de pharmacien en chef de l'armée de Minorque, puis de celle qui fit la guerre de sept ans, en Allemagne. Dans ces deux postes importants, Bayen se fit remarquer par un zèle éclairé et soutenu qui lui valut, à son retour en France, le titre de pharmacien en chef des camps et armées du roi. Il reprit dès lors le cours de ses travaux scientifiques, que la mort seule devait interrompre.

Bien que Bayen n'ait attaché son nom à aucune grande découverte comme celles qui illustrèrent ceux des Scheèle, des Priestley, des Lavoisier, il n'en rendit pas moins de grands services à la science, en créant de nouvelles méthodes d'analyse et en apportant, dans ses recherches, une exactitude jusqu'alors inconnue.

Le premier travail qu'il fit paraître fut sur les eaux minérales de Bagnères-de-Luchon; c'est un véritable chef-d'œuvre d'analyse qui peut encore servir de modèle. Quelques années plus tard (1774), il se livra à l'étude des oxydes de mercure, et confirma, par ses expériences, ce que le médecin J. Rey avait annoncé un siècle avant lui, c'est-à-dire, que les métaux augmentent de poids quand ils sont calcinés à l'air libre, et que cette augmentation de poids ne peut provenir que de la *fixation* d'une certaine quantité de cet air. Cette découverte, dont Bayen reporta, du reste, toute la gloire à son véritable auteur, devait le conduire à renverser la doctrine du *phlogistique* (*voy.* ce mot). Il n'en fut rien cependant, et, par une inconséquence dont les meilleurs esprits ne nous offrent que trop souvent des exemples, Bayen resta, l'un des derniers, attaché à une théorie dont ses travaux avaient accéléré la ruine.

En 1778, il publia le résultat de ses recherches sur les marbres, les schistes et les minerais de fer. S'attachant surtout aux applications que les arts peuvent tirer de la chimie, il indiqua, après avoir démontré la présence de la magnésie dans les schistes, comment cette substance pouvait servir à la fabrication du sel de Sedlitz, pour lequel la France était alors tributaire de l'étranger.

L'un des plus grands services que rendit Bayen à l'industrie et à l'économie domestiques fut de dissiper les craintes que Margraf avait fait naître au sujet de l'étain qui, suivant ce célèbre chimiste, renfermait une quantité notable d'arsenic. Or à cette époque, où l'argenterie, la plus usuelle de nos jours, était une affaire de luxe, l'étain avait des usages bien plus étendus qu'aujourd'hui. Aidé de Charas, Bayen analysa tous les étains du commerce, y rencontra effectivement de l'arsenic, mais en si petites proportions, qu'il ne pouvait en résulter aucun effet nuisible.

On doit encore à Bayen la découverte d'un composé fulminant de mercure, le mode de

préparation de l'acide oxalique, la démonstration de la nécessité du concours d'un alcali pour la cristallisation de l'alun, etc., etc.

Bayen ne fut pas moins recommandable par ses vertus que par sa science. Il mourut au commencement de 1799. Il avait été compris dans la première formation de l'Institut, et était, à sa mort, l'un des inspecteurs généraux du service de santé des armées.

Ses différents mémoires furent recueillis et publiés sous le titre modeste d'*Opuscules chimiques* (Paris, 1798), par son digne neveu, M. Malatret, que la pharmacie militaire a compté au nombre de ses chefs les plus recommandables. A. Duponchel.

BAYER (Jean) vit le jour à Augsbourg à la fin du XVIe siècle. Sa renommée fut grande dans les sciences, et particulièrement dans l'astronomie. Il est l'auteur de l'*Uranometria*, vol. in-fol. avec planches, imprimé à Augsbourg en 1603. Le premier, il employa les caractères grecs pour la désignation des corps célestes. Aussi zélé protestant que savant passionné, il mit tant d'ardeur à propager les doctrines de Luther, qu'il fut surnommé *Os protestantium*.

BAYER (Gottlieb-Siegfried), petit-fils du précédent, vint au monde le 6 janv. 1694 à Kœnisberg, en Prusse, où son père cultivait l'art de la peinture. Il reçut sa première éducation dans sa ville natale, où son génie précoce se livra à l'étude approfondie des langues orientales. L'étendue de ses connaissances lui valut la protection du magistrat qui lui facilita, par une subvention, le moyen de faire un voyage, dans lequel le jeune savant fit, à Berlin, la connaissance de Jablonowski, et, à Halle, celle de Michaëlis et de Heineccius. A Leipsick, il concourut à la publication *Acta eruditorum*. Il était recteur de l'école cathédrale à Kœnisberg, quand, en 1726, il fut appelé comme professeur à Saint-Pétersbourg, où il mourut le 10 février 1738. La sagacité, l'esprit judicieux et critique qui distinguent ses recherches historiques l'ont placé au premier rang des savants. Son principal ouvrage est le *Museum sinicum, in quo sinicæ linguæ et litteraturæ ratio explicatur*. Petrop., 1730, 2 vol. in-8°.

De Lundblad.

BAYEUX (*géog.*). Chef-lieu d'arrondissement du département du Calvados, ville épiscopale, située sur la rivière d'Aure, et l'une des plus anciennes des Gaules. C'était la capitale des *Baiocasses*. Dans le moyen âge, elle fut appelée Baex et Bajève. Bayeux fut ravagé par les Normands; puis, en 1106, par Henri Ier, roi d'Angleterre : en 1450, les Français l'enlevèrent aux Anglais. Les protestants le dévastèrent encore en 1563. On voit à Bayeux une magnifique cathédrale, quelques restes romains, et la curieuse tapisserie où la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, a peint à l'aiguille la conquête de l'Angleterre par les Normands.

E. B.

BAYLE. — Nous n'aimons pas les réputations convenues, et nous déclarons que celle de Bayle manque de solidité à nos yeux. Voltaire lui a fait une renommée de *premier dialecticien du monde*; mais Voltaire était complaisant dans ses éloges, et Bayle accumulait des doutes contre des opinions que Voltaire sapait avec ardeur.

Il nous paraît incontestable, d'abord, que Bayle est un écrivain sans méthode; et, bien que la forme d'un dictionnaire couvre autant que possible l'absence d'une méthode, et que Bayle doive sa célébrité précisément à un dictionnaire, il n'est pas moins vrai que chaque partie de son grand travail révèle un défaut d'unité, c'est-à-dire une absence réelle de philosophie. Bayle parle de tout et longuement sous le prétexte le plus léger. Il met son ouvrage principal dans des notes interminables, tandis que la partie historique, le corps même de son livre, n'est qu'un accessoire sans valeur. Ces notes si diffuses ne sont autre chose qu'une compilation indigeste, dans laquelle les faits se succèdent, non pour s'expliquer, mais pour se contredire. Quant au livre en lui-même, il n'est qu'une série informe de pièces de rapport, où l'unité manque, où aucune vue d'ensemble ne repose l'esprit et ne lui présente une perspective morale. Il semble qu'il suffise à Bayle de tourner en doute toutes les questions qu'il a touchées; c'est là son étude et sa gloire. Il ne pardonne ni aux réputations les plus solides, ni aux vérités de l'histoire, bien moins encore à la religion. Il couvre tout d'obscurités, et se qualifie lui-même d'*assembleur de nuages*. Dès les premières pages, à l'article *Abel* par exemple, nous lisons ces mots : « J'ai rassemblé dans les remarques un assez grand nombre de différents sentiments sur les choses qui concernent Abel. C'est avoir rassemblé bien des mensonges et bien des fautes : or, comme c'est le but et l'esprit de ce dictionnaire, le lec-

teur ne doit point donner son jugement sur ce ramas, sans se souvenir de ce but. Et cela soit dit une fois pour toutes. »

En effet, parcourons ces remarques. Nous apprenons bien ce que Pererius, Cunœus, Salianus, Eutychius, Chevreau, Heidegger ont pensé et débité sur l'année du monde où fut tué Abel, sur les causes de la haine de Caïn, sur la question de savoir si ce fratricide déchira son frère à *belles dents*. Mais, en vérité, quel profit retirons-nous de cette érudition stérile?

Une chose certaine, c'est que le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle est une des plus ennuyeuses lectures qu'il soit possible d'affronter. Nous savons bien qu'un livre d'érudition peut se passer d'attrait; mais c'est à condition que l'attrait sera remplacé par l'importance. Or, en toute franchise, nous ne trouvons à cette œuvre lourde et ténébreuse que le triste mérite d'un scepticisme qui tourne incessamment sur lui-même. Qu'il y ait beaucoup de science, beaucoup de subtilité dans les raisonnements, souvent de l'esprit dans les détails, nous le voulons bien; mais ce n'est pas assez pour que nous prenions notre parti de tant de vieilles erreurs ressuscitées et défendues, de tant de détails contradictoires, dont la majorité n'instruit pas, ne pique pas même la curiosité, enfin de tant de barbares locutions qui, selon les termes de l'auteur lui-même, ne lui laissaient aucun scrupule.

Bayle a été adopté par le XVIIIe siècle, qui l'a glorifié parce qu'il doutait beaucoup. Comme il avait eu la patience d'accumuler tous les raisonnements éclos dans l'esprit des fous et des sages, on le proclama le raisonneur par excellence. On lui fit honneur d'un travail de copiste, ou plutôt, on sentit, du fond de cette poussière qu'il avait remuée, s'élever des nuages contre les croyances les plus dignes de respect, et, en reconnaissance de ce grand service, on classa parmi les patriarches de la philosophie le compilateur incrédule. Nous ne sommes heureusement plus dans des conditions favorables à sa gloire, et, aussi peu lu qu'autrefois, il sera moins admiré sur parole.

Quoique notre opinion soit et doive rester sévère sur un écrivain qui a choisi le cadre le plus facile pour y entasser sans ordre des difficultés sans solution, et à qui la partialité d'une école pressée de détruire a donné libéralement du génie, une logique puissante, presque le brevet de grand homme, il a trop occupé la renommée pour ne pas avoir droit à une esquisse biographique, à une rapide appréciation de ses ouvrages.

Bayle (Pierre), né en 1647, au Carlat, bourg du comté de Foix, d'un ministre de la religion réformée, commença ses études près de son père, et les termina sous la direction des jésuites, à Toulouse. Ces derniers instituteurs obtinrent assez promptement qu'il se convertit au catholicisme. Il resta catholique dix-sept mois, et redevint protestant. Ces variations de sa vie annoncent la largeur plus que tolérante de ses doctrines Lecteur assidu de Plutarque et de Montaigne, il aima l'histoire avec le premier, et il apprit du second à répéter : *Que sais-je?* Il fut précepteur en Suisse, professeur de philosophie à Sedan, où il réussit dans un brillant concours; puis à Rotterdam, où il commença à se faire connaître par plusieurs publications.

Les *Pensées diverses sur la comète* eurent surtout pour objet de combattre des superstitions accréditées; elles parurent en 1681. L'année suivante, Bayle publia une *Critique de l'histoire du calvinisme du P. Maimbourg;* ce livre, poursuivi par l'auteur attaqué, fut brûlé de la main du bourreau. Les *Nouvelles de la république des lettres*, recueil qu'il fit paraître en 1684, lui valurent l'amitié un peu capricieuse de la reine Christine. Une *Lettre sur les troubles d'Angleterre*, une brochure intitulée *: Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand,* surtout le *Commentaire philosophique sur les paroles de l'Évangile :* CONTRAINS-LES D'ENTRER, furent successivement dirigés contre l'intolérance. La révocation de l'édit de Nantes y était attaquée avec énergie. Le ministre Jurieu, esprit âpre et violent, censura pourtant la dernière œuvre de Bayle, qui fut dénoncé au consistoire de Rotterdam, comme ennemi de la religion et de l'État, privé de sa chaire et de sa pension, et qui chercha dans de nouveaux ouvrages un dédommagement à ces pertes inattendues.

Ce fut alors qu'il composa et publia le *Dictionnaire historique et critique*, œuvre que nous avons déjà qualifiée d'informe; pleine de science et surtout d'obscurités, de raisonnements dont l'un détruit l'autre, de grandes recherches et de mesquins résultats. La première édition parut à Rotterdam, en 1697. Bayle voulait compléter et rectifier

le grand dictionnaire de Moreri, ce qui explique dans le sien certaines lacunes. Ce nouvel ouvrage fut reçu avec applaudissement d'une part, avec des cris de fureur de l'autre. L'ardent Jurieu dénonça encore Bayle; mais, cette fois, il fut moins heureux dans ses attaques. Le philosophe trouva des protecteurs, et, en 1702, il publia tranquillement, à Amsterdam, la seconde édition de son dictionnaire.

En 1706, il tomba malade, et une affection de poitrine le conduisit au tombeau à l'âge de 59 ans. On peut dire qu'il mourut la plume à la main; car la veille il écrivait encore. C'était un homme de mœurs douces, d'une modestie et d'une obligeance sincères, mais d'un caractère très-mobile. Son principal livre, le *Dictionnaire*, a été réimprimé onze fois.

On ne peut se dissimuler, et il faut répéter aujourd'hui, dans le discrédit toujours croissant des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle, que l'auteur du *Dictionnaire historique et critique* a été un écrivain dangereux, moins par son talent que par les ressources qu'il offrait à de plus habiles. Son livre ressemble à un arsenal mal tenu, où des armes de toute espèce, les unes rouillées et usées, les autres bien montées et brillantes, seraient entassées sans étiquettes et sans aucun ordre, et où feraient invasion, dans une émeute, des combattants échauffés par la colère, pour y saisir au hasard, suivant leur caprice, le fusil qui choisit au loin sa victime, et le poignard qui se plaît à déchirer le sein. THÉRY.

BAYLEN. Village de la Sierra-Morena, tristement fameux dans les annales militaires de France par la capitulation honteuse qu'y signa le général Dupont, le 22 juillet 1808. Dupont avait sous ses ordres les généraux Védel et Gobert, qu'il avait placés, vers la fin du mois de juin, l'un à Baylen, l'autre à la Caroline, et lui-même était venu occuper Andujar, sur le Guadalquivir, où il avait fait construire une tête de pont, ainsi qu'à Mendijar, sur la route de Jaen à Baylen. Le général français était placé de manière à se trouver à l'abri de tout événement, puisque, dans le cas d'une attaque par un ennemi trop supérieur en nombre, il pouvait, dans une journée, mettre les défilés de la Sierra-Morena entre lui et les assaillants. Attaqué le 20 juillet par un ennemi fort de 40,000 hommes, Dupont, qui n'en comptait que 13,000 environ sous les drapeaux, ne fit aucun mouvement, soit pour éviter le combat dans une position désavantageuse, soit pour conserver sa communication avec Madrid et avec les divisions Gobert et Védel, embarrassé qu'il était par d'immenses bagages provenant du pillage des églises; et le 22 juillet, au moment où Védel triomphant allait faire sa jonction avec le commandant français, duquel il n'était séparé que par le corps qu'il venait de battre, celui-ci consentait à passer sous les fourches caudines, dressées devant lui par des soldats sans armes et sans discipline. Cette capitulation, plus honteuse qu'une défaite, fit évanouir le prestige d'invincibilité qui avait accompagné jusque-là les armées françaises. L'insurrection espagnole se ranima; les courages abattus furent raffermis; l'on vit se rallier au parti du roi catholique les dissidents qui allaient l'abandonner pour servir Bonaparte; Joseph, qui était entré dans Madrid le 20 du même mois, fut obligé d'en sortir précipitamment, et dès ce jour pâlit l'étoile de Napoléon.

BAYONNE (*géog.*), ville de France, chef-lieu de sous-préfecture, dans le département des Basses-Pyrénées, avec un évêché, un tribunal de première instance et de commerce, à 222 lieues sud-ouest de Paris, 9 de Pau et 66 de Bordeaux. Elle est agréablement située au confluent de la Nive et de l'Adour, à une lieue de l'Océan. Autrefois *Lapurdum*, *Labourd*, son nom moderne ne remonte pas au delà du XIIe siècle et vient de deux mots basques *baïa-bona, bonne baie*, désignation fort peu méritée, car l'embouchure de la rivière est souvent obstruée par les sables qui s'y amoncellent au moindre coup de vent, circonstance qui nuira toujours à la prospérité de son commerce maritime. Ce commerce était autrefois assez actif, et l'on y armait pour la pêche de la baleine; mais cette branche d'industrie paraît actuellement abandonnée. Le commerce par terre, assez considérable, consiste en vins, eaux-de-vie, denrées coloniales, chocolats, toiles, draperies, planches de sapin, morue et jambons. Bayonne renferme des chantiers de construction pour la marine royale et la marine marchande. Elle offre aussi des fortifications anciennes et des fortifications modernes; celles-ci, construites en 1813, sont en bon état, mais d'une telle étendue qu'il ne faudrait pas moins de huit à dix mille hommes

pour les défendre. La seconde ligne est de Vauban, de même que la citadelle peu considérable, mais assise sur une hauteur qui domine toute la vallée et la campagne s'unissant à la ville par un souterrain passant sous la rivière. La ville n'est pas mal bâtie, mais ses rues sont étroites et mal distribuées. On y remarque la cathédrale, bel édifice gothique, et la promenade des allées marines, l'une des plus belles de France, située sur le bord de l'Adour. Sa population est d'environ 1,000 âmes. Les hommes y sont petits, mais braves et vigoureux, et font de très-bons marins, quoique généralement peu instruits. Bayonne a soutenu quelques siéges. Ce fut durant celui de 1523, où les femmes mêmes prirent une part active, que fut inventée l'arme si connue aujourd'hui sous le nom de *baïonnette*. L. DE LA C.

BAYONNETTE ou BAIONNETTE; en allemand, BAJONETTE; anglais, BAYONET; espagnol, BAYONETA; hollandais, BAJONET, et, en italien, BAIONETTA.

La baïonnette est une espèce de dague que le soldat met au bout du canon de son fusil, pour s'en servir comme d'une arme d'hast contre la cavalerie, ou pour charger un corps d'infanterie ennemie.

La baïonnette était connue dès 1571, que Hotmann en écrivit à Jacques Capelle, à Sedan, dans une lettre citée page 70 ou 71 des *Archives pour l'histoire*, etc., et qui est ainsi concue : *Is de Courtay biennis supra ternis a me litteris petiit, ut illi pugionem muratum mitterem quem vos appellatis baïonnete.*

En 1640, on fit quelques baïonnettes à Bayonne, et, l'année suivante, on les essaya au bout des canons des mousquets. Elles sont représentées pages 16 et 17 du *Traité des armes* par Gaya, imprimé à Paris en 1678. Ces premières baïonnettes avaient une lame droite de 30 à 35 centimètres de longueur sur 2 et demi à 3 centimètres de largeur; elles étaient très-pointues et tranchantes : cette lame était fixée à un manche en bois de 22 à 24 centimètres de longueur, que l'on enfonçait dans le canon quand on avait besoin de se servir du mousquet comme d'une pique ou d'une pertuisane.

En 1647 on adopta la baïonnette dans les Pays-Bas (Moritz Meyer, *Technologie des armes*).

En 1670, on remplaça une partie des piques des troupes françaises par les baïonnettes essayées en 1641.

En 1671, on créa le régiment des fusiliers destiné à la garde de l'artillerie et on l'arma entièrement de fusils garnis de baïonnettes.

De 1676 à 1678, tous les grenadiers français eurent des fusils avec baïonnettes, et successivement on en augmenta l'usage dans l'infanterie.

En 1681 on essaya en France des baïonnettes à douille, mais leur imperfection empêcha de les adopter de suite. Ces nouvelles baïonnettes avaient une lame triangulaire de 50 centimètres de longueur.

En 1689, l'infanterie hambourgeoise adopta le fusil à baïonnette en remplacement de la pique. La même année, le général anglais Mackay proposa une baïonnette à douille.

En 1692, on essaya de nouveau, en France, une baïonnette à douille, dont Martinet passe pour être l'inventeur. Elle était bien supérieure à celle de 1681, aussi on l'adopta. Cette même année, les Suédois adoptent aussi une baïonnette, mais la lame de celle-ci est plate comme celle des sabres; baïonnette pour les carabines des chasseurs actuels, dits d'Orléans.

En 1693, les Anglais introduisirent dans leurs armées l'usage des baïonnettes à douille.

En 1700, le manche de la baïonnette est partout remplacé par la douille qui permet de la conserver au bout du canon pendant les temps de la charge et du tir, ce qui rend dès lors le fusil une excellente arme pour atteindre de loin, et en même temps une très-bonne arme blanche pour résister aux attaques de la cavalerie.

En 1703, Vauban fait décider que toutes les piques encore existantes dans quelques corps seront entièrement remplacées par des fusils avec baïonnettes à douille.

En 1706 et 1708, les troupes suédoises font un très-bon usage de leurs baïonnettes au passage du Niémen et à Holovzin.

En 1732, le premier rang de l'infanterie prussienne est armé de fusils à baïonnettes que l'on conserve au bout du canon pendant l'exécution des feux, et, en 1742, toute cette infanterie a des armes au bout desquelles on peut laisser la baïonnette pendant le tir.

En 1738, les Suédois remplacent les baïonnettes plates du modèle de 1692 par celles à lames triangulaires.

En 1757, on essaye à Gotha une baïonnette très-pointue, formée par la baguette allongée, à cet effet, de 40 centimètres. Cette

mauvaise invention est rejetée presque aussitôt que proposée.

Aujourd'hui, la lame de la baïonnette est quadrangulaire en Autriche, et triangulaire dans tous les autres pays. Cette lame est entièrement d'acier soudé à un coude en fer qui est forgé en même temps que la douille, qui a 6 centimètres 7 à 6 centimètres 8 de longueur. Cette douille est alésée intérieurement au diamètre exact de la bouche du canon, où elle est retenue par un pivot et une virole, ou un ressort comme en Autriche, etc.

Par ordonnance du 19 janvier 1742, la longueur de la lame de la baïonnette était fixée à 45 centimètres. Le maréchal de Saxe et Turpin de Crissé la voulaient de 65 à 67 centimètres; aujourd'hui, elle est, en France, de 46 centimètres pour les fusils d'infanterie. Si l'on raccourcissait les canons, il faudrait allonger d'autant les baïonnettes, parce que, pour pouvoir arrêter convenablement une charge de cavalerie, il faut que la pointe de la baïonnette dépasse également et suffisamment le front des bataillons.

La baïonnette française pèse 325 à 330 grammes, et elle est payée, par les corps qui en perdent, 3 f. 10 c. à 3 f. 65 c., suivant la manufacture dont ils tirent leurs rechanges.

D'après le talent des ouvriers et le prix des matières premières, il faut, pour une baïonnette française,

0 k,220 à 0 k,250 d'acier pour la lame de 46 centimètres;
0 k,420 à 0 k,430 de fer pour la douille, son coude, etc.;
4 k,000 à 6 k,000 de houille; et l'on paye aux divers ouvriers :
0 f, 55 à 0 f,85 pour forger et tremper;
0 f,0,3 à 0 f,0,5 pour forcer au calibre bien exact;
0 f,35 à 0 f,43 pour aiguiser la lame et la brunir;
0 f,75 à 1 f,00 pour limer la douille, le coude, la virole, etc.

Quand l'on veut mettre des baïonnettes aux mousquetons, il faut que leur lame soit assez longue pour que le cavalier ne soit point exposé à se blesser quand il passe du repos au port d'arme.

La baïonnette peut aider à monter à l'assaut et elle est d'un bon usage pour les escalades. La virole actuelle est le résultat d'une longue expérience qui a fait abandonner celle du modèle de 1763, qui était beaucoup moins avantageuse.

La baïonnette rend le fusil encore très-utile quand le soldat a usé toutes les cartouches; elle le met à même de résister au choc de l'ennemi, et même de l'attaquer avec avantage, comme l'ont fait si souvent et si glorieusement les troupes françaises pendant les guerres de la révolution.

« Je peindrai les effets de cette arme cruelle,
« Qu'inventa dans Bayonne une fureur nouvelle,
« Qui, du fer et du feu réunissant l'effort,
« Aux yeux épouvantés offre une double mort. »

(Poëme de l'*Art de la guerre*, par Frédéric II, chant Ier.) Le général Marion.

BAZAR, mot persan qui signifie *marché*. Il y a dans l'Orient des bazars de deux sortes : les uns, où l'on vend les denrées communes, ressemblent tout à fait à nos marchés en plein vent; les autres sont de longues galeries couvertes dans lesquelles les orfèvres, les joailliers et les marchands d'étoffes précieuses tiennent leurs boutiques. Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur les bazars, car le mot aussi bien que la chose sont devenus français.

BAZAS (*géogr.*), ville de France dans l'ancienne Guienne, jadis siége d'un évêché, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture dans le département de la Gironde et peuplée d'environ 4,000 habitants. Elle est d'une origine fort ancienne, puisqu'il en est fait mention dans Ausone, Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours, sous les dénominations de *Cossium vasatum, civitas vasatica*, etc. Elle fut la capitale des anciens Vasates, peut-être des Cocasates de César et de Pline. Bazas est située sur le sommet d'un rocher baigné, d'un côté, par la petite rivière de Beuve, à une lieue environ de la Garonne. Le premier évêque de cette ville dont le nom ait été conservé fut Sextilius, qui figura dans plusieurs conciles du VIe siècle, celui d'Agde, en 506, et celui d'Orléans, en 511.

BAZIRE-DESFONTAINES. Entré dans la marine comme volontaire en 1776, il obtint en 1778 le grade de lieutenant de frégate auxiliaire et se distingua dans la campagne des Indes par une brillante conduite et de grands talents militaires. Deux ans plus tard il fut nommé sous-lieutenant de vaisseau. En 1792, l'amiral Villaret-Joyeuse le nomma son capitaine de pavillon. Il fut tué par un boulet de canon dans l'affaire de prairial an II.

BAZIRE (Claude). Plus connu par la

fougue et l'exagération de ses opinions que par ses talents, naquit à Dijon. Après quelques hésitations sur le choix d'une carrière, il entra enfin en qualité de commis aux archives de Bourgogne. Nommé, en 1790, administrateur du district de Dijon, il commença dès lors les persécutions les plus acharnées contre les nobles et les prêtres. En 1791, il fut nommé député à l'assemblée législative par le collége électoral de la Côte-d'Or; c'est à cette époque que remonte sa liaison avec Chabot et Merlin Thionville, liaison qui donna lieu aux six vers suivants :

Vit-on jamais rien de plus sot
Que Merlin, Bazire et Chabot;
Connut-on jamais rien de pire
Que Chabot, Merlin et Bazire;
Trouve-t-on rien de plus coquin
Que Chabot, Bazire et Merlin.

Dans ses nouvelles fonctions, Bazire, ennemi juré de la constitution de 1791 et de la monarchie, donna un libre cours à ses passions exaltées; jamais il ne monta à la tribune que pour y faire les motions les plus violentes, ou pour y apporter des dénonciations. Ainsi on l'entendit successivement demander la suppression des costumes religieux, l'établissement d'un comité de surveillance, la liberté des cultes; c'est encore lui qui dénonça à l'assemblée législative un comité autrichien, dont la reine et plusieurs autres personnages considérables auraient fait partie. La reine l'attaqua en calomnie, et le juge de paix Larivière lança contre lui un mandat d'amener; cette démarche coûta la vie au vertueux et intrépide Larivière, qui périt quelque temps après dans les sanglantes journées de septembre 1792. Quelques traits de justice et d'humanité viennent cependant briller au milieu des absurdes et souvent féroces égarements de Bazire; il fit tous ses efforts pour soustraire à la vengeance populaire les Suisses faits prisonniers le 10 août; plus tard il combattit l'arrêté de la commune de Paris ayant pour objet de faire faire les recherches les plus minutieuses sur toutes les personnes faisant partie des conseils de Louis XVI. En 1793, il fut nommé membre du comité de sûreté générale; ensuite on l'envoya, avec les députés Rovère et Legendre, à Lyon, où il substitua aux administrateurs municipaux des *montagnards* fanatiques et des partisans de Châlier. Enfin, accusé, avec Fabre d'Églantine, Chabot et Delaunay, d'avoir falsifié des décrets sur la compagnie des Indes et d'avoir pris part à une conspiration ayant pour objet la restauration de Louis XVII, il fut arrêté et enfermé avec eux au Luxembourg. On instruisit leur procès en même temps que celui de Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles et Philippeau, et ils furent exécutés le 16 germinal an II.

BAZOCHE (*jurisprud.*). Nom par lequel on désignait anciennement la communauté des clercs de procureurs du parlement de Paris et de plusieurs autres tribunaux. Ménage fait dériver ce mot de *basilique*, palais ou maison royale, parce que c'était dans l'enceinte du palais de justice, autrefois séjour des rois, que les bazochiens tenaient leurs assemblées. Sans attacher beaucoup d'importance à cette étymologie, nous la trouvons préférable aux suivantes. Ainsi Boiste veut que bazoche provienne d'un mot grec qui signifie *se moquer*, et cela parce que, vers les derniers temps de leur existence, les bazochiens jouaient des farces ou *soties*, dans lesquelles n'étaient épargnées ni la raillerie, ni la satire. Mais n'est-il pas absurde de vouloir que le nom pris par les clercs de procureurs, il y a 500 ans, leur ait été donné par suite d'un usage dont ils ne se sont avisés que trois siècles après? Quant à Gibelin, il trouve l'origine du même nom dans le mot *bas* donné pour adjectif au mot *oche* ou *oque*, en latin barbare *auca*, c'est-à-dire oie. Mais quel rapport peut-il exister entre cet animal et des clercs de procureurs? c'est ce que l'étymologiste aurait dû nous apprendre. Jetons un coup d'œil rapide sur l'origine, l'organisation et l'histoire de la bazoche.

Ce fut en 1303 que les procureurs, se trouvant en trop petit nombre pour faire par eux-mêmes toutes les agences et écritures nécessaires à l'énorme quantité d'affaires portées de toutes les provinces du royaume au parlement de Paris, obtinrent de cette cour l'autorisation de se faire aider par de jeunes clercs, c'est-à-dire des jeunes gens initiés à la science de la procédure. Le roi Philippe le Bel, dans le but de favoriser le développement de cette corporation nouvelle, lui accorda, *de l'avis et conseil de son parlement*, une juridiction spéciale statuant en dernier ressort sur les différends de clerc à clerc, tant en matière civile que criminelle. Son chef prit le titre de roi, ce qui doit peu surprendre à une époque où celui de diverses autres communautés, des merciers par

exemple, des ménétriers et même des *ribauds*, en jouissait déjà, et reçut la permission d'établir des prévôts avec juridiction bazochiale dans tous les siéges royaux ressortissants au parlement de Paris, à la charge de foi et hommage au roi de la bazoche, devant lequel devaient être portées en dernier ressort toutes les appellations de ces prévôts. Après le roi, portant la toque surmontée d'une couronne, venaient, dans la hiérarchie bazochiale, un chancelier, plusieurs maitres des requêtes, un grand audiencier, un référendaire, un procureur et un avocat général, quatre trésoriers, un greffier, quatre notaires et secrétaires, un premier huissier, huit autres huissiers ordinaires. Rien, comme on le voit, ne manquait à cette cour au petit pied, si l'on y ajoute un aumônier ayant voix délibérative et prenant séance après le grand audiencier et le référendaire.

La procédure et les instructions se faisaient à la bazoche par des clercs reçus avocats auprès d'elle et plaidant pour les parties. Les requêtes s'y intitulaient : *A nos seigneurs du royaume de la bazoche*, et ne pouvaient être faites que sur papier timbré. Les jugements portant titre d'arrêt étaient sans appel et s'expédiaient sous la formule : *La bazoche régnante en triomphe et titre d'honneur, salut.* D'après les statuts constitutifs donnés par Philippe le Bel, le roi de la bazoche faisait, tous les ans, à Paris, la montre ou revue de ses sujets, c'est-à-dire tous les clercs du palais, des provinces et leurs suppôts. Cette espèce de carrousel se tenait primitivement dans une prairie appelée, pour cette raison, *Pré aux Clercs*, s'étendant sur la rive gauche de la Seine, à l'emplacement qu'occupent aujourd'hui le quai Malaquais et les rues de Verneuil, de l'Université, de Saint-Dominique, etc., attirant toujours une foule considérable de curieux. Elles firent tant de bruit, du temps de François Ier, que ce prince voulut y assister en l'année 1540, et s'en montra fort satisfait.

Les statuts de la bazoche furent successivement confirmés par divers arrêts du parlement et plusieurs ordonnances royales. Ce fut Louis XII qui permit à ses membres de dresser un théâtre sur la table de marbre de la grande salle du palais, pour y jouer des pièces de leur composition. Celles-ci ne furent guère que d'amères satires des abus et des ridicules de la société de l'époque où les magistrats, les gens d'église et la personne même du prince n'étaient pas épargnés. Bientôt la licence devint telle, dans ces sortes d'ouvrages, que le parlement se vit forcé de leur imposer une censure préalable qui, du temps même de François Ier, fut remplacée par une prohibition complète de ce genre d'amusement.

Lorsque, en 1548, la Guienne se révolta contre l'autorité de Henri II, le roi de la bazoche offrit à ce prince son concours et celui de ses sujets. La proposition fut acceptée, et les bazochiens, au nombre de six mille, contribuèrent puissamment à la réussite de l'entreprise. Henri, reconnaissant, voulut accorder plusieurs priviléges à ses auxiliaires ; entre autres, le droit de faire abattre tous les ans, dans ses forêts royales, trois arbres au choix ; le premier pour être planté dans la sainte chapelle, devant le grand perron du palais, en guise de mai, et les deux autres vendus et le prix attribué aux frais de la montre. Il leur accorda de plus une part dans les amendes prononcées à son profit par le parlement et la cour des aides, et permit au roi de la bazoche, ainsi qu'à ses suppôts, d'ajouter à leurs armes (trois encriers) *timbre, casque* et *morion*, en signe de souveraineté, avec deux anges pour support. La bazoche jouissait, en outre, du droit de donner tous les ans une maîtrise dans chaque communauté de corps et métiers, de faire sceller gratuitement une lettre à son choix à la chancellerie du parlement ; et son roi faisait battre monnaie ayant cours forcé parmi ses sujets. Mais, si la bazoche fut en grande faveur sous le règne de Henri II, son successeur, effrayé, non sans raison peut-être, de voir dans Paris un individu pouvant disposer à son gré de huit à dix mille hommes entreprenants et organisés en corps, voulut restreindre son influence et, par cette raison, supprima le titre de roi. Les montres générales furent encore abolies, ou plutôt réduites aux officiers. Mais un droit important, qui fut toujours maintenu à la bazoche, était celui de délivrer, aux clercs aspirant à un office de procureur, des certificats de capacité appelés *lettre de béjaune*, constatant leur temps d'étude et d'exercice au palais. Les officiers de la corporation eurent souvent des contestations avec les procureurs à ce sujet ; mais ils furent toujours maintenus dans leur privilége.

Indépendamment de la bazoche du parlement, les clercs du Châtelet formèrent une corporation distincte de celle du palais ; son

chef avait seulement le titre de prévôt. La cour des comptes eut également une bazoche d'une espèce toute particulière, connue sous le nom de *haut et souverain empire de Galilée.* Son chef prenait le titre de chancelier. Il y avait encore une bazoche organisée au Châtelet d'Orléans; celle du parlement de Rouen avait le nom de régence. Le parlement de Toulouse en avait également une qui fit parler d'elle dans les feuilles publiques de 1775, pour les marques de joie qu'elle témoigna lors du rétablissement des anciens magistrats de ce tribunal. Celle de Lyon fut supprimée par un arrêt de 1553.

La juridiction de la bazoche s'est conservée à Paris jusqu'en 1789. Les bazochiens formèrent à cette époque un bataillon distinct, avec uniforme rouge, qui stationnait, le 5 octobre, aux Champs-Élysées, lorsque l'attroupement des femmes de la halle se dirigeait sur Versailles et fut entraîné avec elles. La loi du 18 juin 1790 le réunit à la garde nationale.

Cette corporation de la bazoche, dont le nom paraît si ridicule de nos jours, eut jadis un motif d'utilité incontestable. La profession de procureur n'avait point alors un cours public comme celle d'avocat ou des avoués de nos jours. Il fallait donc que les jeunes gens s'y destinant cherchassent, d'une manière quelconque, à se procurer les connaissances nécessaires, et rien de mieux pour les engager à travailler que l'émulation régnant toujours entre les membres d'une communauté tendant également au même but. Les objets soumis à leur juridiction, sur lesquels s'exerçait leur jugement, étaient de peu d'importance sans doute, mais ils devaient servir d'aiguillon à des talents naissants, l'esprit se développant toujours par la discussion. Les bazoches étaient de petits séminaires pour les procureurs. Terminons en disant que la condition de clerc membre d'une bazoche ne fut jamais un état déterminé dans l'ordre social; elle n'était point attributive de domicile et n'entraînait aucune dérogeance.

Lepecq de la Clotture.

BDELLE, *Bdella* (*entomologie*), genre d'animaux de la classe des arachnides, ordre des trachéennes, famille des holètres, tribu des acarides, et qui a pour caractères : huit pieds uniquement propres à la marche; bouche consistant en un suçoir avancé, en forme de bec conique; palpes allongés, coudés avec des soies au bout; quatre yeux; pieds postérieurs plus longs. Le corps de ces acarides est très-mou et ordinairement de couleur rouge; on les trouve sous les pierres, les écorces d'arbres, sur les murs ou dans la mousse. Nous ne citerons ici qu'une espèce qui forme le type du genre. Bdelle longicorne, *acarus longicornis*, Linn.; la *pince rouge*, Geoff., longue à peine d'une demi-ligne, d'un rouge écarlate, avec les pieds plus pâles: elle est commune aux environs de Paris.

Duponchel père.

BDELLOMÈTRE (*méd.*), de deux mots grecs, βδέλλω, *je suce*, et μέτρον, *mesure;* nom donné par le docteur Sarlandière à un instrument destiné à remplacer les sangsues, en indiquant, en outre, avec exactitude la quantité du sang évacué. Le *bdellomètre* est une ventouse à pompe à laquelle est adapté un scarificateur fixé sur une tige métallique qui glisse à frottement; ce scarificateur peut ainsi être élevé et abaissé dans l'intérieur de la ventouse qu'on n'est pas obligé de déplacer. Un robinet, placé sur le côté de la cloche, permet de la vider à volonté et de pratiquer une nouvelle émission sanguine; une échelle graduée donne la facilité d'apprécier la quantité de sang donnée par les scarifications. Cet instrument, quelque ingénieux qu'il soit, est souvent, en raison de sa forme et de son volume, d'une difficile application, et ne peut pas toujours remplacer les sangsues. La pression douloureuse qu'il exerce sur la partie malade doit en faire proscrire l'usage dans certains cas d'inflammation. A. D.

BÉ (Guillaume le), graveur et fondeur de caractères d'imprimerie, né à Troyes, en Champagne, en 1525. Après avoir appris son état dans les ateliers du célèbre Robert Estienne, il alla passer plusieurs années en Italie, et notamment à Venise, où il grava des caractères hébraïques pour Justiniani. Il revint ensuite à Paris, où il mourut en 1598. — Henri le Bé, son fils, fut imprimeur. On cite, comme un chef-d'œuvre de typographie, son édition des *Institutiones Clenardi in linguam græcam*, ouvrage à peu près oublié aujourd'hui, mais dans lequel les écrivains de Port-Royal puisèrent de précieux matériaux pour leur grammaire grecque.

BÉARN (*géog.*). Il ne fut originairement qu'une ville; son territoire s'accrut successivement. Cette ancienne province de France est aujourd'hui contenue presque entièrement dans le département des Basses-Pyrénées. Pau, aujourd'hui chef-lieu du départe-

ment, était sa capitale. La population de la province de Béarn était considérable; ses habitants descendaient, dit-on, d'une colonie de Grecs phocéens. Ils résistèrent longtemps aux Romains, lors de la conquête des Gaules, pour conserver leur indépendance, et, lors de l'invasion des barbares, ils combattirent pour rester sous la domination romaine, moins humiliante et moins cruelle que celle des barbares. Cependant le Béarn fut conquis par les Goths au ve siècle. Les vainqueurs étaient ariens, et les vaincus, ayant embrassé le christianisme avant la conquête, se trouvaient gênés et persécutés dans leur croyance; aussi ne firent-ils aucune difficulté pour être incorporés à la France, après une victoire remportée sur Alaric par un roi catholique franc.

Les calvinistes, au xvie siècle, ayant dévasté ce pays, ravagé les églises et les monastères, seules archives de cette époque, on n'a que des notions assez vagues sur son histoire jusqu'à cette époque. En 1060, Centulle IV, descendant d'un duc de Gascogne, affranchit le Béarn de son état de suzeraineté et le fit déclarer indépendant par le duc d'Aquitaine. Ayant divorcé avec sa première femme pour cause de parenté, il épousa une comtesse du Bigorre dont les possessions ressortant du roi d'Aragon furent annexées au Béarn. Ce fut sous le règne de son fils Gaston IV qu'on promulgua les lois barbares contre les lépreux et qui subsistèrent longtemps après que la lèpre avait disparu. On pense que cette affreuse maladie fut communiquée au Béarn par les Maures d'Espagne et par les soldats qui revenaient des croisades.

Gaston XI ayant, au xve siècle, aidé Charles VII de tout son pouvoir à chasser les Anglais du royaume de France, avait dû recourir à ses sujets pour lui fournir les subsides indispensables pour ces guerres. Ceux-ci ne laissèrent pas échapper cette occasion de reconquérir les libertés qu'ils avaient perdues sous ses prédécesseurs et d'en obtenir de nouvelles : à son retour, Gaston ne s'occupa que des moyens de parvenir à se faire nommer roi de Navarre. Après avoir longtemps guerroyé, il y réussit. Il mourut de vieillesse en 1465, laissant un petit-fils âgé de quatre ans, dont la mère fut nommée régente; c'était une sœur de Louis XI. Le jeune prince mourut empoisonné un an après sa majorité; Catherine, sa sœur, étant mineure, la mère reprit la régence. Lorsque la princesse eut atteint l'âge de se marier, on assembla les états pour lui choisir un mari. Jean d'Albret, plus jeune encore que Catherine, fut celui qu'on désigna. Cette union fut malheureuse. En 1512, Jean fut dépouillé de la Navarre par François d'Aragon. Il fit d'inutiles efforts pour reconquérir cette province, et faillit perdre le Béarn. Catherine, sa femme, lui disait : « Donc Jean, si vous étiez Catherine « et moi dom Jean, nous n'eussions jamais « perdu la Navarre. » Ils moururent de chagrin dans la même année.

Henri Ier d'Albret, leur fils, était âgé de 13 ans lorsqu'ils moururent; son aïeul, Alain d'Albret, fut régent jusqu'à sa majorité. Dès le commencement de son règne, il reprit la Navarre aux Espagnols; il repoussa Charles-Quint, qui avait envahi le Béarn; il suivit François Ier dans ses guerres contre l'Italie, et devint l'époux de sa sœur Marguerite, aussi célèbre par son esprit que par sa galanterie. Henri d'Albret n'avait qu'une fille unique, Jeanne d'Albret; lorsqu'il fut temps de consulter les états pour son mariage, l'assemblée se prononça vivement contre tout prétendant présenté par les rois de France ou d'Espagne. Néanmoins, François Ier, à la cour duquel se trouvait la jeune princesse, la força d'épouser le duc de Clèves. Jeanne protesta contre cette violence, et son père la ramena dans ses États après avoir fait casser le mariage. Elle épousa plus tard Antoine de Bourbon, qui fut le père de Henri IV.

Antoine était d'un caractère indolent et irrésolu; Jeanne, au contraire, pleine de courage et de résolution. Elle se fit protestante au même temps que son mari abjurait le protestantisme. Antoine ayant été tué au siége de Rouen, elle régna seule. Elle était chérie et honorée de tous. D'Aubigné a dit d'elle : « Elle n'avait de « femme que le sexe, l'âme entière aux choses « viriles, l'esprit puissant aux grandes affai- « res, le cœur invincible aux grandes ad- « versités. » L'éducation de son fils est son plus beau titre de gloire. Elle mourut, à Paris, en 1572.

Henri IV, retenu par les affaires de France, nomma sa sœur Catherine gouvernante du Béarn et de la Navarre. Elle ni lui ne portèrent jamais atteinte aux libertés de ces provinces. Lorsque Henri devint roi de France, il conserva toujours une affection particulière pour ce petit royaume, et il fit tous ses efforts pour

empêcher sa réunion à la France. Ce ne fut que sous le règne de Louis XIII que le Béarn devint province française. Une ancienne constitution, dont on ignore l'origine et qui était appelée *for*, régissait ce petit territoire. Il y avait deux chambres formant les *états*, qui discutaient les affaires du pays et le vote des subsides. LOUIS DE VIEIL-CASTEL.

BÉATIFICATION, acte par lequel le souverain pontife déclare, dit Bergier, qu'il y a lieu de penser que l'âme d'une personne dont la vie a été sainte jouit d'un bonheur éternel; en conséquence, il permet de lui rendre un culte de vénération religieuse.

Benoît XIV, dans son savant travail sur les *Canonisations*, dit (chap. IV, § 2) que la béatification, n'étant qu'un préliminaire d'une canonisation, doit être simplement regardée comme une permission provisoire d'honorer les serviteurs de Dieu qui en sont l'objet; que cette permission est restreinte quant aux lieux, c'est-à-dire qu'elle est particulière soit à une communauté, soit à une ville, diocèse ou province; tandis qu'un acte de canonisation étend ou peut étendre le culte légitime d'un saint à tout l'univers chrétien. On approuve quelquefois, ajoute-t-il, un office spécial en faveur d'un béatifié, mais il ne se récite qu'en secret, sans préjudicier à celui du jour. Il faut un indult du pape pour ériger des autels au nom des bienheureux, et même pour exposer leurs effigies ou leurs reliques dans une église, car un décret d'Alexandre VII défend absolument de leur attribuer les honneurs qui sont rendus aux saints canonisés.

Au reste, les causes de béatification se traitent avec la même rigueur que celles des canonisations, et selon les règles établies par la congrégation des rites. P. TRÉMOLIÈRE.

BÉATITUDE, état de l'âme des saints et des justes dans le ciel, qui consiste dans la vision intuitive et dans la possession de Dieu même, principe et source de toute perfection, de toute félicité. Mais cette vision sublime, cette ineffable possession, nous ne saurions ici-bas nous en faire une idée quelconque, ni en concevoir la nature. L'homme n'en acquiert la précieuse connaissance que par son admission à la vie éternellement bienheureuse, réservée à ses vertus. Alors seulement, son âme, dégagée des liens terrestres, sera digne de contempler respectueusement et face à face son divin créateur, et de s'unir au chœur des anges qui chantent incessamment devant son trône le mystérieux trisagion : « *Saint, saint, saint* est le Seigneur « Dieu des armées, tout l'univers est rempli « de sa gloire. » En attendant, il n'a été donné à l'intelligence humaine de savoir qu'une seule chose certaine, positive, incontestable, c'est que, suivant la pensée du prophète-roi (Ps. 35), les élus de la maison du Très-Haut y boiront dans un torrent d'inexprimables délices. P. TRÉMOLIÈRE.

BÉATRIX, fille de Renaud, comte de Bourgogne, et femme de l'empereur Frédéric Ier, est surtout connue parce que, suivant quelques historiens, ce fut à cause d'elle que Frédéric traita si rigoureusement la ville de Milan, lorsqu'il s'en rendit maître en 1162. D'après cette version, l'impératrice étant venue à Milan, ville récemment conquise, et supportant le joug avec impatience, ses habitants se révoltèrent, massacrèrent les gardes de Béatrix, et, sans respect ni pitié pour la femme et l'impératrice, la placèrent nue et demi-morte sur un âne, le visage tourné du côté de la queue de cet animal, et la promenèrent ainsi dans les rues au milieu des rires insultants et des éclats d'une joie grossière. Ce drame immonde aurait eu un dénoûment terrible. Les troupes impériales vinrent, d'après la même version, entourer la cité coupable; après un long et rude siége, Frédéric y entra par la brèche, et Milan, après avoir été livrée à la fureur des soldats, après avoir vu le pillage, le viol, l'incendie et la mort se promener dans ses murs en liberté, fut enfin rasée jusque dans ses fondements. Quelques chroniqueurs ajoutent même que les Milanais en état de porter les armes furent tous égorgés à l'exception de ceux qui voulurent se soumettre à une condition aussi insultante que barbare, et qui consistait à tirer, avec les dents, une figue verte enfoncée dans l'orifice intestinal de l'âne sur lequel Béatrix avait subi ses outrages.

Si cette circonstance était vraie, elle donnerait peut-être l'explication du proverbe italien « en voilà la figue ; » mais elle est réfutée par presque tous les historiens modernes, et la plupart même, niant l'injure faite à l'impératrice par les Milanais, donnent une autre cause au sac terrible de Milan. Béatrix de Bourgogne mourut à Spire en 1185.

— *Béatrix* de Lorraine, fille du duc Frédéric, mariée, en 1036, au marquis de Toscane, Boniface III, fut la mère de la comtesse

Mathilde, dont le nom est devenu si célèbre par la part qu'elle prit aux démêlés entre le saint-siége et les empereurs.

BEATTIE (James), s. pr. — Poëte et critique anglais, il n'occupe guère que le second rang dans ces deux sphères; mais il l'occupe avec honneur. Fils d'un fermier de Laurencekirk, en Écosse, il fit de si rapides progrès dans ses premières études, que sa famille espéra lui faire obtenir une bourse à l'université d'Aberdeen. En effet, il gagna la première bourse dans un concours public, et passa quatre ans au collége Mareschal, dirigé par Thomas Blackwell, savant distingué. Beattie, ayant achevé ses études, entra dans la carrière de l'enseignement. Maître d'école à Fordoun, professeur de grammaire latine à Aberdeen, il concilia les devoirs de son état avec le goût très-vif qui le portait vers la poésie. Un recueil d'odes, d'élégies, de stances, qui comprenait aussi une traduction des Églogues de Virgile, fut publié par lui à Londres en 1761. On y trouve de la sensibilité, de l'élégance et de l'harmonie. Cependant, plus tard, Beattie, qui avait senti croître son talent, rougit de cette production de sa jeunesse, et s'efforça constamment d'en faire perdre le souvenir. Ses amis s'occupaient plus que lui des intérêts de sa position et de sa fortune; ils obtinrent qu'on le nommât, en 1760, à la chaire de philosophie du collége Mareschal. Béattie avait bien dans l'esprit de l'aptitude philosophique; mais il ne s'était jamais occupé de théorie, et il ne réussit dans la première année de son nouvel enseignement qu'avec le secours des cahiers de son prédécesseur. Ce furent pourtant les études philosophiques qui lui valurent la meilleure partie de sa renommée. Il s'y attacha avec sagesse et avec amour, et bientôt, à la suite du docteur Reid, son compatriote, il combattit, par de nombreux ouvrages, Locke et sa doctrine des *Sensations*. Son *Essai sur la nature et l'immutabilité de la vérité*, publié en 1764, est une des œuvres remarquables de ce qu'on a nommé l'*école écossaise*, école philosophique qui a fait beaucoup de bien en déclarant la guerre au scepticisme et au matérialisme, et qui, sans une grande profondeur, a de la pureté et de l'élévation. Le *sens commun* joue un rôle important dans cette doctrine, et c'est là aussi le fondement de l'ouvrage de Beattie. Déjà, en 1762, il avait composé son *Essci sur la poésie et la musique*, qui repose sur le principe de l'imitation, mais d'une imitation assez large. Ce traité renferme des vues utiles. Beattie, cependant, ne renonçait pas à se distinguer comme poëte, et, en 1768, il composa son *Ménestrel*, dont il ne publia la première partie que trois ans plus tard. Le *Ménestrel* ou *les progrès du génie* est le meilleur ouvrage de poésie de cet écrivain, et compléta pour ainsi dire sa réputation. Beattie a composé un grand nombre d'essais de philosophie morale ou de psychologie. Les plus remarquables sont la *Théorie du langage* et les *Éléments de la science morale*. Marié en 1766, il eut deux fils; mais il les perdit tous deux dans la force de l'âge. Il ne se consola jamais de ce double malheur, et les dernières années de sa vie se passèrent dans la solitude. Il mourut en 1803. Théry.

BEAU. Le sentiment du *beau* est un des attributs incontestables de l'homme et l'un des plus difficiles à définir. Depuis Platon jusqu'à nos jours, cette question a occupé un grand nombre d'esprits, et cependant on peut dire que nous nous trouvons plus loin que jamais de la solution du problème. Le défaut capital que je trouve aux recherches qui ont eu le beau pour sujet, c'est de n'avoir rigoureusement déterminé ni la nature des objets auxquels le sentiment du beau s'applique, ni celle des organes qui en sont l'intermédiaire obligé. Ainsi, sans remonter jusqu'aux Grecs chez lesquels τὸ καλὸν signifie à la fois le beau et le bon, et qui ont admis une telle mixture du bon et du beau que les mots qui pourraient servir à les distinguer, καλοκαγαθὸν, ont subi une crase dont le résultat a été de les rendre presque inséparables, il suffit de jeter un coup d'œil sur le Traité du beau le plus estimé que nous possédions dans notre langue, celui du P. André, pour s'apercevoir que la question, restée, pour ainsi dire, platonique, a très-peu avancé dans les temps modernes. Ainsi le P. André admet parallèlement un *beau sensible* et un *beau moral*, c'est-à-dire qu'il ne s'aperçoit pas que ce n'est que par assimilation qu'on a étendu l'idée du beau à des objets de l'ordre intellectuel. Je regarde donc comme peu utile l'exposition des opinions qui ont eu le beau pour objet, même quand ces opinions ont pour garants les plus grands génies qui aient honoré l'humanité. La question du beau platonique, essentielle en ce qui concerne l'intelligence de la civilisation grecque, n'est

plus qu'un chapitre des erreurs et des illusions humaines, aussitôt qu'il s'agit de rapprocher le système particulier du disciple de Socrate, du vaste ensemble moral que le christianisme a constitué. En général, les diverses opinions sur le beau n'ont été jusqu'ici qu'un reflet des idées religieuses ou philosophiques qui ont régné dans le monde. Lorsque l'esprit humain s'est volontairement restreint dans les limites du matérialisme, le beau a pu être senti, mais il n'a jamais été expliqué; dépourvu de base et de cause, il est resté comme suspendu dans les limbes de la pensée. Ceux qui ,franchissant les limites de la raison, ont cru devoir nier la matière afin de prouver l'existence de l'esprit, n'ont plus donné du beau, dégagé des organes, qu'une définition tout à fait imaginaire. J'associe à ces *ultras* du spiritualisme, le christianisme, en quelque sorte polémique, celui qui, préoccupé de mettre un terme à la longue tyrannie de la chair, a traité avec une violence inflexible le côté matériel de notre nature. Cette entreprise, excellente et sublime, eu égard aux circonstances, ne pouvait produire une appréciation calme et philosophique du beau , essentiellement sensible de sa nature. De nos jours, on a voulu poser les bases d'une conciliation entre les excès du sensualisme et du spiritualisme; on a donné, sous le nom d'éclectisme, cette tentative pour une grande nouveauté. Quant à nous, il nous est impossible d'attacher une haute importance à cette *levée de boucliers;* et en effet, ou les philosophes éclectiques n'ont pas tenu compte de la solution du problème offerte par la religion chrétienne, et alors ils ont recommencé, à grands frais et à l'aide de mauvais matériaux, une toile admirablement tissue; ou tenant pour bonne en soi l'œuvre du christianisme, ils l'ont seulement considérée comme préparatoire, injurieuse à la liberté de l'esprit à cause de l'autorité du dogme, embarrassée de figures et de symboles, garrottée par la discipline, obscurcie et faussée par la tradition, plus propre à satisfaire l'ignorance des masses qu'à dompter l'orgueil de la *gnose*, et, dans ce cas, l'école éclectique m'apparaît comme méconnaissant à la fois la nature humaine et l'histoire; je refuse alors d'aller chercher, dans son pyrrhonisme dogmatique, quelle base on a pu donner au sens du beau, dans des propositions qui n'en ont certainement pas.

Il est donc nécessaire que le lecteur sache à quel point de vue j'écris. Je considère le christianisme, dans l'ensemble de ses dogmes et de sa discipline, comme contenant la solution définitive des problèmes de la philosophie. Cette solution n'est point formelle, mais seulement virtuelle. La philosophie, qui, par la volonté de Dieu, s'est développée seule dans le monde, a son appareil de raisonnement et de démonstration qui lui est propre. Socrate faisait *accoucher* les sophistes de la vérité morale; le christianisme, à son tour, est la puissance obstétrice de la philosophie. L'impuissance de la philosophie d'arriver elle-même à la certitude, impuissance vainement niée par l'orgueil de nos psychologues, est la première démonstration de la nécessité du christianisme, lequel n'est pour ainsi dire que la conscience traditionnelle expliquée à elle-même par la révélation. Le monde a pu, il a dû devenir chrétien par l'effet des miracles et l'impulsion de la conscience; mais les développements nécessaires de la société ayant amené l'âge de la science, la méthode philosophique est devenue un mode d'expérimentation du christianisme. A cela doit se borner le rôle de la philosophie; la philosophie n'est qu'une méthode.

C'est donc au point de vue du christianisme comme vérité, et à l'aide de la philosophie comme genre de démonstration, que nous entreprenons d'abstraire et de définir le sentiment du beau ; nous nous maintenons dans le point de vue d'une religion dont un Dieu-Esprit, devenu homme et chair, a été le fondateur, d'une religion qui ne croit pas que les destinées humaines puissent être accomplies sans que la glorification de la chair accompagne le triomphe de l'âme ; c'est dans un tel cadre seulement, que le beau peut avoir son étendue possible, sans cependant usurper tout l'empire. C'est là seulement aussi qu'un philosophe spiritualiste peut, sans devenir infidèle à sa propre doctrine, proclamer le beau comme un résultat pur et simple de la *sensation*.

Je remarque que, en général, une des causes du malaise de notre siècle est de n'avoir pas envisagé le christianisme tel qu'il est, et de lui avoir opposé, non sa doctrine, mais sa polémique, pour méconnaître à plaisir tout ce qui lui appartient du côté de la matière et de la sensation. Des organes du christianisme ont, de leur côté, paru craindre de répondre, ce qui était pourtant incontestable, que pour eux c'était un mys-

tère, et, par conséquent, une vérité que l'union hypostatique du verbe et de la chair; il n'y a, pour le philosophe chrétien, qu'une chose antérieure à la matière, et j'oserai dire à l'esprit lui-même, c'est Dieu, c'est l'intelligence. Les Pères ont hésité sur la subordination, dans l'ordre des choses créées, de la matière à l'esprit, et l'on a traité cette hésitation de faiblesse; mais Dieu a tiré le monde du *néant*, et non de *l'esprit*, et au delà de cette proposition, qui est elle-même un mystère, le dogme n'a rien statué. D'un autre côté, il est de foi que Dieu, en créant le monde matière et esprit, a doué le corps et l'âme de l'éternité, et l'Église a condamné, comme des hérésies, toutes les opinions qui tendaient à affaiblir le caractère matériel de la personne du rédempteur. Énoch et Élie, ravis dans le ciel en corps et en esprit, ont été dans l'ancienne loi la figure du Christ, dont le corps, glorifié par la résurrection et l'ascension, participe non-seulement de l'éternité, mais encore de la gloire de la nature divine elle-même... Tout cela, qui n'est point du domaine de la démonstration philosophique n'a pour objet que de faire voir la prodigieuse ignorance de ceux qui, croyant avoir découvert que le corps est une puissance et la sensation une réalité, condamnent le christianisme comme ayant voulu annihiler la chair. Le christianisme n'a eu qu'un tort aux yeux des consciences faussées et asservies, c'est, en concédant au corps la *coexistence*, de ne lui avoir pas reconnu la souveraineté; il est vrai que la souveraineté déléguée au corps amène l'anéantissement de l'esprit, tandis que l'esprit est assez grand et assez près de Dieu pour concéder sans inquiétude au corps ces deux immenses provinces, l'espace et le temps.

Le beau n'est donc que sensible, en ce sens qu'il n'est révélé que par la sensation; mais la sensation ne s'apprécie point, elle ne se juge point elle-même. Le beau, après avoir traversé les organes, arrive à une âme en hypostase avec le corps, et qui juge la sensation en même temps qu'elle l'éprouve. D'après quelle idée, d'après quel type? immense mystère, et que, comme tous ceux de notre nature, nous chercherions vainement à pénétrer. Ici, Platon s'est évidemment égaré, ou plutôt il a substitué un symbole poétique à une démonstration impossible. Dans un travail qui touchait à la même question, j'ai tâché de prouver que le principe de l'art était dans la combinaison du besoin de l'imitation avec celui de l'ordre et de la symétrie. L'art peut être considéré selon qu'il produit ou qu'il touche par ses productions; il est donc ou actif ou passif. — Or, qu'est-ce que le beau, si ce n'est l'art considéré comme passif, dans les impressions qu'il produit? Mais cette assimilation n'est point suffisante; elle réduirait le beau au beau artificiel, ou produit par les œuvres de l'art; or pouvons-nous mettre en doute que le beau artificiel ne soit la conséquence et le produit du beau naturel? Ce qui nous amène à cette question d'une métaphysique insoluble, le beau est-il dans les objets qui le produisent, ou dans celui qui le ressent? On serait tenté peut-être de placer le beau en dehors de l'homme, quand on réfléchit aux grandeurs astronomiques et à ce qu'on a nommé l'harmonie des sphères; mais, pour se convaincre qu'en procédant ainsi on est victime d'une illusion, il suffit d'introduire cette proposition secondaire, qui me paraît incontestable en elle-même : *Le beau est la conséquence de l'atmosphère.* Et en effet, sans l'atmosphère, il n'y a ni sons, ni couleurs, ni formes, par conséquent, ni musique, ni dessin, ni plastique, ni poésie. L'action de Michel-Ange, qui, devenu aveugle, palpait encore avec émotion les formes du torse antique, n'était qu'une réminiscence de la vue : et même, si l'on prétendait qu'en certains cas le toucher pût devenir, comme l'ouïe et la vue, le conducteur du beau, le toucher peut-il se concevoir sans l'existence de l'air ambiant? L'apparence que l'atmosphère donne aux objets naturels est donc la condition du beau; le beau n'est donc pas purement extérieur; s'il l'était, il serait basé sur l'apparence; par conséquent, il n'existerait point.

Maintenant, et par contraste, sans descendre aux plus tristes accidents de notre nature matérielle, interrogeons des organisations qui nous semblent complètes, au moins sous les rapports les plus essentiels. Supposons (et la supposition n'est point gratuite) un homme qui voit assez pour se conduire, qui entend assez pour échanger ses idées avec les autres hommes, toutes les vérités intellectuelles et morales arriveront sans peine à l'âme par ces organes imparfaits, mais jugés suffisants, toutes, à l'exception du sentiment du beau. Le plus grand génie, la plus haute vertu ne seront pas à l'abri de cette sorte d'infirmité : il arrivera donc à des

intelligences du premier ordre de ne pouvoir parler du beau (ici la trivialité du proverbe me paraît expressive) que *comme un aveugle des couleurs*.

Il n'est point dans la nature et, pour ainsi dire, dans la nécessité de l'homme qu'il s'explique rigoureusement à lui-même tout ce dont il use et tout ce qu'il perçoit. Aussi le sentiment d'un beau particulier n'en révèle-t-il pas un autre : vous rencontrerez très-fréquemment un peintre qui n'aura pas la moindre idée du beau musical, et réciproquement. Cependant peu d'hommes se reconnaissent étrangers à la notion du beau; on en a tant entendu parler, le raisonnement, l'assimilation, l'imitation ont tant d'action sur l'homme et remplacent si souvent les influences directes, que très-peu d'hommes sont en état de distinguer si le beau a été pour eux le résultat d'une action médiate ou immédiate. En général, plus l'impression est secondaire et adventice, plus celui qui l'éprouve ou croit l'éprouver s'imagine que la cause en est intérieure; de là la facilité qu'ont les gens d'esprit, c'est-à-dire les hommes mieux servis par l'intelligence que par les sens, à construire des théories du beau idéal, dans lesquelles les sens ne sont plus que les ministres, et comme qui dirait les pourvoyeurs d'une puissance qui tire toutes ses émotions de sa propre substance. Quand, au contraire, c'est l'organisation qui excède l'intelligence, quel moyen pouvons-nous avoir de forcer celui qui jouit sans raisonner de s'expliquer à lui-même ce qu'il éprouve? Il faudrait donc la réunion d'une délicatesse d'organes et d'une puissance de généralisation supérieures l'une et l'autre, pour résoudre ce problème de l'existence du beau, lequel, n'étant exclusivement ni dans le monde extérieur, ni dans le sanctuaire de l'âme, ne peut non plus être concentré dans la sensation, pure limite, ligne abstraite, comme celle dont la géométrie reconnaît la réalité sans lui accorder une place dans l'espace.

Au milieu de ces ténèbres, je n'accorderai pas que le beau soit une faculté concentrée dans notre âme, et que la sensation seule soit capable d'éveiller. L'existence une et spirituelle de l'âme exclut la division et le sommeil des facultés. Ici Platon peut venir, jusqu'à un certain point, à notre secours : oui, si le juste n'était rien pour l'homme, rien ne lui révélerait ni l'ordre ni la symétrie. Toute beauté est une pondération et une harmonie ; d'un autre côté, toute imitation est une *contre-création*, et l'homme n'est porté à contre-créer que parce que sa destinée ou son salut, selon qu'on parle le langage de la philosophie ou celui de la religion, est une œuvre de contre-création que Dieu lui impose. Aussi, ne nous étonnons pas de ce que Dieu a donné à l'homme, non-seulement une intelligence à part, mais des organes d'une nature supérieure. La divisibilité de l'homme pendant la vie est une chimère que philosophes et physiologistes poursuivent également; l'inégalité des organes d'un individu à l'autre n'est pas plus une objection contre l'unité de notre nature, que l'inégalité des âmes. C'est pour cela que nous pouvons considérer sans trop d'audace nos organes matériels comme chargés d'une double fonction, à la fois matérielle et spirituelle : les sens qui ont le privilége de la double fonction, l'ouïe et la vue, sont les sens nobles, et leur propriété spirituelle chez l'homme me semble aussi incontestable que la spiritualité de l'âme elle-même.

L'alliance du bon et du beau est à la fois un produit et une preuve de la solidarité de notre nature. Mais pour en arriver à l'identité même du bon et du beau, comme l'a fait Platon, il faudrait admettre la perfection comme un attribut de notre âme. Dans l'état de l'homme après sa chute, il lui reste, au lieu de sa pureté première, la responsabilité. Il n'est pas seulement comme en suspens entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal; la prépondérance du mal semble une loi de notre être, et le bien n'aurait continué à soutenir qu'une lutte inégale, si le divin médiateur n'était intervenu. Or le beau n'est point une propriété morale en elle-même, on ne le classera ni du côté de la vertu ni de celui du vice; le beau a ses conditions particulières d'existence et, pour ainsi dire, son siége en lui-même. L'influence qu'il peut exercer sur la direction morale de l'homme est incontestable; mais est-ce en bien ou en mal? La conséquence peut en être heureuse ou malheureuse, sans qu'il soit permis de confondre le beau avec le bien qu'il développe, ou sans que le mal qu'il produit porte atteinte à sa pureté. Parmi les facultés et les passions humaines, le beau tient la place de cette déesse de la mythologie égyptienne, Nephthys, épouse tour à tour de l'im-

par Typhon et d'Osiris, le bien personnifié. Les Égyptiens plaçaient l'empire de Nephthys dans ces terrains mêlés de sable et d'*humus*, que le désert et la fécondité se disputent et se reprennent tour à tour.

Par sa nature neutre, le sentiment du beau participe donc des passions. S'il n'est pas une passion lui-même, il peut, il doit avoir une affinité décidée avec telle passion plutôt qu'avec telle autre. Le beau, en effet, est l'allié et souvent le guide de l'*Amour*. Ce que nous entendons ici par l'amour, c'est positivement l'appétit charnel. Il affecte l'âme comme tous les autres besoins du corps, mais plus puissamment, parce qu'il y rencontre une qualité qui est dans l'ordre de l'esprit ce que l'appétit charnel est dans l'ordre de la matière. Cet amour céleste, nous l'appelons de son nom théologal, *charitas*. Le propre du beau c'est d'élever l'*amour*, le propre de la *charité* c'est de l'épurer. Mais l'affinité qui existe d'une part entre le *beau* et l'*amour*, d'autre part entre l'*amour* et la *charité*, nous ne la trouvons point entre le *beau* et la *charité*. Avant donc de considérer comment le *beau* peut s'élever jusqu'à la *charité*, après s'être combiné avec l'*amour*, il faut d'abord considérer les conditions de cette première et essentielle combinaison.

Nous n'hésitons pas à le dire : le sentiment du beau est né dans l'homme avec l'amour. On trouvera peut-être cette proposition bien absolue. On nous demandera ce que nous faisons, dans notre système, de ces développements d'un art terrible et grandiose, tel que celui de l'Égypte, dans lequel l'amour ne paraît avoir joué presque aucun rôle, et qui cependant a précédé les arts des autres peuples. Je n'irai point, pour détruire cette objection, jusqu'à l'exagération de ceux qui dénient aux Égyptiens l'existence de l'art. Mais il en est de l'art égyptien comme de tous les essais rudimentaires par lesquels l'homme a passé pour arriver à un développement réel et complet dans telle ou telle direction. Or on doit juger d'une chose, non par ses rudiments atrophiés, mais par son plein développement. Si je veux savoir ce que c'est que l'astronomie, je ne m'adresse ni aux astrologues de la Chaldée, ni à ceux de Thèbes ; je consulte la science de Kepler et de Newton. Il y a de l'art chez les Égyptiens, parce que l'art se compose d'imitation et de symétrie, et parce que l'imitation et la symétrie ont été la passion dominante des Égyptiens. Mais si le beau est le complément de l'art, de même qu'il peut exister indépendamment de l'art, l'art aussi peut vivre sans le beau. Il y a certainement un art chinois : qui oserait affirmer qu'il y a un beau chinois? ou si ce beau existe, il est tellement secondaire et convenu qu'on peut le ranger dans l'ensemble des facultés chinoises, comme ces organes dont la trace existe chez les animaux d'un ordre inférieur, sans que le développement en ait pu avoir lieu. Or n'oublions pas que, dans cette grande loi de la nature qu'on a appelée l'unité d'organisation, le rudiment ou la simple indication d'un organe suffit pour que l'échelle générale de progression et de développement ne soit pas interrompue.

Quelque violente que soit la passion de l'amour chez l'homme, elle est très-différente de ce qu'elle est chez les animaux. A quelque degré de barbarie que le type humain s'abaisse, au lieu du mâle et de la femelle, on trouve l'amant et l'amante, l'un et l'autre cherchant à plaire, et se parant pour devenir plus beaux aux yeux de l'objet aimé. N'est-ce pas évidemment ainsi que le sentiment du beau s'est développé chez l'homme, et sans ce premier ébranlement causé par le bouillonnement de la jeunesse, qui oserait affirmer que l'homme aurait pu appliquer l'idée de la beauté à d'autres objets qu'à celui de sa passion amoureuse? Parce que nous sommes touchés du beau dans l'ensemble de la nature, parce que le prestige des arts, du dessin et de la musique est devenu comme un auxiliaire de la religion, l'habitude étant arrivée à la puissance d'une seconde nature, nous ne concevons plus un état de l'humanité dans lequel on n'ait pas goûté le paysage, dans lequel on ait adoré Dieu hors du temple, et sans la voix de l'homme et des instruments. Et cependant, même chez les nations civilisées, quand pas un être n'est étranger à un certain degré au sentiment du beau dans l'amour, on ne trouvera pas un individu sur cent qui soit réellement affecté par les beautés de la nature. Quant à la présence du beau dans la religion, observez le silence et la nudité des premiers sacrifices dans la Genèse : l'offrande du pur Abel en a-t-elle été moins agréable à Dieu? et pouvons-nous croire, d'un autre côté, que certaines communions chrétiennes, pour avoir repoussé tous les ornements de l'art, aient, par cela même, éteint le sentiment religieux? Il n'y avait certainement pas

plus d'art et de recherche du beau dans la religion de saint Antoine et de saint Siméon Stylite que dans celle des *Amis* et des autres sectes qui prient dans des granges et ne chantent point.

De même que la première parure a été celle d'une fiancée, la première chanson a été dictée par l'amour ; le premier dessin dans lequel on ait cherché autre chose qu'une imitation brute et sans grâce a été le portrait de l'objet aimé. Voyez la fable de Dibutade : non-seulement elle est gracieuse, mais encore elle me semble renfermer une incontestable vérité. Avant Dibutade, il y avait certainement dans le monde des temples sculptés et décorés d'innombrables peintures, et pourtant le beau n'existait pas encore dans l'art. Que dis-je? Hérodote place même l'existence des temples avant celle de la pudeur, et si cette remarque du père de l'histoire n'est vraie que de certaines portions abjectes de l'humanité, toutefois elle doit être prise en sérieuse considération dans le sujet qui nous occupe : car la pudeur est coexistante au sentiment du beau, si même elle n'en a pas été le produit.

Si le sentiment du beau était destiné à élever l'amour, comme nous l'avons dit précédemment, il devait avoir aussi pour conséquence d'en accroître prodigieusement l'intensité. Par cela même que l'homme ennoblissait ses appétits et les distinguait de ceux de la brute, le charme qu'il trouvait dans l'objet de sa passion tendait à le rendre insatiable de jouissances. Mais comme l'abus de l'amour n'est point concentré dans l'espèce humaine, nous ne devons point rendre le sentiment du beau seul responsable des excès de l'homme. D'un autre côté, nous rencontrons, par la loi d'une vie commune, le sentiment de la *charité*, aussitôt associé à l'amour que celui du beau, et, comme une sorte de charité paraît exister chez les êtres qui obéissent à la même loi d'association, on conçoit, dès lors, qu'il n'y ait point, malgré tout, de véritable solidarité entre l'amour et le sentiment du beau. Nous ne considérerons donc ce sentiment, ni comme conséquence responsable des excès de l'amour, ni comme cause absolue de ses grandeurs ; mais, après en avoir montré la première apparition dans les phénomènes qui accompagnent l'amour, nous allons voir comment il s'est fait une existence propre, sans se dégager complétement de sa première cause, et comment, à son tour, il a entraîné l'amour sur des objets qui n'en paraissaient pas susceptibles.

Il serait impossible de nous faire comprendre, si l'on ne savait à l'avance quel est le beau dont nous faisons ici la recherche : c'est le beau délicat, souple et varié, c'est le beau complet. Le beau a-t-il existé quelque part en dehors de ces conditions? C'est une question trop vaste en elle-même pour que nous puissions l'aborder ici; disons seulement que, quelle qu'ait été, au delà de la symétrie et de l'imitation, la proportion du vrai beau dans l'art des Égyptiens et des autres peuples de l'Orient, c'est la connaissance et la pratique du beau complet, tel qu'il a été produit par les Grecs, qui a donné la mesure, et j'oserais presque dire, la perception du beau, réalisé par d'autres peuples. Il s'agit donc ici de la production du beau par les Grecs, fait unique et dont les conséquences infinies n'ont cessé d'agir sur le monde. Or, si le développement du beau chez les Grecs a été lié au sentiment de l'amour, devons-nous nous représenter les deux sexes occupés l'un et l'autre, et comme concurremment, à rendre et à ennoblir leurs sensations? L'exemple de Sapho elle-même prouverait que, dans cette carrière, non-seulement l'initiative, mais encore le monopole ont appartenu au sexe masculin. Sapho, dans ses transports, parlait à une femme, et comme un homme aurait parlé. Nous venons de toucher un terrain qui répugne à la délicatesse du christianisme ; toutefois, ne nous laissons pas préoccuper par un scrupule, qui mettrait obstacle au progrès de nos recherches. Si la sorte de passion qui a couvert Sapho à la fois de gloire et d'infamie a dû être rare dans tous les temps, il n'en est malheureusement pas de même du genre d'amour auquel est demeuré attaché le nom du plus grand et du plus honnête des philosophes de la Grèce. Or on ne voit pas que les Grecs aient apprécié le beau plus dans un sexe que dans l'autre. De même que, au commencement de la décadence grecque, Plutarque et Lucien établissent la balance entre les *deux amours*, de même aussi les *deux amours* semblent avoir régné dans l'âme des artistes grecs. On n'aime pas à insister, d'ordinaire, sur ce côté de la question ; mais pourquoi ne pas convenir franchement d'un fait qui est dans la conscience de tous ceux qui ont étudié la civilisation grecque dans les monuments originaux?

Ainsi nous sommes contraints de placer un

honteux mépris des lois de la nature en tête du développement du beau chez les Grecs : qu'importe, si, comme nous en sommes convaincus, le beau et le bon sont essentiellement différents? Mais poursuivons : l'âme se peint dans les traits de la physionomie; ainsi on pourrait supposer à l'artiste qui, le premier, a peint un beau visage, l'intention de peindre une belle âme ; mais le reste du corps, mais les membres, les mains, les pieds, la proportion, l'harmonie, quel rapport existe-t-il entre tout cela et les qualités intellectuelles? *L'amour* seul, dans son exaltation, a pu admirer isolément la forme et l'ennoblir par la pensée. Or, ce qui est essentiel à constater, c'est que le culte de la forme a précédé, en Grèce, l'étude de la physionomie. On peut s'en convaincre en comparant les monuments de l'école *éginétique*, déjà si remarquables sous le rapport de la forme et de l'ajustement, mais nuls quant à l'expression, avec les conseils que Socrate donne aux artistes de son temps dans les *Memorabilia* de Xénophon. C'était une grande nouveauté dans la bouche d'un Grec que de recommander à l'artiste la recherche de l'expression comme un devoir.

Ainsi le même sentiment, diversement appliqué, a porté les artistes grecs à admirer et, par conséquent, à étudier la beauté des formes dans les deux sexes. Toutefois, une pareille observation ne peut s'étendre chez les Grecs au delà des limites de la jeunesse, et la présence du beau dans l'âge mûr, et même dans les figures de vieillards, me paraît incontestable. Si donc nous répugnons encore à mettre le pinceau et le ciseau entre les mains des femmes, nous devons supposer que les artistes ont obéi d'une manière médiate au sentiment de l'autre sexe, et cherché à rendre ce qu'il aime chez les hommes dans l'âge mûr, et même dans l'âge de retour. La force musculaire développée, la majesté calme et grave, une certaine ampleur qui imprime l'idée de l'autorité, et en même temps le soin du corps, la grâce de la barbe et de la chevelure qui parait encore Anacréon, la douceur de la physionomie, l'ajustement modeste et gracieux des vêtements, ont été ainsi observés d'abord, puis transportés dans le domaine du beau. C'est par cette voie qu'on arrive de la Vénus de Gnide au Jupiter de Phidias. C'est ce que les Latins ont désigné par le mot caractéristique de *veneres*, auxquelles Silène lui-même n'est pas étranger.

En suivant cette progression, l'art avait acquis tout ce qui lui manquait, la variété des formes, la souplesse des mouvements. Dès que la figure représentée fut douée de la vie, tout dut s'en ressentir autour d'elle, et le sentiment qui l'avait animée se propagea aux accessoires et au fond du tableau. C'est, d'ailleurs, par l'amour que l'homme est le plus intimement associé à la nature extérieure. La beauté des fleurs et des campagnes, les bois, les montagnes et les horizons, la mer et le ciel, les astres, l'ombre et la lumière, offrant de toutes parts, en rapport avec ce que l'homme éprouve, ou le spectacle de l'amour, ou une espèce de complicité avec lui, ont été successivement étudiés sous le rapport du beau, et l'on peut dire qu'ainsi l'amour a contribué à produire le paysage. L'influence du beau amoureux sur l'architecture est marquée par l'origine que Vitruve attribue à l'ordre ionique. Cette colonne élégante, dont les cannelures reproduisent les plis d'une robe pendante, est surmontée d'un chapiteau dont les volutes imitent la coiffure d'une jeune fille. La colonne corinthienne à son tour est, suivant le même auteur, svelte comme le corps d'une vierge, et le chapiteau qui la couronne est le souvenir d'un hommage rendu à une jeune fille morte prématurément. N'y a-t-il pas toute la mélancolie de l'amour dans ce culte gracieux de celle qui, vivante, avait déjà pu inspirer cette passion? De son côté, le type de l'ordre dorique est, dans sa sévérité, inspiré par le sexe masculin. Tout ce commentaire de Vitruve est, comme on le voit, entièrement favorable à la thèse que nous soutenons ; et, d'ailleurs, si l'on contestait les particularités, ne suffirait-il pas, pour la justifier, de faire remarquer combien le sentiment de la proportion, qui est la base de toute véritable architecture, a dépendu, dans l'origine, de l'étude du corps humain? Ici la proportion ou l'harmonie l'emporte sur ce que nous avons appelé la *symétrie* de tout ce que le vrai beau a d'avantage sur le massif et le colossal. La grande pyramide est une masse immense, symétriquement conçue ; mais, selon les règles du beau, le *Parthénon* est le plus *grand* des édifices de l'univers.

Ce serait d'ailleurs une recherche infinie que celle qui se proposerait de suivre, dans la musique comme dans la poésie, la trace des inspirations de l'amour. Ceux qui ont

la pratique et le sentiment des arts me comprendront sans peine, et appliqueront les idées que je viens d'esquisser à tous les objets qui en sont susceptibles; ce serait en vain que je m'évertuerais en développements pour ceux qui n'auraient pas la conscience de mes prémisses.

Toutefois, je le répète, le *beau* et l'*amour* ne sont pas identiques, et, quand nous aurons attribué à l'amour la propriété d'ébranler les organes humains et de les guider dans la carrière du beau par l'attention passionnée qu'excite la beauté des corps, nous aurons rendu pleine justice à son intervention, sans pour cela prétendre que le beau, dans les Philippiques de Démosthène et dans les sermons de Bourdaloue, soit précisément un beau amoureux. Mais, en ceci, l'amour n'est pas encore si étranger qu'on le pense : sans l'emploi du beau amoureux qui, indirectement, gouverne tous les rejetons de la civilisation grecque, depuis le chantre le plus passionné de la volupté jusqu'au philosophe le plus sec et le plus austère, jusqu'au plus rude des ascètes chrétiens, on n'aurait point songé à communiquer à l'expression du bon la beauté de la forme. L'Évangile, qui est le bon par essence, n'a point, à proprement parler, de beauté de forme : qui oserait en dire autant de saint Jean-Chrysostôme ou de saint Augustin?

Établissons donc, comme un fait incontestable, qu'une réunion toute particulière de circonstances ayant développé dans la Grèce et chez les Grecs seulement le culte de la forme, les chefs-d'œuvre produits en vertu de cette disposition ont dès lors exercé sur le monde une influence décidée; que d'abord l'Italie et les Romains se sont formés à cette école; que le christianisme, dans la réaction contre l'empire de la matière, n'a point répudié cette influence; et pourquoi? Parce que le christianisme tendait au catholicisme, c'est-à-dire à l'universalité; que, pour être complet, il ne lui fallait repousser rien de ce qui tient à la nature humaine. Le christianisme sentait bien qu'entre ses mains le beau grec pouvait être dirigé; que, au lieu d'entraîner l'âme humaine dans une idolâtrie de la forme, le beau grec pouvait répandre un vernis de grandeur sur les affections que la nature inspire et que la religion bénit. Si, pendant le moyen âge, ce qu'on a appelé *l'art chrétien*, et ce que nous nommerons tout simplement *l'art des chrétiens*, a trop souvent méconnu les conditions de la beauté de forme, toutefois on ne peut pas dire que l'influence grecque ait jamais complétement cessé, et c'est aujourd'hui un fait établi que, à toutes les époques du christianisme, un penchant vers la beauté de l'art, dirigé et entretenu par la présence des monuments antiques, s'est manifesté dans tous les lieux où cette influence pouvait exister. Aux XVe et XVIe siècles, le beau grec a prétendu refleurir pour son propre compte : mais le catholicisme, quoi qu'on en ait dit, a glorieusement résisté, et Raphaël, en faisant de la plus haute beauté grecque l'expression des vertus chrétiennes les plus pures, a résolu pleinement un problème, qu'on n'aurait pas posé de nouveau à notre époque, si l'on n'avait pas perdu de vue à la fois les deux éléments de la question, l'antiquité et le christianisme

Ch. Lenormant.

BEAU (Charles le), premier professeur de rhétorique au collége des Grassins, et ensuite professeur au collége royal, secrétaire du duc d'Orléans, secrétaire perpétuel et pensionnaire de l'Académie des inscriptions, naquit à Paris, le 19 octobre 1701, et mourut dans cette même ville, le 13 mars 1778. Il s'était marié et laissa une fille. Cet honnête et laborieux académicien, rival de Rollin dans l'art de l'enseignement, adoré de ses élèves, comme ce fameux professeur, était peut-être plus savant que lui, surtout pour le grec et le latin. Son histoire du Bas-Empire, qui fait suite à l'histoire des empereurs, de Crevier, a joui à juste titre d'une grande estime.

On rapporte de lui une foule d'anecdotes qui font le plus grand honneur à son caractère, entre autres celle-ci : on lui destinait une place à l'Académie des inscriptions; Bougainville, le traducteur de l'*Anti-Lucrèce*, qui se trouvait son compétiteur avec moins de chances et moins de talent, ne craignit pas de lui avouer ce qu'il désirait. Le Beau n'hésita point; il alla trouver ses amis qui lui avaient promis leurs voix, et les pria de voter en faveur du jeune savant : C'est, dit-il, le moindre des sacrifices que je puisse faire pour un homme de mérite.

Outre l'*Histoire du Bas-Empire, en commençant à Constantin le Grand*, 1756 et suivantes, 27 vol. in-8°, il a encore publié deux volumes en latin, sous le titre de *Opera latina, carmina nempè, fabulæ, amplificationes, orationes, oratiunculæ.* Paris, De-

lalain, 1816, in-8°, et plusieurs discours et éloges, insérés dans les mémoires de l'Académie des inscriptions.

BEAUCAIRE *(géog.)*, ville de France anciennement appelée *Ugernum*, et, dans le moyen âge, *Belloquadra*. C'est, de nos jours, un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nîmes, dans le département du Gard, situé à 180 lieues S. E. de Paris, entre Nîmes et Avignon, sur la rive droite du Rhône, de l'autre côté de Tarascon, avec laquelle elle communiquait autrefois par un pont de bateaux, remplacé seulement par un pont suspendu en chaînes de fer, long de 441 mètres. Cette ville, bâtie sur un sol peu fertile et renfermant dix mille âmes environ, n'a que peu d'importance par elle-même. Les seules choses curieuses qu'elle présente sont : un souterrain qui s'étend à plus de 12,000 mètres en passant sous le Rhône, et les ruines d'un château où saint Louis fit bâtir, avant son départ pour la terre sainte, une chapelle qui subsiste encore. Mais elle est connue surtout par sa foire annuelle où affluaient jadis des marchands de toutes les parties du monde. Celle-ci commence légalement le 22 juillet pour finir le 28, mais dure en réalité près de trois semaines, puisque les marchands y arrivent dès le 25 juin. La foire de Beaucaire, quoique bien déchue de nos jours, l'emporte encore sur celle de Leipsick. Les comptoirs français de Constantinople, de Smyrne, d'Alexandrie et d'Alger lui ont fait un tort considérable. Le Levant n'y envoie plus d'acheteurs; de sorte qu'elle se trouve réduite au commerce intérieur et à un petit nombre d'objets d'exportation. Toutefois cette diminution d'importance n'empêche pas la population de Beaucaire de monter tout à coup à 100,000 âmes durant la foire; et, comme la ville ne pourrait suffire à loger tous ces étrangers, beaucoup d'entre eux campent sous des tentes ou des baraques dans la superbe prairie qui s'étend le long du Rhône. Les effets payables en foire sont présentés le 27 et protestés le 28. Un tribunal de commerce, qui s'intitule tribunal de conservation, connait de toutes les contestations auxquelles les divers marchés peuvent donner lieu. Le préfet du département passe à Beaucaire tout le temps de la foire, et la police y exerce une si active surveillance, que les délits y sont fort rares.

L. DE L.

BEAUCE. La partie de la France qui a porté ce nom, et qui le conserve encore quelquefois, était désignée, dans la géographie des Gaules, sous la dénomination de *Belsia*. Ce pays, dont Chartres, l'ancienne *Autricum*, était la capitale, fut célèbre dans l'antiquité, comme les environs d'Autun, autrefois *Bibracte*, par son collége de druides, et par les assemblées qui y étaient tenues, assemblées où se rendaient les druides et les bardes de toutes les Gaules, et même de la Grande-Bretagne, pour y célébrer les grands mystères de la recherche du *gui nouveau pour l'an neuf*.

Dans les derniers temps qui précédèrent la division de la France en départements, la Beauce faisait partie du gouvernement de l'Orléanais, et se subdivisait en pays Chartrain, en Dunois et en Vendômois. Ses limites principales étaient, au nord, l'Ile-de-France; à l'ouest, le Maine; au sud, la Touraine; à l'est, l'Ile-de-France et l'Orléanais.

Chacune des trois subdivisions avait sa capitale : Chartres, au nord, pour le pays Chartrain; Châteaudun pour le comté de Dunois qui formait le centre, et Vendôme, au sud, pour le Vendômois.

Toute la contrée fait partie d'un grand plateau assez uniforme quant à sa composition géologique. Les cours d'eau y sont peu nombreux : on y trouve cependant deux rivières assez importantes. L'Eure, venant du Maine, pénètre au cœur du pays Chartrain en allant de l'ouest à l'est, puis l'arrose du midi au nord dans une grande étendue. La Loire, au contraire, traverse le Dunois et le Vendômois dans presque toute leur longueur, du nord au midi : il reçoit dans son lit deux petits affluents, l'Ouanne et le Courtpa. L'Yère, la Connie et la Connie-Palue, qui ne sont que de gros ruisseaux, coulent aussi dans le comté de Dunois.

La Beauce pouvait avoir 25 lieues dans sa plus grande longueur et 18 dans sa plus grande largeur : aujourd'hui elle fait partie des départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

Son agriculture était autrefois presque exclusivement consacrée à la production des céréales; mais elle a commencé à subir d'heureuses modifications depuis l'introduction des moutons-mérinos en France. Les plaines sèches de la Beauce sont éminemment favorables à l'élève des bêtes ovines; aussi les métis provenant du croisement des mérinos et des races solognotes ou berrichonnes s'y sont multipliés en très-grand nombre, et

ont provoqué la création des graines artificielles nécessaires à leur bon entretien, en sorte que l'assolement triennal a pour ainsi dire disparu, au moins chez les cultivateurs les plus intelligents. Au reste, loin d'amener une diminution dans la production des céréales, les nouveaux assolements auront plutôt pour résultat de l'augmenter. Si les terres consacrées à la culture du froment et de l'avoine sont moindres en étendue qu'elles ne l'étaient autrefois, leur fertilité est assurément beaucoup plus grande. Cet avantage est une suite nécessaire de la culture des prairies artificielles et de l'entretien convenable d'un bétail plus nombreux.

Nos lecteurs trouveront, soit au nom des départements, soit au nom des villes principales appartenant à l'ancienne Beauce, les détails historiques ou statistiques qui se rapportent à cette contrée. E. L.

BEAUCHAMP (Richard), comte de Warwick, a conservé jusqu'à ce jour la réputation d'un des plus braves gentilshommes de son siècle. Né en 1381, dans le comté de Worcester, il vécut sous Richard II, Henri IV, Henri V et Henri VI. Après plusieurs exploits qui, dès l'âge de 26 ans, lui avaient acquis un renom de bravoure, il fit le voyage de la terre sainte, et en revint assez considéré pour être renvoyé par le roi Henri V au concile de Constance, avec une escorte de 800 chevaux. Quelques années après, il reçut une mission beaucoup plus importante, celle d'escorter avec 1,000 hommes d'armes la reine Catherine, fille unique du roi de France; mission qui n'était pas seulement honorable, mais véritablement périlleuse, car il eut à combattre les ducs de Vendôme et de Limousin qui lui opposaient 5,000 hommes. Il parvint à les mettre en fuite, et conduisit en sûreté au roi le précieux dépôt dont il était chargé. Il mourut à Rouen, en 1439, et son corps fut transporté en Angleterre.

BEAUCHAMP. La France a eu sous ce nom plusieurs hommes distingués. Sans parler du célèbre danseur de ce nom, mort en 1695, et de qui Louis XIV reçut des leçons, nous devons mentionner Joseph de Beauchamp, astronome : né à Vesoul, en 1752, il entra, en 1767, dans l'ordre des Bernardins. Envoyé à Paris, en 1774, par M. de Mirondau, son oncle, évêque de Babylone, qui le destinait à partager ses fonctions, Joseph de Beauchamp devint rapidement très-fort dans l'étude de la théologie, de la langue arabe et de la numismatique. En 1781, il partit pour l'Orient avec son oncle; mais ce dernier, ne pouvant continuer le voyage, s'arrêta à Alep, et Beauchamp alla seul à Bagdad pour remplir les fonctions épiscopales. De 1781 à 1790, Beauchamp parcourut successivement la Turquie, les bords du Tigre et de l'Euphrate, depuis Diarbekir jusqu'au golfe Persique, la Babylonie et la Perse; constamment occupé d'observations astronomiques et géographiques qui, toutes jugées de la plus grande importance, ont été publiées soit dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, soit dans le *Journal des Savants*, soit dans le *Magasin encyclopédique*. Il correspondait, à Paris, avec le célèbre baron de Zach et l'astronome Lalande. La suppression d'une pension que lui faisait le gouvernement le fit revenir à Paris, et ce ne fut qu'en 1795 que ses amis obtinrent une indemnité suffisante pour permettre à Beauchamp de retourner en Orient. Durant deux années de voyage, il rectifia la carte de la mer Noire, qui était pleine d'erreurs. Envoyé en Égypte en 1798, il s'offrit au premier consul pour aller remplir à Constantinople une mission secrète; mais il fut arrêté en route par les Anglais, qui le retinrent pendant trois ans prisonnier. La paix ayant amené son élargissement, il partit, le 23 septembre, de Constantinople, encore malade, et à peine était-il arrivé à Nice, qu'il y mourut le 19 novembre 1801. Bonaparte venait de le nommer commissaire général à Lisbonne. Il est peu de vies aussi remplies que celle de Beauchamp; il en est peu de plus utiles à la science; mais, nous devons le dire, il en est peu de plus modestes, pour ne pas dire de plus malheureuses. Nous renvoyons, pour ses ouvrages, à la *Bibliographie astronomique* de Lalande, qui en a donné une nomenclature complète.

BEAUCHAMP (Alphonse de), auteur de l'*Histoire de la guerre de la Vendée*, né à Monaco, en 1767. Son père était major de cette place et chevalier de Saint-Louis. Après avoir fait ses études en France, il retourna en Sardaigne, et, en 1784, entra comme sous-lieutenant dans le régiment de la marine. Le désir de revoir la France lui fit bientôt donner sa démission, mais la révolution française, qui venait d'éclater, le rendit suspect à son gouvernement, qui le retint prisonnier pendant quelque temps. Une fois libre, il vint à Paris, où il occupa successivement différents emplois dans différents ministères.

Son *Histoire de la Vendée* lui fit perdre ses places, et une lettre de M. de la Rochejacquelin, trouvée dans ses papiers, le fit exiler à Reims. Rappelé bientôt à Paris, il s'y livra entièrement aux lettres. Il a publié un grand nombre d'ouvrages : nous citerons seulement son *Histoire de la révolution du Piémont*, l'*Histoire de la captivité de Pie VII*, les *Mémoires de Fouché* et la *Vie du général Moreau*. On lui attribue aussi un libelle intitulé *Mémoires du prince de Canino* (Lucien Bonaparte). Alphonse de Beauchamp est mort en 1832.

BEAUCHAMPS (P. F. Godart de), né à Paris en 1689 et mort en 1761, débuta dans la carrière littéraire par d'assez brillants succès sur les différents théâtres de la capitale : *les Amants réunis*, *la Soubrette*, *le Bracelet*, *la Mère rivale*, et quelques autres pièces, obtinrent une vogue assez grande, mais qui ne put les sauver de l'oubli le plus profond. Ses *Recherches sur les théâtres de France*, parues en 1735 pour la première fois, et réimprimées depuis, ont plus de titres à l'estime des gens de lettres; et, si Beauchamps ne s'y montre pas toujours l'érudit le plus irréprochable, il fait lire avec intérêt ses dissertations sur les progrès de l'art dramatique. Il a publié, en outre, une traduction des *Amours d'Ismène et d'Isménias*, roman d'Eustathe qu'on n'avait pas encore songé à faire passer dans notre langue. Enfin nous citerons un roman paru en 1757, sous le titre de *Funestine*. On l'accuse d'être l'auteur d'un roman licencieux, paru en 1728, sous ce titre : *Histoire du prince Apprius*, et qui valut à son imprimeur une forte amende et un bannissement. Beauchamps l'a constamment désavoué, ce qui n'empêche pas tous les bibliographes de le mettre sous son nom; nous devons avouer que bien des présomptions justifient ces derniers.

BEAUFFREMONT (La maison de) est originaire de la Bourgogne, et c'est sans contredit l'une des plus illustres de cette province. Son nom lui vient d'une baronie située dans le Barrois. Elle compte parmi ses membres deux chevaliers du Saint-Esprit et quatre de la Toison d'Or. En 1757 cette famille devint princière en la personne d'un de ses membres, Louis seigneur du duché de Pont-de-Vaux, qui reçut un diplôme de prince de l'empire. Nous mentionnerons comme les plus célèbres de cette famille :

BEAUFFREMONT (Nicolas de), baron de Sennecey, bailli de Châlons, gouverneur d'Auxonne. On le trouve présent à la réformation de la coutume de Bourgogne en 1570. Charles IX et Catherine de Médicis, dont il était un des serviteurs les plus dévoués, le nommèrent grand prévôt de France; et, à cette occasion, l'historien de Thou rend hommage à sa grande noblesse et à sa science, qualité rare dans les gens de guerre. Il devait sa position à la cour de la reine Catherine, à son dévouement, et il en donna bientôt une preuve éclatante en devenant l'un des acteurs les plus importants des malheureuses journées de la Saint-Barthélemy. A la bataille de Jarnac, Nicolas de Beauffremont fut trouvé grièvement blessé sous un monceau de cadavres. Échappé aussi miraculeusement à la mort, il assista, comme guidon du duc de Guise, à la bataille de Moncontour, et y fut blessé de nouveau. Orateur de la noblesse, en 1576, aux états de Blois, il prononça une harangue que l'on trouve dans le *Recueil des états de la France*, imprimé, en 1651, à Paris. Il a traduit en français le *Traité de la providence* de Salvien, et sa traduction fut publiée à Lyon en 1575. Il mourut au château de Sennecey en 1582.

BEAUFFREMONT (Claude de), son fils, lieutenant général de Bourgogne, baron de Sennecey et gouverneur d'Auxonne, joua, aux états de Blois de 1588, le rôle que son père avait rempli aux états de 1576. Député de la noblesse et partisan de la Ligue, il y fit une harangue que l'on range parmi les meilleures pièces parues en ce temps. Il a laissé, en outre, une autre pièce intitulée *Remercîment fait au nom de la noblesse de France*, et un recueil de ce qui s'est passé aux états de 1576. Ce dernier ouvrage a été traduit en latin par Philibert Bugnion, et imprimé en 1577. Claude de Beauffremont mourut en 1596, âgé de 50 ans.

BEAUFFREMONT (Henri de), fils du précédent, et, comme lui, baron de Sennecey et gouverneur d'Auxonne, fut choisi pour présider la noblesse aux états de 1614; et l'on trouve dans le *Recueil des états tenus en France*, paru en 1651, plusieurs discours prononcés par lui en cette qualité. C'est un titre honorable pour la famille de Beauffremont que ce choix de trois générations de la noblesse française, qui appelle successivement trois de ses membres à la représenter aux états généraux. Henri de Beauffremont fut envoyé en Espagne comme ambassadeur ex-

traordinaire durant les années 1617 et 1618. Nommé chevalier du Saint-Esprit, à son retour, il servit au siége de Royau en 1622, et y reçut une blessure dont il mourut à Lyon, la même année. Son éloge nous est resté sous le titre de *l'Immortalité du phénix*, tirée de la glorieuse fin de messire Henri de Beauffremont.

BEAUFORT (Henry), frère de Henry IV, roi d'Angleterre, évêque de Lincoln et de Winchester, chancelier d'Angleterre et ambassadeur en France, naquit dans les dernières années du XIVe siècle. Il avait été nommé cardinal en 1426, et chargé, par le pape Martin V, de prêcher en Allemagne la croisade contre les hérétiques bohémiens. Ce fut lui qui, en 1437, couronna à Paris le jeune Henry VI, son neveu, amené en France par le duc de Bedfort. Il fut, en outre, un des membres du tribunal qui condamna au feu la Pucelle d'Orléans. De retour en Angleterre, en proie aux remords d'avoir empoisonné le duc de Rochester, son neveu, après avoir essayé plusieurs fois de s'empoisonner il mourut à Winchester, en 1447.

BEAUFORT (Marguerite), fille de Jean Beaufort, duc de Sommerset, naquit, en 1441, à Bletshoe, dans le comté de Bedfort. Elle épousa d'abord le comte de Richemont, beau-frère du roi Henry VI. De cette union elle eut un fils à qui elle céda ses droits à la couronne d'Angleterre et qui monta sur le trône sous le nom de Henry VII. Après la mort du comte de Richemont, elle épousa et perdit successivement sir Henry Stafford et lord Stanley, depuis comte de Derby. Ce dernier mourut en 1504. Marguerite avait alors 63 ans; elle vécut encore quelques années entièrement vouée à des œuvres de charité et à des fondations utiles, et mourut en 1509, quelque temps après l'avénement de son petit-fils Henry VIII au trône d'Angleterre. On lui attribue quelques ouvrages : *le Miroir de l'âme pécheresse*, publié par R. Pynson, et la traduction d'une partie de l'*Imitation de Jésus-Christ*. C'est à elle que l'université de Cambridge doit ses colléges de Saint-Jean et du Christ.

BEAUFORT (François de Vendome de), fils de César de Vendôme et petit-fils de Henry IV, naquit à Paris en 1616. Très-jeune encore, il trouva l'occasion de se signaler par sa bravoure à la bataille d'Avein et à différents siéges. A la mort de Louis XIII, son nom était déjà assez considérable pour qu'il devînt un des conseillers de la reine régente Anne d'Autriche. Pleine de confiance en celui qui avait mieux aimé s'exiler que de faire au cardinal de Richelieu des aveux qui auraient pu la compromettre lors de la conspiration de Cinq-Mars, elle mit sous sa protection ses deux fils, que le duc d'Orléans ou le prince de Condé voulaient enlever à sa tutelle; du moins le bruit en courut-il alors, et la reine craignit-elle qu'il fût fondé. Toutefois, le duc de Beaufort ne devait pas rester longtemps en possession de la position qu'il venait d'acquérir; il se trouva bientôt entraîné dans la cabale des importants, par la passion qu'il avait conçue pour la duchesse de Montbazon, et mit assez peu de modération dans sa conduite pour forcer la reine à le faire enfermer au château de Vincennes en 1643. Il trouva moyen de s'échapper en 1649, et ce fut pour venir se joindre à cette faction qui rendit si orageuses les premières années de la minorité de Louis XIV. Sa naissance l'appelait à devenir l'un des chefs du parti; ses habitudes, un peu grossières, le rendirent bientôt le plus populaire de tous, et la cour ne le désigna plus que sous le nom de Roi des Halles. Après avoir participé à tous les actes importants qui s'accomplirent pendant les années 1648, 1649 et 1650; après avoir fourni aux pamphlétaires du temps le sujet de plusieurs de ces satires connues sous le nom de Mazarinades, sentant décroître la puissance qu'il avait acquise sur le peuple, et qui seule lui avait donné quelque importance parmi les chefs de la Fronde, pour la plupart plus habiles que lui; dégoûté d'une guerre dont les dissensions l'avaient amené à tuer en duel le duc de Nemours, son beau-frère, avec qui il partageait le commandement des troupes de la Fronde, il songea à se rattacher à Mazarin. Quelques avances lui furent faites de la cour, et il se soumit sur de vagues promesses qui ne furent jamais exécutées. Il n'est pas indifférent de voir comment le jugeait la tête la plus remuante de son parti, et l'un des acteurs les plus importants de cette guerre civile, le cardinal de Retz :

« M. de Beaufort, dit-il dans les précieux mémoires qu'il nous a laissés, n'en était pas jusqu'à l'idée des grandes affaires, il n'en avait que l'intention. Il en avait ouï parler aux *importants*, et il avait un peu retenu de leur jargon, et cela, mêlé avec les expressions qu'il avait tirées très-fidèlement de madame

de Vendôme, formait une langue qui aurait déparé le bon sens de Caton. Le sien était court et lourd, et d'autant plus qu'il était obscurci par la présomption ; il se croyait *habile*, et c'est ce qui le faisait paraître artificieux, parce que l'on connaissait d'abord qu'il n'avait pas assez d'esprit pour cette fin. Il était brave de sa personne, et plus qu'il n'appartenait à un fanfaron ; il l'était en tout sans exception, et jamais plus faussement qu'en galanterie. Il parlait, il pensait comme le peuple, dont il fut l'idole pendant quelque temps. »

Ce jugement est sévère, sans doute, et l'on y reconnaît l'homme désireux, avant tout, de paraître le principal personnage de la Fronde, et qui fait tous ses efforts pour réduire à un rôle secondaire ceux qui eurent quelque influence dans les mouvements de cette époque ; toutefois, madame de Motteville, en qui nous avons beaucoup plus de confiance, ne juge guère plus favorablement le duc de Beaufort.

Lors de la fin de la guerre civile, en 1652, celui-ci reçut ordre de sortir de Paris. Sa disgrâce ne fut pas de longue durée. En 1662, il fut fait chevalier des ordres du roi ; en 1665, il succéda à son père dans la charge de grand amiral, dont il avait la survivance dès 1650. Il commandait, en cette qualité, la flotte qui prit Gigery en 1664, et battit deux fois les Algériens l'année suivante. Nommé pour commander les troupes envoyées par la France et par le pape au secours de Candie, alors assiégée par les Ottomans (1669), il se signala par des prodiges de valeur qui retardèrent de quelques jours la reddition de la ville. Il fut tué dans une sortie, le 25 juin 1669, et l'on ne put retrouver son cadavre parmi les morts, ce qui donna lieu à diverses fables trop longues et trop invraisemblables pour mériter place ici. A. P.

BEAUFORT (Louis de), membre de la Société royale de Londres et gouverneur du prince de Hesse-Hombourg, a laissé plusieurs ouvrages assez importants sur l'histoire romaine. Nous citerons une dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine ; une histoire de Germanicus, publiée en 1741 ; enfin le plan général de l'ancien gouvernement de Rome. Ce dernier ouvrage est justement estimé, et a eu plusieurs éditions. Louis de Beaufort mourut à Maestricht en 1795.

BEAUHARNAIS (Eugène de) naquit à Paris, le 5 septembre 1781, du vicomte Alexandre de Beauharnais et de Joséphine Tascher de la Pagerie. Nous passerons légèrement sur la jeunesse d'Eugène de Beauharnais. Dans un homme qui a occupé une position éminente, les actions de l'enfance n'ont aucun intérêt en comparaison de celui qui s'attache à sa vie politique.

Peu après la mort de son père, condamné par le tribunal révolutionnaire, le 23 juillet 1794, le jeune Eugène, à peine âgé de 13 ans, fit une courte apparition à l'armée de la Vendée ; le général Hoche l'ayant attaché à sa personne, en qualité d'ordonnance. Mais ce ne fut qu'au commencement de septembre, ayant alors atteint l'âge de 16 ans, qu'Eugène de Beauharnais entra réellement au service, avec le grade de sous-lieutenant. Le général Bonaparte, devenu son beau-père, en épousant la veuve du général de Beauharnais, et ayant été nommé au commandement de l'armée d'Italie, en fit son aide de camp.

Le traité de Campo-Formio ayant fait passer les îles Ioniennes sous la domination de la France, le général Bonaparte chargea son jeune aide de camp, Eugène, de se rendre à Corfou, pour surveiller la remise de cette nouvelle province.

Eugène de Beauharnais accompagna, dans l'expédition d'Égypte, le général Bonaparte dont il était toujours aide de camp. Il se distingua à la prise de Suez, où il entra le premier à la tête de l'avant-garde ; ce qui lui valut le grade de lieutenant. A l'un des assauts de Saint-Jean-d'Acre, il fut grièvement blessé par un éclat de bombe à la tête : ce fut la seule blessure qu'il reçut dans les nombreux combats où il se trouva.

Revenu d'Égypte avec le général Bonaparte, Eugène fut, après le 18 brumaire, nommé capitaine commandant des chasseurs à cheval de la garde consulaire. A la bataille de Marengo, il se distingua dans la brillante charge par laquelle le général Bessière appuya le mouvement du général Lannes, et fut nommé chef d'escadron. En 1802, il fut promu au grade de colonel ; en 1804, général de brigade et colonel général des chasseurs. Le 14 juin de la même année, Eugène de Beauharnais fut élevé à la dignité de prince français ; le 1er février 1805, il fut créé archichancelier d'Etat de l'empire français, et le lendemain, grand officier de la Légion d'honneur.

Enfin, le 7 juin 1805, un décret royal nom-

ma vice-roi d'Italie le prince Eugène, qui prêta serment en cette qualité à la séance du corps législatif du même jour.

La guerre contre l'Autriche ne tarda pas à éclater. Le maréchal Masséna ayant eu le commandement de l'armée d'Italie, le prince ne prit aucune part aux opérations de cette campagne. Mais la cour de Naples, rompant elle-même le traité de neutralité qu'elle avait sollicité, ne tarda pas à menacer le royaume d'Italie, dégarni de troupes; un corps anglo-russe débarqua le 20 novembre, pour se réunir à l'armée napolitaine. Le prince Eugène mobilisa 25,000 gardes nationaux italiens, et il n'en fallut pas davantage pour contenir les Napolitains. Après la bataille d'Austerlitz, le prince Eugène fut chargé du commandement de la nouvelle armée qui fut organisée en Italie, et du gouvernement des provinces conquises. Son premier soin fut de mettre un terme aux exactions et aux dilapidations des employés civils et des fournisseurs que Masséna avait laissés derrière lui.

La paix faite à Strasbourg le 15 décembre 1805, et l'envoi d'une armée française dans le royaume de Naples, firent cesser l'état de guerre dans la haute Italie. Un décret du 1er janvier suivant licencia les gardes nationales mobilisées. Deux jours après, le prince Eugène partit de son quartier général pour se rendre à Munich.

Le traité de Presbourg avait érigé l'électorat de Bavière en royaume et lui avait attribué le Tyrol. Dès son retour à Munich, l'empereur Napoléon, voulant unir par des liens plus étroits la Bavière et le royaume d'Italie, avait conclu le mariage du prince Eugène avec la princesse Auguste-Amélie, fille du roi Maximilien. De cette occasion, Napoléon adopta le prince Eugène et lui donna le nom d'*Eugène Napoléon de France*. Peu après, le 21 mars, les provinces vénitiennes retirées à l'Autriche furent réunies au royaume d'Italie, qui se trouva alors formé de vingt et un départements ayant une population de 5,800,000 âmes.

Le royaume d'Italie ne prit part à la guerre qui s'alluma entre la France et la Prusse que par l'envoi à la grande armée d'une division de troupes italiennes. Cet état de paix permit au prince de s'occuper activement de l'organisation intérieure. Dès le 1er avril, le code civil de la France avait été adopté en Italie. L'organisation judiciaire fut complétée par la création de quatre cours d'appel. Les universités de Pavie, Bologne et Padoue, réorganisées, complétèrent le système de l'instruction publique. Un corps des ponts et chaussées fut créé et organisé, et mis sur-le-champ à l'œuvre pour des constructions de routes, des creusements de canaux et des desséchements. L'armée fut portée à 55 bataillons, 25 escadrons et 2 régiments d'artillerie, dont un à cheval; faisant environ 50,000 hommes en tout. Les places fortes furent mises dans le meilleur état de défense; l'arsenal maritime de Venise, tombé en ruines, fut rétabli ; les canaux de lagunes remis en état, et la construction d'une flottille commencée. Des démêlés avec la cour de Rome décidèrent Napoléon à se saisir de la place d'Ancône, qui passa sous les ordres du prince Eugène ; ce dernier s'empressa de la mettre en état de défense.

L'an 1807 fut encore, pour le royaume d'Italie, une année de paix, qui fut employée aux améliorations nécessaires dans différentes branches de l'administration publique. Le code pénal, celui du commerce et les codes de procédure civile et criminelle furent proclamés et mis en vigueur. L'intérêt légal de l'argent fut fixé à 5 p. °/₀ en matière civile et 6 p. °/₀ dans le commerce. Le prêt à intérêt plus fort fut qualifié et puni comme usuraire. Cette année, le 14 mars fut marqué par la naissance d'une fille du prince Eugène, qui est aujourd'hui la princesse royale de Suède. Les embellissements que devait recevoir la ville de Milan commencèrent à être mis en exécution par la construction d'un vaste amphithéâtre, ou plutôt d'un cirque olympique, capable de contenir 30,000 spectateurs, et par la préparation d'un arc de triomphe, qui est aujourd'hui un des plus beaux monuments de ce genre, et que les connaisseurs préfèrent à l'arc de Septime Sévère. L'empereur Napoléon vint, au mois de novembre, visiter le royaume d'Italie, et ayant convoqué les colléges électoraux, il fit promulguer, le 20 décembre, le statut constitutionnel qui déclarait l'adoption du prince Eugène, et le désignait, à défaut d'enfants mâles, légitimes et naturels, pour succéder à la couronne d'Italie.

En 1808, le 2 avril, les légations d'Urbin, Ancône, Macerata et Fermo furent incorporées au royaume d'Italie, dont elles portèrent la population à 6,700,000 âmes.

L'armée, dont l'organisation et l'instruc-

tion étaient complétées, pouvait entrer en campagne, et sans dégarnir la défense intérieure, avec quarante-huit bataillons et vingt-six escadrons, faisant près de 50,000 hommes, dont 6,000 de garde royale et 5,000 d'artillerie et du génie. La défense des places fortes, et les ressources du matériel d'artillerie et de l'armement, étaient dans le meilleur état; toutes les branches de l'administration étaient dans un état prospère. La situation des finances présentait surtout un contraste énorme avec le système de dilapidation qui régit aujourd'hui celles de la France. Les charges du royaume se composaient d'un subside annuel de 30,000,000 payés à la France, de l'entretien d'une armée qui s'élevait à plus de 60,000 hommes, et des dépenses d'administration de vingt-cinq départements, des ministères, de l'ordre judiciaire, etc. Les impôts n'étaient portés qu'à 114,000,000, et l'excédant des recettes sur les dépenses fournissait une réserve qui s'augmentait d'au moins 12,000,000 par an.

Le 23 décembre, il naquit au prince Eugène une seconde fille, aujourd'hui princesse de Hohenzollern.

L'année 1809 vit éclater entre la France et l'Autriche une nouvelle guerre, à laquelle prit part le prince Eugène, à la tête de l'armée franco-italienne qu'il commandait. L'ambassadeur de France ayant quitté Vienne le 1er mars, le prince se rendit dans le Frioul, où il devait réunir son armée. Mais l'archiduc Jean ayant passé la frontière, sans déclaration de guerre, le 10 avril, avec une armée de 80,000 Autrichiens, le prince Eugène, qui n'avait pas encore plus de 20,000 hommes à lui opposer, se vit forcé de se retirer vers un point de concentration plus rapproché de l'Adige. Ce point était Sacile sur la Livenza, où il devait pouvoir compter sur la réunion de 54,000 hommes; mais des erreurs commises par l'état-major, dans l'expédition des ordres de marche, firent que quatre divisions dont deux de cavalerie, qui auraient dû arriver le 15, se trouvaient encore le 16 à une marche en arrière. Il en résulta que le prince Eugène, arrivé à Sacile le 14, n'avait plus que 37,000 hommes à opposer aux 55,000 que l'archiduc Jean avait avec lui.

Le 15 au matin, l'archiduc Jean arriva à Pordenone, et ayant, par la faute des reconnaissances, surpris l'arrière-garde que le prince Eugène avait placée à ce point, nous fit perdre près de 2,000 hommes. Le retard des quatre divisions sur lesquelles il avait compté avait décidé le prince Eugène à continuer sa retraite, pour se placer derrière la Piave; cet échec changea sa détermination. Se voyant serré d'aussi près, il se vit obligé de se décider à livrer une bataille, et il résolut d'en prendre l'initiative.

La bataille de Sacile se livra le 16 avril; elle dura toute la journée et fut vivement disputée, mais le prince Eugène la perdit; elle nous coûta 3,000 morts, 3,500 prisonniers et 15 canons. L'ennemi eut près de 3,600 hommes hors de combat et 500 prisonniers. La disproportion des forces, surtout en cavalerie, ne fut cependant pas la seule cause de ce résultat : la vérité veut qu'on y joigne la jalousie et l'amour-propre blessé de quelques généraux placés sous les ordres d'un chef qu'ils regardaient comme un enfant. Les généraux Serras, Barbou et Broussier se battirent mollement et passivement. La seule division italienne, quoique la plus exposée, se battit vaillamment et resta la dernière sur le champ de bataille.

Le 17, le prince Eugène, ayant passé la Piave, s'y arrêta pour se donner le temps de compléter la garnison de Venise; car les progrès de l'insurrection du Tyrol ne lui permettaient pas de s'arrêter aussi loin de l'Adige; il se remit en mouvement le 19, et il réunit son armée le 28 seulement dans la position de Caldiero; elle comptait alors 53,000 hommes. Le lendemain les Autrichiens furent en présence au nombre de 64,000.

L'insurrection du Tyrol avait éclaté dès le 10 avril, et le prince Eugène avait été forcé d'envoyer le général Baraguey d'Hilliers à Trente, où il arriva le 16, avec environ 10,000 hommes. La perte de la bataille de Sacile força le général d'Hilliers à se mettre en retraite le 19, parce que l'ennemi menaçait de le prévenir à Rivoli; mais l'auteur de cet article ayant passé l'Adige sur des radeaux, et ayant battu deux fois la division ennemie du général Fenner, qui descendait la rive droite du fleuve, la position de Rivoli se trouva couverte et la retraite des deux divisions de l'aile gauche assurée. Le 28, l'armée d'Italie se trouva réunie en ligne, depuis Rivoli jusqu'à Caldiero.

Dès le lendemain de l'arrivée de l'archiduc Jean devant Caldiero, le 29 avril, il reçut l'avis des désastres de l'armée autrichienne en Bavière, et l'ordre de se retirer et se rap-

procher de Vienne. Il se mit en mouvement le 1er mai. L'armée d'Italie le suivit et harcela son arrière-garde ; mais l'archiduc, se refusant à tout engagement, ramena son armée derrière la Piave, où il prit position le 6 au matin. Dans la journée, le prince Eugène fut en présence et déploya son armée à l'autre rive.

L'archiduc suspendit son mouvement, simplement pour reposer ses troupes, et sans l'intention de livrer une bataille; tous les ponts de la Piave étant rompus, il se croyait à couvert; mais il importait au prince Eugène de se porter le plus rapidement possible en avant, et de chercher à empêcher la réunion des armées ennemies en avant de Vienne. Sans perdre du temps à faire construire des ponts, il se décida à se servir des gués qu'il avait fait reconnaître le 7, et qui, dans cette saison, étaient praticables dans la matinée. Il pouvait disposer de 47,000 hommes et de 5,000 chevaux. L'archiduc avait une force égale en cavalerie; mais il n'avait que 37,000 hommes d'infanterie.

Le 8, au point du jour, le prince Eugène se hâta de faire passer son avant-garde, que suivit sa cavalerie et successivement le restant de l'armée. L'archiduc Jean, surpris par cette attaque inattendue, s'empressa de réunir ses troupes d'infanterie, et poussa d'abord toute sa cavalerie contre notre avant-garde, qui, formée en carré, ne permit pas à l'ennemi de l'entamer. La Piave grossissait plus rapidement qu'à l'ordinaire, et rendait difficile le passage de l'infanterie. Mais, vers dix heures du matin, toute la cavalerie française ayant passé, le prince Eugène profita d'une fausse disposition de celle de l'ennemi pour la faire charger. Les trois lignes de la cavalerie autrichienne furent enfoncées, et la charge étant poussée à fond, cette cavalerie fut dispersée à plus d'une lieue du champ de bataille et ne reparut plus de la journée. Elle avait perdu plus de quinze cents hommes, quinze canons, et trois généraux dont deux tués.

A trois heures, après-midi, le prince Eugène fit arrêter le passage, devenu impossible, et quoiqu'il n'eût que 26,000 hommes d'infanterie à la rive gauche, il se décida à continuer son attaque. Elle fut décisive. A la nuit, l'armée ennemie, enfoncée sur tous les points, fut mise dans une pleine déroute, et ne put se rallier qu'après Sacile. L'archiduc Jean perdit 6,000 morts ou blessés, 3,700 prisonniers, 15 canons et les trois généraux de la cavalerie. Notre perte s'éleva à plus de 2,000 hommes. La bataille de la Piave, dont nous ne pouvons pas donner les détails, doit être placée au nombre des batailles classiques, qui peuvent fournir des enseignements utiles : le prince Eugène en était déjà arrivé là.

L'armée autrichienne continua sa retraite avec une telle précipitation, que, dès le 13, l'archiduc s'était retiré dans les retranchements de Tarvis, ayant envoyé une partie de son armée vers Laybach, pour couvrir sa gauche. La position de Tarvis était couverte à quelques lieues par les forts de Malborghetto et de Predill, qui fermaient les deux routes par lesquelles on pouvait l'aborder. Le prince, pressé d'opérer la jonction avec la grande armée, ne voulut pas se laisser retarder par ces obstacles. Le 17 mai, pendant que lui-même emportait Malborghetto sur son front, et que le général Serras enlevait Predill d'assaut à notre droite, la division italienne de Fontanelli, franchissant des montagnes impraticables pour l'artillerie et la cavalerie, attaquait Tarvis. Elle força les retranchements, où l'ennemi perdit près de 3,000 hommes et 18 canons. Presque en même temps, à notre extrême droite, le général Macdonald se rendit maître des forteresses de Prevald et de Laybach, et prit 6,000 hommes et 90 bouches à feu.

L'archiduc Jean, ne pouvant plus résister de front à l'armée d'Italie, se retira par la gauche sur Gratz; le prince Eugène, se contentant de le faire observer par le général Grouchy, continua son mouvement sur la route de Vienne. Un corps autrichien de 12,000 hommes, venant de Saltzbourg, fut rencontré à Saint-Michel et dispersé après avoir perdu 6,000 hommes, et la jonction avec la grande armée eut lieu le 26 mai, au Semering. Le 4 juin, l'armée d'Italie, moins le corps de Macdonald, qui était à Gratz, était réunie à Neustadt.

Un ordre du jour de l'empereur Napoléon, du 26 mai, en comparant l'armée d'Italie aux vainqueurs d'Arcole, la récompensa de ses travaux ; en vingt-cinq jours de marche, depuis l'Adige, elle avait fait 26,000 prisonniers, pris 154 bouches à feu et 34,000 fusils.

Dès le 28 mai, l'archiduc Jean, se voyant dépassé sur sa droite et menacé de front, avait quitté Gratz pour se retirer en Hongrie, sur Kormend. Le 5 juin, le prince Eu-

gène remit son armée en mouvement, pour [entr]er en Hongrie et y suivre l'archiduc Jean. Ce dernier, se voyant serré de près par l'armée d'Italie, continua sa retraite assez vite pour échapper à la nécessité de livrer une nouvelle bataille avant d'être à la hauteur de Raab. Le 13 juin, il arrêta son armée sur les hauteurs du Szabadhegy, dans la position où il voulait combattre. Le même soir, l'arrière-garde qu'il avait à Czanak ayant été battue et rejetée sur lui, les deux armées se trouvèrent en présence. La nôtre comptait 26,000 hommes d'infanterie et 6,000 chevaux; la division Lamarque était à une forte marche en arrière, avec le général Macdonald. Celle de l'archiduc était de 32,000 hommes d'infanterie et de 10,000 chevaux; à l'avantage du nombre elle joignait celui de la position dominante et avantageuse qu'elle occupait.

Le 14, jour anniversaire de Marengo, toutes les dispositions d'attaque ayant été terminées dans la matinée, la bataille de Raab commença à midi. L'intention du prince Eugène était d'attaquer l'ennemi par la gauche, afin de l'acculer sur Raab et le mettre entre lui et la grande armée; mais les difficultés que présenta le passage du marais qui couvrait cette aile de l'ennemi, et la résistance opiniâtre d'une grosse ferme retranchée, qui couvrait le centre, décidèrent le prince à reprendre l'ordre parallèle. Le combat se soutint, avec la plus grande vigueur, jusque vers sept heures du soir; mais alors, les deux ailes de l'ennemi étant enfoncées, l'archiduc retira ses troupes en désordre du champ de bataille, se retirant sur Comorn. La perte des Autrichiens fut de 4,000 morts, 2,500 prisonniers et 2 canons; la nôtre s'éleva à 600 morts et 2,300 blessés.

Le lendemain, le prince Eugène suivit l'ennemi jusque devant Comorn. Pendant environ quinze jours que l'armée d'Italie passa sur le Danube, observant le mouvement de l'archiduc, il se livra dans la Styrie plusieurs combats dont nous ne citerons qu'un seul, qui fut le plus glorieux. Deux bataillons du 84e régiment furent attaqués, le 25 juin, par 12,000 Autrichiens commandés par le ban Giulay. Après quatorze heures de combat, l'ennemi fut repoussé, ayant perdu plus de 2,500 morts ou blessés, 500 prisonniers et 2 drapeaux. La place de Raab ayant capitulé, l'armée d'Italie se concentra de nouveau, le 2 juillet, sous ses murs, et se mit en mouvement pour se rapprocher de Vienne; le 4, elle arriva près des ponts que Napoléon avait fait jeter sur le Danube. Elle ne laissa sur ses derrières, en Hongrie, que neuf petits bataillons et un escadron dans Raab, dont l'auteur avait été nommé gouverneur.

Nous ne nous occuperons pas de la bataille de Wagram, dont les détails sont assez connus, ainsi que la part que prit l'armée d'Italie aux journées du 5 et du 6. Nous ferons observer seulement que la gauche de cette armée, sous les ordres de Macdonald, forma cette redoutable colonne qui enfonça la droite de l'armée de l'archiduc Charles, tandis que la droite, conduite par le prince Eugène, couvrait et achevait de décider la victoire, en balayant les hauteurs. L'armée d'Italie eut plus de 6,000 hommes hors de combat, mais elle fit 2,500 prisonniers et enleva huit canons.

Pendant que la grande armée s'avançait en Moravie, le prince Eugène resta près de Vienne, pour s'opposer à un mouvement de flanc que voulait tenter l'archiduc Jean : mais ce dernier, arrivé sur la March, se hâta de rétrograder à Comorn. L'armistice de Znaym ayant été notifié le 14 juillet, l'armée d'Italie entra en cantonnement dans la Hongrie et la Carinthie, et y resta jusqu'à la paix.

La paix ayant été signée le 14 octobre, le prince Eugène reçut la mission de soumettre le Tyrol, dont l'insurrection se soutenait encore. Il organisa à cet effet un corps de 26,000 hommes de l'armée d'Italie, sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers, qui devait agir de concert avec 18,000 Bavarois commandés par le général Drouet-d'Erlon. Le prince Eugène ayant confié le détail des opérations à ces deux lieutenants, nous ne nous en occuperons pas, et nous nous contenterons de dire que cette province fut entièrement pacifiée à la fin de janvier 1810.

L'empire français avait acquis à la paix la possession des provinces au sud de la Save, qui prirent le nom d'Illyriennes; Napoléon y joignit la Dalmatie, et le royaume d'Italie reçut en échange le Tyrol, qui forma le département du *Haut-Adige*.

Les années 1810 et 1811 furent deux années de paix pour le royaume d'Italie, qui ne prit part à la guerre d'Espagne que par la présence de deux divisions italiennes qui y servirent avec gloire : le prince Eugène en profita. L'administration, entièrement organisée, se développa et reçut une foule d'a-

méliorations ; les finances prospéraient, et la caisse de réserve contenait, à la fin de 1811, plus de 90 millions en numéraire. L'armée, augmentée de quatre régiments d'infanterie et un de cavalerie, présentait un effectif de plus de 60,000 combattants. La marine n'avait pas été négligée.

Le 9 décembre 1810, la vice-reine mit au monde un prince, qui fut appelé Auguste-Napoléon, et que nous avons vu l'époux de la reine de Portugal, donna Maria II.

Au commencement de 1812, un corps de l'armée d'Italie, composé de 24,000 hommes d'infanterie, 3,000 chevaux de troupes françaises, 16,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux de troupes italiennes, quitta le royaume, sous les ordres du prince Eugène, pour joindre la grande armée sur les bords de l'Oder. Les événements de la guerre de Russie sont trop connus pour que nous y revenions ; nous nous contenterons de rappeler que le prince Eugène prit une part glorieuse à la bataille de Borodino ou de la Moskwa ; qu'il gagna la bataille de Malo-Jaroslavetz, et fut, dans la retraite même, vainqueur à Viazma.

Le 31 juillet, la vice-reine donna le jour à une princesse, qui reçut le nom d'Amélie-Auguste-Eugénie ; elle fut l'épouse de l'empereur du Brésil, Don Pédro Ier.

Le 1er janvier 1813, les débris de l'armée française s'étaient ralliés sur la Vistule ; le prince Eugène, avec ceux de l'armée d'Italie qui avait formé le quatrième corps, était à Marrienwerder. Bientôt il reçut du roi Murat l'ordre de se rendre à Posen, où il arriva le 17 janvier, et dut, après le départ de Murat, qui retourna à Naples, prendre le commandement en chef de ce qui restait de troupes. Il fondit dans un seul corps les squelettes des 1er, 2e, 3e, 4e et 6e, et après avoir laissé environ 3,000 hommes de garnison à Thorn, il lui resta environ 12,000 hommes et un millier de chevaux, dont il forma trois divisions. Bientôt il put y ajouter une division de 2,000 hommes de la garde, venant de Stettin.

Mais peu après, l'approche de l'armée russe, qui avait passé le Niémen, l'obligea à quitter la Vistule pour se replier sur l'Allemagne. Hors d'état de lutter de front contre une masse d'ennemis dont la défection de la Prusse éleva les forces à 250,000 hommes, auxquels il ne put jamais en opposer plus de 50,000, le prince Eugène fit tout ce qu'il lui était possible de faire ; il manœuvra dans le but de retarder les progrès de l'ennélevat de l'arrêter quelque temps devant chacune des lignes de défense derrière lesquelles il se plaça dans sa retraite ; il remplit cette tâche avec tant d'habileté, que, lorsque, le 30 avril, son avant-garde joignit celle de la grande armée à Mersebourg, les ennemis n'avaient pas encore dépassé Leipsick.

Le 2 mai, le prince Eugène était devant cette dernière ville lorsque l'empereur Napoléon, attaqué à Lutzen, lui donna l'ordre de revenir sur le champ de bataille. Le prince dirigea son mouvement de manière à tourner et envelopper l'aile droite ennemie, ce qui compléta et décida la victoire. Le prince Eugène, avec les 5e et 11e corps, forma ensuite l'avant-garde de la grande armée, jusqu'à Dresde. Là Napoléon lui donna l'ordre de retourner en Italie et d'y organiser une armée, pour le cas où l'Autriche, se réunissant à la coalition, chercherait à s'en emparer. Le prince partit le 1er mai et arriva le 18 à Milan ; à son passage à Munich, son influence retarda de quelques mois la défection que la Bavière tramait déjà alors.

Le royaume d'Italie avait besoin du prince Eugène pour être mis dans un état de défense suffisant ; ce résultat ne pouvait être obtenu que par celui qui réunissait aux talents d'un bon général l'autorité de la magistrature suprême. Le départ d'un premier corps d'armée, en 1812, et successivement d'un second, sous le général Grenier, et d'un troisième, sous le général Bertrand, et les deux divisions italiennes employées en Espagne, avaient retiré d'Italie plus de 80,000 hommes. Le royaume était tellement dégarni de cadres, qu'il fallut faire venir trois cents officiers et sous-officiers des armées d'Espagne, pour organiser en bataillons les conscrits levés dans son sein, et la conscription des départements français de l'Italie, que Napoléon avait assignée au prince Eugène. Quelque soin et quelque activité que le prince Eugène y mît, il lui avait été impossible de réunir plus de 48,000 combattants, lorsque, à l'expiration de l'armistice conclu à la grande armée, les hostilités commencèrent en Italie. Le 19, l'armée franco-italienne se mit en mouvement, et, le 29, elle était déployée derrière la Save, entre Villach et Laybach et jusqu'à Fiume, en face de l'armée ennemie, bien supérieure en forces. Le prince Eugène, n'ayant que de jeunes troupes non

aguerries ni exercées à opposer aux vétérans de l'ennemi, devait, avant tout, éviter les batailles, et les remplacer par des affaires de postes et des manœuvres. Le terrain où il s'était établi était le plus propre à ce genre de guerre.

Dans cette savante campagne de huit mois, qui place incontestablement le prince Eugène au nombre des généraux du premier ordre, il manœuvra avec tant d'intelligence et de succès, que l'ennemi ne put le forcer sur aucun point. A la fin de septembre, l'armée franco-italienne était encore intacte derrière la Save, lorsque la défection qui se préparait en Bavière, et qui devenait imminente, força le prince à un mouvement rétrograde. Il ne pouvait pas attendre le dernier moment, et s'exposer par là à des revers certains. Il se décida donc à replier son armée derrière l'Isonzo, où elle arriva le 28 septembre, sans avoir été troublée dans son mouvement.

Le 8 octobre, la Bavière se joignit à la coalition; et, le 11, le général en chef autrichien, Hiller, se mit en mouvement avec la droite et le centre de son armée, pour se rendre dans le Tyrol, en remontant la Drave; il laissa son aile gauche devant le prince Eugène. Ce mouvement tendait à porter la guerre dans le cœur du royaume d'Italie, sur les derrières de l'armée franco-italienne; mais il lui fallait vingt-trois jours pour arriver, et le prince Eugène, à qui il n'en fallait que douze pour être rendu sur l'Adige, résolut de profiter de cette différence pour réunir la conscription des pays qu'il abandonnait. Le 23, il commença sa retraite, et, le 6 novembre, son armée se déploya derrière l'Adige; il n'avait alors que 37,000 hommes, et les ennemis étaient au nombre de 60,000.

En arrivant à Vérone, le prince Eugène reçut une lettre du roi de Bavière, appuyant la proposition que le général Hiller lui fit en personne, d'abandonner la cause de l'empereur Napoléon, auquel cas on lui promettait la couronne d'Italie. La réponse du prince fut ce qu'elle devait être, péremptoire et négative.

N'ayant plus à craindre pour sa gauche, le prince recommença une guerre de manœuvres, par laquelle il réussit encore à contenir l'ennemi à la gauche de l'Adige. Mais bientôt la position de son armée commença à devenir incertaine et critique. Une escadre anglaise, arrivée devant Venise, débarqua, à l'embouchure du Pô, un corps autrichien qui s'avança devant Ferrare; presque en même temps, le roi de Naples, dont la défection, déjà convenue, était encore couverte du masque de l'alliance, fit avancer vers la haute Italie une armée qui occupa la Toscane par sa gauche, et, par sa droite, s'étendit vers Ancône et Rimini. A la fin de l'année, les Napolitains étaient à Bologne, où ils se joignirent aux ennemis. Le prince Eugène se vit alors forcé de rapprocher son aile droite jusque devant Mantoue. Dès le 15 décembre, le maréchal de Bellegarde avait remplacé le général Hiller dans son commandement : peu après, l'armée autrichienne fut renforcée par deux divisions venant de la haute Allemagne, et forte d'environ 30,000 hommes.

Au commencement de 1814, lorsque la défection de la Suisse, qui livra le passage aux coalisés, força Napoléon à réunir une armée à Lyon, il chargea le prince Eugène de conclure, avec le maréchal de Bellegarde, un armistice de quinze jours, afin de pouvoir concentrer l'armée d'Italie, et la ramener à Lyon; mais M. de Bellegarde devina l'objet de l'armistice; il fut refusé, et on profita de l'occasion pour renouveler auprès du prince des propositions qui furent de nouveau repoussées.

Le 11 janvier, la défection du roi de Naples fut consommée par son accession à la coalition. A cette époque, il était à Bologne, où les Autrichiens vinrent le joindre; il occupait la Toscane, et, réuni aux Anglais, il menaçait Gênes et Alexandrie. Le prince Eugène jugea qu'il fallait se rapprocher de Plaisance, et occuper une ligne plus courte, afin de pouvoir veiller à sa droite. Le 5 février, l'armée d'Italie se replia derrière le Mincio, sans être inquiétée dans son mouvement; une de ses divisions occupa Plaisance.

Dès le lendemain le maréchal de Bellegarde, croyant que le prince continuerait sa retraite jusqu'à Crémone, concentra plus de 60,000 hommes vers Villa-Franca, pour le suivre et lui livrer bataille. Ce mouvement ayant dévoilé son intention, le prince Eugène résolut de le prévenir, quoiqu'il n'eût que 30,000 hommes. Le 8 au matin, l'armée d'Italie, partant de Goito et de Mantoue, se mit en mouvement pour aborder obliquement le centre de l'ennemi. Au même moment,

le maréchal de Bellegarde s'avançait vers le Mincio, et la tête de son armée avait déjà passé cette rivière ; bientôt elle fut engagée avec une division française en marche pour rejoindre le prince. Cette circonstance porta ce dernier à hâter son attaque. Le centre de l'armée ennemie, après un violent combat, fut battu et repoussé sur Villa-Franca, tandis que la partie qui avait déjà passé fut acculée à la rivière, par la division qu'elle avait rencontrée. Le lendemain, ce reste d'ennemis fut rejeté avec dommage à la gauche du Mincio. La perte de l'ennemi fut, dans ces deux journées, d'environ 6,500 hommes tués et 3,000 prisonniers. Après cet échec, le maréchal de Bellegarde renonça à toute opération offensive, et attendit l'effet de la diversion des Napolitains.

Le 15 février, en même temps qu'il faisait notifier sa déclaration de guerre à la France, le roi de Naples se mit en mouvement avec 30,000 Napolitains et 10,000 Autrichiens. Poussant devant lui les trois petits bataillons italiens restés en observation devant Reggio, il arriva, le 18, à peu de distance de Plaisance. Mais le prince Eugène suivait des yeux son mouvement. Par une diversion calculée de manière à ce que le maréchal de Bellegarde ne s'en aperçût pas, il fit passer à la droite du Pô, par Crémone, cinq brigades et quelque cavalerie, formant, avec ce qui était à Plaisance, environ 15,000 hommes. Plusieurs détachements furent surpris, et le roi de Naples se mit en retraite; mais l'ayant atteint à Parme, le général Grenier, malgré la disproportion des forces, le battit, lui tua 600 hommes, en fit 2,200 prisonniers, et prit 2 canons et 3,000 fusils. Cet échec força le roi à se retirer jusqu'à Modène, et suspendit ses opérations pendant plus d'un mois.

Pendant ce temps le prince Eugène, afin d'empêcher le maréchal de Bellegarde de détacher des troupes pour appuyer les Napolitains, s'appliqua à l'inquiéter par plusieurs fortes reconnaissances et une foule de combats, et sut le contraindre ainsi à replier son armée derrière l'Adige. Telle était la position des armées en Italie, lorsque le prince Eugène reçut la nouvelle officielle des événements survenus en France, et qui ne permettaient plus que des troupes françaises restassent en Italie. La catastrophe qui avait atteint la France mettait un terme à la mission du prince ; mais il voulut profiter du temps où il était encore le magistrat suprême du royaume d'Italie, pour essayer de conserver à ce pays sa nationalité et quelques chances de prendre part au congrès qui déciderait de la nouvelle organisation de l'Europe.

Le 16 avril, le prince Eugène conclut avec le maréchal de Bellegarde une convention qui stipulait l'évacuation du royaume d'Italie par les troupes françaises ; mais, d'après les art. 6 et 8, les troupes italiennes devaient continuer à tenir, sous les ordres du prince vice-roi, la partie du royaume d'Italie non occupée encore par les Autrichiens, et une députation du sénat était autorisée à se rendre au quartier général des coalisés, pour y plaider la cause de l'existence du royaume.

L'Autriche craignait et devait craindre le résultat de réclamations qui pouvaient rencontrer de la sympathie de la part de quelque grande puissance, peu disposée à la laisser trop s'agrandir. On résolut donc de prévenir ce danger par des moyens révolutionnaires. Le jour même de la ratification de cette convention, le parti autrichien commença à s'agiter dans Milan, et, le 20 avril, il éclata dans cette ville une insurrection organisée par la noblesse milanaise, sous la direction du chancelier Melzi, toujours agent de l'Autriche, et du général Pino, qui s'était vendu à l'ennemi. Le résultat en fut l'assassinat d'un ministre, la dissolution à main armée du sénat, remplacé par un club révolutionnaire sans titres, et une anarchie complète. Le prince Eugène aurait pu l'empêcher, en envoyant deux régiments à Milan, ainsi qu'on le lui proposa ; mais il ne crut pas que son honneur lui permît, dans cette circonstance, de prendre une initiative pour laquelle il eût paru guidé par un intérêt personnel.

Plongé dans l'anarchie, n'ayant plus même de corps légalement constitué, le royaume d'Italie ne pouvait plus paraître dans un congrès futur. Tout ce que le prince pouvait faire il le fit. Forcé d'abandonner l'Italie à l'occupation autrichienne, il obtint encore, dans la convention conclue à cet effet le 23 avril, que l'armée italienne resterait organisée, et que toutes les autorités civiles conserveraient leurs emplois et leurs traitements, jusqu'à ce que le sort de l'Italie fût définitivement fixé par les puissances coalisées.

Le 13 avril, la vice-reine mit au monde, à

Mantoue, une princesse, qui reçut le nom de Théodolinde-Louise, et, dès le 27, le prince Eugène quitta cette ville, accompagné par les regrets des vrais patriotes italiens, par les marques non équivoques de l'affection profonde de cette armée qu'il avait organisée et si souvent conduite à la victoire.

Ayant passé peu de jours à Munich, le prince vint à Paris, voulant continuer à servir sa patrie ; mais la mort de sa mère et d'autres circonstances sinistres lui firent bientôt comprendre que cet espoir lui était interdit. Il retourna donc à Munich, au sein de la famille de sa femme.

Le prince Eugène était à Vienne, sollicitant l'établissement que lui assurait le traité de Fontainebleau (11 avril), lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe. A cette nouvelle, la première détermination à laquelle se fixa le gouvernement autrichien fut celle de le faire arrêter et de le renfermer dans la prison d'État de Munkatch en Hongrie. Il fallut l'intervention de l'empereur de Russie pour empêcher cette monstrueuse iniquité, et encore ce ne fut qu'à la condition que le prince Eugène resterait prisonnier sur parole dans une ville de Bavière.

La catastrophe de Waterloo rendit au prince Eugène la liberté, mais le but de la mesure qu'on avait voulu prendre n'en fut pas moins rempli. Il resta privé des stipulations faites en sa faveur par le traité de Fontainebleau, et l'établissement promis se réduisit au titre de duc de Leuchtenberg, que lui donna le roi de Bavière, et qu'il fut obligé de doter lui-même, en achetant la principauté d'Eichstaedt. L'indemnité de ses propriétés personnelles, en Italie, subit les spoliations du plus fort.

Chéri du roi son beau-père et de la famille royale, recevant de nombreux témoignages d'estime et d'attachement de l'empereur Alexandre, jouissant de la paix et du bonheur domestiques au sein de sa nombreuse famille, estimé et respecté par les Bavarois, au milieu desquels il vivait, le restant de sa trop courte vie, les années qu'il appelait lui-même celles de son vrai bonheur furent brillantes et fortunées. Il y reçut encore des preuves de l'affection des peuples qu'il avait gouvernés, et du dévouement de l'armée italienne. Il l'avait mérité. Nous nous contenterons de rapporter ici le témoignage d'un dignitaire italien (le sénateur comte Armacoli), qui ne peut pas être soupçonné d'être le partisan personnel du prince. Voici ce qu'il dit dans un écrit sur la révolution de Milan, en 1814 : « Les Italiens étaient encore stimulés (en 1813 et « 1814) par l'espérance de voir, à la paix générale, passer la couronne indépendante « sur la tête du prince Eugène. Il n'y a pas de « doute qu'à cette époque le prince ne réunît l'amour et le désir des sujets ; il n'y a « pas de doute qu'il ne fût considéré comme « un administrateur habile et zélé, comme « un homme d'État consommé, comme un « général d'armée, valeureux et prudent, « élevé à une grande école. »

Le 2 octobre 1817, la duchesse de Leuchtenberg donna au prince Eugène, son époux, un second fils nommé Maximilien-Joseph, marié aujourd'hui à une princesse, fille de l'empereur de Russie.

Le prince ne put voir, de son vivant, que l'établissement d'un seul de ses enfants. La princesse Joséphine épousa, le 19 juin 1823, le prince royal de Suède, Oscar.

A la fin de cette même année, le prince Eugène fut atteint d'une attaque d'apoplexie qui mit sa vie en danger. Depuis cette époque, il n'alla plus qu'en languissant et en s'affaiblissant. Le 26 février 1824, une nouvelle attaque le priva de vie, à l'âge de 42 ans et demi. L'annonce de sa mort fut le signal d'un deuil général. La France même perdit un grand et illustre citoyen, qui est loin d'être remplacé.

Le général G. de Vaudoncourt.

BEAUGENCY, ville située sur la Loire, dans le département du Loiret. Sous les rois capétiens, c'était une des places les mieux fortifiées du royaume ; son château avait, dit-on, été construit par les Gaulois. Elle eut des seigneurs héréditaires ; l'un d'eux, nommé Raoul II, vendit, en 1292, à Philippe le Bel, la seigneurie de Beaugency, qui fut donnée en douaire à la reine Clémence, veuve de Louis le Hutin, à la mort de laquelle cette terre fut réunie au domaine. Avant la révolution, Beaugency était le chef-lieu d'une châtellenie. Le commerce de cette ville consiste principalement dans ses laines et dans ses vins, qui sont d'une fort bonne qualité.

BEAUJEU (Sires de). Le château de Beaujeu, d'où le Beaujolais a pris son nom, est remarquable par son antiquité et par la valeur et la noblesse des seigneurs qui le possédaient anciennement. Béraud, mort avant l'an 967, en fut le premier sire ou sei-

gneur. Le neuvième, Guichard IV, mourut sans enfants en 1265. Il fut enterré à Belleville, où sa femme lui fit dresser un magnifique tombeau, qui a été depuis ravagé par les huguenots. Après sa mort, Isabeau de Beaujeu, sa sœur, porta cette seigneurie à Renaud Ier, comte de Forez, qu'elle épousa en secondes noces, l'an 1247, et cette nouvelle branche s'éteignit avec Edouard II, mort sans postérité, en août 1400. Deux mois avant sa mort, Edouard, qui était retenu en prison pour répondre au crime de rapt dont il s'était rendu coupable sur la personne d'une jeune fille de Villefranche, ennuyé d'une longue captivité, avait cédé ses terres de Beaujolais à Louis II, duc de Bourbon, arrière-petit-fils de Robert de France, sixième fils de saint Louis, afin d'obtenir, par sa puissante médiation, sa grâce et sa liberté. Devenus, par cette cession, sires de Beaujeu, les ducs de Bourbon ne conservèrent cette seigneurie dans leur maison que pendant un siècle environ. Pierre II, duc de Bourbon, qui en avait hérité de son frère Jean II, en fut le dernier sire. Il mourut en 1503, laissant deux enfants morts sans postérité. —Parmi les sires de Beaujeu qui se sont le plus distingués, on remarque Humbert V, de l'ancienne famille des Beaujeu, qui fut fait connétable de France, en récompense de sa valeur dans les combats, et des services éminents rendus aux rois Philippe-Auguste et Louis VIII. Ce fut ce seigneur qui força le comte de Toulouse et ses partisans à se renfermer dans la ville de Toulouse, et à demander la paix. La guerre étant terminée, il accompagna l'empereur Baudouin de Courtenay II, son cousin, à Constantinople, et il assista à son couronnement dans l'église de Sainte-Sophie, au mois de décembre 1239. Il suivit ensuite le roi saint Louis dans sa première croisade, et mourut pendant cette expédition en 1248.—Les sires de Beaujeu, issus du mariage d'Isabeau de Beaujeu avec Renaud Ier, comte de Forez, ont également fourni des hommes remarquables : parmi eux, on distingue Guichard V, surnommé le Grand, chevalier, conseiller et chambellan de Philippe le Bel, de ses trois fils, Louis le Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel, et de Philippe de Valois. Illustre par ses exploits militaires, Guichard servit la France sous ces quatre rois avec autant de valeur que de succès. Mais la fortune le trahit un jour, et il fut fait prisonnier à la suite d'un combat sanglant qu'il eut à soutenir contre Edouard, comte de Savoie. Voulant recouvrer sa liberté, il promit au vainqueur de lui céder une partie des terres qu'il possédait en Dauphiné, dans la principauté de Dombes et dans la Valbonne. Captif, le sire de Beaujeu avait promis tout ce que le comte de Savoie avait voulu exiger de lui ; mais, devenu libre, il ne céda rien, ce qui donna lieu à des guerres cruelles entre les ducs de Savoie et les seigneurs de Dombes. En 1329, Guichard commandait, avec le grand maître des hospitaliers, le troisième bataillon français à la célèbre journée du mont Cassel. Il mourut trois ans après cette mémorable victoire remportée sur les Flamands. — Son fils, Edouard Ier, sire de Beaujeu, se fit également remarquer par sa valeur. Il accompagnait Philippe de Valois à la funeste journée de Crécy, en 1346 ; il le suivit aussi dans sa retraite. Nommé maréchal de France en 1347, à l'âge de 31 ans, il servit le roi Jean avec toute la fidélité de ses aïeux. Vainqueur des Anglais, au combat d'Ardres, en 1351, il y perdit glorieusement la vie, après avoir complétement battu ces ennemis perpétuels de la France. — Christophe de Beaujeu, de l'ancienne famille de ce nom, se distingua dans la carrière des armes, sous le règne de Henri III. En 1589, Henri IV le nomma commandant des troupes suisses au service de France. Il s'occupait, dans ses loisirs, de littérature et de poésie. Il a laissé quelques opuscules en vers et en prose, recueillis et imprimés à Paris en 1589.

Roisselet de Sauclières.

BEAUJOLAIS. Le Beaujolais, *Bellojocensis ager*, formait une petite province qui tirait son nom de son ancienne capitale, la ville de Beaujeu, désignée dans les chartes par les mots de *Bellijovium*, de *Bellijocum* et quelquefois même de *Beaujovium*. On lui donnait dix lieues de long sur huit de large. Il était borné au midi par le Lyonnais et le Forez, à l'est par le pays de Dombes, et à l'ouest par le Forez ; aujourd'hui son territoire fait partie des départements du Rhône et de la Loire.

Les peuples qui l'habitaient à l'époque de l'invasion romaine sont appelés *Ségusiens* par César. Sous Honorius, empereur d'Occident, le Beaujolais était compris dans la quatrième partie lyonnaise. Les Bourguignons, ayant envahi les Gaules, s'emparèrent de ce pays, qui resta en leur possession jusqu'au règne de

Charles le Chauve, vers l'an 870 de notre ère. Le Beaujolais fut ensuite usurpé sur les rois carlovingiens par le célèbre Boson, qui en fit une dépendance de son royaume de Provence et qui en donna le gouvernement à Guillaume Ier, comte de Lyonnais et de Forez. Avant de mourir, Guillaume partagea ses possessions entre ses trois fils, et donna, en 950, la sirerie de Beaujeu à Berard Ier, qui fut la souche de la maison qui a porté ce nom. Cette baronnie a toujours passé pour être une des plus anciennes : en effet, disent les vieux historiens, « au royaume de France ne soulait avoir que trois baronnies, Bourbon, Coucy et Beaujeu. »

Les sires de Beaujeu acquirent ou se rendirent maîtres de presque tout le pays de Dombes qui n'était séparé que par la Saône des terres dépendant de leur baronnie. Le Beaujolais resta en leur pouvoir jusqu'à la fin du XIVe siècle; mais, en 1400, Édouard II, dernier sire de Beaujeu, étant mort sans enfants, le Beaujolais et le pays de Dombes passèrent au pouvoir de la maison de Bourbon. En 1522, François Ier concéda à Louise de Savoie, sa mère, cette province, qui, après la mort de cette princesse, revint à la couronne. Toutes les justices du pays furent alors érigées en justices royales. En 1560, le roi François II donna le Beaujolais au duc de Montpensier, qui devait en hériter par les droits de sa naissance. Le petit-fils de ce duc, Henri, mort en 1608, légua tous ses domaines à sa fille, son unique héritière. Celle-ci porta le Beaujolais en dot à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. A son tour, la fille de Gaston, la célèbre mademoiselle de Montpensier, donna cette province à Philippe, *Monsieur*, frère de Louis XIV, premier duc d'Orléans. Depuis, le Beaujolais est resté, avec le titre de comte, dans la maison d'Orléans, et a été l'apanage de quelque prince de cette famille. Le troisième frère du roi, Louis-Philippe Ier, mort en Sicile, en 1808, a été le dernier comte de Beaujolais.

Louis BATISSIER.

BEAUJON (NICOLAS), fut d'abord banquier de la cour, receveur général des finances de la généralité de Rouen, trésorier et commandeur de l'ordre de Saint-Louis et conseiller d'État à brevet. Menacé des poursuites du parlement, pour n'avoir pas réussi dans l'opération dont il avait été chargé pour l'approvisionnement de Bordeaux dans un moment de disette, il vint à Paris, où le gouvernement lui confia des affaires fort importantes, qui accrurent sa fortune. En 1784, il fonda à Paris l'hospice qui porte son nom, et qui, destiné primitivement par lui à l'éducation gratuite de vingt-quatre enfants des deux sexes, fut plus tard converti par le gouvernement en hôpital pour les malades. Beaujon avait fait à cet hospice une donation de 25,000 francs de rente, outre les terrains et les bâtiments. Il était né à Bordeaux en 1718, et mourut à Paris, le 26 décembre 1786, à l'âge de soixante-huit ans.

BEAULIEU (LE BARON DE), général autrichien, né dans les Pays-Bas, en 1725. Après avoir servi dans la guerre de sept ans, il se retira avec le grade de lieutenant-colonel et la croix de l'ordre de Marie-Thérèse; il ne reparut sur la scène des affaires qu'en 1789, époque de l'insurrection brabançonne. Nommé général-major, il attaqua les insurgés et termina la guerre en très-peu de temps. L'empereur lui accorda le régiment d'Orosz, et il fut le premier officier wallon qui eût été colonel d'un régiment hongrois. Le 25 avril 1792, un trompette lui apporta, à Berghen, de la part du gouvernement français, la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Le 29 mai, il fut attaqué par le général Biron avec des forces infiniment supérieures aux siennes; mais, ayant reçu quelques renforts, il attaqua à son tour les Français, les battit, et les força de se retirer sur Valenciennes. En août 1793, il prit le commandement d'un corps de troupes entre Douay et Lille. Lorsque le duc d'York fut battu à Hondscoote, Beaulieu revint, à la tête de toutes ses toupes, se joindre à l'armée anglaise à Furnes. Les Français ayant été obligés de se retirer sur Meniro, Beaulieu les y suivit, entra dans la ville, et les poursuivit jusqu'à Rouck. En 1794, il commanda dans la province de Luxembourg et battit, le 30 avril, à Arlon, une division du général Jourdan. Le 19 mai, il prit Bouillon; en juin, il fut nommé grand-croix de l'ordre de Marie-Thérèse. Le 20 juillet, élevé à la place de quartier-maître général de l'armée de Cobourg, il aima mieux continuer à commander un corps pendant le reste de la campagne. En mars 1796, il alla prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie, et fut élevé au grade de général d'artillerie; mais il éprouva des défaites à Montenotte, à Millesimo et à Montezemo; il fut obligé de se retirer derrière le Mincio. Il quitta le

commandement de l'armée le 25 juin. Malgré ses revers en Italie, Beaulieu n'en fut pas moins un général estimable. Dans les derniers temps, il vivait retiré à Lintz, où il mourut en 1820, âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

BEAUMANOIR (JEAN DE) est un des types chevaleresques les plus remarquables que nous ait légués le XIVe siècle. Chef des Bretons au célèbre combat des trente, c'est à lui que s'adressaient ces paroles devenues fameuses, et que la famille des Beaumanoir a prises pour devise : « Beaumanoir, bois ton sang. » Du parti de Charles de Blois contre Jean de Montfort, son compétiteur, dont les prétentions étaient appuyées par les Anglais, il se trouvait chargé de la défense de Josselin et voisin d'un corps d'Anglais renfermé dans Ploërmel, sous la conduite d'un capitaine anglais, nommé Robert Brambro; indigné des pillages que commettaient ces derniers dans les environs, Beaumanoir alla trouver Brambro et lui proposa un combat de trente contre trente. Son défi fut accepté, et, le 27 mars 1351, à mi-chemin entre Ploërmel et Josselin, les deux troupes se rencontrèrent. A ceux qui voudront quelques détails sur ce combat, j'indiquerai un poëme contemporain, de cinq cents vers, qui raconte toutes les passes d'armes de la journée, et qui offre surtout à l'historien l'intérêt immense de contenir les noms de tous les chevaliers qui combattirent de part et d'autre. Froissart n'en avait cité que cinq. Ce poëme a été publié par M. Buchon, dans sa collection de chroniques nationales, et on le trouve à la fin du vingt-quatrième volume. Il suffira de dire ici qu'après avoir lutté une journée entière, Brambro ayant été tué, les Bretons triomphèrent; ceux des Anglais qui vivaient encore se rendirent à Beaumanoir, et il les emmena à Josselin, « d'où ils ne sortirent qu'en payant rançon courtoise, dit Froissart, et lorsqu'ils furent resanés, car il n'y en avait nul qui ne fût blessé. » Cette bataille, dont l'influence sur les affaires de la Bretagne fut très-minime, eut un retentissement immense, et jusqu'à ce jour on a dit, pour exprimer une bataille terrible: On a combattu comme à la journée des trente.

Les blessures que Beaumanoir avait reçues ne l'empêchèrent pas de se trouver, l'année suivante, à la bataille de Mauron. Plus tard, il fut envoyé en Angleterre comme ambassadeur. Prisonnier des Anglais, lors de la bataille d'Auray, après avoir fait d'inutiles efforts pour empêcher une rencontre qui devait avoir lieu entre ses compatriotes, il obtint la permission de combattre à condition qu'il n'accepterait pas de commandement. La mort de Charles de Blois décida la perte de la bataille, et, après d'inutiles exploits, Beaumanoir, qui combattait côte à côte avec du Guesclin, son compagnon d'armes, se trouva avec lui au nombre des prisonniers.

La paix de Guérande, conclue entre le comte de Montfort et la veuve de Charles de Blois, Jeanne de Penthièvre, tira Beaumanoir de la captivité. Il mourut peu de temps après.

Nous aurons à parler de plusieurs de ses descendants. Nous renvoyons leur biographie à l'article LAVARDIN, sous lequel ils ont figuré dans l'histoire des siècles suivants.

BEAUMANOIR (PHILIPPE DE), chevalier, bailli de Clermont, de Senlis et de Vermandois, et conseiller du comte Robert, fils de saint Louis, fut sans contredit l'un des jurisconsultes les plus savants du XIIIe siecle. On n'a pu retrouver la date de sa naissance. Les coutumes du Beauvoisis qu'il nous a laissées, et qui sont encore aujourd'hui l'un de nos ouvrages les plus importants de droit coutumier, furent terminées par lui en 1283. Cet ouvrage n'est pas seulement un livre de jurisprudence, c'est encore un tableau fidèle de la société française après les grandes réformes opérées par Louis le Gros, Philippe-Auguste et saint Louis, tableau tracé avec une rare perfection par un de ces magistrats qui faisaient au principe féodal, personnifié dans les seigneurs, une guerre incessante, et ne craignaient pas de la transporter quelquefois de leurs tribunaux en rase campagne.

Nous avons retrouvé la mention d'un voyage que Philippe de Beaumanoir aurait fait en Italie, d'après les ordres du roi, et dont il aurait rendu compte en 1289. Il était encore bailli de Senlis en 1293, et avait épousé Mabille de Boues, qui était veuve en 1296. La date de la mort de Philippe de Beaumanoir se trouve donc entre ces trois années.

BEAUMARCHAIS. De toute la renommée, disons mieux, de tout le tapage qu'a fait cet homme, que reste-t-il? à peine quelques longues comédies licencieuses, toutes ridées, et qui maintenant font mal à voir, comme le

vice quand il est devenu pauvre et vieux, et qu'il n'a plus d'asile que le grabat d'un hôpital. Ce Beaumarchais qui a usé sa vie à renverser tous les pouvoirs, et qui les a renversés en effet, parce que de son temps ils *ne tenaient* plus qu'à un souffle, qu'a-t-il gagné à ces révoltes? Seul de tous les révoltés du XVIIIe siècle, Voltaire vit et règne encore; il est le maître, il est le chef de cette émeute de beaux esprits qu'il a absorbés dans sa renommée. Les plus fameux satellites *qui* l'ont tant aidé à se faire un nom n'ont presque plus de part à sa gloire; ils sont tombés tous les uns et les autres dans une nuit profonde, et Beaumarchais comme les autres. Beaumarchais n'est plus représenté aujourd'hui que par une vieille femme, ci-devant la comtesse Almaviva, une domestique égrillarde et mal élevée, nommée Suzanne, et un gros homme ratatiné et grisonnant, nommé Figaro, mauvais faiseur d'affaires qui n'a aucun crédit sur la place et qui vit au jour le jour en revendant de vieux habits. Tel est le bagage intellectuel, philosophique et moral d'un homme qui a bouleversé autant de choses que Voltaire, qui a fait peut-être plus de bruit que Voltaire, c'est-à-dire qui en a fait beaucoup trop.

Beaumarchais naquit à Paris dans l'année 1732; il est mort en 1799. Ainsi il a traversé toute cette partie turbulente du XVIIIe siècle dont il a été un des coryphées. Il a vu la révolution française naître, grandir, et s'éteindre un instant, dans un esclavage sanglant auquel l'auteur du *Barbier de Séville* n'a échappé que par un miracle et par un reste de ce bonheur qui l'a poursuivi toute sa vie. Beaumarchais est un enfant du hasard; son éducation est un hasard, dans sa vie tout est hasard, même son esprit, même son talent, même son style. Ce qu'il raconte de son Figaro, on pourrait le dire de lui-même. — Enfant trouvé! *Enfant perdu*, docteur! Et, sans nul doute, si le ciel eût voulu, *Beaumarchais eût été le fils d'un prince*. Malheureusement le ciel n'a pas voulu.

Il commença, avant d'être un poëte comique, par être, comme Figaro, un musicien, et par *folles bouffées*. Il donnait des leçons de musique à Mesdames, filles de Louis XV, vertueuses princesses qui accordèrent sans trop de prévoyance leur toute-puissante protection à cet intrigant de tant d'esprit; Beaumarchais leur enseignait la guitare, l'instrument de Figaro. Voilà donc le musicien homme de cour. Bientôt l'homme de cour devient un plaideur; le plaideur annonçait le poëte comique; le poëte comique précédait le marchand de fusils des insurgés américains. Il a tout fait, il a tout usé, il a été riche, pauvre, glorieux, proscrit, porté en triomphe, enfermé à Saint-Lazare, glorifié, traité comme un bandit par M. Bergasse, qui était un honnête homme. Toute sa vie est contenue dans ses *Mémoires judiciaires;* là il se montre, non pas sans art, mais sans fard, et tel qu'il se voyait lui-même, un peu plus beau peut-être qu'il n'était en effet. Dans ces mémoires, vous retrouverez tout ce que le caprice le plus inventif peut dire et produire tout d'un coup, sans relâche, sans pitié pour personne. Dans l'origine, cette affaire, qui occupa l'Europe, était peu de chose. Beaumarchais, qui avait travaillé avec Paris-Duverney, se trouva le débiteur de Paris-Duverney quand celui-ci fut mort. La succession réclamait de Beaumarchais 150,000 livres; Beaumarchais, de son côté, en réclamait 15,000. Puis, pendant qu'on instruit l'affaire, Beaumarchais, comme Figaro, veut voir ses juges : — A-t-il vu mon secrétaire, *ce bon-on gar-arçon là?* Un des conseillers du parlement Maupeou, nommé Goezman, ferme sa porte à Beaumarchais. Beaumarchais insiste; il envoie à M. le conseiller une montre d'or ornée de brillants et cent quinze louis. A ce prix, Goezman écoute le plaideur, mais, le jour de la justice arrivé, Goezman conclut contre Beaumarchais; Beaumarchais se rappelle alors ce vers des *Plaideurs : — Mais rendez donc l'argent!* On lui rend, en effet, la montre, les brillants et cent louis. Beaumarchais réclame les quinze louis qui restent dus. Le conseiller Goezman, au lieu de rendre l'argent, attaque Beaumarchais en calomnie; Beaumarchais se défend comme un beau diable. Aussitôt il entre en matière, et, avec une verve inépuisable, il raconte toutes ses aventures avec M. et madame Goezman, à savoir : trois visites inutiles le vendredi 2 avril, une visite *utile* le lendemain 3 avril, grâce à madame Goezman; 4 avril, audience promise et non accordée; 5 avril, jour du rapport, audience accordée par madame, refusée par monsieur, et cent louis déposés entre les mains de madame, et une montre enrichie de diamants, et quinze louis que madame Goezman ne veut pas rendre, si bien qu'on menace Beaumarchais de M. de Sartines et de M. de la Vrillière, et

que Goezman, comme un étourdi, dépose sa plainte entre les mains de M. le premier président, et que le procureur général est chargé d'informer, et que le sieur Baculard-Arnaud a menti, en accusant le sieur Beaumarchais. Et Beaumarchais va toujours ainsi en avant, faisant entrer le public dans toutes ces confidences, et vous jugez si cela divertissait les spectateurs, et comme on avait plaisir à voir traiter ainsi le parlement Maupeou! On battait des mains autour de Beaumarchais; on excitait son ironie et sa colère; on vouait Goezman et sa femme aux dieux infernaux; on montrait au doigt ce juge corrompu.

Il y avait tel chapitre de ces Mémoires, celui-ci, par exemple : *Confrontation de moi à madame Goezman*, qui était une comédie véritable dans laquelle vous voyiez agir, vous entendiez parler et Beaumarchais et madame Goezman. Seulement le public avait peur que cela ne finît trop vite; mais, en fait de prolongation de scandale, le public pouvait certes se fier à Beaumarchais. Et cependant les malheureux *quinze louis* revenaient toujours. C'était le mot d'ordre de cette grande bataille. Et, quand il a répondu à la femme, il se met à répondre au mari; il entasse les preuves physiques sur les preuves morales, et ainsi il traîne dans cette fange le parlement Maupeou. Et, quand il n'y a plus rien à tirer du Goezman mâle et femelle, il permet enfin au parlement de rendre son arrêt, et dans cet arrêt le parlement Maupeou se perd encore, il donne tort aux deux parties. Mais, depuis longtemps, le public avait jugé cette cause en faveur de Beaumarchais. La cause était entendue, la cause était gagnée; la ville et la cour se firent inscrire chez Beaumarchais; le prince de Conti lui-même, qui était un grand seigneur très-jaloux de ses prérogatives de prince du sang, fit inviter Beaumarchais à dîner chez lui; il appelait Beaumarchais un *grand citoyen*, mot tout nouveau, et qui était déjà toute une révolution.

Ce procès donna à Beaumarchais le goût des procès. Sa main y était déjà faite, son style aussi; le succès l'avait rendu guerroyeur. Aussi bien s'estima-t-il fort heureux quand il rencontra son nouveau procès contre M. l'avocat Bergasse, poursuivant Beaumarchais au nom de la sainteté du mariage. Beaumarchais était accusé d'avoir aidé à la séduction de madame Kornmann. L'accusateur, cette fois, n'était plus un Goezman, c'était un avocat intègre, honnête, appartenant à ce jeune barreau rempli de courage, qui déjà pressentait la révolution française; un de ces avocats que Fabre d'Eglantine allait représenter avec tant de verve et d'éclat dans le *Philinte : — Allez me chercher un avocat!* D'ailleurs, depuis le procès Goezman, on riait déjà moins en France, la France comprenait enfin qu'elle allait à sa perte, et puis Beaumarchais, sur le terrain de la plaidoirie, avait affaire cette fois à plus forte partie, et plus d'une fois l'homme d'esprit fut battu par l'éloquence un peu emphatique, mais entraînante et chaleureuse, de l'avocat adverse. Les rieurs n'étaient plus en aussi grande quantité du côté de Beaumarchais.

Alors il se jeta de plus belle dans la comédie. Il y avait en lui toutes les qualités qui font, non pas le poëte comique, mais l'inventeur de scènes, d'actes, de dialogues, d'imbroglios; c'était une imagination goguenarde qui s'inquiétait peu de la vérité; il eût échangé volontiers toutes les invraisemblances dramatiques contre un bon mot; il comprenait confusément que sa comédie n'avait pas longtemps à vivre et il l'écrivait en toute hâte. Pour commencer et pour finir sa carrière dramatique (nous ne comptons pas son mélodrame des *Deux Amis*), il s'adressa à un personnage unique, qui est lui-même; il se représenta tel qu'il était : hardi jusqu'à l'insolence, spirituel jusqu'à l'effronterie, sceptique jusqu'à l'impiété, méprisant tout le monde et se méprisant lui-même plus que tout le monde, se jouant de toutes les choses sacrées; seulement, quand il se fut jeté lui-même sur le théâtre, il ne s'appela plus Beaumarchais, il s'appela Figaro.

Une fois nommé, il se pavane sur le théâtre avec autant de liberté et d'impudence que s'il n'eût pas dû être reconnu. Il nous montre d'abord Figaro, comme Beaumarchais, enfant de ses propres œuvres, poëte, musicien, joueur de guitare, vivant au jour le jour, se moquant du grand seigneur qui le paye, faisant pour vivre tous les métiers et les moins honorables, flattant tout haut les plus grands seigneurs, qu'il égratigne tout bas, meneur d'intrigues, bavard, besoigneux, habile, toujours sur ses gardes contre ses premiers mouvements, par la raison unique que les premiers mouvements sont presque toujours bons : tel est ce héros de nouvelle fabrique. Afin qu'il fût plus présentable et de meilleur débit, Beaumarchais prête à mons Figaro le plus galant costume de toutes

les Espagnes. Le *Barbier de Séville* n'est que le premier acte de cette longue histoire. Tous ces personnages dont Beaumarchais vous raconte les amours, les passions, les haines, les craintes, les ambitions, les espérances, prenez patience! bientôt vous les verrez à l'œuvre dans un drame sans fin, compliqué des plus étranges détails que puisse inventer un philosophe en délire.

Le *Mariage de Figaro* sera donc le second chapitre de cette immorale histoire dont le sieur Beaumarchais est le héros. Quel chapitre! Quelle longue et incroyable philippique contre la société tout entière! Quel niveleur goguenard, ce Figaro! Quelle singulière audace il fallut pour imaginer que jamais, sous une monarchie qui se souvenait de Louis XIV et du roi Louis XV, un pareil drame serait joué publiquement! Et quelle obstination et quelle volonté de fer, pour faire jouer enfin une œuvre pareille sous un roi honnête homme à qui les excès de tout genre causaient autant de répugnance que de terreur! Le roi Louis XVI, à qui on avait lu la pièce, s'en était expliqué franchement : — « Soyez assuré, disait-il, que jamais cette pièce ne sera jouée! Cet homme se moque de tout. Il faudrait, pour être conséquent, renverser la Bastille, si pareille comédie était représentée en public. » — Louis XVI ne croyait pas si bien dire. Homme faible et respectable qui devinait le mal, et qui ne savait pas l'empêcher. Le roi eut la main forcée par cette exigeante et spirituelle société de grands seigneurs qui se croyaient invulnérables et qui ne voulaient pas avoir l'air de redouter *les petits écrits* comme *les petites gens!* Bien plus, après avoir autorisé une première fois les représentations du *Mariage*, le roi retira la permission qu'il avait donnée; à quoi Beaumarchais répondit qu'il ferait jouer sa pièce dans le *chœur même de Notre-Dame*. Et Beaumarchais, lui non plus, ne savait pas si bien dire! — Enfin, malgré le roi, malgré tous les bons esprits de la France, tous ceux qui savaient ou qui osaient prévoir l'avenir, la pièce fut jouée avec un succès scandaleux qui n'a pas son égal dans les annales du théâtre. La veille de ce jour terrible et solennel, la salle du Théâtre-Français était à moitié remplie par des gens qui y passèrent la nuit. Monsieur, frère du roi, était en grande loge à la première représentation. Le roi cependant attendait impatiemment que la pièce fût jouée. Il espérait, disait-il, *qu'elle tomberait*. Vain espoir! Comme si le succès n'est pas toujours du côté des démolisseurs! La pièce alla aux nues. Elle fut écoutée avec d'unanimes transports! — « S'il y a quelque chose de plus fou que ma pièce, disait Beaumarchais, c'est son succès. » La pièce eut le terrible éclat d'une révolution. Toute la ville et toute la cour y passèrent, et vous jugez avec quels transports! De très-grandes dames y voulurent aller en petite loge. Beaumarchais répondit que sa pièce n'était pas faite pour des *bégueules*. Bégueules tant que vous voudrez; mais Chérubin à demi nu aux pieds de la comtesse n'est guère moins immoral vu d'une grande loge découverte que du fond d'une petite loge. Un jeune homme écrivit à Beaumarchais pour lui demander un billet, sauf ensuite à mourir.

Oui, c'est là une chose étrange, incroyable dans les annales d'un peuple civilisé, qu'une société tout entière, que l'œuvre patiente de dix-huit siècles, que tout ce trésor de mœurs que doivent amasser les vieux peuples, et qu'ils n'amassent, hélas! que rarement, que tout cela soit sacrifié sans pitié. Dites-nous à quoi sacrifié? sacrifié à une bouffonnerie, sacrifié à un scandale, sacrifié à une immorale histoire d'adultère et d'amour. Oui, c'est cela; d'un côté le *Mariage de Figaro*, et de l'autre côté la monarchie de Louis XIV; d'un côté l'esprit de Beaumarchais, et de l'autre côté le génie de Bossuet! Oh! qu'eût dit Bossuet assistant à un pareil spectacle! oh! qu'eût pensé le cardinal de Richelieu, cette ferme volonté, si on lui eût dit qu'un jour, un jour qui n'était pas loin, le roi de France en personne n'oserait pas et ne pourrait pas, dans ses propres États, arrêter la représentation d'une pièce de théâtre! Étrange chose! étrange aveuglement des nations qui se perdent! Se perdre ainsi! Toute la société française qui va battre des mains à ce poëte comique qui la traîne dans la boue, dans la honte, dans l'infamie, dans l'injure! Là, tous les pouvoirs de ce monde, ils sont tous compromis dans ce drame fatal. Un prêtre y paraît le premier mêlé à toutes les ordures, flatteur, rampant, bafoué, courtier d'amours. Le grand seigneur s'y montre à vous le jouet des valets, et lui-même se jouant des lois, de la justice, des mœurs, du mariage, se jouant de tous et de lui-même. La grande dame vous est montrée liée d'amitié avec la servante, qui est sa rivale; brûlée d'un feu secret pour un enfant de quinze ans,

adultère dans le cœur avant d'être adultère par le corps. Le juge se montre corrompu et corrupteur, pauvre esprit, sot esprit, figure ignoble, presque aussi ignoble que possible, nul n'est épargné dans cette satire du monde. Le paysan Antonio est pris de vin, sa nièce est une fille presque perdue par sa niaiserie même. La vieille Marceline, qui a perdu un enfant, n'arrive là que pour nous faire rire des sentiments de la maternité. Le docteur Bartholo tend la joue pour recevoir le soufflet donné à la science. L'enfance elle-même, oui l'enfance, cette sainte et naïve innocence que Juvénal recommande d'entourer de tant de respect, l'enfance elle-même n'est pas respectée, elle arrive là pour être, elle aussi, le jouet de toutes les passions immorales. Pauvre enfant! on lui jette au cœur toutes sortes de passions mauvaises, on en fait déjà un vicieux qui soupire, le cœur haletant, après toutes les femmes, quelles que soient ces femmes; madame Almaviva, Suzanne, Fanchette, il les poursuit toutes, et même la vieille Marceline. Pauvre enfant! les femmes se le passent l'une à l'autre comme un frivole jouet de leur jeunesse. Et tous ces vices ont été montrés à plaisir dans le même drame, uniquement pour amuser la foule pendant cinq heures chaque soir!

Ils venaient donc tous, les uns et les autres, haletants, curieux, avides d'assister à cet immoral spectacle. Et pendant qu'ils battaient des mains, les imprudents, à cette orgie de l'esprit, ils n'entendaient pas crouler ce trône qui se brisait, ils n'entendaient pas cette révolution qui grondait au loin, ils n'entendaient pas les murmures de ce peuple de 89, qui allait les prendre au mot tous ces membres de la société française; ce peuple allait les venir chercher au milieu de cette joie, de cette licence, de ces transports, de ces vices passés, pour les jeter dans quel abîme! dans quel désespoir! dans quelle révolution!

Il faut reconnaître cependant que ce grand succès de Beaumarchais n'est pas venu tout seul. Cet homme avait un esprit égal à son audace. Il avait même dans son acharnement un certain sourire rempli de bonne humeur, qui rendait son sourire encore plus dangereux. Cet homme avait plusieurs genres de courage, comme il le fit bien voir en Espagne contre un certain Clavijo, qui avait promis d'épouser sa sœur. Dans cette circonstance, Beaumarchais fit preuve non-seulement de courage et d'esprit, mais même de beaucoup de cœur. Il vint franchement au secours de cette pauvre femme affligée qu'il protégea dans cette lutte contre le séducteur qui s'agenouillait devant lui. Il y a des gens qui mettent cette action de Beaumarchais bien au-dessus de tout l'esprit qu'il a dépensé au *Mariage de Figaro;* il est fâcheux qu'il s'y trouve encore quelque chose à blâmer.

Le style de Beaumarchais est, comme tout le reste de sa personne, une chose de hasard. Il écrit par hasard; mais, quand le hasard vient à son aide, il arrive souvent à très-bien écrire. Il court trop souvent après le trait final; mais, quand il l'a attrapé, il le jette au loin, envers et contre tous, avec une verve infatigable. Le morceau de la *calomnie* est le chef-d'œuvre de ce style matérialiste qui donne un corps à toutes choses, et qui *habille* une pensée comme on habillerait une personne vivante. Beaumarchais, venu au monde vingt ans plus tard, eût été sans contredit un des esprits les plus remuants des assemblées délibérantes; et nul doute qu'après avoir tout brisé sur son passage il ne se fût arrêté comme Mirabeau, étonné comme lui des ruines qu'il avait amoncelées. Quel malheur que ces esprits dangereux arrivent justement assez à temps pour réussir!

Que vous dirai-je? Au *Mariage de Figaro* s'arrête la vie littéraire de Beaumarchais. Il voulut, il est vrai, pousser jusqu'à la fin cette fatale histoire, il termina par l'adultère ce même drame qu'il avait commencé par un enlèvement. La *Mère coupable* n'eut aucun des succès de la comtesse Almaviva. Les petites dames regrettaient qu'on leur eût tué leur Chérubin, les hommes n'eurent aucune pitié de cette femme sur le retour qui pleurait avec tant de larmes les fredaines de sa jeunesse; Figaro, devenu vieux et raisonnable, n'amusa plus personne. Le style de Beaumarchais, livré à lui-même, parut à tous ce qu'il est en effet, un tour de force où la grammaire et la logique sont soumises à toutes sortes d'évolutions dangereuses. Tout le secret de cet esprit si petillant consiste à dire le contre-pied des choses. Ainsi Beaumarchais avait fait écrire sur le collier de son chien : *Beaumarchais m'appartient!* Voilà tout l'homme. Il a fait encore un opéra intitulé *Tarare.* Tarare, c'est encore Figaro, ou plutôt c'est Beaumarchais qui chante des vers burlesques. Cet homme vieillit bien vite, lui et tous les personnages qu'il avait enfan-

tés. La révolution broya tout cet esprit dans sa main de fer, elle n'en garda que le venin. Beaumarchais, qui voyait que personne en France, pas même lui, n'avait plus le temps de *faire* de l'esprit, voulut rentrer dans les *affaires*, et il y perdit une grande partie de sa *fortune*. Sa fourniture de soixante mille fusils à l'Amérique, qui ne le paya qu'en éloges, et son édition des œuvres de Voltaire, furent des spéculations déplorables. Alors, comme il ne réussissait plus à rien, l'ennui le prit, et il se laissa mourir, *parce qu'il n'était plus curieux*. JULES JANIN.

BEAUMELLE (LAURENT ANGLIVIEL DE LA), écrivain du XVIIIe siècle, naquit à Valleraugue, fut élevé par les jésuites d'Alais, et se fit protestant à Genève. Il fut professeur de littérature française à Copenhague, et son enseignement eut tant de succès, que le roi de Danemark lui donna pour récompense le titre de baron et celui de conseiller. Mais la Beaumelle, esprit vif et inquiet, s'ennuya bientôt de sa position, quelque belle qu'elle fût. Il partit alors pour la cour de Berlin, et essaya de partager avec Voltaire la royale amitié et les faveurs du grand Frédéric. Mais Voltaire n'aimait pas qu'on lui prît une ligne de la place où il trônait; d'ailleurs, la Beaumelle, qui semble avoir toujours voulu traiter d'égal à égal avec Voltaire, s'était permis sur ce dernier un jugement conforme à la vérité, mais peu fait pour plaire à l'auteur de *la Henriade*: aussi bientôt celui-ci déploya-t-il contre l'audacieux les cent lanières de son fouet satirique, et force fut à la Beaumelle de déguerpir.

Le livre qui avait brouillé Voltaire avec celui-ci, et qui porte pour titre *Mes pensées*, valut de plus à leur auteur, lorsqu'il revint en France, une détention de quelques mois à la Bastille. Les portes du sombre donjon s'étaient à peine ouvertes pour la Beaumelle qu'elles se refermèrent de nouveau sur lui: cette fois, la cause de son emprisonnement fut les *Mémoires de Maintenon*, assez piquante, mais très-peu véridique publication en 6 volumes in-12.

La Beaumelle n'est jamais mieux inspiré que lorsqu'il attaque Voltaire; sa phrase est alors ferme et incisive; sa pensée est nette et bien rendue. Son terrible adversaire ne dédaigna pas de lui répondre, et le *Supplément au siècle de Louis XIV* fut provoqué par les attaques de la Beaumelle. Du reste, on ne saurait donner pour raison à l'animosité qui exista toujours entre eux autre chose que l'orgueil réciproque. Les principes de l'un ne valaient guère mieux que les principes de l'autre: si Voltaire ne croyait à rien, assurément la Beaumelle ne croyait pas à grand'chose; on n'a jamais pu bien décider s'il était, au fond, catholique ou protestant. Du reste, la Beaumelle avouait que, s'il mordait Voltaire, c'était pour en être mordu: « Mes ouvrages ne s'en vendent que mieux, disait-il, et lui ne s'en porte pas plus mal. »

La Beaumelle, beau-frère de Lavaisse, un des accusés dans le célèbre procès de Calas, fut le défenseur de son parent et publia même le premier mémoire dans cette affaire qui a eu un si grand et un si long retentissement. Outre les ouvrages dont nous avons parlé plus haut, il a encore publié une *Défense de l'esprit des lois;* un *Commentaire de la Henriade; la Spectatrice danoise*, in-4°; et 9 volumes de lettres. Il a laissé aussi quelques ouvrages manuscrits.

Né en 1727, la Beaumelle mourut, à Paris, en 1773. A. B.

BEAUMONT-LE-ROGER. Ville de la haute Normandie, département de l'Eure, sur la Rille, avec le titre de comté, à 11 lieues de Rouen et à 5 d'Évreux. Son château fort avait une grande réputation.

Le fondateur de cette ville fut le comte Roger, qui lui donna son nom; elle a lieu d'en être glorieuse. Le fils de Tancrède de Hauteville, Roger, vaillant capitaine des intrépides Normands du XIIe siècle, fit avec eux la conquête de la Sicile, de la Pouille et de la Calabre dont il se fit proclamer roi. Il travaillait à soumettre le reste de l'Italie, quand il en fut chassé par Lothaire II: alors il passa en Afrique, où il vainquit les Sarrasins et les força à lui payer tribut; il prit sur les Grecs les îles de Corfou et Nègrepont, les villes de Thèbes et de Corinthe; mais l'armée navale des Vénitiens le mit en déroute quand il retournait à la conquête de la Sicile, défaite à à laquelle il ne survécut que de peu de temps.

BEAUMONT-SUR-OISE (Ile-de-France), sur la pente d'une montagne, avec titre de comté. Philippe de Valois l'avait érigée en pairie pour Robert d'Artois, et les ducs de Vendôme l'ont tenue, depuis, en titre ducal.

Dans ses dépendances se trouvait le manoir d'Asnières, belle maison royale où Louis IX se plaisait beaucoup. L'an 1230, ce saint roi fonda, à peu de distance, l'abbaye de

Royaumont (Mont-Royal), de l'ordre de Cîteaux.

BEAUMONT (Amblard de) naquit, à la fin du XIIIe siècle, dans la vallée de Graisivaudan, près de Grenoble, d'une famille très-ancienne, célèbre dans l'histoire de la chevalerie, alliée autrefois aux comtes de Savoie et de Genève et aux Dauphins. Son goût, différent de celui de ses aïeux, le porta vers l'étude des lettres, et il devint assez profond dans la connaissance des lois romaines et lombardes qui régissaient le Dauphiné. S'étant attaché à la fortune de Hubert, fils puîné du Dauphin Jean II et de Béatrix de Hongrie, il en fut bientôt le ministre et le confident intime.

Hubert, privé par la mort de son successeur, de son fils unique, désespérant d'avoir jamais un héritier, pressé en même temps par un besoin continuel d'argent, jeta les yeux sur Philippe de Valois, roi de France, pour lui céder sa belle province. Beaumont se chargea de la négociation, et ce fut à ses soins que nous dûmes la possession du Dauphiné aux conventions avantageuses stipulées dans le contrat de Romans, le 29 mars 1349. Depuis ce jour, où le petit-fils de Philippe de Valois fut revêtu du titre de Dauphin, en acceptant des mains de Hubert II l'ancienne épée des comtes d'Albon et de Graisivaudan, la bannière de Saint-Georges avec le sceptre et l'anneau, tous les fils aînés des rois de France ont dû prendre le titre de Dauphin.

Beaumont ne perdit jamais l'estime de Hubert, qui était entré dans un couvent de frères prêcheurs de Saint-Domingue, à Lyon, et qui lui fit épouser une de ses parentes, Béatrix Alleman de Vaubannais; il jouit en même temps de la considération qu'il avait méritée, et dont il se rendit toujours digne auprès de la cour de France.

Après avoir passé vingt-deux ans à la tête de l'administration du Dauphiné et avoir vu passer cette province à un roi digne d'augmenter son ancienne gloire, et capable de la protéger avantageusement contre les ducs de Savoie, qui la troublaient sans cesse, Amblard de Beaumont se retira dans sa famille, où il passa le reste de sa vie dans une heureuse tranquillité. Il mourut en 1375.

BEAUMONT (François de), poëte tragique anglais. Il naquit à Grâce-de-Dieu, dans le comté de Leicester, l'an 1586, et fit ses études à Cambridge. Il était d'un caractère simple et agréable; son goût pour la scène se manifesta de bonne heure, de même que sa prédilection pour les anciens tragiques. Les pièces qu'il fit représenter obtinrent de grands applaudissements. Jean Fletcher's, son ami et son condisciple, fut son collaborateur dans plusieurs de ses comédies et de ses tragédies, et, chose extraordinaire, ces deux rivaux ne furent jamais jaloux l'un de l'autre. Beaumont mourut à la fleur de son âge, en 1615, aussi digne des regrets de ses amis que des hommes de lettres.

BEAUMONT (Claude-François), peintre distingué de son époque, naquit à Turin, en 1696. Il eut l'honneur d'être membre de l'Académie de Saint-Luc et de décorer, en 1731, le palais du roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III.

L'enlèvement d'Hélène, qui est le sujet du plafond de la première chambre, lui valut le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Maurice.

Son goût s'épura par l'étude et le travail, et sa réputation devint de jour en jour plus grande et mieux fondée. La direction de l'Académie de peinture de Turin lui fut confiée, ainsi que celle des manufactures royales de tapisseries, où l'on ne copia plus que ses tableaux.

Le chef-d'œuvre de ce peintre est le *saint Charles Borromée* donnant la communion à des pestiférés. On estime aussi les tableaux de lui qui sont placés dans les salles de la cour d'appel de Turin : *Entrevue de la reine des amazones avec Alexandre le Grand.—Le jeune Annibal jurant d'exterminer les Romains. — Sophonisbe recevant le poison.*

Claude-François Beaumont mourut en 1766.

BEAUMONT (Madame le Prince de), auteur extraordinairement fécond et d'un mérite incontestable. — Madame le Prince de Beaumont était née à Rouen, le 26 avril 1711, dans une fortune médiocre. Son goût naturel l'emporta vers les lettres, et ce fut sans peine qu'elle se consacra à l'éducation de la jeunesse, soit en France, soit en Angleterre, où diverses circonstances la firent séjourner longtemps.

Son style simple et facile, sa morale douce et attachante, un heureux choix de sujets dans ses écrits, enfin une imagination vive sont les précieuses qualités qui ont fait d'elle un écrivain cher à la jeunesse et digne de l'admiration des gens de goût.

Peu d'auteurs ont autant écrit que madame le Prince de Beaumont; elle a composé, dans l'espace de trente ans, à peu près soixante-douze volumes, et elle en a d'autant plus de *mérite*, qu'elle a vaqué avec soin aux pénibles *occupations* dont son état lui faisait un devoir sacré. On lui a reproché quelques discussions théologiques, hors-d'œuvre trop souvent renouvelés; c'est bien peu de chose pour tant de pages écrites. On conçoit aisément que les biographes aient eu peu de choses à dire sur les actions de cette femme: ses ouvrages, qui se sont succédé depuis 1748, époque à laquelle elle avait commencé d'écrire, jusqu'en 1779, prouvent que l'étude et un travail assidu avaient rempli tous les instants de sa vie. — Madame le Prince de Beaumont mourut à Annecy, en 1780.

BEAUMONT (Christophe de), archevêque de Paris, célèbre dans les disputes religieuses du XVIIIe siècle.

Ce prélat naquit au château de la Roque, en 1703. Son père descendait de l'ancienne famille de Beaumont, l'une des plus illustres du Dauphiné. Sa mère, Marie-Anne de l'Astanges-de-Saint-Alvaire, pouvait aussi se flatter de la noblesse de sa maison. Le jeune Christophe suça, avec le lait, les principes d'une véritable grandeur qu'il manifesta bientôt par une justice, une charité et une austérité de mœurs remarquables. La gloire de son nom, son admirable caractère, et les heureuses dispositions de son esprit lui auraient fourni facilement une brillante carrière dans le monde politique; mais, avec le développement de sa raison, se manifesta une vocation très-prononcée pour la vie ecclésiastique. Il était abbé de Notre-Dame-des-Vertus, dans le diocèse de Châlons-sur-Saône, et déjà profond dans l'histoire et le droit canonique, quand il fut nommé evêque de Bayonne, en 1741, puis archevêque de Vienne en 1745. L'année suivante, l'humilité, qui est le caractère presque infaillible du véritable mérite, le porta à refuser le siége épiscopal de Paris, qu'il regardait comme trop au-dessus de ses forces. Louis XV insista; il fut obligé, pour le forcer à se rendre à Paris, de faire un appel à ses devoirs sacrés de prélat, et de lui signifier même des ordres irrésistibles. M. de Beaumont obéit à son prince et à Dieu qui lui commandait par la voix du chef de l'Etat. Évêque de Paris, il se démit de son abbaye le 1er janvier 1748. Deux ans après, il était commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, duc et pair de Saint-Cloud. Le 8 novembre 1759, il fut nommé proviseur de la Sorbonne. Des honneurs qui eussent enorgueilli un homme indigne et moins pieux lui étaient prodigués tous les jours; mais le calme de sa vie avait cessé pour une longue suite d'agitations et de combats, dans lesquels, à défaut d'amour pour la gloire humaine, il lui fallut une foi bien vive, une ardeur bien sincèrement pieuse, afin de soutenir ses forces et son courage.

Depuis 1713, la constitution *Unigenitus*, lancée par le pape Clément XI contre les réflexions morales du fameux janséniste le père Quesnel, agitait encore violemment les esprits à l'avénement de M. de Beaumont. La Sorbonne l'avait acceptée, ainsi que la grande majorité des évêques de France et des autres Églises catholiques; le parlement l'avait enregistrée, et, par conséquent, elle était devenue une loi non-seulement pour les fidèles, mais encore pour l'État tout entier. L'archevêque pouvait-il s'empêcher de prendre le parti de l'Église, et ne devait-il pas même le faire? Ne devait-il pas aussi user de moyens assez puissants, soutenus par son entière détermination, pour ramener l'ordre parmi les esprits que des questions théologiques et philosophiques suffisaient alors pour mettre en feu? Quand on serait partisan des opinions contraires à celles qu'embrassait le prélat, il serait difficile de pouvoir se résoudre à le blâmer, en face des circonstances critiques au milieu desquelles il se trouvait placé, sentant la nécessité de ramener la paix au sein de l'Église.

Quant à la lutte que M. de Beaumont eut à soutenir contre la philosophie de son siècle, elle fit ressortir dans leur plus bel éclat toutes ses vertus et les grâces si pures, si naïves de sa science et de son esprit. « Il viendra un jour, « disait-il avec saint Paul, dans son mandement du 21 août 1762, où des hommes amateurs d'eux-mêmes, blasphémateurs, impies, fiers, superbes, calomniateurs, enflés « d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt « que de Dieu; des hommes d'un esprit corrompu perverti dans la foi..... » Et sur ce texte de l'Écriture, donnant un libre essor à sa pieuse éloquence, il força plusieurs fois J. J. Rousseau de rendre publiquement témoignage de sa modération, de sa charité, de sa bonté de cœur, tandis qu'il ramenait aux croyances vivement attaquées les âmes qui s'égaraient. Le philosophe de Genève, il est vrai, s'était plaint d'abord amèrement, dans sa réponse immédiate de

Motiers, 18 novembre 1762, que l'archevêque n'avait pas attaqué seulement son livre, mais qu'il le provoquait personnellement.

La susceptibi ité d'auteur, l'amour-propre de philosophe, vivement blessés par les reproches du prélat, inspirèrent les lignes que Jean-Jacques écrivit en réponse à M. de Beaumont ; mais l'auteur de l'*Émile* n'avait-il pas donné contre lui-même des armes puissantes? ne venait-il pas de prouver le pouvoir qu'ont sur l'esprit et le cœur les charmes du langage? Il pouvait demeurer le défenseur de ses doctrines, mais il ne lui était pas possible de résister aux influences d'un style dans lequel l'âme tout entière du prélat se montrait à découvert. Aussi le désir du triomphe n'étouffa point dans son cœur les sentiments d'affection personnelle qu'il éprouva pour l'archevêque, et dont il eut occasion de donner des preuves évidentes. Il ne put s'empêcher de lui écrire, *qu'il estimait et remplissait son devoir envers l'Église d'une manière si convenable, qu'il ramenait la brebis égarée et l'avertissait de ses erreurs, sans la poursuivre de sa colère.....*

Cependant son zèle infatigable dans les disputes religieuses lui fit un grand nombre d'ennemis, et le roi, soit qu'il fût conseillé, soit qu'il agît de son propre mouvement, l'exila successivement au château de la Roque, à Conflans et à la Trappe, mais, sans doute, moins pour le punir que pour le soustraire aux inimitiés auxquelles il était en proie, et aux persécutions du parlement. Le grand Frédéric exprima, dans ces occasions, l'estime qu'il avait conçue pour l'archevêque : « Que n'est-il venu dans mes États! s'écria-t-il une fois, j'aurais fait la moitié du chemin pour aller le recevoir... » Le ministre voulut l'engager à se démettre de son évêché, ou à accepter un coadjuteur, partisan des nouvelles doctrines. Mais rien ne put ébranler sa fermeté. Il refusa le duché-pairie pour son neveu, la grande aumônerie de France, l'abbaye de Saint-Germain, le chapeau de cardinal, pour demeurer fidèle aux sentiments que lui inspirait sa conscience.

Il mourut enfin le 12 décembre 1781, après une glorieuse carrière, pleine d'obstacles, de difficultés sans nombre, et, partant, d'occasions d'exercer sa patience et toutes ses vertus. Son secrétaire prononça son oraison funèbre; les actions de toute sa vie suffisaient à l'éloge de cet homme. Les reproches qu'on lui a faits plus tard, de la morgue de sa noblesse et de son opiniâtreté dans les opinions qu'il adoptait pour les faire triompher, doivent paraître peu de chose. Eu égard à l'époque où il vivait, on doit volontiers passer sur les occasions où il a pu se prévaloir de sa naissance ; et, s'il a montré quelque roideur dans la résistance, ce n'a été qu'en sacrifiant des intérêts particuliers à ceux de l'Église. Puis, à côté de ses défauts, il faut voir ses qualités et ses vertus.

Dans l'hiver de 1772, le 29 décembre, lorsque le feu eut pris à l'Hôtel-Dieu et en eut fait un vaste incendie, M. de Beaumont reçut dans l'église et dans son palais tous les malades qui se trouvaient dans cet asile de la douleur et de la misère ! Le nombre des ecclésiastiques et des familles qui, à sa mort, se trouvèrent privés du nécessaire est immense. Le chiffre le plus bas que l'on pût donner paraîtrait une exagération. On sait d'ailleurs que son dernier acte fut conforme à la conduite de toute sa vie.... Les pauvres furent ses héritiers. Sa famille, qui a trouvé dans une si noble carrière de nouveaux titres de noblesse, conserva avec plus de satisfaction que de vanité la correspondance de la princesse Marie-Louise avec l'archevêque Beaumont, qu'elle appelle son père, et qu'elle choisit pour annoncer au roi la résolution où elle était d'entrer au monastère de Saint-Denis.

BEAUMONT (Antoine-François, vicomte de), neveu de Christophe Beaumont, l'archevêque de Paris, naquit au château de la Roque, en Périgord, le 3 mai 1733. Il se consacra à la marine et parvint, par son talent, au grade de chef de division des armées navales. Le 11 septembre 1781, un combat opiniâtre s'engagea, dans le sud-ouest d'Ouessant, entre la frégate *le Fox*, l'un des meilleurs voiliers d'Angleterre, commandée par le capitaine Windsor, et notre frégate *la Junon*, commandée par Beaumont. *Le Fox* fut entièrement rasé. La valeur et la générosité du vainqueur excitèrent tellement l'admiration du capitaine anglais, que, malgré l'envie particulière à sa nation pour tout ce qui est beau chez les étrangers, il écrivit une lettre dans laquelle il faisait le plus bel éloge du vicomte Beaumont à M. Stephens, secrétaire de l'amirauté d'Angleterre. Le roi fit peindre ce combat, qui était un des plus beaux faits de la marine française, et en offrit un exemplaire au chef de division des armées navales.

La révolution de 1789 arrêta les belles des-

tinées auxquelles Beaumont était appelé par son mérite et par la fortune de son neveu. Il prit une part active aux discussions politiques qui s'élevaient dans toute la France. Lorsque l'assemblée constituante décréta l'abolition de la noblesse, le vicomte de Beaumont protesta vigoureusement au nom des nobles de sa province : « Oui, écrivait-il « dans les journaux, on a ruiné ma fortune, « et je n'ai fait entendre aucune plainte; on « veut me dépouiller du caractère de cheva- « lier français; mais qui peut m'empêcher « de croire que la noblesse, une fois acquise « par les vertus, ne peut se perdre que par le « crime? » — Le vicomte de Beaumont mourut à Toulouse, le 15 septembre 1805, laissant la réputation justement acquise d'un vrai soldat français et d'un des plus habiles marins du XVIII[e] siècle.

BEAUMONT (Jean-François-Albanis) naquit à Chambéry, en 1750. Après avoir étudié, avec succès, les mathématiques à l'école du génie de Mézières, il fut nommé ingénieur en second par Victor Amédée III, l'an 1775. Bientôt il mérita, par ses talents, de faire partie de la société royale de Londres, des académies de Genève et de Turin. Choisi par le duc de Glocester pour élever les enfants de ce prince, il consacra le temps de son séjour à Londres à sa description de la chaine granitique, qui s'étend des bouches du Var en Carinthie. De retour dans son pays, en 1796, il se livra à l'étude des antiquités statistiques de la Savoie, et mourut en 1812, paisible, au milieu de ses travaux. Il a laissé plusieurs ouvrages scientifiques d'une assez grande utilité. Compans-Passerou.

BEAUMONT-LABONNINIERE (Marc-Antoine, comte de) naquit, le 23 septembre 1763, à Beaumont, en Touraine, d'une ancienne famille de cette province. D'abord page de Louis XVI, puis capitaine de cavalerie, et enfin colonel de dragons, il devint suspect pendant la révolution, fut arrêté à Lyon par ordre des proconsuls (1793), et ne dut la vie qu'à son régiment, qui le délivra à l'instant où on le conduisait à l'échafaud. Après s'être distingué dans les premières campagnes de Bonaparte, il fut nommé sénateur et écuyer de *Madame mère*. En 1814, il fut appelé à la chambre des pairs, où il siégea de nouveau de 1815 à 1830, époque à laquelle il mourut.

BEAUNE. Cette ville de la Bourgogne, au pied du mont Afrique (Côte-d'Or), à 7 lieues de Dijon, est un chef-lieu de sous-préfecture; elle a 10,000 habitants. La rivière de Bourgeoise qui l'arrose lui donne une position fort agréable. Son origine, très-reculée, est assez incertaine. Dès le VIII[e] siècle, Beaune était déjà le chef-lieu d'un pays considérable. Aussi, bien qu'elle ne soit pas, comme l'ont voulu quelques chroniqueurs, l'ancienne *Bibracte* dont parle César, il paraît difficile de lui contester son origine romaine. Appelée d'abord *Minerva*, de la légion minervienne qui la fonda, puis *Belna*, du nom d'un temple de Bélénus qu'elle renfermait dans son enceinte, cette ville ne fut, dans le principe, qu'un de ces camps de l'armée de César, que le temps transformait en cités.

Manasses de Vergny, au VI[e] siècle, fut son premier seigneur. En 1004, Beaune possédait Odon, fils naturel de Henri, frère de Hugues Capet et premier vicomte de cette ville. Hugues qui signa en 1076 la donation de la terre de Montdie, faite à l'abbaye de Cluny par Hugues I[er], duc de Bourgogne, et Raynaud qui donna à celle de Cîteaux ses premiers fonds, étaient aussi ses vicomtes; Gontran, Childebert et Thierry l'avaient habitée. Enfin les *grands jours* et *parlements* des ducs de Bourgogne de la première et de la seconde race se sont tenus à Beaune, jusqu'au moment où Louis XI tint un parlement à Dijon, en 1477. — La fête des fous, ce reste des orgies païennes, si bien observée durant le moyen âge dans plusieurs villes de France, et principalement dans la Bourgogne, eut à Beaune ses dernières solennités. Il fut très-difficile de faire disparaître les traces de folie et de superstition ancienne que la fête des fous semblait destinée à perpétuer, même dans les siècles d'une civilisation rapide.

Beaune fut une des premières petites villes qui eurent des fabriques de laine et de toiles; les ducs de Bourgogne y en établirent de bonne heure, à l'imitation de celles qu'avaient établies les comtes de Champagne. En 1443, le chancelier Nicolas Rollin fit bâtir un hôpital à Beaune, ce qui fit dire à Louis XI qu'il était juste que celui qui avait fait tant de pauvres bâtît une maison pour les loger.

Après avoir énuméré les qualités de tous les vins de la Bourgogne, qualités toutes très-supérieures, un écrivain a dit pour celui de Beaune : *Celui-ci est le plus coulant et le plus agréable à boire*. Ce n'est pas peu dire, et, en effet, ce chroniqueur judicieux n'a ja-

mais été démenti. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les archives de Beaune pour voir le cas que ses seigneurs firent toujours du vin de son terroir, et l'accueil favorable que les rois eux-mêmes lui réservèrent dans toutes les occasions. En 1395, Philippe le Hardi, voulant se rendre agréable au saint-père, lui fait sa provision d'excellent Beaune. En 1416, le duc Jean s'empresse de régaler, avec le même choix, les pères du concile de Constance. Il n'est pas nécessaire, pour prouver la bonté du vin de Beaune, de citer d'autres exemples de la prédilection que lui accordèrent les grands, les seigneurs et les rois. La solitude de Cîteaux, d'où sortirent trois papes et où saint Bernard puisa ses belles inspirations, était dans le délicieux terroir de Beaune. COMPANS-PASSEROU.

BEAUPRÉ (*marine*). Nom d'un mât. Celui-ci ne prend point la position verticale; quelquefois, dans les petits navires, il est couché tout à fait sur l'avant; ordinairement il a une certaine inclinaison par rapport à l'horizontalité de la quille. Il s'appuie alors sur la tête de l'étrave et va engager son pied dans une pièce de charpente placée sous un des ponts en avant du mât de misaine. Le beaupré sert d'appui aux étais du mât vertical le plus voisin de lui, appui lui-même des étais de l'arrière; il est donc fort important dans la consolidation de la mâture. Il joue encore un autre rôle ; il porte par lui-même ou par son prolongement (le boute-hors de foc) une ou plusieurs des voiles triangulaires qui se hissent à l'avant, pour aider à contre-balancer l'effet des voiles de l'arrière, ou pour faire abattre et arriver le navire à de certains moments. Dans les grands bâtiments, le beaupré est un mât d'assemblage (*voyez* MAT); dans les petits, c'est un mât d'un seul arbre. Des vaisseaux sont dits : naviguer beaupré sur poupe, lorsque chacun d'eux, eu égard à celui qui le précède, est placé fort près de son matelot (*voy.* VOILIER) d'avant. La distance ordinaire à laquelle se tiennent les vaisseaux, en ce cas, est généralement égale au double de la longueur du beaupré. Quand on veut aborder un vaisseau debout au corps, on engage le beaupré du vaisseau abordant dans les haubans de l'un des mâts du vaisseau abordé. Le beaupré sert alors de passage à la compagnie qui attaque, et, en même temps, d'obstacle à un dégagement du vaisseau qui a reçu ou subi l'abordage. Le mot *beaupré* était déjà usité dans la marine française au commencement du XVI[e] siècle ; on lit, en effet, dans le *Journal des voyages*, de J. Parmentier (1529): « Nostre mastrot sur le beaupré rompit.... » Dans les *Mémoires de Tourville*, on trouve, tome 1[er], page 76, l'orthographe *beau pré*, qui n'est pas moins admissible que l'autre, qui est peut-être même plus logique, puisque *beaupré* est la corruption de deux mots : *bow-sprit* (angl.), *boegspriet* (holland.), *bogsprot* (suéd.) *bougspryt* ou *bouspryt* (dan.), signifiant bâton de l'avant. L'usage du mât incliné sur le devant du navire est fort ancien; les sceaux du XIII[e] siècle des villes de Sandwich, Douvres, Poole, Dam sont timbrés de figures de vaisseaux qui ont le beaupré. Une barque que j'ai dessinée d'après un marbre antique de la collection Borghèse à Rome, et que j'ai publiée, page 21, tome 1[er] de mon *Archéologie navale*, montre que le mât incliné portant une voile analogue à la civadière était quelquefois implanté à la proue des navires romains et grecs.

A. JAL.

BEAUREGARD, né à Pont-à-Mousson, l'an 1731, se rendit célèbre par ses prédications. Chargé, en 1789, de prêcher le carême à la cour, il prophétisa, par ses sinistres accents, les malheurs qui devaient éclater trois ans plus tard : « Oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit. Mais qu'entends-je ? grand Dieu! que vois-je ? Aux saints cantiques qui faisaient retentir les voûtes sacrées en votre honneur, succèdent des chants lubriques et profanes! Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus ! tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du saint des saints et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs ! » Dès le commencement de la révolution, en butte aux poursuites et aux attaques de ses ennemis, le hardi prédicateur fut obligé d'aller chercher un refuge à Londres; de là il se retira à Maestricht, ensuite à Cologne, et vint enfin mourir en Souabe, au château de Groningq, chez la princesse Sophie de Hohenlohe, en l'année 1804.

BEAUREPAIRE acquit quelque réputation dans nos malheureuses guerres de la Vendée. En 1793, il avait formé une division qui se joignait, tantôt à l'armée du centre, tantôt à celle de Lescure. La plus grande preuve de courage qu'il donna fut à la seconde bataille

de Châtillon, où il commandait l'infanterie vendéenne. Il fut blessé et porté à Fougères, où il mourut, vivement regretté de son parti auquel il devenait très-utile.

BEAUREPAIRE, surnommé *le Caton de Verdun*. Avant 1789, ce fier républicain était officier des carabiniers. A la révolution, il fut nommé commandant du premier bataillon de Maine-et-Loire. En 1792, la défense de Verdun lui fut confiée ; et il se trouvait dans cette place lorsque les Prussiens l'attaquèrent. Les résolutions généreuses de Beaurepaire, pour la résistance à l'ennemi qui envahissait la France, ne furent pas approuvées par son conseil de guerre ; il se brûla la cervelle. La convention ordonna que le corps de Beaurepaire fût porté au Panthéon. Il fut écrit sur sa tombe : *Beaurepaire aima mieux mourir que de capituler avec les tyrans.*

Cette sépulture exceptionnelle et une pension à sa veuve sur les deniers de l'État, tel fut le prix de son dévouement. Gamond, membre de la convention, composa une tragédie sur la mort de Beaurepaire ; sujet digne de la scène de ces temps, où quelques hommes pensaient ressusciter les beaux jours de la vieille Rome.

BEAUSOBRE (Isaac de), ministre protestant, est l'un des membres les plus distingués de l'Église réformée, que l'édit de Nantes exila de leur patrie, en 1685. Né à Niort, en 1659, d'une famille originaire de Provence, et calviniste dès la Saint-Barthélemy, il fit ses études à Saumur et fut, à l'âge de 24 ans, nommé ministre de la paroisse de Châtillon-sur-Indre. Fixé depuis deux ans dans cette ville, il venait d'y épouser la fille d'un ministre du voisinage, lorsque parut l'édit de Nantes. L'église dont il était le pasteur fut fermée ; et, soit que, entraîné par la fougue de la jeunesse, Isaac de Beausobre ait, en effet, brisé les scellés sous la garantie desquels l'autorité royale venait de mettre cette église, soit, comme l'affirme un de ses biographes, qu'il se soit contenté de réunir chez lui ses paroissiens, pour les prêcher et de faire ainsi de sa maison un nouveau temple, il se trouva à la fois sous le double coup de l'exil qui menaçait tous ses coreligionnaires, et de l'accusation très-grave de révolte contre l'autorité royale. Après avoir subi quelques interrogatoires, cédant aux conseils de ses amis, il quitta la France, et se retira en Hollande à Rotterdam. Pendant sa fuite, il fut condamné à la prison et, en outre, à faire amende honorable.

De Rotterdam, Isaac de Beausobre se retira à Desdau, pour remplir auprès de la princesse d'Anhalt-Dessau la place de chapelain, à laquelle venait de l'appeler la princesse douairière d'Orange. Il resta dans cette ville, et exerça ces fonctions durant huit années, au bout desquelles il vint s'établir à Berlin, qui offrait à ses études beaucoup plus de ressources. Ce fut dans cette ville qu'il acheva sa carrière. Nommé d'abord pasteur de l'une des paroisses protestantes accordées aux réfugiés français, il ne tarda pas à devenir chapelain de LL. MM., et en remplit les fonctions jusqu'à la mort de la reine Sophie-Charlotte. Depuis, il fut successivement nommé conseiller du consistoire royal, directeur de la maison française, inspecteur du collége français et des églises de Berlin. Enfin, et après une carrière aussi longue que remplie, il tomba malade, en octobre 1737 ; et, après des souffrances assez prolongées, il mourut, le 5 juin 1738, à l'âge de 79 ans.

Le premier ouvrage que fit paraître Isaac de Beausobre fut composé à l'occasion du changement de religion d'un prince de la maison de Saxe, le duc de Saxe-Barby ; il porte pour titre : *Défen e de la doctrine des réformés.* Chargé par la cour de Berlin, avec M. Lenfant, de travailler à une nouvelle version du Nouveau Testament, ils publièrent leur ouvrage pendant l'année 1718, en deux volumes in-4°. Si nous ajoutons à ces deux ouvrages l'*Histoire du manichéisme*, dont il fit paraître le premier volume en 1734, et un assez grand nombre d'articles insérés dans la *Bibliothèque germanique*, nous aurons tout ce que de Beausobre fit imprimer durant sa vie. Ses œuvres posthumes, presque aussi considérables, se composent : 1° du second volume de l'*Histoire du manichéisme ;* 2° d'une *Histoire de la réformation*, qui avait été l'œuvre de toute sa vie, et qui fut publiée en 1786, par Pajon des Moncets ; 3° *des Remarques historiques, critiques et philosophiques sur le Nouveau Testament*, publiées à la Haye, en 1742, par la Chapelle ; 4° de deux volumes de *Sermons*, parus en 1759 ; 5° enfin d'une *Dissertation sur les livres d'Optat*, et d'une *Histoire du culte des morts chez les chrétiens et chez les païens*. Il faut encore ajouter à cela beaucoup de sermons qui valurent à de Beausobre la réputation d'un des meilleurs prédicateurs de son temps.

Beausobre est un écrivain érudit ; mais les préjugés du protestantisme, le mépris des Pères et l'amour du paradoxe qui dominent

dans ses ouvrages en détruisent presque tout le mérite.

BEAUSOBRE (Louis de), fils du second lit d'Isaac de Beausobre, suivit avec succès la carrière de son père. Né en 1730, il fut membre du conseil privé et de l'Académie des sciences. Il mourut en 1783, à Berlin, et nous a laissé les ouvrages suivants : 1° *Considérations sur les années climatériques*, Paris, 1757 ; 2° *Dissertations sur la nature du feu et les différentes parties de la philosophie*, Berlin, 1753 ; 3° *Essai sur le bonheur*, Berlin, 1758 ; 4° *Introduction générale à l'étude de la politique des finances et du commerce* (cet ouvrage a eu plusieurs éditions) ; 5° *Le Pyrrhonisme du sage*, Berlin, 1754 ; 6° *Songes d'Epicure ;* enfin un grand nombre de dissertations et de petits traités philosophiques ou moraux, qui parurent dans le *Mercure* de 1750 à 1780.

Nous devons encore mentionner un autre de Beausobre (le comte Jean-Jacques), omis dans la *Biographie universelle*, et qui nous a laissé un volume de commentaires sur la défense des places, Amsterdam, 1757. Il fut nommé lieutenant général des armées du roi, en 1759. On n'a pas la date de sa mort.

BEAUVAIS (Jean-Baptiste-Charles-Marie de), naquit à Cherbourg en 1733. A peine entré dans les ordres ecclésiastiques, il se fit avantageusement connaître par sa piété, son instruction et son éloquence, qualités qui l'élevèrent bientôt au siége épiscopal de Senez. On a de lui un grand nombre de discours et d'oraisons funèbres parmi lesquels nous citerons en première ligne : Le *Panégyrique de saint Louis*, prononcé devant l'Académie française; celui de *saint Augustin;* l'*Eloge de l'infant duc de Parme*, et surtout celui du *roi Louis XV*, composition simple, mais austère, écrite d'un style ferme, et dans laquelle, sans manquer ni à la vérité ni aux convenances, l'orateur sait à la fois louer les vertus du monarque et déplorer les scandales de sa vie. C'est dans son sermon de la *Cène*, prêché devant Louis XV, que l'on remarque les paroles suivantes : « Sire, mon devoir de ministre d'un dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. » En 1783, M. de Beauvais se démit de son évêché pour s'attacher à M. de Juigné, archevêque de Paris, et fut ensuite élu comme représentant du clergé aux états généraux; mais depuis les désagréments éprouvés par l'archevêque à Versailles, il ne fit guère que languir jusqu'à sa mort, arrivée le 5 avril 1790. Ses sermons ont été imprimés à Paris en 1806; on regrette de n'y trouver ni le *Panégyrique de saint Louis*, ni le *Sermon de la Cène*.

BEAUVAIS (Gilles-François de), qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, naquit en Bretagne en l'année 1693, fut prédicateur ordinaire du roi, et mourut en 1773. On a de lui un assez grand nombre de livres ascétiques, quelques panégyriques et d'autres ouvrages aujourd'hui complétement oubliés.

BEAUVAIS-DUPRÉAU (Charles-Nicolas), né à Orléans en 1745, et mort à Montpellier, en 1794, fut successivement médecin, juge de paix à Paris, et membre de l'Assemblée nationale, où l'exaltation des sentiments qu'il montra le fit élire membre de la convention. Il vota la mort du roi sans appel ni sursis. On a de lui divers ouvrages : 1° une *Description topographique du mont Olivet*, 1783; 2° une *Dissertation sur la parole*, traduite du latin d'Amman; 3° une édition des *Essais historiques sur Orléans*, 1778; 4° *Quæstio medica, an a recta pulsuum criticorum doctrina et ob observatione medicina certior*, 1774; 5° *Mémoires sur les maladies épizootiques des bêtes à cornes des îles de France et de Bourbon*, 1783; 6° *Lettres pour servir de supplément du Dictionnaire des artistes, de l'abbé Fontenay*, insérées dans le journal encyclopédique.

BEAUVAIS (*géog.*). Sur le Thérain, ancienne capitale du Beauvoisis, chef-lieu du département de l'Oise, 13,082 habitants, distance légale N. N. O. de Paris, 88 kilomètres. Les Bellovaques étaient, à l'époque de la conquête de Jules César, un des peuples les plus puissants de la Gaule-Belgique. La fondation de leur capitale est attribuée par les historiens à Bellovèse, général gaulois, mentionné dans Tite-Live, l. v, ou à Belgius, l'un des chefs qui accompagnèrent Brennus d'après Pausanias, l. x, et Justin, l. xxv. Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, toujours est-il que cette ville remonte à une haute antiquité, et de nombreux monuments romains découverts en différents endroits ne permettent aucun doute à cet égard. Ainsi que plusieurs autres cités anciennes, la capitale des Bellovaques a porté le nom de *Cæsaromagus*, de César qui s'en empara 54 ans avant J. C.; elle ne paraît pas avoir conservé longtemps ce nom que lui donne

Ptolémée (géog., l. II). La table de Peutinger désigne plutôt sous ce nom l'établissement que les Romains fondèrent dans cette capitale. La notice des Gaules, rédigée sous Honorius, dit *civitas Bellovacorum;* d'autres documents l'appellent *Belvacus*, *Belgivagus*, *Belloacus*, *Belgion*, *Bellovaci*, *Bellovacum*, etc.; c'est de ces nombreuses variantes qu'est enfin venu le nom de Beauvais.

A partir de la conquête des Romains, Beauvais disparaît dans l'histoire, car il n'est point de rôle pour une ville asservie. Nous ne nous arrêterons pas à des faits douteux ou apocryphes, tels que la résidence de Constantin à Beauvais, la surprise de cette ville par Attila en 445, et la mort de 600,000 hommes lorsque Clodion s'en empara sous les Romains, et ajouta le Beauvaisis, l'Amiénois, l'Artois, le Tornesis et le Cambresis à la nouvelle couronne de France. Les premiers faits constatés dont l'histoire nous ait conservé le souvenir sont l'entrée de Chilpéric à Beauvais en 571, l'incendie de cette ville en 850 par les Normands sous la conduite d'Oschery, et deux autres incendies en 886 et 1018. En 985, nouveau pillage par les Normands, malgré le traité de Saint-Clair-sur-Epte qui avait été conclu, en 912, entre Rollon et Charles le Simple. En 1013, Eudes, comte de Beauvais, concéda à son frère, l'évêque Roger, ce comté, en échange de celui de Sancerre, et Beauvais passa ainsi des mains séculières dans celles du clergé. Louvet nous a conservé la charte du roi Robert qui ratifie cet échange. En 1084, une querelle survenue au jeu d'échecs entre Louis, fils de Philippe Ier, roi de France, et Robert et Henri, fils de Guillaume le Conquérant, donna lieu à une reprise d'hostilités, pendant laquelle Robert-Courte-Heuse s'empara de Beauvais, et qui ne contribua pas peu à entretenir l'animosité qu'une plaisanterie de Philippe fit éclater trois ans plus tard, et qui aboutit pour Guillaume à la catastrophe de Nantes.

Au commencement du règne de Louis le Gros, Anselin, comte de Dammartin, alors possesseur de Beauvais, ayant pris parti pour les seigneurs révoltés contre leur suzerain, le roi, après avoir soumis la plupart de ces rebelles, vint mettre le siége devant Beauvais, qu'il prit en 1109, après deux années de siége; furieux d'une aussi longue résistance, il démolit la ville et fit pendre les habitants. Toutefois, bien que rapportée fort au long dans un ancien recueil intitulé *La mer des histoires et chroniques de France*, cette cruelle vengeance ne paraît, ni bien constatée, ni même bien probable, d'autant plus que nous voyons bientôt, en 1114, 1120 et 1124, trois conciles nationaux assemblés à Beauvais par Conon, légat du pape Paschal II. La charte de commune accordée à Beauvais par Louis le Gros est une des plus anciennes que l'on connaisse; elle fut confirmée par son fils Louis le Jeune en 1144 et 1151.

A l'occasion d'une révolte des bourgeois en 1232, saint Louis, étant venu à Beauvais, ne réussit qu'à grande peine à rétablir l'ordre, et il eut, avec l'évêque Milon, des démêlés si graves, que celui-ci osa l'excommunier. Ce fut à Beauvais qu'en 1357 prit naissance la fameuse sédition, connue sous le nom de la *jaquerie*, qui de là s'étendit dans plusieurs provinces de France, et ne fut apaisée que par la destruction d'une partie des malheureux qui y avaient pris part.

En 1417, un grand nombre de villes se déclarèrent pour le duc de Bourgogne, qui avait promis à celles qui suivraient son parti une exemption de tailles, aides, dîmes, gabelles, etc. La plupart des villes du Beauvaisis ouvrirent leurs portes aux troupes bourguignonnes, et Beauvais fut du nombre. Cette ville passa ensuite au pouvoir des Anglais avec presque tout le reste de la France; mais, lorsque les troupes de Charles VII eurent enfin reconquis une partie des provinces septentrionales, les habitants de Beauvais se rendirent au roi, après avoir chassé l'évêque Pierre Cauchon, l'infâme assassin de la Pucelle. En 1433, Beauvais manqua d'être surprise par les Anglais, et ne dut son salut qu'au courage de deux de ses habitants, Jean de Liguières et Jacques de Guéhengnies.

Bientôt allait briller pour Beauvais l'époque la plus glorieuse de son histoire, bientôt une femme moins célèbre que Jeanne d'Arc, parce qu'elle n'influa pas comme elle sur la destinée de la France entière, mais non moins courageuse, allait donner l'exemple du plus héroïque dévouement. Le 27 juin 1472, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, vint mettre le siége devant Beauvais, à la tête de 80,000 combattants, et il donna immédiatement l'assaut; mais partout il trouva la plus inébranlable résistance. Une procession des reliques de sainte Angadresme, la protectrice de Beauvais, et, plus que tout le reste, l'exemple de l'intrépidité d'une femme, électrisaient les Beauvaisins.

Jeanne Laisné, dite Fourquet, plus connue sous le nom de Jeanne Hachette, se met à la tête des filles et des femmes; montée sur la brèche, armée d'une hache, elle précipite dans les fossés un soldat bourguignon qui s'efforçait de planter son drapeau sur la muraille, et reste maîtresse de son étendard; elle continue de combattre, elle encourage ses compagnes qui font pleuvoir sur les assiégeants les pierres, la poix bouillante, les meubles, les ustensiles, enfin tout ce dont le désespoir peut faire des armes..... *Furor arma ministrat.* Les Bourguignons sont repoussés, les secours arrivent, Beauvais est sauvée, et le 22 juillet, après vingt-cinq jours de siége, Charles est forcé de décamper pendant la nuit et de renoncer à son entreprise. On connaît le bon mot du fou du duc de Bourgogne : un jour que Charles le Téméraire, faisant remarquer aux ambassadeurs d'Angleterre son superbe parc d'artillerie, disait que c'étaient là les clefs des bonnes villes de France, le bouffon qui le suivait fit semblant de chercher quelque chose. Que cherches-tu ? lui dit Charles. Les clefs de Beauvais, répondit-il ; je ne puis les trouver. En récompense de cette glorieuse défense, Louis XI exempta de toute taxe Jeanne Laisné et Colin Pillon qu'elle venait d'épouser, et institua pour le jour de sainte Angadresme une procession dans laquelle les femmes ont le pas sur les hommes, et portent l'étendard de Jeanne Hachette, conservé précieusement à l'hôtel de ville. Cette procession, interrompue pendant les premières années de la révolution, se fait actuellement tous les ans, le dimanche le plus rapproché du 14 octobre, en exécution d'un décret du 12 décembre 1806.

A l'époque des guerres de la Ligue, Beauvais conserva une stricte neutralité, tant que dura le règne de Henri III; mais elle se soumit avec empressement à Henri IV par un traité qui fut signé à Amiens en 1594. A dater de cette époque, Beauvais ne fut le théâtre d'aucun événement remarquable.

Cette ville se glorifie d'avoir donné naissance à Jean et Philippe de Villiers de l'île Adam, Claude de la Sangle, Aloph et Adrien de Vignacourt, tous cinq grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Vincent de Beauvais, Philippe de Crèvecœur, Jean Loisel, Jean Foy Vaillant, Denis Simon, J. B. Dubos, Pierre Restout, etc.

Beauvais n'est pas moins intéressante sous le rapport monumental; on retrouve dans son enceinte des traces de presque tous les âges, et sa cathédrale a pu rivaliser avec les plus beaux monuments de l'architecture ogivale. On connaît le proverbe, plus célèbre que vrai : pour faire une église parfaite, il faudrait les clochers de Chartres, le portail de Reims, la nef d'Amiens et le chœur de Beauvais.

L'église de Notre-Dame de la Basse-OEuvre est, avec la petite église Saint-Jean de Poitiers, le seul exemple, en France, d'un monument d'origine chrétienne et de construction romaine. Le palais épiscopal, l'église Saint-Étienne, les restes des antiques murailles, l'hôtel de ville et la manufacture royale de tapisseries fondée en 1644, trois ans avant celle des Gobelins, méritent également d'attirer l'attention. ERNEST BRETON.

BEAUVAISIS (*Hist. du*).—*Bellovacensis.* — La plupart des écrivains ont débité beaucoup de fables sur le Beauvaisis et sur l'origine de son nom, qu'ils ont environné de ténèbres, croyant sans doute par là le rendre d'autant plus auguste que son antiquité se perdrait dans la nuit des temps; mais cette province est assez illustre par une antiquité vénérable et par des histoires véritables et importantes, pour négliger les fictions qui ne servent qu'à rendre la vérité elle-même suspecte d'erreur. Aussi, sans nous arrêter à discuter le plus ou le moins d'invraisemblance de toutes ces fables, nous allons rapporter ce que les historiens ont écrit de plus important et de plus sérieux sur cette contrée. — Le Beauvaisis fut réduit sous la domination des Romains par Jules César, l'an 694 de la fondation de Rome. Mais, en l'an 703, les Beauvaisiens, impatients de s'affranchir du joug que le conquérant des Gaules avait imposé à leur valeur, prirent les armes et combattirent pour recouvrer leur liberté. Peu de temps après, ils furent de nouveau réduits en servitude par Albinus, lieutenant de César dans la Belgique, ou par Brutus, selon Tite-Live; et, ces peuples, les plus forts et les plus vaillants de tous les Gaulois, d'après le témoignage de César, et qui, 108 ans avant l'ère chrétienne, avaient résisté aux Cimbres et aux Teutons, se virent contraints de subir la loi d'un peuple, trop animé de l'esprit de conquête pour être guidé par celui de justice. Vers l'an de J. C. 434, Clodion, dit le Chevelu, deuxième roi des Français, enleva le Beauvaisis aux Romains; et, après la défaite et la mort de Siagrius, fils de

Gillon, gouverneur des Romains, qui, après la chute de l'empire, se maintenait dans quelques provinces des Gaules, le Beauvaisis, presque entièrement conquis par Clovis Ier, roi de France, fut compris dans le royaume de Paris et échut depuis à Childebert Ier, fils de Clovis. — Au commencement du IXe siècle, des peuplades de barbares, plus connues sous le nom de Normands, surgirent de la Scandinavie (aujourd'hui la Norwége) et tentèrent, sous les règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, de faire irruption sur les côtes de France. Mais, comme ces côtes étaient alors bien gardées, ils s'arrêtèrent en Écosse et conquirent une partie de l'Angleterre. Après la mort de Louis le Débonnaire, les barbares, voyant la France affaiblie par les guerres civiles entre les enfants de ce prince et exposée sans défense à leur invasion, vinrent, pleins de fureur, y porter la destruction et la mort. Le désir du butin et de la gloire les avait jetés hors de leur patrie, le faux zèle de leur religion impie et brutale les rendit cruels et sanguinaires. « Depuis une mer jusqu'à l'autre, dit « Mézeray, il ne demeura pas un monastère, « pas une église qui ne fût rançonnée, pillée « ou brûlée deux ou trois fois : ce qui faisait « assez connaître que c'était une terrible « vengeance de Dieu. » Le Beauvaisis fut, durant un siècle, le théâtre toujours sanglant de leurs excursions. Raoul, roi de France, les ayant entièrement exterminés en 930, la tranquillité fut rétablie dans le Beauvaisis; mais au XIIe siècle, durant les guerres contre les Anglais, cette province fut de nouveau exposée à une désolation continuelle; et, en 1346, Edouard III, roi d'Angleterre, n'ayant pu s'emparer de Paris, que défendait Philippe de Valois, toute sa fureur retomba sur cette contrée, qui fut impitoyablement ravagée. En 1358, les paysans du Beauvaisis s'étant attroupés en armes, sous les ordres d'un nommé Caillet, commencèrent contre la noblesse cette redoutable guerre, si connue dans les annales de France sous le nom de *jaquerie* (*voy.* JAQUERIE), et attirèrent ainsi sur cette malheureuse province tous les désastres qu'entraîne après elle une guerre d'extermination. Vers le milieu du XVe siècle, les partisans du duc de Bourgogne pillèrent le Beauvaisis; et Charles, comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, y exerça, en 1472, d'horribles ravages en haine du roi Louis XI. Ce fut à cette époque que Beauvais se rendit célèbre par la ferme résistance qu'elle opposa aux armées de ce seigneur (*voy.* BEAUVAIS). — Le Beauvaisis, après avoir fait partie de la Picardie, puis de l'Ile-de-France, se trouve aujourd'hui enclavé dans le département de l'Oise. Son étendue était de 18 lieues sur 12. ROISS. DE SAUCLIÈRES.

BEAUVAU. C'est le nom d'une famille des plus illustres de France : plusieurs de ses membres figurent dans les chroniques dès le commencement du XIe siècle. Le premier que l'on connaisse est un Geoffroy, seigneur de Beauvau, qui vivait en 1006. Les archives de Saint-Aubin-d'Angers représentent un Raoul de Beauvau, illustre par ses exploits, rendant, en l'année 1025, hommage au comte d'Anjou, debout, l'épée au côté et la rorette sur la tête, à cause de sa parenté avec le suzerain, tandis que les autres seigneurs s'acquittaient du même devoir à genoux, désarmés et tête nue. C'est probablement pour cette raison que la plupart des auteurs ont vu, dans la famille de Beauvau, une branche cadette de la première maison d'Anjou. Marois remarque avec justesse que par le mariage d'une demoiselle de Beauvau avec Jean de Bourbon, comte de Vendôme et bisaïeul du roi Henri IV, en 1354, la plupart des têtes couronnées d'Europe descendirent depuis lors de cette maison. Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Jacques III d'Angleterre, entre autres, reconnurent plusieurs fois cette parenté d'une manière authentique. Les personnages les plus illustres de ce nom auxquels les auteurs de biographies générales accordent une mention particulière sont les suivants.

I. *Beauvau* (René baron de), l'un des plus illustres chevaliers du XIIIe siècle, accompagna Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, dans son expédition de Naples, en 1225, s'y distingua par des prodiges de courage, surtout à la bataille de Bénévent, et nommé connétable du royaume nouvellement conquis, mourut de ses blessures presque aussitôt après.

II. *Beauvau* (Louis, seigneur de), petit-fils du précédent au troisième degré, sut réunir en lui les divers mérites du guerrier, du magistrat et du négociateur. On le vit encore aimer et protéger les lettres dans un siècle à demi barbare. Il fut gouverneur de la tour de Marseille, grand sénéchal de Provence et premier chambellan de ce bon roi René qu'il suivit à travers toutes les vicissitudes de sa

fortune jusqu'en 1445, époque à laquelle ce prince, abandonnant la Lorraine pour n'y plus reparaître, voulut l'attacher à son fils. Tels étaient les droits de Louis de Beauvau à l'estime générale, que René, fondant, en 1448, l'ordre du *croissant*, le fit inscrire comme premier chevalier, ne se jugeant digne d'occuper lui-même qu'une place inférieure à la sienne. Il mourut à Rome en 1472, après y avoir rempli diverses ambassades délicates, notamment auprès du pape Pie II.

III. *Beauvau* (Henri, baron de), descendant du précédent au cinquième degré, fit ses premières armes en Hongrie, sous l'empereur Rodolphe II, puis, ne trouvant pas ce prince assez bon guerrier, alla offrir ses services à l'électeur de Bavière. Mais voyant, en 1595, la Hongrie ravagée par les Turcs, il leva un corps d'armée, à la tête duquel il concourut puissamment à la victoire et à la reprise de Strigovie sur les infidèles. Rappelé bientôt en Lorraine, il fut ambassadeur du duc Henri, près la cour de Rome, pour le mariage de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, et, en 1601, suivit le duc de Mercœur dans son expédition de Hongrie. La paix une fois assurée par la défaite des Turcs, il se mit à parcourir l'Europe, l'Asie et l'Afrique, puis, à son retour, devint grand forestier de Lorraine, conseiller d'État du duc et son premier chambellan, ce qui ne l'empêcha pas d'écrire une relation de ses campagnes et de ses voyages. (L'édition la plus complète est celle de Nancy, 1619, in-4°). Son fils Henri, marquis de Beauvau, est l'auteur des mémoires de ce nom. (Cologne, 1690.)

IV. *Beauvau* (Marc de), prince de Craon, petit-fils du dernier Henri, naquit en 1679, et, dès l'année 1695, à peine sorti de l'enfance, se fit remarquer à la fameuse journée de Temeswar. Après la paix de Riswick, en 1697, il devint grand écuyer de Lorraine, puis, en 1715, gouverneur du jeune prince, qui, plus tard, fut empereur sous le nom de François Ier. Ses conseils eurent encore une grande influence dans les traités de pacification, d'échange et de partage qui terminèrent ou suivirent la guerre de succession, et, chose bien remarquable, les parties rivales le comblèrent également de témoignages éclatants de satisfaction ; ainsi l'empereur Charles VI le créa prince de Craon et du saint-empire ; Philippe V le fit grand d'Espagne de première classe. Lorsque en 1735 son élève, devenu prince régnant, se vit contraint d'échanger ses États contre la Toscane, une égale confiance des deux souverains, dont l'un quittait la Lorraine et l'autre venait l'occuper, le fit aussi charger, par le roi Stanislas, d'une mission délicate près la cour de Versailles, et par le duc de Toscane, d'aller recevoir le serment de fidélité de ses sujets. Ce fut encore lui qui, l'année suivante, négocia le mariage de son souverain avec l'aînée des archiduchesses d'Autriche, circonstance qui lui valut le titre de conseiller d'État intime de l'empereur Charles VI, et l'ordre de la toison d'or. Lorsque enfin le grand-duc François monta sur le trône impérial, en 1745, le prince de Craon le remplaça dans son gouvernement de Toscane, sous les titres de son ministre plénipotentiaire, chef et président du conseil de régence. Ces contrées se souviennent encore avec reconnaissance de son administration, à laquelle présidèrent toujours une justice bienfaisante, une dignité affable et une attention constante à employer ou récompenser le mérite. Le prince de Craon fut encore le protecteur des lettres et des arts dans cette Florence leur patrie naturelle, et mourut en 1754, à l'âge de 75 ans.

V. *Beauvau* (Charles-Juste, maréchal de), fils du prince de Craon dont nous venons de parler, naquit à Lunéville, le 10 septembre 1720. Colonel des gardes du roi Stanislas à l'âge de 20 ans, il voulut servir seul comme volontaire dans l'armée française, où ses compagnons d'armes le surnommèrent *le jeune brave*. Enfermé dans Prague, en 1742, la défense de la ville contre les troupes de Charles de Lorraine lui valut la croix de Saint-Louis à l'âge de 22 ans Rapidement élevé de grade en grade, il les mérita tous par sa valeur : au passage de la Barmida, où, s'élançant à travers les embrasures des canons ennemis, il s'empara des retranchements et du pont qui tenaient en suspens toute l'armée française ; à l'assaut de Mahon, où, commandant l'attaque principale, il arriva des premiers sur la brèche ; à la journée de Corbach, où, par l'annonce d'une bataille prochaine, on le voit accourir de Versailles, et, lieutenant général des armées, chevalier des ordres, capitaine des gardes, servir d'aide de camp au maréchal de Broglie. Aussi cet aide de camp de nouvelle espèce et de tout ce qui marchait à l'ennemi, comme l'a dit le chevalier de Boufflers, fut-il choisi, deux années après, pour commander en chef le corps de troupes envoyées au secours de l'Espagne. La paix de

1763 vint fermer devant lui la carrière des armes. Mais ce n'était pas seulement par le courage militaire que Charles de Beauvau devait obtenir une place parmi les hommes les plus distingués de son époque. Nommé commandant du Languedoc, en 1763, un des premiers actes de son administration fut d'ouvrir la porte des prisons où languissaient encore plusieurs familles protestantes renfermées à cause de leur croyance religieuse. Sur l'avis officiel que cette conduite pourrait lui valoir une disgrâce : « Le roi, répondit-il au ministre, est le maître de m'ôter le commandement qu'il m'a confié, mais non de m'empêcher d'en remplir les devoirs selon ma conscience et mon honneur. » Cette fermeté de caractère, jointe à l'oubli de tout autre intérêt que celui de bien faire, présida toujours à sa conduite. Plus d'une fois on le vit, durant les commandements divers qu'il exerça, marquer aux parlements les justes limites de leurs prérogatives, mais on le vit également prendre la défense de la magistrature et s'opposer à la destruction de cet organe indépendant des vœux et des besoins du peuple. C'est ainsi que, présent au fameux lit de justice de 1771, il refusa sa voix aux projets du chancelier de Maupeou, recueillant lui-même les suffrages et bravant une vengeance qu'il savait armée d'une lettre de cachet, dont l'exécution ne fut arrêtée que par la volonté du monarque, défendant lui-même son capitaine des gardes contre son ministre. — Nommé, sous le nouveau règne, commandant de l'une des premières divisions militaires, en 1777, gouverneur de Provence en 1781, maréchal de France en 1783, le prince de Beauvau se distingua toujours par son zèle pour l'honneur de l'armée, une intégrité parfaite et une sage philanthropie. La Provence lui dut le rétablissement de ses États, la conservation de son académie, le perfectionnement de sa navigation et le bien-être de ses habitants. A la suppression de l'arsenal de Marseille, il proposa de convertir cette vaste enceinte en un lieu privilégié, où tout commerce serait libre et tout culte permis; cette double franchise d'un seul quartier d'une ville eût investi la France de toute la navigation et de tout le commerce de la Méditerranée. Les troubles politiques de 89 le trouvèrent fidèle à son prince et dévoué à sa patrie. Il accompagnait Louis XVI, le 6 juillet, dans son voyage orageux de Versailles à l'hôtel de ville, prêt à lui faire un rempart de son corps, et, le 4 août, il acceptait le ministère qu'il avait déjà refusé le jour même où M. de Malesherbes refusa les sceaux. Il demeura cinq mois sans pouvoir maîtriser les événements; beaucoup de personnes pensent néanmoins que de grands malheurs eussent été probablement évités si l'on eût suivi ses conseils. Le prince de Beauvau ne survécut point aux horreurs de 93 ; il n'avait pas cru devoir émigrer, et mourut le 21 mai de cette même année en France, où, comme le dit un journal de l'époque, malgré son nom et ses dignités, l'ascendant de ses vertus et de ses bienfaits l'environna de respects jusqu'à la fin de sa carrière. — Rappelons, en terminant, son goût pour l'étude et les lettres. Membre de l'Académie *della Crusca*, en 1748, il le fut également de l'Académie française en 1771. Son éloge a été prononcé dans une séance de l'Institut, par son neveu, le chevalier de Boufflers, en 1805. On ne possède de lui qu'*une lettre à l'abbé Desfontaines, sur une phrase de cent quatre-vingts mots d'un discours de l'abbé Harisson*. 1745, in-12.

VI. *Beauvau* (René-François de), l'un des prélats les plus distingués de l'église gallicane, sortait d'une branche cadette établie dans le Poitou. Né en 1664, il fut reçu docteur de Sorbonne, à Paris, en 1694, chanoine et grand vicaire de l'église de Forlat, dont l'un de ses oncles était évêque, et, en 1700, porté à l'évêché par son mérite personnel encore plus que par son nom. Peu d'années lui suffirent pour mériter l'estime et l'amour de tout son diocèse, car, à la nouvelle de sa promotion d'un siége plus avantageux, les habitants s'imposèrent une taxe volontaire pour élever les revenus de celui de Bayonne, et la ville écrivit au roi pour lui demander, avec les plus vives instances, la grâce de conserver leur pasteur vénéré; mais Louis XIV n'en persévéra pas moins dans sa volonté première. Ce que Fénélon avait été dans Cambray, menacé par le duc de Marlborough, M. de Beauvau le fut dans Tournay, assiégé par le prince Eugène, et non-seulement il fit de son palais, de son église, un hôpital pour les blessés, mais il vendit sa vaisselle, tous ses objets précieux et emprunta même, en son propre nom, la somme de 800,000 francs pour faire subsister la garnison, nourrir les habitants et affranchir les citoyens de contributions arbitraires. La ville, abandonnée du dehors, fut enfin forcée de capituler; mais son évêque refusa de

chanter le *Te Deum* pour le vainqueur, et, sourd aux menaces comme aux offres avantageuses, se rendit à Paris. La paix ayant donné Tournay à l'empereur, M. de Beauvau se démit alors de son siége et fut successivement nommé archevêque de Toulouse en 1713, de Narbonne en 1719, commandeur des ordres en 1724, et mourut le 4 août 1739. — Président des États de Languedoc pendant vingt ans, M. de Beauvau porta dans son administration publique la même pureté, la même sagesse et la même bienfaisance que dans son administration pastorale. Animé du goût de l'étude et des lettres, il fut membre honoraire de la Société des sciences de Montpellier. On doit à ses soins et à ses encouragements de tout genre une *Histoire du Languedoc,* en 5 volumes in-fol., par les religieux de Saint-Maur; la *Description géographique et l'histoire naturelle* de cette même province, par la Société de Montpellier.

LEPECQ DE LA CLOTURE.

BEAUX-ARTS (*voy.* ARTS).

BEAUZÉE (NICOLAS), savant grammairien, naquit à Verdun en 1717. Il se fit connaître par divers travaux utiles, parmi lesquels on distingue les articles de grammaire qu'il fut chargé de rédiger pour l'Encyclopédie, après la mort de Dumarsais. Ces articles se retrouvent, joints aux articles de littérature de Marmontel, dans une collection publiée d'abord à Liége, sous ce titre : *Dictionnaire de grammaire et de littérature.* Dans sa *Grammaire générale*, on reconnut beaucoup de finesse et d'exactitude. Cet ouvrage valut à Beauzée une médaille d'or de la part de l'impératrice Marie-Thérèse, qui en avait affronté la lecture, malgré l'aridité du sujet. La nouvelle édition des *Synonymes de l'abbé Girard*, que Beauzée fit paraître et qu'il enrichit d'un volume tout entier, mérita et obtint du succès. On la consulte encore avec fruit. Le plus estimable de ses autres ouvrages est sa traduction de Quinte-Curce, quoique généralement un peu diffuse. Le caractère de Beauzée était doux et sans ambition. Il refusa de se fixer à Berlin, où l'appelait le roi de Prusse, jaloux de conquérir sur la France ses réputations même les plus modestes. Successeur de Duclos à l'Académie française, dont il suivait assidûment les travaux, Beauzée mourut à Paris, en 1789.

THÉRY.

BÉBÉ. C'est le surnom par lequel est généralement désigné le nain fameux du roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine. Son nom véritable était Nicolas Ferré. Il naquit, le 19 novembre 1741, dans les Vosges, de deux paysans sains, bien faits et travaillant à la terre. Sa mère avait 35 ans lors de sa naissance, et ne l'éleva qu'avec beaucoup de peine; sa bouche était trop petite pour embrasser complétement le bout du sein. Il avait, en venant au monde, neuf pouces de longueur et pesait environ quinze onces. Un sabot, à moitié rempli de laine, lui servit, dit-on, longtemps de berceau. Il eut la petite vérole à l'âge de trois mois; son accroissement fut proportionné à sa petitesse première jusqu'à l'âge de 12 ans, et son visage n'offrait alors rien de laid; mais, à cette époque, la nature parut faire un effort qui, n'étant pas uniformément soutenu, ne donna qu'un accroissement inégal pour certaines parties. L'apophyse nasale, principalement, grandit en disproportion des autres os de la face. La colonne vertébrale s'arqua ensuite en cinq endroits, et les côtes grandirent plus d'un côté que de l'autre. Néanmoins, à l'âge de 17 à 18 ans, des signes de puberté se manifestèrent, avec même plus d'énergie que ne semblait le comporter sa petite structure. Examiné, en 1750, à l'époque de son développement le plus complet, il offrait deux pieds et demi de hauteur, y compris ses souliers, sa perruque et son chapeau, et pesait 36 livres avec ses habits. Dès l'âge de 22 ans, il commença à tomber dans un état de caducité complète; et, vers la dernière année de son existence, il ne se soutenait plus qu'avec peine. Il mourut le 9 juin 1764.

Bébé ne donna jamais que des marques très-imparfaites d'intelligence. Il fut impossible de lui apprendre à lire, et son esprit ne s'éleva jamais à la connaissance de l'Être suprême, ni à la pensée d'une vie future, ainsi qu'il l'a prouvé dans la maladie prolongée dont il est mort. Il paraissait aimer la musique et battait quelquefois la mesure avec assez de justesse. On parvint à lui apprendre en quelque sorte à danser; mais, durant cet exercice, il tenait continuellement les yeux fixés sur son maître, qui, par des signes, dirigeait tous ses mouvements, comme cela se remarque pour les animaux rusés. Il était susceptible de quelques passions, mais seulement de celles de l'espèce commune aux autres animaux, telles que la colère et la jalousie. Pourtant il avait l'ensemble des organes complet, et tout ce qui tient à la phy-

siologie paraissait exact et selon l'ordre ordinaire de la nature. LEPECQ DE LA CLOTURE.

BÉBRICES (*hist. anc.*). Nom des anciens et premiers habitants de la Bithynie, s'il faut en croire les Grecs. Étienne de Bysance les fait descendre d'un certain *Bébrix*, dont nul autre que lui ne parle, tandis que, suivant Eustache, ils seraient sortis de Bébryce, l'une des cinquante filles de Danaüs, laquelle, désobéissant à son père, conserva la vie à celui des cinquante enfants d'Ægyptus, qu'on lui avait donné pour époux, et s'enfuit avec lui au fond de l'Asie pour éviter le courroux paternel.—On donne encore le nom de Bébrices à des peuples qui habitaient une partie de la Gaule narbonnaise. Silius Italicus est le premier qui en parle. Le compilateur de scolies sur Lycophron parle aussi des Bébrices gaulois, ainsi qu'Étienne de Bysance et Eustache dans leurs commentaires sur Denis le géographe. Festus Avienus prétend que Narbonne fut d'abord la capitale de leur pays. Malgré toutes ces autorités, on regarde généralement comme fabuleux tout ce qui se dit des Bébrices.

BEC (*sciences naturelles*). Ce nom, sous lequel on désigne vulgairement la bouche des oiseaux, est très-employé dans le langage des sciences naturelles, et surtout en zoologie. Suivant Gattel, ce serait un radical de l'ancienne langue gauloise, où *bec* avait la même signification qu'aujourd'hui. B. de Roquefort (*Dictionnaire étymologique*) le dit formé, par onomatopée, du bruit que font les oiseaux en prenant leur nourriture; et on a donné ensuite, dit-il, ce nom à tous les objets terminés en pointe et aux instruments piquants. Une forme conique plus ou moins aiguë, droite ou recourbée, analogue à un bec d'oiseau, est donc l'origine de l'emploi si fréquent de ce mot dans les arts industriels, et même dans toutes les branches des sciences naturelles qui l'empruntent à l'ornithologie. C'est donc cette forme conique, résultant du rapprochement des mâchoires osseuses d'un oiseau, qui constitue le type auquel on a rapporté, à tort ou à raison, un grand nombre de parties des animaux et de quelques végétaux.

En ornithologie, on entend par *bec* le prolongement osseux formé par les deux mâchoires, et revêtu par un tissu gencivaire qui sécrète la substance cornée qui s'adapte aux formes de cette portion osseuse de la tête. On donne aussi le nom de *bec* à cet étui corné. Les mâchoires des oiseaux ont encore été appelées mandibules. Les os qui entrent dans leur composition seront décrits à l'article squelette (*voy.* le mot). Les mandibules sont aussi appelées *bec supérieur* et *bec inférieur*.

La composition anatomique est, en général, la même dans tous les becs d'oiseaux, c'est-à-dire qu'on y trouve dans tous 1° des os; 2° du tissu périostique et gencivaire qui les recouvre, et enfin l'étui corné plus ou moins dur de chaque mandibule. Mais il n'en est pas de même à l'égard des formes de cet organe rostral. Les différences très-nombreuses de ces formes sont subordonnées à trois conditions principales, savoir: 1° la variété de la nourriture; 2° la diversité des lieux (air, eau, sol) où l'oiseau cherche cette nourriture; et 3° les différents modes de préhension, de dépècement, de trituration et de déglutition d'une proie végétale ou animale plus ou moins molle ou dure, morte ou vivante, et exigeant alors le concours d'autres armes offensives, placées à l'extrémité des doigts des pieds. Ce sont toutes ces particularités de formes du bec des oiseaux qui ont dû être prises en considération par les ornithologistes, et qui leur ont fourni des caractères distinctifs des groupes naturels. Il convient de joindre à tous les particularités de forme du bec, l'étude de la membrane colorée qui en recouvre la base (on désigne cette membrane sous le nom de cire), et avoir égard à la position des narines, qui sont placées tantôt derrière la base du bec, tantôt à cette base et tantôt enfin au milieu même de cet organe. Enfin les prolongements caronculiformes de la cire et les diverses sortes de plumes de la base du bec, qui ont reçu les noms de *moustaches*, de *barbes* et de *vibrisses*, fournissent encore des notes accessoires pour parachever la caractérisation des becs des oiseaux.

D'après la description très-succincte que nous venons de donner, on doit voir que l'organe dont il s'agit n'est autre chose qu'une bouche dépourvue de dents et de lèvres. Mais les oiseaux ne sont pas les seuls animaux vertébrés dont la bouche soit transformée en bec. Les ornithorhynques, qui ont encore une dent sur chaque côté de leurs mâchoires, et les échidnés tout à fait édentés, ont aussi leur museau prolongé en bec non garni de lèvres, et ce sont les mammifères les plus rapprochés des oiseaux (*voy.* MAMMIFÈRES, ORNITHORHYNQUES

Échidnés). Dans la classe des reptiles écailleux, tout l'ordre des chéloniens, ou tortues, présente encore une bouche sans lèvres, fermée par deux mâchoires revêtues d'un étui corné plus ou moins dur, où se voient de même les ouvertures des narines. Enfin un bec corné transitoire existe dans la bouche des batraciens, qui sont encore à l'état de larves ou de têtards, et ce bec s'atrophie et disparaît au fur et à mesure que des mâchoires pourvues de véritables dents se développent. Quel que soit l'allongement d'une bouche pourvue de lèvres plus ou moins grandes ou atrophiées, et armée ou non armée de dents, on ne doit point lui donner le nom de *bec*. Ces sortes de bouches allongées, très-fendues (caïman) ou à ouverture étroite (fourmiliers, pangolins) (poissons solénostomes ou bouches en flûte), ne sont donc jamais considérées comme de véritables becs. — C'est ici le moment de faire remarquer que l'ornithorhynque, qui a de véritables dents, présente cependant un bec semblable à ceux des canards, et que M. E. Geoffroy Saint-Hilaire a cru pouvoir considérer, comme des vestiges d'un système dentaire chez les oiseaux, de petits corps blancs, arrondis et plus larges à leur extrémité, qu'il a observés sur des embryons de canards et de perruche à collier. Il serait important et très-opportun de reprendre ces recherches, et de les poursuivre sur les embryons des monotrèmes et sur ceux des chéloniens, et même à l'égard des mammifères édentés, fourmiliers, pangolins et cétacés.

La bouche allongée d'un certain nombre d'espèces d'animaux articulés (coléoptères, charançons, hémiptères, diptères) n'offre aucune analogie avec celle des oiseaux, quoiqu'on lui ait donné à tort le nom de *bec* Cette dénomination serait plutôt applicable aux deux dents cornées qui arment la bouche des mollusques céphalopodes, et qui se présentent sous la forme d'un *bec de perroquet*, avec cette différence que, dans ces mollusques, c'est le bec inférieur qui dépasse et embrasse le bec supérieur.

Nous avons dû nous borner à indiquer les principaux usages des becs des oiseaux, de ceux des mammifères monotrèmes ou ornithodelphes, et enfin de ceux des chéloniens, des têtards, des batraciens et des mollusques céphalopodes; il ne nous reste plus qu'à signaler deux faits curieux qui se rattachent à l'étude des becs chez les embryons.

On sait, depuis Malpighi, que le poulet porte près de l'extrémité du bec supérieur un tubercule calcaire, pointu, qui lui sert pour rompre la coquille de l'œuf quand est arrivé le moment de l'éclosion. Ce fait a été vérifié dans ces derniers temps par M. Dutrochet.— M. E. Geoffroy Saint-Hilaire, en France, et M. R. Owen, en Angleterre, ont eu l'occasion de constater également l'existence d'un petit tubercule corné, mousse, près l'extrémité du bec supérieur d'embryon de l'ornithorhynque. Ce tubercule a été considéré avec raison par ces deux naturalistes comme l'analogue du tubercule calcaire du bec du poulet et probablement de tous les oiseaux. Mais le tubercule corné du bec des ornithorhynques n'est qu'un vestige d'un tubercule calcaire et ne doit remplir aucun usage, puisqu'on sait de nos jours positivement que les monotrèmes ou ornithodelphes ne possèdent pas d'œufs et sont réellement ovovivipares.

En anatomie humaine, on donne au sommet de l'apophyse coracoïde de l'omoplate le nom de *bec coracoïdien;* l'extrémité d'une lame osseuse qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal où passe le muscle interne du marteau a été appelée *bec de cuiller*. La pointe du *calamus scriptorius*, cavité de la partie supérieure de la moelle épinière où se termine le quatrième ventricule du cerveau, a aussi reçu le nom de *bec de la plume à écrire*. On a encore appliqué ce mot à la désignation, 1° du canal de la base des coquilles univalves dans le cas où il est petit, mince ou recourbé; 2° aux sommets des valves, des coquilles bivalves. Un grand nombre d'espèces et même de genres d'oiseaux et de mollusques et de quelques reptiles et poissons ont été désignés par des noms vulgaires composés du mot *bec*, suivi d'épithètes spécificatives; tels sont les *becs-fins*, *becs-croisés*, *becs-en-fourreau*, etc., etc. (*voyez* ces mots). Enfin les mots *becs de cicogne*, *de héron*, *de pigeon*, *de grue*, *de cane* ont été employés pour dénommer diverses espèces de géranium dont les fruits offraient quelque ressemblance à ces sortes de bec; ce sont, au contraire, les feuilles de la plante *aloe linguiformis* qui l'ont fait nommer *bec-de-cane*, en raison de la similitude de ces feuilles à un bec de canard.

Laurent.

BEC (*marine*). Ce mot, synonyme de *pointe*, s'applique, dans la marine, à différentes choses. Certains caps portent le nom de bec, et nous pourrions citer le bec d'Al-

lier, le bec d'Ambès et le bec du ras de l'île des Saints, si ces points géographiques n'étaient pas très-connus. Au XIIIe siècle, l'avant des navires, terminé en une pointe allongée, était appelé le bec de la nef. On lit dans Joinville : « Car il vous convient « saillir de vostre vessel sur le bec qui est « teson de celle galie, » c'est-à-dire : « il « vous faut sauter de votre navire sur le bec « ou éperon de cette galère. » Quelques lignes plus haut, Joinville dit : « En ce point « ma gent, qui estoient en la pointe du ves- « sel aval m'escrièrent, etc. » La partie saillante de quelques-uns des navires latins de la Méditerranée a conservé ce nom de *bec;* elle s'appelle aussi flèche. Les deux côtés de ce triangle allongé prennent, au moins dans les tartanes, le nom de *garde*, et l'ensemble des traverses qui s'appuient sur la tête de la guibre compose *l'échelle*. Dans une ancre, l'extrémité de chaque patte s'appelle *bec*. Les calfats ont un instrument en fer terminé, à l'une de ses extrémités, par une lame plate, recourbée, peu large, qui se nomme *bec-de-corbin*. Le bec-de-corbin sert à retirer des fentes et coutures, où elle a été poussée par le marteau, la vieille étoupe qu'on veut changer. A. JAL.

BÉCABUNGA (*bot.*), nom latinisé venant des mots allemands *bach-punghen, plante d'eau*, par lequel on désigne communément une espèce du genre *véronique*, le *veronica beccabunga* de Linné, famille des *anthirrhinées* de Richard, pédiculaires de Jussieu. (*Voir* ce dernier mot pour les caractères botaniques.) C'est une petite plante vivace qui croît sur le bord des ruisseaux. Ses tiges épaisses et rampantes portent des feuilles ovales, arrondies, opposées, dentées, lisses, charnues, et, dans le mois de mai ou juin, de petits épis de fleurs bleues axillaires qui donnent naissance à des fruits cordiformes. Le bécabunga offre beaucoup d'analogie avec le cresson de fontaine, pour lequel le prennent quelquefois les personnes du monde, et produit sur l'organe du goût la même saveur amère, quoiqu'un peu plus faible et moins piquante. Il s'emploie en médecine comme un léger dépuratif et un faible antiscorbutique.

BÉCARD (*voy.* SAUMON).



BECARDE, Buff.; *psaris*, Cuv. (*ornith.*). De l'ordre des passereaux. Ce genre, placé tantôt parmi les pies-grièches, tantôt parmi les moucherolles, paraît plutôt appartenir à ces dernières. En effet, la forme très-élargie du bec de la bécarde indique bien mieux l'habitude de saisir les insectes au vol pour les avaler entiers, que celle de les déchirer, à la manière des pies-grièches.

Les caractères généraux de l'espèce sont, d'après M. Lesson (*Traité d'ornithologie*) :

Bec conique, rond à la base, robuste, épais, droit, un peu déprimé, à mandibules convexes, la supérieure échancrée, crochue; l'inférieure entaillée à sa pointe, qui est redressée. Commissure du bec ciliée, ample tour des yeux nu; narines ovalaires, percées sur le rebord des plumes du front; tarses

médiocres, assez robustes, scutellés; ailes moyennes, pointues (aiguës), à première, deuxième et troisième rémiges les plus longues; queue médiocre, presque rectiligne.

M. Lesson admet quatre variétés dans le genre bécarde. Ce sont :

1° La bécarde grise, *psaris cayanus*, Sw.; *tityra cinerea*, Vieill.; de la Guyane. 2° La bécarde aux joues grises, *psaris erythrogenys*, Selby; de Fernambouc. 3° La bécarde noire, *psaris niger*, Sw.; du Brésil. 4° La bécarde tachetée, *psaris nævius*, Less., de Cayenne. — M. Cuvier a fait de cet oiseau un genre à part, dans sa famille des pies-grièches. Selon lui, il n'y a qu'une espèce de bécarde proprement dite, la bécarde grise, *psaris cayanus*, dont le bec est rouge à sa base et noir à sa pointe; la tête, la queue et les couvertures des ailes noires; le dessous du corps et les pieds gris. Habite Cayenne et le Paraguay. Dans ce dernier pays, les parties inférieures sont plus claires que dans le premier. — Buffon a décrit aussi sous ce nom quatre oiseaux : 1° la bécarde grise; 2° la bécarde tachetée, qu'il faut considérer, d'après le propre sentiment de ce célèbre naturaliste, comme étant le mâle et la femelle de la vraie bécarde; 3° la bécarde à ventre jaune et la bécarde à ventre blanc; l'un est le *lanius sulfuratus* de Gmelin, l'autre est le *lanius curvirostris* de Linné. — M. Vieillot, qui a décrit la bécarde sous le nom de *tityra cinerea*, y a joint à tort trois autres oiseaux qui appartiennent aux *caracterizados* (les distingués) d'Azara, et Brisson l'a figurée dans ses planches (pl. 14, fig. 1 et 2) sous le nom de pie-grièche grise de Cayenne, *lanius cayennensis cinereus*. — Les mœurs de ces oiseaux sont encore mal connues; on sait seulement qu'ils sont peu sauvages, vivent par paires isolées, se tenant habituellement dans les forêts, perchés au sommet des arbres, où ils attendent, pour les saisir au passage, les insectes dont ils font leur proie. — Le nom de *psaris*, donné par M. Cuvier à la bécarde, désignait, chez les Grecs, un oiseau maintenant inconnu. Aug. Déclémy.

BECCAFUMI (Dominico-Mecherino, *dit*), peintre célèbre de l'école siennoise, naquit, en 1484, aux environs de Sienne. Son père n'était qu'un pauvre ouvrier, et Dominico encore enfant, gardant les moutons, s'amusait à tracer sur le sable, avec une baguette, des essais qui attirèrent l'attention d'un riche et noble Siennois, nommé Beccafumi. Dominico fut emmené à Florence et placé dans un atelier; ses progrès furent rapides; les ouvrages du Pérugin devinrent l'objet de son admiration et de ses études. Bientôt il put partir pour Rome, et, sentant tout ce qu'il avait en lui de génie et d'avenir, il voulut payer son tribut de reconnaissance en illustrant le nom de son bienfaiteur; il se fit appeler Beccafumi. Après avoir étudié les magnifiques modèles que Rome lui avait offerts, l'artiste revint à Sienne, qu'il enrichit de ses tableaux, et de son plus bel ouvrage, le pavé de la cathédrale. Cet admirable pavé est composé en partie de mosaïques de marbres précieux, en partie de grandes tables de marbre blanc sur lesquelles sont tracées par les plus habiles artistes des espèces de *nielles* (*voy.* ce mot), de proportion gigantesque. Antonio da Federigo, Duccio et plusieurs autres contribuèrent à ce grand travail, mais les dessins de Beccafumi ont presque seuls fait la célébrité de ce pavé unique au monde.

Le dessin de Beccafumi était large, hardi, son coloris était agréable, et il excellait également à peindre l'huile, la détrempe et la fresque; il grava aussi, sur bois, des planches qui sont devenues aussi rares qu'estimées. Ce grand artiste mourut le 18 mai 1549, à l'âge de 65 ans, et fut enterré dans la cathédrale qu'il avait illustrée. E. B. — n.

BECARRE (*musique*), l'un des trois signes accidentels qui se placent, soit à la clef d'un morceau de musique, soit dans le courant d'une section de phrase musicale. L'effet du bécarre est de baisser d'un demi-ton la note diésée devant laquelle on le pose, ou de hausser également d'un demi-ton la note bémolisée qui le suit immédiatement. Le bécarre n'a de valeur que pendant toute la durée de la mesure dans laquelle il est employé. — Ce serait commettre un non-sens musical que de poser des bécarres à la clef de début d'un morceau de musique, puisque le ton d'*ut* naturel comporte implicitement autant de fois de bécarres que ce même ton a de notes pour former sa gamme; mais il arrive souvent que, pour passer d'un ton mineur à son majeur synonyme, on arme la clef d'autant de bécarres qu'il est nécessaire d'avoir de notes remises naturelles ou dans l'état de la gamme normale. Ainsi, par exemple, si, étant en *ut* mineur (avec trois bémols à la clef), on veut passer en *ut* majeur, il faut remplacer les trois bémols du ton mi-

neur par trois bécarres posés en leur lieu et place. Autrefois que la figure du DIÈSE (*voy.* ce mot) était inconnue, on remplaçait ce signe par celui du bécarre, l'antipode du BÉMOL (*voyez* ce mot); car on a dû remarquer que le bécarre participe et du dièse et du bémol tout à la fois : du dièse lorsqu'on le place devant une note bémolisée, et du bémol lorsqu'on le pose devant une note diésée ; son effet, dans ces deux cas si divers, étant, ainsi que cela a été dit plus haut, de baisser invariablement d'un demi-ton la note qui en est affectée. A. E.

BÉCASSE (*marine*). Nom d'une barque dont on fait un grand usage sur la côte occidentale de l'Espagne. Ce navire n'est pas ponté; sa carène, très-façonnée, se termine à l'avant par une proue, dont l'élancement est fort grand et fort élevé. La bécasse, longue à peu près comme nos grandes chaloupes, peut border de quatorze à seize avirons. Elle n'a qu'un mât dont la position est verticale, et qui porte une grande voile quadrangulaire. Ce mât est planté au milieu de la longueur du navire. La bécasse porte supérieurement la voile. Quand cette barque doit faire de longues routes, on lui ajoute, tout à fait à l'avant, un petit mât, qui, planté à la place du grand qu'on abaisse dans les mauvais temps, devient un mât de fortune.—Si la bécasse était un navire italien, on pourrait croire que son nom lui vient de l'élancement de sa proue, comparé au bec de l'échassier appelé *beccacia* en Italie; mais elle est espagnole, et la dénomination que lui donnent les Français n'est qu'une corruption de *barcaza*, ou forte barque, par laquelle la désignent les constructeurs et les marins de Cadix. A. JAL.



BÉCASSE, *rusticola*, Vieill.; **BECASSINE**, *scolopax*, L., Briss., Cuv., Vieill., Temm.; **BÉCASSINE-CHEVALIER**, *macroramphus*, Temm. (*ornith.*). Ces oiseaux appartiennent à la famille des *longirostres* de Cuvier, et leur nom latin de *scolopax*, formé du mot grec σκόλοψ, *pieu*, peint bien la nature, la forme et la destination de leur bec.

Ce genre forme, dans l'ordre des *échassiers*, un groupe naturel composé d'une quinzaine d'espèces. Ce groupe lui-même se subdivise en trois sections, dont chacune est nettement caractérisée tantôt par des particularités de mœurs, tantôt par des diversités de formes. Quelques auteurs ont établi un plus grand nombre de divisions; mais la multiplication des groupes étant, en général, plus nuisible qu'utile, quand elle ne repose, comme ici, que sur des différences légères et souvent fugitives (le nombre des pennes caudales, par exemple), nous maintiendrons ce genre à trois variétés : les *bécasses*, les *bécassines* et la *bécassine-chevalier*, nous conformant en cela à l'opinion de Cuvier et de M. Temminck

CARACTÈRES GÉNÉRIQUES.

Bec plus long que la tête, droit, grêle, cylindrique, rayé, dans toute sa longueur, de stries peu profondes, grisâtre à sa base, noirâtre à son extrémité, qui est obtuse et molle; mandibule supérieure à arête élevée, saillante, un peu plus longue que l'inférieure; narines linéaires, basales, fendues

longitudinalement près des bords de la mandibule, recouvertes d'une membrane. Tarses peu allongés, réticulés; doigts libres à leur base, ou présentant parfois des vestiges de membranes; ailes longues (type aigu, la première rémige étant la plus longue), sans dépasser néanmoins la queue, qui est courte et qu'elles recouvrent; formes généralement lourdes et massives. Demeure habituelle : alternativement les bois et les terrains élevés, les prairies humides et les marais fangeux.

Ire SECTION. — LES BÉCASSES.

Caractères généraux. — Bas de la jambe emplumé jusqu'à l'articulation; tarses courts; ongle du pouce plus court que le doigt; formes lourdes. — Cette section se compose de trois variétés : — 1° La bécasse proprement dite, ou bécasse commune, *rusticola vulgaris*, Vieill., *scolopax rusticola*, Lin., appelée vulgairement bécade. Habite toutes les parties chaudes et tempérées de l'Europe et le nord de l'Amérique. — 2° La bécasse des États-Unis, *rusticola minor*, Vieill.; *scolopax minor*, L., Wils. Moins grande que la précédente. Habite le nord de l'Amérique, passe à New-York et dans la Pensylvanie, et se voit au mois de septembre dans la Caroline du Sud, où elle se tient de préférence dans les bois humides et marécageux. La femelle diffère peu du mâle; elle place son nid tantôt sur la terre comme notre bécasse, tantôt sur un tronc d'arbre peu élevé. Pendant qu'elle couve, le mâle s'élève en l'air à une grande hauteur et perpendiculairement; il redescend de même, faisant entendre dans cette circonstance un chant doux et flûté. — 3° La bécasse de Java, *rusticola javanica*, Less.; *scolopax saturata*, Horsf. Cet oiseau, appelé *tekken* à Java, y vit aux bords des bois, sur les montagnes, à des hauteurs considérables. — La bécasse commune offre plusieurs variétés : albine, rousse et isabelle.

IIe SECTION. — LES BÉCASSINES.

Caractères généraux. — Bec très-allongé; bas de la jambe dénudé; tarses de longueur médiocre; doigts longs et grêles; ongle du pouce pointu, plus long que le pouce lui-même; occiput rayé de bandes longitudinales; nombre des plumes caudales très-variable; formes élancées. Demeure habituelle : les marais et les terrains humides. Ce deuxième groupe, plus nombreux en espèces que le premier, renferme tous oiseaux si semblables, sous le rapport des teintes du plumage, qu'on ne peut les distinguer qu'à la taille et au nombre des plumes de la queue. — Parmi ces variétés nous citerons : — 1° la bécassine ordinaire, *scolopax gallinago*, Gm. Le gris blanc et le noir dominent sur sa robe; son bec est garni de rugosités qui le font ressembler à du chagrin, mais qui disparaissent après la mort de l'oiseau. Se trouve en France, dans l'Inde, au cap de Bonne-Espérance, au Brésil et à la Guyane. —2° La double bécassine, *scolopax major*, Gm., Frisch., appelée aussi bécasson. En France, où elle est toujours assez rare, elle habite principalement les marais de la Picardie, où elle arrive à la fin d'août, et qu'elle quitte à la fin d'octobre, époque à laquelle on la rencontre en Provence, où elle avait déjà paru en mars et avril. On la voit aussi en Italie; elle y est appelée *pizzardone*, augmentatif de *pizzarda*, nom sous lequel on désigne dans ce pays la bécasse. Buffon, induit en erreur par la ressemblance de cet oiseau avec le précédent, ne l'avait considéré que comme une variété de la bécassine ordinaire; mais les mœurs de celui-ci en font évidemment une espèce distincte : celui-là, en effet, préfère aux marais fangeux les lieux où il y a peu d'eau et où elle est claire; son vol est droit, sans crochets, peu rapide. —3° La bécassine sourde, *scolopax gallinula*, L., appelée aussi bécasson et petite bécassine, à cause de sa taille, qui ne dépasse pas celle d'une alouette. Moins commune que la bécassine ordinaire, elle reste toute l'année en France; habite les marais, où elle niche et se tient cachée sous les roseaux et les joncs secs. Elle reste blottie si obstinément dans sa retraite, qu'il faut presque arriver dessus pour qu'elle se lève, d'où lui a été donné le nom de bécasse sourde, par lequel la désignent les chasseurs; elle habite aussi la Suède. —4° La bécassine géante, *scolopax gigantea*, Natt., Temm. Cette variété de bécassine exotique réunit tous les caractères génériques propres aux bécassines d'Europe, mais elle est, dans toutes ses dimensions, plus forte d'un quart que notre bécasse commune. Sa longueur totale est de 40 centimètres, dont 10 à 12 pour le bec. Habite le Brésil. —5° La bécassine des savanes, *scolopax paludosa*, Gm., décrite par Buffon, et figurée dans ses planches coloriées, au n° 895, sous le nom de bécasse des savanes, mais à tort;

les auteurs modernes la rangent parmi les bécassines. En tout semblable à la bécassine géante pour les teintes du plumage et la distribution des couleurs, elle n'en diffère que par une taille plus petite. — Entièrement exotique, comme la précédente, elle se rapproche de notre bécassine sourde par certaines particularités de mœurs, celles de se tenir cachée dans les herbes et de ne partir que sous les pieds du chasseur. Comme cette dernière aussi, elle a le fouet de l'aile très-bruyant, le vol aussi lourd. Ces bécassines se lèvent ordinairement par paire, ou, s'il ne s'en lève d'abord qu'une, l'autre la suit de très-près. Quoique sédentaires à la Guyane, dont elles habitent les vastes savanes fangeuses, elles opèrent cependant une sorte de migration périodique: quand vient la saison des pluies, elles abandonnent les terrains bas, pour se retirer sur les montagnes, où elles nichent. Elles placent leur nid dans le trou de quelque tertre, et le tapissent de petites herbes. La ponte n'est que de deux œufs, mais elles en font plusieurs, et les continuent jusqu'à la fin de juillet. Leur cri de rappel est à peu près celui de nos poules domestiques, exécuté sur un ton plus bas; elles ne le font entendre que la nuit.

On remarque plusieurs variétés dans la bécassine ordinaire : albine, isabelle.

IIIe SECTION. — LA BÉCASSINE-CHEVALIER.

Caractères généraux.—Bec allongé, grêle; jambes dénudées dans leur plus grande partie, longues; ongle du pouce aigu, plus long que ce doigt; pouce réuni au doigt du milieu par une petite membrane; queue carrée, composée de douze rectrices; coloration de la robe en tout conforme à celle des chevaliers. — Ce genre ne renferme qu'une seule variété, type de l'espèce, et qui sert de passage des bécassines aux chevaliers, ayant le bec des premières, avec les pattes, la queue et le plumage des derniers.

La seule espèce connue est : — La bécassine-chevalier grise, Nob., *macroramphus griseus*, L.; bécassine ponctuée, *macroramphus punctatus*, Temm.; bécassine grise, *scolopax leucophæa*, Vieill. Habite les États-Unis, où elle fréquente les rivages de la mer, les bords des marais salés, surtout l'embouchure des fleuves et rivières, et ne va jamais dans les prairies herbeuses. Wilson rapporte qu'elle se nourrit de mollusques bivalves. Son vol est haut et rapide. *Plumage d'hiver :* gris ponctué de brun en dessus, blanc en dessous. *Plumage d'été :* roux-clair ponctué de brun. De passage dans le nord de l'Europe, mais en très-petit nombre.

Les bécasses sont un excellent gibier; leur chair, justement estimée, a un goût très-agréable; celle des vieilles est noire et trop dure pour être mangée fraîche : aussi est-on dans l'habitude de suspendre ces oiseaux par une plume de la queue, et de ne les manger que lorsqu'ils tombent par suite d'un commencement de putréfaction. C'est alors qu'on reconnaît qu'ils ont acquis les qualités exigées, ce fumet auquel on attache tant de prix. La chair des jeunes est plus tendre et moins noire. — Quoique depuis longtemps le flambeau de l'anatomie ait détruit l'opinion, fort ancienne, qui faisait croire que les bécasses n'ont pas de vésicule du fiel, l'usage de les manger sans les vider ne subsiste pas moins, et c'est même aux intestins que les gourmets attachent le plus de prix. Or cette partie est non-seulement très-amère, mais encore elle est remplie de terre non digérée par l'oiseau, provenant de la grande quantité de vers dont il se nourrit. Les chiens de chasse éprouvent généralement de la répugnance pour la bécasse, et les barbets sont à peu près les seuls que l'on puisse accoutumer à la rapporter.

En été, les bécasses habitent les bois des plus hautes montagnes, telles que celles de la Savoie, de la Suisse, du Jura, des Vosges, etc., où elles se nourrissent de vers, qu'elles trouvent sous les feuilles sèches en les retournant avec leur bec. C'est là qu'elles se retirent au printemps, par paires; elles y nichent et composent leur nid de petites branches, de feuilles et d'herbes sèches, le tout entremêlé sans art, sous quelque grosse racine ou simplement à terre, au pied d'un arbre. On y trouve trois ou quatre œufs d'un jaune pâle et sale, marbrés d'ombres plus foncées, à peu près de la grosseur de ceux du pigeon ordinaire. Les jeunes quittent le nid dès qu'ils sont éclos. Les père et mère en ont le plus grand soin : dans les instants de danger, on les voit en prendre chacun un sous leur gorge et fuir ainsi à des distances énormes. A proprement dire, ces oiseaux n'émigrent pas; seulement, après avoir passé l'été sur les montagnes, vers le mois d'octobre, ils quittent d'abord les régions élevées et descendent dans les futaies des collines infé-

rieures, où ils se cantonnent. Pendant la nuit, ils en sortent pour se répandre dans les terrains humides et dans les prairies, où les vers et les limaces nues leur fournissent une nourriture abondante. Quand le soleil commence à paraître, ils regagnent les bois et s'y tiennent tout le jour. — L'habitude des bécasses de rester sédentaires pendant le jour provient de la faiblesse de leur vue, que blesse une trop grande lumière; c'est pourquoi elles ne se mettent en mouvement que le soir à la tombée de la nuit et le matin au crépuscule. Un autre fait particulier, et qui n'est sans doute que la conséquence du premier, c'est que ces oiseaux suivent toujours la même route, soit pour se rendre du bois à la prairie, soit pour regagner le bois. Les chasseurs, qui sont au fait de ces circonstances, les attendent au passage et en tuent un grand nombre. Les mois où cette chasse est le plus avantageuse sont ceux d'octobre, novembre, décembre et janvier; ce sont aussi ceux où la chair de ces oiseaux possède au plus haut degré les qualités qui en font un si bon mets. On peut chasser la bécasse au bois pendant le jour; mais ce mode n'est avantageux que dans les taillis bas et avec des chiens qui crient sur elle au moment où elle se lève, parce qu'ils avertissent le chasseur de se tenir sur ses gardes. Si l'on reconnaît, à l'empreinte de leurs pieds sur la vase ou à leurs fientes larges et grisâtres, qu'elles fréquentent les bords d'une mare dans un bois, on peut les y attendre à l'affût vers la brune. — Mais la chasse au fusil n'est pas la seule qu'on puisse leur donner; on les prend encore aux lacets et avec différents filets, tels que la pantière simple et la pantière contre-maillée. La première est composée d'une seule nappe très-longue et haute de 25 à 30 pieds, à mailles de 2 pouces et 1/2 de large. On la tend une heure avant le coucher du soleil, dans l'avenue d'une forêt ou au bord d'un taillis, à proximité d'une mare fréquentée par les bécasses. Les cordes qui tendent ce filet ne doivent tenir que très-peu, afin qu'il puisse tomber aussitôt que l'oiseau s'y jette; la pantière contre-maillée consiste en trois nappes, dont deux appelées *aumées*, à grandes mailles, et une autre appelée *toile*, à petites mailles en losange. Les lacets sont composés de six crins de cheval, cordés comme ceux d'une ligne de pêche; ils sont à boucle coulante d'un bout, attachés de l'autre à un petit pieu que l'on enfonce en terre; la boucle est placée à plat sur le sol, et l'oiseau s'y prend par les pattes. On les tend sur son passage habituel, que l'on reconnaît facilement à la quantité de fiente qui en marque la trace d'une manière certaine. D'autres fois on entoure d'une haie basse une petite mare que l'on sait fréquentée par les bécasses; on ménage à cette haie des ouvertures à chacune desquelles on place des lacets disposés comme nous venons de le dire. Cette dernière chasse, appelée *la passée*, a, comme la précédente, ce grave inconvénient que souvent le gibier est enlevé par des maraudeurs plus diligents que le chasseur.

Les BÉCASSINES nous arrivent en automne; elles se répandent aussitôt dans les prairies et le long des ruisseaux, qu'elles habitent exclusivement, sans jamais fréquenter ni les bois ni la plaine, ce qui les distingue entièrement des bécasses. — On chasse la bécassine dans les marais avec le fusil. Ayant l'habitude de voler contre le vent, il faut se placer le vent au dos pour l'attendre. Comme elle fait beaucoup de crochets et de détours en partant, on peut sans danger la laisser filer un peu, le moindre grain de plomb qui l'atteint suffisant pour la faire tomber. Sa chair, très-chargée de graisse pendant les gelées, acquiert alors une saveur fine et délicate qui en fait un mets aussi recherché que celle de la bécasse. On la mange également rôtie et sans être vidée, comme cette dernière, et on la prend de la même manière et avec les mêmes filets, auxquels il faut ajouter le traîneau, filet de 10 pieds carrés, porté par un homme.

Les bécassines nous quittent au printemps, pour aller nicher en Suisse, en Allemagne et en Silésie. Elles placent leur nid sous quelque racine de saule dans les marais; il est composé d'herbes sèches extérieurement, tapissé de plumes au dedans. La ponte est de quatre ou cinq œufs oblongs, blanchâtres, avec des taches rousses. Les petits courent en sortant de la coque, s'aidant de leurs petites ailes couvertes d'un simple duvet. Leur mère ne les quitte que lorsqu'ils sont en état de pourvoir seuls à leurs besoins. On élève quelquefois ces oiseaux en captivité, mais uniquement dans un but d'observations scientifiques. Dépourvus de tout agrément, il faut entretenir dans leur volière du gazon toujours vert, sur lequel on sème des vers de terre dont ils font leur

nourriture. Ceux que l'on tient dans cet état ne font que piétiner et marcher pendant le jour et la nuit; mais, le soir et le matin, ils prennent le vol et s'élancent contre les grillages de leur prison. Ce fait confirme parfaitement ce que l'on sait de leurs habitudes en liberté. Aug. Déclémy.

BECCARIA (Jean-Baptiste), illustre physicien, né à Mondovi (Piémont), le 3 octobre 1716, mort à Turin, le 27 mai 1781. En 1732, il fut reçu dans l'ordre des Barnabites. En 1748, Charles Emmanuel III le nomma professeur de physique à l'université de Turin. Beccaria eut le grand mérite d'avoir pressenti, fécondé et agrandi les découvertes de Franklin sur l'électricité. En 1753, il publia un ouvrage sur l'*Electricismo artifiziale e naturale* qui fut suivi de quinze lettres sur le même sujet. En 1771, il réunit dans un volume in-4° les expériences qu'il avait faites sur le nouveau fluide et les publia sous le titre d'*electricismo artifiziale*. Cet ouvrage fut traduit en anglais et imprimé magnifiquement à Londres par les soins de Franklin. En 1760, Beccaria commença la mesure du degré du méridien de Turin. Il consigna le résultat de ses observations dans un livre intitulé *Gradus taurinensis*. Sa théorie des doubles réfractions du cristal de roche fut aussi très-bien accueillie par les savants. Enfin Beccaria fut le premier à soutenir, dans une lettre adressée à la princesse Joséphine de Carignan, que le point lumineux que l'on voyait dans la lune éclipsée ne pouvait être qu'un volcan. Cette opinion fut adoptée par Herschell. Les formes un peu acerbes, la repartie poignante de Beccaria lui attirèrent beaucoup d'ennemis. Mais il avait un talent prodigieux, et la manière neuve et très-heureuse dont il expliquait parfois à ses intimes les passages les plus obscurs du Dante prouve qu'il y avait analogie entre l'âme altière de Beccaria et celle du grand poëte florentin. L. Cibrario.

BEC-CROISE, *loxia*, Brisson, Cuvier, Vieill.; crucirostre, *crucirostra*, Daudin (*ornith.*). Cet oiseau appartient à l'ordre des Passereaux, parmi lesquels il se fait remarquer par la conformation extraordinaire de son bec. Cet organe, en effet, est des plus singuliers : non-seulement sa forme caractérise bien l'oiseau qui le porte, mais encore il rend raison de la manière dont il se procure sa nourriture.

Caractères généraux.—Bec très-fort, élevé, assez allongé, comprimé, à arête vive; mandibules robustes, terminées en pointes recourbées, s'entre-croisant vers les deux tiers de leur longueur, l'une dirigée en bas, tandis que l'autre est dirigée en haut. Narines petites, arrondies, ouvertes latéralement, recouvertes de petites soies couchées, partant du front. Ailes longues, aiguës, à première, deuxième et troisième rémiges les plus longues. Queue courte, fourchue. Tarses gros, courts et robustes. Tous les doigts armés d'ongles triangulaires très-forts; celui du milieu dépassant peu les autres. Taille égalant à peu près celle du bouvreuil.



Les formes lourdes et peu gracieuses des becs-croisés et leurs habitudes connues les distinguent peu des gros-becs en général, parmi lesquels les a confondus Linné, sous la dénomination de *loxia*, du mot grec λοξίας, courbe, qui comprend spécialement aujourd'hui le genre qui fait le sujet de cet article. Une particularité très-remarquable dans la vie de ces oiseaux, c'est que, pour eux, l'époque de la reproduction n'est pas, comme pour les oiseaux en général, spécialement fixée au printemps. Il résulterait, au contraire, des observations de plusieurs naturalistes, de Brehm, entre autres, qu'ils couvent aussi bien en décembre, janvier, février et mars, qu'en avril et mai; fait extraordinaire, dont la véritable cause nous semble encore ignorée.

D'après cette circonstance, tous les oiseaux de cette espèce ne couvent pas à la même époque, puisque chaque couple ne fait qu'une seule couvée, et que néanmoins la période de la nidification dure depuis le

commencement de l'hiver jusqu'au printemps. Il résulte de cet état de choses une grande diversité de plumage, due à la différence des époques auxquelles a lieu la mue des jeunes des diverses nichées. De là toutes les erreurs, toutes les variations d'opinions, dans lesquelles sont tombés les naturalistes.

M. Lesson, dans son *Traité d'ornithologie*, cite trois espèces de becs-croisés : —1° Le bec-croisé mélanoptère, *loxia curvirostra*, Gm., Naum.; d'Europe, de France ; 2° le bec-croisé faux perroquet, *pythio-psittacus*, Bechst., Naum. ; gris flammé de brun en dessus, gris teinté de roux en dessous; de Styrie ; 3° le bec-croisé leucoptère, *loxia leucoptera*, Vieill. ; *loxia falcirostra*, Lath.; du nord de l'Amérique. — Wilson, et, d'après lui, Ch. Bonaparte et Audubon, reconnaissent une quatrième espèce, le *curvirostra americana*, plus petit d'un quart que le bec-croisé ordinaire, auquel il ressemble à tous autres égards.

Le bec-croisé est très-répandu dans le nord de l'Europe ; il se tient dans les bois les plus épais de pins et de sapins , de la graine desquels il est très-friand, et qu'il sait extraire de leur enveloppe avec beaucoup d'adresse. Le procédé qu'il emploie à cet effet mérite d'être rapporté : on y verra une preuve de la sagesse avec laquelle la Providence sut donner à chaque individu des organes appropriés à ses besoins et à sa manière de vivre ; on y trouvera aussi la raison de la grande force départie aux pattes de cet oiseau. Au moyen de ses doigts et de ses ongles, très-robustes, tantôt il se suspend aux cônes des pins, dont il entr'ouvre et soulève l'enveloppe avec ses mandibules ; tantôt, si ces cônes sont tombés sur le sol, il s'y fixe fortement , soit de ses deux pattes , soit d'une seule, selon le besoin. Dans l'un et l'autre cas, ainsi cramponné, il place le crochet de la mandibule inférieure de son bec au - dessous de l'écaille qui revêt le fruit, puis, avec le crochet de la mandibule supérieure, il l'écarte et saisit la graine.

Le bec-croisé place son nid sur les plus hautes branches des arbres ; il le compose extérieurement de petites bûchettes, de mousse et de lichen intérieurement. La ponte est de trois à cinq œufs , presque ronds, d'un gris blanchâtre , marqués de taches et de petites raies rouges vers le gros bout. Les petits , qui naissent couverts d'un léger duvet jaunâtre, sont en état de voler un mois environ après la sortie de l'œuf. Ils sont alors peu défiants et se laissent approcher de très-près. —Nous avons lu que l'incubation ne dure que quatorze jours. Ou bien il y a une erreur dans cette assertion , ou bien ce fait est extraordinaire et mérite de fixer l'attention des physiologistes. Si l'on réfléchit, en effet, que chez nous, où ils sont aidés dans le travail de l'incubation par la chaleur naturelle d'un climat doux et favorable, à l'époque du printemps , la plupart des petits oiseaux mettent cependant de seize à vingt jours pour amener leurs petits à terme, n'a-t-on pas lieu d'être étonné que, dans des régions plus froides , sous un ciel beaucoup moins propice que le nôtre, et surtout pendant l'hiver, en Pologne, par exemple, le bec-croisé n'ait besoin de couver que quatorze jours pour que ses œufs éclosent? Dans l'incubation, la mère couveuse doit développer une chaleur de 38° cent., pour que le germe que contiennent les œufs puisse s'y développer ; comment le bec-croisé peut-il atteindre à cette haute température quand il se trouve, en raison des agents extérieurs et du milieu dans lequel il vit, dans des conditions, sinon contraires, du moins très-défavorables?

Si l'attention des physiologistes s'était portée sur ce fait, peut-être y auraient-ils trouvé la raison naturelle de l'incubation du bec-croisé pendant l'hiver , contrairement aux autres oiseaux, qui nichent au printemps et pendant l'été. — Des quatre espèces dont j'ai dit que se compose ce genre, deux appartiennent à l'Europe, les deux autres à l'Amérique du Nord. On rencontre aussi cet oiseau au Groenland et dans les parties froides de l'Asie. Très-commun en Allemagne , en Pologne et en Suède, on ne le voit en France qu'à de longs intervalles. On doit penser qu'il ne quitte les pays qu'il habite ordinairement que par suite de la disette de la nourriture qu'il aime, comme lorsque des froids trop rigoureux et trop prolongés font couler et manquer les graines du pin et du sapin. Il marque son séjour chez nous par de grands ravages dans les arbres fruitiers ; et plus d'une fois les cultivateurs de la Normandie ont eu à se plaindre d'un hôte qui, chaque fois qu'il les visite, signale sa présence par de grands dégâts dans leurs plantations de pommiers dont il mange successivement les bourgeons et les fleurs, et dont il détruit beaucoup de pommes qu'il broie pour en extraire les pepins. Dans nos campagnes, il se nourrit aussi de chènevis et de navette, et dans nos

bois il mange le fruit du sorbier et la faine.

Le bec-croisé donne facilement dans toute espèce de piéges; on l'attire en contrefaisant son cri : *guip, guip, guip, guip*, qu'il répète avec vivacité. Aux environs de Paris et dans la plus grande partie de la France, où le pin ne croît pas, le chasseur qui s'aviserait d'attacher quelques cônes à un petit arbre garni de gluaux tirerait un grand avantage de cette ruse par la quantité de becs-croisés qui se laisseraient tenter par cet appât trompeur. La nature résineuse des semences d'arbres conifères communique à la chair des becs-croisés un goût aromatique peu agréable: ceux que l'on prend en France après plusieurs mois de séjour ont en partie perdu ce défaut et sont un mets assez bon et de facile digestion.

S'il nous fallait décrire toutes les variations qu'éprouve le plumage de cet oiseau à ses différents âges, dans les climats et les pays divers où il se trouve, nous dépasserions de beaucoup les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer; nous nous contenterons de tracer les principales modifications que subit sa robe. « Les vieux mâles ont le plumage rouge; les jeunes l'ont rougeâtre, jaune-rougeâtre ou jaunâtre; les femelles l'ont d'un vert jaunâtre; les jeunes de l'année, gris ou grisâtre. » (Temminck, quatrième partie de son *Manuel d'ornithologie*.)

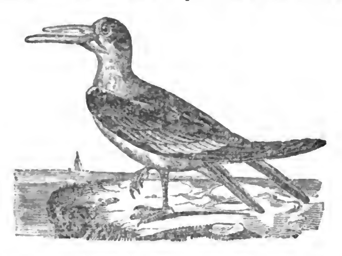
Privé de tout chant agréable, le bec-croisé n'est recherché en cage que pour la singularité de son bec et la beauté de son plumage; mais cette dernière qualité dure peu, et la brillante livrée de l'oiseau, qui faisait son unique charme, tombe à la première mue faite en captivité, pour être remplacée par une robe de couleur sombre et triste que les joies de l'amour et le soleil de la liberté ne doivent plus colorer. — Du reste, prisonnier doux et facile, il supporte son sort, sinon avec joie, du moins avec résignation. A défaut de graines de conifères qu'on ne peut lui donner, il se contente de chènevis, de millet, de la navette et du genièvre. Bien nourri et entretenu avec propreté, il vit en cage plusieurs années, quoique sujet à plusieurs maladies, telles que l'apoplexie et l'épilepsie. Ne renonçant point, en captivité, à ses habitudes de suspension, il parcourt sa cage en tous sens, s'accrochant du bec et des pattes, tantôt aux bâtons, tantôt au grillage, à la manière des perroquets. Impuissant à rompre les barreaux de sa prison, il se contente de les mordre. Aug. DÉCLÉMY.

BEC-DE-FAUCON (*hist. nat.*). C'est l'un des noms par lesquels on désigne le caret, *testudo imbricata* de Linné, espèce de tortue marine, de l'écaille de laquelle les arts tirent un très-grand parti. (*Voyez* TORTUE et CARET.)

BEC-DE-LIÈVRE (*chirurgie*), division de l'une des lèvres, et particulièrement de la supérieure. Cette difformité a reçu le nom de *bec-de-lièvre* à cause de la ressemblance qu'elle présente avec la disposition naturelle de la lèvre supérieure chez le lièvre. Le bec-de-lièvre est le plus souvent *naturel* ou *congénial;* il peut être cependant *accidentel;* il résulte alors d'une plaie dont les bords se sont cicatrisés séparément. Le bec-de-lièvre est *simple* quand il n'y a qu'une seule division à la lèvre; *double*, quand il y en a deux; *compliqué*, quand, en même temps, il y a écartement des os maxillaires supérieurs et de la voûte palatine, ou bien saillie des dents dans la séparation de la lèvre. —Cette difformité se guérit par l'opération. Dans l'opération, il y a deux indications à remplir : en premier lieu, aviver les bords de la division avec les ciseaux ou le bistouri; en second lieu, maintenir les bords saignants en contact immédiat, afin de les faire adhérer entre eux. On parvient à ce dernier résultat, au moyen de la *suture entortillée*, c'est-à-dire en enfonçant d'avant en arrière, dans la portion gauche de la lèvre, deux ou trois aiguilles courbes qu'on fait ressortir, d'arrière en avant, à travers la portion droite et en faisant passer un *fil ciré* de l'une à l'autre; quelques bandelettes agglutinatives, ou un bandage unissant qui ramène en avant les parties molles, concourent à empêcher la déchirure des bords de la plaie.

En cas de bec-de-lièvre congénial, la question s'est élevée de savoir à quelle époque on pouvait tenter l'opération avec chance de succès. Les auteurs sont loin de s'accorder sur ce point : les uns se prononcent pour opérer l'enfant au moment de la naissance; les autres penchent pour l'opération tardive, c'est-à-dire vers l'âge de trois ou quatre ans. Cette dernière opinion compte parmi ses défenseurs Dionis, Garengeot, Boyer, Roux, qui pensent que la mollesse des tissus, ainsi que l'agitation et les cris continuels de l'enfant s'opposent à une coaptation exacte et régulière. La première est appuyée par des autorités non moins imposantes, ce sont Ledran, Louis, Sabatier, Dupuytren, Velpeau,

Blandin ; ce dernier praticien, néanmoins, pense qu'on peut attendre lorsque la difformité n'apporte point un obstacle invincible à la succion du mamelon et par conséquent à l'alimentation, et qu'elle n'est point accompagnée de la division de la voûte palatine, à la réunion de laquelle l'opération concourt puissamment. Après avoir mis en présence ces deux opinions, nous ajouterons que la plupart des chirurgiens éclairés suivent aujourd'hui la pratique de Dupuytren, à laquelle M. Roux lui-même s'est rallié. **A. D.**



BEC-EN-CISEAUX, Briss. ; *rhynchops*, Lin. (*ornith.*). Le bec-en-ciseaux appartient à l'ordre des PALMIPÈDES, section des *longipennes.*

Caractères distinctifs. Bec plus long que la tête, droit, à mandibules en lames superposées, l'inférieure simple, très-mince verticalement, beaucoup plus longue que la supérieure, dans laquelle elle s'emboîte dans une rainure très-étroite, peu profonde ; extrémités de l'une et de l'autre obtuses. Narines allongées ; jambes à demi nues ; tarses courts ; doigts réunis par une membrane échancrée ; pouce très-petit ; ongles peu arqués ; ailes très-longues, aiguës, dépassant de beaucoup la queue, qui est courte, fourchue, composée de douze rectrices. Ce genre se compose de quatre ou cinq espèces, parmi lesquelles : —1° Le bec-en-ciseaux noir, *rhynchops nigra*, L., blanc en dessous, noir en dessus, queue blanche, habite tout le littoral de l'Amérique chaude et tempérée ; 2° le bec-en-ciseaux à bec jaune, *rhynchops flavirostris*, Vieill., tête noire, corps brun en dessus, blanc en dessous, habite les côtes du Sénégal et de la Nubie.

Wilson, qu'il faut consulter toutes les fois que l'on doit écrire l'histoire de quelque oiseau d'Amérique, rapporte que le bec-en-ciseaux se procure sa nourriture avec une facilité beaucoup plus grande qu'on ne serait porté à le croire en voyant la structure singulière de son bec. L'amplitude extraordinaire des ailes de cet oiseau donne à son vol une puissance dont il use avec avantage. Quand il veut pourvoir à sa nourriture, il prend son essor à la surface de l'eau, sur laquelle il glisse comme une flèche largement empennée ; on le voit alors, la tête baissée pour laisser à ses longues ailes toute la liberté dont elles ont besoin pour ne pas s'immerger, sillonner l'air en tous sens. Dans cette course rapide, son bec est fortement ouvert, et la mandibule inférieure, plongée en grande partie dans l'eau, y trace un léger sillon ; chaque petit poisson qui se trouve sur le passage de cette lame est aussitôt saisi et avalé par l'oiseau, qui n'a qu'à fermer le bec, qu'il rouvre aussitôt en continuant son vol.

Mais ce genre de pêche n'est pas le seul moyen qu'ait cet oiseau de subvenir à ses besoins ; au rapport de M. Lesson, qui a pu l'observer dans son voyage sur la corvette *la Coquille*, il aurait encore la ressource de la chasse, chasse analogue à celle que fait l'*huîtrier*.

A la marée descendante, le bec-en-ciseaux suit le retrait de la mer sur la plage, qu'elle laisse à découvert ; quand il rencontre une flaque d'eau dans laquelle sont restés quelques mollusques bivalves, il s'arrête épiant le moment où les coquilles entr'ouvertes de l'un d'eux lui permettent d'y introduire la partie inférieure de son bec. Le mollusque se referme. Alors l'oiseau enlève la coquille, et la frappant sur la grève, il en coupe la charnière et mange sans obstacle l'animal qu'elle contient.

Le bec-en-ciseaux proprement dit a 40 centimètres de long jusqu'à la queue, et 1 mètre 20 centimètres d'envergure. On rencontre

ces oiseaux par bandes, réunis aux mouettes et aux sternes; ils ont les plus grands rapports avec ces derniers.—On appelle encore le bec-en-ciseaux *coupeur d'eau*, de l'habitude qu'il a de fendre l'eau avec son bec en volant. Il niche sur les écueils. La femelle est pareille au mâle; les jeunes sont gris en dessous. Aug. DÉCLÉMY.

BECFIGUE, *ficedula*, Briss.; *motacilla ficedula*, Lin. (*ornith.*). De l'ordre des PASSEREAUX, section des *Sylvains*. Ce petit oiseau arrive au printemps parmi nous, des contrées plus au midi, telles que la Grèce et l'Italie, où il passe la saison rigoureuse. —Les becfigues n'arrivent jamais en troupes nombreuses, mais par paires isolées. Ils se retirent dans l'épaisseur des bois pour se livrer aux soins de la reproduction; ils s'y nourrissent de petits insectes. Ils placent leur nid dans des trous d'arbres, quelquefois à une très-grande hauteur, comme le gobe-mouches à collier, dont ils forment une espèce très-voisine. — En automne, et d'assez bonne heure, ces oiseaux quittent les bois et se répandent d'abord dans les terres qui en bordent la lisière; bientôt ils gagnent les vignobles, où ils se nourrissent de raisins. —Au moment de leur retour vers le midi, qui a lieu au mois de septembre, ils se rassemblent par bandes, et on en prend alors en grande quantité, soit avec le piége appelé *sauterelle*, que l'on amorce avec des grains de raisin, soit avec le filet en nappes, que l'on tend le long des champs de pommes de terre, dans le voisinage d'une pièce de vigne; mais il faut l'appeler en contrefaisant son cri avec un appeau; et l'on obtient surtout une bonne chasse, si l'on place en sauteurs, dans l'espace laissé libre entre les deux nappes, quelques-uns des premiers attrapés; à cet effet, on les attache par une patte à une petite ficelle de la longueur du bras, au bout de laquelle est un petit piquet que l'on enfonce dans la terre. Le becfigue est renommé, pour la délicatesse de sa chair, presque à l'égal de l'ortolan.

Caractères distinctifs. Tout le dessous du corps est d'un gris blanc flammé de taches brunes. Le vert-olive et le brun dominent dans le reste de la robe; le bec, effilé, droit, est noir, ainsi que les tarses. Sa longueur est de 1 décimètre 3 à 4 centimètres environ.

Le nom de becfigue n'appartient en propre qu'à l'oiseau que je viens de décrire, et c'est à tort qu'en Italie et dans le midi de la France on appelle ainsi non-seulement les fauvettes, mais encore beaucoup d'autres petits oiseaux à bec fin, qui, comme celui-ci, attaquent les figues et les raisins. Sous ce même nom de becfigue, Brisson a décrit tous les petits oiseaux à bec mince, les mêmes que Linné a compris dans son genre *motacilla*, Latham dans celui de *sylvia*, et dont Cuvier a fait ses becs-fins. M. Temminck a suivi le même exemple dans son *Manuel d'ornithologie*. Aug. DÉCLÉMY.

BECS-FINS, *motacilla*, L. (*ornith.*). Sous ce nom ont été compris la plupart des petits oiseaux à bec grêle et effilé, se nourrissant, les uns, d'insectes et de fruits, les autres d'insectes seulement. Tels sont les traquets, les rubiettes, les fauvettes, les roitelets, le troglodyte, les bergeronnettes et les farlouses. Les ornithologistes actuels les désignent sous le nom de *sylviadées*. Aug. D.

BÉCHARU (*hist. nat.*), nom d'un oiseau de mer et de passage plus connu en France sous le nom de FLAMANT (*voy.* ce mot), et désigné par les anciens sous celui de PHÉNICOPTÈRE.

BEC-MOUCHES ou HYDROMYES (*entom.*). M. Duméril nomme ainsi, dans sa *Zoologie analytique*, une famille de *diptères* ou insectes à deux ailes dont le caractère essentiel est d'avoir la bouche prolongée en une sorte de bec accompagné de deux palpes articulées. Cette famille se compose des genres *tipule, psychode, cératoplate, hirtée* ou *bibion* et *scathopse;* elle correspond à celle des TIPULAIRES de M. Macquart. (*Voy.* ce mot.)

BEC-OUVERT, *hians*, Lacép., Cuv.; anastome, *anastomus*, Illig., Vieillot; *ardea*, L. (*ornith.*). De l'ordre des ECHASSIERS, genre *Cigogne*.

Caractères génériques. Bec beaucoup plus long que la tête, élevé, à large base, mais très-comprimé; à mandibules arquées chacune dans un sens opposé, ne se joignant que jusqu'au tiers de leur origine environ et à la pointe, de manière que, fermées, elles n'adhèrent que par la base et l'extrémité, laissant ainsi un espace ouvert dans leur longueur; mandibule supérieure, garnie, dans sa partie libre, de petites lamelles fibreuses, verticales et très-rapprochées; mandibule inférieure un peu renflée en dessous, terminée en pointe. Narines basales, nues, longitudinales, petites, percées dans la substance cornée du bec. Jambes en grande partie nues; tarses très-allongés; doigts garnis intérieure-



ment d'un repli membraneux; pouce au niveau des autres doigts. Ailes amples, aiguës. Queue courte, carrée. On ne connaît jusqu'à ce jour que deux espèces de bec-ouvert : —1° Le bec-ouvert blanc, *hians coromandelica*, Sonnerat, Cuv.; *anastomus coromandelianus*, Vieill. Latham et Linné ont décrit l'adulte sous le nom d'*ardea coromandelica* et le jeune sous celui d'*ardea ponticeriana*. Le plumage de ce dernier est d'un blanc légèrement cendré; les ailes et la queue sont noires, à reflets verts et violets. Habite le Bengale. — 2° Le bec-ouvert à lames, *anastomus lamelligerus*, Temm. D'un noir brunâtre. Habite l'Afrique. — Les nombreux rapports de cet oiseau avec le précédent font présumer qu'il a la même manière de vivre. — Plusieurs auteurs, dans l'ignorance des mœurs de cet oiseau, ont considéré la forme singulière de son bec comme une erreur, presque comme un vice de conformation. Buffon, entre autres, émet cet avis, et Cuvier envisage les lamelles existantes à la mandibule supérieure, dans l'espace resté vide, comme les vestiges d'une partie de cet organe complet d'abord, mais qui paraît avoir été usé. Loin que cette anomalie soit une défectuosité, il faut reconnaître, au contraire, que tout dans cette conformation bizarre est dans les conditions les plus convenables et les mieux appropriées à la manière de vivre de l'oiseau chez lequel elle se rencontre. Aussi M. Temminck enseigne l'usage de ce bec garni intérieurement de lamelles propres à retenir les corps lisses et ronds, et le colonel Sykes, qui a observé avec soin les mœurs des oiseaux de l'Inde, fait connaître, dans son *Catalogue des oiseaux du Dukhun*, que le bec-ouvert se nourrit de l'animal d'une moule fluviatile; il explique comment il saisit le coquillage, par quel procédé il sait l'ouvrir pour s'en procurer l'habitant et le manger. Ainsi tombent les faux jugements portés par les docteurs de la science, et ce qui paraissait d'abord un vice, mieux connu, se trouve être une perfection. On est forcé d'avouer que cette création, capricieuse en apparence, a son but et qu'elle sert admirablement l'oiseau pour saisir au fond de l'eau, sur le bord des fleuves, les coquilles ovalaires des mollusques dont il fait sa nourriture.

Aug. Déclémy.

BÊCHE. La bêche est un outil qui a deux destinations fort distinctes : on s'en sert, soit pour ouvrir la terre et la creuser, soit pour labourer. Cet instrument est fort utile au terrassier et au grand cultivateur ; il est indispensable à la petite culture et au jardinage.

La bêche se compose de deux parties distinctes : la lame et le manche.

La lame est ordinairement une plaque de fer ou d'acier, de la forme d'un carré long, mince et tranchante à son extrémité inférieure, plus épaisse dans sa partie supérieure. — Le manche, plus ou moins long, est toujours en bois; il s'adapte au fer, soit à l'aide d'une douille, soit au moyen de deux oreillettes placées au milieu de la partie supérieure de la lame.

La bêche étant employée dans des circonstances fort diverses, a été modifiée dans ses différentes parties, et appropriée autant que possible au travail spécial qu'il s'agissait d'exécuter. Pour labourer dans une terre légère, dans une terre de jardin, par exemple, on lui donne une lame large, longue et mince, avec un manche assez court, cylindrique et poli; telle est la bêche ordinaire ou *parisienne*. S'agit-il de labourer un terrain compacte, on donne à la partie inférieure du coupant une forme arquée ou rentrante, on donne au manche plus de longueur, et on le munit, à son extrémité, d'une poignée ou béquille sur laquelle l'ouvrier peut appuyer fortement; telle est la *bêche picarde*, connue sous le nom de louchet ou lochet. — Dans des terres encore plus compactes et humides, le tranchant de la bêche reçoit une figure triangulaire.—En Angleterre, sur les sols de cette nature, on emploie une bêche à lame cylindrique.

Quand le sol présente beaucoup de résistance au tranchant de la bêche, on garnit la partie supérieure de la lame d'une bande de fer plate, sur laquelle l'ouvrier peut appuyer le pied en même temps qu'il appuie sur la béquille du manche, de façon à agir, non-seulement par l'effort de ses muscles, mais encore par le poids de son corps. C'est dans le même but que l'on munit quelquefois le manche, à sa partie inférieure, d'une cheville horizontale en bois, sur laquelle le pied peut appuyer; si la bêche doit pénétrer profondément dans la terre, il faut adopter la cheville et renoncer à la bande de fer, qui serait, dans ce cas, un obstacle très-réel. On fabrique aussi des bêches dont la lame en bois est revêtue de fer, seulement dans une partie de sa longueur; on cite comme modèle, en ce genre, la *bêche de Normandie*.

Dans quelques contrées, les terrassiers qui travaillent des terres tourbeuses ont adopté une bêche dont la lame est à jour, dans sa partie supérieure. Enfin, dans la grande culture, il est avantageux d'employer, pour creuser les rigoles ou sillons d'écoulement, des bêches à lame longue et étroite, que l'on appelle des *bêchons* ou des *bêchettes*. L'usage de la bêche ne se borne pas à trancher la terre; quand cette première opération est faite, l'ouvrier doit presque toujours séparer la partie tranchée du reste du sol, la soulever et la retourner, ou la jeter à une certaine distance. Alors il se sert du manche comme d'un véritable levier.

Dans certains cas, pour donner à ce levier plus de puissance, on le coude dans sa partie inférieure, et l'on appuie sur la terre la partie coudée en abaissant avec force l'extrémité supérieure. Quelquefois aussi le manche est coudé, non-seulement pour ménager les forces, mais encore pour rendre plus rapide et moins pénible un travail que l'ouvrier ne pourrait exécuter, avec un manche droit, sans se courber jusqu'à terre. C'est dans ce but que les Anglais ont inventé la *bêche des prairies*, dont ils se servent pour écroûter un vieux pâturage qu'ils veulent écobuer, ou pour enlever dans une prairie des plaques de gazon destinées à former une pelouse ou à tout autre usage.

Lorsque l'on veut exécuter des labours très-profonds ou creuser des fossés dont il faut rejeter la terre fort loin, on trouve beaucoup d'avantage à augmenter la longueur du manche qui ne dépasse pas 0m82 dans les bêches ordinaires. La *bêche lucquoise* est un excellent modèle pour cette espèce de travail, puisqu'elle permet d'envoyer facilement la terre à 2m50 de hauteur, ce qui serait fort pénible avec un autre outil.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient de plus grands détails sur cet instrument peuvent consulter le *Cours de culture* de Thoüin, la *Maison rustique du* XIX*e siècle* et l'*Encyclopédie du jardinage*, par Loudon (en anglais); ils y trouveront figurées presque toutes les formes connues de la bêche. Nous ajouterons seulement que la grandeur de la bêche doit être proportionnée à la force de l'ouvrier qui l'emploie, si l'on veut qu'il travaille vite et bien. E. L.

BÊCHE, ou **PIQUE-BROC**, ou **COUPE-BOURGEON**. C'est ainsi que les agriculteurs appellent une larve d'insecte qui vit sur la vigne, à laquelle elle cause souvent de grands dommages. Elle a le corps ovale, d'une couleur obscure, six pattes, et la tête écailleuse, armée de deux mâchoires assez fortes pour ronger les feuilles, les tiges

nouvelles et même les raisins. Elle paraît au printemps et s'attache surtout aux jeunes pousses; elle ronge le pédicule de la grappe au moment où, tendre et plein de sucs, il sort du bouton. Cette larve produit un petit coléoptère de la famille des chrysomélines, que Geoffroy appelle *gribouri de la vigne*, et qui appartient au genre *eumolpe* de Latreille (*voy.* ce mot).

BÊCHER, c'est faire un labour à la bêche. Ce travail a pour but de retourner la terre et de l'ameublir de façon à la rendre perméable aux agents atmosphériques et aux racines des végétaux. L'ouvrier qui veut bêcher un terrain ouvre, à l'une des extrémités, une rigole, ou jauge, plus ou moins profonde, selon l'épaisseur que l'on doit donner au labour, et il jette de côté les terres qui en proviennent; puis il enlève successivement des tranches de terre, en marchant à reculons, et les place régulièrement dans sa jauge, à laquelle il doit toujours conserver la même largeur et la même profondeur, de telle façon que, lorsque son labour est terminé, il ait à rapporter, pour combler la jauge, une quantité de terre égale à celle qu'il avait rejetée en commençant. Lorsque le sol que l'on travaille est meuble et doux, il suffit de jeter vivement sur le terrain chaque tranche nouvelle pour obtenir une parfaite division de toutes les molécules; tout au plus faut-il frapper du plat de la bêche la terre retournée; mais, si l'on opère dans des sols froids, humides, glaiseux, il devient nécessaire de diviser la terre par plusieurs coups de tranchant donnés en divers sens, et encore n'obtient-on qu'un ameublissement fort incomplet.

Quoique le labour à la bêche soit surtout exécuté afin de diviser parfaitement la terre et de l'amenuiser autant que possible, il ne faut pas croire que l'on soit forcé, dans tous les cas, de couper chaque tranche en petits morceaux, comme nous venons de le dire.

Si l'on bêche avant l'hiver une terre forte et que l'on n'ait pas l'intention de l'ensemencer avant le printemps, l'action alternative des gelées et du dégel suffira pour réduire toutes les mottes en poussière, mieux que n'aurait pu le faire le meilleur ouvrier à force de temps et de peine. — Un bon bêcheur doit savoir donner au terrain qu'il travaille un niveau parfait, ou le former en ados régulier. Si cela est nécessaire, il doit enlever toutes les pierres et les mauvaises herbes qui seraient de nature à repousser ou à se reproduire. Enfin il doit enterrer à la profondeur convenable le fumier ou les amendements qui auraient été répandus sur le sol avant son labour.

Quoiqu'un labour à la bêche soit toujours payé plus cher qu'un labour à la pioche, au crochet ou à la charrue, il peut arriver qu'en dernier résultat ce soit encore la façon la plus économique de cultiver un terrain. (*Voir* LABOUR.) E. L.

BECHER (JEAN-JOACHIM), médecin-chimiste, né à Spire, en 1628. La nécessité le fit d'abord se livrer à l'éducation de quelques élèves pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille; mais il acquit bientôt de grandes connaissances en médecine, en chimie, en physique, même en politique et en administration, ce qui le fit rechercher de plusieurs souverains, et lui valut successivement les places de professeur de médecine à Mayence, de conseiller aulique de l'empereur à Vienne, et de premier médecin de l'électeur de Bavière; mais sa vie fut constamment orageuse, et partout son caractère difficile lui suscita des ennemis. Il finit par se réfugier à Londres, où il mourut en 1685.

On lui a reproché du charlatanisme, et d'être allé de cour en cour offrir ses services, s'exposant ainsi à l'humiliation des refus; mais n'est-ce pas l'histoire de tous les hommes à esprit créateur dont les découvertes ne sont pas comprises? Il eut, toutefois, trop d'ambition et de vanité; mais ce qui rend Becher digne aujourd'hui du souvenir de la postérité, c'est l'influence qu'il exerça sur la chimie.

Jusqu'à lui, les faits de cette science, exclusivement recueillis dans des vues de médecine et de matière médicale, exprimés en style précieux et figuré, se trouvaient épars et sans corps de doctrine pour les réunir. Boyle avait bien deviné le phénomène de la combustion, mais ses travaux demeuraient ensevelis en Angleterre, et si Lémery donnait alors, en France, le premier ouvrage de chimie débarrassé du style énigmatique des Arabes, il y avait loin de là à un véritable corps de doctrine. Becher, le premier, rapprocha la chimie de la physique, et chercha dans ces deux sciences les causes de tous les phénomènes inorganiques de l'univers. C'est là l'objet de son principal ouvrage : *Physica subterranea* (1669, in-8, Francfort). Il commence en même temps à lier ensemble les faits anciens et les faits nouveaux dont il a lui-même enrichi la chimie, et donne à Stahl le premier germe de cette

théorie du phlogistique qui, dans ses mains, a constitué la chimie une véritable science, et l'a dominée jusqu'à ce que la découverte de l'oxygène et les travaux de Lavoisier soient venus établir une philosophie nouvelle. C'est sous ce rapport, en même temps que sous celui des faits, que l'on peut consulter avec intérêt les ouvrages de Becher, qui font époque, quoique écrits d'un style trop figuré.

BÈCHETTE. BÈCHON. BÈCHOTTER. BÉQUILLE. BÉQUILLER. Ces instruments servent à la petite culture. La bèchette est une petite bèche dont le manche, quelquefois légèrement courbé au milieu, ne dépasse pas 50 centimètres de longueur; on l'emploie pour bèchotter ou faire des bèchottages dans les pépinières et entre les lignes de légumes, de fleurs bulbeuses et à racine superficielle. Le bèchottage est un véritable labour qui ne descend pas à plus d'un décimètre : Thoüin le recommande surtout pour la culture des arbres résineux, afin de ne pas détruire leur chevelu, qui, loin d'être annuel comme celui des arbres à feuilles caduques, reste vivant pendant plusieurs années.

Le *bèchon* sert à creuser de petits trous pour planter de jeunes arbres dans les terres non pierreuses. Sa lame est arrondie à l'extrémité tranchante; on lui donne au plus 25 centimètres de longueur et 20 de largeur; le manche a 50 centimètres au-dessus de la douille.

La *béquille*, ou *béquillon*, a une lame recourbée dans le genre des houes, des binettes, etc., avec un manche fort court : on l'emploie pour ameublir la superficie du sol, pour le remuer sans le retourner. Avec la béquille on bine, mais on ne laboure pas.

BÉCHIQUE (*méd.*), *bechicus*, βηχικος, de βηξ, toux. — Ce mot, pris dans le sens très-étendu de son étymologie, a été créé jadis, et aujourd'hui se trouve consacré par l'usage pour désigner collectivement toutes les substances employées contre la toux. Cette dénomination est donc tout à fait synonyme de celle de *pectoral* que l'on a voulu lui substituer, et toutes les deux offrent encore cela de commun d'être également vagues et insignifiantes. Toutefois, puisque ce mot est toujours en usage, il ne devait pas être omis, et nous nous efforcerons de l'étudier d'une manière aussi claire que possible.

La toux, comme on le sait (*voy.* ce mot), n'est qu'un effet symptomatique qui peut dépendre d'une foule de maladies différentes. Les moyens de la combattre doivent donc varier suivant les circonstances. Si l'on ouvre, en effet, un traité de matière médicale à l'article *béchique*, on y voit rassemblées, d'abord, des substances mucilagineuses, mucoso-sucrées, huileuses, gélatineuses, etc., douées de propriétés relâchantes et appartenant dès lors à la classe des émollients. Les principales sont : la racine et les fleurs de guimauve, les fleurs de mauve, de bouillon-blanc, de tussilage, de coquelicot; les feuilles de capillaire, les figues, les dattes, les jujubes, les amandes douces, les gommes arabique et adragant, le miel, le lait, les poumons de veau, les limaçons, etc., ainsi qu'une foule de composés pharmaceutiques, parmi lesquels les loochs et les juleps occupent le premier rang. Viennent ensuite les substances aromatiques résineuses, chargées de principes âcres et volatils, telles que les sommités d'hysope, d'érysimum, les feuilles de lierre terrestre, la scille, la gomme ammoniaque, le benjoin, les baumes de Tolu et même de copahu, le soufre, l'ipécacuana, et une foule de préparations, dont la principale est le kermès minéral (sous-hydrosulfate d'antimoine). L'action stimulante de tous ces médicaments les range dans la classe des excitants. Viennent enfin des substances narcotiques, telles que l'opium et ses diverses préparations, qui, au contraire, affaiblissent d'une manière soudaine la vitalité et diminuent l'action de toutes les parties vivantes.

Quant à l'emploi rationnel de moyens aussi différents et même tout à fait opposés par leur manière d'agir sur l'économie, il doit se baser sur les principes suivants : Pour combattre la toux qui tient à une irritation ou à une phlegmasie du système pulmonaire, il est bien évident que, durant la période d'acuité, c'est aux émollients et aux adoucissants qu'il faut uniquement avoir recours, et qu'eux seuls peuvent alors mériter le titre de béchiques. Ils diminuent la douleur et l'irritation du larynx, de la trachée-artère et des bronches, d'une manière presque instantanée. Mais, par leur nature relâchante, les béchiques de cette espèce débilitent, en général, les forces digestives, déterminent fort souvent même une sorte de dyspepsie, ce qui rend impossible la continuation longtemps prolongée de leur usage. Mais, lorsque la toux dure depuis longtemps, et si l'affection des voies aériennes, qui la détermine, est passée à l'état chronique, avec une sorte de

relâchement de la muqueuse des bronches, s'accompagnant d'une sécrétion abondante de mucosités, les moyens précédents ne sauraient bien certainement plus convenir, et c'est dans les substances excitantes qu'il faut alors rechercher les béchiques. Elles seules, en effet, peuvent augmenter artificiellement l'activité des poumons, et leur fournir, en quelque sorte, les moyens de se débarrasser de cette espèce de congestion passive, contre laquelle leur action propre demeurerait insuffisante. Observons toutefois que les médicaments de cette espèce ne doivent être administrés qu'avec réserve et discernement, dans la crainte de provoquer une réaction trop facile de l'inflammation, et que même il est un assez grand nombre de sujets chez lesquels ils ne sauraient jamais convenir, en raison d'une excessive irritabilité. — Dans les toux sèches, dites communément d'irritation, et qui prennent un caractère manifestement nerveux, l'on voit constamment l'opium procurer un avantage marqué, qui en fait un moyen héroïque. — Enfin l'expérience démontre, chaque jour, qu'il est des toux fomentées uniquement par une mauvaise disposition du système digestif, un embarras gastro-intestinal; les émétiques et les purgatifs deviennent alors les seuls béchiques efficaces.

LEPECQ DE LA CLOTURE.

BECK (DOMINIQUE), bénédictin, naturaliste et mathématicien, naquit, en 1732, dans un village près d'Ulm, et mourut le 22 février 1791. Ses principaux écrits sont : 1° *Dilucidatio doctrinæ de æquationibus;* Saltzbourg, 1768, in-8° ; 2° *Prælectiones mathematicæ, partes II;* ibid., 1768, 1770 ; 3° *Theoria sinuum, tangentium, et resolutiones triangulorum;* ibid., 1771 ; 4° *Institutiones physicæ, partes I et II;* ibid., 1776 et 1779; 5° *Institutiones mathematicæ;* in-8°, ibid., 1781; 6° *Essai abrégé d'une théorie de l'électricité*, avec fig.; ibid., 1787, in-8°; 7° *Ephemerides physicæ, astronomicæ;* ibid., in-4°.

BECK (CHRÉTIEN-DANIEL), né à Leipsick, en 1757, fut professeur à l'université de cette ville. Il se fit une réputation par ses cours d'exégèse, de philologie, d'archéologie, d'histoire générale et d'histoire de l'Église. Il fut successivement docteur en théologie, professeur de langues grecque et latine en 1785, conseiller aulique en 1803, directeur du gymnase royal philologique en 1809. Il mourut au lieu de sa naissance, en 1832. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, on distingue : 1° une *Histoire générale du monde et des peuples;* Leipsick, 1787-1806, 4 vol. in-8°; 2° les *Éléments archéologiques pour servir à la connaissance de l'art antique;* ibid., 1816; 3° ses *Traductions de l'Histoire des Grecs* par Goldsmith, et de l'*Histoire de la république romaine* par Ferguson ; 4° enfin un ouvrage important intitulé *Commentarii historici decretorum religionis christianæ et formulæ Luther;* Leipsick, 1800.

BECKER (GUILLAUME-GALLETIER), l'un des archéologues les plus distingués de l'Allemagne, naquit à Oberkallenberg, district de Schœnburg en Saxe, le 4 novembre 1753, étudia dans l'université de Leipsick de 1773 à 1776, et dès cette époque s'annonça par ses *Lettres à Élise* et ses *Épîtres à un jardinier*. Il donna ensuite un écrit sur *Le costume dans les monuments*, traduisit le *Traité du costume*, par Bardon, et devint professeur à l'université de Dessaw, en 1777. L'année suivante, il passa à Bâle, où l'étude des grands ouvrages et des dessins satiriques de Holbein lui fit donner une nouvelle édition de *L'éloge de la Folie* d'Erasme, accompagnée d'une traduction allemande avec la reproduction des dessins à la plume de Holbein. Il parcourut ensuite la France, la Suisse, la haute Italie. Ses voyages lui ayant procuré la connaissance du marquis de Girardin, il traduisit sa *Composition des paysages*. De retour en Allemagne, Becker fut successivement professeur de morale et d'histoire, à l'Académie des chevaliers de Dresde (1782-1795), conservateur de la galerie des monuments antiques et du cabinet des médailles de la même ville, enfin conseiller de la cour électorale de Saxe, ce qui ne l'empêcha pas d'éditer ou composer un assez grand nombre d'ouvrages. Son *Almanach du plaisir social*, fondé en 1794 et continué jusqu'en 1815, renferme une foule d'écrits agréables; son *Almanach pour les amis de l'horticulture* (1795 à 1800) eut également beaucoup de lecteurs; ses *Constructions horticulturales et rurales* sont remplies de descriptions charmantes, et respirent en quelque sorte le parfum de la campagne. Mais l'ouvrage dans lequel Becker a le mieux mérité du public est son *Augusteum*, ou *Description des monuments antiques qui se trouvent à Dresde*, Dresde et Leipsick, 3 vol. in-folio. Publié d'abord en allemand, il le fut ensuite en français. On y remarque des explications neuves et ingé-

nieuses qui jettent un grand jour sur l'histoire de l'art, la mythologie, ainsi que l'antiquité grecque et égytienne. Becker se proposait encore de faire connaltre les trésors numismatiques de la galerie de Dresde, et avait déjà reproduit, avec une exactitude *jusqu*'alors inconnue, deux cents médailles rares du moyen âge (in-4°, avec explications historiques), lorsqu'il mourut en juillet 1813. Sa notice biographique a été publiée d'une manière fort détaillée dans l'*Almanach du plaisir social*, année 1815.

BECKER, famille de médecins allemands qui, sur la fin du XVIe siècle et dans le cours du XVIIe, s'illustrérent par leurs travaux d'érudition. — Le premier de tous, *Becker* (Daniel), né à Dantzick en 1594, fut professeur à l'université de Kœnigsberg, et mourut dans cette ville, en 1655. On a de lui : 1° *Medicus microcosmicus, seu spagiria microcosmi tradens medicinam e corpore hominis tunc vivo, tunc extincto, docte eruendam, scite præparandam et dextre propinandam*, Rostock, 1622, in-12, avec additions et corrections, Leyde, 1633, in-4°; 2° *Anatome infimi ventris, duodecim disputationibus delineata*, Kœnigsberg, 1634, in-4°; 3° *Historia morbi academici regiomontani*, Kœnigsberg, 1649, in-4°; 4° *Commentarius de theriaca*, Kœnigsberg, 1649, in-4°; 5° *De unguento armorio*, Nuremberg, 1622, in-4°; 6° *De cultivoro prussiaco, observatio et curatio singularis*, Kœnigsberg, 1636, in-4°. — *Becker* (Daniel), son fils, né à Kœnigsberg en 1627, reçu docteur à Strasbourg en 1652, médecin de l'électeur de Brandebourg en 1663, fut deux fois recteur de l'université de sa ville natale, sept fois doyen de la même faculté, et mourut en l'année 1670. — *Becker* (Daniel-Christophe), fils du précédent, naquit à Kœnigsberg en 1658, fut reçu docteur à Utrecht en 1684, nommé professeur en 1686, et mourut prématurément en 1690, ne laissant qu'une thèse *De vulnere capitis*. — Les biographes, Mangel entre autres, parlent encore de deux *Becker* : Nicolas-Guillaume, auteur de quelques observations dans les *Mémoires des curieux de la nature;* et Jean Conrad, médecin d'Hatsfeld, traducteur latin d'un ouvrage de botanique de Valentin, et auteur des traités suivants : 1° *Paidoctonia inculpata ad servandam puerperam*, Jena, 1629, in-8° ; 2° *Paradoxum medico-legale de submersorum morte sine pota aqua*, Jena, 1704, in-8°.

BECKBOK ou **BEC-BOCK**. C'est le nom que les Hollandais du cap de Bonne-Espérance donnent à une variété de l'espèce de l'*antilope nageur*, qui a le pelage de couleur fauve claire (*voy*. ANTILOPE).

BECKMANN (JEAN). Célèbre professeur à l'université de Gœttingue, naquit, en 1739, à Loye, dans l'électorat de Hanovre. Il se destina d'abord à l'état ecclésiastique, mais abandonna bientôt cette carrière pour se consacrer tout entier à l'étude des sciences naturelles, et plus spécialement à leur application à l'économie publique et privée. Devenu professeur de physique et d'histoire naturelle au gymnase luthérien de Saint-Pétersbourg en 1762, il quitta bientôt cet établissement pour voyager en Suède et étudier l'exploitation des mines de ce pays. Jusqu'en 1766, époque à laquelle il fut nommé professeur à l'université de Gœttingue, son esprit, entièrement tourné vers le côté pratique des connaissances humaines, avait depuis longtemps conçu l'idée d'un enseignement académique destiné à puiser dans les sciences les moyens de classer en un corps de doctrine ceux des arts et des branches d'administration, tant politiques que domestiques, jusqu'alors abandonnés à la routine. Ce fut ce plan, nouveauté piquante pour l'époque, qu'il réalisa dans ses cours, auxquels on vit s'empresser cette jeunesse studieuse envoyée par toutes les nations civilisées de l'Europe à l'université de Gœttingue, et du sein de laquelle sortirent par la suite les hommes d'État et les administrateurs les plus distingués de l'Allemagne. Beckmann continua cette mission durant quarante-cinq années consécutives; mais ses études particulières prirent insensiblement une direction tout historique dont nous croyons devoir indiquer ici les motifs : il était alors admis en principe, à l'université de Gœttingue, qu'un professeur ne peut se dispenser de suivre simultanément les divers progrès de la science chez toutes les nations de l'Europe savante, et celui qui, deux ans après la publication d'un ouvrage marquant, dans sa partie, imprimé en quelque langue que ce soit, ne l'aurait pas lu et analysé, pour le réfuter ou en enrichir son enseignement, n'eût plus été jugé digne de son titre. La réputation de Beckmann lui faisait un devoir, plus qu'à tout autre, de marcher de front avec son siècle sous ce rapport. Mais, quels que fussent son ardeur et son amour pour le travail, les sciences nombreuses d'où se trouvaient tirées ses doctrines d'application ren-

fermaient un cadre trop vaste pour être embrassé par un seul homme. Comment, en effet, aurait-il pu lire et juger tous les ouvrages importants qui, depuis 1770, parurent sur la chimie théorique et appliquée, sur la physique, l'histoire naturelle et les mathématiques? Le découragement de Beckmann au milieu de cette insuffisance naturelle tourna bientôt en dépit, et finit par dégénérer en aigreur contre les méthodes et les richesses nouvelles, qui changeaient la face des sciences en agrandissant leur domaine. Ses cours, ne roulant que sur des connaissances usuelles, durent peu souffrir, toutefois, de cette disposition du professeur; mais ce dernier, sentant bien que ses écrits seraient jugés rétrogrades, tourna ses recherches vers l'histoire des arts et des métiers, en y employant les trésors immenses de la bibliothèque de Gœttingue, fécondés par un zèle infatigable, une instruction vraiment encyclopédique, et un esprit tout à fait organisé pour ce genre de méditation. C'est à ces travaux que nous sommes redevables de notices fort intéressantes sur l'histoire des découvertes dans les arts les plus communs; par exemple, l'histoire de l'horlogerie, de la distillerie, des calendriers, des assurances, de l'éclairage des rues, de la patrie primitive et de la migration des fleurs et des fruits de nos jardins, de l'emploi des teintures les plus usitées, des soufflets, des armes à feu, des moulins à grain, des voitures, de plusieurs parties de l'habillement, de quelques ustensiles de ménage et de la plupart des produits de l'industrie, tels que la recette du safran, la préparation de l'alun, la presse des imprimeurs, l'art du foulard, les livres de commerce en partie double; de l'exploitation des tourbes, des gazettes et des feuilles d'avis, des moulins à scie, du papier timbré, de la pêche des perles, du pavage, des cheminées, des collections d'objets d'histoire naturelle, de la pharmacie, de la quarantaine, des papiers peints, des dentelles, des miroirs et de la verrerie en général, du savon, des joueurs de gobelet, du guet, des glaces comestibles, de l'anatomie des plantes, du change, des plumes à écrire, des instruments aratoires, des pompes à feu, de l'exploitation de l'étain, des travaux relatifs à l'ambre, de l'indigo, de la dorure, de l'acier, du jardinage, des crayons, des fourchettes, des bouchons de liége, du sel ammoniac, du houblon, du tricot des loteries, des hospices d'orphelins et d'enfants trouvés, des maisons d'invalides, des hôpitaux, des ambulances, du salpêtre, de la foudre et de l'eau-forte, etc. Nous regrettons que les limites qui nous sont assignées ne nous permettent pas de donner aux lecteurs la liste de ces notices, où sont rassemblés les matériaux les plus précieux pour une histoire générale de l'origine et des progrès des arts usuels. On se ferait, toutefois, une idée bien fausse de ces notices, si l'on y croyait trouver quelques renseignements généraux sur ces arts, et la manière différente de les exercer, en divers temps et chez les différents peuples; Beckmann en cherche le premier germe jusque dans les temps les plus reculés de l'antiquité, en suit le développement à travers les ténèbres du moyen âge et en montre le perfectionnement chez les nations civilisées de l'Europe moderne. Il va sans dire que la bibliographie la plus complète accompagne chaque article. Les mêmes avantages distinguent également l'*Histoire des plus anciens voyages faits dans les temps modernes*, collection fort piquante dont il s'occupa dans les dernières années de sa vie. Un autre fruit de la direction purement littéraire que prirent les travaux de Beckmann fut un retour vers ses études d'humanités qui nous valut des éditions de plusieurs livres curieux (nos IX, X, XI). La Société royale des sciences de Gœttingue l'avait, dès l'année 1772, admis au nombre de ses membres, et jusqu'en 1783 Beckmann fournit à son recueil des mémoires intéressants parmi lesquels nous citerons : *De reductione rerum fossilium ad genera naturalia prototyparum; De historia aluminis; De succis rubiæ tinctoriæ; De spuma maris e quo capitula ad fistulas nicotianas finguntur; etc.* (voy. *Novi commentarii soc. sc. G.*, tom. II-VIII, et *commentat.*, tom. I-V). Mais, à cette époque, il cessa tout à coup de partager les travaux de cette compagnie, probablement pour les motifs assignés plus haut au changement de direction de ses études. Beckmann mourut le 3 février 1811, après avoir été agrégé à presque toutes les sociétés savantes d'Allemagne et du Nord, et avoir imprimé une tendance éminemment pratique à son époque. L. DE LA C.

BÉCLARD (PIERRE-AUGUSTIN), naquit le 15 octobre 1785, à Angers. Ses parents, chargés d'une nombreuse famille et n'ayant pour tout moyen d'existence qu'un chétif commerce de merceries, lui firent néanmoins

donner autant d'éducation que pouvait le permettre une fortune aussi bornée : il apprit donc à lire, à écrire et à compter. Mais une aussi mince instruction ne pouvait lui suffire, et il lisait ou plutôt il dévorait tous les livres qu'il pouvait rencontrer. A l'époque de l'organisation des écoles centrales, il suivit les cours de celle d'Angers et y eut pour condisciples MM. Chevreul et David, qui, comme lui, se firent depuis un grand nom, mais dans des carrières différentes. Béclard ne tarda point à se faire remarquer par ses progrès, et dès ce moment il manifesta un penchant bien prononcé pour les sciences. Cependant ses parents étaient loin de favoriser des goûts qui n'étaient point en harmonie avec leurs ressources, et auxquels ils ne pouvaient subvenir; ils firent donc successivement de lui un commis de boutique, un scribe de bureau de loterie, un employé de diligence. Dans ces différentes places, Béclard ne put réussir et fut regardé par ses parents et leurs alentours comme un homme incapable; heureusement pour lui, il se présenta une circonstance dans laquelle il osa faire connaître sa vocation et ses projets d'avenir : son père, vaincu par ses sollicitations et éclairé par les conseils de quelques amis, lui permit enfin de suivre les cours de l'école secondaire de médecine à sa ville; dès lors sa carrière fut décidée, et de nombreux succès signalèrent ses quatre années d'études à l'école et à l'hôpital. Pendant les loisirs que lui laissaient ses travaux de médecine, il recevait du chapelain de l'hôpital des leçons de latin et de philosophie ; il cultivait en même temps la botanique; il remporta même plusieurs prix d'histoire naturelle.

En 1808, Béclard vint à Paris; possédant des connaissances étendues en anatomie, quelque expérience en pratique, et les éléments des sciences naturelles, il eut, dès son début, un avantage marqué sur ses condisciples, pour la plupart moins avancés que lui; les concours lui ouvrirent bientôt les hôpitaux de Paris, et chaque année le vit couronner à l'école pratique ; il devint répétiteur du professeur Roux, prosecteur de la faculté de médecine, et, en 1813, chef des travaux anatomiques, à la place de Dupuytren. Une seule fois, Béclard eut le dessous dans un concours; il s'agissait de la place de chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu, et Marjolin était son compétiteur; il y eut néanmoins si peu de distance entre le vainqueur et le vaincu, que celui-ci fut nommé chirurgien de la Pitié. En 1818, il devint professeur de la Faculté et y remplit la chaire d'anatomie : il avait, comme on le voit, fait un rapide chemin en dix années; mais, chose remarquable, cette course brillante n'excita point l'envie, tant il avait su se concilier l'estime générale, par ses travaux, par ses talents, par sa modestie et par son caractère essentiellement bon, quoique mélancolique. En 1820, il fut nommé président des jurys d'examen des départements; à la création de l'Académie royale de médecine, il fut désigné par ses confrères pour être secrétaire général de cette société savante; plus tard le gouvernement donna cette place à M. Pariset, et cette préférence fut pour Béclard un vif sujet de contrariété. Ses travaux avaient altéré sa santé; cependant on était loin de croire sa fin aussi prochaine, lorsque, le 16 mars 1825, au moment où il commençait à jouir d'une réputation brillante, dont l'éclat ne pouvait qu'augmenter encore, il fut enlevé, en dix jours, à sa famille, à ses amis, à ses nombreux élèves, par une affection cérébrale qui succéda à un érésypèle de la face; il n'avait pas quarante ans. Le jour de ses funérailles, plus de deux mille étudiants se réunirent à sa demeure, et ne voulurent point laisser à d'autres le triste soin de transporter sa dépouille mortelle à l'église et au cimetière; une souscription fut ouverte pour l'érection d'un monument funèbre qui ne tarda point à rappeler et ses talents et la douleur qu'avait causée sa perte.

Les dégoûts et les contrariétés que Béclard éprouva dans sa jeunesse lui avaient laissé une teinte habituelle de mélancolie. Son abord était froid et sa figure toujours calme, soit qu'il fît une leçon ou qu'il pratiquât une opération, qu'il se livrât à une expérience ou qu'il assistât à un examen. Il surpassa la plupart de ses contemporains dans l'art de professer, car il avait au plus haut degré la faculté d'exposer avec méthode et clarté ce qu'il avait amassé dans son immense mémoire ; il possédait, de plus, une érudition qui lui attira souvent les applaudissements de ses nombreux auditeurs. Dans son dernier cours, il donna l'histoire anatomique et physiologique du système nerveux, et jamais, comme s'il eût pressenti sa perte, il ne s'éleva à une telle hauteur.

Béclard, dans sa trop courte carrière, se proposa pour modèles Bichat et Cuvier, mais

il mourut trop jeune pour que l'on puisse dire avec certitude qu'il eût un jour égalé l'un de ces grands hommes ; il est vrai qu'on l'a comparé quelquefois à Bichat, mais il y a évidemment exagération dans cet éloge : quelles qu'aient été les qualités de Béclard comme anatomiste, comme professeur et comme écrivain, il y aura toujours, entre lui et l'immortel auteur de l'anatomie générale, la distance qui existe entre le talent et le génie.

Pendant le temps qu'il remplit les fonctions de chef des travaux anatomiques, Béclard recueillit plusieurs faits curieux et intéressants que la nature de cet ouvrage ne nous permet pas de rapporter ; on lui doit des mémoires sur les *acéphales*, sur l'*embryogénie*, sur l'*ostéogénie;* il prouva que cette légère courbure de la colonne vertébrale que nous offrons presque tous dépend, non pas du voisinage de l'aorte, mais bien de l'activité plus grande et de l'exercice plus fréquent du bras droit : il observa, en effet, qu'un gaucher présentait cette courbure en sens inverse; il fit paraître des recherches sur les *blessures des artères;* consigna, dans la thèse de M. Descot, ses opinions sur les *affections locales des nerfs;* il traduisit, de concert avec M. Jules Cloquet, le *Traité des hernies de Lawrence;* il commença, avec ce même professeur, la publication des *Fascicules* et des *planches anatomiques*, que ce dernier termina seul ; il donna des *additions à l'anatomie générale de Bichat*, et publia enfin ses *Éléments d'anatomie générale;* on lui doit, en outre, de nombreux articles dans les recueils scientifiques et dans les dictionnaires de médecine. Les ouvrages de Béclard se font remarquer par un style clair, concis, peu animé de figures, il est vrai, mais toujours élégant. A. DUPONCHEL.

BECMARE, rhinomacer (*entomologie*), nom donné par Geoffroy à un genre d'insectes coléoptères de la tribu des curculionites, appelé *attelabe* par tous les autres auteurs (*voy.* ce mot).

BÉCUNE (*ichthyol.*). La bécune est un poisson de mer qui a tant de ressemblance, par sa forme et son goût, avec le brochet, qu'elle a reçu le nom de *brochet de mer*. On la pêche sur la côte de la Guinée. Il y a une autre bécune qui se trouve sur les côtes d'Amérique et que l'on nomme *bécasse de mer* parce qu'elle a un museau très-allongé. Ce poisson, au lieu de fuir devant les pêcheurs, se jette sur ceux qui le poursuivent et leur fait des morsures très-dangereuses. Lorsque la bécune s'est nourrie des fruits de la mancenille, sa chair devient un poison très-actif.

BÈDE le vénérable (*Beda venerabilis*), Anglo-Saxon, né en 672, dans la paroisse de Durham, comté de Northumberland. En 691, il entra, comme diacre et moine, au couvent de Saint-Paul, à Jarrow, et reçut les ordres en 702. Sa vie tout entière fut consacrée à l'enseignement de l'Évangile et à la composition d'une foule d'écrits qui nous restent de lui. De mœurs irréprochables, il donna l'exemple de l'observation la plus scrupuleuse des règles de son monastère qu'il ne quitta jamais. Ses exercices de piété ne l'empêchaient pas de se livrer à des travaux manuels, comme il nous l'apprend dans l'épilogue de son histoire des Anglo-Saxons. La mort le surprit le 26 mai 735, au milieu de la traduction, en anglo-saxon, de l'Évangile de saint Jean. Ses vertus l'ont fait mettre au nombre des saints. Il obtint, par ses écrits, une grande célébrité. Il avait d'ailleurs une érudition fort variée et il dut à cette double cause l'influence qu'il exerça sur la civilisation de son époque. Loin de l'éclat de la métropole et de la cour, il voyait dans son modeste asile une multitude de disciples accourus de tous les points de l'Angleterre, et qui propagèrent ses écrits en France et en Allemagne. Ses ouvrages embrassent la grammaire, la rhétorique, les mathématiques, la physique, la chronologie, l'histoire de l'Église et des commentaires sur l'Écriture sainte. On en trouve l'énumération dans BEDA *Hist. eccles. gentis Anglorum. Ed.* Cantabr. 1644.

J. F. DE LUNDBLAD.

BEDEAU, en latin *bedellus*, de *pedum*, *bâton*. Le bedeau porte encore comme insigne de sa charge une baguette de baleine ornée, au milieu et aux extrémités, de cercles d'argent. Autrefois il joignait à cet insigne une longue robe mi-partie rouge et bleue, et portait au bras gauche une plaque d'argent sur laquelle étaient gravées les armes du seigneur *justicier*, ecclésiastique ou laïque, dont il dépendait.

Les fonctions du bedeau d'autrefois répondaient à celles de l'huissier d'aujourd'hui ; il portait les ordres du juge, veillait à la propreté de la salle d'audience, y maintenait le silence pendant les débats, ouvrait et fermait les portes

L'université de Paris, dès son origine, eut des bedeaux. On sait qu'elle avait seule le droit de justice sur ses élèves et dans les affaires qui rentraient dans ses attributions. Le nombre des bedeaux de l'université, porté jusqu'à quatorze au temps de Rollin, se divisait en grands et petits bedeaux. Les petits bedeaux n'étaient, pour ainsi dire, que les valets des grands. Parmi ceux-ci, il y en avait un qui s'appelait *le grand bedeau de France*. Tous avaient sans doute un appointement fixe; de plus, pour chaque élève à qui l'on conférait le grade de maître ès arts, ils recevaient, les grands bedeaux quatre livres, les petits quatre *sols*.

Le recteur de l'université, ainsi que les doyens des facultés, ne paraissaient jamais en public que précédés de bedeaux qui leur faisaient faire place et se tenaient toujours debout devant eux.

Aujourd'hui, le bedeau, chassé des salles d'audience par l'huissier, et des pompes universitaires par l'inconstance des temps, a déposé son énorme perruque à marteau, sa robe traînante, et s'est retiré dans les paroisses, où il exerce humblement et gratis, à ce qu'il semble, ce qu'il a retenu de ses anciennes fonctions, c'est-à-dire tout ce qui a rapport à la propreté dans le temple et à l'ordre pendant les cérémonies religieuses.

B. de Cublize.

BEDEAU et **BÉDAUDE** (*entom.*), nom vulgaire donné à des insectes de différents ordres dont le corps, à l'état de larve ou à l'état parfait, présente deux couleurs bien tranchées; telle est, par exemple, la chenille du papillon diurne vulgairement appelé *robert-le-diable* (*vanessa gamma* des entomologistes), dont les premiers anneaux sont fauves et le reste du corps blanc; telle est encore la cigale bédaude de Geoffroy (*cercopis spumaria*, Fabr.), qui est moitié brune et moitié blanche. Duponchel père.

BÉDEGAR (*hist. nat.*), *spongia cynobasti*, *fungus rosaceus*. C'est une excroissance anormale qui se développe sur diverses espèces de rosiers, notamment sur l'églantier, et que l'on attribue généralement à la piqûre d'un insecte du genre cynips (*cynips rosæ*). Cette excroissance est spongieuse, intérieurement remplie de cellules où sont logées des larves de l'animal. Elle offre la forme ronde; sa grosseur est celle d'une petite noix; une espèce de mousse verte, mêlée de couleur rouge, la recouvre. On attribua longtemps à cette production des vertus merveilleuses en médecine, surtout contre les vers et la gravelle. Elle n'est que légèrement astringente. Son usage est complétement abandonné de nos jours.

BEDFORT (Jean, duc de), troisième fils de Henri IV, roi d'Angleterre, et de Marie de Rohan, fille du comte de Herford, figure comme acteur principal dans l'une des époques les plus douloureuses de notre histoire. Il contribua, pour une part de grand homme de guerre et d'habile politique, à établir la domination passagère des Anglais sur la France; et, lorsque la Providence, suscitant Jeanne d'Arc, commença de relever une nation qui ne doit pas périr, Bedfort fut de ceux qui essayèrent de contrarier la renaissance de la nationalité française. Né sur les marches du trône, Bedfort fut chargé deux fois de la garde du royaume, sous le règne de son frère Henri V, et fut régent sous Henri VI. La première fois qu'il exerça le pouvoir (1415), lorsque son frère Henri V passa en France, Bedfort se signala par une action d'éclat. Harslens, occupé par les Anglais, était assiégé par le comte d'Armagnac, à la tête d'une flotte française et génoise. Les caraques génoises, dépassant de plus de la hauteur d'une lance le pont supérieur des vaisseaux anglais, furent prises, non pas à l'abordage, mais à l'assaut par les matelots de Bedfort, qui débloqua et ravitailla la ville. En 1417, il se montra un vigilant défenseur de l'intégrité du royaume, en se portant sur les frontières d'Écosse, menacées par le duc d'Albany et le comte de Douglas; les châteaux de Berwick et de Roxburg furent dégagés, et les Écossais s'enfuirent à la hâte.

Ces heureux commencements désignaient Bedfort à la confiance de son frère, qui lui remit le commandement de son armée, lorsque sa santé l'eut contraint de se renfermer dans le château de Vincennes, où il mourut le 31 août 1422. Par son testament, il institua deux régents, le duc de Bedfort en France, et le duc de Glocester, son autre frère, en Angleterre. Le parlement (nov. 1422) modifia ces dispositions, et, réunissant en une direction unique ce pouvoir divisé, il nomma un conseil de régence, qui devait avoir pour président le duc de Bedfort, et, à son défaut, le duc de Glocester, avec le titre de protecteur du royaume et de l'Église d'Angleterre.

Bedfort était à peine investi de cette position éminente, lorsque Charles VI vint à mourir. Cet événement devait, selon le traité de Troyes, réunir sur la tête de Henri VI les deux couronnes de France et d'Angleterre; mais le régent ne s'abusa pas sur la valeur de stipulations insolentes arrachées à la faiblesse d'un monarque en démence. Il comprit que seul il ne suffirait pas à mener le deuil de la France, comme il avait conduit les funérailles humiliées de Charles VI, et son premier soin fut de se ménager des alliés parmi les grands vassaux de la couronne. Depuis que le roi Jean, lors du décès de Philippe de Rouvre, dernier rejeton de la première maison de Bourgogne, avait conféré ce duché vacant à Philippe le Hardi; depuis cette faute insigne, le sort des guerres entre l'Angleterre et la France dépendait des ducs de Bourgogne, que la réunion successive de plusieurs provinces importantes avait rendus capables de balancer la maison royale. Cette vue n'avait pas échappé à Bedfort, qui n'épargna rien pour s'attacher le duc de Bourgogne; il lui offrit la régence, et ce ne fut que sur son refus formel qu'il consentit à l'accepter pour lui-même. Aux liens de la reconnaissance que cet excès de déférence méritait, il ajouta les liens du sang en épousant sa sœur; et, dans la même pensée politique, il se décida à donner la main de son autre sœur au duc de Bretagne, auquel il avait fait approuver le traité de Troyes. Les trois princes formèrent à Arras une ligue qui eût été invincible s'ils eussent tenu leur serment de s'aimer comme frères. Mais l'imprudence du duc de Glocester et sa jalousie secrète contre son frère rompirent cette coalition, et traversèrent les plans de Bedfort.

Cependant la fortune lui souriait; il avait fait lever le siége de Cosne et rejeté les Français au delà de la Loire. Les châteaux de Dorsey, de Nogelle et de Rue en Picardie, Gaillon-sur-Seine et la Charité-sur-Loire étaient au pouvoir de Bedfort, vainqueur à Crevant (1423) et à Verneuil (1414). Mais les fruits de ce dernier succès furent dissipés par la diversion que le duc de Bourgogne fit dans le Hainaut, au profit du duc de Brabant, attaqué par le duc de Glocester. La querelle s'envenima entre le frère et l'allié de Bedfort. Des cartels insultants furent échangés, et les combattants convinrent de vider leur querelle à la fête de Saint-Georges. Bedfort se hâta d'interposer son autorité, ainsi que celle du pape; il réussit en apparence à calmer les deux ennemis, mais, au fond, un coup mortel était porté à l'alliance qui était le but de toute sa politique. Désormais il était facile à Charles VII de détacher le duc de Bourgogne du parti des Anglais; en même temps l'alliance du duc de Bretagne échappait à Bedfort pendant qu'il était allé en Angleterre réparer une autre faute du duc de Glocester, et apaiser ses discussions avec son oncle Henri de Beaufort, évêque de Winchester. La Bretagne, dévastée par Bedfort jusqu'aux portes de Rennes, expia durement la tardive fidélité de son duc au Dauphin de France. Cependant la fortune des Anglais marchait à son déclin. La France, repentante de ses faiblesses et oubliant ses longues discordes, se relevait à la voix de Jeanne d'Arc, qui délivra la ville d'Orléans, assiégée et réduite à la dernière extrémité par Bedfort. On connaît les suites de ce grand événement; le prestige des Anglais détruit, l'espérance et l'unité rendues à la France, l'esprit national réveillé, et *le roi de Bourges*, enfin, sacré roi de France dans la cathédrale de Reims.

Bedfort ne s'abandonnait pas dans ce revers, présage de plus grands désastres pour les Anglais; il appelait auprès de lui le jeune Henri VI, se faisait amener une nouvelle armée par son oncle, le cardinal de Winchester, provoquait Charles VII à un combat singulier, et contractait avec le duc de Bourgogne une alliance menteuse. Vains efforts; la France était revenue à elle, et lorsqu'au siége de Compiègne Jeanne fut tombée aux mains des Anglais, l'impulsion qu'elle avait donnée à toute la nation ne se ralentit pas, elle lui survécut. — Bedfort n'est pas seul responsable de la mort odieuse de l'héroïne. Ce fut le cardinal de Winchester qui commença ses poursuites, mais Bedfort n'y resta pas étranger, et dans le courant du procès son influence se trahit plus d'une fois. La complicité de Bedfort dans cette infamie a souillé sa gloire sans sauver sa fortune. Il fit d'inutiles prodiges d'habileté et de courage pour se maintenir en campagne au milieu d'une nation soulevée contre son armée. La prise de Chartres par Dunois, la défaite de lord Willoughby à Saint-Celerin, sur la Sarthe, l'échec de Bedfort lui-même devant Lagny, précipitèrent la chute de l'influence

anglaise, et cette ruine fut consommée par le parti que prit le duc de Bourgogne de s'unir définitivement à Charles VII. Le duc de Bedfort était à Rouen, dangereusement malade, lorsqu'il apprit cette nouvelle, qui l'acheva. Il fut enterré dans la cathédrale de Rouen, dont il était chanoine honoraire. Les Anglais lui ont élevé à Londres une statue ; et un roi de France, pressé par ses courtisans d'insulter à la sépulture de Bedfort et de reléguer son cercueil dans un caveau obscur, répondit noblement : « Respectons la tombe « des héros, et ne déplaçons point un mort « que toutes les forces de la France n'ont « pu faire reculer, tant qu'il a vécu. »

Les historiens ne savent pas à qui de Louis XI ou de Charles VIII ils doivent attribuer l'honneur de si belles paroles. Nous n'hésitons pas, quant à nous, à les rapporter à Charles VIII. Le respect des ennemis est une vertu chevaleresque que Louis ne connut pas ; imitons-la sans l'exagérer, et, tout en rendant justice aux qualités éminentes qui méritèrent à Bedfort la réputation du prince le plus accompli de son temps, répétons que la part prise par lui à l'exécution de Jeanne d'Arc, qu'il aurait pu sauver, est un crime dont l'horreur rejaillit sur une vie tout entière et ternit les plus beaux titres de gloire. AMÉDÉE HENNEQUIN.

BEDFORT (FRANCIS RUSSEL, duc de). *Voy.* RUSSEL.

BEDLAM, nom d'un hospice de Londres, qui renferme à la fois des condamnés et des fous. Il est situé en dehors et au sud de la ville, et forme l'un des plus beaux monuments de l'Angleterre. Sa façade offre 580 pieds anglais (11 pouces de France) ; ses dépendances sont immenses. Il ne contient pourtant que quatre cents aliénés et soixante détenus seulement, ce qui fait à peine un septième ou un huitième de la population de Bicêtre, à Paris. Bedlam fut commencé en 1812, pour remplacer le vieil édifice qu'avait fait construire le roi Henri VIII avec la même destination.

BEDMAR (ALPHONSE de la *Caeva*, marquis de), cardinal, évêque d'Aviedo, né en 1672, d'une des plus anciennes maisons de Castille. Envoyé à Venise en 1607, par Philippe III, il s'y rendit fameux par sa conjuration contre cette république. Ce fut en 1618 qu'il s'unit, dit-on, avec don Pedro de Tolède, gouverneur de Milan, et le duc d'Ossunâ, vice-roi de Naples, pour renverser le gouvernement auprès duquel il était accrédité. Mais la vigilance du sénat découvrit le complot, et, malgré son caractère inviolable, le principal auteur fut obligé de s'évader en secret pour éviter la fureur populaire. Cette conspiration, devenue fameuse depuis qu'elle a été décrite par Saint-Réal, est encore aujourd'hui considérée généralement comme un problème historique. Une affaire de cette importance méritait assurément d'être éclairée aux yeux de l'Europe entière, et cependant tout se passa dans un secret impénétrable. Le désir de jeter de l'odieux sur le nom espagnol n'aurait-il pas fait imaginer ce complot au sénat ? Telle est l'opinion adoptée par le savant Grosley, Capriera, Noudé, etc. ; toutefois Mallet du Pan et d'autres critiques ont soutenu le contraire et admis la réalité du complot, faisant observer que, si la république de Venise ne lui donna pas une plus grande publicité, ce fut uniquement par prudence. Le sénat se trouvait en effet dans la dure alternative, ou de déclarer immédiatement la guerre à l'Espagne, gouvernement alors fort puissant, ou de jeter un voile épais sur les trames de son ambassadeur. Quoi qu'il en soit, le marquis de Bedmar, remplacé à Venise, n'en conserva pas moins les bonnes grâces de sa cour. Ce fut à la sollicitation pressante du roi d'Espagne, qu'en 1622 le pape, Grégoire XV, le fit cardinal. Il fut ensuite envoyé pour gouverner les Pays-Bas en qualité de président du conseil ; mais la haine des Flamands, que lui attira son extrême sévérité, le fit rappeler. C'est alors qu'il se retira à Rome et obtint successivement l'évêché de Palestrine, puis celui de Malaga ; il mourut dans sa 83ᵉ année, le 22 août 1655. — Les historiens, et surtout Saint-Réal, ont représenté le marquis de Bedmar comme un des plus puissants génies, mais aussi l'un des esprits les plus dangereux qu'ait produits l'Espagne. D'après le portrait qu'ils en font, il joignait à une pénétration rare une profonde connaissance des hommes, écrivait et parlait avec beaucoup de charmes, et surtout gardait au milieu des agitations les plus cruelles une parfaite tranquillité d'esprit. Telle était encore sa profonde sagacité, que ses conjectures passaient généralement pour des prophéties. Sa haine bien connue contre la république de Venise lui a fait attribuer un traité italien intitulé *Squittinio della liberta Veneta*, Mirandole, 1612, in-4°, traduit en français

par Amelot de la Houssaye; mais quelques biographes pensent avec plus de raison, selon nous, que ce petit ouvrage est de Marc Wesser. L. DE LA C.

BEDOS (DOM JEAN-FRANÇOIS) DE CELLES, savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit à Caux, dans le diocèse de Béziers, l'an 1706. Il est l'auteur de deux ouvrages importants qui lui valurent, en 1758, le titre de correspondant de l'Académie royale des sciences. 1° *La Gnomonique, ou l'art de tracer les cadrans solaires;* Paris, 1760, 1 vol. in-8°, avec 34 planches en taille-douce et une carte de France. Il en a paru deux nouvelles éditions, l'une en 1774, l'autre en 1790. — 2° *L'art du facteur d'orgues;* Paris, 1766-70, in-fol. avec 137 figures. — Dom Bedos est mort le 25 novembre 1779.

BÉDOUINS, en arabe *Bedouai*, mot dérivé de *bid*, désert ou contrée sans habitations; cette dénomination est donnée aux tribus errantes d'Arabes, qui conservent les usages de leurs ancêtres, les *Arabes scenitæ*, qui descendent, dit-on, d'Ismaël. Les Bédouins sont originaires des déserts d'Arabie, où ils vivent sous des tentes; ils sont divisés en tribus distinctes, qui ont chacune leur cheik, lequel gouverne et dirige toutes les transactions. Les Bédouins se sont dispersés dans l'Égypte et la Syrie, et dans différentes autres contrées d'Afrique et d'Asie, peuplant ainsi le grand désert qui s'étend des confins de la Perse jusque sur la lisière de l'empire de Maroc. Ils choisirent de préférence les cantons qui leur offraient des pâturages; du reste, ils n'ont pas de domicile fixe; les tribus sont errantes.

Quoique divisés en tribus indépendantes, souvent en guerre entre elles, les Bédouins peuvent être considérés comme formant un corps de nation distinct. La similitude de leurs dialectes divers est un grand lien; la seule différence qui existe parmi ces diverses peuplades, c'est que les tribus africaines sont d'une origine moins ancienne, leur établissement étant postérieur à la conquête de ces pays par les califes, successeurs de Mahomet, au lieu que les tribus des déserts de l'Arabie se sont succédé d'âge en âge, sans interruption, depuis les temps les plus reculés.

Les Bédouins forment la race la plus pure et la mieux conservée des peuples arabes; jamais ils n'ont été conquis, et ils ne se sont pas même mélangés en conquérant; ils ont conservé à tous égards leur indépendance et leur simplicité première. Voici la description qu'en a laissée DIODORE DE SICILE :

« Les Arabes Bédouins vivent en plein air; « ils appellent patrie un pays sauvage. Une « loi leur défend de semer du blé, de planter aucun arbre à fruit, de boire du vin, « de bâtir des maisons : toute transgression « à cette loi est punie de mort. Ils maintiennent cette loi en vigueur, parce qu'ils sont « persuadés que, pour se procurer ces jouissances, on finit par obéir aux ordres des « hommes puissants; ils nourrissent, les uns « des chameaux, d'autres des troupeaux de « moutons, et habitent tous le désert. Plusieurs des tribus arabes vivent en nomades; mais les Nabathéens sont, de toutes « ces tribus, celle qui possède le plus de richesses, quoique le nombre des hommes « dont la nation se compose ne s'élève pas « à plus de 10,000..... Ils sont tous jaloux « de leur liberté, et, aussitôt que des ennemis puissants se présentent avec des forces « considérables, ils se réfugient dans le désert, qui devient pour eux la meilleure défense; car, entièrement privé d'eau, il est « inaccessible à toute nation et n'est praticable que pour eux seuls, au moyen de réservoirs blanchis à la chaux, creusés profondément en terre, qui fournissent l'eau « nécessaire à leur existence : en effet, comme « le terrain, dans ces contrées, est argileux « et recouvre une couche de pierres tendres, les Arabes y pratiquent facilement « de grandes citernes, dont l'ouverture est « très-étroite, mais qui vont en s'élargissant « à mesure qu'elles s'étendent en profondeur; on les emplit avec de l'eau pluviale, « et la bouche en est scellée avec soin; on « égalise ensuite le sol tout autour, de manière que personne ne puisse, en marchant, « apercevoir aucune trace du travail souterrain. Les Arabes y laissent quelques indices qu'eux seuls connaissent; ils conduisent leurs troupeaux à ces réservoirs, les y « abreuvent trois jours de suite, afin que, « dans leur fuite à travers des lieux tout à « fait privés d'eau, les bestiaux n'éprouvent « pas le besoin de boire. La nourriture habituelle des Arabes consiste en chair, en « lait et en quelques productions spontanées « du sol propres à servir d'aliments, telles « qu'une sorte de piment et une espèce de « miel sauvage, dont ils font usage en le

« mêlant avec de l'eau. Il existe encore d'au-« tres races arabes, dont quelques-unes exer-« cent l'agriculture et vivent mêlées avec les « peuples qui payent des impôts..... » (DIOD. DE SIC., L. XIX.)

Les Arabes semblent être condamnés à la vie vagabonde par la nature de leurs déserts. Pour se peindre ces solitudes, que l'on se figure, sous un ciel presque toujours ardent et sans nuage, des plaines immenses et à perte de vue, sans maisons, sans arbres, sans ruisseaux, sans montagnes; quelquefois les yeux s'égarent sur un horizon ras et uni comme la mer; la terre n'offre que des plantes ligneuses clair-semées et des buissons épars, dont la solitude n'est que rarement troublée par des gazelles, des lièvres, des sauterelles et des rats; tel est presque tout le pays qui s'étend depuis Alep jusqu'à la mer d'Arabie, et depuis l'Égypte jusqu'au golfe Persique. Dans un espace de 600 lieues de longueur sur 300 de largeur, le sol n'est pas partout de même qualité; il varie par veines et par cantons. Cette différence dans l'état du sol produit quelques nuances dans l'état des Bédouins. Dans les cantons stériles, les tribus sont faibles et rares, mais, quand le sol est mieux garni, les tribus sont plus rapprochées et plus nombreuses : dans les premiers cas, les Bédouins sont purement pasteurs et vivent du produit de leurs troupeaux, de quelques dattes, et de chair fraîche séchée au soleil; dans le second, ils ensemencent le terrain, et joignent à leur nourriture le froment, l'orge, le riz. La différence de taille est également en raison de la bonté du sol. En général, le Bédouin est sobre, et la somme d'aliment de la plupart d'entre eux ne dépasse pas six onces par jour; les tribus de Nadj et de l'Hedjaz poussent l'abstinence à son comble : six ou sept dattes trempées dans du beurre fondu, quelque peu de lait doux ou caillé, suffisent à la journée d'un homme. Dans la disette, le peuple, toujours affamé, ne dédaigne pas les aliments les plus repoussants.

Les Arabes Bédouins, dit Volney (*Voyage en Égypte*), s'approprient un terrain qui forme le domaine de la tribu; chacune de ces tribus compose un ou plusieurs camps, qui sont répartis sur le sol, et ils en parcourent successivement les parties à mesure que les troupeaux les épuisent : de là il arrive que sur un grand espace il n'y a souvent d'habités que quelques points, qui varient d'un jour à l'autre; mais quiconque empiète sur le territoire de la tribu est censé violer la propriété. Si une tribu ou ses sujets entrent sur un terrain étranger, ils sont traités en voleurs, en ennemis, et il y a guerre. Aussitôt le délit connu, l'on monte à cheval, l'on cherche l'ennemi, l'on se rencontre, on parlemente. Souvent on se pacifie, sinon l'on s'attaque par peloton ou par cavalier. L'ennemi cède; la victoire se dispute rarement; le premier choc la décide; les vaincus fuient à bride abattue et vont chercher un asile chez des voisins alliés. L'ennemi, satisfait, pousse les troupeaux plus loin, et les fuyards reviennent à leur demeure. Il y a une loi générale, que l'intérêt commun a, depuis longtemps, établie parmi les Bédouins, c'est que le sang veut du sang; tout homme tué doit être vengé sur son meurtrier; c'est ce qu'on appelle *tar* ou *talion;* mais on peut *racheter le sang* pour un prix convenu, soit en argent, soit en troupeaux.

La disposition d'un camp de Bédouins est un rond assez régulier, formé par une seule ligne de tentes plus ou moins espacées; ces tentes, tissues en poils de chèvre ou de chameau, sont noires ou brunes : « *Je suis noir comme les tentes de Kédar*. » (CANT. I, 5.) Ces tentes sont les mêmes que celles que les anciens nommaient *Mapalia*, dont il est parlé dans Lucain (l. IV), dans Salluste (*Bell. Jug.*, § 21); elles sont plus larges que hautes, et on pratique l'ouverture en soulevant un des côtés opposé au vent. Celles des Turcs sont blanchâtres; elles sont tendues sur trois ou cinq piquets peu élevés. Chaque tente est habitée par une famille; elle se trouve divisée par un rideau; d'un côté sont les femmes et de l'autre les hommes. Les seuls gardiens de ces tentes sont les chiens. Les chevaux sont toujours sellés et prêts à être montés à la première alerte. Un campement de trois à trois cents tentes se nomme un *douwar*. Les troupeaux sont parqués, chaque soir, au centre du campement; mais, comme l'ombrage est une chose précieuse dans un pays aussi chaud, le Bédouin choisit de préférence les endroits boisés; cependant ceux de l'Égypte campent dans des terrains privés de tout arbre. Les tribus qui vivent dans le voisinage des Turcs ont une position fort chanceuse, car ceux-ci traitent les Arabes comme des vassaux rebelles ou des ennemis dangereux. De leur côté, les Arabes regardent les Turcs comme des usurpateurs,

comme des traîtres, et cherchent toutes les occasions de leur nuire.

Chaque tribu est composée d'une ou de plusieurs familles principales, dont les membres portent le titre de cheiks ou seigneurs. L'un des cheiks commande en chef à tous les autres; quelquefois il prend le titre d'*émir*, qui signifie commandant ou prince. Plus il a de parents, d'enfants et d'alliés, plus il est fort et puissant. Il y joint des serviteurs qu'il s'attache d'une manière spéciale. Quelques petites familles qui ont besoin de protection se rangent près de lui; cette réunion s'appelle *gâbilé*. On distingue ces tribus par le nom du chef, et on les appelle généralement *enfants* d'un tel, quoiqu'ils ne soient pas du même sang, et que le nom même appartienne à un chef mort depuis longtemps; aussi l'on dit les *beni Temin* ou *lad Taï*, les enfants de Temin et de Taï.

La constitution intérieure de ces tribus est à la fois républicaine, aristocratique et despotique. Le peuple a la première influence dans les affaires, et rien ne se traite qu'à la majorité. Les familles de cheiks ont quelques-unes des prérogatives que la force donne partout. Le cheik a un pouvoir indéfini et presque absolu. (*Voir* AFRIQUE, ARABES, BERBÈRES.)

BÉDOYÈRE (CHARLES-ANGÉLIQUE *Luchet*, comte de LA), né à Paris le 7 avril 1786, fusillé dans la plaine de Grenelle, le 19 août 1815..... Entraîné par son goût pour les armes, la Bédoyère entra, dès l'âge de vingt ans, dans les gendarmes d'ordonnance, et fit dans ce corps les campagnes de 1806 et 1807. A des manières élégantes il joignait une taille élevée et des traits d'une beauté mâle. Son âme était ardente, son esprit et ses idées chevaleresques. Avec ce caractère, pouvait-il manquer de se faire remarquer dans les rangs de l'armée française? Le maréchal Ney le choisit en effet pour son aide de camp, et c'est en cette qualité qu'il fit la campagne d'Espagne de 1808. Blessé à Tolède, il se rétablit bientôt, et suivit son général en Allemagne, où son courage héroïque décida la prise de Ratisbonne, et lui valut la croix de la Légion d'honneur. Il se distingua de nouveau à la bataille d'Esling, et fut encore blessé. En 1809, il devint aide de camp du vice-roi d'Italie, que la marche des événements semblait appeler à de si hautes destinées. La campagne de 1812 lui fournit une nouvelle occasion de déployer toute son énergie. A la bataille de la Moscowa, il fut du petit nombre de ces officiers qui, s'élançant à la tête de l'infanterie découragée par les ravages d'un feu meurtrier supporté longtemps sans profit, la ramenèrent devant cette fameuse redoute saluée par l'empereur du nom de *volcan*, et dont la prise entraîna la retraite de toute l'armée ennemie. Dans la désastreuse retraite de Russie, la Bédoyère donna souvent des preuves d'une grande valeur, et, lorsque, après le départ de l'empereur et celui du roi de Naples, le prince Eugène prit le commandement des débris de cette armée avec la mission de la ramener à travers la Prusse soulevée, il déploya toujours la même activité dans ses importantes fonctions d'aide de camp du général en chef. Il avait été fait chef d'escadron dès l'année 1811. A son retour, Napoléon le nomma colonel, et c'est en cette qualité qu'on le voit figurer à la tête du 112e régiment d'infanterie à Lutzen, à Bautzen et sur les hauteurs de Colberg, qu'il prit et défendit, le 23 août, contre des forces bien supérieures. Une blessure grave, reçue dans cette dernière journée, le força de rentrer en France, et, vers la fin de l'année 1813, il épousa mademoiselle de Chastellux. La Bédoyère se trouvait encore à Paris lorsque les armées de la coalition parurent devant les portes de la capitale. Il courut se mettre aux ordres du maréchal commandant et eut un cheval tué sous lui dans l'instant même où il se présentait à l'ennemi en qualité de parlementaire. La chute de Napoléon ne diminua ni son admiration ni son enthousiasme; l'abdication de Fontainebleau lui apparut toujours comme une calamité pour la France. Mais le licenciement de l'armée, la suppression de son régiment, les sollicitations pressantes de sa famille, tout se réunit pour lui faire oublier le passé, vers lequel un retour lui semblait impossible, et l'engagea dans une direction contraire, en acceptant de Louis XVIII la croix de Saint-Louis et le commandement du 7e régiment d'infanterie. Par malheur pour le nouveau colonel, son corps se trouvait à Grenoble; et à peine a-t-il pris le commandement dans les premiers jours du mois de mars 1815, que c'est pour se trouver en face du transfuge de l'île d'Elbe. A la vue de cet homme extraordinaire qui tant de fois l'avait conduit à la victoire et auquel il croit tout devoir, la

Bédoyère oublie trop tôt les serments faits à un nouveau maître!..... Nommé, quelque temps après, aide de camp de l'empereur avec le grade de maréchal de camp, puis celui de lieutenant général et le titre de pair de France, il le suivit à Waterloo, où, comme toujours, il se montra brave entre les braves, et demeura l'un des derniers sur le champ de bataille. De retour à Paris, il assistait, le 22 juin, à la fameuse séance de la chambre des pairs, où fut débattue si tumultueusement la question de l'abdication. La véhémence de ses paroles en faveur d'une cause désormais perdue troubla profondément l'assemblée et le fit rappeler à l'ordre Après la capitulation de Paris, il suivit l'armée au delà de la Loire, et le 3 juillet, à l'époque du licenciement, tout était prêt pour son passage en Amérique. Mais il ne put tenir à la pensée de quitter sa famille pour toujours sans lui dire un dernier adieu. Fatale imprudence qui devait lui coûter la vie!... A peine arrivé dans la capitale, il est reconnu, arrêté et traduit devant un conseil de guerre. Sa défense, rédigée par lui-même, fut noble et simple; et, au lieu de rejeter sur d'autres une partie de ses torts, il voulut les assumer tout entiers sur sa tête en les confirmant avec franchise. C'est le 15 août que fut prononcée la condamnation à mort.

Doué d'une âme énergique, ardent, passionné pour tous les genres de gloire, la Bédoyère eut les qualités et les défauts de semblables caractères. On admirait la grâce de ses manières, la séduction de son langage; il avait tout ce qui captive l'intelligence, tout ce qui prépare et décide les succès. Mais, placé dans des circonstances extraordinaires, il ne put les surmonter. En d'autres temps, sa carrière eût été honorable et heureuse. Brave comme Bayard, on ne peut malheureusement pas dire de lui, comme de ce modèle de l'honneur français, qu'il fut toujours sans reproches. Toutefois, pour le juger convenablement, il faut savoir faire la part des circonstances, et reconnaître qu'à ses derniers moments il se montra digne de la réputation qu'il s'était acquise.

L. DE LA C.

BÉDRIAC (*hist. anc.*).—Village peu éloigné du Pô, entre Crémone et Mantoue, fameux par la victoire que Valens et Cécina, lieutenants de Vitellius, y remportèrent sur les troupes de l'empereur Othon, le 14 avril de l'an 69 de J. C., et qui coûta, dit Tacite, 40,000 hommes aux deux partis. Chose remarquable, ce combat, qui devait décider du sort des deux empereurs, se livra sans que l'un des deux compétiteurs y assistât. Ce fut à la nouvelle de ce désastre qu'Othon, refusant de tenter de nouveau la fortune, se donna la mort, le 15 avril, après un règne de quatre-vingt-dix jours. Et comme depuis un siècle environ l'empire était au pouvoir du tyran le plus hardi, Vitellius, ne trouvant plus d'obstacle, se rendit alors à Rome, et vint y recueillir les fruits de la victoire de ses lieutenants. Mais, par une destinée singulière, lorsque Vespasien, prétendant à l'empire, eut déclaré la guerre à Vitellius, ce fut dans les mêmes champs de Bédriac que les troupes d'Othon, commandées par Antonius primus, capitaine distingué, réparèrent la honte de leur défaite (an de J. C. 69). ROISS. DE SAUCLIÈRES.

BÉDRIÉGER (*hist. nat.*), nom par lequel on désigne quelquefois un poisson de la mer des Indes et du genre *spare*, vivant aux environs des îles d'Amboine, à cause d'une espèce de groin en forme de filet ou de poche, ordinairement caché dans son gosier, mais qu'il allonge ou retire avec une grande dextérité pour attraper sa proie. On l'appelle encore communément *filou, trompeur*. C'est le *spare trompeur, sparus insidiator* de Linné (*voy.* SPARE).

BÉELPHÉGOR, nom d'une fausse divinité des Moabites dont il est parlé en divers passages de l'Écriture, et notamment dans le chap. XXV du livre des *Nombres*, où nous lisons que les enfants d'Israël étant campés à Settim, sur les bords du Jourdain, en face de Jéricho, se laissèrent séduire par les filles de Moab, qui, après les avoir appelés à leurs sacrifices et leur avoir fait manger des viandes offertes aux faux dieux, les entraînèrent dans l'impureté et l'idolâtrie. « *Et Israël*, dit l'Écriture, *se consacra au culte de Béelphégor.* » Mais quelle divinité était-ce que Béelphégor, et en quoi consistait son culte? Voilà des questions auxquelles il est bien difficile, sinon impossible, de répondre d'une manière satisfaisante. Origène, saint Jérôme et saint Isidore de Séville, suivis par l'illustre Bochart, nous apprennent que Béelphégor occupait, chez les Moabites, la même place que Priape dans la mythologie romaine. D'autres auteurs ont vu, dans cette divinité, Saturne, le Soleil, le Ciel ou Uranus, Orus, Adonis, Osiris, et enfin une divinité qui avait de grands rapports avec le Pluton des Grecs et

des Romains. Ce dernier rapprochement paraît fondé sur les paroles suivantes du psaume CV, v. 28 : *Et initiati sunt Beelphegor : et comederunt sacrificia mortuorum.* Ou comme traduit le Maistre de Saci : *Ils se consacrèrent à Béelphégor, et mangèrent des sacrifices offerts à des dieux morts.* L'inexactitude de cette induction est palpable, et toute personne de bon sens verra que l'expression *des morts* est l'opposé de *Dieu vivant*, qui reparaît si souvent dans le texte sacré. Les morts dont il s'agit dans ce passage sont *les idoles d'or et d'argent, ouvrage des mains des hommes*, ou peut-être aussi, *des hommes, de simples morts* auxquels on rend des honneurs divins après qu'ils ne sont plus.

Cette multitude d'opinions différentes ne prouve qu'une seule chose, c'est l'impossibilité de rien avancer avec certitude touchant le point qui nous occupe. On croit assez généralement, d'après Origène, que le culte de Béelphégor était accompagné de cérémonies infâmes. Selden s'inscrit en faux contre cette opinion, et il soutient que les crimes dont se souillèrent les Israélites, à Settim, ne faisaient point partie du culte de Béelphégor ; mais son assertion, qui n'est soutenue d'aucune preuve, ne peut pas subsister en présence des témoignages contraires et formels d'Origène et de saint Jérôme. Ces graves auteurs vivaient à une époque et dans des pays où ils pouvaient juger ce fait beaucoup mieux que nous, à tant de siècles de distance.

Suivant la prononciation hébraïque généralement adoptée par les Juifs et dans nos écoles, on dit *Baal-Péor* au lieu de Béelphégor, qui est la transcription de la Vulgate. De quelque manière qu'on le prononce, ce nom est toujours composé de *Baal* (*voy.* ce mot), *dominus*, et de *Péor, hiatus*. Si nous en croyons les rabbins, cette dénomination est venue *ab aperiendo hymenem virgineum.*

Louis Dubeux.

BÉELSÉPHON, ou, d'après la prononciation hébraïque, *Béeltséphon*, ville d'Égypte près de la mer Rouge, et dont il est question Exod., XIV, 2, 9, et Nombres, XXXIII, v. 7. Béelséphon signifie *lieu consacré à Typhon.* La situation de Béelséphon, dans un pays stérile et inculte, qui passait pour être le séjour d'un mauvais génie appelé *Typhon*, explique parfaitement cette étymologie, généralement admise aujourd'hui par tous les savants.

Les rabbins prétendent que Béelséphon était une idole placée par Pharaon à l'endroit où se trouvait la ville ainsi nommée, et que cette idole était destinée à empêcher les Israélites de sortir de l'Égypte.

Quelques auteurs chrétiens ont cru trouver dans Béelséphon le nom d'Adonis, et d'autres celui du Soleil ; il ne faut tenir aucun compte de ces opinions.

Louis Dubeux.

BÉELZÉBUT, ou, suivant la prononciation suivie par les Juifs et dans nos écoles, Baalzéboub, c'est-à-dire *le dieu mouche* ou plutôt le *dieu des mouches*, fausse divinité adorée à Accaron, ville des Philistins.

On ignore sous quelle forme était adoré Béelzébut, et pour quel motif on lui donna le nom qu'il portait. L'opinion la plus probable, touchant ce dernier point, est que Béelzébut était invoqué contre les mouches, si incommodes dans les pays chauds ; de là le nom de dieu des mouches.

Il est question plusieurs fois, dans le Nouveau Testament grec, de Béelzéboul, prince des démons, qui est le même que Béelzéboub, dieu des Accaronites. Les Juifs, pour marquer le mépris que leur inspirait cette fausse divinité, modifièrent son nom et en firent Béelzéboul, qui signifie, en chaldéen, *le dieu du fumier ;* puis, comme Béelzébut était une divinité très-fameuse, et que les Juifs regardaient les faux dieux comme des démons, ils appelèrent Béelzébut le chef des anges de ténèbres.

BÉENEL (*bot.*). Nom malabre d'un arbrisseau de l'Inde, toujours vert, fleurissant et fructifiant deux fois par an, représenté par *Van Rheede* dans son *Hortus malabaricus* (vol. V, pl. IV, p. 7). Les Brames l'appellent *mana*, les Portugais *catuza*, et les Hollandais *pape-hoppen*. Il fait partie de la polyandrie monogynie de Linné. Anderson l'a placé dans la famille des tilleuls, et Burmann l'a rapporté aux *crotons* (croton racemosum), malgré son fruit à quatre coques. — Il s'élève à la hauteur de 12 pieds environ. Sa tige est menue, haute de 5 à 6 pieds et couronnée par une cime sphéroïde composée de branches opposées en croix et comme alternes, assez serrées, médiocrement longues, disposées circulairement. Ses feuilles sont arrangées entre elles comme les branches, au nombre de 4 à 6 paires sur chacune de celles-ci, elliptiques, médiocrement pointues aux deux extrémités, longues de 3 à 6 pouces,

une fois et demie à deux fois moins larges et portées sur un pédoncule cylindrique de longueur médiocre. De l'aisselle supérieure sortent des panicules disposées en croix, courtes, en forme de corymbes, composées chacune de trois à quatre paires de branches ramifiées elles-mêmes en deux à trois paires de branches subalternes, portant chacune une fleur blanche, ouverte horizontalement en étoile de 4 à 5 lignes de diamètre, sur un pédoncule cylindrique de même longueur. Chaque fleur hermaphrodite et polypétale consiste en un calice de quatre sépales, une corolle d'un égal nombre de parties caduques. Huit étamines à filets minces et anthères ovoïdes assez grosses semblent partir du sommet d'un petit disque jaune du centre duquel s'élève l'ovaire. Ce dernier organe, en mûrissant, devient une baie ou une écorce charnue, à quatre angles obtus, enveloppant un osselet de même forme à quatre loges, dont chacune renferme une graine en pepin. — Toutes les parties du *bénel*, à l'exception du bois, les fleurs surtout, exhalent une odeur aromatique. L'huile de sésame, dans laquelle on a fait bouillir sa racine, est employée en liniment dans le pays, contre la migraine et les douleurs invétérées des membres.

BEER (Michel), né à Berlin, le 19 juin 1800, dans la religion juive, avait signalé sa vocation poétique par des compositions assez remarquables pour mériter d'être honorablement insérées dans divers recueils littéraires. La traduction de l'*Aristodème*, tragédie de l'Italien Monti, fut un des jeux de son enfance ; et lui-même, à dix-huit ans, composa sa tragédie de *Clytemnestre*, représentée sur le théâtre de Berlin. Ce début fut un succès ; quatre drames, les *Fiancés d'Aragon*, le *Paria*, *Struensée*, *L'épée et la main*, publiés à peu d'intervalle, réalisèrent les promesses qu'avait faites un poëte aussi brillant que précoce. Le *Paria* mérita les éloges de l'inimitable Gœthe ; une palme plus belle encore méritait de couronner le drame de Struensée. Le sujet de la tragédie est un événement de cour assez scandaleux, pris en Danemark par le poëte ; le ministre Daudés, à Berlin, en fit interdire la représentation ; mais le théâtre royal de Munich ayant ouvert un refuge à Struensée, sa pièce y fut accueillie avec enthousiasme. Les journaux allemands se sont partagé l'honneur de consigner dans leurs pages les succès et la mémoire d'un écrivain digne d'un égal tribut de regrets, et de la part des gens de lettres, et de la part de ses amis ; avec lui s'est évanoui son avenir plein de vie. « Il y avait, disait la *Revue* « *de Paris*, dans Michel Beer plus qu'un lit- « térateur distingué, il y avait un homme de « cœur et de conscience, un ami sûr, un « tendre fils, un père dévoué ; la douleur de « sa mère et de ses trois frères peut mieux « se comprendre que se décrire ; elle est par- « tagée dans toute l'Allemagne ; une douleur « universelle a suivi au tombeau le jeune « poëte mort au moment même où il voyait « s'ouvrir devant lui l'avenir de gloire que « tant de voix lui avaient annoncé. »

Beer mourut à Munich en 1833.

BEETHOVEN (Louis Van) naquit à Bonn, sur le Rhin, le 17 décembre 1770, ainsi que l'attestent les registres de l'église de Saint-Remi de cette ville. Sa famille, originaire de Hollande, était fixée en Allemagne longtemps avant sa naissance. Son grand-père, Louis Van Beethoven, et son père Jean étaient attachés, dès l'an 1760, à la chapelle de l'électeur de Cologne, l'un en qualité de maître de chapelle, l'autre de chanteur d'abord adjoint, puis titulaire. Jean épousa, en 1767, Marie-Madeleine Keverich, fille du cuisinier en chef de l'électeur de Trèves; il en eut quatre fils, dont le puîné fut notre illustre compositeur.

Son père, après l'avoir tenu quelque temps à l'école, où il apprit l'écriture, le calcul et quelque peu de latin, se hâta de l'initier lui-même à son art; mais, chose étrange! l'enfant se montra d'abord tellement rétif, qu'il fallut user de violence, le frapper même pour l'obliger à se mettre au piano; mais à peine les premières difficultés furent-elles vaincues, que la veine se révéla et la source de l'harmonie divine qu'elle recélait en jaillit soudain pour ne plus s'arrêter qu'à sa mort.

Son père lui enseigna d'abord les principes du piano; mais, comme il ne jouait pas lui-même de cet instrument, il eut recours au directeur de musique et hautboïste Pfeiffer, artiste de beaucoup de génie, quoique son nom fût resté obscur. C'est à lui que Beethoven dut les progrès rapides qu'il fit dans son enfance et dont il garda toujours un souvenir reconnaissant, ainsi que le témoignent les secours qu'il envoya au même Pfeiffer devenu vieux.

Vander-Eder, organiste de la cour et ami

de son père, se chargea de continuer son éducation; il s'efforça seulement de développer le talent d'exécution de l'enfant. Son talent précoce avait dû déjà fixer l'attention; car, en 1782, l'archiduc Maximilien d'Autriche chargea Neefe, successeur de Vander-Eder, du soin de continuer son éducation musicale. Neefe, homme de talent, ne tarda point à découvrir le génie de son élève et l'initia sans délai aux grandes conceptions de Bach et de Haendel, au lieu d'épuiser sa patience sur des compositions d'un ordre inférieur. Les sublimes ouvrages de ces deux grands hommes échauffèrent l'imagination du jeune artiste et lui inspirèrent une admiration qui ne s'est jamais affaiblie, et qui, vers la fin de sa vie, ressemblait encore à une espèce de culte. Son habileté à exécuter ces difficiles compositions était si grande, qu'il jouait, à douze ans, dans un mouvement très-rapide, les fugues et les préludes du recueil de Jean-Sébastien Bach, connus sous le nom de *clavecin bien tempéré*. Déjà un irrésistible instinct l'entraînait vers la composition. Des variations sur une marche, trois sonates pour piano seul et quelques chansons allemandes furent les suites de ce besoin précoce de produire. Plus tard, Beethoven désavoua ces ouvrages et ne reconnut pour son premier œuvre que ses trios de piano, gravés à Vienne. Plus habile, à cette époque de sa vie, dans l'art d'improviser que dans celui d'écrire, il mettait, dans ses fantaisies, une richesse d'imagination qui frappait d'étonnement : Mozart lui-même ne put échapper à ce prestige. On avait donné à Beethoven, qui était son admirateur passionné, une lettre de recommandation pour lui. Frappé de ce qu'on lui disait dans cette lettre du talent du jeune artiste, il l'invita à se mettre au piano. Beethoven obéit et se mit à improviser; mais le grand artiste l'écouta avec indifférence, persuadé que ce qu'il entendait était appris de mémoire. Piqué de ce dédain, le jeune homme pria Mozart de lui donner un thème. « Soit, dit tout bas le maître, je vais t'attraper.» Sur-le-champ il nota un sujet de fugue chromatique, qui, pris par le mouvement rétrograde, contenait un contre-sujet pour une double fugue. Beethoven, bien que peu avancé dans la science, devina par instinct le piége. Il travailla ce thème pendant trois quarts d'heure avec tant de force, d'originalité, de véritable génie, que son auditeur, devenu plus attentif et confondu par ce qu'il entendait, se leva, et, retenant sa respiration, finit par passer sans bruit, sur la pointe du pied, dans la pièce voisine, où il dit à demi-voix à quelques amis qui s'y trouvaient : « Faites attention à ce jeune homme, vous en entendrez parler quelque jour. »

Beethoven ne montrait pas moins de talent pour l'orgue que pour le piano; l'électeur songea à le donner pour successeur à Neefe, et lui accorda en 1791 (il avait alors seize ans) le titre d'organiste honoraire de la cour. Il se distingua dans ce nouveau poste par un jeu savant et par une connaissance profonde de l'harmonie. — Cependant le mauvais succès de ses premières œuvres, que nous l'avons vu désavouer, les railleries qu'on ne lui avait pas épargnées, et l'étroite sphère où se consumait son génie méconnu, changèrent en humeur farouche sa mélancolie habituelle. Un amour malheureux se joignit encore à ces causes de souffrance. La brusque roideur de son caractère le rendait insupportable à tout le monde. On prenait pour une grossièreté de tempérament, pour une impolitesse incorrigible le mal secret qui le dévorait. L'électeur de Cologne, plus clairvoyant que les parents et les amis de Beethoven, devina le génie que recouvrait et cachait à tous les yeux une écorce si rude; il lui assigna une pension pour aller achever ses études musicales à Vienne. Beethoven partit en 1793 avec une lettre de recommandation pour le célèbre Haydn. — Haydn traita personnellement Beethoven avec bonté; mais il le crut toujours dénué de tout génie pour la composition musicale. — Lui demandait-on ce qu'il pensait du jeune homme que l'électeur de Cologne lui avait confié, il répondait en haussant les épaules. « C'est un bon exécutant. » — Mais ses premières compositions annoncent de la verve et de la facilité. — « Il touche bien le clavecin, » reprenait obstinément Haydn. — Malgré ces préventions défavorables, le grand compositeur, en partant pour Londres, en 1795, recommanda Beethoven aux soins d'Albrechtsberger, le plus habile contrapuntiste de l'Allemagne. Ce dernier ne condamna pas avec moins de sévérité que Haydn les défauts inhérents au génie même de l'élève. Le contre-point de Beethoven était toujours incorrect; des écarts nombreux révoltaient la sévérité du maître de chapelle. En dépit de ces deux professeurs, son style était fixé; jamais talent plus spontané et plus bizarre n'eut à lutter contre de plus

hautes autorités, contre de plus respectables contradicteurs ; Beethoven s'obstina dans sa route. Haendel, par l'énergie de son style; Mozart, par la forme colossale de ses dessins mélodieux et de ses masses d'harmonie, lui semblaient seuls dignes d'être consultés. Quant aux règles techniques de l'art, Beethoven, comme Gœthe et ses amis, ne les avait étudiées que pour s'en affranchir. — Déjà, malgré les reproches de mauvais goût et de bizarrerie qui lui étaient adressés, malgré la rudesse d'une humeur que rien ne pouvait adoucir, son talent commençait à percer; on achetait ses compositions ; leur singularité semblait piquante, et si leur caprice, souvent baroque, faisait murmurer les professeurs, il amusait les artistes. Mais cette faveur nouvelle était loin d'amener les profits qu'il aurait dû en espérer, par les contrefaçons que protégent les démarcations nombreuses de l'Allemagne. Beethoven était donc toujours dans la misère; son amour repoussé, se joignant à cet état, l'aigrit contre sa patrie : il était sur le point de partir pour l'Angleterre, quand de nouvelles sollicitations le fixèrent à Vienne. — Il accepta la place de maître de chapelle que lui offrait Jérôme Napoléon, alors roi de Westphalie : c'était en 1809. — Cette haute faveur du prince étranger piqua les princes allemands; ils eurent honte de la misère où languissait, sous leurs yeux, un des plus grands artistes de leur pays et de leur époque. L'archiduc Rodolphe et les princes Lobkowitz et de Kintzly assurèrent à Beethoven une pension de 4,000 florins, sous la condition de rester à Vienne ou en Autriche, et de ne point voyager en pays étranger, sans le consentement de ses Mécènes.

Enfin une route calme et facile semblait s'offrir à l'homme de génie ; on commençait à s'accoutumer à la nouveauté inouïe de ses œuvres. Si Beethoven trouvait des détracteurs acharnés, il avait aussi des admirateurs enthousiastes. L'empereur Alexandre, après avoir entendu la grande symphonie de la bataille de Vittoria, envoya deux cents écus à l'artiste. — Beethoven touchait donc au suprême bonheur pour un artiste, celui de voir ses envieux à ses pieds, sa gloire reconnue, et, ce qui valait encore mieux, son amour si longtemps dédaigné prêt à être couronné, quand un malheur aussi fatal qu'imprévu fit crouler brusquement ce palais enchanté.

Beethoven devint sourd. Imaginez le supplice de cet homme pour lequel les jouissances musicales étaient le premier besoin, ou plutôt le seul plaisir de la vie. Toute perception de sons lui était étrangère ; un orchestre placé près de lui, et qui jouait *fortissimo*, ne lui causait pas la plus légère sensation. Son infirmité lui paraissait un déshonneur pour un musicien; il avouait que son plus vif chagrin était d'être forcé d'en révéler le secret.

Par un étrange phénomène, son talent s'accrut par l'accident même qui semblait devoir l'anéantir. Ses plus magnifiques œuvres datent de cette époque. — Il s'enferma dans une solitude profonde, dans le village de Baden, à quelques lieues de Vienne. Un piano acoustique, chef-d'œuvre du mécanicien Maelzel, et par le moyen duquel Beethoven aurait pu percevoir les sons, resta toujours fermé. C'était dans les bois, où le compositeur s'égarait pendant le silence des nuits, au bord des lacs et dans les grottes de Baden qu'il créait ses chants et leur harmonie. Jamais il n'écrivait une note avant d'avoir complétement achevé son morceau dans sa tête. La hardiesse naturelle de son talent, augmentée par la singularité de son état physique, et l'incurable mélancolie qui en résultait devinrent, dans ses dernières compositions, une sauvage et souvent sublime extravagance. Sa dernière grand'-messe, sa symphonie avec chœur et ses quatuor posthumes, portent surtout ce caractère, et, si quelques obscurités ou quelques longueurs les déparent, jamais compositeur n'a porté aussi loin la véhémence, l'abandon, la naïveté et la grandeur.

La bizarre cupidité de Beethoven, la terreur que les hommes lui inspiraient, l'obstination avec laquelle il les fuyait, seraient, pour l'observateur inattentif, les preuves d'une âme dure et inhumaine; ces bizarreries n'étaient que le résultat de sa maladie même. Cet homme, que l'on croyait inaccessible aux sentiments, est mort victime de l'affection que lui avait inspirée, malgré ses torts, un neveu indigne de lui.

Les désordres de ce dernier lui avaient fait intimer, par la police de Vienne, la défense d'habiter dans cette ville. Il eut recours à son oncle, qui, malade déjà, n'hésita pas à se mettre en route. Un orage le surprit et le força de s'arrêter tout trempé de pluie dans une mauvaise auberge. A un rhume violent succéda une inflammation de poumons, qui

ne se dissipa que pour faire place à une hydropisie. Au lieu de soigner son oncle et de rester près de lui, son neveu retourna à Vienne, se livra de nouveau aux excès les plus condamnables, et acheva de briser son cœur. Dès ce moment, il refusa tout accès auprès de sa personne aux nombreux visiteurs que le bruit de sa maladie avait attirés. Cependant le fameux Hummel, brouillé avec lui depuis quelque temps, vint de Weimar à Vienne pour le voir une dernière fois, et se réconcilier avec lui ; on le laissa entrer; Beethoven fondit en larmes et l'embrassa.

Dans les intervalles que lui laissait la souffrance, il relisait ses livres favoris, l'Odyssée et les romans de Walter Scott.

Sa physionomie reproduisait énergiquement les irrégularités bizarres de son tempérament et de son âme : des traits anguleux, un œil plein de feu sous une orbite cave, une démarche lourde et gênée, une gaucherie extrême dans tout ce qu'il faisait, touchant rarement à quelque objet sans le laisser tomber ou le casser. Plus d'une fois, il renversa son encrier dans le piano ouvert et placé à côté de son bureau. Malheur aux meubles et surtout aux meubles élégants qu'on lui confiait : tout était bousculé, taché et gâté. Cependant il se rasait lui-même; aussi de nombreuses coupures témoignaient-elles de son habileté dans cette laborieuse opération. A ces observations, Ries, l'un de ses intimes, en ajoute une autre qui complète cette esquisse, et que l'on aura de la peine à croire, c'est que *Beethoven n'a jamais pu apprendre à danser en mesure.*

Le moment de la dissolution approchait: incapable de répondre à une question, il était étendu, cadavre vivant, dans un vaste fauteuil à bras, que ses amis Schindler et Moschelès avaient acheté de leurs deniers. A cette agonie passive succéda une convulsion violente pendant laquelle Beethoven rendit le dernier soupir. Deux jours auparavant, il disait à ses amis, le conseiller Brenning et Schindler : *Plaudite, amici, comœdia finita est.*

Quelque absorbé qu'il ait été dans son art, il prit néanmoins une part très-sympathique aux idées de rénovation répandues par la révolution française. — « En « 1802, raconte M. Ries, Beethoven écri« vit sa troisième *symphonie héroïque.* « Dans cette symphonie, il avait en vue Bo« naparte, premier consul, qu'il comparait « aux plus célèbres consuls romains; moi« même et plusieurs de ses amis avons vu « sur sa table cette symphonie en partitions « bien copiées, portant en tête le titre de « *Bonaparte*, et tout en bas le nom de Luigi « Van Beethoven. Il n'y avait pas un mot de « plus. J'ignore si le blanc laissé entre les « deux noms devait être rempli, et ce que « l'auteur aurait voulu y mettre. Je fus le « premier qui lui portai la nouvelle que Bo« naparte s'était déclaré empereur. Beetho« ven se mit en colère et s'écria : — Celui« là n'est donc aussi qu'un homme ordinaire! « Maintenant il va fouler aux pieds tous les « droits de l'homme, et ne songeant qu'à « assouvir son ambition, il voudra se poser « plus haut que les autres et deviendra un « tyran. — S'approchant alors de la table, il « prit la feuille de titre, la déchira et la foula « aux pieds; la première page fut recopiée, « et la symphonie reçut le titre de *Sinfonia* « *eroica.* Plus tard, le prince Lobkowitz « acheta de Beethoven cette composition qui « fut pendant plusieurs années exécutée « dans son palais. »

Il expira le 26 mars 1827, à cinq heures du matin, âgé de 56 ans.

Quand le convoi passa, plus de 30,000 personnes couvraient le glacis de la ville, le prater et les rues. Les premiers musiciens de la capitale exécutaient la marche sublime de *la mort du héros*, composée par l'illustre mort lui-même. Parmi les trente-six porteurs de torches, on remarquait des nobles, des poëtes célèbres, des artistes distingués; cinquante compositeurs portaient le drap mortuaire. Hummel jeta la couronne de laurier funéraire sur la tombe de son ami, et sa profonde émotion pénétra dans tous les cœurs avec plus d'énergie que le discours le plus brillant et le panégyrique le plus habile. Le produit du grand concours donné au Karnthnerthor fut destiné à l'érection d'un monument en marbre consacré à sa mémoire. — Peu de jours après les funérailles de Beethoven, le fossoyeur du cimetière de Wahring reçut une lettre par laquelle on lui offrait d'acheter, pour la somme de 1000 florins, le crâne de ce célèbre musicien.

On ne connaît que deux élèves formés par Beethoven : le premier est l'archiduc Rodolphe; le second, Ferdinand Ries. Beethoven était peu propre à diriger une éducation musicale; trop préoccupé, trop impatient, il ne

pouvait suivre les progrès d'un élève dans un ordre méthodique.

Beethoven a laissé un nombre considérable d'ouvrages de tout genre. Son activité productrice pourrait être considérée comme un prodige, si l'on ne savait que, isolé de la société par l'accident cruel qui le priva de l'ouïe vers 1796, il a dû renfermer toute son existence dans la composition. Le catalogue de ses productions renferme trente-cinq sonates pour piano seul, treize œuvres de pièces de différents caractères pour cet instrument, telles que des *andante fantaisies*, *préludes*, *rondes* et *danses;* vingt thèmes variés pour piano seul; vingt-deux autres thèmes variés pour le piano, avec accompagnement de violon, de violoncelle ou de flûte: une sonate, deux thèmes variés, et dix marches pour piano, à quatre mains; dix sonates pour piano, avec accompagnement de violon; six duos pour piano et violoncelle; six trios pour piano, violon et violoncelle; un trio pour piano, clarinette et violoncelle; un quatuor pour piano, viole, violon et violoncelle; un quintetto pour piano, hautbois, clarinette, basson et cor; sept concertos pour le piano, le premier en *ut*, le second en *si* bémol, le troisième en *ut* mineur, le quatrième en *ut* mineur avec violon, violoncelle concertant et orchestre, le cinquième en *sol*, le sixième en *ré* et le dernier en *mi* bémol; une fantaisie pour piano, avec chœur et orchestre; cinq trios pour violon, viole et violoncelle; une sérénade pour violon, flûte et alto; dix-sept quatuor pour deux violons, viole et violoncelle; trois quintetti pour deux violons, deux violes et violoncelle; un septuor pour violon, viole, violoncelle, clarinette, basson, cor et contre-basse; un sextuor pour deux violons, viole, deux cors et violoncelle; deux romances pour violon et orchestre; la première en *sol*, la deuxième en *fa;* un concerto pour violon et orchestre; soixante-quatorze pièces pour le chant, avec accompagnement de piano, parmi lesquelles on remarque la cantate d'*Adélaïde*, l'*Invitation à la valse*, des romances, des chansons, des airs à boire, des canons, et le *Cri de guerre de l'Autriche*, chant national composé en 1797; douze morceaux de chant pour une ou plusieurs voix avec orchestre, dont une scène et air : *Ah! perfido;* le chant intitulé *Germania;* trois suites d'airs écossais; une marche et un chœur des *Ruines d'Athènes;* le trio *tremate empi tremate* et un chant élégiaque; deux messes à quatre voix, chœur et orchestre, la première en *ut* (œuvre 86), la seconde en *ré* (œuvre 123); l'oratorio *le Christ au mont des Oliviers;* une cantate dramatique (*l'Instant glorieux*); *Fidelio*, opéra; *Egmont*, mélodrame; neuf symphonies pour orchestre, la première en *ut* (œuvre 21), la deuxième en *ré* (œuvre 36), la troisième en *mi* bémol (*héroïque*, œuvre 55), la quatrième en *si* bémol (œuvre 60), la cinquième en *ut* mineur (œuvre 67), la sixième en *fa* (pastorale, œuvre 68), la septième en *la* (œuvre 92), la huitième en *fa* (œuvre 93), la neuvième en *ré* mineur, avec chœur (œuvre 125); *la Victoire de Wellington à la bataille de Vittoria*, symphonie militaire à deux orchestres; dix ouvertures à grand orchestre, savoir: de *Prométhée* (œuvre 43), de *Coriolan* (œuvre 62), d'*Egmont* (œuvre 84), de *Léonore* (œuvre 87), de *Fidelio*, des *Ruines d'Athènes* (œuvre 113), *Nahmensfeyer* (de la fête pastorale, œuvre 115), du *roi Étienne* (œuvre 117), *Weihe des Hauses* (de la dédicace du temple, œuvre 124), *Caractéristique* (œuvre 138); œuvres détachées pour orchestre, qui consistent en deux menuets, des danses allemandes, deux valses et le ballet de *Prométhée*, un trio pour deux hautbois et cor anglais (œuvre 66), un sextuor pour deux clarinettes, deux cors et deux bassons, une pièce en harmonie complète, un morceau pour quatre trombones et une marche pour musique militaire. Quelques ouvrages avaient été commencés par l'illustre compositeur, et n'ont pu être achevés avant sa mort : parmi ces fragments, on remarquait le plan d'une dixième symphonie (un allegretto en *mi* bémol, publié à Vienne, chez Artaria, a été peut-être extrait de cet ouvrage); un octuor pour deux clarinettes, deux hautbois, deux cors et deux bassons; une harmonie à huit parties en *si* bémol, dont la partition a été publiée chez Diabelli, à Vienne. Les deux premiers morceaux d'un quintetto pour deux violons, deux violes et violoncelle, acquis par le même éditeur; un rondeau pour piano à orchestre, Vienne, Diabelli; trois quatuor pour piano et quelques autres morceaux moins importants. On a trouvé aussi, parmi les manuscrits de Beethoven, un grand nombre de morceaux inédits, la plupart écrits dans sa jeunesse et qu'il avait condamnés à l'oubli. Les manuscrits autographes de ses compositions ont été acquis à des prix très-

élevés après sa mort. Enfin une immense quantité d'études de Beethoven sur le contre-point et l'harmonie a été remise par son acquéreur, M. Haslinger à M. de Seyfried, avec toutes les notes que Beethoven avait écrites sur ces études; l'éditeur en a fait un choix qu'il a publié sous ce titre : *Ludwig van Beethoven's studien im Generalbasse, contrapuncte und in der composition Lehre*, Vienne, T. Haslinger, 1831, 1 vol. in-8°. L'éditeur y a joint un supplément qui contient une notice biographique, quelques anecdotes, quelques lettres de Beethoven à ses amis, l'inventaire de ses manuscrits et de ses livres, quelques poésies allemandes, dont Beethoven est l'objet, le catalogue systématique de ses œuvres, et quelques autres pièces. L'auteur du *Dictionnaire biographique des musiciens*, M. Fetis, a donné une traduction française des études de Beethoven, avec sa biographie, des notes critiques, et une préface, sous ce titre : *Études de Beethoven, Traité d'harmonie et de composition*. Paris, Maurice Schlesinger, 1833, 2 vol. grand in-8.

D'ORTIGUES.

BEFFARA (LOUIS FRANÇOIS), né à Nonancourt (Eure) en 1751, fut vingt-quatre ans commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin à Paris. Il prit sa retraite en 1816, et se consacra tout entier à des recherches littéraires, que la multiplicité de ses fonctions, rendues plus délicates encore par la difficulté des circonstances, ne l'avait pas empêché d'entreprendre. Il a fait porter ses recherches principalement sur tout ce qui a rapport à la vie privée, à la famille, à la généalogie, aux pièces de nos auteurs dramatiques; c'est lui qui a montré que le père de Molière a demeuré de 1622 à 1638 au moins, rue Saint-Honoré, et non sous les piliers des halles, comme on l'avait dit jusque-là, etc., etc. Quelques-uns de ses ouvrages ont été publiés; les autres sont restés manuscrits, et ce ne sont pas les moins curieux. Nous citerons les principaux; cette énumération nous dispensera de nous étendre plus longtemps sur le mérite et le genre d'esprit de ce laborieux collecteur.

1° *L'esprit de Molière avec un abrégé de sa vie*, Paris, 1777, 2 vol. in-8; 2° *Dissertation sur J. B. Paquelin Molière, sur ses ancêtres, l'époque de sa naissance, sur un buste et sur une inscription portant une fausse date de cette naissance, tenant à la façade d'une maison sous les piliers et rue de la Tonnellerie, où l'on croit qu'il était né*, etc., Paris, 1821, in-8; 3° *Lettres à M. Crapelet, imprimeur, Recherches sur les époques de la naissance et de la mort de J. F. Reynaud, poëte comique*, 1823, in-8, insérées dans le 6e volume des *OEuvres de Reynaud;* 4° *Lettres à MM. les maires des communes de Ferrière et la Ferrière* (au nombre de vingt, dans les départements du Calvados, de l'Orne, de l'Eure, etc.), *pour les inviter à faire recherche d'une malle renfermant des papiers qui avaient appartenu à J. B. Paquelin Molière*, Paris, 1828, in-8. Les ouvrages inédits sont, 1° *Dictionnaire de l'Académie royale de musique, contenant l'histoire de son établissement, le détail de sa direction, de son administration, les pièces représentées sur son théâtre, le dictionnaire des auteurs des paroles et de la musique, avec la liste de leurs pièces*, 7 vol. in-4; *Règlements rendus sur le théâtre*, 7 vol. in-4; *Dictionnaire des acteurs, actrices, danseurs, etc., de l'Académie royale de musique*, 3 vol. in-fol.; *Tableau chronologique des représentations journalières des tragédies, opéras, ballets, depuis l'établissement de l'Académie en 1771 jusqu'à présent*, in-fol.; *Dictionnaire des ballets, opéras, tragédies, pantomimes non représentés au théâtre de l'académie, avec les dictionnaires des auteurs des paroles, de la musique et la liste de leurs pièces*, 5 vol. in-fol.; *Dramaturgie lyrique étrangère*, ou *Dictionnaire des opéras, cantates, oratoires, représentés dans les pays étrangers, depuis la fin du* XVe *siècle; Dictionnaire des auteurs des paroles et de la musique, et liste de leurs pièces*, 17 vol. in-4. Beffara avait, en outre, recueilli la plupart des pièces dont il était question dans ses compilations, et formé trois volumes de recherches sur les familles Molière, Cussé, Boileau, Quinault, Reynaud, Sully, etc. Il se proposait, dans les dernières années de sa vie, de publier un poëme de l'abbé Marigny, intitulé *Le pain béni* ou *le marguillier;* nous ne savons si cet ouvrage a paru.

FLEURY.

BEFFROI (*arch.*). On appelait *beffroi* une tour ou un lieu élevé quelconque, dans une ville forte ou une place frontière, où l'on faisait le guet, et où était une cloche que l'on sonnait lorsque l'ennemi paraissait. Dans les villes de guerre, on sonne le beffroi à la pointe du jour pour l'ouverture des portes. Le chanoine Lander fait dériver le mot *beffroi* de *belforte*, mais l'étymologie la plus vraisemblable est celle que donne du

Cange; il la tire des mots saxons ou allemands **Bell**, cloche, et *freid*, paix. La Hollande et la Belgique renferment encore un grand nombre de beffrois; parmi les plus remarquables, on cite ceux de Gand et de Bruges.

On nomme encore beffroi la charpente qui soutient les cloches dans l'intérieur d'un clocher : cette charpente doit être entièrement isolée, et ne reposer que sur des corbeaux ou sur une saillie prise dans l'épaisseur de la muraille; elle doit aussi n'avoir que la hauteur strictement nécessaire pour le jeu des cloches. Ces deux conditions sont essentielles pour éviter un ébranlement qui pourrait entrainer la chute du clocher.

E. B. n.

BÉFORT, petite ville du Haut-Rhin, ancienne capitale du Suntgaw, ou comté de Ferrère, est située au pied du mont de Vauge, sur la frontière du comté de Bourgogne, à deux lieues de Montbéliard. Elle est divisée en ville vieille et en ville neuve. La ville moderne, qui n'était autrefois qu'un petit faubourg, s'est successivement enrichie de plusieurs constructions, et s'est agrandie d'une manière assez considérable. — Cette ville a eu jadis des comtes qui portaient le nom de Béfort; ensuite elle a appartenu à la maison d'Autriche, et plus tard elle fut cédée aux Français par la paix de Munster, en 1648. — Ce pays a été presque ruiné pendant les guerres du XVIIe siècle.

BEGAYEMENT. On désigne sous le nom de bégayement une difficulté de la parole caractérisée par une hésitation, une répétition saccadée et comme convulsive, une suspension pénible, et enfin l'empêchement momentané, quelquefois même complet, de la faculté de prononcer certaines syllabes, et surtout de conjuguer certaines syllabes d'un mot. Aussi les bègues peuvent-ils articuler beaucoup plus facilement des syllabes isolées que les lier entre elles et sans interruption. Quelques auteurs veulent distinguer le bégayement du balbutiement, dans lequel il y a articulation confuse avec suspension des mots, et du bredouillement, dans lequel la prononciation est très-rapide, précipitée, tumultueuse; nous pensons, nous, que ces deux derniers états ne sont que des nuances du bégayement; nous y reviendrons d'ailleurs plus bas. Quant au grasseyement, à la blésité, au zézayement, etc., il n'y a pas là de rapprochement possible : ces différents vices consistent uniquement dans la mauvaise manière de prononcer certaines consonnes.

On ne sait rien de bien positif sur les causes prédisposantes du bégayement; il est cependant quelques observations bien constatées et relatives à l'étiologie que nous ne pouvons passer sous silence. Et d'abord, pendant les premières années de la vie, le bégayement n'est pas bien caractérisé; l'enfant balbutie, puis, vers la cinquième ou sixième année, l'infirmité devient de plus en plus apparente jusqu'à l'époque de la puberté, où elle a acquis son *summum* d'intensité; à partir de ce moment, elle reste longtemps stationnaire, pour diminuer ensuite, et enfin disparaître dans la vieillesse. Ce fait est réellement curieux; il nous montre que l'affection dont nous parlons coïncide avec l'âge de la force et des passions, pour s'éteindre ensuite à mesure que les années viennent amortir et enfin glacer la fougue de la jeunesse. Un second fait, bien propre à aiguiser la malice des mauvais plaisants, c'est que les femmes sont très-peu sujettes au bégayement. La nature, par une juste compensation des maux qu'elle leur impose, n'a pas voulu les priver de l'exercice libre et entier de la parole, cette arme si puissante, leur seule consolation dans leurs peines, et dont elles font quelquefois un si mauvais usage.

On a pu, dans certains cas, reconnaître l'influence bien positive de l'hérédité; on a même vu des familles entières dont tous les membres étaient affectés du bégayement; enfin la même infirmité a quelquefois été produite par l'imitation volontaire. M. Colombat rapporte l'exemple d'un ouvrier qui était devenu réellement bègue à force de feindre le bégayement, dans le but de se faire exempter de la conscription. Nous verrons plus bas qu'il est plusieurs circonstances dont l'effet est d'augmenter encore la difficulté de la parole chez les sujets en question. L'auteur que nous venons de nommer, M. Colombat, a cherché à déterminer quelle était la proportion des bègues dans la population : fondé sur des documents dont nous ne voudrions pas garantir la parfaite exactitude, il a cru pouvoir établir que l'on comptait un bègue sur 2,500 hommes, et une femme bègue seulement sur 20,000. Partant de là, il a calculé le nombre des bègues dans chaque continent, et enfin dans l'univers. C'est là un pur jeu de l'esprit, et ce que l'on pour-

rait appeler une récréation mathématique sans importance réelle.

Tous les bègues ne présentent pas leur infirmité au même degré ; il faut donc, quand on veut entrer dans la description des symptômes, établir plusieurs catégories, suivant l'intensité et suivant la forme. M. Voisin, dans un travail publié en 1831 sur la question qui nous occupe, a fondé une classification en trois degrés qui est assez généralement admise. Dans le premier, il n'y a qu'une simple gêne dans la parole ; le bègue s'aperçoit à peine de l'embarras qu'il éprouve à prononcer certaines syllabes, et sa conversation semble emprunter une certaine grâce de cette hésitation même ; à cette forme particulière on pourrait ajouter le balbutiement. Dans le second, la fatigue se fait sentir d'une manière très-prononcée; les mots ne sortent qu'avec peine au milieu de grimaces et de contorsions; tantôt ils semblent retenus, tantôt au contraire une même syllabe est répétée par saccades convulsives; en un mot, la difficulté de la parole est extrêmement prononcée. Dans le troisième, l'infirmité est portée à son maximum ; les efforts qu'exige l'articulation du mot le plus court sont tellement violents, tellement pénibles, que le sujet se trouve en quelque sorte réduit à un état de mutisme.

Quand l'affection est arrivée à ce dernier degré, ou même au second, les mouvements spasmodiques qu'exige la prononciation sont presque aussi fatigants pour le spectateur que pour le bègue lui-même. A la difficulté qu'éprouve celui-ci, viennent encore s'ajouter la contrariété, l'impatience de ne pouvoir exprimer ses pensées ; alors les efforts redoublent, le visage rougit, les veines du front se gonflent, il y a même quelquefois des contractions convulsives involontaires des muscles de la respiration, et la suffocation semble imminente.

Assez souvent les émotions vives de l'âme, mais surtout la colère, augmentent encore le bégayement; d'autres fois, au contraire, elles le suspendent momentanément, et le sujet s'exprime alors avec une volubilité, une netteté d'articulation qui ne tardent pas à s'évanouir quand les passions excitées sont rentrées dans le silence. On a remarqué aussi que la parole devenait habituellement plus difficile pendant les températures extrêmes de froid ou de chaud, dans les variations atmosphériques, à la suite d'un exercice violent, ou d'excès vénériens. Une circonstance dont on ne peut guère se rendre compte, c'est que l'affection est plus prononcée le matin que pendant le reste du jour. Il est, d'un autre côté, des circonstances qui influent d'une manière avantageuse sur le bégayement, et peuvent même produire une rémission passagère. Ainsi certains sujets parlent avec assez de facilité dans l'obscurité, alors qu'ils ne se sentent pas en butte à une curiosité indiscrète ou moqueuse; on a observé le même phénomène lorsque le bègue se trouvait seulement entouré d'amis intimes ou de personnes qui lui étaient familières. M. Hervey a signalé un fait assez curieux qu'il a observé plusieurs fois, c'est que, dans des bals travestis, les bègues déguisés et masqués recouvraient momentanément une parole facile, et pouvaient ainsi déjouer la sagacité, même la plus exercée, de ceux qui auraient voulu les reconnaître. Mais, une observation beaucoup plus importante, puisqu'elle révèle toute une thérapeutique, c'est que la plupart des personnes affectées de bégayement voient disparaître cette infirmité quand elles déclament des vers ou qu'elles mettent des paroles sur un air. Cet effet est surtout bien caractérisé quand il s'agit de vers alexandrins, ou d'un air dont le rhythme est lent et mesuré, tel que le récitatif des opéras.

Si nous voulons maintenant descendre dans les détails, étudier les modifications diverses que peut présenter le bégayement, nous voyons d'abord que M. Malbouche a établi trois divisions principales, suivant que la langue, restant sur le plancher de la bouche, a sa pointe appliquée contre les incisives d'en bas, ou bien qu'elle reste en haut, ou bien enfin qu'il y a difficulté dans les mouvements de cet organe en arrière; de là les bégayements d'*avant*, *d'en haut* et *d'arrière*. On doit à M. Colombat une classification peut-être plus exacte, en ce qu'elle nous semble plus en harmonie avec ce que l'on sait du mécanisme de la parole. L'affection est partagée par lui en deux espèces principales : la première, lui ayant paru avoir quelque analogie avec la chorée ou danse de Saint-Guy, a reçu le nom de *labiochoréique;* elle consiste dans une espèce de chorée des lèvres, et dans la succession plus ou moins rapide de mouvements convulsifs exécutés par la langue, les lèvres et la mâchoire inférieure ; ce genre de bégayement, qui donne

naissance aux répétitions désagréables *bbb*, *ttt*, *mmm*, offre les quatre variétés suivantes : 1° le bégayement avec *bredouillement;* 2° le *bégayement difforme;* 3° le *sourd* ou *bégayement des femmes;* 4° le bégayement *lingual*. La seconde espèce, nommée par M. Colombat *gutturo-tétanique*, est caractérisée par une sorte de roideur tétanique de tous les muscles de la respiration et principalement de ceux du larynx et du pharynx. Ce genre de bégayement, qui se fait surtout remarquer sur les lettres gutturales C, G, K, Q et sur les sons vocaux A, E, I, O, U, AN, IN, ON, OU, est toujours accompagné d'efforts pénibles pour articuler, et se distingue surtout par quelques intervalles de silence, par l'immobilité de la langue, par le resserrement de la glotte et une espèce de suffocation momentanée, occasionnée par la constriction des muscles du larynx et le rapprochement des lèvres de la glotte. Cette seconde espèce présente six variétés : 1° le bégayement *muet;* 2° l'*intermittent;* 3° le *choréiforme;* 4° le *canin;* 5° l'*épileptiforme;* 6° le bégayement avec *balbutiement*. A ces variétés, il faut joindre le bégayement *mixte*, qui est constitué par la réunion de plusieurs de ces variétés.

Théorie du bégayement. Notre intention n'est pas de rapporter ici toutes les opinions qui ont été émises par les auteurs relativement au vice de la parole qui fait le sujet de cet article; nous allons seulement rappeler les principales. Ainsi Rullier, ayant remarqué qu'un certain nombre de bègues étaient doués de beaucoup de vivacité et de pétulance, pensait que, chez eux, l'irradiation cérébrale, qui suit la pensée et devient le principe propre à mettre en action les muscles nécessaires à l'expression orale des idées, jaillissait avec tant d'impétuosité et se reproduisait avec une si grande vitesse, qu'elle passait la mesure de la mobilité possible des agents de l'articulation; alors ceux-ci se trouvaient comme suffoqués par cette accumulation de la cause ordinaire de leurs mouvements, et tombaient dans l'état d'immobilité spasmodique et de secousses convulsives qui caractérisent le bégayement : ainsi, en dernière analyse, l'hésitation de la langue résulterait du défaut de rapport entre l'exubérance des pensées et la vitesse concomitante possible des mouvements destinés à exprimer les idées par la parole. D'un autre côté, M. Magendie répond aux assertions de Rullier qu'un bon nombre de bègues n'ont qu'une intelligence très-médiocre, que quelques-uns sont même voisins de l'idiotisme, que d'autres ne bégayent que dans les moments de calme, etc.; enfin, rejetant toute hypothèse en dehors du fait lui-même, M. Magendie regarde le bégayement comme une modification de la contraction des muscles de la parole, sans que l'on puisse savoir en quoi consiste cette modification. Déjà, remontant un peu plus haut, Ch. Bell y avait vu un défaut dans la puissance de coordination des diverses actions nécessaires à la production de la parole, et non une altération de l'un des organes en particulier. Quant à M. Colombat, ses idées se rapprochent beaucoup de celles de Rullier. Dans ces différentes explications, on le voit, ce sont surtout les puissances fonctionnelles dont le trouble est invoqué pour rendre compte des phénomènes : il s'agit donc uniquement, pour les auteurs que nous venons de citer, d'une *lésion dynamique*. D'autres auteurs ont cherché pour cause une *lésion organique* matérielle, soit des centres nerveux, soit des instruments de la parole, de la langue en particulier. On a vu maintes fois des affections cérébrales (ramollissement, congestion, productions accidentelles) déterminer le bégayement; mais celui-ci est alors accompagné des phénomènes particuliers qui décèlent une affection grave de l'encéphale et doivent éloigner toute idée d'une thérapeutique applicable au seul désordre de la parole. De toute antiquité, on a reconnu que la brièveté ou le défaut de laxité du frein de la langue (filet) pouvait gêner notablement la netteté de la prononciation; et M. Hervey de Chégoin, dans un travail spécial, s'est efforcé de démontrer que le bégayement reconnaissait pour cause la brièveté du tissu charnu de la langue ou bien un vice de conformation du filet. Cette doctrine d'une cause organique n'a pas été généralement admise : c'est qu'en effet elle est loin de concorder avec les faits observés. Comment expliquer, dans cette hypothèse, la suspension ou l'augmentation du bégayement dans les diverses circonstances que nous avons mentionnées? Pourquoi cette infirmité diminue-t-elle dans la vieillesse? Un vice dans la conformation de la langue peut bien amener un vice dans la prononciation, mais ces secousses convulsives, ces spasmes n'indiquent-ils pas l'action d'une cause siégeant dans l'innervation. Enfin la langue est-elle donc le seul instrument de la prononciation?

Ne sait-on pas le rôle que jouent, dans cet acte, les lèvres, les dents, les organes situés dans l'arrière-gorge?

Aux deux théories générales que nous venons d'esquisser rapidement correspondent deux méthodes de traitement essentiellement différentes. Ceux qui reconnaissent pour cause une lésion fonctionnelle ont recours à une série de moyens dont le but est de régulariser par une sorte de gymnastique les mouvements viciés des organes de la prononciation; ceux qui, au contraire, admettent une cause organique ont pour but de rétablir, à l'aide de moyens mécaniques, les organes dans leur situation normale.

On a proposé bien des procédés pour forcer les instruments de la parole à fonctionner d'une manière régulière. Dans l'impossibilité où nous sommes d'entrer dans le détail des différentes méthodes, nous devons nous borner à indiquer les bases sur lesquelles on s'est appuyé pour arriver au résultat que l'on se proposait.

Une dame américaine, madame Leigh, ayant observé que, dans le moment où ils hésitent pour prononcer une syllabe, les bègues ont la langue placée dans le bas de la bouche (au lieu de l'avoir relevée contre le palais, position que cet organe occupe chez les personnes qui ne bégayent pas), imagina de recommander au bègue de porter en haut la pointe de sa langue et de l'appliquer contre la voûte palatine : ce procédé était bien simple, et madame Leigh en obtint, dans beaucoup de cas, de prompts et excellents effets. Dépositaire du secret de madame Leigh, M. Malbouche y reconnut plusieurs imperfections, auxquelles il se hâta de remédier. Ainsi les contractions spasmodiques des lèvres, qui jouent un si grand rôle dans plusieurs variétés du bégayement, étaient négligées. M. Malbouche dut s'efforcer de les régulariser, en les soumettant à certains mouvements déterminés; mais ce n'était pas tout : M. Colombat voulut également assujettir les mouvements respiratoires à concourir à la précision régulière de cet ensemble. Tout en adoptant en partie les procédés de madame Leigh et de M. Malbouche, il prescrivit, en outre, aux bègues de faire une inspiration au commencement de chaque phrase, d'émettre les syllabes lentement et suivant une mesure cadencée, que l'on bat avec le pied ou avec le pouce sur l'indicateur. Plus tard, la mesure est battue toutes les deux, quatre, six ou huit syllabes; c'est-à-dire que l'on oblige les mouvements nécessaires à la production de la parole de suivre un rhythme musical. L'importance de la mesure avait déjà été sentie par plusieurs médecins; elle ressortait, d'ailleurs, trop naturellement de cette circonstance, que le bégayement disparaît souvent dans le chant ou la déclamation. Ces exercices seront donc également recommandés : ainsi on se trouve très-bien de faire réciter par cœur ou lire des pièces de vers, surtout des vers alexandrins; de faire parler en récitatif, etc.

A ces moyens, qui n'agissent que sur la fonction lésée et sur la portion vicieuse des parties, on est quelquefois obligé d'adjoindre l'action de divers instruments imaginés pour soutenir ou refouler la langue. Ces diverses inventions trouvent leur origine dans l'histoire si fameuse de Démosthène, qui se guérit d'un vice de prononciation en parlant avec des cailloux dans la bouche. Les succès obtenus ainsi sont quelquefois d'une rapidité étonnante; on a vu des bègues intelligents se trouver guéris en quelques heures, alors que, soumettant leur parole à un rhythme cadencé, ils veillaient avec attention sur l'émission de chaque syllabe. Mais trop souvent ces guérisons sont aussi fugaces que promptement obtenues : dès que le sujet se néglige, le bégayement reparaît. Dans les cas ordinaires, la durée moyenne du traitement est d'un mois environ. Ajoutons qu'il est des cas complétement incurables.

Un chirurgien allemand, d'un mérite réel, mais qui, depuis plusieurs années, s'est jeté dans une voie que nous n'osons qualifier, M. Dieffenbach, imagina, il y a dix-huit mois environ (janvier 1841), de faire subir à la langue des bègues différentes opérations dans le but de rétablir la régularité des mouvements de cet organe. La première annonce des succès qu'il proclamait mit en émoi certains chirurgiens français, qui, les uns pour expérimenter, les autres dans un autre but, se mirent à couper soit des portions de la langue, soit les muscles de cet organe, dans les intentions thérapeutiques les plus différentes et quelquefois les plus opposées. L'un voulait la raccourcir, et il en excisait une portion; l'autre la trouvait trop courte, et, pour l'allonger, il coupait les muscles qui la portent en avant : toutes les conditions qui président au bégayement, l'action des lèvres, de la glotte, du pharynx, etc., se trouvaient ou-

bliées et méconnues ; la langue seule devenait le but unique de tous les efforts, de toutes les tentatives des opérateurs. Malheureusement ces essais n'étaient pas sans danger ; des accidents fort graves, la mort même, en furent la suite. Espérons que la myotomie appliquée au bégayement est à tout jamais bannie de la science. Nous avons vu, d'ailleurs, ce qu'il fallait penser de la théorie qui place la cause du bégayement dans un vice organique, et si elle s'est trouvée vraie dans quelques exemples, on peut dire hardiment que c'est l'exception : cette doctrine ne saurait donc justifier les opérations dont nous venons de parler.

On a voulu tout récemment, dans le but de rendre à César ce qui appartient à César, revendiquer en faveur des anciens l'idée de couper quelques parties de la langue pour régulariser la prononciation : hâtons-nous de dire que l'on s'est trompé. Les fragments que l'on a cités d'Aétius et de Paul d'Égine, qui a copié le premier ou plutôt qui a copié le même auteur, ne prouvent qu'une chose bien connue déjà, c'est que les anciens avaient constaté que la brièveté du filet ou des cicatrices existant sous la langue pouvaient gêner la parole, et que, pour y remédier, ils coupaient le filet ou bien incisaient, ou peut-être même excisaient la cicatrice pour rétablir les choses dans leur état normal ; mais de là aux opérations de M. Dieffenbach et de quelques chirurgiens français il y a une grande distance. Jamais, au reste, ces préceptes des anciens relativement à la section du filet ne sont tombés dans l'oubli ; ils ont été suivis jusqu'à ces derniers temps, et M. Hervey, entre autres, l'avait très-catégoriquement conseillée dans son mémoire sur le bégayement.

En résumé, nous rejetons toutes les opérations de myotomie pratiquées sur la langue ou ses annexes (la section du frein exceptée), et nous pensons que l'on doit s'en tenir aux moyens que nous avons indiqués comme pouvant remédier aux troubles fonctionnels qui constituent le bégayement.

D[r] E. Beaugrand.

BEGGHARS (*hist. ecclésiast.*). Ce nom fut donné, conjointement avec celui de *bogards* et de *beguins*, à des religieux ou des religieuses de l'ordre de Saint-François, qui le conservent encore dans la Belgique. Cette congrégation prit pour patronne *Begghe*, fille de *Pepin* dit *le Vieux*, ou de Landeu, maire du palais d'Austrasie, laquelle épousa Anchise, fils d'Arnould, depuis évêque de Metz, et fut la mère de Pepin *le Gros*. Étant veuve, elle se consacra à la vie religieuse et fonda, en 692, selon Sigebert, le monastère d'Andenne, auquel d'autres auteurs ont voulu, mais à tort, donner pour fondateur *Boggh-Lambert*, de Liége, en 1173, puisqu'on a trouvé dans la maison de Vilvorde une charte de 1065 qui fait mention de deux muids de seigle alloués à perpétuité à cette communauté de begghars, pour être distribués aux pauvres, chaque année, aux fêtes de Noël. — Ces fidèles consacraient leur vie à Dieu, en faisant un vœu simple de chasteté. (*Voy.* Béguine et Béguinage.) Il existe encore, à Bruxelles, un couvent des bogards ; l'église seule a conservé sa destination religieuse ; l'intérieur du monastère est converti en hôpital. Mais il ne faut pas les confondre, comme le fit le peuple, au xiv[e] siècle, avec les beguards, schismatiques condamnés au concile de Vienne, ce qui obligea Jean XXII à fulminer de nouveau contre eux une bulle d'excommunication, en déclarant qu'ils n'étaient pas de l'ordre de Saint-François. (Rykel, *histor. Begginasorum.*)

L. D.

BÉGONE (*bot.*), *begonia*, nom d'un genre singulier que l'on n'a pu jusqu'à présent classer dans aucun des ordres naturels de plantes précédemment établis, et qui paraît à M. Ach. Richard devoir former le type d'une nouvelle famille naturelle à laquelle ce professeur propose de donner le nom de *bégoniacées* (2[e] édition des *Éléments de botanique et de physiologie végétale*). Il offre les caractères suivants : fleurs constamment unisexuées et monoïques, disposées ordinairement en panicules terminales, se composant de fleurs mâles et de fleurs femelles entremêlées ; dans les premières le calice est double, l'extérieur offrant deux ou trois sépales un peu concaves, l'intérieur de deux à six, en général plus petites. Les étamines sont communément nombreuses, tantôt à filets libres et distincts, tantôt réunis et monadelphes par leur moitié inférieure, pour former une petite colonne cylindrique au centre de la fleur. Anthères ovoïdes, comprimées, à deux loges écartées l'une de l'autre par la partie supérieure du filet beaucoup élargie et s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Les fleurs femelles se composent d'un ovaire infère à trois angles très-saillants, et à trois loges renfermant

chacune un nombre considérable d'ovules d'une petitesse extrême et attachés à un trophosperme longitudinal qui règne dans l'angle rentrant de la loge, d'abord simple, puis divisé en deux lames saillantes entièrement recouvertes d'ovules. Le calice est également double comme dans la fleur mâle, chacune de ses parties se composant de sépales distinctes variables dans leur nombre. Sur le sommet de l'ovaire se trouvent trois stigmates fort gros, chacun profondément biparti, à divisions allongées, épaisses et irrégulièrement contournées, offrant du reste beaucoup d'analogie avec le même organe dans les *cucurbitacées* (*voy.* ce mot). Le fruit est une capsule nue, triangulaire, triptère, à trois loges polyspermes, s'ouvrant par trois fentes longitudinales situées sur la partie moyenne de chacune de ces loges. Les graines sont d'une beauté extrême, qui même a porté M. le professeur Richard à douter de la fécondation dans celles observées par lui.

Les espèces du genre *begonia*, au nombre d'environ quarante, sont toutes originaires des Indes orientales et occidentales. Ce sont des végétaux herbacés ou tout au plus frutescents, à tiges simples, pétiolées, souvent obliques et inéquilatères, accompagnées, à leur base, de stipules membraneuses et caduques. Leurs fleurs constituent des espèces de panicules terminales, de couleur généralement rose ou blanche. Toutes à peu près jouissent d'une saveur acide très-prononcée. On en mange plusieurs dans les colonies, particulièrement aux Antilles, où elles sont vulgairement connues sous le nom d'oseille. Plusieurs bégones sont aujourd'hui cultivées dans nos serres; savoir : 1° le *begonia discolor*, originaire de la Chine et qui se fait distinguer par sa tige rameuse, articulée, d'un rouge vif, surtout vers les articulations; par ses feuilles cordiformes, oblongues, aiguës, dentées, d'un vert lisse à la face supérieure, d'un rouge incarnat sur l'inférieure, et par ses grandes fleurs roses. 2° Le *begonia nitida*, originaire des Antilles, a une tige haute de 5 à 6 pieds, des feuilles cordiformes, inéquilatères, vertes et luisantes sur les deux faces. Les fleurs petites et roses de cette plante forment une panicule dont toutes les ramifications sont dichotomes.

L. DE LA C.

BÉGU (*manége*). Dans l'état ordinaire, le jeune cheval présente aux dents de devant un petit creux, et une marque noire appelée germe de fève, qui s'efface généralement à l'âge de six ans, et dont la présence ou la disparition sert à reconnaître l'âge de l'animal. Le cheval *bégu* est celui chez lequel la persistance de ce signe le fait *marquer* naturellement et sans artifice jusqu'à sa vieillesse. La dureté des dents, plus considérable chez les chevaux *bégus* que chez les autres, et conséquemment le défaut d'usure de ces organes, sont chez eux la cause de cette anomalie qui, une fois qu'ils ont marqué, fait qu'ils marquent toujours également aux pinces, aux dents moyennes et aux coins. Les juments sont plus fréquemment *béguës* que les chevaux, et parmi les races *polonaise*, *hongroise* et *cravate* se rencontre souvent cette exception. On connaît très-bien qu'il est de l'intérêt des maquignons de nier qu'il existe des chevaux bégus. Pour les distinguer on examinera si les dents sont courtes, blanches et nettes, signes infaillibles de jeunesse, tandis que chez les vieux chevaux bégus elles sont toujours longues, jaunes, crasseuses et décharnées, quoique toutes celles de devant offrent encore la marque.

L. DE LA C.

BEGUARDS (*hist. ecclésiast.*). Sectaires nommés en Italie *bizochi :* ils prennent leur nom, dit-on, d'un vieux mot allemand *beggen* BEGGEREN, *demander quelque chose avec instance, avec importunité. Beguards* était la dénomination générale de la secte, qui renfermait plus de trente divisions : elles prirent naissance dans le XIIIe siècle, et elles différaient les unes des autres par leurs opinions, leur discipline ou leur manière de vivre. Cette appellation fut d'abord donnée indistinctement à tous ceux qui faisaient vœu, avec résignation et sans aucune contrainte, d'une pauvreté absolue; demandant chaque jour leur pain de porte en porte, et renonçant à toute occupation mondaine : plus tard, on restreignit l'étendue de ce mot; et il ne servit plus qu'à désigner ceux qui se faisaient remarquer par une apparence de dévotion recherchée. Ces personnes formaient une espèce de transition entre le moine et le citoyen ; elles ressemblaient aux premiers par leur manière de vivre, sans cependant faire de vœux. Les beguards se divisèrent en deux classes, qui se nommaient *parfaite* ou *imparfaite*, du plus ou du moins d'austérité apportée dans la règle. La classe dite *parfaite* vivait purement d'aumônes, gardait le célibat et n'avait point

d'habitations fixes; ceux qui faisaient partie de la classe *imparfaite* suivaient les mœurs et les usages de leurs concitoyens. Dans le principe, les beguards furent honorablement reçus; mais, par degrés, ceux qui portèrent ce nom commirent, sous le voile de la religion, les actions les plus infâmes, cachèrent les principes les plus pernicieux, et se rendirent coupables de beaucoup de crimes, qui leur firent encourir les foudres du Vatican, sous Clément V, en 1311.

Les beguards d'Allemagne avaient eu pour soutien, dans leur lutte avec l'Église de Rome, l'empereur Louis; mais ils eurent beaucoup à souffrir sous le règne de Charles IV, qui devint empereur par l'entremise du pape, en 1345. Reconnaissant envers la cour de Rome, il lança des édits contre les beguards et prêta main-forte aux inquisiteurs. Cet empereur rendit, à Luc, en Italie, en 1369, un édit ordonnant à tous les princes de l'Allemagne de chasser de leurs États les beguards, comme étant ennemis de l'Église romaine, et d'aider les inquisiteurs dans leurs procédures contre ces schismatiques. Peu de temps après, il donna, par un nouvel édit, leurs couvents au tribunal du saint-office pour servir de prisons aux hérétiques, ordonnant en même temps de vendre tout ce qui leur appartenait et d'en partager le produit entre les inquisiteurs, les magistrats et les pauvres des endroits où les ventes auraient lieu. Ces beguards, ainsi chassés et anéantis, en grande partie, par les ordres de l'empereur, en Allemagne, cherchèrent un refuge dans les provinces de la Suisse situées sur le Rhin, en Hollande, dans le Brabant et en Poméranie; mais ils furent poursuivis dans leurs retraites par les inquisiteurs et les bulles pontificales, et finirent par se cacher pour se soustraire autant que possible à la sévérité des juges; ce fut ainsi que leur secte s'éteignit. (*Hist. des hérés.*, HERMANT. *Pet.* COEN, *de origine Beguardotum.* L. D.

BÉGUINAGE, nom de la maison habitée par les béguines, *beguinarum domus.* La maison la plus belle de cette congrégation était le *béguinage de Malines*; il est grand comme une petite ville, car le béguinage ne se compose pas d'une maison seulement comme les couvents, mais d'une foule de petites habitations entourées d'un mur d'enceinte commun, et n'ayant qu'une seule et même entrée. L'établissement de Malines contenait jadis jusqu'à 1600 béguines, et le nombre des pensionnaires était quelquefois triple. Il y a eu en France plusieurs béguinages; Philippe de Montmirail en établit plusieurs, et saint Louis en fonda un qui, plus tard, devint le monastère de l'*Ave-Maria*, et qui aujourd'hui a été converti en caserne. Une des portes de Paris s'appelait la porte des *Béguines.*

BÉGUINES. On nomme ainsi une des communautés de filles pieuses qui font vœu de chasteté, vivent du travail de leurs mains et ont une existence qui tient du laïque et du religieux. Elles furent établies à Liége en 1172, par un nommé Lambert Beggh, qui leur donna son nom. Cependant on n'est pas encore d'accord sur cette étymologie. *Borel* fait dériver leur nom de Louis le Bègue, roi de France, ou plutôt de *béguin*, qui est leur coiffure. Mais d'autres auteurs assurent que ce sont elles qui ont donné le nom à la coiffure. *Joach. Hopperus* tire ce nom du verbe allemand *beginnen*, qui signifie commencer, parce que c'est un commencement de l'ordre monastique, *quod initium*, dit-il, *rei monasticæ ponant.* En Flandre, on donne à leur nom l'étymologie de Begga, leur institutrice, fille de Pepin de Landen, qui était duc de Brabant et petit-fils de Charles, comte de Hetsbaye. Cette Begga était sœur de sainte Gertrude, abbesse et fondatrice du couvent de Nivelle.— Les béguines furent très-répandues en Flandre, en Picardie et en Lorraine; il y en eut également en France, mais leurs maisons furent données plus tard aux sœurs du tiers ordre de Saint-François. Les béguines ne faisaient pas vœu de pauvreté ni d'obéissance, mais elles avaient un costume particulier fort simple; elles vivaient en commun et étaient gouvernées par des hommes d'une très-grande piété. Elles faisaient trois ans de noviciat avant de recevoir l'habit. Il y avait, dans chaque maison, une prieure ou maîtresse sans la permission de laquelle elles ne pouvaient sortir. Les béguines pouvaient, quand elles le voulaient, abandonner le béguinage; on pouvait également les en exclure. Comme quelques communautés de béguines d'Allemagne tombèrent dans des erreurs très-graves, le concile de Vienne, tenu sous le pontificat de Clément V, abolit leur institution, et Jean XXII, son successeur, expliquant le décret de son prédécesseur, déclara qu'il n'y avait abolition que pour les maisons coupables d'erreurs. L. D.

BEHAIM, MARTIN (*biogr.*), géographe,

né à Nuremberg en 1430, mort à Lisbonne le 29 juillet 1506. Il était d'une famille distinguée, originaire de Bohême; et, tout en se livrant, dès sa jeunesse, à l'étude des sciences mathématiques et nautiques, il suivit la carrière du commerce. En 1480, sur le conseil de quelques habitants de Fayal, dont il fit fortuitement la connaissance à Anvers, il entreprit le voyage de Portugal. Il trouva, comme on le lui avait dit, les Portugais tout occupés de recherches et de découvertes; et, en sa qualité d'habile cosmographe, il fut reçu avec la plus grande distinction. Placé, en 1484, sur la flotte de Diego Can, qui devait reconnaître et poursuivre les nouvelles découvertes d'Afrique, il visita, avec cet amiral, Fayal, Pico, les îles du Prince, de Saint-Thomas, de Saint-Martin et toute la côte d'Afrique depuis la rivière de Gambie jusqu'au Zaïre; puis, de retour à Fayal, après un voyage de dix-neuf mois, il fut créé chevalier de l'ordre du Christ en récompense de ses services. Il s'établit à Fayal, et s'y maria, en 1486, avec la fille de Job Huerter (Jeanne de Macedo), dont il eut un seul fils. Bientôt le désir de revoir sa famille le rappela à Nuremberg; il y passa l'année 1492 en entier, et, les magistrats de ce pays lui ayant témoigné le désir d'avoir de lui un monument scientifique, il entreprit et acheva dans cet espace de temps son fameux *globe terrestre*. De retour en Portugal, don Juan l'employa à diverses négociations diplomatiques; puis, ce prince étant mort en 1494, Behaim quitta complétement les affaires, et s'en alla vivre auprès de sa femme à Fayal.

Qu'il eût été un des plus savants mathématiciens et astronomes de son siècle, qu'il eût introduit l'usage de l'astrolabe à bord des navires, qu'il eût rédigé les premières tables des déclinaisons du soleil, qu'il eût même offert, dans son *globe terrestre*, le résumé le plus complet des connaissances géographiques d'alors, c'était chose incontestable, et une assez belle part de gloire; mais Stuvenius, dans son traité *De vero novi orbis inventore*, et beaucoup d'autres, d'après lui, s'avisèrent d'affirmer qu'il avait tracé, sur son *globe terrestre* les îles d'Amérique et le détroit de Magellan; et, au bruit de cette gloire d'emprunt, ses mérites réels furent oubliés. Plusieurs écrivains s'étaient attachés à réfuter ce paradoxe, lorsque Murr, dans sa *Vie de Behaim*, employant l'argument le plus irrésistible, publia la copie réduite du globe, et on y peut voir, effectivement, que les connaissances géographiques de son auteur ne s'étendaient pas, vers l'Orient, plus loin que le Japon, qu'il nomme *Cipangu*, d'après Marc-Paul, et, vers l'Occident, ne dépassaient pas les îles du cap Vert. Si donc l'idée du nouveau monde a été donnée à Christophe Colomb par Behaim, ce n'a pu être que par une de ces méprises, communes d'ailleurs chez les géographes de ce temps, qui lui avait fait placer *Cipangu* par 380° de longitude orientale ou par 78° de longitude occidentale; c'est-à-dire à la place où se trouve réellement l'Amérique.— *L'Histoire de la vie de Behaim*, par Murr, publiée en allemand, est traduite par H. J. Janson, à la suite du *Premier voyage autour du monde*, d'Antoine Pigofetta. On y trouve la copie fidèle de la partie la plus intéressante du globe terrestre de Nuremberg. — Paris, an IX (1802), in-8°.

BÉHÉMOTH. Mot hébreu que l'on a conservé dans nos versions françaises de la Bible, et qui a fort exercé les interprètes et les critiques anciens et modernes. *Béhémoth* est le pluriel de *béhémah*, qui, en hébreu, signifie un *quadrupède*. Cette forme, qu'on doit traduire par le singulier, sert à marquer l'*excellence*, *la force* et *la puissance*. Rien de plus fréquent, en hébreu, que cet emploi du pluriel dont notre langue offre aussi des exemples.

La description du béhémoth, qu'on lit dans le XLe chapitre de Job, paraît indiquer un animal d'une force extraordinaire et d'une grandeur démesurée, ce qui a fait croire à la plupart des interprètes, notamment à dom Calmet, que le béhémoth était l'éléphant. Cependant, comme le XXXIXe chapitre du même livre de Job traite des animaux terrestres, quelques savants pensent, on ne sait trop pourquoi, que dans le XLe il doit être question des amphibies et des poissons. Cette opinion paraît avoir été celle de l'auteur du IVe livre d'Esdras, ouvrage apocryphe, dans lequel (chap. VI, v. 48-49) le béhémoth se trouve placé parmi les animaux aquatiques créés le cinquième jour. Appuyés sur ces raisons et sur la ressemblance de l'hébreu *behemoth*, et du copte *behemôout*, bœuf aquatique, Bochart, Gelenius, et plusieurs autres critiques non moins célèbres, pensent que l'historien sacré a voulu parler de l'hippopotame.

Les rabbins font du béhémoth un animal

à part, auquel ils donnent encore le nom de *schor-habbar*, ou *taureau sauvage*. Cet animal, suivant eux, habite mille montagnes; il a été créé mâle et femelle, et, s'il s'était multiplié, il aurait causé la ruine de l'univers. Dieu, pour empêcher ce malheur, ôta au mâle et à la femelle la faculté de se reproduire.

Suivant une autre tradition rabbinique, le béhémoth est un animal unique, vivant sur mille montagnes qui produisent toutes sortes d'herbes dont il se nourrit, et il mange en un jour toute l'herbe qui couvre ces mille montagnes. Mais une seule nuit suffit pour faire pousser de nouveau la verdure qui doit le nourrir pendant le jour suivant. La chair du béhémoth sera servie aux Israélites dans un banquet qui aura lieu à la fin des temps.

Quelques rabbins disent que le béhémoth mange les animaux qui se trouvent avec lui sur les mille montagnes dont nous venons de parler, et qu'il boit d'un seul trait autant d'eau qu'il en passe dans le Jourdain pendant six mois, ou même pendant un an.

Plusieurs Pères de l'Église, et entre autres saint Jérôme, prennent dans un sens allégorique ce que l'Écriture dit du béhémoth, dans lequel ils reconnaissent le démon.

Enfin il y a des auteurs qui ont voulu établir une affinité entre le béhémoth et le mammouth; mais c'est là un rapprochement qui ne mérite seulement pas qu'on s'y arrête.

Telles sont les principales opinions qu'on a émises sur le béhémoth; nous nous abstiendrons d'en tirer aucune conclusion, bien sûr qu'on excusera notre peu de hardiesse.

LOUIS DUBEUX.

BEIDHAWI (*hist. mod.*). — Nasir-Eddin Abd-Allah, fils d'Omar, surnommé Beïdhawi, naquit à Beïdha, petite ville de la province de Farès, où mourut l'illustre grammairien arabe Sibawaïh. Il fut aussi surnommé Schirazi, sans doute parce qu'il exerça les fonctions de kadhi à Schiraz, ville distante de Beïdha de 8 parasanges (15 lieues communes de France). Il mourut à Tébriz, l'an 685 de l'hégire (1286-7 de l'ère chrét.), suivant Abou'lmahasen, qui l'appelle *le docteur de l'Aderbidjan et des contrées voisines* (*Diction. histor.* — Manuscrit arabe de la bibliothèque royale sous le numéro 730). Hadji-Khalfa, dans ses *Tablettes chronologiques*, place également sa mort sous l'an 685 de l'hégire, et dit que c'est l'opinion adoptée par la plupart des historiens, mais que Sébéki et Arifi, dans leurs histoires particulières des Schaféites, dont Beïdhawi avait embrassé la doctrine, la mettent en l'an 690 (1291 de l'ère chrét.). L'auteur anonyme du manuscrit arabe (n° 755 de la bibliothèque royale, folio 147, verso) dit qu'il mourut l'an 691 de l'hégire (1291-2 de l'ère chrét.). — Beïdhawi a composé un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels son commentaire sur le Coran est un des plus remarquables. Cet ouvrage, intitulé *Anwâr eltanzyl, wâ esrar altawyl*, c'est-à-dire les lumières du Coran et les mystères de son interprétation, a été lui-même commenté par plusieurs savants, et a servi de texte à un grand nombre de gloses. Il existe en manuscrit dans les principales bibliothèques de l'Europe. Beïdhawi a écrit en persan une chronologie historique sous ce titre : *Nizam al tewarikh*. Cet ouvrage, divisé en quatre livres, comprend l'histoire universelle depuis Adam jusqu'à l'an 674 de l'hégire (1275-6 de l'ère chrét.). Il a été traduit en latin par Müller, et publié par son fils avec le texte, à Berlin, en 1689, sous le titre de *Beïdhavi historia sinensis, persice et latine ab And. Müller; accedunt ejusdem notæ marginales*. M. de Sacy et plusieurs autres savants soutiennent que c'est à tort que l'on a attribué à Beïdhawi les autres livres, au nombre de six, qui complètent l'ouvrage de Müller; car, dans une préface, ce traducteur dit positivement qu'il n'avait sous les yeux que les quatre premiers livres de Beïdhawi, dont le contenu est le même que celui des manuscrits de la bibliothèque royale. Et l'assertion de M. de Sacy est d'autant plus vraie, qu'elle est parfaitement d'accord avec l'indication du célèbre bibliographe orientaliste Hadji-Khalfa, lequel n'attribue à Beïdhawi aucun ouvrage historique autre que le *Nizam*. On doit donc être bien porté à croire que les six derniers livres, dont il n'existe que le huitième et une partie du neuvième, où l'auteur traite de la chronologie du Khataï et de l'histoire de ses rois, ont été ajoutés par un copiste qui, pour leur donner plus de prix, les aura mis sous le nom de Beïdhawi; autrement il faudrait supposer que les manuscrits consultés par Hadji-Khalfa sont aussi incomplets que ceux de la bibliothèque royale. BOISS. DE SAUCLIÈRES.

BEIGH, BEG, BEK ou **BEY**, mot turc dont l'orthographe et la prononciation varient suivant les idiomes des pays où il est en usage, et aussi suivant les systèmes des

divers orientalistes de l'Europe. Chez les Turcs othomans, il signifie *seigneur*, et, placé après le nom propre d'un homme appartenant à la classe moyenne, il devient un titre de distinction et même de simple politesse. Mais le mot *beigh* a figuré plus honorablement dans l'histoire de l'Orient sous sa signification primitive et générale, *prince*. Toghrul, chef de la dynastie turke des Sedjoukides, qui, au milieu du XIe siècle, s'empara de la Perse, et dont les descendants ont aussi régné dans la Syrie et l'Asie Mineure, ne porta que le titre de beigh, même après avoir reçu du khalife celui de sulthan. C'est sous le nom de Timour-Beigh ou d'émir Timour, son équivalent, que le fameux Tamerlan est connu dans les annales de l'Asie, bien qu'il fût plus puissant que les *khans* ou empereurs ses suzerains, qu'il laissait végéter sur le trône ou qu'il dépouillait de leurs États. — Houzoun-Haçan, et les autres princes de la dynastie turkomane, Ak-Koiounlou, qui a régné en Perse jusqu'au commencement du XVIe, préféraient aussi le titre de beigh à celui de khan, et même à celui de *chah* (roi ou empereur), que prirent les Sofys, leurs successeurs. — Le beigh ou bey (prince) héréditaire de Tunis, depuis la fin du XVIIe siècle, jouissait d'une autorité aussi étendue, et surtout moins précaire que celle de son voisin le dey (roi) électif d'Alger, suzerain des beyghs d'Oran, Constantine, etc. En Égypte, sous les sulthans mamlouks, les beighs étaient les principaux personnages de l'État, et, sous la domination othomane, ils étaient plus puissants que le pacha qui représentait le sulthan. — Ce fut sur eux que les Français en firent la conquête. En détruisant ces mamlouks, le souverain actuel de l'Égypte n'a pas aboli le titre de beigh; il le donne non-seulement à des officiers supérieurs, mais à des Européens, à des savants, etc. — En Perse, les gouverneurs de provinces, les généraux portent le titre de *khan*, et celui de beigh est affecté aux gouverneurs de districts, aux intendants de provinces, et même aux ministres et aux officiers généraux qui ne sont pas khans. — Dans l'empire othoman, avant la création des pachas, le beigh, ou sandjak-beigh, était la première dignité; il devint la seconde, et avait sous lui le sandjak, intendant de province. Quoiqu'il ne pût faire porter devant lui qu'une queue de cheval, au lieu de deux et de trois comme les pachas, il partageait avec eux le privilége de se faire précéder par des tambours, des musiciens et un étendard vert. — Du mot *beigh* s'est formé celui de BEIGHLERBEIGH, ou *begler-bey*, ou *beylerbey*, qui signifie beigh des beighs, prince des princes. On donnait ce titre aux gouverneurs généraux des grandes provinces de l'empire othoman, et desquels relevaient les gouverneurs particuliers, pachas-beighs, ou sandjak-beighs. Leur nombre variait suivant les circonstances. Mais il y avait encore des beighler-beighs temporaires, qui jouissaient d'une autorité sans bornes dans tout l'empire, excepté dans la capitale, et qui représentaient le grand vizir.

H. AUDIFFRET.

BEIRACTAR ou **BAIRAKDAR**. Surnom par lequel on désigne le plus généralement *Mustapha*, célèbre grand vizir ottoman en 1808. Mustapha Bairakdar naquit de pauvres paysans à Bagdad, vers le milieu du XVIIIe siècle, et fut successivement cultivateur, marchand de chevaux et simple soldat dans la milice du pacha de sa province. Une action d'éclat, dans laquelle il prit et sut conserver un drapeau ennemi, malgré plusieurs blessures et un nombre considérable d'assaillants, lui valut le surnom de Bairakdar et la confiance de Tersanik-Oglou, pacha de Roustchouk, que dès lors il suivit dans toutes ses campagnes, notamment dans celle contre Paswan-Oglou, et auquel il succéda en 1804. Durant les années 1806 et 1807, il lutta énergiquement contre les Russes envahissant la Moldavie, et finit même par détruire en grande partie leur armée à Musahil-Kiou. La révolution de mai 1807, qui précipita Sélim III du trône, la révolte de l'armée de Valakie et la décapitation du grand vizir, portèrent Bairakdar au commandement des forces ottomanes, et tout lui présageait de nouveaux succès, lorsque fut conclue l'armistice du mois d'août. Le nouveau sérasquier qui, par politique, avait jusque-là dissimulé son attachement pour la cause de Sélim, feignit alors de marcher contre les Serviens, mais se rapprochant peu à peu d'Andrinople, marcha sur le camp du grand vizir Tcheleby-Mustapha, et le contraignit à le suivre à Constantinople pour rétablir le sultan détrôné. Déjà la capitale était en son pouvoir et le sérail ne pouvait plus opposer de résistance sérieuse, lorsque les rebelles en ouvrirent les portes, mais pour jeter à ses pieds le cadavre de l'infortuné Sélim. Bairakdar, redoublant alors de fureur,

ordonne le supplice des auteurs de ce crime, dépose le sultan Mustapha IV, et installe à sa place son frère Mamhoud II. Devenu grand vizir le 28 juillet 1808, à la suite de cette révolution, il sut maintenir les pachas dans l'obéissance, rétablir l'ordre, la tranquillité et l'abondance dans la capitale, en même temps qu'il s'occupa d'organiser l'armée et d'augmenter sa force. Mais il voulut y introduire de nouveau la discipline et la tactique européennes, supprima le corps redoutable des janissaires, pour les enrôler dans les seymens, et ces innovations, naguère le prétexte de la chute de Sélim, jointes à l'âpre fermeté et à la sévérité excessive du grand vizir, excitèrent ses envieux en augmentant le nombre des mécontents. Dès le 10 novembre 1808, des symptômes d'agitation éclatèrent dans Constantinople. Bairakdar veut tenir tête à l'orage, et parcourt la capitale; sa présence rétablit son autorité, mais les siens sont vaincus partout où il n'est pas, et le 15, contraint enfin de céder au nombre, il se retire dans le sérail, où bientôt, assiégé de toutes parts, il n'a que le temps de faire étrangler Mustapha IV que les rebelles demandaient pour sultan, puis ne voulant pas tomber vivant en leur puissance, il met lui-même le feu au magasin à poudre, et se fait sauter en entraînant avec lui les plus acharnés à sa poursuite. Ainsi finit le fameux vizir. Doué de talents extraordinaires et d'une haute capacité, il comprit et voulut opérer des réformes utiles à sa nation. Malheureusement son courage l'aveugla sur l'étendue des obstacles, et l'emportement naturel de son caractère lui fit brusquer la révolution qu'il méditait.

BÉJAUNE. Ce terme, formé par la contraction des deux mots *bec jaune*, vient des petits oiseaux qui, avant d'être en état de sortir du nid, ont le bec de cette couleur. Il se dit, en fauconnerie, des oiseaux niais et tout jeunes, qui ne savent encore rien faire. Au figuré, la même expression devient synonyme d'ignorance. C'est ainsi qu'en langage vulgaire on dira, montrer à quelqu'un son béjaune. — On appelait autrefois encore lettre de *béjaune* le certificat de capacité requis d'un clerc de procureur qui voulait devenir titulaire, et le postulant était alors désigné lui-même par la qualification de *béjaune*.

BEKKER (Balthasar), curé hollandais réformé. L'Europe doit à ses efforts et à ceux de Thomasius la cessation de ce fléau de procès absurdes intentés sous prétexte de sorcellerie. Il naquit le 20 mars 1634, dans une bourgade de l'Ost-Friese, où son père était curé. Il commença ses études à Groeneisgen et les poursuivit à Franecker. Devenu curé de la paroisse d'Oosterlittens, dans l'Ost-Friese, il voua tous ses soins à l'instruction de la jeunesse, alors complétement négligée. Cette conduite lui acquit l'amour de ses paroissiens; mais sa prédilection pour les nouvelles doctrines philosophiques de Descartes lui attira la haine de l'ancienne école. Des sentiments hostiles à la persécution, l'intervalle fut bientôt franchi, et, à l'occasion d'un livre d'enseignement intitulé *Vaste Spisse*, Bekker fut accusé de socinianisme, crime le plus irrémissible aux yeux des Hollandais à cette époque. Les désagréments de sa position lui firent abandonner ses pénates, et il se rendit à Amsterdam, où, à l'exemple de Bayle (1683), il combattit la superstitieuse terreur inspirée par les comètes. A cette brochure succéda son principal ouvrage, *Betooverde wereld* (le Monde enchanté), qui fut traduit en français et lu dans toute l'Europe. Tous les consistoires et synodes de Hollande censurèrent ses écrits; en 1692 il fut cité et interdit. Depuis ce temps, il confessa les principes des Français réfugiés et mourut en 1698.

BEKKER (Élisabeth) occupa une place distinguée parmi les prosateurs et les poëtes hollandais ses contemporains. On lui doit plusieurs romans dont la réputation a franchi les frontières de sa patrie. Elle naquit le 24 juillet 1732, et épousa Adrien Wolff, curé réformé de Beemster. Remplie d'esprit de vivacité et d'imagination, elle publia quelques satires, puis des ouvrages plus substantiels, comme *De Menuet en de Dominees-Pruik*. La meilleure de ses pièces est *Andromache aan Agamemnon*. Après la mort de son mari, elle se lia avec une autre femme auteur, Agathe Deken, avec la collaboration de laquelle elle publia plusieurs romans intéressants : *Historie van mejuffroum Sara Burges-hart*, la Haye, 1782, traduit en français à Lausanne, et *Hist. van den hee Wilhelm Levend*, 1784, 8 vol. Ces romans témoignent d'une vaste érudition et d'une connaissance approfondie du cœur humain. Les caractères y sont tracés de main de maître et d'après nature; les originalités du type hollandais ressortent en traits saillants; aussi ces livres sont-ils regardés comme classiques

en Hollande. Elle a traduit les ouvrages de Maupertuis et de madame de Genlis.—Les soucis vinrent empoisonner ses derniers jours; les troubles dont la Hollande fut le théâtre la forcèrent à fuir sa patrie, où elle ne rentra, en 1804, que pour rendre le dernier soupir dans les bras de son amie Agathe Deken. Ses restes reposent dans le cimetière de Schavenigen. J. F. DE LUNDBLAD.

BEKTACHIS (*hist. mod.*), hadji.— Bektach, fameux par de prétendus miracles et de fausses prophéties, fonda l'ordre des derviches, appelés de son nom *bektachis*. Il vivait sous le règne d'Amurat Ier, troisième sultan, qui le fit appeler pour bénir le drapeau de la milice fameuse, instituée l'an 763 de l'hégire (1361-2), et pour lui donner un nom. Hadji-Bektach, que la renommée de ses miracles et de ses prophéties faisait passer pour un ami de Mahomet, parut devant la troupe rangée en bataille, et consacra par ses prières la bannière de cette nouvelle milice, composée de prisonniers faits sur les chrétiens. Etendant ensuite la manche de sa robe sur la tête du premier soldat, il prononça ces mots solennels : « Que votre contenance soit fière et « votre bras victorieux; ayez toujours le ci- « meterre tiré; donnez la mort à vos ennemis, « et revenez sains et saufs de tous les com- « bats; que votre nom soit *janissaires*. » (Voir ce mot.) Ce nom, devenu si célèbre, resta dès lors à cette milice, et le bonnet des *janissaires* conserve encore la forme de la manche d'Hadji-Bektach. Bektach mourut à Querc-Cherhr, l'an 769 de l'hégire (1367-8). Son tombeau est dans le village de Bektach, en Europe, sur la côte du Bosphore, et voisin de Galata. Il y est en grande vénération, et révéré comme un saint par ses sectateurs. — Les bektachis sont habillés de blanc, et portent des turbans de laine dont la laisse est tortillée comme une corde. Ils demeurent dans les villes et dans les bourgs et peuvent avoir des femmes. Ils sont obligés de voyager dans les pays lointains et de saluer tous ceux qu'ils rencontrent du *gazel* et de l'*elma*. Le *gazel* est une espèce de chant affectueux qui, par allégorie, est appliqué à l'amour divin; l'*elma* est une invocation de l'un des noms de Dieu, qui sont au nombre de mille un. Pour ce qui regarde le culte divin, ils suivent la loi de Mahomet; mais ils ne sont pas fort réguliers sur l'heure de la prière, contre les prescriptions de leur grand prophète, ce qui les fait détester des autres religieux turcs. Ils ne donnent à Dieu aucun attribut, parce que, disent-ils, Dieu est un être simple, et que nos idées ne peuvent approcher de la simplicité de son essence; et ils croient honorer singulièrement l'unité de Dieu en criant *hû*, c'est-à-dire *qu'il vive*. Le poëte Nernisi, qui était de cette secte, fut écorché vif pour avoir donné un démenti à celui qui, appelant le peuple à la prière, prononçait ces paroles : *Dieu est un* (Guer., *Mœurs et usages des Turcs*, p. 305). — Ricaut, dans son histoire des Turcs, et plusieurs autres écrivains font mention d'une autre secte mahométane, qui eut pour fondateur Bektachs, aga des janissaires, sous le règne de Mahomet IV. Ses membres s'appellent *bektachistes* ou *zératites;* le vulgaire les a surnommés *mum sconduren*, c'est-à-dire ceux qui éteignent les lumières, parce qu'on les accuse d'avoir indifféremment commerce avec toutes sortes de personnes dans leurs assemblées et d'y permettre l'inceste à la faveur de l'obscurité. Quant à leur culte divin, il est le même que celui des bektachis; ce qui a donné lieu de croire que ces deux sectes n'en font qu'une.

ROISS. DE SAUCLIÈRES.

BEL, contraction du mot chaldéen *Beel*, qui est le même que l'hébreu Baal (*voy.* cet article). C'est le nom de la principale divinité des Babyloniens, qui lui avaient consacré dans leur capitale un temple très-fameux (*voy.* l'article BABYLONE). Les auteurs grecs et latins ont confondu Bel et Jupiter, quoique ces deux divinités n'aient rien de commun. Le savant Gesenius explique cette méprise en disant que les Babyloniens adoraient, sous le nom de *Bel*, la planète de Jupiter. Baruch (chap. VI) nous apprend que l'on présentait à Bel des muets pour que ce dieu leur rendît la parole.

BELA. Ce nom a été porté par une suite de monarques qui ont régné successivement sur la Hongrie. Nous allons parler en détail de chacun de ces princes.

Bela Ier manifesta ses prétentions au trône de Hongrie, du vivant même de son frère André, qui était investi de l'autorité royale. Bela, qui comptait de nombreux partisans dans le peuple et dans l'armée, leva l'étendard de la révolte contre le souverain, et chercha à se frayer un chemin vers le trône; mais le succès ne couronna pas d'abord son entreprise; ses forces furent dispersées, sa tête fut mise à prix, et il fut obligé lui-même

de chercher un refuge en Pologne. — Habile, adroit, insinuant, Bela sut se faire de nombreux amis parmi les hommes influents de cette contrée. Il parla de ses malheurs, de l'injustice dont il était victime, et on fut ému; on s'intéressa vivement à lui, et une foule de seigneurs polonais lui offrirent leur concours et l'appui de leur courage. — Bref, il eut bientôt à sa disposition une armée considérable, repassa en Hongrie, reparut à l'improviste dans la capitale, livra bataille à son frère, et, profitant du trouble et de l'effroi qu'avait semés sa présence inattendue, il mit complétement en déroute les troupes de son rival et lui ravit le trône et la vie.—Ceci se passa en 1059. — Une fois monté sur le trône, Bela pardonna à tous ceux qui avaient pris le parti de son frère, diminua les impôts, fit battre monnaie, et établit l'uniformité des poids et mesures, fonda des institutions utiles; en un mot, dota la Hongrie d'importantes améliorations. — Une circonstance particulière vint arracher Bela à ces pacifiques travaux. — L'introduction de la religion chrétienne avait occasionné de grands troubles en Hongrie; et, dans son opiniâtre attachement au culte païen qui avait été celui de ses pères, le peuple se souleva pour qu'on relevât les autels brisés des anciens dieux. Les imaginations fermentaient, les têtes étaient en ébullition. L'insurrection s'organisait, grandissait avec rapidité, s'étendait de proche en proche et menaçait de prendre de formidables développements, quand tout à coup Bela rassembla son armée, fondit sur les rebelles, les tailla en pièces, et, grâce à cette attaque prompte, vigoureuse et décisive, étouffa toute tentative de rétrogradation religieuse et conserva à la Hongrie les germes précieux du christianisme, que de saints missionnaires avaient déposés dans son sein. — Bela I[er] mourut peu de temps après l'événement que nous venons de rapporter.

Bela II, surnommé l'aveugle, parce qu'à la suite d'une insurrection on lui creva les yeux par ordre du roi Colomon, son oncle, monta sur le trône de Hongrie en 1131. Jamais règne ne commença sous de plus heureux auspices. Honoré des suffrages unanimes des États, élu par acclamation, chéri, vénéré de ses sujets, Bela voyait s'ouvrir devant lui un avenir brillant et glorieux. Ce prince sembla d'abord justifier l'estime et l'affection dont il était l'objet, et le début de son règne fut signalé par de sages mesures; mais il ne persévéra pas longtemps dans cette voie salutaire. Ses mauvaises passions, quelque temps comprimées, éclatèrent tout à coup avec violence, et ses cruautés, ses exactions, ses vices lui suscitèrent de nombreux ennemis et donnèrent lieu à plusieurs révoltes. — Bela II mourut en 1141, aussi détesté de ses sujets qu'il en était chéri au commencement de son règne.

Bela III, qui monta sur le trône en 1173, se distingua par sa bonté, sa modération, sa sagesse, et, quand les circonstances l'exigèrent, il sut aussi déployer de la vigueur et de l'énergie. Plein de zèle et de sollicitude pour les intérêts de son peuple, il s'occupa activement, dès le début de son règne, à donner une organisation plus régulière à l'administration de la justice, institua, dans les comtés, divers tribunaux où il appela les hommes les plus capables, simplifia les formes de la procédure et apporta d'heureuses modifications dans les lois; en même temps il réprima avec fermeté la licence et le brigandage qui s'étaient introduits pendant les troubles des règnes précédents, et, par des châtiments sévères et des mesures heureusement combinées, il fit cesser les abus et les fraudes qui s'étaient glissés dans les administrations financières. — Bela III ne fut pas seulement un homme d'État très-habile, il fut aussi un intrépide guerrier. Ses expéditions contre les Bohémiens, les Polonais et les Autrichiens sont célèbres dans les fastes de la Hongrie. — Ce prince mourut en 1196, la vingt-troisième année de son règne.

Bela IV, qui monta sur le trône en 1235, fut surtout un prince guerrier. — La Hongrie ayant été envahie par les Tartares, Bela rassembla une armée pour réprimer leurs incursions; mais il fut totalement défait et forcé de fuir en Autriche; on l'y retint prisonnier, et il ne fut rétabli sur le trône qu'en 1244, par les secours des chevaliers de Rhodes. — Impatient de se venger de l'Autriche qui l'avait retenu dans les fers, Bela IV porta la guerre dans cette contrée, et livra bataille au duc Frédéric, qui fut vaincu et tué; mais ce succès devait être suivi d'un cruel revers. L'année suivante, Ottocare, roi de Bohême, le défit à son tour, et lui dicta une paix honteuse. — Bela IV mourut en 1270, après un règne de trente-six ans.

C. Villagge.

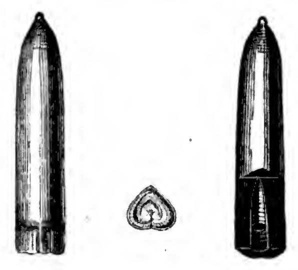
BÉLANDRE (*marine*), du hollandais

bylander. Certains écrivains de la Hollande ont fait pour ce mot composé une variante également expressive : *binnenlander*. *Bylander* est composé de *by*, signifiant : auprès, près, et de *land*, signifiant : terre. Quant à *binnenlander*, il est formé de *land* et de *binnen*, signifiant : dans, dedans. L'une et l'autre de ces désignations convient également au navire qui commerce sur les canaux, dans les terres. Si l'on pouvait douter du sens que je donne aux mots *bylander* et *binnenlander*, je citerais le passage suivant d'une charte de Henri III, roi d'Angleterre, cité par du Cange au mot *wervagium* : « ..... Et cum omnibus aliis « consuetudinibus, legibus, et libertatibus « suis et wervagio suo bilande et bistrande; « et sint quieti de placitis et querelis. » Du Cange n'a pas compris le sens du membre de phrase où se trouvent réunis *wervagio, bilande* et *bistrande*. *Wervagium*, c'est, selon moi, le *weherewage* composé de *wage* et *where* et signifiant le droit de naviguer partout, dans l'intérieur des terres (*byland*) et sur la côte près du rivage (*bystrande*). Je ne vois pas que cette interprétation puisse être contestée. Les bélandres, ou, comme quelques auteurs l'ont écrit, les bélandes (mentant ainsi à l'étymologie *lander*, qu'à la vérité ils ne soupçonnaient pas), les bélandres d'une certaine grandeur sont mâtés en bricks; les petits ont la mâture des sloops. *Balandra* ou *belandra* est le nom portugais et espagnol du sloop. A. Jal.

BELED-EL-DJERID (*géog.*) ou **BILED-UD-DJERID**, en français : pays des dattiers. C'est le nom d'une contrée de la Barbarie, comprenant les parties méridionales de l'empire de Maroc et de l'ancien royaume d'Alger; elle embrasse, dans le premier de ces Etats, les provinces de Draha, de Talifet et de Sidjilmessa; dans le second, le pays de Zab et des Berbères, s'étend sur un espace d'environ 350 lieues, occupant le versant méridional de l'Atlas, et est parcourue par quelques-unes des ramifications de cette chaîne de montagnes. Plusieurs rivières en descendent pour se perdre dans les sables du Sahara; ce sont celles de Draha, de Ghir, de Talifet et de Ouadidjiddi.

BELEM, capitale de la province de ce nom, ou *Comarque do Parà* (Brésil), aujourd'hui Parà. Cette ville est située au confluent des rivières Parà et Guama, et tout près de la baie de Guajava. Comme dans la plupart des contrées de l'Amérique encore vierges, l'air de Belem était autrefois très-malsain ; mais, depuis qu'on a abattu de vastes forêts, défriché des terres, le climat s'est beaucoup amélioré, et Belem compte maintenant (1842) près de 23,000 habitants. Le commerce qui se fait avec les produits de l'intérieur de la province, auxquels elle sert d'entrepôt et de débouché, est une des causes principales de sa prospérité. Cette ville est bien bâtie ; on y voit des édifices d'une certaine importance, tels que le palais du gouverneur, la cathédrale, le palais épiscopal, un collége, un séminaire, un gymnase, l'arsenal.

BÉLEMNITE (*hist. nat.*), *belemnites* Corps fossile avec lequel la plupart des naturalistes se sont accordés à former un genre de céphalopodes et dont le nom vient de l'analogie de forme qu'il présente avec une espèce de dard nommé par les anciens *belemnon*. Ces corps sont droits, en forme de cônes allongés, plus ou moins déprimés,



acuminés par un bout et ouverts de l'autre, composés d'un entourage formé par un réseau de petites locules serrées, transversales et divergentes du centre à la circonférence, enveloppant une série de loges transversales qui forment un ensemble conique, garni le plus souvent du côté marginal d'une gouttière. Leur volume est très-variable : ainsi, tandis que certaines espèces n'offrent que 12 à 15 lignes de longueur, sur 2 ou 3 en diamètre transversal, d'autres présentent jusqu'à 2 pieds dans le premier sens et 2 ou 3 pouces dans le second; quelques-unes même, longues de près d'un pied, ont tout au plus la grosseur d'un fort tuyau de plume. Peu de corps ont donné lieu à de plus nombreuses recherches, à des discussions plus

vives et remontant à une époque aussi reculée que ces fossiles, tant à cause du merveilleux jeté gratuitement sur leur origine et leurs propriétés, que de la difficulté de leur assigner une place fixe dans le système général des corps naturels, ou bien enfin par suite de l'aspect différent du grand nombre d'échantillons abandonnés par les révolutions du globe à la surface de la terre. D'abord, les bélemnites furent rapportées au *lycurium*, ou *lapis lynxis* de Théophraste et de Pline, dont les anciens formaient des cachets gravés et sur lequel on débitait tant de fables merveilleuses; mais cette erreur a été victorieusement combattue par plusieurs auteurs. M. de Blainville pense même que les bélemnites ne furent pas connues des anciens. Georges Agricola (1546) serait le premier qui les eût signalées d'une manière évidente; puis, après lui, une foule d'auteurs les décrivirent plus ou moins exactement et voulurent expliquer leur origine en les faisant venir de différents coquillages, notamment de la pinne marine; d'autres les regardèrent comme des dattes pétrifiées, des stalactites, des succins durcis, des morceaux de silex, des zoophytes pierreux, des queues d'écrevisses, des animaux voisins des oursins, des dents de gros poissons, des griffes de certaines étoiles de mer, etc., etc. Enfin d'Ehrart (1722) fut le premier qui les considéra comme des dépouilles de céphalopodes, voisins des nautiles et de la spirule, et cette idée, adoptée par Deluc, Miller et beaucoup d'autres, s'est tellement fortifiée de l'opinion de ces savants, que l'on a vu dans ce corps fossile une pièce analogue à l'os de la sèche. La spéculation théorique a même été jusqu'à vouloir établir par analogie les caractères des animaux auxquels avaient dû appartenir ces dépouilles. Les travaux de M. de Blainville ont puissamment contribué à fixer l'opinion des naturalistes sur cette matière. Adoptant le rapprochement des bélemnites avec les os de sèche, il conclut que ces corps appartiennent à un animal pair, symétrique; qu'ils sont complétement intérieurs, et que, comme l'os des calmars, ils se trouvaient contenus dans une cage d'enveloppe dermoïde dont les parois déposaient la matière calcaire. Il ajoute même, par analogie, que les bélemnites devaient être dorsales et terminales, renfermant dans leur état d'intégrité l'extrémité des viscères de l'animal. Cependant, peu d'années après, M. Raspail a émis un autre système, qui porte, en résumé, que les bélemnites ne sont point des débris d'animaux mollusques, mais bien plutôt des appendices cutanés d'un animal marin, peut-être rapproché des échinodermes. Selon lui, ce que l'on est convenu d'appeler l'alvéole, partie que M. de Blainville regarde comme le noyau minéral de la coquille, serait un être étranger à la bélemnite, et qu'il désigne sous le nom d'*alvéolite*. On voit, d'après ce qui précède, que la discussion sur le règne des bélemnites n'est pas encore fermée, et, que malgré l'adoption du système de M. de Blainville, le doute doit planer sur ce sujet en attendant une solution certaine du temps et de la constance des naturalistes.

Lamarck comprenait les *bélemnites* dans la famille des *orthocérées*. Cuvier en fait une famille à part, voisine des *ammonites*. M. de Blainville les place dans celle des *orthocérées*, ordre des *polythalamacées*, et M. d'Orbigny dans la famille des *péristellées*, servant de passage aux *foraminifères*. Leurs espèces sont nombreuses; cinquante ont été signalées par M. de Blainville, mais aujourd'hui l'on en compte un nombre plus considérable. Toutes appartiennent à l'Europe, et aucune bélemnite n'a encore été trouvée dans les autres parties du monde. L. DE LA C.

BÉLÉNUS, grande divinité des anciens Gaulois, honorée surtout à Aquilée, dont elle était protectrice. Hérodien dit (livre VIII, chap. 3) que ce dieu avait un oracle appelé l'oracle du dieu de la patrie Θεου επιχωριου, et c'est surtout sur ce passage que l'on se fonde, pour prouver que Bélénus était, chez les Gaulois, le plus puissant des dieux.

Tout porte à croire, malgré l'obscurité dont il a toujours été enveloppé, que ce dieu n'est autre qu'Apollon, ou le soleil, adoré par les Gaulois sous le nom de Bélénus : cette opinion, qui est celle de Jules Capitolin, de Joseph Scaliger, d'Hérodien, de Vopiscus, de Saumaise et de Selden, etc., etc., cette opinion, dis-je, s'appuie principalement sur les anciennes inscriptions en l'honneur de ce dieu, trouvées à Aquilée et rapportées par Gruter et Reinesius; toutes l'appellent *Apollon Bélénus*, comme, par exemple, celle-ci : C. APOLLINI BELENO AVG. IN HONOREM C. PETTI. Et cette autre : APOLLINI BELENO C. AQUILEIENS. FELIX. Enfin en voici une qui lui donne le titre d'Aquiléen : APOLLO BELENUS AQUILEIENSIS

Ausone nous apprend que ce dieu était aussi honoré dans la Gaule transalpine, absolument sous les mêmes noms, et il paraît qu'il l'était même chez les peuples de la Norique, comme en fait foi ce passage de Tertullien (*Apologétique*) : « Chaque peuple, chaque ville a son dieu tutélaire. Les Syriens ont Astarté; les Arabes, Disarès; les Noriciens, Bélénus, etc. » — Les Illyriens, selon Vopiscus, donnaient à Bélénus la même forme et les mêmes ornements que les Perses à Mithra; aussi Saumaise en conclut-il, d'accord avec tous les savants, que le Bélénus de l'Occident était le Mithra des Orientaux. Ce qui donne beaucoup de poids à cette opinion, c'est qu'Apollon et le soleil ont été honorés dans Vienne d'un culte particulier, sous le nom de Bélénus et de Bélinus. (*Voy.* Vossius, *De Idol.*, liv. I, chap. 35; liv. II, chap. 17.)

Selden et d'autres font venir le mot Bélénus de Baal, ou Bélus. Élias Schédius, persuadé, comme la plupart des commentateurs, que Bélénus est le soleil, a pensé que ce nom n'était qu'un assemblage de lettres, qui, prises ensemble et considérées selon leur valeur numérique en grec, font le nombre de jours que le soleil met à faire sa révolution. En effet :

B	F	E	E	N	O	S
2	8	30	5	50	70	200

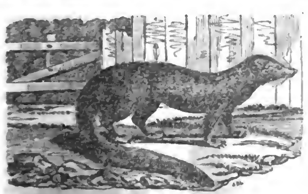
font, additionnés, 365. Mais cette supposition est bien gratuite, et d'ailleurs il est fort incertain que *os* ou *us* fasse partie du nom gaulois; je doute même que ce ne soit pas une terminaison grecque ou latine ajoutée au mot gaulois, illyrien ou phénicien.

Les Gaulois attribuaient à Bélénus la guérison des maladies. Il y a un monument qui représente ce dieu avec une tête rayonnante, et une grande bouche ouverte comme pour rendre des oracles. ANT. CAMPAUX.

BÉLÉSIS (*hist. anc.*). — Sardanapale, roi d'Assyrie, honteusement célèbre par sa mollesse et par ses débauches, était devenu odieux et méprisable à son peuple, lorsque Bélésis, chef des troupes de Babylone, entreprit de le détrôner. Ambitieux et rusé, versé dans l'astrologie, et le premier de ce célèbre collége de philosophes qu'on appelait *Chaldéens*, cet homme, prêtre et guerrier à la fois, fit servir l'influence que lui donnaient sur les esprits ces deux qualités, pour préparer les événements qui renversèrent Sardanapale de son trône. Jouant le rôle d'envoyé du ciel, il excita le Mède Arbace à la révolte, en lui annonçant qu'il avait vu dans les astres des signes certains de sa grandeur future. Et celui-ci, capitaine d'une grande réputation, flatté de cette prédiction autant qu'indigné des excès honteux du monarque, s'unit étroitement avec Bélésis, et devint son complice. La fortune ne favorisa pas d'abord les armes des rebelles. Sardanapale montra dans le danger beaucoup plus de courage et de fermeté qu'on n'en attendait de lui; il leur fit essuyer plusieurs défaites qui auraient entièrement abattu le courage de leurs partisans, si l'astrologue Bélésis ne l'avait relevé par ses audacieuses prédictions. Cependant tant de mauvais succès auraient dû discréditer le prétendu prophète; mais l'erreur avait pris racine, et les soldats, quoique battus et découragés, avaient encore foi aux prédictions de cet imposteur. Aussi, lorsque, après avoir été secrètement informé qu'une armée de Bactriens s'avançait pour faire sa jonction avec les troupes de Sardanapale, Bélésis eut fait publier dans le camp qu'il allait passer la nuit à consulter les astres sur les événements futurs, et que le lendemain, à la renaissance du jour, il eut annoncé que le ciel, enfin apaisé, envoyait une puissante armée à leur secours, cette prétendue prophétie trouva le soldat crédule, et ranima son courage. Mais, au lieu de s'amuser à consulter vainement les astres, le rusé Babylonien s'était introduit dans le camp des Bactriens; et, prenant le ton d'un homme inspiré, il leur avait reproché, au nom des dieux, la honte d'obéir à un homme efféminé, dans le temps qu'Arbace leur donnait l'exemple de s'affranchir de la servitude; et son éloquence, soutenue par l'enthousiasme, avait séduit les Bactriens, qui s'étaient engagés à embrasser la cause des rebelles contre ceux qu'ils étaient venus défendre. A la nouvelle de cette défection, Sardanapale, assiégé dans Ninive, où il avait été contraint de se réfugier, ne conservant plus d'espoir de se défendre avec avantage, fit dresser un bûcher et s'y précipita avec tous ses trésors, ses femmes et ses eunuques (*voy.* SARDANAPALE). La ville fut prise et détruite de fond en comble (*voy.* NINIVE). — Après cette victoire, l'empire d'Assyrie fut divisé en trois grandes monarchies, la Médie, la Babylonie et la Perse, qui eurent leurs rois particuliers. Bélésis eut pour sa part le royaume de Babylone, qui dura 220 ans, et dont il fut

le premier roi, l'an 759 avant J. C., d'après l'opinion des meilleurs chronologistes. Il régna 12 ans, et mourut l'an 747 avant J. C. — On croit, sans aucune preuve bien fondée, que Bélésis est le même personnage que *Baladan*, dont parle l'Écriture sainte, et qu'il eut un fils du nom de Mérodach-Baladan, qui lui succéda (4e *livre des Rois*, ch. xx, v. 12). — Quelques écrivains ont aussi cru reconnaître en Bélésis le roi de Babylone, Nabonassar, du règne duquel commença cette fameuse époque astronomique appelée de son nom. Mais ce qui démontre la fausseté de cette assertion, c'est que Bélésis, d'après le calcul des meilleurs chronologistes, commença son règne l'an 759 avant J. C., et le finit en l'an 767, qui est précisément l'époque où s'ouvrit l'ère de Nabonassar. ROISS. DE SAUCLIÈRES.

BELETTE (*zool.*), espèce du genre marte (carnassier digitigrade). La belette est un joli petit quadrupède d'environ 6 pouces de longueur sans compter la queue. Son corps est grêle, svelte, effilé, d'un brun roux en dessus et d'un beau blanc en dessous. L'extrémité de sa queue n'est jamais noire; ce qui sert à la distinguer de l'hermine. La belette et l'hermine, que rapprochent, du reste, une foule de caractères communs, habitent les mêmes climats, c'est-à-dire toute l'Europe tempérée, avec cette différence, toutefois, que la première est commune où l'autre est



rare, et réciproquement. — La belette ne s'écarte guère des habitations que pendant la saison des chaleurs. Elle part alors pour la campagne, et va s'établir, soit sur le bord d'un ruisseau, soit dans quelque prairie sèche. Un trou de rocher, un tas de pierres, le terrier d'une taupe devient sa demeure. Buffon rapporte même l'exemple d'un de ces animaux, qui s'était logé avec sa famille dans la carcasse d'un cheval mort et à demi putréfié. — Le même écrivain affirme que la belette n'est pas susceptible de s'apprivoiser; mais des observations récentes prouvent l'inexactitude de cette assertion. La belette, comme tous les individus de la même famille, exhale une odeur pénétrante et fétide. — Les vers, les insectes, les souris, et même les petits oiseaux, forment sa nourriture habituelle. — Indépendamment de celle que nous venons de décrire, on en rencontre, en France, deux autres variétés, l'une entièrement jaunâtre et l'autre blanche. A. T.

BELFAST, ville d'Irlande, dans les comtés d'Antrim et de Down, à 22 kilomètres sud-est d'Antrim et à 142 kilomètres nord de Dublin. Elle s'élève au fond de la belle baie de Carrick-Fergus, sur les deux rives de la *Lagan* (Λογία *de* Ptolémée) que traversent deux ponts, dont l'un, le *vieux pont*, construit en 1682, a vingt et une arches et 781 mètres de long. La ville communique, en outre, avec le grand lough (lac) Neagh par un canal; les navires tirant près de 4 mètres (13 feet) peuvent s'approcher des quais à la marée pleine; l'ancrage de la baie est d'ailleurs très-sûr. — Belfast n'a commencé à prendre quelque importance que dans la dernière moitié du XVIIIe siècle; mais, depuis, sa prospérité a été toujours croissante, et, dans ces vingt dernières années, sa population a presque doublé; de 30,000 âmes, elle est montée à environ 60,000 (1841). Des rues entières, des *squares* s'y sont élevés à l'imitation de ceux de Londres, et une nouvelle ville, bien percée, régulièrement bâtie, a succédé, pour ainsi dire, aux débris de l'ancienne. Aujourd'hui Belfast est la capitale du nord de l'Irlande, et le rendez-vous, en hiver, de la bonne société des provinces environnantes. On peut attribuer la splendeur nouvelle de cette ville à l'esprit d'entreprise des Écossais, qui forment la majeure partie de sa population; les noms, la religion, tout pour ainsi dire y est écossais. — Les édifices les plus remarquables sont les deux églises épiscopales, la bourse, la douane, le bâtiment de la Société charitable autorisée (*Belfast incorporate charitable Society*), où sont entretenus plus de quatre cents individus, vieillards, femmes et enfants. Elle a, en outre, d'autres établissements de bienfaisance, un collége (*New-College*), des écoles publiques. Belfast possède des chantiers de construction, des fabriques de tissus de lin et de coton, de verres, de vitriol, de poteries, des raffineries de sucre, etc.; elle en fait un com-

merce considérable avec les Indes occidentales, l'Amérique, et la plupart des autres contrées où sont reçus les navires de l'Angleterre.

On en exporte principalement des toiles, du beurre, du bœuf et de la viande de porc salés, du gruau, etc., exportations dont la valeur s'élevait déjà, en 1810, à près de 75 millions de francs. — Belfast est d'une origine très-reculée, et fut peut-être le centre politique du peuple que Ptolémée appelle les Dariens. Elle est située par 54° 35′ 30″ de latitude nord, et par 8° 15′ 20″ de longitude ouest (de Paris). (*Mudge*, Opérations trigonométriques de la nouvelle carte d'Irlande.)

O. Mac Carthy.

BELGIQUE. Par sa situation, qui lui donne une si grande importance politique, autant que par son industrie et par la richesse de son sol, la Belgique a été de tout temps un objet de querelle entre la France et l'empire d'Allemagne. Tôt ou tard encore, elle amènera une guerre sanglante entre la France et l'Angleterre, qui la convoitent avec une égale ardeur. Pour l'Angleterre, c'est un pied-à-terre aux portes de la France et de l'Allemagne, un important débouché pour les produits manufacturés, un riche bassin de houilles et de minerais divers, dont les propriétaires lui font déjà une si rude concurrence : aux yeux des Français, les provinces belges ne sont qu'une parcelle détachée de leur territoire par la force des événements; c'est l'aile droite de cet immense demi-cercle tourné vers l'Angleterre comme une menace perpétuelle.— Anvers est le complément nécessaire de Cherbourg ; c'est le riche domaine dont les fers et les houilles nous permettraient de lutter à armes égales avec l'Angleterre dans les champs de l'industrie.

Quelques avantages que puisse leur présenter une union plus intime avec un des deux grands pays qui se disputent la suprématie en Europe, les Belges cependant sont médiocrement flattés de cette perspective ; ils tiennent à leur indépendance comme le parvenu à la fortune qu'il a amassée par de longs et rudes travaux ; ils sont peuple, ils veulent rester peuple : vous aurez beau leur dire que la neutralité dont on les berce n'est qu'un leurre grossier, qu'à la première conflagration générale leurs riches campagnes seront encore le champ clos où les rois de l'Europe viendront vider leur querelle, ils souriront d'un air de pitié ; en effet, n'ont-ils pas une armée de 80,000 hommes qui parade admirablement ?— Vaniteux et indifférent, le peuple belge professe une grande opinion de lui-même, sans savoir l'inspirer aux étrangers, et, par un contraste bizarre, il n'apprécie que ce qui vient de l'étranger, de Paris surtout, les tableaux exceptés ; il est très-attaché au catholicisme, mais plus au culte extérieur qu'à l'essence de la religion : les pratiques du culte conviennent à sa nature méthodique et à son goût pour tout ce qui est spectacle. Jaloux de ses droits, sans les défendre pourtant contre les envahissements d'un parti qu'il n'est pas besoin de nommer, attaché à ses anciennes habitudes et à ses vieux préjugés, il présente le spectacle curieux d'un peuple avancé et arriéré tout à la fois dans la civilisation.

Langues. — La Belgique se divise en trois zones parfaitement distinctes : la zone flamande, qui comprend l'ancienne Flandre, la province d'Anvers et les districts septentrionaux du Brabant ; la zone flamande-française, ou zone intermédiaire, est formée par le Brabant méridional et par quelques cantons de la province de Liége. Bruxelles est située au centre de cette zone. Les pays de Liége, de Namur et le Hainaut forment la zone *wallonne* ou française.

Malheureusement pour le royaume de Belgique, ces divisions, qui semblent appartenir à un autre âge, ne sont que trop réelles sous tous les rapports : si les provinces ne différaient encore que par la langue et par les habitudes, je n'en aurais pas fait la remarque ; mais chaque zone a ses opinions bien arrêtées, ses croyances, qu'elle cherche à imposer aux autres en leur imposant sa langue. Le Flamand surtout se remue, intrigue, discute, menace, achète les journaux pour devenir langue officielle de moitié avec le français, sous prétexte que le français n'est pas connu de la plupart de ceux qui aspirent aux emplois. C'est une erreur ; il n'est pas deux cents jeunes gens aptes à être employés par le gouvernement qui n'écrivent et ne parlent le français ; il n'en est pas cent peut-être qui sachent, je ne dirai pas le pur flamand, mais l'orthographe de cette langue : les philologues eux-mêmes n'ont pas encore pu se mettre d'accord sur ce chapitre.

Voici maintenant le vrai motif de cette insistance. Les Flamands sont jaloux, envieux et entichés de leurs vieux préjugés au point de ne souffrir qu'avec impatience l'administration d'un homme né hors de leur province.

Gand est jaloux de Bruxelles. Ils rêvent encore d'un duché de Flandre, que la différence de langage et de mœurs mettra à l'abri de l'influence française et des fonctionnaires wallons. Mais ne voyez-vous donc pas où vous mènera ce système, insensés? Vous vous efforcez d'arriver, par la décentralisation, à la fédération, lorsque tous les autres peuples tendent à cette centralisation qui rend un pays invulnérable et qui seule peut créer un peuple pour ce pays, une patrie pour ce peuple. Vous voulez être une nation? resserrez donc les liens qui vous unissent, au lieu de les relâcher, pour arriver plus tard à les briser : rappelez-vous que le royaume des Pays-Bas était composé de deux pays, de deux peuples juxtaposés, et craignez de préparer à la Belgique un sort pareil à celui qu'il a subi; regardez autour de vous, et vous verrez que les villes où l'on écrit le plus et le plus purement en français sont précisément les villes flamandes par excellence, Bruges, Gand et Anvers.

Le flamand est un dialecte du hollandais, mais un dialecte altéré, corrompu et arrivé à l'état de patois. Le wallon n'est plus qu'un patois non plus, mais un patois qui fut langue nationale aussi pendant plusieurs siècles, comme le flamand, comme le provençal au moyen âge. Des poëtes et des historiens se sont servis du wallon; on cite, entre autres, Lambert de Rychman, dont l'élégance et la verve rappellent les trouvères du meilleur temps. — Une chose digne de remarque, c'est que les populations qui parlent le wallon et le français sont d'origine tudesque, et celles qui parlent le flamand d'origine celtique. — Les savants ont trouvé un grand rapport entre le flamand du moyen âge et la langue francke, dont le flamand, au dire de quelques-uns, n'est qu'une dégénérescence. Que les érudits cultivent cette langue, rien de mieux, elle est riche en chroniques et en ouvrages de divers genres; mais qu'on veuille en faire la langue officielle d'un pays où le français était la langue parlementaire, pour les députés du Midi, aux états généraux de la Haye, c'est au moins de l'étourderie. En tous cas, quel dialecte adopterait-on? celui d'Anvers, de Gand, de Bruges, de Courtray, d'Ypres, ou celui de Louvain?

Constitution ancienne et moderne de la Belgique.

Tant que la Belgique fut divisée en principautés indépendantes, chaque état eut ses lois, ses coutumes et ses droits : les ducs de Bourgogne n'osèrent pas les attaquer de front; mais la vigueur de répression qu'ils déployèrent toujours contre les villes qui s'insurgeaient pour défendre leurs coutumes rendit plus facile la tâche de leurs successeurs. Charles-Quint donna au gouvernement la forme qu'il a conservée de 1531 à 1791; il institua, pour administrer les affaires, un conseil d'État, un conseil privé et un conseil des finances. Le conseil privé représentait le souverain et jouissait de tous ses droits, à part le droit de faire des lois; le conseil d'État n'était qu'une institution nominale : le nom seul du conseil des finances désigne ses fonctions. A côté de ces pouvoirs et pour en contrôler les actes existaient les *Etats* des provinces et le conseil de Brabant, dans la province de ce nom. Les Etats, d'abord investis de pouvoirs étendus, n'avaient plus conservé, en dernier lieu, que le droit de consentir ou de refuser l'impôt. Le conseil de Brabant délibérait sur les édits que le prince était tenu de lui soumettre, et en ordonnait la publication s'il les trouvait utiles et convenables; sinon il refusait de les sanctionner, joignant à son refus les observations qu'il croyait nécessaires. Les seuls privilèges communs à toutes les provinces étaient : 1° de ne pouvoir être imposées sans le consentement de leurs Etats; 2° de n'être pas exposées à voir leurs citoyens soustraits à leurs juges naturels ou attraits en justice hors du pays, nommément en cour de Rome. — Au mois d'août 1815, le roi Guillaume publia la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, rédigée par une commission composée de Belges et de Hollandais. — Le 7 février 1831, la constitution belge fut décrétée par le congrès; elle renferme des dispositions très-libérales; elle reconnaît la liberté des cultes, liberté qui avait amené la révolution brabançonne et qui est pour moitié dans les causes qui ont fait éclater la révolution de 1830; elle proclame la liberté illimitée de l'enseignement : cette disposition sera fatale à la Belgique, parce que chaque zone a son université où la jeunesse vient retremper les préjugés que l'on devrait s'efforcer, au contraire, de lui faire oublier. La constitution belge contient encore une disposition que l'on ne saurait passer sous silence, c'est celle qui établit un cens électoral minime dans les campagnes aux dépens des villes, qui se

voient surtaxées en proportion. Il n'y a plus lieu de s'étonner de l'esprit qui a constamment animé la chambre des représentants depuis neuf ans quand on connaît cette loi, qui met la classe éclairée à la merci d'une tourbe de paysans grossiers et ignorants.

Géographie. — Statistique.

La Belgique a toujours été un pays agricole et manufacturier : les richesses de son sol, le génie des affaires dont ses habitants sont doués à un degré peu commun, et pardessus tout les sages institutions dont elle fut dotée, par de bons princes, à une époque où le reste de l'Europe croupissait encore dans le servage ou se débattait sous l'étreinte de la féodalité qui cherchait à étouffer la liberté naissante sous les débris des communes, lui assurèrent une supériorité industrielle dont trente ans de révoltes, de guerres sanglantes et de persécutions ont pu seuls la faire déchoir, au commencement du XVII[e] siècle. Privée de ses meilleurs ouvriers, qui avaient été chercher en Angleterre travail et sécurité; gênée dans ses relations avec les autres peuples par la politique soupçonneuse de l'Espagne et, plus tard, de l'Autriche; occupée et ravagée périodiquement, pour ainsi dire, par les armées françaises, anglaises et allemandes, elle a dû se résigner à la perte de son commerce extérieur, dont la concurrence hollandaise et anglaise avait envahi tous les débouchés : alors elle songea à tirer parti des richesses qu'elle renfermait dans son sein : ses houillères inépuisables, ses mines de fer, dont les produits égalent, préparés par des mains habiles, les fers de Suède; ses mines de calamine, les plus riches de l'Europe; celles de plomb, de cuivre, d'alun; ses carrières de grès, de marbre, de pierres à chaux, d'ardoises, et enfin les produits de son agriculture, sont devenus pour elle une source intarissable de richesses.

Avec la domination française renaît l'industrie; sous le régime hollandais, elle se développe graduellement pour arriver à l'état de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Les manufactures belges ne le cèdent à celles d'aucun peuple, qu'il s'agisse du bas prix ou de la beauté, pour leurs draps, leurs armes, leurs produits métallurgiques, leurs toiles et leurs dentelles. Gand rivalise avec l'Angleterre pour ses cotonnades à bas prix; la bonneterie de Tournay est préférée à celle d'Angleterre et, à qualité égale, coûte moins cher que la bonneterie française; les tapis de Tournay sont recherchés dans toute l'Europe, et les machines à vapeur de la société de *Saint-Léonard* de Liége font l'admiration des ingénieurs anglais eux-mêmes. Ajoutez à tous ces avantages un système de canalisation qui dessert tout le pays et un réseau de chemins de fers sur lequel on peut faire 70 lieues en un jour, l'esprit d'association sans lequel l'industrie ne fait rien de grand, et vous aurez à peu près une idée de l'état industriel et commercial de la Belgique. Il ne lui manque qu'une marine et une colonie pour n'avoir rien à envier à personne.

On compte 173 habitants par hectare. Sous l'ancien régime, de 1817 à 1827, M. Quételet a calculé que la population augmentait annuellement de 10,982 âmes pour 1,000,000 d'habitants : un autre savant m'a affirmé que ce chiffre était trop fort d'un cinquième au moins. Voici d'autres chiffres empruntés aussi aux tables de statistiques :

	BELGIQUE.	FRANCE.
Naissances	— 100 par 2,837 habit.	— 3,189
Décès	— 100 — 3,981 —	— 4,000
Mariages	— 100 — 13,150 —	— 13,490
Naissances	— 468 pour 100 mariag. —	426 pour 100 mariages.

Sur 100 accusés, les tribunaux en condamnent, en moyenne, 86, dont un quart pour crime contre les personnes : la moitié de ces accusés est âgée ordinairement de 24 à 30 ans. On a remarqué que les criminels de 20 à 25 sont deux fois plus nombreux que ceux de 35 à 40, et un peu plus de trois fois que ceux de 50 et au-dessus. On compte 1 procès criminel pour 18 affaires correctionnelles.— En 1825, le nombre des jeunes gens qui fréquentaient les écoles était de 1 pour 10,7 habitants; en 1835, il était de 1 pour 11,7 habitants; depuis il n'a pas augmenté sensiblement. Dans la province de Namur, on compte 1 écolier pour 7,4 habitants; dans le Hainaut, 1 pour 10,4; dans la province de Liége, 1 pour 11,7; dans le Brabant, 1 pour 11,5; à Anvers, 1 pour 13; dans les Flandres, 1 pour 14,5.— En 1825, il était, à Anvers, de 1 pour 10, et dans les Flandres, de 1 pour 11,1; à Liége, de 1 pour 14,4.— Au 1[er] janvier 1838, la prison centrale de Saint-Bernard comptait 161 prisonniers élèves; 157 prisonniers ont été libérés, parmi lesquels 13 avaient reçu une instruction supérieure, et 20 seulement ne savaient que lire et écrire; tous, en outre, avaient appris un métier. —

En 1826, la population de la Belgique était de 3,771,623 habitants; en 1836, elle était de 4,215,781. — En 1829, année citée comme une des plus prospères dont la Belgique eût joui depuis longtemps, le port d'Anvers reçut 1,028 navires; en 1833, il en a reçu 1,234; en 1837, année médiocre, 1,426, dont 201 portant pavillon belge; depuis, ce nombre n'a cessé d'augmenter. Ces chiffres montrent à quelle hauteur pourrait s'élever la prospérité de la Belgique si elle réussissait à former une association de douanes avec la France, la Suisse et l'Espagne, ou seulement à obtenir des traités de commerce qui lui permissent de donner plus de développement à la marine au long cours.

La Belgique est divisée en neuf provinces administrées par des gouverneurs; chaque province est divisée en districts, à la tête desquels sont placés des *commissaires de districts*, nommés, en France, sous-préfets.

Ces provinces sont : 1° la province d'Anvers. — Anvers, chef-lieu; Malines et Turnhout, chefs-lieux de districts; superficie, 49,50 lieues carrées; population, 357,590 habitants. Le cens électoral, pour les campagnes, y est de 63 fr.; pour Anvers, de 170 fr.; pour Malines, de 85 fr.; pour Turnhout, de 74 fr. — Pour être éligible au sénat, il faut payer au moins 1,000 florins (2,116 fr. 40 c.). Tout contribuable est éligible à la chambre des représentants : chaque député, ceux de Bruxelles exceptés, reçoit 400 florins par mois.

2° Brabant. — Chef-lieu, Bruxelles; districts, Nivelle et Louvain; 69,15 lieues carrées; population, 613,677 habitants; cens électoral, campagnes, 63 fr.; Bruxelles, 170 fr.; Nivelle, 74 fr.; Louvain, 128 fr.

3° Flandre occidentale. — Bruges, chef-lieu; districts, Ypres, Courtray, Thielt, Roulers, Furnes, Ostende, Dixmude; population, 612,745 habitants; 71,34 lieues carrées; cens électoral, de 128 fr. à 63 fr.

4° Flandre orientale. — Gand, chef-lieu; districts, Alost, Saint-Nicolas, Audenaerde, Termonde, Ecloo; 58,12 lieues carrées; population, 769,407 habitants; cens électoral, de 170 fr. à 63 fr.

5° Hainaut. — Mons, chef-lieu; districts, Tournay, Charleroy, Thuin, Soignies, Ath; 80,50 lieues carrées; population, 643,410 habitants; cens électoral, de 105 fr. à 63 fr.

6° Liége. — Liége, chef-lieu; districts, Huy, Verviers, Waremme; 102,50 lieues carrées; population, 371,592 habitants; cens électoral, de 148 fr. à 63 fr.

7° Limbourg. — La moitié de cette province a été cédée à la Hollande par le traité de 1839; population, 168,476; Hasselt, le chef-lieu; districts conservés, Tongres et Saint-Trond; cens électoral, 74 fr. à 53 fr.

8° Luxembourg. — Chef-lieu, Arlon; districts, Bastogne, Marche, Virton, Neufchâteau; cens électoral, de 74 à 42 fr. — Trois districts et plusieurs cantons, formant la partie allemande du Luxembourg, ont été enlevés à la Belgique par le traité de 1839; population, 170,429 habitants.

9° Namur. — Chef-lieu, Namur; districts, Philippeville, Dinan; 58,34 lieues carrées; population, 226,000 habitants; cens électoral, de 84 à 42 fr.

PRÉCIS HISTORIQUE.

César dit que les Belges étaient venus de la Germanie, *plerosque Belgas ortos à Germanis*. — Cette opinion est aussi celle des historiens modernes; mais ils ne s'accordent pas sur l'origine primitive des tribus germaines qui s'établirent, par la conquête, dans les provinces de la Gaule-Belgique, occupées par les Celtes, environ trois siècles avant notre ère. Desroches affirme que ces tribus avaient fait partie de la population scythe des îles de la Scandinavie; et il cite à l'appui de son opinion un passage de Pomponius Mela. Rapsaet les fait venir des Palus-Méotides, de la Pannonie et de la grande Hongrie. Je crois que ces deux opinions ne sont pas inconciliables, car il est très-probable que c'est à la suite d'une première migration que les tribus belges se fixèrent dans la Scandinavie; dans ce cas, les traditions qui font remonter les annales belges jusqu'à la guerre de Troie ne seraient peut-être pas dénuées de tout fondement; quoi qu'il en soit, on lit dans Strabon que les Celtes envoyèrent des secours aux Troyens; or les Grecs confondaient les Celtes et les Germains; il se peut donc que les guerriers belges et francs aient fait partie des nombreux auxiliaires qui étaient venus se ranger autour de Priam. Il n'y a pas loin des Palus-Méotides aux champs où fut Troie. Je ne parlerai pas des burlesques systèmes de quelques autres écrivains; je laisserai également aux savants le soin de déterminer l'origine du mot *Belge*.

Avant César, l'histoire de la Belgique n'est

qu'un tissu de suppositions plus ou moins rationnelles, selon le point de vue où l'on se place. Ce n'est donc qu'à partir de la conquête romaine que commencent véritablement les annales de ce pays. — Il fallut à César et à ses lieutenants plusieurs années pour le soumettre. Retranchés derrière leurs marais et au fond de leurs vastes forêts, les Belges se défendirent avec acharnement ; obligés de céder à la valeur calme et à la tactique savante des Romains, ils essayèrent plusieurs fois de secouer le joug, mais leurs révoltes n'aboutirent qu'à de nouvelles défaites ; à la fin, privés des forêts qui faisaient toute leur force (les Romains les avaient détruites), ils se soumirent et devinrent les plus fidèles alliés de Rome. — Sous les empereurs, la Belgique fut le théâtre de guerres presque continuelles contre les Barbares qui commençaient à s'agiter au fond des forêts de la Germanie. La puissance romaine avait perdu son prestige, le monde ancien avait accompli ses destinées, une nouvelle société allait s'élever sur les débris de la société païenne.

Les premiers de tous ces nouveaux peuples, les Francs s'établirent en deçà du Rhin, dans la Tongrie. Quelques années après, ils avaient repoussé les Romains au delà de la Somme, et fixé à Tournay le siége de leur empire. — A la mort de Holdwig, ses quatre fils se partagèrent les pays occupés par les Francs; la Belgique fit partie de l'Austrasie. — A cette époque, le christianisme était encore peu répandu dans les provinces belges ; dans plusieurs même, il n'avait pas été prêché. Sous le règne de Dagobert, saint Amand convertit les Flamands et les Anversois (630) ; il fonda dans leur pays des monastères, et les moines, en défrichant plusieurs déserts et en desséchant des marais, rendirent aux habitants le plus signalé service. D'autres monastères, en grand nombre, ne tardèrent pas à s'élever ; partout leur influence fut la même ; les Flamands commençaient déjà à oublier leurs mœurs farouches et à s'adonner aux arts de la civilisation, lorsque les invasions des Normands vinrent détruire l'ouvrage des moines, et rendre au désert les campagnes si laborieusement défrichées. Charlemagne établit, à l'embouchure des rivières, des stations chargées d'en défendre l'entrée contre ces audacieux pirates ; il envoya en Flandre une colonie de Saxons destinés à les combattre ; tant qu'il vécut, ses peuples furent délivrés de ce fléau, mais à peine son faible successeur, Louis le Débonnaire, fut-il monté sur le trône, qu'ils reparurent plus terribles que jamais. Rien ne peut se comparer à l'audace de ces brigands, si ce n'est leur avidité. Pendant que les enfants de Louis le Débonnaire se disputaient les dépouilles de leur père, eux, rapides comme l'éclair, se montraient presque partout en même temps, saccageant et brûlant tout sur leur passage, dispersant les armées qui essayaient de les arrêter, et souriant à la mort qui les frappait au milieu des combats ; ils étaient si terribles, si impitoyables, que, longtemps après leur établissement dans la Neustrie, les peuples épouvantés répétaient encore dans leurs prières : *A furore Normannorum libera nos, Domine.* La Belgique n'en fut délivrée que vers l'an 890. — A la faveur de ces guerres continuelles et des troubles de l'empire, tous les liens politiques s'étaient relâchés ; la force était devenue le seul droit véritable, aussi on ne voyait de toutes parts que guerres, révoltes et trahisons. La plupart des gouverneurs de province s'étaient déclarés indépendants, ou avaient fait d'un emploi tout au plus viager une charge héréditaire. La féodalité vint mettre un terme à une partie de ces excès en régularisant les positions acquises et en groupant autour de certains princes puissants les petits Etats isolés jusqu'alors. A la faveur de ces institutions, les provinces belges réparèrent en partie les désastres et les pertes immenses qu'elles avaient essuyés par suite des invasions des Normands et des guerres intestines ; les champs, abandonnés depuis longtemps, furent défrichés de nouveau, les bourgs et les monastères rebâtis ; mais la corruption des mœurs et l'ignorance, qui avaient envahi jusqu'au clergé, résistèrent longtemps encore aux efforts des réformateurs. — Au XIe siècle, les compositions pour meurtres, dans le seul quartier de Bruges, rapportaient annuellement plus de deux mille marcs d'argent. Ce fait suffit pour donner une idée des mœurs de l'époque. Si nous ne nous étendons pas davantage ici sur l'histoire de la Belgique au moyen âge, c'est que, chaque province formant un Etat entièrement indépendant, nous devons réserver les détails pour les articles qui seront consacrés à chacune de ces provinces.

Avec les croisades commença pour la Belgique une ère de bonheur et de pros-

périté : ces grandes expéditions servirent non-seulement à la délivrer d'une foule d'hommes turbulents, mais elles permirent aux communes de réclamer des priviléges et des institutions dont nous parlerons ailleurs, et au commerce de prendre ce rapide essor qui lui valut, sous Philippe le Bon, le nom de *terre promise*. — Sans nous arrêter aux événements qui signalèrent le gouvernement des ducs de Bourgogne, tels que les révoltes des Gantois, le peuple le plus indocile qui existe au monde, les noyades de Dinan, ordonnées par le bon duc, les folles expéditions et la fin malheureuse de son fils Charles le Téméraire, nous passerons au mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie, l'unique héritière de tous les Etats de la maison de Bourgogne. Maximilien ne possédait que son titre d'archiduc ; c'est pour cette raison que les Gantois, malgré les intrigues de maître Olivier le Daim ou le Diable, l'imposèrent à *leur demoiselle ;* ils espéraient avoir meilleur marché du prince pauvre dont ils avaient dû payer les frais de voyage, que du reclus de Plessis-les-Tours. Marie de Bourgogne mourut bientôt, ne laissant que deux enfants, Philippe le Beau et Marguerite la *gente demoiselle* : Philippe épousa Jeanne de Castille, et fut le père de Charles-Quint. Son administration ainsi que celle de son fils ont laissé de profonds souvenirs dans le cœur des Belges, quoiqu'ils aient tous deux restreint leurs priviléges et réprimé d'une main vigoureuse leurs velléités d'indépendance. Charles-Quint aimait la Belgique, sa patrie ; les archives et les bibliothèques sont pleines de documents curieux qui pourraient seuls fournir matière à une histoire nouvelle de ce grand prince ; son abdication, surtout, et les causes qui l'amenèrent paraîtraient sous un jour nouveau. En 1555, Philippe reçut la couronne des mains de son père, à Bruxelles ; après cette abdication qu'ils avaient cherché à reculer, les Belges eurent l'honorable imprudence de donner au vieil empereur des témoignages d'amour et de regret ; Philippe regarda leur conduite comme une insulte faite à sa personne. Élevé en Espagne, il haïssait les Flamands ; sa fierté sombre et inquiète, sa politique soupçonneuse et impitoyable n'étaient pas faites pour lui mériter leur amitié. Naturellement changeants et grands amateurs de nouveautés, les Belges avaient accueilli les doctrines protestantes, peut-être comme un souvenir de la liberté dont ils avaient joui autrefois. Charles-Quint, après avoir persécuté Luther en Allemagne, publia des édits sévères contre ses doctrines dans les Pays-Bas . le premier soin de Philippe II fut d'y ajouter de nouvelles menaces et de nouvelles pénalités, non-seulement contre les réformés, mais encore contre ceux dont la foi paraissait suspecte. Une demande d'argent accordée, mais avec certaines restrictions, acheva de brouiller le roi avec les Etats ; il quitta les Pays-Bas irrité et résolu à ne rien épargner pour faire plier l'insolente fierté de leurs habitants. Sa colère ne tarda pas à se faire sentir dans le choix des gouverneurs à qui il en confia l'administration : on avait espéré que le choix tomberait sur le prince d'Orange ou sur le comte d'Egmont ; loin de là, de sourdes persécutions furent dirigées contre ces deux hommes, signalés à la défiance de Philippe par leurs services, par leurs talents, et encore plus par leur popularité. Les mécontents s'en réjouirent ; c'étaient des chefs qu'on leur donnait ; l'arrestation et l'exécution de d'Egmont, qui, à force de louvoyer entre les deux partis, avait réussi à se rendre suspect à tout le monde, hâta la révolte (1568). Averti, par cet exemple, du sort qui l'attendait, le prince d'Orange jeta le masque, se mit à la tête des protestants, et, après une guerre aussi longue que terrible, parvint à arracher à l'Espagne les provinces du Nord. La Belgique, moins heureuse, ruinée, affaiblie, retomba sous le joug. — La longue et sage administration de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, qu'on avait affublés du titre de rois (1598-1633), lui permit de réparer une partie de ses pertes ; mais c'en était fait de la Belgique d'autrefois ; à l'humeur indépendante succéda cette paisible indifférence pour tout ce qui n'est pas affaire de commerce, dont elle n'est sortie que deux fois depuis, en 1789 et en 1830. — En 1714, le traité de Rastadt donna les provinces belges à l'Autriche. — En 1789, Joseph II ayant osé se permettre des réformes sur des objets qui touchaient aux droits de l'Église, les Belges prirent les armes ; sous la conduite du brave Vandermersh, ils chassèrent les Autrichiens et se déclarèrent indépendants ; on n'avait plus besoin de Vandermersh, on le jeta en prison. En 1791, le maréchal Bender marcha sur Bruxelles ; l'armée patriote s'évanouit, le dictateur Vandernoot s'enfuit, la révolution était terminée. Deux ans après,

une armée française s'empara de la Belgique, qui fut réunie à la France, et partagea sa gloire et ses revers jusqu'en 1814. — Le congrès de Vienne l'adjugea ensuite avec la Hollande à la famille d'Orange, sous le nom de royaume des Pays-Bas. — Dès les premiers jours de son administration, le roi Guillaume déploya une habileté peu commune : grâce à des efforts bien dirigés et aux encouragements qu'il leur prodigua, l'industrie et le commerce se développèrent rapidement. La prospérité des deux pays allait toujours croissant, lorsque des mesures impolitiques, oppressives éveillèrent l'inquiétude et la susceptibilité des Belges (1823). La langue hollandaise fut déclarée obligatoire dans tous les rapports avec l'administration ; le monopole de l'instruction fut établi au profit des idées hollandaises. Cette mesure souleva de vives réclamations de la part des catholiques belges. Le roi, sans tenir compte de ces plaintes et comme complément de toutes ses réformes, établit son fameux *collége philosophique*, à l'imitation du malencontreux *séminaire général* de Joseph II (1825). La même cause devait produire le même effet : les hommes éclairés, prévoyant une nouvelle révolution brabançonne, osèrent, pour la première fois, faire de l'opposition aux tendances du pouvoir ; les journaux prêchèrent la révolte : pour comble de malheur, vers le même temps, l'île de Java se souleva ; c'était l'unique débouché réservé aux produits de l'industrie belge. M. Van Maanen, qui administrait les provinces méridionales et dont la vénalité ne connaissait point de bornes, fit condamner aux travaux forcés M. Ganser, substitut du procureur du roi, coupable de poursuites dirigées contre un de ses domestiques favoris. L'indignation publique, qui n'était plus étouffée par la voix de l'intérêt, éclata ; le message du 11 décembre 1829 fit déborder la mesure déjà trop pleine ; le pacte entre la famille d'Orange et la Belgique était rompu par le fait du roi. Le 25 août 1830, la révolution commença ; le 28 septembre, les Hollandais, chassés de Bruxelles, se retiraient sur Anvers ; le 10 novembre, le congrès ouvrit ses délibérations ; un régent fut installé, et, le 4 juin 1831, le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut nommé roi et couronné le 21 juillet suivant.

Son premier soin fut de s'assurer par lui-même de l'état des affaires de son royaume ; il ne trouva partout que trahison, désordre et incapacité. La malheureuse affaire de Louvain lui fournit l'occasion de montrer sa prudence et sa fermeté, car, malgré les fanfaronnades des volontaires patriotes, il n'hésita pas à demander au roi des Français une armée pour le protéger et des officiers de tous grades pour instruire et discipliner ses propres soldats. — La reconnaissance des Belges a élevé une statue au général Belliard qu'ils proclament le sauveur de leur indépendance. — La diplomatie rendit inutiles les deux expéditions françaises : les cours du Nord voulaient bien reconnaître l'indépendance du nouvel Etat, mais elles n'entendaient pas que l'on forçât le roi Guillaume à signer le traité ; elles se mirent cependant bien vite d'accord avec l'Angleterre quand il s'agit de signer la convention qui ordonnait la démolition des principales forteresses de la Belgique ; la France seule refusa d'y adhérer. Que n'a-t-elle montré la même fermeté, il y a un an, lorsque le roi Guillaume, forcé par les énergiques réclamations de la Hollande de s'exécuter enfin et de mettre un terme à une résistance dont elle seule payait tous les frais, a demandé la ligne de la Meuse, de la Meuse qui est une des clefs de la France dont la Belgique ne devrait être que l'avant-garde. — Loin d'avoir eu à souffrir de sa séparation d'avec la Hollande, la Belgique est arrivée depuis à un degré de prospérité d'où elle ne peut plus que déchoir ; aussi, si elle hésite entre l'union des douanes allemandes, qui lui offre de grands avantages, et la France, qui en demande sans vouloir en accorder en retour, c'est qu'elle espère toujours que l'union commerciale dont le gouvernement français s'occupe enfin, dit-on, se réalisera bientôt. La France y gagnerait et la Belgique aussi.

FERDINAND CARRON.

BELGRADE, la ville la plus forte que possède la Turquie vers les frontières de l'empire d'Autriche. C'est l'ancienne *Singadunum*, dont on retrouve le nom cité plus d'une fois dans les annales de l'empire d'Orient, auquel cette ville importante appartenait. Soliman II s'en empara après un long siége, en 1522. Depuis cette époque, elle a été, à quatre reprises différentes, occupée par les Impériaux, qui cependant n'ont jamais pu s'y maintenir. Belgrade est située sur la rive droite du Danube, au point où la Save y apporte le tribut de ses eaux, à 14 lieues de Peterwaradin et 180 de Cons-

tantinople. Cette ville, résidence du pacha de Servie, est irrégulièrement bâtie; ses rues ne sont pas pavées. Elle compte néanmoins une population de 30,000 habitants, dont 6,000 Turcs formant la garnison. Cette population est un mélange de Grecs, d'Arméniens et de Juifs, qui y ont placé le siége d'un commerce assez important. On fabrique à Belgrade des étoffes de soie, des tapis et des armes; ses tanneries et ses usines à fer sont assez renommées. La ville se divise en trois parties distinctes : 1° la *citadelle*, bâtie sur un rocher escarpé qui s'élève au centre de Belgrade, et commande à la fois celle-ci et tout le cours du Danube; cette citadelle est entourée et défendue par un triple fossé : les étrangers y admirent le palais du pacha et une magnifique mosquée; ils visitent aussi, comme digne de leur curiosité, une source à laquelle on n'arrive qu'après avoir descendu un escalier de 300 marches; 2° la *ville basse*, qui est la résidence de l'archevêque grec, et qui, entre autres monuments remarquables, renferme quatorze mosquées, l'arsenal et plusieurs casernes; 3° les *faubourgs*, la ville *Rascienne* (ainsi appelée du nom de ses habitants) et la *Palanka*. Dans les faubourgs, le style architectural des maisons l'emporte de beaucoup sur celui des constructions des autres quartiers de la ville. On y trouve un grand nombre d'églises, huit mosquées, dix bains, plusieurs caravansérais et deux superbes bezestans entourés de jardins. Au-dessus de la ville et au milieu du Danube, trois petites îles forment un port commode et sûr. C'est à l'embouchure de la Save qu'est située l'île des Zingaris, ou Bohémiens. Lors de l'insurrection des Serviens, commandés par Czerni Georgi, Belgrade tomba en leur pouvoir. Ils firent sauter la citadelle, et livrèrent aux flammes les faubourgs. Depuis que les Turcs s'en sont emparés de nouveau, toutes les fortifications ont été rétablies et considérablement augmentées.

J. F. DE LUNDBLAD.

BÉLIAL. Ce mot, purement hébreu, a été conservé dans la Vulgate, et on lit aussi dans nos traductions de la Bible: *fils de Bélial, homme de Bélial, enfants de Bélial, fille de Bélial*, expressions qui toutes sont devenues françaises. L'étymologie du mot Bélial présente quelques difficultés, et on l'explique de différentes manières. Nous nous rangeons à l'avis du savant Gesenius, qui fait venir Bélial de *beli, non*, et de *yaal, utilité;* les deux éléments réunis signifient donc *sans utilité, dont on ne saurait tirer aucun parti, vaurien, méchant*.

L'Ancien Testament emploie ce mot dans plusieurs acceptions un peu différentes les unes des autres; mais ce n'est que dans la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens, chap. VI, v. 15, que Bélial désigne bien clairement le *démon*. *Quel accord*, dit l'apôtre, *entre Jésus-Christ et Bélial?*

En français nous attachons presque toujours au nom de Bélial l'idée de *mauvais génie, démon;* il faut, comme on le voit, modifier ce sens lorsqu'on lit l'Ancien Testament.

LOUIS DUBEUX.

BELIDOR (BERNARD FORET DE) naquit en Catalogne de parents français; son père, officier au service de France, et qui faisait, à cette époque, la campagne de 1697, fut tué, dit-on, au siége de Barcelone. Ce fut un des amis de sa famille qui adopta le jeune orphelin, et qui entreprit son éducation. Il montra de bonne heure de très-grandes dispositions pour les sciences exactes, et il travailla pour suivre la même carrière que celle de son bienfaiteur. Belidor acheva ses études avec une grande célérité; et, à un âge où l'on n'est encore qu'élève, il était déjà professeur à l'école militaire de la Fère. Il fut nommé, plus tard, commissaire provincial d'artillerie.

C'est à Belidor que l'on doit la résolution d'un problème bien important pour l'art militaire, celui de produire, avec une moindre quantité de poudre, un effet semblable à celui produit par une plus grande. Ses expériences eurent du retentissement; mais, par un faux calcul, Belidor ayant fait hommage de sa découverte au cardinal Fleury, alors ministre, le prince de Conti, grand maître de l'artillerie, fut piqué de cette préférence, et il lui retira son emploi. C'est pendant cette retraite forcée que Belidor composa plusieurs de ses ouvrages, qui, de nos jours, ont encore un grand mérite pour les ingénieurs militaires. On lui doit: *Sommaire d'un cours d'architecture militaire*. 1720. — *Le Bombardier français*. 1731. — *Traité des fortifications*. 1735. — *La science des ingénieurs, etc.* 1749. — *Architecture hydraulique*. 1737. — *Nouveau cours de mathématiques*. 1757.—*Dictionnaire portatif de l'ingénieur*. 1755.—Belidor fut reçu membre de l'Académie des sciences en 1756, et

fut nommé inspecteur de l'artillerie par le maréchal de Belle-Isle. Il mourut à l'arsenal dans l'exercice de ses fonctions, le 8 septembre 1761. L. D.

BÉLIER-SPHINX (*entom.*). Geoffroy donne ce nom à une espèce de lépidoptères de la famille des crépusculaires et de la tribu des zygénides (zygène de la filipendule), parce qu'il a cru voir dans la forme de ses antennes de la ressemblance avec celle des cornes du bélier. (*Voy.* le mot ZYGÈNE.)

BÉLIER (*astron.*). Le Bélier est une constellation boréale peu apparente. Elle renferme deux étoiles de troisième grandeur, α et β; six de quatrième, huit de cinquième, environ trente de sixième, et d'autres plus petites. Le Bélier met environ deux heures à passer au méridien, depuis $1^h\ 30^m$ jusqu'à $3^h\ 25^m$ d'ascension droite pour l'époque actuelle, et s'étend depuis $4°\ 30'$ jusqu'à $32°\ 30'$ de déclinaison boréale. Il est entouré par les constellations du Taureau, de Persée, du Triangle, des Poissons et de la Baleine. Dans ces derniers temps, quelques astronomes ont distrait du Bélier un petit groupe d'étoiles de quatrième à cinquième grandeur, qu'on a nommé la Mouche; mais cette nouvelle constellation n'a pas été généralement adoptée, et les étoiles qui la composent conservent encore, dans un grand nombre de catalogues, les numéros qu'elles ont reçus comme appartenant au Bélier.

Le Bélier est en même temps une des douze constellations zodiacales; c'est-à-dire qu'il est traversé par le soleil dans les mois d'avril et de mai. Ce signe, d'après Pluche, avait été placé par les anciens au commencement du printemps, parce que c'est l'époque où les brebis mettent bas leurs agneaux. Le Bélier, au dire de Lucien, se trouvait dans le zodiaque égyptien; il était consacré à Jupiter Ammon, parce que, Ammon présidant à l'équinoxe de printemps, qui tombe précisément dans ce signe, on le représentait avec une tête de bélier. C'est en partant de là qu'on explique toutes les histoires mythologiques qui se répandirent parmi les Égyptiens, les Grecs et les Arabes, sur le Bélier ou sur Jupiter Ammon. Suivant la plupart des auteurs anciens, le Bélier céleste est celui dont la toison occasionna l'expédition des Argonautes; suivant Dupuis, dans son *Origine des cultes*, c'est sur ce Bélier, dont le lever héliaque annonçait autrefois le printemps, lorsque l'équinoxe était au Taureau, que fut faite la fable astronomique de la *Toison d'or*. Le Serpentaire, qu'on appelait Jason, fixait par son lever, et les premières étoiles du Verseau par leur coucher, l'arrivée du soleil dans le Taureau; et le lendemain le Bélier céleste, dégagé des rayons solaires, annonçait le jour et le passage du soleil vers nos régions. Le Bélier, suivant d'autres, était le nom ou le pavillon du vaisseau sur lequel Phryxus et sa sœur Hellé prirent la fuite. (*Voy.* BÉLIER, *myth.*)

E. BOUVARD.

BÉLIER (*art milit.*), *aries*, *arietaria machina*. Nom d'une machine dont les anciens se servaient pour abattre les murs des villes assiégées et renverser même les fortifications dont elles étaient défendues. Le bélier se composait d'une grosse poutre ferrée par le bout, en forme de tête de bélier (d'où lui est venu son nom), suspendue en équilibre ordinairement par des câbles ou par des chaînes, quelquefois posée sur des rouleaux et que l'on poussait à force de bras contre l'obstacle à renverser. Cette machine de guerre se faisait jouer sous une galerie nommée *tortue*, ou dans une tour de bois destinée à cet effet: son invention fut sans doute inspirée par la manœuvre qu'emploie l'animal dont elle porte le nom. Le bélier fait d'abord avec sa tête un effort pour renverser l'obstacle qu'il rencontre ou s'assurer de son degré de résistance, puis cette tentative demeurant infructueuse, il recule et revient par une course rapide, animé d'une force dont le résultat équivaut au produit de la masse par la vitesse.

Le bélier des anciens, selon Vitruve, du poids énorme de *quatre cent quatre-vingt mille livres* (quatre mille talents), était maintenu en équilibre, ainsi que nous l'avons dit. La force des bras destinés à son action se trouvait uniquement dépensée à le faire mouvoir en avant, et lui imprimait un mouvement accéléré dans une direction horizontale, de la même manière que les corps qui tombent reçoivent une accélération de la gravité dans la direction verticale. Cette masse énorme recevant successivement la force communiquée par une impulsion continue et la conservant tout entière, pour déployer ensuite en un seul instant, celui du choc, la somme de toutes les impulsions successivement acquises, il n'est pas étonnant que le résultat considérable de cette masse, multipliée par la

vitesse, fût capable de renverser les plus grands obstacles (*voy.* les art. **Dynamique**, **Statique**, **Mouvement**, **Quantité de mouvement**). Mais quelque prodigieux et puissants que dussent être les résultats produits de la sorte, comme il est évident que l'on peut toujours obtenir un effet pour le moins égal avec une petite masse animée d'une vitesse suffisante, on a dû renoncer à cette machine, dans l'art militaire, depuis l'invention de la poudre. Le bélier, n'ayant, en effet, qu'une vitesse fort minime, ne produirait pas une action plus énergique que celle obtenue de nos jours par un petit boulet de canon, au service duquel suffisent d'ailleurs trois ou quatre hommes seulement, tandis qu'il en fallait un nombre prodigieux pour mettre en jeu l'ancienne machine. — Supposons, par exemple, qu'un boulet de canon pesant 36 livres frappe une muraille en un point, il produira le même résultat que le bélier, pourvu qu'il se meuve autant de fois plus vite qu'il a moins de matière, chose facile à obtenir par l'énergie de la poudre. Tout ce qui précède prouve donc l'avantage immense de cette découverte, puisque, par son moyen, il devient possible d'imprimer à un petit corps une vitesse si prodigieuse, qu'il puisse avoir une quantité de mouvement aussi considérable que celle d'un corps d'une masse et d'un volume énormes.

BÉLIER (le) (*myth.*) est, d'après les anciens auteurs, le *prince du zodiaque*, le *conducteur de l'armée zodiacale;* selon **Nigidius**, c'est le *chef du troupeau*, le *prince des signes célestes*. **Manilius** le nomme le *porte-laine*, le *mouton de Phryxus*, la *monture de Phryxus;* **Ovide** l'appelle la *brebis d'or*, le *mouton*, l'*équinoxial*, le *porteur du printemps*, le *mouton à la toison d'or*, *Chrysomallus;* selon d'autres auteurs, ce signe zodiacal est nommé *Chrysovellus*, la *tête du bélier*, *Jupiter Ammon*. **Propertius** le désigne sous le nom de *Jupiter de Libye*, **Dionysius** sous celui de *dieu de Libye*, **Nonnus** sous celui d'*astre de Jupiter*, et **Virgile** d'*astre de Minerve*. Les Grecs lui avaient donné le nom de κελος, d'Αιγεχερως, φαωρι. Les Hébreux le nomment טלה, les Arabes *elhemal*, ou Elhamel *Fofo*, Schickard *achamalo*, les coptes *Paopi*. On l'aperçoit dans la région la plus élevée du ciel en pleine nuit, entre la fin d'octobre et le commencement de novembre; il désigne ordinairement la génération, la chaleur. Cette constellation se compose de 70 étoiles : **Picolomineus**, dans sa sphère italienne, ne lui en accorde que 13; **Postellus** ajoute à ce nombre cinq étoiles en dehors du signe; **Bayerus** en compte 19. On dit que **Methon** *Atticus*, inventeur du cycle *decemnovennal*, lequel vivait 108 ans avant la mort d'Alexandre, et par conséquent plus de 400 ans avant la naissance du Christ, observa la première étoile du bélier dans la limite même de l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire au premier signe du zodiaque, à son intersection avec l'équateur; mais les lois de la précession ont fait que cette étoile a aujourd'hui changé de place.

Le Bélier du zodiaque est, selon la Fable, celui sur lequel *Phryxus* et *Hellé* traversèrent l'Hellespont : dans le trajet, Hellé se noya, ce qui dans la suite fit donner son nom au détroit; quant à Pryxus, échappé du naufrage, il gagna la cour d'Oetes, roi de Colchide, où il offrit à Jupiter Ammon le bélier auquel il devait son salut, et suspendit dans le temple de Diane la toison, qui était d'or pur. Jupiter, à qui ce sacrifice fut agréable, plaça dans les cieux l'image de la victime; c'est pourquoi la tête des statues de Jupiter Ammon était presque toujours ornée de cornes de bélier. (*Eschyle*, in Persis, — *Ovide*, epist. Leandri, — *Apollonius*, argonaute, l. 2; — *Manilius*, l. 4.) *Voy.* **Phryxus**.

Une autre fable associe cet animal à Bacchus. Lorsque ce héros envahit l'Afrique et que son armée mourait de soif dans des déserts de sable, des soldats aperçurent un jour un bélier qui prit la fuite à leur approche; ils le poursuivirent longtemps, toujours en vain; mais ils découvrirent une source d'eau abondante à l'endroit même où ils l'avaient perdu de vue. Bacchus fit désaltérer son armée et éleva par la suite un temple en l'honneur de Jupiter Ammon, dans lequel fut placée une statue de ce dieu avec des cornes de bélier. Cet animal ayant comme servi de guide à ses troupes, Bacchus fixa son image à la tête du zodiaque et fit du bélier le chef de l'armée céleste (*Ampelius*, lib. memorialis; — *Hygenius*, fab. 133. — *Isiodorus*, orig. l. 3).

D'autres écrivains disent que le Bélier était fils de Neptune et de Théophanie, fille d'Attide. Le dieu de la mer, épris des charmes de cette nymphe, la poursuivit jusque dans l'île de Cramissa; il prit la forme d'un bélier, tandis que la nymphe était transfor-

mée en brebis : de cette rencontre est sorti ce bélier Chrysomallus, ce bélier à la toison d'or que Jason enleva plus tard du temple de Mars (Morellius). — Il y a plusieurs autres fables sur l'origine du bélier céleste, mais celles que nous venons de donner sont les principales et les plus répandues.

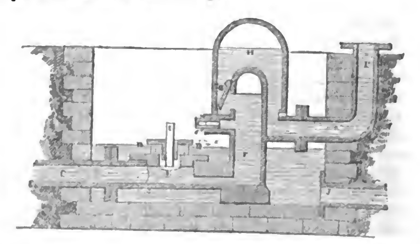
AD. V. DE PONTÉCOULANT.

BÉLIER HYDRAULIQUE *et autres machines fondées sur le jeu des colonnes liquides.*

Bélier de Montgolfier. Quand on ferme brusquement l'extrémité d'un tuyau de conduite où l'eau est en mouvement, ce tuyau se déchire ou se brise, à moins que ses parois n'aient une épaisseur suffisante pour résister au choc qui résulte de cette fermeture, ou bien à moins que ce choc ne puisse lancer de l'eau à une hauteur plus grande que celle qui mesurerait la pression *statique*, dans un tube latéral d'un diamètre convenable : l'observation de ce fait a conduit aux principes du bélier hydraulique. Hachette a remarqué, dans son traité des machines, 1828, n° 205, que ce fait avait été observé dans une cuisine d'hospice. Évidemment il était depuis longtemps connu des fontainiers qui ont l'habitude de fermer des robinets, ce qui ne s'est jamais fait sans secousse ; aussi l'on ne voit pas qu'il y eût justice de la part des Anglais à réclamer pour leur compatriote Witehurs un appareil réduit tout simplement à ce que nous venons de dire : un réservoir d'air de plus ou de moins n'ajoutant d'ailleurs rien au principe (*voyez* les Transactions philosophiques de 1775). Ce principe était connu très-anciennement, et l'on voit même, sur plusieurs côtes, des espèces de béliers naturels, formés par des canaux creusés au-dessous des rochers et dans lesquels les vagues forment, en s'y précipitant, de beaux jets d'eau cylindriques intermittents, qui ont attiré l'attention des voyageurs ; tels sont ceux que M. de Lamartine a remarqués dans son voyage en Syrie. Montgolfier avoue dans son brevet d'invention que cet effet lui était connu. Bossut lui-même, qui a d'abord nié la possibilité du bélier, en avait très-bien expliqué le principe dans son hydrodynamique, 1775, t. 2, p. 101, où il rapporte des expériences d'après lesquelles « quelquefois l'eau qui sort d'un ajutage jaillit (*une première fois*) beaucoup plus haut que ne le demande la hauteur du réservoir. »

Ainsi le principe de l'élévation de l'eau dans le bélier n'appartient point à Witehurs ; mais il fallait renouveler, par intermittences et régulièrement, un effet connu, au moyen d'un appareil sans robinets, et c'est en cela que consiste l'invention de notre compatriote Montgolfier.

La fig. 1 représente le bélier de Montgolfier.



Le tuyau de conduite C communique avec le réservoir alimenté par la source ; à l'extrémité opposée de ce tuyau, une soupape E est soulevée par le choc de l'eau, quand la vitesse de celle-ci, graduellement accrue depuis l'instant où elle part du repos après la première ouverture de la soupape, est devenue suffisante ; de sorte que l'orifice de sortie du tuyau DD se ferme à une époque réglée une première fois par le tâtonnement, d'après la vitesse qu'on veut laisser prendre en vertu des lois de l'inertie. Au moment où cette soupape se ferme, la colonne liquide du tuyau C change de direction à cette extrémité et se précipite dans un *matelas d'air* A, qu'elle comprime jusqu'à ce qu'elle ait soulevé la soupape d'un réservoir d'air parfaitement semblable à celui qui se trouve

dans les pompes ordinaires. Quand cette colonne a éteint sa force vive dans cette opération, la réaction de l'air et de tous les corps élastiques de l'appareil la fait reculer; la soupape E, dite *soupape d'arrêt*, retombe par son propre poids, et quand, ensuite, l'eau revient de la source, la force vive étant éteinte dans ce mouvement rétrograde, le jeu recommence comme ci-dessus. Une petite soupape à air entretient le matelas d'air à l'époque du retour. Ce *matelas* a principalement pour but d'amortir le *coup de bélier*, mais cette expression même de *coup de bélier*, passée en proverbe chez les mécaniciens, montre le défaut de cet appareil. Une colonne liquide, d'une longueur considérable, ne peut éteindre sa force vive en parcourant un chemin très-petit, sans occasionner des secousses destructives. Aussi, il y a très-peu de béliers qui aient survécu à Montgolfier, et d'Aubuisson dit, dans son traité d'hydraulique, 1840, p. 504, que l'effet rendu par les plus grands béliers établis en France n'est que de la moitié de l'effet rendu par un cheval attelé à un manége. Il y a cependant des béliers qui ont de grandes dimensions, mais on se rendra compte de leur peu de puissance, si l'on considère que la vitesse qu'on laisse prendre à la colonne est toujours très-faible, par rapport à la vitesse d'un corps grave qui serait tombé de la hauteur de la chute d'eau. C'est même pour cette raison que, dans de petits béliers, on a obtenu un rapport entre l'effet et la dépense d'eau, plus grand peut-être que pour toutes les machines connues d'après les expériences d'Eytetwein, 1° parce que la *hauteur due* à la vitesse perdue à la sortie de l'appareil n'est qu'une très-petite fraction de la chute; 2° parce que le chemin parcouru à chaque période par les résistances passives est très-petit.

Bélier de Mannoury-d'Ectot. Cette machine ne paraissant destinée qu'à satisfaire les besoins en eau d'une grande habitation ou d'une manufacture, Mannoury-d'Ectot, tout en conservant le principe du rétrécissement dans les béliers naturels, a cherché à résoudre d'une autre manière le problème de la reproduction périodique des coups de bélier, sans arrêter brusquement la colonne par aucune pièce mobile.

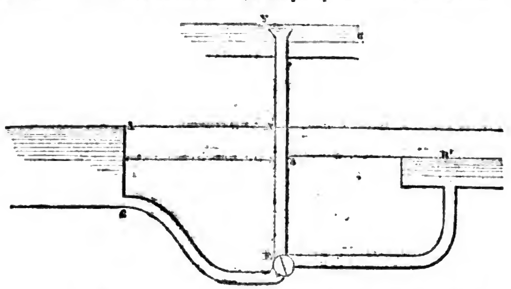
On savait depuis longtemps que le choc d'une veine liquide sur un plan normal à sa direction exerce une pression plus forte que le poids d'une colonne de même liquide, ayant pour hauteur la *hauteur due* à la vitesse de la veine. Tel est le principe sur lequel repose l'appareil de Mannoury-d'Ectot. Le tuyau de son bélier se recourbe verticalement à une certaine distance de la prise d'eau. A l'origine de la portion verticale, on a disposé un diaphragme circulaire fixe et horizontal et qui laisse un passage annulaire entre lui et le tuyau. Immédiatement au-dessus de ce diaphragme il y a une solution de continuité dans le tuyau.

Si l'on débouche une première fois l'orifice du bélier qui communique avec la source, la colonne s'élance dans le tuyau d'ascension comme une vague dans un bélier naturel. L'eau revient ensuite sur ses pas, et, en vertu du principe de la percussion d'une colonne liquide sur un plan, elle se détourne sur le diaphragme fixe, en exerçant une pression suffisante pour arrêter ou diminuer suffisamment l'écoulement de la source, de manière à ce que le tube vertical se vide et à ce que les mêmes effets se renouvellent indéfiniment.

J'ai dû insister sur l'effet du diaphragme, parce que Lantz et Betancourt disent, d'après une note de l'auteur, dans leur *Essai sur la composition des machines*, p. 11, que cette pièce est indispensable pour que l'appareil fonctionne. Or c'est précisément la seule chose dont Carnot n'ait point parlé dans son rapport, qui, étant reproduit partout, donnerait, sans cette explication, une idée complétement fausse d'un appareil remarquable, mais dont le principe, sous le rapport économique, me semble, à juste titre, avoir été condamné par Navier, dans ses *Leçons à l'école des ponts et chaussées*, t. 2, p. 350. On sait d'ailleurs que Mannoury-d'Ectot avait inventé beaucoup d'autres appareils extrêmement ingénieux, mais dont nous n'avons point à nous occuper à l'article Bélier. Nous reviendrons sur cet appareil dans sa comparaison avec celui dont nous allons parler.

Colonne oscillante élévatoire de M. de Caligny.—L'appareil de Montgolfier repose sur un choc brusque; celui de Mannoury-d'Ectot repose sur un choc d'une nature différente, mais enfin sur un choc. Les principes de ces appareils sont donc défectueux. J'ai pensé qu'il fallait, pour faire des machines puissantes et durables, renoncer complétement à ces principes et trouver un moyen d'utiliser la force vive d'une colonne liquide sans la gêner par aucune per-

cussion, en la prenant, pour ainsi dire, dans son état naturel. J'ai présenté à l'Académie des sciences, en 1827, un mémoire où j'ai décrit plusieurs appareils conçus d'après cette idée, avec leur théorie. Voici sommairement la description de celui dont le principe a le plus particulièrement attiré l'attention des commissaires dans le rapport fait le 20 août 1838 et dans le rapport de la commission de Montyon pour cette même année.



L'eau d'une source ou réservoir en A (*voy.* fig. 2) communique avec un tuyau C E, et se trouve d'abord maintenue en repos par une soupape E fermée. On ouvre cette soupape, et comme en cet instant il n'y a point d'eau dans le tuyau d'ascension EF, l'eau monte, en vertu des lois de l'oscillation, de E en F. Arrivée en ce dernier point à une hauteur A F moindre que A E, l'eau se verse, pendant un certain temps, dans un bassin G, tant qu'elle continue à avoir une vitesse ascensionnelle. Quand cette vitesse est éteinte et que l'orifice F cesse de verser de l'eau, la soupape en E referme l'issue de communication avec le tuyau EC, qui vient de la source, et ouvre celle qui établit la communication de la colonne EF avec le tuyau EB'. Alors la colonne EF redescend et fait une oscillation pendant laquelle le tuyau EB' verse, dans un bassin ou biez B' dont le niveau est inférieur au niveau A A' du biez supérieur, toute l'eau contenue de F en E.

La hauteur du point F est prise de telle sorte que BF soit un peu plus grand que BE; l'excès est seulement destiné à compenser le frottement et la perte de force vive de sortie en B', etc., qui empêcheraient l'oscillation descendante de la colonne EF d'abaisser l'eau du tuyau vertical jusqu'en E. Les choses étant ainsi disposées, après le versement en F, le versement en B' rétablit l'appareil dans le même état qu'avant la première ascension, de sorte que le jeu recommence indéfiniment.

Le jeu de la soupape ou espèce de clef de poêle, qui est fortement aidé par le mouvement de l'eau et qui, au moyen de quelques dispositions particulières, peut probablement continuer sans aucune pièce extérieure, était assuré dans les expériences que j'ai faites par une cataracte extérieure agissant sur une queue. Le modèle complet de cet appareil est au cabinet de l'école polytechnique; mais je n'entre pas ici dans de plus grands détails, parce que je le simplifierai dans des applications à la pratique. Il est d'ailleurs en ce moment question d'en établir un sur une grande conduite qui traverse tout Paris. Nous allons donc seulement dire quelques mots de son objet le plus spécial.

Si les extrémités sont convenablement évasées, les seules pertes de force vive proviennent du jeu de la soupape des coudes et du frottement de l'eau. Or le tuyau d'ascension étant, en général, très-court par rapport aux autres *où l'eau ne revient point sensiblement sur ses pas*, dans le cas où l'on a non-seulement besoin d'élever de l'eau, mais d'en conduire à de grandes distances, comme dans les villes, il faut tenir compte d'une perte exigée en frottement par le système donné de tuyaux, abstraction faite de toute machine. Il ne faut donc pas mettre cette perte indispensable sur le compte de la machine. D'ailleurs, dans le cas où le tuyau d'ascension peut être disposé vers la moitié de la distance qui sépare les biez supérieur et inférieur, il est clair que, si l'on en dispose deux l'un à côté de l'autre, bien entendu avec deux soupapes, dont l'une sera tournée dans un

sens, tandis que l'autre le sera dans le sens opposé, l'eau descendra dans l'un des tubes d'ascension pendant qu'elle montera dans l'autre, et il n'y aura que de très-courts instants de repos dans tout le développement horizontal. Il résulte de là que presque tout le frottement de l'eau aurait été également à surmonter dans le cas où l'on aurait amené cette eau par un mouvement permanent aux deux points fixés dans le système donné de conduite, et que ce frottement ne doit point être mis sur le compte de l'appareil; on doit même remarquer que, d'après mes expériences sur une grande conduite de Paris, les coefficients du frottement sont moindres dans le mouvement oscillatoire de l'eau que dans son mouvement uniforme, de sorte qu'il paraît qu'abstraction faite de toute élévation d'eau, cet appareil ne serait pas sans but, pouvant être considéré comme une machine à *dénaturer les frottements.*

Les considérations précédentes font voir qu'il ne s'agit pas ici d'une machine dont l'effet utile doive être calculé comme à l'ordinaire, au moyen du rapport de l'eau élevée à l'eau dépensée, puisque ce n'est pas seulement à l'élévation de l'eau qu'elle est destinée. Je crois donc devoir m'abstenir encore de parler du chiffre de son effet utile, puisqu'il repose sur un fait physique relatif à la valeur numérique des coefficients du frottement dans le mouvement oscillatoire et que cette matière est tout à fait nouvelle.

Dans les essais que j'ai déjà faits de cette machine sur une grande échelle, le moyen qui m'a été le plus commode pour la mettre en train une première fois, le développement horizontal étant de près de 400 mètres, consiste à laisser pendant quelque temps couler l'eau dans tout le développement horizontal, et à fermer ensuite le tuyau d'amont avec la soupape, assez lentement pour éviter que la colonne d'amont soit d'ailleurs arrêtée trop brusquement malgré une soupape de sûreté.

J'ai aussi employé le moyen suivant, avec lequel on est moins sûr d'éviter des arrêts brusques pendant les premiers instants, mais qui est très-propre à bien arrêter les idées sur le principe du système : on met le tube vertical en communication avec le bassin inférieur, et l'on obtient ainsi une première oscillation descendante. A l'instant où elle est achevée, c'est-à-dire où l'eau est descendue à son maximum dans le tube vertical, on agit sur la soupape pour rétablir la communication avec le bassin supérieur, et l'on obtient une première oscillation ascendante; on continue ainsi, en manœuvrant sur la soupape, de produire des oscillations croissantes, jusqu'à ce que, ayant amené l'eau à sortir par l'orifice supérieur, le jeu de cette soupape se fait de lui-même et la machine est en train. Il est clair que la hauteur à laquelle on amènerait l'eau par ce moyen, s'il n'y avait pas de frottement, serait indéfinie, dans le cas où la profondeur de la soupape serait elle-même indéfinie, bien qu'il n'y ait aucun rétrécissement de tuyau comme il y en avait dans la machine de Mannoury-d'Ectot. C'est dans cette idée que consiste le plus particulièrement mon invention, puisque c'est en accumulant ainsi les oscillations que je l'ai trouvée. On remarquera aussi qu'abstraction faite des résistances passives, le tuyau d'ascension se vide sans que le centre de gravité du système liquide descende sensiblement, tandis que toute l'eau contenue dans le tuyau d'ascension retombait sur le sol sans être utilisée dans la machine de Mannoury-d'Ectot. Enfin, quand même on engagerait l'orifice de ce dernier appareil sous l'eau du biez inférieur, on n'obtiendrait rien de semblable, la colonne ascendante devant alors se charger, en vertu d'actions et de succions latérales, d'une partie de l'eau de ce biez inférieur. J'ai dit que l'avantage de mon appareil se présentait surtout dans le cas où les tuyaux de conduite ont un grand développement horizontal; or il est facile de voir qu'au contraire, si le tuyau de conduite de la machine de Mannoury-d'Ectot était d'une certaine longueur, au lieu de monter, l'eau s'échapperait par la solution de continuité pratiquée au bas du tuyau d'ascension, à cause de son peu de vitesse ascensionnelle, d'après les lois de l'oscillation dans les tuyaux de conduite d'une longueur assez grande par rapport à la chute.

Dans le bélier de Montgolfier la force vive s'emmagasine par l'écoulement simple de l'eau à la hauteur du sol, de sorte que, pour en emmagasiner une quantité donnée, il faut que les résistances passives parcourent un chemin plus grand que dans mon système, où l'eau part d'une plus grande profondeur, sous une charge plus grande. Dans le bélier, la force vive, conservée par l'eau qui sort de l'appareil avec une vitesse acquise, est complétement perdue. Dans mon système,

rien n'empêche d'évaser pour ainsi dire autant qu'on le voudra les orifices d'entrée et de sortie, de façon que l'eau entre et sorte de l'appareil sans vitesse sensible, d'après les vrais principes de l'hydrodynamique. Nous remarquerons, d'ailleurs, que, au-dessus du niveau de la source, la vitesse décroît tout naturellement, sans que cela soit préjudiciable à l'effet, tandis que, dans le bélier, il fallait que cela se fît dans un petit espace, et l'on peut rendre sensibles les effets qui en résultent, par la résistance que font éprouver les coussins remplis d'air à une pression cependant très-faible.

Les idées précédentes sur le mode d'accumulation de la force vive dans le bélier, avant la fermeture de la soupape, m'ont paru assez distinctives pour composer une espèce de bélier hydraulique à une seule soupape, décrit dans le même mémoire, et dont on trouve aussi un modèle à l'école polytechnique. Cet appareil, sans réservoir d'air et sans autre choc brusque que celui d'une soupape d'arrêt, m'a paru indispensable pour distinguer mon premier appareil de celui de Montgolfier.

Je ne crois pas, au reste, qu'il faille renoncer, dans tous les cas, au mode d'accumulation de la force vive par un simple écoulement; je crois même que, pour les très-grands volumes d'eau et, par suite, pour les très-grands diamètres, le meilleur appareil est un de ceux que j'ai décrits dans mon mémoire de 1837, et dans lequel on laisse d'abord l'eau couler dans un tuyau de conduite par une solution de continuité que l'on ferme périodiquement avec une espèce de vanne cylindrique. Dans ce système, la seule percussion de liquide provient de ce qu'il faut que le *bouillon de sortie* prenne dans sa partie supérieure la même vitesse que dans sa partie inférieure quand on ferme la vanne. On remarquera d'ailleurs que la masse choquée est très-petite par rapport à la masse choquante, ce qui achève d'annuler, en général, l'inconvénient de cette percussion, que j'avais complétement évitée dans mon premier appareil.

Nous n'entrerons pas ici dans plus de détails; le bélier de Montgolfier, celui de Mannoury-d'Ectot et mon propre système sont susceptibles de modifications que l'on trouvera dans les recueils spéciaux.

En résumé, le bélier de Montgolfier repose sur un choc qui est un véritable coup de marteau, bien que l'auteur s'en soit défendu; il y en a d'ailleurs au moins un dans la soupape d'arrêt. La machine de Mannoury-d'Ectot, même abstraction faite du rétrécissement du tuyau d'ascension, repose sur une percussion d'une autre espèce provenant de *l'écrasement* d'une colonne liquide sur un plan; et, si son tuyau d'ascension n'était pas rétréci par le sommet, elle n'élèverait pas l'eau, même abstraction faite des résistances passives, à une hauteur au-dessus de la source égale à la hauteur de chute. L'eau n'est même montée qu'à la moitié de cette hauteur dans les expériences de Mannoury-d'Ectot; or, sans aucun rétrécissement ni aucune percussion, mes appareils élèvent l'eau beaucoup plus haut. Ils n'ont de commun, avec les appareils des auteurs précédents, que le principe de l'oscillation des liquides, dont l'invention n'appartient à personne, puisqu'il nous est révélé par le jeu des vagues dans le creux des rochers, et sur lequel, d'ailleurs, Bernoulli, Borda et Bossut avaient fait, dans des tubes verticaux parfaitement analogues à celui de Mannoury-d'Ectot, des expériences très-connues, dans le but de déterminer les durées des oscillations et les pertes dues aux contractions des veines fluides.

Un auteur anglais estimé a voulu trouver dans la machine à compression d'air de Schemnitz quelque chose d'analogue au bélier de Montgolfier. Sans doute, avant celui-ci, plusieurs autres machines, peut-être aussi ingénieuses, et reposant également sur le jeu d'un système de colonnes liquides produisant des compressions ou des aspirations, étaient depuis longtemps décrites; mais si, comme je l'ai dit, tous ces appareils ont simplement pour but de reproduire, par intermittences, des phénomènes connus, n'est-il pas juste de reconnaître la propriété de chaque inventeur, si sa solution n'a d'autre rapport avec les autres que ces phénomènes, déjà trouvés dans la science même par ceux qui ont eu l'avantage de venir les premiers? Aussi l'observation précédente ne me semble pouvoir s'appliquer qu'au bélier de Witehurs. A. DE CALIGNY.

BÉLISAIRE. Écrire la vie de Bélisaire, c'est écrire l'histoire militaire de l'empire d'Orient, sous le règne de Justinien. Un coup d'œil rapide sur les événements accomplis et ceux qui se préparaient quand Bélisaire apparut sur la scène du monde fera compren-

dre l'importance du rôle qu'il y venait remplir. L'empire d'Occident n'était plus ; les Vandales en Afrique, les Visigoths en Espagne, les Goths en Italie, les Francs dans les Gaules, avaient presque effacé le grand nom des Romains. Debout encore, l'empire d'Orient était ébranlé, au dedans, par la faiblesse des gouvernants, les querelles religieuses et les dissensions civiles ; au dehors, par l'agitation impatiente des barbares, dont le jour n'était pas encore venu, mais qui déjà menaçaient de loin les murailles de Constantinople. Justinien monta sur le trône (527) : élevé dans les saines doctrines catholiques, doué de qualités éminentes, mais ignorant l'art de la guerre, ce prince n'aurait pu, seul, préserver son empire de l'invasion des barbares, qui apportaient avec eux le schisme ou l'idolâtrie. C'est alors que Dieu lui envoya un de ces hommes qu'il semble tenir par la main, et auxquels il donne pour mission de soutenir les empires qui commencent, ou de relever ceux qui s'écroulent. Bélisaire, né, en Thrace, de parents obscurs, était dans la maturité de l'âge, quand Justinien prit les rênes du gouvernement ; il avait servi dans les gardes de ce prince, sous le règne de Justin Ier, et s'était déjà rendu célèbre par ses exploits contre les Perses ; mais c'était sur le règne de Justinien qu'il devait déverser toute sa gloire.—Appelé par la confiance de l'empereur à la préfecture d'Orient, la plus importante en raison du voisinage redoutable des Perses, Bélisaire inaugura par une victoire son immense renommée. Les Perses étaient venus, sous la conduite de Cabadès, leur roi (*voy.* ce nom), pour détruire une forteresse que les Romains élevaient en avant de Dara ; Bélisaire vole au secours de cette place, repousse et défait les assaillants, qui, sans se décourager de cet échec, se détournent sur l'Arménie romaine et envahissent la Syrie ; Bélisaire les y suit, malgré l'infériorité de ses forces. L'armée persane est nombreuse et bien disciplinée, tandis qu'il n'a sous ses ordres qu'une masse hétérogène, composée d'auxiliaires de toutes les nations, et que le malheur des temps ou l'incurie des généraux précédents a depuis longtemps affranchie des lois de la discipline ; mais son habileté lui tient lieu de toutes les ressources qui lui manquent. Battus en détail à chaque rencontre, les Perses reculent de poste en poste, et, chaque jour, leur camp de la veille devient le camp de Bélisaire le lendemain. C'était une guerre d'escarmouches dont le général romain comprenait les avantages. Malheureusement ses soldats et ses lieutenants, enhardis par les succès, le forcent de livrer une bataille, que lui fait perdre une lâche défection des auxiliaires ; mais, aussi prompt à réparer une défaite qu'à profiter d'un avantage, le lieutenant de Justinien rassemble son infanterie romaine, et pendant tout le jour soutient le choc de l'armée ennemie, qu'il arrête jusqu'à la nuit, dont il profite pour effectuer sa retraite (530). — Bien que Bélisaire eût sauvé Antioche et la Syrie, cet échec n'en fut pas moins cause de son rappel à Constantinople, injustice que chacune de ses victoires devait, plus tard, lui attirer ; et pourtant Justinien apprit bientôt ce que le bras de Bélisaire devait peser dans ses destinées. Ce fut au sujet de la sédition dite de Nika, engendrée par les fameuses factions des *Verts* et des *Bleus*, sédition qui eût détrôné Justinien si son lieutenant n'eût par sa vigueur étouffé la rébellion. Cependant des services moins pénibles allaient être demandés aux talents et au génie de Bélisaire ; l'empereur d'Orient avait rêvé le rétablissement de l'empire des Césars dans sa puissante unité. Il jeta d'abord les yeux sur l'Afrique, où, sous les lois des rois vandales descendants de Genseric, s'était élevée une nouvelle Carthage plus redoutable peut-être que la Carthage d'Annibal. Une expédition fut résolue, et le prétexte de cette guerre fut l'usurpation de Gélimer qui, après avoir détrôné Hildéric, roi légitime, l'avait fait enfermer dans une étroite prison. — Bélisaire, chargé de cette conquête, part (juin 533) avec 500 navires manœuvrés par 20,000 matelots égyptiens. Après avoir été retardé par des vents contraires, dans la Propontide et la mer ionienne, il relâche en Sicile, où il conclut avec Amalasonte, reine des Goths, qui alors étaient maîtres de cette île, un traité qui lui assure des vivres pour ses troupes. Il met ensuite à la voile, et vient débarquer sur la côte d'Afrique, à cinq journées de Carthage ; 15,000 hommes seulement formaient son armée d'opération ; il commence par se concilier les esprits des Africains qui se souviennent encore de la domination romaine. La modération et la bienveillance du nouveau conquérant lui attirent les sympathies des indigènes, et fomentent dans leur cœur la haine qu'ils portent aux Vandales. Ainsi les villes et les bourgades se soumettent

à l'envi, et le pays est conquis avant d'avoir songé à se défendre. — Restait Carthage à prendre et les Vandales à expulser. Gélimer combine un plan de défense mal exécuté : trois corps d'armée devaient marcher sur les Romains et les prendre de trois côtés à la fois. Bélisaire attaque chacun de ces corps séparément, et les défait l'un après l'autre. Gélimer s'enfuit dans le désert, et son vainqueur marche vers Carthage (15 septembre 533), où il entre, aux acclamations du peuple, à la tête de ses troupes, augmentées des 20,000 matelots qu'il avait fait débarquer pour imposer aux vaincus par la puissance du nombre, et s'entourer du prestige de la victoire. Carthage, détruite par le Scipion de la république, fut préservée du pillage par le Scipion de l'empire d'Orient; il fut donné à Bélisaire d'offrir au monde l'exemple d'un conquérant relevant les murs de la ville conquise; et ces antiques murailles, tombées à la voix d'un Romain, et depuis lors jonchant le sol soumis par les Vandales, se relevèrent à la voix d'un Romain d'un autre âge. Aussi, quand Gélimer reparut à la tête d'une armée pour redemander son trône, Carthage était imprenable : c'était là l'œuvre de deux mois d'occupation. Gélimer fut battu, son frère tué, ses soldats dispersés, et lui-même se retira dans des montagnes inaccessibles, d'où il sortit pour aller, sur la foi de Bélisaire, chercher à Constantinople les douceurs d'une hospitalité généreuse, que Justinien lui accorda. — En trois mois, Bélisaire avait achevé la conquête de l'Afrique, occupée par d'innombrables populations indigènes et huit millions au moins de Vandales. La Sardaigne, la Corse et les îles Baléares se soumirent au général romain. L'hérésie d'Arius fut extirpée du sol africain, et l'Église catholique relevée dans ces lieux, illustrée par l'éloquent évêque d'Hippone. — Tant de gloire devait porter ombrage à Justinien. La jalousie du prince fut envenimée par l'envie des courtisans, qui répandaient et entretenaient des bruits odieux sur l'ambition de Bélisaire, cherchant, disait-on, à se faire proclamer roi en Afrique. A peine le rappel de Bélisaire était-il résolu, que ce héros, abandonnant le soin de sa conquête à ses lieutenants, vient confondre ses accusateurs par sa présence à Constantinople. Désarmé par tant de magnanimité, Justinien lui pardonna sa gloire, et lui conféra la dignité de consul, après lui avoir accordé les honneurs du triomphe, que la Rome nouvelle n'avait point encore vus; mais ce fut l'empereur qui prit le nom d'Africain, *donné à Scipion* par l'ancienne Rome. — L'année du consulat de Bélisaire n'était pas terminée (535), que Justinien le mit à la tête de l'expédition qu'il projetait pour réunir l'Italie à son empire. L'Italie était sous les lois de Théodat, roi des Goths, qui, pour régner seul, avait fait emprisonner et mourir la reine Amalasonte, sa femme, petite-fille du grand Théodoric. C'est de ce crime odieux que Justinien résolut de tirer vengeance, comme il avait fait de l'usurpation de Gélimer. Avant d'envahir l'Italie, avec son armée composée de 30,000 fantassins et 4,500 chevaux barbares, Bélisaire, comprenant que les Goths tiraient leurs subsistances de la Sicile, débarque dans cette île, s'en empare, après n'avoir éprouvé de résistance sérieuse que devant Palerme. — A peine entré à Syracuse, il apprend qu'une révolte a éclaté en Afrique; il y vole, rétablit le calme, et revient en Sicile, où l'attendait une autre sédition qu'il apaise avec le même bonheur (537). Pendant ce temps, Théodat avait presque été amené à traiter avec Justinien; mais une victoire, remportée par les Goths sur deux généraux romains, enfle l'orgueil du prince barbare, qui rejette alors toutes propositions. Bélisaire débarque à Reggio, court à Naples, dont il s'empare après un siége de vingt jours. Théodat s'enferme dans Rome. Bélisaire, arrivé devant cette ville, la trouve abandonnée par les Goths, qui avaient tué Théodat et mis à sa place Vitigès (*voy.* ce nom), déjà célèbre par ses exploits en Illyrie. Entré dans Rome, Bélisaire ne tarda pas à être attaqué par Vitigès, qui revint à la tête de 150,000 hommes. C'est là l'époque la plus glorieuse de la vie de Bélisaire : enfermé dans la ville avec 5,000 hommes seulement et la garde civique dont il utilise le zèle, il tient en échec, pendant une année, les 150,000 barbares de Vitigès; tout devient une arme dans cette lutte désespérée; les modèles de la statuaire grecque, les chefs-d'œuvre de Praxitèle et de Lysippe sont précipités sur les barbares par les défenseurs de la civilisation... mais il s'agissait du salut de la ville éternelle! Le roi goth, après avoir tenté un assaut général, où il est repoussé avec une perte de 30,000 hommes, convertit le siége en blocus, et, malgré les précautions prises pour écarter la disette, la famine sévit dans

la grande cité. Cependant Bélisaire, temporisant avec les assiégés et avec les assiégeants, parvint à introduire dans la place les renforts qui lui étaient envoyés. Écrasés par une sortie vigoureuse, les Goths lèvent le siége de la ville, et Vitigès, en fuite, met encore des forces considérables devant Rimini : Bélisaire l'y suit, et, aidé de l'eunuque Narsès (*voy.* ce mot), nouvellement arrivé dans le Picentin, il délivre Rimini, et poursuit Vitigès qui s'enferme dans Ravenne. — La guerre gothique est suspendue par une invasion des Francs venus au secours des Goths. Après de sanglants combats, ces barbares quittent l'Italie, cédant plutôt à l'influence toute morale et pacifique de Bélisaire qu'à la force de ses armes. Mais ce n'étaient pas là les seuls ennemis qui arrêtaient Bélisaire dans sa marche victorieuse ; sa vigueur et sa fermeté dans le commandement lui avaient fait des ennemis dans l'armée, où les mécontents trouvaient un appui dans l'eunuque Narsès, qui affectait de se rendre indépendant du général en chef. C'est au milieu de ces difficultés que Bélisaire achève glorieusement la guerre. Il presse le siége de Ravenne, dont il s'empare malgré les efforts de Vitigès, qui, vaincu et captif, va subir comme Gélimer l'hospitalité de Justinien. — Le vainqueur refuse le titre de roi que les Goths lui offrent, et, sujet fidèle, il quitte le théâtre de ses exploits pour retourner à Constantinople, où la jalousie inquiète de Justinien le rappelait encore.

Mais bientôt de nouveaux combats exigèrent sa présence dans une autre partie de l'empire ; les Perses menaçaient la frontière. Envoyé contre eux, Bélisaire est de nouveau rappelé pour se justifier de quelques paroles irrévérentieuses envers la majesté impériale. Une disgrâce complète suivit son retour à Constantinople, et peut-être ne dut-il la conservation de sa vie qu'à l'influence de sa femme Antonina, favorite de l'impératrice Théodora. Mais la guerre persique s'étant rallumée, et Chosroès, roi de Perse, s'étant emparé d'Antioche, métropole de la Syrie, Bélisaire, désigné de nouveau pour le combattre, tente un de ces coups hardis qui sont une conception ou une inspiration du génie ; sans songer à marcher contre le monarque persan, il envahit la Perse à la tête de son armée, et force Chosroès à trembler à son tour pour son empire.

Dans cette même guerre, des généraux romains s'étaient laissé enfermer dans Hiéropolis par l'armée persane ; Bélisaire entreprend de les délivrer, et les délivre en effet.

Ses savantes dispositions, et la terreur qui suivait son nom, forcèrent Chosroès à repasser l'Euphrate et à demander la paix ; victoire bien glorieuse, qui ne coûta pas de sang et assura la tranquillité de l'empire de ce côté. Mais, en Italie, la face des choses avait changé. Totila, roi des Goths, successeur de Vitigès, avait battu onze généraux envoyés contre lui et à peu près rétabli le royaume des Goths dans ses anciennes limites. Toutes les voix désignaient Bélisaire pour mettre fin à cette guerre. Arrivé à Salone, en Italie, Bélisaire se trouvait dans une situation déplorable ; sans soldats, sans argent, il est obligé de repasser l'Adriatique pour attendre les troupes qu'on levait dans l'empire. Étant enfin parvenu à organiser une petite armée, il s'élance vers Rome que Totila tenait assiégée avec toutes ses forces. Après avoir remonté le Tibre, brûlé les forts de Totila, il échoua dans son entreprise par la trahison, ou l'inexpérience de ses généraux ; c'est alors que ce grand homme, découragé, dévoré par une fièvre jugée mortelle, ordonne la retraite (décembre 546), et cependant Rome, prise et saccagée par Totila, doit encore aux instances de Bélisaire auprès du roi barbare de n'être pas rayée du nombre des cités.—Cette seconde guerre gothique, commencée sous de si malheureux auspices, ne fut pour notre héros qu'une suite de déceptions. Trahi par ses soldats, abandonné par l'empereur Justinien au milieu des barbares, il parvient à reprendre Rome à la tête de mille cavaliers. De là, sans avoir pu profiter de cet avantage, il est envoyé dans la Lucanie pour soutenir, dans une guerre de religion, les catholiques contre les partisans de la secte d'Arius. Surpris par les Goths, il leur échappe et se réfugie en Sicile, d'où il ne revient que pour voir sa vie menacée par une conjuration qui l'attendait dans cette Rome sauvée tant de fois par son génie. Enfin dans cette guerre d'un seul homme, pour ainsi dire, contre des milliers de barbares, c'était l'homme qui devait céder. Rome est reprise par Totila, et Bélisaire est dépouillé de son commandement, que Justinien donne à l'eunuque Narsès qui devait terminer cette guerre.

Depuis sa dernière campagne d'Italie Bélisaire goûtait, à Constantinople, les fruits

de sa gloire et le repos dû à ses travaux et à son âge, lorsque des hordes innombrables de Bulgares, sous la conduite de Zabergan, vinrent, après avoir passé le Danube à la faveur des glaces, ravager la Thrace, la Macédoine, et porter la consternation jusque dans Constantinople. Dans ce moment suprême, le nom de Bélisaire est dans toutes les bouches; une armée est levée à la hâte, et le vieux guerrier refoule encore une fois les barbares dans leurs forêts. A son retour, le peuple le salua comme un libérateur; mais il fut froidement accueilli par Justinien, rendu plus soupçonneux encore par les craintes puériles de la vieillesse. Là ne devait pas s'arrêter l'ingratitude du prince. Une conspiration est découverte, et, sur les indications vagues d'esclaves mis à la torture, Bélisaire est traîné devant les juges; il est condamné, et l'empereur croit être juste en lui faisant grâce de la vie; ses biens sont confisqués, ses honneurs sont abolis et lui traîné dans une prison (juillet 564). Cependant, son innocence ayant été reconnue, il fut remis en liberté et rétabli dans tous ses honneurs; mais Bélisaire avait vécu! Il mourut le 12 mars 565, dans un âge avancé, et son maître ingrat mourut quelque temps après, comme s'il n'avait dû vivre que de la vie de son général.

Tel fut Bélisaire, dont les exploits propagèrent le catholicisme et retardèrent pour longtemps encore la décadence de l'empire d'Orient. Dans cette longue vie militaire d'un homme qui fut l'arbitre de tant de destinées, et, dans cette ère de violence, l'histoire n'a reproché à Bélisaire aucun abus du commandement, aucun excès dans la victoire; il apportait à son siècle les vertus d'un autre âge, sans être atteint par les vices de son temps, bien supérieur, par cela même, aux généraux des temps antiques. Des historiens lui reprochent cependant quelques fautes et son amour pour sa femme Antonina, célèbre par ses désordres; mais son affection prenait sa source dans les illusions généreuses d'un noble cœur, et il est certain qu'il ignora longtemps la scandaleuse conduite d'Antonina. Bélisaire est encore un héros populaire, moins, il faut le dire, pour son importance historique, que pour ses malheurs, exagérés par la tradition. Bélisaire, aveugle, vagabond et recevant dans son casque de général l'obole du passant, est un type ineffaçable et poétique du néant des grandeurs humaines.

Des auteurs sérieux, et entre autres lord Mahon, dans sa biographie de Bélisaire, ont cependant adopté cette fable, qui a pris son origine dans un ouvrage de mélanges du XIIe siècle, intitulé *les Chiliades*, par le moine Telzès (Bâle, 1546).

E. DE VALLIÈLE.

BÉLISAMA (*myth.*), nom sous lequel les Gaulois adoraient Minerve, inventrice des arts. La déesse était alors représentée sans lame et sans guide, revêtue d'une tunique sans manches, les pieds croisés et la tête appuyée sur la main droite, dans l'attitude d'une personne qui médite

BELL (JOHN), né en Écosse, sur la fin du XVIIe siècle, accompagna, en qualité de médecin, l'ambassade que le czar Pierre envoya en Perse de 1715 à 1718, et plus tard celle qui partit pour la Chine; il en fit imprimer la relation à Glascow en 1762. La simplicité et l'absence de prétentions qui caractérisent ses récits sont une garantie de leur exactitude. Il mourut le 28 août 1780.

BELLADONE, *belladona* (*bot. et méd.*). Plante qui appartient au genre *Atropa* de Linné. Sa racine épaisse, vivace produit une ou plusieurs tiges rameuses, hautes de 2 à 3 pieds, garnies de feuilles ovales, alternes, d'un vert sombre. Ses fleurs sont monopétales, campanulées, d'un pourpre brunâtre et disposées plusieurs ensemble par petites grappes axillaires. Ses fruits sont des espèces de baies noirâtres, de la grosseur d'une cerise. La belladone fleurit en juin et juillet; on la trouve sur les bords des bois et dans les haies.

Les feuilles et les fleurs de cette plante ont une odeur désagréable et nauséabonde. Ses fruits sont éminemment vénéneux, et leur saveur douceâtre, nullement rebutante, les rend d'autant plus dangereux. Trop souvent des enfants et même des hommes, trompés par l'apparence, se sont empoisonnés et sont morts pour en avoir mangé. Le vomissement, sollicité le plus tôt possible et dès qu'il se manifeste des accidents, est le meilleur moyen à employer contre cet empoisonnement. — Malgré les qualités délétères de la belladone on l'emploie, en médecine dans plusieurs maladies, et principalement contre la coqueluche des enfants, en donnant ses feuilles en poudre à la dose d'un grain, deux ou ou trois fois par jour. — Le nom de cette plante lui vient de ce qu'autrefois, en Italie, on préparait avec ses fruits

une sorte de cosmétique en usage pour la toilette des dames.—Une superbe espèce d'amaryllis à fleurs roses, qu'on cultive pour l'ornement des jardins, porte aussi le nom de belladone. LOISELEUR-DESLONGCHAMPS.

BELLAMY (JACQUES), l'un des meilleurs poëtes de la Hollande, naquit à Flessingue, le 12 novembre 1757, de parents qui ne purent lui faire donner aucune éducation. Cependant il put lire la vie de quelques personnages de l'antiquité, et il se passionnait tellement pour ces lectures, qu'il en reproduisait les principales scènes avec ses camarades. Quand il fut un peu plus grand, il eût bien voulu se faire soldat pour pouvoir, lui aussi, exécuter de grandes actions, mais sa mère n'avait que lui; elle refusa de le laisser partir. Comme notre Reboul, ce fut dans la boutique d'un boulanger que la muse l'alla chercher; le deuxième anniversaire séculaire de la fondation de la république lui inspira un hymne patriotique, qu'il lut à ses amis, c'est-à-dire aux compagnons de ses travaux. Un homme de lettres, à qui cette pièce tomba par hasard entre les mains, y reconnut les germes d'un grand talent; il alla voir le jeune poëte, l'encouragea et intéressa à lui des protecteurs puissants, qui lui fournirent les moyens d'étudier le latin et le grec. Il était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il commença. Ces nouvelles études ne l'empêchèrent pas de composer une foule de petites pièces de vers, qui parurent dans les recueils de la *Société des amis des arts* de la Haye; mais ce qui le plaça au premier rang des poëtes de sa nation, ce furent ses *chants patriotiques* (vaderlandse gesangen) qu'il publia à l'occasion de la guerre qui, à cette époque, enveloppa la Hollande. Jamais jusqu'alors la langue néerlandaise n'avait redit de si nobles accents, jamais elle n'avait paru si énergique et si harmonieuse. Le titre de poëte national fut décerné unanimement au jeune Bellamy. Mais sa plume n'était pas seulement propre à peindre la guerre, il sut aussi chanter l'amour, et sa romance intitulée *Roosje* passe pour une des plus gracieuses compositions de la littérature hollandaise. Après avoir publié ses poésies érotiques, sous ce titre: *Gesengen mijner jeugd* (*Chants de ma jeunesse*), Bellamy, comme s'il eût prévu sa fin prochaine, donna peu à peu à ses productions une teinte de mélancolie et de tristesse qui devint de plus en plus touchante jusqu'à l'époque de sa mort. Ses protecteurs avaient désiré qu'il étudiât la théologie, sans négliger les belles-lettres. Il se soumit à ce désir, et à la fin de sa carrière académique, où il avait brillé comme partout, il prononça deux sermons, où l'on remarqua une force et une élégance qu'on n'était pas accoutumé à trouver dans ces sortes d'ouvrages. Bellamy ne jouit pas longtemps de ses succès: soit que sa force se fût usée dans les luttes de son adolescence, soit vice de constitution, il n'eut que quatre ans pour se livrer à ses travaux chéris, et mourut en 1786, sans avoir achevé sa vingt-neuvième année. Ses compatriotes le comptent au nombre de leurs meilleurs poëtes et placent ses ouvrages à côté de ceux de Catz et d'Antonides. — Les sermons de Bellamy ont été publiés par Kuiper, avec une notice. J. FLEURY.

BELLARMIN (ROBERT), cardinal et archevêque de Capoue, naquit le 4 octobre 1542, à Monte-Pulciano en Toscane. Il entra chez les jésuites à dix-huit ans, et se fit tellement remarquer, qu'on lui accorda la permission de prêcher avant d'être ordonné prêtre. Chargé de professer la théologie à l'université de Louvain, il s'acquit une telle réputation par ses sermons, que les protestants eux-mêmes venaient de fort loin pour l'entendre, et par ses leçons, que le pape Grégoire XIII l'appela à Rome pour occuper la chaire de controverse dans l'université qu'il venait d'y fonder. Sixte V le chargea d'accompagner le légat qu'il envoya en France en 1590, pour soutenir la controverse contre les protestants, s'il y avait lieu. Bellarmin reçut de Clément VIII, en 1598, le chapeau de cardinal, et l'évêché de Capoue, trois ans après; mais il donna sa démission lorsque, pour le garder auprès de lui, Paul V le nomma bibliothécaire du Vatican. Il fut même question, dans le sacré collége, de le choisir pour succéder à ce pape; mais les cardinaux craignirent de donner trop de prépondérance à la Société de Jésus dont il faisait partie. Il prit part, en qualité de membre du saint office, à la délibération qui condamna Galilée, non pour ses opinions, mais pour la manière dont il les soutenait, et du reste spirituellement, non à une pénitence matérielle comme on l'a répété. Le cardinal Bellarmin mourut le 17 septembre 1621, laissant un grand nombre d'ouvrages. Le plus important est son *Corps de controverses*, imprimé pour la première fois en 1587-88-90, 3 vol. in-fol., avec des changements que

l'auteur désaprouva. Les meilleures éditions sont celles des *Tradelphes*, Paris, 1688, 4 vol. in-fol., et de Prague, 1721. Cet ouvrage contient les réponses les plus solides et les plus fortes aux objections des protestants, et les controversistes catholiques, si l'on en excepte Bossuet, n'ont guère fait que les développer. Les *œuvres diverses* de Bellarmin (Cologne, 1617, 3 vol. in-fol.) renferment divers ouvrages dans lesquels l'auteur soutient le droit du pape sur les peuples et sur les rois, qui, dit-il, tiennent leurs droits des peuples. Ces propositions ont empêché une grande partie des ouvrages de l'évêque de Capoue de circuler en France et en Autriche. On a encore de lui : *Droit des évêques*, réimprimé à Wurtzbourg en 1749, in-4; *Catéchisme de la doctrine chrétienne*, supprimé par la cour de Vienne, mais souvent réimprimé et traduit en douze langues; une *Grammaire hébraïque*, un *Commentaire sur les psaumes*, quelques écrits ascétiques; plusieurs *hymnes*, entre autres : *Pater superni lucis*, etc., que l'Église chante le jour de Sainte-Madeleine, et une *Histoire de sa vie*, un peu trop prétentieuse et qu'on a surtout fait valoir contre lui lorsqu'il a été question de le canoniser. — Le style de Bellarmin n'est ni élégant, ni correct, mais sa manière d'argumenter est vive et pressante. — On a deux *vies* de ce cardinal, l'une en italien, par Fuligati, traduite en français, 1625, in-8, et l'autre en français, par le P. Frison, jésuite, 1709, in-4. — La dernière est pleine de faits minutieux et peu avérés; il fallut y faire quinze cartons pour qu'elle pût circuler en France. J. FLEURY.

BELLART (NICOLAS-FRANÇOIS) est né à Paris, le 20 septembre 1761. Son père, dans la modeste profession de charron, avait acquis de l'aisance par son travail et par sa probité. Le jeune Bellart, placé dans différentes pensions, puis au collége Mazarin, fut écolier médiocre; l'aridité du latin et du grec le rebutait. Ses études de droit furent dirigées par M. Pigeau, neveu de sa mère, déjà connu par son grand ouvrage *de la procédure civile du Châtelet*. En 1785, il fut reçu avocat, et ses débuts annoncèrent ce qu'il devait être.

En 1789, la révolution éclata. Bellart vit commencer avec enthousiasme une ère qui s'annonçait comme une ère de régénération sociale; mais l'illusion fut de courte durée. Dès que les massacres eurent ensanglanté le sol de la patrie, il recula devant ces premiers forfaits. Sa voix, devenue puissante dans l'arène judiciaire, défendit des proscrits. A la fin de 1792, il sauva Lacoste, ministre de la marine, et madame de Rohan. Un homme de funeste mémoire, Fouquier-Tainville, assistait à ce dernier plaidoyer. Au moment où les juges se retiraient pour délibérer. *Mon ami*, s'écria-t-il en fondant en larmes et en se jetant dans les bras du défenseur, *ils sont des monstres s'ils la condamnent*.

Ces triomphes lui valurent le dangereux honneur d'être proposé par Tronchet pour la défense de Louis XVI. M. Desèze lui fut préféré; honneur à son noble dévouement! mais, à côté de l'orateur qui pouvait convaincre, il fallait placer l'orateur qui avait fait verser des larmes à Fouquier-Tainville; peut-être eût-il sauvé ce prince infortuné.

Après les premiers orages de la révolution, M. Bellart reprit ses travaux judiciaires. Il fut, avec MM. Bonnet, Desèze, Lacroix-Frainville, Billecocq, Gairal, etc., l'un des restaurateurs de l'ordre des avocats, et, depuis ce moment, sa carrière fut une suite non interrompue de succès. — Il était surtout admirable dans les causes importantes : dignité de gestes, hauteur de pensées, grandiose d'expressions faisaient de ses plaidoiries de véritables solennités judiciaires. Mais, de tous les triomphes oratoires de M. Bellart, aucun n'eut plus d'éclat que sa plaidoirie pour mademoiselle de Cicé, accusée de complicité dans l'affaire de la machine infernale du 3 nivose an IX (décembre 1800). Ceux qui connaissent les chefs-d'œuvre du barreau ont lu ce magnifique plaidoyer; mais ce qu'on ne sait pas, c'est que M. Bellart eut, peu de moments avant l'audience, l'explication d'une lettre terrible qui perdait mademoiselle de Cicé. Quelques jours avant le fatal événement du 3 nivose, elle avait reçu chez elle un jeune homme appelé le petit François, et deux émigrés; ce petit François, dirigé par ses deux complices, fit éclater la machine infernale. Par une coïncidence déplorable, la lettre saisie chez mademoiselle de Cicé, écrite par un émigré, lui adressait, en termes énigmatiques *le petit P. François et ses deux aides et amis les plus intimes*. La complicité de mademoiselle de Cicé paraissait manifeste. Rien de plus sublime que cette partie de sa défense. « Adé« laïde de Cicé, répondez-moi, s'écrie l'ora-

« teur, car c'est moi, votre défenseur, qui « vous accuse..... » Puis, après avoir lu et aggravé cette lettre : « Tout ceci paraît inex« plicable, tout ceci, j'en jure par la vertu, « sera expliqué. » Tout s'explique en effet, *le petit P. François* n'est pas l'assassin du 3 nivose; c'est *le petit Père François Viard*, grand vicaire d'Auxerre; *ses deux aides et amis* sont deux ecclésiastiques du même diocèse. L'orateur termine par ce mot sublime qui fit frissonner l'auditoire et les juges. « J'ai pu « vous fournir des démonstrations mathé« matiques!..... je l'ai pu!..... mais si je ne « l'avais pas pu!..... » L'innocence d'Adélaïde de Cicé fut reconnue.

En 1801, M. Bellart, à peine âgé de 40 ans, fut obligé, par l'affaiblissement de sa poitrine, de quitter le barreau. D'excellents mémoires sortirent de sa plume. A cette époque, il devint membre du conseil général de Paris, non par la protection de M. Frochot, qu'il ne connaissait pas alors, mais par l'éclat de sa grande réputation. En 1803, il composa une partie de la défense écrite du général Moreau.

En 1814, M. Bellart avait entrevu avec bonheur une restauration qui devait délivrer son pays du despotisme militaire; il était alors membre du conseil général du département de la Seine. Lorsque, le 31 mars 1814, les étrangers entraient dans Paris, indécis sur le sort qu'ils réservaient à la France, M. Bellart appela au conseil général tous les membres qui le composaient. Dans la nuit, il avait rédigé le projet de la proclamation qui donna l'élan à la capitale et força les étrangers à rappeler les Bourbons. La proclamation, accueillie à l'unanimité, fut imprimée et affichée le 1er avril dans Paris, malgré la froide opposition d'un vieux et célèbre diplomate qui pouvait craindre de fâcheux souvenirs. Après la restauration, M. Bellart ne reçut d'autres témoignages de reconnaissance que sa nomination à la place de maître des requêtes de Monsieur, et des lettres de noblesse. Louis XVIII, en lui donnant des armes, y mit une fleur de *lis*. « Cette fleur de lis, dit M. Bellart, « pourrait me donner un peu d'orgueil; je « suis le fils d'un honnête artisan, il est juste « que je porte vers lui ma reconnaissance. » Une cognée fut placée dans son écu.

Les événements de 1815 arrivèrent; le rédacteur de la proclamation de 1814 devait être proscrit; il quitta la France, passa en Hollande, puis en Angleterre, où il resta jusqu'au mois de juillet. Après la seconde restauration, il fut nommé procureur général à la cour royale de Paris, et ensuite chargé de remplir les mêmes fonctions près de la cour des pairs, appelée à juger le maréchal Ney.

Quelques jours avant sa nomination aux fonctions de procureur général, M. Bellart avait été sollicité de prendre la défense du maréchal traduit devant un conseil de guerre. Ses convictions ne le lui permettaient pas, il refusa, mais il donna le seul conseil qui eût pu sauver cette illustre tête. « Je ne « suis pas l'ennemi de sa personne, dit-il à « l'un de ses parents, j'éprouve donc quel« que douceur à vous indiquer un moyen de « salut. » Et, au même instant, il écrivit une page que le maréchal devait lire à ses juges pour unique défense; on nous permettra de la citer; M. Bellart n'a jamais rien fait de plus touchant et de plus sublime.

« Soldats! en comparaissant devant vous, « je dois me souvenir que j'ai l'honneur « d'être un soldat. La loyauté est notre pre« mière vertu; même contre nous-mêmes, « nous devons la pratiquer toujours. Je ne « viens donc pas implorer votre compassion, « ni vous demander la vie. Je vous demande « la mort; je l'ai méritée. Mon sang a déjà « coulé plus d'une fois pour l'honneur de « mon pays, il faut que le reste s'épuise pour « son salut. Il faut qu'un exemple de justice « et de sévérité nécessaire soit donné, qui « apprenne que quand, dans une occasion « où il s'agit de la destinée de la patrie, on « a trahi ses intérêts, on doit périr! Je ne « viens pas même justifier ma conduite; « je viens l'expliquer. J'ai encouru votre « blâme et mon sort, mais je ne veux point « paraître plus coupable que je ne le suis. En « convenant de mon crime, je ne dois pas le « laisser exagérer. J'ai été faible, et non per« fide. Quand je quittai le roi qui avait reçu « mes serments, je voulais le sauver, je ne le « trompais pas. J'allai jusqu'à Lons-le-Saul« nier dans ce dessein. Là, je reçus un émis« saire de celui qui, longtemps, fut mon ami et « mon maître. En son nom, on me rappela « notre ancienne fraternité d'armes, tant de « périls que nous avions partagés, tant d'oc« casions d'une gloire commune; nos com« muns drapeaux, nos communes victoires. « Je l'avais aimé, je lui devais tout; des der« niers rangs de la société, il m'avait fait

« monter au faîte des grandeurs humaines : « mon cœur fut séduit ; je ne vis plus que la « reconnaissance et l'amitié, ce fut là mon « vrai forfait. Il est grand, puisque j'y sa- « crifiai ma patrie. Que ma patrie se venge, « cela est juste ! mais, quand cette justice « sera accomplie, que mes anciens cama- « rades, en détestant ma dernière action, « ne la jugent pas plus atroce qu'elle ne fut, « et qu'ils réservent quelques pleurs à ma « mémoire. »

Nous avons l'intime conviction que le maréchal eût été sauvé par ces paroles aussi nobles que puissantes. Traduit devant le conseil de guerre, il se borna à décliner la compétence de ce tribunal, et obtint son renvoi devant la cour des pairs. Là, il fut défendu avec un grand talent, sans doute, mais par des moyens qui révoltaient M. Bellart; suivant son expression, on marchanda sa vie par des chicanes judiciaires. Que M. Bellart ait combattu ces moyens avec une trop grande vivacité, cela est vrai ; son âme ardente s'exaltait toutes les fois qu'il croyait parler le langage de l'honneur et de la vérité; mais, pour apprécier la violence des reproches dont il a été l'objet, nous devons faire connaître ce qui se passa alors.

L'instruction avait été dirigée par un magistrat qui n'a jamais cessé d'occuper et qui occupe encore un poste éminent. L'acte d'accusation fut signé non-seulement par M. Bellart, mais par les sept commissaires : MM. de Richelieu, Barbé-Marbois, Dubouchage, le duc de Feltre, Vaublanc, Corvetto et Decazes; 159 pairs étaient présents et les 159 ordonnèrent la mise en accusation. Dans le cours des débats, les conclusions et les réquisitoires furent délibérés avec les commissaires et signés par eux. On a reproché à M. Bellart d'avoir empêché les défenseurs de faire usage d'une convention militaire du 2 juillet, qui avait accordé amnistie aux crimes politiques ! Le réquisitoire, œuvre des sept commissaires, est signé par eux, et le président, après avoir consulté la cour, *déclara que, à une très-grande majorité, la chambre avait jugé qu'on ne pouvait invoquer un moyen aussi inconvenant qu'étranger à la défense de l'accusé*. On doit donc s'affliger que l'esprit de parti se soit emparé, avec tant de violence, d'un incident dans lequel, organe des sept commissaires, il se borna à prendre des conclusions que la cour des pairs adopta par son arrêt. Il est permis, sans doute, de déplorer la mort funeste d'un brave; mais dans la cour des pairs se trouvaient presque tous ses compagnons de gloire, et un très-grand nombre d'illustrations militaires; sur 159 voix, 139 votèrent la peine capitale et 17 la déportation.

Depuis le procès du maréchal, il se passa à peine un jour sans que M. Bellart reçût, par des lettres anonymes, des menaces d'assassinat qui alarmaient ses amis, et des injures atroces qu'il ne parvint jamais à mépriser. Ses concitoyens lui avaient donné une preuve de leur confiance en le portant à la chambre des députés, et la chambre lui donna une preuve de sa haute estime en l'élevant trois fois aux honneurs de la vice-présidence. Il refusa quatre fois la présidence. Pendant dix ans, sa vie fut remplie par les immenses travaux du parquet, de la chambre, du conseil d'État et du conseil général.

Il porta la parole dans toutes les solennités de la cour, et rappela les plus grands magistrats, par la dignité de sa vie et par la noblesse de ses pensées; il donna tous ses soins à la composition du parquet, y fit entrer les hommes les plus distingués, et organisa l'administration de la justice criminelle sur des bases qui existent encore aujourd'hui. Sa correspondance administrative, chef-d'œuvre de sagesse et de modération; dans ces temps orageux, réfute avec énergie le reproche d'emportement qu'on lui a si souvent et si légèrement prodigué. Député, il fut l'un des constants défenseurs de la monarchie ; mais l'affaiblissement de sa santé ne lui permit pas de monter souvent à la tribune et d'y soutenir sa haute réputation d'orateur. Cependant il publia des opinions remarquables, et notamment en 1819, sur la liberté de la presse. Membre du conseil général du département, il participa à toutes les mesures prises dans l'intérêt de la Cité.

De si grands travaux devaient user sa vie. Dès 1829 il avait vendu ses propriétés foncières, et s'était ainsi placé en dehors des fonctions législatives. Sollicité trois fois d'accepter les sceaux et le ministère de la justice, il avait constamment refusé. En 1824, il offrit inutilement sa démission de ses fonctions de procureur général, et demanda vivement à Louis XVIII de lui permettre de rentrer dans la vie privée. « Vous avez le malheur

« d'être procureur général, lui répondit ce « prince, comme j'ai celui d'être roi. Tant « que je serai roi, vous serez mon procureur « général. » Un an plus tard, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur.

Alors sa santé donnait les plus vives inquiétudes; sa position s'aggrava dans le printemps de 1826; malgré les secours de l'art et les soins de sa famille, son état devint bientôt sans ressource, et il succomba, le 7 juillet 1826, à une longue et cruelle maladie, âgé de 64 ans et 10 mois. A ses derniers moments, il fit approcher sa famille, ses domestiques et ses amis; après avoir rempli en leur présence les devoirs de la religion, il leur fit une allocution déchirante, puis il s'endormit au milieu d'eux du sommeil du juste.

Personne ne porta plus loin que M. Bellart la chaleur de l'âme et l'élévation des sentiments; mais ces grandes qualités eurent leurs revers, comme toutes les choses humaines. Ainsi, au barreau, dans les grandes causes, puissant orateur et quelquefois sublime, dans les causes d'un médiocre intérêt, il était diffus et manquait souvent de l'énergie et de la lucidité qui forment le caractère principal du barreau moderne. En politique, ardent ami des princes qu'il avait contribué à rappeler sur le trône et des libertés publiques, mais quelquefois dupe de son imagination et de son cœur; dans ses fonctions de magistrat, toujours passionné pour le bien et pour l'ordre publics, mais quelquefois entraîné au delà de l'impassibilité du magistrat; dans la vie privée, simple, facile, excellent parent, ami fidèle jusqu'au dévouement, sensible à l'excès à l'ingratitude des hommes et peut-être trop irritable contre le vice. Ses défauts étaient l'exagération de ses vertus. Un homme d'esprit disait, en parlant de lui et d'un ami commun : « B.... a l'amour du bien, Bellart en a la passion. »

Ses ennemis l'ont accusé d'ambition et d'intolérance. Singulière ambition, qui refuse trois fois le ministère, quatre fois la présidence de la chambre, plusieurs fois la pairie, et sacrifie au devoir la santé, le bonheur et la vie! Singulière intolérance, qui dans les moments les plus orageux force le magistrat à remplir de rigoureuses fonctions, mais qui n'a pas permis à ses plus fougueux ennemis de trouver, dans ses travaux politiques, administratifs et judiciaires, un seul mot qui ne fût inspiré par la vertu la plus sincère et par le dévouement à sa patrie.

Encycl. du XIXe S., t. V.

Les œuvres de M. Bellart ont été publiées en six volumes, par sa famille; elles se composent de plaidoyers et de mémoires dont nous avons déjà parlé; de réquisitoires et de discours, dans lesquels on retrouve souvent le successeur de d'Aguesseau, et d'une correspondance administrative, qui doit être le manuel du magistrat. La plus grande partie de ses travaux est restée inédite; on doit regretter surtout des voyages dans lesquels, au mérite d'une narration vive et piquante, se joignent les aperçus les plus élevés et les idées de la plus saine philosophie.

GAUDRY.

BELLAY (GUILLAUME du), seigneur de Langey, fils aîné de Louis du Bellay, naquit au château de Glatigny, près Montmirail (Sarthe ou Perche), en 1491; il prit le parti des armes et cultiva les lettres avec quelque succès. En 1525, la régente de France, mère de François Ier, l'envoya auprès de son fils, prisonnier alors en Espagne. Gouverneur de Turin en 1537, ensuite vice-roi du Piémont, il remporta plusieurs avantages sur les impériaux. Afin d'être toujours au courant des événements, il entretenait des correspondances avec des gens qui lui donnaient des nouvelles de tous les pays, tellement, dit Brantôme, que du Piémont, où il était, il savait mieux ce qui se passait en Picardie, que le roi qui habitait Paris ou dans ses environs. — Le seigneur de Langey, diplomate habile, fut chargé de plusieurs ambassades auprès du pape Clément VII, en Angleterre, en Allemagne..... En 1542, venant du Piémont à Paris, il tomba malade entre Lyon et Roanne, et, forcé de s'arrêter dans le bourg de Saint-Symphorien, il y mourut le 9 janvier 1543.

BELLAY (JEAN du), frère puîné du précédent, né en 1492, montra, dès sa jeunesse, de si grandes qualités, que François Ier l'éleva, encore jeune, à l'évêché de Bayonne, puis à celui de Paris. Deux fois (1532 et 1533) il fut envoyé en qualité d'ambassadeur à la cour de Henri VIII, roi dangereux. Après le schisme de ce prince, il continua d'être chargé des affaires de France auprès de Paul III, qui le promut au cardinalat, le 21 mai 1535. Successivement évêque de Limoges (1541), archevêque de Bordeaux (1544), évêque du Mans (1546), il profita de son crédit pour l'avancement des lettres; c'est à ses instances, jointes aux sollicitations du savant Budé, que le collége royal

fut fondé. — Après la mort de François Ier, ayant perdu son rang et son crédit, il se retira à Rome, où il fit bâtir un superbe palais. Nommé évêque d'Ostie, il mourut dans cette ville, le 16 février 1560. Il était si estimé, qu'on parla de le faire pape après la mort de Marcel II. — Brantôme dit que le cardinal du Bellay fut « un des plus savants, éloquents, sages et avisés de son temps; qu'il était, partout, un des plus grands personnages en tout, et de lettres, et d'armes (par ses conseils), qui fussent. » — Du Bellay a laissé un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets, la plupart en latin, et qu'on ne lit plus. — Rabelais fut attaché au cardinal du Bellay; les uns disent en qualité de domestique (ce qui n'avait rien de déshonorant en ces temps-là), d'autres en qualité de médecin, ce qui est beaucoup plus vraisemblable.

BELLAY (Martin), fut comme ses frères, Guillaume et Jean, un grand capitaine, un habile négociateur et un zélé protecteur des gens de lettres; François Ier apprécia ses talents et l'employa. On a de lui des mémoires historiques depuis 1513 jusqu'à 1542; les Ve, VIe, VIIe et VIIIe livres de ces mémoires sont tirés de l'histoire de Guillaume du Bellay.

BELLE (en) (*marine*). Tirer *en belle*, c'est diriger ses coups sur la partie de l'œuvre morte d'un vaisseau, comprise entre les haubans du grand mât et les haubans de misaine. Cette partie est appelée : la belle ou l'embelle. *Embelle* et *belle* sont deux mots dont il est, au premier coup d'œil, assez difficile de trouver l'étymologie véritable. En y réfléchissant, cependant, on arrive à reconnaître que *belle* est une orthographe vicieuse, et qu'*embelle* est une contraction d'*en belle*, acceptée sans motif par l'usage. On a dit d'abord tirer dans *le* ou *la belle*, tirer *en belle*, puis tirer dans l'*embelle*. Quant à *belle*, il est évident que c'est le mot français : *bail*, *baile* et *baille* (en bas lat. *ballium*, *balleium*), qui désignait une espèce de fortification, une enceinte de défense. *Baille* est une contraction de *bataille;* on disait en effet : batailler une place, une porte, un village, etc., pour dire : retrancher. Les chroniques de Flandre emploient quelquefois cette expression; ainsi, chap. 36 : « En leur « chemin trouvèrent une église qui était bien « *bataillée*, où les ennemis s'étaient traits. » Dans la Vie de saint Reynier on lit : « *Sicque* « *fluctus mittebatur desuper in agyalim*, *ut* « *usque ad genua marinus fluctus esset in* « *solario quod* batalia *dicitur*. » Ce passage ne laisse aucun doute sur ce fait, que le navire était, en une certaine partie de sa longueur, protégé par une bataille ou baille. Ce rempart devait régner entre les deux châteaux, dans les grands navires; il devait être fait d'une palissade de bois, à laquelle s'appuyaient les pavois ou boucliers. Des batailles il ne reste plus que les batailloles ou batayoles. La corruption de *baille* ou *baile* en *belle* est au moins du commencement du XVIIe siècle; on lit, en effet, au chap. XII (Marine) de l'*Essay des merveilles de la nature*, par René François, prédicateur du roy, (10e édition, Paris, 1638) : « Le *besle* ou tillac. » Le besle du père François est tout à fait le *solarium* de la Vie de saint Reynier. La partie du port défendue par la bataille avait pris le nom de rempart. La contraction *embelle* était usitée au XVIIe siècle ; on la trouve dans le Dictionnaire de marine de Desrocher, 1687, et dans celui d'Aubin, 1702. A. Jal.

BELLEAU (Remy). Poëte du XVIe siècle, l'un des astres de la pléiade, fut le condisciple, l'ami intime et l'émule de Ronsard, et décoré de l'épithète louangeuse que Clément Marot avait illustrée, le *gentil*. Belleau obtint dans son temps une grande célébrité, et des éloges unanimes. Si nous ne possédions pas d'autres monuments de son talent que le poëme *des amours et nouveaux échanges des pierres précieuses, vertus et propriétés d'icelles*, il nous serait difficile aujourd'hui d'ajouter foi à de si brillants succès. Cet ouvrage, consacré à l'énumération minutieuse des propriétés surnaturelles et des vertus occultes que les astrologues attribuent aux pierres précieuses, peut intéresser l'histoire de la magie, mais son mérite littéraire se réduit à peu de chose. Il est vrai que dans un autre recueil de vers, intitulé : *Bergerie divisée en une première et seconde journée* (imprimé en 1576), Belleau fait preuve d'une imagination gracieuse et d'une grande souplesse quand il s'agit de se plier à tous les jeux d'un rhythme très-riche et très-varié. Il n'échappe pas absolument à la contagion des défauts propres à l'école de Ronsard ; toutefois son style a plus de correction et n'est pas embarrassé d'une aussi grande quantité de latinisme et d'hellénisme.

Belleau a marqué son passage au théâtre par une innovation : tandis que les poëtes

dramatiques de son temps empruntaient à l'antiquité la forme et le fond de leurs pièces, il tirait de l'histoire contemporaine, d'un épisode même des guerres de religion le sujet d'une comédie qu'il fit jouer sous le titre de *la Reconnue*.

Belleau écrivit aussi plusieurs traductions : un discours sur la vanité pris de *l'Ecclésiaste;* des églogues sacrées tirées du *Cantique des cantiques;* une traduction des *Phénomènes d'Aratus*, et d'une des *odes d'Anacréon* qu'Henri Estienne avait retrouvées en 1554. Belleau était né à Nogent-le-Rotrou en 1528 ; il mourut à Paris en 1577. Ses amis lui firent de pompeuses funérailles et portèrent son corps jusqu'à l'église des Grands-Augustins, où il fut enterré. A. HENNEQUIN.

BELLE-DAME (*entom.*). Nom vulgaire d'un joli papillon diurne, appartenant au genre vanesse de Fabricius, et connu des entomologistes sous le nom de *vanessa cardui*. Ce papillon est remarquable, non-seulement par la vivacité de ses couleurs, mais encore par cette particularité qu'il est répandu sur presque toute la surface du globe, sans offrir la moindre variété, malgré la différence des climats qu'il habite. Sa chenille vit sur les chardons.

BELLE-DE-JOUR (*bot.*). C'est le nom vulgaire donné par les fleuristes au *convolvulus* ou *liseron de Portugal*, parce que les fleurs de cette plante ne s'ouvrent que le jour pour se refermer la nuit. (*Voy.* CONVOLVULUS et LISERON.)

BELLE-DE-NUIT (*bot.*). Nom vulgaire du *jalapa flore purpureo* de Tournefort, espèce des genres *mirabilis* de Linné et *nyctage* de Royen, venant de ce que les fleurs de la plante ne s'ouvrent que la nuit. Sa racine est oblongue et en forme de poire, noire en dessus, grise en dedans, d'un goût âcre. Il s'en élève des tiges hautes de deux pieds environ, articulées de distance en distance, portant des feuilles opposées, d'un vert obscur. Les fleurs sont en entonnoir, de plusieurs couleurs, blanches, rouges, jaunes, purpurines, panachées, et donnent naissance à des semences ovales, noirâtres quand elles sont mûres. Cette plante, originaire d'Amérique, fleurit en septembre. Longtemps on a cru qu'elle produisait le jalap. Tournefort et Linné se sont trompés à cet égard, et l'erreur a été dissipée par Bernard de Jussieu. — La racine de la belle-de-nuit est, comme celle du jalap, éminemment purgative. Sa résine peut également être employée.

BELLE-DE-ONZE-HEURES (*bot.*). Plante de la famille des liliacées, qui doit son nom à la propriété qu'ont ses fleurs de ne s'ouvrir que vers les onze heures du matin. Celles-ci d'un très-beau blanc, sont disposées en corymbe sur une tige haute de sept à huit pouces. La belle-de-onze-heures se cultive, comme plante d'agrément, dans les jardins, où elle demande peu de soins et fleurit au printemps. Elle peut se reproduire de graine, mais alors elle ne fleurit que la troisième année ; multipliée au contraire par ses bulbes, elle donne des fleurs dès la première.

BELLE-FORÊT (FRANÇOIS DE), né au château de Savran (Gers) en novembre 1530, mort à Paris le 1er janvier 1583. La reine de Navarre, sœur de François Ier, prit soin de son éducation. On le destinait au barreau; mais, dégoûté bientôt de l'étude du droit, il se fit poëte et flatteur des dames et des grands seigneurs, ce qui lui valut de nombreux applaudissements et point de fortune; il se rendit donc à Paris, dans l'espérance d'y trouver mieux, s'y lia avec Ronsard, Baif et Duverdier, chanta les hommes puissants, écrivit en prose; mais, n'arrivant à rien, il mit ses muses aux gages des libraires. Il était d'une telle fécondité, que ses contemporains disaient de lui qu'il jetait ses livres au moule. Le nombre de ses ouvrages s'éleva jusqu'à cinquante, la plupart in-folio. Nous n'en donnerons pas ici la liste complète, attendu qu'ils sont, en général, dépourvus totalement de mérite. Les principaux sont 1° *Histoire des rois de France qui ont eu le nom de Charles*, 1 vol. in-folio : cet ouvrage, dans lequel il avait passé sous silence, ou pallié les défauts de Charles IX, lui valut le titre d'*historiographe* de France; mais sa négligence, son impéritie, son manque de zèle et de critique pour découvrir la vérité ou éviter les erreurs, lui firent bientôt perdre cet emploi, et il n'eut, comme auparavant, pour toute ressource que de se remettre à la solde des éditeurs; 2° *la Cosmographie*, 2 vol. in-fol., compilation indigeste ; 3° *Histoires tragiques*, avec Boaistuau, 1580, 7 vol. in-16; 4° *Histoires prodigieuses*, avec Boaistuau, Tesserant, Hoyer, Marconville, 1598, in-16; 5° *Secrets de la vraie agriculture*, trad. de l'italien, 1 vol. in-4°, 1571 ; 6° *Journées d'agriculture*, 1571; 7° *Histoire générale de France*, 2 vol.

in-folio. — La lecture de ces divers ouvrages, dont les contemporains firent assez peu de cas, est insupportable aujourd'hui.

BELLEGARDE (ROGER DE SAINT-LARY, seigneur de), maréchal de France, homme d'une certaine valeur, comme négociateur politique et comme militaire, mais, avant tout, courtisan habile, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et fit même sa théologie. Mais le jeune Bellegarde renonça bientôt à une carrière qui ne convenait ni à son caractère ni à ses goûts. Un duel avec un de ses camarades, duel dans lequel il tua son adversaire, ne prouva que trop bien qu'il n'était pas appelé au sacerdoce. Son oncle, le maréchal de Thermes, auprès duquel il se réfugia, lui donna une compagnie et l'emmena avec lui en Piémont. Bellegarde, naturellement brave, devint officier distingué à l'école d'un capitaine qui ne manquait ni d'habileté ni d'expérience. Cependant ce ne fut pas sur les champs de bataille qu'il gagna son bâton de maréchal. Beau, bien fait, élégant, spirituel autant que brave, et réellement instruit, ce fut sur le terrain glissant de la cour qu'il résolut d'aller chercher ses triomphes. Grâce à la protection du comte de Retz, un de ces Italiens dont Catherine de Médicis avait fait la fortune, Bellegarde fut présenté à la reine et attira son attention. Dès lors, il sut se passer d'autre appui. Prévoyant peut-être l'élévation future du duc d'Anjou, il s'attacha à la fortune du prince, qui lui donna d'abord le titre de colonel de son infanterie, et l'emmena avec lui en Pologne lorsqu'il eut été appelé sur le trône de ce pays. A son retour en France, le duc d'Anjou, devenu roi de France, éleva Bellegarde à la plus haute dignité militaire et accompagna ce titre d'une gratification d'honneurs et de richesses. Du reste, le mignon se souvint qu'il était soldat, et fit avec succès plusieurs campagnes contre les huguenots.

Tombé en disgrâce par les manœuvres d'un autre favori du faible Henri III, Bellegarde résolut de se venger, non pas du rival qui l'avait supplanté, mais du maître qui l'éloignait. Profitant des relations qu'il avait avec le duc de Savoie, il s'établit dans le marquisat de Saluces, et résolut, dit-on, de s'y créer une petite souveraineté. —Il fut encouragé dans ce projet par le duc de Savoie et par le roi d'Espagne, qui ne demandaient pas mieux que de propager les troubles de la France, et qui, sans doute, espéraient s'emparer plus tard de la petite, mais importante portion de territoire que Bellegrade voulait ériger à son profit en État indépendant.—L'insouciant Henri s'inquiéta assez peu des projets de son favori disgracié, et le vit tranquillement éconduire ses négociateurs et battre ses troupes. Mais quelqu'un veillait pour lui : sa mère, Catherine de Médicis, sous prétexte d'une visite au duc de Savoie, eut une entrevue avec Bellegarde. La rusée Italienne n'avait pourtant encore rien pu obtenir du maréchal, qui était de force à lutter d'adresse et d'intrigue avec elle, lorsqu'il mourut subitement, vers la fin de l'année 1570. — Les écrivains du temps, Brantôme, entre autres, disent que cette mort imprévue eut pour cause le poison.

— Trois autres personnages de quelque valeur ont porté le nom de Bellegarde : le premier, Roger de Bellegarde, descendant du maréchal, et en qui s'éteignit cette famille, hérita de la faveur de ce dernier, et fut duc et pair, grand écuyer de France. Lié avec Cinq-Mars, partisan du triste Gaston d'Orléans, il eut le talent de ne pas se faire un ennemi du cardinal de Richelieu. Il mourut en 1649.

—Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde, plus connu sous le nom de l'abbé de Bellegarde, né en 1648, mort en 1734, fut d'abord de la Société de Jésus, qui l'expulsa de son sein à cause de son attachement au cartésianisme. Il est auteur de quelques ouvrages originaux et d'une immense quantité de traductions. Le tout est à peu près inconnu maintenant, et ce n'est guère que par les titres que l'on connaît ses traductions de saint Jean Chrysostôme, de saint Basile, de saint Ambroise, de Thomas à Kempis et de l'ouvrage de Las-Casas sur la destruction des Indiens.

—Enfin Gabriel du Parc, ou plutôt du Parc de Bellegarde, prêtre austère, écrivain de quelque talent, né en 1717 et mort en 1789, a laissé divers ouvrages qui traitent des choses de l'Eglise. On y reconnaît malheureusement beaucoup trop d'attachement pour les principes de Port-Royal. A. B.

BELLE-ILE, *Calonesus, pulchra insula*, île de France dans l'océan Atlantique, à 14 kilomètres sud-ouest de la presqu'île de Quiberon, latitude 47° 17' 17", longitude 05° 20', fait partie du département du Morbihan, arrondissement de Lorient; le palais est le chef-lieu du canton qu'elle forme. Superficie, environ 144 kilomètres carrés; population,

5,900 habitants; place de guerre de troisième classe, environnée de rochers escarpés et défendue par une bonne citadelle, commandée par un lieutenant-colonel d'artillerie; elle produit de très-bon froment, des fruits de toute espèce et du vin de médiocre qualité; on y élève d'excellents chevaux de trait; ses habitants font le cabotage, se livrent à la pêche de la sardine. Belle-Ile, habitée dans l'origine par des pirates, s'appela l'île des *Larrons;* dans la suite, elle devint propriété des moines de l'abbaye de Quimperlé, qui la cédèrent à Charles IX: celui-ci en donna le gouvernement au maréchal de Retz, qui, en étant devenu propriétaire, la fit défricher; son fils la vendit, en 1658, à l'infortuné Fouquet pour la somme de 2,700,000 fr.; réunie à la couronne du temps de la régence, les Anglais la prirent en 1761 et la rendirent à la paix de Paris, en 1763.

BELLE-ISLE (Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte, puis marquis de Belle-Isle, duc de Gisors, pair et maréchal de France) naquit à Villefranche en Rouergue, le 22 septembre 1684, du marquis de Belle-Isle, fils cadet du surintendant Fouquet, et de Catherine-Agnès de Levis. La disgrâce qui avait frappé toute la famille du surintendant ne semblait pas lui préparer la brillante carrière qu'il devait pourtant parcourir. Aussi, ses parents, longtemps réduits à une position de fortune plus que médiocre, le destinèrent-ils d'abord à l'état ecclésiastique. Il fit, en conséquence, d'assez fortes études et manifesta de bonne heure beaucoup de prédilection pour l'histoire et les mathématiques. Son esprit se montrait dès lors ce qu'il fut par la suite, ambitieux, ardent, porté, par un penchant irrésistible, aux choses hardies et extraordinaires. L'Église convenait peu à une telle nature: on dut renoncer à l'y faire entrer. Protégé par madame de Maintenon, contre la répugnance que son nom inspirait toujours à Louis XIV, il obtint, non sans peine, le commandement d'un régiment de dragons, arme peu recherchée à cette époque, et fit ses premières armes en Flandre, sous le maréchal de Villars. En 1709, il se distingua par sa bravoure au siége de Lille, où il reçut une blessure qui lui valut le grade de brigadier, mais le mit pour quelque temps hors d'état de paraître à l'armée. Après la paix d'Utrecht, on lui donna le gouvernement d'Huningue, dont il rétablit les fortifications. Habile à se ménager des protecteurs, à faire valoir les alliances de sa famille et à s'immiscer dans la familiarité des hommes en crédit, il réussit, sous la régence, à capter la faveur du cardinal Dubois, et du contrôleur général Law. Leur appui ne lui fut pas inutile pour rétablir sa fortune, qu'un mariage avec une héritière riche et de grande maison, mais peu favorisée des dons de la nature, avait déjà fort améliorée. Par un marché tellement avantageux pour lui, que l'intervention de ses puissants protecteurs put à peine en déterminer la conclusion, après une longue résistance du conseil de régence, il reçut, en échange de sa propriété de Belle-Isle, qu'on voulait réunir à la couronne, comme un point important pour la défense des côtes, les vastes domaines du comté de Gisors, une des plus considérables seigneuries du royaume. Il eut aussi sa part des bénéfices énormes que le fameux système procura aux favoris du régent et aux amis de Law. Mêlé à toutes les intrigues de cette époque, sa position était déjà assez importante pour qu'elle commençât à attirer l'attention. Lié par la plus tendre affection à son frère le chevalier de Belle-Isle, on les voyait l'un et l'autre employer toute leur activité, toutes leurs facultés à se frayer la route des honneurs et des hauts emplois. Ils intéressaient, dit un historien, par une amitié fraternelle que l'on trouve rarement chez les ambitieux, et qui ne devait pas se démentir un seul instant. Le comte de Belle-Isle, dont l'esprit vif et ardent n'était pas toujours réglé par la prudence, était surnommé l'*imagination;* le chevalier, qui passait pour plus réfléchi, était appelé le *bon sens*. Le comte, promu au grade de maréchal de camp, au commencement de la guerre qui éclata contre l'Espagne, en 1718, assista en cette qualité aux siéges de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Sous l'administration du duc de Bourbon, qui succéda au régent dans la direction des affaires, les deux frères virent interrompre un moment le cours de leurs prospérités. Ayant encouru la haine de madame de Prie, favorite de ce prince, ils se virent enveloppés dans la disgrâce du secrétaire d'État Leblanc, avec qui ils étaient depuis longtemps liés. Le comte de Belle-Isle fut même envoyé à la Bastille et n'en sortit que pour être exilé dans ses terres. L'avénement du cardinal de Fleury le ramena à la cour, et le crédit qu'il sut acquérir auprès de ce mi-

nistre lui valut bientôt, avec le grade de lieutenant général, l'important gouvernement de Metz et du pays messin. Dans la guerre de 1733, il commanda, sous les ordres du maréchal de Berwick, le corps d'armée destiné à agir sur la Moselle. Il prit Trèves, Troërbuch et ouvrit la tranchée au siége de Philisbourg, où périt Berwick, qui fut remplacé dans le commandement en chef par le maréchal d'Asfeldt. Belle-Isle s'empara ensuite de Worms. L'année d'après, il mit l'électorat de Trèves à contribution, empêcha le général ennemi Seckendorf de passer le Rhin, et le contraignit même à se retirer. La paix suivit de près les événements de ces deux campagnes, et le cordon bleu fut l'éclatante récompense des services de Belle-Isle.

Investi de toute la confiance du cardinal premier ministre, c'est à lui que l'on doit les nombreuses et utiles ordonnances publiées en 1737 sur l'organisation de l'armée. Son influence ne tarda point à s'exercer dans une sphère plus élevée. Sans avoir fait de grandes choses, il jouissait déjà d'une grande réputation. Impatient de s'ouvrir un théâtre où il pût la justifier, il eut assez de puissance pour entraîner le pacifique cardinal, en qui l'extrême vieillesse avait affaibli la force de volonté, dans la malheureuse guerre de 1741, dite de la succession d'Autriche. Le gouvernement français, cédant à son impulsion, se mit à la tête de la confédération puissante qui se forma pour dépouiller Marie-Thérèse de la plus grande partie de l'héritage de ses pères, et pour élever l'électeur de Bavière sur le trône impérial. On sait les désastres qui suivirent les heureux commencements de cette inique tentative; il est juste de dire qu'ils eussent pu être évités si l'on eût exactement suivi les plans fournis par le comte de Belle-Isle. Avant de commencer les hostilités, le gouvernement français voulut s'assurer des alliés dans l'empire. Belle-Isle, qui venait d'être créé duc de Gisors et maréchal de France, fut envoyé auprès des différentes cours d'Allemagne pour y négocier en faveur de l'électeur de Bavière. Il se rendit d'abord à Francfort, puis au camp du roi de Prusse qui était déjà en guerre contre Marie-Thérèse. Il passa ensuite à Dresde, où il agit si efficacement auprès du roi de Pologne, électeur de Saxe, que ce prince fit marcher ses troupes sans attendre la signature du traité. L'électeur de Bavière, fort de tant de secours, s'empara facilement de Lintz, de Passau, de Prague, s'y fit couronner roi de Bohême, et de là alla recevoir à Francfort la couronne impériale que la majorité des électeurs lui avait déférée. Le maréchal de Belle-Isle qui, réunissant au commandement militaire la qualité d'ambassadeur de France, l'avait suivi de Prague à Francfort, y parut avec un faste et un éclat proportionnés à l'importance du rôle qu'il jouait en ce moment. Les honneurs qu'on lui rendait semblaient moins s'adresser au représentant d'une puissance étrangère qu'à l'arbitre de l'empire. Tous les rêves de son ambition et de son amour-propre étaient en quelque sorte réalisés; mais bientôt la chance tourna. Marie-Thérèse, soutenue par le dévouement des Hongrois et par l'argent des Anglais et des Hollandais, qui ne tardèrent pas à se déclarer en sa faveur, commençait à opposer aux efforts des coalisés une vigoureuse résistance. Le prince Charles de Lorraine, son beau-frère, inquiétait déjà, par des attaques habilement dirigées, les Français et les Bavarrois, partagés en trop nombreux détachements et mal pourvus de cavalerie. Dans cette situation critique, Belle-Isle, naturellement peu robuste, déjà avancé en âge et fatigué du mouvement extraordinaire qu'il se donnait depuis quelques mois, tomba malade à Francfort. Ne voulant pourtant pas abandonner la conduite de la guerre, il demanda qu'on lui adjoignît un collègue. Le maréchal de Broglie fut mis, en son absence, à la tête de l'armée. Lorsque Belle-Isle, promptement rétabli, voulut reprendre le commandement en chef, Broglie, plus ancien maréchal, le lui disputa, et le gouvernement ayant eu la faiblesse de ne pas vouloir résoudre nettement cette difficulté, il en résulta, dans la direction des opérations, un embarras qu'il est facile de concevoir. Néanmoins, l'armée française obtint d'abord quelques succès. Victorieuse à Sohay, elle força les Autrichiens à lever le siége de Fauruberg; mais le roi de Prusse ayant, sur ces entrefaites, conclu avec Marie-Thérèse un traité de neutralité, et l'électeur de Saxe ayant suivi cet exemple, les Français, réduits à 28,000 hommes contre lesquels se dirigèrent toutes les forces de l'Autriche, furent réduits à se renfermer dans Prague, où le prince Charles ne tarda pas à les assiéger. Le cabinet de Versailles ouvrit des négociations pour obtenir qu'il leur fût permis d'évacuer la Bohême; mais Marie-Thérèse ayant

exigé qu'ils se rendissent prisonniers, cette tentative n'eut pas de suite. La garnison de Prague, assez mal attaquée par les Autrichiens, qui n'avaient qu'une mauvaise artillerie, se défendit vigoureusement et fit plusieurs sorties qui coûtèrent beaucoup aux assaillants. Cependant sa position n'en était guère améliorée. L'ennemi ayant en quelque sorte converti le siége en blocus, réduisit bientôt les assiégés aux extrémités de la famine. Le maréchal de Maillebois, envoyé à leur secours avec une armée de 40,000 hommes, ne put arriver jusqu'à eux, et fut contraint de rétrograder devant des forces supérieures. Le maréchal de Broglie, sorti de Prague à la tête de quelques régiments, parvint à rejoindre cette armée. Belle-Isle, qui était resté dans la place avec 16,000 combattants, se trouvait dans la plus déplorable situation. La famine et les maladies ravageaient sa petite armée, les hôpitaux étaient encombrés, tout espoir de secours s'était évanoui. Autorisé par les ordres de la cour, il résolut de tenter, à tout hasard, une retraite devenue bien difficile. Il importait de cacher ce projet aux Autrichiens ; il y réussit en les habituant d'avance à voir sortir de la ville une partie de la garnison avec du canon et des caissons pour recueillir des grains dans la campagne. Le 17 décembre 1742, laissant seulement en arrière 3,000 soldats, pour la plupart malades ou blessés, sous les ordres du brave Chevert, il se mit en marche avec 13,000 hommes encore en état de combattre. S'éloignant précipitamment sur une route peu connue, il déroba une marche au prince de Lobkowitz, commandant en chef de l'armée assiégeante, et repoussa de faibles détachements qui se rencontrèrent sur sa route. Lobkowitz, averti enfin du départ des Français, se mit à leur poursuite ; il les atteignit à leur troisième marche ; mais Belle-Isle, bien décidé à ne pas accepter la bataille dans des circonstances aussi défavorables, lui échappa en faisant passer ses soldats sur des marais glacés : 2 ou 3,000 hommes moururent de froid. Enfin on arriva à Eyra le 26 décembre, le jour même où Chevert obtenait une honorable capitulation. Telle fut cette fameuse retraite de Prague, trop vantée peut-être par les contemporains, mais dans laquelle le maréchal donna incontestablement des preuves de talent, de résolution et de présence d'esprit. De retour à Versailles, il fut pourtant reçu d'abord avec quelque froideur, mais cette espèce de disgrâce dura peu. Dès l'année 1744, Belle-Isle, qui venait d'être créé prince de l'empire et chevalier de la Toison d'or, fut envoyé en Allemagne pour y ouvrir de nouvelles négociations. Après avoir visité les cours de Munich et de Cassel, il poursuivait sa route avec son frère à travers des contrées où le roi de Prusse avait partout des bureaux de poste qui, aux termes des conventions passées entre les princes allemands, devaient toujours être inviolables, lorsqu'ils furent arrêtés à Elbinyrode, ville appartenant à l'électeur de Hanovre, et bientôt après transférés en Angleterre. Malgré les vives réclamations du gouvernement français, qui offrit même de payer leurs rançons suivant le cartel établi, une année s'écoula avant qu'ils recouvrassent leur liberté. En 1746, le maréchal fut chargé de défendre la Provence contre les Autrichiens qui l'avaient envahie après avoir défait en Italie le maréchal de Maillebois. A son arrivée, il trouva les troupes dans un état déplorable, découragées, sans discipline, manquant de vivres, de munitions et d'argent. Il emprunta, en son nom, 50,000 écus avec lesquels il pourvut aux besoins les plus urgents, et le gouvernement lui ayant fait passer ensuite quelques renforts, il se vit en mesure de couvrir Castellane, Draguignan et Brignoles qui allaient tomber entre les mains de l'ennemi. Au commencement de l'année suivante, aidé de 4 ou 5,000 Espagnols, il prit l'offensive contre les Autrichiens et les Piémontais qui, supérieurs en nombre, mais forcés de se disséminer pour occuper un territoire très-étendu, commençaient à souffrir beaucoup de la disette. Il battit plusieurs de leurs détachements, les chassa de poste en poste, leur fit repasser le Var et délivra le territoire français. Non content de ces avantages, il voulut empêcher les Autrichiens de se porter sur Gênes qui venait de secouer leur joug. A cet effet, il les poursuivit dans le comté de Nice, prit Montalban, Villefranche, Vintimille, et forma le hardi projet de forcer le passage des Alpes pour transporter la guerre en Italie. Après avoir hésité quelque temps sur le choix du point d'attaque, il se décida pour le col ou défilé d'Exiles, et chargea son frère, le chevalier, de l'emporter. Ce dernier se dirigea, plein de confiance, vers la position presque inaccessible où s'étaient retranchés vingt et un bataillons d'infanterie : tous ses

efforts pour les en déloger furent impuissants. Après deux heures d'un combat désespéré, sa petite armée fut écrasée. Près de 4,000 soldats, plusieurs officiers généraux et supérieurs y laissèrent la vie; le chevalier lui-même, qui avait contribué plus que personne à faire décider cette désastreuse entreprise, fut tué en essayant de réparer son imprudence par des prodiges de valeur. Le maréchal, en apprenant la mort de son frère bien-aimé, du compagnon inséparable de sa fortune, fut saisi d'une vive douleur; il sut pourtant la surmonter pour remplir les devoirs que lui imposait la gravité des circonstances : « Je n'ai plus de frère, » s'écria-t-il, « mais il me reste une patrie, il faut la servir et la sauver; » et il prit aussitôt, avec une grande présence d'esprit, les dispositions nécessaires pour protéger le Dauphiné et la Provence contre une invasion. Bientôt après, il retourna à Versailles pour concerter avec le ministère le plan de la campagne suivante. Élevé à la pairie en récompense de ses derniers services, il alla reprendre le commandement de l'armée dès les premiers mois de 1748, rouvrit de bonne heure les hostilités, et il se préparait à assiéger Turin lorsqu'il apprit que le traité d'Aix-la-Chapelle venait de mettre fin à la guerre. Depuis cette époque, il ne parut plus sur aucun champ de bataille, mais c'est en partie par l'influence de ses conseils que le gouvernement de Louis XV s'engagea, quelques années après, dans la funeste guerre de sept ans. Appelé, en 1757, au ministère de la guerre, il combattit constamment, dans le conseil, l'opinion de ceux qui voulaient terminer par une prompte pacification cette lutte désastreuse. Son grand âge n'avait pas éteint son activité. C'est de son administration que datent l'agrandissement de l'école militaire, l'institution de l'ordre du Mérite pour les officiers protestants qui ne pouvaient aspirer à la croix de Saint-Louis, et la réforme d'un bon nombre d'abus. Ses dernières années furent attristées par la mort de son fils unique, le comte de Gisors, jeune officier de la plus grande espérance, tué à la bataille de Creveldt. Il mourut lui-même le 16 janvier 1761, dans sa 77e année. Ses obsèques furent célébrées avec beaucoup de pompe dans l'église des Invalides, où le célèbre père Neuville prononça son oraison funèbre. A toutes les dignités que nous avons énumérées à mesure qu'il les obtenait, nous devons ajouter qu'il était membre de l'Académie française et de celle des sciences. Il avait été marié deux fois, la première avec mademoiselle de Civrac, de la maison de Durfort, la seconde avec mademoiselle de Béthune, mère du comte de Gisors. Le maréchal de Belle-Isle était réglé dans ses mœurs, sincèrement religieux, plus sensible à l'amitié et aux affections de famille que ne le sont d'ordinaire les hommes dévorés d'une ambition aussi ardente. Son esprit était vaste, orné et cultivé. Il possédait au plus haut degré le don de l'insinuation. Ses talents militaires, sans être du premier ordre, ne pourraient être contestés avec justice. Trop souvent entraîné par un désir immodéré de grandeur et de gloire et par une tournure d'esprit romanesque qui lui firent commettre de grandes fautes, il conservait cependant assez de sang-froid pour combiner toutes les chances de la fortune, quelquefois pour réparer ses revers imprévus. Ce n'était pas tout à fait un grand homme, mais bien certainement un des hommes les plus éminents d'une époque où les esprits doués d'une certaine force et surtout d'une certaine originalité méritent d'autant plus d'être remarqués qu'il semblait y avoir peu de place pour eux dans un gouvernement exclusivement dirigé par des intrigues de cour. Belle-Isle, trop mêlé sans doute à ces intrigues, sut pourtant ne pas s'y absorber tout entier. Il parut voir, dans la faveur qu'il poursuivit sans cesse, non pas le but de son existence, mais un moyen nécessaire pour atteindre un autre but plus élevé que sa propre gloire, la grandeur de son pays. C'est là ce qui l'excuse et même ce qui recommande sa mémoire auprès de la postérité.

L. DE VIEL-CASTEL.

BELLEROPHE (*hist. nat.*), *bellerophus*. C'est le nom d'un genre de coquille établi par Denys Montfort aux dépens des *nautiles* (*voy.* ce mot) dont il diffère réellement par une ouverture très-évasée sur les côtés. La coquille qui lui sert de type offre jusqu'à 3 pouces de large, et se trouve dans les marbres du duché de Juliers. Elle avait d'abord été appelée *rosulite* par l'auteur.

BELLEROPHON. Personnage mythologique, dont le véritable nom était Hipponoüs. Le surnom de Bellérophon, Βελλεροφόντης, qui lui fut donné, a reçu diverses interprétations : tantôt on l'a traduit par meurtrier de Bellerus; tantôt on en a trouvé l'étymologie dans les deux mots Βουλή, con-

seil, et φέρω, porter, à cause de la prudence de ce héros. Les incertitudes ne sont pas moins nombreuses au sujet de sa naissance. Hygin le comprend au nombre des fils de Neptune, et lui donne pour mère la fille de Nysus, roi de Mégare, Eurynome qu'Apollodore appelle Eurymède. Plus généralement, on le représente comme petit-fils de Sisyphe et fils de Glaucus, roi d'Epire ou de Corinthe.

Bellérophon, jeune encore, fut forcé de quitter sa patrie à la suite du meurtre de Bellerus ou peut-être de son frère, nommé Alcimène, Pirène et Déliade, suivant les différents auteurs qui ont raconté cet événement. Il se retira à la cour de Tyrinthe ou d'Argos, auprès du roi Prœtus. Antée, ou plutôt Sthénobée, épouse de ce monarque, ne tarda pas à concevoir pour l'hôte de son mari une passion coupable; mais elle tenta vainement de le faire répondre à son amour; celui-ci fut insensible aux avances de la reine qui, pour se venger de ses dédains, le dénonça à Prœtus, comme ayant voulu attenter à son honneur et machiné, contre la personne royale, des projets ambitieux. Le prince ajouta foi à ces calomnies; mais, enchaîné par les devoirs de l'hospitalité, il n'osa faire sentir à Bellérophon l'effet de son indignation et l'envoya à Iobate, roi de Lycie et père de Sthénobée.

Iobate reçut à bras ouverts celui qu'il prenait pour un protégé de son gendre. Les neuf premiers jours de son arrivée se passèrent en fêtes et en festins. Le dixième, le roi ouvrit le message fatal et, dès ce moment, la perte du héros fut résolue. D'abord on l'envoya combattre la Chimère, monstre né de Typhon et d'Echidna, dont la forme bizarre offrait la tête d'un lion, le corps d'une chèvre et la queue d'un dragon. Sa gueule vomissait des flammes qui en rendaient l'approche extrêmement périlleuse. Minerve, qui avait pris sous sa protection le fils de Glaucus, lui amena Pégase qu'elle avait pris soin, dit Pausanias, Corinth. 4, de dompter elle-même, ou que, suivant Strabon, lib. VIII, p. 379, et ainsi que le représente une médaille de la famille Tadia (*voy.* Morell), il avait dressé lui-même devant les portes de Corinthe. Monté sur le coursier ailé, Bellérophon triompha facilement de son dangereux ennemi qu'il perça de ses flèches. Après s'être tiré si glorieusement de cette première expédition, dont on attendait sa perte, Iobate le chargea d'aller combattre les Amazones et les Solymes, ce qui lui fournit l'occasion d'une nouvelle victoire. Le roi de Lycie ne fut pas plus heureux en apostant des hommes pour le tuer dans une embuscade, le héros sortit victorieusement de ce dernier piége, et le prince, émerveillé de son courage et de sa fortune, reconnut son innocence et lui donna la main de Philonoé, sa fille, que d'autres nomment Cassandre et Anticlia. Bellérophon, associé, par cet hymen, au trône de Lycie, succéda à son beau-père. Quant à Sthénobée, elle mourut de honte et de rage, voyant sa vengeance impuissante et son crime démasqué.

Après plusieurs années d'un règne glorieux, le fils de Glaucus voulut couronner ses exploits d'un dernier qui les surpassa tous : monté sur Pégase, il tenta de gravir l'Olympe, projet insensé qui causa sa perte! Les dieux, irrités de sa témérité, envoyèrent un taon qui piqua le coursier divin et son maître fut renversé à terre. Cette chute ne causa pas néanmoins la mort de Bellérophon; mais les membres brisés, languissant, épuisé, en proie à une noire mélancolie, il expira après avoir erré longtemps dans les plaines Aléennes, qui prirent peut-être leur nom de son malheur (ἀλᾶσθαι, errer). Ce héros laissa deux fils : Isandre et Hippoloque, et une fille, Laodamie, que Jupiter rendit mère de Sarpédon. Sophocle a tiré de l'histoire de Bellérophon le sujet de sa tragédie d'*Iobate*, qui est perdue, et Euripide celui de sa *Sthénobée*, dont on a conservé seulement quelques vers. Quinault a donné, en 1665, une tragédie, et Thomas Corneille, en 1671, un opéra de Bellérophon. — Les différentes circonstances de la vie de ce personnage mythologique ont fourni aux artistes anciens le motif de plusieurs sculptures en pierres gravées. (*Voy.* Millin, *Galerie mythol.*, tom. II, explic. des planches 390-394.)

On a proposé sur l'explication de la fable de Bellérophon diverses hypothèses que nous exposerons rapidement sans les discuter. Les uns ne voient, dans tout ce que nous avons rapporté, qu'un événement historique, embelli par les poëtes, entouré de merveilleux par la crédulité et l'imagination populaires. Pour eux, la Chimère est un vaisseau pirate, dont le pavillon ou la proue rappelaient, par les images qu'on y avait figurées, les trois animaux auxquels le monstre empruntait une partie différente de sa forme; alors Pégase est un navire plus rapide qui l'aura capturé et que montait le héros. Pour les autres, la

Chimère est une montagne volcanique que la valeur de Bellérophon avait délivrée des lions, des chèvres sauvages et des serpents qui en dévastaient les flancs; ou même un simple rocher inaccessible, rappelant, par la configuration de ses pics, la tête de ces animaux; alors, par une métaphore habituelle aux peuples orientaux, on aura dit qu'un cheval ailé avait seul pu s'élever sur une cime aussi escarpée. (*Voy.* Banier, entretien XIII, et *Clericus ad Hesiod.*, Theog., v. 325). Enfin Bochart, lib. IV, ch. 6, n'a vu, dans la Chimère, qu'une fable fondée sur la signification des noms des trois principaux ennemis dont Bellérophon avait triomphé : Argus, Arsalus et Trosibius, ou mieux, Rosibius, mots qui ont, en phénicien, les sens de lion, chèvre et serpent.

Ce mythe a été interprété aussi à l'aide de l'astronomie et des phénomènes de la vapeur et de l'humidité. La position de la constellation de Bellérophon dans le ciel, par rapport à celle du Lion, de la Chèvre et du Serpentaire, ne rend point sans vraisemblance cette explication d'après laquelle le fils de Glaucus se confond avec Hippolyte; mais sa chute ne se prête pas aussi facilement à une assimilation avec les faits physiques du dégagement de l'eau vaporisée qui s'élève du sol pour y retomber ensuite condensée. L'idée d'une allégorie morale se présente plus naturellement à l'esprit.

ALFRED MAURY.

BELLES-LETTRES (*voy.* LETTRES).

BELLEVILLE. — Village situé sur le plateau d'un des coteaux qui dominent le vaste bassin de la Seine, et à une forte lieue au nord du centre de Paris. — Ce village portait anciennement le nom de *Savia*, Savie. Les rois de la première race y avaient une maison. Il reste encore des vestiges de cette ancienne habitation dans une ferme située sur le haut de la montagne, et qui retient le nom de ferme de Savie. — Le village prit plus tard le nom de *Poitronville*. Sa position, sur une butte qui domine tout Paris, lui a sans doute valu son nom actuel. — Séparé autrefois de Paris par des champs, il y est attenant aujourd'hui par une continuité de maisons bâties récemment des deux côtés de la route, en suivant la rue du Faubourg-du-Temple. Après avoir franchi le canal Saint-Martin, on arrive à la barrière. Au delà du boulevard extérieur, et toujours dans la même direction, on se trouve dans la large rue du lieu appelé la *Courtille*, lieu peuplé de guinguettes; puis on monte, et l'on arrive à Belleville sans s'apercevoir qu'on est hors de Paris.

La grande rue de Belleville est traversée par des rues et des ruelles bordées de belles maisons, de jardins, et qui aboutissent à des vignes, à des champs couverts de groseilliers, de lilas, de rosiers, et coupés en divers sens par de jolis sentiers ombragés. Des bords du plateau de Belleville on jouit des points de vue les plus gracieux et les plus magnifiques. La vue qui s'offre du côté de l'ouest présente une partie de Paris, le bassin de la Villette, le canal de Saint-Denis, la plaine de ce nom, et une infinité de maisons de campagne, de villages et de villes.

BELLEY (*géog.*). Ville de France, la *Bellica* des anciens, capitale de l'ancien Bugey, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement et de canton dans le département de l'Ain, située à une lieue et demie du Rhône, entre deux coteaux, à 14 lieues S. E. de Bourg et 15 E. de Lyon. Cette ville est le siége d'un évêché, dont l'établissement remonte au V[e] siècle, suffragant de Besançon, et comprenant pour diocèse tout le département de l'Ain; d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. Il y a encore, à Belley, un collége communal, une bibliothèque de 5,000 volumes, un musée, une société d'agriculture, et, depuis quelques années, une maison de retraite pour les jeunes personnes protestantes nouvellement converties au catholicisme romain. On y remarque la principale église et le palais épiscopal. Belley était une ville forte du temps des Romains. Alaric la brûla en 390, et Wibertus, son neveu, la rebâtit. Elle fut de nouveau incendiée et détruite, en 485, par Attila. Un duc de Savoie la reconstruisit, et, en 1601, Charles-Emmanuel la céda à la France. Sa population actuelle est de 4,000 habitants environ.

L'arrondissement de Belley renferme 9 cantons, 112 communes, et, d'après les derniers relevés statistiques, 74,270 habitants. Depuis le commencement du XIX[e] siècle, on y a ressenti plusieurs tremblements de terre. Parmi ses curiosités naturelles, on remarque la grotte de Challey, le lac d'Ambleau, les cascades d'Oches, de Châtillon, et la fontaine intermittente de Peyrau.

BELLIARD (AUGUSTIN-DANIEL, comte de), né à Fontenay-le-Comte, en 1769, et mort le 30 janvier 1832. C'est un des géné-

raux distingués de l'empire. Aide de camp de Dumouriez, en 1793, il fut destitué après la défection de ce général et eut le courage de recommencer sa carrière en qualité de simple soldat. Réhabilité, deux ans après, dans son grade de colonel adjudant général, il servit sous Hoche, en Vendée, et passa ensuite à l'armée d'Italie, commandée par Bonaparte, qu'il suivit plus tard en Égypte. — Le courage et les talents que Belliard montra pendant ces premières campagnes ne se démentirent jamais. Il se distingua en Prusse, en Espagne, en Pologne, surtout en Russie, et lors de la campagne de France, il reçut, après la bataille de Craon, le grade de général en chef de la cavalerie. — Après le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe, Belliard fut créé pair de France et nommé major général de l'armée que devait commander le duc de Berri; mais sa fidélité ne résista point à l'épreuve des cent jours, pendant lesquels Napoléon l'envoya diriger les opérations militaires du roi de Naples que la fortune venait d'abandonner sans retour. — Belliard, compromis après la seconde restauration, dans le procès du maréchal Ney, fut enfin remis en liberté le 3 juin 1816, et même réintégré à la chambre des pairs, le 5 juin 1819. La révolution de 1830 augmenta l'importance diplomatique de Belliard, et, lorsque la Belgique se fut déclarée indépendante de la Hollande, ce fut lui qu'on envoya à Bruxelles pour y négocier les intérêts de la France et du nouvel État. — Il y mourut.

BELLIÈVRE (Nicolas de), dont le nom de famille était Pomponne, mérite une place distinguée parmi les membres de l'ancienne magistrature qui s'illustrèrent par leur fermeté et leur indépendance. Il était le troisième fils du chancelier de Bellièvre, qui, avant d'occuper cette dignité éminente, avait rempli un grand nombre de missions diplomatiques, et mourut en 1607, après avoir servi sous cinq rois. Nicolas de Bellièvre, voué lui-même aux fonctions judiciaires, se trouvait président à mortier au parlement de Paris à l'époque du procès criminel intenté au duc de la Valette par les ordres de Louis XIII, qu'excitait le ressentiment du cardinal de Richelieu, ennemi personnel de l'accusé. C'était une commission composée des présidents du parlement, du chancelier, de plusieurs pairs et conseillers d'État, devant laquelle on le traduisit par contumace. Mais, par une plus grande violation des règles de la justice et de la procédure, le roi lui-même, toujours à l'instigation de son ministre, avait voulu présider cette commission. Un tel abus d'autorité excita les remontrances de la plupart des magistrats présents; mais nul ne l'attaqua avec plus de courage que le président de Bellièvre. Quand ce fut à son tour d'émettre son avis : « Je vois quelque chose de fort étrange, dit-il, un roi qui opine au jugement d'un de ses sujets. Jusqu'à présent, les rois se sont réservé les grâces, et ont renvoyé la condamnation des coupables à leurs cours de justice. Votre Majesté, sire, pourrait-elle ici soutenir la vue d'un gentilhomme sur la sellette, qui ne sortirait de votre présence que pour aller mourir sur l'échafaud! Cela est incompatible avec la majesté royale. La vue du prince porte partout les grâces avec elle. Tous ceux qui sont admis devant lui doivent se retirer contents et joyeux. » Bellièvre ajouta plusieurs autres raisons non moins fortes pour motiver son refus d'opiner sur le fond de l'affaire, refus qui lui attira les reproches et les menaces du roi. Le lendemain, il consentit, à la vérité, à voter sur les questions du procès, mais ce fut pour absoudre l'accusé des crimes de trahison et de désobéissance militaire. Il ne consentit qu'à le reconnaître coupable d'être sorti du royaume, et d'avoir manqué à la justice du roi en paraissant la craindre. Quoique ces dernières conclusions fussent elles-mêmes trop sévères, car le duc de la Valette ne s'était pas trompé dans ses appréhensions, elles laissent entier le mérite de la résistance de Bellièvre à la condamnation inique qu'on exigeait de lui, et qui fut arrachée aux autres juges. Bellièvre ne fut pas inquiété pour sa noble conduite, quoique le roi et son ministre eussent survécu quelques années au procès de la Valette. — Le président de Bellièvre laissa un fils, qui devint premier président du parlement, et qui mourut en 1657. Il n'avait pas dégénéré de son origine, à en juger par cet éloge que fait de lui le P. Hénault : « Le cardinal de Mazarin le regretta peu. C'était le seul homme du royaume avec lequel il gardât des mesures, l'estimant assez pour le craindre. » C'est à ce digne magistrat, mort sans postérité, que l'on doit la fondation de l'hôpital général de Paris.

B. D.

BELLINI (Vincenzio). — L'auteur de *i Puritani* était Sicilien comme Théocrite,

dont les suaves inspirations, quoique exprimées d'une façon différente, ne sont pas sans analogie avec les siennes. Peu de profondeur, beaucoup de grâce, de passion, de mélodie, voilà ce qu'ont de commun le poëte et le compositeur qui naquirent sous le même ciel à onze siècles de distance. Le père de Bellini était musicien; son oncle l'était également. Vincenzio suivit la même carrière. Mais bientôt les leçons qu'il recevait dans sa famille ne lui suffirent plus; il fut admis au conservatoire de musique de Naples, d'abord comme externe, puis, à cause de ses dispositions, comme pensionnaire gratuit, maître répétiteur, et enfin premier élève chargé de la surveillance générale. Zingarelli, son maître, qui l'aimait beaucoup, l'engagea à écrire une messe. Le jeune compositeur ayant réussi au delà de ce qu'il avait espéré, osa s'élancer dans la carrière dramatique, objet de son ambition. Son premier opéra, *Adelson e Salvini*, fut accueilli favorablement, et valut à l'auteur d'être recommandé au roi et chargé d'un nouvel ouvrage. *Bianca e Fernando* eut encore plus de succès que son aîné; on y distingua surtout un charmant duo pour ténor et basse, et un très-bel air de bravoure que chantait Lablache. Le directeur du théâtre de Naples, qui dirigeait aussi celui de Milan, voyant de quelle importance il était pour lui d'encourager le talent de Vincenzio, l'engagea à partir pour Milan pour y composer un troisième ouvrage. Bellini y consentit avec joie, et ce fut dans cette ville qu'il fit représenter, en 1827, *il Pirata*, qui mit le sceau à sa réputation. Les journaux n'eurent pas assez d'éloges pour le nouveau compositeur, que quelques-uns plaçaient même au-dessus de Rossini. Les divers théâtres d'Italie se disputèrent ses œuvres. Ce fut peut-être à la hâte qu'il mit à satisfaire aux demandes des directeurs qu'il faut attribuer la faiblesse de sa *Straniera*, qu'il donna au théâtre de la Scala, et de *i Capuleti e Montecchi*, libretto déjà traité par Vaccai dans *Giuletta e Romeo*. Mais il se releva glorieusement par la charmante partition de la *Somnambula*, et surtout par son magnifique opéra de la *Norma*, une des plus belles entre celles que l'Italie nous a léguées, mais qui ne fut pas d'abord appréciée à sa valeur, parce que, dit-on, l'actrice chargée du principal rôle chanta faux en différents passages.

Heureux, mais non enorgueilli de ces succès, Bellini songea à retourner voir sa patrie et son vieux père, qui, grâce à lui, pouvait vivre sans aller donner des leçons de musique. Ce voyage fut une ovation continuelle; ses compatriotes firent même venir exprès une troupe pour exécuter tous ses opéras, et lui donner ainsi la fête la plus flatteuse pour cet artiste. Bellini passa l'été de 1832 à Catania; il eût même désiré y rester toute sa vie, car il se sentait déjà atteint de cet amour du *far-niente* qui nous a enlevé Rossini. Mais Venise l'appelait avec ardeur; il céda, et fit jouer, en 1833, dans cette ville, sa *Béatrice Tenda*, qui ne put être appréciée qu'imparfaitement, parce qu'elle ne parut qu'à la fin de la saison théâtrale. De là, Bellini se rendit à Londres, en compagnie de madame Pasta, puis à Paris, où l'attendaient de nouveaux triomphes. Ce fut à Puteaux, où il s'était retiré pour se recueillir, qu'il composa pour le Théâtre-Italien l'ouvrage qui fait son plus beau titre de gloire, *i Puritani*. Ce fut le chant du cygne. Bellini ne jouit que peu de temps de l'enthousiasme qui accueillait son œuvre, et mourut à sa campagne, en 1835, à l'âge de 32 ans.

D'autres compositeurs ont mieux connu que Bellini les secrets et les ressources de l'orchestration, d'autres ont fait preuve d'une puissance plus grande dans la peinture des passions, d'autres ont eu plus d'originalité peut-être, mais ce qui ne s'apprend pas et que la nature donne, l'intime de la mélodie, personne ne l'a possédé à un plus haut degré; personne n'a trouvé de plus fraîches inspirations, de plus douces, de plus gracieuses cantilènes. Bellini est proprement dit le musicien des femmes, et peut-être sa renommée modeste sera-t-elle plus durable que celle de ses bruyants successeurs. FL.

BELLINI (Jacques) (*biog.*), peintre d'histoire et de portraits, né à Venise, mort en 1440, doit sa plus grande célébrité à ses fils Gentile et Jean, dont il fut le premier maître, et auxquels il communiqua le secret de la peinture à l'huile. Lui-même, cependant, n'était pas sans un véritable talent; ses portraits de Cornaro et de la reine de Chypre prouvent qu'il eût mérité de prendre place parmi les artistes distingués, s'il n'eût été éclipsé par le talent supérieur de ses fils.

BELLINI (Gentile) (*biog.*), fils du précédent, naquit à Venise en 1421, et y mourut en 1501. Bien qu'inférieur à son frère Jean, bien que toujours sec et dur, Gentile jouit

d'une grande réputation, et après avoir été employé par la république à divers travaux du palais ducal, ce fut lui encore qui fut choisi pour être envoyé à Constantinople, quand Mahomet II eut demandé à la république un de ses peintres les plus distingués.

BELLINI (JEAN) (*biog.*), artiste bien supérieur à son père et à son frère, naquit comme eux à Venise, en 1426. Ce fut l'un des peintres qui honorèrent le plus les commencements de l'école vénitienne. Ses ouvrages sont nombreux dans sa patrie; on cite principalement un *saint François* au palais Cornaro, un tableau à l'église des Franciscains, enfin une *sainte Famille* qu'il composa en 1516, l'année même de sa mort. Le musée du Louvre possède une *Vierge* et plusieurs *Saints*, peinture qu'il exécuta à l'âge de 79 ans, et son propre portrait peint par lui-même, à côté de son frère Gentile. Jean est brun, mais Gentile est reconnaissable à une épaisse chevelure rousse. E. B.

BELLMAN (CHARLES MICHAEL) est le poëte le plus national que la Suède ait produit. Il prend le nom de *Fredman* dans ses épîtres (*epistlan*). Il naquit à Stockholm en 1741. Il était à peine sorti de l'enfance, qu'il manifesta des dispositions pour la poésie; sa jeune lyre alors ne s'exerçait que sur des sujets pieux. Plus tard, entraîné par les plaisirs de la capitale, il célébra les délices du vin. Son nom fut bientôt connu dans toute la Suède; le roi, Gustave III, lui-même, jeta les yeux sur lui, quoique ses poésies ne fussent pas celles d'un courtisan, et lui donna un emploi peu pénible, qui pouvait le faire vivre honorablement. Ses productions sont des chansons nationales, et plus souvent des scènes d'orgies, tracées avec les couleurs les plus vives. La plupart sont improvisées et portent le cachet d'une profonde inspiration. La nouvelle école de Suède professe pour ses chansons l'admiration qu'elles méritent, tandis que l'ancienne ne faisait que hausser les épaules à son nom. La Suède moderne lui a érigé une statue en marbre, dans le parc de la capitale, où, chaque année, l'on consacre un jour de sa fête à sa mémoire. Ses principaux poëmes sont imprimés sous le nom de *Baché Tempel* et *Fredmans Epistlan*. J. F. DE LUNDBLAD.

BELLONE (*myth.*). Nom de la déesse de la guerre. On la représentait armée d'un casque et d'une cuirasse, les cheveux épars et en désordre, tenant d'une main une pique et de l'autre une torche, ou bien un fouet ensanglanté. Elle avait communément ses temples hors des villes; en sa qualité de divinité fort turbulente. Celui de Rome se trouvait près de la porte Carmentale; c'était là que le sénat donnait audience publique aux ambassadeurs qu'il ne voulait pas introduire dans l'intérieur de la ville. Ce temple renfermait une petite colonne nommée *Bellica*, sur laquelle on plaçait une pique lorsqu'on voulait déclarer la guerre à quelqu'un. Les consuls remplissaient encore la même cérémonie, en lançant un javelot par-dessus et le plus loin possible, comme s'ils l'eussent jeté dans le pays ennemi.

BELLONE (*bot.*), *bellonia*. Genre de plante ainsi nommé par le père Plumier en l'honneur de Pierre Belon, médecin-botaniste de Caen, et qui offre beaucoup de rapport avec la famille des rubiacées (*voy.* ce mot), à la suite de laquelle le placent les auteurs. Il offre pour caractères : calice à cinq divisions lancéolées, corolle en roue présentant un tube court et un limbe partagé en cinq lobes obtus; cinq étamines à anthères oblongues et conniventes, s'insérant au tube par des filets courts; un seul stigmate terminé par un style unique. Le fruit est une capsule terminée supérieurement par une sorte de bec que forment les divisions du calice, renfermant une seule loge à deux valves, selon Swartz, et contenant des graines nombreuses attachées à des placentas pariétaux.—On ne connaît encore, dans le genre *bellonia*, que deux arbrisseaux d'Amérique à feuilles opposées : le *bellonia aspera*, Plumier, et le *bellonia spinosa*, Swartz. Dans l'un et l'autre, les feuilles ne sont pas entières, mais dentées et dépourvues de stipules, caractère qui semblerait devoir les exclure de la famille des rubiacées.

BELLOVÈSE, le premier chef gaulois qui franchit les Alpes; il était neveu d'Ambigat, roi des Bituriges, et frère de Sigovèse. Tite-Live nous apprend que le pays des Bituriges se trouvant chargé d'habitants, le conseil de la nation résolut d'envoyer deux colonies chercher de nouveaux établissements hors de la Gaule. Bellovèse et Sigovèse, neveux du roi, furent les conducteurs et les chefs de ces colonies. Le sort envoya Sigovèse vers la forêt Hercynienne, et Bellovèse dans l'Italie.

Ce dernier, à la tête de sa colonie, arriva dans le pays des Tricastins, où il trouva la

barrière des Alpes, jusqu'alors insurmontable : pendant qu'il s'occupait des moyens de la franchir, il apprit que des Phocéens, qui comme lui cherchaient un établissement, avaient été attaqués par les Saliens. Envisageant dans le succès de ces nouveaux venus le présage de sa propre destinée, il marcha à leur secours, et, grâce à sa protection, on vit s'élever sur le terrain que ces étrangers avaient occupé à leur débarquement, une ville puissante sous le nom de Marseille. Bellovèse franchit ensuite les Alpes par la gorge de Turin, défit les Toscans sur les bords du Tésin, remporta plusieurs victoires sur différents peuples, et fonda la ville de Milan, vers l'an 550 avant Jésus-Christ, sous le règne de Tarquin ; ensuite la multitude qu'il avait amenée se répandit dans le pays des Libuens. D'autres Gaulois, accourus au bruit des succès de Bellovèse, s'établirent successivement dans l'Étrurie, dans la Ligurie, et jusqu'au pied des Apennins. Bellovèse régna longtemps sur ces fertiles contrées qui prirent le nom de Gaule Cisalpine.

BELLOY (Pierre-Laurent du), né à Saint-Flour, en Auvergne, en 1727, fut amené à Paris à l'âge de 5 ans, perdit son père un an après, et dès lors n'eut d'autre appui que son oncle, célèbre avocat au parlement de Paris, qui le destinait à la même profession. Ses études achevées, il se partagea entre la jurisprudence, qu'il avait en aversion, et les lettres qu'il aimait passionnément. Désespérant de vaincre la résistance que son oncle opposait à ses goûts, il disparut un jour, et alla jouer la comédie dans les cours du Nord. Il passa plusieurs années à la cour de Saint-Pétersbourg, sous le règne d'Élisabeth, qui lui témoignait beaucoup d'intérêt; mais la France était toujours l'objet de ses regrets et de ses vœux. — En 1758, il revint à Paris pour faire jouer sa tragédie de *Titus*. Du Belloy, qui avait compté sur cette pièce pour fléchir le courroux de son oncle et reprendre son rang dans la société, vit son espoir renversé par la chute de cet ouvrage ; mais il ne se découragea point, et donna bientôt après sa tragédie de *Zelmire*, qui obtint un grand succès. Elle fut suivie du *Siége de Calais*, dont la représentation fait époque dans nos fastes dramatiques. — Désormais voué aux sujets nationaux, du Belloy composa *Gaston et Bayard*, *Gabrielle de Vergy*, et enfin *Pierre le Cruel*. La première de ces tragédies eut un succès brillant, et fit ouvrir à son auteur les portes de l'Académie française; la seconde ne fut jouée qu'après sa mort, et elle réussit ; la troisième essuya une chute complète. Trop sensible à ce dernier échec, du Belloy mourut après deux années de langueur, en 1775. — En général, du Belloy entendait bien la scène; mais ses situations les plus frappantes consistent en coups de théâtre presque toujours amenés par des invraisemblances. Son style sent l'effort et la recherche; sententieux, déclamatoire, il offre cependant quelquefois de grandes pensées et de nobles sentiments exprimés en beaux vers.

C. V.

BELLUNE (*géog.*), sur la *Piava*, jolie petite ville de la Marche Trévisane, dans les États de Venise, patrie du Titien. Elle a donné son nom au maréchal Victor, qui fut fait duc de Bellune. Il est à remarquer que le petit territoire appelé Marche Trévisane renferme six villes qui ont donné leurs noms à des ducs de l'empire, Trévise, Bassano, Conegliano, Feltre, Bellune et Cadore.

BELLUNE (Victor-Perrin, duc de), né à la Marche, dans la ci-devant Lorraine, en 1766. A 15 ans il entra au service dans l'artillerie, et dut à la révolution l'avancement rapide qu'il obtint. Sa belle conduite au siége de Toulon, en 1793, lui valut le grade de général de brigade. Rétabli de deux coups de feu qu'il avait reçus à ce siége, il se rendit à l'armée des Pyrénées-Orientales, il se trouva au siége de St.-Elme et des Roses, et à toutes les batailles qui furent livrées jusqu'à l'époque du traité de Bâle. — Il se fit remarquer, en 1796, aux affaires de Laano, de Cosaria et de Dego, mais plus particulièrement, en 1797, à celles de la Favorite et de St.-Georges, où il fit mettre bas les armes à 8,000 hommes de la division autrichienne de Proverun. Il fut nommé, en récompense d'un tel service, général de division. — Il battit l'ennemi sur le Serio, surprit la place d'Ancône, et fit prisonniers 5,000 hommes qui en formaient la garnison.

Pendant la paix que procura le traité de Campo-Formio, le général Victor eut le commandement du département de la Vendée, où il parvint à rétablir le calme. — Il retourna en Italie en 1799, et prit une part honorable aux batailles de Ste.-Lucie, de Villa-Franca, d'Alexandrie. A Marengo, chargé de soutenir les efforts de l'armée autrichienne, il les soutint pendant huit

heures, sans perdre un pouce de terrain, jusqu'à l'arrivée de l'armée française. Un sabre d'honneur lui fut décerné par le premier consul.

Le général Victor se rendit ensuite à la cour de Danemark, en qualité d'ambassadeur de la république, et y resta jusqu'au moment où la guerre éclata entre la France et la Prusse. — Il fut blessé à la bataille d'Iéna, et prit part à tous les succès qui illustrèrent la campagne de 1806. Commandant (1807) du 1[er] corps de la grande armée à la bataille de Friedland, dont le succès fut dû en partie à l'habileté de ses manœuvres, il reçut le bâton de maréchal sur le champ de bataille même. — Employé en Espagne vers la fin de 1808, le maréchal Victor y commanda un corps d'armée, à la tête duquel il se distingua contre l'armée de Galice; il fut également heureux en 1809 à la bataille d'Uclès, où il battit le duc de l'Infantado, il lui fit 15,000 prisonniers.— Les succès qu'il obtint à la bataille de Médellia furent décisifs. Il détruisit l'armée commandée par Coesta. — Chargé d'investir Cadix, il la fit entourer de remparts inexpugnables, et ne pouvant s'en rendre maître, il prit des mesures pour être lui-même à l'abri de toute insulte. — Appelé en Russie en 1812, il se couvrit de gloire au combat de la Bérésina. En 1813, à la bataille de Dresde, il fixa la victoire par une manœuvre hardie qui enleva les positions de la gauche des alliés, et isola 15,000 Autrichiens, qui furent faits prisonniers. Les champs de Wachau, de Leipsick et de Lanau furent aussi témoins de sa valeur. — Ayant repassé le Rhin, il marcha sur Strasbourg, et mit en état de défense toutes les villes de l'Alsace. Il défendit ensuite les Vosges pied à pied; mais des forces supérieures l'obligèrent de se replier sur la Meuse, où il tint encore quelques jours, et ensuite sur Saint-Dizier, d'où il chassa les Russes le 27 janvier 1814. — Quelques jours après, il s'empara du village de Brienne, malgré 15,000 hommes, tant Russes que Prussiens, qui l'occupaient. Le 9 février, il se dirigea vers la Seine, seconda les opérations de l'empereur à Champaubert et la Ferté, et contribua puissamment au succès des affaires de Nangis et de Villeneuve.

Après la restauration, en 1814, le duc de Bellune reçut du roi la croix de Saint-Louis et le commandement de la 2[e] division militaire à Mézières; et, lorsqu'en 1815 Napoléon revint de l'île d'Elbe, il fit tous ses efforts pour empêcher le mouvement des troupes; n'ayant pu y parvenir, il se rendit en Belgique avec le roi, et y resta jusqu'au mois de juillet 1815. A cette époque, il rentra en France à la suite des Bourbons, et fut nommé successivement pair de France, major général de la garde royale, et enfin président de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers pendant les cent jours. — Louis XVIII ne cessa point de donner des marques de confiance au duc de Bellune. En 1821, il fut nommé ministre de la guerre. Le choix d'un guerrier qui avait fait longtemps la guerre en Espagne donna encore plus de consistance au bruit qui se répandait alors, que les troupes rassemblées au pied des Pyrénées n'attendaient qu'un moment favorable pour pénétrer dans la Péninsule. — Le duc de Bellune ne prit point une part très-active à la guerre d'Espagne; il ne resta auprès du prince généralissime que pour être témoin du passage de la Bidassoa. Il quitta l'armée à cette époque même, et était de retour à Paris le 14 avril. Le lendemain, il reprit le portefeuille de la guerre. — Une ordonnance du roi rendue le 28 octobre, et contre-signée par M. de Villèle, nomma le duc de Bellune ministre d'État et membre du conseil privé. Cette retraite, ou peut-être ce renvoi, parut avoir laissé des traces dans son cœur; car, nommé à l'ambassade de Vienne quelques mois après, il la refusa. Cependant le duc changea plus tard de résolution; il partit pour son ambassade, et fut très-bien accueilli.

Charles X ajouta aux honneurs dont le duc de Bellune était déjà comblé sa nomination au grade de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, dans la promotion que ce prince fit, à Reims, le lendemain de son sacre.— Le duc de Bellune est mort en 1841, honoré de tous les partis. C. V.

BELO (*bot.*) Nom malabre d'un arbre des Moluques, représenté par Rumphe dans son *Herbarium Amboinicum* (vol. III, pl. LV, p. 98), sous le nom de *arbor polorum*. Les indigènes lui donnent un nom d'une signification analogue, *cajus belo*, c'est-à-dire *bois de pieux*, et les Hollandais celui de *paalen-boog*. — Il s'élève comme un buisson à la hauteur de 20 à 30 pieds sur plusieurs troncs cylindriques tortus, quelquefois anguleux, du diamètre d'un demi-pied à

1 pied. Ses feuilles sont alternes et assez écartées, disposées circulairement sur un rang double de cinq à six paires de folioles presque opposées, elliptiques, pointues, lóngues de 7 à 9 pouces, et deux ou trois fois moins larges. De l'aisselle de chacune des supérieures sort une panicule de fleurs d'un pied et plus de longueur, ramifiée, dans sa partie supérieure, en cinq à six branches fourchues et deux alternes. Chacune de ces fleurs est hermaphrodite, ressemble assez à celle du muguet ou de l'aubépine, et consiste en un calice à cinq feuilles arrondies, concaves, une fois plus longues que larges et caduques, en une corolle à cinq pétales de même forme et d'un blanc pâle; dix étamines égales, une fois plus longues, droites, très-minces, contiguës à la corolle et rangées sur un disque vert, sur lequel se trouve placé l'ovaire portant à son sommet un style égal aux étamines, et surmonté par un stigmate hémisphérique, légèrement velouté. L'ovaire, en grandissant, devient un fruit en écorce sphéroïde, verdâtre, à une loge ne s'ouvrant pas et contenant un osselet sphéroïde monosperme. Les fleurs du belo exhalent une odeur de cannelle fort agréable. Ses tiges les plus longues et les plus droites servent à faire des pieux, pour enfoncer dans l'eau principalement, usage auquel le rend fort propre la dureté de son bois.

BELOMANTIE, mot formé de βέλος, flèche, arme de jet, et de μαντεία, divination; ainsi la bélomantie est la divination à l'aide des flèches ou des armes analogues. Ce moyen de tirer les sorts a été usité par plusieurs peuples de l'antiquité. Lorsque les Chaldéens voulaient entreprendre quelque projet ou un grand voyage, ils mêlaient dans un carquois le nom des villes où ils voulaient aller, ou des choses qu'ils avaient l'intention d'entreprendre, et se déterminaient d'après celui qu'ils tiraient le premier. C'est à ce mode de divination que fait allusion Ezéchiel, dans le chapitre XXI de ses prophéties, quand il dit : « Car le roi de Babylone s'est arrêté à la tête de deux chemins; il a mêlé des flèches dans un carquois pour en tirer un augure de la marche qu'il doit prendre..... Le sort est tombé sur Jérusalem et lui a fait prendre la droite. »

Selon saint Jérôme et Grotius, la bélomantie passa des Chaldéens aux Perses, aux Scythes, et de là aux Germains. Les Perses font des incantations en tenant dans leurs mains un faisceau de baguettes de bruyère. Strab., lib. XV. c. III-XI. Hérodote, en parlant des Scythes, rapporte, Melpomène, cap. LVII, qu'on voit chez eux un grand nombre de devins qui se servent de baguettes de saule pour prophétiser. Ils portent avec eux, ajoute-t-il, de grands faisceaux de ces sortes de baguettes, et lorsqu'ils veulent opérer, ils les mettent par terre, et dénouant le faisceau, ils rangent séparément chaque baguette en jetant les sorts; et, à mesure qu'ils les prononcent, ils réunissent une à une les baguettes en paquets.

Ammien Marcellin raconte, au sujet des barbares, un procédé analogue. — Tacite dit dans sa *Germanie*, chap. X, que les peuples de cette contrée coupent une baguette d'arbres fruitiers qu'ils divisent en morceaux, distingués chacun par certaines marques; ils les jettent ensuite pêle-mêle sur une toile blanche. — Cette manière de tirer les sorts a été appelée xylomantie. Elle est usitée en Chine.

Les Romains prirent les augures avec les pointes des armes; mais, à partir de M. Marcellus, ce procédé fut abandonné, ainsi que nous l'apprend Cicéron. (*De divinatione*, lib. II, 36.) Chardin dit que la bélomantie est encore fort accréditée chez les Persans, et Pococke, dans son *Essai sur l'histoire des Arabes*, remarque que cette nation fait usage d'une divination de ce genre qu'ils nomment : *alazalam*. Ils prennent pour cela trois flèches : sur l'une ils écrivent, le Seigneur m'a commandé; sur l'autre, le Seigneur m'a empêché, et sur la troisième ils ne mettent aucune inscription. Ils placent ces flèches dans un vase, et en tirent une au hasard. Si la troisième leur tombe sous la main, ils la remettent jusqu'à ce qu'ils aient pris une des deux autres. — L'axinomantie, ou divination par la hache, doit être considérée comme une variété de la bélomantie.

ALFRED MAURY.

BELON (PIERRE), docteur en médecine de la faculté de Paris, naquit dans le Maine vers 1518. Il voyagea en Grèce, en Judée, en Arabie, et il publia une relation sur tout ce qu'il avait trouvé de remarquable dans ces diverses contrées. Il composa, en outre, plusieurs ouvrages sur l'histoire naturelle, recherchés dans le temps pour leur précision, mais oubliés aujourd'hui. Henri II et Charles IX lui accordèrent leur estime, et le cardinal de *Tournon* son amitié. Cet homme

inoffensif fut assassiné par un de ses ennemis, près de Paris, en 1564, à l'âge de 46 ans.

BELONE (*hist. nat.*). C'est le nom d'une espèce de poisson du genre *esoce*, assez commun dans nos mers, et que Cuvier prend pour type de son sous-genre *orphie* (*voy.* les mots ÉSOCE et ORPHIE pour les caractères zoologiques); l'*aulostome* de Lacépède, *fistularia chinensis* de Lin.; poisson qui se trouve dans la mer des Mèdes et dans celle d'Amérique, et qui s'appelle aussi communément *belone tacheté*.

BELOUTCHISTAN (BALOOCHISTAN). Vaste contrée de l'Asie comprise entre les 58e et 67e degrés de longitude orientale et les 25e et 30e de latitude australe, bornée au nord par le royaume de Kaboul, à l'est par celui de Lahor, à l'ouest par celui de Perse, et au sud par le golfe d'Oman. — Le Beloutchistan, dont on estime la surface à 1,600 lieues carrées et la population à 3,000,000 d'habitants, est une sorte de confédération formée de plusieurs peuples, dont les Beloutchis, qui sont les plus nombreux et les plus puissants, ont donné leur nom à tout le pays. Cette contrée, malgré son étendue, n'est arrosée que par de faibles courants d'eau, qui, pour la plupart, sont à sec pendant les chaleurs de l'été; aussi, outre un grand désert, y rencontre-t-on fréquemment des plaines sablonneuses et des montagnes stériles; les vallées seules sont productives. On tire de ce pays des bois précieux, de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, du plomb. — La confédération comprend six provinces, gouvernées chacune par un *serdar* ou khan, qui sont : Saravan, capitale Khelat, dont le khan est considéré comme le supérieur des autres chefs; Katch-Gandavà, capitale Gandavà, presque aussi grande et mieux bâtie que Khelat; Djhalavan, capitale Zouri; Louz, capitale Bela; Mekran, capitale Kedjé; Kouhistan, capitale Pouhra, siége du serdar des Ourabhis.

BELOSTOME, *belostoma* (*entom.*). Genre d'insectes hémiptères de la famille des hydrocorises ou punaises d'eau, créé par Latreille aux dépens des *nèpes* de Fabricius, dont il diffère par ses quatre tarses postérieurs, qui ont deux articles bien distincts, et ses antennes en demi-peigne; leur second article et les suivants étant prolongés sur un côté, en une dent longue et linéaire. Le corps est moins allongé et plus large que dans les nèpes. Il renferme quatre espèces toutes exotiques.

BELSUNCE DE CASTELL-MORON (LOUIS-FRANÇOIS-XAVIER DE), évêque de Marseille, s'immortalisa par le zèle et l'activité dont il fit preuve lors de la peste qui désolait cette ville (1720-1721). Il était né, le 4 décembre 1671, au château de la *Force*, en Périgord, d'une famille ancienne, originaire de la Navarre; ses parents le destinaient aux armes; doué de peu de goût pour cette profession, il se fit prêtre, entra chez les jésuites et conserva pour leur ordre un dévouement et une affection qui ne se démentirent jamais. Il était grand vicaire d'Agen (1799), lorsque la cour l'honora du siége de Marseille. Il eût coulé probablement des jours sans bruit et sans gloire dans la pratique des devoirs de ce poste élevé et se fût éteint comme un prélat ordinaire, sans le fléau qui vint désoler, pendant près de deux ans, son diocèse et son troupeau chéri. Le spectacle affreux qui se développa sous ses yeux lui fit trouver un courage et des forces dont fort peu d'hommes sont capables : toujours sur pied et digne imitateur de Borromée, on le voyait tantôt les pieds nus et la corde au cou, se traînant en victime expiatoire; tantôt porter des secours aux malades en tenant la sainte hostie, s'efforcer de conjurer le fléau par la ferveur de ses prières.
Continuellement en contact avec des pestiférés, il conserva une santé parfaite, tant est grande la force que donne un courage religieux. Eh bien! qui le croirait? lorsque les ravages de la maladie eurent entièrement cessé, l'héroïsme du saint évêque ne recueillit qu'une froide indifférence; le régent seul se souvint de ses services et voulut du moins l'en récompenser, en lui offrant, dans l'évêché de Laon, la dignité de premier pair ecclésiastique. En 1729, on lui proposa l'archevêché de Bordeaux ; mais M. de Belsunce s'honora encore plus lui-même en restant fidèle au siége que ses belles actions avaient si noblement décoré. Afin de le dédommager de ses refus, la cour lui donna deux riches abbayes, et le pape Clément XII l'honora du pallium (1731). Douze ans après la cessation de la peste, le poëte anglais Pope se souvint de Belsunce et lui consacra deux vers dans son *Essai sur l'homme;* en voici la traduction :

Quand l'air souffle la mort aux champs de la Provence,
D'où vient qu'un saint prélat, de mourants entouré,
Semble respirer seul un air plus épuré? (DELILLE.

Dès lors les muses françaises se réveillèrent, et le nom de l'évêque de Marseille fut placé à côté de ceux de Vincent de Paul et de Fénélon... M. de Belsunce termina sa vertueuse carrière le 4 juin 1755. Il avait fondé, à Marseille, le collége des jésuites qui portait son nom; on croit que le livre de l'*Antiquité de la ville de Marseille et de la succession de ses évêques* est son ouvrage.

BELT (Grand). C'est un détroit qui joint le Catégat à la mer Baltique. Il s'allonge entre Seeland et Fionie, et se termine vers les îles de Langeland et de Laland. Sa longueur est d'environ 16 lieues, et sa largeur de 7 à 8. Sa profondeur est très-inégale; la navigation y est peu sûre pour les vaisseaux qui prennent beaucoup d'eau, car elle couvre un grand nombre de bancs dangereux et d'îlots. Le trajet en est facile en été par le bateau à vapeur, qui va de Nyborg à Corsoer; mais les tempêtes et les glaces le rendent souvent long et pénible dans l'automne et pendant l'hiver. Le passage de l'armée suédoise sur la glace, en 1658, sous les ordres de Charles Gustave, est regardé comme un des prodiges de l'histoire moderne; car ni avant, ni depuis, la mer n'a pu porter un si lourd fardeau.

BELT (Petit), détroit qui met en communication le Catégat et la mer Baltique. Il ressemble à une grande rivière passant entre la Fionie et la côte orientale du Jutland. Il n'a pas un quart de lieue de largeur de Middeffart (Fionie) à Snoghoi dans le Jutland. Le courant y est extrêmement rapide, et les côtes sont peu élevées.

BELTSEPHON. (*Voy*. Beelsephon.)

BELUGA (*zoolog*.). Mammifère de l'ordre des cétacés et du genre dauphin, sous-genre des delphinoptères. (*Voy*. ces mots pour les caractères zoologiques et génériques.) C'est le *delphinus lycas*, Gmel.; *delphinoptère beluga* de Lacépède. Il a de 15 à 18 pieds de longueur. La figure de son corps est conique, le devant de sa tête en forme de cône obtus et incliné; point de nageoires dorsales; sur le nez est une protubérance à laquelle l'évent aboutit en se dirigeant obliquement vers le dos, de sorte que l'eau qu'il rejette tombe en arrière. Cet animal, commun dans le détroit de Davis et principalement dans une baie plus méridionale nommée *sud-bucht*, est d'un blanc jaunâtre qui l'a fait nommer *weisfisch* ou *wittfisch* du Nord. Sa peau, épaisse d'un pouce, recouvre une couche de lard épaisse elle-même de près de 3, qui ne donne pourtant qu'un à deux tonneaux de graisse. Sa chair est d'un rouge vermeil comme celle du porc salé, mais si molle, que le harpon n'y tient que difficilement; ce qui, joint à son produit minime, fait que l'on ne se donne pas la peine de le prendre. La rapidité de sa marche est surprenante. — Les belugas sont très-familiers; ils se plaisent à suivre les vaisseaux, en disputant de vitesse et traçant mille évolutions autour d'eux. — Leur approche des baleiniers est ordinairement l'annonce d'une pêche abondante.

BELUS. (*Voy*. Bel.)

BELUTTA (*bot*.). Ce mot, ainsi que *bel* et *bela*, signifie, dans les dialectes de la langue malaise, ce qui est blanc, et s'allie souvent au nom de certaines plantes, dont il désigne la blancheur. Ainsi le *belutta adela mensjen* est le *celasia margaritacea* (*voy*. Célasie); le *B. amel-podi* est probablement une espèce d'apocynée employée contre la morsure des serpents; le *B. areli* est le *nerium odorum* (*voy*. Nérion); le *B. kakodi*, expression qui répond à apocynée blanche, est une belle espèce du genre *echites* (*voy*. ce dernier mot); le *B. konelli* est une espèce indéterminée du genre calyptranthe (*voy*. ce mot); le *B. modela-mucu* est probablement une espèce de renouée (*voy*. ce mot); le *B. onopu*, ce qui veut dire balsamine blanche, est une espèce ou variété appartenant au genre balsamine (*voy*. ce mot); le *B. pola-taly*, c'est-à-dire *bulbe blanc*, est le *crium asiaticum* de Linné (*voy*. Bulbine); le *B. tsjampakam* est le *mesua ferrea* de Linné (*voy*. Mesuée); enfin le *B. tsiari-valli* est le *cissus pedata*, dont les fruits sont blancs (*voy*. Cissus).

BELVÉDÈRE (*arch*.), de l'italien *bel vedere*, *beau voir*, *belle vue*. On appelle ainsi tout pavillon placé sur un lieu élevé, soit sur un bâtiment, soit sur un monticule naturel ou factice, d'où la vue s'étend au loin.

Le plus célèbre de tous les belvédères est le grand édifice construit par le Bramante au Vatican; il était autrefois séparé du palais pontifical, mais il y a été réuni par deux longues galeries qui s'étendent vers le nord. La vue magnifique sur Rome et ses environs, que présente ce palais, justifiait déjà assez le nom qu'on lui avait donné; mais il le mérite encore plus depuis qu'on y a réuni les plus admirables chefs-d'œuvre de l'antiquité, qui, eux-mêmes, ont pris le nom du lieu qui les

renferme. Qui ne connaît l'*Apollon*, l'*Antinoüs*, le *Torse* et le *Laocoon* du belvédère?

Parmi les maisons de plaisance de Frascati, la plus magnifique, sans contredit, est la villa Aldobrandini, dite le *belvédère*. Elle fut construite vers l'an 1592, sous Clément VIII, par le cardinal Aldobrandini, son neveu, sur les dessins de Giacomo della Porta. On arrive, par de belles avenues, à une grande fontaine, puis on monte sur une vaste terrasse ombragée d'arbres séculaires et située devant le *Casin*. C'est surtout de cette terrasse que se développe l'admirable panorama qui a valu à cette villa le nom de *belvédère*.

Les appartements renferment plusieurs plafonds peints par le chevalier d'Arpin; on estime surtout la *Création d'Adam* et *Judith coupant la tête à Holopherne*. En face du Casin est un édifice en forme d'hémicycle, dont le milieu est occupé par une haute cascade, et un groupe d'Hercules aidant Atlas à supporter le monde, figuré par un globe de bronze d'où sortent une multitude de jets d'eau. Les deux figures principales des côtés sont, à gauche, un cyclope jouant de la syrinx; à droite, un centaure soufflant dans une trompe. Le son de cette trompe est épouvantable; il est produit par un courant d'air violent, dû à la chute rapide de l'eau. Dans un cabinet voisin de cette cascade, est un groupe représentant Apollon et les Muses; ces figures jouent de divers instruments; c'est un véritable orgue dont l'eau est le moteur, comme le vent qu'elle produit en est le soufflet. Par le même moyen, on a fait sortir, par un petit trou au milieu du pavé de la salle, un courant d'air tellement violent, qu'il soutient quelque temps une orange que l'on place au dessus. Ce cabinet est orné de peintures du Dominiquin et de ses élèves, et de plusieurs panneaux de mosaïque.

Il y a, auprès de Naples, une autre villa du belvédère, qui mieux encore, peut-être, est digne de son nom, puisqu'elle domine le magnifique golfe, le Vésuve, Naples, Sarrente, Castellamare et Capri. E. B—N.

BELVÉDÈRE (*géog.*), anciennement *Elis*. Ville assez considérable, sur la côte occidentale de la Morée, à 7 lieues de Patras et de Chiarenza. Son agréable situation et ses perspectives charmantes lui avaient fait donner, par les Grecs, le nom de Calloscopium, que les modernes ont remplacé par celui de Belvédère.

BELYTE, BELYTA (*entom.*). Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, établi par Jurine et adopté par Latreille, qui le range dans sa famille des pupivores, tribu des oxyures. Ses caractères, suivant Jurine, sont : antennes perfoliées de quinze articles, dont le premier allongé; mandibules très-petites, légèrement bidentées; une cellule radiale, petite, ovale; point de cellule cubitale. Les belytes, par la forme de leur corps, ont beaucoup de ressemblance avec les *diapries* de Latreille, qui sont mieux connues; leur corselet est guilloché en dessus et se termine postérieurement par deux épines; le second anneau de leur abdomen est très-grand et sillonné dans le sens de sa longueur. Ce genre ne renferme que deux espèces, dont celle que Jurine appelle *bicolor* sert de type au genre; elle est noire avec les antennes, les pieds et l'abdomen fauves.

BELZONI (Jean-Baptiste), célèbre voyageur, naquit à Padoue, en 1778, d'un pauvre barbier qui le destina d'abord aux travaux de sa boutique; mais l'enfant s'y montra peu disposé. Le récit de voyages avait seul le privilége de l'intéresser. Aussi, dès l'âge de 15 ans, abandonna-t-il la maison paternelle pour satisfaire ce besoin de mouvement et d'aventures, sans trop savoir de quelle manière il pourrait subvenir à ses besoins. Mais, comme la plupart de ses compatriotes, Belzoni possédait au plus haut point cette vivacité d'esprit qui sait se plier, se cramponner à tout et, en chaque circonstance, trouver des expédients efficaces. Une fois à Rome, s'il faut l'en croire, il commença par se livrer d'une manière toute spéciale à l'étude de l'hydraulique. Le fait est qu'il amusa longtemps le public par quelques tours empruntés à cette science; puis, les ressources lui manquant, il se fit moine, mais s'en repentit bientôt, et s'empressa de profiter de la conquête française pour rentrer dans le monde. L'indépendance, toutefois, ne rendit pas ses finances plus prospères après le noviciat qu'auparavant. Il se rendit d'abord en Hollande; qu'y fit-il? on l'ignore; puis il revint en Italie, et presque aussitôt (1803) parcourut successivement l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et le Portugal, où sa haute stature lui fournit des moyens d'existence, tantôt en se faisant voir pour de l'argent dans les marchés, tantôt en figurant dans les ballets pantomimes, sur les

principaux théâtres, les personnages de Samson, d'Hercule, d'Apollon, etc. Quelques économies lui fournirent ensuite les moyens de passer en Égypte, mais ne tardèrent pas à se trouver consommées, puisqu'au Caire on le voit d'abord réduit à exercer, pour vivre, le métier de danseur. Mais il trouva bientôt moyen de se faire présenter en qualité d'ingénieur au vice-roi, qui le chargea de remplacer le travail lent et pénible des bœufs, dans l'arrosage de ses jardins, par une machine hydraulique. Celle-ci fut rapidement construite, comme si Belzoni n'eût fait que cela toute sa vie, et le mécanisme en était parfait, s'il faut l'en croire. Néanmoins le doute à ce sujet est, pour le moins, permis; car Mohamed, devant qui fut tentée l'expérience, montra bientôt un dégoût prononcé pour les innovations européennes de cette nature, et, après un court instant d'exil, les bœufs rentrèrent en vainqueurs dans l'exercice de leurs fonctions. Cet échec, qui semblait devoir anéantir la fortune de Belzoni, tourna à l'avantage de la science et au sien propre. Deux consuls européens, MM. Salt et Drovetti, faisaient alors fouiller le sol égyptien pour explorer les antiquités. Il fallait, pour réussir dans ces investigations souvent périlleuses, unir à la science une grande sagacité, favorisée d'une extrême promptitude d'esprit. Belzoni réunissait ces dernières qualités au degré le plus éminent; quant à la science, elle devait, grâce à leur secours, lui arriver bientôt. Chargé d'abord, par M. Salt, d'enlever et de transporter jusqu'au port d'Alexandrie le buste colossal, en granit rose, de Memnon le jeune, gisant, à moitié enseveli, dans les sables, sur la rive gauche du Nil, on put bientôt admirer ce gigantesque simulacre, aujourd'hui l'un des ornements les plus curieux du musée britannique. Cet exploit désigna, dès lors, Belzoni à la considération du monde savant. Ce n'était pas sans doute un habile antiquaire, mais personne ne *flairait* mieux que lui le monument, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Remontant le Nil au delà des limites de l'Égypte proprement dite, il passa dans la basse Nubie, où, après avoir découvert un temple d'Athor dédié à la déesse Isis par la femme de Ramsès le Grand ou Sésostris, il eut l'honneur de pénétrer le premier dans le magnifique temple d'Ebsambol, excavation immense, et qui suppose un travail dont notre imagination est effrayée, succès d'autant plus glorieux que, l'année précédente, MM. Caillaud et Drovetti l'avaient entrepris en vain. Voulant tenter encore quelque découverte importante avant de rentrer au Caire, il s'enfonça dans la vallée de Biban-El-Molouk (tombeaux des rois), où il finit par découvrir ce magnifique hypogée dont le modèle, exposé longtemps à Paris et à Londres, a conduit, dans les deux pays, à des solutions bien différentes. Suivant Yung, ce sarcophage aurait contenu les restes du roi Psammathis, qui régna en 376 et 375 avant J. C.; selon Champollion jeune, au contraire, ce monument, antérieur même à l'hypogée de Ramsès-Meïamoun, était la tombe du roi Ousiréi, fils de Ramsès Ier. De la vallée de Biban-El-Molouk, Belzoni se dirigea, non pas comme il le dit, par mégarde sans doute, au sud-ouest et à l'ouest, mais bien au sud-est et à l'est, vers l'ancienne Troglodytique et la mer Rouge, dont il suivit les côtes durant quelque temps, et enfin arriva par 23° 30′ de latitude aux ruines de l'ancienne Bérénice. De retour au Caire, où l'avait précédé le bruit de ses découvertes, il en repartit bientôt pour aller visiter les pyramides de Ghizeh : l'un de ses compatriotes, le capitaine Caviglia, l'avait devancé en visitant la plus grande; ses efforts durent se tourner alors vers la seconde, celle de Chéphren. C'est dans la relation même de Belzoni qu'il faut lire les détails de cette opération difficile et des dangers qu'il courut. Là, comme à Biban-El-Molouk s'élevait un sarcophage; mais celui-renfermait des ossements qui furent reconnus pour avoir appartenu à un bœuf. Ainsi donc tombèrent les assertions d'Hérodote, qui prétend que cette pyramide n'a point servi de tombeau, à moins qu'il n'ait voulu dire seulement que nul Pharaon n'y a été déposé. Ainsi cessèrent encore toutes les conjectures et les rêveries sur la destination scientifique de ces monuments. — Nous voyons ensuite Belzoni traverser le Faioum, le lac Mœris, les ruines d'Arsinoé, s'enfoncer de plus en plus dans la Libye, et arriver à l'oasis d'El-Cassar. Peu de temps après, il quitte enfin l'Égypte (1819) et vient publier à Londres la relation de ses voyages sous le titre : *Narrative of the operation and recent descoveries with the pyramids, lemptes, tombes and excavations in Egypt on Nubia, and of a journey to the coast of the read sea, etc.*, 1821, atlas in-folio. Cet ouvrage est assez

bien écrit pour faire supposer que les notes de Belzoni ont été mises en œuvre par des personnes plus versées que lui en littérature. Il a été traduit en français par M. Depping, sous le titre de *Voyage en Egypte et en Nubie*. Paris, 1821. — Toujours infatigable, Belzoni voulut entreprendre, dès l'année suivante, un voyage au cœur de l'Afrique équinoxiale, d'après un plan beaucoup plus vaste que celui des voyageurs qui l'avaient précédé. D'abord il devait pénétrer par le nord de l'Afrique jusqu'à cette mystérieuse ville de Tombouctou, que nul Européen n'avait encore vue; puis de là, se dirigeant sur le Sennâr, entrer dans la haute Nubie et redescendre en Égypte avec le Nil. Mais des circonstances imprévues lui firent modifier cet itinéraire du tout au tout; ainsi, de Gibraltar il débarque sur la côte de Guinée, comptant de là se rendre à Tombouctou et aux sources du Niger. En octobre 1823, il part pour l'embouchure de la rivière de Benin, et arrive à Bobée; mais bientôt il est pris des fièvres du pays et, transporté à Gato, y succombe le 3 décembre de la même année. — Belzoni fut vraiment un homme extraordinaire. Dans le court espace de trois ans et privé, pour ainsi dire, de toutes connaissances préliminaires, il signala sa présence dans les ruines de l'Égypte par trois découvertes capitales: *Ebsambol*, *l'hypogée de Ramsès* et la pyramide de *Ghizeh*. Si dès l'enfance il eût été formé par l'éducation, nul doute qu'il ne fût devenu l'un des hommes les plus remarquables de son siècle. Tel qu'il fut, toutefois, l'Italie inscrit son nom parmi ceux des plus illustres voyageurs, et les archéologues donnent à sa perte les plus vifs regrets.

L. DE LA C.

BEMBÈCE, *bembex* (*entom.*). Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs, ayant pour caractères: tête large, comprimée d'avant en arrière, où elle est comme tronquée, avec les yeux très-gros, qui en forment près des deux tiers; antennes un peu renflées vers leur extrémité; labre entièrement saillant, allongé, triangulaire; mâchoires et lèvres longues, formant une sorte de trompe fléchie en dessous; palpes très-courts; les maxillaires de quatre articles et les labiaux de deux. Du reste, les *bembèces* ont les pieds de longueur moyenne, avec les tarses antérieurs souvent ciliés ou épineux; l'abdomen turbiné, avec les second et sixième demi-segments souvent garnis d'une dent chez les mâles, dont l'organe sexuel est très-grand et présente, en dehors, l'apparence d'un aiguillon.

Les *bembèces* se rapprochent des *sphéges* ou des guêpes-ichneumons, pour leurs mœurs, et des *guêpes* pour la forme et les couleurs; mais ils s'en éloignent par leurs ailes supérieures, qui ne sont pas doublées dans leur longueur comme celles de ces dernières. Ces hyménoptères ont un vol très-rapide et s'arrêtent peu sur la même fleur. Ils font entendre un bourdonnement très-aigu et coupé. On les trouve dans les lieux sablonneux et qui sont les plus exposés au soleil. Ils commencent à paraître dans notre climat au mois de juillet. Le nord de l'Europe n'en fournit qu'une ou deux espèces; mais les pays chauds des deux continents en produisent plusieurs, et qui, en général, sont d'une assez grande taille relativement aux autres insectes du même ordre. Au moyen de leurs tarses antérieurs, qui sont armés d'épines ou de lames minces, disposées en manière de peigne, les femelles creusent des trous profonds dans le sable avec autant de promptitude que les sphéges; elles y déposent leurs œufs et y empilent des cadavres de mouches, de bombylles, mais particulièrement de syrphes, pour la nourriture de leurs larves. Nous ne citerons qu'une espèce, qui est très-commune dans les étés chauds, aux environs de Paris, c'est le *bembèce à bec* (bembex rostrata). Il est noir, avec des bandes transverses d'un jaune citron sur le dessus de l'abdomen; les pattes, lèvres, mandibules et dessous des antennes jaunes. Ce bembèce a pour ennemi un autre hyménoptère, le *parnopès incarnat* (parnopes carnea); on le voit voler autour du nid du premier, et guetter l'instant où celui-ci s'en éloigne pour s'y introduire à son tour et y déposer ses œufs. Si le bembèce s'en aperçoit, ce qui arrive quelquefois, on le voit aussitôt fondre sur son ennemi et tâcher de le percer de son aiguillon, mais inutilement; l'insecte parasite se met en boule et lui oppose sa peau dure et cornée, qui protége tout son corps comme une cuirasse impénétrable. DUPONCHEL PÈRE.

BEMBÉCIDES, **BEMBECIDÆ** (*entom.*). Latreille désigne ainsi une tribu d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs, ayant pour caractères principaux: tête transversale, avec des yeux s'é-

tendant jusqu'au bord postérieur; mandibules pointues, unidentées au côté interne; prothorax étroit, ne formant qu'un seul rebord linéaire et transversal, dont les extrémités sont éloignées de l'insertion des ailes; pattes courtes et robustes; abdomen en cône allongé, arrondi latéralement près de sa base. Cette tribu, une des moins nombreuses de l'ordre des hyménoptères, ne renferme que les genres *bembex* de Fabricius, *monedula* et *styzus* de Latreille. Les bembécides sont toutes d'assez grande taille et variées de jaune et de noir comme les guêpes. Leur vol est très-rapide et accompagné d'un bourdonnement très-aigu. Les lieux sablonneux, exposés aux ardeurs du soleil, sont ceux qu'elles préfèrent; aussi sont-elles plus nombreuses dans les régions chaudes du globe que dans les tempérées, et l'on n'en trouve plus passé le 48e degré de latitude nord. Leurs mœurs sont à peu près les mêmes que celles des *sphégides*. Les femelles creusent dans le sable des trous profonds pour y déposer leurs œufs, et ont soin, avant d'en boucher l'entrée, d'y renfermer la nourriture nécessaire aux larves qui ne tarderont pas à naître de ces œufs; cette nourriture consiste en cadavres de diptères, principalement de mouches et de syrphes, pris au vol par ces insectes, essentiellement ravisseurs et carnassiers. (*Voy.* le mot *Bembex.*) DUPONCHEL PÈRE.

BEMBIDION, *bembidium* (*entomolog.*). Genre d'insectes coléoptères, de la famille des carnassiers et de la tribu des carabiques, ayant pour caractères : pénultième article des palpes extérieurs, plus grand, renflé, en forme de poire; le dernier très-menu, fort court, et en forme d'alêne.

Les bembidions sont de petits coléoptères qui ont de grands rapports avec les élaphres, et qui fréquentent, comme eux, les bords sablonneux des eaux, où ils courent très-vite; mais ils en diffèrent par la manière dont leurs palpes sont terminés. Ils ont les yeux assez gros, le corselet presque en forme de cœur tronqué, le corps oblong, luisant et les élytres entières, souvent tachetées ou mouchetées de jaunâtre; on n'a pas encore observé leurs métamorphoses. Ce genre, d'après le catalogue de M. le comte Dejean, renferme 142 espèces, réparties dans six divisions ou sous-genres; nous ne citerons ici que les suivantes: 1° *bembidion à pieds jaunes* (bembidium flavipes), corps bronzé en dessus, d'un vert noirâtre en dessous; élytres marbrées de cuivreux, avec deux points enfoncés sur chaque, près de la suture; palpes, base des antennes et pieds jaunâtres; corselet un peu plus étroit que la tête, presque aussi long que large, en forme de cœur tronqué; cette espèce a le port des élaphres; 2° *bembidion riverain* (bembidium riparium): corselet un peu plus large que long; élytres d'un noir brun, avec des stries pointillées et une tache pâle et transparente à leur extrémité; pieds roussâtres.

BEMBO (PIERRE) naquit, à Venise, en 1470, d'une famille illustre. Bernard Bembo, père du cardinal, fut gouverneur de Ravenne; il fut aussi employé dans des négociations et des ambassades importantes. En 1501, il reçut ordre de la république de mener du secours au pape Sixte IV, pressé par les troupes d'Alphonse d'Aragon. Depuis, ayant été envoyé ambassadeur à Florence, il y fit venir avec lui Pierre Bembo, son fils, qui y développa son goût pour les belles-lettres, et s'y forma dans cette délicatesse de style et dans cette pureté de langage toscan qu'on admire dans ses ouvrages; il voulut encore savoir la langue grecque, qu'il alla étudier en Sicile sous Constantin Lascaris. A peine était-il de retour à Venise, qu'il suivit son père à Ferrare, où il fit son cours de philosophie sous Nicolas Leoniceno. Déjà, à cette époque, ses ouvrages faisaient sensation en Italie, et ses poésies surtout y étaient généralement estimées. On y louait la douceur, la grâce de son style, l'élégance et l'harmonie de sa versification. Le pape Léon X, ayant été élevé au pontificat en 1513, voulut donner à Bembo des marques éclatantes de son estime et de sa sympathie.— Il le choisit pour son secrétaire, et l'exposa, malgré lui, à l'embarras des affaires, pour lesquelles il avait toujours témoigné beaucoup d'aversion. Sa grande assiduité au travail et ses veilles continuelles lui causèrent des maladies fâcheuses, dont il ne se tira qu'avec beaucoup de peine. On l'obligea d'aller prendre l'air à Padoue, où il était en 1521, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du pape. Bembo se retira à Venise, où il vécut agréablement, parmi les livres et les gens de lettres, jusqu'en 1538, où le pape Paul III le créa cardinal. Peu soucieux de l'honneur qui lui était conféré, il fut sur le point de remercier le souverain pontife. On dit même qu'il ne se serait jamais résolu à

accepter cette haute distinction, si, en entrant le lendemain matin dans une église, il n'eût pris garde que, au moment où il s'approchait de l'autel, le prêtre y lisait ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : « Pierre, suivez-moi. » Il crut que le fils de Dieu lui parlait à lui-même, et ne s'opposa plus au dessein qu'on avait de l'élever à une dignité qu'il n'avait pas recherchée. Bembo mourut en 1547, dans la 76ᵉ année de son âge. Jérôme Quirini, son ami, eut soin, après sa mort, de lui faire dresser, à Padoue, dans l'église de Saint-Antoine, une très-belle statue en marbre. Jean de la Casa a écrit l'histoire de sa vie, et a donné une nomenclature assez exacte de ses ouvrages italiens et latins. Parmi ces derniers se trouvent seize livres de lettres écrites par Bembo à Léon X, pendant le temps où il était son secrétaire, six livres d'épîtres familières, diverses harangues, l'histoire de Venise en douze livres. Ces ouvrages sont écrits avec beaucoup d'élégance et de pureté. — Parmi ses pièces de poésie italienne, celle qu'il a composée sur la mort de son frère Charles est une des meilleures. C'est une œuvre pleine de grâce, de délicatesse et de sensibilité. C. VILLAGRE.

BÊME. On nommait ainsi l'autel des manichéens ; cet autel se dressait dans un lieu différent et fort éloigné de l'endroit où les catholiques disaient la messe ; il en est parlé dans les dialogues d'Anselme d'Havelberg. Le jour de la mort de Manes s'appelait aussi *bême* parmi ces sectaires, c'était un grand jour de fête. Les Grecs nomment *bême* ce que nous appelons sanctuaire; de tous les laïques, il n'y avait que l'empereur qui pût entrer dans le *bême*.

BÉMOL (*musique*). Nom du second signe altératif, qui, avec le DIÈSE et le BÉCARRE (*voy.* ces mots), se place devant une note pour abaisser, hausser, ou remettre naturelle l'intonation. Le *bémol*, qui se figure par un *b*, était, dans le système ancien de Gui d'Arezzo, le contraire du *b dur* ou *bécarre* des modernes, parce que ce signe n'était employé, à cette époque reculée, que pour atténuer l'effet assez dissonant produit par la succession des sons naturels *fa, sol, la, si* de la gamme ascendante; on écrivait donc cette gamme en *bémolisant* ou adoucissant la note *si* (septième signe de la gamme moderne).

Depuis que la découverte de la dissonance harmonique a été faite par Monteverde (*voy.* ce nom), au commencement du XVIIᵉ siècle, le bémol ne figure plus qu'accidentellement dans la gamme naturelle d'*ut* majeur, mais alors ce n'est plus pour adoucir l'avant-dernier son de l'échelle, mais bien pour déterminer une modulation relative dans le ton majeur du quatrième degré, ou dans celui du relatif mineur de ce même ton, c'est-à-dire dans le ton mineur du second degré.

Le bémol peut être posé jusqu'à sept fois à la clef d'un morceau de musique. Le premier bémol se pose, comme on l'a dit plus haut, sur le septième degré de la gamme type d'*ut* majeur ; le *si*, puis les autres degrés de cette gamme, sont bémolisés dans l'ordre suivant : *mi, la, ré, sol, ut, fa*. L'emploi du second bémol, celui posé à la clef sur le *mi*, entraîne l'emploi du premier, posé sur le *si*, et ainsi de suite en posant les trois premiers bémols avec le quatrième, etc.

Lorsque la modulation l'exige, on emploie un signe nommé double-bémol (*bb*). Il possède, devant une note naturelle, la double faculté du bémol simple ; c'est-à-dire que, si ce dernier baisse la note d'un demi-ton mineur, lui, le double-bémol, la baisse de deux demi-tons. Lorsque la note est déjà simplement bémolisée, le double bémol ne la baisse que d'un seul demi-ton mineur. Enfin les bémols posés à la clef d'un morceau conservent, pendant toute sa durée, leur qualité diminutive des sons naturels, tandis que, posés seulement devant une note et par accident, ils n'ont de valeur que pendant toute la durée de la mesure dans laquelle ils sont employés.

Les tons bémolisés ont une sonorité bien moins brillante, surtout sur les instruments à archet, que les tons naturels et dièses; aussi les compositeurs les emploient-ils de préférence dans certains morceaux d'une expression calme et religieuse. Cependant la musique d'harmonie militaire, si éclatante et d'un effet souvent électrique, s'écrit toujours et brille davantage dans les tons bémolisés ; cela provient de l'accord de certains instruments, qui jouent naturellement dans un ton bémolisé (celui de *fa*, de *si* ou de mi-bémol). A. E.

BÉNADAD, fils de Tabrémon, fils d'Hésion, roi de Syrie, se trouvait à Damas, sa résidence habituelle, lorsqu'il reçut des présents considérables d'Asa, roi de Juda, qui

l'engageait à marcher à son secours, pour le délivrer de Baasa, roi d'Israël, qui tenait le royaume de Juda sous sa dépendance et fortifiait Rama, afin, dit l'Écriture, *que personne ne pût sortir ni entrer dans les États d'Asa, roi de Juda.* — Quoique allié de Baasa, Bénadad, séduit par les riches présents d'Asa, consentit à la demande de ce prince, et envoya dans le royaume d'Israël une armée qui força Baasa d'abandonner le pays de Juda pour courir à la défense de son propre royaume. Ces événements se passaient l'an du monde 3066 avant l'ère vulgaire 938.

BÉNADAD, fils du précédent et, comme lui, roi de Syrie, fit, à quatre reprises différentes, la guerre à Achab, roi d'Israël, et à Joram, fils de ce prince; mais, toujours vaincu, il fut contraint de se retirer dans ses États. Bénadad étant tombé malade, un de ses principaux officiers, nommé Hazaël, lui jeta sur le visage une couverture trempée dans de l'eau et l'étouffa. Hazaël régna ensuite à la place de Bénadad.

BÉNADAD, fils d'Hazaël. L'*Écriture* nous apprend que ce prince perdit, en l'an du monde 3168, tout le pays au delà du Jourdain, qui avait été conquis par son père sur les rois d'Israël.

BÉNARDE (*techn.*). Serrure qui ne ferme qu'au tour et demi. On appelle aussi *clef bénarde* la clef qui ouvre cette serrure, et qui n'est pas forée. Rien n'est plus faux que la définition donnée du mot bénarde par le *Dictionnaire de l'Académie;* il y est dit qu'on appelle ainsi *une serrure qui s'ouvre des deux côtés.* Cette définition s'appliquerait à toutes les serrures autres que celles des meubles et armoires.

BENARÉS, ville de l'Indoustan, dans la province d'Allah-Abad, est assise le long des rives fertiles du Gange. Autrefois elle semble avoir porté le nom de *Kasi* ou *Kachi*, mais les anciens géographes de l'Occident n'en font aucune mention. Cette ville est grande, les maisons sont toutes très-élevées; et les rues en sont tortueuses, irrégulières et étroites, et au-dessus d'elles sont jetés des ponts, au moyen desquels communiquent les maisons. Benarès est célèbre pour avoir été, de toute antiquité, le siége des bouddhistes et ensuite des brahmines. Les Indous la regardent comme une ville sainte; elle est aussi vénérée chez eux que la Mecque chez les musulmans. Sans cesse elle est visitée par de nombreux pèlerins qui viennent adorer, dans la pagode nommée *vissonichor* ou *vischichor*, la pierre noire cylindrique que les Indous appellent *Sib* ou *Mhaha-Deve*, c'est-à-dire le *Grand Dieu*, le *Dieu par excellence.* Dans l'intérieur de la pagode se trouve aussi un taureau de bois sculpté, et dans la cour un taureau vivant que les brahmines nourrissent. Plusieurs rajahs et de riches particuliers ont beaucoup contribué à la célébrité de Benarès, en y fondant de nombreuses pagodes, en faisant construire, sur le bord du Gange, des escaliers pour la commodité de ceux qui vont faire leurs ablutions dans les ondes sacrées de ce fleuve, et en plantant des jardins attenants à la ville et de longues rangées d'arbres tout autour d'elle. — Benarès est située dans une délicieuse position; mais ce qui s'oppose à la rendre aussi agréable qu'elle le devrait, c'est une puanteur perpétuelle qui s'exhale des puits d'eaux stagnantes servant à l'usage des habitants, et provenant aussi des ordures qui sont ordinairement amoncelées dans ses rues étroites. Benarès fait un commerce considérable d'or et d'argent, de soieries, de gazes et d'autres étoffes dont elle a des manufactures. Elle contient à peu près 200,000 habitants.

BENDA. C'est le nom de plusieurs musiciens bohémiens d'un mérite incontesté : *François, Jean, Georges et Joseph* devaient le jour à un tisserand du bourg Altbenaltka, en Bohême. Comme tous les habitants du pays, ce dernier était passionné pour l'art auquel ses fils durent leur renommée; il excellait surtout à jouer du chalumeau. Des quatre frères que nous venons de nommer, François et Georges se sont acquis la plus grande célébrité. *François* naquit en 1709; après quelques années d'une vie errante et semée d'aventures, il arriva à Vienne, où il prit des leçons de Franciscello. Sur la recommandation de Puang, il fut admis, en 1732, au service de Frédéric le Grand, qui n'était encore que prince royal. Son talent acquit toute sa maturité dans la retraite où il vécut avec ce prince à Tupin. Il devint chef de la chapelle du roi en 1771 et conserva cet emploi jusqu'à sa mort, le 7 mars 1786. *Georges*, ce compositeur aimable et cher aux amis des arts, naquit, en 1721, dans le même bourg qui avait été le berceau de ses frères. Attaché d'abord au service de Frédéric le Grand en 1742, il le quitta pour celui du duc de Saxe-Gotha, Frédéric III, qui l'honora de son amitié. Grâce à cet illustre patronage, il put en-

treprendre un voyage en Italie, où il fit la connaissance de Seseizer et de Harse. Son talent reçut, des conseils de ce dernier, un développement nouveau et un caractère décidé. Le duo-drame d'Ariadne fonda sa haute renommée. Bientôt parut son Médée, qui fut également bien reçu du public. Il nous a laissé Roméo et Juliette. Benda se retira du monde en 1785 et mourut, dix ans après, à Koestritz. Sa manière de composer lui était propre et avait l'originalité qui distingue celle des grands maîtres. Il s'attachait surtout à la vérité de l'expression et à la pureté de l'harmonie. J. F. DE LUNDBLAD.

BENDER ou TEKIN, capitale de la Bessarabie, sur le Dniester. Longitude orientale, 27° 16'; latitude, 46° 50' 3" O. Cette ville, aujourd'hui sous la domination russe, était autrefois la résidence du pacha de la province: c'est une place forte et bien peuplée, en très-grande partie, de juifs et d'Arméniens ; il s'y fait un commerce prodigieux de toutes sortes de marchandises. — Bender est célèbre par le séjour qu'y fit Charles XII, roi de Suède, après sa défaite, à Pultawa, par les Russes, en 1709. Non loin de Bender est *Warnitz*, lieu où ce prince fugitif établit son camp et dans lequel il se soutint jusqu'en 1713.

BÉNÉDICTINS. Il faudrait de nombreux volumes pour traiter convenablement l'histoire de cet ordre fameux; les bornes qui nous sont imposées nous contraignent de nous arrêter aux faits principaux de l'histoire bénédictine.

Saint Benoît, né à Nursi, l'an 480, et mort au mont Cassin, en 543, est le père de cette immense famille dont les influences ont été si grandes dans le monde religieux, social et littéraire. Avant lui, l'ordre monastique existait déjà, non-seulement en Orient, où il avait jeté un vif éclat, mais même en Occident, depuis le IVe siècle. Saint Benoît composa une règle dont le but était de satisfaire d'une manière plus vaste et plus intelligente à ce besoin de vie cénobitique qui se développa dans l'Église, pour ainsi dire dès le commencement. Il retint donc, des anciens instituts, la célébration commune des offices divins, un jeûne et une abstinence sévères; le travail, divisé en opérations manuelles et en lectures : mais ces divers exercices furent tempérés par une discrétion et une sagesse qui ne tardèrent pas à faire recevoir la nouvelle règle dans tous les monastères de l'Occident. Ce fut le moyen dont la Providence se servit pour sauver le christianisme et la civilisation, si gravement compromis par l'invasion des barbares et le renouvellement forcé des mœurs européennes, après ce grand événement. Les bénédictins furent les apôtres des Anglo-Saxons, des Germains, des Slaves, des Scandinaves; ils conservèrent le dépôt des lettres; ils défrichèrent les forêts, bâtirent les villes, et on les vit simultanément assis sur la chaire de saint Pierre, sur les divers siéges de la chrétienté, dans le conseil des empereurs et des rois, en même temps qu'ils rendaient dans l'école les oracles de la science. Ils donnèrent des papes, comme saint Grégoire le Grand, saint Léon III, saint Grégoire VII, Urbain II; des évêques, comme saint Dunstan, saint Anselme; des missionnaires, comme saint Augustin de Cantorbéry, saint Boniface de Mayence, saint Anschaire de Brême, saint Adalbert de Prague ; des docteurs, comme Bède, Alcuin, saint Bernard; des érudits, comme Trithème, Genebrard, Mabillon, Martenne, Montfaucon, d'Aguirre, Banduri, Bernard Pez, Bessel, etc.; des abbesses savantes, comme Herrade de Hohenbourg, Roswitha de Gandersheim; des hommes d'État, comme Suger, Matthieu de Vendôme; enfin, aux jours de la chevalerie, ils produisirent de vaillants ordres militaires, comme ceux du Temple, de Calatrava, etc.

La constitution du monastère bénédictin est patriarcale. L'abbé, élu par ses frères, gouverne la famille et applique la loi; dans les affaires graves, il doit consulter tous les frères; dans celles d'une moindre importance, il prend l'avis des anciens. Un prieur, établi par lui, exerce une sorte de vicariat, et des doyens, dont chacun est choisi sur dix moines, ont la charge de veiller au bon ordre dans leurs décuries. Les affaires temporelles sont gérées par un cellérier également établi par l'abbé.

La dignité abbatiale a joué un grand rôle dans l'Eglise. La cléricature ayant de bonne heure été jointe à la profession monastique, la charge de pasteur spirituel, exercée par les abbés sur de nombreux monastères, leur a assuré une influence quasi hiérarchique, qui a paru dans les conciles généraux et particuliers, et que le siége apostolique a sanctionnée en reconnaissant la dignité abbatiale comme une véritable prélature, et lui assignant la mitre, la crosse et les autres insignes de l'épiscopat.

L'habit bénédictin est de couleur noire

et se compose, comme partie principale, d'une tunique serrée par une ceinture de cuir, d'un scapulaire et du froc ou cuculle vulgairement nommée *coule*. Au scapulaire et à la coule est attaché un capuchon. Il serait trop long de détailler les diverses observances de la règle, avec leurs variations et leur modifications dans les nombreuses branches de l'institut de Saint-Benoît. Mais les diverses congrégations en lesquelles cet ordre est divisé et qui ont été successivement approuvées par le saint-siége ont toujours retenu les points essentiels, savoir : la célébration de l'office divin, comme le point principal, le jeûne et l'abstinence plus ou moins rigoureuse, le travail, la clôture régulière et l'habit. C'est une chose unique dans l'histoire des institutions humaines, que ce code toujours subsistant après tant de siècles et régissant un si grand nombre de personnes, non-seulement dans ce qui est de la vie extérieure, mais jusque dans les détails les plus intimes de la vie de l'âme. La différence des mœurs et des climats a exigé seulement qu'il fût joint à cette règle des constitutions organiques, au moyen desquelles elle est adaptée aux nécessités des temps et des lieux dans chaque congrégation. Le saint-siége, en confirmant ces diverses constitutions, les a reconnues non-seulement conformes aux lois générales de l'état religieux, qui est la perfection du christianisme, mais appropriées au génie spécial de l'institut bénédictin.

L'histoire des diverses branches de cet arbre imposant est longue et peu connue; nous en donnerons une idée aux lecteurs.

Saint Benoît fonda d'abord douze monastères dans la solitude de Subiaco, où il commença sa carrière. Plus tard il se rendit au mont Cassin, où il bâtit la célèbre abbaye qui doit être considérée comme le centre de tout l'ordre, bien que ses abbés n'aient jamais exercé aucune juridiction hors du cercle assez restreint des monastères de la filiation de cette célèbre maison.

La Sicile fut la première contrée où fut portée la règle de Saint-Benoît. Ce grand patriarche y envoya saint Placide, vers l'an 534. Peu d'années après, un évêque du Mans, saint Innocent, dirigea une députation à saint Benoît pour obtenir quelques-uns de ses disciples, que le prélat, zélé pour l'état monastique, voulait établir dans son diocèse. Saint Maur fut désigné pour cette mission, et il entra en France en 543; mais son premier monastère ne fut pas établi dans le Maine. La mort de l'évêque qui avait appelé ces nouveaux cénobites porta saint Maur à chercher un asile dans l'Anjou, où il bâtit, sur la Loire, le monastère de Glanfeuil, qui a pris le nom de Saint-Maur.

Le nouvel institut se répandit rapidemen non-seulement dans les Gaules et en Italie, mais bientôt en Espagne, où il était florissant avant l'invasion des Maures : les missions entreprises par les apôtres bénédictins le popularisèrent en Angleterre, où ses membres desservirent longtemps toutes les cathédrales; enfin, dans toute l'Allemagne et les royaumes du Nord. Nous avons indiqué, en général, les diverses sortes de bienfaits que les enfants de Saint-Benoît répandirent sur l'Europe, durant la période mérovingienne. Le nombre des monastères où l'on suivait cette règle fameuse au VIII[e] siècle dépasse toute croyance, et il serait facile de démontrer, les chroniques et les diplômes en main, que tel diocèse de France, à cette époque, ne contenait pas moins de soixante ou quatre-vingts maisons de cet ordre.

Le relâchement qui, suivant le cours ordinaire des choses humaines, se glisse dans les plus saintes institutions, rendit une réforme nécessaire, au IX[e] siècle. Elle eut lieu dans tous les monastères de France et des autres pays soumis à Louis le Débonnaire, par les soins de cet empereur et le zèle de saint Benoît, abbé d'Aniane. Le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, proclama des articles d'observance qui donnèrent une nouvelle vie à ce vaste corps.

Depuis cette époque, la vigueur interne de l'ordre bénédictin a produit de nouvelles réformes, toutes les fois que le relâchement l'a rendu nécessaire : nous allons indiquer les principales. Les causes qui rendaient nécessaires ces renouvellements furent la trop grande richesse des monastères, à la faveur de laquelle les moines pouvaient facilement se laisser aller à l'oisiveté et aux vices qu'elle entraîne après elle; l'abus que faisaient plusieurs abbés de leur opulence et de la considération attachée à leur dignité, en sorte que trop souvent ils imitaient les mœurs des seigneurs séculiers; les commendes, qui, enlevant aux monastères l'exercice de la dignité abbatiale, ruinaient la subordination à l'intérieur, la considération au

dehors, et causaient la dilapidation des revenus temporels.

Les premières réformes de l'institut de Saint-Benoît prirent elles-mêmes le nom d'*ordres*, principalement lorsqu'elles commencèrent dans quelque monastère nouveau qui produisait une filiation; tels sont les ordres de Cluny, des camaldules, de Vallombreuse, de Grandmont, de Cîteaux, etc., quoique ces institutions ne soient elles-mêmes, à proprement parler, que des branches de l'ordre de Saint-Benoît. Les réformes qui ont eu lieu par l'union de plusieurs monastères déjà existants, qui s'engageaient à garder désormais les mêmes constitutions et observances, ont pris le nom plus rationnel de *congrégations*, laissant l'appellation d'*ordre* à tout l'ensemble de la famille bénédictine. Toutefois on a toujours regardé comme faisant plus spécialement partie de cet institut les diverses branches et réformes qui ont retenu la couleur noire dans leurs habits : d'où leur est venue la dénomination vulgaire de *moines noirs*.

La première et la plus illustre des réformes dont nous allons parler est l'ordre de Cluny. Ce monastère, fondé en 910, fut appelé par la Providence aux plus hautes destinées, et réunit le double honneur d'enfanter de sa propre filiation un nombre assez considérable de maisons et de servir de centre à la plus magnifique agrégation de monastères qui ait jamais existé. Il fut un temps où l'abbé de Cluny comptait sous sa juridiction au delà de deux mille monastères; aussi l'on peut dire qu'à cette époque, après le siége apostolique, Cluny se trouvait être le centre d'influence religieuse le plus imposant qui fût au monde. Cette prépondérance fut le résultat du génie et de la vertu de cinq grands abbés qui se succédèrent presque immédiatement à Cluny : saint Odon, saint Mayeul, saint Odilon, saint Hugues, et Pierre le vénérable. Comme il n'est point de notre sujet de raconter en détail les vicissitudes des diverses congrégations que nous énumérons ici, nous nous bornerons à dire que le relâchement, les guerres, les nationalités et la commende réduisirent, après trois siècles, à de très-faibles proportions cette puissance qui avait été si vaste. Au XVIIe siècle, une dernière réforme eut lieu parmi ses débris. Elle commença en 1612, par les soins de dom Jacques d'Arbouze, grand prieur, et prit le nom d'*étroite observance de Cluny*.

L'ordre des camaldules fut fondé sous la règle de Saint-Benoît, par saint Romuald, en 1012. Son principal siége est à l'abbaye de Camaldoli en Toscane. Dom Paul Giustiniani commença une célèbre réforme de cette congrégation sur le mont Corona, en 1510.

En 1036, saint Jean Gualbert jetait les fondements de l'ordre de Vallombreuse dans une vallée des Apennins, à 10 milles de Florence. Cette congrégation n'a pas eu de réforme.

La France vit, en 1082, s'élever une nouvelle famille de cénobites sous la règle de Saint-Benoît. Ce fut en cette année que saint Étienne, fils du vicomte de Thiers, premier gentilhomme d'Auvergne, se retira sur la montagne de Muret, près Limoges. Les disciples qui se réunirent autour de lui formèrent la congrégation connue sous le nom de *grandmontins*, à cause de l'abbaye de Grandmont, située près de Muret.

L'ordre de Cîteaux, qui est, après celui de Cluny, la plus importante fraction de la famille bénédictine, eut son commencement, en 1098, au désert de Cîteaux, à 5 lieues de Dijon, dans le diocèse de Châlons-sur-Saône. Il compte trois fondateurs : saint Robert, abbé de Molesmes, saint Albéric et saint Étienne. Cinquante ans après l'établissement de Cîteaux, cinq cents abbayes en étaient déjà issues, et après un siècle le nombre total dépassa dix-huit cents. On donne le nom de *filles de Cîteaux* aux quatre abbayes de la Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimont, parce qu'elles sont les premières de la filiation de cette abbaye. Les principales réformes de l'ordre de Cîteaux sont, en Espagne, la congrégation *de l'Observance*, fondée en 1425, par dom Martin de Vargas; en Toscane et en Lombardie, la congrégation dite de Saint-Bernard, fondée en 1497; la congrégation des Feuillants, établie en France, en 1574, par Jean de la Barrière; l'*étroite observance de Cîteaux*, qui doit son origine à Denys l'Argentier, abbé de Clairvaux, en 1615. Viennent ensuite trois réformes d'une extension trop minime pour être comptées parmi les congrégations. Ce sont, Orval, réformé en 1605 par Bernard de Montgaillard; la Trappe, en 1662, par le fameux abbé de Rancé; Sept-Fonts, en 1663, par Eustache Beaufort. Depuis la suppression des ordres monastiques en France par l'assemblée constituante, le titre d'abbé général de Cîteaux est dévolu à l'abbé du monastère de Saint-Bernard aux Thermes, à Rome, et les divers

monastères de la Trappe, établis en France depuis 1815, sont régis par l'abbé de la grande Trappe, près Mortagne, lequel, en vertu d'un décret apostolique, rendu en 1835, prend le titre de vicaire général de l'abbé de Citeaux.

L'ordre de Fontevrault eut son commencement en 1099. Son fondateur fut le bienheureux Robert d'Arbrissel, qui s'associa dans cette œuvre Herlande de Champagne et Pétronille de Craon. Cet ordre était double, composé d'hommes et de femmes, et, pour honorer la dépendance que saint Jean l'évangéliste professa à l'égard de la Vierge Marie, les moines, aussi bien que les religieuses, vivaient sous l'autorité de l'abbesse de Fontevrault.

En 1109, l'abbaye de Tiron, dans le Perche, vit s'élever une nouvelle congrégation sous la règle de Saint-Benoît, par le zèle de son premier abbé, le bienheureux Bernard, disciple du fondateur de Fontevrault.

Dix ans après, en 1119, saint Guillaume de Verceil préparait sur le mont Virgilien, bientôt appelé mont Vierge, près de Naples, une nouvelle institution monastique qui devait accroître le nombre des congrégations bénédictines.

Au même siècle, en 1156, les guillelmites commencèrent près de Sienne; cette congrégation, qui s'étendit au loin, eut pour père saint Guillaume de Malaval.

Fabriano, dans la Marche d'Ancône, vit s'élever, en 1231, une institution du même genre, par le zèle du saint abbé Silvestre; d'où ces religieux ont pris le nom de *silvestrins*.

Un pieux personnage, d'abord ermite, puis souverain pontife, enfin démissionnaire de la papauté, saint Pierre célestin, compte aussi parmi les fondateurs des congrégations sous la règle de Saint-Benoit. Les célestins commencèrent en 1254.

En 1319, le B. Bernard Ptolomée produisit une nouvelle branche du grand arbre dont nous faisons l'histoire. Les religieux qui reconnaissent ce saint personnage pour leur instituteur portent le nom d'*olivetains*, à cause de l'abbaye du Mont-Olivet, près Sienne, qui fut le berceau de cette nouvelle œuvre.

Cette dernière congrégation fut la seule que vit s'élever le XIVe siècle. L'ordre de Saint-Benoît s'était affaibli, et l'institution des ordres mendiants, en absorbant un nombre immense de vocations religieuses, restreignit encore l'existence de cette grande famille monastique. Le saint-siége voulut du moins en sauver les débris, disputés par la cupidité des princes et les envahissements du clergé séculier. Le meilleur moyen était de réformer l'ordre entier; c'est pourquoi, dans une célèbre constitution qu'on appelle la *bulle bénédictine*, le pieux pape Benoît XII, en 1336, promulgua des règlements destinés à ramener l'observance dans tous les monastères des *moines noirs*. Cette mesure ne produisit presque aucun résultat, parce que l'indépendance des divers monastères des uns à l'égard des autres et l'absence d'un chef d'ordre unique ne permettaient pas de maintenir une observance uniforme dans une institution qui, toute déchue qu'elle était, couvrait encore néanmoins l'Europe entière. La *bulle bénédictine* divise l'ordre de Saint-Benoît en trente-sept provinces, et elle compte dans cette division des royaumes entiers pour provinces, comme l'Écosse, la Bohême, le Danemark, la Suède, etc.

Le besoin général de réforme qui travaillait les institutions ecclésiastiques aux XIVe et XVe siècles, et qui fut le prétexte de tant de malheurs, se faisait particulièrement sentir dans l'ordre bénédictin; ce fut aussi l'un des objets sur lesquels le concile de Constance porta sa sollicitude. On vit bientôt commencer la série de ces nouvelles congrégations qui sont arrivées jusqu'à nos jours. Toutefois il faut convenir que la plus influente de toutes, celle du Mont-Cassin, est antérieure de quelques années au concile de Constance, et que la plupart des autres réformes furent principalement produites par l'influence des décrets du saint concile de Trente.

Ce fut en 1408, quatre ans avant le concile de Constance, que Louis Barbo, noble vénitien, fut pourvu, par Grégoire XII, à l'abbaye de Sainte-Justine de Padoue. Il y commença, l'année suivante, une réforme de moines noirs, qui bientôt s'étendit dans toute l'Italie, jusque-là que l'abbaye du Mont-Cassin, en 1504, sollicita d'être elle-même unie à cette congrégation. Par honneur pour le siége de Saint-Benoît, le souverain pontife décréta, après cette union, que la réforme de Sainte-Justine prendrait le nom de *congrégation du Mont-Cassin*, gardant, toutefois, en second lieu, le titre de Sainte-Justine de Padoue. Présentement, les guerres qui ont dévasté l'Italie depuis un demi-siècle, ayant

amené la suppression de l'abbaye de Sainte-Justine, ont porté la congrégation du Mont-Cassin, déjà fort affaiblie elle-même, à retrancher de son titre le nom de cette même abbaye, dont pourtant elle est émanée.

L'année 1418 vit commencer, dans l'abbaye de Mœlk, en Autriche, une importante congrégation, qui fut à la veille de réformer tous les monastères d'Allemagne, mais qui, par le fait, s'est trouvée réduite à ceux de l'Autriche. Elle dut son origine à la piété d'Albert V, archiduc d'Autriche, qui fut ensuite roi de Hongrie et de Bohême, et enfin empereur, sous le nom d'Albert II.

L'Allemagne produisit, en 1419, une seconde congrégation dont l'influence fut grande pour préparer la réforme définitive des abbayes d'Allemagne. Son berceau fut l'abbaye de Bursfeld, au diocèse de Hildesheim, et son instituteur, Jean de Meden, moine de l'abbaye de Rheinhausen. Toutefois, cette congrégation, aussi bien que celle de Mœlk, fut impuissante à retenir dans son sein toutes les abbayes qui s'étaient montrées d'abord disposées à prendre celle de Bursfeld pour leur centre. Au XVIIe siècle, diverses fractions de ce corps se constituèrent elles-mêmes en congrégation. Ainsi l'année 1602 vit commencer la congrégation helvétique, formée des neuf abbayes de Suisse, dont Saint-Gall était la principale, et Einsielden la seconde; l'année 1686 fut celle où Innocent IX érigea les dix-neuf monastères de Bavière en congrégation sous le titre des *Saints Anges gardiens*. Nous ne saurions préciser l'année en laquelle se constituèrent les quatre autres congrégations allemandes, savoir : de Saint-Pierre, de Saltzbourg, formée de neuf abbayes; de Souabe, dont le monastère principal était à Constance et qui comptait onze abbayes; de Souabe, différente de la précédente, et dont le chef-lieu était un monastère d'Augsbourg, composée de sept abbayes ; enfin d'Alsace et de Brisgaw, qui en avait onze. Quelques monastères, tels que Saint-Blaise, dans la forêt Noire, prétendaient aux honneurs de chef de congrégation dont ils n'exerçaient guère les droits que sur les prieurés de leur filiation. Nous manquons de renseignements sur les congrégations qui n'ont pu manquer de se former aussi dans les royaumes de Bohême, de Hongrie et de Pologne.

L'Espagne a gardé jusqu'à ses derniers malheurs la florissante congrégation dite de Valladolid, dont le chef était le monastère de Saint-Benoit, fondé en cette même ville de Valladolid en 1391. Cette réforme fut en plein exercice en 1493, quand Ferdinand V et Isabelle décrétèrent que tous les monastères bénédictins devaient y être incorporés. Il y eut cependant quelques exceptions, et les abbayes qui ne se sont point fondues dans la congrégation de Valladolid ont fini par en former une autre sous le nom de congrégation *claustrale*, ou *tarragonaise*.

En 1488, une réforme française se préparait dans l'abbaye de Chezal-Benolt, au diocèse de Bourges. Elle ne fut composée que de cinq abbayes, dont Chezal-Benolt était la principale, et elle se fondit tout entière, en 1634, dans la congrégation de Saint-Maur.

Le concile de Trente, pour avancer la réforme de l'ordre bénédictin, ayant décrété que tous les monastères qui ne s'uniraient point à une congrégation perdraient le privilége de l'exemption et seraient assujettis aux ordinaires, cette mesure procura l'établissement de plusieurs réformes, tant en France qu'en pays étrangers.

La première que nous rencontrons est la congrégation portugaise, qui fut érigée par une bulle de saint Pie V, en 1566; elle comptait au delà de vingt abbayes.

Vint ensuite, dans la Flandre et l'Artois, la congrégation de Saint-Waast, établie par dom Sarrazin, vers 1569; elle compta sept abbayes.

En 1580, il s'en forma une autre en France, qui prit le nom de congrégation des *Exempts*, et dont les principaux monastères furent Marmoutiers, la Trinité, de Vendôme, Saint-Benoît-sur-Loire, Rhedon, etc. L'abbaye de Saint-Denis s'y joignit dans la suite, ce qui fut cause que cette congrégation changea son premier nom en celui de congrégation de Saint-Denis. Les monastères qui la composaient se fondirent plus tard dans celle de Saint-Maur.

Les abbayes de Lorraine se réunirent à leur tour en une seule famille. L'instituteur de cette nouvelle congrégation, laquelle commença en 1600, fut dom Didier de la Cour. Les deux premières maisons qu'il réforma furent Saint-Vannes, de Verdun, et Saint-Hydulphe, de Moyenmoutier; d'où est venue à cette congrégation l'appellation de *Saint-Vannes* et de *Saint-Hydulphe*. Elle a compté jusqu'à quarante monastères; mais son plus grand honneur a été de donner

naissance à la congrégation de Saint-Maur.

La congrégation des bénédictins anglais commença en 1617. Aux jours du catholicisme, la Grande-Bretagne avait été pour ainsi dire, de tous les royaumes de l'Europe, celui où l'ordre de Saint-Benoît avait joui d'une plus grande considération. Par suite des persécutions de la reine Élisabeth, cet ordre, après la spoliation et le massacre juridique de ses membres, se trouva réduit à un seul religieux pour toute l'Angleterre. Il était profès de l'abbaye de Westminster, et se nommait dom Sigebert Buclée. Cet homme, rempli d'un zèle apostolique, après mille contradictions, parvint, en réunissant plusieurs sujets anglais qui avaient embrassé la règle de Saint-Benoît dans divers monastères du continent, à créer une congrégation tout anglaise, dont les efforts devaient être uniquement employés à maintenir les catholiques de la Grande-Bretagne dans la foi de leurs pères. Cette congrégation, qui a rendu de très-grands services, n'eut d'abord de maisons que sur le continent. Depuis, même avant l'émancipation des catholiques, elle a pu former plusieurs maisons en Angleterre: elle y dirige plusieurs colléges renommés, et ses membres continuent de travailler avec zèle à préparer la réconciliation de la Grande-Bretagne avec l'Église catholique.

Nous avons dit que la congrégation de Saint-Vannes avait donné naissance à celle de Saint-Maur. Voici la manière dont s'effectua cette filiation. La renommée de la bonne observance que l'on gardait dans les monastères de Lorraine ayant pénétré jusqu'en France, plusieurs abbayes demandèrent la faveur de s'unir à cette réforme : mais bientôt le nombre des abbayes françaises qui embrassaient la manière de vivre des moines de Saint-Vannes s'étant considérablement accru, il devenait nécessaire, la Lorraine n'ayant pas encore été réunie à la France, de séparer cette nouvelle branche d'un tronc qui bientôt ne la pourrait plus porter. Ce projet d'une nouvelle congrégation française fut adopté dans un chapitre général tenu à Saint-Mansuy-de-Toul, en 1618. La même année, Louis XIII donna des lettres patentes pour l'érection de la nouvelle congrégation qui prit le nom de saint Maur, disciple de saint Benoît, préférablement à celui de quelque abbaye particulière, afin d'éviter les embarras qu'auraient pu faire naître les prétentions de plusieurs maisons à la préséance. En 1622, Grégoire XV érigea par bulle cette illustre famille de moines noirs, à laquelle, par une autre bulle, en 1627, Urbain VIII octroya les plus beaux priviléges. La congrégation de Saint-Maur a compté jusqu'à cent quatre-vingts monastères, et même pendant dix ans la congrégation de Cluny lui fut incorporée. Le supérieur général résidait à Saint-Germain des Prés, à Paris. Le premier qui exerça cette charge fut dom Grégoire Tarisse; le dernier qui l'ait gérée a été dom Ambroise-Augustin Chevreux, massacré aux Carmes, dans les journées de septembre 1792. Après les ordres de Cluny et de Cîteaux, nulle autre famille de bénédictins n'a approché de celle de Saint-Maur pour le nombre et l'importance de ses monastères; toutefois son influence ecclésiastique et sociale fut à peu près nulle pour le pays. Privée de la dignité abbatiale par la commende qui envahit jusqu'à la dernière de ses maisons, elle se retrancha dans les travaux de l'érudition, et l'on sait quels immenses services elle a rendus à la science historique, tant par ses recherches sur l'antiquité ecclésiastique que par ses labeurs sur nos origines nationales. Quelques-uns de ses membres tentèrent de la relever en 1817; la première maison devait être à Senlis. Des ouvertures furent faites au gouvernement d'alors; en retour, des paroles bienveillantes furent prononcées; mais le défaut d'une autorisation légale, que Louis XVIII ne jugeait pas à propos de demander aux chambres, et sans laquelle les bénédictins ne croyaient pas pouvoir se réunir, fit avorter l'entreprise. Elle avait eu pour principal moteur dom Verneuil, ancien prieur de Saint-Denis.

Saint Placide, second disciple de saint Benoît, fut le patron que choisit la congrégation des Pays-Bas. Elle commença en 1618, par la réforme de la fameuse abbaye de Saint-Hubert, dans les Ardennes. Elle ne se composa que d'un petit nombre de monastères, et a été détruite par la conquête, à la fin du siècle dernier.

Tel est le tableau abrégé des principales congrégations de l'ordre de Saint-Benoît, jusqu'à l'époque des destructions violentes qui en ont anéanti un si grand nombre. Il était resté, dans diverses contrées de l'Europe, plusieurs monastères qui avaient refusé d'entrer dans les réformes. D'après le décret du concile de Trente, ils furent soumis aux ordinaires et perdirent, de plus en plus, avec

l'indépendance canonique, le reste d'observance qui avait pu s'y maintenir. En France, ces maisons s'intitulaient pompeusement : *l'ancien ordre*, ou *le grand ordre de Saint-Benoît*.

Nous n'avons que peu de choses à dire sur le renouvellement de l'ordre bénédictin, dans un siècle qui comprend si peu la vie monastique, et dont les institutions politiques présentent tant d'obstacles au retour des moines. Néanmoins nous devons mentionner deux nouvelles congrégations qui se sont élevées depuis dix ans et ont été érigées, l'une et l'autre, par Grégoire XVI. La première est celle que le roi Louis I de Bavière a fondée dans ses États, dans le but d'y propager l'instruction religieuse. Elle compte trois ou quatre monastères, dont le principal est Saint-Étienne d'Augsbourg. La congrégation d'Autriche a fourni la plupart des sujets dont elle s'est composée d'abord : actuellement, elle paraît s'accroître en sujets bavarois.

La seconde a été érigée par lettres apostoliques du 1[er] septembre 1837, sous le titre de *congrégation de France, succédant aux congrégations de Cluny, Saint-Vannes et Saint-Maur*. Le siége de cette congrégation, dont a première origine date de 1833, est au monastère de Solesmes, diocèse du Mans, qui a été érigé en abbaye, avec droit de filiation. Les constitutions de cette nouvelle famille sont presque entièrement conformes à celles de la congrégation de Saint-Maur.

On appelle *bénédictines* les religieuses qui vivent sous la règle de Saint-Benoît : le nombre en a été immense ; car, outre une infinité de monastères de filles soumises aux ordinaires, la plupart des congrégations dont nous avons parlé, jusqu'à celle des olivetains inclusivement, ont produit une ou plusieurs branches de religieuses de leur réforme. Il s'est formé, de plus, quelques congrégations de filles bénédictines, parmi lesquelles on doit distinguer surtout deux pieux instituts que la France a vus naître. Le premier est la *congrégation de Notre-Dame du Calvaire*, établie en 1617, par la mère Antoinette d'Orléans, veuve du marquis de Belle-Isle, et par le fameux père Joseph du Tremblay, capucin. Le second reconnaît pour fondatrice la mère Mecthilde de Bar, et commença en 1653, sous le titre de l'*Adoration perpétuelle du saint sacrement*.

L'ordre de Saint-Benoît, tant dans les monastères d'hommes que dans ceux des femmes, renferme, sous le nom de *convers* ou de *converses*, une classe de personnes spécialement occupées aux soins du ménage, aux travaux de la culture, ou à l'exercice des arts mécaniques. Elles font des vœux, mais portent un habit différent des religieux ou religieuses de chœurs. On compte encore, sous le nom d'*oblats, commis* ou *frères donnés, oblates, commises* ou *sœurs données*, un dernier degré parmi les disciples de saint Benoît. Ceux qui appartiennent à cette classe ne font pas de vœux et portent, soit l'habit séculier, soit un habit particulier qui s'éloigne plus encore de celui des pères ou mères de chœur que l'habit propre à l'ordre des convers. P. PIOLIN. M. B.

BÉNÉDICTION. Dans l'Écriture sainte, ce mot a divers sens, dont il est pourtant facile de reconnaître l'analogie; car il signifie tour à tour présents, dons, abondance, vœux favorables, souhaits heureux, prédictions de prospérités, grâces célestes, protection divine. La *Genèse* (chap. 48) représente le patriarche Jacob, à son lit de mort, donnant la *bénédiction* aux enfants de Joseph en ces termes : « Que Dieu, en la présence de qui ont « marché mes pères Abraham et Isaac, le Dieu « qui me sustente depuis ma jeunesse jusqu'à « ce jour ; que l'ange qui m'a délivré de tous « maux bénissent ces enfants ; que mon nom « et celui de mes pères soient vénérés par eux, « et qu'ils se multiplient de plus en plus sur « la terre. » Puis, s'adressant à ses petits-fils, il poursuit (chap. 49) : « Le Dieu de vo- « tre père, le Tout-Puissant, vous comblera « de ses dons, il sera votre protecteur, et « les bénédictions que je vous donne s'é- « lèveront jusqu'aux collines éternelles; et « Israël bénira, en disant : Que Dieu te fasse « devenir comme Éphraïm et Manassé.» Cette formule de *bénédiction* est encore en usage chez les pères israélites de nos jours. Parmi les bénédictions que Moïse donna lui-même et que le *Deutéronome* rapporte (chap. 33), on remarque celle-ci: «Que la terre de Joseph « soit remplie des dons du Seigneur, des « fruits du ciel, de la rosée et des sources « d'eau cachées ; des produits que la vertu du « soleil et de la lune fait éclore; de tous les « grains et de toute l'abondance de la terre. » Il y avait, dans l'ancienne loi, des *bénédictions* solennelles et générales qui étaient données au peuple en certaines occasions. « Quand « vous bénirez les enfants d'Israël, » est-il dit dans le livre des *Nombres* (chap. 6), « vous

« leur direz : Que l'Éternel (*Jéhovah*) vous « protége et vous conserve; qu'il fasse briller la lumière de sa face sur vous, et qu'il « vous accorde la paix. » Le pontife prononçait ces paroles debout, à haute voix, les mains horizontalement étendues et les yeux élevés vers le ciel. On trouve de nombreux exemples de *bénédictions* dans le prophète-roi : « Que le Seigneur vous bénisse de Sion, « afin que vous puissiez jouir des biens de « Jérusalem pendant tous les jours de votre « vie, et que vous, vos enfants et les enfants « de vos enfants soyez en paix en Israël. » Saint Augustin, dans ses commentaires sur ce psaume (le 128e), assure qu'il était d'usage, chez les Hébreux, de se bénir mutuellement lorsqu'on se rencontrait, surtout en voyage et sur les grands chemins.

Les bénédictions catholiques sont des cérémonies qui se font pour appeler les grâces célestes sur ceux qui en sont l'objet, ou pour rendre une chose respectable et en quelque sorte sacrée.

Parmi les premières, la *bénédiction* que les évêques de l'Eglise latine donnaient après le *Pater* de la messe, et que, pour cette raison, les anciens ordinaires désignent par *benedictio super populum*, a été en usage dès les premiers temps du christianisme. Il en est parlé dans saint Ambroise (livre de la Pénitence), saint Jérôme (Epîtres), saint Césaire d'Arles (homélies), saint Hilaire, de Poitiers (lettre à Constance), et dans d'autres écrivains ecclésiastiques; les conciles d'Orange (an 441, can. 29), d'Agde (an 506, can. 49), d'Orléans (an 511, can. 26), de la même ville (an 538, can. 29), d'Epaune (an 517, can. 35), de Clermont (an 535, can. 15), de Mâcon (an 581, can. 17), et plusieurs autres des mêmes siècles, tant en Occident qu'en Orient, et qui tous obligent les séculiers à entendre la messe le dimanche et à n'en point sortir qu'ils n'aient reçu la *bénédiction* de l'évêque. La même obligation est imposée aux habitants de la campagne pour les fêtes solennelles de Pâques, de la Pentecôte, de l'Ascension et de Noël; ceux au moins qui n'en seront point empêchés par des causes légitimes. Cette prescription ne s'adressait, par conséquent, qu'aux personnes qui pouvaient se déplacer sans nuire à leurs affaires domestiques, et qui avaient le moyen de faire les frais de ces petits voyages, ainsi qu'aux fidèles dont le domicile n'était pas trop éloigné de la ville diocésaine.

A l'égard des autres *bénédictions*, elles n'étaient pas tellement une prérogative attachée au caractère d'évêque, que les prêtres ne pussent très-bien la donner à tout le monde. Suivant le vénérable Bède, dans son *Histoire d'Angleterre* (liv. III, ch. 26), le clergé jouissait d'une si grande considération de son temps, que, partout où l'on apercevait un clerc, on s'empressait d'accourir au-devant de lui pour recevoir sa *bénédiction : Accurrebant et... ore illius se benedici gaudebant.* D'une autre part, il résulte clairement du canon cinquième du concile de Riez, tenu en l'an 439, qu'il est permis aux prêtres de donner la *bénédiction* hors des églises, dans les maisons, dans les rues, dans les campagnes et dans tous lieux de dévotion populaire : *Visum est omni presbytero per familias, per agros, per privatas domus, pro desiderio fidelium facultatem aperire*, etc. Les moines, en sortant et en rentrant du monastère, recevaient la *bénédiction* de leur abbé, qui la donnait aussi aux laïques. Il en était à peu près de même dans les communautés de femmes; mais un Capitulaire de Charlemagne (le 71e) interdit aux abbesses de conférer la *bénédiction* aux hommes, *super capita virorum*, ainsi qu'elles se l'étaient permis jusque-là.

Selon le Micrologue, Christianus Lupus (*Remarques sur les Conciles*), et le cardinal Bona (*De ritibus liturgicis*), les simples prêtres n'ont été autorisés à donner la *bénédiction* au peuple, à la fin de la messe, et celle du saint sacrement au *salut*, que vers le XIe siècle. — Il y avait des bénédictions qui, bien que particulières, n'étaient données que par les évêques. Eudoxia, femme de Théodose le jeune, étant grosse, reçut la bénédiction épiscopale dans son palais, et les empereurs d'Orient ne se mettaient jamais en route pour de longs ou périlleux voyages sans s'en être munis. — Nos anciens rois, dans les temps de guerre, faisaient bénir leurs armées par les évêques; souvent ils allaient à l'église de Saint-Martin de Tours et ensuite à celle de Saint-Denis, pour être eux-mêmes spécialement bénis avant d'entrer en campagne. Clovis, après sa conversion, n'entreprenait aucune expédition qu'il n'eût préalablement obtenu la *bénédiction* de saint Remi. Clotaire, mourant, voulut se la faire donner par saint Médard, de Noyon, et Louis le Débonnaire, dans une semblable circonstance, par Drogon, évêque de Metz.

L'esprit de piété a introduit dans l'Église des bénédictions pour une infinité d'objets qui servent au culte divin : les vases de l'autel, les linges, l'eau, le pain qu'on distribue pour être mangé avec dévotion, les fonts baptismaux, les cloches, le cierge pascal, les édifices destinés à la célébration des saints mystères, etc. Il y en a pour les cendres, les rameaux, les fruits de la terre, les maisons, les navires, les cimetières, etc. On peut en voir le détail dans le *Pontifical romain* et dans le *Livre des cérémonies*, publié par ordre de Léon X, ainsi que dans le rituel des différentes églises. A Rome, le pape bénit les *palliums*, ornement honorifique que Sa Sainteté envoie aux archevêques, ou aux évêques qui ont le droit de le porter. Toutes ces bénédictions se font par des aspersions d'eau bénite et par des prières adaptées au sujet de la cérémonie.

Les évêques, lorsqu'ils font leurs visites pastorales, sont encore dans l'usage de donner la *bénédiction* aux fidèles qui se trouvent sur leur passage. Autrefois, dans les villages, on sonnait la cloche, pour inviter ceux qui étaient aux champs à venir la recevoir. — En général, lorsqu'il y a onction dans la cérémonie d'une *bénédiction*, celle-ci prend le nom de consécration. La formule de *bénédiction apostolique*, que les souverains pontifes placent en tête de leurs lettres, est attribuée au pape saint Clet, second successeur de saint Pierre. Mais la grande, la majestueuse *bénédiction urbi et orbi* a une origine moins reculée.

P. Tremoliere.

BÉNÉFICE (*discipl. ecclés.*). — On appelait autrefois bénéfice les fonds que les empereurs romains donnaient aux braves, soit officiers de guerre, soit simples soldats, avec obligation de servir à leurs dépens. Les Francs appelaient bénéfices des terres conquises dans la Gaule et distribuées par les chefs ou par les princes à leurs principaux compagnons d'armes. Ces bénéfices ne furent d'abord qu'à vie; ils devinrent ensuite héréditaires. (*Voy.* le mot Fief.) Telle est l'ancienne signification de ce terme dans les écrivains de l'histoire d'Auguste. Plus tard, lorsque les empereurs et les rois retirèrent ces fonds aux seigneurs laïques pour les donner à l'Église et aux monastères, ce mot reprit une signification plus étendue, et embrassa absolument tous les titres et toutes les dignités, tant des ecclésiastiques que des religieux : et l'on appelle aujourd'hui bénéfices le droit que l'Eglise accorde soit à un simple clerc tonsuré, soit à un ecclésiastique d'un ordre supérieur, de percevoir une certaine portion de revenus ecclésiastiques, à condition de rendre à l'Église les services prescrits par les canons, par l'usage ou par la fondation : *beneficium propter officium*. Que ces services consistent en prières, en travaux apostoliques, en fonctions d'ordre ou de juridiction, l'obligation de les acquitter est la même, autrement on ne peut avoir le droit de percevoir les revenus qui y sont attachés. Ce revenu n'est donc point une aumône, un bienfait gratuit qui n'oblige à rien, mais une rétribution qui suppose des services rendus. Il s'ensuit 1° l'obligation d'acquitter ces fonctions par soi-même et non pas par d'autres, à moins d'empêchements légitimes; 2° de distribuer aux pauvres le superflu du revenu, parce que l'intention de l'Eglise est de nourrir ses serviteurs et non de les enrichir; 3° de se contenter d'un seul bénéfice, lorsqu'il suffit pour fournir au possesseur une subsistance honnête. Quelque sévère que puisse paraître cette morale, elle est fondée sur la loi naturelle, sur la loi divine, sur les lois ecclésiastiques les plus anciennes, et en particulier sur les décrets du concile de Trente. C'est ce que nous allons essayer de prouver en parlant de l'origine, de la nature et des différentes espèces de bénéfices. — Lorsque les apôtres prêchèrent l'Évangile dans de grandes villes, ils ne manquèrent pas d'y établir des évêques pour instruire et fortifier les fidèles, pour travailler à en augmenter le nombre, pour gouverner les églises naissantes, et pour établir d'autres évêques dans les villes voisines, quand il y aurait assez de chrétiens pour leur donner un pasteur particulier. « Je vous « ai laissé à Crète, dit saint Paul à Tite, afin « que vous y gouverniez le troupeau de Jé- « sus-Christ, et que vous établissiez des « prêtres en chaque ville, selon l'ordre que « je vous en ai donné (ch. I, v. 5). » Par le mot de prêtres, l'apôtre ne désigne en cet endroit que les évêques, puisque, en marquant les qualités que devaient avoir ceux que Tite établirait dans les villes, il dit : « Il faut « qu'un évêque soit irréprochable, humble, « doux, sobre, juste, saint, tempérant, « comme étant le dispensateur et l'économe « de l'autorité que Dieu lui confie. » Chacun de ces évêques établis par les apôtres

ou par les hommes apostoliques était chargé de la conduite du troupeau que l'Église lui confiait; mais il choisissait, pour l'aider dans les fonctions pénibles de son ministère, des prêtres, des diacres et d'autres ministres inférieurs. Les uns restaient attachés auprès de l'évêque, sous les ordres duquel ils travaillaient, les autres allaient prêcher en différentes parties du diocèse, toujours prêts à se rendre auprès de leur pasteur quand il les appellerait, soit pour demeurer dans la ville principale, soit pour aller annoncer l'Évangile dans quelque autre endroit. — Mais, quelque détachés des richesses que fussent ces hommes apostoliques, il était juste que l'Église, pour le service de laquelle ils abandonnaient leurs biens et leur emploi, leur fournît de quoi subsister. Aussi saint Paul recommandait-il à Timothée (Ire épît., ch. V, v. 17, 18) « d'avoir un soin particulier de « fournir aux prêtres, et principalement à « ceux qui prêchaient la parole de Dieu et « instruisaient les peuples, ce qui était né- « cessaire pour leur subsistance; car, dit « l'Écriture sainte, tout ouvrier doit être ré- « compensé de son travail. » Pour fournir à ces dépenses, les fonds de l'Église ne consistaient que dans les aumônes que faisaient les fidèles, et qui étaient alors d'autant plus abondantes que la charité était plus vive. L'évêque recevait ces offrandes, et il les distribuait aux prêtres, aux diacres, aux clercs inférieurs, aux diaconesses, aux veuves et aux pauvres. Saint Justin, martyr, expliquant aux païens, dans la seconde apologie, la discipline qui s'observait dans les assemblées des chrétiens, dit qu'elles se tenaient les dimanches, et que les plus riches d'entre les fidèles y faisaient des présents à l'Église, qu'on les remettait à l'évêque chargé de les distribuer ensuite aux pauvres, aux prisonniers et aux étrangers. La portion de l'évêque était plus forte, dans cette distribution, que celle des prêtres et des diacres, parce qu'il était chargé de la dépense qu'il fallait faire pour les étrangers, pour les pauvres et pour les infirmes. « Ayez soin des pauvres « et des infirmes, écrivait saint Cyprien à « ses prêtres et à ses diacres (l'an 250); s'il « survient des étrangers, prenez, pour leur « fournir ce qui leur sera nécessaire, sur la « portion des revenus de l'Église qui m'est « destinée, et que j'ai laissée chez le prêtre « Rogatien. » Les canons apostoliques voulaient que l'Église fournît à l'évêque de quoi s'entretenir et recevoir les étrangers. A l'égard des eulogies, qui restaient après la célébration des saints mystères, des dîmes et des prémices que les fidèles offraient exactement sans y être forcés par aucune loi, les constitutions attribuées aux apôtres en faisaient le partage de la manière suivante : elles donnaient les prémices aux évêques, aux prêtres et aux diacres; les dîmes aux clercs inférieurs, aux évêques, aux veuves et aux pauvres; et quant aux eulogies, l'évêque en avait quatre parts, les prêtres trois, les diacres deux, les sous-diacres, les lecteurs, les chantres et les diaconesses chacun une part seulement. Du temps de Tertullien, la même coutume s'observait encore, puisqu'il dit dans son *Apologétique :* « Cha- « cun apporte tous les mois son modique « tribut, lorsqu'il le veut, s'il le peut, et dans « la mesure de ses moyens; personne n'y est « obligé : rien de plus libre, de plus volon- « taire que cette contribution. C'est là comme « un dépôt de piété qui ne se consume point « en débauches, en festins, ni en stériles « prodigalités; il n'est employé qu'à la nour- « riture des indigents, aux frais de leur sé- « pulture, à l'entretien des orphelins délais- « sés, des domestiques cassés de vieillesse, « des malheureux naufragés. S'il y a des « chrétiens condamnés aux mines, relégués « dans les îles ou détenus dans les prisons, « uniquement pour la cause de Dieu, la reli- « gion qu'ils ont confessée les nourrit de ses « aumônes. » — Ce que nous venons d'observer ne regarde que les trois premiers siècles de l'Église, pendant lesquels elle a vu ses enfants exposés à toute la fureur des princes païens. Sous la domination protectrice des empereurs chrétiens, le nombre des églises et des ministres s'étant considérablement accru, il se fit de grands changements dans la discipline, par rapport à la distribution des revenus ecclésiastiques. Les offrandes, les prémices et les dîmes, que les fidèles payaient toujours fort exactement, ne furent point, comme dans les premiers temps, le seul revenu de l'Église. L'assemblée des chrétiens étant devenue un corps autorisé dans l'état politique, on lui permit de posséder des fonds. Plusieurs particuliers se firent un devoir et un honneur de se dépouiller pour l'enrichir; les empereurs eux-mêmes lui donnèrent des terres et des domaines considérables. Dans les commencements, les évêques restèrent les maîtres de disposer,

suivant leur volonté, des revenus qui provenaient de ces terres, comme ils l'étaient des offrandes, des prémices et des dîmes. C'est ce qui faisait dire à saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, mort au milieu du ve siècle, que l'évêque ne doit compte qu'à Dieu seul des revenus de l'Église et des oblations, et qu'il peut en disposer librement, pourvu qu'il n'aliène ni les meubles, ni les immeubles. Cette autorité absolue n'est point marquée d'une manière moins sensible par saint Ambroise, évêque de Milan, vers la fin du ive siècle. Il se contente d'enjoindre aux évêques d'orner avec décence le temple du Seigneur, de donner aux pauvres et aux étrangers de quoi subsister, de n'être ni prodigues, ni trop serrés dans les distributions, sans déterminer la portion des revenus ecclésiastiques que l'évêque doit employer à ces œuvres de piété. C'est cette puissance primitive des évêques sur tous les biens de leurs églises qui doit être regardée comme la source certaine des annates, quoique la plupart des historiens et des canonistes se soient obstinés à en attribuer l'établissement au pape Jean XXII, parce que, en 1319, il se réserva les fruits de la première année des bénéfices qui viendraient à vaquer durant les trois années suivantes. L'histoire nous rend, en effet, le témoignage que, dès le commencement du xiie siècle, plusieurs évêques de France accordèrent des annates à la plupart des abbayes de ce royaume, et, entre autres, à celle de Saint-Victor, de Paris, fondée par Louis le Gros en 1113; elle nous témoigne aussi que ce fut le pape Clément V qui, fatigué des suppliques importunes que lui adressaient les évêques et les abbés d'Angleterre pour avoir l'annate des bénéfices de leur dépendance, voulut réprimer la cupidité de ces solliciteurs en se réservant à lui-même toutes les annates qu'ils lui demandaient. — Mais, comme la distribution d'un revenu considérable fait souvent faire de grandes fautes à ceux qui en sont chargés, quand des vues de prudence et de religion ne les conduisent pas dans toutes leurs démarches, la piété et le désintéressement de quelques évêques étant diminués, l'Église se vit obligée de partager ses revenus en un certain nombre de portions, et de destiner aux œuvres de piété les portions dont elle avait, dans les premiers temps, chargé les évêques. Toutefois les papes laissèrent encore aux évêques l'administration des revenus destinés à l'entretien des bâtiments et aux aumônes, en les avertissant qu'ils commettraient un sacrilége s'ils en employaient quelque chose à leur profit particulier. Les conciles d'Agde, d'Orléans, de Tarragone, de Brague et de Tolède, tenus au vi^e siècle, témoignent que les revenus ecclésiastiques étaient partagés, dans les Gaules et en Espagne, à peu près de la même manière qu'en Italie. Cependant on exceptait de ce partage général les fonds de l'Église de peu de valeur, que les évêques donnaient à des clercs, pour en jouir pendant leur vie seulement, à condition que les fruits qui en proviendraient leur tiendraient lieu des rétributions qui leur étaient dues pour le service qu'ils rendaient à l'Église. Le pape Symmaque écrivant, en 513, à saint Césaire, évêque d'Arles, permit aux évêques de France d'accorder la jouissance de quelques terres à des clercs, à condition que le fond retournerait à l'Église après la mort du clerc auquel on aurait donné l'usufruit. Et le 3e concile d'Orléans, tenu en 538, et le 2e de Lyon, en 567, défendirent aux évêques de dépouiller les clercs des fonds dont leurs prédécesseurs leur avaient accordé l'usufruit. Baronius regarde la lettre du pape Symmaque à saint Césaire comme le premier vestige des bénéfices, tels qu'ils ont existé jusqu'à la fin du dernier siècle. — Des terres ayant été données à des ecclésiastiques pour en jouir pendant leur vie, l'usage d'attacher pour toujours à certaines églises des fonds et des terres, afin que les revenus qui en proviendraient servissent de rétribution aux clercs qui les desserviraient, ne fut pas longtemps à s'établir. Nous voyons que, en 589, le concile de Tolède défendit expressément de révoquer les donations de cette nature qui avaient été faites par les évêques aux églises et aux paroisses de leur diocèse. Sous la deuxième race des rois de France, les dîmes, qu'on était obligé de payer, étaient affectées à l'église de la paroisse dans l'étendue de laquelle les fruits avaient été recueillis. Le curé en devait faire quatre parts, suivant les Capitulaires : l'une pour l'entretien de l'église, l'autre pour les pauvres, la troisième pour lui et pour les clercs qui travaillaient avec lui, et la quatrième pour l'évêque, qui en déterminait l'emploi à des œuvres de piété. C'est pour examiner si les curés remplissaient exactement toutes ces obligations que les conciles ordonnaient aux évêques de se faire rendre

compte, dans le cours de leurs visites, du temporel des églises paroissiales. Ce fut à peu près dans le même temps que se fit la division de la mense épiscopale d'avec celle du chapitre de la cathédrale; division qui, dans la plupart des diocèses, eut pour premier motif la piété et la régularité. — Cependant, des ecclésiastiques qui desservaient les cathédrales et les collégiales étant tombés dans de grands désordres causés par le malheur des temps et par l'ignorance du siècle, on travailla, sous les règnes de Charmagne et de Louis le Débonnaire, à engager ceux qui composaient le clergé de ces églises à vivre en communauté. Les évêques, les empereurs et les rois tâchèrent de contribuer à l'établissement d'une si sainte institution; et, pour la rendre plus ferme et plus durable, les évêques assignèrent aux chapitres des fonds, des dîmes et des annates dont ils tiraient leur subsistance. Flodoart, chanoine de Reims, mort l'an 966, fait l'énumération des terres que saint Rigobert, archevêque de Reims, mort en 743, donna à son chapitre lorsqu'il embrassa la vie commune. Chrodegand, évêque de Metz, mort en 766, ayant assemblé son clergé pour le faire vivre dans un cloître, lui prescrivit une règle, et assigna des revenus fixes à cette communauté naissante. Et ce fut pour empêcher leurs successeurs de donner atteinte à ces partages que les évêques les firent confirmer par le métropolitain, par le concile de la province et par les rois de France. (*Voy.* les *Capitulaires* de Baluze, où plusieurs de ces confirmations sont rapportées.) Sur la fin du Xe siècle, et au commencement du XIe, la ferveur s'étant ralentie, ils cessèrent de mener cette vie commune, et chacun d'eux commença de posséder en particulier une portion des biens qu'ils possédaient auparavant en commun. Les plus sages voulurent s'opposer à ce changement, mais tous leurs efforts furent vains; et, du temps d'Étienne, évêque de Tournai, mort en 1203, le partage des prébendes était déjà devenu le droit commun de la France et des pays voisins.— Voilà quelle fut l'origine des bénéfices séculiers; l'origine des bénéfices réguliers n'est pas fort différente, la voici : les premiers solitaires de l'Égypte et des pays voisins vivaient du travail de leurs mains; leur manière de vivre était même si dure et si pénitente, que, quoiqu'ils employassent une partie de la journée à la méditation et à la prière, ils trouvaient, par le moyen de leur travail, de quoi faire des aumônes abondantes. Ces illustres pénitents s'étant approchés des villes, leur vie exemplaire, leur ferveur et leur désintéressement attirèrent sur eux l'admiration des fidèles et des païens mêmes qui les respectaient. L'admiration fut bientôt suivie de donations considérables faites en faveur des monastères. Les personnes du premier rang, en quittant le monde pour vivre dans ces saintes retraites, y apportaient tous leurs biens; d'autres, qui ne se sentaient point assez de courage pour imiter ces exemples, donnaient aux monastères des domaines considérables pour avoir part aux prières et aux œuvres de piété des moines; les évêques leur donnaient des biens de leurs églises, et les princes se faisaient une gloire d'être mis au nombre de leurs fondateurs. Cependant ces saints religieux étaient pauvres au milieu des richesses; aucun d'entre eux ne possédait rien en propre; ils n'employaient pour eux, de tous leurs revenus, que celui qui leur était nécessaire pour subsister, et le genre de vie qu'ils avaient embrassé bornait ce nécessaire à bien peu de chose. Pour le reste de leurs revenus, ils ne s'en regardaient que comme les dépositaires, chargés, par leur état, de les distribuer aux pauvres, et à tous ceux qui, dans le besoin, avaient recours à eux. C'était l'abbé qui, en qualité de chef de cette portion illustre du troupeau de Jésus-Christ, avait l'administration de ces revenus et qui en réglait les distributions. — Mais les établissements les plus saints dégénèrent après un certain temps; et il faut avouer que l'état monastique ne s'est pas garanti de ces révolutions qu'on remarque dans tous les autres. En Occident les abbés se regardèrent comme propriétaires des revenus dont ils ne devaient avoir que l'administration. La cause d'un tel abus vint du monde même; beaucoup d'enfants de familles nobles furent introduits dans les communautés, dans l'espérance d'en devenir les abbés et d'en posséder les richesses; ce fut l'avidité des mondains qui commença par attaquer la règle monastique. L'ambition, le luxe et l'avarice de quelques-uns de ces fils de famille, sans vocation, leur firent négliger le spirituel, et cette négligence eut les suites les plus fâcheuses. Le véritable esprit monastique se renouvela dans quelques abbayes par les réformes de Cluny et de Cîteaux (*voy.* ces mots). Mais les autres monastères ne suivirent pas ces exemples, et

les réformés eux-mêmes retombèrent dans l'état d'où les Odon, les Robert et les Bernard les avaient tirés. Il en fut de même des chanoines réguliers; le désordre alla même si loin chez la plupart des abbés, que des religieux qui manquaient du nécessaire furent obligés de demander qu'on partageât les biens des monastères entre eux et leurs abbés. — Tous les bénéfices réguliers dont nous venons de parler avaient des fonctions attachées à leur titre, qui obligeaient ceux qui en étaient pourvus à résider dans les monastères : on les appelait offices, ou bénéfices claustraux.—Les moines et les chanoines réguliers avaient des fermes considérables ; pour faire valoir ces biens, ils envoyaient dans une ferme un certain nombre de religieux, qui avaient soin du temporel et qui célébraient le service divin dans une chapelle domestique ; on appelait ces fermes obédiences ; celui qui en était le chef religieux se nommait prieur ou prévôt, et la ferme dans laquelle il résidait se nommait prieuré ou prévôté. L'abbé pouvait, quand il lui plaisait, rappeler dans le cloître le prieur et les religieux qui étaient avec lui. Tous ensemble étaient obligés de rendre compte, tous les ans, au monastère, des revenus de la ferme dont ils avaient l'administration. Ils ne pouvaient prendre sur ces revenus que ce qui était nécessaire pour leur entretien. Au commencement du XIIIe siècle, il y eut des abbés qui donnèrent des ordres à quelques-uns de leurs religieux pour demeurer pendant leur vie dans une obédience et pour en gouverner les biens comme fermiers perpétuels. Le pape Innocent III, regardant cet usage comme un abus contraire au vœu de pauvreté, dont il n'est pas permis aux religieux de se dispenser, le condamna expressément dans sa décrétale *Cum ad monasterium*. Non-seulement une loi si sage ne fut point exécutée, mais l'abus en devint, en peu de temps, beaucoup plus grand qu'il n'était sous le pontificat d'Innocent III ; car tous les prieurs, ayant vu l'abbé et les officiers du monastère s'attribuer chacun une partie des revenus de l'abbaye, se rendirent maîtres, de leur côté, des revenus dont ils n'étaient auparavant que les fermiers. Et toutes ces choses arrivèrent en si peu de temps, que, vers la fin du XIIIe siècle, les prieurés, qu'on nommait cependant encore obédiences et administrations, étaient réglés et gouvernés comme de véritables bénéfices. Le concile de Vienne tenu en 1311 et 1312, présidé par le pape Clément V, défendit de conférer les prieurés, quoiqu'ils ne fussent pas conventuels, à d'autres clercs qu'à des religieux profès âgés de 20 ans ; il enjoignit à tous les prieurs de se faire ordonner prêtres, sous peine de privation du bénéfice, dès qu'ils auraient atteint l'âge prescrit par les canons pour le sacerdoce. — Les prieurés-cures, qui devinrent aussi des bénéfices, de simples administrations qu'ils étaient auparavant, ne se formèrent pas tous de la même manière : les uns étaient des paroisses, avant qu'ils tombassent entre les mains des religieux ; les autres ne le devinrent que lorsque les monastères en furent les maîtres. Pour en connaître la différence, il faut observer que les évêques avaient donné aux abbayes, tant de moines que de chanoines réguliers, les dîmes d'un grand nombre de paroisses, et les autres revenus qui y étaient attachés, ce qu'ils appelaient *altaria*. L'abbé, qui percevait les revenus de la cure, était obligé de la faire desservir par un de ses religieux, quand la communauté était composée de chanoines réguliers, et par un prêtre séculier, quand on faisait profession dans la communauté de la règle de Saint-Benoît. Pour ce qui est de la seconde espèce de prieurés-cures, ce n'était d'abord que la chapelle particulière de la ferme, qu'on nommait grange dans l'ordre des Prémontrés (*voy.* ce mot), et où les religieux célébraient le service divin, auquel leurs domestiques assistaient les fêtes et les dimanches. On permit ensuite au prieur d'administrer les sacrements à ceux qui demeuraient dans la ferme ; on étendit plus tard ce droit aux personnes qui demeuraient aux environs de la grange, sous prétexte qu'ils étaient en quelque sorte des domestiques. Par là on vit la plupart de ces chapelles devenir des églises paroissiales, et ensuite des titres perpétuels de bénéfice. Il y avait cependant des monastères dont les prieurés étaient toujours restés simples obédiences, dont les pourvus pouvaient être révoqués par l'abbé, et devaient rendre un compte exact des revenus. Plus tard, un grand nombre de bénéfices réguliers furent possédés en commende par des séculiers. Il y avait aussi des commendes des évêchés et des cures, mais elles n'étaient pas en usage en France. — Outre la division des bénéfices en réguliers et en séculiers, les uns et les autres forment deux divisions importantes ; la première comprend les bénéfices qui donnent à

ceux qui les possèdent un rang et des prérogatives distingués dans l'Église, et la seconde les bénéfices, qui ne donnent ni ce rang, ni ces prérogatives. Chacune de ces deux grandes divisions de bénéfices se subdivisent en une infinité d'espèces différentes. — Quoique la tonsure fût nécessaire pour tenir un bénéfice, la plupart des hauts seigneurs français se prétendaient en droit de posséder des bénéfices simples, tels que des prébendes et des canonicats dans les églises de leurs domaines, en récompense de leurs fondations et de leurs bienfaits, et des protections accordées par eux à ces églises. Les rois de France avaient des canonicats et des dignités dans plusieurs églises du royaume. (Thomassin, *Discipline ecclésiastique.*) Vers la fin du dernier siècle, et durant le règne de la raison, des hommes, excités par la haine et par la cupidité, détruisirent en France toutes les prérogatives, toutes les dignités de l'Église catholique, s'enrichirent, au nom de la loi, des biens ecclésiastiques, espérant ainsi cacher la honte de leurs spoliations sous des apparences de justice, et ne conservèrent du christianisme que les domaines du clergé. Autant ils détestaient cette religion qui réprouvait leurs vices, autant ils en aimaient les richesses temporelles qui pouvaient satisfaire leurs passions. Depuis cette époque désastreuse, il n'y a plus de bénéfices en France. ROISSELET DE SAUCLIÈRES.

BÉNÉFICE D'INVENTAIRE (*jurisprudence*). Le bénéfice d'inventaire est la faculté accordée par la loi à l'héritier présomptif d'accepter la succession, sans être tenu des charges au delà de l'émolument. Cette exception existait dans le droit romain; observons toutefois que ce ne fut qu'après l'essai de plusieurs autres moyens, tendants au même but, qu'elle finit par s'y établir complétement. Ainsi nous voyons, dès le principe, le droit de délibérer introduit en faveur des héritiers étrangers seulement, parce que seuls ils avaient alors le droit de répudier l'hérédité; puis le prêteur ayant accordé la faculté de s'abstenir aux héritiers siens, le droit de délibérer en devint une conséquence nécessaire (L. 8, ff. *De jure deliberandi*). Mais l'insuffisance de ce moyen fut bientôt reconnue : qu'arrivait-il en effet? L'héritier, malgré toutes les précautions employées pour s'assurer des forces de la succession, se voyait obéré tout à coup par l'apparition de créanciers qui jusque-là ne s'étaient pas fait connaître. L'empereur Adrien crut remédier à cet inconvénient, en accordant, pour ce cas, la faculté de se faire restituer en entier contre son acceptation; mais que d'abus devaient résulter de l'emploi d'un tel moyen. Ce fut enfin Justinien qui, par la loi *Scimus*, ou code *De jure deliberandi*, introduisit un droit tout nouveau, en organisant ce que l'on appelle *le bénéfice d'inventaire*. Cette mesure était également en usage dans nos pays coutumiers; la législation actuelle n'a donc fait, à cet égard, que sanctionner un droit existant. — Examinons cette partie de nos lois, à laquelle préside une haute équité, se résumant par cette pensée : protéger les biens propres de l'héritier contre les légataires et les créanciers de la succession, mais en même temps assurer à ceux-ci l'intégralité de l'hérédité pour satisfaire à leurs droits. — La matière se divise d'elle-même en deux parties : 1° les formalités à remplir par l'héritier présomptif pour acquérir le bénéfice d'inventaire; 2° les effets de cette mesure et la conduite à tenir par le bénéficiaire dans l'administration et la liquidation des biens de la succession.

§ 1er. Le bénéfice d'inventaire est une mesure purement exceptionnelle; l'intention d'en jouir ne saurait donc se présumer : de là l'obligation, pour l'héritier présomptif, de faire connaître sa volonté à cet égard. L'article 793 du code civil lui trace la conduite à suivre : une déclaration formelle doit être faite au greffe du tribunal de première instance, dans le ressort duquel la succession s'est ouverte; elle doit être, de plus, inscrite sur les registres destinés à recevoir les renonciations. Ainsi donc, cette même déclaration faite à tout autre greffe que celui indiqué, ou devant un notaire, quoique parfaitement authentique, serait ici de nulle valeur : cette volonté formelle de la loi se trouve commandée par la nature même et la fin de l'acte qu'elle régit : celui-ci est de nature à intéresser des tiers; les personnes auxquelles il importera de le connaître doivent donc savoir en quel endroit elles pourront s'assurer de son existence. Remarquons, d'un autre côté, que la présence du juge n'est pas nécessaire à la validité de la déclaration, puisque l'article cité ne dit rien à cet égard; elle peut encore être faite par un fondé de pouvoir, s'il est muni d'une procuration authentique et spéciale, qui sera annexée au registre sur lequel la déclaration est inscrite. Mais cette

déclaration de l'héritier présomptif, qu'il n'entend accepter la succession que sous bénéfice d'inventaire, ne saurait avoir d'effet qu'autant qu'elle-même est suivie ou précédée d'un inventaire exact et fidèle des biens de la succession (art. 794, c. c.); le bénéficiaire, en effet, n'étant tenu des dettes et des charges que jusqu'à concurrence de l'émolument, il devient nécessaire qu'il fasse constater la qualité de ce qu'il trouve, tant pour qu'on ne lui demande pas au delà de ce qu'il a reçu que pour ne pas avoir la possibilité lui-même de soustraire aux créanciers et aux légataires une partie de ce qui leur revient. Tout autre inventaire antérieur, même celui fait par le défunt avec dispense de cette formalité, ne saurait l'affranchir de l'obligation d'en faire un nouveau; c'est à lui-même que cette obligation de faire inventaire est imposée. Ne peut-il pas arriver, d'ailleurs, que, depuis celui dressé par un tiers, de nouveaux effets dépendants de la succession aient été acquis ou découverts? Il était encore indispensable que la loi réclamât, pour la confection de cet inventaire, toutes les formes de nature à en garantir la date et l'exactitude. C'est ce que règle l'art. 943 du code de procédure civile, qui veut, entre autres formalités le concours d'un notaire, ainsi que la description et l'estimation de tous les effets trouvés. Mais, indépendamment de ces formalités requises, l'héritier bénéficiaire doit encore une déclaration fidèle de tous les effets de la succession, de tous les titres, ainsi que la désignation de tous les documents ou papiers relatifs aux biens de l'hérédité. L'héritier qui, de mauvaise foi, omet quelque chose, est déchu du bénéfice d'inventaire, de même que celui qui se rend coupable de recel ou de vol (art. 801). Remarquons, toutefois, que cette disposition, pas plus que celle de l'art. 792, au sujet de la renonciation aux successions, ne saurait atteindre les mineurs, même émancipés, lesquels ne peuvent jamais être héritiers que sous bénéfice d'inventaire. L'art. 942 du code de procédure civile indique les personnes en présence de qui l'inventaire doit être fait; ce sont les parties intéressées. Quant à l'apposition préalable de scellés, elle n'est pas toujours de nécessité absolue. La distinction à suivre à cet égard est établie par l'art. 819, lequel dispose que, si les héritiers sont tous présents et majeurs, on peut s'en dispenser. Nous ferons observer néanmoins, que, dans le cas où tous les créanciers et légataires seraient absents, la prudence, sinon la loi, voudrait peut-être que l'héritier y eût recours pour écarter tous soupçons d'infidélité.

L'héritier a trois mois pour faire inventaire, à partir du jour de l'ouverture de la succession; et comme il peut encore, même après cette mesure, avoir besoin de prendre d'autres renseignements pour déterminer sa résolution, la loi lui accorde de plus quarante jours pour délibérer; ce dernier délai court à partir de l'expiration des trois mois précédents, ou du jour de la clôture de l'inventaire si elle avait eu lieu plus tôt. Mais il ne faudrait pas conclure de ces dispositions de l'art. 795 que, après l'expiration de ces trois mois, l'héritier ne puisse plus ni commencer un inventaire, ni continuer celui qu'il aurait entrepris. Il demeure hors de doute, au contraire, que, durant ce temps et même celui du second délai, il peut se livrer à l'accomplissement de cette formalité. L'espace total de quatre mois et dix jours, accordé par le législateur, n'est ainsi limité que pour fixer un terme au delà duquel l'héritier présomptif ne soit plus en droit de tenir en suspens les intérêts de tous les ayants droit. Il y a même plus, c'est que l'art. 798 porte textuellement que, après l'expiration de ces délais accordés par la loi, l'héritier présomptif peut, en cas de poursuite dirigée contre lui, demander un autre délai, que le tribunal saisi de la contestation accorde ou refuse suivant les circonstances, et l'art. 800 dispose expressément, en outre, que, à l'expiration de tous ces délais légaux ou exceptionnels, le même héritier conserve toujours la faculté de faire inventaire et de se porter héritier bénéficiaire, tant qu'il n'a pas fait, d'ailleurs, acte d'héritier pur et simple, ou qu'il n'existe contre lui, en cette qualité, aucun jugement passé en force de chose jugée. Seulement, alors, aux termes de l'art. 799, il devra supporter personnellement les frais frustratoires occasionnés par son retard.

Pendant la durée des délais, tant pour faire inventaire que pour délibérer, l'héritier ne peut être contraint à prendre qualité, et il ne saurait être non plus obtenu de condamnation contre lui. Mais remarquons ici que la loi emploie à dessein l'expression de *condamnation*. Il faut bien, en effet, que les créanciers de la succession aient les moyens de conser-

ver leurs droits, et cela d'autant plus que l'art. 2259 du code civil a formellement disposé que *la prescription court* pendant les délais. Ainsi donc tous les ayants droit pourront, s'ils le jugent convenable, non-seulement faire protester au domicile de l'héritier les lettres de change et les billets à ordre tirés sur le défunt, et, en vertu de titres exécutoires contre ce dernier, faire procéder à des saisies tant mobilières qu'immobilières sur les biens de l'hérédité, mais encore former contre l'héritier présomptif toutes demandes tendantes à obtenir la délivrance de leurs droits et le payement de ce qui leur est dû. Celui-ci pourra seulement arrêter l'effet de ces actes, en leur opposant l'exception dilatoire qu'il se trouve encore en temps utile pour délibérer, mais sans les annuler aucunement. L'héritier présomptif, de son côté, devra faire, en sa qualité d'habile à succéder, tous les actes conservatoires, de surveillance et d'administration provisoire, sans que l'on puisse en induire de sa part aucune acceptation de l'hérédité. C'est encore dans les intérêts de la succession que l'article 796 lui permet de vendre tous les objets susceptibles de dépérir ou dispendieux à conserver. Mais ce même article prescrit alors certaines formalités réglées par l'art. 986 du code de procédure civile. Ces formalités consistent à présenter au président du tribunal de première instance, dans le ressort duquel la succession est ouverte, une requête exposant la nécessité ou l'utilité de vendre; puis, s'il est rendu par le tribunal une ordonnance qui le permette, il ne pourra y être procédé que par un officier public, après les affiches et publications prescrites par le code de procédure civile, au titre des saisies exécutoires. Aucun prétexte, même celui d'urgence, ne saurait dispenser l'héritier de ces formalités, sous peine d'être déchu du bénéfice d'inventaire. Mais faisons bien remarquer que rien ne l'oblige absolument à cette vente, puisque l'art. 805 porte que, dans le cas ou l'héritier représente les meubles en nature, il n'est tenu que de la dépréciation, de l'altération causée par sa négligence.

De ce que l'héritier, dans tous ces cas, n'agit que pour l'avantage de la succession, il en résulte que les frais légitimement faits par lui durant les délais de trois mois et de quarante jours, ne sont point à sa charge personnelle, mais doivent être supportés par la succession (art. 797). Quant à ceux dirigés postérieurement contre lui jusqu'à ce qu'il ait pris une résolution, ils demeurent à sa charge, comme résultant de sa négligence et de son retard à se conformer au vœu de la loi. La même rigueur devra subsister indépendamment des prolongations de délai accordées par le juge, à l'exception de deux cas seulement, exprimés par l'art. 799, savoir, si l'héritier justifie qu'il n'avait pas connaissance du décès, ou bien que le temps accordé par la loi ne lui a pas été suffisant tant en raison de la situation des biens que des contestations survenues.

§ II. D'après la définition que nous avons donnée du bénéfice d'inventaire, les effets de cette mesure sont faciles à saisir; ils consistent, pour l'héritier qui en jouit, 1° à ne pas confondre ses biens personnels avec ceux de la succession, et à conserver contre elle le droit de réclamer le payement de ses créances; 2° à n'être tenu du payement des dettes de l'hérédité que jusqu'à concurrence de la valeur des biens recueillis; 3° à pouvoir même se décharger du payement de ces dettes, en abandonnant tous les biens de la succession aux créanciers et aux légataires (art. 802). Ces dispositions réclament quelques explications.

D'abord, comment et contre qui le bénéficiaire pourra-t-il exercer les droits qu'il avait contre le défunt? Il a été statué à cet égard, par l'article 796 du code de procédure civile, que ce sera contre les autres héritiers, et dans le cas où ces actions seraient intentées par tous à la fois, ou bien par un héritier unique, contre un curateur nommé au bénéfice d'inventaire. L'art. 2258 du même code porte encore que la prescription ne saurait courir contre le bénéficiaire à l'égard de ses droits sur l'hérédité, par la raison que, jouissant pour tous les ayants droit, il jouit également pour lui; mais il nous *semble*, pour le même motif, que, si le bénéficiaire n'était pas le seul héritier, la prescription devrait alors courir contre ses propres droits à l'égard des portions de créances, à la charge des autres héritiers pour leurs portions viriles. Une autre question de la plus haute importance est celle-ci : Doit-on comprendre dans les biens de la succession, sur lesquels l'héritier se trouve tenu d'acquitter les charges et les dettes : 1° la part qu'il prend dans les objets rapportés par ses cohéritiers,

en vertu de l'art 843; 2° celle qu'il prélève en sa qualité d'héritier à réserve dans les objets provenant du retranchement de donations entre-vifs, consenties par le défunt et excédant la quotité disponible? La négative ne saurait être douteuse selon nous, puisque ces biens ne font pas réellement partie de la succession; de plus, l'art. 857 dit formellement, sur le premier point, que le rapport n'est jamais dû qu'entre cohéritiers, et, sur le second, l'art. 921 spécifie que la réduction des dispositions entre-vifs ne peut être demandée que par ceux au profit desquels la loi fait réserve, leurs héritiers ou ayants cause, sans profiter jamais ni aux créanciers, ni aux légataires; par la même raison, il ne faut pas considérer non plus comme soumis aux charges de la succession les biens que le bénéficiaire avait reçus du défunt par acte entre-vifs, et dont ses cohéritiers n'ont pas demandé le rapport. Enfin, et toujours d'après le même principe, le bénéficiaire qui se trouve seul héritier n'est pas ici tenu de rapporter au profit des créanciers et des légataires les biens qu'il avait reçus du défunt. — Quant à l'abandon que l'héritier peut faire de tous les biens pour se décharger du payement des dettes, il n'est point et ne saurait être une renonciation à l'hérédité; le principe *qui semel heres, semper heres*, doit trouver ici son application: d'où il résulte qu'après l'acquittement de toutes les charges de la succession, s'il reste encore une portion libre, le bénéficiaire est seul en droit de la réclamer. Une autre conséquence importante de cette doctrine, c'est que, malgré son abandon des biens de la succession aux créanciers, l'héritier n'en est pas moins tenu envers ses cohéritiers, au rapport de ce qu'il avait reçu du défunt. (POTHIER, *Traité des successions*, chap. III, sect. III, art. 2, § 8.)

L'héritier bénéficiaire doit, aux termes de l'art. 803, administrer les biens de la succession; il n'est, à ce titre, tenu que des fautes graves (art. 804), c'est-à-dire celles qui consistent à ne pas donner aux affaires de la succession les mêmes soins qu'on apporte ordinairement aux siennes propres; l'art. 803 lui impose, de plus, l'obligation de rendre compte de cette administration aux créanciers et aux légataires, aussitôt qu'il en est requis; toutefois il pourra réclamer de la justice un délai suffisant, d'après les circonstances, pour préparer son compte et le présenter; mais une fois mis en demeure à cet égard, et faute par lui de satisfaire à cette prescription de la loi, il pourra dès lors être contraint sur ses biens personnels, pour la totalité des charges de l'hérédité. Si, après l'épurement du compte, il demeure dépositaire d'un excédant de recette, c'est uniquement alors pour la somme dont il se trouve reliquataire qu'il peut être contraint.

Il était encore nécessaire à la garantie des droits des créanciers et des légataires que l'héritier sous bénéfice d'inventaire ne pût vendre arbitrairement les biens de la succession, même en leur en donnant le produit. Aussi l'art. 805 dispose-t-il formellement que les meubles ne pourront être vendus que par le ministère d'un officier public aux enchères, ainsi qu'après des affiches et publications. L'art. 989 du code de procédure civile règle encore d'une manière plus précise ces formalités, en ordonnant que la vente soit faite dans les formes prescrites pour celle du mobilier, par le titre V du livre II de la seconde partie de ce même code. Quant aux immeubles, l'art. 806 porte également qu'ils ne pourront être aliénés que dans les formes prescrites par les lois sur la procédure (*voy.* art. 987 et 988 du c. de p.). Mais qu'arriverait-il si l'héritier bénéficiaire ne se conformait pas à toutes ces prescriptions? Les articles 988 et 989 du code de procédure se bornent à dire qu'il serait dès lors privé du bénéfice d'inventaire, sans rien statuer sur la validité de la vente à l'égard des tiers acquéreurs de bonne foi. Quant à nous, il nous semble que ces ventes doivent être valables, nous fondant sur le principe qu'un héritier pur et simple est en droit d'aliéner les biens de son hérédité comme il lui plaît, sans remplir aucune formalité: or c'est précisément cette qualité qu'a prise le bénéficiaire, en s'affranchissant des formes requises pour la conservation du bénéfice d'inventaire. En vain dirait-on que les créanciers, renonçant au droit que leur donne la loi de faire déclarer le bénéficiaire héritier pur et simple, sont autorisés à provoquer la nullité de la vente illégalement faite en sa qualité d'héritier bénéficiaire. Celui-ci peut, quand il lui plaît, renoncer au bénéfice d'inventaire introduit uniquement en sa faveur, et s'il y renonce, en faisant un acte d'héritier ordinaire, cet acte doit profiter à toutes les personnes y ayant quelque intérêt; que, si les créanciers voulaient prévenir ces aliénations, il fallait qu'en vertu de leurs titres ils fissent saisir les biens

de la succession et en provoquassent eux-mêmes la vente. — Il est dit, dans l'art. 806, que l'héritier bénéficiaire est tenu de déléguer, aux créanciers hypothécaires qui se sont fait connaître, le prix de la vente des immeubles. Observons que, alors même que l'héritier ne remplirait pas exactement cette formalité, les créanciers et les légataires n'en éprouveraient aucun bénéfice, puisque les acquéreurs n'en seraient pas moins tenus de payer le prix à tous les créanciers hypothécaires, suivant l'ordre de leurs priviléges; aussi la loi n'attache-t-elle aucune pénalité à cette infraction.

Si les créanciers ou toutes autres personnes intéressées l'exigent, l'héritier bénéficiaire est encore tenu de donner caution bonne et solvable de la valeur du mobilier compris dans l'inventaire, et de la portion du prix des immeubles non délégués aux créanciers hypothécaires (art. 807). — Observons, à cet égard, que le cautionnement a ici un objet limité par les termes mêmes de la loi; cette garantie ne peut donc être exigée pour répondre des fautes d'administration, ni pour assurer la valeur des objets non compris dans l'inventaire. Mais qu'arriverait-il si l'héritier ne fournissait pas la caution demandée? Il ne serait déchu pour cela ni du bénéfice d'inventaire, ni de l'administration des biens de la succession; il perdrait seulement le droit de recevoir les choses à raison desquelles la caution est prescrite. Les meubles devraient alors être vendus et leur prix déposé, ainsi que la portion non déléguée du prix des immeubles, pour être ensuite employés à l'acquit des charges de la succession. Quant à ce dernier point, l'héritier bénéficiaire n'a jamais le droit de distribuer arbitrairement, aux divers créanciers, les deniers provenant de l'hérédité. Il doit payer d'abord les créanciers opposants et seulement dans l'ordre et à la manière réglés par le juge, auquel les art. 990 et 991 du code de procédure tracent d'ailleurs l'ordre à suivre à cet égard (article 802). Lorsqu'il n'y a pas de créanciers opposants, rien n'empêche alors l'héritier bénéficiaire de payer les ayants droit à mesure qu'ils se présentent après l'apurement du compte et jusqu'à concurrence du reliquat. Quant aux créanciers non opposants, qui ne se présenteraient qu'après cet apurement et le payement intégral du reliquat, ils n'auraient plus aucun recours à exercer sur l'héritier bénéficiaire, puisque ce dernier n'est tenu que jusqu'à concurrence des biens de la succession, et qu'il a pu valablement, aux termes de l'art. 808, payer à mesure qu'il en a été requis. Ils n'en auraient pas davantage non plus, d'après l'art. 809, contre les créanciers soldés, lors même que la nature de leurs créances eût pu, en temps utile, leur donner sur ces dernières un privilége que leur a fait perdre leur négligence. Le seul recours qu'ils puissent encore exercer est limité contre les légataires; encore ce dernier se trouve-t-il prescrit par l'espace de trois années, à partir du jour de l'apurement de compte et du payement du reliquat. — Il va sans dire que les frais de scellés, d'inventaire et de compte sont à la charge de la succession, en primant même toute autre créance, et non à celle de l'héritier bénéficiaire, lors même qu'il y aurait des héritiers purs et simples qui se trouveraient ainsi les supporter. — Après l'acquit de toutes ces charges, le payement de tous les créanciers et de tous les légataires, l'excédant des biens de la succession est enfin acquis à l'héritier bénéficiaire, qui, dans notre législation actuelle, n'est jamais exclu par l'héritier pur et simple, ainsi que cela se voyait jadis en pays coutumiers.

LEPECQ DE LA CLÔTURE.

BÉNÉFICE (*représentation à*). On appelle ainsi une représentation théâtrale dont le produit brut, ce qui est excessivement rare, ou tous frais prélevés, revient à un acteur, d'après les conventions stipulées entre lui et la direction du théâtre qui se l'est attaché. Ce mode de rémunération n'était autrefois rien moins que prodigué, et l'on peut affirmer qu'en France, avant le milieu du dernier siècle, il était tout à fait inconnu. En effet, nous avons acquis la preuve que ce n'est que le 23 mars 1765 que fut donnée à la *Comédie italienne*, située alors rue Mauconseil, la première représentation à bénéfice, en faveur d'un acteur nommé *Guichard*. Nous ne pensons pas qu'il soit possible d'en citer un second exemple; et l'on ne voit pas, hormis le cas cité ci-dessus, en parcourant les annales du Théâtre-Français et celles du Théâtre-Italien, qui, avant 1792, étaient les deux seuls littéraires, que jamais semblable représentation ait été attribuée à quelqu'un de leurs acteurs, soit en vertu d'un droit, soit à titre de faveur.

Nous avons dit qu'en France ce mode de représentation était tout à fait inconnu avant 1763, tandis qu'en Angleterre il était déjà

commun, et depuis même assez longtemps. Mais si, sous ce rapport, on était arriéré en France, il faut convenir qu'on y a bien regagné le temps perdu. Depuis le commencement de ce siècle, et surtout depuis une vingtaine d'années, on y a prodigieusement abusé du mot et de la chose. Ce qui, il y a trente ans, pouvait être considéré comme la récompense des longs services d'un artiste qui avait vieilli sous les yeux du public, forme de nos jours une des conditions accessoires du contrat qui le lie au théâtre. Aussi, pour réveiller le goût blasé du public, à quel charlatanisme n'est-on pas obligé d'avoir recours! Quand la représentation à bénéfice commença à s'introduire dans les us et coutumes du théâtre, le comédien émérite qui rentrait dans la vie privée puisait les éléments de sa représentation de retraite dans les propres ressources de son théâtre; plus tard, cet usage s'étant propagé, il sut les corroborer par des emprunts faits aux autres spectacles; puis aujourd'hui que ce n'est plus qu'un abus dont l'indifférence publique a fait justice, le comédien est contraint, par la force des choses, de faire appel à toutes les extrémités qu'il croit les plus propres à stimuler la curiosité blasée des spectateurs. Qu'est-il advenu de cela? que ces sortes de représentations, qui jadis avaient quelque chose de solennel, puisqu'elles établissaient pour ainsi dire un divorce entre l'acteur et le public, ne sont plus, de nos jours, qu'une tactique employée avec plus ou moins de succès par les intéressés; car il arrive fort souvent que directeur et bénéficiaire partagent par moitié, lorsque toutefois il y a matière à partager; ce qui n'est pas ordinaire.

Ce ne serait pas une question sans intérêt, que d'examiner si l'abus des représentations à bénéfice a ruiné les entrepreneurs de spectacles, ou si leur ruine, provoquée par d'autres causes, leur fait chercher aussi fréquemment une ressource dans la spéculation des représentations à bénéfice, dont plusieurs, ainsi que nous venons de le dire, s'adjugent par convention particulière souvent la majeure partie. E. D. M.

BÉNÉVENT (*géog.*). Le territoire de Bénévent est une contrée charmante arrosée par deux rivières, le *Sabbato* et le *Calore*. Près de leur confluent est située la ville, capitale de la principauté ultérieure. Strabon en attribue la fondation à Diomède au retour de la guerre de Troie; elle devint successivement la proie des Samnites et des Romains sous les empereurs. Tite-Live nous raconte qu'autrefois elle fut nommée *Maleventum*, à cause de la violence des vents qui la tourmentaient; mais, en devenant colonie romaine, elle changea ce nom en celui de *Beneventum*.

Saccagée par les Goths en 490, cette ville tomba au VIe siècle entre les mains des Lombards, qui en firent la capitale d'un puissant duché. Charlemagne s'en empara, et l'empereur Henri III, en 1053, la donna au pape Léon IX en échange de Bamberg en Franconie. Ce fut près de Bénévent, que le 26 février 1266, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, remporta une victoire décisive sur l'usurpateur Mainfroy, qui périt dans la mêlée, sous la lame d'un chevalier Picard. Depuis le XIe siècle, Bénévent, bien qu'enclavé dans les terres de Naples, n'a cessé d'appartenir au saint-siége; Napoléon l'avait érigé en principauté en faveur de M. de Talleyrand, mais les traités de 1814 l'ont rendue au pape qui la possède encore aujourd'hui.

La ville de Bénévent est située à 10 lieues de Capoue et à 12 lieues de Naples; on y entre sur un superbe pont romain; elle est entourée de remparts.

Le plus beau monument est l'arc de triomphe, ou plutôt le monument honorifique élevé à Trajan, selon les uns, à l'occasion du travail immense qu'il fit faire à ses dépens pour conduire la voie Appienne depuis Bénévent jusqu'à Brindes, selon d'autres en l'honneur de ses victoires sur les Daces et les Germains. Cet arc de triomphe en marbre de Paros, et orné de colonnes composites, sert d'entrée à la ville sous le nom de *porta Aurea*. Comme l'arc d'Ancône, il est attribué à l'architecte Apollodore, mais il le surpasse de beaucoup par la richesse de ses sculptures; il n'a qu'une seule ouverture. On voit encore à Bénévent quelques restes d'un amphithéâtre.

Après les monuments antiques, on doit encore voir le palais public, d'une belle architecture, la cathédrale, ornée de marbres et de peintures, et d'une belle porte en bronze couverte de bas-reliefs, et enfin le pont moderne construit par Vanvitelli.

Cette ville, autrefois si importante, ne renferme plus que 18,000 habitants, mais ils sont industrieux et pleins de courage. Cette ville a donné naissance au fameux gram-

mairien Orbitius, et au pape Grégoire VIII, dont l'éloquence décida la seconde croisade, mais qui occupa le trône pontifical pendant bien peu de temps; couronné en 1187, il mourut dans la même année. E. B. n.

BENGALE (*géog.*), ancienne province de l'*Indoustan* enclavée aujourd'hui dans la *présidence* de Calcutta, de l'empire anglo-indien, et située entre 21° 30' et 27° 20' de latitude nord, 83° 40' et 90° 30' longitude est. Sa largeur et sa longueur, à peu près égales, sont de 150 lieues. Elle est bornée au nord par les États du rajah de Sikkims et le Boutan, au nord-est par le royaume d'Assam, à l'est par l'empire birman, à l'ouest par le Bahar, au nord-ouest par le Neypal, au sud-ouest par les provinces d'Orissa et Gandwana, et au sud par l'océan Indien.

Le Bengale occupe la partie inférieure des bassins du Gange et du Brahmapoutra, et forme une vaste plaine accidentée seulement par les collines qui descendent de l'Himalaya au nord, et des montagnes du Bahar au nord-ouest. Les deux plus grands fleuves de l'Asie, le *Gange* et le *Brahmapoutra* le traversent en se rendant dans le golfe du Bengale; le dernier de ces fleuves porte alors le nom de Megna. Le Gange se divise en une multitude de branches, dont la plus considérable est le Hougly. La partie sud de cette province est donc un delta très-marécageux, mais aussi très-fertile. En général, on fait deux récoltes par année dans le Bengale, et, quoiqu'on ne cultive que la septième partie des terres, les produits d'une seule saison pourraient nourrir la population pendant deux ans. Cette fertilité est inhérente à la nature du sol, argileux en majeure partie, mélangé de silice, et engraissé par des couches de matières animales et végétales décomposées, et par les inondations du Gange.

Le climat humide et très-chaud est souvent funeste aux Européens. On n'y compte que trois saisons: la saison chaude, qui commence en mars et finit en juin; la saison pluvieuse, qui dure jusqu'en septembre; et la saison froide, la plus agréable de l'année.

Le Bengale produit abondamment du riz, du froment, du sucre, du bétel, de l'indigo, du poivre, de l'opium, du tabac, du lin, du sésame et des fruits; des noix de galle, du turmeric, du safran, des résines, de l'aloès, du benjoin, du camphre, des épices, des clous de girofle, de la cannelle, des muscades, du macis, etc., etc. Les mûriers donnent des feuilles quatre fois par an. Les forêts de l'Himalaya, des *Garraous* et des *Sonderbonds* fournissent d'immenses provisions de bois de charpente. Les buffles, les bœufs, les chèvres et les moutons y sont très-nombreux. La toison de ces derniers est grossière, et leur chair mauvaise; souvent ils ont quatre cornes. Les chevaux sont de vilaine race, mais on en tire de fort beaux de l'Afghanistan et de la Perse. Les éléphants et les chameaux, les tigres et les sangliers sont communs. Les forêts sont remplies de gibier et de singes; le Gange est très-poissonneux; mais les crocodiles y sont à craindre

Le peuple du Bengale est industrieux; il fabrique des toiles de coton excessivement fines, des soieries, des cuirs, des toiles à voile, de la bijouterie, de la poterie, etc.; il raffine aussi le sucre et prépare l'opium.

La navigation fluviale favorise le commerce intérieur de cette province; le commerce extérieur se fait par *Calcutta*, son chef-lieu. Le Bengale reçoit d'Europe: — des métaux, des munitions, des armes, du numéraire, des draps, des lainages et toute sorte d'objets manufacturés; — de la côte de Coromandel, des toiles de coton, des toiles peintes et du bois rouge; — de Malacca et de l'archipel oriental, des épiceries, de la poudre d'or, du soufre; — de la Chine, du thé, de la porcelaine, des objets en laque, de la toutenague; — de Manille, des piastres, de l'indigo, du sucre, du bois de Capan; — de la côte du Malabar, du bois de sandal, des cordages en bourre de coco, des drogues, de l'ivoire, etc., etc.

Le Bengale, d'après les divisions les plus récentes, constituant simplement aujourd'hui une des dix provinces qui font partie de la présidence de Calcutta (*voy.* ce mot), est partagé en dix-neuf districts, qui sont eux-mêmes subdivisés en pergannahs.

Ces districts sont: Calcutta, chef-lieu Calcutta; — Naddiâ, où se trouve un célèbre collége hindou; — Haglî; — Djiessore; — Bakergandj, qui renferme d'immenses salines; — Tchittacong, à l'embouchure du Meg-Ma (Brahmapoutra); c'était jadis un lieu fréquenté par les pirates; — Tipéra; — Dakka-Djelalpour; — Moymansingh; — Silhet; — Bangpour, fréquenté par des pèlerins; — Denâdjpour; un célèbre marché s'y tient au mois d'avril; — Pourniâ; — Radjchahi; — Birboum; — Mourched-Abâd; —

Bardwân; — Midnapour; — principauté de Kôtch-Bakar, siége d'un radjah tributaire.

BENGALE (*hist.*), longtemps royaume, foyer de la religion et de la civilisation indiennes, puis l'une des plus vastes et des plus belles provinces de l'Indoustan, et aujourd'hui le centre de la domination des Anglais dans les Indes orientales.

Peuplé dès la plus haute antiquité, le Bengale, suivant les chroniques orientales, reçut son nom de Bang, l'un des arrière-petits-fils de Noé. Il fut gouverné, depuis environ 3000 ans avant J. C., s'il faut en croire les livres indiens, fabuleux et sans chronologie positive, par plusieurs dynasties de radjahs dont l'histoire, peu connue, n'est pas plus intéressante. Parmi les anciens figure Brahma, qui, dépouillé du sceptre, devint premier ministre de son successeur et législateur de son pays, où il fonda plus de mille établissements utiles. Le dernier de ces rois, Nadjah, fut détrôné, l'an 603 de l'hégire (1206-7 de J. C.), par Conthoub-Eddin Aïbek, premier souverain musulman de Dehly, et son général, Mohammed-Bakhtiar, Afghan de la tribu de Khildji, fut aussi le premier gouverneur mahométan du Bengale qu'il avait conquis. Il abandonna l'ancienne capitale, Naddiâ, presque détruite, et fixa sa résidence à Laknoti, nommée depuis Fehrabad. Il se rendit indépendant en 1211; mais son fils, Gaïath-Eddin, fut forcé, en 1225, de reconnaître pour son suzerain le roi de Dehly, Chems-Eddin Iletmich. Chassé bientôt du Bengale, où le vainqueur plaça son fils Nassir, il conserva le Bahar, qu'il perdit avec la vie quelques années après.

Le Bengale resta soumis aux empereurs de l'Indoustan jusqu'au démembrement de cet empire, sous le règne de Mohammed III. Un de ses généraux, Malekfakhr-Eddin, s'empara du Bengale en 1338-9, et en forma un État indépendant, après en avoir fait périr le gouverneur; mais, au bout de deux ans, il fut assassiné par un autre général, Ala-Eddin Moubarek, qui, dix-huit mois après, perdit aussi le trône et la vie. Son vainqueur, Chems-Eddin Élias-Chah, fut plus heureux; il régna seize ans et transmit ses États à ses descendants, qui les conservèrent jusqu'en 1391. Quoique Élias, ainsi que son fils et successeur, Sekander, aient été forcés de payer tribut à l'empereur de l'Indoustan, on voit sur leurs médailles qu'ils prenaient le titre de *sulthan,* de *bras droit et protecteur du khalife* d'Égypte, et qu'ils résidaient à Sonnargong, avant la fondation de Pandoua, près des mines de Gour.

Vers la fin du XIVe siècle, les bornes du royaume de Bengale, à l'ouest, furent très-resserrées par l'établissement de celui de Djonpour. En 1391, son trône fut occupé par un Indou qui l'avait gouverné comme ministre et régent. Son fils, Djelal-Eddin Azem-Chah, mort en 1413, après s'être fait musulman et avoir reçu une ambassade du sulthan d'Égypte, eut pour successeur son fils, Modhaffer-Ahmed, détrôné, en 1435, par un de ses affranchis, qui, sept jours après, fut mis à mort par les grands. Cinq princes de la race d'Élias régnèrent encore sur le Bengale; le quatrième fut déposé à cause de son incapacité, et remplacé par son frère, qui fut assassiné, en 1490, par l'intendant de son harem, lequel eut le même sort deux mois après. L'assassin, son ministre, Cafre de naissance, régna trois ans et demi, et eut pour successeur son fils, qui périt sous les coups d'un autre Cafre. Le nouvel usurpateur fut victime d'un parricide; mais son fils dénaturé s'étant rendu odieux par sa tyrannie, ses sujets le massacrèrent, et reconnurent pour roi Ala-Eddin, chérif ou descendant de Mahomet. Ce prince, ayant donné asile au dernier roi de Djonpour, encourut la vengeance de l'empereur de Dehly, Sekander-Chah, qui envahit le Bengale; toutefois des négociations amenèrent la paix entre les deux souverains, qu'un intérêt commun unit bientôt contre les Portugais qui venaient d'apparaître dans les murs de l'Inde, et contre Babour, qui allait bientôt y fonder l'empire moghol. Nassib-Chah, fils et successeur d'Ala-Eddin, en 1521, imita la tyrannie de son beau-père, Ibrahim Lody, dernier empereur de Dehly, vaincu et tué par Babour en 1526. Nassib étant mort sans postérité, l'année suivante, Mahmoud-Khan, un de ses ministres, s'empara du trône, et céda aux Portugais, en 1534, les places de Bandell et de Tchitacong; mais les faibles et tardifs secours qu'ils lui envoyèrent de Goa n'ayant pu empêcher sa défaite par l'Afghan Chir-Khan, il se retira auprès de l'empereur moghol Houmayoun, fils de Babour. Ce fut à sa persuasion que ce monarque, entré dans le Bengale pour y détruire les restes de la faction des rois afghans de Dehly, se fit reconnaître souverain à Laknoti, qu'il nomma par dérision Djennat-Abâd (ville du paradis);

mais deux victoires remportées sur lui, en 1539 et 1541, par Chir-Khan, l'ayant forcé de se réfugier en Perse et d'abandonner au vainqueur le trône de Dehly, l'Afghan Mohammed-Khan, nouveau gouverneur du Bengale, s'y rendit indépendant, et prit le titre de Bahadour-Chah ; il n'en fut pas moins réduit et chassé par son souverain, Selim-Chah, fils de Chir-Khan. Pendant les guerres qui amenèrent la ruine des successeurs de ce prince et le rétablissement de l'empereur Houmayoun, l'Afghan Soliman-Khan s'empara du Bengale, et y réunit la province d'Orissa, qu'il enleva aux radjahs indous. Après sa mort, en 1573, son fils aîné, Bayazid-Khan, fut tué au bout d'un mois. Le second, Daoud-Khan, attaqué par l'empereur Akbar, fut vaincu et chassé du Bengale, puis mis à mort, en 1575, après une seconde défaite.

Incorporé alors à l'empire moghol, le Bengale fut toujours gouverné par des fils d'empereurs, des personnages illustres ou des favoris. Dacca, où Djehanghir, fils d'Akbar, avait fixé sa résidence, et reçut le nom de *Djehan-Nagor*. Choudjah en était vice-roi lorsque son frère, Aureng-Zeyb, usurpa le trône sur son père, Chah-Djehan, et il y soutint ses droits avec plus de courage que de succès. Le Bengale fut gouverné par Chah-Hist-Khan, beau-père d'Aureng-Zeyb, et par l'émir Djemlah, son meilleur général. Mohammed Feroukh-Zyr, le dernier prince du sang impérial qui ait possédé cette vice-royauté, parvint au trône en 1713, époque où commencèrent la décadence et le démembrement de l'empire moghol. Djâfar-Khan, que ce prince nomma soubah-dàr du Bengale en 1717, y réunit de nouveau le Bahar et l'Orissa, et transporta sa résidence de Dacca à Mourched-Abâd. Il se rendit si odieux par son avarice et ses vexations envers tous les naturels du pays, et même les Européens qui s'y étaient établis, qu'il mourut généralement détesté, en 1733. Choudjah-Khan, son gendre et son lieutenant dans l'Orissa, lui succéda par le choix de la cour de Dehly ; il rendit la liberté aux victimes de son beau-père, allégea leurs taxes, encouragea l'agriculture et le commerce, perfectionna les manufactures et augmenta ses forces militaires. Comme il avait aussi accru les revenus de l'empire par la sagesse de son administration, il obtint, pour ses descendants, l'hérédité de son gouvernement. Il avait accueilli et attaché à son service deux aventuriers, Aly-Werdy-Khan et son frère Hadji-Ahmed, qui, ayant capté sa confiance par leurs intrigues plus que par leurs talents, devinrent, l'un gouverneur du Bahar, l'autre principal ministre. Tous deux payèrent leur bienfaiteur de la plus noire ingratitude, et le second fut soupçonné d'avoir empoisonné Choudjah, qui mourut, en 1738, au moment où il se préparait à punir ces traîtres. Son fils, Seffraz-Khan, qui lui succéda, s'était toujours montré leur ennemi à cause de leur insolence ; il disgracia Hadji-Ahmed, mais il ne put déposer Aly-Werdy, que la cour de Dehly avait confirmé dans le gouvernement du Bahar. Malheureusement ce prince, plus semblable à son aïeul maternel qu'à son père, s'était rendu odieux à ses sujets par son ivrognerie, ses violences et sa brutalité. Les deux frères, tirant parti de ces dispositions, corrompirent plusieurs officiers de sa cour et une grande partie de ses troupes. Seffraz-Khan marcha contre Aly-Werdy qui s'était révolté ; mais, trahi ou abandonné par les trois quarts de son armée, il périt avec le reste sur le champ de bataille, en 1742.

Maître, par cette victoire, des Etats et des trésors de son prédécesseur, Aly-Werdy cessa aussitôt de payer tribut à l'empire moghol. Il venait à peine de s'emparer de la province d'Orissa, lorsqu'une armée de Mahrattes envahit le Bahar, dont l'empereur leur abandonnait le tribut. Avec des forces inégales, Aly-Werdy résista huit ans contre leurs hostilités, provoquées par la mort de leur chef qu'il avait fait égorger dans une entrevue. Il voulut aussi se défaire de Moustafa, général d'un corps d'Afghans qui l'avait puissamment secondé contre les Mahrattes ; mais ce brave, défendu par les siens, ne succomba qu'après une vive résistance. Son lieutenant vengea sa mort sur Hadji-Ahmed et son fils, qu'il avait surpris dans Patnah, et périt ensuite dans un combat contre les troupes de l'usurpateur. Les débris des Afghans ayant abandonné le Bengale, Aly-Werdy fit la paix avec les Mahrattes en 1750, leur céda la province d'Orissa, et s'obligea de leur payer le quart des revenus du Bengale et du Bahar. Son petit-neveu, Mohammed Seradj-Eddaulah, qui lui succéda en 1756, fut un monstre, suivant les relations anglaises. Irrité de ce qu'ils avaient donné asile à une de ses tantes, retirée avec ses trésors à Cacembazar, et de ce qu'ils refusaient de livrer un de ses agents qu'ils avaient reçu à Calcutta, il

attaqua ces deux places sous prétexte des fortifications qu'ils y avaient ajoutées à l'occasion de leur guerre avec la France, et s'en empara aisément. On arrêta dans la seconde 146 Anglais qui, renfermés dans une salle basse appelée depuis le *trou noir*, souffrirent tellement par la faim, la soif, le manque d'air et de mouvement, que 123 avaient péri lorsqu'on vint prendre les autres le lendemain. Les relations anglaises ont reproché cette catastrophe à Seradj-Eddaulah; mais on ne doit l'attribuer qu'à la négligence de ses officiers, et à leur crainte de le réveiller pour recevoir de lui l'ordre de la translation des malheureux prisonniers dans un local plus spacieux.

Les Anglais, ayant repris Calcutta en 1757, battirent le soubah-dâr, et en obtinrent, par un traité, le maintien de leurs priviléges et de leurs possessions avec de nouvelles concessions. Ils violèrent bientôt le traité, sous prétexte que ce prince était en relation avec les Français, et ils offrirent le Bengale à son oncle Djâfar-Aly-Khan, à la tête de 50,000 hommes, et, sans attendre les secours que lui amenait le général français Law, Seradj-Eddaulah livra la bataille de Plassey aux Anglais, commandés par le colonel Clive, le 23 juin, la perdit par la trahison de son oncle, fut arrêté dans sa fuite, amené à Mourched-Abâd, et assassiné dans sa prison par son cousin Mir-Mihram, fils de Djâfar-Aly. Celui-ci, installé soubah-dâr du Bengale par Clive, lui paya, par des sommes énormes, l'honneur de n'être qu'un mannequin couronné, et l'instrument de l'ambition des Anglais. Malgré sa nullité, ils le déposèrent en 1760, et le laissèrent jouir d'une pension à Calcutta. Cacem-Aly-Khan, à qui ils vendirent la souveraineté titulaire du Bengale, ayant voulu en ressaisir l'autorité, ils lui déclarèrent la guerre en 1763. Après cinq mois de succès partagés, il fut chassé du Bengale, et se retira auprès du nabab d'Aoude, Choudjah-Eddaulah, qu'il entraîna, pour sa défense, dans une guerre malheureuse qui lui fit perdre la moitié de ses États. Cacem mena une vie errante, alla réclamer en vain la protection de la cour de Dehly, et à sa mort, en 1777, les Anglais confisquèrent tous ses biens dans le Bengale. Djâfar-Aly, qu'ils y avaient rétabli, mais dans leur entière dépendance, avait fini ses jours en 1765, sans avoir pu recouvrer son autorité. Son fils aîné, Mir-Mihram, l'assassin de Seradj-Eddaulah, était mort en 1760, frappé par la foudre, ou par ordre de Cacem, à la suite d'une défaite. Son frère, Nedjm-Eddaulah, âgé de 18 ans, nommé soubah-dâr par les Anglais, n'eut qu'un vain titre, lorsqu'il eut cédé aux arrangements par lesquels le faible Chah-Alem, empereur moghol, eut abandonné aux Anglais, moyennant 6 millions de francs par an, l'administration de tous les revenus du Bengale. Le jeune prince mourut, en 1766, à Mourched-Abâd, où il résidait, ainsi que son frère et successeur, Seif-Eddaulah, mort en 1770. Leur neveu, Moubarek-Eddaulah, fils de Mihram et âgé de 13 ans, le remplaça; mais la pension de 16 millions de francs, que les Anglais avait accordée à Djâfar, diminuée sous chacun de ses successeurs, se trouvait réduite à 8 millions lorsque Moubarek mourut, vers 1785, et à 4 millions sous Nassir-el-Moulouek, qui vivait encore, en 1803, à Mourched-Abâd, avec ses deux fils; mais une partie de cette somme était pour son aïeule, veuve de Djâfar-Aly, et pour celle d'Aly-Werdy-Khan. Il est probable que les Anglais auront cessé de s'étayer de ces fantômes de souverains, dont nous n'avons plus vu les noms figurer dans leurs relations. Nous renvoyons à l'histoire de la domination britannique dans le Bengale et dans l'Inde, à l'article Calcutta. H. Audiffret.

BENGALE (golfe du), portion de l'océan Indien comprise entre les deux presqu'îles de l'Inde, bornée au nord par le Bengale, à l'ouest par les côtes d'Oryçah et de Coromandel, et à l'est par l'empire birman; son entrée, large de 440 lieues, est déterminée à l'est par la pointe nord-ouest de Sumatra, à l'ouest par le cap Comorin. Il renferme un grand nombre de petites îles. Ceylan, la plus considérable, est la seule qui appartienne à la côte occidentale; les îles Nicobar et Andaman occupent la côte orientale, qui est embarrassée d'îlots et de bas-fonds. Les fleuves le Kavery, le Pannar, le Kistnah, le Godavery, le Mahanaddy, le Brahmapoutra et le Gange se déversent dans ce golfe.

BENGUELA. Partie de l'Afrique, située à 9° 30' et 16° 10' de latitude sud-est, 9° 20' et 15° 30' de longitude est; bornée, au nord, par les royaumes de Matamba et d'Angola, au sud par les terrains des Cimbebas, à l'est par d'immenses déserts, et à l'ouest par l'océan Atlantique. Elle s'étend donc du nord au sud, depuis l'embouchure de la rivière de Coanza, près le cap Lado, jusqu'à

celle du fleuve Bambarougue, aux environs du cap Nègre. Le sol, montueux et couvert de bois, est arrosé par le Curo, la Coanza, le Bambarougue et le Gubororo. Les antilopes, les zèbres, les éléphants, les rhinocéros, les bœufs et les moutons y pullulent. Les bêtes féroces y sont aussi en très-grand nombre. Les Portugais sont les seuls Européens qui y possèdent plusieurs établissements, et le Brésil y réalise encore de nombreuses cargaisons d'esclaves. Le commerce et l'industrie pourraient s'y déployer avantageusement, car le Benguela produit du riz, du sel, des cuirs, et recèle de riches mines de cuivre qui n'attendent qu'une exploitation en grand. Le Benguela est divisé en huit provinces : le Bambé haut, le Bambé bas, le Subolo, l'Oano, le Quissama, le Rimba, le Hela et le Tamba.

La ville capitale est Saint-Philippe, située sur les côtes de la baie Earta, à l'embouchure de Maribondo ; elle a été bâtie par les Portugais. C'est un lieu de relâche pour les trafiquants et pour les pêcheurs de baleines. Le climat est chaud et malsain. Le gouvernement portugais y envoie des condamnés à la déportation et y entretient un capitaine général et un évêque.

BENIN ou **ADON**. Royaume d'Afrique, en Nigritie; un des pays les moins connus de cette contrée; on présume qu'il s'étend depuis Lagos jusqu'au Bonny; son roi, qui est allié de celui d'Yarriba, peut, dit-on, mettre jusqu'à 100,000 hommes sur pied. Ce pays est couvert de forêts, entrecoupé de lacs et de rivières; il produit du coton, du poivre, du miel, de l'ivoire, du corail bleu; on y trouve des animaux de toute espèce, tant privés que sauvages et féroces. — Dans cette région de barbares, les travaux les plus rudes sont abandonnés aux femmes. — *Benin*, capitale du royaume, longitude 3° 16' 0, latitude 7° 30', est situé sur une montagne, près de la rivière Formosa; ville considérable, mais mal peuplée (15,000 habitants), et qui n'est pas, à beaucoup près, digne de la réputation qu'on lui avait faite ; on n'y voit de remarquable que le *vaste palais du roi*, entouré d'épaisses murailles comme une forteresse; tout près est le puits profond qui sert de sépulture aux souverains ainsi qu'à leurs serviteurs et favoris; c'est-à-dire que, lorsque le corps d'un roi défunt est descendu dans ce tombeau d'espèce singulière, on voit tous ceux qu'il avait aimés ou qui l'avaient servi se jeter volontairement dans l'abîme, et pendant trois jours les courtisans ou les satellites du nouveau roi y jettent de vive force tous ceux dont ils peuvent s'emparer, tant sont grandes la superstition et la barbarie de ces peuples.

BENIOWSKI (Maurice - Auguste, comte de), l'un des chefs les plus actifs et les plus intrépides de la confédération polonaise qui se forma vers la fin du XVIII[e] siècle, naquit à Werbrona, en Hongrie, en 1741. Très-jeune encore, il embrassa la carrière des armes. Après avoir assisté, dans les rangs de l'armée impériale, aux batailles de Prague et de Schweidnitz, il quitta le service de l'empire pour se rendre en Pologne, où l'appelait un de ses oncles. Peu après, il revint en Hongrie pour en chasser, par la force des armes, ses beaux-frères, qui avaient profité de son absence pour envahir son patrimoine. C'est alors que la chancellerie de Vienne, le considérant comme un sujet rebelle, le déposséda par un décret qui le força de se retirer de nouveau en Pologne. Mais il était difficile à ce caractère remuant de demeurer inactif; aussi fit-il, à cette époque, plusieurs voyages en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, où il s'instruisit dans l'art de la navigation, étude que quelques années plus tard il mit à profit lors de ses voyages dans les Indes. Les républicains polonais s'occupaient sourdement à former différents partis qui devaient se réunir un jour pour s'opposer à la Russie. Vers 1768, Beniowski se joignit aux confédérés de Cracovie, signa l'acte d'union, et fut nommé successivement aux grades de colonel, de commandant de la cavalerie, et enfin de quartier-maître général. Il remporta quelques avantages sur les troupes russes qui lui furent opposées, notamment à Kumenka, et s'empara de Landscroen ; mais sa bonne fortune finit par l'abandonner : vaincu dans un combat, fait prisonnier, délivré presque aussitôt, il retomba au pouvoir des Russes, qui se vengèrent cruellement sur sa personne des défaites qu'il leur avait fait essuyer. Il parvint cependant à rompre ses fers, s'échappa de sa prison, se cacha à Pétersbourg, où il fut malheureusement reconnu et arrêté. Ayant refusé l'offre qui lui fut faite de retourner parmi les confédérés pour y servir, par ses conseils, les intérêts de la Russie, il fut exilé au Kamtschatka en 1770, pour y être employé, avec les malfaiteurs,

aux travaux les plus rudes. Mais, si les Russes étaient parvenus à enchaîner un corps, il ne leur était pas donné de maintenir également cet esprit fougueux, et que nul obstacle ne pouvait abattre. Au milieu des souffrances de son exil, malgré le nombre et l'activité de ses surveillants, Beniowski forma une conjuration, réunit cent cinquante exilés, et, à leur tête, il escalada la forteresse russe, s'en empara et força les habitants à prêter, à la confédération polonaise, serment de fidélité. Tout le monde connaît l'opéra de Boïeldieu qui a été emprunté à ce fait inouï dans les annales du Kamtschatka. Beniowski comprit cependant qu'il lui serait impossible de se maintenir longtemps avec si peu de forces au milieu d'une province russe; c'est alors que, inspiré par la lecture des *Voyages* d'Anson, il s'embarqua sur une corvette, lui et sa troupe emportant les archives du Kamtschatka, et mit à la voile en 1771. Il découvrit quelques îles, aborda au Japon, à l'île Formose, à la Chine, poussa jusqu'aux établissements européens dans les Indes, et, ramené en France sur un vaisseau de cette nation, il fut accueilli favorablement par le ministère auquel il remit les manuscrits et les archives dont il s'était emparé en quittant la terre d'exil. Parmi ces papiers se trouvait un projet d'invasion contre la Chine par les Russes. Le cabinet de Versailles en envoya une copie à l'empereur de la Chine. Beniowski était trop entreprenant pour se reposer ainsi de ses nombreuses fatigues; il forma donc le projet d'établir à Madagascar une colonie française. Il partit du port de Lorient, suivi de quatre à cinq cents aventuriers, et arriva à Madagascar en 1774. Il établit le siége de sa colonie à la baie d'Anson-Gil, s'allia à différentes peuplades de l'île, entreprit plusieurs guerres, dans lesquelles il fut secondé par M. de Kerguelen, qui l'assista des bâtiments qu'il avait menés à la découverte des terres australes. Mais, en cette circonstance, Beniowski se laissa emporter à des exactions qui le rendirent odieux; aussi, profitant du départ de M. de Kerguelen, les insulaires se réunirent en force, battirent les troupes de leur tyran et forcèrent celui-ci à se réfugier dans la petite île de Maroye, jusqu'à ce qu'il pût se jeter sur un bâtiment qui le ramena à l'île de France. De là, Beniowski revint en Europe, fit au cabinet de Saint-James des propositions qui furent agréées, et mit de nouveau à la voile vers Madagascar, dans le dessein d'en livrer la possession à l'Angleterre. Mais l'arrivée inattendue d'une frégate française l'empêcha de mettre ce projet à exécution; attaqué lui-même l'année suivante par des troupes réglées venues de l'île de France, il fut tué d'une balle qui le frappa à la poitrine, et périt, le 23 mai 1786, de la mort qu'il avait toujours ambitionnée. AUGUSTE HUMBERT.

BÉNITIER. On appelle ainsi un vaisseau dans lequel se met l'eau bénite. Les anciens avaient le *simpulum*, dans lequel ils déposaient l'eau sacrée, nécessaire pour les sacrifices. Mais, si l'on peut établir entre le *simpulum* et le bénitier une analogie de destination, on ne trouve entre eux aucune analogie de forme. Le premier était un vase portatif muni d'une anse; le second a quelque chose de plus monumental. — Au moyen âge, le bénitier présente un prisme de pierre creusé en cuvette supérieurement, et décoré, sur ses faces, de moulures qui varient suivant l'époque. Pendant la période romaine et byzantine, ce sont des câbles, des zigzags, des têtes de clous, ou bien des entrelacs, des rais de cœur, des arcatères à plein cintre et des figures de saints. Dans les bénitiers de l'ère ogivale, les arcatères en ogive, les trèfles, les rinceaux de feuillage caractérisent leurs décorations, et suffisent pour indiquer leur âge. — A la renaissance, les bénitiers ont des formes plus riches et plus imposantes, quelquefois plus sévères. Ils se composent, en général, de vasques ou de coquillages, supportés par des figures allégoriques : ainsi, à Saint-Pierre de Rome, on voit deux anges qui soutiennent une énorme coquille de marbre jaune antique, ajustée devant une draperie de marbre bleu turquin qui sert de fonts. Quelquefois ce sont de simples trépieds en bronze, ornés de savantes ciselures, comme à Saint-Sylvestre de Rome; enfin on cite les deux énormes coquilles placées sur des rochers de marbre qui servent de bénitier à Saint-Sulpice de Paris. — Nous avons vu des bénitiers placés à l'extérieur des églises et dans des cimetières. Le plus souvent ils sont à l'intérieur des édifices, à côté de la porte, isolés, ou incrustés tantôt dans le mur, tantôt dans le premier pilier de la nef. — Pour le service du chœur, il y a un bénitier portatif dont le modèle et la décoration n'ont rien de fixe; d'ordinaire il est en bronze, ou en cuivre plaqué, ou en argent; c'est un vase qui s'allonge

par le haut, et se termine par un pied très-bas. Le manche du goupillon lui-même est en métal et rehaussé d'ornements.—Enfin je dois signaler les bénitiers en faïence peinte dont tout le monde connaît la forme et qu'on voit dans la demeure des pauvres gens. Il y en a de fort anciens, qui offrent des peintures très-remarquables et qui pour cela sont justement recherchés par les amateurs. L. B.

BENIVIENI (Jérome), poëte de quelque mérite, naquit, à Florence, en 1453, et mourut en 1542. Imitateur passionné de Pétrarque, il eut le bonheur d'échapper au mauvais goût de son époque, et fut un de ceux qui réhabilitèrent, dans la littérature italienne, la pureté d'expression et l'élégance du style qu'on semblait avoir oubliées depuis son modèle. Mais le talent sans originalité n'est jamais qu'un pâle reflet du génie, et Benivieni, en chantant la *Morosina*, ne rappelle que pour le faire regretter le poëte qui a immortalisé Laure. Plusieurs de ses *poemetti* obtinrent pourtant un succès passable, et sa *Canzone dell' amore celeste e divina* fut longuement commentée par le célèbre Pic de la Mirandole, dont notre auteur avait su très-jeune encore captiver l'amitié. A. T.

BENJAMIN, rabbin, naquit à Tudela, dans la Navarre, et mourut en 1173. Après avoir parcouru toutes les synagogues du monde, pour connaître les mœurs et les cérémonies de chacune, il donna en hébreu une relation de ses voyages, imprimée à Constantinople en 1543, in-8. Mais cette relation fourmille d'erreurs géographiques, de récits tout à fait fabuleux, et d'absurdités ridicules sur les objets les mieux connus. On a de Benjamin les versions latines d'Arias Montanus, Anvers, 1575; et de Constantin l'empereur, Leyde, 1633, in-24. Jean-Philippe Baratier nous en a donné en 1734 une traduction française en 2 vol. in-8. Selon ce traducteur, Benjamin n'aurait point voyagé, et n'aurait fait que compiler les relations de ses contemporains, soupçon qui nous paraît fondé.

BENJAMIN, douzième et dernier fils de Jacob, naquit auprès de Bethléem, vers l'an 1738 avant Jésus-Christ. Rachel sa mère éprouva de grandes souffrances, en le mettant au monde, et, près d'expirer, elle le nomma Bénoni, *fils de ma douleur;* mais Jacob changea ce nom, et l'appela Benjamin, c'est-à-dire *fils de ma droite*. Lorsque Joseph eut été vendu par ses frères, ce fut sur Benjamin que Jacob concentra toute son affection. Joseph l'aima aussi plus que tous ses autres frères, et, dans le festin qu'il leur fit, lorsqu'il était à la cour de Pharaon, il donna à Benjamin une portion cinq fois plus forte, pour lui témoigner l'attachement tout particulier qu'il avait pour lui.

Benjamin descendit en Égypte avec son père, ses frères et ses enfants, demeura dans ce pays quatre-vingt-sept ans, et mourut âgé de cent onze ans dans la terre de Gessen. Le nom de Benjamin est devenu proverbial pour désigner le plus jeune et le plus chéri des enfants d'une famille. Benjamin fut chef de la tribu de son nom, qui fut presque entièrement exterminée par les autres, pour venger la violence faite à la femme d'un lévite dans la ville de Gabaa : cette tribu, depuis cette époque, se confondit dans celle de Juda.

BENJOIN (*hist. nat.*), *benzoin, assa dulcis*, *benzoe*, *gummi benzoe*. — C'est un baume solide dont on a longtemps ignoré la véritable origine : ainsi les uns le croyaient produit par le *laurus benzoin* de l'Amérique septentrionale; d'autres, avec Linné, par le *croton benzoin*. Jacquart pensait encore qu'il découlait d'une espèce de badamier qu'il nomme pour cette raison *terminalia benzoe;* mais cette divergence d'opinion a complétement disparu depuis que Marzden et Dryander ont observé sur les lieux mêmes le végétal qui lui donne naissance. C'est une espèce d'*aliboufier* décrit par ce dernier botaniste sous le nom de *styrax benzoin*, dans la famille naturelle des ébénacées et la décandrie monogynie. L'aliboufier benjoin croît dans la partie méridionale de Sumatra, ainsi qu'à Java et dans le royaume de Siam. C'est par des incisions pratiquées au tronc que s'écoule le benjoin, d'abord liquide et blanchâtre; mais il ne tarde pas à se colorer et à se solidifier. Il existe dans le commerce en masses solides, plus ou moins volumineuses, d'un brun rougeâtre. On en distingue deux variétés : le benjoin *amygdaloïde*, ainsi nommé parce qu'il offre des larmes ovoïdes, blanchâtres, ayant quelque ressemblance avec les amandes agglomérées dans une pâte ferme; et le benjoin *en sort* moins pur et d'une teinte brunâtre presque uniforme. — Le benjoin a une odeur excessivement suave et offrant de l'analogie avec celle du baume du Pérou. Sa saveur est aromatique, un peu acidulée et légèrement âcre; sa cassure nette, luisante et comme vitreuse. Il est friable et crie en s'écrasant sous la dent lorsqu'on le

mâche ; placé sur les charbons ardents, il se fond, brûle en laissant dégager une fumée blanche et épaisse, d'une odeur forte et un peu aromatique, qui, reçue et condensée dans des vases froids, forme des cristaux blancs d'acide benzoïque; soluble en totalité dans l'alcool et l'éther, il est, au contraire, insoluble dans l'eau, qui le précipite de ses dissolutions.

M. Buchols a trouvé que 25 gros de benjoin choisi se composaient de : résine, 20 gros 50; acide benzoïque, 3 gros 7 grains; substance analogue, ou baume du Pérou, 25 grains; principe particulier aromatique soluble dans l'eau et dans l'alcool, 8 grains; débris ligneux, 30 grains. Suivant une autre analyse de M. Brandt (*Journal de Nicolson*, p. 82), 100 parties distillées à feu nu auraient fourni : acide benzoïque, 9,0; eau acidulée, 5,5; huile empyreumatique butyracée, 60,0; charbon, 22,0; hydrogène carboné et acide carbonique, 5,5. — Mais les travaux récents de M. Frémy sur les baumes sont venus démontrer que l'acide benzoïque n'existe pas plus dans celui-ci pris à l'état primitif que dans les autres, et que celui que l'on en retire provient toujours de l'action de l'air ou de réactions chimiques développées durant les travaux de son analyse. (*Voy.* BAUMES.)

Comme toutes les substances balsamiques, le benjoin agit à la manière des médicaments excitants; mais cette action paraît se porter d'une manière plus spéciale sur les organes de la respiration, en stimulant la membrane qui revêt l'intérieur des bronches et de leurs ramifications. Quelques auteurs prétendent s'en être servis avec avantage dans le traitement des fièvres intermittentes, et comparent alors son mode d'action à celui des toniques amers. Peu d'expériences ont été faites à ce sujet. De même que tous les autres stimulants, le benjoin doit, dans certains cas, agir comme diaphorétique, emménagogue et diurétique. Il peut s'administrer en poudre, à la dose d'un scrupule à un demi-gros; mais c'est le plus souvent en bols. On en prépare un sirop balsamique qui se prend à la quantité d'une à deux onces. Enfin on conserve dans les pharmacies une teinture alcoolique de benjoin : c'est avec elle que les parfumeurs préparent le lait virginal. Mais, de toutes les manières d'administrer cette substance, la plus commune est en vapeurs, que l'on fait respirer aux malades dans les catarrhes pulmonaires chroniques, l'asthme humide, etc. L. DE LA C.

BENNE. Espèce de selle qui sert à charger les bêtes de somme pour transporter des fardeaux. *Benne* est aussi une mesure dans quelques provinces, et représente environ deux *minots* de Paris. On nommait encore *benne* une espèce de chariot ou de tombereau en usage chez les anciens Gaulois; il en est fait mention dans Festus et Monstrelet.

BENNON (SAINT), évêque de Meissen, était de la famille des comtes de Buttenbourg, qui avait ses terres aux environs de Goslar. Il naquit à Hildesheim, en 1010. L'évêque de cette ville, également recommandable par ses lumières et par la pureté de ses mœurs, saint Bernward, chargé, en qualité de parent, de son éducation, eut bientôt découvert les précieux dons que son pupille tenait de la nature. Ses soins eurent, sur l'avenir de ce dernier, la plus heureuse influence. A 22 ans, après avoir perdu son bienfaiteur et son père, il prit l'habit au monastère de Hildesheim, qui se distinguait alors par la sévérité de sa règle. Suivant quelques versions, il aurait fait ses études en France et y aurait même reçu les honneurs du doctorat. Nommé abbé dès 1042, l'empereur Henri III lui donna le diaconat de Goslar, véritable pépinière d'évêques allemands. Dix-sept ans après, il fut sacré évêque de Meissen. Malgré la difficulté des temps, pendant quarante ans qu'il exerça ses fonctions épiscopales, il l'emporta par son zèle et par sa piété sur les dix prélats qui avaient eu avant lui la direction spirituelle de son diocèse. L'éclat de ses vertus, l'autorité et le respect qui en étaient la récompense, enrichirent l'Eglise de Meissen d'une foule de dotations. Il chercha à faire pénétrer les lumières du christianisme chez les Slaves idolâtres qui enveloppaient de toutes parts son diocèse. Mais ses efforts furent interrompus par la guerre qui éclata entre l'empereur Henri IV et les Saxons, guerre funeste aux contrées arrosées par l'Elbe. Au nombre des grands saxons qui se déclarèrent contre Henri IV pour la défense des droits et de la liberté de leur pays, l'histoire compte Bennon. Lorsque l'empereur envahit la Saxe, il s'empara de Meissen et fit l'évêque prisonnier, « quoique personne, suivant le témoignage des contemporains, ne fût moins à craindre pour le roi, vu l'état de pauvreté, si convenable à

un clerc, où vivait cet homme. » Sa captivité ne fut pas de longue durée, mais les événements de 1076 lui réservaient de nouveaux soucis. Henri IV l'avait appelé à Worms, et Grégoire VII à Rome : son choix ne pouvait être douteux ; il se rendit dans la capitale du monde chrétien, où le pape le reçut avec de grandes marques de distinction. De retour dans son diocèse, il ne s'occupa que de la conversion des idolâtres, et le fit avec un succès qui lui valut le titre d'apôtre des Slaves. Il mourut le 6 juin 1106, et fut canonisé en 1524. J. F. DE LUNDBLAD.

BENOIT (SAINT). (*Voy.* BÉNÉDICTINS.)

BENOIT (*hist. pont.*). Il y a eu quatorze papes et un antipape de ce nom. On devrait peut-être compter seulement treize papes et deux antipapes, puisque Benoît X fut déposé par un concile, solennellement et régulièrement, autant que son élection avait été vicieuse et clandestine; cependant, et sans doute à cause du repentir et de la soumission qu'il manifesta, il est rangé parmi les papes légitimes.

— BENOIT Ier, intronisé en 574, quelque temps après la mort de Jean III, employa le temps qu'il occupa la chaire de saint Pierre à se placer comme une égide dévouée, mais souvent impuissante, entre son peuple et les trois fléaux qui le frappaient alors presque sans relâche : nous voulons dire la peste, la famine et les Lombards. Benoît Ier mourut en 578.

— BENOIT II, qui succéda à Léon II, près d'un an après la mort de celui-ci, fut élu pape en 684. Ce pontife, que l'Église a mis au nombre de ses saints, obtint, dit-on, de l'empereur grec Constantin Pogonat, que désormais l'élection du pape ne serait plus subordonnée à la permission impériale, ou à l'*exequatur* de l'exarque de Ravenne. Ce fut lui qui convoqua le quatorzième concile de Tolède. Il mourut en 685, *laissant* (ainsi que le dit l'épitaphe en vers latins, placée sur son tombeau, que recèle le Vatican) *de grands monuments : ses vertus !*

— Benoît III, successeur de Léon IV, fut élu en 855 et non sans troubles à Rome et dans l'Église. Les évêques et les Romains avaient choisi Benoît pour nouveau chef pontifical ; mais les officiers des empereurs Lothaire et Louis voulaient faire nommer Anastase, cardinal excommunié et déposé précédemment. Benoît eut à subir des violences et des mauvais traitements de la part d'Anastase, entré dans Rome et intronisé par la force. Mais les évêques refusèrent avec fermeté de reconnaître Anastase; et les officiers impériaux permirent enfin à Benoît de s'asseoir paisiblement sur le trône pontifical, qu'il occupa trois années, et dont la mort le fit descendre pauvre et regretté de tous.

C'est entre ce pontife et son prédécesseur, qu'une fable obscène, inventée, dit-on, par Martin le Polonais, rajeunie par Voltaire, combattue victorieusement par Bayle et les écrivains protestants, et regardée aujourd'hui comme tellement absurde, que nul homme sérieux n'oserait en parler, place une prétendue papesse Jeanne qui aurait occupé la chaire de saint Pierre, sous le nom de Jean VIII.

— BENOIT IV, nommé pape dans la première année du Xe siècle, après la mort de Jean IX, couronna, peu de temps après son intronisation, comme empereur, Louis III, surnommé l'Aveugle, rival et vainqueur de Bérenger. Ce pontife, remarquable à tous égards, est surtout loué pour sa bienfaisance. Il mourut en 904.

— BENOIT V succéda à Jean XII, en 964 : il est compté parmi les souverains pontifes concurremment avec Léon VIII, quoique son élection, faite par les Romains en haine de l'empereur Othon le Grand, ait été annulée par un concile devant lequel Benoît s'humilia et reconnut son rival comme seul et légitime successeur de Jean XII. Il mourut à Hambourg, prisonnier de l'empereur, en 965, trois mois après Léon VIII. Pendant ces trois mois le saint-siége resta vacant, ce qui a fait penser que, pendant ce temps du moins, Benoît V était regardé comme pape légitime. C'était, du reste, un homme remarquable, que ses talents et ses vertus rendaient tout à fait digne de cette haute position.

— BENOIT VI, successeur de Jean XIII, après un pontificat de moins de deux années, fut pris, enfermé au château Saint-Ange par Crescentius, et mis à mort par les ordres de l'antipape Boniface, en 974.

— BENOIT VII, nommé pape après la mort de Donus II, en 975, mourut en 984. L'histoire ne nous donne guère sur ce pontife que les deux dates qui précèdent.

— Benoît VIII, successeur de Sergius IV, monta dans la chaire de saint Pierre en 1012 Il se nommait Jean avant son élection. Ce fut un pape fort belliqueux, et, si c'est un

éloge qui ne convient guère à un pape, ce ne fut pas moins une qualité que l'Eglise et Rome furent heureuses de trouver dans leur souverain pontife. Après avoir triomphé par les secours de saint Henri, roi des Romains, plus tard empereur, d'un concurrent nommé Grégoire, Benoît VIII, à la tête de ses évêques et des barons romains, repoussa et battit complétement une armée de Sarrasins qui était venue s'abattre sur la Toscane et menaçait toute l'Italie. Dans la même année, c'est-à-dire en 1016, le belliqueux pontife guerroya aussi contre les Grecs, qui voulaient envahir l'Italie, sur l'autre partie de son littoral.

En 1020, une seconde invasion des Grecs, qui, cette fois, étaient parvenus jusque devant Rome qu'ils menaçaient, fut encore repoussée par Benoît VIII, grâce au concours de l'empereur, et à la valeur de quelques aventureux Normands qui apparurent en Italie, pour la première fois, à cette époque. Benoît VIII mourut en 1024. — C'est lui qui fut le premier pape entre les mains duquel l'empereur prêta serment de fidélité au saint-siége, cérémonie que saint Henri remplit envers Benoît qui le couronnait en 1013.

— Benoît IX, nommé Théophylacte, neveu du précédent auquel il succéda, appartenait à une riche et puissante famille romaine qui, pouvant disposer du trône pontifical, y fit asseoir un de ses membres, à peine âgé de 12 ans.

Ce pape fut un scandale perpétuel pour l'Église. Chassé plusieurs fois de Rome, plusieurs fois déposé, il parvint chaque fois à vaincre son concurrent, et à rentrer dans la capitale du monde chrétien. Enfin le remords vint saisir l'indigne successeur de saint Pierre, qui abandonna volontairement la tiare, et alla expier les fautes de sa vie passée dans une longue et sévère pénitence.

— Benoît X, d'abord évêque de Velletri, et qui se nommait Jean, fut élu pape, en 1058, immédiatement après la mort d'Etienne IX, de nuit, et par une assemblée tumultueuse dont les membres étaient armés pour la plupart. Aussi, bientôt un concile s'assembla pour déposer ce pontife illégitime, et qui d'ailleurs n'avait aucun talent, aucune instruction. Benoît X apprenant ceci, vint se jeter aux pieds de Nicolas II, nommé pape au commencement de l'année 1059, par un conclave régulier, et déposa entre ses mains la tiare illégalement placée sur sa tête.

— Benoît XI, successeur de Boniface VIII, était cardinal de la création de ce dernier pontife, général de l'ordre des frères prêcheurs et évêque d'Ostie, lorsqu'il fut nommé pape, en 1303. Le conclave fut unanime en le choisissant, et certes, l'instruction, les talents et les vertus de Nicolas de Trévise, comme on appelait Benoît XI avant son élection, le rendaient digne de cet honneur. Malheureusement il ne resta qu'un temps fort court sur la chaire de saint Pierre : il mourut en 1304, après huit mois de règne, qu'il employa à rétablir la paix dans les États pontificaux et dans l'Eglise chrétienne. Il a laissé des sermons et des commentaires de l'Ecriture sainte. L'Eglise le compte parmi ses bienheureux.

— Benoît XII succéda, en 1334, sur le trône pontifical, à Jean XXII, qui l'avait fait cardinal dans l'année 1326. Il était Français d'origine et s'appelait Jacques de Nouveau, avant son exaltation. Né de parents pauvres, il parvint par son mérite à l'évêché de Pamiers, qu'il quitta ensuite pour celui de Mirepoix. A cette époque, le siége pontifical était à Avignon. Benoît XII, sollicité par les Italiens, avait l'intention d'aller résider à Rome, ou du moins à Bologne, mais les troubles qui agitaient alors la péninsule italique le firent renoncer à ce dessein. Benoît XII, théologien profond et jurisconsulte habile, fut plusieurs fois consulté comme arbitre par des rois qui se disputaient une province, et s'occupa non moins activement de tout ce qui regardait le dogme ou la discipline. Il travailla sans relâche à extirper de l'Eglise le désordre et la concussion, défendit sévèrement le trafic des commendes et des expectatives, et poursuivit activement les nombreuses hérésies qui affligeaient alors l'Italie, la France et l'Allemagne. Sous son règne, la plaie scandaleuse du népotisme fut entièrement fermée.

Jamais Benoît XII ne dévia de la route qu'il s'était tracée à son avénement. Il répondit à un souverain qui lui demandait une chose injuste : « Si j'avais deux âmes, je pourrais vous en sacrifier une ; mais je n'en ai qu'une seule, et je veux la sauver. »

Ce saint pontife mourut à Avignon en 1342. Il réforma les moines noirs et les frères mineurs, et put même espérer un instant de voir se réunir enfin les deux Églises latine et grecque. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

— Benoit XIII, de l'illustre famille des

Ursins ou Orsini, cette grande et éternelle rivale des Colonnes, naquit à Rome en 1649, et succéda à Innocent XIII en 1724. Il fut successivement religieux de l'ordre de Saint-Dominique, cardinal, évêque de Manfredonia et de Césène, archevêque de Bénévent et enfin pape. L'année qui suivit son exaltation, il assembla un concile à Rome, pour confirmer la bulle *Unigenitus*. On a de lui deux volumes d'homélies sur l'Exode.

Benoît XIII fut un pape doux, humble, vertueux et zélé pour la religion : mais il était malheureusement d'une faiblesse qui permettait tout à ceux qui l'entouraient. Ses ministres profitèrent, plus d'une fois, de l'ascendant qu'ils avaient sur lui pour lui faire tenir une conduite qu'on ne peut pas toujours justifier.

— C'est entre Benoît XII et Benoît XIII qu'il faut placer l'antipape Benoît XIII, communément appelé Pierre de Lune, Aragonais, qui se fit proclamer souverain pontife en 1394, à la mort de Clément VIII, par les cardinaux d'Avignon. Il n'avait été nommé que sous la condition expresse qu'il déposerait la tiare pour terminer le schisme, si on l'exigeait. Après avoir longtemps différé l'exécution de sa promesse, l'antipape finit par déclarer qu'il avait été mis sur la chaire de Saint-Pierre par le choix des cardinaux, et qu'il y resterait tant qu'il plairait à Dieu. On l'enferma dans une prison dont il parvint à s'échapper. Les conciles de Pise et de Constance le déclarèrent schismatique et le déposèrent. Pierre de Lune se retira alors dans une bourgade du royaume de Valence, où il mourut en 1424, soutenant toujours qu'il était le seul pape légitime, et anathématisant ceux qui ne le reconnaissaient pas comme tel. Il se fit même choisir, par deux cardinaux qui lui étaient restés fidèles, un successeur qui prit le nom de Clément VIII.

— Benoit XIV, d'une noble famille bolonaise, succéda, en 1740, à Clément XII. Il se nommait Prosper Lambertini. Versé dans presque toutes les connaissances humaines, il parcourut l'échelle des dignités ecclésiastiques avant d'arriver au sommet. Clément XI le nomma chanoine de Saint-Pierre, Innocent le fit canoniste de la pénitence, Benoît XIII lui donna l'évêché d'Ancône et le chapeau de cardinal. Il fut aussi nommé à l'archevêché de Bologne, sa patrie, en 1732. Ce fut un des plus illustres successeurs de saint Pierre. S'il ne rendit pas à la tiare pontificale toute la majesté des temps écoulés, il l'entoura du moins des respects de tous, même des protestants. Esprit sage et conciliateur, il sut tenir un juste milieu entre les prétentions gallicanes et ultramontaines, et ses conseils, ses efforts ne contribuèrent pas peu à éteindre, en France, le feu des disputes occasionnées par le jansénisme.

Presque tous les souverains d'Europe lui donnèrent des marques de leur estime et de leur attachement. Tous les hommes de talent recherchèrent son intimité et y furent admis. Benoît XIV s'était voué surtout, en montant sur le saint-siége, à une pensée dont il poursuivit constamment la réalisation, celle de la concorde universelle. S'il ne put la réaliser complétement, il eut du moins la gloire de voir, plus d'une fois, le bruit des armes s'éteindre à sa voix, sur quelqu'une des parties de l'Europe. Ses sujets temporels lui reprochaient, il est vrai, de regarder trop souvent de l'autre côté de ses États, et d'aimer plus à tenir sa plume que son sceptre. Benoît XIV mourut le 3 mai 1758. Il a laissé divers ouvrages dont le plus remarquable et le plus justement consulté est celui qui a pour titre : *Quæstionum canonicar. et moralium in materiis ad sacram congregationem spectantibus ab ipso propositarum et discussarum.* La meilleure édition de ses œuvres complètes est celle de Venise, qui contient seize volumes in-f°, avec une vie de l'auteur. A. B.

BENOITE *(bot.), geum,* L.; *caryophyllata,* Tournef. Genre de plantes de la famille des rosacées (*voy.* ce mot pour les caractères botaniques), section des dryadées de Jussieu; icosandrie polygynie de Linné. Il se compose d'herbes à feuilles digitées ou pinnées, avec impaire, la foliole terminale étant souvent la plus grande et les stipules toujours adhérentes au pétiole. Les pédoncules sont axillaires ou terminaux et à peu de fleurs. Celles-ci présentent pour caractères : calice à cinq divisions, corolle pentapétale, vingt étamines, ou plus, plusieurs styles, baie composée de plusieurs grains réunis, renfermant chacun une graine, réceptacle court, glabre et conique. Ses espèces sont assez nombreuses, les unes indigènes, les autres exotiques; quinze environ sont cultivées dans les jardins, mais la seule qui mérite une attention spéciale est la *benoîte commune, geum urbanum*, employée en médecine. Le nom vulgaire de cette plante vient de ses bons effets comme fébrifuge (*herba benedicta*):

quant à celui de *caryophyllata*, c'est à l'odeur de girofle exhalée par sa racine fraîche qu'elle le doit. En définitive, la benoîte jouit de propriétés toniques et amères. Périlhe et Alibert recommandent sa racine comme un bon succédané du quinquina. Bouillon-Lagrange a constaté, par l'analyse chimique, que cette partie de la plante renfermait une grande proportion de tanin. La *benoîte aquatique*, *geum rivale*, L., jouit, suivant quelques auteurs, des mêmes propriétés. — Les autres espèces indigènes sont la *benoîte des montagnes*, *geum montanum;* la *benoîte rampante*. *geum reptans;* la *benoîte hybride*, *geum hybridum*.

BENSERADE (Isaac de) naquit, en 1612, à Lyons-la-Forêt (Normandie). Fils d'un maître des eaux et forêts qui laissa, en mourant, peu de biens et beaucoup de créanciers, il abandonna l'héritage de son père, et vint de bonne heure chercher fortune à Paris. Un homme ordinaire, qui se fût trouvé, comme lui, dans la détresse, sans parent, sans ami, sans protecteur, se fût contenté de rechercher la faveur du plus puissant personnage de l'État. Benserade avait plus d'ambition; il voulut être le parent du cardinal de Richelieu : il le fut. Sa mère s'appelait Laporte, de même que la mère de Richelieu. Benserade se mit en tête d'appuyer, sur cette ressemblance de nom, une factice et lucrative parenté avec le ministre qui tenait la feuille des pensions. Cette supposition, produite avec audace, accueillie avec complaisance, valut au jeune Normand un premier don de 1,000 livres par an, qui lui donna le moyen de tenter la carrière du théâtre. Il fit représenter plusieurs pièces sur les planches de l'hôtel de Bourgogne : *Cléopâtre; la Mort d'Achille et la dispute de ses armes; Iphis; Gustave*, etc.

Ces essais dramatiques avortèrent. Les quatrains, les sonnets, les bouts-rimés, toute la menue poésie que Lambert mettait en musique convenait mieux à une muse gracieuse et enjouée, mais frivole et de courte haleine. Les petits vers de Benserade plurent à la reine mère, et, par suite, à toute la cour. On sait l'histoire de son sonnet de *Job;* sa rivalité avec Voiture, l'auteur du sonnet à *Uranie;* les agitations, les dissentiments, les querelles suscités par ses merveilles entre les *jobelins* et les *uraniens*, deux partis qui avaient pour chefs, l'un le prince de Conti, l'autre la duchesse de Longueville. Hôte joyeux, convive plein d'entrain, et d'un esprit fertile en saillies, Benserade défrayait de ses bons mots, de ses pointes et de ses calembours les ruelles et les hôtels à la mode. Prompt à s'insinuer, déjà parent du cardinal, il devint le favori de l'amiral de Brézé, du maréchal de Villeroi, du marquis d'Armagnac, et enfin du roi Louis XIV, dont les libéralités lui permirent de se créer un revenu de 12,000 livres, et d'éclabousser, du haut de son carrosse, les gens de lettres, ses confrères, jaloux de sa rapide et brillante fortune.

La bienveillance de Louis XIV pour Benserade était née de la passion de ce prince, qui n'était pas encore le grand roi, pour la danse et les divertissements dont cet art faisait les frais. Benserade partagea avec le président de Périgny et Molière l'honneur de composer, pour les fêtes de Versailles, les ballets dans lesquels le jeune roi se plaisait à figurer au milieu des seigneurs et des dames de sa cour. Benserade fit successivement représenter les ballets des *Saisons*, *de la Nuit, de l'Impatience, de la Raillerie, d'Hercule amoureux*. Ces compositions, assurément, n'ont rien d'un poëte, mais elles sont l'œuvre d'un homme d'esprit, habile à exprimer, tout à la fois, dans ses vers, le caractère personnel de l'acteur qui doit jouer le rôle, et l'esprit même de ce rôle, et qui, par des allusions fines, piquantes, satiriques, sait jeter de l'intérêt et de la variété sur un genre qui tombe si facilement dans la vulgarité et la monotonie.

Ce serait sans doute attacher trop d'importance à des mascarades que de leur attribuer un but politique, et de supposer à Benserade une mission analogue à celle que Molière avait reçue de son obéissance aux volontés du roi, ou de son adresse à prévenir ses désirs, lorsqu'il s'attachait à ridiculiser, dans les *Précieuses*, l'hôtel de Rambouillet et les souvenirs de la Fronde, et, dans la plupart de ses pièces, la noblesse de province, dernier débris de l'aristocratie féodale. Cependant, Benserade avait trop de prudence et d'habileté pour s'être permis tout d'abord, vis-à-vis les gentilshommes, toutes les libertés, le sans-gêne et la franchise des anciens fous de cour, s'il n'eût été assuré de l'appui du roi. Benserade était bon courtisan ; il savait flatter et servir, par des allusions ingénieuses, les faiblesses de Louis XIV, qui le récompensait en lui en-

voyant souvent les pistoles qu'il avait gagnées au jeu. Benserade n'eût pas osé, de lui-même, tracer, des premiers personnages de l'État, des charges souvent si gaies et souvent si vraies, et l'on peut croire que l'occasion de se livrer au plaisir de la danse n'était pas le seul attrait que les ballets de Benserade avaient aux yeux de Louis XIV.— Chacun recherchait l'honneur de jouer et d'être joué dans ces divertissements.

Il ne faut pas demander aux ballets de Benserade l'unité et la vraisemblance d'action. Il n'a qu'un but; mettre en scène des costumes pittoresques ou magnifiques, et introduire une grande variété de machines et de décors. Louis XIV, entre autres marques de sa munificence, lui donna 10,000 livres pour l'impression de ses *Métamorphoses d'Ovide* en rondeaux. La reine Christine, de Suède, séduite par l'éclat de sa réputation, ne négligea rien pour l'attirer à Stockholm, à côté de Descartes! Tel fut l'engouement des contemporains pour le talent de Benserade, que certains critiques, peu scrupuleux dans leurs rapprochements, n'ont pas craint de le placer à côté de Corneille, parmi les poëtes originaux de son temps. Il est vrai que Voiture figure aussi dans ce trio bizarre. Le seul rapport que l'on puisse entrevoir entre le rimeur du ballet des *Saisons* et l'auteur du *Cid*, c'est qu'il entreprit, comme lui, de traduire les psaumes en vers, sorte de cilice littéraire que Benserade, revenu à des sentiments de piété, s'était imposé, en expiation d'une jeunesse dissipée. Il mourut le 19 octobre 1691. Ses œuvres ont été imprimées en 2 vol. in-12, Paris, 1697. A. Hennequin.

BENTÈQUE (*bot.*), *benteka*. C'est le nom sous lequel est décrit et figuré, dans l'*Hortus malabaricus*, un arbre de l'Inde, dont le genre et la feuille sont demeurés longtemps indéterminés et rapportés, par les auteurs modernes, au genre *ambelania* dans la famille des *apocynées*. Son tronc est épais, assez élevé et couvert d'une écorce cendrée. Ses branches, disposées circulairement au sommet du tronc, sont toujours vertes, alternes, ovales, d'un vert noirâtre en dessus, et verdâtre en dessous. Il porte un grand nombre de petites fleurs d'un vert blanchâtre et d'une odeur agréable, disposées sur de longues grappes rameuses placées à l'extrémité des branches. Chacune d'elles présente un calice monophylle à cinq dents; une corolle monopétale partagée en cinq divisions; cinq étamines et un ovaire supérieur surmonté d'un style terminé par un stigmate globuleux. Les fruits sont des capsules oblongues, roussâtres à l'époque de la maturité, et partagées dans leur longueur par une cloison membraneuse en deux loges polyspermes. Les feuilles de bentèque s'emploient en décoction comme rafraîchissantes.

BENTHAM (Jérémie), célèbre jurisconsulte anglais, naquit à Londres le 15 février 1747. Son père était homme de loi et le destina au barreau. Il y parut en effet, et y plaida plusieurs causes; mais il ne tarda pas à s'en éloigner avec dégoût. La faiblesse de sa voix ne lui permettait pas d'y prétendre à de grands succès, et il éprouvait, en outre, comme il le raconte lui-même (*Indications concerning lord Eldon*), une répulsion invincible pour l'esprit de chicane et de cupidité qu'il trouva chez ses confrères. Ne voulant pas sacrifier à des habitudes consacrées par un long usage, et que favorisait particulièrement l'état de la législation anglaise, il quitta une profession dans laquelle son caractère ne lui permettait pas de réussir, et dont sa fortune, qui était, assure-t-on, considérable, le rendait d'ailleurs indépendant. Mais, en renonçant à la pratique du droit, il n'en abandonna pas l'étude; il s'y attacha, au contraire, avec plus d'ardeur. Il est probable, même, que l'expérience qu'il avait faite des vices du barreau, de la procédure et des lois, ainsi que le vif ressentiment qu'il en conserva, ne contribuèrent pas peu à déterminer la direction particulière à laquelle il voua sa vie. Il sentit le besoin d'une réforme radicale dans la législation de son pays, et ce fut, sans doute, le premier but de ses recherches. Il commença par étudier la législation des autres contrées de l'Europe; il visita une partie du continent; il alla jusqu'en Crimée, où il passa plusieurs années auprès de son frère, qui était employé du gouvernement russe. Il vint plusieurs fois en France; enfin, de retour en Angleterre, il prit la plume. Ses premiers écrits ne furent pas signés. Dans ses Fragments sur le gouvernement (1778, in-8), il se fit remarquer par de justes critiques adressées à quelques parties des Commentaires de Blackstone sur les lois d'Angleterre. Peu de temps après, il attaqua le code tout entier des lois anglaises dans un Plan de code pénal (1 vol. in-4) qui ne fut d'abord tiré qu'à soixante exemplaires. En 1787, il publia sa Défense de l'usure. La même année,

il fit paraître une introduction aux Principes de la morale et de la législation, in-4. En même temps, il rédigeait dans les Annales d'agriculture d'Arthur Young. — Bentham s'était mis tard à écrire ; il s'était donné tout le temps nécessaire pour rassembler de riches matériaux et pour méditer sur l'usage qu'il en devait faire. Aussi se montra-t-il auteur très-fécond dans une époque qui l'était beaucoup elle-même. Il avait, de plus, acquis ce qui, pour la renommée, vaut souvent autant et quelquefois plus que le mérite, des relations étendues et élevées. On cite, parmi ses correspondants, l'impératrice Catherine II. Aussi fut-il tout d'un coup placé, parmi les publicistes, à un rang qu'on atteint rarement avec beaucoup plus de temps et de peines. Il devait peut-être, au reste, cette haute position autant à son caractère qu'à ses travaux. Brissot nous a fait son portrait. Pendant son séjour en Angleterre, il se lia avec Bentham, et voici à quelle occasion : notre compatriote, dans un de ses écrits, avait été amené à citer quelques opinions du jurisconsulte anglais, et il les avait critiquées assez vivement. Bentham, sachant que Brissot était à Londres, alla le voir, se nomma, et entra en discussion avec lui sur le point contesté, à peu près aussi froidement que s'il n'eût pas été partie intéressée. Grâce à ses manières autant qu'à ses raisons, il fit la conquête du futur législateur. Celui-ci nous le présente comme un homme de mœurs douces et faciles, d'un caractère gai et visant à l'originalité, livré à des habitudes tranquilles et régulières, n'ayant d'autre passion que celle des livres, et peut-être celle de la musique ; car Bentham était, dit-on, un organiste fort habile. Ce n'est certainement pas là l'homme que l'on aurait imaginé d'après ses livres. En 1791, il publia, à Londres, son Plan de réforme pénitentiaire, et il ouvrit, par là, carrière à tous ces essais de réforme dans les prisons tentés depuis, avec des succès divers, aux États-Unis, en Europe et dans notre propre pays. Dans la même année, il fit hommage de son livre sur l'Organisation judiciaire, à l'assemblée constituante, qui alors s'occupait de ce sujet. Le marquis de Lansdown lui en adressa cent exemplaires. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt proposa dans les bureaux d'en faire faire une traduction ; Sieyes s'y opposa, et la proposition fut rejetée. L'assemblée législative paya la dette de politesse que plusieurs membres de la constituante croyaient avoir contractée envers l'auteur étranger Dans la séance publique du 16 octobre 1791, présidée par Pastoret, Garan-Coulon fit un rapport sur l'ouvrage de Bentham. C'était un grand honneur certainement, et tel que peu d'écrivains en ont reçu de pareil ; mais ce qui le diminue un peu, c'est que le rapporteur fit notre Anglais citoyen du seul pays où son nom peut-être était ignoré. « Il existe, dit-il, en ce moment, en Amérique, un jurisconsulte célèbre, Jérémie Bentham, etc. » Par surcroît de malheur, le journal officiel travestit le nom de l'écrivain ; au lieu de Bentham, il inprima Bengdam. Ce ne fut pas, au reste, la seule fois que le *Moniteur* parla de cet auteur. Dans les numéros du 2 et du 4 floréal an VII, sous la rubrique de Londres, ce journal rendit compte du *penitentiary system* et du *panopticon*. Il annonce en même temps que Bentham s'était offert pour mettre son projet à exécution, et qu'il se montrait si assuré des effets du système pour la correction des détenus, qu'il proposait de payer une amende pour tous les cas de récidive. Cependant, quelque nombreux que fussent à cette époque les ouvrages imprimés du jurisconsulte anglais, ses œuvres manuscrites étaient plus nombreuses encore ; mais il n'avait pas le courage d'y mettre la dernière main. M. Dumont, de Genève, s'offrit pour faire ce travail, proposant d'en opérer en même temps la traduction en français. Ce ne fut pas sans peine qu'il fit accepter cette proposition généreuse, dont la réalisation constitue cependant le fondement le plus solide de la réputation de Bentham. Ce ne fut pas, au reste, la seule fois que cet écrivain se montra modeste. L'empereur Alexandre, avec lequel il avait continué la correspondance commencée avec Catherine II, lui fit offrir, comme souvenir, une bague enrichie de diamants, et il fut refusé. M. de Talleyrand ne fut pas plus heureux lorsqu'il lui proposa de faire faire en français une édition complète de ses œuvres. Ce n'était point un effet d'hostilité contre notre langue ni contre notre pays, où il avait été peut-être mieux traité que dans sa propre patrie. Il vint le visiter une dernière fois en 1825, et il y fut aussi affable que bien accueilli. Il mourut à Londres, le 6 juin 1832, âgé de 85 ans. Il se montra, dans son testament, aussi hostile aux préjugés de son pays qu'il l'avait été à sa législation durant sa vie. Il légua son corps à la dissection ; le testament

fut exécuté : le docteur Soutwood Smith fit une leçon publique sur ses restes.

C'est dans les ouvrages français extraits des manuscrits de Bentham par Dumont de Genève, qu'il faut aller chercher l'idée générale et la méthode que ce jurisconsulte voulait faire dominer dans la législation.

Nous nous bornerons à en donner un aperçu, en ayant soin cependant d'employer, autant que possible, les paroles mêmes de l'écrivain. Selon Bentham, « le bonheur public doit être l'objet du législateur; l'utilité générale doit être le principe du raisonnement en législation. » Il considérait comme arbitraires ou comme appartenant à la sympathie ou à l'antipathie, coïncidant souvent avec l'utilité, les principes marqués sous les noms de sentiment intime, de sens commun, de droit naturel, de droit de l'homme, etc. D'après Bentham, la révélation n'est point un système de politique ni de morale; elle est, d'ailleurs, entendue de diverses manières, de sorte qu'elle n'offre point la fixité nécessaire; en posant un principe aussi vicieux et aussi faux, le principe matérialiste d'utilité lui reste seul pour servir de base à la législation. A l'objection tirée des interprétations diverses que chacun peut donner de son utilité particulière, il répond que ces interprétations doivent être corrigées par la considération de l'utilité générale. Cependant, pour connaître ce principe d'utilité, il faut établir le catalogue des plaisirs et des peines, des biens et des maux. Bentham s'en occupe en effet avec beaucoup de soins et de détails, rangeant dans la classe des plaisirs, avec ceux des sens, les plaisirs fort peu sensuels, de l'espérance, de la piété, de la bienveillance, de la bonne réputation, etc. Il fait la même chose à l'égard des maux. Dans le cours de ce travail, il émet divers axiomes que nous ne devons pas omettre de citer, car ils sont particulièrement propres à montrer à quelle école appartenait notre auteur. « La vertu, dit-il (*C. V. Traité de lég. civ. et pén.*), la vertu est le sacrifice d'un intérêt moindre à un intérêt majeur, d'un intérêt momentané à un intérêt durable, d'un intérêt douteux à un intérêt certain. Toute idée de vertu qui ne dérive pas de cette notion est aussi obscure que le motif est précaire. — Épicure a seul, parmi les anciens, le mérite d'avoir connu la véritable morale; » puis citation de ce précepte du philosophe grec : *Sic præsentibus utaris voluptatibus ut futuris non noceas.* — « Il en est du gouvernement comme de la médecine : sa seule affaire est le choix des maux. Toute loi est un mal; car toute loi est une infraction à la liberté.... Le gouvernement a donc deux choses à observer : le mal du délit et le mal de la loi, le mal de la maladie et le mal du remède.» (*L. C.*, chap. x.)— « La morale, en général, est l'art de diriger les actions des hommes, de manière à produire la plus grande somme possible de bonheur. » (*L. C.*, chap. XII.) « La législation a le même centre que la morale; mais elle n'a pas la même circonférence. » (Même chap.) — « La législation ne peut influer directement sur la conduite des hommes que par des peines; elle est souvent arrêtée par le danger d'envelopper l'innocent en cherchant à punir le coupable. » (Même chap.) — « La loi civile n'est, au fond, que la loi générale sous un autre aspect : on ne peut entendre l'une sans entendre l'autre; car établir des droits, c'est accorder des permissions, c'est faire des défenses; c'est, en un mot, créer des délits.» (*Princip. du dr. civ. préf.*). — Bentham établit ensuite que les buts distincts de la loi civile sont la subsistance, l'abondance, l'égalité et la santé. Il remarque qu'il y a contradiction entre ces buts, puisque, par exemple, l'égalité demande une certaine distribution des biens qui est incompatible avec la sûreté. Il finit par conclure que, quant à la subsistance, on n'a pas besoin de réglementer; on peut s'en fier à l'instinct naturel de chacun. Le seul de ces buts qui soit important, celui qui doit prédominer tous les autres, est celui de la sûreté. — Nous terminerons ici nos citations : nous ne les avons pas choisies sans motif; elles montrent, en effet, que Bentham appartenait à cette école de libres penseurs et d'économistes anglais dont quelques personnes sont encore entichées en France, école qui a fait tant de mal en Angleterre, et qui peut en faire tant dans notre pays; école, en un mot, qui représente le système anglais élevé jusqu'au degré de la théorie ou de l'extrême abus. Tout cela prouve encore qu'un homme peut être parfaitement inconséquent dans sa vie, c'est-à-dire, honnête, bon, et même humain par l'effet des habitudes morales contractées dans l'enfance, tout en ayant une science mauvaise et en propageant des doctrines détestables. Néanmoins, malgré les vices de l'ensemble, il y a à tirer de l'étude des œuvres de Ben-

tham un autre avantage que celui de pouvoir, en connaissance de cause, porter un jugement sur le système des économistes d'outre-Manche. On y trouvera beaucoup de détails excellents, beaucoup d'indications utiles, beaucoup de vues pratiques importantes; c'est une lecture profitable surtout pour les juristes, ne fût-ce qu'à cause de la multitude des questions qui s'y trouvent soulevées. Il arrive souvent qu'il rencontre juste, et c'est chose facile à comprendre : la pratique morale étant, dans les affaires humaines, la plus grande utilité, il est arrivé plusieurs fois que, en recherchant la véritable utilité, Bentham a rencontré la morale elle-même.

Les principaux ouvrages de Bentham publiés en français sont : *Traité de législation civile et pénale*, ouvrage extrait des manuscrits de J. Bentham, par Et. Dumont, 3 vol. in-8°, 1re édition, Paris, 1802; 3e édition, Paris, 1830.— *Traité des preuves judiciaires*, extrait des manuscrits de Bentham, Paris, 1823. — *De l'organisation judiciaire et de la codification*, extrait de divers ouvrages de J. Bentham par Dumont, Paris, 1828. — *Théorie des peines et récompenses*, par J. Bentham, édité par Dumont, Paris et Londres, 1818. — *Tactique des assemblées législatives et traité des sophismes politiques*. — *Défense de l'usure ou lettres sur les inconvénients des lois qui fixent le taux de l'intérêt de l'argent*, traduit de l'anglais par un anonyme qui n'est autre que St. A. Bazard, qui s'est distingué plus tard dans le saint-simonisme, 1 vol. Paris, 1828. — *Plan d'une réforme parlementaire*, 1818. — *L'administration des pauvres perfectionnée*, 1812. — *Panoptique ou maison d'inspection pour la réformation morale des prisonniers*. — *Conseils aux cortès et à la nation espagnole*, etc. BUCHEZ.

BENTHEIM, ancien comté souverain de l'empire germanique, dans le ci-devant cercle de Westphalie, maintenant incorporé au royaume de Hanovre, s'étend depuis le 4e degré jusqu'au 4e degré 57' de longitude E., et depuis le 52e degré 15' jusqu'au 52e degré 40' de latitude N. Il est situé entre l'évêché de Munster, appartenant à la Prusse, et la province hollandaise d'Overyssel, sur la rive gauche de l'Ems, la petite rivière du Vecht, les principautés d'Aremberg et de Salm. Sa superficie est de 140 kilomètres; il contient trois petites villes, un bourg, soixante-deux villages et une population de 25,500 habitants. Une partie du territoire consiste en marais, prairies et tourbières; le reste, bien cultivé, est fertile en blé, légumes, pommes de terre, lin, betteraves et bois. Les chevaux, les bêtes à cornes, les moutons et les porcs de belle qualité y abondent; on y fabrique, pour l'exportation, des toiles estimées dans le commerce.—La religion calviniste y est dominante; les catholiques et les luthériens y jouissent néanmoins de la liberté de leur culte. La petite ville de Bentheim, située sur le Vecht, est la capitale de ce pays. Elle est bien bâtie et renferme le château des anciens souverains.

BENTIVOGLIO. Nom patronymique d'une famille illustre, originaire de Bologne, que des historiens font descendre, mais sans fondement, d'un fils naturel de Frédéric II, nommé Henrius, retenu prisonnier à Bologne en 1249; quoi qu'il en soit, c'est seulement vers la fin du XIVe siècle que le nom de Bentivoglio apparaît avec honneur dans les annales de la république de Bologne.

BENTIVOGLIO (Jean Ier) était déjà, à cette époque, un citoyen, éminent il est vrai, par ses qualités personnelles, mais recommandable surtout par son attachement au parti de l'échiquier qui venait de saisir les rênes du gouvernement de la république. La division qui éclata entre Anne Gozzadini et Charles Zambeccari, tous deux chefs de ce parti, ne tarda pas à donner à Jean Bentivoglio une importance plus considérable. Poussé par un esprit turbulent et ambitieux, il entra dans une conspiration qui avait pour chef Anne Gozzadini, et pour but le renversement de Zambeccari. La conspiration avorta, et Bentivoglio fut exilé à Zara.

Zambeccari étant mort de la peste qui ravagea Bologne en 1398, la faction de Gozzadini fut rappelée, et Bentivoglio élevé, par suite, aux premières dignités de la république. Ce n'était point assez pour son ambition : fort de l'appui des nobles, après s'être emparé de la personne de Gozzadini, dans son propre palais, tandis que ses soldats et ses partisans occupaient la place publique, il se fit proclamer seigneur de Bologne. (28 mars 1401.)

Cette usurpation fut la cause de sa perte. Galéas Visconti, duc de Milan, revendiquant pour lui-même le titre de seigneur de Bologne, qu'il prétendait lui avoir été vendu par Bentivoglio, envahit le Bolonais. Bentivoglio, vaincu à Casalecchio, malgré les secours

de la république de Florence, voulut se renfermer dans Bologne, mais il y fut accueilli par une révolte générale du peuple, et, après une résistance désespérée, il fut massacré, les uns disent par les séditieux, les autres, par les Milanais, à qui les partisans de Zambeccari avaient ouvert les portes de la ville. (Juin 1402.)

Bentivoglio (Annibal), petit-fils du précédent, après avoir partagé l'exil de sa famille, fut rappelé à Bologne en 1438, par une révolution opérée avec le concours du duc de Milan, révolution dont le résultat fut de rétablir l'ancienne forme de gouvernement libre, sous la surveillance de Nicolas Piccinino (*voy.* ce mot), général du duc de Milan.—Bentivoglio fut mis à la tête de ce gouvernement; mais, ayant voulu s'affranchir du joug des Piccinino, il fut arrêté par leur ordre, au sortir d'un festin, et transporté dans un château fort, à Varana, dans l'État de Parme. Délivré de sa captivité par le dévouement de Galeazzo Marescati, son ami, il rentra à Bologne dans la nuit du 5 juin 1443, en escaladant les murailles. — Son retour fut le signal d'une révolte; les Piccinino furent chassés, et l'indépendance de la république proclamée.

Devenu chef paisible du nouveau gouvernement par suite d'une victoire qu'il avait remportée sur les troupes de Piccinino, Bentivoglio gouverna avec sagesse et bonheur son pays, dont il avait respecté les libertés, tout en restant le premier de la république. Mais la jalousie des Canedoli, famille noble de Bologne, et les intrigues du duc de Milan enfantèrent un complot contre ses jours, et il fut assassiné le 24 juin 1445, au sortir de l'église de Saint-Pierre, où il venait de présenter au baptême un enfant de Ghisilieri, l'un des conjurés.

Bentivoglio (Santi). Annibal n'ayant laissé qu'un enfant âgé de 6 ans, les Bolonais, qui voulaient maintenir le pouvoir entre les mains de la famille Bentivoglio, découvrirent, à Florence, un fils adultérin d'Hercule Bentivoglio, cousin d'Annibal Bentivoglio, qui, sous le nom de Cascese, nom du mari de sa mère, exerçait la profession de manufacturier en laines.—Celui-ci rejeta d'abord les propositions qui lui furent faites par des députés bolonais, parce qu'elles supposaient le déshonneur de sa mère; mais, vaincu par des instances réitérées et les observations de Cosme de Médicis, il accepta le nom de Bentivoglio et avec lui le gouvernement de Bologne (23 novembre 1445). Marchant sur les traces de son illustre prédécesseur, il gouverna Bologne pendant seize ans, et mourut paisiblement en 1462, laissant intact, au fils d'Annibal Bentivoglio, son pupille, l'héritage de son père.

Bentivoglio (Jean II), fils d'Annibal Bentivoglio. — Lorsqu'il succéda à Santi, en 1462, il trouva les Bolonais habitués à la domination de la famille des Bentivoglio. Cette circonstance et l'exemple de Laurent de Médicis, qui venait de se faire proclamer seigneur de Florence, le poussèrent à usurper la souveraine puissance à Bologne. — Il régna ainsi longtemps, étranger aux guerres intestines des républiques italiennes, allié aux plus puissantes famille d'Italie par le mariage de ses enfants, dédommageant les Bolonais de la perte de leur liberté par la splendeur de la cour d'un prince ami des beaux-arts et des belles-lettres, qui appelait à Bologne les plus beaux génies d'Italie pour orner sa résidence d'édifices somptueux, de palais, de temples, dont la construction remplit toutes les annales de Bologne. — Son long règne fut troublé par des conjurations qu'il réprima cruellement, suppliciant et proscrivant les conjurés; telle fut la conjuration de la famille Matrozzi, découverte en 1488. — Il eut encore à lutter contre des ennemis extérieurs bien plus dangereux : César Borgia, frère du pape Alexandre VI, convoitant la souveraineté de Bologne, déclara la guerre aux Bolonais (1501). —Bentivoglio, pour se soustraire aux poursuites du redoutable duc de Valentinois, fut obligé, à deux reprises différentes, de souscrire des traités déshonorants et désavantageux. Échappé des mains de César Borgia, le seigneur de Bologne, vieillard âgé de 70 ans, allait se trouver aux prises avec le belliqueux Jules II, successeur d'Alexandre VI, qui avait entrepris de ramener à la directe du saint-siége toutes les villes qui en dépendaient (1506).

La lutte ne fut pas longue. Déclaré rebelle à la sainte église par une bulle qui livrait les biens des Bentivoglio au pillage, et leur personne à la captivité; abandonné de tous ses alliés et de Louis XII, roi de France, Jean II ne songea qu'à amasser des trésors pour fuir au lieu de les employer à se défendre; et, après bien des supplications inutiles, il obtint, grâce à l'intercession du roi

de France, la permission de se retirer dans le duché de Milan, où il mourut dans un âge avancé. — Il avait régné quarante-quatre ans.

Bentivoglio (Annibal II et Hermès), fils du précédent. — Rétablis, le 21 mai 1511, dans la souveraineté de Bologne, par les Français, vainqueurs des troupes pontificales, ils furent forcés de la résigner le 10 juin 1512, lorsque l'armée française abandonna l'Italie. Ils se réfugièrent à Mantoue et à Ferrare, et renoncèrent pour toujours à leur souveraineté en faveur du pape.

Ils furent les derniers souverains que la famille des Bentivoglio donna à Bologne, et leurs descendants, bien que déchus, méritent cependant une mention particulière.

Bentivoglio (Hercule), fils d'Annibal II, naquit, en 1506, à Bologne, au milieu des troubles causés par l'invasion de Jules II.— Il fut élevé à la cour d'Alphonse Ier, duc de Ferrare, où toute sa famille s'était retirée, comme nous l'avons vu. Il fut un des poëtes les plus élégants du xvie siècle; il composa des sonnets, des stances, deux comédies et six satires, comparées, pour la facilité du style, à celles de l'Arioste, qu'il semble constamment s'être proposé pour modèle. — Il mourut le 6 novembre 1575.

Bentivoglio (Gui). C'est encore un descendant de l'illustre famille bolonaise. — Il naquit à Ferrare, en 1579. Comme cardinal, comme politique et comme historien, confident intime des papes Clément VIII, Paul V et Urbain VIII, il fut envoyé successivement, en qualité de nonce politique, en Flandre, où il resta neuf ans, et à la cour du roi de France, Louis XIII, dont il se concilia la faveur par ses hautes qualités; enfin il fut promu au cardinalat en 1611, à la mort du pape Urbain VIII; il était désigné comme devant lui succéder, lorsqu'il mourut, à son entrée au conclave, le 7 septembre 1644. — C'était un esprit fin et délié, qui excellait surtout dans la politique. Van Dyck a laissé de lui un très-beau portrait, qu'on admire encore au musée royal, à Paris. —Sa résidence dans les cours de Flandre et de France lui permit d'écrire des relations de ses nonciatures; ces relations, traduites en français, ayant pour titre, *Relations du cardinal Bentivoglio, dans le temps de sa nonciature en Flandre et en France*, et d'autres ouvrages, tels que *Della Guerra di Fiandra e memorie overo diario del cardinal Bentivoglio*, lui assurent une place distinguée, comme historien, parmi les écrivains de l'Italie

Bentivoglio (Cornelio) d'Aragon, fils d'Hippolyte Bentivoglio, colonel au service de la Flandre, né à Ferrare, le 27 mars 1668, fut encore un de ces cardinaux illustres qui ont honoré le sacerdoce par leurs vertus, l'étendue et la variété de leurs connaissances. Il exerça, avec distinction, les fonctions de nonce apostolique, à la cour de Louis XIV, à l'époque où fut promulguée la fameuse bulle *Unigenitus*, qu'il soutint avec un talent qui lui mérita les suffrages de la cour de Louis XIV (1712). Par suite de son élévation au cardinalat, qui eut lieu en 1719, quelques années après son retour en France, il fixa sa résidence à Rome, où il mourut, le 30 décembre 1732. — On a de lui, entre autres œuvres poétiques, une traduction très-estimée de la *Thébaïde* de Stace.

BENTLEY (Richard), fils d'un maréchal du bourg d'Oulton, dans le Devonshire, naquit le 27 janvier 1662. Sa mère, issue d'une famille honorable, lui enseigna elle-même le latin, à l'étude duquel il se livra avec ardeur. Il reçut le grade de maître ès arts à Oxford en 1684, et fut admis au collége de Wadham en 1689. L'évêque de Worcester, Stillingfleet, dans la maison duquel il demeurait, lui procura, en 1692, une place de chapelain et une prébende. A cette époque, un petit ouvrage de critique le révéla au monde savant en même temps que sa renommée de profond théologien et de prédicateur habile s'établissait dans sa patrie. Lorsque le chevalier Robert Boyle fonda son œuvre pour la défense des vérités fondamentales de la religion naturelle et révélée, Bentley fut élu premier orateur. Il s'éleva avec force contre la philosophie athée, et prouva mathématiquement l'existence de Dieu. Cette polémique religieuse le fit entrer en correspondance avec Newton. En 1694, il fut nommé premier bibliothécaire de l'université, et se livra dès lors à l'étude des littératures grecque et latine. Il devint chef du collége de la Trinité (*master of Trinity*) en 1700, et archidiacre à Ély, en 1701. Nommé prosecteur à l'université de Cambridge en 1716, il fut destitué par le chancelier pour certaines controverses, et ne fut réintégré dans son emploi qu'en 1728, par faveur royale. Dans ses dernières années, il passait une partie de son temps à Londres, honoré de la protection de Caroline, princesse de Wales. Il renonça aux études théo-

logiques qui lui avaient attiré tant d'inimitiés et de haines, et charma ses loisirs par la lecture des grands écrivains de l'antiquité. Partie des écrits qu'il a laissés se trouve au musée britannique de Londres, partie à la bibliothèque de Cambridge. Charles Burney a publié, en 1807, un recueil de ses lettres.

J. E. DE LUNDBLAD.

BENVENUTO CELLINI (*biog.*), orfévre, sculpteur et graveur florentin, est une des figures les plus caractéristiques de ce XVIe siècle si fécond en grands hommes et en grandes entreprises; nul, dans une condition privée, n'éprouva plus de vicissitudes, n'eut plus de duels, d'aventures de tout genre. Amoureux de l'art jusqu'à la folie, vindicatif comme un Italien, susceptible comme un Espagnol, vaniteux et naïf à la fois, luttant sans cesse contre les grands et contre les petits, sachant manier d'une main le burin, le ciseau, la plume, de l'autre l'épée ou la mèche d'un canon, il résume admirablement ce siècle, où vivaient à la fois François Ier et Charles-Quint, Michel-Ange et Christophe Colomb. — Sa vie, qu'il écrivit à 58 ans, sans avoir lu jamais d'autre livre que la Bible et Dante, est un chef-d'œuvre. Pour le fond, on dirait un de ces vieux romans espagnols, bien compliqués, bien invraisemblables, n'était la candeur du narrateur, disant avec la même naïveté ce qu'il croit bien et ce qu'il croit mal, persuadé que l'un sera pardonné à la faveur de l'autre; peignant, sans s'en douter, son siècle bien mieux que les historiens qui ont essayé de le reproduire, et peignant surtout le cœur humain avec infiniment plus de vérité que les philosophes moralistes. En écrivant ses *Confessions*, Rousseau pensait à faire un livre; Benvenuto, en dictant ces pages où se reflètent si bien son caractère et les mœurs de ses contemporains, ne dérobait pas un moment à ses travaux manuels, et ne songeait qu'à se procurer un délassement. Je ne sais quel auteur a entrepris un roman sur Cellini, mais le roman est tout fait; il est dans cette *vie*, et bien supérieur, pour l'intérêt, à tout ce que l'imagination pourrait combiner.

Cellini naquit, à Florence, avec le XVIe siècle. Son père, tout en montrant ses parchemins de noblesse, s'était trouvé fort heureux d'être admis près du pape, comme joueur de flûte, et il ne désirait rien tant que de voir son fils le remplacer. Mais Benvenuto n'était pas de ces enfants qu'on mène à la lisière : il étudia la flûte; mais, mille fois, au lieu de prendre sa leçon, il s'échappa dans les champs pour copier des antiques, au milieu de ces ruines dont l'Italie est semée, et s'exercer dans l'art du dessin. Le vœu de son père fut pourtant rempli; l'enfant entra dans la musique du pape, mais beaucoup plus tard, et lorsqu'il fut devenu un grand artiste dans un autre genre. Il fallut bien, pour le moment, lui assigner une carrière différente; il fut mis en apprentissage chez un orfévre, à condition pourtant qu'il jouerait toujours de la flûte. L'enfant profita si bien, qu'il ne tarda pas à être un des plus habiles de Florence, non-seulement dans l'art d'exécuter des ouvrages d'or et d'argent, mais encore dans celui de fournir lui-même le plan et le dessin de ces ouvrages, au point que Michel-Ange, à qui l'on demandait un dessin de ce genre, renvoya à l'adolescent, et qu'un sculpteur voulut l'emmener pour lui donner à travailler un métal beaucoup plus récalcitrant, le bronze. Le jeune Cellini refusa; mais bientôt il s'imagine que sa flûte l'ennuie, que Florence l'ennuie, et le voilà parti pour Rome, bras dessus, bras dessous, avec un de ses camarades. Rome l'accueille à merveille; on vient de toutes parts lui demander des travaux : mais malheur à qui ne le paye pas comme il l'entend; malheur à qui porte ombrage à sa dignité d'homme, ou s'attaque à sa propriété; c'est l'épée à la main qu'il faut lui en rendre raison, et, quel que soit votre titre ou votre rang, vous n'obtiendrez jamais qu'il plie ou pardonne une injure. Un tribunal le condamne pour s'être pris de querelle; furieux de voir qu'il lui faut payer une amende, tandis que son adversaire n'a pas même été blâmé, il l'attaque au sortir de l'audience et le laisse pour mort. Son frère est tué dans une de ces rencontres si communes à l'époque; il finit par connaître le meurtrier, et, un soir, il l'aperçoit rêvant, tranquillement appuyé sur sa porte; il s'avance par derrière, lui enfonce son poignard dans le cou et le tue. Tout le temps qu'il ne donne pas à ses travaux, il l'emploie à se battre, à se cacher, à fuir d'une ville à l'autre, à faire solliciter sa grâce au moment où il se met dans la nécessité de la demander de nouveau.

Mais que ne lui eût-on pas pardonné? il construisait, avec l'or et l'argent, des fantaisies si charmantes; il montait les pierre-

ries et les diamants avec un talent si merveilleux, que personne n'avait avant lui, que personne n'a eu depuis; il savait ciseler avec un art et une expression infinis des figures, des sujets, sur des coupes d'argent, des calices d'or, des ornements de toute sorte. Il excellait à graver des coins de médailles et de monnaies; et, depuis que le pape lui avait confié la direction des siennes, les monnaies frappées à son effigie étaient les plus belles qu'on eût jamais vues.

Le connétable de Bourbon, qui ne savait trop comment nourrir ses soldats, s'avise de les conduire à Rome, qui était entrée dans la ligue contre l'Empereur. La ville fut mal défendue, ou plutôt ne le fut pas du tout; cependant Benvenuto et quelques jeunes gens s'étaient postés au Campo-Santo, avec des canons, et, de là, ils trouvaient quelque plaisir à diminuer au moins le nombre des pillards. L'artiste dirigeait lui-même les artilleurs, et l'un de ses boulets alla frapper à mort le connétable, au moment où il montait sur la brèche. Mais la position n'était pas tenable; Cellini et ses amis se réfugièrent au château Saint-Ange, où le pape s'était retiré. Là, l'artiste s'éprend d'une belle passion pour les canons; il ne rêve plus que poudre et munitions d'artillerie. Il fait pointer ses armes sur une plate-forme du château; les boulets ne portent pas assez loin, il imagine un moyen pour augmenter la force de la poudre; les munitions manquent, il fait rougir des carreaux et les lance dans les rangs ennemis, tue nombre d'Impériaux, et blesse le prince d'Orange. A ceux qui trouvent ces attaques déplacées, il répond en tournant contre eux son arquebuse, et parvient à tenir ainsi la place pendant un mois.

Un jour, quelqu'un lui parle de la magnificence de François Ier, qui appelait à lui les artistes et les grands hommes de tout pays, il n'hésite pas, il part pour la France, et, comme l'Italie était alors en guerre, il lui survient les plus bizarres mésaventures; n'importe, il arrive à Saint-Germain; le roi le reçoit avec joie, et lui promet de songer à lui. La cour partait, en ce moment, pour Lyon. Cellini la suit d'abord avec plaisir; mais bientôt cette étiquette le lasse, il dit adieu à la France, et, sans prendre congé de personne, il retourne en Italie, et reparaît à l'improviste dans les murs de Rome.

Les choses avaient changé pendant son absence; le souverain n'était plus l'indulgent Clément VII, qui pardonnait tou par amour pour les arts; c'était Paul III, et le nouveau pape était entouré précisément de tous ceux dont Cellini s'était fait des ennemis. Le retour de l'artiste florentin leur déplut, et ils résolurent de l'écarter, dans l'intérêt de leurs protégés. Il fut accusé d'avoir, pendant le sac de Rome, détourné une partie des joyaux de la couronne pontificale et jeté en prison. Huit jours après, on procéda à son interrogatoire. L'artiste offensé, répondit, comme Scipion, en rappelant ses services. Son innocence était si évidente, qu'elle ne tarda pas à être constatée, mais il n'en fut pas moins reconduit au château Saint-Ange. En apprenant cette détention, François Ier le fit réclamer par son ambassadeur; mais cette intervention ne servit qu'à rendre la captivité du prisonnier plus rigoureuse. Il résolut de s'y soustraire par la fuite, et réussit malgré les difficultés sans nombre qu'il avait à surmonter; mais, en descendant, il se rompit une jambe et fut reconnu. De puissants protecteurs sollicitèrent sa grâce; le pape la promit: cependant, peu de jours après sa guérison, il fut incarcéré de nouveau, et, durant plus d'un an, il habita tantôt une prison, tantôt une autre. Abandonné seul à l'activité dévorante de son imagination, la religion, qu'il n'avait jamais négligée, du reste, lui parla plus vivement au cœur; il dessina sur les murs, avec des charbons, plusieurs sujets religieux d'une vigueur de composition remarquable, et, dans une vision, il crut voir un Christ mourant, d'une admirable beauté, qu'il exécuta, dans la suite, en marbre blanc sur une croix noire, et qui fait aujourd'hui un des plus beaux ornements du palais Pitti. Peut-être, cependant, cette âme ardente se fût-elle égarée, comme celle du Tasse au milieu de l'isolement et de la captivité, si le cardinal d'Est ne fût parvenu, à force d'instances et de prières, à lui faire rendre cette liberté qu'il n'avait que trop mérité de perdre par ses crimes.

Après quelques jours donnés à son bienfaiteur, Cellini se hâta de gagner la France, où l'appelaient les vœux d'un monarque. François Ier s'entretint longtemps avec lui, et lui parla des embellissements qu'il projetait pour Fontainebleau; mais le cardinal de Ferrare ayant, par hasard, proposé à Benvenuto, au nom du roi, une pension de 300 écus, l'artiste n'eñ voulut pas entendre davantage; il alla acheter un cheva et se

mit en route, non pas pour l'Italie cette fois, mais pour la terre sainte, où il méditait depuis longtemps un pèlerinage. Le roi, à qui on avait tout raconté, envoya sur ses traces; mais il fallut presque le ramener de force. Cependant l'offre de la pension payée à Léonard de Vinci (700 écus), et un présent de 500 écus, le calmèrent; il ne rêva plus qu'à orner et embellir le château favori de François. Pour exécuter ses travaux, il obtint l'hôtel du petit Nesle (sur l'emplacement duquel on a construit depuis les hôtels Nevers et Guénégaud, et plus tard la Monnaie), et s'y maintint malgré des oppositions puissantes. Ce fut là qu'il exécuta son groupe d'Apollon et Hyacinthe en marbre, qu'il fondit son Jupiter en bronze, et exécuta plusieurs bas-reliefs; un, entre autres, représentant une nymphe entourée d'animaux sauvages, qui se voit au musée royal. Il avait aussi fait, pour une fontaine de Fontainebleau, le modèle d'une décoration colossale : il le fit voir à François Ier, qui en fut émerveillé; mais la favorite trouva mauvais qu'on ne l'eût pas consultée d'abord. Benvenuto l'apprit, et alla à Saint-Germain lui porter un vase d'argent qu'il avait ciselé à son intention. La duchesse le fit attendre, l'artiste s'impatienta, et porta son présent ailleurs. Depuis ce jour, madame d'Etampes ne négligea aucune occasion de lui nuire. L'exécution de la fontaine dont il avait fourni le modèle fut confiée au Primatice qu'elle protégeait; une autre fois, elle empêcha le roi, toute une journée, d'aller voir son Jupiter : mais, cette fois, le mauvais vouloir de la duchesse tourna à l'avantage de l'artiste, car le soir, il éclaira sa statue avec tant d'art, que le roi, l'ayant aperçue, en témoigna vivement sa satisfaction, ainsi que toute la cour. Mais cette lutte ne pouvait avoir qu'une issue funeste pour Benvenuto. Peu à peu ses protecteurs se retirèrent de lui; le roi ne lui confia plus aucun ouvrage, et, cinq ans après son arrivée, il fut obligé de reprendre le chemin de l'Italie, riche et couvert de gloire, mais le cœur en proie à une profonde tristesse.

La maison d'Est, qui l'avait vu partir avec regret, fut heureuse de l'accueillir à son retour, lorsqu'il était encore dans la force de son talent. Il exécuta, pour le duc de Ferrare, un groupe de bronze représentant Persée coupant la tête d'Andromède, le beau Christ qu'il avait rêvé en prison et un très-grand nombre d'ouvrages d'orfévrerie.

L'âge n'avait, au reste, nullement refroidi son caractère : cette période de sa vie est, comme les précédentes, pleine de duels, de luttes et d'amours; comme précédemment, il se passionne pour tout ce qui l'entoure; il fait de la magie avec un magicien, se fait tonsurer après avoir relu la Bible, et deux ans plus tard, il se marie; puis tous ces nœuds qu'il a formés se rompent, tous ces êtres qu'il a rapprochés de lui s'en écartent; parents, protecteurs, enfants, maîtresses se dispersent, et, lorsqu'il mourut, le 5 février 1571, il n'avait pas un ami près de son lit funéraire. Les ducs d'Est lui firent faire de magnifiques obsèques. On se redit cette mort par toute la France et l'Italie; mais aucune main amie ne se chargea d'élever un tombeau à l'illustre artiste. Ce délaissement, après une vie si agitée, a quelque chose de triste et d'amer, et pourtant, en lisant les mémoires de Benvenuto, on ne saurait trop en vouloir aux contemporains : il était vraiment très-difficile de ne pas se brouiller avec lui.

Dans les trois arts qu'il a exercés, Cellini a su se maintenir toujours au premier rang; son triomphe cependant est l'orfévrerie. Ses ouvrages en ce genre, bien qu'assez nombreux, sont devenus fort rares et se payent aujourd'hui un prix fou. Ses statues, pour l'énergie et la correction, rappellent celles de Michel-Ange, dont il faisait le plus grand cas, et que, dans son livre, il qualifie toujours de divin.

Nous avons déjà dit que sa *Vie* est un chef-d'œuvre comme composition; elle est aussi un chef-d'œuvre de style, et l'Académie de la Crusca la cite souvent. Elle resta longtemps manuscrite entre les mains d'un bibliotaphe de Naples, Andrea Cavalcanti, mais on en prit des copies à son insu, et elle fut publiée, pour la première fois, à Cologne (Naples), 1728, in-4°. Elle n'a été imprimée sur le manuscrit même de l'auteur qu'en 1829, Florence, 3 v. in-8°; Nugent, en 1571, et Roscoe, en 1823, l'ont traduite en anglais, et Gœthe en allemand, 1803, 2 vol. in-8°. Il en existe deux traductions françaises; l'une de M. Th. de Saint-Marcel, 1 vol. in-8°, 1822, s'écarte souvent de l'original; l'autre, par M. Farjasse, 1833, 2 vol in-8°, beaucoup plus fidèle, est la seule faite sur l'édition de 1829; elle est, en outre, accompagnée de notes et d'éclaircissements précieux. — Cellini avait publié, à Florence, en 1568 : *Duo trattati*,

uno intorno alle otto principale arte dell' orificerio, l'altro in materia dell' arte della scoltura, in-4°. La seconde édition (1731) contient une assez longue notice sur la vie de l'auteur. Ces ouvrages jouissent d'une grande réputation en Italie. J. FLEURY.

BENVENUTO TISIO DA GAROFALO (*biog.*), peintre célèbre, naquit en 1481, non à Ferrare, comme l'ont dit certains biographes, et entre autres Vasari, mais bien à Garofalo, petite ville du Ferrarais, dont il prit le nom, sous lequel il est bien plus connu que sous le sien propre. Le mot italien *garofano*, œillet, offrant beaucoup d'analogie avec Garofalo, l'artiste a signé un grand nombre de ses tableaux en y plaçant cette fleur, comme dans les deux portraits que possède le musée du Louvre.

Dans son enfance, il travailla chez Domenico Panetti, puis à Crémone, chez Boccaccio Boccacci, à Rome, sous le Baldini. Mais la vue des chefs-d'œuvre de Raphaël lui fit sentir le besoin d'études encore plus sérieuses; il eut le bonheur de devenir l'ami de ce grand maître, qui l'employa, le protégea et lui prodigua ses conseils. De retour à Ferrare, il fut chargé successivement de peindre une chapelle pour le duc Alphonse, une autre à saint Bartolo, puis des tableaux pour la cathédrale, et pour l'église de *Santo-Spirito*, enfin une *Résurrection de Lazare* pour l'église Saint-François. Aussi bon frère que peintre habile, il consacrait le produit de son pinceau à secourir un frère et une sœur que la mort de son père avait laissés sans ressource, quand, à l'âge de 48 ans, une maladie faillit le priver entièrement de la vue; heureusement il ne perdit qu'un seul de ses yeux. Il mourut, longtemps après, le 6 septembre 1559, âgé de 78 ans. E. B.—N.

BENZAMIDE (*chimie*). C'est le nom par lequel on désigne une substance organique, neutre et azotée du groupe chimique des amides, signalée en 1832, par MM. Wohler et Liébig, et résultant de l'action du gaz ammoniac sur le chlorure de benzoyle (*voy.* ce dernier mot). La benzamide est solide et blanche, cristallisable en prismes droits, rhomboïdaux, transparents, d'un éclat de nacre de perle et nageant sur l'eau comme s'ils étaient onctueux. Le calorique, à la température de 115°, la résout en un liquide transparent; soumise à une chaleur beaucoup plus élevée, elle entre en ébullition, puis se volatilise sans s'altérer et produit une vapeur d'une odeur analogue à celle de l'huile d'amandes amères. Elle s'enflamme aussi facilement et brûle en déposant une grande quantité de noir de fumée; très-peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau chaude, elle l'est beaucoup dans l'alcool et l'éther. Les acides puissants, ainsi que la potasse et la soude, la transforment, sous l'influence de l'eau et à l'aide de la chaleur, en ammoniaque et en acide benzoïque; leur action est nulle, au contraire, à la température ordinaire. Elle ne détermine de précipité dans aucune dissolution saline; cette substance est jusqu'ici demeurée tout à fait sans usage.

La benzamide est composée de : 69, 73 de carbone, 5,69 d'hydrogène, 11,53 d'azote et 13,05 d'oxygène; ce qui donne, pour la formule atomique, $C^{14} H^{7} AZ O$, dont le double est $C^{28} H^{14} AZ^{2} O^{2}$. La benzamide équivaut donc à un atome de benzoate d'ammoniaque, moins un atome d'eau ($C^{28} H^{10} + AZ^{2} H^{6} - H^{2} O$), ou bien à 2 atomes de benzoyle, plus 2 atomes d'azoture d'hydrogène ($C^{28} H^{10} O^{2}, AZ^{2} H^{4}$). On la prépare en faisant passer du gaz ammoniac sec sur du chlorure de benzoyle bien pur. Le gaz est absorbé avec production abondante de chaleur, et le liquide se change en une masse solide et blanche composée d'un mélange de benzamide et de sel ammoniac. La production de ces produits solides devient bientôt un obstacle à la saturation du chlorure de benzoyle par l'ammoniaque; de là résulte la nécessité de retirer plusieurs fois la masse du vase pour l'exprimer et la soumettre de nouveau à l'action du gaz alcalin; on lave ensuite cette masse à l'eau froide, qui n'enlève, pour ainsi dire, que le chlorhydrate d'ammoniaque, et l'on traite le résidu par l'eau bouillante : la benzamide s'y dissout, puis cristallise par le refroidissement de la liqueur. Rien de plus simple que la réaction qui lui donne naissance, ainsi que l'on peut en juger à l'inspection de l'équation suivante : $(C^{28} H^{10} O^{2}, ch^{2}) + AZ^{4} H^{12} = (C^{28} H^{10} O^{2}, AZ^{2} H^{4}) + (H^{2} ch^{2}, AZ^{2} H^{6})$, dans laquelle ($C^{28} H^{10} O^{2}, AZ^{2} H^{4}$) représente la benzamide. (*Voy.* ANN. DE CHIM. ET DE PHYS. LIX, 293. L. DE LA C.

BENZEL DE STERNAU. — Benzel occupe, sans contredit, un rang très-distingué parmi cette foule d'hommes éminents que vit éclore l'Allemagne au XVIIIe siècle. Né en 1738, il montra dès son enfance les plus heureuses dispositions, et fit de fortes et

brillantes études. A peine âgé de 19 ans, il entra dans la carrière administrative, et fut investi, par l'électeur de Mayence, des importantes fonctions de conseiller intime. Quoique bien jeune alors, il se distinguait déjà par son application et son aptitude aux affaires, par l'étendue de ses connaissances et la lucidité de son esprit.—L'empereur d'Autriche, qui avait entendu parler de Benzel avec les plus grands éloges, l'engagea à venir se fixer à Vienne, lui promettant de le combler d'honneurs et de l'élever à une des plus hautes charges de l'empire. Mais Benzel repoussa ces offres brillantes : dégagé de toute préoccupation d'intérêt personnel, animé du plus pur et du plus noble patriotisme, il crut qu'il se devait tout entier à son pays ; il resta donc à Mayence, où, promu au rang de chancelier d'État, il s'appliqua avec ardeur à extirper les abus qui existaient dans l'enseignement public, et à y introduire des améliorations et des réformes d'une haute importance ; il imprima à l'instruction supérieure une meilleure direction, et jeta les bases de l'enseignement populaire.—Benzel contribua puissamment à régénérer les écoles de Mayence, et ses idées sages et progressives à la fois furent adoptées avec empressement par les hommes d'État de plusieurs autres contrées de l'Allemagne.—A la mort de l'électeur Emmerich Joseph, qui eut lieu en 1774, Benzel quitta les affaires; mais il ne tarda pas à y être rappelé : ses honorables antécédents et surtout les immenses services qu'il avait rendus à l'instruction publique lui avaient conquis l'estime et les suffrages de tous les hommes éclairés. En 1782, on lui confia la haute direction des universités de l'électorat, et toujours plein de zèle il poursuivit l'œuvre de réorganisation qu'il avait entreprise, et y travailla sans relâche jusqu'à la fin de sa vie. Benzel mourut en 1784. — Cet homme remarquable a fort peu écrit; et vraiment il est à regretter que le mouvement des affaires publiques et des occupations très-multipliées ne lui aient pas permis de nous transmettre tous les résultats de ses études, de ses méditations et de son expérience. Il ne nous reste de Benzel qu'une brochure intitulée, *Nouvelle organisation de l'université de Mayence*.—Dans cet opuscule, il expose ses projets de réforme avec beaucoup de lucidité, de vigueur et de talent.

CH. VILLAGRE

BENZIMIDE (*chimie*). C'est le nom donné par M. Laurent à une matière particulière qu'il a trouvée dans plusieurs essences d'amandes amères du commerce. Elle est blanche, inodore, insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'alcool et l'éther bouillants, fusible et volatile sans altération. L'acide chlorhydrique la dissout à l'aide de l'ébullition et n'en est séparé ni par l'eau, ni par l'ammoniaque. L'acide azotique et l'alcool, chauffés avec elle, donnent lieu à de l'éther azotique. L'hydrate de potasse la transforme à chaud en acide benzoïque, qui reste combiné avec l'oxyde alcalin et en ammoniaque qui se dégage. Elle est composée de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote dans la proportion exprimée par la formule $C^{28} H^{11} O^2 AZ$. Pour l'obtenir, on soumet à la distillation l'essence brute qui la contient jusqu'à ce que son point d'ébullition s'élève à 200°, et l'on traite l'huile brune qui reste dans la cornue par l'alcool froid qui laisse pour résidu la benzimide, résultat dont rend compte l'équation suivante : $C^{28} H^{11} O^2 AZ = C^{28} H^{10} O^3 + AZ H^3 - H^2 O$. (*Voy.* ANN. DE CHIM. ET DE PHYS., LIX, 397 et LX, 215.)

BENZINE (*chimie*). C'est le nom donné par M. Mitscherlich à un composé de carbone et d'hydrogène, découvert par M. Faraday dans les produits de la distillation de la houille (*Annales de chimie et de physique*, XXX, 268), et que MM. Mitscherlich (*Id.*, LV, 42) et Péligot (*Id.*, LVI, 65) ont obtenu, chacun de leur côté, en décomposant par le feu l'acide benzoïque, sans l'influence de la chaux. MM. Faraday et Péligot l'avaient d'abord désignée sous le nom de *bi-carbure d'hydrogène*, dénomination qui ne saurait plus être conservée, puisque ce carbure contient quatre fois autant de carbone que le protocarbure. Quant à celui de *benzine*, il nous semble devoir être remplacé, dans les ouvrages spéciaux de chimie, par celui de *quadri-carbure d'hydrogène*, indiquant parfaitement sa composition sans le confondre avec aucun autre carbure. — Quoi qu'il en soit, la benzine est une substance neutre, liquide, de consistance oléagineuse, limpide, incolore, d'une odeur aromatique particulière et fort mauvais conducteur du fluide électrique; sa densité, moins considérable que celle de l'eau, est de 0,83; celle de sa vapeur, de 2,77. Plongée dans un bain frigorifique de quelques degrés au-dessous de zéro, elle se prend en masse

cristalline dure, cassante, douée d'un grand éclat qui se liquéfie ensuite à 7°. M. Mitscherlich fixe son point d'ébullition à 86°, M. Faraday à 85°, 5, M. Péligot à 82°. Une température plus élevée la décompose et en fait précipiter beaucoup de charbon : exposée à l'air, la benzine s'y vaporise complétement.— L'eau n'en dissout qu'une faible proportion, suffisante néanmoins pour lui communiquer fortement son odeur ; les huiles fixes et volatiles, ainsi que l'éther et l'alcool, en dissolvent au contraire une grande quantité. L'iode, le potassium, les solutions alcalines, l'acide chlorhydrique et d'autres acides forts, n'exercent aucune action sur elle. Le chlore, l'acide azotique et l'acide sulfurique sont, pour ainsi dire, les seuls corps qui l'attaquent, et encore la réaction n'a-t-elle lieu que dans certaines circonstances qui la favorisent. Il en résulte, avec l'acide sulfurique, outre l'acide *benzo-sulfurique* (*voy.* ce mot), une substance neutre désignée, par M. Mitscherlich, sous le nom de *sulfo-benzide*, et un autre corps secondaire qui paraît provenir d'une nouvelle réaction exercée par l'acide sulfurique sur la matière précédente et qui nous est encore peu connu. L'acide azotique fumant donne avec la benzine une matière tout à fait analogue à la sulfo-benzide par ses propriétés, appelée *nitro-benzide*. — La formule de ces substances est pour la sulfobenzide $SO^2\ C^{24} H^{10} = SO^3 + C^{24} H^{12} - H^2 O$; et pour la nitro-benzide, $AZ^2\ O^4\ C^{24} H^{10} = AZ^2\ O^5 + C^{24} H^{12} - H^2 O$. Ces substances peuvent donc être comparées aux amides, comme la finale de leurs noms est destinée à le rappeler. — M. Mitscherlich assigne pour composition à la benzine 92,46 de carbone et 7,54 d'hydrogène, résultat tout à fait analogue à celui des expériences de M. Péligot. Or, comme la densité de sa vapeur a été reconnue de 2,77, il résulte de là que la formule de son nombre proportionnel atomique doit être : $C^6 H^3$. — La benzine s'obtient en mêlant de l'acide benzoïque cristallisé avec trois fois son poids de chaux éteinte, puis en soumettant le mélange à une distillation ménagée. Il se dégage dabord de l'eau, puis ensuite de la benzine, que l'on enlève avec une pipette pour la purifier en la distillant de nouveau, après l'avoir agitée avec un peu de potasse. La théorie de cette opération est des plus simples. L'acide benzoïque cristallisé (*voy.* ce mot) a pour formule $C^{28} H^{12} O^4$, et la benzine $C^6 H^3$; par conséquent, $C^{28} H^{12} O^4 = 4\ C^6 H^3 + 4\ CO$, c'est-à-dire, quatre volumes de vapeurs de benzine, plus quatre volumes d'acide carbonique. Or tels sont précisément les produits dans lesquels se transforme un atome d'acide benzoïque, sous l'influence d'un excès de chaux. La benzine se volatilise ; quant à l'acide carbonique, il reste uni à la chaux.

L. DE LA C.

BENZOATES (*chimie*). Ce sont des sels résultant, comme l'indique leur nom, de la combinaison de l'acide benzoïque avec les bases. Ils n'ont été jusqu'ici que fort peu étudiés ; aussi l'histoire que nous allons en faire sera-t-elle fort incomplète. Soumis à l'action du feu, tous sont décomposés ; mais les benzoates alcalins, surtout celui de chaux, offrent des phénomènes remarquables, observés avec soin par M. Péligot. Ce chimiste a vu 1° que le benzoate de chaux anhydre était représenté dans sa composition par un atome de benzone (*voy.* ce mot), et un atome de carbonate de chaux $(C^{28} H^{10} O^3\ CaO) = C^{26} H^{10}\ C^{24} H^{12}$ (quadri-carbure d'hydrogène huileux), plus un atome d'acide carbonique et un atome de carbonate de chaux $(C^{28} H^{10} O^3, CaO + H^2 O) = C^{24} H^{12} + C^2 O^2 + (C^2 O^2, CaO)$; — 2° que l'acide benzoïque hydraté ou sublimé, mis en contact avec de la chaux éteinte, donne à la distillation un quadri-carbure d'hydrogène huileux parfaitement pur, et du carbonate de chaux $(C^{28} H^{10} O^3, H^2 O) = C^{24} H^{12} + 2\ (C^2 O^2, CaO)$; — 3° que deux atomes de benzane $2\ (C^{26} H^{10} O)$ distillés avec de la chaux vive produisent un atome de carbonate de chaux, plus 2 atomes de naphtaline : $2\ (C^{26} H^{10} O) = (C^2 O^2, CaO) + 2\ (C^{25} H^{10})$. — Si donc il était possible de se procurer du benzoate de chaux anhydre, tout porte à croire qu'en le décomposant au degré de chaleur convenable, on le transformerait en carbonate de chaux et en benzone, tout comme on transforme l'acétate calcaire en carbonate calcaire et en acétane ; mais, comme il est impossible de le dessécher complétement, la réaction qui s'opère se trouve influencée par l'eau de l'hydrate qui n'est pas à beaucoup près dégagée à l'époque où les nouveaux produits prennent naissance. Voilà pourquoi l'on distille le benzoate de chaux cristallisé, lequel contient toujours un atome d'eau ; il se produit tout à la fois du carbonate de chaux, de la benzone, de la naphtaline et du quadri-carbure d'hydrogène.

Les benzoates des deux premières sections mis en contact avec l'eau se dissolvent et se cristallisent par l'évaporation de la liqueur ; il en est de même des benzoates de manganèse, de zinc ; ceux de fer, d'argent, de mercure, d'étain, de cuivre, de cérium, sont presque les seuls qui passent pour être insolubles. Tous sont décomposables par les acides forts ; c'est pourquoi, lorsqu'on verse de l'acide azotique, chlorhydrique ou sulfurique, dans une dissolution concentrée de benzoate, il se précipite à l'instant de l'acide benzoïque. — On fait tous les benzoates solubles en combinant, par l'intermède de l'eau, l'acide benzoïque avec les bases salifiables, à une douce chaleur, et faisant évaporer ensuite la liqueur. Ceux qui sont insolubles pourraient sans doute s'obtenir par la voie des doubles décompositions. — Dans les benzoates, la quantité d'oxygène de l'oxyde est à la quantité d'oxygène de l'acide comme 1 à 3, et à la quantité d'acide même comme à 14,325. L. DE LA C.

BENZOINE (*chimie*). C'est un principe immédiat végétal neutre, que l'on obtient, soit en rectifiant l'huile d'amandes amères par la potasse, soit en faisant rougir ces deux substances pendant plusieurs semaines à l'abri du contact de l'air, soit enfin en dissolvant l'huile d'amandes amères dans l'eau et en mêlant un peu de potasse caustique. La benzoïne est une substance concrète, inodore, insipide, qui se présente sous forme de cristaux prismatiques, transparents et brillants. Le calorique la fond à 120°, la fait entrer en ébullition, puis distiller à une température plus élevée. Il l'enflamme encore facilement au contact de l'air ; alors elle brûle avec une flamme claire et fuligineuse. L'eau ne la dissout nullement à froid, très-peu à chaud; l'alcool n'en dissout qu'une faible proportion à la température ordinaire et une bien plus grande à l'aide de la chaleur. — Le brôme, mis en contact avec la benzoïne, donne lieu à un dégagement considérable de chaleur et de gaz bromhydrique, ainsi qu'à la production d'un liquide brun et épais, qui ne paraît pas donner lieu, avec la potasse, aux mêmes réactions que le bromure de benzoyle (*voy.* ce dernier mot). La benzoïne elle-même n'est pas attaquée par la dissolution bouillante de cet alcali. Toutefois, par sa fusion avec l'hydrate de potasse, elle se convertit, de même que l'hydrure de benzoyle, en benzoate alcalin et en hydrogène; l'acide azotique concentré demeure sans aucune action sur elle; l'acide sulfurique, au contraire, la dissout en prenant une couleur d'un bleu violet, qui ne tarde pas à brunir et passe en élevant la température, d'abord au vert foncé, puis au noir, tandis qu'il se dégage de l'acide sulfureux. — La benzoïne est formée de 79,079 de carbone, 5,688 d'hydrogène et 15,233 d'oxygène, composition à peu près semblable, comme on le voit, à celle de l'essence d'amandes amères pure ou hydrure de benzoyle et qui comme elle donne pour formule $C^{14} H^6 O$, quoique ces propriétés diffèrent beaucoup de celles de ce corps. Ce qui prouve que la benzoïne en est une modification isomérique, et peut, ainsi que lui, envisagée par rapport au radical supposé (le benzoyle), être conçue comme résultant de la combinaison de 2 atomes de ce radical avec 2 atomes d'hydrogène pour 2 atomes de benzoïne, ainsi que l'exprime l'équation suivante : $C^{28} H^{10} O^2 + H^2 = C^{28} H^{12} O^2$, donnant pour un atome de benzoïne $C^{14} H^6 O$, formule déjà trouvée. La benzoïne est tout à fait sans usage. (*Voy.* ANNALES DE CHIM. ET DE PHYS., LI, 302.) L. DE LA C.

BENZOIQUE (*acide*). Ce corps, dont le nom provient du benjoin ou benzoin, qui en fournit beaucoup, et dont il fut retiré pour la première fois, en 1608, par Blaise de Vignère, a été signalé dans toutes les résines odorantes appelées communément baumes. On croyait, naguère encore, qu'il s'y trouvait tout formé ; mais les travaux récents dont ces corps ont été l'objet, de la part de M. Fremy, sont venus démontrer qu'ils n'en contiennent pas un atome dans leur état primitif, et que celui que l'on en retire provient, soit de l'action de l'air sur leurs parties constituantes, soit des procédés mis en usage pour son extraction (*voy.* BAUMES). On l'a signalé, de plus, dans les capsules de vanille, les pois chiches et certains champignons, ainsi que dans le roseau aromatique, l'écorce de bouleau, le castoréum et la fève Tonka. Il est aujourd'hui bien reconnu que sa présence fut admise par erreur dans l'urine des chameaux et de certains herbivores, des recherches nouvelles étant venues démontrer que le corps pris d'abord pour lui dans ces liquides animaux était de l'acide *pyro-benzoïque* (*voy.* ce mot).

L'acide benzoïque est solide, blanc et légèrement ductile; il rougit la teinture de tournesol; sa saveur est piquante et un peu amère. Sans odeur par lui-même, presque toujours il

retient un peu de celle du corps qui l'a fourni; ses cristaux sont de longs prismes blancs, opaques et satinés, contenant toujours un atome d'eau, qu'il est impossible de leur faire perdre sans les décomposer, à moins de les unir à des bases salifiables. Le calorique le fond d'abord et ensuite le volatilise; la densité de sa vapeur est, d'après M. Mitscherlich, de 4,2623; chauffé à l'air libre, il s'exhale en une vapeur blanche, irritante et qui s'enflamme à l'approche d'une bougie en ignition. L'air ne l'altère nullement; à la température de 100°+0, l'eau en dissout une grande proportion, mais à 16° seulement, un deux-centième environ de son poids. L'alcool en dissout beaucoup à toutes les températures; la potasse n'exerce aucune action décomposante sur lui, même à la température la plus élevée. Il en est de même des acides minéraux, sans exception pour l'acide azotique. Enfin il s'unit aux bases salifiables pour former des sels appelés benzoates.

La composition de l'acide benzoïque est, d'après MM. Wohler et Liebig, de 74,378 de carbone, 4,567 d'hydrogène, et 21, 075 d'oxygène; ce qui, d'après celle des benzoates, donne pour formule atomique de son nombre proportionnel $C^{28}\ H^{10}\ O^{3}$ (*Annales de chim. et de phys.*, tome II, page 273). Quant à l'acide cristallisé et obtenu par voie de sublimation, il contient toujours un atome d'eau, ce qui donne $C^{28}\ H^{13}\ O^{1}+H^{2}O$. — Rapporté au benzoyle, radical admis par MM. Wohler et Liebig, il résulterait de la combinaison de ce radical avec un atome d'oxygène comme l'exprime l'équation $C^{28}\ H^{10}\ O^{2}+O=C^{28}\ H^{10}\ O^{3}$. — Quant à sa préparation, elle est fondée sur la propriété qu'il a de se volatiliser. Le procédé le plus anciennement connu consiste à chauffer le benjoin dans une terrine surmontée d'un cône de carton terminé par une très-petite ouverture. L'acide se volatilise et vient se condenser sur les parois internes du cône. Un autre, beaucoup plus avantageux, consiste à faire bouillir cinq parties de benjoin et une de chaux dans douze parties d'eau; après une demi-heure d'ébullition, on filtre la liqueur pour y verser de l'acide chlorhydrique qui s'empare de la chaux et précipite l'acide benzoïque. Ce corps n'est presque plus employé de nos jours en médecine; il jouit, toutefois, de propriétés analogues à celles du benjoin, des baumes de Tolu et du Pérou; il forme la base du sirop de Tolu, d'après l'ancienne pharmacopée de Paris, et constitue l'une des parties principales des pilules balsamiques de Morton. On a aussi voulu l'administrer sous forme de vapeurs contre la 3e période des catarrhes pulmonaires, mais l'irritation et la toux qu'il provoque ont dû faire, dans ce cas, abandonner son usage. L. DE LA C.

BENZONE (*chimie*). Corps neutre décrit, en 1831, par M. Péligot et résultant de la distillation des benzoates (*voy.* ce mot). La benzone est une sorte d'huile assez épaisse, incolore quand elle est pure, mais ordinairement d'une couleur ambrée, d'une odeur un peu empyreumatique, qui n'a cependant rien de désagréable, d'une densité inférieure à celle de l'eau, et n'entrant en ébullition qu'à une température au-dessus de 250°. Mise en contact avec le chlore gazeux, elle donne naissance, même à la lumière diffuse, à un produit cristallisé encore peu connu. L'acide azotique et la potasse ne l'attaquent pas, l'acide sulfurique la colore en brun, même à froid, et la décompose entièrement. Elle est formée de 86,5 de carbone, 5,4 d'hydrogène, 8,1 d'oxygène, quantités équivalentes à la formule $C^{26}\ H^{10}\ O$. Or, comme celle de l'acide benzoïque est $C^{28}\ H^{10}\ O^{3}$, il s'ensuit que la benzone peut être représentée par une proportion d'acide benzoïque, moins une proportion d'acide carbonique comme le montre l'équation $C^{28}\ H^{10}\ O^{3}-C^{2}\ O^{2}=C^{26}\ H^{10}\ O$. — Quant à sa préparation, elle se fait en distillant du benzoate de chaux. Si le sel était anhydre, il suffirait de la décomposer par le calorique porté au degré convenable, pour le transformer en carbonate de chaux et en benzone; mais, comme il est impossible de dessécher le sel complétement, la réaction qui s'opère se trouve influencée par son eau, qui n'est point, à beaucoup près, dégagée à l'époque où les nouveaux produits se forment. Voilà pourquoi, lorsqu'on distille le benzoate de chaux, il se produit tout à la fois du carbonate de chaux, qui reste dans la cornue, de la benzone, de la naphtaline et du quadri-carbure d'hydrogène huileux, qu'il faut séparer en les rectifiant dans une cornue au bain-marie. D'abord passe dans le récipient le quadri-carbure d'hydrogène, lequel bout vers 82°; continuant ensuite la distillation à feu nu, il s'évapore d'abord un peu d'eau, puis une nouvelle matière qui bout à 250 et qui par le refroidissement laisse déposer de la naphta-

line en cristaux. Cette matière est la benzone, qui, exposée à un froid de 20°, abandonne la naphtaline et le carbure d'hydrogène qu'elle retenait encore. L. DE LA C.

BENZO-SULFURIQUE (*acide*). C'est un corps obtenu, par M. Mitscherlich, au moyen de la réaction exercée par le quadri-carbure d'hydrogène sur l'acide sulfurique (*voy.* ce mot). Il est composé de carbone, d'hydrogène, de soufre et d'oxygène dans la proportion atomique exprimée par la formule ($C^{24} H^{10} S^2 O^5$); or, comme le quadri-carbure d'hydrogène est représenté par $C^{24} H^{12}$ et l'acide sulfurique par $S^2 O^6$, il s'ensuit qu'il se forme un atome d'eau, au moment de la réaction, et que l'acide dans le composé ne se trouve plus qu'à l'état d'acide hyposulfurique. — L'acide benzo-sulfurique, soumis à l'action du feu, se décompose assez promptement; mais les sels qu'il forme par sa combinaison avec des bases résistent à une température assez élevée. Il paraît que la plupart des benzo-sulfates sont solubles, tels, du moins, ceux de baryte, de potasse, de soude, d'ammoniaque, de protoxyde de fer, de bi-oxyde de cuivre, d'argent : tous ceux qui précèdent, à part celui de baryte, cristallisent très-bien. (ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE, LVI, 318.)

BENZOYLE (*chim.*). Dans un travail fort remarquable sur l'essence d'amandes amères pure et l'acide benzoïque, MM. Wohler et Liebig ont établi que ces deux corps étaient composés d'un même radical, combiné, pour le premier, avec l'hydrogène, et, pour le second, avec l'oxygène. C'est à ce radical que ces chimistes ont donné le nom de *benzoyle*, du grec ὕλη, matière, substance. Il a été jusqu'ici tout à fait impossible d'isoler ce corps; mais tout porte à admettre son existence, à l'aide de laquelle il devient facile de se rendre compte d'une foule de réactions chimiques, jusqu'alors imparfaitement expliquées, par exemple celles que présente l'essence d'amandes amères ou hydrure de benzoyle, quand on l'expose à l'air ou qu'on la traite par le chlore, le brôme, l'iode. Le benzoyle, suivant MM. Wohler et Liébig, a pour formule atomique de son nombre composé $C^{28} H^{10} O^2$, et forme en se combinant, savoir : avec

2 atomes d'hydrogène, l'huile d'amandes amères et la benzoïne (substances isomériques) $= C^{28} H^{10} O^2 + H^2$
1 at. d'oxygène, l'acide benzoïque $= C^{28} H^{10} O^2 + O$
2 atomes de chlore, le chlorure de benzoyle $= C^{28} H^{10} O^2 + Ch^2$
2 at. de cyanogène, le cyanure de benzoyle $= C^{28} H^{10} O^2 + CY^2$
2 at. de brôme, le bromure de benzoyle $= C^{28} H^{10} O^2 + BZ^2$
2 at. d'iode, l'iodure de benzoyle $= C^{28} H^{10} O^2 + J_2$
1 at. de soufre, le sulfure de benzoyle $= C_{28} H^{10} O_2 + S$
2 at. d'az. et 4 at. d'hydr., la benzamide $= C^{28} H^{10} O^2 + AZ_2 H^4$
$O + C^8 H^8 + H^2 O$ l'éther benzoïque.

Ce fait, tout nouveau, d'un radical ternaire se combinant à la manière des corps simples et donnant par là naissance à des composés à proportions définies nous semble de la plus haute importance, et peut être considéré comme le commencement d'une ère toute nouvelle dans la chimie organique.

L'*hydrure de benzoyle* constitue, comme nous l'avons vu, l'essence d'amandes amères purifiée. Il est liquide, oléagineux, parfaitement incolore et susceptible de réfracter fortement la lumière; sa saveur est brûlante et aromatique, son odeur peu différente de celle de l'essence primitive; sa densité, de 1,043; son point d'ébullition plus élevé que 130. Le calorique seul ne le décompose pas facilement, mais il prend feu dans les vaisseaux ouverts, et brûle avec une flamme fuligineuse. Exposé au contact de l'air, il en absorbe peu à peu l'oxygène et se transforme en acide benzoïque hydraté. Cette transformation, complète à la longue, se conçoit aisément à l'inspection de l'équation suivante : $C^{28} H^{10} O^2, H^2 + 2O = (C^{28} H^{10} O^2, O + H^2 O)$.

Le *chlorure de benzoyle* est un liquide incolore, d'une odeur pénétrante affectant vivement les yeux et qui se rapproche de celle du raifort. Son point d'ébullition est très-élevé : le calorique le fait brûler à l'air, et la flamme qu'il produit est brillante, fuligineuse, bordée de vert. Sa densité est de 1,196.

Le *bromure de benzoyle* se présente sous forme d'une masse molle, très-fusible, formée de larges feuilles cristallines, de couleur brunâtre; son odeur, qui se rapproche de celle du chlorure, est toutefois beaucoup moins forte et un peu aromatique. Chauffé à l'air, il brûle avec une flamme claire, fuligineuse : l'eau le décompose; l'alcool et l'éther hydrique le dissolvent, au contraire, sans l'altérer.

L'*iodure de benzoyle* ne peut s'obtenir immédiatement par l'iode et l'essence d'amandes amères. Il se forme et se distille en chauffant un mélange de chlorure du même radical et un iodure de potassium; cristallise en tables incolores quand il ne contient pas d'iode en excès; se fond aisément en se décomposant à chaque fois et perdant un peu d'iode, et ressemble tout à la fois au composé précédent, tant par sa combustibilité que la manière dont il se comporte avec l'air et l'alcool.

Le *sulfure de benzoyle* est cristallin, mou à la température ordinaire, très-fusible, jaune, d'une odeur désagréable; brûle avec une flamme fuligineuse, en produisant de l'acide sulfureux, et paraît être indécomposable par l'eau et l'alcool. Il s'obtient en distillant un mélange de chlorure de benzoyle et de sulfure de plomb pulvérisé.

Le *cyanure de benzoyle* pur a l'aspect d'un liquide huileux et incolore; il prend spontanément et rapidement une couleur jaune; son odeur forte et pénétrante provoque le larmoiement; sa saveur est mordante et suivie d'un arrière-goût d'acide prussique, quoique douceâtre; sa flamme est blanche et très-fuligineuse; sa densité plus grande que celle de l'eau qu'il décompose. Il s'obtient en distillant le chlorure de benzoyle sur le cyanure de mercure. L. DE LA C.

BÉOTARQUES. (*Voy.* BÉOTIENS.)

BÉOTIE, province de la Grèce. Elle était renfermée entre la Doride, la Phocide, la Thessalie, l'Attique, la mer Égée ou l'Archipel et le Négrepont. On la divisait en haute et basse. La première comprenait la ville de Kebadia, dite aujourd'hui Badia; Chéronée, célèbre par la naissance de Plutarque; Platée, où Pausanias et Aristide, généraux des Lacédémoniens et des Athéniens, défirent Mardonius; Leuctres, où les Thébains, sous la conduite d'Épaminondas, gagnèrent une bataille importante contre les Lacédémoniens; Amphiclée, Lyampolis, Coronée, Thespie.—La basse Béotie contenait Thèbes, capitale de tout le pays; Phocée, Malacassa, Oulis et Delium.—La Béotie était arrosée par les fleuves Asopus, Céphise. On y trouvait la montagne d'Hélicon et la fontaine Aganippe, célèbres dans les écrits des poëtes.—Le nom des Béotiens et des Thébains figure avec éclat dans l'histoire ancienne, où nous voyons qu'ils prirent une part très-active à toutes les guerres des Grecs. Les Béotiens jouèrent un grand rôle dans la guerre du Péloponèse.—Depuis, leur destinée a été la même que celle du reste de la Grèce, jusqu'au XVIe siècle, où cette contrée tomba sous la domination des Turcs. Les villes de la Béotie n'ont plus aujourd'hui que l'ombre de leur ancienne splendeur.—L'air de ce pays passait pour très-épais, et ses habitants avaient une réputation de stupidité qui s'est transmise jusqu'à nous. C'est pourtant de la Béotie que sont sortis Pindare et Plutarque.—Entre plusieurs origines de nom que l'on donne à cette province, celle qu'Ovide lui attribue est la plus généralement acceptée : il dit que Cadmus fut conduit en ce lieu par un bœuf, et qu'il y bâtit Thèbes. C. V.

BÉOTIENS (*hist. anc.*), peuple grec habitant de la Béotie. Rien n'est plus incertain que l'histoire de cet ancien peuple, dont on ne connaît pas plus l'origine que de ceux qui peuplèrent insensiblement toute la Grèce. Selon Pausanias, ils prirent leur nom d'un certain Béotus, fils de la nymphe Ménalippe; et, en rapprochant quelques passages d'auteurs anciens, on voit qu'ils faisaient dériver l'origine du nom de Béotie du mot grec βοῦς ou βὸς, *bœuf*. Mais de cette origine, qu'ils rendaient fabuleuse en l'accompagnant d'une petite historiette, on arrive facilement à celle qui paraît la véritable. Βοιώτις en ancien grec, ayant désigné des lieux arrosés, des pâturages, il était assez naturel de donner un nom qui participât de cette signification à un pays qui le méritait à un aussi juste titre que cette contrée. Quoi qu'il en soit de l'origine du nom et des peuples de Béotie, il est à peu près certain que ceux-ci se formèrent d'abord de la réunion de quelques peuplades sauvages, connues sous le nom d'Aones, de Temnices, de Léléges, d'Hyantes et puis des Phéniciens. Les historiens disent que pendant quelque temps les Béotiens furent chassés de leur pays par les Thraces et les Pélages, mais que, soutenus par les Hellènes, ennemis comme eux de la race pélagique, ils y revinrent ensuite. Cependant tous les habitants de cette contrée ne portaient pas le nom de Béotiens, puisque Strabon distingue les Orchoméniens, quoique la ville d'Orchomène fût comprise dans le pays qui porta le nom de Béotie. Les habitants de Thèbes, qui dominèrent pendant longtemps sur toute la Béotie, ne sont également désignés dans l'histoire que sous le nom de Thébains.

Les Béotiens passaient dans la Grèce pour des hommes stupides et grossiers; mais, quoi qu'il en soit des habitudes qu'ils purent puiser dans leurs montagnes en gardant les troupeaux, ils soutinrent deux guerres fameuses contre les Argiens et contre les Épigones. Sous les ordres de Pélopidas, les Thébains devinrent les arbitres de la Grèce, et ils exercèrent sur tous leurs voisins une suprématie réelle, qu'ils ne perdirent point durant leurs guerres avec les Phocéens; mais, dans ces guerres, où ils furent toujours vainqueurs, ils s'épuisèrent à un tel point, qu'ils se trou-

vèrent trop faibles pour résister au roi de Macédoine, Philippe, et à son fils Alexandre, qui, pour les punir de s'être révoltés à son avénement au trône, s'empara de leur ville, et la détruisit de fond en comble. Plus tard, les habitants la relevèrent, mais elle ne put recouvrer son ancienne puissance. Sous les Romains, tyrans de tous les peuples qui ne courbaient pas servilement la tête sous le joug de leur empire, la Béotie devint province romaine.

Après l'expulsion de leurs rois, les Béotiens établirent un gouvernement républicain, dont les principaux magistrats étaient le *stratégos*, les *béotarques* et les *polémarques*. Le *stratégos* ou préteur était toujours choisi parmi les *béotarques*, et son autorité ne devait durer qu'un an. Il était puni de mort, s'il ne résignait pas sa charge à l'expiration de ce temps. Les *béotarques* assistaient le *stratégos* et commandaient sous lui ; ils formaient la cour suprême de la nation pour les affaires militaires, et avaient aussi part au gouvernement civil. Le préteur ne pouvait rien faire contre leur sentiment. Ils étaient élus tous les ans. Les *polémarques* étaient chargés des affaires militaires ; ils rendaient aussi la justice. Outre ces magistrats, il y avait quatre conseils dans lesquels résidait toute l'autorité de l'Etat ; ces conseils étaient composés des députés de toutes les villes de la Béotie, et leur approbation était nécessaire pour déclarer la guerre, faire la paix, conclure des traités, etc. Pausanias nous apprend que l'assemblée générale des Béotiens se tenait dans un temple de Minerve Itonienne. On remarque, comme une singularité, qu'à Thèbes, capitale de la Béotie, les marchands et les artisans étaient exclus des emplois publics, quoiqu'ils fussent admis au nombre des citoyens. Une loi fort sage défendait d'exposer les enfants; ceux qui se trouvaient hors d'état de les nourrir devaient recourir au magistrat qui cherchait quelqu'un de bonne volonté, et l'enfant devenait esclave de celui qui l'avait nourri. Parmi les anciennes coutumes des Béotiens, il en est une qui mérite d'être rapportée. Après avoir transporté la mariée chez son époux, les parents brûlaient le timon du chariot devant sa porte, pour lui faire entendre qu'elle ne devait plus en sortir. — Les Béotiens ont fourni plusieurs hommes illustres, tels que Hésiode, Pindare, Plutarque, Épaminondas, Pélopidas, Philopœmen, la fameuse Corinne, etc. — Ce peuple avait les plus heureuses dispositions pour la musique ; la flûte était leur instrument favori.

ROISSELET DE SAUCLIÈRES.

BÉQUILLES (*marine*). Nom des étais ou étançons que l'on place sous le flanc d'un navire échoué qui, sans ces appuis, à la marée basse, pourrait se renverser sur un de ses côtés. Les bâtiments dont le fond n'est pas large et arrondi, mais qui ont, au contraire, la carène fine et des façons délicates, ne sauraient se passer de béquilles en cas d'échouement. Le terme *béquilles*, pris à la langue vulgaire, comme presque tous les termes qu'on a quelquefois peine à reconnaître sous les bizarres conformations qu'ils ont affectées en se corrompant, n'était pas encore entré dans le vocabulaire des gens de mer, à la fin du XVIIe siècle, du moins Desroches et Aubin ne l'ont pas recueilli dans leurs dictionnaires. A. JAL.

BER (*marine*). (Abréviation de *bérican*.) Construction ayant jusqu'à un certain point la forme d'un lit, et épousant autant que possible la carène du vaisseau qu'on veut lancer à la mer. Cette construction, qui glisse sur la cale où a été fabriqué le navire et l'emporte avec elle, se détache du vaisseau aussitôt qu'il est entré dans l'eau assez avant pour y trouver un appui solide. La composition du ber est simple, mais non pas assez pour que je tente d'en faire ici une description plus détaillée. Le ber ancien, pour les vaisseaux et les frégates, a été extrêmement amélioré en ce sens que, étant resté aussi solide qu'il l'était autrefois, il est maintenant plus léger et moins compliqué de pièces de bois et de cordages. Beaucoup de petits bâtiments se lancent sans bers. L'auteur de la *Nautica mediterranea*, dans son excellent traité (Rome, in-4°, 1607), donne la description et la figure d'un *letto* (lit) *da varaze le galee galeazze et galeoni*. J'indique, aux ingénieurs curieux de connaître les anciens procédés de la marine pour une opération aussi importante que la mise à l'eau d'un navire, le chapitre XIV, livre 1er, page 85 du livre de Bartol, Crescention ; peut-être seront-ils bien aises que je leur aie fait connaître la *Nautica mediterranea*, ouvrage précieux où se trouvent les traces les plus précieuses de l'art naval au XVIe siècle. Je n'ai pas besoin de dire que l'orthographe *bert*, adoptée par Javérien et par O'Hier de Grandpré, ne saurait

se justifier, non plus que la variante *bere* admise par Grandpré. Quelques personnes écrivent *bers*, orthographe qui a du moins pour elle l'autorité de certains poëtes français des XIIIe et XVIe siècles. A. JAL.

BÉRARD (JOSEPH-FRÉDÉRIC), médecin, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

En perdant Bérard, l'école de Montpellier fit une perte cruelle qu'elle n'a peut-être pas assez sentie. Par l'élévation de son esprit, son instruction solide et variée, par le charme de sa parole et la distinction de ses écrits, par son ardent amour surtout de l'école où il avait fait son éducation médicale et sa foi énergique aux principes qu'elle a professés, Bérard pouvait encore jeter quelque éclat et quelque animation sur cette école célèbre, dont la philosophie est plus facile à dédaigner qu'à combattre, et à la défense, à la propagation de laquelle il consacra tout ce qu'il avait de convictions de forces et de talents.

La vie de Bérard est peu accidentée; elle ressemble à celle de tant de jeunes hommes sortis des classes moyennes de la société, à laquelle ils apportent zèle, ardeur, noble courage, loyale ambition, mais où ils trouvent aussi encombrement, déceptions amères, récompense tardive presque toujours flétrie d'ailleurs par les injustices antérieures. Bérard mourut alors que la gloire et la célébrité lui arrivaient. C'est une existence tronquée, incomplète dont on apprécie la valeur plus encore par les résultats qu'elle aurait pu produire que par ceux qu'elle a produits; existence prématurément brisée dans toute la vigueur de son développement.

Bérard naquit à Montpellier le 4 novembre 1789. Malgré les troubles et les malheurs du temps, il reçut une éducation distinguée; il commença l'étude de la médecine, muni de connaissances étendues et variées qu'à Montpellier plus que partout ailleurs, il faut le dire, on regardait comme indispensables à celui qui voulait parcourir avec honneur la carrière médicale. Il eut pour maître Fouquet, Dumas, Baume, trois grandes illustrations de l'école de Montpellier. En 1811, il obtint le titre de docteur, et sa thèse, en montrant quelle avait été la direction de ses études, annonçait quelle serait la tendance de ses travaux futurs. Elle est intitulée : *Plan d'une médecine naturelle, ou la nature considérée comme médecin, et le médecin considéré comme imitateur de la nature.* Immédiatement après sa réception, il vint à Paris, où, pendant plusieurs années, il étudia avec soin les doctrines des maîtres de cette école, où brillait alors par-dessus tous l'illustre Pinel. Quelques amitiés honorables et distinguées lui promirent l'avantage, fort grand à cette époque, d'être compté au nombre des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, ouvrage dans lequel il inséra les articles, *Contemplatif, Cranioscopie, Extase, Élément, Force musculaire.* En 1816, il revint à Montpellier, où il ouvrit un cours particulier de pathologie, qui attira une foule empressée d'élèves. Deux ans après, Bérard publia un ouvrage intitulé : *Essai sur les anomalies de la variole et de la varicelle, avec l'histoire analytique de l'épidémie éruptive qui régna à Montpellier en* 1816. En 1819, il donna au public un ouvrage plus important sous ce titre : *Doctrine de l'école de Montpellier, et comparaison de ses principes avec ceux des autres écoles modernes.* Ces travaux, le dernier surtout, où les doctrines de l'école de Montpellier sont élevées bien au-dessus de celles des écoles modernes, ne suffirent pas cependant à lui ouvrir les portes de cette école, où trois chaires, devenues successivement vacantes, furent en vain sollicitées par lui. Il revient alors à Paris, où, mû par la conscience de sa valeur et de ses forces, et aussi par un sentiment de justice générale, il adresse aux chambres une pétition, au ministre de l'instruction publique un mémoire pour réclamer le rétablissement du concours pour les chaires de médecine. C'est aussi pendant ce dernier séjour dans la capitale qu'il devint un des collaborateurs les plus actifs de la *Revue médicale*, dont la rédaction était alors si brillante. De concert avec le docteur Rouzet, il publia, à la même époque, le *traité des maladies chroniques* de Dumas, avec des notes et un supplément sur l'application de l'analyse à la médecine pratique.

Mais l'ouvrage capital de Bérard, celui qui au point de vue philosophique lui assure une place distinguée dans l'estime et le souvenir des hommes, est celui qu'il publia vers cette époque sous ce titre : *Doctrine des rapports du physique et du moral de l'homme*, contre-partie, réfutation même de l'ouvrage célèbre de Cabanis sur le même sujet. M. de Frayssinous, qui gouvernait alors l'université, récompensa l'auteur de cet ouvrage par la chaire d'hygiène de la faculté de Montpellier, que

Bérard occupa jusqu'en 1828, où, succombant aux dernières périodes de la phthisie pulmonaire, il mourut le 16 avril de cette année, à l'âge de 39 ans.

Nous sommes mal placé pour caractériser et apprécier la valeur de celui dont nous venons de raconter succinctement la vie. La génération médicale et l'école auxquelles nous appartenons vivent dans une indifférence assurément déplorable à l'endroit de la philosophie, des dogmes et des principes scientifiques qui ont guidé l'école de Montpellier. Enchaîné d'ailleurs que nous sommes par l'espace et par le temps, il nous serait impossible d'aborder l'examen d'un seul des principes à la défense desquels Bérard avait voué son existence. Ce que nous devons faire remarquer, c'est que Bérard doit être plutôt considéré comme un écrivain polémiste et propagateur que comme un penseur original et créateur. Nous ne voyons pas qu'il ait rien ajouté aux doctrines de Barthez, par exemple ; mais il les a exposées avec une netteté de pensée, une clarté de style et une chaleur de conviction qui auraient merveilleusement servi leur popularité, si ces doctrines avaient pu devenir populaires. Ajoutons que Bérard, pour conquérir toute l'attention qu'il méritait, aurait dû vivre ou plus tôt ou plus tard. Il trouva les esprits en proie à l'agitation que le grand réformateur Broussais avait suscitée dans les sciences médicales. Le moyen de s'intéresser aux paisibles et métaphysiques élucubrations des platoniciens de Montpellier, lorsque grondaient les orages du Val-de-Grâce, et que le Jupiter tonnant de ce temps-là accomplissait son œuvre de destruction sur les faits, le dogme et la pratique qui servaient de base aux anciennes convictions ? Aujourd'hui que cette fièvre est tant soit peu calmée et qu'il est de bon goût de penser et de dire que l'esprit humain n'a pu déraisonner pendant vingt siècles sur les sciences médicales, il serait injuste de méconnaître que Bérard a puissamment contribué, dans sa sphère d'action, à ce sage retour vers les traditions antiques qui caractérise les esprits de notre époque. Cette révolution, Bérard la prévit et l'annonça ; il eut la douleur de mourir sans qu'elle fût accomplie.

AMÉDÉE LATOUR.

BÉRAULT-BERCASTEL (ANTOINE-HENRI), né au commencement du XVIIIe siècle, dans les environs de Metz, fut successivement jésuite, curé d'un village, dans le diocèse de Rouen, puis chanoine de Noyon, où il mourut en 1794. Après avoir publié sur le *serin de Canarie* un petit poëme qui n'eut aucun succès, il essaya de faire parler, dans notre langue, un des auteurs que l'Espagne estime le plus, et que la France connaît le moins, Quevedo de Villaga, et reproduisit les principaux traits des *Suenos* du romancier castillan, dans les *Voyages récréatifs du chevalier Quevedo*, insérés, en 1756, dans les tomes XVI et XVII des *Voyages imaginaires*. C'était s'attaquer à un trop rude jouteur, et l'imitation, bien qu'élégamment et spirituellement écrite, et fort supérieure aux informes essais tentés jusque-là, ne donne aucune idée du style petillant et pailleté de l'original. Un recueil d'*idylles*, que Bérault publia ensuite, n'eut guère plus de retentissement. Il en fut autrement du poëme de la *Terre promise*. Le sujet n'était pas mal choisi, mais, pour le traiter, il aurait fallu une âme plus profonde que la sienne, et un esprit mieux initié à la connaissance de l'antiquité. On fut choqué d'y voir le Dieu de Moïse calqué sur le Jupiter d'Homère, les anges sur les dieux du paganisme, et d'y rencontrer des peintures qui contrastaient trop fortement avec la profession de l'auteur. Obligé de se donner presque toujours un guide, l'abbé Bérault fut plus heureux dans le choix de l'ouvrage qui occupa ses derniers jours ; son *Histoire ecclésiastique*, qui parut en 1778 et années suivantes, en 24 volumes in-12, n'est guère qu'un abrégé de celle de Fleury, encore n'a-t-il pas toujours entendu son auteur ; mais il y a de la rapidité et du mouvement dans le style, avec beaucoup de déclamation sans appréciation des faits et sans profondeur ; elle a trouvé des lecteurs, et une seconde édition en a été publiée en 1811. — Bérault-Bercastel en a laissé, en mourant, un *abrégé* en 5 volumes in-8°.

BERBÉRIDÉES (*bot.*), *berberidaceæ*, J. ; famille naturelle de la classe des dicotylédonées, polypétales, à étamines hypogynes. Elle renferme des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, munies de stipules, et se caractérise par l'arrangement de ses parties florales qui sont toutes opposées et non alternes. Les divisions du calice et de la corolle, ainsi que les étamines, sont en nombre égal ; généralement quatre ou six. Les anthères s'ouvrent de bas en haut par une sorte de panneau ou valve. L'ovaire, libre et à une valve, porte un stigmate souvent sessile. Pour

fruit une capsule ou une baie souvent polysperme.

Par la déhiscence de leurs anthères, les berbéridées se rapprochent des laurinées, avec lesquelles B. de Jussieu les avait réunies; mais elles s'en distinguent facilement par leur double périanthe, leurs stipules et leur fruit polysperme. Quelques auteurs avaient surchargé cette famille d'un grand nombre de genres, fort voisins, sans doute, mais qui n'offrent pas d'une manière incontestable les caractères précités. Ceux qui doivent rigoureusement en faire partie sont les suivants : *berberis*, L.; *naudina*, Thumb.; *leontice*, L.; *epimedium*, L.; *caulophyllum* et *diphylleia*, Richard; enfin *mahonia*, Nuttal, qui n'est peut-être lui-même qu'une espèce de berbéride.

BERBERIS (*bot.*), genre de plantes de la famille des berbéridées, à laquelle il sert de type. (*Voyez* ce mot pour les caractères botaniques.) Les espèces qui le composent offrent un calice à six folioles, une corolle à six pétales, munies chacune de deux glandes à leur base interne; six étamines irritables et élastiques; un style nul et un stigmate large. Le fruit est une baie à deux ou trois graines. Le *berberis vulgaris* est le berbéride, l'épine-vinette ou vinetier. Quelques cultivateurs prétendent que cet arbuste produit la rouille des blés voisins. On fait avec le fruit entier des confitures. Le suc en est acide, astringent et rafraîchissant; il fait partie de plusieurs compositions pharmaceutiques.

BERBÈRES. Nom générique donné par les Arabes à toutes les nations qui bordaient la frontière de l'empire romain, en Afrique. Ce nom dérive de celui de *barbari*, dont les anciens appelaient les nations étrangères, et il n'a pas été, dans son origine, le nom d'un peuple particulier. Le mot βάρβαρος, produit comme le mot latin *balbus*, de l'imitation du son que fait une personne qui bégaye, devint peu à peu, chez les Grecs, synonyme de quiconque parlait une langue différente de la leur et, dans ce sens, ils appliquèrent à l'Italie, elle-même, le nom de *barbaria*. Les Romains ayant ensuite adopté ce mot, il désigna, dans les derniers temps de la république et dans les premières années de l'empire, toutes les nations qui n'étaient ni grecques ni italiennes; mais les empereurs ayant accordé plus tard le droit de citoyen à tous les sujets de leur immense empire, qui était attaqué et entamé par les nations étrangères, la qualité de *Romain* devint synonyme de sujet de l'empire, et celle de *barbare* désigna tous ceux qui n'en faisaient pas partie : ainsi tout pays qui n'était pas soumis à Rome, soit qu'il en eût toujours été indépendant, soit qu'il en eût secoué le joug, conserva le nom de *barbaricum* ou *pays des barbares*. De même que le mot *barbari* avait produit celui de *barbaricum*, ce dernier donna naissance au mot *barbaricini*, par lequel on distinguait quelquefois les barbares qui habitaient hors des frontières, de ceux qui s'étaient établis, du gré des empereurs, dans les provinces romaines, que l'on nommait *barbari gentiles*. De cette source viennent les noms de *barbaricini* et de *barbagia* que portent encore aujourd'hui une peuplade de l'île de Sardaigne et le canton qu'elle habite, à cause d'une colonie de Maures qui y fut transportée par les Vandales, et qui ne fut jamais subjuguée par les Romains.

Le nom de *mer Barbarique* vient de la même origine; on appelait anciennement ainsi la mer des Indes, parce qu'elle ne touchait nulle part aux provinces romaines; de là aussi le nom de *barbaricum Emporium* donné à un port placé à l'embouchure de l'Indus, et celui de *Barbari*, ville qui, selon Ptolémée, était située au milieu du Delta formé par ce même fleuve. Les panégyristes des empereurs appellent *barbarias* les côtes maritimes de l'Allemagne, les bords du Danube, où ces princes avaient porté leurs armes victorieuses.

On donna donc le nom de *Barbaria* à cette partie de l'Afrique située au sud de l'Égypte, et nous trouvons ce nom rapporté par *Etienne* de Byzance et *Cosmas* Indicopleuste. On trouve nommés, dans les canons de l'Église africaine, βαρβαρικον ceux placés vers la frontière de la Mauritanie, et les écrivains latins donnent à leurs habitants le nom de *barbari*. Les Arabes, par leur position géographique, ayant des relations avec les peuples du nord de l'Afrique par l'entremise des Romains, durent donc leur donner le même nom que celui par lequel les désignait la nation qui leur servait d'intermédiaire; de là celui de *Berbères*, qu'ils formèrent de *barbari*, et celui de *Berberatcom*, dérivé de *barbaricum* : en effet, les peuples que les Arabes appellent *Berbères* sont ceux qui étaient à la frontière de l'empire, tant au sud de l'Égypte (ce sont les *Berbères Éthio-*

piens ou *Berbérins*) qu'au sud et à l'ouest des provinces de l'Afrique (ce sont les Berbères occidentaux ou atlantiques).

La preuve que le nom de *Berbères* ne s'applique pas à une nation particulière, c'est que les Berbères occidentaux ne se reconnaissent pas eux-mêmes sous ce nom, mais bien sous celui d'*Amzig*, ou *Imazig*, ou *Amazig*, appellation qui signifie *libre, maître;* et il paraît que par ce nom ils se glorifient, dès la plus haute antiquité, d'avoir conservé leur langue et leur indépendance au milieu des nations étrangères. Le capitaine Lyon dit que ces peuples vantent l'ancienneté de leur langue, et Léon l'Africain, qui écrivait dans le XVI[e] siècle, nous informe que la langue de ces peuples s'appelait *aquel amarig* (*langue noble*). *Shehaboddin-el-Fassi* rapporte que, lorsque les députés des Berbères se présentèrent au calife Omar, après sa conquête de l'Égypte, ils lui dirent que leur nation était celle des *enfants de Mazig*, qui avaient été, de tout temps, les *maîtres* du pays qui est entre le golfe Arabique et la Méditerranée. Les noms d'*Amazig* et d'*Imazig* ne diffèrent de *Mazig* que par les voyelles par lesquelles ils commencent et qui paraissent être des prefixes ou articles; ainsi les *Berbères* disent *ouromy* et au pluriel *iroumy* au lieu de *roumy*, *chrétiens; inslemin* au lieu de *moslemin, musulman*.

Avant la période des Arabes, le nom des *Mazyces* était celui d'un peuple très-vaillant qui fatigua les Romains par ses révoltes : selon Ptolémée, ce peuple n'occupait qu'une partie de la Mauritanie ; mais, selon Etienne de Byzance, Ethicus et beaucoup d'autres auteurs anciens, on trouve, comme nom générique des peuples africains, les noms de Μάζυες de *Mazices* et de *Mazaces*, qui ne permettent pas de douter que la grande nation qui peupla le nord de l'Afrique ne portât, du temps des Romains, le même nom d'*Amzig* qu'elle porte encore aujourd'hui, et non pas, comme l'ont avancé quelques auteurs, celui de *Numides* et de *Maures*, noms dérivés de la vie nomade de ces peuples et de la couleur de leur teint; ces noms mêmes ne remontent pas à une grande antiquité, au lieu que l'on trouve celui de Μάζυες dans Hérodote comme celui d'un peuple qui demeurait près du lac *Tritonis*. Le fleuve *Ampsaga*, qui coulait entre les deux royaumes de Masinissa et de Syphax, est dérivé de la nation des *Amzig*, et celui de *Maxitani*, que donne Justin aux indigènes de l'Afrique à l'occasion de la fondation de Carthage, est encore le même, ainsi transformé par une métathèse fort commune et fort simple. Enfin les noms de *Macæ* et de *Macii* ne sont que des altérations de celui d'*Amzig* ou *Mazig* : ces dénominations étaient très-génériques, et ils ont produit plusieurs noms des peuples et des pays de l'Afrique ; tel est celui des *Adyrmachidæ* (Adrar-Macæ), Mazig montagnards. Ainsi les *Macumiani* de Corippus et les *Macomades* de Ruinart paraissent dériver de *Macæ-Ammonii* ou *Macæ-Ammii* (Mazig Ammoniens). Les Grecs ont fait *Mesammones* et ensuite *Nasamones;* les auteurs grecs ont voulu trouver l'origine de ces dénominations dans leur langue, mais il est certain que le nom d'*Ammoniens*, dérivé du culte d'Ammon, s'étendait, comme celui de *Nasamones*, non-seulement aux habitants de l'oasis où existait le temple de cette divinité, mais aussi à tous les peuples de la Libye jusqu'aux côtes de la Méditerranée, où se trouve une ville nommée *Ammonium*, qui était située au sud de la grande Syrte, et le *promontoire d'Ammon*, ἄκρα Ἄμμονος, appelé par les Romains *Caput Vada*, sur lequel l'empereur Justinien bâtit une ville qui conserva chez les Arabes les noms de *Cammuniah* et de *Capudia*.

Du même nom de *Macæ* ou *Mazues* et de ceux du fleuve *Cinyps* et de la *Syrte* dérivent ceux de *Cinyphii-Macæ* et de *Macæi-Syrtitæ*. Ces derniers habitaient près de la grande Syrte, dans le lieu où les Arabes indiquent la ville de *Sort*, qui paraît être *Macomades-Syrtis*. Enfin le nom de *Massylii* n'est autre que Μασσαιλίβυες, *Mazig-Libyens*, comme *Massæsyli, Mazig-Shillous* est celui des Schillous, royaume de Fez.

Une ancienne tradition, conservée par Procope et les écrivains arabes, fait descendre les habitants de ces contrées des peuples de la Palestine, qui, chassés de leur pays par les Juifs, se seraient réfugiés en Afrique. Les Μάζυες d'Hérodote, qui sont les ancêtres des Berbères occidentaux, en avaient une sur leur origine asiatique, qu'ils prétendent avoir tirée de Troie, et Léon l'Africain, en rapportant celle des Berbères que nous avons indiquée plus haut, ajoute que ce peuple serait venu de la Palestine en Afrique par la Grèce, de façon qu'il lui aurait fallu passer par l'Asie Mineure. Salluste, qui avait puisé ses connaissances dans les livres puniques, attribués au

roi Hiempsal, y fait aussi venir par mer une colonie d'Asiatiques, quoique ce fussent, selon son récit, des Persans, des Mèdes et des Arméniens. Une pareille coïncidence entre trois écrivains placés à une si grande distance l'un de l'autre, et dont aucun ne peut avoir eu connaissance des autres écrits, ne pouvait être passée sous silence. Les Arabes soutiennent que les peuples de la Palestine se mêlèrent, aussitôt après leur arrivée en Afrique, avec une colonie d'Hemiarites, venue de l'Arabie Heureuse, et que c'est du mélange de ces deux nations que sont issus les Berbères. Les Juifs enfin avaient une tradition qui nous a été conservée par Joseph, sur l'origine asiatique des habitants de ces contrées, mais ils la faisaient remonter à une époque très-rapprochée de celle d'Abraham.

En examinant l'état actuel des Berbères, on voit que cette nation, par ses qualités physiques, s'approche beaucoup plus des Asiatiques que des nègres ses voisins. D'autre part, la ressemblance qui existe entre les langages des différentes peuplades berbères occidentales, depuis la petite oasis et l'oasis d'Ammon, jusqu'à l'océan Atlantique et aux îles Canaries, prouve que toute cette lisière, aussi bien que ces îles, fut anciennement peuplée par une même nation, et détruit par là l'opinion de Chénier, qui a cru, dans ses recherches sur les Maures et les Arabes, trouver dans la langue berbère l'ancienne langue des Carthaginois. La langue punique n'était en usage que sur les côtes maritimes, et elle est sans doute perdue, comme il en est arrivé depuis du grec et du latin, dont on chercherait vainement aujourd'hui des traces en Afrique; mais la langue des indigènes établis au milieu des terres a dû se conserver à travers la révolution des empires.

L'extrême pauvreté de la langue berbère, qui oblige ces peuples à emprunter des Arabes tous les mots abstraits et ceux qui ont le moindre rapport avec l'état de civilisation, détruit l'hypothèse de Marsden et de Langlès, qui veulent que la langue berbère soit un mélange de celles des différents peuples qui ont dominé sur les côtes d'Afrique, et il est évident que les peuples qui ont précédé les Arabes n'ont presque point contribué à sa formation; car aucune nation n'a exercé en Afrique un empire aussi durable et aussi étendu, ni aucune y a joint l'influence religieuse à l'influence politique au même degré que les Arabes. Les colons phéniciens ne portèrent pas leur langue dans l'intérieur de l'Afrique; nous savons, au contraire, que ceux de *Leptis* (qui étaient de cette nation) adoptèrent la langue des peuples au milieu desquels ils s'étaient établis. Si les Carthaginois ne firent pas de même, c'est que, sans cesse occupés de leur empire maritime, ils cherchèrent peu à étendre leur domination sur le continent, que l'influence de Carthage sur ses voisins ne s'exerça que bien tard, et qu'elle fut toujours indirecte et très-précaire. Les conquêtes éphémères des Romains furent abandonnées dès les premiers siècles de l'empire et n'eurent aucune influence sur le caractère ni sur la langue des indigènes : on peut en dire de même de la religion. L'Afrique romaine embrassa de bonne heure le christianisme, qui y fut très-florissant; mais il ne porta jamais son influence salutaire au delà des frontières de l'empire, de manière que les Berbères passèrent des ténèbres du paganisme à celles de l'islamisme. Les écrivains arabes sont d'accord sur l'état extrêmement sauvage de cette partie de la nation berbère, située au delà des frontières à cette époque, et nous en avons une preuve en ce qu'ils paraissent avoir ignoré l'usage de l'écriture; pendant que l'autre partie de la même nation, établie sur les côtes maritimes et plus policée par le contact des nations étrangères, avait déjà, du temps des Romains, une écriture et des caractères différents de ceux de toutes les nations connues. Ce dernier fait est attesté par *Valère-Maxime* (l. I, ch. 1, n° 23) et par des monuments qu'on tâcherait en vain d'attribuer à aucun autre peuple; tels sont les médailles des anciens rois de la Mauritanie et un monument, en deux langues, trouvé, par Borgia, dans les fouilles de l'ancienne *Tucca*, à deux journées de Tunis, sur lequel se trouve une inscription de ce genre à côté d'une inscription punique, et enfin ceux en caractères inconnus que *Della Cella* a trouvés dans la Cyrénaïque.

Quoique la langue berbère soit différente de la langue arabe, quoiqu'elle en soit plus éloignée que ne le sont toutes les langues sémitiques, telles que l'hébreu, le chaldéen et le syriaque, elle nous montre dans sa structure primitive, et surtout dans l'usage des affixes et dans la conjugaison des verbes, une analogie avec cette famille de langues, ce qui fait ajouter un grand poids à l'ancienne tradition qui fait venir les Berbères occiden-

taux, à une époque très-reculée, de la partie sud-ouest de l'Asie. L'examen de cette langue demande toute l'attention des savants, puisqu'elle était parlée depuis l'Égypte jusqu'à l'océan Atlantique, et depuis le pays des Nègres jusqu'à la Méditerranée avant les établissements et les conquêtes des Grecs, des Phéniciens, des Romains et des Arabes. Les anciennes traces de l'établissement des Amzig sur les côtes d'Afrique, la langue berbère parlée dans la ville de Maroc jusqu'au XVIe siècle et dans l'île de Gherbi jusqu'à nos jours, prouvent que la partie maritime de la Barbarie a été peuplée par la même nation, qui s'est établie à l'intérieur, d'où elle n'a cessé depuis de contribuer à sa population.

Les Arabes partagent les Berbères occidentaux en cinq peuples appelés les *Gomara*, les *Haouarra*, les *Zénates*, les *Sanhagia* et les *Muusmedis*. Il paraît que cette ancienne division, qui se trouve indiquée par l'auteur de la géographie attribuée à Ibn-Haukal et par Ibn-Raschiq, écrivains des Xe et XIe siècles, a été aussi connue des Romains, et que c'est de là qu'est dérivée la dénomination de *Quinquegentani*, que leurs historiens indiquent comme une nation barbare qui infestait la frontière des provinces d'Afrique du temps de Dioclétien. Chacun de ces peuples se subdivisait en un grand nombre de tribus, telles que celles des *Mograva* et des Yefroum, appartenant au peuple des Zénates, et celle des Heutates, faisant partie de celui des Musamedis. Ces divisions et subdivisions étaient portées si loin, qu'Ibn-Raschiq en comptait plus de six cents.

Nous venons de voir que le nom générique de la nation des Amzig et sa division en cinq peuples étaient connus des anciens : il en est de même de plusieurs de ses branches. Les *Leouatha* des Arabes sont les Λευαθαι ou Λεϐάυθαι de Procope ; ce sont, selon toute probabilité, les *Libyens* des écrivains plus anciens. Les *Mozabis* sont les *Musunei* de Tulius Honorius, *Musonii* de la table théodosienne. Le nom des *Lemtunes* est celui des *Atlantes*, ainsi prononcé par les Orientaux, comme *Lamta* est chez eux le nom du mont Atlas. Les *Lemtunes* habitaient le Sahara, à l'ouest du Fezzan, à la même place qu'Hérodote assigne aux Atlantes. Les *Gezulites* sont les *Gætuli* de Pline. Les *Mograva* ou *Magroa*, qui habitent les montagnes placées au sud de Mostagannim, sont les *Macurèbes* de Ptolémée, les *Macares* de Corippus. Les *Zeouagha* sont les *Zauekes* d'Hérodote et les *Uacuates* des Romains. Les *Olleleyts* paraissent être les *Auloles* ou *Autololes* des anciens. Les *Shillous* sont les *Salinses* de Ptolémée, etc., etc.

Enfin, si quelques autres noms des peuples de l'Afrique septentrionale, que les anciens nous ont conservés, ne trouvent pas leurs correspondants dans ceux des peuplades berbères, ils ne nous montrent pas moins la haute antiquité de l'état actuel de ces contrées et de la langue de ses habitants. Ainsi, le nom de *Gherma*, l'ancienne *Garrama* de Ptolémée, Ghar-aman *à l'eau* (ad aquas), répond parfaitement à sa position dans une vallée où il y a plusieurs lacs, et qui est appelée par les Arabes Ouadey-Chati, *vallée qui borde les eaux*. Les noms géographiques que Pline nous a conservés dans son récit de l'expédition de *Balbus* au pays des *Garamantes* se rencontrent, pour la plupart, dans les relations des voyageurs modernes. La route, suivie par ce général, est encore celle parcourue par les caravanes d'Alger. Elle est plus longue que celle d'Ocea, qui fut celle que parcourut le capitaine Lyon; elle passe par une des extrémités de la chaîne des *Haroudje*, mot qui dérive d'*azgrew*, *pierre* en langue berbère, ce qui fait dire à Pline *hoc iter vocatur præter caput saxi*. La première place, nommée par cet écrivain *Tabidium oppidum*, la *Tabuda* de Ptolémée et des écrivains sacrés, c'est *Tebid*. *Niteris natio* est Nadrama, un des cinq districts du Mozabis, *Negligemala* porte le nom de Necau, et *Bubeium natio* doit être le peuple qui donne son nom à la place frontière de la Tripolitaine, nommée *Limes bubensis*. Ainsi on retrouve l'*Enipi natio* dans Khanniba; le *Mons niger* est la continuation de l'Haroudje noir. *Thuben* et *Tapsagum* (*Tibbous akham*), maison, séjour des Tibbous, tirent leurs noms de la nation des Tibbous qui habite le district de Tibesty.

La source d'eau chaude, dont parle Pline, est indiquée par Lyon, et se trouve dans les montagnes du Tibesty. *Boin*, *Baracum*, *Maxula* conservent leurs noms dans ceux d'Abo, de Brac, de Mejula. Le mont *Gyri*, *Girgir* de Ptolémée, limite de l'expédition de Balbus, se retrouve dans le mont *Eyri*, qui forme le circuit de la vallée, ou oasis du Fezzan, et touche à un désert qui porte aussi le même nom, Hair. *Alele*, ville principale des *Phazanii* (Fezzanois), est Mourzouck, appelé Zéla par les habitants du Bornou; enfin

Cydamis, le *Gadabis* de Corippus, est Gadamis.

Debris oppidum et *Descira natio* sont deux noms génériques appliqués en particulier, puisque *Descira* (Daschkra) est encore aujourd'hui celui que l'on donne aux villages des *Berbères* montagnards, comme *Debris* (Dowara), dérivé d'une racine que la langue de ces peuples partage avec les langues sémitiques, s'applique aux noms des Bédouins de la plaine. Il est résulté de là que les mots *dabberani*, *dabrikan*, ou plutôt *daoucrani*, *daourikan*, puisque la lettre *b* ne paraît pas entrer dans les mots d'origine berbère, sont devenus, chez les Berbères montagnards, synonymes d'*étranger*, et enfin de *noir*, parce que les habitants de la plaine qui touchent à leurs montagnes, du côté du sud, sont de cette couleur, et c'est là l'origine du nom de *Daoura*, donné à une partie de la Nigritie, située au sud du Fezzan. Si de l'oasis de ce pays on passe à l'oasis de Siouah ou d'Ammon, on y retrouve également la même similitude dans les noms.

Nous avons déjà dit que du mot *azgrew* (pierre) dérive celui de *Haroushe* ou *Haroudje*, qui désigne en Afrique les montagnes de basalte. Les anciens avaient formé de ce mot celui d'*Arzuges* ou *Azruges*, qui avait aussi la même signification générique, mais s'appliquait en particulier, comme aujourd'hui celui de *Haroudje*, aux districts méridionaux de la province tripolitaine, lesquels formaient une province ecclésiastique particulière (*provincia arzugitana*) située au nord du pays des Garamantes.

Le nom d'*Agalymnus*, donné par Corippus à la région la plus élevée de l'Atlas, signifie, en langue berbère, *montagne des eaux* (aghal-eman), ce qui nous indique que les *Fluminenses* de J. Honorius sont les habitants de la contrée arrosée par les fleuves qui sortent de ses flancs; ce pays est appelé par les indigènes Edaut-eman (inférieur aux eaux).

Du mot berbère *sirir*, *sarra* ou *sert* qui a été l'étymologie du nom donné aux Syrtes, et que tous les écrivains ont confondu avec *Sahara* (plaine), qui a la même valeur en arabe, et de celui d'*aghal* (montagne), dérivent ceux d'U-Sargala (avec le préfixe) et de *Zerquelis* (Zer-aghal), plaine de montagne, nom conservé par Ptolémée et Corippus au plateau inférieur de l'Atlas, qui ne jouit pas autant que le plateau supérieur du bienfait des eaux :

Zerquilis artatis habuit quos horrida campis,
(*Corippus*, l. II, v. 145.)

et

Zerquilis horrida rura. (*Id.*, l. II, v. 145.)

Le nom de la *Marmarique* semble dériver du mot berbère *marragh*, salé, par une répétition emphatique dont cette langue antique nous offre beaucoup d'exemples, comme ceux de *Digdiga*, de *Putput*, *Vinavina*, *Igilgilis*, *Derenderen Recrec*, *Eguelenguilyuil*. La qualité saline des pays de l'Afrique placés le long de la Méditerranée était connue dès le temps d'Hérodote, et il paraît qu'elle peut être attribuée à l'éloignement successif de la mer, qui, du temps de Corippus, formait encore sur la côte de la Marmorique des marais très-étendus qui communiquaient avec le Nil ; ces marais sont maintenant desséchés, et sont appelés par les Arabes *Bahar billa màa*, mer sans eau.

Le mot *Giru*, qui, selon la remarque de Ruinart, commence plusieurs noms des lieux d'Afrique, comme *Giru-Montes*, *Giru-Marcelli*, *Giru-Tarasi*, n'est autre que la particule *ghour*, auprès, *ad* des Latins, avec le préfixe *ou* ajouté au mot qui suit, en sorte que ces noms signifient ad Montes, ad Marcelli, ad Tarasi.

Gurzil, le Jupiter des Maures, est le dieu du tonnerre. *N'Curn*, dans la langue des Berbères, *A-Corn* dans celle des Guanches des Canaries, est le nom de Dieu. *Tenzilt*, ou plutôt *zil*, est celui du tonnerre en berbère.

Ces exemples prouvent que c'est dans la langue berbère qu'il faut chercher l'origine de la plupart des anciens noms géographiques de la Barbarie, origine que les anciens ont cherchée, sans succès, dans le grec, comme les modernes dans l'hébreu et dans l'arabe. De là il résulte deux faits : le premier est que la langue berbère atlantique n'a souffert presque aucune altération, depuis le temps des Romains, si ce n'est de la part des Arabes, après l'islamisme; le second fait n'est qu'une conséquence du premier, c'est que l'analogie éloignée, existant entre cette langue et les langues sémitiques, ne saurait appuyer les conjectures de ceux qui veulent y trouver une langue punique corrompue. En effet, ce que nous connaissons de l'ancienne langue des Carthaginois, et surtout les témoignages les plus positifs de saint Jérôme et de saint Augustin, nous montrent qu'elle avait si bien conservé la nature des langues sémitiques dont elle dérivait, que presque

toutes ses racines lui étaient communes avec l'hébreu : *pene omnia*, dit saint Augustin, ce qui est bien loin d'exister dans la langue berbère. Il faut donc chercher l'origine asiatique de cette langue à une époque plus reculée, postérieure, à ce qu'il paraît, à la dispersion des nations et à l'établissement des anciens grecs et latins; c'est ce que nous indiquent les traditions des peuples qui ont toujours considéré la langue de cette nation comme une langue particulière, bien distincte de celles des peuples qui ont été autrefois, ou qui sont maintenant ses voisins, tels que les Égyptiens, les Phéniciens, les Arabes, et les nègres.

Procope a avancé que les Maures parlaient la même langue que les Phéniciens; mais il a confondu les colons de cette dernière nation avec les anciens indigènes.

Je remarquerai, en finissant cet article, que la plupart des dynasties qui ont régné dans cette contrée, après le xe siècle de l'ère vulgaire, appartenaient à des tribus berbères qui, après avoir adopté la langue des Arabes avec leur religion, se sont établies sur les côtes maritimes. Là, elles se sont confondues dans cette population mixte, que l'on appelle communément *Maures*, d'après un des noms génériques que les anciens donnaient aux habitants de ces contrées. Celles, au contraire, qui sont restées dans l'intérieur des terres, y conservent encore de nos jours le langage, et, dans quelques lieux aussi, l'indépendance et les pratiques religieuses de leurs ancêtres.

BERBICE, rivière de l'Amérique méridionale dans le Brésil. Elle coule dans la partie occidentale de la Guyane, et elle se décharge dans la mer du Nord, entre l'embouchure de la Covrentine et celle d'Essekèbe. Les Hollandais établirent une colonie sur cette rivière au commencement du xiie siècle.

BERCE (*bot.*), *heracleum*, Lin., genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères (*voy.* ce mot pour les caractères botaniques), offrant pour signes distinctifs : les involucres polyphylles, caducs, rarement nuls; les ombelles planes, portant des fleurs dont les extérieures sont beaucoup plus grandes et plus irrégulières que les autres; cinq pétales inégaux plus ou moins échancrés suivant la position de la fleur; cinq étamines; un ovaire inférieur chargé de deux styles courts; un fruit strié, plane, légèrement échancré au sommet et formé de deux semences appliquées l'une contre l'autre. Les *berces* sont toutes des plantes vivaces ou bisannuelles, la plupart indigènes à l'Europe, remarquables pour la largeur de leurs feuilles ou la grosseur des ombelles. Parmi les douze espèces connues, citons *la berce* proprement dite ou fausse *brous-ursine*, *heracleum prandyllum* de Linné. Ses feuilles et ses racines ont une grande étendue qui nuit beaucoup aux prairies; mais, pour les en débarrasser, il suffit de la couper près de la terre à l'instant de la fleuraison; comme elle ne vit que deux ans, on l'empêche ainsi de se reproduire. L'écorce et la racine sont tellement âcres qu'elles enflamment et ulcèrent la peau. L'intérieur de la tige, au contraire, est d'une saveur douce. Les feuilles sont, dit-on, émollientes. Les peuples du nord de l'Europe savent tirer de ce végétal un bien meilleur profit que nous. Les Polonais et les Lithuaniens préparent avec les feuilles et les semences une boisson qui sert de bière parmi les classes pauvres. Au Kamtschatka, les pétioles ratissés et enfermés dans un sac fournissent une poussière douce, probablement du sucre. On en retire encore une espèce d'eau-de-vie en les faisant fermenter dans un vase clos soumis à l'action d'une température élevée. Mais Stelles observe que cette liqueur, prise en abondance, jette dans la mélancolie, surtout quand la berce a été mal ratissée, et il suffit aux personnes qui n'en ont pas l'habitude d'en boire quelques gouttes seulement pour avoir des songes affligeants et ressentir une faiblesse extrême. Sennert a prétendu que les Polonais faisaient un usage presque continuel de la berce tant pour le traitement de la plique que pour la préparation du barscz, leur mets favori; suivant plusieurs médecins polonais, il paraît, au contraire, que ce renseignement serait une erreur provenant d'une ressemblance de mots qui l'aurait fait confondre avec le lycopode.

BERCEAU (*archit.*). Le nom de *berceau* a été donné aux voûtes dont la surface de douelle ou d'intrados est une surface cylindrique, quelle que soit d'ailleurs la nature de la section droite du cylindre. Les voûtes en berceau sont dites *en plein cintre*, quand la section perpendiculaire aux génératrices du cylindre est un demi-cercle; elles sont dites *surbaissées*, quand la montée en hauteur est

moindre que la demi-largeur de la voûte : dans ce cas, la section droite est ordinairement un arc de cercle ou une anse de panier, ou bien encore une demi-ellipse. Si la hauteur de l'ouverture excède la demi-largeur, les voûtes en berceau sont *surhaussées* ou *surmontées ;* la section devient alors une ogive, une parabole, ou toute autre courbe, dont la montée est plus grande que la demi-largeur. Quand les naissances ne sont pas de niveau, d'un plan de tête à l'autre, le berceau est dit *rampant;* un berceau est *droit* ou *biais*, suivant que ses plans de tête, supposés verticaux, sont perpendiculaires ou obliques aux génératrices de la surface d'intrados, ou à la direction du berceau : cette direction est nécessairement parallèle aux génératrices de la douelle. C. L.

BERCEAU (*grav.*). On sait que la gravure en manière noire (*voy.* ce mot) s'obtient en faisant naître les lumières à l'aide du *brunissoir* (*voy.* ce mot), sur une planche entièrement grenée, qui au tirage donnerait une épreuve absolument noire. On se sert, pour grener la planche, d'un outil d'acier nommé *berceau*, dont la partie tranchante, taillée en biseau, large et circulaire, est couverte de traits serrés et réguliers gravés au burin. On fait tremper cet instrument, et on l'aiguise ensuite sur la pierre à l'huile, en arrondissant les deux extrémités, qui sans cette précaution marqueraient plus fortement que le milieu et feraient des taches. Les petites dents ayant ainsi acquis un fil très-aigu, on conduit l'outil sur le cuivre, d'abord, parallèlement à l'une des lignes du cadre, que l'on a gravé d'avance, en le balançant sans appuyer beaucoup et en raclant ainsi par bandes horizontales toute la superficie du cuivre, à la seule exception des marges. On opère ensuite de la même manière dans le sens opposé, c'est-à-dire en tenant le berceau dans une direction perpendiculaire à la première, ce qui couvre la planche d'une multitude de petits carreaux ; puis on recommence une troisième fois, mais diagonalement, et d'un angle du cadre à l'autre. Ces trois opérations achevées, c'est ce qu'on appelle un *tour;* pour qu'une planche soit couverte d'un grain bien noir et bien uni, il faut faire une vingtaine de tours.

BERCHOUX (Joseph), aimable renommée dont on se souvient à table et au coin du feu; douce et inoffensive gloire poétique, qui n'est pas inquiétée dans ses étroites limites, et qui restera plus populaire que celle de bien plus grands écrivains. — Né en 1765, près de Lyon, Berchoux fit ses études dans cette ville. Élu juge de paix dans son pays, lors de l'institution de cette magistrature, il abandonna ses fonctions à l'époque de la terreur, et chercha dans les camps un refuge contre la proscription. Ses opinions monarchiques, dont il ne se départit jamais, le désignaient aux proscripteurs. Quand la fièvre républicaine se fut calmée, Berchoux, qui avait été soldat très-pacifique, essaya du métier de poëte. Il envoya une satire à un des journaux de Paris. Cette satire, dont le premier vers est spirituellement énergique :

Qui me délivrera des Grecs et des Romains?

eut beaucoup de succès. Appelé à Paris, Berchoux y fit paraître, en 1800, son poëme de la *Gastronomie*, œuvre de gaieté facile et de bon ton, premier jet d'une verve qui a encore toute sa vivacité et toute sa fraîcheur. Berchoux, docile à la critique, corrigea, avant l'impression, des fautes de goût assez nombreuses. En une seule année, le poëme eut trois éditions; on en a retenu beaucoup de vers, qui ont pris place parmi les proverbes de la bonne compagnie. La *Gastronomie* est, après le *Lutrin* et *Vert-Vert*, le plus joli de nos poëmes comiques. Nous pourrions citer d'autres ouvrages de Berchoux, la *Danse ou les Dieux de l'Opéra*, *Voltaire ou le Triomphe de la philosophie moderne*, un roman critique intitulé *le Philosophe de Charenton*, enfin un petit poëme, l'*Art politique;* mais nous ne les citerions que pour engager à ne pas les lire, parce qu'ils sont fort au-dessous du talent de l'auteur de la *Gastronomie*, qu'il faut relire pour se consoler. Berchoux est mort en 1838. Théry.

BÉRÉCYNTHES (*géo. hist.*). Les Bérécynthes étaient un peuple de l'Asie Mineure, que Strabon place dans la Phrygie. Sa capitale était *Berecyntia*. — Bérécynthe était encore le nom d'une montagne de Phrygie, consacrée à la mère des dieux, selon Servius.

BÉRENGER (*hist. ecclés.*), fameux hérésiarque, né à Tours, à la fin du xe siècle ou au commencement du xie, étudia, à Chartres, sous Fulbert, disciple du savant Gerbert, qui fut pape en 999, sous le nom de Silvestre II, et, après avoir fait de grands progrès dans toutes les sciences alors connues, il retourna dans sa patrie, où il se fit recevoir éco-

lâtre ou scolastique du chapitre de Saint-Martin, dont il fut aussi le trésorier; enfin, en 1040, il fut nommé archidiacre d'Angers, mais sans quitter pour cela sa chaire. Ce fut dans cette école, où se réunissaient, pour l'entendre, un grand nombre de disciples, devenus célèbres plus tard, qu'il commença à répandre ses erreurs sur l'eucharistie, vers l'année 1047.

Cent ans auparavant, environ, un abbé de la Nouvelle-Corbie, Paschase Ratbert, écrivit, pour l'instruction des Saxons, un *Traité élémentaire de la doctrine chrétienne,* dans lequel il avançait que le corps de Jésus-Christ, dans l'eucharistie, est bien le même qui est né de la Vierge et a souffert sur la croix. Cette assertion souleva quelques contradicteurs, non, comme l'observe le judicieux abbé Pluquet (*Dict. des hérésies*), que la doctrine de l'Eglise n'eût toujours été telle, mais elle n'avait jamais été formulée aussi explicitement. Le plus remarquable de ces contradicteurs fut le savant Scott Erigène, qui rêvait à cette époque la restauration, à l'ombre du christianisme, d'un panthéisme à peu de chose près identique à celui des Indous. Scott opposa au moine saxon un traité que nous n'avons plus, dans lequel il ne reconnaissait, à ce qu'il paraît, au sacrement de l'eucharistie, qu'une valeur symbolique; il fit peu de prosélytes, parce que les raisons dont il appuyait son hérésie étaient peu accessibles au grand nombre; elle devint plus funeste lorsque Bérenger, en la renouvelant, la fit reposer sur une base sensible. Voyant que les apparences et les formes primitives du pain et du vin subsistent après la consécration, il prétendit qu'il n'y avait pas changement de ces espèces, et qu'elles ne devenaient pas le vrai corps ni le vrai sang de Jésus-Christ; puis, prenant un milieu entre la tradition de l'Église et l'opinion qui a été soutenue plus tard par Calvin, il enseigna que Jésus n'est présent dans le sacrement que spirituellement, et que son corps restant au ciel, la nature divine seule, par le fait de la consécration, s'unit aux espèces qui deviennent alors, aux yeux de la foi, le corps et le sang du rédempteur, sans rien perdre de leur essence. Telle est du moins la doctrine qui semble ressortir du peu de documents que nous possédons sur ce sujet, documents si peu explicites, au reste, que Mabillon et Pluquet ont pu croire, contrairement à l'opinion des auteurs de l'*Histoire littéraire de France,* laquelle nous semble la seule vraie, que Bérenger ne niait pas le dogme de la présence réelle, mais seulement celui de la transubstantiation.

On raconte que ce fut à la suite d'une dispute théologique, dans laquelle il fut vaincu par Lanfranc, abbé du Bec, en Normandie, que Bérenger fut conduit à proclamer son hérésie. Cette anecdote est rejetée par les protestants comme injurieuse pour celui dans lequel ils voient un des prédécesseurs de Luther. Elle peut cependant être adoptée sans que la réputation d'intégrité qu'ils tiennent à conserver à Bérenger en soit atteinte. Lanfranc était partisan du réalisme, ainsi que tous les docteurs de son époque. Or, dans ce système, les idées générales ne sont pas de simples abstractions de l'esprit; elles correspondent à des substances réelles, soit que ces substances se manifestent, soit qu'elles échappent aux sens. Dans ce qui nous reste de lui, Bérenger se montre toujours opposé à l'hypothèse du réalisme. Il est donc naturel de penser qu'il aura pu être, par la contradiction, amené à soutenir, comme le firent plus tard les plus sages d'entre les nominaux, que si l'esprit peut concevoir au delà de ce que les sens révèlent, que si les idées ont une valeur indépendante de l'objectif apparent, cette valeur est subjective et ne modifie pas les phénomènes. L'hérésie de Bérenger n'est pas autre chose que ce raisonnement appliqué à l'eucharistie.

A peine eut-il émis cette opinion, que son ancien condisciple Adelman, qui fut plus tard évêque de Brescia, lui écrivit pour l'engager à se rétracter : il lui représenta que la foi et le raisonnement sont deux choses essentiellement différentes; que, si la raison peut être admise à appuyer les vérités de la religion, il n'en est plus ainsi lorsqu'il s'agit de sonder les mystères; que, si les mystères étaient explicables par la raison, ils ne seraient plus que des symboles, et la religion qu'un système de philosophie. Lanfranc, que Bérenger avait essayé de convaincre, Hugo de Breteuil, évêque de Langres, Durand, abbé de Troarn, Guitmond, archevêque d'Averse, se joignirent à Adelman. Mais Bérenger était trop enivré de son opinion, il résista et continua de propager ses erreurs. Lanfranc ne vit plus qu'un moyen. Un concile venait d'être assemblé à Rome par Léon IX (1050), il y envoya une lettre que l'hérésiarque lui avait adressée pour se justifier. Le

concile répondit par la condamnation de la doctrine, et l'excommunication de celui qui la semait. Cette condamnation ayant été renouvelée à Verceil, Bérenger se retira en Normandie, à l'abbaye des Préaux, espérant que Guillaume le Bâtard lui prêterait son appui. Mais le duc de Normandie avait de trop bonnes raisons de ne pas se brouiller avec le pape, pour le lui accorder inconsidérément. Il convoqua préalablement une réunion d'évêques, à Brionne, à l'effet d'examiner la nouvelle doctrine, et la décision ayant été défavorable, Bérenger dut renoncer à l'espoir qu'il avait fondé. Privé de ses bénéfices par le concile de Paris, désavoué de ses meilleurs amis, abandonné de tous, il fit une rétractation au concile de Tours, présidé par le fameux Hildebrand, depuis Grégoire VII; mais à peine l'avait-il souscrite qu'il s'en repentit, et recommença à dogmatiser. Quatre ans plus tard, en 1059, il comparut devant le concile, convoqué à Rome par Nicolas II, signa une seconde rétractation, brûla ses écrits et ceux de Scott Erigène; mais cette nouvelle abjuration ne fut pas plus respectée que la première, et, à peine rentré en France, il publia qu'on la lui avait extorquée, se répandit en injures contre ceux qui la lui avaient dictée, et reprit son enseignement. Cette obstination lui valut deux nouvelles condamnations des conciles de Rouen (1065) et Poitiers (1075), et une seconde citation à comparaître devant le concile convoqué à Rome en 1078. Il s'y rendit, et abjura une troisième fois ses erreurs, et, depuis lors, il renonça à l'enseignement. Retiré dans l'île de Saint-Côme, près de Tours, il y vécut dans la solitude et les austérités de la pénitence jusqu'à sa mort, qui arriva le 6 janvier 1088. Cette dernière abjuration était-elle plus sincère que les précédentes? Les protestants soutiennent que non, mais on en jugea autrement à son époque, et, pendant longtemps, l'église de Tours célébra un service pour le repos de son âme, ce qui n'aurait pas eu lieu si l'on n'eût cru à son repentir.

La plupart des ouvrages de Bérenger sont perdus, mais ceux qui se trouvent dans les œuvres de Lanfranc et dans les collections des PP. d'Acheri et Martenne ne justifient pas plus la haute opinion que ses contemporains nous donnent de son savoir, que ses rétractations sans cesse démenties, l'éloge qu'ils font de son caractère privé. Le style de ses écrits est dur, et trop souvent le sophisme y prend la place du raisonnement. Lessing a découvert à Wolfenbuttel, et publié à Brunswick, en 1770, la réponse de Bérenger au traité de Lanfranc : *De corpore et sanguine Jesu-Christi.*

Un seul de ceux qui partagèrent l'erreur de Bérenger a eu de la célébrité, c'est Brunon, évêque d'Angers, qui avait suivi ses leçons, lorsqu'il était écolâtre, et, quoi qu'en aient dit les écrivains protestants, cette hérésie fit peu de prosélytes; encore ceux qui l'embrassèrent modifièrent-ils plus ou moins la doctrine du maître. Voici comme un des adversaires de Bérenger, Guitmond, caractérise leurs variations :

« Tous, dit-il (*contra Berengarium, in Bibl. Patrum*), s'accordent à dire que le pain et le vin ne sont pas essentiellement changés; mais ils diffèrent en ce que les uns disent qu'il n'y a rien du corps et du sang de Jésus-Christ, que le sacrement n'est qu'une ombre et une figure; d'autres, cédant aux raisons de l'Église sans quitter leur erreur, disent que le corps et le sang de Jésus-Christ sont, en effet, contenus dans le sacrement, mais cachés par une espèce d'impanation, afin que nous ne les puissions prendre, et ils prétendent que c'est l'opinion la plus subtile de Bérenger même; d'autres croient que le pain et le vin sont changés en partie; quelques-uns soutiennent qu'ils sont changés entièrement, mais que, quand ceux qui se présentent pour les recevoir en sont indignes, le sang et la chair de Jésus-Christ reprennent la nature du pain et du vin..... »

L'hérésie de Bérenger a été adoptée par les Albigeois, reproduite presque sans modification par Luther, et poussée à ses dernières limites par Calvin, qui ne voulut plus voir dans l'eucharistie qu'une simple commémoration de la dernière Cène (*voy.* ces mots, ainsi qu'EUCHARISTIE, MYSTÈRES et RÉALISTES). A. FLEURY DE GRÉVILLE.

BÉRENGÈRE, fille aînée d'Alphonse III, roi de Castille, eut pour mari Alphonse IX, roi de Léon, qui la répudia en 1209, sous prétexte de parenté. Revenue par suite en Castille, elle fut déclarée régente de ce royaume pendant la minorité de son frère, Henri Ier. Mais les intrigues de la puissante maison de Lara la déterminèrent, par amour du bien public, à résigner les fonctions de régente entre les mains du comte Alvas de Lara. Rentrée dans la vie privée, elle fut encore en butte à la haine de cet homme, qui

l'accusa d'avoir voulu empoisonner le roi son frère. Alors Bérengère se retira, avec les personnages les plus éminents du royaume, dans le château fort d'Otella, d'où elle ne sortit que pour monter sur le trône de Castille, devenu vacant par la mort de Henri Ier; mais elle abdiqua en faveur de Ferdinand, son fils, issu de son mariage avec le roi de Léon. Ses hautes vertus, et les rares qualités qui peuvent la faire comparer à Blanche de Castille, mère de notre saint Louis, l'appelèrent aussi à exercer les difficiles fonctions de régente à quelques époques du règne de son fils. — Elle mourut en 1244.

BÉRÉNICE. L'histoire nous fournit dix personnages de ce nom.

I. Bérénice, fille de Diagoras, Athénienne, se déguisa en maître d'escrime pour accompagner son fils, Pisidore, aux jeux olympiques; mais ses transports, en le voyant couronner, la firent reconnaître. Depuis lors, on ne permit aux maîtres d'escrime d'accompagner les athlètes, leurs élèves, qu'autant qu'ils seraient nus comme eux.

II. Bérénice, femme de Ptolémée, fils de Lagus et mère de Ptolémée Philadelphe, fit donner le gouvernement de la Cyrénaïque à Magos, son fils d'un premier lit.

III. Bérénice, petite-fille de la précédente, épousa Antiochus Théos, roi de Syrie, qui, pour contracter cette alliance avec le roi d'Egypte, dont il désirait la protection, répudia Laodice, sa première femme; mais il la rappela après la mort de Philadelphe, son beau-père. Laodice se vengea de l'outrage qu'elle avait reçu sur son mari, qu'elle fit empoisonner et remplacer sur le trône par son fils, et sur sa rivale qu'elle fit étrangler, avec le fils qu'elle avait eu d'Antiochus, à Antioche, où elle s'était retirée (248 ans avant Jésus-Christ).

IV. Bérénice, autre fille de Ptolémée Philadelphe et d'Arsinoé, épousa (247 ans avant J. C.) son frère, Ptolémée Évergète, pour lequel elle conçut la plus vive tendresse. Peu de jours après cette union, Ptolémée s'arracha de ses bras pour aller combattre les Assyriens; la reine, inconsolable, fit vœu, si son mari était victorieux, de consacrer sa chevelure dans le temple que Philadelphe avait élevé à sa femme Arsinoé, sous le nom de *Venus Zephyritis*. Ptolémée fut vainqueur et ne revint qu'après avoir soumis une partie de la Perse, de la Médie et de la Babylonie. Bérénice s'empressa d'accomplir sa promesse; mais, dès la nuit suivante, la chevelure disparut du temple. Un astronome célèbre, Conon de Samos, sans doute d'accord avec les prêtres, prétendit, pour consoler la reine, avoir vu sa chevelure transportée dans le ciel; et comme il y avait à cette époque, entre les constellations de la Vierge, du Lion, de la grande Ourse et du Bouvier, sept étoiles qui n'avaient pas encore reçu de nom, il leur donna celui de chevelure de Bérénice, *coma Berenices*. Callimaque célébra cette métamorphose dans une pièce de vers que nous avons perdue, mais dont une gracieuse traduction se trouve dans les œuvres de Catulle. Ptolémée Philopator, fils de Bérénice, trouvant, en elle et en son frère, des censeurs importuns, ne se vit pas plutôt roi, qu'il les fit périr l'une et l'autre dans une chaudière d'eau bouillante (221 ans avant Jésus-Christ).

V. Bérénice, fille de Ptolémée Lathyre, succéda à son père, et fut étranglée, dix-neuf jours après son mariage, par Alexandre, son mari. (81 ans avant J. C.)

VI. Bérénice, fille de Ptolémée Aulète, fit étrangler Séleucus, son premier mari, et, profitant de ce que son père était allé implorer les Romains contre ses sujets révoltés, se fit proclamer reine d'Égypte, et donna sa main à Archélaüs, grand prêtre de Bellone, à Comane en Cappadoce. Il prit les armes pour soutenir l'élection de Bérénice, mais il fut tué, six mois après son mariage, dans une bataille qu'il livra aux Romains. Ptolémée, rentré dans ses États, immola sa fille à sa sûreté. (55 ans avant J. C.)

VII. Bérénice de Chio, femme de Mithridate Eupator, roi de Pont, était enfermée avec Monime et deux autres femmes du même roi dans une forteresse, lorsqu'il fut vaincu par Lucullus. Le roi, se voyant perdu, envoya l'eunuque Drarchidès, avec ordre de les faire mourir, en leur laissant le choix du genre de mort. Bérénice choisit le poison; mais, ayant partagé avec sa mère la dose qui lui avait été donnée, il n'en resta plus assez pour elle, et l'eunuque l'étrangla : ses trois compagnes furent égorgées. (71 ans avant J. C.) C'est sur ces faits que Racine a fondé sa tragédie de *Mithridate*.

VIII. Bérénice, fille de Costobare et de Salomé, sœur d'Hérode le Grand, épousa Aristobule, son cousin. Devenue veuve par le meurtre d'Aristobule, que Salomé avait conseillé à Hérode, Bérénice épousa Theudion,

autre fils du roi des Juifs; puis, après la mort de ce second mari, elle se retira à Rome, où elle fut accueillie par Antonia, femme de Drusus, près de laquelle elle mourut.

IX. **Bérénice**, petite-fille de la précédente et sœur aînée d'Agrippa le Jeune, dernier roi des Juifs, fut mariée d'abord à Hérode, son oncle, à qui l'empereur Claude donna le royaume de Chalcide. Le bruit s'étant répandu que, après la mort d'Hérode, elle entretenait un commerce incestueux avec Agrippa, son frère, elle épousa Polémon, roi de Cilicie, qui, pour lui plaire, embrassa le judaïsme; mais elle ne put rester près de lui, et revint trouver Agrippa. Pendant le siége de Jérusalem par Titus, elle conseilla aux Juifs de se soumettre; mais, voyant qu'elle ne pouvait parvenir à les persuader, elle se rendit dans le camp romain. Titus fut si touché de ses charmes, qu'il l'emmena à Rome avec lui, et qu'il l'aurait probablement épousée, s'il n'eût craint de mécontenter les Romains en épousant une étrangère. La séparation de Titus et de Bérénice a été mise sur la scène par Corneille et par Racine, à la sollicitation d'Henriette, reine d'Angleterre.

BÉRÉNICE (*géog. anc.*) Nom donné à plusieurs villes de l'Égypte et de la Cyrénaïque. Dans la domination des Ptolémées, la plus ancienne, plus connue sous le nom d'Asiangaber (*voy.* ce mot), située sur la côte orientale du golfe Élamitique, était le port de départ des flottes de Salomon pour Ophir.

I. **Bérénice**, surnommée επι Δīρης, d'un promontoire appelé *Dire* ou *Kepte extrema*, du détroit du même nom, qui faisait communiquer le golfe Arabique avec le golfe *Ovalite*, formé par la mer Erythrée. Elle fut fondée par Ptolémée Philadelphe, qui lui donna le nom de sa mère. Elle devait servir d'entrepôt au commerce de l'Inde; mais les navigateurs, qui ne trouvèrent pas son port commode, lui préférèrent celui de Myos Hormos, qui n'était guère meilleur et qu'on a depuis abandonné pour Kosseir. Une route magnifique, où l'on avait distribué, de distance en distance, des puits et des caravansérais, servait à relier Bérénice à Coptos. On prétend même, ce qui n'est guère probable, qu'un canal dérivé du Nil côtoyait le chemin. Il ne reste plus aucun vestige de ces travaux, exécutés par les ordres de Philadelphe.

II. **Bérénice** παγχρυσος, c'est-à-dire *toute d'or*, parce qu'il y avait dans les environs une mine d'or très-abondante, étant également située sur la côte des Troglodytes, aujourd'hui *côte d'Habesch*. On croit qu'elle avait été fondée par Ptolémée Évergète.

III. **Bérénice** (aujourd'hui Bernie), au bord de la grande Syrte, était la ville la plus occidentale de la Cyrénaïque, ce qui lui avait fait donner le nom d'*Hesperis*, du mot grec ἑσπέρα, qui signifie *couchant*. Ce nom fut changé par Ptolémée Évergète, qui lui donna le nom de sa femme. Ce mot Hesperis, rapproché de la fertilité du pays qui environnait cette ville, avait fait penser à y chercher le jardin des Hespérides.

BERENIX (*hist. nat.*), *berenix*. Genre établi par Peron, dans la famille des *méduses*, mais depuis réuni par Lamarck aux *équorées* du même auteur. (*Voy.* Méduses et Equorées.)

BERETTINO (Pietro), plus connu sous le nom de Pierre de *Cortone*, ville de Toscane, où il naquit en 1596, montra d'abord peu de dispositions pour la peinture; mais son talent se développa tout à coup sous l'impression des railleries de ses camarades. Il s'arrêta tour à tour à Rome et à Florence, où le pape Alexandre VII et le grand-duc Ferdinand II lui donnèrent des marques de leur amitié. On rapporte qu'un jour le duc admirant un de ses tableaux qui représentait un enfant pleurant, Berettino, d'un coup de pinceau, fit sourire l'enfant, et d'un autre coup lui rendit sa première expression. Plein de bienveillance et d'amabilité, il sut se faire de nombreux amis. Il était si passionné pour son art, que la goutte dont il fut attaqué assez jeune ne suspendit jamais ses travaux. Sa vie sédentaire et son application donnèrent plus d'activité à cette cruelle maladie, et il en mourut en 1669. On a de lui des tableaux de différents genres, mais il réussissait mieux dans les grands sujets que dans les tableaux de chevalet. Il y a beaucoup de noblesse dans ses compositions, une grâce singulière dans ses airs de tête, et son coloris est frais et brillant, mais son dessin est peu correct, ses draperies peu régulières et ses figures quelquefois lourdes. Il ne réussit pas moins dans l'architecture. Urbain VIII lui fit exécuter plusieurs ouvrages importants, entre autres le magnifique plafond du palais Barberini, qui est un chef-d'œuvre; il fit aussi quelques travaux pour le palais Pitti, à Florence, et envoya pour la façade du Louvre un plan dont le roi de France le récompensa

par l'envoi de son portrait enrichi de diamants. Berettino dirigea la restauration et les constructions nouvelles qui furent faites à l'église Sainte-Marie de la Paix, sur la place Navone. On admire beaucoup la composition du portique et du frontispice élevés par ses soins; mais ce qu'on regarde comme son chef-d'œuvre en architecture est son portique de Sainte-Marie *in via lata*, où l'étage inférieur présente un enfoncement qui forme un porche ou vestibule d'ordre corinthien, et l'étage supérieur, une saillie qui forme une vaste loggia d'ordre composite.

BÉRÉZINA, fleuve de Russie. Ses eaux, calmes et peu profondes en été, se gonflent et roulent avec impétuosité dans l'automne et dans l'hiver. Ses bords, dans beaucoup d'endroits, sont marécageux. Son nom rappelle le sort fatal des soldats français qui trouvèrent la mort dans ses flots, en 1812. Avant de se tourner vers l'Ukraine, Charles XII avait conduit ses invincibles troupes jusqu'à la Bérézina. J. F. DE LUNDBLAD.

BERG (duché de), sur le bord oriental du Rhin, cercle de Westphalie, d'environ 88 kilomètres de long sur 36 de de large, Dusseldorf capitale. En 1806, ce duché ainsi que celui de Clèves furent réunis sous le nom de grand-duché de Clèves et de Berg, et furent donnés au prince Murat, depuis roi de Naples. En 1815, le duché de Berg et une partie de celui de Clèves furent cédés à la Prusse, et ils font aujourd'hui partie du grand-duché du Bas-Rhin.

Le duché de Berg est hérissé de montagnes et couvert de bois. Ses habitants sont très-commerçants.

BERGAME (*géog.*), ville bien fortifiée, du royaume lombard-vénitien. Ainsi que toutes les villes italiennes, elle a des prétentions à une haute antiquité; ce que l'on sait, c'est que, sous les Romains, elle florissait déjà. Aujourd'hui, sa population, de 28 à 30,000 âmes, n'est pas en proportion avec sa grandeur. Bergame est divisée en deux parties, savoir : la ville proprement dite, ou *cité*, située sur une montagne, et le *faubourg Saint-Léonard*, bâti sur le bord d'un ruisseau. On entre dans Bergame par quatre portes, qui toutes sont désignées par des noms de saints. Entre celle de Saint-Augustin et de Saint-Jacques, est la promenade où se réunissent, le soir, les habitants, pour jouir de l'admirable panorama qui se développe sous leurs yeux. La cathédrale, ancien monument des Lombards-Ariens, contient le corps de Saint-Alexandre, patron de la ville. La sacristie renferme de précieux tableaux. La façade de Sainte-Marie-Majeure est ornée de colonnes soutenues par des lions de marbre rouge. Près de cette église est une chapelle votive qui contient le mausolée en marbre de Barthélemy Colleoni, général vénitien, né à Bergame : le guerrier est représenté monté sur un grand cheval de bois doré et placé sur le faîte de l'église. C'est à ce même Colleoni que fut érigée la statue qui se voit encore à Venise, sur la place de Saint-Jean-et-Paul. La chapelle Colleoni renferme, en outre, un tableau de l'Espagnolet, qui a pour sujet : *Josué arrêtant le soleil*. A Saint-Augustin, on voit le tombeau du fameux Augustin Calepino, dont le dictionnaire fut autrefois si célèbre, et qui est regardé comme le patriarche des compilateurs de vocabulaires. Plusieurs autres églises, Saint-André, Saint-Barthélemy, Saint-Alexandre *della croce*, Santa-Grata, possèdent de bons tableaux.

La bibliothèque, de 50,000 volumes, est composée presque entièrement de dons volontaires des habitants. On montre dans le musée quelques tableaux de maître. Sur la grande place est élevée la statue du célèbre poëte Torquato Tasso. On sait que le père du chantre de *la Jérusalem* était né à Bergame. La statue du Tasse est placée sous le portique du palais de justice, qu'on nomme *palazzo vecchio della ragione*. Le palais *della Podestatura* fut construit primitivement par l'architecte vénitien Scamozzi, mais les *arrangeurs* l'ont gâté; il renferme de belles peintures de Salmeggia, du Titien, du Bassan, et les plans originaux que Scamozzi avait dessinés, et qui ont été si mal suivis.

La foire de Bergame est la plus célèbre d'Italie; elle existait déjà au xe siècle; elle se tient, chaque année, dans les derniers jours d'août. Plus de six cents boutiques sont disposées entre les faubourgs *San-Antonio* et *San-Leonardo*, pour recevoir les colonies de marchands qui viennent s'établir dans cet immense bazar, le seul établissement de ce genre qui existe en Italie. Le commerce de cette ville consiste en laine et soie; ses manufactures de drap sont très-estimées. Les principales denrées sont le vin, l'huile, le blé et les fruits : le territoire nourrit de nombreux troupeaux.

Une notice sur Bergame ne serait pas

complète, si on ne disait un mot de son fameux bouffon ; mais, ce sujet ayant déjà été traité dans cet ouvrage (*voy.* ARLEQUIN), nous devons nous contenter de citer ce *héros* parmi les illustrations de la ville, tout en n'oubliant pas qu'elle a donné le jour à des célébrités plus sérieuses, telles que Calepino, Albani, Rossiati et Jean-Pierre Maffei. E. B.— N.

BERGAMOTE (*bot.*). C'est le nom du fruit d'une espèce particulière d'oranger (*voy.* ce mot), le *citrus limetta bergamotta*, que l'on cultive beaucoup dans le Midi. Le bergamotier a servi de type et donne son nom à une petite tribu parmi les orangers. Les végétaux qui la composent ont les rameaux mous ou garnis de petites épines, les feuilles ovées, arrondies, dentées, supportées sur des pétioles ailés ou marginés. Les fleurs sont petites, à odeur particulière et très-suave, pétales blancs, 30 étamines, fruit petit, globuleux ou pyriforme, recouvert d'une écorce d'un jaune pâle, à pulpe légèrement acide et d'un aromatique très-agréable. On en retire une huile essentielle, fort répandue dans le commerce sous le nom d'*essence de bergamote*. Cette écorce était beaucoup plus employée autrefois qu'aujourd'hui, pour faire de jolies bombonières appelées *bergamotes*. — Les jardiniers désignent encore, par le nom de bergamote, une espèce de poire dont l'odeur se rapproche un peu de celle de la rouge bergamote.

BERGASSE (NICOLAS) naquit, en 1750, à Lyon, où il devint avocat. Il joignait à une grande probité et à une rigidité sévère la chaleur et la force que donne le véritable amour de la justice, et qui font souvent passer, près de la foule, pour déclamateur celui qui se livre avec enthousiasme aux inspirations d'un sentiment profond de bon droit, de morale et d'équité. Ce fut dans un procès, qu'une sage conciliation aurait pu éviter, que Bergasse, qui jouissait déjà d'une réputation honorable, acquit une glorieuse célébrité, en opposition avec un adversaire qui n'était point aussi scrupuleux sur le genre de sa renommée. Beaumarchais voulait du scandale pour paraître avec éclat : il prit la cause d'une femme, malheureuse sans doute, puisqu'elle était coupable, mais qu'il ne pouvait défendre avec estime et conviction ; il fit du bruit quand tout commandait le silence ; il voulut augmenter la célébrité pour lui au prix de la honte pour sa cliente. Bergasse tonna d'une voix puissante et courageuse au nom de tous les devoirs, sans s'inquiéter de l'influence que pourraient exercer contre lui l'intrigue et la beauté, et il stigmatisa, par un mot dur et virulent, l'homme qui détruisait en riant tout ce que la religion et les mœurs ont de plus sacré. — Dans le cours de ce procès, qui dura plusieurs années, Bergasse déploya une éloquence calme et digne devant laquelle échouèrent tous les sarcasmes, toutes les personnalités, toute la véhémence malicicieuse de son adversaire. Beaumarchais se trompait en espérant que les épigrammes et la plaisanterie seraient des armes suffisantes contre le champion de la morale et de l'honneur. Des lazzi de Figaro ne pouvaient ébranler cette conscience que chacun porte en son âme de la gravité et de l'importance de certains principes. La France, à cette époque, commençait à se lasser des facéties ; sa situation devenait trop sérieuse pour le ridicule et le comique. Aussi la dignité noble et austère de Bergasse le recommanda-t-elle à ses concitoyens. Il fut nommé député aux états généraux, en 1789, et publia, à cette époque, une brochure intitulée *Cahier du tiers état à l'assemblée des états généraux*, ouvrage plein du vrai patriotisme alors si mal compris. Il s'emparait rarement de la parole, et toujours en faveur de la réunion des trois ordres, et d'une réforme nécessaire sans doute, mais basée sur des principes monarchiques. Il fuyait l'apparence de tout esprit de parti, et avait choisi sa place au fond de la salle, aussi loin du côté droit que du côté gauche. La tournure que prirent les délibérations répugna sans doute à sa conscience, qui le portait à se dévouer aux intérêts du roi, de la morale, du culte et des anciennes gloires de la France ; il se retira de l'assemblée qui menaçait les principes de sa conviction, mais non sans exposer ses motifs et sans protester, par plusieurs brochures, contre les mesures qui menaient à la ruine du crédit, de la monarchie et de la religion. Les plans qu'il présenta à la cour restèrent sans exécution, mais furent trouvés aux Tuileries après le 10 août. Il fut pris, en 1793, à Tarbes, où il s'était réfugié, amené à Paris, et, sur le point d'être jugé par le tribunal révolutionnaire, il composait un plaidoyer pour sa défense ; mais à quoi servaient, à cette époque, les plaidoyers et le bon droit ? Cette justification illusoire l'aurait mal servi sans

doute, si le 9 thermidor n'avait renversé un pouvoir sanguinaire. Il vécut depuis lors dans une retraite modeste, où, toujours fidèle à ses principes, il continua d'écrire sur divers sujets de droit, de morale et de politique. En 1815, l'empereur Alexandre l'accueillit gracieusement, alla même lui rendre visite, et l'engagea à se rendre en Russie; mais Bergasse ne consentit point à quitter sa patrie. Son ouvrage en faveur des émigrés, intitulé *De la propriété*, lui attira un procès en cour d'assises, en 1821; il fut acquitté. Bergasse mourut quelque temps avant la révolution de juillet 1830. Ses ouvrages, presque tous de circonstance et ne paraissant que sous la forme de brochures, n'ont point été recueillis en œuvres complètes; cependant ils offrent des enseignements élevés, de profondes et vastes connaissances, et de précieux documents de droit et d'histoire contemporaine. Les principaux sont ses *Considérations sur le magnétisme animal;* ses *Mémoires* dans l'affaire du banquier Kornmann, où l'on trouve développées avec la plus haute éloquence les conséquences funestes de la suspension de la justice; l'interpellation au roi est un beau et courageux mouvement oratoire; ses *Lettres sur les états généraux;* ses divers discours de droit, de finance et de politique, où l'on remarque plusieurs protestations énergiques et même téméraires, notamment celle *contre* les assignats monnaie; son *Traité de l'influence de la volonté sur l'intelligence*; quelques ouvrages de piété, etc.

— Un autre Bergasse (Georges Bergasse Laziroulle) se rendit célèbre dans une voie entièrement opposée. Il fut aussi député aux états généraux pour Pamiers; mais il se livra entièrement à la révolution. Il fut substitut du commissaire du Directoire près des tribunaux de l'Ariége, membre et ensuite secrétaire du conseil des Cinq-Cents, supprimé après le 18 brumaire, et disparut, depuis ce temps, de l'horizon politique.

BERGE. On entend, par ce mot, la partie du lit des rivières, des fleuves, des torrents, qui n'est pas baignée par les eaux; et aussi, la terre rejetée hors d'un fossé et placée en ados sur l'un de ses côtés.

Les propriétaires ont ordinairement un grand intérêt à s'opposer aux dégradations que le cours rapide des eaux peut exercer sur les berges qui leur appartiennent; ils doivent prendre aussi des mesures contre l'action lente des rivières les plus paisibles, qui rongent peu à peu le terrain et causent un préjudice fort appréciable avec le temps.

Il est des cas où la violence des fleuves et des torrents ne peut être combattue que par des constructions gigantesques; c'est alors la société qui intervient et qui se charge de ces travaux d'utilité publique.

Dans les circonstances les plus ordinaires, chaque riverain se défend lui-même, en établissant sur ses berges des plantations d'arbres aquatiques fort rapprochés, dont les racines forment en peu d'années, par leur entrelacement, une espèce de muraille élastique contre laquelle l'effort des eaux est sans puissance.

Les peupliers, les saules, l'osier, l'aune conviennent très-bien à cette destination; l'aune surtout, dont le chevelu s'allonge au milieu des eaux vives et tapisse admirablement les berges : dans le Midi on emploie avec succès le tamarix. Nous recommanderons particulièrement aux contrées méridionales le *schubertia disticha* ou cyprès chauve, qui produit un bois de qualité supérieure : cet arbre, encore peu répandu en France, mérite d'être propagé; il réussit fort bien, même sous le climat de Paris, pourvu qu'il ait au moins 50 centimètres de haut à l'époque de sa plantation.

Les berges des fossés sont utilisées dans beaucoup de contrées par des plantations d'arbres à fruit ou d'arbres forestiers à haute tige : partout où les terres ont de la valeur, on doit renoncer aux arbres forestiers dont les racines et l'ombrage causent à toutes les récoltes de grands dommages; les arbres fruitiers, au contraire, payent toujours parfaitement leur place, pourvu que le sol leur convienne. Ailleurs, dans les pays d'élève et d'engraissement, les berges sont plantées de haies qui ferment les enclos où l'on tient le bétail.

Si les berges ne sont pas garnies de plantations, et cela est fort commun dans les environs de Paris, elles se garnissent bientôt naturellement d'une foule de mauvaises herbes, telles que l'ortie, le chardon, le chiendent, dont les graines ou les racines stolonifères envahissent les champs voisins, au grand détriment des plantes cultivées. C'est là un inconvénient très-grave; mais il y a un moyen fort simple de s'en garantir : les bons cultivateurs y sèment, tous les ans, des betteraves, navets, haricots, pois, etc., ou y

plantent des pommes de terre ou des topinambours, qui réussissent bien sur ces terres profondément remuées et dont le mode de culture détruit les mauvaises herbes; or, pour peu que la récolte paye les frais d'ensemencement et de main-d'œuvre, on réalise un bénéfice certain, puisque l'on augmente ainsi la production des champs riverains sans être obligé de leur faire subir des sarclages fort coûteux.

BERGEN, ville épiscopale de Norwége, une des plus anciennes de ce royaume, dont elle fut autrefois la capitale. Elle est située au milieu d'une baie; son port, qui est très-profond et un des meilleurs des Etats suédois, est entouré de rochers qui en rendent les trois entrées fort dangereuses; elle est défendue par un château fort; son industrie consiste en fabriques de faïence, raffineries de sucre, constructions de vaisseaux marchands; on y fait un grand commerce de poissons séchés, de pelleteries, bois de sapin, toiles grossières, de blés étrangers pour la Norwége.

Cette ville possède une *Société royale de musique*, une *école royale* et une *école de navigation;* quoique son commerce soit en décadence, sa population est encore de 22,000 âmes. Longitude orientale, 3° 15'; latitude, 60° 24' nord.

Le district de ce nom, le plus occidental de la Norwége, offre des carrières de marbre, de cristal de roche, des mines de charbon de terre et d'argent; il produit quelques fruits et point de blé.

On trouve d'autres villes du nom de BERGEN ou *Berghen*, en Prusse, capitale de l'île de Rugen, dans le royaume de Hanovre, dans le grand-duché du Bas-Rhin, à 8 kilom. de Francfort-sur-le-Mein, aux Etats-Unis, sur la rivière Hudson, elle a déjà 14,000 habitants.

BERGER, gardien d'un troupeau de bêtes ovines.

OLIVIER DE SERRES, dans son *Théâtre d'agriculture*, publié en 1600, énumérait ainsi les qualités nécessaires au berger, « Industrie, douceur, vigilance, sont les principales parties du bon pasteur, suivant lesquelles utilement il gouvernera son troupeau; tiendra au pastis ses bêtes ramassées en gros, rappelant par cris et sifflements celles qui s'escartent: et par mesme addresse fera avancer, reculer, tournoyer, tout son troupeau en un corps, comme escadron de cavalerie. Ne rudoyera, ne battra son bétail; ains doucement le conduira sans lui jetter des pierres ni autres choses qui le puissent offenser. Ne dormira et ne s'asserra jamais en la campagne; ains comme soucieuse sentinelle, se tiendra debout près de son bestail, sans jamais l'abandonner de l'œil: pour en prévenir la perte, avenant ou par les loups ou par les larrons, quand à faute de bonne garde ils surprennent quelque beste. Par ce moyen aussi évitera-t-il que le bétail ne s'écarte, à son propre intérest et au dommage d'autrui, et servira au berger de tirer de ses bêtes obéissance volontaire, quand par elles vû continuellement et par accoutumance cognu d'elles, elles le suivront pas à pas comme leur capitaine. Distinguera les endroits esquels il doit mener paître son bétail, selon l'assiette des lieux et parties du jour..... Principalement guettera-t-il le temps que ses brebis doivent aigneler, afin de leur servir comme de sage-femme en leur part, pour le grand besoin que lors elles ont d'être secourues: car, à faute de ce faire opportunément, souvent ès fois se perdent et brebis et aigneaux. »

Aujourd'hui l'on exige encore autre chose d'un berger. — Dans les contrées où les bêtes à laine ont peu de valeur, on ne s'attache pas beaucoup au choix de leur gardien: de jeunes garçons, de jeunes filles remplissent ordinairement cet emploi, qui serait dédaigné par tout homme capable de travailler, parce qu'on ne lui attribue qu'une faible rétribution; mais, dans les pays de grande culture perfectionnée, qui ne sont pas voués exclusivement à l'élève ou à l'engraissement du gros bétail, on attache un haut prix aux bêtes ovines, et le berger est considéré comme l'agent le plus important d'une exploitation rurale. Sa négligence ou son incapacité peut causer des pertes considérables; son intelligence, ses bons soins doivent produire, au contraire, des bénéfices souvent fort élevés. Il est donc prudent de ne pas confier au premier venu une fonction de cette importance; elle ne doit être accordée qu'à un homme probe, actif, et qui possède bien son métier. « Un bon berger, disait Daubenton, dans l'excellente instruction qu'il a rédigée sur ce sujet, un bon berger doit savoir plus de choses, pour bien faire son métier, que n'en savent les autres agents de la culture. Il doit connaître la meilleure manière de loger son troupeau, de le nourrir, de l'abreuver, de le faire pâturer, de le trai-

ter dans ses maladies les plus fréquentes, de l'améliorer et de faire le lavage et la tonte de la laine. Il doit savoir conduire son troupeau, le faire parquer, élever ses chiens, les gouverner et éloigner les loups. »

Sans doute, la direction suprême du troupeau appartient au maître; c'est lui qui fait choix d'une race convenable, qui décide de sa destination, qui indique dans quel sens on doit l'améliorer; mais le plan tracé par le maître, c'est le berger qui l'exécute : l'un voit l'ensemble, l'autre les détails.

Un berger doit vivre, nuit et jour, avec son troupeau; il reconnaît chacune de ses bêtes à sa figure, à sa démarche, à sa tournure; il sait quels sont ses qualités et ses défauts; il étudie sa constitution et prévoit les maladies qui peuvent l'attaquer.

Celui qui fait son métier en conscience ne reste jamais inoccupé, même pendant ces longues heures qu'il passe aux champs, immobile, sans travailler, sans lire et faisant à peine de temps en temps quelques pas pour suivre son troupeau : ne l'accusez point de paresse, c'est un bon serviteur qui sert mieux son maître que vous ne croyez; ses mains ne font rien, mais son esprit travaille. Il regarde ses moutons; il observe tous leurs mouvements, qui sont souvent pour lui des indications précieuses : là se révèlent à lui les premiers symptômes du mal que l'on peut arrêter en le combattant dès son principe et que plus tard on ne pourrait dompter : à moins qu'un nombre considérable d'individus n'aient été attaqués à la fois, il n'attend point que ses bêtes soient rentrées à la bergerie pour leur donner les premiers secours.

Toujours il porte sur lui ce qui lui est indispensable dans ces circonstances : une lancette, pour les coups de sang; de l'ammoniaque liquide et un trocart pour la météorisation. Il a aussi un grattoir et une petite boîte d'onguent pour la gale, qui se communique si facilement et qui flétrit en peu de jours tout un troupeau de ses stigmates honteux.

Le nombre de bêtes que peut diriger un seul berger est subordonné à plusieurs circonstances. Cela dépend de la race et du sexe, qui demandent plus ou moins de soins; de la nature du pays et de la division des champs, etc.

L'hiver, pendant le séjour forcé à la bergerie, pendant l'agnelage, le sevrage, il faut souvent donner au berger un ou plusieurs aides, surtout si la nourriture a besoin de recevoir une préparation préliminaire. A l'époque de la pâture dans les champs, il faut aussi des acolytes au berger pour tenir le troupeau dans l'ordre; ce sont ses chiens. Le bon choix de ces animaux ne manque pas d'importance. Ils doivent être alertes, attentifs, et cependant doux aux moutons. On les dresse, dès le premier âge, en les menant aux champs avec des chiens plus âgés qui leur donnent l'exemple; le berger veille sur eux avec attention, les dirige de la voix et du geste, les récompense par des caresses ou un morceau de pain quand ils se conduisent bien, et les corrige si cela est nécessaire. Un chien mal dressé peut causer beaucoup de tort au troupeau : s'il ne comprend pas bien les ordres de son maître, il tourmente les bêtes, les éparpille ou les réunit en troupe serrée; il les effarouche et elles ne mangent plus, ou elles mangent mal, à la hâte, et elles ne profitent pas; quelquefois il les pousse étourdiment au milieu des récoltes qui sont en un instant ravagées sans profit, ou bien il ne sait pas les empêcher d'y pénétrer. Un pareil animal doit être mis au rebut, on ne doit pas permettre au berger de le conserver sous aucun prétexte. Il est aussi des chiens qui mordent et qui font aux moutons des blessures dangereuses, surtout pendant les grandes chaleurs. Le berger peut cependant être autorisé à les conserver, si, du reste, ils ont de bonnes qualités; mais il faut leur arracher ou leur casser les crochets; et, si cela ne suffit pas, on leur met dans la gueule un mors de bois maintenu par deux ficelles nouées sur la tête, de façon qu'il leur devient impossible de serrer les mâchoires et, par conséquent, d'entamer la peau en mordant.

Lorsqu'un berger a plusieurs chiens, il leur donne à chacun un service différent : l'un est chargé de la direction du troupeau; il en presse la marche ou la modère, le fait revenir en arrière, à droite ou à gauche; l'autre, et c'est ordinairement le plus sage, le plus expérimenté, veille sur les récoltes.

Si les bêtes sont dans une prairie destinée à leur nourriture pendant plusieurs jours, le berger ne les laisse pas se répandre au large, parce qu'elles gaspilleraient beaucoup; mais il leur fait la part de chaque jour, et ne permet point qu'elles en sortent avant d'avoir mangé complétement tout ce qu'il y a de bon. Il indique la ligne qui ne doit pas être dé-

passée; son chien de garde vient s'y placer, comme une sentinelle vigilante, il se promène de long en large, ou, s'il se repose, c'est toujours sans se coucher, l'œil ouvert, tout prêt à courir pour exécuter sa consigne, et ramener les pillards qui dépasseraient les limites. Avec deux bons chiens, un berger peut faire paître un troupeau de quatre cents têtes dans un espace fort étroit, entouré de récoltes, et ne causer cependant aucun dommage.

Il s'est établi, parmi les cultivateurs, plusieurs modes de rétribution du berger. On les nourrit eux et leurs chiens, on leur donne une certaine somme, et, en outre, on leur permet de mettre dans le troupeau un certain nombre de bêtes dont ils ont tous les profits, et qui sont nourries aux frais du maître, ou bien on les nourrit et on les paye; mais on ne leur permet point d'avoir de bêtes à eux, ou, enfin, on leur donne simplement un salaire en argent sans les nourrir.

Les deux premiers modes ont de graves inconvénients, auxquels on sent bientôt la nécessité de se soustraire : lorsque le berger est nourri chez son maître, il en abuse toujours plus ou moins ; il exige pour les chiens une nourriture choisie et leur donne en secret ce qu'il n'ose demander; à peine croit-il manquer à la délicatesse en leur prodiguant du pain dont la meilleure partie est ordinairement en pure perte; souvent il profite de cette circonstance pour élever des jeunes chiens qui ne lui coûtent rien et qu'il vend à son bénéfice, après les avoir dressés; trop souvent encore, lorsque sa famille est logée dans le même village, il détourne du pain que sa femme vient chercher aux champs sans que la surveillance la plus sévère puisse prévenir ses soustractions frauduleuses. Lorsqu'on lui concède le droit d'avoir des bêtes à lui dans le troupeau, les abus sont encore plus graves; il néglige les bêtes du maître pour soigner les siennes, et il leur réserve soigneusement la meilleure place aux champs et la nourriture la plus choisie à la bergerie. Si l'une de ces brebis met bas un agneau faible ou mal conformé, il le remplace par un autre d'un plus grand prix. Il y a un proverbe qui dit : *Mouton du berger ne meurt jamais ;* cela prouve tout simplement que le berger est assez adroit pour substituer à sa bête morte une bête vivante de son maître.

Ce sera donc une économie bien entendue d'accorder au berger un salaire plus élevé en argent, et de renoncer à ces rétributions en nature, dont les employés d'une ferme abusent si facilement, et qui sont presque toujours plus onéreuses qu'on ne pense, même avec un berger d'une probité sévère.

Les troupeaux de bêtes ovines étant aujourd'hui d'une haute valeur dans la majeure partie des exploitations rurales, on a senti qu'il était devenu nécessaire d'intéresser le berger à leur conservation et à leur perfectionnement. Pour stimuler son zèle, quelques cultivateurs ont pensé qu'il était convenable de lui offrir une prime d'encouragement proportionnée au bénéfice produit, chaque année, par le troupeau; d'autres ont pensé qu'il valait mieux prendre pour base le produit brut du troupeau, sans tenir compte du bénéfice net qui est subordonné à des chances commerciales, dont le berger ne doit ni souffrir ni profiter : cette seconde combinaison est, à notre avis, plus juste et, par conséquent, plus convenable que la première. La prime devrait donc être accordée proportionnellement au nombre de bêtes dont le troupeau se sera accru pendant l'année, ou bien proportionnellement à l'amélioration des élèves sous le rapport de la valeur de la toison ou de la viande, selon le but que l'on se propose; et, enfin, si l'on ne fait point d'élèves et que l'on travaille seulement pour la boucherie, on pourra proportionner la prime d'encouragement au degré d'engraissement de chaque bête livrée à la consommation.

L'équipement d'un berger aux champs se compose ordinairement, 1° d'une houlette à long manche, armée, par le haut, d'un crochet en fer, avec lequel on saisit facilement la cuisse des bêtes que l'on veut examiner; la petite bêche qui forme la houlette proprement dite sert à lancer de la terre pour rappeler à l'ordre les animaux qui s'écartent trop, sans effaroucher le reste du troupeau; 2° d'un fouet, soit pour corriger les chiens, soit pour réveiller le troupeau pendant les nuits de parc, le faire lever et le forcer à s'espacer sur le terrain enclos par les claies; 3° d'une panetière ou havre-sac, à plusieurs compartiments, pour porter l'ammoniaque, la graisse contre la gale, des bandages, une lancette, etc. La panetière est absolument indispensable à l'époque de l'agnelage; si, par hasard, une brebis met bas dans les champs, le berger doit, après avoir essuyé l'agneau, le placer dans un des comparti-

ments de son havre-sac, doublé en peau, afin que le jeune animal ne souffre pas du froid et n'éprouve aucune fatigue, jusqu'à ce que l'on soit rentré à la bergerie.

Les bêtes ovines, pendant toutes les phases de leur vie, reçoivent les soins du berger; c'est encore lui qui, après leur mort, les dépouille de leur peau, et ordinairement c'est lui qui sacrifie et dépèce les bêtes destinées à la consommation de la maison. On voit que cette fonction exige une habileté pratique et des connaissances assez étendues; aussi Tessier avait-il fait instituer, par le gouvernement, dans toutes les bergeries nationales, des écoles de bergers où se formèrent, sous son inspection, un grand nombre d'élèves fort habiles.

Nous dirons avec détail, aux articles Bergerie, Bêtes ovines, Parc, etc., comment le berger doit conduire son troupeau, comment il doit le nourrir, diriger sa reproduction, etc., etc.

Quelques traités spéciaux ont été publiés à différentes époques sur les bergers : on peut consulter avec intérêt l'ouvrage de Jehan de Brie, publié en 1542, sous le titre de *Vrai régime du gouvernement des bergers et des bergères;* mais nous recommandons, avant tout, l'*Instruction pour les bergers*, de Daubenton, l'article *Berger*, de Rozier, dans son *Cours complet d'agriculture*, et l'article inséré par Tessier dans le *Dictionnaire d'agriculture*. Elisée Lefèvre.

BERGERAC, ville de France, à 36 kilomètres S. S. O. de Périgueux, département de la Dordogne, chef-lieu d'arrondissement, siége d'une cour d'assises et de tribunaux de première instance et de commerce, d'une conservation d'hypothèques, d'une direction des contributions indirectes.

Cette ville, bâtie dans une belle plaine sur la Dordogne, possède des fabriques de papiers, de serges, de cadis, d'étamines, d'outils en fer..... ; elle fait un grand commerce, principalement en vins, eaux-de-vie, grains, papiers, fers, qu'elle expédie pour Bordeaux, Livourne. Elle a produit le fameux Cyrano (de Bergerac), auteur d'un poëme de la Lune... Population, 8,800 habitants. L'arrondissement de Bergerac renferme 187 communes, formant 13 cantons, et dont la population est de 110,000 habitants.

BERGERAC (Savinien Cyrano de), né, vers 1620, au château de Bergerac en Périgord. Dès son enfance, il se montra querelleur envers ses camarades, qu'il battait et estropiait, et n'épargna pas même la servante du curé chez lequel il étudiait. Il vint à Paris, où il entra comme cadet dans le régiment des gardes, et s'y fit un grand renom de bravoure; il ne passait pas une journée sans duel, soit pour son propre compte, soit comme témoin, et, parmi ses compagnons, il avait reçu le surnom de *démon des braves*, qu'il méritait pour ses provocations, son intrépidité et sa témérité, qui ne reposaient jamais. Il mit, un jour, en fuite une centaine d'assassins apostés pour le meurtre d'un de ses amis. Il n'y eut pas jusqu'au comédien Montfleury avec lequel il ne se querellât. Deux blessures qu'il reçut à la tête le forcèrent à se retirer du service; il cultiva les lettres, et, malgré le jugement de Boileau, on trouve, dans ses œuvres, des beautés et des idées dont Corneille, Molière, Fontenelle, Swift, Voltaire, n'ont pas dédaigné de profiter, comme l'a prouvé M. Charles Nodier. On a de lui une tragédie d'*Agrippine;* une comédie, *le Pédant joué*, la première qui a été écrite en prose; *Voyage dans la lune, Histoire comique des états et empires du soleil.* Cyrano de Bergerac mourut, en 1655, des suites d'un coup qu'il s'était donné au front.

BERGERIE. Construction rurale destinée à loger les bêtes ovines et à les abriter contre les intempéries de l'air.

Si loin que l'on remonte dans l'histoire de notre agriculture française, on trouve toujours que les cultivateurs ont considéré comme une indispensable nécessité de consacrer un bâtiment au logement des bêtes ovines, non-seulement pendant la nuit, pour les mettre à l'abri du loup, mais aussi pendant le jour lorsque le froid, la chaleur ou la pluie sévissent avec trop de violence et rendent le séjour en plein air insupportable et dangereux pour l'homme et ses animaux domestiques Cependant, ce n'est guère qu'à partir du siècle dernier que l'on a commencé à étudier sérieusement quelles dispositions on devait donner à une bergerie, dans l'intérêt bien entendu des moutons et de leur propriétaire.

L'introduction, en France, de la race mérinos, beaucoup plus précieuse que toutes nos races indigènes, devait porter l'attention des agronomes sur l'éducation de ces animaux, abandonnée, depuis des siècles, à des mains ignorantes, et l'on s'aperçut bien vite que, pour tirer d'eux un produit convenable, il

fallait disposer leur logement d'après certaines règles hygiéniques que l'on avait par trop méconnues jusqu'alors.

La chaleur est certainement beaucoup plus redoutable que le froid pour les moutons; cependant, par une singulière erreur, on s'attachait surtout à les défendre contre le froid pendant leur séjour à la bergerie, sans s'inquiéter des résultats funestes qui pouvaient être la conséquence des précautions vicieuses dont on les entourait; les troupeaux étaient entassés dans des bergeries étroites dont on fermait hermétiquement toutes les ouvertures, et que l'on ne curait qu'une fois l'année, afin d'en augmenter la chaleur. Aujourd'hui encore, on rencontre des fermiers qui conservent scrupuleusement ce système de stabulation vicieuse; leurs bergeries sont de véritables serres chaudes, et, qui plus est, des serres malsaines, car l'air ne s'y renouvelle jamais; il se charge de principes délétères et reste presque toujours saturé d'humidité, le plus grand fléau, sans contredit, de la race ovine. Lorsque l'on entre dans ces étables, on ressent à la gorge et aux yeux le picotement brûlant des gaz ammoniacaux; on recule suffoqué par une vapeur épaisse et humide, et l'on est bientôt forcé d'aller chercher à la porte un air plus pur pour respirer.

Nous comprenons fort bien qu'en sortant de ces bergeries empoisonnées, des agronomes aient imaginé qu'il valait mieux ne donner aucun abri au mouton que de le loger dans un pareil cloaque. Aussi Daubenton n'a-t-il point hésité à soutenir que les étables fermées sont le plus mauvais logement que l'on puisse donner aux moutons. Dans son excellente Instruction pour les bergers, cet habile observateur a résumé avec simplicité les principaux arguments que l'on peut invoquer contre les bergeries hermétiquement closes. « La vapeur qui sort du corps des moutons et du fumier , dit-il, infecte l'air et met ces animaux en sueur; lorsqu'ils sortent de l'étable, l'air du dehors les saisit, arrête subitement leur sueur, et quelquefois il peut leur donner de grandes maladies; leur constitution s'affaiblit, et leur laine perd de sa force dans une atmosphère viciée. » Huzard père pensait aussi qu'il ne fallait pas chercher ailleurs la cause des rhumes, des catarrhes, des toux et de la morve dont ils sont souvent affectés.

Il n'y a rien d'exagéré dans cette opinion, qui est aujourd'hui partagée par tous les cultivateurs instruits; mais Daubenton s'est assurément trompé en niant d'une manière absolue l'utilité des bergeries même les mieux construites. « Les moutons, dit-il, sont mieux logés dans des étables ouvertes que dans les étables fermées ; mieux sous des appentis et des hangars que dans des étables ouvertes. » Et, plus loin, il conseille positivement de ne construire aucune espèce d'abri, ce qui, selon lui, est une dépense superflue, et de loger les moutons dans un parc en plein air, sans *aucun couvert*, alléguant que ces animaux sont suffisamment défendus des injures de l'air par la toison grasse dont la nature les a revêtus. C'est là une erreur contre laquelle nous devons nous élever, d'autant plus qu'elle provient d'un homme haut placé dans la science, et qui a rendu, du reste, de grands services à l'art d'élever les bêtes ovines.

Les moutons sont bien vêtus, cela est vrai; mais c'est l'homme et non pas la nature qui les a couverts de cette épaisse toison; au moins, tout nous porte à le croire ; et, fût-il prouvé qu'ils tiennent leur vêtement de la nature, loin d'en tirer la même conclusion que l'illustre collaborateur de Buffon, nous trouverions dans ce fait même un argument de quelque force pour démontrer le besoin d'un abri pour les moutons. Nous accordons, d'ailleurs, une médiocre importance à ces interprétations, toujours fort douteuses, du vœu de la nature ; c'est dans l'observation des mœurs et de l'instinct d'un animal que nous devons étudier ses besoins. Or l'observation la moins attentive peut constater que les moutons craignent les grandes pluies et les grands vents. Lorsque les besoins de l'agriculture forcent de faire parquer un troupeau durant les derniers jours de l'automne, on voit les bêtes s'entasser les unes contre les autres pour se réchauffer; et celles qui restent isolées grelottent d'une manière très-visible, surtout après la pluie. Au moment de l'agnelage, le besoin d'une chaleur modérée se manifeste aussi d'une manière très-évidente chez les brebis et leurs petits, auxquels le froid peut être mortel, soit directement, en les gelant, soit indirectement, en supprimant la sécrétion du lait. Nous croyons donc, avec les cultivateurs les plus expérimentés, que, sous notre climat, on ferait une mauvaise économie en ne destinant aucune construction au logement des bêtes ovines

Ceci une fois admis, on doit exiger dans une bergerie les conditions suivantes :

1° Que la bergerie soit salubre et tempérée ;

2° Que la distribution intérieure soit appropriée à la destination du troupeau et commode pour le service ;

3° Qu'elle soit fournie d'un mobilier convenable.

I. Les moutons, comme on sait, ne peuvent résister à l'influence prolongée de l'humidité, qui est probablement la cause principale de la redoutable maladie connue sous le nom de pourriture ou cachexie aqueuse; on doit donc établir les bergeries sur un terrain sec et à l'abri des infiltrations extérieures. Si le local destiné à la construction n'est point naturellement dans ces conditions, il faut élever le sol en le couvrant de sable, de gravier ou même de pierres. Selon nous, le sable, lorsque l'on peut choisir, doit obtenir la préférence, parce qu'au bout d'un certain temps l'infiltration des urines le convertit en engrais précieux, et que jamais l'agriculture ne possède assez d'engrais; de sorte que, si l'on était forcé d'établir un sous-sol en gravier, en pierres, ou en pavé, on ferait encore fort bien de lui superposer un lit de terre quelconque, épaisse de 3 décimètres au moins, et de la renouveler plusieurs fois par an. On a parlé, dans ces derniers temps, de revêtir ces matériaux d'une couche de bitume, ce qui serait fort beau sans doute, mais peu utile et beaucoup trop coûteux pour la plupart des cultivateurs.

Quelle que soit la nature du sol de la bergerie, on devra le niveler pour ménager un écoulement facile au superflu des urines que des rigoles couvertes conduiront au dehors dans les fosses à purin. — Des fossés extérieurs entoureront le bâtiment, qui sera ainsi garanti contre l'infiltration des eaux du dehors.

Nous examinerons plus bas quelle forme il convient de donner à la bergerie; mais il faut d'abord terminer l'examen de toutes les circonstances nécessaires à la salubrité complète du logement que nous destinons aux bêtes ovines. Que les murs soient en pierre, en bauge, en pisé; leur épaisseur devra être suffisante pour que la température du dehors ne les pénètre pas trop rapidement : ils seront percés de fenêtres sur toutes leurs faces, ou, pour le moins, sur deux faces opposées, afin de pouvoir établir des courants d'air au-dessus de la tête des moutons dans les saisons tempérées, et de pouvoir enlever à volonté, renouveler rapidement, dans toutes les saisons, l'atmosphère trop chaude qui se forme toujours dans la partie supérieure des bergeries, lorsque les moutons y restent enfermés pendant quelques heures de suite. Des agronomes ont conseillé de faire des fenêtres vitrées, afin de ne point priver le troupeau de la jouissance de la lumière, qui, selon toute probabilité, doit lui être favorable ; mais on serait entraîné ainsi dans des dépenses considérables que l'on regretterait certainement, car des châssis de fenêtres seraient bientôt hors d'état de s'ouvrir et de se fermer, en sorte que l'on n'aurait plus le moyen de régler la température : nous préférons donc de simples créneaux longs et étroits, se fermant avec une botte de paille, ce qui est économique et d'une manœuvre facile. Ce système d'ouvertures présente encore de grands avantages : il ne donne point accès, dans la bergerie, aux vagabonds, aux voleurs, aux loups, aux chiens, ni même aux volailles de la maison, et il rend beaucoup plus difficiles les soustractions frauduleuses des jeunes agneaux dont font souvent commerce les bergers infidèles.

Les fenêtres ou créneaux, très-convenables pour régler la température intérieure de la bergerie, ne suffisent point pour en rendre le séjour entièrement salubre. On sait, en effet, que, après avoir été respiré, l'air vital sort des poumons tout différent de ce qu'il était en y entrant; la décomposition qu'il a subie lui a enlevé ses propriétés vitales; il ne peut plus servir une seconde fois à la respiration. L'air expiré, devenu insalubre, augmente de pesanteur, tellement qu'il ne peut guères s'élever au-dessus d'un mètre de hauteur; d'où il résulte que les courants établis à l'aide de créneaux ne purifient que très-superficiellement l'atmosphère dans laquelle vivent les moutons. Il est donc nécessaire, pour entretenir la pureté de l'air au niveau du sol et jusqu'à un mètre au-dessus, de pratiquer des ouvertures rez terre par lesquelles l'air extérieur pénètre facilement et par où s'écouleront d'une manière certaine les gaz méphitiques.

Nous terminerons ce paragraphe par quelques considérations sur l'espace que l'on doit accorder à chaque bête dans la bergerie. Il y aurait perte d'argent à construire une bergerie trop grande, mais il y aurait

perte sur le produit du troupeau si on le tenait trop à l'étroit. L'espace doit être plus ou moins grand, selon la nature des animaux que l'on veut entretenir, selon leur taille, selon leur sexe : il faut plus de place à un bélier armé de cornes qu'à un mouton sans cornes ; il en faut plus à une brebis avec son agneau qu'il n'en faut au bélier. Non-seulement les bêtes doivent pouvoir se placer toutes ensemble au râtelier pour y manger commodément, mais il doit, en outre, exister un espace libre entre les rangs, afin que les animaux se meuvent et se couchent à l'aise. En résumé, une fois la largeur de chacune des bêtes et deux fois sa longueur sont le moindre espace que l'on puisse accorder.

Tessier avait posé en principe qu'une brebis et son agneau avaient besoin d'une superficie de 2m,75, un bélier de 2m,30, un mouton de 2m, un agneau de 0m,75.

II. Dans presque toutes les contrées de la France, les bergeries ne doivent pas être considérées comme un simple lieu de refuge, mais plutôt comme le séjour habituel du troupeau pendant une grande partie de l'année. C'est là que les bêtes reçoivent la meilleure partie de leur nourriture, lorsque les champs sont dépouillés de verdure; c'est là que l'on appareille les mâles et les femelles pour l'accouplement; c'est là que l'on surveille l'agnèlement, qu'on élève et qu'on châtre les agneaux; c'est là enfin que l'on traite les animaux malades. La distribution de la bergerie est donc d'une certaine importance, et peut en rendre le service plus ou moins facile.

La meilleure forme que l'on puisse donner au bâtiment est celle d'un carré long, assez large pour qu'il soit possible d'établir des râteliers simples autour des quatre murs et un râtelier double au centre de la bergerie, en laissant une place suffisante au berger pour se promener entre les rangs de moutons lorsqu'ils mangent.

Dans une bergerie de cette forme, il est extrêmement facile de former des subdivisions, au moyen de claies mises en travers, soit pour les béliers, soit pour des couples de béliers et de brebis, soit encore pour des bêtes faibles ou malades qui exigent un régime spécial.

Le bâtiment devra être percé de deux portes cochères en face l'une de l'autre, au milieu des deux murs de côté, ou, ce qui serait encore mieux, dans les deux pignons, en sorte qu'une voiture attelée puisse le traverser dans toute sa longueur, ce qui facilite beaucoup l'enlèvement du fumier, le rend plus prompt et moins coûteux. S'il éclate un incendie dans les bâtiments voisins de la bergerie, les deux portes seront d'un grand secours, car on pourra toujours faire sortir les moutons par une des issues sans que le feu les épouvante. Chaque grande porte doit être garnie d'une petite porte coupée, dont la partie supérieure reste ouverte pendant le jour pour donner de l'air et de la lumière, et voir ce qui se passe dans l'intérieur sans y entrer. Nous aimerions aussi que l'une des deux portes, au moins, fût précédée d'un grand porche où le berger opérerait les bêtes malades, châtrerait les agneaux et tuerait les moutons destinés à la consommation de la maison.

Pour peu qu'un fermier attache d'importance à son troupeau, il reconnaîtra que de simples divisions avec des claies ne forment point une séparation assez complète dans beaucoup de cas. Il sera forcé d'établir sous le même toit des bergeries différentes séparées par des murs de refend, avec des entrées spéciales, à moins, toutefois, qu'il n'aime mieux construire plusieurs corps de logis tout à fait séparés, ce qui serait cependant moins convenable. Les mères et leurs agneaux ont besoin, dans l'hiver, d'une température assez élevée, surtout la race mérine; car Tessier a constaté que des agneaux étaient morts gelés dans leur bergerie pendant l'hiver de 1819-1820. Une chaleur douce est aussi nécessaire aux moutons que l'on engraisse de pouture, tandis que les béliers et les moutons se trouvent mieux dans une bergerie moins chaude. Au moment du sevrage, lorsque l'on commence à séparer les agneaux de leur mère, il convient de les éloigner le plus possible, afin qu'ils ne se voient point et ne reconnaissent pas leurs bêlements; car ces deux circonstances contribuent à rendre la séparation plus douloureuse et à troubler le repos des uns et des autres, aussi ne peut-on se dispenser de les séparer par des murs. La tranquillité, le repos moral, que l'on nous permette cette expression, est indispensable pour la prospérité des animaux domestiques; c'est là encore une raison puissante qui déterminera à séparer totalement les bêtes à l'engrais des autres bêtes du troupeau, car leurs repas et leurs sorties n'étant pas soumis aux mêmes

règles, ayant lieu à des heures différentes, les communications que l'on laisserait subsister entre eux seraient toujours une cause de trouble pour les uns ou les autres.

III. L'ameublement d'une bergerie est fort simple : il se compose principalement de râteliers et d'auges. Quoiqu'il existe encore quelques pays où l'on n'emploie ni auges ni râteliers, nous croyons inutile de démontrer l'utilité de ce mobilier que l'on peut établir à si peu de frais, et qui procure de notables économies de fourrage. Les râteliers sont simples ou doubles.

Les *râteliers simples* sont des échelles à fuseaux plus ou moins rapprochés que l'on suspend horizontalement le long des murs; la partie inférieure appuyée sur des crochets scellés à 30 centimètres au-dessus du sol, et la partie supérieure retenue par des cordes, de façon à ce que le râtelier touche le mur par en bas et en soit éloigné par en haut sous un angle d'environ 20 degrés; telles sont la forme et la position des râteliers simples les plus communs et les plus économiques. Leurs montants sont fermés avec des perches brutes, en sapin, en saule, en tilleul ou en châtaignier non écorcé; les fuseaux sont faits avec du bois fendu, arrondi à la plane; ils doivent être écartés de 35 à 40 centimètres dans les râteliers destinés aux béliers, et de 25 à 30 centimètres seulement pour les moutons et les brebis; ils doivent l'être encore moins pour les agneaux.

Les *râteliers doubles*, dans le même système d'économie, se font avec trois perches, une inférieure réunie à deux supérieures par des fuseaux divergents, de façon que le tout figure un V dont l'écartement est d'environ 25 degrés. Ces râteliers se suspendent au milieu de la bergerie par des cordes attachées aux poutres, ou se placent sur des pieds grossiers qui ne sont autre chose que des brins de bois ronds cloués deux à deux en forme d'X, reposant en bas sur le sol et portant le râtelier dans leur ouverture supérieure.

Les *auges* servent à distribuer des provendes, c'est-à-dire des rations de grain, de son, de racines coupées, crues ou cuites, quelquefois aussi des breuvages nourrissants, tels que des eaux blanchies avec de la farine, ou des tourteaux d'huile délayés. Leur usage est moins fréquent que celui des râteliers; mais il est indispensable dans beaucoup de circonstances, même avec les troupeaux les plus communs. On les construit très-économiquement avec des planches de sapin ou de peuplier grisard (blanc de Hollande), soigneusement rabotées et clouées deux à deux en forme de V. Les angles supérieurs doivent être arrondis, et les extrémités fermées par de petites planches; ces auges peuvent avoir 20 centimètres de profondeur; elles sont supportées sur le sol par des pieds grossiers dont la forme importe peu, et qui doivent avoir tout au plus 10 centimètres de hauteur, afin que les agneaux, en jouant, ne puissent se glisser sous l'auge et la renverser. Des auges ainsi construites ne sont point destinées à rester à demeure dans la bergerie; le berger les place au moment de donner la provende, et les enlève aussitôt après le repas.

Les propriétaires de troupeaux importants, surtout de mérinos, et de moutons à laine lisse longue, ont trouvé utile de meubler leurs bergeries de râteliers et d'auges construits avec plus de soin; on a voulu que chaque râtelier fût muni d'une auge faisant corps avec lui, afin qu'aucune parcelle de fourrage ne tombât directement à travers les fuseaux sur la litière : on s'est attaché aussi à construire la partie antérieure du râtelier de façon à ce que le fourrage ne tombât point sur la tête et le cou de l'animal qui mange; cette condition est, en effet, d'une haute importance, surtout si l'on donne aux moutons du trèfle, de la luzerne ou autre fourrage sec de la famille des légumineuses, parce que les folioles de ces plantes s'introduisent facilement entre les mèches de la toison et la salissent au point que le nettoyage en devient presque impossible après la tonte. On a remarqué aussi que les jeunes agneaux essayaient toujours de manger le foin tombé sur le corps des adultes, et que souvent ils avalaient du même coup quelques brins de laine; cette laine s'arrête dans la caillette (le quatrième estomac), où elle forme à la longue des espèces de boulettes, *gobes* en terme technique, qui bouchent les issues de ce viscère et amènent, par conséquent, la mort du jeune animal. Des râteliers droits, ou fort peu inclinés, peuvent prévenir les inconvénients que nous venons d'indiquer; et, quoique leur construction soit plus coûteuse, nous n'hésitons pas à les recommander, surtout pour les bergeries d'élèves de race fine.

Nous recommanderons aussi un meuble

qui n'est mentionné dans aucun ouvrage d'agriculture, quoique son usage soit aujourd'hui assez répandu autour de Paris : c'est une espèce de *cage* à claire-voie, de la largeur du corps d'une brebis et un peu plus longue, dans laquelle le berger place les mères qui refusent d'allaiter, avec leur agneau derrière elles ; ainsi emprisonnées, les brebis ne peuvent fuir, ni se dérober à leur petit qui les tette malgré elles. Beaucoup d'antenoises, et même des brebis plus âgées, refusent leur mamelle à l'agneau, pendant les premiers jours après le part ; il faut alors que le berger fasse teter le petit en prenant la tête de la mère entre ses jambes et en lui levant une cuisse : cette manœuvre demande beaucoup de temps ; le berger ne peut la pratiquer sans un aide ; souvent il s'en dispense par paresse et l'agneau meurt de faim : il y a donc un grand intérêt pour les cultivateurs à rendre la besogne du berger plus courte et plus douce en meublant leur bergerie de cages, dont l'établissement sera peu coûteux, si l'on veut les faire comme les râteliers communs, avec des perches et des fuseaux de bois commun.

Disons aussi un mot du *lit du berger*. Il est prudent, lorsque l'on fait des élèves, de faire coucher le berger dans la bergerie des mères ; son lit doit être suspendu dans l'un des angles du bâtiment ; il se compose d'un cadre garni de planches et formant une espèce de boîte, que l'on remplit de paille avec un matelas par-dessus, une petite échelle accrochée au milieu du lit sert au berger pour y monter et en descendre ; quelquefois on place en saillie, sur le devant, une planche solide, large de 0m,20 environ, sur laquelle peut se tenir debout la servante qui fait le lit.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de citer un paragraphe de Rozier, qui rentre dans notre sujet. « Si le sel marin, dit-il, ce présent précieux que nous a fait la nature, pour prévenir la dépravation de nos humeurs, ne coûtait pas si exorbitamment cher, je placerais au rang des meubles de la bergerie une certaine quantité de petits sacs qu'on remplirait de sel de temps à autre, et surtout dans les saisons pluvieuses ; les moutons lécheraient ces sacs, et la mortalité serait moins considérable. » Buffon désirait aussi que l'on plaçât à la porte des bergeries une ou deux grosses pierres de sel dans le même but.

Nous devons maintenant montrer à nos lecteurs qu'une bergerie construite d'après les principes que nous avons posés ne les entraînera pas dans des dépenses plus considérables qu'une bergerie insalubre ; nous donnerons pour exemple la bergerie de M. de Morel-Vindé, dont les travaux agricoles sont bien connus.

M. de Morel-Vindé a fait de longues recherches avant de construire sa bergerie, qu'il voulait présenter comme un modèle de la meilleure bergerie, faite au plus bas prix possible. — Cinq conditions principales lui semblaient nécessaires à la prospérité d'un troupeau de bêtes ovines ; ces conditions étaient les suivantes :

1° Que chaque brebis portière devait, pour être à son aise, occuper avec son agneau une superficie de 1m,16 de côté ;

2° Que chaque bête adulte devait occuper seule, et sans agneau, un carré de 0m,63 de côté ;

3° Que le développement des râteliers devait donner à chaque adulte femelle 0m,33 de place au râtelier et 0m,41 à chaque adulte mâle ;

4° Que les râteliers devaient être mobiles ;

5° Que jamais, dans aucun cas, une bergerie ne devait être couverte d'un grenier ; mais tout au plus de quelques sinots mobiles, de place en place seulement, pour la commodité de l'approvisionnement journalier.

C'est d'après ces bases qu'il fit construire, dans son domaine de la Celle-Saint-Cloud, une bergerie que l'on a, jusqu'ici, considérée comme le meilleur modèle d'une excellente bergerie, faite au plus bas prix possible.

Cette construction a 9m,75 de large, et est divisée par fermes, distantes de 3m,25 les unes des autres ; l'espace entre chaque ferme comprend donc une superficie de 221m,81, sur laquelle on peut placer, à l'aise, trente portières, ou cinquante bêtes non portières.

Toutes les fermes ou travées sont construites en bois commun, et elles sont combinées de façon qu'il n'y a nulle part un morceau de plus de 3m,25 de long sur 0m,16 d'équarrissage ; le bois, dans ces dimensions, ne coûte pas plus cher que du bois à brûler.

Toute la charpente est portée sur poteaux fondés sur des dés de pierre à l'intérieur, et dans le pourtour sur un parpaing en maçonnerie, de 0m,25 en terre et 0m,16 hors de terre, soit en tout 0m,41 d'élévation. — Les parties closes des costières et pignons

ne sont fermées qu'avec des bâtons fixés par des rappointis, lattés à très-claire voie et baugés en torchis recouvert de plâtre ou de mortier de chaux.—Deux œils-de-bœuf sont ménagés dans le haut des pignons, ainsi que des jours dans tout le pourtour, au niveau du sol; ces derniers peuvent se fermer à volonté par des volets à coulisse en bois blanc. —Le toit, couvert en tuiles, est surbaissé de 1m,62, c'est-à-dire d'un tiers du carré.

La bergerie de M. de Morel-Vindé se compose de huit fermes; elle a un développement de râteliers de 120m,25, et peut contenir deux cent dix brebis et leurs agneaux, ou trois cent cinquante bêtes adultes.

Voici le devis qu'il en a donné lui-même dans son excellent traité des constructions rurales :

12m,43 cubes de terre à four, fouilles et déblais de fondations jetés sur une berge, roulés à un relais, à 1 fr. le mèt.	12 fr.	43 c.
7m,44 cubes de murs, en fondation et élévation, à 17 fr. le mètre.	126	48
1m,60 cubes de pierres de taille, compris la taille des lits et joints et pose, à 100 fr. le mètre.	160	»
19m,94 superficiels de parements rustiques, à 3 fr. 50 le mètre.	69	79
120m,99 superficiels de pans de bois, hourdés et crépis des deux côtés, à 3 fr. le mètre.	362	97
23m,28 cubes de bois, pour pans de bois et combles, à 85 fr. le stère.	1,978	80
329m,00 superficiels de couverture en tuiles, à 4 fr. 50 le mètre.	1,480	50
Portes, volets, coulisses. .	323	15
Ferrements.	95	50
103m,46 superficiels de peinture à l'huile, à deux couches, à 1 fr. le mètre.	103	46
Total.	4,713 fr.	08 c.

Ce devis est basé sur le prix des environs de Paris; dans la plupart des départements, il serait inférieur de moitié.

Quoique nous soyons convaincus de la nécessité d'avoir des bergeries fermées sur la majeure partie du territoire français, nous avouerons cependant que cela n'est pas indispensable partout; et, dans bien des circonstances, nous conseillerons aux cultivateurs de se contenter du modèle de bergerie ouverte donné par Daubenton.

Les Anglais n'ont pas de bergeries; ils logent, toute l'année, leurs moutons en plein air, dans des parcs ou dans des cours. Cette méthode ne peut être suivie, chez nous, que fort exceptionnellement; en tous cas, il faudrait des cours entourées de hauts murs pour se garantir du loup, et bien nivelées pour l'écoulement complet et rapide des eaux pluviales. Là, bien plus encore que dans les bergeries, la litière doit être abondante et très-souvent renouvelée. Des râteliers y sont indispensables pour éviter le gaspillage de la nourriture; et de petits appentis y seront disposés, lors du part, pour recevoir pendant quelques jours les brebis qui agnèlent.

Nous avons accordé à cet article une certaine étendue, et nous sommes bien loin, cependant, d'avoir traité toutes les questions importantes qui peuvent surgir dans la construction d'une bergerie. Nous avons eu principalement en vue de laisser nos lecteurs convaincus qu'une bergerie doit être, pour les moutons, un séjour commode où ils trouvent l'air pur, sec et doux, nécessaire à leurs tempéraments délicats. Pour les détails, on les trouvera épars dans la *Maison rustique du* XIXe *siècle*, dans le traité de Martin sur l'éducation des bêtes à laine, dans les écrits de Rozier, Tessier, Huzard, Daubenton.

C. Beauvais et E. Lefèvre.

BERGERONNETTE (*v.* Hocheqeue).

BERGHEM (Nicolas Klaas, *dit*) naquit, à Harlem, en 1624. Dans son enfance, Van Haerlem, son père et son premier maître, semblait prendre à tâche de le maltraiter. On rapporte qu'un jour qu'il le poursuivait pour le battre, Nicolas se réfugia dans l'atelier de Van Goyen, qui, pour le soustraire à la colère de son père, lui cria : *Berghem*, cache-toi, et que telle fut l'origine de ce surnom, qu'il conserva en reconnaissance du premier mot d'amitié de Van Goyen, dont il devint bientôt l'élève. Il prit aussi, plus tard, des leçons de J. B. Weenix. Berghem avait beaucoup étudié la nature; longtemps retiré au château de *Benthem*, il jouissait à toute heure de l'aspect de la campagne, trouvait, à son gré, des modèles parmi les troupeaux du voisinage, et n'avait qu'à contempler les groupes et les jeux des villageois pour obtenir le sujet des scènes les plus intéressantes; aussi réussit-il à peindre également

bien le paysage, les animaux et les figures, et si quelques peintres ont traité ces différents genres isolément avec plus de perfection, aucun n'a su les réunir avec plus de goût et de variété. Il excella aussi dans l'eau-forte, et ses estampes sont au nombre des plus recherchées. Ce grand peintre mourut, à Harlem, en 1683, à l'âge de cinquante-neuf ans. E. B. — N.

BERGIER (Nicolas-Silvestre), le plus illustre défenseur du christianisme au XVIIIe siècle, naquit, en 1718, à Darney (Vosges). D'abord curé d'un village en Franche-Comté, il fut ensuite appelé à professer la théologie au collége de Besançon, dont il fut nommé principal quelque temps après. Modeste et ami de l'étude, il refusa constamment les bénéfices qui lui furent offerts, et, quand ses travaux le fixèrent à Paris, il se contenta d'un simple canonicat à Notre-Dame, et d'une pension de 2,000 livres, que lui fit le clergé de France; cependant, sur la fin de sa vie, il consentit à accepter la place de confesseur de Mesdames, tantes du roi; mais ce fut malgré lui, et pour obéir aux sollicitations de ses supérieurs. Sa vie ne fut occupée que d'une seule passion, celle de faire triompher la cause du christianisme attaqué par le scepticisme des philosophes de son époque.

Il débuta dans la carrière des lettres par quelques discours de peu d'importance, qui furent cependant couronnés par l'Académie de Besançon, et deux ouvrages purement scientifiques (*Éléments primitifs des langues découverts par la comparaison des racines de l'hébreu, du grec, du latin et du français; Origine des dieux du paganisme et le sens des fables découverts par une explication suivie des poésies d'Hésiode*, 1767, 2 vol. in-12), qui lui valurent une place d'associé à l'Académie des inscriptions, et sont encore estimés, surtout le dernier. Mais la lecture de l'*Émile*, qui venait de paraître, lui révéla sa vocation. Tout le monde parlait de cet ouvrage, et personne n'osait entrer en lutte avec l'auteur. Bergier n'écouta que son zèle, et fit paraître, en 1765, le *Déisme réfuté par lui-même*, 2 vol. in-12, ouvrage dans lequel il ne se contentait pas de mettre, comme le titre semblerait l'annoncer, Rousseau en contradiction avec lui-même, ce qui n'eût rien prouvé contre ses doctrines, mais où, s'attaquant directement à la profession de foi du vicaire savoyard, il faisait justice de cette religiosité vague qui relègue Dieu si loin de nous, démontrait d'une manière victorieuse la nécessité d'une révélation, et combattait ce dogme de la tolérance, prêché alors par toute la secte philosophique, dogme funeste, qui n'est que la négation de toute religion. L'ouvrage eut un très-grand succès, et fut réimprimé en 1766 et 1768. Bergier combattit ensuite l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, de Burigny, faussement attribué à Fréret et à l'abbé Morellet, et il opposa aux doutes répandus dans cet ouvrage la *Certitude des preuves du christianisme*, 1768, in-12. Ce volume, plein de sagesse et de modération, mais aussi d'énergie, eut deux éditions dans la même année, et fut traduit en espagnol et en italien. Le parti philosophique le trouva si décisif, que deux de ses membres se chargèrent de le combattre: Voltaire, dans les *Conseils raisonnables à un théologien*, écrit où, suivant son habitude, il plaisante beaucoup plus qu'il ne raisonne, et affirme beaucoup plus qu'il ne prouve; et Anacharsis Cloots, le fameux chef de la *députation du genre humain* à la convention, dans la *Certitude des preuves du mahométisme*, qu'il publia sous le pseudonyme d'Ali-Gier-Ber. A Boulanger, ou au moins à l'auteur du *Christianisme dévoilé*, l'infatigable athlète opposa l'*Apologie de la religion chrétienne*, 1769, 2 vol. in-12. Voltaire et d'Holbach eurent aussi leur tour; au premier, il répondit par une *Réfutation des principaux articles du Dictionnaire philosophique*, et, au second, par l'*Examen du matérialisme*, 1771, 2 vol. in-12. Bergier n'avait encore rien écrit de plus fort, de plus éloquent et de plus logique que cet ouvrage, où non-seulement il pulvérise l'avilissant système proclamé dans l'ouvrage du baron, mais où il établit de nouveau la vérité de la religion du Christ. Après s'être ainsi attaqué successivement à toutes les catégories des incrédules, il entreprit de les combattre en masse dans son *Traité dogmatique et historique de la vraie religion* (1780), 12 vol. in-12, dans lequel il refondit ses précédents écrits, et présenta avec une nouvelle force les preuves qu'il avait développées, en leur donnant l'ordre et l'enchaînement qui leur manquaient. Physique, géographie, histoire, politique, morale, philosophie, tout est mis à contribution dans ce grand ouvrage, où l'on pourrait désirer peut-être un peu plus de concision, mais non plus d'ordre, de netteté et de logique. C'est, avec

le *Dictionnaire de théologie*, le plus beau titre de Bergier à la gloire.

Le *Dictionnaire de théologie* fut d'abord composé pour l'*Encyclopédie méthodique*, et il forme trois volumes in-4 de cette collection. L'érudition que l'auteur y a déployée est immense, et l'on ne saurait mettre plus d'ordre et de clarté dans un ouvrage didactique. On regrette seulement la destination que l'auteur lui a donnée. Bergier n'ignorait pas que l'*Encyclopédie* était écrite sous la direction de ceux-là mêmes qu'il avait combattus; il crut sans doute, en y concourant pour sa part, placer l'antidote à côté du poison; ce fut précisément le contraire qui arriva, car l'ouvrage ne fut pas lu des incrédules, et, grâce à lui, l'*Encyclopédie* pénétra dans des bibliothèques où elle n'eût jamais été admise. Le *Dictionnaire de théologie* fut imprimé à Paris en 1789, à Liége en 8 vol. in-8, et il a été édité de nouveau, en 1830, par les soins de M. Gousset, vicaire général de Besançon, avec une notice biographique et des notes.

Bergier travailla jusqu'au dernier moment de sa vie, et il fit encore paraître, en 1787, un *Discours sur le mariage des protestants*, et, en 1790, des *Observations sur le divorce;* cette dernière publication ne précéda sa mort que de quelques mois. — Barbier lui attribue, en outre, les *Principes de métaphysique*, qui font partie du *Cours d'études à l'usage de l'école militaire*.

On s'est demandé plusieurs fois comment avec un talent de dialectique si éminent, consacré à la défense d'une cause si évidemment juste, Bergier n'a pas eu plus d'influence et de célébrité. Les uns ont nié sa conviction profonde et, par conséquent, la valeur de son œuvre; ceux-là se sont trompés évidemment; personne ne fut jamais plus convaincu que Bergier, et le ton de ses écrits, comme l'histoire de sa vie, le prouve suffisamment; d'autres en ont cherché la cause dans la corruption de son siècle, sans songer que les peuples corrompus sont ceux qui applaudissent le plus les prêcheurs d'une morale sévère, et que là est le secret d'une partie des succès de J. J. Rousseau. On en eût peut-être trouvé l'explication plus simple et plus vraie dans ce goût de l'homme pour la satire et la nouveauté, qui fait que l'écrivain satirique est toujours lu, tandis que le panégyriste est à peine étudié par quelques-uns, lors même qu'il s'appelle Virgile ou Bossuet. Il faut espérer que l'avenir dédommagera le grand adversaire des philosophes du XVIIIe siècle des injustices du passé. Cependant, on doit en convenir, Bergier a plus été l'homme de son époque que celui des siècles à venir; les incrédules d'aujourd'hui sourient des objections de leurs prédécesseurs, et les écrits de Bergier ne leur suffisent plus. Bergier a d'ailleurs contre lui un défaut qui empêchera ses œuvres d'être durables, c'est son style rarement éloquent, et très-souvent prolixe et diffus; mais son nom sera toujours placé au premier rang parmi les plus grands apologistes du christianisme.

A. Fleury de Gleville.

BERGMAN (Torbern), professeur de chimie, à Upsal, fut un des savants les plus illustres de son temps. Il naquit à Catherineberg, en Westrogothie, en 1735; il commença ses études à Skara et les termina à Upsal, où il se fit remarquer de Linné, qui, à cette époque, attirait sur lui les regards de l'Europe savante. Il devint professeur de chimie et découvrit que la substance appelée alors *air fixe*, et maintenant *acide carbonique*, est, en effet, un gaz particulier : la science lui doit aussi la découverte du *gaz hépatique*. Une foule de recherches et d'autres découvertes ont placé Bergman au premier rang parmi les chimistes. Ceux qui cultivaient cette science trouvaient en lui un père. Le célèbre *Scheele* lui dut sa fortune. Bergman et Linné, célèbres contemporains, étaient deux étoiles qui attiraient les étrangers à Upsal. Bergman resta fidèle à sa patrie, lorsque Frédéric le Grand l'appela à Berlin (1771). Épuisé par le travail, il mourut, en 1784, aux eaux de Medewi, où il fut enterré. L'université rendit les plus grands honneurs à sa mémoire, et Vicq-d'Azir a fait son éloge à l'Académie de médecine de Paris. Son ouvrage le plus important est la *Description physique de la terre*, 4 vol. J. F. de Lundblad.

BERG-OP-ZOOM, ville hollandaise, royaume des Pays-Bas, à 24 kilomètres nord d'Anvers et à 32 sud-ouest de Breda. Longitude orientale, 0° 57' 8"; latitude, 51° 29' 44". Cette ville, quoique petite et qui ne compte qu'environ 6,000 habitants, est une place très-forte, tant par les ouvrages qui en forment l'enceinte que par les marais qui couvrent ses abords; située en partie sur une montagne, elle est baignée, du côté opposé, par la rivière de Zoom, d'où lui vient son nom, comme qui dirait *mont Zoom* (*berg* signifie mont).

Cette place fut inutilement assiégée, en 1581, par le prince de Parme; les Français, sous les ordres de Lowendal, la prirent d'assaut, le 16 septembre 1747; ils la rendirent à la paix, et la reprirent en 1795. Les Anglais firent de vains efforts, en 1814, pour s'en rendre maîtres.

BERIL, sorte d'*aigue-marine* orientale, d'un beau bleu sans mélange de vert (*voy.* ÉMERAUDE). Certaines variétés de quartz et de topazes ont aussi reçu le nom de BERILS.

BERIL FEUILLETÉ (*voy.* DISTHÈNE).

BERING (VITUS), né à Wiborg en 1617, mort à Copenhague en 1675. Ce fut dans plusieurs écoles de sa patrie qu'il acquit les premières connaissances dans les sciences naturelles et dans l'histoire, qu'il cultiva simultanément avec la poésie; il fit des voyages à l'étranger pour y compléter ses études. Ses premiers poëmes, adressés au roi Frédéric III, à l'occasion de son avénement, ouvrirent au savant la carrière des honneurs, et il fut nommé à la chaire de poésie de l'université de Copenhague. Deux ans plus tard, il occupa celle d'histoire de Soroe; mais, ses occupations lui enlevant un temps qu'il voulait consacrer aux études historiques, il se retira dans la terre seigneuriale de Skabersioe, en Scanie, province qui appartenait alors au Danemark. Lorsque cette contrée passa à la Suède, par le traité de paix de Rocveild, il quitta sa solitude et revint dans la capitale, où il occupa un siége de juge au tribunal suprême. Ses poésies latines sont très-estimées. *Obsidio hafniensis*, in-4°, Hafniæ, 1676, est son principal ouvrage historique. J. F. DE LUNDBLAD.

BERIS, *beris* (*entom.*), genre d'insectes diptères, famille des notacanthes, ayant pour caractères : antennes presque cylindriques, de trois articles, dont le dernier divisé transversalement en huit anneaux, sans sore ni stylet; palpes très-petits ou tout au plus de la longueur de la trompe; écusson épineux. — Les *beris* se distinguent des *stratiomes*, avec lesquels Fabricius les réunit, par le nombre plus considérable des anneaux ou des articulations de la dernière pièce de leurs antennes, qui n'a pas, d'ailleurs, la forme d'un fuseau, mais celle d'un cylindre grêle et allongé se terminant en pointe. Dans ces insectes, les yeux des mâles sont plus grands que ceux des femelles et occupent presque toute la surface de la tête. Les trois petits yeux lisses sont situés, dans les deux sexes, sur une petite élévation, au milieu du bord supérieur et postérieur de la tête. Ces diptères sont petits et paraissent au printemps. Les uns habitent les bois et déposent probablement leurs œufs dans la carie humide des arbres, les autres habitent les marais et leurs larves, selon toute apparence, sont aquatiques. On en trouve deux espèces aux environs de Paris : l'une est le *beris à tarses noirs* (beris nigritarsi), *stratiomis clavipes* de Fabricius; son corps est noir, avec l'abdomen et les pieds d'un jaune roussâtre; elle habite les lieux aquatiques. L'autre, le *beris brillant* (beris nitens), l'actina chalybea de Miegen; son corps est d'un brun vert doré, luisant, avec les pieds jaunâtres à leur base et noirs pour le reste; ses ailes sont jaunâtres : on le trouve dans la forêt de Saint-Germain. Ces deux espèces ont six épines à l'écusson.

DUPONCHEL père.

BERKELEY (GEORGES), ou Berkley, ou encore Barklay, évêque de l'Église anglicane, est né en Irlande, dans le comté de Kilkenny, en 1684. Il fit ses études au collége de la Trinité, de Dublin, et montra de bonne heure une grande aptitude pour les sciences mathématiques. Vers 1713, il vint à Londres, où il se lia d'amitié avec Pope, Addison, Swift, Steele et quelques autres littérateurs et savants renommés. Son caractère, ses manières polies, le charme de sa conversation, son esprit élevé et ses profondes connaissances le firent rechercher des personnages les plus remarquables. Il fut secrétaire et chapelain du comte de Petersborough, ambassadeur auprès du roi de Sicile. En 1714, la mort de la reine Anne renversa les espérances qu'il avait fondées sur cette position; mais la fortune ne l'abandonna pas. Passionné pour l'étude, Berkeley accepta avec empressement l'offre qui lui fut faite d'accompagner dans ses voyages un jeune seigneur anglais. Pendant quatre années, il parcourut la France, l'Italie, la plus grande partie de l'Europe. Il vit et conversa avec le célèbre Malebranche. Arrivé en Italie en 1717, il explora la Pouille, la Calabre et la Sicile, en homme pénétré d'admiration pour les œuvres de la nature, et pour celles des générations qui ont laissé dans ces contrées de longs souvenirs. Les fruits de ses courses, de ses recherches, auxquels il attachait un grand prix, furent engloutis par la mer dans sa traversée de la Sicile à Naples.

En revenant dans sa patrie, Berkeley voulut revoir la France. De retour à Londres, précédé par une réputation honorable, le lord Grafton, vice-roi d'Irlande, le nomma son chapelain. La même année, l'université de Dublin lui conféra les grades de bachelier et de docteur en théologie. En 1722, Berkeley recueillit une succession inattendue de près de 100,000 francs. C'était une femme célèbre, mistress Vanhomrigh, plus connue sous le nom de *Vanipa*, éprise d'amour pour Swift, morte de chagrin de n'avoir pu l'épouser, qui, à sa dernière heure, se souvint de Berkeley, et lui légua la moitié de sa fortune. En 1724, le duc de Grafton lui fit obtenir le doyenné de Derry, avec un revenu de 1,100 livres sterling. Berkeley eût pu jouir paisiblement de sa fortune, si un projet, plus vaste que sagement conçu, n'était venu le préoccuper entièrement. Il publia, en 1725, *Propositions pour convertir au christianisme les sauvages américains par la fondation d'un collége dans les îles Bermudes.* Le gouvernement approuva ce projet, et promit une subvention de 100,000 livres sterling; le roi Georges fit des vœux pour sa réalisation; plusieurs grands personnages s'y intéressèrent, et le célèbre ministre Walpole lui-même complimenta l'auteur. Berkeley engagea une partie de sa fortune, acheta des terres en Amérique, dans le Rhode-Island, attendit vainement la subvention promise par le gouvernement, et vit ses beaux plans traités de chimère par Walpole et par ceux qui les avaient le plus applaudis.

Rentré dans sa patrie, en 1732, Berkeley se voua tout entier à son état. L'incrédulité religieuse trouva en lui un adversaire toujours redoutable, toujours prêt à combattre. La reine Caroline fut tellement satisfaite de ses écrits, qu'elle le fit nommer au doyenné de Down, en Irlande. Mais le lord lieutenant de ce royaume s'étant opposé à cette promotion, la reine éleva son protégé à l'évêché de Clayne, dans le même royaume. Quatre ans après, lord Chesterfield, devenu ministre, voulant récompenser le zèle de Berkeley, s'empressa de lui proposer de changer son évêché contre celui de Glogher, dont le revenu était double de celui qu'il occupait; mais Berkeley refusa pour des motifs très-honorables. Arrivé à l'âge de 60 ans, affaibli par le travail et par des infirmités, cet homme célèbre voulut résigner son évêché; le roi s'y opposa, et son siége lui fut conservé. En 1752, il se fixa à Oxford pour y surveiller l'éducation d'un de ses fils. Il y avait à peine un an qu'il y résidait, lorsqu'il mourut subitement, le 14 janvier 1753, âgé de 69 ans.

Berkeley est surtout fameux dans l'histoire de la philosophie pour avoir révoqué en doute l'existence des corps. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons :

Arithmetica absque algebra aut Euclide demonstrata, 1707; les *Dialogues entre Hilas et Philonaus*, c'est-à-dire entre le partisan de la matière et celui de l'esprit, 1 vol. in-8°, Londres, 1713; *De motu*, Londres, 1721; *Essai sur les moyens de prévenir la ruine de la Grande-Bretagne*, 1 vol.; *Alciphon, ou le petit philosophe*, 2 vol. in-8°, ou sept dialogues dans le genre de Platon; l'*Analyste*, 1 vol., etc., etc. Les œuvres complètes de Berkeley, très-estimées dans toute l'Europe, ont été recueillies et publiées en 2 vol. in-4°, Londres, 1784, avec une vie de l'auteur, par Arbuthnot, son ami. J. A. Dréolle.

BERLE (*bot.*), Lin., genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères (*voy.* ce mot pour les caractères botaniques). Il offre pour signes distinctifs : ombelles universelles et partielles, garnies de collerettes de dix à quatre folioles, cinq pétales un peu en cœur, cinq étamines, un ovaire inférieur chargé de deux styles courts; fruit ovoïde un peu oblong, strié, quelquefois couronné par de petites dents calicinales et composé de deux semences appliquées l'une contre l'autre. — Ce genre, si l'on y réunit celui appelé *sison* par Linné, ainsi que l'on fait Lamarck, Jussieu et Vénétat, comprend une trentaine d'espèces dont la moitié croît en Europe et le reste dans l'Amérique septentrionale, la Chine et le cap de Bonne-Espérance. Les principales sont, la *berle à feuilles larges*, *sium latifolium*, L.; plante vivace qui passe pour apéritive et antiscorbutique et que quelques personnes regardent comme vénéneuse : cette dernière propriété n'existerait qu'en été, car les vaches en mangent sans inconvénient des quantités considérables au printemps. La *berle à feuilles étroites* possède absolument les mêmes qualités que la précédente. La *berle des potagers* ou *chervis, sium sisorum*, Lin., est originaire de la Chine et du Japon, où elle est célèbre sous le nom de *nansin*. On la cultive dans les jardins d'Europe pour ses

racines que l'on mange comme celles du céleri; elles passent pour vulnéraires et apéritives. Boerhaave les regardait comme un excellent remède contre le crachement de sang et l'hématurie. La *berle aromatique*, *sison amomum*, Lin., ainsi nommée pour l'odeur aromatique de ses grains et de ses racines qui passent pour carminatives. La *berle faucillière*, *sium falcaria*, Lin., citée seulement pour la singularité de son aspect.

BERLICHENGEN (GOETZ ou GODEFROY DE), dit *main-de-fer*, est né à Jaxthausen. L'époque précise de sa naissance est incertaine. Élevé par son cousin Conrad de Berlichengen, qu'il accompagna, en 1495, à la diète de Worms, il fut un des plus braves chevaliers et un des plus beaux caractères du XVIe siècle. Il entra dans l'armée du margrave Frédéric de Brandebourg, et servit l'électeur de Bavière dans la guerre du Palatinat, où il eut une main emportée; il la remplaça par une main de fer dont il se servait avec beaucoup d'adresse, ce qui lui valut le surnom de Berlichengen *à la main de fer*, pour le distinguer de ses cousins et perpétuer sa mémoire. A la paix, Goetz de Berlichengen se retira dans son château. Il s'y fit aimer et estimer des populations voisines autant par sa bravoure, sa loyauté et la franchise de son caractère, que par son amour pour la justice. En 1522, il prit parti pour Ulrich de Wurtemberg, contre la ligue de Souabe; fait prisonnier, sa rançon lui coûta 2,000 florins.

C'est dans la guerre dite des paysans que Goetz de Berlichengen montra toute la noblesse de son âme. Sur sa réputation, les révoltés le choisirent pour leur chef; mais bientôt dégoûté des honteuses passions qui animaient cette multitude indisciplinée, après les avoir commandés pendant un mois, il les abandonna à leur triste sort. A cette époque, toute l'Allemagne était en proie à une violente combustion sociale. Au milieu de ce désordre général, dont le retentissement agitait toute l'Europe, l'aspect imposant des vieux souvenirs de la catholicité se montrait de toutes parts, s'efforçant de conserver l'ordre et cherchant à maintenir sa suprématie civilisatrice. Berlichengen fut le champion le plus ardent du bon ordre, de la véritable liberté et du peuple. Il resta fidèle au catholicisme, et combattit pour ses principes; fait prisonnier une seconde fois par les confédérés de Souabe, il fut renfermé dans la citadelle d'Augsbourg; la liberté ne lui fut rendue qu'après qu'il eut prêté le serment de rester inactif, et on exigea seize cautions pour garantie de sa fidélité. Accablé de fatigue, de blessures et de chagrins, il mourut le 23 juillet 1652, laissant un nom célèbre et dominant par ses nobles vertus. — Une vie de Goetz de Berlichengen a été publiée avec des notes; 2e édition, Nuremberg, 1775. — Gœthe a pris *Goetz de Berlichengen à la main de fer*, pour sujet d'un de ses plus beaux drames. J. A. DRÉOLLE.

BERLIER (THÉOPHILE), avocat à Dijon avant la révolution, fut nommé, en 1792, député de la Côte-d'Or à la convention nationale; il commença à se faire remarquer à l'époque du procès de Louis XVI, en soutenant l'opinion que ce prince n'était pas inviolable; il vota sa condamnation à mort sans appel et sans sursis.

En 1793, Berlier fut envoyé à Dunkerque, près de l'armée du Nord; de retour à la convention, il fit de rares apparitions à la tribune jusqu'à la chute de Robespierre, et dix jours après, le 9 thermidor an II, il présenta un rapport sur l'organisation des comités de gouvernement. On l'envoya de nouveau dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, où il établit un tribunal chargé de juger les prévenus d'émigration. — Devenu membre de la commission des lois organiques, Berlier proposa, dans la séance du 3 mai 1795, la suppression du tribunal révolutionnaire, et le 1er septembre il fut élu à la fois président et membre du comité de salut public. Quelques jours avant le 13 vendémiaire an IV, il fit autoriser les militaires alors à Paris à voter sur la constitution, et il promit la protection de la convention à plusieurs individus qui se plaignaient d'avoir été exclus des assemblées primaires. — Berlier passa immédiatement au premier conseil des Cinq-Cents. En 1796, il fit partie de la commission chargée d'examiner le message du Directoire sur la clôture des clubs, et les pièces concernant la conspiration de Babœuf et Drouet. — Le 1er juin suivant, il prononça un discours très-violent contre les prêtres insermentés. — Le 20 octobre 1796, il fut nommé secrétaire, et à la même époque il défendit le Directoire, que le parti royaliste accusait d'avoir violé la constitution en envoyant les coaccusés de Lavilheurnois devant une commission militaire. — A sa sortie du conseil,

qui eut lieu la même année, Berlier devint substitut du commissaire du Directoire, près le tribunal de cassation, et, en mai 1798, il rentra au conseil des Cinq-Cents, dont il fut élu membre par les deux assemblées scissionnaires des électeurs de Paris. Le 20 juin 1798, il fut nommé secrétaire chargé d'un rapport sur la répression des délits de la presse; il fit proroger la loi du 19 fructidor, qui mettait les écrivains sous la puissance du Directoire, et en décembre il fut élu président. — Quelques jours avant les événements du 30 prairial, il présenta un nouveau rapport sur la liberté de la presse, et fit adopter diverses mesures pour lui rendre son essor et réprimer ses abus. Berlier parla ensuite en faveur du système des otages. — Le 26 juillet suivant, il fit rapporter l'article de la loi du 19 fructidor, qui mettait la presse sous la censure du Directoire; le 7 septembre, il présenta un projet sur les sociétés politiques.

Après le 18 brumaire, Berlier fut appelé au conseil d'Etat, et nommé ensuite président du conseil des prisées; c'est en cette qualité qu'il vint plusieurs fois féliciter Napoléon sur ses victoires. Il présenta divers projets de loi, entre autres la nouvelle organisation du tribunal de cassation, qu'il défendit au corps législatif contre les orateurs du tribunal, ainsi que le projet du code criminel. — A l'époque de l'organisation de la Légion d'honneur, il en fut nommé président avec le titre de comte; il adhéra le 6 avril à la déchéance de Napoléon, et, le 19 du même mois, lorsque le conseil des prisées fut admis à l'audience de Monsieur, Berlier porta la parole en qualité de président.

Berlier vécut dans l'obscurité jusqu'au retour de Napoléon, en mars 1815; à cette époque, il fut de nouveau appelé au conseil d'Etat, et il signa la délibération du 25 mars. Le 23 juin, il fut nommé, par la commission du gouvernement, secrétaire-adjoint au ministre secrétaire d'Etat; il contre-signa en cette qualité tous les actes émanés de la commission. — Le 3 juillet, il donna sa démission des fonctions de secrétaire d'Etat, et fut remplacé par le baron Fain.

Compris dans le décret d'exil rendu contre les régicides en janvier 1816, Berlier fut obligé de sortir de France. C. V.

BERLIN, capitale de la Prusse, est bâtie au milieu d'un désert de sable, et est devenue, dans ces derniers temps, l'une des plus belles villes de l'Europe. Le roi et tous les princes de la maison régnante y font leur résidence. Elle est le siége de tous les ministères, de la présidence suprême, des hauts tribunaux du royaume, et renferme les établissements les plus remarquables consacrés aux sciences et aux arts. Elle a quatre lieues de circonférence et une population de 230,000 habitants, y compris la garnison. Son mur d'enceinte a douze pieds de hauteur. Elle est divisée en onze parties, auxquelles douze portes servent d'issue. Ces quartiers sont: *Berlin* (ancien et nouveau), *Coeln sur la Spree*, *Friedrichowerder*, *Neustadt* et le *Dorotheenstadt*, *Fredrichstadt*, *Lecisenstadt* *Fredrich-Wilhemstadt*, *Spandon*, *Strahlau* et *Kœnigstadt*.

Plusieurs ponts établissent la communication entre les deux parties de la ville coupée par la Sprée. Sur un de ces ponts (*Langenbruke*) on a placé la statue du grand électeur. Berlin fut fondée par le margrave Albert, en 1163: elle était entourée de fortifications, et c'est dans l'espace qu'elles embrassaient que se trouvent aujourd'hui huit églises, la poste, l'hôtel des Cadets, etc. *Coeln sur la Sprée* renferme le palais, la bourse, la cathédrale, le musée, un superbe édifice construit sous le règne actuel, et le jardin de plaisance, où fut érigée la statue du prince Léopold de Dassau. On voit, dans *Fredrichs Warden*, l'arsenal, magnifique morceau d'architecture, qui contient des armes pour 100,000 hommes, plusieurs églises, la Banque et la Monnaie. Le *Dorotheenstadt* est remarquable par la rue *Anter die Linden* (sous les tilleuls); elle est plantée de cinq allées d'arbres et aboutit d'un côté à la porte de Braudenbourg, de l'autre à l'Opéra. C'est à cette place que se trouve le quadrige enlevé par Napoléon après la bataille d'Iéna, et transporté en France, où il resta jusqu'à la paix de Paris, en 1814. A l'autre bout est l'Opéra et la bibliothèque royale, de 200,000 volumes. L'université, fondée en 1810, occupe l'ancien palais du prince Henri. On voit, près du palais qu'habite le roi, la statue en bronze de Blücher, et celles en marbre des généraux Bulow, de Dennewitz et Scharnhorst. La place de Wilhelm (Guillaume) est aussi ornée des statues des héros de l'école de Frédéric le Grand. Sur le marché des gendarmes, on voit le théâtre national, construit par le roi actuel, et l'église française. Les casernes de la garnison se distinguent de toutes celles de

l'Europe par les soins qui ont présidé à leur construction. La ville possède vingt-trois hôpitaux, dont le plus remarquable est *la Charité*. Le jardin royal, l'école vétérinaire et tous les établissements destinés au haut enseignement ne méritent pas moins la curiosité des voyageurs.

L'université de Berlin a quatre facultés, et compte de 1,600 à 1,800 étudiants, un cours de théologie et de philosophie, un riche jardin des plantes, un musée d'anatomie et de zoologie et une maison d'accouchement. Il y a, en outre, l'Académie des sciences et des beaux-arts, sans compter les sociétés savantes. Comme Berlin est le centre de tous les établissements qui fournissent à la défense du pays, elle représente aussi toutes les sommités scientifiques d'Allemagne. Le gouvernement n'épargne rien pour jeter de l'éclat sur cette université et y attirer un grand concours. Berlin est encore l'une des premières villes manufacturières de la monarchie. Elle produit des étoffes de soie, de coton et de laine, des toiles et des draps. La plus belle porcelaine sort de la fabrique royale; enfin elle a une fonderie de canons, des fabriques de bleu de Prusse, etc.

Près de Berlin, en dehors de la porte de Halle et sur la montagne de la Croix (*Kreutzberg*), on a élevé un monument en mémoire de la guerre de l'indépendance. Il est en fer et a la forme d'une tour, de 60 pieds de hauteur. J. F. de Lundblad.

BERLINE. (*Voy.* Voitures.)

BERMUDES, groupe de petites îles et d'îlots dans l'océan Atlantique, entre 31° 55' et 32° 20' de latitude N., et entre 64° 20' et 64° 45' de longitude O., à 580 milles géographiques à l'est du cap Hatterox, point le plus rapproché des côtes de l'Amérique du Nord. L'ensemble de cet archipel ressemble, de loin, à une suite de collines couvertes d'une sombre verdure, au pied desquelles l'*Océan* se brise en écume. Ces îles varient de grandeur depuis une centaine de pas jusqu'à 12 milles; leur climat est un printemps perpétuel, les champs et les arbres y sont toujours verts; les pluies n'y sont pas fréquentes, mais violentes; les tempêtes et les ouragans les désolent assez souvent, circonstance qu'il faut attribuer à leur position sur la limite des vents alizés. Il n'en est pas sur le globe de mieux à l'abri de l'invasion, de mieux défendues contre la vague orageuse; une ceinture de récifs et de rochers à fleur d'eau en rend l'accès fort difficile; il faut toute l'habitude des marins du pays pour naviguer dans les passes étroites qui les divisent. Elles sont très-basses; le point le plus élevé n'excède pas 180 pieds ang. au-dessus du niveau de la mer. Leur constitution géologique est à peu près celle des îles Bahama. Elles doivent leur origine à une accumulation de madrépores et de coquillages de diverses grandeurs, liés par un ciment calcaire et reposant sur un récif de corail. On n'y trouve ni ruisseaux ni sources d'eau douce, mais seulement quelques puits dont l'eau est saumâtre; l'eau de pluie, la seule employée aux besoins de la vie, est conservée dans des citernes, chaque maison a la sienne. Les cinq plus grandes îles de cet archipel sont: Saint-George, Saint-David, l'île Longue ou Bermuda (long island), Sommerset et Irland. Les deux principales villes de ce groupe sont Saint-George et Hamilton. Saint-George, sur l'île de ce nom, bâtie en pierres blanches, contient cinq cents maisons, une église, un hôtel de ville, siége de la législature, une bibliothèque. Il n'est pas de contrée sur la terre dont l'aspect soit plus délicieux, plus romantique que l'entrée de la baie de Saint-George: il en est à peu près ainsi de tout le paysage des Bermudes, légèrement et gracieusement accidenté. Le sol, jadis fertile, est épuisé; on n'y récolte plus, du moins comme objet de commerce, ni café, ni coton, ni indigo, ni tabac; l'*arrow-root* y est plus abondant et de meilleure qualité qu'ailleurs. Sur 12,000 acres, superficie des Bermudes, 456 seulement sont en culture et 3070 en pâturages. Ces îles sont couvertes de palmistes, d'orangers, de citronniers, de lauriers, de poiriers, de pommiers et surtout de genévriers ou cèdres des Bermudes (*juniperus bermudiana*), dont le bois est employé à la construction de petits navires de 50 à 60 tonneaux, d'une marche supérieure, qui sont vendus aux Américains. Les Bermudes sont divisées en neuf paroisses. On comptait, en 1832 : blancs, hommes 1609, femmes 2574; hommes de couleur et noirs libres 458, femmes 610; étrangers 44; esclaves 4149. Il y a, dans tout l'archipel, vingt-trois écoles publiques, dont une a le titre d'académie.

Le gouvernement des Bermudes ressemble à celui de toutes les Antilles anglaises; le pouvoir législatif appartient à l'assemblée générale des habitants ayant droit de voter et agissant par leurs députés. Le

gouverneur y exerce les droits de la couronne.

L'opinion commune attribue la découverte de ces îles à l'Espagnol Juan Bermudez; il est cependant probable qu'elles étaient connues, dès l'année 1515, sous le double nom de la *Bermuda* et de la *Garça*, c'est du moins ce qu'on peut inférer d'un passage d'Oviedo. Dans les *Historiadores de Barcia*, elles n'étaient peuplées que de singes. Les tempêtes qui règnent dans ces parages leur firent donner le nom de *los Diabolos*. L'anglais George Sommers y fit naufrage en 1609 et crut en avoir fait la découverte. Son nom, synonyme de celui d'*été*, trompa plusieurs géographes, qui donnèrent à ce groupe le nom d'*îles d'Eté*. Le récit de Sommers y attira plusieurs colons. Elles furent, pendant les guerres civiles d'Angleterre, du XVII[e] siècle, l'asile d'un grand nombre de familles royalistes. Le poëte Waller, un de ces réfugiés, les chanta. Elles devinrent à la mode, et les belles Anglaises ne voulurent longtemps d'autre parure qu'un chapeau de feuilles de palmier des Bermudes. LARENAUDIÈRE.

BERMUDEZ (JEAN), Portugais, suivit en Abyssinie Rodrigo de Lima, ambassadeur d'Emmanuel, roi de Portugal; il y resta après le départ de ce ministre, pour y jouir des bontés que l'empereur David avait pour lui. Quelque temps après, Ahamet, surnommé *Granhe* ou *Mouchat*, qui était un Maure très-redouté en Éthiopie, ayant ravagé tout cet empire, David envoya demander du secours aux Portugais des Indes ainsi qu'en Portugal et à Rome. Il jeta les yeux sur Bermudez pour remplir cette mission, et, pour assurer le succès de sa démarche auprès du souverain pontife, il voulut que le patriarche d'Alexandrie partît avec lui. Bermudez, qui n'était encore que séculier, se fit ordonner prêtre par ce patriarche, qui était attaché à la foi de l'Église romaine et qui le fit son coadjuteur. Bermudez accepta cet honneur à condition qu'il serait ratifié à Rome. Il partit en 1535, et arriva à Rome en 1538, après beaucoup de fatigues et de dangers; le pape Paul III lui fit un accueil fort distingué, et lui expédia les bulles de patriarche d'Alexandrie. De Rome, Bermudez alla en Portugal, où il fut reçu par le pape Jean III avec tous les honneurs que pouvait attendre un ambassadeur de l'empereur d'Éthiopie et un patriarche catholique, et le prince donna immédiatement des ordres pour faire partir quatre cent cinquante hommes destinés à venir au secours de l'empereur David. Le patriarche arriva heureusement à Goa en 1539, et il y resta jusqu'en 1541, époque à laquelle il s'embarqua avec Christophe de Gama, qui commandait les Portugais choisis pour aller au secours de l'empereur David, et Étienne Gama, frère de Christophe, gouverneur des Indes. Ils mouillèrent devant Maçua, où ils apprirent que l'empereur David était mort, et que son fils Glaudios, qui lui avait succédé, était réduit à la dernière extrémité par Ahamet. Mais le secours des Portugais arriva assez à temps; Christophe de Gama, à la tête de sa troupe, gagna contre Ahamet une importante victoire, mais il fut fait prisonnier, et Ahamet ayant voulu le forcer à renoncer à sa religion, et n'ayant pu y réussir, le fit mettre à mort. Les Portugais, brûlant de se venger livrèrent une nouvelle bataille à Ahamet, qui périt dans ce combat. Lorsque l'empereur Glaudios fut tranquille sur son trône, Bermudez lui rappela la promesse que son père avait faite d'accepter l'autorité de l'Église romaine; mais le nouveau prince ne l'écouta pas et demeura attaché à ses erreurs. Le patriarche s'irrita de son obstination et se crut en devoir de l'excommunier; Glaudios n'en fut pas plus docile aux avis de Bermudez, qui poussa alors le zèle jusqu'à menacer les Portugais de les excommunier pareillement s'ils continuaient de servir sous les ordres de l'empereur. Les Portugais voulant se retirer, Glaudios qui craignait de se voir abandonné, jura solennellement, entre les mains du patriarche, qu'il embrassait la foi catholique; mais, peu de temps après, croyant qu'il n'avait plus rien à craindre, il méprisa Bermudez, installa à sa place un autre patriarche schismatique, et poussa l'ingratitude jusqu'à le faire emprisonner : mais les Portugais délivrèrent ce prélat, qui repassa à Goa en 1556, se rembarqua ensuite pour l'Europe, et se rendit en Portugal où il mourut. C. VILLAGRE.

BERNARD (saint). Si l'Église n'avait pris soin de décerner au fondateur de l'abbaye de Clairvaux la couronne de sainteté, si elle n'avait consigné à la plus belle page de son livre d'or ses œuvres de piété et de vertu, pour servir d'exemple et d'édification aux chrétiens de tous les âges; si, enfin, mettant un instant de côté son véritable titre de gloire, celui qui le fait vivre grand et vénéré dans le ciel et chez les hommes, son titre de

confesseur de la foi, nous ne voulions regarder que le côté humain, saint Bernard, par son érudition, par la variété de ses connaissances, par son talent d'argumentation, par les belles actions qu'il a faites ou fait faire, nous apparaîtrait encore comme une des figures les plus remarquables qui surnagent au-dessus des temps modernes. Quel homme, en effet, eut une destinée plus grande, plus noble que la sienne? Quelle vie fut plus remplie? Voici le portrait qu'a tracé de saint Bernard M. Garat dans l'Éloge de l'abbé Suger, que couronna l'Académie française; c'est le meilleur résumé par lequel nous puissions faire précéder l'histoire de sa vie :

« Nul homme, dit-il, n'a peut-être exercé sur son siècle une influence aussi extraordinaire que saint Bernard. Entraîné vers la vie solitaire et religieuse par un de ces sentiments impérieux qui n'en laissent pas d'autre dans l'âme, il alla prendre sur l'autel toute la puissance de la religion. Lorsque, sortant de son désert, il paraissait au milieu des peuples et des cours, les austérités de sa vie, empreintes sur des traits où la nature avait répandu la grâce et la force, remplissaient toutes les âmes d'amour et de respect. Éloquent dans un siècle où la pensée et les charmes de la parole étaient absolument inconnus, il triomphait de toutes les hérésies dans les conciles, il frappait de terreur les courtisans jusqu'au pied du trône, il faisait fondre en larmes les peuples au milieu des places publiques. Son éloquence paraissait un de ces miracles de la religion qu'il prêchait. Enfin l'Église, dont il était la lumière dans ces temps barbares, semblait recevoir les volontés divines par son entremise. Les rois et les ministres, à qui son inflexible sévérité ne pardonna jamais un vice et ne fit grâce d'un malheur public, s'humiliaient sous ses réprimandes comme sous la main de Dieu même. Les peuples, dans leurs calamités, allaient se ranger autour de lui comme ils vont se jeter au pied des autels. »

Saint Bernard naquit en 1091, dans le village de Fontaine, en Bourgogne, de parents riches et nobles, et qui remplissaient dans l'État des charges importantes qui se continuaient chez eux et se transmettaient presque comme un héritage de famille; aussi son père et sa mère le destinèrent-ils de bonne heure à leur succéder dans ces fonctions héréditaires. Mais les goûts simples du jeune Bernard, ses désirs d'étude et de retraite firent manquer ces projets. Possédé de la passion de s'instruire, de tout voir et de tout connaître, il vint chercher à Paris un aliment à cette passion, et étudier à l'université, qui était alors en grand renom, et qui, en effet, réunissait alors les plus célèbres professeurs de l'Europe et de nombreux élèves, venus de tous les pays du monde. Il avait à cette époque dix-neuf ans, et ses premières études avaient eu lieu dans l'école de Châtillon-sur-Seine, la plus florissante alors de la province.

Comment s'écoula l'enfance de Bernard, jusqu'au moment où il se retira à Cîteaux, c'est là ce que ses biographes ne nous ont pas conservé. Celui de tous ses historiens en qui nous avons le plus de confiance, puisqu'il passa de nombreuses années dans l'intimité du saint, nous raconte seulement que, depuis sa sortie de l'école de Châtillon jusqu'en 1113, c'est-à-dire pendant tout le temps qu'il passa à étudier à l'université de Paris, son insatiable désir de s'instruire le porta vers des études profanes et curieuses. Mais ces études ne firent sans doute aucune impression sur son âme et ne l'entraînèrent dans aucune voie d'égarement; peut-être même, en s'y livrant, en leur consacrant quelques-unes de ses heures, ne fit-il que céder aux pressantes sollicitations de sa famille et de ses amis, qui, pour le détourner des idées de retraite et de solitude qui commençaient à germer dans son cœur et à y pousser de profondes racines, pour donner une autre direction à ses pensées, imaginèrent d'éveiller en lui le goût de la littérature et des études profanes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces lectures ne lui procurèrent que quelques distractions passagères, et il n'en revenait qu'avec plus d'ardeur à ses méditations religieuses et à se poser cette question qu'il semble s'être adressée à son entrée dans le monde pour s'exciter à se frayer une route : Bernard, qu'es-tu venu faire dans cette vie? *Bernarde, ad quid venisti?*

Le mystère de cette vie, le but de l'existence de l'homme, les destinées promises à l'âme, la mission enfin de la créature sur terre, telles étaient les sources des réflexions du jeune Bernard. Sa vie était calme, isolée ; déjà commençaient pour lui les privations et la chasteté du cloître. Guillaume de Saint-Thierry nous a conservé de lui un trait qui montre avec quelle force il savait dompter ses passions. Un jour il rencontre sur son

passage une femme dont le regard, venant à se croiser avec le sien, produisit sur lui un effet inaccoutumé ; en vain il chercha par l'étude, par la méditation à éloigner la pensée et le souvenir de cette femme, il n'en put venir à bout ; son image, toujours présente, venait le distraire de ses travaux, interrompre son sommeil et occuper ses rêves. Après quelques jours de lutte et ne pouvant venir à bout de bannir de sa pensée cette apparition, il prend un parti extrême, et ne trouve pas de meilleur moyen, pour faire taire cette voix d'incontinence qui bourdonnait sans cesse à ses oreilles, que d'aller se jeter, au cœur de l'hiver, dans un étang glacé d'où on le retira demi-mort. C'est ainsi que le jeune Bernard préludait déjà, par la macération et la chasteté, à cette vie de cloître à laquelle il aspirait.

La mort de sa mère, noble et vertueuse femme, qui descendait de l'antique famille des comtes de Montbard, en le rappelant de Paris, vint lui donner la liberté de suivre sa vocation et ses goûts. La douleur qu'il ressentit de cette perte le détermina, et il ne songea plus qu'à mettre son projet à exécution. Il rassembla un jour quelques parents et quelques amis, leur fit part de sa résolution, les engagea à suivre son exemple et leur peignit avec une telle persuasion, avec une telle éloquence les douceurs de la vie monastique, qu'il fit passer dans leur âme la conviction et l'ardeur qui l'animaient, et que tous s'écrièrent qu'ils étaient prêts à le suivre. Le lendemain, Bernard, à la tête de la petite milice qu'il avait recrutée à Dieu, prenait la route de l'abbaye de Cîteaux et venait se mettre à la disposition de l'abbé.

L'abbaye de Cîteaux, fondée par saint Robert et dirigée alors par Étienne, ne suffit bientôt plus à l'affluence des nouveaux et plus nombreux disciples qui semblaient s'y presser à l'envi après l'arrivée de Bernard. L'influence du jeune frère devint en peu de temps si grande et son ascendant tellement irrésistible, que, suivant le rapport des témoignages contemporains, quand on s'apercevait qu'il allait faire quelque exhortation, les mères cachaient leurs enfants, les femmes retenaient leurs maris et les amis détournaient leurs amis de l'aller entendre. La puissance de sa parole était telle que son frère et sa sœur, qui avaient épuisé toutes les raisons pour l'empêcher de donner suite à ses idées de retraite, entraînés par son exemple, vinrent eux-mêmes se vouer à la vie religieuse.

L'entrée à Cîteaux marque donc les premiers commencements de l'ère véritable et glorieuse de la carrière de saint Bernard. L'abbaye ne pouvant plus contenir les nombreux adeptes qui, chaque jour, demandaient à être admis, se mit à envoyer autour d'elle, et au loin dans les provinces, des colonies de moines qui s'établissaient partout où ils trouvaient le moyen de le faire et créaient ainsi une succursale de l'abbaye mère, vivant sous les mêmes lois et sous les mêmes règles; elle en envoya même jusqu'en Italie et en Portugal.

Après deux ans de noviciat et après avoir prononcé ses vœux à Cîteaux, Bernard lui-même fut fait abbé de douze de ses disciples et partit avec eux pour aller fonder une abbaye. Après avoir longtemps cherché un lieu propice à la réalisation de leurs desseins, ils s'arrêtèrent dans un lieu désert et affreux, connu sous le nom de *vallée d'absinthe*, et dont ils changèrent le nom en celui de Clairvaux. Là commença pour eux une vie de fatigues et de labeurs : rien ne leur réussit d'abord, ils eurent à souffrir des privations de tout genre, à vaincre des difficultés qui semblaient insurmontables. Bientôt les maladies, la faim même vinrent se joindre à toutes ces épreuves qu'ils cherchaient à dompter à force de courage. Saint Bernard donnait à tous ses compagnons l'exemple d'une résignation inaltérable; il les consolait, il les exhortait à la patience, il les prêchait par la parole et par l'exemple. Un moment il fut sur le point de renoncer à son projet de colonisation, les frères de Clairvaux se dégoûtèrent; on s'insurgea contre l'abbé, on le menaça de partir et de retourner à Cîteaux. Bernard tint bon contre l'orage, et employa toute son autorité et toute sa persuasion pour les retenir. Heureusement des secours qui étaient de la plus grande urgence vinrent fortifier ses exhortations et achevèrent ce qu'avaient commencé ses paroles; grâce à ces secours, l'humble monastère entra dans une voie de prospérité qui alla toujours croissant.

Cependant toutes ces fatigues, toutes ces traverses successives n'avaient pas laissé que d'épuiser les forces du directeur de Clairvaux. Ces durs travaux de chaque jour, auxquels il se condamnait pour l'exemple, joints aux macérations et aux sévères pénitences qu'il s'infligeait à lui-même, altérèrent gravement sa santé à deux reprises très-rappro-

chées l'une de l'autre. Bernard refusait les soins qu'on voulait lui prodiguer, et, bien qu'abattu par le mal, continuait à vaquer à ses travaux ; il fallut l'ordre exprès de l'évêque de Châlons pour obtenir de lui qu'il se remit entre les mains des médecins. C'est alors qu'on fit construire pour lui une petite maison entièrement semblable à ces loges qu'on construisait pour les lépreux sur les grands chemins, et que Bernard vint habiter une année pour s'y établir. Guillaume de Thierry, attiré par sa grande réputation, vint l'y visiter, et de ce jour date la longue et sainte amitié qui se perpétue en eux jusqu'à la fin de leur vie. Pendant cette année, que Bernard passa ainsi hors de son monastère, exempt de tous les soins de sa communauté, maître de son temps et livré à ses méditations, il se mit à lire les livres saints, fit des progrès surprenants dans l'étude des Écritures et des Pères, et se rendit ainsi maître de cette théologie puissante et profonde, qui devint l'âme de ses écrits et la source de l'influence qu'il exerça sur son siècle.

Remis de sa maladie, saint Bernard, qui s'était acquis une grande réputation de sagesse et d'érudition, fut mandé pour assister au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, et il y reçut la mission de travailler aux constitutions qui y furent délibérées. Ce fut lui qui fit passer en règle que les abbés supérieurs des monastères, tirés immédiatement ou originairement de celui de Cîteaux, viendraient, tous les ans, rendre compte de leur conduite et de celle de leurs religieux : cette précieuse institution reçut dès ce moment l'approbation de l'Église entière, et fut consacrée par l'assentiment de presque toutes les communautés qui s'y conformaient.

Bernard retourna encore à Clairvaux, où il utilisa, dans de nombreux ouvrages, publiés successivement, les méditations amassées pendant le cours de sa maladie : il composa d'abord son *Traité des douze degrés de l'humilité*, auquel, plus tard, il ajouta une rétractation de deux endroits où il ne croyait pas avoir expliqué d'une manière assez claire et assez conforme aux versions des anciens Pères quelques paroles de l'Écriture sainte. Puis il composa des *homélies* sur le mystère de l'incarnation : parmi ces homélies on distingue l'*Eloge de la sainte Vierge*, ouvrage où se montre admirablement la dévotion particulière qu'il avait pour la mère de Dieu. Des sujets de dissentiment et de rivalité survenus entre les deux ordres de Cluny et de Cîteaux lui fournissent aussi l'occasion d'écrire une apologie ou lettre, adressée à Guillaume de Saint-Thierry, dans laquelle il s'efforce de justifier les moines de Cîteaux auprès de ceux de Cluny. Cet écrit produit alors une grande sensation, et Mabillon en porte le jugement suivant : « On y voit briller un esprit naturellement noble, ferme, élevé, mais doux, complaisant, honnête ; une éloquence née pour ainsi dire avec lui et plus ornée des grâces de la nature que de celles de l'art. » Enfin, c'est à cette même époque qu'il entreprit un nouveau voyage à Paris, où il prononça son discours *De conversione ad clericos*, dont l'effet fut de gagner un grand nombre de novices à Clairvaux et remplit la France de son nom.

Ici commence la vie véritablement active de saint Bernard. Il quitta Clairvaux, qui était alors en pleine prospérité et n'avait plus besoin de ses soins; et nous allons le voir commencer ses travaux apostoliques, se mettre à la disposition de tous ceux qui s'adressaient à lui, soit pour terminer des différends politiques survenus entre souverains, soit pour éclaircir des doutes dans les controverses religieuses, soit pour prévenir des schismes dans l'Église, soit enfin pour réparer des scandales dans la société. La première affaire dont on le voit se mêler à son arrivée à Paris est celle de l'archevêque de Reims, qu'il réconcilie avec les peuples de son diocèse. Il entreprend ensuite de porter la réforme dans la conduite de quelques prélats. Hugues, archevêque de Sens, lui ayant demandé quelques instructions écrites sur le devoir des évêques, il lui adressa un sermon *De officio episcopi*. Dans cet ouvrage, saint Bernard montre que la gloire et la dignité ne consistent pas dans l'éclat extérieur, mais dans celui des vertus, et que les ornements les plus convenables d'un évêque sont la chasteté, la charité et l'humilité; il s'élève enfin, en terminant, contre l'ambition des ecclésiastiques, contre la pluralité des bénéfices et l'avidité des richesses.

Mais, de toutes les conversions qu'il opéra alors par la puissance et l'entraînement de sa parole, la plus remarquable fut sans contredit celle de l'abbé Suger. Cet abbé, élevé à Saint-Denis, en même temps que le fils du roi, depuis Louis VI, avait su gagner la faveur du jeune prince par son esprit et la noblesse de ses manières. Aussi, dès que ce-

lui-ci fut monté sur le trône, il se hâta d'appeler à sa cour son ami d'enfance, qui y contracta bientôt des habitudes de luxe, qu'il porta ensuite dans son abbaye; mais, après avoir lu l'admirable discours de saint Bernard, il fut tellement frappé par les descriptions qui y étaient faites du zèle et de la ferveur des anciens moines, qu'il passa bientôt de l'admiration de l'ouvrage à celle de l'auteur, et voulut l'imiter dans sa sainteté. Pour commencer son œuvre de conversion, il modifia les statuts de la communauté, y introduisit des règles sévères, et y fit régner une grande pureté de mœurs; alors saint Bernard lui adressa, pour le féliciter sur son changement, une lettre qui passe pour une des plus belles qu'il ait écrites.

Saint Bernard se met ensuite à voyager; il va au concile de Troyes, où il est appelé pour régler les affaires de plusieurs évêques. Sur la fin du concile, une députation de l'ordre des Templiers, envoyée par le pape Honorius, vint lui demander une règle pour son ordre, et saint Bernard, sur les instances du grand maître Hugues de Paganis, lui adressa son livre, *Exhortatio ad milites templi*.

Mais, au milieu de tous ces honneurs qui le viennent trouver sans qu'il les cherche, au milieu de cette confiance unanime qui le rend ainsi l'arbitre des puissances de la terre, saint Bernard conserva toute la modestie, toute l'humilité du simple moine, et son désintéressement éclata par le refus successif de plusieurs évêchés, entre autres ceux de Châlons, de Langres, de Gênes, de Reims et de Milan. Ses désirs le reportent sans cesse vers cette solitude qu'il a quittée; il la regrette et il écrit d'Italie aux moines de Clairvaux une lettre dans laquelle il les félicite de la tranquillité et du calme dont ils jouissent. « Heureux que vous êtes, leur dit-il; quant à moi, je suis comme un oiseau faible et sans plumes, toujours hors de son nid, exposé aux vents et aux orages, incessamment comme un homme ivre, dans des agitations et dans des ténèbres, où toutes les lumières de ma raison s'éteignent et s'évanouissent. »

Et il est heureux, lorsque quelques moments de liberté lui sont donnés pour venir faire une courte visite à son cher monastère, quand il peut revenir visiter ses anciens disciples, les encourager et leur dire combien il les aime Ce fut pendant un de ces courts retours qu'il composa son traité *de la grâce et du libre arbitre*, dont le but est d'expliquer ce que fait la grâce et ce que fait le libre arbitre dans l'œuvre du salut. Voici l'opinion qu'a portée sur ce livre un excellent auteur : « L'écrit est court, dit-il, mais il contient plus de doctrine et de substance que beaucoup de grands volumes, où la matière est traitée; le style en est vif, lumineux, le discours aisé; il n'y paraît nul art, mais beaucoup de naturel, rien de faible ni de languissant, tout y est fort et nourri, etc.»

Baronius, l'auteur des *Annales*, dit de son côté : « On y traite les matières les plus difficiles; il est écrit avec tant de délicatesse et d'exactitude, que rien de ce qu'il y a de fort et de solide dans saint Augustin n'y est omis, et qu'on y répond par avance et en détail à toutes les subtilités inventées de nos jours. »

Une nouvelle circonstance ne tarda pas à faire éclater dans tout son jour l'influence dont jouissait saint Bernard. En 1130, le roi Louis le Gros le nomma arbitre pour décider lequel des deux papes, Innocent II ou Pierre de Léon, plus connu sous le nom de l'antipape Anaclet, était le légitime successeur de saint Pierre, et les rois et les évêques, assemblés au concile d'Etampes, s'en remirent aussi à son arbitrage. Il hésita d'abord, tout défiant et tremblant, dans l'humilité de son cœur; mais croyant, à la fin, qu'il y allait de la paix de l'Eglise, après avoir mûrement pesé toutes les circonstances de l'élection et considéré surtout le mérite réel de chacun des prétendants, il décida en faveur d'Innocent II, et son choix fut confirmé par les suffrages unanimes de l'Église; puis, comme s'il n'eût point assez fait, il va trouver le roi d'Angleterre, et le persuade, ainsi que les seigneurs anglais qui l'accompagnaient, de rendre hommage au pape Innocent, qui dès lors, par la seule entremise de saint Bernard, fut reconnu par la France et l'Angleterre. Ces exemples de soumission furent suivis de bien d'autres encore d'une autorité aussi grande, que donnèrent d'éminents personnages; ce qui fit dire à saint Bernard, après en avoir fait le dénombrement dans sa lettre 126 : « Leur éclatante réputation, leur éminente sainteté, et leur autorité respectable, même à leurs ennemis, nous ont aisément déterminé, nous qui sommes fort au-dessous de leur dignité et de leur mérite, à nous laisser conduire ou égarer par eux.»

Dès ce moment, saint Bernard fut l'âme des conseils d'Innocent II; il le suivit dans

tous ses voyages, le seconda dans toutes ses affaires. Le pape l'employait partout où il y avait une erreur à redresser, une réconciliation à opérer. C'est ainsi que les peuples de Pise et de Gênes étaient alors en rivalité et en guerre ouverte : Innocent l'envoya à Gênes, pendant qu'il se rendit lui-même à Pise pour calmer ces divisions, dont les conséquences étaient souvent très-désastreuses. Les Génois, comme les plus heureux et les plus forts, étaient les moins disposés à la paix ; cependant saint Bernard n'eut qu'à se montrer au milieu d'eux pour les apaiser, et parvint bientôt à opérer la réconciliation qu'il désirait. A peine il avait fini de rétablir la paix parmi ces deux peuples, que, sur sa réputation, une députation milanaise vint aussi le trouver, pour le prier de les reconcilier avec le pape et l'Empereur, qu'ils s'étaient aliénés en faveur de Conrad. Selon Arnaud, abbé de Bonneval, qui a écrit son histoire, l'accueil qu'il reçut à Milan fut si empressé, il y devint l'objet de tant d'hommages et de respect, que sa modestie s'efforçait en vain de repousser, que, tout le temps qu'il demeura en cette ville, il ne put franchir la foule immense de peuple qui se pressait à sa porte, et qu'il fut obligé de ne se montrer qu'aux fenêtres, d'où il donnait sa bénédiction et faisait ses exhortations.

Enfin, après plusieurs négociations entreprises, tant en Allemagne qu'en Italie, pour les intérêts du pape ; après avoir travaillé pour lui jusque dans la Pouille et dans la Sicile, et après avoir passé trois ou quatre fois les Alpes, avoir visité Crémone et Pavie, il revint en France. Son passage à travers les Alpes ressembla à un triomphe. Un de ses historiens nous en a fait la description suivante : « Les pasteurs qui conduisaient leurs troupeaux, et les habitants de la campagne, descendaient du haut de leurs rochers pour se trouver sur son passage. De si loin qu'ils le voyaient, ils poussaient des cris éclatants pour lui demander sa bénédiction, et se retiraient ensuite dans le creux des montagnes, dont les cavernes étaient leurs demeures ; ils se réjouissaient innocemment ensemble, se félicitaient de l'avoir vu, et se sentaient pénétrés de joie qu'il eût étendu sa main sur eux pour les bénir. »

Fatigué de toutes ces glorieuses acclamations dont il entendait sans cesse le bourdonnement à ses oreilles, las de tous ces triomphes, saint Bernard alla se reposer dans sa retraite de Clairvaux, où il entreprit son ouvrage *sur les Cantiques*, série de sermons qu'il prononçait quelquefois d'abondance avant de les avoir confiés au papier. Nous citons encore l'opinion de ceux qui ont jugé les écrits de saint Bernard : Tout ce qu'il a répandu dans ses autres ouvrages, dit un auteur, de plus propre à former les mœurs, à ranimer la piété et à donner horreur du vice, est renfermé dans celui-ci par excellence. On en voit sortir tous les mystères de la vie spirituelle de dessous les figures et les allégories dont il les enveloppe d'une manière non-seulement sublime, mais utile et agréable. Car telle est, dit ce saint abbé, l'étonnante et déplorable condition de l'homme, que, quelque vivacité d'esprit qu'il ait pour pénétrer les choses sensibles, il a néanmoins besoin de figures et de similitudes pour pouvoir, par les objets extérieurs, parvenir à quelque connaissance des choses invisibles. Mabillon, que nous avons déjà cité, en parle ainsi : « Ce qu'il y a d'ordinaire de moins travaillé dans les ouvrages des Pères, ce sont leurs sermons et leurs homélies ; il n'en est pas de même de ceux de saint Bernard, ils sont admirables par la vivacité du style, par la variété des sentiments, par la sublimité des pensées et par autant de tendresse et d'onction qu'il y en a dans ses autres ouvrages. » Juste Lipse, dans une de ses lettres, met les sermons de saint Bernard au-dessus des autres Pères, et, parmi les Latins, dit-il, Bernard ne manque jamais de m'animer par son feu et par sa vivacité, dans ses sermons, soit pour toucher ou pour instruire, et par la délicatesse des pensées dont il assaisonne si souvent et heureusement ses discours. Erasme, qu'on n'accusera pas de partialité en ces matières, donnait à ses sermons la préférence sur ceux des Pères grecs : « Bernard, dit-il dans son second livre *de la manière de prêcher*, est un prédicateur où il y a moins d'art que de naturel ; il est vif, agréable, et propre à exciter l'émotion du cœur. »

Nous arrivons aux deux grandes époques de la vie de saint Bernard, nous voulons parler de la longue et constante guerre qu'il déclara aux hérésies d'Abailard, et de la prédication de la croisade. Ces deux actes de saint Bernard, les plus importants de sa vie, nous semblent mériter quelques développements préalables, par lesquels nous expliquons ce qui les a fait naître.

Dans cette époque, où les efforts des con-

ciles et les prédications des missionnaires faisaient tout tendre à l'unité de la foi, un homme s'élève, audacieux, plein de grâce dans le langage, versé dans l'étude de toutes les sciences, maniant avec un rare talent toutes les arguties et les finesses de la dialectique, pressant, aventureux, portant dans toutes les discussions une logique serrée, ou paraissant telle, et parfois très-embarrassante. Il parle, et sa parole réunit autour de lui un grand nombre d'adeptes. Quelles étaient les intentions d'Abailard? c'était d'introduire l'élément philosophique dans la religion; c'était de tout remettre en question et de forcer le dogme et la tradition, toutes choses enfin crues comme axiomes, à comparaître devant le tribunal de la raison, et à recevoir la sanction de l'intelligence humaine. Abailard, enfin, proclamait la liberté d'examen, la souveraineté de la raison. Par le seul fait de ces principes nouveaux, il s'élevait donc contre les mystères, c'est-à-dire contre tout ce que la nature humaine ne pouvait embrasser et comprendre. Ses disciples, comme nous l'avons dit, croissaient de jour en jour; pendant qu'il envoyait son ami, Arnaud de Brescia, soulever l'Italie par ses prédications contre le clergé, lui-même tenait, en France, école de philosophie, et sa parole puissante, se répandant avec la rapidité de l'éclair par toute la province, produisait une grande sensation. On conçoit que l'esprit sévère de saint Bernard dut s'alarmer de ces envahissements, et que, se posant l'ennemi naturel des doctrines prêchées par Abailard, il dut tenter d'arrêter les progrès de cette espèce de réforme, dont, quelques siècles plus tard, Luther devait reprendre l'œuvre commencée. Abailard se trouve donc en butte aux vigoureuses remontrances de saint Bernard, qui le comprenait avec son disciple dans la même réprobation, et caractérisait ainsi l'étendue de son hérésie. Sur la Trinité, disait-il, c'est Arius; sur la grâce, c'est Pelage; sur la personne de Jésus-Christ, c'est Nestorius. De ce moment, il ne leur accorda aucune trêve, il les poursuivit de toute la véhémence et de toute la logique de son argumentation. Il le fait condamner une première fois au concile de Soissons, pour ses hérésies sur la Trinité, et adresse, à son sujet, au pape Innocent, une lettre dans laquelle on lit : « Les écrits d'Abailard, fruits empestés de l'erreur, volent malheureusement par le monde; ils ont passé de nation en nation, d'un royaume à un autre. On fabrique un autre Évangile, on propose une foi nouvelle aux peuples, on bâtit sur un autre fondement que celui qui a été posé; on traite des vertus et des vices, contre les règles d'une saine morale. Abailard, nouveau Goliath, s'avance avec tout son appareil de guerre, précédé de son écuyer, Arnaud de Brescia : l'union de ces deux hommes ne saurait être plus étroite, semblable à celle de deux écailles d'une huître, qui ne laissent aucune entrée à l'air pour les séparer. »

Un moment on put croire qu'Abailard se retirait de la lutte et abandonnait ses erreurs: il écrivit à saint Bernard une lettre, dans laquelle il le remercie des avis et des conseils qu'il lui a donnés, s'en montre reconnaissant, et promet de s'y soumettre. Mais bientôt, soit que l'orgueil eût repris son empire, soit que les excitations d'Arnaud de Brescia l'eussent persuadé de poursuivre son œuvre de révolte, il leva bientôt, de nouveau, l'étendard, et, changeant de conduite et de langage, il se plaignit vivement de saint Bernard, et en appela de ses condamnations, et de celle du concile de Soissons, par-devant le concile de Sens, qui allait être convoqué. Abailard avait sans doute compté sur sa facilité d'élocution, sur son éloquence, sur son habileté de dialectique, et avait pensé que, devant un auditoire nombreux, il aurait facilement raison de son adversaire. Saint Bernard convenait de tous les avantages que le philosophe avait sur lui. « Il n'y a, disait-il, nulle proportion entre un maître comme lui et un écolier comme moi, un philosophe et un sauvage, un habile professeur de toutes les sciences et un ignorant nourri dans les forêts. » Mais saint Bernard se sentait fort par une foi invincible, par une conviction ferme et sincère dans la justice de la cause qu'il défendait; il mit son appui en Dieu et il parut. En effet, devant cette assemblée auguste, composée des plus saints et des plus augustes princes de l'église, l'éloquence inspirée du moine de Clairvaux parvint à démontrer victorieusement les erreurs d'Abailard, tandis que ce dernier ne put trouver aucune parole pour se défendre, et se contenta d'en appeler au saint-siége. Mais le pape ne tarda pas à prononcer la condamnation sollicitée par saint Bernard, et, dans des lettres écrites, tant à ce dernier qu'aux archevêques de Sens et de Reims, il ordonna d'enfermer Abailard et Arnaud de Brescia, chacun sé-

parément, dans un monastère; en même temps de brûler les livres du premier sur la *Trinité*. Après cela, le malheureux Abailard n'eut d'autre ressource que de se retirer auprès de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui entreprit aussitôt de le réconcilier avec saint Bernard et avec Rome. Il le conduisit à Clairvaux, où l'on dit que les deux ennemis s'embrassèrent. Abailard promit de renoncer à enseigner en public, et, dès ce moment, l'abbé de Clairvaux, qui n'avait jamais détesté en lui que ses œuvres et non sa personne, lui conserva une amitié qui ne s'éteignit qu'à sa mort.

Telle fut l'histoire de la lutte du saint abbé avec Abailard, lutte devenue le prétexte des nombreux reproches d'intolérance adressés à saint Bernard. Mais ce reproche tombe devant le simple exposé des faits, surtout si la pensée se reporte à l'époque du XIIe siècle. Il ne s'agissait pas alors, en effet, d'une simple controverse entre deux hommes, mais bien du triomphe d'un principe, d'une doctrine sur une autre doctrine, de la vérité sur l'erreur. Saint Bernard, combattant, par tous les moyens qui étaient entre ses mains, les hérésies d'Abailard, obéit à une conviction profonde et intime, et eut le courage d'étouffer, à sa naissance, ce germe de révolte qui, plus tard, se réveilla dans le cœur de quelques ambitieux novateurs des XVe et XVIe siècles. Nous n'avons pas dû insister ici, du reste, sur les nombreuses erreurs proclamées et défendues par Abailard, nous n'avons dû raconter que sommairement les faits qui ont donné lieu à cette lutte, les moyens d'attaque et de défense ayant déjà trouvé place à l'article ABAILARD.

Le pape Innocent vint à mourir, et saint Bernard disposa une seconde fois de la couronne papale. Grâce à son influence, Eugène III, d'abord simple religieux de Clairvaux et ancien disciple de saint Bernard, est élu de préférence à tous les cardinaux; mais, comme son élection soulève des obstacles et amène des troubles, saint Bernard lève les uns et apaise les autres en intervenant, tant par ses remontrances que par ses conseils. Ainsi son ascendant demeure toujours le même ou s'élève encore, si c'est possible, alors que la légitimité s'en fait reconnaître tous les jours davantage. L'élévation de son ancien disciple à la papauté devient l'occasion d'une nouvelle lettre, et les paroles qu'il lui adresse soutiennent l'expression de sa constante sollicitude pour les intérêts de l'Église. « Mon fils, lui écrivait-il, est devenu mon père Eugène. Je souhaite que l'Église change aussi en mieux. Que je serais heureux si, avant de mourir, je voyais l'Église telle qu'elle était dans son premier âge, quand les apôtres étendaient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des âmes. »

Nous arrivons enfin à la prédication de la croisade. Depuis la prise de la ville d'Édesse, les affaires de la religion dépérissaient de jour en jour en Orient. Le sceptre de Godefroy de Bouillon, passé aux mains de faibles successeurs, chancelait de plus en plus sur leurs têtes. Antioche était assiégée; le roi de Jérusalem, les chevaliers du temple et la croix de JÉSUS-CHRIST se trouvaient en péril sans un prompt secours. C'est alors que les députés des évêques d'Arménie vinrent à Viterbe, où était le pape Eugène, afin de lui représenter fidèlement la situation des chrétiens en Palestine, et l'exciter par cette peinture à la résolution d'une deuxième croisade. Pendant ce temps, un événement qui ne semblait point d'abord promettre de tels résultats, allait servir efficacement ces desseins. A la suite des démêlés survenus entre Thibaut, comte de Champagne, et Louis VII, ce dernier, irrité de l'interdit lancé sur le royaume par le pape et croyant y voir le résultat des manœuvres secrètes de Thibault, fond sur la Champagne qu'il envahit, puis, s'étant emparé de Vitry, il fait massacrer ou brûler tous les habitants qui s'étaient enfermés dans l'église, au nombre de plus de 1,300. A la nouvelle de cette expédition barbare, la consternation se répandit partout, et saint Bernard, comme un autre Ambroise, ose faire entendre aux coupables les plaintes de la religion et de l'humanité. Dans une lettre éloquente, il représente au monarque la patrie désolée, il lui montre l'Église méprisée et foulée aux pieds. « Je combattrai pour elle, disait-il, jusqu'à la mort. Au lieu de boucliers et d'épées, j'emploierai les armes qui me conviennent, je veux dire mes prières et mes pleurs devant Dieu. » A ces paroles inspirées, Louis VII conçut un vif remords de sa faute, et, voulant l'expier, il crut de son devoir d'aller combattre les infidèles. Le pape écrivit au roi pour le féliciter de sa pieuse résolution et confia à saint Bernard la mission de prêcher la croisade tant en France qu'en Allemagne.

En même temps, il exhorte tous les chrétiens à prendre les armes et la croix, leur promettant les mêmes priviléges et les mêmes récompenses qu'avait accordés Urbain II au concile de Clermont.

La première assemblée fut tenue à Vézelay, petite ville de Bourgogne. Il y eut, suivant les historiens du temps, un concours prodigieux de seigneurs, de chevaliers, de prélats et d'hommes de toutes les conditions. Le dimanche des Rameaux, après avoir invoqué le Saint-Esprit, tous les assistants se réunirent sur le penchant d'une colline aux portes de la ville. Là une vaste tribune fut élevée pour le roi, qui s'y montra revêtu de tous ses insignes, ayant à ses côtés saint Bernard couvert de son simple habit de moine. Le saint abbé prononça alors un discours dans lequel il fit une telle peinture des malheurs de Sion, qu'il arracha des larmes à tout son auditoire; comme Urbain au concile de Clermont, il fut interrompu par les cris mille fois répétés : *Diex el volt*, *Dieu le veut; la croix, la croix!* et toute la colline retentit des acclamations d'un peuple innombrable. Le roi se jette à ses pieds et lui demande la croix. Éléonore de Guienne, qui accompagnait Louis, reçut aussi la croix du saint abbé, ainsi que tous les seigneurs présents. Les croix apportées n'ayant pu suffire, Bernard déchire ses vêtements, dont il distribue les lambeaux, puis saint Bernard continue de prêcher la croisade dans les villes et dans les campagnes voisines, et ce fut dans ce moment, partout où il se montra, un enthousiasme impossible à décrire. Il mit à cette œuvre tant de zèle, il parvint à échauffer tellement les esprits, que, suivant ses propres expressions, les villes et les châteaux furent changés en désert, et qu'on ne voyait partout que des veuves dont les maris n'étaient pas encore morts. Dans une assemblée tenue à Chartres, le commandement de l'expédition lui fut conféré d'un consentement unanime; mais saint Bernard, averti par l'exemple de Pierre l'Hermite, refusa cet honneur; il fut même tellement effrayé de cette proposition, qu'il écrivit au pape pour le conjurer de lui venir en aide, et le pape lui répondit qu'il ne devait s'armer que du glaive de la parole.

Sa prédication en Allemagne n'eut pas moins de succès. L'empereur Conrad III alléguait enfin, pour se défendre de prendre part à la croisade, les agitations récentes de l'empire germanique; saint Bernard lui répondait : « Pendant que vous défendrez son héritage, Dieu se chargera de défendre le vôtre; il gouvernera vos peuples, et votre règne sera l'objet de son amour. » Ces paroles persuadèrent Conrad, qui accepta la croix; un grand nombre de barons et de chevaliers suivirent son exemple. De là saint Bernard court ailleurs recruter des soldats pour l'expédition chrétienne; son autorité n'a pas de bornes. Il semble se multiplier à mesure que son rôle s'étend et comme pour suffire à l'immensité de sa tâche; là où il ne peut aller il écrit, et ceux auxquels il n'a pu faire entendre sa voix, il les ébranle par ses exhortations écrites. L'épître qu'il adresse aux peuples de la Souabe et de la Bavière respire la plus haute éloquence.

Il avait, du reste, pour convaincre et toucher la foule, une autorité bien puissante, celle que lui donnait la réputation d'avoir reçu de Dieu le don des miracles. « Il parcourut, disent ses historiens, toutes les villes du Rhin, depuis Constance jusqu'à Maestricht, semant au-devant de lui les prodiges de sa foi, qui le firent comparer à un autre Moïse. Ces miracles sont attestés par les écrivains les plus dignes de foi, et il n'est pas étonnant que les peuples, connaissant, par le bruit qui s'en répandait, ou voyant par eux-mêmes la haute faveur que Dieu accordait à son serviteur, eussent en lui une confiance à toute épreuve, et s'ébranlassent aux moindres accents de sa parole, qui leur paraissait un écho de celle de Dieu même. Saint Bernard s'est étonné fort naïvement des miracles qu'il accomplissait chaque jour; il ne savait comment les expliquer, ne pouvant, d'une part, se refuser à l'évidence dont il était frappé, et de l'autre se regardant comme indigne d'être à ce point l'agent privilégié des hautes manifestations de la Providence. D'autres fois il disait : « Il n'y a rien qui m'appartienne en propre dans les miracles exécutés par moi, ils sont, je le reconnais, le résultat de la renommée dont je jouis plus que de ma vie; et ils arrivent moins à ma considération que pour l'avertissement des autres. »

Pendant que les soldats de la foi marchaient pleins d'ardeur à la croisade, saint Bernard, content de son rôle de prédicateur, s'occupait à réfuter les erreurs du moine Raoul, fanatique furieux, qui engageait les chrétiens, au nom du Dieu de paix, à égor-

ger tous les juifs. Il combattait les erreurs de Pierre de Bruys, de Gilbert de la Porée; il confondait successivement Eon de l'Etoile et les partisans d'Arnaud de Brescia.

Cependant les résultats de la deuxième croisade ne furent point ceux qu'on avait attendus et que saint Bernard s'était proposé d'obtenir. Les croisés avaient éprouvé de notables revers en Palestine. Louis VII avait, en personne, couru de grands dangers; la France appelait de tous ses désirs le retour de son roi, et Suger, qu'il avait laissé à la tête de l'administration, l'engageait à revenir en des lettres pleines de tendresse et de dévouement. Mais des plaintes nombreuses de violentes réclamations étaient dirigées contre saint Bernard, qu'on regardait comme l'auteur de l'expédition. On l'avait cru d'abord l'interprète fidèle des volontés de Dieu, on s'était précipité à sa voix, et maintenant on l'accusait d'avoir envoyé les chrétiens mourir en Orient. Saint Bernard fit tête à toutes ces plaintes, et se résigna à entendre toutes les accusations. « S'il faut absolument, disait-il, que l'on fasse une de ces deux choses, de murmurer contre Dieu ou contre moi, j'aime mieux voir les murmures des hommes tomber sur moi que sur le Seigneur. Ce m'est un bonheur que Dieu daigne se servir de moi comme d'un bouclier pour se couvrir. Les coups de langue déchirants des calomniateurs et les dards empoisonnés des blasphémateurs, je les reçois volontiers sur moi, si je puis empêcher ainsi qu'ils n'arrivent jusqu'au Très-Haut. Je ne refuse pas d'être humilié, pourvu qu'on n'attaque pas sa gloire. » Pourtant il se crut, plus tard, obligé de publier son apologie, dans laquelle il rejette sur ses véritables causes le mauvais succès de l'expédition : des généraux sans expérience et presque sans vues conduisaient à l'aventure, dans des régions inconnues, des multitudes de soldats sans discipline et sans subordination. Ils furent trompés, trahis, surpris et battus, ils devaient l'être. Il compare les croisés aux Hébreux, à qui Moïse avait promis, au nom du ciel, une terre de bénédiction, et qui périrent tous pendant le voyage, parce qu'ils s'étaient rendus coupables, contre l'Eternel, de murmures et avaient excité sa colère. La loi générale de la Providence est de laisser agir les causes secondes; la conduite des croisés ne méritait pas qu'elle y dérogeât par un miracle.

Telles furent, en substance, la réponse et la justification de saint Bernard. Mais ces murmures n'avaient pas laissé que de l'éprouver : il tourna de nouveau un regard vers sa chère solitude de Clairvaux, comme le fort dans lequel il devait désormais abriter sa vie contre les orages du monde, et quelques plaintes s'échappaient de sa bouche sur l'existence qu'il menait malgré lui : « Je ne sais plus ce que je suis, disait-il avec douleur, je ne vis ni en religieux, ni en mondain. »

Ses vœux sont enfin exaucés et saint Bernard rentre enfin à Clairvaux, pour n'en plus sortir pendant les cinq années qu'il y passa jusqu'à l'heure de sa mort; il ne voulut plus laisser venir à lui les bruits du monde, et, comme s'il prévoyait l'imminence de sa mort, il se préparait à bien mourir, et son temps se partageait en prières, en exercices de piété et en travaux apostoliques. Le pape Eugène, après avoir épuisé tous les moyens de l'avoir auprès de lui, l'avait engagé à lui envoyer de temps en temps quelques avis salutaires, pour le fortifier contre les dangers qui l'environnaient sur le trône pontifical. Saint Bernard, pour se rendre à cet ordre, entreprit le Traité sur la considération, dont il adresssait, chaque année, un livre à son ancien disciple devenu son maître. Bien qu'il dut être très-difficile à un religieux, élevé, dès sa jeunesse, dans la solitude et loin du commerce des hommes, de prescrire des règlements pour les mœurs d'un souverain pontife, cependant, dit un auteur de la vie de saint Bernard, « il a su rendre son traité admirable par la beauté de la composition, la majesté du style et l'élévation des pensées; rien ne convient mieux à un père et à un docteur de l'Église, par la pureté des sentiments et la conformité des règles à celles des saints canons. »

Après avoir passé une année dans de grandes faiblesses et de continuelles défaillances, saint Bernard tomba enfin malade, une première fois, et puis une seconde; son corps, affaibli par tant et de si longs travaux, succomba aux austérités ascétiques du cloître. On peut dire qu'il mourut à la peine et combattant encore par la foi. Les circonstances qui accompagnèrent sa mort ferment admirablement cette vie consacrée à Dieu. « Après tant de choses faites, dit un historien de saint Bernard, Dieu semble se préparer à récompenser le saint abbé et l'introduire dans cette partie céleste où il aspirait avec de vifs empressements. A mesure que

son corps s'affaiblissait, son esprit recevait de nouvelles forces; plus il se sentait approcher du terme, plus il courait avec rapidité dans la carrière et ne pouvait exprimer ses désirs. La multitude des affaires qui l'avaient accablé pendant sa vie lui avait toujours laissé le cœur dégagé du monde et plein d'ardeur pour les biens de l'éternité. Au milieu des différentes douleurs qui le tenaient au lit, il s'occupait de quelques réflexions, il dictait toujours quelque chose, il priait et il exhortait ses frères qui pleuraient amèrement la perte dont ils étaient menacés et tâchaient, par leurs prières et par leurs larmes, de le retenir. »

Saint Bernard est mort le 20 août 1153, laissant plus de sept cents religieux à Clairvaux, et après avoir fondé, tant en France qu'en Allemagne et en Italie, cent soixante maisons de son ordre. On lui fit l'épitaphe que voici, et qui mérite d'être rapportée à cause de sa singularité :

Claræ sunt valles, sed claris vallibus abbas
Clarior his clarum nomen in orbe dedit.
Clarus avis, clarus meritis et clarus honore,
Clarus et ingenio, relligione magis.
Mors et clara, cinis clarus, clarumque sepulcrum,
Clarior exultat spiritus ante Deum.

Saint Bernard fut canonisé vingt ans après sa mort, avec une solennité sans exemple, par le pape Alexandre III. L'Église célèbre sa fête le jour de sa mort.

Le fond de la théologie de saint Bernard est une dérivation évidente de celle de saint Augustin, grand fleuve où s'est abreuvée toute la philosophie chrétienne du moyen âge. Ce sont les doctrines de saint Augustin sur l'amour, sur la grâce, c'est le mysticisme de l'évêque d'Hippone qui respirent dans tous les écrits de saint Bernard, qui font le texte de ses deux traités les plus importants. Seulement, dans cette période de près de six siècles qui le sépare de son maître, le monde a subi de grandes modifications, que saint Bernard a été obligé d'accepter, et, par conséquent, ses opinions ayant subi les différences que le temps a apportées, sa conduite est obligée de se conformer aux mœurs et aux pensées de son époque. C'est ainsi que les opinions des deux théologiens sur l'amour et sur la grâce ont même source, comme nous l'avons dit, et que leur penchant pour les rigueurs de la vie ascétique est semblable; mais, tandis que saint Augustin peut en pleine liberté rendre sa pratique en tout point conforme à la doctrine qu'il prêche, saint Bernard, au contraire, est contraint de faire fléchir la sienne sous l'empire des nécessités qui le pressent de toutes parts. Les conséquences de la théologie de saint Augustin, ramenant les pensées à la vie contemplative, s'accordaient parfaitement avec les mœurs du christianisme primitif dans toute leur pureté, qui poussaient les hommes au désert. Du temps de saint Bernard, au contraire, la puissance de l'Église d'une part, la corruption des mœurs de l'autre, et, par-dessus tout, l'exemple laissé par le grand pape Hildebrand, les efforts, les combats de ses successeurs pour continuer son œuvre d'affranchissement du saint-siége, excitaient les ecclésiastiques à une vie plus active et plus intéressée au monde. Or ces idées du siècle durent nécessairement réagir sur la théologie du moine de Clairvaux; aussi nous apparaît-elle plus humaine, plus réelle, plus occupée des choses d'ici-bas que celle de son maître, saint Augustin. C'est même à ces mouvements du siècle, auxquels il était appelé à prendre part, que sont dues ses fréquentes sorties de Clairvaux, d'où son devoir l'arrachait malgré la voix de son cœur : de là ces nombreuses négociations auxquelles il prit part plus que personne, tout en protestant au nom des paisibles habitudes nourries dans le silence et le calme du cloître.

Mais, si saint Bernard fut obligé de descendre des hauteurs du cloître dans l'arène du monde et de mêler quelquefois sa robe éclatante de blancheur et de pureté aux fastueux costumes des cours, s'il approcha des grandeurs de la terre, il ne se laissa jamais tenter par elles, et elles n'eurent jamais le pouvoir de changer ni son humble maintien ni la simplicité de son âme. S'il porta la parole dans les conciles et dans les assemblées publiques, s'il adressa des remontrances aux prélats et aux grands de la terre, ce ne fut jamais que pour conseiller la justice aux rois, l'humilité au clergé et la fraternité au peuple. Son passage dans le monde est une preuve, de plus, de son zèle et de son dévouement aux intérêts de Dieu et à ceux de ses frères. Pour achever son portrait, nous empruntons encore les paroles suivantes à son historien Geffroi de Clairvaux.

« Quoiqu'il eût préféré demeurer au dernier rang dans la maison du Seigneur, il s'y éleva cependant plus haut que certains autres hommes revêtus des plus grandes dignités,

et de dessous, pour ainsi dire, son boisseau d'humilité, il éclaira davantage l'Église de sa lumière que d'autres placés sur le chandelier. Combien n'a pas mérité de goûter la félicité d'être assis dans la chaire des vertus celui qui a dédaigné de se placer dans la chaire des dignités. Il travailla en homme fort et juste à la prédication de l'Évangile, et se tint toujours éloigné, en homme sage et modéré, de tout poste élevé dans l'Église. »

Par le nombre et la grandeur de ses travaux, saint Bernard a mérité qu'on lui décernât le titre de dernier Père de l'Église.

A. LE CLERC.

BERNARD (DE MENTHON), un des grands bienfaiteurs de l'humanité, naquit en 923, de parents nobles et riches, dans les environs d'Annecy : par sa naissance, par sa fortune, par une alliance brillante qu'on lui offrit et qu'il refusa, il aurait pu jouer un rôle distingué dans le monde ; mais par sa vocation il était destiné à consacrer sa vie à la pratique d'œuvres d'un ordre plus méritoire et plus élevé : il embrassa l'état ecclésiastique, fut fait, en récompense de ses vertus, archidiacre d'Aoste et pendant quarante ans il ne cessa de parcourir le diocèse de Genève, de Sion, de Tarentaise, de Milan, de Novare, évangélisant les peuples, les rappelant à leurs devoirs, épurant les mœurs, et, par son zèle éclairé, les détournant des pratiques superstitieuses du paganisme. — Deux établissements ont rendu sa mémoire éternellement recommandable : les maisons de refuge du *grand et du petit Saint-Bernard* (*voy.* ci-dessus). Le *petit Saint-Bernard* fut bâti dans le passage des Alpes grecques, à l'endroit qu'on appelait *Colonne-Jou* (colonne de Jupiter) : ce monument avait été élevé dans l'antiquité pour indiquer le chemin aux voyageurs, quand les neiges leur en faisaient perdre la trace ; il en existait encore des vestiges sur la fin du XVIIIe siècle. — Bernard termina saintement sa carrière le 28 mai, l'an 1008.

BERNARD *l'Ermite*. En l'an mil, le bruit se répandant tout à coup dans toute l'Europe que la fin du monde était imminente, on ne vit alors partout que gens se retirant dans les églises, dans les couvents, distribuant leurs biens aux pauvres, ou se rendant à Jérusalem, pour attendre le second avénement du fils de Dieu. L'auteur de cette panique était un certain Bernard, moine de Thuringe, dont l'esprit s'était frappé de cette parole de Jésus : « Le monde durera encore *mille ans et plus*, » et qui allait prêchant partout que les temps prédits par l'Évangile et l'Apocalypse étaient arrivés. Une éclipse de soleil, qui survint à l'époque de la plus grande terreur, fut regardée comme le premier signal du bouleversement, et en un instant les maisons furent désertes et les forêts les plus profondes, les cavernes et les creux des rochers sont encombrés d'une multitude tremblante. Le retour de la lumière ne calma pas les esprits. Il fallut que les plus savants théologiens, à la prière de Gerberge, femme de Louis d'Outremer, déclarassent que le règne de l'antechrist était encore éloigné ; mais les craintes ne cessèrent tout à fait que lorsque l'époque fatale fut enfin dépassée.— Les chroniques ne disent pas ce que devint Bernard.

J. FLEURY.

BERNARD (SAMUEL), né à Paris en 1651, d'un père du même nom, qui s'était acquis une réputation comme peintre et graveur, fut le Rothschild de son siècle. Son nom et son crédit vivifiaient tous les comptoirs de l'Europe. Les contrôleurs généraux, qui avaient souvent besoin de lui, le traitaient avec une distinction toute particulière, et l'on rapporte que, à l'époque de la guerre de la succession, Louis XIV ne dédaigna pas lui-même de recourir au même moyen pour en obtenir des fonds qu'il refusait. Au reste, jamais homme d'argent ne mérita moins le nom de *Juif* qu'on lui donna. Il dépensa noblement la fortune qu'il avait acquise. On raconte qu'il aimait à soulager les militaires pauvres ou endettés et qu'à sa mort on trouva sur ses registres la note de plus de 5 millions prêtés sans intérêt, qui lui étaient dus par divers particuliers. Il était aussi noble de cœur que généreux, et il ne négligea rien pour faire oublier qu'il devait sa fortune, comme la plupart des gens d'affaires de l'époque, aux fautes du ministère Chamillart. Samuel Bernard mourut en 1739. Il était très-superstitieux, et l'on connaît l'histoire de la poule noire, à laquelle il croyait sa vie attachée et dont la mort ne précéda, en effet, la sienne que de quelques jours.

J. FLEURY.

BERNARD (PIERRE-JOSEPH), surnommé *le Gentil*, par Voltaire, naquit, en 1710, à Grenoble, où son père était sculpteur. Les jésuites, chez lesquels il fut élevé, cherchèrent à l'attirer dans leur société, comme ils y avaient déjà attiré Gresset : l'amour du plai-

sir l'emporta ; il se rendit à Paris, et, en attendant que la renommée vînt l'y trouver, il dut se résoudre à entrer chez un procureur en qualité de clerc ; mais la marge de ses minutes se couvrait de rimes anacréontiques, et son patron fut un jour fort étonné de trouver une *Epître à Claudine*, au milieu d'un dossier. Ces poésies, qui coururent manuscrites, commencèrent la réputation de l'auteur, et comme, à cette époque, celui qui savait faire de petits vers était jugé propre à tous les emplois, on imagina de lui faire faire la campagne d'Italie de 1733-34 ; mais Bernard n'était pas plus fait pour être dragon que procureur. Homme de plaisir avant tout et paresseux comme un poëte, il eut cependant occasion de s'applaudir de sa conduite dans les batailles de Parme et de Guastalla, car elle lui valut d'être présenté au duc de Coigny, qui le prit pour son secrétaire, mais à la condition qu'il ne ferait plus de vers. Bernard promit tout et se contenta de rimer en secret jusqu'à la mort de son protecteur, qui, touché de sa soumission et repentant du peu d'égards qu'il avait eu pour lui, le recommanda chaleureusement à son fils.

Dès lors la vie de Bernard changea de face. Devenu, par la protection du jeune duc, secrétaire général des dragons, avec un traitement annuel de 20,000 livres, il put se livrer sans contrainte à son goût pour les vers et les plaisirs. Ses jolies poésies se firent bientôt rechercher dans toutes les sociétés, et, comme il ne se pressait pas de les publier et que c'était une faveur d'être admis à les entendre, on ne manquait pas d'en exagérer la valeur. Il garda ainsi trente ans son *Art d'aimer*, et il fit bien, car toute la réputation que le poëme avait usurpée s'envola à la lecture.

Victime de ses débauches, Bernard tomba dans un état de marasme et d'imbécillité complète, au point qu'un jour, à la représentation de son opéra de *Castor et Pollux*, il demandait quel était l'auteur de l'ouvrage.

BERNARD (grand **SAINT-**). Un des sommets des Alpes pennines, entre le Valais et la province d'Aoste, lat. 45° 51, longit. orien. 5° 5. Du temps des Romains, on avait bâti sur cette montagne un temple dédié à Jupiter *Pennium*, du celte *penn*, qui signifie *hauteur ;* d'où est venu aussi le nom d'*Alpes pennines*. Les Romains appelèrent aussi le Saint-Bernard *mons Jovis* (mont de Jupiter), d'où vint *mont Joux*, nom qu'il porta jusqu'au xe siècle. Les Italiens l'appellent encore *mont Jove*, et les habitants des vallées voisines *mont Devi*. Il portait le nom de Saint-Bernard lors de la fondation du couvent qui l'a rendu si célèbre (en 962), par saint Bernard dé Menthon.

Ce couvent est situé à 2,520 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur le point le plus élevé de la route très-dangereuse, au printemps surtout, à cause des avalanches, qui mène de Martigny à Aoste : on estime qu'il n'existe pas, dans tout l'ancien continent, une habitation qui soit aussi élevée. Dans les environs du couvent se voient plusieurs pics séparés par des glaciers qui donnent naissance à divers courants d'eau tels que la *Drance*. La température de ce lieu sauvage est des plus rudes : pendant les mois d'hiver, le thermomètre se tient habituellement à 20° ou 22° au-dessous de zéro ; en été, il y gèle presque tous les matins ; un petit lac qui est tout près du couvent se couvre de glace pendant neuf mois, et ses eaux ne nourrissent aucun poisson : ajoutons que, durant toute l'année, on y compte à peine quinze jours où il soit possible de jouir de la beauté du ciel ; le jardin du couvent produit à grand'peine des choux, quelques salades et des racines.

Le couvent ou plutôt l'hospice est desservi par une dizaine de religieux de l'ordre de Saint-Augustin ; il leur est prescrit, par les règlements, de loger et de nourrir gratuitement tous les voyageurs qui se présentent chez eux ; de plus, pendant les huit ou neuf mois de l'hiver, ils sont obligés, accompagnés de gros chiens et de domestiques appelés *marrons*, de parcourir les deux parties de la route qui aboutissent à l'hôpital et d'y ramener les voyageurs qu'ils rencontrent et qui ont besoin de secours. Les chiens qui les accompagnent, et qui souvent les précèdent, sont doués d'un instinct admirable pour découvrir les voyageurs qui sont en danger ou qui sont ensevelis morts ou vivants sous les neiges : il est fort probable que c'est un effet de l'excellente éducation qu'ils ont reçue. Quoi qu'il en soit, quand ils rencontrent un homme en péril, ils lui offrent une petite bouteille d'eau-de-vie qu'ils portent à leur cou, et en même temps ils l'invitent à les suivre ; s'il ne le peut, ils le saisissent et le traînent par ses habits.

Les corps morts que l'on rencontre sont déposés religieusement, dans une chapelle située à l'est de l'hôpital, comme ils sont, et

restent gelés ; ils s'y conservent pendant deux ou trois jours sans que leurs traits s'altèrent au point de ne plus les reconnaître ; après ce laps de temps on les enterre. Si le voyageur qu'on a recueilli a un membre qui, par l'effet de la gelée, est censé incurable, les religieux, en bons chirurgiens, en font l'amputation.

L'hospice possède plusieurs chambres proprement meublées, dans lesquelles les voyageurs trouvent bon feu et des habits de rechange : 120 lits sont toujours disponibles. A côté du bâtiment principal est un corps de logis destiné aux femmes et aux pèlerins. Dans ces derniers temps, un autre corps de logis a été ajouté à l'établissement, sous le nom d'*hôtel* de Saint-Louis : ce serait un lieu de refuge en cas d'incendie du couvent, ce qui est arrivé plusieurs fois. En cas de presse, on peut recevoir, dans l'intérieur de ces diverses constructions, de 400 à 500 voyageurs ou pèlerins. Il s'en présente de 8 à 9000 par an. Les ressources des bons religieux qui desservent cet hospice sont très-faibles ; ils ne possèdent que quelques domaines de peu de rapport dans le Valais et le pays de Vaud ; ils sont donc obligés d'envoyer, tous les ans, quelques-uns de leurs frères quêter en Savoie, en Suisse, en France. Un tronc, placé dans l'intérieur de l'église, reçoit les offrandes des voyageurs charitables et généreux ; c'est avec ces divers moyens que le couvent soutient une dépense annuelle de 50,000 francs. Les environs du couvent ne produisant absolument rien, on est obligé de faire venir le bois et les autres provisions de 4 lieues ; trente chevaux sont occupés à ce transport pendant les quatre mois d'été.

On croit, mais sans preuves irrécusables, que ce fut du temps de César que les Romains se frayèrent le passage du Saint-Bernard ; c'était le chemin que prirent dans la suite leurs légions, lorsqu'elles se rendaient en Helvétie ou dans les Gaules. Les Lombards franchirent ce mont en 1547 ; d'autres armées le passèrent sous Charlemagne et autres rois de France. On assure que, de 1798 jusqu'à 1801, plus de 150,000 Français l'ont traversé. En 1800, l'armée de réserve française, conduite par Bonaparte, franchit le Saint-Bernard avec de la cavalerie et de l'artillerie (15-21 mai).

Quoique cette station soit située dans une région presque inhabitable, on y trouve plusieurs antiquités, comme les restes du temple de Jupiter, et plus de 500 médailles en bronze, argent, or de tous les empereurs romains. Le Saint-Bernard est assez malsain ; les moines courageux qui se vouent à son service sont obligés de le quitter de temps en temps pour aller rétablir leur santé ailleurs. Néanmoins ceux d'entre eux qui sont parfaitement acclimatés y vivent en bonne santé pendant longues années. En 1805, l'empereur Napoléon fit élever un monument, à la gloire de Desaix, dans l'église de ce pieux établissement ; c'est aussi dans ce temple que reposent ses cendres.

BERNARDIN (SAINT), de la famille des Albizeschi, l'une des plus illustres de la république de Sienne, naquit à Massa-Carrera, le 8 septembre 1380. Son ardente piété le porta de bonne heure vers les austérités de la vie religieuse : à l'âge de 17 ans, il entra dans la confrérie de la *Scala*, consacrée au service de l'hôpital de Sienne, et, lors de la peste qui désola l'Italie en 1393, son dévouement le fit distinguer, lui presque enfant encore, parmi les plus dévoués des héros de la charité chrétienne. Mais son âme aspirait à la solitude, et, en 1404, il se retira à Colombières, à quelques milles de Sienne, où il fit profession chez les franciscains de l'étroite observance. C'est à cette époque qu'il composa et prononça ses fameux sermons, qui sont parvenus jusqu'à nous, et dont les succès se répandirent rapidement, des lieux qui l'avaient vu naître, dans toute l'Italie. Des esprits scrupuleux trouvèrent, dans quelques passages mal interprétés de ses sermons, matière à l'accuser d'hérésie ; mais il suffit au pape Martin V de le voir et de l'entendre pour faire tomber cette accusation. Sa modestie égalait sa renommée : il refusa successivement les évêchés de Sienne, d'Urbin et de Ferrare, et ne voulut accepter que la place de vicaire général, parce qu'elle lui donnait le droit et le pouvoir de rétablir l'ancienne discipline dans l'ordre des franciscains. Il était doué éminemment de cette onction divine qui touche et persuade ; et c'est à son éloquente intervention que l'Italie dut la cessation des querelles envenimées des guelfes et des gibelins. Mort, en 1444, à Aquila, il fut canonisé soixante ans après sa mort, et sa châsse, contenant son corps entier, fut donnée par Louis XI aux franciscains d'Aquila.

Ses sermons furent publiés à différentes reprises et notamment par le père Dela-

haye, en 1636. Cette édition forme 5 vol. in-folio.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (JACQUES-HENRI), l'un des grands écrivains de notre littérature, naquit au Havre en 1737, de parents qui avaient, sans pouvoir le prouver, la prétention de descendre du fameux Eustache de Saint-Pierre. — Doué d'une sensibilité excessive et d'une imagination ardente, il se plut de bonne heure à s'isoler des hommes et à s'enfoncer dans les campagnes désertes, pour y contempler la nature, se berçant de poésie et d'illusion et se préparant ainsi aux déceptions incessantes qui l'assaillirent à son passage dans la vie et devinrent le germe de son admirable talent. Paladin de l'humanité, poëte ingénieux, naïf comme un enfant, il fut toute sa vie le jouet de ses rêves, et sa biographie est, comme celle de J. J. Rousseau son ami, un roman auquel il ne manque ni les courses lointaines, ni les trahisons, ni les amours extraordinaires, ni les aventures de tout genre dans la bonne et la mauvaise fortune. Passionné pour la lecture dès son enfance, il dévorait surtout les ouvrages qui peignent les scènes sublimes de la nature. Un jour, il avait 10 ans, menacé d'une punition s'il ne savait pas sa leçon couramment, il prit la résolution d'aller vivre au désert, comme les ermites dont il avait lu la vie. Le premier bouquet d'arbres qu'il rencontra au sortir de la ville lui parut une Thébaïde : il y passa la journée, couché sur les fleurs, à écouter les oiseaux et observer les insectes ; puis, quand vint le soir, il se mit à prier, persuadé que Dieu ne manquerait pas de lui envoyer un ange pour lui tenir compagnie, ou tout au moins un corbeau pour le nourrir comme l'ermite Paul. L'ange vint en effet, mais sous la figure de sa bonne, qui parvint, non sans peine, à le ramener au toit paternel. Une autre fois, il veut se faire capucin, après une tournée entreprise en compagnie d'un vieux moine qui logeait souvent chez lui, missionnaire en entendant la lecture des *Lettres édifiantes*, chez les jésuites de Caen, où il avait été envoyé pour continuer ses études, voyageur et civilisateur en lisant *Robinson*. Ce livre fut pour lui une espèce de révélation, et l'on pourrait retrouver dans ses rêves pour agrandir la scène de ce roman, pour donner des lois à la colonie qu'il voulait placer auprès du roi de l'île déserte, le germe de tous les projets de constitution qu'il chercha dix ans à mettre à exécution à travers les obstacles de toutes sortes, qu'il caressa toute sa vie, et qu'on retrouve dans l'*Arcadie*, *Paul et Virginie*, la *Pierre d'Abraham*, et jusque dans l'*Amazone* que l'auteur écrivait à 70 ans sur le bord de la tombe.

Ses parents, qui rêvaient pour lui autre chose que la couronne du martyre dans des contrées lointaines, le contrarièrent moins lorsqu'il demanda d'accompagner son oncle dans un voyage aux Antilles. L'enfant souffrit courageusement les ennuis de la traversée; mais, n'ayant rencontré aucune île déserte dont il pût se faire roi, il se dégoûta de la marine et consentit à aller achever son cours de philosophie au collége de Rouen. Il obtint le premier prix de mathématiques à la fin de l'année. On vit là une vocation, et on l'envoya à l'école des ponts et chaussées: c'est alors qu'il connut un élève de son âge, nommé Chabrillant, avec lequel il se lia de la manière la plus intime. La mort de ce jeune homme, presque sous les yeux de Bernardin, contribua, il n'en faut pas douter, à ajouter au sérieux de son caractère et à donner à sa jeune imagination cette teinte mélancolique et douce que l'auteur du *Génie du christianisme* compare à un clair de lune. L'école des ponts et chaussées fut supprimée par mesure d'économie, avant que les cours fussent terminés. Saint-Pierre obtint cependant une place d'ingénieur militaire et fut envoyé à Dusseldorf, à l'armée commandée par le comte de Saint-Germain (1760). Il se battit avec courage, fit force plans et travaux qu'il envoya au ministère, mais trahi et insulté par son chef, il leva sur lui son épée et perdit son état pour avoir manqué à la discipline. Obligé de revenir en France, il alla demeurer chez son père; mais son père était remarié : il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était à charge et sollicita de nouveau du service. Le bruit s'était répandu alors que le sultan se disposait à assiéger Malte; Bernardin y fut envoyé en qualité d'ingénieur-géographe : mais, s'étant embarqué sans s'être muni de sa commission, le corps des ingénieurs refusa de le recevoir, et, après mille désagréments, il fut obligé de retourner à Paris. Ses protecteurs lui tournèrent le dos; il se trouva sans amis, sans argent, sans famille, perdu au milieu de la France; mais il lui restait sa jeunesse et son imagination, il ne perdit pas courage : il y avait dans le cœur de ce mathématicien poëte quelque

chose de positif et de romanesque à la fois. Les projets de colonisation qu'il avait tant rêvés lui revinrent à l'esprit : c'était l'époque où Catherine était célébrée par toutes les voix du parti philosophique ; il ne douta pas que la *Sémiramis du Nord* ne se montrât favorable à ses plans, et il forma le dessein d'aller lui demander l'autorisation de fonder sa république sur les bords du lac Aral. Il vend ce qui lui reste, emprunte quelque argent et part. En passant à Amsterdam, un sieur Mustel lui offre la rédaction d'un journal et la main de sa fille : Bernardin avait une autre ambition au cœur, il refuse et se rend comme il peut à Saint-Pétersbourg. Mais là il se trouva seul, isolé au milieu d'une ville dont il n'entendait pas le langage, où personne ne le connaissait ; car, par un effet de cette naïve confiance dans les hommes qui le caractérisa toujours, il ne s'était pas même muni de recommandations. Cependant le maréchal de Munich, qu'il rencontra par hasard, lui fournit les moyens de se rendre à Moscou auprès de Catherine. Le général Dubosquet lui fit obtenir un brevet de lieutenant du génie, et l'employa à lever des plans dans cette Finlande dont il devait donner plus tard de si vivantes descriptions; le grand maître de l'artillerie, Villebois, le présenta à l'impératrice, qui l'accueillit fort bien. Il n'eût tenu qu'à lui de supplanter Orloff, et Villebois en avait envie, mais son âme enthousiaste de vertu recula à cette idée, et, depuis lors, il ne songea qu'à quitter une cour corrompue, qui ne pouvait comprendre ses nobles rêves. La disgrâce de son protecteur hâta ce départ. Le baron de Breteuil, alors ambassadeur de France en Russie, lui conseilla de prendre parti dans l'insurrection de Pologne, commandée par le prince Radziwil ; il s'y jeta en aveugle, fut trahi, tomba dans une embuscade, et se vit forcé de donner sa parole de ne pas porter les armes contre la Russie pendant l'insurrection; mais l'amour, qui avait bien eu aussi sa part dans ce coup de tête, se chargea de le dédommager de son insuccès. La princesse Marie M..... l'avait accueilli favorablement ; il passa auprès d'elle une année dans tous les transports de la passion ; il fallut se résigner, cependant, à une séparation exigée par la famille de la princesse; mais ce fut le cœur déchiré qu'il alla demander du service à Vienne. Heureux de n'avoir rien obtenu, il revola à Varsovie près de son amie. Celle qu'il s'attendait à trouver dans les larmes donnait une fête. Hors de lui-même, il va demander du service en Prusse pour se venger de l'infidèle, en rentrant victorieux sur ses terres : mais il ne tarda pas à se dégoûter de la cour de Frédéric, et, n'ayant pu obtenir le grade qu'il désirait, il revint encore une fois dans sa patrie, qu'il aimait surtout *parce qu'elle avait produit Fénélon*, le cœur rempli d'amour, l'imagination d'images, la tête de projets, mais aussi peu avancé pour son avenir que lors de son premier retour.

Son père était mort pendant son absence, la maison paternelle était fermée, il ne lui restait que sa vieille bonne et ses illusions, lorsque le baron de Breteuil, chez lequel il se présenta, lui fit obtenir un brevet d'ingénieur pour l'île de France, mais avec la mission de coloniser Madagascar. L'espoir qu'il pourrait enfin appliquer ses systèmes porta jusqu'au délire l'enthousiasme de Bernardin ; il se défit de ce qui lui restait de son patrimoine pour acheter les livres et les instruments dont il prévoyait avoir besoin, et s'embarqua ivre de bonheur. L'illusion ne dura pas et la déception fut terrible : le commandant allait à Madagascar pour faire la traite des noirs!

Révolté de ce projet et voulant y rester étranger, Saint-Pierre profita des termes de sa commission pour se fixer à l'île de France, où il demeura trois ans. C'est à la solitude à laquelle il se condamna dans cette île, et à ses entretiens avec le célèbre Poivre, gouverneur de la colonie, qu'il faut attribuer son premier retour à la nature. La campagne avait été l'amour de son enfance ; mais, lorsque l'ambition s'était emparée de lui, il l'avait négligée pour la guerre, la politique, la législation. Malheureux dans ses tentatives, il revint avec délices à ses premières amours ; peut-être même s'y arrêta-t-il trop exclusivement, car on peut l'accuser d'avoir quelquefois méconnu la puissance de l'homme dans l'histoire et de s'être trop préoccupé d'un seul point de vue de la création. — Au reste, ces études solitaires n'étaient nullement le moyen de faire fortune ; aussi de cette île, d'où tous revenaient riches, Bernardin ne rapporta-t-il que des collections d'histoire naturelle dont il fit présent au baron de Breteuil, qui ne lui en fut guère reconnaissant, et l'abandonna lorsqu'il vit que son protégé n'était pas disposé à faire une seconde expédition aux mêmes

conditions. Cependant, en apprenant qu'il se proposait de publier son voyage, il le recommanda à d'Alembert, qui l'introduisit dans la société de mademoiselle de l'Espinasse.

Ici commence la seconde partie de la vie de Bernardin de Saint-Pierre (1771). Las des courses lointaines où il s'était si souvent heurté contre la réalité, il ne voulut plus légiférer que sur le papier; riche des observations qu'il avait recueillies, instruit par le malheur, comme le dit son épigraphe, il ne songea plus qu'à faire part aux autres de son expérience et à leur épargner les douleurs auxquelles il s'était exposé. Son premier écrit fut la relation de son *Voyage à l'Ile de France*. L'ouvrage n'est pas bon dans son ensemble; il est froid quelquefois, et pèche par le manque de développements, mais on pouvait y reconnaître le germe d'un grand talent poétique dans les descriptions champêtres; on y en trouve même plusieurs dont l'auteur a depuis embelli son chef-d'œuvre, telles que celle de l'orage, du retour de Paul et Virginie après l'aventure de la négresse; et le tableau de la case à l'arrivée de M. de la Bourdonnais.

L'ouvrage eut du succès, mais ce succès ne consola pas l'auteur des déceptions qu'il éprouvait au milieu des cercles philosophiques. Dans ces brillantes réunions, sa croyance en Dieu était taxée de préjugé, son respect pour le mariage d'impuissance, sa modération de pusillanimité et sa candeur de naïveté ridicule. Ces humiliations de chaque jour ébranlèrent à la fois sa santé et sa raison, et le jetèrent en cet état bizarre qu'il décrit dans le préambule de l'*Arcadie*. La solitude fut son refuge, et ce fut aussi le remède à ses maux. Il guérit dès qu'il fut seul. Ce fut à cette époque qu'il fit la connaissance de J. J. Rousseau. Le citoyen de Genève était vieux et revenu de ses illusions ambitieuses; il ne s'occupait plus que de botanique. Le rapport de leur situation rapprocha ces deux hommes; tous deux étaient victimes de la société, tous deux fuyaient les hommes par amour de l'humanité, et tous deux s'étaient réfugiés, par instinct, sous l'aile de la nature qui, comme une bonne mère, les avait consolés. Ils faisaient souvent ensemble de longues promenades dans les environs de Paris, devisant de philosophie et s'entretenant de leurs auteurs favoris, Fénélon et Plutarque. Leur admiration pour Fénélon était portée jusqu'à l'enthousiasme; et Bernardin nous apprend, avec attendrissement, qu'un jour Rousseau lui disait, les larmes aux yeux: Si Fénélon vivait, je chercherais à être son laquais pour mériter d'être son valet de chambre.

Ils causaient aussi quelquefois d'un vaste ouvrage où Saint-Pierre se proposait de fondre tout ce qu'il avait rassemblé d'idées et d'observations sur la nature, la politique et la morale. Là devait se trouver le plan de cette république idéale qui lui avait coûté tant de déceptions, orné et embelli des plus belles traditions de la Grèce, de l'Égypte et des Gaules. Mais l'auteur ne savait peindre que ce qu'il avait vu; il ne connaissait pas la Grèce, et encore moins l'Égypte, et comme la nature extérieure devait avoir une part importante dans son roman, il fut obligé d'y renoncer, et n'en acheva que le premier livre, dont la scène se passe sur les bords de la Seine. Son éditeur est parvenu, après sa mort, à reconstruire quelques parties des livres II et III, et le coloris de ces fragments fait regretter vivement que l'auteur se soit découragé si vite. Au reste, nous n'avons pas tout perdu; c'est des matériaux réunis pour son *Arcadie* qu'il a fait successivement les *Etudes de la nature*, *Paul et Virginie* et la *Chaumière indienne*.

Les *Etudes*, ce livre enchanteur qu'on ne quitte pas quand on a commencé de le lire et qu'on veut recommencer quand on l'a fini, ne purent trouver d'éditeur, et l'auteur fut obligé de les faire imprimer à ses frais. Tout ce qu'il demandait, c'était, disait-il, que son censeur crût en Dieu, et la chose, en effet, n'était pas commune à l'époque (1784). Bernardin dut conclure qu'il n'y croyait pas, car il retrancha deux passages auxquels l'auteur tenait le plus, et mutila les *Études* comme il avait mutilé le *Voyage à l'Ile de France*. L'ouvrage n'en obtint pas moins un succès immense. En quelque temps il fut dans toutes les bibliothèques, mais il souleva aussi une nuée de critiques. En effet, l'auteur s'était permis de prouver le dogme de la Providence, et d'imprégner son ouvrage de la plus pure morale de l'Evangile! Cependant il faut convenir que les *Études* sont loin d'être sans reproche: le plan en est vague; il n'y a ni assez de logique dans les déductions, ni assez d'unité dans l'ensemble. Les aperçus, faux et hasardés, les erreurs n'y sont pas rares. Il y a surtout une théorie des marées, fondée sur une erreur de

géométrie, qui est bien la plus ennuyeuse chose du monde ; mais que de charme dans les descriptions, que d'éclat dans les peintures, que de vues neuves, d'aperçus délicats, que de bonté dans ce cœur, que cette bienveillance pour toute la création est touchante! L'ensemble de l'ouvrage est peu probant, sans doute; mais, comme, après l'avoir lu, on est ému, transporté, ravi! C'est un roman parfois, mais un roman qui rend meilleur et, par conséquent, plus heureux. Le style est digne du sujet : c'est une fusion habile de la naïveté d'Amyot et de l'élévation de Jean-Jacques, des nomenclatures botaniques et de la poésie de Virgile. Contrairement au précepte de Buffon, de ne se servir que des expressions générales, le mot propre est toujours employé, et la peinture n'en est que plus vraie sans rien perdre de sa noblesse, et, semblable à la nature, il allie le familier au sublime, la magnificence à la simplicité.

Aux *Études* succéda *Paul et Virginie*, ce frais tableau des tropiques, si plein de vie et de vérité, de naturel et de poésie, d'amour et de vertu. On sait que, lue chez madame Necker en présence de Buffon et de Thomas, cette délicieuse pastorale avait ennuyé l'auditoire, que l'auteur était sur le point de la jeter au feu lorsqu'il la lut à son ami Vernet, et que c'est le grand peintre qui nous a valu la publication de ce chef-d'œuvre du roman, qui n'a pas encore été surpassé. Le public fut de l'avis de Vernet, et il s'en fit cent cinquante contrefaçons l'année même de son apparition. L'auteur, enfin, put croire à son talent, et ce succès l'encourageant, il fit paraître en peu d'années la *Chaumière indienne*, récit où l'esprit de Voltaire se trouve joint à la douce charité de l'Évangile, et dont le but est de nous consoler dans l'adversité, comme celui de *Paul et Virginie* de nous rappeler aux lois de la nature; puis les *Vœux d'un solitaire*, recueil de méditations politiques dont le but est fort louable assurément, mais qui attestent la plus profonde inexpérience de la politique. On reconnaît dans ces *Vœux* et dans la *suite*, que l'auteur publia quelques années plus tard, le même homme qui croyait que Napoléon n'eût pas livré la bataille d'Eylau s'il eût pu voir le tableau de famille qui présentait sa femme et ses enfants.

Bernardin de Saint-Pierre avait été mis, en 1790, sur la liste des gens de lettres entre lesquels l'infortuné Louis XVI devait choisir un précepteur au dauphin, alors *prince royal*, et, en juillet 1792, il fut nommé intendant du jardin des plantes et du cabinet d'histoire naturelle en remplacement de Buffon. Jaloux de s'acquitter convenablement de ses nouvelles fonctions, il présenta un mémoire pour demander l'établissement d'une ménagerie, d'une bibliothèque pour les étudiants et d'un journal pour les professeurs, améliorations qui ont été exécutées plus tard. Dans l'espace d'un an, il fit construire, des économies de son administration, deux serres et deux bassins d'arrosage, et, quand cette place fut supprimée, l'année suivante, il se retira pauvre comme il était entré. Il avait acheté une petite maison à Essonne, où il était allé vivre avec mademoiselle Didot, fille de l'imprimeur, qu'il avait épousée, et il y mettait en ordre ses *Harmonies* lorsqu'il fut nommé, en 1794, professeur de morale à l'école normale. Ses leçons, qu'il a fondues depuis dans son ouvrage, eurent peu d'éclat, parce qu'il était privé du talent d'improviser; cependant il se manifesta un jour un vif enthousiasme dans son auditoire lorsqu'il vint à prononcer le nom de Dieu, proscrit déjà depuis plusieurs années, et le professeur lui-même eut peine à retenir ses larmes. Il fut moins bien reçu à l'Institut, où il fut appelé en 1798, deux ans après la chute de l'école normale, lorsque, dans un rapport sur des mémoires qui avaient concouru sur cette question : *Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple?* il osa parler de Dieu et de Providence. Un violent orage s'éleva contre lui ; on alla même jusqu'à proposer de proscrire le nom de Dieu dans l'assemblée, et à appeler Bernardin de Saint-Pierre en duel. Un mois plus tard, il répondit à ces attaques en lisant dans la même enceinte son dialogue de la *Mort de Socrate*, où le sage se console des injustices des hommes par le sentiment de son immortalité. Peu de temps après, il perdit sa femme, qui lui laissait deux enfants, et le séjour d'Essonne lui devenant insupportable, il revint à Paris, au Louvre, où il avait un logement, près de Ducis, avec lequel il resta lié jusqu'à sa mort.

Cette époque de sa vie fut marquée par d'honorables témoignages d'estime dont il eût pu profiter s'il eût été ambitieux. Joseph, Louis et Napoléon Bonaparte l'allaient visiter

quelquefois en admirateurs de son talent, mais il n'accepta de toutes leurs offres qu'une pension de 6,000 francs que lui fit Joseph, qui n'y attachait aucune condition, et il refusa, avec Lemercier, Arnault, Ducis et Collin d'Harleville, de travailler au journal dont le premier consul voulait leur confier la rédaction. Il refusa également d'écrire les campagnes du vainqueur d'Italie, travail auquel il eût été peu propre du reste. On peut croire aussi qu'il gardait un peu rancune à l'empereur de l'avoir trompé si longtemps par les projets de retraite que le naïf écrivain avait la bonhomie d'appuyer. Plus tard, cependant, quand toute la France se courba devant Napoléon, il suivit l'impulsion générale, et le loua dans l'Institut; mais ces éloges s'adressaient tellement au législateur, et même au pacificateur, que le guerrier aurait pu s'en montrer mécontent, si les amis de l'auteur n'eussent exigé le retranchement du passage où le souverain recevait des conseils.

Dans les dernières années de sa vie, Bernardin de Saint-Pierre conservait une grande partie de sa force; il conservait surtout toutes ses illusions scientifiques et philanthropiques, et il écrivait sa *Théorie de l'univers* pour appuyer son système sur les marées, et l'*Amazone* pour développer ses projets de république, tant caressés et jamais complétement énoncés. Averti, en novembre 1813, par plusieurs attaques d'apoplexie, que sa fin approchait, il quitta Paris, et se retira avec sa seconde femme dans une maison de campagne qu'il avait à Éragny (Oise); ce fut là qu'il mourut, le 21 janvier 1814, à l'âge de 77 ans.

Bernardin laissait, en mourant, un grand nombre d'ouvrages manuscrits qui ont été recueillis et publiés après sa mort. Le plus considérable est *les Harmonies de la Nature*, qui n'est guère qu'une seconde édition des *Études*. Il n'y avait pas dans l'auteur assez de puissance pour créer deux grands ouvrages philosophiques; on sent dans celui-ci la main de la vieillesse; il y a moins de naturel et de laisser aller que dans le premier, et l'ode y remplace trop souvent la description. L'ouvrage n'était pas achevé, et chaque livre devait être suivi d'un dialogue, dont trois seulement étaient écrits. Ses *OEuvres posthumes* contiennent, en outre, un *Essai sur J. J. Rousseau*, contenant des appréciations et des faits curieux; *Éloge de mon ami*, spirituelle parodie des discours académiques, dont le héros est Favori, chien de l'auteur; *Voyages de Codrus; Discours d'un paysan polonais*, qui devait être lu à Catherine; des *Observations* sur les pays que l'auteur avait parcourus, et des *Mémoires* relatifs à ses projets de république sur les bords du lac Aral; *Empsael*, dialogue, et plusieurs fragments moraux. — Aux ouvrages publiés par l'auteur, dont nous avons parlé, il faut ajouter deux contes dans le genre de Voltaire : le *Café de Surate* et le *Voyage en Silésie*.

Bernardin de Saint-Pierre a eu la gloire de découvrir un nouveau monde poétique, et d'employer son style magique à ramener un siècle incrédule aux croyances religieuses. Ce n'est pas cependant que lui aussi n'ait subi l'influence de son siècle : sa religiosité est souvent un peu vague, et l'on doit lui reprocher d'avoir quelquefois, sous prétexte de combattre des abus, attaqué des vérités utiles et des institutions qu'il eût dû respecter. Dans le monde philosophique comme dans le monde littéraire, il semble une sorte de transition entre J. J. Rousseau et l'auteur du *Génie du Christianisme*, au-dessous desquels il se place pour le talent; telle est, selon nous, sa véritable gloire, et peut-être aussi la condition de son influence sur son époque. Ses erreurs peuvent mériter de l'indulgence, parce que ses intentions étaient droites; parce que, comme le lui disait Louis XVI, en le nommant intendant du jardin des plantes, il était honnête homme.

Tous les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre ont été publiés avec des préfaces et des notes, et précédés d'un *Essai sur la vie de Bernardin de Saint-Pierre*, par M. Aimé-Martin, 1817-1820; 12 vol. in-8° et 18 vol. in-18, réimprimés plusieurs fois. La vie de l'auteur forme un volume; elle est fort intéressante, et écrite d'un style que le héros ne désavouerait pas. Sa *Correspondance*, qui parut en 1826, 4 vol. in-8°, est accompagnée d'une *Réfutation* d'un article où perce la haine la plus aveugle, insérée dans la *Biographie universelle*, au mot *Saint-Pierre*. La dernière édition de ses *OEuvres* est en 2 vol. gr. in-8° compacte, 1838-1840.— Les romans de l'auteur ont été traduits en toutes les langues de l'Europe, et il serait difficile d'en compter les éditions. L'éditeur Curmer a publié, en 1837, une magnifique édition illustrée de *Paul et Virginie* et de la *Chaumière indienne*, qui est le chef-d'œuvre de la typogra-

phie moderne. — Il existe aussi une édition de luxe, in-4°, de *Paul et Virginie*, publiée par l'auteur en 1804. J. FLEURY.

BERNARDINS (*hist.*). Le grand nom de saint Bernard a fait étendre à tous les religieux dépendants de Cîteaux ce titre qui, d'abord, n'appartenait qu'à ceux du monastère de Clairvaux. C'est à Clairvaux que saint Bernard réunit, dans le XII[e] siècle, un nombre considérable de disciples attirés par ses vertus et son éloquence : il les accoutuma à une vie sobre, régulière, studieuse ; mais, après lui, le relâchement, le désordre même s'introduisirent dans le monastère. Un abbé de Notre-Dame des Feuillants entreprit, au XVI[e] siècle, une réforme sévère, et les *feuillants*, sous le nom de *bernardins réformés*, se répandirent en France et en Italie.

BERNAY (LOUIS-CAMILLE), dont les lettres pleurent encore la perte récente, était un de ces amants passionnés de la muse que rien ne peut détourner de leur culte. Sa vie fut une lutte continuelle contre la misère, contre les exigences de sa famille, contre la maladie. Rien ne le découragea, il poursuivit sa voie; et, à une époque où tout le monde, les gens de lettres surtout, sacrifie au veau d'or, où les succès ne sont dus qu'à la camaraderie, il n'écrivit que des œuvres consciencieuses et longuement élaborées, et n'obtint que des succès légitimes.

Fils d'un maître d'hôtel de Marie-Louise, maintenant intendant de M. d'Appony, ambassadeur d'Autriche, Camille Bernay naquit à Paris en 1814; en 1820, il suivit avec son père la duchesse de Parme en Italie. La princesse, voyant qu'il faisait, tout enfant, de notables progrès dans l'art de la gravure, voulut l'envoyer à Rome étudier à ses frais; mais la santé de Camille s'y opposa. Il vint à Paris quelques années après, et fut placé à Belleville pour faire des études assez incomplètes. Quoique l'esprit capricieux et l'imagination vagabonde du jeune adolescent pussent faire entrevoir sa vocation, il fut décidé qu'il n'était propre à rien, et on le plaça chez un avoué, où, au bout de quelque temps de travaux, il parvint à gagner 30 fr. par mois.

Le code civil avait peu de charmes pour Camille; une chanson de Béranger en eut davantage ; ce fut l'ode de Malherbe qui révéla à cet autre la Fontaine qu'il était né poëte. Pendant huit jours, il ne fit que versifier des chansons sur le bord de la Seine, au lieu d'aller au palais, et ce fut ainsi que sa première pièce de poésie, *le Clerc d'avoué*, fut composée. Mais la chaîne qu'il portait était encore trop lourde ; il la secoua tout à fait un beau jour, et se réfugia chez un ami, clerc d'avoué comme lui, possédant pour tout bien 100 francs, fruit de ses économies. Là, il écrivit un roman, *Sous les toits*, qui lui fut payé 120 francs par Abel Ledoux.

Cette somme ne tarda pas à disparaître comme les économies, et les deux camarades s'étant séparés, Bernay se trouva réduit à la plus profonde misère. Il y avait déjà longtemps qu'il vivait de pommes de terre frites, qu'il achetait sur le Pont-Neuf, et de pain de munition qu'on lui donnait à la caserne, lorsque sa famille, qui le cherchait depuis longtemps, parvint à le découvrir : l'escapade fut oubliée; Camille fut réintégré chez lui à la condition qu'il rentrerait chez l'avoué.

La place était sans munitions et sans vivres, il avait bien fallu capituler; mais une étude d'avoué était une prison trop sombre pour cette imagination ardente; Camille s'échappa une seconde fois pour se réfugier d'abord chez un ami opulent, qu'il quitta bientôt cependant pour se faire précepteur de je ne sais combien de sciences qu'il ne connaissait guère ; il travaillait consciencieusement à remplir sa tâche, lorsqu'il rencontra une femme qu'il a aimée, jusqu'au dernier moment, de l'amour le plus plus pur. Amour, tu perdis Troie!... Quelques mois après, Camille était dans un état de misère encore pire que le premier; il couchait dans le bois de Boulogne ou dans les bateaux de blanchisseuses, et se trouvait fort heureux quand, le jeudi et le dimanche, il pouvait, grâce à la maîtresse d'un de ses amis aussi riche que lui, se régaler de soupe aux choux. La misère, au surplus, n'avait rien diminué de sa gaieté ni de sa verve, et c'est à cette époque qu'il composait cet *Héritage du mal*, qui fut représenté à l'Odéon avec beaucoup de succès; son amour surtout lui tenait toujours au cœur; pour l'oublier, il quitta Paris, et s'alla faire maître d'études au fond de la Beauce. Là il poursuivit ses travaux poétiques, et, quand il revint dans la capitale secrètement rappelé par la voix de la muse, il avait en portefeuille trois pièces de théâtre et nombre de poésies.

Ce ne fut pas chez son père qu'il se rendit d'abord ; il passa six mois chez un de ses

amis, tantôt peignant, tantôt corrigeant ses ouvrages; puis, son père lui pardonna de nouveau, et le plaça chez un agent de change. L'agent ne put rien faire d'un jeune homme qui ne savait multiplier que les hémistiches, et le remercia. Ce fut alors que, en désespoir de cause, le père de Camille lui laissa la liberté de travailler à son gré, et lui donna cinq ans pour se créer un avenir. Il avait commencé le *Ménestrel;* il lut ce qu'il en avait fait à Monrose, qui fut enchanté. Le Théâtre-Français reçut la pièce et se disposait à la jouer, mais la censure s'effaroucha. Camille ne se rebuta pas; il obtint une lettre pour M. de Montalivet, se rendit chez lui à la campagne, et ne quitta le ministre de l'intérieur qu'avec un ordre enjoignant aux censeurs d'autoriser la représentation. La pièce fut jouée en août 1838, et, malgré la chaleur, elle obtint un succès éclatant.

Quelque temps après, on joua, à la Renaissance, une autre pièce de Bernay, *Le 24 février*, imitée du drame de Werner, tant de fois reproduit. Ces deux ouvrages sont en vers, comme toutes les pièces de l'auteur.

Il avait déjà, à cette époque, une multitude d'ouvrages sur le chantier. Son ardeur pour le travail était telle qu'il restait quelquefois six semaines sans sortir ni prendre de repos. C'était surtout après minuit, lorsque ses amis s'étaient retirés après avoir passé la soirée près de lui, qu'il se sentait inspiré, c'était alors qu'il travaillait, retravaillait ses pièces, changeait sans cesse le plan, l'intrigue, le style, les caractères, sans jamais se rebuter, étudiant sans cesse les modèles, Corneille, Racine, Bossuet, la Fontaine, Molière, Shakspeare, Victor Hugo, et projetant la réforme du théâtre moderne, exploité avec si peu de conscience.

Tous ces travaux minèrent sa santé, qui n'avait jamais été bien robuste; il était rongé déjà depuis longtemps par une toux violente et une inflammation d'entrailles, lorsqu'il prit le lit le 4 juin 1842; dans la nuit du 7 au 8, les douleurs devinrent si violentes, qu'il arracha le cataplasme qui lui recouvrait le ventre, et vida à la place une bouteille de laudanum; puis, comme la fièvre redoublait, il se lava avec de l'eau fraîche, et s'alla placer, les pieds nus, près d'une fenêtre; l'aube perçait à peine, mais les oiseaux s'éveillaient et chantaient déjà sous la feuillée. « Chantez, petits oiseaux, murmura-t-il. moi je ne chanterai plus. » Quand il fit jour, il descendit chez le portier pour lui demander un bain, mais la fatigue l'avait épuisé; il tomba sur le carreau. On le porta chez son père; il y avait empoisonnement. La douleur augmenta de jour en jour, et, le lundi, 13, il rendit le dernier soupir.

Le caractère de Camille ressort tout entier de cette biographie : ardent, indépendant, enthousiaste, il était petillant d'esprit dans la conversation, d'audace dans les circonstances embarrassantes. Il fut, toute sa vie, préoccupé des idées de fatalité; il traduisit *Le 24 février*, et son principal ouvrage, *l'Héritage du mal*, est fondé sur une fatalité semblable : les caractères de ses personnages sont vrais et énergiquement tracés; ses vers sont énergiques; la conduite de ses pièces est moins parfaite; on sent qu'en écrivant il modifiait trop souvent son intrigue, faute de l'avoir assez méditée avant de commencer.

Outre les ouvrages dont nous venons de parler, Camille Bernay a fait jouer le *Pseudonyme*, comédie en un acte, au Théâtre-Français; la *Lanterne de Diogène*, monologue en vers, à la Porte Saint-Martin. Il a publié dans la *Revue de Paris : Une soirée chez Barras*, reçue au Théâtre-Français, et plusieurs articles dans divers recueils. Ses ouvrages manuscrits sont : *Clotaire*, tragédie en cinq actes, qui doit être lue au Théâtre-Français : c'était sa pièce de prédilection, et le caractère de Clotaire lui semblait sa plus heureuse création; *l'Homme du doute*, et *l'Étudiant de Bologne*, et beaucoup d'autres fragments et de pièces incomplètes. Les amis de Camille Bernay annoncent la prochaine publication de ces ouvrages, qui devront mettre le sceau à la réputation de ce jeune poëte, mort à la fleur de son âge et de son talent, à 28 ans. FLEURY.

BERNBOURG, principauté allemande, d'une superficie totale de 16 milles carrés. Sa population est de 40,000 habitants, qui tous professent la religion protestante. Le contingent imposé à la principauté de Bernbourg, comme membre de la confédération, est de 370 soldats. Cette principauté est indépendante depuis 1633. Elle échut en partage au cinquième fils du prince Joachim Ernest d'Anhalt, dont les descendants ont su conserver leur patrimoine au milieu des orages politiques de toute espèce, qui sont venus fondre sur l'Allemagne, dans la dernière période du XVIII[e] siècle et les premiè-

res années du XIXe, et ont, en tant de manières, changé et bouleversé sa constitution territoriale. Le duc régnant, *Alexis-Frédéric Christian* est né le 12 juin 1767, il réside à *Ballenstedf*. Les revenus de ce petit État montent à la somme de 450,000 florins. — La capitale de cette principauté porte le même nom; cette ville est située sur la Saale; sa population est de près de 6,000 habitants. Le château, construit sur une montagne, au pied de laquelle se trouvent de jolis jardins, est entouré de murs élevés et de fossés profonds. Bernbourg renferme trois églises remarquables, un hôpital et un hôtel des monnaies. Les fabriques y sont de peu d'importance et ne se composent que de manufactures de tabac, de faïence, de poteries et d'amidon. Les six foires annuelles de Bernbourg sont, du reste, très-fréquentées. Le long des rives de la Saale, on cultive la vigne avec assez de succès; mais le vin qu'on y recueille est d'une qualité plus que médiocre. J. F. DE LUNDBLAD.

BERNE, *Bern*, le plus grand et le plus populeux des 22 cantons de la Suisse, est situé entre les 46° 19' et 47° 32' de latitude nord, et entre les 4° 31' et 6° 6' de longitude est. Sa longueur, du nord au sud, est évaluée à 27 lieues; sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, est de 19 lieues, et sa superficie d'environ 362 lieues carrées ou 1,933 milles carrés. Il est borné, à l'ouest, par les cantons de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel; au nord-ouest et au nord, par la France; au nord-est, par les cantons de Bâle et de Soleure; à l'est, par ceux d'Argovie, d'Unterwald et d'Uri; au sud, il est séparé du Valais par les Alpes bernoises, où se trouvent les cimes les plus élevées comme les plus pittoresques des Alpes, telles que le Finsteraarhorn, la Jungfrau, le Monch, le Schrechhorn, l'Eiger, le Wetterhorn, la Blünclis-Alp, l'Alt-Els, le Doldenhorn, etc. Le Finsteraarhorn est la plus élevée de ces cimes: elle a 2,600 toises d'élévation au-dessus de la mer. Le Doldenhorn, le moins élevé, en a 1881. Au sommet de ces magnifiques montagnes, de cette chaîne dont les ramifications forment de grandes et belles vallées, se trouvent d'immenses glaciers, dont les neiges éternelles, accumulées par le temps, sont de constants sujets d'admiration et de terreur pour les voyageurs. Leurs eaux tombent, à leurs pieds, en superbes cascades, et plus bas coulent de nombreuses rivières, des lacs, dont les bords ont été fécondés par l'industrie et l'agriculture, au profit d'une population active et laborieuse. Les principales vallées sont celles de l'Aar et des affluents de cette rivière; la Kauder, grossie de la Simme; la Sarine et l'Emme. Quelques autres rivières, telles que le Doubs, la Birse, la Suze, la Thiele, coulent dans sa partie septentrionale. La partie centrale du canton est généralement unie et très-fertile. Les lacs les plus considérables sont ceux de Brienz, de Thun et de Bienne. Les deux premiers, traversés par l'Aar, sont dans la partie méridionale, et le dernier est situé sur la frontière occidentale. Le lac de Bienne reçoit, au sud, les eaux du lac de Neuchâtel par la Thiele, qui lui sert à écouler les siennes, à l'est-nord-est, dans l'Aar.

Les monts situés dans la partie frontière du Valais sont de formation primitive; les autres sont calcaires, et leurs couches horizontales reposent généralement sur le gneiss, le granit, le schiste ou l'ardoise. Ces montagnes contiennent de nombreuses mines d'une difficile exploitation. Cependant on en extrait du fer, du plomb, du cuivre, des cristaux, du marbre, de la chaux. Les sables des torrents, des ruisseaux et des rivières sont aurifères, et font supposer que les flancs caverneux des monts primitifs contiennent de l'or en assez grande quantité. On compte plus de soixante sources minérales, dont les principales et les plus fréquentées sont celles de Weissembourg, de Gurnigel et de Blumenstein. Le climat et la température varient selon la disposition topographique du sol. Dans les parties accidentées des montagnes du sud du canton, l'hiver est long et l'été court. Dans le voisinage du lac de Bienne, la température est douce, égale, et le ciel presque toujours pur. Sur les montagnes, au pied des glaciers, il y a de très-belles forêts et de gras pâturages, où paissent, l'été, de nombreux troupeaux. Les vallées sont remarquables par leur fécondité. On cultive, dans les plaines qui s'étendent entre Berne et l'Aar, au nord, des pommes de terre, du lin, du chanvre et des céréales, dont les récoltes sont insuffisantes à la consommation. La vigne réussit bien sur les coteaux peu élevés. Le gibier y est abondant. Le chamois, l'ours, le bouquetin, le chevreuil deviennent, chaque jour, plus rares. Ces animaux ne peuvent lasser les intrépides chasseurs, qui les poursuivent jusque dans les

lieux les plus reculés et les plus affreux.

Le canton de Berne est divisé en vingt-sept bailliages, qui sont : Aarberg, Aarwaugen, Berne, Berthoud, Büren, Cerlier, Courtelary, Délémont, Fraubrunnen, Frutigen, Gessenay, Interlaken, Konolfingen, Laupen, Moutier, Nidau, Oberhasli, Porentrui, Schwarzenburg, Seftigen, Seignelegier, Signau, Simmenthal (bas), Simmenthal (haut), Thun, Trachselwald et Wangen. Ces bailliages contiennent 175 paroisses réformées et 70 catholiques. La population absolue du canton est évaluée à 380,000 habitants, et relative 181,000, dont environ 45,000 catholiques et près de 300,000 réformés. Ses revenus sont de 2,267,000 fr., sa contribution à la confédération de 106,000 fr., et son contingent de 5,824 hommes. En 1529, la religion réformée fut embrassée par le canton ; elle y est devenue la religion dominante. Le clergé réformé se compose des cinq ministres de la ville de Berne, dont le premier est le chef du clergé. Les paroisses catholiques dépendent, sous le rapport spirituel, de l'évêque de Bâle. Le gouvernement est à la fois aristocratique et électif ou représentatif. Le pouvoir supérieur est exercé par des avoyers (*schulltheiss*) et par un grand et petit conseil. Les membres du grand conseil, au nombre de 200, sont pris parmi les citoyens éligibles de la ville de Berne, les maîtrises, les bourgeois qui ont atteint leur 29e année, choisis par un collége électoral. Les 99 membres représentant les cantons ruraux sont élus dans les villes et les campagnes, partie par les magistrats des villes, partie par les bailliages et partie par le grand conseil. Les grandes villes nomment deux membres, les petites un, les petits bailliages deux, et les grands trois, le grand conseil en nomme douze; chaque année, tous les membres doivent être confirmés. Les deux avoyers ont alternativement la présidence, l'un du petit, l'autre du grand conseil. Les séances du grand conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois, et toutes les fois que des affaires urgentes l'exigent; il tient annuellement aussi deux sessions régulières. C'est lui qui convoque les diètes extraordinaires, fait le choix des députés à ces diètes, et règle leurs instructions. Il ratifie les résolutions et la conclusion de tous les traités engageant l'Etat; en un mot, il exerce le pouvoir suprême. Les décisions ne peuvent néanmoins être prises par le grand conseil qu'après délibérations préalables du petit conseil. Celui-ci se compose des deux avoyers, de 23 membres et de deux intimes, choisis par le grand conseil dans le sein de ce dernier. Un collége, composé d'un membre du petit conseil et de 16 du grand conseil, choisis annuellement par le sort et désignés sous le nom de *conseillers et seize*, a le droit de confirmer annuellement tous les membres du grand conseil, de les suspendre ou de les destituer. Il existe cinq colléges principaux pour l'expédition des affaires de peu d'importance et la délibération préalable des grandes; un conseil intime ou secret, un conseil des finances, un conseil de justice et de police, un conseil ecclésiastique et d'instruction publique, et un conseil de guerre. Chaque bailliage est administré par un grand bailli, élu par le grand conseil, et par un tribunal choisi par le petit conseil. — Les monnaies du canton de Berne sont: le ducat d'or, de la valeur de 11 fr. 64 c.; la pistole d'or, de 23 fr. 76 c.; l'écu d'argent, de 5 fr. 90 c.; 4 franken de 1799 valent 5 fr. 88 c. L'aune de Berne est de millimètres 542,5. La lieue de Berne est de 18,000 pieds de Berne ou 5 kilomètres, 278m,63. L'arpent a 40,000 pieds carrés de Berne, ou mètres 14,392,88. La mesure des grainés est le mütt, ou sac, qui se divise en 12 masses, chacune de 706 1/3 pouces cubes de Berne.

En 1798, le canton de Berne était beaucoup plus peuplé et plus puissant qu'aujourd'hui. A cette époque, il fut démembré en quatre cantons, Berne, Argovie, Leman, qui devint bientôt canton de Vaud, et Oberland, qui, en 1803, fut réuni à celui de Berne. En 1815, le congrès de Vienne a donné au canton de Berne, en indemnité des pertes qu'il avait éprouvées par l'acte de médiation de 1803, la partie au delà de la Thiele qui dépendait autrefois de l'évêché de Bâle, et que la France possédait alors, et le territoire de Bienne. On trouve dans le canton un assez grand nombre de petites villes, bourgs et villages très-peuplés et bien situés. Nous citerons *Thun*, sur l'Aar, chef-lieu de l'Oberland, petite ville d'environ 2,000 âmes; elle possède l'école militaire de la confédération. On trouve, dans les environs, les bains de Gurnigel, très-fréquentés. — *Lauterbrunnen*, petit village dans la vallée du même nom, remarquable par sa position élevée et par la magnifique cascade du Staubach. Dans ses environs, au sud-est, s'élève le Jungfrauhorn, montagne longtemps regardée comme inac-

cessible, mais que MM. Meyer d'Aarau parvinrent à gravir en 1811. — *Grindelwald*, chef-lieu de la vallée de Grindelwald, une des plus jolies et des plus agréables de la Suisse. On voit, dans ses environs, l'immense glacier qui en porte le nom, et, vers le sud-est, d'abord le Schreckhorn, et ensuite le Finsteraarhorn, un des sommets les plus élevés des Alpes, et le point culminant des Alpes bernoises. — *Meyringen*, sur l'Aar, chef-lieu de l'intéressante et pittoresque vallée du Hassli, dont les habitants sont renommés par la beauté de leurs formes et par leur haute taille : les traditions populaires donnent à ces montagnards une origine suédoise. Dans ses environs, on trouve plusieurs belles cascades; celle de Reichenbach est une des plus belles de la Suisse. — *Gutannen*, petit village sur l'Aar, chef-lieu de la partie supérieure du Hassli, remarquable par sa position élevée, par les superbes cascades que forme l'Aar dans son voisinage, et par les précipices horribles et imposants qu'offre cette rivière dans son cours jusqu'à sa source. La source de l'*Aar*, les immenses glaciers du *Lauter-Aar* et du *Finster-Aar*, à l'ouest, le vaste glacier du Rhône à l'est, ainsi que le passage du Grimsel et la magnifique cascade de l'Aar, sont les principales curiosités naturelles qui attirent l'attention des voyageurs.—*Burgdorff*, près de l'Emme, petite ville de 1,800 habitants, assez industrieuse, située à l'issue de la vallée de l'Emme (Emmenthal). — *Langnau*, gros village à 6 lieues de Berne, florissant par ses fabriques de coton, de toile, de drap, etc., et par ses fromages; c'est le plus considérable de l'Emmenthal, une des plus riches, des plus peuplées et des plus grandes vallées de la Suisse; sa population est estimée au-dessus de 40,000 âmes. — *Lenk*, ou *Anderlenk*, gros village renommé par ses environs pittoresques, et *Weissenburg*, par ses bains, sont situés dans le Simmenthal, une des parties les plus intéressantes de la Suisse, à cause des beaux points de vue dont on y jouit et de la belle culture de son sol.—*Saanen*, joli bourg dans le pays de Gessenay, renommé par la belle race de ses bêtes à cornes et par ses excellents fromages. — *Bienne* (Biel), très-petite ville, d'environ 2,300 habitants, située à l'extrémité inférieure du lac de ce nom, fait un commerce assez étendu de sapins en planches, possède des fabriques de rubans et des tanneries. On trouve dans son voisinage : *Saint-Pierre*, petite île remarquable par sa situation au milieu du lac de Bienne, et par la maison qu'habita J. J. Rousseau; — *Pierre-Pertuis*, passage ouvert dans les montagnes du Jura par les Romains; une inscription à moitié effacée par le temps se rapporte à cet important ouvrage; enfin le mont *Chasseral*, dans les mêmes montagnes, sur le sommet duquel il y a une métairie, d'où l'on jouit de la vue de toute la chaîne des Alpes. — *Porentrui* (Bruntrut) a 3,000 habitants : cette ville est bien bâtie; ses rues sont larges; un air sain, un bel aqueduc. Elle est située sur la rive de la Halle, près du Jura, à 9 lieues sud-ouest de Bâle. Elle possède des fabriques de coton et d'armes; c'était autrefois la capitale de l'évêché souverain de Bâle. On trouve dans ses environs *Sainte-Ursane*, sur le Doubs, dans une vallée profonde, à 2 lieues de Porentrui; elle n'a que 800 habitants, et possède dans son voisinage des mines de fer; on y travaille l'acier. — *Délémont* (Delesperg), très-petite ville d'environ 1,000 habitants; elle possède des fabriques de toile et d'horloges, etc. J. A. D.

BERNE, capitale du canton, est située sur la rive gauche de l'Aar, à 16 lieues 1/2 sud-sud-ouest de Bâle, à 28 lieues nord-est de Genève, et à 100 lieues sud-est de Paris; latitude nord 46° 57' 16"; longitude est 5° 6' 15". Bâtie sur une presqu'île élevée de 535m,50 au-dessus du niveau de la mer et de 169m,56 au-dessus du lac de Genève, elle est défendue de trois côtés par l'Aar, et à l'ouest par des fortifications; elle a un beau pont sur ce fleuve. C'est une ville industrieuse, commerçante; les rues sont propres, belles, régulières et ornées de belles arcades; l'air y est très-sain. Dès l'an 1182, il est fait mention de cette ville. En 1191, Berthold V, duc de Zahringhen, fit environner de murs et de fossés les habitations élevées sous le nom de Berne autour du château de la Nidech. En 1218, l'empereur Frédéric II éleva cette ville au rang de ville impériale, et lui accorda de grands priviléges; sa population s'accrut tellement alors, qu'on fut obligé de bâtir ce que l'on appelle aujourd'hui la nouvelle ville. Parvenue, dans le XVe siècle, à un haut degré de prospérité, Berne fit avec le duc d'Autriche et Louis XI, roi de France, un traité d'alliance dont le résultat fut la guerre que la Suisse eut à soutenir contre Charles le Téméraire. Après la mort de ce prince, en

1353, Berne entra dans la confédération helvétique, composée alors de sept cantons, où elle obtint le second rang; dès lors, elle agrandit considérablement son territoire. En 1415, elle conquit l'Argovie; en 1528, elle soutint de nombreuses guerres contre sa noblesse et des seigneurs voisins. Les victoires qu'elle remporta agrandirent encore son territoire, qui, en 1536, s'augmenta du pays de Vaud. Elle resta dans cet état jusqu'au 5 mars 1798, qu'elle se vit obligée d'ouvrir ses portes à l'armée française commandée par le général Brune, dont la conduite loyale et généreuse a laissé une profonde impression d'estime dans le cœur des Bernois. Berne fut le siége du gouvernement helvétique depuis 1799 jusqu'en 1803, époque où la nouvelle constitution fédérative des dix-neuf cantons a été mise en activité. Le dernier recensement accorde 20,500 âmes à cette ville, en y comprenant la banlieue ou ses environs immédiats. Les médailles et autres antiquités qu'on a découvertes à Berne font penser que l'emplacement occupé par cette ville était habité du temps des empereurs romains.

Berne possède de beaux édifices, dont les principaux sont Saint-Vincent, la cathédrale, bâtie dans le XVe siècle, et renfermant 40 drapeaux pris sur Charles le Téméraire à la bataille de Morat. Cette église, d'architecture gothique, est construite sur une terrasse au-dessus de l'Aar, et formant une belle promenade plantée de quatre rangs d'arbres; le point de vue est étendu et admirable. — L'église du Saint-Esprit, construite en 1704; l'hôtel des monnaies, l'infirmerie ou l'Ile, l'hôpital, l'arsenal, la maison de correction, la maison des orphelins. Parmi ces établissements publics, on distingue l'Académie, qu'on peut regarder comme une université, l'école vétérinaire, l'académie militaire, l'institut des Sourds-muets, la salle de spectacle, l'école gymnastique, l'école de dessin, celle des artisans et sages-femmes, le séminaire de théologie, la bibliothèque de la ville, celle de médecine, l'observatoire, la Société économique des amis de l'histoire naturelle suisse, celle des amateurs des recherches sur l'histoire de la Suisse, les sociétés bibliques, les deux jardins botaniques, le musée de l'histoire naturelle de la Suisse, le cabinet de minéralogie, le médailler, les collections d'objets en usage chez les habitants de la Polynésie, a collection presque complète des quadrupèdes de la Suisse, le grand herbier du docteur Triboleth, les cartes en relief de plusieurs parties de la Suisse. Dans un des jardins botaniques se trouve un monument élevé à la mémoire du célèbre Haller. Parmi les collections particulières, on cite celles de MM. Mülinen, Wittenbach, Studer, Schmidt et Wogen. La Société historique, présidée par l'avoyer bernois, M. Mülinen, a publié plusieurs chroniques fort intéressantes pour l'histoire ancienne du pays, entre autres celle de Justinger (jusqu'en 1421), 1819; celle de Schachtlan, 1820, et celle d'Anshelm (jusqu'en 1526), 1825. Les bibliothèques renferment de précieux trésors, tant en livres qu'en manuscrits. — C'est à Berne qu'eut lieu, en 1816, la première session régulière de la *Société nomade des naturalistes de la Suisse*. Cette utile institution, créée dans le but de rallier les amis des sciences naturelles épars dans les divers cantons, est formée de la réunion de tous les membres qui composent les sociétés analogues cantonales qui se sont formées dans la plupart des cantons. Tous les ans, elle se rassemble dans une nouvelle ville, en désignant, avant de se séparer, le lieu où elle se rassemblera l'année suivante. Cette institution, projetée chez M. Gasse, à Marnese, en 1815, et puissamment encouragée par la coopération de M. de Coadille et des savants les plus distingués de la Suisse, a déjà eu les plus heureux résultats pour les progrès de la science et pour ceux de la civilisation. Elle a fait naître des institutions semblables en Allemagne, en Angleterre et en France (*Balbi*). — A quelques milles de Berne, on trouve l'institut agricole d'Hoffwyll, fondé et dirigé par M. de Fellenberg. Un grand nombre d'élèves s'y forment à toutes les connaissances de l'agriculture que l'on enseigne également à plusieurs enfants pauvres; le généreux et philanthrope directeur leur fait même la concession d'une petite ferme qu'ils exploitent sous la direction de personnes choisies et désignées par lui (*id.*). — Berne a des manufactures de draps, de toiles, de crêpes, de tissus de coton, d'étoffe de soie, des imprimeries sur indienne, des fabriques d'horlogerie et de poudre à canon très-estimées dans toute l'Europe, des scieries, des forges, des marbrières, des moulins à foulon mus par l'Aar, plusieurs maisons de banque. Le premier mardi de chaque mois, on y tient une grande foire de bes-

tiaux. Cette ville est la patrie de Haller, Watteville, Müller, Schenell, Grouner, Weiss, etc. Les environs sont peuplés de jolis villages et maisons de campagne qui, par leur situation, les sites charmants et les promenades agréables qu'on y trouve, attirent chaque année, dans la belle saison, de nombreux voyageurs. J. A. Dréolle.

BERNI (*biog.*). Francesco Berni naquit, vers la fin du XVe siècle, à Lamporecchio, bourg de Toscane; mais il était originaire de Bibiena, dans le Casentin, près de Florence, et son père était d'une famille noble de Florence même. Voici comme il a lui-même peint ses premières années dans son *Orlando innamorato*, st. 37 et 38 : « Conduit bientôt à Florence, il y resta dans un pauvre état jusqu'à 19 ans; il alla ensuite à Rome, comme *il plut à Dieu*, plein d'espoir et de confiance en un certain cardinal son parent, qui ne lui fit jamais ni bien ni mal. Le cardinal mort, il resta avec son neveu, qui le traita comme avait fait l'oncle. Se trouvant donc aussi pauvre qu'auparavant, il se mit au service d'un dataire du souverain pontife, et entra chez lui en qualité de secrétaire. » Ce cardinal était le fameux Dovizio da Bibbiena, mort en 1520, quand Berni avait 24 ans. Le neveu est Ange Dovizio da Bibiena, protonotaire apostolique; enfin le dataire de Léon X est Giammateo Ghiberti, évêque de Vérone, avec lequel Berni resta sept ans. Ce fut près de lui, et à Vérone, que Berni composa une grande partie de son *Roland* et de ses autres poésies. En 1526, il était à Rome, où il perdit tout son modeste avoir, lorsque la ville fut saccagée par le parti des Colonna. Il était alors pourvu de quelques minces bénéfices, dont le meilleur était un canonicat à Florence. Fatigué de la vie agitée qu'il avait menée jusqu'alors, il prit sa retraite, résolu de se consacrer tout entier aux muses. Malheureusement il fut admis dans l'intimité du cardinal Hippolyte de Médicis, et de son mortel ennemi le duc Alexandre. Ce dernier, ayant résolu de faire empoisonner Hippolyte, s'adressa au Berni, qui repoussa avec horreur une telle proposition, refus qu'il paya lui-même de sa vie; car il mourut par le poison le 26 juillet 1526.

Ce poëte, dont le caractère ingénieux et jovial paraît peu d'accord avec la gravité d'un chanoine, a laissé outre ses sonnets et ses satires, et son poëme de l'*Orlando innamorato*, des poésies latines écrites avec élégance. Il excella tellement dans le genre burlesque, que ses poésies ne sont plus désignées, en Italie, que sous le nom de *Bernesques*. On doit regretter que ce poëte élégant et facile n'ait pas su se défendre plus souvent de ces expressions licencieuses fort à la mode alors, mais qui doivent faire interdire la lecture de ses ouvrages.

E. B. — N.

BERNIER, compositeur distingué, né à Mantes en 1664 et mort à Paris en 1734, fut successivement maître de la sainte Chapelle et de la chapelle du roi. — Très-versé dans la science du contre-point, il fonda une école qui jouit longtemps d'une grande réputation. — On estime surtout, parmi ses œuvres musicales, un *Miserere* et des cantates, dont les paroles sont en grande partie de J. B. Rousseau.

BERNIER (François) s'est fait un nom tout particulier parmi tant de noms célèbres, gloire du siècle de Louis XIV, par les relations de ses voyages bien plus que par ses écrits philosophiques, aujourd'hui tombés en oubli.

Il naquit à Angers. Après s'être fait recevoir docteur en médecine à Montpellier, il commença ses voyages. En 1564, il passa en Syrie, de là en Égypte. Après une année de séjour au Caire, où il fut atteint de la peste, il s'embarqua pour l'Inde, où il resta douze ans, dont huit en qualité de médecin d'Aureng-Zeyb. De retour en France, il publia la relation de ses voyages, ouvrage que distinguent une grande élégance de style et des remarques judicieuses. Les voyageurs qui ont, depuis Bernier, visité l'Inde et surtout le royaume de Cachemire, ont admiré l'exactitude scrupuleuse de ses observations. — Il mourut le 22 septembre 1688, trois ans après avoir accompli un dernier voyage en Angleterre.

BERNIER (Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie), né à Daon, en Anjou, le 31 décembre 1764, s'est fait un nom dans les annales de la guerre vendéenne par son dévouement à la cause royaliste. Il était curé de la paroisse de Saint-Laud, à Angers, où il jouissait d'une grande considération, lorsque éclata cette furieuse persécution de 1792 contre les prêtres. Préférant les malheurs de la proscription au déshonneur attaché au serment schismatique, que la constitution exigeait du clergé, il quitta Angers; et, en 1793 nous le voyons à la royale armée d'Anjou,

président d'un conseil supérieur, destiné à régulariser l'insurrection, et gouverner les contrées révoltées ; tout-puissant au conseil, par son esprit et son éloquence, il savait encore se mêler aux hommes d'exécution ; et, la veille d'une de ces batailles de géants dont la Vendée fut le théâtre, on le voyait, nouveau Tyrtée, électrisant les soldats, religieux, non par des chants, mais par des prédications inspirées. — Après la déroute de Savenay, qui ruina le parti royaliste pour un temps, il se cacha en Bretagne, qu'il faillit insurger par sa présence ; de là il fit une apparition à l'armée de Charette, pour retourner définitivement en Anjou, auprès de Stofflet. C'est lui qui, comme l'âme de la Vendée, dont Stofflet était la tête et le bras, dirigeait la guerre ; et, lors de la paix conclue avec le général Hoche, c'est Bernier qui porta la parole dans la conférence préliminaire et définitive. — Après la mort de Stofflet, Bernier, injustement accusé d'avoir trahi la retraite du chef vendéen, se retrouve, toujours aussi infatigable, auprès de M. d'Autichamp ; son zèle lui valut la nomination d'agent général des armées catholiques, près des puissances étrangères, mais il refusa de se rendre à Londres. Après la perte des espérances de son parti, il voulut se rendre en Suisse, et demanda même un passeport, à ce sujet, au général Hoche, mais il ne put accomplir ce projet ; et, lorsque Bonaparte voulut pacifier définitivement la Vendée, Bernier sut encore se rendre utile à ses compatriotes, en se faisant accréditer auprès du gouvernement consulaire, comme représentant des Vendéens. Les talents qu'il déploya en cette occasion le firent mettre au nombre des plénipotentiaires chargés de fixer les bases du concordat avec l'envoyé du pape. — Enfin, lors du rétablissement du culte catholique, il fut promu à l'évêché d'Orléans, où il a laissé des souvenirs par sa piété, son zèle et la simplicité de ses mœurs ; il mourut, à Paris, d'une fièvre bilieuse, le 1er octobre 1806. E. DE VALLIELE.

BERNIN, en italien **BERNINI** (JEAN-LAURENT), dit le *cavalier Bernin*, fut un de ces hommes extraordinaires que les dons d'un génie merveilleux pour les beaux-arts, que des circonstances heureuses, accompagnées des faveurs de la fortune, rendirent un des personnages les plus illustres du XVIIe siècle. Depuis la mort de Michel-Ange, Rome n'avait point eu d'artiste qui en approchât plus par la multiplicité et la supériorité des talents. Peintre, sculpteur et architecte tout à la fois, il dut sa haute célébrité aux ouvrages qui, dans ces trois genres, ont immortalisé son nom. Leur nombre est si considérable, que la postérité, suivant la remarque d'un écrivain moderne, refusera de croire que tant de chefs-d'œuvre soient sortis de la même main.

Bernin naquit à Naples en 1598. Son père, *Pierre* Bernin, sculpteur doué de quelque habileté, était natif de Seste en Toscane. L'espoir de faire quelque fortune l'avait conduit à Naples, où il épousa Angelica Galante, mère de *Jean-Laurent*.

Celui-ci annonça, dès l'enfance, une aptitude étonnante pour le dessin. A l'âge de 8 ans, il sculpta une tête d'enfant en marbre, qui, eu égard à l'extrême jeunesse de l'auteur, fit l'admiration de tous ceux qui la virent. Le pape, se l'étant fait amener, lui demanda s'il pourrait sur-le-champ dessiner une tête à la plume. « Laquelle ? répondit le petit Bernin. — Tu les sais donc faire toutes ? s'écria le pape avec surprise. Eh bien, fais un saint Paul. » En une demi-heure le dessin fut terminé. Le pape, enchanté et prévoyant ce qu'il serait un jour, recommanda Jean-Laurent au cardinal Maffeo Barberini, amateur éclairé des arts.

Plusieurs bustes de personnages illustres, celui du prélat Montajo entre autres, si ressemblant qu'en le voyant quelqu'un dit : « C'est Montajo pétrifié ; » quelques statues, des plus belles qui soient sorties de ses mains, avaient donné à Bernin, à peine âgé de 20 ans, la réputation du premier sculpteur de son siècle. Il paraît que son talent pour la statuaire se corrompit à partir de cette époque, loin de faire des progrès, vérité qu'il reconnut lui-même ; car revoyant, après quarante ans, les bustes des Borghèses qu'il avait sculptés dans sa jeunesse : « Que j'ai fait, s'écria-t-il, peu de progrès dans l'art de la sculpture pendant une si longue suite d'années ! » Son groupe d'Apollon et de Daphné en est une forte preuve ; il le fit à 18 ans, et c'est sans contredit son chef-d'œuvre.

Le cardinal Maffeo Barberini, ayant succédé à Grégoire XV, fit venir Bernin : « Vous êtes heureux, lui dit-il, de voir Maffeo Barberin pape ; mais il s'estime plus heureux encore de ce que Bernin vit sous son règne. » Dès lors il lui fit part des grands travaux qui devaient compléter la superbe basilique de

Saint-Pierre, c'est-à-dire le baldaquin qu'on appelle la *Confession de saint Pierre ;* la *chaire* de cet apôtre et la magnifique colonnade qui devait entourer le parvis du temple. Il commença par le baldaquin, ouvrage colossal, tout en bronze massif, dont la hauteur surpasse celle du Louvre de 24 pieds. Cette espèce de dais est soutenu par quatre colonnes torses enrichies de figures et d'ornements ciselés avec une délicatesse remarquable. Cet ouvrage lui coûta neuf années de travaux et de soins. C'est sous Alexandre V qu'il bâtit sa fameuse colonnade, un des chefs-d'œuvre de l'architecture moderne et qui n'a rien à envier aux monuments les plus gigantesques de l'antiquité.

L'artiste ne réussit pas aussi bien dans la composition de la *chaire* de Saint-Pierre, soutenue par les figures colossales des quatre docteurs de l'Église, le tout en bronze. — Nous devons citer encore parmi les principaux ouvrages de Bernin : la fontaine de la place Barberine, le palais Barberini, le campanile de Saint-Pierre, le modèle du tombeau de la comtesse Mathilde, celui du pape Urbain VIII, une statue de Charles I[er], roi d'Angleterre, qu'il fit sur trois portraits qu'on lui avait envoyés. Lorsqu'on le présenta au roi, il en fut tellement satisfait, que, tirant de son doigt un diamant, de la valeur de six mille écus, il le remit à l'envoyé de Bernin : « Ornez, dit-il, cette main qui exécute de si belles choses. » Un Anglais fit exprès le voyage d'Italie pour faire faire sa statue par cet artiste, et il la paya, comme le roi Charles, 6,000 écus.

Après la mort d'Urbain VIII, les envieux cherchèrent à desservir Bernin auprès d'Innocent X, publiant partout que le campanile qu'il avait construit sur l'un des angles de la façade de Saint-Pierre, menaçant ruine, entraînerait infailliblement dans sa chute celle du portique entier. Ils lui reprochaient encore d'avoir creusé des niches dans les piliers qui soutiennent le dôme, lequel s'était lézardé depuis ce moment. Ces ruines menaçantes étaient dues aux mauvaises fondations sur lesquelles le cavalier avait bâti. Quoi qu'il en soit, le pape lui refusa sa protection et sa confiance, lui retira une partie des travaux que lui avait donnés son prédécesseur, et suspendit la continuation et l'achèvement des autres. C'est pendant ce temps de disgrâce que Bernin fit pour l'église de Sainte-Marie-Majeure-de-la-Victoire ce fameux groupe de *sainte Thérèse avec l'ange,* composition que certains connaisseurs trouvent un peu trop mondaine.

Innocent voulait orner la place Navone d'une belle fontaine ; à cet effet, il invita tous les artistes de Rome, Bernin excepté, à lui présenter des modèles. Le prince Nicolas Ludovisi, qui avait épousé une nièce du pape, qui était très-dévoué à notre artiste, lui demanda le sien ; sitôt qu'il fut achevé, il le fit placer dans une chambre par laquelle Innocent devait passer. L'originalité, la grandeur du sujet étonnèrent le pontife, qui s'écria : « Il faudra, malgré soi, se servir de Bernin. » Dès ce moment il lui accorda ses bonnes grâces, lui fit même des excuses de ce qu'il n'avait pas encore employé ses talents, et lui ordonna d'exécuter son modèle.

Le palais Odescalchi, la rotonde de la Riccia, le noviciat des Jésuites, à Monte-Cavallo, sont des édifices qui honorent la mémoire de Bernin.

En 1644, le cardinal Mazarin, qui avait connu le Bernin à Rome, essaya vainement de l'attirer en France, et lui offrit, au nom de Louis XIV, encore enfant, 12,000 écus d'appointements, somme énorme pour ce temps-là (environ 200,000 fr.).

En 1664, Louis XIV, ayant résolu d'achever le Louvre sur des plans et plus grands et plus riches que ceux que ses prédécesseurs avaient adoptés, fit ouvrir un concours par lequel tous les artistes, quelle que fût leur profession, étaient autorisés à fournir des plans, des projets dont on leur tiendrait compte, suivant le jugement qu'en porterait un comité chargé de les apprécier. Ces projets furent ensuite envoyés à Bernin, qui, après les avoir examinés, les fit remettre au roi, avec deux dessins de sa façon ; lesquels furent trouvés dignes de la haute réputation de l'artiste.

Le 18 du même mois, Louis écrivit au pape pour lui demander comme une faveur spéciale d'*ordonner au chevalier Bernini de venir en France pour y faire exécuter son projet*, etc.

Le duc de Créqui, ayant obtenu de Sa Sainteté la grâce qu'on lui demandait, se transporta chez le cavalier Bernin pour le prier de ne pas se refuser à passer en France : l'artiste avait alors 68 ans, il hésitait à faire un si long voyage; il s'y détermina cependant et quitta Rome en 1655, accompagné de son fils Paul et de deux de ses élèves, Mathias Rossi et

Jules César. Sa marche à travers les divers États italiens et la France fut vraiment triomphale; toutes les villes par lesquelles il passa lui rendirent des honneurs extraordinaires. Le grand-duc Côme de Médicis le logea dans son palais et lui prêta sa litière pour s'en servir jusqu'aux frontières de l'Italie. Le duc de Savoie le combla d'honneurs et de présents; partout où il s'arrêtait, le peuple s'attroupait autour de lui, « comme si, disait-il, j'eusse été un éléphant. »

Arrivé au Pont-de-Beauvoisin (France), il fut visité et complimenté, suivant les intentions de Louis XIV, par ceux qui commandaient dans la ville; toutes les villes du royaume qui se trouvèrent sur son passage lui rendirent les mêmes honneurs. Le nonce du pape alla au-devant de lui à une lieue de Paris.

Le cavalier était arrivé en France sur la fin du mois de mai.

Il fit d'abord le buste du roi, qu'il exécuta sans avoir fait aucun modèle. Cependant on faisait tous les préparatifs nécessaires pour exécuter l'achèvement du Louvre, qui était le but principal pour lequel on avait fait venir le cavalier de Rome. Un modèle en grand avait été fait avec beaucoup de dépense, les fondations furent jetées; Louis XIV, suivi de toute sa cour, était venu de Saint-Germain en poser solennellement la première pierre.— Les constructions s'élevaient déjà de 10 pieds (3m,3), lorsque l'ouvrage fut suspendu : on en donne pour raison qu'on avait expressément enjoint à l'artiste de ne rien abattre de ce qui existait, et qu'il devait se borner à décorer l'extérieur du palais d'une manière convenable et uniforme; mais on s'aperçut, au contraire, que son plan aurait eu pour résultat infaillible de tout changer, de faire, en un mot, un édifice entièrement nouveau : il fut décidé que les projets de Bernin seraient abandonnés. Le cavalier, ayant éprouvé d'autres contrariétés, qui, s'il faut en croire Charles Perrault, avaient été bien méritées, manifesta l'intention de retourner dans son pays. On fit semblant, par politesse, de combattre cette résolution; mais, au fond, Colbert, et peut-être le roi lui-même, étaient fort aises d'être débarrassés de lui.

Il n'est pas vrai, comme on l'a cent fois dit et redit, que le Bernin ait vu, en arrivant à Paris, le dessin du péristyle du Louvre de Claude Perrault; car Charles, son frère, n'eût pas manqué de consigner dans ses mémoires le magnifique éloge qu'il est censé en avoir fait. M. Leroi a relevé cette erreur, et prouvé que cette généreuse franchise appartenait à Serlio, qui, mandé par François Ier pour faire des dessins du Louvre, eut la grandeur d'âme de faire adopter, de préférence aux siens, ceux de Pierre Lescot, abbé de Cluny.

Ayant enfin obtenu la permission de quitter la France, la veille de son départ, Charles Perrault lui porta dans ses bras, pour lui faire plus d'honneur, 3,000 louis dans trois sacs, avec un brevet de 12,000 livres de pension par an et un autre de 1,200 pour son fils.

Cet artiste infatigable exécuta, à l'âge de 70 ans, un de ses plus beaux ouvrages : le tombeau d'Alexandre VII. A 80 ans, il sculpta, pour la reine Christine, la figure en bas-relief du Sauveur du monde; il s'occupait en même temps de la restauration du vieux palais de la chancellerie. Malgré son grand âge, il se livra avec tant d'ardeur à ces travaux pénibles, qu'il perdit le sommeil, et bientôt après il termina sa glorieuse carrière, le 28 novembre 1680, à l'âge de 82 ans.

Son corps fut porté à Sainte-Marie-Majeure, accompagné des étrangers de distinction et de toute la noblesse de la ville.

BERNIS (François-Joachim de Pierres, comte de Lyon, cardinal de), naquit à Saint-Marcel-de-l'Ardèche, le 22 mai 1715, d'une famille noble et très-ancienne, mais peu favorisée de la fortune. On le destina, dès son enfance, à l'état ecclésiastique. Sa naissance le fit entrer d'abord dans le chapitre noble de Brioude, d'où il passa bientôt dans celui de Lyon. Cependant, encore jeune, il se rendit à Paris, et, après avoir passé quelques années au séminaire de Saint-Sulpice, il entra dans le monde, où une figure heureuse et les manières les plus distinguées, jointes au talent de faire des vers faciles et agréables, le firent d'abord réussir. Il fréquenta la plus haute société, mais sans en devenir plus riche. La vie que menait alors le jeune abbé était un peu mondaine; aussi, un jour, le cardinal de Fleury, lui reprochant sa dissipation, lui dit : *Vous n'avez rien à espérer tant que je vivrai.* — *Monseigneur, j'attendrai*, répondit Bernis; et il se retira en faisant au cardinal un profond salut. D'autres veulent que ce soit à l'évêque de Mirepoix qu'il ait fait cette réponse.

Cependant, dans la suite, par l'entremise de madame de Pompadour, il fut nommé à l'ambassade de Venise, où il s'acquit beau-

coup de considération. Au retour de son ambassade, il jouit d'une grande faveur à la cour et ne tarda pas à entrer au conseil, et bientôt après il fut chargé du ministère des affaires étrangères. Il essuya alors de grandes contradictions et de graves reproches, qu'il paraît ne pas avoir mérités : on lui attribua le funeste traité suivi de la guerre de sept ans, qui fut terminée par la paix honteuse de 1763. Accablé des désastres de sa patrie et des reproches dont on le poursuivait, le cardinal de Bernis (il venait de recevoir le chapeau) donna sa démission, qui fut acceptée, et il fut exilé bientôt après. En 1764, sa disgrâce cessa ; le roi le nomma à l'archevêché d'Alby et l'envoya, cinq ans après, à Rome, en qualité d'ambassadeur. Quelques années après, il joignit à ce titre celui de protecteur des églises de France. Depuis ce temps, le cardinal de Bernis resta à Rome jusqu'à sa mort. Les conclaves de 1769 et de 1774 le mirent à même de développer son talent dans les négociations. Il poursuivit, au nom de sa cour et contre son opinion particulière, la destruction des jésuites.

En 1791, il reçut chez lui les tantes de Louis XVI avec la plus touchante hospitalité. La révolution vint interrompre le cours de ses prospérités. Dépouillé de ses abbayes par les décrets et de son archevêché par le refus de prêter serment, il perdit 400,000 livres de rente et fut réduit à une sorte de dénûment; mais le chevalier d'Azara, son ami, lui obtint de la cour d'Espagne une forte pension. Il survécut trois ans à cette faveur et mourut à Rome le 22 novembre 1794, âgé de 79 ans. L'accueil aimable qu'il fit toujours aux Français, la générosité dont il usa envers eux, lorsque, chassés par les malheurs de leur patrie, ils se réfugièrent dans son palais, la douceur et l'aménité de son caractère le firent regretter de tous ceux qui le connurent.

Il reste de lui des poésies légères qui, dans sa jeunesse, commencèrent sa fortune et le firent même recevoir à l'Académie française; il les jugeait sévèrement lui-même et avec raison. On a aussi de lui un poëme, *la Religion vengée*. Comme tous les ouvrages médiocres, il contient quelques beaux vers ; en un mot, il est de beaucoup inférieur à celui de Louis Racine. Généralement, on reproche à Bernis de l'affectation et trop de fleurs; c'est à cause de ce dernier défaut que Voltaire l'appelait *Babet la bouquetière*. Enfin il reste de lui sa correspondance avec Voltaire, où il montre beaucoup d'esprit : ses lettres soutiennent fort bien la comparaison avec celles de Voltaire, et c'est beaucoup dire. Ses œuvres ont été publiées à Paris, par Didot aîné, en 1797, in-8°.

BERNOULLI. Cette famille, établie originairement à Anvers, où elle professa la religion protestante, fut obligée, vers la fin du XVIe siècle, de fuir les persécutions du duc d'Albe et de se réfugier d'abord à Francfort et ensuite à Bâle, où naquit Jacques Bernoulli, en 1654. Destiné par son père à être ministre protestant, il s'occupa d'abord d'astronomie. Phaéton conduisant le char du soleil avec cette devise : *invito patre, sidera verso* est l'emblème qu'il s'était fait. Il voyagea en France, en Hollande et en Angleterre; il publia, en 1682, un nouveau système des comètes et une dissertation sur la pesanteur de l'air. Vers ce temps, Leibnitz fit paraître, dans les journaux de Leipsick, des essais du nouveau calcul différentiel ou des infiniment petits, dont il cachait la méthode. Jacques Bernoulli et son frère Jean la devinèrent. De retour dans sa patrie, il fut nommé, en 1687, professeur de mathématiques de l'université. L'Académie des sciences de Paris se l'agrégea en 1699, et celle de Berlin en 1701; il mourut en 1705.

BERNOULLI (Jean) naquit à Bâle en 1667. Ayant terminé ses études, il fut envoyé à Neuchâtel pour y apprendre le commerce et la langue française; mais les mathématiques furent la science vers laquelle l'entraîna son génie, et il acquit bien vite une très-grande renommée. A l'aide des calculs différentiels de Leibnitz, il résolut un grand nombre de problèmes fort difficiles agités par les géomètres de ce temps. Parmi les problèmes les plus remarquables qu'il soumit aux géomètres, ses émules, celui de la plus courte descente est celui qui lui fait le plus d'honneur. Bernoulli donna à ce problème le nom de *brachystochrone*, nom dérivé du grec, qui signifie le temps le plus court. Tous les géomètres de l'Europe s'en occupèrent, mais en vain; après avoir prolongé le délai de six mois, il en donna deux solutions. Jean Bernoulli était professeur de mathématiques à Groningue. — Il était membre des Académies de Paris, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de la Société royale de Londres, de l'Institut de Bologne; il mourut à Bâle le 1er janvier 1748.

BERNOULLI (Nicolas), né à Bâle en 1687, fut professeur de mathématiques à Padoue, et, plus tard, de droit, dans le lieu de sa naissance; il était membre de l'Académie de Berlin et de la Société royale de Londres. Il mourut à Bâle le 29 novembre 1759.

On compte quelques autres savants de cette famille, ce sont: *Bernoulli* (Nicolas II), mort professeur de mathématiques à Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1726. — *Bernoulli* (Daniel), né à Groningue, le 9 février 1700; on lui doit un traité d'hydrodynamique fort estimé. Il mourut à Bâle en 1782. — *Bernoulli* (Jean II), membre de l'Académie de Berlin, mort en 1790. — *Bernoulli* (Jean III), mort à Berlin en 1807, fut un astronome très-distingué. — *Bernoulli* (Jacques II), mathématicien fort remarquable, mourut d'une attaque d'apoplexie à Saint-Pétersbourg en 1789, en se baignant dans la Neva.

BERNSTORF (Jean-Hartwig-Ernest, comte de) vint au monde à Hanovre le 13 mai 1712. Les rapports qu'il entretenait avec des amis en Danemark le conduisirent dans ce pays, où il ne tarda pas à s'attirer l'attention du gouvernement. Il fut employé à diverses ambassades, et Frédéric II le nomma ministre des affaires étrangères. La neutralité qu'il observa pendant la guerre de sept ans favorisa la prospérité du Danemark; mais, lorsque Pierre III menaça Holstein, en 1761, Bernstorf déploya autant de fermeté que d'activité. Après la mort de cet empereur, il renoua les liens d'amitié avec la Russie, et parvint à conclure un traité d'échange du duché de Holstein et du comté d'Oldenbourg. Il fut le premier qui affranchit les serfs de ses domaines. La reconnaissance lui a élevé un obélisque que l'on voit encore entre le château de Fédrichsberg et la capitale. Il resta au service jusqu'en 1770, et se retira à Hambourg, devant l'influence de Struensée; mais il fut rappelé à Copenhague, où il mourut le 17 février 1772. J. F. de Lundblad.

BÉROALD DE VERVILLE (François) naquit à Paris le 28 avril 1558; élevé dans les principes de la religion réformée par Béroald, son père, il se hâta, aussitôt après la mort de celui-ci, de rentrer dans la religion de ses ancêtres, et obtint même un canonicat à Saint-Gatien de Tours le 5 novembre 1593. C'était un homme d'un esprit très-étendu, d'une érudition très-variée, et doué d'une très-grande aptitude pour les sciences exactes, puisqu'à 20 ans il publia le *Théâtre des instruments mécaniques et mathématiques*, qui fut suivi d'autres ouvrages dans lesquels il annonçait alors avoir appris l'horlogerie, l'orfévrerie, découvert la pierre philosophale, le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle. — Il passe généralement pour aimer à se vanter; la liste de ses œuvres, y compris les poésies, qui sont assez estimées, se trouve dans le tome XXXIX des mémoires de Nicéron. — Béroald mourut vers 1612.

BEROALDO (Philippe, l'ancien), né à Bologne le 7 décembre 1453. Ses facultés, sa mémoire et son érudition étaient prodigieuses. A 18 ans, il reconnut que ses maîtres ne pouvaient plus rien lui apprendre; alors il professa successivement à Bologne, à Parme et à Milan. — La célébrité de l'université de Paris l'attira dans cette capitale, où il enseigna publiquement pendant plusieurs années; son retour dans sa ville natale fut un véritable triomphe; son érudition le fit nommer professeur de belles-lettres à Bologne, et la considération dont il était entouré, secrétaire de la république; car, malgré les agitations de sa vie publique et les dissipations de sa vie privée, il trouva le temps d'écrire un grand nombre d'ouvrages. — Mais son plus beau titre de gloire consiste dans les judicieux commentaires qu'il fit des auteurs latins. Son amour pour le travail, en altérant sa santé, hâta sa mort, qui arriva le 17 juillet 1505.

BEROALDO (Philippe, le jeune), parent et disciple favori de Béroaldo l'ancien, naquit à Bologne le 1er octobre 1472. Professeur de belles-lettres à Rome, puis secrétaire du pape Léon X, il fut nommé, par ce dernier, bibliothécaire du Vatican, en 1516. — Le chagrin qu'il ressentit d'être tombé dans la disgrâce de ce pape, et de n'avoir pu obtenir certains avantages dus à son mérite, le conduisit au tombeau; il mourut en 1518. Il publia une magnifique édition de Tacite, in-folio, dédiée à Léon X, et dont le pontife libéral paya le manuscrit 500 sequins. Ses odes et ses épigrammes, bien supérieures aux œuvres poétiques de son homonyme, le placent à côté des plus gracieux écrivains de l'Italie, et eurent un immense succès, surtout en France, où elles furent traduites par Clément Marot.

BÉROSE (*biog.*), ou plutôt **BERHOUSCHA**, fils d'Osée, prêtre de Bel, astronome et historien, naquit à Babylone, à

l'époque des guerres d'Alexandre, d'une famille chaldéenne et sacerdotale. Fort instruit dans les sciences des Chaldéens, il composa, au rapport de Josèphe, plusieurs traités pour en faciliter les connaissances aux Grecs; il alla même, si l'on en croit Vitruve, enseigner l'astronomie à Cos, et inventa un cadran solaire qui, par son mécanisme, prenait le degré d'inclinaison convenable à la latitude de chaque lieu d'observation; ses théories sur les causes des phases et des mouvements de la lune et sur celles des tremblements de terre sont regardées, par Bailly, comme d'une absurdité choquante pour l'époque où il les enseignait. Au reste, Bérose était moins un astronome qu'un astrologue, et c'est à ce dernier titre que les Athéniens lui consacrèrent, dans leur gymnase, une statue à la langue dorée.

Il ne nous reste rien des écrits de Bérose sur l'astronomie et la philosophie. Il avait composé, suivant Tatien, deux livres sur *les faits et gestes* des Assyriens, qui sont également perdus, et il ne reste, de trois livres de ses *Antiquités chaldéennes*, que quelques fragments cités par Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques* et dans son *Mémoire contre Appion*, et d'autres recueillis de seconde main par le Syncelle. Il avait, à ce qu'il paraît, reproduit assez naïvement les traditions de sa patrie; mais son histoire existât-elle entière, qu'il serait encore fort difficile de démêler la vérité au milieu des fables et des mythes dont elle est entourée, et Fabricius a réuni dans sa *Bibliothèque* tout ce qui lui a paru avoir quelque authenticité. En 1545, Amien de Viterbe publia un prétendu abrégé latin des cinq livres historiques de Bérose, qui avaient été conservés en Arménie, et de là portés à Rome; mais la fraude ne tarda pas à être découverte.

Bérose, suivant saint Augustin, eut une fille qui fut appelée la *sibylle babylonienne*. Quelques auteurs ont cherché à la confondre avec la sibylle de Cumes, qui alla à Rome offrir ses livres à Tarquin l'Ancien, sans songer que Bérose a dédié un de ses ouvrages à Antiochus Théos, qui régna de 262 à 247 ans avant Jésus-Christ, c'est-à-dire plus de trois siècles et demi après Tarquin.

J. Fleury.

BERQUIN (Arnaud). Aimable écrivain, trop oublié aujourd'hui. Né à Bordeaux en 1749, il composa d'abord des idylles gracieuses et élégantes; quelques imitations de l'italien et de l'anglais, et des romances dont quelques-unes furent assez populaires. Ses œuvres complètes ne renferment guère que d'utiles ouvrages consacrés à l'instruction de l'enfance : *l'Ami des Enfants*, *Lectures pour les Enfants*, *l'Ami de l'Adolescence*, *Sandfort et Merton*, *le Petit Grandisson*, et quelques autres. Un seul ouvrage, *l'Ami des Enfants*, imité en partie de l'allemand, recommande Berquin à la mémoire; mais ce livre, qui mérite son titre, est plein de justesse, de naïveté et de douceur. C'est une des plus agréables et des plus utiles lectures qu'on puisse proposer à cet âge plein de qualités naissantes et de défauts encore incertains. Suite de contes et de dialogues où la morale emprunte le charme d'un récit naturel, gracieux, *l'Ami des Enfants*, qui parut en 1784, obtint le prix décerné par l'Académie française à l'ouvrage le plus utile qui eût paru dans l'année. On se souvient aussi que Berquin fut, pendant quelque temps, le rédacteur du *Moniteur*, et qu'il travailla avec Ginguené à la *Feuille villageoise*. Il fut proposé, en 1791, pour être l'un des instituteurs du Dauphin, et mourut à Paris la même année.

Théry.

BERRUGUATE (Alonzo), sculpteur et architecte espagnol, né à Paredes de Nova, près de Valladolid, fut le premier qui porta dans sa patrie les vrais principes des beaux-arts, qu'il était allé étudier en Italie dans l'école de Michel-Ange, et dans l'intimité d'Andre del Sarte, de Baccio Bandinelli, et de quelques autres artistes célèbres, qui restèrent toujours ses amis. Charles-Quint le créa chevalier, puis gentilhomme de sa chambre, et le chargea de plusieurs parties de la construction du Prado, à Madrid, et la restauration de l'Alhambra, à Grenade. L'église de Tolède possède encore un morceau de sculpture de Berruguate représentant la Transfiguration; Valladolid et Salamanque montrent aussi avec orgueil plusieurs statues ou bas-reliefs du même artiste. Il y a, dans toutes ses créations, de la fierté, de l'énergie, et une grande connaissance de l'anatomie. — Berruguate mourut à Madrid, l'an 1545, dans un âge fort avancé, et laissant à ses héritiers une fortune honnête qu'il avait acquise par ses travaux.

J. F.

BERRUYER (Joseph-Isaac), jésuite, né le 7 novembre 1681, à Rouen; mort à Paris, le 18 février 1758. Quoiqu'il fût un des membres les plus éminents de la congrégation et

un professeur d'humanités très-distingué, il dut, en grande partie, sa célébrité à la publication de son *Histoire du peuple de Dieu*, qui excita, dans le temps, un véritable engouement, et éleva, d'autre part, de terribles orages contre son auteur. Cette *Histoire du peuple de Dieu* est composée de trois parties, l'*Ancien Testament*, qui fut publié en 1783, le *Nouveau Testament* en 1753, et les *Épîtres des Apôtres*, qui ne furent publiées que longtemps après. — Ces différents ouvrages dans lesquels l'auteur a répandu les fantaisies d'une imagination vive, travestissant la Bible et l'Evangile en véritables romans, ont été successivement condamnés par le général des jésuites, les évêques, le pape Benoît XIV, et enfin par le parlement de Paris, qui les supprima et cita le père Berruyer à comparaître. Le père Berruyer fit toutes les soumissions et rétractations qu'on exigea de lui, ce qui ne l'empêcha pas de faire paraître la troisième partie de son histoire, qui n'est, comme nous l'avons dit, qu'une paraphrase des Epîtres des apôtres, d'après le père Hardouin, dont Berruyer avait embrassé les doctrines. Cette dernière publication fut condamnée par des lettres apostoliques de Clément XIII.

BERRUYER (Jean-François), né à Lyon le 6 janvier 1737, avait atteint le grade de capitaine, par suite de ses services au siége de Mahon et pendant la guerre de sept ans, lorsque la révolution éclata. Nommé colonel des carabiniers, puis lieutenant général, il commanda en chef les troupes réunies près de Paris, en 1793, et fut plus tard envoyé en Vendée, où il subit divers échecs, qui le firent suspendre de ses fonctions. Le Directoire le nomma, en 1796, commandant des Invalides : c'est dans cet emploi qu'il mourut, le 27 avril 1804.

BERRY, ancienne province du royaume de France avec titre de duché et gouvernement militaire de province, contient aujourd'hui, en très-grande partie, les départements de l'*Indre* et du *Cher*.

Le Berry tire son nom des *Bituriges*, ancien peuple celte ou gaulois qui l'habitait plusieurs siècles avant l'ère nouvelle. Tite-Live rapporte qu'Ambigat, roi de ce pays, et probablement d'autres provinces attenantes (600 ans avant J. C.), voyant ses États surchargés de population, envoya ses deux neveux, Bellovèse et Sigovèse, à la tête de deux puissantes armées, chercher fortune dans des contrées éloignées. Bellovèse se dirigea vers le midi, passa les Alpes et s'établit dans le nord de l'Italie; Sigovèse prit le chemin de la Germanie, et, après plusieurs combats heureux, s'empara de la Bohême, pays qui tire son nom des *Boii*, dont il était le chef.

Lorsque César fit la conquête des Gaules, les *Bituriges* se rangèrent du côté de Vercingetorix, chef de l'armée des Gaulois confédérés pour la défense du pays. Ils s'enfermèrent dans *Avaricum* (Bourges), leur capitale, et s'y firent tuer presque tous, au nombre de 40,000. — De la domination des Romains, cette province passa sous celle des Visigoths (475), puis sous celle des Français, après la bataille de Vouillé, gagnée par Clovis (507). A partir de cette époque, le Berry fut gouverné par des comtes. Le premier dont on ait conservé la mémoire se nommait *Rollon* ou *Ollon* (en 585).

Après avoir été possédée par une longue suite de comtes ou de vicomtes, cette province fut vendue par Eudes Herpin, le dernier d'entre eux, 60,000 sous d'or au roi Philippe Ier, qui la réunit à la couronne; en 1360, le roi Jean l'érigea en duché, en faveur de Jean, son troisième fils. Ce prince étant mort sans postérité, en 1416, le Berry revint à la couronne. En 1460, Charles VII le donna à Charles, son second fils, lequel le céda à Louis XI, son frère. Ce dernier roi en fit don à François, son troisième fils, après la mort duquel, et de sa sœur Jeanne, le duché retourna à la couronne. François Ier en donna la jouissance à la princesse Marguerite, sa sœur ; Henri II l'accorda à sa sœur Marguerite, morte duchesse de Savoie en 1574. Henri III le donna comme supplément d'apanage ou duc d'Alençon, son frère. Sous Henri IV, Louise de Lorraine, veuve de Henri III, en eut l'usufruit. Louis XIV en fit don à Charles de France, un de ses petits-fils, mort sans postérité. Sous Louis XV, Louis-Auguste, depuis Louis XVI, eut le titre de duc de Berry; ensuite ce titre passa à Charles-Ferdinand d'Artois, mort assassiné, et dernier duc de Berry.

BERRY (Charles-Ferdinand, duc de) naquit, à Versailles, le 22 janvier 1778, de Charles-Philippe, comte d'Artois, depuis Charles X, et de Marie-Thérèse de Savoie. Des mains de la comtesse de Caumont, sa gouvernante, il passa, à l'âge de 5 ans, dans celles de M. le duc de Sérent, qui fut nommé son gouverneur. Son éducation fut confiée à MM. de Buffevent, de la Bour-

donnaye et d'Arbouville, ses précepteurs, et à MM. les abbés Marie et Guesnée, ses sous-précepteurs. C'est sous la direction de ces respectables personnages qu'il passa ses premières années au château de Beauregard, partageant ses plaisirs et ses travaux avec le duc d'Angoulême, son frère aîné. Les défauts et les qualités du duc de Berry, enfant, faisaient pressentir en lui le caractère que l'homme devait avoir plus tard. Rebelle aux leçons, fougueux, emporté, mais plein d'instincts généreux, de saillies et d'esprit, mille traits de son enfance prouvent la parfaite bonté du cœur dont la nature l'avait doué.

Son éducation était à peine commencée lorsque éclata la révolution; il dut alors partir pour les Pays-Bas, où le comte d'Artois, son père, donnant le signal de l'émigration, venait de se réfugier. C'est à travers mille dangers que le duc de Berry et son frère traversèrent la France.

Quelque temps après, il quitta les Pays-Bas pour l'Italie, et vint commencer à Turin son éducation militaire. Pendant qu'il suivait avec une application sans égale les exercices de l'école d'artillerie où il passait par tous les grades, la nouvelle cour, qui l'avait accueilli, admirait son esprit, son amabilité et surtout l'enjouement qu'il avait su conserver jusque sur la terre d'exil.

Au mois d'août 1792, l'Europe entière se disposant à la guerre, le duc de Berry quitta Turin pour se rendre à l'armée de Condé, où il servit avec son frère sous les ordres de M. le comte d'Artois. Il fit ses premières armes devant Thionville, et c'est là que, voyant les compagnies bretonnes plus avancées vers la place, il disait : « Je voudrais être Breton pour voir de plus près l'ennemi. »

Après la retraite de Champagne, le duc de Berry et son frère se retirèrent à Ham; mais le repos ne pouvant convenir au caractère du jeune prince, il obtint la permission de retourner à l'armée de Condé, où il fut enrôlé d'abord comme simple volontaire; mais bientôt son mérite et sa naissance lui firent donner le commandement de la cavalerie en remplacement du duc d'Enghien, qui prit celui de l'avant-garde. Présent à tous les combats qui signalèrent les campagnes de 1795-1796 et 1797, il se fit remarquer à Steinstadt, au pont d'Huningue, à Kamluck, à Munich, au siége de Kehl, par un courage poussé quelquefois jusqu'à la témérité. L'armistice de Leoben, qui donna le repos à l'Europe, condamna enfin le duc de Berry à l'inaction; mais, après avoir passé une année à Edimbourg, près de sa famille, il rejoignit (octobre 1798) en Pologne ses compagnons d'armes qui venaient d'être réunis en un seul régiment, dont il prit le commandement en l'absence de son frère. Le corps des émigrés ayant reçu, en Volhynie, l'ordre de regagner la frontière de France, le duc de Berry traversa l'Allemagne à la tête de sa petite armée et vint assister à Constance, à la dernière bataille que livra l'armée de Condé. — Ce fut alors que Louis XVIII pensa à un mariage pour son neveu et jeta les yeux sur la princesse Christine, fille du roi de Naples, et, depuis, reine de Sardaigne; mais les intrigues du ministre Acton et les ménagements que la cour de Naples avait à garder avec la république française firent manquer cette union.

Le duc de Berry habita quelque temps Rome, s'occupant de musique et surtout de peinture, qui fut toujours son art de prédilection; il ne quitta cette capitale que lorsqu'il apprit que la guerre allait recommencer. Il rejoignit alors l'armée, qui, postée sur les bords de l'Inn, entre Weissembourg et Neubeioren, défendait le passage de cette rivière; dans cette campagne il servit, comme volontaire, sous les ordres de M. le duc d'Angoulême.

Lorsque la paix de l'Allemagne eut amené la dissolution du corps de Condé, le duc de Berry dut se séparer de ses frères d'armes, de ces braves gentilshommes qui, tant de fois, avaient versé leur sang pour leur roi. Dans cette pénible épreuve, le noble prince surmontait sa douleur pour consoler, encourager ceux qu'il laissait dans l'abandon et la misère, oubliant que lui aussi se trouvait dans un dénûment si complet, qu'il était obligé de vendre ses équipages pour rejoindre son père en Angleterre. Après un court séjour en Ecosse, il vint demeurer à Londres, où il vécut fort retiré, renfermé chez lui avec quelques amis dont la condition et les habitudes n'étaient pas, il faut le dire, dignes de sa haute position; mais pourtant cet oubli passager de sa naissance ne l'empêcha jamais de remplir avec exactitude ses devoirs de famille, et il allait régulièrement à Hartwel faire sa cour au roi. Tourmenté du désir de rentrer en France, il saisissait avec ardeur toutes les occasions qui pourraient, par des voies détournées, le ramener dans cette chère patrie. Tel fut le motif qui le conduisit en Suède lors de

l'expédition des Anglais à Copenhague. Plus tard, la guerre d'Espagne sembla devoir faciliter ses projets; mais le gouvernement anglais mit obstacle à son départ. En 1814, le duc de Berry, sur la foi de correspondants perfides qui lui écrivaient que les royalistes n'attendaient que sa présence pour se soulever; fut sur le point de passer en France, où sa tête était encore mise à prix; mais, quelques mois plus tard, il put enfin débarquer à Cherbourg, où, pour faire bénir ses premiers pas en France, il demanda, ainsi qu'à son passage à Caen, la mise en liberté d'un grand nombre de prisonniers. Le comte d'Artois reçut, au château des Tuileries, notre illustre exilé, qui, nommé modestement colonel des chasseurs à cheval, sembla vaincre, par sa franchise, ses manières chevaleresques et la protection qu'il accorda au soldat, la répugnance que les troupes témoignèrent d'abord pour lui.

Le retour de Napoléon, au mois de mars 1815, vint encore arracher à la France le duc de Berry. Chargé du commandement des troupes royales, il protégea le départ de Louis XVIII et déploya, dans cette occasion, toutes les qualités d'un grand capitaine. Mais heureusement, cette fois, l'exil ne devait pas être de longue durée; le 2 juillet 1815, le prince rentrait en France, et recueillait sur son passage les tristes débris de cette guerre de trois mois.

Alors des jours heureux semblaient commencer pour lui; il était l'espoir de sa famille et de la France; son mariage avec la princesse Caroline-Ferdinande, fille aînée du prince royal des Deux-Siciles, fut célébré le 17 juillet 1816, et la France se souvient encore avec émotion du généreux abandon qu'il fit alors aux pauvres des 500,000 francs que les chambres venaient de voter pour lui.

Cette vie, traversée par tant d'infortunes, devait encore se terminer par un assassinat. Le 13 février 1821, à onze heures du soir, au sortir de l'Opéra, le poignard de Louvel frappa le duc de Berry. Le fer avait traversé le poumon droit et touché le cœur. Transporté mourant dans l'intérieur du théâtre, l'infortuné prince arracha lui-même le couteau qui était resté dans la plaie. Il montra, au milieu de ses souffrances, la plus noble résignation, demanda avec prières, au roi, la grâce de l'homme qui venait de l'assassiner; puis, bénissant sa fille qu'il avait demandée, il lui dit : — « Je souhaite que tu sois moins malheureuse que ceux de ma famille. » L'évêque de Chartres, qu'il avait fait appeler, lui prodigua les secours de la religion, qu'il reçut avec les sentiments de la plus haute piété. — Le duc de Berry eût dû mourir sous le coup, mais Dieu voulut sans doute qu'il pût édifier la France par sa fin toute chrétienne.

Le duc de Berry joignait, aux qualités qui distinguent un prince, celles qui honorent le plus l'homme privé. La franchise et la sensibilité de son cœur tempéraient la vivacité de son caractère; il était bon par essence et charitable par goût.

Ce fut le 14 février 1821 qu'il expira. Son corps fut transporté à Saint-Denis.

BERSARIENS. Quelques historiens français désignent, par ce nom, certains officiers de la cour de Charlemagne, qui étaient chargés d'annoncer les visiteurs et de les introduire dans les appartements du palais impérial. — On appelle aussi bersariens ceux que les anciens nommaient *bestiarii;* c'étaient les hommes condamnés à combattre contre les bêtes dans les amphithéâtres.

BERSMANN (Grégoire) fut, sans contredit, un des hommes les plus instruits et les plus éclairés du XVIe siècle, cette époque de rénovation intellectuelle, si féconde en hommes supérieurs. — Né en 1538 à Annaberg, petite ville de Misnie, près de la rivière de Schop et du côté de la Bohême, Bersmann donna une vive impulsion aux sciences, et particulièrement à la médecine, à la physique et aux belles-lettres. Les langues latine et grecque lui étaient surtout très-familières, et sa mémoire était, dit-on, si prodigieuse, qu'il pouvait réciter, sans hésitation, des volumes entiers des auteurs anciens. — Dévoré d'une ardente curiosité et d'un insatiable désir de connaissances nouvelles, Bersmann voyagea successivement en France et en Italie, pour connaître les hommes qui, dans ces deux contrées, occupaient le premier rang dans le monde scientifique et littéraire; ces excursions, qui durèrent plusieurs années, contribuèrent puissamment à agrandir la sphère de ses idées et de ses connaissances. — De retour dans sa patrie, Bersmann se lança dans la carrière de l'enseignement et y déploya autant de zèle que de science, jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1611. Il avait alors 76 ans. — Bersmann mit en vers les psaumes de David, fit des notes et des commentaires sur Virgile, Ovide, Ho-

race, Lucain, Cicéron. — Ces divers travaux révèlent beaucoup d'érudition, de sagacité et d'intelligence. C. V.

BERT ou **BERTIUS** (Pierre), né, en 1565, à Beveren, petit village de Flandre. A l'âge de 7 ans, ses parents le menèrent en Angleterre, où il apprit les langues grecque et latine; et, lorsqu'il fut revenu dans les Pays-Bas, il s'y perfectionna dans les sciences, qu'il enseigna depuis à Leyde, avec distinction. Chargé du soin de la bibliothèque publique de cette ville, ce fut lui qui la mit dans l'ordre admirable où on la voit aujourd'hui.

Bertius, qui se fit catholique, à Paris, en 1620, et y mourut en 1629, a laissé plusieurs ouvrages, dont voici les principaux : *Commentaria rerum germanarum; — Ptolemei geographia; — Logica peripathetica.* — On a aussi de lui plusieurs discours, où l'on trouve les motifs qui le déterminèrent à se retirer en France et à abjurer l'hérésie. C. V.

BERTAUT (Jean), évêque de Seez, s'est acquis beaucoup de réputation par ses poésies. Son talent lui fit d'illustres amis et lui valut tour à tour le patronage de Henri III, de Henri IV et de Catherine de Médicis, dont il devint le premier aumônier. En 1594, on lui donna l'abbaye d'Aulnay, puis l'évêché de Seez. En 1606, il contribua puissamment à la conversion de Henri IV et mourut le 8 janvier 1611. Il nous reste de Bertaut diverses poésies sur des sujets de piété, notamment des cantiques sur la naissance du fils de Dieu, des traductions de quelques psaumes de David, un hymne de saint Louis en l'honneur de la maison de Bourbon. Bertaut vivait du temps de Ronsard et de Desportes; il s'est tracé une route particulière entre ces deux poëtes : il a plus de clarté que le premier, plus de vigueur que le second, plus d'esprit et de grâce que tous les deux. Bertaut avait composé dans sa jeunesse quelques pièces galantes; cependant il fut toujours plus réservé que les autres poëtes de son temps.

BERTE, BERTHE (sainte). L'histoire a conservé le nom des trois femmes célèbres appelées Berte ou Berthe, canonisées par l'Église.

1° La plus ancienne des trois était reine d'Angleterre et vivait vers la fin du VI[e] siècle et le commencement du VII[e]. Elle était fille de Charibert, roi de France, et devint l'épouse d'Éthelbert, roi de Kent. Lorsque saint Augustin passa en Angleterre, pour y prêcher la religion du Christ, il fut accueilli par sainte Berthe, qui le seconda de toutes ses forces dans sa sainte mission. Le premier converti et le premier baptisé par saint Augustin fut Ethelbert lui-même. Saint Grégoire, qui occupait alors le trône pontifical, écrivit aussitôt à sainte Berthe pour la remercier du bienveillant accueil qu'elle avait fait à l'apôtre de la foi évangélique. Son nom resta dès lors inscrit aux tablettes de l'histoire du christianisme, et on l'y voit figurer comme l'instrument dont Dieu se servit pour convertir l'Angleterre à la foi catholique.

2° La seconde est la fameuse abbesse de Blangy, en Artois, fille d'un puissant seigneur de la cour de Clovis II, le comte Rigobert, qui avait épousé, croit-on, la sœur d'un petit roi de Kent, en Angleterre; elle fut mariée, à l'âge de 20 ans, à Sigefray, qui paraît avoir été allié à la maison royale. Elle en eut cinq enfants; et, après vingt années d'une heureuse union, Sigefray étant venu à mourir, elle se retira, avec ses deux filles aînées, qui toutes deux imitèrent les vertus de leur mère, dans un monastère qu'elle avait fondé à Blangy, en Artois, sur la rivière de Ternais, au diocèse de Thérouanne. Baillet raconte qu'elle y fut présentée par un seigneur nommé Roger, qui voulait épouser une de ses filles, sainte Gertrude, et qui, mécontent des refus de la mère, la desservit près du roi Thierry III, à la cour duquel elle fut obligée de se rendre. Elle sortit avec gloire de cette épreuve, et retourna dans son monastère, accompagnée de la protection royale. On raconte qu'elle fit, tous les jours, jusqu'à sa mort, arrivée le 4 juillet 725, une instruction à la communauté. Son corps, enterré à Blangy, y resta jusqu'à 895, époque à laquelle les Normands brûlèrent le monastère.

3° Sainte Berthe, fondatrice et première abbesse du monastère des dames bénédictines d'Avenay, en Champagne, et qui vivait vers la fin du VII[e] siècle, n'est pas moins remarquable que les précédentes. On la fait descendre du sang de nos rois. Elle avait épousé saint Gombert, frère de la reine Blichelide, femme de Chilpéric II. Après quelques années d'une sainte union, les deux époux se séparèrent; et tandis que saint Gombert allait prêcher la religion catholique en Irlande, où il devait conquerir la couronne du martyre, sainte Berthe jetait, à 4 lieues de Reims, les fondations du monastère d'Avenay, l'un des plus célèbres de la Champagne.

Sainte Berthe n'eut pas une fin moins tragique que celle de son mari ; elle fut assassinée, la nuit, par les enfants d'un premier lit de saint Gombert, qui espéraient, par ce crime, conquérir les richesses de leur père, dont sainte Berthe faisait un pieux usage. Leur crime n'eut pas le succès qu'ils en attendaient, le ciel les punit en les rendant fous, et ils moururent dans des accès de frénésie. C'est depuis ce moment que l'on attribua à l'eau de la fontaine de Sainte-Berthe la propriété de guérir les fous ; de nos jours encore on y conduit en pèlerinage les gens atteints de démence.

BERTHE DE LAON (reine de France, fille du comte de Laon Karibert). Berthe épousa Pepin le Bref lorsqu'il n'était encore que maire du palais ; mais, après son élévation au trône, Pepin, mû par des considérations politiques, voulut répudier son épouse (754). (Duberne, *Hist. des Reines de France.*) Le pape Étienne III vint en France, n'accueillit pas les prétextes de répudiation, et Berthe fut couronnée solennellement par le pontife dans la basilique de Saint-Denis. Hautaine et d'un caractère violent, elle ne plaisait pas à son mari, qui, cependant, lui témoigna assez de confiance pour la conduire avec lui dans ses guerres d'Aquitaine et d'Allemagne. Son fils Charlemagne avait une haute opinion des mérites de sa mère ; elle avait sur lui une telle influence, qu'elle le décida à épouser (770), contre son gré, la fille de Didier, roi des Lombards. Devenue veuve, *la reine au grand pied* conserva la même influence. Elle entreprit le voyage d'Italie pour faire rendre au pape plusieurs places dont s'était emparé le turbulent roi des Lombards ; elle fut reçue à Rome avec les plus grands honneurs (Marchangy, *Gaule poétique*). Elle termina sa carrière par l'habile négociation qui réconcilia les deux princes, ses fils, Charlemagne et Carloman. Cette reine mourut à Choisy, dans un âge avancé (783), et fut inhumée à Saint-Denis, auprès du roi son époux. — Berthe eut une fille, Rothaïde, comtesse d'Angers, qui fut mère du célèbre Roland, tué au val de Roncevaux.

JULES DUBERN.

BERTHELOT (*marine*). Nom d'une pièce de bois qui prolonge l'avant de certains bâtiments latins, et se redresse à la proue comme l'éperon des galères du moyen âge. Deux pièces latérales à celles-là, et s'appuyant par leurs bases au renflement de l'avant, tendent à consolider le berthelot, dont la fonction est celle du beaupré. La forme du mot *berthelot* a dérouté probablement tous les auteurs de dictionnaires, car aucun n'y a reconnu le *boute-lof* français. Pour qui sait comment se transforment les mots, il ne saurait y avoir de doute que le *botalo* portugais, le *botalon* espagnol, faits l'un et l'autre de l'accouplement des mots *botar* (pousser dehors) et *lof* (vent), sont devenus en Provence botelon, betelot et bertelot ou berthelot. Mais pourquoi l'*h?* qui a pu avoir l'idée de l'introduire dans ce mot où elle a une prétention étymologique? un de ces braves marins des temps à qui toute orthographe était étrangère, mais à qui leur position donnait une autorité pour toutes les choses de la marine. On n'a qu'à feuilleter la correspondance des plus grands hommes de mer du XVII[e] siècle, et l'on verra comment ils ont traité une langue qui, grâce à eux et à tous les dictionnaires, a pris les formes d'un patois mal fait, d'un argot de convention. A. JAL.

BERTHIER (ALEXANDRE), maréchal de France, prince de Neuchâtel, etc., naquit à Versailles le 20 novembre 1753, et fit ses premières armes dans la guerre d'Amérique. Il avait été promu au grade de colonel quand se déchaînèrent les fureurs révolutionnaires. Partisan du mouvement, et déjà connu comme un homme habile et fougueux, on le choisit pour le mettre à la tête de la garde nationale de Versailles, et bientôt après il fut placé dans l'armée du général Luckner, en qualité de chef de l'état-major. Après avoir pris une part active aux guerres de la Vendée, il s'attacha à la fortune du général Bonaparte, qu'il suivit en Italie, où il prit le commandement de général en chef le 15 septembre 1795, après le traité de Campo-Formio.

Tandis qu'on négociait à Rastadt, Berthier reçut l'ordre de marcher sur Rome, pour punir les auteurs de la mort du général Duphot, tué dans une émeute sous les yeux et à la porte de Joseph Bonaparte, ambassadeur français. C'était là du moins le prétexte apparent de cette mesure ; mais, comme l'événement l'a prouvé, c'était plutôt dans le but de détruire le pouvoir pontifical. Berthier entra dans Rome, en chassa Pie VI, et y proclama la république. Il revint alors en France et suivit Bonaparte en Egypte. Arriva ensuite le 18 brumaire, où il joua un rôle important. Bonaparte, nommé premier consul,

pour l'en récompenser le mit à la tête de son ministère, en lui confiant le département de la guerre. Depuis, la fortune de Berthier alla toujours en s'augmentant ; et, si ses conseils et sa bravoure aidèrent Bonaparte dans ses victoires, surtout à Marengo et à Wagram, Bonaparte ne fut pas ingrat. Lorsqu'il devint empereur, il le créa maréchal de l'empire, et, après la bataille de Wagram, il le fit prince de Wagram, puis prince de Neuchâtel, de Valangin, vice-connétable de France, et lui fit épouser une princesse de Bavière. Depuis ce moment jusqu'en 1814, il semble que l'amitié de l'empereur et de Berthier se soit tout à coup refroidie : aussi, en 1814, voit-on Berthier, à la tête des autres maréchaux, aller prêter serment à Louis XVIII, qui le nomma *pair* de France, et lui donna à commander une compagnie des gardes du corps. Après le retour de l'île d'Elbe, Berthier, fidèle au roi de France, le suivit en Belgique ; mais, ne voulant pas porter les armes contre Bonaparte, auquel l'attachaient les liens de la reconnaissance, et partagé sans doute entre les devoirs que cette reconnaissance lui imposait et ceux que l'honneur et la fidélité lui prescrivaient à l'égard de Louis XVIII, pour ne trahir ni les uns ni les autres, il se retira brusquement en Bavière, où quelques jours après, le 1er juin 1815, il se tua en tombant du haut d'une fenêtre du palais de Bamberg. Cet accident fut attribué aux effets d'une fièvre qui le dévorait depuis quelque temps.

BERTHIER (Guillaume-François), savant jésuite, précepteur des enfants de France.— Il naquit à Issoudun, en Berry, en 1704. Il entra, à l'âge de 18 ans, dans la société des jésuites, et se fit connaître de bonne heure par de nombreux et excellents ouvrages. Le Dauphin, fils de Louis XV, venait de l'attacher à l'éducation de ses fils, avec une pension de 4,000 livres, quand la dissolution de la société des jésuites fut prononcée ; le P. Berthier préféra l'exil à un serment déshonorant, et se réfugia à Bade, et de là à Offenbourg. Il obtint, en 1776, la permission de rentrer en France, et alla s'établir à Bourges, où il avait une partie de sa famille. Il y mourut des suites d'une chute, le 15 décembre 1782. Quelques jours avant sa mort, l'assemblée du clergé, pour rendre hommage à son mérite, lui avait voté, sans qu'il l'eût demandé, une pension annuelle de 1,000 livres.

Le P. Berthier a laissé de précieux écrits. On a de lui les six derniers volumes de l'*Histoire de l'Église gallicane*, commencée par le P. Longueval et continuée par le P. Brumey. Pendant dix-sept ans il rédigea le *Journal de Trévoux*, qui n'eut jamais de plus habile et de plus consciencieux rédacteur.

Le P. Berthier a composé, en outre, des œuvres spirituelles, et a traduit les psaumes et Isaïe avec des commentaires et des notes savantes. Enfin on a de lui une réfutation du *Contrat social*. Les principales qualités de ses ouvrages sont une clarté, une logique et une modération qui dénotent la justesse de son esprit.

BERTHOLD (*biog.*), frère mineur, célèbre prédicateur du XIIIe siècle, fut le saint Bernard de l'Allemagne ; il commença à prêcher vers l'an 1250, parcourant l'Autriche, la Moravie, la Thuringe, la Bohême, réunissant son auditoire, non pas dans les églises ni dans les villes, mais dans de vastes plaines, où toute la foule, avide de ses instructions, pouvait prendre place. Les chroniques du temps, qui parlent toutes de lui, assurent qu'il se rassemblait de 60,000 à 100,000 auditeurs autour du tilleul qui lui servait de chaire. Berthold prêchait dans la langue des Minnesinger, qui était le dialecte vulgaire de l'époque et qui diffère autant de l'allemand actuel que la langue de Joinville diffère du français du XIXe siècle. Une partie de ses sermons a été publiée, en 1824, à Berlin, par les soins du savant philologue Kling. Les manuscrits d'un grand nombre d'autres sermons du même frère se trouvant dans beaucoup de bibliothèques d'Allemagne, il est probable que cette édition sera poursuivie. Un autre ouvrage de Berthold avait été déjà publié en France, sous ce titre : *Fratris Bertholdi Teutonis Horologium devotionis circa vitam Christi*, par Jean Gourmond, Paris, sans date. Quelques discours latins du même auteur sont conservés dans les bibliothèques d'Allemagne ; c'étaient probablement ceux qu'il adressait aux érudits lorsqu'il prêchait dans un couvent ou dans une école. Quant aux discours qu'il adressait au peuple, en langue vulgaire, rien de plus curieux et de plus caractéristique pour l'histoire morale du siècle auquel ils se rapportent. Voici comment Grimm apprécie le mérite littéraire de ces sermons :

La popularité du frère Berthold, dit-il (*Annales de littérature*, v. 32), n'a rien qui doive

nous surprendre; son éloquence est la véritable; elle est simple et part du fond du cœur; jamais la pensée et les mots ne lui refusèrent leur secours. Ses images sont tirées de la vie sociale; il sait les placer à propos, et toujours avec une grande modération. Il insiste constamment sur la nécessité de purifier son cœur, de le diriger vers une piété solide et non vers des pratiques extérieures. Il s'élève avec force contre l'injustice. A quoi vous sert, dit-il, d'aller au delà des mers, si vous possédez injustement? Le pape, me dites-vous, m'a donné la croix de sa main, et je vais en Palestine pour des âmes dont le salut m'est confié. Allez donc avec cette croix; mais eussiez-vous celles sur lesquelles saint Pierre et saint André sont morts; eussiez-vous écrasé tous les infidèles et reconquis la terre sainte; eussiez-vous, après votre mort, le bonheur d'être placé dans le tombeau de Jésus-Christ, ayant toutes vos croix et celle de votre rédempteur même sur la poitrine; eussiez-vous Jésus-Christ à votre tête et la sainte Vierge à vos pieds, tous les anges à votre droite et tous les saints à votre gauche, cela empêcherait-il le démon de venir, au moment de votre trépas, vous arracher l'âme du corps et la traîner avec lui au fond des enfers pour la punir des injustices que vous aurez commises.

Berthold mourut, en 1272, à Ratisbonne, et fut enterré dans la maison que son ordre avait dans cette ville. J. F.

BERTHOLLET (Claude-Louis, comte de) naquit, en 1748, près d'Annecy, en Savoie; comme son illustre compatriote Lagrange, il fut adopté par la France, et parvint, parmi nous, à une haute position sociale, juste récompense de ses travaux.

Berthollet se livra très-jeune à l'étude de la médecine, et prit le grade de docteur; bientôt après, étant venu à Paris, il s'acquit l'amitié du célèbre Tronchin, par le crédit duquel il fut nommé médecin du duc d'Orléans, aïeul du roi Louis-Philippe; ce fut à cette époque qu'il se fit naturaliser Français. Il s'occupa d'abord, sous les auspices de Bucquet et de Macquer, de quelques analyses chimiques en rapport avec ses études médicales; mais bientôt ses vues s'étendirent, et il se livra tout entier à l'étude de la chimie, dont les progrès étaient alors retardés par la fausse théorie du phlogistique. Il est toutefois digne de remarque que, malgré l'exactitude qu'il apporta dans ses premiers travaux, il resta, pendant plusieurs années, attaché à cette théorie, dont il ne reconnut tout le vide qu'en se rangeant assez tard aux opinions de Lavoisier et des autres chimistes de la même école; mais il adopta ces idées avec tant de franchise, que Guyton de Morveau, qui avait senti le besoin de réformer le langage chimique embarrassé d'une foule de dénominations bizarres et incohérentes, se réunit à lui, ainsi qu'à Lavoisier et à Fourcroy, pour poser, sur des principes rationnels, les bases d'une nomenclature qui ne tarda point à être généralement répandue, et qui subsiste encore, malgré les modifications nécessaires que lui ont imposées les nombreuses découvertes qui depuis ont étendu la science. Quelques années auparavant, en 1780, les travaux de Berthollet lui avaient ouvert les portes de l'Académie des sciences. Il fut nommé, bientôt après, directeur des teintures aux Gobelins; dans cette fonction, il se trouva à même de faire des recherches sur les différents procédés employés pour teindre, les porta à un tel point de perfection, que l'art de la teinture devint entre ses mains une véritable science. Ce fut aussi à cette époque qu'il conçut l'heureuse idée de faire au blanchiment des toiles l'application de l'*acide muriatique oxygéné* (*chlore*), corps nouvellement découvert par Scheele, et employé déjà par Guyton de Morveau, comme agent de désinfection. Cette découverte fut des plus importantes pour l'industrie, puisque, auparavant, les toiles destinées à être employées blanches ou à recevoir des couleurs brillantes ne pouvaient être ramenées à un blanc parfait que par un procédé long et incommode. Pendant le cours de ses travaux sur le chlore, Berthollet découvrit les *muriates oxygénés* (*chlorates*), composés remarquables par la facilité avec laquelle ils détonent : cette propriété fit croire qu'on pourrait la substituer avec avantage au salpêtre dans la composition de la poudre à canon; mais leur violence même devint un obstacle à leur emploi, et les expériences faites à ce sujet, à Essonne, furent accompagnées d'accidents graves.

En 1794, Berthollet fut nommé professeur de chimie à cette école normale qui, décrétée par la convention et conçue sur un plan gigantesque, ne donna, pendant sa courte existence, aucun des résultats qu'on en attendait, mais qui brilla, toute-

fois, d'un éclat que près d'un demi-siècle n'a point encore effacé; il fut aussi l'un des professeurs de l'école polytechnique, à la création de cette pépinière d'hommes distingués, *l'une des plus belles institutions humaines*, comme le disait l'empereur Alexandre. Le tome 1er du Journal de l'école renferme un cours de chimie animale rédigé par Berthollet. A la réorganisation des académies, sous le nom d'Institut national, il reprit sa place dans la première classe : la Société royale de Londres lui envoya le diplôme de membre étranger. En 1795, il fit partie de la commission chargée de réunir et de faire transporter en France les objets d'art conquis en Italie. Il accompagna ensuite Bonaparte en Égypte, et fit partie de l'Institut créé au Caire par le général en chef.

Pendant son séjour dans cette contrée, Berthollet se livra à des recherches particulières sur la formation du carbonate de soude dans les lacs de natron; ces recherches le conduisirent à des résultats de la plus haute importance, et furent la base de ses principes sur les affinités et sur la nature des combinaisons, principes qu'il mûrit et développa depuis dans sa *Statique chimique;* cet ouvrage, qui suffirait seul à l'illustration d'un homme, fut désigné, par la première classe de l'Institut, comme digne de concourir pour les prix décennaux.

Berthollet revint en France en 1799, après la révolution du 18 brumaire; il entra au sénat, puis fut nommé comte de l'empire, grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de la sénatorerie de Montpellier. Au retour des Bourbons, il siégea à la chambre des pairs. Comblé des faveurs de la fortune, il fit servir ses richesses à l'avancement de la science; il aimait à accueillir des jeunes gens qui l'aidaient dans ses recherches, et qu'il dirigeait dans leurs travaux; ces jeunes gens sont devenus depuis nos professeurs les plus distingués. Sa maison d'Arcueil était le rendez-vous des savants les plus remarquables, français et étrangers; cette réunion fit paraître, sous le nom de *Société d'Arcueil*, trois volumes de mémoires renfermant les travaux les plus importants de l'époque. Berthollet mourut en 1822, à l'âge de 74 ans : depuis plusieurs années, il ne s'occupait plus de recherches chimiques; mais il était resté, jusqu'au dernier moment, protecteur zélé de la science. Dans toutes les circonstances de sa vie, Berthollet se montra bon citoyen, savant modeste et généreux ami. Un seul trait suffira pour faire connaître son courage : peu de temps avant le 9 thermidor, à l'époque la plus sanglante de la tyrannie de Robespierre, Berthollet fut chargé d'analyser de l'eau-de-vie qui, au moment d'être envoyée aux armées, fut trouvée contenir un dépôt terreux, et fut, en conséquence, regardée comme empoisonnée et destinée à faire périr les soldats; il démontra par son analyse, et consigna dans son rapport, que cette eau-de-vie ne renfermait aucune substance nuisible. Cette déclaration contrariait les vues du comité de salut public; Robespierre fit venir Berthollet : *Comment oses-tu*, lui dit-il, *soutenir qu'une eau-de-vie si trouble ne contient pas de poison?* Pour toute réponse, Berthollet en avala un verre en ajoutant : *Je n'en ai jamais bu autant. — Tu as bien du courage!—Moins que je n'en eus en faisant mon rapport*. Et la conversation s'arrêta.

Outre les différents travaux dont nous avons déjà parlé, on doit encore à Berthollet la découverte de l'*argent fulminant*, l'un des corps les plus intactiles que l'on connaisse; il découvrit que l'azote est l'un des principes constituants de l'ammoniaque; il démontra que le gaz hydrogène sulfuré présente, quoique ne contenant point d'oxygène, toutes les propriétés des acides : on peut donc le regarder comme l'auteur de l'importante découverte des hydracides. Il indiqua la carbonisation intérieure des tonneaux comme un moyen de conserver l'eau douce pendant les voyages de long cours; on emploie maintenant des caisses de fer à cet usage. Berthollet publia des éléments de l'art de la teinture, et plusieurs mémoires sur le blanchiment des toiles, sur les fumigations sulfureuses, etc.; il est auteur d'un grand nombre d'articles insérés dans différents recueils scientifiques, et fut enfin l'un des collaborateurs les plus actifs de ce magnifique ouvrage sur l'Égypte, précieux jusqu'à ce jour, unique résultat de notre conquête.

Berthollet eut un fils qui se montrait digne de son père; il était déjà membre de la Société d'Arcueil, au recueil de laquelle il avait fourni plusieurs mémoires intéressants, lorsque, au moment où il semblait devoir réaliser les plus belles espérances, il s'asphyxia à Marseille; il était à peine âgé de 28 ans.

A. Duponchel.

BERTHOUD (Ferdinand), horloger-mécanicien de la marine, au service de

France, membre de l'Institut, de la Société royale de Londres, de la Légion d'honneur, naquit, le 19 mars 1727, à Plancemont, montagne du Jura, canton de Neuchâtel en Suisse. Son père, architecte et justicier du Val-de-Travers, ayant l'intention de le faire entrer dans l'état ecclésiastique, l'avait placé dans un collége.

Mais le jeune Ferdinand, vers l'âge de seize ans, eut l'occasion d'examiner le mécanisme d'une horloge; il fut transporté d'un tel degré d'admiration et d'enthousiasme en voyant tant de pièces jouer avec ordre et régularité, que, dès ce moment, il prit la ferme résolution de se livrer exclusivement à l'étude et à la pratique de l'horlogerie. Son père, en homme sage, lui permit de quitter le collége et lui donna, pour compagnon ou pour maître, un habile ouvrier en horlogerie, sous lequel il apprit, dans la maison paternelle, les principes du bel art qui devait un jour faire sa gloire et sa fortune.

En 1745, c'est-à-dire après deux ans d'exercice, il fit, avec l'agrément de son père, le voyage de Paris : cette ville, séjour de prédilection des artistes et des savants de premier ordre, lui offrit des ressources qu'il eût difficilement trouvées ailleurs; il s'y fixa donc pour ne plus la quitter.

L'époque à laquelle Berthoud entra dans la carrière qu'il devait parcourir avec tant de bonheur était des plus heureuses; si l'art de mesurer le temps par des machines n'avait pas encore atteint toutes les perfections dont il était susceptible, il était loin d'être dans l'enfance : les Huyghens, les Graham, les Hook, les Harrison, les Julien Leroi l'avaient doté de perfectionnements de la plus grande importance. Tous les échappements les moins imparfaits étaient inventés et mis à l'épreuve; on s'était déjà occupé, avec quelques succès, de neutraliser les irrégularités que les variétés de la température occasionnaient sur la marche des horloges; à cette époque enfin, toute l'Europe savante était à la recherche des moyens de déterminer les longitudes en mer par des chronomètres. Dès 1714, à l'instigation du grand Newton, le parlement anglais avait voté une récompense de 20,000 livres sterling (450,000 fr.) en faveur de l'artiste qui produirait une horloge dont la marche ne varierait pas de plus de deux minutes pendant six semaines de navigation; Harrison eut l'honneur de remporter ce prix. La France, de son côté, offrit des encouragements pour ceux qui approcheraient le plus près du but, et deux artistes, P. Leroi et F. Berthoud, rivaux de zèle et de talent, eurent la satisfaction de présenter des machines bien supérieures à l'horloge de Harrison; car, pendant cinquante-quatre semaines de navigation sous toutes les latitudes, la montre de Berthoud, n° 8, annonçait une erreur de trois minutes trente-six secondes seulement : ajoutons que, pour la mettre tout à fait à l'épreuve, on avait fait faire au vaisseau qui la portait des décharges répétées d'artillerie. Ce beau triomphe valut à son auteur une pension de 3,000 fr., le titre d'horloger-mécanicien de la marine, etc. Satisfait de cette récompense, il s'abstint de concourir pour un prix double que l'Académie avait proposé au profit de l'artiste qui ferait subir aux montres marines les perfectionnements les plus avantageux. P. Leroi, digne rival de Berthoud, obtint facilement la récompense. — Toutefois les machines que les artistes avaient fournies à la marine avaient de grands inconvénients : elles n'étaient point portatives; une fois embarquées, elles devaient rester dans le vaisseau et toujours dans une position verticale, pendant tout le cours de la navigation. F. Berthoud fit tout ce qui dépendait de lui pour remédier à ces défauts et faire jouir les navigateurs de la marine marchande, etc., de chronomètres portatifs. Un des moyens qu'il employa pour atteindre le but, ce fut de mettre à profit les variations qu'éprouvent les métaux, suivant les changements de température, pour déplacer convenablement le point fixe du ressort spiral. Nous n'entrerons pas dans d'autres détails à ce sujet. Que l'on sache que Berthoud fit un grand nombre de montres dont il ne tirait aucun profit, et qui n'étaient pour lui que des études; il en confectionna une à 74 ans, tant était grand l'intérêt que cet habile homme portait au perfectionnement de son art. Jamais F. Berthoud n'eut la faiblesse de redouter des émules; jamais il ne fit mystère de ses procédés: au contraire, on le voit donner, dans ses écrits, l'histoire exacte de ses tentatives, de ses succès plus ou moins heureux, et, pour éviter aux autres des tâtonnements longs et souvent infructueux, pousser l'attention jusqu'à rapporter avec un soin extrême les dimensions, les poids, les rapports des diverses pièces qui faisaient partie de celles de ces horloges dont il était le plus content.

F. Berthoud ne fut pas seulement un très-excellent horloger, on lui doit encore les ouvrages les plus variés et les plus savants, les plus complets qu'on ait écrits sur le bel art qu'il exerçait. Berthoud, occupé sans cesse de ses travaux et de ses découvertes, vivait habituellement dans la solitude; naturellement sérieux, il montrait la plus franche gaieté quand il se trouvait en société de gens qui lui convenaient. Sa vie était uniforme et réglée. En 1767, il avait acquis une propriété à Groslay, vallée de Montmorency; c'est dans cette retraite qu'il passait les trois quarts de l'année: bienfaisant autant par caractère que par devoir, il s'était concilié l'estime de ses voisins, qui trouvaient dans sa maison des appareils et des secours tout prêts contre les incendies dont ils pouvaient être menacés. Ses domestiques, et surtout une jardinière infirme et paralytique, eurent à se féliciter d'avoir été au service d'un tel maître En janvier 1807, il fut attaqué d'une hydropisie de poitrine, qui le conduisit au tombeau, le 20 juin suivant. Berthoud conserva jusqu'au dernier moment toutes ses facultés intellectuelles, et, deux jours avant sa mort, il s'occupait encore du plan d'une montre. Sa vie fut pleine, heureuse et tranquille. Quoique marié deux fois, en 1764 et en 1782, il ne laissa point d'enfants.

BERTIN (SAINT), neveu de saint Omer, évêque de Thérouanne, travailla, avec son oncle, à défricher les terres de cet évêché, puis fonda, à Sithien, un monastère dont il fut abbé jusqu'à sa mort, arrivée en 706.

BERTIN (NICOLAS), peintre, naquit à Paris en 1664; son père était sculpteur; il étudia sous Jouvenet et Boullongne l'aîné. A 18 ans il obtint le prix de Rome, et alla y continuer ses études avec des recommandations de Louvois. Bertin était bien fait, aimable, spirituel; il inspira une passion très-vive à une princesse romaine; mais les amants furent découverts; la jeune fille fut enfermée, et des menaces de mort furent prononcées contre Bertin, qui crut devoir se dérober au danger par la fuite. Il s'arrêta à Lyon, où il exécuta quelques travaux, et revint dans sa ville natale. L'académie royale de peinture se l'adjoignit en 1703, pour un tableau représentant *Hercule qui délivre Prométhée*. En 1716 il fut nommé professeur, puis adjoint à recteur, et, peu de temps après, le duc d'Antin lui fit obtenir la place si enviée de directeur de l'école de Rome. Mais l'affaire qu'il s'était faite dans cette ville n'était pas apaisée, et il dut refuser cette faveur. Louis XIV lui confia plusieurs travaux; l'électeur de Mayence et celui de Bavière faisaient un cas tout particulier de ses talents; il reçut de ce dernier les offres les plus brillantes s'il voulait se fixer à Munich; mais il ne put jamais consentir à s'éloigner de sa patrie, où il mourut en 1736. Sa piété était très-vive; et cela ne dut pas peu contribuer à ses succès comme peintre de sujets sacrés. Son dessin ferme et correct le rapproche du Carrache, sa composition est sage, l'expression de ses figures bien caractérisée, et, sans être un artiste de premier ordre, il est un de ceux dont on aime à retrouver les tableaux. Une de ses meilleures toiles, représentant *saint Philippe baptisant l'eunuque de la reine d'Ethiopie*, orne l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris. J. F.

BERTIN (EXUPÈRE-JOSEPH), docteur-médecin de la faculté de Paris, né au Tremblay, diocèse de Rennes, en 1712, lutta de bonne heure contre l'infortune. Orphelin à 3 ans, il apprit le latin presque sans maître et par la seule énergie de sa volonté, et, après avoir terminé ses études à Paris, se fit recevoir à Reims en 1737. Quatre ans après, il accepta la place de médecin de l'hospodar de Moldavie, près duquel il resta deux ans. Condorcet rapporte qu'ayant été forcé d'assister au supplice de son prédécesseur, il profita de l'absence du prince pour prendre la fuite. Les manuscrits que Bertin a laissés sur la Moldavie ne parlent pas de ce fait, ce qui équivaut certainement à une dénégation. Pendant son absence, il avait été nommé correspondant de l'Académie des sciences; il fut nommé membre de cette société à son retour en 1744. Une maladie qui dura trois ans interrompit ses travaux; cependant il a laissé des ouvrages, un *Traité d'ostéologie* surtout (Paris, 4 vol. in-12), qui mérite d'être consulté. Ce n'est que la première partie d'un *Traité d'anatomie* que l'auteur méditait et qui est resté manuscrit. Dans les dernières années de sa vie, il s'était fixé à Gahard, près de Rennes, où l'on venait le consulter de toutes les parties de la Bretagne. Il y mourut en 1781. On a de lui, outre son *Traité d'ostéologie*, *Lettre au D*** sur le nouveau système de la voix*, la Haye, 1745, in-8. L'auteur y considère la voix comme un instrument à cordes, conformément à ce qu'avait

dit Ferrein ; mais il fait dépendre les sons aigus du resserrement de la glotte et les sons graves de son relâchement. Ferrein, qui avait avancé l'inverse, répondit ou fit répondre, ce qui donna lieu à une seconde *Lettre* (1748). — On lui doit encore : *Consultation sur la légitimité des naissances tardives ; Mémoires sur les conséquences relatives à la pratique, déduites de la structure des os pariétaux*. *Journal de médecine*, année 1756. J. F.

BERTIN (Antoine) naquit, le 10 octobre 1752, à l'île Bourbon. Amené à 9 ans en France, il fit ses études au collége du Plessis avec beaucoup de succès ; après quoi il prit du service et obtint, en peu de temps, le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. A cette époque, les lettres étaient toutes-puissantes dans la société, et savoir faire de petits vers était une des qualités presque obligatoires à tout homme aimable. Bertin suivit la mode : Dorat régnait encore avec son ton faux, son genre maniéré et ses paillettes. Bertin, homme d'esprit, mais de trop peu de goût, s'accommoda à merveille de ce genre, qui ne demandait que de l'esprit ; une foule de vers de lui circulèrent dans la société, et, comme il était fort jeune encore, le firent fêter et accueillir partout. Il paraît, cependant, que l'impression ne confirma pas les espérances de ses amis ; car un recueil qui, suivant Ginguené, parut en 1773, obtint assez peu de succès. L'esprit du public était déjà tourné vers un autre horizon. Les écrits des économistes avaient attiré l'attention sur l'agriculture, ceux de Buffon sur l'histoire naturelle ; la poésie s'en ressentait, et Delille, toujours si prompt à saisir le goût du moment, avait publié les *Géorgiques*, et il reconstruisait au goût de son époque une nature qu'il chantait sans la connaître. Bertin s'aperçut qu'il avait pris un genre vieilli et s'était trompé de voie. Parny, son compatriote et son ami, venait de publier ses *Poésies érotiques*. Le succès de cet ouvrage poussa Bertin dans la même carrière ; mais Parny n'avait demandé ses inspirations à personne. Bertin s'adressa à tout le monde ; il quitta la vie dissipée qu'il avait menée jusqu'alors, et se mit à feuilleter les poëtes latins ; il traduisit Catulle, Ovide, Tibulle, Properce, voire même Jean Second ; et, riche de tous les lambeaux qu'il leur empruntait, il se mit à la besogne et rima les trois livres de ses *Amours*. Il est évident que de ce travail il ne devait sortir qu'une œuvre manquée. En effet, quand les éditeurs de Bertin n'auraient pas pris la peine de reproduire en note les principaux passages imités, le travail de marqueterie est trop sensible pour ne pas être aperçu du premier coup d'œil. Dans tout l'ouvrage, l'auteur n'exprime pas deux idées à lui ; il n'a pas deux vers dont il n'ait trouvé le modèle. Encore ne sait-il ni choisir ni coordonner ses emprunts ; et les dames si polies du XVIII[e] siècle, auxquelles il s'adressait, ont dû être étonnées souvent et choquées parfois de voir le poëte transporter dans leur vie les mœurs et les coutumes des courtisanes aimées par les poëtes latins ; de là manque d'ensemble et d'unité dans la composition, et, ce qui est plus étonnant chez un poëte français, manque de ce sentiment des convenances, qui distingue notre nation. Ce n'est pas qu'il n'y ait par-ci par-là quelques bons vers, quelque morceau touché avec vigueur ; mais ce mélange continu des mœurs anciennes et modernes, cette absence de transitions, qui n'est pas la meilleure chose qu'il ait imitée de Properce, en rendent la lecture fatigante et rappellent ces tableaux que composait, dit-on, Dufresny, au moyen de gravures découpées, rapportant ici une tête, là un bras, empruntés à un autre sujet. En 1789, il quitta la France pour rejoindre, à Saint-Domingue, une jeune créole qu'il voulait épouser. Les formalités à remplir entraînèrent de longs délais ; il tomba malade la veille même du jour où devait se célébrer la cérémonie. On voulut attendre qu'il fût rétabli, il s'y refusa ; le mariage eut lieu dans sa chambre ; mais à peine avait-il prononcé le *oui* indissoluble, que sa crise redoubla, et il mourut, après dix-sept jours de maladie, à la fin de juin 1790. Il n'avait que 38 ans. Outre Parny, son compatriote, Bertin eut aussi pour amis Dorat et la Harpe, qui cependant l'a oublié dans son *Cours de littérature*. J. Fleury.

BERTIN (Louis-François) l'aîné, né à Paris en 1766, se destinait à l'état ecclésiastique et s'apprêtait à entrer dans les ordres, lorsque la révolution le força à choisir une autre carrière ; il se consacra à la littérature et à la politique ; ses premiers ouvrages furent des traductions de romans anglais *Elisa, ou la famille d'Elderland*, 1789, 4 vol. in-12 ; *la Caverne de la mort*, 1792, in-12 ; *l'Eglise de Saint-Siffrid*, 1799, 5 vol. in-18. Sous la république, il concourut à la rédaction de

plusieurs journaux, et surtout de *l'Eclair*, feuille royaliste; et, après le 18 brumaire an VIII, il fonda avec son frère, M. Bertin de Vaux, le *Journal des Débats*, auquel il consacra le reste de sa vie. Impliqué, en l'an IX, dans l'affaire du chevalier de Coigny, il fut détenu au Temple pendant neuf mois; il ne continua pas moins de rédiger son journal, dont il est resté rédacteur en chef jusqu'à sa mort, tant que le gouvernement ne l'en a pas empêché. Après sa mise en liberté, il fut arrêté de nouveau pour la même affaire et déporté à l'île d'Elbe. Il obtint, après quatre mois, la permission de voyager en Italie, d'où il ne revint qu'en 1805. En 1811, Napoléon, prétendant que MM. Bertin avaient assez gagné dans leur entreprise, leur enleva le *Journal des Débats*, qui devint *Journal de l'Empire*, afin d'en convertir le revenu en un fonds de pensions pour seize personnes qui ont occupé ou occupent encore de hautes positions politiques. Sous son nouveau titre, le *Journal des Débats* fut la feuille semi-officielle du gouvernement, et l'on y inséra une foule de documents diplomatiques qui en rendent la collection précieuse. Ce ne fut qu'à la première restauration que MM. Bertin reprirent possession de leur feuille, qui se montra reconnaissante de ce service en prêtant son appui au gouvernement nouveau. En 1815, Bertin suivit Louis XVIII à Gand, et prit part, avec MM. de Chateaubriand, Guizot, Pradel, Lally-Tollendal et Louis XVIII lui-même à la rédaction du *Moniteur universel*, dit *Moniteur de Gand*. Rentré à Paris avec les Bourbons, Bertin y reprit, dès le 8 juillet, la rédaction du *Journal des Débats*, qui, pendant la session de 1815 à 1816, fut d'accord avec la *chambre introuvable*. Il fit à M. Decazes une opposition assez vive que le ministre chercha vainement à conjurer par les offres les plus séduisantes faites aux propriétaires. Pendant le court ministère de Chateaubriand, le *Journal des Débats* appuya le gouvernement; mais, le jour même du renvoi de l'illustre écrivain, Bertin refusa la subvention et les documents ministériels. Depuis cette époque jusqu'à la révolution, le journal de MM. Bertin fut en opposition avec le pouvoir, et il combattit avec énergie la fameuse loi sur le droit d'aînesse et la censure, présentée par M. de Peyronnet. Un article qui parut deux jours après la formation du ministère Polignac (10 août 1829), finissant par ces mots: *Malheureuse France, malheureux rois!* fut poursuivi par le parquet. Condamné en police correctionnelle, Bertin en appela, et la cour royale lui donna gain de cause. Après la révolution de juillet, Bertin, dont les opinions politiques se rapprochaient beaucoup de celles de M. de Chateaubriand, hésita longtemps avant de se prononcer pour le nouveau gouvernement, mais peu à peu il s'en est rapproché, et le *Journal des Débats* était déjà, depuis plusieurs années, le principal défenseur de la royauté nouvelle, lorsque Bertin est mort en avril 1842, à l'âge de 76 ans. J. F.

BERTIN (René-Joseph-François-Hyacinthe), professeur d'hygiène à la faculté de Paris, était fils d'Exupère-Joseph Bertin. Né à Gahard en 1767, il se fit recevoir docteur à Montpellier, puis de là se rendit à Paris, où il étudia spécialement l'anatomie comparée. Dénoncé pendant la révolution pour avoir donné asile à Beaugard, secrétaire des commandements de la reine, il s'enfuit en Bretagne, mais il n'y resta que peu de temps, et, en 1793, il obtint, au concours, une place de chirurgien aux armées; il fut, en 1798, envoyé en Angleterre comme inspecteur général du service de santé des prisonniers français; en 1800 il fut nommé médecin civil des hôpitaux de Paris, et, en 1820, membre titulaire de l'Académie de médecine. La science lui doit une foule d'observations sur l'anatomie pathologique et les maladies du cœur. Il est le premier qui ait remarqué l'hypertrophie des parois du cœur, sans dilatation et même avec diminution des cavités de cet organe, et Laennec s'est emparé, depuis, d'une opinion que Bertin avait émise, dès 1812, sur les excroissances prétendues syphilitiques des valvules mitrale et sigmoïde. On a de R. J. Bertin: 1° une traduction d'un commentaire italien de la doctrine de Brown, par Weickard, sous le titre de *Doctrine de Brown simplifiée*, 1798, 2 vol. in-8; 2° quelques observations *critiques, philosophiques et médicales sur l'Angleterre, les Anglais et les Français détenus dans les prisons de Plymouth*, Paris, 1801, in-8; 3° *Dissertation sur l'emploi des incisions dans le traitement des plaies d'armes à feu*, Paris, 1802, in-8; 4° *Eléments de médecine de Brown, avec les commentaires de l'auteur et les notes du docteur Beddoes*, traduits du latin et de l'anglais, 1805, in-8; 5° *Traité des maladies*

vénériennes chez les enfants nouveau-nés, les femmes enceintes et les nourrices, Paris, 1810, in-8; 6° *Traité des maladies du cœur et des gros vaisseaux*, Paris, 1824, in-8, avec 6 planches. La rédaction de cet ouvrage est de M. Bouillaud.—Bertin est mort à Fougères, en octobre 1827, après une longue et douloureuse maladie. J. F.

BERTIN (Théodore-Pierre), l'un des écrivains les plus laborieux qu'ait possédés la France. Attaché d'abord en qualité de sténographe aux assemblées législatives pendant la révolution, il analysait pour les journaux les discours des orateurs. En 1800, il publia la description d'une lampe docimastique fondée sur les propriétés de l'éolipyle, et qui pouvait servir également aux usages domestiques. En 1801, il forma, sous les auspices de Frochot, alors préfet de la Seine, un établissement pour une méthode de reliure en vernis sur carton, qui n'eut aucun succès. C'est alors qu'il se livra presque exclusivement à la traduction d'ouvrages anglais, qu'il ne choisissait pas toujours avec goût, et qu'il traduisait trop vite pour les traduire bien. Il est mort en janvier 1819, dans un âge assez avancé, après avoir publié plus de soixante ouvrages et quelques cents volumes, tous plus ou moins oubliés. Le plus utile est son *Système universel et complet de sténographie adapté à la langue française, d'après Taylor* (4e édition, Paris, 1840, avec planches), que celui de Conen de Prepéan a cependant fait oublier. J. F.

BERTOLACCI (Antoine), fils d'un président de la cour suprême en Corse, émigra en Angleterre avec sa famille à l'époque de la révolution. Le ministère de lord Guilford le distingua et lui confia le poste d'administrateur pour le roi et de contrôleur général à Ceylan. Il remplit ces fonctions pendant dix-sept ans, mais son activité naturelle s'accommodait peu du climat de tropiques; il sentit qu'un plus long séjour sous ce ciel brûlant altérerait sa santé, il donna sa démission et revint en Europe. A son retour, il consigna ses observations et ses vues sur Ceylan dans une brochure intitulée : *A view of the agricultural, commercial and financial interests of Ceylan, with an appendix containing some of the principal laws and usages of the Candians*, etc., Londres, 1817, in-8, avec une carte. Il publia, la même année : *An inquiry into several questions of political economy applicable to the present state of Great Britain*, Londres, in-8.—Après la restauration, il revint en France, mais il conserva toujours une vive sympathie pour l'Angleterre, sa seconde patrie, et quand, en 1828, il vit la France s'unir à elle pour favoriser l'émancipation de la Grèce, il fit paraître sous ce titre : *La France et la Grande-Bretagne unies, Terræ marisque connubium*, un écrit où il proposait de rendre l'alliance des deux peuples encore plus étroite, par un mariage de l'héritier du trône avec la duchesse de Kent. Dans les dernières années de sa vie, il s'occupait d'un projet qui devait lier, disait-il, d'une manière plus intime la nation et le gouvernement, en établissant entre eux une sorte de solidarité; c'était un système d'*assurances sur la vie*, dont le gouvernement aurait eu la direction. Il avait soumis ce projet à Casimir Périer, et il rassemblait des matériaux pour déterminer le meilleur mode d'exécution, lorsque la mort le frappa en 1833. Il n'a publié qu'une esquisse de son projet, mais il a laissé sur ce sujet de nombreux manuscrits. J. F.

Bertin, musicien, mort au milieu du xviiie siècle, a fait la musique des opéras de *Cassandre*, *Ajax*, le *Jugement de Pâris*, les *Plaisirs de la campagne*.

Bertin d'Anzelles dirigea, pendant la révolution, le journal *le Thé*, qui n'avait d'autre mérite que d'être méchant et cynique. Poursuivi pour cette publication, il se retira à Hambourg, où il publia le *Censeur* et un poëme de cinq ou six cents vers, pour célébrer les efforts de Paul Ier contre la révolution française. Il mourut, en 1804, à Saint-Pétersbourg.

Bertin (mademoiselle Rose), modiste de la reine Marie-Antoinette, détruisit, après l'arrestation de cette princesse, tous les mémoires qui lui restaient dus, et dont on voulait se faire une arme contre la malheureuse princesse. Les *Mémoires* qu'on a publiés sous son nom sont apocryphes.—Morte en 1813.

BERTINAZZI. (*Voy.* Carlin.)

BERTON (Henri-Mouton) est fils d'un compositeur distingué qui mourut, en 1780, administrateur de l'Académie royale de musique. — Né à Paris en 1767, Henri Berton aima la musique avec passion, et l'étudia avec ardeur dès son enfance, et son organisation était si heureuse, ses progrès furent si rapides, que, à peine âgé de 13 ans, il fut

admis à l'orchestre de l'Opéra en qualité de violon : cette nomination, résultat d'un concours où figurèrent plusieurs artistes habiles, lui fit le plus grand honneur, et révéla chez lui de brillantes et précoces facultés.

Cet heureux début classa Berton parmi les instrumentistes distingués de la capitale ; mais le jeune homme ne voulait pas s'en tenir à l'exécution, il sentait en lui le génie créateur, et avait l'ambition de s'élever jusqu'aux plus hautes cimes de l'art. Plein de ce désir, il prit un maître de composition ; mais, après quelques leçons, le professeur lui déclara qu'il ne réussirait point dans la carrière lyrique, et l'engagea à ne point se nourrir de vaines chimères et se bercer d'espérances qui, disait-il, ne pourraient point se réaliser. Loin de regarder cet oracle comme infaillible, loin de céder au découragement, le jeune Berton redoubla d'application et d'efforts ; dévoré d'un insatiable besoin de connaissances nouvelles, il se mit à consulter, à étudier, jour et nuit, les ouvrages des grands maîtres, tels que Gluck, Piccini et Sacchini, ce dernier surtout, pour qui il eut toujours une prédilection toute particulière, et dont le génie eut plus tard une très-grande influence sur ses travaux.

Jaloux de soutenir la gloire d'un nom qui avait jeté quelque éclat dans le monde musical, Henri Berton sollicita Moline de lui confier, pour le mettre en musique, le poëme de la *Dame invisible*, opéra-comique. Quelques mois lui suffirent pour terminer cette partition, et Sacchini, à qui elle fut présentée, y remarqua tant de talent, qu'il donna au jeune compositeur les plus grands éloges et l'engagea même à venir travailler chez lui tous les jours ; il l'appelait son fils, et ne cessa de le guider dans ses études jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1786. Le jeune Henri avait alors 19 ans. — A cette époque, Berton donna un concert spirituel, plusieurs *oratorio* remarquables par une haute inspiration, une facture sévère, et qui obtinrent le plus grand succès. — Dans le courant de la même année, Berton débuta sur la scène lyrique. — Le *Premier navigateur* fut son coup d'essai. Cet ouvrage fut suivi des *Promesses de mariage*, de l'*Amant à l'épreuve*, des *Brouilleries de Tyrtée*, productions qui révélèrent de notables progrès, et confirmèrent de plus en plus la haute estime que le jeune compositeur avait tout d'abord conquise parmi les artistes et les amateurs.

Ce serait une tâche assez longue que de donner la simple nomenclature des ouvrages qu'Henri Berton a fait successivement représenter sur la scène de l'Opéra-Comique ou du grand Opéra, pendant le cours de sa longue carrière dramatique. — Voici les principaux : *Le dénoûment imprévu*, *Montano et Stéphanie*, chef-d'œuvre de Berton; *Aline, reine de Golconde; Le vaisseau amiral*, *Les maris garçons*, *Ninon chez madame de Sévigné*, *Françoise de Foix*. — A ces compositions d'une haute valeur musicale, Berton a joint quelques pièces de circonstance, et plusieurs romances, dans lesquelles il a déployé aussi beaucoup de talent et d'originalité. Enfin il a fait, en outre, quelques ouvrages didactiques d'une grande importance. — *L'arbre généalogique des accords*, la *Méthode d'harmonie* et le *Dictionnaire des accords* jouissent de beaucoup d'estime parmi les musiciens.

Dès la création du Conservatoire de musique, Berton y était entré comme professeur d'harmonie; plus tard il fut directeur de l'Opéra-Buffa, et devint ensuite chef de chant à l'Académie royale de musique. — Il a toujours été à la hauteur de ces fonctions, et peu d'artistes ont aussi religieusement conservé les traditions de la grande école française. CH. VILLAGRE.

BERTRADE (*hist.*). Foulques d'Anjou, surnommé le *Rechin* ou le Querelleur, avait déjà épousé et répudié deux femmes, lorsque, en 1089, il se maria à Bertrade, fille de Simon, comte de Montfort, et petite-fille d'Amaury, qui a laissé son nom à la ville de Montfort-l'Amaury. La nouvelle épousée était une jeune fille de 16 ans, belle, vive et pétulante; Foulques était vieux et chagrin; Bertrade aimait les fêtes et les plaisirs ; Foulques ne connaissait d'autre amusement que la chasse et la guerre : il y avait antipathie entre les deux âmes ; bientôt la comtesse trouva le manoir de son époux bien sombre, sa ville d'Angers bien triste et son mari quelque peu ennuyeux. Elle se rappela qu'il avait répudié ses deux premières femmes; elle pensa que le même affront pourrait lui être réservé, et elle résolut de le prévenir. Le roi de France, Philippe Ier, venait aussi de répudier, sous le prétexte banal de parenté, et de reléguer à Montreuil sa femme Berthe, fille du comte de Frise, dont il avait cependant eu deux enfants. Bertrade profita du moment, et lui fit dire que, s'il le

désirait, elle était disposée à quitter son mari pour lui. Une telle proposition était bien capable de tenter Philippe ; il fit répondre qu'il se rendrait prochainement à Tours ; Bertrade trouva un prétexte pour s'y rendre de son côté. Le roi l'entretint un moment seule, et, trouvant la réalité encore au-dessus de ses rêves, il la quitta tout transporté et après être convenu avec elle d'un enlèvement. Quelques jours après, elle suivait avec un gentilhomme le chemin d'Orléans, où le roi l'attendait, et le mariage fut consommé. Mais les évêques de France protestèrent contre cette union sacrilége. Plainte fut portée au pape ; un concile s'assembla à Autun ; les évêques qui avaient béni le mariage furent censurés, et Philippe fut déclaré excommunié, s'il ne se séparait de Bertrade, qui, outre sa position de femme mariée, était sa parente.

Le pape Urbain II eut, bientôt après, l'occasion de se réfugier en France pour échapper à l'Empereur; il avait suspendu jusque-là les effets de l'excommunication prononcée contre Philippe, mais le concile de Clermont, après avoir décrété la première croisade, revint sur cette affaire et renouvela l'excommunication, qui, cette fois, fut exécutée. Le roi fut condamné à ne plus paraître publiquement revêtu de la pourpre et du diadème : s'il entrait dans une ville, les cloches cessaient de sonner, les chants sacrés de se faire entendre ; il ne pouvait assister aux offices publics, et ce ne fut que par tolérance qu'on lui permit d'avoir un chapelain particulier. Philippe refusant d'abandonner Bertrade, un troisième concile réuni à Poitiers maintint l'excommunication ; les grands vassaux en profitèrent pour se soulever et commettre toutes sortes de désordres. Le Dauphin lui-même, depuis Louis le Gros, n'avait pas dissimulé combien il trouvait répréhensible la conduite de son père ; Bertrade chercha, dit-on, à l'en punir, d'abord en faisant insinuer à Henri, roi d'Angleterre, pendant un voyage que le jeune prince faisait près de lui, que Louis était son ennemi le plus cruel et qu'il ferait bien de s'en défaire plus tard en donnant ordre de l'empoisonner. Il échappa à ces embûches, mais il lui resta pour toute sa vie une pâleur mortelle et une santé chancelante. Philippe força son fils à se réconcilier avec Bertrade et essaya d'apaiser les troubles en associant le jeune Louis à son gouvernement : pour ôter, de plus, tout prétexte aux mécontents, il comparut avec Bertrade devant une assemblée du clergé réuni à Beaugency en 1106, et promit de se séparer de sa maîtresse jusqu'à ce que la dispense fût obtenue. Il réussit, par ce double moyen, à comprimer les révoltes. Mais les deux amants ne restèrent pas longtemps séparés. Il paraît que Foulques finit aussi par accorder son pardon à celle qu'il avait d'abord poursuivie, car, dans un voyage qu'elle fit, la même année, à Angers avec le roi, Foulques la reçut magnifiquement. On assure même que, malgré sa trahison, il ne pouvait s'empêcher d'aimer encore cette femme et d'être prêt à se dévouer pour elle.

Après la mort de Philippe, en juillet 1108, Bertrade chercha à former un parti en faveur de son fils aîné, Philippe, marié à Élisabeth, héritière du comté de Mantes et de la seigneurie de Meun ; mais, s'apercevant de l'inutilité de ses efforts, elle se retira d'abord à Angers, près de son second fils, Fleury, qui était entré dans les ordres, et de là dans un monastère, refuge que choisissaient, à cette époque, les âmes fatiguées de la vie. Elle ne survécut à Philippe Ier que de sept années, et mourut à Fontevrault. Sa fille épousa d'abord Tancrède, frère de Boëmond, prince d'Antioche, et ensuite Ponce, comte de Tyrol et de Styrie. Bertrade était restée quatre ans avec le comte d'Angers, et lui avait donné un fils nommé Foulques, comme son père, qui fut plus tard roi de Jérusalem. J. Fleury.

BERTRAM. Deux savants ont illustré ce nom : le premier (Corneille Bonaventure) mourut, en 1594, à Lausanne ; il avait été professeur d'hébreu dans cette ville et à Genève, et possédait de vastes et profondes connaissances dans les langues orientales. Ses ouvrages sont : *De politia judaica tam civili quam ecclesiastica*, Genève, 1580, in-8 ; *Parallèle de la langue hébraïque et arménienne*, Id., 1574, in-4; *Explication du Nouveau Testament*, Spire, 1588; Révision de la Bible française sur le texte hébreu, 1588, in-fol., in-4 et in-8.

Le second, Philippe-Ernest Bertram, était professeur de droit à Hall et secrétaire d'État à Weimar. On a de lui, en allemand, un *Essai de l'histoire de l'érudition*, Gotha, 1764, in-4 ; *Histoire de la maison et de la principauté d'Anhalt*, 1780, in-8 ; *Histoire d'Espagne de Ferreras, continuée jusqu'à nos jours*, Hall, 1772, in-4.

BERTRAND (*biogr.*). — L'abbé Bertrand naquit, vers l'année 1755, à Autun ou dans les environs de cette ville. Il fit de bonnes études, et se distingua même assez pour déterminer l'évêque à l'envoyer à Paris, où il fut reçu bachelier en théologie. Il cultiva avec succès les sciences et les belles-lettres, et se fit toujours remarquer dans les séminaires. L'évêque d'Autun, voulant le placer dans son diocèse, exigea qu'il fît les fonctions de vicaire pendant un certain temps. En 1782, il était à Braux, village situé près de Semur; il s'y occupait déjà d'astronomie, ce qui déplaisait beaucoup à son curé. Un de ses amis, indigné du peu de goût et des tracasseries de ce curé, fit connaître le vicaire, comme un trésor caché, à l'abbé Fabarel, grand chantre de la sainte Chapelle de Dijon, qui lui procura la chaire de professeur de physique. Il s'en acquitta avec une telle distinction, qu'il fut bientôt reçu à l'Académie de Dijon, dont faisait partie alors Guyton de Morveau, un des plus célèbres physiciens de l'époque. Bertrand le seconda dans ses travaux aérostatiques, et, le 25 avril 1784, ils firent ensemble un voyage aérien, qui fut le cinquième dans l'histoire de cette nouvelle science, créée par M. Montgolfier. L'abbé Bertrand avait pris tant d'intérêt à cette expédition aérienne, qu'il en publia plus tard une relation détaillée. Au bout de quelques années, il fut mis à la tête de l'observatoire de cette ville, que l'on venait d'établir et de munir d'instruments. Ce fut en 1786 que Bertrand commença à travailler à l'observatoire; il fit et publia les tables astronomiques nécessaires pour ce lieu. Plus tard il étendit son travail, et calcula les longitudes et latitudes des villes de la Bourgogne. Il réduisit à l'année 1786 les étoiles du catalogue de Mayer; ces expositions sont insérées dans *la Connaissance des temps* de 1787, et le volume de 1788 renferme les longitudes de ces mêmes étoiles.

Bertrand fit un assez grand nombre d'observations physiques et astronomiques, des rapports et des mémoires que l'on trouve dans le recueil des mémoires de l'Académie de Dijon. En 1791, le désir de voyager s'empara de lui, et il s'embarqua avec le capitaine d'Entrecasteaux pour faire le tour du monde et aller à la recherche de la Pérouse. Ils arrivèrent, le 17 janvier 1792, au cap de Bonne-Espérance. Bertrand, ayant voulu gravir la montagne de la Table, roula de 200 pieds de haut. Il fut grièvement blessé, et mourut à la fin de juillet de la même année, victime de son zèle pour les sciences. (*Voy.* la biogr. de Lalande.)

Eug. Bouvard.

BERTRAND DE MOLLEVILLE, né dans le Languedoc en 1744, vint à Paris sous le ministère du chancelier Maupeou, et fut nommé maître des requêtes, puis intendant de Bretagne. Étant commissaire du roi à Rennes en 1778, et chargé, avec le comte de Thiard, de dissoudre le parlement, Bertrand de Molleville courut risque de perdre la vie dans une émeute, où les jeunes gens de la ville avaient pris la défense du parlement.

Le 4 octobre 1791, Bertrand de Molleville fut nommé ministre de la marine, à la place de M. Thévenard. Le 31 du même mois, il fit un rapport à l'assemblée législative sur les forces navales de la France, sur l'organisation de la marine, et les lois qui restaient à faire relativement au service des ports et arsenaux. Bientôt la majorité du comité de marine se déclara contre lui. — Le 7 et le 8 décembre, il fut violemment inculpé par la députation du Finistère, comme ayant trompé le corps législatif, en assurant que les officiers de la marine étaient à leur poste, et comme ayant trahi la nation en employant des *aristocrates* dans l'expédition destinée à porter des secours à Saint-Domingue. La discussion fut ajournée, et, le 13 du même mois, Bertrand de Molleville présenta, en réponse à ces inculpations, un mémoire dont l'assemblée ordonna l'impression. — Le 19 décembre, il prononça un discours sur les désastres de Saint-Domingue et les moyens d'y remédier; l'assemblée ordonna également l'impression de ce discours.

Le 13 janvier 1792, le comité de marine fit un rapport contre le mémoire du ministre Bertrand, relatif aux congés délivrés aux officiers de la marine de Brest. La discussion fut longue, orageuse, et la délibération fut ajournée. — Le 19, le ministre alla, accompagné de ses collègues, présenter à l'assemblée la récapitulation de ses moyens de défense, et des explications sur les faits qui lui étaient imputés. Cette affaire fut encore ajournée. — Le 8 février, le comité de marine fit un nouveau rapport contre lui : à la suite d'une discussion très-vive, l'assemblée décréta qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre ce ministre; mais, le lendemain, elle

arrêta qu'il serait présenté des observations sur sa conduite. Hérault de Séchelles fut chargé de cette espèce de dénonciation : il la lut, le 1er mars, à l'assemblée, qui l'adopta.—Le 10, elle reçut la réponse du roi : cette réponse était honorable pour le ministre, elle annonçait que Louis XVI lui continuait sa confiance.

Peu de jours après, Bertrand de Molleville donna sa démission et fut remplacé par M. de la Coste. A cette époque, Louis XVI confia à l'ex-ministre la direction d'une police secrète, chargée de surveiller le parti jacobin. — Dans le courant de mai, Carra l'ayant dénoncé aux jacobins comme l'un des principaux membres du comité autrichien, Bertrand de Molleville porta plainte au tribunal de police correctionnelle ; mais le juge de paix Larivière, qui avait admis cette plainte, fut décrété d'accusation par l'assemblée législative, comme ayant poursuivi illégalement plusieurs députés.

Après la journée du 20 juin, Bertrand de Molleville présenta un plan à Louis XVI pour assurer sa sortie de Paris ; une indiscrétion et une perfidie en empêchèrent l'exécution. — Quelques jours après le 10 août, Bertrand de Molleville fut décrété d'accusation, sur un rapport de Gohier, et sur la demande de Fouché ; il courut de grands dangers, et arriva enfin à Londres, où il vécut pendant plusieurs années ; il y composa une histoire détaillée des événements dont il avait été témoin. — Cet ouvrage, recommandable par l'importance des événements, l'intérêt et l'exactitude des faits, est écrit avec énergie et avec toute la chaleur que peut donner un dévouement sincère.

Bertrand de Molleville ne revint à Paris qu'à l'époque du rétablissement des Bourbons en 1814 ; il y vécut retiré et ne s'occupa que de littérature. — Voici la liste de ses écrits : *Histoire de la révolution de France*, 10 vol. in-8. — *Histoire d'Angleterre, depuis la première invasion des Romains, jusqu'à la paix de 1763, avec des tables généalogiques et politiques*, 6 vol. *Mémoires particuliers pour servir à la fin du règne de Louis XVI.*

C. Villagre.

BERTUCH (Frédéric-Justin), né à Weimar en 1747, traducteur, compilateur, vulgarisateur, éditeur, est un de ces hommes qui, sans avoir beaucoup de mérite personnel, rendent de grands services aux sciences et aux lettres, en leur consacrant la dévorante activité dont le ciel les a dotés. Il se destinait d'abord à l'état ecclésiastique, puis il abandonna la théologie pour la jurisprudence qu'il abandonna à son tour pour une place de précepteur ; il devint, en 1779, secrétaire du duc de Weimar, et, en 1785, conseiller de légation ; mais il se démit de ses emplois en 1804, pour se livrer tout entier à l'industrie littéraire. Dès 1784, il avait fondé la *Gazette littéraire universelle d'Iéna* : c'était la première publication de ce genre en Allemagne ; elle eut un succès prodigieux et donna naissance à une foule d'imitations. Encouragé par ce premier essai, Bertuch fonda successivement : 1° *Journal des modes*, dont le titre changea souvent, mais toujours avec le même but de peindre les mœurs des diverses classes de la société allemande ; 2° *Journal pomologique ;* 3° *Magasin d'horticulture ;* 4° *Ephémérides géographiques ;* 5° *Archives pour l'ethnographie et la linguistique ;* 6° *Londres et Paris ;* 7° *Bibliothèque des francs-maçons*, et deux feuilles politiques : la *Némésis* et la *Gazette d'opposition de Weimar.* Il faisait en même temps paraître par livraisons : *Portefeuille iconographique des enfants*, etc., 161 cahiers in-4° avec figures coloriées, texte allemand, anglais, français et italien ; la *Bibliothèque bleue de toutes les nations*, 12 vol. traduits du français ; *Tableaux de l'histoire naturelle*, etc., 16 livraisons ; *Recueil de toutes les positions géographiques connues*, 4 livraisons. — Parmi ses autres ouvrages, on distingue : *Copie pour mes Amis*, 1770, in-8° ; *Polyxène*, drame lyrique, 1793 ; et de nombreuses traductions de l'anglais, du français, de l'espagnol et du portugais. Les principales sont 1° *Don Quichotte*, avec les suites d'Avellaneda, 6 vol. in-8° : cette traduction, bien surpassée depuis, eut alors un immense et légitime succès. Comme Florian chez nous, Bertuch avait cru devoir un peu élaguer son modèle. 2° *Fray Gerundio*, 2 vol. in-8° ; c'est l'ouvrage du père de l'Isla, mais traduit sur une traduction anglaise peu fidèle. 3° *Théâtre des Espagnols et des Portugais ;* 4° *Fables littéraires d'Yriarte ;* 5° *Poésies de Manuel de Villegas ;* 6° *Inès de Castro*, de la Motte ; une partie de la *Poétique de Marmontel ; Voyage de Bourgoing en Espagne ; Cagliostro à Varsovie*, etc. Bertuch a rédigé, en outre, plusieurs ouvrages élémentaires pour l'étude des langues, et ce fut lui qui attira le premier l'attention sur les vieilles traditions allemandes

en publiant un spécimen des chants de Hans le Saxon. — Il avait aussi fondé un comptoir pour la vente des livres et des cartes géographiques à bas prix. Ces cartes ne laissaient pas d'être bien exécutées, et l'on distingue, dans sa collection, une *Carte de l'Allemagne*, en 220 feuilles; une autre de *Prusse* et de *Pologne*, en 85 feuilles; l'*Atlas manuel et classique de Gasparin*, etc. — Bertuch est mort en 1822, après avoir vu réussir presque toutes ses entreprises littéraires et industrielles, et riche d'argent, sinon de gloire. J. F.

BÉRULLE (PIERRE DE), cardinal, fondateur de la congrégation des oratoriens, etc., naquit, en 1575, au château de Serili, près de Troyes en Champagne, d'une ancienne famille alliée aux Seguier. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude de la théologie, et, à 18 ans, il fit paraître un *Traité de l'abnégation intérieure*. Entré dans les ordres, il tourna sa plume contre les hérétiques, et il se distingua à la fameuse conférence de Fontainebleau, où du Perron combattit Duplessis-Mornay, qu'on avait surnommé le pape des huguenots. Henri IV le nomma, peu de temps après, son aumônier, et lui permit d'aller en Espagne chercher des religieuses carmélites, dont il désirait propager l'ordre en France. L'exécution de ce projet, qui semblait facile, se hérissa de difficultés par le mauvais vouloir des carmes espagnols, qui s'opposaient au départ des religieuses, et surtout des carmes français, qui, jaloux de ce que Bérulle se réservait seul la direction des nouveaux couvents de carmélites, lui suscitèrent une foule d'embarras; ils parvinrent même à soulever contre lui une partie de ses religieuses. Il y eut alors schisme ouvert; des violences furent commises, des libelles diffamatoires furent publiés, des arrêts du conseil intervinrent; les évêques et l'assemblée du clergé crurent devoir interposer leur autorité, et ce ne fut pas sans peine que les bulles du pape et des ordres réitérés du roi parvinrent à calmer cette effervescence.

Les guerres civiles avaient fort affaibli la discipline ecclésiastique; pour la rétablir, Bérulle, d'accord avec saint François de Sales et tous les personnages éminents de l'Église, songea à introduire en France les pères de l'Oratoire, établis en Italie, un demi-siècle auparavant, par saint Philippe de Néry (*voy.* ORATORIENS); mais il avait à combattre, pour l'exécution de ce projet, un corps toujours persécuté, mais toujours puissant, les jésuites, qui, en possession d'instruire la jeunesse dans une grande partie de l'Europe, craignaient de voir diminuer leur influence s'il leur fallait la partager. Quand les jésuites furent bannis de France, à la suite de l'attentat de Châtel, l'abbé de Bérulle défendit chaudement leur cause; il présenta pour eux de nombreuses requêtes, et le crédit de sa famille ne contribua pas peu à leur rétablissement dix ans après. Mais, en se voyant menacée, la congrégation oublia les bienfaits de l'abbé de Bérulle; elle intrigua à Rome, où elle était toute-puissante; elle ne put cependant que faire retarder la bulle de confirmation. Paul V l'expédia en 1613, et, avant qu'un an se fût écoulé, les pères de l'Oratoire étaient établis dans un grand nombre de colléges et de séminaires, malgré les efforts de leurs concurrents.

L'abbé de Bérulle joignait à une assez grande fermeté une douceur de caractère et un talent de persuasion tout particuliers. « Si vous voulez convaincre des hérétiques, disait du Perron, envoyez-les moi; si vous voulez les convertir, adressez-les à M. de Genève (saint François de Sales): mais, si vous voulez les convertir et les convaincre tout à la fois, c'est à M. de Bérulle qu'il faut les envoyer. » Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques dont il s'acquitta avec bonheur. Ce fut lui qui fit conclure la paix de Mousson entre la France et l'Espagne; ce traité, qui lui coûta deux années de négociations, n'était cependant pas aussi avantageux qu'on eût pu le désirer; mais Bérulle ne pouvait que se conformer aux instructions secrètes du cardinal de Richelieu. Il fut aussi chargé de solliciter la dispense de mariage entre Henriette de France, fille de Louis XIII, et le prince de Galles, depuis Charles Ier. La différence de religion était un obstacle sérieux, mais les intrigues de la cour d'Espagne, qui ambitionnait ce mariage pour une de ses infantes, rendait l'affaire beaucoup plus difficile. « L'inclémence du siècle passé, dit l'abbé à Urbain VIII, a jeté l'Angleterre dans le malheur du schisme; il faut que la clémence de celui-ci l'en retire, et que cette urbanité, que vous portez jusque dans votre nom, remédie à un mal né d'une trop grande rigueur. Au reste, ajouta-t-il en s'adressant aux cardinaux, vous devez savoir gré au roi de sa déférence, puisqu'il pouvait tout aussi

bien agir sans vous consulter. » Grâce à l'adresse et à la fermeté du négociateur, la bulle fut expédiée au bout de deux mois. Bérulle suivit Henriette en Angleterre en qualité de confesseur, mais après avoir reçu du pape le chapeau de cardinal. Jusqu'alors il avait refusé tous les évêchés qu'on lui avait offerts, et ce ne fut pas sans peine qu'il accepta cette dignité qui lui fit beaucoup de jaloux, et que sa modestie et sa simplicité de mœurs auraient cependant dû lui faire pardonner.

Placé entre Louis XIII et la reine mère, qui l'avait choisi pour chef de son conseil, le faible Gaston d'Orléans, toujours à la merci du premier venu et le cardinal de Richelieu, on le voit sans cesse occupé de réconcilier le roi avec sa mère et la mère avec ses enfants. Mais Richelieu voyait avec colère Bérulle détruire en un jour le fruit de longues intrigues; de là sa haine sourde contre l'abbé et ses persécutions: ces persécutions devinrent même si fortes, quand il apprit que, pendant son absence et celle du roi, la reine mère avait nommé Bérulle ministre d'Etat, que celui-ci crut devoir se retirer de la cour. Il mourut en 1629, en célébrant la messe. Le cardinal-ministre fut accusé de l'avoir fait empoisonner. On fit ces deux vers sur sa mort :

Cœpta sub extremis nequeo dum sacra sacerdos
Perficere, at saltem victima perficiam.

Les œuvres de controverse et de spiritualité du cardinal de Bérulle ont été réunies en 2 vol. in-folio, en 1644, et réimprimées en 1657, à Paris, par les pères Bourgoing et Gibieuf, ses disciples. On a publié à part : *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus, par l'union ineffable de la Divinité avec l'humanité*. Paris, 1623, in-8°. Ce traité, qui lui fit donner par le pape le surnom d'*apôtre des mystères du Verbe incarné*, est un peu diffus, mais c'est le mieux écrit de ses ouvrages. — La vie du cardinal de Bérulle a été publiée, en français, par Habert de Cerisi, Paris, 1646, in-4°; en latin, par Doni d'Attichi, 1649, in-8°, et en 1764, in-12, par Caraccioli. L'abbé Goujet en avait composé une que le père Lavalette ne voulut pas laisser paraître pour ne pas blesser des gens alors en crédit; le père Houbigant en a également laissé une manuscrite qu'on dit fort curieuse. — Le mausolée de Pierre de Bérulle, exécuté par Sarrasin, a été transporté au musée des monuments. J. FLEURY.

BERVIC (JEAN-GUILLAUME BARVEZ, dit) (*biog.*), graveur célèbre, naquit à Paris en 1756, et mourut dans cette même ville en 1822. Il était excellent dessinateur, et maniait le burin avec une rare habileté. Il a peut-être trop abusé des tailles croisées en losange, remplies au pointillé; mais, malgré ce léger défaut, et quelquefois un peu de sécheresse dans ses derniers plans, ses estampes du Laocoon, de l'enlèvement de Déjanire et de l'éducation d'Achille seront toujours estimées et recherchées.

BERVILLE (GUYARD DE), né à Paris en 1697, avait plus de 60 ans lorsqu'il commença à écrire. Il raconte lui-même, dans la préface de son premier ouvrage, comment il songea à devenir auteur. Dans un voyage qu'il eut occasion de faire dans le Dauphiné, il trouva la mémoire de Bayard si vivante à Grenoble, qu'il lui prit envie de connaître l'histoire du chevalier sans peur et sans reproche; mais ce fut avec une difficulté extrême qu'il put se procurer la seule qui existât alors, celle du *Loyal serviteur*. Berville trouva un plaisir infini dans cette lecture et voulut la mettre à la portée de tous : c'est ainsi que parut son *Histoire de Bayard* en 1760, in-12. L'auteur suit pas à pas la chronique, et l'éclaircit parfois par des notes, mais il n'a ni la grâce, ni l'élégance, ni surtout la délicatesse du modèle, qu'il traite cependant de barbare dans sa préface. Sa narration est lâche, diffuse, semée de réflexions communes; mais le fond en est si intéressant, qu'on en a fait une foule d'éditions, que l'*Histoire de Bayard*, que Jean Cohen a publiée en 1822, in-12, n'a pas fait oublier celle de Guyard de Berville. Son *Histoire de Bertrand du Guesclin, connétable de France*, qui parut en 1767, 2 vol. in-12, n'est pas plus mauvaise et elle est aussi complète que celle de Bayard; mais le sujet était moins curieux et elle a obtenu moins de succès. L'auteur assure que les discours qu'il a mis dans la bouche de son héros sont semblables aux *originaux*. Toutes les recherches possibles n'ont pu faire découvrir ces originaux prétendus, et Petitot a prouvé que les éléments ne s'en trouvent même pas dans les chroniques. La dernière édition de cette *Histoire* a été publiée en 1827, à Lyon et à Paris, 2 vol. in-12. — Berville, qui avait toujours vécu dans la pauvreté, se retira, vers la fin de sa vie, à Bicêtre, où il mourut en 1770.

J. FLEURY.

BERWICK (JACQUES DE FITZ-JAMES, maréchal, duc DE), fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough, naquit, en 1671, à Moulins, où sa mère était venue cacher sa grossesse. Il fut élevé dans le collége de Juilly et de la Flèche. A l'âge où les jeunes gens se livrent à tous les plaisirs, il s'occupa d'études graves et des pratiques de la religion : il était naturellement froid et sérieux.

En 1685, âgé de 14 ans, il suivit le duc d'Albermale, envoyé pour comprimer la révolte du duc de Montmouth, qui se prétendit fils légitime de Charles II et successeur de ce prince. Le jeune Berwick contribua à la défaite de Montmouth, qui paya de la vie sa criminelle tentative. Il obtint alors du roi, son père, la permission de prendre du service contre les Turcs. Il partit sous les ordres du duc de Lorraine, se fit remarquer au siége de Bude, en 1686, et à la bataille de Mohatz, où il fut blessé.

Cependant la grande révolution qui devait renverser les Stuarts se préparait en Angleterre. Jacques II dut alors réunir toutes ses ressources; il rappela le duc de Berwick. Celui-ci ne put empêcher la défection générale; mais il ne cessa de veiller sur la personne de l'infortuné monarque; seul il l'accompagna, et monta avec lui sur le bateau de pêcheur qui porta ce prince à Ambleteuse (1688). Berwick accompagna le roi son père à Saint-Germain.

Secondé par Louis XIV, Jacques II tenta une descente en Irlande (1689). Malgré les efforts du duc de Berwick, la fortune du prince d'Orange l'emporta; Jacques II fut vaincu dans trois batailles successives, et la journée de la Boyne le força à retourner en France. Après ces désastres, Berwick demanda à Louis XIV la permission de servir en Flandre, comme volontaire, dans l'armée du maréchal de Boufflers (1691). Au siége de Mons, il monta l'un des premiers à l'assaut; et, au combat de Leuse, il remplit les fonctions d'aide de camp du maréchal de Luxembourg.

Louis XIV ayant fait une nouvelle tentative (1692) pour rétablir sur le trône le malheureux Jacques II, Berwick fit partie de l'expédition dans laquelle la flotte française fut battue par celle des Anglais. Le jeune duc de Berwick se rendit alors de nouveau en Flandre, auprès du maréchal de Luxembourg. Il se distingua à la bataille de Steinkerque (1692), et fut recommandé au roi Louis XIV, qui le nomma lieutenant général. Fait prisonnier au combat de Nerwinde, où sa bouillante valeur l'avait emporté trop loin, il fut immédiatement échangé contre le général duc d'Ormond.

Comme il n'avait aucun patrimoine depuis la chute des Stuarts, Jacques II lui fit épouser, en 1695, la jeune veuve du comte de Lucan, Honora Clanricarde; mais cette heureuse union ne laissa que des regrets au duc de Berwick, qui ne conserva que trois ans sa jeune épouse.

Cependant la reine d'Angleterre ayant de nouveau sollicité des secours de Louis XIV, pour reconquérir son royaume, un nouvel effort fut tenté en 1696. Le duc de Berwick s'était déjà jeté en Angleterre, où il réunissait des partisans, lorsqu'une lettre de l'infortuné Jacques II, qui désespérait du succès de l'entreprise avant de l'avoir tentée, le rappela. Le jeune général ne put quitter les côtes que déguisé en matelot.

La paix de Riswick réduisit le duc de Berwick à l'inaction et aussi à la gêne. Alors le prince de Conti, seigneur de Pézénas, lui offrit cette retraite, où il passa trois ans au milieu des pratiques de religion. Le roi d'Angleterre, voulant assurer la position de son fils, lui fit épouser (1700) Anne Stuart de Beulkley. Deux ans après, le duc de Berwick fit la campagne de Flandre, sous le duc de Bourgogne, qui appela sur cet habile général la bienveillance du roi.

L'année 1703 vit préparer la guerre de la succession d'Espagne. Le duc de Berwick, naturalisé Français et chargé du commandement en chef de 35,000 hommes, battit, dans plusieurs rencontres, l'armée anglo-portugaise aux ordres de lord Galloway.

Les revers de l'armée de Flandre engagèrent Louis XIV à rappeler le duc de Berwick (1704). L'année suivante, il fut investi du commandement du Languedoc agité par les guerres de religion ; et, plus tard, chargé de diriger le siége de Nice, qu'il prit après cinquante-cinq jours de tranchée. Il revint à la cour couvert de gloire.

Le roi d'Espagne, dont la position était désespérée, demanda le duc de Berwick à Louis XIV (1706). En accueillant cette demande, le roi nomma ce grand général maréchal de France. Berwick ouvrit la campagne

par la prise de Cuença, d'Orihuela, de Carthagène et de Lérida, dont le pillage enrichit l'armée; enfin il remporta la célèbre victoire d'Almanza, qui rendit l'Espagne à Philippe V (1707). Le monarque reconnaissant donna au maréchal le duché de Liria et de Xerica, le collier de la Toison d'or et le titre de grand d'Espagne de première classe.

Les affaires de France nécessitèrent le retour du duc de Berwick (1708). Il fut chargé de diriger l'armée du Dauphiné contre le duc de Savoie, jusqu'en 1712, époque à laquelle il reçut ordre d'aller prendre le commandement de l'armée de Catalogne, où il fut opposé à l'habile Staremberg, qu'il força de lever le blocus de Gironne (1713) (*Mémoire du prince Eugène*). Il mit le comble à sa gloire par la prise de Barcelone (1714).

En 1716, le duc de Berwick alla prendre du repos au sein de sa famille; et, en 1719, il pénétra en Navarre, assiégea et prit Fontarabie et Saint-Sébastien. Il pouvait croire sa carrière militaire terminée, lorsqu'il fut nommé généralissime de l'armée d'Allemagne (1733). Il passa le Rhin à Strasbourg, s'empara de Kehl, et enleva brusquement les lignes d'Ettlingen, où l'armée du prince Eugène croyait avoir une position inexpugnable.

Ce grand homme de guerre fut tué par un boulet, en 1734, dans la tranchée de Philisbourg; il était âgé de 63 ans. J. Dubern.

BESAIGUE. — Les auteurs modernes ne sont pas d'accord sur la forme qu'avait, dans le moyen âge, l'arme appelée besaiguë, dont les écrivains contemporains, qui en parlent comme d'une arme très-connue, n'ont pas pris soin de nous transmettre la description. —La besaiguë était, suivant toute apparence, un genre de hache qui n'avait pas toujours été une arme de guerre; ce fut d'abord un instrument à l'usage des charpentiers, on l'adopta ensuite pour le combat, et, dans ce dernier usage auquel la besaiguë fut employée pendant plusieurs siècles, elle eut des fers de formes différentes, sans cesser, pour cela, de porter toujours le même nom. Outre le fer propre à toute hache, elle portait tantôt une pointe, tantôt un marteau, tantôt un crochet. — Lorsque la besaiguë devint une arme de guerre, on s'en servait tantôt pour frapper de près, tantôt pour la lancer de loin, comme les Français du Ve siècle faisaient avec la francisque. — Au siége d'Orléans, les défenseurs de la ville se servaient de besaiguës, arme qui avait alors, d'un côté, une hache assez large, et, de l'autre, un morceau de fer très-pointu; la hache servait à fendre ou à briser l'armure, la pointe servait à la percer; avec la hache on faisait de larges blessures, avec la pointe on en faisait de profondes.

BESANÇON, en latin *Vesontio, Bisontio, Visontium* et *Chrysopolis* (ville d'or) du IXe au XIIIe siècle. Ville très-forte avec une citadelle, capitale de la ci-devant Franche-Comté, aujourd'hui chef-lieu du département du Doubs. Cette ville est très-ancienne : on a prétendu que sa fondation précéda celle de Rome; César (liv. I) en parle comme une des places les plus fortes qu'il ait trouvées en deçà des Alpes; il dit que la rivière du Doubs l'entourait comme un trait de compas (*velut circino*) presque de tous côtés, que l'espace par lequel elle communiquait avec la terre était occupé par une montagne élevée, dont le sommet était occupé par une forteresse...

Les Romains firent de Besançon une place d'armes, ils l'ornèrent d'un amphithéâtre, de plusieurs temples, d'un superbe aqueduc dont il existe encore des restes considérables. Plusieurs quartiers de cette ville ont conservé les noms qu'ils portaient du temps des Romains, tels que Charmont, *Charitum mons;* Romchan, *collis Romæ;* Champ-Carno, *campus Carnæ;* Mont-Juot, *mons Jovis;* Champ-Vacho, *campus bacchi....*

Cette place forte passa de la domination des Romains sous celle des Bourguignons. Les Français en firent plus tard la conquête. Les rois de la seconde race, devenus empereurs, lui accordèrent de grands priviléges et lui permirent de se constituer en république ne relevant que d'eux seuls. Elle resta ville libre et impériale jusqu'à la paix de Munster, époque à laquelle elle fut cédée à l'Espagne par l'Empereur, en échange de Frankenthal. Malgré ce changement, auquel elle se soumit avec peine, elle continua de se gouverner par ses magistrats, sous la forme apparente de république; l'administration de l'Etat était confiée à quatorze gouverneurs, assistés de vingt-huit notables, élus tous les ans par tous les chefs de famille.

Le roi Louis XIV s'étant rendu maître, pour toujours, de cette ville, en 1674, ce système de gouvernement fut aboli et remplacé par un bailliage composé de vingt conseillers, parmi lesquels on choisissait un

maire et trois échevins à la fin de chaque année.

Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas d'entrer ici dans de longs détails sur toutes les guerres, tous les siéges que les habitants de Besançon ont eus à soutenir depuis tant de siècles. Cette ville fut ruinée, sous l'empire de Julien, par les Allemands, et une seconde fois par Attila. Les Bourguignons la rétablirent. Elle se défendit vigoureusement contre les Vandales (406); en 1288, contre les Allemands et contre les ducs de Bourgogne; en 1335, contre les Anglais; contre les religionnaires, en 1362, 1364 et 1575. Avant la révolution, on célébrait, le 21 juin, l'anniversaire de ce dernier événement par une procession générale et d'autres cérémonies religieuses.

Besançon, aujourd'hui ville forte et très-bien bâtie, est le siége d'un archevêché et d'une cour royale; ses édifices les plus remarquables sont l'hôtel de la préfecture, les églises de *Saint-Jean* et de la *Madeleine*, la *Porte Taillée*, la *Porte Noire* ou *arc de triomphe* élevé à l'empereur Aurélien, les restes d'un *aqueduc*. Les principaux établissements publics sont: l'*académie universitaire*, le *collége royal*, le *séminaire*, l'*école secondaire de médecine, chirurgie et pharmacie*, l'*école de dessin et de sculpture*, l'*école des sourds-muets*, celle d'*artillerie*, l'*Académie royale des sciences, belles-lettres et arts*, la *Société d'agriculture*, le *cabinet d'histoire naturelle*, le *musée Paris*, du nom de son bienfaiteur, la *bibliothèque publique*. — Besançon possède plusieurs fabriques, et il est le centre d'un grand commerce d'horlogerie. — Longitude, 23° 42' 40"; latitude, 47° 13' 45". Population, 30,000 habitants.

BESCHITZY (ELIE), surnommé le *Byzantin*, parce qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Constantinople, est un des plus célèbres docteurs de la secte des juifs *caraïtes*. Né, en 1420, à Andrinople, il s'appliqua à l'étude de la théologie et des traditions de sa secte, et, dans un voyage qu'il fit pour visiter la Palestine et tous les lieux où se rattachent les traditions bibliques, il acquit une telle masse de connaissances, que, lorsqu'il revint ensuite se fixer à Constantinople, il devint l'oracle des caraïtes d'Europe et d'Asie. Il s'occupait à mettre en ordre les documents qu'il avait rassemblés, lorsque la mort le surprit en 1490. Un de ses disciples, Kased Aphendopol, acheva ce travail en 1797.

Mais l'ouvrage qui a fait la réputation de Beschitzy est son *Manteau d'Elie*, que ses coreligionnaires regardent encore aujourd'hui comme le code et les règles de leurs croyances. Il a été publié à Constantinople en 1531, in-folio; mais cette édition unique est beaucoup plus rare que le manuscrit. Rossi, qui l'a décrit dans ses *Annales hébréo-typographiques*, dit que les caraïtes de Lithuanie n'en ont qu'un seul exemplaire, qu'ils gardent avec un soin tout religieux. La bibliothèque de Leyde possède une *Logique* que Wall et Rossi croient être de Beschitzy, mais ces savants bibliographes ne pensent pas qu'il soit auteur de quelques autres ouvrages qui lui sont attribués par Bartoloni.

BESCHITZY (MOÏSE), petit-fils du précédent, fut un de ces prodiges que l'histoire ne présente qu'à de rares intervalles. Né, en 1554, d'une famille où la science était héréditaire, il apprit, encore enfant, le grec, l'arabe et l'espagnol, et voulut dès lors mettre ses études à profit en rassemblant des manuscrits écrits en ces trois langues. Ce fut dans ce but qu'il entreprit un voyage en Orient, visitant les synagogues, feuilletant les bibliothèques, recueillant tous les documents, écrivant sans relâche, et soutenant, çà et là sur son passage, de ces disputes savantes qui ont été si longtemps de mode. Quand il mourut, il laissa, suivant le rabbin Mardochée, deux cent quarante-cinq ouvrages, et il n'avait que 18 ans! La plupart de ces écrits périrent dans un incendie qui consuma une partie de Constantinople. Wolf cite comme existant encore: *La Verge de Dieu*, dont un assez long fragment a été inséré dans les *Notitiæ Karæorum*, et analysé dans les *Mémoires de Trévoux*. Le catalogue de la bibliothèque de Leipsick l'indique sous ce titre: *De gradibus prohibitis consanguinitatis*. Cet ouvrage est suivi d'un autre intitulé *Sacrificium paschale*, où l'auteur décrit et commente les cérémonies religieuses de la pâque chez les caraïtes.

BESENVAL (REMI-VICTOR, baron DE), né à Soleure en 1722, était fils d'un lieutenant général, colonel du régiment des gardes suisses. Il entra dans ce corps à 7 ans; à 13, il fit sa première campagne, et, en 1748, il prit part à celle de Bohême comme aide de camp du maréchal de Broglie. La faveur le porta, en 1757, au grade de maréchal de

camp et le fit nommer en 1762, lorsque la paix le ramena à la cour, lieutenant général, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, inspecteur général des Suisses et des Grisons. Le baron de Besenval avait une belle figure, un extérieur distingué, beaucoup de finesse et de tact; il réussit à la cour et fut mêlé à toutes les intrigues qui signalèrent la fin du règne de Louis XV. La révolution le trouva commandant de l'intérieur, mais il n'avait ni l'intelligence assez vaste pour comprendre la situation, ni la fermeté nécessaire pour résister aux mouvements populaires; aussi prit-il le parti de s'enfuir avec ses passe-ports. Arrêté à Brie-Comte-Robert, il fut ramené à Paris, traduit devant le Châtelet et acquitté. Il ne chercha dès lors qu'à se faire oublier, et vécut dans l'obscurité jusqu'à sa mort, arrivée le 27 juin 1794. La publication de ses *Mémoires* (1805-1807), par le vicomte de Ségur, son légataire, causa un scandale immense. La famille s'empressa de les désavouer. Il paraît qu'ils sont cependant bien de lui et qu'ils ont même subi des retranchements considérables, mais qu'il ne voulait en faire que l'amusement de ses vieux jours et non les livrer à l'impression.

BESICLES (de *bis oculi*, doubles yeux, selon Pasquier) : — deux verres circulaires enchâssés dans la corne ou toute autre matière, et se posant sur le nez pour aider les personnes qui ont la vue faible, courte ou fatiguée. Les *besicles* proprement dites étaient attachées avec un bandeau qui se nouait autour de la tête. Leur invention n'est pas aussi moderne qu'on le croit, et n'appartient pas à Roger Bacon. Du Cange parle d'un poëme grec manuscrit, à la bibliothèque royale, où il est dit que les besicles étaient en usage dès 1150. Francesco de Redi prétend que l'invention en a été faite vers l'an 1280 ou 1311, et que c'est Alexandre Despina, religieux de l'ordre des prêcheurs, qui en est l'auteur. La chronique du couvent de Pise ajoute que Despina avait trouvé ce secret depuis longtemps, mais qu'il ne le publia que lorsqu'il apprit qu'un autre, à son tour, venait de le découvrir.

Jean-Baptiste Porta parle, dans son traité de la magie naturelle, de verres concaves qui rapprochent les objets éloignés, et de verres convexes qui les grossissent. Ce traité est écrit avant l'an 1609, époque que l'on assigne aussi à l'invention des besicles. Cette année de 1609 fut marquée seulement par la rage de porter des besicles sur le nez, rage qui s'empara de tous les grands seigneurs de Venise et d'Espagne.—C'était une mode; chacun pensait que les besicles donnaient l'air grave et savant, et qu'on témoignait, en en portant, d'avoir usé sa vue à de longues études. Quand Elisabeth, fille de Henri IV et épouse de Philippe IV, entra à Madrid, elle fut très-étonnée de se voir considérer de la tête aux pieds par les grands de la cour, qui portaient tous des besicles, et dit plaisamment à un gentilhomme français qui se trouvait près d'elle : — « Je pense que ces messieurs me prennent pour une vieille chronique dont ils veulent déchiffrer les points et les virgules ! »

On dit proverbialement qu'un homme n'a pas mis ses besicles quand il se trompe faute d'attention ou d'examen.

Les besicles à bandeau ont été remplacées par les besicles simples, dont les cycles élastiques pressuraient le nez ; elles-mêmes sont aujourd'hui détrônées par les lunettes.

Les Chinois, d'après le rapport des missionnaires, connaissent l'usage des besicles ou lunettes de temps immémorial, et nous avons vu souvent de vieilles porcelaines où un mandarin est représenté ayant sur le nez des besicles, non pas retenues par des branches élastiques ou des bandeaux, mais par des poids suspendus à des cordons retombant derrière les oreilles. F. Maynard.

BESLY (Jean), jurisconsulte et antiquaire, né à Coulonges-les-Royaux (Poitou) en 1572, se fit remarquer aux états généraux de 1614 par l'ardeur et la ténacité avec lesquelles il s'opposa à la publication, en France, du concile de Trente. On a de lui : 1° *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guienne*, Paris, 1647, in-folio. Ce livre, fruit de quarante années de recherches et de travaux, écrit avec scrupule et bonne foi, contient des documents qu'on ne trouvera pas ailleurs. 2° *Des évêques de Poitiers avec les preuves*, 1647, in-4°, livre qu'il laissa inachevé. 3° *Commentaires sur Ronsard*.... Besly mourut en 1644, âgé de 72 ans.

BESME ou **BÈME** (Charles Dianowitz, connu sous le nom de), né en Bohême, d'où il tirait son surnom, était domestique de la maison de Guise, à l'époque de la Saint-Barthélemy. Ce fut lui qui frappa l'amiral de Coligny, et Voltaire le fait figurer

au second chant de la *Henriade*. Il combattit ensuite dans les guerres de religion, et fut pris en Saintonge par les protestants. Les Rochelois voulaient l'acheter pour le faire écarteler dans leur place publique; mais Besme corrompit un soldat et parvint à s'évader avec lui. Berteauville, gouverneur de la place où il était enfermé, courut après les fugitifs et les atteignit. — « On sait que je suis un mauvais garçon, » dit Besme en se retournant pour lui tirer un coup de pistolet. — « Je ne veux plus que tu le sois, » répondit le gouverneur, et il lui passa son épée au travers du corps (1575). I. P.

BESOIN (*phys.*). Le lien primitif et indissoluble de toute société humaine consiste indubitablement dans la dépendance réciproque où la sagesse infinie du Créateur a placé tous les hommes. Cette dépendance, qui nous impose envers le ciel et nos semblables, dont nous invoquons l'appui, des devoirs sacrés à remplir, et sert de base au code de l'humanité tout entière, cette dépendance émane à la fois et de la débilité de notre organisation physique et de certaines propensions morales dont la Providence a déposé le germe dans nos âmes : éléments complexes dont la combinaison produit l'ensemble des phénomènes de la vie intellectuelle comme de la vie animale, et qui nous laissent pour dernière analyse l'histoire et la définition de nos *besoins*.

Ce mot exprime, en physiologie, la privation des objets qui servent à réparer les pertes subies par l'économie vivante; mais, pour être explicite et conforme aux traditions de nos maîtres, l'acception du mot *besoin* doit être étendue à toute sensation interne ou externe qui, née d'un état spécial des organes, avertit les hommes comme les bêtes de la nécessité soit d'exécuter les actes, soit de se procurer les choses indispensables à l'entretien de la vie ou qu'une longue habitude a rendues nécessaires. Hâtons-nous d'ajouter, toutefois, que la plupart de nos besoins moraux échappent à cette définition (car est-ce une sensation qu'un désir de notre âme?); mais c'est des besoins physiques que nous allons parler d'abord.

Les uns et les autres commencent avec la vie pour ne finir qu'avec elle. Leur but le plus général est la conservation des individus d'abord; plus tard, la conservation des espèces. Je dis d'abord des individus, parce qu'au premier sentiment de l'existence devait se lier instinctivement le besoin de la conserver. Mais, si l'égoïsme ainsi conçu ne diffère en rien de cet instinct brutal et irréfléchi qui excite les bêtes à fuir ou à combattre, les nombreux faits d'abnégation qui honorent l'humanité nous révèlent sans contredit la supériorité exceptionnelle de notre espèce et la divine essence du principe qui la fait agir. Seulement, notre âme est pourvue d'un corps qui, pour ne point troubler la grande harmonie de l'univers, devait, comme celui des animaux, subir les lois qui régissent tout organisme analogue. Or tous nos besoins physiques sont les conséquences de ces lois. Régulateurs vigilants des relations que nous devons entretenir avec les êtres qui nous environnent, ce sont eux qui nous instruisent de l'instant où ces relations deviennent utiles, et sollicitent de nous les actes qu'elles comportent. Parmi ces actes, il en est qui s'exécutent, pour ainsi dire, à notre insu (perspiration cutanée), tandis qu'il en est d'autres qui, purement automatiques, ne dépendent qu'incomplétement de notre volonté. Mais ne fallait-il pas qu'il en fût ainsi pour des fonctions incessantes et indispensables à la vie?

1° De tous les besoins, le plus pressant, le plus impérieux, le plus irrémissible, et aussi le premier que l'homme rencontre en naissant, sur le seuil de la vie, c'est le besoin de respirer, c'est-à-dire le besoin alternatif et opposé d'introduire dans sa poitrine l'air nécessaire à la transformation du sang *veineux* en sang *artériel*, et d'expulser ensuite le résidu de cet air. Les physiologistes ont placé, dans la membrane muqueuse des bronches, de la trachée-artère, et surtout des lèvres de la glotte, le siége de la sensation qui nous traduit ce besoin.

2° A la peau réside le besoin si important du calorique; besoin dont les malheureux qui meurent de froid, et les vagissements de l'enfant qui vient de naître, nous attestent l'acuité.

3° La *faim* et la *soif* ne sont peut-être que la double expression d'un besoin identique, dont il ne serait point facile de s'expliquer l'origine sans la connaissance que nous avons de ce flux perpétuel qui meut, dissout et élimine jusqu'aux particules les plus solides dont se composent les êtres vivants. C'est donc de la nécessité de réparer ces pertes incessantes que naît, dans l'économie, celle de s'assimiler des substances étrangères, nécessité qui, très-probablement, existe dans

la machine entière, mais se résume simplement dans les deux sensations dont nous venons de parler; sensations dont la première a son siége à l'estomac, et la seconde (la soif) au pharynx et à l'arrière-bouche. Plus on réfléchit au mécanisme mystérieux, à l'infaillible régularité de ces actions intimes qui se produisent en nous, et plus on admire la main qui en a réglé l'enchaînement. La faim et la soif, sensations agréables d'abord, et promettant le plaisir en échange des efforts qu'elles sollicitent; puis sensations douloureuses, cruelles, déchirantes, si le besoin n'est point satisfait; elles s'éteignent lorsqu'il s'apaise, ou ne doivent, du moins, qu'aux funestes inventions d'un sensualisme honteux l'inconvénient de lui survivre.

4° Mais, indépendamment des besoins d'exonération qu'entraîne nécessairement après elle la satiété gastrique, un vague désir de se mouvoir, de se déplacer, de se jouer avec le monde extérieur naît insensiblement de la fonction qui s'opère : c'est le besoin du mouvement, dont nous pouvons apprécier l'intensité par l'ennui et le malaise que fait éprouver aux enfants, et même aux hommes habitués aux exercices du corps, un repos forcé, prolongé pendant un certain temps.

5° Un dernier besoin, enfin, succède à tous les autres et résulte de l'exercice continu des organes; c'est le besoin du *sommeil*, un des plus réguliers dans ses retours et un des plus violents dans les sollicitations dont il est la source. Le sommeil, pendant lequel l'économie recueille et accumule ses forces, finit par se rompre à son tour, et l'activité se rallume. Le besoin du sommeil forme donc le dernier anneau de l'admirable chaîne que nous venons de parcourir.

J'en oublie un pourtant, le besoin qui, dit-on, nous porte à la reproduction de l'espèce; mais ce besoin en est-il un ? Au moins, faut-il convenir que, si l'instinct que ramènent périodiquement pour les bêtes certains moments de l'année, est réellement chez elles le plus tyrannique et le plus nécessaire des besoins, s'en affranchir est un des apanages les plus nobles de l'humanité, et jamais personne n'eut la folie sacrilége de ranger la continence absolue au nombre des vertus impossibles.

Au surplus, par suite d'une admirable compensation où se retrouve comme partout l'empreinte indélébile de la divine prévoyance, c'est du plus matériel, du plus grossier, j'allais dire du plus abject de nos instincts que semble primitivement s'élever sur les ailes diaphanes d'une poésie céleste, le plus doux, le plus suave de tous nos besoins moraux : le besoin d'aimer, chez l'homme chrétien, loin d'évoquer seulement de coupables mystères, résume avec la vertu tous les éléments du bonheur; et, s'il ne nous est point permis d'en suivre ici les effets et les innombrables transformations, disons au moins que dans cette glorieuse prérogative de l'humanité réside le véritable contre-poids de l'égoïsme et même (ce qui d'abord semble paradoxal) de la sensualité. L'homme seul, en effet, a compris la famille, la première comme la plus respectable de ses institutions, et c'est dans la famille que se sont élaborés et que se pratiquent ces principes de haute morale qui nous font un devoir de l'abnégation et métamorphosent ainsi en vertus tous les penchants de nos âmes. Mais, de toutes les formes, de toutes les manifestations de l'amour, celle qui surtout nous élève et trace entre l'homme et les bêtes une ligne infranchissable, c'est l'amour qu'il conçoit pour l'être suprême qui l'a créé; le besoin d'aimer Dieu, enfin, besoin sublime qui, dans les âmes d'élite, absorbe tous les autres, remplit dans toutes ses phases la chaste vie des saints et constitue dans l'éternité le bonheur des élus. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, cet amour dont je parle n'a plus rien qui le rattache à la vie des organes, et les *ultras* du matérialisme chercheraient vainement à découvrir quelque trace d'instigation sensuelle dans les séraphiques extases de sainte Thérèse ou dans la brûlante ferveur de l'évêque d'Hippone.

Qu'il nous soit permis de demander à présent si ce n'est point abuser du langage que de donner le nom d'amour ou de besoin à ces inclinations si nombreuses et si diverses qui, sans subjuguer primitivement notre âme, l'entraînent quelquefois violemment vers des objets que l'habitude ou certaines conditions primordiales nous portent à chérir. Nul doute, au surplus, que, en nous plaçant au centre de ces attractions multiples et souvent contradictoires, le ciel ne nous ait laissé la volonté, c'est-à-dire la liberté d'agir, puisqu'il a accordé à chacun de nous la conscience du bien et du mal. Ainsi la première faute de notre père commun, le triste épisode du fruit défendu, ne fut certainement pas une conséquence forcée du *besoin d'apprendre;* mais de prétendus philosophes, qui trouvent plus

commode de justifier tous les vices que de résister aux penchants qui nous les suggèrent, étaient trop intéressés à voir une nécessité dans la chute du premier homme pour ne pas en faire l'axiome de leurs absurdes sophismes. Le besoin du mal, s'il existe, est toujours compensé par le besoin du bien ; et, s'il faut obéir à l'un ou à l'autre, le droit de choisir entre les deux est de tous nos priviléges le plus irréfragable.

Au moral comme au physique, l'éducation ou, pour mieux dire, l'habitude corrobore ou déprave nos besoins naturels en même temps qu'elle les multiplie. C'est qu'il est dans notre nature que la reproduction longtemps réitérée des mêmes impressions ou des mêmes actes finisse par nous créer une sorte de nécessité de recevoir les premiers et d'exécuter les autres. De là cette variété infinie parmi les hommes, de caractères, d'aptitudes, de penchants, de goûts, de vocations; de là ces besoins individuels qui parfois nous étonnent par leur étrangeté, par leur bizarrerie, sorte d'instincts supplémentaires qui ne cherchent dans la jouissance que la jouissance elle-même; mais nous voici transporté sur le domaine des besoins factices.

Le sentiment agréable que comporte la satisfaction des véritables besoins dut insensiblement pousser les hommes à la recherche de sensations analogues. Le désœuvrement et l'ennui qui en est la conséquence augmentèrent, avec la dépravation des sens, cette avidité de jouissances nouvelles. De là le nombre prodigieux des abus pernicieux ou ridicules qui sont passés avec le temps dans les mœurs de tous les peuples : les liqueurs fortes, les condiments, le tabac, l'opium, etc., sont, par exemple, de ces superfluités que l'usage est parvenu à rendre indispensables à des nations entières, superfluités qui trouvent à peine des apologistes parmi ceux qui en abusent. Car, il faut y prendre garde, si la multiplication de nos besoins a multiplié nos jouissances, par le fait d'une réciprocité légitime, avec le nombre de nos jouissances s'est accru celui de nos privations et, partant, de nos douleurs. Faisons observer, toutefois (il était juste qu'un peu de bien résultât d'un grand mal), que l'effet immédiat des besoins factices fut de rapprocher par de nouveaux nœuds les membres disséminés de la grande famille humaine, en établissant entre les diverses contrées du globe un perpétuel échange des produits qu'elles fournissent.

Mais les besoins factices, avons-nous dit, appartiennent aussi bien à l'ordre moral qu'à l'ordre physique, ce qui devait être en effet, puisqu'il est dans la nature de l'esprit de *s'habituer* comme le corps. L'exercice exclusif et suffisamment prolongé d'une des facultés de notre âme doit donc finir par créer au profit de cette faculté un surcroît d'activité qui se réfléchit sur tous les actes de l'entendement et se transforme quelquefois en véritable monomanie : c'est ainsi que nous concevons les besoins de chanter ou de peindre, de rire ou de faire rire les autres, de courir le monde ou de le dominer; besoins inutiles ou coupables et que trop rarement compensent ceux d'être probe et charitable, clément et généreux. Ajoutons qu'une foule de circonstances étrangères à notre organisation, telles que les climats, la température, les saisons, la nature du sol que nous habitons, peuvent exercer, sur nos besoins moraux et même sur nos besoins physiques, des modifications profondes. L'homme des tropiques, par exemple, n'a pas besoin de se vêtir comme l'habitant des pôles; celui-ci a besoin de se nourrir de la chair des animaux, quand une diète végétale peut seule convenir à l'autre, etc. Enfin on trouve dans l'histoire le récit de certaines éventualités qui devaient, pour s'accomplir, créer des besoins nouveaux. Ainsi, lorsque les apôtres assemblés au cénacle eurent reçu l'esprit saint, ce fut réellement un besoin pour eux, et de tous les besoins le plus irrésistible, d'accomplir leur mission divine en portant dans tous les pays du monde l'Évangile et la vraie foi.

Avant de terminer cet article, il nous est indispensable d'en résumer l'esprit dans une maxime importante à laquelle nous avons d'ailleurs touché déjà, mais que nous tenons à formuler dans des termes précis. Nos besoins, quels qu'ils soient, peuvent bien, en mettant en jeu nos instincts, imprimer à notre âme des impulsions violentes, mais ce n'est pas d'eux seuls qu'émane, comme on l'a dit, notre volonté d'agir. L'empire des sens est soumis à l'empire de l'âme; mais nous n'admettrons jamais une absolue réciprocité, et nous préférons nous en rapporter à la double vie des anciens philosophes, le *spiritus et anima* de saint Paul. (*Voy.* les art. APPÉTIT, INSTINCT, etc.) Dr. A. TESTE.

BESSARABIE (la) est une province de la Russie européenne. Elle forme une presqu'île bornée, au nord et au nord-est, par le Dniester, qui la sépare du gouvernement de Podolie et de Kherson; à l'est, elle est baignée par la mer Noire ; au sud, par le bras droit du Danube, qui la sépare de la Turquie ; et, à l'ouest, par le Pruth, du côté du même empire. Les frontières de l'Autriche touchent à la Bessarabie au nord-ouest, par l'isthme, dont la largeur est de dix lieues.

La Bessarabie a 90 lieues dans sa plus grande longueur, du nord-nord-ouest au sud-sud-est, et 37 dans sa plus grande largeur. Sa superficie et de 786 milles carrés, qui nourrissent une population de 780,000 âmes. La Bessarabie a été purgée de tous les peuples nomades et des Turcs, qui remplissaient ses steppes immenses, depuis que les derniers traités de paix l'ont définitivement incorporée à l'empire russe. Alexandre eût bien voulu arrêter ces émigrations, en facilitant l'établissement des colonies. Après la guerre d'indépendance de l'Allemagne, des colons, au nombre de 7,000, y ont transporté l'industrie de leur pays. Il s'y trouve aussi beaucoup de Valaques, de Tatars et de Bohémiens. La partie méridionale n'offre que de vastes *steppes*, où l'œil ne rencontre ni arbres, ni monticules, ni habitations. Cette monotonie n'est interrompue que dans le nord, par la saillie d'une branche peu élevée des Krapachs. La Bessarabie est coupée de fleuves et de lacs; les principaux sont : le *Danube*, le *Dniester*, le *Moustasa* le *Sasik*, le *Kathabouga* et le *Jalpounkh*. Ces fleuves et ces lacs sont très-poissonneux ; mais leur eau devient de plus en plus salée à mesure qu'on approche de la mer Noire. Des salines abondantes, parmi lesquelles on remarque celle d'Akiermann, rendent un produit qui s'élève à 50 millions de ponds. Ce pays possède plusieurs sources minérales. Des forêts riches et giboyeuses s'étendent sur la partie septentrionale ; elles sont peuplées de grues et de cigognes qui en paraissent indigènes. A l'exception des steppes, où la chaleur est très-élevée, le climat y est sain et le sol fertile : il présente, dans quelques zones, une couche épaisse de terres végétales; dans d'autres, il est fortement imprégné de salpêtre. Dans le nord, on cultive la vigne avec succès; la garance et le safran y croissent sans culture. Ses pêches et ses abricots d'Ismaël sont très-recherchés. La population se compose, en grande partie, de Moldaves, qui professent la religion grecque. Ils se divisent en *bogards* (grands propriétaires), *massils* (petits propriétaires) et *useaks* (demi-paysans). Ces derniers ne sont pas serfs. Ils payent la dîme à leur seigneur et lui doivent douze jours de corvée. Ils habitent des huttes le plus souvent pratiquées sous terre. Ils élèvent des troupeaux. Des chevaux presque sauvages, race petite mais vigoureuse, foulent les steppes. La vente de ces animaux est une des branches du commerce. Les Grecs et les Arméniens exploitent toutes les branches de l'industrie. C'est à eux qu'appartiennent la plupart des papeteries, des forges et des manufactures de toiles. Les villages sont petits et misérables: le chef-lieu est Kichenei.—La Bessarabie, réunie à la Russie par la paix de Bucharest (1812), comprend six districts : *Akerman*, *Binder*, *Choezein*, *Jassi*, *Ismaël* et *Orkheil*. La Russie y entretient une forte armée pour couvrir la frontière; de nombreux corps de cavalerie trouvent des pâturages abondants dans les plaines sans fin de la Bessarabie.

F. DE LUNDBLAD.

BESSARION (JEAN), né à Trébisonde en 1389, passa la première partie de sa vie dans la douce retraite d'un couvent du Péloponnèse, de l'ordre de Saint-Basile. Il s'y livra, pendant vingt ans, à l'étude de la théologie et des lettres ; mais son mérite attira sur lui les regards de l'empereur de Constantinople, Jean II, Paléologue. Ce prince, ayant conçu le projet de réunir l'Église grecque à l'Église latine, afin de se créer un puissant appui contre les Turcs, arracha Bessarion à ses études chéries, le nomma évêque de Nicée (1438), et partit avec lui pour l'Italie.

Les deux Églises différaient sur cinq points, dont le principal était l'addition faite au symbole des mots *filioque*, indiquant que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, ce que les Grecs refusaient d'admettre. Bessarion, après avoir défendu son opinion avec la plus brillante éloquence contre le cardinal Cesarini, au sein du conseil de Ferrare, finit par se réunir aux Latins, abandonnant une lutte qui avait duré deux années. La plupart des Grecs imitèrent cet exemple. Le pape Eugène IV fit signer à l'empereur le décret d'union que Bessarion lut à haute voix dans la cathédrale de Florence : et, satisfait des concessions du prélat, il

voulut le retenir auprès de lui et l'éleva à la pourpre (1439).

Bessarion accepta sagement cette nouvelle patrie; car les autres députés qui étaient venus avec lui de Constantinople y furent fort mal accueillis à leur retour par leurs coreligionnaires, qui les accusèrent d'avoir sacrifié leur croyance.

Ce prélat continua en Italie la vie studieuse qu'il menait dans son couvent du Péloponnèse. Il s'entourait de savants; on voyait sans cesse auprès de lui Argyropulo, Gaza, Poggio, Calderino. Il fut honoré de l'amitié de plusieurs papes. Nicolas V, Thomas de Sarzane, le nomma gouverneur de Bologne, archevêque de Siponto, et cardinal-évêque de Sabine. Le célèbre Pie II, Æneas Sylvius Piccolomini, conféra à Bessarion le titre de patriarche de Constantinople (1463). Le conclave voulut même l'élever deux fois à la tiare; mais les intrigues diplomatiques empêchèrent cette élection.

Bessarion fut chargé de plusieurs ambassades auprès de Frédéric III et de Sigismond, son frère. Envoyé en France par Sixte IV, François de la Rovère, pour obtenir de Louis XI des secours contre les Turcs et réconcilier ce prince avec le duc de Bourgogne, il fut humilié en pleine audience par le monarque, qui le saisit, dit-on, par la longue barbe qu'il portait, suivant l'usage des moines de l'Orient.

Cet affront hâta la fin du vieillard, qui mourut à Ravenne en 1472. Son corps fut transporté à Rome et déposé dans l'église de Saint-Pierre. Le pape assista à ses funérailles, honneur non encore accordé à un cardinal, mais hommage rendu au mérite de Bessarion.

Il avait légué au sénat de Venise sa bibliothèque, riche en manuscrits grecs qu'il avait recueillis à grands frais. Il a laissé beaucoup d'écrits théologiques et philosophiques. On cite entre autres les discours *De bello Turcis inferendo*, Paris, 1471; *Contra calumniatorem Platonis*, Rome, 1459; *De dictis et factis Socratis*, Louvain, 1533. JULES DUBERN.

BESSE (*géog.*), petite ville du département du Puy-de-Dôme, assise sur une énorme masse de lave basaltique, au pied de la chaîne des monts Dore, sur le bord de la Couze, à 7 lieues et demie d'Issoire, n'était, au commencement du XIIe siècle, qu'un misérable village dont les comtes de la Tour étaient seigneurs; aujourd'hui, quoique ville de sixième ordre, elle conserve encore, par le style de ses constructions, une certaine apparence d'antique noblesse. Les environs de Besse présentent plusieurs buts d'excursions intéressantes. A deux lieues de cette ville est la chapelle vénérée de Notre-Dame de Vassivière, où l'on vient en pèlerinage de toutes les parties de l'Auvergne. C'est entre cette chapelle et Besse qu'est situé le fameux lac Pavin.

Les bords escarpés de cet ancien cratère n'étaient sans doute pas encore, au temps des Romains, recouverts de ces épaisses bruyères, dont la verdure en a un peu diminué la sombre horreur. Aussi le nom de *Pavens*, effroyable, lui avait été donné par les conquérants, et, pendant bien des siècles après qu'ils avaient disparu, des idées superstitieuses s'attachèrent encore à ce lac dont les eaux ont remplacé des feux bien plus terribles. Aujourd'hui, bien que privé du prestige du merveilleux, le lac Pavin est resté une des principales curiosités de l'Auvergne. Son cratère est celui de la chaîne des monts Dore qui a le mieux conservé sa forme primitive. Pendant l'hiver, le lac Pavin gèle à une grande profondeur, et c'est dans cet état que, le 2 mars 1726, on a pu le mesurer. Sa forme est presque circulaire: Charles Nodier lui donne 6,000 pieds de circonférence. Sa plus grande profondeur est de 288 pieds. Les bords escarpés sont élevés de près de 125 pieds au-dessus du niveau des eaux. L'enceinte s'abaisse du côté du N. E., où est une échancrure qui sert d'*emissario*. J'ai répété plusieurs fois, près de cette ouverture, l'expérience dont parlent tous les ouvrages sur l'Auvergne, et vraiment elle est curieuse. L'explosion d'un pistolet occasionne un bruit singulier qui dure plusieurs secondes, semble suivre les parois de l'enceinte, et, après avoir fait le tour, revenir du côté opposé au point d'où il est parti.

Au S. O. et à environ 700 toises du lac Pavin, est une petite excavation circulaire qu'on ne supposerait jamais pouvoir offrir un aliment à la curiosité; c'est le *Creux de Soucy*. Au fond d'une espèce d'entonnoir s'ouvrait autrefois un gouffre où souvent des bestiaux, et même des hommes, trouvèrent la mort. On est parvenu à fermer cet abîme avec des barres de fer, sur lesquelles on a entassé des quartiers de rochers; mais il reste une ouverture où l'on peut encore passer le bras. Lorsqu'on y laisse tomber une pierre, ce n'est qu'après un très-long laps de temps

qu'on l'entend frapper l'eau qui occupe le fond du précipice. Le Creux de Soucy est l'ouverture d'une immense cavité; lorsqu'on y plonge le bras, et que l'on tire un pistolet, le coup résonne comme dans une vaste cathédrale, et, par un autre phénomène assez singulier, ce n'est qu'après un certain temps que l'on voit ressortir la fumée tout entière par l'étroite ouverture.

On trouve encore, aux environs de Besse, Saint-Nectaire, avec son antique église, son dolmen, ses eaux thermales incrustantes, et, à peu de distance de là, les ruines du château de Murols, le beau lac Chambon et le volcan éteint de Tartaret. ERN. BRETON.

BESSEL (GOTFRIED DE), supérieur de l'abbaye des bénédictins de Gotturich, dans la basse Autriche, naquit, le 5 septembre 1672, à Buckheins, diocèse de Mayence, où son père était capitaine de la milice. Il commença ses études à Aschaffenbourg, à Bamberg et à Wurtzbourg, puis vint étudier la philosophie et la théologie à Saltzbourg, jusqu'au moment où il entra dans l'ordre des bénédictins, en 1692. Il reçut le grade de docteur à Vienne. Ses éminentes qualités lui gagnèrent la confiance de l'électeur de Mayence, Lothaire François, de la maison des comtes de Schoenbrunn, et il en reçut plusieurs missions diplomatiques à Rome, à Vienne et à Wolfenbuttel. Entraîné par son éloquence persuasive, le duc Ulric de Wolfenbuttel, à l'âge de 70 ans, renonça aux doctrines de Luther, pour entrer au sein de l'Église catholique. En 1714, l'empereur Charles VI, qui avait pour Bessel la plus haute estime, lui donna l'abbaye de Gotlwich et l'envoya, en 1720, à Kempten pour combattre les erreurs qui s'y développaient. Il mourut à Vienne le 20 janvier 1789, après avoir été deux fois recteur de l'université de cette ville. P. F. DE LUNDBLAD.

BESSIÈRES (JEAN-BAPTISTE), duc d'Istrie, maréchal de l'empire, colonel général de la cavalerie de la garde, naquit, en 1769, à Brissac, département du Lot, et débuta à 22 ans, comme simple soldat, dans la carrière militaire. En 1791, compris comme cavalier dans le contingent de son département pour la garde de Louis XVI, il passa, après son licenciement, en qualité d'adjudant sous-officier, dans la légion des Pyrénées, où il obtint le grade de capitaine. De celle des Pyrénées, où il s'était signalé par une valeur brillante, il passa, en 1796, à l'armée d'Italie. Ce fut le général Augereau qui le désigna à Bonaparte comme l'officier le plus digne d'être mis à la tête des guides à cheval, qu'il voulait organiser. Un décret du 23 fructidor an VII ayant autorisé la formation de ces guides à cheval, Bessières eut le commandement de ceux de l'armée d'Italie, et se trouva comme attaché, dès cette époque, à la garde du jeune général en chef, sous les yeux duquel il prit une part glorieuse aux batailles de Roveredo, de la Favorite et de Rivoli. Après ces derniers événements, il fut chargé d'apporter au Directoire les drapeaux enlevés aux Autrichiens dans ces journées mémorables.

Bessières ne fit qu'un très-court séjour à Paris. Il y obtint sa promotion au grade de colonel, et retourna en cette qualité à l'armée d'Italie, pour ne plus quitter son général en chef. Ce fut encore à la tête des guides qu'en Egypte il gagna le grade de général de brigade.

De retour en France avec Bonaparte, il déploya sa part d'activité pour le seconder au 18 brumaire, et devint successivement général de division et maréchal de l'empire.

Bessières prit une part active et brillante à tous les principaux faits d'armes qui ont signalé la période impériale; il se distingua tour à tour aux batailles de Marengo, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland. — En Espagne, il combattit à Léon, à Burgos; en Portugal, à Fuente-d'Onoro, et dans toutes ces circonstances il mérita les éloges de l'empereur et les suffrages de l'armée pour sa bravoure et ses manœuvres savantes.

Peu de temps après la bataille de Wagram, Bessières, devenu duc d'Istrie, reçut la délicate mission de remplacer, dans le commandement d'Anvers, Bernadotte, dont il n'eut qu'à terminer l'œuvre.

Le maréchal Bessières mourut le 1er mai 1813, emporté par un boulet de canon la veille de la bataille de Lutzen, au moment où il dirigeait une simple manœuvre de préparation. C. V.

BESSIN (GUILLAUME), religieux bénédictin, né à Glos-la-Ferrière, dans le diocèse d'Evreux, en 1654, embrassa très-jeune encore la vie monastique dans l'abbaye de Jumiéges, et professa avec beaucoup de succès la philosophie et la théologie dans plusieurs maisons de son ordre. Nommé plus tard supérieur de *Bonnes-Nouvelles* de Rouen, il publia, en 1697, ses réflexions contre le

système du père Lamy, de l'Oratoire, sur la pâque; système qui avait eu déjà plusieurs adversaires illustres. — Le P. Bessin travailla aussi à la nouvelle édition des œuvres de saint Grégoire le Grand, donnée par le père de Sainte-Marthe. Il fit la critique des lettres de ce saint illustre, et les enrichit d'un grand nombre de notes et de commentaires. — En 1717, le P. Bessin publia à Rouen une nouvelle édition des *Conciles de Normandie*, commencée et déjà fort avancée par le P. Julien Bellaise. Il est aussi l'auteur de l'épître dédicatoire adressée au clergé de Normandie, qui figure en tête de cette collection. — Ce savant et laborieux bénédictin mourut dans le monastère de Saint-Ouen de Rouen, en 1726. C. V.

BESSIN, ancienne vicomté de la basse Normandie. Ce district prenait son nom de sa ville principale, Bayeux. Dans les ordonnances de Charles le Chauve, le Bessin se disait *Bajirinum*, d'où plus tard *Bajocassium*, puis *Bayossin*, *Bayeussin*, *Bayessin* et *Bessin*.—Aujourd'hui cette vicomté forme un arrondissement du Calvados. (*Voy*. BAYEUX.)

BESSUS *(biog.)*. Satrape de Bactriane, pendant la guerre d'Alexandre le Grand contre Darius, Bessus, à la tête de nombreuses troupes, vint se joindre à ce dernier; bientôt les armées se trouvèrent en présence, et la bataille de *Gangamèle* mit en pleine déroute l'armée de Darius. Bessus, après ce combat, ne vit d'autre ressource que dans la fuite, et battit en retraite avec l'armée vaincue, qui se dirigeait sur la *Bactriane* par *l'Hyrcanie*. Dans cette situation critique, Bessus, craignant le vainqueur, espéra pouvoir se l'attacher; c'est alors que, d'accord avec d'autres chefs, il fit Darius prisonnier, et proposa à Alexandre de lui livrer son souverain. Ce prince fut indigné de cette proposition, et poursuivit avec vigueur les fuyards. Ceux-ci, pressés de près et embarrassés de leur prisonnier, voulurent s'en défaire, et Darius fut tué par ces traîtres. Cependant l'armée d'Alexandre continuait de les poursuivre; bientôt ils furent cernés de toutes parts, et Bessus fut livré au vainqueur par ses complices. Alexandre ordonna que ce traître fût battu de verges, puis il l'envoya à Bactres, pour être jugé par les Macédoniens et les Persans. Bessus, condamné à la peine capitale, fut conduit à Ecbatane, lieu désigné pour son supplice. D'après Plutarque, on le plaça entre deux arbres dont on avait courbé la cime; il fut attaché par les membres à chacun de ces arbres, qui bientôt, reprenant leur position naturelle, déchirèrent en deux le corps de ce malheureux. P. PH.

BESTIAIRES, hommes combattant contre les bêtes féroces dans les cirques de l'antiquité. Le spectacle qu'ils donnaient ainsi au public se nommait *venatio* (chasse). Les Romains ne sont pas inventeurs de ce genre de combat. Les Athéniens, selon Cassiodore, s'y sont livrés les premiers, et Lucien dit que, dès le temps de Solon et d'Anacharsis, le peuple d'Athènes aimait ces spectacles.

Les bestiaires, qui existent encore de nos jours, et qui ont pour représentants, au XIXe siècle, les toréadors d'Espagne, étaient divisés à Rome en cinq classes : 1° *Bestiaires libres*, jeunes gens qui, pour s'exercer au maniement des armes, et faire parade en public de leur adresse et de leur courage, descendaient dans l'arène.—Auguste y envoya plusieurs jeunes patriciens; Néron lui-même y combattit, et l'empereur Commode, qui y tua des lions, fut surnommé l'Hercule romain. —2° *Bestiaires libres et ne combattant qu'en troupes*. C'est à ce genre de combat qu'appartient spécialement le mot *venatio*. 3° *Bestiaires mercenaires*, qui faisaient métier de lutter avec des bêtes féroces pour gagner quelques sesterces, et donnaient des leçons de leur art. Il y avait parmi eux des femmes qui ne craignaient pas de paraître dans un combat. Ils se mettaient à gage pour des funérailles et des spectacles, et pour servir aux jouissances particulières de quelques riches. Héliogabale en avait une troupe, et Lampridius nous dit que, assis dans un salon élevé, il pouvait voir, sans sortir de table, les combats des bestiaires. 4° *Bestiaires condamnés :* prisonniers de guerre, esclaves coupables envers leurs maîtres, grands criminels n'étant pas citoyens romains. On les réservait pour les jours de fêtes publiques, et on les conduisait dans l'amphithéâtre, sans armes et sans défense. Il n'eût servi de rien à l'un de ces malheureux de vaincre le lion ou le tigre qui s'élançait sur lui; un autre animal affamé eût aussitôt remplacé le vaincu : une seule bête était, d'ordinaire, plus que suffisante pour tuer un bestiaire; et Cicéron dit qu'un lion à lui seul fit carnage de deux cents condamnés. Lorsque les jeux duraient un jour, les bestiaires qui n'avaient pas encore succombé à midi recevaient une

épée pour se défendre. On les nommait les *meridiani*. 5° *Bestiaires chrétiens*. Par la raison qu'ils étaient chrétiens, ils perdaient le titre de citoyens romains et pouvaient être condamnés aux bêtes... Leur sort et leurs moyens de défense étaient les mêmes que ceux des *bestiaires condamnés*.

Ces trois précédentes classes de bestiaires étaient déclarées infâmes par les lois. — Les lois défendaient qu'un citoyen romain fût condamné aux supplices que subissaient ces deux dernières, et les bestiaires mercenaires étaient réputés incapables de remplir aucune fonction civile.

Les bestiaires ne se battaient point nus comme la plupart des gladiateurs; ils conservaient sans doute leur tunique ; car il est dit, dans Suétone, que souvent ils se rendaient maîtres de leur terrible adversaire, en lui jetant sur la tête un lambeau de leur vêtement.

Le peuple, lui aussi, devenait quelquefois *bestiaire en grand*, quand on lui abandonnait des tigres, des lions, des rhinocéros et des hyènes, qu'il poursuivait et tuait en poussant des cris de joie.

FÉLIX MAYNARD.

BESTUCHEF RIUMIN (ALEXIS comte DE), chancelier et sénateur de Russie, célèbre par de brillants succès et une disgrâce complète. Il naquit à Moscou en 1693. En 1712, il commença sa carrière politique et fut envoyé par Pierre I[er] au congrès d'Utrecht. Il entra pour quelque temps au service de Hanovre, mais il rentra bientôt dans sa patrie (1717), où ses talents lui valurent une mission en Danemark. Attaché à la fortune de Biron, il partagea sa disgrâce; mais, lorsque Elisabeth occupa le trône, il fut nommé chancelier de l'empire. Dans ce poste important, il embrassa complétement le parti de l'Autriche. Mais, comme la santé de l'impératrice annonçait sa fin prochaine, il ne poursuivit pas les succès que les Russes avaient obtenus sur les Prussiens, par déférence pour Pierre III, ami du roi de Prusse. Malheureusement pour lui, la santé d'Élisabeth se fortifia pour quelque temps ; l'intrigue fut découverte; Bestuchef perdit sa place et fut exilé avec sa famille dans un village éloigné de la capitale. Après l'avénement au trône de Catherine II, il fut tiré de sa disgrâce et mourut à St.-Pétersbourg le 21 avril 1766. J. F. DE LUNDBLAD.

BÉTAIL (*écon. rur.*). Nous comprenons sous cette dénomination les grands animaux domestiques qui font partie d'une exploitation rurale, à savoir : les bêtes chevalines, bovines, ovines et porcines ; quelques autres familles de quadrupèdes pourraient être rangées dans la même catégorie, mais nous devons nous borner ici à traiter la question du bétail dans les limites de l'agriculture française, qui n'a point encore étendu son domaine sur d'autres familles que celles dénommées plus haut.

Le bétail est l'un des éléments nécessaires de l'agriculture, aussi nécessaire que la terre elle-même ; son aide nous est indispensable pour labourer nos champs et en transporter les produits ; ses déjections sont le seul moyen efficace dont nous puissions disposer pour entretenir et augmenter la fertilité du sol ; enfin l'un des produits spontanés de la terre, les herbages, les prairies qui seraient tout à fait inutiles à l'homme privé du bétail, se transforme, par son intermédiaire, en valeurs de la plus haute importance.

Il n'y a point d'agriculture possible sans bestiaux ; cet axiome a été proclamé par tous les agronomes de tous les siècles. Aujourd'hui l'on ajoute qu'il n'y a pas de bonne agriculture possible sans beaucoup de bestiaux, et, assurément, ce principe est aussi incontestable que le premier. Si l'on met de côté quelques cas exceptionnels, on pourrait, sans presque jamais se tromper, décider de la supériorité d'une exploitation sur une autre par le nombre proportionnel du bétail dans chaque exploitation.

Il faut regarder comme une vérité démontrée que les produits de l'agriculture, et les bénéfices qu'elle donne, sont dans la proportion du nombre d'animaux qu'elle entretient sur un terrain déterminé. L'un de nos plus habiles écrivains agricoles, M. Dezeimeris, a publié récemment un mémoire dans lequel il établit que, si l'agriculture française est aujourd'hui inférieure à l'agriculture anglaise et allemande, on ne peut en donner d'autre raison que la faible proportion de son bétail.

« On peut déterminer facilement, dit-il, dans la bonne agriculture, le caractère essentiel qui la constitue telle. Il y a vingt siècles que Caton exprimait ce principe éminent de l'agronomie avec une énergie, une justesse et une concision qui auraient dû ne pas le laisser oublier. A quelqu'un qui lui demandait quel était le premier, le plus prompt et le plus sûr moyen de faire fortune en agri-

culture, il répondait : *Bene pascere*, l'économie du bétail bien entendue; quel moyen était le second : *Mediocriter pascere*, l'économie du bétail médiocrement entendue; quel était le troisième : *Male pascere*, l'économie du bétail même mal entendue : le bétail, toujours le bétail. L'agriculture, en effet, est en quelque sorte là tout entière. Le bon sens observateur du peuple a reconnu cette grande vérité, et l'a formulée en un proverbe qui vaut bien la sentence de Caton : *Qui a du foin a du pain.* »

Cela s'explique avec facilité, lorsque l'on sait que la terre la plus fertile refuse, au bout d'un temps, de porter certaines plantes dont elle a donné successivement plusieurs récoltes; elle s'épuise, elle devient infertile, parce que ces plantes, pour croître et fructifier, se sont emparées de quelques principes qui sont nécessaires au développement de la végétation et qui ne sont pas inépuisables : il faut donc, si l'on veut continuer à récolter, que ces principes soient restitués au sol d'où ils ont été enlevés. Or le moyen le plus facile d'en opérer la restitution consiste à donner de l'engrais à la terre cultivée; mais ce sont les bestiaux qui produisent l'engrais : donc, pour maintenir la terre cultivée dans un certain état de fertilité, il faut lui consacrer un certain nombre de bestiaux.

Ceci est vrai, surtout lorsque la culture porte sur les plantes les plus nécessaires à l'homme, telles que les céréales, les légumes, les plantes textiles et oléagineuses qui sont essentiellement épuisantes; leur produit est certainement subordonné à l'état plus ou moins soutenu d'engraissement du sol, c'est-à-dire au nombre, plus ou moins grand, du bétail consacré à sa fumure. L'expérience de tous les jours en fournit la preuve à nos cultivateurs : personne n'en doute; mais on n'en tient pas suffisamment compte dans la pratique.

L'histoire des siècles passés nous fait voir à quels résultats peut conduire l'oubli des véritables principes agricoles. M. Dezeimeris, dans un autre travail que celui cité plus haut, a réuni des documents fort curieux, à l'aide desquels il démontre que cette loi proportionnelle du nombre des bestiaux et de l'étendue des terres cultivées est indépendante des climats et des époques. Il a pu en constater la réalisation d'une manière incontestable dans l'Italie ancienne. Jusqu'au second siècle avant l'ère chrétienne, chez toutes les nations qui habitaient la péninsule italique, les produits de l'agriculture furent d'une abondance prodigieuse. Sur le territoire des Romains, qui n'était pas des plus fertiles, le rendement du blé était de 15 à 20 semences pour 1.

Cent ans plus tard, le rendement du blé n'était plus que de 7 à 8, et rarement de 10 pour 1.

Cent ans plus tard encore, et pendant une longue suite de siècles depuis cette époque, les récoltes devinrent misérables, et un rendement de 4 pour 1 était cité comme remarquable.

Si l'on obtint, dans les premiers siècles, d'aussi riches récoltes que celles de 15 et 20 semences pour 1, c'est qu'il existait alors en Italie une énorme quantité de bétail; si, depuis lors, les produits allèrent sans cesse en diminuant, c'est que la quantité du bétail fut successivement réduite dans une grande proportion, et qu'on finit par n'avoir plus rigoureusement, pour engraisser les terres labourables, que le fumier des bêtes de travail.

Il est constaté, en effet, que, dans la dernière des trois périodes indiquées, l'agriculteur ne possédait plus d'autre bétail que ses attelages, et il est prouvé que, dans la première, la quantité des bêtes à cornes et à laine avait pu aller jusqu'à l'équivalent de cent cinquante têtes de gros bétail par hectare. C'est précisément le point où sont parvenues les plus riches contrées de l'Angleterre et de l'Allemagne, celles où l'on récolte de 30 à 40 hectolitres de blé à l'hectare. Au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest, la même cause a donc amené le même résultat.

Ainsi la nécessité du bétail, dans tous les temps et dans tous les lieux, doit être considérée comme un principe immuable de l'agriculture : tous les agronomes l'ont reconnu, et cependant quelques-uns des plus habiles ont cru devoir déclarer que la nécessité du bétail était un des fléaux de l'agriculture, ou, selon leurs propres expressions, était un mal nécessaire, et voici comment : pour entretenir le bétail, il faut consacrer une certaine étendue de terres à la culture des végétaux qui doivent le nourrir; il faut, par conséquent, restreindre l'étendue des cultures destinées à la vente, telles que céréales, graines oléagineuses, plantes textiles, etc. Or il peut arriver que les produits du bétail ne soldent point, avec bénéfice, le

loyer et le travail des terres mises à sa disposition ; dans ce cas, il est vrai de dire que c'est un mal pour l'agriculture de ne pouvoir se passer du bétail, et l'on comprend alors que tous les efforts du cultivateur doivent tendre sans cesse à réduire le nombre de ses troupeaux, au lieu de chercher à l'augmenter.

C'est surtout aux environs des grandes villes que le bétail ne couvre pas ses frais d'entretien. Nos lecteurs peuvent consulter avec fruit, sur ce sujet, les *Annales de l'institut agronomique* de Grignon : quoique cette école d'agriculture soit dirigée par un praticien fort habile, les comptes de l'établissement constatent cependant que, jusqu'ici, le compte particulier du bétail a été en perte, c'est-à-dire q e les fourrages, les grains, les pailles livrés à la consommation du bétail n'ont pas rapporté ce que l'on en aurait tiré en les vendant au marché ; ou, en d'autres termes, que la viande, la laine, le lait, le travail et le fumier du bétail n'ont pas produit une somme égale à la valeur vénale des végétaux consommés par lui dans l'établissement ; d'où il résulte qu'un cultivateur placé dans les mêmes conditions que Grignon trouverait du profit à vendre tous ses produits végétaux, pour acheter le fumier et le travail nécessaires à son exploitation.

Mais ce qui est vrai pour les cultivateurs qui avoisinent une grande ville ne l'est plus pour ceux qui en sont éloignés ; on ne trouve plus alors à vendre en nature tous les produits végétaux, surtout les fourrages, on ne trouve plus à acheter des engrais suffisants à un prix convenable, et enfin, même auprès des villes, il est presque impossible de faire exécuter, par des animaux de louage, les labours nécessaires à une exploitation de quelque importance ; il faudrait donc avoir du bétail à soi, lors même que le bétail serait un mal nécessaire.

Ce point bien établi, nous chercherons quelles sont la nature et la quantité de bétail qu'il est convenable d'entretenir dans une exploitation. Nous prions nos lecteurs de bien se rappeler qu'il n'y a point, en agriculture, de principe absolu ; toutes les déductions théoriques reposent sur des suppositions qui changent de forme dans la pratique ; il ne faut jamais l'oublier, sous peine de s'égarer dans le pays des chimères. Notre siècle, plus qu'aucun autre, a vu bien des catastrophes agricoles, bien des entreprises ruinées, parce que ceux qui les dirigeaient n'avaient pas su distinguer la théorie de la réalité ! mais la théorie n'en reste pas moins un puissant moyen d'instruction pour qui sait la comprendre et s'en servir.

Poursuivons donc nos études dans ce sens.

On divise habituellement le bétail en deux classes : les bêtes de travail et les bêtes de rente.

Cette division n'est point rigoureusement exacte, tant s'en faut, car nous n'entretenons des animaux que pour en tirer quelque chose, et le travail a sa valeur tout aussi bien que le lait, la chair, la laine, etc. ; mais elle est admise abstractivement comme un moyen de rendre plus facile l'étude du bétail, et nous allons nous en servir de suite d'une manière fort utile.

Le travail, sur une exploitation, est limité ; donc le nombre des bêtes de travail doit être limité. On doit en entretenir une certaine quantité que l'on ne peut augmenter ni diminuer sans perte. Et, en effet, si les bêtes de travail sont en nombre trop petit, les opérations de la culture languissent, ou ne se font pas, ou se font mal ; l'exploitation est en souffrance, il y aura perte sur les récoltes. Si les bêtes sont en trop grand nombre, on nourrit des bouches inutiles ; le prix de revient du travail est augmenté mal à propos ; il y a dépense inutile, il y a perte. Il est donc fort important de réduire au minimum le bétail de travail. Mais il arrive souvent que les animaux de travail doivent être aussi considérés comme bêtes de rente, et alors le calcul à faire repose sur une autre base, comme nous le verrons plus loin.

On se sert pour le travail agricole des espèces chevaline et bovine ; il importe beaucoup de savoir laquelle de ces deux espèces doit obtenir la préférence, c'est ce que nous allons examiner en détail.

Que l'on nous permette de céder un instant la parole à l'un de nos confrères en agriculture, M. Ysabeau, qui occupe une place distinguée parmi les jeunes agronomes de l'époque.

Le *cheval* tient le premier rang parmi les animaux qui secondent l'homme dans les travaux de l'agriculture ; c'est celui de tous dont on peut dire avec le plus de justice, que son travail est intelligent ; nous n'hésitons pas à lui accorder une grande supériorité sur le bœuf, bien que celui-ci soit plus facile

à nourrir que le cheval, qu'il soit moins souvent malade, et qu'enfin, même lorsqu'il semble épuisé par de longs services, il puisse toujours se refaire au moins assez pour être vendu au boucher à un prix peu inférieur à celui qu'il a coûté; avantages très-réels que n'offre point le cheval. Mais, dans la pratique, ces avantages se réduisent à rien; le cheval travaille plus vite et mieux que le bœuf; le fermier qui laboure avec des chevaux est à peu près certain que ses travaux se feront en temps opportun, considération qui influe tellement sur les résultats, qu'elle l'emporte sur beaucoup d'autres; s'il laboure avec des bœufs, qu'il soit ou non pressé par l'état de la température, les bœufs ne changeront rien à la lenteur désespérante de leur allure habituelle. Ajoutons que le laboureur intelligent garde à peine dans les plus mauvais jours de l'année ses chevaux inoccupés à l'écurie; à moins d'être dans une contrée tout à fait sauvage, il trouve toujours à les occuper utilement quand il n'en a pas besoin pour lui-même; les bœufs ne sont essentiellement propres qu'à labourer.

La statistique officielle donne le nombre de chevaux employés par l'agriculture; nous croyons ce chiffre fort au-dessous de la vérité; pour les parties qu'il nous a été donné de vérifier par nous-même, nous avons toujours trouvé en réalité une très-grande différence en plus.

Il est impossible d'établir une moyenne pour la valeur des chevaux employés aux travaux agricoles, les différences sont trop énormes. Dans le Nord, la Somme, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, une ferme de 100 hectares occupe, toute l'année, de six à huit chevaux du prix de 800 fr. ou 1,000 fr.; dans l'Oise, l'Aisne, les Ardennes, une ferme de la même importance a de quatre à six chevaux du prix de 400 à 600 fr. Dans le Morbihan, on rencontre des charrues attelées de deux chevaux du prix de 50 à 60 fr. Ces chevaux ne reçoivent une ration que pendant le très-court espace de temps où l'on a besoin d'eux: quand ils ne travaillent pas, c'est-à-dire pendant neuf ou dix mois sur douze, ils vivent comme ils peuvent sur les landes, en pleine liberté. On les ferre seulement quand ils doivent porter leur maître à la foire, ou travailler sur la grande route; ce service fini, le paysan breton retire les fers à son cheval pour les serrer dans son armoire, comme il ôte lui-même ses souliers le dimanche soir. Ce régime est celui de bien des milliers de chevaux, principalement dans les contrées voisines des grandes forêts, dans la Nièvre, l'Allier, l'Yonne; lorsqu'on ne les emploie pas, ils cherchent leur vie dans les bois; on a soin de leur attacher une sonnette au cou pour écarter les loups auxquels ils servent pourtant assez souvent de pâture, en dépit de cette précaution.

Des différences tout aussi notables empêchent de poser une moyenne du prix de la ration du cheval employé aux travaux de l'agriculture. Dans un rayon de 120 kilom. autour de Paris, les 10 kil. de foin composant la ration d'un cheval de labour de force ordinaire valent en ce moment 1 fr. 80 cent. Cette même quantité de fourrage vaut à Marseille 90 cent., et dans toute la presqu'île armoricaine de 20 à 25 cent. Mais le mode d'alimentation des chevaux varie à l'infini, selon les ressources que présente l'agriculture de chaque localité. La paille hachée ou entière remplace le foin pour les chevaux dans beaucoup de grandes exploitations des pays de grande culture; dans le Nord, le Pas-de-Calais et une partie de la Somme, la ration de fourrage est en partie remplacée par la carotte.

L'avoine, dont la dose varie selon l'âge et la force du cheval, est de tous ses aliments celui dont il peut le moins se passer lorsqu'il doit supporter de grandes fatigues. Tous les chevaux employés aux travaux agricoles reçoivent de l'avoine, au moins pendant la saison des labours, et à l'époque des récoltes. Des essais pour substituer un pain grossier à l'avoine dans le régime des chevaux n'ont pas confirmé les espérances qu'on avait conçues de ce mode d'alimentation; cependant les Belges, de temps immémorial, donnent à leurs chevaux de labour du pain bis imbibé de bière à la place d'avoine, au moment où ils ont besoin d'en obtenir un travail extraordinaire, et ils s'en trouvent très-bien. Le seigle, cuit à la vapeur, doit, d'après des essais récents, remplacer l'avoine avec économie dans la ration des chevaux.

Considéré uniquement dans ses rapports avec l'agriculture, le cheval est pour le cultivateur une machine à *labours*, à *transports* et à *fumier*. Sous les deux premiers rapports au moins, il remplit parfaitement son but; car c'est lui qui donne le meilleur travail. Or, en agriculture, le travail le plus profitable n'est pas celui qui coûte le moins, mais

celui qui rapporte le plus pour une avance déterminée.

Le cheval est propre aux travaux du labourage depuis l'âge de 3 ans jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans; nous connaissons, dans de grandes fermes de Seine-et-Oise, de vieux attelages qui depuis plus de vingt ans rendent toujours les mêmes services, mais ce sont des exceptions. Nous pensons qu'il faut s'en tenir au conseil que Caton l'Ancien donnait de son temps (il y a vingt siècles), aux cultivateurs d'Italie, de ne pas laisser vieillir à leur service les animaux de travail et de les vendre avant que l'âge leur ait ôté leur valeur, pour se monter en animaux dans la force de l'âge.

(Pour l'élève du cheval et les races diverses, *voy*. HARAS.)

L'opinion de M. Ysabeau sur l'importance économique du cheval est partagée peut-être par le plus grand nombre des cultivateurs, surtout dans plusieurs régions de la France où le cheval est seul employé comme bête de trait; mais elle n'est justifiée par aucun raisonnement assez précis pour commander la conviction. Nous emprunterons, pour l'appuyer, quelques calculs dressés par un homme d'un rare mérite, M. Crud, dans sa traduction des *Principes d'agriculture* de Thaër.

L'attirail d'un cheval, collier, harnais, etc., coûte d'achat environ 72 fr., dont l'intérêt à 5 pour 100 s'élèverait à..	3 f.	60
La dégradation annuelle, y compris l'entretien.	12	»
Le ferrage.	14	»
Lumière d'écurie.	4	»
L'intérêt de l'achat du cheval supposé 480.	24	»
La dépréciation et les risques de la mortalité.	48	»
Les soins de pansement hors des jours de travail.	5	»
La nourriture en fourrages ou racines.	346	75
Supplément en grains pendant deux mois.	8	»
Total.	465	35

L'attirail d'un bœuf coûte environ 12 fr., dont l'intérêt.	0 f.	06
La dégradation annuelle de cet attirail.	3	»
Le ferrage.	3	»
A reporter.	6	06
Report.	6 f.	06
Lumière d'écurie.	1	»
L'intérêt de l'achat du bœuf, étant supposé 288 fr., la prise d'achat.	14	04
Les risques de mortalité.	7	02
Les soins de pansement.	2	05
La nourriture.	375	»
Total.	406	17

Or, en admettant, avec Thaër, que les attelages de bœufs puissent travailler deux cent cinquante jours par an, chacune de ces journées étant à la journée d'un cheval comme 3 est à 4, il est clair que la même quantité de travail qui, faite par des chevaux, ne coûterait que 3 fr. 10 c., faite au contraire par des bœufs coûterait 4 fr. 32 c.

Le prix de revient du travail n'est cependant pas la seule chose à considérer dans le choix des bêtes de trait, il faut avoir égard aussi à la bonne confection et à la célérité. On sait qu'il peut être fort important d'exécuter avec rapidité quelques opérations agricoles, telles que les semailles et la rentrée des récoltes : en général, la prééminence du cheval n'est pas contestée sous ce rapport; mais nous devons dire que cette opinion est sans fondement ; il est très-facile de dresser les bêtes bovines à une allure aussi rapide que le cheval, au moins, pour le labourage, et quelquefois même pour les charrois. Schwerz rapporte, dans son ouvrage sur l'agriculture belge, que les cultivateurs de la Campine attellent habituellement à la charrue un cheval et un bœuf, et que le bœuf suit sans difficulté le cheval, quoique son pas soit très-allongé ; il dit aussi avoir souvent rencontré des chars de fumier conduits par des bœufs, avec une telle rapidité, qu'il avait de la peine à les suivre. En Angleterre, lord Sommerville et lord Sheffield cultivaient leurs domaines avec des bœufs, qui ne se laissaient dépasser par aucun cheval. En France, les fermes modèles de Roville et de Grignon donnent le même exemple depuis bien des années, et tous les jours, en écrivant cet article, nous voyons les charrues d'une sucrerie indigène, attelées les unes de deux bœufs, les autres de deux chevaux, marchant toutes d'une vitesse égale et arrivant en même temps au bout de leur sillon. Nous avons cité ces exemples, pour faire voir que l'allure du bœuf dépend surtout de la volonté de son conducteur: toutefois on ne peut méconnaître que le cheval est

préférable pour les charrois de long cours, pour le roulage proprement dit; son pied supporte mieux que celui du bœuf les fatigues d'une route pavée, aussi ce service lui est-il exclusivement réservé.

Les attelages d'une exploitation doivent être du même sexe, de la même force et provenir de la même origine. Un cultivateur doit s'attacher à avoir des bêtes saines, vigoureuses, plutôt légères que lourdes, à moins que ses terres ne présentent une grande résistance à la charrue. Les chevaux délicats et vicieux doivent être repoussés des écuries d'une ferme; car les premiers, exposés à de fréquentes indispositions, peuvent faire perdre beaucoup de temps et compromettre des travaux urgents; les seconds amènent les mêmes résultats en blessant les autres bêtes de l'écurie, ou en refusant d'obéir à leur conducteur; enfin ils peuvent être cause d'accidents quelquefois très-dangereux. Thaër engage fortement les cultivateurs, pour échapper à toutes les mauvaises chances que l'on court en achetant des chevaux, à produire eux-mêmes les animaux qui leur sont nécessaires.

« Bien des agriculteurs, dit-il, sont persuadés que le commerce peut leur livrer des chevaux à meilleur marché que ceux qu'ils élèveraient eux-mêmes; mais un attelage que l'on a élevé soi-même, qui est assorti pour la force et les proportions du corps, donne une assurance dans son emploi, qu'on ne saurait obtenir d'animaux de nature et de races différentes, ou achetés séparément. Au reste, dans la plupart des économies rurales, il n'est ni aussi difficile, ni aussi coûteux qu'on paraît le croire, d'élever des chevaux. »

Nous avons pu, en effet, vérifier que, dans les circonstances ordinaires de l'agriculture française, les cultivateurs qui produisaient chez eux les chevaux nécessaires à leur exploitation réalisaient une économie considérable sur les frais d'attelage.

Du reste, ces frais deviennent nuls ou presque tout à fait nuls dans les localités où l'on peut se livrer à l'élève du cheval comme bête de rente, c'est-à-dire, où l'on élève des chevaux pour les vendre. Mais, dans ce cas-là même, l'emploi du bœuf peut être plus généralement avantageux que l'emploi du cheval.

Bêtes bovines. — Examinons maintenant les avantages de l'espèce bovine comme bêtes de travail. Dès son début, comme directeur de Roville, M. de Dombasle s'exprimait comme il suit, à ce sujet, dans le premier volume de ses *Annales :* « Il ne me paraît pas douteux que tous les travaux d'une exploitation ne puissent s'exécuter plus économiquement avec des bœufs qu'avec des chevaux. Lorsqu'une paire de chevaux laboure 5 hectares, une paire de bœufs, dans le même espace de temps, en laboure 4 et les laboure mieux; car il est incontestable que, pour le travail de la charrue, l'ouvrage des bœufs est toujours exécuté plus régulièrement et plus correctement que celui des chevaux; il est bien certain, d'un autre côté, que la dépense qu'occasionnent les bœufs est audessous des quatre cinquièmes de celle des chevaux.

« En effet, si un cheval coûte 400 fr. d'achat, on peut évaluer à 120 fr. le prix d'un bœuf de force égale. Ensuite, je crois que, si l'on veut se mettre à couvert de toutes les chances d'accidents, on doit évaluer la diminution annuelle de valeur d'un cheval au quart du prix d'achat. Si l'on y joint l'intérêt de ce prix à 5 pour 100, cela forme une somme de 120 fr., dont le compte de chaque cheval doit être chargé tous les ans, indépendamment de la nourriture et de l'entretien.

« Pour le bœuf, dont la valeur ne diminue pas, on ne doit compter que l'intérêt, que l'on peut porter à 10 pour 100, ou 12 fr., pour couvrir les chances d'accidents.

« Ainsi un attelage de huit chevaux coûtera annuellement *neuf cent soixante francs*, et celui de dix bœufs, qui fera le même travail, coûtera *cent vingt francs*.

« A la vérité, les attelages de bœufs exigeront un charretier de plus; mais les dépenses occasionnées par ce charretier seront largement couvertes par l'économie de la nourriture et du harnachement des bœufs comparés aux chevaux. »

En comparant le calcul économique de M. de Dombasle avec celui de M. Crud, on voit combien les circonstances agricoles ont d'influence sur la valeur de chacun des agents employés à la culture des terres, et combien il est important, pour chaque cultivateur, d'analyser attentivement tous les éléments de son exploitation avant de se tracer une règle définitive de conduite. En agriculture, il ne faut jamais se faire le disciple d'un maître, ou plutôt ce n'est point la pratique qu'il faut étudier chez les maîtres, mais bien la science

du raisonnement. Thaër, Crud, Schwerz, Dombasle sont nos maîtres; mais ce serait une folie de repousser les bœufs, parce que Crud les a repoussés, ou de les adopter uniquement, parce qu'ils composaient les attelages de Roville et de Mœgelin : ce serait avoir bien mal compris les leçons de ces illustres agronomes.

Dans une grande partie de l'Europe, notamment en Allemagne, en France et en Angleterre, les attelages de bœufs ont été beaucoup réduits, depuis un demi-siècle, pour être remplacés par des chevaux; cette substitution a été avantageuse dans quelques circonstances; mais souvent aussi elle a été faite par imitation, par variété et contrairement aux intérêts généraux du pays et de chaque cultivateur en particulier. Partout où l'on possède des pâturages abondants, quoique d'une qualité médiocre; partout où la culture peut produire en grande quantité du fourrage ou des racines fourragères; partout où sont établies des fabriques annexes de l'agriculture, telles que des sucreries et des huileries, des féculeries dont les résidus ne peuvent être utilisés que par le bétail, on doit composer les attelages de bêtes bovines au moins dans une proportion notable. Dans tous ces cas, la nourriture du bœuf se trouvant réduite à un prix fort minime, et n'ayant quelquefois à supporter d'autre valeur que la location de la terre qui l'a produite, on peut, sans inconvénient, entretenir un nombre de bêtes suffisant pour relayer chaque attelage une ou deux fois par jour, ce qui permet d'opérer les travaux avec une extrême rapidité, sans fatiguer cependant aucun des animaux de culture. Or, dans cette condition, le travail des bœufs ne coûte plus rien pour ainsi dire; car, au lieu de dépérir, ils prennent chaque jour de la valeur; et, quand les travaux sont terminés, la plus-value des animaux solde les frais de nourriture et l'intérêt du capital d'acquisition.

Ce même raisonnement déterminera, au contraire, les cultivateurs à adopter le cheval comme bête d'attelage dans les localités propres à l'élève des bêtes chevalines; car les jeunes chevaux peuvent être mis à un travail modéré un an ou deux avant l'époque de leur vente, sans rien perdre de leur valeur, qui s'augmente au lieu de décroître sous une direction intelligente; en sorte que leur travail peut être aussi considéré comme n'ayant rien coûté.

Disons maintenant quelques mots de l'emploi des vaches comme bêtes de trait.

Dans la grande culture, on ne se sert point des vaches comme bêtes de trait; la petite culture les emploie assez fréquemment, mais en général, d'une manière peu convenable, car il en résulte presque toujours la perte absolue des bénéfices qu'on aurait droit d'en attendre comme bêtes laitières. Il faut reconnaître, en principe, que le véritable emploi économique de la vache est celui d'une bête de rente; on doit, avant tout, lui demander des valeurs vénales, des veaux ou du lait; le travail ne doit être qu'un accessoire, et c'est uniquement à cette condition qu'il aura aussi une valeur réelle.

M. de Dombasle a déterminé, avec une grande intelligence, la nature des services que la vache peut rendre dans les grandes exploitations qui entretiennent beaucoup de bétail nourri à l'étable. Elles seraient, selon lui, très-utilement destinées à charrier la provision de fourrage vert nécessaire à la nourriture quotidienne. En dressant au charroi plusieurs paires de vaches, ce travail sera toujours réparti de façon à devenir, pour chaque bête, plutôt un exercice utile qu'une fatigue. Sans diminuer en quantité, le lait deviendra probablement meilleur, et la santé des vaches soumises à une stabulation permanente se trouvera bien d'un exercice aussi modéré. Ce ne sera pas non plus un médiocre avantage d'assurer la régularité du service des étables sans déranger les attelages de labour, comme on est forcé de le faire lorsque l'on ne sait pas utiliser la force des vaches. On pourrait encore tirer généralement, de l'attelage des vaches, un autre bénéfice assez important, qui a été fort bien signalé par M. Crud. « Quelque bonne, dit-il, que soit la distribution des cultures dans une exploitation, il est extrêmement difficile de faire que, dans certains moments, il n'y ait pas une accumulation de travaux d'attelages. En entretenant le nombre de chevaux et de bœufs qui pourrait suffire à expédier tous les labours, dans le moment réellement le plus avantageux, on se chargerait le plus souvent d'une quantité de bêtes auxquelles on ne pourrait donner de l'emploi pendant une grande partie de l'année, et dont, par conséquent, chaque journée de travail reviendrait à un prix excessif. Avec des vaches habituées au labour, au contraire, le cultivateur a toujours à sa disposition des atte-

lages assez nombreux, qui cependant ne lui coûtent rien lorsqu'il ne les fait pas travailler. » M. Crud dit, du reste, qu'il a vérifié qu'en employant la vache seulement la moitié de la journée, son lait ne diminuait pas au delà d'un septième ou d'un huitième, et d'environ le double lorsqu'elle est attelée toute la journée. Il ajoute que le lait reprend son abondance ordinaire lorsque la vache a cessé d'être employée. Mais M. Crud a sans doute entendu qu'en aucun cas le travail de toute la journée ne serait pas longtemps continué, et qu'une nourriture plus substantielle serait accordée à l'animal durant toute la période de travail; car, autrement, il ne faudrait point compter sur le retour du lait. Dans le pays basque, la petite culture se sert presque uniquement de vaches comme bêtes de trait; et il est bien rare que le lait, après avoir tari par suite de la fatigue, reparaisse ensuite avant une gestation nouvelle.

Nous dirons, pour nous résumer, qu'il est utile de faire travailler les vaches, mais très-légèrement, et que, si l'on veut les employer comme auxiliaires des bêtes de trait, ce doit être à condition que le travail sera peu pénible et peu prolongé pour ne point nuire à la lactation; car, autrement, le prix du travail pourrait devenir plus coûteux encore que si on l'eût fait exécuter par des chevaux ou des bœufs supplémentaires.

Pour les bœufs comme pour les chevaux, il serait fort important d'établir des règles positives, à l'aide desquelles on pût facilement préjuger les qualités d'une bête destinée au travail; malheureusement l'apparence extérieure nous donne seule quelques indices à ce sujet, et ces indices sont souvent trompeurs, parce qu'ils sont mal déterminés et qu'on est encore réduit à les apprécier vaguement, sans méthode, et d'une manière tout empirique.

Néanmoins, de bons praticiens se trompent peu dans leur choix : ce n'est point la hauteur et la longueur qu'ils recherchent quand ils veulent choisir un bœuf de travail; ils préfèrent de beaucoup un animal carré et trapu à croupe très-épaisse, à large poitrine, portant un cou vigoureux et des côtes bien bombées. Ses jambes et ses pieds doivent être sains et souples, son pas plutôt relevé que traînant, son allure vive, son œil un peu hagard, pourvu, du reste, que ce dernier signe ne soit pas l'indice d'un caractère ombrageux ou rétif.

Ici encore nous répéterons que le seul moyen infaillible d'avoir des attelages bien composés, c'est de les produire et de les élever soi-même.

Examinons maintenant avec rapidité comment on doit déterminer le nombre des bêtes d'attelage nécessaires à une exploitation rurale. Autrefois, lorsque l'agriculture était invariablement soumise à un assolement triennal, avec retour périodique de la jachère absolue, cette détermination était toujours fort facile dans une localité donnée; mais aujourd'hui les nouveaux assolements sans jachère rendent la tâche plus difficile, tous les calculs deviennent plus compliqués et plus douteux. Dans le système de la jachère, les bêtes qui suffisaient aux labours des jachères suffisaient certainement au transport des engrais, aux façons des semailles, à la rentrée des récoltes; chaque espèce de travail arrivait l'une après l'autre, pour ainsi dire à époque fixe, en temps propice pour son exécution; il suffisait donc de calculer combien de terre une charrue pouvait labourer en un jour, et combien de charrues il fallait pour façonner une des soles en un temps déterminé pour fixer avec certitude le nombre des bêtes de trait; ou, beaucoup plus simplement encore, il suffisait de se conformer à l'usage immémorial du pays, qui ne pouvait être trompeur, parce qu'il reposait sur l'expérience de plusieurs siècles. Dans la culture alterne, au contraire, l'époque des divers travaux est beaucoup moins invariable; les difficultés qu'ils doivent présenter sont donc souvent difficiles à prévoir, et, par suite, le nombre d'animaux nécessaire à leur exécution ne se peut déterminer avec précision.

Néanmoins et malgré la diversité possible des assolements, il faut avoir recours à la même méthode pour limiter le nombre des animaux de travail. Le premier calcul à faire a pour but d'établir la quantité des journées nécessaires à l'exécution des travaux que comporte l'assolement adopté. Dans ces différents travaux, on doit avoir égard à la nature des terres, à leur éloignement de la ferme, à l'influence ordinaire des saisons sur le sol de la localité et à la nature des instruments que l'on veut employer. Il est impossible d'examiner ici comment chacune de ces circonstances peut faire varier le chiffre des bêtes de trait pour chaque nature de travail; mais nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer, par un exemple, les calculs

assez nombreux que nécessite ce genre de recherches.

Soit donc pour exemple l'influence des charrues sur le nombre des bêtes de trait nécessaires dans une opération. Supposons que, sur la même nature de terre, deux cultivateurs adoptent deux charrues, dont l'une ouvrira une tranche large de 2 décimètres, tandis que la tranche de l'autre ne dépassera pas 15 centimètres. Si la terre est assez facile pour se prêter sans plus de peine à un labour large qu'à un labour étroit, voyons quelle peut être l'influence d'une charrue sur le nombre des bêtes de trait : les deux champs à labourer étant également larges de 50 mètres et longs de 200 (1 hectare), il faudra que la charrue à soc étroit ouvre trois cent vingt-cinq raies, tandis que l'autre en ouvrira seulement deux cent cinquante ; donc l'attelage de la première devra parcourir 65 kilomètres, pour faire le même travail que la seconde, dont l'attelage ne parcourra cependant que 50 kilomètres, en tournant seulement cent vingt-cinq fois au bout du champ, tandis que la première devra tourner cent soixante-deux fois, ce qui augmentera encore d'une manière sensible la différence dans la durée des deux labours. Si l'on suppose que les attelages parcourent 4 kilomètres à l'heure, la charrue à large soc aura labouré son hectare en douze heures et demie, et la charrue à soc étroit en seize heures un quart ; donc, pour que le labour s'exécute dans le même espace de temps chez les deux cultivateurs, il faudra nécessairement que celui qui a adopté la charrue à soc étroit entretienne des attelages plus nombreux d'un quart que ceux de son voisin, ou, en d'autres termes, si trois attelages suffisent dans une exploitation qui se sert d'une charrue ouvrant une raie de 20 centimètres, quatre attelages seraient nécessaires dans cette même exploitation avec une charrue ouvrant seulement 15 centimètres de raie.

Il ne suffirait pas cependant de rechercher ainsi la somme des journées d'attelages qui doivent avoir lieu pendant toute l'année, et de les additionner en bloc, pour en déduire le nombre de bêtes nécessaire dans une exploitation ; car les journées de travail indispensable peuvent fort bien être réparties inégalement sur les différents mois de l'année, en sorte qu'il n'y ait rien à faire pendant une certaine période de la belle saison, tandis que la besogne peut être fort pressante pendant une autre période.

On ferait un calcul tout à fait erroné, par exemple, si l'on admettait qu'un attelage doit suffire dans une exploitation qui n'exige que deux cent trente journées du travail d'un attelage, dans une contrée où la température permet de travailler habituellement deux cent trente jours chaque année ; car il est possible que l'assolement ne comporte aucune journée de travail pendant le mois de septembre, tandis qu'il en exigera nécessairement soixante dans le mois d'octobre. Le cultivateur qui n'aurait pas su prévoir cette circonstance impérieuse se trouverait pris au dépourvu, et peut-être dans l'impossibilité absolue d'exécuter ses cultures projetées.

Aussi Thaër, dans ses principes raisonnés d'agriculture, après avoir dit que l'on pouvait calculer en bloc la quantité de bêtes nécessaire pour les travaux annuels d'une exploitation, ajoute qu'il n'y a cependant qu'un moyen certain de ne point se tromper dans cette estimation, et que ce moyen consiste à dresser un tableau des travaux, dans l'ordre où ils doivent se présenter à chaque époque ; alors seulement, dit-il, on peut déterminer le nombre de ses attelages avec la certitude de suffire à tout, dans tous les temps.

Après avoir présenté à nos lecteurs les principales questions économiques résultant de l'entretien des bêtes de travail, nous devrions étudier l'économie du bétail, considéré comme producteur d'engrais et d'objets de commerce, tels que viande, laine, lait, etc. Nous donnerons peu de développements à cette partie de notre article, parce que nous devrons parler de tous ces produits en traitant de l'éducation de chaque espèce de bétail ; cependant il est nécessaire de poser ici quelques principes d'une haute importance.

Dans la plupart des exploitations rurales (dans toutes celles où l'on ne peut acheter d'engrais), on doit admettre, comme une règle fondamentale, qu'il faut consacrer une certaine étendue de terre aux cultures fourragères destinées à nourrir le bétail producteur de fumier. Ce serait une faute capitale de vouloir échapper à cette loi économique ; on aura même toujours à se repentir d'en restreindre l'observance dans des bornes trop étroites. On fait une singulière erreur, lorsque l'on dit que les bêtes entretenues pour le fumier coûtent cher ; ce préjugé, d'o-

rigine toute moderne, engendre, dans la pratique, des conséquences désastreuses. Non, le bétail n'est point coûteux ; on lui livre, il est vrai, le produit d'une portion des terres arables que l'on ensemence pour lui en fourrages, au lieu d'y semer du blé que l'on aurait pu convertir en argent ; mais le bétail restitue, sous forme d'engrais, les avances qui lui ont été faites en fourrages ; l'engrais enfoui dans la terre sert à nourrir une récolte de grains. C'est donc, en réalité, le grain qui consomme le fourrage ; c'est à son compte et non pas à celui du bétail que l'on doit imputer tous les frais des cultures fourragères.

L'entretien du bétail est une conséquence forcée de la culture des terres, et, lors même qu'il ne donnerait par lui-même aucun bénéfice, on serait contraint d'en tenir toujours une certaine quantité pour obtenir quelque chose de la terre. Dans cette supposition, que le bétail n'est propre qu'à fournir du fumier, on peut en limiter le nombre, selon la quantité de fumier nécessaire à l'exploitation, et ce nombre est déterminé à l'aide d'un calcul dont M. Morel-Vindé a donné un exemple que l'on peut citer. D'après cet agronome, une bête bovine ou chevaline, ou douze bêtes à laine, qui sont l'équivalent d'une tête de gros bétail, produisent douze tombereaux de fumier par an. Elle consomme, en paille de blé, 360 bottes ; en paille d'avoine, 150 bottes ; en fourrage sec, 360 bottes ; plus, en fourrage vert, l'équivalent de 240 bottes, soit 600 au total. Cette nourriture est produite, savoir : la paille de blé, par un demi-hectare de blé ; la paille d'avoine, par un demi-hectare d'avoine ; le fourrage, par 1 hectare de prairie artificielle ; total, 2 hectares : or ces cultures consomment 12 tombereaux de fumier par an, ce qui est exactement la quantité de fumier fournie par le bétail ; donc la culture de M. Morel-Vindé, pour être maintenue dans son état normal de production, devait avoir à sa disposition une tête de gros bétail pour chaque double hectare cultivé, et, par réciprocité, elle suffisait à leur entretien.

On voit aussi par là que le chiffre du bétail doit se combiner très-exactement avec l'assolement et qu'ils sont tous deux liés étroitement par des rapports nécessaires.

L'exemple fourni par M. Morel-Vindé ne donne, du reste, que le minimum du bétail, que le chiffre au-dessous duquel il lui eût été impossible de descendre, sans diminuer la fertilité acquise de son terrain. Un bon cultivateur peut porter ses vues plus haut ; il peut vouloir augmenter la fertilité du sol, et chercher alors le maximum de bétail comporté par une terre donnée. Dans ce cas, il devra adopter un assolement qui lui permette d'augmenter son bétail jusqu'au point où la quantité de fumier, ainsi créée, ne pourra plus être employée avec bénéfice dans ses cultures. On ne sait pas très-précisément où devrait s'arrêter le rapport du bétail et des terres arables ; mais on a des exemples de cultures très-prospères, faites sur une grande étendue, pendant longtemps, avec trois têtes de gros bétail pour 4 hectares et même avec une tête par hectare.

L'espèce de bétail la plus convenable comme producteur d'engrais sur une exploitation donnée peut être aussi le sujet d'études fort sérieuses. On doit prendre en considération la nature du sol et des cultures qui préfèrent tel fumier à tel autre, qui produisent une nourriture plus favorable à une espèce qu'à une autre : on doit considérer les circonstances commerciales qui favorisent le placement de certaines natures de produits animaux ; et, pour tout dire d'un seul coup, on doit choisir l'espèce qui produit le plus de bon engrais au meilleur marché possible. Cet avantage appartient presque toujours à l'animal qui donne, outre son fumier, d'autres produits susceptibles d'être vendus et de couvrir par eux-mêmes les frais d'entretien et de nourriture. Il sera présenté, sur cette question intéressante, des éléments de calcul dans les articles spéciaux à chaque espèce de bétail. (*Voy.* les articles BÊTES BOVINES, BÊTES CHEVALINES, etc.)

E. LEFÈVRE.

BÊTE (*gramm.*), du latin *bestia*, animal privé de raison,— se dit, par analogie, d'un homme qui manque d'esprit.—*Cet homme est une bête :* expression triviale à force d'être énergique.—Par suite d'une extension singulière, la même qualification s'applique quelquefois aux choses, ce qui donnerait lieu au plus bizarre rapprochement de mots (une chose bête !), si bête, dans ce cas-ci, ne devenait un véritable adjectif.—C'est alors le superlatif de sot et le radical du substantif *bêtise*, de l'adverbe *bêtement*, enfin du verbe actif *hébéter*, dont la voix populaire régularise la génésie en disant *embêter*.— Le même mot, pris au figuré, s'emploie dans

une foule de locutions proverbiales; c'est ainsi qu'on dit familièrement : *reprendre du poil de la bête*, d'un malade qui revient à la santé, ou d'un homme dont les affaires se rétablissent; *remonter sur sa bête*, ou reprendre un avantage, un droit, un bien qu'on avait perdus; *morte la bête, mort le venin*, un ennemi mort ne peut plus nuire; *vivre et mourir en bête*, c'est-à-dire sans aucun sentiment de religion; *c'est ma bête noire*, se dit d'une personne qu'on ne peut souffrir; *une fine bête*, d'un esprit rusé sous les dehors de la bonhomie; une *bonne bête*, d'un sot sans méchanceté.—*Bête épaulée*, qui signifie une bête de somme ou de trait usée par la fatigue, se dit, au figuré, d'un homme qui a perdu son crédit, ou d'une jeune fille déshonorée : *épouser une bête épaulée n'est pas le fait d'un homme délicat.*—*Faire la bête*, ou affecter de ne pas comprendre.—*C'est la bête du bon Dieu* se dit d'une personne ingénue qui pousse la bonté jusqu'à la sottise, etc. A. T.

BÉTEL ou TAMBOUX, nom donné à une plante du genre poivre, le *piper betel*, Linn., qui rampe et grimpe comme le lierre, et dont les feuilles sont assez semblables à celles du citronnier, quoique plus larges et plus étroites à l'extrémité. Le *bétel* croît dans toutes les Indes orientales, surtout sur les bords de la mer; son fruit est assez semblable à la queue d'un lézard ou d'un loir : il se cultive comme la vigne, et on lui donne des échalas pour le soutenir; quelquefois on le joint à l'arbre qui porte l'arec. Cette plante a donné son nom à une préparation masticatoire en usage dans les régions équatoriales, dont ses feuilles ou ses fruits font la base; de sorte qu'aujourd'hui l'expression *bétel*, prise substantivement, indique toujours cette préparation. Celle-ci se compose, d'après les renseignements recueillis par Peron, et récemment par M. Lesson (*Voyage médical autour du monde*), des quatre substances suivantes : 1° la feuille ou quelquefois le jeune fruit de deux espèces de poivrier (*piper betel* et *P. siriboa*); 2° une assez forte proportion de feuilles de tabac; 3° de la chaux vive, environ le quart en poids du mélange; 4° la noix d'un palmier nommé *arec* (*areca cathecu*, L.) qui en forme la moitié. Ce masticatoire, à raison de ses qualités toniques et astringentes, facilite puissamment la digestion et, par suite, les autres fonctions des viscères intérieurs; il donne à la salive une couleur rouge et à toute la membrane buccale une teinte vineuse, considérée à tort par quelques naturalistes comme un caractère de l'espèce ou race humaine, malaie, qui habite les régions tropicales de l'Inde. Le bétel est un agent puissant d'irritation qui, combiné avec les bains froids et les frictions oléagineuses sur la peau, relève la tonicité de celle-ci et empêche les sueurs excessives qui tourmentent et affaiblissent les habitants des climats équatoriaux. On a remarqué que l'usage de ce moyen préserve généralement des fièvres et des dyssenteries, et que, bien qu'il noircisse l'émail des dents, le corrode et finisse par le détruire, il n'attaque nullement les membranes buccales.

Les riches indiens ne se contentent pas généralement de la préparation commune que nous avons décrite pour le bétel, et y mêlent du camphre de Bornéo, du bois d'aloès, du musc, de l'ambre gris, etc. Le bétel ainsi préparé est d'un si bon goût et d'une odeur si agréable, qu'ils ne peuvent s'en passer, et ils ont par ce moyen l'haleine fort douce et d'une très-bonne odeur, qui se répand au point de parfumer la chambre où ils sont. Lorsque l'on se quitte pour quelque temps, on se fait présent de bétel, que l'on offre dans une bourse de soie. On n'oserait parler à un homme élevé en dignité sans en avoir la bouche parfumée; il serait même impoli de causer avec son égal sans cette précaution; et si par hasard un homme se présente sans avoir mâché du bétel, il a grand soin de mettre sa main devant sa bouche en parlant. LEPECQ DE LA CLÔTURE.

BÊTES BOVINES, BÊTES CHEVALINES, BÊTES OVINES. *Voy.* BOVINES (*espèces*), CHEVALINES (*espèces*) et OVINES (*espèces*).

BÊTES (*vénerie*). Les chasseurs établissent parmi les bêtes trois grandes divisions : les bêtes fauves, les bêtes noires et les bêtes rousses ou carnassières. Les bêtes fauves sont les cerfs, les daims et les chevreuils: les noires sont les sangliers et leurs marcassins; les rousses, qui forment la petite venaison sont les loups, les renards, les blaireaux les fouines, les putois, etc., seuls animaux que les manants avaient autrefois la permission de chasser et de tuer.

BÊTES (*entom.*). On donne vulgairement le nom de BÊTE ou VACHE A DIEU et BÊTE A MARTIN aux *coccinelles;* de BÊTE A FEU aux *lampyres*, aux *fulgores* et aux *scolopen*

dres, tous insectes qui répandent un éclat phosphorescent dans l'obscurité; de BÊTE DE LA MORT à une espèce de *blaps;* de BÊTE NOIRE au *ténébrion* des boulangers, au *grillon domestique* et à la *blatte des cuisines;* et enfin de BÊTES ROUGES, à de très-petits insectes de cette couleur qui sont très-communs en Amérique, surtout aux Antilles, dans les prairies. Ces insectes s'attachent à l'homme et aux animaux, auxquels ils font éprouver, par leurs piqûres, des démangeaisons insupportables. On emploie l'eau acidulée avec du jus de citron, ou bien mélangée avec de l'eau-de-vie ou du tafia pour se délivrer de ces parasites. (*Voy.* les mots CHIQUE, MITE et TIQUE.) DUPONCHEL père.

BÊTES (AME DES) (*métaph. et sciences nat.*). Les bêtes sont-elles gouvernées par les lois générales du mouvement, ou par un principe spirituel, ou enfin par les lois spéciales de l'organisme vivant? Telles sont les questions qui pendant longtemps ont agité les écoles, et que l'on ne peut pas dire encore nettement résolues.

Vainement chercherions-nous sur ce sujet quelque chose de précis et de positif dans les philosophes anciens; la science n'était pas assez avancée pour qu'ils pussent atteindre à sa solution. Aristote seul, en ce point comme en bien d'autres, peut nous fournir des principes scientifiques vrais et de plus en plus confirmés par les progrès ultérieurs des sciences naturelles. En effet, il distingue tous les êtres de la nature en αψυχια et en ψυχια; les premiers, les *apsychia*, qui sont privés de la vie, et les seconds, les *psychia*, qui sont vivants. Mais la plupart des auteurs ont commis une erreur grave; ils n'ont point compris le véritable sens ni la valeur des expressions d'Aristote; et, fondés sur cette fausse interprétation, beaucoup ont prétendu qu'Aristote donnait aux animaux une âme analogue à l'âme humaine. Essayons donc de rectifier nos idées sur ce point important avant d'étudier la question en elle-même.

Les Hébreux avaient deux mots pour exprimer la vie des animaux et la vie de l'homme, *nephesch* et *nischemah*, qui tous deux ont pour radicaux des mots qui signifient souffler, respirer. La respiration étant le premier signe qui apparaisse et le dernier qui disparaisse dans l'animal vivant, il n'y a rien d'étonnant qu'on l'ait choisi comme la caractéristique la plus évidente de la vie, et qu'on ait tiré de là le nom générique de tout être vivant. Dans le premier chapitre de la Genèse, le mot *nephesch* est employé plusieurs fois en parlant des animaux, et toujours avec le mot *haiah*, vie, c'est-à-dire souffle de vie; en outre, Moïse dit positivement que les animaux furent créés vivants par un seul acte du Créateur. Mais il n'en fut pas de même de l'homme: Dieu fit d'abord son corps du limon de la terre, puis, par un second acte, il lui envoya d'en haut le *nischemah haiim*, l'âme des vies; expression extrêmement exacte, puisque l'homme participe de la vie végétale et de la vie animale; mais son âme est l'âme de ces deux vies. Il y a donc quelque chose de plus dans l'homme que dans l'animal, et c'est par ce quelque chose qu'il est vivant, comme le dit encore Moïse : « Dieu répandit sur sa face le *nischemah haiim*, et l'homme devint un être vivant ; » et, pour ce dernier terme, Moïse emploie le mot *nephesch*, comme pour les animaux ; ce qui marque évidemment deux choses : 1° que les animaux sont vivants par leur corps, et 2° que l'homme n'est vivant, ou mieux, que les vies de son corps ne sont animées et dirigées que par son âme. Cette seule observation prouve, contre les esprits légers et superficiels, que Moïse a parfaitement distingué l'âme de l'homme dans la création. Les bêtes sont créées vivantes et tirées de la terre sans rien recevoir de Dieu ; l'homme, au contraire, est tiré de la terre dans son corps, mais son âme vient de Dieu.

Les Grecs avaient, comme les Hébreux, distingué les êtres organisés des corps bruts par la respiration, signe caractéristique de la vie, et avaient dit *psychia* pour les êtres vivants, qui respirent, et *apsychia* pour ceux qui ne sont pas doués de la vie. Dans les premiers, Aristote comprend les végétaux et les animaux, et il dit qu'il y a plusieurs vies : la vie végétative, la vie nutritive, la vie sensitive et la vie intellective. Les végétaux, dit-il encore, ont les deux premières vies, les animaux ont les deux premières et de plus la vie sensitive, l'homme a toutes ces vies et de plus la vie intellective ; et il distingue l'homme des animaux, en le définissant par son plus haut caractère : *homo est animal capax scientiæ*, l'homme est l'être animé capable de science. Voilà en quelques mots tout le fond du livre d'Aristote sur la vie (περι ψυχης, *de anima*), qu'on a intitulé très-mal à propos *de l'âme*. Il suit donc de là

qu'Aristote n'a jamais prétendu parler de l'âme dans son livre de l'âme, qu'il faut traduire par *de la vie*, et on ne peut pas dire qu'il ait pensé que les animaux eussent une âme.

Les Latins, qui sont venus après les Grecs, auxquels ils ont emprunté toute leur science, ont aussi défini la vie par ce qu'elle a de plus caractéristique, la respiration ; mais le nom par lequel ils l'ont désignée a été tiré d'un autre radical qui a, du reste, la même signification que celui des Hébreux et des Grecs : *ανεμος*, vent, souffle, est devenu pour les Latins *animus;* c'est le mot grec prenant la terminaison latine ; d'*animus*, vent, souffle, animé, les Latins ont fait *anima*, vie. Quand le christianisme vint sur la terre, il ne fit pas immédiatement de nouvelles langues, il éleva seulement la signification de plusieurs mots à une sublimité qu'ils n'avaient point; le mot *anima* signifia bien plus que la vie, il signifia le principe immortel qui fait de l'homme un êtredistinct des animaux, un être intellectuel et moral, et, par suite, immortel. Quand le christianisme, en donnant naissance à de nouvelles sociétés, agrandit l'intelligence humaine et lui montra toute vérité, alors, ne pouvant plus exprimer ses pensées dans les langues que bégayait son enfance, l'intelligence humaine, devenue virile, parla les langues chrétiennes, qui, fortes et puissantes, déterminèrent nettement la signification des mots et en créèrent de nouveaux. Le mot *anima* fut contracté dans le mot *âme*, qui n'a plus la signification de vie, mais qui ne peut s'appliquer qu'au principe immortel, et qui ne répond qu'au *nischemah* de Moïse. Ainsi, aux deux grandes époques de l'action de Dieu sur le genre humain, à la création et à la rédemption, qui est une seconde création, le principe immortel et distinctif de l'homme reçoit un nom propre et distinctif ; le mot *nischemah* de la création n'est traduit que par le mot *âme* de la rédemption.

De cet aperçu historique et étymologique tout à la fois, il résulte donc que l'homme seul possède une âme véritable, une âme immortelle.

Cependant la question de savoir si les animaux ont une âme a été soulevée dans les temps modernes : l'école de Montpellier a admis et soutenu le principe vital dans les animaux ; principe vital sans doute périssable, et peut-être même matériel ; quelques-uns cependant ont défendu son immatérialité.

Descartes et son école ont soutenu que le mécanisme animal seul rend raison des mouvements et des actes des animaux, et que leur accorder une âme est une hypothèse inutile et fausse.

L'école matérialiste française a été plus loin, elle a refusé l'âme et à l'homme et aux animaux. Broussais, qui a résumé cette école, explique tout par la sensibilité et l'irritabilité; mais, en examinant de près tout son système, on arrive à cette conclusion que, selon lui, l'irritabilité produit la sensibilité, et la sensibilité produit l'irritabilité ; ce qui sent un peu trop ce qu'on appelle, en logique, un *cercle* pour être la vérité.

Il nous semble que cette grave question n'a point été prise d'assez haut, on n'a point été aux racines des choses, et voilà pourquoi tant de divergence ; on n'a employé que l'analyse, on n'a fait que recueillir des faits que chacun a interprétés ensuiteà sa manière : puisque par là on n'a rien résolu, il est évident que la méthode était fausse, et qu'il faut la réformer ; la synthèse et l'analyse ne peuvent rien l'une sans l'autre, leur réunion conduit à la vérité en tout ; en appliquant donc ces deux méthodes, nous risquerons moins de nous tromper.

Nous avons vu que les animaux ont été tirés de la terre vivants, par un seul acte du Créateur ; qu'ils n'ont, par conséquent, rien reçu de Dieu lui-même immédiatement; tandis que l'homme en a reçu l'âme, qui n'a point été tirée de la terre, de la matière, mais qui est venue de Dieu, de son souffle ; en outre, l'homme seul a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. L'Écriture sainte, d'ailleurs, dit dans une foule d'endroits que les animaux n'ont point d'intelligence : *Sicut equus et mulus quibus non est intellectus* (Tob., c. 4 IV, v. 15). La même phrase est répétée dans le ps. XXXI, v. 9. « Comme le cheval et le mulet, qui n'ont point d'intelligence. » *Homo cum in honore esset non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis* (ps. XLVIII, v. 13 et 21). « Lorsque l'homme était en honneur, il ne l'a pas compris ; il s'est comparé aux animaux sans raison et il leur est devenu semblable. » Ces textes sont formels, et ils n'accordent pas l'intelligence aux animaux. Il n'y a qu'un texte de Job qu'on pourrait interpréter à la légère : *Quis posuit in visceri-*

bus hominis sapientiam, vel quis dedit gallo intelligentiam (Job, c. XXXVIII, v. 76)? « Qui a mis la sagesse dans le cœur de l'homme, et qui a donné l'instinct au coq? » Dans ce texte, le mot *intelligentia* ne signifie évidemment point intelligence ; il n'est ni dans l'hébreu ni dans le grec; l'hébreu porte : « Qui a donné des lois à la marche irrégulière de la foudre et qui peut comprendre les météores? » Mais la plus forte preuve que ce mot ne signifie ici qu'instinct, c'est que, dans le chapitre suivant (Job, ch. XXXIX, v. 17), il est dit de l'autruche : *Privavit enim eam Deus sapientia, nec dedit illi intelligentiam;* « car Dieu l'a privée de la sagesse et ne lui a pas donné l'intelligence. » Dans les deux textes de la Vulgate, *sapientia* est opposé à *intelligentia*, et par là le sens est véritablement determiné; *sapientia* est le propre de l'intelligence et opposé à l'instinct, *intelligentia*, qui manque même à l'autruche.

Nous pouvons donc inférer de ces textes que l'Écriture sainte n'accorde l'intelligence proprement dite qu'à l'homme, et l'instinct aux animaux. Mais qu'est-ce que l'intelligence? qu'est-ce que l'instinct? c'est là toute la question.

On peut distinguer dans l'univers sept règnes : 1° le règne *matériel*, qui n'existe point seul ni par lui-même, mais qui est dans tous les corps et ne peut exister qu'en eux et avec eux ; 2° le règne *fluidal*, qui comprend les fluides impondérables, puis l'air et l'eau ; 3° le règne *minéral*, qui comprend la terre et les minéraux qui la constituent; 4° le règne *sidéral*, qui comprend les astres et la terre comme planète; 5° le règne *végétal;* 6° le règne *animal;* 7° le règne *social*, ou l'homme.

Sans entrer ici dans les détails de ces règnes, ce qui serait, pourtant, important, on peut les caractériser ainsi qu'il suit :

I. Materialia *ponderant.*

II. Fluidalia *ponderant, fluido finguntur et expanduntur.*

III. Mineralia *ponderant, finguntur, geometrice metiuntur.*

IV. Sideralia *ponderant, finguntur, geometrice metiuntur et perpetuo moventur.*

V. Vegetalia *ponderant, finguntur, crescunt et regenerant.*

VI. Animalia *ponderant, finguntur, crescunt, regenerant et sentiunt.*

VII. Socialia *ponderant, finguntur, crescunt, regenerant, sentiunt et sociantur.*

Chacun de ces sept règnes peut, comme on le voit, être caractérisé par une propriété ou une faculté propre à lui seul, et qu'il possède en plus de celles des règnes précédents. Dès lors chaque règne peut être désigné par une dénomination distincte, fondée sur sa propriété particulière. Tous ces règnes forment aussi ensemble une série croissante du premier au dernier terme ; série dont les termes sont dépendants, fonctions l'un de de l'autre, et tellement subordonnés, que, l'un venant à manquer, tous les autres qui lui sont supérieurs manquent. Dans cette série, en effet, le règne immédiatement supérieur joint aux propriétés et qualités des règnes inférieurs celle qui lui est propre ; en sorte que le nombre des propriétés et des facultés s'accroît régulièrement d'une en conservant celle des règnes inférieurs.

De ces sept règnes, le dernier seul, le règne social, a action sur tous les autres; il est leur but et leur terme, puisque seul il les comprend et que seul il peut les modifier. Mais ce qui distingue encore plus les règnes de la nature, c'est la faculté d'association dans ceux qui sont composés d'individus et d'espèces, c'est-à-dire qui peuvent, dans leur action sur le monde extérieur, agir en commun, unir leurs efforts dans un but commun, actuel ou futur. Nécessairement cette faculté est nulle dans tous les règnes inférieurs, où il ne peut y avoir d'espèces, puisqu'il n'y a pas de génération ; elle est également nulle dans le règne végétal, où existent des individus et des espèces ; l'on peut cependant y reconnaître quelquefois un *rapprochement* nécessaire : elle commence dans le règne animal, mais à un degré inférieur et par instinct, pouvant à peine contre-balancer les appétits physiques et jamais les vaincre ; enfin elle arrive au sommet de la perfection, au point de devenir caractéristique dans le *règne social;* mais alors elle entraîne comme conséquence l'abnégation du moi individuel pour développer le moi social proportionnellement au degré de la société et aux difficultés des circonstances dans lesquelles les parties du règne social ont porté leur action. Par suite de cette nécessité d'abnégation individuelle et proportionnelle au degré social, l'homme devient un être moral et nécessairement religieux. L'homme, en effet, est une intelligence libre et active par elle-même ; cette intelligence a puissance sur tous les êtres qui entourent l'homme et sur l'homme

lui-même; elle peut détruire tous ces êtres et détruire ses organes en totalité ou en partie; elle peut dominer ses désirs et refuser de satisfaire les besoins physiques et même les besoins intellectuels. Elle a donc une puissance libre que nul être ne possède; or à une telle puissance il faut une loi morale pour la diriger et la régler, sans la contraindre, la nécessiter ou la détruire. Telle est l'intelligence humaine, libre et active par elle-même, et ayant puissance sur toute la création matérielle, nécessairement dirigée par une loi morale ou religieuse, ce qui est la même chose. Or cette loi morale a nécessairement une sanction sous peine de nullité; cette sanction a son effet en ce monde ou dans une autre vie; de fait elle ne l'a pas dans cette vie, donc elle l'aura dans une autre; donc l'homme est immortel, parce qu'il est un être moral et libre.

Sachant ce qu'est l'homme, comparons-lui le végétal et l'animal, pour arriver à déterminer précisément combien ils s'en éloignent ou s'en rapprochent. Le végétal est un être organisé, qui s'accroît par la nutrition et qui se reproduit par la génération; il n'y a absolument que cela en lui : or, que sont ces propriétés ou facultés? L'organisation n'est autre chose que l'arrangement des tissus divers, leur disposition pour un but déterminé; les organes sont composés de matière, et peuvent exister sous deux états : à l'état *dynamique*, ou vivant, et à l'état *statique*, ou de mort. Quand l'organisation cesse de pouvoir remplir ses fonctions, elle meurt; mais elle n'en est pas moins une organisation qui se maintient après la mort, pendant un temps plus ou moins long, suivant les circonstances. L'organisation est susceptible d'accroissement et de diminution; elle s'accroît par le mouvement vital, qui consiste dans l'apport de substances alibiles dans les tissus organiques; substances prises au monde extérieur, et qui demeurent plus ou moins longtemps dans ces tissus, pour en être ensuite rejetées au dehors sous forme de produits nuisibles aux tissus. A cela seul se borne la vie organique, qui n'est donc qu'une sorte de mouvement de dehors en dedans, et de dedans en dehors. et une lutte continuelle contre les lois générales de la matière, qui tendent à détruire l'organisme; mouvement par lequel l'organisme puise dans les substances apportées ce qui lui est nécessaire pour se maintenir ou s'accroître; mais comment l'y puise-t-il? est-ce par un principe vital, ou par des lois purement physiques? Les tissus organiques sont composés de fibres spéciales et particulières, qui jouissent de la propriété d'absorber toutes les substances gazeuses ou liquides. Qu'on place un linge dans un verre d'eau, de sorte qu'il n'y plonge qu'en partie, et l'on verra bientôt l'eau s'élever, par sa propre force, dans la partie du linge qui ne plonge pas dans l'eau : la loi de ce phénomène est connue sous le nom de capillarité; elle se prouve par bien d'autres expériences, et a lieu pour les gaz comme pour les liquides. C'est par cette loi que s'opère la nutrition dans les plantes; les racines puisent dans l'humidité de la terre, comme le linge dans le verre d'eau; les substances ainsi puisées montent jusque dans les feuilles, qui puisent à leur tour, dans l'atmosphère, des substances gazeuses qui viennent se combiner chimiquement avec les premières, qui sont propres alors à être absorbées par les tissus de l'arbre, et qui s'assimilent à ces tissus par une absorption propre et particulière à chaque tissu. Mais, au bout d'un temps plus ou moins long, les vacuoles des tissus absorbants se trouvent obstruées et solidifiées par les substances ainsi introduites; alors les tissus cessent de s'accroître, parce qu'ils ne peuvent plus absorber, et, quand tous les tissus sont arrivés à ce point, l'arbre meurt. Tout donc, dans l'accroissement et la nutrition des végétaux, est physique et chimique. Pour la génération, ce n'est pas autre chose qu'une suite de la nutrition; c'est un nouveau tissu qui se forme dans des tissus déjà formés, et qui, quand il est assez développé, continue à s'accroître seul. Ainsi donc, on ne peut pas dire qu'il y ait, dans les végétaux, de principe immatériel, puisque tout s'y fait par les lois de la physique et de la chimie.

Les animaux, comme les végétaux, sont organisés, ils s'accroissent, se nourrissent et se reproduisent; or toutes ces fonctions, bien que plus compliquées que chez les végétaux, sont pourtant les mêmes au fond; il n'y a donc là encore rien que d'organique. Mais, de plus que les végétaux, les animaux sentent, et, par suite, se meuvent spontanément et par eux-mêmes. Ici gît toute la difficulté. Le mouvement est une conséquence nécessaire de la sensibilité; un être sensible sans la faculté de se mouvoir serait une anomalie, un être inconcevable, parce qu'il

éprouverait des besoins qu'il ne pourrait satisfaire et des souffrances qu'il ne pourrait éviter. C'est donc la sensibilité seule qu'il s'agit d'étudier ; or, qu'est-ce que la sensibilité? Est-elle dans l'organisme ou n'y est-elle pas? Est-elle libre ou ne l'est-elle pas? D'abord, la sensibilité est purement passive ; l'être sensible est un être susceptible de pâtir, à l'occasion, de l'influence ou de l'action des corps extérieurs sur le sien, ou de certaines parties de son corps sur les autres parties. Mais est-ce par un principe qui n'est pas l'organisme, ou bien est-ce par l'organisme lui-même que cela se fait? c'est toute la question. Pour la résoudre, étudions les actes des animaux.

L'animal, comme l'a fort bien remarqué Buffon, que nous suivrons en partie dans cette étude, peut être considéré à l'état de veille ou de repos : dans l'état de veille, tous les organes de l'animal sont en action; dans celui de repos, il n'y a qu'une partie, et cette partie, qui est en action pendant le sommeil, est aussi en action pendant la veille : cette partie est donc d'une nécessité absolue, puisque l'animal ne peut exister d'aucune façon sans elle; cette partie est indépendante de l'autre, puisqu'elle agit seule; l'autre, au contraire, dépend de celle-ci, puisqu'elle ne peut seule exercer son action. La première est donc la partie fondamentale de la vie de l'animal; elle consiste dans l'action du cœur et des poumons. Si nous réduisons l'animal le plus parfait à cette seule partie, qui agit par elle-même, il ne sera pas différent de l'huître et de tous les animaux inférieurs, qui semblent n'avoir que la vie organique. Cependant la sensibilité existe dans tous les animaux : que l'on touche une huître, un polype, aussitôt ces animaux se contractent et se retirent sur eux-mêmes; mais elle est plus ou moins développée, elle a plus ou moins d'organes. L'ouïe et la vue manquent dans tous les animaux qui n'ont pas de tête, et ils sont en grand nombre : le toucher seul existe dans ces derniers animaux, et ce toucher est purement passif, tandis qu'il est actif dans l'homme.

Les sens n'agissent que par intervalles alternatifs et par des ébranlements successifs causés par les objets extérieurs. Les objets exercent leur action sur les sens, les sens modifient cette action des objets et en portent l'impression modifiée dans le cerveau, où cette impression devient ce que l'on appelle *sensation;* le cerveau, en conséquence de cette impression, agit sur les nerfs et leur communique l'ébranlement qu'il vient de recevoir, et c'est cet ébranlement qui produit le mouvement progressif et toutes les autres actions de l'animal.

La sensation est agréable ou désagréable, convient à l'organisme ou n'y convient pas. La sensation ne produit qu'une impression, un ébranlement : si cette impression est douce, peu profonde, elle cause du plaisir; si, au contraire, elle est violente, elle produit un ébranlement profond, qui est de la douleur, en sorte que le plaisir est véritablement le commencement de la douleur. Suivant que la sensation produit dans l'animal plaisir ou douleur, il s'éloigne ou s'approche de l'objet qui l'a impressionné. Les sens de l'animal sont calculés pour la conservation de sa vie et pour la satisfaction de ses besoins, qui ne sont, du reste, qu'un moyen de conservation. Par son odorat et son goût l'animal distingue les substances qui sont propres à le nourrir de celles qui ne lui conviennent pas, parce qu'elles lui causent de la douleur ou une sensation trop vive. Le besoin de l'animal, joint à l'action des objets extérieurs sur ses sens, fait naître en lui l'appétit, et l'appétit produit le mouvement progressif. Toutes les fois que l'animal aperçoit quelque objet relatif à ses besoins, l'appétit naît et l'action suit. Mais tout cela peut-il se faire sans un principe immatériel? Dans l'homme, l'âme a part à presque tous nos mouvements et peut-être à tous; en est-il de même dans les animaux?

L'action des objets sur les sens de l'animal en produit une autre sur le cerveau, qui peut être considéré comme un sens intérieur et général susceptible de recevoir toutes les impressions que les sens extérieurs lui transmettent. De plus, par sa nature, ce sens intérieur est capable de conserver longtemps l'ébranlement que produit cette action; et c'est dans la continuité de cet ébranlement que consiste l'impression, qui est plus ou moins profonde à proportion que cet ébranlement dure plus ou moins de temps; bien des faits prouvent cette vérité.

Le cerveau reçoit donc toutes les impressions que les sens lui transmettent, et, suivant qu'elles sont agréables ou désagréables, elles font naître l'appétit ou la répugnance. Les sens relatifs à l'appétit sont beaucoup plus développés dans l'animal que dans

l'homme, qui possède, au contraire, les sens intellectuels les plus parfaits. C'est des impressions répétées et combinées de tous les sens que naissent les déterminations de l'animal. Pour mieux faire comprendre cette vérité, « considérons, dit Buffon, un animal instruit, un chien, par exemple, qui, quoique pressé d'un violent appétit, semble n'oser toucher et ne touche point, en effet, à ce qui paraît le satisfaire, mais en même temps fait beaucoup de mouvements pour l'obtenir de la main de son maître : cet animal ne paraît-il pas combiner des idées? ne paraît-il pas désirer et craindre?.... Voilà l'interprétation vulgaire de la conduite de l'animal, fondée sur son analogie avec la conduite de l'homme. Cependant ne devrions-nous pas voir que, pour que cette analogie fût, en effet, bien fondée, il faudrait quelque chose de plus; qu'il faudrait, du moins, que rien ne pût la démentir; qu'il serait nécessaire que les animaux pussent faire et fissent, dans quelques occasions, tout ce que nous faisons? Or le contraire est évidemment démontré : ils n'inventent, ils ne perfectionnent rien; ils ne réfléchissent, par conséquent, sur rien; ils ne font jamais que les mêmes choses de la même façon. » Bien plus, dans cette occasion de la perdrix ou du morceau de viande qu'ils n'osent toucher en présence du maître, s'ils étaient seuls, ils satisferaient immédiatement leur appétit; tandis qu'un enfant auquel on aura infligé une punition pour avoir mangé des friandises, en lui défendant de recommencer, ne le fera pas, même quand personne ne le verra, parce qu'il sait qu'on pourra s'en apercevoir, et que le chien n'en sait absolument rien; il ne pense pas. Nous devons donc rabattre énormément de la force de cette prétendue analogie entre les animaux et l'homme, « et nous devons chercher si ce n'est pas par un autre principe, différent du nôtre, qu'ils sont conduits, et si leurs sens ne suffisent pas pour produire leurs actions, sans qu'il soit nécessaire de leur accorder une connaissance de réflexion. »

« Tout ce qui est relatif à leur appétit ébranle très-vivement leur sens intérieur, et le chien se jetterait à l'instant sur l'objet de cet appétit, si ce même sens intérieur ne conservait pas les impressions antérieures de douleur dont cette action a été précédemment accompagnée : les impressions extérieures ont modifié l'animal; cette proie qu'on lui présente n'est pas offerte à un chien simplement, mais à un chien battu; et, comme il a été frappé toutes les fois qu'il s'est livré à ce mouvement d'appétit, les ébranlements de douleur se renouvellent en même temps que ceux de l'appétit se font sentir, parce que ces deux ébranlements se sont toujours faits ensemble. L'animal étant donc poussé tout à la fois par deux impulsions contraires qui se détruisent mutuellement, il demeure en équilibre entre ces deux puissances égales; la cause déterminante de son mouvement étant contre-balancée, il ne se mouvra pas pour atteindre à l'objet de son appétit. Mais les ébranlements de l'appétit et de la répugnance subsistant toujours ensemble dans une opposition qui en détruit les effets, il se renouvelle en même temps dans le cerveau de l'animal un troisième ébranlement qui a souvent accompagné les deux premiers : c'est l'ébranlement causé par l'action de son maître, de la main duquel il a souvent reçu ce morceau qui est l'objet de son appétit; et, comme ce troisième ébranlement n'est contre-balancé par rien de contraire, il devient la cause déterminante du mouvement. Le chien sera donc déterminé à se mouvoir vers son maître et à s'agiter jusqu'à ce que son appétit soit satisfait en entier. »

« On peut expliquer, de la même façon et par les mêmes principes, toutes les actions des animaux, quelque compliquées qu'elles puissent paraître, sans qu'il soit besoin de leur accorder ni la pensée, ni la réflexion : leur sens intérieur suffit pour produire tous leurs mouvements. »

On a vu des chiens calculateurs, écrivains, joueurs de cartes redoutables à leurs adversaires; mais ces gentillesses n'abusent que les spectateurs assez simples pour ne pas observer le maître, car toute la science de l'animal est dans le mouvement du doigt, du pied, ou dans tout autre signe de son maître; ni les jetons pour calculer, ni les cartes, etc., ne sont présentés simplement à un chien, mais toujours à un chien battu, qui ne transmettra jamais sa science à un autre. Les fameux *Munito* n'avaient d'autre science que d'obéir à un craquement d'ongle inaperçu du spectateur : c'est la même faculté qui fait éviter au chien le coup de fouet qui le ramène sous la main qui le caresse, le fait revenir au nom qu'on lui donne ou au sifflet qui l'appelle; c'est toujours ou un chien battu, ou nourri, ou caressé; un chien sauvage ne ferait rien de tout

cela. Il n'apparaît dans tous ces actes aucune lueur de cette puissance qui reconnaît d'elle-même une chose, une action dans un mot arbitraire, rien qui indique l'application du signe à la chose signifiée. Ce chien, qui a mille fois apporté la lettre et la carte convenables, ne parviendra jamais à distinguer les diverses figures par leur nom, pas même le roi de carreau de l'as de pique; jamais il ne saura à quelle syllabe appartient le caractère qu'il apporte pour l'écrire, à plus forte raison lui est-il interdit de s'élever aux principes du jeu et de la lecture, ce qu'un enfant et même un sourd-muet acquièrent en peu de temps. « Faire des conjectures, tirer des inductions, trouver le sens d'une figure, n'est pas le fait de l'animal; l'animal voit, mais l'homme interprète. Cette différence est immense, elle pose une barrière infranchissable pour les animaux; une figure de carte suffit donc pour faire connaître la limite qui sépare leurs facultés de l'intelligence. Cependant cette observation, peut-être parce qu'elle est trop simple, a échappé à tous ceux qui ont parlé de l'intelligence des animaux. Condillac a osé dire que les bêtes ont des idées abstraites et même des idées générales. » Une pareille assertion juge un homme sans remise, dit très-bien l'abbé Forichon.

« Un coup de fusil frappe l'oreille à l'improviste, l'homme se retourne subitement, son chien en fait autant, voilà l'instinct; mais le maître, s'apercevant qu'il est près d'un jeu de tir, se rend compte du phénomène et ne s'en inquiète plus; voilà l'intelligence: tandis que son compagnon, chasseur d'habitude, court et cherche le gibier à chaque nouvelle détonation, comme il fait à la chasse; il ne resterait pas ainsi sous l'empire machinal de la sensation, s'il pouvait, comme son maître, se faire une idée de l'impression qui le fait mouvoir. » Pour mieux distinguer le fait de l'instinct et celui de l'intelligence, supposez encore ce même animal sur les traces d'un lion; à son odeur, et pour la première fois de sa vie, le chien frémit, hurle et reconnaît son ennemi, sans qu'aucune empreinte de son pied soit restée sur le sol. Simulez, au contraire, le passage de la bête féroce avec une patte sculptée: si c'est en Afrique, l'homme à son tour va s'effrayer, et le chien ne s'inquiétera pas; si c'est en France, l'homme devine ce que c'est et n'a plus peur, tandis que le chien serait encore effrayé de terreur, si l'odeur qui le saisit venait seulement d'un lambeau de chair qu'on aurait traînée sur le sol. L'un se conduit par l'induction, l'autre en vertu de la propriété du corps et suit l'impression organique. » (*Le matérialisme et la phrénologie*, par l'abbé Forichon.)

De tout ce qui précède, il suit que les animaux ne réfléchissent point, qu'ils ne pensent point, mais qu'ils ont la faculté de sentir à un très-haut degré, et bien au-dessus de l'homme pour plusieurs de leurs sens, qui sont beaucoup plus parfaits que ceux de l'homme organiquement parlant; car intellectuellement l'homme sait mieux se servir de ses sens, il peut même les perfectionner par des instruments artificiels. C'est donc l'intelligence seule qui distingue l'homme dans tous ces cas.

« Les animaux ont aussi la conscience de leur existence actuelle, mais ils n'ont pas celle de leur existence passée; ils ont des sensations, mais il leur manque la faculté de les comparer, c'est-à-dire la puissance qui produit les idées. »

Les sensations sont les uniques sources des plaisirs et des souffrances des animaux: tout ce qui soutient leur existence est pour eux plaisirs, c'est le bien; tout ce qui tend à la détruire est leur mal; en un mot, tout ce qui change leur état naturel est douleur. Mais l'homme a dans son imagination, dans ses souvenirs et dans ses prévisions vraies ou chimériques, une tout autre source de douleurs, qui usent son organisme bien plus rapidement que celui de l'animal; c'est là certainement une des grandes causes des maladies nombreuses qui attaquent l'homme et qui ne sont jamais connues de l'animal, surtout à l'état de liberté: mais, si l'intelligence a tant d'empire sur l'homme, il goûte aussi dans la satisfaction des besoins intellectuels des torrents de bonheur que l'animal ne soupçonnera jamais. Ne sont-ce pas là des preuves frappantes que le sentiment seul dirige les animaux? Et cela est si vrai que la plupart des animaux se laissent consumer de faim et périr plutôt que de prendre des nourritures qui leur répugnent: il n'en est pas de même de l'homme; en pareil cas son sentiment est vaincu par son intelligence.

La conscience de notre existence, ce sentiment qui constitue notre *moi*, résulte, chez l'homme, de la sensation de son existence actuelle et du souvenir de son existence pas-

sée; ce souvenir est une chose tout aussi présente que la première: c'est de ces deux espèces de sensations si différentes, que notre âme a la faculté de comparer pour en former des idées, que sort la conscience de notre existence, qui est d'autant plus certaine et d'autant plus étendue, que nous nous représentons plus souvent et en plus grand nombre les choses passées, et que par notre réflexion nous les comparons et les combinons davantage entre elles et avec les choses présentes. Mais ce n'est point l'ordre de nos sensations qui se présente à nous ainsi; c'est l'ordre de nos idées, c'est-à-dire l'ordre dans lequel nous avons comparé et combiné ces sensations, ce qui fait la différence de pensée dans chacun des individus affectés des mêmes sensations. La conscience de notre existence est donc composée de deux choses, nos sensations actuelles et la suite des idées nées de notre existence passée. D'où il suit que plus on a d'idées, plus on a d'esprit acquis, plus on existe, et enfin que c'est uniquement par la seule puissance de réfléchir de notre âme que nous sommes certains de notre existence passée, et que nous voyons notre existence future, puisque l'idée de l'avenir n'est que la comparaison inverse du présent au passé, qui fait que le présent est passé et l'avenir présent.

Nous avons prouvé que cette puissance de réfléchir a été refusée aux animaux; il est donc certain qu'ils n'ont ni l'idée du temps, ni la connaissance du passé, ni la notion de l'avenir; leur conscience d'existence est simple et dépend uniquement des sensations présentes.

Ce que nous disons va directement à refuser la mémoire aux animaux, et on nous objectera qu'ils reconnaissent, après une absence, les personnes qui les ont soignés, les lieux, les chemins qu'ils ont parcourus, qu'ils se souviennent des châtiments et des caresses, des leçons qu'ils ont reçues; de sorte que tout semble prouver qu'ils ont la mémoire.

La mémoire de l'homme émane de sa puissance de réfléchir. Si la mémoire consistait simplement dans le renouvellement de nos sensations passées, ces sensations ne laisseraient en nous que des impressions vagues et indéterminées, comme cela a lieu dans les rêves où il n'y a ni idée de temps, ni idée de lieu, où tout est décousu, où les personnes mortes sont confondues avec les vivantes, où l'assemblage le plus bizarre d'événements hétérogènes vient frapper et émouvoir notre âme, qui, portant instantanément la lumière au sein des ténèbres, dissipe les terreurs et essuie les larmes, en dissipant les chimères du rêve. Il y a là deux choses bien distinctes, les impressions purement organiques qui se renouvellent dans le cerveau, et l'âme qui vient ensuite y mettre de l'ordre, lorsque l'organisme trop fortement ébranlé brise les liens du repos et redevient capable d'obéir à l'âme. Dans les rêves il n'y a point d'idées, il n'y a que des sensations décousues, qui font partie de la réminiscence matérielle du sens intérieur. La mémoire, au contraire, ne peut exister sans l'idée de temps, sans la comparaison des idées antérieures et des idées actuelles; or, ces idées n'entrant pas dans les rêves, ils ne sont donc ni une conséquence ni un effet de la mémoire. La mémoire, comme le dit fort bien Buffon, consiste donc dans une succession d'idées, et suppose nécessairement la puissance qui les produit. De ce que nous venons de dire il suit qu'il y a, pour ainsi dire, deux sortes de mémoire: la première, qui appartient à l'âme, est la trace et l'enchaînement de nos idées; la seconde, qu'on pourrait appeler réminiscence, n'est que le renouvellement de nos sensations, ou plutôt des ébranlements qui les ont causées: la première émane de l'âme par la puissance de réfléchir; la seconde, au contraire, dépend uniquement de l'organisme. Cette réminiscence appartient aux animaux: les mêmes objets réveillent en eux les mêmes impressions, et ils agissent; et dès lors il ne faut plus s'étonner si la prolongation de ces impressions peut occasionner en eux des rêves qui dépendent uniquement de cette réminiscence, mais qui ne prouvent ni mémoire, ni réflexion, ni entendement. Mais, en outre, lorsqu'on dit que les animaux reconnaissent les personnes et les lieux, cela n'est pas parfaitement exact: ils reconnaissent, en effet, les personnes qui les nourrissent, les soignent pendant tout le temps qu'ils sont près d'elles; mais, si vous les séparez pendant un temps suffisamment long, pour les confier à d'autres personnes, ils oublient complétement leurs premiers maîtres: en preuve, c'est que toute l'éducation des animaux sous ce rapport consiste à les forcer à demeurer un temps suffisant dans les lieux où l'on veut les habituer et à les y nourrir; et plus les ani-

maux ont les sens imparfaits, plus ce temps est court, comme dans les chevaux et les bœufs; tandis que pour les chiens, dont toute la prétendue intelligence réside dans l'odorat, ce temps est plus long, parce que le sens de l'odorat est conformé de manière à pouvoir garder longtemps le fumet, pour ainsi dire, des personnes et des lieux; leurs énormes sinus, leurs cornets olfactifs extrêmement développés leur permettent de recueillir et de conserver plus longtemps les molécules odorantes; aussi n'est-ce que par le nez qu'ils se dirigent et qu'ils se guident. Quand donc on cite des exemples de chiens qui sont demeurés sur la tombe de leur maître, comme des preuves d'intelligence, on oublie que le chien a un nez parfaitement organisé, et que c'est un chien longtemps nourri et caressé par celui dont l'odeur le possède encore. Ainsi donc tout est organique dans l'animal; l'homme, au contraire, est double, *homo duplex*, et c'est à cause de cette double nature qu'il a tant de peine à se concilier avec lui-même; c'est de là que viennent son inconstance, son irrésolution, ses ennuis. « Les animaux, au contraire, dont la nature est simple et purement matérielle, ne ressentent ni combats intérieurs, ni opposition, ni trouble; ils n'ont ni nos regrets, ni nos remords, ni nos espérances, ni nos craintes. »

L'animal est essentiellement passif, parce qu'il n'agit que par les sensations; l'homme, au contraire, est libre et actif par lui-même, puisqu'il peut vaincre ses penchants et agir contrairement à ses sensations et à ses besoins: l'animal est soumis aux lois de l'organisme; l'homme y est aussi soumis, mais il les domine, parce qu'il n'est pas un animal, mais qu'il a reçu l'intelligence pour dominer la matière. Si on a tant disputé sur les actes des animaux, c'est qu'on n'en a point cherché la loi: elle est toute dans l'harmonie admirable des organes, faits les uns pour les autres et réagissant mutuellement les uns sur les autres. C'est par cette loi, qu'on a très-bien dénommée *consensus organique*, que la vue d'un aliment fait sécréter la salive et fait venir, comme on le dit vulgairement, l'eau à la bouche; tandis qu'une odeur désagréable soulève l'estomac et porte au vomissement: le bruit d'un tambour fait marcher tous ceux qui l'entendent en cadence, à moins qu'ils ne s'appliquent à éviter cette marche. Un bruit frappe l'oreille, l'homme et l'animal se détournent; une pierre tombe, l'homme se retire et dit ouf! l'animal fuit en criant. Bien d'autres faits prouvent cette loi, qui est tout le secret des actes des animaux, et qui constitue ce qu'on appelle leur instinct. Cette loi les tient éternellement soumis. Sans liberté, comme sans activité propre, ils ne sont point perfectibles; c'est le propre de l'intelligence de faire des progrès, c'est-à-dire de profiter de la science et des connaissances acquises par ses prédécesseurs, pour aller plus avant et acquérir de nouvelles connaissances, ce qui constitue l'éducation, qui dans l'homme est nécessairement sociale. Mais rien de semblable dans l'animal, il demeure éternellement ce qu'il est; les renards de la Fontaine ne sont ni plus avancés, ni plus habiles que ceux d'Esope; il n'y a point d'éducation dans l'animal, il y a seulement développement organique et voilà tout.

En résumé, nous avons prouvé, nous semble-t-il, que Moïse a parfaitement distingué l'âme humaine de la vie des animaux; qu'Aristote n'a jamais entendu parler de l'âme dans son grand traité de physiologie sur la vie, mais qu'il a parfaitement distingué l'homme des animaux, en le définissant par le caractère le plus élevé de son intelligence, la faculté de connaître et d'acquérir la science; que les Latins n'ont jamais entendu parler de l'âme proprement et exclusivement par le mot *anima*, qui est tiré de la caractéristique de la vie, la respiration; que le christianisme seul a élevé le mot *anima* à sa signification sublime, qu'il a mieux déterminée encore par l'expression chrétienne *âme*, qui seule traduit le *nischemah* de Moïse. Nous avons prouvé, en outre, que l'Écriture sainte n'accorde l'intelligence qu'à l'homme et la refuse aux animaux, auxquels elle donne l'instinct.

Nous demandant ensuite qu'est-ce que l'intelligence, qu'est-ce que l'instinct, nous avons distingué, dans l'univers, sept règnes fondés les uns sur les autres et caractérisés par une faculté propre à chacun d'eux, à l'exclusion de tous ceux qui lui sont inférieurs; nous avons vu que la faculté propre de l'animal c'est la sensibilité, tandis que l'intelligence, la sociabilité, la moralité et, par suite, l'immortalité appartiennent à l'homme seul, qui est le but et le terme de tous les autres règnes, qui n'ont été faits que pour lui. Nous avons montré que la vie organique existe dans le végétal comme dans l'animal, et qu'elle se maintient, dans l'un comme dans

l'autre, uniquement par des lois physiques et chimiques, sans aucun besoin d'un principe vital immatériel.

Arrivant à la sensibilité, caractère distinctif de l'animal, nous avons montré qu'elle existe dans tous les animaux, et que tout mouvement, toute locomotion dépend d'elle, comme une conséquence de son principe. Mais nous avons vu que la sensibilité est, par sa nature, purement passive. Cherchant ensuite les résultats de la sensibilité dans l'animal, nous avons vu que tous ses organes sont calculés pour la conservation de son existence; que, par suite, tous les actes des animaux sont des effets purs de la sensibilité, sans aucune réflexion, sans aucune liberté; qu'ils n'ont ni la faculté de combiner leurs sensations pour en former des idées, ni l'entendement, ni la réflexion, ni la mémoire qui en dépend, mais qu'ils ont la réminiscence organique que l'homme possède aussi; que cette réminiscence, fondée uniquement sur les impressions de l'organe sentant, est bien différente de la mémoire, qui est fondée sur l'enchaînement des idées. Il suit de là que les animaux n'ont point la conscience de leur existence passée ni future, mais seulement de la sensation actuelle, de leur existence présente. De là résulte nécessairement que l'animal est d'abord passif, et que son action est uniquement le résultat de ses sensations : tout ce que font les animaux, les chiens, par exemple, n'est pas fait par des chiens simplement, mais par des chiens battus, nourris ou caressés, par des chiens qui ont un nez qui leur est propre et particulier, nez dont l'homme se sert utilement encore plus que le chien ; de sorte que c'est l'intelligence de l'homme qui façonne le nez du chien. Enfin la loi du consensus organique est tout le secret des actes des animaux ; mais l'homme est libre, actif, perfectible et moral, et, par conséquent, susceptible d'éducation et de progrès; caractères qui n'appartiennent qu'à l'intelligence. L'homme seul, donc, a une âme qui est immortelle, parce qu'elle est morale.

Quand on prétend être ce qu'on appelle spiritualiste, en soutenant que tous les actes des animaux sont régis par la même cause que ceux de l'homme, par une âme qui ne diffère que dans le degré de son développement, on prouve que l'on ne connaît ni la nature de l'homme, ni celle des animaux. L'homme n'est point un animal : le même principe qui différencie le végétal du minéral; l'animal du végétal, sépare aussi à jamais l'homme de l'animal. Le végétal est organisé, se nourrit et se reproduit, ce qui n'a jamais lieu dans le minéral, qui est pourtant composé de matière comme le végétal. L'animal possède tout ce qui caractérise le végétal, mais il est animal parce qu'il sent et qu'il se meut. L'homme a tout ce qu'a l'animal, et dès lors il ne faut plus s'étonner de quelques analogies entre eux ; mais l'homme seul est intelligent, seul il est libre, seul il est moral, et par conséquent social ou religieux, voilà son caractère ; caractère qui domine toute la matière et tous les êtres au-dessous de l'homme, et le sépare à jamais des animaux. Tandis qu'en admettant, contre l'évidence, la prétendue âme des bêtes, la conséquence immédiate qui suit de là, c'est que l'homme n'est qu'un animal perfectionné ; or, comme tout s'explique dans l'animal par l'organisme, donc tout aussi dans l'homme dépend de l'organisme ; et voilà le matérialisme qui déborde de tous les points de cette fausse hypothèse, réfutée par ses absurdes conséquences ; car, si tout se fait dans l'homme par les lois organiques, il n'est plus libre, par conséquent plus de moralité, plus de société, plus de sanction à la loi morale, plus d'éternité ; tout meurt avec l'homme. Vainement soutiendrez-vous que l'âme des bêtes prouve l'âme humaine; tout, dans les bêtes, étant organique et pouvant s'expliquer organiquement, votre hypothèse devient nulle et indémontrable. En outre, si les bêtes ont une âme de même nature que l'âme humaine, seulement moins parfaite, elle doit être soumise aux lois de l'âme humaine, elle doit être morale; faites donc des traités de paix avec les tigres et les lions, faites des alliances avec les insectes qui dévorent vos moissons et vos cultures; prêchez la vertu et défendez le vice à tous ces loups qui dépeuplent vos bergeries, à ces renards qui égorgent vos volailles, à ces serpents dont le venin vous tue ; poussez enfin les conséquences jusqu'au bout : si l'âme des bêtes est de même nature que la vôtre, elle ne peut mourir sans accuser la justice et la bonté de Dieu; dès lors vous aurez aussi une vie éternelle pour les animaux, et ne désespérez pas de retrouver, par delà le temps, l'âme de votre chien. On le voit, l'opinion matérialiste de l'âme des bêtes détruit tout principe et conduit aux conséquences les plus absurdes ; on ne peut

donc pas l'admettre : qu'on admette, si l'on veut, un principe vital matériel, organique, qui naît et périt avec l'animal, nous ne nous y opposons pas, quoique, pour notre compte, nous n'en apercevions pas l'utilité, puisque la loi du consensus organique explique tout, et que Dieu n'est pas moins admirable dans la création de l'organisme animal, avec ses propriétés, et dans l'établissement de cette loi, que dans le principe vital.

F. L. M. Maupied.

BETH ou **BETHA**, seconde lettre de l'alphabet hébreu, correspond au β des Grecs et au b des Latins. En numération elle vaut 2, et 2,000 lorsqu'elle se trouve devant une centaine. — BETH ou BED est aussi le nom donné par les Indiens aux quatre livres sacrés donnés par Brahma à son *Verbe Brahma*.

BÉTHANIE, petite ville du royaume de Juda, située au pied de la montagne des Oliviers, à 15 stades ou 2 milles de Jérusalem, entre cette dernière ville et Jéricho. Simon le lépreux, ainsi que Marthe et Marie et Lazare leur frère, que Jésus-Christ ressuscita, demeuraient à Béthanie.

Du temps de saint Jérôme, Béthanie n'était déjà plus qu'un village ; on y voyait le tombeau de Lazare.

BETHABARA (*géog.*), lieu où saint Jean baptisait, suivant la plupart des manuscrits de l'Évangile de saint Jean (1, 28); d'autres manuscrits grecs et la Vulgate portent Bethania. La première leçon a été soutenue par Origène, parce qu'il ne connaissait pas d'autre Béthanie que celle qui est près de Jérusalem ; cependant il y en avait une autre sur le Jourdain. Le mot hébreu *bethabara* signifiant passage d'un fleuve, on croit que le lieu où Jean-Baptiste baptisait pouvait bien être le même où les Hébreux avaient passé le Jourdain sous Josué et celui qui se trouve désigné dans le livre des Juges (VII, 24) sous le nom de Bethabara.

Bethabara est aussi le nom d'une commune des États-Unis (la Caroline du Nord) habitée par les frères moraves.

BETH-ABE (*géog.*), ville de Mésopotamie, sur le mont Nephtali, que Ptolémée mentionne sous le nom de Bithaba ; elle dépendait du métropolitain de l'Adiabène, et possédait un monastère fondé vers le commencement du VIIe siècle, qui renfermait, dit-on, plus de 300 moines. Ces religieux se rendirent célèbres par leur science, et quarante-deux évêques furent successivement pris dans leur communauté. Mais plus tard la discipline se relâcha tellement, qu'il fallut leur envoyer des maîtres pour leur enseigner les premiers éléments de la grammaire et les mettre en état de chanter convenablement les psaumes. Thomas, évêque de Manga, qui était sorti de ce monastère, écrivit, au IXe siècle, une histoire des religieux de Beth-Abe, qui se conserve parmi les manuscrits de la bibliothèque du Vatican.

BETHEL, ville de la tribu d'Ephraïm, située à l'ouest de Haï, sur les confins du territoire de la tribu de Benjamin, à 12 milles de Jérusalem, sur le chemin de Sichem.

Jacob s'étant endormi, auprès de la ville de Louza, eut une vision en mémoire de laquelle il nomma ce lieu-là *Béthel*, c'est-à-dire *maison de Dieu*. Après la conquête du pays de Chanaan, les enfants d'Israël changèrent le nom de *Louza*, qui en hébreu signifie *lieu des Amandiers*, en celui de *Béthel*.

BETHELIA (*géog.*), ville de la contrée de Gaza, que Sozomène cite comme très-peuplée ; il ajoute qu'elle possédait plusieurs temples et un panthéon. On voit aussi figurer un évêque de Bethelia parmi ceux de la Palestine ; mais on ignore la position de cette ville, que quelques-uns ont cru retrouver dans Béthel, dont le nom (*maison de Dieu*) aurait, traduit en grec, donné l'idée d'y placer un panthéon ; mais on ne peut guère admettre cette supposition, que repousse la situation de Béthel.— Il serait peut-être plus rationnel de retrouver Bethelia dans Béthul, ou Bethuel, ville de la tribu de Siméon, et qui, suivant saint Jérôme, était placée à cinq petites journées de marche de Pelusium.

BETHENCOURT (Jean, baron de), gentilhomme normand, chambellan de Charles VI. Sous ce règne, où l'esprit chevaleresque animait encore les Français, Béthencourt sentit le besoin des aventures : les troubles civils de la France n'offraient sans doute pas un champ assez vaste à son esprit audacieux ; il voulut aller former un établissement aux îles Canaries, nommées îles Fortunées, qui jusqu'alors n'avaient été fréquentées que par des pirates ou des marchands espagnols. Il leva en 1402 un corps d'aventuriers, et, après s'être emparé d'une de ces îles, s'y être établi et avoir pris le titre de roi des Canaries, il voulut faire la conquête des autres îles ; mais de nombreuses désertions diminuèrent son armée, et il fut obligé d'aller demander du secours à Henri III, roi

d'Aragon, qui lui accorda la souveraineté des Canaries, sous la suzeraineté du royaume d'Aragon. Les trois îles principales devinrent la conquête de Béthencourt, mais il ne put les prendre toutes qu'à l'aide de la France, d'où il ramena une quantité de colons. L'amour de la patrie finit par l'emporter sur le plaisir de régner, et Béthencourt, voulant aller terminer sa carrière en France, partagea ses possessions entre ses principaux capitaines, nommant Maciot de Béthencourt, son neveu, gouverneur général comme son lieutenant. Il établit dans ces îles la juridiction suivant les coutumes de France et de Normandie, obtint du pape un évêque pour les Canaries et revint en 1406 dans ses terres de Normandie, où il termina ses jours en 1425. Regnauld de Béthencourt, son frère, hérita de ses possessions, et Maciot, son neveu, conserva la souveraineté des Canaries, qu'il céda plus tard à don Henri, infant de Portugal.

BETHGARME ou plutôt **BETHGARMAI**, province du centre de l'Assyrie appelée *Dscherma*, ou *Badschemra*, par les Arabes, et dont les habitants, qui portaient le nom de *Garmaci*, ou *Garamæi*, étaient soumis à l'empire des Perses sassanides. Elle comprenait douze villes, et avait plusieurs évêques sous la direction d'un métropolitain. Les chrétiens de cette province eurent à subir, sous le règne de Sapor, vers l'an 330, une persécution cruelle qui se trouve rapportée dans les *Acta martyrum orientalium*.

BETHARAM, BETHARAN ou **BETHARA**, l'une des villes fortes échues à la tribu de Gad, lorsque cette tribu, celle de Ruben et la moitié de la tribu de Manassé prirent possession du pays de Galaad, parce qu'elles remarquèrent que ce pays était propre à tenir du bétail, et renoncèrent au partage à venir de la terre promise, s'engageant à prêter secours aux autres tribus pour la conquête. Sous l'empereur Adrien, les factions et rébellions des Juifs s'étant accrues, Ruffus, alors préfet en Judée, les châtia à main armée, sans avoir égard au sexe ni à l'âge, et confisqua leurs biens au profit de l'empire. Dans ces temps, les Juifs avaient pour chef un nommé Barchochabas, nom qui signifie également en hébreu étoile ou aveugle. Cet homme était vicieux et cruel, mais, interprétant son nom aux yeux du peuple, il se disait une étoile envoyée des cieux pour le salut de tous, et fomenta tellement la révolte que, la dix-huitième année du règne d'Adrien, la ville de *Bethara* fut assiégée par famine, détruite, et ses habitants exterminés. Il fut défendu à toute la nation juive d'approcher de Jérusalem.

BETHORON (*géog.*), ville lévitique des tribus d'Ephraïm et de Benjamin. Elle était composée de deux parties : la ville haute appartenait à la première de ces tribus, la ville basse à la seconde. Elles étaient, suivant Josèphe, situées entre Lidda et Jérusalem. On en attribue la fondation à Séera, fille d'Ephraïm ; cependant, ailleurs, Salomon est cité comme le fondateur de Béthoron : peut-être cela ne doit-il s'entendre que de l'une des villes, peut-être aussi les restaura-t-il toutes deux.

Il y avait auprès de Béthoron un chemin creux et dont la difficulté était passée en proverbe. C'est là que Josué battit les rois chananéens, Judas Machabée, le général syrien Syron ; là que périt Nicanor avec sa nombreuse armée, et plus tard le Romain Cestius. Du temps de saint Jérôme, les deux villes n'étaient déjà plus que de pauvres villages.

BÉTHIZAC (Jean), l'un des principaux conseillers de Jean de France, duc de Berry, fut accusé d'avoir excité ce prince à commettre de grandes exactions sur les peuples de la province de Languedoc, dont il était gouverneur, et d'avoir, sous le nom de son maître, exercé d'horribles violences et accru sa fortune personnelle aux dépens du roi ; ce qui donna lieu à la pasquinade qui courut alors, et dont le souvenir s'est longtemps conservé : *Béthizac a mis l'argent du roi au sac.* — Charles VI ayant nommé, pendant son séjour à Béziers, une commission pour examiner cette affaire, Béthizac fut fait prisonnier, et ses papiers furent saisis. Mais ayant établi que toutes les sommes dont on le rendait responsable avaient été remises entre les mains du duc de Berry ou de ses trésoriers, et que ce prince les avait dissipées en somptueux édifices, en achats de joyaux et en prodigalités de toute nature, le conseil du roi se trouva dans l'impossibilité de lui faire son procès pour cause de divertissement de finances. Mais, quelque temps après, Béthizac fut signalé comme professant des doctrines directement opposées à plusieurs articles de la foi. Il fut envoyé à l'évêque de Béziers, qui lui fit son procès comme hérétique, et l'ayant abandonné au bras sécu-

lier, il fut brûlé vif, *ce qui fut*, dit Mézeray, un feu de joie pour les peuples qu'il avait horriblement tourmentés. CH. VILLAGRES.

BETHLÉEM, petite ville de la tribu de Juda, vient de *Beth-lechem*, *la maison du pain*. Il y avait aussi une ville du même nom dans la tribu de Zabulon. Cette ville est peu considérable; mais elle est fort remarquable pour avoir donné naissance à Jésus-Christ. Michée le prophète dit : « Et vous, Bethléem « de Juda, quoique vous soyez une des « moindres villes de Juda, il sortira de vous « un dominateur, qui régnera sur tout mon « peuple d'Israël. » Bethléem est située, sur le penchant d'une colline, à 2 lieues de Jérusalem, vers le midi ; elle est habitée aujourd'hui par des chrétiens et des musulmans. Les trois quarts des habitants, formant 500 familles, cultivent la religion chrétienne ; ils fabriquent, avec du bois et des coquilles nacrées qu'on pêche dans la mer Rouge, des croix, des chapelets et autres petits objets de dévotion qui sont bénits au saint sépulcre, à Jérusalem, et qui se vendent aux pèlerins ou s'exportent à Saint-Jean d'Acre. La caverne où naquit le Sauveur n'est pas précisément dans la ville; saint Jérôme dit qu'elle est du côté du midi; saint Justin et Eusèbe disent simplement qu'elle était hors la ville et à la campagne. Don Calmet croit que l'hôtellerie où la sainte Vierge et saint Joseph se retirèrent était un caravansérai ou maison publique où l'on recevait les hôtes gratuitement, et où on leur donnait seulement le couvert. Mais comme la foule était grande, et toutes les chambres prises, ils furent contraints de se retirer dans une grotte qui servait d'étable au caravansérai. Ce qui est certain, c'est que les auteurs anciens marquent la naissance du Christ dans une caverne. Saint Jérôme raconte que l'empereur Adrien, pour effacer la mémoire du lieu où *Jésus-Christ* était né, avait fait planter, au-dessus de la caverne, un bois de futaie en l'honneur de Thammuy ou Adonis; en sorte que, dans les fêtes de cette infâme divinité, on entendait retentir la sainte grotte des lamentations que l'on faisait en l'honneur de l'amant de Vénus. *In specu ubi quondam Christus parvulus vagiit, Veneris amasius plangitur*. (D. CALMET, *Dict. de la Bible*.)

La crèche où naquit le Sauveur du monde est recouverte d'une église magnifique fondée par sainte Hélène et ornée par les dons pieux de toute la chrétienté. Cet édifice est assez spacieux ; sa charpente, en bois de cèdre, est soutenue par quarante-huit colonnes en marbre rouge. Toutes les chapelles sont incrustées de matières précieuses, telles que le marbre, le jaspe et le bronze doré, et ornées de mosaïques et de peintures ; une innombrable quantité de lampes d'or et d'argent les éclairent. Un couvent catholique attenant à l'église, et qui par ses hautes murailles ressemble à un château fort, renferme la célèbre *chapelle de la Nativité*, vaste grotte souterraine pavée en marbre et comprenant trois autels éclairés par des lampes d'argent : l'un s'élève à la place où, suivant la tradition, naquit le SAUVEUR; le second indique celle de la crèche; et le troisième, celle où les mages se prosternèrent devant le nouveau-né. Près de là, un petit bassin de marbre est, dit-on, l'auge dans laquelle il fut déposée. (MALTE-BRUN, t. 8.)

BETHLEEM. Ville des États-Unis d'Amérique, située dans l'état de New-York, ayant 8,000 habitants environ. C'est le chef-lieu des frères moraves ; ils y ont leur évêque. Cette ville renferme plusieurs colléges et quelques manufactures et fabriques.

BETHLEEM (Notre-Dame de), ordre de chevalerie institué par le pape Pie II, le 18 janvier 1459, lorsque, après la prise de Constantinople par Mahomet II, les Turcs menacèrent d'envahir la chrétienté. Ces chevaliers devaient s'opposer continuellement aux excursions que les Turcs faisaient sur la mer Égée et sur l'Hellespont ou détroit de Gallipoli : leur principale résidence était à Lemnos, que Calixte III avait reprise sur les Turcs ; leur habit était blanc avec une croix rouge, et, pour leur entretien, le pape leur donna les biens de quelques ordres militaires et hospitaliers qu'il supprima. Lemnos ayant été reprise quelques années après, cet ordre fut aboli.

BETHLÉÉMITES. On ignore à quel ordre appartenaient les moines nommés bethléémites ou porte-étoile, qui existaient en Angleterre, vers le milieu du XIIIe siècle. On sait seulement qu'en 1257 ces religieux avaient un monastère à Cambridge, dans le quartier dit de Trumpton, et que leur habit, tant pour la forme que pour la couleur, qui était noire, était semblable à celui des dominicains ou frères prêcheurs ; toutefois ce qui les distinguait de ceux-ci, c'est qu'ils portaient sur la poitrine une étoile rouge à cinq rayons, sortant d'un cercle orbiculaire bleu de ciel : il est probable que

cette espèce d'hiéroglyphe se rapportait symboliquement à l'étoile qui apparut aux mages chaldéens et les conduisit à Bethléem, où le Sauveur du monde venait de naître. Il paraît que cette corporation était à la fois monastique et chevaleresque. Les bethléémites qui prenaient le titre de chevaliers étaient vêtus en laïques, mais décorés de la croix rouge. On ne trouve plus aucune mention de ces moines dans les auteurs anglais, depuis 1688.

Mais il n'en est pas de même des bethléémites, ou frères hospitaliers, de l'Amérique espagnole, institués par Pierre de Béthencourt, né, en 1619, à Villaflore, bourg de l'île de Ténériffe, et l'un des descendants du fameux Jean de Béthencourt, gentilhomme du pays de Caux, en Normandie, chambellan de Charles VI, lequel, ayant conquis les Canaries, en 1402, s'en était fait déclarer le souverain, sous la haute suzeraineté de l'Espagne.

Pierre de Béthencourt avait, comme son aïeul, le goût des voyages aventureux. Il partit de Ténériffe, où résidait sa famille, en 1651, sans but déterminé. Le bâtiment sur lequel il naviguait ayant fait relâche à Guatimala, il se décida à fixer son séjour dans cet ancien chef-lieu de la province mexicaine de ce nom. Là le cours de ses idées prit une autre direction; les sentiments de piété dans lesquels il avait été élevé l'emportèrent sur tous ceux qui jusque-là s'étaient opposés à leur complète prédominance dans sa conduite. Il revêtit l'habit du tiers ordre de Saint-François en 1655, et, s'étant retiré dans un quartier isolé de la ville, il y tint une école gratuite d'enseignement primaire pour les enfants. Puis il voulut joindre à son petit établissement un hospice pour y soigner les pauvres dans leur convalescence; quelques riches particuliers, secondant ses bienfaisantes intentions, lui firent don de deux grandes maisons; aidé par les aumônes, qui dès lors devinrent très-abondantes, il parvint à faire bâtir cet hospice en peu de temps, et il le dédia sous le titre de Notre-Dame de Bethléem; on y joignit un cloître, un dortoir, un réfectoire et une chapelle. Bientôt plusieurs des bienfaiteurs de l'œuvre désirèrent y concourir de leur propre personne, et c'est ainsi que la congrégation des bethléémites des frères hospitaliers se trouva fondée, sous l'autorisation provisoire de l'évêque et du gouverneur de la province; les lettres patentes du roi d'Espagne, qui la confirmaient, arrivèrent huit jours après la mort de frère Pierre, survenue en 1667. L'évêque permit alors aux bethléémites de faire célébrer publiquement la messe à leur petite église; mais, étant devenue insuffisante pour le concours des fidèles qui venaient y assister aux offices, il y eut nécessité d'en faire construire une autre beaucoup plus vaste. Le successeur de Pierre de Béthencourt, frère Antoine de la Cruz, conformément aux dernières volontés du fondateur, rédigea des constitutions selon l'esprit d'humanité, de pauvreté et de pénitence en harmonie avec le but de l'institution. Le pape Clément X approuva ces constitutions en 1673. Enfin Innocent XI, par une bulle du 26 mars 1687, convertit la congrégation des bethléémites en ordre religieux, sous la règle de Saint-Augustin, avec permission de faire des vœux solennels et d'avoir un général. Le souverain pontife accorda, en outre, à leurs maisons tous les priviléges, immunités, exemptions et prérogatives dont jouissaient celles de l'ordre auquel les frères hospitaliers appartenaient désormais. Le nouvel institut se propagea rapidement dans les principales villes du Pérou; ses établissements de Chacapoyas, Truxillo, Carnamanta, Mexico et Lima devinrent célèbres par la bonne tenue, tant des hôpitaux que des écoles publiques qui en dépendaient. Les populations de la Colombie actuelle conservent le souvenir des bienfaits de ces bons moines, car le nom de frère Pierre est encore en grande vénération parmi elles.

P. Trémolière.

BETHLEM-GABRIEL ou **BETLEN-GABAR**, prince de Transylvanie, naquit en 1580. Il servit sous les ordres de Gabriel Barotti avec quelque éclat. Son ambition et son courage lui firent des partisans. Par de basses intrigues il obtint les faveurs et la protection du sultan de Constantinople, et il se fit l'auxiliaire des ennemis les plus ardents de l'Allemagne. En 1613, à la tête d'une armée turque et de Transylvaniens déserteurs, il envahit sa patrie, détrôna son ancien bienfaiteur et se fit proclamer chef du gouvernement. En 1618, il fit soulever la Hongrie contre Ferdinand II, successeur de Mathias, y pénétra, conquit Presbourg, menaça Vienne, et prit le titre de roi de Hongrie le 25 août 1620. Les succès de l'empereur et des confédérés allemands l'obligèrent d'abdiquer; il eut en échange sept palatinats de Hongrie, la

ville de Kaschau et les principauté d'Oppeln et de Ratibor, en Silésie. Les ratifications de ce traité, auxquelles il n'avait accédé que par la force des événements, étaient à peine signées, qu'il entra en Autriche à la tête d'une armée de 50,000 hommes, et ravagea la Moravie; mais l'approche du général Tilly, un des plus grands capitaines de cette époque, ayant empêché sa jonction avec les troupes du duc Christian de Brunswick, il fut forcé de faire la paix. Bethlem mourut le 5 novembre 1629, avec la réputation d'un homme d'un grand caractère; mais sa conduite lui a attiré de graves reproches de la part de ses coreligionnaires, dont il avait trop souvent sacrifié les intérêts en s'alliant avec les Turcs, pour satisfaire une dangereuse ambition. J. A. D.

BETHLEN (WOLFGANG, comte DE) était chancelier de Transylvanie vers le milieu du XVIIe siècle. Homme d'étude et observateur, il composa une histoire de son pays depuis Louis, roi de Hongrie, en 1526, jusqu'en 1600. Cet ouvrage n'est pas sans mérite; il le faisait imprimer dans son château de Kreusch, lorsqu'une invasion des Tartares vint l'y surprendre. A leur approche, Bethlen, voulant sauver les fruits de ses longues veilles, se hâta de les jeter dans un caveau dont il fit murer l'ouverture. Un siècle après, un de ses descendants, ayant démoli l'ancien château pour le reconstruire, trouva dans ce caveau des feuilles amoncelées dont la plupart étaient entièrement gâtées. On parvint cependant à en former deux volumes complets. L'un fut déposé par M. Krauts dans la bibliothèque du comte de Schaffgatsch à Hermsdarff, et l'autre dans celle de Breslau. Cette histoire a eu plusieurs réimpressions, et a donné naissance à d'importantes dissertations. Quelques historiens assurent que les Tartares, après avoir pillé le château de Kreusch, emmenèrent prisonnier le comte de Bethlen et le massacrèrent en route. Son épitaphe, recueillie et rapportée par Bodius, ne fait point mention de sa captivité chez les Turcs ou Tartares. Bethlen serait mort en 1679, âgé seulement de 31 ans. — Il ne faut pas confondre *Wolfgang* avec *Jean*, comte de Bethlen, également chancelier de Transylvanie, mort en 1678, et qui a donné un abrégé intitulé *Rerum Transilvaniæ libri IV*, depuis 1629 jusqu'en 1663; Amsterdam, 1664, in-12. J. A. D.

BETHMANN (FRÉDÉRIQUE-AUGUSTINE-CONRADINE), célèbre comédienne qui brilla longtemps sur le théâtre de Berlin. Son père, Flittner, était conseiller du duc de Saxe-Gotha, et elle vint au monde dans cette ville le 24 janvier 1766. Après avoir perdu son mari, sa mère forma une nouvelle union avec le poëte Grossmann, qui avait la direction d'un théâtre de Bonn, et qui remplit ensuite le même emploi à Mayence. La jeune Frédérique épousa Ungelmann, premier acteur d'Allemagne, et parut pour la première fois sur la scène en 1783. Son talent fut aussitôt apprécié, et elle fut appelée à Berlin, où elle débuta dans le rôle de Nina, dans l'opéra du même nom Sa réputation parvint à son apogée sur ce théâtre, sur lequel Iffland jetait déjà un si vif éclat. Elle électrisait le public dans le rôle de Minna de Barnhelm de Lessing. Un jugement en séparation lui ayant rendu la liberté, elle convola avec l'acteur Bethmann. Elle mourut le 16 août 1815, un an après Iffland, qui n'avait pas été étranger à ses succès, ni même à son talent. Les obsèques de ces deux artistes eurent lieu avec une pompe inusitée. Le célèbre statuaire Tieck, de Berlin, a reproduit sur le marbre, avec son habileté ordinaire, les traits de madame Bethmann. J. F. DE LUNDBLAD.

BETHSAMITES *(hist. sainte)*, habitants de Bethsames (*maison du soleil*), ville sacerdotale de la tribu de Juda, qui ne se trouve pas mentionnée, au moins sous ce nom, dans le dénombrement de Josué. Les Philistins, voulant mettre un terme aux maux qu'ils éprouvaient pour avoir enlevé l'arche, se décidèrent à la renvoyer sur un chariot traîné par deux vaches abandonnées à elles-mêmes. Les vaches s'arrêtèrent sur les terres des Israélites, dans une vallée près de Bethsames, où les habitants faisaient la moisson. Transportés de joie à la vue de l'arche, les Bethsamites accoururent de toutes parts, et quelques-uns, par une curiosité formellement défendue dans le livre des Nombres (IV, 20), se permirent de l'ouvrir et d'en regarder l'intérieur. Un grand nombre d'entre eux tombèrent morts au même instant. La Vulgate porte le nombre de ces morts à 50,070. Quand ce nombre serait exact, nous ne pourrions que nous incliner devant la volonté souveraine, mais il est évidemment exagéré; cinquante mille personnes ne pouvaient avoir regardé dans l'arche, et d'ailleurs la ville de Bethsames, si elle eût contenu ce nombre d'habitants, eût été une des plus considérables de la Palestine, ce

qui n'était pas. Aussi le texte original dit-il clairement que de cinquante mille personnes accourues de toutes parts pour revoir le précieux monument, nombre qui s'explique facilement par l'importance de la restitution, soixante-dix furent punies de mort à cause de leur coupable curiosité. Il a donc dû se glisser une erreur de copiste dans cet endroit de la Vulgate, et, au lieu de *LXX viros* ET *L millia plebis*, on doit lire : *LXX viros* E *L millibus*. (*Voy.* JOSÈPHE, *Antiquités judaïques*, VI, 2.)

BÉTHULIE *(géog.)*, place forte de la Palestine, célèbre par l'action de Judith, était, à ce qu'on croit, sur une hauteur non loin de Dothaïm et d'Esdrelon. Quelques auteurs ont cru, mais sans preuves, que c'était Saphet. Dom Calmet pense que cette ville est la même que Bethul et Bethuel. (*Voy.* BETHELIA.)

A l'époque des croisades, il existait une ville de Bethulie bâtie sur un rocher, dans le territoire de la tribu de Zabulon, à une lieue de Tibériade. Les Arabes lui donnaient le nom de *Betuli-el-Frank*.

BÉTHUNE (PHILIPPE DE), comte de Sully et de Charost, frère puîné du célèbre Maximilien de Béthune, duc de Sully, servit avec distinction les rois Henri III et Henri IV dans toutes les guerres de la Ligue, fut successivement lieutenant général, gouverneur de Rennes, et fut employé, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, dans plusieurs négociations importantes qui lui méritèrent la réputation d'un des plus habiles diplomates de son temps. Envoyé d'abord auprès de Jacques VI, roi d'Écosse, il alla ensuite à Rome, où il résida en qualité d'ambassadeur, sous le règne pontifical de Clément VIII, de Léon X et de Paul V. Il prit même une part active à l'élection de ces deux derniers, qui étaient vivement appuyés par la cour de France.— L'Italie était alors agitée par les différends survenus entre le roi d'Espagne et les ducs de Savoie et de Mantoue. Grâce à l'habileté et à l'esprit souple et insinuant du comte de Béthune, tout fut terminé par le traité de Pavie en 1619. — Il fut envoyé ensuite avec le cardinal de la Rochefoucauld à Angoulême, auprès de la reine mère, Marie de Médicis, qui s'était retirée de la cour, et il résida auprès d'elle jusqu'à l'époque de sa réconciliation avec son fils, à laquelle il contribua puissamment.—Après quelques autres missions moins importantes, il fut envoyé auprès du pape Urbain VIII. Il négocia un projet d'union entre la France, le pape et la république de Venise, et réussit, à la satisfaction des parties intéressées. — Vers la fin de sa carrière, il se retira dans son château de Sully, en Berry, où il mourut, en 1649, à l'âge de 88 ans. — Philippe de Béthune est auteur d'un ouvrage intitulé : *Diverses observations et maximes pratiques* pouvant utilement servir au maniement des affaires publiques. Ce travail, qui révèle autant de savoir que de tact et d'expérience, a joui longtemps d'une grande estime dans le monde des publicistes. *Voy.*, pour les autres membres de la famille de Béthune, l'article SULLY.

BETHYLES ou **BÉTYLES** (latin *bætyli*, du grec βαιτυλοι), autrement abadirs, pierres tombées du ciel, qu'on supposait animées d'un esprit divin, et qui, par conséquent, furent adorées comme des divinités. C'est la personnification des météorolithes ou pierres de foudre et des météores lumineux qui précèdent ou annoncent leur chute. Comme elles sont incandescentes en tombant sur la terre, on a cru qu'elles étaient vivantes, et on les a appelées *lapides vivi*, ou, suivant d'autres, *lapides divi*, pierres divines. On les gardait dans les temples, on les consultait comme des oracles domestiques et on les regardait comme de précieux talismans. Elles furent l'objet d'un culte répandu dans l'Asie Mineure, la Grèce et l'Italie. Les Grecs classèrent parmi les bétyles les trois pierres emmaillottées que Chrone dévora, croyant dévorer ses propres enfants. La Vénus paphienne, de forme comique, tombée du ciel à Pessinonte, le dieu-bloc Elagabale, étaient des aérolithes. Sanchoniathon assure qu'Astarté consacra, dans l'île de Tyr, une étoile tombée du ciel.

La ressemblance entre une étoile filante et un météorolithe lumineux explique le fait, et a dû frapper d'étonnement des peuples ignorants et leur inspirer de la vénération. Aussi disait-on Béthyle fils d'Uranus et de Ghé, c'est-à-dire du ciel et de la terre, les aérolithes participant des deux éléments. On a donné plusieurs étymologies du mot *béthyle*, mais aucune n'est satisfaisante.

J. S. CONSTANCIO.

BÉTIQUE (*géog.*). L'ancienne Bétique est la partie méridionale de l'Espagne, appelée aujourd'hui Andalousie. Le fleuve Bétis la

partage en deux contrées, l'une maritime et méridionale, l'autre septentrionale.

La Bétique fut connue des Phéniciens dès les temps les plus reculés. Ils appelaient cette terre occidentale du nom de *Tartessus*. Les vagues et merveilleux récits de ces navigateurs pénétrèrent en Grèce, où ils éveillèrent une grande curiosité et fournirent carrière aux suppositions les plus fantastiques. Leurs poëtes chantèrent ce monde lointain qui touchait aux colonnes d'Hercule, où l'or coulait avec le gravier des fleuves. Là finissait la terre. Leur imagination y rêvait l'idéal, l'infini ; ces régions inconnues étaient les champs Élysées promis aux bienheureux. Cependant ils n'osaient s'aventurer en de si périlleux voyages ; et ce ne fut que 536 ans avant l'ère chrétienne qu'un navire grec aborda sur les côtes de Bétique. De nouvelles légendes furent alors substituées aux premières, et les Hellènes propagèrent ces traditions qui furent transmises aux générations successives sur la guerre des dieux et des Titans, sur la miraculeuse histoire de Cyrus et de Romulus.

Les armées romaines pénétrèrent jusqu'au fond de l'Ibérie sans détruire la croyance aux fables merveilleuses qu'on racontait de ce pays. Le soleil y grandissait démesurément avant de se coucher et se plongeait dans la mer en sifflant comme un feu qui s'éteint ; l'or et l'argent ruisselaient des montagnes ; les cavales y étaient fécondées par les vents ; et plus tard, enfin, quand la Bétique fut mieux connue, elle resta le pays par excellence, la nature la plus belle et la plus féconde.

La riche et fertile Andalousie produisait, en effet, en abondance la cire, le miel, le blé, le vin, de magnifiques étoffes, les bestiaux les plus estimés, le fer, le vermillon ; les Tyriens y avaient découvert des mines d'or et d'argent que les Carthaginois et les Romains ensuite n'exploitèrent qu'après eux.

Les Tyriens et les Carthaginois étaient fort avancés en industrie et en civilisation, et ils avaient appris aux peuples de la Bétique à dessécher les fleuves et à creuser profondément les entrailles de la terre.

La Bétique avait, dès ce temps, une littérature, une législation et une histoire qui remontaient à 6,000 ans ; on ne sait pas si c'était dans la langue phénicienne, indigène, ou dans une langue formée de la fusion. Ce peuple s'était facilement ployé à la domination carthaginoise et plus tard à celle des Romains ; il en adopta la langue et les mœurs.

La Bétique comptait au temps de la domination romaine 150 villes. *Corduba* (Cordoue) était une colonie romaine ; *Hispalis* (Séville) était une ville d'origine tyrienne.

Les habitants de la Bétique étaient, suivant Strabon, doux, polis et faciles de caractère ; ils avaient dans le langage cette emphase qui distingue encore aujourd'hui les Andalous.

BETIS (*géog.*), fleuve qui donna son nom à la Bétique : c'est aujourd'hui le Guadalquivir. Il prenait sa source aux monts Grospèdes (*Sierras Alpuxarras*), passait à Corduba et à Hispalis (Séville), et se jetait dans l'Océan par deux embouchures, dont l'une, celle qui se rendait dans le golfe de Gades, a été comblée depuis. On croit que l'espace situé entre ces deux embouchures était ce que les Phéniciens et les Grecs désignaient par le nom de Tartessos, Tarchich, et les Hébreux par celui de Tharsis, pays enchanté sur lequel l'imagination aimait à se donner carrière. (*Voy.* BÉTIQUE, TATESSUS et THARSIS.)

BETIS, arbre des Philippines, de la famille des SAPOTILLIERS, dont le bois passe pour exciter l'éternument et chasser les vers.

BÉTOINE (*bot.*), genre de la famille des labiées et de la didynamie gymnospermie, ainsi caractérisé : calice à cinq dents en forme d'arêtes ; corolle bilabiée, la lèvre supérieure en gouttière et échancrée, l'inférieure à trois divisions inégales ; tube de la corolle un peu courbé et plus long que le calice ; quatre semences oblongues au fond du calice. Ce genre comprend une dizaine d'espèces toutes naturelles à l'ancien continent.

La *betonica officinalis*, L., qui a donné son nom au genre, est une plante vivace, à tige carrée, droite, haute de 30 à 45 cent. Les feuilles inférieures sont pétiolées et festonnées, les supérieures presque sessiles ; les fleurs, qui sont rouges, sont disposées en épi terminal, interrompu à la base. La plante entière exhale une odeur pénétrante qui provoque l'étourdissement, et même l'ivresse ; ses feuilles sont sternutatoires, et quelques personnes les fument en guise de tabac. Elle croît dans les parties découvertes des bois, et il est rare d'en rencontrer des individus non saupoudrés de la poussière des chemins.

La bétoine était considérée, par les anciens, comme une panacée universelle. Antonius Musa, médecin de l'empereur Auguste, a consacré un traité à célébrer les vertus de

cette plante, dont il préconisait la décoction contre la goutte, la sciatique, la céphalalgie; les racines étaient employées comme purgatives. Pline énumère les divers noms de la bétoine, et croit trouver l'étymologie de son nom en ce que les *Vetones*, peuples gaulois du pied des Alpes, en auraient découvert les premiers les merveilleuses propriétés. Elle n'est plus aujourd'hui employée en médecine, mais le peuple d'Italie ne laisse pas de répéter le proverbe : *Tu hai più virtù che non ha la betonica.*

On cultive, dans les jardins, la *B. hirsuta*, L., belle plante velue, aux feuilles en cœur allongé, aux épis gros, courts et obtus, qui croît naturellement sur les pentes des Alpes dauphinoises et piémontaises; la *B. orientalis*, L., aux feuilles d'un vert pâle, lancéolées et gaufrées, aux fleurs d'un rouge peu éclatant; et la *B. grandiflora*, Wild., la plus grande et la plus belle des bétoines, dont la tige velue, garnie de feuilles larges et nombreuses, supporte un riche épi verticillé de fleurs roses entremêlées de grandes bractées. Cette espèce est originaire de Sibérie. A. F.

BÉTOIRES. — On désigne ainsi, dans les campagnes, les trous creusés en terre, d'espace en espace, et remplis ensuite de pierrailles. Ces trous sont destinés à recevoir des cours d'eau qu'on y fait aboutir au moyen de tranchées ou de rigoles, et qui finissent par aller se perdre au sein de la terre.

BÉTON, mortier qui a la propriété de durcir assez promptement, même dans l'eau, et qui est très-propre aux constructions hydrauliques et à celles qui se font par encaissement. Il doit sa propriété, 1° à la chaux, suivant qu'elle est grasse ou hydraulique, et suivant qu'elle a été amortie à grande eau, par immersion ou à l'air; 2° aux matières que l'on ajoute à la chaux; 3° aux proportions observées dans les mélanges.

Certaines chaux éminemment hydrauliques peuvent, étant immergées seules, prendre corps et acquérir une grande dureté. Telle est celle connue dans le commerce sous le nom de ciment romain; mais, comme les matières qui possèdent cette propriété à un degré aussi éminent sont peu communes, il deviendrait fort coûteux de les employer pures. Il est donc d'usage de mélanger à la chaux différentes espèces de sable et des pouzzolanes naturelles ou artificielles.

On peut faire de bon béton avec toute espèce de chaux et avec toute espèce de pouzzolane, mais il faut allier à chaque espèce celle qui lui convient le mieux, car une pouzzolane peut donner un mortier très-hydraulique avec une espèce de chaux, tandis qu'elle en donnera un très-peu hydraulique avec une autre espèce.

Les chaux et les pouzzolanes étant infiniment variées, il est difficile de donner une règle qui soit applicable dans tous les lieux et dans toutes les circonstances : chaque constructeur devra donc essayer les matériaux qu'il se proposera d'employer; cependant on peut dire, en général, que les pouzzolanes qui donnent les bétons les moins bons avec les chaux les plus grasses donnent les meilleurs avec les chaux éminemment hydrauliques, de telle sorte que si l'on rangeait les chaux dans un ordre régulier, en commençant par la chaux commune la plus grasse et descendant aux plus maigres pour terminer par les plus hydrauliques, et que l'on fît ensuite une liste des pouzzolanes, depuis les plus énergiques jusqu'aux sables purs, qui, étant mêlés aux chaux grasses, ne prennent jamais sous l'eau; ces deux tableaux, mis en regard, présenteraient, en face l'une de l'autre, les deux espèces qui donneraient ensemble les résultats les plus satisfaisants. Le ciment de tuileau ordinaire, ou de brique plus ou moins cuite, présente cette singularité, qu'il fournit toujours le meilleur béton avec toute espèce de chaux, soit que l'on considère la rapidité de la solidification sous l'eau, ou la résistance relative des mortiers à un âge égal. Il est le seul qui, avec de la chaux hyraulique commune, acquière une résistance notable en un jour, sans la faire attendre plus de trois jours lorsqu'il est allié à la chaux la plus grasse.

Le choix des matières n'est pas le seul élément de réussite; les proportions du mélange ne sont pas moins importantes, car il suffit d'un très-petit changement dans la quantité de chaux pour décupler la résistance du béton et la rapidité avec laquelle il se solidifie. Quoique l'influence des proportions varie avec la qualité de la chaux ou de la pouzzolane, on peut dire, en général, que, la chaux étant mesurée en pâte, les proportions les plus favorables seront, pour deux volumes de pouzzolane, 1,33 à 1,50 de chaux grasse, et 1,50 à 3 volumes de chaux hydraulique. M. Vicat a mesuré la chaux réduite en poudre par immersion, et il a trouvé que le béton présente le maximum de résistance,

lorsqu'on emploie 2 volumes de ciment et 1 volume de chaux, grasse ou hydraulique. Il fait observer que ce volume, réduit en pâte, ne produit que six dixièmes, quantité si indispensable pour lier le ciment, qu'au-dessous il n'y a plus qu'humectation sans adhérence; d'où il faut conclure qu'il est préférable de mettre plutôt moins de chaux que trop, d'autant plus qu'en augmentant la quantité de chaux on arrive très-promptement à faire décroître la résistance jusqu'à n'être plus que 0,1, ou même 0,5 de celle que donnent de bonnes proportions. Enfin il indique ce moyen assez singulier, que, pour trouver, dans tous les cas possibles, les proportions de chaux commune qui conviennent à telle ou telle pouzzolane, il faut en composer une boule de béton plutôt gras que maigre, d'environ $0^{m},02$ de diamètre; l'exposer pendant un an sous une eau pure renouvelée fréquemment; chercher ensuite la quantité de chaux qui aura disparu, la retrancher de la totalité de celle qu'on aura employée, et la différence donnera, relativement à la dose de pouzzolane, la proportion cherchée.

Il résulte, de ce que nous venons de dire, que le béton peut avoir pour base une chaux hydraulique ou une chaux grasse; mais il faut faire bien attention à l'emploi auquel est destiné le béton, pour savoir quelle espèce de chaux il convient d'employer, car un mortier à base de chaux grasse, étant mis en contact immédiat avec l'eau, pourra, après avoir acquis une certaine consistance, se ramollir au point de pouvoir être enlevé par l'agitation de l'eau, tandis que cet effet ne se produit jamais sur les composés de chaux hydraulique. Il faut donc, malgré la grande économie que l'on trouve dans l'emploi de la chaux grasse, ne s'en servir que dans les parties garanties du contact immédiat de l'eau courante, ce qu'il est toujours facile d'obtenir en emprisonnant la masse de la construction dans un revêtement hourdi et jointoyé avec du béton de chaux hydraulique.

Il est rare que le béton soit employé à l'état que nous venons de décrire: on y ajoute très-fréquemment des recoupes de pierre ou des cailloux. Ces corps, étant beaucoup plus communs que la chaux et les pouzzolanes, réduisent le prix du béton en augmentant son volume; et, outre qu'ils diminuent le tassement, ils augmentent sensiblement la résistance, lorsqu'ils sont choisis parmi les matières qui ont le plus d'affinité avec ce composé.

Caton, Pline, Vitruve font mention d'un mélange de pouzzolane, de ciment et de chaux, dont les Romains se servaient pour couvrir les terrasses de leurs édifices, et pour faire, dans leurs grands chemins, le lit qu'ils appelaient *rudus;* dans ce cas, ils y ajoutaient des pierrailles, et le massivaient avec le plus grand soin: ils l'employaient aussi pour faire des réservoirs, des naumachies, des voûtes; et, dans leurs plus beaux édifices, les murs n'ont que les parements en pierre de taille ou en brique, l'intérieur est entièrement en béton. Dans les pays où la chaux est naturellement hydraulique, cette sorte de mortier est toujours restée en usage pour tous les ouvrages souterrains ou en contact avec l'eau.

L'emploi du béton offre donc plusieurs avantages. D'abord c'est par son emploi seulement que l'on peut construire facilement sous l'eau, ou dans les fondations profondes, puisqu'il suffit de le jeter et de le tasser dans une cavité pour qu'il en garde la forme. Ensuite il permet, dans les constructions même les plus solides, l'emploi de pierres de très-petites dimensions, que l'on est souvent obligé de rejeter lorsqu'on emploie d'autres mortiers; enfin nous ne doutons pas qu'il n'y eût un très-grand avantage, dans les constructions rurales, à employer le béton pour durcir le sol des étables, sans avoir à craindre aucun des inconvénients qu'on redoute lorsque l'on se sert d'empierrement ou de pavage.

Belidor a décrit ainsi la préparation et les proportions du béton. Sur un terrain bien uni et bien battu, formez une bordure circulaire avec 12 parties de pouzzolane, étendez également au milieu 6 parties de sable bien grené et non terreux; remplissez ce bassin de 9 parties de chaux vive concassée, pour qu'elle s'éteigne plus vite, jetez-y l'eau et mêlez, comme à l'ordinaire, la pouzzolane. Lorsque tout est bien mêlé, ajoutez 13 parties de recoupes de pierre et trois de mâchefer, ou, à leur défaut, 13 parties de recoupes et de blocailles de pierres ou cailloux, dont la grosseur ne doit pas surpasser celle d'un œuf de poule; remuez à force de bras pendant une heure, et formez des tas que vous laisserez sécher pendant vingt-quatre heures en été, et pendant trois ou quatre jours en hiver. (Cette méthode de

laisser sécher le béton avant de l'employer est désapprouvée par Vicat.)

Voici d'autres proportions employées à Toulon, pour remplir une fondation de 118,500 mètres cubes :

décim. cub.			kilogr.
32,282	de pouzzolane rouge,	pesant	41,500
16,145	de sable,	—	26,514
34,963	de recoupes de pierre,	—	53,856
8,055	de mâchefer concassé,	—	9,203
24,200	de chaux vive concassée,	—	26,264
21,183	de pierre,	—	48,403
136,828	de maçonnerie, pesant ensemble		205,740

Il y a donc eu 18 mètres cubes 328, ou un peu plus de 1/7e de condensation. Il a fallu, pour fabriquer ce béton, 2,160 heures de travail.

Le béton est, en outre, employé pour faire des pierres factices; voici des proportions qui ont été employées, avec succès, pour faire des blocs de 1m,40 de long sur 0m,80 de côté : chaux hydraulique en pâte, 0m,14 ; sable quartzeux à grains inégaux, 0m,90. Le mélange étant fait avec beaucoup de soin et des formes étant préparées d'avance, on l'étend par couches, dans lesquelles on introduit des cailloux d'égale grosseur et à des distances symétriques, jusqu'à concurrence de 0m,20. Cette quantité de 1m,24 donne un mètre cube de pierre factice, qui doit rester enfouie deux à trois ans avant d'être employée. On voit qu'il y a condensation d'environ un quart. ÉMILE LEFÈVRE.

BETTERAVE, plante de la famille des *atriplicées* (cette famille tire son nom de l'*arroche atriplex*), bisannuelle, comme le chou, le navet, qui ne produit des graines destinées à sa reproduction que pendant l'année qui suit celle de l'ensemencement

Suivant l'opinion la plus commune, la betterave est originaire des contrées méridionales de l'Europe qui sont baignées par la mer; maintenant elle prospère sous presque toutes les latitudes. Les qualités de cette racine restèrent longtemps méconnues; il n'y a pas encore un siècle qu'on ne la cultivait guère que dans les jardins, ainsi que la pomme de terre, les villageois la considérant comme un légume grossier, dont ils préparaient quelques plats qu'ils servaient de temps à autre sur leurs tables. Enfin, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, des agronomes intelligents et expérimentés s'adonnèrent, avec un zèle tout particulier, à la culture en grand de cette plante, dans l'intention de la faire servir, comme le navet, comme la carotte, à la nourriture des bestiaux ; il ne fut pas besoin de tentatives multipliées pour reconnaître les immenses avantages qu'on pouvait attendre de cette culture. Les Allemands et autres peuples du Nord furent les premiers qui donnèrent à la reproduction de la betterave tous les développements dont elle est susceptible, du moins comme *fourrage*, et, néanmoins, cette plante si modeste, si dédaignée, si grossièrement organisée en apparence, était douée de propriétés qui lui donnaient le droit d'être classée parmi les individus qui occupent le premier rang dans le règne végétal. Se serait-on jamais douté que l'art parviendrait un jour à extraire de sa pulpe une matière qui le disputerait, sans trop de désavantage, en délicatesse et en abondance, au jus que contient la fameuse canne à sucre?

Cependant le chimiste allemand Margraff, ayant traité par l'alcool plusieurs racines potagères, telles que les navets, les panais, les carottes, les oignons, etc., annonça, en 1747, à l'Académie de Berlin, que l'on pouvait extraire du sucre cristallisable de la betterave.

On n'attacha d'abord aucune importance à cette découverte. Un peu plus tard, des chimistes français firent, dans la même intention, quelques expériences insignifiantes qui furent traitées, par les savants, comme de vaines spéculations. Nullement découragé par le dédain qu'on affectait pour les travaux de ses confrères, Achard, chimiste berlinois, se livra à des études longues et sérieuses sur la nature de la betterave, les principes qu'elle contient, etc., et, satisfait des résultats qu'il avait obtenus, il présenta un mémoire à l'Institut de France, dans lequel il démontrait combien serait avantageux le profit que l'on pourrait tirer de la betterave, considérée comme plante saccharifère; le travail du postulant, doctement examiné, il fut répondu que le genre d'industrie qu'il proposait serait impraticable, et même ruineux, si l'on se hasardait à l'exploiter en grand.

Achard, comme tous les hommes qui ont la conscience de leurs moyens de réussite, ne tint aucun compte de la décision académique; il continua ses tentatives, et bientôt il eut la satisfaction et la gloire d'établir le premier, sur une grande échelle, une fabrique complète de sucre indigène. Toutefois,

l'on sait combien furent lents les développements de cette industrie; le vulgaire la tourna en dérision: peu ou point encouragée par les savants, faiblement soutenue par les gouvernants, ce fut pendant le système continental seulement que quelques spéculateurs s'y livrèrent, avec de faibles espérances d'en retirer de grands profits; mais bientôt, le gain stimulant leur zèle, cette fabrication prit une marche régulière et progressive, et, de succès en succès, elle a atteint ce degré de perfection où nous la voyons maintenant. On n'en saurait douter, l'art d'extraire presque en totalité tout le sucre que contient la betterave est une des plus belles découvertes dont la divine Providence ait doté l'Europe du XIX[e] siècle : elle fera époque.

CULTURE.— Les naturalistes et les agronomes distinguent plusieurs variétés de la betterave; quelques-uns en distinguent cinq espèces, qui sont: la *grosse rouge*, la *petite rouge*, la *jaune*, la *blanche*, la *veinée de rouge*, ou *racine de disette*. Suivant M. de Dombasle, les deux variétés que l'on rencontre le plus souvent dans les cultures rurales sont : 1° la *betterave longue-rose*, ou du *Palatinat*, connue pendant longtemps sous le nom de *racine de disette*, *racine d'abondance*, ou de *betterave champêtre*. Les individus de cette variété sont fusiformes (de fuseau), croissent presque entièrement hors de terre et acquièrent quelquefois des dimensions de 4 à 5 décimètres de hauteur sur 1 de diamètre; leur chair est composée de cercles concentriques colorés en rose ou en blanc.

2° La *betterave blanche*, ou de *Silésie*, que M. de Dombasle a introduite en France en 1815, et qui est généralement préférée aux autres variétés, à cause de la quantité de sucre qu'elle contient. Cette racine, entièrement blanche, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, s'élève de fort peu au-dessus du sol, prend la forme de poire.... Nous pourrions signaler d'autres espèces, mais ce serait d'autant plus superflu, que les betteraves, soumises aux mêmes lois que les autres productions du règne végétal, se modifient suivant les climats, la nature, la position des terrains, les systèmes de culture.

M. de Dombasle estime que la betterave de Silésie est, tout bien considéré, préférable aux autres variétés; et, par exemple, 3 quintaux de cette racine contiennent autant de matière nutritive, pour le bétail, que 5 quintaux de la variété *rose-longue*, attendu que celle-ci contient comparativement une plus grande quantité d'eau. La betterave enfin, est préférable, comme substance nutritive, au navet, à la carotte, et ne le cede que de bien peu à la pomme de terre; elle est même plus salubre pour les bestiaux que cette dernière, et l'on peut la donner à manger sans lui faire subir aucune préparation. Tous les terrains, hormis ceux qui contiennent, en excès, des sables, des cailloux..., sont plus ou moins propres à la culture de la betterave. On a l'expérience qu'elle prospère sans interruption sur le même terrain pendant douze et quinze ans; il est digne de remarque que l'on doit fumer faiblement et même pas du tout les terrains qui doivent alimenter des betteraves que l'on destine à la nourriture de l'homme ou aux fabriques de sucre; un engrais trop abondant se combine en partie avec la racine, lui donne un mauvais goût et lui fait perdre en qualités saccharines ce qu'elle gagne de trop en volume. Il est prouvé que les betteraves de grosseur médiocre sont les plus avantageuses pour l'industrie sucrière.

Les engrais les plus convenables au développement de la plante qui fait le sujet de cet article sont les *tourtes* que l'on tire du colza et d'autres plantes oléagineuses, dans les huileries; viennent ensuite les fumiers ordinaires, soit seuls, soit mélangés avec de la tourte. Les varechs, les mollusques et autres productions marines fournissent un bon engrais; mais les plantes qui en proviennent se saturent de certains de leurs principes, qui les font rejeter à cause de leur goût d'ammoniaque. Les feuilles de la plante, que l'on a soin d'enterrer par un labour, contribuent efficacement à l'amélioration du sol. En général, quelle que soit la nature des matières que l'on emploie, comme engrais, il va sans dire qu'on doit les couvrir de terre, soit à l'aide de la charrue ou autrement.

La préparation des champs que l'on destine à la culture de la betterave ne présente rien de particulier; si le terrain est argileux et tenace, on le défoncera par un labour profond, donné sur la fin de l'automne ou pendant l'hiver; en avril, on le purgera des plantes qui pourraient le couvrir et l'on se gardera de lui donner un nouveau labour. Les terres blanches, au contraire, s'ameublissent au printemps par un labour, et, lorsque les terrains sont sablonneux et de consistance moyenne, on peut en différer la préparation jusqu'au printemps.

DES DIVERS MODES DE SEMIS. — Un des plus anciens, et qui n'est plus guère en usage, est le semis à la *volée :* on lui reproche de consommer une plus grande quantité de graine et de produire des plantations non alignées, que l'on ne peut ni biner ni sarcler commodément.

Les deux systèmes les plus usités, et qui comptent de nombreux partisans, sont le semis en *place*, et que l'on exécute par rayons à l'aide du cordeau ou du semoir, et celui dit de *repiquage;* dans ce dernier mode, la graine est d'abord semée en pépinière, et, lorsque la plante a acquis une grosseur convenable, on l'arrache pour la transplanter dans le champ qui est destiné à lui faire prendre tout son accroissement.

Les personnes qui donnent la préférence au semis en *place* allèguent contre le *repiquage :* 1° la dépense qu'il entraîne; 2° la nécessité d'arroser le champ, la transplantation, quand survient une longue sécheresse; 3° l'infériorité, en volume du moins, des betteraves qui ont pris leur croissance sur deux sols différents.

A la première objection on répond que, si le semis en *place*, au moyen du semoir, est moins coûteux, les sarclages qu'il nécessite sont plus dispendieux; car c'est pendant l'enfance de la plante que cette opération doit être répétée et ne peut se faire qu'à la main: or un hectare de pépinière fournit assez de plant pour couvrir un champ d'une étendue dix fois aussi grande; les sarclages se trouvent ainsi considérablement réduits; aussi, dès que le terrain est garni de plant, par le repiquage, il n'y a plus rien à faire à la main jusqu'à l'arrachage.

Quant à l'arrosage, l'expérience a démontré à M. de Dombasle qu'il devient inutile, même pendant de longues sécheresses, si l'on a eu le soin de ne repiquer le plant que lorsqu'il a atteint la grosseur du petit doigt.

Il est bien vrai que des arbres arrachés dans une forêt, pour être transplantés ailleurs, restent inférieurs à ceux de leurs contemporains qui ont continué de végéter sur le sol qui les a vus naître; on a donc vu, avec quelque raison, qu'il en devait être de même du plant repiqué; ce qui est vrai en effet, quand on repique les clairières d'un semis en place: mais il faut faire attention qu'on opère alors sur un labour déjà vieux, que les plantes environnantes ont plus ou moins épuisé. Si, au contraire, le repiquage se fait sur un terrain nouvellement labouré, les betteraves qui en proviendront seront aussi belles et plus égales en volume que celles d'un champ voisin qu'on aura semé en place.

Par la méthode du repiquage, on a la facilité de donner au terrain tous les labours nécessaires, pendant que le plant qu'il doit recevoir se développe dans la pépinière; et d'ailleurs le champ qui a nourri des racines depuis leur naissance jusqu'à leur entier développement se trouve nécessairement plus épuisé que le sol qui les a reçues de la pépinière. Il est bon de convenir que le terrain de celle-ci éprouve aussi des pertes considérables, mais ce dommage est facile à réparer par des fumiers, attendu qu'il n'est que le dixième de la totalité des plantations.

Le semis en *place* doit s'effectuer le plus tôt possible, au printemps, en avril, dans le nord de la France, lorsque la terre est un peu réchauffée par les rayons du soleil; dans tous les cas, il faut procéder suivant les climats, de façon que le développement des jeunes plantes ne soit pas en danger d'être suspendu par le froid.

Le semis destiné au repiquage doit s'exécuter dès les premiers jours favorables qui se présentent, tant sous le rapport de la température atmosphérique que sous celui de l'état du sol.

La manière d'ensemencer un champ en *place* ne présente aucune difficulté; on l'exécute communément à l'aide du *semoir* (*voy.* ce mot), soit à cheval, soit à brouette; il est vrai de dire qu'il est assez difficile d'obtenir un semoir parfait pour la graine de betterave à cause de son inégalité, de sa légèreté et des aspérités qui la couvrent. Comme tous les grains ne doivent pas lever, il est prudent d'employer deux ou trois fois plus de semence qu'il ne serait rigoureusement nécessaire, et de disposer l'instrument de manière à répandre dans la ligne deux ou trois grains par pied de longueur, et dix ou douze dans le semis de la pépinière. Dans le premier cas, la semaille consomme environ 5 kil. de graine par hectare, et de 25 à 30 kil. pour la pépinière. Quant à la profondeur à laquelle il convient d'enterrer les grains, l'expérience a démontré que cette profondeur doit être d'environ 5 centimètres, pour ce qui est de la distance que l'on doit laisser entre les lignes de betteraves; elle doit être de 3 à 4 décimètres dans les pépinières, et de 7 à 8 dans les semis en *place*. Dans les lignes des terrains

médiocres, on espacera les plants de 2 à 3 décimètres, et de 15 centimètres dans les terrains très-fertiles.

Quel que soit le climat sous lequel on se trouve, on ne doit procéder au repiquage qu'au moment où le plant a atteint, dans la pépinière, la grosseur du petit doigt. Cette opération s'exécute au moyen d'un plantoir de jardinier : après avoir mis le plant dans le trou, on a soin d'en bien rapprocher la terre, soit avec le plantoir, soit en la pressant tout autour avec le pied.

On prépare le plant destiné au repiquage en coupant les feuilles à environ 1 décimètre au-dessus du collet : il est encore nécessaire, lorsque le plant est gros, de couper aussi l'extrémité de la racine. Ces dispositions étant faites, on enfonce la jeune betterave dans la terre jusqu'au collet.

Nous ne dirons rien ici des sarclages, ni de l'époque où il convient d'arracher les racines, ce qui doit se faire avant les gelées et le plus tard possible; ni de la manière de les conserver dans des magasins, des caves et des silos; tout le procédé consiste à leur donner de l'air et à les soustraire à la gelée et à l'humidité.

PRODUITS. — Dans un terrain qui peut donner 15 hectolitres de froment par hectare, on peut compter qu'on en retirera 20,000 kil. de betteraves, et même plus, dans des circonstances fovorables; on peut s'attendre à récolter 50,000 kilog. de betteraves pour 22 hect. de froment.

On estime que, par les procédés actuels, on retire d'un poids donné de betteraves 5 à 6 pour 100 de sucre brut, 2 et demi à 3 de mélasse et 20 de pulpe propre à servir d'aliment au bétail; mais on a de bonnes raisons pour espérer de retirer bientôt de 8 à 10 pour 100 de sucre brut.

La mélasse de betterave se distille et on en retire de mauvaise eau-de-vie.

ANALYSE CHIMIQUE.—Ainsi que tous les autres végétaux, la betterave n'est rien moins que facile à décomposer en ses divers éléments ; on croit savoir à peu près que sur 100 parties elle en contient :

1° 85 d'eau,
2° 12 de sucre cristallisable,
3° 3 de liqueurs et autres matières.

100

Dissertations philosophiques extraites de l'ouvrage de M. Raspail ayant pour titre : Chimie organique (t. III, 2° édition, p. 53).

« ..... La betterave continue à s'enrichir de sucs sucrés tant que sa végétation aérienne (ses rameaux) reste en germe ; elle continuerait jusqu'au printemps suivant dans les entrailles de la terre, si les gelées ne l'y atteignaient pas et l'humidité ne l'y pourrissait pas. Mais aux premiers rayons du printemps, et dès que sa végétation ancienne s'éveille.., la betterave commence, dès cet instant, à se dépouiller du sucre qu'elle avait jusque-là élaboré, en sorte que la racine en offre à peine des traces lorsque la plante a accompli son développement et qu'elle a grené...

« Mais, pour que la racine élabore des sucs sucrés...., il faut qu'elle soit pivotante, c'est-à-dire dans une position exactement verticale.... ; de là la nécessité de cultiver la betterave dans une terre meuble et profonde ; de là dans le repiquage la nécessité de pratiquer le trou verticalement..... C'est un fait de physiologie chimique remarquable, et auquel nul auteur n'a fait attention jusqu'ici, que le sucre ne se développe que dans des organes qui montent droit ou qui pendent. *Les chaumes traçants de la canne à sucre ne renferment pas de sucre;* la figue ne devient sucrée que lorsqu'elle pend vers le sol...; le tronc de l'érable que l'on tiendrait courbé ou incliné ne donnerait peut-être pas la centième partie du sucre que fournit l'érable ordinaire.

« Pour reconnaître la région du sucre (dans la betterave), j'ai cherché à l'observer dans l'organe qui l'élabore, et ma tentative a été couronnée d'un incontestable succès... Pour que la démonstration soit plus pittoresque, il sera bon de se servir des betteraves de la variété rose. Soit une racine de ce genre, qu'on aura fendue longitudinalement par une coupe qui passe par son axe : on remarquera au centre de la calotte supérieure une région verdâtre qui est comme le cœur de la végétation aérienne future, et au-dessous la substance de la racine offrira une surface marbrée de rose et de blanc. Les taches blanches forment un réseau dont les mailles emprisonnent les taches rouges; elles se composent spécialement de vaisseaux, c'est-à-dire de cellules allongées, tandis que les taches rouges se composent de cellules polyèdres et hexagonales sur leur

pourtour. Qu'on place, en effet, sur le porte-objet du microscope une tranche de minime épaisseur, on aura sous les yeux une ligne de vaisseaux opaque par réfraction et blanche par réflexion, bordée, de chaque côté, de cellules allongées blanches et diaphanes; et cette voie lactée sera bordée, de chaque côté, d'une couche de cellules colorées en rose, hexagonales et affectant toutes à peu près les mêmes dimensions. Or, que l'on verse sur cette tranche une goutte d'acide sulfurique seul, les cellules roses se décoloreront en jaune, mais la voie lactée changera à peine d'aspect. Si, au contraire, on y verse de l'acide sulfurique albumineux, un instant après les cellules roses seront devenues jaunes et les vaisseaux opaques de la voie lactée offriront une belle coloration purpurine....

(La raison de ces phénomènes se déduit de l'expérience que le sucre cristallisable contracte une superbe couleur purpurine dans un mélange d'acide sulfurique et d'albumine. La mélasse extraite par la fabrication étant un mélange de sucre et de sucs albumineux, il suffit, pour la colorer en pourpre, de la mettre en contact avec de l'acide sulfurique seul.)

« Il en est donc, sous ce rapport, de la betterave comme du tronc de l'érable, comme de l'entre-nœud de la canne à sucre et comme de la baie du raisin, c'est dans les vaisseaux que s'élabore le sucre.

« Si les vaisseaux de la betterave étaient des cellules allongées qui s'étendissent, comme chez les troncs d'arbres, de la base à la couronne de l'arbre, quelques entailles pratiquées çà et là dans l'épaisseur de la racine épuiseraient celle-ci, au bout de vingt-quatre heures, de la majeure partie de son sucre, à l'état d'une grande pureté. Mais, chez la betterave, les vaisseaux ne sont que des cellules allongées et très-peu longues; elles dépassent à peine, en général, dans leur plus grand diamètre 1 millimètre, et elles sont imperforées à leurs deux bouts. Pour extraire donc le sucre de betterave, il faut éventrer les cellules saccharifères. »

Nourriture pour bestiaux. — Quand tout le sucre est extrait des pulpes qui proviennent des coupe-racines, on a fait l'observation que le bétail mange encore celles-ci avec avidité, et qu'elles conviennent très-bien aux chèvres, aux vaches laitières et aux bœufs de travail. Les bœufs à l'engrais s'en accommodent très-bien aussi; mais il est nécessaire de les mêler avec d'autres aliments plus secs et plus substantiels. MM. Guttin et Giraud, à Bourgoing, en font une grande consommation en y ajoutant de la paille hachée ou des balles de grains; ils ont trouvé aussi que la mélasse est une nourriture excellente pour les bêtes que l'on engraisse. Les pulpes de macération se conservent très-bien dans des silos, même sans qu'il soit nécessaire de les couvrir de terre toutes les fois qu'il n'est pas à craindre qu'elles soient altérées par les gelées.

Les essais des pulpes de macération pour la nourriture des bêtes à laine ont été jusqu'à présent peu nombreux; dans certaines bergeries on s'en est bien trouvé, dans d'autres on leur a attribué des avortements sans en avoir toutefois la certitude. M. Mathieu de Dombasle pense que ce danger ne serait pas à craindre si les pulpes étaient un peu aigries, et si on les mêlait avec de la paille et du foin hachés, ou, ce qui vaudrait mieux encore, si l'on y incorporait un peu de mélasse.

Tableau comparatif des propriétés nutritives de la betterave comparée à d'autres végétaux.

La luzerne servant de terme de comparaison, c'est-à-dire que pour 100 kil. de luzerne il faudra :

Luzerne sèche, deuxième qualité, ou foin de première qualité.	100 k.
Tourteaux de lin.	37
Orge (pesant 132 livres par hectolitre).	47
Pommes de terre crues.	187
Idem cuites.	173
Idem pesées avant la cuisson.	162
Carottes.	307
Betteraves, variété blanche.	220

Propriétés des mêmes substances évaluées en francs.

Luzerne, le millier ou 500 kil. . . .	24 f.	
Tourteaux de lin, le millier.	42	10
Orge, l'hectolitre pesant 66 kil. . .	6	73
Pommes de terre crues, le millier. .	12	83
Carottes, le millier.	7	81
Betteraves blanches, le millier. . . .	10	91

Ce qui a le plus contribué aux progrès de l'industrie du sucre indigène, c'est la protection tacite que lui a accordée le gouvernement, en exemptant ses produits, pendant plus de vingt ans, de toute espèce d'impôts; ainsi donc, malgré les pertes nombreuses qu'ont éprouvées ceux qui s'y sont livrés les

premiers, cette industrie a tellement grandi, que la betterave est reconnue maintenant comme une rivale dangereuse de la canne à sucre. Cependant les intérêts des colonies, le besoin de se ménager les facultés de faire des échanges, les intérêts du trésor, les prix excessifs qu'avaient atteints les terres que l'on consacrait à la culture de la betterave destinée aux fabriques de sucre indigène, la diminution dont étaient menacées certaines productions agricoles, la souffrance qui devait s'ensuivre pour les huileries, les brasseries, etc., firent jeter les hauts cris aux citoyens qui se voyaient injustement lésés au profit des fabricants de sucre. Le gouvernement enfin ouvrit les yeux et provoqua la loi du 18 juillet 1837, et rendit l'ordonnance du 8 juillet 1838. Par ces règlements, les droits sur le sucre fabriqué en France furent ainsi établis pour 100 kil :

Du 1er juillet 1838 au 30 juin 1839, 10 f. ; du 1er juillet 1839 et années suivantes, 15 f.; au-dessus de la 1re nuance à la 2e inclusivement, 11 f. 10 c.—16 f. 65 c.; de la 2e à la 3e inclus, et raffiné en fabrique, 12 f. 30 c. — 20f.; plus 10 pour 0/0 de taxe additionnelle.

A Paris, où se fait la principale consommation de sucre indigène, on accorda 5 pour 0/0 d'excédant de taxe au delà du réel, afin que les acheteurs jouissent des mêmes avantages qu'on accordait aux marchands qui se fournissent de sucre colonial.

Cette législation subira sous peu des changements notables.

L'industrie du sucre indigène est-elle réellement profitable au pays?

Si l'on s'en rapportait à la rumeur publique, l'art d'extraire le sucre de la betterave a produit une révolution dont la France ne saurait trop se féliciter. Que les mers soient libres ou non, ses habitants auront toujours du sucre en abondance pour leur consommation; ce serait ici le cas de faire une longue dissertation sur cette grave matière; à ce propos, nous nous contenterons d'une seule observation, laissant au lecteur la liberté d'en tirer les conséquences qu'il jugera convenables.

Nous avons dit précédemment qu'un hectare de terre qui produit 15 hectolitres de froment peut donner 20,000 kil. de betteraves; or 15 hectolitres de froment pesant environ 1,200 kil. produisent 1,050 kil. de farine. La même quantité de farine produit 1,320 kil. de pain qui, à raison d'un kil. par jour, suffisent pour nourrir un homme pendant trois ans.

Le sucre de betterave a peu de propriétés médicales, et, comme il ne contient pas d'azote, il est faiblement nourrissant.

Suivant les chimistes Berzelius et Thompson, il se compose :

Oxygène,	49, 4	parties.
Carbone,	44, 5	—
Hydrogène,	6, 1	—
	100, 0	

Combiné avec une foule d'autres substances, soit liquides, soit solides, il est devenu d'un usage indispensable pour les habitants de presque toutes les contrées du globe. Il est donc maintenant certain que, quoi qu'il arrive, la culture de la canne, qui produit du sucre en abondance et d'une qualité supérieure, est une branche d'industrie dont on ne saurait jamais déposséder les colonies; une fois que les deux sucres seront frappés des mêmes droits, la betterave redeviendra purement et simplement ce qu'elle était il y a trente ou quarante ans, un aliment pour les bestiaux.

BETTINELLI (Xavier), jésuite italien, né en 1719, professa d'abord les belles-lettres à Brescia, puis la rhétorique à Venise, tout en composant, pour les exercices scolastiques, des poésies qui le firent admettre à l'Académie de Bologne. De Venise il vint à Parme, pour y prendre la direction du collége des nobles. Plus tard, il parcourut, en qualité d'inspecteur des colléges de la compagnie de Jésus, l'Italie, l'Allemagne et la France; enfin il se retira à Mantoue, où il s'occupa de faire une édition complète de toutes ses œuvres, qui consistaient en poésies diverses, en discours sur la philosophie et la morale, en éloges, en lettres, en essais et en tragédies. On remarque, parmi ses nombreuses productions, un discours sur l'enthousiasme pour les beaux-arts chez les différents peuples, un éloge de Plutarque, des lettres sur Virgile, un essai sur l'éloquence, une traduction italienne de la tragédie de *Rome sauvée*, par Voltaire, et des morceaux d'histoire littéraire à la gloire de Mantoue, sa patrie, où il mourut en 1808, à l'âge de 90 ans. C. V.

BETTINI (Mario), jésuite italien de Boulogne, entra dans la compagnie en 1595, à peine âgé de 17 ans. Il enseigna pendant

dix ans la morale et les mathématiques, et mourut à Boulogne en 1657. — On a de lui plusieurs ouvrages. Voici les principaux : *Lycæum moralibus politicis et poeticis*, publié à Venise en 1626; *Clodovæus seu Ludovicus, tragicum silvi ludium*, imprimé plusieurs fois en Italie et en France; *Rubenus hilaro, tragædia pastoralis*. Cette pièce fut représentée dans les principales villes d'Italie, traduite en plusieurs langues et commentée par Denis Roufert. C. V.

BETYLE ou **BETHYLE**, *bethylus* (*entom.*), genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-tarière, famille des pupivores, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. Cet auteur lui donne pour caractères : tarière très-pointue, en forme d'aiguillon rétractile; premier segment du corselet grand, presque en carré long; antennes filiformes brisées, de treize articles dans les deux sexes, dont le second et le troisième sont presque de la même longueur; mandibules bidentées à la pointe. Les béthyles sont des hyménoptères fort petits, très-agiles, et presque tous de couleur noire; ils ressemblent aux typhies, mais il est aisé de les en distinguer par l'inspection de leurs ailes inférieures qui n'ont pas de nervures : on les trouve à terre, sur le sable ou sur les écorces des arbres dans les fissures desquelles ils aiment à se cacher. Quelques espèces ont les ailes très-courtes ; d'autres en sont entièrement privées : nous citerons comme type du genre le béthyle hémiptère (*bethylus hemipterus*, Fabr.). Il est noir, glabre, avec les ailes très-courtes ; on le trouve aux environs de Paris. Duponchel père.

BEURNONVILLE (Pierre, comte de) naquit en Bourgogne en 1752; il manifesta de bonne heure une grande aptitude pour les mathématiques, l'histoire et la géographie, et se consacra avec ardeur à l'éclat de ces sciences qui devaient lui être si utiles dans la brillante carrière qu'il allait parcourir. Dès son début dans la profession des armes, il s'attacha à l'amiral de Suffren, et fit avec beaucoup de distinction ses premières campagnes dans les Indes. Là ses avantages physiques, sa belle tournure, son heureuse physionomie, son esprit fin et délié, et surtout l'intelligence et le talent remarquables dont il avait déjà donné des preuves éclatantes, lui firent obtenir la main d'une riche héritière.—Quelque temps après, le gouvernement de Louis XVI confia à Beurnonville l'administration de l'île Bourbon; il fut destitué plus tard. On n'est pas d'accord sur les motifs qui provoquèrent cette mesure, et il serait trop long de les approfondir. Quoi qu'il en soit, le ressentiment de cette destitution, que Beurnonville appelait une injustice, lui fit embrasser avec ardeur la cause de la révolution ; elle lui donna un avancement rapide et l'éleva bientôt jusqu'au grade de lieutenant général. Il servit dans l'armée de Dumouriez, et déploya autant d'habileté que de bravoure. Mais il ne fut pas heureux contre les Autrichiens. Toutefois on ne lui en confia pas moins le portefeuille de la guerre. Ces fonctions étaient périlleuses en 1793, et l'homme qui avait eu le courage de les accepter avait des épreuves bien rudes à subir. Les soupçons, les défiances, les délations l'assiégeaient sans cesse, et, s'il était assez ferme pour résister à l'entraînement des factions, on lui jetait l'épithète de traître, et sa tête était demandée à grands cris. En butte aux menaces et aux persécutions du parti jacobin, Beurnonville n'échappa à une mort certaine qu'en escaladant les murs de son hôtel. Plus tard il fut impliqué dans l'affaire de Dumouriez, enveloppé dans sa disgrâce et soupçonné, comme lui, de travailler au renversement de la convention. Pendant qu'il allait à son armée s'acquitter d'une mission pour Dumouriez, il fut arrêté par les Autrichiens, et jeté d'abord dans les cachots d'Olmutz, ensuite dans les prisons de Bâle, où il languit plusieurs mois. A son retour, le commandement des armées de Sambre-et-Meuse lui fut confié.—Le consulat le nomma inspecteur général des troupes; l'empire, comte, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, ambassadeur à Berlin et à Madrid.—Sous la restauration, il fut successivement choisi pour être pair de France, ministre d'État, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et maréchal de France.—Beurnonville termina en 1821 sa longue carrière militaire et administrative, une des plus brillantes, sans contredit, dont l'histoire moderne ait conservé le souvenir.

C. Villagres.

BEURRE, substance onctueuse que l'on extrait du lait. Nous ne parlerons ici que du beurre fait avec le lait de vache, parce qu'il est le meilleur, le plus en usage, et que les procédés au moyen desquels on l'obtient peuvent être employés pour le lait de tous les autres animaux.

La qualité du beurre dépend tout à la fois de la nourriture, de l'hygiène, de la santé des animaux et des opérations de la laiterie.

Les beurres les plus estimés proviennent de pays de pâturages; c'est une raison de penser que, chez les animaux soumis à ce régime, la variété des plantes et l'influence de la lumière et de l'air assurent au lait une qualité que l'on ne peut obtenir sous le régime de la stabulation continue. Cependant il est hors de doute qu'une nourriture succulente et bien composée donnée à l'étable est préférable au parcours sur des pâturages marécageux ou grossiers.

L'herbage est d'autant meilleur que le sol est plus propre à produire spontanément un plus grand nombre de plantes de bonne qualité. La nourriture à l'étable approche d'autant plus d'un bon herbage qu'elle se compose de substances plus variées.

Le milieu atmosphérique dans lequel vivent les animaux influe également sur la quantité et la qualité du lait. Une température douce et fraîche est particulièrement favorable. C'est pourquoi les abris dans les pâturages, la propreté et le renouvellement de l'air dans les étables sont des conditions essentielles.

L'état sanitaire a plus d'importance encore. Le lait des animaux malades, faibles, celui obtenu dans les premiers mois du vêlage ou dans les derniers temps de la gestation est toujours traité à part dans les pays de bonne fabrication.

La race des animaux d'une même espèce offre des différences très-sensibles relativement à la composition du lait, surtout pour la quantité de la crème qu'il contient. Une vache de race bretonne donnera parfois autant de crème qu'une vache flamande avec une quantité de lait moitié moins considérable.

Ainsi l'attention du producteur doit se porter d'abord sur les moyens d'assurer à la matière première une qualité que la fabrication ne pourrait lui donner, quelle que fût ensuite la perfection de ses procédés.

La première condition de la fabrication est une propreté extrême dans toutes les opérations; cette condition venant à manquer, le produit sera toujours défectueux : aussi peut-il être avantageux d'ajouter aux soins que nous allons énumérer, tandis qu'il serait certainement nuisible de s'en dispenser.

La traite doit être précédée du lavage des mamelles avec une eau élevée à une température au moins égale à celle du lieu où vivent les animaux. Les seaux à traire doivent être d'un bois facile à nettoyer et contenant peu d'acides, tel que celui de sapin, de hêtre ou de frêne.

Après la traite, on laisse reposer le lait jusqu'à ce que la mousse soit tombée et la température un peu abaissée; alors on le coule à travers un tamis d'étamine, qui se nettoie mieux que le crin et le fer-blanc, et ne contracte pas de l'odeur comme le linge.

Le lait est coulé et mis à crémer dans des terrines sans vernis, très-évasées et peu profondes. Les vases en métal sont tous plus ou moins oxydables et sont, par cela même, très-inférieurs aux vases en terre.

Tous ces ustensiles sont nettoyés, chaque jour, à une lessive alcaline, brossés au chiendent, ou frottés avec des orties, et séchés soit au grand air, soit même au-dessus de charbons.

La laiterie où l'on dépose les terrines doit être construite de manière à conserver une température égale de 10 à 12° centigrades. C'est dans les caves voûtées ou creusées dans le roc ou le tuf que l'on obtient le plus sûrement cette température; mais, dans les localités humides, il est préférable d'adosser les laiteries à des terrains en pente, de couvrir les voûtes d'un toit de paille, de pratiquer des ouvertures au nord et au midi, et quelquefois d'établir des prises d'air ou des filets d'eau de source.

Le pavé de la laiterie se nettoie avec d'autant plus de facilité et d'exactitude qu'il est joint avec plus de soin : il peut être de pierre dure et lisse; mais la brique ou le carreau bien cuit vaut mieux que la pierre, dont la température n'est jamais en rapport avec l'air du local. Le bois en décomposition, les vins, les viandes, les fumiers, enfin tout ce qui peut altérer la pureté de l'air doit être soigneusement écarté de la laiterie et de ses abords. Dans les laiteries bien tenues, on nettoie souvent le pavé, les murs, la voûte; on ne laisse jamais séjourner le lait qui tombe sur le carreau, et l'on pousse la précaution jusqu'à consacrer des chaussures spéciales pour le service intérieur.

Les terrines de lait sont déposées sur le carreau; mais, si la laiterie est pavée en pierre, on se sert de petites planchettes pour éviter l'effet subit de la fraîcheur de la pierre sur le lait encore tiède.

La crème se sépare par la seule action de l'air et monte entièrement dans l'espace de

18 à 30 heures, suivant la saison et la température. Une séparation plus rapide ou plus lente donne une crème altérée, et le beurre qui en provient est huileux en été, sec et cassant en hiver. Il faut donc chercher à éviter ces deux excès, tantôt en ouvrant les soupiraux du nord, tantôt en fermant toutes les ouvertures. Mais, hormis l'approche des orages, il faut se garder de jeter de l'eau sur le carreau, et, dans tous les cas, le feu ne doit jamais être employé dans les laiteries bien construites.

Trois procédés d'écrémage sont en usage: l'un se réduit à enlever la crème lorsque le lait est coagulé; la crème est un peu plus abondante, mais elle est déjà altérée. L'autre consiste à écrémer avant la coagulation du lait. On détache avec le doigt la crème près du goulot de la terrine, que l'on soulève doucement, en l'appuyant d'une main sur le ventre et sur les genoux, puis on la penche au-dessus d'un autre vase, et le lait s'écoule en passant sous la crème que l'on retient au moyen d'une espèce de couteau de frêne ou de hêtre long de 12 à 16 centimètres et large de 5 à 6; c'est le procédé suivi à Gournay. Le troisième procédé est le plus parfait, c'est l'écrémage fréquent en usage à Isigny; on enlève la crème jusqu'à trois fois par jour. Alors, au lieu d'écouler le lait, on détache la crème des bords de la terrine sur toute la circonférence du vase, on la repousse légèrement vers le centre, on passe l'écrémoire entre le lait et la crème, on soulève celle-ci, et, après l'avoir laissée égoutter un instant au-dessus de la terrine, on la place dans la crémière.

Cet ustensile est ordinairement une espèce de cruche à deux anses faite d'une terre laissant peu d'action à l'air. Quelquefois on laisse à la partie inférieure un petit trou que l'on ouvre pour faire écouler le lait resté dans la crème. Cette pratique est imparfaite; il vaut mieux, lorsqu'on opère sur une certaine quantité de crème, la déposer provisoirement dans une terrine, et, au bout de quelques heures, faire écouler le lait qui, dans l'écrémage, a pu s'interposer dans les plis de la crème.

La fréquence de l'écrémage donne une crème fraîche et dont l'arome n'est point altéré par l'acidification du lait; la fréquence du battage empêche la crème de fermenter et donne un beurre doux et fin.

Le battage s'opère de différentes manières. Lorsque la quantité de crème est minime, on la bat dans un vase de grès un peu profond, au moyen d'un petit bâton que l'on agite circulairement et toujours dans le même sens; lorsque la quantité est plus considérable, on se sert de barattes : les unes sont des barils étroits de forme conique tronquée, fermés par un couvercle ayant au milieu un trou, dans lequel passe un bâton renflé par le bas, que l'on agite dans le sens vertical. Cet instrument est défectueux, le mouvement est pénible, l'opération lente et imparfaite; une partie de la crème s'attache au couvercle, aux angles et aux parois de la partie supérieure, et il y a perte sur la quantité et la qualité du beurre produit. D'autres barattes sont de forme cylindrique, placées horizontalement sur deux supports et garnies intérieurement de volants de bois percés de trous ou faits en peigne; le volant, mû par une manivelle, agite la crème et sépare le beurre. Cet instrument est bon, surtout lorsqu'il est fait entièrement en bois; mais, lorsqu'on agit sur 30 à 40 litres de crème ou davantage, la baratte en usage à Isigny et à Gournay est préférable à toutes les autres. Cet instrument, appelé *serene*, est un baril de bois presque cylindrique; à l'intérieur se trouvent deux planchettes de 0 m. 20 à 0 m. 30 de hauteur, clouées aux douves dans le sens longitudinal, opposées l'une à l'autre et échancrées aux deux extrémités près des fonds du baril. Entre ces deux planchettes on pratique, au centre du tonneau, une ouverture ronde ou carrée de 0 m. 17 c. de largeur, pour faire entrer la crème et en sortir le beurre. Cette ouverture se ferme au moyen d'une petite porte garnie de linge blanc de lessive et serrée par une targette, maintenue fortement entre deux gâches. Un peu au-dessous se trouve un trou de 2 à 3 centimètres, destiné à l'écoulement du lait de beurre et à l'introduction de l'eau, lorsqu'il faut procéder au lavage.

Ce baril, ainsi disposé, est armé, à chaque extrémité, d'une manivelle en fer assujettie au bois du fond par deux croisillons également en fer; il se place sur un chevalet double qui sert de support aux manivelles, à l'aide desquelles les servantes font tourner l'instrument sur lui-même.

Cette baratte laisse beaucoup à désirer sous le point de vue mécanique, mais elle présente des avantages très-remarquables pour la qualité du beurre, en ce que la crème n'y est

pas en contact avec aucune parcelle de métal, qu'elle ne peut s'échapper par aucune fissure, et qu'elle éprouve un mouvement large, uniforme et modéré par l'effet même du poids à déplacer.

Quel que soit l'instrument que l'on emploie, il est des conditions atmosphériques en dehors desquelles on n'obtient qu'un produit plus ou moins défectueux.

La température au milieu de laquelle on opère ne doit pas s'élever à plus de 10 degrés centigrades, et l'action du battage ne doit pas porter la crème au-dessus de 15 degrés. En été, il faut battre de grand matin, à l'ombre, près d'un ruisseau ; en hiver, dans un local où la chaleur ne soit pas due au feu, et, si la température est trop basse, entourer la baratte de couvertures de laine ou la plonger à moitié dans une eau chauffée à peine à 16°.

Lorsque, après avoir battu la crème, le beurre commence à s'agglomérer en petits grains, il faut, si l'on veut obtenir des produits très-fins, faire écouler le lait de beurre à travers un tamis de mousseline claire, jeter ensuite de l'eau et tourner lentement, couler l'eau blanchie de la même manière que le lait de beurre, et recommencer jusqu'à ce qu'elle sorte incolore. Alors le beurre est entièrement purgé de lait, et on le met en pain sur une planche de sapin bien propre, au moyen de spatules de bois, en évitant d'y toucher le moins possible avec les mains.

Le beurre fin a ordinairement une teinte jaune que l'on imite assez bien avec la fleur de souci. On cueille les pétales de cette fleur, on les fait sécher au soleil, on les met ensuite dans un pot de grès, où on les laisse macérer pendant six mois; il se forme une liqueur épaisse que l'on passe au tamis et que l'on délaye avec un peu d'eau chaude pour la jeter dans la crème au moment de la battre.

Le beurre qui se conserve le plus longtemps frais est celui fabriqué avec la crème la plus fraîche, le mieux purgé de petit-lait, et le moins échauffé dans le battage et la mise en pain, enfin celui qui, à qualités égales, a été mis en plus grosse motte et qui, relativement à sa masse, présente le moins de superficie à l'air.

Lorsqu'on veut conserver le beurre pendant toute l'année, il faut le saler ou le fondre. Le premier procédé ne convient qu'aux beurres fins, le second convient mieux aux beurres inférieurs.

Pour saler le beurre, on le divise par petites parties de 250 à 300 grammes, on le lave de nouveau, on l'étend comme un gâteau, on le saupoudre d'environ 6 pour 0/0 de sel gris bien broyé, on le pétrit et on le place dans un vase de grès d'environ 0 m. 20 c. de diamètre, neuf ou bien lessivé, et on l'y tasse au fur et à mesure du pétrissage; quelques jours après, on y jette une saumure assez forte pour qu'un œuf y puisse surnager. Cette saumure s'introduit entre le beurre et les parois du vase, et recouvre la partie supérieure. En cet état, le beurre peut se conserver toute l'année.

Lorsqu'on est réduit à faire fondre le beurre, soit parce qu'il n'est plus frais, soit parce qu'il est de médiocre qualité, on l'expose à un feu doux, ou sur un bain-marie chauffé à 100 degrés au moins, on l'écume avec soin, ensuite on le verse dans des pots de grès, et on le laisse refroidir doucement.

En résumant ce qui vient d'être dit, on peut poser les principes généraux qui suivent:

Fournir aux vaches une nourriture variée, de bonne qualité, et aussi constante que possible;

Les maintenir dans une atmosphère pure et douce, et dans un parfait état de propreté.

Préserver le lait de tout contact avec des matières oxydables et fermentescibles, et l'éloigner de toute émanation de corps étrangers. Abandonner l'ascension de la crème à l'action de l'air maintenu à un degré de chaleur et d'humidité constant.

Écrémer et battre fréquemment.

Procéder au battage sous une température très-basse en été, et de 8 à 10 degrés en hiver.

Éloigner le feu de toutes les opérations.

Faire frotter, dans le battage, la crème sur elle-même plutôt que sur la surface du bois, ou à plus forte raison sur des métaux.

Faire sortir le lait du beurre aussitôt que les grains de beurre sont formés, et laver les grains exactement.

Employer, pour la mise en pain, des outils de bois plutôt que les mains.

Ne toucher au lait, à la crème, au beurre qu'avec des mains nettes, fraîches et sans odeur.

Enfin pousser, dans toutes les opérations, la propreté jusqu'à l'excès. Briaune.

BEURRE D'ANTIMOINE (*voy.* Antimoine).

BEURRIER (*biog.*), né à Vannes, en 1715, d'une famille d'artisans, professeur d'abord en théologie au séminaire de Rennes,

dont il fut nommé directeur, quoique fort jeune encore. En 1755, il se rendit à Paris, et, après y être resté quelque temps comme économe, puis comme supérieur de l'hospice des Eudistes, il retourna à Rennes prendre la direction du grand séminaire de cette ville. Il fit plusieurs missions en Bretagne et en Normandie, et prêcha successivement à Blois, à Senlis, à Chartres, à Paris. Beurrier était un des prédicateurs les plus distingués de cette époque. Ses sermons n'ont pas été imprimés, mais il a publié des *Conférences* sur divers sujets de religion et de polémique, in-8°, 1779. Nommé prieur de Mortigny en 1780, il mourut à Blois deux années après.— Un autre Beurrier, célestin, mort en 1645, a publié quelques ouvrages religieux, et deux mémoires sur l'histoire de son ordre.

BEUTLER (*biog.*), né à Lucerne, fut un des meilleurs paysagistes du siècle dernier. Son chef-d'œuvre était le *Jardin d'Éden*. Il avait peint, pour pendant à ce tableau, une *Chute des anges rebelles*, qu'une femme mit en pièces, scandalisée des nudités qui s'y rencontraient. L'église des Capucins de Lucerne conserve un très-beau tableau de *Saint Antoine prêchant au bord de la mer*, dû au pinceau du même artiste.

BEUVELET (Matthieu), prêtre du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet au xviie siècle, a publié des *Méditations* sur les principales vérités du christianisme, in-4°, et un *Manuel pour les ecclésiastiques*, ouvrages estimables, mais qui ont été avantageusement remplacés. On a imprimé, après sa mort : le *Symbole des apôtres, expliqué et divisé en prônes*, 1668, in-8°, écrit avec simplicité, mais aussi avec trop peu de noblesse et de correction.

BEVERINI (*biog.*), littérateur italien né, en 1629, à Lucques, écrivit, à 15 ans, sur les principaux poëtes du siècle d'Auguste, des commentaires qui excitèrent l'admiration des savants. A 16 ans, il entra dans la congrégation séculière de *la Mère de Dieu*, à Rome ; puis on lui confia une chaire de théologie, et plus tard une de rhétorique. Il lui eût été facile d'obtenir d'autres distinctions ; il préféra s'en tenir à cet emploi modeste, et se consacra entièrement à l'étude. Beverini entretenait une correspondance active avec les divers savants de l'Europe, et la reine Christine de Suède lui demandait souvent de ses vers. Il mourut à Rome l'an 1686, en laissant un assez grand nombre d'ouvrages en latin et en italien. Les principaux sont : *Seculum niveum*, *Roma virginea*, *Dies niveus ; De nivibus esquilinis*, *etc.*; *Rime; Discours sacrés; Carminum*, *libri* vii ; *Enéide de Virgile in ottava rima*, 1680, in-12. Ce long ouvrage, qui ne lui coûta que treize mois, a été souvent réimprimé, mais il le corrigea par la suite. La dernière édition est de Rome, in-4°. On a publié après des discours, et un ouvrage sur les poids et mesures des Romains, suivi d'un *Traité des comices*, tous deux en latin. Beaucoup de ses ouvrages sont restés manuscrits, entre autres ses *Annales de Lucques*, depuis la fondation de cette ville.

BEVUE (*gram.*), de *bis visus* (littéralement vue double et, par conséquent, confuse). Ce mot, qui s'applique aussi bien au réel qu'au figuré, se dit d'une erreur de l'esprit ou des sens, c'est-à-dire de la fausse combinaison mentale qui conduit à la véritable erreur. Il y a donc entre ces deux mots, erreur et bévue, la différence qui existe entre l'idée et l'action ; ainsi l'on pourrait dire : Je reconnus assez tôt ma bévue pour éviter de faillir.

Cependant le mot bévue, dans le langage ordinaire, exprime le plus souvent un fait actuel, et même un fait accompli. — Quel homme peut se flatter de ne faire jamais de bévue? Orosmane, croyant Zaïre infidèle, commit une horrible bévue. — Dieu sait ce que les bévues de Napoléon ont coûté à la France, etc. A. T.

BEY (*voy.* Beig).

BEYROUTH, et plus exactement **BAIROUTH**, ou **BÉROUTH**, ainsi que l'indique la forme sous laquelle ce nom nous est parvenu dans les écrivains grecs et latins, *Berytos* (prononcez *Béroutos*), *Berytus*, le nom actuel paraissant ainsi s'être conservé sans altération ; ville de la Phénicie, très-ancienne et très-importante d'après Scylax (42); sous les Romains, c'était une *colonia* jouissant du droit italique; Pline (V, 20) et Ulpien (leg. 7, Dig. *de cens.*), qui l'appelle *Felix Julia*, la citent comme ayant une célèbre école de droit.—La ville moderne de Bérouth est située à l'extrémité occidentale d'un large promontoire triangulaire qui s'avance dans la mer d'environ 9,000 mètres en dehors de la ligne normale de la côte. Elle est bâtie sur une petite élévation près du rivage, et peut avoir environ 5,000 mètres de circuit. Les murailles qui l'environnent, du côté de terre,

ont été récemment construites; elles sont en pierre friable, flanquées de tours carrées, et du reste peu solides. Généralement parlant, les rues de la ville sont étroites et irrégulières ; dans quelques endroits où il n'y a pas de boutiques, elles ont une apparence excessivement triste. Un trottoir élevé, destiné aux piétons, les borde de chaque côté, et dans le milieu coule un ruisseau qui contribue essentiellement à la propreté de la ville, à laquelle il donne beaucoup de fraîcheur, surtout pendant les chaleurs de l'été. Bérouth ne renferme aucun édifice public important ; le petit nombre de ceux qui l'ornaient autrefois tombent en ruines aujourd'hui. Les bazars, surtout celui où l'on vend la soie, sont vastes et très-fréquentés par les habitants des montagnes voisines. La majeure partie de la population, qui est d'environ 12,000 âmes, se compose de Maronites ; le reste se compose de chrétiens grecs, de juifs, et de quelques Turcs.—Toutes les puissances européennes sont représentées à Bérouth par des consuls, car la ville est assez commerçante, et peut être regardée comme le port de Damas, dont elle est éloignée de 145 kilomètres. Les exportations consistent en vins, noix de galle, *azala* (garance), gomme, soie filée et écrue que l'on récolte dans les montagnes, et en huile que fournissent les oliviers qui croissent dans la plaine située entre Bérouth et Sidon. On regarde cette huile comme la meilleure de la Syrie. Les importations consistent en mousseline, cotons filés, toiles blanches et imprimées ; étain, quincaillerie, draps et articles des Antilles. En 1830, on trouvait à Bérouth une douzaine de maisons de commerce tenues par des Européens. Le port est formé par une petite baie dont l'entrée est défendue par deux tours carrées.—A la suite de la dernière lutte entre Mohammed-Aly et la Sublime Porte, lutte dont la Syrie (*voy.* ce mot) fut principalement le théâtre, quelques-unes des puissances européennes, l'Angleterre en tête, se décidèrent à faire une démonstration énergique contre le pacha d'Égypte ; Bérouth, où il avait laissé un corps de troupes, fut bombardée pendant neuf jours (septembre 1840) et réduite en cendres ; les troupes égyptiennes l'évacuèrent. Cet événement a dû apporter quelques changements à la description que nous venons de faire, mais ce qu'il n'aura pu modifier, c'est la beauté de situation de la ville, la salubrité de son climat et la riche végétation de son territoire, qui feront que toujours le voyageur y prolongera de beaucoup le temps fixé pour sa résidence. — Bérouth est à 110 kilomètres au N. d'Akkah (Saint-Jean d'Acre), par 33° 49' 45" de latitude N. et 33° 7' 45" de longitude E. (Capitaine GAUTHIER, *Connaissance des temps, pour* 1843.) *Voyez* la plupart des voyages en Syrie, entre autres celui de *Robinson*, Paris.

O'MAC CARTHY.

BEZAN, BESAN ou **BESANT** (*archéol.*). Monnaie d'or fin frappée d'abord par les empereurs grecs à Byzance, d'où elle a pris son nom, et, plus tard, en France sous le nom de *sou d'or*, sur la valeur de laquelle il règne la plus grande diversité d'opinions. Les besants eurent cours en France dans les XIIe et XIIIe siècles. Les lexicographes anglais Johnson, Camden, Ash et, en dernier lieu, Webster font le *bysant* ou *byzantium* de la valeur de 15 livres sterling (275 francs); Borel et Ragneau la font de 50 livres tournois, et ajoutent que la rançon de saint Louis fut payée en cette monnaie, ce qui ferait 50 millions, somme exorbitante pour l'époque. On trouve dans les auteurs anciens le besant tantôt apprécié 20 sous, tantôt 10, et le sire de Joinville paraît l'évaluer à 10 sons dans le passage que nous allons rapporter.

« Et lors le conseil s'en r'ala parler au soudanc, et rapporterent au Roy que se la Roine vouloit paier dix cent mil *besans* d'or, qui valoient cinq cens mile livres, que il delivreroit le Roy. »

La confusion qui règne dans l'appréciation de la valeur du besant vient de l'ambiguïté du sens donné aux mots *sou* et *livre*. Le premier, composé de 12 deniers, a varié de valeur comme l'unité dont il était composé. Charlemagne avait partagé la livre d'argent (poids) en 20 sous de 12 deniers chaque, ou 240 deniers à la livre, et le besant ou sou d'or équivalait à 40 deniers d'argent ; mais le rapport de la valeur de l'or à celle de l'argent ayant varié, depuis le commencement de la monarchie, de 10 à 1, 11 à 1, 12 à 1, 13 à 1, tandis qu'il est maintenant de 15 1/2 à 1, cette différence a dû affecter la valeur du denier, du sou et du besant. Sous Charles le Chauve, la valeur du denier ayant été augmentée, il y en eut 216 seulement à la livre, et, sous la première race des Capétiens, les deniers avaient tellement baissé de poids qu'ils variaient de 284 à 300 à la livre. Voici, d'après M. Saigey (*Traité de Métrologie*, Pa-

ris, 1834), la valeur du besant ou sou d'or et son poids :

	Grammes.		Fr.	C.
Sous les Mérovingiens,	4	5	9	58
Sous Pepin,	4	5	10	43
Sous Charlemagne,	5	65	13	25
Sous Charles le Chauve,	5	65	14	45

La réduction en livres faite par Joinville doit s'entendre de livres poids et non de livres monnaie. Les besants dont le soudan a exigé le payement pour la rançon de saint Louis sont les besants de Byzance équivalant aux *dariques* des Perses et aux statères d'or des Grecs. Ces pièces pesaient 2 drachmes et valaient 20 drachmes d'argent, et la drachme équivaut à 96 centimes de notre monnaie actuelle, et le besant d'or, la darique et le statère à 19 fr. 87 cent.

D'après la valeur relative de l'or à l'argent, le statère ou darique d'or a valu, d'après M. Letronne, ce rapport étant,

1° de 10 à 1 en Perse,	17 fr.	79
2° de 12 à 1 en Attique,	21	35
3° donné par Hérodote, de 13 à 1,	23	13
4° l'actuel de 15 1/2 à 1,	27	58

Il paraîtrait donc que le million de besants de la rançon de saint Louis équivalait à environ 20 millions de livres tournois, et que l'évaluation de Joinville d'un million de besants, égal à 500,000 livres, est fondée sur le rapport de 8 besants équivalant, au marc d'argent, 4 livres ou 80 sous, rapport donné par du Cange, et qui rend effectivement chaque besant égal à une demi-livre ou 10 sous (poids) en argent. D'après ces données, il est clair que Joinville a pris les besants de la rançon de saint Louis comme équivalant à 10 sous, c'est-à-dire à la moitié d'une livre en poids d'argent monnayé, qui, à raison de 69 francs que valut la livre romaine jusqu'à Philippe Ier, équivaudrait à 34,500,000 fr., tandis qu'il est très-vraisemblable que le soudan n'a eu en vue que des besants de Byzance, dont la valeur a varié suivant le rapport entre l'or et l'argent. On peut estimer que, à l'époque dont il est question, ce besant valait environ 20 francs; et le million exigé représenterait à peu près 20 millions de livres tournois. Si le soudan a stipulé le payement en besants ou statères d'or des Arabes, valant 16 fr. 16 centimes, en supposant la valeur de l'or à celle de l'argent dans le rapport de 12 à 1, dans ce cas la somme n'aurait été que de 16,160,000 francs.

F. S. Constancio.

BEZBORODKO (Alexandre, prince de), ministre russe sous les règnes de Catherine II et de Paul Ier, naquit dans la petite Russie en 1742, entra au service après avoir fait d'excellentes études à Kieff, et fit ses premières armes contre les Turcs sous les ordres du maréchal de Romanzoff, qui le prit pour son secrétaire. Lors de la paix conclue en 1775, il fut nommé colonel et employé dans la chancellerie. Beaucoup d'activité et une grande facilité de travail lui valurent la place de secrétaire du cabinet de Catherine II et plus tard celle de conseiller privé, maître de la cour et membre du collége des affaires étrangères. On raconte, à ce sujet, qu'un jour l'impératrice l'ayant chargé de rédiger un ukase, il l'oublia et reparut sans avoir rien écrit. Catherine lui ayant demandé son travail, Bezborodko, sans se déconcerter, tira un papier de son portefeuille et lut un édit si bien rédigé, que l'impératrice voulut le signer sur-le-champ; elle fut fort étonnée de voir qu'il n'avait qu'une feuille de papier blanc : mais cette facilité fit sur elle une telle impression, qu'elle le nomma bientôt après ministre de l'intérieur. Il profita de son pouvoir pour introduire dans l'administration plusieurs améliorations importantes et protéger les lettres et les arts. Une alliance avec la famille Woronzoff le rendit l'ennemi secret de Potemkin; il hérita de toute la puissance de ce prince après sa mort en 1791, lorsqu'il eut fait signer le glorieux traité que la Russie faisait avec la Turquie à Jassy, où il avait été envoyé en qualité de plénipotentiaire. Il perdit cependant un peu de son crédit dans les dernières années du règne de Catherine par suite des intrigues de Plutan Zouboff; mais Paul Ier, qui l'aimait beaucoup, le nomma, à son couronnement, prince avec le titre d'altesse, grand chancelier, etc., et le combla de faveurs jusqu'à sa mort, qui arriva en mai 1799, à la suite de plusieurs attaques de paralysie. Sa femme lui a survécu jusqu'en 1824.

Bezborodko possédait plusieurs langues; il parlait et écrivait le russe avec une pureté non commune, et ses dépêches sont citées comme des modèles; ses connaissances étaient variées et étendues, et son amour pour les arts une passion; il possédait une riche collection de tableaux dans laquelle les marines de notre Vernet occupaient les premières places.

J. Fleury.

BÈZE (Théodore de). Calvin s'étant posé

en émule, puis en rival de Luther, propagea ses erreurs en France à l'aide des partisans qu'il y trouva des doctrines hérétiques du prétendu réformateur allemand. Parmi ceux-ci, Théodore de Bèze figure au premier rang dans l'ordre des temps, comme dans l'importance du rôle qu'ils furent appelés à jouer, sous l'influence du chanoine apostat de Noyon. Ce coryphée du calvinisme naquit d'une famille honorable, à Vezelay, près d'Avallon, département de l'Yonne, le 24 juin de l'an 1519. Son oncle, Nicolas de Bèze, conseiller au parlement de Paris, surveilla ses premières études. Ce magistrat, qui peut-être inclinait vers les idées nouvelles de la réforme, l'envoya, à l'âge de 10 ans, à Orléans, pour y recevoir une instruction supérieure, auprès du savant Melchior Volmar, ami de Calvin, et déjà imbu lui-même de ces idées. Volmar ayant obtenu une chaire de professeur à Bourges y emmena le jeune de Bèze, qui demeura avec lui jusqu'à l'âge de 16 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1535. Doué d'une grande intelligence, dirigée d'ailleurs par les soins d'un maître habile, il fit de rapides progrès dans les lettres et les langues anciennes. Ses études classiques terminées, son oncle le recommanda au recteur de l'école de droit d'Orléans, où il séjourna quatre ans, pendant lesquels il s'appliqua bien moins à cultiver la science du droit que la littérature, et surtout la poésie latine. C'est dans cet espace de temps qu'il composa un grand nombre de pièces fugitives, dont une partie sur des sujets licencieux, et dans le style du Satyricon de Pétrone.

A son retour à Paris, en 1539, Théodore de Bèze fut pourvu d'un bénéfice et du prieuré de Longjumeau, avec expectative d'une riche abbaye que possédait en commende un de ses oncles, frère du conseiller au parlement, lequel devait un peu plus tard s'en démettre en sa faveur. Il ne profita de ces brillants avantages que pour donner un plus libre cours au mauvais penchant de ses passions. Il est juste de reconnaître que ses parents lui firent quelques timides remontrances et l'engagèrent à prendre les ordres, en vue de le ramener à une conduite plus régulière; mais il n'y eut aucun égard, et il persista dans la voie des dangereuses voluptés où il s'était engagé. Il paraît même que c'est alors qu'il promit à l'une des femmes avec lesquelles il avait des relations intimes de l'épouser secrètement, nonobstant l'infériorité relative de naissance et de condition sociale. Mais la crainte de perdre les bénéfices dont il jouissait et les inconvénients résultant d'une mésalliance lui firent comprendre qu'il serait impossible de réaliser jamais une telle promesse. Vivement attaché à cette femme et lié par un engagement irréfléchi, il voulut à tout prix sortir de la fausse position qu'il s'était faite lui-même. En effet, en 1548, à la suite d'une grave maladie, il se décida soudainement à renoncer à ses bénéfices, à sa famille et à ses espérances d'avenir. Il se rendit à Genève, et là il épousa publiquement sa maîtresse, embrassa la réforme et *abjura le papisme*, comme il le dit, *ainsi qu'il en avait fait le vœu à Dieu*, *à l'âge de 16 ans*. Quel vœu impie, et quelle circonstance étrange présida à son accomplissement! Il est remarquable que la plupart des chefs du protestantisme se sont mariés sous des auspices analogues. Ces faits n'ont pas besoin de commentaire. Théodore de Bèze ne séjourna que quelques mois à Genève, pour s'y occuper de la première édition de ses poésies juvéniles *(Juvenilia Bezæ)*, qu'il dédia à son ancien maître Volmar, qui, à cette époque, avait quitté la France et résidait à Tubingue, où il le rejoignit bientôt. Ce fut par son crédit que Bèze, inconnu encore dans les rangs de l'apostasie, obtint l'année suivante, 1549, l'emploi de professeur de langue grecque à Lausanne, où il demeura près de dix ans. C'est durant cette période de sa vie qu'il publia les divers ouvrages qui fondèrent sa réputation littéraire et le firent considérer comme l'un des plus fermes soutiens des doctrines protestantes. Sa tragédie du *sacrifice d'Abraham* eut beaucoup de retentissement. Pasquier (liv. VII, chap. 7), qui, à cette occasion, qualifie l'auteur de *brave poëte latin et françois*, dit qu'il *la composa sur l'advénement du roy Henry II*, et que *le sujet y est si bien retiré au vif*, qu'en la *lisant, il sentoit tomber des larmes des yeux*. Il est très-probable que, si l'on était curieux de lire cette tragédie aujourd'hui, elle produirait un effet tout opposé. Mais, de tous les ouvrages publiés à Lausanne par Bèze, celui qui fit la plus profonde sensation sur les docteurs protestants est le fameux traité intitulé : *De hæreticis à civili magistratu puniendis*. C'est une justification apologétique du jugement et du supplice de Servet, condamné au bûcher comme hérétique par les magistrats de Genève, le 17 octobre de l'an 1553. On a de la

peine à concevoir comment les apôtres du libre examen, les contempteurs acharnés de l'inquisition purent trouver concluants les pitoyables arguments de ce *factum* assez maladroit de l'intolérance ; car les textes de l'écriture et des constitutions impériales dont Bèze se prévaut y sont audacieusement torturés pour leur faire signifier ce qu'il veut. Ainsi la réforme, à son début, faillit à ses propres principes sur l'un des points capitaux auxquels elle dut une partie de ses funestes succès : la liberté de conscience et, depuis, l'histoire de ses variations, de ses contradictions, par l'aigle de Meaux, démontrèrent que c'était là un effet inévitable de sa nature anormale. En 1558, Bèze fut chargé d'une mission auprès de quelques princes allemands dans l'intérêt de sa secte. Il quitta Lausanne en 1559, pour se rendre à Genève où Calvin l'appela et où il lui fit conférer à la fois le droit de bourgeoisie, le rectorat de l'académie qui venait d'y être fondée, et la chaire de théologie. En 1560, Calvin, d'accord avec les conciliabules de France, envoya Bèze à la petite cour du roi de Navarre et réussit, sans grandes difficultés, à lui faire abandonner le catholicisme. Antoine de Bourbon et Jeanne de Navarre, après avoir fait bâtir un temple protestant, ordonnèrent la démolition de toutes les églises, de tous les monastères de Nérac et des environs. Bèze demeura plus d'un an à cette cour, d'où il ne s'éloignait momentanément que pour aller faire le prédicant dans les montagnes des Cévennes, du Gévaudan et de la Lozère. Enfin, en 1561, il figura en tête des ministres et docteurs de la réforme, au colloque de Poissy. L'édit de 1562 ayant permis aux huguenots l'exercice public de leur culte, Bèze prêcha quelque temps à Paris avec plus de zèle que de succès, malgré l'ardeur de son prosélytisme. Puis, lorsque la guerre civile occasionnée par le massacre de Vassy et par les prétentions du prince de Condé, eut éclaté, Bèze, qui poussait à cette guerre, suivit le prince à la bataille de Dreux, où celui-ci fut battu et fait prisonnier, par le duc de Guise. Mêlé ensuite à toutes les machinations, à toutes les intrigues de ses coreligionnaires, jusqu'à la paix intervenue par l'édit du 19 mars 1563, il ne reprit qu'alors les diverses fonctions qui lui avaient été confiées à Genève. Calvin étant mort en 1564, Bèze, auquel des talents réels et un dévouement sans bornes avaient acquis une immense renommée, fut naturellement appelé à remplacer son ami, en qualité de chef de la réforme, tant en Suisse qu'en France, et c'est à ce titre qu'on lui déféra la présidence du synode tenu à la Rochelle en 1570. Cette haute position l'obligeait souvent à voyager en Allemagne, pour y conférer avec les princes qui la protégeaient, sur les questions politiques ou doctrinales qui surgissaient imprévues. Il perdit sa femme en 1588, et, quoique âgé de 70 de ans, Bèze se remaria, peu de mois après, avec une jeune personne qu'il appelait sa *Sunnamite*. Poëte immoral, écrivain élégant (en latin), littérateur savant, théologien subtil, orateur possédant ce genre d'éloquence paradoxale et passionnée, qui a tant de puissance sur les masses populaires surtout, Théodore de Bèze fut appelé par ses partisans le *phénix de son siècle*. Il mourut le 13 octobre 1605, âgé de 86 ans, dans un état de fortune qui aurait été voisin de l'indigence, si de grands personnages ne l'eussent secouru de leurs secrètes libéralités. Les principaux ouvrages de Bèze sont : *De hæreticis à civili magistratu puniendis*, 1554, in-8°, traduit en français par Nicolas Colladon ; Genève, 1560, in-8°. — *Confessio christianæ fidei*, 1560, in-8°. — *Ad insigne capitis mortui*, sans date, in-12. — *Icones virorum illustrium*, 1580, in-4° ; traduit en français, par Simon Goulet, sous le titre de *Vrais pourtraits des hommes illustres* ; Genève, 1581, même format. — *Histoire des églises réformées*, 1580, 3 vol. in-8°. — *Tractatio de repudiis et divortiis, accedit tractatus de polygamia*, 1580, in-8°. — *Traduction du Nouveau Testament*, avec notes, plusieurs éditions ; la plus correcte est celle de Cambridge, 1642, in-f°, etc. — Il acheva la traduction française des psaumes, commencée par Marot.

P. Trémolière.

BÉZIERS, ville de France (Hérault), à 70 mètres au-dessus de la mer, sur une *colline* au pied de laquelle coule l'Orbe, qui y reçoit le canal du Midi et va se jeter dans la Méditerranée, à 15 kilomètres de là ; chef-lieu de sous-préfecture, tribunaux de première instance et de commerce, etc. Un collége communal, une bibliothèque, une société d'agriculture et une salle de spectacle ; des fabriques de bas de soie, de gants, de basin, de parchemin, de verdet, d'eau-de-vie et d'esprit-de-vin, d'amidon, de confitures recherchées ; une verrerie, des tanneries dont les produits, joints à ceux de son territoire,

grains, vins muscats, bétail, laine, soies filées, soude, amandes, huile, sont l'objet d'un commerce important. Béziers a donné le jour à l'illustre auteur du canal du Midi, Riquet; à Barbeyrac ; à Ortous de Mairan, le savant physicien, et à Pellisson, dont le dévouement pour Fouquet est si digne d'être rappelé. — Cette ville est d'une origine très-reculée et porte, dans les écrivains anciens, les différents noms de *Beterræ*, *Biterræ*, *Beterae* (It. A., Pline), *Betira* (Ptol.), *Baitera* (Strab.). Au temps de la domination romaine, elle devint le séjour de la *septimana legio* et prit de là le nom de *Baeterrae Septimanorum;* c'était une *colonia*, avec deux temples d'Augustus et de Julia. En 752, un seigneur wisigoth, nommé Anzemund, qui s'était rendu maître des villes de Béziers, Nîmes, Agde et Maguelone, dont il avait formé un petit État pendant les divisions des Sarrasins, livra ces quatre villes à Pepin le Bref; ce fut la première réunion de Béziers à l'empire franc. Vers le commencement du XIIIe siècle (1209), les opinions des Albigeois, adoptées à Béziers, y attirèrent l'armée des croisés du Nord. La ville fut bientôt investie et emportée d'un coup de main; les habitants furent passés au fil de l'épée ; puis les bandes des Provençaux, des Lombards, des Allemands, se ruant sur la malheureuse cité, la pillèrent et la livrèrent enfin aux ravages de l'incendie. Pendant les guerres des Anglais, Béziers éprouva encore bien des malheurs. Plus tard, du temps de la Ligue, Montmorency, fils du connétable, y fit bâtir une citadelle qui fut ensuite démolie par ordre de Louis XIII. — La ville de Béziers a aujourd'hui 16,000 habitants ; elle est à 60 kilomètres S. O. de Montpellier, et à 25 N. E. de Narbonne, par 43° 20' 31" de lat. N. et 0° 52' 23" de long. E. (*Connaissance des temps de* 1843.)

O'MAC CARTHY.

BÉZOARD. Concrétion orbiculaire ou bien ovoïde que l'on trouve dans les intestins de certains animaux. Cette espèce de calcul se rencontre dans l'estomac, la vésicule du fiel, dans les conduits salivaires ou la glande pinéale, mais surtout dans les intestins de plusieurs ruminants. On en a recueilli de très-volumineux dans les éléphants, les rhinocéros, les hippopotames, les chevaux, etc. Le mot bézoard est d'origine arabe.

On a distingué deux espèces de bézoards, les orientaux et les occidentaux : les premiers sont ceux que l'on trouve dans la gazelle, dans l'antilope des Indes, la chèvre sauvage, le porc-épic; les seconds viennent du chamois, du bouquetin, de la chèvre d'Amérique, du caïman, du castor, etc., etc.

A l'époque du moyen âge, où la médecine arabe importa dans l'Europe ses médicaments avec les idées superstitieuses et exagérées de l'Orient, on attribuait des propriétés merveilleuses aux bézoards. C'étaient des espèces d'amulettes qui chassaient tous les venins, de véritables antidotes pour tous les poisons et contre les maladies contagieuses; aussi les vendait-on fort cher : en Portugal ils se louaient jusqu'à 10 et 12 francs par jour, et Bomare cite un bézoard de porc-épic qu'un juif d'Amsterdam voulait vendre jusqu'à 2,000 écus. Ce prix excessif engagea à les contrefaire, et l'on y parvint, au moins en apparence, en formant une pâte avec des yeux d'écrevisse porphyrisés, de la gomme et un peu de musc ou d'ambre. — On ne croit plus, de nos jours, à la vertu des bézoards, et ils sont rélégués comme objets de curiosité dans les cabinets d'histoire naturelle, où l'on en voit encore quelques-uns montés dans de petites sphères d'or ou d'argent, entourés de filigrane, ou renfermés dans de riches cassolettes.

Le *bézoard minéral* n'est autre chose que l'oxyde d'antimoine en maximum fait par l'acide nitrique. Les grandes propriétés que l'on avait cru reconnaître à cette préparation lui avaient mérité ce titre par analogie avec les vertus supposées du *bézoard animal*. On préparait aussi un *bézoard martial*, un *bézoard solaire* ou d'or, un *bézoard lunaire* ou d'argent, et un *bézoard jovial* ou d'étain. — Quelques pharmacologistes ont aussi nommé *bézoard de vipère* le foie desséché et pulvérisé de ce serpent. On a encore quelquefois appelé *bézoard fossile* certaines masses globuleuses de chaux carbonatée composée de couches concentriques, à cause de leur ressemblance extérieure avec les bézoards animaux.

BÉZOARD, nom d'une espèce de coquille du genre des *casques*, *buccinum glaucum* de Linné.

BÉZOARD (chèvre du), nom vulgaire par lequel on a désigné longtemps l'*antilope oryx* comme étant l'animal qui fournissait principalement les bézoards. L. DE LA C.

BEZOUT (ÉTIENNE), né à Nemours en 1730. Obligé, par son peu de fortune, de donner des leçons particulières de mathémati-

ques, il en cultiva les parties élevées avec beaucoup de persévérance et de succès. Bezout se fit connaître, très-jeune encore, de l'Académie des sciences, par plusieurs mémoires, et cette assemblée l'admit dans son sein en 1758. Placé, en 1763, par M. de Choiseul, à la tête de l'instruction de la marine royale, comme examinateur des gardes du pavillon et de la marine, il composa, pour ces jeunes officiers, un cours complet de mathématiques, qui fit époque dans ce genre d'ouvrages, soit par sa clarté, soit par le degré d'élévation où la science s'y trouvait portée. — En 1768, Bezout obtint la place d'examinateur de l'artillerie, vacante par la mort de Camus, et bientôt il prépara, pour les élèves de ce corps, une édition de son cours, dans laquelle il substitua des applications tirées du service de l'artillerie à celles qui concernaient la marine. Enfin il publia, en 1778, sa *Théorie générale des équations algébriques*, qui n'est qu'un traité de l'élimination des inconnues entre un nombre quelconque d'équations. On y trouve la première démonstration qui ait été donnée de la proposition fondamentale de cette théorie, envisagée dans toute sa généralité. — Bezout mourut en 1783. Ses ouvrages ont eu de nombreuses éditions et jouissent encore aujourd'hui d'une grande popularité. C. V.

BHADRAKALI (*myth. hind.*). C'est une forme de Bhavani, regardée comme femme ou fille de Siva-Içouara. Elle naquit d'une émanation sortie du corps de Vichnou, communiquée à Siva, et sortit du front de ce dernier par l'œil qui brille dans cette partie de son visage. Le but de cette création fut de parvenir à tuer l'insolent géant Darida, qui avait osé défier Siva, se confiant à la vertu des talismans qu'il avait reçus de Brahma à la suite d'une pénitence qu'il avait faite en l'honneur de ce dieu pendant douze années consécutives. A peine sortie de la tête de Siva, Bhadrakali songea à s'emparer des talismans du géant, qui consistaient en un livre et des bracelets. A cet effet, elle envoya chez lui une femme nommée Sorga, déguisée en vieille, qui eut l'art d'obtenir de la femme du géant ces précieux objets, dont la possession le rendait invincible. On avait beau lui couper la tête, une autre la remplaçait à l'instant, car celles qu'on croyait couper n'étaient que fantastiques. Bhadrakali l'attaqua alors et décapita le redoutable géant. Enivrée de joie, elle courut au palais de son père pour lui faire part de son triomphe; mais Siva venait de se déshabiller et allait se mettre dans le bain. Pour empêcher sa fille de l'apercevoir en cet état, il s'élança dans le réservoir et en fit sortir des viandes et du sang pour satisfaire l'appétit de la terrible déesse; mais, voyant qu'elle se montrait encore irritée de la froideur de la réception, Içonara crut la contenter en se coupant un des doigts de la main, qu'il laissa tomber avec des flots de sang dans le vase que sa fille tenait à la main. Au lieu de s'apaiser, l'altière et implacable Bhadrakali, arrachant la chaîne de globes d'or qui ornait son cou, la lança à la tête de son père, dont le visage fut à l'instant même couvert de pustules et d'ulcères. Le dieu, saisi de surprise, s'écria: « Maçouri ! » c'est-à-dire, « ô femme irascible! » C'est depuis cette époque, dit-on, qu'on a donné le nom de maçouri aux boutons qui couvrent la face des enfants et principalement à ceux de la variole, surnommée l'épée de Bhadrakali. Cependant Içouara, voulant à tout prix se réconcilier avec sa fille, lui donna deux jeunes suivants, Visapatra et Kouétrakouéla, et un vaisseau de bois de sandal, sur lequel elle pouvait voyager sans être vue. Peu de temps après elle revint auprès de son père, qu'elle réveilla en sursaut, se plaignant à lui d'avoir été insultée dans son vaisseau de sandal par des pêcheurs et des chasseurs de singes, et invoqua sa protection. Siva lui fit alors cadeau d'un singe dans le corps duquel séjourna quelque temps l'âme de Bhadrakali. Sous ce déguisement, elle vint à bout de vaincre tous ses ennemis; puis, arrivée à Koulang, sur la côte de Malabar, où elle reprit sa forme primitive, elle reçut l'accueil le plus amical de l'épouse du radjah et devint l'épouse de son fils. Elle vécut dix-huit ans avec son époux sans perdre sa virginité, car, disait-elle : « Içouara, mon père, m'a engendrée sans le secours d'un être femelle ; ma vie sera la copie fidèle de ma naissance, et je veux rester vierge. » Vers ce temps, le père et la mère du radjah, s'étant embarqués avec toutes leurs richesses, tombèrent entre les mains des pirates, qui les dépouillèrent. Bhadrakali, à cette nouvelle, chargea son époux d'aller vendre un de ses anneaux de pied. Un orfèvre de Pandi, qui quelque temps auparavant en avait fourni de tout pareils à la reine de la contrée, accusa le prince d'avoir volé l'anneau : il fut jeté en prison et condamné à être empalé. Cepen-

dant Bhadrakali, inquiète sur le sort de son époux, se mit en marche au bout de six jours pour aller à sa recherche. Elle rencontra d'abord une colombe qui, volant au devant de la déesse, lui dit avoir vu le prince avancer sur la route, mais non revenir. Bhadrakali lui promit en récompense que, dans le mois le plus brûlant de l'année, elle ne manquerait pas d'eau un seul instant; elle lui donna de plus, en guise de collier, ce beau cercle doré qui, depuis cette époque, orne le cou des tourterelles. Un autre oiseau lui répondit avec la même obligeance que la colombe, et la déesse le gratifia d'une rose sur la tête. Au contraire, elle condamna un manguier qui était resté muet à toutes ses demandes à être désormais le bois de bûchers sur lesquels seraient consumés les cadavres, et à être rongé par les vers lorsqu'il ferait partie d'un char ou d'un vaisseau. Elle maudit également une vache, un guerrier, sa fille et un homme de basse naissance. Au contraire, elle fit des dons divers à un arbre à jayet et à un paria qui lui indiquèrent tout ce qu'elle demandait. Enfin elle arriva au palmier qui avait été l'instrument du supplice de son époux et au haut duquel on voyait son cadavre. Tout à coup l'arbre se rompt et Bhadrakali reçoit dans ses bras les restes de son époux qu'elle transporta à Bellapénata, et institua des sacrifices en son honneur; puis, ayant obtenu d'Içouara une armée d'açouras ou génies funestes, elle saccagea Pandi, tua le roi et l'orfévre. — Suivant la légende de Coromandel, Bhadrakali, qu'on nomme plus communément Mariatale, avait le rare privilége d'emporter de l'eau sans cruche ou autre vaisseau qui la contînt, le liquide se formant en globe. Elle perdit ce privilége un jour qu'étant allée chercher de l'eau à un étang elle vit les gandharvas planer sur la surface de l'onde; et désira s'unir à l'un de ces génies. Son époux ne tarda pas à s'apercevoir de l'effet de l'aventure, et l'expulsa de sa maison; puis il ordonna à ses fils de la tuer. Paraçou-Rama seul obéit; il décapita sa mère et ses frères. Iémadakni, charmé de l'obéissance de son fils, lui promit de lui accorder tout ce qu'il lui demanderait. Paraçou-Rama se jette alors à ses pieds et le supplie de rendre la vie à sa mère et à ses frères. Iémadakni le lui accorda, et lui confia pour quelques instants son bâton divin. En touchant les cadavres avec cet emblème d'immortalité, Paraçou-Rama rendit la vie aux cadavres de ses frères; mais, dans l'empressement de ressusciter sa mère, il en plaça la tête sur le corps d'un Parichi, malfaiteur condamné à mort pour ses crimes. Cette méprise fut cause que la femme rendue à la vie réunit les vertus d'une déesse à tous les vices d'un ignoble scélérat. Bhadrakali-Mariatale est la grande divinité des impurs tchandalas ou parias. Partout on rencontre de ses temples, dont le plus célèbre est la pagode de Cranganor, nommée aussi pagode des Pèlerins. On croit qu'elle guérit la petite vérole. Presque tous les Indous de condition moyenne ont un extrême effroi de cette déesse, dont on place la tête dans les lieux les plus retirés. Son tronc sans tête est figuré par des statues placées à la porte du sanctuaire Les Indous de haut rang ne vénèrent que la tête.

A Kolenour, dans le voisinage de Pondichéry, on célèbre sa fête au mois de chittéré, qui répond à notre avril. Cette fête se nomme Couédil-Ellust, et est surtout remarquable par la cérémonie dans laquelle ceux qui ont fait à Mariatale (c'est le nom qu'on donne à Bhadrakali) le vœu de se faire suspendre en l'air accomplissent leur pénitence. Voici comment cela s'exécute: on coud au dos du pénitent, en lui perçant la peau, deux crochets de fer suspendus à un long levier adapté à l'extrémité supérieure d'une potence de 6m,667 de hauteur, autour de laquelle il oscille librement. Des hommes, chargés spécialement de cette fonction, saisissent le bout inférieur du levier, et le font tourner circulairement, de sorte que le pénitent décrit des cercles semblables dans l'air. Ce manége dure jusqu'à ce qu'il crie de cesser; mais il y aurait du déshonneur à faire entendre ce cri trop vite. Le patient tient dans une de ses mains un glaive, dans l'autre un bouclier; il doit sans cesse les agiter en simulant tous les mouvements d'un homme qui combat. S'il laisse échapper un cri de douleur ou une plainte, il est expulsé de sa caste. Cela arrive très-rarement, car l'exaltation des fanatiques, aidée de boissons enivrantes qu'on fait prendre aux pénitents, les rend presque insensibles à la douleur. Les brahmanes méprisent cette cérémonie et dédaignent la déesse qui en est l'objet. — On représente Bhadrakali de forme gigantesque, avec huit visages et seize mains aussi noires que du charbon, ayant de grands yeux ronds et des dents qui ressemblent aux défenses du sanglier. Elle porte à chaque oreille un

éléphant en guise de pendants; des serpents entrelacés enveloppent son corps; sa chevelure consiste en plumes de la queue du paon; ses mains portent divers objets analogues à ses fonctions : une épée, une pique, un javelot, un trident, une jatte pour recevoir le sang, un singe avec la tchakra ou roue mystique. — Bhadrakali est la personnification de Siva destructeur, qui brûle, consume. Son nom signifie *qui se plaît dans le noir*, c'est-à-dire dans la destruction, la mort. *Kali*, en sanscrit, signifie noir. F. S. Constancio.

BHARATA, sage indou, seizième successeur de Pourou. On lui attribue l'invention de la musique et celle des nostaks, ou drames mêlés de chant ou de danse, et le second des quatre systèmes fondamentaux de la musique indoue. Bharata eut, entre autres enfants, Pourou, qui précéda de quelques générations Vitchitraviria, père de deux fils célèbres, Dritarachtra et Pandou. La lutte qui s'engagea entre Douriodhana (fils de Dritarachtra) et les cinq fils de Pandou (Pandavas), et le triomphe qu'obtinrent les derniers par la protection du dieu Crichna, sont le sujet du *Mahabharata*, le plus ancien poëme épique des Indous. — Bharat, Bhéret ou Bhéreta est le nom par lequel, en sanscrit, on désigne l'Inde, qu'on appelle *Bhéret-Khant* ou *Bhéret-Versch*, c'est-à-dire pays de Bhéret, qu'on prend pour un être réel. Je pense, au contraire, que Bhéret désigne la partie montueuse à l'orient de l'Indus. Le mot est dérivé du persan *ber*, cime, hauteur, et *ed* ou *et*, désinence du participe passé dans la même langue. Bhéret signifierait donc le pays montueux; l'invention de la musique par ce prétendu sage exprimerait qu'elle est originaire des contrées voisines de l'Indus, et les autres personnages désigneraient des chefs qui se sont disputé la possession des diverses provinces du continent entre l'Indus et le Gange, lutte à laquelle se mêle celle des sectes religieuses; et c'est à quoi l'intervention de Crichna fait allusion. F. S. Constancio.

BHAVANI (*myth. ind.*). Cette déesse est la personnification féminine des énergies de Siva ou Içouara, considéré sous tous les aspects, 1° comme identifié à Adi-Bouddha et à Brâhm, c'est-à-dire dieu suprême; 2° comme le membre le plus puissant de la Trimurti, ou triple énergie; 3° comme la troisième personne de cette trinité composée de Brahma, Vichnou et Siva. Sous le premier aspect, Bhavani est ou incréée, n'étant elle-même que la puissance créatrice, ou une émanation immédiate de Brâhm. Née de lui avant la Trimurti, elle se confond avec Sacti, l'énergie et l'épouse de Brâhm. Près d'elle on voit souvent une vaste corbeille renfermant les types primitifs des êtres. C'est la nature féminine personnifiée, l'énergie qui crée, enfante, l'Isis égyptienne dans son plus sublime caractère, la Diva Natura, la Bouto ou Neith égyptienne. La légende poétique représente Bhavani donnant naissance aux fleurs, aux animaux, à tout ce qui a mouvement et vie sur la terre; tantôt joyeuse d'avoir été créée par Brâhm, adorant le dieu suprême, le célébrant par des hymnes, faisant des sauts et des bonds rapides, et pendant qu'elle s'agite ainsi, laissant rouler hors de son sein trois œufs, d'où sortirent les trois dieux, Brahma, Vichnou et Siva : c'est la légende la plus populaire parmi les adorateurs de cette déesse. Suivant une variante, Bhavani, dans l'excès de sa joie, accompagnait sa tripudiation de battements de mains si violents et si redoublés, que les paumes s'en trouvèrent couvertes d'ampoules desquelles naquirent les trois membres de la Trimurti. Dans une troisième version, les trois dieux naissent de la fille primordiale de l'Éternel (Souïambhouva, ou existant par lui-même) : Vichnou d'abord, enfanté par la seule force de la volonté de Bhavani, nage à la surface des ondes qui enveloppent le monde; c'est Vichnou Naraïana. Du nombril de ce dieu sort l'aquatique lotos, du calice duquel éclôt Brahma. Deux géants se prennent de querelle avec le dieu nouveau-né, le saisissent et le tirent violemment par une touffe de ses cheveux : une goutte de sang divin tombe; elle devient Siva-Rondra, que d'autres légendes font sortir des rides qui creusent le front du soucieux et mélancolique Brahma. Tous les dieux secondaires doivent également naissance à Bhavani, et, en mémoire de leur origine, ils portent sur le front le signe de l'Ioni, formé de deux lignes blanches parallèles et d'une troisième, rouge et perpendiculaire. Dans ces hautes fonctions elle est symbolisée par l'onde qui jaillit du ciel et du feu éthéré, par la lune, la terre, la vache, tous emblèmes de la fécondation.

Considérée comme épouse, fille ou sœur de Siva, elle naît de la tête du dieu et se scinde en deux personnages dont l'un répond

à la face lumineuse et bienfaisante de Siva, soleil fécondant des germes, et l'autre à Siva-Roudra, destructeur qui brûle, consume. Sous le premier aspect, elle donne la vie (c'est le sens du nom Bhavani); sous le second, elle s'identifie à Bhadrakali, et porte tous ses attributs guerriers et destructeurs, tels que le glaive, le trident, la pique, le javelot, les plats creux ou vases à recevoir le sang; quelquefois elle porte, en guise de collier, un long chapelet de têtes humaines qui descendent de son cou jusqu'à ses genoux. Elle est encore magicienne et opère des prodiges au moyen de formules magiques (*tatras*). C'est ainsi qu'elle rend fécondes des vierges qui plaisent aux dieux, et qui donnent à leurs époux des enfants conçus par l'influence divine sans que leur chasteté ait reçu la moindre atteinte du contact d'aucun homme.

Bhavani porte une foule de noms parmi lesquels on distingue les suivants: 1° *Sacti, Parasacti, Devi* (l'énergie, la grande énergie, la déesse), épithètes également données à Maïa, l'épouse de Brahma; 2° *Ganga* (le Gange; féminin en sanscrit); 3° *Dourga;* c'est Bhavani la guerrière, la déesse terrible; 4° *Kali*, la noire, ou le féminin de Siva-Kala, le temps destructeur; et *Roudrani*, la mère des larmes, féminin de Siva-Rohdra; 5° *Asadevi*, ou Bhavani vierge; 6° *Içouari* et *Mahéçouari* (féminins de Içouara et Mahécouara, noms de Siva, lumineux, bienfaisant). C'est encore une copie de la mythologie égyptienne. Içouara ou Isôara est Osiris, et Isoari, Isis, épouse d'Osiris; 7° *Ouma*, la maîtresse; *Kartiaïani*, l'active, la faiseuse; *Chiva*, la bonne; *Bhagavati*, la sainte; 8° *Haimavati*, la maîtresse d'Himala (le Méron, le Kailaça, l'Himalaïa); 9° *Sarvamangalam*, la félicité universelle.

Les fêtes les plus célèbres de Bhavani ont lieu les 7, 8 et 9 du mois *tchaitra* (mars-avril); c'est la fête du printemps. La seconde se célèbre le 10 de *djiaïchtha* (mai-juin); la troisième, les 6, 7, 8 et 9 jours lunaires *d'açouina* (septembre-octobre); la quatrième, le 14 de *margasircha* (novembre-décembre), et la cinquième le 4 de *maga* (janvier-février). La troisième, nommée Satadiia ou fête d'automne, est consacrée à Bhavani-Dourga-Kali, et dure quinze jours. Le 6, le 7 et le 8 sont remarquables par la grande quantité d'animaux, et surtout de buffles qu'on immole au pied des autels. Le lendemain l'image de la déesse est jetée dans le Gange. La fête du 14 margasircha a lieu en mémoire de Bhavani-Gauri, c'est-à-dire la déesse du Gange, du Bengale : on mange des gâteaux de riz en son honneur. Le 10 de djiaïchtha est considéré comme l'anniversaire de la naissance de Ganga.

Bhavani, ténébreuse ou noire (kali) répond à l'Égyptienne Bouto, dont le nom signifie également *qui donne la vie;* Bhavani-Dourga, guerrière ou terrible, répond à l'Égyptienne Tithranbo, dont le nom signifie *qui inspire la terreur*. (*Voy*. Siva). F. S. Constancio.

BHIMA (*myth. ind.*), un des cinq Pandavas (fils de Pandou), s'était retiré avec ses quatre frères et sa mère Kounti, dans un désert peuplé de bêtes féroces et habité par les Rakchaças ou mauvais génies. Un brahmane de la ville d'Ekatchakra leur donnait l'hospitalité, et Bhima ne tarda pas à lui rendre un service signalé. Le chef des Rakchaças, nommé Bakas, s'étant emparé de cette ville, avait condamné les malheureux habitants à lui livrer, chaque jour, une créature humaine, qu'il dévorait à ses repas. Le tour du brahmane arriva; trop pauvre pour acheter un esclave qu'il pût livrer à sa place, il n'avait d'autre parti à prendre que de se laisser dévorer, pour ne pas sacrifier sa femme, sa fille ou son jeune fils. Bhima, témoin du désespoir de son hôte, résolut de combattre Bakas. La lutte entre ces deux puissants athlètes fut terrible, mais enfin Bhima, terrassa son farouche antagoniste, et délivra le brahmane du danger qui le menaçait. L'épisode de Mahabharata relatif à Bhima a été traduit en allemand par Bopp (Berlin 1824). F. S. Constancio.

BHRIGOU ou **BRIGHOU** (*myth. ind.*). Un des dix Pradjapatis ou Brahmadicas; il reçut de Ménon, ainsi que les autres Maharchis, l'ordre d'annoncer la loi sainte, que Brahma révéla jadis aux chefs des Ménons, pour que celui-ci la fit publier sur tout le globe. En effet, Bhrigou exposa aux Richis la naissance des six Ménons, qui procèdent, chacun à son tour, par l'ordre de l'Éternel (Souaï-ambhouva), à l'œuvre de la création et à la division des temps en Iougas, Mahaiougas et Manouantaras.

BIAIS (*archit.*), de *bihaan*, en gaulois *travers*, obliquité existant dans une construction de mur, de menuiserie ou d'un bâtiment, etc. Volontaire ou involontaire, l'irrégularité du terrain sur lequel on bâ-

tit en est souvent la cause. On peut distinguer plusieurs espèces de biais : le *biais gras*, lorsque l'obliquité est à angle obtus; le *biais maigre*, quand elle est à angle aigu; le *biais par tête*, quand le mur d'entrée, qui supporte une voûte, n'est pas élevé en équerre avec les autres murs, supports de la même voûte *; biais passé*, quand la fermeture d'un arc de voûte sur les pieds-droits est de travers à leur plan. Il y a aussi le biais par devant, le biais en talus, le biais en talus à têtes égales. — On appelle *sauver un biais* corriger ou marquer l'irrégularité de l'emplacement sur lequel on trace un plan pour construire.

BIAIS (*manége*). Position que peut offrir un cheval, lorsqu'on le pousse en avant, tantôt à une main, tantôt à une autre ; alors il va en *biais*, c'est-à-dire les épaules avant la croupe : on peut lui faire faire des pas en *biais*, des courbettes en *biais*, des sauts en *biais*. Quand le cheval est en *biais*, sa croupe reste un instant en dehors de la ligne oblique qu'il parcourt, et, pour le bien mettre en *biais*, il faut l'aider à toutes mains de la rêne de dehors, et le tenir ferme, car le cheval prend souvent mieux de lui-même cette position.

BIAIS (*gramm.*), *ratio, modus,* diverses faces sous lesquelles on envisage une chose, un événement, un projet, etc.; moyens détournés qu'on emploie pour réussir dans une entreprise; lignes de circonvolution, physiques ou morales, qu'on se trace et qu'on suit afin de parvenir à son but. Citations : *Je ne sais que ce* biais-*là pour me tirer d'affaire*; *l'avocat, ayant promené l'affaire par tous les* biais *possibles, a gagné sa cause;* et enfin, comme dit Molière : *Vous avez pris le bon* biais *pour toucher son cœur.*

Le verbe *biaiser* ne s'emploie d'ordinaire qu'en mauvaise part, en disant, par exemple, à quelqu'un qu'il *biaise* (qu'il manque de franchise).—Cependant, quelquefois, il peut s'employer en bonne part. Ainsi on dit que tout homme adroit, pris entre deux feux, doit savoir *biaiser* pour sortir d'affaire, et il est des hommes dangereux qu'il ne faut prendre qu'en *biaisant*. M.

BIANCHI (Antoine), Vénitien et simple garçon gondolier, né à Venise vers le commencement du XVIIIe siècle, mérite une mention particulière pour le talent poétique dont il a laissé des preuves dans deux poëmes, très-étrangers sans doute aux règles exactes du poëme épique et à la pureté de la langue, mais où l'on trouve de l'imagination, de la verve, du coloris ; en voici les titres : *Elia sul Carmelo*, et *David re d'Israele, poema eroïco sagro*. — Malgré leurs défauts, ces deux ouvrages étonnent quand on songe que l'auteur était sans culture intellectuelle, et que le titre de garçon gondolier, qui est joint à son nom, annonce, en effet, le métier qu'il fit toute sa vie. C. V.

BIANCHI (Jean), né, en 1693, à Rimini, fit ses études à l'université de Bologne, où il manifesta de bonne heure un goût passionné pour la botanique, l'histoire naturelle, les mathématiques et la physique. Reçu docteur en médecine en 1719, il retourna dans sa patrie, où il pratiqua l'art médical avec un grand succès, et cultiva la botanique et l'histoire naturelle avec beaucoup d'ardeur. — Bianchi aimait passionnément les voyages, et dans ses excursions il recueillit un grand nombre d'objets, dont il forma un très-beau cabinet d'histoire naturelle. — En 1741, il fut nommé professeur d'anatomie à l'université de Sienne; mais l'attrait qu'avaient pour lui ses études le fit retourner à Rimini, où il mourut en 1775, après cinquante ans d'une vie laborieuse et honorablement remplie.

BIANCHI (Marc-Antoine), jurisconsulte italien, naquit à Padoue en 1498. — Il se distingua au barreau par son éloquence, et, dans les consultations, par beaucoup de savoir, de justesse d'esprit et de probité. Il fut nommé, en 1525, dans l'université de Padoue, troisième professeur de droit impérial; en 1532, deuxième professeur de décrétales, et enfin, en 1544, professeur en chef de droit criminel, place qu'il remplit avec distinction jusqu'à sa mort, arrivée le 8 octobre 1548. — Il n'a laissé que des ouvrages de droit et de jurisprudence, qui sont tous écrits en latin.

BIANCHI (Jean-Baptiste), célèbre anatomiste italien, né à Turin en 1681, fut reçu docteur à l'âge de 17 ans. Il professa longtemps à Turin, et le roi de Sardaigne fit bâtir pour lui un amphithéâtre magnifique. Bianchi enseigna tour à tour dans sa patrie la chimie, la pharmacie et la pratique médicale, et se dévoua à ses fonctions avec autant d'ardeur que de succès. — Il mourut en 1761, laissant un nom très-estimé dans le monde savant.

BIANCHI (François-Ferrari), peintre et sculpteur modénois, eut l'honneur d'être le maître de Corrége. C'est dans l'école de

cet artiste qu'Allegri apprit l'art de la plastique, dans lequel il fit des progrès rapides, et qui ne contribuèrent pas peu à rendre son dessin plus correct et plus élégant. On ne sait rien de positif sur la date de la naissance de Bianchi. — On connaît un de ses tableaux, qui est à Saint-François, à Modène. Cette composition ne manque pas d'une certaine délicatesse dans la touche ; mais en quelques parties elle se ressent encore de la sécheresse des ouvrages du XIIIe siècle, et les yeux rappellent ceux des peintures de Cimmabue. — Bianchit mourut en 1510. C. V.

BIANCHINI (JOSEPH-MARIE), né à Prato en Toscane, en 1685, a pris une part active au mouvement intellectuel de l'Italie pendant le dernier siècle. — A peine avait-il achevé ses études à Florence, qu'il fut reçu membre de l'Académie des *apatisti*, et deux ans après de l'Académie florentine. Il n'avait alors que 20 ans, et déjà il était lié avec ce que Florence possédait de littérateurs et de savants distingués. Bianchini alla ensuite terminer son éducation à Pise, où il eut pour professeur de philosophie et de mathématiques le célèbre traducteur de Lucrèce, Alexandre Marchetti ; il y reçut aussi, en 1709, le grade de docteur en droit et l'ordre de prêtrise. — Parmi les ouvrages de Bianchini, nous devons signaler particulièrement son *Histoire du grand-duché de Florence et de la maison de Médicis*. Dans ce livre, les anciens souverains de la capitale de la Toscane sont surtout considérés comme protecteurs des lettres et des arts. On doit aussi à cet écrivain un *traité sur la satire italienne*, ouvrage de critique généralement estimé et regardé comme classique. La vie de Bianchini fut toujours d'une régularité exemplaire ; son caractère était plein de loyauté. Sa conversation petillait de bons mots et de saillies. Mais, dans les dernières années de sa vie, il tomba dans une mélancolie profonde, précédée d'une maladie grave et suivie d'autres infirmités, auxquelles il succomba en 1749.
C. VILLAGRES.

BIANCHO (ANDRÉA), géographe de Venise, a vécu au commencement du XVe siècle. Il est connu par un recueil de cartes hydrographiques resté pendant longtemps en oubli dans la bibliothèque de Saint-Marc. L'abbé Moulli, conservateur de cette bibliothèque, le communiqua à Vincenzo Formaleoni, et ce dernier en a copié trois cartes, qu'il a publiées à Venise en 1783, avec une dissertation assez étendue. — Le principal mérite des cartes de Biancho est de nous faire connaître l'état de la navigation des Vénitiens avant la découverte du nouveau monde. Ils possédaient quelques notions sur les côtes de la mer d'Allemagne et de la Baltique ; il paraît cependant qu'ils les fréquentaient peu, car les cartes de ces mers, comprises dans le recueil de Biancho, sont très-imparfaites. Les côtes de la Méditerranée y sont représentées avec de grands détails et beaucoup d'exactitude. Les îles Canaries, Madère, Porto-Santo et les Açores s'y trouvent aussi. Ces différents groupes d'îles sont séparés d'une manière très-distincte ; mais les îles de chaque groupe, et principalement les Açores, sont mal placées les unes par rapport aux autres. C. V.

BIARCHIE, BIARQUE (*hist.*). Office et officier, dans le palais de l'empereur d'Orient. Ce mot est dérivé de βίος, vie, et de ἀρχὴ, commandement. Le biarque était donc l'intendant des vivres, et correspondait au *præfectus annonæ* des Latins.

BIARD (PIERRE), sculpteur et architecte, né à Paris en 1559, alla à Rome étudier les modèles, et, après y avoir passé cinq ans, revint dans sa patrie, qu'il embellit de plusieurs monuments. Le plus remarquable était un bas-relief représentant *Henri IV à cheval*, placé sur la grande porte de l'hôtel de ville. Le visage du personnage était à la fois le portrait le plus frappant et le plus idéalisé qu'on eût de ce bon roi. Endommagé dans une sédition en 1562, ce bas-relief a été détruit entièrement à la révolution avec tant d'autres chefs-d'œuvre des arts.

BIARD (Paul), un des premiers missionnaires jésuites envoyés en Amérique, mort à Lyon en 1622, a publié une relation curieuse de ses voyages dans la Nouvelle-France.
J. FLEURY.

BIAS, un des sept sages de la Grèce. Il était fils de Teutamus et né à Priène, en Ionie, 570 ans environ avant l'ère chrétienne. Philosophe ennemi des abstractions, il avait étudié surtout la morale et la politique. Bias affirmait que Dieu existe, mais il ne voulait pas que l'homme raisonnât sur l'essence divine. Citoyen éclairé, orateur éloquent et intègre, il défendait les causes ou prononçait comme arbitre, sans jamais accepter aucun salaire ; aussi disait-on proverbialement : *une cause dont se chargerait l'orateur de Priène*, pour désigner une cause dont la jus-

tice n'était pas douteuse. Lorsque Cyrus fit la conquête de l'Ionie, Bias conseilla à ses compatriotes de s'embarquer avec tout ce qu'ils possédaient, et d'aller se fixer dans l'île de Sardaigne. Son avis ne fut pas écouté. Bientôt un des généraux de Cyrus fit le siége de Priène, et les habitants se décidèrent enfin à quitter leur ville. Tandis que chacun emportait ce qu'il avait de plus précieux, on vit avec surprise Bias s'éloigner les mains vides : *Je porte tout avec moi*, dit-il à ceux qui l'interrogeaient. Cyrus fut clément, et Bias put rester dans sa patrie, où il mourut à un âge très-avancé. On prétend que, après avoir plaidé pour un de ses amis, il posa sa tête sur son petit-fils assis à ses côtés, et cessa de vivre. Les Priéniens lui firent de somptueuses funérailles et lui consacrèrent une enceinte que leur reconnaissance ingénieuse nomma *Teutamium*, du nom du père de Bias. — Ce personnage illustre composa un poëme de deux mille vers, où il exposait les moyens de rendre l'Ionie heureuse et florissante. On a conservé de lui des sentences pleines de finesse et de prudence; celle-ci, par exemple : « Il vaut mieux être pris pour arbitre par ses ennemis que par ses amis. Dans le premier cas, on peut se faire un ami, et dans le second on est assuré d'en perdre un. » THÉRY.

BIBARS (*hist.*), quatrième sultan de la dynastie des Mamloucks-Baharytes, connu, dans les anciennes chroniques des croisades, sous les noms d'*Al-Boudouckary* et d'*Al-Salchy*. Il avait été d'abord esclave de Captéhac; amené en Syrie et vendu au boudoucdâr, ou général des arbalétriers de Malek-al-Salih, qui l'affranchit, Bibars, profitant du trouble de l'empire, se révolta, puis, s'étant défait de ses complices et du sultan Cothouz, il se fit proclamer sultan lui-même par la milice, l'an 658 de l'hégyre (1260 de J. C.), et confirmer par un certain Ahmed, qui parut dans l'Égypte à cette époque, en se disant descendu des Abassides, et que, pour le remercier, il fit reconnaître calife, sous le nom de Mortauser Billah. Bibars, affermi sur le trône, donna de la stabilité à l'empire des Mamloucks, reprit Damas et Alep sur les Moghols, lutta avec succès contre les Francs, auxquels il ne put cependant reprendre Saint-Jean d'Acre, et fit pénétrer jusqu'en Nubie ses armées victorieuses. Une éclipse de lune étant survenue pendant son règne, les astrologues prédirent que ce phénomène présageait la mort d'un illustre personnage. Bibars, superstitieux comme tous les Orientaux, voulant détourner ce malheur de lui, fit empoisonner un prince de la maison de Saladin; mais, s'étant servi ensuite, par mégarde, du vase qui avait contenu le poison, il périt lui-même victime de son stratagème, l'an 676 de l'hégyre (1277), après avoir régné dix-neuf ans. Il mérita, par sa bienfaisance et ses soins pour son peuple, par ses conquêtes et son zèle pour le mahométantisme, les surnoms d'*al Melik, al Dhahir* (roi illustre), d'*Aboul foutah* (père des victoires), et de *Rokn eddyn* (colonne de la foi). — Bere-Khan son fils lui succéda.

BIBARS II, douzième sultan de la même dynastie, était également esclave avant d'arriver au trône, circonstance très-fréquente dans l'histoire des musulmans. Élevé aux premières dignités de l'empire par Mohammed, fils de Kelaoun, il dut à une sédition de succéder, malgré lui, à son bienfaiteur, l'an 708 de l'hégyre (1309 de J. C.); mais il ne conserva son pouvoir que onze mois, au bout desquels Mohammed, tout-puissant à son tour, lui ravit à la fois la couronne et la vie. J. FLEURY.

BIBAUTIUS ou **BIBAULT** (GUILLAUME), général des chartreux, né à Tielt en Flandre, fit à l'université de Louvain les études les plus brillantes. Il fut récompensé de ses travaux par une place de professeur à Gand; mais le tonnerre étant tombé un jour dans sa classe, et ayant blessé plusieurs de ses élèves, il en fut si frappé, qu'il fit le vœu de devenir chartreux. Il accomplit cette résolution en l'an 1500. Dans le cloître comme ailleurs, il ne tarda pas à se distinguer, et, l'année suivante, on le nomma général de l'ordre. Après quatorze ans d'un gouvernement plein de sagesse, il mourut en 1535. On a publié en 1539 les *Orationes capitulares*, discours prononcés par lui devant le chapitre, qui ont été réimprimés deux fois à Amiens dans le XVIe siècle. Il avait composé, en outre, deux petits poëmes latins en l'honneur de saint Joachim, qui ont été insérés à la suite de la *Vie de Jésus-Christ* de Ludolphe. On a sa vie par un moine de son ordre. J. F.

BIBBIENA (BERNANDO DORIZI ou DIRIZIO, plus connu sous le nom de cardinal) naquit à Bibbiena, petite ville du Corentin, en 1470. Comme Politien qui changea son nom en celui de sa ville natale Montepulciano, Dorizi, en entrant dans le monde, trouva son nom trop obscur, et prit celui de sa patrie. Un de ses frères, qui était secré-

taire de Laurent de Médicis, lui procura l'entrée de cette maison et l'attacha au cardinal Jean. Son esprit, la finesse et la pénétration qu'il tenait de la nature lui valurent d'être chargé de plusieurs négociations importantes dont il sortit avec succès. C'est ainsi qu'il captiva la bienveillance de Jules II, et que, à la mort de ce pontife, il parvint à décider le sacré collége à lui donner pour successeur Jean de Médicis, qui prit le nom de Léon X.

Le pape récompensa son serviteur, qui était entré dans les ordres, d'abord par l'évêché de Coutances en basse Normandie, puis par le chapeau de cardinal : il lui confia ensuite le commandement en chef dans la guerre qu'il fit au duc d'Urbise, et, en 1518, il le chargea d'aller en France en qualité de légat, pour engager François I[er] à se croiser contre les Turcs; mais le temps des croisades était passé, et ce fut, au contraire, un traité d'alliance que le roi de France conclut avec les Turcs, quelques années après, contre les ennemis de la chrétienté.

Bibbiena serait oublié sans doute aujourd'hui, s'il s'était borné à s'acquitter des négociations dont il fut chargé par les papes; mais il est aussi auteur d'une des plus spirituelles comédies de la renaissance, et peut-être de la plus ancienne pièce originale écrite en langue moderne à l'imitation des anciens, car on ne peut guère compter les informes essais de Collenuccio et de Boiardo, et les comédies de l'Arioste, quoique écrites avant la *Calandra*, ne furent connues que longtemps après 1508, époque de la première représentation de la pièce de Bibbiena.

BIBBIENA (Ferdinand Galli, surnommé), du nom de la patrie de son père, naquit, en 1657, à Bologne, étudia sous son père et sous quelques autres maîtres disciples de l'Albane. Doué d'une imagination vive réglée par de longues études, il eût pu devenir un peintre du premier ordre s'il eût suivi un meilleur guide. On lui avait fait étudier, comme sciences auxiliaires de son art, la géométrie et l'architecture; il oublia quelque peu la fin pour le moyen, et il éleva autant d'édifices qu'il peignit de tableaux; mais ses constructions sont maniérées comme sa peinture, ce qui ne l'empêcha pas d'acquérir alors une grande réputation, bien tombée depuis. Appelé à Barcelone pour les fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage de Charles III, il en revint, comblé de présents et d'éloges, construire une belle salle de spectacle au duc de Parme; puis, Charles III étant devenu empereur, il fut de nouveau appelé près de lui, et donna le dessin d'une fête magnifique, qui fut célébrée à Vienne, à l'occasion du mariage de l'archiduc. Bibbiena excellait surtout à peindre des décorations d'un effet fantastique; il tirait un parti merveilleux des plans vus par l'angle, et on lui doit l'invention de placer, dans certains cas, le point de vue hors du cadre.—Ses *traités*, ornés de planches d'architecture et de perspective, réimprimés sous divers titres, annoncent des connaissances solides, et les sujets de ses tableaux prouvent qu'il ne manquait pas de grandeur dans la conception. Il mourut en 1743, laissant trois fils qui coururent la même carrière. Il était devenu aveugle sur ses vieux jours. — Son frère, François Bibbiena, mort en 1739, à 80 ans, a construit les théâtres de Vérone et de Rome. J. Fl.

BIBERONS (*hyg.*). C'étaient autrefois de simples fioles au goulot desquelles les nourrices adaptaient un petit bourrelet de toile fine ou d'éponge, et dont elles se servaient pour donner à boire à leurs nourrissons; mais, depuis que l'allaitement artificiel, remis en question par les médecins hygiénistes, a pour ainsi dire passé dans les mœurs, l'industrie s'est emparée de la candide invention de nos mères; les biberons sont devenus l'objet spécial d'une branche de commerce, et plusieurs personnes ont attaché leurs noms aux perfectionnements successifs qu'elles y ont apportés. C'est ainsi que nous avons actuellement les biberons Darbo, Breton, Obin, Charrière, etc.; tous appareils d'ailleurs confectionnés d'après un même principe, et qu'on nous permettra d'embrasser dans une description commune.

Le biberon primitif, la fiole dont nous avons parlé, malgré les apologistes qu'il trouve encore parmi les esprits légers qui ne comprennent pas, ou parmi les esprits lourds qui ne veulent rien comprendre, ce biberon, disons-nous, présentait un inconvénient grave : le vide plus ou moins complet que la diminution progressive du liquide créait nécessairement à la surface de celui-ci finissait par en empêcher l'écoulement : la succion devenait ainsi difficile, impossible même, si elle n'était interrompue de temps en temps; or l'expérience s'est jointe au raisonnement pour démontrer qu'il n'est rien de plus préjudiciable à la santé d'un enfant, surtout d'un enfant faible, que les efforts ré-

pétés d'une succion stérile. Nous convenons, au reste, avec les matrones, que l'appareil dont il s'agit était peu dispendieux et d'un entretien facile; mais de pareils avantages ne suffisent point à nos yeux pour en justifier l'emploi.

Aujourd'hui les biberons sont des vaisseaux à deux ouvertures, dont l'une est destinée à l'écoulement du liquide, et l'autre à la communication permanente de celui-ci avec l'air extérieur. Dès lors plus de vide possible, dans l'appareil et, partant, plus de gêne dans la succion; aussi ne voit-on plus que rarement les enfants s'impatienter en buvant, et cesser de boire pour crier. Les diverses manières de disposer cette ouverture supplémentaire, sans donner lieu à l'épanchement, lorsque le vaisseau est rempli, constituent en partie les différences qui distinguent les biberons de tel fabricant d'avec ceux de tel autre. Mais l'ingéniosité de ces derniers ne s'est point arrêtée là : au bourrelet de linge ou d'éponge ils substituèrent un bouchon à l'émeri, perforé par son centre et coiffé d'un *mamelon artificiel;* celui-ci, qui n'est quelquefois qu'un simple ajutage en liége élastique, en caoutchouc ou en ivoire flexible, est formé le plus souvent d'une tetine de vache préparée, dont on entretient la flexibilité par l'immersion dans l'eau fraîche. Cette dernière espèce serait sans contredit la plus convenable, sans la promptitude avec laquelle elle s'encrasse, s'obstrue et se détériore; aussi lui préférons-nous les mamelons en ivoire flexible, tels que les prépare M. Charrière, malgré leur grande fragilité, ce qui les rend quelquefois dispendieux.

Quoi qu'il en soit, tous les efforts de nos industriels n'ont pu parvenir encore à dissiper les préventions que des essais malheureux entretiennent contre l'usage des biberons. Cela tient évidemment aux soins minutieux que nécessite l'allaitement artificiel, soins dont les nourrices mercenaires ne s'affranchissent que trop souvent; mais cela tient surtout aux mauvais préceptes qu'on a fait prévaloir touchant la composition des breuvages destinés aux nourrissons.

Quel est le liquide le plus apte à remplacer, pour un enfant nouveau-né, le lait de la mère, dont il est privé? Telle est la question capitale qui, jusqu'à présent, a été mal comprise, mal posée et, partant, mal résolue.

Cependant la chimie et la physiologie s'accordent pour démontrer 1° que les nouveau-nés, dont les forces digestives se développent progressivement, ont besoin d'une alimentation de jour en jour plus substantielle; 2° que chez une femme de bonne santé le lait subit précisément cette série de transformations qui l'approprient insensiblement aux besoins croissants du nourrisson, depuis le jour de l'accouchement jusqu'à celui du sevrage.

Cela posé, aucun lait animal, c'est-à-dire aucune substance à principe fixe ne peut être proposé pour remplacer le lait maternel. Les efforts de l'art devaient, en conséquence, avoir pour objet la recherche d'une formule mobile au moyen de laquelle on imiterait, dans toutes ses phases, le travail de la nature. Or voici dans toute sa précision usuelle la recette que nous avons publiée autrefois dans un travail spécial, en l'appuyant des cas nombreux où elle nous avait réussi :

Rp. Viande de bœuf. —
Id. de veau. —
De chaque, 60 grammes.

Faites bouillir pendant six heures dans un litre d'eau. — Salez légèrement. — Dégraissez à froid. — Mélangez à parties égales ce bouillon avec du lait de vache et de l'eau, puis entretenez pour l'usage à une douce chaleur.—Imaginez, enfin, qu'on augmente, chaque jour, la quantité du bœuf dans le bouillon, puis du bouillon dans le mélange, de telle sorte que le lait et l'eau finissent par disparaître, et nous osons affirmer qu'on aura résolu une des plus grandes questions de l'hygiène des enfants.

Que les mères retiennent ces préceptes; qu'elles aient le courage de les mettre en pratique, si leur santé ne leur permet point d'allaiter suivant le vœu de la nature, et elles ne tarderont pas à reconnaître, avec nous, que les biberons, dans la plupart des cas, valent encore mieux pour leurs enfants que le sein d'une étrangère. A. TESTE.

BIBERSTEIN (le baron MARSCHALL DE), conseiller d'État et botaniste russe, né dans le Wurtemberg en 1768, étudia d'abord à l'université de Stuttgard; puis, ayant pris du service en Russie, il rencontra dans la Crimée le célèbre Pallas, qui lui inspira le goût de l'histoire naturelle, qui fut la seule passion de sa vie depuis cette époque. Il obtint, en 1795, du gouvernement russe, d'être envoyé à l'armée qui était sur les bords de la mer Caspienne, pour déterminer la géologie de

ces contrées; mais, Paul Ier ayant rappelé l'armée dès le commencement de son règne, il ne put compléter ses observations. Chargé ensuite des fonctions d'inspecteur général pour les vers à soie dans les provinces méridionales de l'empire, il profita de son séjour dans ces contrées, encore vierges d'explorations botaniques, pour publier une *Flora taurico-caucasica*, qui complète la *Flora russica* de Pallas. Ce grand ouvrage est accompagné de 100 planches supérieurement exécutées. En 1804, Biberstein fut chargé de faire un voyage scientifique en Allemagne et en France; mais son travail n'était pas encore complétement achevé lorsqu'il mourut en 1828.

Un autre membre de la même famille, Ernest-François-Louis MARSCHALL DE BIBERSTEIN, né à Wallenstein, devenu ministre dirigeant du duc de Nassau, s'occupa principalement de finances, et parvint à établir dans ce duché une parfaite répartition d'impôts — Mort en 1834. J. FL.

BIBION (*entomol.*), genre d'insectes diptères, de la famille des *némocères*, et type de la tribu des *ripulaires florales*, qui est caractérisée ainsi : corps assez épais; tête ordinairement grande dans les mâles, petite dans les femelles; antennes assez courtes, moniliformes ou perfoliées; pieds de longueur médiocre; souvent trois pelotes aux tarses.

Cette tribu est principalement composée des genres *bibion*, *dilophe*, *rhyphe*, *simulie* et *scathopse*. Par son organisation, elle se place à l'extrémité des *némocères*, et elle sert de transition pour arriver aux *brachocères*. (*Voy*. ce mot.) Ces insectes présentent quelques particularités dans leurs organes : la tête est très-différente dans les deux sexes ; grande, arrondie, presque entièrement occupée par des yeux hérissés de poils, dans les mâles, elle est exiguë, allongée, munie de petits yeux nus, dans les femelles; les antennes sont tantôt façonnées en colliers et tantôt découpées en ifs; le cou des *dilophes* est armé d'un peigne à double rang, que l'on chercherait vainement dans tout autre insecte; les pieds sont diversement munis d'ergots et de crochets; ils paraissent servir, dans les *simulies*, à ramper plutôt qu'à marcher. Lorsque ces insectes sont posés sur une feuille, leurs tarses antérieurs s'appuient dans toute leur longueur sur le plan de position; ils font un mouvement continuel de tâtonnement; ils sont évidemment l'organe du tact, et signalent la miellée répandue sur le feuillage, principale nourriture de ces diptères.

Nous voyons souvent les *bibions* sur les fleurs, ainsi que l'indique le nom de leur tribu, et particulièrement sur celles du pommier, dont elles relèvent la blancheur et le léger incarnat par le noir poli de leur livrée : on les accuse de faire avorter ces fleurs, mais c'est sans doute à tort ; ils ne font, comme l'innombrable série des autres insectes munis de trompe, que puiser le suc des nectaires que la Providence leur a si abondamment préparé, et auquel toutes les investigations de la science botanique n'a pu encore trouver aucune utilité dans la fécondation des plantes. Le nom de *tipule fébrile*, donné par Linné au *dilophe vulgaire*, paraît être une autre accusation portée contre ces diptères, mais également sans allégation de faits. Cependant la propagation quelquefois prodigieuse de ces insectes peut les rendre nuisibles, sinon à l'état ailé, au moins à celui de larves, habitant la terre et se nourrissant, soit des racines des végétaux, soit de l'*humus* nécessaire à la végétation. Quelle que soit la fécondité d'un grand nombre de diptères, aucun ne pullule comme ce *dilophe*, tel qu'il se montre surtout au bord du Rhin, dont les prairies en sont parfois immensément couvertes.

L'apparition de ces insectes a lieu à plusieurs époques de la belle saison, et c'est ce qui a donné lieu aux noms de mouches de Saint-Marc et de Saint-Jean, sous lesquels deux espèces sont connues. Une autre origine a été attribuée au premier de ces noms par les bons paysans de la Touraine et du Poitou. Ces insectes étaient autrefois armés d'un aiguillon malfaisant que saint Marc leur a enlevé ; image naïve de notre disposition naturelle à joindre des qualités imaginaires aux réelles dans les objets de nos affections.

Les métamorphoses des *bibions* nous présentent une circonstance qui n'est pas ordinaire parmi les diptères. Les larves, vivant dans le terreau ou le fumier, ont l'instinct de se frayer des routes souterraines pour pourvoir à leur subsistance, et elles en ont la faculté par leur conformation assez semblable à celle de chenilles dont les segments du corps sont bordés de pointes; ces aspérités leur donnent un point d'appui pour porter alternativement en avant les parties antérieures et postérieures du corps. Les nymphes ressemblent à des chrysalides. En-

fin les *bibions* ailés sortent de terre en s'aidant des crochets dont leurs pieds antérieurs sont munis, et c'est vraisemblablement aussi à cet usage que sert le collier dentelé des *dilophes*, susceptible de contractions, et qui paraît destiné à pourvoir à l'absence des crochets ; mais trop souvent ces conjectures, fruits de la science humaine, ne sont que de vains systèmes sans aucun rapport avec les desseins de la sagesse divine.

Le nom de *bibion* peut se traduire par *buveur*, et paraît faire allusion aux sucs dont ces insectes font leur nourriture.

J. Macquart.

BIBLE, terme grec, βίβλος, qui veut dire *livre*. Nous appelons *Bible*, c'est-à-dire *livre par excellence*, le recueil des livres écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, et que, pour cette raison, nous qualifions de *parole de Dieu*. On dit aussi l'*Ecriture sainte*, les *Écritures saintes*, ou simplement l'*Écriture*, les *Écritures* par excellence. Nous lui donnons aussi le nom de *Testament*, et c'est au moyen de cette dénomination que, à l'imitation de saint Matthieu, XXVI, 28, de saint Paul, 2, Cor., III, 14, et surtout Hébr., IX, 15, on le distingue en *Ancien Testament* et en *Nouveau Testament*. Le premier est celui que le Seigneur a donné à l'ancien peuple hébreu par l'intermédiaire de Moïse et des prophètes ; il contient la loi, en grande partie *provisoire et typique*, qui était en vigueur jusqu'au crucifiement du Messie annoncé, l'histoire des enfants d'Israël, des traités sapientiaux, et des prophéties décrivant toutes les circonstances de la rédemption du genre humain déchu, que devait opérer, à l'époque prédite, le Verbe de Dieu fait homme. Le second de ces Testaments est celui que Notre-Seigneur Jésus-Christ et les apôtres divinement inspirés, ont manifesté aux enfants d'Adam, appelés tous, sans dictinction de nation, à participer au royaume de Dieu : il contient toute la *partie écrite* de la loi évangélique et définitive, dont le dépôt est confié à la garde fidèle de notre sainte mère l'Église; loi qui a pris la place de l'ancienne, conformément à la promesse que le Seigneur avait faite par la bouche de Jérémie (XXXI, 31, suiv.), « voici que des jours viendront où je contracterai une *nouvelle alliance* avec la maison d'Israël et la maison de Juda, » prêchée d'abord aux *brebis perdues de la maison d'Israël*, ainsi que nous voyons en saint Matthieu, X, 6, XV, 24.

Ces deux Testaments sont principalement distincts l'un de l'autre par l'esprit qui prédomine dans chacun d'eux. L'ancien est abrogé dans sa partie légale, qui n'avait pour objet que de tenir le peuple élu à distance des nations idolâtres et de préfigurer le *christ du Seigneur;* le nouveau durera tant que Jésus-Christ demeurera avec nous, ce qui veut dire jusqu'à la fin des siècles. Ces deux Testaments sont plutôt *joints ensemble* qu'*unis : Juncta quidem sibi esse duo Testamenta, legis et Evangelii; sed ita juncta ut magis* VICINA *sint quam* UNITA : *multa enim veteris legis amisimus et novæ gratiæ suscepimus*, dit saint Jérôme (*in Zach.*, XIV, 51).

L'Ecriture, dit saint Augustin, affecte de mettre *testament*, comme traduisent les Septante, διαθήκη, au lieu d'*alliance*, comme porte l'hébreu, *berit*. Amant Scripturæ pro *pacto* ponere *Testamentum*, id est διαθήκην (*Locut. de Gen.*, lib. I, n° 95).

Les bornes de cet article ne nous permettent pas, à notre grand regret, de développer toutes les raisons qui ont dû faire prévaloir la dénomination *testament*. Qu'il nous suffise de dire que *berit*, en hébreu, signifie *toute espèce d'acte, de contrat*, et, certes, un testament appartient à cette catégorie. Il signifie, en outre, comme l'observe très-bien Gésénius dans son grand *Thesaurus*, *la loi de Dieu*. C'est ainsi que les *tables de la loi* s'appellent, en hébreu, *lukhot habberit* (tables de la *berit*), Vulgate, *tabulæ Testamenti*, Hebr., IX, 4, et l'arche dans laquelle on conservait ces tables, *arôn habberit* (l'arche de la *berit*), Vulgate, *arca testamenti* Ex., XXVI, 33, XXX, 26; Num., XIV, 44; Jér., III, 16; Hébr., IX, 4; Apoc., XI, 19. C'est ce qui explique pourquoi les Septante, qui étaient des docteurs distingués dans leur nation, alors encore le peuple de Dieu, rendirent ce mot par διαθήκη, non sans intention de leur part et une secrète disposition de Dieu (non temere et absque Dei consilio), dit Estius ; car, s'ils avaient voulu traduire notre *berit* dans le sens de *pacte, alliance*, ils auraient eu à leur disposition le terme συνθήκη. Saint Paul n'a donc pas argumenté en rhéteur, comme l'ont prétendu quelques-uns (Melchior Canus de L., T. II, 11), lorsque dans son Épître aux Hébreux, IX, 16, il prouve la nécessité de la mort du divin auteur du *Testament*. « Car, dit-il, où il y a testament, il est nécessaire que la mort du

testateur intervienne. » Nous disons donc que l'on appelle la loi de Dieu *Testament*, en ce sens seulement qu'elle est devenue légitime et valide par la précieuse mort de Jésus-Christ, qui l'a accordée ; mais elle diffère essentiellement d'un *testament* ordinaire, dont les dispositions ne sont exécutoires qu'après la mort du testateur, et n'ont pas d'effet rétroactif. Le célèbre théologien et orientaliste Marchini, de Turin, dit avec raison : *Testamentum autem*, *græce* διαθήκη, *hebraice* BERIT, *ideo vocarunt* (sacra Biblia) *non quod voluntatem testatoris referat de iis quæ post mortem fieri velit : quo tamen sensu* QUIDAM TESTAMENTI NOMEN ACCEPERUNT, *sed*, etc.

Les juifs appellent leur Bible Ancien Testament seul :

1° *Mikra*, lecture, de même que les mahométans appellent leur code religieux écrit *Cor-an*, terme arabe qui a la même signification.

2° *Esrim vearba*, vingt-quatre, nombre des livres dont se compose leur canon, ainsi que nous le dirons plus loin. Cette division en vingt-quatre livres, adoptée par la synagogue, est fort ancienne. Nous la trouvons dans la paraphrase chaldaïque du Cantique des Cantiques, v, 10, où il est parlé de la communauté d'Israël, qui « médite le jour les *vingt-quatre* livres de la loi (bimama... vaasik *beasrin vearbea* ciphrin deoraïta). » C'est Josèphe, qui n'a aucun crédit dans la synagogue, et à son exemple des juifs hellénistes, qui ont donné à plusieurs la fausse opinion que les juifs comptaient autant de livres qu'ils ont de lettres dans leur alphabet, vingt-deux, de même que les Grecs avaient divisé chacun des deux poëmes d'Homère en vingt-quatre chants, nombre des lettres de leur alphabet. Tous les monuments hébreux que nous connaissons prouvent le contraire. Nous regrettons que l'exactitude du chevalier Moroni, dans son dictionnaire si digne d'éloge, et dont nous allons dire un mot, lui ait fait défaut en ce point. Dans son prologue Galeatus, saint Jérôme explique cette différence selon qu'on sépare ou non le livre de Ruth de celui des Juges, et les Lamentations des prophéties de Jérémie. Tertullien, Père du IIe siècle, par conséquent fort antérieur à saint Jérôme, admet la seule division en vingt-quatre livres, dans les beaux vers suivants, qui n'ont jamais fixé, que nous sachions, l'attention des scripturistes :

Ast quater alæ sex, veteris præconia verbi,
Testificantis ea quæ postea facta docemur.
His alis volitant cœlestia verba per orbem.
His etiam Christi sanguis contectus habetur,
Obscurè vatum præsago dictus ab ore.
Alarum numerus antiqua volumina signat,
Esse satis certa viginti quatuor ista
Quæ Domini cecinere vias, et tempora pacis
Hæc cohærere novo cum fœdere cuncta videmus.

Adv., MARC, X, 7.

3° *Thenahh*, sigle, c'est-à-dire mot formé des lettres initiales, de *thora*, Pentateuque, *nebiim*, prophètes, *ketubim*, hagiographes.

4° *Thora sehebeal ketab*, loi écrite, par opposition à la *loi orale* ou *tradition verbale* non écrite ; car, dans la synagogue comme dans l'Église, la tradition marche de pair avec la Bible. Le mahométisme, cette grossière parodie du christianisme et du judaïsme, a également, à côté du Coran, sa *sonna*, loi non écrite.

5° *Paçuk*, verset, par synecdoche. C'est ainsi qu'ils appellent un homme qui possède bien la Bible, *baal paçuk*, maître en verset.

Le Pentateuque seul s'appelle *Hhomesch*, divisé en cinq, ou *Hhamisscha Hhumschè thora*, les cinq cinquièmes de la loi. On l'appelle aussi simplement *thora*, loi.

Nous passons sous silence les autres dénominations moins usitées.

Les livres de l'un et de l'autre Testament se distinguent en 1° *légaux*, les cinq livres de Moïse, les quatre Évangiles ; 2° *historiques*, Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux Paralipomènes, le premier et le second d'Esdras, Job, Tobie, Esther, les deux livres des Machabées, les Actes des apôtres ; 3° *sapientiaux* ou *moraux*, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les Épîtres de saint Paul et celles des autres apôtres ; 4° *prophétiques*, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, les douze petits Prophètes, l'Apocalypse.

Les livres saints se divisent enfin en *protocanoniques* (premiers canoniques) et en *deutérocanoniques* (seconds canoniques). Les protocanoniques sont, pour l'Ancien Testament, ceux qu'Esdras admit dans le corps de l'Écriture, tel que les juifs le conservent encore ; pour le Nouveau Testament, ceux qui furent toujours regardés comme divins par toutes les églises. Les deutérocanoniques sont, pour l'Ancien Testament, ceux que l'Église a

reconnus comme livres saints appartenant à la Bible, bien que des motifs, purement de circonstance, aient empêché l'ancienne synagogue de les admettre dans son canon; pour le Nouveau Testament, ceux qui ont d'abord passé pour douteux dans quelques églises, et ont été ensuite reconnus par l'Église universelle comme faisant partie intégrante de l'Écriture sainte. Dans une dissertation que nous avons écrite à Rome, et qui a été insérée en substance dans le traité *de locis theologicis* du R. P. Perroné, nous espérons avoir prouvé sans réplique que, si la synagogue ancienne n'a pu, pour des raisons particulières, accorder à ces livres l'*autorité canonique*, elle ne leur refusait pas l'*autorité divine*. Bien entendu qu'il ne peut être question ici que des deutérocanoniques de l'Ancien Testament.

CANON DE LA SYNAGOGUE. — C'est un point reconnu que le canon des juifs est resté invariablement fixé depuis le travail d'Esdras et de ses collaborateurs désignés sous le nom de *grande synagogue* (Kenecet ghedola, magna synagoga), travail qui avait pour objet de désigner les livres dont devait se composer le volume des divines Écritures. Une des principales règles que ces docteurs s'étaient prescrites écartait du recueil sacré tout livre écrit *entièrement* en un idiome autre que la langue sainte. C'est par suite de cette tradition consacrée dans la synagogue que Rabbi Azaria de' Rossi dit : « Mais Esdras le Sacerdote n'a mis la main (n'a admis) qu'aux livres qui avaient été composés par des prophètes en langue sainte avec l'assistance de l'Esprit saint. (Ullam Ezra haccohen lo çam yado ki-im bassepharim schehhubberu meèt hannebiim beruahh hakkodesch ulschon hakkodesch), livre *Meor ena-yim*, troisième partie, ch. LVII, fol. 175, édit. de Mantoue, 1574. Dans les temps postérieurs à Esdras, la synagogue ne croyait pas avoir le droit, privée qu'elle était de l'autorité prophétique, d'ajouter au canon d'Esdras les livres sacrés auxquels les événements donnèrent naissance, comme les livres des *Machabées* et autres, lors même qu'ils auraient été rédigés en hébreu pur. Ce fait seul explique pourquoi la synagogue n'a pas pu imprimer le caractère canonique aux livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament. Dans notre dissertation, dont nous venons de faire mention, nous avons énuméré ceux de ces livres qui ont été vus en original, comme ceux qui existent encore en original, et que les juifs ont fait réimprimer récemment.

Canon des juifs, selon l'ordre des Bibles imprimées, divisé en trois classes. Ire classe : *Thora* (la loi); 1°-5° les cinq livres de Moïse. IIe classe : *Nebiim* (les prophètes); 6° Josué; 7° les Juges; 8° Samuel; 9° les Rois; 10° Isaïe; 11° Jérémie; 12° Ézéchiel; 13° les petits Prophètes. IIIe classe : *Ketubim* (les hagiographes) : 14° le livre des Psaumes; 15° les Proverbes; 16° Job; 17° le Cantique des Cantiques; 18° Ruth; 19° les Lamentations; 20° l'Ecclésiaste; 21° Esther; 22° Daniel; 23° Esdras et Néhémie; 24° les Paralipomènes.

Cette disposition des livres est un peu différente de celle indiquée dans le *Talmud*, traité *Baba-Batra*, fol. 14, *verso*.

CANON DE L'ÉGLISE. — L'Église a pris soin, dès les premiers siècles de son institution, de faire connaître à ses enfants quels sont les livres qui appartiennent au recueil formant l'Écriture sainte, et qu'ils doivent conséquemment recevoir comme la parole de Dieu. On conçoit aisément que nous ne pouvons être assurés de l'authenticité de ces livres qu'en les recevant des mains de l'autorité ecclésiastique appuyée sur la tradition, qui remonte jusqu'à l'origine de ces écrits, et assisté de celui qui est la source de toute lumière. C'est ce qui a inspiré à saint Augustin ce mot devenu célèbre : « Je ne croirais point à l'Évangile, si l'autorité de l'Église catholique ne m'y engageait pas. » (Ego vero Evangelio non crederem nisi me catholicæ commoveret auctoritas. C. Epist. Manichæi, n° 6.) Les sectaires qui refusent obéissance à cette autorité, et se flattent de trouver dans la Bible les vérités nécessaires au salut, tombent dans un non-sens et dans un cercle vicieux; car ils n'ont aucun moyen de s'assurer de l'authenticité des livres des deux Testaments.

Le canon suivant, promulgué en dernier lieu par le saint concile de Trente, est identique avec celui qui existait dans l'Église comme loi ecclésiastique, dès le commencement du Ve siècle de notre ère.

Ancien Testament : 1° les cinq livres de Moïse; 2° Josué; 3° les Juges; 4° Ruth, 4 livres des Rois; (5° Samuel; 6° Rois); 7° 2 des Paralipomènes; 8° le premier d'Esdras et le second sous le nom de Néhémie; 9° Tobie; 10° Judith; 11° Esther; 12° Job; 13° les Psaumes, au nombre de 150; 14° les Pro-

verbes ; 15° l'Ecclésiaste ; 16° le Cantique des Cantiques ; 17° la Sagesse ; 18° l'Ecclésiastique ; 19° Isaïe ; 20° Jérémie avec Baruch ; 21° Ézéchiel ; 22° Daniel ; 23° les douze petits Prophètes ; 24° deux livres des Machabées : en tout *vingt-quatre*, conformément à la division adoptée par les chrétiens d'Orient. *Voy.* le catalogue syriaque d'Ebedjésu, édition de la Propagande, p. 4, et l'inscription de *Si-ngan-fù* ci-après.

Nouveau Testament : les quatre Evangiles, selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean ; les Actes des Apôtres ; quatorze Epîtres de saint Paul : une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon, une aux Hébreux ; deux épîtres de saint Pierre ; trois de saint Jean ; une de saint Jacques ; une de saint Jude, et l'Apocalypse de saint Jean ; en tout *vingt-sept*.

Dès la fin du IIIe siècle, ou le commencement du IVe siècle, le concile de Laodicée s'était occupé de fixer, par son canon LX, le catalogue des livres composant la Bible (Labbe, tome I, p. 508). A la fin du IVe siècle, le concile d'Hippone, et quelques années plus tard le concile de Carthage, portèrent également leur attention sur cet important objet. Cet exemple fut suivi, au commencement du Ve siècle, par le pape Innocent Ier, dans sa lettre à Exupère (Labbe, tome II, p. 1256), par le concile de Tolède, en 402, par le pape saint Gélase Ier, dans un concile de soixante-dix évêques, célébré à Rome en 494 (Labbe, tome IV, p. 1260 et p. 1264), par le pape Nicolas Ier, dans sa lettre écrite, en 865, aux évêques des Gaules (Labbe, tome VIII, p. 799). Enfin le célèbre concile de Florence, en 1441, sous le pape Eugène IV, s'était aussi occupé de promulguer un catalogue des livres canoniques. (Labbe, t. XIII, p. 1206. ZACCARIA, *della Proibizione dei libri*.)

Parmi les Pères de l'Eglise, les principaux qui ont donné le catalogue des livres saints sont : Méliton, évêque de Sardes, vers 171 ; Origène, au IIIe siècle, comme aussi saint Athanase, à qui l'on attribue communément la *Synopse*, ou *Abrégé de l'Écriture sainte* (Eusèbe, H. E., l. IV, ch. 25 ; l. VI, ch. 19). Au IVe siècle, saint Cyrille de Jérusalem (Catech. IV) et saint Hilaire de Poitiers (Proleg. sur les Psaumes), saint Epiphane (de mens. et pond.), saint Jérôme (prologue Galeatus) ; saint Augustin (*de D. C.*, ch. II, 8). Ces deux derniers appartiennent plutôt au Ve siècle qu'au IVe.

L'inscription syro-chinoise, portant la date de l'an 781 de notre ère, trouvée en 1625, par des ouvriers qui creusaient les fondements d'une maison dans un village près de *Si-ngan-fù*, capitale de la province *Chen-si*, en Chine, s'exprime de la manière suivante, au sujet des livres saints : « Le Messie a en-« tièrement accompli les lois anciennes des « *vingt-quatre* livres du vieux Testament, « écrits par des saints... Il nous a été laissé « (après l'ascension) *vingt-sept* livres d'écri-« tures de l'Evangile. » Traduction de Visdelou. Ce monument précieux est représenté sur une planche gravée dans la *China illustrata* du P. Kircher, d'après la copie venue de Chine, que nous avons examinée maintes fois à Rome.

Il y avait un temps où l'on parlait encore du canon, ou mieux des canons des protestants. Maintenant que le protestantisme est arrivé à la rigoureuse conséquence de son principe, qui est la négation, nous autres scripturistes n'avons plus à nous occuper de son canon, *pro tempore*, puisque le vrai protestantisme n'a plus de livres divinement inspirés. L'ancien Testament, sapé dans ses fondements depuis le temps des Spencer, auteur des *lois rituels des Hébreux*, des le Clerc, des J. D. Michaelis, et autres *ejusdem farinæ*, n'est plus qu'un monceau de vieilles ruines, et il est très-vrai de dire que, de nos jours, trois siècles après l'apparition de la soi-disant église protestante, l'*Evangile* a disparu de l'*Eglise évangélique*, de l'aveu du professeur Kœllner, dans la *Gazette ecclésiastique de Berlin*, n° 120.

LIVRES APOCRYPHES. — On appelle livres *apocryphes*, c'est-à-dire *secrets*, *cachés* (du verbe grec ἀποκρύπτω), les livres exclus du canon de l'Ecriture. Ils se distinguent en deux classes : la première se compose de ceux qui, bien que n'ayant aucune autorité, offrent cependant une lecture utile aux fidèles, et sont appelés *pseudo-épigraphes*. Tels sont : les livres III et IV d'Esdras ; III et IV des Machabées ; l'oraison du roi Manassès ; le psaume 151 ; le prologue du livre de l'Ecclésiastique ; la petite préface des Lamentations de Jérémie ; les appendices grecs au chapitre IIe et au chapitre dernier de Job, l'un contenant un discours de la

femme de l'*homme de douleur* de l'Ancien Testament, et l'autre la généalogie du même. La seconde classe des livres apocryphes comprend les livres écrits par des rabbins, des hérétiques, des impies, ou par des chrétiens ignorants, livres remplis de mensonges et d'erreurs souvent contraires à la foi. Tels sont les Psaumes d'Adam et d'Eve; le livre des générations d'Adam; l'Evangile d'Eve; l'ascension et l'assomption de Moïse; la petite Genèse; le testament des douze Patriarches, et autres. (*Voy.* Apocryphes.)

A cette classe, il faut encore ajouter les faux évangiles : l'Evangile selon les Hébreux, selon les Egyptiens, selon les douze apôtres, selon Pierre, selon Paul, selon Barthélemy, selon Matthieu (différent de celui que nous avons), selon Thomas, selon André, selon Philippe, selon Thaddé, selon Barnabé, selon Nicodème; l'Evangile appelé *syriaque;* les Evangiles de Basilidès, d'Apelle, de Tatien ou des Eucratites; les actes d'André, de Philippe, de Thomas, proscrits par le concile de Rome, sous le pape Gélase Ier, dont nous avons parlé; les Actes, ou voyages, de saint Pierre; les Actes de saint Jean l'évangéliste, de saint Philippe, de saint Matthias; plusieurs Apocalypses, comme celles de Thomas, d'Etienne, etc.

Fabricius a publié le recueil des livres apocryphes sous le titre : Codex pseudo-epigraphus Veteris Testamenti, et Codex apocryphus Novi Testamenti.

Livres perdus. — L'Écriture sainte mentionne un certain nombre de livres qui ne se trouvent plus, quoiqu'ils eussent, au moins quelques-uns, une autorité divine parmi les Hébreux. Si la Providence a permis qu'ils périssent, il faut dire avec saint Augustin (*de C. D.*, xviii, 38) que les auteurs de ces écrits, quoique inspirés, les composèrent comme des ouvrages plutôt instructifs que nécessaires à la foi; ce en quoi ils différaient des livres dont se compose notre canon sacré. *Ac sic*, dit le S. docteur, *illa pertinerent ad ubertatem cognitionis, hæc ad religionis*. Il y en a qui pour expliquer cette perte se sont mis en grands frais de raisonnements et de subtilités d'esprit. Ils auraient pu, s'ils en étaient capables, faire un meilleur emploi de leur temps.

Les livres perdus dont les titres sont mentionnés dans le volume sacré sont 1° le livre de l'Alliance (Exode, xxiv, 7); 2° le livre du Seigneur (Is., xxxiv, 16); 3° le livre des Guerres du Seigneur (Nombres, xxi, 14); 4° le livre des Justes (Josué, x, 13; II, Rois, i, 18); 5° les Annales de Salomon (III, Rois, xi, 41); 6° les Annales des rois de Juda et celles des rois d'Israël (III et IV Rois, *passim*); 7° les livres de Samuel, de Nathan, de Gad, de Séméias, d'Addo, d'Ahias, de Jéhu (I, Paral., xxix, 29; II, Paral., ix, 29; xii, 15; xiii, 22; xx, 24); 8° la Loi du règne (véritable charte constitutionnelle) écrite par le prophète Samuel, et déposée par lui devant l'arche du Seigneur (I, Rois, x, 25); 9° le livre d'Hozaï (II, Paralip., xxxiii, 19); 10° les Gestes d'Ozias (II, Paralip., xxvi, 22); 11° les trois mille Paraboles de Salomon (notre livre des Proverbes n'en contient pas tant), ses mille cinq Cantiques et son Histoire naturelle (III, Rois, iv, 32, 33); 12° l'Epître du prophète Elie à Joram, roi de Juda (II, Paral., xxi, 12); 13° les Descriptions de Jérémie (II, Machab., ii, 1); 14° les Annales de Jean Hircan (I, Mach., xvi, 24); 15° les cinq livres de Jason le Cyrénéen, dont notre 2e livre des Machabées est l'abrégé historique (II, Mach., ii, 24); 16° la Prophétie d'Hénoch (S. Jude, verset 14). On pourrait encore grossir cette liste de quelques titres insignifiants. Au reste, les textes de l'Ecriture, que nous venons d'indiquer, ne prouvent pas toujours d'une manière certaine l'existence du livre qu'on en veut déduire.

Langue dans laquelle ont été écrits les livres de la Bible. — Les auteurs inspirés des diverses livres de l'Ecriture firent usage chacun de sa langue nationale, et se conformèrent au style de leur époque. Les théologiens attribuent à une disposition spéciale du Saint-Esprit les obscurités mystérieuses qui arrêtent quelquefois le pieux lecteur.

Les livres de l'Ancien Testament furent généralement rédigés en langue hébraïque pure, à l'exception des passages suivants qui sont en chaldaïque babylonien : Daniel, depuis ch. ii, v. 4, jusqu'à la fin du ch. vii; Esdras, depuis ch. iv, v. 7, jusqu'à ch. vi, v. 19 exclusivement, et ch. vii, depuis v. 12 jusqu'à v. 27 exclusivement. On rencontre deux mots chaldaïques-araméens, Genèse, xxxi, 47, et un verset entier en chaldaïque, Jérémie, x, 11. Les livres deutérocanoniques, Tobie, Judith, les Machabées, livre i, et l'Ecclésiastique ont été écrits en syriaque tel qu'il était parlé en Judée dans le temps du second temple. Quant au livre de la Sa-

gesse, que la tradition a toujours attribué à Salomon, et que pour cette raison les rabbins appellent *Sagesse de Solomon* (Hhohhmat Schelomo), nous pensons avec Aben-Ezra que le roi d'Israël l'écrivit primitivement en araméen pour quelque prince de l'Orient; le Talmud en cite des passages en araméen, qui ne peuvent appartenir qu'au texte original. *Voy.* notre dissertation sur les livres deutéro-canoniques. Le texte grec que nous en possédons doit être regardé comme une *traduction libre*, circonstance qui réfute tous les raisonnements de ceux qui prétendent que le grec est le texte original de la Sagesse. Nous ne concevons pas comment on a pu supposer que Salomon écrivît *en grec*, dans le style des sophistes grecs, et imitant jusqu'à un certain point l'éloquence grecque, si différente du style oriental. Quant au IIe livre des Machabées, il a été incontestablement écrit en grec.

Les livres du Nouveau Testament ont été rédigés en grec, à l'exception de l'Evangile de S. Matthieu et de l'Epître de S. Paul aux Hébreux qui ont été primitivement écrits en syro-jérusalémite, langue que les Pères de l'Eglise des premiers siècles qualifiaient d'*hébreu*, parce que c'était la langue vulgaire des Juifs.

Nous croyons avoir établi, dans notre dissertation sur l'inscription hébraïque du titre de la sainte croix, conservé à Rome dans la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, que le caractère, appelé *carré*, dont les Juifs font usage pour leurs Bibles et autres livres de leur vénération, appartenait à leur *écriture sacrée*, et qu'ils avaient, en outre, comme la plupart des peuples de l'antiquité, leur *caractère profane*, tel que celui des médailles véritablement anciennes, et celui de la sainte relique dont nous venons de parler. Le samaritain n'est autre chose que cette dernière, modifiée et perfectionnée. Dans la même dissertation nous avons appuyé par de nouvelles autorités l'opinion du célèbre orientaliste J. B. de Rossi, savoir, que Notre-Seigneur, ainsi que les Juifs de la fin du dernier temple, parlaient la langue syro-jérusalémite, contrairement à l'opinion de Deodato, qui soutenait à tort que Jésus-Christ parlait grec. (*Voy.* DE ROSSI, *Della lingua propria di Cristo e degli Ebrei nazionali della Palestina. Parma*, 1772, 1 vol. in-8; Dom. DEODATI, *de Christo græce loquente exercitatio; Neapoli*, 1768, 1 vol. in-8.)

Les Bibles de la synagogue actuelle ont toutes eu pour prototype le célèbre manuscrit que l'on a conservé longtemps en Egypte, et qui y était venu de Jérusalem; Ben-Ascher l'avait soigneusement collationné pendant plusieurs années. *Voyez* MAIMONIDES, Traité du livre de la loi, chap. 8, § 4.

Ce serait ici le lieu de parler des versions anciennes et modernes de la Bible, principalement de la Vulgate latine et de tout ce que le saint-siége a fait pour la restituer à sa pureté primitive, si les articles *Versions* et *Vulgate*, auxquels nous renvoyons, n'avaient déjà été traités dans cette Encyclopédie.

Nous ne pouvons passer sous silence la division de toute la Bible en *chapitres* et *versets*. On attribue communément cette division au cardinal Hugues de S. Cher. Des documents authentiques prouvent que cette division est due à l'Anglais Etienne Laughton, savant professeur de théologie à l'université de Paris, et créé cardinal en 1213 par Innocent III, en récompense de ses écrits qui lui avaient fait donner le titre de *prince des philosophes de son temps*. (*Voy.* le *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica* du chevalier G. Moroni, premier adjudant de chambre de N. T. S. P. Grégoire XVI, art. *Biblia*.)

La division *massorétique* du texte hébreu, naturellement antérieure à celle dont nous venons de parler, est, pour le Pentateuque, en *paraschiot* (pl. de *parascha*) et en versets; pour tous les autres livres, sans même en excepter les psaumes, en *sedarim* (pl. de *séder*). Ceux-ci, comme aussi les *paraschiot*, sont beaucoup plus grands que les chapitres.

L'extrême importance de la Bible est cause que les exemplaires s'en sont multipliés à un nombre infini, et qu'il s'en est fait des traductions dans toutes les langues. Les versions anciennes sont du plus haut intérêt; elles servent à déterminer le sens littéral du texte et à reconnaître la véritable leçon entre plusieurs variantes; elles ne contribuent pas peu à la défense des dogmes catholiques contre les attaques des incrédules, des hérétiques, des infidèles; telles sont celles en grec, en latin, en copte, en arménien. Les savants et laborieux religieux de l'île Saint-Lazare à Venise viennent de faire une version latine de la Bible arménienne, qui n'avait pas encore été traduite. Ce travail si important a été commandé et encouragé par notre saint-père le pape Grégoire XVI.

Depuis l'invention de l'imprimerie, la

Bible hébraïque a eu un grand nombre d'éditions dont les premières remontent au XVe siècle. On peut consulter à ce sujet les ouvrages de J. B. DE ROSSI : De hebr. typographiæ origine ac primitiis, seu antiquis ac rariss. heb. librorum editionibus sec. XV, in-4°, Parmæ, 1776. Annales hebræo-typograph. sec. XV, in-4°, ibid., 1795. De typographia hebræo-ferrariensi, commentarius historicus, in-8°, ibid., 1780. Annali ebreo-tipografici di Sabioneta, in-4°, ibid., 1780.

Nous ne pouvons nous dispenser de signaler à nos lecteurs un ouvrage du même de Rossi, qui est de la dernière importance pour les hébraïsants : *Variæ lectiones* V. T. *ex immensa mss. editorumque codicum congerie haustæ et ad samar. textum, ad vetustissimas versiones... examinatæ, cum appendice*, in-4° maj., 6 vol. ibid. 1784-88. *Supplementa ad varias s. textus lectiones*, in-4° maj. ibid. 1798. Cet immense recueil de variantes laisse loin derrière lui le fameux travail de même nature, publié par Kennicott, à Oxford, 2 v. gr. in-4°, 1776-80.

POLYGLOTTES. — Nous ne nous occuperons pas de polyglottes *particulières*, c'est-à-dire celles qui ne donnent qu'une partie de l'Ecriture en plusieurs langues.

La première polyglotte connue, quoiqu'on ne la désigne pas sous ce nom, fut élaborée, au IIIe siècle, par Origène, qui donna les *hexaples* (sextuples), c'est-à-dire le texte original de l'Ancien Testament, en caractères hébreux et figuré en caractères grecs, avec la version des Septante et six autres versions grecques. On désigne cette édition plus proprement sous le nom d'*octaples* (octuples), puisqu'elle contient véritablement *huit* textes. C'est à tort que quelques-uns ont proposé de la dénommer *ennéaples* (neuf fois), parce qu'elle se compose de neuf colonnes. Les deux premières colonnes offrant le *même texte* écrit différemment, on n'a véritablement qu'un octuple. Dans tous les cas, il aurait fallu *ennéaplase*, du grec ἐννεαπλάσιος. Malheureusement ce grand ouvrage a péri. Montfaucon en a recueilli tous les fragments qui se trouvent épars dans les Pères, et les a publiés en 2 vol in-fol., en 1713. Origène avait composé d'abord les *tétraples* (quadruples), qui étaient une édition synoptique des quatre principales versions grecques de l'Ecriture : celles des Septante, d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion.

Les principales polyglottes *générales* sont 1° celle de *complute*, appelée aussi du cardinal Ximenès, 6 vol. in-fol., 1514-17; 2° celle d'Anvers ou de Philippe II, 8 vol. in-fol., 1569-72; 3° celle de le Jay, 10 vol., Paris, 1645; 4° celle de Londres ou de Walton, 6 vol. in-fol., 1657. On y joint le lexicon heptaglotton de Castel, 2 vol. in-fol. Cette dernière polyglotte, quoique infiniment supérieure aux précédentes, est encore pleine de défauts. Le texte, particulièrement l'arabe, est souvent mal corrigé; les versions renferment un grand nombre de contre-sens, et quelquefois tombent dans les fautes les plus grossières, les plus ridicules : nous en avons relevé plusieurs dans nos ouvrages. La polyglotte de Londres a surtout le défaut d'être protestante. Ces observations s'appliquent encore plus à la partie hébraïque et chaldaïque du lexicon de Castel. Un dictionnaire hébreu et chaldaïque est nécessairement un commentaire de l'Écriture sainte. M. Ambroise-Firmin Didot, lors d'un de ses derniers voyages à Rome, y présenta la proposition de publier une nouvelle polyglotte catholique. Cette proposition fut accueillie avec une très-grande faveur. On lui a promis, entre autres, deux nouveaux textes, qui n'ont jamais été publiés *entièrement et avec la version latine;* savoir : le texte copte complet et le texte arménien, chacun accompagné d'une version latine littérale. Espérons que ce beau projet s'exécutera bientôt.

Le saint-siége s'est occupé avec le plus grand soin à ramener à la véritable leçon la version des Septante, qui déjà, avant l'ère chrétienne, avait subi, par la faute des copistes, de notables altérations. Les souverains pontifes Pie IV et saint Pie V commencèrent l'œuvre, qui fut continuée par Grégoire XIII, lequel, à l'exemple de son prédécesseur, nomma à cet effet une commission (congrégation), composée des savants scripturistes les plus distingués de leur temps. Le mérite de terminer une si belle entreprise fut réservé au grand pape Sixte V, sous le pontificat duquel parut enfin le texte grec des Septante, sous le titre *Biblia græca Veteris Testamenti auctoritate Sixti V pontif. max. et opera Ant. Caraffæ, card. cum præf. lat. Petri Morini*, in-fol. Romæ, typogr. Fr. Zannetti, 1587. Le père Morin en donna, en 1628, une seconde édition à Paris, avec une traduction latine, 2 vol. in-fol. M. l'abbé Jager en a publié une nouvelle édition fort correcte, avec scholies et variantes, en 1839,

chez Didot, 2 vol. in-8°. Nous ignorons pourquoi le savant éditeur a conservé, pour Daniel, la version de Théodotion, tandis que nous avons maintenant celle des Septante, que le cardinal Caraffa n'aurait pas manqué d'adopter s'il l'avait connue. On conçoit l'impossibilité qu'un pareil travail, malgré les soins scrupuleux que lui avaient donnés, pendant un long espace de temps, les érudits les plus éminents, pût, du premier coup, être arrivé à sa plus grande perfection, d'autant plus que le fameux manuscrit du Vatican, le plus ancien que l'on connaisse, antérieur à l'époque de saint Jérôme, et le principal modèle de l'édition sixtine, était devenu incomplet par suite de sa vétusté. Il y manque tout le commencement jusqu'au chapitre XLVII de la Genèse, une grande partie des psaumes de David, depuis ps. CV jusqu'à CXXXVIII. Le livre de Daniel, qui s'y trouve, est de la version de Théodotion, substituée généralement à celle des Septante, depuis qu'Origène en a agi de même dans ses hexaples. Outre cela, l'édition sixtine renferme encore nombre de leçons altérées par les copistes, ou qui de la marge se sont glissées dans le texte et font double emploi; plusieurs citations des Septante, que l'on rencontre dans les Pères, ne concordent pas avec le manuscrit du Vatican. Daniel, d'après les Septante, ne fut publié qu'en 1772, imprimerie de la Propagande de Rome, 1 vol. in-fol., d'après le manuscrit de près de neuf cents ans, découvert dans le XVIIe siècle par Léon Allatius, dans la bibliothèque du prince Chigi, et reconnu par Joseph Bianchini, pour être de la version des Septante, tirée des tétraples d'Origène. Monseigneur Vincent de Regibus, écrivain pour la langue sainte de la bibliothèque du Vatican et professeur de langue grecque, fut l'éditeur de ce volume qu'il enrichit, outre la version latine, de savantes notes et dissertations.

Ce texte a été réimprimé à Gottingue, en 1773, in-8°, et en 1774, in-4°. On a donné une autre édition à Utrecht, en 1775, in-8°, avec de fort bonnes notes de Ségaar.

Le livre d'Ézéchiel des Septante que renferme le même manuscrit, folio 226 à 315, vient d'être imprimé à Rome, sous les auspices du cardinal Lambruschini, si versé dans les langues grecque et hébraïque.

De Magistris a fait sur ce livre le même travail que sur le précédent. Comme les malheurs politiques, suite de la révolution française, l'empêchèrent de le publier de son vivant, il laissa une somme d'argent pour l'imprimer dans des temps meilleurs.

Depuis l'apparition de l'édition sixtine, ce monument si glorieux pour le saint-siége, plusieurs érudits se sont occupés de la révision et de la réforme du texte. Leurs efforts sont restés à l'état de simples tentatives, fort précieuses d'ailleurs. La prodigieuse érudition, l'admirable talent et l'infatigable patience du cardinal Angelo Maï sont enfin venus à bout d'une si difficile, si laborieuse entreprise. Son Em. a revu avec la plus grande application le manuscrit du Vatican, le collationnant avec tout ce que nous connaissons maintenant de manuscrits et en a donné une nouvelle édition, confiée aux belles presses de la Propagande.

On a écrit beaucoup sur les beautés et surtout sur le sublime du style hébreu de l'Ancien Testament, particulièrement dans les psaumes et les prophètes. Les plus belles odes de Pindare n'en supportent pas la comparaison. Le grec du Nouveau Testament offre également des morceaux admirables et des traits d'un effet sublime. Son style, que quelques-uns ont voulu reléguer dans la basse grécité, offre des phrases dignes des écrivains grecs des meilleurs siècles. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les beautés du texte de l'un et de l'autre Testament se conservent généralement dans les versions, pour peu qu'elles soient exactes.

La lecture de la Bible eut tant d'attrait pour plusieurs personnages distingués, qu'ils l'apprirent tout entière par cœur. On cite même des femmes : Isotta Nogarola, dame de Vérone; Cécile de Morillos, dame espagnole; Séraphine Contarini, religieuse de Venise; Louise Aubery, marquise de Chambret; Marie Porzia-Vignoli, dominicaine; Esther-Elisabeth Waldkirch. Parmi les hommes : le pape Paul IV, qui *sacra Biblia ad verbum edidicerat;* Pierre Pontanus, l'*aveugle*, professeur à l'université de Paris; Michel Langlois, professeur de droit canon et civil, bon poëte latin; Martin Guichard, Auguste Varen, de Lunebourg, qui possédait par cœur tout le texte hébreu. (*Voy.* les *Ephémérides littéraires de Rome*, année 1781, p. 55; le Journal littéraire du père Contini, Venise, 1780, p. 175; Cancellieri, *Dissertations concernant les hommes doués d'une mémoire extraordinaire*, Rome, 1815, in-8°.)

Le chevalier DRACH.

BIBLIANDER (Théodore), professeur de théologie à Zurich, naquit, en 1504, à Bischoffzel, près de Saint-Gall. Son véritable nom était *Buchman*, comme *Schwartz-erde* celui de Melanchton ; l'un et l'autre les traduisirent en grec. Bibliander succéda, en 1532, à Zwingle, comme professeur d'Écriture sainte ; mais, comme il embrassa, sur la prédestination, des doctrines différentes de celles qui étaient consignées dans l'université, il fut destitué sous prétexte d'âge et remplacé par Pierre Martyr. Il mourut, peu de temps après, de la peste, en 1560. Bibliander était un orientaliste distingué ; il a publié le *Coran*, en latin (c'était la version que Pierre le Vénérable avait fait faire en Espagne par l'ordre de saint Bernard), accompagné de notes, de commentaires et éclaircissements sur Mahomet, le mahométisme et les mahométans ; Bâle, 1443, 3 vol. in-folio ; reproduit en 1550, avec des additions et des retranchements. La seconde édition est moins rare que la première. — *De ratione communi omnium linguarum et litterarum commentarius*, 1548, in-4° ; écrit curieux où l'auteur cherche à prouver que toutes les langues ont une origine commune, ainsi que les caractères qui servent à les représenter. C'est un des plus anciens écrits de philologie comparée ; il est devenu fort rare. J. Fl.

BIBLIOGRAPHIE. (*Voy.* Bibliographie.)

BIBLIOGRAPHIE. Mot formé de βίβλος, livre, et γράφω, j'écris, qui signifie science du bibliographe, c'est-à-dire, de celui qui est versé dans la connaissance des anciens ouvrages, manuscrits ou imprimés, qui connaît leurs différentes copies ou éditions, et celles qui méritent la préférence. Par extension, on a aussi donné le nom de bibliographie aux catalogues raisonnés des ouvrages, qui sont aux livres, en général, ce qu'est pour chaque ouvrage un index analytique, où le lecteur peut voir d'un coup d'œil quelles sont les matières traitées, les points discutés, les opinions émises, en sorte que, sans parcourir tout le livre, il sait où trouver l'objet de ses recherches. De même, au moyen d'une bibliographie raisonnée et bien faite, chacun peut savoir quels ouvrages il doit choisir, pour se mettre au fait de ce qui a été écrit sur un sujet quelconque. La nécessité des travaux bibliographiques a été sentie dès que le nombre des écrits s'est beaucoup multiplié.

Le calife Al-Mamoun, protecteur éclairé des lettres, avait fait rechercher tous les manuscrits grecs et latins, pour les faire traduire en arabe ou en syrien ; et, à son exemple, saint Louis, monarque illustre sous tant de rapports, conçut, en France, la première idée de former une bibliothèque et d'en faire dresser le catalogue. Ce fut au trésor de la sainte Chapelle de son palais de Paris que ce roi réunit les copies qu'il avait acquises, à grands frais, de tous les livres contenus dans les bibliothèques des abbayes, des chapitres et des universités. Il chargea ensuite Vincent de Bourgogne, depuis évêque de Beauvais, religieux dominicain, son lecteur et surintendant de l'éducation des princes, ses enfants, de faire, avec le secours de ces religieux, un extrait des mille ou onze cents ouvrages que contenait sa bibliothèque. C'est ainsi que Vincent de Beauvais composa sa *Bibliotheca mundi*, dans laquelle il réunit ses divers opuscules, intitulés *Speculum naturæ*, *Speculum doctrinæ*, et *De eruditione filiorum regalium*, ainsi que son *Speculum morale* et un *Speculum historiale*. C'était un catalogue raisonné ; mais le roi voulut plus encore : la *Bibliotheca mundi* devait former une véritable encyclopédie par ordre de matières. La première édition de cet ouvrage remarquable, écrit en style correct et même élégant, a été publiée à Bâle, en 1481, sous le titre collectif de *Vincentii Bellovacensis opuscula*, et à Douai, chez Boller, sous le titre de *Bibliotheca mundi*, en 4 vol. in-f°, par les soins des religieux de l'abbaye de Saint-Bertin. C'est en grande partie, dans cet ouvrage, que Roger Bacon, qui avait étudié au couvent des cordeliers, à Paris, de 1240 à 1255, a puisé l'érudition assez bizarre qu'il porta en Angleterre. Son *Opus magnum*, qu'il composa par l'ordre du pape Grégoire X, ne vaut pas la *Bibliotheca mundi* de Vincent de Beauvais. Il convient de rappeler ici que l'université de Paris date de 1215, et les deux ordres des cordeliers et des dominicains, qui concoururent, avec tant d'ardeur et de succès, à la renaissance des lettres et des bonnes études, précédèrent l'établissement des premiers collèges d'Oxford, qui eut lieu en 1267 et 1274, et ceux de Cambridge, qui ne datent que du xive siècle. L'ouvrage de Vincent de Beauvais, sur la demande de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, fut traduit en français, au xive siècle, sous le titre de *Miroir historial*, pour l'in-

struction de ses enfants. Il fut imprimé chez Bérard, à Paris, en 1495.

Saint Louis ayant légué sa bibliothèque, par quart, aux dominicains de Paris et de Compiègne, à l'abbaye de Royaumont et aux cordeliers de Paris, Charles V en forma une nouvelle, composée de 910 volumes, dont Gilles Mallet, son valet de chambre et maître de sa librairie, a dressé un catalogue raisonné d'après le plan du *Miroir historial*. Ces utiles bibliographies, devenues de jour en jour plus nécessaires par la multiplication des livres, ne furent pas continuées, et ce n'est que vers 1650 que plusieurs savants proposèrent une classification méthodique des livres, qui permit de les ranger dans les bibliothèques, et de les consulter à volonté et avec fruit. Dans le commencement du XVIIIe siècle, le libraire Gabriel Martin perfectionna cette méthode, et l'appliqua dans 148 catalogues de livres, et dans l'arrangement des principales bibliothèques du royaume et de l'étranger.

Depuis cette époque, on a rédigé, dans toute l'Europe savante, de nombreux ouvrages de bibliographie nationale, et, dans les derniers temps, d'excellents catalogues raisonnés ont paru en Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, etc., soit de manuscrits, soit d'ouvrages imprimés. En France, on doit citer, comme méritant les plus grands éloges, le travail bibliographique de M. Al. Antoine Barbier, mort en 1825. Ce savant et infatigable auteur a parfaitement compris et exposé les devoirs d'un bibliographe et l'importance de ses travaux. Depuis que la république des lettres est devenue mercantile, les livres se sont multipliés avec une effrayante rapidité, et leur nombre est aujourd'hui si grand, qu'à moins d'un guide sûr il est impossible, dans le fatras littéraire entassé dans les bibliothèques, de distinguer le bon grain de l'ivraie, les livres utiles des innombrables compilations dépourvues de mérite, et des ouvrages absolument mauvais, inutiles ou frivoles. Ici comme en toutes choses, l'excès abusif est presque aussi nuisible que la rareté, et plus il paraît de livres nouveaux, plus il devient difficile d'acquérir une solide instruction. Pour faire un bon choix entre des milliers d'ouvrages sur le même sujet, qu'aucun homme ne pourrait même parcourir pendant la plus longue vie, il est donc indispensable de recourir à des biographes savants et consciencieux. La *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, de Barbier, entièrement refondue, a paru, à Paris, en 1808—1810, 5 vol. in-8°, éditeur Dessessarts. Parmi les catalogues raisonnés des nombreux manuscrits, dont les bibliothèques de Paris se sont enrichies, nous saisissons cette occasion pour citer celui, encore inédit, que vient de terminer le savant M. Thiébaut de Berneaud, des précieux manuscrits de la bibliothèque Mazarine, dont il est l'un des conservateurs.

En terminant cet article nous croyons devoir faire une observation sur la différence qui existe entre le but du bibliographe et celui de l'encyclopédiste, que plusieurs auteurs semblent confondre : le premier présente l'aperçu du contenu des ouvrages de chaque auteur, ou de chaque livre, anonyme et pseudonyme; le second offre l'aperçu des connaissances acquises, en indiquant les écrivains auxquels on les doit. La bibliographie est le guide de l'encyclopédiste, mais elle n'est qu'un élément de l'encyclopédie.

F. S. Constancio.

BIBLIOLITHES (*hist. nat.*), de βιβλίον, livre, et de λίθος, pierre. On nomme ainsi certains calcaires schisteux qui portent l'empreinte de feuilles, de fougères, ou autres productions végétales, et qui, divisés en lames minces, présentent l'aspect des feuillets d'un livre.

BIBLIOLYTHE (*hist.*), de βιβλίον, livre, et de λύω, je détruis; littéralement, *destructeur de livres*. L'histoire a consacré, par ce mot, le fanatisme monstrueux de quelques conquérants qui, par esprit de jalousie, de vengeance ou de domination, anéantissaient, en incendiant les bibliothèques, les traditions littéraires et scientifiques de la nation qu'ils avaient vaincue. A la tête de tous les *bibliolythes* de l'antiquité il faudrait placer Nabonassar, fondateur du second empire babylonien, s'il était vrai que, voulant se donner pour le premier roi de Babylone, il eût fait détruire tous les écrits et tous les monuments qui constataient l'existence de ses prédécesseurs. Plus tard Jules César, assiégé dans Alexandrie, mit le feu aux magasins des ennemis et brûla une partie de la bibliothèque des Ptolémées; cette immense bibliothèque qui s'était recomposée depuis le règne d'Auguste et fut, dit-on, brûlée de nouveau par les ordres du calife Omar. Quelques hérésiarques de l'empire grec, entre autres les iconoclastes, n'épar-

gnaient pas plus les livres de leurs adversaires que les statues et les images. Les sacramentaires et les anabaptistes furent aussi de fervents *bibliolythes*, et leur exemple ne fut que trop bien suivi par les puritains et les presbytériens d'Écosse. Enfin c'étaient encore des bibliolythes, de stupides ou d'infâmes bibliolythes, les misérables qui, en 1793, mettaient au pillage les bibliothèques des couvents, ou, dans une époque plus récente, jetaient à la Seine la précieuse collection de livres de l'archevêché de Paris.

BIBLIOMANCIE, de βιβλίον, livre, et de μαντεία, prédiction. — C'était une sorte de divination qui s'exerçait au moyen d'un livre. Dans la Grèce et dans l'Italie, on tirait souvent les sorte de quelques poëtes célèbres, comme Homère, Sophocle, Virgile, etc.; ce qui se présentait à l'ouverture du livre était la décision du ciel. C'est de là qu'on a dit *sortes Homericæ, sortes Virgilianæ*, les sorts Homériques, les sorts Virgiliens. Cette coutume superstitieuse s'introduisit chez les chrétiens dont quelques-uns consultaient les livres saints comme les païens leurs poëtes, pour y trouver la décision de ce qu'ils feraient. C'est ainsi que l'empereur Héraclius détermina, par le livre des Évangiles, le lieu où il ferait prendre les quartiers d'hiver à ses troupes. On pensait aussi que cette espèce de divination, au moyen et par le secours de la Bible, faisait connaître les sorciers et éviter les embûches du démon. De nos jours, le peuple, ce fidèle dépositaire de toutes les traditions, conserve encore quelque velléité de bibliomancie; seulement il a modifié un peu la manière de la pratiquer.

BIBLIOTHÉCAIRE, celui qui est chargé de l'administration d'une bibliothèque. Telle est aujourd'hui l'immensité des connaissances humaines, tel est le nombre des volumes qu'elles enfantent chaque jour, qu'un bibliothécaire parfait n'est plus possible : il faut, à notre époque, qu'il borne ses études à une seule branche des connaissances, qu'il se renferme dans une spécialité; l'universalité serait un rêve irréalisable. Entre autres changements, plus ou moins ridicules, apportés à la langue française par le XIXe siècle, on doit compter la substitution du titre de conservateur à celui de bibliothécaire; ce dernier terme renfermait toutes les diverses attributions de ces fonctions. Les devoirs de l'homme placé à la tête d'une bibliothèque doivent-ils se borner à conserver les livres qu'elle renferme?

BIBLIOTHÈQUE. Suivant le dictionnaire de l'Académie, une bibliothèque est *un lieu où l'on tient un grand nombre de livres rangés en ordre*. Furetière, après avoir donné une définition analogue, ajoute : *on le dit aussi des livres en général qui sont rangés dans cet ordre*. L'ancienne Encyclopédie s'exprime ainsi : *Lieu plus ou moins vaste, avec des tablettes et des armoires où les livres sont rangés sous différentes classes*. Il ne faut pas confondre les archives et les musées avec les bibliothèques. Dans les premières, on dépose les transactions entre particuliers, entre familles ou entre souverains et nations. (*Voy.* ARCHIVES.) Les musées sont plus spécialement consacrés à recevoir les produits des arts ou ceux de la nature : il y a des musées de peinture, de sculpture et d'histoire naturelle. Quant aux bibliothèques, leur destination est de recevoir les principales productions, imprimées ou manuscrites, des sciences et de la littérature. Un magasin de librairie n'est point une bibliothèque, car les livres n'y sont pas à poste fixe; on ne peut les ouvrir, et par conséquent y puiser de l'instruction ou de l'amusement, qu'après les avoir enlevés du lieu où ils reposent provisoirement, comme on ne peut faire aucun usage des monnaies qu'après leur sortie de l'hôtel où elles ont été fabriquées.

Tant que l'écriture manuelle fut le seul moyen de reproduction des livres, on conçoit qu'ils ne durent se multiplier qu'avec lenteur et à grands frais. Ainsi, quand certains historiens nous disent que la fameuse bibliothèque d'Alexandrie en Égypte contenait 700,000 volumes, il faut se souvenir que les volumes alors n'étaient que de simples rouleaux de papyrus ou de parchemin.

Les Hébreux, qu'on doit toujours citer les premiers dans l'histoire de la civilisation, avaient, sur les confins de la tribu de Juda, une ville nommée *Cariathsenna* ou *Cariathsepher*, c'est-à-dire cité des lettres et des livres, ville-bibliothèque. Jos., XV, 15. On voit par saint Luc, IV, 16 et 17, et par les Actes des apôtres, XV, 21, qu'il existait un dépôt des livres sacrés dans le temple et dans chaque synagogue. Il y a dans Ezéchiel, II, 8, 9; III, 1, 23, un passage d'une bizarrerie sublime; Dieu dit au prophète : « Ouvrez la « bouche et mangez ce que je vous donne: « et je vis; et une main s'avança vers moi

« tenant un livre roulé qu'elle déroula à mes « yeux. Ce livre, écrit en dedans et en de- « hors, contenait des lamentations, des « chants et des plaintes lugubres. Dieu me « dit : Fils de l'homme, mangez ce livre, puis « vous irez parler aux enfants d'Israël. J'ou- « vris la bouche et je me rassasiai de ce vo- « lume...... et, quand je l'eus mangé, je res- « sentis dans la bouche une saveur aussi « douce que le miel. » Figure hardie, mais admirable, qui exprime avec un rare bonheur l'action de l'esprit divin sur le prophète, et qui exprimerait non moins heureusement les résultats d'une étude opiniâtre chez ces hommes apostoliques qui, après avoir dévoré le livre par excellence, s'en vont annonçant au peuple des doctrines aussi douces que le miel. On a fait de belles histoires sur une bibliothèque formée au mont Amara en Éthiopie par la reine de Saba, avec les livres dont Salomon lui fit présent, auxquelles cette grande et savante princesse ajouta par la suite ses propres ouvrages et ceux de Memilech, son fils, qu'elle avait eu de Salomon. Du reste, cette bibliothèque a fini, dit-on, par contenir 10,000,000 volumes écrits sur beau parchemin et renfermés dans des étuis de soie.

Malgré tout ce qu'on raconte sur la science merveilleuse des Chaldéens, nous ne voyons nulle trace des livres qu'ils ont dû composer et recueillir, si ce n'est cependant la fameuse série d'observations astronomiques envoyées de Babylone à Aristote par Callisthènes, qui accompagnait Alexandre dans son expédition. Suivant Eusèbe, les Phéniciens avaient de belles collections de livres ; mais, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, ils étaient surpassés par les Égyptiens. Osymandias, contemporain de Priam, fut, au dire de Diodore de Sicile et de Pierius, le premier qui fonda une bibliothèque en Égypte. C'est là qu'on lisait l'inscription célèbre : *Trésor des remèdes de l'âme.* Naucratès, qui accuse Homère de s'être approprié l'Iliade et l'Odyssée, prétend qu'il les avait volées dans la bibliothèque de Memphis. Mais, entre toutes les collections de l'antiquité, aucune ne fut plus magnifique que celle d'Alexandrie, fondée par Ptolémée Soter avec l'aide de Démétrius-Phalère. Elle reçut un accroissement considérable sous Ptolémée Philadelphe, qui y déposa l'Écriture sainte, traduite en grec par les soixante-douze interprètes que lui avait envoyés le grand prêtre Éléazar. Là vinrent aussi prendre place les tragédies autographes d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, que les Athéniens cédèrent dans un temps en échange des blés qu'ils tirèrent d'Égypte. Tout le monde sait qu'en l'an 650 de Jésus-Christ la bibliothèque d'Alexandrie fut détruite par ordre du calife Omar ; que les livres furent partagés par portions égales pour être envoyés à tous les bains publics de la ville, et qu'ils servirent à les chauffer pendant six mois ; mais ce qu'on sait moins, c'est que longtemps auparavant, Jules César, qui n'était point un Sarrasin, incendia cette même bibliothèque avec sa flotte lorsqu'il se trouvait assiégé dans un quartier d'Alexandrie. Pline assure que, à la prise de Pergame, Marc-Antoine fit présent à Cléopâtre des 200,000 volumes qui composaient la bibliothèque de cette ville. La collection qui se trouvait à Suze, en Perse, et où Methosthènes puisa des documents pour l'histoire de cette monarchie, était-elle une bibliothèque ou un dépôt d'archives ? c'est ce qu'il n'est pas facile de constater.

Les Grecs ne durent point manquer de bibliothèques. A un peuple bel esprit et chercheur de sagesse, comme l'appelle saint Paul, il fallait des livres. Après la mort de Speusippe, disciple de Platon, Aristote acheta ses livres, qui étaient en très-petit nombre, pour le prix de 3 talents, ce qui faisait une somme de 16,200 livres. Dès le siècle précédent, Pisistrate avait formé et livré au public une bibliothèque que plus tard enleva le roi Xercès. Je ne sais sur quel fondement Zuringer prétend qu'Hippocrate fit brûler la belle bibliothèque de Cnidos, l'une des Cyclades, sous prétexte que les Cnidiens refusaient de suivre sa doctrine. Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des médecins ? Barthélémy a donné, dans son *Anacharsis*, un tableau séduisant de la bibliothèque d'un Athénien.

A Rome, les plus anciennes bibliothèques furent le fruit des conquêtes. Plutarque raconte que Paul-Emile, après sa victoire de Macédoine, permit à ses enfants, « qui ai- « maient l'estude et les lettres, de prendre les livres de la librairie du roy. » Asinius Pollion fit mieux : vainqueur des Dalmates et d'autres peuples, il forma une bibliothèque publique des livres enlevés aux ennemis et l'enrichit à ses propres frais. Plutarque vante Lucullus, qui « faisoit une honneste et loua- « ble despense à recouvrer et faire accoustrer « des livres ; car il en assembla une grande

« quantité et de fort bien escritz, desquels « l'usage estoit encore plus honorable que « la possession, pour ce que les librairies « estoient ouvertes à tous venants, et lais- « soit-on entrer les Grecs, sans refuser la « porte à pas un dedans les galeries, porti- « ques qui sont à l'entour, là où les hommes « doctes et studieux se trouvoient et y pas- « soient bien souvent tout le jour à confé- « rer, comme en une hôtellerie de muses. » Je voudrais pouvoir parler des livres de Varron, le plus savant d'entre les Romains; de ceux qu'avait amassés Cicéron, et qu'il préférait aux trésors du roi de Lydie; de la bibliothèque d'Auguste sur le mont Palatin, de celle de Vespasien, près du temple de la Paix; de celle de Simonicus, dont Boèce et Isidore font une description si pompeuse; et enfin surtout de la bibliothèque Ulpienne, fondée par Trajan...... Mais j'ai hâte d'avancer dans une carrière si étendue.

Les premiers chrétiens, toujours aux prises avec les difficultés et les persécutions, ne pouvaient guère songer à former des collections de livres. Dans leurs déserts et dans leurs catacombes, il n'y eut place d'abord que pour l'Ancien et le Nouveau Testament, puis pour les actes des martyrs. Bientôt néanmoins apparurent les Pères de l'Église, hommes de labeur et de science, qui apportaient à la doctrine nouvelle le tribut de tout le savoir antique. A la vérité, Dioclétieu ordonna par décret d'exterminer les chrétiens et de brûler tous leurs livres; puis, pour célébrer ce qu'il appelait l'abolition définitive du christianisme, il fit frapper une médaille avec cette inscription : *Nomine christianorum deleto*. L'empereur Julien, d'ailleurs grand ami des lettres et des livres, fit aussi de son mieux pour priver les Nazaréens de tout moyen d'instruction; il leur interdit les écoles publiques et donna ordre de détruire la belle bibliothèque fondée, en 336, à Byzance par Constantin le Grand. Vains efforts d'un despotisme persécuteur! Saint Jérôme, George, évêque d'Alexandrie, saint Pamphile, Eusèbe de Césarée, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin formèrent des bibliothèques dont l'histoire parle avec éloge. Je ne puis croire que les barbares qui fondirent sur l'Europe au ve siècle aient anéanti tant de productions littéraires qu'on le dit communément; Cassiodore, le ministre d'un de leurs rois, est même cité pour avoir fondé une riche bibliothèque dans la solitude où il se retira, fatigué qu'il était de puissance et d'honneurs. Peu d'années même après le sac de Rome, en 452, on voyait à Rome, dans l'église Saint-Étienne, deux *librairies* que le pape saint Hilaire avait créées. Les véritables ennemis des livres furent les iconoclastes du VIIIe siècle, stupides sectaires, fanatiques furibonds qui s'en allaient de ville en ville dévastant tous les produits des arts et toutes les œuvres de l'intelligence. Leur digne chef, Léon l'Isaurien, qui n'avait pu séduire les gens de lettres attachés à la grande bibliothèque de Constantinople, trouva tout simple de les faire périr avec le dépôt dont ils étaient les gardiens. Ils eurent pour bûcher un monceau de médailles, de tableaux et 30,000 volumes. Alors furent consumés sans doute les fameux exemplaires de l'Iliade et de l'Odyssée, écrits, disait-on, en lettres d'or sur un boyau de dragon d'une longueur de 120 pieds.

De toutes les bibliothèques de France, les plus anciennes sont, sans contredit, les dépôts des livres annexés aux églises cathédrales et aux monastères. C'est dans l'*Histoire littéraire de France*, par les bénédictins, qu'il faut rechercher les premiers éléments de ces bibliothèques monastiques, qui, plus tard, eurent tant de célébrité, et où se conservaient, avec un soin si religieux, les productions de l'antiquité, tant profane que sacrée. On pouvait aller dans les églises et dans les cloîtres consulter certains livres; mais, pour en assurer la conservation, on les avait fixés aux murs par une chaînette de fer. Nos grandes bibliothèques possèdent encore plusieurs de ces *libri catenati* munis de leurs crampons et d'un fragment de chaînette. En France, Saint-Martin de Tours, Saint-Victor de Paris, Saint-Martial de Limoges, Saint-Médard de Soissons, Saint-Martin de Laon, toutes les cathédrales, avaient des librairies dont il reste aujourd'hui encore de respectables vestiges. On doit à Charlemagne deux bibliothèques : celle de l'île Barbe, près Lyon, et celle d'Aix-la-Chapelle. Pepin, son père, lui avait donné, du reste, un bel exemple, en fondant à Fulde une librairie devenue fameuse depuis par les savants qui vinrent y étudier, et surtout par Raban Maur et Hildebert. Ces *tabernacles de la littérature* s'enrichissaient toujours; car la règle de Saint-Benoît voulait que les moines qui n'étaient pas assez robustes pour se livrer aux travaux de l'agriculture fussent chargés du soin de transcrire les anciens livres et

d'en composer de nouveaux. Au XIIe, et surtout au XIIIe siècle, véritable époque de renaissance, les livres se multiplièrent. La langue nationale était formée; et, de toutes parts en France, comme en Italie, il apparaissait des chroniques, des poëmes, des traités de morale. Le génie de saint Bernard, et ensuite celui de saint Louis, avaient révivifié l'Europe. L'art du calligraphe fut alors à son apogée. Rien de plus net, de plus pur, de plus beau que les manuscrits du XIIIe siècle; on peut les regarder comme le principal ornement des bibliothèques. Dès lors furent fondées, à Paris, les bibliothèques de la sainte Chapelle, de la Sorbonne et de Saint-Martin-des-Champs. Vincent de Beauvais parle avec admiration de celle qui existait à Saint-Martin de Tournai, et Gauthier de Coinsy vante *el biau librairie à Saint-Maars*, à Soissons. A Saint-Victor, on gardait avec respect la Bible donnée à cette abbaye par la reine Blanche de Castille, et les curieuses tablettes des dépenses de Philippe le Bel. La matière subjective des livres était constamment alors le vélin (peau de veau) ou le parchemin (peau de mouton). Au XIVe siècle, malgré les malheurs des temps, le goût des livres devint, en France, de plus en plus vif; et des librairies se formèrent peu à peu dans les hôtels des grands et dans leurs châteaux. Si le roi Jean ne posséda que huit ou dix ouvrages, son fils, Charles V, parvint à former, au Louvre, une collection de 910 volumes, premiers éléments de la bibliothèque du roi, sur laquelle nous n'avons pas à nous étendre ici, puisqu'une plume habile doit traiter ce sujet séparément. Le XVe siècle fut marqué par deux grands événements qui exercèrent une influence incalculable sur la diffusion des connaissances humaines, et par conséquent accrurent beaucoup le nombre et l'importance des bibliothèques en Europe. Le premier, c'est la prise de Constantinople par les Turcs, qui fit refluer dans l'Occident les livres et les savants de la Grèce; l'autre événement, bien plus grave dans ses résultats, est l'invention de l'imprimerie. Dès lors les livres ne furent plus des objets de luxe, réservés seulement aux souverains et aux corporations opulentes : l'art de Guttemberg dissémina ses produits en tous lieux, et il n'y eut bientôt plus de ville un peu importante qui ne possédât, soit par elle-même, soit par les établissements qui s'y trouvaient, une collection quelconque de livres. A cette époque et dès le siècle précédent, les trésors littéraires de l'antiquité semblaient sortir de la terre. La lettre fameuse adressée par le cardinal Bessarion au sénat de Venise, en lui léguant sa bibliothèque, est un beau monument de l'enthousiasme qu'inspirait alors la bonne littérature : c'est peut-être le plus magnifique éloge des livres qui ait jamais été écrit. A cette époque aussi doit s'arrêter notre aperçu historique de ces établissements, devenus dès lors trop nombreux et trop vulgaires pour être compris, ou seulement indiqués dans ce résumé rapide. Disons seulement qu'au XVIe siècle les bibliothèques eurent beaucoup à souffrir de la part des sectaires de la réforme. Ces iconoclastes nouveaux s'étaient faits aussi biblioclastes. Du reste, ce n'est point ici le lieu d'énumérer les désastres causés par ce vandalisme antilittéraire, dont les calvinistes surtout se montrèrent animés. Les documents qu'on a recueillis à cet égard trouveront peut-être leur place ailleurs.

Nous en sommes maintenant à déplorer la surabondance des livres et l'encombrement des bibliothèques. *Multi libri, multa miseria*, disaient les anciens; que devons-nous dire aujourd'hui?

Le sage veut peu de livres, comme il veut peu d'amis; il est grand nombre de bons esprits qui prétendent que tout a été écrit avant nous, et que nous sommes dans l'époque des redites inutiles. Il serait curieux, si l'espace nous le permettait, de rappeler l'opinion des hommes les plus célèbres sur la bonne composition d'une bibliothèque. Théodore Gaza affirmait que, s'il voyait tous les livres dans un bûcher enflammé, et qu'il n'en pût sauver qu'un seul, ce serait Plutarque qu'il tirerait de la flamme. Ménage parlait de même. — « Prenez tous les livres, disait Bacon, vous n'y trouverez jamais qu'Aristote, Platon, Euclide et Ptolémée. » — Melanchton ne voulait composer sa bibliothèque que de quatre P : Platon, Pline, Plutarque et Ptolémée. — Leibnitz était un peu moins sévère : il admettait dans la sienne Platon, Aristote, Plutarque, Sextus Empiricus, Euclide, Archimède, Pline, Cicéron et Sénèque. — Huet, le savant évêque d'Avranches, déclarait que, à l'exception des livres historiques, tout ce qui a été écrit depuis l'origine du monde tiendrait dans neuf ou dix volumes in-folio, si chaque chose n'avait été dite qu'une fois. — Diderot répétai

souvent que, s'il était obligé de vendre sa bibliothèque, il garderait Moïse, Homère, Euripide, Sophocle et Richardson. Enfin Buffon disait : « Les livres capitaux dans « chaque genre sont rares, et au total ils « pourraient se réduire à une cinquantaine « d'ouvrages qu'il suffirait de bien méditer. » Quoi qu'il en soit, la bibliomanie est, depuis longtemps, une maladie endémique en Europe, et l'on a vu des gens qui ne savaient pas lire avoir une riche bibliothèque comme simple objet de luxe. Ménage rapporte quelque part que Servien, le surintendant des finances, qui de sa vie n'avait ouvert un livre, se voyant à la veille de mourir, fit bien vite l'acquisition d'une belle bibliothèque, afin qu'à sa mort on la trouvât dans son hôtel. —Ce n'est pas chose commune que la réunion des qualités requises pour le possesseur d'une telle bibliothèque : « Il faut, dit l'auteur de la *Bibliotheca cultiana*, qu'un tel homme ait les connaissances les plus variées en littérature et les relations les plus étendues, les plus fidèles à l'étranger. Il doit être doué d'une patience sublime pour attendre l'occasion favorable d'acheter; il doit avoir ses capitaux toujours prêts pour saisir cette occasion; il doit avoir un prudent mépris pour l'or et pour l'argent, et savoir s'en priver gaiement toutes les fois qu'il s'agit d'orner sa bibliothèque. Au lieu de jouir tout seul des trésors qu'il a amassés, il doit les ouvrir libéralement à tous les amis de l'étude.» Ce n'est point ce généreux possesseur qui écrit sur la porte de sa bibliothèque : *Ite ad vendentes*, allez chez les marchands. Il aime mieux, comme Politien, écrire sur tous les livres : *Ad usum Angeli Politiani et amicorum*. Il faut pourtant convenir que les bibliothèques ont fort à souffrir de la part des emprunteurs, qui en sont les plus cruels ennemis avec la poussière et les vers. Ces gens-là ne prennent pas les livres, à Dieu ne plaise, ils sont trop délicats, mais ils les gardent. Ils trouvent, comme ce bon M. Toinard du *Ménagiana*, qu'il est plus aisé de les retenir que de retenir ce qui est dedans.

A ceux qui veulent savoir comment il faut organiser, constituer et entretenir une bibliothèque un peu importante, nous renvoyons au *Manuel du bibliophile* de M. Peignot, qui n'a rien laissé à dire sur cette intéressante matière. Ici bornons-nous à quelques préceptes généraux. Suivant Vitruve, une bibliothèque doit être tournée au levant pour deux motifs : parce que la lumière du matin est favorable à l'étude, et ensuite parce que cette exposition donne moins de prise que toute autre à la chaleur et à l'humidité. Ce précepte de l'architecte romain n'est pas du goût de Louis Savot, qui, dans son *Architecture française des bâtiments particuliers*, préfère l'exposition au nord.

Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir un corps de bibliothèque en bois de cèdre, comme ces messieurs le prescrivent; mais il est prudent d'employer un chêne très-sec et très-sain. Chaque tablette doit avoir une profondeur de 389 à 416 millim. L'élévation la plus commode est celle de 1m,667 ou 2 mèt. de hauteur, tout autour de l'appartement; le tout couronné d'une corniche et surmonté de bustes et de petites statues. Quant au reste du mur jusqu'au plafond, on le tapisse d'un papier uni, orné de gravures ou tableaux.

Quant au choix des livres qui doivent entrer dans la collection d'un homme de savoir et de goût, il est bien difficile de donner, à cet égard, des préceptes positifs, et ici nous renvoyons encore aux ouvrages de M. Peignot. Néanmoins, pour la partie matérielle, nous dirons qu'on doit surtout rechercher les livres imprimés par les Étienne, les Elzevirs, les Plantin, les Froben, les Baskerville, les Ibarra, les Bodoni, les Didot, les Crapelet, les Renouard, etc. En fait de reliures, on s'attachera à celles des Simier, des Thouvenin, des Charles Lewis, des Bozerian, des Pasdeloup, des Derome, qui, par parenthèse, rognait trop les livres, des Bradel, des Courteval, etc. J'allais oublier M. Lesné, qui a célébré en vers l'art du relieur, que nos petits maîtres en littérature nomment l'art *bibliopégistique*. Je prie le lecteur d'être persuadé que les reliures de M. Lesné valent mieux que ses vers.

Le classement méthodique, fort difficile ou même impossible dans les petites bibliothèques, est d'une nécessité absolue dans les dépôts un peu considérables. Le plus rationnel et le plus usité, ce me semble, est celui qu'adopte M. Brunet dans le 4e volume de son Manuel du libraire : *théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire*. On comprend que ces cinq grandes classes comportent à leur tour une multitude de subdivisions.

Toute bibliothèque doit avoir son catalogue, où les titres de chaque ouvrage soient

complétement transcrits avec indication du format, de la date et du lieu d'impression, comme du nom de l'imprimeur, sans préjudice des remarques bibliographiques qui peuvent intéresser. Si la science du catalogue était moins négligée, on pourrait espérer d'avoir enfin une statistique exacte et complète des richesses littéraires du monde civilisé. Cette statistique a été tentée plusieurs fois, jamais elle n'a été conduite à bonne fin. M. Adrien Balbi y a travaillé de nos jours, et M. A. Voisin, de Gand, a publié tout récemment, dans la Revue de Bruxelles, un travail consciencieux dont il promet la suite et duquel nous allons extraire quelques notes sur le nombre de volumes des principales bibliothèques d'Europe. Paris, *bibliothèque du roi*. Imprimés, 700,000 volumes; manuscrits, 80,000; chartes et diplômes, 1,200,000; estampes, 1,400,000; cartes et plans, 50,000; médailles, 150,000. — De l'*arsenal*. Impr., 20,000; mss., 6000. — *Sainte-Geneviève*. Impr., 180,000; mss., 3500. — *Mazarine*. Impr., 100,000; mss., 3437. — De l'*Institut*. 90,000 vol.— Du *Louvre*. Impr., 60,000 vol.; mss., en petit nombre, mais très-précieux. — De la *chambre des députés*. 53,000 vol. — De la *ville*. 45,000 vol. — De l'*université*. 40,000 vol.—Munich, du *roi*. Impr., 540,000; mss., 16,000. — De l'*université*. Imprimés, 200,000; mss., 644. — Copenhague. Impr., 400,000; mss., 20,000.— Saint-Pétersbourg. Impr., 400,000; mss., 16,000. — Berlin. Impr., 320,000; mss., 10,000. — Dresde. Impr., 300,000; dissertations, 150,000; mss., 3000. — Vienne, *impériale*. Impr., 282,000; mss., 16,016. — De l'*université*. 100,000. — Londres, *musée britannique*. Impr., 220,000; mss., 22,000; chartes et diplômes, 19,093. — Oxford, *bibliothèque bodléienne*. Imprimés, 200,000; mss., 25,000. — Goettingue. Impr., 200,000; mss., 1500. — Milan, de *Brera*. Impr., 200,000; mss., 1000. — Stuttgard, du *roi*. Impr., 197,000; mss., 1800. — Naples, *royale*. Impr., 160,000; mss., chiffre inconnu. — Edimbourg, des *avocats*. Impr., 150,000; mss., 6000. — De l'*université*. Impr., 50,000; mss., petit nombre.—Wolfenbuttel, *ducale*. Impr., 140,000; mss., 4500. — Florence, *Magliabecciana*. Impr., 140,000; mss., 12,000. — *Laurentienne*. Impr., 90,000; mss., 3000.— Bruxelles, de la *ville*. 140,000. — De *Bourgogne*. Mss., 15,000. (C'est sans doute la seule bibliothèque d'Europe qui ne possède que des manuscrits.) — *Nationale* ou *royale*. Impr. 60,000; mss., 1100. (Cette bibliothèque a été fondée en 1837, par l'acquisition des livres de feu M. Van Utthem.) — Escurial, du *couvent*. Impr., 130,000; mss., 15,000. — Madrid, du *roi*. Impr., 120,000; mss., 4 à 5000. — Leipsick. Impr., 110,000; mss., 2000.—Upsal, de l'*université*. Impr., 100,000; mss., 6000. — Louvain, de l'*université catholique*. Impr., 100 à 105,000; mss., 246.— La Haye, *royale*. Impr., 100,000; mss., chiffre inconnu. — Prague, *impériale*. Imprimés, 90,000; mss., 300.—Venise, de *Saint-Marc*. Impr., 856,000; mss., nombre inconnu. — Turin, de l'*université*. Impr., 85,000; mss., 3250. — Cassel, *grand-ducale*. Imp., 85,000; mss., 1200.—Parme, *ducale*. Impr., 82,000; mss., 3000. — Rome, du *Vatican*. Imprim., 80,000; mss., 24,000. — Bologne, de l'*université*. Impr., 80,000; mss., 4000.—Stockholm, *royale*. Impr., 70,000; mss., 2500; diplômes, 16,500. — Hanovre, *royale*. Impr., 70,000; mss., 2000. — Leyde, de l'*université*. Impr., 65,000; mss., 3000, dont 1000 orientaux. —Bude, de l'*université*. Imprim., 65,000; des mss. — Bâle, de la *ville*. Impr., 65,000. — Liége. Impr., 60,000; mss., 437. — Gand. Impr., 51,601; mss., 556. — Lisbonne, *royale*. Impr., 51,000; mss., chiffre inconnu.—Francfort-sur-le-Mein, de la *ville*. Impr., 50,000; mss., 500.

Je me borne, dans cet aperçu statistique, aux bibliothèques qui possèdent au moins 50,000 volumes imprimés; descendre plus bas, ce serait s'engager dans trop de détails.

Après ces établissements publics, ce serait le cas, peut-être, d'énumérer les plus fameuses bibliothèques formées par des particuliers. Nous aurions à nommer, entre autres, celles de de Thou, de le Tellier; de Butteau, si riche en documents sur l'histoire de France; de Coissin, où abondaient les manuscrits grecs; de Baluze, dont les livres portent tous la belle signature de ce savant; de du Fayt, du cardinal Dubois, de Colbert, du comte d'Hoyme, du maréchal d'Estrées, de Bigot, de Danty d'Isnard, de Turgot de Saint-Clair, de Burette, de l'abbé de Rothelin, de Metter, dont les livres furent donnés pour 700 livres sterling, en quarante-cinq soirées de vente, et qui aujourd'hui en produiraient 15,000; de William Roscoe, dont les livres furent vendus, en 1816, autant de livres sterling qu'ils avaient coûté de schel-

lings en 1789; de Harley, comte d'Oxford, la plus magnifique qui eût été formée en Europe par un particulier; du duc de la Vallière, vendue en 1783, pour la somme totale de 464,677 liv. 8 s.; de Van Ulthem, qui a coûté au gouvernement belge 279,400 f., etc.

Il y aurait aussi à parler des bibliothèques spéciales, c'est-à-dire de celles qui sont consacrées exclusivement, ou à peu près, à une branche des connaissances humaines. Telles sont celles des facultés de théologie, de droit et de médecine, de l'école polytechnique, du muséum d'histoire naturelle, des cours de justice, des avocats, etc.

Depuis peu de temps, des sociétés et même des particuliers ont créé, sous les noms de bibliothèques morales, religieuses, charitables, populaires, cantonales, des dépôts de bons livres que l'on prête bénévolement à tout le monde, moyennant quelques faibles garanties. Ce sont là des institutions infiniment louables et qu'il serait beau de voir se multiplier davantage. Nous, qui sommes témoin du bien qu'elles produisent dans quelques villes du nord de la France, et notamment à Lille et à Cambray, nous nous faisons un devoir de signaler ce moyen puissant d'amélioration morale du peuple.

Disons un mot de la législation des bibliothèques en France.

Dès l'année 1554, un édit du roi avait prescrit le dépôt d'un exemplaire à la bibliothèque royale et d'un autre dans celle du chancelier, de tout ouvrage imprimé en France. Cette disposition législative, bien que toujours rappelée dans les priviléges du roi, était tombée en désuétude; elle fut rétablie, quant à la bibliothèque nationale, par la loi du 24 juillet 1793. Il serait à désirer que, des deux exemplaires exigés, l'un fût déposé de droit à la bibliothèque communale de la ville où le livre est imprimé.

Le 24 octobre de la même année, une loi défend d'enlever, détruire ou mutiler les livres imprimés ou manuscrits des bibliothèques publiques, sous prétexte d'en faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté; mais, pour compensation à cette mesure conservatrice, la convention ordonnait, le 2 décembre suivant, de rassembler dans des dépôts tous les parchemins, livres et manuscrits qui seraient donnés librement pour être livrés aux flammes. Le 27 janvier 1794, loi qui porte l'établissement d'une bibliothèque publique dans chaque district, et ordonne d'en dresser le catalogue. Une circulaire ministérielle du 7 février 1799 porte que, de tous les ouvrages imprimés aux frais du gouvernement, deux cents exemplaires seront distribués aux bibliothèques publiques. Il est certain que cette disposition n'a jamais été et n'est pas encore complétement mise à exécution.

Cet article ne serait pas complet s'il n'offrait l'indication des traités généraux les plus connus et les plus estimés sur le sujet qui nous occupe. Nous nous bornerons, *brevitatis causa*, aux ouvrages écrits en français, laissant au lecteur le soin de recueillir de plus amples notions dans le *Répertoire bibliographique universel*, et dans le *Manuel du bibliophile* de M. Peignot. 1° *Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières qui ont été et qui sont à présent dans le monde*; par Louis Jacob, in-8°. Paris, 1644. — 2° *Advis pour dresser une bibliothèque*, par Gabriel Naudé; 2° édition (la meilleure) in-8°. Paris, 1644. — 3° *Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe, etc.*, par le Gallois; in-12. Paris, 1685. — 4° *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse mais choisie*, par Formey; in-8°. Berlin, 1750. — 5° *Discours sur les bibliothèques publiques*, par le P. Valois, jésuite; in-8°. Brescia, 1751. — 6° *Dissertation sur les bibliothèques, etc.*; par Durey de Noinville; in-8°. Paris, 1758. — 7° *Manuel bibliographique*, ou *Essai sur les bibliothèques anciennes et modernes, etc.*, par G. Peignot; in-8°. Paris, 1800. — 8° *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes, etc.*, par L. Ch. Fr. Petit-Radel; in-8°. Paris, 1819. — 9° *Manuel du bibliophile*, ou *Traité du choix des livres, etc.*, par le même; in-8°, 2 vol. Dijon, 1823. — 10° *Notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes*, par J. L. A. Bailly; in-8°. Paris, 1828. — 11° *Statistique des principales bibliothèques de l'Europe*, par A. Voisin, brochure in-8°. Bruxelles, 1837.

LE GLAY.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE PARIS. La bibliothèque du roi, a dit Voltaire, est une des plus nobles institutions. Il n'y a point de dépense plus magnifique, plus utile. C'est sans contredit le monument le plus précieux qu'il y ait en France.

Il y a maintenant quatre siècles et demi, que Charles V, qui, à ce titre seul, eût mérité d'être nommé le Sage, fonda, au Louvre, une bibliothèque, non-seulement pour son propre usage, mais pour celui des hommes studieux et savants.

Cette bibliothèque fut placée dans une des tours du Louvre, qui fut appelée *tour de la Librairie*; les livres y occupèrent trois étages, et, afin que l'on pût travailler à toute heure, on suspendit à la voûte trente chandeliers et une lampe d'argent. *Gilles Mallet*, d'abord valet de chambre et ensuite maître d'hôtel du roi, fut chargé de la garde de cette bibliothèque, et il en dressa l'inventaire en 1373. L'original de cet inventaire, précieusement conservé, a passé dans la bibliothèque du roi : on y voit que la tour de la Librairie contenait 910 volumes. Cette bibliothèque, riche pour ce temps-là, devait s'accroître au point qu'aujourd'hui elle renferme autant de fois cent mille volumes qu'elle en contenait alors de centaines. Charles VI fit faire, à son avénement au trône, un récolement des livres du Louvre; mais plusieurs princes et officiers de la couronne s'en approprièrent beaucoup, et on voit que la mode de ne pas rendre les livres qu'on emprunte est déjà fort ancienne.

A la mort de Gilles Mallet, en 1410, Antoine des Essarts, garde des deniers de l'Espagne, fut pourvu de sa charge; il eut pour successeurs Jean Maulin, puis Garnier de Saint-Yon : mais, sous le règne orageux de Charles VII, la bibliothèque fut achetée par le duc de Bedfort et envoyée en Angleterre.

Sous le règne de Louis XI, la découverte de l'imprimerie vint agrandir le domaine des sciences et des lettres. Ce prince acquit beaucoup de livres, les réunit aux débris de la librairie du Louvre, épars dans les maisons royales; il y joignit ceux de son père; de son frère et du duc de Bourgogne. Charles VIII joignit à sa Bibliothèque celle de Naples, qu'il fit apporter en France après sa conquête.

Louis, duc d'Orléans, l'un des fils de Charles V, avait établi à Blois une bibliothèque; Louis XII, son petit-fils, parvenu à la couronne, y fit transporter les livres de ses prédécesseurs, y joignit la bibliothèque que les Visconti et les Sforce, ducs de Milan, avaient établie à Pavie, les livres qui avaient appartenu à Pétrarque, et ceux d'un seigneur flamand, nommé Louis de la Gruthuse.

François I[er] réunit cette bibliothèque, en 1544, à celle qu'il venait d'établir au château de Fontainebleau. Mellin de Saint-Gelais fut chargé du transport; tous les livres furent remis à Mathieu de la Bisse, garde de la librairie du château de Fontainebleau.

Jusqu'alors, le soin de ce dépôt avait été confié à un simple garde, auquel étaient adjoints quelques écrivains et un enlumineur. François I[er] créa une charge de bibliothécaire en chef; le premier qui en fut pourvu fut le savant Guillaume Budé, qui eut le titre de *maître de la librairie du roi*. Pierre du Chastel (ou Chastellain) lui succéda, et ce fut sous sa maîtrise que la bibliothèque royale commença à recevoir ses augmentations les plus remarquables. A ce maître de la librairie furent adjoints, sous le titre de gardes (*custodes*), des hommes de lettres parmi lesquels doit être compté Saint-Gelais.

En 1552, Pierre du Chastel fut remplacé par Pierre de Mont-Doré, habile mathématicien.

Une ordonnance fut rendue en 1556 par Henri II, qui enjoignait aux libraires de fournir un exemplaire en vélin, et relié, de tous les livres qu'ils imprimeraient par privilége. Cette ordonnance, plusieurs fois renouvelée dans la suite et diversement modifiée, n'a malheureusement pas été toujours observée avec exactitude. Pierre de Mont-Doré fut obligé de fuir pour ses opinions religieuses. Après lui, Jacques Amyot, précepteur de Charles IX, fut maître de la librairie jusqu'en 1593.

Henri IV choisit, pour lui succéder, Jacques Auguste de Thou, auteur de l'*histoire de son temps*. Pendant les troubles de la Ligue, la bibliothèque de Fontainebleau avait été dilapidée, ce qui détermina Henri IV à la faire venir à Paris, d'autant que, par son éloignement de la capitale, il était difficile aux savants de s'y transporter et de la fréquenter. Elle fut déposée dans le collége de Clermont que les jésuites venaient d'abandonner. Le président de Thou parvint à y faire joindre la belle bibliothèque de Catherine de Médicis, composée de près de 800 manuscrits, la plupart grecs, rares et anciens. Quatre ans après, en 1604, les jésuites ayant obtenu leur rappel à Paris, la bibliothèque royale passa du collége de Clermont chez les cordeliers, où elle demeura quelques années en dépôt dans une grande salle du cloître.

Nous avons vu qu'outre le maître il y avait aussi des gardes de la librairie. Jean Gosselin, qui exerçait cette dernière charge, mourut vers 1603 et fut remplacé par le savant Isaac Casaubon qu'Henri IV avait attiré à Paris; mais qui, à la mort du roi, craignant les persécutions des catholiques zélés,

se retira en Angleterre, où il conserva cependant ses appointements et son titre.

Le président de Thou étant mort en 1617, sa charge fut laissée à François de Thou, son fils aîné, qui n'avait que 9 ans; mais la place fut remplie par Nicolas Rigault, qui vint loger près de l'établissement auquel il voulait donner tous ses soins. Louis XIII régnait alors, et ce prince s'occupa d'enrichir sa bibliothèque par d'importantes acquisitions. Ce fut à cette époque que les livres du roi furent ôtés du cloître des cordeliers pour être placés dans une grande maison de la rue de la Harpe, appartenant aux religieux de Saint-Côme.

Rigault ayant quitté, en 1635, la garde de la librairie, sa place fut donnée aux frères Pierre et Jacques Dupuy, parents de M. de Thou, et, quelques années après, ils vinrent occuper un logement à la bibliothèque du roi. On sentait l'importance de rapprocher du lieu confié à leur surveillance, et où les appelaient leurs études, les hommes dont la présence continuelle était un gage de sécurité pour l'établissement, dont le voisinage assurait la facilité de leurs travaux.

L'infortuné de Thou ayant été décapité en 1642, le titre de maître de la librairie fut conféré à Jérôme Bignon, qui en obtint la survivance pour son fils. Pierre Dupuy mourut en 1651 et Jacques en 1656; ils léguèrent, à la bibliothèque du roi, celle qu'ils avaient formée pour eux-mêmes et qui contenait plus de 9000 volumes imprimés.

Les manuscrits et les livres légués au roi par Hippolyte, comte de Béthune, ceux du comte de Brienne, ceux qui furent achetés de la veuve de Raphaël Trichet, sieur Dufresne, vinrent augmenter la bibliothèque du roi, qui ne consistait qu'en 16,746 volumes; mais cet établissement allait prendre un accroissement extraordinaire par les soins de Colbert. Ce ministre fit nommer, pour succéder à Dupuy, son frère Nicolas Colbert, et substitua, comme garde, en 1663, à l'historien Varillas, M. de Carcavi.

Cependant la bibliothèque devenait beaucoup trop nombreuse pour rester dans la maison de la rue de la Harpe; elle possédait 30,000 volumes : Colbert la fit transporter, en 1661, dans deux maisons de la rue Vivienne, contiguës à son hôtel.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les acquisitions qui portèrent rapidement la bibliothèque royale à un nombre de volumes bien plus considérable; cependant il y a certains noms qu'il est impossible de passer sous silence. M. de Carcavi céda au roi, en 1667, tous les livres qu'il avait à lui, avant d'entrer à la bibliothèque royale; on en acheta une grande quantité à la vente du surintendant Fouquet, et on en acquit beaucoup par échanges, de la collection du cardinal Mazarin. Les manuscrits et les livres orientaux furent beaucoup augmentés par l'acquisition qu'on fit de ceux de Gilbert Gaulmin. M. de Monceaux, qui voyageait dans le Levant, envoya aussi une grande quantité de manuscrits grecs, arabes, persans et en diverses langues orientales.

L'année 1670 vit augmenter la bibliothèque royale de 10,000 volumes que l'on acquit à la vente de Jacques Mentel. M. Doat, président de la chambre des comptes de Navarre, envoya plus de 300 volumes de copies faites dans les archives de plusieurs provinces. Le père Vansleb, Petis de la Croix, M. de Nointel, ambassadeur à Constantinople, Galland, le traducteur des *Mille et une nuits*, firent des envois très-considérables d'ouvrages grecs et orientaux. M. de Cassini remit gratuitement à la bibliothèque royale, plus de 700 volumes sur l'astronomie et les mathématiques.

Colbert, dont les soins ne s'étaient pas ralentis, crut que le monument qu'il élevait aux sciences et aux lettres était enfin digne du monarque. *Louis XIV* vint, en 1681, faire une visite à la bibliothèque royale, accompagné des plus grands seigneurs de sa cour.

En 1683, la bibliothèque royale perdit Colbert, son protecteur. M. de Louvois, comme surintendant des bâtiments, y exerça la même autorité que son prédécesseur. M. de Carcavi se retira à cause de son grand âge, et le ministre mit à sa place l'abbé le Gallois; mais celui-ci n'y resta que peu de temps, et M. de Louvois, ayant traité de la charge de maître de la librairie avec MM. Bignon, l'acheta pour Camille le Tellier, son fils, qu'on a appelé l'abbé de Louvois. Il acquit aussi de MM. Colbert celles de garde de la librairie et d'intendant du cabinet des médailles, dont Louis Colbert avait été revêtu après la mort de l'évêque d'Auxerre, son oncle. Le jeune bibliothécaire n'étant pas en âge d'exercer ces fonctions, les clefs de la bibliothèque furent remises à l'abbé Varés et celles du cabinet des médailles à M. Rainssant.

La bibliothèque comptait alors 10,500 manuscrits et plus de 40,000 volumes imprimés. Le cabinet d'estampes de l'abbé de Marolles vint se joindre à celui des planches gravées et des estampes du roi, qui fut ensuite enrichi de plus de 80,000 pièces du cabinet de Beringcham et de celui de Mariette.

L'abbé Varés mourut en 1684, et Melchisédec Thévenot fut commis à la garde de la bibliothèque; il eut pour adjoint un homme intelligent et laborieux, auquel on doit les premiers catalogues méthodiques de la bibliothèque; c'était M. Nicolas Clément, qui y travailla pendant quarante-huit ans. Son catalogue des livres imprimés, par ordre de matières, écrit de sa main, est de treize grands volumes in-folio, et celui qui est par ordre alphabétique est en 19 volumes.

Les libraires n'exécutaient pas ponctuellement les ordonnances de Henri II relatives au dépôt des livres; M. de Louvois, pour les remettre en vigueur, obtint, le 31 janvier 1689, un arrêt du conseil qui les y obligeait sous peine de confiscation et d'amende.

M. de Louvois, voyant l'accroissement que prenait la bibliothèque, songeait à lui élever un monument digne de ses richesses, sur la place Vendôme, que l'on bâtissait alors; mais la mort de ce ministre, arrivée en 1691, fit évanouir ce projet. La même année, le roi rendit la charge de maître de librairie, intendant et garde des livres, manuscrits, médailles, etc., indépendante de l'autorité du surintendant des bâtiments, et la conféra à l'abbé de Louvois, mais, toujours à cause de sa jeunesse, sous la direction de l'archevêque de Reims, son oncle.

A l'avénement de Louis XIV à la couronne, la bibliothèque ne possédait qu'environ 5,000 volumes; à la mort de ce prince, en 1715, il s'en trouva plus de 70,000. Ce nombre s'accrut encore de l'immense collection de livres, estampes, dessins, cartes géographiques de Roger de Gaignières, et enfin du cabinet du généalogiste Charles d'Hozier, fruit de près de cent années de recherches.

Le local de la rue Vivienne était devenu insuffisant; les planchers menaçaient de s'écrouler sous le poids des paquets de livres, qu'on ne pouvait classer faute de place; on songea à mettre la bibliothèque dans la grande galerie du Louvre, lorsque l'arrivée de l'infante d'Espagne, qui devait demeurer dans ce palais, dérangea ce projet. L'hôtel de Nevers, rue de Richelieu, où avait été la banque pendant le système de Law, se trouvait vacant; le duc d'Orléans ordonna que la bibliothèque y fût transférée, et, en 1724, on obtint les lettres patentes par lesquelles le roi affectait à perpétuité, au logement de sa bibliothèque, cet hôtel où elle est encore aujourd'hui.

L'abbé Bignon, dont le père et le grand-père avaient déjà attaché leur nom à la bibliothèque royale, avait succédé, en 1718, à l'abbé de Louvois, et cet homme, distingué par sa science et ses lumières, ne crut pas qu'il fût suffisant d'augmenter le nombre des livres de la bibliothèque du roi; il songea à lui donner plus de lustre en établissant l'ordre et la régularité qui y manquaient.

La bibliothèque fut divisée en quatre parties ou départements; le cabinet de médailles, qui y a été réuni depuis, était encore à Versailles, où il avait été transporté en 1684.

Ces quatre départements furent confiés aux soins de M. Boivin pour les manuscrits, M. l'abbé de Targny pour les imprimés, M. Guilbert pour les titres et généalogies, et M. le Hay pour les estampes et les pierres gravées. M. Bignon attacha encore à la bibliothèque beaucoup d'autres personnes; les uns pour la recherche des livres des différentes facultés, les autres comme interprètes de toutes les langues vivantes de l'Europe.

En 1741, l'abbé Bignon, âgé de 80 ans, se retira de la bibliothèque, où il fut remplacé par son neveu. La même année, le cabinet des médailles fut apporté de Versailles et placé dans le grand salon construit sur l'arcade Colbert, au bout de la grande galerie des livres imprimés: M. de Boze en était garde; il fut remplacé à sa mort, en 1754, par le célèbre abbé Barthélemy. Les plus précieuses acquisitions faites, depuis cette époque, sont celles des livres du savant Huet, évêque d'Avranches, du cabinet de Fontanieu, et, en 1762, de 11,000 volumes de la bibliothèque du savant médecin Falconnet.

Le règne de Louis XVI, troublé par des embarras politiques et financiers, fut peu favorable aux établissements littéraires; le bouleversement général qui le suivit, et qui entraîna tant d'institutions, n'apporta à la bibliothèque que des changements d'organisation, et lui fut favorable par l'accroissement immense des richesses qu'il y versa.

Plus de 60,000 volumes tirés des bibliothèques des maisons religieuses, presque autant des dépôts formés des bibliothèques particulières des émigrés, doublèrent le nombre des livres, qui était parvenu en 1792 à 150,000 volumes. La convention organisa la bibliothèque, qui, en 1793, prit le titre de nationale, par un décret du 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795); l'administration en fut confiée à un conservatoire composé de huit membres attachés aux divers départements et devant élire annuellement parmi eux un président et un secrétaire. Ces conservateurs furent Capperonier et Van Praët pour les livres imprimés ; Langlès, Laporte Dutheil, Legrand d'Aussy, pour les manuscrits; Barthélemy-Courçay et Millin, pour les médailles et antiques; Joly, pour les estampes. Cet état de choses dura jusqu'en 1832. Pendant cette période de quarante ans, la bibliothèque nationale, puis impériale, puis bibliothèque du roi, puis enfin, depuis 1830, bibliothèque royale, s'enrichit prodigieusement du fruit de nos victoires en Belgique, en Italie et en Allemagne, quoiqu'en 1815 une partie de ces conquêtes ait été restituée aux alliés. Toutefois, une administration bien entendue, des fonds bien employés, des acquisitions faites tant en France que dans les pays étrangers, augmentent tous les jours le nombre des volumes de la bibliothèque; il s'accroît encore par l'exactitude des dépôts depuis la loi de 1793; ces dépôts produisent annuellement environ 4,000 volumes et 3,000 brochures ou pièces fugitives, et les acquisitions 3,000.

Le nombre des volumes de la bibliothèque est maintenant de plus de 800,000 imprimés; celui des manuscrits, de plus de 100,000; celui des estampes, de près d'un million. Les médailles, dont on ne possédait guère, avant la révolution, que 60,000, sont augmentées du double. Nous traiterons particulièrement du cabinet des médailles et antiques, cet établissement offrant trop d'intérêt et sa description demandant trop de détails pour que son histoire ne soit pas l'objet d'un article spécial.

Le bâtiment de la bibliothèque royale faisait anciennement partie de l'hôtel Mazarin, échu en partage au duc de Nevers; il en porta longtemps le nom : le roi en fit l'acquisition, y plaça d'abord la banque, et ensuite la bibliothèque. La porte royale qui donne sur la rue Richelieu est celle que fit faire le cardinal Mazarin, dont la bibliothèque particulière était dans cet hôtel, *afin*, dit-il, « *que les savants et gens venant étudier ne fussent point obligés d'avoir affaire aux valets.* » On monte aux galeries par un fort bel escalier dont la rampe en fer est un ouvrage remarquable de serrurerie. La voûte de cet escalier était jadis ornée de peintures d'un Italien nommé Pelegrini; elles ont péri de vétusté. La galerie qui forme la bibliothèque est en trois salles; elle a une longueur de 116 toises et forme deux retours d'équerre. Sa hauteur est divisée par un balcon en saillie. Les corps d'armoire sont d'une menuiserie riche et bien travaillée. Parmi les objets exposés dans la bibliothèque, on remarque la cuve de porphyre, provenant de Saint-Denis, où l'on dit que Clovis reçut le baptême; — la statue de Voltaire, par Houdon;—le modèle des pyramides d'Égypte, par le colonel Grobert; — l'empreinte de l'inscription de Rosette; — le Parnasse français, ouvrage de Titon du Tillet, dédié à Louis XIV; — les globes de Coronelli, qui ont chacun près de 3m,667 de diamètre; — des cercueils de momies; — des montres renfermant des éditions et des reliures curieuses; — les bustes de Jérôme et Paul Bignon, et celui de M. Van Praët, mort en 1836.

La classification adoptée pour l'arrangement des livres est le système de Debure, qui comprend cinq grandes divisions: 1° la théologie, 2° la jurisprudence, 3° les sciences et arts, 4° les belles-lettres, 5° l'histoire, qui sont elles-mêmes subdivisées suivant l'étendue des matières. L'ordre est indiqué, pour les divisions, par des lettres, et, pour les volumes, par des chiffres et sous-chiffres, qui se rapportent au catalogue par noms d'auteurs. Il y a aujourd'hui 6 volumes de catalogues imprimés, 60 manuscrits par matières, et 45 par noms d'auteurs. On travaille, tous les jours, à l'insertion des ouvrages acquis depuis plusieurs années et à la confection du catalogue. La collection des ouvrages des premiers temps de la typographie est la plus belle et la plus riche qui existe en Europe.

N'ayant pu placer à leur lieu les noms recommandables qui ont illustré la bibliothèque royale et ceux des chefs qui s'y sont succédé, nous réparerons cette omission en nommant, après M. Bignon, comme bibliothécaires, M. d'Ormesson et, après celui-ci,

M. Lenoir, qui donna sa démission en 1789; on y vit passer ensuite rapidement, depuis 92 jusqu'en 95, trois hommes bien différents: Carra le conventionnel, l'académicien Chamfort, qui teignit de son sang les murs de son cabinet en se massacrant lui-même pour échapper à la tyrannie révolutionnaire; puis l'infatigable traducteur Lefebvre de Villebrune, qui dénonça ses collègues, et eut la honte d'être destitué quand ils reprirent les places qu'ils méritaient. Nous n'oublierons pas, parmi les gardes de la bibliothèque, le nom de l'abbé Desaulnais; celui de Capperonier, qui s'y maintint avec honneur pendant trois générations. Claude Capperonier y entra en 1722, Jean, son neveu, en 1745, et Augustin, qui lui succéda et qui eut, en 1784, pour collègue l'estimable Van Praët. Pendant la détention qu'il subit à l'époque de la terreur, sa place fut occupée par un comédien nommé Belissin. A sa mort, en 1820, il fut remplacé par M. de Manne. En 1832, une nouvelle organisation vint régir la bibliothèque; elle conserva à son administration la forme de *conservatoire*, en donnant à l'un des conservateurs le titre et les fonctions de directeur, et aux conservateurs adjoints voix consultative dans les assemblées du conservatoire. Le personnel actuel de la bibliothèque royale est ainsi composé. LIVRES IMPRIMÉS : *directeur*, M. Naudet; *conservateur*, M. Magnin; *conservateurs adjoints*, Ballin, Dubeux, Ravenel; *premier employé*, Pillon; dix autres employés. — MANUSCRITS : *conservateurs*, Champollion, Hase; *conservatenrs adjoints*, Guérard, Reynaud, Paulin Paris; quatre autres employés. — MÉDAILLES ET ANTIQUES : *conservateurs*, Raoul-Rochette, Lenormant; *conservateur adjoint*, du Mersan; *deux employés* et un dessinateur. — ESTAMPES, CARTES ET PLANS : *conservateurs*, Jomard, Duchesne aîné; *conservateur adjoint*, Duchesne jeune; deux employés.

Le département des manuscrits occupe dix pièces, qui composaient une partie des appartements du cardinal Mazarin, et entre autres sa galerie ornée de peintures de Grimaldi Bolognèse, et d'un plafond peint par Romanelli en 1651. Ce plafond, en berceau et peint à fresque, est le plus beau en ce genre que l'on connaisse, après celui de la galerie Farnèse. La galerie Mazarine et les salles qui y conduisent sont tout ce qui reste des immenses travaux que le cardinal Mazarin avait fait exécuter en France : ces débris sont d'autant plus précieux qu'on n'a rien conservé des monuments non moins remarquables qu'avait élevés le cardinal de Richelieu.

Les manuscrits sont soumis, comme les livres imprimés, à une classification méthodique, quoiqu'on ait conservé avec soin le document précieux des provenances, qui complète l'histoire de ces monuments lettrés. On possède plus de 6,000 manuscrits orientaux, sans en compter 3,000 chinois. La collection des manuscrits grecs est de plus de 4,000; on y trouve celui que Montfaucon a cru être le plus ancien de ceux qui nous sont parvenus. Dans la réunion des poëmes, romans, chroniques, on compte plusieurs volumes qui ont appartenu à Charles V. Cette collection est une des plus riches et des plus complètes qui existent dans les bibliothèques de l'Europe : on y trouve plusieurs volumes de poésies des troubadours provençaux, les romans de la Table ronde, les traductions des classiques latins en différentes langues; les livres de médecine, de chirurgie, de cabale; et enfin, les pièces historiques, les chartes, qui forment de nombreux recueils de la plus grande importance pour nos annales nationales. On peut évaluer le nombre total de tous ces manuscrits à 80 mille volumes, non compris plusieurs centaines de milliers de pièces historiques. On a exposé dans des montres vitrées des manuscrits curieux de différents genres, et des écritures autographes de personnages célèbres.

Le cabinet des estampes, planches gravées et cartes géographiques occupe l'entre-sol, au-dessous des manuscrits. Son établissement ne remonte pas au delà de Louis XIII, et l'on en est surtout redevable à la protection de Colbert. La première collection importante fut celle du cabinet de l'abbé de Marolles, contenant 125,000 estampes. Les collections de Gaignières, de Beringhem, du maréchal d'Uxelles et de Bignon commencèrent à donner de l'importance à ce cabinet, qui renferme environ 4,000 volumes et des cartons contenant près de 2 millions d'estampes de costumes, de paysages, de portraits, des suites historiques, mythologiques, topographiques, et des œuvres complètes des grands maîtres. La première pièce offre un choix d'estampes encadrées, précieuses par leur beauté et leur rareté, qui donnent une idée de la marche progressive

de l'art depuis ses premiers essais; on y remarque les *nielles*, sur lesquelles M. Duchesne aîné a donné un fort bon traité. Le même a publié une *Notice sur les estampes de la bibliothèque royale*. La seconde section de ce département, celle des cartes et plans, n'est créée que depuis 1828. Avec le temps, cette collection sera d'un grand secours pour l'étude de l'histoire et de la géographie.

On parle depuis longtemps d'élever, pour la bibliothèque, un bâtiment spécial digne de l'importance de cet établissement; une bibliothèque modèle, monument qui manque à l'Europe; mais en attendant que le génie de l'architecture, uni à celui des convenances locales, produise ce chef-d'œuvre, on pourra longtemps encore se contenter du vaisseau actuel, au moyen de plusieurs augmentations indispensables et déjà commencées, et en le décorant, à l'extérieur, de quelques ornements simples et de bon goût, qui feraient disparaître son aspect lugubre. Il est bon, toutefois, de remarquer que, située au centre du plus beau quartier de Paris et, par conséquent, dans la position la plus avantageuse, la bibliothèque jouit, à l'intérieur, de ce calme parfait qui convient aux études et à la méditation. DU MERSAN.

BIBLIQUE, qui est propre, qui appartient à la Bible. La simplicité et les figures hardies sont le propre du *style biblique*. La *science biblique* est très-étendue : elle embrasse la théologie, la controverse contre les juifs, les schismatiques et les protestants, les langues orientales, le grec et le latin, la plupart des sciences naturelles, l'histoire et la philosophie de tous les peuples de l'antiquité, les usages et les coutumes de l'Orient, surtout du peuple hébreu.

Comme terme théologique, *biblique* désigne un genre de méthode et de style conforme à celui de l'Écriture sainte.

Docteurs bibliques (doctores biblici); c'est ainsi que l'on appelait, au XIIe siècle, époque de la naissance de la scolastique, les théologiens qui, fidèles à l'ancienne méthode appelée la *méthode des Pères*, continuaient à prouver les dogmes de la foi par l'Écriture et la tradition. Ils avaient pour adversaires les *docteurs sentenciers* (doctores sententiarii), qui s'attachaient principalement à expliquer les *sentences* de Pierre Lombard, et à prouver toutes les vérités par des raisonnements philosophiques d'après la méthode d'Aristote. Ceux-ci, appelés aussi *docteurs nouveaux* (doctores novi), s'attiraient, à ce titre, toute la considération, considération que l'on refusait à ceux-là précisément parce qu'ils s'appelaient *docteurs anciens* (doctores veteres); c'étaient les *perruques* et les *Pompadours* de l'époque. Cependant la postérité a reconnu la supériorité de leur méthode sur celle de la scolastique aristotélicienne dont on ne doit user en théologie qu'avec sobriété; car la scolastique, employée de cette manière, met de l'ordre et de la netteté dans le raisonnement, tandis que, autrement, elle produit une confusion inextricable dans les idées, et favorise les paradoxes les plus absurdes, les plus insoutenables en saine logique.

Société biblique, société que les protestants ont formée à Londres, en 1804, dans le but de distribuer la Bible traduite dans le sens des hérétiques, et, au besoin, falsifiée en certains endroits pour mieux favoriser l'erreur. Cette société se répandit rapidement en Prusse, dans la Russie, le Danemark, toute l'Allemagne, la Suisse, l'Amérique et ailleurs. Déjà, en 1825, on comptait dans la seule Angleterre 130 succursales de la société principale, lesquelles avaient fait imprimer et distribuer dans toutes les parties du monde 500,000 Bibles, traduites en cinquante langues différentes. Pendant la seule année 1830, il a été distribué 632,676 exemplaires du Nouveau Testament (*voyez* CHRISTIAN REGISTER de la même année, publié à Londres).

En Prusse, par suite du zèle mal entendu du dernier roi, Guillaume III, la société mère de ce pays, fondée dans le mois d'août 1814, eut 48 succursales, lesquelles, en 1819, avaient distribué, à ce que l'on assure, 450,000 exemplaires de la sainte Ecriture, soit gratuitement, soit à bas prix.

Ces sociétés ne tardèrent pas à prendre à leurs gages des *missionnaires bibliques*. Dès 1810, on vit apparaître de ces singuliers missionnaires dans tout le Levant. Ces *émissaires*, plutôt que *missionnaires*, se contentaient de distribuer gratis dans les principales villes une quantité considérable d'exemplaires de la Bible, et en recommandaient instamment la lecture. Les volumes qu'ils offraient ne contenaient que le simple texte; encore n'était-il pas fidèlement rendu, et, bien loin d'être complet, on en avait retranché plusieurs livres. Ceux-ci furent bientôt suivis par des missionnaires mieux assortis et plus richement fournis : leur bagage se

composait non-seulement d'une quantité considérable de gros ballots de Bibles imprimées en toutes sortes de langues, mais aussi d'une infinité de *petits traités* de toute espèce, contenant des réflexions pour tous les jours du mois, le catéchisme, bien entendu différent de celui du concile de Trente, des instructions spirituelles pour les gens de la campagne, les marins et autres classes de la même catégorie, les fruits qu'on doit retirer de la lecture des livres saints, etc., le tout pour attirer ces pauvres et honnêtes gens aux erreurs du protestantisme.

Il y aurait une objection bien simple à faire à ces missionnaires de nouvelle invention, ou, si vous voulez, *missionnaires mécaniques*. Notre-Seigneur, avant son ascension au ciel, dit aux apôtres, et, en leurs personnes, à leurs successeurs : « Allez, *instruisez* toutes « les nations, les baptisant au nom du Père « et du Fils et du Saint-Esprit. » (S. Matth., XXVIII, 19.) Le Sauveur ne dit point : « Allez, « distribuez simplement à toutes les nations, « des Bibles et des traités. » Nous verrons tout à l'heure quel a été le sort de ces Bibles distribuées à profusion.

Nos voyageurs bibliques ne sont cependant pas uniquement occupés de la *gloire de Dieu*. Fi ! ils ressembleraient trop aux missionnaires *papistes*. Ils pensent donc aussi un tantinet à leurs propres intérêts, au sort de leur famille, quelquefois nombreuse. D'abord, à force de réclamer contre l'exiguïté de leur traitement, ils ont fini par obtenir chacun une somme annuelle qui équivaut à environ 6,112 francs de notre monnaie, plus 1,015 fr. pour *madame*, plus 508 fr. pour chaque enfant issu du couple convertisseur; ensuite ils profitent de leur position pour exercer un commerce avantageux, ou exploiter de grands terrains qu'ils ont soin de se faire allouer ou qu'ils acquièrent à vil prix (*voy.* Report of the Society, London, 1829, p. 195-197).

Les sociétés bibliques et les autres sociétés protestantes pour la conversion des infidèles, malgré la somme énorme de plus de 25 millions dont elles disposent annuellement, malgré leur armée de 4,442 missionnaires, sans compter *les femmes et les enfants*, s'il vous plaît, n'obtiennent presque aucun résultat; à peine peuvent-ils citer parmi leurs convertis quelques misérables attirés par l'espoir d'une meilleure existence, ou des individus expulsés de leur caste. Et encore plus d'un missionnaire, dans l'énumération de ses conquêtes, déjà pas trop brillantes, a-t-il été démenti par d'autres missionnaires de son espèce. Ce que c'est que la jalousie de métier ! Les comités, dans leurs rapports, ne laissent que trop percer leur peu de succès dans toutes les parties du monde, et consolent leurs souscripteurs par de *meilleures espérances* pour l'avenir. Le résultat le plus positif qu'ils obtiennent le plus souvent, c'est de contrecarrer les missions catholiques, et de susciter des persécutions contre les généreux prêtres qui vont porter la parole de l'Evangile dans les pays infidèles. Leurs Bibles, ou subissent le sort des œuvres des mauvais poëtes

Dont les vers en paquet se vendent à la livre,

ou sont déposées chez les magistrats qui en prennent occasion pour persécuter les chrétiens, ainsi que cela est arrivé en Chine, il y a peu d'années.

Les gouvernements protestants, celui d'Angleterre en particulier, comptent si peu sur la promesse de cet *heureux avenir*, qu'ils recourent à nos missionnaires catholiques pour civiliser les idolâtres des contrées qui leur sont soumises.

Il n'en saurait être autrement, car l'*apostolicité* est un des caractères exclusifs de la véritable Eglise de Jésus-Christ (*voy.* tous les théologiens *in locis theologicis*).

Nous recommandons à ceux qui désirent plus de détails sur cette matière, l'ouvrage suivant, fort remarquable, du savant évêque Wiseman : *La sterilità delle missioni intrapresa dai protestanti, etc.* (La stérilité des missions entreprises par les protestants, etc.), Rome, imprimerie de la Propagande, 1831, 1 vol. in-8. On lirait aussi avec intérêt la proposition X de la deuxième partie du traité *De vera religione* du R. P. Perroné, nous voulons dire la proposition : *Sterilitas protestantismi in suis missionibus apud infideles novum est ipsius falsitatis argumentum*, p. 326, suiv. de la 2e édition romaine.

Comme par une prévision prophétique de ces pernicieuses sociétés, les souverains pontifes ont toujours veillé avec un soin particulier à ce que l'Ecriture ne fût pas altérée dans les versions, et à ce que, par ce moyen perfide, les hommes séparés de la communion des fidèles n'engageassent les peuples dans leur révolte contre l'Eglise. On connaît les grands travaux entrepris par le saint-siége

pour arriver à la restitution du texte primitif de la version latine Vulgate et de la version grecque des Septante. Au commencement du XVIII[e] siècle, en 1709, le pape Clément XI ordonna par un bref, à l'inquisiteur d'Espagne et au cardinal Portocarrero, ministre d'Etat du même pays, de prendre les mesures les plus propres pour prévenir l'introduction en Amérique de la Bible traduite par les protestants dans l'idiome des Indiens du nouveau monde, et imprimée à Londres. Cette Bible était altérée en mille endroits; les hérétiques espéraient, au moyen de cette fraude, corrompre la vraie doctrine de Jésus-Christ dans l'esprit des fidèles récemment convertis. De nos jours, quand les sociétés bibliques se formèrent, Pie VII, de si glorieuse mémoire, courut se mettre à la brèche, et leur opposa son bref adressé à l'archevêque de Guesne, primat de la Pologne, bref dans lequel il les nomme à bon droit *vaferrimum inventum, pestem quoad fieri potest delendam* (invention très-astucieuse, mal qu'il faut détourner autant que possible). Par son encyclique *Ut primum ad summum pontificatus,* du 3 mai 1824, le grand pape Léon XII, peu après son élévation à la chaire de Saint-Pierre, invita tous les évêques du monde catholique à exercer leur vigilance pastorale contre les embûches que l'hérésie tend à la simplicité du commun des fidèles, les sociétés bibliques qui, sous le prétexte de répandre la connaissance des saintes Ecritures, en pervertissent le sens. Pour juger combien ce zélé pontife avait raison d'insister sur le mal que cherchent à faire les sociétés bibliques, et sur la mauvaise foi de leurs versions, il suffit de lire le jugement qu'en portait le baron Silvestre de Sacy, de savante et pieuse mémoire, dans le *Journal des savants*, 1824, et ce qu'en pense un illustre écrivain moderne qui s'exprime dans les termes suivants: « On ne peut presque pas dire toutes les monstruosités, toutes les horreurs qui entrent dans ces versions (in quibus versionibus vix dici potest quot monstra, quot portenta in lucem eduntur). Dans sa conclusion, il assure que les versions de cette nature mettent obstacle à la prédication de l'Evangile (obstruitur vis evangelicæ prædicationis).

Biblistes, classe d'hérétiques qui n'admettent que le texte de la Bible sans aucune interprétation. Ils rejettent l'autorité de la tradition, et celle de l'Eglise ou du souverain pontife, prétendent que tout fidèle qui sait lire est suffisamment en état d'entendre la parole de Dieu écrite, pour y conformer sa croyance.

Saint Augustin opposait les Juifs aux gentils quand ceux-ci objectaient que les prophéties qui annonçaient si clairement l'avénement de Jésus-Christ et sa passion avaient été fabriquées après coup par les chrétiens; nous pouvons en agir de même envers les hérétiques quand ils veulent que l'Ecriture sainte soit abandonnée à la discrétion du jugement individuel. Rabbi Juda Moskato, dans son commentaire sur le fameux livre Cozri, fol. 5, col. 3, dit :

« A mon avis, les individus des sectes séparées de la synagogue, comme les caraïtes, les saducéens, etc., sont appelés « par nous *minim* (pluriel de *min*, qui veut « dire *espèce*), parce que, *ne s'appuyant pas* « *sur la tradition*, ils ne s'accordent jamais « dans leurs opinions, de sorte que chacun « bâtit sur son propre jugement un faux autel à part, et il devient ainsi une *espèce* « différente des autres individus *de son espèce*. Car, en verité, c'est la tradition qui « réunit en un seul peuple tous les Juifs dispersés sur le globe de la terre, et sans « elle ils seraient comme ces *minim* divisés « dans leurs opinions individuelles. »

Dans le même livre, le roi *Cozri* dit un mot fort sage qui s'applique parfaitement aux protestants : « La loi sainte, dit-il, prescrit « une religion unique et un culte unique « (saint Paul dit aussi : *una fides, unum baptisma*), mais les caraïtes, en suivant leurs « propres opinions, multiplient les religions « en proportion des opinions diverses de « chacun d'eux. Il y a plus, le même individu « ne restera pas dans la même croyance; car « nécessairement il changera toujours d'opinion, selon que de nouvelles idées lui suggéreront d'autres réflexions. » Livre Cozri, dialogue III, par. 38.

Voyez le texte hébreu de ces deux passages dans notre traité du *Divorce dans la synagogue*, page 198. Le ch[er] Drach.

BIBLIS, *biblis* (*entom.*). Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères diurnes, section des tétrapodes, tribu des papilionides, établi par Fabricius et adopté par Latreille qui le caractérise ainsi : antennes terminées en une petite massue; palpes inférieures manifestement plus longues que la tête; nervure supérieure ou sous-costale des premières ailes très-renflée à son origine; cellule dis-

coïdale des secondes ailes ouverte postérieurement.

Les biblis sont des papillons exotiques de taille moyenne (2 pouces à 2 pouces 1/2 d'envergure), qui se trouvent aux Indes orientales, en Afrique et au Brésil. La plupart sont ornées de couleurs vives et tranchées : nous citerons comme type la *biblis thadana*, Fabr., figurée dans Cramer sous le nom d'*hyperia*. Elle a les ailes dentelées, noires; l'extremité des supérieures d'un brun obscur de part et d'autre, celle des inférieures offrant une bande maculaire, d'un rouge-vermillon au-dessus, d'un blanc rosé en dessous. On la trouve au Brésil et dans l'île Saint-Thomas.

Duponchel père.

BICÊTRE. — A une demi-lieue sud de Paris, on aperçoit à l'horizon, au-dessus du village de Gentilly, un édifice dont l'aspect a quelque chose de grand et de sinistre, Bicêtre, tour à tour et souvent à la fois château royal, repaire de brigands, prison, hospice, maison de refuge, asile où s'entassèrent longtemps malades, vieillards, galériens. Cet établissement est aujourd'hui un carré d'environ 75 mètres de côté, chargé de constructions symétriques entourées de jardins et comprenant trois cours. Dans la seconde est l'église et l'ancienne prison; les aliénés occupent une partie de la troisième; l'infirmerie est au nord. Ces constructions ne remontent qu'à 1634. Le mot Bicêtre, qui, au XVII[e] siècle, signifiait malheur, est une corruption du nom de Jean, évêque de Wincester, qui y fit bâtir un manoir en 1290. Amédée, duc de Savoie, qui le posséda plus tard, le vendit en 1400 à Jean, duc de Berry, fils du roi Jean et frère de Charles V. Le duc de Berry remplaça le vieux manoir tombé en ruines par un magnifique château, mais l'évêque de Paris, dont ce territoire dépendait, s'opposa à ce qu'il y fût fait ni fossés ni pont-levis. A l'époque de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, les ducs d'Orléans et de Berry se retirèrent à Bicêtre avec leurs amis, 4,000 chevaliers et 6,000 cavaliers bretons; mais ils ne purent empêcher le château d'être pris par les bouchers de Paris, joints aux cabochiens et aux écorcheurs qui avaient pris parti pour les Bourguignons. Le château fut brûlé avec toutes ses richesses, et il n'en resta que deux petites chambres ornées d'ouvrages en mosaïque. Le chapitre de Notre-Dame, qui le posséda ensuite par légation du duc, n'y fit aucune réparation; des brigands s'y réfugièrent, et il fallut employer la force pour les en expulser en 1519. Il paraît que dès lors on y établit un hôpital, mais le bâtiment étant en ruines, le cardinal de Richelieu le fit raser en 1632; deux ans après on le remplaçait par l'édifice actuel, destiné à devenir un hospice d'invalides. En 1648, saint Vincent de Paul en occupait une partie avec ses enfants trouvés; mais l'air y était trop vif pour eux, et après l'érection de l'hôtel des invalides à Paris, en 1672, Bicêtre devint une annexe de l'hôpital général et servit d'asile aux pauvres et de dépôt de mendicité. Une partie de Bicêtre était, au XVIII[e] siècle, une prison d'État et une maison de correction; le gouvernement y faisait enfermer les suspects, et les parents, en payant pension, y pouvaient faire détenir leurs enfants. Dans une partie séparée de l'établissement étaient les voleurs et escrocs, et dans une autre les aliénés et les syphilitiques, qu'on fustigeait chaque jour avant de les panser, après les avoir attachés au mur par cinq crampons de fer. — La division de Bicêtre en hospice et en prison a duré jusqu'en 1837. Les cachots noirs où l'on enfermait parfois les prisonniers existent encore. Ce sont de profonds abîmes construits en pierre de taille, où le jour ne pénètre qu'obliquement à travers des piliers, toujours sales et humides; trente-trois portes épaisses roulant sur d'énormes gonds se fermaient sur le prisonnier, que l'on attachait en outre à la muraille par quatre énormes chaînes, et qui n'avait pour toute nourriture que du pain noir et de l'eau. Il y avait cependant des constitutions assez robustes pour s'accommoder de cet air infect. Le complice de Cartouche y vécut 43 ans, et, en 1789, on en retira un voleur qui y demeurait depuis 14 ans; mais la plupart ne tardaient pas à y dépérir, ou, lorsqu'on les ramenait à la lumière, ils tombaient enivrés et mourants. Tous les autres condamnés étaient victimes de tortures analogues; aussi les tentatives d'évasion étaient-elles fréquentes. Deux archers et quatorze mutins perdirent la vie dans celle de 1756. Ceux qui étaient parvenus à s'échapper furent reconnus à leur costume, et les uns pendus, les autres fouettés et gardés plus étroitement. Ce fut à la suite de la révolte de 1774, qu'un mouchard ayant été mis en croix par les révoltés, on cessa de les faire surveiller par ce genre d'observateurs. Plusieurs révoltes eurent lieu également sous l'empire, et tournèrent toutes au

détriment des condamnés. On ne peut comprendre sous ce nom la résistance qu'opposèrent, en septembre 1792, les détenus qu'on venait massacrer comme on l'avait fait pour les autres prisonniers. Tous les détenus furent relâchés; on arma tout le monde jusqu'aux aliénés, dont quelques-uns, dit-on, recouvrèrent la raison; le concierge pointait deux pièces de canon sur les assaillants lorsqu'il fut renversé d'un coup de fusil. On ne se rendit maître de la place qu'en faisant tirer à mitraille; le massacre dura trois jours malgré les efforts de Pétion, et il ne survécut de toute cette population que 200 individus non flétris qui furent enfermés dans l'église. Longtemps on entassa à Bicêtre différentes classes de condamnés; on s'était borné, dans les dernières années, aux reclusionnaires, aux condamnés à mort après leur pourvoi en cassation et aux forçats attendant le départ de la chaîne. On faisait travailler ceux qui le désiraient, les deux tiers du produit de leur travail leur étaient remis et ils étaient traités beaucoup plus favorablement que les autres. Le dernier départ de la chaîne pour le bagne a eu lieu en 1837. Les cabanons où étaient renfermés les prisonniers ont été convertis en petites chambres qu'occupent des reposants, et l'établissement est aujourd'hui uniquement un hospice de vieillards et d'aliénés.

La population actuelle de Bicêtre s'élève à près de 4,000 âmes. Elle se compose de vieillards, d'indigents, d'infirmes, de fous et d'épileptiques. On y compte jusqu'à 550 aliénés, 270 épileptiques, et 80 enfants aliénés, idiots ou épileptiques. Il y en entre près de 600 chaque année dans l'établissement. Dans le même espace de temps, 280 environ sortent guéris ou considérés comme tels; 110 non guéris sont rendus à leurs familles ou passent à d'autres hospices et maisons de santé, et il en meurt ordinairement de 170 à 180. — Les aliénés couchent en majeure partie dans des dortoirs contenant de 60 à 80 lits. Ils mangent au réfectoire, dix à chaque table, et celui d'entre eux qui a le plus d'usage en fait les honneurs. Les deux divisions d'aliénés sont traitées par deux médecins dont le système, quoique entièrement opposé, ne produit pas de résultats sensiblement différents. Dans l'un et l'autre service il existe une classe où la lecture, l'écriture, le calcul, le chant, le dessin sont enseignés aux malades. Des représentations théâtrales ont eu lieu en 1842 dans celui de la deuxième section; mais on a reconnu que les inconvénients de ces représentations n'étaient pas compensés par les avantages, et elles ont été supprimées. — L'administration possède, dans les environs de Bicêtre, de vastes terrains qui sont cultivés par les aliénés et les épileptiques. La ferme Sainte-Anne, dépendance de l'hospice, en emploie près de cent en toute saison. Il y a dans l'hospice un atelier où sont confectionnés des chapeaux de tresse de paille. Tous les travaux de terrassements sont exécutés par les malades. Un petit bâtiment est affecté aux aliénés envoyés à Bicêtre sous le coup d'une prévention ou d'une condamnation. L'administration s'occupe activement d'améliorer la position de tous les malades, et elle a immensément fait depuis quelques années.

Placé sur une hauteur, l'hospice de Bicêtre était autrefois obligé de s'approvisionner d'eau à la Seine. Il y a maintenant deux canaux qui y amènent l'eau d'Arcueil, et deux puits dont le principal, construit de 1733 à 1735 par l'architecte Baffraud, mérite d'être cité. Il a 5 mètres de largeur, 57 de profondeur, et l'eau, intarissable, est haute de 9 mètres. La machine qui la fait monter est un manége avec un arbre debout au milieu; sur un tambour placé au sommet glissent deux câbles de 75 mètres, l'un filant pendant que l'autre défile et supportant des seaux garnis de fer pesant chacun 600 kilogrammes et contenant chacun un muid d'eau. Arrivés à hauteur, des crochets de fer les saisissent et les renversent dans un grand bassin pouvant contenir 4,000 muids, que des tuyaux de plomb distribuent dans toutes les parties de la maison. Le service de ce puits exigeait autrefois huit chevaux; on emploie maintenant dans le même but les plus robustes entre les hôtes de l'établissement, auxquels on accorde un supplément de salaire.

BICHAT (Xavier), célèbre anatomiste, physiologiste et chirurgien français, naquit le 11 novembre 1771 à Thoirette (département de l'Ain). Son père était médecin et maire à Poncin, près de Nantua en Bugey. En 1791 et 1792, il se rendit à Lyon et s'y livra avec ardeur à l'étude de l'anatomie et de la chirurgie sous la direction de Marc-Antoine Petit, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu. Après le siége de cette ville en 1793, Bichat la quitta et se rendit d'abord à Bourges; de là il vint à Paris et se fit bien-

tôt remarquer par Desault dont il suivait les cours et la clinique.

Il devint bientôt le favori de ce grand chirurgien, qui le prit pour commensal, pour aide et collaborateur.

La mort de Desault (1795) priva Bichat d'un ami et d'un protecteur ; mais, tout en regrettant cette perte irréparable, il ne se découragea point, et se livra avec une ardeur redoublée à ses utiles recherches. Il termina d'abord le quatrième volume du *Journal de chirurgie de Desault*, et y ajouta une *notice historique* sur cet habile professeur, qui compta parmi ses élèves Astley Cooper et plusieurs autres chirurgiens devenus célèbres. En 1797, Bichat se consacra à l'enseignement de l'anatomie, de la physiologie et de la médecine opératoire, et en 1798-99 il rédigea les *OEuvres chirurgicales de Desault*. Les premières productions originales de Bichat furent des mémoires lus à la Société médicale d'émulation, dont il fut un des fondateurs. En 1800, il publia son *Traité des membranes*, fondu depuis dans l'*Anatomie générale*, et qui eut alors un grand succès. L'auteur rendit un véritable service à la science en dirigeant l'attention des médecins vers la contexture, les propriétés et les fonctions de chaque tissu membraneux. Dans ce traité, l'auteur a donné une description exacte de l'arachnoïde (troisième membrane du cerveau, qui recouvre la pie-mère et y adhère en grande partie), et a décrit les membranes synoviales qui garnissent l'intérieur des articulations mobiles, avec beaucoup plus d'exactitude qu'aucun anatomiste ne l'avait encore fait. En 1800 parurent les *Recherches physiologiques sur la vie et la mort ;* en 1801, l'*Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine*, et de 1801 à 1802, les deux premiers volumes de son *Traité* d'*anatomie descriptive*, les seuls que son auteur ait eu le temps de rédiger : le troisième et le quatrième l'ont été par le physiologiste Buisson, que Bichat s'était associé comme collaborateur, et le cinquième par son élève M. Roux, aujourd'hui l'un des premiers chirurgiens de Paris.

Nommé, à l'âge de 29 ans, médecin de l'Hôtel-Dieu, accablé de travaux, excédé de fatigue, livré sans relâche à des dissections, Bichat devint, à la fleur de l'âge, victime de son ardeur pour l'investigation. Un jour qu'il examinait, à l'Hôtel-Dieu, des préparations d'anatomie pathologique en état de putréfaction, il se sentit tout à coup frappé par leurs exhalaisons délétères ; il se retira, mais trop tard, tomba en descendant un escalier, et resta pendant quelques minutes privé de connaissance. Une fièvre typhoïde se déclara, et, au bout de quatorze jours, ses élèves, ses amis, la France et l'Europe eurent à déplorer la perte d'un homme dont l'avenir était immense et dont le génie, mûri par le temps, l'expérience et la méditation, promettait une riche moisson de faits qui auraient pu jeter un grand jour sur les phénomènes si variés, si complexes de l'organisation. Ses obsèques furent une véritable apothéose ; les élèves tinrent à honneur de conduire le cercueil de leur maître vénéré jusqu'à sa dernière demeure. Corvisart, qui lui avait donné les soins les plus assidus pendant la maladie, écrivit au premier consul : « Bichat vient de « mourir sur un champ de bataille qui compte « aussi plus d'une victime ; personne en si « peu de temps n'a fait tant de choses, et « aussi bien. » Cet éloge n'a rien d'exagéré, et le jugement du grand médecin qui l'a prononcé a été sanctionné par tout ce que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie renferment de distingué dans les sciences médicales. D'après la demande de Corvisart, le premier consul fit élever à l'Hôtel-Dieu un monument où sont inscrits ensemble les noms de Desault et de Bichat, et qui retrace ainsi à la postérité tout à la fois l'amitié et la gloire de ces deux grands hommes. En 1833, la Société d'émulation du Jura a décidé qu'elle ferait les frais de l'inscription suivante, sur marbre noir, qui doit être placée au-dessus de la porte de la maison où il est né :

Ici naquit
XAVIER BICHAT
LE XI NOVEMBRE MDCCLXXI.

Elle a même émis le vœu qu'une fontaine monumentale fût élevée, aux dépens des deux départements de l'Ain et du Jura, à la mémoire de cet anatomiste. Dernièrement les journaux ont annoncé qu'on se proposait d'élever une statue à Bichat. Ses nombreux manuscrits inédits sur la physiologie, l'anatomie pathologique et la matière médicale ont été cédés par son frère pour 2,000 fr. à la faculté de médecine de Paris ; mais, d'après le témoignage de son collaborateur Buisson, Bichat regardait ces notes comme trop imparfaites pour être publiées.

C'est surtout comme anatomiste que Bichat mérite de grands éloges ; personne n'a ob-

servé avec plus d'exactitude ni décrit avec plus de précision et de clarté. Son *Anatomie descriptive* est un chef-d'œuvre en ce genre. Dans ses autres traités, ce qui tient à l'observation ou à l'expérimentation est également remarquable et sera toujours lu avec intérêt. On ne saurait en dire autant de ses *Recherches physiologiques*, plus séduisantes que solides, et entachées du vice d'une nomenclature inexacte et parfois choquante. Il définit la vie comme étant l'ensemble des forces qui résistent à la mort; définition futile, car la mort n'est que l'absence de la vie Dans sa classification des propriétés vitales, il a distingué 1° la sensibilité *animale* ou la faculté de sentir, dans le sens général de ce mot; 2° la *sensibilité organique* ou locale, propre aux organes et indépendante du centre sensorial. On a tourné en ridicule cette sensibilité *insensible*, mais c'est plutôt l'expression que la pensée de l'auteur qu'il faut condamner. Bichat a voulu désigner la susceptibilité que possèdent des organes insensibles à l'état normal, de faire naître des perceptions dans un état de maladie, comme cela arrive aux os, aux cartilages, aux tendons; et a également eu en vue la perte de la sensibilité dans des parties ordinairement sensibles, et dans lesquelles on peut exciter des mouvements au moyen de stimulants. En substituant à l'expression *sensibilité organique* celle d'*excitabilité insensible*, il n'y aurait rien à lui objecter; 3° *la contractilité animale* dépendante de la volonté; 4° la contractilité *organique sensible*, dans laquelle les muscles et d'autres tissus se contractent sans la participation de la volonté, mais de manière à produire la perception de leurs mouvements: telles sont les contractions du cœur, de l'estomac et du canal intestinal, de la vessie, etc.; 5° la contractilité *organique insensible* en vertu de laquelle les tissus vivants sont censés se contracter sous l'empire de la sensibilité organique, mais d'une manière imperceptible. Bichat comprend sous cette dernière dénomination l'action des absorbants, des exhalants, des vaisseaux sécréteurs, etc. Cette classification est non-seulement arbitraire mais inexacte, et n'a aucune utilité réelle. Le mot *contractilité* est impropre, car la dilatation n'est pas toujours passive, et beaucoup de mouvements s'exécutent dans l'économie animale autrement que par des contractions. D'ailleurs la contractilité musculaire, qu'elle soit déterminée par des nerfs sur lesquels la volition a de l'empire, ou par ceux qui en sont indépendants, n'est au fond qu'une seule et même propriété de la fibre musculaire; car cette fibre, à quelque ordre de muscles qu'elle appartienne, peut être excitée à se contracter par l'application de l'électricité et des stimulants. Une autre erreur de Bichat a été d'exclure les causes physico-chimiques de l'économie animale, et de prononcer qu'il y a incompatibilité et opposition complètes entre les forces de la nature inorganique et les forces vitales. Ce qui a sans doute porté Bichat à adopter cette opinion, c'est en partie l'influence du système des vitalistes ou animistes qui croyaient tout expliquer par un mot abstrait dépourvu de sens précis et n'offrant qu'une formule négative, et en partie l'abus que des partisans enthousiastes de la chimie ont fait des nouvelles doctrines en se hâtant de les appliquer à la physiologie et à la médecine.

L'anatomie générale de Bichat restera un monument durable du génie de ce grand anatomiste, malgré des imperfections inséparables d'un champ de recherches si étendu. C'est à tort qu'on lui a attribué la priorité de sa classification des membranes; elle appartient sans contestation à André Bonn, qui, dans une thèse soutenue en 1763, insérée dans la collection de Sandifort, et intitulée *De continuatione membranarum*, a le premier indiqué l'étendue, les limites et les caractères des membranes. Entre autres faits, Bonn décrit parfaitement l'ouverture des trompes de Fallope dans la cavité abdominale, et la continuation de l'arachnoïde le long des veines des sinus, fait cité par Haller avec éloge. Carmichael Smith, en 1788, et Jean Hunter ont également publié des observations sur les membranes qui se rapprochent de celles de Bichat; mais l'ouvrage de ce dernier est tellement supérieur aux travaux de ses devanciers, que son mérite reste entier.

La classification des tissus est le dernier objet dont nous ayons à nous occuper sous le rapport anatomique : Bichat en établit vingt et un systèmes.

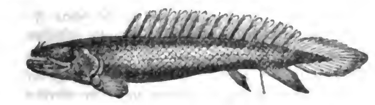
Cette classification est non-seulement arbitraire, mais de plus elle renferme des erreurs qui ont donné naissance à de funestes doctrines pathologiques. Il ne suffit pas, pour ranger les tissus sous une même section, qu'ils se ressemblent par leurs carac-

tères, il faut qu'ils remplissent les mêmes fonctions. Par exemple, la membrane muqueuse des yeux, du nez et des poumons est homogène; mais ni l'acide carbonique ni le froid ne l'affectent de la même manière dans chacun de ces organes. La même chose a lieu pour la membrane du tympan et celle du rectum : elles se ressemblent, il est vrai, mais ne sont point identiques. Il en est de même pour les différents ordres de nerfs. Les classifications de Dupuytren, de Richerand et de Dumas ne valent guère mieux que celle de Bichat.

C'est Pinel, dans sa *Nosographie*, qui a le premier suggéré à Bichat la nécessité d'étudier les tissus, leurs caractères, leur développement et leurs fonctions, et cette partie du travail de notre illustre auteur est pleine de faits nouveaux et d'aperçus qui renferment le germe de nouvelles découvertes en physiologie et en pathologie.

Dans la seconde partie des *Recherches sur la vie et la mort*, Bichat a déduit, de nombreuses observations faites sur les moribonds et sur leurs cadavres, et d'expériences sur les animaux, les modes divers suivant lesquels s'opère successivement la cessation des fonctions de la vie animale et de la vie organique, selon que la mort commence par le cœur, par le poumon ou par le cerveau. Les recherches relatives à ce dernier et important sujet ont été poursuivies par Legallois, Brodie, John Bell, M. Magendie, M. Flourens et autres savants physiologistes qui ont déterminé avec précision les fonctions de la moelle épinière et de ses nerfs, et celle du système ganglionaire sur les mouvements vitaux. F. S. Constancio.

BICHE (*mam.*), femelle du cerf et de plusieurs espèces du même genre. (*Voy.* Cerf.)



BICHIR (*poiss.*), dénomination arabe d'un poisson du Nil rapporté par M. Geoffroy Saint-Hilaire, qui se l'est procuré pendant l'expédition d'Égypte. Si l'auteur avait voulu imaginer un nom tiré des langues latine et grecque pour nommer le poisson qu'il avait à faire connaître, il aurait certes exprimé par le nom de bichir un des caractères les plus saillants de cette espèce, car les nageoires pectorales sont portées sur deux pédicules libres, formant une sorte d'avant-bras qui soutient la main. Un autre caractère consiste dans la force des petites nageoires dorsales séparées, soutenues chacune par un rayon épineux, aplati, portant quelques rayons articulés, innées par une membrane; le nombre de ces nageoires varie de seize à dix-huit. Le bord de la mâchoire supérieure est formé par les intermaxillaires immobiles et par des maxillaires jouant sur les côtés. La mâchoire inférieure est composée de sept pièces osseuses distinctes. Les ventrales sont très-reculées, et, par suite, l'anale rejetée en arrière sous le tronçon de la queue. Une seconde dorsale correspond à cette nageoire anale; sorte de disposition qui a fait comparer le bichir au brochet, bien qu'il n'y ait entre ces deux poissons aucune autre espèce de rapports. Tout le corps du bichir est couvert d'écailles osseuses et dures comme les lipisostées. — On ignore complétement ses habitudes. — M. Geoffroy Saint-Hilaire a fait un genre distinct du bichir sous le nom de Bolyptère.

BIDASSOA (*géog.*), du latin *Vedassus* et *Vidaso*, rivière qui prend sa source à la cime du *Bélat*, crête des Pyrénées, et a son embouchure dans la mer de Biscaye. La Bidassoa française, à sa naissance, croule en serpentant à l'ouest-sud-ouest, décrit un arc sinueux sur le territoire espagnol pendant douze lieues environ qu'elle le parcourt, et vient former, près de la mer, la limite des deux Etats. C'est à une lieue de sa source que se trouve l'île des *Faisans* ou de la *Conférence*, ainsi appelée depuis l'entrevue de Louis XI, en 1463, avec D. Enrique, roi de Castille, au sujet des démêlés survenus entre ce prince et le roi d'Aragon; c'est aussi dans cette île que le cardinal Mazarin et D. Luis de Haro fixèrent, en 1659, les bases du traité de paix des Pyrénées.

La possession de la Bidassoa a été longtemps un motif de contestations entre la France et l'Espagne, et souvent on a eu à déplorer les rixes sanglantes qui en furent la suite; mais, depuis que des commissaires

royaux l'ont reconnue *propriété neutre*, ces haines ont fini par s'éteindre.

La route de Bayonne à Saint-Sébastien, principale entrée de France en Espagne, est coupée par cette rivière; c'est sur ce point qu'en 1823 l'armée d'invasion fit son entrée dans la Péninsule. Les troupes françaises étaient concentrées sur la frontière; le 7 avril, à six heures du matin, le premier corps, sous les ordres du maréchal duc de Reggio, se disposait à passer la Bidassoa sur un pont de bateaux jeté au pas de Béhobie, lorsque apparut sur la rive opposée une troupe de réfugiés français et italiens, formant ce qu'on appelait le *bataillon sacré*, qui déjà s'étaient présentés la veille devant quelques postes avancés; arrivés en face de l'armée, les réfugiés déploient un drapeau tricolore et provoquent nos troupes à la révolte; à leurs cris répétés de *vive l'artillerie française!...* le maréchal de camp Vallin répond avec énergie : *Oui! vive l'artillerie française!... et vive le roi!... feu!...* Aussitôt la mitraille porte le désordre dans leurs rangs, et une compagnie d'infanterie légère achève de les disperser. Le soir de ce jour, 7 avril, le prince généralissime fit son entré à *Irun*, aux acclamations de la population. P. Perreno.

BIDPAI ou **PILPAI** (*biog.*). Tel est le nom donné, par les Persans et les Arabes, à un brahmane indien, auteur ou collecteur d'un recueil de fables qui, depuis plus de douze cents ans, font le tour du monde, et figurent dans tous les recueils de contes, de fables ou de récits de l'Europe moderne.

Rien de plus incertain que ce que les traducteurs nous racontent de l'auteur original de ce recueil. Suivant la version persane la plus célèbre (*Calila et Dimna*), le roi qu'Alexandre avait établi dans l'Inde après ses conquêtes, ayant été chassé, le sceptre tomba entre les mains d'un homme de la race royale, nommé Dabschelim, qui ne fut pas plutôt maître du pouvoir, qu'il fit peser sur ses sujets une impitoyable tyrannie. Un brahmane, Bidpaï, s'étant permis des représentations, fut jeté en prison; mais, plus tard, le roi se repentit de cette injustice, fit venir le sage et lui confia l'administration de l'empire. Ce fut alors qu'il composa en sanscrit, par l'ordre du prince, le recueil de fables qui nous est parvenu. La version arabe, transportée en turc par Ali-Tchelebi-Ben-Saleh et en français par Galland et Cardonne, fait de Bidpaï un sannyasi retiré dans une grotte à Serendib (Ceylan), que le roi Dabschelim va consulter sur la foi d'un songe; mais, dans l'ouvrage original, on ne voit pas figurer le nom de Bidpaï, le recueil a pour auteur le brahmane Vichnou-Sarma, qui le composa pour l'éducation des fils du roi de Mihrlazopya (Mahapour), ville de l'Inde méridionale. Dans une version hébraïque ce nom est remplacé on ne sait trop pourquoi par celui de Sendabar. Quelques auteurs font venir ce mot Bidpaï, écrit quelquefois Baïdava, de Veidava, lecteur de Veda. Ainsi le nom même de l'auteur a disparu pour ne laisser subsister que l'ouvrage.

La plus ancienne traduction du recueil sanscrit est la version pehlvie de Barzouyeh, maintenant perdue. Suivant les uns, cette traduction fut entreprise dans la première moitié du VIe siècle de notre ère, par l'ordre du fameux Chosroès ou Khosrou Nouschirvan, qui envoya Barzouyeh chercher l'original dans l'Inde. Suivant d'autres, d'accord en cela avec le *Shah-Nameh*, au livre des rois de Perse, le célèbre docteur entreprit ce voyage pour trouver une herbe qu'un songe lui avait indiquée comme donnant l'immortalité; mais, après de vaines recherches, il reconnut que cette plante ne pouvait être que la *Pantcha-tantra;* il rapporta ce livre, le traduisit, en demandant pour toute récompense à Nouschirvan, auquel il le dédia, qu'il fût fait mention de lui dans l'introduction, ce qui lui fut accordé.

La version de Barzouyeh fut traduite en arabe par Abdallah-Ibn-Almocaffa, mise deux fois en vers dans cette langue; retraduite en persan moderne, en prose et en vers; refondue plusieurs fois sous le nom d'*Anwari Sohaïli* (lumières campiques); traduite en turc, en grec, en syriaque, en hébreu, de l'hébreu en latin et du latin en espagnol, en allemand, en italien, en français; retraduite en latin, imitée, refondue, refaite cent fois sous différents titres, et introduisant, dans nos recueils de contes, des récits puisés à la source orientale, tels que les jolis *lais d'Aristote*, de l'*Oiselelet*, plusieurs épisodes, roman allégorique du *Renard*, et du *Décaméron*, etc.

La version persane a été traduite en français dans le XVIIe siècle, ainsi que la version turque; deux traductions anglaises et deux traductions allemandes en ont été également publiées depuis cette époque; les dernières ont été faites sur le *Calila et Dimna* arabe

publié en 1816 par M. Silvestre de Sacy. L'original indien a été plusieurs fois lui-même abrégé et refondu dans son idiome natal, et chaque réviseur y a introduit, comme chaque traducteur, un certain nombre de nouveaux récits. La plus connue de ces imitations est l'*Hitopadesa* ou instruction familière, dont le texte a été imprimé plusieurs fois. Quant à l'original, nous ne le connaissons que par les extraits donnés par Wilson dans les *Transactions de la Société asiatique de Londres*, t. I, et une traduction très-libre, de M. l'abbé Dubois, composée d'après trois versions appartenant aux langues vulgaires de la presqu'île de l'Inde.

L'ouvrage est divisé en cinq sections, comme l'indiquent les titres de *Pantcha-tantra*, ou de *Pantchopâ-khyâna* (les cinq recueils de contes) ; chaque section est composée d'un apologue principal, auquel il s'en rattache une foule d'autres, racontés par les principaux personnages, de manière à produire un entrelacement comparable à celui des *Mille et une nuits*, le tout lié par une introduction. L'auteur du recueil ésopique semble avoir voulu faire de ses fables des sortes de proverbes; celles de Bidpaï sont beaucoup plus ornées et plus développées; les discours moraux tenus par les personnages sont fort longs et semés de vers sententieux. Ainsi rien de plus opposé à ces récits que ces fables si concises qu'a publiées Saint-Lambert, sous le titre de *fables orientales*. L'ouvrage entier a pour but principal d'enseigner aux rois l'art de régner ; mais souvent la moralité est amenée d'un peu trop loin et parée de trop d'ornements étrangers. Le titre arabe de *Calila et Dimna* est tiré du nom de deux chacals (remplaçant le renard ésopique) qui figurent, dans la première partie du recueil, comme conseillers d'un roi qu'ils amènent à tuer un malheureux bœuf dont il ne tarde pas à découvrir l'innocence.

Quelques-uns de ces apologues ont passé dans les fables d'Esope : les principaux sont le *rat de ville et le rat des champs*, *le rat et la grenouille*, *la proie et l'ombre*, *la mort et le bûcheron*, *le corbeau voulant imiter l'aigle*, *l'homme entre les deux âges*, *l'âne et le petit chien*, *les souhaits*, etc. La Fontaine a aussi largement puisé dans le conteur indien. *Les deux aventuriers et le talisman*, *les poissons et le cormoran; le faucon et le chapon; la tortue et les deux canards; le dépositaire infidèle; le berger et le roi; le corbeau, la gazelle, la tortue et le rat; l'homme et la couleuvre; le mari, la femme et le voleur; les deux amis; le chat, la belette et le petit lapin*, sont empruntés au *Pantcha-tantra*, ainsi que *l'ours et l'amateur de jardins*, *le pot au lait*, *la souris métamorphosée en fille*, et ce chef-d'œuvre que tout le monde sait par cœur, *les animaux malades de la peste*. Un autre de ses chefs-d'œuvre, *les deux pigeons*, est en germe dans la traduction persane, ainsi que le *chat et le rat; le marchand, le gentilhomme, le pâtre et le fils du roi; les deux perroquets, le roi et son fils; le pot de terre et le pot de fer; la lionne et l'ours*, etc. Deux des contes de la Fontaine dérivent aussi originairement de ce recueil. Senecé y a aussi puisé son joli conte, *le serpent mangeur de caïmak*, etc. Toutes ces imitations paraissent dériver de la traduction française de l'*Anwari Sohaïti* publié, en 1644, sous le titre du *livre des lumières*, etc.

On peut consulter sur Bidpaï l'excellent *mémoire* de M. Silvestre de Sacy à la tête de son édition arabe de *Calila et Dimna*, et Loiseleur-Deslongchamps, *Essai sur les fables indiennes*. J. Fl.

BIEL (Gabriel), né à Spire, fut reçu, en 1442, à la faculté de philosophie d'Erfurt. Successivement prêtre de l'église cathédrale de Saint-Martin, de Mayence, et prévôt de l'église collégiale d'Aurach, dans le pays de Wurtemberg, il contribua puissamment, en 1477, à la fondation de l'université de Tubingue, où, à la suite d'un voyage à Rome, avec le comte Eberhard. celui-ci le nomma professeur de théologie et de philosophie. Il était tellement engoué d'Aristote, qu'il expliquait, jusque dans la chaire, la morale de ce philosophe. Dans ses dernières années, il entra dans l'ordre des pères de la vie commune et reçut, en 1492, du duc Eberhard, un canonicat dans le couvent de Saint-Pierre, nouvellement fondé dans la forêt de Schœnau. Voici ses principaux ouvrages, autrefois très-estimés et souvent réimprimés, mais assez rares aujourd'hui : 1° *Sacri canonis missæ expositio resolutissime litteralis et mystica*, ouvrage rédigé, la majeure partie, d'après les leçons d'Eggelingus. 2° *Epitome et collectarium super quatuor sententiarum libros, cum inventario generali contentarum*. Tubing, 1495. In-fol., 2 vol.; publié par Wend. Steinbach, après la mort de Biel, réimprimé à Bâle en 1508; 3° *Sermones dominicales de tempore et sanctis per totum annum* 1499. In-4°, Bâle, 1519.

BIELLE. Toutes les fois que, dans un mécanisme, on a à transformer un mouvement de va-et-vient en un mouvement circulaire, comme dans les machines à vapeur par exemple, ou un mouvement circulaire en un mouvement de va-et-vient, comme dans les scieries, on fait usage de la bielle ; et, comme on a besoin de ces transformations dans le plus grand nombre des machines, on conçoit le rôle important que joue cette pièce.

Dans une machine à vapeur à balancier, le mouvement rectiligne alternatif de la tige du piston se transmet à l'une des extrémités du balancier, en se transformant en un mouvement circulaire alternatif qui diffère d'autant moins d'un mouvement rectiligne alternatif que le balancier est plus long ; l'autre extrémité du balancier se meut de la même manière, et c'est son mouvement que l'on utilise pour faire fonctionner les différents appareils d'un atelier ou d'une usine. Il est rare qu'on utilise directement ce mouvement de va-et-vient ; généralement, on s'en sert pour communiquer un mouvement circulaire à un arbre, qui le transmet aux différents appareils qui doivent l'utiliser. Cet arbre porte une manivelle, au manneton de laquelle est fixée une des extrémités de la bielle dont l'autre extrémité est fixée au balancier, de sorte que la bielle n'a aucun point fixe ; ce qui fait que, outre les efforts de pression et de traction auxquels elle est soumise, elle est encore exposée à des efforts qui tendent à la rompre transversalment, ce qui exige, pour qu'elle résiste, qu'on lui donne des formes particulières. Souvent on la compose de quatre *nervures* perpendiculaires entre elles, mais, plus généralement, d'un cylindre sur lequel on fait venir quatre *nervures*, dont la saillie va, en augmentant, des extrémités de la *bielle* jusqu'à son milieu. Chacune des extrémités de la bielle porte des coussinets en bronze fixés par des chapes en fer bien ajustées et retenues par des clavettes en étoffe ; c'est dans ces coussinets que tournent le manneton de la manivelle et les tourillons du petit arbre fixé à l'extrémité du balancier.

Les bielles se font généralement en fonte ; cependant, comme alors elles ont un poids considérable, on les remplace par des bielles en fer, toutes les fois que ce poids peut nuire d'une manière sensible à la marche de la machine, comme, par exemple, dans les machines à vapeur horizontales, où son poids se reporte d'un même côté de la boîte à étoupe dans les bateaux à vapeur et les locomotives, où il faut donner le moins possible de poids et de volume aux différentes pièces. Les bielles en fer ne portent pas de nervures, à cause de la difficulté d'exécution ; on les compose de deux troncs de cône dont les grandes bases se trouvent au milieu de la longueur de la bielle. On fait encore des bielles en bois, mais ce n'est que pour des efforts peu considérables, et dans des constructions moins soignées que les machines à vapeur. J. Claudel.

BIEN (*philosop.*). Il n'est peut-être point de question sur laquelle on ait tant disputé que sur celle du bien et du mal, de l'origine de l'un et de l'autre. Varron, d'après saint Augustin, compte sur ce point jusqu'à deux cent quatre-vingt-huit sectes. Platon dit que Dieu seul est le souverain bien ; les épicuriens, au contraire, placent le souverain bien dans la volupté du corps et peut-être de l'âme ; les stoïciens placèrent le souverain bien dans l'âme ; quelques-uns des disciples de Socrate le placèrent dans la volupté, les autres dans la vertu. Dans les temps postérieurs au christianisme, on a également discuté sur le bien ; les plus hardis ont nié l'existence du bien et du mal, et ont affirmé que tout était indifférent ; d'autres ont pensé que le bien seul existait et que le mal n'était que l'absence du bien. La cause de tant de divergence est dans l'oubli ou la négation des vraies notions de la nature, de l'essence et de la fin des êtres divers.

Tout être a sa nature spéciale, son essence et sa fin. Il n'y a que deux grandes classes d'êtres : l'être incréé, Dieu, et les êtres créés. Dieu est infiniment parfait, il possède toutes les perfections dans un degré infini, c'est là sa nature et son essence ; la fin de Dieu, c'est sa gloire et sa félicité qu'il trouve en lui-même et dans toutes ses œuvres. Dieu a tout créé, il est la source et la fin de tous les êtres contingents ; plus un être est parfait en lui-même, dans son espèce et sa nature, plus il s'approche de Dieu, qui est la perfection souveraine. C'est pourquoi il est dans la nature de tout être de tendre à sa perfection, à son complément ; plus il en approche, plus il est heureux, plus il possède de bien. Nous pouvons donc définir le bien, la perfection de l'être, ou la tendance à cette perfection ; ou bien dire avec l'ange de l'école : « Le bien, c'est ce qui est désirable. » (*Sum. quæst.*, v, art. 1er.) L'être, si minime qu'il soit, s'appro-

che plus de Dieu, qui est le souverain bien, que le non-être. L'être en soi est donc un bien. Le bien et l'être sont la même chose au fond; ils diffèrent seulement par la raison. Le bien, qui est désirable comme perfection, est avant l'être qui désire et appelle le bien. Il y a des degrés dans le bien, comme il y en a dans la perfection. La nature d'un être peut être plus ou moins parfaite en elle-même; toutes les pierres ne sont pas aussi parfaites les unes que les autres, tous les végétaux de la même espèce ne sont pas aussi parfaits les uns que les autres; il en est de même des animaux, il en est de même des hommes; or, pourtant, il est dans la nature de tous de tendre, autant qu'il est en eux, à leur perfection, ou d'aspirer à une plus grande somme de bien; le bien et l'être diffèrent donc par la raison, mais non par l'essence, puisque l'être est un bien. Tout être, en tant qu'il est, est bon, il est bon en soi absolument. Toute créature de Dieu est bonne (I, Th., c. 4), et Dieu est souverainement bon. La privation de l'être est un mal; nul être n'est mal en lui-même, mais en tant qu'il manque d'une certaine quantité d'être relativement à sa nature: *Nullum ens dicitur malum in quantum est ens, sed in quantum caret quodam esse* (*Sum. quæst.*, v, art. 3). Le bien, étant ce que tout être désire et ce pourquoi tout être existe, est la cause finale suprême de tout être.

La Scolastique avec saint Augustin reconnaissait trois biens généraux dans toutes les choses que Dieu a faites : le mode, l'espèce et l'ordre. Là où ces trois choses sont grandes, il y a de grands biens; où elles sont petites, le bien est petit; où elles sont nulles, il est nul (s. August., *Lib. de naturâ boni*, cap. 3). En effet, le mode d'un être quelconque, c'est la manière dont il est, c'est la mesure, la limite fixe, déterminée, tracée à chaque être par le souverain être; ce mode, cette limite sont divers pour les êtres divers; en Dieu il n'y a point de mode, en ce sens qu'il n'y a point de limite; la limite n'existe que pour les êtres créés, ils sont nécessairement limités, car la puissance infinie, l'être nécessaire, Dieu, ne peut se créer lui-même, il ne peut créer un infini, un être nécessaire; il y aurait contradiction dans les termes, puisque tout être créé est nécessairement fini, au moins dans son commencement; d'où il suit que les êtres contingents ne peuvent être le bien infini. D'un autre côté, si le mode d'être, si la limite étaient les mêmes pour tous les êtres créés, il n'y aurait qu'un seul être créé, il n'y aurait pas d'univers, et Dieu n'aurait manifesté ni sa puissance infinie, ni réalisé son admirable conception. Le seul être, ainsi créé, ne serait ni libre, ni moral, il demeurerait toujours ce qu'il est tant qu'il plairait à Dieu de le conserver, il ne serait ni perfectible, ni muable, ce serait une chose inconcevable. Il y a donc nécessairement des degrés dans le mode d'être, des degrés dans la limite des êtres; ces degrés, déterminés par le mode et la limite, se manifestent par les formes diverses sous lesquelles tous les êtres créés apparaissent. Ces formes qui sont essentielles à l'être, qui le font ce qu'il est, constituent les espèces; la forme est tout dans la création, la forme domine la substance, elle domine la substance matérielle surtout; le mode et la forme se résument dans l'espèce, qui en est la conséquence; la forme ou l'espèce a nécessairement un but, une fin déterminée: pour arriver à cette fin, à ce but, elle produit des actes, des phénomènes; ce but, cette fin de l'être sont nécessairement soumis à un ordre, c'est par eux que tout être concourt à l'harmonie universelle; les actes, les phénomènes sont soumis à ce même ordre; c'est par eux que l'ordre universel est accompli et que l'harmonie règne dans l'univers. La perfection de tout être est accomplie par son mode d'être, par son espèce et par le rang qu'il occupe dans l'ordre universel, tous ses actes ont pour but final d'arriver à remplir ce rang. La raison du bien consiste donc dans le mode, l'espèce et l'ordre. Cette vérité est écrite à la tête du livre que Dieu a donné aux hommes. Dieu créa chaque chose suivant son espèce, suivant sa forme et son mode, et, après chaque œuvre, il vit qu'elle était bonne par essence, que le bien était en elle, *et vidit Deus lucem quod esset bona;* et, après avoir créé les mers et mis la terre à découvert, *il vit que cela était bien.* Il créa les végétaux suivant leurs espèces, *et il vit que cela était bien;* et ainsi pour chaque partie de l'univers. Et, quand tout fut créé, Dieu contempla ses œuvres, et cet ensemble était très-bien. Tout être est donc bon de création, par sa nature, et le très-bien résulte de l'harmonie de tous les êtres, de l'ordre universel.

Le bien existe donc absolument; mais il y a nécessairement des degrés dans le bien,

comme il y en a dans l'être; la perfection de l'univers, qui est le bien général de tous les êtres, requiert l'inégalité dans les choses afin que tous les degrés du bien et de la bonté soient remplis, et que l'univers et les êtres qu'il renferme puissent exister. Un premier degré du bien, c'est qu'il existe un être tellement bon qu'il ne puisse jamais défaillir; c'est le bien infini, le bien nécessaire; c'est Dieu. Un autre degré du bien, c'est qu'il y ait des êtres ainsi bons qu'ils puissent défaillir du bien; ce sont les êtres créés qui ne peuvent être le bien nécessaire, et qui dès lors sont susceptibles de plus ou de moins; et là encore il y a des degrés; il y a des choses qui ne peuvent cesser d'être, les intelligences créées sont immortelles; l'ordre universel du monde ne peut cesser qu'avec le monde. Il y a d'autres choses qui peuvent cesser d'être, chaque espèce particulière, chaque groupe spécial cessent nécessairement d'être, sans quoi l'ordre universel serait immuable, infini en durée, il serait nécessaire, il serait Dieu, ou bien il n'existerait pas. Puis donc que la perfection de l'universalité des choses exige que non-seulement il y ait des êtres impérissables, incorruptibles, mais encore des êtres périssables et corruptibles; ainsi la perfection de l'univers requiert qu'il y ait des êtres qui puissent défaillir de la bonté et qui en défaillent réellement, c'est-à-dire qu'il y ait des degrés dans le bien, des degrés dans l'être.

Telle est dans sa plus grande généralité la vraie notion du bien. Mais le bien est divers suivant les êtres divers; le bien de la matière, c'est d'être; la matière, en prenant des formes diverses, existe dans les êtres divers et avec eux; dans le minéral, dans la pierre la matière existe plus ou moins parfaite; et la perfection de la pierre est dans sa composition et sa forme; plus la forme de la pierre est parfaite, plus la pierre possède de bien, puisque la forme est une loi du bien. De la forme des globes de l'univers, des astres, résultent l'ordre et l'harmonie de leurs mouvements, et c'est un nouveau degré du bien. Dans le végétal et l'animal, l'être est plus complet encore, et par conséquent le bien plus grand; les végétaux et les animaux possèdent non-seulement la forme, ils produisent non-seulement des phénomènes, mais encore ils participent à la puissance créatrice par la faculté de se reproduire, faculté qui perpétue l'œuvre du Créateur suivant l'ordre voulu de lui pour la perpétuité de l'harmonie de l'ensemble. Mais les animaux sont encore plus élevés dans le bien que les végétaux, parce que leur forme est plus parfaite, ils ont plus de vie, plus d'être, ils agissent sur les êtres au-dessous d'eux; ils possèdent la sensibilité et une sorte de volonté, qui est le principe des actes. L'homme est encore plus élevé dans le bien, parce que son être est plus rapproché de l'être infini; il possède tous les biens des êtres matériels, mais de plus il est une intelligence libre et active, image de Dieu qui est l'intelligence souveraine, essentiellement libre et active, et par suite toute-puissante; comme intelligence surtout, l'homme est impérissable, et le bien impérissable est au-dessus de tous les biens périssables. Enfin les esprits célestes, intelligences pures, étant encore plus rapprochés de Dieu, sont plus élevés dans le bien. Tels sont les principaux degrés du bien, considérés dans l'être en lui-même, dans son mode et son espèce. Mais il y a des degrés analogues dans le but et la fin des êtres, c'est-à-dire dans les conditions de l'ordre; le but et la fin de la matière, c'est de constituer les êtres matériels; les pierres, les minéraux composés de matière sont destinés, dans leur fin et leur but, à servir de support, d'habitation et de nourriture aux végétaux, aux animaux et à l'homme dans des degrés divers. La fin des végétaux, c'est de nourrir les animaux et l'homme; la fin des animaux, c'est de servir à l'homme. Mais les minéraux, les animaux et les végétaux sont tous créés pour l'homme individuel et l'homme social; pour nourrir son intelligence en l'instruisant et lui faisant connaître le Créateur par ses œuvres; et tous ont pour fin encore, le développement des facultés de l'homme et sa perfectibilité sociale par les arts, le commerce, etc. Les astres, à leur tour, ont pour fin l'ordre des mouvements de l'univers, d'où dépendent la vie, l'existence des végétaux et des animaux, et l'ordre des temps, qui est une base de la société humaine. Tous ces êtres semblent donc avoir pour fin l'homme, et leur enchaînement produit et enfante sans cesse l'harmonie universelle, qui enseigne Dieu à l'homme, et c'est en cela qu'est le bien de leur fin. Puisque tous ces êtres ont l'homme pour fin, ils ne peuvent être la fin, le but de l'homme; l'homme, intelligence plus grande que le monde, puisqu'elle peut l'embrasser, le comprendre et le

mesurer, doit chercher sa fin hors du monde; il conçoit l'infini, sa fin ne peut donc être dans le fini; le bien, c'est ce qui est désirable, c'est ce à quoi l'être aspire, dit l'ange de l'école; l'homme conçoit le bien infini, il le désire, il y aspire, tous les biens finis sont impuissants à le satisfaire; le bien infini, Dieu, est donc le but et la fin de l'homme, c'est son souverain bien qui ne sera réalisé que par sa possession. Mais, puisque c'est par les actes et la volonté que l'être tend au bien de sa fin, c'est par ses actes et le bon usage de sa volonté, que l'homme peut et doit tendre à son souverain bien. Ainsi tous les êtres matériels ont pour fin l'homme, et l'homme a pour fin Dieu; la fin suprême de tout est donc Dieu, et c'est là l'ordre parfait et par conséquent le bien parfait.

Sans nous arrêter à étudier tous les degrés du bien dans les êtres divers, cherchons ses lois en nous-mêmes, dans l'homme, être double; l'homme est corps et âme, matière et intelligence. Comme être corporel, il possède et aspire à tous les biens des êtres corporels; ces biens sont d'abord l'existence, puis la conservation, la satisfaction des besoins et les jouissances propres à cette conservation. Mais dans l'homme tout cela n'est que secondaire, et soumis à sa nature d'être intellectuel et moral. C'est pour cela que l'homme a reçu puissance sur son être physique. C'est en effet par son intelligence et sa moralité que l'homme peut tendre vers son souverain bien; et dès lors la partie physique de son être, qui est périssable, ne peut être qu'un moyen à l'usage de son intelligence, moyen par lequel elle doit tendre vers sa fin. Les biens réels, véritables de l'homme, sont donc ceux de son être intellectuel, de son âme; les biens de l'intelligence, par lesquels elle s'illumine et se fortifie pour atteindre sa fin, sont tous dans la connaissance de la vérité. Créée pour la chercher et la connaître, elle y trouve la force de la volonté qui l'incline vers l'acte et la pratique du bien moral, c'est là proprement le bien de l'âme; car le bien moral n'est autre chose que l'accomplissement de l'ordre voulu de Dieu. Ses lois se résument dans l'amour de Dieu, comme bien souverain, et dans l'amour de ses frères. Ces deux amours ont pour but et pour effet la conservation de l'ordre moral dans le monde, et par suite la glorification de Dieu, dernier terme de tout ce que la puissance infinie a fait. Mais, pour que le monde moral existe, il faut que le monde physique soit conservé; nouvelle obligation pour l'homme, de n'user des créatures que dans l'ordre voulu de Dieu pour accomplir sa fin. Les lois morales, qui se résument aux dix commandements de Dieu, ont pour but la conservation de l'œuvre du Créateur et sa perpétuité; ces dix commandements sont donc les seules vraies lois morales du monde; leur accomplissement conduit l'homme à son bien suprême, la possession de Dieu. Cependant l'homme est libre; la liberté est de l'essence de toute intelligence; il peut violer la loi morale, il peut détruire son être physique, il peut détruire les êtres qui l'entourent; l'ordre violé, le bien suprême auquel l'ordre est nécessaire, ne peut plus exister à moins que l'ordre ne soit rétabli. La sanction de la loi morale est donc nécessaire au bien suprême, cette sanction n'en est que le rétablissement; la loi de cette sanction est la justice; la justice qui récompense et punit est donc un bien, et la justice souveraine appartient au bien souverain.

De l'existence du bien sort la notion du mal; et c'est dans l'accord du bien et du mal que gisent toutes les difficultés soulevées dans tous les temps par les philosophes. Le bien et le mal physique, le bien et le mal moral sont deux choses corrélatives.

Le mal, dans sa notion générale, est le défaut, la privation du bien. D'où il est manifeste que le mal ne peut exister en Dieu, qui est le bien souverain. Le mal ne peut exister que dans les choses créées. Si l'on entend par mal la privation d'un bien quelconque, le mal existe dans tout ce qui est créé, parce que tout ce qui est créé ne possède, par sa nature, qu'une certaine somme de bien. Mais telle ne peut être la vraie notion du mal; Dieu, en effet, fait tout ce qui est mieux dans le tout, mais non ce qui est mieux en chaque partie, si ce n'est par ordre au tout. Or le tout, qui renferme l'universalité des créatures, ne peut être meilleur et plus parfait qu'à la condition de voir en lui certaines choses qui puissent défaillir du bien et qui en défaillent, sans que Dieu les en empêche, d'une part parce qu'il n'est pas de la Providence de détruire la nature, mais de la sauver (Dionys. 4 cap., *De divinis nom.*, art. 4); ce qu'il ne pourrait faire si tout était le mieux concevable; de l'autre, parce que Dieu est si puissant, qu'il peut même faire sortir le bien du mal (s. Aug., *Enchir.*, cap. 4). Beau-

coup de biens seraient enlevés, si Dieu ne permettait aucun mal; car le feu, dit saint Thomas, ne serait point engendré si l'air n'était décomposé; le lion ne vivrait pas si l'âne n'était tué; la justice de celui qui se venge ne serait pas louée, ni la patience de celui qui souffre, s'il n'y avait l'iniquité de celui qui persécute.

Mais ce n'est pas un mal qu'un être ne possède pas les qualités qui ne sont pas dues à sa nature; ce n'est pas un mal que l'homme ne possède pas toutes les qualités de l'animal; que le minéral ne possède pas les qualités du végétal, le végétal celles de l'animal; tous ces êtres sont conformes à leur nature, et de là naît l'ordre dans lequel consiste le bien. Le mal consiste en ce qu'un être soit privé de quelques-uns des attributs de sa nature; le mal ne peut exister sans le bien (s. Aug., *Enchir.*, cap. 14); il n'est pas la négation, mais la privation du bien, qui consiste principalement et par soi dans la perfection de l'acte. Or l'acte est double, pour parler avec l'école, premier et second; l'acte premier consiste dans la forme et l'intégrité de l'être; l'acte second est l'opération de l'être. Le mal est donc double comme l'acte; d'une part, le mal existe par la soustraction de la forme ou de quelque partie nécessaire à l'intégrité de la chose, comme la cécité, l'absence d'un membre dans un être naturel doué, par son espèce, de la vision et de l'usage des membres. D'autre part, le mal existe quand l'être n'accomplit pas ce qu'il doit, son œuvre finale, les actes de sa nature, ou quand il ne les accomplit pas suivant la loi et le mode voulu. Mais, parce que le bien est simplement l'objet de la volonté, le mal, qui est la privation du bien, se trouve dans les créatures raisonnables qui seules possèdent la volonté : pour ces êtres, le mal, qui diminue la forme et l'intégrité de l'être, devient peine, châtiment, surtout dans l'hypothèse que toutes choses soient soumises à la providence et à la justice divines, car il est dans la raison et la nature de la punition qu'elle soit contraire à la volonté, et il est dans la nature de la volonté de soupirer après la perfection de sa forme et l'intégrité de son être. Mais le mal, qui consiste dans la soustraction, l'absence de l'opération, de l'œuvre due dans les choses volontaires, devient faute. Quelqu'un, en effet, est coupable lorsqu'il manque à l'action parfaite dont sa volonté est la maîtresse. Ainsi donc, tout mal considéré par rapport aux choses volontaires est de deux sortes : le mal qui punit et le mal qui souille, la peine et la faute.

Puis donc que le mal est la privation du bien et non une négation pure, toute absence de bien n'est pas un mal, mais le défaut du bien dû à la nature de l'être est seul un mal. Ainsi l'absence de la vision n'est pas un mal dans la pierre, parce qu'il est contre la raison que la pierre jouisse de la vue; mais l'absence de la vision serait un mal dans l'animal naturellement doué de la vue. Semblablement encore, il est contre la raison qu'une créature soit conservée dans l'être par elle-même, parce que la même puissance qui donne l'être peut le conserver. Le mal n'est donc que dans la privation du bien, soit de celui qui est convenable à la nature de l'être, soit de celui qui dépend de sa volonté; mais le mal qui souille est plus grand que celui qui punit. La faute entraîne toujours quelque mal après elle; la punition, au contraire, arrête le cours du mal et ses conséquences mauvaises, En outre, dit énergiquement le docteur Angélique, Dieu est auteur du mal qui punit, non du mal qui souille. La punition prive la créature de son bien, tandis que le mal qui provient de la faute est directement opposé au bien incréé, dont il viole les lois; il est contraire à l'accomplissement de la volonté divine, à l'amour divin, par lequel le bien divin est aimé en soi, et non-seulement parce que la créature y participe. La faute est donc un plus grand mal que le châtiment; le châtiment empêche et réprime la faute, et en cela il a quelque chose du bien, il rétablit l'ordre, qui est le bien.

Le bien seul est cause, parce qu'il faut être pour être cause; or tout être est bon autant qu'il est; le bien, étant seul cause, est en ce sens la cause du mal; sans bien il n'y aurait pas de mal, puisqu'il n'est que la privation du bien.

Le mal n'a point de cause formelle; il est la privation de la forme; il n'a point de cause finale; il viole l'ordre qui conduit à la fin voulue; il n'a donc qu'une cause accidentelle et occasionnelle. Dieu, en cherchant le bien universel, est la cause du mal accidentel, qui en est la conséquence, mais qui n'est pas un mal réel, puisqu'au contraire c'est l'obtention d'un plus grand bien. Dieu ne veut pas la mort pour elle-même, mais pour le bien général; il ne veut pas le châti-

ment pour le châtiment, mais pour le bien qui en résulte.

Il suit de là qu'il n'existe point, comme le prétendent les manichéens de tous les temps, un souverain principe des maux comme il existe un premier principe des biens. Le souverain principe de tout bien est bon par essence, mais rien ne peut être mauvais par essence, puisque tout être, autant qu'il est, est bon, et que le mal ne peut se rencontrer que dans le bien, comme son sujet. Bien que le mal diminue le bien, il ne peut cependant jamais ni le détruire ni le consumer totalement; ainsi, dans un bien qui demeure toujours, il ne peut y avoir quelque chose d'intégralement et de complétement mal; c'est ce qui fait dire à saint Thomas, après le philosophe de Stagyre, que, si le mal était intègre, il se détruirait lui-même; car, tout bien étant détruit (ce qui est nécessaire pour que le mal soit complet), le mal lui-même, dont le bien est le sujet, serait enlevé. La raison du mal répugne donc à l'essence de premier principe, tant parce que le mal a pour cause le bien que parce qu'il n'est lui-même causé que par accident. L'erreur des deux principes, l'un du bien et l'autre du mal, ne vient que de ce qu'on n'a pas su ramener les causes particulières à la cause universelle; de ce qu'on n'envisage que les détails sans considérer l'ensemble.

De tous les principes posés jusqu'ici, il suit donc que le mal physique n'est pas, à proprement parler, un mal, puisqu'il n'est que la réalisation d'un plus grand bien; il ne paraît un mal qu'en l'isolant de la loi générale, de l'ordre et de l'harmonie universelle. Dans l'ordre moral, il y a deux sortes de maux: le mal qui punit et le mal qui souille. Le mal qui punit n'est pas encore, à proprement parler, un mal, puisqu'il n'est que la réparation du bien, le rétablissement de l'ordre. Dieu, qui est souverainement parfait, est miséricordieux parce que la miséricorde est une perfection, un bien infini en Dieu; mais il est juste, parce que la justice aussi est une perfection et un bien infini en Dieu: pour que l'ordre souverain existe, il faut que la justice s'exerce comme la miséricorde; si la justice n'agissait en Dieu, il manquerait d'une perfection et ne serait pas le bien infini et souverain; l'exercice de la justice divine a pour but le bien parfait. Dieu, en punissant les réprouvés, ne fait que les rétablir dans l'ordre; il n'accroît pas le mal en eux, il l'arrête au contraire, il le répare, il en fait sortir le bien en les coordonnant à sa justice éternelle; l'ordre éternel, immuable, souverain, est rempli, le but de Dieu est atteint dans la glorification de ses perfections; le bien souverain, le bien de Dieu, sort de la punition des méchants; et Dieu est encore ici assez puissant pour tirer le plus grand bien du mal.

La souffrance de la créature n'est qu'occasionnelle; ce n'est pas elle que Dieu a en vue, c'est le bien souverain qui en résulte, bien qui ne peut se réaliser que par la punition des méchants. Dieu ne peut négliger ce bien sans cesser d'être juste, sans cesser d'être infiniment bon, puisque l'être infiniment bon ne peut l'être qu'à la condition de chercher et de faire en tout le bien infini. Le mal qui punit n'est donc pas, à proprement parler, un mal, ce n'est que l'obtention d'un plus grand bien.

Il en est autrement du mal qui souille, du mal de la faute, du mal que commet la volonté de l'homme. L'homme, dans son corps et dans son âme, est un être bon par sa nature, par sa création; il est bon dans son but, qui est l'accomplissement de la volonté de Dieu, la glorification de son Créateur, et la possession du bien infini à laquelle il doit atteindre. Or le mal du péché, qui souille l'homme, pervertit tous ces biens, il les diminue, il les détruit autant qu'il est en lui, et cela sans qu'il en résulte aucun bien. Le mal qui souille, en violant les lois morales, tend à la destruction du corps, à la destruction de la création dont il abuse, et qu'il consomme en pure perte; il pervertit la volonté humaine, l'œuvre la plus digne, la plus grande et la plus belle de toute la création, celle pour laquelle tout le reste a été fait; il sépare l'âme de son bien véritable, de sa vie, qui est Dieu seul; il vicie tout l'être humain en lui-même; il le vicie dans son but, puisqu'au lieu d'accomplir la volonté de Dieu il la viole et la méprise; que, loin de glorifier son Créateur il l'outrage; qu'au lieu de marcher vers la possession du bien infini il le repousse, et Dieu n'a pas la puissance de le forcer à revenir. Le mal qui souille s'attaque directement au bien infini; il s'attaque à la volonté de Dieu même, il lui est contraire; c'est donc le mal le plus grand, le seul mal réel; mais cependant il ne peut jamais égaler le bien, il ne peut jamais le détruire tout entier, car Dieu infiniment bon,

tout-puissant et éternel ne perd rien de ses perfections infinies par ce mal, et la créature coupable, quoique viciée dans son être et dans son but, demeure toujours bonne en ce qu'elle est, puisque tout être est bon en soi; et, quelque faible partition d'être qu'elle conserve, cette portion est bonne, et demeurera bonne, puisque l'homme est immortel.

Puisqu'il en est ainsi, dira-t-on, Dieu, qui est le bien souverain, prévoyant que ses créatures coupables commettraient un si grand mal, n'aurait pas dû les créer; il eût été mieux qu'elles n'existassent pas, puisque le bien qu'elles diminuent eût été plus grand. Ce raisonnement est faux, parce qu'il néglige les principes, les lois du bien souverain; il eût été bien pour *elles* de ne pas naître : *Bonum erat* EI *si natus non fuisset homo ille.* (Matth., c. 26, v. 24); mais il était mieux pour Dieu de les créer, car dans leur création, dans les grâces qu'il leur fait, dans le châtiment de leur faute, brillent la puissance, la bonté, la miséricorde et la justice; et Dieu ne pouvait pas refuser l'exercice de ses perfections, qui est un bien infini, pour éviter un mal qui, en soi, est infini. Ce n'est point en considérant un mal isolé et en lui-même, sans tenir compte du bien des lois générales, qu'on peut espérer d'arriver à la vérité; il faut embrasser l'ensemble avec le grand Augustin, qui répond à cette objection en résumant toute notre thèse. « Dieu tout-puissant et bon, juste et miséricordieux, a fait toutes choses bonnes, les grandes comme les petites, les sublimes comme les infinies ; les choses visibles, comme le ciel, la terre et la mer, et celles qui sont dans le ciel, le soleil, la lune et les autres astres; celles qui sont dans la terre et dans les mers, les arbres, les arbustes, les animaux de tout genre, et tous les corps soit célestes, soit terrestres : il a fait les choses invisibles, comme les esprits par lesquels les corps végètent et sont vivifiés ; enfin il a fait l'homme à son image, afin que, comme lui-même préside, par sa toute-puissance, à toute créature, ainsi l'homme présidât à tous les animaux de la terre par son intelligence, qui connaît aussi son Créateur et lui rend gloire : il lui a donné pour aide la femme, non pour la concupiscence charnelle, puisque leurs corps mêmes n'étaient pas corruptibles avant que la mortalité, punition du péché, les domptât, mais pour que l'homme tirât sa gloire de la femme en la précédant vers le Seigneur, en s'offrant à elle comme modèle de sainteté et de piété, comme l'homme lui-même était la gloire de Dieu pendant qu'il imiterait sa sagesse infinie; c'est pourquoi le Seigneur les plaça dans un lieu de béatitude perpétuelle que l'Écriture appelle paradis, et il leur donna un précepte dont l'accomplissement devait les maintenir toujours dans cette béatitude de l'immortalité, mais dont ils devaient expier la transgression par les supplices de la mortalité. Or Dieu savait qu'ils transgresseraient son précepte; mais cependant, parce qu'il est le créateur et l'auteur de tout bien, il les fit, quand il les créa, plus encore que les animaux pour remplir la terre de tous les biens terrestres; l'homme en effet, même l'homme pécheur, est meilleur que l'animal. Et le précepte qu'ils ne devaient point garder, il le leur donna plutôt pour les rendre inexcusables que coupables lorsqu'il appesantirait sur eux le poids de sa vengeance, car, quelque chose que fasse l'homme, il trouvera Dieu louable dans tous les actes de l'homme; s'il fait le bien, il trouvera Dieu louable par la justice des récompenses; s'il fait le mal, il le trouvera louable par la justice des supplices; si, confessant son péché, il revient à une vie meilleure, il le trouvera louable par la miséricorde du pardon. Pourquoi Dieu n'aurait-il pas fait l'homme, quoiqu'il prévît son péché, puisqu'il le couronnerait persévérant, qu'il l'ordonnerait tombant, qu'il l'aiderait se relevant, et que toujours et partout il serait glorifié dans sa bonté, sa justice et sa clémence? pourquoi surtout n'aurait-il pas fait l'homme lorsqu'il savait que de sa postérité mortelle naîtraient les saints, qui ne chercheraient point pour eux, mais rendraient à leur Créateur la gloire, et qui, délivrés, en le glorifiant, de toute corruption, mériteraient de vivre éternellement heureux avec les saints anges? car celui qui a donné le libre arbitre aux hommes pour qu'ils honorassent Dieu, non par une nécessité servile, mais par une volonté libre, l'a aussi donné aux anges; et c'est pourquoi ni l'ange qui, par son orgueil, refusa, avec les autres esprits ses satellites, l'obéissance à son Dieu et devint le démon, n'a nui en rien à Dieu, mais à lui-même. Dieu a su ramener à l'ordre les âmes qui l'abandonnent; il a su, par leurs justes souffrances, ordonner les parties inférieures de sa créature par les lois les plus convenables et les plus congrues de son admirable économie; c'est pourquoi le démon

n'a nui en rien à Dieu, soit en tombant lui-même, soit en séduisant l'homme pour la mort; ni l'homme non plus n'a rien diminué de la vérité, de la puissance et de la béatitude de son Créateur, lorsque, avec son épouse, séduite par le démon, il a consenti, par sa volonté propre, au mal que Dieu avait défendu; car c'est par les lois divines les plus justes que tous ont été condamnés à glorifier Dieu par l'équité de sa vengeance et à se couvrir d'ignominie par la turpitude de leur châtiment, et afin que l'homme, séparé de son Créateur et vaincu par le démon, lui fût soumis; et afin que la victoire sur le démon fût proposée à l'homme converti à son Dieu; afin que tous ceux qui marcheraient sous les étendards du démon jusqu'à la fin allassent avec lui dans les éternels suplices, mais que tous ceux qui s'humilieraient devant Dieu et vaincraient le démon par sa grâce méritassent les éternelles récompenses. » (saint Augustin, *Oper. lib. de catechizandis rudi.*, cap. 18.)

Vue de ce côté sublime, du sommet des choses, du principe le plus élevé de la philosophie, la question du bien et du mal est claire, nette, précise et sans nuages; considérée, au contraire, en dehors de Dieu, c'est-à-dire en dehors de toute philosophie, et rétrécie dans les faits mal compris, cette même question est la plus obscure, la plus inextricable et la plus décourageante de toutes les difficultés qui peuvent tourmenter l'intelligence humaine. En effet, d'après les principes que nous avons exposés, le bien existe absolument, il existe souverain et infini en Dieu et en Dieu seul, il n'existe et ne peut exister que fini et borné dans les créatures; tout être est bon en soi, mais non au même degré; car des degrés du bien dans les créatures diverses résulte le bien plus grand, le bien général de l'univers, et par lui le bien de Dieu plus grand encore; bien général de l'univers et bien qui en revient à Dieu, qui ne pourraient se réaliser sans des degrés divers de bien dans les créatures.

Le mal n'existe point par lui-même, il n'est que la privation, la diminution du bien, et ne peut, par conséquent, exister sans le bien. Il ne peut y avoir de mal en Dieu, puisque le bien y est infini; le mal n'existe donc que pour les créatures. Le mal physique n'est pas, à proprement parler, un mal, c'est l'obtention d'un plus grand bien. Le mal qui punit n'est pas encore un mal véritable, il arrête le cours du mal, il le répare, il rétablit l'ordre et ramène au bien Le mal qui souille est le seul mal véritable, il diminue tout bien créé, il s'attaque au souverain bien; mais il ne peut rien enlever au souverain bien, ni détruire entièrement le bien créé. Dieu est si puissant, qu'il ordonne le mal véritable lui-même, il en fait sortir le bien souverain, il ne devait donc pas empêcher le mal, puisque le bien souverain est au-dessus du mal le plus grand, et plus désirable pour Dieu, par son essence, que le mal ne peut lui être contraire.

A ces principes se rattachent toutes les lois secondaires, tous les faits particuliers, et tous trouvent leur place et leur solution logique. F. L. M. Maupied, D[r] ès sc.

BIEN-ÊTRE. — On entend communément, par cette expression, une situation tranquille et satisfaisante du corps et de l'esprit dans laquelle on se complaît. Ce qui caractérise le bien-être, c'est le calme, la tranquillité non interrompue des jouissances douces, mais peu vives, qui nous viennent des sensations extérieures, et du libre exercice des fonctions vitales. Le repos est donc, au physique et au moral, un élément essentiel du bien-être, car tout mouvement agite le corps et excite le cœur à une action plus énergique. On peut éprouver des plaisirs très-vifs, des jouissances variées pendant que le corps exécute des exercices divers, par exemple en chantant, en dansant, dans l'exercice du cheval, en nageant; ce sont là, sans doute, des sources de sensations agréables, mais ce n'est point le calme prolongé d'un repos dont le charme tient au parfait équilibre de toutes les sensations, internes et externes, et à la parfaite harmonie entre l'action de tous les organes. Aussi le plus haut degré de bien-être se fait-il sentir lorsque, après une sensation pénible ou une position gênante, on revient à l'état normal, et qu'on reprend la pleine jouissance des fonctions qui avaient été troublées. C'est ce qui arrive à une personne essoufflée par une course rapide, ou par l'effort de monter une pente escarpée; arrivé au repos, on sent un bien-être inexprimable en respirant librement, on se sent, pour ainsi dire, revivre. Il en est de même pour l'homme altéré de soif, quand il avale le liquide réparateur, et pour l'homme fatigué par une longue course ou par un travail assidu, lorsqu'il se repose sur un bon lit. Il n'est peut-être pas de bien-

être comparable à celui qu'on éprouve quand on commence à s'endormir, et Virgile nous semble avoir parfaitement exprimé cette sensation, lorsqu'il a nommé ce sommeil *prima quies*, et fait sentir combien cet état porte de bien-être dans toutes les parties du corps, lorsqu'il ajoute les mots si expressifs *gratissima serpit*. L'action de l'air frais sur le poumon et sur toute la surface du corps après une chaleur excessive, et une douce température après l'action du froid, sont également des sensations qui procurent le bien-être en faisant cesser le malaise qui l'avait troublé. D'après ce qui précède, on comprendra facilement pourquoi les personnes douées de peu de sensibilité sont celles qui jouissent d'un bien-être plus parfait. Les hommes à imagination vive et les profonds penseurs goûtent rarement les douceurs de cet état dans toute leur plénitude. Nous ferons remarquer, en terminant cet article, que l'expression *bien-être* rend parfaitement le mot anglais *comfort*, qui n'est que le *confort* du vieux français tombé en désuétude, comme tant d'autres mots expressifs. F. S. Constancio.

BIENFAISANCE. — «L'Académie française n'a point reçu ce mot, disait-on dans une édition de Richelet publiée en 1759, et ceux qui écrivent le mieux refusent de le recevoir.» Ni l'*Académie*, ni *ceux qui écrivent le mieux* ne sont aujourd'hui si difficiles. Est-ce que la chose est tellement commune qu'il soit devenu impossible de se passer du mot, ou plutôt est-ce que ce mot, heureusement formé, analogue à des termes de la même famille déjà reçus dans le langage, ne pouvait subir une plus longue candidature? nous pencherions pour la seconde explication.

Il est juste d'en faire honneur à l'abbé de Saint-Pierre, rêveur bienveillant et écrivain diffus du XVIIIe siècle. Avant lui, on s'était servi du mot *bienfaisant;* il a essayé celui de *bienfaisance*, qui résumait ses préoccupations vertueuses.

Maintenant, y avait-il réellement quelque chose de nouveau dans le fait que le mot *bienfaisance* exprime? le XVIIIe siècle a semblé le croire, comme il a cru désigner par le mot *philanthropie* une vertu inconnue aux siècles passés. C'était là une noble erreur; car l'amour de l'humanité, le désir de faire du bien aux hommes, les préceptes qui peuvent accoutumer à la pratique des bienfaits, sont toujours choses très-respectables. Quiconque se charge d'une telle mission avec chaleur est digne de sympathie, lors même qu'il se figurerait faussement l'avoir entreprise le premier. Néanmoins, il faut le remarquer ici, le XVIIIe siècle avait presque oublié que, il y a un peu plus de dix-huit cents ans, l'Évangile avait recommandé l'amour des hommes et prescrit de leur faire du bien, et que la première vertu du christianisme, celle-là précisément qui est un synonyme élevé de la *bienfaisance*, s'appelle la *charité*. La *bienfaisance*, dans la pensée de quelques écrivains, n'était guère que la *charité*, moins l'Évangile; la *charité*, devenue une vertu purement humaine, qui n'avait besoin que des forces humaines pour s'exercer dignement.

C'est une question très-difficile que celle de la pratique de la *bienfaisance*; sa forme la plus ordinaire, l'aumône, est un grand devoir et peut devenir un grand abus. L'Angleterre ploie sous la taxe des pauvres sans que les pauvres en paraissent soulagés, et notre *bienfaisance*, étonnée des déceptions qu'elle éprouve dans les aumônes faites en plein air, se tourne vers les administrations dévouées à cette pénible tâche. Il ne suffit pas de pratiquer la *bienfaisance*, il faut la pratiquer avec une intelligente charité, avec prudence, sans ostentation et sans l'impatience même du bien.

Parmi les hommes qui ont possédé cette vertu au plus haut degré, on peut citer M. de Montyon, bienfaiteur des hospices, fondateur de prix que les Académies décernent au dévouement modeste ou à des livres féconds pour l'amélioration des mœurs. Le titre de *génie de la bienfaisance*, que lui ont décerné les fondateurs de la *Galerie des hommes utiles*, serait heureux, quoiqu'un peu trop mythologique, s'il ne donnait lieu à un jeu de mots dans cette inscription gravée par eux au-dessous du portrait de Franklin, inventeur du paratonnerre : *bienfaisance du génie*.

Théry.

BIENHEUREUX. Lorsque ceux dont la vie a été pure et sanctifiée par la charité unie à la foi se dépouillent de leur enveloppe terrestre, la porte des cieux s'ouvre pour ces élus de la gloire éternelle. Ils sont admis à contempler Dieu, et, selon la parole de saint Jean, *à le voir tel qu'il est* (Epît. I, chap. III). Ceux-là donc qui méritent cette céleste destinée sont qualifiés, par les théologiens, du titre de Bienheureux; car les mystères ineffables qui confondent notre raison leur étant

dévoilés, ils jouissent d'un bonheur qu'aucun langage humain ne saurait exprimer.

Le culte public dont l'Église honore certains bienheureux est toujours restreint à une ou à plusieurs localités que l'indult du pape, qui autorise ce culte, précise et détermine; attendu que la BÉATIFICATION n'est qu'un acte préliminaire pour arriver à la CANONISATION juridique et solennelle, s'il y a lieu. *V.* ces mots. P. TREMOLIÈRE.

BIEN PUBLIC (*ligue du*), association des ducs de Berry, de Bretagne et de Bourbon et des comtes de Charolais et de Dunois contre Louis XI. Cette ligue, qui dura depuis 1462 jusqu'en 1464, eut pour dénouement la bataille de Montlhéry et le traité de Conflans, où Louis XI se montra si grand politique. S'il faut en croire Olivier de la Marche, ce fut à Notre-Dame de Paris que les principaux ligueurs reçurent de Charles de France, frère de Louis XI, une marque distinctive, un signe d'enrôlement, un moyen de se reconnaître, et cette marque, ce signe, ce moyen consistait en une *aiguillette de soye portée à sa ceinture. Cinq cent francs chevaliers et dames, damoiselles et escuyers* jurèrent à la fois de porter cette décoration; *et se faisait ceste entreprise sous ombre du Bien public, et disoit-on que le roy gouvernoit mal le royaume, et qu'il estoit besoing de le reformer*. Cependant cette puissante ligue, quel motif l'avait fait naître? — La suspension d'une pension de 36,000 francs que Louis XI s'était engagé à payer au comte de Charolais, et qu'il *rompit*, car, dit encore Olivier, le roi, *moult-sùbtil* en affaires, *tint une maniere que quand il se voulcit seroir du conte, il le traitoit bien*. Or, il advint qu'il *eut besoin* des princes de Crocy, et il abandonna le comte de Charolais (*voy.* l'art. Louis XI). Dans son mécontentement, de Charolais ne resta pas inactif; ses amis, ses frères d'armes, Oudet de Rie, Saint-Pol, d'Armagnac, Dunois, jurèrent de le venger; ils réveillèrent l'ambition de Charles de France et du duc de Berry, frère du roi, et la Bretagne et la Bourgogne se révoltèrent simultanément contre Louis XI.

Louis XI, indécis s'il *courroit sus* aux Bretons ou aux Bourguignons, se décida cependant à attaquer ces derniers à la tête de 1,900 lances, et les rencontra à Montlhéry, commandés par le comte de Charolais. Qui eut l'avantage? Les historiens, selon leurs opinions, le donnent au roi ou aux ligueurs. Toujours est-il que de part et d'autre il y eut de beaux faits d'armes, et que Robert Cotereau, le fils du médecin du comte de Charolais, fut proclamé chevalier pour avoir sauvé la vie au comte dans le fort de la mêlée. Il paraîtrait cependant que les ligueurs restèrent maîtres du champ de bataille; car Olivier déclare que Charolais, blessé au *senestre du col*, passa la nuit couché près d'une *grosse haye*, tandis que Louis XI, pour lequel tenait encore le château de Montlhéry, se retira tout d'*une traicte* à Corbeil.

Les Bretons et les Bourguignons réunirent leurs armées et vinrent, en quelque sorte, assiéger Paris au nom du bien public. Les ducs de Berry et de Bretagne prirent position au château de Beauté, et le comte de Charolais et le duc de Calabre à Conflans et au pont de Charenton. Il y eut des escarmouches jusque dans le faubourg Saint-Antoine, et c'est aux recrues normandes, mandées par Louis XI, que, dans cette circonstance, revient tout l'honneur de la défense de Paris. Chose singulière, il y eut pendant ce siége un grand nombre de trêves, et, disent les historiens ligueurs : *Durant les dictes trêves, nous allions à Paris faire grande chère pour nostre argent, où nous estions les très bien venus*. La mort d'Isabelle de Bourbon, épouse du comte de Charolais, arriva sur ces entrefaites, et cette mort accéléra la conclusion de la paix. Les diplomates de l'époque entreprirent de marier le comte avec *dame Jehanne de France, fille du roi*, et Charolais, vêtu d'un long manteau de deuil, passa *l'eau et ala souper en la Bastille Sainct Anethoine avec le roy*. Là ils parlèrent *de plusieurs choses*. Louis dota sa fille des comtés de Brie et de Champagne, et quelque temps après la paix fut conclue en la grange des Merciers. Parmi les clauses du traité, il y en avait une qui annonçait que *trente-six hommes du royaume de France devroient avoir le regard pour augmenter le bien public*. Voilà, je crois, un embryon de gouvernement représentatif. Ainsi, pour terminer la ligue du bien public, Louis XI promit au comte de Charolais sa fille en mariage, et au duc de Berry le duché de Normandie. Mais aucune de ces promesses ne fut accomplie. Jehanne de France, la célèbre Anne de Beaujeu, devint duchesse de Bourbon; le duc de Berry ne put gouverner en Normandie, et les trente-six employés au *bien public* n'exercèrent jamais *leur regard*; car, dit Olivier de la Marche, il y eut dans cette affaire *soubtivité du roy*. *Voy.* LOUIS XI.

BIENNE (*géog.*) petite ville de Suisse (*canton de Berne*) sur la Siis, près de l'embouchure de cette rivière dans le lac de Bienne. On y remarque de jolies fontaines, l'église paroissiale, la maison de ville et la bibliothèque. On y trouve des fabriques d'indiennes, des tanneries considérables, des teintureries et une tréfilerie. A 6 lieues N. O. de Berne ; environ 3,000 habitants. LE LAC DE BIENNE a environ 3 lieues de long sur une dans sa plus grande largeur. C'est au milieu de ce lac que s'élève la petite île de Saint-Pierre, célèbre par le séjour qu'y fit J. J. Rousseau.

BIENSÉANCE. Ce mot prend des acceptions, ou du moins des nuances assez diverses, selon qu'on l'emploie au singulier ou au pluriel, et qu'on l'applique à un homme ou bien à une femme.

La *bienséance*, en général, consiste à ne faire, à ne dire que ce qui est convenable. Cependant cette qualité ne semble pas aussi étendue, aussi intérieure, si je l'ose dire, que la *convenance;* elle a plus spécialement rapport à la tenue, au langage qu'aux sentiments et aux principes des actions. On dit mieux *un sentiment de convenance qu'un sentiment de bienséance*. En observant la *bienséance*, on s'occupe surtout du jugement des autres ; elle exprime moins strictement ce qui convient en soi que ce qui convient dans des circonstances données en présence de telles ou telles personnes.

La *bienséance* veut qu'une femme, hors du cercle de sa famille et des amis les plus intimes, s'abstienne de toute familiarité dans les manières et le langage ; qu'elle ne reste pas volontairement seule avec l'homme ou les hommes qu'elle ne connaît pas ; enfin l'observation de la *bienséance* est, surtout pour la femme, une sauvegarde des mœurs. Dans ce sens, on dit aussi qu'il existe *des bienséances* dont une femme qui se respecte ne doit pas s'écarter.

L'homme a aussi des obligations de *bienséance*; elles ont trait principalement au soin de sa dignité et à sa position sociale. La *bienséance* exige qu'un professeur s'abstienne de jeux de mots ou d'anecdotes délicates devant ses élèves ; qu'un magistrat siége sur son tribunal avec une bonne tenue et ne bâille ni ne dorme d'ennui. *Les bienséances* se dit moins en parlant des hommes qu'en parlant des femmes, sans doute pour marquer combien les précautions qui doivent préserver l'honneur des femmes sont plus nombreuses que les moyens nécessaires aux hommes pour faire respecter leur dignité.

Il y a du naturel et du factice dans les bienséances : à côté de celles que la raison indique elle-même, il en est que l'usage impose et qui, obligatoires dans tel pays, à telle époque, ne seraient pas même comprises à une autre époque et dans un autre pays ; on fait toujours bien d'observer celles du temps où l'on vit, et de la société dans le sein de laquelle on se trouve.

Sous le nom de *bienséances oratoires*, on entend certaines règles établies par les critiques, règles en vertu desquelles un orateur ménage la susceptibilité de ses auditeurs ou de ses juges, et leur donne de lui-même une favorable opinion. THÉRY.

BIENS NATIONAUX. On appelle ainsi les biens confisqués par la nation pendant la révolution française.

La révolution avait été, sinon provoquée, du moins décidée par une crise financière. L'assemblée nationale, beaucoup plus occupée de donner à la France de nouvelles institutions et de constituer un système de garantie pour la liberté et la fortune publiques, que de combler uniquement le gouffre de la dette, n'avait pu réparer le crédit, ni élever le niveau de la recette. Le numéraire était rare, les capitaux se cachaient ; il fallait nécessairement que la révolution s'abîmât dans une banqueroute, ou qu'elle improvisât de nouvelles ressources. Les offrandes patriotiques avaient été insuffisantes pour couvrir le déficit. L'assemblée mit à la disposition de la nation, c'est-à-dire confisqua tous les biens du clergé, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien des ministres et au soulagement des pauvres. Ce décret fut rendu le 2 novembre 1789, à la majorité de 568 contre 366 voix. Le clergé avait offert de payer 400 millions au trésor, à la condition de conserver ses propriétés. L'assemblée repoussa cette demande. Cette expropriation, sollicitée au nom des idées philosophiques du temps, fut consommée moins pour obéir à une nécessité financière, qu'à une pensée politique.

Il faut bien le reconnaître, dans tous les temps et chez tous les peuples, le droit politique, le droit d'intervenir dans l'administration des affaires de son pays a toujours été fondé sur la propriété. La religion re-

présente une idée, la politique un intérêt. Là où le clergé possède, comme en Angleterre, il conserve toujours une part de l'action publique. Le clergé ne siégeait aux états généraux que comme propriétaire, comme dépositaire d'une partie de la richesse nationale : en le dépossédant, la constituante lui interdisait virtuellement toute participation ultérieure à la vie politique; et, en effet, le clergé n'a jamais reparu, depuis lors, dans nos assemblées que par exceptions rares et individuelles, sans influence possible sur la marche des affaires. Ainsi s'explique cette réponse de Mirabeau aux objections que soulevait la difficulté d'aliéner les biens ecclésiastiques : « Si on ne peut pas les vendre, il vaut mieux les donner. »

Le clergé possédait alors 300 millions de revenu; c'était le tiers de la fortune de la France. Les biens mis à la disposition de la nation restèrent pendant quelque temps dans les mains ecclésiastiques, qui les administraient. Il était difficile de trouver un mode d'aliénation. Ces biens furent d'abord jetés en circulation par les assignats, qui étaient plutôt des emprunts déguisés sur gages que de véritables ventes.

Dans ces circonstances, la municipalité de Paris adressa à l'assemblée nationale un mémoire où elle demandait de faire sortir les biens ecclésiastiques des mains du clergé et de la nation, de les faire acheter par les municipalités les plus considérables, qui se chargeraient de les revendre, moyennant un bénéfice ou droit de courtage.

Cette proposition, fortement appuyée par Bailly, fut acceptée par l'assemblée nationale et consacrée par le décret des 14 mai et 16 juin 1790. Néanmoins, tous les biens des ecclésiastiques ne furent pas aliénés par l'intermédiaire des municipalités ; il en fut vendu directement par la nation aux acquéreurs qui se présentaient. Telle fut la première série de biens nationaux.

La seconde série comprenait les domaines de la couronne, ceux des corporations supprimées, enfin ceux des particuliers émigrés ou coupables de crimes contre la sûreté de l'État.

On conçoit que dans le principe la masse considérable de ces biens, mis en circulation à la suite de confiscations et de vengeances politiques, trouvait, dans l'incertitude et dans la méfiance des esprits, des obstacles immenses à la vente. L'aliénation ne se faisait qu'avec un gaspillage incalculable; pour remédier à cet inconvénient, la convention décréta que tous les administrateurs des biens nationaux qui refuseraient de vendre, sous quelque prétexte que ce soit, aux acquéreurs qui se présentaient, dans la quinzaine de leur soumission, seraient punis de dix ans de fers. La même peine fut portée contre les préposés qui refuseraient d'affermer. Un nouveau décret du 13 septembre 1793 facilita aux soldats en activité de service l'acquisition de biens nationaux. « Les défenseurs « de la patrie, disait le décret, ne pouvant « être eux-mêmes aux enchères des biens des « émigrés, adresseront leur procuration à « qui bon leur semblera, dans les lieux où ils « voudront acquérir. Ils pourront acquérir « jusqu'à concurrence du montant du brevet « de récompense qui leur sera accordé d'a- « près le nombre de leurs campagnes. Les « procurations des défenseurs de la pa- « trie pourront être faites sous seing privé « et sur papier libre; elles contiendront « la date de l'entrée au service des ci- « toyens qui les souscriront, seront certi- « fiées par leur capitaine et leur chef de ba- « taillon, et enregistrées sans frais. » Ces décrets de la convention, comme ceux de la constituante, avaient un double but financier et politique : la convention avait hâte de déposséder la noblesse, de la déraciner du sol qui faisait sa puissance. Tout en portant des peines terribles contre l'émigration, elle la favorisait secrètement à la frontière.

Grâce à ces nouveaux décrets, grâce surtout à la terreur inspirée par les lois révolutionnaires, qui voyaient un ennemi de la patrie dans quiconque pouvait acheter des biens nationaux et n'en achetait pas, ceux-ci furent rapidement vendus. Cependant le régime de sang touchait à sa fin; le mouvement réactionnaire de thermidor laissa entrevoir le terme de cette expropriation de toute une classe de la société. Des décrets du 14 floréal et du 20 prairial an III ordonnèrent la restitution des biens des personnes qui avaient été frappées de condamnations révolutionnaires, tout en maintenant le principe de confiscation à l'égard des corporations, des émigrés, des fabricateurs ou distributeurs de faux assignats. « La conven- « tion, considérant le but des lois révolu- « tionnaires, l'impossibilité de distinguer les « innocents des coupables; qu'il y avait plus « de justice à rendre les biens des conspira-

« teurs qu'à retenir ceux des innocents, dé« crète que les biens des condamnés révolu« tionnairement, depuis le 15 mars 1793, « seraient rendus à leur famille, sauf excep« tion. » Ces exceptions étaient encore nombreuses.

Ces mesures de restitution furent suivies de nouvelles mesures non moins équitables : le 9 floréal an IX, un arrêté ordonne un sursis à la vente des biens nationaux. Le 7 messidor an IX, un arrêté affecte une portion de ces domaines à indemniser les hospices, dont les biens avaient été vendus. Enfin un sénatus-consulte du 6 floréal an X amnistie les émigrés, leur restitue les biens qui se trouvaient encore entre les mains de la nation. Ceux de ces biens, disait l'art. 17 du titre II de ce sénatus-consulte, autres que les bois et forêts, que les immeubles affectés à un service public, leur seront rendus sans restitution des fruits, qui, en conformité de l'arrêté de consuls du 29 thermidor an VIII, doivent appartenir à la république, jusqu'au jour de la délivrance qui leur sera faite de leur certificat d'amnistie.

On exigeait des émigrés, qui rentraient en France, une renonciation absolue à leurs propriétés qui avaient pu être aliénées. Une nouvelle constitution politique allait être donnée à la France. Le général qui aspirait à la puissance souveraine entait la nécessité d'asseoir son trône sur une aristocratie.

Quant aux biens des corporations, ils ne pouvaient être rendus à celles-ci, par la raison qu'elles n'existaient plus et ne pouvaient plus se reformer. Les domaines de la couronne furent confondus aux domaines de l'État ; l'aliénation des biens du clergé fut consolidée par le concordat. « Sa Sainteté, « pour le bien de la paix et l'heureux réta« blissement de la religion catholique, dé« clare que ni elle ni ses successeurs ne « troubleront en aucune manière les acqué« reurs des biens ecclésiastiques aliénés, et « que, en conséquence, la propriété de ces « mêmes biens, les droits et les revenus y « attachés, demeurent incommutables entre « leurs mains et celles de leurs ayant« cause. »

De cette spoliation des biens du clergé, il sortit, au point de vue religieux, une conséquence remarquable : le saint-siége put exercer une plus grande action sur le clergé français qui, en dépouillant une opulence quelquefois nuisible aux yeux du peuple, n'en eut que plus de vertus et plus d'influence morale.

L'intention politique de l'assemblée nationale et de la convention avait été de créer des intérêts solidaires aux idées de la révolution française. Le tiers état, que Sieyes avait déclaré devoir être tout, ne pouvait obtenir d'action gouvernementale qu'à la condition d'avoir l'influence de la richesse. Cette influence, la vente des biens nationaux la lui donna. Elle constitua véritablement la bourgeoisie, qui, aujourd'hui, se trouve posséder presque tous les biens du clergé et une partie de ceux de la noblesse. La classe moyenne pouvait donc s'alarmer du retour des Bourbons ; elle pouvait craindre une enquête sur les biens nationaux et une restitution légale, quoique pratiquement impossible. La restauration se hâta de rassurer les nouveaux intérêts. « Nous avons considéré, dit la loi du « 5 décembre 1814, le devoir qui nous était « imposé de respecter les droits acquis par « des tiers, en vertu de lois existantes, et l'en« gagement que nous avons solennellement « contracté et que nous réitérons de main« tenir la vente des domaines nationaux. »

Néanmoins la restauration, qui, par la force même des choses, devait nécessairement s'appuyer sur ses deux alliances naturelles, le clergé et la noblesse, voyait cette grande force de la propriété soulevée contre elle. La loi électorale de 1817 conférait les droits politiques à ceux-là précisément qui étaient détenteurs des biens nationaux. La restauration voulut rétablir l'équilibre au profit de l'aristocratie, lui rendre l'influence des richesses. Ce fut la pensée qui dicta la loi du 27 avril 1825. « Trente millions de rente, au « capital d'un milliard, sont affectés à l'in« demnité due par l'État aux Français dont « les biens-fonds, situés en France ou qui « faisaient partie du territoire de la France « au 1er janvier 1792, ont été confisqués et « aliénés, en exécution des lois sur les émi« grés, les déportés et les condamnés révo« lutionnairement. Cette indemnité est défi« nitive. »

Sans nous occuper des conséquences que cette loi a pu avoir sur les destinées de la restauration, elle eut un résultat économique avantageux ; elle leva l'espèce d'interdit que la défiance avait mis sur la vente des biens nationaux, elle en a accéléré la circulation.

Philosophiquement, la création des biens

nationaux a une grave importance. Quand Gibon disait que, logiquement poussée à toutes ses déductions, elle concluait à la destruction de la propriété et de la famille, il avait raison. Du moment où la volonté publique peut disposer de la propriété, la transmettre de telles mains à telles autres, elle peut se faire seule la mesure et l'arbitre du droit de posséder. Nous n'avons pas à examiner l'influence de la vente des biens nationaux sur la division et sur la production du sol. Il n'est pas douteux que, sous ce rapport, elle n'ait prodigieusement augmenté les richesses nationales. Un acte prévoyant et sage de l'assemblée nationale avait soustrait les bois et les forêts à la vente générale des domaines confisqués. Ainsi fut créé le régime spécial du 6 août 1790, qui empêcha le déboisement des forêts, économisa des ressources pour la France, et lui conserva des bois de construction pour ses flottes.

L'exemple donné par la révolution française, de posséder une classe politiquement vaincue, pour enrichir une autre classe, n'était pas nouveau en histoire. Tous les états qui ont imité la révolution française, et particulièrement l'Europe dans ces temps, ont créé des biens nationaux, d'après les errements de la constituante. Les révolutions acquittent toujours leurs dettes par des confiscations. EUGÈNE PELLETAN.

BIENS DES COMMUNES. Nous n'avons pas à traiter ici de l'organisation, soit politique, soit administrative de la commune; nous ne devons l'envisager que comme propriétaire, déterminer la nature et indiquer l'origine des biens qu'elle possède.

La commune est une corporation légale, douée de l'existence civile, et par cela même capable d'acquérir et de posséder.

La loi du 10 juin 1793 définit clairement (sect. I, art. 1) les biens communaux : « Ceux « sur la propriété ou le produit desquels « tous les habitants d'une ou de plusieurs « communes, ou d'une section de commu- « nes, ont un droit commun. »

Ce droit indivis est, sous le rapport de la propriété, le lien de la commune; il résulte du fait du domicile qui, par une sorte de quasi-contrat, produit entre les habitants du même lieu une communauté de charges et d'avantages.

L'article 1er de la loi du 10 juin 1793, qui ordonnait le partage des biens communaux, voulait qu'il eût lieu par tête d'habitant domicilié, de tout âge et de tout sexe; mais les avis du conseil d'État de 1805, 1808, 1811 portent que le partage des biens indivis entre plusieurs communes doit s'effectuer par feux, et c'est également par feux que le code forestier répartit les affouages. Telle est donc la base qui doit servir à la répartition des jouissances communales.

Les biens de la commune sont de deux sortes : ainsi que l'État, elle a deux domaines; un domaine public, le domaine municipal et un domaine privé.

Au domaine municipal appartiennent : l'hôtel de ville, les bâtiments de l'école, la halle, le marché, et généralement tous les édifices affectés à l'existence communale et grevés d'un service public.

Le domaine privé se compose de trois éléments distincts :

1° Les biens patrimoniaux, c'est-à-dire les biens mobiliers et immobiliers qui, appartenant à l'association communale, ne sont cependant affectés à aucun service public, comme les terres, les maisons, les usines dont la commune jouit en les donnant à bail ou à ferme ;

2° Les revenus qui proviennent de l'octroi et des centimes additionnels ;

3° Les biens grevés d'un droit d'usage ou de servitude, qui prennent plus particulièrement le nom de *communaux*, et les services fonciers ou droits d'usage que la commune exerce sur des biens dont elle n'est pas propriétaire.

La commune jouit par ses mandataires légitimes, le maire et le conseil municipal, *ut universitas*, des biens rangés dans les deux premières classes. Les habitants exercent *ut singuli* les droits énoncés dans la troisième.

Les communes sont des propriétaires toujours mineurs; aussi ne peuvent-elles aliéner sans remplir certaines formalités. (*Voy*. CONSEIL MUNICIPAL.)

Au premier âge de l'agriculture, la nécessité des communaux ne dut pas se faire sentir. Des pâturages illimités, des forêts vierges offertes de toutes parts à la hache du premier occupant, fournissaient abondamment aux travailleurs les moyens de nourrir leurs bestiaux, d'établir et de réparer leurs cabanes où se fabriquent les instruments grossiers d'une industrie encore inhabile et sauvage. Il est même remarquable que chez tous les peuples les associations guerrières ont précédé de

beaucoup les associations agricoles. Les Germains vivaient depuis longtemps de leur vie belliqueuse, à l'époque où Tacite nous les montre se livrant isolément à la culture des terres : *discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit.*

Plus tard, lorsque, sous l'influence du travail, des barrières s'élèvent, que le laboureur commence à rencontrer les limites de la propriété d'autrui, les travailleurs comprennent le besoin de se confédérer, de s'entendre ; mais alors le pouvoir public existe, et les communaux ne peuvent s'établir que sur des dépendances du domaine de l'État.

En effet, les communautés ne s'arrogèrent de droit de propriété ou d'usage que sur des terres demeurées incultes et sur les forêts dont l'exploitation ne s'était pas encore emparée. Or c'est une maxime aussi vieille que la civilisation qu'il n'existe pas de biens sans maître, et que la propriété publique, circonscrivant de toute part la propriété privée, domine partout où le droit privatif ne s'est pas installé. Les biens vacants ne sont pas autre chose que des biens domaniaux. L'histoire ne dément pas cette présomption de domanialité sous laquelle l'induction place les communaux.

Au moment de l'arrivée de César dans les Gaules, on n'y connaissait pas le droit privatif, mais en revanche le pouvoir public s'y montrait dans toute sa puissance : nul ne possédait en particulier aucune partie du territoire ; les magistrats assignaient à chaque famille une certaine étendue de terrain ; et, soit pour maintenir une égalité parfaite entre toutes les tribus, soit pour empêcher que le sentiment du bien-être et de la propriété ne vînt à prévaloir sur l'amour de la guerre, chaque possesseur était contraint, au bout d'une année, de céder à d'autres le champ qu'il avait rendu fertile. Les biens communaux ne pouvaient pas exister dans un pays gouverné par de semblables maximes ; mais les Romains apportèrent dans ces contrées un autre système d'administration.

On sait l'usage ou, pour mieux dire, l'abus que les Romains faisaient de la victoire. Le territoire conquis se divisait en deux parts : dans l'une étaient placées les terres cultivées, dans l'autre les terres en friche. Les premières se subdivisaient en deux lots : l'un était destiné à la formation de ces colonies que Rome aimait à jeter autour d'elle comme des sentinelles avancées et comme d'utiles intermédiaires ; l'autre était vendu au profit de l'État pour l'indemniser des frais de la guerre. Les terres incultes, qui formaient la seconde classe du territoire conquis, étaient habituellement affermées moyennant une redevance proportionnelle au produit des recettes et qui devait s'acquitter en nature. Les magistrats chargés de la répartition des terres avaient coutume, après avoir formé le lot de chaque famille, de réserver une portion indivise, propriété de la colonie et destinée à l'usage de chacun des colons.

Isidore (*Origin.*, liv. XV, c. 2) définit les pâtures publiques, celles qui, lors du partage exécuté par les répartiteurs des terres, ont été attribuées à tel village pour l'utilité commune des habitants. Festus donne au mot *compascuas* un sens identique. Frontin (*De controvers. agror.*) est plus précis encore : « On a resserré, dit-il, plusieurs terrains qui « n'ont pas été donnés aux vétérans. Ces ter- « rains ont reçu des noms différents selon les « pays ; en Etrurie on les appelle commu- « naux, et dans certains pays pro-indivis » Enfin Scævola nous apprend que les municipes (*municipia*) possédaient des biens acquis en commun et destinés au pâturage. *D.*, l. 20, § I, lib. VIII, tit. 5.)

Ces passages, et d'autres que nous pourrions citer, prouvent jusqu'à la dernière évidence que, soit dans l'intérieur de l'Italie, soit dans les provinces conquises, des communaux avaient été créés par les répartiteurs. L'existence des colonies romaines dans la Gaule étant certaine, il est permis d'affirmer que des biens communaux existaient dans les Gaules sous la domination romaine.

Il serait intéressant de rechercher si ces biens ont survécu soit à l'invasion des nations germaniques, soit à l'établissement du régime féodal, afin de savoir si les propriétés communales d'ancienne origine sont une propriété native entre les mains des habitants, ou si elles proviennent de concessions faites aux communes par les anciens seigneurs. Mais l'étude de ces questions se sépare difficilement de l'histoire politique de la commune, et ce n'est pas ici qu'il convient de traiter des diverses révolutions subies par le régime municipal en France.

Que les communes aient été formées pour la première fois ou qu'elles se soient rétablies dans le courant du XIIe siècle, il est impossible d'admettre que les propriétés communales aient eu une seule et même origine

sur tous les points du territoire français, et, à part le témoignage de l'histoire, différentes hypothèses se présentent à l'esprit : ou des cultivateurs sont convenus de mettre en commun une certaine partie de leurs terres pour en former l'avoir communal, ou, dans le partage d'un vaste héritage obtenu par la conquête, les répartiteurs ont mis en dehors un lot destiné à l'usage de tous, ou enfin des seigneurs ont abandonné quelque chose de leur domaine, soit pour se constituer centre de population et pour s'environner eux, leurs familles et leur manoir de travail, d'agriculture et d'industrie, soit pour se créer des redevances et des moyens de dominer et de combattre; enfin les communautés d'habitants, devenues propriétaires par l'une de ces trois voies, ont pu, au moyen d'économies, se procurer des ressources et accroître ainsi, par des acquisitions, le domaine communal, 1° la mise en commun ; 2° des réserves établies par les répartiteurs ; 3° des concessions et, ce qui peut se combiner avec chacun de ces modes d'établissement, des acquisitions, voilà ce que, dans un ordre purement hypothétique, on peut dire sur cet important sujet; et, au surplus, chacune de ces hypothèses a ses partisans et ses autorités.

La révolution française a considéré les seigneurs comme les spoliateurs des communes; de là ce mouvement imprimé par l'assemblée constituante à la législation. Les terres vaines et vagues, dont la possession était un des attributs de la puissance féodale, furent accordées aux communes (*Voy.* le mot TERRES VAINES ET VAGUES). A l'action en revendication, dont les lois des 28 août et 14 septembre 1792, et la loi du 10 juin 1783, investissaient les communes, se joignit l'*action en rachat* accordée aux communautés d'habitants par l'édit de 1667, et formellement confirmée par l'article 14, section 4, de la loi du 10 juin 1793. Déjà l'assemblée constituante (15-23 mars 1790) avait aboli le droit de *triage*, nature spéciale de réserve qui consistait dans la faculté conservée par le seigneur, de prélever un tiers sur les biens communaux; le *cantonnement*, c'est-à-dire le droit accordé au propriétaire de convertir un droit d'usage trop étendu dans son action en un droit de propriété proportionné par son revenu aux besoins de l'usager, fut maintenu; mais tous les cantonnements effectués antérieurement pouvaient être revus, cassés ou réformés par tous les tribunaux de districts.

Les biens communaux, ainsi accrus des dépouilles de l'aristocratie, ont éprouvé des fortunes diverses. Réunis aux biens nationaux par une loi du 28 août 1793, qui mettait les dettes des communes à la charge de l'État, ils ont été restitués à leurs propriétaires par une loi du 2 prairial an V, confirmée par la loi du 28 avril 1816. (*Voy.* les mots PARTAGE, PARCOURS, PATURAGES, GLANDÉE, PANAGE, etc., et surtout les mots COMMUNE et CONSEIL MUNICIPAL). HENNEQUIN.

BIENVEILLANCE. — Nous entendons par là ordinairement une qualité douce et grave, qui n'a ni autant de chaleur que l'amitié, ni autant d'impassibilité que l'estime : elle va du supérieur à l'inférieur, du patron au client, du protecteur au protégé. L'égalité n'admet pas la *bienveillance*, mais la sympathie et les épanchements du cœur. La *bienveillance* se paye par la gratitude : celui qui brigue un emploi sollicite souvent l'honneur de la *bienveillance*, non-seulement d'un ministre ou de son secrétaire, mais de l'huissier de service ou du portier de l'hôtel ; quoique supérieur peut-être par l'éducation, il se fait inférieur par ambitieuse humilité. La bienveillance d'un vieillard protége et préserve la jeunesse ; celle d'un homme illustre fait éclore et encourage le talent. Un cœur plein du sentiment de la *bienveillance* rend celui qui le possède aimable et d'un commerce facile. On sait qu'il ne prendra pas légèrement en mauvaise part ce qui se dit ou se fait autour de lui ; on l'aime parce qu'on le sent porté à vouloir du bien aux autres et à les servir. Cependant la *bienveillance* est quelquefois un masque que tel puissant du jour prend pour se débarrasser des importuns ; il leur dit de belles paroles, leur jette ce qu'on est convenu d'appeler *de l'eau bénite de cour* et l'on s'en retourne charmé d'un accueil qui ne sera suivi d'aucun effet. THÉRY.

BIÈRE. — On appelle généralement *bière* une infusion d'orge germée mêlée avec de l'extrait de houblon. La fabrication de la bière comprend deux opérations principales : la préparation de l'orge germée (malt) et le brassage.

La préparation du malt, qui, en France, se fait dans les brasseries, constitue, en Angleterre, une industrie particulière. On emploie ordinairement l'*orge commune* (hor-

deum vulgare), l'*escourgeon* (hordeum hexastichum) : en la jetant dans l'eau, on sépare les mauvais grains, qui gâteraient la bière, ce qui se fait facilement, car ils nagent sur l'eau, tandis que les bons grains tombent aussitôt au fond; on les enlève et on les jette de côté pour les employer comme engrais. Quant aux bons grains, on les laisse tremper jusqu'à ce qu'ils soient ramollis jusqu'au centre; dix heures au moins, soixante heures au plus, doivent suffire, en changeant l'eau deux ou trois fois. Dès que l'imbibition est complète, on laisse échapper l'eau, et l'on fait un dernier lavage. On enlève ainsi une matière visqueuse adhérente au grain et qui gênerait dans le travail.

Après cette opération, on dispose le grain en tas de 30 à 40 centimètres d'épaisseur. Peu à peu la température s'élève de quelques degrés, et l'on aperçoit sur chaque grain une petite protubérance blanchâtre; c'est le germe qui se développe. La germination est complète lorsque le germe est aussi long que le grain. La durée de cette opération est comprise entre dix ou vingt jours, pendant lesquels on doit, autant que possible, éviter avec soin les inégalités de température. Si l'air ambiant est trop froid, on abrite les tas, et l'on en augmente l'épaisseur. Il n'est pas moins important de remuer le grain de temps à autre pour l'aérer, ce qui se fait avec la plus grande précaution pour ne pas le briser; car l'orge germée qui n'est pas intacte s'altère rapidement et communique à la masse une odeur désagréable.

Lorsque la germination est achevée, on sèche le grain germé en l'exposant sur une toile métallique à un courant d'air chaud; on le remue fréquemment pour renouveler les surfaces exposées à l'action de l'air. A mesure que le grain se sèche, les germes se détachent et passent à travers les mailles de la toile métallique, tandis que les grains trop gros ne peuvent s'échapper. Il va sans dire que l'orge doit être de grosseur à peu près homogène, afin que ce tamisage se passe sans perte. On se fera une idée exacte de l'instrument employé à la dessiccation, et que l'on nomme *touraille*, en se représentant un entonnoir au bec duquel serait un foyer, et dont la large ouverture serait couverte d'une toile métallique.

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter la fumée pendant l'opération : pour cela, on emploie comme chauffage la houille de frêne, ou mieux le coke; et, au moyen d'un petit cône qui sert de toit au foyer, on retient le peu de matières non brûlées qui pourraient s'échapper, et l'on empêche que les germes détachés du grain ne tombent sur le feu.

Lorsque la dessiccation est complète, on doit achever de séparer les germes en passant les grains, encore chauds, dans le *bluteau* ou *tarare*. Ces germes, en effet, ne pourraient que nuire à la fabrication, en donnant mauvais goût à la bière, sans rien ajouter d'ailleurs à sa qualité; ils ne contiennent, en effet, ni *diastase*, ni *amidon*, ni sucre. C'est par cette opération que se termine la préparation de l'orge germée ou malt.

Un malt préparé avec soin a une odeur agréable, une saveur sucrée, une couleur blanche à l'intérieur, jaunâtre à la surface. Le but de la germination a été de développer une substance particulière, nommée *diastase*, isolée dans un état voisin de la pureté par MM. Payen et Persoz, qui possède la propriété remarquable de rendre l'amidon soluble, en le convertissant d'abord en une gomme, et finalement en sucre. Cinq parties d'un bon malt doivent renfermer assez de diastase pour dissoudre cent parties d'amidon, délayées dans quatre cents parties d'eau, à la température de 65 à 80 degrés.

Le brassage est une opération aussi simple que la précédente, seulement elle comporte plus de détails. Lorsque le malt est achevé, on le moud grossièrement, et pour cela on prend soin qu'il soit humide; s'il est récemment préparé, on l'emploie tel quel; sinon, on l'expose à un air humide, et souvent, s'il n'est pas assez hygrométrique, on le mouille en l'arrosant avec de l'eau qu'on fait tomber dessus en pluie fine. Cette précaution est indispensable pour ne pas obtenir une *farine* trop ténue.

Le malt, divisé, est mis en macération avec de l'eau à 60 degrés, puis avec de nouvelle eau de 85 à 90 degrés; ces eaux, que l'on appelle *premiers métiers*, passent deux fois sur le malt. Ensuite il subit un troisième lavage à l'eau bouillante : cette dernière eau est destinée à la préparation d'une bière de seconde qualité. Il va sans dire que le lavage est d'autant plus complet, que la masse a été mieux imbibée et agitée avec plus de soin; s'il est bien fait, il ne reste dans la cuve que la pellicule ligneuse qui enveloppait le grain; tout le reste est dissous. Ces infusions du

malt ou *moût* sont versées sur du houblon et portées à une température voisine de l'ébullition, puis envoyées dans un réservoir où le houblon se dépose, à mesure que le liquide se refroidit et descend à la température la plus favorable à la fermentation. On y ajoute alors de la *levûre* (matière qui provoque la fermentation) et du caramel, si la liqueur n'est pas assez colorée, puis l'on agite fortement. Au bout de quelque temps, on aperçoit une écume blanchâtre et légère qui s'élève à la surface du liquide ; de l'acide carbonique se dégage.

Lorsque la fermentation est bien active, on soutire la bière dans des tonneaux, et l'on renverse ceux-ci sur des chantiers en les disposant par paires, de manière que leurs bondes sont légèrement inclinées l'une vers l'autre ; un petit baquet est placé au milieu de chaque paire, destiné à recevoir la mousse qui bientôt s'échappe par les bondes des tonneaux.

Une partie de cette mousse (levûre), un sixième environ, est employée, comme nous l'avons vu, à la fermentation d'une autre portion de bière. Tout le reste est lavé, pressé dans des sacs, ce qui réduit la mousse en une masse compacte, molle, élastique, employée dans la fabrication du pain et débitée par des *levûriers*.

Quand la mousse cesse de se produire, on redresse les tonneaux et on les emplit de bière claire provenant d'une opération précédente.

La bière bien préparée se conserve d'autant mieux qu'elle est plus forte, que la proportion du houblon employé a été plus considérable, enfin qu'elle contient plus d'alcool.

On se rend maintenant un compte exact des diverses parties de l'opération du brassage. La macération du malt a pour but de faire réagir la diastase sur l'amidon, pour la convertir en sucre par la fermentation. On convertit le sucre en alcool et en acide carbonique.

On laisse s'éclaircir d'elles-mêmes les bières fortes ; quant aux bières inférieures, on les *colle* aussitôt après leur fabrication : pour cela on y ajoute une dissolution de colle de poisson ; celle-ci coagulée par l'action de la levûre forme, en se resserrant, un filtre très-serré qui emprisonne toutes les matières en suspension et rend ainsi le liquide limpide. Après le collage, la bière est mise en bouteille ; on tient celles-ci couchées si l'on veut que le liquide mousse. Le peu de sucre qui reste dans la bière subit la fermentation ; l'acide carbonique produit reste emprisonné par le bouchon, qui en contact avec l'eau se maintient gonflé et ferme plus hermétiquement.

Le porter, l'ale, la bière de table, la petite bière ne diffèrent que par la proportion de leurs principes constituants ; le mode de préparation est à peu près le même.

La fabrication de la bière, en Angleterre, a atteint des proportions gigantesques : on estime à 37 millions de boisseaux la quantité d'orge qu'elle emploie annuellement En France, on est encore bien loin d'atteindre ce chiffre ; pourtant le commerce de la bière n'est pas sans importance, il commence même à recevoir à Paris un grand développement. Les bières d'Arras, de Lille, d'Amiens, de Soissons ont une réputation méritée. De plus, les procédés anglais commencent à se répandre, et l'on connaît à présent l'ale et le porter de Paris.

BIÈRE (*hygiène*). L'usage de la bière paraît être fort ancien. Si nous considérons qu'il existe des boissons enivrantes partout où il y a des hommes, nous comprendrons facilement comment, dès les premiers temps connus, ils ont été conduits à chercher dans toutes sortes de substances cette excitation artificielle que produisent les liqueurs fermentées. De même que l'invention du vin est attribuée à Noé par les livres saints et à Bacchus par les auteurs profanes, de même les vieilles traditions historiques rapportent à Osiris celle de la bière. « Osiris, selon Diodore de Sicile (livre I, chap. 20), parcourut l'univers entier. Dans les contrées où la terre était impropre à la culture de la vigne, il apprit aux peuples à composer avec l'orge une boisson dont la force et le parfum égalaient presque ceux du vin. » Diodore appelle cette boisson du *vin d'orge*, οἶνος ἐκ κριθῆς. Hérodote (liv. II) dit que les Égyptiens se servaient de vin préparé avec de l'orge, οἴνῳ ἐκ κριθῶν διαχρῆσθαι, et il le distingue du vin préparé avec le fruit de la vigne, οἶνος ἀμπέλινος. Théophraste (l. VI, chap. 15), Dioscoride (l. II, chap. 81), Strabon, Athénée, dans plusieurs endroits, parlent aussi du vin d'orge des Égyptiens, et le désignent sous les noms de ζυθος, ζῆθος, ζυθιον, que Pline et Columelle traduisent par le mot latin *zythus*. Nous lisons dans Athénée qu'Aristote,

dans son livre *De l'ivresse*, *περι μέθης*, parle aussi d'un vin fait avec de l'orge, *οἶνον ἀπὸ κριθῆς*, et qu'il l'appelle *πῖνον*. Le même Athénée se sert aussi des mots *ζρῦτον*, *ζρυττίον* pour indiquer cette boisson, *πόμα ἐκ κριθῆς*. On connaissait dès lors différentes espèces de bière, par exemple la bière double, *δίζυθος* (*Anthol.*, l. I.) Le jurisconsulte Ulpien, qui vivait sous le règne d'Alexandre Sévère, c'est-à-dire en l'an 223 de notre ère, distingue plusieurs boissons enivrantes plus ou moins analogues au vin, et fabriquées avec l'orge ou autres céréales, *zythum*, *camum*, *cervisiam*, etc.

Nous voyons enfin dans Tacite (*De mor. Germ.*, chap. 22) que ces boissons étaient connues des Germains : elles l'étaient aussi des anciens Espagnols, suivant Isidore de Séville; des Gaulois, suivant Diodore; des Thraces, des Phrygiens, suivant le poëte Archiloque, cité par Athénée.

En quoi différaient-elles de la bière que nous préparons aujourd'hui? Leur composition, d'après quelques anciens manuscrits grecs, était à peu près la même, si ce n'est que le houblon, alors inconnu, était remplacé par la menthe, l'origan, la rue, le persil ou l'absinthe.

On conçoit que ces divers mélanges aient dû produire des effets très-divers aussi sur la santé. Nous ne nous étonnerons donc point si nous trouvons toutes sortes d'opinions exprimées à cet égard dans les anciens auteurs. En général, les Grecs et les Romains, qui buvaient du vin, regardaient la bière comme une boisson propre aux peuples barbares, dont le sol ingrat n'admettait point la culture de la vigne.

Dioscoride (liv. I, ch. 80) dit, en parlant du vin d'orge : « Il provoque la sécrétion des urines, blesse les reins, les nerfs, et principalement les membranes du cerveau, engendre les flatuosités. C'est un suc corrompu, dont l'usage habituel donne naissance à l'éléphantiasis. » Galien reproche aussi à la bière de disposer à l'éléphantiasis : « C'est une boisson âcre, ajoute-t-il, froide, acide, aqueuse; elle déprave les humeurs, car elle-même provient de la corruption de l'orge. » Aétius, Paul d'Egine (liv. VII) tiennent exactement le même langage. Avicenne (*Du gouvernement de la santé*, traité V, chap. 19, et, ailleurs, traité II, chap. 279) développe longuement une opinion toute semblable.

Il existe aussi une épigramme de l'empereur Julien contre la bière (*Anthol. grecq.*, liv. I, *εἰς οἶνον*) : « Quel es-tu et d'où viens-tu, nouveau Bacchus? tu n'es pas le vrai Bacchus, le fils de Jupiter. Celui-ci sent le nectar et toi le bouc. Tu es un produit de la Gaule dépourvue de vigne, etc. »

Dans toutes ces citations on reconnaît facilement une idée préconçue qui domine les observateurs à leur insu, c'est que la bière s'obtient par la putréfaction de l'orge, qu'elle est, par conséquent, un produit vicié, *mali succi*, et que son usage doit, par cela même, être nuisible. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une telle opinion. La bière a trouvé aussi des ennemis parmi les modernes. Henri d'Abrin, le Normand, qui prenait le titre de poëte du roi d'Angleterre Henri III, a fait contre l'ale des vers latins que j'ai notés, parce qu'ils renferment une sorte d'idée médicale; en voici le sens. « Rien n'est plus épais comme boisson; rien n'est plus clair comme urine; ce qui prouve qu'elle laisse dans le corps une foule d'immondices. » Enfin le poëte allemand Eobanus Hessus, dans un autre poëme latin (*De valetudine conservanda*), accuse la bière de nuire aux reins, aux nerfs, au cerveau, et de causer la lèpre aux femmes.

J'ai déjà cité le traité d'Aristote, *De l'ivresse*, traité qui n'est point parvenu jusqu'à nous, mais dont Athénée nous a donné quelques fragments. « Le vin d'orge, est-il dit dans un de ces passages, produit des effets tout particuliers : ceux qui s'enivrent avec les autres boissons tombent tantôt à droite, tantôt à gauche, sur le dos ou sur la face; mais ceux qui ont bu du vin d'orge ne tombent jamais que sur le dos. » L'abréviateur d'Athénée, après avoir rapporté cette citation d'Aristote, ajoute : « Le vin d'orge, en effet, porte plus à la tête que le vin ordinaire. » Levinus Lemnius (*De occultis naturæ miraculis*, liv. II, chap. 19) explique savamment que les fumées du vin montent au sommet de la tête, ou à ses parties antérieures, tandis que celles de la bière gagnent, au contraire, l'occiput : « aussi, dit-il, les hommes ivres de bière sont assoupis, privés de mémoire, et n'ont point la loquacité qu'on observe chez les autres ivrognes. »

La plus simple observation prouve combien ces assertions sont dénuées de fondement. La bière a trouvé un éloquent défenseur dans J. H. Meibomius, célèbre médecin du XVIIe siècle. Dans un petit ouvrage fort cu-

rieux (*De cervisiis. Helmstad.*, 1668), il examine la plupart des opinions que je viens de rapporter. « Tous ces auteurs ont menti, dit-il, ou se sont trompés. L'expérience de tous les jours nous apprend que les Allemands, les Belges, les Anglais et tous les peuples du Nord, qui boivent de la bière, sont très-sains, très-vigoureux, de belle prestance; qu'ils arrivent sans accident à une vieillesse avancée; que leurs femmes, en particulier, sont plus fécondes que toutes celles des autres pays. »

Meibomius réfute particulièrement cette opinion de Galien et de Dioscoride, que l'usage de la bière engendre l'éléphantiasis. « Le même Galien, dit-il, parlant ailleurs des causes de l'éléphantiasis, l'attribue à la mauvaise nourriture des Égyptiens, composée de farine épaisse, de lentilles, de chair d'âne, de salaisons, ainsi qu'à l'air chaud dans lequel ils vivent, et qui pousse les humeurs vers la peau. Galien se contredit donc lui-même dans ces deux endroits. Puis il dit encore autre part que l'éléphantiasis est inconnue en Germanie; or les Germains, de son temps, ne buvaient guère que de la bière, au rapport de Tacite. » Meibomius triomphe donc aisément de Galien. « Si la bière, poursuit-il, a pu sembler nuisible aux anciens, c'est qu'ils ne savaient pas la préparer convenablement, et qu'ils la mélangeaient de substances diverses qui altéraient sa pureté; car c'est une boisson qui tient le milieu entre l'eau et le vin, moins froide que l'eau, moins chaude que le vin; convenable pour tous les âges, les sexes, les lieux et les temps; elle est nourrissante, fortifiante; elle rend la peau plus nette et plus douce, ne cause jamais la goutte et donne la longévité. » Enfin Siméon Sethi, Olaüs Magnus, Ant. Niger ont loué grandement, comme Meibomius, les merveilleux effets de la bière. Le célèbre Hugues Grotius a fait des vers en son honneur (*Hug. Grotii pro cervisiâ carmen*). Si les apologistes de la bière ont eu plus souvent raison que ses détracteurs, il faut convenir, cependant, que les uns et les autres se sont prononcés beaucoup trop légèrement. L'usage de cette boisson n'abrége pas la vie, mais ne la prolonge pas davantage; elle ne donne point la goutte, mais elle n'en préserve pas; elle ne produit pas la lèpre ou l'éléphantiasis, mais elle ne rend pas la peau plus douce et plus nette. On lui a imputé, de part et d'autre, un grand nombre d'effets, bons ou mauvais, qui tenaient très-certainement à d'autres causes. Que nous apprend, à nous, une observation plus positive, éclairée par l'investigation scientifique? Pour se rendre un compte exact de l'influence hygiénique de cette boisson, il faut nécessairement se rappeler quelle est sa nature spéciale.

La bière est une liqueur fermentée; donc elle contient une certaine quantité d'alcool. On y trouve, en outre, de l'eau, du sucre, de l'amidon, du gluten, de la dextrine, de la lupuline, de l'acide acétique, de l'acide carbonique, des phosphates, et une huile essentielle particulière. Enfin divers aromates peuvent y être ajoutés, comme dans le porter; telle ou telle substance peut être substituée au houblon; l'orge germée peut être remplacée par du sirop de fécule de pommes de terre; le moût peut avoir été plus ou moins séché ou bruni au feu; de là des conditions différentes, et différents modes d'action sur la santé.

On sait comment agit l'alcool et quelles modifications il apporte dans l'exercice des fonctions vitales. On conçoit que ces modifications seront d'autant plus sensibles que la bière renfermera une plus ou moins grande proportion d'alcool. Ainsi les doubles bières, dans lesquelles ce principe existe à la proportion de 5 à 10 p. 0/0, ne pourraient être comparées, sous ce rapport, aux petites bières, où il n'y a guère que de 1 à 3 ou 4 p. 0/0 d'alcool. L'ale de Dorchester, suivant Brandt, en contient 5,56; celle d'Edimbourg 6,2, et celle de Burton, 8,88; c'est donc, pour l'ale anglaise, terme moyen, 6,87; mais il faudra distinguer telle espèce d'ale de telle autre. De même, Brandt dit encore qu'il se trouve dans le porter 4,2 p. 0/0 d'alcool anhydre; puis il ajoute que cette proportion est de 6 1/3 dans le brownstout et de 3,89 dans le table-beer. Relativement à l'action de l'alcool, la bière est, par conséquent, plus ou moins forte, selon le degré de concentration de la liqueur par suite de l'ébullition de l'eau, selon la durée de la fermentation, qui aura produit plus ou moins d'alcool ou d'acide carbonique, décomposé ou retenu plus ou moins de sucre et d'amidon.

En somme, la bière, comme toutes les liqueurs alcooliques, peut toujours causer l'ivresse, ou du moins déterminer cette excitation générale qui en est le premier degré. Un homme qui ne boit habituellement que de l'eau s'enivre promptement avec de la bière;

s'il est, de plus, disposé aux congestions sanguines vers la tête, il suffira quelquefois d'un demi-verre de bière ordinaire pour que la face se colore, et que le pouls accélère ses mouvements. L'estomac est-il irritable, une sensation de chaleur intérieure succède immédiatement à l'ingestion de cette boisson. Dans tous ces cas, la bière forte peut agir d'une manière fâcheuse; la bière légère doit être elle-même coupée avec de l'eau. Lorsque, au contraire, on voudra perdre l'habitude des autres boissons fermentées, celle-ci leur sera avantageusement substituée, et il sera facile alors de descendre graduellement des bières fortes aux bières légères. Beaucoup de personnes se sont accoutumées à l'eau pour toute boisson; en général, cette privation absolue de vin n'est pas conforme aux règles d'une sage hygiène. Il est, en effet, souvent impossible, de se refuser à goûter un peu de vin; ses effets sont alors nuisibles. Ajoutons que la seule suppression du vin suffit, dans un grand nombre de cas, pour guérir diverses maladies commençantes chez ceux qui en boivent ordinairement; n'en boire jamais, c'est donc se retrancher une précieuse ressource hygiénique. On évitera les inconvénients d'une telle habitude en se remettant peu à peu aux boissons fermentées : on boira, d'abord, de la petite bière coupée d'eau; plus tard, on diminuera l'eau, on la supprimera complétement, et on reviendra ainsi, par degrés, à supporter l'usage du vin.

Terminons ces considérations sur la bière, envisagée comme boisson alcoolique, en rappelant une des citations que nous avons faites plus haut, relativement à l'espèce d'ivresse que produit la bière. Il est certain que cette ivresse n'est pas gaie, loquace, turbulente comme celle qui est causée par le vin; l'homme ivre de bière est lourd, sombre, taciturne et comme engourdi. Hogarth, dans ses caricatures, nous montre avec raison les ivrognes de bière sous l'apparence de masses inertes, chargées de graisse, et dans un état d'abrutissement stupide. L'acide carbonique, plus ou moins abondant selon les diverses espèces de bière, agit aussi d'une manière spéciale et analogue, sous quelques rapports, à celle de l'alcool lui-même, puisque sa présence suffit, dans les eaux purement gazeuses, pour produire une excitation qui ressemble à celle de l'ivresse. N'oublions pas, d'ailleurs, que la proportion de l'acide carbonique dans la bière est toujours en raison inverse de celle de l'alcool, et que, d'une autre part, ce gaz est promptement éliminé par les poumons; d'où il suit que son action, qui se porte principalement sur le système nerveux, ne peut être que très-passagère.

Le gluten, l'amidon, la dextrine, qui se trouvent dans la bière, la font considérer justement comme nourrissante; elle doit l'être, en effet, plus que les autres boissons fermentées. Chez certains individus, elle semble produire cet effet d'une manière remarquable; mais il est plus que probable qu'elle agit alors d'une manière tout à fait accessoire, peut-être en stimulant légèrement les organes de la nutrition, et non pas en raison des principes qu'elle introduit dans l'organisme. Il résulte souvent de la présence des matières alimentaires contenues dans la bière, une espèce d'indigestion; cet effet, qui n'a lieu ordinairement que lorsqu'on a bu une trop grande quantité de cette liqueur, donne d'ailleurs un caractère particulier à l'ivresse qui l'accompagne.

La lupuline, d'après les analyses de MM. Payen, Chevallier et Pelletan, renferme une huile essentielle, provenant en grande partie de la sécrétion jaune qui revêt les écailles calicinales des cônes du houblon. C'est cette huile qui communique à la bière, comme au houblon lui-même, sa saveur amère et son odeur. Cette substance agit comme les amers; elle est considérée comme tonique. En raison de cette action, la bière convient aux enfants et aux sujets lymphatiques, à moins qu'elle ne répugne à l'estomac et ne dérange les fonctions digestives. On l'accuse souvent d'occasionner des blennorrhagies de l'urètre ou du vagin, et il est certain qu'elle produit quelquefois cet effet. Elle doit donc être supprimée, ne fût-ce que par mesure de prudence, dans les cas d'écoulement urétral ou vaginal. Chez les femmes chlorotiques, affectées de flueurs blanches, sans irritation des voies génitales, elle n'aurait pas le même inconvénient que dans la blennorrhagie aiguë la première de ces maladies résultant ordinairement d'un état de faiblesse générale de l'économie. Dans la gravelle (Magendie, *Recherches sur la gravelle*), la bière légère agit quelquefois comme diurétique, et peut alors être donnée avec avantage; d'autres fois, elle produit l'effet contraire; il faut se régler suivant les cas.

La petite bière des fruitières, qui se vend

à très-bas prix, est fabriquée, dit-on, avec une décoction de buis qu'on aiguise avec quelque acide, tel que le vinaigre, ou avec de l'eau-de-vie. De même, on remplace souvent le houblon par des plantes amères, et notamment, selon M. Chevallier, par des feuilles de ménianthe. Ces sophistications ne peuvent être que nuisibles à la santé; on les reconnaît, en général, à la saveur amère et nauséabonde de la bière.

M. Barruel fut chargé, en 1833, par M. le préfet de police, d'analyser une bière que l'on croyait falsifiée et qui contenait, disait-on, de la chaux et de l'acide sulfurique. Il démontra, par des expériences comparatives faites sur diverses sortes de bières, que ces substances se trouvaient, en effet, dans celle qu'on lui avait soumise; que, de plus, elles existent toujours, bien qu'en proportion variable, dans la plus petite bière comme dans la meilleure; qu'enfin l'acide et la chaux sont alors à l'état de combinaison et non pas à l'état libre. Par exemple, la bière, à Paris, est faite exclusivement avec de l'eau de puits, très-chargée de sulfate de chaux; il est donc tout simple qu'elle contienne d'autant plus de chaux qu'elle a été cuite plus longtemps. En second lieu, la nature et la proportion des sels varient en raison de la réaction que ces sels exercent les uns sur les autres pendant la cuisson. Il suit, de ces faits, que la chaux ni l'acide sulfurique ne sauraient agir sur l'économie par eux-mêmes et conformément à leurs propriétés individuelles. M. Barruel a fait voir, en outre, qu'afin d'économiser l'emploi de l'orge, on substitue souvent à cette matière du sirop de fécule de pommes de terre en assez grande quantité. On peut dire que cette substitution n'est point, à proprement parler, une fraude; c'est même une sorte de perfectionnement en faveur de la classe pauvre : car, d'un côté, il lui reste plus d'orge pour sa nourriture, et, de l'autre, la bière est alors à meilleur marché. La bière, ainsi préparée, est incapable de nuire. Ce n'est plus qu'une question de fisc, assez importante pour les percepteurs des contributions indirectes, mais fort peu pour l'hygiène.

Dans tous les cas que nous venons de citer, la médecine légale peut intervenir, c'est-à-dire que la médecine peut être consultée par l'autorité judiciaire ou administrative, sur la question de savoir si telle ou telle bière n'est point altérée ou sophistiquée. Ces altérations se reconnaissent à des signes presque certains. Ainsi, dans les archives du comité de la chambre des communes, en Angleterre, on trouve sur la liste des substances défendues par les lois et saisies dans les brasseries de Londres, la couperose, l'alun, l'acide sulfurique, etc. Il est clair que si l'on évapore à siccité une portion de bière, et si l'on calcine ensuite le résidu avec du chlorate de potasse, le fer de la couperose deviendra insoluble, et qu'on pourra ainsi constater cette espèce particulière de sophistication. D'autres procédés réussiraient également avec les autres substances; il serait trop long de les indiquer ici. Bornons-nous à rappeler les principales mesures de surveillance qui ont été adoptées en France, dans l'intérêt de la santé publique, relativement à la fabrication et à la vente de la bière destinée à la consommation du public. Avant la révolution, les brasseurs étaient établis en titre d'office : le nombre en était limité, comme celui des marchands de vin; ce nombre a plusieurs fois varié par suite d'ordonnances, dont les plus anciennes remontent au roi Jean II. Les brasseurs, placés sous la juridiction du prévôt des marchands, étaient soumis à des visites, dans le but de constater si la bière était bonne au corps humain (*pour bouter au corps humain*). Le droit perçu pour ces visites était appelé *forage* ou *afforage*. Ces règlements ont été changés depuis la révolution. La fabrication et le débit de la bière ne sont plus réservés en monopole à une classe particulière de négociants; mais nul ne peut exercer ce commerce sans autorisation : cette autorisation est désignée sous le nom de *licence*. Le décret du 1er germinal an XIII assujettit les brasseries aux visites des employés de la régie; les propriétaires, qui peuvent vendre aussi, à certaines conditions, subissent les mêmes obligations.

Quiconque vend des boissons en détail est tenu, d'après la loi du 24 avril 1806, d'en faire la déclaration et de désigner les espèces et qualités de boissons qu'il a en sa possession. La contravention à ces dispositions est punie de la confiscation des objets saisis et d'une amende de 100 fr. Afin de garantir plus exactement l'exécution de ces prescriptions, il est établi, par l'art. 22 du décret du 21 décembre 1808, que les individus même qui, après avoir exercé la profession de vendeurs, auront déclaré cesser leur débit, se-

ront encore soumis, pendant trois mois, postérieurement à la cessation de leur commerce, aux visites prescrites pour les établissements en vigueur. L'entonnement de la bière ne peut être fait dans les brasseries que pendant le jour, conformément à l'article 15 du décret du 1er germinal an XIII déjà cité. Enfin la loi du 28 avril 1816, art. 116, dispose que les brasseries ambulantes sont interdites; que, néanmoins, la régie pourra les permettre, suivant les localités. On le voit, tout cet ordre administratif a été institué beaucoup plus dans l'intérêt de la perception des droits que dans l'intérêt de la salubrité publique : celle-ci, toutefois, en profite. D'une autre part, le code pénal détermine les peines portées contre tout débitant convaincu de sophistications. — Article 318 : Quiconque aura vendu ou débité des boissons falsifiées, contenant des mixtions nuisibles à la santé, sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans, et d'une amende de 16 à 500 fr. Seront saisies et confisquées les boissons falsifiées, trouvées appartenir au vendeur ou débitant. — Art. 387 : Les voituriers, bateliers, ou leurs préposés, qui auront altéré des vins ou toute autre espèce de liquides ou de marchandises, dont le transport leur avait été confié, et qui auront commis cette altération par le mélange de substances malfaisantes, seront punis de la réclusion; s'il n'y a pas eu mélange de substances malfaisantes, la peine sera un emprisonnement d'un mois à un an, et une amende de 16 à 100 fr. — Art. 475 : Seront punis d'amende, depuis 6 fr. jusqu'à 10 inclusivement, ceux qui auront vendu ou débité des boissons falsifiées, sans préjudice des peines plus sévères qui seront prononcées par les tribunaux de police correctionnelle, dans le cas où elles contiendront des mixtions nuisibles à la santé. — Art. 476 : Pourra, suivant les circonstances, être prononcé, outre l'amende ci-dessus, l'emprisonnement pendant trois jours au plus, contre les vendeurs ou débitants de boissons falsifiées. — Art. 477 : Seront saisies et confisquées les boissons falsifiées, trouvées appartenir au vendeur ou débitant.—Art. 478: La peine de l'emprisonnement, pendant cinq jours au plus, sera toujours prononcée en cas de récidive.

Terminons cet article en appelant l'attention des personnes qui s'occupent d'économie publique, sur la nécessité d'améliorer le mode de fabrication des différentes espèces de bière dans notre pays. Sous ce rapport, l'industrie a déjà fait beaucoup pour les vins. Comment est-elle parvenue à obtenir cet avantage? C'est principalement en perfectionnant de jour en jour la culture des vignes dans chaque localité; la fabrication a fait le reste. Eh bien, le même mode de pratique peut être suivi pour la préparation de la bière. Si l'on s'appliquait de même, par des essais multipliés, à perfectionner la culture du houblon et celle de l'orge, on arriverait très-certainement à modifier singulièrement les boissons composées avec ces deux produits, à les rendre notablement meilleures, et, par suite, à en répandre l'usage dans les diverses classes de la société. L'hygiène, surtout, attacherait un grand prix à ce résultat; il est évident que la fraude en serait d'autant plus rare, et que, l'usage de la bière devenant ainsi plus général, ce serait un moyen de diminuer, particulièrement parmi le peuple, l'abus du vin et des liqueurs fortes, et en même temps les dangers si graves de l'intempérance. N. Royer-Collard.

BIESTER (Jean-Éric), conservateur de la bibliothèque royale et membre de l'Académie des sciences de Berlin, était fils d'un marchand de soieries de Lubeck, où il reçut le jour le 17 novembre 1749. Son éducation se fit sous les yeux du savant Owerbeck, directeur du Gymnase; il y puisa le goût de la littérature classique, qui eut le culte de toute sa vie. Cependant cette étude ne fut pas tellement exclusive, qu'il négligeât les langues modernes, dont tous les chefs-d'œuvre lui étaient familiers. Tant qu'il demeura à Goettingue, il profita des conseils du célèbre Schlœzer. On le destinait au barreau, mais il renonça bientôt à l'étude du droit romain qu'il n'avait entreprise qu'à contre-cœur. Un voyage qu'il fit à Berlin, en 1775, fixa sa destinée. En 1783, il fut attaché à la bibliothèque de cette ville, dont il fut nommé conservateur par Frédéric le Grand, l'année suivante, après un entretien d'une heure avec ce monarque. L'Académie des sciences l'admit en son sein en 1778, et il mourut le 20 février 1816. Biester était du nombre de ces caractères rares chez qui l'étendue du savoir n'exclut pas l'humanité. Sa renommée ne se concentra pas dans sa patrie. Une grande variété de connaissances, une saine critique et une vigueur de style peu commune caractérisèrent ses productions. Il a traduit

en allemand le *Voyage du jeune Anacharsis*. J. F. DE LUNDBLAD.

BIÈVRE (MARÉCHAL, connu sous le nom de *marquis* DE), né à Paris en 1747; il était le petit-fils de Maréchal, chirurgien de Louis XIV, et entra, fort jeune encore, dans les mousquetaires. Sa facilité, tout à fait extraordinaire, à produire des *rébus*, des jeux de mots, des calembours, lui créa, parmi ses camarades, une espèce de réputation qui se répandit bientôt dans le monde, où ce genre d'esprit, ou plutôt cet abus de l'esprit, était alors fort en vogue. Le jeune Maréchal, avide de célébrité, avait déjà troqué son nom contre celui de Bièvre, précédé de la particule *de;* ce premier pas une fois franchi, il se permit de signer le marquis de Bièvre, et le monde sanctionna par l'habitude ce caprice du jeune homme.—Ce nouveau marquis, voulant augmenter sa renommée, se mit à faire des ouvrages avec ses bons mots, et de la littérature avec ses coq-à-l'âne. En 1770, il publia une *lettre à la comtesse Tation*, suivie bientôt de la tragédie burlesque de *Vercingétorix*, *les amours de l'ange Lure et de la fée Lure*, et autres productions du même genre. Ces sottises eurent assez de succès pour effrayer Voltaire, indigné, suivant son expression, de voir « un tyran si bête (le calembour) usurper l'empire du monde. » La mode avait prononcé, et son protégé fut attaqué avec ses propres armes. C'est ainsi que, lorsqu'il lui convint de quitter son nom de famille Maréchal, pour se donner les airs d'un homme de qualité, un de ses amis lui dit : « Pourquoi ne vous faites-vous pas appeler, au lieu du marquis, le *maréchal de Bièvre?* » Un autre railleur amusa aussi Paris par une plaisanterie d'un goût moins délicat. M. de Chambre (c'était son nom), fit circuler une lettre dans laquelle il l'invitait à dîner, en ne lui promettant que la *fortune du pot*, phrase immédiatement suivie de sa signature. —M. de Bièvre, approchant de la quarantaine, s'avisa enfin de penser à produire quelque chose de plus sérieux, pour justifier de sa qualité d'homme de lettres. En 1783, le 8 novembre, il fit jouer, *aux Français*, *le Séducteur*, comédie en cinq actes, qui fut imprimée et demeura au répertoire. Cette pièce, attribuée par quelques personnes à Dorat, qui l'aurait donnée au *marquis* de Bièvre, eut un grand succès, et *les Brames*, tragédie de la Harpe, représentée peu de temps après, n'en eurent aucun, ce qui fit dire au *marquis:* « Quand le Séducteur réussit, les Brames (bras me) tombent. » *Le Séducteur* a encouru la censure de l'irascible la Harpe, dans son *Cours de littérature*. En 1788, M. de Bièvre fit jouer *les deux réputations*, comédie en cinq actes et en vers; cette pièce ne fut point imprimée et tomba; ce qui fit dire au public : *Les deux réputations* n'en feront pas une à leur auteur. M. de Bièvre émigra en 1789, et mourut, selon quelques personnes, aux eaux de *Spa*, non sans avoir terminé sa carrière en faisant un calembour : « On ne me tirera jamais de ce pas (*Spa*), aurait-il dit. Mais, selon d'autres, de Bièvre mourut en 1792, à Anspach, capitale du margraviat de ce nom, en Franconie. M. Deville réunit les prétendus bons mots de M. de Bièvre en un volume in-18, sous le nom de *Bièvriana ;* ce recueil eut trois éditions, dont la dernière est de l'année 1800.— Les personnes qui ont particulièrement connu M. de Bièvre assurent qu'il était souverainement bon et obligeant; il n'a guère moins rendu de services qu'il n'a dit et publié de niaiseries.

BIÈVRE (*village de*). (*Voy*. GOBELINS.)

BIÈVRE (*géog*.), petite rivière de France qui prend sa source dans le département de Seine-et-Oise, arrose celui de la Seine et traverse la partie méridionale de Paris où elle se jette dans la Seine. Son cours est de 7 lieues. On l'appelle quelquefois rivière des Gobelins. (Voy. GOBELINS.)

BIGAMIE. — La bigamie est le crime de la personne qui, engagée dans les liens d'un premier mariage, en contracte un second avant la dissolution du premier. Ce crime est la violation formelle de l'art. 147 du code civil; la loi a essayé de la rendre impossible, en entourant d'une publicité solennelle la célébration du mariage (code c., art. 165, 166, 167, 168, 170, 171) : elle l'a puni des travaux forcés à temps, et elle a étendu cette peine à l'officier public qui aurait prêté son ministère à la célébration de ce second mariage, connaissant l'existence du premier

On se rend facilement raison de la sévérité de la loi; la bigamie comprend plusieurs crimes : le faux, la séduction et l'adultère. Le bigame prouve par des actes falsifiés, ou atteste par un mensonge la mort du premier époux qu'il a fui et délaissé. C'est ainsi que, par le leurre du titre d'époux, il séduit et il abuse une personne avec laquelle il commet un adultère perpétuel. Nous avons dit que la bigamie supposait deux victimes : un époux

abandonné et trahi, et une dupe; il peut arriver cependant que ce crime soit le résultat d'un complot, et que deux personnes se soient entendues pour usurper les honneurs du mariage; cependant, même dans ce cas, la personne déjà précédemment mariée serait seule punissable, et celui qui, n'ayant encore contracté aucun lien, connaissait l'état du complice qu'il veut faire passer pour son époux, et qui s'est prêté sciemment à ce simulacre de mariage; celui-là ne serait puni de sa mauvaise foi qu'en voyant ses enfants réduits à la condition des bâtards, et exclus de la succession, soit de leur père, soit de leur mère.

Toutes les législations qui ont respecté le mariage se sont montrées sévères contre les bigames : la loi romaine s'était d'abord contentée de les déclarer infâmes, sans porter contre eux des peines déterminées; mais il entrait dans l'esprit de Justinien de réparer cette omission. Il ordonna que la femme dont le mari était à la guerre lui resterait fidèle et ne pourrait pas se marier tant que que l'expédition durerait, quand même elle n'aurait reçu de lui ni lettre ni réponse; si elle apprenait que son mari était mort, elle ne pouvait former une seconde union avant de s'être présentée elle-même, ou d'avoir envoyé ses parents ou toute autre personne devant l'officier chargé de tenir le rôle du corps dans lequel son mari servait, ou devant le tribun, s'il y en avait un, afin d'obtenir par serment, prêté sur l'Evangile, la preuve du décès de son mari. Même après cette formalité solennelle, la femme devait rester un an avant de contracter mariage. Si elle violait cette loi, elle était, ainsi que son conjoint, condamnée à la peine des adultères, c'est-à-dire à la mort. Les témoins convaincus d'avoir porté un faux témoignage étaient exclus de la milice et devaient payer 10 livres d'or à celui dont ils avaient mensongèrement attesté la mort. (*Auth. Collat.* 8, tit. 18; *Nov.* 117, c. 11.) C'est ainsi que la peine de la bigamie a toujours été proportionnée à l'importance que le législateur attachait à l'indissolubilité du lien conjugal.

Les peuples dont les mœurs sont simples et pures ont horreur de ce crime, et quelques-uns ont inventé des peines atroces pour le punir. Une vieille loi suisse ordonnait que lorsque deux femmes réclamaient un mari, et que le crime de bigamie était prouvé, le corps du bigame serait coupé par la moitié. En Suède, la bigamie entraîne la peine de mort. Telle fut aussi la loi de l'Angleterre, jusqu'au temps de Guillaume III, qui condamna le bigame à avoir la main coupée et à être détenu en prison. Dans l'ancien droit français, la bigamie était punie du dernier supplice. Le parlement de Paris, par arrêt du 17 avril 1565, et le parlement de Bretagne, par arrêt du 23 août 1567, appliquèrent cette peine : elle fut en vigueur jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Un arrêt du parlement de Paris, du 16 février 1626, condamna à la potence Jacques Belouseau, baron de Saint-Angel, qui avait épousé plusieurs femmes vivantes.

La peine de mort fut plus tard remplacée, pour les hommes, par les galères et par le bannissement à temps; pour les femmes, par le bannissement ou par la détention temporaire dans une maison de force. Cette peine était précédée d'une scène qui ne nous frapperait aujourd'hui que par son étrangeté et sa bizarrerie, mais dans laquelle nos pères voyaient un symbole expressif et humiliant de la culpabilité du bigame : le coupable était exposé au carcan ou au pilori, avec autant de grenouilles qu'il avait de femmes vivantes, et si c'était une femme, avec autant de chapeaux qu'elle avait de maris.

Le code de 1591 supprima cet accessoire de la peine, qu'il fixa à douze années de fers.

L'existence simultanée de deux mariages étant la première condition du crime de bigamie, si ce premier mariage était nul, ou s'il était dissous, au moment où l'accusé a contracté le second, il n'y aurait pas crime, quoique l'accusé ignorât le fait de cette dissolution.

Mais, comme il n'existe pas de nullité absolue, le mariage le plus radicalement nul, tant qu'il n'a pas été déclaré tel par les juges compétents, peut servir de base à une accusation de bigamie. Il est vrai que, dans ce cas, l'accusé fait attaquer la validité de son premier mariage et demander préjudiciellement son renvoi devant les juges civils.

En effet, il est de principe que, toutes les fois que l'accusé oppose pour sa défense un acte ou un fait purement civil, qui, s'il est établi, détruit le crime, dans ce cas, le juge criminel ne peut pas prononcer avant d'avoir renvoyé la décision de cette question au juge civil. Si cependant les nullités du premier mariage avaient été couvertes par

l'accusé, les juges devant lesquels il est traduit pourraient rejeter la demande de renvoi qui ne serait qu'un moyen dilatoire, et juger immédiatement.

Il semble qu'il devrait y avoir réciprocité entre le premier et le second mariage, et que la bigamie n'existant pas, si le premier mariage est nul, la nullité du second mariage devrait entraîner une conséquence semblable; il n'en est rien cependant, et la tentative de bigamie est punie comme le crime lui-même : les jurisconsultes ont pensé et la cour de cassation décide que la nullité du second mariage, s'il présente les formes extérieures de la loi, ne couvre pas le crime de bigamie, et que, sans se préoccuper de la validité ou de l'invalidité du premier mariage, il suffit de demander aux jurés si le second mariage a été contracté avant la dissolution du premier.

Il est vrai que la tentative de bigamie ne résulte pas du simple contrat de mariage, mais de la célébration, quoique irrégulière, d'une seconde union, et même des faits préparatoires de ce second mariage, antérieurs à la dissolution du premier. Peu importe, au reste, que ce second mariage ait été contracté en pays étranger, avec une femme étrangère. Cette femme aurait le droit de porter plainte devant le tribunal français.

Le code pénal de 1791, admettant la bonne foi comme excuse légale en matière de bigamie, il n'en est plus ainsi sous le code de 1810. Cependant, nul doute que la bonne foi résultant de circonstances qui pouvaient faire croire à l'accusé que son premier mariage était dissous ne pût être présentée avec avantage au jury par le défenseur.

La bigamie est susceptible de prescription, et cette prescription commence à partir du jour du second mariage.

AMÉDÉE HENNEQUIN.

BIGAMIE. Elle a toujours été mise, par les canonistes, au nombre des irrégularités, qui ne permettent pas de recevoir les ordres. On distingue trois espèces de bigamie : l'une proprement dite, l'autre interprétative, la troisième similitudinaire.

La bigamie ne résulte jamais que du mariage, non-seulement conclu, mais consommé. Le clerc qui aurait eu plusieurs concubines, soit simultanément, soit successivement, avant ou depuis son entrée dans le clergé, n'est point irrégulier, quoiqu'il doive être puni pour ce crime.

Le bigame, proprement dit, est celui qui s'est marié deux fois. L'époux d'une veuve ou d'une femme répudiée, ou de celle dont un premier mariage aurait été cassé après la consommation, tombe dans le cas de la bigamie interprétative, ainsi que l'époux d'une fille qui avait perdu notoirement sa virginité. Le concile de Nicée (can. 34) a condamné au même titre le mari qui n'abandonne pas sa femme convaincue d'adultère. « On a re« gardé tous ces mariages, dit Fleury, comme « ayant quelque tache d'incontinence et de « faiblesse. »

Le religieux profès, ou le clerc engagé dans les ordres, qui se marie de fait, quoiqu'en droit son mariage soit nul, encourt la bigamie similitudinaire.

L'Eglise a toujours professé que la bigamie entraînait l'exclusion des ordres. Saint Paul défend qu'un bigame soit évêque. Les Décrétales (*Décr.*, GRÉG., lib. I, tit. 21) ne permettent pas que les bigames, les pénitents ou les maris des femmes répudiées, soient élevés au sacerdoce, elles déclarent déchu du droit d'ordination l'évêque coupable d'avoir ordonné un bigame. Le quatrième concile d'Orléans (an 541) avait été moins sévère, il ne punissait que d'un an de suspension de tout office sacerdotal l'évêque qui avait commis cette faute.

Le pape seul peut accorder des dispenses de l'irrégularité qui provient de la bigamie proprement dite, ou de la bigamie interprétative. L'évêque a le pouvoir de dispenser de la bigamie similitudinaire, à moins que l'un des deux autres genres de bigamie ne s'y mêle et ne l'aggrave, comme dans le cas où le religieux profès aurait été marié légalement avant de faire ses vœux ou de recevoir les ordres, ou si la femme qu'il épousait était veuve. Lors même que les circonstances de l'irrégularité permettent à l'évêque d'user de son droit de dispense, ce droit se borne à autoriser le bigame à remplir les fonctions de l'ordre qu'il a reçu, mais il ne va pas jusqu'à la faculté de l'élever aux ordres supérieurs. Le troisième concile d'Orléans établit une distinction dans le cas de bigamie similitudinaire : si le clerc qui s'est marié depuis son ordination avait été ordonné volontairement et sans réclamation aucune, dans l'âge légitime, il devait être déposé comme bigame et excommunié; s'il avait été ordonné malgré lui et en dépit de ses réclamations, il devait être déposé, mais non pas

excommunié. (*Conc. Aurel.*, c. 7, an 538.) (*Voy.* D'HÉRICOURT, *Lois ecclésiastiques*, et FLEURY, *Instit. au droit ecclésiastique.*)

AMÉDÉE HENNEQUIN.

BIGNON (JÉRÔME), avocat général au parlement de Paris, bibliothécaire du roi, naquit à Paris en 1589. Son père, Roland Bignon, personnage très-instruit, lui enseigna les langues, les mathématiques, la philosophie, l'histoire, la jurisprudence, et l'enfant profita si bien de cet enseignement, qu'à dix ans il publiait une *Chorographie ou description de la terre sainte* plus savante et plus exacte que celles qui avaient paru jusque-là. Trois ans après, il faisait imprimer un *Discours* sur les singularités et antiquités de la ville de Rome qui attestait beaucoup de goût et de connaissances, et l'année suivante un *Traité sommaire de l'élection des papes*, ouvrage neuf, et dans lequel l'enfant faisait preuve d'une érudition dont furent étonnés tous les savants de l'époque, qui s'empressèrent de rechercher la société de Jérôme Bignon. Il avait été d'abord placé auprès du prince de Condé, puis du duc de Vendôme pour leur donner de l'émulation; Henri IV l'attacha au Dauphin, depuis Louis XIII. Quelques années plus tard, il dédiait à ce prince un *Traité de l'excellence des rois et du royaume de France*, composé pour réfuter un livre espagnol où l'on plaçait le roi d'Espagne au-dessus des autres princes de l'Europe. Il quitta la cour à la mort de Henri IV, fit un voyage en Italie, et y fut accueilli de la manière la plus flatteuse par les souverains et les savants. De retour en France en 1610, Bignon, ayant acquis une charge d'avocat général au grand conseil, se distingua tellement dans ces nouvelles fonctions, que Louis XIII le nomma successivement conseiller d'État, avocat général au parlement, et après la mort de de Thou, en 1642, grand maître de la bibliothèque du roi. Il céda alors sa charge à son gendre Étienne Briquet; mais celui-ci étant mort en 1645, il la reprit et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort. Louis XIII l'avait chargé de plusieurs missions importantes, et Anne d'Autriche, pendant sa régence, l'appela souvent au conseil. Bignon mourut à Paris en 1665. On publia après sa mort une édition, préparée et annotée par lui, des *Formules* de Marculphe, et le livre latin de Pithon, sur *la loi salique*. L'ouvrage *De la grandeur de nos rois et de leur souveraine puissance*, par Théophile du Jay, est également de Jérôme Bignon.

BIGNON (*Jean-Paul*), petit-fils du précédent, né à Paris en 1662, entra d'abord chez les pères de l'Oratoire, devint abbé de Saint-Quentin et prédicateur du roi; en 1718, il fut chargé de la surveillance de la bibliothèque royale, qu'il enrichit considérablement. Il mourut, à l'Isle-Belle-sous-Meulan en 1743, membre de l'Académie française, de celle des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres. Il avait une immense instruction et une si grande facilité d'élocution, qu'il composa jusqu'à quatre panégyriques de saint Louis entièrement différents; il en lut deux le même jour, l'un à l'Académie française, l'autre à celle des inscriptions. Ces ouvrages n'ont pas été imprimés non plus que ses sermons. Il a publié : *Vie de François Levesque*, oratorien en 1684, in-12; *les Aventures d'Abdallah, fils de Hanif*, 1713, 2 vol. in-12 souvent réimprimés. Ce roman n'a pas été terminé par l'auteur; Colson l'a achevé et augmenté d'un volume dans l'édition de 1773, in-12, et il en a paru un autre dénoûment dans la *Bibliothèque des romans*, janvier 1778. Bignon avait aussi coopéré aux *Médailles de Louis le Grand*, au *sceau de Louis X* et au *Journal des Savants*. Tournefort, dont il avait été le protecteur, lui a consacré la famille botanique des Bignoniacées.

BIGNONIA (*bot. ph.*), genre type de la famille des bignoniacées. Il renferme un grand nombre d'espèces, dont plus de soixante sont cultivées dans les jardins d'Europe comme plantes d'ornement. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux croissant sous la zone tropicale; à feuilles opposées, simples, conjuguées, ternies, digitées ou pennées; à fleurs axillaires et terminales, souvent paniculées, et dont le périanthe est blanc, jaune ou rouge.

BIGNONIACÉES (*bot. ph.*), famille de plantes dicotylédones, monopétales, hypogynes, la dernière que l'illustre de Candolle ait préparée pour son *Prodrome*. Nous suivrons ici la distribution qu'il a proposée, et qui diffère en quelques points de celles qu'ont adoptées les autres auteurs. Quoique ne pouvant être considérée comme définitive, elle se trouve, pour le moment, le plus au niveau de la science, et présente quelques éléments nouveaux qui manquent dans les autres. Voici les caractères des bignoniacées dans les limites qu'il leur a assignées : calice irrégulier, à cinq divisions plus ou moins profondes ou à deux lèvres, d'autres fois prolongé

d'un côté en manière de spathe. Corolle à tube souvent renflé, à limbe divisé régulièrement, ou plus ordinairement partagé en deux lèvres ; la supérieure entière ou bilobée, l'inférieure trilobée. Cinq étamines, alternant avec les lobes, dont une presque constamment, trois assez rarement avortent. Anthères à deux loges souvent divariquées, s'ouvrant par une fente longitudinale. Ovaire placé sur un disque annulaire, surmonté d'un style simple que termine un stigmate bilamellaire, partagé en deux loges, séparées par une cloison presque toujours complète, dont les bords, appliqués au péricarpe, portent des séries d'ovules nombreux. Il devient un fruit capsulaire à deux valves ou beaucoup plus rarement charnu ; sa forme et sa déhiscence, par rapport à la cloison qui porte les graines attachées sur son bord, varient, et ont fourni les caractères d'après lesquels la famille a été divisée en plusieurs tribus ou sous-tribus. — Graines nombreuses ordinairement aplaties et environnées d'une expansion membraneuse, en forme d'aile dans les fruits déhiscents, sans aile dans les fruits charnus, revêtues en dedans d'une peau membraneuse et coriace, et dépourvues de périsperme. Embryon à cotylédons foliacés uniformes ou bilobés, à radicules courtes dirigées vers le hile, et par conséquent vers le bord de la cloison.

Les bignoniacées sont des arbres ou des arbrisseaux, très-souvent des lianes, et le bois de celles-ci se reconnait à un caractère particulier extrêmement remarquable, le partage du corps ligneux en plusieurs lobes dont l'intervalle est rempli par le corps cortical, et qui, ordinairement au nombre de 4, figurent une sorte de croix de Malte. Les feuilles sont presque constamment opposées, simples ou composées, fréquemment terminées en une vrille simple ou rameuse, et dépourvues de stipules. Les fleurs, presque toujours remarquables par leur beauté, forment le plus souvent des panicules terminales ; l'inflorescence est plus rarement axillaire, ou opposée aux feuilles, ou uniflore. — C'est sous les tropiques, dans les deux hémisphères, et surtout en Amérique, qu'on trouve la plupart des bignoniacées, quoique quelques-unes se rencontrent dans les climats tempérés, au sud jusqu'au Chili, au nord jusque dans la Pensylvanie. Leur nombre connu dépasse maintenant 350.

BIGOT (*marine*), petite pièce ou planche de bois plate, ayant la forme d'un B, si elle ne doit être percée que de deux trous pour le passage de deux cordes appelées *bâtards ;* ayant celle d'un B superposé à un autre B, si elle doit donner passage à trois ou quatre bâtards de racage. Autrefois, dans les marines de la Méditerranée, la *bigote* était une pomme, un cap de mouton, une moque, enfin tout morceau de bois sphérique ou quasi-sphérique, percé d'un ou de plusieurs trous. *Bigot* vient, comme l'espagnol *bigo*, du bas latin *bigus*, signifiant pièce de bois. *Bigot* était dans le vocabulaire maritime, au XIII[e] siècle ; on trouve, en effet, ce terme dans les marchés passés entre les Génois et saint Louis, pour l'armement des navires qui devaient porter le roi en Afrique, en 1270. (*Voy.* t. II, p. 392, de mon *Archéologie navale.*) A. JAL.

BIGRE, *bigrus*. Ce mot, qui vient probablement d'*apiger* ou d'*apicurus*, désignait, au moyen âge, un garde chargé de veiller dans les forêts à la conservation des abeilles, et de recueillir le miel et la cire. Les bigres avaient le droit de couper ou d'abattre les arbres où se trouvaient ces essaims, d'où par la suite ils s'attribuèrent le droit de prélever dans les forêts tout le bois nécessaire à leur chauffage. Ce mot, qui apparaît souvent dans les chartes latines et françaises, à partir du XII[e] siècle, est tombé en désuétude avec la charge qu'il désignait.

BIGUE (*marine*). Comme *bigot*, ce mot vient du bas latin *bigus*, qui désignait une certaine espèce de madrier. (*Voy.* DU CANGE, t. 1[er], col. 1165.) La poutre, le chevron, la forte pièce de sapin qu'on nomme *bigue* est appliquée à d'assez nombreux usages. Deux de ces poutres réunies par leurs têtes et garnies, à leur point de jonction, de poulies qui donnent passage au garant d'un palan ou à de simples mahues, formant une sorte de chèvre, à laquelle on donne le nom de *bigue*. Cette chèvre peut servir au chargement ou au déchargement d'un navire, au mâtage de ce navire quand on ne peut faire usage de machines à mâter ; à l'abatage en carène d'un bâtiment, etc., etc. A. JAL.

BIJOU. — Petit ouvrage précieux servant à la parure des personnes ou à l'ornement des meubles et appartements. On emploie à leur confection un grand nombre de matières, dont plusieurs sont quelquefois réunies dans le même bijou ; les principales sont : l'or, l'argent, le cuivre doré, l'acier,

la perle, la nacre, l'ivoire, l'écaille, le bois, etc.

BIJOUTIER. — Celui qui vend ou fabrique des bijoux. Le grand nombre de matériaux qu'il travaille et le nombre infini d'objets qu'il fabrique exigent de lui des connaissances approfondies en dessin; il doit composer ses objets avec goût, travailler avec la plus grande adresse, connaître la métallurgie des métaux qu'il emploie, et la docimasie qui lui enseigne à allier convenablement ces métaux. Son art comprend ceux de l'orfévre, du joaillier, du tabletier, du tourneur, du sculpteur, etc.

Il est rare, sinon impossible, que le même ouvrier bijoutier sache travailler toutes les matières qu'emploie son art; on peut les diviser en quatre classes bien distinctes : la première classe comprend les *bijoutiers en fin*, ils fabriquent les bijoux d'or; la deuxième, les *bijoutiers en argent*, ils fabriquent les bijoux d'argent; la troisième, les bijoutiers en faux, ils fabriquent les bijoux dorés et de chrysocale; la quatrième, ceux qui fabriquent les bijoux d'acier. On conçoit le nombre infini d'appareils et d'outils qu'exige la confection des différents objets de l'art du bijoutier; il serait impossible de les énumérer tous; les plus fréquemment employés sont : la lime, le burin, le tour, *l'emporte-pièce*, le balancier, etc. Beaucoup de pièces se coulent : on emploie à cet usage un sable fin que l'on trouve dans plusieurs localités : à Paris on le tire de Fontenay-aux-Roses; dans les provinces du Midi on emploie les os de séche, poisson assez commun dans la Méditerranée; ces os sont durs d'un côté et assez mous de l'autre, pour recevoir l'empreinte des pièces que l'on veut mouler, quand toutefois ces pièces sont d'une faible épaisseur.

L'or et l'argent purs sont trop mous pour être employés à cet état; on n'en tire tout le parti dont ils sont susceptibles qu'en les alliant entre eux ou à d'autres métaux, le cuivre généralement. On conçoit alors la facilité avec laquelle les marchands pouvaient frauder, en vendant des bijoux d'or ou d'argent comme étant à des titres supérieurs à leurs titres réels, si une loi du 19 brumaire an VI ne les astreignait à n'allier ces métaux que dans des proportions déterminées; un poinçonnage, que porte chaque objet, indique qu'il est bien au titre légal.

La loi admet trois titres différents pour les bijoux d'or : ceux du premier titre contiennent 920 millièmes d'or fin et 80 millièmes d'alliage; ceux du deuxième contiennent 840 millièmes d'or fin et 160 millièmes d'alliage; ceux du troisième contiennent 750 millièmes d'or fin et 250 millièmes d'alliage. L'argent fin et le cuivre servent d'alliage à l'or.

L'or fin, amené au titre de 750 millièmes par l'argent, donne l'or vert; par le cuivre il donne l'or rouge, et par le fer il donne l'or bleu ou grisâtre.

La loi admet également trois titres différents pour les bijoux d'argent : ceux du premier titre contiennent 950 millièmes d'argent pur et 50 millièmes d'alliage; ceux du deuxième titre contiennent 800 millièmes d'argent pur et 200 millièmes d'alliage; ceux du troisième titre contiennent 500 millièmes d'argent pur et 500 millièmes d'alliage.

Pour réunir les différentes parties qui composent un bijou, on emploie une soudure qui est pour les bijoux d'or, un alliage d'or au titre de l'objet à souder, d'argent au premier titre, et de cuivre dans différentes préparations.

On fait usage de trois soudures différentes que l'on désigne ainsi :

Soudure au quart, formée, pour 96 grammes, de 72 grammes d'or, 16 grammes d'argent et 8 grammes de cuivre rouge;

Soudure au tiers, formée, pour 90 grammes, de 60 grammes d'or, 20 grammes d'argent et 10 grammes de cuivre rouge;

Soudure au deux, formée, pour 96 grammes, de 48 grammes d'or, 32 grammes d'argent et 16 grammes de cuivre rouge.

On fait aussi usage de trois soudures différentes pour les bijoux d'argent; elles se composent d'argent au premier titre allié au cuivre jaune dans des proportions variables; on les désigne ainsi :

Soudure au six, formée, pour 120 grammes, de 100 grammes d'argent et 20 grammes de cuivre jaune;

Soudure au quart, formée, pour 100 grammes, de 75 grammes d'argent et 25 grammes de cuivre jaune;

Soudure au tiers, formée, pour 90 grammes, de 60 grammes d'argent et 30 grammes de cuivre jaune.

La bijouterie d'acier, introduite en France en 1740, y a été perfectionnée au point que, depuis longtemps, elle rivalise avec la bijou-

terie anglaise; malheureusement la mode qui avait fait marcher ce genre d'industrie avec tant de rapidité, en a depuis longtemps restreint l'importance, et il est à espérer que sa bizarrerie n'aura pas de suite et que l'on reconnaîtra tout le mérite des bijoux d'acier, dont la valeur consiste surtout dans leur poli, que l'on a obtenu pendant longtemps par un procédé très-long et imparfait. Ce procédé consistait à enlever d'abord les traits de la lime au moyen de la meule, à adoucir ensuite avec des meules de bois, de plomb, de zinc ou d'étain enduites d'émeri le plus fin, et à terminer avec des meules de mêmes matières enduites de charbon de bois de sapin, de rouge d'Angleterre ou de potée d'étain. A ce procédé, MM. Toussaint et Beaucourt ont substitué un procédé mécanique beaucoup plus expéditif et qui s'applique surtout avec succès aux objets de petite dimension. Ce procédé consiste à mettre les pièces à polir dans un cylindre creux garni d'un axe, d'y ajouter de l'émeri, du grès, de la brique, du verre, des oxydes de fer broyés avec de l'eau et réduits en pâte molle, et d'imprimer au cylindre un mouvement continu de rotation pendant 96 heures sans interruption; à lever ensuite les pièces et à les faire tourner à sec, pendant 24 heures, avec du charbon de bois de sapin, du rouge d'Angleterre, de la potée d'étain. Le poli est d'autant plus beau que l'on a tourné plus régulièrement sans dépasser une certaine vitesse.

Généralement on fait les bijoux en acier fondu, on en fait cependant en fer que l'on cimente après leur confection, et même en fonte, mais leur poli ne peut atteindre un fini aussi parfait que ceux d'acier fondu.

JOSEPH CLAUDEL.

BILAN, de l'italien *bilancio*, dérivé de *bilancia*, balance. Par ce mot on entend l'établissement, à une époque arrêtée, de la situation active et passive du commerçant, c'est-à-dire de ce qu'il possède et de ce qui lui est dû, comparés avec ce qu'il doit. L'article 9 du code de commerce prescrit à tout commerçant de faire tous les ans, sous seing privé, un inventaire de ses effets mobiliers et immobiliers, et de ses dettes actives et passives. Le même code (3e § de l'art. 586) autorise à poursuivre comme banqueroutier et à condamner comme tel tout commerçant qui a fait des emprunts considérables ou revendu des marchandises à perte, ou au-dessous du cours, alors qu'il résultait de son dernier inventaire un actif inférieur de 50 pour 100 à son passif. Ainsi, chaque année, tout négociant devrait, pour se conformer à la loi, établir son bilan.

Des circonstances particulières exigent également l'établissement des comptes. Si un négociant se retire des affaires, si une société mercantile se dissout, il faut faire un bilan. Il en est de même lorsqu'une opération de commerce est accomplie et terminée, arrêtée ou suspendue.

De toutes les circonstances qui commandent un bilan, la plus impérieuse est la faillite, puisque l'actif existant est le seul gage de la masse des créanciers. Ce n'est donc qu'en constatant le rapport entre l'actif et le passif du failli qu'on pourra fixer la limite des droits de tous les intéressés. La loi n'ordonne pas au failli de déposer son bilan, elle exige seulement (art. 440 du code de comm.) qu'il fasse, par lui-même ou par un fondé de pouvoirs, au greffe du tribunal de commerce, la déclaration de sa cessation de payement dans les trois jours, celui de la cessation compris; mais l'usage général est que, à l'instant de cette déclaration, il soit déposé un état de situation provisoire, et cette méthode met le tribunal qui prononce la faillite en mesure de choisir, conformément à l'article 450 du code, un ou plusieurs agents parmi les personnes les plus intéressées à sauver les débris du naufrage. Si le bilan n'a point été déposé au greffe, le failli devra le remettre aux agents dans les vingt-quatre heures de leur entrée en fonctions (470, code comm.); s'il ne l'a point préparé, il est tenu de procéder, par lui ou par son fondé de pouvoirs, à sa rédaction en présence des agents ou de la personne qu'ils auront préposée (472). Enfin, si le failli est en fuite, en prison ou dans un cas d'impossibilité quelconque de dresser son bilan, les agents doivent procéder à cette rédaction au moyen des livres et papiers du failli, et des informations qu'ils pourront se procurer auprès de sa famille, de ses commis ou employés. Il serait à souhaiter que, par une modification faite au code de commerce, il fût prescrit que le bilan serait fait sous l'inspection des syndics, qui ne sont pas seulement des créanciers présumés, mais des créanciers réels et des mandataires élus, au lieu que les agents représentent la masse, mais ne sont pas élus par elle.

Le bilan doit contenir l'énumération et l'évaluation de tous les effets mobiliers et im-

mobiliers du débiteur, l'état des dettes actives et passives, le tableau des profits et des pertes, le tableau des dépenses; il doit être certifié véritable, daté et signé par le débiteur (code de comm., 471).

F. S. Constancio.

BILBAO (*géog.*), belle ville d'Espagne, capitale de la Biscaye, à 10 lieues de la mer, sur l'Ansa, qui est navigable jusqu'à cette ville. Olaveaga et Portugalla lui servent de port. Elle renferme un assez grand nombre d'édifices remarquables, entre autres un pont en bois d'une seule arche, sous lequel les grandes embarcations passent à voiles déployées. Le commerce de cette place consiste surtout en laines d'Espagne, ancres de Guipuscoa, agrès, fer en barres et châtaignes. On évalue à six cents le nombre des bâtiments étrangers qui fréquentent son port. Bilbao a figuré dans la première guerre d'Espagne avec la France et nos troupes l'ont prise en 1808, 1809 et 1810. L'air y est très-sain et le territoire fertile en vignes. — Lat. nord, 43° 11'; longit. ouest, 5° 21'.—15,000 habitants.

BILE, *bilis* des Latins, χολή des Grecs; *bile* et *choler* des Anglais. On donne ce nom au liquide sécrété par le foie.

La bile est d'une couleur verte ou jaune verdâtre; d'une saveur particulière très-amère, caractéristique, devenue proverbiale (amer comme fiel); d'une odeur désagréable, nauséabonde; d'une consistance mucilagineuse quand elle a séjourné dans la vésicule; plus liquide, plus ténue quand on l'examine dans le canal hépatique; consistance variable du reste selon les âges, paraissant augmenter depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. La bile est douce au toucher; sa pesanteur spécifique, d'après M. Thénard, 1,026 à 6°.

La composition chimique de la bile est mal connue. Dans ces dernières années, les savants se sont livrés à de nombreux travaux à ce sujet. Ils ont cherché à déterminer d'une manière exacte la composition normale de ce liquide, mais leurs travaux sont restés infructueux, parce qu'ils recherchaient l'impossible. En effet, tout produit qui se crée sous l'influence de la force vitale est essentiellement variable dans sa composition, et diffère par quelques points, non-seulement dans les espèces, mais encore dans le même individu aux différents temps de sa vie, et dans les diverses circonstances au milieu desquelles il se trouve. Ceci une fois admis comme principe, il faut accueillir avec réserve les données fournies par les chimistes et les regarder seulement comme des résultats approximatifs. Par ce motif, d'une part, et, d'autre part, à cause des contradictions manifestes qu'on observe dans les analyses des chimistes modernes les plus habiles, nous ne donnerons que la nomenclature des substances trouvées dans la bile. Nous nous abstiendrons de donner les analyses quantitatives exactes, parce que nous les regardons comme incomplètes, bien plus, comme impossibles. Nous devons signaler ici le fait, sans contredit, le plus curieux et le plus remarquable dans l'histoire chimique de la bile. Quand on étudie ce liquide dans toute la série animale, on trouve ses principes élémentaires toujours les mêmes, toujours identiques; leurs proportions seules sont variables. Quelques analystes, M. Thénard, par exemple, et d'autres, avaient cru rencontrer des substances particulières dans la bile de certains animaux; des travaux ultérieurs ont entièrement contredit ces assertions. Voici l'énumération des substances élémentaires de la bile humaine, donnée par deux chimistes allemands, Frommherz et Grugert : elle contient du mercure, — de la matière colorante, — de la matiere salivaire, — de la matière caséeuse, — de l'extrait de viande, — de la cholestérine, — du sucre biliaire, — de la résine biliaire, — des cholates, — oléates, margarates, — carbonates, — phosphates, — sulfates sodiques et potassiques, ceux-ci en petite quantité, des phosphates, des sulfates et des carbonates calciques. — D'après ces données, comment caractériser la bile? qu'est-ce, en un mot, que la bile, chimiquement parlant? — Cadet la considère comme *un savon à base de soude* mêlé de sucre et de lait. M. Thénard s'est élevé contre la théorie de Cadet. M. Raspail la regarde comme *un savon albuminoso-résineux*, c'est-à-dire comme « un mélange combiné de telle sorte, que toutes ces substances (sucre, résine, huile, albumine, soude et sels accessoires) deviennent à la fois solubles dans les menstrues, qui, sans la présence de l'alcali, ne sauraient les dissoudre toutes également. » (*Nouveau système de chimie organique*.) D'autres chimistes ont essayé de caractériser la bile, mais ils n'ont pas été plus heureux que les précédents, de sorte que nous devons dire avec

Berzélius : « Après avoir tourné pendant « plus de trente ans dans un cercle relative- « ment à l'idée fondamentale, sur la nature « de la bile..., il serait impossible, sans de « nouvelles recherches, de donner une idée « tant soit peu exacte de la composition de « la bile. » (*Traité de chimie traduit de l'allemand par Valérius.* Tome III, éd. belge.)

La bile peut éprouver, par l'effet de la maladie, des changements notables dans sa propriété physique et dans sa composition. Ainsi sa couleur peut devenir foncée, noirâtre, ou plus claire et entièrement jaune ; son amertume peut se perdre et être remplacée par une saveur douce et fade ; sa consistance peut varier entre une grande liquidité et une viscosité prononcée ; son odeur peut devenir acide ou ammoniacale, quelquefois extrêmement fétide. M. Roche a remarqué que l'administration du calomel à haute dose « rendait la bile visqueuse, d'un « brun foncé quelquefois noirâtre et pres- « que toujours fétide. » (*Dictionnaire de méd. et chir. pratique.*) — Les changements opérés dans la composition sont plus difficiles à saisir. On l'a vue plusieurs fois donnant des réactions acides, ce qui est la preuve d'un trouble considérable, car elle est habituellement alcaline. Mascagni, à l'ouverture du cadavre d'un enfant qui avait succombé dans un accès de fièvre intermittente, trouva une bile qui donnait une teinte violette à l'instrument tranchant. — M. Thénard a remarqué que la bile devenait albumineuse quand le foie passe à l'état de foie gras. Plusieurs autres observateurs ont signalé des altérations analogues.

Quels sont les usages de la bile ? Quand on examine la grosseur du foie chez l'homme, qu'on se rappelle les dimensions extraordinaires qu'il possède chez le fœtus ; quand surtout on reconnaît, en anatomie comparée, que non-seulement les espèces supérieures, mais encore que la plupart des articulés et même les mollusques les plus élevés tels que les échinodermes, possèdent cet organe, on ne peut s'empêcher de lui attribuer *à priori* une très-haute influence physiologique. Quelle est cette influence ? comment s'exerce-t-elle ? telles sont les questions principales que comporte ce sujet. La plupart des physiologistes croient que la bile sert à la digestion. Cependant Tiedeman et Gmelin, Leuret et Lassaigne se fondent sur des expériences directes probablement inexactes, et tout à fait en contradiction avec celles de Brodie et de plusieurs autres, pensent que la bile ne sert pas à la formation d'un chyle de bonne qualité et qu'elle est destinée à être évacuée. On attribue assez généralement à ce liquide la propriété de stimuler directement l'intestin et de provoquer les contractions péristaltiques. Quelques expérimentateurs parmi lesquels nous comptons Tiedeman et Rudolphi, se fondant principalement sur le développement anatomique du foie, l'ont destiné à une fonction supplémentaire d'hématose, et conséquemment ils ont fait jouer, dans cet acte, un grand rôle à la bile. Revenons au point principal, c'est-à-dire à l'influence exercée sur la digestion. Les anciens, et Haller en particulier, sans approfondir davantage le sujet, avancent que la bile est un dissolvant des aliments, qu'elle se mêle à eux, favorise la disjonction des éléments nutritifs, et permet par là l'absorption de la substance alibile. Les modernes, appuyés sur leurs expériences chimiques, ont donné de la nutrition des explications chimiques. M. Raspail, par exemple, renouvelant la théorie émise par Boerhaave, dit que l'alcali de la bile sature l'acide du chyme et que, « par ce seul fait, le chyme devient chyle. » (*Loco citato.*) Cluteuristh et Werner ont professé une opinion analogue. Quant à nous, tout en reconnaissant les phénomènes chimiques qui doivent se passer et qui se passent en effet dans l'intestin, nous ne pouvons nous ranger à une opinion aussi exclusive qui tend à faire considérer l'homme comme un véritable laboratoire de chimie dans lequel on découvre des phénomènes entièrement semblables à ceux qui ont lieu dans des cornues et des chaudières.

La bile est employée dans les arts par les teinturiers pour dégraisser les étoffes de laine souillées par de l'huile ou d'autres corps gras. Cette substance agit alors en vertu des alcalis et plus particulièrement en vertu de la soude qui entre dans sa composition. — Les peintres se servent aussi de la bile pour produire une teinte brune de bistre ; pour cela on concentre le liquide, et c'est le suc épuisé sous forme d'extrait qui est employé par eux. — Enfin les médecins faisaient autrefois un grand usage de la bile de bœuf, comme stomachique et stimulant. Ce médicament, employé dans le cas de faiblesse d'estomac et de perte d'appétit, chez les personnes débiles, était souvent suivi de ré-

sultats heureux. Peut-être est-ce à tort qu'on néglige, de nos jours, un moyen qui, dans maintes occasions, pourrait rendre d'utiles services. Docteur BOURDIN.

BILIEUSES (*maladies*). On donne ce nom à toute maladie compliquée d'un certain état morbide qu'on désigne en pathologie sous le nom d'état bilieux, et que l'on rapporte à un trouble particulier du système hépatique ou biliaire, trouble qui peut se lier comme cause ou comme effet à toutes les maladies possibles.

Pour que cette épithète soit applicable, il faut qu'il y ait véritable cachexie, c'est-à-dire que toute l'habitude du corps ait été altérée par la maladie. La cachexie bilieuse peut exister seule, indépendamment de toute lésion fonctionnelle ou organique spéciale dans un organe quelconque; mais, comme nous le disions tout à l'heure, elle peut s'ajouter à toutes les maladies, leur imprimer une marche particulière, les modifier dans leurs symptômes et leur nature, et par conséquent exiger un traitement particulier. Cette considération nous fait attacher une haute importance à l'étude de cet état bilieux.

Les symptômes qui le caractérisent sont les suivants : le malade se plaint d'avoir la bouche pâteuse et amère; sa langue est chargée; il a du dégoût pour les aliments et spécialement pour les viandes et les substances fades; sa soif, sans être vive, est pénible; il recherche plus particulièrement les boissons acides. Les urines, ordinairement épaisses, laissent bientôt déposer un sédiment rougeâtre et briqueté. L'épigastre est douloureux à la pression; les hypocondres, tendus, élevés, sont le siége de borborygmes répétés; le plus souvent il y a un peu de diarrhée développée spontanément. La face est pâle, jaunâtre, surtout au pourtour des ailes du nez et de la bouche; le blanc des yeux devient terne et sale; souvent la peau présente, dans toute son étendue, une pâleur analogue à celle de la face. Le malade devient irritable et difficile, se plaint d'une grande lassitude dans tous les membres, d'une sorte d'anéantissement, enfin d'un grand mal de tête. Stoll et tous les grands observateurs qui ont marché sur ses traces ont insisté sur ce mal de tête : il est ordinairement violent, revient à des époques fixes, occupe tantôt l'occiput, tantôt les régions frontales, et semble diminuer par la pression de la tête. Les malades réclament vivement de ceux qui les entourent le service de leur serrer fortement la partie douloureuse.

Ces symptômes ne se rencontrent pas toujours tous réunis, et ils n'ont pas toujours une intensité égale; nous ne les suivrons pas dans les diverses maladies qu'ils peuvent compliquer, car il faudrait passer en revue toute la pathologie.

Quelle peut être la cause de ces symptômes? sont-ils dépendants d'une altération de la bile? Les partisans de la doctrine dite physiologique niaient que telle était la source des accidents que nous venons d'énumérer. Pour eux, l'ensemble de ces symptômes représente une forme particulière de la gastrite ou de la méningo-gastrite. Il a été facile de rayer du cadre nosologique, de rayer, disons-nous, pour la plus grande gloire du système, une modification aussi profonde que celle qui caractérise l'état bilieux; mais il n'a pu être aussi facile de la rayer du nombre des maladies réelles, car la nature suit une marche invariable, indépendante des systèmes. Des faits mille fois répétés; d'un côté l'observation des Pringle, des Tissot, des Cullen, des Stoll et de bien d'autres modernes illustres, de l'autre l'expérience de chaque jour, démontrent la fausseté des assertions des sectateurs de Broussais.

Quant à la part qui a été attribuée à la bile dans la production des maladies dites bilieuses, elle a été signalée primitivement par Galien. La théorie du médecin de Pergame repose sur cette idée générale que les quatre humeurs principales du corps peuvent s'altérer et devenir la cause de maladies diverses. Du nombre de ces humeurs était la bile. Or Galien admettait que cette liqueur pouvait contracter des maladies, et, dans certains cas, s'épancher dans le corps entier. Cette idée, due à une conception *à priori* fondée sur des observations superficielles, a traversé dix-huit siècles avant de pouvoir être démontrée expérimentalement. Aujourd'hui nous possédons cette démonstration. Tiedeman, en liant sur des animaux vivants le canal qui sert à conduire la bile du foie à l'intestin, et qu'on nomme pour cette raison canal cholédoque, a prouvé que l'on pouvait faire sortir la bile de ses vaisseaux, et la faire passer dans tout l'organisme. Les chimistes sont venus à leur tour, et ils ont trouvé la bile dans les organes et dans les liquides d'individus affectés de maladies bilieuses.

Il est vrai que Deyeux et John ont cherché en vain la bile dans le sang des ictériques ; il est vrai encore que Berzélius penche manifestement vers l'opinion de ces deux chimistes ; cependant il nous semble démontré, par les expériences plus récentes de MM. Clarion, Lassaigne (1826), Orfila, Collard de Martigny, que le sang des ictériques contient sinon les principes constitutifs de la bile, au moins « la matière résineuse qui la caractérise (Orfila, *Éléments de chimie,* tome II). » On a aussi démontré la présence de la bile dans l'urine : ici les phénomènes sont si apparents, qu'il est, dans certains cas, superflu de recourir aux expériences chimiques pour reconnaître la présence de ce corps. Ainsi les linges qu'on trempe dans cette urine, les filtres à travers lesquels on la passe, se recouvrent d'une couche jaune appartenant manifestement à la bile. Si l'on a recours aux réactifs chimiques, à l'acide hydrochlorique et divers autres acides, toute incertitude cesse, et l'on a la preuve positive de l'existence du liquide qui nous occupe. Enfin ajoutons qu'on a découvert la bile dans les différents tissus du corps humain. Il est donc positivement démontré aujourd'hui que la bile ou ses éléments essentiels peuvent passer en substance dans toutes les parties de l'organisme vivant. Nous n'insisterons pas davantage sur ces faits ; néanmoins nous allons tirer la conclusion qui en découle. D'après ce que nous venons de dire, il nous semble rationnel et logique d'admettre que la bile peut devenir la cause d'accidents morbides, et, de cette façon, nous sommes ramené par la science moderne aux théories proclamées par les plus grands génies de l'antiquité médicale.

Quelles sont les causes des maladies bilieuses? L'automne a été signalé de tout temps par les observateurs les plus attentifs comme la source la plus efficace de ces maladies ; l'influence de cette saison est très-manifeste. On remarque ordinairement une prédisposition singulière des maladies survenues à cette époque de l'année, prédisposition à se compliquer de l'état bilieux. — Il est encore une autre cause qui a été fréquemment notée, nous voulons parler du passage des pays froids ou tempérés dans les climats chauds. Les Européens qui vont habiter les zones rapprochées de la ligne sont sujets aux affections du foie et de l'appareil biliaire. Les diverses maladies qu'ils contractent dans ces pays sont presque toujours accompagnées de symptômes bilieux. Il est bien entendu que nous ne faisons qu'émettre des idées générales, sujettes à de fréquentes exceptions : nous voulons seulement exprimer ce qui se passe habituellement. — L'observation suivante vient encore à l'appui de ce que nous avançons. Les médecins qui ont suivi nos armées dans la conquête de l'Algérie ont noté dans les maladies des soldats et des colons une tendance manifeste aux complications bilieuses. Hippocrate, à une époque bien reculée, avait fait des observations analogues ; or Hippocrate exerçait la médecine en Grèce, c'est-à-dire dans un pays dont les conditions climatériques ont de nombreuses ressemblances avec celles du nord de l'Afrique.

Le traitement qui réussit le mieux, sans contredit, dans les maladies bilieuses, est le traitement par les évacuants. Les vomitifs ou éméto-cathartiques, c'est-à-dire les émétiques unis aux purgatifs doux, sont presque toujours suivis de succès. Nous nous arrêtons à ces notions générales ; indiquer d'une manière spéciale toutes les indications à remplir serait sortir de notre sujet. Dr Bourdin.

BILLARD, table parfaitement horizontale, limitée par des rebords, recouverte d'un drap vert, élevée sur des supports à la hauteur d'une ceinture d'homme, et sur laquelle, à l'aide d'instruments en bois nommés *queues,* l'on fait mouvoir, d'après certains calculs de statique, des boules d'ivoire ; telle est la définition la plus simple et la plus claire, surtout à cause de son actualité, que nous puissions donner du mot *billard.* Ce mot, qui n'appartenait autrefois qu'à l'instrument propulseur de la boule d'ivoire, s'applique aujourd'hui et à l'appartement où se trouve la table-billard et au jeu qui se joue sur cette table. Ce serait une bien curieuse histoire à faire que celle de ce jeu en le prenant à son origine, en le suivant dans ses modifications successives à travers les siècles, et en le considérant tel qu'il existe de nos jours. Tous les peuples de l'univers comparaîtraient dans cette histoire ; car le jeu de billard est un jeu de boules, et tous les peuples ont joué et jouent encore aux boules, soit sur la terre nue, soit sur un tapis de drap vert, témoin l'*arpasto* des Grecs, le *calcio* des Italiens, le *bandy* des Anglais, le *chueca* des Espagnols, le *palcian* des sauvages de l'Amérique du Sud, le *mail* et les *jeux de paume* de nos aïeux et

les *billards* d'aujourd'hui. Les colonnes de l'*Encyclopédie du* XIX[e] *siècle* devant être remplies par des sujets plus graves et plus importants, nous n'entreprendrons pas de faire cette histoire, et nous ne parlerons que du billard actuel.

Bille se nommait en latin *pila;* on peut présumer que bille n'est qu'une corruption du mot *pila*, et que *pila* est l'étymologie du mot billard. C'est Louis XIV qui a mis le jeu de billard à la mode. Ses médecins lui en conseillèrent l'usage chaque soir après le souper, car le vieux monarque ne pouvait plus rester assis aux tables du brelan de la cour sans que ses digestions en fussent troublées. Le duc de Villeroi eut d'abord l'honneur de faire la partie avec Sa Majesté, et lui rendit quatre points; mais bientôt il fut supplanté par M. de Chamillard, qui dut sa fortune politique à son talent à ce jeu. Depuis ce temps-là les billards se sont incommensurablement multipliés par toute la France, par toute l'Europe, par tout le globe.

Si un billard est aujourd'hui une importante pièce de menuiserie, une œuvre de luxe à laquelle ont travaillé les fondeurs, les ciseleurs, les sculpteurs, ce doit être aussi une œuvre douée d'une précision mathématique; car trois conditions sont absolument essentielles à sa confection : 1° horizontalité parfaite de la table, 2° immobilité absolue, 3° élasticité. L'*horizontalité* de la table s'obtient à l'aide du niveau, et la table est formée de deux châssis en bois déjà éprouvé, très-sec et reconnu peu susceptible d'absorption quelle qu'elle soit. On forme ces châssis avec de petits carrés de bois de chêne pris au cœur des vieilles poutres qui proviennent de la démolition des édifices. Ces deux châssis, lors de leur mise en place, s'assemblent au milieu de la longueur du billard, au moyen d'une forte languette entrant dans une profonde rainure, et ce point total de réunion repose sur une traverse.

L'*immobilité*, ainsi que l'horizontalité, s'obtient, soit en scellant les supports de la table dans le sol, si l'on est à un rez-de-chaussée, soit en calant ces mêmes supports, moyen abandonné aujourd'hui, ainsi que les supports très-nombreux, et remplacé par une vis placée sous les quatre ou six pieds de la table. Cette vis, pouvant être mue à volonté, sert à corriger les défauts de l'horizontalité, défauts provenant de ce que l'immobilité n'a pas été continuée.

L'*élasticité* dépend de la garniture des rebords, qu'on nomme alors *bandes*. Cette garniture se compose d'un drap vert étendu sur l'œuvre et maintenu, soit à l'aide du *clouage* (mode aujourd'hui rejeté), soit à l'aide de la *tension simple* et de la *tension double*. Les rebords deviennent bandes, quand de longues lisières amoncelées sur leur bois, les plus petites en-dessous, les plus larges en-dessus, et recouvertes aussi de drap vert, renvoient d'un seul rebond la boule d'ivoire qui les rencontre. Quatre trous nommés *blouses* sont placés aux quatre angles de la table; deux autres existent au milieu de ses deux grands côtés. On a garni des tables de billard en métal ou en ardoise, et des bandes en gomme élastique : ce genre de garniture n'a eu aucun succès. La longueur d'une table est *ad libitum*, mais, ordinairement, on lui donne 3^{m},898 de longueur sur une largeur de moitié.

Les parties inférieures du billard, telles que traverses, entretoises, piliers, etc., etc., se nomment *le bâti;* deux autres objets dépendent essentiellement du billard, les queues et les billes. Les queues, fabriquées avec plus ou moins de luxe, sont en bois de frêne, d'amandier ou des Iles : elles sont dites *queues sèches*, n'ayant à leur extrémité aucune garniture, ou *queues à procédé*, garnies d'un ou deux rondins de cuir. Les billes proviennent des dents d'éléphant; on ne les fabrique qu'avec des dents d'*élite* de 24 à 30 lignes d'épaisseur, et, pour être bonnes, elles ne doivent pas avoir de *fèves*, c'est-à-dire de ces petites taches d'un blanc mat.

Nous devrions parler maintenant des différents jeux qui s'exécutent sur le billard et des règles de ces jeux. Nous devrions aussi emprunter aux œuvres savantes de MM. Charles Dupin, Pelletan et Coriolis l'explication, la définition des merveilleux effets que produit la *queue à procédé*, et la description des bonds, des chocs et des courses géométriques de la bille sur le tapis; mais le nom et les règles de ces jeux sont affichés partout dans les salles de billard, et les articles STATIQUE et MÉCANIQUE de cet ouvrage suffiront pour vous éclairer.

Paris à lui seul renferme trente ou quarante ateliers d'où sortent annuellement sept cents ou mille billards, dont les prix varient de 800 à 5,000 francs. Les fabriques de Lyon, Bordeaux, Caen, Rouen en fabriquent aussi un grand nombre, en sorte que l'ébénisterie française a le monopole de cette industrie

et en exploite les produits par tout l'univers. F. M.

BILLARDIÈRE (Jacques-Julien Houton de la), né à Alençon en 1755, se prit de passion pour la botanique, en étudiant la médecine à Montpellier, et, ses cours finis, il se rendit en Angleterre pour étudier les plantes qu'on y apportait des différentes parties du monde. Les Alpes, les montagnes du Dauphiné, puis la Syrie, le Liban, l'Asie Mineure, dont la guerre et la peste lui interdirent cependant une partie, Candie, la Sardaigne et la Corse furent ensuite le théâtre de ses observations. Il rapporta de ces voyages les matériaux de ses *Icones plantarum Syriæ rariorum descriptionibus et observationibus illustratæ*, 1791-1812. La publication de cet ouvrage fut interrompue par la part que prit la Billardière à l'expédition envoyée à la recherche de la Pérouse, sous le commandement d'Entrecasteaux. La Billardière herborisa sur tous les points où l'expédition prit terre, au pic de Ténériffe, dont il fit l'ascension, au cap de Bonne-Espérance, à la terre de Van-Diemen, dans l'archipel des Amis, dans celui de l'Amirauté, et surtout le long des côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande, et enfin à Java, où il fut emprisonné pour ses opinions politiques, et privé de ses collections. Il passa de là à l'île de France, où il reprit ses occupations favorites et parvint à rentrer en France et à se faire rendre son herbier tombé entre les mains des Anglais, grâce à l'intervention de Banks, qu'il avait connu lors de son voyage en Angleterre. Peu de temps après, en 1802, il fut admis à l'Institut en remplacement de Lhéritier, et publia le résultat de ses observations dans une *Relation du Voyage à la recherche de la Pérouse, par ordre de l'assemblée constituante*, 2 vol. in-4° et in-8° avec atlas in-fol.—*Novæ-Hollandiæ plantarum specimen*, 2 vol. in-fol. — *Sertum austro-caledonicum*, in-fol. avec de magnifiques planches. La Billardière a publié, en outre, plusieurs mémoires importants insérés dans le *Journal de physique* et dans les *Annales du muséum*. Il est mort en 1834. — Un genre d'arbustes de la famille des apocynées, ou plutôt de pittosporées, originaire de la Nouvelle-Hollande et maintenant cultivé dans nos serres, porte son nom, qui lui a été donné par le docteur Smith.

BILLAUD (Adam). *Voy.* Adam.

BILLAUD-VARENNES (Nicolas), fils d'un avocat sans fortune, naquit à la Rochelle en 1760. Il reçut une certaine éducation; se fit comédien, composa une pièce qui parut une insulte à toutes les dames de la Rochelle; entra ensuite dans l'Oratoire, professa au collége de Jully, fit des vers en l'honneur de Louis XVI, enfin d'autres qui déplurent à sa congrégation. A l'âge de 25 ans, il vint à Paris, où il fut reçu avocat au parlement. Quelque temps après, il épousa une fille naturelle de M. de Verdun, fermier général; ce mariage donna un peu de consistance à Billaud-Varennes. En 1789 il publia un ouvrage en trois volumes, sous le titre de *Despotisme du ministère de France*. Il garda d'abord l'anonyme, mais il l'avoua ensuite, quand il vit les succès de la révolution. Cet ouvrage, écrit d'un style emphatique et boursouflé, n'eut pas l'effet que l'auteur s'en promettait; mais il annonçait un partisan fanatique des réformes, et, sous ce rapport, il ne trompa point. Billaud-Varennes fut admis, dès l'origine, au trop fameux club des jacobins; il fut nommé membre d'un des tribunaux de Paris, mais il voulait jouer un rôle plus brillant; il prit donc une part très-active à l'insurrection du 10 août 1792, qu'il avait provoquée par ses écrits et par ses discours. Il ne s'arrêta pas en si beau chemin; il s'associa, dit un de ses biographes, aux auteurs des massacres des 2 et 3 septembre, les félicita publiquement en présence des cadavres de leurs victimes, les encouragea à continuer leurs épouvantables exécutions et fit compter à chaque égorgeur un salaire de 24 francs. Billaud-Varennes n'a jamais osé donner un démenti à ces allégations. Il était alors membre du *comité de salut public* de la commune usurpatrice du 10 août et substitut du procureur de la même commune. Il fut envoyé en mission dans les départements, et il ne dépendit pas de lui que les habitants et la municipalité de Châlons ne devinssent l'objet des mesures *sévères et terribles* de la municipalité de Paris; il en fit éprouver toute la rigueur aux habitants de Meaux. S'il faut en croire les auteurs du supplément à la *Biographie universelle*, la mission de cet ordonnateur des massacres de septembre avait un autre but politique. Billaud était porteur de la lettre qu'on avait arrachée par la terreur à Louis XVI pour prier le roi de Prusse de se retirer de la Champagne, et, en outre, d'une partie des sommes provenant des dépouil-

les des victimes de septembre, de la spoliation des Tuileries, du vol du garde-meuble et des diamants de la couronne; enfin cette mission secrète qui, dans le style des républicains du temps, sauva la France du joug des tyrans étrangers : aussi valut-elle à Billaud-Varennes d'être élu membre de la convention nationale. Dans cette nouvelle carrière, il se constitua l'accusateur des rois et de la royauté. Dans le procès de Louis XVI il vota la mort et s'opposa avec véhémence à l'appel au peuple et au sursis : il voulait l'exécution dans les 24 heures. Lors de la trahison de Dumouriez, la convention hésitant à publier les pièces qui la prouvaient, Billaud s'écria qu'il ne fallait rien cacher au peuple. « C'est à la nouvelle de la prise de Verdun, dit-il, qu'il s'est levé et qu'il a sauvé la patrie.» C'était, en d'autres termes, demander le renouvellement des massacres de septembre. L'institution du tribunal révolutionnaire fut décrétée sur sa proposition, et il demanda aussitôt que le ministre Clavière et le fameux Fournier, Américain, y fussent traduits. Envoyé en mission dans le département d'Ille-et-Vilaine, lors de l'insurrection de la Vendée, il fut effrayé du caractère et des forces de cette guerre et de l'insuffisance des moyens employés pour en arrêter les progrès ; il se hâta de transmettre à la convention le résultat de ses observations et ne tarda pas à revenir pour rendre, disait-il, à cette assemblée son énergie républicaine. Le 27 mai 1793, il dénonça le général Custines, qu'il accusa d'avoir fait battre 30,000 Français par 6,000 ennemis. Au 31 mai, il reprocha à Lanjuinais d'avoir favorisé la contre-révolution à Rennes et d'avoir ouvertement protégé les royalistes de cette ville. Le lendemain, il proposa l'accusation des députés de la Gironde et de leurs partisans. Le 15 juillet, il fit décider leur mise en jugement, et, le 16, fit comprendre dans le même décret les commissaires civils Polverel et Santonax. Quinze jours après, Billaud partit en mission pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. De nombreuses armées ennemies menaçaient les frontières; Billaud revint à la convention et proposa de faire marcher vers le nord toutes les troupes de l'intérieur et une réquisition de tous les Français depuis 20 jusqu'à 30 ans. Il fit révoquer le décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit et traduire au tribunal révolutionnaire le duc d'Orléans. Un décret d'accusation ayant été rendu contre les ministres Clavière et Lebrun, il faut, dit Billaud-Varennes, que le tribunal révolutionnaire les juge, toute affaire cessante, avant 8 jours, et lorsque leurs têtes seront tombées, ainsi que celle de Marie-Antoinette, vous direz aux puissances coalisées contre nous qu'un seul fil retient le fer suspendu sur la tête du fils du tyran, et que si elles font un pas de plus il sera la première victime du peuple. L'auteur féroce de tant de propositions sanguinaires fut porté le même jour aux honneurs de la présidence de la convention. Le 14 du mois de frimaire an II, fin de novembre 1793, ce fougueux républicain, élevé au pouvoir à l'aide de l'anarchie et des massacres, fit à la convention un rapport sur la nécessité de simplifier et de concentrer les rouages du gouvernement, et, après avoir exposé une doctrine que le partisan le plus déclaré de l'autorité absolue ne désavouerait pas, il proposa et fit décréter l'établissement du gouvernement révolutionnaire, qui remit dans les mains des deux comités toute la force et l'action des pouvoirs publics. Billaud-Varennes, après avoir fait traduire au tribunal de sang les Hébert, les Chaumette, les Danton, les Momoro, les Chabot, etc., la plupart ses anciens amis et ses compagnons de crime et de fureur, comme aspirant à la tyrannie, succomba lui-même sous les coups qu'il leur portait. Accusateur de Robespierre, qu'il avait soutenu et encensé, il se vit obligé, après sa chute, de se démettre de ses horribles fonctions de membre du comité de salut public; dénoncé comme complice de ce même Robespierre, il ne put éviter la justice qui le poursuivait. Le 12 germinal an III, un décret le condamna à la déportation avec Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier. Un autre décret du 1er prairial renvoya ces déportés au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, mais Billaud et Collot étaient déjà embarqués. Arrivé à Cayenne, Billaud fut envoyé dans l'intérieur du pays. Il était encore à Sinamarie quand les déportés du 18 fructidor an V y arrivèrent. Parmi ces nouveaux venus, il reconnut avec surprise son ancien complice Bourdon de l'Oise, déporté alors comme royaliste. Ils s'injurièrent, dit-on, se prirent aux cheveux, et il fallut les séparer. Les victimes du Directoire témoignèrent leur mépris à l'ancien membre du comité de salut public et s'éloignèrent de lui ; mais un agent de Louis XVIII, l'abbé Brottier, eut le courage

de se lier avec Billaud-Varennes. Celui-ci s'était occupé jusqu'alors à élever des perroquets. On ne sait pourquoi il ne profita point de l'amnistie du 4 brumaire an IV pour revenir en France. On assure qu'il alla depuis à Saint-Domingue, où il obtint une pension du président de la république, et où il mourut en 1819. Vilette, dans ses *Révélations sur les causes secrètes du 9 thermidor*, a peint ainsi Billaud-Varennes, tel que les circonstances et les événements tragiques auxquels il prit une si funeste part l'avaient rendu : « bilieux, inquiet et faux; pétri d'hypocrisie monacale; se laissant pénétrer par ses efforts mêmes à se rendre impénétrable; ayant toute la lenteur du crime qui médite et l'énergie concentrée pour le commettre.... Son ambition ne peut souffrir de rivaux; morne, silencieux, les regards vacillants et convulsifs; marchant comme à la dérobée, sa figure au teint pâle, froide, sinistre, montre les symptômes d'un esprit aliéné.» Il est probable qu'avant la révolution la plupart de ses traits n'étaient ni aussi saillants ni aussi hideux. Nous renvoyons pour ses divers écrits au catalogue que différentes biographies en ont donné. DELBARE.

BILLECOQ (JEAN-BAPTISTE-LOUIS-JOSEPH), avocat du barreau de Paris, né à Paris le 31 janvier 1765, après avoir terminé ses études au collége du Plessis, où il se distingua parmi ses condisciples par sa facilité, sa douceur et les grâces de son esprit; il fut inscrit au tableau des avocats au parlement de Paris, le 2 septembre 1785.

Il n'avait encore obtenu que des succès de conférences qui annonçaient ce qu'il devait être un jour, lorsque sa carrière se trouva interrompue par les orages de la révolution. Nommé député suppléant à l'assemblée législative en 1791, il ne dut pas rester étranger au mouvement politique de son pays; il était alors âgé de 26 ans, c'est l'âge où les passions s'agitent dans les révolutions, avec le plus d'ardeur; cependant, ami de la monarchie mais ennemi des abus aussi bien que des excès, il ne sortit jamais des bornes d'une courageuse modération, qui bientôt devait attirer sur lui des persécutions. Il fut jeté dans les prisons en 1794, et dut sa liberté au 9 thermidor. Quelques années après, lorsque les membres du barreau, séparés par la tempête politique, purent se réunir, il devint, avec quelques-uns d'entre eux, Delamalle, Bonnet, Bellart, Gairal, Delacroix, Frainville, etc., le restaurateur de l'ordre des avocats. Alors s'ouvrit de nouveau pour lui l'arène judiciaire, où il parut avec l'éclat de son mérite et de ses vertus; il était sans danger pour son bonheur, car l'aménité de son caractère lui fit trouver des amis parmi tous ses rivaux. Après les luttes vives et sanglantes de la révolution, qui avaient habitué à l'emportement des discussions politiques et judiciaires, on avait presque perdu le souvenir de ces formes gracieuses qui rappelaient l'élégance du siècle passé; tel était Billecoq. Il portait au barreau cette politesse exquise, cette douce gaîté, cette fleur de bon ton, qui n'avaient ni afféterie, ni apprêt, parce qu'il puisait dans son cœur ses inspirations. Son langage, comme orateur, était d'une admirable pureté, mais ce qui était surtout admirable, c'était la droiture de sa conscience, à laquelle il sacrifiait quelquefois la rigueur trop absolue des principes. Lorsque le jurisconsulte se trouvait aux prises avec l'honnête homme, il était rare que le jurisconsulte ne fît pas les concessions que l'équité semblait exiger; aussi on l'écoutait avec un vif intérêt, et sa parole était accueillie par les magistrats avec la juste confiance due à son intégrité.

Dans le fameux procès de la conspiration de Georges et de Pichegru, il fut chargé de la cause du marquis de Rivière. Pour nous servir des expressions de l'un de ses plus illustres confrères (M. Bonnet), « il sut défendre habilement M. de Rivière, sans trop irriter le redoutable pouvoir qui pesait si durement sur les accusés, et pourtant il conserva à son noble client sa physionomie légale et chevaleresque; il le peignit ce qu'il était, dévoué à l'ancienne monarchie, fidèle sujet de son roi, respectueux, tendre ami de son prince; il ne chercha pas à acheter par de basses dissimulations une absolution honteuse. »

Cette défense, périlleuse pour le défenseur, ne sauva pas le marquis de Rivière, dont la condamnation à mort fut cependant commuée en une prison perpétuelle.

Après la restauration, qu'il vit avec bonheur, il fut nommé maître des requêtes du conseil de Monsieur, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Michel.

La faiblesse de sa santé le força à renoncer de bonne heure au barreau, mais son cabinet devint un tribunal où les plaideurs allaient porter leurs différends, et d'où ils

sortaient souvent réconciliés, et toujours heureux d'avoir entendu de bons conseils, adressés avec une effusion persuasive et paternelle.

Malgré les travaux de son état, Billecoq se plaisait à réunir auprès de lui, une fois par semaine, un grand nombre de jeunes avocats, qu'il exerçait à la discussion de graves questions de droit. Touchant usage de l'ancien barreau qui unit par des liens d'affection les anciens avocats avec leurs jeunes confrères, et que l'on regrette de ne plus retrouver dans les habitudes du barreau moderne.

Son désintéressement égalait ses autres vertus. En voici un exemple entre mille. Sa mère jouissait de 15,000 livres de rentes sur l'État, sur un capitaliste de Paris et sur les frères Monneron; tout disparut par la faillite de ces trois débiteurs. Réparer en partie le malheur de sa mère était sans doute un devoir de la piété filiale, mais Billecoq, sans fortune et chargé d'une nombreuse famille, lui laissa même ignorer cette perte; tous les six mois il lui remettait le semestre de ses rentes comme s'il les eût reçues pour elle. Elle vécut ainsi dans l'aisance, conserva sa maison, ses domestiques, ses habitudes, et mourut sans connaître sa ruine et la noble générosité de son fils.

Cet homme de bien eut dans le sein de son ménage le bonheur qu'il méritait; sa digne et vertueuse compagne l'avait rendu père de cinq fils et d'une fille. Il conduisit jusqu'à un degré très-avancé l'éducation de ses fils, et en fit des hommes distingués qui occupent des emplois honorables dans l'administration et la diplomatie. Personne n'était plus en état que lui de diriger leurs études, car la littérature et la poésie charmèrent pendant toute sa vie ses moments de liberté et de loisirs. On a de lui des vers élégants dans la langue de Virgile. Il aimait à lutter avec le savant M. Lemaire. Leurs amis communs, sans contester à M. Lemaire, littérateur de profession, sa supériorité, trouvaient dans les vers de son modeste rival, plus de ce gracieux abandon, cachet particulier de son caractère et de ses ouvrages. Indépendamment de ses délassements poétiques, il a laissé plusieurs écrits remarquables par la pureté du style, mais surtout par les sentiments d'honnêteté qui y dominent. Nous citerons les principaux : 1° *Considérations politiques sur les gouvernements qui ont précédé la restauration*; 2° *Lettres d'un Français à lord Wellington*; 3° *Changement du ministère en décembre* 1821; 4° *Coup d'œil sur l'état de la France à l'avénement de Charles X*; 5° *Influence de la guerre d'Espagne en* 1823; 6° *De la religion chrétienne, relativement à l'État, aux familles et aux individus*; 7° *Du clergé de France en* 1825; 8° *Notice sur M. Bellart*; 9° *De la charte et des garanties de sa durée*; 10° *Un catholique aux catholiques, sur les ordonnances du* 16 *juin* 1828. Il a laissé aussi des traductions de la *Conjuration de Catilina* de Salluste, et des *Voyages* de Néarque, Nearès, J. Long, Timberlake et Bogle. Enfin il a donné une édition de Lucain, et il a été le collaborateur de la dernière édition des *Voyages* de Pallas et des *Œuvres d'économie rurale et politique* d'Arthur Young.

Ce savant modeste, ce jurisconsulte distingué, était profondément religieux, et ses principes furent chez lui d'une application constante. Mais cette religion était douce et indulgente comme son caractère, et s'il fut un des hommes qui donnèrent l'exemple des vertus que la religion inspire, il fut aussi l'un des hommes qui la font aimer. Il mourut consolé par elle à l'âge de 64 ans, le 14 juillet 1829, au milieu de sa famille, avec le calme d'un sage et d'un chrétien, laissant à ses enfants, pour unique fortune, l'un des plus beaux noms du barreau moderne. GAUDRY.

BILLET. — C'est un écrit qui constate la reconnaissance d'une dette et l'engagement de la purger, sous le rapport civil; le billet ne renfermant d'obligations que de la part des débiteurs est un contrat *unilatéral*, qui n'a pas besoin d'être fait en plusieurs doubles. Il suffit d'un seul acte remis à la personne envers laquelle on s'oblige; c'est ce qu'on appelle la *promesse sous seing privé*. Un tel billet peut toutefois être fait sous forme authentique, il est même des cas où cette forme est indispensable; ceux, par exemple, où les obligés ne savent ou ne peuvent signer. Le billet par lequel une seule partie s'engage envers l'autre à lui payer une somme d'argent ou une chose appréciable doit être écrit en entier de la main de celui qui le souscrit, ou du moins il faut que, outre sa signature, il ait écrit *de sa main* un *bon* ou un approuvé portant en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose (code de comm., art. 1326), excepté dans le cas où l'acte émane de *marchands*, artisans, labou-

reurs, vignerons, gens de justice et de service; il peut aussi être souscrit par plusieurs personnes et solidairement.

Les billets de cette nature sont de la compétence des tribunaux civils et n'entraînent pas d'autres poursuites que celles par la voie de droit et non la contrainte par corps, lorsque les signataires ne sont pas des commerçants. Ce billet ne peut être transmis que par un transport notifié aux obligés; il n'a de valeur, pour autoriser une inscription hypothécaire, qu'autant qu'il a été reconnu en justice; enfin il n'est pas susceptible d'être protesté, et les tribunaux peuvent accorder des délais pour le payement, alors même que le terme est arrivé.

On connaît plusieurs sortes de billets dans le commerce, outre celui appelé *lettre de change*, pour lequel nous renvoyons à l'article spécial. Le *billet à ordre* est un titre par lequel le souscripteur s'engage à payer à une échéance et à un domicile déterminés, une certaine somme à la personne qui en sera porteur, en vertu d'un endossement. Ce billet n'est pas forcément commercial par sa nature; mais il est de la compétence des tribunaux de commerce, lorsqu'il porte la signature de négociants et de non-négociants; mais la condamnation prononcée n'entraine pas la contrainte par corps contre les non-commerçants.

Le billet à ordre doit être daté (art. 188 du code de com.), énoncer la somme à payer, le nom de celui à l'ordre duquel il est souscrit, l'époque à laquelle le payement doit s'effectuer, la valeur qui a été fournie en espèces, en marchandises, en compte, ou de toute autre manière. Quant à l'échéance, le billet à ordre peut être payable à vue ou à présentation, à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois, à une ou plusieurs usances de vues, à un jour fixe ou à un jour déterminé (art. 129). *Voy.* ÉCHÉANCE.

La propriété d'un billet à ordre se transmet par la voie de l'endossement (*voy.* ENDOSSEMENT). Tous les endosseurs sont tenus à la garantie solidaire envers le porteur, et le nombre des obligés augmente la certitude du payement. Le billet doit être payé dans la monnaie qu'il indique; celui qui le paye avant l'échéance est responsable de la validité du payement, et le porteur ne peut être forcé d'en recevoir le montant avant échéance. Contrairement à ce qui peut arriver en matière d'obligations ordinaires et de simples promesses, il n'est point admis d'opposition au payement des billets à ordre. Les payements faits à compte sont à la décharge pour la quotité payée de tous les engagés. Les juges ne peuvent accorder aucun délai pour le payement.

Le porteur d'un billet à ordre échu et protesté peut exercer son recours ou individuellement, ou collectivement contre tous ou chacun des obligés. Les délais de la prescription ne sont pas les mêmes que ceux relatifs aux obligations ou billets civils, qui ne se prescrivent que par trente ans. Toutes actions relatives aux billets à ordre souscrits par des négociants, marchands ou banquiers, ou pour faits de commerce, se prescrivent par cinq ans, à compter du jour du protêt ou de la dernière poursuite judiciaire, s'il n'y a eu condamnation, ou si la dette n'a été reconnue par acte séparé. Néanmoins les prétendus débiteurs seront tenus, s'ils en sont requis, d'affirmer, sous serment, qu'ils ne sont plus redevables, et leurs veuves, héritiers ou ayants cause, qu'ils estiment de bonne foi qu'il n'est plus rien dû. (Art. 189 du code comm.)

Les billets doivent être souscrits sur papier timbré ou visé pour timbre; ils ne sont soumis, en cas d'enregistrement, qu'à un droit de 50 cent. pour 100 francs. En cas d'intervention pour le payement lors du protêt, il n'est dû qu'un droit fixe d'un franc. (Loi du 22 frimaire an VII).

FORMULE DU BILLET A ORDRE.

Paris, le...... B. p. 500 *fr.*

Au 5 *janvier prochain, je payerai à M......* *ou à son ordre, la somme de* CINQ CENTS FR., *valeur reçue en marchandises (en fournitures, comptant ou en compte).*

Signature.

Demeurant à

Billet à domicile. C'est celui sur lequel le souscripteur a indiqué un domicile qui n'est pas le sien, pour y effectuer ou faire effectuer le payement. Le billet à domicile diffère de la lettre de change en ce que celle-ci exige un accepteur et que le billet à domicile ne l'exige pas; mais il est nécessairement un acte commercial entraînant la contrainte par corps, et diffère beaucoup du billet à ordre, qui peut n'être qu'un acte civil. Du reste, toutes les autres conditions du billet à domicile sont les mêmes que celles du billet à ordre.

Billet au porteur. C'est celui qui ne porte

pas de nom de créancier, et doit être payé, à l'échéance, à la personne qui le représentera. Ces billets sont parfaitement légaux ; le code du commerce n'en fait aucune mention, mais n'a point abrogé la déclaration de 1721, qui les permet, et qui était, lors de la promulgation du code, en 1807, la législation en vigueur. De plus, la loi du 25 thermidor an V en autorise formellement; et enfin la loi organique de la contrainte par corps du 15 germinal an VI règle les poursuites contre ceux qui souscrivent des billets au porteur.

Billet de banque. Ce billet ne diffère du billet au porteur qu'en ce qu'il offre la garantie d'une société autorisée au lieu de celle d'individus isolés. Il est remboursable à présentation. Ceux des banques autorisées en France n'ont point de cours légal et force comme la monnaie, et pourtant, par une contradiction manifeste, l'article 26 de la loi du 24 germinal an II assimile les contrefacteurs des billets de la banque de France aux faux-monnayeurs, auxquels l'art. 139 du code pénal de 1810 applique la peine de mort. On ne comprend pas pourquoi le *faux* commis sur un *billet au porteur* devient plus grave envers une banque qu'envers un individu. Tous les effets de commerce sembleraient devoir rencontrer les mêmes garanties. Il est vrai que les billets de la banque de France jouissent d'un tel crédit, et ont une si grande circulation, que leur contrefaçon entraînerait des suites beaucoup plus fâcheuses que celle des billets émis par un individu. La différence énorme de la peine créée en faveur des banques avait fait croire qu'elles seraient tenues de rembourser les faux billets que le public n'a aucun moyen de reconnaître ; mais l'expérience a prouvé que, si la peine est plus forte en cas de falsification d'un billet de banque, le payement n'en est pas plus sûr. La banque d'Angleterre a payé, à plusieurs époques, les faux billets qu'on lui présentait de bonne foi.

La valeur des billets varie beaucoup dans chaque pays, suivant le plus ou moins d'abondance du numéraire, et suivant que les payements se font en or ou en argent. En France, où l'argent est la monnaie légale, la banque de France n'émet que des billets de 500 fr. et de 1000 fr., et celles des départements, de 250 fr. et 500 fr.

La banque d'Angleterre, pendant 60 ans, n'émit pas de billets au-dessous de 20 l. st.; elle commença à en émettre de 10 l. st. en 1759, de 5 l. st. en 1793; enfin de 2 l. st. et 1 l. st. en mars 1797. L'émission de ces derniers cessa en 1821.

Les banques d'Ecosse et d'Irlande émettent des billets d'une livre sterling (25 francs) et au-dessus ; celles des États, où le numéraire est encore insuffisant pour la prodigieuse masse d'affaires, en émettent d'un dollar et au-dessus.

Si la banque n'était pas un monopole privilégié d'escompte, la concurrence d'établissement de banques n'aurait pas manqué d'émettre des billets de 250 francs, ainsi que le faisait la caisse du commerce avant que Napoléon, sur ses ruines, eût créé la banque de France. Le commerce de Paris gagnerait beaucoup à la cessation de ce privilége, et la masse des affaires commerciales pourrait facilement doubler, par l'extension du crédit et la facilité de l'escompte.

Feu Berryer père, l'un des fondateurs de la banque de France, a parfaitement développé cette vérité dans une brochure intitulée *Mort au monopole de l'argent*, dont nous nous plaisons à citer les phrases suivantes : « Je proteste fortement contre la prolongation du monopole qui s'exerce par son aide (de la banque de France) et qui, depuis quarante ans, ruine le petit commerce et engendre la misère des classes inférieures, compagne, sinon cause des treize crises qui, pendant trente ans, ont affligé notre industrie, et de celle qui aujourd'hui l'asphyxie. » Et ailleurs: « En servant exclusivement le *haut commerce*, la banque de France ne fait rien pour le *petit commerce*, qui est le premier dans l'ordre de l'utilité pour la production ; mais encore elle aide, sans le vouloir, les escompteurs en sous-ordre à pressurer les classes ouvrières, les salariés et le *petit commerce*, par le taux bien plus élevé de leurs escomptes, dont le plus modéré est de 8 pour 100 par an, au moyen des *capitalisations* à trois mois et des frais d'agio. »

BILLON (*agriculture*). Il y a trois manières principales de disposer la terre d'un champ qu'on laboure à la charrue : on laboure à plat lorsque l'on conserve dans sa forme primitive la superficie du terrain ; on laboure en planches, lorsque l'on divise le terrain en larges bandes, un peu bombées dans leur grand axe et séparées par des raies vides; enfin on laboure en billons, lorsque l'on fait des planches très-étroites, dont la

coupe présente une convexité très-prononcée. Ces petites planches, que l'on rencontre dans presque toutes les cultures de la Brie, où on les appelle *sillons*, sont quelquefois formées de quatre bandes de terre seulement, et le plus souvent de six à huit bandes.

Le billonnage ne peut s'exécuter qu'avec une charrue à oreille fixe: on l'emploie utilement dans les terres froides dont le sous-sol est imperméable à l'eau; partout ailleurs il présente plus d'inconvénients que d'avantages.

Cette opération ayant pour but de garantir les racines des plantes contre l'humidité, les billons doivent être d'autant plus étroits et plus bombés, que le sol est moins perméable et que la semence doit être probablement plus exposée à une humidité longtemps prolongée. Aussi les cultivateurs font-ils, en général, pour la culture des céréales de printemps, des billons une fois plus larges que pour la culture des céréales d'automne. Dans un champ que l'on a reconnu nécessaire de diviser en billons de six raies pour la semence du froment d'hiver, on pourra presque toujours, sans inconvénient, semer de l'avoine au mois de mars sur des billons de douze raies; au mois de mai ou au mois de juin, le même champ pourrait se labourer tout à fait à plat pour une récolte de betteraves, de navets, de sarrasin ou de toute autre plante dont la végétation commence et finit avec les chaleurs et la sécheresse de l'été.

Nous devons renvoyer aux traités d'agriculture pour tous les détails pratiques d'exécution du billonnage, nous dirons seulement en terminant qu'il ne faut point se laisser prévenir contre ce mode de labourage par la perte apparente de terrain qui frappe les yeux des observateurs superficiels : il est certain que les raies vides, qui se trouvent de chaque côté du billon, ne produisent rien puisqu'elles sont uniquement destinées à l'écoulement des eaux; dans un champ à billons de six raies, chaque septième raie est donc complétement sacrifiée, mais on assure ainsi la production du reste de la terre, qui, préparée par un labour à plat, resterait exposée à l'humidité dans toutes ses parties et produirait à peine la moitié ou un quart de la récolte du champ billonné. E. L.

BIMANES (*zool.*). C'est le premier ordre des mammifères placé à la sommité de la classe des vertébrés. Il ne comprend qu'un seul genre, l'homme, et a été créé par Blumenbach, suivi par Cuvier et Duméril, pour distinguer l'homme des quadrumanes, qui comprend les pithéciens ou singes. Le mot *bimane* est composé du latin *bis* deux, et *manus* main. Plusieurs savants, et entre autres M. Bory de Saint-Vincent, ont pensé qu'il fallait ranger dans cet ordre les *orangs-outans* (et non *outangs*, comme on l'écrit incorrectement dans presque tous les ouvrages d'histoire naturelle), et les *chimpangi;* car, disent-ils, ces animaux ont deux mains comme l'homme et deux pieds dont la conformation diffère entièrement de celle des mains et se rapproche beaucoup du pied de l'homme. Le pied de l'orang et du chimpangi a une plante qui s'étend jusqu'au talon, ce qui leur permet de se tenir debout et de marcher comme l'homme. La seule différence réelle qui existe entre le pied de ces animaux et le nôtre consiste en ce que le pouce chez eux est plus libre et opposable aux autres doigts. Il serait donc plus convenable de rétablir l'ordre des primates de Linné, partagé en deux espèces ou familles, l'homme formant la première et l'orang-outan (homme des bois) et les chimpangi la seconde. Cela nous semble préférable aux cinq familles que M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire propose de comprendre dans l'ordre des primates : 1° l'homme; 2° les pithéciens ou singes; 3° les lémusiens; 4° les tarsiens; et 5° les cheiromiens. Le caractère vraiment distinctif de l'homme, c'est le don de la parole, qu'aucun autre animal ne possède, car les oiseaux, qui articulent des sons, ne font que répéter ceux qu'ils nous entendent prononcer, sans que jamais ils emploient comme moyen de communication entre eux des sons variés et articulés. L'homme seul se crée une langue aussitôt qu'il forme une société. Sans cette précieuse faculté, il ne pourrait jamais faire de progrès, car il lui serait impossible de profiter des lumières et des découvertes de ses devanciers et les transmettre à la postérité. L'homme étant de tous les animaux celui qui a le plus besoin de ses semblables dans tout le cours de sa vie, il ne pourrait former des sociétés stables et progressives, s'il était privé de la parole et réduit à ne s'exprimer que par des gestes et des cris. Je crois donc que la dénomination de *bimanis loquens* (bimane parlant) caractériserait parfaitement le genre humain par celle de ses facultés qu'il possède exclusivement, et dont la privation chez lui annonce

un état anormal et défectueux. Nous terminerons cet article par une remarque relative au mot qu'on écrit généralement *chimpanzée* et par lequel on désigne les pithèques d'Afrique de haute taille, qui marchent comme nous et ont de véritables pieds ainsi que les orangs-outans de Bornéo. Ce mot, dans la langue bunda, exprime la fraternité, le rapport fraternel, et se prononce *tiponchi* ou *tipongi*, *ponchi* ou *pongo*, que je crois l'origine de *gibbon* et *pongo*. Dans la même langue, le singe est appelé *k'ima-riala* ou *tik'ima-mala*, c'est-à-dire animal-homme; *k'ima*, *jik'ima*, *q'uia'ma* ou *iama* animal; *riala* ou *mala* homme. *Panch'i ia riala* ou *tipanch'i ja mala* signifie frère, c'est-à-dire *conjoint de l'homme*. F. S. Constancio.

BIMBELOTERIE, *commerce de bimbelots, jouets d'enfant*. Le commerce de la bimbeloterie s'alimente des productions de tous les arts et de toutes les sciences, de tous les métiers; mais ces productions sont réduites à des proportions minimes, et elles ne s'étalent qu'en miniature. Il est impossible de définir le commerce de la bimbeloterie; cependant il est immense, il est encyclopédique. C'était autrefois la cité de Nuremberg qui fournissait au monde les jouets d'enfant. Aujourd'hui l'industrie française rivalise avec elle. Ses produits sont plus élégants et moins chers, et il n'y a plus que la petite sculpture en bois qui se fabrique à Manheim, qui conserve son ancienne supériorité. Les sculptures de bois et d'os de Saint-Claude, dans le Jura, sont aussi très-estimées. Les bimbelotiers tiennent aussi la *patenôtrerie*, c'est-à-dire les chapelets, les crucifix et les saintes statuettes.

La bimbeloterie est la providence des étrennes, et cette foule d'objets qu'elle vend chaque année à si bas prix produit des millions. F. M.

BINAGE, action du prêtre qui dit deux fois la messe le même jour. Ce n'est pas parce qu'il est obligé de se transporter d'un pays à un autre pour y célébrer les saints mystères qu'il y a un *binage* pour lui, puisqu'il y aurait également *binage* s'il célébrait deux fois la messe dans la même église, le même jour. Pour s'en convaincre, il suffit de faire attention à l'étymologie du mot *binage*, qui est composé de deux mots latins, *bis agere*, agir deux fois, ou *bini actus*, acte double. La messe est l'acte par excellence, l'action principale de la religion, acte tellement essentiel, qu'il n'y aurait point de culte s'il n'y avait point de sacrifice. Avant les troubles de la révolution de 89, il y avait peu de binages, parce qu'il y avait un assez grand nombre d'ecclésiastiques en France pour desservir toutes les paroisses : c'est la pénurie des prêtres qui a engagé les évêques à donner aux ecclésiastiques de leurs diocèses la permission d'offrir deux fois le saint sacrifice de la messe les dimanches et les fêtes, afin que les populations eussent moins à souffrir de la disette de pasteurs. Perrot.

BINAIRE (du latin *bis*, deux fois). On dit un composé *binaire*, un alliage *binaire*, lorsqu'il est question d'un tout formé de deux éléments ou de la combinaison de deux métaux.

Arithmétique binaire, système de numération qui a pour base le nombre 2; c'est-à-dire dans lequel tous les nombres possibles se chassent suivant les puissances de 2, qui sont 2, 4, 8, 16 .. 128, 256... 1024... 4096...

Pour exprimer tous les nombres on n'a besoin, lorsqu'on fait usage de l'arithmétique binaire, que des deux chiffres 1 et 0.

Supposons qu'il soit demandé d'écrire, suivant ce système, le nombre *trois*; je vois tout de suite que le nombre contient 2, première puissance de la quantité qui sert de base au système, plus 1 ou une unité simple : j'écris donc 1 à la colonne des unités simples et puis encore 1 à celle qui vient ensuite à gauche et qui est destinée à recevoir les unités de la base 2, et j'ai 11.

Comparant ce système avec celui qui est en usage et qui a pour base 10 et ses diverses puissances, on voit que 2 représente la dizaine, et que, si l'on écrivait sur deux lignes parallèles les puissances de ces deux bases (2 et 10), on aurait les termes correspondants

2,	4	8	16,	32,	64,	128,
10	100	1000	10000	100000	1000000	10000000

Pour écrire *cent*, deuxième puissance de 10, nous écrivons 1 suivi de deux 0; semblablement, pour écrire 4, deuxième puissance de 2, nous écrivons aussi 1 suivi de deux 0 : en effet 1, représentera 4, et comme la quantité proposée manque d'unités simples et d'unités de la première puissance de 2, que, par analogie, nous appellerons des *deuzaines*, nous écrirons 00 à la droite de 1 pour en tenir la place.

D'après cet exemple et le tableau ci-dessus, on voit que 16 s'écrivait 10000, ou bien 1 suivi de quatre 0, un pour les *unités* simples,

un pour les *deuzaines*, un pour les *quartaines*, un pour les octaves, c'est-à-dire pour tenir lieu des unités et des puissances 2, 4, 8, qui manquent.

Qu'il soit demandé d'écrire, en arithmétique binaire, le nombre *quatre-vingt-dix-sept*; je décompose ce nombre suivant les puissances de 2, et je trouve qu'il contient 64 plus 32 plus 1; j'écris donc 1 pour 64, puis 1 pour 32, et, comme les puissances 16, 8, 4, 2 manquent, j'écris 0000 pour en tenir la place; enfin j'écris 1 pour exprimer l'unité simple qui reste : de sorte que le nombre *quatre-vingt-dix-sept* se trouve représenté en chiffres par

64	32	16	8	4	2	
1	1	0	0	0	0	1.

Que, s'il était proposé de lire un nombre exprimé en chiffres, suivant le système binaire, on le décomposerait en commençant par la droite, et en disant... *unités* 2, 4, 8, 16... et l'on écrirait 2, 4... au-dessous de chaque chiffre significatif et 0 au-dessous des périodes qui manqueraient.

Exemple :

1 0 1 1 0 0 0 1 1 1 1 0 1
10 24, 0 512, 256 0 0 0 16 8 4 2 0 1

On dirait donc 1024, 512, 256, 16, 8, 4, 2, 1, expression qui, si l'on y était habitué, ne serait pas plus étrange que 1 trillion, 11 billions, 111 mille, 101, période correspondante; dans le système décimal, pour ramener la quantité binaire ci-dessus au système qui est en usage, on n'aurait qu'à faire l'addition des périodes 1, 2, 4, 8, 16, 256, 512, 1024, dont la somme serait exprimée par 1821.

Leibnitz, un des beaux génies du XVII[e] siècle, prit la peine, on ne sait trop pourquoi, de donner un développement sérieux des propriétés du système d'arithmétique qui a le nombre 2 pour base; c'est assurément la plus simple de toutes les méthodes, dont on peut faire choix pour classer les nombres : mais combien serait longue et embarrassante la manière de les écrire suivant ce système; car nous voyons, par l'exemple ci-dessus, que l'expression 1821 exigerait *treize* chiffres, 1 ou 0; et toutefois la mémoire de Leibnitz fit quelque bruit dans le temps : le P. Bouvet, célèbre missionnaire en Chine, écrivit au savant allemand qu'il avait enfin trouvé le vrai sens de l'énigme de l'empereur Fo-Hi, père des sciences et fondateur de la monarchie chinoise, plus de 2,000 ans avant Jésus-Christ. L'énigme ou le problème que l'on attribue à Fo-Hi, et dont la solution est perdue depuis 1500 ans, consiste en combinaisons de deux lignes, dont une entière — et l'autre brisée ∧; de façon que, si l'on admet que — représente 1, la figure ∧ représentera 0 : mais sur quel fondement peut-on admettre une telle assertion? (*Voy.* Arithmétique, Calcul.)

BINOCLE, instrument d'optique formé de deux tuyaux, de deux branches, de deux tubes, ou plutôt de deux lunettes parallèles et séparées l'une de l'autre par un intervalle égal à celui existant entre les yeux de l'observateur. Le père Reitha, capucin allemand, a inventé le binocle; il en parle dans son ouvrage de *Oculus Henoc et Eliæ*. Le père Chérubin, capucin d'Orléans, a écrit, en 1678, un gros livre sur cette invention, et depuis, les travaux de Gaudebert, de Bailly, de Legentil, de Bouguer, de Beat, etc., etc., ont perfectionné sans cesse l'œuvre de ces bons pères.

Cependant le *télescope binoculaire*, primitivement destiné à favoriser l'étude des astres, s'est transformé peu à peu en un meuble de luxe et de poche, et il n'est plus aujourd'hui qu'une élégante *jumelle* dont les *objectifs* et les *oculaires*, se mouvant à l'aide d'une vis, servent à contempler autre chose que les cieux.

Ce n'est pas ici l'endroit de développer la théorie du binocle. Nous renvoyons donc aux articles Optique et Lunettes, et nous dirons seulement que l'objet considéré à l'aide de cet instrument ne paraît plus proche de nous que parce que, le voyant avec nos deux yeux, il est évidemment plus éclairé, et que l'on obtient la distance qui doit exister entre les axes optiques du binocle en prenant avec un compas la longueur exacte d'un des yeux de l'observateur, et en doublant cette longueur, parce que la distance du centre d'un œil au centre d'un autre est égale à deux fois la longueur d'un œil. Voilà pourquoi nous sommes si longtemps à trouver un binocle allant bien à notre vue ou plutôt à la disposition relative de nos yeux. M.

BINOME. On appelle *binôme*, en algèbre, toute quantité composée de deux parties, ou *termes* liés entre eux par l'un des signes + ou —; telles sont les quantités $a + b$ et $a - b$.

L'algèbre fait connaître des lois à l'aide desquelles on peut former immédiatement les

produits et les puissances des binômes, sans effectuer les multiplications successives indiquées. Si, par exemple, on multiplie successivement les trois facteurs binômes $x+a$, $x+b$, $x+c$, qui ont le même premier terme, on trouve pour produit

$$\begin{array}{r|r|l} x^3+a & x^2+ab & x+abc. \\ +b & +ac & \\ +c & +bc & \end{array}$$

En considérant tous les termes affectés de la même puissance de x comme n'en formant qu'un seul, on voit que, 1° le nombre des termes du produit surpasse d'une unité le nombre des facteurs; 2° ces termes nous présentent toutes les puissances de x, depuis celle qui a pour exposant le nombre des facteurs jusqu'à la puissance o; 3° le coefficient du premier terme est l'unité, celui du deuxième terme est la somme des seconds termes des binômes, celui du troisième terme est la somme des combinaisons 2 à 2 des seconds termes des binômes, enfin le dernier terme est le produit des seconds termes des binômes. Cette loi aura toujours lieu, quel que soit le nombre des facteurs.

Proposons-nous de former la puissance $(x+a)^n$, n étant un nombre entier et positif. Cette puissance s'obtiendra en multipliant le binôme $x+a$ par lui-même $n-1$ fois successivement; il s'agit donc de former le produit de n, facteurs binômes qui ont le même premier terme x, d'où il suit que la puissance demandée est assujettie à la loi indiquée ci-dessus. Le premier terme de cette puissance sera x_n; le deuxième sera x^{n-1} ayant pour coefficient la somme des seconds termes des facteurs binômes, et, comme cette somme est ici égale à a répété autant de fois qu'il y a d'unités dans n, ce deuxième terme sera $n\,a\,x^{n-1}$; le troisième terme sera x^{n-2} ayant pour coefficient la somme des combinaisons 2 à 2 des seconds termes des binomes, et comme cette somme est inégale à a^2, répété autant de fois qu'il y a de combinaisons possibles (*voy.* COMBINAISONS), ce troisième terme est $\frac{n(n-1)}{1\,.\,2}a^2x^{n-2}$; et ainsi de suite jusqu'au dernier terme, qui sera le produit des seconds termes des binômes, ou a^n. On aura donc pour le développement de la puissance demandée

$$x+\frac{n}{1}ax^{n-1}+\frac{n(n-1)}{1\,.\,2}a^2x^{n-2}+\ldots\ldots a^n.$$

Les termes de cette puissance se déduisent successivement les uns des autres. En effet, si, dans l'un quelconque des termes, on multiplie le coefficient par l'exposant de x, qu'on divise par le nombre qui indique le rang de ce terme, qu'on augmente d'une unité l'exposant de a, et qu'on diminue pareillement d'une unité l'exposant de x, on a pour résultat le terme qui suit immédiatement. Les coefficients numériques croissent d'abord pour décroître ensuite, et se retrouvent les mêmes dans les termes également distants du premier et du dernier terme, ce qui résulte de la théorie des combinaisons. Si, par exemple, on fait $n=5$, on aura

$$(x+a)^5=x^5+5ax^4+10a^2x^3+10a^3x^2+5a^4x+a^5.$$

La même loi appliquée au binôme $1+z$ donne

$$(1+z)^n=1+nz+\frac{1}{2}n(n-1)z^2+\ldots\ldots$$

Tout binôme $x+a$ pouvant être mis sous la forme $x\left(1+\frac{a}{x}\right)$ ou $x(1+z)$, en faisant $z=\frac{a}{x}$, le développement de la puissance demandée porte alors sur $(1+z)^n$; c'est pourquoi, dans ce qui va suivre, nous considérerons sous cette forme le binôme qu'il s'agit d'élever à la puissance n.

Il reste à démontrer que, quelle que soit la valeur de l'exposant n, le développement de $(1+z)$ se fait toujours suivant la même loi.

Nous remarquerons d'abord que, quels que soient n, n', n'', etc., si l'on pose

$$1+nz+\frac{1}{2}n(n-1)z^2+\ldots=N,$$

$$1+n'z+\frac{1}{2}n'(n'-1)z^2+\ldots.=N',$$

$$1+n''z+\frac{1}{2}n''(n''-1)z^2+\ldots.=N'',$$

etc.

on aura toujours, en faisant $n+n'+n''+$ etc. $=p$,

$$NN'N''\ldots.=1+pz+\frac{1}{2}p(p-1)z^2+\ldots\ldots$$

En effet, la forme du produit $NN'N''\ldots\ldots$ est indépendante des valeurs particulières qu'on peut attribuer à n, n', n'', etc., et reste la même, quelles que soient ces valeurs. Or, quand n, n', n'', etc., sont des nombres entiers et positifs, on a, par ce qui précède,

$N=(1+z)^n$, $N'=(1+z)^{n'}$, $N''=(1+z)^{n''}$, etc.,

ce qui donne évidemment au produit la forme ci-dessus.

Cela posé, supposons n entier et négatif, dans la série dont la valeur est représentée par N. Les valeurs de n', n'', etc., restent arbitraires. Si nous faisons

$$n' = -n,\ n'' = n''' = \ldots = 0,$$

n' deviendra un nombre entier et positif, et nous aurons

$$1 = N'' = N''' = \text{etc.}, N' = (1+z)^{n'}, p = 0, \quad NN', = 1;$$

d'où l'on tire

$$N = \frac{1}{N'} = \frac{1}{(1+z)^{n'}} = (1+z)^{-n'} = (1+z)^n.$$

La formule représentée par N exprime donc encore, lorsque n est un nombre entier négatif, le développement de la puissance $(1+z)^n$.

Supposons n fractionnaire, positif ou négatif, et faisons $n = n' = n'' =$ etc., d'où $N = N' = N'' =$ etc. On aura

$$N^k = 1 + pz + \frac{1}{2}p(p+1)z^2 + \ldots,$$

résultat dans lequel $p = kn$, k désignant le nombre des facteurs N, N', N'', etc.; de sorte que si k est égal au dénominateur de la fraction n, p sera un entier, et l'on aura

$$N^k = (1+z)^p,$$

d'où l'on tire, en divisant les exposants par k,

$$N = (1+z)^{\frac{p}{k}} = (1+z)^n.$$

Supposons enfin n incommensurable ou irrationnel; et soient i et s deux nombres commensurables, l'un plus grand et l'autre plus petit que n, et différant d'ailleurs l'un de l'autre d'aussi peu qu'on voudra. Si l'on pose

$$1 + iz + \frac{1}{2}i(i-1)z^2 + \ldots = (1+z)^i,$$

$$1 + nz + \frac{1}{2}n(n-1)z^2 + \ldots = N,$$

$$1 + sz + \frac{1}{2}s(s-1)z^2 + \ldots = (1+z)^s,$$

puisqu'on a $i < n < s$, on aura évidemment aussi

$$(1+z)^i < N < (1+z)^s.$$

i et s étant des nombres qui diffèrent l'un de l'autre, et par conséquent de n, d'aussi peu qu'on veut, on aura

$$(1+z)^i = N + \alpha,\ (1+z)^s = (1+)^n + \beta,$$

et par suite

$$N + \alpha = (1+z)^n + \beta,$$

α et β désignant des variables susceptibles de décroître autant qu'on voudra. A la limite du décroissement de ces variables, on aura encore

$$N = (1+z)^n.$$

Il suit de ce qui précède que, quelle que soit la valeur de l'exposant n, le développement de $(1+z)^n$, et par suite celui de $(x+a)^n$, s'obtiennent par la loi que nous avons indiquée et qui fut découverte par *Newton*.

Lorsque l'exposant n n'est pas un nombre entier positif, la série qui exprime le développement de $(x+a)$ a un nombre infini de termes, puisque alors l'exposant de x ne peut devenir nul dans aucun terme du développement.

La marche du calcul reste la même lorsque les termes du binôme sont composés. Si, par exemple, on avait à développer la puissance $(2ax^2 + 3b^2y)^n$, on écrirait d'abord

$$(2ax^2)^n + \frac{n}{1}(3b^2y)(2ax^2)^{n-1} + \frac{n(n-1)}{1.2}(3b^2y)^2 (2ax^2)^{n-2} + \text{etc.}$$

puis on effectuerait pour chaque terme les calculs indiqués.

Si le binôme proposé était imaginaire et de la forme $a \pm b\sqrt{-1}$, le développement de la puissance présenterait des termes alternativement réels ou imaginaires; en représentant par A la somme des termes réels, et par $B\sqrt{-1}$ celle des termes imaginaires, on aurait

$$(A \pm b\sqrt{-1})^n = A \pm B\sqrt{-1}.$$

La puissanciation des binômes est d'un usage très-fréquent dans les mathématiques pures ou appliquées. N. J. Didiez.

BIOGRAPHIE. La biographie est une branche de l'histoire; c'est l'histoire réfléchie et impartiale des individus. Cette définition distingue la biographie de deux autres genres littéraires, trop souvent confondus avec elle, je veux parler *de l'éloge et de l'autobiographie.*

Le panégyriste et l'historien de lui-même s'exercent sur le même sujet que le biographe. Comme lui ils laissent de côté les masses; ils prennent l'homme à part et s'absorbent dans le récit de ses actions; mais tous deux ils sont dans des dispositions d'esprit différentes de celles du biographe, et, par conséquent, ils n'emploient pas la méthode

dont il se sert. Le panégyriste, à proprement parler, n'a pas de sujet, mais un héros qu'il exalte et qu'il encense avec un enthousiasme sincère ou joué. Il ne raisonne pas ; il manque de critique. D'un autre côté, le personnage qui, dans un intérêt d'amour-propre, ou dans le désir louable de faire tourner son expérience au profit des autres, compose ses mémoires, ce personnage peut-il être impartial et exact? Qu'il écrive pour réparer sa considération compromise, ou pour consolider sa gloire, il sera trop enclin à s'exagérer; il solennisera avec excès ses actions, mauvaises ou bonnes : mauvaises, par le remords de les avoir commises, ou par les efforts qu'il fera pour les justifier; bonnes, par la satisfaction de les avoir accomplies. Dans les deux cas, toujours trop préoccupé de lui-même, il s'éloigne de la modération, de la mesure, de la vérité historique. Le biographe, au contraire, libre des entraînements du panégyriste et des illusions de l'égoïsme, raconte et juge la vie de l'individu, ou même simplement il se borne à la raconter, préparant ainsi les éléments d'une appréciation qu'il ne fait pas lui-même. Il a rempli sa tâche, pourvu qu'il ait fait acte d'exactitude, d'indépendance, de critique.

L'historien et le biographe ont donc les mêmes devoirs; ils ne diffèrent entre eux que par l'étendue du sujet qu'ils traitent. Le biographe mesure la part prise par l'homme dans tout ce qui se passe en ce monde. Des deux principes dont la combinaison produit les événements, l'un, supérieur à nous, mystérieux, inexplicable (les chrétiens l'adorent sous le nom de Providence; les païens et les athées l'appellent destin, fatalité, force des choses), l'autre, tout humain, plus facile à observer et à connaître; de ces deux principes, le biographe n'étudie que le second. L'homme, dans la possession et l'exercice de sa volonté, ou courbé sous le joug de ses passions; les influences qui déterminent l'une et qui produisent les autres; toutes les circonstances qui contribuent à former le caractère : l'éducation, les traditions, les habitudes, voilà le sujet, la matière, le domaine de la biographie. Elle est donc l'auxiliaire de l'histoire générale; elle emprunte sa méthode à la psychologie et elle prête des exemples et des leçons à la morale. De notre temps, la critique littéraire aime à s'appuyer sur la biographie : on se plaît à expliquer et à commenter les œuvres des artistes par la connaissance de leurs propres impressions; on veut savoir le rôle que la mémoire a joué dans la composition de leurs ouvrages.

Jamais il ne s'est plus écrit de biographies qu'aujourd'hui. Tandis que la plupart des historiens se laissent séduire par des systèmes voisins du fatalisme, et immolent le libre arbitre à certaines lois préconçues et inflexibles, le sentiment de la personnalité humaine et la conscience de la liberté se vengent et se relèvent; les portraits, les monographies abondent; l'homme effacé par les uns est grandi démesurément par les autres : aussi, partagée entre ces deux extrêmes, jamais l'histoire n'a été plus loin comprendre l'action simultanée de Dieu et de l'homme sur les événements.

Si la vie des illustres morts nous est souvent racontée, ce n'est pas que l'on néglige la biographie des contemporains, des hommes publics surtout : la forme de nos institutions politiques invite à se livrer à ce genre d'études. Autrefois, lorsque les charges de l'État étaient le patrimoine de certaines familles, dont les membres s'exerçaient héréditairement à les remplir, la biographie avait moins à faire. Le nom seul du ministre, de l'ambassadeur, du magistrat racontait son origine, son éducation, ses habitudes. A peine entré dans la carrière, et dès les plus humbles postes qu'il avait occupés, l'illustration de sa naissance avait attiré sur lui les regards. On l'avait suivi dans toutes les situations qu'il avait traversées, et, lorsqu'il parvenait au faîte des dignités, tout le monde le reconnaissait, personne n'avait besoin de l'interroger sur son passé; on l'attendait à ses actes. Mais aujourd'hui que, selon une expression consacrée, le pouvoir est au concours, les sujets ne manquent pas aux biographes, et leur plume rapide ne suffit pas à décrire les phases parcourues par les individualités méritantes ou heureuses que nous voyons surgir et s'élever tout à coup.

La biographie est injuste, lorsqu'elle prend de grands airs avec ces personnages, lorsqu'elle les traite de parvenus. Ce ne sont pas la rapidité et l'éclat de la fortune qui font les parvenus, c'est la faiblesse du caractère; il n'y a de parvenus que ceux qui ne savent pas supporter leur grandeur : les orgueilleux et les fats, qui semblent toujours dépaysés dans leur condition nouvelle, parce qu'ils sont tombés dans les deux excès contraires, vers lesquels la vanité précipite. Les uns rougis-

sent de leurs commencements, les autres en affichent la misère, afin qu'en mesurant la distance qui sépare les deux extrémités de leur carrière on puisse juger de la vigueur et de la puissance de leur essor. L'homme d'un vrai mérite, de quelque point qu'il soit parti et à quelque hauteur qu'il s'élève, n'est jamais un parvenu. A son air calme et tranquille, on reconnaît le maître qui rentre chez lui. Le récit des moindres circonstances de sa vie est fait pour exciter un intérêt bienveillant et respectueux, plutôt que cette curiosité malicieuse à laquelle nous sommes trop enclins.

Jusqu'où s'étend le domaine de la biographie? Faut-il que devant cet axiome complaisant, *la vie privée doit être murée*, elle s'incline et ferme les yeux? Sans doute que la vie privée soit murée au mal, au désordre, au vice! il est juste, il est naturel, il est nécessaire qu'elle reste ouverte au regard impartial, mais perçant de l'histoire. Les particuliers, pour échapper à cette salutaire vigilance, peuvent alléguer l'obscurité de leurs destinées et la stérilité de leurs exemples. En effet, ce serait, le plus souvent, causer un scandale inutile que de dévoiler leurs faiblesses ignorées; mais les hommes publics n'ont pas de vie privée. Ceux qui aspirent à gouverner les autres doivent être connus jusque dans leurs penchants les plus secrets, et leurs moindres actions sont des traits d'un caractère qui appartient au public, puisqu'il prétend agir sur lui.

Assurément le biographe fera bien d'être indulgent, en considération de sa propre faiblesse, et, de peur d'être confondu avec les pamphlétaires, il évitera de s'en tenir aux apparences; il devra chercher à pénétrer le véritable motif des actions. L'équité souvent lui commandera d'être discret. Il sera libre de ne pas tout dire, mais il a droit de tout savoir.

Les origines de la biographie se perdent dans la mythologie et dans la poésie. Les peuples enfants ne racontent pas la vie de leurs grands hommes; ils les divinisent et ils chantent leur gloire. Un peuple tout entier se personnifie dans la figure d'un seul homme; les travaux de tout un cycle se résument et se symbolisent dans un mythe; mais, peu à peu, l'historien prend la place du poëte et du mythologue, et la première forme qu'affecte l'histoire, c'est la biographie. Elle se consacre d'abord à l'illustration des guerriers; elle est toute belliqueuse et héroïque; mais son cadre s'élargit à mesure que des carrières nouvelles s'ouvrent à l'activité de l'homme, et successivement elle admet à ses honneurs tous les personnages célèbres.

Le dernier des mythologues et le premier des biographes dans l'ordre des temps est Evehmère, qui rassembla les gestes de Jupiter et autres dieux, histoire tirée des inscriptions des temples, traduite en vers latins par Ennius, et souvent citée par Cicéron, Varron, Pline, saint Augustin, Lactance.

Après un assez long intervalle, nous voyons apparaître une foule de biographes, dont nous avons dressé le catalogue d'après l'*Histoire des histoires*. (Paris, Marc. Orry, 1599.)

Xénophon écrit l'histoire des philosophes et particulièrement de Socrate. (Des sept Xénophon cités par Diogène Laërce, il y en a un qui écrivit les vies d'Epaminondas et de Pélopide, et un autre qui laissa l'histoire d'Annibal.)

Hermippus Callimachus est auteur d'un recueil des sept sages de la Grèce, d'un livre des disciples d'Isocrate, d'un autre de Pythagore, d'un autre des plus excellents personnages.

Héron, Athénien, compose un livre des anciens orateurs et de leurs harangues.

Mégaclès fait un livre des personnages les plus illustres.

Citons : Philiste, Syracusain, biographe de Denys, roi de Sicile; Timée, d'Agathocle; Timée de Locre, de Pythagore.

Alexandre le Grand offrait une riche matière aux biographes; sa vie fut racontée d'abord par Callisthène, Aristobule, Ptolémée, Cratès, Beton, Clitarchus, Andronicus, Septimius; puis par Diodore de Sicile, Arrien et Quinte-Curce.

Ptolémée, fils d'Agesarchus, écrivit l'histoire de Ptolémée Philopator; Axisteus, celle de Ptolémée Philadelphe; Eumache, celle d'Annibal; Satyre, le péripatéticien, fut le biographe de Philippe; Stesimbrotus, celui de Cimon. Nicagoras écrivit la vie des doctes personnages.

Les plus anciens biographes que la littérature latine nous présente sont : le sophiste Possidonius Olbiopolita, qui laissa par écrit les faits les plus notables de Pompée, dont Théophanes de Mételin et, plus tard, Timagène d'Alexandrie écrivirent aussi l'histoire; Æmilius Probus, qui dressa l'histoire des plus illustres généraux et princes; Tiro, af-

franchi de Cicéron, qui raconta la vie de son maître; Epicadius, affranchi de Sylla, qui mérite de figurer sur cette liste, pour avoir achevé les mémoires de ce personnage. Cornelius Nepos écrivit la vie des hommes illustres et particulièrement de Cicéron.

Julius Hyginus fit les livres des vies et affaires des excellents personnages et de Virgile en particulier; Cordus raconta l'histoire des empereurs romains; enfin Tacite laissa le modèle du genre dans sa vie d'Agricola.

Mais le premier auteur qui se soit adonné exclusivement à la biographie, qui en ait fait un genre à part, est Suetonius Tranquillus, l'auteur des douze Césars, fils de Suétone Lenis, qui avait écrit la vie de l'empereur Othon. Suétone a de la véracité et de la pénétration. Il serait un grand historien, s'il ne gâtait ses qualités par un soin trop curieux des détails, et s'il ne s'adonnait, avec trop de cynisme, à la peinture des impudicités de la vie des empereurs.

Diogène Laërce, sous Antonin, écrivit: de la vie, des doctrines et des apophthegmes des illustres philosophes.

De tous les auteurs que nous avons cités, de tous ceux qui vont suivre, personne ne posséda le génie de la biographie au plus haut degré que Plutarque. Sans doute, il profita beaucoup, *dans ses vies parallèles*, des histoires particulières dont nous venons de dresser le catalogue; mais, ce qu'il n'a emprunté à personne, c'est l'étendue et la sagacité de son esprit, la simplicité et la droiture de son âme, l'éclat et l'animation de son style, qui rendent ses récits si instructifs, si charmants, si naïfs, et les peintures qu'il fait des caractères si vraies, si complètes, si saisissantes. Le cadre de la biographie était désormais tracé, et le chef-d'œuvre de cet art existait.

Philostrate, de Lemnos, dédia à l'empereur Sévère quatre livres des vies et choses plus notables des sophistes. Il écrivit aussi la vie d'Apollonius de Thyane, et *les héroïques*, ou histoires célèbres de son temps.

Philo Herennius, de Biblos, laissa trente livres des vies et personnages les plus signalés, et une histoire du gouvernement et empire d'Adrien.

Quinte-Curce écrivit dix livres de la vie d'Alexandre le Grand, plus remarquables par la grâce du style que par l'exactitude de la narration.

On réunit sous le titre de *Scriptores historiæ Augustæ :* Ælien Spartien; Julius Capitolinus, qui a raconté l'histoire de Gordien III et de ses successeurs Philippe Arabe, Decius et autres, jusqu'à la fin d'Heraclius.

Trebellius Pollio, historien de Valère, de Gallien, de Claude et des trente tyrans.

Flavius Vopiscus, biographe des empereurs Aurélien, Tacite, Probus et Carus Gallianus.

Lampridius, biographe des empereurs Didius Julien, Commode, Héliogabale et Sévère.

Ces historiens, bien inférieurs à Suétone, ne sont pas les seuls qui aient raconté la vie des empereurs romains; il faut joindre à leurs noms ceux d'Arrien, Antipater, Ælius Cordus, Ælius Maurus, Aurelius Verus, Aurelius Philippus, Dion Cassius, Opius Sextus, Aurelius Victor, Bemarchius, Aurelius Faustinus, Eucolpius, l'empereur Gordien, Ceronius Julian, Chirius Fortunatus, Claudius Euthenius, Lolius Urbicus, Dagelius Fuscus, Hesichius de Milet, Julius Celsus, Marius Maximus, Nicéphore Gregoras, Onesimus, Procope de Césarée, Ruffus Celsus, Rutilius Flaccus, Theoclius, Æmilius Paternianus.

La littérature ecclésiastique compte aussi des biographes.

On doit à Pontius, diacre de saint Cyprien, la vie et la mort et passion de ce saint; à saint Jérôme, la vie des plus illustres; à Prosper, évêque de Reggio, l'histoire des plus illustres personnages; à Sulpice Sévère, la vie de saint Martin, évêque; à Sophronius, de Jérusalem, la vie des moines renommés; à Siméon Constant, la vie des saints; à Théodoret, évêque de Tyr, l'histoire des amis de Dieu.

Dans le IXe siècle, Hincmar écrivit la vie de saint Remi; Hilduin, abbé de Saint-Denis, la vie de saint Denis; Paul diacre, l'historien des Longobards, la vie des évêques de Metz, du pape Grégoire, de saint Arnulf, de saint Benoît.

Au XIIe siècle, Sigebert, moine de Gemblacensis, laissa la vie de plusieurs moines. Au XVe siècle, Théodore Bibliander fit l'histoire de saint Marc.

Les matériaux de l'histoire de France se composent d'un plus grand nombre de mémoires que de biographies; cependant il ne faut pas oublier Eginhard, Turpin, Acciolat et Frodoard, biographes de Charlemagne.

En Italie, pendant le moyen âge, Pétrarque et Boccace écrivent, l'un : *De viris illustribus;* l'autre : *De casibus illustrium viro-*

rum. Platin, au XV[e] siècle, raconta la vie des pontifes romains.

Le XVI[e] siècle nous présente, en France : Jean Feron et Brantome; en Italie, Raphaël Volaterre, Paul Jove, Polydore, Gaspard Ursin, Michel Ritius, Paul Vorgerius et Charles Etienne.

Tout ce qui reste des nombreux auteurs que nous avons cités dans cette liste, qui est loin cependant d'être complète, fut exploité dans de volumineuses compilations par les auteurs du dictionnaire de Trévoux et par Moréri et Bayle.

On sentit, dans le XVIII[e] siècle, la nécessité de mettre ces grands ouvrages à la portée de tout le monde; telle est l'origine des dictionnaires historiques publiés en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre.

En 1750, Chrétien-Théophile Jocker, bibliothécaire de l'université de Leipsick, publia, en allemand, un dictionnaire universel des savants, en 4 volumes in-4°. Cet ouvrage fut continué par Adelung, bibliothécaire de l'électeur de Saxe, en 1784 et 1787, et par Rotermund, en 1810.

L'abbé Ladvocat, bibliothécaire de Sorbonne, publia, en 1758, un dictionnaire historique portatif, qui, malgré les additions successives qu'il reçut en 1760-77, 89, laisse beaucoup à désirer.

L'abbé Chaudon, après cinquante ans de recherches, rédigea, sur un plan uniforme et avec une louable modération, un dictionnaire historique, qui, de quatre volumes, est monté à treize dans la dernière édition qu'il donna en 1804, conjointement avec Delandine. Ce dictionnaire a été traduit en italien par une société de gens de lettres, à Bassano. Il a beaucoup servi au jésuite Feller.

Les Anglais vantent, avec raison, le nouveau et général dictionnaire biographique, publié à Londres en 1762, en 11 vol. in-8°, et dont on a donné une édition très-augmentée en 1798 (15 vol. in-8°). On y trouve de grands détails sur les hommes célèbres d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; la partie bibliographique est négligée, assure M. Barbier. Beaucoup d'articles sont traduits ou abrégés de Chaudon.

En 1800, Jean Watkins publia, à Londres, un dictionnaire biographique et historique universel, tiré des meilleurs auteurs, compilation judicieuse et exacte.

Tous ces travaux ont été effacés et surpassés de beaucoup par la biographie universelle de Michaud, le meilleur ouvrage que nous possédions en ce genre, quoiqu'elle ne soit pas exempte d'omissions et de méprises, et que les articles manquent de proportion entre eux; beaucoup étant trop étendus, d'autres relativement trop courts. Un savant bibliographe, M. Barbier, en avait entrepris l'examen critique, ainsi que celui des dictionnaires historiques les plus répandus.

AMÉDÉE HENNEQUIN.

BION (*biog.*), célèbre philosophe cynique, né à Borysthène, ville située sur les bords du fleuve de ce nom, aujourd'hui Dniéper, vint à Athènes où il prit des leçons de Cratès, puis de Théodore surnommé l'athée, et de Théophraste. Sa doctrine était celle de ses maîtres, dédain de la science et des discussions sur la nature et la Divinité, exagération de la force morale de l'homme, mépris des conventions sociales et des jouissances matérielles. Ses écrits, qui sont perdus et dont on trouve quelques fragments dans Stobée et dans les *ana* de Diogène Laërce, roulaient tous sur la morale, et il est permis d'y voir le germe de ceux qui furent développés plus tard par Zénon, et devinrent la base de la doctrine stoïcienne. Voici comment il raconta lui-même son origine à Antigone Gonatas, dans l'esprit duquel on avait cherché à faire naître des soupçons injurieux contre lui : « Mon père était un affranchi, marchand de poisson salé, originaire de Borysthène; ma mère, une fille publique qu'il avait épousée. Mon père, ayant ensuite fraudé le péage, fut vendu avec sa maison; un rhéteur m'acheta parce que j'étais jeune et assez agréable; il mourut et me laissa tout son bien. Je brûlai ses écrits, vendis ce qui me revenait, et je vins à Athènes où je suis devenu philosophe. » Et Antigone sut gré à Bion de la franchise de ses aveux; il lui conserva toujours une estime particulière, et plus tard, apprenant que le philosophe était malade à Chalcis, il alla le voir et lui donna deux esclaves pour le soigner.

Bion, comme tous les cyniques, a été accusé d'athéisme. Cette accusation semble peu fondée : les cyniques étaient des sortes d'ascètes païens qui devaient puiser cet enthousiasme qui leur faisait mépriser les jouissances matérielles, dans un sentiment plus élevé que l'orgueil. Une des maximes que Diogène Laërce rapporte de Bion est d'ailleurs en opposition avec cette imputation. L'impiété, disait-il, est une mauvaise compagne de la

sécurité, parce qu'elle la trahit presque toujours. On lui prête une foule de sentences et de bons mots, recueillis sans discernement, et qui jettent peu de jour sur sa doctrine. On les trouvera dans le biographe que nous venons de citer. (*Voy.* CYNIQUES.)

Bion de Borysthène vivait au commencement du IIIe siècle avant Jésus-Christ.

BION d'Abdère, disciple de Démocrite, vivait à peu près à la même époque. On ne sait rien sur lui, sinon qu'il s'appliqua aux mathématiques et qu'il conclut, de la figure sphérique de la terre et de l'obliquité de l'écliptique, qu'il est des pays où il y a des jours et des nuits de six mois. J. FLEURY.

BION (*biog.*), poëte grec qui imita Anacréon et Théocrite, mais qui a moins de laisser aller que le premier et moins de simplicité que le second. On ne sait rien de sa vie. Un passage de l'*épitaphe* dans laquelle Moschus déplore la mort de son maître et de son ami, fait supposer qu'il naquit sur les bords du fleuve Melès, à Smyrne sans doute. Il le fait regretter par Phileton et par Théocrite encore vivants, ce qui place cette mort vers la 122e olympiade, environ 285 ans avant J. C. Demeura-t-il à Smyrne, alla-t-il en Sicile près de Théocrite, ou vint-il en Égypte, dans le sein de cette pléiade de poëtes savants qui orna la cour de Ptolémée? on l'ignore. On peut conclure d'un vers de son *Epithalame d'Achille et Deidamie*, qu'il passa au moins quelque temps en Sicile, et il paraît, de plus, certain qu'il mourut empoisonné; mais par qui, comment, à quel âge, on n'en sait rien.

Bion est un des plus célèbres poëtes de la renaissance alexandrine. L'inspiration primitive avait disparu. On ne chantait plus pour chanter ou pour imprimer dans les esprits les maximes de la morale ou les préceptes de l'agriculture. La poésie était devenue savante; elle avait quelque chose de plus poli, de plus limé, de plus facile; peu d'écarts, mais aussi peu d'élévation, de longues descriptions, des difficultés vaincues et surtout l'abus de l'esprit, voilà ce qui caractérise les Apollonius, les Callimaque, et, dans la poésie érotique et bucolique, Théocrite, Bion, Moschus. Cependant le premier de ces poëtes conserve certaine naïveté, certaine inspiration franche qui ne se retrouve plus dans les deux autres, dans Bion surtout. En lisant ses vers on songe involontairement aux bergeries de Fontenelle et à la poésie descriptive du XVIIIe siècle. Mais, si la muse de Bion est coquette comme celle du berger normand, elle s'en distingue profondément par cette moelleuse délicatesse qui caractérise la poésie grecque, par ce rhythme musical si doux, cette grâce du langage dorien, dont André Chénier a pu seul nous donner en français une idée affaiblie. On regarde l'*Epitaphe d'Adonis* comme le chef-d'œuvre de Bion; nous ne saurions être de cet avis. Il y a sans doute une grâce et une douceur infinies dans la forme, mais tout y est faux, la pensée et les ornements; et il y a dans toute la pièce une recherche et une monotonie qui fatiguent. Le voluptueux *Epithalame d'Achille*, bien que la couleur en soit peu d'accord avec le caractère du principal personnage, nous semble bien préférable par sa grâce et sa naïveté, et l'on doit regretter de n'en avoir que la plus petite partie. Nous en dirons autant sur ces quatre petits tableaux (ειδυλλια) que le temps a seuls épargnés de la collection des poëmes de Bion, et qui sont des morceaux achevés dans leur genre.

Il ne nous reste de Bion que six ou sept pièces entières et quelques fragments. Ces ouvrages ont été imprimés pour la première fois, en 1565, chez Hubert Gottzius-Burga, in-4°, avec une traduction latine. Cette édition est excessivement rare. On les trouve aussi dans les *Petits poëtes grecs*, de Crispin, Genève 1569, collection souvent réimprimée, et dans la plupart des éditions de Théocrite. Les meilleures éditions modernes sont celles de Venise 1746, d'Oxford 1748, de Leyde 1779, et de Gotha 1784. Cette dernière est accompagnée d'une traduction allemande en vers et d'une longue dissertation sur la vie et les ouvrages de Bion et de Moschus. Longepierre et Poinsinet de Sivry ont traduit Bion en vers français. La première de ces traductions est très-littérale, mais sans couleur; les notes en sont excellentes; quant à la seconde, elle n'est que ridicule. Il existe aussi trois traductions en prose française : celle de Moutonnet-Clairfons, celle de Gail, et celle de MM. Grégoire et Collombet. Cette dernière, publiée en 1840, dans la collection des *Petits poëtes grecs* et du *Panthéon littéraire*, est supérieure aux précédentes, bien que non irréprochable. J. FLEURY.

BIPÈDES (*bis*, deux fois; *pes*, pied) (*zool.*). — On donne ce nom aux animaux qui marchent sur deux pieds seulement. Les bimanes sont des bipèdes; les gerboises, les

kanguroos partagent cette prérogative; les oiseaux sont essentiellement bipèdes, et l'on trouve, dans la famille des sincoïdes, des animaux qui n'ont que les membres postérieurs. Latreille avait désigné sous ce nom une section de la classe des mammifères, comprenant ceux qui sont privés de membres postérieurs.

Cette même dénomination de bipèdes, qui pourrait s'appliquer généralement aux reptiles munis de deux pieds seulement, a été restreinte dans cette classe du genre histérope, qui n'a que deux membres postérieurs.

BIPHORE, *salpa* (*biforis*, qui a deux trous). — Ces animaux, si remarquables sous tant de rapports, et que les navigateurs avaient dû observer depuis longtemps, lorsque, au milieu de l'obscurité des nuits, ils voyaient de longues bandes phosphorescentes briller, en ondoyant, au sein des eaux, n'ont néanmoins été positivement signalés pour la première fois que par Brow, dans son *Histoire naturelle de la Jamaïque*. Il en avait été formé un genre séparé sous le nom de *thalia*. Cette distinction, si heureusement établie, ne fut cependant pas admise sans difficultés. Linné y porta la confusion en plaçant les biphores dans le genre holothurie; Forskhal, qui leur donna le nom de *salpa*, et qui les avait étudiés avec attention, les confondit pourtant avec les ascidiés. Gmelin, dans la treizième édition du *Systema naturæ*, adopta à la fois le genre *salpa* de Forskhal et le genre *dagysa* de Bank et Solander, créé récemment par eux pour un vrai biphore. Bruguière, à qui l'on doit des travaux étendus, quoique peu précis sur ces mollusques, changea le nom de *salpa* en celui de biphore, et conserva à la fois les biphores et les thalies, qu'il confondit même avec les rhysales; mais les observations de Bosc, celles de Peron, et, en dernier lieu, les travaux de Cuvier, firent disparaître la confusion qui régnait dans ce genre; et, à l'exception de Lamarck, qui en fit, sous le nom de tuniciens, une classe intermédiaire à ses radiaires et aux vers, tous les zoologistes, se rangeant à l'opinion de Cuvier, les considèrent comme des acéphales sans coquille. M. de Blainville en a fait la deuxième famille de ses hétérobranches sous le nom de salpiens, dont les biphores constituent la première division sous le nom de salpiens simples. Les travaux de M. de Savigny, et plus récemment ceux de Sturm et de Chamisso, de MM. Quoy et Gaimard, de Kuhl et de Van Hasselt, ont permis de compléter les renseignements qu'on avait sur les animaux de ce genre. Les biphores sont, de tous les mollusques acéphales nus, ceux dont l'organisation est la plus compliquée; ce sont des animaux libres, mous, à corps complétement diaphane, tubériforme et cylindroïde, plus ou moins allongé, tronqué aux deux extrémités et muni souvent antérieurement de deux appendices tentaculiformes; ils sont renfermés dans une enveloppe membraneuse et transparente qu'on appelle le manteau, pourvue de tubercules en nombre variable, faisant l'office de ventouses qui servent à leur agrégation et portant des bandes musculaires transverses.

Deux ouvertures terminales sont situées aux deux extrémités du corps, et l'ouverture postérieure est munie d'une valvule destinée à empêcher la sortie de l'eau. Les viscères forment un nucléus, et sont placés à la partie antérieure du corps, près de la bouche; l'anus est plus loin, en arrière, et dans l'intérieur du manteau. Ils sont pourvus d'une branchie unique en forme d'écharpe finement striée en travers, et se portant obliquement du nucléus à la partie postérieure du corps; on ne connaît rien de leur système nerveux. Les organes de la génération sont à peine connus; cependant on considère comme un ovaire une masse granuleuse qu'on aperçoit autour du nucléus, et l'on pense que les biphores sont hermaphrodites.

Pendant leur jeunesse, les biphores sont réunis, suivant les espèces, d'une manière différente, soit en rosaces, soit en rubans souvent fort allongés, dont les chaînons sont formés d'individus disposés de manière à laisser libres leurs deux ouvertures; et, en général, pendant cette période, ils diffèrent beaucoup des individus adultes. Un fait digne d'attention, rapporté par Chamisso (*Dissertation sur les salpa*, 1819), c'est que les biphores agrégés produisent, après être devenus libres, des petits libres aussi, dont la forme diffère de la leur, et ces derniers donnent à leur tour naissance à des individus agrégés.

Les biphores abondent dans la Méditerranée et dans les mers équatoriales; ils vivent en haute mer, immergés à des profondeurs variables; mais, pendant les temps calmes, on les voit près de la surface des eaux, où ils

répandent quelquefois une lueur phosphorescente. Leur progression est lente et due à l'eau qui, en traversant le tube, baigne l'appareil respiratoire ; cette eau est expulsée par l'ouverture postérieure du manteau, ce qui fait qu'ils nagent en arrière et généralement renversés le dos en bas. La faiblesse de ce mode de locomotion ne leur permet pas de se soustraire aux ondulations de la mer, dont ils sont constamment le jouet.

Le nombre des espèces de biphores est considérable et s'augmente tous les jours ; aussi des divisions ont-elles déjà été établies dans ce genre : elles sont généralement fondées sur la présence ou l'absence d'appendices et sur leur mode d'agrégation.

BIRAGUE (René de), né à Milan en 1407, d'une maison noble et ancienne, se retira en France pour échapper à la vengeance de Jean Sforce, duc de Milan. François Ier le nomma conseiller au parlement de Paris, puis surintendant de la justice. Charles IX le fit garde des sceaux en 1570 ; admis au conseil secret, il fut un de ceux qui formèrent et dirigèrent le complot de la Saint-Barthélemy. La dignité de chancelier lui fut donnée en récompense. Grégoire XIII le fit cardinal à la prière de Henri III, quoiqu'il ne fût pas même prêtre. Il mourut en 1583. On l'a accusé de plusieurs empoisonnements.

BIRGER DE BIELBO, comte du palais et régent de Suède, né vers 1210, mort en 1266, épousa Ingeberg, sœur du roi Eric le Bègue, sauva la ville de Lubeck, assiégée par les Danois en 1236, obtint, en 1248, la dignité de comte du palais, et introduisit, peu après, le christianisme parmi les habitants de la Finlande. A la mort d'Eric, il fut nommé régent et conserva cette dignité jusqu'à la mort. — Son petit-fils, reconnu roi de Suède en 1284, fut chassé du trône par ses frères et se réfugia en Danemark, où il mourut en 1321.

BIRMAN ou **BARMAN**. — Empire, vaste État de la presqu'île orientale de l'Inde, compris entre les 91e et 96e degrés de longitude orientale, et les 16e et 27e degrés de latitude boréale. Il embrasse une surface totale de près de 20,000 lieues carrées, et comprend actuellement trois royaumes, le royaume d'Ava, le royaume de Pégu, et le royaume ou district de Laos. Le royaume d'Ava est au nord, et touche la province chinoise d'Yun-nan ; le royaume de Pégu forme la partie méridionale de l'empire, et présente un grand développement des côtes ; le district de Laos confine avec le royaume de Siam, et est en partie habité par des peuples montagnards, tributaires des Birmans. Les Chinois désignent le royaume d'Ava ou l'empire birman par le nom de royaume de Mien.

La partie méridionale est basse et plate, jusqu'au 17e degré de latitude nord. La partie boréale est appelée le pays haut, et paraît en effet assez élevée. On y trouve de grandes vallées arrosées par des fleuves considérables, et entrecoupées de hautes chaînes de montagnes. La principale chaîne commence à l'ouest, vers le 19e degré de latitude nord, et se prolonge jusqu'au royaume d'Assam. Elle forme une barrière naturelle entre les deux péninsules de l'Inde. Une autre chaîne commence à l'est, vers le 19e degré de latitude, et le 95e degré de longitude. Elle court du sud au nord, jusqu'au 23e degré de latitude, et dirige une branche vers l'ouest-nord-ouest, en face de la ville d'Ava. Au nord s'étend du sud-ouest au nord-est une troisième chaîne qui paraît se rattacher à l'Himalaya.

Le principal fleuve de l'empire birman est l'Irawadi, ou rivière d'Ava. D'après les renseignements recueillis par les derniers explorateurs anglais, ce fleuve prend sa source en Tartarie, et entre dans le royaume d'Ava, vers le 27e degré de latitude. Il est navigable dès le 25e degré de latitude, et coule du nord au sud, en recevant jusqu'à Ava divers affluents dont le plus considérable est le Loung-tchouen du Yun-nan. Au-dessous d'Ava, il s'infléchit à l'ouest-sud-ouest, et reçoit une autre grande rivière, le Kien-twen, qui descend du versant méridional des montagnes d'Assam. L'Irawadi reprend ensuite la direction sud-sud-est, et, vers le 18e degré de latitude, il se divise en plusieurs bras qui forment un vaste delta jusqu'à la mer, entre Syriam et le cap Negrais.

Le second fleuve est le Sa-louen, Lou-kiang de la province d'Yun-nan, qui a sa source dans le haut Thibet, au nord-ouest du lac Terkiri. Il entre sur le territoire birman, vers le 24e degré de latitude, se dirige du nord au sud en le séparant du territoire de Siam, et se rend à la mer à Martaban, limite sud-est de l'empire birman.

Le troisième fleuve, nommé le Se-tang, du nom d'une ville près de laquelle il se rend

à la mer, n'est considérable que dans sa partie inférieure, vers son embouchure, qui est un vrai bras de mer. Son cours supérieur communique avec l'Irawadi, près d'Ava, et ainsi ce fleuve pourrait être regardé comme une dérivation de l'Irawadi.

La marée remonte jusqu'à 40 lieues dans ces trois fleuves, ce qui donne de grandes facilités pour la navigation.

Le royaume de Pégu se divise en plusieurs districts, dont les chefs-lieux sont Pégu, Rangoun, Henzawa, Bassein et Tongo. Pégu est l'ancienne capitale, presque ruinée. Rangoun et Bassein, situés sur deux bras de l'Irawadi, sont deux ports très-florissants, surtout Rangoun. Tongo, situé sur le Si-tang, fait aussi un grand commerce.

Le royaume d'Ava est beaucoup plus étendu. Ses principales villes sont : 1° Ava, l'ancienne capitale, située par 21° 51' de latitude nord, et 93° 36' de longitude E., sur la rive gauche de l'Irawadi. La résidence impériale y est fixée, depuis l'incendie d'Amarapoura, en 1810. 2° Amarapoura, située au-dessous d'Ava, près d'un grand lac, et par 21° 55' de latitude nord. Les maisons de ces deux capitales et des autres villes birmanes sont bâties en bois. La brique, plus usitée que la pierre, est réservée pour les temples. 3° Sagain, en face d'Ava, sur la rive droite de l'Irawadi. La population de ces trois villes est évaluée à 175,000 âmes. Sagain est le grand marché du coton, que les Birmans expédient sur la frontière chinoise. 4° Debarain, située à 25 lieues à l'ouest-nord-ouest d'Ava, est le chef-lieu d'une province très-peuplée. 5° Bhamo, sur la frontière chinoise, par 24° 15' de latitude, est l'entrepôt général du commerce entre les Chinois et les Birmans. Beaucoup de Chinois y résident, et les marchandises y viennent par l'Irawadi.

Dans la partie nord-ouest de l'empire, qui forme le pays de Laos, les villes les plus importantes sont Mone et Thin-ni.

Le climat de l'empire birman est généralement sain, surtout dans la partie élevée, depuis le 17° degré de latitude nord. Le sol des vallées est très-productif. Le riz, le froment, le millet et toute espèce de végétaux y sont cultivés. On y trouve des bois de tamarins et de palmiers, dont la séve produit un sucre commun. La partie nord-est présente d'immenses forêts d'un arbre très-estimé pour les constructions, et connu sous le nom de tek. Des mines de fer et d'argent sont exploitées dans le pays de Laos. Des mines de rubis se rencontrent près de l'Irawadi, et on extrait de l'or du sable de plusieurs rivières. Les lacs des provinces supérieures fournissent beaucoup de sel marin et de natron. Aux environs de Renangong, par 20° 26' de latitude et 90° 20' de longitude, le pétrole est exploité par un grand nombre de puits. Cette matière est généralement employée pour l'éclairage dans tout l'empire birman. On s'en sert aussi pour imprégner le bois et le préserver de la piqûre des insectes.

Les principaux animaux domestiques des Birmans sont le cheval, le bœuf, qui sont employés pour les transports ; le buffle, qui sert au labourage. L'empereur possède mille éléphants divisés en deux classes, ceux qui sont domptés (ce sont en général des mâles), et ceux qui sont à demi sauvages ; ce sont, pour la plupart, des femelles qui servent à prendre les mâles. Les forêts contiennent un grand nombre d'animaux sauvages, parmi lesquels on remarque surtout des éléphants. Privés ou sauvages, les éléphants sont la propriété exclusive du monarque, qui seul en accorde l'usage : mais, malgré des défenses très-sévères, on en tue beaucoup pour vendre leur ivoire, et même leur chair desséchée. Dans les idées des Birmans, comme dans celles des Siamois, il est indispensable pour l'empereur de posséder un éléphant blanc, auquel on donne un palais, des officiers, et le revenu d'un district territorial, affecté à l'entretien de ces officiers.

M. Craufurd, qui fut envoyé en 1827 à la cour d'Ava par la compagnie des Indes, a reconnu parmi les habitants de l'empire birman un grand nombre de tribus ou nations distinctes. Les principales sont celles des Birmans proprement dits, des Péguans ou Talains, des naturels du pays de Laos, des Cassains, des Karians. Elles diffèrent de religion, de mœurs, de langage, mais toutes ont un même type physique analogue à celui de la race malaie. En général les habitants de l'empire birman sont beaucoup plus actifs et laborieux que ceux de la presqu'île du Gange. On diffère beaucoup sur le chiffre de la population totale de cet empire. Evalué, en 1795, à 17 millions d'individus par le colonel Symes, et, quelques années après, à 8 millions par le capitaine Cox, elle est réduite à 4 millions au plus par les dernières évaluations de M. Craufurd, depuis que les Birmans ont perdu les provinces d'Aracan, de Tavoy et

de Merguy. Les Birmans ne tiennent pas, comme les Chinois, des registres réguliers de la population contribuable. Les villes, étant bâties en bois, sont souvent détruites par le feu, et abandonnées par leurs habitants, qui se portent sur un autre point. On ne peut donc que faire des conjectures assez incertaines sur le chiffre réel de la population birmane.

D'après M. Craufurd et les autres agents anglais qui ont visité l'empire birman, le gouvernement de ce pays est tout à fait despotique. Cependant ils y ont trouvé des recueils de lois pénales qui méritent d'être traduits. M. Craufurd divise la population des Birmans et Talains en sept classes : la famille royale, les officiers de l'administration, les prêtres, les marchands, les cultivateurs et journaliers, les esclaves, et les individus hors la loi. Les officiers sont au choix du monarque, et, comme dans les premiers temps de la Chine, les appointements de chaque charge sont payés par la rente d'un village, d'un canton affecté à cette charge par le souverain. Les individus de la classe des prêtres, hommes ou femmes, sont astreints au célibat, ne peuvent se mêler des affaires politiques, et sont nourris par des dons volontaires. Cette classe est très-nombreuse. Les marchands, appelés autrement hommes riches, sont en grande faveur à la cour, parce qu'ils prêtent au monarque et aux officiers. Tous les cultivateurs dépendent immédiatement du souverain ; ils ne peuvent se déplacer sans sa permission, et les femmes ne peuvent quitter leur canton sous aucun prétexte; mais elles sont fréquemment vendues entre les habitants d'un même canton. La classe des esclaves mâles se compose des débiteurs qui s'engagent pour payer leur dette, et des prisonniers de guerre offerts à l'empereur ou vendus sur le marché. Ceux-ci, comme les débiteurs, peuvent se racheter. Les individus hors la loi sont ceux qui enterrent les morts, les lépreux, les prostituées et les individus qui ont perdu un membre, même accidentellement. Tout soldat mutilé à la guerre est ainsi rejeté dans la dernière classe.

Les revenus du gouvernement se composent du prélèvement du 10ᵉ sur les produits agricoles, du droit sur les mines, et des présents faits au souverain par les hommes en place. L'administration supérieure est dirigée par deux conseils, qui exécutent les ordres du monarque. Le premier, dit conseil administratif, est composé de quatre ministres, nommés wun-gi, qui ont sous eux quatre suppléants nommés wun-tauk, et ceux-ci ont huit à dix secrétaires. Le second conseil est le conseil privé du souverain : il se compose de quatre officiers et de trente secrétaires. Le souverain discute ses édits dans ce conseil, et les transmet ensuite au conseil administratif. Le système de l'administration exécutive est analogue à celui de la Chine. Le territoire est divisé en provinces d'inégale grandeur, divisées en départements, qui se subdivisent en arrondissements et cantons. Chaque province a son gouverneur appelé myo-wun. Chaque département est commandé par un préfet spécial; sous l'inspection de ces grands officiers, les arrondissements et cantons sont dirigés par des chefs choisis parmi leurs habitants.

L'armée consiste principalement en levées temporaires, formées de cultivateurs, et commandées par les chefs de chaque canton, qui exercent ainsi successivement des fonctions civiles et militaires. Ces levées sont nourries et armées aux frais de l'État. Les fantassins ont des épées, et des fusils à mèche ; ils combattent habituellement nus. Les cavaliers ont des piques. Les bateaux de guerre portent quarante rameurs armés d'une épée ou d'une lance. Quelques canons ont été achetés des Européens.

D'après M. Craufurd, il y a généralement beaucoup de corruption dans l'administration civile et militaire, et le gouvernement est très-vexatoire. Mais les salaires se maintiennent à un prix élevé, à cause du petit nombre d'ouvriers disponibles pour les travaux différents de ceux de la culture, et ceci fait une compensation dans la condition de la classe travaillante.

Les lois sont écrites en pali, qui est l'idiome savant. En outre, les Birmans ont des caractères distincts pour leur idiome vulgaire, qui est semblable à celui d'Aracan et de Pégu. Les Birmans proprement dits observent la religion bouddhique, et suivent des rites analogues à ceux de Siam et de Ceylan ; mais les autres nations réparties sur ce vaste territoire présentent une grande variété de religions.

L'histoire des Birmans commence par une cosmogonie semblable à celle des Indous et fondée sur les croyances mythologiques de la religion de Gautama-Bouddha. D'après un tableau chronologique, traduit du birman par un des agents anglais, l'histoire positive

de ce peuple ne remonte qu'à l'an 289 avant Jésus-Christ. A cette époque, le culte de Bouddha paraît avoir été introduit chez les Birmans, et le siége de leur gouvernement était à Prome, qui resta capitale pendant près de 400 ans. Vers l'an 94 de notre ère, le dernier roi de Prome mourut; une nouvelle dynastie s'éleva et résida à Pugan, qui fut capitale pendant douze siècles. Prome et Pugan, situées toutes deux sur les bords de l'Irawadi, par 19 et 21 degrés de latitude, sont encore célèbres par des ruines de temples considérables. Depuis le IIIe siècle avant notre ère, le nord du pays birman fut fréquemment envahi par les Chinois, qui y dominèrent même assez longtemps, d'après une chronique birmane traduite par le colonel Burney. En 1300, le siége du gouvernement fut établi à Panya, et, cinquante-six ans après, Pugan fut détruit. Pendant le règne des princes de Panya, le royaume d'Ava fut conquis par les Mongols, et ne s'affranchit du joug qu'à la faveur des troubles de la Chine, au milieu du XIVe siècle. En 1364, Ava devint capitale, et conserva ce rang pendant trois cent soixante-neuf ans et sous trente-neuf princes. L'empire birman ne se composait alors que du royaume d'Ava proprement dit. Vers le milieu du XVIe siècle, les Birmans conquirent le royaume de Pégu, et furent près de conquérir aussi celui de Siam. D'après l'histoire de la Chine, par Gonzalvès de Mendoça, la guerre de Siam se fit pour la possession d'un éléphant blanc que le roi de Siam ne voulut pas céder aux Birmans. Au commencement du XVIIIe siècle, les Péguans se révoltèrent, et soumirent à leur tour les Birmans, qui restèrent dans leur dépendance jusqu'à l'an 1753, époque de l'insurrection du célèbre Alompra, fondateur de la dynastie actuelle. Alompra, chef d'une province, se fit un parti, chassa les Péguans du royaume d'Ava, et réussit même, en 1757, à se rendre maître du royaume de Pégu. Après sa mort, en 1760, ses successeurs ajoutèrent à ses conquêtes les royaumes méridionaux de Martaban et de Tavoy, une partie du pays de Laos, celui de Cassai au nord, et le royaume d'Aracan, qui s'étend le long de la côte orientale du golfe du Bengale jusqu'au 19e degré de latitude. Ils repoussèrent aussi plusieurs grandes invasions chinoises. Le quatrième successeur d'Alompra, Minderaki, régna de 1783 à 1819. Sous le règne de ce prince, la compagnie anglaise des Indes orientales établit des factoreries dans plusieurs ports de l'empire birman. Le successeur de Minderaki soumit à son pouvoir le royaume d'Assam, qui confine avec le Bengale, et les possessions anglaises. Bientôt des difficultés s'élevèrent entre les deux puissances trop voisines. En 1824 commença une guerre qui fut désastreuse pour les Birmans. Leur empereur n'obtint la paix, en 1826, qu'en cédant aux Anglais les provinces d'Aracan, de Tavoy, de Merguy, et s'engageant à leur payer 25 sacs de roupies (6,250,000 francs). Le royaume boréal d'Assam devint aussi une province anglaise; ce royaume est très-fertile, et offre presque toutes les productions de la Chine. Les provinces méridionales de Tavoy, de Merguy sont très-favorables au commerce par leurs nombreux ports et le voisinage du royaume de Siam. Le pays d'Aracan est malsain et marécageux : c'est l'acquisition la moins avantageuse que les Anglais aient faite de ce côté.

Depuis la paix, les Anglais ont un résident à Ava, et ils ont obtenu de grandes facilités pour commercer à Rangoun. En 1837, un prince du sang, nommé Tharawadi, a détrôné le vieil empereur; il se montre peu disposé à favoriser les Anglais. Des agents chinois sont venus récemment à sa cour, et le commerce craint une rupture prochaine.

Ed. Biot.

BIRMINGHAM (*géog.*). C'est une des principales villes manufacturières d'Angleterre, située dans le comté de Warwick, à 116 milles de Londres, bâtie sur une colline, près de la rivière Rea.

Birmingham était déjà de quelque importance du temps de Charles II et on commençait à y fabriquer des articles de grosse quincaillerie, à l'imitation de ceux que ce roi avait apportés de France. La tannerie fut la première industrie de Birmingham; après l'avoir exploitée pendant sept cents ans, on y renonça à la fin du siècle dernier. Après la révolution de 1688, Guillaume III ayant exprimé le regret d'être obligé de tirer de l'étranger les armes dont il avait besoin pour ses troupes, sir Richard Newdigate, membre du parlement pour le comté de Warwick, prit, au nom de ses commettants, l'engagement de fournir, en peu de temps, toutes les armes qui seraient commandées par le gouvernement. Depuis cette époque, cette fabrication n'a cessé de s'accroître et de nos jours a acquis une prodigieuse extension. On ne compte pas moins de 5 millions de fusils

sortis des ateliers de Birmingham, de 1804 à 1818. Deux cents ouvriers y fabriquent vingt mille fusils par mois; d'énormes marteaux mis en mouvement par une machine à vapeur de la puissance de cent vingt chevaux écrasent des barres de fer sortant de la fournaise, qui, en un clin d'œil, sont converties en rubans de fer roulés autour d'une verge de métal qui détermine le calibre, et voilà le canon du mousquet presque terminé. Le fer en barres, de plus d'un pouce d'épaisseur, présenté à des ciseaux gigantesques, qui ouvrent et ferment sans cesse leurs branches acérées, se découpe comme du papier. De grosses meules à polir le métal tournent avec une si grande rapidité, qu'elles se brisent quelquefois par la seule force centrifuge.

A la fabrication des armes de guerre et de chasse, se joignit bientôt celle de tous les articles de quincaillerie fine, de la vaisselle d'argent, de la bijouterie, du plaqué, de l'émail, des cristaux, de la verrerie, etc. En un mot, l'industrie de Birmingham emploie tour à tour le fer, l'acier, le cuivre, l'argent et l'or. Dans la multitude d'objets qui sortent continuellement des ateliers de cet immense foyer d'industrie, il ne faut pas oublier la fabrication des plumes d'acier, dont le débit est vraiment prodigieux et le prix minime.

Jean Taylor, le fondateur de la fabrication des boutons, laissa, en mourant, une fortune de 200,000 liv. st. (5 millions de fr.). C'est à Birmingham que Baskerville établit la fonderie des beaux caractères qui ont servi à l'impression de sa belle collection des classiques, et dont Beaumarchais fit l'acquisition pour son édition des œuvres de Voltaire. C'est encore dans cette ville que John Wyatt découvrait, en 1738, la machine à filer le coton, dont on a fait depuis honneur à Arkwright. Enfin, c'est à *Soho*, à 2 milles de Birmingham, que, en 1775, le célèbre Watt s'associa à Borison pour la fabrication des machines à vapeur appliquées à la filature du coton.

Birmingham est placée dans la situation la plus avantageuse, à la proximité des riches mines de fer et de houille et à de nombreuses voies de communication par eau et par les chemins de fer, avec Bristol, Glocester, Londres, Hall, Manchester et Liverpool, etc.

Birmingham n'a point de corporation municipale et elle n'est représentée au parlement que depuis le bill de réforme. La ville est administrée par un bailli et deux adjoints, élus annuellement. Elle possède une bibliothèque publique, plusieurs établissements de charité et une succursale de la banque d'Angleterre. La population de Birmingham était, en 1831, de 142,000 âmes; elle est aujourd'hui de 165,000. F. S. CONSTANCIO.

BIRON (ARMAND DE GONTAUT), né en 1524, fut page de Marguerite, reine de Navarre, sœur de François Ier. Passionné pour l'état des armes, il se signala d'abord dans la guerre de Piémont, puis aux journées de Dreux, de Saint-Denis et de Moncontour.

Il fut nommé grand maître de l'artillerie (1569); ce fut en cette qualité que, blessé et boiteux, et assisté du sire de Malassise, il fut chargé de conclure le traité de Saint-Germain avec les calvinistes; aussi les Parisiens ne manquèrent pas d'appeler cette suspension *la paix boiteuse et malassise.*

Pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, il se renferma dans l'arsenal, où s'était réfugié le jeune Caumont de la Force, fit pointer son artillerie et repoussa les assaillants. Le baron de Biron reçut le bâton de maréchal pour prix de ses services (1577).

Après la mort de Henri III, le premier il reconnut Henri IV, retint les Suisses sous les drapeaux, et servit si bien ce monarque guerrier, que celui-ci se plaisait à dire que c'était Biron qui l'avait fait roi ; et sans cesse il répétait dans ses conseils que tous les généraux, lui compris, devaient aller à l'école de Biron. — Ce vieux général montrait sur sa poitrine sept blessures reçues dans sept batailles rangées. Il eut la plus grande part aux brillants succès d'Arques et d'Ivry et au siége de Rouen. — La guerre était son élément. Son fils, proposant un jour un expédient qui pouvait rapidement amener la paix : « Maraud, lui dit-il, tu veux donc nous envoyer planter des choux à Biron. » Aussi mourut-il en soldat. Un boulet lui emporta la tête au siége d'Épernay (1592).

Loyal et désintéressé, il détestait le pillage; il chargea à coups d'épée ses soldats qui maraudaient après la capitulation de Saint-Jean-d'Angely. Il cultivait les belles-lettres et portait sans cesse des tablettes où il inscrivait ses notes et observations, dont l'historien de Thou regrette vivement la perte. Biron avait prédit le sort funeste réservé à son fils dont il connaissait le caractère.

Il avait été le parrain du cardinal de Richelieu, qui porta son prénom. J. DUBERN.

BISCAIEN. Ce mot a d'abord été employé comme adjectif avec les mots *mousquet biscaïen* ou *de Biscaye*, c'est-à-dire mousquet à fort calibre ou fusil de rempart, ainsi nommé parce qu'il fut inventé ou originairement employé dans la Biscaye, province d'Espagne. On a, par abréviation, nommé biscaïen la balle du mousquet biscaïen et elle est devenue, depuis l'invention du fusil ordinaire, le plus petit des boulets de canon. Le biscaïen est ordinairement de fer fondu. On remplit de projectiles de cette espèce des boites en fer-blanc ou en tôle, destinées à être chargées dans les canons et tirées à petites portées, concurremment avec la *mitraille*.

BISCAYE. — On désigne souvent en France, on désignait surtout autrefois par ce nom l'ensemble des trois provinces basques, bien qu'en réalité il n'appartienne qu'à une des trois, la plus considérable, il est vrai. Les deux autres sont le Guipuscoa et l'Alava.

Ce territoire, situé sur la côte septentrionale de l'Espagne, dans une étendue de 46 lieues de longueur de l'est à l'ouest sur 19 lieues de longueur du nord au sud, et comprenant 527 lieues carrées de superficie, est borné au nord par l'Océan, au nord-est par la France, à l'est par la Navarre espagnole, au sud et au sud-ouest par la Vieille-Castille, à l'ouest par les Asturies. La Biscaye proprement dite en occupe la partie occidentale, le Guipuscoa la partie orientale, l'Alava enfin en forme la portion méridionale.

La Biscaye compte 135,000 habitants. Elle a pour capitale Bilbao et renferme encore quelques autres villes d'une certaine importance, telles qu'Orduna.

Le Guipuscoa a 130,000 habitants. S. Sébastien, Fontarabie, Tolosa en sont les principales villes.

L'Alava, dont Vittoria est la capitale, ne compte que 86,000 âmes.

Ces trois provinces, bien que très-montueuses, ont, surtout le Guipuscoa et l'Alava, des districts assez fertiles et très-bien cultivés. Elles ne produisent de blé qu'en quelques endroits, et presque pas de vin; mais la laine, le safran, l'huile, les bois de construction, les mines de fer dont elles abondent, fournissent à leur industrie et à leur commerce un aliment considérable. Elles contiennent un nombre de forges vraiment prodigieux. En résumé, les provinces basques, moins favorisées de la nature, à beaucoup d'égards, que la plupart des autres parties de la Péninsule, sont peut-être, dans leur ensemble, celles où il règne le plus d'industrie et de bien-être, celles où la population s'élève le plus haut en proportion de l'étendue du sol.

Cela s'explique par le caractère particulier des habitants, par leur activité naturelle, leur intelligence, l'esprit national dont ils sont animés, et l'attachement opiniâtre avec lequel ils ont constamment défendu les institutions sur lesquelles a reposé, jusqu'à nos jours, la prospérité de leur pays.

Nous venons de parler de leur esprit national. Les Basques forment, en quelque sorte, une nation à part au milieu de l'Espagne; ils ont conservé une langue particulière qui, n'ayant aucun rapport avec les idiomes latins ou germains, et ne pouvant être considérée que comme un débris de l'ancienne langue celtique, serait à elle seule une justification suffisante, de leur prétention d'être les descendants directs des habitants primitifs du pays, de n'avoir jamais mêlé leur sang à celui des peuples, par lesquels l'Espagne a été successivement envahie, et d'avoir même conservé à toutes les époques une indépendance plus ou moins complète à l'égard des conquérants.

Bien qu'il y ait sans doute de l'exagération dans les systèmes que certains écrivains basques, entraînés par un sentiment d'orgueil patriotique, ont essayé de faire prévaloir à ce sujet; bien que les esprits non prévenus n'aient jamais pu prendre au sérieux leurs efforts pour reporter à une époque presque antédiluvienne l'origine de l'organisation politique des trois provinces, telle qu'elle existait dans ces derniers siècles, il faut reconnaître qu'il y avait moins de vérité encore dans le système opposé, soutenu par les écrivains castillans, à l'effet d'atténuer la valeur de ces institutions, de les dépouiller du caractère d'antiquité et en quelque sorte d'inviolabilité qui en faisait la force principale, de frayer ainsi la voie aux entreprises du gouvernement espagnol, toujours désireux de faire rentrer les Basques sous le joug du despotisme uniforme qui pesait depuis le XVIe siècle, sur tout le reste de la Péninsule.

En laissant de côté ce qui est antérieur aux temps vraiment historiques, on peut résumer ainsi les annales du peuple basque.

Ce peuple, auquel se rattachent, par la communauté de race et d'idiome, la population de quelques districts contigus du midi de la France et aussi celle de la Navarre, mais dont la physionomie si particulière ne s'est conservée sans altération que dans les trois provinces, faisait partie de ces Cantabres si célèbres dans l'antiquité par la longue résistance qu'ils opposèrent à la conquête romaine. Il paraît certain que, en ce qui les concerne, cette conquête ne fut jamais que nominale, et que les Cantabres, inscrits par les empereurs au nombre de leurs sujets, encadrés fictivement dans le tableau des provinces, continuèrent en effet, à l'abri de leurs montagnes, à vivre et à se gouverner d'après leurs usages, sans participer ni aux charges pesantes de l'administration impériale, ni aux bienfaits de la civilisation qu'elle portait en tous lieux.

Cet état de choses se prolongea, autant qu'on peut en juger, sous la domination des Goths, successeurs de la puissance romaine en Espagne.

Lorsque les Goths firent place, à leur tour, à l'invasion des Arabes, les Basques seuls, avec leurs voisins les Asturiens, entre tous les habitants de la Péninsule, échappèrent encore, grâce à la configuration et à la stérilité de leur territoire, au joug d'un vainqueur qui n'espérait pas trouver, dans la conquête d'un pays montagneux, pauvre et barbare, le dédommagement des travaux et des sacrifices qu'elle devait lui coûter.

Dès les premiers temps du moyen âge, l'histoire nous montre les trois provinces, désignées déjà par les noms qu'elles portent aujourd'hui, gouvernées chacune par des seigneurs particuliers qui, d'abord électifs, ne tardèrent pas, en Biscaye et en Guipuscoa, à devenir héréditaires. Enclavées entre les monarchies naissantes de la Castille et de la Navarre et alternativement entraînées dans le cercle d'influence de ces deux États, elles étaient à leur égard dans une situation assez mal définie qui participait tout à la fois du vasselage et de l'alliance, mais qui laissait aux Basques une indépendance d'autant plus réelle, que le cours des événements, en faisant alterner pour eux ce double protectorat et leur permettant de l'échanger à peu près à leur gré suivant leurs convenances, ne laissait à aucun des deux protecteurs la possibilité de penser à s'ériger en souverain.

Il paraît pourtant que les Basques préféraient la suprématie de la Castille, dont la puissance, d'ailleurs, ne cessait de s'étendre, tandis que le royaume de Navarre se voyait, au contraire, resserré de jour en jour dans de plus étroites limites. Ce qui est certain, c'est que, à partir du XIIe siècle, les trois provinces n'ont plus eu de rapports qu'avec la Castille.

Un changement plus décisif ne tarda pas à s'effectuer dans leur organisation. Dans le cours du XIIIe et du XIVe siècle, le Guipuscoa, l'Alava, la Biscaye cessèrent d'avoir des seigneurs particuliers et furent incorporés à la monarchie castillane, ou, plus exactement, acceptèrent pour seigneurs les rois de Castille. C'est à ce titre que ces princes les ont gouvernés depuis lors, et jusqu'à nos jours la qualification de seigneur de Biscaye a figuré à côté de celles de roi de Castille, d'Aragon, de Navarre, etc., dans la nomenclature officielle des couronnes dont la réunion forme la monarchie espagnole.

C'est à peu près vers la même époque que furent rédigés les célèbres *fueros* ou chartes accordées, suivant l'usage du temps, par l'autorité royale pour consacrer et régulariser les libertés et priviléges déjà établis par des coutumes immémoriales.

Ces *fueros*, qui constituaient encore, il y a si peu d'années, la législation politique et municipale des provinces basques, n'en contenaient pourtant pas toutes les dispositions. L'existence des juntes provinciales, des confréries locales, par lesquelles ces provinces avaient toujours été gouvernées et administrées, y formait un fait tellement primordial, tellement inhérent à la nature des choses, qu'il ne serait venu à l'esprit de personne d'en faire une stipulation écrite. Pour donner une juste idée de l'organisation de ces contrées, il ne suffirait donc pas d'analyser exactement les *fueros*; il faut joindre à cette analyse l'indication des usages locaux dont l'origine se perd dans la nuit des temps. C'est ainsi que nous procéderons dans l'esquisse que nous allons essayer de tracer de ces curieuses constitutions.

Dans la Biscaye, dont nous parlerons d'abord, non-seulement parce que c'est la plus considérable des trois provinces, mais encore et surtout parce que c'est incontestablement celle dont l'organisation était la plus complète et la plus originale, voici en quoi consistaient les fameux priviléges :

Le pouvoir supérieur, on pourrait dire le

pouvoir souverain, résidait dans une junte ou assemblée suprême dans laquelle chaque commune, ou, pour parler le langage du pays, chaque république était également représentée, quelles que fussent d'ailleurs son étendue, sa richesse et sa population. Depuis la riche et puissante ville de Bilbao jusqu'au plus pauvre village, elles y avaient toutes une voix, mais aucune n'y avait plus d'une voix.

Cette junte se réunissait tous les deux ans, à un jour marqué, sous le fameux chêne de Guernica; les députés s'y communiquaient réciproquement leurs pouvoirs, après quoi ils se retiraient dans une chapelle élevée à vingt pas de là, où avaient lieu les délibérations.

C'était la junte qui réglait les dépenses générales de la province, se faisait rendre compte de l'emploi des fonds votés, pourvoyait à la défense des côtes, à l'entretien des forteresses, à la construction et à la conservation des routes et nommait la députation générale chargée, en son absence, d'administrer le pays, de faire exécuter ses résolutions, de percevoir les impôts votés par elle, de veiller au maintien des lois et libertés.

Cette députation, composée de douze membres et présidée par un *corrégidor* de nomination royale, formait ce qu'on appelait le *senorio*, la seigneurie.

Ce même *corrégidor* administrait, en appel, la justice rendue en première instance, dans chaque république, par des alcades électifs investis des fonctions municipales.

Les Biscayens ne pouvaient être jugés hors de leur province, soit au civil, soit au criminel, que par le tribunal du grand juge de Biscaye, établi dans la chancellerie de Valladolid.

Jusqu'au règne de Philippe II, les rois de Castille n'étaient reconnus seigneurs de Biscaye qu'après avoir prêté, en personne, à Bilbao et à Guernica, le serment d'observer les lois du pays; depuis Philippe II, cette formalité essentielle avait été remplacée par la délivrance, à chaque avénement, d'une charte royale en confirmation de ces lois.

Tout ordre royal qui y était contraire était constitutionnellement considéré, en Biscaye, comme non avenu. L'autorité locale déclarait, suivant une formule convenue et devenue proverbiale en Espagne, *qu'elle obéissait, mais qu'elle n'accomplissait pas*.

A l'exception de quelques faibles prestations établies de temps immémorial, la Biscaye ne payait au roi aucune contribution, à moins d'un vote libre et formel de la junte.

Les Biscayens étaient aussi exempts de l'impôt du sang pour le recrutement de l'armée. Le seul service militaire auquel ils fussent tenus était la levée en masse en cas d'invasion de leur territoire. Ils fournissaient pourtant des recrues à la marine.

Les troupes royales ne pouvaient séjourner en Biscaye.

Non-seulement les droits politiques, dans l'intérieur de la province, appartenaient sans distinction à tous les naturels de la Biscaye, mais on leur reconnaissait les priviléges et les exemptions de la noblesse dans toute la monarchie espagnole.

Enfin la Biscaye, placée en dehors du régime de douanes espagnoles, jouissait de la liberté du commerce avec les pays étrangers.

Telle était, dans ses traits principaux, la constitution de cette province; telle était aussi celle de Guipuscoa et de l'Alava, sauf des différences de forme et de détail, dont quelques-unes seulement sont assez caractéristiques pour que nous jugions nécessaire de les signaler.

Dans le Guipuscoa, les communes ou républiques n'étaient pas toutes représentées à la junte : la ville d'Irun, par exemple, bien qu'une des plus considérables, ne jouissait pas de ce privilége. Les membres de la députation générale, chargés, au nombre de quatre, de l'administration du pays, devaient appartenir aux villes de Saint-Sébastien, Tolosa, Azputia et Azcoitia. La junte se réunissait tous les ans et non pas tous les deux ans, comme en Biscaye. Au lieu d'avoir une résidence fixe, elle siégeait successivement dans dix-huit communes différentes, et l'alcade local en faisait toujours partie. Ses séances n'étaient pas publiques. Les représentants dont elle se composait étaient pris, aussi bien que les alcades des communes, parmi les habitants les plus aisés. Les avocats étaient formellement exclus de la représentation, *à cause*, était-il dit dans la loi, *de leurs opinions versatiles et de leur penchant à exciter la discorde*.

On le voit : le principe de démocratie et d'égalité absolue qui régnait en Biscaye était déjà fort modifié dans le Guipuscoa.

La constitution de l'Alava s'en éloignait davantage encore. A la vérité, toutes les com-

munes y possédaient le droit de se faire représenter à la junte ; mais, outre que l'élection ne pouvait porter que sur les plus riches, la population n'y était pas tout entière, comme dans le reste du pays basque, investie des priviléges de la noblesse. Les juntes y étaient annuelles, comme en Guipuscoa. Les avocats en étaient également exclus. Un seul député général gouvernait le pays dans l'intervalle de leurs réunions. Une circonstance plus importante et qui tient sans doute à ce que cette province, moins considérable que les deux autres et plus enclavée dans le territoire castillan, avait été, de tout temps, moins en mesure de faire respecter son indépendance, c'est qu'elle était assujettie à certaines charges que les Biscayens et les Guipuscoans eussent repoussées comme les stigmates de l'esclavage : elle fuyait l'*alcabala*, c'est-à-dire l'impôt sur la vente des objets mobiliers, un des plus odieux qui existassent dans la Péninsule, et son territoire était ouvert aux troupes royales.

Il est facile de comprendre l'attachement que de tels priviléges, là même où ils étaient les plus restreints, devaient inspirer à une population qu'ils maintenaient libre et florissante, au milieu de la Péninsule dégradée et appauvrie par le despotisme. Jouissant, comme Espagnols, de tous les avantages réservés aux sujets d'un grand empire, les Basques, par une exception unique, y joignaient ceux qui semblent le patrimoine exclusif des citoyens d'une petite république. Associés à la gloire et aux bénéfices des conquêtes de la monarchie espagnole, dans le temps où elle faisait des conquêtes, ils ne contribuaient aux sacrifices par lesquels on les achetait que dans une proportion insignifiante et déterminée presque uniquement par leur volonté. Gouvernés dans une forme municipale et élective qui ne permettait, en quelque sorte, à aucun étranger (c'est ainsi qu'ils appelaient les autres Espagnols) de se mêler de l'administration de leurs provinces, ils prenaient part, au contraire, comme tous les autres sujets du roi d'Espagne et des Indes, à la répartition des emplois et des honneurs de toute la monarchie. On a même remarqué que, par l'effet de leur activité, de leur intelligence, de l'appui qu'ils se prêtaient constamment les uns aux autres, cette part était beaucoup plus que proportionnelle à leur petit nombre.

Un tel état de choses devait peu plaire à la royauté, et il était impossible qu'il n'existât pas, dans la Péninsule, des susceptibilités et des jalousies certes bien fondées. Aussi, dans le cours des trois derniers siècles, des tentatives furent-elles faites à plusieurs reprises pour porter atteinte aux priviléges des Basques, ou pour en éluder la rigoureuse application, particulièrement en ce qui concernait leur exemption du régime de douanes. Ces tentatives échouèrent constamment contre la ferme vigilance des députations provinciales, énergiquement secondées par les populations, et contre la crainte que l'agitation déjà répandue dans le pays inspirait aux gouvernants. Sous Charles III, ces populations surent résister, pour défendre leurs lois chéries, à un danger d'une autre nature et plus menaçant peut-être, parce qu'il s'attaquait non plus à leur courage, mais à leur désintéressement. Lorsque ce prince ouvrit aux ports principaux de la Péninsule le commerce des colonies jusqu'alors réservé à celui de Cadix, les Basques, forcés d'opter entre leur admission à ce commerce lucratif et le maintien de leur franchise en matière de douanes, renoncèrent, sans hésiter, à des bénéfices qu'il eût fallu acheter au prix de ce qu'ils regardaient comme une de leurs plus précieuses libertés.

La constitution espagnole de 1812, fondée, comme la constitution française de 1791, sur les principes de centralisation, enleva aux trois provinces les priviléges dont elles étaient si fières, pour leur conférer, en même temps qu'à tout le reste de l'Espagne, le bienfait équivoque de ces libertés démocratiques et égalitaires empruntées à des théories étrangères et si mal appropriées, surtout à cette époque, au caractère, aux habitudes du pays. Comme on pouvait s'y attendre, les Basques furent les premiers à se soulever contre cette constitution. Dès le commencement de 1821, ils tentèrent une insurrection qui, d'abord assez facilement réprimée, se ranima bientôt avec plus de force, s'étendit à tout le nord de l'Espagne, et devint le prétexte, le point d'appui moral de l'intervention française de 1823. Les Basques, au cri de *vive le roi absolu*, rentrèrent en possession de leurs libertés provinciales, au moment même où le reste de la Péninsule subissait de nouveau le joug du plus dur despotisme. On doit dire, à leur honneur, que lorsque ce despotisme, encouragé par le succès, voulut s'étendre jusqu'à eux, ils surent lui résister.

Les ministres de Ferdinand VII tentèrent vainement d'introduire dans les provinces basques l'institution de la milice dite des volontaires royalistes, espèce de garde nationale presque exclusivement recrutée parmi les prolétaires et qui, dans tout le reste du royaume, servait alors d'instrument à la réaction antilibérale. Les Basques s'y refusèrent en vertu de leurs priviléges, et, en présence d'une insurrection imminente, le gouvernement finit par se désister de son projet.

A la fin de 1833, lorsque la mort de Ferdinand VII fit éclater cette guerre de succession qui devait désoler l'Espagne pendant six années, lorsqu'il fut évident que la cause de la jeune reine Isabelle, défendue principalement par les libéraux, ne pouvait conserver leur appui qu'en entrant plus ou moins dans les voies constitutionnelles, les Basques, accoutumés à voir, dans toute innovation, dans tout essai de liberté pour les autres Espagnols, une menace contre leurs propres droits, se déclarèrent avec empressement en faveur de D. Carlos. C'est à Bilbao et à Vittoria que ce prince fut d'abord proclamé. Les trois provinces et la Navarre, animées des mêmes sentiments, pour des motifs à peu près analogues, devinrent le foyer principal, le théâtre permanent de la guerre, la résidence habituelle du prétendant.

Épuisés par six années d'une lutte acharnée, dont le succès devenait de plus en plus douteux, fatigués et dégoûtés par la présence d'un despotisme ignare et tyrannique avec lequel, pour la première fois, ils se trouvaient en contact direct, les Basques, en 1839, acceptèrent avec satisfaction l'espèce de transaction par laquelle le général Maroto mit fin à la lutte, en reconnaissant les droits de la reine Isabelle. Malheureusement pour eux, les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait placé ne lui permirent pas d'exiger des garanties assez formelles pour le maintien de leurs priviléges : il dut se contenter de la promesse faite par le général constitutionnel Espartero, qu'il userait de toute son influence pour en obtenir la conservation.

Espartero étant arrivé peu de temps après à la régence, cette circonstance semblait devoir donner beaucoup de force à une garantie d'abord si incomplète. Néanmoins, les Basques purent bientôt reconnaître, à la nature des propositions faites dans les cortès, que leur organisation politique et administrative était destinée à subir de graves altérations. L'inquiétude qu'ils en conçurent fut le motif principal qui les jeta dans l'imprudente et malheureuse tentative faite, dans l'automne de 1841, pour rétablir la régence de la reine Christine; Bilbao, Vittoria s'empressèrent de la reconnaître ; les députations des trois provinces proclamèrent la levée en masse pour l'appuyer; mais ce mouvement, mal soutenu par une population encore effrayée du souvenir de la guerre civile, succomba, au bout de quelques jours, sous les mesures énergiques prises par le gouvernement d'Espartero.

Par suite de ce triste essai d'insurrection, le gouvernement put se croire, avec quelque apparence de raison, libéré des engagements que lui imposaient les promesses de Bergara. Aussi a-t-il, dès lors, marché plus franchement vers le but qu'il s'était proposé dès l'origine, la transformation du pays basque en simples provinces faisant partie intégrante de la monarchie espagnole et soumises aux mêmes lois que le reste de l'empire. Déjà, bien que les arrangements nécessaires à cet effet ne soient pas encore complétement terminés, la Biscaye, l'Alava, le Guipuscoa ne conservent plus, de leur ancienne organisation et de leurs priviléges, que d'insignifiants débris qu'on pourrait croire uniquement destinés à déguiser un peu la transition aux yeux de la multitude. Il n'est pas encore possible de juger si le coup porté à leurs vénérables constitutions a été, cette fois, définitif et mortel. L. DE VIEL-CASTEL.

BISCUIT. Pain ayant subi dans sa fabrication des modifications qui le rendent propre à être conservé pendant un long espace de temps. Ces modifications consistent surtout dans la qualité et la quantité du levain employé pour la fermentation de la pâte, dans le *pétrissage* de cette pâte et dans sa cuisson. (*Voy.* l'art. BOULANGERIE.) 50 kilog. de pâte de biscuit reçoivent d'ordinaire 5 kilog. de levain très-avancé.

Quand le pétrissage à la main a durci la masse, l'ouvrier la foule avec les pieds ou avec une brie de vermicellier, puis il la coupe par morceaux, les arrondit en boule, les aplatit avec une *bille*, les perce d'une multitude de trous avec une pointe de fer et les expose au frais avant de les mettre au four. La température du four n'est pas plus élevée que pour la cuisson du pain ordinaire,

mais la pâte de biscuit y demeure plus longtemps exposée; les galettes, à leur sortie du four, sont placées dans des caisses ou dans des barriques, et privées aussitôt d'un trop grand contact de l'air. Le biscuit de bonne qualité doit être savoureux, d'une odeur suave, casser net, être brillant dans sa cassure, ne pas couler au fond du vase plein de liquide dans lequel on le place, et cependant s'imbiber facilement sans se détacher en morceaux.

Le biscuit des Anglais et des Américains est plus blanc que le nôtre, il se conserve aussi plus longtemps; mais il n'est pas si agréable au goût, car ils le fabriquent sans levain. Le sel n'entre jamais et ne doit jamais entrer dans la confection du biscuit, car la déliquescence du sel attirerait sur lui l'humidité de l'air ambiant.

L'emploi du biscuit à la mer est plus dispendieux que celui du pain, mais les armateurs continuent à en approvisionner leurs navires, car la différence des prix est compensée par la non-obligation d'embarquer et du combustible, et de l'eau et de la farine. C'est à Honfleur et au Havre que se fabrique le biscuit le plus estimé et le plus acheté par la marine marchande. L'État fait confectionner le sien dans ses arsenaux. Un biscuit qui jouit aussi d'une grande réputation, et qui est regardé comme une pâtisserie délicate par les marins, c'est celui de Wormer, près Amsterdam. Les matelots, qui n'aiment pas les gâteaux trop durs, trempent d'ordinaire leur ration de biscuit dans l'eau, l'en retirent aussitôt et la renferment dans un morceau de toile quelques heures avant le repas; de sorte que l'imbibition la rend aussi tendre que du pain frais. Beaucoup de capitaines de navires défendent à leur équipage de prendre une semblable précaution, car on a remarqué, ou on a cru remarquer que, pendant les longues navigations, le scorbut frappait, avant tous les autres, les marins coutumiers de ce fait. F. M.

BISMUTH (*minér.*). — Ce métal s'offre dans la nature à l'état de liberté (bismuth natif), et aussi combiné à l'oxygène, au soufre, au tellure et à l'arsenic. Le bismuth natif est très-rare; le minerai qu'on regarde comme tel n'est souvent qu'un composé de bismuth et d'arsenic.

Le *bismuth natif* se montre cristallisé en cubes et en octaèdres, quelquefois en rhomboèdres dérivant du système cubique. On le rencontre souvent en masses lamellaires irisées, clivables, parallèlement aux faces d'un octaèdre régulier. Il se reconnaît facilement à sa couleur d'un blanc rougeâtre, à sa fragilité, à sa grande fusibilité. Il se dissout avec effervescence dans l'acide nitrique. L'eau ajoutée à cette dissolution précipite une poudre blanche qui est le sous-azotate de bismuth. Ce métal se trouve avec les minerais d'arsenic et d'argent, principalement à Schneeberg, en Saxe; il existe dans beaucoup d'autres localités, dans la vallée d'Ossaw, Pyrénées, en Suède, en Norwége, etc.

L'*oxyde de bismuth* est une substance jaune-verdâtre, qui se trouve en enduits et en efflorescences légères à la surface des minerais de bismuth, de cobalt et de nickel. Sa pesanteur spécifique est de 4,36.

Le *sulfure de bismuth* (ou la bismuthine) est une substance d'un gris de plomb éclatant; d'une pesanteur spécifique de 6,54; cristallisant en prismes rhomboïdaux aiguillés. On le trouve aussi en lamelles. Il fond facilement avec projection de gouttelettes incandescentes. L'acide nitrique le dissout sans effervescence, et cette solution est précipitée en blanc par l'eau. Il se compose de 82 parties de bismuth et de 18 de soufre pour 100. Ce sulfure se rencontre en Bohême, en Suède, en Bavière et dans le Hanau. Il accompagne le bismuth natif; sa gangue ordinaire est le quartz. Le sulfure de bismuth se présente aussi combiné ou mélangé avec d'autres sulfures métalliques. Ces nouvelles espèces minérales ont été peu étudiées et sont mal connues. On les désigne sous les noms de *bismuth sulfuré plumbo-argentifère*, de *bismuth sulfuré cuprifère* et de *bismuth sulfuré plumbo-cuprifère*. Ce dernier minéral contient une petite quantité de nickel et de tellure. Il provient des mines de Sibérie.

Le *tellurure de bismuth* (bornine) sera décrit à l'article TELLURE.

L'*arséniure* de bismuth ressemble à l'arsenic natif. On le trouve à Schneeberg.

BISMUTH (*chim. et métall.*). — Le bismuth pur est d'un blanc d'argent; cependant il a un reflet rougeâtre qui le distingue de l'antimoine, auquel d'ailleurs il ressemble beaucoup. Il en a l'éclat, la texture lamelleuse, et la fragilité, qui permet de le réduire facilement en poudre. Lorsqu'on le ploie, il fait entendre un certain bruit semblable au cri de l'étain. Sa pesanteur spéci-

fique varie de 9,83 à 9,88. Plus fusible que le plomb, il devient liquide à 247 degrés; aussi peut-on le couler sur le papier sans que celui-ci s'en trouve endommagé. Il est volatil à une chaleur blanche; cependant il ne l'est pas assez pour qu'on puisse le distiller. Quand le métal est pur, on l'obtient facilement cristallisé en cubes volumineux, nuancés des plus vives couleurs du spectre. Ces cristaux se disposent régulièrement en pyramides quadrangulaires renversées, analogues à celles du chlorure de sodium. Il suffit, pour les obtenir, de laisser refroidir lentement le métal en fusion et de décanter la partie encore liquide, après la solidification de la surface. Lorsqu'on chauffe le bismuth à l'air, vers 250 degrés, il se couvre d'une pellicule grise d'oxyde; si on élève la température au rouge blanc, il brûle avec une faible flamme d'un blanc bleuâtre, en répandant d'abondantes vapeurs d'oxyde de bismuth.

La grande fusibilité de ce métal et l'état de liberté sous lequel il s'offre presque constamment dans la nature facilitent singulièrement son extraction des minerais qui le contiennent. Dans quelques cas, on se contente de placer le minerai sur un lit de bois et d'y mettre le feu. Le métal fond, et un simple lavage permet de le séparer des cendres et des charbons. On le soumet à une seconde fusion, on le moule en pains et on le livre au commerce. Quelquefois on se sert des pots et des fourneaux employés pour la préparation de l'antimoine cru. (*Voy.* ANTIMOINE.) Mais le traitement le plus ordinaire est celui que l'on pratique en Saxe, à Schneeberg. On fait usage de tuyaux cylindriques de fonte de 5 pieds de long sur 8 pouces de diamètre. On les dispose horizontalement sur un fourneau, en ayant soin de les incliner légèrement. Leur extrémité la plus élevée est munie d'un couvercle de tôle; l'inférieure reçoit un bouchon de terre percé d'une petite ouverture pour l'écoulement du métal. On chauffe d'abord les tuyaux; lorsqu'ils sont rouges, on les remplit de minerai concassé en morceaux de la grosseur d'une noisette; chaque tuyau en reçoit un demi-quintal; bientôt le métal en fusion s'écoule dans des bassines de fonte placées au-dessous de l'extrémité inférieure de l'appareil. Une demi-heure suffit pour terminer l'opération. Le bismuth est alors coulé en pains de 12 à 25 kilog. Dans cet état, il est impur; il contient du soufre, de l'arsenic et de l'argent. Pour le purifier, on le fond généralement avec un dixième de nitrate de potasse. Le soufre et l'arsenic s'acidifient; l'argent reste uni au bismuth. On traite par l'eau qui dissout le sulfate et l'arséniate de potasse, et laisse du bismuth, de l'oxyde de bismuth et de l'argent. Il suffit alors de dissoudre ce mélange dans l'acide nitrique et d'en précipiter l'argent par l'acide hydrochlorique. Le nitrate de bismuth est ensuite décomposé par l'eau, et le sous-nitrate précipité réduit au moyen du charbon.

On connaît 3 degrés d'oxydation du bismuth; le sous-oxyde, le protoxyde et le peroxyde.

Le *sous-oxyde* se forme, lorsqu'on fait digérer le sous-nitrate de bismuth dans une solution de protochlorure d'étain; il se présente sous la forme d'une poudre noire qui se dissout avec chaleur dans l'acide hydrochlorique.

Le *protoxyde* se prépare en oxydant le bismuth fondu à l'air, ou en calcinant le nitrate ou l'hydrate. Ce dernier s'obtient en décomposant un sel soluble de bismuth, par l'ammoniaque en excès. L'oxyde anhydre est jaunâtre, il est très-fusible, et, comme la litharge, il traverse les coupelles et les creusets de terre. On le fait servir de fondant aux dorures de porcelaine. Il est insoluble dans l'eau et dans les alcalis. L'hydrate est blanc, inaltérable à l'air; il abandonne son eau quand on le fait bouillir dans ce liquide.

Le *peroxyde*, dont l'analogie avec l'oxyde pur de plomb est complète, se prépare en faisant bouillir l'hydrate du protoxyde dans une dissolution de chlorure de potasse ou de soude. Il est de couleur peu foncée, vers 350 degrés il se transforme en protoxyde. Les acides forts le dissolvent avec dégagement d'oxygène.

Sulfure de bismuth. — Il ressemble au sulfure d'antimoine, et paraît appartenir au même système cristallin. Il est d'un gris bleuâtre, très-fusible et très-volatil. Décomposé par le grillage, il bouillonne et répand des vapeurs mêlées de gaz acide sulfureux. Il renferme 81,51 de bismuth, et 18,49 de soufre pour 100. On peut le préparer directement par le bismuth et le soufre, ou bien en chauffant au rouge le précipité formé dans les dissolutions salines de ce métal, par l'hydrogène sulfuré.

Chlorure de bismuth (beurre de bismuth).

— On l'obtient en chauffant le bismuth avec le sublimé corrosif. On peut aussi dissoudre directement l'oxyde de bismuth dans l'acide hydrochlorique. Il est blanc, déliquescent, très-volatil. L'eau le décompose en oxychlorure blanc insoluble, et en acide hydrochlorique qui reste en dissolution avec une petite quantité de chlorure. L'oxychlorure est quelquefois employé comme fard sous le nom de blanc de Perse.

Sels de bismuth. — Ils sont incolores et doués d'une saveur métallique. Ils ont peu de stabilité, et sont décomposés par l'eau en sels solubles et en sous-sels insolubles. Ils sont précipités *en blanc* par les alcalis et leurs carbonates, par les phosphates, les arséniates, et le cyanure jaune de potassium et de fer. L'hydrogène sulfuré produit dans leur dissolution un précipité *noir;* l'iodure de potassium, un précipité *brun marron;* la noix de galle, un précipité *jaune orangé.* L'étain et le cuivre précipitent le bismuth à l'*état métallique*

Sulfate neutre de bismuth. — On le prépare en traitant le métal par l'acide sulfurique en excès ; il se dégage de l'acide sulfureux. On peut également l'obtenir directement en combinant l'oxyde avec l'acide. Si l'on étend d'eau le sulfate de bismuth dissous dans l'acide sulfurique, il se forme un sel tribasique insoluble et un sel acide soluble.

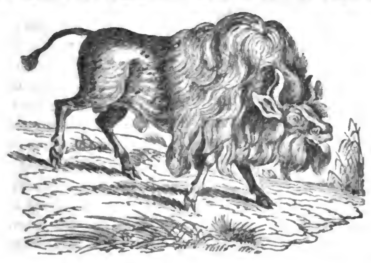
Nitrate neutre de bismuth. — Ce sel se produit lorsque le bismuth en poudre est jeté dans l'acide nitrique ; si l'acide est concentré, l'action est très-violente et la température peut s'élever jusqu'à l'incandescence. La dissolution fournit, par le refroidissement, des cristaux qui sont des prismes comprimés. Ce sel est déliquescent et se dissout dans une petite quantité d'eau. Versé en grande masse, ce liquide décompose cette solution et la transforme en sous-nitrate de bismuth, qui se précipite en flocons blancs ou en paillettes nacrées, et en nitrate acide qui reste dissous. Le sous-nitrate porte encore les noms de blanc de fard, de magistère de bismuth.

Le nitrate neutre contient 49,4 d'oxyde de bismuth, 33,7 d'acide nitrique et 16,9 d'eau pour 100; le nitrate basique, 81,4 de bismuth, 13,9 d'acide nitrique et 4,7 d'eau.

Usage. — Le bismuth forme quelques alliages utiles. En général, ils sont très-fusibles. Un des plus remarquables, sous ce rapport, est celui que l'on connait sous le nom d'alliage de d'Arcet. Il est formé de 8 parties de bismuth, 3 d'étain et 5 de plomb ; il fond avant la température de l'eau bouillante. La fusibilité varie d'ailleurs suivant la proportion de ces métaux. Ces alliages ont été employés à faire des plaques fusibles, pour les soupapes de sûreté des chaudières des machines à vapeur. Ils sont propres à la fabrication des clichés et des caractères d'imprimerie. L'alliage de bismuth et de potassium jouit des mêmes propriétés que celui d'antimoine et de potassium. L'amalgame de bismuth peut s'employer à l'étamage des glaces. Le bismuth peut aussi remplacer le plomb dans l'affinage de l'argent, par la coupellation. Il a sur lui quelques avantages, mais aussi des inconvénients.

BISMUTH (*méd.*). On a renoncé depuis longtemps, en thérapeutique, à l'emploi de la plupart des préparations de ce corps, et il est à peine besoin de signaler aujourd'hui les *fleurs de bismuth* regardées autrefois comme diaphorétiques et fébrifuges. Des trois *magistères* qui passaient également pour émétiques, purgatifs et fébrifuges, il n'y a plus que le sous-nitrate auquel les médecins aient encore recours. Depuis longtemps il jouit de la réputation de calmer souvent, comme par enchantement, plusieurs affections nerveuses, spécialement celles dont le siége paraît être dans les systèmes nerveux épigastriques. Quelques auteurs, il est vrai, nient que cette préparation exerce aucune influence sur l'économie; mais ne suffit-il pas, pour repousser cette assertion, d'observer que, depuis Odier de Genève, qui, en 1786, a fait connaître ses propriétés médicales, un grand nombre de médecins ont confirmé ses effets de la manière la plus authentique? Le sous-nitrate de bismuth, selon eux, serait indiqué contre l'hystérie, les palpitations nerveuses, même l'épilepsie et le tétanos, mais surtout dans les maladies dépendantes de l'irritabilité de l'estomac, notamment les crampes de cet organe, les vomissements spasmodiques, le pyrosis, la cardialgie, etc. C'est encore avec beaucoup d'avantage que l'on administre le même médicament contre la gastrite chronique, la diarrhée aiguë, mais surtout chronique. Quoique la vertu principale de cette substance consiste dans une action éminemment sédative, tous les expérimentateurs s'accordent pour reconnaître qu'elle n'agit pas comme l'opium et les autres narcotiques avec lesquels elle semble n'avoir aucune analogie,

mais, si l'on peut s'exprimer de la sorte, à la manière d'un calmant tonique dont l'action se rapproche de celle de quelques autres préparations métalliques, le sulfate de zinc, le sulfate de cuivre ammoniacal entre autres. De plus, cette action sédative est ordinairement très-prompte. Sa dose ordinaire est de 50,60 centigrammes à 1 gramme, et même beaucoup au delà chez les adultes.— Disons, en finissant, que le sous-nitrate de bismuth est le corps employé pour l'usage cosmétique sous le nom de *blanc de fard*. L. DE LA C.



BISON, mammifère de l'ordre des ruminants. Ce nom de bison peut se donner à la fois, 1° au *bos moschatus*, bœuf musqué, espèce habitant l'Amérique septentrionale, et dont M. de Blainville a formé le genre *ovibos;* 2° au *bos americanus* de l'Amérique méridionale, bison non musqué; 3° à l'*urus* des anciens, à l'*aurochs* ou au *zubr* des Polonais.

1° Genre *Ovibos*. *Bos moschatus*. Bison musqué du Canada, espèce unique. Ce bison, qui ressemble au bœuf par sa grande taille, par la position de ses cornes, par la forme de son crâne et par son pelage en général, en diffère cependant par la non-nudité de son mufle, qui est garni partout d'un poil très-fin; pour mieux dire, il n'a pas de mufle. Le père Charlevoix, dans son *Histoire de la nouvelle France*, et Pennant, dans son livre *Du nord du globe*, ont décrit depuis longtemps le bison musqué du Canada. M. de Blainville, d'après le sujet vu par lui dans la collection de M. Bullock, à Londres, en a fait une nouvelle description. La couleur générale de l'ovibos est rousse ; il porte sur la tête des poils divergents qui simulent une crinière, et couvrent la racine de ses cornes qui, noires, brillantes et se touchant à leur base, se courbent en avant de bas en haut, suivent d'abord les côtés de la tête, puis se relèvent en arrière. Ses yeux sont petits et élevés; sa figure tient plus de celle du mouton que du bœuf; ses membres sont forts et courts; ses sabots de devant sont plus gros et plus épais que ceux de derrière; sa queue est courte, et les poils de son corps sont longs et laineux. Sa chair a un goût prononcé de musc; les savants n'ont pu nous dire encore si ce sont les herbages dont il se nourrit, ou bien le climat, qui réagissent chimiquement sur son économie et le parfument ainsi. Ces animaux habitent, par troupes de vingt à trente, les bords de la rivière de Churchill et de celle des Veaux marins, sur la côte ouest de la baie d'Hudson, entre les 66° et 73° degrés de latitude nord. Je crois cependant que l'ovibos peut se rencontrer dans des latitudes plus tempérées et même assez loin de la baie d'Hudson; car il y a quelques années, lors d'un séjour que je fis à l'embouchure de la rivière Colombia par 22° de latitude, et sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, des Indiens nous vendirent un énorme quartier de viande dont il nous fut impossible de manger un seul morceau, tant ses fibres exhalaient l'odeur du musc. Ces Indiens nous expliquèrent que cet animal avait la forme et la tournure du bœuf domestique, espèce que les Hispano-Mexicains du Nord leur ont déjà fait connaître, et qu'il errait à l'état sauvage dans les marécages environnant le fleuve. Le climat ne peut donc pas être cause de cet *embaumement* de chair vivante. Les Esquimaux de la baie d'Hudson chassent le bison ovibos pour s'en nourrir, et ils se coiffent avec la peau de sa queue : ce bonnet d'un nouveau genre a pour flammèche le bouquet de poils touffu qui termine la queue. Quelques voyageurs assurent que ce peuple ne se coiffe pas

ainsi par bizarrerie, mais bien par utilité : le poil qui tombe sur leur visage leur sert de housse et les protége contre les attaques des insectes mosquitos.

2° Le *bos americanus*, bison américain, est particulier à l'Amérique septentrionale ; il habite la Virginie, la Floride, la Louisiade, le pays des Illinois, et ne se rencontre pas au sud de l'isthme de Panama. Il constitue une espèce distincte, tranchée et caractérisée par le lipome qu'il porte entre ses épaules. Sa taille est médiocre, son poil bistré, touffu, laineux et très-épais sur le poitrail, la tête et les épaules. Son arrière-train est faible, sa queue courte ; ses cornes, petites, sont placées latéralement comme celles du buffle, et il est barbu ; son mufle est nu, et ce dernier caractère, ainsi que la présence de sa large crinière, le distingue entièrement des bisons ovibos.

Ces bisons, réunis en immenses troupeaux, errent maintenant en liberté sur la rive droite et inhabitée du Mississipi ; bientôt, sans doute, les intrépides chasseurs qui les ont expulsés des bords de l'Ohio et du Green-River viendront les forcer encore dans cette retraite, pour leur arracher la langue et s'emparer du suif de leurs cadavres, seuls produits *bisoniens* que le commerce utilise.

Les bisons se nourrissent de roseaux et de légumineuses sauvages, et ils aiment, quand ils se trouvent sur le bord de la mer et du Mississipi, où remonte la marée, à lécher le sol imprégné de substances salines. On dit que les jeunes bisons s'attachent aux pas des meurtriers de leur mère, et qu'on a vu entrer à *Cincinnatus* trois de ces animaux, suivant, comme nous suivrions un convoi, le cheval d'un chasseur qui portait en croupe la dépouille de leur mère. Des colons américains font des tentatives pour apprivoiser cette espèce, douée d'une très-grande force et produisant avec les vaches d'Europe ; la bosse caractéristique diminue dès la première génération, et disparaît complétement à la troisième.

3° L'*urus* des anciens, ou bien l'aurochs de Gmelin, *zubr*, bœuf sauvage des Polonais, ou bien encore *bonasus* d'Aristote, selon Buffon, habite maintenant la Moscovie, les monts Krapachs, et peut-être aussi le Caucase. Les dernières guerres de l'empire, la campagne de Russie, ont détruit ou fait fuir au loin les bisons de la Prusse, de la Livonie, de la Hongrie et des forêts de la Lithuanie. Cuvier regarde cette espèce de bisons comme étant la plus grande et la plus forte espèce des quadrupèdes connus, après le rhinocéros et l'éléphant ; car un *zubr* peut avoir, depuis le mufle jusqu'à l'extrémité de la queue, 2 mètres 75 cent. de longueur, et son avant et arrière-train en ont chacun 2 de hauteur. Un poil court et lisse revêt tout le corps de ce bison, ainsi que le mufle et le tour des yeux. Le poil se transforme en crin sous la gorge et tombe comme une barbe ; il se hérisse sur les épaules ; il est doux et laineux à sa base, et dur extérieurement ; la houppe graisseuse de son garrot augmente avec l'âge. Autrefois, en Prusse, on se donnait le spectacle de faire combattre entre eux des bisons, des ours, des sangliers et des chiens. On ne connaît pas les mœurs de cette espèce de bison : quelques naturalistes la regardent comme la souche de nos bœufs domestiques ; mais les caractères anatomiques tirés de la forme de leur front et du nombre de côtes ne nous permettent pas d'admettre la justesse de cette opinion. Le poil du bison peut servir à faire du feutre ; on utilise aussi ses cornes, qui, du temps de Valentinien, servirent, dit-on, de trompettes aux légions romaines : la thérapeutique du moyen âge les a aussi employées réduites en poudre, et les administrait comme sudorifiques et *anticenin*. Selon cette thérapeutique, *la fiente* du bison était aussi un tout-puissant résolutif. Quelques grands seigneurs anglais possèdent dans leurs parcs, en Ecosse, des bisons blancs qu'on regarde comme provenant de la race actuelle d'Amérique. Ces animaux, excessivement forts et féroces, ne peuvent être tués qu'à coups de fusil. F. M.

BISSEXTILE. *Année bissextile* ou de 366 jours, ainsi appelée par opposition à *l'année commune*, qui n'est que de 365. Dans l'année bissextile, qui arrive tous les quatre ans, on ajoute un jour au mois de février, qui se compose de 29 jours, tandis qu'il n'en contient que 28 dans les années communes. Le *jour* ainsi intercalé s'appelle aussi *bissextile*, *dies bissextilis, annus bissextilis*. On leur donne encore souvent le nom d'intercalaires, *intercalaris dies, annus intercalaris*.

La durée de l'année *tropique* ou *équinoxiale* (*voy.* ces mots), qui ramène le soleil aux mêmes points de l'écliptique et relativement à l'équateur, qui, par conséquent, fixe le retour des saisons, est très-approximativement de 365 jours 5 heures 48 minutes et

48 secondes, ou, en fraction décimale de jour, 365,24222 ; on voit qu'elle se compose presque exactement de 365,25, c'est-à-dire de 365 jours un quart, ce qui donnerait évidemment un jour supplémentaire tous les quatre ans.

Or les anciens n'étaient nullement d'accord ni sur le commencement, ni sur la vraie longueur de l'année; ce commencement avait été fixé au mois de mars par Romulus ; il le fut ensuite au solstice d'hiver par Numa Pompilius, parce qu'à partir de ce solstice le soleil commence à monter vers notre hémisphère. L'année était divisée d'après les phases de la lune; mais, comme les révolutions de cet astre ne s'accordent point exactement avec celles du soleil, il fallut introduire des intercalations pour rétablir l'accord ; les pontifes chargés de ce soin s'en acquittèrent avec beaucoup d'inexactitude, soit par ignorance, soit par négligence, soit même quelquefois, selon plusieurs historiens, volontairement, pour favoriser l'ambition de quelques hommes puissants qui trouvaient ainsi moyen de se maintenir plus longtemps dans l'exercice de leurs fonctions.

Au temps de Jules César, une grande confusion s'était introduite dans le calendrier, en sorte que les mois d'hiver tombaient en automne et ceux du printemps en hiver ; ce grand homme entreprit de mettre fin à ce désordre ; il fit venir d'Égypte *Sosigène*, mathématicien et astronome, et, de concert avec lui, il réforma le calendrier l'an de Rome 708. Il prolongea d'abord l'année courante jusqu'à la nouvelle lune qui suivit le solstice d'hiver, de sorte que, pour cette fois seulement, l'année eut 15 mois, formant une somme de 445 jours ; c'est l'année appelée par les chronologistes *année de confusion*. Ainsi la première année de l'ère Julienne commença vers l'année 44 avant Jésus-Christ, suivant les astronomes qui comptent *zéro* la première de notre ère, ou avec l'année 45 avant Jésus-Christ si l'on compte, comme les chronologistes qui passent immédiatement de l'an 1 avant Jésus-Christ à l'an 1 après Jésus-Christ, sans passer par l'année *zéro*. Cette première année julienne commença donc vers la fin de l'an 708 de Rome, car l'an 709 ne commença que le 21 avril de la première année julienne.

Ayant ainsi fixé le commencement de l'année, Jules César décida qu'à l'avenir l'année serait composée de 365 jours, et que tous les 4 ans on ajouterait un jour *intercalaire après* la fête du *dieu Terme*, qui tombait le VII des calendes de mars ou 23 février, et *avant* la fête de *Régifuge*, instituée en mémoire de l'expulsion des Tarquins, et qui tombait le VI des calendes. Cette dernière fête, qui, dans les années *communes*, se célébrait le 24 février, était alors renvoyée au lendemain 25, et conservait le nom de *sexto calendas*, tandis que le jour intercalaire, qui le précédait immédiatement, s'appelait *bis sexto calendas martis* ; de là le nom de *bissextile*, que l'on a conservé au jour et à l'année intercalaires.

On se rappelle que les Romains donnaient le nom de *calendes* au premier jour de chaque mois, et que les derniers jours du mois précédent se comptaient en rétrogradant : ainsi le 1er mars s'appelait *calendæ martis ;* le 29 février, dans les années bissextiles, s'appelait *pridie calendas martis*, le 28 *secundo calendas* (c'est-à-dire, *die* secundo *ante* calendas martis), ainsi de suite en remontant, de sorte que le 25 s'appelait *sexto calendas*, et le 24 *bis sexto calendas martis*, ou le *second* sixième jour avant les calendes de mars.

La première année julienne fut bissextile ainsi que les années 5, 9, 13..... 41, 45, etc. ; cette dernière correspond à l'année qui précéda l'an 1 de notre ère vulgaire ; puis, ensuite, dans notre ère, les années 4, 8, 12, etc., qui, comme on voit, correspondent aux bissextiles juliennes et furent aussi bissextiles et ainsi de suite. Après la mort de Jules César, il y eut bien quelques irrégularités dans les intercalations de *bissextiles*, mais elles furent corrigées sous Auguste : ainsi on peut considérer le calendrier julien comme ayant été exactement suivi jusqu'à l'année 1582 sous le pontificat du pape Grégoire XIII. Il y eut une nouvelle réforme dans la manière d'introduire les *bissextiles*.

On a vu plus haut que la vraie durée de l'année était de 365 jours, 24222, tandis que le mode d'intercalation des *bissextiles* de Jules César la suppose de 365,25 : ce dernier nombre est donc trop fort de jours 0,00778 pour chaque année, ce qui donne en 400 ans jours 3,112 de trop ; il s'agissait donc de retrancher 3 bissextiles tous les 400 ans, tel était le but de la réforme que Grégoire XIII introduisit en 1582.

L'équinoxe de printemps, qui, au temps du concile de Nicée, en 325, tombait le 21 mars, arrivait le 11 mars au temps de Grégoire XIII, vers 1580, ce qui, comme on voit, donne 10 jours d'erreur en 1255 ans. Ce déplacement

dans le jour de l'équinoxe avait causé dans l'intervalle beaucoup de difficultés et de discordances sur l'époque précise du jour de Pâques (*voy.* ce mot), qui avait été fixé par le concile de Nicée au dimanche *après* le 14ᵉ de la lune du premier mois, c'est-à-dire de la lune dont le 14ᵉ arrive ou le jour ou *après le jour* de l'équinoxe, car alors l'année ecclésiastique commençait à l'équinoxe.

Le pape voulant ramener l'uniformité, après avoir consulté les travaux antérieurs de Regiomontanus sur ce sujet, et les mémoires des mathématiciens et des astronomes de son temps, ordonna, par un bref daté du 24 février 1581, qu'après le 4 octobre de l'année suivante 1582 on supprimerait dix jours ; qu'ainsi le lendemain de la fête de saint François, au lieu de compter le 5 on compterait le 15 octobre, et qu'à l'avenir, afin que l'équinoxe ne s'écartât plus du 21 mars, les années *séculaires* ne seraient plus bissextiles que de quatre en quatre. Ce fut d'après cette réforme que l'année 1600 fut *bissextile*, mais que les années 1700, 1800, 1900 sont des années *communes*; l'an 2000 sera *bissextile*, mais 2100, 2200, 2300 seront *communes*, et ainsi de suite.

Si, en suivant un mode analogue d'intercalation, on *retranchait* encore une bissextile tous les 4,000 ans, on pourrait suivre ce calendrier pendant 40,000 ans sans que l'erreur fût de plus d'un jour.

Voici maintenant deux règles faciles pour indiquer sur-le-champ les années bissextiles :

1° Pour les années ordinaires, prenez les deux *derniers* chiffres du nombre qui exprime l'année dont il s'agit et divisez par 4 ; si la division se fait exactement, l'année est bissextile ; s'il y a un reste, ce reste indiquera le rang de l'année où l'on se trouve *après* la dernière bissextile. Ainsi les années 1832, 1836, 1848, etc., sont bissextiles, et on le reconnaît sur-le-champ en remarquant que les nombres 32, 36, 48, etc., sont divisibles exactement par 4. L'année 1843 n'est pas bissextile, car 43 n'est pas divisible par 4, et le reste 3 indiquerait que cette année 1843 est la 3ᵉ après un bissextile.

2° Pour les années séculaires, la règle est la même ; seulement il faut prendre les deux *premiers* chiffres ; on voit que les années 1600, 2000, 2400, etc., sont bissextiles, parce que les nombres 16, 20, 24 sont exactement divisibles par 4, tandis que les années 1800, 1900, 2100 sont des années communes, car les nombres 18, 19, 21 ne sont pas divisibles par 4.

3° Si ensuite on retranche la bissextile des années 4000, 8000, etc., l'année civile et l'année astronomique marcheront d'accord pendant un grand nombre de siècles.

Or cette conformité est plus que suffisante, car la durée de 365 j. 5 h. 48 m. 48 s., que nous avons donnée à l'année d'après les observations les plus récentes, est bien encore incertaine d'une seconde ou deux, et ce n'est que par une longue série de bonnes observations faites à des époques très-éloignées l'une de l'autre que l'on pourra resserrer encore les limites déjà fort étroites entre lesquelles est comprise la vraie valeur de l'année tropique, et jamais, surtout si on adopte la légère modification que nous avons indiquée d'après Delambre, on ne sera obligé de changer le mode actuel d'intercalation des bissextiles.

La réforme grégorienne ne fut pas adoptee immédiatement dans tous les États de l'Europe ; elle fut repoussée par les États protestants, qui ne voulurent pas céder même sur ce point à l'autorité des papes : l'Angleterre ne l'accepta qu'en 1752. Le 3 septembre de cette année fut compté pour le 14 ; on retrancha donc 11 jours, c'est-à-dire les 10 jours retranchés par Grégoire XIII, *plus* la bissextile de 1700 qui avait été comptée comme *commune* d'après le calendrier grégorien.

Il ne reste plus en Europe que la Russie où l'on suive le calendrier julien, et à cause des bissextiles de 1700 et de 1800, il y a maintenant 12 jours de différence entre leur manière de compter et la nôtre ; de là vient la double notation dont on se sert dans cet empire pour désigner les dates : ainsi ils écrivent le $\frac{2}{14}$ février 1843, c'est-à-dire le 2 février *style julien* (ou *vieux style*), ou bien le 14 février style grégorien. (*Voy.* les mots Année, Ère, Calendrier, Période.)

Victor Mauvais.

BISTRE. Couleur noire peu employée aujourd'hui et remplacée par la sépia, dans les ouvrages d'aquarelle et de gouache. Le bistre se fabrique avec de la suie de cheminée bouillie dans une grande quantité d'eau. On modifie cette dissolution avec du vinaigre, on l'abandonne ensuite au travail de l'évaporation, et ce qui reste c'est le *bistre*. Les peintres s'en servaient jadis pour leurs croquis, les architectes pour le tracé de leurs

plans, et les premiers essais de gravure en lavis se firent avec du bistre. Quand le bistre est fabriqué en grand à l'usage des teinturiers, il prend le nom de *bidauct*. M.

BITAUBÉ (Paul-Jérémie), écrivain distingué, montra, dès ses plus tendres années, d'heureuses dispositions pour l'étude. La Bible et Homère furent ses auteurs de prédilection. L'histoire si intéressante de Joseph lui fournit le sujet d'un poëme en prose rempli de peintures énergiques et de brillantes descriptions qu'on pourrait encore citer comme modèles de goût. Mais ce qui a, jusqu'à nos jours, perpétué la réputation justement méritée de cet écrivain, c'est sa belle traduction de l'*Iliade*, qui, publiée en 1764, vint avantageusement remplacer celle de madame Dacier, œuvre froide et sans couleur. En 1785, il y joignit la traduction de l'*Odyssée*. L'étude profonde qu'il avait faite de la langue grecque lui permit de nous révéler une foule des beautés du chef-d'œuvre d'Homère.

Né, en 1732, à Kœnigsberg, en Prusse, où ses parents, protestants, avaient été obligés de se réfugier lors de la révocation de l'édit de Nantes, ce fut là qu'il fit les premiers essais de sa traduction. Son nom parvint jusqu'aux oreilles du grand Frédéric, qui le gratifia d'une pension et du titre de membre de son académie. Mais Bitaubé brûlait de voir la France, et ce fut à Paris, où Frédéric lui permit de se rendre, qu'il mit la dernière main à son ouvrage et qu'il le publia. La révolution de 89 lui rendit ses droits de citoyen français; mais il devait bientôt, comme tant d'autres, subir les coups de la tempête révolutionnaire A cette époque, où la science et la vertu étaient généralement suspectes, Bitaubé fut jeté dans les cachots ouverts par les décemvirs à tout ce qui pouvait s'élever contre leur tyrannique pouvoir. Déclaré libre le 9 thermidor, il vit enfin des jours plus heureux se lever pour lui. Plus tard Napoléon, digne appréciateur de son mérite, lui accorda le titre de membre de la Légion d'honneur, ainsi qu'une pension pour le reste de ses jours. Mais il ne jouit pas longtemps du repos qu'il s'était acquis par ses travaux, car la perte d'une épouse qui sans cesse avait partagé ses jours de bonheur comme ses jours d'infortune vint altérer sa santé et lui occasionna une maladie dont il mourut en 1808.

Outre les deux ouvrages cités plus haut, on possède encore de lui : 1° *Guillaume de Nassau ou les Bataves*, où brillent les principes d'un vrai patriotisme et d'une sage liberté ; 2° *Herman et Dorothée*, œuvre pâle et languissante, et peu digne du traducteur d'Homère. Anat. Jamais.

BITHYNIE (*géog. anc.*). L'antique royaume de Bithynie, dans l'Asie Mineure, tire son nom des Thraces, *Thyni* ou *Bithyni*, qui en firent la conquête et subjuguèrent ou dispersèrent les indigènes nommés Bebryces, dont le nom disparut entièrement. Ératosthène compte ce peuple parmi ceux dont il ne restait plus de traces de son temps.

La Bithynie s'étendait, selon toute probabilité, du fleuve Sangaris, à l'est, jusqu'au fleuve Rhindacus, à l'ouest; elle avait, au nord et au nord-ouest, le Pont-Euxin et la Propontide; au sud, elle confinait avec la Phrygie et la Galatie. La contrée est fertile et pittoresque sur les côtes; au centre s'élève l'Olympe aux flancs calcaires et au sommet granitique ; au pied du mont est le lac *Apollona* ; l'antique ville des Prusias, *Prusa* (aujourd'hui Brousse), occupe une vaste plaine que la montagne embrasse. Au nord, la presqu'île est traversée d'une chaîne de collines qui des rives du Sangaris s'étendent jusqu'au détroit de Byzance. Le centre offre beaucoup de variété : de vastes alluvions, des terrains sablonneux, des collines de grès, des roches calcaires, les lacs d'*Ascania* et de *Nicomedia* (aujourd'hui Iznek et Sabanja) ; le sol est jonché de mines qui attestent l'ancienne splendeur de ce royaume. Xénophon (*Anabas*, VI, c. 4), Pausanias (VIII, cap. 9), et, parmi les modernes, Walpole (*Turkey*, II) et Fontanier (*Voyage en Orient*) ont donné des détails intéressants sur ce pays.

A travers l'obscurité des légendes mythologiques on entrevoit que dans des temps très-reculés ce peuple navigateur eut pour rivaux et ennemis les Phéniciens, alliés des Maryandiniens. Plus tard il eut à combattre les Hellènes, se joignit à Priam pendant le siége de Troie, et avant cette époque les Bithyniens avaient combattu les Argonautes à leur passage vers la Colchide.

Plus tard, un siècle avant la première olympiade, des Phocéens descendirent en Bebrycie et s'y maintinrent soutenus par Mandron, roi du pays, et sa fille Lampsake ; mais, avertis d'un complot que les habitants tramaient contre eux pendant l'absence du roi, les Phocéens se rendirent à Pithyœssa, dont

ils s'emparèrent et lui donnèrent le nom de Lampsake : tel est le récit de Plutarque. Ils furent ensuite envahis par les Cimmériens et tombèrent enfin au pouvoir des Thraces *Thyni* ou *Bithyni*, mot que je crois signifier montagnard, dérivé de l'égyptien *tenh*, sommet, pic. Je suis également porté à dériver *Bebryce* de la même langue, et des mots *bèb*, caverne, antre, et *raçoi*, dormir, se reposer.

L'invasion des Thraces sous la conduite de leur chef Patarus paraît avoir eu lieu, au plus tard, vers le huitième siècle avant J. C ; mais l'histoire de la Bithynie ne commence réellement qu'en 547. Alors ce royaume, après la destruction de la puissance lydienne par suite de la bataille de Thymbrée, tomba au pouvoir de Cyrus et fit partie de la monarchie des Perses jusqu'à l'invasion des Macédoniens. Sous Darius la Bithynie fut taxée à un tribut annuel de 360 talents d'argent (environ 1,400,000 francs) et forma, avec la Phrygie, la Paphlagonie, la rive de l'Hellespont, la Syrie et le pays des Maryandiniens, une seule satrapie, qui eut pour capitale *Dascilium*, sur la Propontide ; elle conserva cependant ses roitelets tributaires, dont deux seuls sont connus, Dœsalcès et Boteiras.

La conquête macédonienne, qui soumit tout l'empire des Perses, délivra la Bithynie. Pendant qu'Alexandre marchait au cœur de la Perse, son lieutenant Calas fut battu par Bas, prince aguerri, qui régnait alors en Bithynie, et la prompte mort du conquérant permit aux Bithyniens de conserver leur indépendance. Après un règne de cinquante ans, Bas mourut l'an 326, et son fils Zipœtès lui succéda ; il maintint l'intégrité de son territoire, et fonda la ville de *Zipœtion*, qui ne fut jamais bien florissante.

Vers 278, Nicomède Ier, fils de Zipœtès, succéda à son père, et débuta par donner la mort à ses frères, dont un seul, Zibœas, parvint à lui échapper. Le pays se partagea alors entre les deux frères ; Nicomède ne pouvant l'emporter sur Zibœas, que favorisait le roi de Syrie, acheta l'appui des Gaulois, maîtres de la Thrace, et, aidé de leur puissant secours, il défit son frère, reconquit la Bithynie, régna en paix et fonda la ville de Nicomédie, devenue par la suite si célèbre. A sa mort, de nouvelles guerres civiles déchirèrent le pays. Enfin les Gaulois, gagnés par la promesse d'un riche butin, placèrent sur le trône Zéilas, que, pour complaire à sa femme, Nicomède avait banni et déshérité. Zéilas ne tarda pas à se repentir de s'être livré à des auxiliaires devenus maîtres de son royaume, et chercha à s'en défaire par un complot. Ses mesures étant prises, il invita les chefs des Gaulois à un festin où ils devaient être égorgés ; mais, ayant soupçonné son dessein, ils tombèrent sur Zéilas et le mirent à mort l'an 228 avant Jésus-Christ.

Prusias, fils et successeur de Zéilas, n'est connu dans l'histoire que par la retraite et la mort d'Hannibal dans ses États (183). A partir de cette époque, le petit royaume de Bithynie ne fut plus qu'une dépendance de Rome.

La Bithynie, sous Auguste, devint province proconsulaire ; Pline le jeune en a été proconsul. J. S. CONSTANCIO.

BITORD (*marine*), qui devrait s'écrire *bitort*, car c'est le *funis bistortus*, la corde tordue deux fois. Le fil de caret, premier élément du bitord, comme de tout cordage, est tordu une fois ; la réunion de plusieurs fils de caret fait un cordon qui est un vrai bitord. Le cordon, qui est un *toron* lorsqu'il entre en composition dans une corde, n'est cependant pas ce qu'on a l'habitude d'appeler *bitord*. Le bitord est une cordelette composée seulement de deux à quatre fils de caret ; il sert à faire des amarrages d'une certaine espèce, et à garnir d'autres cordages pour les préserver du frottement. On distingue les bitords par le nombre des fils qui les composent et aussi par les dénominations *noir* ou *blanc*, selon qu'ils sont goudronnés ou sans goudron.

BITTE (*marine*), forte pièce de bois, placée verticalement sur le pont d'un navire pour servir de *tournage* au câble quand l'ancre est mouillée. Deux de ces piliers, élevés parallèlement l'un à l'autre et retenus dans cette position par un madrier solide fixé à leurs têtes, composent un ensemble qu'on nomme *les bittes*. Le madrier qui réunit les têtes des bittes s'appelle traversin. C'est sur un bau et un faux bau que sont appuyées les bittes, qui, pour autre appui, dans le sens horizontal, ont, sur l'avant de chacune d'elles, une console ou forte courbe en bois, à laquelle on donne le nom de taquet de bitte. Dans les grands vaisseaux, il y a quelquefois deux paires de bittes l'une en avant de l'autre. Je ne doute pas que *bitte* ne vienne de l'anglais *bit* (holl. *beet*), signifiant mordant, mors de bride, etc. En effet, la bitte mord le câble, l'empêche de glisser, de

filer plus qu'il ne faut; elle est, par rapport au navire, ce qu'est le mors par rapport au cheval; les câbles, tournés aux bittes, pouvant être comparés aux rênes qui retiennent le cheval. Falconnet, dans son *Universal dictionary of the marine* (London, 1771), dit que *bit* vient du saxon *bitol;* mais il ne dit pas quel sens avait *bitol* dans la langue saxonne. — On dit : prendre un tour de bitte, pour dire : tourner le câble à la bitte; on dit aussi *bitter*, dans le même sens. — Les *bittons* sont de petites bittes servant à amarrer les manœuvres courantes des mâts, au pied desquels ils sont plantés. Le grand bitton est au pied du grand mât; le petit bitton, au pied du mât de misaine. Les écoutes des huniers s'amarrant à ces bittons, ils prennent le nom de bittons d'écoutes.—La *bitture* est la quantité de câbles qu'on prépare pour être filés quand on mouille une ancre. Cette longueur varie avec la profondeur du mouillage; la nécessité d'avoir dehors plus ou moins de câbles fait aussi qu'on prend une longue ou une courte bitture. Allonger une bitture, c'est préparer sur le pont cette quantité qu'on veut mouiller d'un câble ou d'une chaîne.— L'orthographe *bitte* a prévalu; il est clair pourtant que *bite*, *biton*, *biture* seraient plus en rapport avec l'étymologie. A. JAL.

BITUME (*minér.*) Les bitumes appartiennent à cette classe de corps que les minéralogistes désignent sous le nom de *carbonides*, de combustibles minéraux.

Les bitumes sont abondamment répandus à la surface du globe, et plusieurs d'entre eux sont très-utilement employés dans l'industrie. Les caractères physiques des substances bitumineuses sont extrêmement variables: l'asphalte, qui est noir et solide; le naphte, qui est liquide, incolore et volatil, appartiennent à la même famille minérale. Entre ces deux produits extrêmes de la série viennent se ranger le pétrole, le malthe, le pissasphalte, qui présentent une couleur plus ou moins foncée, une consistance plus ou moins visqueuse.

La constitution chimique des bitumes, les plus différents d'ailleurs par leur aspect, a toujours pour base deux éléments combustibles, le carbone et l'hydrogène; l'oxygène, et plus rarement l'azote, entrent aussi, pour une certaine proportion, dans plusieurs de leurs variétés. Comme principes immédiats des matières bitumineuses que nous considérons ici, on peut admettre 1° le naphte, 2° l'huile de pétrole, ou pétrolène, 3° l'asphalte ou asphaltène. Les variétés intermédiaires, signalées par les minéralogistes, ne sont réellement que des mélanges, en toutes proportions possibles, de ces trois principes.

Huile de naphte. On rencontre le naphte en très-grande abondance en Perse; sur les côtes de la mer Caspienne, près Baku; en Italie, dans le duché de Parme. A Baku, on trouve le naphte, en perçant, dans un terrain marneux, des puits de 13 à 14 mètres de profondeur. La ville de Nainanghong possède dans ses environs plus de 500 sources exploitées. La majeure partie de l'huile de pétrole qui se trouve dans le commerce de l'Europe vient d'Amiano.

L'huile minérale, telle qu'on l'extrait des puits, n'est pas le naphte pur des chimistes; cette huile minérale, soumise à une distillation ménagée, donne un principe très-volatil, qui ne demande plus que quelques rectifications pour constituer le naphte.

Le naphte, amené à cet état de pureté, est un carbure d'hydrogène qui renferme pour 100 : carbone, 88; hydrogène, 12. Son odeur est peu prononcée; il bout à 85° cent. et se dissout en toutes proportions dans l'alcool absolu, l'éther, les huiles grasses et les huiles essentielles. Dans les localités où le naphte est commun, on s'en sert pour l'éclairage.

Huile de pétrole. La plupart des minéralogistes confondent l'huile de pétrole avec l'huile de naphte. Cette erreur est due à ce que ces deux huiles se rencontrent souvent à l'état de mélange. En effet, l'huile essentielle de naphte s'obtient le plus ordinairement par la distillation du pétrole. Cependant il existe une telle différence dans le point d'ébullition de ces deux huiles, et par conséquent dans leur degré respectif de volatilité, qu'il est impossible de les confondre.

Le pétrole a ordinairement une couleur assez foncée; sa consistance varie extrêmement. Dans l'état de plus grande pureté, il est d'un brun clair, d'un aspect huileux. Par une exposition prolongée à l'air, il s'épaissit, et cela par deux raisons : en laissant volatiliser le naphte qui peut s'y trouver, et en absorbant de l'oxygène. Mais ce qui caractérise le pétrole comme principe particulier, c'est qu'en le distillant avec de l'eau il donne une huile à peu près incolore, dont la composition chimique est fixe, le point d'ébullition invariable. Cette matière huileuse,

qui est isomérique avec les huiles essentielles de citron, de térébenthine, de copahu, a été nommée *pétrolène*.

Le pétrolène est d'un jaune pâle, sa saveur peu marquée; son odeur rappelle celles qui caractérisent les bitumes. A la température de 21° cent., sa densité est de 0,891. Il ne se solidifie pas à —12° cent.; il tache le papier à la manière des huiles volatiles; il brûle en répandant une épaisse fumée.

Le pétrolène bout à 280° du thermomètre à mercure : l'alcool le dissout en petite quantité; il est beaucoup plus soluble dans l'éther; il est composé de : carbone, 88,5;
hydrogène 11,5.

Le pétrolène est évidemment le principe qui domine dans les huiles de pétrole; il existe également dans les autres variétés de bitume; par exemple, dans le malthe, le pissasphalte, d'où il est possible de l'extraire en distillant ces bitumes avec de l'eau. Par cette distillation et en abandonnant le pétrolène qu'ils contiennent, le malthe et le pissasphalte deviennent de plus en plus solides; en continuant l'opération jusqu'à ce que la totalité du pétrolène soit dégagée, on obtient pour résidu une matière d'un noir des plus brillants, cassante, présentant, en un mot, tous les caractères, toutes les propriétés de l'asphalte. (*Voy*. ce mot.)

L'asphalte, à l'état de plus grande pureté, est à peine fusible; du moins son point de fusion touche au degré de température qui en opère la décomposition. On a seulement pu constater que l'asphalte devient mou et élastique vers 300° cent.

L'asphalte est insoluble dans l'alcool; il se dissout au contraire dans l'éther, dans les huiles essentielles, dans le pétrolène. Un échantillon d'asphalte naturel venant de Coxitambo, près Cuença au Pérou, a donné à l'analyse :

Carbone,	88,7
Hydrogène,	9,6
Oxygène et azote,	1,7
	100,0

L'asphalte diffère donc du pétrolène par la présence de l'oxygène; c'est ce qui explique pourquoi, avec le temps, l'huile de pétrole rectifiée et incolore devient brune et finit même par se solidifier entièrement.

On voit, par ce qui précède, que les bitumes glutineux peuvent être considérés comme des mélanges, probablement en toutes proportions, de deux principes qui ont chacun une composition définie. L'un de ces principes (l'asphaltène), solide, noir et fixe, approche, par sa nature, de l'asphalte; l'autre (le pétrolène), liquide, huileux, volatil, ressemble, par quelques-unes de ses propriétés, à certaines variétés de pétrole. On conçoit, dès lors, pourquoi la consistance des bitumes varie, pour ainsi dire, à l'infini; c'est qu'il suffit que tel ou tel des deux principes domine dans le mélange, pour lui donner tel ou tel degré de fluidité.

On peut toujours ramener un bitume mou à une variété plus épaisse, en volatilisant par la chaleur une partie de l'élément liquide. C'est ainsi que les Indiens de Payta, sur la côte de la mer du Sud, rendent propre au calfatage de leurs embarcations, de la poix minérale, naturellement trop liquide pour cet usage.

Dans un grand nombre de localités, les bitumes exsudent des roches qui en sont imprégnées; dans cette circonstance, leur extraction n'offre rien de particulier; c'est ainsi que l'on trouve l'asphalte, le malthe, au Puy-de-la-Pège, en Auvergne, sur les bords de la Magdaleina, dans la nouvelle Granada, à l'île de la Trinité. Souvent aussi, les substances bitumineuses sont intimement mêlées à du sable quartzeux, formant ainsi des couches dans les terrains tertiaires. Tels sont les principaux gisements de bitume exploités en Europe.

A Bechelbronn, près Lampertsloch (Bas-Rhin), le bitume est préparé en faisant bouillir le sable qui le contient dans des chaudières de fonte constamment remplies d'eau. Le bitume, à mesure qu'il se rassemble à la surface de l'eau bouillante, est enlevé à l'aide d'écumoires. Lorsque le sable est dépouillé, par une ébullition suffisamment prolongée, il est enlevé et remplacé immédiatement par du sable bitumineux. Les premières écumes renferment une grande quantité de sable et d'argile; pour les débarrasser en partie de ces matières, on les lave dans de l'eau bouillante entretenue dans une chaudière dite de lavage; on écume de nouveau, et les produits de cette seconde opération sont accumulés dans de grands réservoirs, disposés de manière à ce que la plus grande partie de l'eau, encore unie au bitume, puisse s'écouler. Les écumes lavées, débarrassées, par leur séjour dans les réservoirs, de l'excès d'eau qu'elles avaient en-

traîné, sont réunies dans une chaudière de raffinage, construite en fonte et d'une très-grande capacité. On chauffe avec précaution, afin de chasser l'eau encore adhérente aux écumes, puis on laisse refroidir. Par le repos, le sable et l'argile se déposent. Le bitume surnageant est alors propre à être livré au commerce.

L'usage des bitumes glutineux est, en quelque sorte, subordonné à leur consistance. Celui de Bechelbronn, qui est visqueux, un peu coulant, est employé à graisser les essieux des voitures, les machines, etc. Dans le Nord, on en consomme d'assez grandes quantités pour goudronner les câbles de mines, c'est un hydrofuge très-utile. Les bitumes de Lobsann, beaucoup plus consistant que celui de Seyssel, sont destinés à la préparation du mastic bitumineux, dont l'usage est aujourd'hui fort répandue pour l'établissement des trottoirs; on obtient ce mastic en mêlant au bitume, bien liquéfié par la chaleur, un calcaire bitumineux, préalablement desséché et pulvérisé.

BOUSSINGAULT.

BIVOUAC, halte, station dont l'emplacement est déterminé par la position de l'ennemi, la nature du terrain, le but qu'on veut atteindre. (*Voy*. CAMP, CAMPEMENT.)

Le bivouac est l'emblème de la vie du soldat. Sombre au nord, pétulant au midi, il est parmi nous ce moment de relâche où la discipline et la fatigue sont suspendues, et où chacun se livre les ressources du pays avec la même insouciance qu'il livre sa tête au fer qui va le frapper. Voyez, en effet, cette troupe qui vient de faire une marche longue et pénible; un coup de baguette retentit, aussitôt les havre-sacs tombent derrière les faisceaux et marquent l'emplacement de la nuit; puis chacun se disperse, chacun court aux vivres, au bois, à l'eau, à la paille; si le pays est neuf, la provision est bientôt faite. Les uns entrent avec les dépouilles du pigeonnier, les autres avec celles de la basse-cour, de la bergerie. En un instant la soupe est au feu, le gigot tourne au bout d'une perche, et la volaille, suspendue à une corde, reçoit l'action de la chaleur qui la pénètre. L'escouade cependant ne reste pas oisive, soit qu'on cherche à tromper un appétit aiguisé par la marche, ou à pourvoir aux besoins du lendemain; celui-ci recoud le sous-pied qu'a fatigué la traite qu'il vient de faire; celui-là lustre sa giberne ou nettoie son fusil. On se range enfin autour de la gamelle, on savoure les prises de la journée; le besoin est bientôt satisfait, la conversation commence; toutefois, si le vin ne l'égaye, elle s'épuise promptement, et chacun cherche dans un sommeil réparateur les forces que réclament les fatigues du lendemain. Les boissons spiritueuses, au contraire, sont-elles abondantes, les souvenirs se pressent, la jactance s'éveille; alors l'escouade est en verve : les opérateurs qui l'exécutent font d'ordinaire les frais de l'entretien. C'est un vieux soldat qui a la parole : il analyse, discute, n'épargne ni chefs, ni camarades : Comme ce régiment a été faible! Comme ce général serait inspiré s'il cédait sa place à tel colonel! Si nous avions été appuyés! La veillée se prolonge ainsi en sablant le suresne du lieu, et souvent le jour commence à poindre avant que le vieux conteur soit à la fin de ses critiques ou du récit de ses prouesses. Mais la diane se fait entendre, chacun saisit son arme, endosse son havre-sac et reprend sa course en chantant. Les propos, les rasades de la nuit ont donné à l'escouade un avant-goût de la bataille; elle s'engage avec la même vigueur que si elle avait fait son somme.

BULOZ.

BIZARRERIE. La bizarrerie est cette disposition anormale de l'esprit qui se traduit par des actes en dehors des actes communs au plus grand nombre. Un homme est bizarre, une femme est bizarre, quand ils pensent, agissent, vivent autrement que ne pensent, n'agissent, ne vivent les autres hommes ou les autres femmes dans une circonstance ou dans des circonstances identiques. — Par extension, on dit encore d'un fait qu'il est bizarre, quand il n'est pas logiquement déduit d'un principe donné ou accepté; et d'une chose qu'elle est bizarre, quand elle diffère en un ou plusieurs points des autres choses de sa nature.

La bizarrerie chez un homme ou chez une femme a souvent tout le piquant de l'esprit : le nouveau, l'inattendu nous séduisent toujours; et la bizarrerie, de son essence, a ces deux qualités. Ici pourtant, comme en toutes choses, l'excès touche au défaut : la bizarrerie outrée rompt toute harmonie dans les relations; et les gens d'une *humeur bizarre* sont insociables;—un degré de plus, ils sont fous. Souvent même la bizarrerie a tout le caractère de la monomanie ou de la faiblesse. — Ainsi Pascal ne pouvait voir un chat sans

tomber en syncope ; — Bernardin de Saint-Pierre, dans son mépris de l'humanité, ne pouvait se trouver seul avec un homme dans un appartement dont la porte était fermée, sans se croire tombé dans un guet-apens. Il avoue lui-même ce fait qu'il met sur le compte d'une irritation nerveuse excessive développée par les persécutions auxquelles il prétend avoir été en butte.

Telle coutume, généralement adoptée sous le nom de mode, n'était qu'une *bizarrerie* du premier individu qui la mit au jour ; si bien que, à un temps donné, celui qui ne l'adopterait pas serait à son tour un homme *bizarre*. Quelques vieillards portent encore le chapeau à trois cornes, la queue, la culotte et les souliers à boucles ; c'est une *bizarrerie :* mais celui qui le premier osa porter un frac et des bottes, il y a cinquante ans, dut certainement passer pour un homme fort *bizarre*. — On sait tout ce que souleva de murmures et d'opposition l'ordre qui fut donné aux hussards de couper leur catogan ; n'en serait-il pas de même encore si une nouvelle ordonnance voulait les contraindre à le reprendre ?

Dans un ordre d'idées plus élevé, nous nommons *bizarreries* certaines habitudes constantes et souvent raisonnées auxquelles s'est soumis tout un peuple. Pour beaucoup de gens, la plupart des lois de Moïse, par exemple, ne sont que des lois *bizarres;* mais, pour le philosophe et l'observateur, chacune d'elles trouve sa raison d'existence dans les exigences du climat, du temps, du système religieux et politique, du milieu enfin où vivaient les Hébreux. — Il en est de même de toutes ces lois de l'antiquité, qui semblent, au premier examen, n'avoir été inspirées au législateur que par la bizarrerie la plus capricieuse.

Cette coutume des Chinois d'arrêter le développement des pieds de leurs femmes en les moulant dans des chaussures en bois si étroites qu'une Chinoise de vingt ans n'a pas les pieds plus grands que ceux de sa fille au berceau, cette coutume est certes une *bizarrerie* des plus singulières, mais elle est en même temps une expression incontestable du caractère dominant des Orientaux, la jalousie.

Passée à cet état de loi ou de coutume, la *bizarrerie*, expliquée d'ailleurs par les instincts d'un peuple ou par la nécessité, prend chez ce peuple force de loi naturelle, et, par opposition, les coutumes étrangères lui paraissent *bizarres*.

Les sauvages qui se bariolent le corps de tatouages et qui portent des anneaux à la narine nous trouvent sûrement très-*bizarres* de porter des anneaux aux oreilles ou de n'en point porter, et de n'avoir que sur nos habits les bariolages qu'ils ont sur la peau.

La *bizarrerie* n'existe, à vrai dire, que chez l'individu, et n'est qu'une modification des caractères ou de l'esprit. EUG. PELLETAN.

BLACK (JOSEPH), célèbre chimiste, né à Bordeaux, de parents écossais, en 1728, mort à Édimbourg en 1796, étudia la médecine ; mais, après l'avoir exercée quelque temps en Écosse, il se livra entièrement aux recherches chimiques où son génie le conduisit à des découvertes qui feront passer son nom à la postérité. Appelé à la chaire de chimie à l'université d'Édimbourg, le docteur Black y fit, pendant bien des années, des cours suivis par de nombreux élèves que sa renommée attirait de toutes les parties de l'Europe et des États-Unis. C'est dans ces cours qu'il enseigna sa théorie de la chaleur latente. Comme il ne la confia pas à la presse, elle se répandit dans le monde savant par ses disciples, et Lavoisier l'exposa avec beaucoup de méthode et de clarté dans son traité de chimie, sans toutefois nommer une seule fois l'auteur de cette importante découverte. Il est fâcheux pour la mémoire d'un si grand homme qu'on ait droit de lui adresser un pareil reproche relativement à Bayen sur l'oxydation des métaux, dont la découverte appartient incontestablement à ce dernier.

Dès 1756, Black découvrit et publia ses expériences sur les alcalis, et prouva qu'ils doivent leur causticité à l'absence de l'acide carbonique qu'il appela *air fixe;* Cavendish démontra, en 1766, que c'est le même gaz méphitique produit par la combustion du charbon, et Lavoisier, en 1776, le décomposa et montra que c'est un composé de carbone et d'oxygène. C'est même l'analogie entre les alcalis dégagés de leur acide avec les oxydes métalliques qui fit soupçonner à Lavoisier qu'ils n'étaient que des oxydes à base métallique inconnue. Son génie devina ce que Davy découvrit plus tard au moyen de la pile voltaïque.

Black démontra, par une suite d'expériences ingénieuses, que les corps possèdent en combinaison le principe auquel ils doi-

vent leur température, et que, en se mêlant, se dissolvant, se combinant, se condensant, ou se volatilisant, ils s'appoprient ou émettent une portion de ce principe, auquel Lavoisier donna le nom de calorique. Black appela chaleur latente la portion de calorique qui s'unit chimiquement à une substance quelconque, la distinguant ainsi de la chaleur sensible et thermométrique. Crawford et Irvine poursuivirent les recherches de Black et déterminèrent par des expériences la capacité de chaque corps pour le calorique. Black expliqua aussi la cause de l'émission de chaleur dans la chaux qu'on éteint, et montra qu'elle provient de la consolidation de l'eau liquide dans la chaux, formant ce qu'on appelle aujourd'hui un *hydrate*. On a publié les *Leçons de chimie* de Black en 1803, 2 vol. in-8°.

Black possédait de vastes connaissances, et était d'une modestie rare parmi les savants. Jamais dans ses cours il ne se plaignit de Lavoisier, et fut au contraire le premier des chimistes de la Grande-Bretagne qui adopta la nouvelle nomenclature chimique proposée par ce chimiste et Guyton-Morveau. Black fut l'ami intime de Hume et reçut son dernier soupir. F. S. Constancio.

BLACKSTONE (William), né à Londres en 1723, fit ses études à l'université d'Oxford, et devint l'un des plus célèbres jurisconsultes et publicistes de l'Angleterre. En quittant l'université, il se livra avec ardeur aux recherches relatives à la législation, et ne tarda pas à reconnaître combien l'enseignement universitaire, fondé entièrement sur le droit romain introduit par les Normands, était défectueux.

Ayant étudié à fond les lois, les statuts et les coutumes de sa patrie, il en forma un corps de doctrine, revint à Oxford, et ouvrit, dans le sein même de l'université, mais sans caractère officiel, un cours sur la législation anglaise. Ses leçons furent suivies avec empressement et accueillies avec enthousiasme. Les étudiants, qui jusque-là ne s'étaient occupés que de la Grèce et de Rome, furent à la fois surpris et charmés d'apprendre que leur patrie possédait des institutions sous bien des rapports supérieures à celles des autres nations anciennes ou modernes, surtout en fait de lois politiques et de législation criminelle; car Blackstone se garda bien de toucher au droit civil anglais, qui est et sera encore longtemps un chaos ténébreux. La tentative de Blackstone ayant eu un plein succès, une chaire de droit public anglais fut bientôt créée avec l'agrément de l'université, et l'étude du droit national devint dès lors une des branches de l'éducation universitaire.

Chargé de la chaire nouvelle, Blackstone en fit les cours jusqu'en 1765, et commença alors à en publier le résumé sous le titre de *Commentaires sur les lois anglaises*, qu'il termina bientôt. Ce livre eut une grande vogue en Angleterre et établit la réputation de l'auteur sur une base solide.

L'ouvrage de Blackstone sur la constitution anglaise déjà vantée outre mesure par Montesquieu, commenté et développé par l'ingénieux Delolme, n'a pas eu moins de succès en France et dans toute l'Europe qu'en Angleterre. Si Blackstone a présenté le beau idéal des institutions de son pays, Delolme l'a beaucoup surpassé en offrant un tableau encore plus idéal, mais bien plus parfait de ce que ces institutions devraient ou pourraient être, tout en les vantant comme si en effet elles possédaient actuellement ce degré de perfection.

Bentham a jugé l'ouvrage de Blackstone avec une grande sévérité, mais les reproches qu'il fait à cet auteur nous semblent injustes. En effet, Blackstone ne se donne point pour un légiste philosophe; il expose ce qui est, il est le commentateur de la loi telle qu'elle existe; il est conservateur et nullement novateur. Il ne recherche pas l'origine des droits, et se borne à indiquer les lois ou les coutumes qui les garantissent. La pensée de Blackstone peut se réduire à la formule suivante. — L'Angleterre est le pays le mieux gouverné et le plus prospère du monde, et voici les institutions auxquelles ce pays doit de si précieux avantages, et qu'il lui importe de conserver avec un soin religieux.

Trois traductions françaises des *Commentaires* de Blackstone ont paru dans le xviiie siècle; celle de M. Chompré, publiée dans ces derniers temps, est la meilleure et la plus complète de toutes.

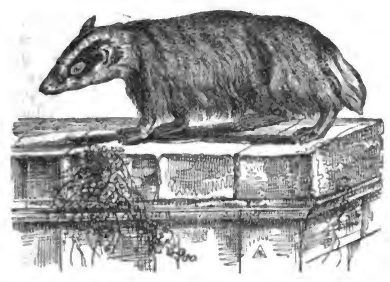
Blackstone a écrit quelques autres ouvrages moins connus et de peu d'importance. Il siégea au parlement, mais n'y exerça aucune influence politique. Il mourut d'hydropisie en février 1780, âgé de 57 ans seulement, mais vieilli et fatigué par l'application continue à des recherches.

F. S. Constancio.

BLAIR (Hugues), S. Pr., célèbre critique anglais, et un des premiers sermonnaires de la Grande-Bretagne ; il naquit à Édimbourg, le 7 avril 1718. Placé à douze ans dans l'université de cette ville, il s'y prépara à l'état ecclésiastique. C'était déjà un esprit sage et bien réglé ; mais ce n'était pas un écolier remarquable. Arrivé au cours de logique, il frappa tout à coup l'attention de ses professeurs par un *Essai sur le beau* qui dénotait une rare intelligence de cette matière abstraite et difficile. Quand il eut terminé ses études, il débuta dans la chaire, et ses sermons obtinrent aussitôt non-seulement justice ; mais faveur. Il succédait à des prédicateurs bizarres, souvent inintelligibles, souvent bouffons, plus souvent même l'un et l'autre tout ensemble ; lui, au contraire, il se distinguait par la noblesse, la mesure, une chaleur douce, une onction persuasive : aussi sa réputation comme sermonnaire a-t-elle survécu à la terrible épreuve de la mode. Entré dans les ordres sacrés en 1741, et aussitôt nommé ministre dans le comté de Fife, il se vit promptement appeler à la place de ministre de Canongate à Édimbourg : le voilà donc revenu à sa ville natale, au berceau de ses études. Il y obtient chaque jour quelque nouveau succès, ou de gloire, ou de profit honorable, et, en 1758, il est promu au poste important de premier ministre de la *haute Église;* en même temps, l'université de Saint-André lui confère le titre de docteur. Trois ans plus tard, il est nommé professeur dans cette université. Ce fut là qu'il jeta les premiers fondements de cette réputation de critique sage et indépendant que la postérité lui a conservée. Il fit un *Cours de leçons sur les principes de la composition littéraire;* jusqu'alors, le seul essai en ce genre qui eût été fait en Écosse, celui d'Adam Smith, était resté inachevé. La faveur publique fut encore acquise à cette entreprise de Blair, pour qui le roi créa bientôt une chaire de rhétorique et de belles-lettres, dans l'université d'Édimbourg. Il continua ses leçons pendant vingt années ou plutôt pendant vingt hivers consécutifs, au milieu d'un nombreux concours d'auditeurs. Blair n'avait encore rien fait imprimer ; le premier ouvrage qu'il publia fut une *Dissertation critique sur les poëmes d'Ossian*, qui parut en 1763. Admirateur de ces poëmes, il plaida en faveur de leur authenticité. Son amitié pour Macpherson, qui s'en était fait l'éditeur, fut pour quelque chose dans sa plaidoirie. Du reste, il est à peu près démontré aujourd'hui que Macpherson a remanié et complété des poëmes qu'il avait trouvés bruts et tronqués dans les montagnes d'Écosse, et qu'il n'en a pas été l'inventeur, mais l'habile arrangeur. Le premier volume des sermons fut imprimé en 1777. Son libraire, Strahan, ne voulait pas se charger de cette publication, dont il n'espérait aucun profit ; mais, quand Samuel Johnson, en ce temps l'oracle de la critique, eut déclaré, après avoir lu le manuscrit, que *l'appeler bon ce serait dire trop peu*, le libraire se prit d'une générosité subite, et offrit à Blair cinquante guinées, qu'il doubla après le succès. Une seconde édition et la publication de trois autres volumes valurent à l'auteur des avantages considérables. Ses sermons eurent l'honneur des traductions, des plagiats, des contrefaçons ; les ecclésiastiques les débitaient en chaire, et, en 1780, le roi Georges III, s'en étant fait lire un, exprima, par le chiffre d'une pension de 200 livres sterling, l'admiration que cette lecture lui avait inspirée. Le *Cours de rhétorique et de belles-lettres* ne parut qu'en 1783. Blair avait déjà soixante-cinq ans ; il le rédigea d'après des notes et des souvenirs. C'est à ce livre qu'il doit une réputation européenne, car la renommée de ses sermons, quelque méritée qu'elle soit, n'est guère sortie de son pays. Assurément le cours de Blair est très-digne d'être étudié ; il est plein de bon sens, de clarté, de bonne foi ; s'il n'a pas la profondeur de quelques critiques allemands, il n'en a pas les préjugés et les nuages. C'est à la fois une œuvre de principes et d'application, qui plaît à tous les esprits, et un excellent guide pour le perfectionnement des études. Ce cours, souvent réimprimé, traduit dans plusieurs langues, est venu se placer à côté de la Harpe dans nos bibliothèques, depuis que M. le professeur Prévost, de Genève, en a donné en 1808, une excellente traduction française. Peu d'hommes ont été plus heureux que Blair : riche, considéré, en relation d'intimité avec des hommes tels que lord Kaimes, Smith, Hume, Ferguson, surtout avec l'historien Robertson, qui lui soumettait à l'avance tout ce qu'il destinait au public ; conservant toujours la même force d'esprit, au point d'attirer encore la foule autour de sa chaire à l'âge de plus de quatre-vingts ans, il ne lui restait rien à désirer. D'ailleurs, avec un esprit droit, une humeur

égale et facile, il eût su se contenter même d'un bonheur moins complet. Il mourut le 27 décembre 1800. Beaucoup de manuscrits qu'il laissait furent brûlés après sa mort, par obéissance pour sa dernière volonté.

THÉRY.



BLAIREAU, *meles* (BRISS., *mam.*), genre de mammifères de l'ordre des carnassiers, section des plantigrades, présentant pour caractères génériques trente-six dents, savoir : six incisives et deux canines en haut et en bas, huit molaires à la mâchoire supérieure et douze à l'inférieure; corps trapu; bas sur jambes, ce qui donne à cet animal une marche rampante; cinq doigts à chaque pied; ceux des pieds de devant, longs et robustes, propres à fouir la terre; queue courte, velue; six mamelles dans les femelles, dont deux pectorales et quatre ventrales; on remarque, près de l'anus, une poche d'où suinte une humeur grasse et fétide.

Linné plaçait les blaireaux dans le genre *ours*, sorte d'animaux dont le blaireau commun rappelle, en effet, le *facies*, mais en miniature. Disons, d'ailleurs, que la disposition de sa charpente osseuse ajoute singulièrement à l'analogie sur laquelle est fondé ce rapprochement.

Ce genre renferme trois espèces, dont une, le BLAIREAU TAISSON n'est évidemment qu'une variété du blaireau commun, dont elle ne diffère que par son ventre d'un gris plus clair que les flancs, par son oreille de la même couleur que le corps et seulement bordée de noir, et par la bande noire qui traverse la face au-dessus des yeux. Les blaireaux et les taissons habitent, au reste, les mêmes contrées et vivent pêle-mêle dans les mêmes localités.

La seconde espèce, le BLAIREAU CARCAJOU, qui paraît n'être encore qu'une variété du blaireau commun, se rencontre dans l'Amérique septentrionale, le Labrador et le pays des Esquimaux; voici la description qu'en donne le naturaliste américain Harlan : longueur, 2 pieds 2 pouces, non compris la queue; brun en dessus, avec une ligne longitudinale blanchâtre, bifurquée sur la tête et simple tout le long du dos; côtés du museau d'un brun foncé, et pieds de devant noirs. La femelle est beaucoup plus petite que le mâle.

La troisième espèce de blaireaux, le BLAIREAU COMMUN (*meles vulgaris*, DESM.—*Ursus meles*, LIN.), est d'un gris brun en dessus, noir en dessous; il a, de chaque côté de la tête, une bande longitudinale noire, passant sur les yeux et les oreilles, et, sous celles-ci, une autre bande blanche, s'étendant depuis l'épaule jusqu'à la moustache Sa démarche est lourde et gênée, et son ventre, caché sous de longs poils, a l'air de toucher à terre. Ses doigts sont engagés dans la peau. Sa queue, à peu près de la longueur de sa tête, a quinze vertèbres; enfin on lui compte quinze côtes, c'est-à-dire une de plus qu'au raton et au loati, et une de moins qu'au glouton.

Les blaireaux sont répandus sur toute la zone tempérée; ils ne sont pas rares en France, même dans les bois des environs de Paris. Le portrait qu'en a tracé Buffon ne laisse rien à désirer : « Le blaireau, dit-il, est un animal paresseux, défiant, solitaire, qui se retire dans les lieux les plus écartés, dans les bois les plus sombres et s'y creuse une demeure souterraine; il semble fuir la société, même la lumière, et passe les trois quarts de sa vie dans ce séjour ténébreux, dont il ne sort que pour chercher sa subsistance : comme il a le corps allongé, les

jambes courtes, les ongles, surtout ceux de devant, très-longs et très-fermes, il a plus de facilité qu'un autre pour ouvrir la terre, y fouiller, y pénétrer et jeter derrière lui les déblais de son excavation, qu'il rend tortueuse, oblique, et qu'il pousse quelquefois fort loin. Le renard, qui n'a pas la même facilité pour creuser la terre, profite de ses travaux; ne pouvant le contraindre par la force, il l'obligé, par adresse, à quitter son domicile, en l'inquiétant, en faisant sentinelle à l'entrée, en l'infectant de ses ordures; ensuite il s'en empare, il l'élargit, l'approprie et en fait son terrier. Le blaireau, forcé à changer de manoir, ne change pas de pays; il ne va qu'à quelque distance travailler, sur nouveaux frais, à se pratiquer un autre gîte, dont il ne sort que la nuit, dont il ne s'écarte guère et où il revient dès qu'il sent quelque danger; il n'a que ce moyen de se mettre en sûreté, car il ne peut échapper par la fuite, il a les jambes trop courtes pour pouvoir bien courir. Les chiens l'atteignent promptement, lorsqu'ils le surprennent à quelque distance de son trou; cependant il est rare qu'ils l'arrêtent tout à fait et qu'ils en viennent à bout, à moins qu'on ne les aide. Le blaireau a les poils très-épais, les jambes, les mâchoires et les dents très-fortes, aussi bien que les ongles; il se sert de toute sa force, de toute sa résistance et de toutes ses armes, en se couchant sur la dos, et il fait aux chiens de profondes blessures. Il a, d'ailleurs, la vie très-dure; il combat longtemps, se défend courageusement et jusqu'à la dernière extrémité. »

Le mâle et la femelle vivent solitairement, chacun de son côté; celle-ci met bas en été et fait trois ou quatre petits, dont elle a le plus grand soin.

Pris jeune, le blaireau s'apprivoise au point de suivre son maître, d'obéir à sa voix, de jouer avec les chiens de la maison et de se familiariser avec tout le monde, sans jamais devenir ni voleur, ni gourmand, ni importun. Il est d'autant plus aisé à nourrir, qu'il mange indistinctement tout ce qu'on lui présente. Dans l'état de liberté, il se nourrit de fruits, de mulots, de serpents, de grenouilles; quand il peut, de lapereaux et de perdrix; au pis aller, de hannetons, de sauterelles et d'insectes.

Plein de ruse et d'intelligence, le blaireau ne donne que très-rarement dans les piéges qu'on lui tend. Si l'on a tendu un lacet à l'entrée de son terrier, il s'en aperçoit aussitôt, rentre dans sa demeure et y reste enfermé cinq à six jours, s'il ne peut, à travers des rochers, se creuser une autre issue; mais pressé par la faim, il finit par se déterminer à sortir. Après avoir longtemps sondé le terrain et observé le piége, il se roule le corps en boule aussi ronde que possible; puis, d'un élan, il traverse le lacet, en faisant ainsi trois ou quatre culbutes sans être accroché, faute de donner prise au fatal nœud coulant. Ce fait, dit M. Boitard, à qui nous empruntons ces détails, est regardé comme certain par tous les chasseurs allemands. Si l'on veut forcer un blaireau à sortir de son terrier, en l'enfumant, ou en y faisant pénétrer un chien, le malicieux animal ne manque jamais de faire ébouler une partie de son terrier, de manière à couper la communication entre lui et ses ennemis.

La graisse du blaireau passait autrefois pour avoir de grandes vertus médicinales: aujourd'hui on ne se sert plus que de sa peau, qu'on emploie pour couvrir les colliers des chevaux de trait.

BLANC (*monn.*), et, en ancien provençal, *blan*, monnaie de billon ainsi nommée par opposition aux sous dits *noirets* et par corruption *nérets*, à cause de leur couleur. La première monnaie de billon que l'on connaisse en France a été frappée sous Philippe de Valois: c'et le *grand blanc*, divisé en deux *petits blancs*. Ces deux pièces valurent communément 10 et 5 deniers; mais sous Louis XI et François Ier elles valurent 12 et 6 deniers. François Ier les remplaça par les *douzains* et les *sixains*, qui sont les sous et les demi-sous de cuivre d'aujourd'hui.

Le *liard* ou *hardi* fut le quart du douzain, et devint monnaie royale à dater de Louis XI, car auparavant les liards étaient monnaie provinciale.

Henri II fit faire des *gros de Nesle* et des *demi-gros de Nesle*, qui furent aussi nommés *pièces de 6 blancs* et *pièces de 3 blancs*, parce qu'ils valaient 30 et 15 deniers et que le petit blanc représentait 5 deniers; de là l'expression encore usitée de nos jours de six blancs pour deux sous et demi.

Sous Charles VIII les blancs furent nommés *carolus* et sous Louis XII *ludovicus*. En 1358 on fabriqua de gros deniers blancs à la couronne.

BLANC D'ALBATRE. (*min. chim., arts chim.)*, sulfate de chaux réduit en poudre

fine, et employé dans la grosse peinture en détrempe.

BLANC DE BALEINE. (*Voy.* ADIPOCIRE.)

BLANC DE FARD (*sous-nitrate de bismuth lavé à grande eau*). On obtient cette substance en flocons blancs ou en paillettes nacrees, en étendant d'eau la dissolution de bismuth dans l'acide nitrique. Il était employé autrefois comme cosmétique, mais il a été abandonné avec raison, parce qu'il noircit facilement, se convertissant en sulfure lorsqu'il est en contact avec l'air chargé de miasmes fétides et surtout sulfureux.

BLANC DE CÉRUSE, *voy.* PLOMB (*sous-carbonate de*).

BLANC DE CRAIE ou D'ESPAGNE. C'est un carbonate de chaux réduit en poudre d'abord, puis en pâte avec de l'eau, et enfin formé en petites masses, et desséché pour être employé par les peintres à la colle.

BLANC DE PERLE, cosmétique encore employé quelquefois, obtenu en précipitant de la dissolution de nitrate de bismuth par l'hydrochlorate de soude, ou par le tartrate acide de potasse.

BLANC DE ZINC. Nom donné au précipité formé à l'aide de la potasse dans la dissolution de zinc par l'acide sulfurique. Cette substance a été proposée pour remplacer le blanc de plomb, en raison de son innocuité.

BLANCHE DE CASTILLE (reine et régente). — Cette reine célèbre, fille du roi de Castille Alphonse IX et d'Eléonore d'Angleterre, naquit à Burgos en 1185. Elle n'avait que quinze ans lorsqu'elle épousa Louis VIII, prince héréditaire de France. Cette union était le fruit du traité de Vernon; aussi Blanche, messager de paix, fut-elle accueillie avec enthousiasme.

Son époux, âgé comme elle de seize ans, ne fut élevé au trône qu'à la mort de Philippe-Auguste (1223); mais jusque-là Blanche n'avait pas été sans influence; le roi, son beau-père, appréciant tout le mérite de cette princesse, aimait à la consulter sur les affaires de l'État.

Quoique belle et environnée de toute la splendeur de la couronne, Blanche remplissait avec scrupule ses devoirs de mère. On raconte qu'une dame de la cour ayant présenté le sein au fils de cette princesse, celle-ci, avec un superbe dédain, fit rejeter à l'enfant le lait étranger qu'il avait pris.

Louis VIII, ayant entrepris l'expédition contre les Albigeois, laissa la régence à Blanche et mourut peu de temps après (1226). Alors la royale veuve ne négligea aucun moyen pour conserver l'autorité souveraine dont ses talents, il est vrai, la rendaient digne. Mais il se forma contre elle un parti nombreux des seigneurs les plus puissants, qui prirent les armes. Ce fut alors que, pour affaiblir le pouvoir de la régente en attaquant sa réputation, on sema le bruit qu'il existait des liaisons secrètes entre la reine et le comte de Champagne, Thibaut; on fit même croire que le roi était mort empoisonné par la main de ce seigneur; mais son caractère bien connu repousse cette accusation.

Les comtes de Dreux, de Toulouse, de Ponthieu, de la Marche et de Saint-Pol et le duc de Bretagne formaient contre la régente une alliance formidable. Celle-ci commença par négocier avec l'empereur Frédéric II et avec l'Angleterre pour assurer la tranquillité au dehors; puis elle se créa des partisans par ses promesses, par la grâce de ses discours et l'influence d'une beauté qui avait résisté à la naissance de dix enfants.

Alors elle marcha courageusement au fort du péril, et vint assiéger (1229) le château fort de Bellesme occupé par le duc de Bretagne et réputé imprenable. Blanche anima les officiers et les soldats par son exemple; elle dormit au feu du bivouac. Deux assauts furent donnés sans relâche au corps de la place; le duc de Bretagne fut fait prisonnier et condamné pour crime de lèse-majesté. Blanche lui pardonna. Elle traita avec plus de rigueur son cousin, Raymond VII, comte de Toulouse, qui fut vaincu et dépouillé de ses biens.

Alors la reine profita du repos qu'elle avait conquis à la France pour diriger l'éducation du roi son fils; et ce n'est pas un de ses moindres titres de gloire. Elle lui apprit à gouverner d'une main ferme et sage; et, lorsque la majorité du jeune prince fut arrivée (1335), elle couronna son œuvre en lui faisant épouser Marguerite de Provence, qui apporta en dot à la France une si belle partie du territoire. Louis IX, reconnaissant, laissa participer sa mère à l'exercice de l'autorité royale.

Lorsqu'il conçut sa première croisade, la reine mère, quoique certaine d'être de nouveau chargée de la régence, épuisa tout son

crédit auprès de son fils pour le détourner de ce projet dont elle craignait les résultats. Le roi partit (1248) laissant la régence à sa mère.

La reine eut bientôt la douleur d'apprendre la défaite de Mansourah et la captivité de son fils. Elle réunit toutes les ressources de la France pour payer sa rançon. Un autre de ses fils, Robert, comte d'Artois, fut tué en Égypte. Alors, succombant sous le poids de tant de maux, Blanche fut attaquée par une fièvre lente qui la conduisit au tombeau (1552). Avant sa fin elle avait pris l'habit de l'ordre de Cîteaux. Elle fut inhumée dans le monastère de Maubuisson, dont elle était fondatrice, et portée à cette dernière résidence par les principaux seigneurs de France, assise sur un trône d'or et le visage découvert.

Blanche de Castille ne laissa que quatre enfants de son mariage; elle en avait eu onze. L'une de ses filles, Isabelle, fut abbesse fondatrice de Longchamp; parmi les princes ses fils on remarque saint Louis, roi de France, et Charles, comte d'Anjou, roi de Naples.

Quoique la régence de Blanche n'ait pas été exempte de fautes, telles que ses rigueurs contre le comte de Toulouse, son ingratitude envers le comte de Champagne, qui l'avait au moins bien servie; la création des *pastoureaux*, bandes autorisées, qui, sous prétexte d'aller délivrer le roi, pillaient la France; néanmoins cette princesse rendit de grands services à son pays, et, dans les circonstances difficiles où se trouvait la France, veuve de ses rois, la perte de Blanche de Castille fut un événement funeste, et telle fut, dans le palais des rois, la puissance des souvenirs qu'elle avait laissés, que plusieurs reines douairières prirent le surnom de *Blanche*, ainsi que les empereurs de Rome avaient voulu être appelés *Auguste*. JULES DUBERN.

BLANCHE DE NAVARRE, fille de Philippe III, roi de Navarre. Cette princesse quitta la cour de son père pour venir en France épouser Jean, duc de Normandie, fils de Philippe de Valois; mais, pendant son voyage, la reine de France mourut, et Blanche parut si séduisante au roi, qu'il épousa lui-même la fiancée de son fils.

Le sacrifice qu'elle consentait à faire par ambition, en épousant à 18 ans un prince qui en avait 56, ne lui profita pas; car, un an environ après son nouveau mariage, Philippe de Valois mourut (1350).

Blanche, enceinte, se retira au château de Neaufles, et y passa sa vie dans la retraite et les bonnes œuvres; elle mourut presque septuagénaire dans cette résidence royale (1398), ayant perdu sa fille unique âgée de 19 ans. — Peu après son veuvage et dans tout l'éclat de sa beauté, Blanche de Navarre avait rejeté les offres du roi de Castille, Alphonse XI, et fait solennellement aux ambassadeurs du prince cette fière réponse: « Les reines de France ne se remarient pas. » JULES DUBERN.

BLANCHIMENT. L'opération du blanchiment a pour but d'enlever à des substances diverses une matière colorante, de nature organique, qui les imprègne à l'état brut.

Les procédés sont différents, suivant la nature de la substance, qui peut être du chanvre, du coton, de la laine ou de la soie, de la cire, etc., etc. Le principe est toujours le même; il consiste à traiter la substance, à décolorer par un réactif qui ne l'altère pas, ou ne l'altère que le moins possible, et dissolve ou détruise la matière colorante. Les principaux agents de décoloration, sont l'eau et la lessive, l'air, le chlore et l'acide sulfureux.

Le *blanchiment à l'eau* est le plus simple: tantôt l'eau est employée à l'état liquide, comme dissolvant de la matière colorante, tantôt à l'état de vapeur, qui paraît avoir pour effet, le plus souvent, de distendre les fibres du tissu, de déplacer la matière colorante, et quelquefois de la modifier.

L'action de l'eau, souvent impuissante, est exaltée par certains réactifs dissolvants et désorganisants, surtout des alcalis; les dissolutions alcalines s'appellent lessives. Pour préparer une lessive, on emploie communément le carbonate de soude, que l'on dissout dans l'eau, et dont on élimine l'acide carbonique par l'ébullition avec de la chaux éteinte à l'eau.

Le *blanchiment à l'air* est fondé sur la propriété qu'a l'oxygène de se combiner sous l'influence de l'eau et de la lumière, aux matières colorantes, et de les détruire. L'oxygène n'agit pas de la même manière sur toutes les matières colorantes; il en est qu'il ne saurait décolorer. Bien plus, certaines substances incolores sont colorées par cet agent.

L'air sec ne réagit pas, en général, comme décolorant La présence de l'eau est indispen-

sable. Le blanchiment par la rosée est dû au concours de l'oxygène, de l'eau et de la lumière. Le chlore agit très-vivement sur les matières colorantes organiques, bien plus vivement que l'air atmosphérique; c'est ordinairement en s'emparant de leur hydrogène qu'il modifie ou détruit ces matières. Les produits de la destruction sont généralement incolores ou légèrement jaunâtres et solubles.

C'est à Berthollet qu'on doit l'idée de l'emploi du chlore pour le blanchiment.

Pour préparer le chlore, on fait réagir l'acide hydrochlorique du commerce (esprit de sel, acide muriatique) sur l'oxyde de manganèse. Les produits ultimes sont du chlorure de manganèse, de l'eau et du chlore; on s'explique cette réaction d'une manière très-simple. En effet, le peroxyde de manganèse est composé d'un métal particulier, de manganèse et d'oxygène, l'acide hydrochlorique de chlore et d'hydrogène; tout l'hydrogène de l'acide hydrochlorique et tout l'oxygène du peroxyde de manganèse produisent de l'eau (composée d'hydrogène et d'oxygène); le manganèse s'empare de la moitié du chlore, l'autre moitié se dégage. On peut, à l'acide hydrochlorique, substituer un mélange de sel marin et d'acide sulfurique, ce qui revient au même; on sait, en effet, que c'est par la réaction de l'acide sulfurique sur le sel marin que l'on prépare l'acide hydrochlorique. Dans les laboratoires, on emploie à cette opération des ballons de verre; dans les fabriques, des tourilles en grès; ces tourilles sont rangées en lignes, quatre, six ou plus ensemble; chacune est entourée d'une enveloppe en plomb, dans laquelle circule de la vapeur d'eau. L'acide hydrochlorique est introduit d'une seule fois dans la tourille; le peroxyde de manganèse, réduit en petits morceaux, est placé dans un cône de grès, dont le sommet plonge dans l'acide et dont la base est munie d'un rebord qui s'appuie sur l'ouverture de la tourille, qui doit être assez large; la tourille est fermée par un bouchon de plomb garni de terre, qui ferme hermétiquement, appuyant par son propre poids; ce bouchon est traversé par un tube abducteur qui conduit le chlore dans un tuyau commun à la batterie, et qui le dirige où l'on veut.

Le chlore s'emploie tantôt sec, tantôt liquide. La dissolution aqueuse du chlore, longtemps employée pour le blanchiment liquide, est aujourd'hui complétement abandonnée. Son maniement était très-difficile, et son transport très-onéreux. L'eau ne prend que peu de chlore et l'abandonne avec la plus grande facilité, à tel point que, ainsi que l'a fait observer M Pelouze, de l'eau chargée de chlore qu'on agite un instant dans un grand flacon, en partie plein d'air, perd la presque totalité de ce gaz.

C'est à l'état de chlorure d'oxyde (hypochlorates suivant M. Ballard, chlorites d'après M. Gay-Lussac) qu'on emploie et qu'on transporte le chlore. Les chlorures d'oxyde sont, indépendamment de toute théorie, le produit de l'union du chlore avec un alcali, potasse, soude, chaux, mis en contact avec l'acide hydrochlorique; ils donnent naissance, suivant la quantité d'acide employée, à de l'acide hypochloreux, combinaison décolorante de chlore et d'oxygène, ou bien à du chlore produit en même temps que de l'eau par la destruction réciproque de l'acide hypochloreux et du chlore. L'acide hypochloreux, ou le chlore qui en provient, ont un pouvoir décolorant égal; seulement, le premier agit peut-être plus instantanément. Les hypochlorites ne sont par eux-mêmes décolorants que dans des cas exceptionnels; le plus souvent, on les emploie concurremment avec un acide : ils agissent alors par l'acide hypochloreux ou le chlore qu'ils dégagent. On emploie le plus souvent l'hypochlorite ou chlorure de chaux; on le prépare tantôt sec, en faisant arriver le chlore dans une chambre garnie de tablettes qui sont couvertes d'une couche de chaux caustique éteinte à l'eau et pulvérulente; d'autres fois, on le reçoit dans de vastes récipients couverts remplis d'un lait de chaux continuellement agité.

Le chlorure de potasse, ou plutôt de soude, eau de Javelle, se prépare comme le chlorure de chaux liquide, ou par double décomposition, au moyen du chlorure de chaux et du sulfate de soude

L'emploi du chlore est limité à cause de la trop grande énergie de ce réactif, dont il est souvent difficile de modérer l'action destructive qui, souvent, se porte sur la substance à décolorer elle-même. Un tissu de coton, maintenu à l'ébullition dans une dissolution concentrée de chlorure de chaux, est, en un instant, dévoré, brûlé, comme si on l'avait jeté au feu, réduit en acide carbonique qui se dégage tumultueusement. Le

chlore présente souvent aussi l'inconvénient de se combiner à certaines substances que l'on pourrait blanchir par son moyen, et leur donne des propriétés toutes nouvelles qui souvent en empêchent l'emploi, comme c'est le cas pour la cire.

On a cherché à remplacer le chlore par l'eau oxygénée, substance décolorante trouvée par M. Thénard, dont les effets sont souvent aussi énergiques sans présenter les mêmes inconvénients; mais le prix de revient de ce produit est, jusqu'ici, trop élevé pour qu'on puisse en faire usage.

L'acide sulfureux est, si l'on peut s'exprimer ainsi, un second chlore; il s'emploie, en effet, dans les circonstances où le chlore ne peut pas être employé, c'est-à-dire quand l'action de ce réactif est aussi intense sur la substance à décolorer que sur la matière colorante. Comme le chlore, il s'emploie tantôt en vapeur et tantôt en liquide: dans le premier cas, à l'état d'acide sulfureux; dans le second, à l'état de sulfite. Pour préparer l'acide sulfureux, on peut suivre deux marches différentes, ou bien on ajoute au soufre de l'oxygène simplement en le brûlant dans l'air, ou bien on enlève de l'oxygène à l'acide sulfurique, en chauffant celui-ci avec du charbon de bois, etc.

M. Pelouze a indiqué un excellent procédé pour préparer l'acide sulfureux *à l'aide du plâtre*. On calcine, dans des cornues, un mélange de plâtre en poudre (sulfate de chaux) et de coke (carbone) également en poudre; on obtient ainsi du sulfure de calcium qui reste dans la cornue, et de l'acide carbonique qui se dégage. En faisant passer cet acide carbonique sur du sulfure de calcium, d'une précédente opération, légèrement humecté, on produit du carbonate de chaux et du gaz hydrogène sulfuré, gaz inflammable qui brûle dans l'air en produisant de l'eau et de l'acide sulfureux.

On n'emploie guère que le sulfite de soude pour le blanchiment; on se le procure en faisant passer l'acide sulfureux, ou l'air chargé des produits de la combustion du soufre, sur des cristaux de soude ou sur des sels de soude humectés (l'eau est nécessaire à l'absorption); à mesure que l'acide sulfureux arrive, ce sel se liquéfie en partie, et se convertit d'abord en sulfite et en bicarbonate, finalement en sulfite Les sulfites ne sont pas, par eux-mêmes, décolorants, ils ne le deviennent que par l'acide sulfureux qu'on en dégage à l'aide d'un acide plus fort.

L'action de l'acide sulfureux sur les matières colorantes est des plus remarquables; souvent la décoloration n'est que momentanée. La matière colorante est combinée à l'acide sulfureux, mais n'est pas détruite; comme le chlore, c'est tantôt en donnant naissance à des produits incolores, tantôt en formant des produits solubles, que l'acide sulfureux est employé comme agent décolorant. Il est de la plus grande importance de savoir doser avec précision les agents de décoloration employés, soit pour établir un prix de revient, soit pour graduer la force des réactifs suivant la nature, la qualité des tissus et la ténacité de la coloration.

Une lessive est d'autant plus concentrée qu'elle sature plus d'acide; un chlorure de chaux est d'autant plus riche en chlore qu'il décolore une plus grande quantité d'une matière colorante prise pour type, comme la dissolution sulfurique d'indigo, ou, ce qui revient au même, qu'il suroxyde une proportion plus considérable de certains produits oxydés au minimum, comme l'acide arsénieux, le sulfate de fer. Enfin la quantité de l'acide sulfureux, dans une dissolution, est proportionnelle à la quantité de chlore que celle-ci peut neutraliser. On doit à M. Descroisilles la première idée d'une méthode d'essai établie d'une manière définitive et généralisée par M. Gay-Lussac sous le nom d'*essai par les volumes*, qui permet d'effectuer ces différentes appréciations avec une si grande rapidité et une exactitude telle, que l'on doit s'étonner de ne pas les voir plus répandus.

Blanchiment des tissus de coton. — Le coton perd facilement sa couleur naturelle; l'action seule de la vapeur d'eau suffit pour le blanchir. Toutefois, pour obtenir rapidement un beau blanc, on passe le coton dans une lessive, puis dans une solution de chlorure de chaux, de là dans l'acide hydrochlorique faible, puis on le bat et on le rince à grande eau.

Blanchiment des toiles. — A l'aide de l'air, de l'eau et de la lumière, on peut blanchir les toiles; il suffit alors de les exposer sur le pré; mais cette méthode exige trop de temps. Généralement on remplace l'action trop lente de l'air par celle du chlore; toutefois, dans tous les procédés on fait subir aux toiles les mêmes évaporations préparatoires dans le but de les débarrasser des substances étran-

gères dont on les a imprégnées pour en faciliter le tissage. Le moyen le plus employé consiste à réunir les étoffes par monceaux au sein desquels on développe la fermentation : par ce moyen, le *parement* (enduit) se détruit, les pores du tissu se dilatent; aussi des lavages le débarrassent-ils complétement. On se sert pour ces opérations d'une machine à décrasser très-ingénieuse, espèce de tambour qui se meut sur son axe à l'aide d'une manivelle. Ce tambour est intérieurement divisé en quatre cloisons qui se coupent à angle droit; c'est entre ces cloisons qu'on met les pièces de toile ; de l'eau est introduite à un libre courant. L'appareil étant mis en mouvement, les pièces de toile sont jetées alternativement de l'un ou de l'autre côté des cloisons, et, moyennant ce battage, se nettoient à merveille. Entre cette première opération, la macération et le blanchiment, on fait subir aux toiles dix opérations différentes, savoir : huit lessivages à la potasse à différents degrés, une immersion de douze heures dans l'eau acidulée à l'acide sulfurique, enfin un nouveau lessivage à la potasse, puis à l'eau. Après l'opération du blanchiment au chlore, qui dure douze heures, on fait subir aux toiles un lavage à l'eau, un lavage à la lessive et l'exposition sur le pré; un nouveau lavage à la lessive, une nouvelle exposition sur le pré; une immersion de douze heures dans l'eau acidulée par l'acide sulfurique ; un lavage au savon noir et à l'eau. La toile blanchie est, après toutes ces opérations, recouverte d'un apprêt qui en rehausse la blancheur en l'azurant et lui donne de la consistance ; la dernière opération est le séchage.

Le blanchiment des fils se fait comme celui des toiles; il est plus facile en ce que la matière est plus facilement perméable, mais il demande des précautions spéciales pour éviter que les écheveaux se mêlent. Le blanchiment des fils de coton est si facile, qu'on peut en exécuter les diverses opérations dans le même cuvier sans changer les fils de place. On doit rapprocher du blanchiment des tissus de fil et de coton le blanchiment du papier qui s'exécute de la même manière ; les chiffons destinés à la fabrication, étant divisés par sortes, sont épluchés avec soin et divisés en petits morceaux, soit à la main, soit à l'aide d'une machine; une fois divisés, ils sont vivement battus, ce qui les prive de la poussière qu'ils pourraient retenir ; après quoi on les soumet au lessivage alcalin qui se pratique comme un blanchissage ordinaire. Le chiffon, lessivé et rincé, est envoyé aux piles, où il commence à se dévider (*voyez* le mot PAPIER), puis égoutté et fortement comprimé; dans cet état, il est divisé, autant que possible, dans de vastes caisses en bois, où il est soumis à l'action du chlore, qui le blanchit on peut dire instantanément. La durée de l'opération ne peut être déterminée d'une manière positive ; elle dépend de la nature du chiffon. Le chiffon, ainsi blanchi par le chlore, est renvoyé aux piles, où il est lavé à grande eau. Souvent on blanchit la pâte au moyen du chlorure de chaux ; ce dernier mode s'appelle blanchiment liquide par opposition au premier, le blanchiment gazeux.

La soie est naturellement blanche ou jaune ; toutefois elle est toujours recouverte d'un enduit qui lui donne de la roideur et de l'élasticité; l'opération qui a pour but de la dépouiller de ces substances étrangères se nomme le *décreusage*.

La première opération qu'on fait subir à la soie est le dégommage; c'est une macération de la soie avec une eau contenant 30 °/ₒ de savon blanc et maintenue à une température voisine de l'ébullition, mais qui ne doit pas atteindre ce terme auquel la soie serait attaquée profondément ou tout au moins perdrait son lustre. La seconde opération est la cuite ; la soie, renfermée dans des sacs en toile, est soumise à l'ébullition avec une eau de savon plus faible que celle employée pour le dégommage. Ces deux opérations font éprouver à la soie une perte de 25 °/ₒ. La troisième opération du décreusage a pour but de donner à la soie une teinte qui en rende le blanc plus agréable, soit avec le rocou pour le blanc de Chine à reflet rougeâtre, soit avec l'indigo pour le blanc d'argent, le blanc azuré et le blanc de fil. — Pour cette opération, certains fabricants emploient l'eau de savon ; les fabricants de Lyon se bornent, après la cuite, à soumettre la soie à la vapeur du soufre, et à passer à l'azur sur de l'eau de rivière très-claire. Les soies destinées à la fabrication des étoffes, telles que les blondes et les gazes, doivent conserver de la roideur ; ne pouvant être décreusées, on se contente de les tremper dans l'eau pure, de les passer à la vapeur de soufre, de les rincer et enfin de les azurer.

La laine, comme la soie, est recouverte d'un enduit naturel ; on donne à cet enduit

le nom de *suint*. Pour enlever cette matière, de nature savonneuse, on maintient les laines en macération pendant quinze à vingt minutes dans un bain d'urine putréfiée étendue de trois parties d'eau, maintenu à une température qui ne doit pas dépasser 60 degrés; car la chaleur de l'eau bouillante suffit pour altérer promptement les laines. Après le lavage, on soumet à l'acide sulfureux, soit gazeux, soit liquide, les laines qui doivent être livrées en blanc. Quelques personnes donnent à leurs produits un aspect plus blanc en passant la laine dans un lait de craie; cette opération a surtout pour but de donner du poids à la laine, et doit être considérée comme une fraude, tout comme l'immersion de la laine dans le lait de beurre, opération qui permet de surcharger la laine des 15 centièmes de son poids.

La cire, comme la plupart des corps gras, se blanchit quand on l'expose à l'influence triple de la lumière, de l'air et de l'eau. Toutefois certaines variétés de cire résistent à cette action; pour ces cas particuliers, où la rosée est sans action, où le chlore ne peut être employé, on a recours à l'acide sulfureux, qui, convenablement employé, fournit des résultats satisfaisants.

BLANCHISSAGE. — Opération qui consiste à enlever au linge les différentes matières qui s'y trouvent incorporées par l'usage. Le blanchissage diffère du blanchiment en ce que, lors de ce dernier, on ne cherche à enlever au tissu que des matières colorantes. Si ces matières étaient homogènes, il serait facile de les expulser à l'aide d'agents fixes et appropriés; mais elles sont si dissemblables les unes des autres, qu'il est impossible de rencontrer ces corps qui les dissolvent toutes à la fois. Cependant les alcalis faibles réagissent assez fortement sur elles pour les *saponifier* et pour qu'elles puissent ensuite être entraînées par le *lavage*, et l'emploi de ces alcalis constitue la première opération du blanchissage, c'est-à-dire qu'avec eux on *coule la lessive*. (*Voy.* le mot LESSIVE.) Les liqueurs alcalines qui se forment pendant le coulage de la lessive s'obtiennent avec des cendres; ces matières incinérées étant variables, les liqueurs qui en proviennent le sont aussi, et les blanchisseurs de profession emploient la soude ou la potasse. La force, le degré des liqueurs alcalines employées dans le blanchissage doivent être proportionnés à la malpropreté du linge, à la finesse et à la grossièreté de son tissu. M. Robiquet a adressé le tableau suivant des forces que doit avoir une lessive pour les diverses espèces de linge.

	Linge de cuisine échangé ou mouillé.	Linge d'office ou de corps, échangé ou mouillé.	Linge de cuisine sec.	Linge d'office ou de corps, sec.
Lessive de carbonate........	6°	5°	2°,5	2°
— soude............	6°	5°	2°,5	2°
— potasse..........	6°	5°	2°,5	2°
— soude brute.....	6°	5°	2°,5	2°
— cendres.........	7°	6°	3°	2°,5

La connaissance de ces degrés s'obtient à l'aide de l'*aréomètre*, et le poids des matières employées est,

Pour 50 kilogr. de soie très-sale,	sel de soude.	3 kilogr.
Idem,	potasse de Russie. .	1 — 250
Idem,	soude brute.	4

On entend par linge *échangé* celui qui a été passé à l'eau avant d'être soumis à la lessive. Cette méthode, généralement employée, est mauvaise, selon Curaudau; car il prétend que le tissu préalablement imprégné d'eau est moins sensible à l'action des alcalis.

Le blanchissage du tissu se termine par le battage, la friction, le lavage à l'eau et au savon. Plusieurs matières végétales, telles que le marron d'Inde, la pomme de terre, le riz, la saponaire, le savon de la Jamaïque tiré du grand aloès américain, peuvent aussi servir au blanchissage du linge. Les Chiliens et les Péruviens emploient l'écorce d'un arbre nommé *thilba*; cette écorce, blanche et saupoudrée, dans ses cassures, d'une infinité de petites molécules brillantes comme une pous-

sière d'argent, produit, après une macération de quelques heures, une liqueur aussi puissante que la lessive de potasse de Russie. Les classes pauvres, au Brésil, nettoient leurs étoffes en broyant sur elles les feuilles de certaines plantes crucifères. Les nouveaux Zélandais, qui, certes, ignorent les secrets de la chimie et ne savent pas que les *varechs* contiennent de la soude, choisissent, pour épurer, pour décrasser leurs nattes de *phormium*, le sable sur lequel ont séjourné et se sont desséchés longtemps des tas de *fucus;* ils amoncellent ce sable au-dessus de leurs nattes, pratiquant au sommet de la pyramide un trou en entonnoir et versant par là une assez grande quantité d'eau de mer. Cette opération dure vingt-quatre heures environ, et la natte, soumise ensuite à un courant d'eau, reprend sa propreté, sa blancheur primitives. Je crois que, dans le commerce, il n'est sels de soude ou potasse de Russie, fussent-ils au 92e degré, qui puissent donner une *lessive* aussi puissante que celle qu'on obtient à bord des navires baleiniers par l'infusion prolongée des cendres provenant de la combustion des fibres et de l'enveloppe de la panne des cétacés. — La lecture des articles CENDRES, SOUDES et POTASSES donnera l'explication de ces phénomènes. — Le blanchissage à la vapeur, utile quand on opère sur de grandes quantités de linge, offre une notable économie d'argent et de temps; toujours est-il qu'il faut que le linge soit imprégné d'une dissolution alcaline avant d'être exposé à la vapeur. Le blanchissage se fait dans les *buanderies*. (*Voy.* ce mot.)

BLANCS-MANTEAUX. Quelques religieux de l'ordre mendiant des *serfs*, ou *serviteurs de la Vierge*, institué à Marseille, et approuvé par le pape Alexandre IV, en 1257, vinrent s'établir à Paris en 1258. Hercule de la Roche, grand prieur du Temple, leur permit de bâtir un couvent sur un terrain soumis au droit de censive en faveur de sa maison, si l'évêque Renault de Corbeil et le curé de Saint-Jean de Grève, dans la paroisse duquel se trouvait ce terrain, y consentaient, et c'est, en effet, ce qui eut lieu en 1263. Pour dédommager les templiers de leur concession, le roi saint Louis leur alloua 40 sols parisis de rente. Ce prince pourvut, en outre, aux frais de construction de la chapelle, tandis que plusieurs riches particuliers se chargèrent de ceux des bâtiments. Les moines *serviteurs de la Vierge* suivaient la règle de Saint-Augustin et étaient habillés de blanc; de là le nom de *blancs-manteaux* qui leur fut donné : ce nom, devenu populaire, s'appliqua en même temps au nouveau couvent, aussi bien qu'au quartier où il était situé et auquel il est resté. Ces religieux, quoique mendiants, ne furent point du nombre de ceux que supprima le concile de Lyon tenu en 1274, attendu que leur ordre avait été légalement autorisé par l'Eglise. Mais réduits à quatre membres, leur prieur compris, une bulle de Boniface VIII, du 19 juillet 1297, confirmée par Philippe le Bel, autorisa leur réunion aux *guillemites*, ou ermites de Saint-Guillaume de Malleval, qui habitaient Montrouge. Ces ermites prirent immédiatement possession de la maison des moines de la Vierge. Comme ceux-ci, les guillemites observaient la règle de Saint-Augustin, et, bien que leur habit fût noir, ils conservèrent néanmoins, dans l'usage ordinaire, la désignation vulgaire de *blancs-manteaux*. Cette désignation s'étendit aux bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, qui leur succédèrent et qui occupèrent leur maison jusqu'à la suppression, en France de tous les ordres monastiques. P. T.

BLAPS, *blaps* (*entom.*), genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, établi par Fabricius et adopté par Latreille, qui le place dans la seconde division de la famille des mélasomes, et lui assigne les caractères suivants : antennes filiformes plus courtes que la moitié du corps, avec le troisième article long, et les derniers presque globuleux; chaperon terminé par une ligne droite, avec le labre en avant et transversal; mandibules à pinces dentelées; mâchoires bifides, découvertes jusqu'à la base; quatre palpes terminées par un article triangulaire.

Les blaps ont le corps oblong, plus étroit antérieurement, avec le prothorax presque carré; ils sont privés d'ailes, et leurs élytres, soudées entre elles et ordinairement prolongées en pointe, enveloppent les parties latérales et l'extrémité de leur abdomen. Ils sont en général d'assez grande taille et tous d'un noir mat; leur démarche est très-lente, bien qu'ils aient les pattes très-longues : on les rencontre dans les lieux humides, sous les pierres, dans les caves, sous les tonneaux; ils fuient la lumière, et ne sortent de leur retraite que la nuit. — Lorsqu'on les saisit,

ils laissent échapper par l'anus une liqueur noire d'une odeur très-fétide qui est sans doute un moyen de défense contre leurs ennemis.

Ce genre est assez nombreux en espèces: M. le comte Dejean, dans le dernier catalogue de sa collection, en désigne trente-sept de divers pays. Parmi celles d'Europe, nous citerons 1° le blaps porte-malheur, ou présage-mort (*blaps mortisaga*, Fab., ou *lembrio mortisagus*, Linn.); 2° le blaps obtus (*blaps obtusa*, Fab.), confondu avec le précédent; et 3° le blaps géant (*blaps gigas*, Ol.). Le premier se trouve dans le nord, le second dans le centre et le troisième dans le midi de l'Europe. DUPONCHEL PÈRE.

BLASON. — Ce mot peut être donné à une armoirie, à une *enseigne* de noblesse; et l'on dira : le blason de telle ou telle famille. Il signifie encore *art héraldique*, ou art de connaître, de décrire et d'expliquer les armoiries. C'est en le prenant dans ce dernier sens que nous allons exposer successivement l'histoire hypothétique de son origine, l'histoire de ses progrès, de sa décadence et de sa restauration, énumérer les pièces qui entrent dans la composition d'une armoirie, donner la nomenclature des différents noms de ces pièces, et faire entrevoir leurs symbolismes.

Le blason, les armoiries existent depuis que les hommes se sont divisés en congrégations particulières; car, dès lors, il y a eu lutte entre ces congrégations, il y a eu collision, il y a eu vainqueurs et vaincus, et l'armoirie n'étant qu'un signe extérieur qui avait mission de raviver sans cesse le souvenir du fait passé, souvent le vainqueur a dû se parer du symbole de sa victoire. De plus, ces congrégations furent régies par des chefs, dès l'instant de leur formation, et les chefs, afin de se distinguer de la foule, portèrent des signes extérieurs, des emblèmes de force et de puissance. De là les armoiries, de là le blason. Aussi je ne sais plus quel vieux linguiste fait, à l'aide d'une ingénieuse métathèse, dériver le mot blason du mot hébreu *sobal* (porter), car Nemrod portait pour ornement et pour *signum* de sa puissance un bélier; et c'est peut-être à la *colombe* des *armoiries* des rois et reines de Babylone, de Nisus, de Sémiramis, de Nabuchodonosor que le prophète Jérémie fait allusion dans ces paroles aux Juifs : — *Dereliquit, quasi leo umbraculum suum, quia facta est terra eorum in desolationem, a facie iræ columbæ et a facie iræ furoris ejus.* — Janus portait un sceptre royal surmonté d'un œil ouvert; Anubis un chien *passant*, etc., etc. N'allez pas croire cependant que, dès ces temps-là, les armoiries et le blason existaient formés de toutes pièces. Non, ils n'étaient encore qu'à l'état d'*emblèmes;* l'art héraldique ne les coordonnait pas encore, et n'écrivait pas avec eux les relations des faits historiques, comme dans le moyen âge. L'*emblématique* traversa les républiques grecques et romaines, et y prit de l'extension : les boucliers chargés d'emblèmes dont parle Eschyle, les couronnes civiques, les anneaux de chevaliers, les insignes des patriciens, le *jus imaginum*, droit de porter des images, font penser à Ménage que blason dérive de *latio* (porter). En ne considérant le blason qu'à son beau temps, à celui des tournois et des croisades, trois autres étymologies se présentent : *laus-sonare* (avec un B par devant les deux mots, BOREL); *blazen* (en allemand, sonner du cor); *blazing* (en vieil anglais, explication). Ces étymologies ont quelques partisans, les dernières surtout, parce que, d'ordinaire, quand un chevalier se présentait pour entrer en lice dans un tournois, il soumettait d'abord son écu armorié à l'examen du héraut d'armes, du roi d'armes, du juge du pas d'armes, qui sonnait ou faisait sonner du cor, puis annonçait à haute voix le nom, les titres, les faits d'armes passés, la gloire présente ou héréditaire du nouvel arrivant.

Que toutes ces racines soient bonnes ou mauvaises, qu'importe? le *blason* simple ou compliqué a toujours existé. Quand Christophe Colomb revint des Caraïbes, on annonça qu'il en avait trouvé l'usage en vigueur chez les peuples d'*au delà de la mer océane*. Il y avait beaucoup d'exagération hidalgonique dans cette annonce; il n'y avait cependant pas erreur complète, car, bien au delà de la mer *océane*, au delà des Amériques, dites-moi ce que les Polynésiens sculptent sur leurs visages, sur leurs corps, si ce ne sont des armoiries? Là-bas, le visage d'un guerrier est un *écu;* chaque linéament n'y est tracé qu'après un combat, et en souvenir d'un ennemi tué et mangé. Les chefs, les rois portent un *tatouage* plus serré que celui de leurs sujets. Ce tatouage est leur sceau; s'ils vendent, s'ils concèdent à un étranger un terrain, un objet, et qu'il y ait lieu à dresser

un contrat de vente, ces hommes, qui ne savent pas écrire, le signent cependant. Ils trempent un morceau de bois dans l'encre, et, avec ce morceau de bois, ils tracent d'une main ferme, au bas du contrat, l'image, le dessin fidèle du tatouage de leur figure. N'est-ce pas une espèce de blason ? (*Voy.* TATOUAGE.)

Si l'origine des armoiries se perd dans la nuit des temps, leur régularisation en France ne date que du XIe siècle. Ce ne sont ni la chevalerie, ni la fréquence des tournois et des *pas d'armes*, mais bien le désir qu'eut alors la noblesse, issue de la noblesse créée par les fiefs, de se distinguer de la nouvelle par des témoignages d'une *grandeur de race*, qui a provoqué cette régularisation. « Le partage rapide des patrimoines (1068 à 1074), dit M. de Sismondi, forçait le gentilhomme à se contenter d'une portion de terre bien plus petite qu'autrefois. Les bourgeois acquéraient des richesses nouvelles par le commerce, par l'industrie ; les conditions semblaient plus rapprochées, et les nobles, envieux de l'élévation de ces parvenus, cherchèrent à se séparer d'eux par des barrières artificielles. » La recherche de ces *barrières artificielles* et le travail que firent alors les juges d'armes pour *blasonner historiquement* les anciennes familles et raconter sur l'écu, en miniatures hiéroglyphiques, les grandes actions de leurs aïeux nous ont procuré une foule de précieux documents qui facilitent aujourd'hui l'étude de l'histoire. Les croisades arrivèrent ensuite, et l'écu de la noblesse nouvelle *s'émailla de grandeur* comme celui de la noblesse ancienne.

Les armoiries, une fois régularisées, n'ont plus été portées que par ordre du souverain (*voy.* les articles CHEVALERIES, BONNES VILLES, CONNÉTABLE, COMTE, BARON, NOBLE, CORPORATION). Nous n'avons à nous occuper ici que du *blason* proprement dit, ou plutôt de l'*art héraldique*.

L'étude de cet art reprend vigueur depuis quelques années. On a compris enfin que des pensées se cachaient sous les pièces bizarres de l'écu, que le jargon mystérieux des hérauts d'armes racontait des *faits*, et qu'il ne serait pas inutile de savoir lire dans le blason, car nous avons besoin de beaucoup d'enseignements, et, comme dit Wulson de la Colombière, *une armoirie, c'est l'honorable mémorial de tout ce qu'un loyal et vaillant homme a fait pour son Dieu, son prince et sa patrie !*

Une armoirie se compose de *l'écu*, des *émaux*, des *figures*, *pièces* et *meubles*; des *brisures* et des ornements extérieurs.

L'*écu*, dont la surface extérieure forme le *champ* de l'armoirie, a presque toujours la forme d'un carré long, de huit parties sur sept ; ses deux angles inférieurs sont arrondis, et leurs côtés horizontaux se joignent en pointe. Autrefois, et cela provenait de ce qu'il devait représenter le bouclier des gens de guerre, on le faisait *couché* avec le casque ; *échancré* à dextre comme servant de point d'arrêt à la lance ; *échancré* à dextre et à senestre comme reposant sur les deux bras ; en *bannière* ou bien carré ; ovale selon le mode italien ; *arrondi* inférieurement d'après le mode espagnol. Un *écu* est *simple* ou *composé :* simple, quand son *émail* n'est pas divisé ; composé, quand l'émail est divisé ou que la face de l'*écu* contient plusieurs *émaux*. Nous dirons plus loin ce que l'on entend par émaux.

L'*écu composé* est :

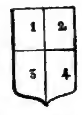
Écu *parti*, un trait perpendiculaire divisé en deux portions ;

Écu *coupé*, divisé en deux portions par un trait horizontal ;

Écu *taillé*, ayant une diagonale de gauche à droite ;

Écu *tranché*, ayant la diagonale de droite à gauche.

La réunion, la combinaison de ces traits perpendiculaires, horizontaux et en diagonale forment toutes les divisions voulues de l'écu. Ainsi il est *écartelé* quand il est à la fois *parti* et *coupé*.



L'*écartelé* peut être d'un grand nombre pair de quartiers ; l'*écartelé* est dit en *sautoir* quand il est formé par les diagonales du *taillé* et du *tranché*. On comprendra sans figures qu'un *écu parti* d'une ou plusieurs espèces de perpendiculaires peut être *coupé* d'une ou plusieurs horizontales et devenir *parti* à tant de quartiers. Il y a là dedans une progression géométrique. Ainsi une perpendiculaire coupée de deux horizon-

tales donne six quartiers; trois perpendiculaires coupées d'une horizontale donnent huit quartiers; quatre perpendiculaires coupées d'une horizontale, dix quartiers; trois perpendiculaires coupées de deux horizontales, douze quartiers; trois perpendiculaires coupées de trois horizontales, seize quartiers; quatre perpendiculaires coupées de trois horizontales, vingt quartiers; sept perpendiculaires coupées de trois horizontales, trente-deux quartiers.

D'où vient ce mode de fendre, de couper ainsi l'écu? sans doute de ce que l'écu *armorial* est un représentant de l'écu de guerre, du bouclier, et qu'on a voulu esquisser sur lui le souvenir des balafres de ce bouclier. Les écus sillonnés par un grand nombre de traits appartiennent aux armoiries des plus grands guerriers. On pourrait dire que *parti* signifie un coup d'épée donné du haut en bas sur le bouclier; *coupé*, un coup d'épée appliqué horizontalement; *tranché*, un autre coup envoyé diagonalement, en arrière-main, de droite à gauche, et *taillé*, un autre coup, encore envoyé diagonalement, mais en avant-main et de droite à gauche. A propos de ces *lignes*, à propos aussi des émaux des couleurs, des figures, des devises, etc., etc., dont nous parlerons plus loin, je ne puis m empêcher de citer ces vers extraits de l'ode *pindarique* du vieux poëte Sainte-Marthe, sur l'histoire de France. Tout homme aime à faire parade de sa bravoure et à en perpétuer le souvenir.....

De là sont venus les escus
Les armes qu'ores on voit peintes,
Armes qui jadis furent teintes
Dans le sang des premiers vaincus;
De là les crys et les devises,
Le métail avec les couleurs
Dont, curieux en mille guises,
Ils ont *blasonné* leurs valeurs.

Quand l'écu porte sur lui un écusson, on nomme cet écusson *écu sur le tout*, ou écusson en *cœur:* s'il en porte un second, le dernier s'appelle *écu sur le tout du tout.*



L'écu peut être à la fois parti, écartelé, contre-écartelé, tranché, coupé, taillé, chargé sur le tout et sur le tout du tout. Neuf points ou places principales occupent sa surface. Le premier, le second et le troisième sont placés horizontalement sur son chef et se comptent de gauche à droite. Le point dit lieu d'honneur se trouve immédiatement au-dessous du chef. Le point du milieu se nomme *centre*, *cœur*, *abîme*. Le point *nombril* est au-dessous. Les deux autres points sont le dextre et le senestre, de chaque côté des trois précédents, et le neuvième enfin est *la base* ou *la pointe*. Une pensée a présidé à l'arrangement de ces places; ce n'est pas par caprice qu'on les a ainsi disposées. Figurez-vous un guerrier représenté debout sur l'écu; sa tête, où il y a esprit, mémoire et jugement, apparaîtra sur les points du chef; son cœur sera au *point* d'honneur, ses bras au senestre et au dextre, et ses jambes occuperont la partie inférieure de l'écu, qui, ainsi que lui, ne doit jamais se courber en face de l'ennemi.

Un écu est *fascé* quand des lignes horizontales le séparent en plusieurs parties égales, de 4, 6, 8, etc.; il est *palé* quand ces lignes de division sont perpendiculaires; *bandé* quand elles sont diagonales de dextre à senestre, et *chevronné* quand il contient des demi-diagonales et un pal.



Les métaux, couleurs et fourures qui font partie des armoiries sont nommés *émaux*; la peinture les exprimerait à notre vue, la gravure est impuissante pour le faire, et le savant Pedra Sancta, dans son livre *des noblesses*, a proposé d'employer comme indicateur du coloris les signes suivants :

Des points, ou plutôt un *pointillé* sur l'écu signifie or. (*Voy*. la bande demi-diagonale du milieu, à dextre du précédent écu).

Le fond de l'écu uni signifie argent.



Les hachures perpendiculaires annoncent le rouge ou le *gueules* 1.

Les hachures horizontales, le bleu ou l'*azur* 4.

Les hachures diagonales de droite à gauche, le vert ou le *sinople*.

Les hachures diagonales de senestre à dextre, un mélange de couleur noire et de couleur rouge, le *pourpre* 3.

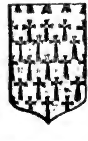
Les hachures croisées à angles droits, le noir ou le *sable* 2.

Essayons d'expliquer en peu de lignes la signification de ces noms bizarres donnés aux couleurs; sorte d'analyse qui souvent a révélé à l'historien les croyances et les pensées intimes des peuples. Le langage du XIe siècle est déjà très-incompréhensible pour nous, le langage blasonnique de la même époque l'est encore plus, car les hérauts d'armes se sont appliqués à forger des mots inconnus à la foule et qui devaient lui sembler mystérieux. Tous ces mots cependant ont une raison première, et la raison première des mots *gueules*, *azur*, *argent*, *sable*, donnés aux couleurs rouge, bleue, blanche et noire, se trouve dans l'état de la chimie et de la physique au XIe siècle. De même qu'on n'admettait alors dans la nature que quatre éléments, l'eau, la terre, l'air et le feu, et qu'on leur attribuait *quatre qualités premières*, *le chaud*, *le froid*, *l'humide et le sec*, on n'admettait aussi que quatre métaux et que quatre couleurs : *le noir*, *le blanc*, *le bleu*, *le rouge*. On tirait des déductions infinies et merveilleuses des liaisons existant entre ces quadrilles. Ainsi chaque couleur était produite par la *qualité première* attribuée à chaque élément: la couleur noire provenait de la *qualité première*, qualité *froide* attribuée à l'élément terre; la couleur *bleue* provenait de la qualité première, qualité *sèche*, attribuée à l'élément air; la couleur blanche provenait de la qualité première, qualité humide attribuée à l'élément eau; la couleur rouge, enfin, provenait de la qualité première, qualité chaude attribuée à l'élément feu. Ainsi la terre était noire, l'air bleu, l'eau blanche et le feu rouge. Maintenant, en appliquant ces couleurs et ces éléments au blason, ils en ont changé les noms et ont dit *sable* au lieu de terre, pour signifier noir; *gueules*, au lieu de feu, pour signifier rouge, car le sang est rouge et chaud (et on trouve dans un vieil auteur héraldique que tous « *les chevaliers braves* au combat portent *gueules* sur « leur écu, *pour ce que toutes bêtes dévorant* « *leur proye ont les gueules sanguinolentes et de* « *rouge exubérantes.* » On donne aussi pour étymologie à *gueules* le mot hébreu *gudul*, rouge, et le latin *cusculum*, graine qui teint en rouge). *Azur* est employé pour le bleu (nous avons conservé ce mot), et *argent* pour la couleur blanche, parce que l'argent avait la couleur appartenant à l'élément doué d'une qualité humide, et conséquemment blanche, l'eau.

Si je me suis appesanti sur ces mots, c'est pour faire voir qu'on pourrait, avec du travail, expliquer tous les mots du blason. Le *pourpre* n'est, comme je l'ai déjà dit, qu'un mélange de *sable* et de *gueules*. Le *sinople* (vert), qui est beaucoup employé dans les armoiries, surtout depuis les croisades, est le nom latin *francisé* d'une certaine craie ou terre du Levant, qui colore les objets en vert.

La fourrure, qui est aussi un émail, se nomme *hermine* ou *contre-hermine*. L'hermine est faite avec un fond *argent* et des mouchetures *sables*, la contre-hermine a des mouchetures *d'argent* sur un fond *sable*.





Il y aurait une bien belle légende à vous raconter sur l'introduction de l'hermine dans les armoiries des nobles bretons, mais l'espace nous manque; vous saurez seulement que l'hermine est portée dans le blason parce qu'elle est le symbole de la pureté; car, dit mon vieil auteur, l'hermine est la peau *d'une petite bestelette blanche, de la forme d'une mustelle, ayant cela de propre naturellement, qu'elle aime mieux se laisser prendre et perdre la vie que de passer par un lieu infect et plain de boue, là où elle sallirait sa belle peau.*

Le *vair* est un émail d'argent ou d'azur; on le représente par les signes propres à ces deux émaux. Il est *contre-vair* quand les émaux sont opposés l'un à l'autre; il est aussi *vair* ou *pal*, ou appointé, lorsque la partie ponctuée en *vair* est opposée à la base de l'autre. Le *vair*, non armorialement parlant, était autrefois une doublure en fourrure du manteau écarlate des nobles personnages; cette doublure était faite de petits morceaux de fourrures de différentes couleurs cousus ensemble, et, de là, fourrure

vair, de *variis coloribus*. Un sire de Coucy, combattant contre les Turcs, en Hongrie, s'aperçut, au fort de la mêlée, que ses gens prenaient la fuite et que ses bannières étaient abattues; il s'avisa alors d'arracher le *vair* de son manteau, et, l'arborant au bout de sa lance, il rallia à lui tous ses hommes d'armes et gagna la victoire. Depuis ce temps, le fascé de *vair* et de *gueules* apparaît dans les armoiries des Coucy. Il peut arriver que l'hermine et le vair soient faits d'autres émaux que d'argent et d'azur; on dit alors, en blasonnant-herminé, ou vair d'*or* ou de *gueules*. Les couleurs et les métaux ne doivent jamais être superposés dans une armoirie; cet usage date de Philippe-Auguste. Après la bataille de Bouvines, Matthieu Ier de Montmorency se présenta devant lui, et, couvert de blessures et de sang, lui offrit douze drapeaux pris sur l'ennemi. Le roi trempa le doigt dans le sang du guerrier et lui dit, en traçant une croix sur son écu, qui alors était *d'or* (jaune), à la croix *d'argent* (blanc), cantonnée de quatre alérions d'azur : « O brave homme, je veux qu'à l'avenir « vous remplaciez votre croix *d'argent en* « *croix de gueules* (rouge) et que vous ajou-« tiez, en souvenir des drapeaux que vous « m'apportez, douze aigles désarmés (*alé-* « *rions*) aux quatre qui sont déjà sur votre « écu. » Depuis ce temps, la croix d'azur de métal n'est plus sur le fond de métal des armoiries des Montmorency, ce qui était contraire aux règles de l'art héraldique. Cependant, on voit métal sur métal et couleur sur couleur au *chef*, à la *champagne* et dans les figures mouvantes du bord de l'*écu*. Ces figures se nomment *pièces cousues*. On ne place jamais fourrure sur fourrure, mais on pose indifféremment toute fourrure sur toute couleur et sur tout métal, et le *pourpre*, ainsi que les objets naturels et la carnation (couleur de chair, admise seulement en France), sur toute espèce d'émaux.

Parlons maintenant des figures, pièces et meubles. Ces trois choses peuvent être héraldiques, propres, naturelles et artificielles. Les héraldiques se divisent en pièces de premier ordre et pièces de second ordre; il y en a dix-neuf du premier et treize du second : savoir, *premier ordre :* — 1° le *chef*, occupant horizontalement le tiers supérieur de l'écu; 2° la *fasce*, le milieu; 3° la *champagne*, la partie inférieure ou pointe; 4° le *pal*, qui remplit le tiers de l'écu perpendiculairement; 5° la *barre* posée diagonalement de gauche à droite; 6° la *bande* posée diagonalement de droite à gauche; 7° le *sautoir*, nommé croix de Saint-André et croix de Bourgogne, et qui est formé de la bande et par la barre; 8° le *chevron*, pièce descendant du chef de l'écu, à dextre et à senestre; 9° le *franc-quartier*, premier quartier de l'écu; 10° le *canton*, diminutif du franc quartier; 11° la *croix*, dont les branches traversent le tiers de l'écu, à moins qu'elle ne soit *cantonnée*, c'est-à-dire renfermée dans le diminutif du franc-quartier; 12° *la pile*, triangle aigu dont le sommet touche le haut de l'écu et la base le bas de l'écu; 13° le *giron*, figure triangulaire et pouvant être déplacée; 14° la bordure plate-bande, de la largeur des sept huitièmes du champ, régnant autour du champ et touchant les bords de l'écu; 15° l'*orle*, bordure plus étroite que la précédente et s'éloignant du bord de l'écu d'une distance égale à sa largeur; 16° le *trescheur* ou *essonnier*, orle fleuronné, ouvragé; 17° l'écu en abime, petit écusson placé au centre du grand, nous avons déjà dit ce qu'on entendait par *abime* de l'écu; 18° le *pairle*, figure pareille à Y et dont le pied touche la pointe de l'écu; 19° le *gousset*, *pairle* plein. Telles sont les pièces honorables de l'écu. La croix pleine et le sautoir plein sont aussi, étant seuls, considérés comme pièces honorables. De même que nous avons rapporté à différents points du corps de l'homme les points principaux de l'écu, on peut aussi trouver une signification dans les noms de ces premières pièces, en les appliquant, par la pensée, sur un chevalier qu'on représentera sur l'écu; ainsi le *pal* est sa lance; la *bande* et la *barre*, son baudrier; la *fasce*, son écharpe; la *croix* et le *sautoir*, son épée; le *chevron*, ses bottes; la *bordure* et l'*orle*, sa cotte d'armes.

Les pièces du second ordre ou regardées comme moins honorables sont au nombre de treize; 1° l'*emmanché*, composé de triangles enclavés les uns dans les autres, en forme de pyramide; 2° l'*échiquier* ou l'*échiqueté*; 3° les *points équipollés*, neuf carrés formés par deux lignes perpendiculaires et deux horizontales; 4° les *frettes* ou le *fretté*, diagonales qui s'entrelacent et forment des losanges; 5° le *treillisé*, clouage au point d'intersection des diagonales dans le *fretté*; 6° les *losanges* formées comme précédemment, mais en blasonnant, en indiquant leur nombre; 7° les *fusées*, losanges allon-

gées; 8° les *macles*, losanges vidées en losange; 9° les *rustres*, losanges percées en ronds; 10° les *besants*, pièces monnayées d'or ou d'argent; 11° les *tourteaux*, pièces de monnaie en couleur; 12° les *besants tourteaux* et *tourteaux besants*, monnaie moitié étal, moitié couleur; 13° les *billettes*, pièces ayant forme de carré long. Il faut, pour bien décrire une armoirie, faire attention au nombre des pièces, et reconnaître si elles sont en *fasce*, ou en *pal*, ou en *bande*.

L'écu et ses pièces subissent le *rebattement*, c'est-à-dire que les pièces, sauf *la croix* et *le sautoir plein*, peuvent y être mises en nombre; et alors l'écu est dit *burelé*, quand les *fasces* qui s'y trouvent y sont au nombre de plus de quatre, car les *fasces* prennent le nom de *burèles*, *vergettes*, quand il y a plus de quatre pals, et celui de *cotices* quand il y a plus de quatre bandes. Si les burèles y sont en nombre impair, on les nomme *trangles*, et l'écu est *tranglé*. — Les pièces honorables du premier ordre changent aussi de nom, quand elles sont réduites d'un quart ou d'un tiers. Ainsi le *chef* diminué se nomme *comble;* le *pal*, — *vergette*; la *fasce*, — *devise en devise*; la *bande*, — *cotice; la barre*, — *traverse* ou *bâton en barre;* la *cotice* — ne touchant pas les bords de l'écu est appelée *cotice alésée* ou *bâton péri en barre;* la *champagne* diminuée devient *plaine;* les *fasces*, *bandes* et *barres* très-diminuées et accouplées — *jumelles*, les mêmes mises de trois en trois — *tierces;* trois *fasces alésées* se nomment *hamade;* le *chevron* réduit d'un tiers — *étaie;* le *sautoir* — *flanqué*, et la croix, — *filet en croix*. Les écussons, les pals, les bandes, les barres, les chevrons peuvent aussi se multiplier dans l'écu, et l'écu est alors *contre-palé*, *contre-fascé*, *contre-bandé*, *contre-chevronné*, surtout quand les pièces qu'il renferme sont divisées par un trait et que tour à tour le métal y est opposé à la couleur et la couleur au métal.

Maintenant toutes ces pièces des deux ordres subissent les *soixante-neuf* modifications suivantes, elles peuvent devenir *abaissées*, c'est-à-dire placées au-dessous de leur situation normale; *accompagnées*, — entourées de plusieurs autres pièces; *adextrées*, — accompagnées à droite; *aiguisées*, — avec extrémités aiguës; *alésées*, — éloignées des bords de l'écu; *bandées*, — mises en bandes; *barrées*, — mises en barres; *bastillées*, — renversée et ornées de créneaux; *bordées*, ayant différents émaux à leurs bords; *bourdonnées*, avec branches contournées et arrondies; *bretessées*, crénelées en haut et en bas, mais avec créneaux posés alternativement les uns aux autres; *brochantes*, superposées à d'autres; *câblées*, faites en cordes; *cantonnées*, placées seules ou accompagnées dans un canton ou diminutif du *franc-quartier; chargées*, placées sous d'autres pièces; *chevronnées*, ayant des chevrons; *clechées*, quand leurs extrémités ont la forme de la poignée d'une clef; *componées*, formées d'une réunion de pièces carrées et d'émaux alternants; *contre-barrées*, *contre-bandées*, *contre-baissées*, *contre-bretessées contre-écartelées*, *contre-fascées*, *contre-effleurées contre-palées*, *contre-potencées*, *contre-vairées*, quand les figures et les émaux des pièces sont opposés; *cousues*, quand il y a métal sur métal, et couleur sur couleur. On se rappellera que nous avons dit plus haut que, s'il était contraire aux lois de l'art héraldique de poser métal sur métal et couleur sur couleur dans un écu, on pouvait cependant le faire pour le *chef*, la *champagne* et les figures mouvantes de l'écu, dites pièces cousues. Elles sont *cramponnées*, ayant à leur extrémité un crampon de guerre ou une demi-potence; *crénelées*, portant créneaux; *denchées*, en forme de dents ou terminées en pointes aiguës; *de l'un et de l'autre*, se dépassant par un bord de leur émail; *de l'un à l'autre*, passant sur toutes les parties déjà existantes dans l'écu, mais de manière à ce que les émaux alternent; *dentelées*, forme de petites dents; *diaprées*, diverses en couleurs; *écartelées*, placées dans un écu déjà écartelé, et avec émaux alternants, *échiquetées*, arrangées en échiquier; *écimées*, sans partie supérieures et comme tronquées, *empoignées*, assemblées et croisées, en pal ou en sautoir; *endentées*, triangulaires et alternes; *enfilées*, portant à leurs branches des couronnes, des anneaux et autres objets perforés; *engoulées*, leurs extrémités sortent de la gueule d'un animal; *engrêlées*, portant de petites dents; *entées*, entrant les unes dans les autres; *entrelacées*, passées les unes dans les autres; *taillées*, rompues; *fascées*, devisées et placées en jonc; *fichées*, avec un pied aigu; *fleuronnées*, entourées de dessins de fleurs ou de trèfles; *florencées*, terminées aux extrémités en fleurs de lis; *frettées*, couvertes de losanges; *fuselées*, couvertes de fusées; *gringolées*, avec tête de serpent; *haussées*, mises au-dessus de leurs situations

normales; *losangées*, avec losanges; *mouvantes*, touchant aux chefs, aux angles, aux bords et à la pointe de l'écu comme pour en sortir; *nébulées*, en forme de nuées; *ondées*, en forme d'ondes; *palées*, chargées de pals; *parties*, divisées en deux parties égales par une ligne perpendiculaire; *patées*, avec extrémités élargies; *péries*, ne touchant pas les bords de l'écu; *pommetées*, avec les extrémités en boules; *potencées*, faites en T; *recercelées*, avec extrémités, ancrées ou en cerceaux; *recroisettées*, quand leurs branches forment des croix; *resarcelées*, croix couverte d'une autre croix non de même émail; *retraites*, ne touchant le bord de l'écu que par un de leurs côtés; *senestrées*, accompagnées, à gauche, d'un autre pièce; *versées*, tournées vers la pointe de l'écu; *vivrées*, ayant des angles saillants et rentrants; *vidées*, ouvertes et laissant voir le champ de l'écu.

Parlons maintenant des figures, naturelles, chimériques et artificielles. Les naturelles sont empruntées aux anges ou chérubins, à l'homme, aux animaux, aux plantes et aux éléments; les chimériques à l'imagination, et les artificielles à la religion, à la chasse, à la guerre, aux arts, aux sciences et aux métiers.

Figures naturelles. Elles peuvent être faites d'émail ordinaire ou de *carnation*, c'est-à-dire en couleur de chair. On les représente nues, habillées, couronnées, et *chevelées* quand la chevelure est d'un émail autre que celui du visage. Une tête avec poitrine, sans bras, se nomme *buste;* une tête en *sable* (noire) ou de profil, est une tête *maure*, et, quand une bandelette d'émail l'entoure, elle est *tortillée* de tel ou tel émail. Le bras droit se nomme *destrochère*, le gauche *senestrochère*. On appelle *foi* deux mains réunies l'une à l'autre, et posées en *fasce* ou en *bande*. Les chérubins peuvent être ailés de deux, quatre, six ailes. Les figures d'animaux regardent toujours la droite de l'écu; s'ils regardent la gauche, on les nomme *contournés*.

Les lions et les léopards sont les animaux les plus fréquemment représentés sur les écus. Le lion se pose toujours de profil et *rampant*, c'est-à-dire dressé sur ses pattes de derrière; quand il semble marcher, il est *passant* ou *léopardé*. Le léopard est toujours mis de front, et il est *passant*, ou *rampant* et *lionné*. Si leurs ongles sont d'un émail autre que celui du corps, ils sont *armés; lampassés*, quand on voit leur langue; *accolés*, quand ils portent au cou collier ou couronne; *couronnés*, avec couronne en tête; *adossés*, quand ils sont deux sur l'écu; alors l'un doit être *rampant* et l'autre *contourné; affrontés*, s'ils sont placés tête à tête; *mornés*, n'ayant ni dents, ni langue, ni ongles; *diffamés*, — sans queue; *naissants* ou *issants*, quand on ne voit que la moitié de leur tête ou de leur corps; *embarroqués*, couchés à quatre pattes; *vilenés*, ayant verge d'émail différent; *évirés*, quand la verge manque. Les qualifications de *burelés*, *bandés*, *coupés*, *partis*, *échiquetés*, d'*herminé* et de *vairé* seront comprises, si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut. La queue partagée en deux est dite *fourchée;* elle peut être aussi *nouée* et *passée* en *sautoir*. Les deux lions qui se trouvent à la fois dans un écu sont nommés *lionceaux*. Les têtes de lions, posées seules sur un écu, sont *coupées* ou *arrachées*. Toutes les dénominations précédentes peuvent s'appliquer aux autres animaux du blason. Voilà seulement les positions obligées de quelques-uns: le cheval se met toujours de profil; il est *gai* s'il est nu. On le représente aussi bridé, sellé, bardé, caparaçonné de tel ou tel émail; *effaré* ou *cabré*, quand il se dresse sur ses jambes de derrière; *animé*, quand l'émail de l'œil est autre que celui du corps. Le chien se pose comme les lions et les léopards. Quand le lévrier n'a pas de collier, il est *levron*. Le chat se met toujours de front, *effarouché* ou *dressé*. Le loup est *ravissant* s'il tient une proie, *allumé* si ses yeux sont d'un autre émail. L'ours *passant* ou *rampant* est toujours vu de profil. Si le taureau *passant* est *dressé*, il se nomme *furieux*. La vache n'est jamais que *passante*. Le taureau a la queue relevée en senestre; le bœuf doit l'avoir pendante. Ils sont *clarinés* s'ils ont une clochette au cou. Une tête de bœuf seule est une *rencontre de bœuf*, si elle n'est pas vue de profil, et elle est *bouclée* quand un anneau est passé dans le mufle.

Les armoiries contiennent aussi des brebis, des moutons, des béliers, des agneaux, des boucs et des chèvres. La licorne, assez fréquemment employée, est *acculée* quand elle se tient droite avec les pieds de devant relevés, et *en défense* quand elle paraît vouloir se servir de sa corne comme d'un boutoir. Le cerf est toujours employé de profil, *passant*, *courant* ou *gisant*, et il est *ramé*

de tel ou tel émail et sommé de tant de dagues; sa tête, vue seule, est dénommée comme celle du bœuf. Le *massacre* est un bois de cerf attaché à un fragment du crâne, et il est *chevillé* de tant de cors. Le daim se met aussi dans les écus. Le sanglier y est toujours de *sable*, et sa tête, vue de profil, est la *hure*; il a l'œil *miraillé* et est *défendu* ou *aux défenses* de tel ou tel émail. Le lièvre arrêté et accroupi est un lièvre *en forme*.

De tous les oiseaux, l'aigle est celui qui se voit le plus souvent dans les armoiries. Elle est *éployée* quand elle a deux têtes, et *becquée, membrée, languée, couronnée, diadémée, onglée*, d'émail de tel ou tel; quand elle paraît vouloir prendre sa volée, elle est *essorante*, et *essorante à vol abaissé*, si les extrémités de ses pennes se penchent vers le bas de l'écu. Deux aigles dans un écu se nomment *aiglettes*, et les aiglettes sans becs ni jambes sont des *alérions*. Les canes en profil sont *canettes*, et *merlettes* si elles n'ont ni bec ni pattes. Le coq est *crêté ou barbé* de tel ou tel émail; *chantant*, s'il a le bec ouvert; *hardi*, s'il lève la patte dextre. Le paon, vu de front et faisant la roue, est *rouant*. Les volatiles de fauconneries se reconnaissent aux *longes, grillettes, chaperons et perchoirs*, et ils sont alors ou longés, ou grilletés, ou chaperonnés, ou perchés.

Beaucoup d'autres oiseaux de blason n'ont pas d'attributs particuliers, mais peuvent prendre les situations et les émaux des précédents. Deux ailes relevées et adossées constituent le *vol;* une seule aile, le *demi-vol*. Le bûcher sur lequel est représenté un phénix se nomme *immortalité*. Si le sang avec lequel le pélican nourrit ses *trois petits* est d'un émail autre que celui des corps, on dit que la *piété* du pélican est de tel ou tel émail. C'est une *vigilance*, que le caillou que la grue tient dans sa patte dextre. Les oiseaux en couleur naturelle se posent indifféremment sur tous les émaux et toutes les couleurs. Le dauphin est *allumé*, pour l'émail différent de son œil, *loré* pour celui des nageoires; *peautré* pour celui de la queue; *pâmé*, quand il n'a ni œil, ni dent, qu'il est d'une seule couleur, et semble, avec sa gueule béante, être près d'expirer; il est *couché*, si sa tête et sa queue se courbent à la fois vers la base de l'écu, et *vif*, si, posé de profil, il se contourne en demi-cercle, et dirige simultanément à dextre sa queue et sa tête. Les *bars* sont deux poissons quelconques adossés et courbés en pal.

Les insectes, les mouches, les abeilles, les sauterelles, les demoiselles, les papillons, etc., sont *passants* ou *volants*. Le papillon est *miraillé*, c'est-à-dire taché de tel ou tel émail; le hérisson et le porc-épic sont *bigarrés* de tel ou tel émail. Un ouvrage à écaille est appelé *papillonné* ou *papeloné*.

Les serpents se posent en pal, en fasce, en rond et en se mordant la queue. Le serpent se nomme *bisse*, et *guivré*, on le représente dévorant un enfant. Les autres reptiles et insectes n'ont point d'attributs particuliers. Les arbres peuvent être ou ne pas être d'un seul émail, et ils sont *futés* de tel ou tel pour la tige, *fruités* de tel ou tel pour le fruit, *englandés* de tel ou tel pour le chêne. Si leurs racines paraissent, on les nomme *arrachés*. La *redorte* est une branche avec ou sans feuilles et tortillée. Le *créquier* est un arbre mal représenté ou sauvage, et ayant forme de chandelier à sept branches. La *coquerelle* est une noisette encore enveloppée par ses bractées. L'arbre, quelquefois représenté mort, prend le nom de *sec*. Les feuilles, les herbes, les épis, les fruits entrent aussi dans le blason en situations et nombres divers; les tiercefeuilles, quatrefeuilles, quintefeuilles sont des fleurs à trois, ou quatre, ou cinq pétales; la fleur est tigée et pétalée de tel ou tel émail. Les lis au naturel sont des *lis des jardins*, et la fleur de lis, des armoiries de France, est appelée fleur de lis au *pied nourri*, quand elle est coupée par le bas.

Le *monde* est un globe cerclé et surmonté d'une croix. Le *soleil* se fait *d'or;* quand il est en couleur, ce n'est plus qu'une *ombre de soleil*. Le croissant est posé *montant* avec les cornes tournées vers le chef de l'écu, ce n'est que par exception qu'on le pose *versé*, en sens contraire. Il est *tourné* quand les cornes se dirigent vers le flanc dextre, et *contourné* quand c'est vers le senestre. Les croissants peuvent encore être *tournés en bande, adossés, appointés, affrontés, mal ordonnés*. Le nombre des pointes ou rais d'une étoile est indéterminé. La comète se fait *caudée*. Les nuages prennent des positions et des émaux indéterminés. L'arc-en-ciel se représente toujours au naturel et en *fasce*. Le feu comprend les flammes, flambeaux, charbons ardents et bûchers; l'eau, — les fontaines, rivières et ondes. La terre peut apparaître dans les armoiries sous la forme

des montagnes, des collines et des rochers, et le *coupeau* est le sommet arrondi d'une montagne.

Figures artificielles, empruntées à la religion, à la vie profane, à la guerre, à la chasse, aux arts, aux sciences et aux métiers.

La religion fournit les calices, les crosses, les chapelets, les encensoirs, etc., etc. La vie profane fournit les sceptres, les couronnes, les diamants, les pierres précieuses, les bâtons, les vêtements, les ustensiles domestiques, etc. Les bâtons pommetés et fleurdelisés se placent en nombre dans la position des rais d'une roue, et on les nomme *rais d'escarboucle* quand une pierre précieuse charge leur point central de départ. Les vêtements peuvent être frangés, *houppés*, doublés, *rebrassés*, brodés. Il y a la *manche mal taillée*, manche d'habit de forme bizarre; le bonnet albanais et le chapeau antique, en pyramide et à bords retroussés; le *chaperon* ou capuchon; les *houssettes*, bottines éperonnées, qui se voient quelquefois au nombre de trois, et placées en rais de manière que chaque pied converge vers une extrémité de l'écu. La *cornière* est une seule anse d'un vase.

La guerre fournit, pour le moyen âge, les bannières, guidons, pennons, les épées, les *badelaires* ou épées courtes, larges et recourbées, les dards, les lances, les haches de tête, les chausse-trapes, les hallebardes, les arcs, les flèches, etc., etc.; et, pour les temps modernes, les canons, les obus, les boulets, les bombes, les fusils, les drapeaux, etc., etc. La *bouterolle* est le bout du fourreau d'un badelaire, et l'*otelle*, le bout d'un fer de pique. La flèche sur la corde est *encochée*, et, si l'émail de ses pennons diffère de celui de son bord, elle est *empennée*. Les molettes d'éperon sont percées à leur centre afin de ne pas être confondues avec les étoiles. Les *fermaux* sont les boucles des baudriers; les *vires* sont des anneaux à cercles concentriques.

La chasse fournit les cors, les *huchets*, espèce de cor de chasse, et les *couples* de chiens, bâton à double attache. Les cors et huchets sont *enguichés* de tel ou tel émail à leur embouchure, et *virolés* de tel ou tel autre aux cercles qui les entourent. Ils sont *liés* quand un cordon les retient.

La navigation offre des vaisseaux *équipés* ou *habillés*, quand ils ont des agrès; *arrêtés*, quand ils n'ont ni voiles, ni mâts : les voiles sont *enflées* ou *en poupe*. Le bois des ancres s'appelle *trabe*, la tige *stangue*, et les câbles *gumènes*. On emprunte à l'architecture les *châteaux*, *maçonnés* de tel ou tel émail, les tours *donjonnées* ou *sommées* d'un certain nombre de tourelles, les tours *crénelées*. Les châteaux sont *ajourés*, quand les fenêtres sont émaillées d'un autre émail que celui du bâtiment; *grillés*, quand les portes et fenêtres paraissent être closes. Les tours peuvent être *carrées*, *couvertes*, *girouettées*. Les herses figurent aussi sur les écus. Le *bras* est le fer destiné à soutenir les portes. Un bâtiment qui change d'émail pour son toit est *essoré*. La muraille en pointe formée de carreaux et de montants est *pignonée*. Le pan de muraille joint à une tour est un *avant-mur*.

Les arts et métiers fournissent les instruments de musique et de travail. Les roues d'*horloge* sont crénelées et n'ont qu'une croisée au lieu de rayons. La roue dite *sainte Catherine* est garnie de pointes. La pince dont on se sert pour comprimer le nez des chevaux difficiles à ferrer est une *broie* ou *moraille*. On voit aussi sur des écus des *hies*, masse pour paver, des cloches, des tambours, des selles, des échelles, des marmites, des grelots, etc., etc. Une cloche changeant d'émail pour son battant est *bataillée*. Un *roc* est la tour du jeu d'échecs; on le dessine en forme d'Y, mais avec les branches recourbées. Les clefs sont fréquemment employées dans la composition des armoiries.

Les *figures chimériques* sont des créations de l'imagination. La *harpie* a la tête et la poitrine d'une femme, et le reste du corps semblable à celui d'un aigle vu de front et les ailes étendues. La *sirène* se met de front ou de profil; un miroir ovale et à manche est dans sa main dextre, un peigne dans sa senestre. Son corps se termine par une queue de poisson simple ou double. La *mélusine* est une sirène posée dans une cuve. Le *centaure* conserve ses formes mythologiques et connues. L'*hydre* de profil a six têtes relevées, ou *menaçantes*, et une simple abaissée, ou *pendante*. Le *griffon* est moitié aigle, moitié lion. Le *dragon*, de profil, a des pattes de griffon sur lesquelles il se repose; sa langue ressemble à un dard. Les lions et les autres animaux peuvent être *dragonnés*. Toutes ces figures naturelles, artificielles et chimériques se placent aussi sur l'écu. Au milieu, une seule figure. Deux figures en *fasce* ou

en pal. Trois figures, 2 ensemble et 1 séparément, ou en *pal*, ou en *chef*. Quatre figures se posent 2 à 2. Cinq figures en *croix* ou en *sautoir*. Six figures par 3, 2, 1, ou bien 2, 2. Sept figures, par 3, 3, 1, ou par 3, 1, 3, ou enfin par 2, 5, 2. Huit figures formant un *orle* (*Voy.* plus haut ce mot). Neuf figures se rangent, par 3, 3, 3, ou 3, 3, 2, 1. Dix figures, par 3, 3, 3, 1, ou 4, 2, 4, ou 4, 3, 2, 1, ou enfin en *orle*. Onze figures, par 4, 3, 4, ou en *orle*. Quand un grand nombre de figures paraît sur l'écu, on nomme ces figures *semées*, et l'écu est semé de..... Les *tourteaux* et *besants* peuvent avoir une croix, ils sont alors *croisés* de tel ou tel émail.

Il nous reste à parler des ornements extérieurs, qui sont les *couronnes*, les *casques*, les *bourrelets*, les *lambrequins*, le *cimier*, les *tenants*, les *supports*, le *manteau*, le *cri de guerre* et la *devise*.

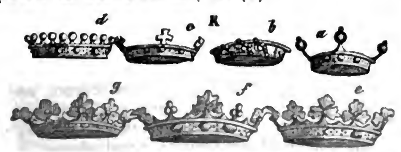
Les couronnes sont les insignes de la souveraineté et de la noblesse. La couronne papale, ayant un double emblème du pouvoir spirituel et temporel, est la première d'entre les couronnes de souveraineté ; nous en donnerons plus bas le dessin avec l'écu des papes. Parmi les couronnes des empereurs et des rois, nous ne mettrons ici sous vos yeux que celle des rois de France



Elle est *d'or*, couverte, et fermée par le haut d'une voûtière et d'une cambrure de huit quarts de cercle en diadème relevés, et aboutissant à une double fleur de lis, cimier des rois de France; elle est enrichie de pierreries et *rehaussée* de huit fleurs de lis à *pied nourri* sur le bas de chaque diadème.

La couronne impériale est une sorte de mitre à la persane, offrant au milieu un diadème que soutient un *globe* d'or, surmonté d'une croix du même métal. La couronne des Dauphins de France fut d'abord couverte, et fermée de cambrure et voûtière représentant des dauphins, dont les doubles queues se réunissaient à la double fleur de lis; plus tard elle n'eut que quatre demi-cercles. La couronne des fils de France, enfants puînés du roi, est couverte, et il n'y a sur le cercle enrichi de pierreries qu'un rehaussement de fleurs de lis. Celles des princes du sang furent d'abord rehaussées de quatre fleurs de lis et de quatre fleurons, placés alternativement. Plus tard les fleurons furent remplacés par des fleurs de lis. La couronne de Napoléon était un cercle d'*or*, enrichi de pierreries, relevé de six fleurons d'où partaient six demi-cercles aboutissant à un globe *cerclé* et *sommé* d'une croix. L'aigle impériale occupait les intervalles des dix demi-cercles. La couronne du roi des Français est un cercle d'or enrichi de pierreries, couvert de huit hauts fleurons, d'où sortent huit demi-cercles qui aboutissent à un globe d'or *cerclé* et *sommé* d'une croix en or.

La couronne de duc est un cercle d'or enrichi de pierres précieuses et rehaussé de huit fleurons fendus, en feuille d'ache. (*Voy.* ci-après *a'*.) Celle de duc, prince ou de maison princière, ressemble à la précédente, mais se pose sur une toque de velours de *gueules*, terminée par une perle, une houppe, une croix (*b'*). Celle de marquis est un cercle d'or à quatre fleurons, alternés chacun de trois perles en forme de trèfle (*c'*). Celle de comte est un cercle d'or avec des pierres précieuses et rehaussé de dix-huit perles, dont neuf seulement sont apparentes (*d'*). Celle de vicomte n'est rehaussée que de quatre perles, dont trois seulement apparentes (*e'*). Des perles enfilées entortillent en bandes et six espaces égaux celle de baron (*b'*).



Il y avait aussi la couronne *murale*, accordée à celui qui montait le premier à l'assaut sur les remparts d'une ville ennemie — cercle d'or chargé de deux *lionceaux*, de *sino-*

ple et relevé de tours crénelées. La couronne navale antique, donnée à qui sautait le premier à l'abordage d'un vaisseau ennemi sur le front — cercle d'or *relevé* de proues et de poupes. La couronne *vallaire*, récompense de qui franchissait les palissades d'un camp ennemi — cercle d'or relevé de pieux. Les villes ont aussi des couronnes murales qu'elles mettent au-dessus de leurs armoiries; elles sont formées de murailles *sommées* de créneaux. (*Voy*. plus loin les *armes de Paris*.)

L'espace nous manque pour citer les hypothèses de différents auteurs qui voient dans les *cornes* que se posaient sur la tête, en signe de puissance, les hommes forts de l'antiquité, l'origine de la couronne. Parlons seulement de la couronne armoriale de notre blason : nos premiers rois n'en ont point eu, ils ceignaient leur front d'un simple cercle d'or posé au-dessus du casque; Charlemagne est le premier qui en ait porté une complète. Froissart fait dire à un baron, dont vous voyez plus haut la couronne : *On nous donne le prix et le chapelet de prouesse.*

Casques ou heaumes. Ce n'est que depuis le XVe siècle que le casque se pose de front dans les armoiries; auparavant, il se plaçait de profil sur la pointe gauche de l'écu. Le casque des empereurs et des rois est d'or, *posé* de front, ouvert et sans grilles; celui des princes du sang, ouvert et avec onze grilles; les ducs l'ont d'argent de front et à onze grilles ; les marquis, d'argent et à sept grilles; les comtes et vicomtes, aux deux harts d'argent et à sept grilles ; les barons, d'argent bruni, posé en trois quarts de front et à cinq grilles; les gentilshommes non titrés, d'acier poli, posé en profil avec visière, ouvert à trois grilles; les écuyers, d'acier poli, de profil, et sans grilles; les anoblis, d'acier poli, de profil, sans grilles, et visière presque basse; les bâtards, d'acier poli, de profil, tourné à senestre ou *contourné*, sans grilles et visière baissée. Le dessin



de ce casque peut servir à faire comprendre la position et la forme que tous les casques peuvent avoir dans une armoirie quelconque.

Quand Napoléon rétablit les armoiries, il substitua à la couronne et au casque une toque de velours retroussée de *vair* ou *d'hermine*, ou de *contre-hermine* et de *contre-vair* selon le rang des personnages.

Le *bourrelet* est un cercle d'étoffe rempli de bourre, coloré comme les émaux et les pièces de l'écu, et qui se posait sur le casque. Celui des simples gentilshommes se nomme *fresque*, *toque* ou *tortil*. Les *lambrequins* représentent des morceaux d'étoffe tailladés en feuille, colorés des émaux de l'écu, entourant le casque et descendant aux deux côtés de l'écusson. Ils sont *volet* quand, découpés en lanière, ils paraissent être agités par le vent; *capeline*, quand leur forme est celle d'une cape ; *mantelet*, si elle s'approche de celle d'un manteau ; et, lorsqu'ils ressemblent aux rubans que les dames attachaient au casque des chevaliers, on les appelle *hachements*. Le *lambrequin*, qui, réduit à des proportions minimes, n'est plus qu'un ornement de blason, était autrefois un *vêtement de tête*, soit pour préserver le casque contre l'action de l'air humide, soit pour empêcher qu'il ne s'échauffât trop aux rayons du soleil. Quelques héraldistes pensent aussi que les lambrequins symbolisent les branches de feuillage que les chevaliers mettaient sur leur casque en signe de victoire. Le cimier est la partie la plus élevée des ornements extérieurs de l'écu. C'est la figure que l'on pose au sommet de la couronne ou du casque. Celui en plumes se nomme *plumail*. Le cimier peut représenter un lion, un léopard, un aigle, une fleur de lis, etc. Les *cimiers* sont héréditaires comme les armoiries.

Les *tenants* sont des figures d'hommes ou d'êtres idéalement humains; ils se placent de chaque côté de l'écu comme pour le soutenir. Quelquefois il n'y a qu'un seul *tenant*.

Le bouclier du chevalier qui voulait figurer dans un *pas d'armes* devait d'abord être suspendu à un poteau pendant quelque temps dans l'arène, aux yeux de ses adversaires, qui avaient le droit de venir contrôler *ses titres* de noblesse. Ceux qui voulaient combattre venaient toucher l'écu, qui était gardé soit par des écuyers, soit par des hommes désarmés et déguisés en lions, en sirènes, en griffons, en lévriers, etc., etc., en êtres mixtes et fantastiques.

De là l'origne des tenants et supports figurés en armoiries.

Le *manteau*, qui d'abord n'appartenait qu'aux armoiries des rois, a été placé depuis dans les armoiries des princes et des ducs, qui *couchent* aussi leurs armes comme celles des rois sous une tente ou un pavillon richement brodé ou frangé. L'usage des tournois, où l'on exposait, sur des tapis précieux, les armes des combattants, les pavillons et tentes que les chefs de quadrille se faisaient dresser pour attendre à couvert l'heure d'entrer en lice, sont sans doute représentés par le manteau et le pavillon des armoiries. Le manteau armorial est cependant fréquemment donné à l'écu des femmes.

La *devise* s'écrit au bas de l'écu. C'est la remembrance d'un nom, d'une seule ou de plusieurs actions mémorables. Il y a dans la devise : *le corps* et *l'âme*, ou plutôt le *mot* et la *pensée*. La devise est souvent allégorique, et l'on en trouve même qui ne sont composées que d'une seule lettre.

Le cri de guerre est placé au-dessus des armoiries du chef de la famille; il lui est propre, et les cadets ne l'ont pas. Le cri de guerre est aussi nommé *cri d'arme;* il y a aussi le cri d'invocation, le cri de résolution, celui de désir, celui d'exhortation et le cri du *nom*, c'est-à-dire cri de ralliement. Le cri de guerre rappelle, dans le blason, qu'il fallait être gentilhomme pour avoir un *cri*, car le *cri suit la bannière*, et les gentilshommes seuls ont eu le droit de porter bannière aux tournois et aux combats. Il y a une infinie variété de cris. Les uns crient leur nom propre, d'autres celui de leur maison; les citoyens d'une ville, le nom de cette ville. *Notre-Dame de Bourgogne* est un cri d'invocation; celui de Godefroy de Bouillon, *Dieu le veut*, est un cri de résolution ; l'ancien cri de guerre de nos rois, *Montjoie* et *Saint-Denis*, est un cri de ralliement et d'invocation; nos anciens rois avaient saint Denis pour patron et portaient son image sur leur bannière. L'armée devait suivre partout cette bannière: cette bannière était le jalon qui leur indiquait la route. Or, en ce temps-là, les bornes indicatives qui aidaient au voyageur à reconnaître son chemin étaient des tas de pierres et que l'on nommait *montjoie*.

Nous venons de passer rapidement en revue les éléments qui peuvent entrer dans la composition des armoiries; nous avons indiqué les noms variables donnés à ces éléments selon leurs qualités, leurs positions, leur nombre d'accouplement et leurs transformations; nous avons enfin prononcé tous les mots de la linguistique du blason; disons maintenant ce que c'est qu'une armoirie.

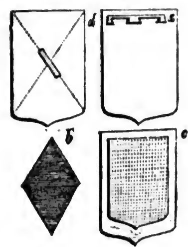
— C'est un feuillet de l'histoire des temps passés, un feuillet écrit par l'art héraldique, qui a pris pour caractères d'écriture, pour hiéroglyphes, tous ces éléments exposés à vos yeux. Il y a huit espèces d'armoiries : l'armoirie de *domaine*, que prennent les empires, les royaumes, les possessions territoriales; l'armoirie *nobiliaire-personnelle-héréditaire*, qui se transmet dans les familles; l'armoirie de *dignité*, appartenant aux souverainetés, aux fonctions, et qui peut se porter en même temps que celle héréditaire; l'armoirie de *concession*. Les précédentes deviennent *concessionnées* lorsqu'un souverain accorde le privilége de faire entrer une ou plusieurs pièces appartenant à la sienne : ainsi, par exemple, l'armoirie des Châteaubriant est de *concession;* car, avant les combats de la Massourre, en 1250, ils portaient *écu de gueules semé de pommes de pin d'or*, et depuis ils le portèrent *semé de fleurs de lis d'or*, avec cette devise : — *Mon sang teint les bannières de France.* Saint Louis octroya les fleurs de lis de son blason pour récompenser le courage et la valeur de Godefroy V de Châteaubriant. L'armoirie *murale* est celle que les villes font sculpter au fronton de leurs édifices; elle remonte à l'affranchissement des communes : il y a aussi l'armoirie de prétention, dont les pièces indiquent qu'on a des droits sur un royaume, sur une contrée, sur un domaine qu'on ne possède pas de fait. Une armoirie est parlante si elle désigne le nom de celui qui la porte. Elles sont dites *à enquérir* quand, n'étant pas faites d'après les règles de l'art, elles provoquent une enquête dont l'issue est toujours honorable, car elles ne sont faites *à enquérir* que sciemment. Les sociétés, les corporations, les académies, les corps savants, les corps de marchands, d'artistes, les communautés religieuses ont aussi des armoiries.

L'armoirie est vraie ou fausse : les *roys d'armes*, les juges d'armes étaient chargés de les vérifier. L'armoirie est *pleine* ou *brisée : pleine*, quand les aînés de famille la conservent telle qu'elle a été créée par leurs ascendants; *brisée*, quand un cadet, un puîné, un bâtard y introduisent, d'après les règles, une modification, un surchargement de pièces.

Esto dominus fratrum tuorum (tu es le

seigneur de tes frères), disait *Isaac* à son aîné. Ces quatre mots sont la devise du droit d'aînesse ; les aînés des familles ne l'ont pas oubliée pendant le moyen âge, et ils ont ordonné à leurs cadets de porter sur l'armoirie patrimoniale une marque, un signe, une *brisure*. Cette brisure peut se faire par le changement de toutes les pièces en conservant les émaux, par le changement des émaux en conservant les pièces, par une nouvelle partition, par une nouvelle écartelure, par une mutation dans les ornements extérieurs, par des diminutions et par des accroissements. Les écus *accolés*, c'est-à-dire mis deux à deux, le flanc droit de l'un près du flanc gauche de l'autre, appartiennent aux femmes mariées; les écus en losange appartiennent aux demoiselles et aux abbesses.

Le lambel, la bordure, le bâton péri, le canton (*voy.* plus haut l'explication de ces mots), sont les pièces dont on se sert le plus souvent pour opérer la *brisure*.



a', Ecu brisé par lambel;
c', — brisé par bordure;
d', — brisé par bâton péri et brisé par canton.
b', — des femmes.

L'intercalation de ces signes se fait, bien entendu, en *charge* sur l'armoirie de la famille.

Le blason des bâtards est soumis aussi à la brisure. Les puînés prennent des doubles brisures ou sous-brisures.

L'armoirie est pure ou diffamée.

Si le don et le droit de la porter récompensaient les services rendus par de loyaux personnages, la *décharge*, la *tache* opérée sur elle par condamnation punissaient un coupable et le couvraient d'infamie, lui et ses descendants.

On *taillait* (ou brisait) la pointe dextre du chef de l'écu d'un lâche, pour faire comprendre qu'il n'était brave qu'en paroles. On raccourcissait la pointe de l'écu de celui qui avait tué un prisonnier de guerre. Saint Louis ordonna que Jean d'Avènes, qui avait insulté sa mère, porterait le lion de ses armes non *lampassé*, non *viré*. Lion *lampassé* est un lion avec langue, lion *viré* est un lion avec griffes ou ongles ; or, selon saint Louis, celui qui insultait sa mère était indigne d'avoir ongles et langue. On peignait *deux goussets pairles pleins de sable* (deux Y noirs sur les deux flancs de l'écu du chevalier convaincu d'ivrognerie, ou de faux témoignage, ou d'adultère). Ces punitions avaient lieu d'après les réquisitions des *roys* ou *héraults* d'armes, les procureurs généraux de l'époque.

Nous ne pouvons offrir à nos lecteurs que deux armoiries sur lesquelles ils s'exerceront à blasonner.

Soit l'écu armorial des papes.



L'écu est timbré (surmonté) d'une *tiare* faite de trois couronnes, dont elle est *cerclée*, d'un bonnet rond élevé, orné d'un globe cintré et surmonté d'une croix d'argent; derrière l'écu sont deux clefs passées en *sautoir*, l'une *d'or*, l'autre *d'argent*, *liées d'azur*, *chargées de croisettes*, *de sable*, *et la croix triplée, posée en pal :* pas de manteau, pas de pavillon, pas de supports et de tenants, les armes du saint-père n'étant pas armes de tournoi. La tiare indique la dignité papale : on dit qu'elle est entrée dans cette armoirie parce que Clovis, qui ne voulut pas recevoir une tiare que lui avait envoyée un empereur, en fit don au pape, en reconnaissant que son pouvoir à lui, Clovis, venait de Dieu. Saint Benoît XII y a ajouté les trois couronnes. La tiare papale prend aussi le nom de *règne*, et les trois couronnes signifient triple royauté sur l'église universelle, souffrante, militante, triomphante. Les deux

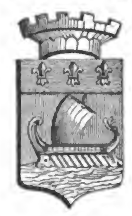
clefs rappellent celles que le Seigneur donna à saint Pierre.

Les cardinaux *timbrent* leur écusson d'un chapeau de *gueules* garni de cordons de soie de *gueules*, entrelacés en losange avec cinq rangs de houppes qui varient en nombre et font en tout, pour chaque cordon, quinze de chaque côté. Ils posent une croix *en pal* derrière l'écu de leurs armes particulières. L'archevêque primat timbre son écu d'un chapeau *sinople* avec quatre rangs de houppes. L'archevêque porte la *croix simple en pal* derrière l'écu ; l'évêque a son écu *sommé* de la mitre, posée de *front* à dextre et à senestre; sa crosse paraît tournée en dehors. Tous les dignitaires de l'Église timbrent en même temps leur écu de la couronne, et la posent sur le manteau s'ils sont ducs ou pairs.

Les armes des rois de France sont : — écu d'*azur* à trois fleurs de lis d'or, parti de Navarre, qui est de *gueules*, aux chaînes d'*or*, posées en *croix*, en *sautoir* et en *orle*, enfermant une émeraude au *cœur*. L'écu est timbré d'un heaume ou casque d'or, bordé, damasquiné, posé *de front* et tout ouvert, sans *grilles*, aux *lambrequins* d'*or*, d'*azur* et de gueules, couvert d'une couronne. (*Voyez*, plus haut, le dessin de la couronne.) Les *supports* de l'écu sont deux anges, vêtus de dalmatiques. Celui de dextre est aux armes de France, celui de senestre aux armes de Navarre, et ils tiennent chacun une bannière aux mêmes armes. L'écu est sous pavillon royal *semé de France*, *fourré d'hermine*, *frangé d'or*, *comblé* d'une couronne semblable à la précédente et *sommé* d'un pannonceau ondoyant, attaché à une pique, où se lit le *cri de guerre* de Clovis à Tolbiac. (*Voy.*, plus haut, l'origine de ce cri.) L'écu est entouré des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

« *L'azur du fond de l'écu annonce la pro-* « *tection du ciel. Les fleurs de lis furent prises* « *par Clovis, après qu'un saint ermite de* « *Joyenval lui eut dit qu'un ange les lui avait* « *apportées pour en orner l'escu de France.* « *Les anges qui tiennent l'escu, en marquent* « *la céleste origine. Nul ne pouvait les pren-* « *dre pour supports sans priviléges.* »

D'autres héraldiciens disent que Louis le Jeune (*Ludovicus florus*) adopta les fleurs de lis, par allusion à son nom de *Loys*. Les *chaînes* de Navarre sont là en souvenir des *chaînes* que Sanche le Fort, roi de Navarre, mit dans son blason, après avoir gagné les batailles de *Naves*, de *Tolose* ou de *Muradat*, l'an 1212, contre Aben-Muhamed Mirammomelin, dont il enfonça l'*escadron quarré qui était entouré de chaisnes de fer.* Les membres de la famille royale ont le même écu, mais avec brisures, soit par *lambel, bâton péri*, *canton bordure*, etc., etc.



Armoiries de la ville de Paris.

« La ville de Paris porte de *gueules* un na- « vire *fretté*, *habillé et voilé* d'argent, vo- « guant sur des ondes de même, au *chef* de « France, à savoir, d'azur, semé de fleurs de « lis d'or ; aussi est-elle le chef et la princi- « pale non-seulement de la France, mais « de tout le monde. »

Cette armoirie symbolise la fondation de Paris, dans l'île de la Cité. L'île est représentée par le vaisseau, la poupe c'est l'extrémité où est bâtie Notre-Dame, la proue c'est l'endroit où est la statue de Henri IV. Cette armoirie a changé plusieurs fois : on en voit une du XVII[e] siècle, où le *chef* porte six fleurs de lis d'or.

Nous avons forcément omis de mentionner les blasons de toutes les dignités ecclésiastiques et laïques. Nous regrettons aussi de ne pouvoir parler du blason étranger et de l'armorial créé par l'empereur Napoléon. Nous renvoyons le lecteur à l'article ORDRES DE CHEVALERIE, pour l'étude des origines des statuts et des emblèmes de ces ordres; nous dirons seulement que les colliers des différents ordres de chevalerie se mettent au nombre des ornements extérieurs d'une armoirie; on en entoure l'écu et l'on en laisse pendre l'étoile ou la croix au-dessous. L'étoile ou la croix peut aussi *charger* une pièce honorable de l'écu.

Il est impossible que tout soit clair et bien compréhensible dans cet article, nous avons cherché à y entasser tant de choses ! et nous n'avons voulu donner qu'un aperçu de l'art héraldique et non faire un traité du blason. — La salle des croisades, au musée de Ver-

sailles, offre à qui veut étudier l'art héraldique trois cent seize armoiries qui sont chacune une page d'histoire.

BLASPHÈME. Ce mot caractérise, en général, tout discours, toute proposition, tout écrit injurieux à la majesté divine. On entend aussi par blasphème une expression grossièrement impie contre le saint nom de Dieu. Il y a blasphème toutes les fois qu'on lui suppose des attributs évidemment contraires à ses infinies perfections. Ainsi, par exemple, c'est un blasphème de prétendre que Dieu commande des actes impossibles, ou bien qu'il y en a d'impossibles pour lui-même ; c'est un blasphème de l'accuser d'être parfois injuste ou cruel. Toute opinion fausse sur la nature de Dieu, sur son essence ineffable, sur les effets de sa providence, est considérée par les théologiens comme un blasphème. Il y a également blasphème à dire des choses qui tendent à nier les mystères de la vraie religion, à proférer des paroles dérisoires sur les objets de la vénération des fidèles et sur les saints. — Il existe des doctrines hérétiques, qui, outre leurs erreurs fondamentales, renferment des maximes dont la formule littérale en fait de véritables blasphèmes : telles sont celles où l'on nie audacieusement la divinité de N. S. Jésus-Christ.

Dans l'ancienne loi, les blasphémateurs étaient punis de mort et lapidés par le peuple (*Lévitiq.*, chap. XXIV, v. 14 et 16). — Les ordonnances de saint Louis et celles de quelques autres de nos rois infligeaient aux blasphémateurs la peine du pilori, ou, selon les cas, le percement de la langue avec un fer chaud, par la main du bourreau. — Le pape Pie V, par des décrets publiés la première année de son pontificat, en 1556, sur ce genre de crime, condamna ceux qui s'en rendaient coupables à une amende pécuniaire pour la première fois, au fouet pour la seconde, si les prévenus étaient laïques ; mais, s'ils étaient ecclésiastiques, ils encouraient la dégradation et l'envoi aux galères. Depuis, le châtiment ordinaire a été l'amende honorable au pied des autels. P. T.

BLASSET (NICOLAS), l'un des plus habiles sculpteurs du XVIIe siècle, naquit à Amiens en 1597. Il travaillait le marbre avec une adresse et une facilité peu communes ; il en voilait la dureté en donnant de la légèreté et de la transparence à ses draperies. Ce qu'il touchait prenait sous sa main du feu, du mouvement, de la vie. Les contours de ses statues sont gracieux, et les draperies bien jetées. Les ouvrages qui nous restent de Blasset sont : 1° le *Génie pleureur* de la cathédrale d'Amiens, qui semble arroser de ses larmes le tombeau du chanoine Lucas, et qui fait l'admiration des étrangers qui visitent ce beau temple ; 2° plusieurs vierges magnifiques en marbre qui ornent les chapelles de cette basilique ; 3° et le superbe mausolée de M. de Lannoy, que renferme l'église Saint-Remi. Les talents de Blasset lui valurent une distinction peu commune alors : le titre d'*architecte et de sculpteur du roi*. Il est étonnant que le nom d'un artiste aussi distingué ait été omis jusqu'à ce jour dans les diverses biographies qui ont été publiées. Le portrait de Blasset, gravé par Lenfant, le représente avec les cheveux en désordre, les yeux petits, une bouche et un nez bien faits, des moustaches, et un bouquet de barbe au-dessous de la lèvre inférieure, comme on en portait sous le règne de Louis XIII.

H. DUSEREL

BLATTAIRES, *blattariæ* (*entom.*), famille d'insectes de l'ordre des orthoptères, établie par Latreille d'après le genre *blatta* de Linné, et adoptée par presque tous les entomologistes, parmi lesquels quelques-uns ont changé son nom en celui de *blattides*, et d'autres en celui de *blattiens*. Ses caractères essentiels sont : antennes très-longues, tête cachée entièrement ou presque entièrement par le prothorax; celui-ci en forme de bouclier; élytres couchées horizontalement sur l'abdomen et se croisant sur la ligne médiane; pattes essentiellement propres à la course, et ayant des tarses composés de cinq articles ; abdomen ovale, déprimé, terminé par deux appendices en forme de queue.

A l'exception des espèces appartenant aux genres *corydia* et *phoraspis*, lesquelles ont une forme convexe et des couleurs assez vives, les blattaires sont en général des insectes plats, larges, ovales, d'un aspect rebutant, dont la couleur est ou brunâtre ou roussâtre, ou d'un gris jaunâtre; elles ont les jambes armées d'épines, les élytres coriaces, à demi opaques, et recouvrant, dans le plus grand nombre, des ailes membraneuses plus larges, et pliées longitudinalement en deux ou un peu en éventail (quelques espèces n'ont que des moignons d'ailes); la tête petite et triangulaire, avec des mandibules fortes et armées de dents solides et inégales. Tous ces

insectes sont doués d'une très-grande agilité; la plupart fuient la lumière, et ne sortent de leur retraite que pendant la nuit pour se nourrir de toutes les substances animales ou végétales qui se trouvent à leur portée; ils sont d'une extrême voracité, et joignent à cela l'inconvénient de répandre sur tous les objets qu'ils touchent une odeur des plus fétides qui s'évapore difficilement, ce qui les rend un véritable fléau pour les localités où ils se multiplient. Les blattaires sont répandues sur toute la surface du globe, mais en bien plus grand nombre dans les pays chauds que partout ailleurs; c'est là aussi qu'on rencontre les plus grandes espèces, celles qui sont les plus incommodes pour l'homme. Ces insectes s'attaquent aux provisions de bouche de toute espèce qu'ils infectent de leur odeur et de leurs excréments, aux cuirs, aux vêtements, même au bois, qu'ils parviennent à ramollir au moyen d'un liquide particulier qu'ils versent en assez grande abondance. Les maisons comme les navires sont souvent infestés par ces dégoûtants insectes. Dans une grande partie de l'Europe, les boulangeries, les cuisines, les garde-manger sont visités par une espèce de blattes, celle des cuisines (*blatta orientalis*, Linn.), insecte d'un brun noirâtre, très-aplati, courant très-vite, et souvent confondu avec le grillon domestique, connu vulgairement sous le nom de *cri-cri*. Il existe d'autres espèces européennes, mais elles ne sont pas assez nombreuses en individus pour causer beaucoup de dégâts; il faut cependant en excepter une petite espèce connue des entomologistes sous le nom de *blatta laponica*, et qui, d'après l'assertion de Linné, est très-nuisible aux malheureux Lapons, dont elle dévore les provisions de poissons qu'ils font sécher pour leur nourriture.

C'est principalement dans les pays chauds que les blattaires exercent le plus de ravages; elles sont l'un des principaux fléaux des Antilles, où elles sont connues sous les noms de *kakerlacs* ou *cancrelats*, de ravets, de bêtes noires, etc. On assure que, en une seule nuit, elles peuvent percer des malles, des caisses; leur forme aplatie leur permet d'ailleurs de s'introduire facilement par tous les interstices, par toutes les fentes. Ces insectes se multiplient en raison de l'abondance des aliments qui se trouvent à leur portée; des barils entiers de substances comestibles sont souvent la proie de leur voracité : si on reste quelque temps sans les visiter, on les trouve remplis de ces insectes qui en ont totalement dévoré le contenu; il n'est pas de navires marchands qui n'en recèlent des masses plus ou moins considérables; aussi sont-ils très-communs là ou des amas de denrées de toute espèce leur fournissent une proie abondante.

Comme tous les insectes omnivores, la plupart des espèces de blattaires se sont acclimatées dans presque toutes les parties du monde, où elles ont été transportées par la voie du commerce ; c'est ainsi que beaucoup d'espèces portent des noms de pays qui ne sont pas en rapport avec les lieux où on les trouve aujourd'hui. Nous citerons 1° la *blatta orientalis*, qui est répandue non-seulement en Orient, mais dans l'Europe entière et presque toutes les autres parties du monde; 2° la *blatta americana*, également répandue partout, et qui est plus commune aux îles Bourbon et Maurice qu'en Amérique dont elle est originaire; 3° enfin les *blatta Maderæ*, *indica*, *laponica*, *germanica*, etc., qui se trouvent dans beaucoup d'autres pays que ceux dont elles portent le nom.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la famille des blattaires renferme deux genres (les *corydia* et les *phoraspis*) dont les espèces ont une forme plus convexe que toutes les autres, et sont ornées de couleurs vives. Cette différence d'organisation devait nécessairement en amener une dans leurs mœurs : aussi ne les rencontre-t-on pas dans les lieux habités comme les précédentes; mais elles se tiennent sur les plantes, dans les champs, et ne se trouvent que dans les régions intertropicales de l'Asie et de l'Amérique. D'après les observations d'un voyageur digne de foi, M. le docteur Doumerc, on rencontre les espèces du genre *phoraspis* blotties entre les feuilles qui forment les spathes du maïs, des cannes à sucre et des graminées qui croissent sur la lisière des forêts de la Guyane et du Brésil. Dès qu'on agite les tiges de ces plantes, elles se laissent choir ou s'envolent brusquement pour aller se réfugier sur d'autres tiges.

Aux Antilles, à la Guyane et au Brésil, les kakerlacs ou ravets ont pour ennemis une espèce d'aranéide du genre *thomise* de Latreille (*araneus venatorius*, Linn.), qui lui fait une guerre continuelle; aux îles Bourbon et Maurice, il existe une espèce de *sphégides*, le *chlorion compressum* de Fabricius, qui approvisionne son nid de cette même espèce de blattes

et s'introduit, à cet effet, dans les maisons: dès qu'il aperçoit une blatte, il se précipite sur elle, la pique de son aiguillon et l'entraîne dans son trou; la blatte ne meurt pas de sa blessure, elle est seulement engourdie; ce sphex, après avoir pondu ses œufs dans ce même trou, le bouche hermétiquement, et les larves qui éclosent de ces œufs bientôt après, vivent aux dépens du cadavre de la blatte ainsi enterrée. D'après quelques observations de MM. Kirby, Spence et Westwood, naturalistes anglais, il paraît que les *évanies*, autre genre d'hyménoptères, attaquent aussi les blattes, et que quelques petites espèces de *chalcidies* vivent aux dépens de leurs œufs. Enfin les blattes ont aussi pour ennemis les oiseaux de basse-cour, qui en sont très-friands : mais ces moyens naturels de destruction sont loin de contre-balancer leur étonnante multiplication.

On reconnaît les sexes dans les blattaires au développement de leur abdomen : il est beaucoup moins gros dans les mâles que dans les femelles, bien qu'il se compose de huit segments dans les premiers et seulement de six ou sept dans les secondes. Indépendamment de cela, quelques femelles ont les ailes beaucoup plus courtes que les mâles.

Pendant l'accouplement, les blattaires sont placées sur un même plan, jointes l'une à l'autre par l'extrémité de leur abdomen. Au bout d'un certain temps, lorsque la ponte doit avoir lieu, on voit sortir de l'abdomen de la femelle une sorte de capsule, semblable, pour la forme, à une fève ou à un haricot; cette capsule, composée de deux pièces et divisée à l'intérieur en un certain nombre de compartiments qui renferment chacun un œuf, affecte différentes formes, selon les espèces; mais elle est toujours plus ou moins en carré long avec les angles émoussés, présentant, sur une des arêtes par où doit se faire l'ouverture, une série de dentelures très-serrées. On a observé que dans la blatte des cuisines la capsule dont nous venons de parler reste appendue à l'extrémité de son abdomen pendant huit jours avant de s'en détacher entièrement; alors la femelle l'abandonne au hasard. Au moment de l'éclosion, les petites larves ramollissent la partie de cette capsule, qui doit leur donner passage, au moyen d'un liquide qu'elles dégorgent et qui en facilite la déhiscence.

M. Hummel, naturaliste allemand, a observé avec le plus grand soin les changements de peau ou mues successives qu'éprouve la *blatte germanique* avant d'arriver à l'état parfait. Ces mues sont au nombre de six et s'opèrent dans l'espace de cent dix jours environ, pendant lesquels l'insecte en passe trente ou quarante-cinq sous forme de nymphe.

Quant à l'anatomie des blattaires, elle a été étudiée par plusieurs naturalistes distingués, et entre autres par M. Léon Dufour, dont les observations ont eu principalement pour objet le tube digestif et les organes de la génération; mais ces observations ne sont pas susceptibles d'analyse et n'intéresseraient pas assez la majorité des lecteurs pour être rapportées ici en entier.

Comme tous les animaux nuisibles à l'homme, les blattaires ont dû attirer son attention dès les temps les plus reculés; aussi trouve-t-on, dans les anciens auteurs grecs et latins, une foule de passages où il est impossible de ne pas les reconnaître, malgré le vague des indications. Les premiers les désignent généralement sous le nom de *sylphes*. Aristote et Dioscoride en font mention sous ce nom, et ce dernier, après avoir dit que ces animaux vivent dans les lieux où l'on fabrique le pain, ajoute que leurs entrailles broyées avec de l'huile sont très-efficaces pour guérir l'otalgie ou mal d'oreilles. Aristophane, dans sa comédie de *la Paix*, désigne sous le nom de *sphondyle* un insecte qui exhale, en courant, une mauvaise odeur, ce qui se rapporte parfaitement aux blattes. Mais Pline est celui qui parle le plus longuement de ces insectes, et, s'il a confondu avec eux d'autres espèces étrangères à ce genre ou à cette famille, il paraît au moins avoir bien connu celles qui nous occupent; d'après lui, ce sont des animaux qui fuient la lumière et qui fréquentent les lieux sales et humides. Il distingue trois sortes de blattes: celles qui sont molles, celles que les Grecs appellent *mylæcos*, dit-il, et qu'on rencontre près des meules; et enfin celles qui ont une odeur fétide et le corps terminé en pointe. Il attribue à toutes ces blattes la propriété de guérir une foule de maux; mais, d'après ce qu'il dit des premières, elles sont évidemment les mêmes que les sylphes des Grecs et les blattaires des naturalistes modernes. Quant aux autres, nous pensons, avec Latreille, que le *mylæcos* est le ténébrion des boulangers, et la troisième espèce se rapporte au genre *blaps* des entomolo-

gistes. Horace parle des blattes qui dévorent les vêtements, et Virgile les signale comme des insectes lucifuges qui s'introduisent dans les ruches des abeilles pour les dévaster; mais ces indications s'appliquent mieux à des lépidoptères de la famille des tinéites qu'aux blattaires. DUPONCHEL père.

BLATTE, *blatta* (*entom.*). Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères établi par Linné et qui forme aujourd'hui le type d'une nombreuse famille nommée par Latreille BLATTAIRES. (*Voy.* ce mot.)

BLÉ (*agric. et écon. polit. et dom.*). Sous ce nom générique, les cultivateurs comprennent ordinairement toutes les céréales dont l'homme emploie les grains pour sa nourriture. Nous nous bornerons à parler, dans cet article, du blé proprement dit, ou froment, sous le rapport de son utilité, sous celui de son influence sur la destinée des peuples, sous celui de l'importance dont il est aujourd'hui dans l'économie politique; et, à ce sujet, nous apprécierons les conséquences que peuvent avoir les bonnes et les mauvaises récoltes de ce grain, soit sur la santé des citoyens, soit sur l'accroissement de la population, enfin sur la tranquillité publique. Nous renverrons d'ailleurs à l'article FROMENT pour traiter de tout ce qui regarde les espèces de ce genre, leur culture et leur usage économique.

Le blé est en France et dans la majeure partie de l'Europe, ainsi que dans beaucoup d'autres contrées, la base de la nourriture de la population. En France seulement, la valeur des diverses céréales, dans une année moyenne d'abondance, s'élève à environ deux milliards de francs, et, dans les années de disette, cette valeur peut aller au double de cette somme, et même plus.

Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que la diminution des produits soit aussi grande qu'on la suppose ordinairement, et qu'il y ait aucune vérité dans les expressions d'une demi-récolte, d'un tiers de récolte, dont on se sert communément. Selon le calcul des meilleurs économistes, le déficit d'une faible récolte de grains est de quinze jours de nourriture; une plus mauvaise laisse un déficit de vingt-cinq à trente jours, et dans une très-mauvaise, ou dans ce qu'on appelle une année de disette, le déficit peut aller jusqu'à quarante-cinq jours. Les exemples de disette ayant eu de plus désastreuses conséquences sont fort rares. Cependant, lors des années de mauvaises récoltes, l'accroissement du prix du blé s'élève presque toujours dans une proportion qui est beaucoup au-dessus des quantités de grains qui peuvent manquer.

Comme celui de toutes les denrées, le prix du blé a beaucoup varié aux différentes époques de la monarchie. En général, dans les temps ordinaires, sa valeur était le plus souvent en rapport avec celle des autres objets nécessaires à la vie, et surtout avec celle du numéraire. Aussi l'affluence des métaux précieux apportés en Europe après la découverte de l'Amérique a-t-elle eu beaucoup d'influence sur son renchérissement. L'or et l'argent devenus dès lors plus communs, la même quantité de ces métaux n'a plus représenté la même valeur.

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, le blé n'a valu que 5 sous le setier (156 litres); dans le XIVe siècle, il valait encore 10 sous; dans le XVe, 20 sous; mais dans le XVIe, le commerce prenant quelque vigueur, les variations de prix devinrent plus sensibles. En 1539, François Ier ordonna que, dans tous les siéges de juridictions, il serait fait chaque année un rapport du prix commun de toutes les espèces de gros fruits, comme blé, vin, foin, etc. A cette époque, le marc d'argent valait 14 livres, et le setier de blé 1 livre 10 s. D'après cela, avec la première de ces valeurs, on pouvait alors se procurer 9 setiers 1/3 de blé. Depuis lors, le prix du blé a toujours été en augmentant dans une telle proportion, qu'en 1786 le setier de blé valait 18 livres, et le marc d'argent monnayé s'étant successivement élevé jusqu'à 50 livres, cette dernière valeur ne représentait guère plus que 2 setiers 3/4.

Aujourd'hui que l'hectolitre a remplacé, comme mesure légale, celle du setier, le prix du blé a encore augmenté depuis la dernière époque que nous venons de citer, et les proportions de son prix ont continué à s'élever comparativement avec celles du marc d'argent, quoique celui-ci n'ait pas varié depuis cinquante-six ans. Ainsi, le prix moyen de l'hectolitre étant supposé être maintenant de 20 francs, il s'ensuit qu'avec le marc d'argent, resté à 50 francs, on ne peut plus avoir que 2 hectolitres 1/2 de blé, tandis qu'en 1786 on pouvait en avoir 2 setiers 3/4, ou 4 hectolitres 29 litres. Cette denrée a donc augmenté de près de moitié dans une période de 56 ans.

Quelles ont été les causes d'un renchérissement aussi considérable?

1° L'abondance plus grande de numéraire, et de là sa dépréciation; 2° le renchérissement des salaires; 3° l'augmentation des fermages; 4° et enfin sans doute l'accroissement de la population.

Mais cette valeur du blé, quelle qu'elle soit, on l'a vue, en différents temps, doubler, tripler et même quadrupler par suite d'une mauvaise récolte; ainsi, en 1707, le setier (156 litres) de ce grain valait à Chartres, capitale de la Beauce, 5 livres 17 s., et en 1709, après le rigoureux hiver qui gela beaucoup de grains, le prix de ce même setier s'éleva, dans la même ville, à 23 livres 11 s., et, en 1710, il fut jusqu'à 30 livres, somme excessive pour cette époque, où toutes les denrées étaient à quatre et cinq fois meilleur marché qu'elles ne sont aujourd'hui. On a vu se renouveler une semblable calamité en 1789, en 1812, et surtout en 1817. L'hectolitre de blé, qui, en décembre 1813, par suite d'une bonne récolte, ne valait, dans le département d'Eure-et-Loir, qui remplace aujourd'hui l'ancienne Beauce, que 15 fr. 74 c., valut, en juin 1817, 45 fr. 30 c. dans le même département. Cette énorme augmentation avait eu pour cause les pluies presque continuelles de l'été de 1816, qui firent un tort considérable aux récoltes, lesquelles avaient d'ailleurs une belle apparence. Mais ce prix de l'hectolitre à 45 fr. 30 c. fut loin d'être le plus élevé, car, dans plusieurs départements, il fut de plus de 60 fr., et dans celui du Haut-Rhin il s'éleva jusqu'à la somme excessive de 81 fr. 69 c.

De même qu'on a beaucoup exagéré ce qu'on pouvait recueillir en moins lors des mauvaises récoltes de grains, on a aussi évalué beaucoup trop haut les produits que la France pouvait alors donner en sus de ses propres besoins. Ainsi ceux qui ont dit qu'une année d'abondance pouvait fournir à la consommation de deux ou trois années ont répandu une grande erreur, qui est aujourd'hui trop généralement accréditée dans le peuple. Le surplus des bonnes récoltes, d'après les nouvelles recherches de la statistique, ne donnent guère un excédant que pour vingt ou quarante jours. Dans ce cas, les conséquences d'une bonne récolte sont la baisse immédiate du prix du blé, et, lorsque cette baisse est trop forte, c'est toujours une chose fâcheuse pour les cultivateurs.

L'histoire nous apprend, à n'en pas douter, que c'est à la culture du blé que les plus anciens peuples ont dû leur civilisation et leur force; tous ceux qui ont été agriculteurs ont élevé de puissants empires.

Si telle a été l'influence de la culture du blé chez les nations de l'antiquité, son importance n'est pas moins grande aujourd'hui chez les peuples modernes. Nous avons déjà dit que le blé faisait la base de la nourriture des habitants de l'Europe; nous pourrions ajouter que ceux d'une partie de l'Asie, du nord de l'Afrique, des deux Amériques, de l'Australie, etc., en font aussi leur principal aliment. Dans tous ces pays, l'influence que les bonnes ou les mauvaises récoltes de blé peuvent avoir sur les peuples est très-considérable; mais, pour nous borner seulement à la France, nous dirons, pour faire apprécier la gravité de la question du prix élevé des grains, que nous avons toujours vu être la conséquence d'une mauvaise récolte, que dans un mémoire lu dernièrement à l'Académie royale de médecine par M. Mêlier, et ayant pour titre, *Études sur les subsistances envisagées dans leurs rapports avec les maladies et la mortalité*, ce médecin a démontré avec toute l'évidence possible, par ses recherches, qui embrassent une période de 160 ans environ, que, *toutes les fois que le prix du blé augmentait, le chiffre des malades et des décès devenait plus considérable;* tandis que, au contraire, *ce chiffre diminuait quand le blé était à bon marché.*

Une autre conséquence du renchérissement du prix du blé, surtout lorsque ce renchérissement dépasse certaines limites, c'est qu'il est une des causes qui agissent le plus directement sur la population pour s'opposer à son accroissement. Ainsi M. Louis Millot, ancien élève de l'école polytechnique, a publié des tableaux de statistique contenant un résumé des inscriptions militaires pour le recrutement de l'armée, desquels il résulte, de la manière la plus évidente, que la disette ou l'abondance des céréales diminue ou augmente le chiffre des listes de conscription. Par exemple, ce chiffre, pour l'année 1837, correspondant à celui des naissances pendant l'année 1817, laquelle fut si calamiteuse par suite de la très-mauvaise récolte de 1816, offre un déficit considérable.

En 1834, au contraire, qui correspond aux

naissances de l'année 1814, qui fut abondante en céréales, les listes de conscription furent de 326,298
jeunes gens, tandis que ces mêmes listes de 1837, correspondant à l'année disetteuse de 1817, ne furent que de 295,732

Différence en moins. . 30,566

C'est principalement dans les départements où l'hectolitre de froment a été le plus cher que les listes de conscription ont présenté le plus grand déficit.

En général, les années abondantes en céréales augmentent dans l'année qui leur correspond, vingt ans après, les listes de recrutement de 3 à 8 pour 100; les années disetteuses, au contraire, diminuent dans ces listes le nombre des jeunes gens jusqu'à 5 et 17 pour 100.

Les années où il y a disette de céréales exercent aussi une autre influence fâcheuse d'après laquelle le nombre des mariages est réduit dans une proportion très-sensible. Ainsi ce nombre, qui s'était élevé, en 1816, à 249,247
ne fut, en 1817, que de. . . . 205,877

Différence en moins. . 43,370

Dans cette même année, le nombre des décès surpassa de 27,000 celui de l'année qui avait précédé, et en cela les calculs de M. Millot sont parfaitement d'accord avec les observations du docteur Mélier.

Enfin, par suite encore de la disette, l'augmentation progressive de la population, jusque-là de 168,000 habitants nouveaux par année moyenne, s'arrête, en 1817, à 64,648.

Un autre effet fâcheux de la cherté des grains est celui qui touche au commerce; en effet, si le blé se trouve augmenté d'un quart ou même de moitié en sus de son prix ordinaire, le besoin indispensable de satisfaire à la subsistance, besoin qui passe avant tous les autres, force le peuple à faire des économies équivalentes sur la consommation moins impérieuse des autres denrées, et principalement sur celle des objets qui servent à faire des vêtements; de là la consommation des produits des manufactures diminue en proportion, et il s'ensuit une gêne plus ou moins considérable du manufacturier et du marchand.

Mais la question qui nous occupe maintenant, l'abondance ou la disette des céréales, peut encore être considérée sous un point de vue plus important et d'une bien plus grande conséquence, car nous ne croyons pas trop avancer en disant que de l'abondance et de la disette dépendent aujourd'hui, surtout en France et en Angleterre, la tranquillité, la sûreté, la stabilité et peut-être l'existence de l'Etat.

Nous sommes persuadé que ce qui contribua beaucoup au développement de la révolution de 1789 fut le prix du pain, qui, à cette époque, était double de ce qu'il était l'année précédente. Si, en 1789, le pain n'eût valu que 2 sous la livre, les novateurs qui voulaient renverser le gouvernement n'y seraient sans doute pas parvenus aussi facilement. Le prix élevé du pain, alors double de ce qu'il était l'année précédente, fut, à Paris et dans la plupart des provinces, le prétexte de beaucoup d'excès.

Une des causes les plus nuisibles au bien-être de l'agriculture, c'est l'inégalité des récoltes. Celles-ci sont loin d'être toujours les mêmes; elles varient souvent d'une année à l'autre dans des proportions fort différentes, et ces variations sont toujours la cause d'alternatives de hausse et de baisse dans le prix du blé que les populations sont obligées de subir. Si la récolte des grains offre un excédant assez fort, le blé tombe à vil prix; on en consomme une plus grande quantité, parce qu'on en use plus largement. Les hommes en mangent davantage, et on donne le bas grain aux animaux; on multiplie les bestiaux et on élève les diverses sortes de volailles en plus grand nombre; enfin le commerce se livre aux exportations des blés surabondants.

Lorsqu'au contraire la récolte est inférieure à celle des années ordinaires, on ménage plus le grain, on se restreint autant qu'il est possible sur la consommation du pain, on cherche à y suppléer en mêlant à la nourriture ordinaire d'autres grains d'une qualité inférieure, en substituant au blé des quantités plus ou moins fortes de légumes, de pommes de terre, etc. Au lieu de multiplier les bestiaux et les volailles, on les vend et on en élève moins; enfin, si la disette est considérable, on va chercher du blé dans les pays étrangers.

Quels que soient d'ailleurs les moyens mis en usage pour remédier aux inconvénients d'une récolte trop abondante ou d'une mauvaise récolte, l'une et l'autre amènent toujours des circonstances plus ou moins fâcheuses, soit pour la classe des agricul-

teurs, soit pour celle des consommateurs.

On a pensé que, dans les années d'abondance, on pourrait faire des réserves pour subvenir aux besoins des années de disette; mais c'est une chose toujours assez difficile à mettre en pratique pour qu'elle puisse offrir des ressources suffisantes dans les cas de nécessité, et qui présente surtout les plus grandes difficultés à cause des moyens de conservation pour les blés, moyens qui n'ont pas encore été trouvés d'une efficacité à l'abri de tout inconvénient.

Et puis nous sommes loin d'avoir souvent des années d'abondance dans lesquelles on puisse faire des réserves; car, depuis douze ans, la France, malgré quelques bonnes récoltes, n'a pu suffire à sa propre consommation, et le déficit qu'elle a éprouvé a même été assez considérable. En effet, d'après le dépouillement des importations et des exportations de céréales depuis l'année 1829 jusqu'à celle de 1840 inclusivement, fait sur le tableau général du commerce de France, publié par l'administration des douanes, nous avons trouvé que dans ces douze années il avait été importé en France et livré à la consommat. pour 270,892,447 fr., en ne comptant que les froments et les farines seulement, et en négligeant les autres céréales, tandis qu'il n'en a été exporté que pour 43,129,114

D'après cela, l'importation de ces denrées de première nécessité a surpassé l'exportion de . . . . 227,763,333 fr.

N'est-ce pas une chose déplorable que, dans un pays essentiellement agricole comme la France, nous en soyons réduits à aller chercher chez les nations étrangères le blé qui nous manque pour alimenter une partie de notre population?

L'Angleterre elle-même, malgré ses progrès tant vantés en agriculture, présente un déficit encore bien plus considérable; car, d'après les recherches faites par plusieurs économistes, les importations de céréales, pendant les douze dernières années, se sont montées chez elle à 1,800 millions de francs.

Nous venons de voir que depuis douze années, sans avoir eu de véritable disette, nous avons cependant éprouvé le besoin d'aller chercher dans les pays étrangers pour 227 millions de blés ou de farines; mais à cette époque nous étions en paix avec toute l'Europe. Où en eussions-nous été réduits, si nous avions alors été en guerre avec quelque puissance, surtout avec celle qui peut le plus gêner notre commerce maritime? car c'est par la mer presque seule que nous viennent tous les blés que nous tirons de l'étranger.

Ce qui prouve encore, de la manière la plus évidente, qu'à part quelques années favorables assez rares, nos récoltes ont toujours été, depuis assez longtemps, inférieures à nos besoins, c'est qu'il résulte d'un tableau du mouvement commercial extérieur sur les grains, publié par M. Millot, que les importations se sont élevées, depuis 1778 jusqu'en 1833, à la somme énorme de 1,011,467,266 fr., et ce tableau peut être regardé comme officiel, puisqu'il est extrait des états publiés par l'administration des douanes.

Enfin, en 1709, la France a dépensé, selon M. Thomas (*mémoire sur les réserves de grains*), 199,148,936 fr., somme excessive pour l'époque et à peine croyable, à cause du prix du blé dont le setier (156 litres) ne valait les années précédentes que 5 à 6 fr. Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter ici toutes les preuves malheureusement trop évidentes de l'insuffisance de nos récoltes dans un grand nombre de cas.

On a dit et répété si souvent que le sol de la France produisait, année commune, plus de grains que n'en exige la consommation de ses habitants, qu'il est peu de personnes qui n'en soient persuadées. Si tel a été l'état des choses autrefois, cela ne paraît plus être maintenant.

Mais, en supposant que nous eussions plus souvent des récoltes sur lesquelles il fût possible de prélever un vingtième ou seulement un trentième de l'excédant nécessaire aux besoins de l'année, il se présente deux difficultés à surmonter.

La première et la plus importante, sans doute, consiste dans la difficulté de pouvoir conserver des provisions de blé suffisamment longtemps sans qu'elles soient sujettes à se détériorer.

La seconde, c'est que, tout en supposant la conservation possible, il est très-douteux que les frais de conservation et les intérêts raisonnables du prix des grains mis en provision puissent permettre à des capitalistes de se livrer à ce genre de spéculation.

L'importance dont le blé est dans l'écono-

mie domestique, et même dans l'économie politique, ainsi que nous l'avons vu plus haut, a fait penser, dans tous les temps, à chercher les moyens d'en conserver dans les années d'abondance, afin de le réserver pour les temps où il est plus rare et plus cher.

Les anciens savaient que le froment pouvait se conserver longtemps; Varron et Pline disent que, serré dans des caves sous terre, il peut se garder jusqu'à 50 ans. Nous avons des exemples de cette conservation qui sont d'une beaucoup plus longue durée. Du blé conservé dans la citadelle de Metz, depuis 1552, selon Poncelet, d'autres disent même 1523, avait 155 ans au moins, ou même 184 ans en 1707, lorsqu'il fut découvert; Louis XIV, qui en fut informé, en fit faire du pain et le trouva bon. De Candolle parle, d'après Rœmer, d'une autre provision de blé qui avait été gardée pendant 251 ans, et dont on fit aussi de bon pain. Nous avons vu nous-même des grains conservés au musée royal des antiques, qui ont été rapportés des anciens hypogées d'Égypte, où ils avaient été gardés dans des vases fermés, et auxquels on attribue trente à quarante siècles d'antiquité. Eh bien, ces grains n'étaient nullement altérés et pouvaient soutenir la comparaison avec des grains récoltés en France depuis quelques années seulement. Ternaux a également vu de ces blés recueillis par Denon dans les anciens monuments d'Égypte, lors de l'expédition des Français dans ce pays, et ils étaient encore intacts. En ne consultant que ces faits, il serait permis de croire que le blé, placé dans des circonstances favorables, est susceptible de se conserver pendant une longue suite de siècles.

Les avantages qui pourraient résulter d'une bonne conservation des grains, et principalement des froments, sont de la plus grande importance; aussi beaucoup d'agronomes ont fait divers essais et différentes tentatives pour y parvenir.

Il serait trop long d'indiquer ici tous les moyens qui ont été tentés ou conseillés pour obtenir une parfaite conservation des blés; nous dirons seulement que presque tous présentent des difficultés et des inconvénients lorsqu'il s'agit d'en faire l'application à de grandes quantités.

Cela a fait penser à quelques économistes, et particulièrement à M. Thomas, que nous avons déjà cité, que le meilleur moyen de résoudre cette importante question serait que les conservations des blés fussent entreprises par une compagnie établie sous l'inspection du gouvernement, et soumise à des règlements qui détermineraient son mode d'administration.

Nous ne pouvons entrer ni suivre M. Thomas dans tous les détails et dans tous les raisonnements auxquels il se livre dans son mémoire; nous dirons seulement que, réprouvant les silos, les caisses doublées en plomb et les autres moyens de conservation indiqués par divers agronomes, celui qu'il adopte est le grenier mobile de M. Vallery, dont, selon lui, la construction est moins coûteuse que celle des silos imperméables, et qui a, en outre, l'avantage que la conservation des blés y est plus certaine, puisque même ceux qui y sont renfermés humides et avariés s'y améliorent promptement par la ventilation. On peut aussi y opérer le renouvellement des grains, mesure qu'il croit indispensable pour un bon système de réserve.

M. Vallery a soumis son appareil à l'examen de l'Académie des sciences de l'Institut, et, après plusieurs expériences faites sous les yeux d'une commission, en juin et juillet 1837, cette société savante lui a donné son approbation.

L'appareil de M. Vallery a de même été approuvé de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et par la Société royale et centrale d'agriculture, et, à la suite du rapport favorable qui en a été fait à ces deux sociétés, chacune d'elles a décerné une médaille d'or à l'auteur.

Enfin, à l'exposition des produits de l'industrie nationale, en 1839, M. Vallery a obtenu une troisième médaille d'or.

Au reste, selon le rapport fait à l'Académie des sciences par M. le baron Seguier, l'appréciation de cette machine agricole, d'un intérêt si grave sous le point de vue de ses applications pratiques et commerciales, reste encore à traiter : ces questions ayant paru aux commissaires sortir du rôle purement scientifique de l'Académie, ils ont pensé qu'ils devaient laisser ces questions intactes, et attendre leur solution de l'expérience elle-même.

La liberté du commerce des blés et des autres céréales à l'intérieur du royaume a été reconnue, depuis assez longtemps, être nécessaire au bien-être de la France, mais on a reconnu également que le commerce exté-

rieur de ces denrées devait toujours être assujetti à certaines restrictions, selon la nature des circonstances dans lesquelles nous pouvions nous trouver. Tel est, par exemple, le cas où nous sommes dans la nécessité de conserver, pour nos propres besoins, le blé, lorsque, par suite d'une mauvaise récolte, il est devenu plus rare et plus cher. Tel est encore le cas où, dans les années ordinaires et même dans celles d'abondance, le blé est à vil prix ou, au moins, peu élevé; alors le gouvernement doit protéger nos agriculteurs nationaux contre la concurrence que pourraient leur faire les producteurs étrangers en introduisant des blés au-dessous du prix auquel les nationaux peuvent vendre les leurs

Dans l'état présent de notre agriculture, il ne nous est pas possible de produire des blés à un aussi bas prix que plusieurs autres pays, comme la Pologne, les parties méridionales de la Russie, la Sicile, etc. Une des causes principales qui s'opposent au bon marché de nos blés indigènes, c'est que notre population est relativement plus nombreuse que dans ces pays, et que le prix des terres et des salaires y est aussi plus considérable.

De cette différence dans le prix de revient des produits de notre agriculture et de ceux d'autres pays, sont nées les entraves que le gouvernement a mises, en différents temps, à l'exportation dans le premier cas, et à l'importation dans le second : et ces entraves n'ont pour but que de protéger l'agriculture, dont la prospérité se trouve intimement liée à celle de l'État, et dont les intérêts, comme nous l'avons fait voir un peu plus haut, se rattachent aussi aux siens. Cependant, si l'agriculture a besoin d'être protégée contre les embarras qui accompagnent toujours pour elle le bas prix des céréales, d'un autre côté l'État, dans l'intérêt de la tranquillité publique, doit veiller à ce que le principal aliment des classes ouvrières et pauvres de la société leur soit assuré, sinon par le bon marché, au moins par un prix modéré. Aussi est-il d'une extrême difficulté de concilier deux intérêts si opposés, et le problème, qui consiste à protéger l'agriculture sans compromettre la subsistance du peuple, n'a-t-il jamais encore été complétement résolu.

Avant 1567, la France n'avait aucun règlement sur le commerce des grains. A cette époque, et sous le règne de Charles IX, un édit, rendu sous l'influence du chancelier de l'Hôpital, favorisa l'exportation des grains. Pendant les troubles qui agitèrent ensuite la France, ce régime libéral fut parfois remplacé par des dispositions prohibitives. Mais l'édit de Charles IX fut renouvelé, en 1577, par Henri III, et confirmé par Henri IV, sous l'influence de Sully, qui considérait avec raison l'agriculture comme la branche la plus profitable du revenu public. *Labourage et pâturage*, disait ce sage ministre, *sont les deux mamelles nourricières de l'État.*

Colbert, sous Louis XIV, dans le but, au contraire, de favoriser les manufactures et le commerce en abaissant le taux des salaires par celui des grains, mit des entraves à la circulation des céréales et en gêna l'exportation. Cette mesure eut de funestes conséquences; le prix des blés fut avili, la culture des terres fut notablement négligée, et, par suite, celle de plusieurs fut même abandonnée.

Depuis l'administration de Colbert jusqu'en 1763, la législation sur les grains n'offre plus qu'un chaos de dispositions incohérentes et barbares. Tantôt le commerce des blés est encouragé, tantôt il est hérissé des formalités les plus minutieuses et les plus vexatoires. On voit la peine de mort portée, et contre ceux qui s'opposaient à la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume, et contre ceux qui les en faisaient sortir.

En 1763, parut une déclaration du roi, qui fut le premier triomphe des idées professées par les économistes, et, l'année d'après, survint un édit qui proclama la liberté du commerce et de la circulation des grains dans le royaume, et, en même temps, la liberté de leur exportation et de leur importation. Mais, en 1770, la valeur des blés s'étant élevée, par suite des mauvaises récoltes, le gouvernement s'en alarma, et l'abbé Terray, alors contrôleur général des finances, fit de nouveau prohiber la sortie des grains hors du royaume.

Mais ces nouvelles mesures prohibitives furent de courte durée, et Turgot, en 1774, fit revivre la déclaration et l'édit de 1763 et 1764.

La mauvaise récolte de 1788 et une suite d'autres, généralement médiocres ou mauvaises, forcèrent les divers gouvernements qui se succédèrent en France, depuis la révolution de 1789 jusqu'en 1814, à assurer avant tout les besoins des consommateurs,

et, d'ailleurs, à cause de l'état de guerre presque continuel, pendant la plus grande partie de ce temps, avec les puissances étrangères, l'exportation fut, à peu de chose près, constamment prohibée.

En 1814, la paix générale succédant à des guerres acharnées, et coïncidant avec une année d'une grande abondance, l'agriculture souffrit de l'avilissement du prix des grains, et une loi du 2 décembre de cette année rouvrit à nos céréales un débouché extérieur qui tarda peu à être fermé, à cause des disettes de 1816 et de 1817. Des primes furent alors accordées pour l'importation, et le trésor s'épuisa en sacrifices, afin de pourvoir à la subsistance du pays. 2,807,352 quintaux métriques de froment furent importés en France, venant de l'étranger; le gouvernement et la ville de Paris réunis dépensèrent 19,575,000 francs pour neuf mois seulement de la fin de 1816 et du commencement de 1817, pour maintenir dans la capitale, pendant tout ce temps, le prix du pain de 4 livres à 1 franc, tandis qu'il était presque au double hors des barrières.

A compter de 1818, une période d'abondance et de bas prix recommença, non-seulement pour la France, mais encore pour toute l'Europe; les pays qui produisent le blé à meilleur marché que nous firent à nos cultivateurs une concurrence redoutable : les lois restrictives de 1819 et de 1821 en furent la suite.

Par le système de la loi de 1821, les cultivateurs français se trouvaient protégés par la prohibition, aussitôt que les prix tombaient au-dessous du prix de revient de notre agriculture.

Cet état de choses subsista jusqu'à la loi de 1832, qui fut motivée par les mauvaises récoltes de 1830 et de 1831. La principale innovation que celle-ci renferme consiste dans la substitution, aux prohibitions de 1821, d'un droit gradué plus fort à l'exportation, plus faible à l'importation.

La liberté du commerce des blés nous conduit tout naturellement à parler de ce que l'on a appelé accaparement, mais, comme il en a été traité tome I, p. 189, nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet; nous ajouterons seulement qu'un véritable accaparement de blé a toujours été et est encore impossible à mettre en pratique. Comment croire qu'il soit possible de faire des accaparements qui puissent faire renchérir les blés, lorsqu'il est si difficile de réunir des réserves pour parer aux temps de disette?

On a calculé que la consommation en blé pour toute la France était, au moins maintenant, de 6 millions de quintaux métriques par mois. D'après cela, quels sont les capitalistes qui pourraient agir seulement sur la dixième partie de cette quantité, qui ne serait pas moindre de 600,000 quintaux métriques? où pourraient-ils trouver à placer cette masse de grains qui exigerait des bâtiments immenses, et qui, pour être transportée, aurait besoin de 12,000 voitures à quatre chevaux? Il y a, nous le croyons, impossibilité qu'on fasse jamais une telle spéculation, qui exigerait, d'ailleurs, 12 à 14 millions de francs, et qui n'agirait cependant que sur trois jours de vivres, ce qui ne pourrait pas produire un effet assez sensible sur l'ensemble de la consommation pour déterminer une élévation dans le prix des grains, qui fût capable de dédommager les spéculateurs.

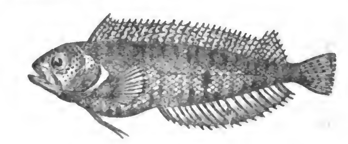
LOISELEUR-DESLONGCHAMPS.

BLENDE (*minéral.*). On appelle ainsi le *sulfure de zinc*, tel qu'il existe dans la nature. C'est une substance non métalloïde, qui est tantôt jaune, tantôt roussâtre, tantôt brune, tantôt brune-noire. Elle cristallise dans le système cubique, et est clivable en tétraèdre, octaèdre et dodécaèdre rhomboïdal. Sa pesanteur spécifique est 4,16. La blende est aigre, non susceptible de se couper, infusible au chalumeau, non réductible. Elle ne donne au grillage qu'une très-faible odeur d'acide sulfureux. Presque toujours les blendes accompagnent le sulfure de plomb; elles sont plus ou moins mélangées de sulfure de fer et quelquefois de sulfure de cadmium. On trouve la blende cristallisée en octaèdres et en tétraèdres, quelquefois simples, mais plus souvent modifiés sur les angles ou les arêtes; quelquefois en dodécaèdres plus ou moins modifiés. Il y a des blendes mamelonnées, globuliformes, lamellaires, fibreuses, grenues; il y en a de transparentes d'un jaune verdâtre ou brunâtre : d'autres sont opaques et brunes; quelques-unes ont un éclat métallique à la surface. Certaines variétés sont phosphorescentes par le frottement, ce sont surtout les transparentes; d'autres le sont à peine. La blende ne se trouve pas dans des gîtes à elle seule; elle se trouve principalement avec la galène, et en très-petits nids dans les dolomies (Saint-Gothard), dans des roches granitiques (Lacour; vallée de Sarlat,

Pyrénées), dans le gypse (Val en Tyrol) ; on la trouve en France à Vizille (département de l'Isère), près d'Arras (Pas-de-Calais); à Pontpeau (Finistère), etc.

En calcinant la blende au contact de l'air, lessivant le produit et faisant évaporer la liqueur, on obtient le sulfate de zinc du commerce, qu'on emploie en médecine comme astringent, et qui servait comme vomitif avant la découverte de l'émétique. (*Voy.* ZINC.)

F. H. M. MAUPIED, dr ès sc.



BLENNIE (*icht.*), *blennius*, LINN., genre de poissons établi par Artedidi et caractérisé ainsi par M. Valenciennes : corps allongé, revêtu d'une peau molle et sans écailles, avec six rayons à la membrane branchiostége; ventrales attachées sous la gorge et composées de trois rayons. Les yeux, et souvent les narines ou la nuque, portent des tentacules ou des panaches. Les dents sont fortes et disposées sur un seul rang; il n'y a pas de vessie natatoire. — La chair des blennies est tendre et blanche. Ils vivent en petites troupes le long du rivage. On peut les enivrer avec le tithymale (*euphorbia dendroides*) : ce sont de petits poissons connus, sur les côtes de Provence, sous le nom de *baveuses*, nom qui leur vient de la mucosité qui les recouvre. — Il n'est pas certain que la blennie soit le βελένος ou le βελέννος des Grecs, quoique Belon et Salviani aient identifié ce nom à ces poissons. — On en connaît plus de trente espèces.

BLÉPHARITE (*méd.*). C'est ainsi que les pathologistes ont nommé, du mot grec βλέφαρον, paupière, l'inflammation aiguë ou chronique de cet organe. Une douleur sourde et quelquefois pulsative dans la partie malade, la rougeur plus ou moins vive de la peau qui la recouvre avec infiltration du tissu cellulaire sous-jacent, d'où résulte un gonflement qui souvent produit l'occlusion de l'œil; enfin la supersécrétion et quelquefois l'altération du fluide lacrymal ; tels sont les symptômes qui caractérisent la blépharite aiguë. Tous ces symptômes s'amendent progressivement, lorsque la maladie suit une marche régulière vers la guérison; mais, dans certains cas, principalement chez les sujets scrofuleux, ils ne diminuent qu'avec une lenteur extrême, ou plutôt ils se modifient en perdant de leur acuité : la blépharite passe alors à l'état chronique. Ainsi l'œdème persiste, bien que la peau perde de sa rougeur; les larmes, mêlées au mucus sécrété par les glandes de Meibomius, s'épaississent au bord libre des paupières qu'elles agglutinent, surtout le matin, et qu'elles recouvrent de la matière jaune ou verdâtre qui résulte de leur dessiccation. L'épiderme de la paupière, désorganisé par la tension prolongée de la peau, s'en détache en écailles furfuracées; les cils se dévient, s'altèrent et tombent en partie; enfin le bord libre des paupières demeure rouge et douloureux, tandis que la persistance de l'œdème continue à tenir la supérieure abaissée (blépharoptose).

Les causes de la blépharite, lorsque celle-ci ne résulte pas de l'extension aux paupières, d'une inflammation des parties voisines, telles que les joues ou les muscles épicrâniens, ces causes, dis-je, consistent presque toujours en lésions traumatiques. Ainsi, un coup porté sur l'œil, la piqûre d'une guêpe ou de tout autre insecte venimeux, etc., peuvent donner lieu à la blépharite. Cependant on la voit se développer aussi sous l'influence de causes moins directes, telles qu'un changement brusque de température, un refroidissement subit des pieds ou de tête, la suppression d'un exutoire ou d'un écoulement normal, etc.; quelquefois, enfin, elle naît sans cause appréciable, et semble, suivant l'expression de Broussais, débuter par l'état chronique; mais, presque toujours, en pareil cas, elle n'est que l'expression, le symptôme d'une maladie générale beaucoup plus grave et malheureusement très-fréquente dans nos grande villes, la scrofule.

L'inflammation des paupières, telle que nous venons de la décrire, est rarement une maladie grave. Quelquefois pourtant, lors-

qu'elle présente un haut degré d'intensité et s'accompagne de notable désorganisation dans les tissus, les moyens les plus énergiques ne parviennent point à en triompher. Il se forme alors des abcès, des décollements étendus de la peau et même des escarres gangréneuses, suivies de pertes de substances, qui, du reste, en raison de l'extensibilité du tissu cutané des paupières, ne donnent lieu que très-rarement à des cicatrices difformes.

Les moyens thérapeutiques que réclame le traitement de la blépharite sont subordonnés aux causes qui l'ont produite, au degré de son acuité, enfin au tempérament du sujet. En général, on traite la blépharite aiguë par les antiphlogistiques proprement dits; ainsi la saignée générale, les applications de sangsues aux tempes, c'est-à-dire à quelque distance de l'organe enflammé, la diète, le repos de l'œil, les topiques mucilagineux et, plus tard, légèrement astringents, comme par exemple la pulpe de pomme cuite; tels sont les moyens qui réussissent ordinairement. On peut y joindre les pédiluves, les purgations dérivatives, etc., enfin les vésicatoires à la nuque, lorsque la maladie devient chronique.

La blépharoptose due à l'infiltration œdémateuse de la paupière supérieure ne se guérit souvent que par l'excision d'un lambeau du derme sous-jacent. Cette petite opération, qui consiste à enlever d'un coup de ciseaux un pli de la peau pincée entre l'indicateur et le pouce, est simple, sans difficulté pour l'opérateur, comme sans danger pour le sujet.

Nous devons d'ailleurs faire observer, en passant, que la maladie nommée blépharoptose ne consiste pas invariablement dans l'œdème de la paupière supérieure, et n'est pas toujours consécutive à la blépharite. Elle est quelquefois le symptôme d'une maladie plus grave, l'apoplexie cérébrale; c'est alors une pure et simple paralysie du muscle releveur de la paupière supérieure.

Enfin les applications astringentes et toniques sont surtout préconisées contre la blépharite scrofuleuse, qu'on ne guérit d'ailleurs que par les moyens généraux qui forment le traitement de la scrofule. (*Voy.* ce mot.)

BLESSURES (*jurisp.*, *médecine lég.*), *læsio, vulnus, plaga*, dénomination qui, dans le langage ordinaire ainsi qu'en pathologie chirurgicale, est synonyme de *plaie*, mais qu'en médecine légale et en jurisprudence on applique à tous les désordres occasionnés dans nos organes par les agents extérieurs. On voit, dès lors, qu'ainsi définies, les blessures comprennent la commotion, les contusions, la distension, dont l'entorse n'est qu'un genre, les ecchymoses, les excoriations, les fractures, les luxations, les brûlures, l'action des divers caustiques aussi bien que les plaies. C'est uniquement sous le point de vue de la jurisprudence et de la médecine légale que nous allons envisager ici les blessures, renvoyant, pour l'histoire des lésions qui les constituent, aux divers articles consacrés à chacune d'elles.

Les actes de violence que les hommes commettent sur leurs semblables portent à l'ordre social et à la sûreté individuelle une atteinte grave que tous les législateurs ont dû s'efforcer de prévenir. La répression et la réparation de ces sortes de délits sont devenues, suivant le temps et les lieux, l'objet de dispositions diverses que nous devons abandonner à l'histoire politique et morale des peuples, pour nous attacher uniquement aux dispositions consacrées aujourd'hui dans nos codes; mais soit que, par l'organe du ministère public, la société poursuive la punition de l'offense qu'elle a reçue dans un de ses membres, soit que ce dernier sollicite le dédommagement du tort qui lui a été causé, l'instruction judiciaire et le double jugement qui doit la suivre ne peuvent être fondés que sur le rapport d'un expert chargé de constater le délit, d'en apprécier les diverses circonstances et d'en déterminer les résultats. Notre sujet se divise donc de lui-même en deux parties bien distinctes : 1° l'étude de la législation qui régit les blessures; 2° l'examen médico-légal des blessures.

§ 1er. *Législation relative aux blessures.*

L'homicide commis volontairement est qualifié *meurtre* (cod. pén., art. 295); tout meurtre commis avec préméditation ou de guet-apens devient *un assassinat* (id., 296). Est qualifié *parricide*, le meurtre des père et mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou de tout autre ascendant légitime (id., 299), et *infanticide* celui d'un enfant nouveau-né (id., 300). Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces résultats, qualifiés de blessures, pas plus que de la *castration* (id., 316), puisque chacun de ces mots sera l'objet d'un article spécial auquel nous ren-

voyons. Quant aux blessures proprement dites, savoir celles portées sans intention de donner la mort, leur incrimination offre de graves difficultés que nous allons examiner. Si l'on se livre, en effet, à la recherche théorique de leur pénalité, trois systèmes se présentent. Dans le premier, telle peine est établie contre les blessures *graves* et telle autre contre les blessures *légères*, en abandonnant aux juges du fait le soin d'apprécier les éléments de cette distinction ; c'est la méthode suivie par les codes d'Autriche et de Prusse. Dans le second, opposé diamétralement à celui-ci, la loi restreint les attributions du juge et, descendant du genre aux espèces, parcourt les différentes lésions qui peuvent résulter des blessures pour spécifier celles qu'elle considère comme plus ou moins graves. Le code de 1791 avait adopté cette marche en fixant à deux années de détention la peine encourue pour une incapacité de travail de plus de quarante jours ; à trois ans celle d'un bras, d'une jambe ou d'une cuisse cassée ; à quatre ans celle de la perte absolue de l'usage d'un membre, d'un œil ou de la mutilation d'une partie quelconque de la tête ou du corps ; enfin à six années de fers celle de la perte de la vue, des deux bras ou des deux jambes (cod. p., 25 sept., 6 oct. 1791, 2e part., sect. 1, art. 21 et suiv.). Mais si l'on trouve dans la multiplicité des distinctions offertes par ce fractionnement de toutes les parties du corps, en quelque sorte tarifées, l'avantage d'échapper à l'arbitraire, ne tombe-t-on pas dans un péril tout au moins aussi grave en prenant, dans tous les cas, le résultat matériel de la blessure pour base unique du châtiment ? Ce résultat ne saurait exprimer, en effet, la valeur morale de l'action qu'en se combinant avec la volonté de son auteur. C'est pour éviter ces deux écueils que le législateur de 1810 a voulu sortir des termes trop vagues du premier système et s'affranchir en même temps des termes trop précis du second. Il sépare les blessures en deux catégories, comme dans le code d'Autriche ; toutefois, au lieu d'abandonner cette distinction au juge, il en fixe la base dans la durée de la maladie. Mais cette base de notre système pénal est devenue l'objet de nombreuses critiques : ainsi, d'une part, la gravité des violences ne dépend-elle pas souvent de mille causes qui ne sauraient être imputées à leur auteur ? d'une autre, l'intention de ce dernier se trouve-t-elle toujours suffisamment révélée par les résultats matériels ? La négative, pour ce dernier point, ne saurait être douteuse, et, nous sommes forcé d'en convenir, le code est loin de donner des éléments invariables et suffisants pour distinguer les blessures d'après leur criminalité relative. Confessons, toutefois, que le système des circonstances atténuantes qui, de nos jours, prend une si grande extension, a, sans effacer le vice de la loi, profondément modifié ses effets, puisqu'il permet, dans une certaine mesure, d'avoir égard aux circonstances accessoires du fait pour la détermination de la peine. Telles sont les observations auxquelles nous avons cru devoir nous livrer sur l'ensemble de notre loi pénale relativement aux blessures afin d'en faire mieux connaître la théorie. Examinons ensuite les règles dans lesquelles se formulent ces systèmes.

Les violences physiques peuvent se diviser en quatre classes : 1° les voies de fait légères, n'occasionnant aucune blessure ; 2° les coups et blessures suivis d'une incapacité de travail de moins de vingt jours ; 3° les coups ou blessures entraînant une maladie de plus de vingt jours ; 4° enfin les blessures occasionnant la mort. — Notre code ne s'est point occupé des voies de fait légères ; et, pour leur trouver un châtiment, il faut remonter à des lois fort anciennes : celle du 19-22 juillet 1791 prononçant une amende de 12 livres et une détention de trois jours ; l'art. 705, n° 8, du code du 7 brumaire an IV, reproduisant cette disposition modifiée par les peines de simple police, mais ces deux articles doivent-ils encore être appliqués ? Le code pénal, en reprenant la même matière, ne les a-t-il point implicitement abrogés ? La jurisprudence constante de la cour suprême est pour la négative sur ce dernier point (arr. cass., 14 avril 1821 ; Bull., n° 61 ; 10 mars 1832. Journal du droit crim., 1832, p. 96). Les violences se trouvent comprises dans les dispositions de notre code, dès lors qu'elles produisent des blessures ou se manifestent par des coups, et celles n'entraînant point une incapacité de travail de plus de vingt jours ne constituent qu'un simple délit correctionnel prévu par le § 1er de l'art. 311, ainsi conçu : « Lorsque les blessures ou les coups n'auront occasionné aucune maladie ou incapacité de travail personnel de l'espèce mentionnée en l'article 309 (voir plus bas), le coupable sera puni d'un emprisonnement de six jours à

deux ans, et d'une amende de 16 à 200 francs, *ou de l'une des deux peines seulement.* » — Trois circonstances, comme on le voit, sont exigées par cet article pour l'existence du délit : 1° que le prévenu ait fait des blessures ou porté des coups, c'est l'élément matériel du délit; 2° qu'il ait agi volontairement, c'est-à-dire avec l'intention de nuire, car sans cela le délit n'existerait pas, ou bien changerait de nature ; 3° enfin que ces blessures n'aient pas entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours; car le fait prendrait alors, aux yeux de la loi, le caractère d'un *crime*, ainsi qu'on le verra plus loin. Remarquons ici les mots, *ou de l'une des deux peines seulement*, ajoutés par la loi du 28 avril 1832. Le but de l'amendement fut de donner aux tribunaux correctionnels la faculté de réduire les peines en les proportionnant aux circonstances variées des innombrables espèces de blessures. A la vérité, l'article 463 leur permettait déjà la réduction de l'emprisonnement et de l'amende au-dessous du minimum, et même de prononcer séparément l'une des deux peines; mais les juges ne pouvaient user de cette latitude qu'en déclarant préalablement l'existence des circonstances atténuantes, tandis que, dans l'hypothèse qui fait l'objet de notre article, l'application de la peine n'est soumise à aucune condition exprimée.

La troisième catégorie des violences, celles ayant produit une incapacité de travail de plus de vingt jours, se trouve prévue dans le troisième alinéa de l'article 309, ainsi conçu :

« Sera puni de la réclusion tout individu qui volontairement aura fait des blessures ou porté des coups, s'il est résulté de ces sortes de violences une maladie ou incapacité de travail de plus de vingt jours. »

Le deuxième élément du délit ou du crime consiste, avons-nous dit, dans la *volonté*. Cette circonstance est, en général, une condition essentielle de tous les délits ; mais ici le juge se trouve particulièrement obligé de la reconnaître et de déclarer son existence, puisqu'il importe de distinguer les coups ou blessures *volontaires* des mêmes faits occasionnés seulement par *imprudence* ou *maladresse* (plus bas, art. 320). Il suit de là que le mot *coupable* ne devra jamais suffire pour entraîner cette circonstance lorsque la question à laquelle ce mot se réfère demeure muette sur ce point (arr. cass., 27 janvier 1834; Bull. n° 36 ; — 10 mars 1836, Bull. n° 47 ; — 23 août 1828, Bull. 45). La cour de cassation a jugé néanmoins, dans une espèce particulière, que la volonté non explicitement déclarée par le jury résultait implicitement des faits matériels qu'il avait reconnus, la réitération des coups (arr. cass., 19 septembre 1828 ; Bull. n° 267) ; mais, tout en reconnaissant avec la cour suprême cette réitération des violences comme un des signes qui peuvent caractériser la volonté, nous ne saurions reconnaître avec elle que cette présomption puisse jamais suppléer à la déclaration du jury. Ne deviendrait-il pas trop dangereux, en effet, d'admettre comme base de la pénalité une interprétation qui ne soit que probable et que les jurés eussent fort bien pu contredire, si la question leur eût été posée ?

Ces deux conditions de l'incrimination, le fait matériel des blessures et la volonté de les donner, se réfèrent également aux violences qualifiées crimes et aux simples délits ; mais, dans ce dernier cas, elles suffisent pour constituer l'infraction, tandis que celle-ci, pour revêtir la qualité de crime, exige une troisième circonstance, savoir, qu'il soit résulté des blessures *une maladie ou une incapacité de travail de plus de vingt jours.* Cette dernière condition renferme elle-même trois éléments que nous allons examiner : la connexion des violences et de la maladie, la nature de l'incapacité, sa durée.

L'incapacité de travail doit être le *résultat positif* des violences ; car il est évident qu'elle ne saurait être prise pour mesure de la gravité de ces dernières qu'autant qu'il se trouve exister entre les deux phénomènes une relation de cause à effet; de là nécessité absolue que cette liaison soit constatée et déclarée par le jury. Mais il n'est pas absolument nécessaire que les blessures aient été, à elles seules, la cause unique, exclusive et nécessaire de la maladie : par exemple, la santé déjà chancelante de la victime a donné aux coups reçus une gravité plus grande, et l'incapacité de travail provient autant de cette débilité personnelle que des violences elles-mêmes; l'agent n'en sera pas moins responsable pour cela, suivant sa durée, attendu que, si l'organisation de la personne maltraitée peut rendre la maladie plus grave, les coups n'en ont pas moins été primitivement la seule cause. Mais la solution devrait être tout autre si la maladie, née à la suite de la violence, devait

positivement sa durée à une cause étrangère à la constitution de la victime, aussi bien qu'à la nature des blessures ; par exemple, l'incapacité du médecin ou l'imprudence du blessé. Comment, en effet, rendre l'agent responsable de circonstances accidentelles postérieures à son action et tout à fait étrangères aux circonstances dans lesquelles il l'a commise?

La loi ne s'explique point sur l'incapacité de travail qu'elle énonce en indiquant seulement qu'il s'agit d'une incapacité *personnelle*. Est-ce l'incapacité relative à la personne qu'il faut entendre, ou bien, au contraire, celle définie en ce sens, que la partie blessée n'est pas rentrée dans l'état naturel où elle se trouvait avant la blessure, de manière à pouvoir se livrer aux fonctions qu'elle était capable de remplir? Nul doute que cette dernière interprétation ne soit la véritable ; car, s'il en était autrement, pour avoir égard à la *profession seule de la personne*, ne se présenterait-il pas une foule de circonstances dans lesquelles l'incapacité ne pourrait être déterminée et où la gravité du délit ne se trouverait plus dépendre de la nature des coups? Un homme de lettres, par exemple, atteint d'une blessure profonde à la jambe ou dont le bras a été fracturé, n'en éprouverait pas l'incapacité de travail voulue par la loi, parce qu'avant l'expiration des vingt jours il a pu se livrer à ses études habituelles. L'incapacité de travail personnel, dans le sens de l'art. 309, doit donc s'entendre d'une incapacité de *travail corporel*. C'était ainsi, du reste, que l'article 21 du code de 1791 l'avait comprise, et rien n'est venu faire présumer que le législateur de 1810 ait voulu modifier cette règle. Observons, toutefois, qu'il ne suffit pas à notre article de l'incapacité d'un seul genre de travail corporel ; c'est sur l'incapacité complète d'un travail corporel quelconque que se fonde l'aggravation de la peine qu'il porte. Telle est, du moins, la jurisprudence de la cour suprême (arr. cass., 11 décembre 1820 ; Bull. n° 154), qui n'a jamais varié sur ce point. De là deux corollaires : le premier, c'est que l'existence de traces ou de cicatrices après les vingt jours, quelque désagréables qu'elles puissent être, ne suffit point pour l'application de l'article 509 (arr. de cass., 17 décembre 1819, Bull. 137) ; le deuxième, que la mutilation grave d'une partie du corps, et même la perte d'un organe, ne sauraient être non plus suffisantes, si, dans l'un et l'autre cas, la lésion n'entraîne point l'incapacité de plus de vingt jours réclamée par le texte de la loi (arr. cass., 14 décembre 1840, Bull. n° 154). Un tel système mérite, il faut en convenir, les critiques qu'il a soulevées. Ainsi donc une personne mutilée ou défigurée pour toujours est censée ne pas éprouver un dommage aussi grand que par une maladie temporaire, et l'auteur de cette violence ne subira qu'un emprisonnement correctionnel! Ici la loi semble évidemment se contredire elle-même, et son auteur s'est mépris sur la valeur des signes qu'il donne comme expression du résultat matériel des violences. Cette erreur, comme on le voit tous les jours, équivaut presque à l'impunité. Toutes les législations viennent, du reste, attester la justesse de nos observations : la loi brésilienne, par exemple, aggrave considérablement la peine, lorsque les blessures entraînent soit une mutilation, soit une difformité (art. 203, t. 204) ; celle de Naples, copie d'ailleurs presque littérale de la nôtre, a cru devoir la corriger dans le même sens, pour ce qui nous occupe (art. 358 et 360). Le code de Prusse porte jusqu'à six années la peine de la réclusion, lorsque l'offenseur s'est réellement proposé la mutilation ou la défiguration effectuées (art. 799) ; enfin le code rédigé par M. Livingston est basé sur le même principe.

Cette détermination de la pénalité réglée par la gravité de la maladie souffre deux exceptions : la première pour les mutilations que les jeunes gens commettent sur eux-mêmes dans le but de s'affranchir du service militaire. Cette action, qui, dans notre code, était punie de la peine des galères, se trouve prévue par l'article 42 de la loi du 22 mars 1832, qui porte un emprisonnement d'un mois à un an, sans tenir compte de ses conséquences. Les mêmes peines sont prononcées, en outre, contre les complices de ces mutilations ; mais, dans le cas où ces derniers se trouvent être des médecins, chirurgiens, officiers de santé ou pharmaciens, la peine de l'emprisonnement peut s'élever à deux ans, indépendamment d'une amende de 200 à 2,000 fr. La deuxième exception est dans l'article 326 du code pénal, relatif à la castration, qui s'y trouve incriminée, indépendamment de la maladie qui peut en résulter.

Le troisième élément de l'aggravation est, avons-nous dit, la durée de l'incapacité de

travail. Cette durée doit se prolonger, aux termes de l'article 309, *plus de vingt jours*, délai dans lequel se trouvent compris et le jour où les violences ont été commises et celui de l'expiration du terme, ce qui donne vingt et un jours pour minimum (arr. cass., 9 juillet 1812); mais quelle sera la base d'appréciation pour la durée de la maladie, si, par des circonstances accidentelles, la victime vient à succomber avant l'expiration de ce terme? Il est évident qu'alors il faudra statuer d'après la nature constatée des blessures et leurs chances probables de guérison, résolvant toutefois le doute en faveur de l'accusé. (C. suppl. Brux., 17 mars 1825. — Dall., 12, 968.)

La quatrième classe des violences que nous avons établie se compose des coups ou blessures suivis de la mort. La cour de cassation avait jugé, par de nombreux arrêts, que l'auteur volontaire de blessures devenait criminellement responsable de toutes leurs conséquences, de sorte que, si les violences déterminaient la mort, elles constituaient le crime de *meurtre*. Cette jurisprudence, même avant la reformation du code, allait évidemment au delà de ses termes, puisque la volonté de nuire, en faisant des blessures, n'emporte pas nécessairement celle de donner la mort qui, seule, constitue le meurtre. C'est pour mettre un terme à cette jurisprudence trop rigoureuse et combler en même temps une lacune laissée par les termes trop restreints de l'article 309, que le législateur lui ajouta le paragraphe suivant : « Si les coups portés ou les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, le coupable sera puni de la peine des travaux forcés à temps. » (Loi du 28 avril 1832.) — L'application de cette peine se trouve évidemment subordonnée à cette condition, que la mort ait été le résultat des violences; mais cette appréciation de l'influence des blessures soulève de graves difficultés. Les anciens criminalistes posaient, à cet égard, les trois hypothèses suivantes : se trouvait-il constant que la blessure fût mortelle, l'agent devenait responsable de la mort, lors même qu'elle n'eût eu lieu que quelque temps après. Était-il, au contraire, reconnu que la blessure n'était pas mortelle, la mort survenant n'était plus censée en être la suite. Enfin, lorsque la nature et les effets probables des blessures demeuraient inconnus, le doute faisait examiner le traitement ainsi que les soins auxquels le malade avait été soumis, et s'il n'apparaissait aucune trace de négligence, la mort devenait imputable à l'auteur des voies de fait; mais, dans le cas contraire, ce dernier ne se trouvait plus responsable qne des blessures et nullement de la mort Ces distinctions pourraient encore être invoquées de nos jours. Du reste, toutes les présomptions que nous venons de signaler, toutes les distinctions pathologiques qui séparent les différentes classes des blessures doivent être fondées sur l'étude des faits, et cette étude appartient exclusivement à la science médicale. Mais doit-il résulter de là, comme le veut Farinacius (*quæst.* 127, n° 50, 101 et seq.), que l'opinion des médecins entraîne nécessairement celle des juges? nous ne le pensons pas. Les experts, et ici les médecins ne sont que des experts, remplissent bien, si l'on veut, une mission de la justice, et font l'office du juge lui-même, qui leur délègue une partie de son pouvoir pour recueillir les éléments de jugement qui lui manquent; mais leur appréciation n'est point elle-même un jugement, elle n'a que la valeur d'un témoignage, et les juges doivent toujours chercher à l'apprécier.

Une autre question fort grave s'élève encore au sujet du deuxième paragraphe de l'article 309. La loi n'a point déterminé dans quel espace de temps la mort doit suivre les violences pour en être réputée l'effet. Faut-il induire de ce silence que l'auteur des blessures en demeure toujours responsable, quelle que soit l'époque de l'événement? Nous ne croyons pas que cette conduite, juste en équité absolue, soit praticable en jurisprudence. Les anciens jurisconsultes avaient pour règle que la mort ne devait plus être imputée à l'auteur des blessures, passé le terme de quarante jours. La même distinction existait encore dans notre vieille jurisprudence et se trouve même convertie en règle dans l'article 271 du code pénal, relatif aux violences commises sur les fonctionnaires publics. Or les articles 231 et 309 ne prévoient-ils pas un même fait, une même espèce, qui doit les faire assimiler l'un à l'autre pour ce qui nous occupe! Cette assimilation se trouve, d'ailleurs, impérieusement réclamée par les motifs les plus graves. Supprimez ce délai, la loi n'en indique plus aucun, et il faudra, dès lors, suspendre le

cours de la justice, l'auteur des blessures demeurant un temps indéterminé, quelquefois très-long, sous le poids d'une responsabilité subordonnée à l'issue d'un événement incertain. L'instruction sera-t-elle, au contraire, poursuivie sans attendre l'issue des blessures, la nature de la peine se trouvera souvent dépendre alors de la célérité de la procédure, soumise à des causes tout à fait étrangères au délit. Le seul moyen d'échapper à ces conséquences, aussi bizarres que contraires à l'esprit de la loi, se trouve donc dans l'adoption, pour l'article 309, du délai de quarante jours fixé dans l'article 341.

Le crime ou délit résultant des coups ou blessures s'aggrave de la condition de préméditation ou guet-apens, et lorsque ces violences sont exercées sur le père, la mère ou les ascendants légitimes du coupable. Ainsi l'article 311, qui punit les blessures n'ayant point entraîné plus de vingt jours d'incapacité de travail, porte au deuxième paragraphe : « S'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement sera de deux à cinq ans et l'amende de 50 à 500 francs. » L'article 310, qui se réfère à l'article 309 est ainsi conçu : « Selon qu'il y aura eu préméditation ou guet-apens, la peine sera, si la mort s'en est suivie, celle des travaux forcés à perpétuité, et si la mort ne s'en est pas suivie, celle des travaux forcés à temps. » (Loi du 28 avril 1832.) Ainsi, dans chacune de ces trois hypothèses, la préméditation fait monter la peine d'un degré. Quant aux blessures exercées sur les père, mère et ascendants légitimes, l'article 311 s'exprime de la sorte : « Dans les cas prévus par les articles 309, 310 et 311, si le coupable a commis le crime envers ses père ou mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou autres ascendants légitimes, il sera puni ainsi qu'il suit :—Si l'article auquel le cas se référera prononce l'emprisonnement et l'amende, le coupable subira la peine de la réclusion ; si l'article prononce la réclusion, il subira celle des travaux forcés à temps ; si l'article prononce les travaux forcés à temps, il subira celle des travaux forcés à perpétuité. » — Une première remarque sur cet article, c'est que les termes en sont limitatifs et ne concernent que les enfants qui portent la main sur les parents indiqués seulement. Dans ces cas, l'aggravation de la peine dérive du même principe que les dispositions relatives au parricide (*voy.* ce mot). Malheur à celui qui ne trouvera pas dans son cœur les motifs de cette mesure. Le même article se réfère encore, pour la définition des violences qu'il punit, aux articles 309, 310 et 311. Il suit donc de là que les violences commises sur les personnes indiquées ne peuvent être incriminées que dans les cas où, d'après les termes de ces articles, elles se trouvent constituer un crime ou un délit. Ainsi les voies de fait et les mauvais traitements qui ne sont accompagnés ni de coups ni de blessures ne constituent ni crime ni délit, lors même qu'ils auront été commis sur les père, mère ou ascendants du coupable ; c'est du moins la jurisprudence consacrée par la cour de cassation (arr. cass., 18 octob. 1817 ; Bull. n° 220 ;—10 octob. 1822, Bull. n° 147). — Le deuxième paragraphe du même article se réfère aux hypothèses prévues par l'art. 311, et prononce, au lieu de la peine de l'emprisonnement, celle de la réclusion. Il en résulte donc que les coups portés à un père ou un ascendant, quelque légers qu'ils soient, constituent toujours un crime et deviennent, par la seule qualité de la victime, justiciables de la cour d'assises (arr. cass., 38 avril 1824 ; Dall., t. 3, p. 416). Il en résulte encore que, dans la même hypothèse, la question de simple tentative peut être posée au jury, puisque la tentative légale de tous les faits qualifiés crimes devient punissable comme le crime lui-même (arr. cass., 3 fév. 1821 ; Bull. n° 26). Mais remarquons que le texte, en nivelant dans une même peine les deux peines portées par l'article 311, confond dans une même criminalité deux actes essentiellement distincts, les coups et blessures portés *sans préméditation*, et les mêmes faits accompagnés de cette circonstance. La distinction établie si justement par les articles 310 et 311 se trouve donc complétement effacée dans ce cas. Il faut le regretter, car cette séparation constate l'une des nuances les plus tranchées de la criminalité, et l'on ne voit pas de raison pour atteindre ici d'une peine égale et l'accès d'emportement et le dessein prémédité de frapper. Cette confusion est d'autant plus étrange que le troisième paragraphe du même article la fait disparaître dans le cas qu'il prévoit. Signalons encore une autre anomalie : le quatrième paragraphe de l'article 312 prononce la peine des travaux forcés à perpétuité dans les cas où les articles 309 et 310 portent la peine des travaux forcés à temps, c'est-à-dire

lorsque la mort a été la suite des blessures faites sans préméditation, ou bien lorsqu'il n'est résulté de celles-ci qu'une incapacité de travail de plus de vingt jours, mais cette fois la préméditation accompagnant les violences. Quelle sera donc alors la peine dans le cas où la mort aura suivi les blessures faites avec préméditation? L'article 312 ne prévoit pas cette hypothèse, et il faut revenir à l'article 310, qui, sans tenir compte de la qualité des personnes, prononce la peine des travaux forcés à perpetuité; d'où il résulte que les blessures suivies de la mort, mais sans intention de la donner, se trouvent toujours punies de la même façon lorsqu'elles sont exercées par l'agent sur son père, sans tenir nullement compte de la circonstance de la préméditation.

Deux exceptions additionnelles complètent les dispositions relatives aux blessures volontaires. La première est l'objet de l'article 313, portant : « Les crimes et les délits prévus dans la présente cession et la précédente (de l'art. 295 à l'art. 318), s'ils sont commis en réunion séditieuse, avec rébellion ou pillage, sont imputables aux chefs, auteurs ou provocateurs de ces rébellions ou pillages, qui seront punis comme coupables de ces crimes ou de ces délits, et condamnés aux mêmes peines que ceux qui les auront personnellement commis. » Le but de cet article a été d'établir un lien particulier de *complicité morale*. Cette solidarité semble au premier abord en opposition avec le principe de haute équité de notre législation, qui veut que les fautes soient personnelles. Mais, lorsqu'il s'agit d'attroupements, de réunions assez nombreuses pour offrir les caractères d'une sédition, les auteurs et les provocateurs ne sont-ils pas réellement coupables? La multitude égarée, qui ne fait que suivre aveuglément leur impulsion, n'est plus que l'intrument à l'aide duquel le véritable auteur frappe médiatement les coups. Dès lors n'est-il pas de toute justice qu'il subisse la peine de la faute qu'il a fait commettre? Nous retrouvons, du reste, l'application du même principe dans les articles 100, 213 et 441; mais, hâtons-nous de le dire, il faudra toujours, pour l'application de notre article, que le fait de réunion séditieuse soit établi, que cette réunion ait été accompagnée de rébellion ou de pillage, enfin que les prévenus soient déclarés les chefs, auteurs instigateurs ou provocateurs de ces troubles. Le concours formel de ces trois conditions préalablement démontrées doit seul faire réputer les agents complices des excès commis dans la réunion et leur faire appliquer les peines encourues par l'auteur principal. La deuxième exception se trouve ainsi formulée dans l'article 315 : « Outre les peines correctionnelles mentionnées dans les articles précédents, les tribunaux pourront prononcer le renvoi sous la surveillance de la haute police depuis deux ans jusqu'à dix ans. » Il suffit de remarquer à l'égard de cette peine accessoire qu'elle est purement facultative, mais que la disposition précédente ne s'applique qu'aux simples délits, puisque la surveillance est toujours une conséquence des peines afflictives et infamantes; enfin qu'elle peut être limitée à deux ans, dérogation manifeste à la règle générale fixant le minimum de la durée de cette mesure à cinq années.

Tout ce qui précède se rapporte aux blessures faites avec l'intention coupable de nuire; mais il est des circonstances où cette intention ne saurait être suspectée, ce qui doit mériter à l'auteur l'indulgence de la loi. Ce cas est prévu par les articles 319 et 320 du code pénal. Le premier porte que : « Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, aura commis *involontairement* un homicide, ou en aura été *involontairement* la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 francs à 600 francs. » L'article 320, prévoyant le cas où il n'est résulté du défaut d'adresse ou de précaution que des coups ou de simples blessures, restreint la pénalité, quant à l'emprisonnement de six jours à deux mois et pour l'amende de 16 à 100 francs. — Mais disons bien que ces différents degrés dans l'incrimination des blessures demeurent tout à fait étrangers à l'action civile établie par les articles 382 et 383 du code, et dont le but est la réparation particulière du dommage causé pour le délit, quelle que puisse être d'ailleurs la criminalité. Cette réparation ne saurait être soumise à des règles positives et doit nécessairement varier avec la gravité, les suites de la blessure, mais plus particulièrement encore suivant la qualité du coupable et la profession du blessé. — Il est encore des cas où, quoique volontaires, les crimes et les délits deviennent néanmoins excusables, ceux d'une

provocation suffisante. La loi reconnaît cette excuse lorsque les blessures ont été provoquées par des coups ou des violences envers les *personnes* (cod. p., 321) lorsqu'elles ont été commises en repoussant *pendant le jour* l'escalade ou l'effraction des murs, des clôtures et l'entrée d'une maison ou d'un appartement habité ainsi que de leurs dépendances (id., 322); enfin dans le cas de flagrant délit d'adultère commis par l'épouse dans le domicile conjugal (id., 324). Cette matière pourrait soulever, comme on le voit, des questions de la plus haute importance, mais qui se trouveront plus convenablement traitées à l'article MEURTRE. Quant à celle *de la provocation légale*, elle sera l'objet d'un article particulier (*voy.* PROVOCATION). L'excuse une fois admise, l'atténuation des peines est déterminée, par l'article 326, de la manière suivante : pour un crime emportant la peine de mort, celle des travaux forcés à perpétuité ou de la déportation, celle-ci se trouvera réduite à un emprisonnement d'un à cinq ans; s'agit-il de tout autre crime, un emprisonnement de six mois à deux ans est seul applicable; pour un simple délit, l'emprisonnement se trouve réduit de six jours à six mois. Dans les deux premiers cas, toutefois, les coupables peuvent être mis, en outre, sous la surveillance de la haute police pour un espace de cinq à dix ans.

Enfin il est des circonstances où les blessures et même l'homicide ne constituent plus ni crime ni délit : c'est dans le cas d'*un ordre légal* ou de *la légitime défense*. L'homicide légal se trouve défini par l'article 327 du code pénal : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient ordonnés par la loi *et commandés par l'autorité légitime*. » Observons qu'il ne suffit pas que l'action soit commandée par la loi, *un ordre positif de l'autorité légitime est encore indispensable*. Ces deux conditions étaient déjà requises par le code de 1791 (art. 4, tit. 2, 2e part., sect. 1). La commission du corps législatif proposa de les séparer; mais l'amendement fut rejeté par le conseil d'État. On ne saurait trop approuver cette sage réserve. Quant à la nécessité de la défense reconnue par l'article 328, c'est, d'après la belle expression de Cicéron, une loi de la nature même (*Orat. pro Milone*, cap. 4); car la nature a déposé au fond de notre âme l'instinct conservateur de l'existence. Mais les difficultés commencent dès qu'il s'agit d'apprécier les actes qui constituent l'état de légitime défense. Cette question nous entraînerait ici trop loin : sa haute importance mérite, du reste, un article spécial (*voy.* DÉFENSE). L'article 329 est purement énonciatif, à cet égard, et non limitatif, puisqu'il se borne à deux hypothèses seulement : 1° celle d'escalade ou d'effraction, *durant la nuit*, des clôtures, murs ou entrées, soit d'une maison, soit d'un appartement habité ou de leurs dépendances; 2° la défense contre les auteurs de vol ou de pillage exécutés avec violence.

§ II. *Examen médico-légal des blessures.* — Le cas d'expertise judiciaire n'a pas seulement pour but de reconnaître l'existence, de déterminer la nature des blessures et d'apprécier leurs conséquences; le médecin doit encore y étudier tous les caractères qui peuvent conduire à la découverte des circonstances de l'événement et mettre la justice sur la trace des coupables. Il commencera donc par rechercher leurs causes, l'instrument à l'aide duquel elles ont été faites, et toutes les particularités qui s'y rapportent; car la plus légère, en apparence, peut jeter un grand jour pour la suite. Des considérations du plus haut intérêt se rattachent, comme on le voit, à ces importantes fonctions, puisque les experts, dans la solution des problèmes qui leur sont posés, deviennent, en quelque sorte, des arbitres de ce que la société et les individus ont de plus précieux. Il est indispensable, pour les remplir, de posséder, sur les blessures, toutes les connaissances positives que fournissent les différentes branches de guérir et dont nous n'avons pas à nous occuper ici, nous bornant à tracer les règles générales de l'examen médico-légal de ces accidents.

Le médecin chargé de faire un rapport sur le résultat d'une violence extérieure se trouve dans l'une des deux circonstances suivantes : ou le blessé est vivant, ou bien il a succombé plus ou moins longtemps après l'accident, et l'examen des lésions doit avoir lieu sur le cadavre. — Dans le premier cas, il faut d'abord s'informer du corps vulnérant, de la force avec laquelle son action a pu s'exercer, de l'état antérieur du blessé, de sa position à l'instant de l'accident, du temps qui s'est écoulé ainsi que de tout ce qui s'est passé depuis. Vient ensuite l'appréciation de l'état dans lequel se trouve la victime au moment de l'examen. Si les parties lésées sont

présentement recouvertes d'un appareil, elles en seront débarrassées, à moins que cette opération ne devienne dangereuse, comme dans les cas d'une hémorragie imminente ou d'une fracture compliquée, et le médecin légiste doit alors remettre ses recherches à l'époque où sera fait le premier pansement, en exposant toutefois les motifs de sa conduite dans un premier rapport provisoire. Mais à quelque époque que soit fait cet examen, il faudra rechercher le nombre, le siége, le genre des lésions, résultat des violences extérieures; faire en même temps mention de l'aspect particulier qu'elles présentent en raison de la période à laquelle elles sont arrivées. Les signes à l'aide desquels chaque espèce de lésion aura été reconnue, et les moyens employés pour arriver à cette connaissance, seront scrupuleusement consignés dans le rapport, afin que tous ceux auxquels il pourra se trouver postérieurement soumis soient à même d'apprécier la justesse de ses bases. Relativement aux plaies qui deviennent, plus souvent que les autres blessures, le sujet de recherches juridiques, on remarquera leur figure ou leur forme, leurs caractères et leurs complications. Ainsi leurs dimensions seront déterminées d'une manière précise, à l'aide d'une mesure fixe et généralement connue; ensuite l'indication des parties évidemment atteintes, celles que l'on présume lésées, d'après la profondeur et la direction des plaies, la nature des phénomènes particuliers qu'elles présentent et les modifications survenues dans les fonctions qui leur sont confiées. Mais que l'expert ne s'écarte jamais, dans ses recherches, des règles les plus minutieuses de la prudence dont l'humanité lui fait un devoir. L'usage des stylets et des sondes introduits dans les solutions de continuité pour en reconnaître le trajet et l'étendue n'est pas toujours exempt de graves inconvénients. C'est uniquement par les données acquises dans cet examen, et en tenant compte de l'âge, du sexe, de la constitution du sujet, des circonstances plus ou moins défavorables auxquelles il se trouve soumis, que l'expert peut déterminer, d'après les lois connues de l'organisme, les effets des blessures, la durée qu'elles pourront avoir, les infirmités temporaires ou permanentes qui doivent certainement ou probablement en résulter. Il faut indiquer, en outre, le mode de traitement, les précautions nécessaires à la guérison, en prévenant toutefois de l'incertitude des moyens proposés et des dangers qui menacent les jours de la victime. Mais les tribunaux veulent qu'on aille plus loin, et souvent exigent que, dans les recherches, l'expert s'explique non-seulement sur les causes de la mort, mais également sur les secours qui ont été ou pouvaient être administrés, afin de ne pas confondre les blessures absolument mortelles avec les accidents qui ne le deviennent que par circonstance. Dans tous ces cas, on ne saurait trop recommander une sage réserve et des restrictions prudentes, soit dans le pronostic, soit dans l'appréciation des causes d'une issue funeste.

Quant à l'examen des blessures sur le cadavre, avant de procéder à l'autopsie et d'en exposer les résultats, le médecin légiste devra, comme précédemment, consigner tout ce qui a précédé, accompagné ou suivi l'acte de violence. Il arrive souvent, et surtout lorsque les blessures ont immédiatement déterminé la mort, que tous les faits antérieurs restent couverts d'une obscurité profonde. Ses fonctions se réduisent alors à l'appréciation matérielle des lésions. Après avoir noté tout ce qui concerne l'examen général du cadavre, il décrit les caractères extérieurs des blessures, puis dissèque exactement les régions qui en sont le siége, indique avec soin les altérations que présentent les divers organes, le nombre et l'espèce des corps étrangers restés dans leurs tissus; quels points de la surface de ces derniers se trouvent atteints par les instruments vulnérants et jusqu'à quelle profondeur ils ont pénétré; la nature ou la quantité des matières épanchées, les lésions des vaisseaux ou des conduits donnant lieu à cette effusion, etc., etc. Si le corps du délit existe, il doit être mis au rapport avec les blessures; dans le cas contraire, la nature du corps vulnérant et la manière spéciale dont il doit avoir agi seront déterminées, autant que possible, d'après le caractère des lésions. Lorsqu'on a lieu de soupçonner le suicide, il faut placer l'arme à l'aide de laquelle il aurait été consommé dans la main du cadavre, en imprimant au bras le mouvement qu'il a dû faire durant la vie pour exécuter la blessure : c'est ainsi que l'on peut juger si son étendue et sa direction sont compatibles avec cette hypothèse; en un mot, le médecin légiste ne doit pas, dans une expertise, omettre une seule particularité lors même qu'il n'en saisirait pas l'uti-

lité présente. Ainsi la situation dans laquelle on a trouvé le cadavre, la disposition des vêtements, les trous, le sang, toutes les particularités que présente le corps de la victime seront exactement notés. Les matières contenues dans le tube digestif ou épanchées seront conservées avec soin ; dans quelques cas il deviendra même utile de détacher la partie où siége la lésion et de la conserver pour le besoin. — L'expert doit encore chercher à déterminer si les blessures ont été faites du vivant de l'individu, s'il est possible de les attribuer à un meurtre, ou si le décès en a été la conséquence directe et imminente ; si la mort n'est survenue que plus ou moins de temps après les violences ; il reste à préciser toutes les circonstances capables d'avoir influé sur cette issue funeste. Terminons en disant que, pour la partie du rapport qui forme les *conclusions*, le médecin ne doit énoncer que les inductions rigoureuses et incontestables des faits ; la justice et l'humanité lui font une règle de cette conduite à laquelle doit même présider un doute philosophique plutôt qu'une opinion hasardée.

Lepecq de la Clôture.

BLÈTE, *blitum* (*bot.*). Genre de plante de la famille des *atriplicées*, dans la monandrie digynie de Linné, dont le caractère consiste en un calice persistant, divisé en trois parties ; une seule étamine plus longue que le calice ; un ovaire supérieur ovale, pointu, surmonté de deux styles à stigmates simples ; une semence globuleuse comprimée et recouverte par le calice devenu bolescent. — Trois plantes herbacées et annuelles, propres aux climats tempérés de l'ancien monde, composent ce genre assez remarquable pour être cultivé dans quelques jardins où la singularité des glomérules colorés que forment leurs semences leur a mérité le nom vulgaire d'*épinards-fraises*. On appelle encore communément *blète* ou *blette* la betterave ou la poirée (*voy*. Bette), ainsi qu'une espèce d'amaranthe, l'*amaranthus blitum* de Linné.

BLETTERIE (Jean-Philippe de la), né à Rennes en 1696, déploya dès ses plus jeunes années une supériorité soutenue dans le cours de ses études. Il entra, jeune encore, dans la congrégation de l'Oratoire et y professa la rhétorique. Il cultiva d'abord la poésie, et composa une tragédie de *Thémistocle*. — Appelé quelques années après au séminaire de Saint-Magloire, pour y faire un cours d'histoire ecclésiastique, il se livra à l'étude de l'hébreu, embrassa la défense du système de Masclef pour la défense de cette langue et publia pour le soutenir un écrit intitulé, *Venditiæ methodi Masclefianæ*, ouvrage qui est aujourd'hui tout à fait oublié. — C'est du sein de sa retraite dans l'oratoire Saint-Honoré que sortit *la vie de l'empereur Julien*. Cet ouvrage curieux, et dont les critiques de Voltaire et de Condorcet n'ont pas diminué la réputation, fit la fortune littéraire de l'auteur ; il fut suivi de *l'histoire de Jovien* et de la traduction de quelques ouvrages de l'empereur Julien. Cette nouvelle production eut moins de succès que celle qui l'avait précédée. — Un règlement contre les perruques fut le motif ou l'occasion qui fit sortir la Bletterie de l'Oratoire ; mais son cœur resta toujours attaché au corps qu'il avait quitté et dont il emporta l'estime et l'affection. Il trouva un asile chez un magistrat, et s'occupa, par reconnaissance, de l'éducation de ses fils. Bientôt il dut à son remarquable talent une chaire d'éloquence au collége royal ; à l'Académie française, il eut Racine le fils pour concurrent, mais la cour exclut également ces deux rivaux comme jansénistes. L'étude approfondie qu'il avait faite des œuvres de Tacite lui inspira le désir de traduire cet historien. Les *Mœurs des Germains* et la *vie d'Agricola*, qu'il fit paraître en 1755, eurent un grand succès et firent désirer au public de voir la traduction entière de cet historien sortir de la même plume ; mais cette traduction, si impatiemment attendue, eut le sort de beaucoup d'ouvrages trop prônés d'avance ; on la trouva assez exacte, mais sans couleur. — On a encore de la Bletterie des *lettres au sujet de la relation du quiétisme* de M. Phélippeaux, et plusieurs dissertations publiées dans le recueil de l'Académie des sciences et belles-lettres, dont il était membre. La Bletterie mourut en 1772, à l'âge de 77 ans. C. V.

BLEU (*arts chim.*), nom générique des substances naturelles ou composées propres à peindre ou à teindre en bleu.

BLEU DE COBALT ou **BLEU DE THÉNARD**. Cette belle couleur, qui peut remplacer l'outremer dans la plupart de ses emplois, paraît être un composé d'alumine et d'oxyde de cobalt ; on en doit la découverte à M. Thénard. On l'obtient en chauffant dans un creuset un mélange fait avec une partie de phosphate de cobalt et huit parties d'alumine en gelée. On peut remplacer le

phosphate par l'arséniate de cobalt, en doublant la dose de l'alumine. Alors, au lieu de précipiter par le phosphate de soude la solution nitrique du minerai grillé, on la précipite par l'arséniate de potasse. Quand le bleu Thénard a perdu à l'air la vivacité de sa couleur, on la lui rend facilement en le chauffant dans une atmosphère d'oxygène, ou, ce qui revient au même, en le calcinant avec un peu d'oxyde rouge de mercure.

BLEU D'EMAIL. (*Voy.* Smalt.)

BLEU D'INDIGO. (*Voy.* Indigo.)

BLEU DE MONTAGNE (*min.*); c'est le cuivre carbonaté ou azuré. Il se rencontre, dans toutes les mines de cuivre, sous forme de grains, de petites lames, en cristaux ou prismes rhomboïdaux terminés par des sommets à quatre faces, en concrétions mamelonnées et striées, en masses informes, quelquefois pulvérulent, mêlé de substances terreuses. Les terres qu'il colore en bleu sont connues sous le nom de *cendres bleues cuivrées*, et, lorsqu'il se présente en grains et en masses, il prend le nom de *bleu de montagne*. Les deux dernières variétés s'emploient en peinture; il suffit de les broyer à *l'eau* et de les affiner par plusieurs lavages et décantations.

On prépare le *bleu de montagne*, connu sous le nom de *cendres bleues en pâte*, de la manière suivante : dans quatre tonneaux défoncés d'un bout, on répartit également 240 litres d'une solution aqueuse de sulfate de cuivre marquant à chaud 35° à l'aréomètre de Baumé; on y ajoute 180 litres d'une solution bouillante de chlorure de calcium à 40° du même aréomètre; on laisse reposer pendant 12 heures; on soutire au clair et par des lavages les solutions de chlorure de cuivre; on traite ces liqueurs vertes par une bouillie composée de 100 kilogr. de chaux délayée dans 300 kilogr. de chaux filtrée, et on obtient la pâte azurée dont la couleur est plus belle en raison inverse de la chaux employée.

On fabrique trois qualités de ces pâtes : la première, faite par le procédé qu'on vient de décrire, est connue dans le commerce sous le nom de *bleu superfin;* la seconde qualité, ou *bleu fin*, s'obtient par l'addition de 500 grammes de chaux, et on se sert d'ammoniaque blanche; enfin, pour la troisième qualité, connue sous le nom de *bleu n° 1*, on emploie 2 kilogrammes de chaux au lieu d'un, et 500 grammes de sel ammoniac blanc au lieu de 250 grammes. Pour obtenir les *cendres bleues* en pierres de qualités correspondantes il suffit de faire dessécher les pâtes sur des châssis de lattes en bois blanc peu espacées, à l'ombre et à une très-douce chaleur. Les *bleus en pâte* s'emploient, immédiatement après leur fabrication, à peindre les papiers de tenture, et particulièrement les fonds unis. Les *cendres bleues en pierre* s'emploient par les peintres.

On prépare en Angleterre les *cendres bleues* avec le nitrate de cuivre qui résulte du traitement des monnaies par l'acide nitrique.

BLEU D'OUTREMER. — La *lazulite d'outremer*, qui fournit cette belle couleur, nous vient de la Perse, de la Chine et de la grande Boukharie. Vauquelin pense que sa coloration est due au fer. On concasse la pierre dans un mortier de fonte, et ensuite, à l'aide d'un petit ciseau de fer acéré, on sépare les parties de la gangue non coloriées; on réduit en poudre ces fragments, après les avoir calcinés; on les affine par décrustation, et on les vend sous le nom de *bleu azur commun*. On emploie divers procédés pour réduire la pierre en poudre impalpable, pour la dégager des pyrites et pour en obtenir des pâtes du plus bel azur. C'est surtout en malaxant dans l'eau froide la lazulite en poudre avec son poids d'une pâte résineuse appelée *pastel* qu'on parvient à ce résultat.

M. Tassaert est le premier qui ait observé la formation d'un bleu d'outremer, dans un four servant à la fabrication de la soude. La Société d'encouragement de Paris ayant proposé un prix de 6,000 fr. pour la fabrication du bleu d'outremer artificiel, M. Guimet l'a remporté. Son procédé n'est pas connu, mais la matière fabriquée par lui est d'une qualité excellente, et il la livre à un prix très-modique. Gmelin a publié un procédé pour obtenir la même couleur, et feu Robiquet en a proposé un autre beaucoup plus économique, mais les couleurs faites par ces procédés n'ont point le beau reflet pourpre qui distingue celui de M. Guimet.

BLEU DE PRUSSE. — C'est un composé d'acide hydrocyanique ferruré et de peroxyde de fer. Il sert à préparer l'acide hydrocyanique, les hydrocyanates, à peindre les papiers, les bâtiments, à la peinture à l'huile, à teindre la soie en bleu, etc. On le prépare en calcinant, dans un creuset de terre ou de fonte, un mélange fait de parties égales

de sang desséché, de rognures de corne et de sous-carbonate de potasse du commerce. Le produit est du *cyanure de potasse*, dont le cyanogène a été formé aux dépens de l'azote et du carbone de la matière animale. On délaye le produit de la calcination, qui a dû être faite à feu rouge, dans quinze parties d'eau ; on filtre la liqueur et on y verse une solution de deux parties d'alun et d'une de sulfate de fer. Dès que la liqueur ne précipite plus par l'addition de la solution aluminoso-ferrique, on laisse refuser, on décante le précipité, on le lave à grande eau quarante ou cinquante fois de suite. Enfin, après vingt jours, il a acquis toute l'intensité de couleur qu'il doit avoir; on l'étend sur une toile pour le faire égoutter et sécher, ayant eu toutefois la précaution préalable de le partager en petites tablettes carrées, forme sous laquelle on le débite. Au moment de l'addition du liquide aluminoso-ferrique, il se dégage du gaz acide carbonique, du gaz hydrogène sulfuré, et il se trouve un précipité abondant d'alumine, d'hydrocyanate, de protoxyde, de cyanure et d'hydrosulfure de fer.

BLEU RAYMOND. — M. Raymond, habile professeur de chimie à Lyon, trouva le moyen de teindre la soie en bleu, en la trempant dans une solution de prussiate de potasse, après l'avoir combinée avec l'oxyde de fer, c'est-à-dire en formant le bleu de Prusse de toutes pièces sur la soie même. Cette découverte est d'autant plus précieuse pour la teinture, qu'auparavant on ne connaissait aucun moyen d'obtenir cette nuance sur soie. M. Raymond fils a envoyé à la Société d'encouragement des échantillons de draps teints en bleu de Prusse, et qui offraient toutes les nuances qu'on peut obtenir avec l'indigo. Si le procédé réussit en grand, M. Raymond fils aura rendu un service immense à son pays.

BLEU DE TOURNESOL. (*Voy.* TOURNESOL.)

BLIN (*marine*), espèce de bélier fait d'une forte poutre et destiné à enfoncer des coins sous la quille d'un vaisseau pour hâter le mouvement de départ quand on lance ce vaisseau. Des cordes ou des barres transversales aident à mettre le blin en action ; il manœuvre sur un plan parallèle à la cale et fort rapproché de celui sur lequel repose immédiatement la quille. Le bélier dont je viens de parler est employé quelquefois à forcer certaines pièces d'assemblage à adhérer les unes aux autres, pour la composition d'une vergue ou d'un mât, par exemple. Dans le dictionnaire de marine d'Aubin, *blin* a pour variante *bélin*. Bélin est le mot qui a été corrompu en *blin*. Il est permis de croire que *bélin* a été fait du grec *belos*, qui s'appliquait à tout ce qu'on lançait à la main (du verbe *bello*, lancer, pousser). Je n'ai pas trouvé à quelle époque on commença à se servir du *bélin* dans les chantiers français. La corruption *blin* est peut-être antérieure au XVIe siècle ; on trouve, en effet, ce mot dans le dictionnaire de Desroches, 1687. A. JAL.

BLINDAGE, terme de guerre dont la racine est *blindes*. — Les blindes se composent de quatre pièces de bois, rondes ou carrées, de 3 ou 4 pouces de diamètre, dont deux de 5 ou 6 pieds de long, ayant 15 pouces de pointe à chaque extrémité, et deux autres de 3 pieds de long: ces pièces, formées en châssis, sont couvertes de claies et chargées de terre; c'est ce qui s'appelle une *blinde*, et plusieurs blindes réunies pour une certaine destination, un *blindage*. Cette espèce de défense est ordinairement employée à la tête des tranchées, lorsqu'elles ne sont plus qu'à 12 ou 15 toises du chemin couvert ; on s'en sert pour abriter la descente de la contrescarpe, pour protéger les mineurs dans une attaque ; on en fait usage dans les fortifications en terre, dans un village, pour assurer les communications, ou pour empêcher d'être vu ou commandé. — Mais on a donné généralement le nom de *blindage* aux travaux exécutés avec des solives ou des madriers, pour intercepter le passage des projectiles et surtout des *projectiles creux* de l'ennemi. — Dans des places assiégées, quand le nombre des édifices à l'abri de la bombe est insuffisant, on fait *blinder* d'autres édifices : dans ce cas, on en fait enlever le toit, on charge le plafond de terre et de fumier, et on adosse contre les murs extérieurs de grandes solives placées en talus et sur lesquelles les bombes et les obus glissent en allant éclater loin du bâtiment ainsi garanti. Pour abriter les hommes et les chevaux dans les places assiégées, on met aussi des madriers et des solives, posés sur un plan incliné, contre les revêtements intérieurs des terre-pleins des remparts, quand ces revêtements sont perpendiculaires, ou contre des murs d'une grande solidité. On charge ces blindages de terre ou de fumier.

BLINDER (*marine*). — C'est couvrir les ponts et garantir l'extérieur d'un navire pour

garantir ces parties de l'effet des projectiles lancés par l'artillerie d'une ville assiégée. Ce sont des tronçons de vieux cordages, des sacs de laine qui servent au blindage d'un navire. — *Blinder* vient manifestement du hollandais *blind*, aveugle.

BLOC (A) (*marine*). — On dit mettre un palan *à bloc*, pour exprimer que les parties de ce palan se doivent rapprocher jusqu'à se toucher. *Bloc* vient du hollandais *blok* signifiant *bois* et *poulie*. Autrefois cette pièce de bois, qui couronne la tête d'un mât, et qui s'appelle aujourd'hui le chouquet, était nommée *tête-de-More* et *bloc*. Le nom de tête-de-More lui avait été donné, parce qu'à l'époque où la sculpture venait orner toutes les pièces principales de l'œuvre morte d'un navire, on gravait sur cette pièce la figure d'un More enturbané. Les représentations des figures moresques étaient assez nombreuses sur chaque vaisseau; les constantes luttes contre la marine des pirates africains en avaient introduit la mode.

BLOC (AU). — Aux arrêts, en prison ou aux fers. On dit d'un marin qu'il est au bloc lorsqu'il est privé de sa liberté, et pour ainsi dire bloqué, soit qu'officier il doive garder les arrêts, soit que, matelot, il reste enfermé dans une prison, ou qu'il tende ses jambes à la barre de justice qui le retient par des manchettes de fer. Dans ce dernier cas, on dit aussi que le coupable est à la broche.

BLOCH (MARCUS ELISER), naturaliste distingué, pratiquait la médecine à Berlin. Issu d'une famille de pauvres juifs d'Anspach, où il vint au monde en 1723, il ne reçut aucune instruction, et à 19 ans il ne savait pas encore écrire sa langue maternelle. Toutes ses études se bornèrent à la lecture de quelques écrits de rabbins que le hasard fit tomber entre ses mains. Ayant obtenu un emploi à Hambourg, auprès d'un médecin de sa nation, il y apprit l'allemand, et en même temps un bohémien catholique lui enseigna le latin. Il y étudia les premiers éléments de l'anatomie; mais ce fut à Berlin qu'il attaqua toutes les branches de la science qui se rattachent à la médecine. Ses progrès furent si rapides, qu'il obtint bientôt son diplôme à l'université de Francfort-sur-l'Oder. Puis il revint se fixer dans la capitale de la Prusse, où son habileté et la noblesse de son caractère lui méritèrent l'estime générale. Il termina sa carrière à Barlsbad, en 1799. Ses recherches portèrent sur plusieurs sciences, mais particulièrement sur l'histoire naturelle. Laveaux a traduit en français son *Ichthyologie* ou *Histoire naturelle et particulière des poissons*. Sa collection ichthyologique fut achetée par Frédéric Guillaume III, qui en fit présent à l'Académie des sciences. On regrette que Bloch n'ait pu mener à fin l'ouvrage qu'il avait entrepris sur cette partie de l'histoire naturelle. Ce travail a paru après sa mort sous le titre, *Systema ichthyologiæ, iconibus illustratum. Post obitum auctoris opus inchoatum absolvit, correxit, interpolavit J. G. Schneider, in-8°. Berol*, 1801.

BLOCKHAUS, construction de toute forme, servant d'abri à un poste, à un détachement. On désigne néanmoins généralement sous ce nom des fortifications de campagne qu'on élève, de distance en distance, pour assurer les routes ou défendre les avenues par lesquelles l'ennemi peut se présenter. C'est communément une cloison dont les abords sont couverts par une enceinte construite, suivant les lieux, en planches ou en madriers disposés à doubles rangs, quelquefois même séparés par une couche de terre assez épaisse pour retenir la balle ou arrêter la mitraille. La toiture est faite avec la même solidité; c'est un blindage formé de poutres, soliveaux, de planches ou de madriers recouverts d'une forte couche de terre avec parapet. A l'intérieur est un espace, plus ou moins grand, pour loger la troupe, avec un lit de camp qui sert quelquefois de banquette pour tirer. Les meurtrières, dont sont percées les parois du blockhaus, sont toujours disposées de manière à bien commander les avenues.

BLOKSBERG. — C'est la dénomination vulgaire de la cime la plus élevée de la chaîne de montagnes de Hartz, dans le comté Werningerode; elle est généralement désignée sous le nom de *Brocken*.

BLOKSBERG, autrement dit Saint-Gehrard, montagne voisine d'Ofen, dans la basse Hongrie, sur laquelle s'élève le superbe observatoire de l'université de Pest. (*Voy.* PEST.)

BLOCUS. C'est l'action de BLOQUER une place de guerre. — Voici ce que l'on pense sur l'étymologie de ce mot. Dans l'origine de l'art des siéges, disent les uns, les armées allemandes entouraient les villes qu'ils investissaient d'abris pour leurs soldats; ces abris, faits avec de gros billots de bois, de troncs d'arbres, qu'ils appelaient *block-hauss*,

mot composé de *hauss*, maison, et de *block* ou *bloch*, billot, ont, par dégénération, produit le mot blocus, parce que les peuples du sud de l'Allemagne ne prononçaient pas *hauss* pour maison, mais *house* ou *huse*. — D'autres pensent que, dans la langue gauloise, *bloc* signifiait une masse de forme ronde, une figure circulaire, et ils en font dériver le verbe *bloquer*, désignant l'action de resserrer, comprimer, entourer circulairement. — Deux motifs peuvent déterminer un général d'armée à bloquer une place. — Le premier est celui où l'armée qui envahit un pays veut promptement anéantir l'armée qui lui est opposée, ou conquérir la capitale du pays envahi, pour obtenir la paix; dans ce cas, le général de l'armée conquérante ne laisse en arrière que le moindre nombre possible de troupes, pour empêcher la garnison de la place, qu'il a résolu de dépasser sans songer à s'en emparer encore, de faire des sorties à une grande distance, de recevoir des secours *importants* en vivres, en hommes, en munitions; dans ce cas on ne dit pas qu'une place est bloquée, on dit qu'elle est *masquée*. Les troupes chargées de *masquer* une place, c'est-à-dire de l'empêcher de voir les mouvements des armées belligérantes et d'y prendre part, établissent quelques batteries d'artillerie, aux principales approches de la place, pour en défendre les issues et leur servir à elles-mêmes aux sorties de la garnison; ces troupes doivent être placées de manière à pouvoir se concentrer facilement sur les points qui pourraient être menacés, soit par des sorties de la garnison, soit par des colonnes détachées de l'armée ennemie, qui parviendraient à tromper la vigilance de la principale armée envahissante et à se porter sur ses derrières. — Le second motif qui peut engager un général d'armée à investir une place de guerre est celui de s'en emparer sans en faire un siége régulier, et c'est alors qu'a lieu le *blocus* proprement dit. Celui-ci consiste à resserrer la place si étroitement, que sa garnison ne puisse en franchir les glacis, qu'elle ne puisse recevoir aucun secours en hommes, en argent, en objets de consommation, en munitions, qu'elle soit strictement privée de toute relation avec les pays d'alentour, qu'aucun habitant ne puisse en sortir. Cette manière de bloquer doit être exécutée par un plus grand nombre d'hommes et de canons, et il doit exister des forces suffisantes pour couvrir le blocus afin de déjouer toutes les attaques venant des pays ennemis situés sur les derrières du corps chargé de bloquer la place. Une pareille opération, suivie avec rigueur et persévérance, peut forcer une garnison à capituler, à se rendre, soit par la certitude de n'être point délivrée et par la pénurie des moyens d'existence, soit par la révolte des habitants que des motifs d'intérêt ou de politique pourraient déterminer à changer de domination. — Deux fois, depuis 1831, nous avons vu surgir dans le langage plutôt politique que guerrier le mot, inusité jusqu'alors, de BLOCUS HERMÉTIQUE. Ce fut celui dont, à deux reprises, le gouvernement français menaça la Suisse; ce blocus aurait été bien difficile sur l'étendue de la frontière qui sépare l'Helvétie de la France, mais heureusement on s'en est tenu à l'expression nouvelle, demeurée sans application réelle.

BLOCUS (*droit maritime*). — C'est uniquement sous le rapport du droit international que nous nous proposons de considérer les blocus maritimes que des puissances belligérantes emploient comme moyen de nuire à leurs ennemis, en sacrifiant en même temps les droits et les intérêts de la navigation neutre.

Avant que l'Angleterre eût pris un ascendant incontestable sur les mers, par ses victoires navales et l'immense extension de sa navigation et de ses possessions dans toutes les parties du monde, aucune puissance maritime n'avait songé à déclarer en état de blocus que des ports devant lesquels se trouvait un nombre de vaisseaux de guerre suffisant pour empêcher tout navire d'y entrer et de porter aux habitants des munitions de guerre ou de bouche. Ces blocus avaient pour but de s'emparer de la ville qu'on assiégeait en même temps par terre, ou bien de priver l'ennemi des secours qu'il aurait pu recevoir par le port bloqué, qui par terre était le seul au pouvoir de l'ennemi, ou celui de plus facile accès pendant une guerre. Mais, depuis que le gouvernement anglais s'est trouvé assez fort pour soumettre à ses lois arbitraires la navigation des neutres en temps de guerre, il ne connut plus de bornes, et s'arrogea comme un droit ce qui n'était qu'un monstrueux abus de la force. La neutralité armée des puissances maritimes de l'Europe pendant la guerre de l'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale mit un frein aux prétentions de l'Angleterre; mais, dès le com-

mencement de la guerre contre la France, en 1793, guerre dont le but était moins de combattre la révolution que de ruiner la marine, le commerce et les colonies de sa rivale, le cabinet anglais ne ménagea plus les neutres.

« L'oppression du commerce des neutres se prouve, dit Heeren, dont l'autorité n'est pas suspecte, 1° par le projet de Pitt, d'affamer la France ; de là, multiplication des articles réputés contrebande dans le commerce des neutres, et défense de tout transport de denrées (juin 1793); 2° par l'extension du système de blocus, d'après lequel une simple déclaration suffisait pour y soumettre fictivement, non un port, mais une côte tout entière ; 3° par la visite des navires, même de ceux qui marchaient sans convoi neutre ; 4° par le règlement du commerce des neutres avec les colonies ennemies. D'abord, renouvellement du règlement de 1756, et interdiction totale ; mais, d'après la remontrance des Américains (janvier 1794), la prohibition est restreinte au commerce direct, de la part des neutres des colonies avec l'Europe, et ensuite (1798) abolie à l'égard des neutres d'Europe pour leur propre port. »

Le Sund fut forcé et Copenhague attaquée ; mais la querelle finit le 1er juin 1801, par une convention entre l'Angleterre et la Russie : on y stipula que les navires neutres pourraient naviguer librement aux ports et sur les côtes des nations en guerre ; que les propriétés ennemies cesseraient d'être libres sous le pavillon neutre, mais qu'on ne regarderait pas comme telles les marchandises de l'ennemi que les neutres auraient achetées. Les articles de contrebande de guerre furent réduits aux armes. On ne reconnut pour bloqués que les ports investis par une force suffisante ; le droit de visite des bâtiments convoyés fut réservé aux vaisseaux de guerre et interdit aux corsaires particuliers. Ces principes furent déclarés permanents, applicables à toutes les guerres, et proclamés comme la règle constante du commerce et de la navigation en temps de guerre.

En dépit d'engagements si explicites et solennels, l'Angleterre, dès la rupture du traité d'Amiens, revint à son système d'interdiction. Les 15 mars, 8 avril et 16 mai 1806, elle déclara bloquées les côtes de France depuis l'Elbe jusqu'au port de Brest, et tous les ports de l'Adriatique. Napoléon répondit à cette provocation par le fameux décret daté de Berlin, par lequel, à son tour, usant du droit de représailles, *il déclara bloquées toutes les îles britanniques*. Ce mémorable décret est un document trop important pour ne pas mériter d'être transcrit. Le voici littéralement :

« Considérant que l'Angleterre n'admet point le droit des gens suivi universellement par tous les peuples policés, qu'elle répute ennemi tout individu appartenant à l'État ennemi, et fait, en conséquence, prisonniers de guerre non-seulement les équipages des vaisseaux armés en guerre, mais encore les équipages des vaisseaux de commerce et des navires marchands, et même les facteurs de commerce et les négociants qui voyagent pour leur négoce ; — qu'elle étend aux bâtiments et marchandises du commerce et aux propriétés des particuliers le droit de conquête, qui ne peut s'appliquer qu'à ce qui appartient à l'État ennemi ; qu'elle étend aux villes et aux ports de commerce non fortifiés, aux havres et aux embouchures des rivières le droit de blocus, qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes ; qu'elle déclare bloquées les places devant lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre, quoiqu'une place ne soit bloquée que quand elle est tellement investie, qu'on ne puisse tenter de s'en approcher sans un danger imminent ; — qu'elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières et tout un empire ; — que cet abus monstrueux du droit de blocus n'a d'autre but que d'empêcher les communications entre les peuples et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du continent ; — que tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait sur le continent le commerce de marchandises anglaises favorise par là ses desseins et s'en rend le complice ; — que cette conduite de l'Angleterre, digne en tout des premiers âges de la barbarie, a profité à cette puissance au détriment de toutes autres ; — qu'il est de droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert et de le combattre de la même manière qu'il combat, lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous les sentiments libéraux, résultat de la civilisation parmi les hommes.

« Nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime. Les dispositions de ce décret seront constamment considérées comme

principe fondamental de l'empire, jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu que le droit de la guerre est un, et le même sur terre que sur mer; qu'il ne peut s'étendre ni aux propriétés privées, quelles qu'elles soient, ni à la personne des individus étrangers à la profession des armes, et que le droit de blocus doit être restreint aux places fortes réellement investies par des forces suffisantes.

« Nous avons, en conséquence, décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. Les îles britanniques sont déclarées en état de blocus.

« Art. 2. Tout commerce et toute correspondance avec les îles britanniques sont interdits. En conséquence, les lettres ou paquets adressés, ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou *écrits en langue anglaise*, n'auront pas cours aux postes et seront saisis.

« Art. 3. Tout individu, sujet de l'Angleterre, de quelque état ou condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes, ou par celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre.

« Art. 4. Tout magasin, toute marchandise, toute propriété, de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre, sera déclarée de bonne prise.

« Art. 5. Le commerce des marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre, ou provenant de ses fabriques ou de ses colonies, est déclarée de bonne prise.

« Art. 6. Aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été conduit depuis la publication du présent décret, ne sera reçu dans aucun port.

« Art. 7. Tout bâtiment qui, au moyen d'une fausse déclaration, contreviendrait à la disposition ci-dessus, sera saisi, et le navire et la cargaison seront confisqués comme s'ils étaient propriété anglaise. »

Par représailles, l'Angleterre, par un ordre du conseil du 7 janvier 1807, déclara en état de blocus tous les ports de France et de ses colonies, portant défense à tout vaisseau, sous peine de confiscation, d'aborder dans aucun port français ou sous l'influence française. Là-dessus nouveau décret de Napoléon, daté de Varsovie (25 janvier 1807), qui ordonne la confiscation de toutes les marchandises anglaises dans les villes hanséatiques, quels qu'en soient les propriétaires. Les Anglais renouvellent l'étroit blocus de l'Elbe et du Weser, et, par un nouvel ordre du conseil du 11 novembre, on déclare bloqués tous les ports d'où le pavillon britannique est exclu, et on ordonne de capturer tous les bâtiments qui tenteraient d'y entrer s'ils n'avaient préalablement touché dans un port d'Angleterre et payé une taxe déterminée. Napoléon répondit par le décret de Milan (17 décembre 1807), qui déclare dénationalisé et de bonne prise tout navire qui se serait soumis au dernier ordre du conseil britannique. Ainsi aucune navigation neutre ne pouvait subsister. Enfin le décret de Fontainebleau (15 octobre 1810) prescrivit de brûler toutes les marchandises anglaises de Naples en Hollande et d'Espagne en Allemagne.

En présence de cette lutte de procédés iniques de la part de deux gouvernements qui s'étaient déclaré une guerre à mort, et qui ne reculaient à aucun moyen de nuire à leurs ennemis, sans s'inquiéter du préjudice qu'ils causaient aux nations neutres, celles-ci, trop faibles pour résister à de tels attentats contre leur commerce, gémissaient en silence. Enfin les Américains se lassèrent d'être victimes, et par des actes du congrès des 1er mars et 9 août 1809, et 4 avril 1812, ils résolurent de renoncer à la navigation avec l'Europe et de ne plus y expédier leurs vaisseaux.

Cependant la cupidité l'emporta sur la rage, et les décrets de Trianon (7 août et 12 septembre 1810) permirent la libre introduction des denrées coloniales, moyennant une taxe de 50 pour 100 de leur valeur. Enfin, ce que la postérité aura peine à croire, le gouvernement impérial accorda l'autorisation, au moyen de licences chèrement vendues à des spéculateurs, de faire un commerce proscrit par les propres décrets de l'empereur, commerce incroyable de contrebande que, malgré les lignes de douanes et les déclarations sous serments, on ne pouvait ni ne voulait empêcher.

L'idée du système continental est née en Amérique; mais Napoléon lui a donné une extension telle, qu'il était impossible d'en maintenir l'exécution pendant deux ou trois ans. Le but de l'empereur était de porter un coup décisif au commerce extérieur de l'Angleterre, source extrêmement importante de sa richesse; il y était autorisé par la conduite de cette puissance, qui aspirait à devenir la dominatrice exclusive des mers et à

accaparer le commerce de tout le globe. Il aurait réussi si, au lieu d'une exécution partielle et successive du système continental, il avait attendu, pour le mettre en vigueur, l'époque où, maître de presque toute l'Europe, il aurait pu soudainement en fermer tous les ports aux navires anglais. Dans un tel état de choses, six mois d'interruption absolue du commerce britannique auraient causé une telle terreur panique à la bourse de Londres, que le cabinet anglais n'aurait pu résister au vœu général qui déjà, en 1810, demandait à grands cris la paix avec la France; et une paix faite à cette époque, même avec les conditions les plus honorables pour l'Angleterre, eût été funeste pour sa puissance.

La chute de Napoléon mit fin à la guerre et à toutes les questions de blocus; mais le congrès de Vienne, dominé par l'influence britannique, se préoccupa de la traite des noirs, étrangère aux intérêts de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse qui n'ont point de colonies, et ne songea nullement à établir comme loi fondamentale du droit des gens universel la déclaration réclamée par tous les amis de l'humanité, et indispensable pour garantir les droits des neutres en temps de guerre. Ces principes sont, 1° qu'il n'y ait de *blocus légitime* que le *blocus réel*, 2° que la prohibition n'existe que sur les armes de guerre, et 3° que le pavillon couvre la marchandise. (*Voy.* NEUTRES.)

BLOIS (*Castrum blesense*). — Ville de France, département de Loir-et-Cher, bâtie en amphithéâtre sur la rive droite de la Loire, au milieu d'une contrée fertile et riante; sise à 22 myriamètres de Paris et à l'une des extrémités *des levées*, ouvrage célèbre du XVIIe siècle, destiné à contenir dans leur lit les eaux de la Loire. (*Géogr. de France. — Dict. de Vosgien.*)

Cette ville, siége d'un évêché érigé, sur la demande de Louis XIV, en 1695, par le pape Innocent XII (Pignatelli), possédait beaucoup d'églises curieuses et antiques qui furent ruinées en 1565 pendant les guerres de religion. On y remarque une très-belle cathédrale; l'église de Saint-Laumer, fondée en 927 par Raoul, duc de Bourgogne; l'aqueduc romain et un très-beau pont de onze arches construit en 1724. (*France pittoresque.*)

Mais le monument le plus ancien de cette ville est le château, ancienne forteresse et résidence des comtes de Blois. Ce lieu est rempli de souvenirs historiques. Construit en 873 par Théobald le Vieux, il servit d'asile aux religieux des monastères voisins lors des invasions des Normands et des Danois. (*France pittoresque.*)

Ce château fut témoin de la vie chevaleresque et guerrière de la longue série de comtes qui se succédèrent depuis Théobald jusqu'à Gui II de Châtillon, qui vendit cet ancien apanage (1391) à Louis, duc d'Orléans, moyennant 200,000 écus d'or. Ce comté fut réuni à la couronne de France par l'avénement au trône (1498) de Louis XII, petit-fils du duc d'Orléans, cessionnaire. (*Dict. géogr. de Corneille.*)

Le château de Blois servit d'asile à l'infortunée et vertueuse Valentine de Milan, et à Isabelle de Bavière, d'odieuse mémoire. Plusieurs rois y tinrent cour plénière, notamment Henri II.

Dans une des salles de ce château, pendant les états généraux, sous Henri III, et près du cabinet de ce monarque à la fois craintif et criminel, des gardes du roi assassinèrent (1588) le duc de Guise, chef de la Ligue, dont le grand corps, percé de quarante-cinq coups de poignard, épouvantait encore ses meurtriers. A l'étage inférieur, le cardinal de Lorraine, son frère, tombait bientôt sous les mêmes coups.

Marie, reine de Pologne, se retira au château de Blois (1716). Enfin les mêmes voûtes gothiques qui avaient vu les joies du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois virent, au milieu du désordre et de la consternation, dissoudre le conseil de régence, dernier vestige du grand empire de Napoléon (1814). Quand Marie-Louise quitta le château de Blois où elle s'était réfugiée devant l'invasion étrangère, elle n'était plus rien pour la France et ne devait plus revoir l'empereur.

On appela longtemps Blois la ville des rois, parce qu'on y élevait, à cause de sa salubrité, les enfants de France. Louis XII y naquit (1641). Cette ville a reçu les dépouilles de Gaston, duc d'Orléans, et des reines de France, Anne de Bretagne, Claude et Catherine de Médicis.

BLONDEL ou **BLONDIAUS**, troubadour célèbre né à Nesle, dans le XIIe siècle. S'étant attaché, dès sa jeunesse, à Richard *Cœur de Lion*, roi d'Angleterre, il l'accompagna en Palestine. A son retour de la terre sainte, en 1193, le monarque fut arrêté par ordre de

Léopold, duc d'Autriche, comme il traversait ses États, livré ensuite à l'empereur et plongé dans une sombre prison. On ignorait ce que Richard était devenu, et le bruit de sa mort s'était même répandu en Angleterre, lorsque Blondel, qui ne pouvait y croire, se mit à la recherche de son maître. Déguisé en ménestrel, la viole à la main, il parcourut toute l'Allemagne et parvint à découvrir la prison où Richard était retenu, en entendant ce prince chanter le premier couplet d'une chanson qu'ils avaient composée ensemble. Charmé de sa découverte, Blondel se hâta de retourner en Angleterre et d'en faire part aux grands du royaume. — Aussitôt une députation fut envoyée à Léopold pour obtenir la délivrance de Richard. L'empereur s'étant rendu aux sollicitations de Léopold, Richard recouvra sa liberté moyennant une somme de 200,000 marcs d'esterlins qu'on lui paya pour sa rançon. Michaud a donné, dans son *Histoire des Croisades*, l'extrait d'une chronique qui rappelle cet événement; on en trouve aussi le récit dans l'excellente traduction des *Annales de Hainaut de Jacque*.

BLONDES, tissu, réseau de soie orné de dessins. La blonde peut être diversement colorée, mais ordinairement elle est noire ou blanche. Le fil de soie qui forme ordinairement le réseau de la blonde blanche se nomme *trame nankin*. Cette soie provient du midi de la France, de *Bourg-Argental*, et le nom de nankin lui a été donné parce que sa couleur primitive se rapprochait de celle du nankin; mais avant de l'employer on la soumet à une opération qui lui donne une teinte azurée. Le réseau de la blonde une fois bâti, le dessin se fait avec une soie plate (*alais*). La soie du réseau de la blonde noire s'appelle *grenadine*, et les dessins sont faits en soie alais teinte en fil. La fabrication des blondes a lieu à la main et au fuseau, suivant des dessins tracés sur des cartes et montés, en Normandie, sur un métier à cylindre, à Chantilly sur un métier droit.

Le *raccroc*, réunion par un *point* des différentes fractions de blondes fabriquées séparément afin d'en former de longues pièces pour voiles, robes, écharpes, etc., est une opération délicate dont la réussite influe sur le prix de vente de ce produit aussi bien que le fini des dessins et la régularité du réseau. Le *raccroc* doit être imperceptible; il faut ne pouvoir retrouver l'endroit où il a été exécuté. La *raboutisseuse* est l'ouvrière qui fait le raccroc.

Le département du Calvados emploie plus de 100,000 personnes à la fabrication des blondes. Les métiers du département de la Manche sont moins nombreux ; la Normandie à elle seule exporte, chaque année, pour plus de 10 millions de blondes. Ce chiffre est emprunté aux documents officiels publiés par le ministère du commerce, documents qui ne contiennent pas le total de la valeur des exportations faites en fraude, surtout en Angleterre, où les produits de cette industrie sont, à leur entrée, grevés de droits énormes. On est presque certain que les 7|8es des exportations ont lieu en dehors de la loi.

Chantilly fabrique des blondes assez estimées, mais moins adroitement *raboutées* et plus verdâtres que celles de Normandie. Les produits des fabriques de Mirecourt (Vosges) et du Puy (Haute-Loire), de la Suisse et de la Saxe ne peuvent lutter avec les précédents. Le prix d'un mètre de blonde varie depuis 75 centimes jusqu'à 75 francs. Ordinairement, plus la pièce est longue, moins le prix de chaque mètre est élevé. Nous exportons par tout l'univers les 4|5 des blondes fabriquées en France. L'Angleterre achète les qualités moyennes et inférieures; l'Italie prend les voiles, les écharpes, les robes; l'Espagne et ses colonies s'emparent des blondes noires, et il y a des voiles de blondes qui coûtent 400 fr., et des robes qui se payent 2,000 francs. (*Voy.* DENTELLES).

BLOOMFIELD (ROBERT) est, comme Bellamy et Adam Billaut, un des poëtes populaires que l'inspiration vint chercher au milieu des travaux manuels. Né, en 1766, dans le Suffolkshire, il était le dernier des six fils d'un honnête tailleur de Honnington dont la femme était maîtresse d'école. A 11 ans, il entra comme domestique chez un fermier, et le temps qu'il y passa dut être le plus heureux de sa vie, car il ne cessa jamais d'y revenir dans les ouvrages qu'il publia plus tard; mais son frère aîné, qui exerçait à Londres le métier de cordonnier, le fit venir chez lui, et ce fut en lisant à la veillée les journaux et les revues, et surtout le *Poet's corner*, qu'il sentit s'éveiller son talent pour la poésie. Une première chanson qui lui échappa, *the Milkmaid* (*la Laitière*), fut portée, par son frère, à ce recueil qui s'empressa de l'insérer. Un second chant (*the Sailor's return*) fut inséré également, et dès lors Bloomfield,

encouragé par ce succès, ne cessa plus de faire des vers tout en continuant de faire des souliers. La lecture de Thompson, qu'il eut occasion de faire à cette époque, produisit sur lui l'effet d'une révolution, et il conçut dès lors le projet de son principal ouvrage, *the Farmer's boy*; mais le corps des cordonniers de Londres ayant décidé qu'on n'admettrait plus parmi eux aucun ouvrier qui n'eût fait un apprentissage dans les règles, Bloomfield se trouva interrompu dans son travail par la nécessité de trouver un autre moyen d'existence; il revint dans son pays, où il redevint apprenti, puis, s'étant marié en 1790, il retourna à Londres, et ce fut dans un grenier, tout en martelant son cuir et au milieu des conversations de ses compagnons de travail, qu'il trouva dans ses souvenirs les charmantes et fraîches inspirations et sut faire passer dans ses vers ce doux parfum des champs qu'on respire dans le *Garçon de ferme*. L'ouvrage publié en 1800 par les soins d'un M. Capel Lofft, qui l'enrichit d'une prolixe et ennuyeuse notice, eut un immense succès qui ne fut dû qu'en très-petite portion à la position de l'auteur. Il s'en vendit en trois ans plus de 26,000 exemplaires, et il fut traduit en français, en italien, et même en latin. Le duc de Grafton fit à l'auteur une pension d'un schelling par jour et lui fit obtenir à la chancellerie une place que sa mauvaise santé ne lui permit pas de remplir longtemps, mais il put enfin sortir de la misère. Il a publié successivement depuis, en 1802, *Contes de village, Ballades et Chansons*; en 1804, *Nouvelles de la ferme* et *Fleur sauvage*; en 1811, *les Rives de la Wye*, son meilleur ouvrage, et enfin, en 1822, le *Premier mai des Muses*, et un drame villageois; le *Manoir de Hazelwood*. Il mourut l'année suivante à Shefford (Bedfordshire). Ses mœurs étaient douces et régulières; sa santé avait toujours été chancelante, ce qui explique la distance qui sépare ses publications. — Les œuvres complètes de Bloomfield ont été recueillies après sa mort en 2 vol. in-18.

J. Fleury.

BLOUNT (Charles), né à Hupper Holloway en 1654, était fils d'un écrivain anglais auteur de plusieurs ouvrages où le paradoxe joue le principal rôle, et dut à l'éducation reçue sous les yeux paternels la réputation de déiste qu'il s'est acquise par ses écrits. Il a publié successivement 1°, en 1679, un livre intitulé *Anima mundi*, ou *Histoire des opinions des anciens sur l'âme humaine après la mort*, Londres, 1677, in-8°; 2° *les deux premiers livres de Philostrate concernant la vie d'Apollonius de Tyanes, avec des notes philologiques sur chaque chapitre*, in-f°, qui parut en 1680, et qui fut suivi, la même année, de *La grande Diane des Ephésiens*, ou *Origine de l'idolâtrie avec l'institution politique des sacrifices du paganisme*, in-8°; 3°, en 1683, *Religio laici*, in-12, qui paraît être une amplification du livre du docteur Herbert de Cherbury, sous le même titre; 4° *Janua scientiarum*, ou *Introduction abrégée à la géographie, à la chronologie, au gouvernement, à l'histoire, à la philosophie et à toutes sortes de branches utiles et relatives à la science*, Londres, 1684, in-8°. — Tous ces ouvrages, dans lesquels l'auteur attaquait de front la doctrine de l'Écriture, excitèrent contre lui parmi les théologiens un soulèvement général, principalement ses *deux premiers livres de Philostrate*, dont les exemplaires, anéantis autant que possible en Angleterre, sont devenus fort rares à l'étranger. — Blount, désespéré de voir ses doctrines rejetées par le clergé anglican et par la femme qu'il aimait, perdit la raison et se tira un coup de pistolet dont les suites mirent, après trois jours d'affreuses souffrances, fin à sa vie, en 1693, au moment où il venait de publier ses lettres particulières dans un petit volume in-8°, sous le titre d'*Oracles de la raison*. Gildon, qui fait l'apologie de sa mort, fut l'éditeur de cet ouvrage. Blount avait écrit avec succès en faveur de la liberté de la presse, et s'était fait remarquer comme partisan influent de la révolution qui plaça le prince d'Orange sur le trône de la Grande-Bretagne.

BLUCHER (Gebhart Lebrecht von), prince de Wahlstadt, feld-maréchal de Prusse, naquit à Rostock, le 16 décembre 1742. Il servit d'abord dans les hussards de Suède, et, fait prisonnier, il entra au service de Prusse et gagna le grade de capitaine. Par suite de mécontentement, il se retira à la campagne, où il cultiva une terre jusqu'à la mort de Frédéric le Grand. Devenu colonel, il assista aux campagnes que fit Frédéric-Guillaume contre la révolution française. Après la bataille d'Iéna, il se retira avec un corps d'armée à Lubeck; mais il eut à y combattre trois corps d'armée français, et fut fait prisonnier (nov. 1806). Il fut échangé contre le maréchal Victor, et commanda les

Prussiens mis sous les ordres de Gustave-Adolphe. Sa haine contre la France et en particulier contre Napoléon, ainsi que la popularité dont il jouissait dans l'armée prussienne et dans le peuple, l'appelait à la tête de cette nation, quand elle s'arma contre la France et commença la guerre de l'indépendance. Il commandait l'armée de Silésie et remporta une grande victoire sur le maréchal Macdonald à Katzberk. Depuis lors, dans toutes les batailles auxquelles prirent part les Prussiens, ce fut lui qui les conduisit au combat. Quoique âgé de 70 ans, il supportait toutes les fatigues et était l'âme de tout ce qu'exécutait l'armée dirigée contre la France. Après la bataille de Waterloo, et à la seconde occupation de Paris, il voulait faire sauter le pont d'Iéna. Il mourut dans sa terre de Kriblowitz, en Silésie, le 12 septembre 1819. Trois statues rappellent son souvenir à la nation et à l'armée : une à Rostock, la seconde à Berlin, la troisième à Breslaw.

BLUMAUER (ALOYS), poëte burlesque, né à Styre, en Autriche, le 21 décembre 1755. Il entra chez les jésuites à Vienne, en 1772, et, après la suppression de cet ordre, il vécut du produit de ses ouvrages. Il mourut à Vienne le 16 mars 1798. Sa réputation, comme poëte, lui fut acquise par son *Traversirte Aeneide* (*l'Énéide travestie*), Vienne 1784.

BLUTAGE. *Voy*. MOUTURE.

BOA (*hist. nat.*). Famille de reptiles de l'ordre des serpents ou ophidiens. M. de Blainville les caractérise ainsi qu'il suit : « corps allongé, plus ou moins colubriforme, à tête renflée et distincte, à museau obtus; la queue ténue, conique et de médiocre longueur; peau couverte d'écailles en dessus, et d'un seul rang de scutelles sous le corps et sous la queue; une paire d'appendices, en forme de crochets, de chaque côté de la queue et quelquefois nulle.

« 1° *Espèces qui n'ont pas de crochets à l'anus*. Le genre *eryx*, subdivisé en *eryx* proprement dit, en *gongylolophis* et en *éperon*, suivant que les écailles sont lisses ou qu'elles sont carénées, dissemblables ou partout semblables, avec une paire de longs barbillons pour cette dernière espèce.

« 2° *Espèces qui ont des crochets à l'anus et la queue courte et préhensile*, genre *boa*, contenant les genres *enygris*, *boa*, *epicrates*, *xiphosoma*, et *arnectes*, distingués d'après la considération minutieuse de l'écaillure de la tête, se rapprochant de plus en plus de celle des couleuvres, et la profondeur des excavations des scutelles labiales, qui s'effacent aussi peu à peu dans les dernières espèces, par la forme du corps plus ou moins comprimée, et même par l'absence des ergots de l'anus, comme dans les xiphosomes.

« *Famille des boas-couleuvres*, corps, tête et queue de plus en plus semblables à ce qui a lieu dans les couleuvres, couverts d'écailles et de scutelles, celles-ci en double rang sous la queue.

« 1° *Espèces pourvues de crochets à l'anus*. Genre *python*, qui, sauf la disposition des scutelles de la queue, et peut-être la forme et la longueur de celle-ci, sont de véritables boas que l'on sépare en deux genres, *python* et *constrictor*, suivant que la tête est simplement squammeuse ou scutellée.

« 2° *Espèces dépourvues de crochets à l'anus et dont le corps est plus ou moins cylindrique et assez court*. Les couleuvres rouleaux....... La considération rigoureuse des scutelles de la tête dans leur nombre et dans leurs proportions, celle de la longueur et de la forme de la queue, et enfin l'état lisse ou caréné des écailles du corps, ont conduit Wagler à établir les genres *xenopeltis*, *catostoma*, *elapoides* et *calamaria*, qui ont tous un lorum oculaire et quelques autres petits caractères distinctifs. »

Les boas sont les plus forts et les plus grands de tous les serpents; heureusement qu'ils n'ont point de crochets à venin, qui les rendraient beaucoup plus dangereux; ils attaquent et vainquent presque tous les animaux. Les observations de M. de Blainville nous apprennent que les boas ont les vertèbres bien plus nombreuses que celles des autres reptiles; ce qui explique leur puissance de compression et la facilité avec laquelle ils montent sur les arbres. On en cite de plus de 10 mètres de long et de la grosseur d'un homme, pour qui un bœuf sauvage est une victime facile à immoler. Cleyrius rapporte avoir ouvert, dans les Indes, trois boas devins, et avoir trouvé dans l'un un cerf, dans l'autre un bouc avec ses grandes cornes, et dans le troisième un porc-épic avec ses piquants.

Les combats des boas contre les plus terribles et les plus forts animaux sont célèbres; ils attaquent et domptent les lions. Le boa devin se cache dans les grandes herbes, sous des buissons épais, dans les cavernes. là il attend patiemment sa proie; sitôt qu'elle

est à portée, il s'élance sur elle avec la rapidité d'un trait; l'a-t-il manquée, il la poursuit avec fureur; il rampe avec une effrayante vitesse, franchit l'espace d'un saut ou nage comme un poisson, et grimpe au sommet des plus grands arbres; il saisit sa proie, il l'entoure, il l'enlace comme un câble vivant; il l'enchaîne, il la presse par tous les replis de son immense longueur; alors l'animal saisi, haletant, essoufflé, est paralysé tout à coup, ses membres sont enchaînés; fixe, immobile, il hurle avec effroi; mais bientôt l'haleine empestée du serpent corrompt l'air à une grande distance; sa gueule béante vomit une bave écumante et fétide, échauffée par les violents efforts qu'il fait continuellement; la victime, ne respirant plus qu'une atmosphère pestilentielle, est asphyxiée. Le reptile affamé, devenu maître de sa proie, s'appuie contre les arbres, contre les blocs de pierre qui sont à sa portée; il brise sa victime, il fait craquer les os sous ses efforts, il la broie et la réduit en une espèce de pâte, en l'humectant avec la liqueur fétide de son estomac. Si l'animal est petit, il n'a pas besoin de déployer tant de force, il l'avale tout vivant; mais, s'il est trop grand, après tous ces combats, il dilate son énorme gueule, il avale sa proie à moitié, la digère en partie avant d'engloutir le reste; mais alors, devenu énorme et lourd, il perd son agilité, il se traîne plutôt qu'il ne rampe, et il entre dans une sorte de sommeil de digestion qui dure quelquefois plusieurs mois; à la fin de cet engourdissement, il recommence ses combats. Mais souvent les nègres, qui sont très-friands de sa chair, profitent de son sommeil pour le tuer sans danger. Le boa devin est l'ennemi-né des singes, il convoite même les hommes, surtout les nègres, et les avale les uns et les autres souvent tout entiers et même tout en vie. Il se nourrit aussi de poissons, qu'il a l'art d'attirer, en dégorgeant dans l'eau une petite partie des aliments, à moitié digérés, qui sont dans son estomac; les poissons accourent et il les englobe aussitôt.

Les boas, comme les autres serpents, changent de peau tous les ans, et on recherche surtout la dépouille du boa devin, comme un objet précieux, sous des rapports de simple curiosité ou de superstition; car ce serpent, qui était adoré des anciens Mexicains, est encore vénéré des nègres; c'est un de leurs fétuches.

Les boas pondent des œufs, comme tous les serpents ovipares, et la femelle les couve pendant un certain temps et s'enroule sur eux, en formant une sorte de pyramide creuse, dont le sommet est terminé par la tête; pendant tout ce temps, elle ne mange point, c'est du moins ainsi qu'on a observé la femelle qui a produit dernièrement au jardin des plantes, à Paris.

Les boas se trouvent en Afrique, en Asie et en Amérique; mais on doute encore que ce soient les mêmes; on a cru en trouver aussi dans le midi de l'Europe, mais c'étaient sans doute de grosses couleuvres.

Tout ce que nous avons dit des boas s'applique à toutes les espèces en général, mais plus spécialement au boa devin; c'est sans doute à ce dernier qu'il faut rapporter ces serpents gigantesques dont parlent tous les voyageurs, aussi bien que celui qui arrêta l'armée de Régulus sur les côtes d'Afrique, et contre lequel le général romain organisa une attaque régulière, qui coûta la vie à plusieurs soldats.

Le boa géant avait été confondu avec le boa devin, Latreille l'en a distingué; il vient de la Guyane et c'est à lui qu'il faut rapporter tout ce qu'on dit des serpents monstrueux de ce pays.

Nous ne dirons rien des autres espèces de boas; seulement nous ajouterons quelques nouveaux détails fournis par les individus qu'on possède au jardin des plantes, à Paris. Il y en a de deux genres, le boa constrictor de l'Amérique du Sud, au nombre de deux, mâle et femelle, ils sont jeunes encore et n'ont donné lieu à aucune nouvelle observation.

L'autre genre est le python de l'Inde (*bivittatus*, à deux raies). Il y a une femelle et trois mâles; on les tient continuellement dans une température élevée et ils sont enveloppés de couvertures de laine dans leur cage; leur gardien les manie sans aucune crainte et sans aucun danger, sans doute parce qu'ils n'ont pas, dans nos climats, leur vigueur naturelle et qu'ils sont suffisamment nourris. Cependant ils peuvent avoir plus de 3 mètres de long et sont de la grosseur de la cuisse. Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'un a mangé sept fois, l'autre huit fois, l'autre neuf fois, et le quatrième dix fois. Ils ne mangent jamais que des substances animales, des poules, des lapins, des rats et quelquefois un morceau de bœuf. Ils ne digèrent

que ce qui est propre à les nourrir; ils rejettent dans leurs fèces les plumes, les substances cornées, comme le bec, les ongles et la partie cornée du gésier de la poule; ils rejettent également le gravier et les grains de blé qui peuvent se trouver dans le gésier; toutes ces substances sont rejetées intactes et agglomérées dans une espèce de faisceau. Le poil des lapins et des rats et les ficelles qui lient le morceau de bœuf sont rejetés de même complétement intacts. Leurs urines, rendues à l'état solide, blanc, crétacé, donnent 90 pour 100 d'acide urique.

La femelle a produit en 1841; elle avait pondu huit œufs. Ces œufs sont de la grosseur d'un bel œuf d'oie et même plus gros, enveloppés d'une membrane blanche assez forte et assez épaisse : elle les a couvés pendant cinquante-sept jours; elle était enroulée sur ses œufs comme une pyramide conique, creuse et terminée à son sommet par la tête. Dans les premiers temps qu'ils commencèrent à manger, les petits boas mangeaient tous les jours; puis ils ne mangèrent plus que tous les deux ou trois jours, ensuite toutes les semaines, et maintenant ils ne mangent plus que tous les dix ou douze jours. La nuit, qui est le temps ordinaire où ces animaux cherchent leur proie, tous ces jeunes boas sont dans une activité et une agitation continuelles dans leur cage. Dans l'état de liberté, c'est le moment dont ils profitent pour grimper sur les arbres et saisir les singes et les autres animaux endormis. FL. M. MAUPIED.

BOBOLINA, héroïne de la Grèce moderne. Son mari, officier dans le corps des armatolis alors au service de la Porte, fut, en 1812, exécuté comme entretenant des liaisons avec Ali : de là sa haine implacable contre les Turcs. Dès le commencement de la révolution grecque, elle fit armer, à ses frais, trois vaisseaux et envoya deux de ses fils à l'avant-garde de l'armée de terre : elle-même, avec l'élite des chefs, prit une part fort active au long siége de Tripolitza (1821) et s'illustra par des prodiges de valeur. Chargée bientôt après d'appuyer avec une division navale le blocus de Noupli de Romanie, elle y déploya toujours la même vigueur; peut-être même la poussa-t-elle trop loin en refusant toute capitulation aux Turcs renfermés dans la ville, exaltée qu'elle était par la perte de son fils aîné. Son nom se rattache encore aux principaux exploits de ses compatriotes, surtout à ceux dont l'Argolide fut le théâtre. — Bobolina périt, en 1825, victime innocente d'une rixe soulevée par un de ses frères, coupable envers une jeune grecque.

BOCAGE DE LA VENDEE (LE). C'est sous ce nom que l'on désigne cette portion du territoire de l'ouest de la France, où éclata, d'où se propagea, où se soutint, où se prolongea le plus longtemps cette lutte sanglante, acharnée, héroïque, contre la révolution de 1789, et connue sous le nom à jamais célèbre de *guerre de la Vendée*.

Le *Bocage de la Vendée*, proprement dit, ne forme que les cinq neuvièmes de la surface totale du département de la Vendée, c'est-à-dire une étendue de 188 lieues ou 752 kilomètres carrés, dans la partie située au nord et s'étendant de l'est à l'ouest de ce département. Mais ce territoire ne constitue qu'une partie d'une ellipse, qui renferme, en outre, des portions des départements de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire, aussi connues sous le nom de *Bocage*, et de ceux des Deux-Sèvres et de la Vienne, appelées *Gatine*. C'est cet ensemble, dont la circonférence est de 440 kilomètres ou 110 lieues et l'étendue de 560 lieues ou 2240 kilomètres carrés, qui a retenu le nom, désormais impérissable, de *Bocage de la Vendée*, et le théâtre de tant d'actions héroïques et de cruautés; cette terre, arrosée du sang le plus pur des enfants de la France, répandu par des mains françaises, ne forme qu'à peu près la moitié de la *Vendée militaire*, dont l'autre moitié, si elle fut témoin du même héroïsme, de la même cruauté, les vit, plus tard, moins longtemps et avec moins de persévérance que le *Bocage*. Le Bocage fut le refuge des troupes défaites, le lieu vers lequel on aspirait dans les mauvais jours, celui d'où on s'élancait de nouveau dans les combats, préparé que l'on était à la victoire, par le repos et l'influence de ce sanctuaire du dévouement à la cause que l'on défendait pour Dieu et pour le roi.

Ce pays, entièrement agricole, ne renferme qu'un très-petit nombre de fort petites villes; de loin en loin on rencontre un bourg, le reste des habitations forme des villages, des hameaux écartés, quelques châteaux sont jetés çà et là. On y rencontre peu de grandes forêts. L'aspérité des coteaux, entre lesquels serpentent plusieurs rivières, l'escarpement de leurs bords, leurs cataractes nombreuses

en forment un pays d'un aspect dur et sauvage. Le territoire tout entier est divisé en champs ou prairies de 4 hectares (un peu plus de 11 arpents), entourés de fossés larges et profonds, souvent remplis d'eau, sur le bord desquels règne un parapet de 4 pieds 2 pouces (1m,40) de hauteur sur 11 pouces (0m,30) d'épaisseur. Cette clôture est dominée par des haies vives, touffues, élevées, s'appuyant sur de gros arbres, plantés à des distances irrégulières, ce qui, dans la belle saison, donne au pays l'aspect d'une forêt presque continue; et c'est de là que lui vient le nom de *Bocage*. Peu de routes, des chemins étroits, souvent tracés dans le roc par le frottement des roues et servant de lit à des ruisseaux, tel est l'apect physique de cette contrée.

Il y a vingt siècles, Jules César l'a trouvée presque dans ce même état; il dit positivement, dans ses Commentaires, que c'est un pays difficile, semé de bois, couvert de marais fangeux, défendu par des hommes opiniâtres et braves, qui n'ont jamais permis aux soldats romains de fouiller ni de soumettre leur impénétrable asile.

L'homme du *Bocage* est d'une taille peu élevée, mais bien prise; son teint est pâle, ses cheveux sont noirs; sa nourriture est le pain de seigle et d'orge, la bouillie de mil ou de blé noir, quelquefois un peu de lard, des légumes, des fruits, du beurre, du lait, du fromage; sa boisson ordinaire est l'eau, par économie et non pas par goût, car il aime beaucoup le vin, l'eau-de-vie, les plaisirs du cabaret et surtout la danse. Ses mœurs sont simples et patriarcales; il est fort attaché au sol où il est né, où reposent les ossements de ses ancêtres; religieux observateur de sa parole, il tient avec la même exactitude ses engagements verbaux comme ceux écrits. Il est discret, très-réservé avec les personnes qu'il ne connaît point, opiniâtre, brave, hospitalier, obligeant, mais il est crédule à l'excès. Les contes de revenants, de loups-garous, d'esprits, les récits de choses merveilleuses et surnaturelles charment ses veillées. Après Dieu et le curé de sa paroisse, c'est le diable, c'est un sorcier qu'il craint, qu'il révère le plus. Pendant la semaine, il vit seul avec sa famille, avec ses bœufs qu'il confond dans une égale tendresse; avec ces derniers, il se plaît non-seulement à causer, mais il leur chante des couplets composés par lui et pour eux. S'il quitte sa maison, son champ, c'est le dimanche; alors il se rend à l'église, il visite son curé, le seigneur ou le propriétaire dont il est le fermier, qui ont un grand empire sur lui, et puis il rentre dans son habitation paisible.

Quand le moment d'une lutte dangereuse fut venu, on ne put choisir ni un meilleur champ de bataille que le *Bocage*, ni de meilleurs combattants que les hommes qui l'habitaient. De tels hommes pouvaient être facilement électrisés, on pouvait compter sur leur fidélité dès qu'ils l'avaient promise; il était facile de leur faire adopter une tactique appropriée à leur pays, à leurs mœurs, à leurs croyances; il était facile d'obtenir d'eux ce dévouement à leur Dieu, à leur roi, qui les a illustrés, qui leur a offert tant de périls à affronter, tant de privations à endurer, de leur faire contracter des habitudes guerrières, que leurs générations se sont transmises et que leurs descendants perpétuent dans une terre devenue classique pour la fidélité, le courage, la persévérance.

BOCCACE (Jean), le plus grand prosateur de l'Italie, reçut le jour à Paris en 1313; son père, *Boccacio di Chellino*, marchand florentin, était venu habiter la France, et il y avait formé une liaison dont notre Boccace fut le fruit. Très-jeune encore, il fut conduit à Florence, où un grammairien célèbre du temps, *Giovanni da Strada*, commença son éducation. Dans cette république, le commerce était la profession la plus noble; aussi le père de Boccace voulut-il que son fils devînt commerçant : il le plaça chez un négociant de ses amis, qui le ramena à Paris. Mais les six années que Boccace passa dans cet apprentissage, de 10 à 16 ans, furent consacrées beaucoup moins au négoce qu'à la littérature. Son père ne se découragea pas; il l'envoya à Naples, où, pendant huit ans encore, il essaya de lui inspirer le goût du commerce, en éteignant le goût des lettres dont il était possédé. Peine inutile! le jeune Boccace, placé au milieu de tant de souvenirs poétiques, devint de plus en plus rebelle à la science du comptoir. En vain, pour dernier effort, le père obstiné lui imposa-t-il la condition d'étudier tout ensemble la littérature et le *droit canon*, le facile jeune homme s'efforça d'obéir, mais sa bonne volonté resta impuissante, et il ne réussit qu'à lire et à relire les poëtes anciens, et Dante, le grand poëte national. A cette époque, un

autre grand poëte, qui devait aussi honorer l'Italie, Pétrarque, vint à Naples subir un examen sur les lois de la poésie devant le roi Robert et sa cour. Boccace l'entendit avec enthousiasme, et fut assez heureux pour former plus tard avec lui une liaison qui ne s'altéra jamais. Un autre bonheur, moins pur, mais qui enivra cette âme ardente, vint en quelque sorte s'offrir à lui. Il rencontra dans une église la belle et spirituelle Marie, fille du roi, mariée depuis huit ans à un gentilhomme napolitain. Ainsi se forment les amours italiens. Il s'éprit de la princesse qui paraît n'avoir pas été longtemps cruelle. C'est elle qu'il a chantée si souvent sous le nom de *Fiammetta*, et à qui même il a consacré un poëme tout entier qui porte ce nom. Après la mort de son père, il alla se fixer à Florence. Jusqu'alors, des poëmes sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure avaient exercé son génie. A la lecture des sonnets de Pétrarque, il brûla les siens, et renonça à la poésie : noble et sévère jugement d'un écrivain sur lui-même. Heureusement, Boccace devait se fonder une autre renommée, et conquérir dans la prose ce premier rang qu'il avait désespéré d'atteindre dans la sphère où Dante et Pétrarque brillaient sans rivaux. Il joignait ses efforts à ceux de son ami pour exhumer de l'oubli les précieux restes de l'antiquité, et ces deux illustres érudits, Pétrarque et Boccace, ne dédaignaient pas de transcrire de leur main d'innombrables manuscrits ignorés. Boccace copia plusieurs fois la *Divine comédie* de Dante, et une de ces copies fut remarquable par sa perfection calligraphique et le mérite des enluminures. Il en fit présent à Pétrarque. La bibliothèque de Florence la montre aujourd'hui avec orgueil. La connaissance du grec était chose nouvelle et rare au temps des études que faisait Boccace. Il se fit enseigner cette langue par un certain Léonce Pilate, dont il paya les leçons pendant trois ans. Alors il se mit à faire venir de Grèce, à ses frais, des copies de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, et n'épargna ni soins ni dépenses pour réunir de bons manuscrits grecs et latins. Son influence, comme érudit, comme promoteur de la science de l'antiquité, fut immense; on peut dire avec vérité qu'il donna la plus forte impulsion à ce siècle laborieux. Aussi l'estime de ses concitoyens le fit-elle charger de deux ambassades importantes. Il fut malade à son retour de la seconde, et languit longtemps. Cependant, les Florentins ayant institué une chaire spéciale pour l'explication de la *Divine comédie*, Boccace, admirateur passionné du grand poëte de Florence, retrouva ses forces pour monter dans cette chaire, et pour commenter Dante avec toute la verve d'un homme qui en pénétrait les sublimes beautés. Mais cet effort l'épuisa. La nouvelle subite de la mort de Pétrarque, son maître, son ami le plus cher, acheva de l'abattre. Un an après, le 21 décembre 1375, Boccace mourut à Certaldo. On grava sur son tombeau un quatrain dont le dernier vers seul a un certain mérite de précision :

Patria Certaldum ; studium fuit alma poesis.

Disons quelques mots de ses ouvrages, et surtout de l'œuvre qui a rendu son nom immortel. Parmi ses ouvrages latins, le plus populaire de son temps, le plus inconnu aujourd'hui, est le *Traité de la généalogie des dieux*, livre qui suppose une immense lecture, et qui résume tout ce qu'on trouve dans les écrits des anciens sur l'histoire de leurs divinités. Il parut, pour la première fois, en 1472, ainsi qu'un *Traité des noms des montagnes*, *des forêts, des lacs, des fleuves et des mers*. Nous citerons encore son livre des *Hommes et des femmes illustres*, publié en 1535; un traité à part des *Femmes célèbres;* seize *églogues*, où il chanta, sous des noms de convention, des événements et des personnages de son temps. Ses poëmes italiens furent : la *Théséide*, essai d'épopée, écrit en octaves, forme harmonieuse dont il paraît être l'inventeur. Ce poëme parut en 1475. — La *Vision amoureuse*, ouvrage bizarre, écrit pour glorifier *Fiammetta*, sa maîtresse, publié pour la première fois en 1520. — *Philostrate*, œuvre de mauvais goût, dont le style a cependant mérité d'être regardé comme classique, et qui parut en 1498. — *Poésies diverses*. C'est ce qui est resté après la justice que Boccace fit lui-même de ses poésies, lorsqu'il connut les sonnets de Pétrarque. On ne les a réunies et publiées que longtemps après sa mort. — *Philocope* ou la *Fatigue amoureuse*, ouvrage insignifiant de sa première jeunesse. — *Ninfale*, poëme qui a tout au plus quelque mérite de style. — *Fiammetta amoureuse*, long et ennuyeux récit, où la passion est étouffée par le pédantisme. — *Urbain*, petit roman sans conséquence. — *Admète*, pastorale agréable, qui fut publiée pour la première fois en 1478. — Enfin, le *Labyrinthe d'amour*,

œuvre grossière et licencieuse, estimée des philosophes à cause de la pureté du style. Elle parut en 1487. — On voit que Boccace, comme poëte, est arrivé avec un assez mince bagage au tribunal de la postérité. — Sa *Vie du Dante*, publiée en 1544, intéresse par la nouveauté piquante de quelques anecdotes, et par la beauté du style. Son *Commentaire de la Divine comédie* est un ouvrage précieux, quoique diffus. Il n'a été imprimé que dans le XVIIIe siècle. — Mais, le vrai titre de gloire de Boccace, c'est le *Décaméron*, un modeste recueil de nouvelles, où lui-même ne vit qu'une sorte de passe-temps, attendant sa renommée, comme plusieurs de ses plus illustres contemporains, d'œuvres d'érudition aujourd'hui oubliées. — Les cent nouvelles que contient le *Décaméron* sont un vaste cadre où le génie de Boccace a peint d'admirables couleurs toutes les conditions et tous les âges. Il y a fixé la langue de son pays, et donné l'impulsion à l'histoire et à l'éloquence. On place à côté des plus belles pages de Tacite le tableau de la peste de Florence qui ouvre ce chef-d'œuvre. Sans doute le *Décaméron* renferme des peintures licencieuses, des épigrammes hardies; mais ce n'est pas, ainsi qu'on le dit quelquefois, un simple recueil de contes galants. Il parut en 1470, et depuis il a eu plus de cent éditions. D'abord toléré par l'autorité ecclésiastique, puis attaqué, corrigé, restauré enfin, il demeure un monument de premier ordre, et un des titres les plus glorieux de cette littérature italienne si variée et si féconde.

THÉRY.

BOCCAGE (MANOEL-MARIA-BARBOSA DU), célèbre poëte portugais, naquit à Stuval en 1771. Entré d'abord, à la suite de ses premières études, dans le corps des gardes marines, une repartie piquante, qui blessa le ministre, le fit bientôt expulser, puis déporter à Goa. Plus heureux que Camoens à son arrivée dans l'Inde, du Boccage y fut parfaitement accueilli, grâce à son talent poétique; mais sa verve satyrique, n'épargnant personne, lui attira plus d'un embarras. Doué d'une imagination ardente, d'une inconcevable facilité de rime, mais incapable de toute application soutenue, l'improvisation devint son genre exclusif. Faire dix, vingt, cent sonnets sur un même sujet, les terminer par un vers imposé n'était pour lui qu'un jeu. Souvent ces inspirations se prolongeaient cinq à six heures de suite avec une richesse intarissable, et plus il avançait, plus les images brillantes jaillissaient de sa tête volcanique. C'était véritablement la pythie remplie de son dieu, et, plus d'une fois, on l'a vu suffoquer à force de verve, n'ayant plus la force d'articuler ce que l'imagination lui peignait. A cette fécondité se joignait une mémoire prodigieuse, lui permettant de répéter une pièce quelconque de celles qu'il avait jadis improvisées. Il possédait à fond le français, le latin, l'italien, l'espagnol, et savait par cœur Corneille, Voltaire, Racine, Crébillon, Molière, le Tasse, l'Arioste, Virgile, Ovide, Horace, Tibulle, etc., etc. — Jouissant du présent et ne songeant guère à l'avenir, du Boccage mena durant quelque temps une vie joyeuse, troublée seulement par les accès d'une jalousie amoureuse prenant parfois le caractère d'un véritable délire. Aussi la pièce *O Ciume*, consacrée à cette passion, est-elle un véritable chef-d'œuvre. Vers l'année 1797, la malheureuse inspiration d'une épître philosophique à la manière de Voltaire, dans laquelle était niée l'immortalité de l'âme, le fit jeter dans les cachots du saint-office, d'où l'arracha bientôt l'intervention de puissants amis, pas assez promptement toutefois pour lui éviter une impression fâcheuse qui, dit-on, abrégea ses jours. Il mourut, en 1806, d'un anévrisme au cœur.

Les improvisateurs sont aussi communs en Portugal qu'en Italie, mais aucun ne peut être mis en parallèle avec du Boccage. Désirant, dans les dernières années de sa vie, s'illustrer par quelque production importante, il avait ébauché le plan de trois tragédies, dont quelques scènes furent seulement composées, le poëte craignant d'échouer dans ce genre, nouveau pour lui. La haute poésie lyrique ne convenait pas davantage à son inapplication habituelle. Mais inimitable dans les sonnets, sans rival dans les traductions en vers, il brille aux premiers rangs dans l'idylle, l'élégie, l'épître philosophique et la satire. Ses principales productions sont l'idylle piscataire, *Triton*, *la Grotte de la jalousie*, la cantate *Inès de Castro*, l'élégie adressée à son ami J. P. Pereira d'Olmédie. — Les œuvres de du Boccage ont été publiées, à Lisbonne, en 6 vol. in-12 composés exclusivement de pièces fugitives. Il avait fait paraître isolément la traduction des poëmes de Rasset sur l'*Agriculture*, des *Plantes* de Costel, des *Jardins* et de l'*Imagination*

de Delille, ainsi que celle de *la Colombiade*, par madame du Boccage, du roman de Gil Blas, et, chose assez rare pour l'improvisateur, l'impression ne fit qu'augmenter la réputation de l'auteur. Les personnes qui connaissent ses poésies inédites assurent que plusieurs surpassent ce qu'il a publié de plus remarquable. L. DE LA C.

BOCCAGE (MARIE-ANNE LE PAGE, épouse de FIQUET DU), des académies de Rome, Bologne, Padoue, Lyon et Rouen, naquit dans cette dernière ville le 28 octobre 1710, et mourut le 8 août 1802. Elle montra dans sa jeunesse un penchant décidé pour la poésie; cependant ce ne fut qu'en 1746 qu'elle publia ses productions. Elle donna successivement une imitation du *Paradis perdu* dans un poëme en six chants, le poëme de la *Colombiade* en dix chants, et la tragédie des *Amazones*. Les grâces et la beauté de l'auteur, plus que la force de son talent, donnèrent à ces différents ouvrages une espèce de vogue qui depuis longtemps est tombée. Ses lettres, attachantes en général, doivent être considérées comme sa meilleure production. Ses œuvres ont eu plusieurs éditions. 1749, in-8°; Lyon, 1762, 1764, 1770, 3 vol. in-8°.

BOCCALINI (TRAJANO), satirique et publiciste distingué de la fin du XVIe siècle, naquit, en 1556, à Lorette, d'une famille romaine; son père était architecte, et comme il n'était pas riche, Trajano ne put commencer ses études que très-tard, mais elles n'en furent que plus solides; il s'appliqua surtout à la philosophie et à l'histoire, et sut se faire admettre à la cour des papes, où ses talents lui donnèrent bientôt une place distinguée, et lui valurent d'être nommé gouverneur de plusieurs villes des États de l'Église. Mais son caractère altier et son penchant à la satire lui attirèrent beaucoup d'ennemis contre lesquels il ne se crut pas assez en sûreté à Rome, et ce fut à Venise qu'il mit la dernière main à ses *Ragguagli di Parnasso*, qui n'étaient guère propres à le réconcilier avec ses contemporains. Dans cet ouvrage, dont l'idée prise des *Avvisi del Parnasso*, de Caporali, a été souvent imitée, Apollon fait comparaître devant lui les personnages célèbres de toutes les époques, et leur distribue le blâme et l'éloge; mais la part la plus large est pour les contemporains et surtout les ennemis de l'auteur, et dans ce cas, si le jugement est toujours exprimé avec esprit et assez bien motivé, on ne peut guère s'attendre à le trouver impartial. Il est cependant bien loin de l'Arétin, dont quelques auteurs, qui ne l'avaient pas lu, ont cherché à le rapprocher. Sa critique est piquante, mais jamais diffamatoire, et son livre, bien que difficile à lire de suite aujourd'hui, est encore un des plus curieux pour l'histoire politique, morale et littéraire de l'époque. Les amis de l'auteur l'engageaient fort à ne pas le publier, mais il n'en tint compte : la première centurie parut en 1612, à Venise, et la seconde en 1613; mais il survécut peu à cette publication, et la plupart des auteurs qui ont parlé de lui attribuent sa mort à une vengeance. On aurait épié le moment où il se trouvait seul, et des hommes armés de sacs pleins de sable se seraient jetés sur lui et auraient pu s'esquiver sans être aperçus, après l'avoir laissé pour mort, genre de vengeance dont il parlait lui-même dans la 3e *Ragguagli* de sa seconde centurie. Cependant le registre de la paroisse Sainte-Marie Formose porte qu'il mourut d'une colique accompagnée de fièvre. Ap. Zeno et Mazuchelli révoquent également en doute cet assassinat, et ils prouvent que ce ne peut être une vengeance des Espagnols, puisque sa *Pietra di paragone*, où il attaquait vivement cette nation, ne parut que deux ans après sa mort; mais, pour que cette mort soit l'effet d'une vengeance, il est inutile de faire intervenir l'Espagne, et les personnes blessées par le premier ouvrage de Boccalini étaient assez nombreuses et assez puissantes pour qu'une d'elles ait cru pouvoir se la faire.

La plus jolie édition, mais non la plus correcte du *Ragguagli*, est celle d'Amsterdam, 1669, 2 vol. in-12. Celle de Venise, 1680, est accompagnée d'une troisième partie contenant cinquante *Ragguagli* de Briani, Modénois. — La première centurie a été traduite en français en 1613, et, cinquante jugements choisis, en latin. — La *Pietra di paragone* a été souvent imprimée à Amsterdam et à Venise et traduite en français, en anglais, en latin et en allemand. — Les commentaires de Boccalini sur Tacite ont été mis à l'index, pour quelques maximes politiques; ils sont aussi beaucoup trop diffus; le troisième volume de cet ouvrage contient des lettres attribuées à l'auteur, qui paraissent avoir été forgées par son fils et par G. Leti. — La *Segretaria d'Apollo*, in-24, sorte de suite des *Ragguagli*, réimprimée souvent, ne peut être de Boccalini auquel on l'a souvent at-

tribuée, puisqu'elle contient une lettre où l'on engage le fils de Trajano à publier les ouvrages de son père. J. FLEURY.

BOCCANERA. Nom d'une ancienne famille génoise, dont plusieurs membres prirent, aux XIIIe et XIVe siècles, une part active aux révolutions populaires de leur patrie. L'un d'eux, Guillaume, était l'âme de la sédition qui, en 1252, déposa le conseil des nobles, accusés de prévarication. On créa pour lui le titre de capitaine du peuple, sous lequel il gouverna dix ans, assisté d'un conseil de trente-deux anciens; mais, comme presque tous ceux à qui l'on confie un pouvoir auquel leur naissance ne les appelait pas, il abusa de sa position, des mécontentements éclatèrent et une sédition populaire lui enleva le pouvoir qu'un mouvement semblable lui avait donné.

BOCCANERA (SIMON), son petit-fils, eut à peu près le même sort. Une sédition des galères génoises ayant été trop sévèrement punie par le roi de France, Philippe de Valois, il en résulta une révolte du parti démocratique génois, à la tête duquel figurait Boccanera. La victoire s'étant déclarée pour les révoltés, ils voulaient décerner à leur chef le titre d'*abbé du peuple*, sorte de magistrature plébéienne qui ressemblait au tribunat. Boccanera refusa, et le peuple qui tenait à le conserver créa pour lui la dignité de doge (1339), dont il remplit cinq ans les fonctions.

Pendant son administration, les troupes génoises triomphèrent des Turcs, des Maures et des Tatars; mais il eut à lutter à la fois contre les Spinola et les Doria qu'il avait dépossédés, et contre le parti guelfe qui s'était réuni à eux pour mettre le siége devant Gênes, en 1344. Ses violences lui avaient déjà aliéné le plus grand nombre de ceux qui l'avaient porté au pouvoir, il fut obligé de se démettre et de se retirer à Pise. Neuf ans après, les Génois furent obligés de se soumettre au vicomte de Milan. Boccanera exilé ne rêva plus, depuis ce moment, que de délivrer sa patrie de ce joug étranger; mais il refusa de s'unir, pour cela, à la noblesse, qui se souleva, en 1356, contre le gouvernement milanais; il aida même celui-ci à triompher de la sédition, mais ensuite il le força de se démettre et se fit réinstaller doge. Son second gouvernement ne dura guère plus que le premier. Ses ennemis le firent empoisonner en 1362, dans un festin donné à Pierre de Lusignan, roi de Chypre, par un citoyen de Gênes.

BOCCHERINI (LOUIS), naquit à Lucques le 14 janvier 1740. Élevé au séminaire de cette ville, il reçut les premières leçons de musique de l'abbé Vanucci, maître de chapelle de l'archevêché. Son père, contrebasse de la métropole, lui donnait, de son côté, des leçons d'instrumentation. Assez connaisseur pour deviner le talent de son fils, il l'envoya à Rome pour perfectionner ses études. On faisait alors de la musique dans toutes les églises de Rome, et les œuvres de Palestrino y étaient surtout exécutées de préférence. Le jeune Boccherini s'enthousiasma pour ces accents si suaves et si mélodieux, et toute sa vie il en conserva un délicieux souvenir. Il avait toujours eu un goût décidé pour le violoncelle, et il s'était déjà fait remarquer par une rare habileté d'exécution, lorsque, au bout de quelques années, il revint à Lucques : là il rencontra Manfredi, élève de Nardini, pour le violon, et se lia avec lui d'une étroite amitié. Les deux artistes résolurent de se rendre en Espagne. Après avoir été visiter Pavie, ils recueillirent de nombreux applaudissements sur leur passage dans les villes du Piémont et du midi de la France et arrivèrent à Paris en 1771. Ce fut là que Boccherini fit entendre les premiers trios et quatuor de sa composition, sous le nom de divertissements; ils eurent un succès prodigieux, à en juger par le nombre des éditions qui se multiplièrent à cette époque. Ce fut pour Boccherini le moment d'une verve et d'une fécondité incroyables; car, en moins de cinq ans, il donna quatre-vingt-trois trios, quatuor, quintetti et septuor, outre des sonates de clavecin. Presque tous ces ouvrages étaient d'une originalité remarquable; quelques-uns sont des chefs-d'œuvre; cependant il quitta Paris avec Manfredi pour accomplir leur projet de se rendre en Espagne, où les avait déjà devancés leur réputation. Là, grâce à Manfredi, qui n'oubliait pas, comme Boccherini, les soins de sa fortune, ces deux artistes se virent bientôt dans une position brillante. Le roi d'Espagne les sollicita de se fixer auprès de lui, et il donna à Boccherini une pension, à la condition de fournir, chaque année, neuf morceaux de sa composition. Le prince des Asturies le nomma directeur de sa musique particulière, et, pour comble de bonheur, Boccherini épousa une jeune fille qu'il aimait

beaucoup. Tout semblait lui sourire, lorsque la fortune changea tout à coup, Manfredi mourut; il tenait le premier violon dans l'orchestre formé par Boccherini, et, pour le remplacer, celui-ci fit choix de Brunetti, musicien d'un talent médiocre, mais adroit et intrigant. Brunetti, qui voulait faire son chemin, ne trouva rien de mieux que de supplanter celui qui l'avait appelé, et, dès ce moment, il ne manqua pas une occasion de lui nuire auprès de ses protecteurs.

Bientôt la position ne fut plus tenable, et il se vit forcé de demander sa retraite. Pour un homme d'un caractère aussi insouciant que Boccherini pour toute autre chose que pour l'art et la gloire, les ressources que pouvait lui procurer son talent devaient être très-bornées; il se trouvait aux prises avec des nécessités de toute sorte et allait se décider à quitter l'Espagne, lorsque le marquis Benaventi lui offrit une pension, à la condition de composer, chaque année, pour lui, un certain nombre de morceaux. Boccherini accepta; mais cette pension était sans doute bien modique; car madame Gail, qui vit cet artiste à Madrid, en 1803, le trouva dans une chambre unique, occupée par lui et toute sa famille. Pour échapper au bruit que faisaient ses enfants et pouvoir travailler avec quelque tranquillité, il s'était construit dans cette chambre un petit appentis dans lequel il montait à l'aide d'une échelle, et c'est là que, retrouvant ses inspirations, il pouvait créer ses compositions qui assuraient sa gloire sans améliorer sa position pécuniaire.

Boccherini mourut en 1806. Aujourd'hui, son nom n'est plus guère connu qu'en France, et il est difficile de se rendre compte de l'oubli dans lequel il est tombé, quand on étudie ses œuvres : toutes, en général, portent un caractère d'originalité et d'individualité remarquable à ce point, qu'il semble quelquefois que Boccherini n'ait jamais connu d'autre musique que la sienne, tant ses idées lui sont propres. Cette musique est pleine de grâce et de naïveté, parfois de mélancolie. On l'a souvent accusé de manquer de force et d'énergie : nous ne croyons pas que ce reproche soit fondé. Certainement Boccherini choisit de préférence les émotions douces, mais cependant, lorsque la composition le demande, sa musique a toute la véhémence, tout l'entraînant de la passion. Son harmonie, incorrecte quelquefois, est piquante et pleine de charmes. Ce que Boccherini a composé formerait une œuvre immense; mais on ne connaît qu'une partie de ses travaux. Janet a publié une collection de quatre-vingt-quinze quintetti, puis une autre de cinquante-trois trios; mais Boccherini a composé en Espagne une foule de morceaux qui sont encore inédits. Il paraît certain qu'au marquis de Benaventi seulement il en a donné plus de huit cents qui n'ont jamais vu le jour. On a calculé qu'on a vendu de la musique de Boccherini pour plus de deux millions. L'auteur est mort dans un état voisin de la misère.

BOCCHORIS (*hist. anc.*), roi d'Égypte, qui forme, à lui seul, la vingt-quatrième dynastie, et qui régna à peu près 762 ans avant Jésus-Christ. Diodore de Sicile rapporte que, quoique abject de taille et de figure, il l'emportait cependant, par la pénétration de son esprit et sa prudence, sur les rois qui l'avaient précédé sur le trône. Il donna de bonnes lois à l'Égypte; mais il paraît que, s'étant permis de condamner certaines cérémonies du culte, il devint odieux à la caste sacerdotale, qui suscita contre lui le roi d'Ethiopie Sabacon, car cette contrée était déjà, depuis longtemps, indépendante de l'Égypte. Bocchoris, suivant le Syncelle, fut fait prisonnier par le roi d'Ethiopie, qui lui succéda après l'avoir fait brûler vif.

Trogue Pompée et Tacite racontent que Bocchoris, reçut de l'oracle d'Ammon qu'il consultait sur les moyens de faire disparaître la ladrerie d'Égypte, l'ordre de chasser les juifs de ses États. On a voulu conclure de là que Bocchoris était le Pharaon du Pentateuque; mais cette conjecture est sans fondement, et l'on est à peu près d'accord maintenant qu'il faut placer le séjour des Israélites en Égypte sous les rois pasteurs, c'est-à-dire 1100 ans environ avant l'époque de Bocchoris.

BOCCHUS (*hist. anc.*), roi de Gétulie, allié avec son gendre, Jugurtha, roi de Numidie : ils firent ensemble la guerre aux Romains; mais, vaincu deux fois par Marius, il trahit honteusement son parent, le livra à Sylla, lieutenant de Marius (103 ans avant Jésus-Christ), devint l'allié des Romains et reçut en récompense le pays des Mossésyliens qu'il réunit à son royaume.

BOCHART (Samuel), né à Rouen, en 1599, d'un ministre protestant, faisait, à 14 ans, des vers grecs en l'honneur de son professeur; il étudia ensuite la philosophie et la théologie à Sedan, et, après un voyage

en Angleterre et à Leyde, il fut nommé pasteur à l'église de Caen, où il eut de fréquentes luttes théologiques à soutenir, soit contre le père Varen, jésuite, soit contre Huet, son ami, qui fit avec lui le voyage de Suède, sur l'invitation de la reine Christine, qui voulait les voir. Bochart mourut subitement à Caen en 1667, au fort d'une discussion avec Huet, au sein de l'Académie de cette ville. Le chagrin qu'il éprouvait de la mort de sa fille unique contribua beaucoup à abréger ses jours.

Bochart était très-versé dans les langues du sud-ouest de l'Asie, l'hébreu, le syriaque, le chaldaïque et l'arabe; il voulait même apprendre l'éthiopien sur ses vieux jours. Il avait la manie des étymologies, et cette manie lui faisait voir du phénicien, ou plutôt de l'hébreu partout, même dans la langue celtique. Il dirigea ses recherches principalement sur les animaux, les idoles, les plantes dont il est question dans l'Ancien Testament, les traditions historiques et géographiques des peuples, la géographie antique et surtout la géographie sacrée. On trouve dans tous ses écrits une érudition profonde, et variée, et des observations ingénieuses et utiles; mais chez lui, comme chez tous les savants, il y a souvent abus. Les œuvres complètes de Bochart, comprenant la *Géographie sacrée*, en deux parties, *Phaleg* et *Chanaan*, son *Hiérozoicon* ou traité des animaux sacrés, dont il est question dans l'Écriture, et un grand nombre de dissertations ont été réunies à Leyde, en 1675, 2 vol. in-fol., souvent réimprimés en 3. On a, en outre, de lui quelques *Sermons* et plusieurs traités manuscrits sur le *Paradis terrestre*, l'*Origène* de Huet, etc.

BODE (Jean-Élert), astronome célèbre, né à Hambourg le 19 janvier 1747, mort à Berlin le 23 novembre 1826, avec un goût décidé pour les mathématiques et surtout pour l'astronomie. Bode fit de rapides progrès dans ces deux sciences dont il reçut les premières notions de son père, qui tenait, à Hambourg, un pensionnat pour les jeunes gens qui se destinaient au commerce. A l'âge de 16 ans, il calculait et décrivait, avec beaucoup de précision et d'exactitude, les mouvements des planètes et les éclipses de lune. A l'aide de verres de lunettes, il s'était fait un télescope avec lequel il observait les astres du haut du grenier de la maison paternelle. Le docteur Reimarus, médecin distingué et professeur d'histoire naturelle du gymnase de Hambourg, ayant présenté Bode au professeur Busch, celui-ci mit sa bibliothèque et ses instruments à la disposition du jeune astronome, en l'engageant à poursuivre ce genre d'étude. Bode fit bientôt connaître ses progrès par la publication d'un opuscule contenant des calculs pour l'éclipse de soleil qui devait avoir lieu le 5 août 1766, faits d'après les tables et la méthode de Lacaille. Peu de temps après, par les conseils de Busch, il composa l'*Introduction à la connaissance du ciel étoilé*, Hambourg, 1766, in-8° : cet ouvrage a eu vingt éditions. La réputation du jeune Bode s'accrut bientôt par la publication des feuilles mensuelles sous le titre d'*Introduction à la connaissance de la situation et du mouvement de la lune et des autres planètes* (1770-1777); et il s'établit entre lui et Lalande une correspondance suivie et intéressante. En 1769, Bode publia une dissertation sur le passage de Vénus devant le soleil, qui devait avoir lieu le 5 juin. Ce fut ce phénomène qui fit entreprendre à Cook son voyage dans la mer du Sud, et à Chappe d'Auteroche celui en Californie. Le 29 août de la même année, Bode découvrit la mémorable comète qui se montra dans la constellation du Taureau. En 1772, ayant adressé un exemplaire de ses *Éléments d'astronomie* au professeur Lambert, il en reçut les témoignages les plus flatteurs du cas que ce savant faisait de l'auteur et de l'ouvrage, qui valut à Bode la nomination d'*astronome pratique* de l'Académie de Berlin. Appelé par Frédéric II dans cette capitale, il y trouva de grands avantages, et se livra à la publication des *Éphémérides* ou *Annales du cours des astres*. En 1782, il fut nommé membre de l'Académie des belles-lettres de Berlin, et peu de temps après directeur de l'observatoire de cette ville. Plein de reconnaissance pour le monarque son bienfaiteur, Bode donna le nom de *Gloire de Frédéric* à un groupe d'étoiles placé près de Céphée, de Cassiopée, de Pégase, dénomination qui a été généralement adoptée par les astronomes. Ses *Éphémérides astronomiques* ont été publiées depuis 1774 sous les auspices de l'Académie royale de Berlin, et le 54e volume venait d'être terminé peu de temps avant la mort de l'auteur. En 1773, Bode fut un des fondateurs de la Société des amis de l'histoire naturelle (*Naturforschenden Freunde*). En 1798, il assista à la célèbre assemblée des astronomes

réunis à l'observatoire de Gotha provoquée par Lalande, et qui donna de l'ombrage à la cour de Saint-James. Le roi de Prusse, pour récompenser Bode des services qu'il avait rendus à la science, ajouta à cette occasion 150 souverains à son traitement.

Bode découvrit plusieurs comètes, des étoiles doubles, des nébuleuses. Le 1er août 1781, il aperçut la planète *Uranus*, déjà signalée par des observateurs, mais prise pour une étoile, et qui venait d'être retrouvée et reconnue pour une planète, le 13 mars de la même année, par Herschell en Angleterre. Outre ses *Annales astronomiques*, Bode publia son *Uranographie* ou *Grand atlas céleste* (en latin), en 20 cartes contenant 17,240 étoiles, étoiles doubles, nébuleuses, groupes d'étoiles, c'est-à-dire 12,000 de plus que n'en renfermaient les anciennes cartes. Les principales académies et sociétés savantes de l'Europe admirent le savant astronome de Berlin dans leur sein. Décoré de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse et de celui de Sainte-Anne de Russie, Bode vécut entouré de l'estime et du respect des savants et du public. Forcé, par l'affaiblissement de ses forces physiques, à se démettre de ses fonctions comme astronome et directeur de l'observatoire de Berlin, il ne cessa de se livrer à l'étude avec son zèle accoutumé, et avait déjà terminé les calculs du cours du soleil pour 1830, lorsqu'il succomba à une fluxion de poitrine. Son buste a été placé à l'observatoire de Berlin. Bode avait présenté l'existence d'une planète entre Mars et Jupiter, d'après l'intervalle entre leurs orbites qui se trouve trop grand, comparé à celui qui sépare presque toutes les autres planètes. L'étonnement des astronomes fut grand lorsqu'on découvrit quatre planètes au lieu d'une occupant l'intervalle en question (Cérès, Pallas, Vesta, Junon). On a donné le nom de *loi de Bode* à l'énoncé de la progression des intervalles doubles, des rayons, des orbites planétaires; mais, outre que ce rapport avait déjà été entrevu, même par Kepler, cette loi n'est rigoureusement vraie qu'en faisant abstraction de Mercure qui rompt l'harmonie, puisque de son orbite à celle de Vénus il y a presque autant de distance que de celle de Vénus à celle de la terre. Voici l'énoncé de cette loi : « Si l'on conçoit le rayon de l'orbe terrestre divisé en 10 parties égales, le rayon de l'orbe de Mercure en contiendra 4, celui de l'orbe de Vénus $4 + 3 = 7$, celui de l'orbe de la terre $4 + 2 \times 3 = 10$, le rayon de l'orbe de Mars $4 + 4 \times 3 = 16$, celui de l'orbe de Cérès (prise entre les quatre planètes télescopiques) $4 + 8 \times 3 = 28$, le rayon de l'orbe de Jupiter $4 + 16 \times 3 = 52$, le rayon de l'orbe de Saturne $4 + 32 \times 3 = 100$, enfin le rayon de l'orbe d'Uranus $4 + 64 \times 3 = 196$. » Mais évidemment cette manière de présenter la progression des intervalles est tout à fait arbitraire, et n'a été imaginée que pour sauver l'anomalie offerte par la planète Mercure. Si l'on met cette planète de côté, la progression des intervalles doubles se vérifiera rigoureusement *entre les limites des excentricités*, c'est-à-dire qu'on pourra assigner pour chaque planète une valeur de rayon vecteur comprise entre le périhélie et l'aphélie, de manière à ce que la série satisfasse à la progression des intervalles doubles. Présentée de la sorte, la loi de Bode comporte un énoncé mathématique, aussi bien que celle de Kepler. Bode a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels on distingue, outre ceux déjà cités : I. *Représentation des astres sur 34 planches*, Berlin, 1782, in-4°; la 2e édition, 1805, in-4° et in-8°. II. *Système planétaire du soleil*, 1788. III. Un grand nombre de dissertations (en français), dans les *Mémoires* de l'Académie de Berlin. La biographie de Bode, écrite par lui-même jusqu'à sa 53e année, est insérée dans la *Biographie des savants* publiée par Lowe, 1806. F. S C.

BODE (Jean-Joachim-Christophe), musicien instrumentiste et compositeur, et littérateur distingué, né à Brunswick le 15 janvier 1750, mort à Weimar le 13 décembre 1793, acquit une assez grande célébrité en Allemagne pour son talent musical et le style classique des traductions qu'il fit de plusieurs ouvrages anglais et français, et surtout du *Voyage sentiment* et du *Tristam shandy* de Sterne, et des *Essais* de Montaigne. Zélé franc-maçon, il se fit illuminé, devint même le chef de cette secte après la fuite de Weisshanps, et continua de l'être jusqu'à son entière extinction. Bode croyait de bonne foi que cette société secrète pouvait être d'une grande utilité pour diriger les peuples et éclairer les gouvernements, et il dévoila les vues intéressées de quelques intrigants qui voulaient exploiter la franc-maçonnerie à leur profit, dans un écrit piquant intitulé, *Mehr noten als text* (plus de notes que de texte), dont Mirabeau parle avec éloge dans

sa *Monarchie prussienne*. Il se maria trois frois, et perdit sa troisième femme, ainsi que tous les enfants qu'il avait eus d'elle et de la première. Sans cesser de cultiver la musique, il se fit imprimeur, puis libraire associé avec Lessing; mais leur entreprise échoua. Généralement estimé pour ses qualités morales, la comtesse de Bernstorf le choisit pour son homme d'affaires, et plus tard il fut honoré des titres de conseiller de la cour de Saxe-Meiningen, de conseiller de légation du duc de Saxe-Gotha, et de conseiller privé du margrave de Hesse-Darmstadt. Ces marques de distinction, dues à son seul mérite, étaient d'autant plus flatteuses pour Bode qu'il était né dans une condition très-humble; son frère, vieux soldat, gagnait sa vie en travaillant à la fabrication des briques. A la suite d'une maladie grave, Bode se rendit à Weimar, et se disposait à traduire Rabelais, lorsque la mort le surprit, ainsi qu'il l'avait toujours désiré, sans se faire pressentir. Il a laissé de nombreuses compositions musicales, *solo*, *concertos*, *symphonies*. Le basson était son instrument favori. Il publia, dans sa jeunesse, un recueil d'*odes et chansons plaisantes et sérieuses*.

BODIN (Jean), naquit à Angers vers l'an 1530. Quelques biographes assurent qu'il fut moine dans sa jeunesse; cependant de Thou n'en parle que comme d'un ouï-dire. Ce qu'il y a de réel, c'est qu'il fit de grandes études, et qu'il acquit des connaissances étendues dans les langues et dans les sciences. Il professa quelque temps à Toulouse, où il avait fait ses premières études en droit; mais, trouvant que cette ville ne lui offrait pas une scène assez vaste où il pût déployer ses talents, il vint à Paris dans l'intention d'y poursuivre la carrière du barreau. Mais il vit bientôt quelle erreur avait été la sienne, en pensant qu'il était appelé à tenir le premier rang parmi les orateurs. N'ayant que fort peu de talent pour la plaidoirie, il ne put lutter contre les Brisson, les Pasquier, les Pisson, et il consacra alors tout son temps à la composition de ses ouvrages, dont les premiers lui acquirent une grande réputation. Henri III, qui aimait à s'entretenir avec les artistes et gens de lettres, admit Bodin dans ses conversations intimes et familières. Cet auteur sut captiver en peu de temps les bonnes grâces du roi, au point que ce prince fit mettre en prison un certain gentilhomme provençal, nommé *Michel de la Serre*, qui avait publié contre Bodin un écrit assez mordant et assez injurieux. Cependant, grâce à la maligne envie des courtisans, il perdit les faveurs du roi, qui lui en voulait aussi à cause de l'énergie qu'il déploya aux états de Blois en 1576, s'opposant de toute sa force aux projets de Henri III. Il se retira chez le duc d'Alençon, le quatrième des enfants de Henri II, que les insurgés des Pays-Bas avaient voulu déclarer leur roi. Bodin accompagna ce prince dans tous ses voyages; il fut son conseiller, son secrétaire des commandements, maître des requêtes de son hôtel, et son grand maître des eaux et forêts. La mort prématurée de son généreux bienfaiteur vint une seconde fois détruire les espérances de Bodin; il se retira à Laon en 1576, et il y épousa la sœur d'un magistrat de cette ville : on dit même qu'il y occupa la place de procureur du roi. Porté par le tiers état du Vermandois aux états généraux, dans la même année, il y tint une conduite digne de lui, en s'opposant, quoique sans succès, aux desseins de ceux qui voulaient qu'on révoquât les édits de pacification, mesure qui devait replonger la France dans toutes les horreurs d'une guerre civile. Il s'opposa aussi à ce qu'on ne déléguât tous les pouvoirs des états à une commission de quelques députés que la cour aurait choisis dans les trois ordres, et il mit obstacle à l'aliénation du domaine, qui, selon lui, était une opération funeste et dangereuse dans ses conséquences. Cette fermeté acheva de le perdre entièrement dans l'esprit de Henri III; aussi tout espoir d'avancement fut-il perdu pour lui. Continuant à fixer sa résidence à Laon, il obtint de cette ville, en 1589, qu'elle se déclarerait en faveur de la Ligue, et, à cette occasion, il écrivit au président Brisson une lettre dans laquelle il ne ménageait pas le roi. Cependant il ramena la ville à l'obéissance qu'elle devait à son souverain, et mourut, peu après, de la peste qui s'était déclarée à Laon, en 1596. Ses principaux ouvrages sont : *un Commentaire sur les livres de la chasse d'Appien; une Méthode sur l'histoire; six livres de la république*, ouvrage qui contribua le plus à faire une grande réputation à Bodin et qui eut l'honneur d'un assez bon nombre d'éditions. Humbert.

BODMER (Jean-Jacques), professeur d'histoire à Zurich, dut le jour à un prédicateur de Greifenfee, où il naquit le 19 juillet 1698. Comme il se sentait peu de goût pour

la théologie, à laquelle son père le destinait on résolut d'en faire un industriel. Ce fut, dans ce but qu'on l'envoya à Genève, puis à Logano, pour y apprendre la fabrication des soieries. Il se délassait de ses occupations, auxquelles son génie ne se pliait qu'avec effort, par une correspondance qu'il entretenait en latin avec ses amis. C'était alors la langue usitée parmi les savants, l'allemand n'étant pas encore sorti de la barbarie. Bodmer fut comme le précurseur de la glorieuse phalange qui fonda la littérature de sa patrie. Dès 1720, il écrivit : « Lohenstein me fait rire, Neukirch me glace, Menantes me fait pitié, Opitz est parfois sublime, Canitz est naturel, Hohmanswaldan un Italien. Je voudrais reformer le goût chez nous, s'il est possible; je voudrais donner aux Français une meilleure idée des Allemands et les forcer à avouer que ceux-ci ne manquent pas d'esprit. Sa première production fut le *Peintre des mœurs* (der Mahler der Sitten), revue calquée sur le *Spectateur anglais*. Breitinger était un de ses collaborateurs. En 1735, il publia un ouvrage intitulé : *Scriptores de rebus Helvetiorum vel Thesaurus historiæ helveticæ*. Klopstock, ce soleil de la littérature allemande, se lia d'affection avec lui, et séjourna même quelque temps dans sa maison. La *Messiade* et les hexamètres de Bodmer captivèrent l'attention publique. L'amitié qui unissait ces deux hommes attira Wieland. Bodmer, après avoir perdu ses enfants, se livra sans réserve à cette intimité et au commerce des muses.

Après avoir enseigné un demi-siècle, il quitta sa chaire en 1775, et descendit dans la tombe le 2 janvier 1783, emportant l'estime et les regrets universels. Peu d'écrivains ont été aussi féconds. Les belles-lettres et l'histoire de sa patrie ont constamment occupé son infatigable activité.

J. F. DE LUNDBLAD.

BODONI (JEAN-BAPTISTE), né à Saluces, ville de Piémont, le 16 février 1740, était fils d'un imprimeur honnête, mais peu fortuné. Après des études achevées avec succès, entraîné par son goût, il apprit, dans les ateliers de son père, l'art de la typographie, qu'il était destiné à porter à un degré de perfection inconnu jusqu'alors. A 18 ans, il fut placé à Rome dans l'imprimerie de la propagande, dont le préfet, le cardinal Spicielli, reconnaissant les dispositions littéraires et artistiques du jeune ouvrier, lui conseilla d'étudier les langues orientales afin de pouvoir travailler exclusivement sur ces matières. A peine familiarisé à la lecture de l'arabe et de l'hébreu, il fut chargé de l'impression du *Missel arabe-cophte* et de l'*Alphabet thibétain* de Giorgi, et satisfit tellement le cardinal, que celui-ci fit placer le nom de Bodoni, alors âgé de 22 ans, dans la suscription de cet ouvrage en ces termes : *Roma excudebat J. B. Bodini salutiensis, anno MDCCLXII*. Puis il mit en ordre une quantité de caractères orientaux dont l'emploi était inusité, et réussit à en graver et à en fondre sur de nouveaux modèles, qui furent très-admirés. Il se rendait à Londres, quand une maladie l'arrêta dans sa ville natale, d'où il fut engagé, par le premier ministre de Parme, à aller prendre la direction de l'imprimerie royale que le grand-duc venait d'établir dans cette dernière ville. Ne voulant rien devoir aux étrangers pour la forme et le goût des caractères qu'il employa, Bodoni en fondit et en grava d'après des modèles de son choix; les épreuves en parurent, en 1771, sous le titre de *Saggio tipografico di fregi e maiuscole*, avec une préface. Ce premier ouvrage plaça son auteur à la tête des premiers typographes de l'époque, en lui assignant un rang honorable parmi les érudits. Il ne contient que des caractères grecs et latins; mais, en 1774, Bodini publia les *Iserizioni esotiche* de J. B. Rossi, où l'on trouve vingt inscriptions en autant de langues, avec la traduction latine en regard. En 1775, il publia un volume in-f° de cent cinq pages intitulé, *Epithalamia exoticis linguis reddita*, renfermant vingt-cinq alphabets de langues étrangères. Depuis, l'Europe admira chaque année la rapidité avec laquelle se succédèrent les productions sorties des presses de Bodoni. Citons, parmi tant de chefs-d'œuvre, le *Couronnement de Corilla Olimpia*, 1779, petit in-4° enrichi de vignettes et de fleurons; les *Œuvres de Mengs*, 1780, 2 vol.; *Daphnis* et *Chloé* de Longus; l'*Anacréon* grec et latin; l'*Aminta* et la *Gerusalemme liberata;* l'*Horace* de 1791, 1 vol. in-f°; les *Trois élégiaques, Catulle, Properce* et *Tibulle*, 1794, 1 vol. in-f° ; le *Virgile* de 1793, 2 vol. in-f°; les *Annales de Tacite*, 1795, 3 vol. in-4° (ces quatre derniers ouvrages forment les *Edizioni Bodoniane*, très-précieuses) ; et enfin le *Callimaque*. L'*Homère*, qui parut ensuite, puis l'*Oraison dominicale polyglotte*, sont admirables. L'édition de

l'*Iliade*, en 3 vol. in-f°, fut dédiée, en 1810, à Napoléon, qui, en témoignage de sa satisfaction, fit expédier à l'imprimeur le brevet d'une pension de 3,000 francs. La munificence impériale se signala encore avant la mort de Bodoni par une gratification de 18,000 francs destinée à l'aider dans la publication des classiques français.—Son *Manuale tipografico*, de 1788, in-4°, outre la série de ses caractères grecs, contient cent caractères latins dits romains, et cinquante italiques qui ont servi à cent descriptions de villes. La série de ses caractères grecs s'élevait alors à vingt-huit, il la porta depuis à trente-cinq. Bodoni mourut le 20 novembre 1813, comblé des faveurs de plusieurs souverains, membre de presque toutes les académies d'Italie, chevalier des ordres des Deux-Siciles et de la Réunion, et inscrit au livre de la noblesse de Parme. Il avait entrepris une nouvelle édition du *Manuale*, que Louis Orsi termina et fit paraître en 2 vol. grand in-4°, 1818. Cette magnifique édition contient deux cent cinquante caractères différents, grecs, latins, orientaux, russes, etc. C'est, sans contredit, le plus précieux ouvrage en ce genre. Bodoni a laissé quelques *sonnets* très-agréables; et sa correspondance, dont plusieurs lettres ont été imprimées, n'est point sans intérêt pour l'histoire littéraire de son époque. — M. Joseph de Lama a écrit en italien la *Vie de Bodoni suivie du catalogue chronologique de ses éditions*, Parme, 1816, 2 part. in-4°. ED. GIROD.

BOÈCE (ANICIUS-MANLIUS-TORQUATUS-SEVERINUS), était né vers le milieu du ve siècle d'une des plus illustres familles de Rome. Il fut plusieurs fois consul et devint ministre de Théodoric, roi des Ostrogoths; mais ensuite ce prince le fit arrêter sur une accusation vague de vouloir rétablir l'ancienne autorité du sénat, et d'entretenir à ce sujet des relations avec l'empereur : il le retint en prison plusieurs années et lui fit enfin trancher la tête l'an 524. Boèce n'était pas moins distingué par son mérite personnel que par ses titres et sa naissance. Il cultiva les lettres et les sciences avec beaucoup de succès, et publia plusieurs ouvrages sur les mathématiques et la philosophie. Il composa aussi, pour la défense de la foi catholique, plusieurs écrits fort estimés, entre autres, un traité contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, et un traité de la Trinité qu'il adressa à Symmaque, son beau-père; mais l'ouvrage le plus remarquable qui nous reste de lui est le traité qui a pour titre, *De la consolation de la philosophie;* il le fit pendant sa prison, et il y expose, avec une éloquence noble et touchante, en montrant que Dieu seul est la source du bonheur, les motifs les plus propres à consoler un philosophe chrétien. Boèce s'était fort appliqué à l'étude de la logique d'Aristote, et on le regarde comme le premier des Latins qui ait employé la méthode de ce philosophe pour l'explication des dogmes de la foi.

BOECKH (CHRISTIAN-GOTTFRIED), naquit le 8 avril 1732, aux environs de Nordlingen, dans le village de Naher-Memmingen, dont son père était pasteur. Il commença ses études dans le lycée de Nordlingen et les termina à l'université d'Iéna. Nommé diacre de la cathédrale de Nordlingen en 1772, il finit ses jours dans cette ville le 31 janvier 1792. Il a publié d'excellents livres d'éducation. J. F. DE LUNDBLAD.

BOÉDROMIES, fête athénienne, célébrée en mémoire du secours que Ion, fils de Xuthus, fournit aux Athéniens contre Eumospe, fils de Neptune, qui, sous le règne d'Érechtée, envahit l'Achaïe. Plutarque dit qu'elle s'est établie pour rappeler la victoire de Thésée sur les Amazones. On célébrait cette fête avec de grands cris parce que, dit-on, c'étaient les cris qui avaient décidé de la victoire, *boé* signifiant cris, et *dramein*, courir; de là vint ce nom de *boédromies*. Ces fêtes, célébrées en l'honneur d'Apollon, se nommaient aussi *boidia;* du moins, suivant la remarque du président Maussac, on les trouve sous ce nom dans une des *Philippiques* de Démosthène; elles avaient lieu au mois *boédromion*, le troisième de l'année athénienne, qui correspondait à la fin de notre mois d'août et au commencement de septembre. D.

BOEHME (JEAN-GOTTLOB), né à Wurtzen le 20 mars 1717, acquit ses premières connaissances à Pforta, puis vint à Leipsick, où il se voua à l'étude de l'histoire, sous le célèbre Mascow, qui l'honora de son affection. Après la mort de Joecher, en 1758, il fut appelé à remplacer ce savant dans la chaire d'histoire et fut nommé historiographe en 1766. Il mourut le 20 juillet 1780, en léguant sa bibliothèque à l'université et en fondant plusieurs bourses. Ses recherches sur l'histoire de la Saxe et de la Thuringe, la pureté cicéronienne des ouvrages qu'il a écrits en

latin, le mettent au rang des premiers historiens. Son travail le plus remarquable est *Acta pacis olivensis inedita*, 2 vol. in-4°.

BOEHMER (GEORGE-RODOLPHE), professeur à Wittenberg, né en 1723 et mort en 1803. Il se livra à l'étude approfondie de l'histoire naturelle et de la botanique. Son principal ouvrage est la *Bibliotheca scriptorum historiæ naturalis*, 9 vol.

BOEHMER, nom commun à plusieurs membres d'une famille illustre dans l'histoire de la jurisprudence. Le père, *Juste* Henning, né à Hanovre le 21 janvier 1674, devint professeur de droit à l'université de Halle en 1704; il y mourut le 29 août 1749, jouissant d'une grande considération. La méthode et la profonde érudition qui distinguent ses écrits les ont fait regarder comme les meilleures sources à consulter. Il laissa quatre fils, dont deux se sont particulièrement distingués dans la même carrière.

1° Jean-Samuel-Frédéric, né, le 19 octobre 1704, à Halle, où il fit ses études, fut nommé, après la mort de son père, en 1750, professeur et directeur de l'université de Francfort-sur-l'Oder. Il mourut dans cette ville le 20 mai 1772. Les questions de criminalité sont celles qu'il traita avec le plus d'habileté. Si les dispositions draconiennes de Carpzow ont complétement disparu, c'est à lui qu'on le doit. Les ouvrages qu'il a mis au jour sont : 1° *Observationes ad Carpzovii praxin rerum criminalium*, Francf., 1759, in-f°; 2° *Meditationes ad constitutionem criminalem Carolinam*. Halle, 1770, in-4°.

2° Georges-Louis, né à Halle le 18 février 1715, prit ses degrés dans cette ville. Reçu docteur en droit, il fut nommé professeur à Gœttingue, en 1742. Il possédait au plus haut degré le talent de captiver son auditoire par la clarté de sa méthode et par l'éclat de sa diction. Son opinion faisait autorité en Allemagne, en matière de droit féodal (Lehn-Recht) et de droit romain. Il mourut à Gœttingue, le 17 août 1797. On a de lui : 1° *Principia juris canonici*; 2° *Principia juris feodalis*; 3° *Observationes juris feodalis*; 4° *Observationes juris canonici*. Tous ses fils ont marché sur ses traces; l'un d'eux occupa même la chaire sur laquelle il avait répandu tant d'éclat. J. F. DE LUNDBLAD.

BOERHAAVE (HERMANN), le médecin moderne dont la célébrité a été la plus universelle. Cet homme de génie naquit, le 31 décembre 1668, à Voorhout, petit bourg près de Leyde, où son père était ministre. Cet ecclésiastique, chargé de famille, ayant eu trois enfants de la mère d'Hermann et six d'un second mariage, se voua à l'éducation de son fils, dans lequel il reconnut, dès ses premières années, les plus heureuses dispositions, et le destina à l'état ecclésiastique. Le jeune Hermann profita si bien des leçons de son père, qu'à onze ans il savait déjà beaucoup de latin, de grec, et avait des connaissances étendues en littérature. Vers l'âge de quatorze ans, il fut tourmenté d'un ulcère à la cuisse gauche, qui résista pendant quatre ans à tous les traitements; enfin le jeune étudiant, comme par un instinct médical, se guérit lui-même en faisant sur la partie malade de fréquentes fomentations avec de l'urine dans laquelle il avait fait dissoudre du sel commun. Entré à quatorze ans dans les écoles publiquès, il étonna ses maîtres par ses progrès rapides et vraiment surprenants; il remportait tous les prix, laissant loin derrière lui les élèves les plus studieux.

Boerhaave n'avait que quinze ans quand la mort de son père le laissa sans ressources et sans appui. Heureusement il ne s'était point borné aux études théologiques et avait étudié les mathématiques. Ce fut en enseignant cette science à des jeunes gens de condition à Leyde qu'il trouva de quoi subsister et les moyens de continuer l'étude des langues orientales et celle des auteurs ecclésiastiques. Poussé par le désir insatiable de s'instruire, il lut Hippocrate et puisa dans les écrits de ce grand médecin philosophe le goût de la médecine. A l'âge de vingt-deux ans, il commença à suivre les leçons de Drelincourt, médecin très-fameux alors, et se livra avec ardeur à la lecture des ouvrages de médecine les plus renommés, fréquentant en même temps les salles de dissection et disséquant lui-même des animaux. On peut dire qu'il fut son seul maître, car il ne suivit aucun autre cours public de la faculté.

A mesure que le jeune Boerhaave avançait dans l'étude de l'anatomie et de la physiologie, il sentait moins d'attrait pour les controverses religieuses, et il commençait à les envisager comme des subtilités étrangères à la pureté primitive de la religion. Dès lors il résolut de renoncer à l'état ecclésiastique pour se livrer tout entier à la médecine. Un incident hâta cette résolution. Un jour qu'il voyageait dans une barque, un passager se mit à déclamer contre le système de Spinosa

en termes qui prouvaient assez qu'il ne le connaissait pas ; Boerhaave lui ayant demandé : « Mais, monsieur, avez-vous lu Spinosa ? » l'irascible et ignorant raisonneur fut obligé de répondre négativement ; mais, résolu de se venger, il répandit, de retour à Leyde, que Boerhaave était partisan de Spinosa et athée. Dès lors il ne fallut plus songer à la vie ecclésiastique. Boerhaave poursuivit ses études médicales et fut reçu docteur, en 1693, à l'âge de vingt-cinq ans. Il prit pour sujet de sa thèse inaugurale la nécessité d'examiner les excrétions chez les malades pour en tirer des signes (*De utilitate inspiciendi in ægris excrementa ut signa*). Cet essai fut la première base de sa future renommée ; il y consigna plusieurs expériences nouvelles et curieuses pour le temps sur la nature des urines, des matières fécales, de la salive, de la sueur, etc. Quelque imparfaites que fussent, à cette époque, les connaissances chimiques, le génie de Boerhaave avait su discerner dans les analyses des matières excrémentielles des signes indicatifs de la marche des maladies. Les médecins modernes n'ont pas, en général, fait assez d'attention à ce point important qui, aujourd'hui, d'après les progrès de la chimie, est un des plus sûrs guides du médecin clinique.

Boerhaave était docteur et, de plus, très-habile médecin ; mais, trop jeune pour inspirer la confiance aux malades, il se vit dans la nécessité de continuer à donner des leçons de mathématiques. Ne voulant pas quitter Leyde, où il comptait alors des amis influents et considérés, entre autres Jacques Irigland, célèbre professeur de théologie, et le bourgmestre Daniel von Alphen, lesquels avaient pressenti l'immense portée du génie de leur jeune compatriote et s'étaient faits ses patrons. C'est probablement cette circonstance qui empêcha Boerhaave d'accepter les offres magnifiques d'un riche personnage qui le sollicitait de venir s'établir chez lui à la Haye. Peut-être aussi l'amour de l'indépendance et le désir d'acquérir de nouvelles connaissances firent-ils préférer au jeune docteur le séjour de la savante Leyde à celui de la brillante cité de la Haye : il n'eut pas lieu de s'en repentir.

En 1701, Boerhaave fut associé à la chaire de médecine théorique de Drelincourt, et fit chez lui des cours particuliers de chimie, de botanique et de médecine. Ses leçons eurent un tel succès, et attirèrent à Leyde une affluence si extraordinaire d'élèves, que, pour l'engager à ne point quitter cette ville, les curateurs de l'université augmentèrent considérablement ses appointements, à condition qu'il ne s'en irait jamais. Dès lors, sa renommée et sa fortune s'accrurent rapidement.

En 1708 parurent ses *Institutiones rei medicæ*, et, en 1709, ses *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*, deux ouvrages aussi remarquables pour la méthode que pour la clarté et la précision du style. Ils firent une grande sensation dans le monde médical, et assurèrent à jamais la gloire de l'auteur. Les *Institutions* considèrent en cinq sections distinctes : 1° les fonctions des diverses parties ; 2° les altérations auxquelles ces parties sont sujettes; 3° les signes indicatifs de la santé et de la maladie ; 4° l'hygiène ; et 5° la thérapeutique. Les *Aphorismes* offrent, dans un court mais très-compréhensif tableau, les causes, les symptômes, la marche, et le traitement des maladies. Ceux qui ont entendu l'éloquent auteur développer ces sujets, trouvent bien faible, bien pâle, le diffus commentaire qu'en a publié son disciple Van Swieten. Boerhaave professait avec une supériorité qui enchantait et captivait son auditoire : c'était un autre Cuvier. Dans le cours de 1709, Boerhaave devint professeur titulaire de médecine théorique, et fut, de plus, nommé à la chaire de botanique. En moins de dix ans, il porta le nombre des plantes que renfermait le jardin, de 3,000 à plus de 6,000. Par son *Index plantarum quæ in horto academico Lugduno-Batavo reperiuntur*, il a contribué aux progrès de la botanique en faisant connaître plusieurs plantes nouvelles, et en adoptant, un des premiers, les caractères de classification tirés des organes sexuels des plantes (étamines et pistils). Il faut ajouter qu'il donna des encouragements au jeune Linné, devenu depuis si célèbre.

Enfin, en 1718, il cumula encore la chaire publique de chimie avec celles de médecine et de botanique, et publia, en 1732, ses *Elementa chemiæ*, à Leyde, en 2 vol. in-4°. Cet ouvrage répandit une vive lumière sur la science, en portant l'attention des chimistes vers les recherches expérimentales et dissipant les rêveries des alchimistes.

Entouré de la haute considération de tous les savants, idolâtré de tous ses disciples, Boerhaave se vit bientôt comblé d'honneurs et de distinctions. Promu plus d'une fois au rectorat de l'université, nommé, en 1731, associé étranger de l'Académie des sciences

de Paris, et, plus tard, membre de la Société royale de Londres, il ne cessa de faire de nombreuses et intéressantes communications à ces deux corps. (*Voy. mémoires de l'Académie des sciences*, 1734, et *Philosophical transactions*, nos 430, 443, 444.)

Sa réputation comme praticien n'a jamais été égalée dans les temps modernes. De tous les points du globe on venait le consulter. Le czar, Pierre le Grand, vint en personne lui rendre visite, et un lettré chinois des plus élevés en dignité lui adressa une lettre avec cette simple suscription : *A M. Boerhaave, médecin, en Europe.*

Atteint d'une affection organique au cœur, Boerhaave s'était démis, dès 1729, des chaires de chimie et de botanique. Enfin, en 1738, après six mois de douloureuses souffrances qu'il supporta avec une admirable résignation, il mourut à l'âge de 70 ans. Les magistrats de Leyde lui firent élever dans l'église de Saint-Pierre un monument simple, mais grave, avec cette inscription : *Salutifero Boerhaavii genio sacrum.*

Boerhaave laissa à sa fille unique une fortune de 2 millions de florins (au delà de 4 millions de francs), et qui équivaudrait aujourd'hui au double. Ce grand homme, outre ses vastes connaissances dans les sciences naturelles, possédait presque toutes les langues de l'Europe, et était profondément versé dans la jurisprudence et dans les sciences morales et politiques. En un mot, Boerhaave fut grand médecin, profond penseur et homme de bien. Dans un temps où dominaient la manie des hypothèses et les rêveries de Van Helmont et des animistes, il eut le mérite de ramener les médecins à l'observation, et chercha à introduire dans l'explication des phénomènes vitaux l'influence des causes physiques et chimiques. Si parfois ses explications sont trop mécaniques, ou l'application des influences chimiques trop hasardée, c'est à l'état de la science, et non à Boerhaave, qu'il faut s'en prendre Ses analyses du sang, du lait, de l'urine, etc., sont loin de satisfaire, mais aujourd'hui même il reste encore beaucoup à faire sur ce point.

Ses discours d'ouverture et d'apparat sont tous empreints des vues philosophiques les plus profondes (*Oratio de commendando studio hippocratico*, 1701 ; *Orat. de usu ratiocinii mechanici in medecinâ*, 1703; *Orat. qua repurgatæ medecinæ facilis asseritur simplicitas*, 1709; *Orat. de comparando certo in physicis*, 1717 ; *Orat. de chemia suos errores expurgante*, 1718; *Sermo academicus de honore medici*, etc., 1731). Dans ce dernier discours, il insiste sur la nécessité de suivre et de favoriser les efforts de la nature pour la guérison des maladies, lorsqu'ils sont salutaires, ce qui, selon lui, est le cas le plus ordinaire.

Une collection des œuvres de Boerhaave a été plusieurs fois imprimée à Venise (1766), et à la Haye. Outre les ouvrages déjà indiqués, on y trouve la description de deux cas pathologiques chirurgicaux, son Précis de matière médicale, sa Lettre au célèbre Ruysch sur la structure des glandes, un Éloge d'Albinus, un Discours d'adieu aux élèves, lors de sa démission du professorat de chimie et de botanique, et un Traité de maladie vénérienne. Ce dernier n'est qu'une réimpression de l'*Aphrodisiacus*, ou collection des syphiliographes, publié à Venise vers le milieu du XVIe siècle, par les soins de Luisini, médecin d'Udine. Boerhaave ne fit qu'y ajouter une préface. On lui doit encore plusieurs éditions d'auteurs anciens ou modernes, telles que celle d'*Arétée*, Leyde, 1731, et de l'*Historia insectorum*, de Swammerdam, 1737. Ses élèves ont en outre publié sous son nom plusieurs ouvrages, entre autres, *Methodus discendi medecinam*, revu par Haller, 1751. La Mettrie a traduit en français les *Institutions* et les *Aphorismes*. L. F. CONSTANCIO.

BOERNER, père et fils, célèbres par leur savoir et les écrits qu'ils ont laissés. Gaspard Boerner (*Boernerus*) était déjà connu comme un théologien distingué, au moment de la réformation. Il adopta avec ardeur les nouvelles doctrines et se voua à leur propagation. Sa famille était des environs de Meissen. Dans sa jeunesse, il visita l'Italie, enseigna, pendant dix-huit ans, les mathématiques à Leipsick, y devint professeur de théologie en 1539, et mourut dans cette ville le 3 mai 1547. Il a mis au jour : *Libellum de stellis; Analogia vel indices in Ptolomæi geographiam et Sabellici historiam.*

BOERNER (CHRISTIAN-FRÉDÉRIC), né à Dresde le 6 novembre 1683, étudia d'abord la théologie à Leipsick, puis entra à l'université de Wittenberg, et fit, en 1705, un voyage scientifique en Hollande et en Angleterre. Ce fut dans le premier de ces pays qu'il acheta l'inestimable manuscrit des lettres de Paul, qui furent désignées depuis

sous le nom de *Codex Boernerianus*. Il fut appelé à la chaire de morale, à Leipsick, en 1707, et à celle de théologie, en 1713. Dès 1711, il remplissait les fonctions de conservateur de la bibliothèque, qui dut à ses soins un ordre inconnu avant lui. Il se démit de cet emploi en 1736, et mourut chanoine à Meissen le 19 novembre 1753. Une science solide, une critique ingénieuse, ne pouvaient manquer de jeter un grand éclat de ses cours à une époque où l'université manquait de théologiens profonds. Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres : *De doctis hominibus græcis, litterarum græcarum in Italia, etc.*, Leipsick, 1751.

BOERNER (FRÉDÉRIC), fils aîné du précédent, né, le 17 juin 1723, à Leipsick, s'y livra à l'étude de la médecine; il fut nommé professeur en 1754, mais le mauvais état de sa santé lui fit abandonner cette carrière. Il mourut à Leipsick le 31 juin 1761. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Noctes gœlphicæ sive opuscula argumenti medico-litterarii, antehac separatim edita nunc collecta, revisa, aucta*. Rostock, 1755; 2° *De statu medicinæ apud veteres Hebræos*. Witt., 1756

BOERNER (CHRISTIAN-FRÉDERIC), né à Leipsick le 16 février 1736, suivit les traces de ses aînés. Il occupa la chaire d'enseignement médical, depuis 1760 jusqu'à sa mort, en 1800. Son ouvrage sur l'onanisme (2 vol.) a eu un grand succès, il a pris place à côté de celui de Tissot. L—D.

BOETIE (ESTIENNE DE LA), né en 1530, à Sarlat, petite ville du Périgord, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, passa sa vie loin du bruit des affaires et mourut, à 32 ans, à Gennignac près de Bordeaux, sans avoir pu donner sa mesure. Montaigne avait pour lui une amitié toute fraternelle, et il parla souvent de lui avec enthousiasme dans ses *Essais*. Leurs caractères cependant n'étaient pas les mêmes. Montaigne était sceptique et insouciant, pendant que la Boëtie était croyant et enthousiaste; mais tous deux étaient animés du même désir de perfection. Du moment où ils se rencontrèrent, ils ne purent se quitter, et c'est l'auteur des *Essais* qui, après la mort de son ami, se chargea de recueillir ses opuscules, *prenant vert et sec, sans choix ni triage*. Ces ouvrages, délassements de la jeunesse, consistent en des vers français et latins en général médiocres, des traductions de Xénophon et de Plutarque, qui ne se lisent guère, et un traité de la *Servitude volontaire* qui se trouve dans presque toutes les éditions des *Essais*. Le style de cet ouvrage est plein de chaleur, d'énergie et de franchise. Si les principes en sont contestables, le raisonnement en est vif et serré. L'auteur s'y prononce très-énergiquement contre la forme monarchique, et ses arguments ont été souvent reproduits par les protestants et renouvelés par les écrivains du XVIIIe siècle et les révolutionnaires. La Mennais en a publié une nouvelle édition en 1333 avec une préface dans laquelle il loue hautement la Boëtie d'avoir ainsi devancé son siècle.

BOETTCHER (JEAN-FRÉDÉRIC), inventeur de la porcelaine dite de Saxe, naquit dans le milieu du XVIIe siècle, à Schlaitz, dans le Voigtland. D'abord, placé chez un apothicaire à Berlin, il s'occupa d'alchimie et passa pour avoir trouvé la pierre philosophale. Le bruit de cette découverte supposée le força de se réfugier en Saxe. L'électeur, roi de Pologne, Frédéric-Auguste II, voulant tourner à son avantage personnel le secret dont il le croyait possesseur, le fit venir à Dresde. Boettcher eut beau l'assurer qu'il ne savait pas faire d'or, le prince, plus convaincu par ces dénégations qu'il ne l'eût été peut-être par une réponse opposée, le fit enfermer dans la forteresse de Konigstein, avec ordre de travailler au grand œuvre. Les recherches du chimiste eurent pour résultat la découverte de la composition de la porcelaine de Saxe et dotèrent ainsi le pays d'une source féconde de richesses (1702 ou 1703). Les premiers essais furent tentés à Dresde; mais, en 1710, une grande fabrique fut établie à Meissen et Boettcher ne s'occupa plus dès lors que de la perfection de sa découverte jusqu'à sa mort, survenue le 14 mars 1719. — Le roi, pour le récompenser, lui avait donné des lettres de noblesse.

Un autre BOETTCHER (*Ernest-Christophe*), négociant distingué, né le 18 juin 1697, dans le pays de Hildesheim, s'est illustré par la fondation d'une école gratuite à Hanovre, un séminaire d'instructeurs et autres établissements utiles, à l'établissement desquels il consacra une immense fortune.

BOETTIGER (CHARLES-AUGUSTE), conservateur du musée des antiquités, à Dresde, fut, sans contredit, un des plus fameux et des plus savants archéologues de l'Europe. Né à Reichenbach, le 8 juin 1760, il fit ses études à Leipsick, où il eut pour maîtres et

amis Alorus et Reiz, les plus célèbres professeurs du temps. Il entrait dans sa carrière littéraire comme professeur dans plusieurs écoles de l'électorat, lorsqu'il fit la connaissance de Herder. Ce fut sur la recommandation de ce dernier qu'il fut appelé à Weimar pour y diriger le gymnase en 1791. Cette ville était alors le séjour des plus illustres représentants de la littérature allemande : il nous suffit de citer les Herder, les Schiller, les Gœthe. Boettiger fut bientôt lié d'amitié avec ces grands hommes. Mais ce fut l'artiste Mayer qui exerça sur lui la plus grande influence et dirigea ses études vers l'archéologie. En 1804, l'électeur de Saxe le nomma directeur de l'*institut des pages*, et, en 1814, conservateur du musée des antiquités. Peu de savants ont laissé autant de souvenirs littéraires que nous en devons à Boettiger. C'était un des principaux collaborateurs de la *Revue du luxe et des modes* (depuis 1795 jusqu'à 1806), qui se publia sous les auspices de Bertruch. A partir de 1797, sa plume donna de charmants morceaux au *Mercure allemand*, dirigé par Wieland. Ses principaux ouvrages sont : *Vasen-erklaerungen*, 3 vol.; *Ideen zur Kunstinythologie; Sabine; Amalthea*, 3 vol. On a aussi de lui des notices sur Milleri, Reinhard et Bode. Plusieurs de ses écrits ont été traduits en français. Il fut élu membre de l'Institut de France et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. B. mourut le 17 novembre 1835.

J. F. DE LUNDBLAD.

BOEUF (JEAN LE), né à Auxerre en 1687, chanoine de la cathédrale de cette ville, remplaça Lancelot à la Société des belles-lettres de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Recueil de divers écrits servant à l'éclaircissement de l'histoire de France* pour 1738 *et Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 3 vol. in-12.—L'abbé le Bœuf était un prodige d'érudition. Elle éclate dans tous ses ouvrages, mais elle y est souvent mal digérée. — Il mourut en 1760.

BOGAHA (*myth. ind.*). — L'arbre-dieu, dans la mythologie des bouddhistes, traversa les airs pour se rendre à l'île de Lomka (Ceylan), afin de prêter l'abri de son ombre à Bouddha, et enfonça de lui-même les racines en terre à la place qu'il occupe encore dans les ruines d'Annarodjpoura. 99 nababs et radjahs, qui furent des bouddhistes fervents, ont été enterrés au pied du divin Bogaha. Leurs âmes sont au ciel où elles veillent à la sûreté des pèlerins et les préservent du joug des Européens. Autour de l'arbre on voit un grand nombre de huttes où logent les pèlerins. Des gardiens sont chargés de préserver l'arbre sacré de toute souillure, d'allumer des cierges ou des lampes, et de suspendre des images à ses rameaux : c'est là le Bogaha par excellence. Les Chingalais en ont planté d'autres ailleurs pour lesquels ils ont aussi de la vénération, mais à un degré inférieur au Bogaha primitif.

F. S. CONSTANCIO.

BOGOMILES. Ces hérétiques se nommaient ainsi eux-mêmes de deux mots esclavons contractés dont l'un, *bob* ou *bog*, signifie Dieu, et l'autre, *milotii*, assistez-nous, ayez pitié de nous. Ils parurent à Constantinople au XIIe siècle, sous l'empire d'Alexis Comnène, et reconnaissaient pour chef un médecin bulgare appelé Basile.—La doctrine des bogomiles était un amalgame de celles des pauliciens, des audiens et des antropomorphites, avec variantes et additions de leur façon. Il enseignaient, entre autres énormités, que Dieu, avant Jésus-Christ, avait eu un autre fils nommé Sathanaël, lequel, s'étant révolté, fut chassé du ciel, ainsi que les anges complices de sa révolte. Ils vinrent alors s'établir sur la terre, où Sathanaël trompa Moïse en lui dictant la loi qu'il reçut au mont Sinaï ; que Jésus-Christ, envoyé pour détruire sa puissance usurpée, le précipita dans les abîmes infernaux. En conséquence de ces monstrueuses rêveries ils niaient la résurrection, rejetaient les livres mosaïques et l'eucharistie, considéraient le baptême comme parfaitement inutile, proscrivaient les églises et n'admettaient d'autre prière que le *Pater noster*.

P. T.

BOGORIS, premier roi chrétien des Bulgares au IXe siècle. Sa conversion fut due, assure-t-on, à un tableau du jugement dernier qui lui fut présenté par un pieux solitaire nommé Méthodius.

BOGOTA (SANTA-FÉ DE) (*géog.*), ancienne capitale de la Colombie, et maintenant de la province de la Nouvelle-Grenade, fondée en 1538, à l'époque de la découverte de l'Amérique, sur un vaste plateau formé par la branche orientale de la cordilière des Andes, à mi-côte entre deux montagnes qui l'abritent à l'est et la fournissent d'eaux toujours limpides. Elle est mal bâtie, et ses rues, bien que régulières, sont désagréables par leur étroitesse et la mauvaise disposition du pavé.

Ses maisons, de briques sèches, et blanches au dehors, sont encore distribuées comme les maisons européennes d'il y a 300 ans, mais elles sont bâties, ainsi que les édifices publics, de manière à résister aux tremblements de terre si communs dans ces contrées. Les places sont spacieuses et garnies de fontaines, et la ville entière est entourée de murailles. On y comptait trente églises, huit couvents, plusieurs hôpitaux, un hôtel des monnaies, une université, une école de médecine, quatre collèges, une bibliothèque, un observatoire, un musée d'histoire naturelle, une académie, et six journaux en 1826. — Le climat en est pluvieux et assez froid, mais l'air y est sain ; les habitants vigoureux, doux et hospitaliers, et le commerce assez actif, quoique l'industrie y soit nulle. — 40,000 habitants.

BOGUE (*ichthyol.*), genre de poisson de la famille des sparoïdes, dont il existe deux espèces dans la Méditerranée, le *bogue vulgaire*, *spadus boops*, reconnaissable à ses dents supérieures dentelées, à sa couleur gris-d'argent, variée de raies longitudinales dorées. Sa grosseur lui avait fait donner le nom de βοωψ par les Grecs, qui faisaient cas de sa chair délicate et de facile digestion. Le *bogue saupe* (*sp. salpa*) s'en distingue par ses dents supérieures fourchues, et parce que ses raies dorées sont plus brillantes que dans l'espèce précédente. On le prend à l'hameçon; mais il se plaît dans les bas-fonds, et, pendant l'hiver, il s'entasse dans les profondeurs des golfes. (*Voy.* SPAROÏDES.)

BOHADIN ou plutôt **BOHA - EDDYN** (*biog.*), célèbre historien arabe, né en 1145, après avoir été répétiteur à Bagdad, puis professeur à Mossoul et publié plusieurs ouvrages de jurisprudence et de controverse religieuse, eut, à Damas, avec Saladin, une entrevue qui lui ouvrit le chemin des honneurs. Chargé de plusieurs emplois importants, il s'en acquitta avec gloire. Vers la fin de sa carrière, il se retira des affaires et ne s'occupa plus que de l'instruction des jeunes gens qui venaient le voir, et mourut en 1235. L'ouvrage qui a fait le plus d'honneur à Bohadin est son *Histoire de Saladin*, publiée en 1739, en arabe et en latin, par Shaltens, d'où Morin a tiré les matériaux de son *Histoire de Saladin*, 2 vol. in-12, 1758. — Cette histoire, qui ressemble trop souvent à un panégyrique de la conduite morale et religieuse de Saladin, est d'ailleurs fort incomplète dans sa partie politique, que l'auteur, du reste, n'osait peut-être pas aborder de face, et l'on y chercherait en vain une appréciation des moyens que Saladin employa pour se mettre à la place des califes fathémites.

BOHÈME (**BOEHEIM**, **BOJENHEIM**). C'était un royaume jadis indépendant; il est aujourd'hui réuni à l'Autriche et forme, pour ainsi dire, une profonde vallée qui s'étend dans le cœur du continent d'Europe. La Bohême est séparée des pays voisins par des chaînes de montagnes qui lui font un rempart naturel. Du côté de la Prusse, ce sont les *Riezen Gebirge;* du côté de la Saxe, les *Erzgebirge;* de celui de la Bavière, le *Boehmenwald* (forêt de Bohême). Elle communique avec les autres Etats héréditaires par la haute Autriche et la Moravie. Son étendue est de 956 1/2 milles carrés géographiques, peuplés, en 1833, de 4 millions d'âmes, dont 3 millions d'*Ezeches* (Tschecken) et un million d'Allemands et d'Israélites, abrités dans 287 villes, 277 villages et 11,951 bourgades et hameaux. Le climat en est généralement rude, à cause de sa situation élevée et de la hauteur des montagnes. Les principaux fleuves sont la *Moldaw* et l'*Elbe*. La principale richesse de la Bohême consiste en métaux. Les mines occupent 8,000 personnes et produisent (1831), 17,000 marcs d'argent, 12,000 quintaux de zinc, 50,000 quintaux de minerai de plomb, 400,000 quintaux de fer et 2 millions de quintaux de charbon. Les mines principales sont celles de *Przibram*, *Jarchimstal*, *Horzowic*, *Neujoachimstal*. La Bohême abonde en excellentes eaux minérales chaudes et froides; on en expédie 400,000 bouteilles à l'étranger ; les plus renommées sont celles de *Carlsbad*, *Tœplitz*, de *Marienbad* et d'*Eger*. La terre produit en abondance du blé, du lin et du chanvre, même pour l'exportation ; mais le vin n'est bon que dans les environs de Melnik et de Czernosek.

Le pays, à l'exception de Prague, est divisé en 16 cercles, gouvernés par des capitaines (Kreishauptlents); à la tête de l'administration civile est un *bourg grave* (Oberst Burggref). La religion dominante est le catholicisme; les autres sont tolérées depuis Joseph II. Un archevêque et trois évêques dirigent les affaires religieuses. L'université de Prague a jeté un grand éclat dans le moyen âge; elle est encore célèbre aujourd'hui ; 22 gymnases sont en outre consacrés

à l'instruction de la jeunesse. Dans les sciences, ce sont les mathématiques que le Bohémien cultive de prédilection, et, dans les arts, la musique.

Les manufactures deviennent de jour en jour plus prospères ; celles de draps, de toile, de coton rivalisent avec les meilleures de l'étranger. On fait de grands travaux sur les routes, et des chemins de fer établissent déjà la communication entre la capitale et Pilsen, Budweis et Hinz.

Il est probable que la Bohême tire son nom de *Bojes*, peuple venu de Galles, qui s'en empara quatre cents ans avant Jésus-Christ. Plus tard ils furent chassés par les Marcomans, sous Marbod. Ceux-ci l'évacuèrent pareillement, et, dès le v[e] siècle, elle était habitée par les *Czaches*, peuple slavon. Charlemagne ne fut pas heureux contre la Bohême, et l'armée de l'empereur Louis y trouva son tombeau. Le peuple embrassa le christianisme entre 871 et 894. Les ducs de Prague, d'après Lesage, descendaient de Libursa et de son époux Przemystes. Un de leurs petits-fils, le duc Wratislaw II, fut investi de la dignité royale par l'empereur Henri IV (1086). *Ottokar II*, surtout, étendit la puissance de la Bohême, mais il succomba à la fin contre Rudolphe de Habsbourg. La maison des *Przemistides* s'éteignit en 1306, et depuis 1310 à 1437, la Bohême fut gouvernée par des rois de la maison de Luxembourg. Cet État fleurit sous Charles I[er], connu comme empereur romain sous le nom de Charles IV. Sa décadence commença sous le fils de ce prince *Wenzel IV*. Ce fut sous son règne qu'éclata la guerre des *hussites*, qui mit le pays en feu. Les succès de cette secte rendirent le royaume électif. *Georges de Podicbrad*, choisi par le peuple, était un des hommes les plus remarquables de son temps. En 1526, la Bohême choisit l'archiduc Ferdinand d'Autriche, qui, en 1527, déclara la couronne de Bohême héréditaire. Une révolte plaça sur le trône, en 1620, Frédéric du Palatinat ; mais ce prince, battu à Prague, abandonna la possession de son rival, Ferdinand II. C'était le commencement de la guerre de 30 ans dont la Bohême fut si souvent le théâtre et la victime. Sa population ne s'élevait qu'à 750,000 âmes. Depuis ce temps la Bohême, réunie à l'Autriche, a acquis des forces, et elle est une des plus riches mines de la monarchie.

J. F. DE LUNDBLAD.

BOHÉMIENS. — Nom sous lequel on désigne en France une race nomade venue de l'Orient, qui parut, pour la première fois, en Hongrie et en Bohême, en 1417, et se répandit depuis en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre et dans tout le reste de l'Europe, où elle n'a cessé de subsister et de se propager en dépit des persécutions dont ces malheureux ont été l'objet pendant quatre siècles, et qui ne se sont ralenties que depuis la fin du XVIII[e] siècle. D'abord on se borna à les excommunier et on les chassa, puis on les bannit sous peine des galères, et même de la mort. Pendant les siècles XVI[e] et XVII[e] on exerça contre eux les plus grandes cruautés dans les Pays-Bas, en Espagne, où les conciles provinciaux et les autorités ecclésiastiques se joignirent à Charles-Quint et à Philippe II pour les persécuter. Henri VIII les chassa de ses États, et François I[er] ne les épargna point. Ce qui les rendait l'objet de la haine des peuples, c'était la vie errante que menaient ces vagabonds, et leurs habitudes de vol et de fraude : quant à la religion, ils n'en professaient aucune et adoptaient sans difficulté les pratiques du culte établi dans chaque pays où ils séjournaient, et leur pauvreté n'excitait point la convoitise comme les richesses des juifs dont on confisquait les biens.

Les bohémiens ne sont pas tous errants ; en Turquie, en Hongrie, ils sont forgerons, chaudronniers et joueurs d'instruments. En Transylvanie, en Moldavie et en Valachie, ils sont très-nombreux, ont des résidences fixes, et vivent dans l'aisance, gouvernés par des chefs auxquels ils donnent les noms pompeux de rois, de ducs, de vayvodes. En Espagne, ils habitent des quartiers séparés à Cordoue, et une partie du faubourg de Triana à Séville. En Angleterre, où ils sont assez nombreux, on a fait, dans ces derniers temps, des tentatives pour les faire renoncer à la vie errante, mais avec peu de succès. Ils y exercent, comme dans tous les autres pays, le maquignonnage, et tout ce qui est relatif aux chevaux et aux bestiaux ; ils sont vétérinaires, maréchaux forains, contrebandiers, et parfois voleurs. Les femmes dansent, chantent et disent la bonne aventure. En Russie, et surtout à Moscou, il y a des Zinganes ou bohémiens établis, riches ou aisés et considérés. M. Georges Borrow, l'auteur le plus récent et le mieux instruit de tout ce qui a rapport à ce peuple, nous apprend

qu'une Zingane très-estimable est aujourd'hui comtesse de Tolstoy. Cet heureux résultat est sans doute l'effet de la tolérance absolue et éclairée du gouvernement russe pour toutes les races qui sont sous sa domination.

Dans tous les pays, les bohémiens ont conservé leurs mœurs, leur langue et le respect aux chefs qu'ils se choisissent, et auxquels ils prêtent une obéissance sans bornes. Il y a beaucoup de préjugés sur leur compte, et M. Borrow assure que les filles et les femmes mariées chez les gitanos d'Espagne sont d'une chasteté exemplaire. « Les filles, dit cet auteur, sont fiancées à l'âge de quatorze ans, mais ne se marient que deux ans plus tard, et pendant ce temps il leur est défendu de se trouver en tête-à-tête avec leurs futurs époux hors la maison des parents. La chasteté est pour eux la première des vertus, le plus sacré des devoirs pour une fille. La virginité se nomme, en leur langue, *lacha;* les mères, afin de garantir leurs filles contre la perte de ce bien précieux, ont soin de les munir, dès l'enfance, d'une espèce de ceinture de sûreté qu'elles ne quittent qu'après le mariage, et qu'on nomme *diblé.* » L'auteur confirme ainsi ce qu'on savait déjà sur la chasteté des gitanas, même les plus méprisables sous d'autres rapports.

M. Borrow assure avoir remarqué chez les bohémiens de tous les pays deux traits caractéristiques : l'un est le regard fascinateur de leurs yeux, dont l'éclat est extraordinaire; l'autre, c'est la faculté de supporter le froid le plus rigoureux.

Malgré les recherches de plusieurs savants sur l'origine des Zinganes et la cause qui les a forcés à émigrer en Europe, il règne une grande incertitude sur ces deux points. L'opinion qui les fait quitter l'Indoustan par suite des invasions de Tamerlan, à la fin du XVI[e] siècle, ne repose sur aucune preuve, ni même sur des traditions, et suppose qu'ils ont séjourné dans la Perse, l'Égypte et autres pays voisins jusqu'à leur nouvelle émigration en Europe, à laquelle on n'assigne aucune cause. Une autre opinion, beaucoup plus vraisemblable, fait remonter l'entrée des Zinganes en Europe au VIII[e] siècle, et attribue cet événement aux victoires de Constantin Copronyme. En 755, cet empereur ayant pris Théodosiopolis et Molitène, villes situées près de l'Euphrate, en ramena avec lui des Syriens, des Éthiopiens et des Nubiens, à qui il donna des habitations dans la Thrace. Ils y fondèrent une colonie qui devint florissante, et obtinrent de placer à leur tête un chef élu par eux. Ce chef se nommait Athingan, et donna son nom à la colonie, qui ne forma plus dès lors qu'une seule et même nation, libre, indépendante, ou seulement soumise à la suzeraineté des empereurs d'Orient. Après la conquête de la Moldo-Valachie par les Turcs, les Athingans furent dispersés, et ceux qui restèrent dans le pays furent réduits en esclavage. Ils sont forts, robustes, de haute taille, ont le teint noir ou bronzé, et parlent un mélange d'égyptien ou copte, d'albanais, de valaque, de bulgare, de servien, de grec moderne et de turc. Il ne serait pas impossible que le nom d'*Athingan*, par le changement très-naturel du *th* en *z*, fût devenu *Azingan*, presque identique à *Zingane*, en portugais *Cigano*. Quant au mélange de langues dont se compose leur idiome, nous avons reconnu, par un examen attentif du copieux vocabulaire donné par M. Borrow, qu'il est formé en très-grande partie de mots du grec moderne et des idiomes latin, valaque, hongrois, de mots empruntés aux autres langues des pays où ils ont séjourné, surtout à l'allemand et à l'espagnol, outre les mots qui forment le fond de leur idiome, dont nous parlerons bientôt, et d'une assez grande quantité de mots d'argot.

Grellman, dans son *Histoire des bohémiens*, et Marsden, dans le 7[e] volume de l'*Archéologie anglaise*, frappés de la conformité d'un grand nombre de mots de l'idiome zingane avec des radicaux sanscrits ou des mots des dialectes de l'Indoustan, ont conclu que les bords du Gange sont la patrie de ce peuple, et que c'est une caste de parias chassés de l'Inde ou qui se sont expatriés par une cause inconnue. Cette opinion, aujourd'hui généralement admise par les savants, est également celle de M. Borrow. Je ne puis la partager, et je vais exposer les raisons qui me portent à proposer une autre conjecture sur la langue et l'origine des Zinganes.

Ce peuple, que les Italiens appellent *zingari*, les Espagnols *gitanos* et les Anglais *gypsies* ou égyptiens, les Allemands *zigeuner* et les Portugais *ciganos*, se nomment eux-mêmes *rômichal*, surtout ceux d'Angleterre, et *zincali* en Espagne. Le premier mot ou *rômigèle* signifie, dans leur idiome, pèlerin, errant, et me semble dériver du copte *rômi*, homme, et *djoïli*, recevoir l'hospitalité; *djind-joïli*, pèlerinage; ou de *rô i*, homme, et *Chal*,

l'Égypte. Ils appellent leur langue *rômani*, et par conséquent ils se reconnaissent pour Égyptiens. Le mot zincali est formé de *cali*, qui signifie noir et veut dire *homme noir*, c'est-à-dire Éthiopien, Égyptien, ou qui est venu de ce pays, qui l'a longtemps habité; car les Zinganes ne sont pas plus foncés en couleur que les Italiens, les Espagnols du Midi ou les Mores, et le sont souvent moins que ces peuples. Comme ils changent fréquemment la lettre *l* en *r*, appelant l'Égypte tantôt *Chal*, tantôt *Char*, le mot *zincali* a été facilement changé en *zincari* ou *zingari* des Italiens.

Les zincali d'Espagne ont conservé la tradition de leur ancien séjour en Égypte, où ils auraient joui d'un bonheur parfait. Nous allons transcrire quelques stances d'une de leurs chansons populaires qui ne laisse aucun doute à cet égard.

« La contrée de Chal (l'Égypte) était notre « chère patrie, où nous vivions dans la plé« nitude des jouissances sans travailler, jus« qu'à ce que notre sort ait été d'être disper« sés dans tous les pays. Maintenant nos cour« siers sont forcés de boire tes eaux, ô Gua« diana! — Nos chevaux, qui n'auraient dû « s'abreuver que dans un seul fleuve, celui « qui brille à travers Chal, sous le doux re« gard du soleil, sont maintenant forcés de « boire dans toutes les rivières, hors celle« là. »

Ils célèbrent la science astrologique des Égyptiens, et prétendent avoir appris d'eux l'art de la divination. Les Persans appellent les gitanos *zangui* et croient qu'ils habitèrent jadis une contrée sur les bords du Nil entre l'Éthiopie et l'Égypte. Quant à moi, leur origine persane me paraît démontrée, et je pense qu'ils pourraient être les descendants des soldats de Cambyse demeurés en Égypte après la conquête et mêlés aux Abyssins, aux Éthiopiens et aux Égyptiens. Quant aux Arabes, ils les ont en horreur, et la langue *rômani* n'offre presque point de mots arabes.

Maintenant, examinons la valeur de la conformité incontestable de l'idiome *rômani* avec les langues de l'Indoustan.

Il est aujourd'hui reconnu, par tous les savants orientalistes, que les langues sanscritiques et celles de la Perse ont une origine commune, les radicaux étant essentiellement les mêmes; le seul point qui partage ces savants est de déterminer lequel est l'idiome primitif, le zend ou le sanscrit. Nous nous proposons d'examiner cette question à l'article SANSCRIT; il nous suffit ici d'établir qu'il est à peine un mot parmi ceux qu'on a rapportés aux dialectes de l'Indoustan qui ne se retrouve dans les langues persane, afghane, etc. De plus, un grand nombre de ces mots sont également égyptiens, ainsi que l'a reconnu feu J. Klaproth.

Le sort que les bohémiens prétendent dévoiler en disant la bonne aventure se nomme *bahi*, mot qui, en ancien égyptien, de même qu'en copte, signifie *la vie*. En persan, *bahh* signifie sort.

M. Borrow reconnaît que les Zincali se croient originaires de l'Égypte, mais il pense que c'est dans les traditions bibliques qu'ils ont puisé cette idée. Rien n'est moins vraisemblable, car les gitanos détestent les juifs et ne lisent point la Bible; d'ailleurs leurs souvenirs de l'Égypte rappellent le bonheur dont ils jouissaient sur les bords du Nil, tandis que les Hébreux y avaient éprouvé une dure captivité et ne regrettaient les oignons d'Égypte que dans le désert.

Je remarquerai encore que le mot *rom*, pl. *roma*, signifie, dans la langue *romani* ou *zincale*, mari : c'est le *vir* latin qui répond au *ner* persan et à l'égyptien *rômi*, homme par excellence, générateur, mâle. Ce mot signifie également un gitano et un mari, comme *rômi* est la dénomination par laquelle les Égyptiens se désignent eux-mêmes sur leurs antiques monuments, ainsi que nous l'a fait connaître feu Champollion le jeune. On a généralement traduit *roma* par les Zinganes ou les maris, faute de connaître la véritable origine du mot. *Rômi* est le féminin et signifie une Zingane.

Deux autres raisons nous semblent décisives pour prouver l'origine persane de ce peuple. Il n'a conservé aucun souvenir du Gange ni du nom d'aucune divinité du panthéon brahmanique ou bouddhique, ni d'une localité quelconque de l'Indoustan, ce qui serait inexplicable s'ils étaient réellement des Indous. Ensuite, si l'on considère que leur principale profession est celle de maquignon, on sera porté à croire que leur patrie primitive abondait en chevaux. Or personne n'ignore que la Perse, *Fars* ou *Farsistan*, est, comme ces mots l'expriment, le pays des chevaux (*pars* ou *fars* cheval, *istan*, pays, contrée); tandis que dans l'Indoustan le cheval est un objet de luxe, puisqu'on le

tire de la Perse, de Balk, ou du Caboul. Je pense donc que les *Roma* ou Zincali sont originaires de l'Iran, et qu'après avoir séjourné plusieurs siècles en Égypte ils ont été contraints de s'expatrier par suite des persécutions exercées contre eux par les mahométans, qui sans doute les regardaient comme adorateurs du feu et du soleil, à l'imitation de leurs ancêtres; et l'on sait que les musulmans avaient encore plus d'horreur pour les mages zoroastriens que pour les idolâtres polythéistes. Leur apparition en Europe au VIII[e] siècle, leur aversion pour les Arabes cadrent parfaitement avec notre conjecture.

On n'a point de notions précises sur le nombre des Rômichal ou Zinganes en Europe. On le porte en Espagne à 50,000, ce qui me paraît exagéré. Ils sont très-nombreux dans la Valachie et dans la Moldavie, en Angleterre et en Allemagne. Ils habitent en petit nombre les Pyrénées, où ils se livrent à la contrebande. Leur physionomie est assez belle et expressive, et se rapproche beaucoup de celle des Persans, de même que leur taille mince et souple et leurs membres nerveux et bien tournés. Les filles ne sont pas aussi précoces que les Indoues, et ne sont nubiles que de douze à quatorze ans.

F. S. CONSTANCIO.

BOHÉMOND, fils d'un de ces aventuriers normands qui allèrent au moyen âge conquérir la Sicile, s'instruisit de bonne heure au métier des armes, en prenant part aux guerres que Robert Guiscard, son frère, faisait à Alexis Comnène. Il avait forcé son frère, plus favorisé que lui dans le partage de la succession paternelle, à lui céder Tarente. Tous deux assiégeaient Amalfi, lorsqu'une troupe de croisés, se rendant à Jérusalem, vint à passer près de leur camp. Bohémond, saisi tout à coup d'un saint zèle, harangue ses soldats, leur distribue des croix de son manteau, se croise lui-même et entraîne une grande partie des deux armées. Il y avait plus de calcul que d'enthousiasme dans ce mouvement du Normand, et il le prouva bien en cherchant à tourner les croisés contre l'empire grec. Sur les prières d'Alexis et les conseils de Godefroy de Bouillon, il consentit cependant à se rendre à Constantinople, et, comblé de présents par le monarque grec, il ne put se dispenser de prêter le serment de fidélité qu'Alexis tenait à obtenir de lui avant qu'il s'engageât dans la croisade; mais le rusé Normand ne se crut pas lié pour cela, lorsqu'il s'agit de détacher Antioche de l'empire. Les croisés assiégeaient cette ville quand il y arriva; il sut se ménager des intelligences dans la place, obtint qu'elle lui serait livrée et abandonnée en toute souveraineté (1097), et, quand il en fut maître, il laissa aux autres croisés le soin de prendre Jérusalem. Mais ayant voulu peu après porter secours à une ville de Mésopotamie, assiégée par les Turcs, il fut pris lui-même. Alexis offrit 260,000 besants si on voulait le lui livrer : Bohémond sut se faire relâcher pour la moitié de cette somme; puis, pour mieux se venger de l'empereur, il imagina d'aller chercher des secours en Occident. Comme il craignait les embûches des Grecs, il fit publier sa mort, et ce fut dans un cercueil arrangé exprès qu'il traversa la flotte grecque. Il se rendit d'abord dans le Limousin pour accomplir un vœu qu'il avait fait pendant sa captivité. Le roi de France, Philippe I[er], qui lui fit épouser sa fille, lui ayant permis en même temps de lever des soldats pour une croisade, Bohémond profita de la fête même de ses noces, monta sur le jubé, et là, avec toute l'énergie et l'adresse qui le caractérisaient, il fit une si vive peinture des perfidies des Grecs, que peu de temps après il avait une armée. Il ne réussit pas moins bien en Espagne et en Italie, rassemble toutes ses troupes à Paris, et va mettre le siége devant Duras. Mais tous ces préparatifs n'aboutirent qu'à un échec; le mécontentement gagna ses troupes, et il fut contraint d'en venir à une conférence, et il n'obtint que la confirmation de sa souveraineté à Antioche et dans quelques autres villes. Cet échec ne l'avait pas découragé, et de ses États de la Pouille il préparait une seconde expédition, lorsque la mort vint le surprendre, en 1111, dans un âge déjà avancé, mais n'ayant rien perdu de cette ardeur aventureuse, ni de cet esprit de ruse qui caractérisent la race normande, dont il offrait le type le plus complet.

BOIAR. — Ce titre sert à désigner, en Russie, un homme de haute naissance ou un fonctionnaire de l'ordre le plus élevé. On n'est pas certain si les anciens boïars devaient cette qualification au souverain, ou si c'était un privilége de la naissance. Il paraît cependant que cette classe, formant aujourd'hui la principale noblesse de Russie, apporta de l'étranger, en venant s'établir dans

cet empire, les titres de ses aïeux. On ne trouva aucune trace des boïars sous les dynasties tartare et mongolienne; leur apparition ne semblerait dater que du règne d'Ivan Vassiliéwitch Ier, ou du moins de celui d'Ivan Vassiliéwitch II, qui réprima une sédition de ces chefs révoltés contre son autorité. Si les boïars étaient, dans le principe, des généraux et des guerriers, on donna ensuite ce titre aux membres du conseil privé du souverain, aux gouverneurs des provinces, etc. Souvent disposés à étendre leur pouvoir, au détriment de celui du czar, ils furent toujours réduits à rentrer dans l'obéissance par la main despotique de ce prince, qui fixe à son gré le nombre des boïars. Afin de prévenir les grands troubles que leur ambition excitait dans l'empire, dont on les a vus plusieurs fois essayer de disposer, Pierre le Grand rendit, en 1701, un édit par lequel il arrêtait qu'il ne serait plus fait mention d'eux dans les ukases, où se trouvait toujours la formule suivante : « Le grand prince a ordonné, les boïars ont approuvé. » Formule dont la teneur semblait les faire participer du pouvoir souverain. Mais le même empereur institua, en 1711, le suprême collége de l'empire, qui se composa primitivement de neuf boïars, espèces de sénateurs dont le nombre s'est accru. Le czar, dans ses actes diplomatiques, place les boïars avant les vayvodes. On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot boïar. On le dérive de *boï*, bataille, ce qui justifierait l'idée que ces premiers nobles devaient leur titre à leurs actions d'éclat sur le champ de bataille. Dans les dictionnaires, il signifie simplement un seigneur, un homme de qualité. Le peuple russe donne la qualification de *boïarine*, et, par contraction, *barine* à ceux mêmes qui ne sont pas les maîtres, c'est un terme de respect. — Reutz a donné en allemand, dans son *Essai sur les développements historiques du droit et des institutions en Russie*, les renseignements les plus complets sur tout ce qui concerne les boïars. — En Moldavie le titre de boïar, comme en Valachie celui de *boïlade*, qui en dérive, est donné aux membres de la famille du prince, ainsi qu'aux nobles les plus riches et les plus distingués.

ED. GIROT.

BOIARDO (MATTEO-MARIA), l'un des plus célèbres poëtes d'Italie, naquit en 1434 à Scandiano, dans le duché de Ferrare. Il étudia dans cette dernière ville non-seulement le grec, le latin et la philosophie, mais encore les langues orientales, et se fit connaître de bonne heure par des poésies qui lui méritèrent d'être distingué du duc de Ferrare, Hercule Ier, par lequel il fut nommé gouverneur de Reggio. C'est dans cette ville qu'il mourut, en 1494, après avoir publié des églogues latines, des sonnets, des *canzone*, des *capitoli*, dont la versification est élégante et poétique, des traductions d'Hérodote et d'Apulée et une comédie, *Timon*, probablement la plus ancienne pièce régulière en langue vulgaire, imitée du dialogue de Lucien, qui porte le même nom, mais sans avoir pu terminer l'ouvrage qui fait son principal titre de gloire, *l'Orlando innamorato*.

Dante avait porté la poésie italienne à son plus haut degré de spiritualité et son œuvre résume au plus haut point les tendances de ce moyen âge, si croyant, si idéaliste. Mais la renaissance amena une réaction qui eut aussi ses écrivains; Boccace la commença et, après lui, Pulci, Bojardo, l'Arioste se jetèrent dans la même voie matérialiste, en donnant à leur œuvre l'empreinte spéciale de leur génie. Boccace s'empara des fabliaux des Trouvères et ses successeurs des traditions de la chevalerie. Pulci en fit une sorte de bouffonnerie souvent indécente; dans les mains de Bojardo, elles eurent une forme plus élégante, plus variée, plus décente; mais ce fut avec Arioste qu'elles prirent leur plus large développement : tournois, combats, armures, enchantements, voilà ce qui forme le fond des deux poëmes; le sujet est à peu près identique, les personnages sont aussi bien contrastés, aussi bien soutenus, mais l'imagination du continuateur est plus riche, plus gracieuse, bien qu'il n'ait pas dédaigné d'emprunter à son devancier son *Ile Morgane*, dont il a fait celle d'*Alcine*; il se distingua de lui surtout par son style, qu'aucun poëte italien n'a surpassé. Celui de l'*Orlando innamorato* est, au contraire, dur, barbare, et parfois lâche et prosaïque; aussi a-t-il été refait plusieurs fois, d'abord par Domenichi en 1545, et, plus tard, par Berni, qui l'a écrit de nouveau stance par stance, souvent vers par vers, et ce n'est plus que sous cette forme qu'on le lit même en Italie. — Avant l'Arioste, un certain Nicolo degli Agostini avait ajouté trois livres à l'ouvrage de Bojardo; mais cette œuvre, extrêmement faible, est aujourd'hui totalement oubliée.

La première édition de l'*Orlando innamo-*

rato original est de 1495, et la meilleure, celle de Venise, in-4°. — Il a été fait en France plusieurs traductions de cet ouvrage. Les seules lues sont celles de le Sage, qui n'est qu'une imitation très-éloignée, et celle de Tressan, dont le style, lâche et maniéré ne peut donner une idée de ce beau poëme. J. Fleury.

BOIELDIEU (François-Adrien), compositeur dramatique, naquit à Rouen le 15 décembre 1775. Son père, secrétaire de l'archevêché, le plaça comme enfant de chœur à l'église métropolitaine, où il apprit les premiers éléments de la musique. Il passa ensuite sous la direction de Broche, organiste de la cathédrale.

Boieldieu avait, à seize ans, un talent remarquable d'exécution sur le piano, d'heureuses idées mélodiques et quelques légères notions d'harmonie. Une vocation irrésistible l'entraînait vers le théâtre. Il brûlait donc de faire un opéra; mais où trouver un poëme? Par hasard, un autre jeune homme de Rouen, non moins avide de gloire, cherchait, de son côté, un musicien pour illustrer sa pensée. Nos deux chercheurs se rencontrèrent, et de leur association naquit le premier opéra de notre compositeur. Joué sur le théâtre de Rouen, il fut couvert d'applaudissements; quoi qu'il en soit, Boieldieu avait perdu le souvenir, non pas de ce triomphe, mais du nom de la pièce. Dès ce moment rien ne l'arrête, le cœur gonflé d'espérance, il part pour Paris. La nécessité de vivre le força d'abord de donner des leçons; puis, les écoliers manquant, il se fit accordeur de pianos. Ces épreuves ne le découragèrent pas. Enfin, grâce à la bienveillance des chefs de la maison Érard, célèbre par la facture des instruments, et qui était à cette époque (1794) le rendez-vous de tous les artistes, Boieldieu se lia avec les célébrités de l'époque : Rode, Garat, Mehul. La fréquentation de ces derniers perfectionna son goût et lui fit sentir la nécessité de reprendre des études qu'il n'avait qu'ébauchées. Trop préoccupé du désir de produire, il ne put jamais se livrer à ces études d'une manière sérieuse et suivie. Cependant, grâce à quelques romances charmantes que la voix de Garat mit en vogue dans les salons, notre jeune compositeur commença à percer. Quelque temps après, M. Fiévée tira de son joli roman, la *Dot de Suzette*, un petit opéra du même nom; la grâce du sujet, la fraîcheur de la musique et le jeu fin et spirituel de madame de Saint-Aubin, procurèrent à cet ouvrage un grand retentissement. Ce petit opéra, joué en 1795, fut suivi de la *Famille suisse*, jolie partition du style simple et naïf, et de *Sombreuil et Merville*, pièce froide et peu favorable à la musique. Enfin *Zoraïme* et *Zubnare*, drame en trois actes, plein de mélodies faciles et gracieuses, plaça le jeune compositeur presque au niveau des maîtres.

A dater de cette époque (1797), jusqu'en 1803, où l'empereur Alexandre l'appela à Saint-Pétersbourg pour en faire son maître de chapelle, il donna successivement les *Méprises espagnoles*, espèce d'imbroglio reçu avec froideur, *Beniovoski*, non moins froidement accueilli d'abord, mais qui devait se relever glorieusement vingt-cinq ans après; le *Calife de Bagdad;* enfin ma *Tante Aurore*, dont la partition est beaucoup plus châtiée que celles de ses ouvrages précédents, et un petit opéra intitulé *La prisonnière*

Nous ne nous étendrons pas sur les productions qui signalèrent son séjour à la cour de Russie, dont la plupart, imposées par les circonstances, se ressentent de la gêne de l'auteur; nous citerons néanmoins *Abderkan*, opéra en trois actes, *Calypso*, ancien opéra de *Télémaque*, mis autrefois en musique par le Sueur et refait par Boieldieu pour les recevailles de l'impératrice; *Aline*, *reine de Golconde*, les *Voitures versées*. Ce dernier ouvrage, refait presque en entier par Boieldieu pour le théâtre Feydeau, à son retour de Russie, et *Un tour de soubrette*, ouvrage du même genre.

Après un séjour de sept ans en Russie, Boieldieu signala son retour par *Rien de trop* et la *Jeune femme colère*, joués à l'Opéra-Comique, et surtout par *Jean de Paris*, représenté dans les premiers mois de 1812 au théâtre Feydeau avec un grand succès; vint, l'année suivante, le *Nouveau seigneur de village*. Après les revers de la campagne d'Allemagne, il fut chargé d'écrire, conjointement avec Cherubini, Catel et Nicolo Isouard, *Bayard à Mézières*, pièce de circonstance jouée à la fin de cette même année (1813), et destinée à raviver le patriotisme de la population. Ce fut par une association du même genre qu'il fit avec Kreutzer, en 1814, la musique d'un petit opéra, *Les Béarnais*. Il donna, en 1815, sous son nom et sous celui de madame Gail, un opéra en un acte intitulé *Angela, ou l'atelier de Jean Cousin*. On re-

marque dans ce dernier ouvrage un duo de lui, digne de tout ce qu'il a fait de mieux dans ce genre.

Aux ouvrages déjà cités succédèrent *La fête du village voisin;* un autre opéra de circonstance, *Charles de France*, qu'il fit en collaboration avec Hérold, auquel il ouvrit par ce moyen la carrière du théâtre.

Admis à l'Institut à la place de Méhul, décédé en 1817, il justifia dignement cet honneur l'année suivante par *Le chaperon rouge*, dans lequel sa manière est plus large, ses idées plus abondantes, son coloris musical plus varié que dans ses ouvrages précédents.

Il écrivit, en 1821, *Blanche de Provence, ou la sœur des fées*, en société avec Kreutzer, Chérubini, Paër et M. Berton ; et, en 1824, il fit à peu près un acte de *Pharamond;* enfin le succès immense de *la Dame Blanche* vint clore noblement cette brillante et laborieuse carrière.

Ce fut pendant qu'il travaillait aux *Deux nuits*, son dernier opéra, qu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait le tuer. Le succès de ce dernier ouvrage, sur lequel son éditeur et lui-même avaient fondé les plus hautes espérances, ne s'étant pas réalisé, son mal s'aggrava ; il chercha vainement un soulagement dans les voyages, le mal ne fit qu'empirer, et il vint mourir à sa maison de campagne de Jarry, près Grosbois, le 8 octobre 1834.

Boieldieu possédait un sentiment fin et délicat des convenances dramatiques ; la plupart de ses ouvrages sont très-remarquables sous ce rapport; ses mélodies, sans être d'une grande richesse, ni tout à fait exemptes d'une certaine afféterie, sont pourtant, en général, d'une tournure élégante et facile; elles ne sont jamais réellement mélancoliques ni excessivement gaies, faute de cette sensibilité profonde qui fait le fond du génie des grands maîtres ; elles n'exigent, en conséquence, des chanteurs ni une bien grande intelligence, ni une âme bien ardente, mais une voix fraîche, une vocalisation agile et du goût. L'harmonie a toujours été le côté faible de Boieldieu, malgré des études auxquelles il a cru devoir se soumettre fort tard ; c'est là une des causes de la monotonie et du peu de vigueur qu'on remarque dans son style. Son instrumentation est peu recherchée, suffisante cependant, instinctivement dramatique et toujours claire. A part quelques chœurs de son opéra de *Béniovoski*, Boieldieu n'a jamais cherché à s'exercer dans le genre grandiose, la nature de son talent ne l'y portait pas, et il est probable qu'il a sagement fait de s'en abstenir. J. D'ORTIGUE.

* **BOILEAU - DESPRÉAUX** (NICOLAS). Voici un des plus grands poëtes du plus grand siècle littéraire de la France. Il ne brilla pas cependant entre tous les autres par l'invention, par l'éclat de l'imagination, mais il fut, comme l'a dit Voltaire,

> .... Oracle du goût dans cet art difficile
> Où s'égayait Horace, où travaillait Virgile.

Boileau naquit à Paris, selon la plupart des biographes. Le dernier et le plus savant de ses éditeurs, M. Berriat-Saint-Prix, adopte cette opinion, et combat celle des écrivains qui le font naître dans la commune de Crosne. On prétend même qu'il vint au monde dans la chambre où fut composée la *Satire Ménippée;* mais nous sommes porté à croire que cette anecdote n'est qu'un jeu d'esprit, inspiré par l'envie de lui trouver un berceau digne d'un poëte satirique. Il fit ses études au collége d'Harcourt, mais une cruelle maladie, qui nécessita une opération non moins cruelle, l'obligea de les suspendre quelque temps. On a voulu attribuer à un autre accident de sa première enfance le défaut de sensibilité qu'on a cru remarquer dans ses écrits. Il n'est pas prouvé que Boileau ait été mutilé par un coq d'Inde ; il n'est pas démontré non plus que des ouvrages du genre des siens comportassent une grande effusion de sentiments. A l'exception de *Sévin*, son professeur de troisième, il ne paraît pas que ses professeurs aient remarqué ses dispositions pour la poésie. Cependant il débutait par composer une tragédie dont la première scène était ouverte par quatre géants. Boileau, plus tard, se moqua loyalement de ce début. Sa famille le pressa de suivre la carrière du barreau ; il essaya de s'y préparer, fut reçu avocat ; mais bientôt, rebuté par les subtilités de la chicane, il s'en éloigna, au grand chagrin de ses parents. Après la jurisprudence il eut le courage d'étudier la théologie ; malheureusement elle consistait alors dans une aride scolastique qui ne tarda pas à lui causer du dégoût. Dès lors rien ne put faire obstacle à sa vocation poétique ; on cessa même de la lui reprocher. Le jeune poëte, de qui son père avait dit en le comparant à ses frères : « Pour Colin, c'est un bon garçon qui ne dira jamais de mal de

personne, » lança dans le monde littéraire sa première satire, les *Adieux à Paris*. A cette époque d'hésitation entre deux écoles, l'une brillante, mais encore nouvelle, celle de Corneille et de Molière ; l'autre, terne et bizarre, mais toujours de mode, celle de Voiture et de Chapelain, l'œuvre de Boileau fut le premier signal de cette littérature sage et noble qui fut la gloire du XVIIe siècle. En 1666, il fit paraître les sept premières *satires* avec le discours au roi. L'admiration publique s'attacha aussitôt à des ouvrages où toute idée était juste, tout mot à sa place, tout vers élégant et harmonieux. On sentit qu'il était né un grand écrivain, fait pour être le modèle et le guide de tous les autres. Molière fut un des premiers à lui rendre hommage, et on aime à se rappeler que, plus tard, Boileau, à son tour, répondit à Louis XIV, qui lui demandait : « Quel est l'homme de génie qui honore le plus mon règne ? — Sire, c'est Molière. » Ses dernières satires ne valurent pas celles qui avaient fondé sa réputation ; mais il surpassa Horace dans ses belles *Épitres*, où la force des pensées et la grave élégance du style marquèrent un progrès du talent. L'*Art poétique* vint offrir aux poëtes les règles de leur art, exprimées avec une haute raison dans le plus harmonieux langage. Il y a des erreurs, des omissions dans ce beau livre, mais il est essentiellement le chef-d'œuvre du bon sens. Les préceptes n'en sont pas larges, féconds; ils sont justes, utiles. Ils inspirent la sagesse, et préviennent les écarts. L'*Art poétique* était en harmonie avec le règne noble et mesuré du grand roi. Une querelle futile, le déplacement d'un pupitre dans un chapitre de Paris, donna lieu à celui des poëmes de Boileau où il a mis le plus d'invention. Les quatre premiers chants du *Lutrin* offrent toute la variété, toute la richesse de peinture qui convenaient au genre : tels sont les chefs-d'œuvre qui ont immortalisé Boileau. Il faut passer rapidement à côté de l'*Ode sur la prise de Namur*, malheureux essai dans le genre lyrique ; d'un certain nombre d'écrits en prose entre lesquels on distinguera pourtant le spirituel *Dialogue des héros de roman;* des épigrammes où la verve du satirique ne se reconnaît guère. Boileau n'est pas, dans toutes ses productions, médiocre ; il vit, répétons-le, dans les premières satires, dans les *Épitres*, dans l'*Art poétique* et le *Lutrin*. Le caractère de Boileau était une bonté un peu brusque, de la mélancolie, de la sincérité, une probité scrupuleuse, et une force remarquable dans sa volonté. Malheureux dans son enfance, il avait conservé de ce temps une disposition morose qui ne l'empêchait pas d'être un ami tendre et dévoué. Son intimité avec Racine éclate dans leur touchante correspondance. Instruit que la pension de Corneille avait été supprimée, il courut chez le roi pour lui offrir de sacrifier la sienne, qu'il aurait, disait-il, honte de conserver. Le célèbre avocat Patru, réduit à la misère, vend sa bibliothèque ; Boileau, l'achète, en paye le prix, et laisse Patru en jouir jusqu'à sa mort. Voilà des traits qui honorent la vie d'un homme et feraient oublier quelques torts de caractère. Boileau loua le roi, mais sans bassesse, et il lui eût été fort difficile de faire le métier de flatteur; il n'entra à l'Académie française qu'à l'âge de 48 ans. Cet illustre écrivain mourut d'une hydropisie de poitrine le 13 mars 1711. Il laissa aux pauvres presque tout son bien. THÉRY.

BOIS (*hist. et jurisprud.*). — Dans les contrées tempérées, suivant l'ordre naturel, les bois ou forêts présentent un ensemble continu; c'est l'état primitif. Tels sont encore, sur plusieurs points, les États-Unis; telles furent jadis l'Allemagne et la Gaule; car, en langue celtique, *gaul* signifie bois. La civilisation s'établit successivement par le feu, choisissant au sein des forêts les lieux les plus fertiles, et surtout le littoral des rivières pour y créer la culture; car les cours d'eau sont les voies naturelles de communication pour l'homme sortant de l'état sauvage.

Dans cet état primordial, les bois dominants n'ont aucune valeur; il est inutile d'en régler la propriété et la jouissance; ils se repeuplent par eux-mêmes; chacun peut en user, en détruire même les fortes parties sans nuire à autrui; la masse reste encore imposante. Aussi les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire ordonnaient de défricher les parties des forêts propres à la culture; et, précédemment, quand Jules César avait fait conquête des Gaules, il avait donné l'exemple des grands abatages en prenant lui-même la cognée à Marseille pour encourager ses soldats retenus par le respect pour les grands arbres, et peut-être aussi par la difficulté d'ouvrir les voies romaines dans ces profondeurs sans limites; car c'était dans les clairières de ces

vastes forêts que vivaient du produit de leur chasse et de fruits grossiers nos vigoureux ancêtres; c'était dans les forêts qu'ils célébraient leurs redoutables sacrifices; c'était une branche de feuillage qu'au renouvellement de l'année (alors en avril) on offrait à ses parents et amis.

Dans ces forêts impénétrables, repaire de tous les animaux féroces et sauvages, l'Américain bâtit avec du bois sa première cabane. A l'aide du feu, l'impatiente agriculture signale ses rapides progrès, et un immense incendie, qui ne s'arrête qu'aux lacs et aux rivières, couvre du plus précieux des engrais une terre vierge et bientôt féconde.

Dans les premiers siècles de la monarchie, la plus grande indifférence régnait à l'égard des bois qui couvraient les deux tiers du territoire, et qui n'étaient soumis au régime féodal que sous le rapport alors si important de la chasse.

En 1144, l'abbaye de Mauermunster accorda à tout venant le droit de prendre dans les bois de cette abbaye tout ce qui pouvait être nécessaire pour chauffage et construction, moyennant une redevance annuelle *d'une poule et cinq œufs*.

Mais, à mesure que la civilisation et l'agriculture font de nouveaux progrès, les bois sont plus circonscrits, la charrue envahit leurs lisières, et bientôt les forêts ne sont plus qu'en rapport exact avec les besoins des habitants; c'est cet équilibre qu'il importe de maintenir.

Les ordonnances de Philippe III en 1820, de Philippe le Long en 1318, et de François Ier en 1515, ne firent rien pour atteindre à ce but; la destruction des forêts avançait rapidement. Sully s'en effraya, et Colbert prophétisa que la France périrait par le défaut de bois. Ce fut cette pensée approfondie qui lui dicta l'ordonnance de 1669, laquelle régla le régime des bois, les soumit aux inspections, aux mesures et prohibitions législatives, aux aménagements et aux réserves obligées. Toutefois, après cette célèbre ordonnance de Louis XIV, le bois était encore à vil prix; car, par une concession faite, dans la forêt de Bitche, à la famille de Dietrich, en 1766, le prix, qui avait été antérieurement fixé à 8 sous la corde, fut élevé à 12 sous.

Des lois du 25 décembre 1790 et du 29 septembre 1791 supprimèrent le régime féodal des bois, laissèrent à tout propriétaire forestier la liberté illimitée de disposer et d'administrer à son gré; de là des ravages immenses, le déboisement des montagnes dont les pentes dénudées sont restées d'une affligeante stérilité, la diminution des éléments de construction navale et l'élévation excessive du prix des bois de construction civile et de chauffage. L'abus amena les dispositions restrictives de la loi du 9 floréal an XI, qui n'autorisa plus les défrichements que sous le contrôle administratif.

Déjà la loi de frimaire an VII accordait des immunités aux planteurs, et la loi du 29 avril 1803 obligeait les propriétaires à demander autorisation pour défrichement projeté; car, de 40,000,000 d'hectares de bois existant au commencement de la monarchie, réduits à 30 sous Louis XII, en 1498, il n'en restait plus, avant la promulgation du code forestier, en 1827, que 6,900,000 hectares, huitième partie du territoire français.

Sont soumis au régime du code forestier, d'une manière absolue, les bois et forêts de l'État et de la couronne, ceux possédés à à titre d'apanage et de majorat réversibles à l'État, ceux des communes et établissements publics, et ceux possédés en commun par des particuliers et les corps ou établissements ci-dessus énoncés; mais les particuliers possédant exclusivement exercent sur leurs bois tous les droits résultant de la propriété, sauf les restrictions légales.

Le code forestier et l'ordonnance d'exécution qui le suit règlent le mode de conservation, l'administration forestière, les aménagements, martelages, adjudications et coupes, les réserves, arpentages et récolements, les affectations, concessions et droits d'usage, les obligations auxquelles sont soumis les gardes particuliers, les droits de la marine royale sur lesdits bois dans un rayon déterminé, et de l'administration relativement aux digues du Rhin, enfin les délits et les peines en matière forestière, ainsi que les prohibitions spéciales.

La loi du 25 mars 1831 a autorisé l'aliénation des bois de l'État jusqu'à concurrence de 4 millions de revenu net; mais les acquéreurs sont restés soumis à la loi à l'égard des défrichements.

L'intérêt privé ne tardera pas à multiplier, en France, les plantations qui sont d'un bon produit, et que l'article 225 du code forestier encourage par une exemption d'impôts pen-

dant vingt années, en ce qui concerne les plantations sur les montagnes; d'ailleurs, le bois vient souvent très-bien dans des terrains qui, par leur constitution géologique, leur humidité ou leur pente, sont impropres à la culture.

Tels sont les bois sous le double rapport de l'économie politique et de la législation; le point de vue poétique est plus riche encore. Ce n'est point ici le lieu de présenter le délicieux tableau de ces grands arbres, de ces beaux monuments de la nature que les ordonnances de nos rois voulaient qu'on conservât avec respect pour l'honneur et l'ornement du manoir (*propter decorum et amœnitatem maneriorum*). Quelles mélancoliques iuspirations font naître les vieux arbres qui servaient d'abri aux jeux de notre enfance, qui donnaient les fruits et l'ombrage à la maison paternelle! quels graves enseignements nous ont laissés la puissance druidique et le chêne de la justice de saint Louis, et le lierre féodal et les souvenirs forestiers d'un autre âge!

BOIS (*con. rur. et domest.*). Dans la langue française, ce mot a deux significations: par la première (*lignum*) on entend ce qui constitue la substance dure, ligneuse et compacte des arbres, et par la seconde (*silva*), on parle d'un lieu planté de certaines sortes d'arbres propres à être employées au chauffage, à la charpente pour les constructions, à la menuiserie, etc. Un bois qui n'a qu'une médiocre superficie se nomme simplement bois; quand il a une grande étendue, on lui donne le nom de forêt.

Avant la révolution, les bois des particuliers étaient soumis au régime de l'ordonnance de 1669. Les propriétaires ne pouvaient les couper avant l'âge de 9 à 10 ans, et ils étaient obligés de réserver par arpent seize baliveaux de cet âge, qu'ils ne pouvaient faire abattre que lorsque ces réserves avaient atteint 40 ans, et avec la permission du grand maître des eaux et forêts de leur arrondissement.

En 1791, l'assemblée nationale donna à chaque propriétaire de bois le droit de les administrer et d'en disposer à l'avenir comme bon lui semblerait Ce droit illimité fut cause de graves abus: on fit des coupes de bois extraordinaires et surtout des défrichements qui menaçaient l'existence des forêts.

Par la suite, le gouvernement ne tarda pas à sentir les graves inconvénients de cette liberté illimitée, et il y mit de sages réserves. Par la loi du 11 floréal an XI, les défrichements des bois furent, sinon formellement interdits, au moins considérablement entravés par les formalités difficiles à surmonter auxquelles ils furent soumis

La dilapidation, on peut même dire la dévastation à laquelle les bois furent livrés pendant les premières années de la révolution est une des principales causes qui ont produit le grand renchérissement des bois de toute espèce, soit de chauffage, soit de charpente ou de toute autre sorte.

La conservation des bois et des forêts est un objet de première nécessité et de la plus grande importance. C'est probablement pourquoi les anciens avaient pour les lois un respect sacré, et c'est ce qui les avait fait peupler par eux de dryades et d'hamadryades, divinités qui présidaient aux forêts et qui les protégeaient.

Le bois est d'un usage indispensable pour les différents besoins de la vie: c'est avec le feu qu'il donne que nous préparons journellement nos aliments; et lorsque, dans la saison froide, le soleil ne laisse plus tomber sur nous que quelques rayons obliques, c'est par le bois que nous retrouvons dans nos foyers une chaleur sans laquelle l'existence serait presque impossible; c'est par lui que nous édifions nos maisons, que nous faisons tous ces meubles qui nous paraissent si commodes; c'est avec lui que nous avons construit ces machines quelquefois gigantesques qui nous portent sur les eaux des fleuves et des mers, et avec lesquelles nous sommes parvenus à pénétrer dans les parties les plus éloignées de la terre; et, si nous voulons nous borner à l'emploi du bois dans le premier et le dernier acte de la vie, n'est-ce pas un berceau de bois qui reçoit l'homme à sa naissance, comme ce sont quelques planches qui servent à enfermer sa dépouille mortelle dans le tombeau?

Les arbres qui nous fournissent les bois de toute sorte ont donc la plus grande importance dans notre économie domestique; leur existence se lie à la plupart de nos arts et à presque toutes nos industries. Quelques personnes imprévoyantes, qui ne sont pas assez pénétrées de leur utilité, croient qu'on pourrait impunément abattre et défricher nos forêts; mais elles se trompent étrangement: la ruine des bois entraînerait après elle les conséquences les plus désastreuses. C'est ce

qu'avait très-bien senti, il y a trois cents ans, Bernard Palissy, un des meilleurs génies de son siècle, et qui, à l'époque où il vivait, s'élevait déjà contre le défrichement des forêts.

« Cette mesure, disait-il, serait une ma-
« lédiction et un malheur à toute la France,
« parce qu'après que tous les bois seront
« coupéz, il faut que tous les arts cessent et
« que les artisans s'en aillent paistre l'herbe,
« comme fit Nabuchodonosor. J'ai voulu
« quelquefois mettre par estat les arts qui
« cesseroyent, alors qu'il n'y auroit plus de
« bois : mais quand j'en eus escrit un grand
« nombre, je ne sceu jamais trouver la fin
« à mon escrit, et ayant tout considéré, je
« trouvay qu'il n'y en avoit pas un seul qui
« se peust exercer sans bois. »

Mais le défrichement et la destruction des forêts pourraient avoir des conséquences bien plus graves et d'une bien plus grande importance. C'est sur les forêts qui couronnent les montagnes que les nuages viennent se condenser et se résoudre en pluies ou en neiges qui, par leur infiltration à travers les terres ou en s'écoulant directement, donnent naissance aux sources, aux rivières et aux fleuves, qui vont porter au loin la fécondité dans les plaines. Toutes les contrées dépourvues de montagnes ou de bois sont sujettes à des sécheresses considérables et plus ou moins continuelles; telles sont l'Arabie, l'Égypte, la Syrie, plusieurs parties de la Perse, de la Chine, etc. C'est parce que le Sahara, cet immense désert de l'Afrique, ne forme que de vastes plaines entièrement nues, qu'il est voué, depuis des siècles, à une stérilité qui sera peut-être éternelle. Mais s'il était possible que, du sein de cette mer de sable, il vînt à surgir une chaîne de montagnes, les nuages, arrêtés par ces montagnes et les pluies qui en seraient la suite, disposeraient probablement les graines des arbres qui pourraient y être apportées de plus loin par les vents, à germer; il en naîtrait des forêts verdoyantes, et, avec l'ouvrage des siècles, ces terrains, qui ne sont aujourd'hui qu'un désert affreux, changeraient de face; les nuages viendraient plus fréquemment s'arrêter sur les sommets des monts, s'y résoudre en eaux bienfaisantes qui en descendraient pour former des rivières et des fleuves dont les ondes, portant au loin la fertilité, transformeraient ces lieux arides en terre féconde.

Une preuve de cette influence des arbres sur les nuages, c'est que, depuis que Méhémet-Ali en a fait des plantations dans la basse Egypte, plantations qui se montent à plus de 25 millions de pieds de différentes essences, y compris celles faites par Ibrahim-Pacha, son fils, le climat de ce pays a sensiblement changé. Selon le duc de Raguse, les pluies qui, autrefois, étaient une espèce de phénomène, sont beaucoup moins rares aujourd'hui, puisque, pendant l'automne, on compte assez communément trente à quarante jours de pluie à Alexandrie et quinze à vingt au Caire.

D'après ce que nous venons de voir, nous ne craignons pas de trop avancer en disant que c'est par les montagnes et les arbres des forêts que la vie est entretenue sur notre globe; car ce sont les eaux qui en découlent qui sont l'élément de toute végétation dans les plaines. Qu'on suppose un instant, par la pensée, que toutes les montagnes se sont affaissées à la fois, et que leurs sommets sont descendus au niveau des lieux les plus bas; les conséquences immédiates de ce changement seraient de convertir la terre en un désert inhabitable.

Outre l'utilité que nous retirons tous les jours des arbres des forêts dans notre économie domestique, ces mêmes arbres paraissent donc être liés à l'économie générale de la nature; la destinée des races futures tient à leur conservation, et cette considération doit les rendre encore plus recommandables pour nous.

Pour tout ce qui concerne l'organisation, la grosseur des arbres, leur durée et leur mode de reproduction, nous en avons suffisamment traité à l'article ARBRE, tome III, p. 405 et suiv.; nous y renverrons donc et nous allons maintenant entrer dans les détails qui nous paraîtront nécessaires pour faire connaître les autres propriétés du bois, sous lesquelles ils sont susceptibles de nous intéresser.

Un grand nombre de chimistes anciens et modernes ont fait l'analyse du bois par divers procédés, et les résultats qu'ils ont obtenus ont été très-différents. Nous ne croyons pas devoir nous étendre beaucoup à ce sujet; nous dirons seulement que les anciens chimistes regardaient le bois comme le squelette terreux des végétaux. Aujourd'hui, d'après les analyses modernes, le bois est un composé ternaire ou quaternaire formé d'hydrogène, d'oxygène, de carbone et quelque-

fois aussi d'azote, contenant, en outre, de petites quantités très-variables de potasse, de chaux, de magnésie, unies à divers acides. Le principe qui domine est le carbone ; c'est lui qui donne au corps ligneux sa solidité, sa dureté, son indissolubilité, son peu d'altérabilité et la propriété de former beaucoup de charbon, qui retient la forme primitive du bois. Enfin M. Payen a communiqué, en 1838, à l'Académie des sciences, de nouveaux travaux sur l'analyse des bois, d'après lesquels le ligneux serait composé de deux principes chimiquement très-distincts.

La pesanteur plus considérable dans les bois est regardée, en général, comme une qualité importante. On attribue aux bois les plus pesants plus de force, de résistance et de durée pour les différents usages auxquels on peut les employer; ils sont meilleurs pour les constructions et sont susceptibles de recevoir un plus beau poli dans les ouvrages de menuiserie. Ils donnent, par la combustion, une chaleur plus forte, plus durable, et produisent un charbon de meilleure qualité. Ces règles ne sont pas toujours sans exception, car il y a des bois lourds qui n'ont pas la même force de résistance que des bois moins pesants; cependant le principe est fondé, parce que quelques exceptions rares ne le détruisent pas.

Quant aux causes qui influent sur la pesanteur des bois et qui produisent les différences qu'on remarque à cet égard entre les bois de la même espèce, elles sont très-variées et sont dues à la nature du climat, à la situation et à l'exposition du terrain, à l'état libre ou serré dans lequel les arbres se trouvent avoir crû, au degré de desséchement ou d'humidité de ces bois, à la partie de l'arbre où le bois a été pris, à l'âge et à l'état de vigueur ou de dépérissement de l'arbre, à la saison durant laquelle il a été abattu, etc. En effet, les arbres qui ont crû dans les pays chauds, dans les terrains secs, dans les situations aérées, et ceux qui sont arrivés au maximum de leur accroissement, donnent, en général, un bois plus fort, plus dur et plus pesant que celui des arbres qui sont venus dans les circonstances opposées.

Ainsi Duhamel, ayant comparé du bois de chênes venus en Provence et en Espagne à celui d'arbres de la même espèce qui avaient crû dans l'intérieur de la France, trouva les premiers plus pesants. Dans les arbres sains et vigoureux, le bois du cœur a plus de poids que celui de la circonférence; il est aussi plus pesant près des racines qu'au sommet de l'arbre, par la raison qu'il est plus âgé ; et la même raison fait que le bois du corps de l'arbre est plus lourd que celui des branches.

Beaucoup d'auteurs, au nombre desquels nous citerons Duhamel, Secondat, Buffon, Mussembroëk, Varennes de Fenille, Hartig, ont fait des expériences pour s'assurer de la pesanteur spécifique d'un grand nombre d'espèces de bois, en pieds cubes, à l'état vert, demi-sec et tout à fait sec.

Pour ne pas donner trop d'étendue à cet article, nous renverrons au tableau de la pesanteur spécifique à l'état de dessiccation complète, d'après la moyenne proportionnelle des expériences de divers auteurs, et sur quatre-vingt-dix arbres, la plupart indigènes, tableau imprimé dans le tome IV, p. 190 à 194 du *Nouveau cours complet d'agriculture*, publié par les frères Pourrat. Nous nous contenterons, pour montrer combien cette pesanteur spécifique est différente, d'indiquer le premier terme de ce tableau, qui est le chêne noir, dont le pied cube sec pèse 74 livres, et le dernier, le peuplier d'Italie, dont le même volume ne pèse que 28 livres 5 onces.

La force de résistance des différents bois est une chose très-utile à connaître pour leur emploi dans les constructions. Plusieurs savants, parmi lesquels on compte Duhamel, Buffon, Varennes de Fenille et Hassenfratz, se sont occupés de déterminer la force de cette résistance. Le dernier, surtout, a déduit de ses expériences certaines lois dont nous allons citer les principales :

Deux morceaux de bois, également longs et également hauts, ont des résistances différentes dans le rapport de leur largeur.

Deux morceaux de bois, également longs et également larges, diffèrent dans leur résistance en raison du carré de leur hauteur.

Deux morceaux de bois, également larges et également hauts, diffèrent dans leur résistance en raison inverse ou opposée à leur longueur.

La résistance des bois posés horizontalement peut être éprouvée de deux manières, 1° en suspendant le morceau par un seul bout, et en plaçant la force à l'autre extrémité ; 2° en suspendant les morceaux par les deux bouts et en plaçant la force au milieu.

Or, selon Hassenfratz, la théorie et l'expérience s'accordent à prouver que la ma-

nière de suspendre la pièce de bois lui fait supporter des poids différents avant de se rompre. Cette différence est telle que si la pièce, librement posée sur un de ses deux bouts, exige un certain poids pour se rompre, il faudra à un morceau de même dimension un poids double, si cette pièce est retenue par les deux bouts.

La plus grande partie des expériences qui ont été faites sur cet objet l'ont été avec du bois de chêne ; cependant Duhamel en a fait aussi sur les bois de saule et de pin du Nord.

Dans ses expériences, Buffon avait l'intention de s'assurer de la force absolue des bois d'une même espèce, Varennes de Fenille cherchait, au contraire, à connaître comparativement la force des différentes espèces de bois d'une longueur et d'un équarrissage semblables.

Au reste, la résistance des bois n'est pas du tout en raison de la pesanteur spécifique, ainsi des solives de chêne dont la pesanteur spécifique est plus considérable que celle du charme, du frêne et du bouleau, se sont rompues, dans les expériences de Varennes de Fenille, sous un poids inférieur à celui qu'ont supporté les solives de ces derniers bois.

Dans la plupart des arbres, l'aubier ne peut être employé pour le travail, parce qu'il est trop tendre et qu'il est facilement attaqué par les vers. On a cru pouvoir transformer l'aubier en bois parfait en écorçant les arbres sur pied une année ou plus avant de les abattre. Buffon, Duhamel, Varennes de Fenille et Hassenfratz ont fait beaucoup d'expériences à ce sujet, desquelles il résulte qu'en effet l'écorcement donne à l'aubier une dureté analogue à celle du vrai bois ; cependant, malgré ces expériences, il s'en faut de beaucoup qu'on soit arrêté sur ce moyen, attendu que des forestiers recommandables lui ont attribué plusieurs inconvénients : le plus grave de tous est la mort des souches, qui en est la suite ; ensuite l'écorcement des arbres sur pied est beaucoup plus dispendieux que lorsqu'il ne se pratique qu'après qu'ils ont été abattus. Si, d'ailleurs, l'aubier des arbres écorcés sur pied a acquis une dureté égale à celle du bois, ce dernier, chez eux, est plus sujet à se fendre, il est plus fragile, il manque de souplesse et il est, enfin, plus difficile à travailler.

Dans les forêts, les bois se vendent en grume, c'est-à-dire avec leur écorce, et ceux qui doivent les employer les font équarrir pour les différents usages auxquels ils les destinent. Certains bois ont besoin d'être dépouillés promptement de leur écorce pour ne point s'altérer ; les autres se conservent mieux quand on les en laisse recouverts. C'est à l'ombre et sous des hangars, à l'abri de la pluie, que se dessèchent le plus convenablement tous les bois qui sont destinés aux différentes sortes de constructions, à la menuiserie, au charronnage, etc. En se desséchant à l'air libre, ils sont sujets à se fendiller et à s'altérer davantage. Les bois employés dans les arts ne sont jamais trop secs, et il faut un long temps pour obtenir leur entière dessiccation. Duhamel a trouvé qu'une poutre n'était pas encore parfaitement sèche après avoir été exposée à l'air libre pendant quinze ans.

L'époque de l'année où l'on abat des arbres a de l'influence, selon la croyance vulgaire, sur la conservation des bois ; mais ce serait une erreur, d'après les expériences de Duhamel. Cependant il n'est pas probable qu'on abandonne l'usage de couper les bois pendant l'hiver. Ce qui fera toujours prévaloir cet usage, c'est que, pendant cette saison, cette opération est moins nuisible à la recrue et se fait en même temps plus facilement et à meilleur marché.

La plupart des marchands de bois ne font abattre leurs arbres que pendant le décours de la lune, parce qu'ils sont persuadés que le bois est meilleur ; cette manière de faire n'est probablement fondée que sur un préjugé, nous sommes très-disposé à le penser ; mais pour le détruire complétement il faudrait faire des expériences positives dans le genre de celles que Duhamel, Buffon, etc., ont entreprises pour reconnaître quelle était la résistance des bois.

Il passe pour constant que, lorsqu'on veut employer du bois encore vert, il suffit, pour lui donner promptement les qualités du bois sec et pour le garantir des vers, de le plonger sous l'eau pendant quelques mois. Ces faits résultent positivement des expériences de Duhamel. L'eau courante agit plus promptement sur les bois que celle qui est dormante, l'eau douce que celle qui est salée.

On a cherché à donner à des bois tendres plus de dureté et de solidité en les plongeant dans certains liquides ou en les pénétrant d'une matière quelconque. Après plusieurs

tentatives faites avec plus ou moins de succès par différents auteurs, le docteur Boucherie paraît avoir réussi à rendre le bois beaucoup plus durable, à lui conserver son élasticité et à le préserver des variations de volume qu'il éprouve par les alternatives de la sécheresse et de l'humidité, à diminuer sa disposition à la combustibilité, à augmenter sa ténacité et sa dureté; enfin à lui donner des couleurs et même des odeurs variées et durables.

Ce que le procédé du docteur Boucherie offre de précieux, c'est que tous ces avantages peuvent être obtenus par des moyens peu dispendieux, simples, nouveaux, et à l'aide de substances communes et à vil prix.

En effet, pour pénétrer de substances préservatrices, colorantes ou autres un arbre tout entier, l'auteur n'a aucun moyen mécanique compliqué ou coûteux; il prend toute la force dont il a besoin dans la force aspiratrice du végétal lui-même, et elle suffit pour porter, de la base du tronc jusqu'aux feuilles, toutes les liqueurs qu'on veut y introduire. Ainsi, que l'on coupe un arbre en pleine séve par le pied et qu'on le plonge dans une cuve contenant la liqueur que l'on veut faire aspirer, celle-ci montera en quelques jours jusqu'au sommet, tout le tissu végétal en sera pénétré, sauf le cœur de l'arbre qui, dans les essences dures, et pour les pieds âgés, résiste toujours à la pénétration. Il n'est pas même nécessaire que l'arbre soit conservé debout et qu'on lui laisse ses feuilles; on peut, lorsqu'il est coupé, lui retrancher ses branches, le disposer horizontalement, et, pourvu que sa base soit mise en rapport avec le liquide destiné à être absorbé, pourvu qu'il soit encore en séve, le liquide le pénétrera de même.

Le procédé simple et ingénieux de M. Boucherie met à la disposition de l'industrie une force naturelle immense au moyen de laquelle, presque sans frais, on peut, avec beaucoup de facilité, introduire dans les tissus les plus déliés du bois toutes les substances solubles qu'on voudra. Celles que l'auteur a mises en usage jusqu'à présent sont les suivantes : la dissolution de pyrolignite de fer brut, pour augmenter la durée et la dureté des bois et s'opposer à leur carie séche ou humide. L'emploi des chlorures terreux donne le moyen de s'opposer au jeu des bois et de leur conserver toute leur souplesse. Ces mêmes préparations rendent les bois sinon incombustibles, au moins difficiles à brûler, de manière qu'ils sont incapables de propager aucun incendie.

A ces grandes et utiles propriétés infiniment précieuses pour les constructions civiles et navales, les procédés de M. Boucherie joignent de pouvoir colorer les bois en nuances agréablement variées et accidentées, ce qui donnera aux menuisiers, aux tourneurs et aux ébénistes le moyen de pouvoir, à l'avenir, employer d'une manière avantageuse les bois les plus communs, qu'il leur sera facile de changer de couleur en les teignant en rouge, jaune, bleu, vert, gris, et en variant de différentes manières chacune de ces teintes.

Le bois est susceptible de s'altérer, de se corrompre; la pourriture est le dernier degré. Cette décomposition peut avoir lieu à deux époques différentes, lorsque le bois est vivant et encore sur pied et lorsqu'il est mort. Dans le premier cas, l'altération commence ordinairement par le cœur; ainsi, dans les vieux arbres, les vaisseaux de cette partie intérieure, à force de charrier des fluides, se remplissent et s'obstruent de sorte qu'avec le temps elle finit par être une masse inerte, parce que la vie cesse d'y être entretenue par la séve, qui n'y circule plus, et, plus tard, elle se décompose et finit par se pourrir. Dans le second cas, l'altération du bois est le plus souvent déterminée par des plaies extérieures qui ne sont point cicatrisées par l'amputation ou la fracture des grosses branches, et qui, donnant lieu à l'infiltration des eaux du ciel, finissent par amener la carie et enfin la pourriture.

La décomposition des bois à l'air libre a lieu plus rapidement dans certains bois que dans d'autres. Les bois résineux sont ceux qui se décomposent le moins vite, à cause de la résine dont ils sont pénétrés; ensuite viennent les bois durs.

Les bois tendres, comme le saule, le peuplier, l'aune, le bouleau, sont ceux dont la décomposition à l'air libre est la plus prompte.

Il est des bois qui se conservent plus facilement imbibés d'eau; tel est, par exemple, l'aune; c'est pourquoi on le préfère pour la construction des tuyaux destinés à la conduite des eaux.

De toutes les propriétés dont jouissent les bois, une des plus importantes et des plus utiles en même temps est celle qu'il a de

brûler et de produire de la chaleur, et, sous ce rapport, tout le monde connaît les nombreux usages auxquels il est employé. Plusieurs savants se sont occupés de déterminer par des expériences exactes le degré d'intensité et la durée de la chaleur que produit chaque espèce de bois en brûlant. Nous ne croyons pas devoir entrer dans beaucoup de détails à ce sujet, parce que cela nous conduirait trop loin, nous dirons seulement qu'en général les bois les plus durs et les plus pesants sont ceux dont la combustion a la plus longue durée et qui dégagent en même temps le plus de calorique ; tels sont, parmi les bois de nos forêts, le chêne, le charme, l'orme, etc. Après ces arbres viennent les bois résineux, comme les pins, les sapins, les genévriers; les bois les plus légers et les plus tendres, comme les saules et les peupliers, sont ceux qui durent le moins au feu et qui produisent le moins de chaleur. Les pays froids ne seraient pas habitables si l'on n'avait pas de bois pour se chauffer, surtout pendant les longs hivers de ces contrées; mais les habitants des pays chauds trouvent dans les arbres, sinon une utilité aussi réelle, au moins un grand agrément ; les ombrages frais des arbres, dans tous les pays du Midi, sont estimés une des choses les plus agréables dont on puisse jouir pour tempérer la chaleur brûlante des rayons du soleil.

Le besoin du bois, soit pour le chauffage dans les saisons froides, soit pour la préparation journalière des aliments, est un besoin indispensable, et les pays qui manquent de ce combustible sont obligés d'y suppléer par divers autres moyens. Tout le monde connaît, sous ce rapport, l'emploi du charbon de terre; mais bien des personnes ne savent peut-être pas qu'il y a beaucoup de contrées de la terre où la pénurie du bois est telle et où l'on n'a pas d'ailleurs la ressource du charbon de terre, qu'on est obligé de suppléer au bois pour cuire le pain, les viandes et préparer les autres aliments, en allumant des espèces de mottes ou de tourteaux composés avec de la paille et des herbes sèches, hachées et pétries avec la fiente des animaux domestiques, tels que chameaux, chevaux, vaches, mulets, ânes et autres. Dans les déserts traversés par les caravanes on ne se sert même que des seules fientes des chameaux qui se sont séchées au soleil depuis le passage des précédentes caravanes. Les principaux pays où l'on est contraint d'avoir recours à de semblables moyens sont plusieurs provinces méridionales de la Russie, beaucoup de cantons de la Perse, de la Mésopotamie, de la Syrie, de la Chine; cela se pratique aussi en Égypte, en Arabie, etc.; on dit même qu'aux environs de Montevideo, dans l'Amérique méridionale, le bois est si rare, qu'on y a recours, pour se procurer quelque combustible, à un singulier moyen de le remplacer ; on y brûle la chair et les os desséchés des juments, qui y sont très-nombreuses et qu'on ne fait pas travailler à la terre. A Buenos-Ayres, on chauffe les fours avec des cadavres de moutons séchés au soleil, et le bois y est si rare, que, pour le remplacer, on emploie le cuir à une foule d'usages; on en fait des châssis de fenêtres, des lits, des petits canots.

Le bois réduit en charbon est d'un usage très-répandu ; on en emploie à Paris, et partout où l'on peut s'en procurer facilement, des quantités considérables pour la cuisine et dans beaucoup d'arts. On le prépare dans les forêts avec les menues tiges ou branches des bois durs, comme chênes, ormes, charmes, hêtres, etc. Celui de chêne est le meilleur.

Dans plusieurs parties de la Russie où l'on manque de pierres pour paver les routes, on y emploie des troncs d'arbres couchés parallèlement et attachés ensemble dans le milieu et à chaque extrémité par de grosses solives qu'on fait tenir à la terre par le moyen de fortes chevilles qu'on y enfonce. Cette manière de faire nous conduit à dire que, depuis quelque temps, on a essayé, à Paris, d'un pavage en bois, non qu'on y manque de pavés de grès, mais parce que ce dernier genre de pavage exige des réparations trop fréquentes.

La différence essentielle dans la manière de faire usage du bois pour le nouveau pavage et celui usité en Russie, c'est que, dans celui-ci, les arbres, comme nous venons de le voir, sont couchés dans leur longueur, à Paris, au contraire, le bois est roscié en espèces de cubes allongés et placés debout ou obliquement, ce qui fait que, de cette façon, il résiste beaucoup mieux que les pavés de grès au frottement des roues des voitures. Les bois employés jusqu'ici ont été ceux de chêne, de pin et de sapin. On parle d'un pavage d'essai de cette sorte qui, depuis trois ans, ne s'est pas sensiblement altéré. Un autre avantage qu'on y trouve, c'est d'éviter le

bruit incessant des voitures, qui est ainsi presque réduit à rien. Cependant, pour parler des inconvénients, il est très-probable que les voitures, ne faisant presque plus de bruit, n'avertiront plus de se ranger les nombreux piétons qui circulent dans les rues, et qu'il y aura alors beaucoup plus de gens écrasés. On ajoute que, dans les temps de pluie, cette sorte de pavage devient très-glissante et, par suite, dangereuse pour les cavaliers, que cela expose à des chutes. Et, pour tout dire, les immenses carrières de grès de Fontainebleau resteront presque sans emploi, tandis que le pavage de Paris en bois, si on le faisait jamais en entier, exigerait une grande quantité de cette matière déjà fort chère et qui tend tous les jours à le devenir davantage.

On appelle *bois neuf* celui qui, des forêts, est transporté à Paris ou dans les autres villes au moyen de bateaux ou sur des charrettes. On donne le nom de *bois flotté* à celui qui a été apporté par les eaux sans intermédiaire. Le premier est toujours d'un prix plus élevé parce qu'il brûle moins vite et qu'il donne plus de chaleur. Les bois flottés sont d'autant plus endommagés par leur séjour dans l'eau, qu'ils sont d'une nature plus légère et que l'eau les pénètre davantage.

Les bois propres aux constructions navales sont principalement les différentes espèces de chêne et l'orme ; pour les corps des bâtiments, on n'y emploie que les arbres de haute futaie. Les pins servent pour la mâture, et ces derniers se tirent en général du Nord.

Pour la charpente des maisons, les bois les plus usités et les plus estimés sont ceux de chêne et de châtaignier. Dans les pays de montagnes les pins et les sapins servent aux mêmes usages, et, depuis que les bois sont chers, on se sert aussi, surtout dans les campagnes, de l'érable, du tremble, du peuplier noir et du peuplier d'Italie; ce dernier est le moins estimé.

Les bois exposés aux alternatives de la sécheresse et de l'humidité se pourrissent promptement; mais ceux qui sont constamment submergés se conservent très-longtemps; on a vu des pilotis de chêne, retirés de l'eau après plusieurs siècles, être encore parfaitement sains.

Les meilleurs bois de charronnage sont l'orme et principalement l'orme tortillard, pour les moyeux, les essieux et les jantes de roues. Le hêtre et le charme conviennent aussi. Les brancards des voitures de luxe et les limons des charrettes se font principalement en frêne ; dans le Midi, on y emploie aussi le micocoulier, qui est également un bois fort élastique. Le chêne sert à faire les rais des roues, parce qu'il a la fibre plus roide qu'aucun autre bois.

On est généralement dans l'usage de charbonner extérieurement les pieux de bois que l'on destine à être enfoncés en terre. Duhamel a fait, à ce sujet, des expériences desquelles il résulterait que la durée des bois ainsi carbonisés ne surpasse que de fort peu celle de ceux qui ne l'ont pas été. Mais des expériences réitérées ont prouvé à M. Hartig, grand maître des forêts de la Prusse, que le moyen le plus propre à prolonger indéfiniment la durée des bois était de les carboniser et de les enduire de trois à quatre couches de goudron.

Tous les bois, en les exposant à un degré convenable de chaleur lorsqu'ils sont encore verts ou imparfaitement secs, sont susceptibles de pouvoir être courbés sans se rompre. On a mis à profit, dans les arts, cette propriété des bois, entre autres pour les constructions navales et la fabrication des tonneaux, des cercles, etc. Une fois que les bois sont ainsi courbés par le moyen du feu, ils ne peuvent plus se redresser après qu'ils ont été séchés et maintenus dans les diverses courbures qu'on leur a fait prendre.

La menuiserie emploie toutes sortes de bois qui se travaillent facilement au rabot ; elle ne rebute que ceux qu'on appelle rebours, parce qu'ils ne peuvent se travailler avec cet outil ; cependant les bois que les menuisiers préfèrent pour leurs différents ouvrages sont le chêne, le hêtre, le platane, l'orme, le noyer, le sycomore, le merisier, le tilleul, le poirier, le robinier faux acacia, le frêne, le pin, le sapin, et les diverses espèces de peuplier.

Les bois employés pour la sculpture, l'ébénisterie et le tour sont le buis, le cormier, le poirier, l'alizier, le prunier, le merisier, le frêne, le faux acacia, l'aune. Ceux dont le grain est le plus fin, comme le buis et le poirier, sont les meilleurs pour la sculpture et les ouvrages de tour.

Certains bois sont particulièrement consacrés à faire les cercles pour les cuves, les tonneaux ; ce sont le châtaignier , le bou-

leau. On y emploie aussi le frêne, le marceau et le coudrier; ce dernier pour les cercles de petite dimension.

Quant aux tonneaux et autres ustensiles destinés à renfermer ou à préparer le vin, le cidre, la bière, etc., les planches, membrures, douves dont on les fabrique sont le plus ordinairement en cœur de chêne.

La boissellerie se fait surtout avec du bois de hêtre, de chêne, de tremble. Dans les cantons où le sapin est commun, il sert au même usage.

Les sabots, qui sont la chaussure la plus ordinaire des habitants peu aisés des campagnes, se fabriquent avec du hêtre, du noyer, de l'orme, du tilleul, de l'aune, du peuplier noir.

Enfin les divers bois servent encore à une multitude d'usages qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Pour l'aménagement et l'administration des bois, *voy.* FORÊTS.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS.

BOIS (*bot.*) est un mot générique que l'on emploie vulgairement, en le faisant suivre d'un substantif ou d'un adjectif, pour désigner un grand nombre d'arbres ou d'arbrisseaux; ainsi le bois d'arc est le cytise faux ébénier, le bois à lardoires est le même que le fusain d'Europe; sous le nom de bois puant on entend l'anagyre fétide et le cornouiller sanguin, etc. Cette appellation est surtout employée dans le commerce pour désigner un grand nombre de bois étrangers employés pour la teinture, l'ébénisterie ou la pharmacie, tels sont les bois d'acajou, de Brésil, de campêche, de gaïac, etc. L. D.

BOIS A BRULER. — Comme bois de chauffage agréable et commode, les avis se partagent, en France, entre le hêtre, le charme, l'orme, le noyer et le châtaignier. Quant au chêne, il présente beaucoup plus de matière combustible sous un volume égal, et doit être, pour cette raison, d'un usage plus avantageux; mais les personnes qui recherchent, avant tout, l'agrément, le dédaignent presque toujours, ne l'admettant, tout au plus, que pour l'arrière-bûche ou soutien du feu; car sa combustion est lente et, dès lors, peu réjouissante à la vue. Les classes opulentes manquent chez nous d'un bois que, peut-être, on pourrait y propager avec avantage, et qui, fort utile dans les États-Unis d'Amérique, fournirait un combustible très-agréable pour les salons; je veux parler du *hickory* ou *pecan nut* (*juglans olivæformis*). La flamme qu'il donne est claire, vive, étendue et même parfumée; il s'allume avec une extrême facilité, brûle rapidement et sans presque laisser de résidu terreux, développe beaucoup de chaleur et n'a qu'un léger petillement, sans danger pour les parquets et les tapis, ce qui le rend bien préférable à tous nos bois de luxe d'Europe. — Le bois de chauffage se distingue, à Paris et dans beaucoup d'autres endroits, par les dénominations de *bois neuf* et de *bois flotté;* celui-ci se subdivise en *bois lavé* et *bois traîné*. On connaît encore, à Paris, le bois dit de *gravier*, parce qu'il vient dans les endroits pierreux. Il arrive de la Bourgogne par l'Yonne, qui se jette dans la Seine, et du Nivernais. Le meilleur est celui de Montargis; il conserve ordinairement toute son écorce presque aussi adhérente que celle du bois neuf; arrivant, en effet, des départements voisins, l'eau n'a pas eu le temps d'en dissoudre les substances solubles et de l'altérer dans sa texture: c'est donc, en général, un bon bois de chauffage. L'autre espèce de bois flotté, moins bonne que la précédente, se tire des départements plus éloignés, et, par son long séjour dans l'eau, se trouve dépouillée de presque toute sa séve, ainsi que des sels qui, primitivement, augmentaient sa pesanteur spécifique. Néanmoins le *bois traîné* donne encore une flamme abondante et assez étendue; mais il lui faut subir une dessiccation préalable et suffisante dans les chantiers. Tout le monde connaît, du reste, l'altération que le flottage fait éprouver au bois. Lorsque ce dernier, non dépouillé de son écorce, demeure longtemps plongé dans l'eau, il en résulte une sorte de fermentation du *cambium* (matière mucoso-albumineuse interposée entre l'écorce et l'aubier), laquelle hâte sa dissolution et nuit considérablement à ce que l'on appelle le *nerf du combustible.* Quant, au contraire, on a la précaution de le dépouiller avant sa mise en rivière, et si principalement cette opération a été suivie de quelques jours d'exposition au grand air et au soleil, la portion la plus externe de l'aubier se *racornit*, se durcit, et chaque bûche se trouve enveloppée d'une sorte d'étui qui défend, jusqu'à un certain point, son intérieur de l'action dissolvante de l'eau. Ces bois, écorcés avant le flottage, sont, en général connus à Paris sous le nom de *pelard des chantiers.*

Quant à la valeur des bois de chauffage, en général on l'estime d'après la pesanteur spécifique des différentes espèces *saisonnées au même point*, parce que la quantité de matière calorique propre à se développer dans l'acte de la combustion présentée par chacun sous un même volume est bien différente; mais gardons-nous toutefois de conclusions trop absolues sur ce point, la raison doit encore appeler l'expérience à son aide, et, malgré toute l'importance de cette considération des pesanteurs spécifiques, il convient de ne jamais perdre de vue quelques faits tendant à prouver ici l'influence de circonstances perturbatrices de la règle générale et réclamant encore de nouveaux examens basés sur des expériences suivies.

Quant à la proportion de matières charbonneuses formées par les différentes essences de bois, elle est loin elle-même d'être en rapport rigoureux avec la chaleur que ceux-ci produisent par la combustion, ce qui complique beaucoup le problème. — De plus, les charbons fournis par les différents bois jouissent encore de pesanteurs spécifiques diverses dont la variation ne saurait être exclusivement attribuée aux quantités de matières solides terreuses qu'ils contiennent, puisque, dans un grand nombre de cas, l'effet n'est plus en rapport avec la cause. Cela bien conçu, nous comprendrons facilement qu'il ne faut pas *à priori* conclure de la valeur vénale d'une essence par son poids spécifique, ni même par la quantité de charbon qu'elle fournit, encore moins par celle des cendres résultant de l'incinération complète; car l'hydrogène faisant partie de ces bois et qui s'évapore jouit lui-même d'une propriété calorifique réelle et toute différente de celle du carbone. Ajoutons encore qu'une considération importante dans l'appréciation de la pesanteur spécifique des bois, prise comme évaluation de la valeur des différentes essences, est la précaution de les ramener toutes à un même point de dessiccation; sans cela, ce serait vouloir s'exposer à des erreurs infaillibles, principalement pour les bois blancs, poreux et légers qui s'imbibent facilement d'eau. — Un autre moyen d'estimation assez exact pour l'évaluation de la quantité de calorique que peut fournir le bois est la quantité d'eau pure prise à une température constante, qu'un poids ou même un volume également constant de bois pourra porter, soit à l'ébullition, soit à l'évaporation; mais ce procédé n'est praticable que dans le laboratoire et dirigé par des personnes ayant l'habitude des expériences physiques. Ajoutons qu'il faut bien se garder de confondre la facile inflammabilité d'un bois avec la richesse du combustible ou moyen de caloricité. L'inflammation est, en général, une source puissante de chaleur; mais elle n'est pas toujours commode ni même applicable sans inconvénient, et nous ne voyons guère que l'économie domestique dans laquelle elle soit d'un grand avantage.

Les différentes espèces de bois de chauffage se divisent naturellement en conifères et en bois dits feuillus. Les premiers comprennent, chez nous, le pin, le sapin rouge, le sapin blanc, le mélèze; les seconds nous offrent le chêne, le hêtre, le charme, l'orme, le bouleau, le tilleul, le peuplier, le saule, l'orme et le châtaignier. D'après leur degré respectif d'inflammabilité et celui des charbons qu'ils fournissent, on les distingue encore en bois *tendres* et en bois *durs*. Examinons succinctement les différentes essences, ainsi que l'âge le plus convenable pour leur emploi. Le pin (*pinus silvestris*) est, de tous les bois réputés tendres, le plus dur. Il donne un charbon fort compacte, très-employé dans les hauts fourneaux du nord de l'Europe. C'est le plus grand et le plus résineux de tous les conifères; il peut acquérir jusqu'à 3 pieds de diamètre et de 60 à 75 pieds d'élévation sans une grande diminution de grosseur dans toute son étendue. — Le *sapin rouge* ou *épicéa* (*pinus picea*) ne parvient à sa pleine croissance qu'au bout de 150 ans. — Le *sapin blanc* (*pinus abies*) croît au contraire fort rapidement et peut être emménagé à 60 ans. — Le *chêne* (*quercus robur*) n'est très-gros qu'à l'âge de 200 ou 250 ans; mais en général il croît assez rapidement jusqu'à l'âge de 50 ou 60 ans dans les terrains qui lui conviennent, et l'on peut dès lors le couper avec avantage. Son bois est dur, pesant, et donne des charbons lourds. — Le *hêtre* et le *charme* (*fagus* et *carpinus*) ont terminé leur croissance à 120 ou 130 ans. Bois dur et charbon excellent. — Les deux espèces d'*orme* (*ulmus sativa* et *compestris*) peuvent, après 20 ou 30 ans, suivant la nature des terrains, faire d'excellent bois de charbonnage dont le produit, doué de beaucoup de nerf et d'énergie, développe une chaleur extrême. — L'*aune* (*betula alnus*) ne croît guère que dans les terrains noyés, et, après avoir

été coupé, repousse avec une nouvelle vigueur. Il donne, à 18 ans, un charbon d'excellente qualité. — Le *tilleul*, le *peuplier* et le *saule* (*tilia, populus* et *salix*) produisent de mauvais bois de chauffage et les plus faibles de tous les charbons. — Le *châtaignier* (*fagus castanea*) fournit un assez bon charbon, fort en usage dans l'Europe méridionale.

Si la quantité de chaleur développée par le bois était rigoureusement proportionnelle au carbone qu'il contient, on pourrait en conclure, puisque ce corps paraît en rapport avec la pesanteur spécifique du bois, qu'à volume égal le plus dur, le plus pesant, le plus difficilement inflammable, par conséquent, serait celui dont il faudrait atteindre le plus de calorique. Mais, jusqu'à présent, on n'a pu que soupçonner le rapport entre les effets des bois d'égale pesanteur. — Les bois, comme tous les hydrates du règne minéral, ne contiennent-ils pas d'ailleurs, à l'état de combinaison chimique intime, une certaine quantité d'eau qui ne peut être chassée que par une température bien supérieure à celle de l'ébullition? Et Rumford n'a-t-il pas incontestablement prouvé que, pour un poids donné, le bois développe d'autant plus de chaleur qu'il est plus sec? Il ne pouvait guère en être autrement, puisque la vapeur d'eau dégagée dans la combustion va se condenser à l'extérieur, et loin de tous nos appareils de chauffage. On voit dès lors combien est absurde et coûteuse cette routine qui porte le vulgaire à choisir le bois vert comme le plus économique, parce qu'il ne cède qu'à une combustion plus lente. Il est d'ailleurs un fait généralement connu, c'est que le bois vieux et humide ne produit comparativement que peu de calorique et de charbon, quoique d'une combustion moins rapide. — Il est encore incontestable que le bois nouvellement abattu donne un charbon plus léger, plus friable et développant moins de chaleur.

BOIS D'ÉBÉNISTERIE, DE MARQUETERIE, DE TABLETTERIE, DE TOUR, etc. — § 1er. *Bois exotiques et naturellement colorés.* — Le catalogue de ces bois a été considérablement enflé par les anciens aussi bien que dans les ouvrages modernes, considérés cependant comme fort exacts d'ailleurs. On y rencontre, par exemple, une foule de doubles emplois, et surtout d'erreurs dues aux récits de voyageurs écrivant en des langues différentes, ou bien à ce que de simples accidents individuels dans les échantillons ont été, sans plus d'examen, transformés en espèces distinctes. Nous allons exposer le résultat de recherches toutes récentes faites sur les espèces qui se rencontrent présentement sur la place de Paris. — *Acajou* à planches ou à meubles (*swietenia mahogany*, quelquefois appelé *mahagon* et *mahony*) C'est véritablement le roi de l'ébénisterie. Il provient des arbres de la famille des fausses légumineuses ou des méliacées, croissant en abondance dans les forêts tropicales d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, où il atteint un développement considérable. D'un tissu ferme, compacte, susceptible du plus beau poli, d'une couleur rougeâtre claire, après un débit récent, mais qui ne tarde pas à se foncer beaucoup, il offre des variétés admirablement nuancées en zone, en gerbes panachées, etc., etc., ce qui lui a valu communément les désignations d'acajou *uni*, *veiné*, *moiré*, *chenillé*, *moucheté*, etc. Toutes ces variétés conviennent également pour les meubles massifs et le placage; on en retire, au moyen de la scie mécanique circulaire, jusqu'à vingt feuilles par 12 lignes d'épaisseur. L'acajou nous vient d'Haïti, de Honduras et de l'île de Cuba. Le premier mérite généralement la préférence, à cause de sa couleur vive, de son grain serré et de sa pesanteur considérable (27 à 33 livres par pied cube); celui de Cuba lui est inférieur, et bien moins recherché, par suite de son engrais plus gros, plus rude, et de sa couleur moins brillante. Quant à celui de Honduras, il diffère essentiellement des espèces précédentes par ses fibres plus grosses, détachées et comme spongieuses, et sa couleur plus pâle tirant quelquefois sur le jaune. Il s'en rencontre néanmoins de rosé, d'un grain plus fin, et d'autant plus précieux, qu'il ne brunit pas avec le temps comme les autres espèces. On le trouve dans le commerce sous forme de billes énormes. — *Acajou d'Afrique*. C'est la dénomination sous laquelle on reçoit, depuis quelques années en France, un bois offrant beaucoup de ressemblance avec le précédent; il serait, toutefois, difficile d'assurer s'il provient du même genre de plantes ou de la même famille. C'est du Sénégal qu'il nous est expédié; portant dans le pays le nom de *cailcédra*, les billes en sont également fort grosses. Quelques échantillons se font remarquer par une couleur vineuse; mais le plus grand nombre offre le même aspect que l'acajou véritable; le tra-

vail en est difficile. — *Acajou femelle* (cédrel odorant). On en connait dans le commerce une sorte ressemblant assez à l'acajou de Honduras, mais plus mou, plus poreux et fort léger d'ordinaire, très-peu répandu en France, tandis que les Anglais en font, au contraire, un grand usage. — Le *bois d'amarante*, qui nous arrive de Cayenne, passe généralement pour être le produit de l'*iresia cœlestis*, plante de la diœcie pentandrie, et s'emploie surtout pour la marqueterie et les ouvrages de tour. On en distingue de deux espèces : le *dur*, méritant bien cette épithète, fort résistant, avec un grain fin, très-serré, quelquefois des fibres longitudinales, mais le plus souvent entrelacées ; d'une couleur rouge vineuse très-forte ou violacée, mais prenant par le poli le beau brun rougeâtre moiré. Cette qualité se rencontre ordinairement en poutres de 15 à 16 pieds de longueur sur 9 à 10 pouces d'équarrissage. *L'amarante tendre* doit provenir d'une espèce très-voisine de la précédente, si même il n'en est point une simple variété. Entourées d'un aubier jaune pâle veiné de noir, les fibres du centre sont longitudinales, faciles à séparer, d'un rouge vineux passant au brunâtre par le poli. Il nous arrive en bûches et aussi sous forme de planches. — *Bois jaune du Levant*, compacte, serré, dur, noueux, d'un jaune très-agréable; il se rencontre dans le commerce sous forme de petites bûches de 2 pieds de longueur environ, sur 6 à 12 pouces de diamètre. — *Le bois de cèdre* est produit par un arbre résineux, connu dès l'antiquité la plus reculée et dont il est fréquemment question dans les livres saints, arbre de la famille des conifères, et qui croît sur un plateau fort élevé du Liban. Plus léger que le sapin, il est cependant compacte, solide, résineux, incorruptible et, de plus, odoriférant, rougeâtre ou d'un jaune tendre un peu fauve, veiné et moiré de rouge, parsemé de nœuds très-résineux, très-durs, et qui, comme ceux du sapin, ressemblent à des chevilles implantées dans l'arbre sur pied. Son grain est fin et susceptible d'un beau poli, ce qui, chez nous, le fait rechercher pour l'ébénisterie et la marqueterie; mais il offre en outre assez de résistance et de solidité pour entrer dans les grandes constructions, ainsi que nous le prouve la description du fameux temple de Salomon. Il se rencontre généralement sur nos marchés en billes, quelquefois en planches. — *Bois de Châtousieux*. C'est le nom par lequel on désigne, à Paris, le produit d'un arbre de Cayenne et de la Guyane que l'on ne sait trop encore à quel genre ni même à quelle famille rapporter. Il est ordinairement recouvert d'un aubier blanchâtre ; sa texture est molle et lâche ; sa couleur jaune et veinée de rouge à l'intérieur se trouve altérée parfois et tourne au blanchâtre Il nous arrive par fortes bûches et s'emploie surtout dans la tabletterie. —*Bois de citron*. C'est le nom par lequel on désigne le bois de différents arbres, de plusieurs *agavés* ou *dragonniers* entre autres, mais plus particulièrement celui d'un laurier des Indes croissant aussi dans les Antilles. Il est pesant, compacte, dur, résineux, d'une belle couleur citrine, comme l'indique son nom, parfois d'un blanc jaunâtre moiré de jaune vif. On en rencontre encore d'uni, de satiné, de moucheté, et toujours susceptible d'un poli superbe. Malheureusement il peut se fendiller par la chaleur et l'air sec, ce qui ne l'empêche pas d'être employé dans la marqueterie, la tabletterie, les ouvrages de tour et même l'ébénisterie. Sa forme commerciale est en poutres assez longues et de 3 à 6 pouces d'équarrissage. — *Bois de corail dur* ou de *Condari*, provenant, dit-on, de l'*adenanthera* de Linné, arbre de la décandrie monogynie croissant dans l'Inde. Ce bois est pesant, d'une extrême dureté, compacte, d'un grain très-fin prenant parfaitement le poli, d'un rouge clair tirant au jaune sur les bords, d'un rouge foncé à l'intérieur, d'une résistance qui le fait surtout rechercher pour les ouvrages de tour et la tabletterie. On le rencontre en bûches. — Bois de *corne fétide*, ou *bois puant*, *bois caca*, produit par un arbre de la famille des capparidées ; il croît à Cayenne. Une autre espèce provient du *sterculier balanghas*, famille des malvacées, originaire de l'Inde, où son nom commun est *cavalam*. Il nous arrive privé de son aubier, d'une couleur brun-rougeâtre moiré de jaune, dur, compacte, pesant, susceptible d'un beau poli. L'odeur d'excréments humains, qui lui a valu son nom, ne l'empêche pas d'être assez employé dans l'ébénisterie, la marqueterie et la tabletterie. Celui de Cayenne nous arrive en bûches de toute grosseur. — Le *bois de courbaril* provient de *l'hymenæa*, grand arbre résineux de la famille des légumineuses, croissant dans l'Amérique méridionale, l'Éthiopie et les

Indes. Recouvert d'une écorce rugueuse, épaisse, noirâtre, il est très-dur, solide, fort durable, mais ne prend que médiocrement le poli. Sa couleur, d'un rouge très-pâle veiné de brun, se change, par l'exposition à l'air, en rouge brun. Il peut s'employer dans l'ébénisterie et nous arrive sous des formes diverses, en billes, en poutres, en bûches, en planches. — *Ébène*, désignation commune qui s'applique à des bois fort différents, mais provenant d'une même famille de végétaux à laquelle ils ont donné leur nom (*ébénacées*), croissant dans l'Inde, l'île de France et l'Amérique. Il règne toutefois quelque incertitude sur les différentes espèces dont ils proviennent, et voici ce que l'on a pu recueillir de plus positif à cet égard. L'*ébène noire*, ou véritable ébène, est fournie par plusieurs arbres, parmi lesquels on compte : l'ébénoxyle (*ebenoxylon*), grand arbre de la Cochinchine, formant à lui seul un genre dans la monœciandrie, fournit un bois entouré d'un aubier blanc, mais dont le cœur, du plus beau noir, est seul employé. — Le *plaqueminier ébène* (*diospyros ebenum*), également originaire de la Cochinchine, croît encore dans l'Inde et à Madagascar, où il acquiert un volume énorme, appartient à la polygamie diœcie, et fournit un bois noir aussi dur que pesant. Citons encore, comme fournissant de l'ébène au commerce, plusieurs arbres de la famille des fausses légumineuses ; le *mabalo cavaniella*, espèce de médiocre grandeur, dans la polyandrie monogynie (*plaqueminées*), croissant naturellement aux Philippines, et que l'on cultive présentement à l'île Maurice, bois très-dur, noir et pesant. — *L'ébène rouge* est le produit du *tanionus littorea* de Rumphius ; *l'ébène verte* paraît être celui du *bignonia leucoxylon* (bignoniacées), dans l'Amérique méridionale, et aussi de l'*évilasse*, arbre encore peu connu des naturalistes et qui croît aux Antilles, à Madagascar, à l'île de France. Son bois est gras et teint les mains dans le travail. — Toutes les ébènes s'emploient également dans la marqueterie, la tabletterie et l'ébénisterie. — *Bois de fer*. C'est encore le produit de plusieurs arbres exotiques croissant dans les contrées chaudes de l'Asie et de l'Amérique, parmi lesquels nous citerons le *siderodendron* de la Martinique, plus particulièrement appelé *bois de fer* dans nos colonies. L'*orgon*, de la pentandrie monogynie, famille des hilospermées, croissant en Afrique et en Amérique. Le *genipayer*, famille des rubiacées, dans les Antilles, et qui donne un bois gris de perle, très-dur et très-serré; *le stadmann*, *le metrosideros*, *le brayxylon*, d'une excessive dureté, *le naghas*, *le bessi* des îles Moluques. — En général, tous les bois de fer sont d'une grande dureté, fort pesants, d'un gris fin susceptible d'un beau poli et de couleurs agréables ; c'est principalement aux ouvrages de tour qu'on les emploie. — *Bois de fustet*, principalement employé dans la teinture ; néanmoins celui des Antilles sert aux luthiers, aux tourneurs et aux ébénistes. D'un jaune mêlé de vert pâle, peu compacte, assez dur toutefois, ordinairement noueux et tortueux, c'est en baguette et en branches refendues qu'il se trouve dans le commerce. Bois de *grenadille vraie*. C'est le produit d'un arbre de la gynandrie pentandrie, croissant dans les contrées chaudes de l'Amérique. Il nous arrive recouvert d'une couche plus ou moins épaisse d'aubier blanc-jaunâtre moucheté de noir, peu dur; l'intérieur est compacte, très-dur, très-pesant, d'un brun rougeâtre, quelquefois verdâtre et veiné d'un noir pâle. Il offre l'inconvénient de se fendre facilement. Ses bûches sont de 3 à 6 pouces d'équarrissage. Une variété du même végétal fournit encore *la grenadille bâtarde verte*, et l'on en connaît, de plus, une autre de couleur blonde. — *Palissandre*. L'arbre qui fournit ce bois, d'un usage aujourd'hui fort commun, n'est encore que très-imparfaitement connu, et quelquefois désigné par le nom de *bois de Sainte-Lucie*, qui, d'ailleurs, appartient au *prunus mahaleb ;* il croît dans l'Inde. Le palissandre est sonore, compacte, pesant, résineux, susceptible d'un très-beau poli, marbré ou satiné, d'une couleur tirant sur le violet, veiné de rouge, de violet et de brun qui se fonce à l'air, exhalant une odeur *suave* rappelant la violette. Le commerce nous l'offre en madriers ou en planches, recouvert d'un enduit fort épais. On préfère celui qui conserve sa coloration violette jusqu'au centre; les échantillons les moins estimés deviennent blanchâtres à l'intérieur. — *Le faux palissandre, ou poutre de Cayenne*, provient d'un arbre peu connu et non classé. Il est entouré d'un aubier jaune blanchâtre, assez tendre ; mais l'intérieur devient dur, serré, compacte, d'un grain fin, prenant un beau poli, de couleur brune moirée d'un blanc jaunâtre, et parfois offrant un jaune

moiré de rouge-brun foncé. Ses couches concentriques, assez régulières, sont alternativement de ces deux nuances. Nous le recevons en bûches de médiocre volume, ordinairement fendues à l'intérieur —*Bois de perdrix*. C'est le produit d'un arbre peu connu des Indes, que l'on suppose être peut-être l'*hysteria* dans la décandrie monogynie, famille des hespéridées ou aurantiacées. Il est nuancé de couleurs diverses, offre quelque ressemblance, pour l'aspect, avec le gaïac, et s'emploie pour la marqueterie. Ses bûches présentent de 8 à 15 pouces d'équarrissage. — *Le bois de rose*, produit de l'*amyris balsamifera*, famille des térébinthacées, vient des Antilles et s'emploie également dans la parfumerie ou l'ébénisterie. —Il nous arrive aussi de Cayenne, sous le même nom, un autre bois que les naturels désignent par celui de *licari*, et que M. Lamarck suppose être un laurier. Dans tous les cas, le bois de rose du commerce est recouvert d'une écorce mince, n'offre point d'aubier, apparent du moins, est dur, compacte, serré, pesant, résineux, d'un grain fin et d'une couleur rouge pâle ou jaunâtre veiné de rouge vif ou de noir, et surtout remarquable par l'odeur de rose qu'il exhale. Il nous parvient en bûches de 4 à 6 pouces de diamètre. — Bois de *santal citrin*. Très-employé dans la parfumerie ; également recherché par les ébénistes, il est droit, recouvert d'aubier et plus léger que l'eau pour les morceaux provenant du tronc de l'arbre, sans aubier et lourd pour ceux des racines; sa couleur est, en général, d'un jaune pur, fauve ou rougeâtre dans les morceaux les plus huileux, toujours plus foncée au centre qu'à la circonférence; susceptible du plus beau poli, mais remarquable surtout par l'odeur aromatique très-prononcée qu'il exhale. Le commerce nous l'offre en petites bûches de 2 à 4 pouces de diamètre. —*Sassafras*. Il est fourni par le *laurus sassafras* de l'ennéandrie monogynie, famille des laurinées, croissant dans la Virginie, la Caroline et la Floride. Employé en médecine et en parfumerie, mais également recherché pour la marqueterie, la tabletterie, les ouvrages de tour et l'ébénisterie. Ce bois est jaune, dur, compacte, pesant, odorant et susceptible d'un beau poli. Ses bûches sont de 4 pieds de longueur environ. — *Bois satiné, bois de Féroé, bois de Cayenne, bois marbré*. Produit de plusieurs espèces de *ferolia*, grands arbres croissant à Cayenne et dans la Guyane. L'aubier en est blanc, fort épais; l'intérieur dur, pesant, d'un grain fin avec des rayons imitant le satin, ce qui lui a valu son nom le plus commun. Il prend un poli magnifique ; ses nuances sont fort variées, rouge panaché de jaune, brun, marron, jaunâtre, verdâtre; on en rencontre même d'un rouge écarlate admirable, faisant des meubles de la plus grande richesse. Ce bois nous vient de Cayenne, sans aubier, en billes rondes de 4 1/2 à 18 pouces de diamètre. — *Bois de violette*. Espèce de palissandre provenant, dans les Indes orientales, d'un arbre peu connu. C'est un bois pesant, compacte, susceptible de poli, d'une belle couleur tirant sur le violet et enrichie de marbrures très-variées, exhalant une odeur de violette, employé dans l'ébénisterie, la marqueterie de luxe et la tabletterie; ses bûches présentent 4 à 6 pouces de diamètre.

§ II. *Bois indigènes*. — Nous avons le grand tort de ne pas assez les employer, et des meubles exposés, il y a quelque temps, au Louvre, prouvent quel parti l'on pourrait tirer de ces produits de notre sol, dédaignés généralement pour la plupart; mais il faudrait pour cela, comme les Hollandais, faire ressortir leur richesse, en sachant par un sciage varié, surtout bien entendu, trouver les admirables nuances et les arrangements divers des fibres que nous offre naturellement un grand nombre. Espérons que ce genre d'industrie, qui commence à se développer, ne tardera pas à prendre tout l'essor que mérite son élément. *L'acacia* et *le buis* de France, surtout la gourde, de ce dernier, ne sont-ils pas d'une couleur charmante? Les couches annuelles et ondulées du *charme*, ainsi que de plusieurs variétés de *chênes* de Picardie et des Ardennes, sont fort élégantes; le *cormier* bien coupé devient magnifique; le *cornouiller* acquiert, en vieillissant, beaucoup de lustre et une couleur brune ; l'*érable*, d'un grain si beau, si uni, si blanc d'abord, se moire en jaune avec le temps; la *coupe* du *frêne* est très-belle, et cet arbre lui-même n'offre-t-il pas d'agréables variétés de couleur en vieillissant? Le *houx*, présentement, s'emploie beaucoup en filets; notre olivier égale, pour le moins, la plupart des produits exotiques, et jusqu'à l'*orme* lui-même pourrait devenir un bois de luxe, si l'on daignait lui accorder les soins et le travail prodigués de préférence aux bois étrangers. J'ai vu du placage de *poirier* sauvage supassant peut-

être tout ce qu'il y a de plus riche en palissandre. Le pommier vieux ne serait pas non plus à dédaigner, et jusqu'au sapin, si commun dans nos montagnes et les landes de Gascogne, relégué jadis aux ouvrages les plus communs, n'est-il pas devenu récemment un bois de luxe pour la confection de cadres fort élégants? Convenablement travaillé pour les meubles, il aurait l'avantage d'être, de tous les bois, celui qui se déjette et se tourmente le moins; aussi les architectes et les dessinateurs l'emploient-ils presque exclusivement pour leurs règles. Le tilleul conserve un blanc pur, d'un grain fin et uni, qui peut le faire, avec avantage, figurer dans la marqueterie. On pourrait encore tirer un grand parti de l'alizier, du châtaignier. Le cerisier, le merisier et le noyer sont journellement employés; le bois d'if est trop négligé, ceux de frêne deviennent d'un usage plus commun chaque jour. Il y aurait encore un grand avantage à tirer du platane, etc. — Un Anglais a pris récemment un brevet pour une préparation à l'aide de laquelle il prétend disposer le bois au poli le plus brillant, l'empêcher de travailler, de se gonfler à l'humidité, ce qui le rend parfait alors pour tous les usages de l'industrie, le placage aussi bien que les meubles massifs. Nous craindrions, au contraire, *que le laminage forcé*, constituant la partie essentielle du procédé, ne détruisit, dans beaucoup de cas, l'adhérence des fibres entre elles.

§ III. *Bois artificiellement colorés.*—Notre opinion, fort positive à cet égard, est que la coloration des bois ne sert, pour la plupart du temps, qu'à les gâter au lieu de procurer un avantage réel et durable. En effet, les couleurs qui d'abord semblent avoir le mieux réussi passent bientôt au brun sale, quelle qu'ait été d'ailleurs la nuance primitivement donnée. Le seul moyen de les conserver serait de les recouvrir d'une couche épaisse de vernis, mais cette préparation s'enlève bientôt elle-même par écailles. Il n'existe pas, en effet, de véritable teinture des bois; ce n'est qu'un barbouillage des objets et nullement une combinaison chimique du ligneux avec les matières colorantes. Celles-ci, restées libres, obéissent bientôt aux réactions de leurs éléments et de l'oxygène de l'air; d'où résulte la précipitation du carbone, ce qui remplace les nuances vives par un brun noirâtre. Voici, du reste, les recettes des teintures les plus communément employées. — *Couleur acajou avec reflet doré*, sur le sycomore et l'érable, infusion du bois de Brésil; sur le tilleul d'eau, infusion de garance. — *Acajou rouge clair*, infusion de brésil sur le noyer blanc, roucou et potasse sur le sycomore. — *Acajou foncé*, décoction de brésil et et de garance sur l'acacia et le peuplier, solution de gomme-gutte sur le châtaignier vieux, solution de safran sur le châtaignier jeune. — *Bois citron*, gomme-gutte dissoute dans l'essence de térébenthine sur le sycomore. — *Bois jaune*, infusion de curcuma sur le hêtre, le tilleul d'eau, le tremble. — *Bois jaune satiné*, infusion de curcuma sur l'érable. — *Bois orangé*, infusion de curcuma et de sel d'étain sur le tilleul. — *Bois orangé satiné foncé*, solution de gomme-gutte ou infusion de safran sur le poirier. — *Bois de courbaril*, *bois de corail*, infusion de brésil ou de campêche sur l'érable, le sycomore, le charme, l'acacia, en altérant la dissolution par un peu d'acide sulfurique. — *Bois de gaïac*, décoction de garance sur le platane; solution de gomme-gutte ou de safran sur l'orme. — *Bois brun veiné*, infusion de garance sur le platane, le sycomore, le hêtre, avec une couche d'acide sulfurique. — *Bois de grenat*, décoction de brésil appliquée avec alunage sur le sycomore, puis le bois teint altéré par une couche d'acétate de cuivre. — *Bois bruns en général*, décoction de campêche, sur l'érable, le hêtre, le tremble, les pièces étant alunées. — *Bois noirs*, décoction de campêche très-forte sur le hêtre, le tilleul, le platane, l'érable, le sycomore, le bois teint altéré ensuite par une couche d'acétate de cuivre. Ajoutons, pour tous les cas, l'apprêt préalable de bien dresser les bois, bien les polir à la pierre ponce afin que la couleur s'y fixe d'une manière plus uniforme; mais avant tout les tenir durant 24 heures dans une étuve à 30 degrés environ, puis enfin, quand les pièces teintes sont bien sèches, les polir à la prêle.

BOIS DE SENTEUR. — Un grand nombre des bois employés à l'extraction des parfums nous sont déjà connus comme servant également dans l'ébénisterie, la marqueterie, la tabletterie et les ouvrages de tour; bornons-nous donc à rappeler le *bois de rose*, exhalant l'odeur qui lui vaut son nom; le bois de *santal citrin*, fortement aromatique et suave; le *bois de sassafras*, d'une odeur faible, mais on ne peut plus agréable et distinguée; le *bois de violette*, dont le nom désigne le parfum; quant au *bois de Rhodes*,

dont il n'a pas encore été question, et le plus odorant de tous les bois exotiques connus, c'est une racine tirée jadis de Rhodes, de Chypre et de quelques autres îles de l'archipel grec, mais dont la plus grande partie nous vient maintenant des Canaries, produite par une espèce arborescente de *convolvulus*, famille des liserons (convolvulacées). Elle est noueuse et contournée, un peu rougeâtre, du diamètre de 1 à 4 pouces, et recouverte par une écorce légèrement fongueuse; son bois est comme huileux, pesant, dur, à couches concentriques très-serrées, d'un jaune fauve ou couleur feuille morte, plus foncé au centre qu'à la circonférence, d'une saveur un peu amère, d'une odeur de rose fort prononcée, surtout par l'influence de la chaleur. L'essence qu'il donne par la distillation est tellement odorante, qu'une seule goutte suffit pour aromatiser de grandes masses. — Cette racine est, dans le commerce, souvent confondue avec *le bois de rose*, et s'emploie pareillement dans la marqueterie et le travail de tour pour de très-petits ouvrages qui conservent indéfiniment son odeur.

BOIS DE TEINTURE. — *Bois de Brésil*. Produit du *cœsalpinia brasiliensis*, grand arbre de la décandrie monogynie, famille des fausses légumineuses, confondu souvent jusqu'à ces derniers temps avec d'autres genres de plantes, et croissant dans l'Amérique méridionale. Il est dur, pesant, compacte, d'un rouge de brique sur la tranche récente de la scie, mais brunissant par le contact de l'air, comme le font, du reste, presque tous les bois colorés. Il est, de plus, susceptible d'un très-beau poli, nous arrive en bûches taillées à la hache et dépouillées de leur aubier. — *Bois de brésillet*. Supposé généralement provenir d'un arbre de la famille des balsamiers, croissant principalement à la Guyane, mais que l'on rencontre aussi dans les Antilles. Ce bois nous arrive recouvert d'un aubier blanchâtre; l'intérieur en est d'un rouge brun parsemé de veines plus foncées et transversales; il fournit, comme le précédent, à la teinture de la matière colorante rouge, mais en moins grande proportion, et surtout d'une qualité bien inférieure. — Le *bois de caliatour* est un produit de l'Inde, sans que l'on sache encore ni le genre, ni même la famille de l'arbre qui le fournit. Il est dur, compacte, pesant, et d'un grain plus fin, d'un rouge noirâtre pour les couches les plus supérieures, mais d'un rouge vif pour celles de l'intérieur. Il sert ordinairement à donner aux laines la couleur rouge tirant sur le marron, et se trouve en bûches de 6 à 9 pieds de long. — Le *bois de Californie* provient de l'une des plus nombreuses variétés du *cœsalpinia*. Noueux, tortueux, à fibres quelquefois longitudinales, mais le plus souvent entrelacées: il est fort dur, d'un rouge jaune-souci, ou bien aurore sur une branche récente, mais brunissant à l'air et passant en même temps au violâtre; en bûches de toutes dimensions. — Le *bois de campêche*, encore appelé *bois d'Inde*, est fourni par l'*hœmatoxylum campechianum*, arbre très-épineux et aussi parfois très-gros, de la décandrie monogynie, famille des légumineuses, et désigné par différents noms, suivant les pays qui le fournissent. Nous tirons le nôtre principalement de la côte orientale de l'Amérique du Sud et aussi des Antilles. Il est très-dur, très-pesant, très-solide, mais fort commode à travailler et susceptible d'un beau poli; aussi l'emploie-t-on quelquefois en petite ébénisterie, mais son usage principal est dans la teinture. Il est dans le commerce en bûches et en vragues plus ou moins grosses, dépouillées en grande partie de leur aubier dont le peu restant offre une couleur jaunâtre et pesant jusqu'à 200 kilogrammes. Son prix est bien différent suivant les provenances; le plus cher est le *campêche coupe d'Espagne;* viennent ensuite les campêches coupes d'*Haïti*, de la *Martinique* et de la *Guadeloupe*. La branche fraîche du premier nous offre à l'extérieur un rouge noir, dont la nuance rouge disparaît en vieillissant; à l'intérieur un rouge jaunâtre et quelquefois grisâtre. Les bûches de la coupe d'Espagne sont d'une grosseur fort variable (10 à 200 kilogrammes), en général mal arrondies, d'une longueur de 4 pieds, souvent noueuses, offrant des cavités et coupées en coins aux extrémités. — Celles de la coupe d'Haïti sont aplaties, noueuses également, mais sillonnées en long, et portent en général plus d'aubier. Les deux autres coupes, d'un aspect à peu près semblable, nous offrent de petites bûches tortueuses et fort irrégulières, chargées d'aubier pesant seulement de 5 à 25 kilogrammes. — Celle de la Guadeloupe est généralement préférée. — Le *bois de Fernambouc*, produit par le *cœsalpinia echinata*, dans la décandrie monogynie, famille des fausses légumineuses. C'est un arbre des forêts du Brésil devenant très-gros,

épineux et tortu, le plus important de tous les bois tinctoriaux, celui qui fournit le plus de couleur rouge et la plus belle; très-dur, pesant, compacte, rouge à la surface, plus pâle à l'intérieur après une fente nouvelle, mais cette nuance se rehausse bientôt avec le contact de l'air pour passer même légèrement au brun. La saveur en est sucrée, et l'odeur légèrement aromatique. Il sert non-seulement pour les teinturiers, mais de plus à la fabrication de la laque carminée. Les luthiers en font encore des archets de violon. Il se rencontre dans le commerce en bûches partie rondes, partie à moitié plates, pesant de 2 à 30 kilogrammes, et en éclats de toutes grosseurs. — *Bois de fustet*, provenant d'une espèce de *sumac* qui croît dans les parties méridionales de la France, mais qui se rencontre surtout à la Jamaïque, à Tabago et dans quelques autres encore des îles Antilles. Entouré d'un aubier blanc, l'intérieur en est jaunâtre, quelquefois d'un jaune assez vif mêlé de vert pâle, ce qui le fait alors paraître veiné, peu compacte et néanmoins assez dur, noueux et tortueux. Il se rencontre assez souvent dans le commerce, tronc et souche d'une seule pièce. La racine est plus estimée que les branches. Il arrive encore en paquets de baguettes, en branches refendues, dépouillées de leur écorce, et plus rarement en tiges tortueuses, un peu rousses. — Le *bois jaune* est le produit d'un arbre peu connu, dur, pesant, compacte, jaune à l'extérieur sur une coupe fraîche et passant au noirâtre en vieillissant; l'intérieur est rougeâtre parsemé de filets rougeâtre orangé. Le commerce fait peu de cas de celui de couleur serin ou jaune pâle. On en connaît deux espèces : celui de Tampico, de couleur moins vive que l'autre, fournissant moins de matière colorante, en bûches plus longues, coupées à la hache et présentant à leur extrémité une section cunéiforme; celui de Cuba, en bûches généralement rondes, du poids de 15 à 150 kilogrammes, parfois fendues en deux, et la plupart coupées à la scie. — *Bois de Sainte-Marthe* venant du Mexique, et produit par une variété du *cæsalpinia brasiliensis*, coupée à Sainte-Marthe, d'où lui vient son nom ; dur, pesant, serré, compacte, couvert d'un aubier blanc, et jaune rougeâtre à l'intérieur. Ce bois tient le second rang parmi les bois tinctoriaux : nous le recevons en bûches d'un mètre environ de longueur, coupées carrément d'un bout et arrondies de l'autre, profondément sillonnées de crevasses, tapissées d'aubier et pesant de 10 à 20 kilogrammes. — Le *bois de nicaragua* ou de *nicarague* paraît n'être que les branches de l'arbre qui fournit le précédent, avec lequel on le mélange; elles nous arrivent encore isolées, en bâtons de la grosseur du bras, très-tortueux; ceux ne pesant que de 3 à 6 kilogrammes sont généralement dits *petits nicaragues*. — *Bois de sapin ou brésillet des Indes*, fourni par le *cæsalpinia cristata* et le *cæsalpinia sapan*, arbres venant aux Moluques, au Japon, et que l'on rencontre encore au Brésil et dans les Antilles. Le bois de sapin est dur, pesant, compacte, d'un grain fin, susceptible d'un beau poli, d'une couleur rouge beaucoup plus pâle que celle du bois de Fernambouc. Il donne un beau rouge sur la laine, et nous arrive en bûches dépouillées de leur aubier. — Le *bois de Terre-Ferme* est probablement le produit d'une variété de *cæsalpinia* venant, comme l'indique son nom de Terre-Ferme, dans la république de Colombie. Il est dur, pesant, compacte, noueux et tortueux, à fibres longitudinales et souvent entrelacées, jaune doré à l'intérieur, avec des cercles concentriques d'un jaune rougeâtre, plus serrés, plus larges et plus foncés en s'approchant du centre; en bûches coupées à la hache.

BOIS (*zoolog.*). — C'est le nom par lequel on désigne les armes naturelles surmontant la tête du daim, du cerf, du chevreuil, du renne, de l'élan et de la girafe, de même que l'on appelle *cornes* celles que nous offre la même partie chez les antilopes, les chèvres, les moutons, les bœufs, etc. — Le bois offre absolument le même mode de formation que les cornes, en ce que ce sont toujours des prolongements de l'os frontal dont les matériaux se trouvent versés par les vaisseaux sanguins; mais la nature et les accidents de l'une et de l'autre de ces productions sont loin d'être les mêmes. Les cornes, par exemple, d'une substance analogue à celle des ongles, sont persistantes et ne tombent que par accident; le bois, au contraire, présente une véritable végétation animale et tombe dans une saison régulière, celle du rut, pour repousser chaque année au printemps : dans les cornes, les vaisseaux sont intérieurs, le contraire a lieu pour le bois; les cornes sont revêtues d'une substance cornée qui n'existe pas sur le bois, où la remplace la peau elle-même; enfin les bois poussent par

l'extrémité supérieure, tandis que, dans les cornes, la substance de ce nom s'accroît par en bas. Voici, du reste, comment les naturalistes expliquent son développement : les vaisseaux sanguins du front versent, au lieu sur lequel l'os doit se prolonger en bois, des fluides qui, soulevant la peau, ne tardent pas à passer à l'état cartilagineux d'abord, puis s'ossifient. A mesure que le travail s'opère, la peau s'élève et couvre les ramifications du bois. Trois semaines ou un mois suffisent pour l'accomplissement de ce phénomène. — Les bois sont l'apanage du mâle ; la femelle du renne en est seule pourvue. Ils sont l'indice, semblent la mesure de la faculté génératrice et paraissent le produit d'un superflu de nourriture. Si l'on affranchit un cerf privé de son bois, celui-ci ne repousse plus, et si, au contraire, l'opération a lieu tandis que le sujet en est encore pourvu, l'animal ne le perd jamais. Chaque année, le bois s'augmente d'un rameau, dit, en terme de vénerie, *andouiller*, ce qui sert à reconnaître l'âge de l'animal. Observons, toutefois, qu'il n'y a rien de constant à cet égard, et que, quel que soit le nombre des andouillers, il est toujours inférieur au nombre de l'année précédente. On en voit jusqu'à 20 et 22. La forme des bois varie encore chez les différentes espèces; triangulaires, par exemple, chez l'élan, en palme dans le renne, arrondis chez le cerf. En terme de chasseur on nomme *tête* les bois du cerf, *perche* chaque bois, *andouiller* chaque rameau. — On appelle encore *dague* le premier bois que présente l'animal, et *daguet* le jeune cerf qui le porte.

BOISROBERT (François le Métel de), né à Caen en 1772, dut au hasard d'entrer dans les ordres. Urbain VIII, ayant appris qu'il se trouvait à Rome, voulut le voir et lui offrit un prieuré. Boisrobert, qui portait le titre d'avocat, quoiqu'il ne le fût pas, s'empressa d'accepter ; il échangea ensuite son prieuré contre un canonicat à Rouen; puis, grâce au cardinal de Richelieu, il obtint d'y ajouter le titre d'abbé de Châtillon-sur-Seine, et celui de conseiller d'Etat ordinaire. Il dut son élévation à cette niaiserie affectée, à cet art de se plier aux circonstances, qualités qui forment le fond du caractère de tout paysan normand. Tourmenté souvent de pensées inquiètes, le célèbre ministre aimait à se délasser dans la conversation de Boisrobert, qui lui contait les mille anecdotes qu'il avait inventées ou recueillies dans les conteurs italiens ou français, travaillait à ses pièces, et lui donnait la comédie en contrefaisant les différentes personnes qui l'approchaient. Citois, premier médecin du cardinal, avait coutume de dire que toutes ses drogues seraient inutiles si l'on n'y mettait quelques drogues de Boisrobert, et, une fois que l'abbé normand se trouvait en disgrâce, il le fit rappeler par cette burlesque ordonnance : *R. Boisrobert*. Il n'avait, au reste, rien d'ecclésiastique que le titre et les bénéfices ; il aimait passionnément le spectacle, les femmes, le jeu, qui lui valut d'être exilé par Mazarin parce qu'il avait juré trop énergiquement en perdant contre ses nièces, et il était si occupé de bonne chère, qu'un jour il disait, suivant le P. Nicéron, à un homme blessé qu'il rencontra dans la rue : Mon ami, pensez à Dieu et dites votre *benedicite*. Il demandait toujours en vers et en prose; mais ce n'était pas toujours pour lui : le cardinal l'appelait l'*ardent solliciteur des muses incommodées*. Il fit donner des pensions à un grand nombre de gens de lettres, et ce fut par ses conseils que se fonda l'Académie française, ce qui ne l'empêchait pas de se moquer de cette société, surtout à cause de la lenteur qu'elle mettait à faire son dictionnaire.

Boisrobert mourut en 1662. Ses douze pièces de théâtre sont aujourd'hui totalement oubliées, on en ignore même les titres. On prétend que Molière a emprunté de la *Belle plaideuse* deux scènes de l'*Avare*.—Ses épîtres et poésies légères contiennent quelques vers assez agréables, mais qui ne peuvent servir à le faire distinguer de la foule des rimeurs. On a également oublié son *Histoire indienne*, ses *Nouvelles héroïques et amoureuses*, et sa *Paraphrase* des *psaumes de la pénitence*, qu'il était, du reste, fait moins que personne pour traduire en vers. J. Fl.

BOISSEAU, mesure de capacité pour les matières sèches, en usage avant l'établissement des mesures décimales. On disait aussi *bichet*, *bussel*, *boistel*, *bouchiaus*, *bouciaus*, tous mots dérivés de notre ancien mot *bous*, qui s'entendait plus particulièrement d'un vase à mesurer le vin. Le latin du moyen âge traduisait ces mots par *bissellus*, *bussellus*, *bustellus*, *boistellus*.

La contenance du boisseau variait, non-seulement de ville en ville, mais de village en village; bien plus, la même ville avait quelquefois plusieurs sortes de boisseaux, comme cela existait à Provins, où celui qui

servait aux évaluations des cens et redevances et au payement des fermages était différent de celui qu'on employait sur le marché.

Le boisseau n'était pas non plus dans un rapport constant avec les mesures d'un ordre supérieur, telles que le setier et le muid. Ainsi, à Paris, il était 1/12 du setier et 1/144 du muid, et, à Provins, il était 1/10 du setier, 1/96 du muid bourgeois, 1/100 du muid marchand et 1/120 du muid de Paris.

A ces différences dans la mesure elle-même, s'ajoutaient les différentes manières de s'en servir; car on l'emplissait ou ras, ou grain sur le bord, ou comble.

Enfin il y avait, pour l'avoine et pour le son, un boisseau de compte qui valait deux boisseaux effectifs. Cette confusion, qui donnait lieu à une foule de malentendus et de fraudes, a, de tous temps, fait élever des plaintes universelles, et cependant aujourd'hui, en 1842, elle existe encore en partie. Nous avons des mesures différentes sur différents points de la France : ici on se sert du double décalitre, là du demi-hectolitre, non sans un grave embarras pour le commerce et pour l'agriculture; car, bien que les rapports avec l'hectolitre, qui est la mesure légale de compte, soient simples et faciles à saisir, l'hectolitre ne détruit pas l'usage presque général de vendre le blé au sac, et la contenance du sac se trouve varier de 150 à 160 litres.

Ce défaut d'unité dans les anciennes mesures s'explique fort bien et pourrait presque se justifier; mais aujourd'hui il ne s'explique pas plus qu'il ne se justifie, et il est urgent d'y remédier.

On comprend que Charlemagne ait vu, par le défaut de centralisation, neutraliser les ordres qu'il avait donnés pour ramener toutes les mesures de son vaste empire à un type unique; que Charles le Chauve, en renouvelant les ordonnances de son aïeul, ait été obligé, pour protéger le peuple contre la féodalité, de déclarer que, tout en voulant que les mesures fussent étalonnées sur celles conservées dans son palais, il entendait que l'on ne pût pas agrandir le boisseau avec lequel les censitaires avaient l'usage de payer le cens, préférant augmenter la confusion plutôt que les charges du peuple. On comprend que Philippe le Bel, Philippe le Long, Louis XI, François I[er], Henri IV aient échoué dans la même entreprise; que Louis XIV lui-même ait été impuissant à l'achever, et on sent que toutes ces tentatives, inspirées à tant de grands rois par l'amour du bien public, n'ont fait, en avortant, qu'empirer l'état des choses, aussi bien lorsqu'un roi maintenait les anciens boisseaux pour certains usages, en ordonnant l'emploi général du boisseau royal, que lorsque, pour rendre uniforme la manière de se servir de cette mesure, il ordonnait de ne l'emplir que ras, et d'agrandir le boisseau jusqu'à ce qu'il eût la même contenance qu'il avait étant comble.

Aujourd'hui rien ne s'oppose à ce qu'il y ait pour toute la France une seule mesure effective, et nous appelons de tous nos vœux cette uniformité.

Nous ne donnerons pas ici la nomenclature de tous les anciens boisseaux : ce travail serait sans intérêt et fort long, puisque des règlements ont, dans tous les départements, fixé la contenance en litres des anciennes mesures locales, il nous suffira de dire que le boisseau de Paris contenait 13 litres 00829; que, dans certaines villes, le boisseau était 2 fois 1/4 celui de Paris, comme à Rennes; que, dans d'autres, il n'était que les 7/8, c'est ce qui arrivait à Châlons-sur-Marne.

Le boisseau se divisait généralement en 4 picotins ou en 16 litrons; il était ordinairement de forme cylindrique, en bois cerclé en fer, avec une barre transversale attachée au centre du fond par une tige verticale : il affectait, au contraire, de nos mesures actuelles, d'avoir le diamètre plus grand que la hauteur. Il est remplacé aujourd'hui par le double décalitre ou le demi-hectolitre : il l'était généralement, avant le 1[er] janvier 1842, par le quart d'hectolitre.

On lira avec intérêt et avec fruit, dans le *Traité de la police* de Delamarre, vol. 2, livre 5, le titre viij, qui traite des mesures. (*Voy.* les mots LITRON, PICOTIN, MINE, SETIER, MUID.)

BOISSEAU. Les potiers de terre et les architectes appelaient ainsi un cylindre de terre cuite creux et sans fond.

BOISSEAU (*terme de passementier*), planche de bois mince, courbée en demi-cylindre, et dont on se sert pour faire des tresses. L'ouvrier le pose sur ses genoux, qui entrent dans la concavité, et il l'arrête après lui par sa partie supérieure, à laquelle est fixée une espèce de bobine qui sert à maintenir l'ouvrage.

BOISSEAU (*terme d'artillerie*), espèce de seau en bois dans lequel les matières pour fabriquer la poudre sont portées dans les

mortiers des moulins à pilons. Il doit pouvoir contenir 10 kilogrammes, pour faire la charge d'un mortier. LEFÈVRE.

BOISSONS *(hygiène)*. — On désigne sous le nom de boissons tous les liquides dont l'homme fait usage, soit pour étancher sa soif et réparer les déperditions incessantes de nos fluides, soit pour stimuler l'estomac, soit enfin pour causer une excitation salutaire de tous nos organes. Cette définition, plus large et plus complète que celles généralement employées, est de M. Raige-Delorme.

La division la plus naturelle qu'on puisse établir entre les boissons est prise dans leur composition et leur mode d'action sur l'organisme. Sous ce point de vue, on peut les ranger en quatre classes :

Les boissons aqueuses,
Les boissons fermentées,
Les boissons alcooliques,
Les boissons aromatiques.

L'eau se présente en première ligne dans la première classe ; elle est le véhicule commun à presque toutes les boissons. Viennent ensuite l'eau sucrée ; l'eau acidulée par quelque acide végétal ou minéral ; la limonade, l'orangeade ; l'eau vineuse, l'oxycrat, l'eau aiguisée par une petite quantité d'eau-de-vie, ou tenant en dissolution une faible dose d'éther; les émulsions, le lait de coco frais, les sirops étendus d'eau, le petit-lait, quelques eaux distillées, etc.

Dans la deuxième classe, on trouve le vin, la bière, le cidre, le poiré, le cormé et une infinité d'autres boissons propres à certains pays et dont l'énumération serait trop longue.

La troisième classe renferme l'alcool, l'eau-de-vie, le tafia ou rhum, le rack et toutes les liqueurs de table qui ont un principe alcoolique pour base, que ce principe provienne de la distillation du vin ou de la distillation d'autres sucs. A l'exemple de quelques hygiénistes, nous rangeons aussi dans cette classe les liqueurs enivrantes des Orientaux, à cause de leurs propriétés analogues, quoiqu'elles soient en général composées d'opium.

Dans la quatrième classe, il faut comprendre le café, le thé et les diverses infusions théiformes.

Passons rapidement en revue les propriétés communes et les propriétés spéciales des boissons.

Tous les liquides, de quelque nature qu'ils soient, peuvent étancher la soif; mais ils ne possèdent pas tous cette propriété au même degré. Les plus efficaces sous ce rapport sont les limonades végétales et minérales, les émulsions, l'eau vineuse et vinaigrée ou chargée d'une petite dose d'éther, comme Larrey l'avait remarqué en Égypte. Après ces liquides viennent les vins acidules et mousseux, le cidre, le poiré, la petite bière mousseuse. Mais, pour ceux-ci, il faut remarquer que leur degré de désaltérabilité n'est pas le même pour tous les individus. Il en est même qui ne supportent pas les boissons gazeuses, à cause d'un resserrement spasmodique à la gorge et d'une titillation du larynx qui détermine la toux.

Les boissons ne sont pas seulement utiles pour apaiser le sentiment de la soif, elles portent encore dans l'économie les éléments de réparation nécessaires aux pertes continuelles de fluides que nous faisons par la sueur, par la transpiration insensible et par divers autres émonctoires; aussi leur besoin devient-il d'autant plus impérieux, que la chaleur de l'atmosphère ou toute autre cause d'excitation a rendu ces pertes plus abondantes. Absorbés dans le canal intestinal par un mécanisme sur lequel tous les physiologistes ne sont pas encore d'accord, les liquides se mêlent au sang, l'étendent, le dissolvent, pour ainsi dire, et viennent porter leur action sur les divers appareils de sécrétion, selon leur nature et leur composition.

Étancher la soif et fournir des matériaux de réparation ne sont pas les seules propriétés des liquides. Pris pendant le repas, ils délayent et dissolvent les aliments, leur font présenter ainsi une plus grande surface à l'action digestive de l'estomac, et facilitent leur transformation en chyme. De toutes les boissons, l'eau pure ou l'eau mêlée de vin sont les seules qui jouissent de cette propriété. Les autres produiraient de fâcheux effets, soit en excitant outre mesure les forces digestives de l'estomac, soit, au contraire, en les affaiblissant. Mais, ici encore, une règle unique ne peut être établie, car tel individu digère fort bien avec de l'eau pure, tel autre ne peut supporter que le vin pur ; celui-là a besoin d'une certaine dose d'alcool, etc., etc.

Comme principe le plus général, on peut dire que les boissons fermentées apaisent rarement la soif d'une manière durable, à moins qu'elles ne soient étendues d'une grande quantité d'eau. Prises avec modération, elles déterminent les phénomènes suivants : sensation agréable de chaleur à l'épi-

gastre, activité de la circulation, augmentation momentanée des forces du corps et de l'imagination, état général de bien-être, d'où résulte la gaîté et auquel succède, plus ou moins tard, un état d'affaiblissement toujours proportionné à l'intensité de l'excitation antérieure. Ces phénomènes alternatifs d'excitation et d'abattement sont d'autant plus marqués que l'estomac est vide, et augmentent d'énergie à mesure que les doses sont plus abondantes, pour arriver enfin à tous les phénomènes de l'ivresse, dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Rappelons seulement que, si l'usage modéré des boissons fermentées paraît avoir de bons effets sur l'économie animale, leur abus entraîne, au contraire, les plus graves accidents : inflammations chroniques, engorgements squirreux, ramollissement de la membrane muqueuse des voies digestives et surtout de l'estomac; lésions graves du foie, du cerveau, du cœur, enfin abrutissement plus ou moins complet de l'intelligence; tels sont les tristes fruits de l'abus des boissons fermentées.

Les boissons fermentées doivent la plupart de leurs propriétés, et surtout leurs propriétés excitantes, à l'alcool qu'elles contiennent : de sorte que ce que nous avons dit des unes peut s'appliquer aux autres, en ajoutant seulement que les dernières produisent, à doses beaucoup moins élevées, des phénomènes beaucoup plus énergiques. Disons aussi qu'à côté de leurs résultats redoutables, le médecin hygiéniste ne peut méconnaître que les boissons alcooliques, prises à petites doses, produisent des effets favorables dans certaines circonstances. Ainsi, dans les pays très-chauds, elles ont la propriété de diminuer la sueur; dans les pays très-froids et très-humides, elles neutralisent, jusqu'à un certain point, ces conditions désavantageuses, et, enfin, il est très-vrai qu'un certain nombre d'individus ne peuvent digérer qu'à la condition de prendre une certaine dose d'alcool. C'est ici le lieu de rappeler l'observation bien connue de tous les guides, dans les ascensions sur la cime des plus hautes montagnes, sur l'effet nuisible des alcooliques à une grande hauteur. Parmi les phénomènes singuliers qu'on éprouve dans ces circonstances, la soif est un des plus pénibles. Si le voyageur se désaltère avec du vin ou de l'eau-de-vie, les étourdissements, l'accélération du pouls, la difficulté de respirer, cette sensation particulière de prostration et d'anéantissement augmentent avec une énergie quelquefois très-grave. Un peu de limonade, au contraire, de la neige mise dans la bouche, soutiennent les forces et raniment le courage.

Les boissons enivrantes des Orientaux se rapprochent, par leurs effets, des boissons alcooliques; mais elles en diffèrent par l'état d'extase qu'elles produisent et qui rend plus funestes encore leurs résultats sur l'économie.

Les boissons aromatiques, telles que le café, le thé, ont une action d'autant plus excitante qu'elles sont plus concentrées. (*Voy.* Café, Thé.) Leurs effets, d'ailleurs, sont complexes, et tiennent, d'une part, à leurs propriétés stimulantes, et, d'autre part, à la température à laquelle on les prend.

Cette dernière circonstance, la température, doit, en effet, être prise en considération. Les boissons chaudes, malgré ce que nous savons de leur usage habituel chez les anciens, paraissent plutôt propres à troubler la digestion qu'à la favoriser. Son action désaltérante est beaucoup moins marquée que celle de l'eau fraîche, et son usage, longtemps continué, a pour résultat d'affaiblir et même de détruire entièrement les forces de l'estomac. De là des désordres digestifs, et, par suite, toutes les maladies qui résultent d'une nutrition incomplète.

Les effets des boissons froides, dit M. Raige-Delorme, varient suivant l'abaissement de leur température et suivant les conditions où se trouvent ceux qui en font usage. L'eau fraîche fait éprouver une sensation agréable, étanche très-bien la soif, et, si elle est prise en quantité modérée, n'exerce aucune action fâcheuse sur l'estomac. Si la température du liquide ingéré est très-basse, les dents sont vivement agacées, une sensation de froid insupportable se fait sentir dans l'arrière-bouche et se propage à toute la surface de la tête, où elle dégénère en une véritable douleur; l'introduction du liquide dans l'estomac s'annonce par un sentiment excessif de froid qui naît à la région épigastrique, et s'irradie rapidement à toutes les parties du corps, au point de déterminer quelquefois le tremblement.

On conçoit que, ces effets se produisant instantanément au moment où le corps est violemment échauffé, il en résulte des accidents souvent très-graves, puisqu'ils peuvent amener la mort.

Sous le point de vue de l'hygiène publique,

les boissons peuvent donner lieu à des considérations fort importantes qui trouveront ou qui ont trouvé leur place aux articles où chaque boisson a été examinée en particulier. (*Voy.* EAU, BIÈRE, VIN, ALCOOL.)

Sous le point de vue de la physiologie, nous ne séparerons pas l'étude de la digestion des liquides de celle des solides, et nous renvoyons, sous ce rapport, au mot DIGESTION. AMÉDÉE LATOUR.

BOISSY (LOUIS de), l'un des meilleurs auteurs comiques du dernier siècle, naquit en 1694 à Vic, en Auvergne. Après avoir porté quelque temps le petit collet, il vint à Paris à l'âge de 20 ans et débuta dans la carrière littéraire par des satires médiocres qui ne servirent qu'à lui faire des ennemis. Il voulut essayer du théâtre, et, comme la tragédie telle qu'on la faisait alors semblait la chose la plus facile du monde, Boissy fit aussi sa tragédie imitée ou plutôt travestie d'*Euripide*; mais elle fut outrageusement sifflée. Il reconnut qu'il s'était trompé de vocation et se rejeta sur la comédie. Le raffinement des mœurs et la prétention générale au bel esprit, en confondant les positions, avaient rendu les ridicules imperceptibles, et, comme on eût cru déroger en descendant dans les classes bourgeoises ou populaires, la comédie ne pouvait plus porter que sur des nuances; mais, touchée avec délicatesse, cette peinture pouvait encore exciter le sourire : Boissy s'y dévoua entièrement. Un grand art de saisir le ridicule du jour, peu d'invention, mais de la fécondité et une facilité de faire des vers médiocres, facilité qu'il louait souvent à ses confrères moins heureux, un dialogue spirituel, des portraits, des caractères, des tirades, des allégories qui nous semblent froides aujourd'hui, mais qui plaisaient alors, tels sont les éléments des succès nombreux qu'il obtint pour des pièces aujourd'hui trop oubliées. Sur quarante-deux de ces pièces, cinq seulement sont restées au répertoire; ce sont le *Sage étourdi; l'Époux par supercherie*, dont l'intrigue est absurde; le *Babillard*, le *Français à Londres*, qui valent mieux que les précédentes, mais où la caricature domine; et enfin les *Dehors trompeurs* ou l'*Homme du jour*. Cette dernière comédie est tellement supérieure aux autres, qu'on en a contesté, sur ce seul fondement, l'invention à Boissy. L'intrigue est heureuse et bien conduite, les caractères soutenus et habilement contrastés. Le caractère du baron, obséquieux dans le monde et tyran chez lui, est vrai dans toutes ses parties. Les petits ridicules, la recherche d'esprit, le clinquant, le persiflage, le faux coloris, le langage affecté qui caractérisent l'époque n'ont jamais été plus parfaitement reproduits, et, si l'auteur eût fait disparaître de son œuvre quelques invraisemblances et écrit toute la pièce comme certains passages, l'*Homme du jour* eût été réellement le chef-d'œuvre du genre.

Le théâtre fait aujourd'hui la fortune de ceux qui y réussissent. Il en était autrement alors, et Boissy était réduit à la plus extrême misère, qu'il aggravait encore en affichant l'extérieur du luxe. Un mariage d'inclination qu'il avait contracté fort jeune ne servit qu'à empirer l'état de ses affaires, et l'on raconte qu'un jour sa femme et lui résolurent de se laisser mourir de faim : des voisins, qui soupçonnèrent la vérité, arrivèrent assez à temps pour les en empêcher. Cependant vers la fin de sa vie sa position s'améliora. Il fut chargé, en 1754, de la rédaction de la *Gazette de France* et de celle du *Mercure*, à laquelle il s'attacha de préférence, et, peu de temps après, il fut nommé académicien à la place de Destouches. Devenu riche, il ne sut pas user de sa fortune, semblable, dit d'Alembert, à ces hommes affamés qui surchargent un estomac trop longtemps privé de nourriture. Le *Mercure* fut assez recherché tant qu'il le rédigea, bien qu'il y montrât une telle indulgence qu'elle pouvait passer pour un manque de discernement; au reste, il ne l'eut pas longtemps et mourut en 1758. Outre son théâtre, Boissy a publié deux assez mauvais romans dont il est inutile de rappeler les titres. J. FLEURY.

BOISSY-D'ANGLAS (FRANÇOIS-ANTOINE) naquit, en 1756, à Saint-Jean-Chambre, près d'Annonay (Ardèche), d'une famille protestante. Il fut d'abord avocat au parlement de Paris, et maître d'hôtel de Monsieur, depuis Louis XVIII. Ami de Montgolfier, il avait rêvé avec lui des applications aérostatiques, il rêva également avec lui idées révolutionnaires, et publia plusieurs brochures politiques qui lui valurent d'être chancelier de l'Académie de Nîmes, lorsque la sénéchaussée d'Annonay le nomma député du tiers état aux états généraux. Dès le commencement, il se prononça pour les principes de la révolution, avec tout l'enthousiasme d'une âme naïve et bienveillante, et il se sépara rarement de la majorité dans les votes

qu'émit l'assemblée constituante. Nommé syndic de son département après la session, il sut faire respecter d'une populace ameutée les prisons où se trouvaient des prêtres insermentés qu'on voulait égorger. Il fut réélu, et dans la convention il vota toutes les lois sages, mais il ne s'écarta jamais de la modération qui l'a toujours caractérisé. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, puis pour le sursis, et en plusieurs occasions il se prononça énergiquement contre la Montagne. Il sut cependant échapper à la proscription qui atteignit les Girondins, mais le parti jacobin ne le lui pardonna jamais. Comme il s'occupait surtout des subsistances et que, dans plusieurs rapports, on avait assuré que le blé apporté dans Paris était suffisant pour nourrir le peuple, quoique, en effet, le peuple mourût de faim, ils lui firent donner le surnom de *Boissy-Famine*. Après leur défaite, au 9 thermidor, ils ameutèrent, à différentes reprises, contre lui le peuple du faubourg Saint-Antoine, qui fit invasion jusque dans la salle des délibérations de l'assemblée. Le 1er prairial an II (20 mai 1795), la foule qui se porta aux Tuileries était plus acharnée qu'à l'ordinaire, Boissy-d'Anglas occupait le fauteuil; c'est à lui que s'adressent les interpellations et les outrages, il se couvre et demeure impassible; plusieurs armes sont tournées contre lui : Ferraud s'élance à la tribune pour le défendre, il tombe mort, on l'entraîne, on lui coupe la tête, et Boissy refusant toujours de mettre en délibération les propositions de la populace, on vient lui présenter, au milieu des ténèbres qui voilaient cette scène, la tête de Ferraud attachée au bout d'une pique. Boissy s'incline devant les restes de son malheureux collègue; mais les menaces dont on accompagna cet horrible présent ne parvinrent pas à le troubler, et ce ne fut que lorsque, de guerre lasse, la foule s'écoula, qu'il consentit à céder la présidence à Vernier.

Boissy prit une grande part à la formation du gouvernement directorial, qu'on appelait la *constitution patricienne de Boissy-d'Anglas*. Bien que suspect aux révolutionnaires parce que sa haine pour Robespierre avait fait concevoir à Lemaître, agent de la maison de Bourbon, l'espoir de l'attirer à son parti, il fut nommé au conseil des Cinq-Cents par soixante-douze départements; il devint, bientôt après, secrétaire de cette assemblée, et là il plaida à la fois la cause de la liberté de la presse et celle des émigrés et des prêtres insermentés. Ces réclamations, qui n'avaient pour fondement qu'un sentiment de justice et d'humanité, réveillèrent les anciennes accusations, et Boissy-d'Anglas se trouva compris dans la loi de déportation de 1798, et il n'échappa à cette proscription qu'en se tenant deux ans caché. Après le 18 brumaire, Bonaparte, devenu premier consul, le nomma membre du tribunat, et il ne tarda pas à devenir président de ce corps. Sénateur en 1805, puis membre de la troisième classe de l'Institut, il complimenta plusieurs fois Napoléon sur ses victoires, et il se trouvait commissaire de la 11e division militaire, au moment de l'invasion. Il fut des premiers à donner son adhésion aux événements d'avril; quelques mois après, il était nommé pair de France, puis membre du comité des pétitions de la chambre, ce qui ne l'empêcha pas d'adhérer au gouvernement des cent jours, et d'accepter de Napoléon les fonctions de commissaire extraordinaire dans les départements du Midi. Son zèle, en cette occasion, lui valut le titre de pair de France; mais, en apprenant le désastre de Waterloo, il vota avec la majorité contre la proposition de la Bédoyère, de proclamer Napoléon II, et son nom se trouve mêlé à toutes les délibérations du gouvernement provisoire. Au retour du roi, il fut éliminé de la chambre des pairs avec tous ceux qui avaient siégé pendant les cent jours, mais ne tarda pas à être rétabli par ordonnance royale, et porté sur la liste des membres de l'Académie des inscriptions. Depuis cette époque, il siégea presque toujours à la chambre des pairs dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, parlant en faveur de la presse et du jury, et montrant une activité digne de ses premières années, jusqu'à sa mort, arrivée en 1826, par suite d'une maladie qui le rongeait depuis plusieurs années.

Les travaux législatifs auxquels Boissy-d'Anglas a participé sont innombrables, et il s'est discuté peu de lois sur lesquelles il n'ait pris la parole, surtout pendant le Directoire. Il était ordinairement froid et logique; mais, quand il était ému, sa voix s'animait et il s'élevait jusqu'à l'éloquence. Les ouvrages qu'il a laissés se composent d'un grand nombre de brochures publiées à l'époque révolutionnaire, d'un *Essai sur la vie de Malesherbes*, 2 vol. in-8, avec un supplé-

ment, ouvrage utile mais incomplet, et des *Etudes poétiques d'un vieillard*, 5 vol. in-12, 1825. Ce recueil contient deux poëmes assez faibles, ouvrages de la jeunesse de l'auteur, et des fragments littéraires sur divers écrivains, pouvant servir de complément au *Cours* de la Harpe, bien pensés, sagement écrits, mais un peu superficiels.

BOL, *bolus*, du grec βολυς, morceau ou bouchée. Préparation pharmaceutique ne différant des pilules (*voy.* ce mot) que par une consistance plus molle et un volume plus considérable. Les bols ne présentent donc pas un genre particulier de médicaments, mais uniquement une forme Dans quelques cas, celle-ci devient préférable pour les substances médicamenteuses, en ce qu'elles se délayent plus facilement dans le liquide de l'estomac, ce qui les met plus promptement en contact avec la surface de cet organe.

BOL D'ARMÉNIE *(pharmacol.)*, *bolus armenius*, *bolus ruber*, argile rouge très-chargée d'oxyde de fer, jadis apportée d'Orient, comme l'indiquent son nom et celui de *bol oriental*, mais que, depuis longtemps, on tire de plusieurs endroits de la France, de Blois et de Saumur entre autres. On la rencontre dans le commerce sous forme de petites masses; compacte, pesante, douce au toucher, d'un rouge vif, d'une cassure conchoïde, d'une saveur métallique, difficile à délayer dans l'eau par la seule immersion, ne faisant jamais pâte avec ce liquide et contenant du gravier qui se précipite plus tard. Celle qui en contient le moins est préférable. Selon Bergmann, le bol d'Arménie est composé de silice, d'alumine, de carbonate de chaux, de magnésie et d'oxyde de fer. La terre de Lemnos, aussi appelée *terre sigillée* parce qu'on ne l'introduisait dans le commerce que sous forme de disques marqués d'un cachet, n'en diffère que par une moins grande proportion de fer, ce qui lui donne une couleur moins foncée. Les pharmaciens le lavent ordinairement pour le purifier avant de l'employer. Le bol d'Arménie est astringent et tonique, et ses propriétés semblent principalement dépendre de l'oxyde de fer qu'il contient. On l'administrait autrefois à l'intérieur, contre les diarrhées chroniques, les fièvres malignes et putrides, etc.; on l'appliquait encore sur les plaies récentes compliquées d'hémorragies, sur les ulcères sanieux, etc. Presque inusité de nos jours, il entre encore dans quelques préparations officinales, telles que la thériaque, le diascordium, etc. L. DE LA C.

BOLERO, nom donné aujourd'hui à une danse dont il faut chercher l'origine dans les *seguidillas* qui se dansent dans toutes les parties de l'Espagne, et dans laquelle les danseurs Bolero et Requejo ont introduit quelques changements qui ont fait oublier le nom primitif pour le leur.

La *seguidilla* n'a pas le même mouvement dans toutes les parties de la Péninsule, et dans la Manche, par exemple, elle est plus lente que partout ailleurs; mais partout elle est composée d'une *copla* et d'un *estrivillo*, dont la mélodie doit soigneusement reproduire le rhythme: quant à l'accompagnement, toute liberté est laissée au compositeur.

La *seguidilla* est à trois temps; une grosse guitare basse, une guitare quinte et dix ou douze paires de castagnettes accompagnent ordinairement le chant. Le rhythme donné par les instruments, les danseurs s'avancent pour danser la *copla*, et retournent à leur place pour danser l'*estrivillo*, composé de huit mesures, plus un temps. On attache une grande importance à ce que la voix, les instruments et les pas se taisent à la fois sur ce dernier temps, et des applaudissements récompensent d'ordinaire les danseurs qui exécutent bien ce mouvement.

BOLESLAS (*hist. mod.*). Cinq rois de Pologne ont porté ce nom.

BOLESLAS Ier, surnommé CHROBRI ou l'INTRÉPIDE, fut le premier souverain de ce pays à porter le titre de roi, qui lui fut accordé par l'empereur Othon III, en récompense du bon accueil qu'il en reçut dans un pèlerinage qu'il fit en Pologne. Boleslas avait succédé, en 999, à son père Micislas Ier, de la famille des Piast. Le duc de Bohême ayant fait une invasion dans la Pologne, non-seulement il le repoussa, mais il pénétra dans ses États, dont il fit la conquête en 1005, s'empara de Prague à la suite d'un siége de deux ans, et réunit la Bohême et la Moravie à ses possessions, après avoir fait crever les yeux au vieux duc. De si rapides succès l'enivrèrent; il attaqua les Russes qui, jusque-là, avaient toujours été agresseurs contre la Pologne, remporta plusieurs victoires sur le duc Jaroslaw, s'empara de Kiovie, qu'il remit à un prince que le duc de Russie avait dépouillé; puis, mécontent de lui, la reprit, la livra au pillage et rentra en Pologne;

mais ce fut pour méditer une nouvelle guerre, dans le but de reprendre ce que ses ancêtres avaient possédé en Saxe. Peu de temps après, le nord de l'Allemagne, et même le Holstein et une partie de la Chersonèse Cimbrique lui payaient tribut, et Boleslas faisait élever, au confluent de l'Elbe et de la Sala, trois colonnes de fer pour marquer les bornes de ses conquêtes. L'empereur d'Allemagne, le duc de Bohême et le marquis d'Autriche s'étant réunis pour l'attaquer en Silésie, il fut d'abord vaincu, mais il ne tarda pas à les battre à son tour, et à porter ses armes victorieuses dans la Pusse et la Poméranie, qu'il rendit tributaires. Il accepta enfin, en 1018, la paix que lui offrait l'empereur; mais, presque aussitôt, il fut obligé de se porter contre les Russes, qu'il battit complétement sur les bords du Bug. Vingt ans de guerre ne l'avaient pas détourné du soin de l'administration intérieure de son royaume, et il consacra le repos dans lequel il vécut le reste de sa vie, à donner de sages lois au peuple qu'il avait rendu puissant, et créa un conseil de douze sages qui furent, dit-on, l'origine du sénat polonais. Boleslas mourut en 1025, après un règne de 25 ans, laissant le royaume à son fils Micislas II.

BOLESLAS II, surnommé le Hardi, fils de Casimir Ier, fut couronné en 1058, malgré l'opposition d'une moitié de la noblesse. La retraite qu'il donna à Jaromir, frère du duc de Bohême, et à quelques autres princes étrangers lui attira plusieurs guerres, dans lesquelles il fut victorieux. Jaromir obtint des garanties; Bela fut replacé sur le trône de Hongrie, et Jaroslaw dans le duché de Kiovie, mais celui-ci à la condition de payer un tribut à la Pologne. Les délices de Kiovie, la ville la plus voluptueuse du Nord, arrêtèrent longtemps Boleslas et son armée; les femmes polonaises, se croyant abandonnées, se donnèrent toutes d'un commun accord à leurs esclaves, excepté la femme du comte de Zemboczin. Les soldats de Boleslas, en apprenant cette nouvelle, abandonnèrent leur roi et rentrèrent en Pologne, malgré une longue résistance des esclaves émancipés soutenus par les femmes. Boleslas les suivit, et fit égorger des milliers de ces femmes avec leurs enfants; mais la plupart des déserteurs ne furent pas plus épargnés, et pendant quelque temps la Pologne nagea dans le sang. L'évêque de Cracovie, saint Stanislas, l'ayant excommunié pour ce fait. Boleslas, irrité, envoya des gardes pour le tuer pendant qu'il dirait la messe; et les gardes n'ayant osé exécuter cet ordre, il se rendit lui-même à l'église et tua le saint prélat. Le royaume de Pologne fut mis en interdit par le pape, et les peuples affranchis du serment de fidélité. Devenu odieux à tous, Boleslas erra pendant longtemps en Hongrie et dans d'autres lieux, et, suivant les uns, il finit par tomber en démence et se donner la mort, ou, suivant d'autres, dévoré par des chiens étant à la chasse; mais la tradition la plus répandue porte qu'il se retira dans un monastère à Villach, en Carinthie, où il dut se résoudre à faire la cuisine sans se faire connaître qu'au moment de sa mort, vers 1090. Il eut pour successeur, en 1082, son frère Uladislas-Herman.

BOLESLAS III, dit Bouche torse, succéda, en 1103, à Uladislas-Herman, son père, mais, comme lui, il ne prit que le titre de duc pour ne pas déplaire au pape, qui avait proscrit la royauté en Pologne. Il partagea le royaume avec son frère Sbignée, mais la jalousie ne tarda pas à s'éveiller entre les deux frères. Sbignée souleva les Poméraniens contre Boleslas, fut vaincu, et obtint son pardon par l'intermédiaire de l'évêque de Cracovie; mais il fomenta une nouvelle révolte fut vaincu encore, et contraint à errer dans dans la Poméranie; il continua de se révolter et de recevoir la grâce de son frère tant qu'il trouva des adhérents. L'empereur Henri V ayant assiégé, en 1109, Glagow, ville forte sur l'Oder, les habitants promirent de se rendre dans cinq jours s'ils ne recevaient des secours de la Pologne; les secours se firent attendre, mais, sur l'assurance que leur donna Boleslas, ils refusèrent d'exécuter leur promesse; l'empereur fit placer les enfants qu'il avait reçus en otage au pied des palissades et à la tête des troupes qui montaient à l'assaut. La fureur des assiégés augmenta; Boleslas survint, fit assassiner le duc de Bohême, chef de l'armée ennemie, puis, voyant que cette mort jetait du désordre, poursuivit les assiégeants et les battit complétement dans le lieu qui fut appelé plus tard Hundsfeld, *champ des chiens*, parce que ces animaux s'y repurent abondamment de cadavres. Après plusieurs expéditions heureuses en Hongrie et en Poméranie, et même en Russie, dans l'une desquelles il lutta lui-même contre un géant qui avait défié un guerrier quelconque de son armée, et l'étendit mort, Boleslas entreprit de faire rendre ses États à un duc de

Halitz; mais, trompé par de faux rapports, il tomba dans une embuscade; le palatin de Cracovie qui l'accompagnait prit la fuite dès le commencement de l'action, et Boleslas se vit obligé de l'imiter : il s'en vengea en envoyant au palatin une peau de lièvre, une quenouille et un fuseau; mais il ne se consola pas de l'échec qu'il avait éprouvé, et mourut peu de temps après, en 1140. Il partagea, en mourant, ses Etats entre ses quatre fils, ne laissant rien à celui qui était au berceau, parce qu'il espérait, disait-il, qu'un jour il deviendrait roi, prédiction qui ne se réalisa qu'en 1178.

* **BOLESLAS IV**, surnommé CRISPUS, second fils du précédent, parvint au trône en 1147, par la déposition de son frère Uladislas, auquel il assigna pour domaine la Silésie, qui fut dès lors perdue pour la Pologne. Uladislas suscita contre lui l'empereur Frédéric Barberousse, qui ravagea la Pologne, mais sans remporter de victoire décisive, et fut forcé par la famine à en venir à un accommodement, et à donner sa sœur Adélaïde en mariage à l'un des frères de Boleslas. Celui-ci essaya de se dédommager de la perte de la Silésie par la conquête de la Prusse, et il prêcha une sorte de croisade pour convertir les Prussiens au christianisme. Sa première tentative réussit; mais à peine se fut-il retiré, que les vaincus avaient repris leur ancien culte et proclamé leur indépendance. La seconde expédition fut moins heureuse, et Boleslas, engagé dans des marais par des guides infidèles, vit massacrer toute son armée, qui ne pouvait se défendre (1168). Cette défaite, la plus grande que les Polonais eussent encore éprouvée, jeta dans tout le pays un profond découragement, dont les fils d'Uladislas profitèrent pour obtenir la concession de diverses parties de la Silésie. Boleslas IV mourut en 1173, ne laissant à son fils Lescko que les duchés de Mazovie et de Cujovie. Son frère Micislas lui succéda.

BOLESLAS V, dit le CHASTE, fils de Lescko V et petit-fils du précédent, n'avait que 7 ans lorsqu'il commença à régner, en 1227. La régence fut disputée entre Conrad, oncle du jeune roi, et Henri le Barbu, duc de Sibérie. Conrad s'étant emparé du pouvoir, Boleslas et sa mère se réfugièrent en Sibérie, où Boleslas, déclaré majeur, parvint à saisir le gouvernement. Allié avec le roi de Hongrie, Bela, contre Conrad, il épousa sa fille, qui avait fait vœu de chasteté, en faisant lui-même un vœu semblable. La Pologne était alors très-affaiblie; les Tatars en profitèrent pour la piller. Boleslas s'enfuit, d'abord à la cour de son beau-père, puis de là dans un monastère de Cîteaux, au fond de la Moravie. La noblesse, privée de son chef, se retira en Moravie; le peuple détruisit lui-même les villes, et se réfugia dans les bois ou dans des châteaux forts Cependant, grâce aux exhortations du pape, qui prêcha la croisade contre les barbares, une armée s'organisa sous la conduite de Henri le Pieux, duc de Breslaw; elle atteignit celle des Tatars auprès de la Neiss; mais la mort de Henri détermina la défaite des Polonais. Boleslas, méprisé de tous, n'osa reparaître pendant que les vainqueurs ravageaient ses terres. La couronne fut offerte au fils de Henri, Boleslas le Chauve; le duc de Moravie, Conrad, la lui arracha, mais il ne put la garder, et Boleslas, rappelé par les Polonais irrités des cruautés de Conrad, la lui reprit à son tour; mais les Tatars ayant reparu peu de temps après, il prit de nouveau la fuite. Il fut plus heureux contre les Jadzvinges, qu'il défit, en 1265; il voulut aussi lutter contre les Russes, mais son armée fut mise en déroute après quelques succès de peu d'importance. Boleslas mourut en 1279, méprisé de ses sujets, dont la majorité accepta cependant le roi qu'il leur légua en mourant, Lescko VI, *le Noir*, fils de Conrad, duc de Moravie. (*Voy.* POLOGNE.)

BOLET (*botan.*), *boletus*, de βωλος, motte de terre. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons (*voy.* ce mot pour les caractères botaniques). Le genre primitif de Linné se trouve divisé de nos jours en trois autres fort distincts et suffisammment caractérisés : les *bolets* proprement dits, les *polypores* et les *fistulines*. Nous ne nous occuperons ici que du premier, renvoyant, pour les autres, aux mots POLYPORE et FISTULINE. Ainsi limité, le genre bolet offre pour signes distinctifs : chapeau présentant, à la surface inférieure, des tubes libres, cylindriques, rapprochés, formés d'une substance différente de celle du chapeau, pouvant facilement en être détachés et renfermant dans leur intérieur de petites capsules cylindriques (*asci*) contenant des sporules très-fines. — Toutes les espèces de bolet ont le chapeau charnu, hémisphérique, sur un pédicule central dont la surface est souvent réticulée ou veinée; une membrane très-mince, de peu de durée, recouvre fréquem-

ment sa partie inférieure, surtout avant le développement du chapeau. On en connaît vingt environ, dont la plupart ne sont pas vénéneuses; mais plusieurs offrent une consistance molle et spongieuse, ou bien une amertume prononcée qui les rend peu convenables à manger. Les espèces comestibles portent le nom général de *cepe* ou *ceps*, sans doute à cause de la forme de leur pédicule renflé comme un oignon. Leur usage est beaucoup plus fréquent dans le midi et l'ouest de la France et en Italie que dans le Nord. Toutefois on en conserve souvent dans les pays où cette nourriture est la plus répandue, soit en les faisant sécher, soit en les préparant au vinaigre ou bien à l'huile, et on les envoie ainsi dans le Nord, pour y être employés comme assaisonnement. — Les espèces les plus estimées sont : 1° le *bolet bronzé* (*boletus æreus*) de Bulliard, connu vulgairement sous le nom de *ceps noir*, dont le chapeau est d'un brun foncé, les tubes courts et jaunâtres, le pédicule veiné; sa chair, coupée près de la peau, prend une teinte vineuse; 2° le *bolet comestible* (*boletus edulis*), Bull., ou *ceps ordinaire*, très-commun dans les bois. Son chapeau est fauve, ses tubes sont longs et jaunâtres; la chair en devient aussi rosée; son pédoncule, renflé à sa base, présente des veines réticulées; 3° le *bolet orangé* (*boletus aurantiacus*), Bull., vulgairement *gyrole rouge*, *roussille*, est, comme son nom l'indique, d'un beau rouge orangé, à pédicule gros, renflé, hérissé de petites pointes rouges et d'une chair blanche qui prend à l'air une teinte rose; 4° le *bolet rude* (*boletus scaber*), Bull., ressemblant beaucoup au précédent et désigné par les mêmes noms vulgaires; mais sa chair est moins douce et plus molle : son chapeau brun, son pédicule plus mince, cylindrique, hérissé de petites pointes noires, l'en distinguent suffisamment.—De ces quatre espèces, les deux dernières sont fréquemment servies sur nos tables; il faut les choisir jeunes, peu développés, et leur chair, seule partie que l'on mange, doit être blanche, ferme, séparée du pédicule et des tubes appelés vulgairement foin, ainsi que de la peau qui recouvre le chapeau. — Quelques champignons de ce genre présentent un phénomène fort remarquable et qui n'a pas encore été suffisamment étudié; je veux parler de la coloration en bleu, en violet ou en vert, qui se produit lorsqu'on rompt leur chapeau : tels sont le *bolet indigotier* (*boletus cyanescens*), le *bolet rubéolaire* (*boletus luridus*), le *bolet chrysentère* (*boletus subtomentosus*). — Le *bolet amadouvier*, ainsi que la plupart des espèces ligneuses et toutes celles qui croissent sur des arbres, appartiennent au genre POLYPORE. (*Voy* ce mot et AGARIC.) L. DE LA C.

BOLINGBROKE (HENRI SAINT-JOHN, lord vicomte DE), homme d'état et écrivain célèbre, naquit, en 1672, d'une famille qui faisait remonter sa noblesse à un des compagnons de Guillaume le Conquérant. Il fit ses études au collége d'Eaton et les termina à l'université d'Oxford. Il voyagea ensuite en France et en Italie, et, de retour en Angleterre, il entra au parlement en 1700 et se rangea parmi les torys, quoique son père et son aïeul fussent du parti whig. Nommé, en 1704, ministre de la guerre et de la marine, il déploya, dans ce poste, de l'activité et des talents administratifs. En 1710, il devint ministre des affaires étrangères et chef du cabinet tory, après avoir renversé le ministère whig. Par la force de son génie, il parvint en peu de mois, en surmontant tous les obstacles, à mettre fin à une guerre qui avait si longtemps agité l'Europe. La paix d'Utrecht fut l'ouvrage de cet habile ministre et devint pour l'Angleterre le garant de son ascendant mercantile. En enlevant les Pays-Bas à l'Espagne et les donnant à l'Autriche, l'Angleterre se débarrassa d'une rivalité dangereuse.

La couronne ayant, à la mort de la reine Anne, passé à la maison de Hanovre, dans la personne de George Ier, et le ministère tory s'étant rendu fort suspect à la nation par sa conduite incertaine à l'égard du prétendant, fut, à son tour, renversé et remplacé par un cabinet composé exclusivement de whigs. Bolingbroke fut mis en accusation, s'exila et vint en France, où il se joignit aux jacobites, justifiant par là les accusations des whigs, et accepta du prétendant le titre de ministre. Ce prince infortuné, ayant échoué dans l'expédition d'Ecosse, renvoya son nouveau ministre qui, se repentant de s'être laissé séduire, ne regretta nullement sa disgrâce.

Bolingbroke, jusque-là si *voluptueux*, comme on le désignait dans l'acte d'accusation, s'étant épris de la marquise de Villette, l'épousa, et, concentrant en elle toutes ses affections, renonça au libertinage et à la débauche. Il se retira avec son épouse, pendant

plusieurs années, à la source du Loiret, dans une maison de campagne. En 1725, il fit sa paix avec la maison de Hanovre et retourna en Angleterre; mais il ne lui fut pas permis de siéger à la chambre des pairs. Il écrivit pour le parti de l'opposition contre Robert Walpole, fut exilé de nouveau et rentra une seconde fois dans sa patrie, en 1742, après la chute du ministère Walpole. Il mourut en 1751, à l'âge de 79 ans. Pendant les dernières années de sa vie, il se vit entouré d'une grande considération.

Les œuvres de Bolingbroke ont été réunies et publiées à Londres, en 1754, par Mallet, à qui il avait légué ses manuscrits, en 5 vol. in-4° et en 9 in-8°. Les deux ouvrages les plus importants de cette collection sont : 1° *Lettres sur l'étude et l'usage de l'histoire:* elles sont pleines d'aperçus profonds et ingénieux, et d'une vaste et solide érudition sur l'antiquité, et renferment d'utiles matériaux pour l'histoire contemporaine et la politique du siècle de Louis XIV; et 2° les *Lettres et essais philosophiques adressés à Alexandre Pope*. Ces deux ouvrages ont été traduits en français. Voltaire publia, en 1767, sous le titre d'*Examen important de milord Bolingbroke*, écrit vers 1736, un précis de la doctrine de cet auteur, qu'il dit, dans sa préface, avoir été « recueillie tout entière « dans six volumes de ses œuvres posthumes, « et adressée par lui, peu d'années avant sa « mort, à milord Cornsbury (le même auquel « Bolingbroke adressa ses *Lettres sur l'his-* « *toire*). » Enfin on a retrouvé et publié, en France, en 1808, 3 volumes de *Lettres historiques, politiques et philosophiques*, écrites depuis 1710 jusqu'en 1736. Tous ces ouvrages ont un grand intérêt et sont écrits avec élégance. Malheureusement, la philosophie de Bolingbroke a pour base un déisme aussi inconséquent en principe qu'étranger à la morale, joint à un optimisme non moins absurde. F. S CONSTANCIO.

BOLIVAR (SIMON), célèbre général américain, né, à Caracas, d'une des familles les plus riches et les plus considérables de la colonie, obtint, par une faveur spéciale, d'aller étudier en Espagne et même voyager en Europe. Il parcourut ainsi l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, et se lia en France avec ce qu'il y avait de plus distingué. Après avoir assisté à la révolution qui mit Napoléon sur le trône, il partit pour les États-Unis, et ce fut après cette étude des diverses constitutions qu'il entreprit de délivrer sa patrie du joug espagnol, devenu insupportable. Cependant le soulèvement tout fédéraliste de Miranda, en 1810, éveilla peu ses sympathies, et il n'y prit d'autre part que celle d'aller demander l'appui de l'Angleterre, dont il n'obtint que la neutralité. Il commandait le fort de Puerto-Cabello lors du terrible tremblement de terre qui détruisit Caracas en 1813 et fut si ardemment exploité par les ennemis de l'indépendance. Les prisonniers parvinrent à s'évader, s'emparèrent du fort par surprise et firent feu sur Bolivar, qui fut obligé de se retirer. Ses autres premiers essais ne furent pas plus heureux, mais il ne se rebuta pas. Persuadé qu'une partie de l'Amérique espagnole ne pourrait demeurer seule indépendante, il se met au service de Carthagène, qui s'était déclarée libre, attaque les Espagnols, qui se maintenaient sur la haute Magdalena et empêchaient les communications, les débusque de tous les points, traverse les neiges de la grande Cordilière, pénètre dans le Venezuela, bat et disperse les Espagnols du vice-roi Monteverde et trouve une nouvelle énergie dans l'indignation des populations contre leurs bourreaux. La Nouvelle-Grenade lui envoie quelques renforts à l'aide desquels il marche sur Caracas; dans une rencontre avec Monteverde, la cavalerie espagnole passe de son côté et lui donne la victoire; la ville se rend (1813), l'enthousiasme est au comble et la population jonche de fleurs les rues par où il doit passer.

Peu de temps après, tout le Venezuela était soumis, à l'exception de Puerto-Cabello, où s'était réfugié Monteverde. Bolivar offrit l'échange des prisonniers et tenta la voie des négociations ; ses offres furent rejetées, et il s'ensuivit, de part et d'autre, d'horribles exécutions qu'on voudrait pouvoir effacer de la vie de Bolivar; mais la ville ne put être prise, et il dut se porter sur Caracas, menacé d'un autre côté; des murmures se faisaient déjà entendre contre sa dictature, il en appela à un congrès des principaux citoyens de Caracas, et, après un exposé de sa conduite, il remit ses pouvoirs à l'assemblée, qui s'empressa de les lui rendre en lui donnant le titre de *libérateur;* mais les circonstances étaient devenues plus difficiles, Caracas céda aux armes espagnoles, et Bolivar, battu sur divers lieux, s'enfuit par mer à Carthagène. Rivas et Bermudez, qui voulurent tenir la campagne, furent mis en déroute. Bolivar ne put tenter

d'expéditions, par le refus de Carthagène de fournir son contingent. Il avait mis le siége devant cette ville lorsque l'approche de Morillo lui fit sentir l'insuffisance de ses forces; il s'embarqua pour en chercher à la Jamaïque, mais il ne put revenir à temps, et l'on put croire à une restauration durable, conséquence de celle qui s'était faite en Europe. Mais les Européens ne tardèrent pas à se rendre odieux; Bolivar reparut, on se rallia à lui; ayant eu cependant, dans une proclamation, l'imprudence de poser le principe de l'affranchissement des nègres, il fut abandonné d'une partie de ceux qui le soutenaient. Il n'en enleva pas moins la place importante d'Angustura, sur l'Orénoque, où il établit le siége de son gouvernement, et là, ayant à combattre les intrigues et les trahisons de ses ennemis et la jalousie des siens, il songea à consolider son autorité par un coup inattendu. Averti que la Nouvelle-Grenade est mécontente, il se précipite à travers les Andes, une partie de son armée périt dans sa marche de quarante-trois jours; mais il arrive à temps pour surprendre l'armée ennemie, la bat coup sur coup, et deux mois après son départ il entrait dans Bogota. Cette entrée fut un triomphe, on le nomma par acclamation président du congrès général des provinces convoqué à Bogota; puis, de retour dans le Venezuela, il fit décréter, malgré l'opposition des fédéralistes, la réunion de cette province à la Nouvelle-Grenade, déjà décrétée par l'assemblée de Bogota. L'acte d'union fut signé le 17 septembre 1819.

Mais une contrée était encore soumise au despotisme espagnol, le Pérou venait de réclamer son secours; Bolivar n'hésite pas un instant à prendre le commandement des troupes péruviennes, et, le 23 décembre 1823, il faisait son entrée triomphante à Lima, devenue capitale de la république du Pérou. Deux ans après le haut Pérou, déjà soulevé par le général Sucre, le salua à son tour comme un libérateur. Le 5 octobre 1825, il était maître de Potosi, et le nouvel état prenait le nom de Bolivia. Les républiques de Colombie et de Bolivia ne tardèrent pas à être reconnues de quelques puissances. Mais Bolivar nourrissait un projet plus vaste; il voulait faire une sorte de famille de toutes les républiques américaines, et, dès 1824, il indiqua un congrès où devait se former une sorte de sainte alliance des États-Unis, du Mexique, du Guatimala, de la Colombie, du Pérou, du Chili et de Buenos-Ayres. Les séances du congrès n'eurent lieu qu'en 1827; mais les résultats furent loin de répondre à l'idée qu'on s'en était formée, et Bolivar dut reconnaître qu'il était trop tôt pour que ses vues pussent se réaliser.

Des tracasseries de toute sorte empoisonnèrent les dernières années de la vie de Bolivar; il se proposait de s'y soustraire en s'expatriant, peut-être avait-il même l'espoir de se faire rappeler quand on sentirait le besoin qu'on avait de lui; mais la mort, qui le surprit le 17 décembre 1830, près de Santa Maria, à l'âge de 45 ans, ne lui permit pas de mettre à l'épreuve la reconnaissance de ceux dont il avait fondé l'indépendance.

BOLIVIA, république de l'Amérique mérdionale, qui comprend le territoire des provinces du haut Pérou, d'abord dépendantes de la vice-royauté de Lima, et plus tard réunies à celle de Buenos-Ayres, sous la domination espagnole. Confins : le Pérou à l'ouest et au nord, le Brésil à l'est, la confédération de la Plata et le Paraguay au sud; à l'ouest, elle comprend une petite étendue de côtes sur l'océan Pacifique.

Situation géographique : lat. sud, de 11° à 24°; long. ouest, de 60° à 73°.

Etendue. — Du nord au sud, environ 1,600 kilom.; de l'est à l'ouest, 1,500 kilom.; superficie, environ 270,000 kilom. Population : M. Balbi l'estime à 1,300,000 âmes, dont les deux tiers sont des indigènes de deux races (Moxos ou Péruviens purs et Chiquitos, de petite taille). Le reste de la population se compose de descendants des Espagnols, de métis, et quelques noirs africains.

Ce vaste territoire présente deux régions distinctes. A l'est et au nord-ouest, ce sont d'immenses plaines semblables aux Pampas; à l'ouest, de très-hautes montagnes comprenant la partie orientale du nœud que forment les Andes, entre les 11° et 17° lat. sud, et dont le centre est occupé par le lac Titicaca. La majeure partie de ce bassin appartient au Pérou proprement dit; mais la chaîne qui le borne à l'est est située presque tout entière sur le territoire de Bolivia. M. Pentland, qui a récemment mesuré les sommets de cette chaîne, a trouvé qu'ils surpassent en hauteur le Chimborazo, réputé jusque-là le point le plus élevé de l'Amérique; tels sont le Nevado de Sorata, près de la petite ville de ce nom, et l'Illimani, dans le voisi-

nage de la Paz. Le premier a 7,696, et le second 7,315 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Le Chimborazo n'a que 6,530; le plus haut pic d'Himalaya, au Thibet (le 14e), a 7,821 mètres. Dans un tiers environ de cette région, l'homme habite des points aussi élevés que les plus hautes cimes des Alpes ou des Pyrénées, lesquels se trouvent au-dessus de la ligne qui, dans l'Amérique septentrionale, marque la limite où cesse toute végétation. Ainsi la ville de Potosi est à 4,166 mètres, dans sa partie la plus haute, la Paz à 3,717 mètres, et Chuquisaca à 2,841. — Dans cette région élevée se trouve le point de partage des principales rivières de l'Amérique méridionale: les unes versent leurs eaux dans le bassin de l'Amazone, les autres dans celui de la Plata. Parmi les premières, la plus considérable est le Rio-Beni ou Paro, qui prend naissance dans la province de la Paz, et se jette dans l'Amazone sous le nom d'Ucayalé, et son cours est presque sud et nord. Dans ses dernières cartes, M. Brué a, sans doute d'après de faux renseignements, donné une direction différente à cette rivière, et la fait se réunir au Rio-Madeira. C'est M. d'Orbigny qui a fait cette remarque. Après le Rio-Beni, les deux seuls cours d'eau importants qui se portent au nord sont le Rio-Cochabamba, qui a sa source dans la province du même nom, et le Parapiti ou Rio-Grande, né dans la province de Chuquisaca. Ils décrivent deux courbes parallèles, se réunissent dans le pays des Moxos et se jettent dans le Rio-Madeira. Le Pilcomayo, qui se jette dans le Paraguay, à quelques lieues au sud de l'Assomption, sert de réservoir commun aux nombreuses rivières qui prennent leur direction vers le sud. Les principales sont: le Rio de la Plata, la Paspaya, la Cotagayta, le San Juan, le Sococha, etc. Le Rio-Desaguadero sort du lac Titicaca (et ne s'y jette point, ainsi que l'ont dit quelques géographes), arrose la vallée qui porte son nom et va se perdre dans les déserts salins de la province de Carangas. La plupart de ces rivières sont navigables dans la plus grande partie de leurs cours, quoique leur lit soit, en plusieurs endroits, obstrué par des cataractes et des rapides.

La région montagneuse de Bolivia est à la fois la plus peuplée et l'une des plus arides du globe. Les environs de la ville de Potosi, à quelques lieues de distance, n'offrent pas un seul arbuste; mais, en descendant de ces hauteurs, on trouve quelques vallées souvent très-étendues, couvertes d'une riche végétation, jouissant d'un printemps éternel, où viennent les céréales d'Europe et les végétaux des tropiques. Le plat pays, encore en partie désert, est couvert de forêts qui ont plus d'analogie avec celles du Tucuman qu'avec celles du Brésil.

Les mines d'argent de cette contrée ont été les plus productives, après celles du Mexique. Le Cerro de Potosi produit encore 250 à 300 mille marcs d'argent par an. On estime que, depuis la première exploitation, on en a tiré une valeur de 5,750 millions de francs. On trouve du cuivre dans le désert d'Atacama. Le seul mammifère remarquable est le chinchilla, qui ne se trouve point ailleurs.

Le climat varie beaucoup, suivant l'élévation du sol. Les plaines des Moxos et des Chiquitos sont brûlantes pendant la saison des chaleurs; elles sont inondées dans celles des pluies, de novembre en avril. Dans les hautes régions, l'air est constamment sec, froid et vif. Les étrangers qui arrivent à Potosi, à Oraro, Chuquisaca, etc., éprouvent une difficulté de respirer et une irritation nerveuse fort gênante.

Bolivia est divisée en sept départements, savoir : 1° Chuquisaca; 2° la Paz; 3° Ururo; 4° Potosi; 5° Cochabamba; 6° Santa Cruz de la Sierra; 7° Tarija. Tous ont pris leurs noms des chefs-lieux. Chuquisaca, capitale de la république et siége du gouvernement, compte 12,000 âmes; la ville de Potosi, de 3 à 10,000; la Paz, 4 à 5,000; Cochabamba, jadis Oropesa, et Santa Cruz, de 4 à 5,000. Plusieurs villlages ont de 1,800 à 2,000 habitants, car toute la population vit agglomérée.

On trouvera, à l'article Pérou, tout ce qui concerne l'histoire du haut Pérou avant et après la conquête par les Espagnols, ainsi que ce qui a rapport aux antiquités du pays.

Dès 1808, les habitants de la Paz tentèrent de secouer le joug espagnol, et, depuis cette époque, le pays ne cessa d'être le théâtre d'une guerre sanglante. A trois reprises, les troupes espagnoles en furent chassées, et trois fois elles l'occupèrent de nouveau; enfin le général colombien, Sucre, ayant complétement défait, à Ayacucho, le vice-roi espagnol la Serna, le 4 décembre 1824, la victoire de Tumusla, où les débris des forces espagnoles, sous Olaneta, furent battus et

dispersés le 1er avril 1825, termina la lutte.

Bolivar, qui se trouvait alors à Lima, laissa les provinces du haut Pérou maîtresses de décider de leur avenir, et nomma le général Sucre chef suprême jusqu'à ce qu'elles eussent pris un parti. Un congrès composé de cinquante députés se réunit, en conséquence, à Chuquisaca, au mois d'août 1825, déclara, à l'unanimité, la résolution de se séparer de Buenos-Ayres et du Pérou, et de se constituer en république indépendante, et décréta en même temps qu'elle prendrait le nom de Bolivia en l'honneur de son libérateur Bolivar, que ce dernier serait prié de lui rédiger une constitution, et qu'en attendant, Sucre continuerait d'exercer les fonctions de président. Bolivar rédigea, en effet, la constitution demandée. Elle reconnaît quatre pouvoirs, électoral, législatif, exécutif et judiciaire. Le corps électoral se compose d'électeurs choisis, pour quatre ans, par le peuple en masse, à raison d'un électeur pour cent citoyens; le pouvoir législatif réside dans trois chambres : l'une de tribuns, la seconde de sénateurs et la troisième de censeurs. Les tribuns sont élus pour quatre ans, les sénateurs pour huit, et les censeurs à vie. Ces trois corps concourent à la formation des lois d'une manière très-compliquée. Le pouvoir exécutif est exercé par un président à vie, assisté d'un vice-président et de quatre secrétaires. Ses attributions sont si étendues, qu'elles constituent une véritable dictature. Cette constitution excita de vives clameurs contre Bolivar ; mais étant présentée au congrès bolivien, en mai 1826, elle fut adoptée. Le 9 décembre, jour où devait commencer son exécution, Sucre se démit de ses fonctions et fut réélu président. Bientôt un parti se forma, comme au Pérou, contre les Colombiens, et, en 1828, les troupes de la Colombie furent expulsées de Bolivia. Sucre fit une brillante résistance, mais il dut céder au nombre et se retira en Colombie. Peu de temps après le général Santa Cruz, Espagnol d'origine, et qui avait déjà été un instant président au Pérou, fut élu à sa place, et a continué à exercer ses fonctions jusqu'à ce jour. Sauf quelques troubles de peu d'importance, c'est, de toutes les nouvelles républiques hispano-américaines, celle qui a joui de plus de tranquillité. La république du Pérou lui a déclaré la guerre, qui a continué pendant plusieurs années sans amener de résultat décisif. F. S. C.

BOLLANDISTES. — Personne n'ignore les services éminents que les jésuites ont rendus à la civilisation par leur glorieux apostolat en Chine, dans les Grandes-Indes et au Paraguay; par leurs succès dans les diverses branches des connaissances humaines, et surtout dans l'enseignement. C'est beaucoup, et ce n'est pas tout; car, sous le nom appellatif de bollandistes, dont on verra plus bas l'origine, les jésuites ont fait faire un pas immense à la paléographie et à la diplomatique. L'étude approfondie de la première les familiarisa avec les divers modes d'écriture successivement usités au moyen âge, et leur facilita la parfaite intelligence des documents manuscrits qui sont du ressort de la seconde, c'est-à-dire de la science, par laquelle on apprend à discerner entre ces documents ceux qui ont un caractère évident d'authenticité et ceux qui en sont dépourvus. Les bollandistes, dans ce genre d'études, ont égalé, sinon dépassé les bénédictins de la célèbre congrégation de Saint-Maur. La vaste collection des *Acta sanctorum* est là pour l'attester. L'idée première de ce beau monument élevé à la religion et à l'histoire des héros du christianisme fut conçue par le P. Héribert Rosweide. Le cardinal Bellarmin, à qui il en soumit le plan, l'ayant approuvé, il s'occupa dès lors à recueillir les matériaux nécessaires à son exécution, et, à sa mort, survenue en 1629, à Anvers, le P. Jean Bolland ou Bollandus, né à Julémont, pays du Limbourg, eut mission de ses supérieurs de continuer l'œuvre du P. Rosweide. De là le nom de bollandistes donné aux collaborateurs de Jean Bollandus et à ceux qui leur succédèrent

Le P. Bollandus publia seul, en 1643, les deux premiers volumes (format grand in-folio) des *Vies des saints* du mois de janvier; mais s'étant aperçu qu'il lui serait impossible de poursuivre, sans aide, la tâche qui lui était imposée, on lui accorda la collaboration du P. Henschen ou Henschenius, homme supérieur et d'une érudition profonde. Ils publièrent ensemble les trois premiers volumes du mois de février, en 1658. Peu après le P. Daniel Papebroch, l'un des plus savants critiques de la compagnie de Jésus, leur fut adjoint. Ces deux derniers, sur l'invitation du pape Alexandre VII, se rendirent à Rome, en 1660, pour y examiner des actes en grec et en latin, qu'on crut, avec raison, devoir être utiles à leurs travaux. Ils revinrent à

Anvers en 1662 avec sept cents copies de pièces précieuses. La France et l'Allemagne leur en fournirent aussi un nombre considérable. Bollandus étant mort en 1665, ses coopérateurs publièrent les trois volumes du mois de mars en 1668, les trois du mois d'avril en 1675, et les trois premiers du mois de mai en 1680 : à la mort d'Henschenius, en 1681, le P. Papebroch eut la direction générale de l'œuvre des *Acta sanctorum*, et ce fut lui qui fit paraître les quatre volumes du mois de mai et les cinq premiers de juin, de l'an 1685 à l'an 1709, époque à laquelle la cécité dont il se vit frappé le força à la retraite. Cette fâcheuse circonstance interrompit la régularité des publications bollandiennes, puisque les deux derniers volumes du mois de juin ne virent le jour qu'en 1715 et 1717. Mais, à dater de cette dernière année, l'émission bisannuelle d'un volume reprit son cours ordinaire. Les sept volumes que comprend le mois de juillet et les six du mois d'août furent livrés à l'impression, de 1719 à 1745, par les soins des PP. Cuper, Piney, Roch et Du Sollier, et ainsi de suite, jusqu'au cinquantième de la collection, en 1770.

La compagnie de Jésus fut supprimée en Belgique, en exécution de la bulle de Clément XIV, du 21 juillet 1773, par lettres patentes de Marie-Thérèse, en date du 13 septembre de la même année. Divers projets pour l'achèvement des *Acta sanctorum*, par d'autres que les jésuites, furent soumis à la cour de Vienne, qui n'en agréa aucun. Dirigée par la politique toujours temporisatrice de sa chancellerie, elle ne fit connaître ses intentions à cet égard au prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire de l'impératrice près du duc Charles de Lorraine, que vers la fin de 1776. Les occupations de ce ministre ne lui permirent pas de donner immédiatement suite aux instructions qu'il avait reçues. Toutefois, par un décret du prince gouverneur général des Pays-Bas du 19 juin 1778, il fut décidé que l'établissement des bollandistes serait transféré dans l'abbaye de Caudenberg, à Bruxelles, ainsi que leur bibliothèque et tout le matériel de typographie qu'ils possédaient, quoique déjà réuni à l'imprimerie royale. Ce décret portait, en outre, que les ex-jésuites de Bye, Debue, Hubens et Ghesquière continueraient à s'occuper, les trois premiers, de la grande collection des *Acta sanctorum*, et l'autre de la rédaction, par lui commencée, des *Analecta belgica*, dont le précédent ouvrage et le *Musæum Bellarmini* lui fournissaient une partie des matériaux. D. Reynders et D. Fonsons, religieux bénédictins de Caudenberg, furent autorisés à s'associer aux jésuites dénommés. Mais cette nouvelle organisation des bollandistes ne prit une marche normale qu'en 1780, qui se révéla par la publication du 51ᵉ volume, ou 4ᵉ du mois d'octobre. L'abbé Hubens étant décédé en 1782, le gouvernement des Pays-Bas appela, pour le remplacer, dom Anselme Berthod, bénédictin français de la congrégation de Saint-Vannes, grand prieur de Luxeuil, religieux aussi recommandable par ses vertus que par son amour pour les études historiques et les matières de haute érudition. Il prit possession de ses nouvelles fonctions en 1784. C'était à peu près vers ce temps que l'empereur Joseph II, imbu des idées du philosophisme encyclopédique et voltairien, supprima, en 1786, plusieurs communautés monastiques, au nombre desquelles se trouva comprise l'abbaye de Caudenberg. On céda les bâtiments de l'ancien collége des jésuites à l'association bollandienne, et c'est là qu'elle publia le 52ᵉ volume de la collection, qui est le 5ᵉ du mois d'octobre. Enfin, en 1788, le conseil du gouvernement décida brusquement que les bollandistes et les historiographes cesseraient leurs travaux. Voilà comment l'empereur Joseph entendait régénérer ses peuples et avancer le développement de leur civilisation ! Mais, il n'importe, ce prince ambitionnait le titre, alors à la mode, de philosophe; il fallait bien faire œuvre de destruction pour le mériter.

Les États de la Flandre belge eurent un moment la pensée de proposer au gouvernement de faire terminer les *Acta sanctorum* aux frais de la province. En France, il fut sérieusement question d'en acquérir le privilége en faveur de la congrégation de Saint-Maur. Quelques monastères se mirent aussi sur les rangs dans le même but; mais celui de Tongerloo, en Brabant, ayant le premier négocié avec l'autorité compétente, obtint, par convention du 11 mai 1789, à laquelle les bollandistes consentirent, la propriété de leurs bibliothèques, du *Musæum Bellarmini*, du fonds des livres imprimés, des papiers et de tous les ustensiles d'imprimerie. Cette vente fut ratifiée par lettres patentes de l'empereur Joseph. Peu après l'installation de

bollandistes à Tongerloo, moins dom Berthod, mort à Bruxelles, en 1780, la révolution brabançonne éclata, et cet événement porta un coup mortel à la savante association. Elle publia néanmoins, en 1794, le 6e volume d'octobre, lequel renferme les actes des saints honorés les 12, 13, 14 et 15, excepté ceux de sainte Thérèse, quoique leur classement agiographique appartînt à ce dernier jour. Il est probable que les bollandistes n'avaient pu encore se procurer les actes certains et authentiques de la grande sainte. Ce volume, dédié au pape Pie VI, est le 53e de la collection; imprimé au milieu des troubles, partie à Tongerloo et partie à Anvers, il n'existe qu'en une seule épreuve, que possède la bibliothèque de cette ville. L'armée française étant entrée en Belgique, les moines abandonnèrent leur maison, ainsi que les bollandistes, après avoir mis leurs archives en lieu de sûreté. Elles ont été conservées intactes à Bruxelles, dans la bibliothèque dite *des ducs de Bourgogne*.

Napoléon, à qui rien de tout ce qui portait un caractère de grandeur n'échappait, voulait faire compléter les *Acta sanctorum*. M. le comte d'Herbouville, préfet du département des Deux-Nèthes, à Anvers, eut ordre, en l'an IX (1800), d'agir dans ce sens auprès des PP. Debue, Fonson et Heylen, anciens bollandistes; mais ses démarches ne produisirent aucun résultat. En l'an XI (1802), l'Institut pria officiellement le ministre de l'intérieur d'engager le préfet de la Dyle de se concerter avec celui des Deux-Nèthes pour traiter avec eux de la cession de leurs manuscrits et de tous les matériaux qu'ils avaient préparés, si, définitivement, ils ne pouvaient ou ne voulaient pas se charger d'achever le monument qui a illustré le nom de bollandistes. Cette nouvelle tentative n'eut pas plus de succès que la précédente.

Une réunion d'ecclésiastiques et de laïques, à laquelle Mgr. Cotteret, évêque *in partibus* de Caryste, mort récemment évêque titulaire de Beauvais, avait promis de prêter l'appui de sa vaste science et de son nom, conçut, en 1836, le projet, téméraire peut-être, de se constituer en association de bollandistes français, pour reprendre l'œuvre de la première, au point où elle était restée, c'est-à-dire à partir des actes de sainte Thérèse, omis sous le 15 octobre jusqu'au 31 décembre. M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, se montra, il est juste de le reconnaître, très-disposé à favoriser la réalisation de ce projet. Déjà les copies des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, numérotées et classées jour par jour en cartons de différents formats, étaient commencées et le dépouillement de tous les catalogues agiographiques terminé, lorsque le ministère belge se décida, soudainement et comme à l'improviste, à faire travailler au complément des *Acta sanctorum* par les jésuites de ce pays. Ce sont les PP. Boone, Vanhecke et Coppens qui ont été chargés de cette honorable mission

Il reste maintenant à faire connaître le système de travail adopté par les bollandistes. Ces renseignements curieux sont tirés d'un rapport adressé au prince de Starhemberg, le 7 juillet 1778, par M. de Kulberg, conseiller d'État, qui les tenait des bollandistes eux-mêmes.

« Avant de faire usage d'aucun titre, on discutait son authenticité et le degré d'autorité qu'il pouvait avoir; si on y découvrait des indices de supposition ou de fausseté, on le rejetait absolument; si on le jugeait sincère, on le publiait avec une scrupuleuse fidélité, sauf à en éclaircir les obscurités par des annotations. Mais si, malgré toutes leurs précautions, ces savants critiques reconnaissaient qu'ils avaient été induits en erreur, ils ne manquaient jamais, comme on peut le voir dans leur recueil, de signaler la méprise avec franchise, et de la rectifier dans les *addenda* et *corrigenda* du volume suivant. Lorsqu'il s'agissait de s'occuper d'un certain jour d'un mois, ils entraient en conférence, rassemblaient les documents concernant tous les saints honorés ce jour-là par l'Église. Ensuite ils délibéraient sur ceux de ce jour dont on s'occuperait et sur ceux qu'on omettrait, soit parce qu'on en avait déjà traité, soit parce qu'il y avait des raisons d'en traiter plus tard, ou de n'en point traiter du tout, et on rendait compte, dans l'ouvrage, des motifs qui avaient déterminé à prendre l'un ou l'autre parti. Ceci fait, on s'arrangeait sur le partage du travail.

« Il est bon de savoir que la vie d'un saint se trouve autant de fois répétée dans les *Acta sanctorum*, sous la date du jour de sa mort, qu'elle a été trouvée écrite par des auteurs connus ou inconnus, soit en manuscrit, soit par la voie de l'impression; et les découvertes faites à cet égard par les bollandistes sont prodigieuses. Toutes ces vies du

même saint, insérées les unes après les autres dans l'ouvrage, font l'objet de leurs observations, de leurs commentaires et de leur critique, dans laquelle ils sont reconnus pour exceller.....

...... « Lorsque, d'après cet esprit, ces principes et cette marche, l'un d'eux avait travaillé la vie ou une des vies du saint dont il s'était chargé, il en faisait faire l'impression par *quaternion*, formant huit pages, qu'il corrigeait. L'imprimeur en tirait un autre exemplaire, le portait à l'auteur, qui le transmettait alors à ses confrères, selon l'ancienneté. Chacun d'eux le vérifiait et prenait des notes s'il y avait lieu. Puis on s'assemblait, et l'on délibérait sur les changements ou modifications à y faire. En cas de parité de voix, la décision était emportée par celle de l'auteur, comme étant celui qui, ayant examiné les choses de plus près, était plus en état d'en juger.

« Cette seconde épreuve, ainsi vue par l'assemblée, était rendue à l'imprimeur, qui en faisait tirer une troisième, que l'auteur renvoyait de nouveau, après quoi on procédait au tirage de 800 exemplaires... »

C'est par cette méthode, parfaitement combinée pour écarter l'erreur autant qu'il est possible, que les bollandistes sont parvenus à exécuter l'œuvre littéraire la plus étendue qu'on ait jamais entreprise. Le recueil des *Acta sanctorum* ne se rattache pas seulement à l'histoire ecclésiastique, comme on pourrait le croire d'après son titre, il est aussi un grand dépôt des archives populaires du moyen âge; car ce n'est que là qu'on trouve, constatés dans toute leur naïveté, les mœurs et les usages de la vie sociale de cette longue période, dont l'esprit traduit en faits curieux, révélés par les témoignages contemporains, peut être apprécié, entouré de tous les éléments moraux qui le composent. Ajoutons que les tables exactes qui accompagnent chaque volume facilitent la recherche des matières spéciales sur lesquelles on veut se procurer des notions certaines et précises. Honneur et reconnaissance aux bollandistes, qui ont fait cet utile et magnifique présent aux études sérieuses et à la science!

P. TRÉMOLIÈRE.

BOLOGNE. — La ville, après Rome, la plus importante de l'État de l'Église et la plus riche en beaux monuments et en tableaux des grands maîtres. Elle est située dans une position riante, entre l'Avesa et le Reno. Comme celles de Turin, les rues de cette ville sont bordées d'arcades qui se prolongent encore au delà de ses murs jusqu'à la base de l'Apennin. La fertilité de son territoire lui a fait donner le nom de *Bologna la grassa*. — Entre mille beaux édifices, on cite la collégiale de San Petronio, où Cassini a tracé un méridien remarquable; un théâtre magnifique et les deux célèbres tours, du sommet desquelles le regard étonné s'étend de l'Adriatique à la Méditerranée. L'une d'elles est la plus élevée de toutes celles de l'Italie; l'autre est plus penchée que la tour de Pise. La multitude attribue cette inclinaison à une savante combinaison de l'architecte. — De riches personnages possèdent, à Bologne, les palais Lambertini, Caprara, Bentivoglio, Ranuzzi, Marescalchi, Tanaro, Albergotti et Rossini. L'un des plus illustres compositeurs de notre époque a voulu se créer une pompeuse retraite dans une ville pleine de ses admirateurs les plus passionnés. — Bologne est le siége d'un archevêché érigé en 1553, et de la plus ancienne université d'Italie, fondée en 425 par Théodose le Jeune, et dont la célébrité se résume par sa fastueuse devise *Bononia docet*. — Cette grande cité n'est pas moins riche en souvenirs historiques qu'en beaux monuments. Bâtie par les Gaulois, elle fut successivement la proie des Lombards, de Pepin, de Charlemagne, des Vénitiens, des Allemands, et fut encore déchirée par les discordes civiles jusqu'au jour où elle se donna au saint-siége (1278). — Le corps de saint Dominique, mort en 1221 à Bologne, a été déposé dans la belle église qui porte son nom. Le concordat de François Ier y fut arrêté en 1515, et Charles-Quint y fut couronné empereur par Clément VII (Jules de Médicis). — Bologne a vu naître les papes Honoré II, Luce II, Grégoire XIII (Buoncompagno), Innocent IX (Facchinetti), Grégoire XV (Ludovisio), Benoît XIV (Lambertini); beaucoup de savants, parmi lesquels on cite Galvani, et un grand nombre d'artistes qui ont formé école; Louis, Augustin et Annibal Carrache; le Guide (Guido Reni), le Dominiquin (Domenico Zampieri), le Guerchin (Francesco Barbieri), et enfin Jean de Bologne, qui a consacré son talent à embellir sa patrie. — En 1831, un mouvement insurrectionnel, ayant pour but de reconquérir les immunités des légations, éclata à Bologne et fut bientôt réprimé par l'intervention étrangère.

BOLONAISE (ÉCOLE). — On a souvent

confondu l'école bolonaise avec l'école lombarde, quoique ces deux écoles n'aient aucun lien de filiation ni aucun lien de parenté entre elles. On entend par école, en peinture, certaines catégories d'ouvrages qui relèvent des mêmes principes d'art et procèdent par les mêmes moyens d'exécution. Le génie humain étant varié, conséquemment divers, incomplet, successif, s'approprie, selon les circonstances de lieu ou de temps, certains éléments, certaines qualités, certains caractères qui constituent ces classifications que, dans l'histoire et la critique de l'art, nous appelons des écoles. Les anciens les connaissaient et les constataient comme nous ; aussi, pour les ouvrages de peinture, ils reconnaissaient des écoles d'Athènes, de Corinthe, de Sicyone, la plus célèbre de toutes.

Diverses causes influent sur la formation des écoles : les influences de race, les influences religieuses ou littéraires et les influences locales, les plus puissantes de toutes, puisque c'est d'elles que les écoles ont presque toujours tiré leur nom. Aux époques où l'art est sacerdotal, il ne saurait y avoir d'école, parce que le génie de l'artiste, obligé de parler une langue traditionnelle, immobile et religieuse comme le dogme, se voit interdire le caractère constitutif même des écoles, la spontanéité, la diversité, la libre interprétation de la forme. Au moyen âge, il n'y avait qu'une école de peinture en Italie, en France comme en Allemagne.

Les écoles modernes ne datent donc véritablement que de la renaissance. A vrai dire, il n'a existé que deux grandes écoles, celle de Florence et celle de Venise ; celle du dessin, de l'expression, de la pensée, celle de la fantaisie et de la couleur : elles ont été les écoles génératrices de toutes les œuvres ultérieures de la peinture. Néanmoins l'école bolonaise marque une période trop importante de l'histoire de la peinture, a exercé une trop grande action sur l'époque contemporaine et sur l'époque suivante, pour que la critique ne s'y arrête pas avec attention.

On a voulu considérer le peintre Francio comme le chef de l'école bolonaise ; mais ce serait se faire une bien fausse idée de ce qu'on entend par école en peinture, que de voir en Francio qui, comme système de peinture, comme exécution, comme sentiment, appartient beaucoup plus à l'école ombrienne, de voir, disons-nous, en lui le précurseur des Carrache. On a voulu aussi rattacher l'école bolonaise à la tradition directe de Raphaël, à l'influence qu'avait dû exercer le tableau de *sainte Cécile*, envoyé dans le temps par Raphaël à Francio, et qui, selon la légende accréditée alors, fit mourir de dépit, selon les uns, et de ravissement, selon les autres, le vieux peintre bolonais. Le passage de Raphaël dans les grands mouvements de l'art s'était fait sentir; les œuvres du grand artiste romain étaient assez connues, assez répandues, grâce aux gravures de Marc-Antoine, Bolonais lui-même, pour qu'on pût raisonnablement refuser au seul tableau de la sainte Cécile l'honneur exagéré d'avoir créé toute une école.

Louis Carrache, élève de Fontana, fut le véritable fondateur de l'école de Bologne. Ses deux cousins et ses deux élèves, Annibal et Augustin Carrache, avec moins de patience et de lenteur, plus de fougue et de génie dans l'exécution, ont constitué véritablement l'école et lui ont assigné le caractère qui la distingue des époques antérieures et des époques suivantes ; ils formèrent à leur tour des élèves, qui obtinrent, durant leur vie, une grande réputation et qui ont gardé une place importante dans la biographie des gloires de la peinture : tels sont les Dominiquin, les Guide, les Guerhin, les Albane, les Caravage, les Lanfranc, les Salvator Rosa, les Luc Giordano, et nous pourrions même dire, sans en excepter entièrement Rubens, le Poussin, le Sueur, tous les peintres du XVIIe siècle. Nulle école n'a rayonné plus loin, n'a dominé plus despotiquement que l'école bolonaise ; aucune n'a été plus incontestablement, plus universellement admirée : tout le XVIIIe siècle n'a qu'un cri d'acclamation pour elle.

Notre siècle, mieux éclairé, mieux instruit sur les lois de composition et les lois essentielles de beauté en peinture, n'a pas confirmé cette tendresse passionnée et intelligente que Félibien, d'Agenville, de Piles et de Brosses avaient pour la dynastie des Carrache.

Sous quelque point de vue que l'on envisage l'école bolonaise, soit qu'on la compare aux maîtres vénitiens, soit qu'on l'assimile aux peintures du Vatican sous le double rapport du dessin et de la couleur, elle fut une décadence, elle fut une déviation des principes éternels de beauté que les grands maîtres du XVIe siècle avaient posés. Raphaël,

en mourant, avait légué au monde le code complet de toutes les lois essentielles de la peinture. Dans la composition, sans encombrer la scène, il avait multiplié savamment les groupes, les épisodes, mais toujours d'une manière sobre, dans un ordre logique, sans égarer le regard et uniquement pour faire ressortir l'action principale Pour le balancement des lignes, pour l'élégance du dessin, l'ampleur des ajustements, pour la science des contrastes, pour l'harmonie du dessin avec la couleur, de façon à ne jamais détruire l'un au profit de l'autre, Raphaël avait écrit tous les préceptes, tracé tous les exemples à suivre. Nous ne parlons ici que de la partie matérielle de l'art; car, en tout ce qui concerne l'expression et la beauté des types, le peintre des Stacezes ne trouva, ni de son vivant, ni après sa mort, de contradictions sérieuses. Si, peut-être, pour l'entente des clairs obscurs, pour la distribution des ombres, des lumières et des demi-teintes, il n'eut pas la haute expérience de l'école vénitienne, il n'en eut pas moins cette grande magie de coloris qui existe dans sa peinture à fresque, dans sa peinture à l'huile et principalement dans ses portraits.

Raphaël avait trouvé la formule complète et définitive de la peinture, comme Phidias avait trouvé celle de la statuaire antique. Que fit l'école bolonaise? elle méconnut cette sublime tradition, au lieu d'interpréter la nature comme Raphaël l'avait comprise, de suivre cette manière large, simple, expressive, toujours belle, réelle, quoique toujours choisie; elle chercha des compositions plus complexes, des poses plus contournées; elle reprit de Lucca Signorelli et de Michel-Ange l'abus des raccourcis; elle chercha le côté vulgaire des types et mélodramatique des effets; elle exagéra la vigueur des ombres pour donner à ses tableaux un aspect plus saisissant; elle abusa de la perspective, surtout dans les coupoles; elle inventa les supercheries de la touche, dont les écoles espagnole et flamande ont tant abusé depuis; elle délaissa presque toujours la partie idéale pour la partie matérielle de l'art, l'expressif pour l'effet, le but pour le moyen; elle donna l'exemple des haillons et des figures ignobles; elle finit par enfanter le Caravage valentin et toute l'école d'Espagne, toute cette peinture de domestiques, comme l'appelait le Poussin, qui n'échappa pas toujours lui-même à cette influence de la laideur. Par un contre-sens inexplicable, elle s'étudia beaucoup à copier l'antique, mais sans le modifier suffisamment par le sentiment de la nature vivante; ce qui donne au Guide et à l'Albane cette apparence froide du marbre, cet aspect conventionnel de types abstraits. Néanmoins l'école bolonaise a produit de grands artistes. Le plus grand d'entre eux, le Dominiquin, fut un maître : s'il ne renoua pas autant que le Sueur la tradition brisée de Raphaël, il se rapprocha beaucoup de ce vaste génie; il l'égala presque quelquefois par la sublimité de l'expression, comme dans ses fresques de San Luigi et de Grotta-Ferrata. Le Guide, un seul jour fortement impressionné par les éloges ou les stances, peignit son chef-d'œuvre du palais Rospigliosi; mais ce ne furent là que les éclairs, que les accidents heureux de l'école bolonaise.

Elle eut cependant un mérite qu'il serait injuste de lui refuser : si elle ne créa pas le paysage, du moins elle lui donna une plus grande importance dans les compositions historiques. Le XVIe siècle avait peut-être trop vécu en dehors de la nature; il avait toujours subordonné la scène à l'acteur; l'homme se trouvait dans ses toiles, le monde presque jamais. La grandeur de l'art perdait à ce manque d'équilibre entre ces deux éléments nécessaires de toute création, l'humanité et la nature. Le Titien seul s'était montré grand paysagiste, mais par exception et un petit nombre de fois. Le Carrache, le Dominiquin et l'Albane restituèrent au paysage ses priviléges. Le Poussin acheva la révolution qu'ils avaient commencée.

L'école bolonaise n'a donc à revendiquer aucun progrès, aucune création nouvelle dans le domaine de la peinture; elle n'a pas même su garder intacte l'arche sacrée telle qu'elle lui fut remise. Les écoles qui sont sorties de son sein n'ont pu s'acheminer sur la route qu'elle avait tracée, en dehors du beau, qui est le vrai dans l'art, que vers la dureté, vers l'afféterie, vers la manière et la décadence du siècle dernier. Il a fallu la franchir pour renouer la rénovation des écoles modernes aux véritables traditions des grands génies de la peinture. Sa seule gloire fut d'avoir favorisé une tendance de l'époque, aussi bien dans la science que dans l'art, en comprenant que la nature avait aussi une existence et qu'elle avait le droit d'intervenir dans les créations de

l'homme, et le grand paysagiste du siècle n'appartint pas à l'école bolonaise, mais à la France.

BOMBARDE; en allemand, *bombarde*, *donner-büchse;* en anglais, *bombarde;* en espagnol et en italien, *bombarda;* en hollandais, *een kort-geschut*.

Dans l'origine, la bombarde était une pièce d'un gros calibre, principalement destinée au tir de projectiles de pierre, pesant depuis 10 jusqu'à 250 livres.

Cette pièce, plus longue que les mortiers, mais plus courte que les canons, ressemblait beaucoup à ce qu'on nomme aujourd'hui obusiers longs.

Les Espagnols, dans leurs chroniques, donnaient à cette pièce le nom de *lombarde*, du pays où ils croyaient qu'elle avait été inventée. — L'auteur du *Dictionnaire étymologique* pense que ce nom dérive de l'allemand, *bombarden* (baliste), et du latin *ardere* (brûler). Ménage le fait venir du latin *bombus* et *ardere*. — Du Cange, Polydore-Virgile et Valthurius le dérivent du grec *bombos* (son), et d'*ardeo*.

La bombarde a succédé à la baliste, et elle paraît avoir été en usage en même temps que les premiers canons, puisque Moritz Meyer (*Technologie des armes à feu*) dit que l'on s'en servit, en

1311, au siége de Brescia;
1326, à Forli,
1340, au Quesnoy;
1342, à Algésiras;
1346, à la bataille de Crécy;
1354, en Danemark;
1359, à bord d'un vaisseau de *Pierre IV, roi d'Aragon;*
1364 et 1370, à Pise;
1377, à Augsbourg, où l'on commençait déjà à les abandonner;
1378, à Venise, où celle de 140 livres était nommée *la Trévisienne*, et celle de 125 livres, *la Chanteuse;*
1380, Victor Pizanni en a deux contre Chiozza, défendue par les Génois.

Tartaglia, qui parut manuscrit à Venise en 1538, mais qui ne fut imprimé dans cette même ville que le 22 mars 1606, donne (pag. 38 et 39 du liv. I[er]) les dimensions suivantes aux bombardes alors en usage. Celle du calibre de

250 livres	avait	10 pieds 1/2	de longueur,	pesait 8900	livres,	exigeait 18	bœufs pour son transport.
150	*id.*	10	*id.*	6146	*id.*	12	*id.*
100	*id.*	10	*id.*	5500	*id.*	11	*id.*
Id.	*id.*	8 1/2	*id.*	4500	*id.*	9	*id.*
45	*id.*	7	*id.*	2740	*id.*	5	*id.*
30	*id.*	7 1/2	*id.*	1600	*id.*	3	*id.*

En 1843, il reste encore 3 bombardes: l'une, de 57 cent., existe à Gand; une autre, de 47 cent., existe au mont Saint-Michel; et la troisième, de 36 cent., à l'arsenal de Bâle.

D'après Diego-Uffano, les bombardes avaient 8 calibres de longueur; leur chambre, dont le diamètre était le tiers de celui de l'âme, était calculée pour une charge du quart au tiers du poids du projectile de pierre.

Ces trois bouches à feu sont formées de douves en fer forgé reliées par des cercles de même métal; elles n'ont ni anses ni tourillons.

On reviendra sur cette epèce de pièces en parlant des obusiers, pour lesquels on a abandonné les bombardes, et qui sont eux-mêmes aussi anciens que les canons et que les mortiers.

On a aussi donné ce même nom de bombarde à un bâtiment fortement membré, que l'on appelle aujourd'hui *galiote à bombes*, et qui était armé d'un ou de deux mortiers comme ceux que Duquesne employa contre Alger à la fin du XVII[e] siècle. Pour de plus grands détails, *voy.* le *Traité d'artillerie* de Saint-Remy, pag. 34 du 2[e] vol. de la 3[e] édition. *Voy.* aussi le *Journal des sciences militaires* du mois de juin 1839 (pag. 273), et le *Dictionnaire des siéges et batailles* (tom. I[er], pag. 91).

Le 29 août 1797 (12 fructidor an V), après avoir remarqué en Italie que le fardage en cordes ou en cerceaux des galiotes ne conservait pas longtemps son élasticité, le célèbre ingénieur-constructeur Forfait proposa de remplacer ce fardage par des branches d'arbre placées debout, et ayant de longueur environ deux fois le calibre du mortier destiné à l'armement du navire. — Ces branches doivent être bien serrées avec des coins, dans un coffrage, et unies en dessus avec l'herminette.

BOMBARDELLE, petite bombarde qui

était en usage en même temps que les bombardes.

Au mois de mai 1830, on en déterra une du calibre de 12 ᶜ,20, au pied des remparts de la ville de Laon (Aisne). Elle était composée de rondelles recouvertes de douves maintenues par sept cercles en fer ayant chacun 43 à 45 centimètres de largeur ; l'âme a environ six calibres et demi de longueur, et la chambre un seulement.

D'après ce qui reste de l'inscription sur la culasse, et d'après les fructueuses recherches du lieutenant-colonel d'artillerie Bonneau, il est très-probable que cette bombardelle fut fabriquée sous Charles VII, et de 1436 à 1440, pendant que Tristan l'Ermite était grand maître de l'artillerie de France.

BOMBARDEMENT. — C'est l'effet produit par des bombes lancées sur ce que l'on veut écraser ou incendier.

Le bombardement de Dieppe, en 1694, détruisit 1,200 maisons ; celui de Bruxelles, l'année suivante, en écrasa 3,800 (*Histoire* de Quincy, et *Mémoires* de Dangeau).

Pour le bombardement de Namur, en 1695, Cœhorn mit en batterie soixante mortiers, qui détruisirent plus de 100 maisons chaque jour.

Le bombardement peut réussir contre une place dont le gouverneur est facile, la garnison mauvaise ou peu nombreuse, par rapport à la population, et voici l'opinion émise par Vauban sur cette espèce d'opération : « Les « bombardements ne prennent pas les pla- « ces ; ils ne tuent personne quand on veut « prendre garde à soi, et ils ne brûlent les « maisons que lorsqu'on manque de précau- « tions. »

Les principaux bombardements exécutés depuis 140 ans sont ceux de Namur, par Anderkerque, en 1704 ;

Bruges, par les Hollandais, en 1704 ;

Toulon, par les Anglais, en 1707 ;

Tripoli, par les Français, en 1728 ;

Neisse (Nilésis), en janvier 1742 ;

Tripoli, par les Français, en 1747 ;

Mencel, le 30 juin 1757 ;

Havre, par les Anglais, en 1759 ;

Colberg, en août 1760 ;

Alger, par les Vénitiens, en 1784 ;

Lille, par les Autrichiens, du 29 septembre au 8 octobre 1792 ;

Valenciennes, par les Autrichiens, en 1793 ;

Le Quesnoy, par les Autrichiens, en 1794 ;

Copenhague, par les Anglais, en août 1807 ;

Flessingue, par les Anglais, en juillet 1809 ;

Beyruth, par les Anglais, les 12 et 13 septembre 1840 ;

Saint-Jean d'Acre, par les Anglais, le 3 novembre 1840 ;

Barcelone, par le général espagnol Van Halem, en novembre 1842.

Pour plus de détails, lisez Carnot, chapitre III, page 30 et suivantes de la troisième édition de sa *Défense des places fortes*, imprimée à Paris, chez Courcier, en 1812. Gᵃˡ M.

BOMBAY, ou plus correctement **BOMBAIM**, ainsi que l'appellent les Portugais, port de mer sur la côte occidentale de la côte de Malabar, situé à l'extrémité orientale d'une petite île portant le même nom, par les 18° 54' lat. N. et 70° 33' long. E. Cette île, séparée de la terre ferme par un bras de mer, forme, avec celles de Colabah, Salsette, Butcher et Cavanjah, l'un des meilleurs havres de l'Inde.

L'île de Bombay fut cédée à l'Angleterre par le roi de Portugal Pierre II en 1661, comme faisant partie de la dot de la princesse Catherine, qui épousa Charles II ; la prise de possession eut lieu en 1664 ; en sorte que c'est une des plus anciennes possessions anglaises dans l'Inde. Elle n'avait aucune importance sous la domination portugaise, et son territoire, malsain, était regardé comme le tombeau des Européens.

A l'époque de la cession à l'Angleterre, Bombay n'avait qu'environ 15,000 habitants, rebut des peuplades voisines. Aujourd'hui la ville compte au delà de 15,000 maisons évaluées à 90 millions de francs, et sa population est d'environ 230,000 âmes. Durant les cinquante premières années de l'occupation anglaise, sa population augmenta à peine d'un millier d'individus, mais ensuite elle décupla en moins d'un siècle. Le dénombrement fait en 1816 la portait à 161,950 habitants, savoir : 103,000 Indous ou parsis, 28,000 mahométans ; 11,500 naturels professant le christianisme, Arméniens et descendants des Portugais ; 4,840 Anglais n'appartenant ni à l'armée ni à la marine ; 2,400 soldats et marins et 800 juifs.

Le port de Bombay peut contenir 1,000 vaisseaux et est l'un des plus commodes de l'Inde ; il est borné à l'ouest et au nord par les îles de Colabah et de Salsette ; elles ne sont séparées de l'île que par un chenal guéable à basse mer ; l'île de Bombay est jointe à celle de Salsette par une chaussée construite en 1805. Du côté de l'est, entre le

port et la Grande-Terre, est l'île Butcher, éloignée de Bombay d'environ 4 milles marins, et en arrière se trouve la fameuse île dite de l'Éléphant ou Éléphanta, nom que les Portugais lui donnèrent en raison de l'éléphant colossal qui surmontait la fameuse pagode dont nous parlerons à l'article SALSETTE. Cette petite île a environ 2 lieues de tour et son nom en indou est Gharipour.

Bombay est le seul port de l'Inde anglaise où la mer monte et descende assez pour qu'on ait été forcé d'y construire des bassins à flot. Dans les marées de nouvelle et pleine lune l'eau s'élève d'environ 14 pieds, mais quelquefois elle monte de 17 pieds. Les vastes bassins construits par la compagnie des Indes sont en grande partie sous la direction des parsis, qui, après les Chinois, sont les hommes les plus intelligents et les plus industrieux de tout l'Orient.

Bombay est l'entrepôt général des marchandises de l'Inde, de la Malaisie, de l'Abyssinie et de l'Arabie. Les parsis ou guèbres et les Arméniens y font les principales affaires. Les premiers, au nombre de 800, conservent leur culte, qui est celui des anciens mages adorateurs du soleil et du feu-lumière; ils ont un temple particulier où ils entretiennent le feu sacré, et le matin et le soir ils viennent en foule sur l'esplanade adorer le soleil.

L'article principal d'exportation de ce port a toujours été le coton ; immédiatement après vient l'opium, dont il s'exporte une très-grande quantité depuis que les Anglais se sont emparés de la province de Malôa (Malwa); viennent ensuite le poivre, le bois de santal, les diverses gommes d'Arabie, le poisson salé et les nageoires de requin, fort recherchées par les Chinois, qui leur attribuent les mêmes propriétés aphrodisiaques qu'aux nids de salangane. Les importations consistent en alun, camphre, casse, rhubarbe, sucre brut, nankins, vermillon et beaucoup de numéraire et de métaux précieux.

En 1828 et 1829 il a été expédié de Bombay pour Canton trente-six navires jaugeant 25,731 tonneaux, mais il n'en est revenu que trente jaugeant 17,534. Parmi les marchandises que Bombay exporte en Angleterre, le coton tient le premier rang; viennent ensuite les épiceries, les gommes et drogues d'Arabie et la soie écrue de Perse. L'Angleterre envoie en retour des tissus de coton et des cotons filés, des draperies et autres tissus de laine, du fer, du cuivre, de la verrerie, etc. La quantité de coton exportée de Bombay en 1831 a été d'environ 186,000 balles, dont 133,000 pour la Chine et 53,000 pour l'Angleterre.

Le commerce de Bombay avec la France ne monte guère qu'à un million de fr.; celui avec Hambourg est d'environ 200,000 fr.; celui avec les États-Unis est insignifiant. Par une comparaison des années 1813 et 1814, on voit que l'abolition du système restrictif a eu pour résultat de tripler le mouvement de Bombay avec l'Angleterre. Le total des exportations monte à près de 21 millions de francs.

Une société asiatique à l'instar de celle de Calcutta a été fondée à Bombay en 1804 sous la présidence de sir James Mackintosh, et a publié, de 1809 à 1823, trois volumes de *transactions* qui renferment des mémoires d'un grand intérêt et dont M. de Sacy a donné une savante analyse dans le *Journal des savants* de 1821 et 1824. Une société d'agriculture et d'horticulture a été aussi instituée en cette ville, et en 1825 on y publiait quatre journaux dont trois en anglais et un dans la langue vulgaire du pays. (*Voy.* SALSETTE.)

F. S. CONSTANCIO.

BOMBE, projectile en fonte de fer creux et explosible. On ne sait au juste ni où ni à quelle époque cet instrument de carnage a été inventé. Les uns prétendent qu'il vient de l'Asie, les autres qu'il a été imaginé en Italie, en Hollande, et date du milieu du XVe siècle. Quant à l'inventeur, nul ne peut non plus l'indiquer d'une manière précise. Quoi qu'il en soit, du reste, de l'auteur, du lieu et de l'époque de l'invention, la bombe est simplement un globe en fonte, avec lumière, et s'emplissant de poudre, de matières inflammables. Mince du côté de cette lumière, sa paroi, plus forte de l'autre, forme un culot qui détermine le point sur lequel doit porter la chute. Elle doit, du reste, n'avoir ni soufflure ni évent, être alésée, rabattue à froid, en un mot avoir la lumière nette, ne présenter ni coutures ni saillies. Ainsi construite, pourvue de la fusée qui détermine l'explosion, elle se lance communément à l'aide d'un mortier. Arrivée au terme de sa trajectoire, elle pénètre les objets qu'elle frappe, fait l'effet d'un petit fourneau de mine, se brise en éclats, qui deviennent eux-mêmes autant de projectiles, dont on peut

modérer le nombre et la puissance en variant la charge. C'est communément, pour les bombes de 12 pouces, 2 kilog. 447 à 2 kilog. 937 de poudre ; pour celles de 10 pouces, 1 kilog. 468 à 2 kilog. 447 ; pour celles de 8, 0 kilog. 489 à 0 kilog. 612.

Quand on se propose d'incendier avec la bombe, on ajoute à la poudre des matières inflammables. Celles qu'on emploie le plus communément sont la roche à feu et les mèches incendiaires.

La bombe a été adoptée assez tard dans l'armée française. Le maréchal de la Force paraît en avoir fait usage, pour la première fois, en 1634. Il s'en servit, dit-on, au siége de la Mothe, petite ville de Lorraine qui n'existe plus. Depuis, l'emploi de ce projectile est devenu usuel, et les dimensions ont été portées au point qu'on en coule aujourd'hui qui exigent 50 kilogr. de poudre pour la charge.

BOMBERG (Daniel), imprimeur en caractères hébreux, né à Anvers et établi à Venise, où il mourut en 1549, s'est rendu célèbre par l'impression des plus belles Bibles hébraïques que possède la typographie. La première parut en 1518, 4 vol. in-f., avec la *Massore* et les *Targum*. Les juifs, peu satisfaits de cette édition, qui avait été dirigée par Félix de Prato, converti au christianisme, engagèrent Bomberg à en faire paraître une autre. Cette édition, la plus estimée des Bibles hébraïques pour sa beauté et son exactitude, parut en 1526. Une troisième édition in-fol. et plusieurs autres in-4°, in-8° et in-16 se succédèrent, toutes remarquables par la pureté du texte et la beauté des caractères. Bomberg publia encore la *Concordance hébraïque* d'Isaac Nathan et le Talmud, 12 vol. in-fol., dont il fit trois éditions. Cette dernière publication lui coûta quinze ans de travail et des sommes énormes. Il employait un grand nombre de juifs les plus savants à la correction de ses épreuves, et il y dépensa plus de 3 millions. La typographie hébraïque n'a fait que décliner depuis lui.



BOMBYLE (*entomol.*), genre d'insectes diptères, famille des *tanystomes* et type de la tribu de *bombyliers*, qui est caractérisée ainsi : tête ordinairement assez petite, hémisphérique ; trompe longue, menue et horizontale ; pieds grêles.

Cette tribu présente de nombreuses modifications dans les organes. Le seul caractère constant réside dans la trompe ; toutes les autres parties du corps se diversifient tellement, que l'unité en est altérée, et que ce groupe ne paraît être que le produit artificiel d'une classification systématique, quoique chacune de ses modifications n'ait qu'une importance secondaire. Les bombyles, dont la livrée est d'un noir velouté, les *usies* aux couleurs cuivreuses, les *ploas*, dont la trompe est recouverte par l'épaisseur des antennes, ont tous le corps ovale ; il est étroit dans les autres ; la tête s'élargit dans les *amyctes*, les *thlipsomyzes*. Le premier article des antennes s'allonge dans les *xestomyses*, les *toxophores*, les *apatomyzes ;* il est court dans les *cyllénies*, les *phthiries ;* l'abdomen est cylindrique dans les *gérons ;* il se renfle en massue et les pieds sont bizarrement contournés dans les *systropes ;* enfin les ailes présentent, dans la disposition de leurs nervures, des modifications qui fournissent des caractères à tous ces genres dont le premier comprend seul un plus grand nombre d'espèces que les autres réunis.

Les bombyliers sont, avec la petite tribu des *némestrinides*, les seuls *tanystomes* qui se servent de leur longue trompe, non pour prendre une nourriture animale, en

se livrant à la guerre comme la plupart des autres, mais pour puiser le suc des nectaires, et ils le font en planant immobiles au-dessus des fleurs et en passant de l'une à l'autre avec une vélocité qui signale également la puissance du vol de ces petits êtres aériens. doués d'ailleurs d'une grande légèreté spécifique par leur épaisse fourrure. Le vol est le seul mode de locomotion qu'ils semblent connaître, et leurs pieds, d'une délicatesse extrême, ne leur servent, pour ainsi dire, qu'à se poser sans mouvement sur la terre où les appelle peut-être moins le besoin du repos que le soin d'y déposer leurs œufs, s'il est vrai, ainsi que l'analogie, au défaut de l'observation, l'indique, que les larves, comme celles des tribus voisines, vivent dans l'humus.

Le nom de bombyle est d'origine grecque; mais, comme plusieurs autres, il a été détourné par Linné de son acception primitive. Nous ne pouvons guère douter qu'Aristote ne s'en soit servi pour désigner les insectes que nous connaissons sous celui de bourdons. Les passages suivants de l'histoire des animaux paraissent assez convaincants : « Le « bombyle est l'une des neuf espèces d'in« sectes qui construisent des cellules de cire, « tels que les abeilles; il est un des plus « grands, » et ailleurs : « Il se reproduit sur « la terre nue, sous une pierre; il fait deux « cellules, ou un peu plus; on y trouve une « sorte de miel mauvais, et qui n'est que « commencé. »

Les bourdons se reconnaissent à ces traits, et plusieurs naturalistes, Swammerdam, Ray et Petiver, antérieurs à Linné, leur ont, en effet, donné le nom de bombyles, qui exprime d'ailleurs, aussi bien que celui de bourdon, le bruit qu'ils font entendre en volant. Il est vrai qu'Aristote dit aussi que le bombyle vit seul, et cette allégation affaiblit la preuve que donnent les autres; cependant ce grand naturaliste a pu n'observer ces insectes qu'au printemps, lorsque leur femelle, ayant passé l'hiver dans quelque retraite, commence seule un nid où elle dépose d'abord un petit nombre d'œufs dans une boule formée de pollen et de miel, et qui, plus tard, doit contenir sa nombreuse progéniture.

Le nom de bombyle a encore été employé par Aristote, mais d'une manière plus difficile à expliquer, pour nommer un autre insecte. « Il existe, dit-il, un certain grand « ver, ayant comme des cornes, et qui est « différent des autres. Sa première métamor« phose produit une chenille qui devient « *bombyle* et se change ensuite en *nécydale*. « Il subit ces différentes métamorphoses dans « l'espace de six mois. Quelques femmes en « tirent une soie qu'elles développent en la « dévidant, et dont on fait ensuite des étoffes. « On attribue cette invention à Pamphyle, « fille de Latoüs, habitant de l'île de Cos. »

On doit entendre, par ce passage, que les noms de bombyle et de nécydale signifient les états de chrysalide et de papillon par lesquels passe la chenille qui, sans être le ver à soie (il n'était pas connu d'Aristote), se file une coque dont on faisait usage.

Pline reproduit à peu près ce passage et le termine ainsi : « Ces derniers vers font une « toile de soie à mode d'araigne dont nos « dames sont fort curieuses pour se parer. « La première qui trouva l'invention d'en « faire de la toile claire fut Pamphila...... la« quelle, certes, ne doit estre privée de l'hon« neur qu'elle a acquis d'avoir rendu nos « dames vestues comme nues. » (Traduction de du Pinet.)

Il résulte de ces citations que Linné n'a pas donné le nom de bombyle aux mêmes insectes qu'Aristote; il traitait assez légèrement cette partie de la science, en appelant à son aide les chevaliers grecs et troyens, ainsi que tout l'Olympe, pour nommer les papillons. Il suffisait à sa gloire d'avoir été le fondateur de la nomenclature binaire qui seule a pu donner aux sciences naturelles l'essor immense qu'elles ont pris dans l'étendue infinie de la création. MACQUART.

BOMILCAR (*hist.*), général carthaginois qui profita des craintes qu'inspirèrent à ses concitoyens les progrès d'Agathocle en Afrique pour s'emparer de la souveraineté. Chargé de combattre le roi sicilien, et voyant Hannon, son collègue, tué dans la bataille, il envoya une partie de son armée contre les Nomades, puis revenant à Carthage avec ses complices, il fit massacrer tous ceux qu'il rencontra, et fut proclamé roi par ses satellites réunis dans la grande place; mais la plupart des jeunes gens de la ville prirent les armes et, du haut des maisons, firent pleuvoir sur les soldats une grêle de traits et de pierres. Bomilcar, abandonné de ses troupes, se rendit, et, malgré la capitulation, fut condamné à périr sur une croix.

BONA (le cardinal JEAN) naquit, en 1609, à Mondovi, en Piémont, d'une famille qui

est une branche de la maison de Bonne de Lesdiguières, du Dauphiné. A peine âgé de 15 ans, il entra dans l'ordre de Cîteaux, dont il devint général en 1651. Telle était sa modestie, que, ayant été fait cardinal, en 1667, par Clément IX, il oublia maintes fois, dans les commencements, de revêtir les insignes de sa haute dignité; il aimait à se distraire de ses graves études en entretenant, selon la mode si regrettable de ce temps, une correspondance active avec les savants étrangers, avec Arnauld, avec dom Mabillon, qu'il affectionnait d'une manière toute particulière, et même avec le connétable de Lesdiguières, son parent et son ami. A la mort de Clément IX, on croyait généralement qu'il serait élu pape, ce qui faisait dire aux Romains, *papa Bona sarebbe un solecismo*. L'existence du cardinal Bona fut paisible comme celle d'un religieux et d'un savant, et ses beaux ouvrages furent les seuls événements qui en partagèrent le cours.

En 1674, sur le point de mourir, il renvoya son carrosse et ses chevaux à l'homme généreux qui les lui avait donnés, et légua à ses domestiques six mois de leurs gages.

Les ouvrages du cardinal Bona se divisent en deux classes : science et piété.

C'est dans la première classe qu'il faut ranger le savant traité *De Ritibus liturgicis*, plein de recherches intéressantes sur les cérémonies du saint sacrifice depuis l'origine de l'Église. Parmi ses livres de piété qui sont plus connus en France, on compte le livre *des Principes de la vie chrétienne*, qui est écrit avec tant d'onction et de simplicité qu'on le compare au livre de *l'Imitation*. — Cet ouvrage a été traduit en français par le président Cousin. — Le traité *du Discernement des esprits*, où se révèle une profonde connaissance du cœur humain, et où l'on apprend à discerner les faux mystiques des véritables. — *Le Guide du chemin du ciel*, contenant les maximes les plus utiles des saints Pères et des anciens philosophes. — *L'Horloge ascétique*, qui renferme des exercices pour faire toutes ses actions avec fruit. —*Le Journal de sa vie*, qui est comme une application de l'*Horologium asceticum* et qui nous initie aux pieux et naïfs mystères de la cellule. — *La Préparation à la mort*. Dans une clause de ce testament, l'humble cardinal supplie les amis qui voudront bien se faire les éditeurs de ses ouvrages de *ne rien dire à l'avantage de l'auteur*. — Ce testament est signé *frère Jean de Sainte-Catherine, surnommé Bona*. JULES SAUZAY.

BONACOSSI (*hist.*), famille puissante dont plusieurs membres devinrent souverains de Mantoue. Le premier fut PINAMONTE BONACOSSI, qui, préfet de la ville avec Zanicalli, fit assassiner son collègue avec tant de secret, que le peuple le continua dans sa dignité pour lui donner les moyens de venger cette mort. Bonacossi en profita pour se venger de ses ennemis particuliers. Les Modenois, irrités, se soulevèrent; une lutte acharnée eut lieu sur la place publique, mais la victoire resta à Pinamonte, qui fit périr ou exila les principaux séditieux et confisqua leurs biens, puis, affermi dans son pouvoir, il battit les Padouans, les Bressans, les Vicentins, et mourut vers 1293. De guelfe, il s'était fait gibelin; Dante lui a donné une place dans le vingtième chant de son *Enfer*.

BONACOSSI (BARDELLONE), fils du précédent, succéda à son père, dont il fut soupçonné d'avoir avancé la mort. Ce qu'il y a de certain, c'est que, jaloux de l'affection que Pinamonte témoignait à son frère Taino, il les fit saisir l'un et l'autre par des gardes qu'il avait gagnés et emprisonner pendant que lui-même était proclamé seigneur de Mantoue (1292). Son gouvernement fut une réaction contre le règne précédent: les Guelfes furent protégés et les Gibelins persécutés; les exilés qu'il avait rappelés à Mantoue lui attirèrent tant de partisans qu'il crut sans danger de rendre la liberté à son frère; mais Bottesella, un de ses neveux, s'étant fait un parti de Gibelins, et assisté du seigneur de Vérone, chassa en 1299 ses deux oncles, qui se retirèrent à Padoue, où Bardellone mourut dans une grande pauvreté.

BONACOSSI (BOTTESELLA) s'associa ses deux frères Passerino et Bectirone, favorisa les Gibelins jusqu'à l'entrée de Henri VII en Italie; mais PASSERINO, qui lui succéda en 1310 ou 1311, fut obligé par ce prince de rappeler les Guelfes et de recevoir un vicaire impérial; mais peu de temps après, cependant, le parti gibelin, soulevé par lui, chassa également les Guelfes et l'officier de l'empereur, et celui-ci, alors mécontent des Guelfes, le constituait lui-même vicaire impérial. Nommé seigneur de Modène en 1312 par le parti gibelin de cette ville, il fut dépossédé de cette souveraineté en 1318; mais il la recouvra l'année suivante, et François Pic de la Mirandole, qui la lui avait enlevée, fut

enfermé par lui dans une prison où il mourut de faim avec ses deux fils. Cette barbarie ne resta pas sans vengeance. François, fils de Passerino, qui était lié avec les fils de Louis Gonzague, ses cousins germains, ayant un jour menacé Philippino Gonzague, dont il était jaloux, de violer sa femme sous ses yeux, Gonzague, par le secours de ses frères et de Cosme de la Scala, jaloux aussi du pouvoir de Bonacossi, souleva une sédition dans laquelle Passerino fut tué, et François égorgé par le fils de Pic de la Mirandole dans la tour même où ce seigneur était mort de faim. Tous les partisans des Bonacossi furent massacrés et Louis Gonzague reconnu seigneur de Mantoue et de Modène.

BONALD (L. G. A., vicomte DE), né, en 1754, d'une ancienne et honorable famille du Rouergue, à Monna, petite commune de l'arrondissement de Milhaud (Aveyron). Il embrassa d'abord la carrière des armes et y débuta dans un régiment de la maison militaire du roi. Il ne fut point hostile aux principes de la sage réforme que le mouvement de 1789 semblait avoir pour unique objet; il y adhéra donc, sans enthousiasme toutefois, et par cela seul que cette réforme devait avoir le bien public pour résultat. Aussi fut-il nommé, en 1790, président de l'administration centrale de son département. Mais déjà ce mouvement, paisible à son origine, avait pris le caractère d'une révolution menaçante; car les excès populaires se multipliaient d'une manière déplorable, sous l'influence des idées innovatrices qu'on exaltait de toute part. Cet état de choses, en lui faisant pressentir les horribles tempêtes qui allaient fondre sur la France, changea la direction de ses sentiments, et il eut la noble franchise d'en faire l'aveu public dans la proclamation qu'il adressa aux municipalités de l'Aveyron. Il émigra peu de temps après, c'est-à-dire en 1791. Le tumulte des camps ne pouvait convenir à l'esprit grave et méditatif de M. de Bonald. Il se retira avec sa famille à Heidelberg, ville du grand-duché de Bade, célèbre par son université, qui en fait un des grands foyers intellectuels de l'Allemagne. C'est là, dans ce séjour en parfaite harmonie avec la haute sphère de ses études, que commença à se développer son génie philosophiquement chrétien, qui, depuis, a répandu un si grand éclat sur son nom, et que son premier ouvrage intitulé, *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, vint révéler. Cet ouvrage, qui fut imprimé à Constance en 1796, produisit une telle sensation, que le Directoire le fit saisir pour en empêcher la circulation : c'est ainsi que les fiers républicains entendaient la liberté de la pensée et de la presse. La doctrine spéculative de la *Théorie du pouvoir* fut développée ensuite, ou plutôt démontrée, à l'aide des faits, par son application à la *législation primitive*. Ce livre, remarquable à tant de titres, eut encore plus de retentissement que l'autre. On le reçut avec d'autant plus de sympathie en France qu'il est la réfutation éclatante des principes qui enfantèrent la sanglante anarchie dont elle venait d'être sauvée par le grand capitaine que la reconnaissance publique allait élever sur le pavois impérial. En sorte que, lorsque M. de Bonald revint de l'émigration, en 1804, il avait déjà conquis la haute réputation que d'autres travaux non moins importants ont, depuis, glorieusement consolidée. Il prit part, en 1806, à la rédaction du *Mercure* avec MM. de Chateaubriand et Fiévée. Là encore il défendit avec les armes de sa puissante logique la cause de l'ordre social et de la religion qui en est le plus solide fondement. Parmi les articles de critique littéraire dont il enrichit ce recueil, on distingua surtout ceux relatifs au fameux roman de *Delphine*, où madame de Stael a mis son beau talent au service d'un paradoxe plus que hardi, et à la tragédie des *Templiers*, par M. Raynouard, qui a voulu faire des membres de cette corporation orgueilleuse, turbulente et très-probablement hérétique, autant d'innocentes victimes de la cour de Rome et de la cupidité de Philippe le Bel. En 1808, M. de Fontanes, son ami, étant devenu grand maître de l'université, obtint pour lui une place de conseiller titulaire de l'instruction publique, dont il exerça les fonctions jusqu'en 1814. A cette époque, Louis XVIII le décora de la croix de Saint-Louis, et un peu plus tard de celle de la Légion d'honneur. Député de son département en 1815 et 1816, M. de Bonald fut appelé, cette même année, à l'Académie française et créé vicomte; réélu député en 1820, ministre d'État en 1822, il parvint à la pairie en 1823. Mais, à la révolution de 1830, il perdit son titre de pair, pour avoir refusé de prêter serment au nouveau gouvernement, et il se retira dans son château de Monna.

Dans le *Conservateur*, qui, sous la restauration, remplaça le *Mercure*, dans ses livres,

dans ses écrits fugitifs et de circonstance aussi bien que dans les débats des chambres législatives, M. de Bonald se montre toujours et partout le courageux défenseur des doctrines religieuses et monarchiques, non par des déclamations et par esprit de parti, mais par profonde conviction, mais appuyé sur les larges bases des vrais principes qui doivent régir les sociétés humaines. Doué du talent éminent de généraliser sa pensée, il néglige quelquefois d'en développer les déductions en détail, parce qu'elles s'en échappent naturellement pour venir d'elles-mêmes rayonner sur les intelligences les moins habituées à ce puissant exercice. Mais serait-ce là seulement ce qui a donné lieu au reproche que lui ont fait quelques esprits positifs de n'être pas toujours clair et de tomber dans le vague? Quoi qu'il en soit, M. de Bonald n'en est pas moins l'une de nos gloires nationales sous le triple rapport d'écrivain moraliste, de publiciste et de philosophe. On lui doit, à ce dernier titre la solution très-plausible d'un très-grand problème, celui de l'origine du langage. Avant lui, la question à laquelle ce problème se rattache avait été discutée par les métaphysiciens des différentes nations. Parmi nous, J. J. Rousseau et Court de Gébelin sont ceux qui l'ont approfondie avec le plus de soin; mais, comme le nom du premier est plus généralement connu, a plus d'autorité que celui du second, M. de Bonald a dû s'en prévaloir de préférence pour fortifier son système, quoique l'autre abonde plus résolument dans son sens. (Voy. *Monde primitif*, tome III, etc., 2 et suiv.)

Rousseau a dit que la parole lui paraît avoir été fort nécessaire pour inventer la parole; et, après avoir longuement discuté cette proposition, il laisse *à qui voudra l'entreprendre la* solution *de ce difficile problème*. Ce que Jean-Jacques n'a pas osé tenter, M. de Bonald l'a fait, en premier lieu, dans son *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, et ensuite dans la *Législation primitive*. Ses raisonnements ont semblé si profondément concluants, si décisifs, que ceux-là mêmes qui, sous d'autres rapports, ne partagent aucune de ses opinions, en sont frappés. Les auteurs de la *Biographie portative des Contemporains*, publiée en 1834, quoiqu'ils lui soient très-hostiles, au point de vue politique, s'expriment en ces termes à la fin d'un article qui le concerne : « Il faut l'avouer, cependant, les dissertations sur l'origine du langage et l'âme des bêtes ne laissent rien à désirer.... Il est à regretter, ajoutent-ils, qu'il n'ait pas toujours consacré sa raison à un aussi bel emploi. » Or M. de Bonald, s'autorisant de ce que « la métaphysique moderne prouve que l'homme a besoin de signes ou mots pour penser comme pour parler, c'est-à-dire que l'homme *pense sa parole avant de parler sa pensée,* » établit que, « dans l'ordre des sciences morales, de même que dans celui des sciences physiques, il existe un fait *à priori* extérieur, général, primitif, évident, qui sert de point de départ à toutes les recherches humaines; que ce fait est le don du langage accordé au genre humain; que la parole, étant un des besoins de la société, n'a pu être laissée aux chances éventuelles de l'invention humaine, et nul doute que ce ne soit un don immédiat de Dieu, comme la vie physique et intellectuelle, dont la parole est l'expression. » Le cadre nécessairement borné d'une notice ne permettant pas de développer ici le système de M. de Bonald, ni même de le résumer par voie d'analyse, nous ne pouvons que renvoyer, pour son étude approfondie, aux ouvrages spéciaux de l'auteur, plus haut indiqués.

M. de Bonald, qui, jusqu'au dernier moment de sa vie, a conservé toute la verdeur de son talent et toute la lucidité de ses idées, après avoir donné sa démission de pair de France, publia le dernier ouvrage que nous avons de lui, vers la fin de 1830, sous le titre suivant : *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société*, dont les journaux sérieux rendirent compte en des termes dignes de son auteur. Ce vénérable philosophe chrétien mourut presque subitement à son château de Monna, le 23 novembre 1840, comme il avait vécu, en homme de bien, en vrai patriarche dont il reflétait la noble simplicité dans ses relations privées, et les antiques vertus.

On a de M. de Bonald, outre une foule d'articles substantiels disséminés dans divers recueils, 1° *Théorie du pouvoir politique et religieux*, 1796, 3 vol. in-8°; — *Du traité de Westphalie et de celui de Campo-Formio*, 1801, in-8°; — *le Divorce considéré au* XIX*e siècle, relativement à l'état domestique et politique de la société*, 1801, 1804 et 1808, in-8°; — *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, 1801, in-8°; — *Législation primitive*, 1803, 3 vol. in-8°; — *Pensées di-*

verses et opinions politiques, 1817, 2 vol. in-8°; — *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*, 1818, 2 vol. in-8°; — *Mélanges littéraires et philosophiques*, 1819, in-8°; — *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, 1825, in-8°; — *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société*, 1830, in-8°, etc. Les œuvres complètes ont été publiées de 1817 à 1819, en 12 vol. in-8°; mais il y a à joindre à cette précieuse collection plusieurs ouvrages qui ont paru depuis et qui n'ont pu en faire partie. P. T.

BONAPARTE (*généalogie*). — Cette famille se divise en trois branches : celle de Trévise, celle de Florence et San Miniato, et celle de Corse. Elle est originaire de la Lombardie, si l'on en croit un document invoqué par le baron de Coston.

1re branche. — Jean Bonaparte, qui vivait en 1050, eut pour fils Nordius et Bonsemblant. De Nordius naquit Pierre, qui donna le jour à Olderic et Servadius, mort en 1397. Cette branche est éteinte depuis longtemps.

2e branche. — Nicolas Ier, banni de Florence en 1268, comme gibelin; Conrad; Jacques Ier; Moccio. — Ce Moccio eut trois fils : Léonard-Antoine, décapité comme gibelin en 1441, et Jacques, sont les seuls dont les noms aient été conservés; le troisième passa en Corse au commencement du XVe siècle, et y devint la souche de la branche de Corse. — Le fils de Jacques II, Jean-Jacques Moccio, laissa Nicolas II, Jacques III et Pierre; Benoît et Jacques IV, fils de Pierre; Jean et Pierre-Antoine, fils de Benoît; Catherine, fille de Jean. — Catherine épousa un neveu du pape Nicolas V; elle en eut un fils qui prit l'habit de l'ordre de Saint-Étienne, en 1571. — Cette branche s'est éteinte en 1803, dans la personne de l'abbé Grégoire Bonaparte.

3e branche. — François; Gabriel; Jérôme; François; Sébastien; Charles; Joseph; Sébastien; Joseph; Charles-Marie : tous issus en ligne directe. De Charles-Marie naquirent Joseph, Napoléon, Lucien, Louis, Jérôme, Marie-Anne-Éliza, Marie-Pauline et Marie-Annonciade-Caroline.

Nous ne nous occuperons de la biographie des membres de cette famille qu'à partir de Charles-Marie, père de Napoléon.

BONAPARTE (Charles-Marie), né à Ajaccio, en 1746, fit ses études à Rome et à Pise, et, rentré au foyer paternel, devint juge au tribunal établi dans sa ville natale. Il était de taille élevée et bien fait; son caractère avait une énergie peu commune. Lors de la guerre entreprise contre les Génois par Paoli, qui rêvait l'indépendance de la Corse, Charles combattit auprès du général insurgé et gagna son amitié. Il ne le quitta pas non plus dans sa lutte engagée avec la France, à laquelle Gênes avait fait cession de l'île. Dans la consulte extraordinaire de 1766, où l'on proposa la soumission à la France, il soutint chaleureusement le parti de la résistance. « Si, « pour être libre, dit-il, il ne s'agissait que « de le vouloir, tous les peuples le seraient. « L'histoire nous apprend cependant que peu « sont arrivés au bienfait de la liberté, parce « que peu ont eu l'énergie, le courage et les « vertus nécessaires. » Et la guerre continua. Après la conquête de l'île, il eût suivi Paoli dans son émigration, si l'archidiacre Lucien, chef de la famille, ne s'y fût point opposé. En 1777, les querelles des deux généraux français, de Marbœuf et de Narbonne-Pelet, qui commandaient en Corse, avaient donné naissance à deux partis qui se disputaient l'influence : la noblesse de l'île chargea Charles-Marie d'une mission à ce sujet près de la cour de France. Ce fut lui qui présenta la députation, ce fut lui que le gouvernement consulta, enfin ce fut lui qui décida Louis XVI à se prononcer pour le comte de Marbœuf; de là l'intérêt des Marbœuf pour les membres de la famille Bonaparte. Pendant son séjour à Versailles, Charles-Marie avait été nommé assesseur à la justice royale d'Ajaccio et directeur de l'une des trois pépinières que le roi avait ordonné d'établir en Corse; il avait obtenu une bourse à l'école de Brienne pour son fils Napoléon, et deux autres bourses au collége d'Autun pour Joseph et Lucien. Retourné à Ajaccio vers la fin de la même année, il revint sur le continent en 1778, amenant alors ses trois fils, et porteur d'une lettre de recommandation du grand-duc de Toscane pour sa sœur la reine Marie-Antoinette. En 1779, ses trois enfants étaient placés. C'est à cette époque qu'il ressentit les premières atteintes de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Rentré dans le sein de sa famille, il y demeura pendant quelques années, puis, tourmenté par le cancer qui lui dévorait l'estomac, il revint à Paris. Il consulta les principales facultés du royaume, et il était à Montpellier lorsqu'il mourut, le 24 février 1785, entre les bras de son fils Joseph et de son beau-frère Fesch. Dans les douleurs de

sa longue et cruelle agonie, il ne cessait d'appeler son fils Napoléon et d'invoquer le secours de *sa grande épée*. Au mois de messidor an X, le conseil municipal de Montpellier décida qu'une députation serait envoyée au premier consul pour lui demander la permission d'élever un monument à la mémoire de Charles-Marie; le ministre de l'intérieur, Chaptal, fit même un rapport favorable à ce projet; mais le premier consul répondit aux députés : « Ne troublons point le repos des « morts; laissons leurs cendres tranquilles. « J'ai perdu aussi mon grand-père, mon ar- « rière-grand-père, pourquoi ne ferait-on rien « pour eux? Cela mène loin. Si c'était hier « que j'eusse perdu l'auteur de mes jours, il « serait convenable et naturel que j'accom- « pagnasse mes regrets de quelque haute « marque de respect; mais il y a vingt ans; « cet événement est étranger au public, n'en « parlons plus. » Quand Louis Bonaparte eut acquis Saint-Leu, il y fit, à l'insu de Napoléon, transporter les restes de son père, et lui consacra un monument d'amour filial. St -Ed.

BONAPARTE (Marie-Letitia Ramolino, femme de Charles-Marie). — Cette dame, une des plus belles de son temps, naquit à Ajaccio le 24 août 1750. Sa famille était originaire d'Italie, et issue des comtes de Colalto. Elle se maria au commencement de 1767, et donna le jour à Joseph, le premier de ses treize enfants, le 7 janvier 1768. Durant la guerre de la liberté, elle fit preuve de beaucoup d'indépendance et de grande énergie. Quoique enceinte de Napoléon, elle avait suivi son mari, et s'était réfugiée avec lui sur le sommet *del monte Rotondo*. Les deux époux rentrèrent ensemble à Ajaccio, après la soumission des patriotes. On lit dans les *Documents historiques* publiés par Louis Bonaparte, en 1820 (t. Ier, p. 34, 35) : « La famille Bonaparte vint habiter la Provence, lorsque Paoli, commandant en Corse, trahit son serment et livra l'île aux Anglais (1793). Les Bonaparte préférèrent voir leurs maisons incendiées, leurs terres dévastées, et perdre leur fortune, à l'alliance des ennemis de leur patrie : ils vinrent s'établir à Lavalette, près de Toulon, et ensuite à Marseille. Il est donc vrai qu'ils habitèrent cette dernière ville du temps du siége de Toulon; mais ce sont d'horribles et grossières calomnies que celles que l'on a osé avancer de leur état dans cette ville : en effet, Napoléon était alors commandant en chef de l'artillerie du siége de Toulon, c'est-à-dire qu'il était la seconde personne de l'armée; et Joseph épousa, à cette époque, Julie Clary, sœur du premier négociant de Marseille, d'une famille estimable, et considérée à l'égal de la première noblesse. Julie apporta en dot à son mari un demi-million. » Ce qu'aurait dû dire l'auteur dont nous venons d'extraire un passage, c'est que madame Bonaparte, suivie de ses enfants et d'un petit nombre de Corses fidèles à la France, erra longtemps sur les côtes de l'île avant de pouvoir s'embarquer pour Lavalette; que Paoli lui ayant fait dire : « Renoncez à votre opposition, elle perdra vous, les vôtres, votre fortune; les maux seront incalculables, rien ne pourra les réparer, » elle répondit avec cette fierté de caractère qui lui était propre : « Je ne sais pas deux lois; moi, mes enfants, ma famille, nous ne connaissons que celle du devoir et de l'honneur. » Elle aurait pu ajouter que la reconnaissance l'attachait également au parti français, ce qu'on lui a entendu dire plusieurs fois. — A partir de l'an VIII, aussitôt après l'érection du consulat, madame Bonaparte se trouva réunie à toute sa famille : c'était la première fois qu'elle jouissait de ce bonheur depuis 1778. Lors de l'avénement de Napoléon à l'empire, madame Bonaparte prit le titre de *Madame mère*, et fut nommée par l'empereur *protectrice générale des établissements de charité*. Elle organisa sa maison et régla ses dépenses sur la plus sage économie. Lorsqu'on lui en faisait reproche, elle répondait, en parlant de ses fils : « Qui sait si je ne serai pas un jour obligée de donner du pain à tous ces rois! » En 1814, le saint-père lui offrit une généreuse hospitalité, et elle se retira à Rome. Quand Napoléon conçut la pensée de quitter l'île d'Elbe, elle n'hésita point à faire tous les sacrifices qui pouvaient dépendre d'elle. Après les malheurs de Mont-Saint-Jean elle lui eût remis tout ce qu'elle possédait afin de l'aider à rétablir ses affaires, elle se fût condamnée au pain noir sans murmurer. Le comte de Las Cases, à son retour de Sainte-Hélène, l'ayant instruite des privations auxquelles son fils était soumis : « Toute ma fortune est à la disposition de mon fils, lui dit-elle; je me réduirais à n'être qu'une simple servante s'il le fallait. » Et elle disposa de sommes assez considérables pour Sainte-Hélène; mais les geôliers du fils interceptèrent ces dons offerts par le dévouement de la mère. Madame Bonaparte avait acquis le palais Rinuccini; elle y vivait dans une

retraite presque absolue. « Quand j'ai vu mon fils précipité du trône, répétait-elle souvent, que je l'ai vu envoyé par les Anglais à Sainte-Hélène, où je savais bien qu'ils me le tueraient, je me suis dit : Toi, la mère de cet homme, tu dois maintenant oublier le monde, il n'y a plus de plaisirs pour toi; ton fils est malheureux, tu seras désormais triste et retirée. » Elle tint parole; jamais aucun son de joie ne sortit de sa demeure : les voyageurs étaient frappés du silence tumulaire qui régnait dans son palais. Elle ne recevait ni Anglais, ni Autrichiens, ni Prussiens, ni Russes, mais elle accueillait avec empressement tous les Français qui sollicitaient l'honneur de la voir. Un de ces derniers, M. S. A., a écrit : « Elle vit successivement mourir Murat, Napoléon, Éliza Bacciochi, Pauline Borghèse. En 1827, elle perdit un fils de Lucien, jeune homme doué de hautes facultés; en 1831, le fils aîné de Louis, qu'elle affectionnait particulièrement; en 1832, ce fut le duc de Reichstadt; en 1833, le fils unique de Bacciochi; il mourut en quelques heures, d'une chute de cheval. » — « Ils meurent tous, disait-elle, moi seule je reste; je suis comme un arbre qui perd ses feuilles. Est-ce qu'il faudra que je les enterre tous après les avoir mis au monde? et je n'ai plus de larmes pour les pleurer. La volonté de Dieu soit faite! » Elle aimait la comtesse de Montfort; elle la perdit quelques mois avant de finir elle-même! et plus de larmes pour pleurer. En 1830 elle avait fait une chute en se promenant, s'était cassé la cuisse, et n'était plus sortie. Dans les dernières années de sa vie, sa vue s'était éteinte. Alors le corps de cette mère malheureuse n'était plus qu'une ruine; l'esprit seul avait conservé sa chaleur et sa force. Elle cessa de vivre et de souffrir le 2 février 1836, n'ayant auprès d'elle que son frère utérin, le cardinal Fesch. « La femme forte qui fit Napoléon s'est éteinte dans l'isolement et dans l'exil, mais elle s'est éteinte au pied du Capitole, et la cloche de ce mont sacré a sonné son agonie; il n'y avait que le Capitole qui pût mener dignement le deuil de la mère de Napoléon. » Madame Letitia Ramolino avait eu treize enfants de son mariage avec Charles Bonaparte; cinq moururent en bas âge; les autres ont été :

1° *Joseph*, roi d'Espagne en 1808. Il vit aujourd'hui à Florence, sous le nom de comte de Survilliers.

2° *Napoléon*. (*Voy*. ce nom.)

3° *Lucien*, dont suit la notice biographique.

4° *Marie-Anne-Éliza*, née à Ajaccio le 3 janvier 1777; elle épousa, le 5 mai 1797, le capitaine d'infanterie Félix Bacciochi, que Napoléon fit, en 1804, prince de Piombino et de Lucques. Après les événements de 1815, elle prit le nom de *comtesse de Compignano*, et se retira dans une campagne près de Trieste, où elle mourut au mois d'août 1820.

5° *Louis*, né à Ajaccio le 2 septembre 1778. Roi de Hollande le 5 juin 1806, il abdiqua, le 1er janvier 1810, en faveur de son fils aîné. Il prit alors le nom de *comte de Saint-Leu*. Il habita Florence. Napoléon l'avait marié, le 4 janvier 1802, à Hortense-Fanny de Beauharnais, fille de Joséphine, dont il se sépara complétement, de fait, en 1809. Cette dame est morte à Arenenberg, le 2 octobre 1837.

6° *Marie-Pauline*, née à Ajaccio le 20 octobre 1780. Elle épousa, en 1797, le général Leclerc, qui mourut à Saint-Domingue en 1802. Le 6 novembre 1803, elle épousa le prince Borghèse. Marie-Pauline décéda à Florence le 9 juin 1825, et son corps fut transporté à Rome.

7° *Marie-Annonciade-Caroline*, née à Ajaccio le 25 mars 1782, mariée au général Murat le 20 janvier 1800, reine de Naples en 1808, morte à Florence en 1839. Elle avait le nom de comtesse de Lipano en 1815.

8° *Jérôme*, né à Ajaccio le 15 novembre 1784. En 1807, Napoléon le fit roi de Westphalie, et le maria à la princesse Frédérique-Catherine, fille du roi de Wurtemberg, morte en 1835. En 1816, le roi de Wurtemberg lui donna le titre de *prince de Montfort*, qu'il n'a plus cessé de porter. Il habite Florence en ce moment. St.-Ed.

BONAPARTE (Lucien), prince de Canino, frère puîné de Napoléon, fut éclipsé par la gloire de son frère aîné; mais, après lui, il était bien certainement le plus distingué de sa famille, et ce fut cette supériorité même qui le relégua dans un rôle subalterne à l'époque où tous ses frères étaient rois. Né, en 1775, à Ajaccio, il fut le favori de Paoli, qui l'appelait son *petit philosophe;* mais, quand éclata la révolution française, les deux familles se divisèrent d'opinion politique, et les Bonaparte furent obligés de se réfugier dans cette France qui avait toutes leurs sympathies, et qui ne leur donna d'abord que la part commune qu'elle offrait aux patriotes réfugiés, en attendant qu'elle

pût les récompenser autrement de s'être fait bannir pour elle. Lucien, qui, comme Napoléon, avait fait ses études en France, n'eut pas de peine à obtenir une place dans l'administration des subsistances militaires, et il demeura quelque temps à Saint-Maximin (Var), comme garde-magasin; il y débuta dans la carrière politique par quelques discours qu'il prononça dans l'assemblée populaire de cette ville, qui l'avait choisi pour président, et s'y maria à la fille d'un maître d'hôtellerie. La nomination de son frère au commandement de la capitale, par suite de la révolution de l'an III, lui valut la place de commissaire des guerres près de l'armée d'Allemagne, et deux ans après il était nommé, à l'unanimité, représentant de la ville d'Ajaccio au conseil des Cinq-Cents, où il fut admis, quoiqu'il n'eût encore que 24 ans. Le conseil était divisé en trois camps : les royalistes, les républicains purs et les modérés. Lucien se rangea, dès l'abord, dans ce dernier parti; parla, dans la discussion sur les fêtes décadaires, en faveur des marchands que l'on voulait forcer à vendre le dimanche; fit, au nom de la commission des finances, un rapport dans lequel il dénonçait avec énergie les dilapidations qui avaient lieu dans les différents services de la guerre, et demanda des secours pour les veuves et les enfants des soldats morts sur le champ de bataille. On le vit encore s'opposer aux changements que le Directoire voulait faire dans la constitution de la république cisalpine, réclamer la liberté illimitée de la presse, et surtout s'opposer avec énergie à l'impôt sur le sel, que le gouvernement essaya deux fois sans succès de faire adopter, et enfin proposer le renouvellement du serment fait à la constitution de l'an III, constitution qu'il devait renverser lui-même l'année suivante. Il fut cependant un des premiers à se rallier à son frère l'année suivante, lorsqu'on organisa le coup d'État qui fut exécuté le 18 brumaire dans l'orangerie de Saint-Cloud, où le conseil des Anciens, d'accord avec le général Bonaparte, avait transporté la séance. Les intrigues de Lucien avaient été moins puissantes sur l'assemblée des Cinq-Cents, dont cependant il était président; et, dès les premiers mots que prononça Gaudin, que l'on avait chargé d'ouvrir la séance, des cris se firent entendre de toutes parts. Lucien veut les apaiser, on l'interrompt, et il est obligé de prêter de nouveau le serment à la constitution. En ce moment, Napoléon entre dans la salle avec des grenadiers qu'il laisse à la porte; les cris redoublent; le général Lefébure arrache son collègue du milieu de la foule. Le tumulte augmente, cent voix demandent que Bonaparte soit mis hors la loi. Lucien, qui cherchait vainement à se faire entendre à la tribune, rassemble toutes ses forces : « Quoi! vous voulez, s'écrie-t-il, « que je sois le proscripteur de mon frère! « Je renonce au fauteuil et j'abdique la ma- « gistrature populaire. » Et, en même temps, il jette au milieu de l'assemblée sa toge et sa ceinture. Des grenadiers envoyés par Bonaparte l'entraînent hors de l'assemblée; il ne perd pas un moment, s'élance à cheval et adresse aux troupes une courte et énergique harangue qu'il termine ainsi : « Guerriers, « délivrez la majorité de vos représentants « de l'oppression où elle se trouve. Général, « et vous soldats, et vous tous citoyens, vous « ne reconnaîtrez pour législateurs de la « France que ceux qui vont se rendre auprès « de leur président. Quant à ceux qui sont « dans l'orangerie, que la force les expulse. « Ces brigands ne sont plus les représentants « du peuple, mais les représentants du poi- « gnard : *Vive la république!* » En même temps, Leclerc s'élance dans l'assemblée avec ses troupes, fait évacuer la salle au pas de charge et tambour battant pour étouffer le bruit des voix. Lucien, le héros de la journée, présida encore la réunion qui eut lieu, le soir, à Saint-Cloud, entre les plus dévoués à la cause du nouveau pouvoir, qui votèrent des remercîments au général Bonaparte et aux troupes qui se trouvaient à Saint-Cloud : « Si la liberté, « dit-il, naquit dans le jeu de paume de Ver- « sailles, elle a été consolidée dans l'orange- « rie de Saint-Cloud. Les constituants de « 1789 furent les pères de la révolution, mais « les législateurs de l'an VIII furent les pères « et les pacificateurs de la patrie. » Il faut reconnaître que c'était un singulier moyen d'assurer le triomphe de la liberté que d'employer les baïonnettes contre les représentants de la nation; mais le gouvernement et la représentation nationale étaient alors si dégénérés, et il y avait dans les esprits un tel besoin d'en finir avec cette corruption, que Lucien peut, jusqu'à un certain point, être regardé comme ayant agi de bonne foi, et la suite prouve qu'il entendait le résultat de ce coup d'État autrement que Napoléon.

Lucien devint d'abord membre du tribunat, et peu après ministre de l'intérieur en remplacement du savant Laplace.

Un jeune homme de 26 ans ne pouvait apporter dans ce poste beaucoup d'expérience. On doit cependant lui savoir gré de l'organisation des préfectures et de la protection éclairée qu'il accorda aux lettres. Il ne tarda pas à se brouiller avec son frère, dont il désapprouvait les projets liberticides, comme on disait encore. Napoléon, pour s'en débarrasser, l'envoya ambassadeur en Espagne. La douceur de ses manières lui valut en peu de temps la confiance et l'estime de la famille royale et lui permit d'arracher à l'influence anglaise ce royaume, qui, sous une apparence de neutralité, fut dès lors entièrement dévoué à la France. L'Espagne avait déclaré la guerre au Portugal; l'armée franco-espagnole s'empara d'Elvas, et il en résulta un traité tout à l'avantage des Français, conclu à Badajoz le 29 novembre 1801. Ces négociations ne lui firent pas oublier le ravitaillement de l'armée d'Égypte, la création du royaume d'Étrurie et la cession à la France des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, événements auxquels il eut la plus grande part.

Rentré à Paris pour reprendre sa place au tribunat, Lucien Bonaparte participa aussi au concordat, à la fondation de la Légion d'honneur, fut appelé à siéger à l'Institut dans la classe de langue et littérature françaises, titre auquel il tenait beaucoup; et tout annonçait une réconciliation durable entre lui et son frère, lorsqu'il épousa, à l'insu de Napoléon, qui lui destinait une plus illustre alliance, madame Joubertheau, veuve d'un agent de change mort à Haïti. Ce mariage amena une nouvelle rupture; Lucien se retira en Italie et demeura quelque temps à Rome, près du pape, qui n'avait pas oublié la manière dont il en avait été reçu en France, et qui, plus tard, éleva pour lui en principauté la terre de Canino, qu'il acheta. Napoléon, ayant fait un voyage en Italie après la paix de Tilsitt, y vit Lucien, qu'il chercha à séparer de sa femme en lui promettant pour elle un domaine en Italie avec le titre de duchesse. A ces conditions, il lui offrait son amitié et le mariage de sa fille avec le prince des Asturies, pour lequel on sollicitait l'alliance des Bonaparte. Lucien n'accepta que cette dernière condition, qui ne s'accomplit pas cependant, parce que l'agent était gagné par la famille Beauharnais, ennemie de Lucien. Persécuté par son frère, le prince de Canino résolut de passer aux Etats-Unis; mais une bourrasque l'ayant poussé à Cagliari, il ne put obtenir de sauf-conduit du consul anglais et fut pris par deux frégates de cette nation qui le conduisirent à Malte. Le gouvernement anglais, qui lui supposait une mission secrète, lui assigna pour demeure Ludlow dans le Shropshire : il y appela près de lui sa famille et passa là trois années dans la culture des lettres jusqu'à ce que les événements de 1814 le rendissent à la liberté. Les États du pape ayant été envahis par Murat au commencement des cent jours, Lucien intercéda pour lui près de son frère, qui donna au roi de Naples l'ordre de se retirer. Il voulut retourner en Italie, mais, par suite d'un malentendu, il ne put aller que jusqu'à Genève, où il rencontra madame de Stael, puis revint à Paris, où il fut nommé membre de la chambre des représentants par le département de l'Isère. Mais Napoléon, qui craignait qu'il ne se mît à la tête du gouvernement si les événements de la guerre étaient défavorables, ne lui permit de siéger qu'à la chambre des pairs. Dans un conseil privé qui eut lieu avant le départ de l'empereur pour l'armée, Lucien émit l'avis d'accepter l'abdication de Napoléon et la proclamation du duc de Reichstadt sous la régence de Marie-Louise. Napoléon, qui avait été le premier à faire cette proposition, refusa le lendemain de l'accepter et partit. Quand tout fut désespéré pour son frère, le prince de Canino retourna en Italie, et, après une courte détention à Turin, il put, grâce à l'intervention du pape, regagner son domaine de Canino, où il mourut en 1840.

Lucien Bonaparte aimait les lettres; il fut le premier protecteur de Béranger, qui a consacré sa reconnaissance pour lui en tête de son dernier volume, et il est auteur de plusieurs ouvrages, entre autres d'un roman de *Stellina*, 1799, assez bien écrit, mais sans intérêt; d'un poëme de *Charlemagne*, en 24 chants et en stances, beaucoup trop long, monotone et sans couleur; d'un autre poëme moins étendu, la *Cyrnéide ou la Corse délivrée*, où l'amour de la patrie l'a mieux inspiré, sans cependant qu'il se soit élevé au-dessus du médiocre. Mais, s'il est resté inférieur comme poëte, le prince de Canino trouve parfois d'énergiques inspirations dans ses discours, et ses *mémoires*, dont le pre-

mier volume seul a été publié pendant sa vie, lui ont mérité une place parmi les prosateurs estimables. Il est à désirer que sa famille continue la publication de ce curieux ouvrage.

BONAPARTE (Napoléon-François-Charles-Joseph), roi de Rome, duc de Reichstadt, fils de Napoléon Bonaparte et de Marie-Louise d'Autriche, naquit à Paris le 20 mars 1811, salué par les cris de l'enthousiasme des partisans de l'empire, dont il promettait de réaliser le rêve, et fut baptisé en grande pompe le 9 juin suivant. L'eau qui servit à l'ondoyer avait été puisée au Jourdain par M. de Chateaubriand. Le roi de Rome n'avait encore que trois ans lorsque les événements de la guerre l'arrachèrent d'un trône que Napoléon essaya vainement de lui conserver en abdiquant en sa faveur et le transportèrent à Vienne près de son aïeul, mais loin de sa mère, qui ne tarda pas à se remarier. L'empereur François, après l'abdication complète faite en 1815 par Marie-Louise en son nom et en celui de son fils, lui donna le duché de Reichstadt et confia son éducation au comte de Dietrichstein. L'enfant fit de rapides progrès dans les sciences et dans les lettres, il possédait plusieurs langues et avait entrepris quelques traductions, lorsque, vers 1831, sa santé et son intelligence s'altérèrent tout à coup; il tomba dans un état de prostration complète, et mourut, le 22 juillet 1832, victime de ces révolutions auxquelles son père avait dû son élévation.

BONAPARTE (Napoléon-Louis-Charles), second fils de Louis Bonaparte, ancien roi de Hollande, et d'Hortense Beauharnais, naquit à Paris le 11 octobre 1804. Il fut baptisé, à Saint-Cloud, par le pape Pie VII, et tenu sur les fonts par Napoléon et Madame mère. L'empereur le destinait à la succession de l'empire; mais la naissance du roi de Rome vint le priver de ses prétentions, ou plutôt de ses espérances. Napoléon lui donna, le 3 mars 1809, le titre de grand-duc de Berg et de Clèves. Après les événements de 1814 et 1815, il suivit son père à Florence. Son éducation fut toute militaire. Doué d'une imagination ardente et désireux de s'illustrer, il voulut s'associer à la délivrance de la Grèce; il s'abstint pourtant, dans la crainte que son nom ne nuisît à cette noble cause. Il s'occupait à fonder quelques établissements d'industrie, lorsque la révolution de juillet éclata. L'Italie ressentit le contre-coup de ce grand mouvement. Le jeune prince se joignit à ceux qui, rêvant l'affranchissement de l'Italie, prirent les armes et tentèrent un soulèvement général dans les Etats romains. Atteint de la rougeole et d'une inflammation de poitrine résultant de ses fatigues pendant l'insurrection, il mourut à Forli, le 17 mars 1831. Il avait épousé, en 1827, sa cousine germaine la princesse Charlotte, seconde fille du comte de Survilliers. Ce prince, par les qualités les plus brillantes, la nature de son esprit et l'énergie de son caractère, promettait à l'avenir un nom recommandable. St.-Ed.

BONARELLI della ROVERRE (Guidubaldo), poëte italien, né, en 1563, à Urbino, fit ses études, à Ferrare, avec tant de succès, qu'à 12 ans il soutint une thèse de philosophie; il passa ensuite en France, étudia la philosophie à Pont-à-Mousson, puis se rendit à Paris, où son savoir parut si grand, qu'à 19 ans on lui offrit une chaire de philosophie; mais il préféra retourner à Ferrare et s'attacher à Alphonse d'Est, puis au duc de Modène, qui le chargèrent de diverses ambassades, une, entre autres, près d'Henri IV, roi de France. Bonarelli mourut, en 1608, à Fano, en se rendant de Ferrare à Rome, ou il était appelé par le cardinal d'Est, dont il était marjordome. Bonarelli n'a composé qu'un seul ouvrage, *Filli di Sciro*. C'est un de ces drames pastoraux qui inondèrent l'Italie lorsque la vogue des épopées romanesques fut passée, et auquel l'*Amintà* du Tasse donna naissance; mais, quoique inférieur à celui du Tasse et même au *Pastor fido*, il a survécu à la plupart des autres ouvrages du même genre. Sans doute il n'y faut chercher ni le naturel des incidents, ni la vérité des caractères; un monde tout de convention, des aventures incroyables en forment le fond; mais il y a, dans les détails, de l'esprit, de la grâce, de la délicatesse, des peintures gracieuses, d'une recherche d'esprit qui rappelle à la fois Fontenelle et Marivaux. Quant aux caractères, on peut en juger par celui d'une des femmes partagée entre deux amants et qui, ne sachant auquel donner la préférence, veut se tuer pour s'épargner un choix. Ce trait parut dès lors un peu forcé, car l'auteur composa, pour défendre son invention, deux discours insérés dans plusieurs éditions de l'ouvrage. La *Philis* fut représentée, en 1607, avec toute la magnificence dont elle était susceptible, par les membres de

l'académie des *Intrepidi*, dont Bonarelli était fondateur La première édition de cet ouvrage est de la même année, et la plus jolie celle des Elzévirs, en 1678, in-24, avec figures de Leclerc. — Il en a été publié cinq traductions françaises en prose et en vers. — La dernière est de 1707, en prose, avec les discours. Bruxelles, 2 vol. petit in-12.

J. Fleury.

BONAVENTURE (saint), l'une des principales gloires de l'ordre de Saint-François d'Assise, naquit à *Bagnarea* (*Balneo-Regium*), petite ville de Toscane dépendant des États du pape. Son nom de famille était *Jean Fidenza;* mais, à l'âge de 4 ans, étant tombé dangereusement malade, sa mère promit de le consacrer à Dieu, sous la règle et l'habit de l'ordre des frères mineurs, s'il revenait à la santé. Saint François, ayant obtenu, par ses prières, la guérison de l'enfant, s'écria dans un premier transport de joie : *O buona ventura!* La pauvre mère, ravie d'un bonheur aussi inespéré, se plut à répéter l'exclamation du saint homme, et de là vint le surnom sous lequel fut désormais connu le jeune Fidenza.

Bonaventure consacra les premières années de sa vie à parcourir le cercle complet des études scolastiques; mais, quelques progrès qu'il fît dans les sciences humaines, ses progrès dans la vertu furent plus rapides encore. Arrivé à sa vingt-deuxième année, il songea sérieusement à accomplir le vœu de sa mère, qui était aussi devenu le sien; il se retira, à cet effet, dans un couvent des frères mineurs, où il s'appliqua avec ardeur à se pénétrer de l'esprit et des maximes de l'ordre qu'il voulait embrasser. Son mérite ne tarda pas à le faire distinguer, et il fut envoyé à Paris pour s'y perfectionner sous la discipline d'Alexandre de Halès, qu'on surnommait alors emphatiquement le *docteur irréfragable*. Alexandre de Halès, ravi de la candeur et des mœurs innocentes de son élève, aimait à dire qu'Adam semblait n'avoir point péché en lui. Bonaventure perdit ce maître dès la seconde année de son séjour à Paris, et il fut obligé d'achever ses hautes études sous le frère Jean de la Rochelle et quelques autres docteurs de son ordre. Après sept ans de son entrée en profession, les suffrages de ses supérieurs l'ayant désigné pour donner, dans l'université, des leçons de philosophie et de théologie, il y commenta avec un éclatant succès le livre des *Sentences*. Il se lia en même temps, d'une manière étroite, avec saint Thomas d'Aquin, qui se trouvait alors à Paris. Ces deux grands hommes, dont l'amitié rappelle celle de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, furent le principal ornement de leur siècle, qui, suivant le génie de ces temps reculés, se plut à les caractériser l'un et l'autre, en donnant au premier le titre de *docteur séraphique*, et au second le titre de *docteur angélique*. Bonaventure méritait la qualification de *séraphique*, moins comme le représentant par excellence d'un ordre déjà désigné dans l'Eglise de la même manière, depuis la merveilleuse vision de saint François d'Assise, que comme le grand théologien dont la parole, pleine d'onction et de force, avait le don d'enflammer les volontés en éclairant les intelligences.

Bonaventure, reçu docteur en 1255, fut, l'année suivante, promu, quoique absent, au généralat de son ordre dans un chapitre tenu à Rome en présence d'Alexandre IV. Jean de Parme, en se retirant de ce poste, avait désigné notre saint comme l'homme le plus capable de lui succéder. Bonaventure fut contraint d'accepter, quoiqu'il n'eût alors que trente-cinq ans. Ses nouvelles fonctions, aussi pénibles qu'honorables, ne changèrent rien à ce qu'il était; il continua sa vie humble, mortifiée, pleine de bonnes œuvres et de pieux exercices. Son temps était si bien réglé, que rien ne souffrait du soin qu'il apportait en tout aux plus petites choses. Pendant dix-huit ans qu'il gouverna son ordre, il ne cessa de le faire avec une prudence, une modération et une capacité au-dessus de tout éloge; préférant toujours les voies de douceur et de miséricorde à celles de la rigueur, et ressemblant, en cela, à saint François d'Assise, qui ne se lassait pas d'avoir les bras ouverts pour le repentir des coupables. Bonaventure s'appliqua de toutes ses forces à rétablir dans son ordre la pureté de la doctrine et celle des mœurs : le plus grand relâchement s'y était introduit; mais, par un sage mélange de douceur et de fermeté, il parvint, en grande partie, à y faire revivre les vertus oubliées. En même temps qu'il s'attachait ainsi à la réformation des frères mineurs, il prenait leur défense contre les docteurs de l'université de Paris; et, plus tard, à Anagni, il réunissait ses efforts à ceux d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin pour plaider, devant Alexandre IV,

la cause des ordres mendiants et faire condamner le livre *des Périls des temps de Guillaume de Saint-Amour*.

Dans son ardeur pour la propagation de l'Évangile, Bonaventure ne se contentait pas d'écrire, de prêcher, de fonder de pieuses confréries ; il joignait souvent les conjurations et les larmes à ses discours pour ramener les pécheurs endurcis ; il envoyait ses religieux annoncer la foi aux nations les plus lointaines, et, lorsqu'il parcourait lui-même les différentes provinces de l'Europe pour visiter les couvents de son ordre, il s'efforçait, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, d'intéresser les princes et les magistrats à la cause sainte qu'il avait embrassée. C'est aussi dans le même but que, dans un chapitre général assemblé à Pise, il ordonna que tous les religieux de Saint-François exhorteraient le peuple à prier la mère de Dieu au son de la cloche du soir, et de là est venue cette coutume pieuse de *l'Angelus*, qui reçut plus tard une nouvelle extension sous le roi Louis XI.

Clément IV, frappé du mérite éminent de Bonaventure, le nomma, sans le consulter, à l'archevêché d'York, qui était devenu vacant ; mais le saint renvoya humblement les bulles qu'il avait reçues, et, comme il apprit que le pape se montrait disposé à user de l'autorité apostolique pour le contraindre, il partit en toute hâte pour aller se jeter à ses pieds et le supplier d'être dispensé de l'obéissance. Les raisons qu'il donna parurent si fortes, que Clément IV crut devoir céder. Ce pontife étant mort en 1268, les circonstances extraordinaires dans lesquelles l'Église se trouva placée firent éclater, d'une manière frappante, la confiance que Bonaventure inspirait. Depuis trois ans, le siége de Rome était vacant, et les cardinaux, assemblés depuis deux mois, ne pouvaient s'accorder; ils s'engagèrent enfin, par un compromis, à élire celui que désignerait notre saint, dût-il se nommer lui-même. Bonaventure jeta les yeux sur Thibaut, archidiacre de Liége, alors dans la terre sainte, qui prit le nom de Grégoire X en montant sur le trône pontifical. Le nouveau pape songea bientôt à revêtir de la pourpre romaine celui à qui il devait la tiare. Bonaventure, pour se soustraire à ce nouvel honneur, s'enfuit jusqu'à Paris; mais un ordre formel du saint-siége le rappela en Italie, et ce fut dans le couvent de Mugello, en Toscane, que le chapeau de cardinal lui fut apporté. Il remplissait les fonctions les plus humbles de la maison lorsque les envoyés du pape furent introduits auprès de lui ; ils le trouvèrent occupé à laver la vaisselle du couvent, et sa douleur éclata aux yeux de ses religieux lorsqu'il se vit contraint d'échanger la vie humble qu'il menait au milieu d'eux contre l'éclat qui venait l'arracher de sa douce retraite. De Mugello, il se rendit à Rome, où le pape le nomma évêque d'Albano. Il fut chargé, presque en même temps, de préparer les matières du concile qui devait s'ouvrir à Lyon, l'année suivante, 1274. Bonaventure suivit Grégoire dans cette dernière ville ; mais c'est là que le ciel l'attendait pour lui décerner la récompense de tous ses mérites. Les fatigues qu'il s'était données amenèrent des défaillances et un état d'épuisement qui ne tardèrent pas à le conduire au tombeau. Il rendit son âme au Seigneur dans les sentiments de la plus ardente piété. Tous les membres du concile assistèrent à ses obsèques, et son oraison funèbre fut prononcée en leur présence par Pierre de Tarentaise, évêque d'Ostie. Son corps fut inhumé dans l'église des cordeliers de Lyon, d'où il fut retiré, cent soixante ans après sa mort, pour être transporté dans une nouvelle église du même ordre, et y recevoir de plus grands honneurs. Dieu se plut à faire éclater la sainteté de son serviteur par de nombreux miracles. Le pape Sixte IV le canonisa en 1482, et plaça le jour de sa fête au 14 juillet. Enfin Sixte V le proclama docteur de l'Eglise, et lui confirma le glorieux surnom de *séraphique*, qui lui avait été donné par l'admiration de ses contemporains.

Saint Bonaventure est, avec saint Thomas, l'esprit le plus éminent du XIIIe siècle. Ce qui le distingue avant tout, c'est l'onction douce et pénétrante de ses discours, et sa science admirable des voies de sa vie intérieure; aussi passait-il, dans son temps, pour le plus grand maître de la vie spirituelle Le cœur, chez lui, domine l'intelligence, tandis que son grand émule se laisse ravir jusqu'à la source des vérités les plus abstraites, et va chercher les fondements de sa foi dans l'ontologie la plus relevée. Sain Bonaventure s'inquiète peu de ces voies difficiles et ardues dans lesquelles les hommes de la trempe de saint Thomas d'Aquin voudraient emporter tous les esprits; mais sa vive et belle imagination répand

un charme indicible sur toutes les matières qu'il traite. On est étonné qu'au sein des occupations nombreuses qui réclamaient son temps, il ait pu composer un si grand nombre d'écrits, dont plusieurs sont travaillés avec autant de soins que s'il avait pu y consacrer tous ses loisirs. Saint Thomas, qui faisait profession, comme lui, de n'avoir d'autre maître que Jésus-Christ, lui demandait un jour à quelle source il puisait sa doctrine si spirituelle et son éloquence si persuasive. « Mon livre, répondit-il, est le « crucifix, c'est de là que je tire tout ce que « j'écris. » Saint Bonaventure anime si bien tout ce qu'il touche, que souvent les titres seuls de ses ouvrages ascétiques, devenus dans son temps tout à fait populaires, annoncent le facilité avec laquelle ses idées se teignaient des couleurs de la poésie. Tantôt c'est l'*Arbre de vie*, en tête duquel la croix est figurée couverte de feuillage, et portant inscrites sur chaque rameau les différentes qualités ou perfections du Sauveur; tantôt c'est un recueil des passages des Pères intitulé *le Carquois*, comme renfermant une foule de traits propres à être décochés contre l'ennemi commun ; d'autres fois, c'est *la Couronne de Marie*, *le Miroir de la sainte Vierge*, qui désignent les traités par lesquels le pieux docteur cherchait à étendre le culte de cette reine du ciel, à laquelle il avait la plus tendre dévotion. Hâtons-nous d'ajouter que le *Psautier de la Vierge*, attribué sans doute à tort à notre saint, est un livre rempli d'idées outrées et d'allusions forcées malgré la piété affectueuse qui y règne. Le même défaut, du reste, est assez commun dans saint Bonaventure, ce qui n'empêche pas que ses opuscules moraux et mystiques ne soient les plus remarquables de ses ouvrages. Tout ce qu'il a écrit sur la dévotion et sur les devoirs des religieux est, en général, simple, instructif, plein d'onction, et dégagé des questions étrangères et métaphysiques qui déparent la plupart des ouvrages du temps. Le choix de ses exemples n'est pas constamment heureux, et les sources dans lesquelles il puise ne sont pas toujours authentiques ; mais qu'on ne croie pas que cet homme, si au-dessus de son siècle, soit un rêveur ou un visionnaire à la manière de ces esprits débiles qui, à toutes les époques, se sont passionnés pour les hallucinations d'un cerveau malade. Sans doute le fils, par la grâce, de saint François d'Assise ne pouvait rejeter tous les dons surnaturels ; mais lui-même nous signale comme un piége dangereux l'attrait de la dévotion poussé jusqu'aux visions et aux révélations. « Tout cela, dit-il, « n'est point nécessaire au salut, et, quoique « ces choses puissent être véritables, elles « arrivent rarement et à peu de personnes.» Aussi le nom de *mystique* ne doit-il être appliqué à saint Bonaventure que dans son acception la plus honorable. Si l'on entend par là celui qui, dans les voies de la dévotion, s'occupe avant tout du perfectionnement intérieur de l'homme, ou celui qui, dans les voies de la science, s'attache de préférence à la théologie des mystères, saint Bonaventure est un grand mystique. Hors de là, il faut seulement l'accuser d'avoir cédé avec trop d'indulgence à la pente d'une facile imagination. Ainsi, lorsque, dans ses *Méditations sur la vie de Jésus-Christ*, il insère une foule de circonstances, tirées de révélations peu certaines ou d'écrits apocryphes regardés alors comme vrais, il voit dans tout cela un aliment propre à nourrir la piété, et il s'en contente. C'est un tort ; mais c'était celui de son époque. « Je vous raconterai, « dit-il à la religieuse de sainte Claire à qui « le livre est adressé, je vous raconterai les « actions de Notre-Seigneur de la manière « dont on peut se les représenter par l'ima« gination; car rien ne nous empêche de « méditer l'Écriture même, de cette façon, « pourvu que nous n'y ajoutions rien de « contraire à la vérité, à la foi et aux bonnes « mœurs. » Cette méthode de méditations, que d'autres auteurs ont suivie, offre de véritables dangers pour les esprits faibles, qui finissent souvent par regarder comme vrai ce qu'ils ont fortement imaginé, ou qui se croient autorisés à inventer hardiment, autour des faits avérés, toutes les circonstances qui leur paraissent propres à nourrir la piété. Pour nous, qui envisageons ici la question historique, ne nous plaignons pas trop de ce qui sert à nous faire comprendre merveilleusement la vie dévote de ces temps-là, et surtout les origines de l'art au moyen âge. En effet, les peintres qui ont précédé la renaissance n'ont puisé la vérité et la naïveté de leur pinceau que dans les pieuses légendes, où s'alliaient pour eux, avec un rare bonheur, la foi et l'imagination, la piété la plus humble et la liberté la plus créatrice. Sans doute ces légendes, qui s'épanouissaient de toutes parts en rameaux fleuris comme le

produit spontané de l'imagination populaire, étaient menteuses par les détails qui touchaient à l'histoire; mais elles étaient profondément vraies par la poésie des mœurs qu'elles nous révèlent. De son côté, le peuple qui, dans les images exposées à son adoration sur les murs des églises et des monastères, voyait le pinceau traduire fidèlement les récits qu'il aimait, confondait dans un même culte l'art et la religion. Tous avaient coopéré à l'œuvre de l'artiste, et ce dernier n'avait fait qu'obéir à l'inspiration qui lui venait du dehors. Aussi son œuvre n'était pas sa propriété exclusive, mais elle appartenait à son époque tout entière : c'est à ce titre seul qu'elle était respectée et consacrée d'avance aux regards de la multitude.

Les ouvrages de saint Bonaventure, recueillis pour la première fois, à Rome, en 1588-1596, par l'ordre de Sixte V et par les soins du père franciscain Buonafoco-Fornara, furent imprimés en 8 vol. in-fol. C'est le premier et le plus bel ouvrage, pour l'exécution, qui soit sorti de la nouvelle imprimerie du Vatican. Les deux premiers volumes renferment des commentaires sur l'Écriture; le 3e, des sermons; le 4e et le 5e, des commentaires sur le livre des sentences; le 6e et le 7e, des opuscules de morale; et le 8e, des ouvrages sur la vie monastique et des traités polémiques en faveur de l'ordre de Saint-François. L'édition de Lyon de 1688 a été faite sur celle de Rome; il a aussi paru une dernière édition à Venise, en 1751-1756, en 14 volumes in-4°. CAMILLE TURLES.

BONBONS. — Une notoriété publique suffisante nous dispensera de la définition des objets de luxe et de fantaisie désignés communément par ce mot, aujourd'hui si divers et si nombreux qu'il faudrait presque le génie d'un Linné pour en classer les genres, les espèces et les variétés. Leur destination, pour ainsi dire exclusive, est d'exciter et de satisfaire la gourmandise; rarement ils sont employés en médecine et pour des cas exceptionnels, plus particulièrement chez les enfants auprès desquels ils fournissent un moyen commode et facile de vaincre la répugnance naturelle pour tout médicament. Le sucre en est toujours la base, et souvent même il les constitue tout entier, soit qu'à l'aide d'une cuisson convenable, il prenne sous la main du confiseur la forme de pastilles, de pénide, de sucre d'orge, de sucre de pomme, ou bien se présente sous l'aspect de cristaux brillants. La gomme arabique a été fort heureusement mariée de nos jours à ces préparations saccharines. — Occupons-nous des bonbons uniquement sous le rapport hygiénique. Comme des meilleures choses il ne faut point en abuser, même dans l'état de santé le plus florissant. Ce n'est pas impunément, en effet, que l'on surcharge l'estomac de ces friandises. Leur excès provoque dans la bouche un goût pâteux, une chaleur incommode, une sensation de malaise, accompagnés de soif vive et fréquemment suivis d'indigestion. Dans l'état normal, ces inconvénients légers se dissipent d'abord d'eux-mêmes; répétés fréquemment, ou bien sur des personnes convalescentes, ils seraient suivis de conséquences graves. De plus, la composition de certains bonbons vient encore leur donner une action plus énergique qu'ils tiennent soit de matières stimulantes, comme l'anis, la vanille, l'essence de menthe, et tous les aromates en général, soit de corps laxatifs, comme les fruits acides, ou bien d'une matière difficile à digérer, comme les amandes ou le cacao. Mais ce qui peut compromettre surtout la santé publique, ce sont les substances employées dans la coloration de ces produits. Les matières colorantes végétales sont fort innocentes, celles empruntées au règne minéral, au contraire, se trouvent dans un cas opposé, et toutes, à l'exception du bleu de Prusse, doivent être bannies du laboratoire des confiseurs. Le sulfure de mercure, le minium, le chromate de plomb, le carbonate du même métal et jusqu'à l'arsénite de cuivre ont été trouvés néanmoins dans les bonbons. Les feuilles de cuivre dont quelques-uns sont recouverts ont aussi parfois donné du vert-de-gris par l'oxydation du métal. Des inconvénients fort notables sont même résultés de l'emploi, comme enveloppe, de papiers chargés de ces couleurs; aussi les visites fréquentes chez les confiseurs sont-elles indispensables de la part de la police, pour assurer l'exécution des ordonnances prohibant, dans la confection de ces produits, l'emploi de toute matière colorante minérale. L. DE LA C.

BONCHAMP (CHARLES-MELCHIOR-ARTHUS, marquis DE), né, en 1760, d'une maison fort ancienne d'Anjou, servit dans l'Inde avec distinction, sous le bailli de Suffren. Il était capitaine au régiment d'Aquitaine au moment de la révolution ; il quitta

le service pour ne pas prêter le serment qu'on exigeait des militaires; mais, au mois de mars 1793, il se mit à la tête des insurgés de la Vendée; il battit le général Seigonniers en plusieurs rencontres, contribua à la prise de Thouars, força la Châtaigneraie, gagna la bataille de Fontenay, enleva les postes de Montrelais et de Varades, et se rendit maître d'Ancenis et de Houdans. Encore souffrant d'une blessure, il s'empara de Champloie et décida la victoire à Torfou. Après avoir vaincu à Montaigu, il répara, devant Châtillon, l'échec éprouvé à Saint-Symphorien. Bonchamp avait fait de savantes dispositions à la journée de Cholet; mais il y fut blessé d'un coup mortel et transféré à Saint-Florent: il y mourut, en donnant l'ordre qu'on rendit la liberté à cinq mille prisonniers républicains renfermés dans l'abbaye. Cependant les républicains exhumèrent sa tête et l'envoyèrent à la convention comme un trophée, et les représentants du peuple en mission dans la Vendée écrivirent à cette même assemblée : *La mort de Bonchamp vaut une victoire pour nous*. C'était faire l'éloge du général vendéen, et il la méritait, en effet, par son habileté et par la confiance qu'il inspirait aux siens. Bonchamp était d'un caractère doux, modeste, désintéressé et loyal. Il partageait ses loisirs entre la musique, le dessin, la lecture et les mathématiques. Ses restes reposent dans l'église de Saint-Florent, dans la chapelle de ses ancêtres. La rue qui porte son nom est sur l'emplacement où il accorda, en mourant, la grâce des cinq mille prisonniers. Il laissa deux enfants en bas âge : un fils, que les fatigues et les misères de la fuite des Vendéens firent bientôt périr, et une fille, mariée ensuite au comte Arthur de Bouillé.

BONDI (l'abbé Clément), surnommé le Delille italien, né dans les environs de Parme, au village de Mezzano, en 1742, et non à Mantoue, comme le disent la plupart des biographes, entra dans la compagnie de Jésus, et y devint professeur de belles-lettres. A la suppression de cet ordre illustre, Bondi ne put s'empêcher d'en manifester son juste mécontentement par une pièce poétique qui eut un grand retentissement et qui commence par ce vers : *Tirsi, mi sproni in vano*, publiée à Lucques en 1778. Il paraît que la cour d'Espagne, l'une des provocatrices de cette suppression, se croyant désignée dans la chanson de Bondi par des allusions qu'elle trouva mal séantes, lui suscita des tracasseries qui l'obligèrent à se retirer dans le Tyrol autrichien. Cet orage ne fut pas de longue durée, car il vint quelque temps après habiter paisiblement Venise, d'où il passa ensuite à Mantoue, en qualité de bibliothécaire d'un riche particulier et dans la société d'hommes distingués, parmi lesquels se trouvaient plusieurs de ses anciens confrères de la compagnie de Jésus. Ces réunions intéressantes lui suggérèrent l'idée première de son *poemetto* (petit poëme), intitulé, *le Conversazioni* (les conversations), qu'il publia en 1783. Appelé à Milan, vers cette époque, par un de ses amis, il fut introduit dans les cercles de la cour de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, gouverneur de la Lombardie. Son exquise politesse, autant que son esprit, ses connaissances variées et sa merveilleuse facilité à improviser poétiquement sur toute espèce de sujet, lui méritèrent la bienveillante et spéciale protection de l'archiduchesse, née Béatrix d'Est, fille du duc de Modène. Les armées françaises ayant envahi la haute Italie, en 1796, Bondi fut tout à coup privé du puissant appui de ces augustes personnages; mais l'archiduc était à peine établi à Brunn (Bohême), au commencement de 1797, qu'il pressa vivement le poëte de venir le joindre; et, pour lui faire une position digne de lui, il le nomma son bibliothécaire en titre, et le traita avec une grande distinction. Lorsque la princesse *Marie-Louise*, sa fille, fut devenue impératrice par son mariage avec François Ier (déjà veuf de deux femmes), en 1808, elle fixa Bondi à sa cour, en qualité de maître impérial de littérature et d'histoire. La mort de l'impératrice, survenue en 1816, l'affecta vivement, et il mourut lui-même le 21 juin 1821. On l'inhuma honorablement dans l'église qui a reçu les dépouilles du célèbre Métastase.

Bondi, qui, de son vivant, a joui d'une immense réputation, comme poëte, en Italie, n'est plus guère considéré aujourd'hui que comme un grand et habile versificateur..., ce qui pourrait bien être une réaction injuste. Quoi qu'il en soit, il est certain que, sous ce rapport, sa destinée littéraire est identique à celle de notre Delille, qui, chose singulière! semble avoir voulu lutter avec lui en plusieurs occasions importantes. Celui-ci, de même que le poëte italien, a traduit les *Géorgiques*, et cette traduction est son chef-d'œuvre. De leur côté, les compatriotes de

Bondi en disent autant de la sienne. Ils ont tous les deux traduit l'*Énéide*, et le même reproche du défaut de fidélité leur est également fait, et avec raison, à tous les deux. Bondi composa son poëme des *Conversations* trente ans avant celui de Delille, qui n'a pas dédaigné de lui emprunter plusieurs portraits et une foule de détails, dans lesquels il égale son rival par l'élégance spirituelle du style, mais auquel il est peut-être inférieur par la vivacité des mouvements et la variété des formes. Enfin, si le Français a donné une version du *Paradis perdu* de Milton, l'autre a reproduit les *Métamorphoses* d'Ovide. On a encore de Bondi des cantates, des apologues, des chansons, des sonnets, et ces pièces, successivement mises au jour à différentes époques, mais qui furent réunies en 7 vol. in-8°, à Venise, 1798 et 1801. Ses œuvres, complètes jusque-là, furent publiées, à Vienne, en 1808, 3 vol. in-4°. Cette édition de luxe, revue par l'auteur, est dédiée à l'archiduchesse Marie-Béatrix d'Est, mère de l'impératrice d'Autriche Marie-Louise.

Henri de Clairfontaine.

BONDOU (*géog.*), l'un des États les plus considérables de la Sénégambie, n'a commencé à figurer sur les cartes géographiques que depuis 1716, et n'est vraiment connu que depuis 1786, par le voyage du Français Rubault, qui traversa ce pays en se rendant, par terre, de Saint-Louis du Sénégal à Saint-Joseph de Galam. L'Anglais Hougthon suivit, en 1791, à peu près la même route, en allant de la Gambie au Gayâga, et le célèbre Mungo-Park, à son tour, parcourut, en 1794, un itinéraire peu différent, que suivit de nouveau, en 1810, son guide nègre le sarakhoulé Séaca, dont le nom, travesti à l'européenne, est devenu Isaac. Mollien, en 1818, traversa aussi le Bondou, mais dans une direction presque perpendiculaire à ses devanciers, Gray et Dochard en 1818, et Gray seul en 1819, le parcoururent en divers sens et y firent un assez long séjour; enfin Grout de Beaufort, en 1824, le parcourut aussi en différentes directions.

D'après les renseignements fournis par ces voyageurs, le Bondou se trouve compris à peu près entre 13° 50' et 15° lat. N., et 14° et 15° 39' long. O. de Paris. Il s'étend, en ellipse, sur un espace de 30 à 36 lieues de l'O. N. O. à l'E. S. E., coupé à angles droits par un petit diamètre de 20 lieues géographiques. Il est borné, au N. O., par le Fouta-Toro; au N. E., par le Gayâga; au S. O., par le désert boisé de Simbani qui le sépare du Oully, et, au S. E., par le désert de Tenda, au delà duquel sont le Dentilia et le Fouta-Djalon.

Le sol est généralement coupé de montagnes peu élevées, dont les flancs offrent de nombreuses ravines où croissent quelques arbres maigres et rabougris; mais les plaines offrent un sol abondant en humus et une riche végétation. Le baobab, le gommier, le tamarin, le papayer, le jujubier-lotos et autres arbres fruitiers y abondent, et, dans la saison humide, on cultive avec succès le maïs, le mil, le riz, la citrouille, la calebasse, la pastèque, l'oignon, l'oseille, la pistache hypogée, le piment, le tabac, le coton et l'indigo. Le pays est infesté de bêtes féroces, et surtout de lions et d'hyènes; les éléphants y sont nombreux et sont le but d'une chasse très-profitable. Le bœuf sauvage, les cerfs, quelque bétail et la volaille servent à la nourriture des habitants, et de nombreuses ruches d'abeilles fournissent du miel en abondance. Des serpents énormes, des vautours, de rares papillons complètent le tableau zoologique de cette contrée.

Les Bondoukés ne forment point une masse homogène de population, c'est la nation fehata ou peule qui y domine maintenant par le nombre, la puissance et par la langue. Ils ont une taille moyenne bien proportionnée, un teint cuivré moins foncé que celui des Mandingues, des cheveux moins courts et moins crépus que chez les nations voisines, l'œil vif, la démarche aisée et vive. Ils préfèrent pour leurs vêtements les couleurs bleue ou blanche. Ils tissent des étoffes de coton, cherchent l'or et chassent les éléphants pour se procurer l'ivoire. C'est avec ces deux derniers articles qu'ils font les échanges avec les Européens, qui leur fournissent des armes à feu, des munitions de chasse et de guerre, de la menue quincaillerie, des verroteries, des étoffes fines et des parfums.

Le mahométisme est la religion dominante et celle du gouvernement. La monarchie y est héréditaire dans la ligne collatérale, et le roi porte le titre d'*almany*, comme dans les États peuls de la Sénégambie. Son pouvoir est despotique; ses revenus se composent de la dîme de tous les produits territoriaux, de droits sur les marchandises destinées à la consommation intérieure ou qui traversent le pays en transit, des *coutumes* ou rede-

vances annuelles que l'administration française du Sénégal lui paye pour la cession du territoire sur lequel est bâti le fort de Bakel, et de celles qu'il reçoit des navires qui viennent y faire la traite de l'or et de l'ivoire. Le peuple est très-superstitieux et a une grande foi aux amulettes ou *grigris*, dont les prêtres musulmans ont la fabrication exclusive.

Les forces militaires du Bondou consistent en 10 à 12,000 fantassins et en 5 à 600 cavaliers. Ces derniers ont assez généralement des fusils, quelques-uns des pistolets. L'infanterie, à défaut de fusil, est armée de la lance, et ils portent tous à la ceinture le *labbé* ou le poignard. Les princes de la famille royale commandent en général les troupes dans leurs expéditions, ayant, en général, pour but le pillage des peuplades voisines qui, pour ne pas être entièrement ruinées, se soumettent et sont incorporées dans le royaume. C'est ainsi que le roi du Bondou étend sans cesse ses États aux dépens du Oully, du Bandouk et du Gayâga; ils touchent aujourd'hui au Sénégal, et dépassent la Falémé.

On attribue la fondation de la monarchie à une princesse peule qui vint s'établir dans le pays, alors occupé par les Sarakhoulès de la grande tribu des Bakeris, à la fin du XVIIe siècle.

BONE. — Tous les pays actuellement occupés par les Français forment trois gouvernements militaires: 1° Alger, 2° Oran, 3° celui de Bone, dont relève aussi le commandement de Bougie. Relativement à l'administration de la justice, toute la régence est partagée en trois provinces ou districts, dont chacun dépend des tribunaux de première instance établis à Alger, à Oran et à Bone. Bone ou Bona est appelée par les Arabes Beled-el-Aneb, c'est-à-dire *la ville des jujubes*. Elle est située à 35 lieues N. E. de Constantine; son territoire a été divisé en quatre cercles par une ordonnance du maréchal Vallée. Ce simple sommaire géographique ne peut donner qu'une idée assez vague de la situation topographique de cette ville; quelques détails sont indispensables: d'ailleurs un intérêt réel s'attache maintenant aux principales villes de l'Afrique française, cette antique Numidie si convoitée par les Romains.

Au pied de l'Atlas se trouve une vaste plaine. Deux échancrures de la montagne existent en cet endroit et sont baignées, au nord, par la mer: l'une est le golfe de Bone, l'autre est le golfe de Numidie. Bone, considérée comme port de mer, ne mérite guère ce nom pompeux; en effet, ce prétendu port n'est qu'un bas-fond faiblement défendu du large par la *pointe du Lion*, et, plus bas, par celle *de la Cigogne*, qui s'avance d'une soixantaine de mètres dans la mer. L'ancrage n'y offre aucune sûreté. En 1835, le 25 janvier, il périt dans le port de Bone 14 bâtiments, dont un brick de guerre. On pourrait citer un grand nombre de sinistres du même genre. Les dangers dont nous parlons étaient si justement redoutés lorsque les parages de Bone offraient le plus grand mouvement de relations, que les assurances maritimes devaient être subordonnées à certaines conditions, c'est-à-dire en déterminant le mouillage où se trouveraient les navires à certains mois de l'année. Cet état de choses motive parfaitement le mot d'André Doria à Charles-Quint. Ce prince lui demandant quels étaient les bons ports de Barbarie, Doria lui répondit n'en connaître que deux, les mois de juillet et d'août. A 4 lieues 1/2 de Bone S. O, le lac Efzara, au pied du mont Edough, occupe une surface de 10 lieues carrées. La vallée des Kharezas s'ouvre en ligne directe de Bone au lac, entre le pied de l'Edough et les collines de Bélélida. Lorsque les eaux de l'Efzara sont gonflées par les pluies d'hiver, elles déversent par cette vallée dans la Méditerranée. Le seuil supérieur de la vallée est évalué à 3 mètres de hauteur au-dessus du niveau du lac. Nous avons insisté sur ce point de géographie qui explique si bien l'insalubrité de ces parages, et neutralise les avantages résultant de sa position La garnison de Bone, ordinairement de 4,500 hommes, souffre beaucoup du climat et de la constitution atmosphérique qu'on y observe ordinairement. Après les épidémies de 1833 et 1834, l'étendue du foyer d'infection a été évaluée à 100,000 mètres cubes, en admettant le remblai nécessaire pour le combler. La bonne eau manque dans ce pays. Du temps des Turcs, la ville avait sept fontaines; aujourd'hui il n'y en a plus qu'une. Il faut aller chercher l'eau à un quart de lieue quand on n'a pas de citerne. En 1832 Achmet-Bey fit couper toutes les conduites d'eau pour anéantir Bone, près de tomber entre nos mains. Les Français à Bone ne forment guère que le tiers des Européens. La ville de Bone n'a d'importance que comme

position militaire; à ce titre, elle est d'un grand intérêt. En effet, l'angle N. E. de la plaine qui s'étend sur la gauche de la Seybouse est fermé entre la tête de l'Edough et la mer, par un monticule de 108 mètres de hauteur, isolé de la montagne par une étroite vallée. Bone est assise en bas du côté du midi, et le sommet, seulement accessible par des pentes rapides, est couronné par la Casbah. Ses canons battent le mouillage de Cassarins, qui, découvert de tous côtés, n'offre aucun abri à l'assaillant.

BONHEUR. — S'il est un mot, dans la langue des hommes, qui soit doux à prononcer et qui éveille dans l'esprit de riantes images, c'est sans contredit celui de *bonheur*. Quel être intelligent et sensible n'a rêvé d'être heureux? quel infortuné n'a recomposé pour lui un meilleur sort qu'il embellissait de tous les charmes de l'espérance? Ce désir du bonheur s'attache à tous nos pas avec une persévérance si opiniâtre, que l'auteur de notre être semble nous l'avoir donné comme la compensation de tous nos maux ici-bas; comme le gage le plus certain, dans l'avenir, de ses vues bienfaisantes à notre égard. Penchant irrésistible, mystérieux instinct de la nature, les poëtes ont consacré leurs lyres à chanter ses douceurs; les philosophes ont consumé leurs veilles à analyser son essence. Les premiers, inspirés par leurs regrets, l'ont presque toujours relégué dans le passé d'un âge d'or, image affaiblie des traditions primitives; les seconds, conduits par la réflexion, se sont appliqués sans relâche à dégager l'inconnue qui semblait le retenir prisonnier dans des formules obscures. La poésie et la philosophie ont ainsi abordé, chacune à leur manière, cette grande question du bonheur dont l'humanité se préoccupe sans cesse. Mais, chose étrange! dès les premiers pas que les plus grands esprits ont faits dans cet examen, la plupart, émus du long cri de douleur qui s'élève du sein des créatures vivantes, se sont demandé avec inquiétude si le bonheur était bien de ce monde. Interrogez-les successivement, vous les verrez presque tous apparaître devant vous le regard triste et le front soucieux, prêts à maudire, ainsi que Job, le jour où il fut dit qu'un homme nouveau venait d'entrer dans le monde. Entendez le sage roi Salomon au sein de la gloire; il ne laisse tomber que des paroles d'un amer dédain sur la vanité des plaisirs et sur le mensonge des joies de la terre. Le divin Platon s'écrie que le premier bonheur est de ne jamais naître, et le second de mourir le plus tôt possible. Le grand lyrique Pindare proclame que la vie de l'homme n'est que le rêve d'une ombre; et son émule chez les Latins, Horace, n'invite ses amis à se couronner de roses, en buvant le falerne, que pour oublier les heures soucieuses et s'étourdir sur la mort qui s'avance. Que serait-ce si j'ajoutais à tous ces témoignages la longue liste des poëtes et des philosophes qui, depuis saint Paul, redisent sur des modes sans fin que toute créature gémit ici-bas? gémissement profond, indéfinissable, qui a fini par se changer en désespoir dans la bouche des hommes passionnés du dernier siècle, et qui, de nos jours, a éclaté comme un chant de l'enfer dans la poésie de Byron.

Le mal existe en effet sur la terre; qui pourrait le nier? et l'homme, réduit à ses seules lumières, est impuissant à en expliquer l'origine. Il a fallu le secours de la révélation pour nous dire comment la première plainte, commencée avec la première faute, s'est continuée jusqu'à nous de génération en génération, à travers l'écho de tous les siècles qui l'ont grandie et développée.

Est-ce à dire pour cela que la terre soit déshéritée de toutes les joies, et que le bonheur soit comme une plante égarée sur des sommets déserts, où les forces de l'homme désespéreraient de l'atteindre? gardons-nous de le croire. Voyez plutôt combien la nature est belle encore dans son ensemble et dans ses détails. De quelque côté qu'on se tourne, on rencontre, non pas seulement la nécessité, mais l'ordre. Tout est réglé suivant les lois d'une géométrie irréfragable qui nous étonne toujours davantage à mesure que nous pénétrons plus avant dans le monde stellaire ou dans le monde des atomes. Continuellement, après un effet que nous serions tentés d'appeler le mal, nous voyons se produire un autre effet que nous appelons le bien. En changeant notre point de vue, le premier effet pourrait donc nous paraître un bien comme le second. Toute créature gémit, il est vrai; mais on peut dire, avec autant de raison, que toute créature sourit. Après la nuit de la souffrance vient le jour du bonheur; et si partout nous rencontrons la douleur et la mort, partout aussi germent sous nos pas le plaisir et la vie. Il y a plus;

la douleur, arrivée à une certaine limite, n'a plus de prise sur nous. L'imperfection que nous avons pour le plaisir, nous l'avons également pour la souffrance. Voyez comme l'affliction la plus amère du cœur s'apaise sous l'empire du temps ; ingénieuse à se consoler elle-même, elle va jusqu'à se transformer en souvenirs agréables ; ou, par un profond mystère de notre nature, elle développe de nouvelles passions qui luttent contre elle, lui font équilibre, ou même la font disparaître.

Concluons-en que le malheur absolu est aussi impossible que le bonheur absolu ; et puisqu'une intelligence bienfaisante a su proportionner les remèdes à nos maux, et faire sortir des infortunes les plus extrêmes les plus hautes espérances, bénissons la vie au lieu de lui dire anathème. Dieu lui-même a gravé dans notre cœur le désir d'être heureux. Un pareil désir ne saurait être une illusion pareille à ces vains fantômes qui se jouent autour de nous dans les ombres de la nuit, et qui se dissipent aux premiers rayons de l'aurore. L'auteur de toutes choses n'a pu vouloir nous conduire à son but par des routes trompeuses. Sans doute il a écarté loin de nous, ici-bas, la réalisation de tous nos rêves. Voyageurs d'un jour sur cette terre, il ne fallait pas qu'elle nous retînt par des liens assez forts pour nous empêcher d'aspirer vers la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il fallait seulement que la vie nous offrît assez de joies pour nous donner un avant-goût des joies plus parfaites d'un autre séjour. Êtres immortels que nous sommes, il suffit, pour que notre soif de bonheur ne soit pas trompée, que quelques gouttes de miel tombent dans la coupe dont s'approchent nos lèvres, et que nos regards tournés en haut puissent entrevoir, à travers les nuages, quelques rayons de la félicité qui doit nous inonder dans une région plus sereine.

Mais pour ceux qui, dans les douleurs de la vie, se ferment le recours du ciel et n'en appellent qu'à leurs propres forces, comment croiraient-ils à la possibilité d'être heureux autant que le comportent les conditions de notre nature ? Emportés par leurs passions ou leurs préjugés, ils courent après des illusions et des fantômes, tandis que la réalité leur échappe ; ils cherchent le bonheur où il n'est pas ; ils le confondent avec tout ce qui n'est pas lui. Au lieu de descendre en eux-mêmes, d'interroger leur cœur et d'asseoir leur félicité sur les seuls biens qu'on ne saurait leur ravir, ils vont s'égarer sur les traces de la fortune qui leur échappe, de l'ambition qui les trahit, de la grandeur qui se détourne d'eux avec dédain. Plus souvent encore ils demandent au plaisir de frivoles ou coupables distractions ; ils s'enivrent à longs traits du filtre empoisonné que sa main leur verse ; et lorsque des repentirs amers, l'épuisement des forces et de la santé viennent les avertir de leur funeste erreur, ils se disent détrompés, maudissent l'existence, ou s'endorment dans une résignation stupide.

Il ne s'agit ici, bien entendu, que du plaisir qui tient aux faiblesses du cœur, de celui qui trouble la raison et jette le remords dans l'âme ; car, autrement, il faut bien reconnaître que l'amour de toutes les jouissances permises est le fond même de notre personnalité. La religion seule a le droit et la force, dans des vues supérieures, d'arrêter le mouvement invincible qui nous emporte vers notre bien-être, en nous faisant un mérite de la résistance. Mais la philosophie morale ne va point jusque-là ; aussi ne proscrit-elle point le plaisir. Elle nous enseigne seulement à l'épurer, à l'ennoblir, en lui faisant perdre ce qu'il aurait de trop physique pour le transformer en jouissances morales. Obéir en esclave aux exigences de la sensibilité serait se dégrader sans doute, mais prétendre leur échapper d'une manière absolue serait une chimère. L'attrait du plaisir est une des lois qui conduisent les êtres intelligents, et nous ne sommes pas les maîtres d'en repousser le sentiment ou l'espérance. Aussi la nature prudente et sage a-t-elle voulu que chacun de nos sens fût une source de plaisirs, et que ces plaisirs, à leur tour, pussent, dans une juste mesure, contribuer à notre bonheur, sans le constituer cependant, car leur succession non interrompue amène bientôt la fatigue et l'affaiblissement des organes. A mesure que les sens perdent leur ressort, la douleur arrive sur la trace des plaisirs qui s'émoussent comme la juste expiation de leur usage immodéré. « La mesure de la peine est sans bornes, a dit Maupertuis, et, pour comble de fatalité, les plaisirs concourent encore à la remplir. »

Ajoutons que ces deux choses, *bonheur* et *plaisir*, sont loin de nous affecter d'une manière uniforme. Le plaisir n'est qu'une situa-

tion passagère, un sentiment agréable, mais court et fugitif; son plus grand charme est dans sa nouveauté. Le bonheur, au contraire, est un état de calme qui ne nous avertit pas de sa présence comme le plaisir, mais qui se révèle surtout par l'absence des peines. Cet état de calme est si doux, qu'on voudrait toujours plus s'en assurer la possession à mesure qu'on le goûte davantage. Il y a dans le bonheur une sorte d'équilibre entre l'esprit et le caractère, entre les idées et les affections, qui ne tient ni aux lieux, ni aux choses, ni à toutes les circonstances extérieures, mais seulement à la personne. Au reste, les définitions du bonheur ont presque autant varié que les imaginations et les individus. Depuis que le monde existe, il est l'objet de bien des commentaires; et, communément, les gens les plus heureux sont ceux qui n'ont jamais pensé au bonheur, qui en jouissent sans le nommer, et qui seraient fort embarrassés de le définir.

Le bonheur pour nous n'est que relatif. Quant au bonheur absolu, tel que nous le concevons dans l'idéal, il consisterait, si nous pouvions y atteindre, dans le complet développement et l'inaltérable harmonie de toutes nos facultés; mais un pareil bonheur serait la perfection, et la perfection n'est pas de ce monde; ce serait aussi le repos, et nous ne sommes faits que pour l'activité, pour le progrès, pour la lutte contre la réalité dont nous sommes mécontents, enfin pour la tendance continuelle vers le mieux qui nous attire. Contentons-nous de ce bonheur relatif que Dieu a mis à notre portée, et ne prétendons pas remporter la palme du bonheur absolu avant d'être arrivés couverts de poussière au bout de la carrière de la vie. Dieu a semé les biens en assez grande abondance sur notre chemin, pour que chacun de nous puisse être heureux dans la sphère où il est placé. Si nous sommes si souvent emportés loin du but, c'est que nous nous trompons sur le choix des moyens qui devraient nous conduire au bonheur. L'une des causes qui contribuent le plus à nous égarer, c'est la comparaison que nous faisons sans cesse de l'idéal avec le réel, et le peu de rapports que nous trouvons entre ce qui est et l'immensité de nos désirs. Aussi la première condition de notre bonheur est-elle d'appliquer la justesse de l'esprit à la science de la vie et de la réalité. Il faut faire descendre l'idéal vers le réel, au lieu de vouloir élever la réalité jusqu'à l'idéal. S'attendre à un trop grand bonheur est déjà un grand obstacle au bonheur. On pourrait être bien, et l'on finit par être mal en voulant être mieux. Il faudrait aussi s'entendre sur ce qui forme la base du bonheur; c'est-à-dire qu'il faudrait n'admettre que les principes de ceux qui croient à la vertu, car sans elle il n'existe pas, ou du moins on n'en a que des simulacres menteurs. Et même, à parler exactement, la vertu seule ici-bas mérite d'être appelée le bonheur, parce qu'elle est seule de nature à ne devenir jamais mal, parce qu'elle est aussi le seul bien où l'excès ne soit jamais à redouter.

Dans l'antiquité, cette question du bonheur enfanta des sectes nombreuses qui, pendant plusieurs siècles, ne cessèrent de faire retentir les écoles du bruit de leurs disputes. Au rapport de Varon, qui sans doute s'est amusé à jouer sur les mots, deux cent quatre-vingt-dix opinions différentes avaient partagé les philosophes, dans la Grèce seulement, sur la question du souverain bien. Aussi l'orateur romain, qui se faisait gloire de devoir tout ce qu'il était aux immortelles leçons de l'Académie, écrivait-il dans son temps : « Celui qui n'est pas d'accord sur la question du souverain bien est en dissidence sur tout le fond de la philosophie elle-même; » *qui de summo bono dissentit, de tota philosophiæ ratione disputat.*

Les opinions des anciens sur le bonheur peuvent être ramenées à trois principales : l'épicurisme, le stoïcisme et le platonisme. En effet, l'homme qui n'est que philosophe se trouve forcément dans une des trois conditions suivantes : ou il est content de la nature et il s'y soumet; ou il en supporte impatiemment le joug, et il cherche à s'en affranchir en se réfugiant en lui-même; ou enfin il ne considère la vie que comme un état imparfait et transitoire qu'il cherche à corriger suivant un type supérieur et idéal qu'il porte en lui, ou qu'il découvre en elle.

Épicure, en plaçant le souverain bien dans la volupté, a laissé dans l'incertitude de savoir en quoi consiste précisément la volupté dont il parle; il semble moins la faire résider dans la recherche du plaisir que dans la fuite du mal. *Cache ta vie, échappe à la douleur*, voilà tout le fond de sa doctrine sur le souverain bien; bonheur purement négatif sans doute, et dont Plutarque s'est spirituellement moqué dans ses ouvrages. Les

partisans d'Épicure ont prétendu que, au milieu des jardins enchantés où ce philosophe discourait tranquillement avec ses disciples, il ne leur parlait, dans un langage élevé, que de la volupté de la vertu et non de la volupté grossière des sens. Le mépris qu'avait Épicure pour l'école sensualiste fondée par Aristippe de Cyrénaïque semblerait en effet justifier ses principes aux yeux des esprits sérieux. On ne peut cependant se dissimuler que, partout où pénétra sa doctrine, elle eut une influence fâcheuse, soit qu'elle fût mal interprétée, soit qu'elle portât en elle-même un germe de corruption qui n'attendait pour éclore que d'être fécondé par des esprits ou des cœurs corrompus. A vrai dire, les principes de la métaphysique d'Épicure n'étaient guère propres à fortifier sa morale. Un monde formé par le concours fortuit des atomes; des dieux impassibles et plongés dans un éternel repos, sans inquiétude de ce qui se passe parmi les hommes; le hasard ou les causes secondes exerçant leur action absolue dans l'univers; et l'homme, jeté sans savoir pourquoi, au milieu des forces contraires qui s'agitent autour de lui; quelle haute sanction tout cela pouvait-il donner à une morale fondée sur l'intérêt et le plaisir bien entendus, sans aucun espoir d'une vie future? *Aime-toi*, fut tout le résumé de la philosophie épicurienne.

Zénon adopta le principe tout contraire : *abstiens-toi* Il enseigna à ses disciples que le souverain bien consiste à vivre conformément à la nature, mais à la nature humaine seulement. Mépriser la douleur, ou lui échapper par une mort volontaire si on le juge convenable; laisser au destin la responsabilité de ses œuvres; faire, en un mot, de soi une intelligence libre; telle fut la morale de Zénon. Le stoïcisme exagéra l'effort que nous devons tenter. En aspirant à nous dégager des étreintes de la nature extérieure, il ne réussit qu'à exalter la folie de l'orgueil; et, en s'attachant à prouver que l'âme est périssable, il ôta à l'homme sa plus noble espérance. Quant au stoïcisme plus pur, plus élevé, qu'on retrouve dans les écrits d'Épictète et de Marc-Aurèle, il ne faut pas oublier qu'à l'époque où parurent ces grands esprits, le christianisme avait déjà pénétré de toutes parts dans l'empire romain, et que l'influence de ses lumières envahissait les intelligences, en même temps que ses croyances pénétraient dans les cœurs.

La doctrine platonicienne sur le souverain bien fut incontestablement, dans l'antiquité païenne, la plus pure de toutes. Platon dit, avec Socrate, que toutes nos recherches doivent avoir pour but d'arriver, par la connaissance de nous-mêmes, à la découverte de ce qui est bien. L'âme est pour lui une force originairement libre et active; mais aujourd'hui condamnée à vivre unie à la matière dans une sorte d'exil et d'emprisonnement. Tombée qu'elle est dans l'espace et dans le temps, elle aspire sans cesse à remonter vers sa source par la raison qui l'éclaire, et par l'amour qui l'invite à se dégager des sens. Le bonheur n'existe point dans le rapport direct que nous pouvons avoir avec les objets extérieurs; mais ces objets nous mettent en rapport avec les idées éternelles de bonté et de beauté qu'elles recouvrent comme d'un voile; or ces idées ayant une existence réelle en Dieu, il s'ensuit que Dieu seul est le véritable bien. Toutes les manifestations finies de ce bien véritable ont de l'analogie avec lui sans être lui-même; chaque objet en réfléchit à nos yeux quelques rayons épars; et nous, qui ne pouvons le saisir dans l'unité, nous devons tâcher de l'embrasser dans la diversité et la contingence. Platon n'accepte ni ne rejette complétement la nature et la vie; mais tous ses principes tendent au perfectionnement de l'une et de l'autre; et c'est dans le monde, par le monde, et à travers le monde qu'il cherche à s'élever vers le beau et le bon qui se confondent pour lui dans une identité absolue. La doctrine de Socrate, dont Platon fut le plus éloquent interprète, peut se résumer dans ces mots de la sagesse antique : *Connais-toi*.

La plupart des théories modernes sur le bonheur rentrent plus ou moins dans un des trois systèmes que nous venons d'exposer, ou se rattachent spécialement à des systèmes philosophiques dont la discussion trouvera ailleurs sa place, et serait par conséquent ici hors de propos. Nous passerons aussi sous silence toutes les opinions déplorables dont les termes extrêmes sont, d'un côté, l'apologie de l'homme sauvage par certains philosophes du XVIIIe siècle, et, de l'autre, les rêveries absurdes des socialistes modernes. Quelles idées de bonheur attendre de systèmes où l'on établit que tout repose sur la force; que tout sentiment qui naît de la crainte des souffrances et de l'a-

mour des plaisirs est légitime et conforme à notre instinct; que la vraie philosophie n'admet qu'une félicité temporelle; que les plaisirs des sens sont les seuls mobiles de nos actions; que tout est fondé sur l'utilité matérielle, sur l'industrie, sur l'exploitation du globe, enfin sur l'apothéose de l'humanité? La plupart des hommes qui tenaient un pareil langage ont agi ou essayé d'agir d'après leurs maximes. Qu'en est-il résulté pour le bonheur de tous? On avait fait retentir les grands mots de liberté, de patriotisme, d'utilité publique, d'amour du genre humain et de philanthropie; l'âge d'or allait renaître, à ce qu'on nous disait, et nous n'avons eu que l'âge de fer le plus dur, ou des essais ridicules de régénération sociale. Mais éloignons-nous, avec horreur ou pitié, de pareils systèmes; nous n'avons point à les discuter ici.

Disons seulement quelques mots de celui de ces systèmes qui, sous le nom de *compensations*, se rapporte directement à notre objet. Enfant du XVIIIe siècle, on peut, à bon droit, le surnommer l'épicurisme de son époque. Au fond, ce n'est qu'un matérialisme grossier. En considérant la nature comme une bonne mère qui nous a distribué également ses faveurs, et qui a fait pour nous tout ce qu'elle a pu, il n'est rien que ce système ne justifie. A quoi bon faire un effort pour un perfectionnement quelconque, si le bien et le mal s'équilibrent? vouloir changer la situation de ce monde serait une folie. La conclusion de tout cela, c'est l'immobilité. Si l'on admet que la nature compense nos douleurs et nos joies en nous donnant d'un côté ce qu'elle nous ôte de l'autre, on arrive à soutenir que toutes les altérations du type humain n'en sont pas, et que l'insensé est l'égal de l'homme raisonnable. L'homme est un assemblage harmonieux de facultés diverses; il est impossible de retrancher les unes sans nuire aux autres, et sans défigurer l'ensemble : un seul besoin non satisfait fausse toutes nos facultés. Voyez si les jouissances matérielles ont jamais pu compenser les jouissances de l'intelligence, ou si le génie a guéri quelquefois des blessures du cœur. Il y a, pour ainsi dire, en nous, plusieurs vies juxtaposées sans se confondre, et il n'existe aucun terme de comparaison entre des plaisirs qui ne sont pas du même ordre. D'ailleurs, le principe même du système des compensations est absurde, en ce que le bonheur y est considéré comme la fin et la règle unique de tous les êtres ici-bas. Le désir du bonheur est une incitation, et le bonheur lui-même est une récompense. Mais les créatures n'ont pas été faites pour être heureuses à la manière dont on l'entend; elles ont été faites pour se développer en marchant vers un certain type de perfection. Pindare a dit que la vie est la trace d'un char. Il aurait mieux fait de prétendre que c'est la roue en mouvement qui parcourt successivement tous les points de l'espace sans s'arrêter à aucun. *Le moment où je parle est déjà loin de moi*, a dit un autre poëte. En effet, nous ne sommes jamais ni dans une idée, ni dans un plaisir, ni dans une souffrance. Ce qui est véritablement en nous, c'est l'être qui sort successivement de toutes ses modifications pour passer à d'autres. L'émersion d'un état antérieur, et l'immersion dans un état futur, l'aspiration, en un mot, voilà notre condition permanente.

La plupart des hommes accomplissent les phases de leurs changements et de leurs transformations sans en avoir conscience : ils cherchent le bonheur sans le rencontrer toujours; mais, en le cherchant, ils remplissent leur fin, qui est d'avancer, même à leur insu, vers leur perfectionnement. C'est ainsi que la question du bonheur nous conduit à la morale, qui, selon la belle définition du père Buffier, est la science de se procurer, par le moyen de la vertu, le plus grand bonheur dont on puisse jouir.

On a souvent demandé s'il est un art d'être heureux. Cet art existe sans doute, dans de certaines limites du moins, quoiqu'il n'ait point encore reçu chez les modernes, comme autrefois chez les Grecs, le droit de figurer dans le catalogue des sciences qui nous occupent. Le bonheur ne dépend pas entièrement de nous, il est vrai; mais nous pouvons beaucoup indirectement sur lui par l'influence que nous avons sur les événements et sur notre caractère. Or, nous agissons sur les événements par la manière dont nous les envisageons, par l'adresse et la force avec lesquelles nous les bravons ou nous les évitons. L'action que nous avons sur notre caractère est bien plus grande encore. L'éducation, l'exemple, l'énergie de la volonté, l'exercice de la raison, le sentiment religieux et bien d'autres causes encore agissent sur nous au point de nous transformer quelquefois en des hommes tout nouveaux. Témoin saint François de Sales qui, par une application

constante à réprimer en lui les effets de la colère, était parvenu à se rendre le plus doux des hommes!

Gardons-nous donc de repousser, comme tout à fait inutiles, les préceptes que les sages de tous les temps ont amassés pour nous aider à marcher dans cette route du bonheur si souvent embarrassée par les misères de la vie. Ces recueils d'observations ingénieuses et de fine morale sont, à la science qui nous occupe, ce que les préceptes de la rhétorique sont à l'éloquence. De même que les rhéteurs guident le génie et l'empêchent de s'égarer, les moralistes, s'ils ne donnent pas le bonheur, enseignent au moins l'art de le préparer, de le ménager et de le retenir quand on le possède. Le bien se composant de toutes les choses désirables par elles-mêmes, la science dont nous parlons applique notre esprit à les reconnaître, à les acquérir autant qu'il est en nous, à donner enfin la préférence à celles qui sont de l'ordre le plus élevé. On connaît, à cet égard, l'ingénieuse fiction de Crantor, philosophe platonicien. Il suppose que la richesse, la volupté, la santé et la vertu s'étaient présentées aux Grecs rassemblés aux jeux Olympiques, pour y prendre le rang qui leur serait assigne suivant le degré de leur influence sur le bonheur des hommes. La richesse éblouissait déjà les juges, lorsque la volupté représenta que l'unique mérite de la richesse est de conduire au plaisir. La santé lui contesta le premier rang qu'elle allait obtenir en soutenant que la douleur s'oppose à toute espèce de jouissances. La vertu termina la dispute, et fit convenir les Grecs que, dans le sein des richesses, des plaisirs et de la santé, on serait bientôt, sans elle, le triste jouet des passions humaines. Le premier prix lui fut adjugé, la santé obtint le second, la volupté le troisième, et la richesse ne vint qu'à la suite de ses rivales.

Les philosophes moralistes ont généralement fait découler nos plaisirs de trois sources principales : des sens, de l'esprit et du cœur. Analysons-les très-rapidement, pour montrer avec quelle inépuisable abondance la nature a prodigué pour nous les moyens d'être heureux.

Nos sens ne veillent pas seulement pour écarter la douleur et nous avertir de ses approches, ils deviennent aussi les instruments de nos plus vives jouissances; ceux même d'un ordre inférieur, tels que le goût et l'odorat, nous donnent déjà des sensations exquises et délicates. L'influence des odeurs est toute-puissante sur certaines imaginations; et la table, qui mériterait fort peu par elle-même d'occuper l'attention du philosophe si elle ne flattait que le goût, s'associe aux plaisirs du cœur dès qu'elle devient l'entremetteuse de l'amitié.

Mais c'est en arrivant aux sens supérieurs que le champ de nos jouissances s'élargit tout de suite outre mesure. Par eux le savoir nous ouvre toutes ses richesses, et les arts nous déploient tous leurs prestiges. Tandis que la toile s'anime sous le pinceau de Raphaël, ou que le marbre s'amollit sous le ciseau de Michel-Ange, la musique elle-même semble descendre des cieux à la voix de Mozart et de Rossini. Toutes les harmonies de la terre, depuis l'Océan qui gronde sur ses rivages jusqu'au brin d'herbe qui tremble sur sa tige délicate, réveillent dans notre âme des sensations ineffables. L'œil s'ouvre-t-il à la lumière, notre admiration ne connaît plus de limites en présence de la nature qui se pare des plus douces couleurs dans le vert des prairies, ou le double azur de la mer et du firmament. Avec quelle émotion religieuse nous contemplons ses charmes, soit qu'elle se baigne dans les couleurs de l'aurore, qu'elle s'enveloppe dans l'ombre du soir, ou qu'elle argente son manteau aux rayons de l'astre des nuits! Mais de toutes les merveilles de la création, la plus sublime encore aux regards de l'homme, c'est l'homme lui-même, s'il sait bien se connaître. La beauté enivre ses regards et son âme; la science, à son tour, lui dévoile toutes les jouissances de l'esprit; une ardeur curieuse lui fait feuilleter dans tous les sens le livre de la nature, et chaque ligne est pour lui une nouvelle révélation des grandeurs du Très-Haut. Ses organes refusent-ils de le servir au delà d'une certaine limite, il invente des instruments admirables qui en étendent l'action, et à l'aide desquels il va saisir, autour d'une ellipse immense, l'astre égaré loin de lui dans les plaines de l'éther; ou surprendre, au sein d'une goutte d'eau, l'imperceptible animalcule dont toutes les phases de la vie s'accomplissent dans l'espace de quelques minutes. A-t-il enfin gravi toute l'échelle de la création, bien loin au delà des bornes du monde sensible, il court se plonger dans le monde des intelligences et de l'infini, où son âme voit avec transport se

lever l'idée d'un Dieu modérateur qui pèse les soleils dans sa main comme des grains de sable, et dont le nom resplendit en lettres d'or sur toutes les pages des cieux, ou se fait entendre, dans le silence de la pensée, au pauvre bûcheron qui l'invoque au fond de ses forêts.

Mais l'homme, à qui son esprit a déjà ouvert tant de sources de jouissances, en trouve de plus inépuisables encore lorsqu'il descend au fond de son cœur. C'est là que résident toutes les amitiés saintes qui président au bonheur de la vie, toutes les vertus célestes qui nous arrachent à l'empire du mal, tous les devoirs sacrés qui établissent entre les membres de la famille humaine une chaîne souple et forte à la fois. Si l'homme regarde à son entour, c'est une femme qui vient lui demander l'appui de sa force et qui se donne à lui avec toute sa grâce; c'est un enfant dans lequel il se voit renaître; un ami qui devient le frère de son choix; un père, une mère, une sœur qui doublent toutes ses joies, qui allégent toutes ses peines. La pensée avait grandi l'homme jusqu'aux étoiles, l'amour lui donnera le bonheur des élus. Le dieu qu'il n'adorait qu'en esprit, il va le posséder par le cœur. La piété le met en communication, par la prière, avec les habitants du monde invisible; et la religion, qui tient en ses mains les clefs du ciel, flatte le plus ardent de ses vœux en lui promettant l'immortalité.

Nous voici arrivés à la religion, c'est-à-dire au terme de tous les efforts de la philosophie, à la dernière limite de tous les systèmes. Lorsque la sagesse antique eut achevé de produire et d'élaborer dans les écoles la doctrine du souverain bien, apparut le christianisme, qui, résumant en lui, par une sublime synthèse, les doctrines du Portique et de l'Académie, dégagea l'une et l'autre au feu de l'amour divin de l'alliage impur qui les altérait. C'est le christianisme qui, le premier, posa nettement le problème de notre double destinée en ce monde et en l'autre; qui nous apprit à nous désintéresser de notre vie mortelle; à ne chercher notre bonheur qu'en Dieu seul; à n'avoir que lui pour objet de toutes nos actions. C'est le christianisme enfin qui osa glorifier les souffrances et les humiliations de la terre, lorsqu'un jour, par la bouche de son divin fondateur, il fit entendre à la foule, assemblée sur une montagne de la Galilée, ces paroles étranges et surhumaines qui devaient bientôt avoir de l'écho dans toutes les âmes malheureuses: *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.* Ainsi, par une admirable péripétie, dont elle seule a le secret, la religion change les peines elles-mêmes en une merveilleuse douceur; elle nous les présente comme une source de mérites d'où jailliront plus tard d'intarissables joies qui n'ont pas même de nom dans la langue des hommes. Parvenu à ce point, sur quel fondement plus inébranlable l'homme pourrait-il établir son bonheur? Aussi tous les écrivains qui, marchant à la lueur des lumières nouvelles que le christianisme était venu apporter dans le monde, ont voulu sonder à leur tour le problème du bonheur, n'ont eu, pour ainsi dire, qu'à creuser le texte divin pour y trouver des explications dont toutes les philosophies les plus abstraites n'égaleront jamais la profondeur et l'adorable simplicité. La plupart de ces écrivains appartiennent à la liste innombrable des auteurs ascétiques, et, il faut bien le reconnaître, les voies du bonheur sont indiquées d'une manière plus nette et plus juste dans un livre, comme l'*Imitation* par exemple, que dans une foule d'ouvrages écrits *ex professo* sur la matière. Le christianisme, en nous faisant voir que notre véritable destination est ailleurs, change soudainement notre appréciation des peines et des plaisirs de la terre, et, tout en conservant à ces derniers la valeur relative qu'ils peuvent avoir, il nous apprend à les dominer de toute la hauteur de notre être moral. Ajoutez à cela que le bonheur de la religion, le premier de tous, est aussi le seul qui soit au pouvoir de chacun; personne ne peut nous le ravir, pas même les bourreaux, dussent-ils fouiller jusque dans nos entrailles pour l'en arracher. Il survit à tous les désastres, il échappe à tous les naufrages. Indépendant des mille accidents de la vie humaine, c'est au fond de notre cœur qu'il bâtit son sanctuaire, et qu'il trouve un asile inviolable contre les atteintes du mal et les folles opinions de la multitude. L'homme véritablement religieux s'élève dans une région sereine bien au-dessus des orages qui tendraient à le troubler; tous les malheurs peuvent fondre sur lui, toutes les douleurs peuvent l'accabler, la terre elle-même peut se dérober sous ses pas, il sait où se réfugier dans la tourmente; il sait dans quelles sources de la vie il doit

aller se plonger pour échapper au trépas. Jamais, dans tous les cas, il ne voudrait échanger sa couronne d'épines contre toutes les couronnes de fleurs dont se pare le vice. Vienne la grande ombre de la mort elle-même planer autour de son chevet, la religion l'introduira sous les rideaux de son alcôve bénie, comme une messagère céleste qui doit délivrer l'âme de sa prison mortelle, et la faire remonter vers la source infinie d'où elle était descendue.

On peut comprendre à présent ce qu'est pour nous le bonheur. Envisagé du point de vue transcendental, le bonheur est absolu ou relatif. Le bonheur absolu, c'est la plus large expansion possible des facultés de l'homme; c'est connaître, c'est aimer autant qu'il est en nous d'aimer et de connaître; en un mot, c'est le ciel ou la possession de Dieu même. Le bonheur relatif, c'est l'activité, le progrès, l'aspiration vers le souverain bien à travers le monde; en un mot, c'est la vertu.

Si nous pouvions maintenant représenter le bonheur dans son ensemble sous une image poétique, nous dirions que c'est une fleur dont le bouton s'entr'ouvre sur la terre aux regards de l'homme, mais dont la corolle brillante ne s'épanouira pour lui que dans l'éternité. Qu'importe, après cela, que nous cheminions ici-bas dans une vallée de larmes? Supportons avec résignation la fatigue et la sueur du voyage, en songeant au repos qui nous est ménagé dans une céleste demeure; et, si nos pieds se déchirent aux ronces du chemin, espérons en la main divine qui doit panser nos blessures : la peine ira ainsi se perdre dans l'attente du bien-être, et la douleur se confondre dans l'espoir de la récompense. CAMILLE TURLES.

BONIFACE (SAINT), pape, premier du nom, né à Rome, et successeur de Zosime, parvint au trône pontifical en 418. Il eut pour compétiteur le diacre Eulalius, élu en même temps que lui, par une faction composée de quelques clercs et d'un petit nombre de laïques. Honorius, qui, en sa qualité d'empereur d'Occident, habitait Ravenne, sur le rapport inexact que le préfet Symmaque lui fit de cette fâcheuse circonstance, maintint d'abord Eulalius. Mais bientôt d'énergiques et respectueuses réclamations lui étant parvenues, il manda les deux concurrents à sa résidence impériale, avec invitation d'y attendre la décision des évêques d'Italie, des Gaules et de l'Afrique, qu'il convoqua dans ce but. Eulalius, craignant que cette mesure ne lui fût point favorable, se rendit furtivement à Rome, où sa présence suscita une violente sédition, dans laquelle le préfet faillit à perdre la vie. Honorius, irrité de sa conduite, le fit chasser de la ville, ainsi que tous ceux qui ne voulurent pas reconnaître Boniface, qu'on mit immédiatement en possession de son siége. Un synode, composé de la plupart des évêques convoqués, confirma son élection et éteignit cette espèce de schisme.

Saint Boniface, par la modération et la sagesse de son gouvernement, fit cesser en peu de temps toutes les divisions et oublier les scandales dont il avait été l'innocente victime. C'est à ce pontife que saint Augustin dédia son ouvrage contre l'hérésie des Pélagiens. Il régna quatre ans neuf mois dix-huit jours, et mourut le 4 septembre de l'an 423, pleuré de tous les fidèles, qui lui décernèrent unanimement les honneurs de la sainteté dont ses éminentes vertus le rendirent si digne. Les décrets et épîtres de saint Boniface ont été réunis dans diverses collections des conciles à ceux des autres papes.

BONIFACE II naquit à Rome d'un père goth. Il succéda à Félix IV, le 13 août 1530. Son élection fut marquée par une circonstance semblable à celle qui présida à l'élection de saint Boniface, son prédécesseur nominal. Une partie du clergé nomma Dioscore, qu'on croit avoir été diacre; mais la mort de ce dernier, survenue le 12 novembre suivant, prévint toute fâcheuse contention. Ce pape est le seul qui ait élevé la prétention de se choisir un successeur; dans cette vue, il assembla les évêques suffragants de Rome, ainsi que les prêtres, à la basilique de Saint-Pierre, et les força, en quelque sorte, à s'engager sous serment d'élire après lui le diacre Vigile. Il est juste d'ajouter que, peu de temps après, Boniface, revenu de son erreur, déclara nulle et non avenue la délibération forcée qui avait eu lieu, et il mourut entouré de la considération publique, le 7 décembre de l'an 532. Il ne nous est parvenu de ce pape qu'une lettre à saint Césaire d'Arles, qu'on trouve dans le recueil de D. Constant, intitulé, *Epistolæ romanorum pontificum.*

BONIFACE III, Romain de naissance, monta sur le saint-siége en 606, après la mort du pape Sabinien. Ce sage pontife convoqua un synode (que quelques-uns considèrent comme un concile), auquel soixante-

douze évêques d'Italie assistèrent, et dans lequel on déclara que quiconque proposerait de désigner des successeurs aux évêques et aux papes, de leur vivant, encourrait l'anathème *ipso facto*. Il obtint de l'empereur Phocas, que le titre d'*évêque universel*, appartenant légitimement aux évêques de Rome, serait interdit aux patriarches de Constantinople, qui essayaient de l'usurper. Boniface mourut après avoir régné environ dix mois.

BONIFACE IV, fils d'un médecin des Abruzzes, province du royaume de Naples, succéda au précédent en 607. C'est ce pape qui consacra le fameux Panthéon, bâti par Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, à la mère de Dieu et aux saints martyrs. Grégoire IV, en 830, étendit cette consécration à tous les saints, et ordonna que ce serait à l'avenir une fête de commandement, et il la fixa au 1er novembre. Boniface mourut l'an 614, après avoir gouverné l'Eglise six ans huit mois et douze jours.

BONIFACE V, Napolitain d'origine, successeur de *Dieudonné*, en 617, confirma par ses décrets le célèbre droit d'asile, dont les églises et les autels étaient en possession, d'après de nombreux rescrits des empereurs. Il ne nous est parvenu de ce pape, mort en 625, que trois lettres qu'on trouve dans le recueil de D. Constant, précité. Boniface V régna près de huit ans.

BONIFACE VI, antipape, après Formose, n'occupa le saint-siége que quinze jours, en 396.

BONIFACE VII, surnommé Francon, également antipape, en 974, mourut la même année, objet de la haine publique, souillé du meurtre de Benoît VI et de Jean XV.

BONIFACE VIII, pape célèbre, né d'une famille originaire de la Catalogne, à Anagni (petite ville près de Rome), patrie de trois de ses prédécesseurs : Innocent III, Grégoire IX et Alexandre IV. Il étudia le droit et fut successivement chanoine des chapitres métropolitains de Paris et de Lyon, puis avocat consistorial et notaire apostolique. Martin IV l'éleva à la dignité de cardinal et le fit son légat en Sicile et en Portugal. Boniface fut élu le 24 décembre 1294, dix jours après l'abdication volontaire de Célestin V, qu'on l'accuse d'avoir provoquée. « Il parvint au pontificat, dit Bossuet (*Histoire de France*), avec une adresse extraordinaire. On le tenait très-habile dans les affaires, et autant homme de bien que savant; mais son ambition ternissait l'éclat de tant de belles qualités; et, comme il avait une grande réputation, il savait qu'on le ferait pape si Célestin quittait une charge si haute, dont il remplit les fonctions avec un orgueil extrême. » Ce peu de mots de l'illustre prélat résument tous les jugements que les historiens ont portés du caractère de Boniface. De là leur partialité en faveur de ses ennemis, dont ils taisent les torts, ou indiquent à peine les moins graves. De là les préventions attachées à la mémoire de ce pontife. Boniface VIII exagéra, sans doute, la puissance spirituelle dans ses rapports avec la puissance temporelle; mais en étudiant de bonne foi tous ses actes, en les conférant avec les idées et les institutions de son temps, en considérant surtout qu'un pape est le gardien, le défenseur naturel et légitime des immunités de l'Église, la plupart de ses actes se trouvent parfaitement fondés en principe, et dès lors sa conduite politique est par là même justifiée en partie, sauf le manque de modération dans les formes. Les historiens, en général, insistent beaucoup sur ses persécutions envers la puissante famille des Colonna et étendent un voile complaisant sur les causes qui les motivèrent. Les Colonna étaient à la tête de la faction des Gibelins, dévouée, corps et âme, aux empereurs; conséquemment ennemis déclarés des papes et antagonistes de leurs partisans les Guelfes. Forts de leur influence, ils eurent la témérité de protester publiquement contre l'élection de Boniface VIII, sous prétexte qu'on s'y était écarté de l'usage consacré en pareil cas, ayant eu lieu à Naples, dans le court espace de dix jours, après l'abdication de Célestin; comme s'il appartenait à des laïques, de quelques rang et qualités qu'ils soient, de se constituer arbitres en matière d'usage et de discipline ecclésiastiques!... Ils placardèrent et répandirent des pamphlets, dans lesquels la vie privée et la vie extérieure de Boniface étaient odieusement attaquées par les plus calomnieuses imputations.... Fallait-il laisser bénévolement compromettre dans l'opinion la dignité pontificale dont il était revêtu? fallait-il attendre que les Gibelins le dépouillassent de la tiare, pour la placer sur le front d'un antipape de leur façon, et suscitassent ainsi les scandales d'un schisme? Boniface les excommunia comme hérétiques et appuya

cette mesure de nécessaire vigueur, dans sa position, par la force matérielle. Sciarra Colonna, cet agitateur révolutionnaire de l'Italie, prit la fuite; et comme il manquait de cette énergie, qualité première de tout homme qui se pose en chef de parti, il se raccommoda hypocritement avec le pape, dans l'espoir que des circonstances plus favorables à ses projets pourraient se présenter éventuellement. On verra, plus bas, que telle fut, en effet, son arrière-pensée, en venant à résipiscence.

Quant à la question des fameux démêlés de Boniface VIII avec Philippe IV, surnommé le Bel, elle a été tellement embrouillée et obscurcie, avec intention d'en faire sortir des griefs contre la papauté, par les uns, si superficiellement étudiée et partant si mal comprise par les autres, que la recherche de la vérité, au milieu de ces témoignages hostiles ou de ces notions incomplètes, devient un travail laborieux et difficile. L'investigation des faits qui la constituent, envisagés au point de vue des temps où ils se sont accomplis, semble donc le double criterium qu'il faille employer. Bossuet, déjà cité, et dont l'autorité n'est pas suspecte, prétend que, si le pape était hautain, Philippe le Bel ne l'était pas moins, et que *c'est là ce qui fit naître entre eux de grandes haines, dont il n'est pas aisé de marquer la cause.* Ici le regard pénétrant de l'aigle de Meaux s'est détourné de l'objet sur lequel il l'a porté un instant, afin d'éviter de trop longues explications et de n'avoir pas à manifester des opinions dont le royal élève pour lequel il écrivait aurait pu être choqué; car il a fort bien signalé la prédisposition du pontife et du roi à se heurter dans certains cas donnés, en la référant, avec raison, à la trempe de leur caractère respectif, qui souffrait peu la contradiction. Essayons maintenant d'apprécier, d'une manière sommaire, la cause occasionnelle de ces grandes haines, ou plus exactement de ce grand conflit.

Philippe le Bel venait de faire la paix avec les rois de Castille et d'Aragon, et de conclure une trêve de deux ans avec le roi d'Angleterre Edouard Ier; mais il était toujours en lutte ouverte avec Guy, comte de Flandre, vassal de sa couronne, et le duc de Bar, qui fomentaient des ligues contre lui. Entouré d'ennemis, il s'attendait à être obligé de soutenir de nouvelles guerres; ses finances avaient été épuisées par les guerres précédentes, et l'altération des monnaies, résultant de la fixation du taux nominal de ces monnaies, infiniment au-dessus de leur valeur intrinsèque, n'était pas une bien grande ressource, abstraction faite de l'immoralité de la mesure en elle-même, et à laquelle plusieurs de ses prédécesseurs avaient eu recours dans des conjonctures analogues à celles où il se trouvait. Il fallut donc chercher d'autres moyens de remplir les caisses vides de son trésor, et il exigea des subsides extraordinaires de tous ses sujets indistinctement, sans en excepter les ecclésiastiques. Le roi Edouard en fit autant à l'égard des siens. Or il y avait là, suivant le droit public de l'époque, violation des priviléges et immunités légales de l'Eglise. C'est alors, c'est-à-dire en 1296, que Boniface, qui déjà avait reçu des réclamations du clergé séculier et régulier anglais, vit, dans la mesure fiscale de ces princes, un empiétement sur les prérogatives du saint-siége, en même temps qu'une insulte directe faite à son autorité. En conséquence, il fulmina une bulle ou décrétale, connue sous les mots *clericis laïcos*, laquelle défendait à tout clerc, religieux ou prélat de payer aux puissances laïques, pour quelque raison que ce fût, ni décime, ni vingtième, ni centième, ni aucune portion de leurs revenus à titre d'aide, de prêt, de don gratuit, d'octroi, ou sous toute autre dénomination quelconque, sans en avoir obtenu la permission expresse du saint-siége. Elle ajoutait que les contrevenants à cette défense, quel que fût leur rang dans la hiérarchie cléricale, encourraient les censures de l'Eglise, de même que les rois et les princes qui exigeraient ce payement, y compris leurs ministres, officiers, agents, et généralement tous ceux qui auraient une part directe ou indirecte à la levée de ces exactions; ajoutant de plus que l'interdit serait mis sur les universités qui avaient consenti ou consentiraient à l'abus illicite d'imposer les biens de l'Eglise, sans l'intervention pontificale. Telle est la cause première de ces démêlés, qui ont eu tant de retentissement. Si le roi de France et celui d'Angleterre se fussent préalablement concertés avec Boniface, pour fixer la quotité des subsides à faire supporter aux biens du clergé, ce procédé, commandé par les convenances politiques, et qui, d'ailleurs, ne portait aucune atteinte à l'indépendance de leur couronne, aurait prévenu les effets déplorables que produisit,

en France, un sentiment de dignité mal entendue. Philippe le Bel s'imagina, on ne sait trop pourquoi, que les termes généraux de la bulle impliquaient la sujétion féodale des rois envers les papes et qu'ils s'adressaient particulièrement à lui, ce qui était évidemment faux; car, si la bulle avait eu une signification spéciale, elle aurait dû porter sur le roi Edouard, qui chargea ses milices du recouvrement de ces impôts, moyen brutal dont le premier n'usa point. Aussi n'y eut-il qu'un nombre imperceptible d'ecclésiastiques français qui s'en plaignirent, tandis que le contraire arriva en Angleterre.

En représailles de la bulle, Philippe le Bel lança deux édits, dont l'un interdisait aux étrangers de venir en France pour *y trafiquer ou y exercer la marchandise;* et l'autre défendait à toutes personnes généralement quelconques de faire sortir du royaume ni or, ni argent, ni pierreries, ni chevaux, ni vivres, ni armes de guerre ou pouvant servir à la guerre, sans sa permission écrite. Boniface, à son tour, au lieu de considérer ces mesures comme lui étant indifférentes, ce qui eût été prudent et digne, adressa, six semaines après (le 21 septembre 1296), au roi, un bref, dont l'évêque de Viviers fut porteur, et dans lequel il établissait en principe « que ses édits ne pouvaient être applicables aux ecclésiastiques, attendu que les rois n'avaient aucune espèce d'autorité sur eux; que la persuasion opposée où il paraissait être constituait non-seulement une imprudence, mais une folie exorbitante : *Hoc non solum fuisset improvidum*, *sed insanum*, à laquelle il se croyait obligé de porter remède. »

Ces dernières paroles sont blessantes, sans nul doute, et il est impossible de les excuser autrement que par le sentiment exagéré que Boniface avait conçu de la puissance dont il était investi, et qui lui imposait, au contraire, cette réserve qui s'allie si bien avec la haute dignité pontificale; mais son caractère impérieux était là; mais les édits lui tenaient à cœur, et au fond ce n'était pas un but d'intérêt national qui les avait dictés, c'était simplement une taquinerie royale, une injure qu'on prétendait lui faire. Il revint, dans ce bref, sur l'affaire des subsides, qu'il qualifiait de nouveau d'exactions injustes et d'attentats aux immunités de l'Eglise, etc. Il a été dit plus haut que, si les deux rois eussent ménagé la fierté de Boniface, sans compromettre la leur, en s'entendant avec lui sur le mode d'établir l'impôt dont ils frappèrent le clergé, tous ces funestes malentendus n'auraient pas eu lieu, et la preuve peut s'en déduire de la finale du bref, où il déclarait qu'il ne trouvait pas mauvais que le roi fît contribuer les ecclésiastiques pour la défense et les besoins du royaume, mais qu'il ne le devait et ne le pouvait sans son expresse autorisation; qu'en cas de pressante nécessité, il se chargerait lui-même de faire opérer cette contribution, qu'il permettrait même, au besoin, que les croix d'or et d'argent, les calices et les autres vases ou meubles sacrés fussent vendus; qu'il ne prétendait nullement que Philippe le Bel n'usât pas du droit des rois de France sur les clercs, pour raison des fiefs dans la mouvance de sa couronne, suivant les lois et les coutumes du pays, mais que, d'un autre côté, il était prêt à tout sacrifier, sa vie même, pour la défense de la liberté et des immunités de l'Eglise contre tous ceux qui tenteraient de les lui ravir..... Quelque dur et âcre que fût ce bref par sa forme, toujours est-il que le désir d'une transaction, qui aurait concilié l'indépendance réciproque des deux puissances, y est franchement exprimé. Cela est de toute évidence. Boniface n'était donc pas *un fourbe, moins touché du spirituel que du temporel*, comme le prétend l'abbé Adrien Baillet, dans son livre sur cette grande querelle, où il pousse l'outrecuidance jusqu'à se faire l'écho des libellistes italiens soudoyés par les Colonna. C'est un reproche sans fondement; il était trop fier, trop violent, trop emporté pour être fourbe. Philippe le Bel voulut justifier ses édits par des arguments moitié politiques et moitié théologiques. De son côté, l'archevêque de Reims, du consentement des suffragants et des abbés de sa province, députa quelques-uns d'entre eux pour aller prier le pape de mettre un terme à un état de choses si préjudiciable à la religion. Cette démarche eut un plein succès. Boniface, par une bulle datée d'Orvietto le 31 juillet 1297, qu'il adressa aux évêques et aux seigneurs français, répéta qu'il n'avait point entendu condamner les redevances féodales envers les laïques, ni interdire au roi d'en demander au clergé en cas de nécessité, attendu que son opposition n'avait pour objet que les exactions forcées et arbitraires. Ces explications étaient suivies d'une concession à laquelle on ne devait point s'attendre, et qui consistait en ce que, selon l'occurrence des

temps et des circonstances, des subsides pourraient être prélevés sur les biens ecclésiastiques, sans le consulter, pourvu que ce fût consciencieusement et dans une juste mesure d'équité. Le roi se tint satisfait; mais cette paix ne fut pas de longue durée. Quoi qu'il en soit, le pape, il faut le reconnaître, était de bonne foi, et il avait si bien oublié tout ce qui s'était passé, que, pour se rendre agréable à la France, il se hâta de clore le procès aux fins de la canonisation de Louis IX, commencé sous Grégoire X, en 1273, et le déclara saint par sa bulle du 11 août de la même année 1297, datée d'Orvietto, comme la précédente.

Les relations de bonne intelligence se maintinrent entre la cour de France et celle de Rome jusqu'en 1301, époque à laquelle Boniface fit engager Philippe le Bel, par son légat Bernard Saisset, à tenir sa promesse de consacrer à la croisade qui se préparait pour l'Orient la moitié des décimes levés sur le clergé et lui représenter qu'il serait injuste de les détourner pour les appliquer à un autre usage, sans violer un engagement sacré. Le roi ne tint aucun compte de cette remontrance. Le pape, irrité, se vengea de cet acte de mauvaise foi de la part de Philippe le Bel, en créant le nouvel évêché de Pamiers, dont il investit le légat, sans le concours de la puissance royale. La vengeance est une mauvaise conseillère, elle fit commettre une faute grave à Boniface, et il fournit ainsi des prétextes plus ou moins spécieux contre lui. Le roi fit arrêter l'évêque Saisset, et le commit à la garde de l'archevêque de Narbonne, son métropolitain; Boniface sollicita, par l'intermédiaire d'un autre légat, Jacques des Normands, la délivrance de l'évêque de Pamiers et la cessation des mesures vexatoires dont le clergé était l'objet. Le comte d'Artois, prince du sang, prit les lettres dont ce légat était porteur, les jeta au feu en présence du roi et de sa cour. Le 5 décembre de la même année, 1301, le pape, par plusieurs bulles, convoquait un concile à Rome, pour le 1er novembre 1302, avec invitation aux évêques, abbés, chanoines et docteurs de France de s'y rendre. Le même jour, Boniface écrivit à Philippe le Bel la fameuse bulle *Ausculta, fili carissime*, laquelle ne renferme rien qui ne soit dans les limites des prérogatives papales. Mais on en tortura les sens par des inductions forcées, et, avant de la mettre sous les yeux du roi, on y joignit une espèce de bref fort court, que Pierre Flotte, premier ministre et ennemi passionné de Boniface, fit fabriquer assez habilement, et auquel on adapta les sceaux d'un ancien acte de la chancellerie romaine, pour compléter l'illusion; ce prétendu bref était conçu en ces termes :

« *Apprenez que vous nous êtes soumis pour le spirituel et pour le temporel.* La collation des bénéfices et des prébendes ne vous appartient en aucune manière. Si vous avez la garde de quelques-uns de ces bénéfices pendant la vacance par la mort des bénéficiers, vous êtes obligé d'en réserver les fruits à leurs successeurs; si vous en avez conféré quelques-uns, nous déclarons nulle cette collation et nous révoquons tout ce qui s'est passé dans ce cas pour le fait.

« *Ceux qui verront autrement seront réputés hérétiques.* Au palais de Latran, le 5 décembre, l'an VII de notre pontificat. »

Cette pièce a été, à juste titre, arguée de faux par de graves autorités, entre autres par Henri Sponde (ad annum 1301, n° 11); par Pierre de Marca (*De concordiâ sacerdotii et imperii*, lib. IV, cap. 16), etc. Son laconisme autant que sa forme insolite auraient dû suffire pour la rendre suspecte; mais la haine et les préventions aidant, elle atteignit le but que l'on se proposait. Le conseil de Philippe le Bel s'étant assemblé, le garde des sceaux, Pierre Flotte, Nogaret, avocat du roi, un maître des requêtes, nommé Duplessis, s'y firent remarquer par la véhémence de leurs discours contre le pape. On l'accusa de simonie, de manichéisme, d'intrusion, d'impudicité, etc., et l'on y rédigea la réponse suivante, curieuse, surtout par son ton d'insolence et de mauvais goût :

« Philippe IV et C. à Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut. Sache votre fatuité (*sciat fatuitas vestra*), que pour le temporel nous ne sommes soumis à personne, etc. *Ceux qui croient autrement, nous les réputons fous et en démence.* » Le roi, croyant intéresser la nation à cette affaire, assembla les trois états appelés depuis états généraux, et dont la première réunion eut lieu à Notre-Dame, le 10 avril 1302. Des décisions conformes à ses vues y furent prises, et les États, de leur côté, écrivirent, dans le sens de la lettre ci-dessus, au corps des cardinaux. Grande fut la surprise à Rome à la réception de ces diverses lettres. Le pape assembla immédiatement le sacré collége, où la bulle *ausculta, fili* avait été lue avant d'être expédiée, et il y fut dé-

montré qu'elle avait subi ou de graves altérations ou même qu'on en avait fabriqué une autre. Les cardinaux répondirent dans ce sens, tant à la noblesse française qu'aux évêques et au tiers état, pour désavouer formellement la doctrine qu'on lui attribuait relativement à la suprématie de la puissance spirituelle sur la temporelle. Peu après parut la bulle *unam sanctam*, qui, de même que les précédentes, ne contient rien qui ne soit conforme aux principes canoniques et aux libertés de l'Église les plus incontestables. A quelques mois de là, c'est-à-dire en 1303, Boniface, se flattant toujours de parvenir enfin à rétablir la bonne harmonie entre les deux puissances, sans qu'aucune y fît le sacrifice de sa dignité relative, envoya au roi un nouveau légat; et, pour faciliter la mission pacifique dont il le chargea, il eut soin de choisir un Français bien vu à la cour de son pays, et jouissant de la considération particulière de Philippe le Bel. Ce légat, c'était le cardinal Jean Lemoine, si recommandable par son honorable caractère et par son savoir. Le roi l'accueillit avec une bienveillance marquée; mais ses réponses aux griefs que le pape lui avait adressés, ayant été examinées par le collége des cardinaux, ne répondant que d'une manière évasive ou nulle aux promesses solennellement faites, furent trouvées inadmissibles. Le pape, alors poussé à bout et profondément irrité, fulmina, le 15 août de la même année 1303, la bulle *Rem non novam*, par laquelle il excommuniait le roi, ainsi que tous ses adhérents aux empiétements opérés sur les droits de l'Église. Philippe le Bel, qui s'attendait à ce coup d'éclat, prit d'énergiques mesures pour en prévenir le résultat moral. Déjà il avait fait décider, dans cette prévision, par une seconde réunion des états, tenue au Louvre au mois de mars, qu'un concile général serait convoqué à Lyon pour y juger et déposer Boniface. Il fit plus; pour assurer l'exécution de ce projet schismatique autant qu'insensé, il envoya Nogaret en Italie, muni d'ordres secrets, en apparence, pour signifier au pape l'appel au futur concile, mais, en réalité, pour se saisir de sa personne et l'y emmener captif. Nogaret, et Sciarra Colonna, réfugié en France depuis sa dernière révolte à Palestrine, en 1298, s'étaient ménagé des intelligences avec plusieurs seigneurs d'Anagni, où résidait actuellement le pontife. Trois cents cavaliers, et un grand nombre de paysans séduits à prix d'argent, les attendaient pour agir. Ils entrèrent en effet dans cette ville le 7 septembre 1303, à la pointe du jour, avec cette soldatesque furieuse qui criait : *Meure le pape!* et *vive le roi de France!* Le palais fut attaqué, les cardinaux avaient pris la fuite, saisis par la peur; tous les serviteurs avaient suivi l'exemple de leurs maîtres. Nicolas Boccacini, cardinal-évêque d'Ostie, et Pietro, cardinal-évêque de Sabine, restèrent seuls auprès du vicaire de Jésus-Christ. *Il restait encore à Boniface*, dit un journal religieux, *sa dignité et sa grandeur d'âme au moment où il se voyait abandonné lâchement de ses compatriotes, qu'il avait comblés de bienfaits.* Le pape, quoique pris à l'improviste par la trahison, ne démentit point son caractère d'inflexible, et, osons le dire, de noble fierté. Il se fit revêtir aussitôt du manteau papal et des insignes pontificaux, se fit mettre la tiare sur la tête, prit les clefs symboliques de saint Pierre d'une main et la croix de l'autre, et s'assit sur son trône. Cette attitude majestueuse imposa un mouvement à la troupe; alors Sciarra Colonna s'avança insolemment vers lui, en lui disant: « *Renonce à la papauté.* — *Je n'en ferai rien; voilà mon cou, voilà ma tête, mais j'aurai l'honneur de mourir pape.* — Toi, Nogaret, ajouta le pontife, le dernier des hommes, auteur de tous les maux qui affligent la chrétienté, sois maudit, toi, et ton maître le roi de France..... Soyez maudits jusqu'à la quatrième génération; pour moi, je me consolerai d'être condamné pour la belle cause de l'Eglise. » On promena dérisoirement le vénérable vieillard dans les rues, sur un mauvais cheval dépourvu de harnais, en proie aux outrages de la multitude..... Ce spectacle touchant opéra une heureuse et soudaine réaction dans l'esprit des citoyens d'Anagni. Ils se réunirent armés au nombre de dix mille, en criant : *Vivent notre pape et sa famille, meurent les traîtres!* Ils tuèrent les gardes, chassèrent les sicaires de Nogaret et de Sciarra Colonna...., puis portèrent Boniface en triomphe sur la place publique où, à sa vue, tout le monde fondit en larmes de joie et d'attendrissement. Le pape raconte alors, d'une voie affaiblie, les souffrances que lui ont fait éprouver *ses bourreaux;* il se recommande à l'amour de ses enfants, auxquels il pardonne leur égarement passager, et promet les célestes bénédictions à ceux qui lui donneront un peu de pain et de vin...., car il se mourait d'inanition.

Rentré à Rome, où il fut reçu avec acclamation par le peuple, il mourut, un mois après, *exténué de fatigue pour la foi*, suivant l'heureuse expression de Muratori, c'est-à-dire le 11 octobre de la même année 1303.

Boniface VIII institua le jubilé centenaire (bulle du 22 février de l'an 1299);—Clément VI réduisit ce terme à cinquante ans (bulle du 17 janvier 1343);—Urbain VI, à trente-trois ans, à cause du même nombre d'années que vécut Jésus-Christ (bulle du 11 avril 1388); Paul II, à vingt-cinq ans, afin que chacun pût jouir une fois en sa vie des indulgences qui sont attachées à cette solennité (bulle du 19 avril 1470); — Sixte IV confirma la bulle de Paul II par la sienne du 29 août 1473. La fixation de ce terme n'a plus varié depuis.— C'est ce pape qui a composé l'oraison *Ave, Virgo gloriosa*. Outre un grand nombre d'épîtres et deux discours remarquables sur la canonisation de saint Louis, on lui attribue les traités suivants : *De regulis juris ; — Rescriptum de indulgentiis anni jubilæi ; — Constitutio de privilegiis et studium almæ urbis; — De christianæ fidei et romanorum pontificum persecutionibus.* — On lui doit, en outre, la collection de décrétales, ou bulles, qu'il fit compiler, et qu'il publia, en 1298, sous le titre de *Sexte*, parce que, faisant suite à celle de Grégoire IX, dite l'*Extra* (c'est-à-dire en dehors du recueil antérieur, ordinairement désigné par la dénomination du *Decretum Gratiani*), divisée en cinq parties, dont la sienne forme la sixième, ou la sexte. P. Trémolière.

BONIFACE IX, d'une famille noble de Naples, fut créé cardinal en 1381 ; il succéda à Urbain VI en 1389, et mourut en 1404. Quelques historiens attribuent à ce pontife l'établissement des Annates ; d'autres le font remonter à Clément V, appelé à la chaire de Saint-Pierre en 1305. Mais il y a erreur dans les deux opinions. Ce droit est beaucoup plus ancien, car il existait, pour l'Angleterre, en 1268, ainsi que cela résulte d'un décret (canon XVI) du concile tenu à Londres, cette même année, sous Clément IV.

BONIFACE (saint), partit d'Italie, au commencement du VIIe siècle, pour aller étendre les bienfaits du christianisme à l'Écosse, où saint Augustin, envoyé en Angleterre, par le pape Grégoire le Grand, vingt ans avant lui, n'avait pas eu le temps de pénétrer. Il y aborda par l'embouchure de la Tees, et bâtit à un mille de là une église sous le vocable de saint Pierre, et deux autres à trois milles d'Alect, dont une à Restennet et une à Tellein. Les succès qu'il obtint dans les comtés de Ferfar, d'Inverness, d'Elgin, de Ross, de Roxburg, d'Aberdeen, etc., furent prodigieux : dans l'espace d'environ trois ans, presque toutes les provinces de la Calédonie étaient entièrement converties à la foi. A son départ de Rome, le souverain pontife Dieudonné l'avait revêtu du caractère épiscopal, conformément à l'usage pratiqué par les papes de la primitive Église à l'égard de tous les clercs qui se vouaient à l'apostolat des contrées lointaines, et qui, pour cette raison, étaient appelés évêques régionnaires. Boniface fixa son siége à Ross, chef-lieu du comté de ce nom, où il mourut en odeur de sainteté l'an 630. Jean Lesley, l'un de ses successeurs, au XVIe siècle, dans son ouvrage sur les *Origines écossaises*, et Hector Boëtius, écrivain contemporain de celui-ci, dans son *Histoire d'Écosse*, assure que saint Boniface fonda et fit bâtir dans leur patrie plus de cent cinquante églises.

BONIFACE (saint), apôtre de la Germanie et archevêque de Mayence. Les déclamations contre les institutions monastiques sont usées et de mauvais goût ; ceux-là seulement s'en font les échos qui ne savent étudier l'histoire que dans Dulaure et M. Sismondi, représentants arriérés de l'école voltairienne, totalement discréditée aujourd'hui. Les esprits impartiaux et sérieux sont généralement revenus à la vérité sur ce point, comme sur bien d'autres. Ils comprennent que les abus, d'ailleurs exagérés par le philosophisme, auxquels ces institutions donnèrent lieu, disparaissent devant les immenses services qu'elles ont rendus, pendant quatorze siècles, à la société. Honneur donc à saint Boniface ! car il fut à la fois un apôtre éclairé de la doctrine chrétienne et un glorieux fondateur de monastères, asiles pieux au seuil desquels s'arrêtait la puissance despotique du sabre et où l'humanité puisait incessamment les armes intellectuelles et morales qui lui ont fait conquérir son émancipation. Boniface, né en Angleterre, au bourg de Kirkton, dans le Devonshire, fut baptisé sous le nom de Winfrid, qu'il quitta pour prendre celui de Boniface, à son avénement à l'épiscopat. Frappé des instructions et de la tenue édifiante des moines qui logèrent chez ses parents pendant la mission qu'ils prêchèrent à Kirkton, il ré-

solut d'embrasser l'état monastique; il avait alors douze ans, et il en avait passé treize dans le monastère d'Exeter, sous la conduite du vénérable abbé Wolfard; mais il ne prononça ses vœux à celui de Nutcell, diocèse de Winchester, gouverné par le célèbre Winbert, qu'après en avoir obtenu le consentement de son père, qui le lui avait refusé jusque-là. Doué du don de la parole et profondément versé dans les sciences ecclésiastiques et la littérature, il fut élevé au sacerdoce en 710, c'est-à-dire à l'âge de trente ans. Dès lors les évêques du comté de Hamps, sa province, ne manquèrent jamais de l'inviter à assister à leurs synodes, et c'est dans ces conférences surtout qu'on peut apprécier la variété de ses connaissances et la rectitude de son jugement; aussi n'y prenait-on aucune décision que lorsqu'il avait émis son avis.

Entraîné, par un sentiment irrésistible, à se vouer à l'évangélisation des peuples germaniques encore infectés des superstitions du paganisme ou mal affermis dans la foi, Boniface obtint, en 718, de son abbé l'autorisation de se rendre à Rome pour y recevoir les ordres du pape Grégoire II, qui lui adjoignit plusieurs compagnons, et le recommanda à tous les princes chrétiens dont il devait traverser les États pour parvenir aux contrées où il pensait que sa mission pouvait être utile. Il parcourut en quatre ou cinq ans la Thuringe, la Hesse, la Franconie, la Bavière et la Saxe, sous la direction de saint Willibrard, apôtre-archevêque de la Frise. Le souverain pontife, satisfait de ses rapides succès, lui témoigna, par une lettre qu'il lui écrivit, combien il le verrait avec plaisir, et, prenant ce vœu flatteur pour un ordre, il fit le voyage de Rome en 723. C'est à cette époque que la dignité épiscopale lui fut conférée, et qu'il changea le nom de Winfrid en celui de Boniface, ainsi qu'il a été dit plus haut. Le pape le recommanda de nouveau aux princes germains, ainsi qu'à Charles Martel, maire du palais, qui régnait réellement en France sous le simple titre de duc des Français, *dux Francorum*, à l'ombre des royautés annulées par lui (Chilperic II, Thierry IV, Childeric III), et qui venait de s'emparer de la Thuringe, de la Frise, de la Souabe, etc. En 732, le même pape le nomma archevêque et primat d'Allemagne, avec plein pouvoir de créer des évêchés aux lieux où il le croirait convenable, et, dans un troisième voyage qu'il fit à Rome, en 738, pour rendre compte de son administration, il fut investi de la qualité de légat auprès des divers souverains de la Germanie, y compris Charles Martel. A son retour, il établit trois évêchés en Bavière, où il n'existait que celui de Passaw, un dans la Thuringe, un dans la Hesse, un en Franconie, un dans le Palatinat. Le pape Zacharie, appelé à la chaire de saint Pierre en 741, non-seulement confirma tout ce qui avait été fait en Allemagne, sous le pontificat des deux Grégoire, mais à la mort de Charles Martel, survenue cette même année, il crut devoir renouveler les pouvoirs de Boniface, en tant que légat en France, pour qu'il n'éprouvât aucune difficulté dans ses rapports avec Carloman et Pepin le Bref. Dans ces circonstances difficiles et à la veille d'une révolution qui allait faire passer la couronne dans une famille déjà en possession de l'autorité royale, cette précaution avait un caractère de sage et prévoyante politique. Aussi voyons-nous Boniface présider le concile de Lestines ou Leptines, tenu, en 744, dans le diocèse de Cambray, et celui de Soissons de l'année suivante; nous le voyons, en 746, sacrant les évêques de Rouen, de Reims et de Sens, et décorant en même temps ces prélats du *pallium* au nom de Sa Sainteté.

Au milieu de l'immense sollicitude qu'exigeaient tant d'églises et d'établissements fondés et reconstitués par ses soins, il sentit la nécessité de faire concourir à ses travaux des hommes et des femmes recommandables par leurs vertus et par leur intelligence. C'est dans cette vue qu'il pria ses amis d'Angleterre de lui en envoyer le plus grand nombre qu'il serait possible. On remarquait parmi eux les saints Lulle, Burchard, Wigbert et Willibaud; les saintes Liobe (sa parente), Contrude, Walburge, Bertigite, Thécle. Il plaça les uns et les autres à la tête des monastères qu'il avait fait bâtir dans la Thuringe, en Bavière et ailleurs. En 747, il jeta les fondements de la célèbre abbaye de Fulde, dont l'abbé reçut du pape Jean XIII, en 968, le titre de primat abbatial de l'Allemagne. A cette époque, fonder des monastères équivalait à fonder des bourgs ou des villes. C'est ainsi que tout mouvement religieux qui a le catholicisme pour objet a toujours produit et produira toujours des résultats sociaux.

Dès que saint Boniface eut consolidé l'exis-

tence de tous les établissements dont il avait doté l'Allemagne, il pensa à reprendre ses courses apostoliques, pour accomplir son œuvre de régénération en quelques contrées qu'il n'avait pu visiter encore, notamment la Frise orientale et la Westphalie. A cet effet, il choisit son ami saint Lulle, ancien moine de Malmesbury, pour son successeur dans la titularité archiépiscopale de Mayence, avec la permission du pape Etienne II, et l'agrément du nouveau roi Pepin le Bref. Saint Lulle était en ce moment occupé à inspecter les monastères de la Thuringe et à veiller à l'achèvement de l'église de Fulde; il le fit remplacer dans ces fonctions importantes, et, après l'avoir sacré, il se mit en route. Arrivé, en 755, non loin de Dockum, à 24 kilomètres de Lewarden, le 5 avril, veille de la Pentecôte, il fit dresser des tentes pour administrer le sacrement de la confirmation aux néophytes, dont le nombre considérable n'aurait pu être contenu dans une église spacieuse. Tout à coup une bande de brigands tombe à l'improviste sur ce campement de chrétiens paisibles et ils massacrent saint Boniface, alors âgé de 75 ans. L'évêque Loban, trois prêtres, trois diacres, quatre moines et quarante-huit laïques eurent le même sort. Après ce carnage épouvantable, les barbares pillèrent la tente du prélat; mais, au lieu d'argent et d'objets précieux qu'ils espéraient capturer, ils ne trouvèrent que des livres et des reliques qu'ils jetèrent çà et là, et dont, plus tard, on recouvra une partie. Le corps du saint martyr fut transporté successivement à Utrecht, à Mayence et à Fulde.

Telle fut la fin malheureuse d'un des plus illustres promoteurs de la civilisation chrétienne en Allemagne, où son nom ainsi que son culte sont demeurés populaires.

Les écrits de saint Boniface n'ont point été réunis en un corps d'ouvrage; mais on les trouve dans différents recueils ci-après indiqués : 1° *Epistolæ S. Bonifacii martyris, sub Pipino rege, editæ per Nicolaum Serrarium, societatis Jesu. Moguntiæ*, 1605, in-4°. Ce volume contient sa vie, rédigée par son ami, saint Willibrord, et cent cinquante-deux lettres, dont trente-neuf seulement sont de lui; les autres lui avaient été adressées par des papes, des princes, des évêques, etc.; 2° André et François Duchesne ont inséré les lettres historiques dans le tom. II de leur collection des historiens de France; 3° le tome IX de celle de D. Martenne, qui a pour titre, *Veterum scriptorum*, en renferme un grand nombre, jusque-là non publiées, plus dix-neuf homélies; 4° plusieurs canons ou règlements relatifs à la conduite de son clergé, dans le tome IX du *Spicilegium* de D. Luc d'Achery; 5° un sermon sur le baptême, dans le tome III du *Thesaurus anecdotorum novissimus* de Bernard Pez.

BONIFACE (SAINT), surnommé Brunon, d'une noble famille de la Saxe, s'étant voué à l'état ecclésiastique, Othon III le fit son chapelain et lui confia la surintendance de sa chapelle impériale. Quoique honoré de la plus haute faveur de ce prince et environné de toutes les séductions d'une cour brillante, il sut conserver sa candeur et son humilité. Etant allé un jour faire sa prière à l'église de Mayence, dédiée sous l'invocation de son patron saint Boniface, archevêque de cette ville, dont la notice biographique précède celle-ci, il se sentit soudainement inspiré du désir de l'imiter, en se consacrant à l'apostolat des peuples du Nord non encore éclairés de la lumière évangélique. Dès ce moment, ce projet fut irrévocablement arrêté, et tous les actes ultérieurs de sa vie tendirent à lui en préparer les moyens d'exécution. Le pape Grégoire V ayant été chassé de son siége par la faction de l'antipape Jean XVI, l'empereur Othon accourut au secours du pontife légitime, en 998; Boniface suivit l'empereur en Italie et s'y fit agréger à l'ordre des camaldules que saint Romuald y fondait en ce moment. Il sortit de sa retraite en 1002, pour se rendre auprès de Henri II, successeur d'Othon, dans l'espoir de s'en faire un appui utile à sa mission; c'est, en effet, ce qui eut lieu. Nommé et sacré évêque à Magdebourg, Jean XVIII le décora à cette occasion du *pallium*, et aussitôt qu'il eut été revêtu du caractère épiscopal, il se dirigea vers la Pologne et la Russie Blanche. Il jeta les premiers germes de la foi dans les provinces de Livonie, de Samogitie et de Courlande. Boleslas, roi polonais, de la dynastie des Piast, qu'il convertit, acheva depuis son œuvre de régénération. Boniface s'étant ensuite présenté à une peuplade slave, occupant le territoire de Vilna, Vitepsk et Smolensko, eut un sort pareil à celui de son homonyme prédécesseur, dans la même carrière et pour les mêmes motifs; il fut décapité par des barbares, avec dix-

huit autres chrétiens, ses compagnons, l'an 1009. P. Trémolière.

BONIFACE (le B.), naquit à Bruxelles, vers l'an 1188. Il fit ses études à l'université de Paris, et au milieu d'une jeunesse déréglée et turbulente, il conserva ses mœurs pures, son honnêteté native, son édifiante piété. Aussitôt qu'il eut terminé ses classes, Boniface entra dans un séminaire, pour se disposer aux ordres sacrés, qui lui furent conférés presque en même temps que le titre de docteur en théologie. Muni de ce double caractère, il professa cette science, pendant trente ans, dans différentes maisons de la capitale, avec le plus grand succès. Mais innocemment mêlé aux dissensions survenues à cette époque entre les régents des colléges et les écoliers, il se retira à Cologne en 1235, précédé par la haute réputation que son mérite et ses vertus lui avaient acquise. C'est là qu'il reçut, peu de temps après, la nouvelle de son élévation au siége épiscopal de Lausanne; mais les troubles politiques qui agitèrent la Suisse le mirent dans la nécessité de solliciter du pape Innocent IV l'autorisation de résigner sa dignité; ce qui lui fut refusé d'abord par le souverain pontife, dont il était particulièrement estimé. Il l'obtint pourtant, à force d'instances, en 1249. Il retourna à Bruxelles, sa patrie, où il passa le reste de ses jours dans les exercices de la pénitence, chargé de la direction spirituelle d'un monastère de filles, appelé la Cambre Sainte-Marie; il y mourut le 19 février 1265. Boniface n'est honoré que du culte des bienheureux, en Belgique, quoiqu'on lui donne ordinairement le titre de saint.

BONIFACIO (*Marianum*), ville maritime de la Corse, arrondissement de Sartène, chef-lieu de canton, dans une petite péninsule, sur les *bouches de Bonifacio*, détroit de la Méditerranée, qui sépare la Corse de la Sardaigne. Cette ville est bien bâtie et assez bien fortifiée; son port, commode et sûr, mais de difficile accès. — Dans un petit îlot du détroit qui porte son nom, on trouve une colonne de 6 mètres de hauteur, et un millier de morceaux de granit préparés pour des tables, des cintres, etc. C'est à tort qu'on a quelquefois indiqué ces restes dans l'île de Lavezzo. Population, 2,800 habitants.

BONIFAZIO, peintre italien du XVIe siècle. Il eut une grande réputation de son vivant. Son tableau représentant les *marchands chassés du temple*, qui existe encore dans le palais ducal de Venise, sa patrie, est une fort belle toile que les artistes et les amateurs admirent toujours. Il mourut en 1553, à l'âge de 62 ans. — Bonifacio (Jean), né à Rovigo, en 1547, fut à la fois jurisconsulte distingué, historien estimable et poëte élégant. Il mourut à Padoue, en 1635. Ses ouvrages consistent en commentaires sur les lois civiles et criminelles de Venise, et en divers traités spéciaux, dont les anciens criminalistes faisaient grand cas, entre autres de celui qui a pour titre, *De furtis*; — *Storia trivigiana*, Trévise, 1591, in-4°, et Venise, 1748, avec additions et rectifications; — *Componimenti poetici*, Rovigo, 1625, in-4°; — *l'Arte de' Cenni*, *con loquale formandosi favella visibile*, *si tratta della muta eloquenza*, Vicence, 1616, in-4°. Ce traité de l'art de parler par signes est très-estimé en Italie, tant pour le fond que pour la forme. — Bonifacio (Balthazard), neveu du précédent, né à Crémone en 1594, archiprêtre de Rovigo, puis évêque de Capo-d'Istria, mort en 1659. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont des poésies latines, sous le titre collectif de *Stichidion*, Venise, 1648, in-8°; — *Prælectiones et civilium institutionum epitome*, Venise, 1632, in-4°; en italien, *Discorso dell' immortalità dell' anima*, Venise, 1621, in-4°; — *Panegerici sacri*, Venise, 1657, in-4°; — *Elogia Contarina*, Venise, 1623, in-4°. Ce livre renferme l'éloge de trente illustres personnages de la famille Contarini; — *Castore e Polluce*, rime, etc., Venise, 1618, in-12; — *Storia ludicra*, etc., Venise, 1652, in-4°. — Bonifacio (Gaspard), frère du précédent, cultiva aussi la poésie avec quelque succès. Voici ce que l'on a de cet auteur: *Amore venale*, *favola boschereccia*, Venise, 1616, in-12; — *Il vaticinio delle Muse*, *opera scenica*, Rovigo, 1631, in-4°. — Boniface (Hyacinthe), avocat au parlement d'Aix, mort en 1695, dans un âge avancé. Les anciens jurisconsultes recherchaient sa compilation, avec notes, intitulée, *Arrêts notables du parlement de Provence*. Paris, 1670, en 5 vol. in-fol.; autre édition de Lyon, 1708.

BONNE DÉESSE (la), *bona Dea*, antique divinité du Latium à laquelle on faisait de magnifiques fêtes annuelles. Les uns la prenaient pour Fauna, Fatua ou Matuta, épouse de Faune; pour d'autres, c'était Ops, Rhéa, femme de Saturne. On l'appelait aussi Maïa Majesta. Les modernes y ont vu Cybèle, Vesta ou Cérès, Vénus, Cottyto. Sous

quelque nom qu'on la désigne, c'est évidemment la personnification de la puissance féminine génératrice de la terre fécondée par le soleil et le temps (Saturne).

Les mystères de la Bonne Déesse étaient fixés au 1[er] mai de chaque année, ce qui explique le nom de Maïa ou Majesta (la terre au mois de mai). La fête se célébrait toujours dans la maison d'un des principaux magistrats de Rome, notamment dans celle du préteur. Les femmes seules pouvaient y prendre part; les hommes en étaient exclus, non-seulement de la salle des fêtes, mais devaient quitter la maison où elles se célébraient; on expulsait de même les animaux mâles, et jusqu'aux images d'êtres du sexe masculin. C'était la nuit que la fête avait lieu, et, si l'on en croit Juvénal et d'autres auteurs, les scènes auxquelles on s'y livrait étaient loin d'être chastes. C'étaient, suivant les uns, des danses obscènes, suivant les autres des phallagogies, et l'opinion la plus générale les regardait comme des orgies de débauche. On sait que Clodius s'introduisit sous des vêtements de femme dans une de ces réunions nocturnes, et fut ainsi cause de la séparation de César et de Calpurnie. A l'entrée de la salle des Mystères était une amphore surmontée d'un couvercle, et qu'on nommait *opertum*, ce qui valut à la fête le nom d'*Opertanea sacra*. Cette amphore rappelle le ciste de Bacchus renfermant le phalle, symbole du dieu fécondateur. On sacrifiait à la déesse une truie, emblème de fécondité. Le vin qui, d'ordinaire, était défendu aux dames romaines, leur était permis à cette occasion et ne pouvait manquer de les enivrer; mais, tout en vidant les coupes, elles devaient l'appeler du lait. On rapportait cet usage à la prétendue aventure de Fauna, qui, un jour, s'étant enivrée, fut bannie de la maison et battue de verges de myrte par son mari. D'autres représentaient Fauna comme une reine extrêmement chaste qui n'avait jamais porté ses regards sur un autre homme que son mari. Cette déesse avait sur le mont Aventin un temple qui lui fut élevé par la vestale Claudia, et que l'impératrice Livie restaura. F. S. CONSTANCIO.

BONNE-ESPÉRANCE (*cap de*). On n'a point dépoétisé cette redoutable pointe méridionale en la dotant du nom consolateur qu'elle porte aujourd'hui.

Découverte et doublée par Vasco de Gama qui l'appela *cap des Tempêtes*, elle devint un sujet de terreur pour tous les navires qui, après le célèbre capitaine portugais, venaient la reconnaître; car là, sur le banc des Aiguilles, ils furent assaillis par d'effroyables rafales qui jetèrent sur le rivage cadavres d'hommes et cadavres de vaisseaux.

On venait de découvrir une large route pour les Indes orientales; les désastres du cap si dramatiquement baptisé par Vasco et auquel plus tard Camoëns prêta son énergique langage en présentant le géant Adamastor faisant tournoyer les navires dans sa puissante main, le cap des Tempêtes, disons-nous, était en effet un point difficile à doubler quand on bravait de trop près son banc fatal; mais, au retour, dès que les brises carabinées qui s'engouffrent dans le canal Mozambique avaient été vaincues, dès que False-Bay était laissé en arrière, dès que les navires se reconnaissaient dans un océan déjà exploré, oh! il y avait de la joie à bord, et le cap formidable, déshérité de ses colères, fut nommé *cap de Bonne-Espérance*. Ainsi de tous les baptêmes de la peur, ainsi de tous les cultes nés de l'ignorance ou de la pusillanimité des hommes; la science arrive qui fait justice de tout cet épouvantail, et les choses sont classées comme le veut la raison.

Par quelles ferventes prières ne cherchait-on pas, au XIV[e] siècle, époque des plus belles conquêtes navales, à se rendre les éléments favorables au passage de la ligne? Aujourd'hui tout est bouffon dans la cérémonie des matelots qui vont d'une hémisphère à l'autre, et si le soleil a toujours gardé pour les régions tropicales ses rayons les plus pénétrants, il n'est plus vrai, comme on le croyait jadis, que les bordages des navires s'ouvrent sous les atteintes de ses flèches aiguës. Justice est faite à tout jamais des prodiges enfantés par l'amour du merveilleux. Le XIX[e] siècle ne croit plus à l'Eldorado vers lequel l'Europe entière fut, un soir, à la veille de déserter.

Ce n'est point d'ordinaire à False-Bay, mais à Table-Bay, que relâchent les navires venant des Indes ou ceux qui, après avoir sillonné l'Atlantique, veulent faire échelle avant d'entrer dans le grand Océan indien. La rade est large, ouverte, mais très-périlleuse. La houle, même dans les temps les plus calmes, s'y promène avec une grave majesté, les atterrissages y sont très-difficiles, et si l'ouragan vous y saisit, malheur à vous! nulle prière ne vous sauvera, nulle manœuvre

habile ne pourra vous arracher à la mort. Un seul endroit de la plage, près du difficile débarcadère, vous laisse quelque espoir de salut; mais comment l'atteindre au milieu du cahot de lames monstrueuses et de graviers qui vous enveloppent? vous êtes saisis, abandonnés et ressaisis par les rafales contraires qui s'échappent de la Gueule-du-Diable tourbillonnant dans la rade et s'emparant, pour le mutiler, de tout ce qu'elles touchent dans leur passage.

Là, pourtant, est une belle, riche et coquette cité, hollandaise autrefois, aujourd'hui anglaise, et cela devait être. La Grande-Bretagne est usurpatrice, et puisqu'elle est implantée à Sydney, à la Nouvelle-Zélande, à Van-Diemen, à Calcutta, à Sainte-Hélène, puisqu'elle nous a pris l'île de France, qu'il faut bien débaptiser, le cap de Bonne-Espérance devait lui appartenir.

Voyez comme la ville se dessine et s'étale gracieuse et blanche sur les roches noirâtres qui la protégent et la dominent! Elle est là riante, endimanchée, parée de ses terrasses, de ses arbres robustes parmi lesquels se joue la brise du matin, s'étendant vers la plaine qui la borne au nord et vers la Croupe-du-Lion, rocher dominateur au sud; mais arrêtée dans ses envahissements par la montagne de la Table, plateau régulier, bizarre, noir et sauvage encadrement d'un tableau si plein de magie et d'âpreté.

Quelquefois le baromètre est silencieux sur les désastres des tempêtes et ne parle que lorsque le péril et la mort ne peuvent être évités: eh bien, la montagne de la Table est plus généreuse, et, dès que l'ouragan va vomir sa rage, elle se couvre de nuages arrondis en ballons taillés en citadelles, en fantômes, roulant, se heurtant, se brisant les uns contre les autres comme des armées ennemies et prédisant aux navires d'épouvantables catastrophes. Vite, vite, coupez vos câbles, laissez glisser vos chaînes, n'essayez pas de lutter contre le typhon dévorateur : nulle puissance ne peut triompher de sa puissance infernale qui va vous saisir, et vous êtes perdus si la tempête s'empare de vous avant votre navire au mouillage.

Voyez, à la promenade qui décore ou plutôt qui attriste les approches du grand marché, les arbres encore debout, mais penchant tous leur robuste tête vers le sol et dans la même direction, comme des esclaves soumis et tremblants devant leur maître irrité. Les rafales ont passé par là.

Voyez encore : toutes les maisons sont d'égale hauteur, toutes se prêtent un mutuel appui; les rues sont larges, tirées au cordeau, le vent y voyage sans obstacle, car l'architecte a compris que l'obstacle serait renversé. Le malheur a de la mémoire, et, quoique les orages de Table-Bay datent de loin, on n'a pas oublié les désastres et les ruines qu'ils ont entraînés après eux.

C'était une belle et noble conquête que celle qu'il fallait arracher aux lions, aux rhinocéros et aux éléphants, premiers dominateurs de ces sauvages contrées. On la tenta d'abord avec des succès incertains, mais plus on fouillait dans l'intérieur des terres, plus on découvrait une végétation forte et puissante : oh! alors les Hollandais, qui se partageaient avec les Espagnols et les Portugais l'honneur des lointaines découvertes, bâtirent au pied même de la Table quelques solides maisons que les ouragans emportèrent encore. Le péril est inventeur: les demeures alignées durent résister au choc des rafales carabinées; on opposa la force à la force, et les tempêtes eurent moins de persévérance que l'industrie.

Si vous voyiez aujourd'hui ces fraîches et splendides maisons qui ont bravé tant de désastres, si vous parcouriez ces élégantes terrasses, ces salles si bien aérées, ces colonilles dont on a décoré une grande partie des portiques, vous douteriez que la Hollande, dont les fils ont créé tant de prodiges, fut une terre humide et froide, que ses habitations ressemblassent à des tavernes, et que son ciel fut toujours terne et bas.

Je n'ai nulle envie de vous parler du jardin de la compagnie, autrefois si riche en fleurs, en arbustes de tous les pays de la terre; je ne vous dirai rien non plus de cette magnifique ménagerie, où le lion, le tigre royal, la panthère, l'éléphant, le rhinocéros se promènent triomphants dans des loges vastes et dorées.

Les Anglais ont tout laissé mourir, ils ont tout bouleversé, tout détruit; les animaux coûtaient trop à nourrir et la balle de M. Verreaux a exécuté les ordres du gouverneur de la colonie.

Constance est là aussi, tout près de Table-Bay; Constance, où croît le meilleur vin de la terre, où l'on en récolte à peine et dont on boit trois fois plus à Londres ou à Paris

Au Cap naissent, croissent et acquièrent des qualités supérieures tous les végétaux européens et une grande partie des arbres coloniaux.... Que de richesses pour le présent, que de magnificence pour l'avenir!

C'est un spectacle curieux, je vous l'atteste, que de voir Cafre ou Hottentot serviteur d'un colon et conduisant un de ces immenses chariots chargés de provisions, de meubles et même de petites pièces de canon, de la ville à une maison de campagne, ou d'une petite plantation au grand marché de la ville.

Dix-huit buffles, attelés deux par deux, conduisent la lourde machine roulante; un coureur les précède, ils vont au galop; mais ce qu'il faut admirer surtout, c'est la merveilleuse adresse du conducteur, du cocher principal, assis en avant du chariot, armé d'un fouet dont le manche n'a pas plus de 2 pieds et la lanière pas moins de 60; il stimule les quadrupèdes et atteint, dès qu'un frissonnement de ceux-ci l'indique, la mouche qui les harcèle. Au premier ou au second coup, l'insecte importun est écrasé sur la bête. L'automédon africain qui manquerait trois fois sa victime serait déclaré indigne de conduire ces immenses voitures, dont nos omnibus ne donnent qu'une imparfaite idée.

Du blé, du vin délicieux, des peaux de bœuf, de léopard, de lion, des cornes de buffle et de rhinocéros, des chevaux, des plumes d'autruche; voilà les objets d'exportation du Cap, qui reçoit en échange les produits de l'Europe et de l'Inde; mais la denrée la plus estimée des colons de Table-Bay, c'est l'or et l'argent qu'y déposent les voyageurs et les capitaines...; guinées, quadruples, pataques, roupies ou piastres, sont les hôtes les mieux fêtés de la colonie, qui, comme vous le savez, est anglaise.

Les plus belles caves de Constance sont celles de Cloet et Colin. La récolte, dans le vrai clos l'Alfram, est de cent bouteilles.

La colonie ne compte pas plus de 30,000 âmes, dont les deux tiers au moins sont hollandais; le reste est anglais et malais, race jeune, indomptée, étendue aujourd'hui depuis l'océan Pacifique jusqu'à Sainte-Hélène. Quant aux Cafres et aux Hottentots, nous n'en trouvons pas plus de quarante ou cinquante dans la ville ou les habitations voisines. Les premiers sont trop pauvres, trop farouches, trop cruels pour se plaire au milieu d'un peuple civilisé; les autres s'effacent petit à petit, et, dans peu d'années, vous en chercherez vainement la trace.... Le sommeil, la paresse, la lâcheté n'ont pas d'autre résultat; l'abrutissement conduit à la mort.

L'île de France, Bourbon, Sainte-Hélène se fournissent de grain au Cap; les peaux de bœuf sont expédiées en Angleterre, mais vous comprenez que cette ville si belle, si coquette, si fraîche, si éclatante, si riche, doit presque toute son opulence aux navires voyageurs qui viennent jeter l'ancre dans sa rade, témoin de tant de désastres.

A gauche, une embrasure, nommée la Gueule-du-Diable; à droite, une roche, appelée la Croupe-du-Lion; devant vous, un plateau vertical de 3,700 pieds de hauteur; une magnifique citadelle, une belle caserne, quelques fortins, de larges allées nommées la Parade; des rues larges, coupées à angle droit, tous les idiomes du monde, tous les costumes de la terre, tous les vices, tous les travers et les ridicules des grandes capitales, et planant sur tout cela le léopard britannique. Voilà le cap de Bonne-Espérance; voilà le point de relâche de tous les navires qui vont d'un océan dans un autre; car, aujourd'hui, la pointe découverte par Vasco de Gama a détrôné le cap méridional des Amériques, doublé le premier par le capitaine Horn.

J. Arago.

BONNES (*géog.*, *eaux min.*). — Cet endroit n'est pas même un village; c'est un groupe de quatorze maisons, tant grandes que petites, situé dans la vallée d'*Ossau* (département des Basses-Pyrénées), à 7 lieues de Pau, dans l'arrondissement et à 4 lieues d'Oloron, en Béarn, et qui doit son origine, son nom, ainsi que sa célébrité, à des eaux minérales justement renommées. L'emplacement qu'il occupe est fort exigu, assez pittoresquement situé à l'extrémité d'un très-petit vallon d'une longueur de cinq à six cents pas, au plus, et qui en offre à peine cent cinquante dans l'endroit de sa plus grande largeur. Il résulte de cette disposition que Bonnes n'a pas d'horizon, pour ainsi dire, à l'est et à l'ouest, et que le vent du nord est le seul qui puisse y avoir accès. Aussi l'air y est-il pur et frais, et là, moins que dans tout autre établissement des Pyrénées, l'atmosphère se trouve désagréablement humide; cependant les orages y sont encore assez fréquents. Sa hauteur au-dessus du niveau de

la mer n'a pas été déterminée d'une manière exacte, à ma connaissance du moins, mais elle est inférieure à celle de Saint-Sauveur, qui ne va pas à 400 toises. Toutes ces circonstances réunies font que la température y est plus égale que partout ailleurs dans la même chaîne de montagnes, Bagnères de Bigorre excepté pourtant.

Les eaux Bonnes doivent surtout leur réputation au célèbre médecin Théophile Bordeu (*voy.* BORDEU), quoiqu'elles fussent beaucoup plus anciennement connues, puisque Henri d'*Albret*, père de Henri IV, y envoya les Béarnais blessés à la bataille de Pavie. Elles se composent de quatre sources distinctes, savoir : 1° la source vieille, ou de la *Buvette*, dont la température est de 33,20° cent.; 2° celle d'en bas, ou de la Douche, 31,60°; 3° la source d'Artech, qui occupe le versant de la montagne, est un peu moins chaude que les précédentes; 4° la source de *Péan*, ou de la montagne, dont la chaleur n'est que de 11°. Toutes sont, en général, claires, limpides, grasses et onctueuses au toucher, et petillent dans le vase qui les reçoit. Leur odeur sulfureuse ressemble bien plutôt à celle des œufs cuits qu'à l'odeur des œufs pourris; leur saveur est douce et vineuse, mais suivie de l'amertume propre à l'hydrogène sulfuré; on s'y accoutume assez facilement néanmoins. — D'après l'analyse de M. Lonchamps, la plus récente et la plus estimée, ces eaux contiennent du sulfure de sodium, de la soude à l'état caustique, du sulfate de chaux, de la glairine ou barégine, et de la silice dans une proportion qu'il n'a pas déterminée. Elles dégagent, de plus, de l'azote et une quantité d'hydrogène sulfuré, évaluée au sixième de leur volume.

Les eaux Bonnes jouissaient autrefois d'une grande renommée contre les plaies d'armes à feu, ce qui leur avait mérité le nom d'*eaux d'arquebusades*. Bordeu lui-même, dans ses lettres à madame de *Sobério*, les considère comme le meilleur vulnéraire connu; mais, de nos jours, Baréges leur a complétement ravi cette sorte de spécialité (quoiqu'elles n'aient en rien perdu de leur ancien mérite), et avec raison, je pense, puisque les principes minéralisateurs de ces dernières eaux, les mêmes à peu près que dans celles de Bonnes, s'y trouvent en proportions beaucoup plus considérables. Celles-ci, au contraire, en raison de leur peu d'énergie, conviennent surtout aux sujets faibles, délicats, et trop susceptibles pour supporter l'action des autres eaux thermales des Pyrénées. Leur effet principal est de stimuler particulièrement les poumons et de porter à l'expectoration : leur effet secondaire se dirige vers la peau, mais d'une façon assez peu active pour ne déterminer, le plus souvent, qu'un état halitueux et rarement de la sueur. Aussi le vrai triomphe de ces eaux est-il dans les affections de poitrine, telles que les vieux catarrhes pulmonaires, l'asthme humide, c'est-à-dire avec expuition pituiteuse abondante, mais surtout dans les phthisies pulmonaires et laryngées, dont presque toujours elles arrêtent les progrès, et qu'elles guériraient plus souvent si l'on n'en différait pas trop l'usage. On conseille aussi les eaux Bonnes dans les maladies scrofuleuses, les difformités de la taille; mais alors celles de *Cauterets* (*voy.* ce mot) sont beaucoup plus efficaces lorsque les malades peuvent les supporter. Les affections de la peau et les rhumatismes guérissent mieux à Baréges qu'à Bonnes, à moins d'une faiblesse et d'une susceptibilité trop grandes. — Ce n'est guère qu'en boisson que l'on prend les eaux Bonnes, le peu d'abondance des sources fait presque une nécessité de cette économie. Trop froides, d'ailleurs, pour l'usage des bains et des douches, il faut les réchauffer, ce qui favorise singulièrement leur décomposition, déjà si prompte par la seule influence de l'air. C'est encore, par la même raison, presque une nécessité de les boire à la source. La dose ordinaire est d'une pinte, et même bien au delà, chaque jour; mais je crois généralement que l'enthousiasme si naturel d'un inspecteur pour ses propres eaux et l'impatience des malades portent ces derniers à boire beaucoup trop. — Quoique la saison ouvre, à Bonnes, le 1er juin et finisse le 1er octobre, il ne reste déjà presque plus personne dans le mois de septembre.—On exporte, chaque année, une grande quantité de ces eaux.

LEPECQ DE LA CLÔTURE.

BONNET (CHARLES), né à Genève en 1720. Plein des idées de Leibnitz sur la liaison de tous les êtres dans l'univers formant un ensemble et une échelle continue, Bonnet se livra avec ardeur à une suite d'expériences sur la force de reproduction des insectes; mais, l'usage du microscope ayant affaibli sa vue, il fut forcé d'abandonner ce genre d'étude. Ne pouvant plus interroger la nature, tourmenté du désir d'en pénétrer les mystères, il s'élança dans les régions imagi-

naires de l'entéléchie. « Dès lors, » dit avec raison Cuvier dans son éloge de cet auteur, « il « ne traita plus que ces questions générales « agitées par les hommes depuis qu'ils ont le « loisir de se livrer à la méditation. » Il aurait pu ajouter que l'objet des méditations de Bonnet, étant au-dessus de la portée de l'intelligence humaine, ne pouvait avoir d'autre résultat que de procurer à l'auteur le plaisir de contempler un monde imaginaire de sa création. C'est en effet tout ce que Bonnet a fait dans ses deux principaux ouvrages, *la Contemplation de la nature* et la *Palingénésie philosophique*, dont nous allons donner une succincte esquisse.

Bonnet établit trois classes d'êtres dont il regarde l'existence comme également absolue : les êtres bruts, doués de la perfection corporelle; les êtres mixtes, chez lesquels l'homme tient le premier rang, jouissant de la perfection corporelle et de la perfection spirituelle; et enfin les êtres angéliques, doués uniquement de la perfection spirituelle. Il accorde à ces derniers l'étendue immatérielle. Leibnitz niait l'étendue, et supposait ses monades spirituelles unies à un atome matériel, indestructible, mais non immortel dans les brutes, et seulement immortel dans l'homme, chez lequel l'âme, au moyen du corpuscule qui en est, selon lui, inséparable, conserve la conscience de sa personnalité.

Dans sa Palingénésie philosophique, Bonnet admet l'existence depuis le commencement des choses de toutes les âmes unies à des atomes corporels; il regarde chacun de ces corpuscules comme le siége de chaque âme, et pense que les corps primitifs de tous les êtres animés en découlent, et ont été créés simultanément. Selon lui, la terre à son premier jour portait à sa surface les corps de tous les êtres, hommes, animaux, végétaux qui ont paru depuis lors et paraîtront jusqu'à la fin.

« On demandera, dit Bonnet, ce que de« vient ce germe impérissable lorsque l'ani« mal meurt, et que le corps grossier tombe « en poudre. Je ne pense pas qu'il soit fort « difficile de répondre à cette question. Des « germes indestructibles peuvent être dis« persés sans inconvénient dans tous les « corps particuliers qui nous environnent. « Je conçois avec la plus grande facilité que « le germe d'un éléphant peut se loger d'a« bord dans une molécule de terre, passer « de là dans le bouton d'un fruit, de celui-là « dans la cuisse d'une mite. »

Leibnitz avait dit que les âmes, dans leur état primitif et dormant, avant de devenir vivantes, n'existaient que « comme âmes sen« sitives ou animales, douées de perception « et de sentiment, et destituées de raison, et « qu'elles sont demeurées dans cet état jus« qu'au temps de la génération de l'homme « à qui elles devaient appartenir, et qu'alors « elles ont reçu la raison, soit qu'il y ait un « moyen naturel d'élever une âme sensitive « au degré d'âme raisonnable (ce que j'ai de « la peine à concevoir), soit que Dieu ait « donné la raison à cette âme par une opé« ration particulière. » Bonnet se prononce pour la première supposition; il croit très-naturel et très-possible qu'une âme sensitive s'élève graduellement à l'état d'âme raisonnable, et il a même écrit tout un livre, l'*Essai analytique sur les facultés de l'âme*, qui n'a pas d'autre but que la démonstration de ce principe. C'est, selon nous, son meilleur ouvrage; il renferme une foule d'observations exactes, et d'ingénieux aperçus. Toutefois, l'auteur, partisan de la perfectibilité indéfinie des êtres, n'accorde point aux animaux la faculté de progresser dans leur existence actuelle et par eux-mêmes; il les ajourne à une existence future pour l'accomplissement de leur destinée. Écoutons l'auteur :

« La même progression que nous décou« vrons aujourd'hui entre les différents or« dres d'êtres organisés s'observera sans « doute dans l'état futur de notre globe; « mais elle suivra d'autres proportions qui « seront déterminées par le degré de perfec« tibilité de chaque espèce. L'homme, trans« porté alors dans un autre séjour plus as« sorti à l'éminence de ses facultés, laissera « au singe et à l'éléphant cette première « place qu'il occupait parmi les animaux de « notre planète. Dans cette restitution uni« verselle des animaux, il pourra donc se « trouver chez les singes et les éléphants des « Newton et des Leibnitz; chez les castors, « des Perrault et des Vauban, etc..... Peut« être encore qu'il y aura un progrès conti« nuel et plus ou moins lent de toutes les es« pèces vers une perfection supérieure; en « sorte que tous les degrés de l'échelle se« ront essentiellement variables dans un rap« port déterminé et constant. »

On voit bien que Bonnet ne connaissait pas ou méprisait le sage conseil de Cicéron:

Ne incognita pro cognitis habeamus, hisque temerè assentiamus.

Les autres ouvrages de Bonnet ont trait, soit à des questions particulières d'histoire naturelle et surtout à la reproduction, soit à des vues plus générales, basées sur des considérations théologiques. L'ensemble des œuvres de Bonnet forme 18 volumes in-8. Il mourut en 1793, dans sa campagne près de Genève, âgé de 73 ans, entouré d'une famille heureuse, honoré et estimé par ses concitoyens, et considéré par toute l'Europe. Il eut une longue correspondance avec Spallanzani, et l'Académie des sciences de France le mit au nombre de ses correspondants. Il n'eut point d'enfants ; il était l'oncle et fut le maître de l'illustre Saussure, qui suivit une route différente dans ses recherches, et préféra décrire les Alpes, et l'étude de la nature aux subtilités de l'abstraction.

F. S. Constancio.

BONNETIER, celui qui vend, fabrique ou fait fabriquer des bonnets, des bas, ou autres ouvrages de bonneterie. — Les bonnetiers formaient jadis le cinquième des six corps de marchands de la ville de Paris ; ils avaient droit de vendre des bonnets de drap ou de laine, des bas, des gants, des chaussons, des camisoles, des caleçons et autres ouvrages faits au métier, au tricot, à l'aiguille, en laine, fil, lin, poil, coton, en un mot toutes matières ourdissables. Des statuts leur furent donnés en 1608, par Henri IV, mais sous le nom, cette première fois, d'*aulmulciers-mitainiers*, parce que, anciennement, c'étaient eux qui fabriquaient et vendaient les aulmulces ou bonnets de voyage ainsi que les mitaines ou gants. D'après cette constitution, nul ne pouvait entrer dans le corps avant l'âge de 25 ans, et seulement après dix années de travail, et comme apprenti et surtout en qualité de compagnon, il fallait encore un chef-d'œuvre. — Les bonnetiers avaient à leur tête six *maîtres* ou *gardes*, trois appelés anciens, dont le premier prenait le titre de *grand garde* et trois autres dits *nouveaux gardes*. L'élection de ces dignitaires se faisait tous les ans, après la Saint-Michel, en présence du procureur du Châtelet, assisté d'un greffier et de la manière suivante : un ancien pour la seconde fois et un nouveau pour la première, ce qui donnait, pour chaque année, le renouvellement du grand garde et du premier des trois nouveaux. Les six gardes portaient, en cérémonie, la robe consulaire, c'est-à-dire de drap noir, collet et manches pendantes avec parements et bords de velours noir. La bonneterie avait encore ses armoiries d'azur, à toison d'argent, surmontées de cinq navires aussi d'argent, trois en chef, deux en pointes et une confrérie à Saint-Jacques-la-Boucherie, sous la protection de saint Fiacre. Telle fut longtemps la constitution de la communauté des maîtres bonnetiers. Mais ensuite le corps s'accrut des maîtres et ouvriers au tricot des faubourgs, et, plus tard, des faiseurs de bas au métier ; chaque fraction apportant toutefois ses règlements et priviléges particuliers qu'elle prétendait conserver, ce qui ne manqua pas d'occasionner mille démêlés et mille conflits. Ce fut pour mettre fin à un tel état de choses qu'intervint, en 1716, un arrêt du conseil exécutoire, seulement à partir de 1718, abolissant toute distinction entre les trois corps et portant qu'à l'avenir les maîtres des faubourgs seraient réputés maîtres de la ville, pouvant y tenir boutique, jouissant, eux, leurs veuves et leurs enfants, de tous les droits des bonnetiers de Paris.

BONNET VERT (*hist.*). A une époque où chacun ne dépensait que les sommes dont il pouvait disposer, où les faillites étaient rares, on imposait diverses obligations plus ou moins bizarres et onéreuses à celui que le mauvais état de ses affaires mettait dans la nécessité d'abandonner sa fortune à ses créanciers parce qu'on supposait qu'il y avait de sa part sinon mauvaise foi, au moins imprudence.

Ainsi, par exemple, pour être admis à faire cette cession, il fallait que le postulant se mît en chemise dans la maison qu'il abandonnait, et que là, ramassant une poignée de poussière, il la jetât sur son épaule en prenant la fuite : de là le proverbe ironique, *être riche par-dessus l'épaule*. Ailleurs le cessionnaire s'asseyait nu en public sur une pierre au milieu de l'audience ; dans la suite il dut s'y présenter humblement et là dénouer sa ceinture devant les juges et l'abandonner aux créanciers. Le bonnet vert, prescrit par un arrêt de règlement du 26 juin 1582, remplaça ces formalités ; le failli était obligé de le porter toujours, mais il lui servait en même temps de sauvegarde contre la contrainte par corps : cependant on n'y astreignit presque jamais les femmes, et les hommes même parvinrent

à se dispenser de le porter sur la tête en le conservant dans leur poche.

Aujourd'hui le bonnet vert n'est plus en usage que dans les bagnes, où il sert à distinguer le condamné aux travaux forcés à perpétuité de celui qui n'est condamné qu'à une peine temporaire.

BONNEVAL (Claude-Alexandre, comte de), qui servit d'abord avec distinction, dans nos guerres d'Italie, sous Catinat et Vendôme, commanda ensuite les armées autrichiennes contre les Turcs et mourut Turc lui-même, était né, en 1672, d'une ancienne famille du Limousin. Ami des aventures et des voyages, plein d'audace et d'énergie, susceptible et vindicatif, mais en même temps peu capable de retenir un bon mot, il passa toute sa vie dans une agitation continuelle, sans cesse en guerre avec ses amis et ses ennemis, rimant des couplets satiriques avec Rousseau exilé, et croyant aussi peu au mahométisme, qu'il embrassa par vengeance, qu'au christianisme, dans lequel il avait été élevé. Mécontent de ses supérieurs et surtout des ministres, il quitta, en 1706, le service de la France pour celui de l'Autriche, et, peu de temps après, il guerroyait contre les Turcs avec le prince Eugène, ce qui ne l'empêchait pas de faire une escapade en France, où Chamillart l'avait fait condamner à mort, et de venir bravement se marier à Paris. Major général à la bataille de Peterwaraden, il fut enveloppé par un corps de janissaires avec 200 hommes de son régiment; il fut blessé et foulé aux pieds des chevaux, et il ne lui resta que 10 hommes; mais les janissaires furent enfoncés, et Bonneval rapporté en triomphe au milieu de l'armée victorieuse et créé feld-maréchal. Mais il ne tarda pas à se brouiller avec le prince Eugène, qui, pour quelques propos qu'il avait tenus sur son compte et celui de la marquise de Prie, le fit priver de ses emplois et condamner à un an de prison. Pour échapper à cette seconde condamnation, il se réfugia chez les Turcs et se fit musulman, espérant obtenir un commandement et trouver ainsi une occasion de se venger. Il fut créé, en effet, pacha à trois queues, de Romélie, général d'artillerie, puis topigi-bachi; mais il mourut, en 1747, sans avoir pu obtenir le commandement après lequel il aspirait.

BONNEVILLE (Nicolas de), publiciste enthousiaste et littérateur, né à Évreux en 1760, acquit en peu de temps la connaissance des principales langues de l'Europe, étude dont il se délassait en composant des vers. Au commencement de la révolution, il fonda, avec l'abbé Fauchet, le *cercle social*, qui, d'après leurs idées, devait offrir la réunion de tous les amis de la vérité répandus sur le globe, et où parurent, en effet, s'être donné rendez-vous tous les métaphysiciens obscurs et les plus téméraires de l'Europe. Le cercle social eut son journal dirigé par Bonneville, la *Tribune du peuple*, dont le succès paraîtrait incroyable aujourd'hui; à ce journal succéda la *Bouche de fer*, autre feuille également pleine d'extravagances. Cependant Bonneville rendit des services à la chose publique, et se prononça contre les scènes sanglantes qui ouvrirent le drame de la révolution. Chargé d'assurer les subsistances de Paris, il s'acquitta de cette mission avec un zèle, que *Monsieur*, depuis Louis XVIII, récompensa par la décoration de l'ordre du Mont-Carmel, dont il était grand maître. Après les affreuses journées de septembre 1792, il dénonça, en vers énergiques, les auteurs des massacres, et, tout en prêchant la république fédérative, la liberté indéfinie de la presse, l'abolition du culte catholique et même le partage des terres, il s'élevait courageusement contre toutes les mesures de rigueur. Après la révolution du 18 brumaire, il compara, dans un journal intitulé *le Bien informé*, le général Bonaparte à Cromwell, et fut mis en prison. Sur la fin de sa vie, il fut réduit à louer une petite boutique de vieux livres dans le quartier latin, où ses jeunes voisins se plaisaient à le visiter. Sa porte, comme son cœur, fut toujours ouverte aux proscrits de toutes les opinions : c'est ainsi que, au 10 août 1792, il offrit un asile au comte de Barruel-Beauvart. Bonneville mourut, le 9 novembre 1828, à l'âge de 69 ans. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages qui ne sont plus lus aujourd'hui, mais qui ne sont pas tous sans mérite.

BONNIVET (Guillaume Gouffier de), amiral de France, dut sa fortune à la fermeté de son caractère et à sa rare intrépidité dans les combats. Elevé avec François Ier, alors duc d'Angoulême, il fit avec lui ses premières armes, et se distingua vaillamment au siége de Gênes (1507) et à la journée des Éperons (1513). Mais ce qui lui gagna surtout les faveurs et l'affection du prince, c'est la mémorable bataille de Marignan, où il fit des pro-

diges de valeur. François Ier, devenu roi, le récompensa en lui conférant le titre d'amiral de France, et en fit son confident intime. Ce fut lui qu'il chargea de gagner Henri VIII à la France. Quelque temps après il l'envoya à la diète de Francfort, où il devait s'efforcer de le faire élire empereur d'Allemagne, dont le trône était alors vacant par la mort de Maximilien. Mais, guerrier plutôt que diplomate, Bonnivet ne put réussir ni dans l'une ni dans l'autre de ces négociations. A son retour, il n'en fut pas moins bien accueilli par le roi. Plus tard, François Ier lui donna le commandement de l'armée dirigée contre la Navarre, et la prise de Fontarabie vint ajouter à ses triomphes. Mais il était arrivé à l'apogée de sa gloire, car bientôt le succès le rendit imprudent, et son courage dégénéré en témérité lui fit commettre de graves erreurs. Nommé général en chef des troupes françaises en Italie, il se porta directement d'où il fut repoussé par les troupes de Charles-Quint, et la retraite de la Sesia, suite de ses fausses manœuvres, fut cause de la mort d'un grand nombre de Français, et entre autres du chevalier Bayard (1524). Enfin la fatale bataille de Pavie, livrée en 1524, sur les conseils de Bonnivet, fut un honteux échec pour la France. François y perdit la liberté, et Bonnivet, ne pouvant survivre à ce désastre, courut chercher la mort en se jetant lui-même dans le plus épais des bataillons ennemis (24 février 1525). Son excessive ambition et sa folle témérité furent seules cause des revers et des malheurs de la France. Anatole Jamais.

BONS HOMMES (*hist. rel.*), religieux augustins établis en Angleterre, en l'an 1250, par le prince Edmond; leur costume était un habit bleu.

On donna le même nom, en France, à des minimes établis avant la révolution sur le penchant du coteau de Nigeon et de Chaillot, au lieu qui porte encore le nom de montagne des Bons-Hommes. Ce nom leur venait, dit-on, de l'habitude qu'avait Louis XI d'appeler ainsi saint François de Paule, leur fondateur. Six de ces religieux, admis dans la maison du grand pénitencier de Paris, en sortirent, en 1493, pour aller habiter une vieille tour près de Nigeon, dont Jean Morhier, seigneur de Villier, leur fit présent. — Plus tard, Anne de Bretagne leur céda leur manoir, près de Chaillot, avec un hôtel contenu dans un enclos de 7 arpents, où se trouvait une chapelle de *Notre-Dame de toutes grâces*, qu'elle acheta exprès pour eux. Cette chapelle ne servit que provisoirement à la petite communauté, et la généreuse reine posa elle-même la première pierre d'une église, qui ne fut terminée qu'en 1570. — La hache révolutionnaire a fait tomber une partie de ces constructions, qui ont été remplacées par un chemin. Ce qui en reste est occupé par une filature de coton.

BONSTETTEN (Charles-Victor de), auteur distingué, naquit à Berne en 1745. Il fut élevé à Genève, où il lia connaissance avec Bonnet, Stanhope, Saussure, etc. Il continua ses études avec Grey, à Leyde et à Cambridge. Il visita Paris, et fit plusieurs voyages en Italie, où il écrivit ses lettres sur les bergers de la Suisse. Il devint membre du conseil souverain à Berne, en 1775, et enfin juge suprême à Lugano. *Mathisson*, *Salis*, *Frédérique Brunn* et *Jean de Muller* étaient ses amis. Il habita Copenhague depuis 1798 jusqu'à 1801; il revint ensuite à Genève. C'est à Copenhague qu'il écrivit ses opuscules (4 vol.). Ses autres ouvrages sont : le *Voyage sur la scène du dernier livre de l'Énéide*, Genève, 1813; *Recherches sur la nature et les lois de l'imagination*, Genève, 1807; *l'Homme du Midi et celui du Nord*, Genève, 1824. — Il entretenait une correspondance suivie avec *Fréd. Brunn* et *Jean de Muller*.

BONTÉ. — La bonté est une qualité aimable et puissante, qui n'a rien d'accidentel, rien d'acquis, mais qui tient à l'essence même de celui qui la possède.

Parmi les attributs de Dieu, la bonté partage le premier rang avec la grandeur. Les païens mêmes appelaient Jupiter : *très-bon* et *très-grand* (*optimus maximus*); et nous, chrétiens, nous invoquons le *bon* Dieu, même avant le Dieu grand et souverain.

La bonté, chez l'homme, consiste surtout dans une disposition douce et bienveillante, moins vive que la charité, mais indulgente, serviable, encourageante. L'homme bon ne suppose pas facilement le mal, parce qu'il n'est pas capable de le commettre, et qu'il juge ses semblables d'après lui-même.

Aussi est-il plus crédule que le méchant; car celui-ci, toujours en défiance des autres, à cause du tort que lui-même est enclin à leur faire, regarde autour de lui pour y discerner des piéges, et il aime mieux être injuste que dupe dans ses jugements. La bonté expose donc au glorieux défaut d'une trop

grande confiance; elle peut même se terminer en faiblesse, lorsque l'homme bon ne corrige pas cette confiance par un exercice droit et impartial du jugement.

La bonté d'un ouvrage n'est pas la perfection absolue; car elle est compatible avec des défauts et des erreurs; mais c'en est la perfection relative. Un ouvrage bon est utile et mérite de plaire; il peut manquer d'éclat, mais non de solidité; il sera peut-être au second rang, mais non pas vulgaire; on en attendrait plutôt l'estime que la gloire, mais on voudrait l'avoir fait.

Un fruit est bon quand il plaît au goût en général. Le caprice du goût individuel ne saurait créer une qualité essentielle.

Comme la plupart des mots qui expriment une idée d'honneur ou de bienveillance, la *bonté* fournit plus d'une formule à la politesse. On dira, sans y attacher d'autre importance que celle d'une forme polie : Ayez la *bonté* de m'entendre; vous aurez la *bonté* de jeter cette lettre à la poste, ou de m'éveiller de grand matin. Quelquefois elle prend une teinte ironique, et nous répondrons à celui qui nous dit une chose indiscrète ou blessante : Vous avez bien de la *bonté*. Mais de quels mots n'abuse-t-on pas dans le langage du monde! ou plutôt, disons dans notre optimisme : de combien de ressources variées chaque mot n'enrichit-il pas une langue, plus heureuse par cet emploi délicat des nuances que par le nombre et la souplesse de ses éléments! THÉRY.

BONZES, nom donné par les Européens aux membres de la classe sacerdotale dans la Chine, le Japon, plus particulièrement, ainsi que chez les Cochinchinois et les Birmans, sans distinction des sectes nombreuses en lesquelles elle se divise. Cette dénomination, dont on ne connaît pas l'origine, s'applique aux prêtres *bouddhistes* du Japon comme aux disciples chinois de *Fao*. Les bonzes, en général, quelque différentes que soient leurs pratiques, semblent se rattacher tous à une religion dont les préceptes émanent d'une même source, et reconnaître leur fondateur dans Xaca, personnage fabuleux qui aurait apporté les dogmes de l'Égypte dans les Indes, en prêchant deux doctrines distinctes, la doctrine intérieure et la doctrine extérieure. Ce Xaca présente des analogies frappantes avec Jésus-Christ. Son histoire est la même sous beaucoup de rapports. Il reconnaît, dans la première de ses doctrines, un Dieu en trois personnes; s'annonce lui-même comme le sauveur des hommes, né d'une vierge, se dit envoyé pour expier le péché originel du genre humain, et prédit une résurrection. La seconde doctrine, dont on ne fait part qu'à un petit nombre de disciples, et dans laquelle tous les bonzes mêmes ne sont pas initiés, aboutit à un quiétisme absolu, sans espoir d'une autre vie, en se fondant sur un matérialisme grossier. De cette contradiction si inexplicable sont résultées les nombreuses sectes des bonzes, dont on distingue quatre principales : celle des *xancus*, partisans de la doctrine intérieure de Xaca, puis celle des *xodoxius*, qui admettent l'immortalité de l'âme; les *foquexus*, les plus zélés sectateurs de Xaca, qui sont fort austères, composent la troisième secte, et la quatrième est formée par les *négores*, espèce de congrégation militaire, dont les membres sont réputés pour leur discipline et leur valeur. Ils habitent à eux seuls des villes où les femmes ne peuvent avoir accès. Le reste des bonzes ne fréquente que les bois, les déserts et les campagnes, se livrant isolément à une vie de contemplation et de pénitence; ou, formant des espèces d'ordres mendiants, ils vivent en communauté, comme les moines dans le christianisme. Ils observent le célibat, ont les cheveux et la barbe rasés, et demeurent continuellement tête nue. Il en est qui enseignent un culte absurde, professent la magie, et rendent hommage à des figures symboliques ou à des idoles monstrueuses. Mais, ce qui les caractérise presque tous, c'est leur insatiable cupidité. Ils se tiennent en grand nombre sur le bord des grands chemins, où ils rançonnent les passants au moyen de quelques versets religieux qu'ils récitent à haute voix, et qui sont toujours écoutés avec respect. Tous leurs sermons ont pour but d'engager leurs auditeurs à leur faire des libéralités, seul moyen, selon eux, de se rendre les dieux propices; en un mot, loin d'éclairer le peuple, ils l'abrutissent par leurs enseignements et par leurs pratiques de dévotions ridicules, en l'affermissant dans la plus honteuse superstition. Des filles recluses et réunies en communautés sont appelées, par les Européens, *bonzies*. On en voit des monastères qui sont contigus à ceux des bonzes, avec lesquels elles chantent à deux voix dans le temple commun, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. On les nomme *biconis* dans le pays; elles font

profession d'une rigoureuse chasteté, et sont chargées habituellement de l'éducation des enfants de leur sexe. Ed. Girod.

BOR (*myth. scand.*) est fils de Boure, qui, le premier, naquit du sein des rochers de glace, épousa Betsla, fille du géant Bergthorer, et eut d'elle les trois plus anciens dieux, Odin, Vile et Vé. Les prêtres scandinaves se disaient issus de Bor. (*Voy.* Boure.)

BORACITE (*minéral.*), *spath boracique*, *magnésie boratée*. C'est une substance pierreuse, d'un blanc grisâtre, verdâtre ou jaunâtre, fort translucide et d'un éclat faible, à cassure imparfaitement conchoïde, assez dure pour rayer le verre, cristallisant en rhomboïde très-voisin du cube, ce qui lui a valu le nom de *quartz cubique*. Sa pesanteur spécifique est de 2,56 ; elle fond au chalumeau en bouillonnant, forme un globule vitreux qui devient d'un blanc opaque par le refroidissement, et se hérisse de petits cristaux. La boracite est insoluble dans l'eau ; la solution nitrique donne, par les acides, un précipité blanc qui se colore en lilas, quand on chauffe, en l'humectant de cobalt. — Les principales localités où se rencontre ce corps sont le mont Kalkberg et Schitldstein, près de Lunebourg, en Brunswick ; Ségeberg, près de Kiel, dans le Holstein. Ses cristaux présentent les phénomènes de la double réfraction et jouissent de l'électricité polaire. La boracite se trouve isolée et disséminée dans une roche de gypse granulaire assez compacte, dont on ne connaît pas encore bien l'âge relatif, ordinairement accompagnée de chaux carbonatée magnésifère, de silice, d'alumine, etc. ; mais M. Vauquelin a prouvé que toutes ces substances sont étrangères à ce corps, exclusivement composé d'acide borique et de magnésie.

BORATES (*chimie*), sels résultant de la combinaison de l'acide *borique* (*voy.* Borique) avec les bases salifiables. La plupart se fondent et se vitrifient sans se décomposer par l'action du calorique. Ils sont généralement peu solubles dans l'eau ; les borates de *potasse* et de *soude* font exception. Leur composition est telle que l'oxygène de la base est à celui de l'acide comme 1 est à 2 dans les sels neutres, et comme 1 est à 4 dans les sels acides. — Les *sous-borates* sont également, en général, peu solubles dans l'eau, mais tous les acides forts les décomposent à la température de l'ébullition, en s'emparant de la base, ce qui met à nu acide borique. Les sous-carbonates ne sont décomposés que par les acides fixes comme l'acide phosphorique — Tous ces sels sont le produit de l'art, à l'exception de ceux de soude (*voy.* Borax) et de magnésie (*voy.* Boracite). Le sous-carbonate de soude, communément borax, est le seul employé dans les arts.

BORAX (*chimie*), *borate de soude*, *sous-borate de soude*, *borax naturel* ou *tinkal*, sel très-commun au Thibet, et que l'on trouve encore à l'état natif au Pérou, dans plusieurs lacs de l'Inde, en basse Saxe, etc., et qui résulte de la combinaison de l'acide borique avec l'oxyde de sodium. — Il paraît avoir été connu des anciens sous le nom de *chrysocolle*, et se prépare maintenant en France en saturant l'acide borique qui nous vient d'Italie, par la soude, et faisant cristalliser. — A l'état natif, le borax est d'un gris verdâtre, couleur qu'il doit à une matière organique. Purifié par la vitrification, la solution dans l'eau et la cristallisation, il se présente en masses plus ou moins volumineuses formées de cristaux hexaédriques, incolores et translucides, inodores, d'une saveur légèrement styptique alcaline, efflorescentes, solubles dans l'eau, verdissant les couleurs bleues végétales. M. Payen, en faisant cristalliser le solutum salin, a obtenu des cristaux de borax de forme octaédrique régulière. — On se sert du borax dans les arts, comme flux dans la soudure des métaux, dont il facilite les alliages ; pour la peinture sur verre et sur émail, comme fondant dans les essais docimastiques ; pour rendre les tissus incombustibles (voy. *Annales de chimie et de physique*, tom. XVIII) ; pour préparer l'acide borique, les borates et quelquefois le bore. — Employé jadis en médecine comme fondant, emménagogue, etc., il ne l'est plus guère, à l'intérieur, de nos jours, que comme tempérant ; c'est à l'extérieur, surtout, qu'on y a recours en qualité d'astringent et de caustique très-faible, sous forme de collyre, de gargarisme, et en lotions sur les ulcères et contre certaines maladies de la peau.

BORBORITES, du grec βόρβορος, *boue*, *ordure*. C'est le nom d'une secte de gnostiques qui ajoutaient aux erreurs du gnosticisme la négation du jugement dernier. Ils furent ainsi nommés, parce qu'ils avaient la dégoûtante coutume de se barbouiller le visage de boue, pour exprimer que le péché rend l'homme indigne d'être à l'image de Dieu, lorsqu'il s'y livre. P. T.

BORBORYGME ou **BORBORYSME** (*méd.*), du grec βορβορυγμος, murmure, expression par laquelle on désigne le bruit sourd produit par le déplacement des gaz dans le tube intestinal. On lui donne en langage vulgaire, pour synonyme, le mot *gargouillement*. Ce phénomène peut se manifester dans l'état de santé le plus heureux. C'est principalement à jeun que les borborygmes se font entendre, et, chez certaines personnes, ils deviennent une véritable incommodité par leur bruit continuel. La pression du corset sur la partie inférieure de l'abdomen n'y paraît pas étrangère chez les femmes; mais c'est principalement dans les digestions pénibles qu'ils se font remarquer. Les personnes sédentaires ou habituellement constipées, les valétudinaires, les femmes enceintes et nouvellement accouchées, les hystériques, les hypocondriaques, les individus atteints de gastralgie et d'entéralgie en sont généralement tourmentés. L'ingestion de certains légumes, tels que les choux, les haricots, les navets et quelques fruits crus, est, à juste titre, accusée de les produire; la présence de vers dans les intestins y donne encore souvent lieu. Mais c'est, avant tout, quand un obstacle physique vient empêcher les gaz de parcourir librement les intestins suivant toute leur étendue, dans la hernie, les squirres de l'estomac, par exemple, qu'on les voit survenir. Après l'administration des purgatifs et dans les maladies des organes digestifs, ils sont généralement précurseurs des garde-robes. — Les borborygmes n'étant qu'un symptôme, c'est contre leur cause qu'il faut agir pour s'en débarrasser.

BORDA (Jean-Charles), physicien illustre, membre de l'Académie des sciences et de l'Institut, naquit à Dax, dans le département des Landes, le 4 mai 1733. L'un des auteurs du système métrique, il eut encore la gloire de faire de la navigation un art tout nouveau, par la substitution d'une théorie méthodique à l'aveugle routine jusqu'alors suivie par les marins français. L'objet de ses premières recherches fut la résistance des fluides, et par deux mémoires publiés en 1763 et 1767, il démontra le peu de fondement de la théorie reçue sur le choc de ces corps. Son attention fut aussi portée sur les lois présidant à l'écoulement des fluides à travers les petites ouvertures (1766), et, l'année suivante, il publiait un nouveau mémoire sur la meilleure forme à donner aux vannes des roues hydrauliques ainsi qu'à ces roues elles-mêmes, pour obtenir du courant la plus grande impulsion possible. Plusieurs voyages entrepris ensuite par ordre du gouvernement et en qualité de commissaire de l'Académie des sciences, pour l'examen des montres marines et des procédés mis en usage pour la détermination des longitudes et des latitudes en mer, lui fournirent l'occasion d'initier nos marins à l'emploi des instruments de réflexion dans le relèvement astronomique des côtes, et c'est à cette méthode, dont il donna lui-même un exemple si brillant dans la *Carte des îles Canaries et de la côte d'Afrique*, que sont dues les belles cartes hydrographiques exécutées depuis le commencement de notre siècle. Mais le plus grand service qu'il ait pu rendre à l'art nautique est, sans contredit, le *Cercle de réflexion*, qui, par la connaissance précise qu'il permet d'avoir des longitudes, est venu donner à la direction des vaisseaux une certitude mathématique. Les observations terrestres ne gagnèrent pas moins à cette invention, ce qui fit donner, par les astronomes, le nom de *Cercle de Borda* au répétiteur entier, généralement en usage dans leurs observations. La science lui est encore redevable de la boussole propre à mesurer l'inclinaison du courant magnétique et la première méthode exacte pour apprécier l'intensité magnétique de la terre, ainsi que de l'ingénieux procédé des doubles pesées, au moyen duquel on pèse juste avec une balance fausse. Mais c'est lorsqu'il fut, au commencement de la révolution, chargé, conjointement avec Méchain et Delambre, de la mesure exacte de l'arc du méridien terrestre, que se révélèrent la puissance de son génie et toute la richesse de son imagination scientifique. Cette opération, qui, plus tard, devait enfanter notre nouveau système des poids et mesures, exigeait la plus scrupuleuse précision. Ce fut pour y parvenir qu'il imagina les règles de platine, les thermomètres métalliques indiquant leurs plus petites dilatations, ainsi qu'un appareil fort ingénieux pour mesurer la longueur du pendule. Tant de travaux avaient marqué sa place à l'Institut dès la création de ce corps, et déjà, dès l'année 1756, un *Mémoire sur la théorie des projectiles, en ayant égard à la résistance de l'air*, l'avait fait admettre au nombre des associés de l'Académie des sciences. Mais l'histoire de Borda n'est pas comme celle de la plupart

des savants, toute dans ses ouvrages. Destiné d'abord par sa famille au barreau, son goût prononcé pour les sciences lui fit renoncer à cette direction pour le génie militaire, et nous le voyons, en 1757, faire la campagne de Hanovre. Passant ensuite dans la marine, nous le voyons encore, durant la campagne du comte d'Estaing en Amérique (1777-78), remplir honorablement les fonctions difficiles de chef d'état-major général de la flotte. C'est au retour de cette campagne qu'il fit adopter l'heureuse idée d'une forme semblable pour tous les bâtiments de même ordre, afin d'éviter l'irrégularité portée jusque-là dans la manœuvre par une disposition différente. Tombé, en 1782, entre les mains des Anglais, durant une croisière qu'il faisait dans les mers des Antilles, il sut, malgré les forces supérieures ennemies, faire échapper son escadrille, et lui-même ne se laissa prendre qu'après avoir fait mettre sa frégate dans l'état d'un vaisseau naufragé. Dès lors il quitta le service de la mer pour la place de chef de division au ministère de la marine et mourut le 20 février 1799 (ventôse an VII). L'éloge de Borda fut prononcé par MM. Lefebvre-Gineau et Rœderer. — Toutes ses recherches scientifiques, comme on le voit, furent dirigées vers des applications utiles. Le savoir, à ses yeux, n'avait de mérite que lorsqu'il servait les besoins de la société; aussi ne s'occupa-t-il qu'une seule fois de mathématiques pures, mais en maître et pour défendre la gloire de Lagrange, dont la théorie des isopérimètres était l'objet d'injustes attaques. Dans les dernières années de sa vie, il avait fait un travail considérable sur les réfractions, mais cet écrit inédit n'a point été retrouvé. Ses ouvrages publiés séparément sont : 1° *Voyage fait, par ordre du roi, en* 1771 *et* 1772, etc., 1778, 2 vol. in-4°; 2° *Description et usage du cercle de réflexion*, 1787, in-4°; 3° *Tables trigonométriques décimales*, etc., 1804, in-4°.

L. DE LA C.

BORDAGE (*mar.*), planches qui ont pour but soit de recouvrir toute la partie supérieure de la carcasse d'un navire, soit de former les ponts ou planchers disposés dans l'intérieur, et qui, croisant tous les couples, forment aux bâtiments une enveloppe solide et les rendent capables de résister aux lames. Il y a les bordages de *bas-fonds*, qui enveloppent la partie inférieure de la carène, les bordages des *gaillards* et de la *dunette*, qui recouvrent ces deux planchers; les *hiloires*, qui solidifient les ponts, etc.

BORDEAUX, anciennement **BOURDEAUX**, ville de France, à 573 kilomètres ou 153 lieues, au S. O. de Paris, sur la rive gauche de la Garonne. Fondée par une colonie de *Biturges*, peuple des Gaules, qui habitaient le Berry, elle portait, à son origine, le nom de *Biturgum Vibiscorum*. Son heureuse situation et l'activité de ses habitants lui procurèrent un rapide accroissement. Quand, l'an de Rome 698 (57 ans avant J. C.), Crassus, lieutenant de Jules César, eut achevé la conquête de l'Aquitaine, dont Bordeaux était la métropole, cette ville reçut le nom de *Burdigala*, obtint des conquérants de grandes immunités, et devint une ville libre et indépendante. Cédée, l'an 419 de notre ère, par l'empereur Honorius, aux Visigoths, elle tomba au pouvoir des Francs, l'an 507, après la bataille de Vouillé. Au VIIIe siècle, Bordeaux fut envahie et saccagée par les Sarrasins d'Espagne, venus par les Pyrénées, et au IXe par les Normands, venus du Danemark, le long des côtes de l'Océan.

Vers le milieu du XIIe siècle, Bordeaux devint la capitale de la Guienne, soumise à des ducs feudataires des rois de France. Cette ville fut conquise ensuite par les Anglais, qui la possédèrent pendant prés de deux siècles. Les généraux de Charles VII l'assiégèrent et la prirent, l'an 1451. Rappelés par les habitants, peu de temps après, les Anglais y rentrèrent, mais en furent définitivement expulsés par les Français en 1453, et les Bordelais furent imposés par le roi à une amende de 100,000 marcs d'argent et dépouillés de tous leurs priviléges, qui leur furent restitués ensuite. Des troubles sérieux et prolongés éclatèrent dans la Guienne, et principalement dans sa capitale, en 1548; ils furent provoqués par les tracasseries et les extorsions des agents de la *gabelle*. Le roi Henri II fit marcher des troupes contre les insurgés qui furent punis sévèrement et livrés aux brutales exécutions des soldats. Une longue paix avait fait prospérer le commerce des Bordelais et répandu une grande aisance dans leur ville, et, quand arrivèrent les troubles dont la France fut agitée pendant la minorité de Louis XIV, ils y prirent une part active. Deux factions se formèrent parmi eux : l'une, composée de riches bourgeois, était soumise au prince de Condé; les habi-

tants les moins opulents et les pauvres composaient l'autre. On leur donna le nom d'orméistes, parce qu'ils avaient pris pour lieu de rassemblement une *ormée*, non loin du fort du Hâ. Les troupes du roi marchèrent contre Bordeaux; en vain les habitants avaient-ils invoqué l'assistance de Cromwell, ils furent bloqués dans leur ville, éprouvèrent les horreurs de la famine, se divisèrent entre eux, et, sur le point d'en venir à des hostilités intestines, ils se soumirent au duc de Vendôme, commandant des troupes royales, le 31 juillet 1653.

La révolution de 1789 devint funeste à la prospérité de la ville de Bordeaux. Ses relations avec la colonie de Saint-Domingue étaient pour elle une source de grandes richesses; ses armateurs et ses négociants avaient d'immenses capitaux engagés dans l'agriculture, l'industrie et le commerce de cette île, la plus florissante des Antilles. La révolte des nègres, le massacre des colons, l'incendie et la dévastation des propriétés occasionnèrent des pertes incalculables aux Bordelais et en ruinèrent un grand nombre. La guerre maritime avait achevé la ruine du commerce de cette importante cité; sa population était singulièrement réduite; ses principaux habitants avaient fui à la campagne, pour y vivre avec plus d'économie; ses rues étaient presque désertes, son port ne recevait plus de vaisseaux, ses navires étaient détruits, un morne silence régnait là où régnait autrefois l'activité la plus productive. En vain, en 1808, la guerre avec l'Espagne y ramena-t-elle un peu de commerce par le passage des troupes et les dépenses qui s'y faisaient pour leur approvisionnement; en vain l'empereur y avait-il paru, y avait-il reçu les hommages de toutes les classes de la société, empressées à lui plaire; en vain l'empereur avait-il songé à y ramener une prospérité impossible sans la liberté des mers, qu'il n'était point en son pouvoir de rétablir. Bordeaux formait des vœux pour un autre règne, pour une autre dynastie. Les vœux de sa population, décimée par de longues souffrances, rappelaient les Bourbons, avec eux la paix et l'abondance, que le commerce maritime seul pouvait restituer. Le 12 mai 1814 vit réaliser une partie de ces vœux. Le duc d'Angoulême, précurseur du roi Louis XVIII, fit son entrée dans l'antique capitale de l'Aquitaine; il y fut complimenté par le même maire qui avait épuisé toutes les formules de l'adulation devant Napoléon; il fut accueilli avec l'enthousiasme d'un bonheur vivement senti par la grande majorité des habitants. De nouveau, le port de Bordeaux se hérissa de mâts où flottaient les pavillons de toutes les nations; la ville se repeupla, le commerce redevint actif; mais l'antique prospérité ne put renaître. La France avait à jamais perdu Saint-Domingue; le système des douanes adopté dans toute l'Europe gênait le commerce. Depuis vingt-cinq ans, la prospérité de cette ville marche de progrès en progrès; sa navigation, son commerce, tout concourt à sa fortune, et, si elle s'est matériellement embellie, la masse de ses richesses n'égale cependant pas celle qu'elle possédait avant 1789.

Après avoir donné un aperçu historique de cette ville, nous allons la considérer dans son état actuel.

En arrivant par la route de Paris, sur la rive droite de la Garonne, on voit ce fleuve former un bassin de 2 kilomètres (demi-lieue) de large sur environ 8 kilomètres (2 lieues) de long, présentant l'aspect d'un demi-cercle. C'est là le port de Bordeaux. Il peut recevoir de 1,000 à 1,200 navires du plus fort tonnage; les frégates mêmes peuvent y mouiller; il est à 96 kilomètres (24 lieues) de la tour de Cordouan, située à l'embouchure du fleuve dans l'Océan. Sur la rive opposée on voit les façades imposantes des quais de la ville et des faubourgs se déployer en suivant la ligne décrite par le fleuve. On parvient dans cette importante et célèbre cité par un pont en pierre, de dix-neuf arches, commencé en 1818 et terminé en 1821 par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Deschamps. La ville de Bordeaux offre de belles promenades, parmi lesquelles on distingue celle des Quinconces, établie sur l'emplacement où fut l'antique Château-Trompette, jadis destiné à défendre la ville du côté de la Garonne et à maintenir ses habitants dans l'obéissance. Outre cette forteresse, la même ville en contenait deux autres qui avaient la même destination : le fort Sainte-Croix et celui du Hâ; le premier est détruit; il ne reste du second qu'un donjon servant de prison. Bordeaux renferme plusieurs édifices religieux, des églises d'un beau style gothique. Les seuls monuments d'architecture moderne dignes d'y être remarqués sont : la bourse et la douane, décorant une jolie place sur le port; puis sa

salle de spectacle au péristyle magnifique composé de douze colonnes d'ordre corinthien, surpassant tout ce que la France et l'Angleterre offrent en ce genre, tant par la façade que par l'intérieur, sans même en excepter Paris. Les rues du vieux Bordeaux sont mal percées, mal bâties et d'un triste aspect; elles diffèrent des rues nouvelles, situées entre la superbe rue du Chapeau-Rouge et des Fossés-de-l'Intendance, d'un côté, et le faubourg des Chartrous de l'autre: ces rues neuves sont régulières et construites dans un bon style. Le climat de cette ville est chaud, mais un peu pluvieux; ses habitants sont vifs, spirituels, hospitaliers, d'une rigide probité.

Bordeaux renferme une population de 110,000 habitants, non compris la garnison et les étrangers. Jadis la capitale du Bordelais, de la Guienne et de la Gascogne, siége d'une intendance, d'un archevêché, d'un parlement célèbre institué par Louis XI, en 1462, elle est aujourd'hui le chef-lieu du département de la Gironde et de la onzième division militaire, le siége d'un archevêché et d'une cour royale; il y a un tribunal de première instance et un tribunal de commerce, dix justices de paix, une seule mairie et dix commissaires de police. La ville entretient une *garde soldée* à pied et à cheval, comme la garde municipale à Paris, mais moins nombreuse que celle-ci.

Les sciences, les lettres, les beaux-arts sont cultivés avec zèle et avec succès dans cette ville. Elle renferme une Académie royale des sciences et des lettres, une Société d'agriculture, une Académie universitaire avec facultés de théologie, des lettres, des sciences; une école secondaire de médecine. Il y a des écoles de sourds et muets, de commerce, d'hydrographie et de navigation, de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture; des musées de peinture, sculpture, et d'antiques; une bibliothèque de plus de 110,000 volumes. Comme toutes les anciennes villes romaines, Bordeaux avait de beaux restes de monuments antiques; leur destruction (commencée sous le règne de Louis XIV, pour mettre le Château-Trompette sur un pied de défense plus redoutable) a continué jusqu'à nos jours, et c'est à peine si l'on reconnaît encore quelques vestiges d'un bâtiment en briques romaines, longtemps connu sous le nom de palais Gallien.

Le commerce de Bordeaux s'exerce principalement sur les vins d'espèces variées produits par le sol de ses environs, et s'étend à toutes les parties du monde; en produits du département et des départements voisins, en denrées coloniales importées et exportées par les navires des armateurs nationaux et étrangers, eu grains et farines. — Bordeaux n'a que peu d'industrie; mais ses constructeurs de navires et ses fabriques de cordages jouissent d'une juste célébrité. Il y a beaucoup de raffineries de sucre, et il ne faut pas oublier la fabrication des liqueurs parmi lesquelles se distingue l'*anisette*.

Cette ville fut la patrie du poëte Ausone; du grammairien Jean-Jacques Lebel, auteur d'un dictionnaire néologique, mort à Paris en 1778; de l'abbé Dazès, qui a écrit en faveur des jésuites; des deux historiens Lafitau, jésuites; de Lecomte, jésuite, auteur de lettres intéressantes sur la Chine; du prédicateur Joseph de Voisin, mort en 1685; de l'historien du Haillan, auteur de la *première histoire de France connue*, et de Desèze, le courageux défenseur de l'infortuné Louis XVI; des conventionnels Guadet, Gensonné, Ducos. Bordeaux a vu naître aussi ce musicien si fameux sur le violon, Rode; le chanteur Garat. Enfin il a donné le jour à MM. Lainé, Ravez, de Martignac et de Peyronnet, hommes d'État célèbres dont les noms sont spécialement attachés à l'histoire de la restauration, depuis 1814 jusqu'en 1830.

BORDÉE (*mar.*). Dans son acception la plus habituelle, ce mot désigne une course ordinairement de peu d'étendue, dirigée au plus près du vent, et les marins s'en servent métaphoriquement pour caractériser leurs escapades à terre; mais on l'emploie encore pour désigner 1° tous les canons qui sont sur la batterie de chaque côté, et c'est en ce sens qu'on dit : tirer sa bordée, essuyer la bordée de l'ennemi; 2° une faction faite à bord d'un navire pour le salut commun. On dit, dans cette acception, courir la grande bordée, lorsque la moitié de l'équipage veille à la fois; dans la petite bordée, le quart n'est fait que par le tiers ou le quart de l'équipage. L'état-major ne court ordinairement que la petite bordée et l'équipage jouit du même avantage dans les rades et les ports.

BORDEU (Théophile de), médecin célèbre, né à Izeste, village de la vallée d'Ossan dans les Pyrénées, le 22 février 1722, et

mort à Paris le 24 novembre 1776, fit ses premières études à Pau, et vint ensuite à Montpellier. L'école se trouvait alors partagée en deux camps; l'un, plus nombreux, partisan enthousiaste des idées alors dominantes de Boerhaave, l'autre de celles de Stahl (*voy.* BOERHAAVE et STAHL). Ce furent ces dernières qu'embrassa Bordeu, devenant bientôt le chef de l'opposition *vitaliste.* Sa première thèse, *De sensu genericè, dissertatio physiologica*, soutenue à l'âge de 20 ans (1742), fut à cet égard une véritable profession de foi, dont le mérite le fit dispenser de plusieurs actes ordinairement exigés pour la licence. Une nouvelle dissertation, *Chylificationis historia*, dans laquelle l'œuvre de la digestion se trouvait, pour la première fois, envisagée comme une action vitale et tout à fait étrangère aux actions chimiques et physiques, vint promptement mériter une telle distinction (1743), et, reçu docteur en 1744, Bordeu donna bientôt ses *Lettres sur les eaux minérales du Béarn et de quel qes-unes des provinces voisines* (Amsterdam, 1746-1748, in-12), vives, diffuses, étincelantes d'esprit, naïves comme l'ignorance, chaleureuses comme la conviction, mais fort menteuses, dont le succès fut prodigieux parmi les gens du monde, et qui lui valurent le titre de surintendant des eaux d'Aquitaine: ce fut alors qu'il publia le *Journal de Baréges*, et une dissertation latine sur *l'usage des eaux thermales des Pyrénées dans les maladies chroniques.* Un mémoire sur les *articulations des os de la face*, inséré dans le *Journal des savants*, lui mérita le titre de correspondant de l'Académie des sciences. Dès lors, Paris devenait pour Bordeu le seul théâtre digne de ses grands talents, et son arrivée dans cette ville fut signalée par ses *Recherches sur les glandes*, 1752, in-12, ouvrage fort remarquable, dans lequel se trouve l'origine d'une théorie encore reçue de nos jours, et qui le fit devenir collaborateur de l'*Encyclopédie*, dans laquelle il donna l'article *Crise*, travail plein de faits et de recherches judicieuses. Ce fut encore vers la même époque que fut couronné par l'Académie de chirurgie son *Mémoire sur les écrouelles*, publié ensuite avec les *Recherches sur le tissu muqueux*, sous le titre *Usage des eaux de Baréges et du mercure dans les écrouelles*, 1767. — Quant à la pratique, Bordeu rencontra mille contrariétés. D'abord son titre de docteur de Montpellier ne lui donnant pas le droit d'exercer à Paris, il lui fallut subir de nouveaux examens, pour lesquels furent composées trois dissertations: *An omnes organicæ corporis partes digestioni opitulentur? — An venatio cæteris exercitationibus salubrior? — Utrum aquitanæ minerales aquæ morbis chronicis* (1754)? — En 1756 parurent les *Recherches sur le pouls par rapport aux crises*, ouvrage qui lui donna la plus grande célébrité, mais lui suscita de nombreux ennemis : quelques-uns furent même jusqu'à l'accuser d'un vol de bijoux envers ses malades; l'un d'eux eut assez de crédit pour le faire rayer du nombre des médecins, et il ne fallut pas moins qu'un arrêt du parlement pour le rétablir dans la jouissance de ses droits. Ce fut néanmoins au milieu de ces tourments qu'il publia, dans le *Journal de médecine* (années 1762-1763), trois *Dissertations sur la colique de Poitou*, fort remarquables toutes les trois par d'excellentes vues pratiques, et marquées surtout au coin d'un tact médical exquis. Consulté par le parlement, en 1768, sur les avantages de l'inoculation, il se déclara partisan de cette pratique, et publia ses *Recherches sur quelques points de l'histoire de la médecine et concernant l'inoculation*; Liége, 2 vol. in-12. — Vinrent ensuite ses *Recherches sur le tissu cellulaire ou muqueux*, ouvrage que l'on peut regarder comme le modèle de l'*Anatomie générale* de Bichat (*voy.* ce mot), et, en 1775, enfin, les *Recherches sur les maladies chroniques*, œuvre fort remarquable où l'auteur s'efforce de prouver que ces affections n'ont pas moins de régularité et des périodes moins distinctes que les maladies aiguës. Il devait avoir une suite, mais la mauvaise santé de l'auteur l'empêcha de les continuer. — Les ouvrages de Bordeu sont fort remarquables, non par la méthode, car il en avait peu, mais par la netteté des idées, la pureté de diction et par des aperçus ingénieux. A chaque page, c'est un trait qui frappe, une pensée qui s'empare de l'attention, une expression qui fait réfléchir; s'il eût été moins étourdi, plus ami de l'ordre, moins surabondant, plus sobre de faits et de citations surtout, plus réservé dans le choix des idées et moins confus dans ses plans, son rang serait assurément à la tête des écrivains de la médecine. Toutefois il y a plus de soixante ans qu'il est mort, et on le lit toujours avec plus de plaisir et de fruit que la majeure partie des auteurs qui lui ont succédé, ce qui tient à ce qu'il fut, par-dessus tout, historien

fidèle et philosophe, qualités qui vieillissent moins que celles de savant systématique et d'érudit. Si l'on met de côté son aversion déclarée pour les mécaniciens et les chimistes, il sera de toutes les écoles, s'arrangeant de tous les systèmes, trouvant à puiser dans tous; en un mot, *éclectique* (*voy.* ce mot). — Indépendamment de son mérite littéraire, Bordeu fut un des bons médecins du XVIIIe siècle, surtout l'un des restaurateurs de la médecine hippocratique, et, quoique entraîné vers certaines idées paradoxales, il ne s'en montra pas moins fidèle observateur de la nature. Ce qui le caractérise surtout, c'est d'avoir ramené toutes ses études vers le but véritable de la médecine, la guérison des malades, sans se laisser éblouir par le luxe des sciences accessoires. L'éloge historique de Bordeu a été fait par Roussel, Paris, 1778, in-8, et par Gordanne dans le nécrologe de 1771. — On connaît encore deux individus du même nom et de la même famille.

BORDEU (ANTOINE DE), né à Izeste en 1696, reçu docteur à Montpellier en 1719 et père du précédent, concourut avec lui à la rédaction du *Journal de Baréges*, et donna une *Dissertation sur les eaux minérales du Béarn;* Paris, 1749. Son nom est joint à celui de Théophile en tête de l'ouvrage de ce dernier sur les maladies chroniques.

BORDEU (FRANÇOIS DE), né à Pau en 1734 et frère de Théophile, ne dut qu'à ce dernier la réputation dont il a joui : médecin des eaux de Baréges, il continua le journal, et publia, de plus, un *Précis d'observations sur les eaux de Baréges et autres eaux minérales de Bigorre;* Paris, 1760, in-12. — Deux dissertations : *De sensibilitate et mobilitate partium, theses aliquot;* Montpellier, 1757; et une autre *sur les dragées antivénériennes jointes aux eaux de Baréges* dans le traitement des maladies syphilitiques.

BORDJ, avec l'article ALBORDJ, est la montagne céleste primordiale, dans l'ancienne mythologie des Perses. C'est une personnification 1° des plus hautes montagnes, dont la cime paraît toucher au ciel; 2° du ciel et surtout du pôle; et 3°, par extension, du ciel primitif, d'où Mithra s'est élancé pour illuminer et vivifier l'univers. Le mot *bordj* est le zend et persan *berj* ou *borj*, qui signifie cime, sommet, élévation, du radical *ber*, cime, dessus.

Comme l'Himala, le Mérou des Indous, l'Albordj joue le rôle le plus important dans le culte. Il est quelquefois pris pour un dieu inorganique et représente le chaos ou abîme d'où est sortie la création. On le regarde aussi comme un phalle qui s'élève de l'immense plateau terrestre, formant un gigantesque Lingam au sein d'un immense Ioni.

BORE (*chimie*), corps simple, non métallique, découvert, en 1807, par M. Davy, et dont les propriétés ont été décrites, en 1809, par MM. Gay-Lussac et Thénard. Il est solide, pulvérulent, très-friable, insipide, inodore, d'un brun verdâtre, plus pesant que l'eau. Le calorique et la lumière n'exercent aucune action sur lui ; l'oxygène et l'hydrogène sont également sans effet à la température ordinaire ; mais, à chaud, le premier de ces corps se combine avec lui pour former de l'acide borique, tandis qu'il se dégage de la lumière et du calorique produits par le changement d'état du gaz. — Quant au poids de l'atome de bore, admettant, avec M. Berzelius, que l'acide borique soit le résultat de la combinaison de 100 parties d'oxygène avec 34,82 de bore, en poids, ou, ce qui revient au même, de 2 d'oxygène et de 0,696 de bore; et, supposant avec M. Thomson que cet acide résulte de l'union de deux atomes d'oxygène avec un atome de bore, nous aurons pour le poids de ce dernier 0,696. — Le bore est tout à fait sans usage, ne se trouve jamais à l'état de pureté dans la nature, mais y fait partie de trois composés, l'acide borique, le sous-borate de potasse (borax) et le borate de magnésie. — On l'obtient en chauffant de l'acide borique avec du potassium, ce qui donne, de plus, du sous-borate de potasse.

BORÉE (*Boreas*). Le vent du nord personnifié était fils d'Astrée (*Astræos*) et de l'Aurore. Il eut trois frères, Hespérus, Notos et Zéphyrus (les vents du sud-ouest, du sud et du levant). Il faisait sa résidence en Thrace, aux bords du Strymon. Il eut pour femme Chloris, fille d'Arcture, et Orithye, fille d'Érechthée, roi d'Athènes; il les enleva à travers les airs. La première lui donna un fils nommé Niphate; la seconde, quatre filles, parmi lesquelles était Cléopâtre, et deux fils, Caaïs et Zétès. On lui donne encore pour filles Opis, Loxo, Hécaerge (les trois prêtresses hyperboréennes), puis Chioné, Clithonie, Hyrpace, et pour fils, le dieu mont Hémus, Butès et Lycurgue. Borée aima aussi Pitys, mais celle-ci lui ayant préféré Pan, Borée, dans son dépit, la lança contre un rocher avec tant de vio-

lence, que la nymphe en mourut. Suivant un autre mythe, Borée est un étalon qui donne naissance à douze poulains tellement légers, qu'ils courent sur les épis sans les froisser, et sur les flots sans se mouiller les pieds. Ce sont les douze vents des anciens. Borée était très-honoré à Athènes; on lui attribua l'avantage remporté sur la flotte de Xercès, dispersée et détruite en partie par les flots de l'Hellespont. Après la victoire de Salamine, on institua, en l'honneur de Borée, une fête appelée *boréasmes*, et on dédia au vent sauveur une chapelle sur les bords de l'Ilissus qui avaient été témoins de l'enlèvement d'Orithye. Ce vent était un des huit vents figurés sur les faces de la tour octogone à Athènes. Il était caractérisé par une conque, emblème du bruit que fait ce vent impétueux. Les personnages liés à ce mythe sont des personnifications du froid, des neiges des contrées hyperboréennes (*Niphate*), du lever du soleil, partie du jour où ce vent souffle de préférence dans certaines localités, etc.

F. S. Constancio.

BORÉLISTES, sectaires du XVIe siècle, qui se rattachaient aux mennonites pour le fond des opinions, mais qui s'en éloignaient par celles qui leur étaient propres. Ainsi ils affectaient une grande austérité et employaient la majeure partie de leurs biens ou de leurs ressources industrielles en aumônes. Ils avaient une grande aversion pour les prières publiques et pour toutes les pratiques extérieures. Ils prétendaient que toutes les communions chrétiennes avaient dégénéré de la pure doctrine des apôtres, parce qu'elles ont permis que la parole de Dieu fût expliquée par leurs docteurs, qui l'ont corrompue, parce qu'ils ne sont pas infaillibles, etc. Ils croyaient qu'on devait se borner à lire la Bible dans son sens naturel, sans y ajouter aucune explication. Le nom de borélistes leur venait d'Adam Borell, de la province de Zélande, lequel, dit-on, était très-versé dans les langues anciennes et passait, en Hollande, pour un hébraïsant très-distingué.

P. T.

BORELLI (Jean-Alphonse), qui peut être considéré comme le chef des iatro-mathématiciens, naquit à Naples en 1608, fut professeur de philosophie et de mathématiques à Pise et à Florence, et se retira, sur la fin de sa vie, dans la maison des religieux des écoles pies, à Rome, où il mourut en 1679.

Frappé, comme Bellini, des grands progrès que l'application des mathématiques faisait faire à la physique, il s'imagina de les appliquer également à la médecine; plus sage cependant que son confrère de Florence, il se restreignit à appliquer ce système presque aux seuls mouvements musculaires, mais ses disciples ne s'en tinrent pas là, et se perdirent en hypothèses qui, tout en faisant découvrir des vérités nouvelles, ne laissèrent pas de retarder les progrès des sciences médicales. L'ouvrage dans lequel il a consacré sa doctrine ne parut qu'après sa mort, sous le titre : *De motu animalium*, etc., 1680 à 1681, mais il s'était préparé les voies par un traité *De motionibus a gravitate pendentibus*, publié en 1670. La première partie de son traité *De motu*, etc., contient une heureuse application des mathématiques à l'anatomie. Borelli montre que nos os sont des leviers, et nos muscles la puissance qui les fait agir, et que la longueur du membre et le point d'insertion influent sur l'énergie nécessaire pour produire la contraction du muscle, exactement comme le point d'appui d'un levier. L'auteur montre ensuite que les muscles des animaux sont défavorablement disposés relativement aux os, et qu'il leur faut une puissance de contraction beaucoup plus grande que si leur insertion était différente, mais que, dans ce dernier cas, le corps du levier, c'est-à-dire nos membres, devrait être beaucoup plus gros, etc. Il va même jusqu'à mesurer la force de mouvements qui exigent l'action simultanée de beaucoup de muscles, la course, le saut, etc.; mais alors ses calculs se ressentent du peu de secours que lui donnait la mécanique de son temps et de l'impossibilité d'évaluer des puissances dont la cause est inconnue. Malgré ces erreurs, la première partie de cet ouvrage était vraiment importante. La seconde partie l'est beaucoup moins, parce que l'auteur cherche à ramener aux lois de la mécanique des mouvements qui ont évidemment une autre cause, tels que ceux du cœur, des poumons et de toutes nos sécrétions. Les autres traités de Borelli, quoique moins souvent réimprimés, ne sont pas sans intérêt. Ses *Theoriæ medicorum planetarum ex causis physicis deductæ*, où il cherche à déduire des observations de l'astronome napolitain Hodierna la théorie des mouvements des satellites de Jupiter, ont été louées par Cassini et Lalande. On y retrouve la théorie de l'attraction un peu vague encore, mais pouvant avoir inspiré Newton. Les autres écrits de

Borelli ont trait aux fièvres malignes, à la structure et à l'usage des reins, à la force de percussion, et à l'explication des phénomènes de l'Etna. On lui doit aussi une édition des quatre derniers livres des *Sections coniques* d'Apollonius de Perge, d'après une traduction arabe traduite en latin par Echellensis.

BORGHÈSE. — C'est le nom d'une famille romaine, originaire de Sienne, appartenant à l'*ordre des neuf*, célèbre dans cette république. Elle y occupa longtemps les premières places. Le pape Paul V, qui en était issu, l'éleva encore davantage, en donnant tout le pouvoir et les richesses à ses neveux. En 1607, il nomma son frère François Borghèse, général des troupes destinées à soutenir les droits du saint-siége contre la république de Venise. Il donna à *Marc-Antoine Borghèse*, fils de son autre frère, *Jean-Baptiste*, la principauté de Sulmone avec 100,000 écus de revenu et le titre de grand d'Espagne qu'il obtint pour lui. C'est de ce dernier qu'est descendue la famille riche et puissante dont les palais sont un des ornements de Rome et qui s'est alliée, en France, à la famille Bonaparte.

BORGHÈSE (CAMILLE), petit-fils du prince Sulmone (Marc-Antoine), naquit à Rome, le 10 juillet 1775. Il adopta, dans sa jeunesse, les principes de la révolution française, et quand Napoléon Bonaparte arriva en Italie, à la tête d'une armée, il se rangea sous ses drapeaux. Son enthousiasme plut au général et il en fut traité avec la plus grande distinction. En 1803, Napoléon l'appela auprès de lui et, le 6 novembre, lui donna sa sœur Pauline en mariage; mais cette union ne fut pas heureuse. En 1805, Camille reçut le titre de prince et de grand cordon de la Légion d'honneur. Il fut successivement promu aux grades de chef d'escadron dans la garde impériale, puis de colonel. Nommé duc de Guastala, il se distingua par sa valeur dans la campagne contre les Prussiens et les Russes et fut ensuite chargé de la mission délicate de provoquer l'insurrection des Polonais contre l'empereur de Russie; Camille réussit dans ses négociations et promit l'indépendance à la Pologne, de la part de Napoléon. On sait comment l'empereur tint parole en 1810. Vers la fin de cette année, le prince Borghèse fut nommé gouverneur général des départements au delà des Alpes, où il gagna l'affection des populations. En quittant ces contrées, il y laissa des souvenirs qui l'honorent. Déchu de ses grandeurs en 1814, il alla passer quelque temps à Rome, dans la *villa Borghèse*, et se rendit ensuite à Florence, où il fixa son séjour. En 1828, le pape Léon XII le chargea de porter à Charles X une table de déjeuner en mosaïque. Le prince saisit avec empressement cette occasion de revenir à Paris, dont il avait toujours aimé le séjour; il fut fort bien accueilli aux Tuileries, et il acheta en France plusieurs tableaux, entre autres, la Vénus du Corrége, dont il enrichit sa belle galerie de Rome, la seule de l'Europe qui soit restée intacte au milieu des guerres et des révolutions de notre époque. Après avoir rendu compte au pape de sa mission, il retourna dans le magnifique palais qu'il avait fait construire à Florence, et c'est là qu'il est mort, en 1832, sans postérité, laissant à son frère, Aldobrandini, toute son immense fortune.

BORGIA. — L'illustre maison de Borgia est originaire d'Espagne. On croit qu'elle descend des anciens rois d'Aragon et qu'elle a eu de légitimes prétentions sur cette couronne et sur celle de Valence. Cette maison, qui a donné à l'Église un saint, deux papes, un grand nombre de cardinaux et d'évêques, et à l'Espagne des ministres, des généraux, des diplomates, des écrivains célèbres, dut son premier lustre au cardinal Alphonse Borgia, qui monta sur le trône pontifical en 1455 et prit le nom de Calliste III. Une des sœurs de ce pape épousa Geofroi Lenzuoli, qui prit le nom et les armes de Borgia parce que cette maison n'avait plus d'enfant mâle qui pût en continuer la postérité. De ce mariage sont issus Pierre-Louis Borgia, qui fut préfet de Rome et lieutenant général du patrimoine de saint Pierre, Rodriguez Borgia, qui fut pape sous le nom d'Alexandre VI, et trois filles mariées en Espagne.

Rodriguez Borgia (*voy.* ALEXANDRE VI), avait eu dans sa jeunesse, de Julie Farnèse dite Vanoza, femme de Dominique Arimano, quatre fils et une fille qui sont : Pierre-Louis, Jean, César, Geofroi et Lucrèce. 1° Pierre-Louis fut le premier duc de Gandie et mourut sans postérité; 2° Jean devint duc de Gandie par la mort de son frère, et reçut en outre, de son père, qui l'aimait particulièrement, le duché de Bénévent avec les comtés de Terracine et de Pontecorvo. Il épousa Marie Henriquez et fut assassiné à Rome, où son corps fut jeté dans le Tibre. Il laissa

deux enfants, Jean, qui fut troisième duc de Gandie, et une fille qui se fit Clarisse et dont on a publié la vie sous le nom de la mère Françoise de Jésus; 3° César fut d'abord évêque de Pampelune, puis archevêque de Valence et cardinal en 1492. On pensa généralement à Rome qu'il était l'auteur du meurtre de son frère Jean, dont la riche dotation avait excité sa jalousie. Quelque temps après ce crime, en 1497, Alexandre VI lui ayant permis de déposer la pourpre pour entrer dans la carrière militaire, il vint en France porter à Louis XII les bulles qui autorisaient le divorce de ce prince avec la fille de Louis XI, ainsi que le chapeau de cardinal, accordé à son favori Georges d'Amboise. Le roi de France fut si content de ce message, qu'il récompensa Borgia en lui accordant le duché de Valentinois et en lui faisant épouser la fille de Jean d'Albret, roi de Navarre. Tel était le faste du nouveau duc, que ses mules portaient des fers d'or qui n'étaient attachés que par un clou, afin qu'elles eussent plus souvent occasion de les perdre. César, profitant des secours du roi de France, s'empara, pour son propre compte, d'Imola, de Forli, de Faenza, de Pesaro, de Rimini et de Camérino, dont il fit mourir les seigneurs par le fer et le poison. A quelque temps de là il fit porter du vin empoisonné chez le cardinal Adrien de Cornetto, dont l'opulente succession l'avait tenté; mais le domestique se trompa et versa le vin dans la coupe de César et dans celle de son père. Alexandre VI, déjà vieux, ne put résister au poison et mourut le 18 août 1503. César, plus jeune et plus vigoureux, en fut quitte pour une forte maladie; mais à peine avait-il échappé à ce danger, qu'il faillit être massacré sous le pontificat transitoire de Pie III par le peuple romain, las de sa tyrannie; il dut son salut à la protection du roi de France. Jules II, étant monté sur le trône pontifical, vengea, avec l'honneur du siége de saint Pierre, les injures personnelles qu'avait subies le cardinal de la Rovère. César, arrêté par ses ordres, fut contraint de rendre toutes les places dont la ruse ou la violence l'avait rendu maître. Après quelques mois de captivité, on lui permit d'aller trouver Gonzalve de Cordoue, qui, malgré la foi jurée, le confina dans une prison pour le reste de sa vie; mais César parvint à s'évader et se réfugia chez son beau-frère, le roi de Navarre : il fut tué devant le château de Viane en combattant pour ce prince, en 1507. César Borgia, vicieux et cruel par calcul, mérita de servir de modèle au *prince* de Machiavel. Il avait pris pour devise : *Aut Cæsar, aut nihil*, ce qui a fait dire aux épigrammatistes qu'il avait été *l'un et l'autre*. Il laissa une fille unique qui épousa Louis de la Trémoille.

4° Geofroi, le plus jeune des fils d'Alexandre VI, épousa une fille naturelle d'Alphonse II, roi de Naples, qui lui apporta en dot la principauté de Squillace.

5° Lucrèce a été diffamée par un grand nombre d'historiens; mais un auteur anglais de notre siècle, Roscoe, ministre protestant, a réfuté les imputations calomnieuses qu'on avait fait peser sur elle ainsi que sur son père. Fiancée dès son berceau à un gentilhomme qui ne se trouvait plus au niveau de son rang lorsqu'elle devint nubile, Lucrèce Borgia fut d'abord mariée à Jean Sforce, seigneur de Pézaro. Ce mariage ayant été annulé pour cause d'impuissance, elle épousa le prince de Bizelli, fils naturel d'Alphonse II, roi de Naples, qui fut tué par César, son beau-frère. Lucrèce épousa alors Alphonse d'Est, et fit l'ornement de cette cour élégante de Ferrare, où elle attira grand nombre de poëtes qui, à l'exemple de Pierre Bembo, lui payaient en flatteries une hospitalité généreuse.

Jean, duc de Gandie, second fils d'Alexandre VI, avait, comme nous l'avons dit plus haut, laissé deux enfants. Jean, son fils unique, troisième duc de Gandie, épousa Jeanne d'Aragon, dont il eut François, que l'Église a mis au nombre des saints, et un autre fils, qui fut cardinal (*voy.* saint François de Borgia). Saint François eut huit enfants. Le second, Jean Borgia, fut ambassadeur en Allemagne, et publia, en 1581, un ouvrage intitulé, *Empresas morales*. Il est le père de François Borgia, que ses contemporains ont surnommé le prince des poëtes. Ce François Borgia, si digne de son saint aïeul, fut d'abord vice-roi du Pérou, en 1618, et fit bénir son administration paternelle. C'est lui qui a donné son nom à la ville de Borja, qu'il avait réunie aux possessions espagnoles. De retour en Espagne, il se livra tout entier à la poésie. Il fit un poëme épique sur la conquête de Naples par le roi Alphonse; mais son plus beau titre de gloire, ce sont ses poésies lyriques, où l'on admire une véritable inspiration et un goût aussi pur que rare à

cette époque. *Ses œuvres en vers* ont été publiées en 1639.

Au XVIIIe siècle, nous voyons la maison de Borgia recevoir un nouveau lustre, des vertus et des talents d'Étienne Borgia. Né à Vélétri en 1731, ce grand cardinal fut élevé chez son oncle Alexandre Borgia, archevêque de Formo, et auteur d'une vie du pape Benoît XIII. Il se passionna de si bonne heure pour l'antiquité, qu'à 19 ans il fut reçu membre de l'Académie étrusque de Cortone. Benoît XIV, qui apprécia son mérite, le nomma gouverneur de Bénévent. Bientôt après il devint secrétaire de la propagande. Il consacra ses veilles et ses revenus à cette œuvre, et profita des rapports très-étendus qu'il avait avec les missionnaires pour enrichir son admirable musée de Vélétri des objets les plus curieux de tous les peuples du monde. Les idées révolutionnaires pénétraient alors en Italie de tous côtés. Dans ces graves conjonctures, Pie VI remit le gouvernement de Rome entre des mains dont l'habileté avait été déjà éprouvée. Le cardinal Borgia maîtrisa l'anarchie jusqu'au mois de février 1798. Mais l'armée française ayant paru sous les murs de la ville éternelle, la république fut proclamée; et Borgia, arrêté, n'obtint la liberté qu'à la condition de quitter les États romains. Il se retira alors à Venise, où il réorganisa la propagande, et continua d'envoyer aux pays lointains des apôtres et des aumônes. Pie VII étant rentré dans Rome, avec la protection des puissances alliées, le cardinal Borgia eut une très-grande part à la reconstitution du gouvernement pontifical. En 1804, il reçut l'ordre d'accompagner Pie VII à Paris. Malgré son grand âge et ses infirmités, il n'hésita pas à se mettre en route, et mourut à Lyon le 23 novembre 1804. Les arts ont trouvé peu de protecteurs et les savants peu d'amis plus dévoués. Il a écrit divers ouvrages relatifs à l'histoire de l'Italie. J. S.

BORIQUE (*acide*), corps découvert, en 1702, par Homberg, en distillant un mélange de borax et de sulfate de fer. Connu d'abord sous les noms de *sel sédatif*, *sel narcotique*, mais toujours considéré comme un corps simple, ce n'est qu'en 1809 que MM. Gay-Lussac et Thénard lui donnèrent le nom d'*acide borique*, conforme à sa composition, qu'ils firent alors connaître. — Ce corps est solide et peut être obtenu sous deux états; fondu et privé d'eau, ou bien à l'état d'hydrate : le premier se présente sous forme d'un verre transparent, inodore, incolore doué d'une légère saveur acide et d'une pesanteur spécifique de 1,803. Le calorique le fond sans le changer autrement; la pile électrique le ramène à ses éléments; presque tous les corps simples, à l'exception de quelques métaux fort avides d'oxygène, tels que le potassium, n'exercent aucune action sur lui; mais il attire rapidement l'humidité de l'air, perd sa transparence et se transforme en acide hydraté opaque. Il est, de plus, soluble dans la potasse, la soude et l'alcool, auquel il communique une flamme verte; fort peu soluble dans l'eau, surtout à froid; le solutum chaud en laisse déposer, par le refroidissement, une grande partie sous forme d'écailles blanches. Il cristallise par l'évaporation en colonnes hexagonales, rougit faiblement la teinture de tournesol et n'attaque point le sirop de violette. — Sa composition est, dans cet état, d'après M. Berzelius, de 100 parties d'oxygène et de 34,82 de bore en poids, équivalant à deux atomes d'oxygène et un de bore $= O^2 B^1$, ce qui donne, pour le poids de son atome, 2,695, somme de celui de ses éléments. — L'acide borique hydraté résulte, suivant M. Davy, de l'union de 100 parties d'acide avec 132,55, et se présente sous forme de petites paillettes ou d'écailles blanches, douces au toucher, d'une pesanteur spécifique de 1,479. — Mais ce n'est dans aucun de ces deux états que ce corps se rencontre dans la nature, où nous le voyons à l'état de solution dans plusieurs lacs de Toscane, et à celui de borate de soude dans plusieurs lacs des Indes. Ce sel, connu sous les noms de *tinkal*, de *borax* et de *chrysocolle*, est apporté brut en Europe, où on le purifie pour les besoins des arts. Pour en extraire l'acide borique, il suffit de décomposer sa solution aqueuse par les acides hydrochlorique ou sulfurique, qui s'emparent de la base et laissent déposer l'acide libre, que l'on purifie ensuite en le calcinant dans un creuset. — Plusieurs médecins ont préconisé ce corps comme un très-bon calmant, mais il n'est plus guère employé de nos jours en pharmacie que pour la préparation de la *crème de tartre soluble* ou *tartrate boro-potassique*.

BORN (Bertrand de), troubadour et guerrier du XIIe siècle. Ce fut, dit une chronique provençale que tous les biographes ont copiée avec raison, un châtelain de l'évêché de Périgueux, vicomte d'Hautefort, château

qui avait près de 1,000 hommes. Il avait un frère qu'il eût déshérité, sans le roi d'Angleterre (Henri II). Tout le temps de sa vie, il eut guerre contre ses voisins, contre le comte de Périgord, contre le vicomte de Limoges, contre son frère Constantin et contre Richard (Cœur de Lion) tant que celui-ci fut comte de Poitiers. « Il fut bon cavalier, bon guerrier, bon séducteur de femmes et bon troubadour; adroit et bien parlant. Il sut bien traiter bons et mauvais projets, et il employait tout son temps à exciter des guerres. » En effet, Bertrand voyant deux puissances, la monarchie française et la domination anglo-normande, se disputer l'Aquitaine, essaya de lui donner l'indépendance, soit en favorisant la révolte de Henri, fils de Henri II, qui trois fois vint se mettre à la tête des Aquitains et les trahit trois fois, et plus tard celle de Richard lui-même, qui se rebella à son tour contre son père, après avoir combattu les Aquitains en son nom; soit en s'unissant directement contre les deux puissances qui les menaçaient, Philippe-Auguste, et Richard devenu roi d'Angleterre. Chacune de ces tentatives était marquée par un *sirvente* du guerrier poëte qui allait soulever les populations, mais il n'y avait chez celles-ci ni assez de force ni assez d'unité, elles échouèrent presque toujours; le manoir même d'Hautefort fut pris une première fois par Richard Cœur de Lion, qui le rendit, et par Henri II, qui le rendit encore en y joignant 500 marcs d'argent comme dédommagement, parce que Bertrand de Born improvisa en sa présence un éloge du jeune Henri, mort depuis peu, éloge qui excita l'attendrissement et les larmes du vainqueur. — Bertrand mourut moine de Cîteaux.

Les vers qui nous restent de lui sont pleins d'une brûlante énergie, d'une piquante originalité ; toute sa vie s'y trouve avec ses aventures, ses guerres, ses amours : c'est une peinture vivante et animée de cette époque agitée, et, quand il y aurait moins de poésie, on devrait s'étonner que ses œuvres soient si peu connues. — Dante place Bertrand de Born dans son *Enfer*, pour avoir excité des guerres parricides entre les pères et les enfants.

BORNE, BORNAGE. — On nomme borne, tant au figuré qu'au propre, ce qui marque les limites d'une chose.

Dans le sens primitif, une borne est la pierre placée par la main de l'homme entre deux propriétés contiguës pour leur fixer une ligne de démarcation respective ; de là cette expression fort étendue par la suite à tout ce qui peut servir de limite, et l'on dit aussi bien les bornes d'un empire que celles d'un champ. Au figuré, le même mot s'applique également à toutes nos pensées : ainsi, passer les bornes, c'est aller trop loin en toutes choses. — Le mot *bornage* ne se prend jamais qu'en propre; il exprime l'action de poser des bornes, aussi bien que le mode spécial de séparation qui doit en résulter.

L'action en bornage est la conséquence directe du droit de propriété, tout aussi vieille, dès lors, sur la terre, que le *tien* et le *mien;* car, dès l'instant que l'homme a dit : *Ce champ est à moi*, des bornes sont devenues nécessaires, sans quoi tout autre eût pu s'en emparer également ; mais, une fois ces marques de la propriété posées et reconnues, y porter la moindre atteinte devenait un crime d'autant plus grave, que leur conservation se trouve remise à la bonne foi publique. — Les mœurs anciennes, que nous n'avons pas assez l'usage de considérer sous leur véritable point de vue philosophique, contenaient, à cet égard, un enseignement digne d'être médité. Ce n'était pas, comme chez nous, une simple pierre qui marquait la limite des champs, mais la divinité elle-même, sous la forme du dieu Terme, veillant jour et nuit au respect du droit de propriété; dès lors, quiconque portait la main sur la borne s'attaquait au dieu lui-même.— Chez nous, les lois civiles sur les bornes limitatives des propriétés sont les suivantes : Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage des champs contigus, et cette mesure s'exécute à frais communs ; d'où résulte que, indépendamment des sacrifices pécuniaires, la borne doit être posée à moitié sur le terrain de chacun (*code civil*, art. 646). La vérification du bornage peut également encore être toujours demandée ; mais alors les frais demeurent à la charge de celui qui l'a provoquée, à moins qu'il ne résulte la preuve que la mesure était impérieusement provoquée par un envahissement, ce qui les fait tous alors retomber sur la personne coupable de ce délit. Il est encore évident que les bornes doivent être posées en présence de toutes les parties intéressées, ou elles dûment appelées, soit par elles à l'amiable et

d'un commun accord, soit par autorité de justice. Les bornes alors posées par des experts sont ordinairement assises sur des tuiles ou des charbons brisés, que l'on nomme *témoins*, et destinés à servir de signe de reconnaissance, en cas de disparition de la borne elle-même. — Le déplacement ou suppression de bornes, quand le fait a lieu sans intention de s'approprier le bien d'autrui, se trouve prévu par l'art. 456 du *code pénal*, et puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, avec une amende égale au quart des restitutions ou dommages-intérêts, sans pouvoir être toutefois au-dessous de 50 fr. Le même fait commis dans l'intention de vol est puni, par l'art. 489 du même code (loi du 28 avril 1832), d'une peine infamante, la reclusion. — Mais, outre cette action criminelle, appartenant à la vindicte publique, deux autres actions, purement civiles, sont encore ouvertes pour obtenir le rétablissement des bornes déplacées ou supprimées : 1° l'action directe devant le juge de paix et à charge d'appel; mais il faut, pour cela, qu'elle soit intentée dans l'année du délit (*code pénal*, art. 3, 2° et loi du 25 mai 1838, art. 6, § 2); 2° l'action ordinaire devant les tribunaux civils. Cette distinction, en raison du temps écoulé, nous semble facile à concevoir. Dans le premier cas, il s'agit uniquement de juger un fait; dans l'autre, c'est la possession même qui se trouve en litige. — Il est une sorte de propriété qui ne peut pas être facilement bornée, ce sont les étangs, dont le volume d'eau varie sans cesse. En l'absence de toute limite fixée par le contrat, la raison veut et la loi décide que les bornes de l'étang sont à la limite de l'eau tenue à la hauteur du réservoir (*code civil*, art. 558). Le bornage n'est pas d'un usage général dans la délimitation des propriétés; on en est venu, dans les villes, à n'avoir d'autres bornes que des murs de clôture dont la loi fixe le minimum de hauteur proportionnellement à la populatton de l endroit (*code civil*, art. 663). Dans certaines campagnes, la plus grande partie de la Normandie par exemple, la limitation des propriétés se fait au moyen de haies ou de fossés. L. DE LA C.

BORNÉO, île dans le grand Océan, au sud de l'Asie, entre 40° 20' de lat. S. et 27° de lat. N., et entre 106° 40' et 116° 45' de long. E. C'est une des plus grandes îles du monde; elle a environ 285 lieues dans sa longueur et 250 de large; sa superficie est d'environ 40,000 lieues carrées. L'intérieur en est peu connu. Elle est généralement montagneuse. On y remarque surtout les montagnes de cristal, ainsi nommées à cause de la grande quantité de cristal de roche qu'elles renferment; on y trouve des volcans éteints. A leur base est un vaste lac où l'on croit que plusieurs rivières de l'île prennent leur source. Ces montagnes tempèrent la chaleur du climat, qui, sur les côtes basses, est rendue très-malsaine, surtout pour les Européens, par les marécages dont ces dernières sont couvertes. Les forêts produisent du sandal, de l'ébène et autres arbres précieux, ainsi que des bois de teinture. Les mines donnent de l'or, du fer, de l'étain, du cuivre, de l'antimoine. Elles sont exploitées par des Chinois et peuvent fournir annuellement environ 140,000 onces d'or, c'est-à-dire le quart de ce que donne l'Amérique. Bornéo nourrit des éléphants, diverses espèces de singes, des tigres, des panthères, beaucoup de buffles, etc. Il y a des plantations de muscades, de poivriers, de girofliers et de camphriers. Les habitants vivent en partie de la pêche et de la chasse; ils cultivent peu la terre. Ils appartiennent à diverses races et forment une population d'environ 3 millions d'individus, divisés en une centaine d'États, dont plusieurs consistent seulement en quelques villages. Ceux de l'intérieur sont peu connus et passent pour être de mœurs sauvages et cruelles. Environ deux mille Chinois sont répandus dans l'île, où les Hollandais ont formé quelques établissements, particulièrement sur les rivières de Massing et de Pontiana. — Le pays appelé proprement Bornéo forme un royaume dans la partie N. O. de l'île, dont la capitale, de même nom, située sur une belle rade, à l'embouchure d'un fleuve navigable, a une population de près de 15,000 habitants, qui commercent avec la Chine et la presqu'île de Malacca. Parmi les autres États principaux, on remarque celui de Pontiana, gouverné par un sultan. L'histoire de cette île est fort obscure. Suivant une ancienne tradition, elle aurait appartenu à la Chine. Plusieurs puissances européennes ont tenté d'y fonder des colonies, mais aucune n'a réussi à s'y maintenir, à l'exception des Hollandais, qui, en 1643, érigèrent un comptoir à Pontiana. Une expédition de la même nation, sous les ordres du capitaine Tobias, a remonté la Pontiana vers la fin de 1823, jusqu'à Sintang, à 120 milles anglais

de la côte occidentale, et ayant trouvé un excellent sol, des forêts de bois précieux et des rivières navigables venant de l'intérieur; elle s'est facilement emparée du territoire. Bornéo est appelée *Dayaka-Varuni* par les naturels. Les compagnons de Magellan la nommèrent île *Bunné*, en 1521. Ce sont les Portugais qui lui ont donné, en 1530, son nom actuel. La religion mahométane est celle des *Dayacks*, ses plus nombreux habitants.

Ed. Girod.

BORNOU (*géog.*). — Ce pays n'est bien connu des géographes que depuis l'expédition anglaise de Denham, Clapperton et Oudney, en 1824. Compris entre les 10° et les 15° lat. N., et les 14° et 20° long. E. de Paris, le Bornou offre une superficie totale d'environ 10,000 lieues géographiques carrées. Les Arabes le nomment *Barnouh* ou *Ber-Nouh*, qu'on traduit, à tort, pays de Nouh ou Noé. Le second mot est égyptien et signifie *sycomore*. La Nubie s'appelait, en ancien égyptien, *Nohi-kahi*, la terre des sycomores. Le mot Nubie est également composé de *nohi*, sycomore, et *bi*, porter. Près d'un huitième de son étendue est occupé par le grand lac Tchâd. Au nord est le désert et le pays de Kânem, à l'occident de Ihhâousâ; au sud, le Mandharah; à l'est, le Beghermeh et le Ouâdây.

Le sol est très-plat et généralement sablonneux; il est inondé par les pluies diluviales de l'équinoxe, et les fleuves qui l'arrosent forment, en quelques lieux, de vastes marécages. Les plus considérables de ses rivières sont le Yéou ou Gambarou, qui se dirige de l'ouest à l'est et va se jeter dans le lac Tchâd et le Schâry ou le Tchaddah, qui, selon Denham, afflue également au lac Tchâd et coule du sud au nord, tandis que d'autres témoignages tendent à faire croire qu'il sort de ce lac et coule au sud-ouest pour aller se jeter dans le Niger, établissant ainsi, de l'un à l'autre, une communication continue que les canots peuvent parcourir, à contre-courant, en dix-neuf journées.

La chaleur est très-intense; depuis mars jusqu'en juin, le thermomètre de Réaumur s'élève, vers les 2 heures après midi, à 33° 3' et à 30° 2' à la même heure de la nuit. En hiver, le climat est comparativement froid, puisque le thermomètre de Réaumur ne s'élève point, dans cette saison, au-dessus de 18° 7' et qu'il descend jusqu'à 11° 5'. Des vents étouffants du sud et du sud-est dominent pendant les mois des plus fortes chaleurs; puis arrivent les grandes pluies et les débordements, dont l'évaporation charge l'atmosphère de vapeurs suffocantes et malsaines, qui engendrent de nombreuses maladies. La salubrité de l'air ne se rétablit qu'au retour des vents rafraîchissants du nord-ouest, qui soufflent dans la saison froide.

Les terres sont maigres et mal cultivées. Les femmes sont employées à la culture des champs; elles se servent d'une houe grossièrement fabriquée avec du fer des montagnes de Mandharah, et remuent la terre où elles sèment du mil ou *gassab*, quelquefois un peu de froment, beaucoup de haricots et certaines plantes potagères en très-petite quantité. Le citron, l'indigo, le séné croissent spontanément; le dattier s'arrête au delà des limites du nord, le manguier au delà de celles du sud. Le souverain entretient à grands frais, dans son jardin, quelques orangers et citronniers. Le soump (*balanites ægyptiaca*) et le nété (*parkia africana*) peuplent les forêts, et le souchet-papyrier du Nil se retrouve sur les bords du Schâry. Le *cleome pentaphylla* et l'*oxystelma bornuense* sont indigènes.

Les animaux du Bornou sont ceux de l'Afrique intertropicale : le lion, la panthère, le léopard, l'hyène, le chacal, la civette, le renard, des légions de singes noirs, gris et bruns; l'éléphant, dont on rencontre des troupes qui vont parfois jusqu'à quatre cents individus. La girafe, l'autruche, la gazelle, l'outarde, l'antilope, le buffle, le lièvre, et, dans les rivières, l'hippopotame et le crocodile, abondent dans cette contrée, de même que les perdrix, les bécassines, les oies, les canards et les pintades. Le pélican, la spatule, la grue, l'anhinga, la cigogne, le vautour, l'ibis, les perroquets, les rolliers sont fréquents autour des marais ou dans les bois. La poule, le mouton, la chèvre, le bœuf, le bouvard, le chien, l'âne, le cheval, le chameau sont domestiques, mais ce dernier est rare. Le bœuf, au contraire, est élevé en troupeaux considérables, et l'on compte au delà de soixante mille têtes dans les pâturages voisins du lac Tchâd et du fleuve Schâry. On y élève aussi beaucoup de chevaux, dont on exporte annuellement deux à trois mille pour le Hhâousâ. L'âne et le bouvard ou bœuf porteur servent de monture et de bêtes de somme habituelles. On y trouve aussi le caméléon, d'énormes crapauds et de nombreux et gros

serpents non venimeux. Les scorpions et les scolopendres y sont fréquents, et les moustiques sont innombrables, ainsi que les abeilles et les sauterelles. Les habitants mangent ces dernières rôties, bouillies ou en boulettes. Le miel est extrêmement abondant.

La population du Bornou se compose 1° de Schouâs ou Arabes, qui ont conservé leur langue, qu'ils parlent avec une grande pureté, et le nom des tribus encore existantes en Égypte. Ils vivent sur les bords du Tchâd et du Schâry, sous des tentes de cuir, ou dans des huttes de jonc, rangées circulairement pour former le douâr ou le *frigué*. Ils sont nombreux et peuvent mettre sur pied 15,000 cavaliers; ils méprisent les nègres, sont rusés, artificieux et voleurs. Ce sont des peuples pasteurs; ils professent la religion mahométane.

2° Les Kanôrys ou Bornouens indigènes qui parlent une dizaine de dialectes différents. Ils ont le visage large, le nez épaté, la bouche grande, et sont paisibles, doux, indolents et timides; ils font peu de commerce et vivent très-sobrement. Leur principale nourriture est une pâte de farine assaisonnée de miel et de graisse fondue ou de beurre végétal; des haricots et le poisson d'eau douce sont les aliments usuels des classes pauvres : on connaît à peine chez ce peuple l'usage du sel. Leurs ustensiles de ménage se bornent à quelques pots de terre, des gamelles servant de plats, et de grandes calebasses pour contenir l'eau qui est leur unique boisson.

3° Des Berbers ou *Amzighs*, et de Fellâtas ou Peuls. La langue dominante des Bornouens s'appelle *mana* (qui signifie *langage*) et est parlée dans Berny, qui est la capitale du pays. On y parle aussi le berber et le mandingue ou *kouma* (langage).

Les Bornouens sont vêtus d'amples tuniques à manches en étoffe de coton, en général de couleur bleue, et se coiffent de bonnets de coton bleus : les bonnets rouges de Tripoli sont réservés pour les hautes classes. Les Bornouens se font des balafres sur le visage et le corps. Leurs demeures varient depuis les huttes faites avec des nattes d'herbes jusqu'à des maisons à deux étages bâties en briques rouges. Leurs villes sont en général grandes et bien bâties, entourées de murailles hautes d'environ 40 pieds, et épaisses d'une vingtaine de pouces. Ces villes fermées portent le nom commun de *berny;* celles d'Angornou et de Digoa ont chacune 30,000 habitants, et Denham estime, d'après les ruines de Gambarou, détruite il y a une trentaine d'années, que la population de cette ancienne capitale allait à 200,000 ; mais cela nous paraît fort exagéré. Berny-Gedyd ou la Neuve, où réside le sultan, compte 10,000 habitants; Kouka est la résidence du cheik, qui est le véritable chef de l'Etat.

Le mahométisme est la religion de l'État; les riches ont rarement plus de trois femmes. Les lois sont sévères et l'application en est prompte. Le meurtrier est livré aux parents de la victime pour être assommé à coups de massue; le vol avec récidive est puni de la perte d'une main, ou à rester pendant une journée entière enterré nu jusqu'au cou dans le sable, la tête ointe de miel ou de beurre qui attire sur le malheureux des essaims d'abeilles et de moustiques. Le débiteur insolvable n'est l'objet d'aucune poursuite.

Le Bornou était autrefois une monarchie absolue, et élective dans la famille des sultans, en sorte que quelquefois le frère, et non le fils, succédait au trône. Cet état s'étendait autrefois vers l'est jusqu'aux limites extrêmes du Ouâdây, à l'ouest jusqu'aux frontières du Kano, et du Ouanqârah; mais, à la fin du siècle dernier, le sultan de Ouâdây se rendit indépendant, et s'empara du Beghermeh; d'un autre côté les Fellâtas envahirent le Bornou, malgré les efforts du faible Ahmed-Aly, qui occupait alors le trône. Le cheik, *El-Amyn ben Mohammed el-kânemy,* ayant placé sur le trône Mohammed, frère du dernier sultan, recruta des soldats dans le Kânem, battit, à la tête de 400 hommes déterminés, 8,000 Fellâtas, et en 1815 il attaqua le Beghermeh, et fit 30,000 prisonniers. Le sultan perdit la vie dans une rencontre aux portes d'Angornou. Il a été remplacé par son frère Ibrahim, âgé de 22 ans, à l'époque du voyage de Denham (1824). El-Kânemy poursuivit la guerre avec des succès variés contre le Beghermeh; il échoua dans son expédition contre les Fellâtas, mais plus heureux dans l'ouest, il soumit le pays de Monga. En 1827, ayant recommencé la guerre contre le sultan Bello, il a, dit-on, éprouvé une défaite; puis il aurait repris le dessus, et, d'après les vagues informations recueillies par Richard Lander en 1830, les pays jadis tributaires du Bornou auraient secoué le joug du sultan Bello, notamment

le Zegzeg, en sorte que l'empire du Bornou comprendrait aujourd'hui le Kânem au nord, le Loghoun au sud-est, le Mandharah au sud, et à l'ouest le Monga, le Kataghoum, le Zegzeg et peut-être Kano. F. S. Constancio.

BORRAGINÉES (*bot.*), famille naturelle formée par Jussieu de plantes dicotylédones souvent herbacées, mais comprenant cependant des arbustes et même des arbres, dont les caractères sont : calice à cinq divisions persistantes, corolle monopétale régulière, ordinairement tubuleuse à cinq divisions; cinq étamines insérées près de la base du tube; anthères à deux loges; ovaire supérieur déprimé au centre, à quatre lobes, surmonté d'un style à stigmate bilobé; fruit formé de quatre espèces d'akènes monospermes, dont deux avortent souvent; périsperme nul, embryon droit. La plupart des plantes de cette famille sont hispides, à feuilles alternes, sessiles, entières et simples; elles se distinguent des labiées, dont le pistil est le même, par la forme de leur corolle et la rondeur de leur tige, et des antirrhinées par la forme de leur ovaire et de leur fruit.

On classe les borraginées selon que la gorge de leur corolle est garnie ou non d'appendices. Shrader a proposé de les diviser en trois groupes : borraginées, hydrophyllées et héliotropiées; mais cette division n'a pas été adoptée.

Les principaux genres de cette famille sont la *bourrache* aux fleurs bleues étoilées, la *cynoglosse*, la *consoude*, la *buglose*, la *pulmonaire*, le *grémil* ou *herbe aux perles;* et parmi les plantes d'ornement, la *vipérine*, le *myosotis*, l'*héliotrope*. La plupart des premières sont mucilagineuses et contiennent souvent du nitrate de potasse, ce qui les rend diurétiques.

BORROMÉE (Saint Charles) naquit au château d'Arone, dans le Milanais, le 2 octobre 1538. Il était fils de Gilbert Borromée, comte d'Arone, et neveu, par sa mère, du pape Pie IV. A l'âge de 12 ans, il fut pourvu d'une abbaye considérable, puis d'une autre abbaye et d'un prieuré. A l'âge de 23 ans, il fut décoré de la pourpre romaine. Plein de zèle pour la foi, le jeune cardinal obtint du pape que le concile de Trente serait de nouveau convoqué. Il fonda au Vatican une académie d'ecclésiastiques et de laïques, dans laquelle, par des exercices fréquents, il parvint à triompher de la nature, qui lui avait refusé le talent de la parole. De cette académie sortirent des évêques, des cardinaux, un pape (Grégoire XIII) et une foule de savants. Borromée, devenu prêtre, fut bientôt après nommé archevêque de Milan. Ses soins multipliés et ses vertus firent cesser en peu de temps les désordres et les scandales de toute espèce qui régnaient dans son diocèse. Il convoqua six conciles provinciaux et onze synodes diocésains, où il remit en vigueur les règlements du concile de Trente. Il créa la congrégation des *oblats* qui s'engageaient, par vœu, à porter aide et secours à l'Église. Il fonda des écoles, des séminaires, des couvents, des hôpitaux; bâtit ou répara des églises. Son zèle apostolique ne connaissait ni obstacles ni dangers; il ne redoutait ni les précipices, ni les rochers, ni les avalanches des Alpes pour visiter son diocèse, qui était fort étendu. Il eut aussi à lutter contre le chapitre de la *Scala* et contre l'ordre des *humiliés*, moines dégénérés; mais il triompha de leurs efforts et rétablit la discipline là où régnait l'anarchie. Un jour que le saint archevêque était à genoux au pied de l'autel, un de ces moines tira sur lui, à six pas, un coup d'arquebuse. Le prélat, sans détourner la vue, continua sa prière : la balle n'avait endommagé que son rochet et sa soutane. Borromée intercéda inutilement pour son assassin; il fut mis à mort avec ses complices. L'archevêque avait abandonné ses biens à sa famille, et avait fait trois parts des revenus de son archevêché : une pour les pauvres, une pour l'Église et une pour lui. Il rendait compte aux conciles provinciaux de l'emploi de ces revenus. Il avait banni de son palais tous les objets d'art ou mondains ou profanes, et avait soumis son corps à des jeûnes, et son esprit à des méditations. Pendant six mois que la peste ravagea Milan, on le vit, au milieu des pestiférés, porter des secours et des consolations, et suivre, dans les rues de la ville, pieds nus et la corde au cou, les processions qu'il avait ordonnées pour apaiser la colère de Dieu. Il vendit son lit pour les pauvres et coucha sur des planches. La peste l'épargna, mais les jeûnes, les veilles et les fatigues l'épuisèrent. Il mourut à l'âge de 46 ans, dans la nuit du 3 au 4 novembre 1584. Le pape Paul V mit, en 1610, au rang des saints, ce modèle des évêques. Saint Charles Borromée a laissé un grand nombre d'ouvrages qui se font remarquer par l'onction et la douceur du style. En 1697, Arone lui éleva une statue colossale toute de bronze, et haute

de 66 pieds. La châsse de ce saint passe pour un modèle d'orfévrerie.

BORROMÉES (ILES), charmantes îles du lac Majeur, qui n'étaient, au XVIIe siècle, que des roches arides, lorsque Vitaliano Borromée, de Milan, entreprit de les embellir et en fit ce séjour délicieux qui transportait tellement J. J. Rousseau, qu'il pensa à y établir la scène de son *Héloïse*. La plus considérable est l'*isola Madre*, qui a 2 lieues de tour; elle est composée de sept terrasses au sommet desquelles on a construit un palais et un théâtre. L'île est entièrement couverte de bois de lauriers, d'orangers, de citronniers, à l'ombre desquels vivent des multitudes de faisans et de pintades. — L'*isola Bella*, dont le terrain schisteux et quartzeux était sauvage et inculte, est celle où l'art a le plus travaillé à vaincre la nature; elle est couverte, comme la précédente, d'hespéridées dont les fruits, d'une saveur exquise, sont exportés en quantités très-considérables; ornée de jardins en amphithéâtre, semés de statues de marbre, d'une terrasse élevée de 40 mètres au-dessus du lac et d'un palais où l'on a réuni une superbe galerie de tableaux. — L'*isola Superiore*, au nord de la précédente, est restée ce que la nature l'avait faite, et elle ne contient qu'une église et un village habité par des pêcheurs.

BOSC D'ANTIC (PAUL), membre correspondant de l'Académie des sciences, médecin du roi par quartier, etc., naquit, en 1726, à Pierre-Ségude, en Languedoc, d'une famille qui, sous le règne de Louis XIV, donna un prévôt des marchands à la ville de Paris, mais d'une branche qui perdit sa fortune par suite des opinions religieuses. Il fit d'abord ses études médicales à Montpellier, prit le bonnet de docteur à Harderwick, en Hollande, les protestants ne pouvant alors le recevoir en France, puis vint à Paris, où il se distingua bientôt dans les sciences. Envoyé, en 1755, à la manufacture de Saint-Gobain, pour rechercher la cause inconnue d'un obstacle aux travaux, il rétablit non-seulement la fabrication, mais la fixa sur des principes invariables, par le perfectionnement des procédés. Ce premier succès décida de sa vocation, en lui faisant abandonner la médecine pour l'application des arts chimiques aux manufactures. Il donna successivement deux mémoires *sur la cause des bulles dans les verres*, et sur celle *des sulfures qui se forment dans les métaux en fusion*, afin de les faire disparaître des tables de cuivre sur lesquelles on coule les glaces, tous les deux pleins de faits nouveaux et de vues utiles; bientôt après, un autre sur *les moyens de perfectionner la verrerie en France* mérita le prix de l'Académie des sciences; il fut suivi d'un second sur *la cause de la graisse dans les verres*, ainsi que d'un troisième sur *la faïencerie*. Une entreprise commerciale en Auvergne, malheureuse sous les rapports d'argent, lui fournit l'occasion de faire des *observations sur la fausse émeraude de ce pays*, de donner une *analyse des eaux thermales de Chaudes-Aigues*, de tenter des expériences sur l'*emploi du basalte dans la fabrication du verre*, et de se livrer à des recherches *sur la nature de la matière électrique*. Dégoûté pour toujours des chances de l'industrie privée, il fut étudier, pour le compte du gouvernement, les manufactures d'Angleterre. Ses observations générales à cet égard n'ont pas été publiées, mais, à son retour, il donna des *mémoires sur l'art d'essayer les mines par le feu; sur le commerce de la potasse;* sur *la fabrication du verre en table;* sur un *moyen simple de classer les fers connus;* sur l'*évaporation de l'eau jetée sur le verre en fusion;* et ensuite il se donna d'une manière exclusive à la pratique de la médecine, sur laquelle encore il publia différents écrits, interrompus par sa mort, en 1784. Ses ouvrages, recueillis de son vivant, forment deux vol. in-12, Paris, 1780, avec une instruction à l'étude des arts utiles, remplie d'excellentes vues, mais ne comprenant pas un dernier mémoire sur *la cristallisation de la glace*. (Voy. *Journal de physique*, tome XXXIII.)

BOSC (LOUIS-AUGUSTE-GUILLAUME), fils du médecin Bosc d'Antic, membre de l'Institut et l'un des agronomes les plus distingués de France, né en 1759, mort en 1828. Sa jeunesse fut médiocrement appliquée, mais son âge mûr rempli par des travaux scientifiques et surtout mêlé de vicissitudes cruelles. On le voit successivement employé, administrateur de l'administration des postes, puis persécuté et disgracié comme créature de Rolland, après la chute tragique de ce ministre; ensuite consul ou ambassadeur en Amérique, mais plutôt en perspective qu'en réalité; puis voyageur errant, collecteur laborieux d'histoire naturelle, continuateur de Buffon, auteur de journaux et de dictionnaires (surtout celui de Déterville), admi-

nistrateur des hôpitaux jusqu'au 18 brumaire, et enfin inspecteur des pépinières de Versailles. Seul de tous les amis de madame Rolland, dans ses jours heureux, il eut le courage de l'accompagner jusqu'au pied de l'échafaud, reçut le dépôt de ses mémoires, qu'il publia bientôt; celui de sa fille, qu'il fit élever honorablement, malgré toutes les vicissitudes de sa fortune, et pour le bonheur de laquelle son courage ne recula pas devant un exil en Amérique. Bosc montra, dès l'enfance, un caractère triste et sauvage dont l'influence s'étendit à sa vie tout entière. Le spectacle de la terreur, ses malheurs personnels et, plus encore, une longue sollicitude pour tous ceux qui lui étaient chers ne purent qu'augmenter cette disposition malheureuse. Doué, du reste, d'une âme fortement trempée, le sort ne put jamais l'amollir par l'excès de son adversité; mais il mourut de chagrin, dit-on, pour n'avoir pas été agréé, par ses collègues, en remplacement du professeur Thoüin, au jardin des plantes.

BOSCAN ALMOGAVER (JUAN), poëte pastoral que les Espagnols comptent au nombre de leurs auteurs classiques, naquit, en 1500, à Barcelone. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il porta les armes, fit plusieurs voyages, et fut chargé de l'éducation du fameux duc d'Albe. Charles-Quint l'estimait particulièrement; mais, malgré les avances qui lui furent faites, il se retira dans sa patrie, où il s'était marié, et où il mourut en 1543, au moment où il s'occupait à mettre en ordre, pour les publier, ses écrits et ceux de son ami Garcilaso de la Vega. Cette édition ne parut que l'année suivante à Medina. Boscan et Garcilaso sont les premiers poëtes espagnols qui soient allés chercher leurs inspirations au dehors, et aient importé dans leur patrie ces pastorales qui régnèrent pendant tout l'empire de Charles V, et dont le ton doucereux contraste fort avec les grands événements qui s'accomplissaient alors en Europe. Ils importèrent également les formes de la versification italienne, et remplacèrent le petit vers trochaïque de huit syllabes et celui de *arte mayor*, dont les rimes étaient seulement assonnantes par l'hendécar syllabe ïambique, et les rimes consonnantes de l'Italie. Tout en imitant Pétrarque et les bucoliques italiens, Boscan sut conserver son originalité. Ses couleurs sont plus fortes, sa passion plus ardente, quoique moins communicative, et l'on est étonné de trouver parfois dans ses écrits cette teinte de mélancolie qui ne se trouve guère chez les peuples du Midi, excepté les Portugais, mais sa manière n'est pas toujours exempte d'affectation.

Boscan a laissé des pièces de vers dans tous les mètres espagnols et italiens, composé un petit poëme de *Héro et Léandre*, imité de celui de Musée, et traduit en prose le *Courtisan* de Castiglione. J. FLEURY.

BOSCH (GÉROME DE), membre de l'Institut hollandais, curateur de l'université de Leyde, naquit à Amsterdam, le 23 mars 1740, et se fit remarquer par ses poésies latines. Le recueil de ses vers (*poemata*), publié à Leyde, en 1803, présente beaucoup de pensées faibles auxquelles on doit faire grâce, toutefois, en faveur d'une latinité aussi pure qu'élégante. Sa passion pour les langues anciennes ne lui fit point oublier la sienne propre; citons, entre autres pièces composées en hollandais, les *Éloges de H. G. Oosterdyk et J. R. Deiman*. Il publia, de plus, en 1770, les poésies de Gérard Hooft, comme lui disciple de Burmann, et de 1795 à 1810, *Anthologia græca cum versione latina H. Grotii*. Utrecht, 4 vol. in-14. Les trois premiers contiennent le texte et la traduction en vers latins, en même nombre et en même mesure que les vers grecs. Dans le quatrième se trouvent les notes inédites de Saumaise et celles de l'éditeur sur les deux premiers livres, travail qui mérite à de Bosch un rang distingué parmi les hellénistes les plus habiles. Les matériaux du cinquième volume étaient tout disposés, lorsque, le 1er juin 1811, la mort vint l'arracher à cette publication. — De Bosch demeura toujours étranger à la politique. Sa bibliothèque était composée des livres les plus rares et riche en éditions *princeps*. Sa collection classique, l'une des plus belles pour le choix et la beauté des éditions, a malheureusement été dispersée.

BOSCOVICH (ROGER-JOSEPH), célèbre géomètre et astronome italien, né à Raguse, en 1711, mort à Milan, en 1787. Entré, en 1725, chez les jésuites de Rome, qui le nommèrent professeur de philosophie et de mathématiques avant même qu'il eût terminé ses études; il occupa ensuite la même chaire à Pavie et à Milan, fut consulté sur les moyens de soutenir le dôme de Saint-Pierre qui menaçait ruine; nommé membre de la commission de desséchement des marais Pontins,

choisi par la république de Lucques pour défendre ses cours d'eau contre la Toscane, et par la Société royale de Londres pour aller observer le passage de Vénus en Californie; mais la suppression des jésuites, en 1773, l'empêcha d'accepter cette dernière commission. Il se réfugia en France, où les protecteurs que son savoir et son amabilité lui avaient conciliés lui firent obtenir la place de directeur de l'optique de la marine avec une pension de 8,000 liv. Il s'occupa alors activement de la théorie des lunettes achromatiques, et publia, en cinq volumes in-4°, un *Recueil d'ouvrages d'optique et d'astronomie*, dans lequel cette théorie occupe un tiers de l'ouvrage. Forcé par quelques désagréments de renoncer à son poste, il se retira à Milan, où l'empereur le chargea d'inspecter une mesure du degré en Lombardie. L'abbé Boscovich avait déjà exécuté, avec le P. Maire, un semblable travail, en 1750, par ordre du cardinal Valentini. La relation de cette opération a été traduite en français, en 1770, avec des augmentations de l'auteur; mais on préfère l'édition originale à cause de la carte trigonométrique des États du pape, dont la traduction n'offre qu'une mauvaise rédaction. Dès 1736, Boscovich avait publié un ouvrage sur les taches du soleil, où l'on trouve, pour la première fois, la solution géométrique du problème de l'équation d'une planète déterminé par trois observations d'une tache. Outre un grand nombre d'opuscules astronomiques sur les éclipses, l'atmosphère de la lune, etc., on distingue, parmi les cours du savant abbé, la *Philosophiæ naturalis theoria*. Tout y est ramené aux lois de l'attraction que ewton venait de découvrir, et le sujet y est envisagé d'une manière large et élevée. Quoique fort instruit, Boscovich n'avait rien de la sécheresse des savants, et il ne dédaigna pas de publier un poëme latin de B. Stay sur la philosophie, et se plaça lui-même en un rang honorable parmi les poëtes latins modernes, par son poëme, en six chants, sur les éclipses, traduit en français; l'auteur y fait preuve de beaucoup d'imagination et y montre une grande élégance de style. Sa *Relation d'un voyage à Constantinople et en Pologne* a été également traduite en français et en allemand.

BOSNIE, pachalik de la Turquie d'Europe, ayant le titre de royaume, situé entre 42° 27′ de lat. N. et 45° 17′ de long. E., ainsi nommé de la *Bosna*, une de ses principales rivières. Il occupe la partie la plus occidentale de la Turquie, et a de trois côtés les mêmes limites que cet empire : l'Esclavonie au N., la Croatie à l'O., au S. les Monténégrins et le sanjiac de Scutari. A l'E., il confine avec la Servie. Sa surface est d'environ 3,000 lieues, sa moyenne longueur de 75 lieues du N. N. O. au S. S. E., et sa moyenne largeur de 45 lieues de l'E. N. E. à l'O. S. O. Elle compte une population de 850,000 habitants, pour la plupart d'origine slavonne, Bosniaks, Morlaks, etc.; 50,000 hommes de milice turque sont compris dans ce nombre. Il y a deux tiers d'individus professant le culte grec de l'Église orientale, et un tiers de Turcs mahométans. Ces derniers peuples, dominant dans ces contrées, sont en possession de presque tous les terrains, qu'ils tiennent à titre de fief; cependant, dans leur nombre, sont compris beaucoup de Bosniaks, dont les ancêtres ont abjuré leur religion, un grand nombre de Juifs et de Zingaris, ou Bohémiens.

La Bosnie est très-montagneuse, et son climat un peu froid. L'hiver y commence de bonne heure et est très-neigeux. Le printemps est à peine sensible. La végétation y est contrariée par des vents impétueux dans l'hiver, et en été par un soleil brûlant, dont l'effet n'est adouci que par d'abondantes rosées. Les forêts et les pâturages se partagent la meilleure partie du sol. Les premières abondent en bois de charpente et de construction; les seconds occupent les vallées. La récolte des céréales suffit à la consommation du pays. On cultive du tabac sur les bords du Drin; le vin et les olives, sans être en grande quantité, sont une des principales productions de la Bosnie méridionale. Le gibier et les bêtes fauves sont communes, aussi la préparation des cuirs y est-elle une des premières industries. On y fabrique aussi quelques tissus grossiers. Le fer est le seul produit que la jalousie des Turcs permette de tirer des entrailles de la terre. On sait, d'ailleurs, à n'en pas douter, que ce pays a beaucoup d'autres métaux, car les Romains y ont exploité des mines d'or. Souvent les habitants de quelques contrées vendent aux Juifs du mercure; et le Drin et la Verbitza charrient des paillettes d'or. Les sources minérales, en outre, sont très-nombreuses. Le nom de *Pannonie inférieure* a désigné chez les anciens une partie de la

Bosnie actuelle. Dans le moyen âge, les gouverneurs de la Bosnie étaient vassaux du souverain de Hongrie. En 1370, le ban Tvarko prit le titre de roi, après avoir secoué le joug des Hongrois. Mais ce nouveau royaume ne tarda pas à devenir tributaire des Turcs en 1401, et Mahomet II le réduisit en province de son empire l'an 1463. Cependant les Hongrois s'en ressaisirent jusqu'en 1528, où la Bosnie fut définitivement conquise par les Turcs, et elle leur fut régulièrement cédée, par le traité de Carlowitch, en 1699. Depuis ce temps, divisée en *Bosnie méridionale* et *Bosnie septentrionale*, en *haute* et *basse Bosnie*, elle forme un des quatre *eyaleth* de la Turquie d'Europe, et est gouvernée par un pacha à trois queues, dont le siége est à Frawnick. Sa capitale est *Bosna-Seraï* ou *Saraïevo*, et *Saraglio* en italien, dont la population est de 60,000 âmes, y compris 10,000 hommes de garnison turque. Les revenus de cette ville appartiennent à la mère du Grand Seigneur.

La Bosnie s'étant soulevée en 1832, le grand vizir Réchid-Pacha y comprima, par la force et la ruse, la révolte des gouverneurs et de la milice. ED. GIROD.

BOSPHORE (de βοῦς, *bœuf*, et πόρος, *passage*), nom générique donné par les anciens à un bras de mer fort resserré. Suivant la tradition mythologique, Io, fille d'Inachus, changée en génisse par Junon, passa à la nage le BOSPHORE DE THRACE, auquel les modernes ont conservé cette dénomination. C'est le détroit qui réunit la mer de *Marmara* à la mer *Noire*, et qu'on appelle encore plus communément *canal de Constantinople*. Les savants sont divisés sur la formation du Bosphore, nom que l'on a aussi étendu aux *Dardanelles*, qui s'appelaient ordinairement, dans l'antiquité, *Hellespont*. La plupart, néanmoins, s'accordent à supposer que le *Pont-Euxin* formait d'abord un lac immense alimenté par tous les grands fleuves dont l'embouchure est dans le vaste bassin fermé de toutes parts entre les embranchements du Caucase et ceux de l'Hémus, qui formaient également la barrière au sud-ouest. Ainsi l'Europe était alors jointe à l'Asie, jusqu'à ce qu'enfin le Pont-Euxin, enflé par les eaux des puissants fleuves qu'il reçoit, s'ouvrit sous leur impulsion, portant principalement sur les montagnes du midi, soit peu à peu, soit par une irruption subite, un passage violent au moyen duquel l'Asie commença à se séparer distinctement de l'Europe. Les déchirements des rivages du Bosphore jusqu'à la *Propontide*, dont les vallées reçurent le trop-plein de la mer Noire, avant qu'à leur tour les montagnes qui les séparaient de la mer *Égée* éprouvassent la même catastrophe, attestent ces terribles efforts de la nature; ils forment sept coudes différents par lesquels est rompue l'impétuosité du courant descendant du nord au sud. Ce détroit a sept lieues de long; sa moindre largeur, entre les deux châteaux des Génois, n'est pas d'un quart de lieue; à son entrée on voit, de chaque côté, les petites îles connues dans l'antiquité sous le nom de *Roches Cyanées*, que la fable signalait comme flottantes. Il serpente dans toute sa longueur, semblable à un fleuve majestueux entre deux chaînes de montagnes couronnées d'arbres toujours verts, chargées sur leurs pentes de jardins délicieux et couvertes à leur pied d'agréables villages qui se succèdent presque sans interruption depuis la mer Noire jusqu'à Constantinople. La vue dont on jouit sur les deux rives est une des plus belles du monde, surtout en face de Scutari, l'ancienne *Chrysopolis*, qui, assise sur la côte d'Asie, regarde la capitale de la Turquie. — Le Bosphore de Thrace a joué un grand rôle dans les traditions fabuleuses des Grecs; l'empire d'Orient, les croisades, ont fourni bien des drames dont ses bords ont été le théâtre, jusqu'à ce que l'antique Byzance, la ville de Constantin, après avoir vu les divinités de sa riante mythologie chassées de leurs temples par le culte austère du christianisme, eut à pleurer encore la croix, arrachée de ses monuments pour faire place au croissant du Turc farouche, et subit le dernier affront d'échanger son nom contre celui si barbare de *Stamboul*. (*Voy.* CONSTANTINOPLE.)

Un autre détroit du Pont-Euxin avait aussi reçu des anciens le nom de *Bosphore*, toujours d'après la Fable, parce qu'Io, afin d'échapper aux piqûres du taon, qu'excitait à sa poursuite l'implacable jalousie de la reine des dieux, était passée de là dans le *Bosphore de Thrace*. Pour le distinguer de celui-ci, on l'appelait BOSPHORE CIMMÉRIEN, du nom d'un peuple établi dans la presqu'île asiatique, aujourd'hui *Taman* ou *Tmoutarakhan*, située à l'est de ce bras de mer, qui la séparait de l'ancienne *Tauride*, maintenant dans la *Crimée*, province du Caucase. On lui donne indifféremment de nos jours la

dénomination de *détroit d'Iénikalé*, ou de *Caffa*, ou encore de *Zabache* et de *Taman*. Il unit la mer Noire à la mer d'*Azof*, autrefois *Palus-Méotides*. Sa longueur, du nord au sud, est de 9 lieues, et sa largeur moyenne de 2 lieues et demie. Ces mesures, sur lesquelles les géographes ont varié, sont les plus exactes. C'est devant Iénikalé, où il a environ trois quarts de lieue de large, qu'il est le plus resserré. Le froid est assez rude tous les ans pour qu'on puisse traverser ce détroit en voiture sur la glace. Il formait autrefois la limite entre l'Europe et l'Asie (*Strabon*, liv. VII), et, sur ses deux côtés, s'étendait le ROYAUME DU BOSPHORE, borné à l'est par la Colchide, à l'ouest par le golfe de Carcinie, au midi par le Pont-Euxin, et au nord par le Tanaïs. Nous donnons ces limites d'après Strabon, à qui l'on a accordé la préférence sur Diodore de Sicile, avec lequel il n'est point d'accord sur ce sujet. Les villes les plus remarquables de cet État étaient, en Europe, *Olbia*, colonie milésienne; *Carcina* ou *Necropylæ*, sur le golfe de ce nom; *Cherson*, bâtie par les *Héracléens*; *Panticapée*, capitale, *Théodosie*, ville d'origine grecque comme la précédente, et *Taphræ*. Sur le territoire asiatique se trouvaient *Phanagoria*, *Tanaïs*, *Crocondama*, aujourd'hui Taman; *Cépi* ou *Képi* (jardin), colonie milésienne; *Sindica*, qui donnait son nom à la *Scythie Sindique*, et *Cimméris*, dans la presqu'île, bâtie par les *Cimmériens*, les premiers habitants de ces contrées, peuples grossiers originaires de la Thrace et longtemps connus avant Homère. Après ceux-ci vinrent les *Tauriens* ou *Tauro-Scythes*, auxquels ont succédé les *Hénioques*, remplacés à leur tour par les *Abazes*, ou *Abkhaz*, tous appartenant à ces tribus barbares et féroces chez lesquelles la civilisation ne parvint et les mœurs ne s'adoucirent que par la colonisation au milieu d'eux de quelques Grecs qui y apportèrent leurs usages et leurs dieux. Les Cimmériens et les Tauriens ont donné leur nom à la *Chersonèse*, appelée indistinctement *Krimée* ou *Tauride*.—L'histoire du Bosphore commence vers l'an 485 avant Jésus-Christ, avec les colonies milésiennes, mais on ne peut la suivre dans ces premiers siècles avec les livres que l'antiquité nous a transmis; c'est aux numismates et aux archéologues, dont la science s'est particulièrement signalée à ce sujet, que l'on est redevable des lumières au moyen desquelles on a réussi à se guider dans l'épaisse obscurité de ces temps reculés. Ainsi, en parcourant successivement, au moyen des médailles et des monuments, les dynasties des Archæanactides, puis des Leuconides, dont les premiers rois furent contemporains d'Alexandre le Grand, on a suivi la chaîne des générations jusqu'à Mithridate, auquel le dernier Leuconide céda son royaume, environ 112 ans avant Jésus-Christ. Le roi de Pont devint chef d'une nouvelle dynastie dans le Bosphore, dont Pharnace, son fils, après les conquêtes de Pompée, obtint le gouvernement pour le peuple romain. Apparut ensuite la courte dynastie des Aspurgiens et celle des Rhescuporis, qui occupa le trône du Bosphore pendant près de quatre siècles, jusqu'à Sauromatis VII, dont le prédécesseur vécut du temps de Constantin le Grand. Ce Sauromatis fut tué en combat singulier en présence des deux armées, par Pharnace, chef des Chersonites, avec lequel il était en guerre. Alors les Bosphoriens, réduits à subir de rudes conditions, perdirent leur indépendance et une partie de leurs terres sous le gouvernement de chefs soumis aux Chersonites, jusqu'à ce que ce pays tombât au pouvoir des barbares, Alains, Huns, Goths, etc., qui envahirent bientôt de toutes parts le vieil empire romain. Procope prétend que Justinien releva les murailles de Panticapée, qui devint enfin, ainsi que tout le royaume, la conquête des Chazars. Phanagoria, la métropole d'Asie, avait été détruite dans le VIIe siècle. ED. GIROD.

BOSSAGE. — Toute éminence laissée à une surface plane de pierre, ou de bois, ou autre matière propre aux bâtiments. Dans la construction, on appelle bossage la saillie brute et non taillée que l'on conserve aux pierres pour y former ensuite des ornements; on l'appelle *bossage brut*. Dans l'architecture, on nomme *bossage taillé* les saillies des pierres façonnées par l'art, distribuées symétriquement et régulièrement, et dont on orne les parements des murs et arcades. Les anciens ne taillaient les pierres dont ils se servaient pour la construction que sur les deux côtés qui devaient se joindre aux autres pierres. On réservait de rendre planes les autres surfaces lorsque les murailles étaient complétement élevées, de sorte que les joints des pierres ne s'apercevaient que difficilement, et que la construction paraissait n'être faite que d'un seul morceau. Quelquefois, lors-

que le temps manquait, les pierres restaient brutes. Ce fut là l'origine du bossage; soit qu'on crût d'abord que ces parties laissées brutes, et qui n'attendaient que le ciseau du sculpteur pour recevoir l'ornement, étaient l'effet d'un art et d'un dessin réfléchis, soit que, le goût aidant, on vît dans ces accidents une manière d'ornement offerte par le hasard à l'imitation, et digne d'être appliquée à la décoration, on les reproduisit avec beaucoup d'art et de soin dans les édifices nouveaux. Le palais de Dioclétien, à Spalatro, offre des preuves frappantes de pareilles méprises.

Le bossage proprement dit est celui qui consiste dans l'expression très-ressentie des pierres relevées en bosse : on ne le trouve que très-peu dans les monuments grecs. Chez les Romains, on le voit appliqué surtout aux murailles d'enceinte. Le plus beau et le plus grand monument de ce genre est la muraille qui enfermait le forum de Nerva. D'autres exemples de bossage se trouvent à l'aqueduc de Claude et à l'arc de Drusus. Du reste, dans les monuments antiques, le bossage n'est employé que dans les grandes masses, avec sobriété, et pour donner aux parties auxquelles on l'applique un caractère particulier de force et de solidité. Les modernes n'ont pas usé du bossage avec autant de discrétion. L'architecte florentin Bruneleschi l'employa sans mesure dans les édifices qu'il construisit. Le palais vieux à Florence, le palais Pitti, en sont extérieurement chargés; les colonnes adossées au bâtiment y sont même coupées de bossages très-prononcés. Vignole et Palladio ont considéré le bossage plutôt comme effet local du caprice que comme résultat d'un style habituel. Serlio introduisit ce goût en France. Philibert de Lorme, qu'un long séjour en Italie avait habitué à ce genre de décoration, en rapporta la manie. Il en fit un grand usage dans la construction du château des Tuileries. On le voit encore approprié, avec une recherche aussi puérile que fastidieuse, à la partie de la galerie du Louvre bâtie sous Henri III. A partir de cette époque, on ne le trouve plus dans aucun de nos monuments, si ce n'est à la porte Saint-Martin, ornée de bossages vermiculés qu'on n'a jamais regardés comme d'un heureux effet. Le goût du bossage est entièrement tombé en France. L'emploi qu'on en a fait dans les barrières de Paris n'est pas propre à le faire revivre; le bossage extravagant des colonnes leur donne la forme la plus bizarre et la plus ridicule.

BOSSE est un terme de sculpture qui désigne un ouvrage taillé en relief. Une figure en *ronde bosse* est une figure isolée et terminée en toutes ses vues; une figure en *demi-bosse* est celle qui n'est relevée qu'à demi de dessus le fond où elle est taillée. Dans la sculpture le terme de *bosse* est employé pour désigner les modèles en plâtre, en terre cuite, en métal ou en pierre, d'après lesquels on s'exerce à dessiner. L'étude d'après la bosse, qui succède pour les élèves à l'étude d'après le dessin, sert de passage pour arriver à la copie d'après nature; c'est par cette étude que l'élève se familiarise avec le relief; il a tout le temps d'observer et de corriger, de manière à ce que vis-à-vis de la nature vivante qui ne présente pas une immobilité aussi parfaite, ni aussi durable, il peut saisir rapidement et retracer le contour. Les modèles en plâtre multiplient les copies exactes des beaux ouvrages de l'antiquité. La bosse, prise sur nature et par parties, telles que sont des bras, des mains, etc., est d'un secours précieux pour les peintres et les sculpteurs. Hâtons-nous de dire cependant que l'étude de la bosse trop prolongée habituerait à une imitation froide et sèche, et qu'en outre l'ombre sur des surfaces dures et polies ne se produit pas comme sur des surfaces molles et élastiques; est-il besoin d'ajouter que rien ne remplace l'étude de la nature?

BOSSEMAN (*marine*). — Le bosseman, *homme de la bosse*, est un officier de manœuvre chargé de *bosser* et caponer les ancres, d'y mettre des cordes de longueur convenable au fond des mouillages, de faire griffer et fourrer les câbles aux endroits nécessaires, de voir s'ils ne chassent pas, de tenir les bouées flottantes, etc. Dans l'ancienne marine française, le bosseman était le quatrième des officiers mariniers de manœuvre à bord des vaisseaux et frégates, inférieur au contremaître, mais supérieur au quartier-maître.

BOSSI (Charles-Aurèle, baron de), l'un des hommes politiques contemporains qui ont le plus influé sur les destinées du Piémont, naquit à Turin le 15 novembre 1758, d'une famille noble de cette ville. Destiné à la magistrature, on lui fit étudier le droit, contrairement à ses goûts, qui le portaient vers la littérature, goûts que les cours du célèbre abbé Denina, dont il fut l'ami, avaien

développés en lui. Il composa, à l'âge de 18 ans, deux tragédies : *Rhea Silvia* et *i Circassi* (les Circassiens), qui furent représentées avec quelque succès à Turin et à Milan, en 1780, époque à laquelle il obtint le titre de docteur en droit; mais des circonstances particulières l'ayant jeté dans la diplomatie, il débuta dans cette carrière par les fonctions de chargé d'affaires à Gênes, d'où son gouvernement le rappela pour lui confier celles de sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères : il exerçait ces dernières fonctions en octobre 1792, lorsque la première guerre de la révolution française éclata. La cour de Turin, alarmée, envoya Bossi au quartier général du roi de Prusse, qui se disposait à pénétrer en France. Arrivé à Francfort, il put conférer avec Lucchesini et Bischoffweder, agents diplomatiques des cabinets de Vienne et de Berlin. Il eut ordre de se rendre de là à Saint-Pétersbourg, en qualité de conseiller du roi (et non pas conseiller ordinaire de légation), attaché à son ambassadeur, le comte de la Turbie, qu'il remplaça un peu plus tard comme chargé d'affaires. Mais Paul Ier, parvenu au trône des czars, par la mort de sa mère, Catherine II (que Voltaire surnommait la Sémiramis du Nord), en novembre 1796, mécontent de la politique forcée du gouvernement sarde, lui enjoignit de quitter la Russie dans un bref délai. A son retour à Turin, le roi Charles-Emmanuel, qui venait de succéder à Victor-Amédée, chargea Bossi d'une mission secrète auprès de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. Nommé ensuite ministre résidant en Hollande, alors république batave, il occupa ce poste jusqu'à l'époque de l'abdication du roi de Sardaigne, en novembre 1798. Cet événement ramena Bossi dans sa patrie, où il fit successivement partie de l'administration provisoire que le général Joubert y organisait, et de la haute commission exécutive, avec le jurisconsulte Giulio et le célèbre historien Carlo Botta; mais à la réunion définitive du Piémont à la France, en juillet 1802, il rentra dans la vie privée. Il n'en sortit, en janvier 1805, que pour aller administrer la préfecture du département de l'Ain. Créé baron de l'empire en 1810, il fut transféré à celle de la Manche. Au mois d'avril 1814, il complimenta le duc de Berry, arrivant d'Angleterre pour se rendre à Paris. Il paraît que Bossi ne se montra pas très-satisfait, aux yeux du prince, des événements qui ramenaient les Bourbons. Le duc de Berry, esprit droit et naturellement généreux, interpréta le froid accueil du préfet d'une manière favorable à son caractère, qui ne lui permettait pas de simuler des sentiments opposés à ceux qu'il éprouvait, et, sur la demande des notables habitants de Cherbourg, il se chargea de faire maintenir Bossi dans sa préfecture. Il la conserva effectivement, et des lettres de naturalisation lui furent accordées, ainsi que le grade d'officier de la Légion d'honneur. Il fut même question de lui confier un ministère. Mais, au retour de Napoléon, en 1815, ses anciennes affections se réveillèrent avec une certaine vivacité exagérée qui le perdit à la seconde rentrée de Louis XVIII. Obligé de quitter la France, il visita l'Angleterre, et ne revint à Paris qu'après l'ordonnance royale d'amnistie du 5 septembre 1816. Il publia, pendant son séjour à Londres, une nouvelle édition de ses œuvres poétiques en 3 volumes in-12, dont un consacré à son poëme italien en douze chants, intitulé, *Oromasia*, ouvrage dans lequel il a encadré, avec un rare talent, les principaux faits de la révolution française. On a encore de Bossi, outre ses poésies lyriques et ses tragédies, un ouvrage qui lui fit grand honneur; c'est la *Statistique du département de l'Ain*, 1 vol. in-4, dont il dirigea lui-même la rédaction dans ses bureaux. Ce travail important fut envoyé à tous les préfets de l'empire comme un modèle à suivre. Il a laissé en manuscrit un traité fort bien fait, dit-on, sur les principes de la loi civile. Bossi est mort à Paris le 20 janvier 1823.

H. de C.

BOSSI (le chevalier Joseph), né dans un bourg de la Lombardie, le 18 août 1777, d'un riche commerçant, reçut une éducation classique très-soignée et montra de bonne heure une remarquable aptitude pour les arts du dessin. A sa sortie du collége, Bossi suivit quelque temps les cours de peinture professés à l'Académie des beaux-arts de Milan, établie alors dans le palais dit de Brera, ancien collége des jésuites. Il partit pour Rome en 1795 et y demeura cinq ans, occupé à y étudier les monuments dont les grands maîtres ont enrichi cette capitale du monde chrétien. Il revint à Milan en 1800, où son magnifique tableau, représentant allégoriquement la liberté italienne, inaugura dès lors sa réputation artistique. En 1801, Bossi fut nommé député à la fameuse *consulta* extraordinaire, réunie à Lyon, pour fixer les

bases organiques de la république cisalpine, qui prit, à dater de là, le nom de république italienne. Il eut mission, en 1804 (de concert avec le savant Oriani), de rédiger les statuts des Académies des arts de Milan, Venise et Bologne. En 1805, il devint secrétaire de la première, professeur de peinture et chevalier héréditaire de l'ordre de la Couronne de fer, que Napoléon venait de fonder. Dans cette position, Bossi rendit d'importants services aux arts, tant par ses propres travaux que par les encouragements qu'il fit obtenir aux artistes qui les méritaient. Bossi mourut le 15 décembre 1815. On a de lui divers écrits relatifs à la peinture, dont les principaux sont une étude intitulée, *Del cenacolo di Leonardo da Vinci*, Milan, 1810, grand in-4, avec figures. C'est un ouvrage rempli d'aperçus profonds et de lumineuses appréciations. Dire qu'il a été traduit en allemand par Gœthe, qui y a joint des notes fort curieuses, suffit pour donner une idée de sa valeur littéraire; — *Delle opinioni di Leonardo intorno alla simetria de' corpi umàni*, Milan, 1811, in-fol.; — *Del tipo dell' arte della pittura,* travail posthume, publié en 1817, très-utile aux élèves, etc.

H. DE C.

BOSSOIRS (*marine*). — On donne ce nom à deux pièces de bois placées en saillie à l'avant d'un vaisseau, servant à manœuvrer les ancres et à les soutenir quand elles sont levées.

BOSSU (RENÉ LE), fils d'un avocat général à la cour des aides et seigneurs de Courbevoie, naquit à Paris le 16 mars 1631. Il prit l'habit de chanoine régulier de Sainte-Geneviève en 1645, et prononça ses vœux l'année suivante. Il reçut l'ordre de la prêtrise en 1657, et professa les humanités pendant dix ans dans différentes maisons. La bibliothèque de son abbaye étant devenue très-considérable, le Bossu fut appelé à en partager le soin avec le savant père Du Molinet. C'est alors qu'il publia son *Parallèle de la philosophie de Descartes et d'Aristote*. Cet ouvrage fut bientôt suivi de son fameux *Traité du poëme épique*, qui lui fit le plus grand honneur, et fonda sa réputation. On a regretté que cet excellent travail soit resté incomplet. Il y manque les parties dans lesquelles l'auteur se proposait de justifier toutes les règles qu'il expose dans sa théorie, par leur application à l'*Iliade* et à l'*Énéide*. Nommé, en 1677, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Jean de Chartres, il y mourut le 14 mars 1680. — Le *Traité du poëme épique* fut imprimé la première fois à Paris, en 1675, in-12. Il en parut ensuite plusieurs autres éditions, dont la sixième et dernière à la Haye, en 1714; c'est la meilleure, car elle a été surveillée par le P. Lecourayer. Le Bossu a laissé plusieurs ouvrages manuscrits qui n'ont jamais vu le jour : on ignore même ce qu'ils sont devenus.

BOSSU (.....), né à Baigneux, département de la Côte-d'Or, capitaine de marine marchande, n'est guère connu que par les relations assez curieuses de ses voyages, qu'il a publiées sous les titres ci-après : *Nouveaux voyages aux Indes occidentales*, Paris, 1678; 1 fort vol. in-12. — *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale;* Amsterdam (Paris), 1777, in-8. On trouve dans ce dernier des renseignements intéressants sur la Louisiane, ancienne possession française, cédée, en 1803, aux États-Unis par le gouvernement consulaire.

H. DE C.

BOSSU (JACQUES LE), né en 1546, est qualifié par Bayle du titre de *grand orateur*, et par le P. Doublet d'*ornement de son siècle*. Il embrassa la règle de Saint-Benoît, et devint prieur de l'abbaye de Saint-Denis. Théologien distingué, il fut reçu docteur de Sorbonne. Le Bossu avait été précepteur du cardinal de Guise, et, lorsque la maison de Lorraine conçut l'audacieux projet de s'emparer de la couronne de France, au moyen de la Ligue, il embrassa cette cause avec un enthousiasme fanatique. Sa conduite dans ces temps de troubles le fit mettre au rang des ligueurs les plus exaltés; ses sermons, dans lesquels les enseignements les plus saints de l'Écriture étaient torturés pour leur faire signifier ce qu'il voulait, au profit de ses passions politiques, dépassaient peut-être en violence, en maximes démagogiques ceux des Hamilton, des Boucher, des Aubry, des Lincestre et des Pigenat, tous dévoués à la faction antimonarchique des Seize. Le zèle de le Bossu à susciter des ennemis à l'autorité royale ne se borna point à la capitale. Il parcourut, dans ce but, plusieurs villes de province, et, en 1585, il contribua puissamment à faire révolter Nantes. Aussi n'attendit-il pas qu'Henri IV eût pris Paris pour quitter la France; il se réfugia à Rome peu après la bataille d'Ivry, en 1591, avec un autre docteur nommé Créteil. Là, grâce à la protection que l'Espagnol François Peyna, auditeur de Rote,

leur accorda, en considération de leur profond savoir et de leurs talents, ils furent, l'un et l'autre, nommés, par Clément VII, consulteurs de la congrégation *de auxiliis*. Le Bossu mourut à Rome le 7 juin 1626, âgé de 80 ans, dans des sentiments de repentir et de véritable piété.

Les écrits de le Bossu en faveur de la ligue dite l'*union* sont peu connus, quelques-uns même se trouvent difficilement. Voici les plus curieux : *Devis d'un catholique et d'un politique* (royaliste). Ces *devis* ou dialogues, au nombre de trois, furent imprimés séparément, à Nantes, 1589, in-8°. Le premier a échappé jusqu'ici aux investigations des bibliographes ; — *Sermon funèbre pour l'anniversaire des princes Henri et Louis de Lorraine*, Nantes, 1590, in-8° ;— *Sermon funèbre pour la mémoire de dévote et religieuse personne F. Bourgoin, martyrisé à Tours*, Nantes, même année, aussi in-8°. Ce soi-disant martyr était prieur des Jacobins de Paris ; il fut convaincu d'avoir poussé Jacques Clément, qui appartenait à sa maison, à assassiner Henri III ; et, après l'accomplissement de cet acte régicide, il osa en faire publiquement l'apologie. Jugé à Tours, où la partie du parlement demeurée fidèle à la royauté avait été transférée, Bourgoin fut condamné à mort. Ces deux derniers factums de le Bossu sont également fort rares. Mais un ouvrage qui l'est moins, et qui est plus digne d'être recherché, est un traité qu'il composa à Rome, sur la doctrine de Molina, relative à l'accord du libre arbitre et de la grâce, sous ce titre : *Animadversiones in* XXV *propositiones P. L. Molinæ*. Rome, 1601, in-12. L'auteur, accablé d'infirmités, ne put achever son travail ; il s'arrêta à la XVI[e] proposition. H. DE C.

BOSSUET (JACQUES-BÉNIGNE), naquit à Dijon, dans la nuit du 27 au 28 septembre 1627, non loin de ce village de Fontaines, où était né saint Bernard, dont la vie et les ouvrages excitaient son admiration.

La famille de Bossuet était honorée par les lumières de plusieurs magistrats vertueux. Suivant la coutume de ces temps de croyance et d'habitudes chrétiennes, elle consignait dans un journal chaque événement domestique, le sanctifiant par quelques paroles de l'Ecriture. *Dieu l'a guidé*, *Dieu l'a instruit* : voilà par quelles paroles touchantes fut consacrée la naissance de Bossuet.

Les leçons et les exemples les plus salutaires l'environnèrent dès son berceau. Il fit ses premières études à la maison que les jésuites avaient à Dijon. Ces illustres maîtres, avec l'esprit de discernement des aptitudes et des vocations qui les distingue, avaient deviné la haute destinée de Bossuet. Ils ne négligèrent rien pour le faire entrer dans leur ordre. S'il fût devenu membre de la compagnie de Jésus, se serait-il élevé à la hauteur qu'il atteignit en restant dans le clergé séculier? On a dit que les règles et observances nombreuses et diverses d'un institut religieux auraient pu gêner la nature de Bossuet, qui avait besoin d'une liberté entière pour prendre son essor et se développer dans toute sa puissance.

Ses inclinations se trouvèrent en parfait accord avec les volontés de sa famille, qui le destinait au sacerdoce. Elle se hâta de l'envoyer à Paris, au collége de Navarre, qui avait alors pour grand maître le docteur Cornet, homme de piété, de savoir, de sens droit. Il s'attacha vivement à Bossuet, s'appliquant à bien diriger les grandes facultés qu'il avait reconnues en lui, et à le prémunir contre certaines nouveautés religieuses, auxquelles des esprits distingués s'étaient laissé prendre, persuadé que le côté où se tournerait Bossuet recevrait de son adhésion une force immense.

Le jour où il arrivait à Paris, le cardinal de Richelieu y rentrait consumé par la maladie dont il ne se releva pas, porté sur un char triomphal et funèbre, environné de ses gardes comme un roi, à travers les rues barricadées pour le protéger contre les empressements de la foule. Quel spectacle pour Bossuet ! La vue de la mort, au milieu de cette tente meublée de damas, fit sur lui une impression qu'il rappelait continuellement dans la suite à ses amis. Dès ce moment il prit en pitié, sans aucun doute, le néant des grandeurs humaines, qu'il foudroya plus tard avec tant de zèle et tant de gloire.

Les succès de Bossuet à Navarre étaient si étonnants, que le bruit s'en répandit jusque dans le monde frivole. Le fameux hôtel de Rambouillet voulut voir ce prodige et juger par lui-même s'il était capable, comme on le disait, d'improviser sur le premier sujet donné, après quelques instants de méditation. Bossuet y conquit tous les suffrages, et comme il était près de minuit lorsqu'il avait parlé, Voiture exprima le sien en disant qu'il n'avait jamais entendu prêcher ni si tôt ni si tard.

On conçoit aisément avec quelle distinction Bossuet prit ses grades en philosophie et en théologie; cependant il n'eut que le second rang de sa licence; le premier échut à l'abbé de Rancé, non par droit de savoir, mais par droit de naissance. C'est ce même abbé qui s'arracha, plus tard, à une vie de plaisirs pour s'ensevelir au milieu des tombeaux de la Trappe, dont il devint le célèbre réformateur. Bossuet entretint toute sa vie une correspondance suivie avec lui, et, depuis son épiscopat, il fit huit voyages à la Trappe, qui était le lieu où il se plaisait le plus après son diocèse, et où il venait pour respirer plus à son aise et tout à son gré du côté du ciel.

En 1648, il soutint sa thèse, dont le sujet était la comparaison de la gloire du monde et de celle qui attend le juste après cette vie; il l'avait dédiée au grand Condé qui y assista. Bossuet dissertait et discutait devant lui avec tant d'éclat, que le jeune héros se sentit le désir de se mêler au combat et de disputer cette gloire d'un autre genre. Depuis cet instant, Bossuet jouit de l'amitié du vainqueur de Rocroi et de Nordlingen.

Ce fut avec un profond sentiment de piété et la conscience toute pénétrée de la grandeur des devoirs qu'il aurait à remplir, que Bossuet reçut, en 1652, l'ordre de la prêtrise et le bonnet de docteur. Avant de les recevoir, il voulut réfléchir et se reconnaître d'une manière intime en la présence de Dieu. Il se mit en retraite dans la maison de Saint-Lazare, auprès de saint Vincent de Paul, qui le plaça sous la conduite d'un humble et fervent religieux. Ce n'est pas l'une des moins belles circonstances de la vie de Bossuet, que ses rapports particuliers avec ce vénérable apôtre, qui eut le génie de la charité et dont il a dit que, quand il l'entendait parler au sein des conférences ecclésiastiques qu'il avait établies et qu'il présidait, il lui semblait ouïr un discours du ciel.

Le docteur Cornet offrit avec instances à Bossuet de le faire nommer à sa place grand maître de Navarre, mais il ne se laissa pas éblouir par une position aussi élevée et aussi honorable. Il la refusa, comme il fit plus tard, d'une cure de la capitale que voulait lui faire accepter monseigneur Péréfixe, archevêque de Paris. Il se rendit à Metz, dont il était chanoine depuis l'âge de 13 ans. Sa famille habitait cette ville, où son père avait été envoyé pour composer le parlement que le roi Louis XIII y avait créé. Bossuet, si jeune encore et déjà en possession d'une grande réputation, fut un modèle d'édification par sa conduite exemplaire, par son assiduité à l'office canonial et par son zèle pour la prédication. Il se livrait à d'ardents et à de longs travaux sur la religion qu'il étudiait dans les saintes Ecritures et dans les ouvrages des saints Pères, entre lesquels il semblerait qu'il goûtait de préférence saint Augustin. Bien souvent il se levait pendant la nuit pour reprendre son étude chérie. L'évêque de Metz lui ayant demandé une réponse au *Catéchisme* que Paul Ferri, ministre protestant de talent et d'instruction, venait de publier, sa réfutation produisit un effet extraordinaire. Les réformés ne purent lui refuser leur admiration; plusieurs se convertirent, les autres comprirent qu'ils allaient avoir à se défendre contre un terrible adversaire. Mais ce qui n'est pas moins glorieux pour Bossuet, c'est que, dès le début, il mit autant de douceur que de lumière dans ses controverses avec les dissidents, séparant avec soin les doctrines des personnes pour être charitable aux secondes encore plus qu'inflexible aux premières. Enfin et c'est tout dire, il devint et resta l'ami du pasteur dont il avait combattu victorieusement les erreurs. Son succès inspira la pensée de faire donner, à Metz, une mission par les disciples de saint Vincent de Paul; il fut l'âme et le chef de ces exercices religieux.

Les intérêts du chapitre de Metz l'amenèrent plusieurs fois à Paris. Il y prêcha avec la plus grande distinction; la reine mère voulut l'entendre: il donna le carême de 1661 à la cour. Après l'un de ses discours, Louis XIV écrivit à son père pour le féliciter d'avoir un tel fils. Il fut appelé à remplir d'autres stations devant ce glorieux monarque, et jusqu'en 1669 on le vit monter fréquemment dans les diverses chaires de la capitale. Vers cette époque parut son *Exposition de la doctrine catholique*, pour montrer toutes les preuves de la religion et pour la venger des calomnies de ses ennemis. Ce livre célèbre décida la conversion du marquis de Dangeau et de l'abbé de Dangeau son frère, petit-fils, par leur mère, du fameux Duplessis-Mornay, cet ardent défenseur du calvinisme. Une conquête bien plus glorieuse encore, celle du maréchal de Turenne, de *cet homme qui faisait honneur à l'homme*, fut opérée par le même ouvrage, traduit en plu-

sieurs langues dès son apparition. D'autres protestants se rendirent également à la force et à la clarté des témoignages qu'il renferme. C'était ainsi, c'était par ces travaux et par ces triomphes que Bossuet s'élevait à la gloire d'être le docteur et l'oracle de l'Eglise. En même temps que l'archevêque de Paris le choisissait pour décider les religieuses de Port-Royal à signer le formulaire qui condamnait les propositions extraites du livre de Jansénius, les savants solitaires de cette illustre maison le demandaient pour examinateur et censeur de *la Perpétuité de la foi*, et des autres livres qu'ils composaient contre la réforme. Bientôt il fut engagé par l'archevêque de Paris à conférer avec les plus savants d'entre eux, pour examiner la version du *Nouveau Testament* dite *de Mons*. Le suffrage universel l'appelait à l'épiscopat; Louis XIV le nomma au siége de Condom.

En 1663, Bossuet avait célébré les vertus, les mérites et l'autorité dans les matières religieuses du docteur Cornet; ce fut la première de ses oraisons funèbres par laquelle il paya le tribut de son respect, de sa reconnaissance et de son amour filial au vénérable maître de sa jeunesse. En 1666, il avait fait entendre de belles paroles à l'occasion des funérailles de la reine Anne d'Autriche, son admiratrice. Mais ce fut trois ans après que sa puissance dans ce genre d'instruction éclata tout entière. La mort de la reine Henriette d'Angleterre lui fournit une matière dans les proportions de son génie. Il avait à retracer les changements dans l'Eglise, et, par contre-coup, les révolutions dans l'état d'un vaste royaume: Voilà le sujet qu'il faut à Bossuet; il est dans son domaine puisqu'il a à faire parler, tour à tour et à la fois, la philosophie, la politique et la théologie. Quel discours, et quelle impression dut-il produire sur ceux qui l'entendirent! sa lecture seule transporte encore aujourd'hui. Dix mois après, il répandit et fit verser de douloureuses larmes au récit de cette nouvelle qui avait retenti comme un coup de tonnerre: Madame se meurt, Madame est morte.

C'est dans cette oraison funèbre de la princesse d'Orléans, fille de la malheureuse reine d'Angleterre, que Bossuet trouve l'occasion dont il profite admirablement de faire ressortir les deux côtés de l'homme et sa misère et sa grandeur; après l'avoir abaissé et avec lui tous les faux biens auxquels il se laisse trop éblouir, il le relève et le glorifie par le spectacle de ses hautes destinées. On dirait qu'il éprouve une douloureuse satisfaction à contempler la mort, le dépouillant de toutes les pompes de la terre, et c'est quand la nudité est complète par la perte de la vie, que Bossuet jette sur ce néant la gloire et l'immortelle félicité de Dieu même.

En 1770, Louis XIV, frappé du mérite de Bossuet, et tout ému de son éloquence dont les murs de son palais retentissaient encore, lui confia l'éducation de monseigneur le dauphin. Il se démit aussitôt de son évêché de Condom, disant que les devoirs qu'il lui imposait ne pouvaient se concilier avec les fonctions qu'il venait de recevoir.

Bossuet s'adjoignit, pour la charge d'élever l'héritier du trône, des esprits d'élite non moins recommandables dans l'ordre de la vertu que dans celui du savoir. Il dressa lui-même le plan de cette importante éducation, à laquelle il présidait en personne jusque dans les plus simples détails. Quand on lit l'exposé de ce plan tel qu'il le communiqua au souverain pontife, on en admire la simplicité, l'ordre et la sagesse; on se dit que nul autre meilleur ne saurait être suivi, et l'on se demande pourquoi il n'est pas la loi pour former encore aujourd'hui les générations nouvelles.

L'éducation de monseigneur le Dauphin donna lieu à plusieurs ouvrages de Bossuet dont les trois principaux sont le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, *la Politique tirée de l'Écriture sainte*, et le *Discours sur l'histoire universelle*. Dans le premier, ainsi que dans le *Traité du libre arbitre*, il s'élève aux plus hautes questions de la métaphysique; d'une étude physiologique et psychologique de l'homme, il confesse et glorifie l'être infini, le créateur et le moteur universel.

Bossuet est trop sensé pour rejeter l'autorité de la raison. Sans elle nous ne serions obligés à rien, nous ne pourrions pas même croire; car il faut entendre une parole pour s'y soumettre et juger au moins sur quel fondement elle repose: mais, d'autre part, il se garde de tout expliquer et de vouloir tout connaître par la raison. Il est également éloigné de deux écueils non moins dangereux l'un que l'autre. Sa sagesse est celle de saint Grégoire de Nazianze, qui disait: *Nous aimons Dieu parce que nous le connaissons, et*

nous l'adorons parce que nous ne le comprenons pas.

Dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*, Bossuet ne discute pas les formes diverses de gouvernement pour les comparer et faire un choix, mais il montre, par l'histoire des Juifs, que les rois et les peuples sont heureux ou malheureux selon qu'ils restent soumis ou qu'ils deviennent rebelles à Dieu. Sans doute Bossuet paraît incliner pour la monarchie absolue. Vivant à une époque où la France était à peine remise des intrigues, des agitations et des malheurs de la Fronde, il tendait à concentrer l'autorité afin de la fortifier. Il donne, pour contre-poids aux mauvaises passions des princes, Dieu, qui les voit, qui les juge, qui les châtie. C'est le même frein qu'il oppose aux emportements et aux révoltes des sujets; et certes le principe religieux est le moyen le plus efficace, le seul efficace d'établir un accord vrai et durable entre les peuples et les rois; sans ce principe qui leur soit commun, ils vivent dans des sentiments de défiance et d'hostilité réciproques, et il n'y a pas de constitution qui puisse en prévenir l'explosion.

Bossuet est supérieur à lui-même dans son *Discours sur l'histoire universelle;* il y plane au-dessus de l'univers entier : tous les âges, tous les pays, tous les personnages fameux sont devant lui ; les événements divers s'assemblent et s'ordonnent sous son regard; il en voit les causes et les effets. Les nations naissent et meurent ; il les marque avec leurs caractères particuliers et signale la source de leur prospérité comme de leur décadence, comment elles se sont élevées et précipitées ensuite; il domine tout cet ensemble et toute cette suite immense; il parle en prophète; il a les rayons de la lumière éternelle au front: c'est Moïse qui a communiqué avec Dieu et qui proclame ses décrets, ses jugements et ses œuvres. On a dit que Bossuet, dans ce discours, rapportait tout à la religion : c'est qu'aussi bien, la religion étant la cause de Dieu, c'est pour elle que tout a été fait et que tout subsiste. D'autre part, tandis que tout change et se renouvelle, elle reste invariable; et, si elle disparaissait, c'en serait fait de toutes choses à l'heure même. La raison le conçoit. Pourquoi voulez-vous que Dieu agisse? n'est-ce pas pour sa manifestation, pour qu'il soit connu et glorifié? Une fois cette connaissance perdue entièrement dans le monde, le monde n'a plus de destination, et sa fin doit suivre immédiatement.

Les honneurs académiques étaient venus chercher Bossuet peu de temps après qu'il eut été chargé de l'éducation de monseigneur le Dauphin ; lorsque cette éducation fut terminée, Louis XIV le nomma évêque de Meaux. Un an auparavant, il avait été nommé aumônier de madame la Dauphine. Il s'occupa, en digne évêque, de l'administration de son diocèse, le visitant dans toutes ses parties, enseignant les enfants et les habitants de la campagne. Il composa un catéchisme, donna une forme plus régulière et plus étendue aux conférences ecclésiastiques, fonda et prêcha des missions et tint des synodes. L'un de ses plus éloquents et de ses plus admirables ouvrages, ses *Élévations sur les mystères* et ses *Méditations sur l'Évangile*, fut composé pour des religieuses qui faisaient partie du troupeau qui lui était confié. Ces soins divers et nombreux l'empêchèrent de reparaître aussi souvent dans les chaires de la capitale : cependant la charge de conduire par la prédication le deuil religieux de la patrie à la mort des princes et des grands lui appartenait ordinairement, et alors, continuant d'égaler la parole aux événements, la faisant même supérieure aux plus étonnants, il donnait de magnifiques et de salutaires leçons. Il prononça, en 1683, l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV; puis, en 1685 et 1686, dans l'espace de sept mois, celles de la princesse palatine et de Michel Letellier. Enfin, l'année suivante, il porta, pour ainsi dire, sa gloire au comble par l'éloge du prince de Condé.

Ce dernier discours mit fin aux oraisons funèbres de Bossuet, à ces chefs-d'œuvre d'une éloquence qui ne pouvait pas avoir de modèle dans l'antiquité et que personne n'a égalée depuis. Leur perfection a peut-être nui à ses sermons pour la justice qui leur était due : ce ne sont, à la vérité, que des ébauches ; Bossuet improvisait et n'écrivait qu'après; mais son génie s'y montre dans toute sa force, dans toute sa pompe, et les beautés supérieures qu'ils renferment en grand nombre suffisent pour qu'ils puissen tentrer avantageusement en comparaison avec les sermons les plus estimés. Quand on lit les orateurs sacrés qui le précédèrent immédiatement et quand on songe que Bourdaloue ne prêcha que plusieurs années après lui, on le proclame le créateur de la chaire chrétienne dans les

temps modernes, comme Corneille le fut du théâtre. Ces deux génies, d'une grande conformité de nature, d'une égale vigueur et d'une égale majesté, agirent l'un sur l'autre. On a écrit que Bossuet, avant d'être dans les ordres sacrés, assistait aux représentations des ouvrages de Corneille; sans contester cette assertion, toujours est-il que Bossuet n'est pas favorable au théâtre, contre lequel, dans son *Traité sur la comédie*, ouvrage parfait sur la matière, au dire de J. J. Rousseau lui-même, il porte une sentence formelle et motivée de réprobation. Les esprits frivoles qui vinrent, par un sentiment de curiosité vaine, à la profession de madame de la Vallière, profession qui était un événement public, et d'autant plus que l'évêque de Meaux devait y prêcher, furent bien déçus, s'ils s'étaient promis un discours dans le goût de leurs idées mondaines; ils ouïrent une parole grave, austère, sainte, qu'on aurait crue descendant du ciel, tant elle est dégagée de tout alliage terrestre, l'une des plus belles que Bossuet ait prononcées; c'est Dieu même racontant son action miséricordieuse dans un cœur pour le changer et le sauver.

Bossuet fut l'âme de l'assemblée du clergé tenue en 1682, au sujet du différend qui s'était élevé entre le pape et Louis XIV sur le droit de régale, que ce monarque voulait étendre à tout le royaume. Les esprits étaient aigris de part et d'autre; parmi les évêques français, plusieurs, dévoués au roi, étaient dans la résolution de pousser les choses à l'extrême. On était trop voisin des divisions produites dans l'Eglise par la réforme et les désastreuses conséquences de cette réforme ne s'étaient pas assez déroulées pour que l'époque ne fût encore saisie d'un certain goût de schisme et de révolte contre l'autorité pontificale. Bossuet s'appliqua à prévenir les tristes effets de la passion et de l'emportement. Tous ses efforts tendirent à mettre dans un juste équilibre, d'après l'Ecriture sainte et la tradition, l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle. Cet esprit de sage conciliation se rencontre dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de cette célèbre assemblée et dans les quatre propositions qu'il fit adopter comme coutumes et franchises de l'église de France (*voy.* LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE). Elles furent attaquées vivement par les docteurs ultramontains. Il les défendit dans un ouvrage dont la responsabilité ne lui appartient peut-être pas tout entière, puisqu'il ne fut publié qu'après sa mort. Du reste, s'il porta presque à lui seul tout le poids de cette grave affaire du droit de régale, sans examiner ici à fond la solution qu'il y fit donner, toujours est-il que, par cette solution, il conjura un orage qui s'était annoncé d'abord comme devant produire beaucoup de mal; et en cela seul il aurait encore bien mérité de l'Eglise universelle et de l'Eglise de France en particulier.

Le zèle de Bossuet pour la conversion des protestants, zèle plein de lumières et de charité, ne se ralentissait pas. C'est dans ce but qu'il leur adressa des avertissements au nombre de six, *un traité de la communion sous les deux espèces* et d'autres instructions. Il fut comme forcé de publier un récit de sa conférence avec le ministre Claude, l'un des pasteurs les plus éclairés de la réforme. Bossuet s'était rendu au désir que lui avait exprimé mademoiselle de Duras de les entendre discourir en sa présence sur l'Eglise. Le retour de cette demoiselle au sein du catholicisme proclama assez haut de quel côté la victoire était restée.

Les protestants voulaient que, dans l'Apocalypse, l'Eglise romaine fût désignée sous la figure de Babylone, cité criminelle et punie. Ils étaient à l'aise dans ce livre, dont les sceaux n'ont pas été encore levés, en certaines de ses parties du moins. Bossuet, toujours sur la brèche et du côté où l'attaque avait lieu, entreprit de commenter le livre prophétique et mystérieux; il reprit aux protestants tous les textes dont ils tiraient gloire pour la réforme et ses auteurs, et il montra que Babylone figurait l'empire romain, auquel Dieu allait demander compte, par le ministère des barbares, du sang chrétien dont il s'était enivré.

Mais l'ouvrage de Bossuet qui devait blesser mortellement le protestantisme, c'est l'*Histoire de ses variations*. Le titre seul de cet ouvrage était un coup de génie; et, dans des pages où la sagacité, la bonne foi et l'érudition ordinaires du grand évêque brillent avec éclat, il signale tous les changements qui s'étaient introduits et qui continuaient à s'introduire au sein de la réforme tant qu'enfin elle aboutirait à l'athéisme; il déroule la preuve du principe, si souvent énoncé et invoqué par lui, que, quand on ébranle en un point l'édifice des croyances chrétiennes, on le met en péril tout entier, et qu'il tombe inévitablement et rapidement pièce par pièce.

Jurieu essaya de répondre à l'*Histoire des variations;* il le fit avec emportement et s'attira des répliques vives et démonstratives. C'est dans ces répliques que Bossuet est amené aux brûlantes questions de l'origine du pouvoir, de son inviolabilité et de la souveraineté du peuple. Jurieu les avait traitées du point de vue de la démocratie, Bossuet les traite du point de vue de la monarchie. Autant il aimait la royauté, autant il détestait la tyrannie; mais il ne voulait pas commettre la punition de celle-ci aux mains des peuples, dans la crainte bien fondée de maux plus grands pour la société, une fois que le respect du pouvoir serait perdu et sa majesté violée.

A cette époque de Bossuet et précédemment, la question religieuse et la question politique étaient intimement et profondément mêlées. Les protestants, qui n'avaient pas pour eux, en France, l'autorité suprême, centre d'unité qu'ils possédaient dans d'autres pays, et le seul, d'ailleurs, qu'ils puissent jamais avoir, croyaient au droit de la conquérir, même par la force. De là leurs doctrines gouvernementales et aussi toutes leurs tentatives et tous leurs combats sous Louis XIII. Du reste, les catholiques, du temps de la Ligue, avaient soutenu les mêmes principes et s'étaient portés à des luttes de même nature. Quand on apprécie ces faits, la révocation de l'édit de Nantes devient un acte moins cruel. Il importait de redonner de la vigueur à la France, en lui redonnant de l'unité; et, certes, des rigueurs, des châtiments, des proscriptions ne pouvaient être appelés sur la tête de dissidences exclusivement religieuses par Bossuet, qui a dit, en parlant de la mort violente de Charles IX, que *c'était avec justice qu'on voyait nager dans son sang un prince qui avait si cruellement versé celui de ses sujets.*

Bossuet s'était vivement attaché à Fénélon, qui le regardait comme son maître, qui était admis dans son intimité, qui faisait partie de ces réunions, où des membres distingués du clergé et Pellisson si instruit dans la science de la religion conféraient de l'Écriture sainte sous la direction de Bossuet, qui se proposait d'en publier ensuite un commentaire. Il est bien à regretter que ce projet n'ait eu qu'en partie son accomplissement, et pour quelques livres seulement de la Bible. L'évêque de Meaux voulut sacrer Fénélon, qui fut nommé archevêque de Cambray en 1695. Malheureusement le *quiétisme* de madame Guyon (voir ces noms) vint diviser ces deux grands hommes. Fénélon, âme candide, tendre, généreuse, s'était laissé séduire à la doctrine du pur amour de Dieu et des états passifs d'oraison, amour désintéressé, sans aucun égard à soi-même, qui s'anéantit, s'abîme, renonce à toute félicité personnelle, dans la vue de plaire davantage à Dieu. L'illusion devait être le premier effet d'un tel amour, et des actes répréhensibles de la nature la plus grave ne pouvaient manquer d'en sortir.

Bossuet, regardé comme l'oracle de l'Église et vers lequel on se tournait tout d'abord quand une doctrine nouvelle apparaissait dans son sein, censura l'ouvrage de madame *Guyon*. Fénélon, sans approuver ni désapprouver le fond de la question, refusa de souscrire à cette censure, et bientôt il publia son livre des *Maximes des saints*, qui était comme une justification du *quiétisme*. Alors Bossuet écrivit aux évêques de France, parla au roi, s'adressa au pape, qui condamna enfin le livre de l'archevêque de Cambray.

On a reproché à Bossuet de s'être conduit, à l'égard de Fénélon, dans cette affaire du quiétisme, avec une dureté que l'on attribuait à des sentiments peu honorables. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'évêque de Meaux, passionné qu'il était pour la vérité, pour sa gloire et pour son règne, quand il la voyait compromise par des esprits qui l'entendaient mal, si ces esprits avaient, comme l'archevêque de Cambray, d'immenses ressources en eux-mêmes pour soutenir, propager et faire accepter leurs erreurs, de vives alarmes s'emparaient de lui, il parlait, il écrivait, il agissait alors dans toute la plénitude de sa force; son ardeur montait avec le péril. « Qu'eussiez-vous fait, lui demandait Louis XIV, si « j'avais protégé l'évêque de Cambray? — « Sire, j'aurais crié vingt fois plus haut. »

Bossuet avait ramené au catholicisme beaucoup de protestants de toutes les classes et plusieurs ministres. Sa grande âme, qui comprenait tout ce que les hérésies et les schismes apportent d'affaiblissement dans l'Église en la troublant, et tout ce qu'ils opposent d'obstacle à sa mission de civiliser le monde par la connaissance pratique du vrai Dieu, en l'obligeant à se défendre contre les luttes intérieures, avait souhaité la réunion des communions catholique et protestante; elle avait joui à la nouvelle des dé-

marches faites pour un rapprochement aussi précieux, et avait embrassé avec amour la demande qui lui fut adressée d'y travailler. Sa correspondance à ce sujet, d'abord avec l'abbé de Lokum et ensuite avec Leibnitz, témoigne de sa bonne foi, de son zèle et de sa science. Il y fait paraître une droiture qui se retrouve dans le docteur Molanus, pour les commencements du moins, mais qui se fait toujours désirer dans Leibnitz. Cet esprit, si élevé et si fort, devient subtil, difficultueux et sophistique. Il se jette dans des argumentations secondaires, au lieu de voir la question de haut et dans la sphère des grands principes. Sa manière de poursuivre cette salutaire conciliation n'annonce pas qu'il la désirât aussi sincèrement que l'évêque de Meaux, et éveille le légitime soupçon qu'il était gêné par des intérêts politiques dont il n'avait pas su s'affranchir. Cette correspondance, commencée en 1692, interrompue jusqu'en 1699, reprise alors et continuée, mais avec moins de suite, cessa tout à fait en 1701. Mais Bossuet a eu raison de dire que la responsabilité de son stérile résultat ne devait pas lui être imputée.

Ce fut cette année même qu'il ressentit les premières atteintes de la maladie dont il mourut trois ans après : les douleurs qu'elle lui causa ne l'empêchèrent pas de se livrer à ses travaux habituels de docteur et d'évêque, continuant à distribuer la plus saine doctrine, soit par des mandements, soit par des lettres pastorales, soit aussi par des lettres particulières, et cette dernière partie de ses écrits n'est pas celle qui fait le moins ressortir toutes ses qualités et tous ses mérites, son vaste savoir, son profond amour pour la religion, son zèle et son activité pour en défendre la cause sacrée. L'espèce de juridiction, en théologie, qu'il avait obtenue par l'ascendant de ses lumières et de ses travaux et qu'il exerçait, lui imposait, à ses yeux, le devoir de surveiller les écrits qui se publiaient sur la religion et de signaler au plus tôt ceux qui étaient infectés de quelque venin d'erreur. C'est ainsi qu'en 1797, année où il fut nommé conseiller d'Etat, il dénonça à Innocent XII un ouvrage du cardinal Sfondrate. Peu de temps après son entrée au conseil d'Etat, il avait reçu la charge de premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne.

Ses derniers combats furent contre divers auteurs qui prétendaient que la religion des Chinois était une copie imparfaite et défigurée de la doctrine des juifs sur le culte du vrai Dieu (Basnage était allé jusqu'à dire que l'Eglise des Chinois était ancienne), et contre Richard Simon, dont il avait fait condamner, en 1678, l'histoire critique de l'Ancien Testament, et dont il fit censurer, par le cardinal de Noailles, et censura lui-même, en 1702, la version du Nouveau Testament, dite de Trévoux. Il s'occupait d'un écrit sur l'autorité des jugements de l'Église ; ce travail qu'il avait entrepris à l'occasion du fameux *cas de conscience* sur la nature de la soumission que l'on doit aux constitutions des papes contre le jansénisme était déjà fort avancé lorsqu'il mourut, plein de jours de vertus et de gloire, le 12 avril 1704.

Bossuet vivait encore lorsque la Bruyère, devançant le jugement de la postérité, le nomma en pleine Académie *« un Père de l'Église. »* Massillon a dit de lui, du haut de la chaire, dans l'éloge du Dauphin, « qu'il ne « lui manqua que d'être né dans les pre- « miers temps pour avoir été la lumière des « conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté « des canons, et présidé à Nicée et à « Ephèse. »

Doué des plus belles facultés, un travail fort et assidu les éleva à une puissance immense. C'est à cause de ce travail que déjà, à la maison des jésuites, on l'appelait *bos suetus aratro,* par allusion à son nom. La première fois qu'il lut la Bible, l'étonnement et l'enthousiasme le saisirent comme si toute la sublimité de l'ouvrage divin lui fût apparue ; cependant il était jeune encore. Depuis ce moment, le livre sacré devint l'objet habituel de ses études, et, jusqu'à la fin de sa vie, il s'occupait dans tous ses voyages de la lecture du Nouveau Testament, le creusant, le méditant de manière que l'on peut dire qu'il s'en est incorporé la substance, et que son style est composé du suc même des saintes lettres. Ses auteurs favoris, après les écrivains inspirés, c'étaient Homère, Virgile, les quelques membres de la famille du génie dont il devait être lui-même l'un des plus glorieux fils.

Homme de tous les talents, il le fut de toutes les sciences. Il embrassa la vérité sous ses divers aspects, la contempla dans ses divers horizons et avec un tel pouvoir, qu'il semble qu'elle se soit livrée à lui sans voiles, qu'il l'ait possédée au milieu des clartés de l'intuition et non à travers les ombres et par

les fatigues du raisonnement. Il énonçait ce privilége quand il disait au sujet de la religion : *Je ne crois pas, je vois*. C'est pour cela qu'il y a dans son langage tant de clarté, tant de grandeur et tant de liberté. Il faut bien que sa pensée se revête pour se produire au dehors, mais le vêtement simple et noble qu'elle prend n'empêche pas la beauté de ses formes de paraître dans tout leur éclat.

Sa marche est celle du géant qui parcourt une vaste distance en quelques pas ; en quelques mots, Bossuet manifeste et éclaire tout un monde d'idées ; il ne touche pas la terre; c'est, comme on l'a dit, l'aigle qui s'élance dans les airs, qui monte jusqu'au soleil, qui se plonge et se balance dans sa lumière sans en être ébloui. Toutes les fois qu'il traite un sujet à fond, il en fait un chef-d'œuvre, et la matière la plus stérile, fécondée sous son action, éclate de magnificences. Partout où il passe, il laisse sa trace, trace à part, si bien qu'il est impossible de ne pas la reconnaître tout d'abord. Vigueur, énergie, voilà le caractère distinctif de Bossuet : cependant il ne manque ni de grâce ni de sensibilité ; mais sa sensibilité profonde n'est pas dans les mots, elle est dans les choses, il attendrit à force de vérité ; c'est le sens de la belle pensée de Virgile : il y a des choses qui font pleurer : *sunt lacrymæ rerum*. Comme la source de son éloquence est dans son âme, sa parole est toujours ardente, pleine de vie, non moins dans ses écrits les plus simples que dans les plus élevés, non moins dans ses lettres que dans ses oraisons funèbres. L'impression qu'il excite habituellement, c'est la surprise : il étonne, il subjugue, il enlève ; souvent ce n'est pas assez de le lire, l'émotion déborde, *il faut s'arrêter ou le déclamer*.

Mais ce qui ne frappe pas moins que la hauteur de son génie, c'est la droiture de son esprit, c'est son bon sens souverain ou parfait ; s'il est le plus éloquent des hommes, n'en est-il pas le plus raisonnable ? Il fuit toutes les extrémités en toute question ; il a horreur instinctivement des subterfuges, comme aussi de ce qui est subtil, vague, exagéré, prétentieux, obscur ; point d'adresse ou même d'habileté de sa part, mais de la bonne foi et de la franchise ; il ne cherche pas ses triomphes personnels, mais ceux de la vérité ; il ne comprend pas que l'on puisse faire un livre pour le plaisir de faire un livre ; il ne s'occupe jamais de la postérité, qui doit pourtant s'occuper toujours de lui, et le suffrage qu'il ravit est celui-ci, le plus beau de tous : Il a raison, c'est vrai, c'est juste. Du reste, il dit tout ce qu'il veut et comme il veut ; la langue ordinaire ne lui suffit pas : il s'en fait une pour les besoins de sa pensée haute, vaste ou profonde ; expressions, tournures, mouvements, constructions, harmonie, tout lui appartient, et cette langue garde son nom : on dit l'idiome de Bossuet. C'est à son école qu'il faut étudier l'éloquence comme on étudie la peinture et la sculpture à l'école des Raphaël et des Michel-Ange. La parole humaine ne peut pas aller au delà du degré où il l'a portée, et l'on a cru pouvoir dire sans exagération que ses ouvrages glorifiaient la religion chrétienne de même que les statues de Phidias ajoutaient au culte de Jupiter Olympien.

Il lui fut donné d'exercer une véritable domination dans un siècle fameux entre tous les autres par tant de lumières, tant de grandeurs, tant d'illustrations diverses, et de se dresser un trône en face du monarque le plus absolu qui régna jamais, auquel il disait : *Après toutes vos victoires, il vous reste un ennemi à vaincre ; vous-même, sire, vous-même.* La malignité, qui s'attaque aux grands hommes, même à ceux qui sembleraient devoir rester au-dessus de ses coups, tant ils sont haut placés, n'épargna pas Bossuet. Toutefois, elle ne vint à lui qu'avec timidité, ou, plutôt, avec lâcheté, puisqu'elle ne vint qu'après sa mort. Elle ne put rien contre sa gloire, qui dissipa toutes les inventions de la calomnie comme l'éclat de l'astre du jour dissipe tous les brouillards que la terre lui envoie. Sa vertu fut aussi éclatante et ses mœurs aussi irréprochables que son talent était magnifique ; et, quand il instruisait, c'était avec la triple autorité du caractère, du savoir et de la sainteté. Cette élévation et cette supériorité de mérite jaillissent en rayons lumineux de sa tête, telle qu'elle nous a été transmise, si grave, si noble, si sereine, si imposante, si majestueuse, par un célèbre pinceau.

Les plus hautes dignités de l'Église manquèrent à Bossuet, on sait pourquoi. On a demandé ce qu'elles auraient apporté à sa gloire ! Cette gloire immortelle fut célébrée solennellement à Rome aussi, dès que la nouvelle de sa mort y arriva. Il est un de ces hommes rares auprès desquels la louange languit, selon son expression, un de ces

hommes qui ont pour patrie tous les âges et tous les pays, qui sont appelés à être les chefs ou les conducteurs de l'humanité, qu'ils honorent tout entière.

Une partie des ouvrages de Bossuet fut publiée de son vivant et à mesure qu'il les produisait. Diverses éditions complètes de ses œuvres ont été faites depuis sa mort. Les plus estimées sont celles de l'abbé Pereau, 20 vol. in-4°, de 1743 à 1753, et celles de l'abbé Hémey d'Auberive, en 43 vol. in-8°, dites de Lebel, de 1815 à 1820, à Versailles.

L'abbé Deguerry.

BOSTANDJY, mot turc qui signifie jardinier ou plutôt cultivateur de melons. On donne ce nom aux gardes du sérail, qui sont, en outre, les jardiniers, les rameurs du Grand Seigneur, ses gardes-chasse, ses commissaires de police, etc. Ils sont tous sous le commandement du *bostandjy-bachi*, qui a, de plus, sous sa surveillance les jardins, les châteaux, les maisons de campagne du sultan, ainsi que la police de la ville. Lorsque le Grand Seigneur va en bateau sur le détroit, c'est à lui de tenir le gouvernail, et lorsque l'empereur se promène dans ses jardins, c'est à lui de le soutenir et de lui servir, au besoin, de cicerone.

Les bostandjys, que l'on a regardés à tort comme formant un corps militaire, étaient autrefois trois mille; ils ne sont plus que six cents; leur solde est la même que celle des janissaires : trente d'entre eux, qualifiés de *khassefis* ou intimes, remplissent les fonctions de bourreaux et accompagnent toujours le sultan. Les bostandjys sont divisés en neuf classes, distinguées, chacune, par la couleur de la ceinture.

BOSTON (*géog.*). — Il existe deux villes de ce nom, l'une en Angleterre et l'autre en Amérique.

La première, située dans le comté de Lincoln, possède un port très-fréquenté, à l'embouchure de la Witham, que l'on y passe sur un beau pont de fer. La ville est élégante et régulière comme toutes les villes anglaises, et son clocher s'aperçoit en mer d'une très-grande distance. On y arme beaucoup de navires pour la pêche, et le commerce de goudron et de chanvre y est considérable. — 11,000 habitants.

L'autre ville du même nom est beaucoup plus célèbre et plus importante. Chef-lieu de l'État de Massachusetts, l'une des vingt-quatre républiques de l'*Union*, c'est une belle et grande ville maritime, située au fond de la baie de Massachusetts, dans une presqu'île fort accidentée, d'environ 1,600 mètres de large et communiquant avec Cambridge et Charleston par deux ponts de bois. Son port, dont l'entrée est si étroite qu'à peine deux navires y passent de front, peut en contenir environ cinq cents, sous la protection des deux forts de l'*Indépendance* et de *Warren*. La ville a un double aspect : la partie ancienne est sale et à rues étroites, sans avoir la poésie de nos cités du moyen âge; mais les quais, au nombre de quatre-vingts, et quelques places, sont formés de maisons élégamment bâties. Son commerce maritime est très-considérable, et l'on en exporte surtout du rhum, de la bière, du chocolat, du tabac, du savon, des chandelles, du papier à écrire préféré à celui de l'Angleterre. Boston a aussi des fabriques de toiles à voile et cordages, des raffineries de sucre, distilleries, fonderies de fer et de cuivre, et sa population est évaluée de 45 à 50,000 habitants.

Cette ville est le patrie de Franklin, auquel elle a élevé un monument, et c'est par elle que commença la révolution qui enleva l'Amérique à l'Angleterre. Ce fut le 17 mars 1776 que les Anglais durent en sortir devant Washington, et, depuis, elle est restée le centre du fédéralisme. Boston a de nombreux établissements scientifiques, un observatoire, vingt-neuf églises, plusieurs théâtres et des environs très-pittoresques, animés par de jolies maisons de plaisance semées sur les collines.

BOTAL (Léonard), ou plutôt **BOTALLI**, médecin des rois Charles IX et Henri III, naquit à Asti (Piémont), fut disciple de Fallope (*voy.* ce mot), et reçu docteur à Pavie, voyagea d'abord dans les Pays-Bas, puis en Angleterre, et vint ensuite exercer avec beaucoup de succès la médecine en France. Ses ouvrages font preuve d'un excellent esprit, de connaissances variées, et présentent même le germe de plusieurs vérités sanctionnées de nos jours par l'expérience. Exagéré toutefois dans les opinions, il rendit trop fréquent l'usage de la saignée. Quelques-uns de ses écrits, entre autres : *De via sanguinis à dextro da sinistrum cordis ventriculum;* — *Sententia de via sanguinis in corde;* — *Judicium Apollinis circa opinionem de via sanguinis*, pourraient faire supposer qu'il pressentit la découverte de la circulation du sang. — Citons parmi ses ouvrages : I. *De curatione per san-*

guinis missionem liber, de incidendæ venæ, cutis scarificandæ et hirudinum affligendarum modo. Lyon, 1577; — II. *De curandis vulneribus sclopetarum.* Lyon, 1560. L'auteur y combat l'opinion fausse, mais généralement répandue, que les plaies d'armes à feu sont vénéneuses. — III. *Liber de luis venereæ curandæ ratione.* Paris, 1563. — IV. *Commentarioli duo, alter de medici, alter de ægroti munere.* Lyon, 1565. — J. Van Hoorne a réuni tous les écrits de Botal avec des notes, sous le titre, *Opera omnia medica et chirurgica.* Leyde, 1660. — Tout le monde sait que l'ouverture qui, dans le fœtus, sépare les deux oreillettes du cœur, et permet au sang de passer de l'un dans l'autre pour traverser le poumon, porte la dénomination de *trou de Botal :* la découverte ne lui en est cependant pas due, puisque cette ouverture était connue de Galien.

BOTANIQUE, *botanica, res herbaria,* du grec βοτάνη, herbe, plante, dérivé lui-même de βοτός, aliment, parce que, en effet, la plupart des animaux se nourrissent de plantes.

§ I. *Notions générales.* — La botanique est cette partie de l'histoire naturelle ayant pour objet l'étude des végétaux. Ainsi, depuis la plante que le microscope seul peut révéler à nos regards juqu'au chêne majestueux des forêts, tout ce qui végète est de son ressort; mais, hâtons-nous de le dire, cette science ne consiste pas uniquement, ainsi qu'on l'a cru longtemps, dans la connaissance pure et simple des noms imposés aux différents végétaux. Si la botanique, en effet, dresse l'inventaire des espèces et donne à chacune un nom particulier pour mieux en garder la mémoire; si même, allant plus loin, elle les groupe ensuite par genre et par famille, afin de les retrouver plus facilement au besoin, là ne se borne pas son domaine; elle s'occupe, en outre, des lois qui président à l'organisation générale des plantes, de la forme, des fonctions de leurs organes et des rapports qui les unissent les uns avec les autres. Envisagée sous le point de vue de ses applications les plus importantes, elle fait connaître encore les vertus salutaires ou malfaisantes dont sont doués les végétaux et les avantages que nous pouvons en retirer, tant dans l'économie domestique que dans les arts et la thérapeutique. Une science aussi vaste devait nécessairement être divisée en plusieurs branches distinctes, afin de rendre son étude plus facile. Sous ce rapport, on nomme botanique *proprement dite* la partie qui considère les végétaux d'une manière générale et comme des êtres distincts les uns des autres qu'il faut connaître, décrire et classer. Cette première branche se subdivise elle-même en *glossologie* (de γλῶσσα, mot, et λογος, discours), ou connaissance des termes propres à désigner les différents organes des plantes et leurs nombreuses modifications : c'est la langue de la botanique; — en *taxonomie* (de ταξις, ordre, et νόμος, loi), ou application des lois générales de la classification du règne végétal, — et en *phytographie* (de φυτόν, plante, et γραφω, je décris), c'est-à-dire l'art de décrire les plantes.

La seconde branche de la botanique porte le nom de *physique végétale* ou de *botanique organique;* c'est celle qui, considérant les végétaux comme des êtres organisés et vivants, nous décèle leur structure intérieure, le mode d'action propre à chacun de leurs organes et les altérations qu'ils peuvent éprouver, tant dans leur structure que dans les fonctions qui leur sont confiées; de là trois divisions secondaires dans cette partie, savoir : l'*organographie* (ὄργανον, organe), ou description des organes, de leur forme, de leur position, de leur structure et de leurs connexions; — la *physiologie végétale*, ou l'étude des fonctions propres à chacun de ces organes; — la *pathologie végétale*, enseignant les diverses altérations ou maladies qui peuvent affecter les plantes.

Enfin on a donné le nom de *botanique appliquée* à cette troisième partie qui s'occupe du rapport existant entre l'homme et les végétaux. Elle se divise elle-même en *botanique agricole,* ou application de la connaissance des plantes à la culture et à l'amélioration du sol; — en *botanique médicale*, ou application des connaissances botaniques à la recherche des végétaux qui peuvent servir de médicaments : — en *botanique économique* et *industrielle,* c'est-à-dire ayant pour objet de faire connaître l'utilité des plantes dans l'économie domestique et les arts.

La botanique étant la science des végétaux, nous devrions commencer par donner une connaissance exacte de ces êtres, car, avant de traiter de chaque plante en particulier et de s'élever à l'ensemble de l'économie végétale, il devient rationnel de savoir comment le germe des plantes se développe; comment ces dernières prennent leur accrois-

sement; quels sont les moyens de les multiplier; quelles sont l'organisation générale, la structure de leurs parties, leur manière de se reproduire; quels sont le mouvement et la qualité de la séve; en quoi le terrain et les climats peuvent influer sur les végétaux; en un mot, d'embrasser dans leurs détails les principes généraux sur lesquels repose la botanique. Mais nous nous abstiendrons ici de cette étude, les notions qui la constituent devant se trouver exposées d'une manière plus directe au mot VEGÉTAL, auquel nous renvoyons.

§ II. *Histoire de la botanique.* — Les Égyptiens sont généralement considérés comme le peuple qui s'est appliqué le plus anciennement à l'étude de cette science. Toutefois il devient impossible d'assigner une époque précise à son origine, car les moyens d'investigation nous manquent de plus en plus à mesure que la curiosité nous porte vers des temps aussi reculés. La science de l'antique Égypte est gravée sur des monuments impérissables, mais elle attend des interprètes et des circonstances imprévues pour se révéler à nous. Arrivons donc de suite à la Grèce. Presque tous les personnages fameux des temps héroïques de cette contrée se distinguèrent par la connaissance des plantes. Aristée, Jason, Télamon, Pélée, Achille, Patrocle, etc., la tenaient du centaure Chiron. Médée ne dut elle-même sa réputation de magicienne qu'à sa connaissance profonde de la botanique et à l'usage criminel qu'elle fit de ses découvertes. Mais, sans remonter aux époques fabuleuses, il est certain que, dès la plus haute antiquité connue, les philosophes occupèrent une partie de leurs loisirs à l'étude des végétaux. Quelques savants pensent même qu'ils étaient parvenus à saisir des analogies, à découvrir quelques rapports sur lesquels, fondant des divisions, ils auraient créé des systèmes. Mais cette conjecture est pour le moins hasardée, puisque leurs ouvrages ne sont point arrivés jusqu'à nous. Ceux mêmes d'Aristote sur cette matière ne nous sont parvenus que par fragments et défigurés. Ce qu'il y a de certain, c'est que Démocrite et Empédocle enseignaient que la graine est l'œuf végétal, et que son existence aussi bien que ses diverses évolutions résultent d'une loi parfaitement identique à la reproduction des animaux. Anaxagore annonce de plus que les feuilles absorbent et exhalent de l'air; Hippocrate découvre dans les diverses parties des plantes mille ressources thérapeutiques dont il recommande l'usage; Eudème va plus loin, en soumettant ces vertus à des expériences directes, tandis qu'Hippon observe l'influence de la culture sur les formes et les produits des végétaux. Il est évident, néanmoins, que la marche adoptée jusque-là ne pouvait conduire à de grands résultats, les faits étant recueillis isolément, sans ordre, et surtout sans critique, les noms s'imposant au hasard, changeant même suivant les lieux ou les vertus supposées par chacun aux diverses espèces; de là ces nombreux écarts d'une imagination ardente et fleurie, de là ces vaines hypothèses. Mais, enfin, riche d'expériences et d'observations, parut Théophraste (225 ans avant Jésus-Christ. *Histoire des plantes*), faisant pour les plantes ce qu'Aristote, son maître et son ami, venait de faire pour les animaux. Il montre les rapports intimes de la botanique avec l'économie rurale et domestique, son emploi raisonnable en médecine et ses nombreuses relations avec l'industrie. Il applique à la structure et à l'organisation végétales les lois de la physiologie; il suit les phénomènes de l'existence des plantes depuis l'instant où la *plumule* (*voy.* ce mot) brise les enveloppes coriaces de la graine jusqu'au moment où la fécondation du germe transmet à la génération nouvelle le principe de vie primitivement reçu. Malheureusement ses élèves ne suivirent pas l'impulsion donnée. L'école d'Alexandrie fit moins encore, elle qui, ne connaissant que les livres, rejetait tout ce qui ne se trouvait pas écrit. Nous distinguons seulement dans les deux siècles suivants Cratévas, décrivant assez bien les plantes; Dioscoride, qui, le premier, reconnut la nécessité d'une synonymie; et Galien, qui, par ses observations au lit du malade et ses expériences sur lui-même, éclaira la botanique médicale.

Arrivant ensuite à la grande période romaine, nous y voyons le peuple uniquement occupé de conquête et de despotisme, de l'éloquence de la tribune ou de prostitution aux pieds de ses honteux empereurs, ne songeant guère à s'occuper d'histoire naturelle. Aussi n'est-ce qu'après la défaite de Mithridate qu'apparaissent quelques écrits sur la botanique. Encore ceux de Valgius, Musa, Euphorbius, Æmilius Macer, Julius Bassus, Sextius Niger ne sont-ils connus que par les citations de Pline. Caton, Varron, Columelle

et les autres géopones parlent des plantes en agriculteurs; Virgile les chante en poëte né aux champs, mais aucun ne les envisage en botaniste. Pline lui-même, qui nous a laissé l'inventaire exact des connaissances de son temps, agit bien plus en compilateur qu'en naturaliste ; car, au lieu d'observer par lui-même, il se borne à traduire Théophraste et Dioscoride, et cela même d'une manière souvent inexacte, appliquant à une espèce ce que le texte dit d'une autre. Il serait injuste toutefois de ne pas admirer l'art séduisant avec lequel il sait lier à chaque plante les anecdotes curieuses, les faits piquants que lui fournit une lecture immense.

Après la chute de l'empire romain, la botanique resta dans l'oubli jusqu'au temps des Arabes, encore ces derniers s'en occupèrent-ils moins en naturalistes qu'en médecins. Sachons-leur gré, toutefois, d'avoir tiré de l'oubli les ouvrages qui nous restent et du grand nombre de plantes qu'ils apportèrent des régions orientales. Les croisades, en embrasant l'Orient et l'Occident pendant près de deux siècles, n'eurent qu'une faible influence sur la botanique, quoiqu'on leur soit redevable de l'introduction en Europe de plantes utiles, la garance, le mûrier blanc, la belle ketmie des jardins (*hibiscus althœa*) entre autres, et de plusieurs fruits nouveaux perfectionnés depuis par la culture. Mais avec l'invention de l'imprimerie, et grâce à la découverte faite par Christophe Colomb d'un monde dit nouveau parce qu'il était depuis longtemps oublié, commence pour la botanique, plus encore que pour les autres sciences, une ère toute nouvelle signalée par le triomphe de l'esprit d'observation sur les aveugles errements de la routine. Cordus fils découvre le mode de reproduction des fougères et détermine le véritable caractère des légumineuses; Bock, dit Tragus, rejette l'ordre alphabétique pour classer les plantes et la poussière des livres pour les décrire d'après la nature, et c'est à ses travaux ainsi qu'à ceux de Bunfels et de Fuchs que nous sommes redevables de l'*Iconologie* moderne; ses dissertations sur l'aloès, la rhubarbe, la casse, la mauve, l'aconit, la ciguë, la centaurée, l'aigremoine, le *daphne mezereum*, vulgairement *bois gentil*, la bourrache, etc., méritent aussi d'être citées. Vers la même époque (le milieu du XVIe siècle), Conrad Gessner démontre que les caractères tirés de la fleur et du fruit sont les éléments les plus certains d'une bonne classification, fait en outre entrevoir dans les plantes des groupes composés de plusieurs espèces liées par des caractères communs, et, donnant ainsi la première idée de la réunion des plantes en genres, imprime l'impulsion la plus salutaire aux travaux ultérieurs. Zaluzianski confirme la découverte des sexes, montre leur réunion dans certains végétaux et leur séparation dans certains autres. Mattioli et Dalechamps ouvrent la porte aux deux Bauhin, qui, dans les trésors d'une érudition profonde, puisent le modèle d'une bonne synonymie. L'Écluse (*Clusius*), à son tour, contribue puissamment aux progrès de la science en faisant connaître une multitude de végétaux exotiques, et dans le nombre de ceux dont il enrichit la France se trouvent le marronnier d'Inde, le laurier-cerise, le platane d'Asie, l'arbre de vie du Canada, le jasmin d'Arabie et surtout la pomme de terre. Peu de temps après, Cœsalpin fit plus encore en donnant le modèle de la première méthode botanique. Son attention, portée sur le fruit et la semence, lui révèle des caractères bien plus féconds en résultats que ceux tirés de la grandeur ou des propriétés, choisis par ses prédécesseurs. Il pressentit, en outre, la valeur donnée depuis aux cotylédons. Dès lors sûrs de la marche qu'ils doivent suivre, et reconnaissant l'importance des voies expérimentales, les botanistes cultivent des collections (*voy.* JARDINS BOTANIQUES), et, tandis qu'en 1600 Schwenkfeld et Zungermann dressent les premières Flores connues (celles de Silésie et des environs d'Altorf, en Franconie), une foule de naturalistes parcourent les diverses contrées du globe. Rhéede explore les côtes du Malabar et de l'Inde ; Kumph, Amboine et les Moluques; Paul Hermann, le cap de Bonne-Espérance et Ceylan ; Kœmpfer, l'Asie orientale et le Japon ; Sherard, Tournefort, Wheler, la Grèce et l'Asie Mineure; Sloane, Banister, Plumier, l'une et l'autre Amérique. La véritable science ne consiste pas, assurément, dans la découverte d'un nombre plus ou moins considérable d'espèces inconnues ; mais plus les termes de comparaison augmentent, mieux on comprend la généralité des conditions de l'être, plus les observations deviennent complètes, plus leurs résultats sont lumineux, et plus enfin les idées d'ordre prennent de consistance. Aussi, de cet instant, voyons-nous la science prendre une

face nouvelle et les esprits travailler à une révolution devenue nécessaire. Jung écrit d'inspiration dans son *isagoge phytoscopia*, des vues profondes sur la distribution méthodique des plantes sur leurs caractères et la manière de les exprimer, ainsi que sur la nomenclature. Morisson (*Historia plantarum universalis*) prévoit une détermination moins vague des genres, et montre, par son travail sur les ombellifères, comment il faut écrire une *monographie*. Ray, Paul Hermann, Rivin et Magnol approchent de plus en plus du but que leur génie découvre, et, s'ils ne l'atteignent pas, l'un nous donne toutefois un catalogue de 18,565 espèces ou variétés recueillies pendant cinquante années d'études ; l'autre propose une méthode fondée sur l'organisation du fruit; le troisième la veut établir sur la corolle, et le quatrième sur l'ensemble des analogies. On doit de plus à Magnol l'heureuse dénomination des familles. Puis Tournefort, vers la fin du XVIIe siècle, invente le genre et crée un système régulier de classification, clair, facile, à la portée de tous les esprits et parlant à tous les yeux. A peine ce moyen de distribuer méthodiquement les plantes est-il mis aux mains des adeptes, que nous voyons tous les phénomènes de la vie végétale successivement soumis à un examen rigoureux d'où résultent des explications plus justes que celles admises jusqu'alors. Guy de la Brosse, cet illustre fondateur du jardin des plantes de Paris, s'occupe du sommeil des végétaux ; Grew compare entre eux les divers genres de fruits et de semences ; Van Helmont et Boyle étudient les lois de la nutrition ; Hales, la marche de la séve, les causes de l'absorption et de la transpiration ; Pontadera, la nature de la fleur, à laquelle il refuse obstinément, toutefois, le sexe que proclament Camerarius, Vaillant et Geoffroy. D'autres se chargent encore d'éclairer certaines familles : Scheuchzer et Monti décrivent les graminées et les joncées ; Micheli, les champignons ; Dillen, les lichens, les mousses et les algues ; Commelin et Serrari, les orangers, etc., etc., pendant que Feuillée va demander de nouvelles richesses au Pérou, Casteby à l'Amérique septentrionale, Burmann à l'Afrique du Sud, Messerschmid et Gmelin au nord de l'Asie, etc., etc. Enfin paraît Linné (1737), qui, comme Aristote chez les anciens, vient, au milieu du mouvement extraordinaire que ses écrits excitent et dirigent, asseoir la science sur une base solide en la débarrassant de toutes les entraves qui gênent sa marche et son développement. Les genres, refondus et déterminés d'après des principes sévères ; les espèces établies sur des caractères particuliers, fixées par des noms courts et expressifs ; la langue descriptive créée ; les lois de la botanique rassemblées dans un livre, vrai modèle d'élégance, de profondeur et de laconisme ; ces lois rendues invariables désormais par leur application aux Flores de la Laponie et de la Suède, tels sont les immenses bienfaits dont il dote la science. La portée de son génie ne se borne pas, toutefois, à la création du *système sexuel*. S'adresse-t-il au philosophe, à l'investigateur habile, il cesse alors d'avoir recours à cet arrangement artificiel dans lequel se trouvent souvent groupés ensemble des êtres plus ou moins étrangers l'un à l'autre par l'ensemble de leurs caractères pour lui présenter des affinités. Toute la portée philosophique de ce dernier moyen fut sentie par Van Royen : aussi, s'emparant des fragments insérés par Linné dans le *Philosophia botanica*, s'attacha-t-il au nombre des cotylédons pour former ses classes et aux autres liens unissant les espèces en genres et en tribus pour établir ses subdivisions. Le triomphe de la méthode naturelle fut encore aidé par Haller faisant le rapprochement des caractères essentiels et constitutifs des vrais genres (*Enumeratio methodica stirpium Helvetiæ indigenarum*, 1742) ; par Adanson, adaptant à ses différentes coupes le mot de *famille*, proposé déjà, comme nous l'avons dit, par Magnol, et qui se rattache si bien à la séduisante doctrine des sexes, ainsi qu'à la fécondation des plantes (*Famille des plantes*, 1763) ; par Gleditsch y ajoutant l'emploi des insertions de l'étamine (*Plan d'une méthode* imprimé dans l'*Histoire de l'Académie royale des sciences de Berlin*), et par Gærtner dans l'analyse des graines. Mais à Bernard de Jussieu et à son neveu Antoine-Laurent revient la gloire de l'avoir créée par la rigoureuse exactitude qu'ils ont mise à déterminer les traits distinctifs de chaque ordre et par la distribution de toutes les plantes en trois immenses familles naturelles : les acotylédonées, les monocotylédonées et les dicotylédonées, dans l'une ou l'autre desquelles viennent se ranger d'elles-mêmes toutes les autres. Mais, hélas ! pourquoi faut-il que certains botanistes modernes, en voulant marcher sur les traces

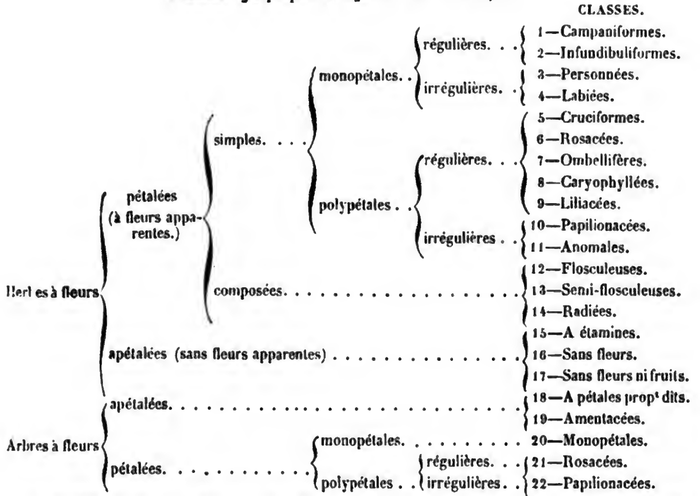
de ces législateurs de la science, aient porté la confusion dans leur admirable édifice? Par vanité, sinon par ingratitude, et, sous le spécieux prétexte de perfectionner, ils ne savent le plus souvent que rendre les caractères des familles vagues et verbeux, les embarrassant de formes exceptionnelles ou tirées d'organes microscopiques d'une observation difficile, et hachant sans cesse, d'une manière mesquine ou arbitraire, l'ordre établi, nous les voyons changer en famille des genres et même des espèces. Il n'y a pas jusqu'à la langue inventée par Linné, langue si belle, si pleine de coloris et de simplicité, sur laquelle ils n'aient porté leur atteinte sacrilége pour la transformer en un langage scolastique, stérile et fatigant. Appelons donc de tous nos vœux le jour où un autre Linné viendra purger le temple et ramener les adeptes de la botanique dans la voie du simple et du vrai, les obligeant à diriger leurs études au profit des arts, de l'agriculture, de l'industrie et d'une saine littérature.

§ III. *Classifications, systèmes et méthodes botaniques.* — La partie de la botanique générale ayant pour objet l'application des lois de la classification du règne végétal a reçu, comme nous l'avons dit, le nom de *taxonomie*. Quoique soumise à une marche commune et s'accordant même, en général, dans l'établissement des genres et des espèces, les classifications peuvent différer beaucoup, selon les principes suivis dans la formation des divisions supérieures. Ces dernières, par exemple, seront établies, tantôt sur des caractères tirés d'un seul ou d'un petit nombre d'organes, abstraction faite de tous les autres, tantôt d'après les caractères fournis par l'ensemble de l'organisation étudiée dans tous ses détails; aussi connaît-on de nos jours un assez grand nombre de méthodes, mais toutes peuvent se rapporter aux trois sortes suivantes: 1° les *méthodes analytiques* ou *dichotomiques;* 2° les *méthodes* ou *systèmes artificiels;* 3° les *méthodes naturelles*. Les premières ne satisfont qu'à l'une des deux exigences de toute classification, celle de faire arriver aisément au nom d'une plante; la méthode de Lamarck, par exemple. Les *méthodes* ou *systèmes artificiels* participant également du système et de la méthode, auxquelles on s'accorde assez généralement à donner le nom spécial de *systèmes*, ont pour but principal de faire trouver, avec plus ou moins de facilité, le nom des êtres qu'elles comprennent, en même temps qu'elles nous donnent quelques-uns de leurs rapports, si nous les envisageons sous un point de vue particulier: tel le système connu sous le nom de *méthode de Tournefort;* tel encore le *système de Linné*. Les *méthodes naturelles*, au contraire, ont pour but principal de faire connaître les vrais rapports des végétaux. Ici les divisions ne se trouvent plus établies d'après la considération d'un seul organe, et les caractères tirés de l'examen complet de toutes les parties des plantes concourent à les former; telle est la *méthode de Jussieu*. — Quant aux principes de nomenclature, ceux établis par Linné sont universellement adoptés de nos jours, et consistent à composer le nom d'une plante de deux mots: l'un substantif, pour le genre, répondant assez bien à nos noms de famille; l'autre adjectif, pour la désignation de l'espèce, offrant beaucoup d'analogie avec les noms de baptême. Par cette ingénieuse combinaison, le nombre immense des noms de plantes se trouve réduit à un terme fort minime, comparativement à celui des espèces, et deux mille noms de genres, avec une quantité de noms spécifiques beaucoup moindre, suffisent, aujourd'hui, pour désigner plus de cinquante mille végétaux connus. — Donnons une explication succincte des principales méthodes ou systèmes.

Le *système de Tournefort*, généralement connu sous le nom de *méthode de Tournefort*, est basé principalement sur la considération des formes différentes de la corolle, et par ce mot il faut entendre également les périanthes simples et colorés. Il se compose de vingt-deux classes, dont les caractères sont tirés 1° de la consistance et de la grandeur de la tige; 2° de la présence ou de l'absence de la corolle; 3° de l'isolement de chaque fleur ou de la réunion de plusieurs dans un involucre commun; 4° de l'intégrité de la corolle ou de sa division en segments isolés; 5° de sa régularité ou de son irrégularité. Sous le premier rapport, les végétaux sont divisés en plantes herbacées et en plantes ligneuses; celles-là composent les dix-sept premières classes, tandis que les cinq dernières contiennent les arbres. D'après la présence ou l'absence de la corolle, les herbes sont ensuite distinguées en pétalées et apétalées. Les quatorze premières classes renferment toutes celles pourvues d'une corolle; les trois suivantes, celles qui n'en ont point. Mais les herbes munies d'une corolle ont, de plus,

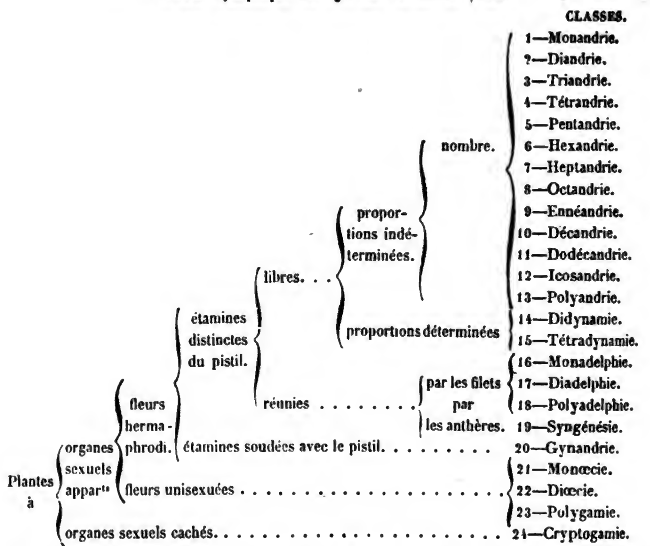
leurs fleurs isolées ou bien réunies. Les onze premières classes renferment les herbes à fleurs simples ; les trois suivantes, celles pourvues de fleurs composées. De plus, parmi les plantes herbacées à fleurs simples, les unes ont une corolle monopétale ; chez les autres, au contraire, cet organe offre plusieurs divisions. Dans les quatre premières classes sont réunies les plantes à corolle monopétale ; dans les cinq qui suivent, celles à corolle polypétale. Mais cette corolle monopétale ou polypétale peut être encore régulière ou irrégulière ; ce qui sert à subdiviser chacune de ces sections. — Enfin les plantes à tiges ligneuses sont, avons-nous dit, renfermées dans les cinq dernières classes : Tournefort les a divisées d'après les mêmes considérations que les herbes, ce qui les distingue alors en apétalées ou pétalées; ces dernières avec une corolle monopétale ou polypétale, régulière ou irrégulière. — Tels sont les principes d'après lesquels Tournefort a basé ses classes, subdivisées elles-mêmes en un nombre plus ou moins considérable d'ordres ou de sections renfermant chacune un certain nombre de genres ; mais quoique, au premier abord, ce système paraisse simple et d'une exécution facile, il offre encore, dans plus d'un cas, de sérieuses difficultés. La forme de la corolle, en effet, n'est pas toujours si bien tranchée que l'on puisse décider sur-le-champ à quelle classe elle appartient. Où sera, par exemple, le point juste de séparation entre une corolle hypocratériforme et une corolle infundibuliforme, entre cette dernière et la corolle campanulée? Un point plus défectueux encore est la division inutile des végétaux en *herbes* et en arbres, d'où résulte la répétition de plusieurs genres.

Tableau synoptique du système de Tournefort.



Le *système sexuel de Linné* se compose de vingt-quatre classes ; ses bases principales reposent presque entièrement sur les différents caractères que peuvent fournir les organes sexuels mâles, c'est-à-dire les étamines, et cela de la manière suivante : 1° sur le nombre des étamines (les treize premières classes) ; 2° sur leurs proportions (quatorzième et quinzième) ; 3° sur leur réunion par les filets (seizième, dix-septième et dix-huitième) ; 4° sur leur soudure par les anthères (dix-neuvième) ; 5° sur leur soudure avec le pistil (vingtième) ; 6° sur la séparation des sexes (vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième) ; 7° enfin sur l'absence des organes sexuels (la vingt-quatrième et dernière).

Tableau synoptique du système sexuel de Linné.



On demeure frappé, lorsqu'on étudie ce système, de l'extrême simplicité qu'il présente, et plus encore du moyen facile qu'il donne pour arriver à la connaissance du nom d'une plante. Les classes, en effet, y sont, pour la plupart, clairement tranchées et définies, celles principalement où les étamines se trouvent en nombre déterminé. De plus, encore, il a l'avantage de renfermer non-seulement toutes les plantes connues, mais de pouvoir admettre indéfiniment toutes celles que l'on découvrira par la suite; aussi fut-il généralement adopté lorsqu'il parut.

Dans la *méthode de Jussieu* ou *des familles naturelles*, les premières divisions reposent sur les caractères que l'on peut tirer de la présence ou de l'absence de l'embryon, de là les plantes *embryonées* et les *inembryonées*. Les premières sont ensuite distinguées d'après le nombre de leurs cotylédons en *monocotylédonées* et *dicotyledonées*. La seconde considération, celle qui sert vraiment à l'établissement des classes proprement dites, est fondée sur l'insertion relative des étamines ou de la corolle monopétale staminifère, offrant, comme on le sait, trois modes distincts : *insertion hypogynique*, — *périgynique*, — *épigynique*. Ces trois variétés servent à établir autant de classes. — Les acotyledonées étant dépourvues d'embryon, par conséquent de fleurs et de fruits, ne pouvaient se prêter à cette division; aussi ne forment-elles qu'une classe, la première.—Les monocotylédonées, au contraire, offrant ces trois modes d'insertion, ont été partagées en trois classes. Quant aux dicotylédonées, qui sont fort nombreuses, il a fallu multiplier leurs divisions : aussi, sans abandonner l'insertion, cette distinction n'y devient-elle plus qu'un caractère secondaire servant à diviser en sous-œuvre trois sections principales, basées, cette fois, sur l'absence ou la présence de la corolle, et, dans ce dernier cas, sur la conformation de cette partie en un ou plusieurs pétales : ce qui donne d'abord des plantes dicotylédonées *apétales*, *monopétales* et *polypétales*; puis des apétales et des polypétales *épigyniques*, *périgyniques* et *hypogéniques*, ainsi que des monopétales soumises aux mêmes fractionnements; mais

une des classes de celles-ci, les monopétales *épigyniques*, se trouve encore subdivisée selon que les étamines y sont libres ou réunies par leurs anthères. Enfin, dans la quinzième ou dernière classe se trouvent toutes les plantes dicotylédonées, dont les fleurs sont essentiellement unisexuées et séparées sur des individus distincts, et auxquelles on a donné le nom de diclines irrégulières.

Tableau synoptique de la méthode de Jussieu.

				CLASSES.
Acotylédonées				1—Acotylédonie.
Monocotylédonées		étamines hypogynes		2—Monohypogynie.
		— — périgynes		3—Monopérigynie.
		— — épigynes		4—Monoépigynie.
Dicotylédouées	apétales. apétalie.	étamines épigynes		5—Épistaminie.
		— — périgynes		6—Péristaminie.
		— — hypogynes		7—Hypostaminie.
	monopétales. monopétalie.	Corolle hypogyne		8—Hypocorollie.
		— — périgyne		9—Péricorollie.
		— — épigyne | épicorollie.	anthèr. réun.	10—Synanthérie.
			— distinctes.	11—Corisanthérie.
	polypétales. polypétalie.	étamines épigynes		12—Épipétalie.
		— — hypogynes		13—Hypopétalie.
		— — périgynes		14—Péripétalie.
	diclines irrégulières			15—Diclinie.

Telles sont les quinze classes établies par Jussieu afin de pouvoir disposer méthodiquement les différentes familles des plantes qu'il avait entièrement créées. Le nombre de ces dernières n'est point et ne saurait être définitivement arrêté; de nouvelles découvertes, des observations plus exactes et plus précises, devront, en effet, continuellement l'augmenter. Lorsqu'en 1789 l'auteur publia son *Genera plantarum*, le nombre n'en était que de 100, tandis que présentement il est de 164. — M. de Candolle a aussi publié une série de familles, mais rangées dans un ordre à peu près inverse du précédent. — La méthode analytique de M. de Lamarck est indépendante de tout système particulier de classification, et n'offre, à vrai dire, qu'une sorte de dictionnaire ou de table analytique. Citons, comme modificateurs du système de Tournefort, MM. Loiseleur-Deslongchamps et marquis de Mirbel, Cassini, de Humboldt. MM. Richard et Mérat ont, de leur côté, apporté des changements à celui de Linné, et M. Guiart à la méthode de Tournefort.

Terminons en donnant quelques signes particuliers d'abréviation fréquemment employés dans les auteurs de botanique classique. Le signe du soleil désigne les plantes annuelles; celui de Mars, les plantes bisannuelles; celui de Jupiter, les plantes vivaces; celui de Saturne, les espèces ligneuses (arbres et arbrisseaux). Les individus ou les fleurs femelles se marquent par le signe de Vénus; les mâles, par celui de Mars, dont la flèche, au lieu d'être inclinée, se trouve, cette fois, placée verticalement; les individus ou les fleurs hermaphrodites, par les signes de Mars et de Vénus réunis; et ceux qui, par suite d'avortement, se trouvent privés d'organes sexuels, par deux zéros réunis, 0-0. ((signifie volubile à gauche ou à droite, selon le sens dans lequel est tournée l'ouverture du croissant.

LEPECQ DE LA CLÔTURE.

BOTANIQUE (JARDIN). — La réunion dans une enceinte circonscrite d'un grand nombre de plantes de divers pays, dans le but d'en étudier les caractères, d'en suivre le développement successif, de les comparer entre elles et d'en découvrir les propriétés, n'est point antérieure au commencement du XIII[e] siècle. Les premières collections, faites principalement dans le dessein de se procurer les plantes médicinales, sont dues à des moines. Ces collections, confinées dans les enclos de quelques couvents, furent d'abord très-exiguës, et ne prirent de l'extension que par les voyages des navigateurs des deux siècles suivants. Mais, avant d'offrir l'historique des jardins botaniques en Europe,

nous croyons devoir nous livrer à quelques considérations sur les jardins des anciens.

Les premières collections de plantes eurent sans doute pour but l'agrément. Réunir près de la demeure du riche des arbustes, des fleurs aux belles couleurs, aux formes variées, parfumant l'air par la suavité de leurs émanations, a été de tout temps un goût dominant chez les peuples de l'Orient, chez lesquels un beau jardin offre l'idéal des jouissances les plus pures et, pour ainsi dire, célestes. Dans des contrées où l'ardeur du soleil est excessive, rien ne peut se comparer à la volupté de goûter, sous un berceau protecteur près d'un ruisseau au doux murmure et de fontaines jaillissantes, le souffle de l'air rafraîchi et chargé des émanations parfumées des plantes. Aussi tous les peuples ont-ils placé au nombre des béatitudes célestes le séjour des élus dans des jardins délicieux, des paradis, mot qui, en persan, en hébreu, en chaldéen et en syriaque, signifie jardin, et dont le radical est l'égyptien *phiri*, pousser, germer, naître, fleurir, et *tôdji*, plante.

Mais les jardins dont nous venons de parler n'étaient que des plantations destinées aux jouissances et nullement à l'étude de la botanique. C'est dans les bosquets ou bois sacrés des temples d'Imouth, en Egypte, et d'Asclépias (Esculape), en Grèce, qu'il faut chercher les premières collections de plantes médicinales et utiles. En considérant les vastes connaissances et la justesse des observations du grand Théophraste, on ne peut douter qu'il n'ait eu à sa disposition une nombreuse collection de plantes vivantes, comme son maître et son ami Aristote a eu une ménagerie considérable pour servir à sa description des animaux.

Rentrons dans le domaine de l'histoire positive, et suivons l'établissement des jardins botaniques depuis leur origine jusqu'à nos jours. Dans ce coup d'œil historique, je prendrai pour guide mon ami M. Thiébaut de Berneaud, botaniste profond, dont l'érudition est aussi vaste que solide dans toutes les branches de l'histoire naturelle, et surtout en botanique.

Des particuliers furent les premiers à former des collections de plantes curieuses ou rares. D'après les recherches de Gessner, on comptait, en 1560, plus de cinquante de ces jardins sur le sol de l'Italie, et déjà la France, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas en avaient un certain nombre où l'on faisait connaître publiquement les propriétés réelles ou imaginaires des plantes. Les démonstrateurs, sous le titre de *simplicistes*, exposaient ces vertus d'après Dioscoride et les anciens médecins de l'école d'Alexandrie. Leur principal mérite a été de porter l'attention vers l'étude de la botanique. Les Hollandais et les Belges ont été les premiers à quitter les routes pharmaceutiques pour s'attacher à réunir les végétaux les plus curieux, les plus brillants et les plus rares. Ils recherchèrent avec ardeur les plantes exotiques; pour se les procurer et pour les conserver malgré la rigueur des hivers, ils n'épargnèrent ni dépenses ni voyages lointains. Leur pays offrait alors, ainsi que nous l'apprend Lobel de Lille, tous les trésors de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique végétale; plus tard, ils y joignirent les plantes du Brésil, et surtout de Fernambuco.

Le premier jardin botanique, créé aux frais de l'Etat, est celui fondé à Pise, en Toscane, en 1543, par les soins de Luca Ghini. Ce diligent observateur y rassembla non-seulement les espèces les plus belles et les plus rares, mais encore presque toutes les plantes indigènes de l'Italie; il y joignit encore le semis des graines qu'il tirait des autres pays, particulièrement de Candie, de l'Egypte, de la Grèce et de l'Inde. Belon visita ce jardin en 1555, alors que sa direction était confiée au célèbre Cesalpini. Il ne fut pas moins étonné de l'heureux choix de l'emplacement, de la beauté du site et de la variété des plantes, que de la distribution méthodique et de la culture soignée qu'on leur donnait. Padoue vit créer le second jardin botanique, en 1546, et grandir ainsi la gloire de son université, où l'on se rendait de toutes les contrées de l'Europe, et même du fond de la Russie, pour étudier les sciences, les lettres, et surtout l'histoire naturelle. Anguillara, qui le dirigea d'abord, eut pour successeurs des hommes fort habiles, Guilandin, Cortusi, Prosper Alpini, dont les noms rappellent des genres de plantes, et de vrais services rendus à la science. Vingt-deux ans plus tard, Aldrovandi jeta les fondements du jardin botanique de Bologne. Rome eut le sien à la même époque, ainsi que Florence. « Ces dates, ajoute M. de Berneaud, ne sont point les mêmes que celles données par Tournefort : adoptées par Haller, par Linné, et répétées par tous ceux qui les ont servilement

copiés, ce sont les seules véritables; je les ai textuellement empruntées aux registres des établissements, et constatées par l'examen des actes authentiques de la fondation.

« Quoique la France, poursuit le même auteur, eût depuis longues années l'exemple de Charles de Saint-Omer, et principalement celui du savant l'Écluse (dit *Clusius*), qui cultivait presque toutes les plantes qu'il décrivait avec tant d'exactitude et de plaisir, elle négligea de prendre l'initiative, et se laissa devancer par les Belges et les Hollandais. En imitant les Italiens, ces deux peuples voulurent ouvrir devant eux une carrière plus large. La ville et l'université de Leyde, en 1575, remirent aux mains de Cluyt, phytographe passionné, le soin de lui créer un jardin botanique. Ce savant répondit à la haute confiance de ses concitoyens, et, pour compléter son œuvre, il envoya son fils recueillir des graines et des plantes vivantes, tant en Italie que sur les côtes méditerranéennes, en Afrique et dans la péninsule des Ibères. Onze ans après sa fondation, le jardin possédait, soit dans les serres, soit en pleine terre, 1330 espèces positives. Les directeurs qui se succédèrent dans ce bel établissement en élevèrent le nombre à 6,000, les variétés comprises.

« Le jardin botanique de Leipsick date de 1580; celui de Kœnigsberg, de 1581; celui de Breslaw, de 1587; celui d'Heidelberg, de 1593. Belon, de retour de son second voyage scientifique dans le Midi, les Alpes et l'Italie en 1559, sollicita pour la France de semblables fondations; les guerres civiles étouffèrent sa voix, comme elles servirent de prétexte pour l'assassiner en 1564; cependant ses vœux ne furent point perdus, et, en 1597, Richer de Belleval eut l'honneur de jeter les bases du jardin botanique de Montpellier, que Broussonet enrichit de végétaux précieux par lui étudiés sous toutes leurs phases aux îles Canaries, au pied de l'Atlas, sur la côte de Mogador, etc. »

A force de sollicitations, Guy de la Brosse obtint pour Paris la fondation d'un jardin botanique. Ouvert en 1636 aux élèves en médecine et aux simplicistes; on y comptait 1,800 plantes, et en 1640, époque à laquelle commencèrent les démonstrations, ce nombre s'élevait déjà à 2,360. Il fut augmenté en 1680, mais sa véritable gloire date de 1693, quand la direction en fut confiée à Tournefort. Buffon l'agrandit; par les soins de Bernard de Jussieu, par ceux de Lemonnier, de Desfontaines, et des nombreux botanistes voyageurs, expédiés sur divers points du globe, par les travaux d'André Thoüin, comme horticulteur, il offre maintenant le plus riche établissement de ce genre, surtout depuis les magnifiques serres construites sous la direction de M. de Mirbel. Le jardin botanique de Paris contient au delà de 60,000 plantes vivantes, les variétés comprises.

Voici, d'après le même auteur, la liste des jardins botaniques fondés aux XVIe et XVIIe siècles. — Celui de Geissen date de 1605; celui de Fribourg, en Bohême, de 1620; celui d'Altorf, de 1625, et fut alors estimé le plus beau de toute l'Allemagne. Ceux de Rintlen, Ratisbonne, Ulm et Iéna sont de 1629; ceux de Messine et de Copenhague, de 1638. Oxford en eut un en 1640; le célèbre Munting éleva celui de Groningue en 1641 : celui d'Upsal est de 1657; celui de Kiel, de 1669; d'Abo, de 1670; celui de Berlin, de 1679; celui d'Helmstadt, de 1638; celui d'Amsterdam, de l'année suivante; celui de Strasbourg, de 1691, et celui d'Ingolstadt, de 1700.

En Angleterre, les jardins botaniques ouverts au public pour l'enseignement ne sont ni nombreux ni remarquables; mais, en revanche, ceux appartenant au roi et à divers particuliers y sont d'une grande richesse. Le jardin royal de Kew est le plus beau de l'Europe, et ne le cède à aucun pour le nombre et la disposition des plantes indigènes ou exotiques. Celui de M. Conrad Loddiges, à Hackney, est sans rival pour ses belles pépinières. Voici ce qu'en dit M. Balbi à l'article Hackney de son excellent *Précis de géographie :* « Un observateur impartial, qui est en même temps un juge compétent, le professeur Schultess, trouve que les serres de ce magnifique établissement sont supérieures, pour l'étendue, la magnificence et l'ingénieuse construction, à celles de tous les jardins botaniques connus. La chaleur y est distribuée par le moyen de la vapeur. Dans la serre principale, qui offre un dôme parabolique dont la solidité réelle contraste singulièrement avec son apparence d'une légèreté presque aérienne, M. Loddiges a rassemblé toutes les plantes les plus remarquables des contrées les plus chaudes du globe; il est parvenu à y imiter parfaitement une pluie fine et bienfaisante qui tombe du haut des vitrages et arrose beaucoup mieux qu'on ne le fait par les procédés ordinaires. Outre

la serre immense qui renferme ces merveilles il y en a une vingtaine d'autres, dont l'une a 150 pieds de long. De spacieuses orangeries complètent les moyens de conserver les plantes qui ont besoin d'abri. Pour donner une idée de la richesse et de l'importance de ce magnifique établissement, nous ajouterons que la seule acquisition d'un échantillon de chaque plante, comprise dans le catalogue publié par M. Loddiges, exigerait la somme énorme d'environ 5 millions de francs! Aussi le commerce fait par les pépiniéristes de Londres est-il d'une étendue mmense; plusieurs entretiennent des voyageurs chargés de rassembler des plantes et des graines de tous les pays, et la géographie profite souvent des courses de ces intrépides spéculateurs en horticulture. »

Viennent ensuite : le jardin de M. James-Lee, à Hammersmith; le jardin de Chelsea, fondé en 1752; celui de Kew date de 1760; le jardin botanique d'Edimbourg; celui de Glasgow, en Écosse, et celui de Chiswick, fondé en 1824, méritent une mention honorable. Il en existe aussi un à Dublin.

Parmi les jardins les plus remarquables du globe, il faut citer les merveilleux *jardins suspendus* ou en amphithéâtre, élevés en 1808 à Limerick, en Irlande, par M. Roche. Ils rappellent les fameux jardins suspendus de Sémiramis à Babylone, qu'ils surpassent sans doute. Leur surface comprend plus d'un acre anglais; la terrasse supérieure est élevée de plus de 70 pieds anglais au-dessus du niveau de la rue. On y cultive avec succès, dans de vastes serres, la vigne et plusieurs plantes des pays chauds; la terrasse du milieu est destinée aux végétaux et aux arbres fruitiers de haute futaie; dans la terrasse inférieure on cultive des fleurs de toute sorte. Tout le dessous de ce bâtiment extraordinaire est converti en un vaste magasin.

L'Allemagne cite avec orgueil le jardin botanique de Berlin, si longtemps dirigé par Wildenow, et qui est un des plus riches de l'Europe; celui de Halle, qui date de 1725, à la tête duquel est placé le célèbre Kurt-Sprengel; celui de Gœttingue, fondé en 1727; celui de Schœnbrunn, créé en 1753, si riche en plantes rares, et si longtemps le théâtre de la gloire de Jacquin; celui de Munich, créé en 1810, et dans lequel Martius a déposé les richesses qu'il a été recueillir dans le continent méridional de l'Amérique.

Dans les Pays-Bas, depuis le beau jardin de Cliffort, où Linné data plus d'un de ses immortels écrits, on ne peut plus citer que ceux ouverts en 1808 à Gand, la ville chérie de la botanique, et, en 1810, à Tournai et à Bruxelles.

Au nord de l'Europe, Upsal, à jamais illustrée par les noms de Linné, de Thunberg, soutient sa haute réputation. Le jardin botanique de Pétersbourg, planté en 1725, augmenté, depuis 1814, des dépouilles du jardin de Gorinki, se fait remarquer par ses belles serres, étendues sur un espace de 150 mètres de longueur. Genève possède un beau jardin botanique, et Naples agrandit le sien par les voyages, le zèle, la correspondance étendue et le dévouement éclairé de Tenore. Celui de Madrid, qui date de 1753, et celui de Coimbre, de 1773, commencent à retrouver dans les botanistes chargés de les diriger des hommes chers à la science, dignes de succéder à Cavanilles, à Correa de Serra et à Brotero. Wallich a rendu célèbre celui qu'il a fondé en 1785 à Calcutta, sur les bords du Gange.

Dans l'Amérique septentrionale on remarque, surtout à New-York et à Philadelphie, plusieurs vastes collections de plantes, mais ce sont des établissements particuliers créés dans un but mercantile. Dans quelques États, on a cependant accordé des terrains et des fonds pour élever des jardins botaniques publics destinés à l'enseignement.

Il existe à Mexico, et à Rio-Janeiro, des jardins botaniques qui auraient besoin d'être agrandis et de recevoir les développements convenables. Il y a un beau jardin botanique au cap de Bonne-Espérance. Les Hollandais en ont établi à Batavia.

Ce n'est point ici le lieu de détailler les constructions à faire, les distributions à donner au sol, la direction à imprimer aux travaux pour mettre un jardin botanique en état de répondre à toutes les exigences des plantes exotiques, ni le classement à adopter pour le rendre utile aux élèves et faciliter l'instruction. Nous remarquerons seulement qu'il faut choisir pour l'emplacement d'un jardin botanique un terrain accidenté, offrant toutes les expositions qui conviennent aux divers genres et espèces de plantes. Quant au classement, celui adopté aujourd'hui dans la plupart des jardins botaniques est d'après le système de Jussieu, c'est-à-dire des familles naturelles des plantes. Toutefois, même dans les jardins où les plantes sont

distribuées d'après la méthode naturelle, on réserve toujours une partie pour l'enseignement du système de Linné, dont l'avantage est incontestable pour la nomenclature de l'innombrable quantité de plantes qui croissent sur le globe, dont le nombre dépasse déjà celui de 56,000 suivant l'estimation de De Candolle, et s'élève très-probablement, d'après M. A. de Humboldt, à plus de 100,000.

Jardins de naturalisation. Ce sujet ayant une liaison intime avec ce qui précède, nous ajouterons quelques remarques sur les essais de naturalisation de plantes exotiques faits dans des jardins botaniques. Quelques-uns ont sans doute réussi, parce qu'en sortant de l'enceinte artificielle les plantes ont trouvé des localités propices où elles ont pris de la vigueur. Nous citerons parmi les plantes qui, cultivées d'abord dans des jardins botaniques, se sont acclimatées sur le sol français, le goyavier blanc (*psidium pyriferum*), qui parvient aujourd'hui dans les départements du Midi à sa grandeur naturelle de 4 mètres, donne des fruits sains, agréables, et des semences qui germent et lèvent bien; le tacamahaca des jardiniers (*populus balsamifera*), dont M. de Berneaud a vu de superbes individus près de Chartres; le dattier, l'orgueil et la ressource du désert (*phœnix dactylifera*), qui est cultivé aux environs de Saint-Tropez. Toutefois il est certain que les méthodes généralement adoptées dans les établissements publics et privés de botanique sont contraires à l'acclimatation réelle des végétaux. « Ce n'est point, dit le même savant, en passant par les prisons vitrées que l'on nomme couches et serres, que la vigne, l'oranger, le noyer, le mûrier, le grenadier, l'olivier, etc., se sont assis sur notre sol et lui sont devenus comme indigènes et spontanés; c'est en remontant lentement l'échelle des diverses températures.»

Nous terminerons cet article par une dernière citation du même savant auteur, qui, aux connaissances profondes théoriques et pratiques acquises dans sa patrie, a ajouté celles qu'il a recueillies dans ses nombreux voyages et dans sa correspondance avec les plus célèbres botanistes des deux mondes.

« Sans doute il ne faut pas croire que la différence de chaleur de deux pays soit un obstacle invincible à la naturalisation. Si la chaleur de notre zone est moins forte que sous les tropiques, nos jours d'été sont beaucoup plus longs, nos nuits moins fraîches. Les plantes herbacées, surtout, y subissent des variations plus rapides dans la durée de leur végétation. En Russie, où les chaleurs de l'été sont très-vives et comptent à peine une quarantaine de jours, l'orge parcourt toutes les phases de la végétation pendant ce court espace de temps tout aussi bien que chez nous, où elle demeure sur le sol durant six mois. Pour quelques plantes, il leur suffit de prendre l'habitude de pousser très-tard au printemps pour continuer à croître jusqu'à ce que l'hiver oblige à les abriter dans l'orangerie. Pour d'autres, il faut les exposer à une chaleur souterraine, douce, humide, puis leur donner les rayons solaires en leur administrant à propos des arrosements fréquents, mais légers; elles fleurissent d'abord pendant notre hiver, puis, insensiblement, elles arrivent à changer d'habitude et à prendre possession du sol.

« Les arbres des pays chauds ont une séve perpétuelle; aussi ceux qui ne sont pas munis de boutons écailleux se trouvent-ils toujours exposés à être gelés, s'ils ne sont pas convenablement abrités. Il y a cependant des exceptions surprenantes, surtout pour les végétaux de pays où la température n'est pas très-élevée; c'est à l'expérience à donner à ce sujet des résultats certains et à servir de guide.

« On se rappelle les services rendus à la science par les jardins de naturalisation fondés en 1750 par I. G. Loten, dans l'île de Ceylan et au cap de Bonne-Espérance; la France a voulu en avoir un à l'île Maurice, un à Cayenne et même un sur les côtes du Sénégal, mais ces stations me paraissent mal choisies. Il serait à désirer que l'on préférât, comme Sabin Berthelot en a eu l'idée, les îles Canaries pour toutes les plantes des tropiques, et nos départements du Midi pour celles des deux latitudes placées entre les degrés 30 à 40. »

F. S. Constancio.

BOTANOMANCIE. Entourés de forces mystérieuses qu'ils ne comprenaient pas, les hommes, aux premiers jours du monde, virent des intelligences cachées dans tous les objets, et ils en observèrent curieusement les accidents, les modifications, dans l'espoir d'y trouver la révélation de ce qu'ils ignoraient. Les astres et les météores, puis les animaux, captivèrent d'abord leurs regards, mais le règne végétal ne fut pas non plus oublié. On s'imagina trouver quelque chose de mystérieux

dans la disposition des feuilles, dans l'agencement des rameaux, les singularités de la fleuraison des plantes et des arbres. On s'enfonça avec une horreur secrète dans ces sombres forêts, où l'on croyait distinguer, au milieu des colonnettes formées par les troncs des arbres, les fantômes effrayants des dieux, reconnaître leurs voix dans les bruits confus et inexpliqués qu'on y entendait. C'était là qu'habitaient la Hertha des Germains, la Carmenta des Étrusques, le Siva des Indiens et le Bacchus des Grecs; là que les druides célébraient leurs sanglants mystères, et cueillaient le gui sacré, à la fois emblème et talisman. Les Epirotes s'agenouillaient devant les chênes prophétiques de Dodone, les Indiens et les Égyptiens devant le lotus, image de leurs divinités, les Parses devant le hom, l'arbre de vie; la plupart des déités romaines avaient pour objet le soin des fleurs, et le polythéisme, grec, à l'époque de son plus large développement, honorait les végétaux qui avaient servi d'asile à ses dieux, ou dans lesquels résidaient les âmes de tant de héros.

De là à demander aux plantes les secrets de l'avenir il n'y a qu'un pas. On écouta le frissonnement des arbres pendant les tempêtes et l'on en tira des présages; on remarqua la disposition des feuilles tombées et les prêtres se chargèrent d'y lire comme dans les entrailles des victimes; on écrivit sur les feuilles et les rameaux de certaines plantes, de la verveine, du tamarin, du figuier, de la bruyère chérie d'Apollon, des questions avec son nom, et on les déposa dans le temple pour que le dieu y répondît. D'autres fois c'était le dieu lui-même qui faisait inscrire ses prédictions sur des feuilles qui étaient ensuite emportées au hasard et devenaient souvent, suivant Énée, le jouet des vents (*ludibria ventis*). Aujourd'hui qu'il n'y a plus d'oracles à qui l'on puisse demander l'avenir, on ne laisse pas de consulter encore les végétaux. Ainsi les aigrettes chargées de graine du pissenlit indiquent l'heure aux enfants du village qui soufflent dessus. La jeune paysanne fait brûler deux coques de noix pour savoir si l'amour de son amant brûlera aussi longtemps que le sien; elle effeuille les pâquerettes, elle interroge les ivraies et les autres graminées à feuilles alternes, elle fait nager deux feuilles sur une fontaine et observe si elles se fuient ou se rapprochent, et, dans ce dernier cas, si c'est par la pointe, le milieu ou le pédoncule, pour savoir *s'il* la hait ou s'il l'aime *un peu*, *passionnément* ou *point du tout;* ou bien encore elle place en croix deux feuilles de laurier sur un miroir qu'elle cache sous son chevet, persuadée qu'elle verra en dormant celui qu'elle doit aimer, etc., etc. (*Voy.* DIVINATION et ORACLE.) J. FL.

BOTCHICA, autrement **MEMQUETHEBA**, et **ZOUHÉ**, est, dans les traditions antiques des Muyzcas ou Moscas, le législateur et le civilisateur de Condinamarca (plateau de Bogota). Lorsqu'il parut dans cette contrée, les habitants étaient sauvages et n'avaient ni agriculture, ni lois, ni croyance religieuse. C'était un vieillard à barbe blanche et touffue, et qui semblait d'une race différente de celle des indigènes. Il se disait fils du soleil. Une femme d'une rare beauté, mais excessivement méchante, l'accompagnait; elle portait aussi trois noms : Chia, Ioubécaigonaïa, Houithaca. Botchica apprit aux aborigènes l'agriculture et les arts utiles, mais son épouse le contrariait sans cesse, par ses arts magiques, elle fit grossir la rivière de Founohé, dont les eaux inondèrent la vallée de Bogota. Presque tous les habitants périrent; un petit nombre seulement se sauva sur les montagnes voisines. Botchica, irrité, chassa son épouse loin du globe. Elle devint la lune, qui, à partir de cette époque, se mit à éclairer notre planète pendant les nuits. Ensuite il brisa, de sa main puissante, les rochers qui fermaient la vallée du côté de Cansas et de Tequendama, et, quand les eaux du lac de Founohé se furent écoulées par cette ouverture, il réunit de nouveau la population dans la vallée de Bogota, bâtit des villes, régla les temps, inventa le calendrier, institua le culte du soleil, partagea la puissance civile et l'ecclésiastique entre deux chefs; puis, après avoir opéré une foule de prodiges, il se retira sur le mont d'Idacanzas, dans la vallée d'Iraca, près de Founja, où il vécut deux cents ans (la durée de cent cycles muyzcas) dans les exercices de la plus haute piété, et, au bout de ce temps, il disparut d'une manière mystérieuse. C'est dans cette vallée d'Iraca qu'était la résidence du pontife des Condinamarcains; le chef séculier, nommé Zaque, résidait à Founja. Avant de quitter le pays, Botchica fit reconnaître Hounoahoua chef suprême ou prince souverain. Ce premier laque ou zippa régna deux cent cinquante ans (un huitième de la vie de

Botchica dans la vallée) et soumit tous les peuples voisins, depuis les plaines de San-Juan de los Planos jusqu'aux montagnes d'Opon. Il paraît que la souveraineté était héréditaire et le pontificat électif. Botchica fut pontife souverain et conféra les titres et les droits d'électeur aux quatre chefs des tribus les plus illustres : Gameça, Bousbanca, Pesca, Foca. Les pontifes, toujours vénérés, attiraient un grand nombre de pèlerins, qui venaient visiter le Tchounsoua ou sanctuaire, résidence du pontife, et les lieux devenus célèbres par les miracles du législateur sacré.

A travers l'obscurité de cette légende, on aperçoit quelques traits historiques : 1° l'arrivée d'un législateur étranger et d'une race différente, barbue ; 2° une inondation produite par un tremblement de terre ; 3° l'introduction d'un calendrier lunaire. Plusieurs circonstances relatives à la langue, aux cycles, aux chiffres, aux hiéroglyphes rapprochent les Muyzcas des Chinois. Quant à la partie mythologique de la légende la prétendue épouse de Botchica est la lune, et un de ses noms, *Chia*, signifie la lune en langue muyzca; Botchica est non-seulement le fils du soleil, mais un symbole de cet astre. Comme inventeur du calendrier, un de ses noms, *Zuhé*, signifie jour et soleil. La lune, paraissant pour la première fois dans le ciel, exprime, si je ne me trompe, le premier établissement du calendrier lunaire et du nouvel usage de compter par lunaisons; probablement, avant cette époque, ces peuples se guidaient uniquement par le cours du soleil, comme les Sortèques et les Péruviens, dont le calendrier était solaire.

Au lieu d'une année civile, les Muyzcas avaient un cycle de vingt lunaisons, et une grande année sacerdotale de trente-sept lunes, l'année rurale était de douze lunaisons, avec une intercalation. Les prêtres immolaient, à l'ouverture de l'indiction, un jeune homme âgé de quinze ans, et portaient des masques, comme les anciens prêtres égyptiens; les uns représentaient Botchica avec trois têtes, allusion à ses trois noms; d'autres portaient les emblèmes de la lune, *Chia*, sa femme; les masques des autres figuraient des grenouilles, faisant allusion à la première lunaison de l'année, à laquelle répondait le signe de la grenouille nommée Ata; d'autres masques représentaient le monstre Famagata, symbole du mal, figuré avec un œil, quatre oreilles et une longue queue; son nom signifie *feu* ou *masse fondue qui bouillonne*. On attachait la victime à une colonne qui servait à mesurer les ombres solsticiales et équinoxiales, on perçait de flèches le malheureux et on lui arrachait le cœur pour l'offrir au roi-soleil Botchica. Le sacrifice et le jeune homme se nommaient Goneça (errant) et Quihica (porte). — Le mot Zaque rappelle le mot tatâre et persan Schah.

F. S. Constancio.

BOTH (Jean et André), peintres flamands, nés, vers l'an 1610, à Utrecht, morts tous deux en 1650, l'un à Anvers, l'autre à Venise, eurent pour maître Bloëmaert. Dans leur voyage en Italie, Jean, séduit par la vue des ouvrages du Lorrain, le choisit pour modèle; André, préférant la figure, imita le Bamboche, et peignait les animaux dans les paysages de son frère. Ainsi, leur union fut si étroite, qu'ils firent non-seulement leurs voyages et leurs études ensemble, mais encore leurs tableaux, où régnait tant d'accord et d'intelligence, qu'on ne pouvait y soupçonner l'emploi de deux mains différentes. Ces artistes se distinguaient principalement par une touche facile, un pinceau moelleux et un coloris plein de fraîcheur. Leurs ouvrages étaient fort recherchés et se payaient fort cher. Le musée du Louvre possède *Une vue d'Italie au soleil couchant*, peinte par ces deux frères.

BOTHNIE, province (*Westerbotten*) de Suède. On la divise en Bothnie *occidentale* et Bothnie *septentrionale* (*Norrbotten*). La première comprend les Hapmarks de Pitea, d'Umea et d'Asele. Ce pays, qui a plusieurs lacs considérables, est sillonné de rivières rapides, dont les principales sont Pitea, Umea et Skelleftea. Le terroir est maigre et sablonneux. Les côtes sont échancrées par des golfes et des baies. L'hiver y est froid, et dure neuf mois. On y sème du seigle et de l'orge; mais la récolte manque souvent. Les forêts y sont remplies de gibier. La volaille et le poisson y sont abondants. Il y a des forges; on y fabrique du goudron et de la boissellerie.

La *Bothnie septentrionale* est formée des Lapmarks de Tornea et de Lubea. C'est un pays hérissé de montagnes, dont les plus hautes cimes sont couvertes de neiges éternelles, et qui renferment dans leur sein des mines de fer, de plomb et de cuivre. La *Tornea*, le *Calix*, la *Lubea* sont des fleuves con-

sidérables. Les forêts y sont nombreuses; on y élève beaucoup de bestiaux et de rennes.

BOTHNIE orientale (*Oesterbotten*). C'est une province russe, qui forme actuellement la préfecture d'Uleabory.

BOTHNIE (LE GOLFE DE) est formé par la partie septentrionale de la mer Baltique. Sa longueur est de 130 lieues, et la largeur de 40. Les hivers sont si rigoureux, que les eaux du golfe se gèlent et qu'on peut le traverser en traîneau pour aller de Suède en Finlande. Les eaux, qui ont de 20 à 50 brasses de profondeur, se retirent peu à peu chaque année; elles nourrissent une grande quantité de poissons : cela provient sans doute du nombre de petites rivières qui les grossissent. La navigation y est très-dangereuse, à cause des récifs qui bordent les côtés, et surtout à cause des bancs de sable mouvants qui remplissent le golfe.

J. F. DE LUNDBLAD.

BOTRYCHIUM (*bot.*), genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, offrant pour caractères : capsules disposées en une grappe rameuse, provenant évidemment d'une feuille avortée, globuleuses, sessiles, lisses, épaisses, tapissées en dedans par une membrane blanche et ne s'ouvrant qu'à moitié par une fente transversale; fronde droite et seulement repliée latéralement pour embrasser l'épi de la fructification. Une chose remarquable dans les jeunes botrychium, c'est que la plante de l'année suivante préexiste réellement dans celle de l'année présente, dont elle sort après la fructification et la dessiccation de cette dernière. La plus commune des dix ou douze espèces que renferme ce genre est le *botrychium lunaria*, communément *lunaire*, à cause de ses feuilles simulant un peu celle du croissant de la lune. Une espèce exotique, le *botrychium zeylanicum*, pourrait constituer un genre à part, à cause de la disposition particulière de ses capsules en un épi cylindrique, composé d'épis partiels verticillés.

BOTTA (CHARLES-JOSEPH-GUILLAUME), né en 1766 à St.-Georges, en Piémont. Le célèbre continuateur de Guichardin se trouvait, à l'époque de la révolution française, médecin-botaniste à Turin; mais, n'ayant pu s'empêcher de manifester hautement ses sympathies pour ce qui se passait au delà des Alpes, il fut mis en prison en 1792 par ordre du roi de Sardaigne et y resta deux ans. Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de passer en France, où il fut employé comme médecin successivement dans l'armée des Alpes, dans celle d'Italie, puis à Corfou et dans les îles du Levant, dont il publia, à son retour, une description nosographique. Le général Joubert l'ayant nommé, en 1799, membre du gouvernement provisoire du Piémont, il favorisa de tout son pouvoir la réunion de ce pays à la France, et, après la bataille de Marengo, il fut désigné par le général en chef de l'armée de réserve pour faire partie de la consulta, puis devint membre de la commission exécutoire, et enfin du conseil d'administration général de la 27e division militaire. Venu à Paris en 1803, il fut envoyé deux fois au corps législatif, dont il devint président en 1808; mais Napoléon, qui ne l'aimait pas, refusa constamment d'approuver sa nomination à la questure, vainement proposée par ses collègues. Pendant les cent jours, Botta fut nommé recteur de l'académie de Nancy, puis de celle de Rouen; mais il perdit ces places à la seconde restauration, et se retira avec une fortune très-modique, ce qui est au moins remarquable dans un homme qui avait eu tant d'occasions de s'enrichir. Il se fixa à Paris, où il est mort en 1837.

L'*Histoire de la guerre de l'indépendance de l'Amérique*, 4 vol. in-8°, l'*Histoire d'Italie de* 1789 à 1814, 5 v. in-8°, et l'*Histoire d'Italie jusqu'en* 1789, pour faire suite à celle de Guichardin, 10 vol. in-8°, ont placé Botta au rang des premiers historiens de notre époque : la grâce et l'intérêt de sa narration l'ont justement fait comparer à Tite-Live, à l'école duquel il se rattache. Ces ouvrages sont en italien. Le premier a été traduit en français, et les deux autres écrits par l'auteur dans sa langue maternelle et dans la langue française, qu'il maniait avec autant de souplesse. Botta a fourni, en outre, à la *Bibliothèque du* XIXe *siècle* une très-bonne *Histoire des peuples d'Italie*, 3 vol. in-12, et a publié : *Mémoires sur la doctrine de Brown; Souvenirs d'un voyage en Dalmatie; Mémoire sur la nature des sons et des tons; Précis historique de la maison de Savoie*, etc.

BOTZARIS (MARCOS), guerrier grec, était issu d'une des familles les plus illustres de Souli. Kitsos Botzaris, son père, après avoir maintes fois porté la terreur et la mort dans le palais d'Ali-Pacha de Jannina, se vit enfin forcé d'abandonner l'empire et de prendre, avec son fils Marcos, du service dans

les armées françaises ; mais il tomba entre les mains du féroce pacha, qui le fit aussitôt égorger. Désireux de venger la mort d'un père qu'il chérissait tendrement, Marcos Botzaris offrit son bras au commandant des armées du Grand Seigneur, qui se disposait à marcher contre Jannina. La seule récompense qu'il demanda pour prix de ses services fut l'autorisation de reconquérir en son nom les rochers de Souli, ce qui lui fut accordé par le général musulman. Mais celui-ci, lors de l'exécution de sa promesse, ayant refusé de la ratifier, Botzaris l'abandonna, et, comme la Grèce venait de s'insurger (1819), il se consacra à l'affranchissement de sa patrie ; il alla même, dans son patriotique dévouement, jusqu'à oublier la vengeance qu'il avait juré de tirer du meurtrier de son père, et consentit à entrer en accommodement avec Ali, afin de s'unir contre les Turcs, qu'il battit en certains endroits. Alexandre Ypsilanti avait arboré l'étendard de la croix et de la liberté sur les bords du Pruth ; le Peloponnèse, la Béotie, la Livadie, l'Élide, les îles de l'Archipel se soulèvent successivement ; Botzaris profite de cet élan général ; il prend Regniasa, fait prisonniers 1,300 Turcs ; se transporte au delà des monts Olichiniens, et, avec seulement 600 hommes, bat une armée de 4,000 Turcs. Blessé par une balle qui l'avait frappé à la jambe, il suspend quelques jours le cours de ses victoires. Khourschild profite de cette circonstance et envoie contre lui une armée de 6,000 hommes ; elle fut massacrée. Cependant le général ottoman n'éprouvait pas de défaites sur tous les points, il venait de battre Ali, avait en son pouvoir la femme et les enfants de Botzaris ; il ne douta plus de la victoire, et, réunissant toutes ses forces, il attaqua son ennemi, qui triompha encore cette fois, et fut même assez heureux pour arracher d'entre les mains des Turcs les êtres qui lui étaient si chers. Appelé au secours des Souliotes, il arriva lorsqu'ils venaient de capituler, et lorsque déjà ils s'étaient retirés dans les gorges de leurs montagnes. La funeste bataille de Geta venait d'avoir lieu. — Arrivé trop tard pour avoir pu faire changer le vent du combat, Botzaris se mit du moins à protéger la retraite, et il s'y employa si bien, que peu de temps après il reçut, avec le titre de stratarque de la Grèce occidentale, l'ordre de se porter à la défense de Missolonghi, dont il fit élever les fortifications. Ceci ce passait en janvier 1822. Les Turcs vinrent mettre le siége devant la place ; ils étaient au nombre de 20,000. Ce nombre formidable ne laissait pas que d'inquiéter Botzaris, qui craignait que la force ne l'emportât enfin sur le courage. Que fit-il? Profitant d'une soirée obscure, il s'avance, nouveau Léonidas, à la tête de 300 des siens vers le camp des ennemis, tombe sur les Turcs, en massacre près de 500 avant que ceux-ci aient eu le temps de se remettre de leur stupeur. Ce n'est pas tout, dans leur égarement, les Turcs pensent qu'il y a trahison parmi eux, et, tournant leurs armes contre eux-mêmes, ils s'entr'égorgent et ne songent pas seulement à se défendre contre leur ennemi commun. 2,000 périrent ainsi ; de ce nombre étaient un sélikar et sept beys. Botzaris lui-même poignarde le lieutenant général du sérasquier, dans la tente duquel il s'était introduit. Blessé légèrement, il rentre pour se faire donner quelques soins, et, au moment où il donne le signal d'une nouvelle attaque, une balle le frappe au front, et il tombe. La mêlée fut horrible ; mais les Grecs, demeurés vainqueurs, parviennent à l'enlever du champ de bataille et le transportent à Missolonghi, où il meurt le jour même, 23 août 1823. Il avait 23 ans. A. H.

BOTZEN (Bolzano), chef-lieu de l'arrondissement d'Etsch, comté du Tyrol, au confluent de la Talfer et de l'Eysach. Fondée par les Ostrogoths, cette ville, suivant toutes probabilités, occupe l'emplacement des châteaux romains connus sous les noms de *Drusomagus, pons et turris Drusi et præsidium Tiberii*. Son commerce est considérable. Dès le XIIIe siècle, de grandes foires, appelées en allemand *mesfen*, s'établirent dans toutes les places importantes situées sur la route de l'Allemagne à l'Italie. Botzen était du nombre, et elle a gardé jusqu'à nos jours le rang qu'elle avait pris alors. Ces quatre foires sont fréquentées par les Italiens, les Suisses et les Allemands. Botzen est l'entrepôt des marchandises expédiées pour l'Italie ou qui en viennent pour le Tyrol. Prise d'assaut, livrée au pillage et aux flammes en 1807, elle est aujourd'hui plus brillante que jamais, et ressemble tellement à une ville d'Italie, qu'en y entrant on se croit déjà dans ce beau pays. Botzen a un château ; l'active industrie de ses habitants y a élevé une foule de manufactures, et le commerce des vins y est très-important. Vue du dehors,

la ville paraît ensevelie dans les vignes
J. F. DE LUNDBLAD.

BOUC. (*Voy.* CHÈVRE.)

BOUCAGE (*bot.*), plante de la pentandrie digynie de Linné et de la famille des ombellifères de Jussieu, tirant son nom de l'odeur de bouc qu'exhalent ses racines. Ses caractères sont : point d'involucre, calice à bord entier, cinq pétales entiers, égaux, fléchis en dedans, deux stigmates globuleux, ombelles panachées avant la fleuraison, fruit ovoïde, oblong, marqué, sur chaque face, de trois côtes longitudinales, feuilles ailées.

Ce genre renferme une douzaine d'espèces dont la plus connue est la B. ANIS (*pimpinella anisum*). Ses graines entrent dans la composition de certaines dragées et liqueurs. Les racines de toutes ces plantes sont très-apéritives et diurétiques; elles contiennent parfois de petites vessies rondes qui peuvent remplacer le kermès, et leurs semences fournissent une huile essentielle bleue, dont on se sert à Francfort et ailleurs pour donner cette couleur à l'eau-de-vie.

BOUCANIERS. — Lorsque les flibustiers ou pirates qui, pendant les trente premières années du XVIIe siècle, infestèrent les mers d'Amérique, et particulièrement l'archipel des grandes Antilles, eurent été détruits par l'amiral espagnol, Frédéric de Tolède, ceux qui échappèrent à ses poursuites se réfugièrent dans l'île de *la Tortue;* et là, réduits à un état presque sauvage, ils ne vivaient que de la chair des taureaux, bœufs et sangliers qu'ils allaient chasser dans les plaines de Saint-Domingue dont l'île de la Tortue est voisine (côté nord, en face du port de la Paix). Ces aventuriers adoptèrent l'usage des naturels du pays pour la cuisson des chairs dont ils se nourrissaient, lequel consistait à dépecer les animaux pouillés de leur peau, et à en placer les quartiers sur des claies formées par de fortes pièces de bois, et à brûler sous ces claies les peaux de sanglier mêlées à des substances combustibles; cette combinaison produisait une fumée forte, qui donnait à la chair une saveur plus agréable que l'action d'un feu direct. Le lieu où se pratiquait l'opération se nommait, en langue indigène, *boucan*, et l'opération elle-même *boucana;* d'où la désignation de *boucaniers*, attribuée ensuite à ces nouveaux hôtes des îles de la Tortue et de Saint-Domingue : c'est celui que portaient les premiers Français de cette colonie; ils furent nommés par les Espagnols *matadoros*, quasi *matta toros*, tueurs de taureaux, et *monteros*, coureurs de bois. Les Anglais les appelèrent tueurs de vaches *cows-slayers*. Il existe une histoire complète des flibustiers et boucaniers, en 6 vol. in-12, par Oexmelin.
H. DE C.

BOUC ÉMISSAIRE, bouc que l'on mettait en liberté chez les Juifs, au jour de l'expiation solennelle. On donnait à ce bouc le nom d'*Azazel*, qui, en hébreu, veut dire le bouc qui s'en va, qui s'échappe. Voici la cérémonie qui s'observait en cette occasion : on amenait dans le parvis intérieur du temple deux boucs que l'on présentait au grand prêtre, au côté septentrional de l'autel des holocaustes; on les plaçait l'un à droite, l'autre à gauche du grand pontife; on apportait ensuite une urne qu'on posait entre les deux animaux, et on y jetait deux lots de bois, d'argent ou d'or. Sur l'un était écrit : *pour le Seigneur;* sur l'autre, pour *Azazel*. On agitait l'urne à plusieurs reprises, puis le grand prêtre mettait à la fois les deux mains dans l'urne et en tirait un lot de chaque main. Le lot de la main droite décidait du sort du bouc qui était à leur droite, et le lot de la main gauche du sort du bouc qui était à la gauche. Le grand prêtre attachait alors à la tête du bouc azazel ou émissaire une longue bande ou langue d'écarlate. On sacrifiait ensuite le bouc qui était pour le Seigneur, puis on amenait le bouc azazel au grand prêtre qui mettait ses deux mains sur la tête de l'animal et faisait une confession de tous ses péchés et de ceux du peuple. Une personne choisie à cet effet conduisait Azazel dans le désert, sur le bord d'un précipice, à deux milles de Jérusalem; là, on le lâchait et il était censé emporter tous les péchés des enfants d'Israël. Il y en a qui croient que l'on précipitait le bouc émissaire, d'autres qu'on le mettait simplement en liberté, l'abandonnant à ce qu'il plairait à la Providence d'en ordonner. La cérémonie du bouc émissaire n'est pas sans analogie dans l'histoire de l'antiquité. Plusieurs peuples avaient, comme les Hébreux, leurs victimes d'expiation que l'on croyait propres à détourner la colère des dieux. A Marseille, on précipitait des hommes du haut d'un rocher. Les Égyptiens jetaient dans la mer la tête d'animaux qu'ils avaient chargés d'imprécations.

BOUCHAIN, en latin, *Buccium* et *Bochonium*, ville de France, dans le département

du Nord, à 4 lieues S. O. de Valenciennes, à 51 lieues au N. de Paris. Bouchain n'était peuplée que de 1150 habitants en 1820; elle en compte plus de 3,200 maintenant, et elle doit cet accroissement de population à l'importance des usines pour travailler le fer et l'acier, qui se sont établies dans son sein, et à celle de l'exploitation des mines de houilles établies sur son territoire. Cette ville est divisée en ville haute et en ville basse. La première, située sur la rive gauche de l'Escaut, sur une hauteur, fortifiée par quatre petits bastions unis par des courtines, défendues par des demi-lunes; la ville basse est située sur la rive droite de l'Escaut, défendue par deux ouvrages à cornes, placés l'un en avant de l'autre; des écluses permettent de faire entrer les eaux de l'Escaut dans les fossés profonds de toutes les parties des fortifications; sur deux des bastions de la ville haute, sont des cavaliers élevés qui dominent la campagne voisine à une grande distance. — Pepin le Bref fonda cette ville au VIIIe siècle, en mémoire de la victoire qu'il remporta sur Théodoric, roi des Goths, à ce que rapportent quelques auteurs, et, d'après eux, le géographe Expilli. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que dès le Xe siècle Bouchain avait des seigneurs qui prenaient le titre de châtelains et qui l'étaient aussi de Valenciennes. En 1160, ces châtelains vendirent Bouchain aux comtes de Hainaut, au pays desquels elle demeura dès lors unie et dont elle suivit invariablement les destinées. Assiégée, en 1676, par le duc d'Orléans, elle fut prise par lui, le 12 mai de la même année, après six jours de tranchée ouverte, et elle fut cédée à la France, par le traité de Nimègue, en 1678. Les alliés, commandés par Marlborough, s'en rendirent maîtres en 1711; reprise par le maréchal de Villars le 19 octobre 1712, elle fut définitivement réunie à la France par les traités de paix d'Utrecht et de Rastadt, en 1713 et 1724. — Bouchain était le siége d'une prévôté qui prenait le titre de *gouvernance*, parce que le gouverneur de la place en était le chef; elle était aussi le chef-lieu d'une subdélégation de l'intendance de Lille. Bouchain fut investie par les Autrichiens, au mois d'août 1793; dégagée bientôt après, cette place servit de point d'appui à la garnison de Cambray, qui, après une sortie qu'elle avait faite, fut battue près de Valenciennes, et vint prendre position sous les murs de Bouchain.

BOUCHARDON (Edme), un des plus illustres peintres de cette école française du XVIIIe siècle que l'école de David a fort décriée, et qui cependant a bien son mérite. Sans doute il y avait, dans les formes grosses et arrondies, dans les poses efféminées adoptées par les artistes, de la recherche et de l'afféterie, mais il y avait aussi une profonde étude de la nature, une désinvolture et une grâce qu'on retrouve rarement chez leurs successeurs. Il y a rarement de la force, mais il n'y a jamais de cette roideur qui caractérise la statuaire comme les modes de l'empire. C'est du matérialisme dans l'art, si l'on veut, mais au moins ce matérialisme n'est-il pas sans animation et sans poésie.

La biographie de Bouchardon est coulée dans le même moule que celle de tous les artistes et écrivains de son époque. Fils d'un sculpteur de Chaumont en Bassigny, qui lui payait des modèles chaque jour, il ne vint à Paris qu'afin d'étudier sous Coustou et de concourir pour le prix de Rome, qu'il obtint; puis, après être allé se former en Italie, il revient en France, où il doit affadir ses premières manières pour se conformer au ton de l'époque. Il fut chargé alors, pour l'église Saint-Sulpice, de quelques statues qui ne sont pas ses meilleures, parce que l'inspiration religieuse lui manquait comme à son siècle, et de la décoration de plusieurs de nos parcs royaux et édifices publics, où il réussit infiniment mieux. Il avait surtout un art tout particulier de pétrir le marbre, qu'il traitait comme un modeleur sa terre glaise; une entente de la forme; et il savait donner à toutes ses productions, même colossales, une désinvolture et une légèreté dont la pierre ne semblait pas susceptible. Bouchardon observait sans cesse la nature, et la statue équestre de Louis XV lui coûta plusieurs années d'études; il s'inspirait aussi de la lecture des grands poëtes. — Quand je lis Homère, disait-il, il me semble que les hommes ont quinze pieds de haut. — Son chef-d'œuvre est la fontaine de la rue de Grenelle, peut-être singulière comme architecture, mais dont les figures sont pleines de hardiesse et d'élégance. Cependant les femmes sont mieux réussies que les hommes. — Bouchardon mourut, en 1762, à l'âge de 64 ans. Modeste et laborieux, amoureux de son art, il n'intrigua jamais pour obtenir un ouvrage, et ne répondit jamais aux criti-

ques qu'en s'efforçant de faire mieux. Caylus a publié une *Vie de Bouchardon*, 1 vol. in-12. J. F.

BOUCHE (*anatomie*), os, *στομα*.—Entrée, première cavité de l'appareil digestif et de tous les organes de la nutrition. Située à la partie inférieure de la face, elle occupe l'intervalle existant, sur le squelette, au-dessous de la voûte palatine, derrière les dents et la mâchoire inférieure, se trouvant continue, en arrière, avec le pharynx, qui la sépare de la colonne vertébrale. La bouche n'est donc circonscrite par des os qu'en haut, en avant et sur les côtés; en bas, la langue et ses muscles, ainsi que l'hyoïde, concourent à la former; en arrière, une cloison charnue, placée entre elle et le pharynx, appelée *le voile du palais*, la complète, en laissant au-dessous d'elle un intervalle qui conduit de la bouche dans le pharynx, et généralement connu sous le nom d'*isthme du gosier*. De plus, les lèvres et les joues, appliquées sur la face externe des dents et des mâchoires, en même temps qu'elles rétrécissent l'ouverture résultant de l'écartement de ces dernières, agrandissent, en devant et sur les côtés, sa cavité, qu'elles seules bornent réellement dans ces deux sens. Il résulte de là que les dents et les parties des os maxillaires qui les supportent se trouvent dans l'état frais, renfermées dans l'intérieur de la bouche, qu'elles divisent en deux portions.

La cavité de la bouche a une forme et des dimensions très-variables chez les différents individus, et suivant les mouvements exécutés par la mâchoire inférieure. Cette dernière circonstance influe principalement sur le diamètre vertical, tandis que les mouvements des lèvres, du voile du palais et des joues font, au contraire, varier l'étendue des diamètres antéro-postérieur et transverse. En général, sa figure et ses dimensions dépendent du plus ou moins de longueur ou de largeur de la mâchoire inférieure ainsi que des os maxillaires et palatins de la supérieure. Quand les mâchoires se trouvent rapprochées, la bouche est, comme on le dit, fermée, et sa cavité ne présente qu'un espace à peine sensible, remplie qu'elle se trouve presque en entier par la langue. Quant à la portion de cet espace, située hors des mâchoires, et quelquefois appelée *la cavité des joues*, il faut que ces dernières, ou les lèvres, soient écartées des dents pour qu'elle se prononce. La bouche est partout tapissée d'une membrane muqueuse. Celle-ci, d'abord continue avec la peau des lèvres, forme successivement, en se repliant, le frein de ces organes, celui de la langue, les gencives, et même descend au fond des alvéoles pour y constituer la pulpe des dents, puis se continue avec la membrane des fosses nasales et du pharynx, partout pourvue d'un très-grand nombre de follicules muqueux et animée par beaucoup de nerfs. — La bouche contient habituellement de la salive et des fluides muqueux versés par un grand nombre d'orifices, dont les principaux sont : celui de la glande parotide, à la face interne des joues, au niveau de la troisième dent molaire supérieure, et ceux des glandes maxillaires et sublinguales, s'ouvrant sous la langue. Dans le premier âge de la vie intra-utérine, la bouche n'est d'abord qu'une ouverture sans lèvres, une cavité communiquant avec les fosses nasales et dépourvue de voile du palais, mais que cet organe et les lèvres closent bientôt. Dans l'enfant, elle se trouve proportionnellement plus courte et plus large que dans l'adulte, et sa longueur augmente successivement jusqu'à 20 ans environ, époque de la sortie des dernières dents. Sa hauteur diminue dans la vieillesse par la chute de ces os. (*Voy.* TÊTE.) Les différences que présente la bouche dans les diverses races sont relatives surtout aux mâchoires, aux dents et aux lèvres. (*Voy.* ces mots et l'article RACES HUMAINES.) A l'exception de quelques animalcules infusoires, complétement dépourvus de cavité interne pour la nutrition, tous les animaux ont une bouche. Quelques zoophytes seulement n'ont qu'une ouverture unique pour l'entrée et la sortie des substances alimentaires, laquelle remplit tout à la fois l'office de bouche et d'anus. Parmi les articulés externes, les uns présentent, pour orifice de leurs voies digestives, soit un simple tube, soit une langue canaliculée, soit une trompe ou un rostre; les autres ont des mandibules et des mâchoires placées latéralement. Dans les mollusques, la bouche présente encore des formes très-variées suivant le genre d'aliments dont ils font usage. Chez les vertébrés, son ouverture est transversale, et résulte toujours, en grande partie, de l'écartement de la mâchoire inférieure.

La bouche est chargée de plusieurs fonctions importantes. Pour la digestion : les lèvres sont les organes de la *préhension*, acte

marqué surtout chez les animaux privés de mains; les dents, les mâchoires et leurs muscles sont les organes précieux de la *manducation*. C'est encore dans la bouche que les aliments se trouvent imprégnés par la salive, et, de plus, ses parties mobiles opèrent une partie de la *déglutition*. Enfin la bouche est le siége du goût. Pour la respiration : elle peut, comme le nez, donner passage à l'air. Le vomissement, l'expectoration, l'expulsion des crachats gutturaux et celle de la salive, quand elle a lieu, se font encore par elle. La voix est modifiée en traversant sa cavité diversement configurée pour la production des voyelles, et c'est encore par les mouvements de ses parois que les consonnes se trouvent articulées. — La bouche reste quelquefois dans un état imparfait de développement : l'occlusion incomplète de la voûte du palais constitue ce que l'on appelle la *gueule-de-loup;* le voile du palais, demeuré bifide, n'entraîne qu'un degré moins prononcé de cette difformité; la division des lèvres, comme dans l'état primitif, constitue le *bec-de-lièvre*. Les enfants naissent aussi quelquefois sans bouche ou bien sans ouverture antérieure à cette cavité; les lèvres, quoique régulièrement formées, demeurent alors accolées et réunies plus ou moins intimement l'une à l'autre. — La bouche peut encore devenir le siége d'un grand nombre de maladies, mais les unes se traduisant par un ensemble de phénomènes distincts qui méritent des articles spéciaux (*voy.* STOMATITE, APHTHES, etc.), et les autres, particulières aux organes concourant à former cette cavité, trouveront naturellement leur place aux mots LANGUE, GENCIVES, DENTS, VOILE DU PALAIS, etc., auxquels nous renvoyons, ainsi qu'aux articles SYPHILIS, SCORBUT, MERCURE, etc. — La bouche fournit encore, en médecine, un grand nombre de signes qui, souvent, concourent d'une manière puissante à l'établissement du diagnostic d'une maladie ou bien à juger sa gravité. Bornons-nous à dire que la plupart de ces signes résultent de l'état de sécheresse ou d'humidité de la muqueuse, principalement sur la langue, de sa température, de sa couleur, de l'état de l'haleine, etc. — Est-il besoin d'ajouter qu'une bouche fraîche, des dents belles et blanches, des lèvres d'un rouge vermeil, des gencives fermes et uniformément découpées, une haleine pure sont autant de signes positifs annonçant la force et la santé? LEPECQ DE LA CLÔTURE.

BOUCHE DU ROI. On connaît l'importance que les anciens attachaient à l'art culinaire et à tout ce qui peut flatter la *bouche des rois* aussi bien que la sensualité de ceux qui, sans être rois, étaient assez riches pour s'en procurer les jouissances gastronomiques. Hérodote, Pline, et les auteurs dits classiques en général, y compris Pétrone, qui ne peut pas l'être, en font foi. Mais Athénée, surnommé le Varron des Grecs, contemporain de l'empereur Marc-Aurèle, est celui qui a le plus approfondi cette matière. Les faits nombreux et curieux qu'il cite attestent l'immense talent des officiers de bouche et des cuisiniers (puisqu'il faut les appeler de ce nom vulgaire dans notre langue) de l'antiquité, dont notre *siècle de progrès* est encore très-loin sous ce rapport. Mais ce n'est point ici le lieu d'exécuter ce *grave sujet*, qui exigerait des développements hors de proportion avec le cadre réservé à l'article spécial dont il importe de s'occuper conformément à son titre.

On entendait autrefois, en France, par cette expression, *bouche du roi*, tout ce qui constituait le service alimentaire et journalier de la table du roi; *quiquid ad quotidianam principis mensam pertinet*, dit une vieille rubrique culinaire du temps de Philippe le Bel. De là les offices de la cuisine-bouche et du gobelet; ceux de la cuisine-commun, de la paneterie, de l'échansonnerie, de la fruiterie et de la fourière ou chauffage; de là aussi cette façon de parler, avoir *bouche à la cour*, pour dire qu'on mangeait aux tables de la maison du roi. L'administration de ces offices était toujours dévolue à de très-grands seigneurs, sous les titres de grand queux (de *coquus*, cuisinier), ou queux royal (*coquorum regiorum præfectus*), de grand bouteiller (dégustateur des vins en bouteilles), de grand panetier, de grand échanson, de premier maître d'hôtel, de premier sommelier, etc.; ainsi qu'on peut le voir dans le *Recueil des rois de France*, dédié à Charles IX, par Dutillet, greffier du parlement; dans les *Recherches de France*, par Pasquier, et surtout dans la savante *Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme, complétée par Dufourmy. Il paraît que ces diverses charges, indépendamment des honneurs de cour qui y étaient attachés, conféraient une juridiction extérieure sur les professions qui s'y rapportaient. « Les rois de France, anciennement,

dit Dutillet, avoient baillé ou enduré auctoritez, droictz et préeminces à leurs officiers domestiques sur les mestiers dont ils se servoient ou qui en approchaient. Le grand queux de France, messire Guillaume de Harcourt, possédoit, en 1307, à cause de son office, une maison avec four banal en la grande rue Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'opposite du four l'évesque, laquelle il accensa et arrenta aux maistres queux et saussiers à 24 livres parisis annuels, reservée la justice directe et seigneuriale d'icelle. Le grand boutiller avoit taux et prix particulier du poisson en la ville de Paris, pour la provision de sa maison, et en la ville d'Orliens (d'Orléans). Le grand échanson avoit auctorité et droictz sur les taverniers et marchands de vin; le grand chambrier (qu'il ne faut pas confondre avec le grand chambellan) sur les merciers, fripiers, cordonniers, pelletiers, fourreurs, boursiers et autres semblables; le grand panetier, sur les boulangers, etc. Outre plus, prétendoient droict de lever cinq sols sur chascun mestier de leur juridiction, et peut estre estoient abus et entreprises, ce que les officiers ordinaires de la justice royale ont contredict et roigné tant qu'ils ont pu. » Charles VII, par lettre patente du 29 mai 1449, mit un terme à cet ordre de choses en supprimant ces droits. A dater de cette époque, ces grands officiers ne jouirent plus d'aucun privilége fiscal.

Après le décès de messire Louis de Prie, surveuu en 1490, les principales fonctions du grand queux furent réunies, par Charles VIII, à l'office du grand maître de sa maison; et sous Louis XII ou François Ier, la grande bouteillerie se fondit dans la grande échansonnerie. Ce dernier roi remplaça le grand chambrier par la création de deux gentilshommes de la chambre, dont Louis XIII porta le nombre à quatre. Les autres dignités buccales restèrent ce qu'elles étaient jusqu'à Louis XIV, qui les plaça sous l'intendance générale du premier maître d'hôtel, lequel était suppléé et représenté, dans ses rapports avec les titulaires de ces offices, par les douze maîtres d'hôtel dont le service alternait entre eux par quartier, et qui furent établis à cet effet en 1654. Voici le résumé de la nouvelle organisation qui eut lieu alors et qui subsista jusqu'au règne de Louis XVI, à peu près dans le même état. Un grand maître de la maison du roi, un premier maître d'hôtel, douze maîtres d'hôtel de quartier, un grand panetier, un grand échanson, un grand écuyer tranchant, trente-six gentilshommes servants, huit officiers, chefs du service des cuisines et des caves, de la bouteillerie, de la sommellerie et autres. Les deux chefs du gobelet, l'une de la paneterie-bouche, l'autre de l'échansonnerie-bouche, c'est-à-dire de tout ce qui était spécialement destiné à la table du roi, servaient l'épée au côté, et faisaient l'essai de ce qu'ils apportaient devant le premier valet de chambre. Lorsque le roi dînait ou soupait en *grand couvert* avec les princes et princesses de la famille royale, les princes du sang ou d'autres personnages, c'était l'un des officiers du gobelet qui apportait la nef (pièce d'orfévrerie qui renfermait tous les objets à l'usage particulier de Sa Majesté pendant le repas), ayant à côté de lui un garde du corps, tandis que d'autres officiers le suivaient avec le reste du couvert. L'huissier de la salle, baguette en main, marchait en tête du cortége manducal.

Ces divers officiers furent rétablis en partie à la cour impériale sous des titres différents; mais la restauration leur restitua les anciens titres. H. DE C.

BOUCHER (FRANÇOIS), un des plus célèbres peintres, du XVIIIe siècle, naquit à Paris en 1704. Il eut pour maître Lemoine, placé comme transition entre la manière d'un siècle passé et la manière de celui qui allait naître, mais il ne put obtenir le prix de Rome, d'où le duc d'Antin le tint constamment éloigné. Il fit cependant le voyage d'Italie, mais avec un amateur. Au reste il paraît avoir été peu touché des chefs-d'œuvre de Michel-Ange et de Raphaël; ce qu'il préférait alors, c'était l'Albane, dont on lui donna plus tard le nom en France. Les succès de société achevèrent de lui faire oublier ce qu'il eût pu apprendre; il ne lui resta que beaucoup de correction, une grande intelligence des poses et du groupe et une extraordinaire facilité de travail. Quoique modéré dans le prix de ses tableaux, il se vantait de gagner 50,000 livres par an, et la vogue ne lui fit pas un moment défaut jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1770. Il avait épousé une des plus belles et des plus aimables femmes de son temps, et il la reproduisait dans une grande partie de ses tableaux. Il avait obtenu la charge de premier peintre du roi et directeur de l'académie de peinture en remplacement de Vanloo.

Boucher ne réussit dans les sujets sérieux qu'aux dépens de son originalité et en imitant Rubens ou Vanloo; mais il fut toujours ridicule lorsqu'il entreprit de traiter des sujets chrétiens. Ses vierges ne sont, comme on l'a dit, que des impudiques qui baissent hypocritement les yeux, ses apôtres que de bons vivants; mais il réussit admirablement dans tout ce qui retraçait les mœurs et les idées de son siècle : ses *Quatre saisons*, son *Amour oiseleur*, son *Amour moissonneur*, sa *Belle villageoise*, ses scènes pastorales, ses paysannes, ses chinoises aux yeux lascifs sont des chefs-d'œuvre de peinture et de coloris comme expression des mœurs du monde où il vivait. L'affectation de ces airs de tête, la mignardise de ces corrections et de ces poses, le manque de naturel de toutes ces créations, s'harmonient admirablement avec le goût de cette société factice qui par haine du naturel avait inventé la poudre, les mouches, les paniers et le rouge, la théorie de l'intérêt bien entendu, les petits vers, qui se miraient comme dans un miroir dans les romans, de Crébillon fils, les enluminures de Derat, et les subtilités de Marivaux. — Boucher a été le peintre de ces hommes et surtout de ces femmes, et si un artiste doit avant tout reproduire son siècle, on ne peut refuser une place à Boucher à côté des grands artistes, comme on place Ovide et Pétrone à côté de Virgile et de Tacite.

BOUCHERIE. (*Organisation de la boucherie de Paris.*) — Dès les temps les plus anciens, la boucherie de Paris semble avoir été la propriété d'un petit nombre de familles ayant le privilége d'abattre les animaux nécessaires à la consommation de la ville, et d'en faire débiter la viande dans des étaux qui leur appartenaient et qu'ils se transmettaient de père en fils. *Dicebant se et prædecessores esse et fuisse in possessione vel quasi faciendi et constituendi carnifices ad scindendum et vendendum carnes pro totâ villâ*, dit une charte de Philippe de l'an 1282.

Leurs boutiques, établies d'abord dans la Cité, près de Saint-Pierre-aux-Bœufs, furent transportées au Châtelet, lorsque Paris s'étendit sur la rive droite; la belle tour de Saint-Jacques-des-Boucheries leur doit le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Des actes publics constatent qu'à plusieurs reprises les anciens bouchers réclamèrent contre la création de nouveaux étaux dont ils repoussaient la concurrence comme une atteinte portée à leurs droits de monopole.

De son côté, l'autorité essaya souvent d'anéantir leurs priviléges; Louis VII, entre autres, dès l'année 1162, voulut abolir ce monopole; mais les plaintes de la bourgeoisie et l'autorité même du roi furent alors sans force en présence d'une si puissante corporation, à tel point qu'au lieu de la détruire, Louis fut forcé de lui accorder une confirmation de ses anciennes coutumes, dans les termes suivants : . . . . . . *Naturales carnifices nos adierunt, et suæ miseriæ pondus exposuerunt. Itaque revocavimus in civitatem nostram antiquas consuetudines carnificum, et eis omnino et integraliter reddidimus.*

Plus tard, Philippe le Hardi n'accorda au Temple, qu'avec une extrême réserve, le droit d'ouvrir seulement deux étaux en dehors de la corporation : « *Nolumus* (dit-il dans la charte de concession) *nolumus quod perdictam concessionem nostram, carnificibus nostris et eorum communicationibus, consuetudinibus, privilegiis et franchisiis aliquod præjudicium generatur; immo privilegia, usus, consuetudines et franchisias eorum volumus in sua robore duraturas.* »

Ces vieilles familles de bouchers restèrent ainsi, pendant plusieurs siècles, seules les maîtresses du droit de débiter de la viande. Au commencement du XVIIIe siècle, quoique leur nombre fût réduit à quatre, par suite des extinctions successives, elles revendiquaient encore la propriété de tous les étaux, qu'elles louaient à des bouchers ne faisant point partie de leur corporation. L'autorité fut obligée de transiger avec elles pour obtenir l'abandon de leurs droits.

Le 13 mai 1791, un décret de l'assemblée nationale supprima complétement la corporation de la boucherie : l'approvisionnement de Paris fut abandonné à la libre concurrence. D'affreux désordres s'ensuivirent, dit une pièce officielle; des viandes gâtées furent mises en vente dans les rues, dans les places, jusque dans les allées et sous les portes des maisons. « Il s'est établi, dit une ordonnance du 9 germinal an VIII; il s'est établi sur divers points de cette commune des détaillants de viande de toute espèce; la plupart du temps cette viande provient d'animaux morts naturellement, ou n'ayant pas l'âge requis pour entrer dans la consommation, ou de vaches et de brebis pleines, ou de porcs ladres : les détaillants, étant

ainsi disséminés, trouvent plus de facilité pour se soustraire à l'action de la police, et il en résulte que, sous le prétexte du bas prix, le public est souvent trompé et sur la qualité et sur le poids des viandes. »

Ces désordres, il faut en convenir, n'étaient point une conséquence nécessaire de la libre concurrence : on eût pu les prévenir par des règlements de police qui auraient concentré le commerce de la boucherie dans des lieux déterminés, où une surveillance active eût pu s'exercer avec efficacité; mais le nombre illimité des détaillants libres de toute entrave devait produire un mal beaucoup plus grave. Parmi les nouveaux bouchers, un grand nombre d'eux manquaient des capitaux nécessaires à l'exercice de leur profession ; les cultivateurs qui traitaient avec eux, n'étant pas toujours payés au comptant, éprouvèrent des faillites ou des retards prolongés dans leurs recouvrements ; bientôt ils se lassèrent de conduire leurs bestiaux sur un marché qui ne leur offrait point de sûreté, et l'approvisionnement en viande de la ville de Paris devint tellement insuffisant, que la municipalité dut rationner chaque citoyen à un demi-kilogramme par décade. Le gouvernement se vit contraint d'ouvrir les frontières à tous les bestiaux étrangers; et cette mesure étant encore insuffisante, il fallut faire des traités avec l'étranger pour qu'il se chargeât d'approvisionner Paris.

Sans doute nos discordes civiles contribuèrent pour beaucoup à cette espèce de famine ; mais il est incontestable que la cause principale doit en être attribuée au peu de sûreté que les cultivateurs rencontraient dans leurs transactions avec tous ces bouchers insolvables ou de mauvaise foi.

On reconnut enfin que, dans une ville comme Paris, la liberté illimitée du commerce des comestibles était une chose nuisible, et l'on se décida à rétablir la plupart des anciens règlements de la boucherie.

Nous ne suivrons pas dans toutes ses phases l'histoire de la boucherie depuis la république jusqu'à nos jours, d'autant que son organisation n'est point encore terminée.

Les administrateurs les plus habiles admettent aujourd'hui que le nombre des bouchers doit être assez grand pour desservir facilement toute la ville, mais aussi qu'il doit être limité de façon que chacun d'eux ait une clientèle suffisante pour réaliser des bénéfices certains : avec ces deux conditions, les consommateurs peuvent jouir de tous les avantages que l'on attribue à la concurrence sans subir aucune de ses conséquences fâcheuses; car, en assurant aux bouchers privilégiés un bénéfice raisonnable, l'autorité peut leur imposer toutes les conditions qui doivent garantir les intérêts du consommateur.

Un arrêté du 8 vendémiaire an XI a posé les bases de la réorganisation future; il institua un syndicat, chargé de surveiller la corporation (que l'on nous permette ce mot, qui est redevenu exactement vrai pour la boucherie actuelle) : il voulut que nul, à l'avenir, ne pût exercer cette profession, ou la quitter, sans avoir obtenu la permission du préfet de police; imposa des cautionnements aux bouchers; créa une caisse, à l'aide des fonds provenant de ces cautionnements, pour procurer des secours à ceux qui éprouveraient des accidents dans leur commerce; défendit la vente des bestiaux, pour l'approvisionnement de Paris, ailleurs que dans les marchés autorisés; prescrivit que tout étal fût constamment garni de viande; autorisa le commerce de la viande, deux jours par semaine, sur les marchés publics, sous la surveillance de la police, etc. Tout cela n'est que la reproduction des anciennes ordonnances royales, des arrêts du parlement, ou des ordonnances des prévôts de Paris.

Enfin, le 6 février 1811, un décret impérial reconstitua entièrement le passé, en rétablissant, et il faut le dire, sur des bases plus solides, la caisse de Poissy. Cette caisse se composa d'abord d'une bourse commune, faite par les jurés-vendeurs des marchés aux bestiaux, afin d'assurer le payement immédiat des marchands forains : un règlement de Colbert fixait cette bourse commune à 300,000 fr. — Le décret de 1811 n'admet plus les jurés-vendeurs; la bourse commune est faite par les bouchers autorisés; ou, plutôt, c'est leur cautionnement qui fait le capital, avec lequel la caisse de Poissy paye, de suite, tous les achats de bestiaux destinés aux abattoirs de Paris. — Un article spécial devant être consacré à cette institution commerciale, nous n'en dirons rien, si ce n'est que son existence sera toujours indispensable pour assurer l'approvisionnement de la capitale.

Les marchés d'approvisionnement, pour la boucherie de Paris, sont : le marché de Poissy, celui de Sceaux, celui de la Chapelle-Saint-Denis, et celui de Paris à la halle aux veaux.

Peu de personnes se font une idée juste de l'importance des affaires traitées sur ces marchés. Les chiffres suivants, extraits d'un document officiel, seront sans doute dignes de la curiosité de nos lecteurs.

Arrivages des bestiaux classés, selon leur provenance et leur espèce, pendant l'année 1836.

PROVENANCES.	BOEUFS.	VACHES.	VEAUX.	MOUTONS.
Anjou	12,134	42	»	19,302
Artois	»	»	1,180	22,128
Berry	6,437	34	»	86,569
Bourbonnais	4,115	135	»	6,020
Bourgogne	4,566	296	»	21,412
Bretagne	1,992	»	»	»
Champagne	1,379	7	5	45,878
Flandre	33	»	»	18,900
Franche-Comté	665	1	»	»
Guienne	3,073	6	»	»
Ile de France	702	15,209	79,120	210,000
Limousin	13,012	489	»	16,619
Lorraine	»	»	»	587
Maine	5,585	96	»	»
Marche	2,684	6	»	»
Nivernais	1,409	67	»	2,996
Normandie	51,472	2,818	16,443	44,087
Orléanais	51	5	13,625	27,292
Picardie	»	»	»	7,965
Poitou	10,125	44	»	37,828
Saintonge	4,802	12	»	559
Touraine	»	»	»	497
Pays étrangers	»	»	»	109,866
TOTAUX	124,236	19,267	110,373	678,505

Si l'on prend le prix moyen de chaque espèce, on trouve que les valeurs réalisées ont produit :

Pour les bœufs,	40,194,898 fr.	03 c.
Pour les vaches,	3,751,523	71
Pour les veaux,	6,669,598	95
Pour les moutons,	15,623,274	63
Total....	66,239,295 fr.	32 c.

Il n'entre point dans notre plan d'exposer les règles techniques de l'art du boucher; nous dirons cependant quelques mots de l'estimation des animaux sur pied, qui doit être familière non-seulement au boucher qui achète un animal et au marchand qui le lui vend, mais aussi à tous ceux qui élèvent et engraissent des bestiaux.

Le poids des bêtes de boucherie s'apprécie très-exactement à la vue et au toucher par les personnes qui en ont l'habitude : un boucher, sans employer aucun instrument de pesage, estimera le rendement en viande d'un bœuf, pesant 5 à 600 kilogr., à 1 ou 2 kilogr. près, en le mesurant de l'œil et en le palpant ou, selon l'expression technique, en le maniant sur différentes parties du corps. Mais une telle justesse d'appréciation ne s'acquiert que par la pratique longtemps prolongée. M. de Dombasle a fait connaître un procédé d'appréciation plus positif et que tout le monde peut employer sans étude préalable.

Ce procédé consiste à mesurer le périmètre de la poitrine, et ses résultats sont fondés sur ce principe que le poids d'un animal doit être proportionnel aux dimensions de son corps; toutes les parties du corps étant, du reste, proportionnelles elles-mêmes au périmètre de la poitrine, on comprend que la mesure de cette dernière suffit pour déterminer le poids total.

M. de Dombasle a admis qu'en général la circonférence d'un bœuf pesant 175 kilogr. était de 1 mètre 820 millimètres, c'est là son point de départ; puis il a reconnu, par voix d'expérience, que la circonférence augmentait d'un certain nombre de millimètres à mesure que le poids augmentait de 25 kilogr.;

et il a formé une échelle comparative de 175 à 350 kilogrammes.

Cette échelle est marquée sur une corde par des nœuds formés de distance en distance, d'après la table suivante :

Le premier nœud indiquant la mesure d'un bœuf de	175 kil.	est à	1 mètre	820 mill.		
le 2e	200	—	1	—	893	
3e	225	—	1	—	965	
4e	250	—	2	—	036	
5e	275	—	2	—	105	
6e	300	—	2	—	170	
7e	325	—	2	—	231	
8e	330	—	2	—	290	

Lorsqu'on veut procéder au mesurage d'un bœuf, celui qui opère se place près de l'épaule gauche de l'animal, et, posant d'une main le bout de la corde sur le garrot, il passe l'autre extrémité entre les deux jambes du bœuf, par exemple, derrière la jambe gauche et en avant de la jambe droite; un aide, placé de l'autre côté du bœuf, prend cette dernière extrémité de la mesure en avant de la jambe droite, et, la faisant remonter sur le plat de l'épaule droite, la donne au premier, qui réunit les deux extrémités sur le garrot, entre les parties les plus élevées des deux omoplates. Du côté où la mesure passe en arrière d'une des deux jambes, elle doit remonter immédiatement derrière l'épaule, et du côté où elle passe en avant, elle remonte sur le plat de l'épaule. L'opérateur, après avoir rapproché de l'extrémité de la corde par où commence la mesure le point qui vient s'y joindre en serrant très-modérément, saisit ce point entre deux doigts de la main droite, et, lâchant l'autre extrémité, il tire à lui la mesure, et alors compte le nombre de divisions et de fractions de division qui forment la mesure du bœuf, car les nœuds sont assez espacés pour que chaque division se fractionne à l'œil en trois ou quatre parties, et même davantage.

Cette opération donnerait la mesure exacte du bœuf si l'on était assuré que l'animal était parfaitement bien placé, c'est-à-dire qu'une des deux jambes n'était pas plus avancée que l'autre; mais on conçoit bien que, dans le cas contraire, la position altérerait beaucoup la mesure, puisque la ficelle, passant entre les deux jambes, forme un détour plus ou moins grand, selon leur position. Par ce motif, on doit avoir soin de bien faire placer l'animal avant de commencer l'opération, et l'on doit toujours faire la contre-épreuve avant de compter les divisions : à cet effet, la personne qui opère, en tenant entre les deux doigts le point de la ficelle qui indique la première mesure, passe l'autre extrémité en sens inverse de la première fois, c'est-à-dire que, si elle avait passé derrière la jambe droite et en avant de la gauche, elle passera, pour la contre-épreuve, en avant de la jambe droite et derrière la gauche; alors elle s'empare, avec deux doigts de la main gauche, du point où la ficelle se réunit, tout en tenant encore de la main droite la mesure indiquée par la première opération; cela fait, elle plie la ficelle sur elle-même entre ces deux points, et le lieu où se forme le pli doit être considéré comme la mesure réelle, puisque c'est le terme moyen entre le résultat des deux opérations.

De nombreuses expériences ont été faites en se conformant à cette instruction, rédigée par M. de Bombasse dans les foires et dans les abattoirs du département de la Meurthe et des lieux circonvoisins; toujours on a vérifié l'inexactitude des résultats annoncés par le mesurage, en pesant l'animal après sa mort : on peut donc considérer la méthode comme excellente dans ces contrées. Mais d'autres expériences répétées sur d'autres points de la France n'ont pas confirmé l'exactitude du mesurage, ou plutôt ont fait reconnaître qu'il serait convenable d'établir différentes échelles appropriées à la conformation particulière de chaque race. E. L.

BOUCHERS, BOUCHERIE (*jurispr.*). — Sous le triple rapport de la sûreté, de la santé et de la salubrité, le commerce de la boucherie a dû de bonne heure fixer l'attention de l'autorité publique. Chez presque tous les peuples de l'antiquité, les bouchers formèrent une corporation ayant une organisation en dehors du droit commun. — A Rome, on les divisait en trois classes : les *suarii*, préposés à la préparation des porcs et du menu bétail; les *boarii*, chargés de celle des bœufs; les *carnifices*, consacrés à l'abatage. — De l'Italie, cette organisation s'étendit à la Gaule, et s'y conserva telle que nous la rencontrons au moyen âge; il paraît qu'à cette époque, comme aujourd'hui, la surveillance de la boucherie appartenait à l'autorité municipale. Ce n'est que vers le XIIIe siècle alors que le pouvoir royal commençait à secouer le joug de la féodalité, que la profession de boucher attira l'attention du gouvernement et devint l'objet de règlements par-

ticuliers. Le premier monument que nous rencontrons dans le *Recueil des ordonnances* est une lettre que Philippe-Auguste adresse, en 1220, aux bouchers d'Orléans, pour en limiter le nombre, à charge par eux de payer une redevance. Bien avant cette époque, il y avait à Paris certaines familles chargées exclusivement du soin d'acheter les bestiaux, de les abattre et d'en livrer les chairs à la consommation. Ces familles formaient une corporation particulière, qui élisait un chef, appelé *maître des bouchers*, investi du droit de juridiction sur tous les membres de la communauté; mais ce ne fut que le 30 janvier 1350, que le roi Jean, dans son ordonnance concernant la police du royaume, donna une existence légale à la maîtrise des bouchers. Cette ordonnance et celles qui la suivirent étaient si sages, que tout récemment (en 1829), quand il s'est agi de réorganiser la boucherie dans la capitale, on n'a cru pouvoir mieux faire que de les exhumer de la poussière où elles gisaient et de leur rendre la vie.

Il n'existe aucune loi spéciale qui précise les précautions de salubrité auxquelles doivent être tenus les bouchers dans l'exercice de leur profession. C'étaient là des détails indignes du législateur, laissés tout entiers dans les attributions du pouvoir exécutif: ce soin a été départi aux municipalités comme plus à même d'appeler les mesures nécessaires à chaque localité. Deux lois investissent, à cet égard, la police municipale de la force législative (22 juillet 1790, 24 août 1791), *lorsqu'il s'agit d'ordonner des précautions locales sur les objets conférés à leur vigilance et à leur autorité*, et pour tout ce qui concerne *la salubrité des comestibles exposés en vente publique*. Ainsi l'assemblée constituante a transmis en quelque sorte ses pouvoirs à la police municipale, qui, en ce qui concerne la boucherie, a le droit de faire des ordonnances obligatoires. — Mais quelle est l'étendue de ces pouvoirs et sur quels objets s'exerce cette dictature souveraine? L'autorité municipale doit aviser à ce que les viandes destinées à la consommation ne proviennent pas d'animaux malsains, malades ou étouffés; que les étaux, boutiques, tueries, échaudoirs, fondoirs, bouveries soient tenus de manière à ce que la salubrité ne soit pas compromise; que la conduite des bestiaux ait lieu sans troubler la sécurité, l'abatage sans qu'on ait rien à craindre de leur fuite. Enfin, lorsque les animaux sont dépecés; c'est encore à la police municipale qu'appartient le droit de vérifier les poids et balances existants chez les bouchers, elle seule a le droit d'y faire apposer son poinçon chaque année. — Indépendamment des ordonnances émanées des autorités locales, obligatoires pour les bouchers, ils sont encore soumis aux règlements portés sur cette matière par les anciens officiers de police, non révoqués par des dispositions nouvelles. Tel est le vœu de la loi du 21 septembre 1792 et de celle du 22 juillet 1791.

Il serait hors des proportions que comportent les limites de cet article de discuter ici les règlements particuliers, faits dans chaque localité pour l'administration de la police des boucheries. Il nous suffira de donner, comme exemple des précautions auxquelles les bouchers sont astreints, les dispositions d'une ordonnance de police du 5 nivôse an XI. Cette ordonnance, prévoyant le cas où il n'y aurait pas d'abattoir public, veut que tout échaudoir soit placé dans une cour bien dallée, pourvue d'un puits et d'un puisard assez vaste pour recevoir le sang des animaux; que cette cour soit aérée transversalement, et présente une surface de 6 mètres de long sur 4 de large; que les boutiques soient aussi aérées transversalement et tenues avec la plus grande propreté; qu'elles aient au moins 2 mètres et demi de hauteur, sur 3 et demi de largeur et 4 de profondeur; que dans une boutique il n'y ait ni âtre, ni cheminée, ni fourneaux, et que toute chambre à coucher en soit éloignée ou séparée par des murs, sans communication directe; que la fermeture sur la rue, même la nuit, ne consiste qu'en une grille à barreaux de fer pour faciliter la circulation de l'air extérieur.

Telle est la position exceptionnelle que des motifs de santé et de salubrité publiques ont faite aux bouchers : si maintenant nous rentrons dans le droit commun, voici les dispositions législatives qui s'appliquent à cette profession. Les bouchers sont commerçants, ils achètent pour revendre (art. 632, cod. com.); comme tels, ils sont soumis à la juridiction consulaire et peuvent être contraints par corps pour toute dette principale de 200 francs (art. 1er, loi du 17 avril 1832); ils ont un privilége général dispensé d'inscription sur tous les meubles et immeubles de leurs pratiques pour le payement de leurs fournitures (cod. civ., art. 2101, n° 5, 2104,

2107); mais ce privilége ne doit s'entendre que de ce qui a été fourni pour *alimenter la famille* du débiteur; ils n'ont, pour se faire payer, qu'une année, à partir de la livraison, sans que la continuation des fournitures puisse interrompre la prescription (cod. civ., art. 2272, 2274). Toutefois ils peuvent, ce délai passé, déférer le serment à leurs débiteurs sur le fait du payement réel (art. 2275, cod. civ.). Tels sont les priviléges qu'un motif d'humanité a fait introduire en faveur des bouchers, pour les encourager à faire crédit aux gens qui sont dans le besoin. — A côté de ces immunités, il faut placer la sanction pénale encourue par celui qui ne remplit pas les devoirs de sa profession. D'après le décret du 22 juillet 1791, l'autorité municipale a un droit, tombé en désuétude, celui de taxer le prix de la viande : le boucher qui vendrait au delà du taux pourrait être puni d'une amende de 15 francs et d'un emprisonnement de cinq jours s'il y avait récidive (art. 479, n° 6; 480, n° 3, 482, cod. pén.). Cette dernière peine est aussi applicable à celui qui se sert de faux poids. La vente de viandes gâtées entraîne une amende de 10 francs, et, en cas de récidive, un emprisonnement de cinq jours (art. 475, n° 14, 478, cod. pén.); les viandes gâtées seront confisquées (art. 477, n° 4).

Après avoir examiné la boucherie en général, exposons brièvement les règlements particuliers à la ville de Paris, faits dans le but d'assurer un approvisionnement régulier et de protéger la santé de cette grande cité. Le code de la boucherie se compose de l'arrêté gouvernemental du 8 vendémiaire an II, qui organise la profession de boucher, en détermine le nombre, fixe les conditions d'admission, et le chiffre du cautionnement que chaque boucher doit fournir; du décret du 6 février 1811, qui rétablit la caisse de Poissy; de l'ordonnance royale du 18 octobre 1829, qui n'est que la reproduction du règlement de 1350 et de quelques autres qui l'ont suivi; enfin de l'ordonnance de police du 25 mars 1830. — Avant 1789, il n'y avait à Paris que 230 bouchers : une pratique constante avait fait reconnaître que leur nombre illimité était dangereux pour l'hygiène publique. Mais la loi du 2 mars 1791, en proclamant la liberté du commerce et de l'industrie, amena la libre concurrence : de là résultèrent de nombreux abus, bien que l'autorité municipale eût été investie d'un pouvoir absolu en tout ce qui touchait à la police sanitaire, l'impossibilité où les événements la mirent d'exercer une surveillance active sur le commerce de la boucherie rendit sa protection inutile. Des animaux malfaisants furent introduits dans les abattoirs, des viandes gâtées furent mises en circulation : la liberté dont jouissait la boucherie était un don funeste qui menaçait la santé publique. Il fallut donc en revenir aux anciens règlements, à la limitation des bouchers, dont le nombre fut fixé à 300 par le décret du 6 février 1811. Sous la restauration, on voulut revenir graduellement au système illimité : l'ordonnance du 12 janvier 1825 porta le chiffre total des bouchers à 670; mais un nombre aussi considérable ressemblait trop à la libre concurrence pour ne pas en produire tous les effets; en 1828, malgré l'activité de la police, on en était au même point qu'avant le décret de 1811. C'est alors qu'on s'occupa de la réorganisation de la boucherie, et que l'ordonnance du 18 octobre 1829 fut promulguée.

Voici quelle est l'organisation actuelle d'après les ordonnances, dont nous avons donné la liste plus haut. Le nombre des bouchers est fixé à 400. Les étaux au delà de ce chiffre seront successivement rachetés par le syndicat, avec l'autorisation du préfet de police. Une seule personne ne peut exploiter qu'un seul étal, et par elle-même. La veuve succède à son mari, et reste titulaire, encore qu'elle contracte un second mariage; le fils succède à son père. Il en est de même de la fille tenant le comptoir, pouvu qu'elle épouse un garçon boucher. — Les bouchers légalement reconnus ont seuls le droit d'abattre, habiller, préparer, vendre, débiter dans Paris les viandes de bœufs, de veaux et de moutons. — Quant aux viandes de porcs, *voy.* CHARCUTIER. — Toutefois, les marchands forains sont admis aux marchés des Prouvaires, de Saint-Germain, des Carmes et des Blancs-Manteaux, le mercredi et le samedi de chaque semaine. Tout boucher est tenu, dans le mois de son entrée en exercice, de verser à la caisse de Poissy un cautionnement de 3,000 fr., dont l'intérêt est affecté au service de la boucherie : le défaut de versement le fait déchoir du privilége. — Il ne peut, à peine de voir son étal fermé pendant six mois, le laisser dégarni trois jours consécutifs. Il ne pourra quitter son commerce qu'après en avoir fait la déclaration six mois d'avance à la préfecture de police. Il doit aller régulièrement

aux marchés de Sceaux et de Poissy, sous peine de perdre son crédit sur la *caisse de Poissy*. Celui qui veut prendre part aux marchés à la viande doit se faire inscrire, et, suivant son tour de rôle, il est tenu d'approvisionner les halles durant un mois, à peine d'exclusion pendant trois mois. — Dans un rayon de dix myriamètres de Paris, les bestiaux destinés aux abattoirs ne peuvent être vendus que sur les marchés de Sceaux et de Poissy : il est loisible aux bouchers d'acheter hors du rayon, mais ils doivent, avant d'entrer aux barrières, exposer les bestiaux sur les marchés. Enfin, d'après un édit de 1453, reproduit dans un arrêté du 30 ventôse an II, les animaux destinés à l'approvisionnement de Paris sont insaisissables. — La corporation des bouchers est organisée en syndicat. Le préfet de la Seine désigne parmi les membres trente de ceux qui payent le droit proportionnel des patentes le moins considérables. Ces élus forment les *bouchers électeurs*, chargés de choisir dans tout le corps un syndic et six adjoints. Les fonctions du syndic durent une année ; celles des adjoints sont triennales. Tous peuvent être réélus. Le syndicat connaît, sous le rapport de la discipline intérieure, de toutes les contestations qui s'élèvent entre les marchands bouchers, les étaliers, les garçons bouchers et autres personnes attachées au service de la boucherie : il connaît en outre, comme conciliateur, des difficultés qui s'élèvent entre les bouchers et les marchands de bestiaux. Les décisions du syndicat ne sont valables qu'autant qu'elles ont été prises par les deux tiers de l'assemblée. Le préfet de police nomme, sur la présentation du syndicat, six inspecteurs de la boucherie; deux surveillants des parquets à moutons des barrières du Maine et de Clichy; cinq conducteurs de bœufs, un conducteur de vaches, trois conducteurs de moutons, suivant les besoins. Le syndicat indique le crédit individuel que la caisse de Poissy peut, chaque mois, accorder à un boucher ; enfin le syndicat est pourvu d'un conseil, composé d'un avocat à la cour royale, d'un avocat à la cour de cassation, d'un avoué et d'un notaire.—Les étaliers et garçons bouchers sont tenus 1° de se faire inscrire à la préfecture de police dans les trois jours de leur arrivée à Paris, quand ils y viennent exercer leur état; 2° de se pourvoir d'un livret ; 3° de se faire inscrire au syndicat de la boucherie et d'y donner leur nouvelle demeure toutes les fois qu'ils changent d'établissement. Lorsqu'un étalier quitte une boutique où il est resté deux mois consécutifs, il est tenu, pendant une année, de laisser au moins cinq établissements en tous sens entre celui d'où il sort et celui où il va. Les garçons bouchers qui contreviennent à ces dispositions sont passibles des peines portées par l'ordonnance de 1777, qui prononce contre eux une *amende de vingt livres*.

Une institution très-propre à favoriser le commerce de la boucherie dans la capitale est la *caisse de Poissy*. Cette caisse, dont l'idée première remonte au mois de janvier 1690, fut définitivement établie par l'édit du mois de mars 1779, et depuis réorganisée par le décret du 6 février 1811. On trouvera au mot CAISSE DE POISSY tout ce qui est relatif à cette institution. — On trouvera aussi au mot ABATTOIR tout ce qui concerne la police de ces établissements, et sous chaque mot spécial ce qui a rapport aux *tueries*, aux *échaudoirs*, aux *triperies*, aux *fonderies de suifs*, au commerce de la *charcuterie* et aux *établissements insalubres*.

BOUCHES A FEU, armes à fortes dimensions, telles que canons, mortiers, obusiers, pierriers, caronades. L'invention des bouches à feu dut suivre d'assez près celle de la poudre à canon. Il ne paraît pas cependant que ces instruments de ravage aient été employés avant le XIVe siècle. On les fit d'abord en tôle, puis en fer coulé, en fer battu et enfin en bronze, qui est encore aujourd'hui le métal à canon. Les conditions auxquelles doit satisfaire une bouche à feu rendent difficile le choix de la matière dont elle se compose. L'arme ne doit, en effet, ni céder à la dilatation des gaz qui chassent le projectile, ni se ramollir sous la chaleur que développe le feu ; elle doit non-seulement résister à l'action de l'air, de l'humidité, des produits de la combustion, il faut qu'elle soit assez dure pour résister au choc des projectiles qui la frappent. L'alliage du cuivre et de l'étain présentant ces qualités diverses à un plus haut degré, on l'adopta. Ce n'est pas qu'il n'y eût des inexactitudes assez fortes sur la proportion dans laquelle ces deux métaux doivent être alliés ; que plus d'une personne ne soutînt que les bouches fournies par cette composition ne peuvent suffire à la durée d'un siége, à la défense d'une place. L'expérience parut même confirmer cette insuffisance. Des deux pièces mises à l'essai par

le général Lamartellière, l'une se trouva hors de service au trente-septième coup, et l'autre au cent vingtième. Mais ces expériences, répétées à Séville en 1811, donnèrent au général Berge un résultat tout différent. Deux bouches à feu de 24, coulées comme les premières avec alliage de 11 d'étain sur 100 de cuivre, tirèrent 5,300 coups sans présenter, après une épreuve si rude, le moindre défaut, la moindre altération. D'où provenait la différence? de la fusion, sans doute, peut-être du coulage. Quoi qu'il en soit, du reste, c'est l'alliage de l'étain et du cuivre qui sert exclusivement à la fonte des canons employés dans l'armée de terre.

Les bouches à feu, comme nous l'avons dit plus haut, comprennent les canons, les obusiers, les mortiers, les pierriers, les caronades; les premières ont une *âme*, c'est-à-dire une partie intérieure vide; et les autres une *âme*, puis une *chambre*, c'est-à-dire un prolongement de vide intérieur, dont le diamètre varie.

Canons. — Les canons servent à lancer les projectiles pleins, connus sous le nom de boulets. Avant que la guerre eût emprunté ce nom à l'Église, elle désignait ces instruments redoutables, sous les noms de serpentine, de basilic, de faucon, de fauconnelle, de coulevrine, etc. Ces dénominations prises d'animaux malfaisants ne sont plus d'usage, et les canons ne se désignent plus que par l'importance de leur charge. Ainsi l'on dit canon de 12, canon de 24, c'est-à-dire canon qui lance un boulet pesant 12, 24 livres.

Obusiers. — Les obusiers servent à lancer des projectiles creux qu'on nomme obus; ils diffèrent du canon en ce qu'ils ont l'âme d'un diamètre plus grand que celui de la chambre.

Mortiers.—Les mortiers servent à lancer des projectiles creux connus sous le nom de bombes, et ont plusieurs traits de ressemblance avec les obusiers : ils ont, comme ceux-ci, le diamètre de l'âme plus grand que celui de la chambre, celle-ci forée sur le même axe et dans son prolongement; mais une chose qui leur est propre, c'est qu'ils se pointent sous tous les angles, au-dessous de l'horizon, ce qui n'a pas lieu pour l'obusier. — Le calibre des mortiers se détermine, comme celui des obusiers, par le diamètre des projectiles. On dit qu'un mortier est de 8, 10, 12 pouces, c'est-à-dire qu'il sert à lancer des bombes qui ont 8, 10, 12 pouces de diamètre

Pierriers. — Les pierriers sont une espèce de mortier dont on ne fait usage que dans les siéges; leur charge, qui se compose de pierres de la grosseur d'un œuf, s'élève de 100 à 150 livres.

Caronades. — Les caronades sont des canons courts et légers, évasés à la bouche; elles servent également à lancer des projectiles creux ou pleins.

Les bouches à feu employées dans l'armée française sont 1° les canons de 24, de 16, de 12 et de 8, c'est-à-dire les canons qui lancent des boulets pesant 24, 16, 12 et 8 livres; 2° les obusiers de 8, de 6, 24 et 12; 3° les mortiers à chambre, tronc conique, du calibre de 12, 10 et 8. — Les bouches à feu dont la marine française fait usage sont 1° les canons de 30 longs et courts; 2° les canons-obusiers de 30; 3° les canons-obusiers de 80; 4° les caronades de 30, de 24, de 48; 5° les canons de 12 courts. Le calibre des canons-obusiers s'indique par le poids du projectile plein de même diamètre. Le canon-obusier de 80 lance des obus de 8 pouces, le canon-obusier de 30 lance un obus de 6. Le boulet massif de 8 pèse 80 livres, celui de 6, près de 30.—Les bouches à feu se classent suivant l'usage auquel on les destine, en artillerie de siége, en artillerie de place, de campagne, de montagne, de côte, de marine.

Artillerie de siége. — Elle sert à miner les défenses d'une place, à renverser les remparts, c'est-à-dire qu'elle ne se compose que de gros calibre, de canons de 24 et de 16, d'obusiers de 8 de siége, de mortiers de 12, de 10, de 8, de pierriers de 15. —L'obusier sert à ricocher les faces des ouvrages, à miner les parapets, à faire ébouler les terres pour rendre la brèche praticable. — Les mortiers servent à battre les ouvrages qui ne sont pas en vue, ceux qu'on ne peut ni ricocher, ni atteindre directement.—Les pierriers servent à inquiéter les ouvrages rapprochés, les chemins couverts, les places d'armes, les fossés.

Artillerie de place. — L'emploi de cette artillerie varie suivant les périodes de la défense. On fait d'abord usage des petites pièces, qu'on place sur les flancs de l'enceinte, pour éloigner les coups de main, puis des pièces de campagne, qui soutiennent les sorties, défendent les ouvrages éloignés de la place.

Artillerie de siége. — L'artillerie de siége

varie dans son jeu comme la marche de la défense; elle cherche d'abord, avec ses petites pièces, à prévenir, à repousser les coups de main; elle tire ensuite des ouvrages avancés; elle contre-bat les attaques, les sorties, qu'elle soutient par des pièces de campagne. Ces ouvrages emportés, elle tire des fronts de la place; elle cherche à ruiner les travaux de l'assiégeant, à dégrader, à éteindre ses batteries. Alors commence ce qui constitue véritablement la défense, alors la grosse artillerie ouvre le feu. Les canons de 24, de 16; celui de 14 long, l'obusier de 8 de siége, les mortiers, le pierrier, s'animent et n'arrêtent plus que l'opération ne soit à terme.

Artillerie de campagne. — Destinée à opérer en rase campagne, à suivre, à favoriser le mouvement des corps, à attaquer ou à défendre les ouvrages de fortification passagère, elle doit être rapide, légère, ne comprendre aucune pièce dont la manœuvre soit trop pesante ou la consommation trop forte; elle n'emploie, par conséquent, que des canons de 12 et de 8, des obusiers de 6 et de 24.

Artillerie de montagne. — Elle ne comprend que des pièces légères, des pièces qui peuvent se transporter à l'aide d'un cheval ou à dos de mulet; elle se compose, de préférence, d'obusiers, attendu que l'obus, agissant par les éclats, atteint jusqu'aux chemins creux et aux lieux les plus couverts.

Artillerie de côte. — Elle se compose de batteries mobiles et de batteries fixes. Les premières ne diffèrent pas des batteries de campagne ordinaires. Les deuxièmes sont formées d'obusiers et de mortiers : d'abord, parce que les projectiles creux agissent par éclats sur les équipages; ensuite, parce que les matières inflammables qu'ils contiennent portent l'incendie au milieu des navires qu'ils frappent.

BOUCHES DU RHONE (LES), département au sud de la France, borné, au nord, par le département de Vaucluse, à l'est par l'extrémité sud-ouest du département des Basses-Alpes et par celui du Var, au sud par la Méditerranée, et à l'ouest par le département du Gard. Il est formé d'une partie de la Provence, d'Avignon et du comtat Venaissin, situé entre le 43e degré 9 minutes et le 43e degré 50 minutes de latitude nord, et le 1er degré 53 minutes 9 secondes et 3 degrés 20 minutes de longitude est. Sa population est de 359,473 individus. Divisé en trois arrondissements communaux, qui sont ceux de Marseille, Aix et Arles, il est compris dans la 8e division militaire et fait partie de l'archevêché d'Aix, formant l'évêché de Marseille.

Le département des Bouches-du-Rhône offre beaucoup de montagnes; toute sa partie orientale est couverte des derniers rameaux des Alpes maritimes, du sommet desquelles descendent quelques rivières peu considérables, si on en excepte la Durance et le Verdon. On y voit un grand nombre d'étangs, dont les plus considérables sont ceux de Valcarès, de Guiraud, de Calejon et de Berre. Ce dernier est situé près de la petite ville maritime de Martigues; il a 5 lieues de long sur 2 de large, est partout navigable, extrêmement poissonneux et produit du sel excellent. Ce département renferme de vastes marais, qui enlèvent 395,480 arpents à l'agriculture sur une superficie totale de 1,179,425 arpents. Sous ce beau ciel de la Provence on voit croître spontanément les cyprès, les lauriers, les myrtes, les grenadiers, les cistes, les pistachiers, les phyllyrées et presque tous les arbres des régions méridionales, qui s'y acclimatent facilement. Ce département consomme plus de bois qu'il n'en produit, et devient tributaire de ceux du Var et de la Corse pour cette importante partie de ses besoins. Les montagnes, dont la nudité cause cette pénurie, sont aussi étrangères à la culture qu'aux forêts : les divers bassins qui les séparent sont les seules parties cultivées; ils n'offrent guère d'autres arbres que les oliviers, dont la pâle verdure semble se rapprocher de la couleur terne de tout le pays. — Les objets d'exportation sont la soie, qui peut rapporter un million; le sel, 200,000 francs; le vin, autant; les bêtes à laine, encore autant; la laine, 750,000 francs; les olives préparées, câpres, fruits secs, tels que raisins, figues, amandes, etc., 250,000 francs. Le même département fournit à peine la moitié de sa consommation en blé, dont on est obligé de se pourvoir dans la Sardaigne, dans la Sicile, aux côtes d'Afrique, dans le département du Gard. Cependant, si les parties incultes et marécageuses étaient mises en culture, il pourrait fournir à sa consommation de l'année. — La charrue, moins en usage dans ce département que la bêche, est ordinairement livrée aux ânes : on y emploie peu les

mulets, encore moins les chevaux, et jamais les bœufs. Ces derniers sont inconnus dans les campagnes, si l'on excepte l'île de la Camargue, où l'on élève, moins pour la charrue que pour la boucherie, des bœufs d'une petite espèce qui sont bien loin de suffire aux besoins du département; il tire le reste des montagnes du Vivarais, des Cévennes, du Cantal et de l'Aveyron. S'il est peu riche en bêtes à cornes, il l'est beaucoup en bêtes à laine. Le mouton y broute le thym, la lavande, le serpolet, et la chair en est excellente. Cependant les pâturages n'y sont fréquentés qu'en hiver, et l'on porte à 700,000 le nombre des bêtes à laine qu'ils nourrissent dans cette saison, et que l'on fait émigrer en été, à cause de l'excessive chaleur, vers les pâturages plus frais de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. On élève dans ce département une grande quantité de chèvres dont le lait offre une ressource précieuse dans les campagnes. Les fourrages y sont fort rares et d'une excessive cherté. La pêche dans la Méditerranée, considérable surtout en anchois, thon et corail, occupe toute la population des villages maritimes. Dans la partie sud-est du département, on trouve de la houille, des carrières de marbre, de pierre à bâtir, d'ardoise, de plâtre, de grès calcaire, de pierre à aiguiser, de pierres à chaux et de stalactites calcaires susceptibles d'être travaillées comme l'albâtre. Quoique le département des Bouches-du-Rhône soit plutôt agricole et commerçant que manufacturier, il renferme cependant un assez grand nombre d'usines qui donnent des produits très-variés; ce sont des filatures de coton, des papeteries, des distilleries d'eaux-de-vie, de liqueurs fines et de vinaigre, des manufactures de draps, de ratines, de molleton, de cadis, de serge, etc.; des tanneries, des mégisseries, des teintureries, des verreries, des fabriques de soude, et surtout des savonneries dont les produits jouissent, dans toute la France et dans le nord de l'Europe, de la réputation la mieux méritée. Les principales villes de ce département sont Marseille, Aix et Arles (*voy.* ces mots). En face de cette ville est le bourg de *Trinquetaille*, situé à la pointe où commence la bifurcation du Rhône, dont les deux bras, tortueux et immenses, se déploient autour de la CAMARGUE, ce *delta* de la Provence, fameux, comme celui du Nil, par sa fécondité, baigné par la Méditerranée à son extrémité. Cette île renferme neuf villages, un grand nombre de maisons de campagne et plus de 350 fermes ou *mas*. Elle est renommée aussi par les nombreux troupeaux de bœufs et de chevaux qui paissent en liberté dans ses vastes et gras pâturages. La vie sauvage qu'ils y mènent leur donne des mœurs farouches qui les rendent difficiles à dompter. Ils portent tous la marque du propriétaire auquel ils appartiennent, lequel n'a pas d'autre moyen de les reconnaître. On élève annuellement dans la Camargue 40,000 agneaux, 3,000 bœufs et autant de chevaux : ces derniers sont de petite taille et ressemblent beaucoup à ceux des Cosaques. C'est dans la Camargue que se trouve la bergerie royale de l'*Armillière*. Cette île si féconde ne jouit cependant pas toujours d'une parfaite salubrité; quelques marais et les eaux qui y restent stagnantes après les inondations du Rhône en vicient l'air pendant une partie de l'année. — Non loin de cette même ville d'Arles, d'où l'on aperçoit les terres si prodigieusement fertiles, se trouve la PLAINE du CRAU, si remarquable par sa stérilité; c'est une vaste stratification de cailloux qui occupent une surface de 40 à 50 lieues carrées.

BOUCHON (*indust.*). (*Voy.* LIÉGE.)

BOUCICAUT (JEAN LE MAINGRE), maréchal de France et l'un des plus célèbres guerriers du XIVe siècle, naquit à Tours en 1364. Son père, qui se nommait comme lui Jean le Maingre et « par esbattement » Bouciquault, avait été surnommé le Brave, bien qu'il fût plus habile encore à la diplomatie qu'à la guerre, si l'on s'en rapporte au proverbe qui courait sur son compte et sur celui de son ami, Jean de Saintré :

Quand vient un assault
Mieux vault Saintré que Bouciquault;
Mais quand vient un traité
Mieux vault Bouciquault que Saintré.

Aussi le choisit-on pour négocier le traité de Bruquigny, en 1360. Son fils n'avait encore que trois ans lorsqu'il mourut, mais son aptitude et son intelligence se développèrent si vite, que le roi Charles V le plaça auprès du Dauphin, depuis Charles VI. A 12 ans, il ne rêvait déjà qu'armes et combats, et il n'eut pas de repos que le duc de Bourbon ne l'eût emmené en Normandie, où il allait combattre les Anglais. Sa force et son agilité étaient déjà fort extraordinaires à cette époque; il courait tout armé à pied avec une ra-

pidité extrême, dansait avec sa cotte d'armes d'acier et sautait sur les épaules d'un cavalier qui lui tendait seulement la main. Il n'était pas moins aimable, joyeux, joli, chantant et gracieux, dit l'auteur contemporain de sa vie. Il fit des ballades, des rondeaux, des virelais et des complaintes. La dame qu'il choisit fut Antoinette de Turenne, qu'il épousa depuis. « Plus doux et bénin qu'une pucelle devant elle et entre toutes dames, toutes servait, toutes honorait pour l'amour d'une. » Charles VI le fit chevalier en 1382 et l'emmena en Flandre au secours du comte Louis, détrôné par Artevelle. A la bataille de Rosbec, Boucicaut lutta corps à corps avec un Flamand qui lui avait reproché de n'être qu'un enfant, et le perça de sa dague. Après quelques exploits contre les barbares, qui étaient venus attaquer les chevaliers teutoniques, il combattit contre les Anglais dans le Poitou et la Guienne en qualité de lieutenant du duc de Bourbon, et sortit vainqueur de plusieurs combats singuliers qu'il proposa aux plus braves des Anglais. Capitaine de cent hommes d'armes, puis maréchal de France à 25 ans, il courut avec Jean sans Peur et l'élite de la chevalerie française au secours de Sigismond, roi de Hongrie, menacé par Bajazet Ier; mais la bataille de Nicopolis (23 septembre 1396), trahit les efforts des alliés; Sigismond prit la fuite et les Français, qui seuls combattirent avec acharnement, furent tous tués ou faits prisonniers. Boucicaut fut au nombre de ces derniers; amené en chemise devant Bajazet, il allait périr avec ceux dont on n'espérait pas une forte rançon, lorsque Jean sans Peur, qui avait dû à sa naissance d'être réservé, le reconnut et fit signe à Bajazet que ce jeune guerrier lui était aussi cher qu'un frère. Envoyé prisonnier à Bursa, en Bithynie, Boucicaut obtint du possesseur chrétien de l'île de Mételin les 30,000 livres, prix de sa rançon, et, rendu à la liberté, il ne s'en servit que pour tâcher d'obtenir des conditions avantageuses pour ses compatriotes captifs; il réussit à faire réduire à 550,000 livres la rançon d'un million, demandée d'abord. Boucicaut avait juré, comme les autres captifs, de ne plus porter les armes contre les Turcs; il crut cependant pouvoir déroger à son serment en faveur de l'empereur grec Manuel, menacé par Bajazet; mais cette entreprise n'eut pas de suite, parce que le sultan fut occupé ailleurs par Tamerlan. Lorsque le maréchal revint dans sa patrie, la république de Gênes venait de se mettre sous la protection de la France; il y fut envoyé comme gouverneur et prit les mesures les plus sévères pour le maintien de la tranquillité; mais cette sévérité même lui fut funeste : les Génois profitèrent de son absence pour se révolter, et, en 1409, il fut obligé de repasser les Alpes. Il prit part, ensuite, à la campagne qui se termina par la malheureuse bataille d'Azincourt, livrée contre son avis; il y fut fait prisonnier et alla mourir en Angleterre en 1421. Son corps fut rapporté en France et enterré dans la chapelle de sa famille derrière le cœur de Saint-Martin, à Tours, où l'on voit encore son tombeau. Après son retour de Constantinople, Boucicaut avait fondé l'ordre de *la dame blanche à l'écu vert*, dont les membres, au nombre de treize, s'engageaient à défendre à outrance « le droit de toutes gentilles femmes qui les en requerraient. » Sa vie a été écrite plusieurs fois, mais la meilleure est la chronique écrite par un de ses contemporains dont nous avons cité quelques fragments.

BOUCLIER (*art milit.*). (*Voy.* ARMURE.)

BOUCLIER (*entom.*), *silpha*, genre de coléoptères-pentamères, famille des clavicornes, fondé par Linné et aux dépens duquel plusieurs autres genres ont été formés depuis. Tel qu'il existe aujourd'hui, il se borne aux espèces ayant pour caractères communs : antennes terminées par une momie allongée de quatre articles perfoliés; palpes filiformes, inégaux; mandibules fortes et aiguës; tête inclinée, cachée sous le prothorax; celui-ci dilaté sur les côtés, rétréci et souvent échancré en avant, large et presque droit en arrière; élytres plus ou moins arrondis à l'extrémité, plus ou moins convexes, et dont les bords sont relevés en gouttière; pattes courtes, avec les quatre premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles.

La forme générale de ces insectes est celle d'un bouclier ovale, ainsi que l'indique son nom français; la plupart de moyenne taille, de couleur noire ou sombre, et tous exhalant une odeur nauséabonde qui provient de leur genre de nourriture. En effet, ils ne vivent que de cadavres en putréfaction et d'excréments, et paraissent destinés par la nature, surtout à l'état de larves, à purger la terre des immondices que la destruction et la décomposition des êtres organisés entraînent sans cesse après elles. Lorsqu'on les

saisit, ils répandent par la bouche et par l'anus une liqueur noire et fétide, dont l'usage paraît être d'accélérer le ramollissement des chairs dont ils se nourrissent. Les larves se rencontrent sur les cadavres en même temps que l'insecte parfait; elles ont le corps aplati, composé de douze segments, ayant leurs angles postérieurs aigus et dont le dernier est muni de deux appendices coniques; elles sont très-agiles et s'enfoncent dans la terre pour subir leur dernière métamorphose. Quelques espèces, par exception, se nourrissent de proie vivante; tels sont, entre autres, le bouclier jaune à quatre points noirs (*silpha quadrata*, Linn.) et le bouclier à corselet fauve (*silpha thoracica*, Fabr.). On les voit souvent courir sur les arbres à la première apparition des feuilles pour dévorer les chenilles; d'autres espèces grimpent sur les plantes, notamment sur les tiges des blés, où se tiennent de petites hélices dont elles font leur nourriture.

Ce genre renferme près d'une quarantaine d'espèces, dont sept d'Amérique, quatre d'Afrique, deux d'Asie et le reste d'Europe. On peut les partager en deux groupes d'après la partie antérieure de leur prothorax ou corselet, qui est tantôt échancré et tantôt sans échancrure. Nous citerons comme type du premier groupe le bouclier américain (*silpha americana*, Fabr.), et, comme type du second, le bouclier noir (*silpha atrata*, Fabr.); ce dernier se trouve aux environs de Paris.

DUPONCHEL père.

BOUDDHA, qu'on écrit avec des variantes orthographiques et d'après la prononciation anglaise, allemande, portugaise et italienne, Buddh, Bouddha, Boudou, Budzdo, Bud, Bod, et, substituant le *p* ou l'*f* au *b* et le *t* au *d*, Poute, Fot, Fô, Fod.

Ce nom, dans la mythologie des Indous et dans leurs légendes, désigne plusieurs personnages qu'il convient de distinguer pour éviter la confusion : 1° Bouddha (Adi-), l'être suprême, le créateur, identique à Brahm et nommé Adi-Bouddha; 2° un dieu émané de la Trimourti; 3° nom générique donné aux pontifes de ce dieu et de son culte, et qui signifie sage par excellence; et 4° le génie de la planète Mercure, Bouddha (Adi-). Voici en quels termes le Sambhû-Pourang, selon M. Hogdson (*Sketch of Bouddhism*), expose le caractère de Adi-Bouddha :

« Primitivement tout était vide (*sounyâ*).
« La première lumière qui se manifesta fut le « mot Aoûm (*Aôm*), et c'est de cet Aoûm qu'émana l'alphabet appelé Maha-Varna, dont « les caractères sont les germes ou semences « de l'univers. » — Dans le Gouna-Karanda-Vyuha, on lit: « Quand aucun être n'existait « encore, Sambhou existait, c'est-à-dire celui qui existe par lui-même (Souayambhou); « et comme il précéda tous les autres êtres, « il se nomme aussi Adi-Bouddha (le premier être). Il conçut le désir de cesser « d'être unique en se multipliant : ce désir « se nomme Prajnya-Upâya. A l'instant, cinq « formes d'être furent produites qu'on « nomme les cinq Boruddhas, dont les noms « suivent : Vairochana, Akschobya, Ratna-« Sambhava, Amitabha, Amiogha-Siddha. « Chacun d'eux enfanta de lui-même, au « moyen de Dhyan (spontanéité), un autre « être ou fils appelé Bodhi-Satôa. Vairochana « produisit Samant-Bhadra; Akschobya enfanta Vajra-Pani; Ratna-Sambhava, Ratna-Pani ; Amitabha , Padma-Pani ; et « Amiogha-Siddha, Viçoua-Pani. De ces Bodhi-Satôas quatre sont absorbés dans la « contemplation de Sambhou, et on ne sait « d'eux autre chose que leurs noms. Le cinquième, Padma-Pani, fut chargé par Sambhou, de la création, et ayant, par l'efficacité « du Dhyan de Sambhou, acquis les vertus « (ou la puissance) des trois Gounas, il créa « Brahmâ, Vichnou et Mahésa (Siva), et leur « délégua respectivement le pouvoir de créer, « de conserver et de détruire. Brahmâ se mit « à créer toutes choses, et les Chatour-Ionis « (*ovipares et vivipares*) parurent. Padma-« Pani se nomme aussi Kamali. »

Voici comment le même auteur analyse cette doctrine cosmogonique et théogonique : « Ils symbolisent les puissances « créatrices et transformatrices de la nature « par les lettres de l'alphabet en attribuant « la prééminence entre les autres caractères « à l'A, l'U (sonnant *ô* ou *ou*), et à l'M, dont « la réunion forme la syllabe Aûm ou Om, « non moins révérée par les bouddhistes « que par les Brahmes. A, disent les Bouddhas, est la Vija-Mantra (symbole, emblème) de la personne Bouddha; U, celle « de la personne Dharma, et M celle de la personne Sanga; et ces trois personnes constituent la trinité bouddhiste. Selon les « Aïchouarikas (nom d'une école philosophique), Bouddha est le principe mâle, le « symbole de la puissance génératrice, et le

« premier membre de la trinité; Dharma, « type de la puissance productive et femelle, « est le deuxième; Sanga, le troisième, re- « présente la puissance créatrice en action « procédant de l'union des essences de « Bouddha et de Dharma. Sanga est, toute- « fois, considéré comme inférieur aux autres « membres du Trias. Dans la trinité de la « plus ancienne secte bouddhiste (les Soua- « bhavikas), Dharma, appelé aussi Prajna, « est le type de la puissance créatrice et la « première personne du trias; Bouddha ou « Upaya, symbole du pouvoir régénérateur, « n'en est que la seconde et Sanga la troi- « sième. D'un des yeux de Padma-Pani sor- « tit le soleil, et de l'autre la lune; de son « front naquit Mahadéva (Siva), d'entre ses « épaules Brahmâ, de sa poitrine Vichnou, « de ses dents Saraçouati, de sa bouche « Vayou, de ses pieds Prithvi, de son nom- « bril Varouna, et plusieurs autres divinités « sortirent de son corps. Lorsqu'il eut créé « Brahmâ, Vichnou et Mahésa, ils se présen- « tèrent devant lui; il dit au premier: « Sois « le maître du Satya-guna et crée; au second: « — Sois le maître de Saja-guna, et con- « serve; et au troisième: — Sois le maître « de Tamâ-guna et détruis. »

Selon les Souabhavikas, la matière seule existe de toute éternité, et le système de la nature consiste dans une éternelle révolution d'entité et non non-entité. Selon les Prajnikas (nom d'une autre secte), la matière est également la seule substance existante, le seul Dieu, mais ils lui donnent deux modes d'être, l'abstrait et le concret: le premier est l'individualisation des énergies actives et intelligentes inhérentes à la matière, et ils donnent à cette abstraction les noms d'Unité, Dieu, Immutabilité, Repos, Félicité, car pour eux le suprême bonheur consiste dans le repos; le second mode est le contingent, le phénoménal, la nature visible, perceptible. Ce mode comprend l'action, la multiplicité, la douleur ou souffrance. Il tire son origine du passage de l'état primordial et éternel de la matière à celui de transition, c'est-à-dire du repos à l'action. Le premier état se nomme Nirvritti, ou état abstrait; le second, Pravritti, ou état contingent. Les énergies de la nature ne peuvent être décrites ou comprises dans leur mode abstrait ou d'unité. Dans le second mode, la matière se montre dans sa beauté et dans un ordre merveilleux: cet état est symbolisé par l'Ioni et personnifié par la divinité femelle Adi-Prajna ou Adi-Dhermâ. La suprême félicité, pour l'homme, consiste dans ses transmigrations de l'état contingent dans celui du repos éternel ou abstractif. Suivant quelques philosophes bouddhistes, l'intelligence pure ou abstraite, Bouddha intellectuel, exista d'abord seul, comme Brahm. D'autres prétendent que la puissance matérielle ou la matière Dhermâ existait conjointement avec lui, les deux formant une unité binaire. Selon les Prajnikas, Prajna, ou l'ensemble de toutes les énergies détachées de la matière, existe de toute éternité, comme unité immuable. Lorsque ce principe passe à l'état matériel, il devient d'abord Bouddha et s'associe à lui, et de leur union procède le monde matériel et visible. On prête à ce principe la nature féminine, et on en fait la mère ou l'épouse de Bouddha, mâle et générateur. Selon les Prajnikas, le mode Nirvritti est celui dans lequel les énergies actives et intellectuelles de la matière existent sans se manifester, ce que nous appelons énergies latentes. L'état Pravritti est celui dans lequel ces énergies se manifestent par leurs effets patents, en se joignant à la matière, c'est-à-dire cessent d'être dormantes et deviennent actives. C'est ainsi qu'il faut entendre l'existence abstraite des énergies considérées comme distinctes de la matière. Tels sont l'électricité, le principe de la chaleur, etc. Le mot *Bouddha* a une double racine en sanscrit; l'une signifie être, exister, et l'autre savoir, sagesse. C'est la première qui caractérise le dieu créateur; la seconde fournit l'épithète de sage, appliquée surtout à ceux qui l'adorent et cherchent à s'élever jusqu'à lui par la contemplation.

Baudha, ou Bouddha, passe parmi les sivaïtes pour le génie de la planète Mercure. Il est fils de Tara, épouse de Vrihaspati (Jupiter planète), enlevée par Tchandra (le génie mâle de la lune); Vrihaspati la reprit par le secours d'Indra, le premier des Vaçous, qui combattit Tchandra, soutenu par les Daitias, commandés par Soukra, leur pontife. Vrihaspati ayant appris par Indra que Tara était enceinte de Tchandra, la força d'accoucher avant terme. Cependant, séduit par la beauté de l'enfant, il en eut soin pendant la première année, et lui apprit toute la science des dieux. Ensuite Soukra s'en empara et l'initia à tous les mystères des Daitias. Ceux-ci, jaloux des progrès

du protégé de Soukra, se plaignirent à leur chef Soundu, qui ordonna au pontife d'abandonner l'enfant. Celui-ci refuse et se propose d'en faire son gendre. Alors un des Daitias tranche la tête de l'enfant, mais Soukra le ressuscite. Un autre le tue de nouveau et le met en pièces, Soukra les ramasse et les réunit; les Daitias ensevelissent le cadavre, que Soukra ressuscite de nouveau. Enfin les Daitias brûlent les ossements de Bouddha et les réduisent en poudre impalpable, la mêlent dans un breuvage qu'ils font boire à Soukra. Bouddha ressuscite dans le sein de son protecteur, mais, pour qu'il puisse en sortir, il faut que Soukra meure. Après quelque hésitation, il se décide à s'ouvrir la poitrine et Bouddha s'élance aussitôt hors du corps de Soukra. Au moyen d'une formule magique, il rappelle son libérateur à la vie; celui-ci avait eu le temps de l'apprendre à son disciple au moment de sa sortie. Par le conseil de Soukra, Bouddha retourne dans les Souargas ou célestes régions; là il apprend sa divine origine et refuse d'épouser la fille de Soukra, qui lui était destinée et qui avait conçu pour lui une forte passion. Elle le maudit, et cette malédiction eut l'effet de réduire le fils de Tchandra à être le génie de la planète Mercure et de présider au quatrième jour de la semaine, regardé comme jour néfaste. A son tour il maudit la fille de Soukra, qui s'unit à Iaiati, arrière-petit-fils de Pourou. Bouddha épousa par la suite la fille du Menou Vaivaçouata, tige des enfants du soleil. Ila, fille d'abord, et ensuite garçon, reprit son sexe primitif en chassant dans la forêt de Gaouri.

Le caractère de Bouddha, d'après les Pouranas, n'est que celui du génie de Mercure, et d'incarnation de Vichnou; il est nommé dans les Védas et est invoqué par les brahmaistes. C'est, au fond, le même personnage, et K. Bitter pense que Bouddha, génie de Mercure, et Bouddha, neuvième incarnation de Vichnou, sont identiques. Je partage son opinion, car je regarde l'un et l'autre comme des émanations du grand Thôth, ou les deux formes de Fhoth II, solaire et lunaire. Fehandra (la lumière solaire de la lune) enlève Tara à la planète Jupiter et produit la planète Mercure, c'est-à-dire le compagnon du soleil. *Tara* signifie étoile. Le sens de cette allégorie est que Mercure, éclairé par la même lumière que la lune, est au soleil ce que les satellites sont à Jupiter. La ressemblance du nom de Bouddha ou Boudha, Boôto, Boeth en siamois, avec le Vodan ou Odin germanique et scandinave, est frappante, et on ne peut attribuer au hasard la consécration du même jour de la semaine chez tant de peuples à la même planète, dont le génie est en même temps regardé comme doué de science et de sagesse. Boudh, en sanscrit, signifie savoir, et Pi-hermes ou Hermanoub, nom de Mercure en égyptien, est, comme on sait, l'inventeur de toutes les sciences, de même que Thôth II. Le nom Dhermâ se rapproche beaucoup de Hermei, qui est la forme égyptienne d'Hermès en grec.

Les Bouddhs ou Bouds, génies introduits au Japon avec le culte de Bouddha, sont communément appelés Fotoques, de Fot ou Foé, altération du nom de Bouddh.

BOUDDHA, neuvième incarnation de Vichnou, postérieure à celle de Krichna, fut le dernier avatar de ce dieu. Feu Jules Klaproth a extrait des livres mongols la légende de cette incarnation dont nous allons donner une analyse succincte.

Saodouaodani, vulgairement appelé Soutadanna, chef de la maison de Chakia ou Chaktcha, de la caste des brahmanes, régnait sur le puissant empire de Magadha, dans le Bahar méridional, dont la capitale était Kaberchara. Il épousa Mahamaïa (la grande déesse-illusion), mais ne consomma pas son mariage avec elle. Celle-ci, quoique vierge, conçut par l'influence divine, et le 15 du deuxième mois du printemps, donna le jour à un fils qu'elle avait porté 300 jours dans son sein. Le prenant dans ses bras, elle le remit à un roi, né également d'une incarnation de Brahma (*Esroun Tingri* en mongol). Celui-ci l'enveloppa d'une étoffe précieuse et lui prodigua de tendres soins. Un autre roi, incarnation d'Indra (*Kourmousta Tingri* des Mongols), baptisa le jeune dieu dans une eau divine. L'enfant reçut le nom d'Arddhachiddi, et fut reconnu aussitôt pour un être divin, et l'on prédit qu'il surpasserait en sainteté toutes les incarnations précédentes. Chacun l'adora en le saluant du titre de dieu des dieux (*Dévati-déva*, en sanscrit. *Tingrin Tingri* en mongol). 10 vierges furent chargées de le servir, 7 le baignaient tous les jours, 7 l'habillaient, 7 le berçaient, 7 le tenaient propre, 7 l'amusaient de leurs jeux, 35 autres charmaient ses oreilles par des chants et des instruments de musique. Arrivé à l'âge de

10 ans, on lui donna plusieurs maîtres, parmi lesquels se distinguait le sage Babourénou Bakchi, duquel il apprit la poésie, la musique, le dessin, les sciences mathématiques et la médecine. Il embarrassa bientôt son instituteur par des questions et le pria ensuite de lui enseigner toutes les langues, « condition indispensable, disait-il, de son apostolat, qui tend à éclairer le monde et à répandre parmi toutes les nations la connaissance de la religion et de la doctrine véritable. » Mais le précepteur ne savait que les idiomes de l'Inde, et ce fut l'élève qui lui apprit cinquante langues étrangères, avec leurs caractères particuliers. Il surpassa bientôt le genre humain entier. Arrivé à l'âge de puberté, il refusa de se marier, à moins qu'on ne lui trouvât une vierge possédant trente-deux vertus et perfections. A force de recherches, on parvint à en découvrir une de la race des Chakias; mais il fallut la disputer à son oncle, qui l'avait recherchée. Il avait alors 20 ans; le mariage eut lieu, et, l'année suivante, la jeune épouse mit au monde un fils qui reçut le nom de Rakholi, et elle eut, dans la suite, une fille. Bientôt, renonçant aux vanités mondaines, il se livra à la pratique des vertus et à la vie contemplative, quitta son épouse, sa famille et son précepteur, qui, affligés d'une telle résolution, firent de vains efforts pour l'en dissuader; ils lui signifièrent même qu'on le retiendrait prisonnier dans le palais de Khaberchara; mais il déclara qu'il en sortirait malgré eux, et dit à son instituteur: « Adieu, mon père, je vais entrer dans l'état » de pénitent: je renonce donc à vous, à « l'empire, à mon épouse, à mon fils chéri; « j'ai des raisons suffisantes pour suivre ma « vocation, ne m'empêchez pas de l'accom« plir! c'est un devoir sacré pour moi. » Monté sur un cheval que lui amena Khourmousta-Tingri, il prit la fuite et se rendit dans le royaume d'Oudipa, sur les bords de la Naraçara. Là il se conféra à lui-même le sacerdoce, se coupa les cheveux et prit l'habit de pénitent. Il substitua alors au nom d'Arddachiddi (*Siddharta*, en sanscrit) celui de Gotamâ (que d'autres écrivent Gautama, Gaoutama, Goodam). Ce nom, selon moi, ne signifie point *pasteur de vaches*, mais *qui éteint ou amortit les sens*, c'est-à-dire insensible aux jouissances sensuelles (*go*, sens; *tamâ*, obscurité, ténèbres). Épuisé par des austérités prolongées, il se rétablit en se nourrissant du lait des vaches que Soutadanna fit conduire dans le voisinage de sa retraite. Un grand singe Khâkko Manson vint souvent voir Gotamâ: un soir il lui porta des gaufres de miel d'abeilles sauvages et des figues, et les lui présenta pour son repas. Gotamâ, selon son usage, arrosa les figues et le miel d'eau bénite et en mangea. Le singe, bondissant de joie, tomba dans un puits. En mémoire de cet accident, cette place fut consacrée sous le nom de *Place des offrandes du singe*. Il apaisa un éléphant, enivré de vin de coco, dirigé contre lui par le mauvais génie Devedat ou Tevetat, en lui faisant un signe de ses doigts. Il choisit alors une retraite encore plus sauvage, où il ne fut suivi que par deux de ses disciples, le fils de son précepteur, Chari, et le célèbre Molon Toïn. Quelque éloignée que fût cette retraite, ses ennemis surent la découvrir, et crurent le tenter par des questions insidieuses. Labaï Eriktou et Ouçoun Débeltoun se présentèrent les premiers et lui demandèrent, avec une modestie feinte: « Gotamâ, quelle est ta doctrine? quel a été ton instituteur? de qui as-tu reçu le sacerdoce? — Je suis saint par mon propre mérite, dit Gotamâ; c'est moi qui me suis sacré mon propre ministre. Qu'ai-je à faire avec d'autres instituteurs? La religion m'a pénétré. » Il repoussa de même les agaceries de plusieurs femmes séduisantes, et fit, à cette occasion, jaillir du sein de la terre Okiin-Tingri, le génie tutélaire de ce globe, qui porta témoignage des vertus de Gotamâ. Cinq disciples favoris entouraient leur maître; voici leurs noms, devenus célèbres dans l'histoire du bouddhisme: Djanchi-Godinia, Datol, Langba, Mingtsan, Sangdan. Au bout de six ans, il quitta le désert pour aller exercer son apostolat; il s'y prépara par un jeûne, mais il ne se décida à commencer sa mission qu'à l'arrivée de Khourmousta-Tingri, accompagné de trente-trois princes des génies, au nom desquels il lui remit un doung (coquillage marin qui sert d'instrument musical dans les pagodes). Les disciples l'adorèrent, et aussitôt rayonna sur le visage du saint une auréole éclatante. Il prit alors la route de Varanasi (Benarès) pour y faire son entrée; mais, absorbé dans une extatique contemplation, il fit trois fois le tour de cette ville sacrée avant de monter sur ce trône qu'avaient occupé successivement Ortchilongi-Ebektchi-Bourkhan, Altan-Tchidaktchi et

Gerili-Sakiktchi, fondateurs et princes des trois époques religieuses antérieures. Chakiamouni (le pénitent Chakia), après avoir pris possession du siége saint, resta d'abord inconnu et continua les méditations préparatoires par lesquelles il préludait à ses nouvelles fonctions. Suivi de ses cinq disciples, il traversa les déserts, se rendit sur les bords de l'Océan, partout reçu avec vénération. De retour à Varanasi, il y développa sa doctrine, entouré d'une multitude innombrable d'auditeurs de toutes les classes. Il composa un grand nombre d'écrits formant cent huit gros volumes, connus sous le nom générique de *Gandjour* ou instruction verbale; ils roulent exclusivement sur la métaphysique des créations et sur la nature frêle et périssable de l'homme. Il éprouva une vive opposition de la part des prêtres attachés aux anciennes croyances, et surtout des adorateurs du feu (en mongol, *Ters*), et des sivaïtes, ayant à leur tête Dévadat, son implacable ennemi, qui, pour mieux le combattre, se joignit aux Ters, jadis les antagonistes les plus acharnés et les plus redoutables des cultes de Bhavata (l'Inde). Mais Chakiamouni triompha de tous ses adversaires, à la suite d'une discussion soutenue par lui seul contre six des principaux Ters. Leur chef se prosterna devant lui et se confessa vaincu. En mémoire de ce triomphe fut instituée la fête des Ters vaincus, qui dure pendant les premiers quinze jours du premier mois. Chakiamouni rédigea alors son fameux décalogue, et déclara que les préceptes de cette règle des actions humaines lui avaient été révélés après les quatre grandes épreuves qu'il avait subies jadis, lorsqu'il se voua à l'état de sainteté. Ce code de morale commençait à se répandre dans toute l'Asie lorsqu'il quitta la terre, se dépouillant de son enveloppe matérielle pour se réabsorber en Mahanatma (l'âme universelle, la grande âme), qui est lui-même. Il avait alors 80 ans. Avant de dire le dernier adieu à ses disciples, il prédit que le règne de sa doctrine serait de cinq mille ans; qu'au bout de ce temps apparaîtrait un autre Bouddha, un autre homme-Dieu, Maidasi, prédestiné, depuis des siècles, à être le précepteur du genre humain. D'ici à cette époque, ajouta-t-il, ma religion sera en butte à des persécutions; mes fidèles seront obligés de quitter Bharata (l'Inde) pour se retirer sur les plus hautes cimes du Thibet, et ce plateau, du haut duquel l'observateur domine le monde, deviendra le palais, le sanctuaire et la métropole de la vraie croyance.

Il y a de nombreuses variantes à cette légende, et Bouddha est connu sous des noms différents. A Siam, on le nomme Samanakhodom; on le dit inventeur de l'astronomie, et il prend l'épithète de souryâ (soleil). A Ceylan, on croit qu'il s'éleva en corps et en âme dans les cieux du sommet d'une montagne, et qu'il y laissa l'empreinte de son pied, que les musulmans ont pris pour celui d'Adam. On le nomme aussi Narottama (le meilleur des hommes), Dhermâradja et Dhermaçouami, roi de justice ou roi juste, de Bhagavan, ou glorieux, de Mahanatma, et, en général, on lui donne tous les surnoms de Vichnou.

Toute cette légende offre un mélange de symbolique astronomique ou cosmique, et de traditions historiques. La première se rapporte au caractère solaire de Vichnou, et la seconde renferme l'histoire de l'établissement du bouddhisme et des obstacles qu'il rencontra de la part des mages et des sivaïtes. L'époque historique de Chakia, instituteur de la religion bouddhiste détachée des cultes brahmaniques, est fixée avec certitude, d'après les écrivains chinois et mongols, vers l'an 1029 avant l'ère vulgaire, la mort du fondateur ayant eu lieu en 950 avant J. C. Trente-trois pontifes, honorés du titre de Bouddha, lui succédèrent; son successeur immédiat fut Maha-Kaciapa, de la caste brahmanique, qui, le premier, reçut le titre d'illustre; puis le Kchatria Ananti, avant 879, puis un Vaicia, mort en 805, puis un Soudra, mort en 760. Le huitième patriarche, qui vivait en 628, fut le Gaoutamâ Bhoudhon des Chingalais, ou le Samanakhodom de la péninsule transgangétique. Les Chinois ont altéré le nom de Chakia en Xaca, Jaca, Sakhya, Saca.

Les patriarches, ou bouddhas, ne sont point sujets à la transmigration de l'âme après la mort. Ces êtres privilégiés séjournent dans la région indestructible, située par delà le ciel visible, dans l'éther lumineux. De temps en temps ils descendent sur la terre, pour conserver le souvenir de la vraie doctrine. Les principaux n'apparaissent qu'une fois : ce sont les bouddhas proprement dits. Les bouddhisatoas (que, par abus, on appelle bouddhas) se manifestent à diverses reprises, jusqu'à ce que, par des épreuves

successives, ils aient atteint le rang des premiers, pour ne plus se montrer dans le monde. Dans l'âge actuel de l'univers (kali-yug), quatre bouddhas ont déjà paru. Chakiamouni était le dernier. Le premier se nommait Chaucasam, le deuxième Gonagom, et le troisième Gaspa. Le premier est postérieur de 200 ans au commencement de l'ère kali-yug, ce qui répond à l'an 2900; le second vécut en 1366, le troisième en 1027, et le quatrième serait venu en l'an 557 avant J. C. Sur ces quatre, le troisième et le quatrième paraissent être les seuls historiques. D'après cette version, le dernier est Gotamâ, dont la loi règne encore. On le confond évidemment avec Gaspa.

La doctrine de Bouddha est à la fois mystique et pratique. La première est énoncée ainsi qu'il suit : — « Qui ne connaît pas ma « loi, et meurt dans cette nuit funeste à l'âme, « retournera sur la terre jusqu'à ce qu'il soit « devenu un samanéen parfait. Pour cela, il « faut qu'il détruise en lui-même la trinité « de Maïa, qu'il se rende semblable à un « homme à qui l'on aurait coupé les quatre « membres, qu'il pense sans qu'il semble « penser, qu'il agisse sans qu'il semble agir, « qu'il abandonne tout, détruise ses passions, « s'identifie avec la loi et comprenne la reli- « gion de l'annihilation. » C'est le *nec-plus-ultrà* du mysticisme et du quiétisme.

Les préceptes fondamentaux de la morale se réduisent à quatre : 1° la force de la miséricorde établie sur des bases inébranlables; 2° l'éloignement de toute cruauté; 3° une compassion sans bornes envers toutes les créatures; 4° une conscience inébranlable dans la loi. Suivent les dix prescriptions ou prohibitions spéciales, ou dix commandements : 1° ne pas tuer; 2° ne pas voler; 3° être chaste; 4° ne pas porter faux témoignage; 5° ne pas mentir; 6° ne pas jurer; 7° éviter toutes les paroles impures; 8° être désintéressé; 9° ne pas se venger; 10° ne pas être superstitieux. Cette dernière défense est très-remarquable. Le catéchisme samanéen découvert à Canton, par le professeur Neumann, contient les dix préceptes suivants : 1° Tu ne tueras point de créature vivante; 2° tu ne déroberas pas; 3° tu ne te livreras pas au péché de la chair; 4° tu ne nuiras à personne avec ta bouche; 5° tu ne boiras pas de liqueurs fortes; 6° tu ne parfumeras pas les cheveux du sommet de la tête et tu ne peindras pas ton corps; 7° tu n'écouteras pas des chants, tu ne regarderas pas jouer des pantomimes et des pièces de théâtre, et tu n'en représenteras aucune toi-même; 8° tu ne t'asseoiras pas ou ne te coucheras sur aucun lit large et élevé; 9° tu ne mangeras pas après les temps des repas; 10° tu n'auras pas en ta possession de figure en métal (idole), ou en argent, ou en aucune autre matière. Ce dernier décalogue, mesquin et frivole à plusieurs égards, a sans doute été rédigé pour les Chinois, dans le but de proscrire des usages établis chez ce peuple adonné au luxe, aux plaisirs, et grand amateur de représentations dramatiques. Les bouddhistes rejettent les castes et admettent tous les hommes au salut éternel; ils proscrivent les sacrifices sanglants et les sacrifices humains volontaires.

On peut distinguer trois phases de la religion de Bouddha : 1° le bouddhisme primitif ou samanéisme (vulgairement chamanisme), qui subsiste encore au Nepâl; 2° le bouddhisme réformé, professé à la Chine, chez les Birmans, dans le Thibet, la Boukharie, et même à Ceylan. Au Japon, il s'est associé au sintoïsme. La troisième fraction de ce culte est le lamisme, dont le Dalaï (grand) Lama est le chef, et Lahsa le siége. (*Voy.* Lamisme.)

Les Thibétains ont traduit dans leur langue les livres bouddhistes, et l'empereur Khian-Loung les a fait traduire en mandchou. Avec les livres supplémentaires, ils forment une espèce d'encyclopédie religieuse en 232 volumes, qui est intitulée *Dandjour*. La collection a été imprimée en deux formats différents; il faut, pour la vendre, un permis spécial : l'ouvrage coûte mille onces d'argent. La suite chronologique des patriarches de la religion de Bouddha offre trois séries : 1° les patriarches ou illustres de l'Inde, depuis le premier établissement de la religion samanéenne dans l'Inde jusqu'à l'émigration des bouddhistes; 2° les maîtres de la doctrine qui résident à la cour de la Chine et de la Tartarie; et 3° leurs successeurs et conservateurs de la hiérarchie, les Dalaï-Lama.

La secte bouddhique, qu'on nomme Bandia, se divise de plusieurs manières : 1° en bhikchous (qui renoncent au mariage), et des vadjra-atcharias (séculiers); 2° on compte cinq classes, savoir : les arhans, à laquelle appartiennent les lamas; les bhikchous, très-nombreux au Thibet; les chairâkas; les tchaitakas, et les vadjra-atcharias. Les quatre

premières semblent être des sous-divisions des bhikchous de la première classification. Les arhans et les bhikchous se livrent à la contemplation : les premiers reçoivent ce qu'on leur donne; les seconds demandent l'aumône. Les chairâkas lisent les Ecritures sacrées au peuple, et vivent de la libéralité des fidèles. Les tchaitakas ne portent qu'un morceau de toile pour couvrir leur nudité. Au Nepâl, tous les bouddhistes se marient.

La doctrine cosmogonique des bouddhistes peut se résumer en ces termes : « La sub« stance primitive est éternelle, immuable. « Sa première et sa plus haute révélation, « c'est le pur, le lumineux, le transparent « éther, l'espace illimité, l'infini. » C'est-à-dire l'éther, qui remplit l'espace.

On représente Bouddha de diverses manières, et on confond souvent le dieu-émanation avec le créateur. Ce qui le caractérise, c'est un bonnet conique ou pyramidal qui s'élève au-dessus de sa chevelure, frisée et crépue, et le carré, partagé en croix par deux lignes que l'idole du dieu porte sur la poitrine ou sur la paume de la main. Le lingam, le ioni, le lotos, le croissant de la lune sont également des attributs de Bouddha. Tous ces symboles rapprochent le dieu hindou des deux Thôth et du Khons, divinités solilunaires de l'antique Égypte. Les chaïtyas, ou temples de Bouddha, ont la forme d'un hémisphère solide surmonté d'une pyramide appelée *choura-mani*, et sont partagés invariablement en treize sections, symbole des treize demeures célestes.

La persécution que les bouddhistes ont éprouvée de la part des brahmanes, par l'influence desquels les premiers ont été expulsés de l'Indoustan, doit être attribuée moins à des différences d'opinion sur le dogme, qu'à l'admission de tous les hommes, sans distinction de castes, aux fonctions sacerdotales et civiles et aux récompenses futures. L'empire des brahmanes tenant essentiellement à la hiérarchie des castes, ils ont dû traiter en ennemis les réformateurs qui avaient proclamé l'égalité des hommes en ce monde et dans l'autre. Néanmoins, le bouddhisme compte encore plus de sectateurs qu'aucune autre croyance religieuse, le christianisme, avec toutes ses branches, seul excepté. F. S. Constancio.

BOUDIN, *botulus*, boyau de porc ou de bœuf rempli de sang, dans lequel on mêle de petits morceaux de lard ou de graisse, du poivre et autres assaisonnements. Le boudin est d'abord cuit dans l'eau; mais, pour le manger, il devient encore nécessaire de lui faire préalablement subir une autre cuisson sur le gril ou dans la poêle. Le boudin de sang de porc est de beaucoup préférable à celui rempli, pour le tout ou partie, de sang de bœuf. Le boudin blanc est rempli de blanc de volaille, de crème, etc. Le boudin est, en général, un aliment fort lourd, d'une digestion difficile qui ne saurait convenir aux estomacs faibles et délicats. L'usage de manger du sang en boudin remonte à la plus haute antiquité. Homère et Aristophane, entre autres, en font mention. — On dit, au figuré et dans le langage familier, qu'une affaire tourne en eau de boudin, pour exprimer qu'elle trompe complétement notre attente, par la raison, sans doute, que l'eau dans laquelle on fait cuire le boudin n'est bonne à rien.

BOUDOT (*biog.*). Plusieurs imprimeurs de Paris ont porté ce nom; le plus connu est l'éditeur du *Dictionnaire de Boudot*, si longtemps classique dans nos colléges. Son petit-fils, Pierre-Jean, né à Paris en 1689, et mort dans la même ville en 1771, a mérité d'être compté parmi nos bibliographes distingués. Entré de bonne heure dans les ordres, il devint censeur royal, secrétaire-interprète du régiment irlandais de Lally, puis attaché à la bibliothèque du roi, dont il rédigea le catalogue avec Sallier. L'abbé Boudot était un travailleur infatigable, et cependant peu d'ouvrages portent son nom, parce qu'il était d'une obligeance extrême, et que ceux qu'il aida n'ont pas toujours mis le public dans leur confidence. Ainsi il rédigea avec Morin la *Bibliothèque du Théâtre-Français* (3 vol. in-8°), longtemps attribuée au duc de la Vallière, quoiqu'il n'y ait eu, à ce qu'il paraît, d'autre part que d'avoir mis ses matériaux à la disposition des auteurs, et, plus tard, il rédigea, pour le marquis de Paulmy, la vaste compilation en 70 volumes, publiée sous le titre de *Mélanges d'une grande bibliothèque*. Boudot n'a publié sous son nom qu'un très-court *Essai historique sur l'Aquitaine*, et un examen des objections faites à l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France;* mais M. Auguis prétend qu'il eut une grande part à l'ouvrage même qui a fait la réputation du président Hénault, et il appuie son opinion de présomptions assez solides. (*Voy.* Hénault.) Boudot avait préparé une traduction des œu-

vres d'Horace, avec un travail bibliographique très-curieux sur cet auteur et ses traducteurs; cet ouvrage n'a pas été imprimé.

BOUÉE (*mar.*), de l'anglais *buoy*, masse de bois léger ou de liége destinée à flotter au-dessus d'une ancre mouillée, à laquelle elle s'attache au moyen d'une corde nommée *orin*, ou au-dessus d'un écueil. Ces bouées peuvent être plus ou moins grosses et de diverses formes; les bouées permanentes sont souvent des barils, les autres ont parfois la forme d'un cône ou de deux cônes soudés à la base; les ancres de touée sont ordinairement accompagnées de bouées faites de bouts de mâts ou de tronçons de sapin taillés en pyramide. — Il y a aussi des *bouées de sauvetage*, de liége, larges et plates, qu'on jette à la mer quand un homme vient d'y tomber, afin de lui fournir un point d'appui en attendant qu'une embarcation vienne le recueillir.

BOUFFLERS (Louis-François duc de), maréchal de France. Né en 1644, il prit du service de bonne heure et devint, en 1669, colonel de dragons, et, après avoir participé à la plupart des faits d'armes de la guerre, il s'empara de Furnes, en 1693, ce qui lui valut le bâton de maréchal. Quatre assauts et quatre mois de tranchée ouverte furent nécessaires pour lui faire abandonner Namur, où il s'était jeté. Retenu par le roi Guillaume au mépris de la capitulation, il fut relâché peu après à l'occasion de la paix de Riswick, commanda en 1698 le camp de Compiègne, ordonné par Louis XIV pour l'instruction du duc de Bourgogne, puis quatre ans après, l'armée de Flandre. Enfermé dans Lille, assiégée par le prince Eugène et Marlborough, il soutint les assauts de l'ennemi pendant quatre mois et ne se rendit que sur les ordres réitérés du roi. Il y avait longtemps qu'il ne mangeait que du cheval et plusieurs jours que les vivres manquaient tout à fait; il ne s'était pas mis trois fois dans son lit pendant le siége. Le prince Eugène signa sans lire les conditions que demanda le maréchal, et lui dit qu'il trouvait beaucoup moins glorieux d'avoir pris la ville que de l'avoir ainsi défendue. Le roi récompensa cette conduite comme le gain d'une bataille : Boufflers fut créé duc et pair et obtint la survivance du gouvernement de Flandre pour son fils, âgé de 10 ans. Le vieux maréchal ne s'en reposa pas davantage; l'année suivante, il demanda et obtint la permission de servir en Allemagne sous le maréchal de Villars, quoiqu'il fût son ancien. Villars lui offrit le commandement qu'il refusa; mais à la bataille de Malplaquet, où les vainqueurs perdirent 30,000 hommes et les vaincus 8,000, il rallia l'armée française et fit la retraite en si bon ordre, qu'il ne laissa ni canons ni prisonniers, et rapporta plus de trente drapeaux enlevés à l'ennemi. Le maréchal termina sa glorieuse carrière dix ans après, en 1711. Généreux, probe, désintéressé, animé d'un noble patriotisme, il n'eut jamais d'autre ambition que d'être utile à son pays et de rendre service à ses compagnons d'armes. Le cœur vécut en lui le dernier, comme l'écrivait madame de Maintenon quelques jours après sa mort.

BOUFFLERS (Joseph-Marie de), fils puîné du précédent, obtint de Louis XIV le gouvernement de Flandre. Il prit part à la plupart des événements militaires du règne de Louis XV, et il commandait, en 1747, les troupes que Louis XV envoyait à Gênes contre les impériaux et le roi de Sardaigne. La ville, bloquée, manquait de vivres et de provisions de guerre, et la mésintelligence régnait dans le sénat. Boufflers pourvut à tout, rétablit l'ordre et la paix, battit le comte de Schullembourg, et, aidé par le maréchal de Belle-Isle, il fit lever le blocus ; mais l'ardeur qu'il avait déployée dans ces circonstances alluma son sang, et il mourut de la petite vérole en 1747, quelques jours après la levée du siége, dans la ville même qu'il avait délivrée. La république génoise fit inscrire le nom de Boufflers et celui de sa famille parmi les nobles de l'État et lui éleva un tombeau de marbre.

BOUFFLERS (Stanislas), connu sous le nom de chevalier de Boufflers, naquit à Lunéville en 1737. Il était fils de cette célèbre marquise de Boufflers dont Voltaire a chanté l'esprit et les grâces, et qui fut l'un des ornements de la cour du roi Stanislas. Lorsque ses études furent terminées, on voulut le faire entrer dans l'état ecclésiastique, et il obtint un bénéfice; mais il abandonna bientôt cette carrière pour celle des armes, qui convenait infiniment mieux à ses goûts de plaisir et de dissipation. Devenu chevalier de Malte, il conserva le prieuré qu'il possédait, et en même temps il avait une compagnie de hussards avec laquelle il fit la campagne de Hanovre pendant la guerre de sept ans. Il fut ensuite envoyé au Sénégal comme commandant de l'Ile Saint-Louis, et,

à son retour en France, il se livra tout entier à son goût pour la littérature légère, et passa jusqu'à la révolution une existence voluptueuse au milieu des femmes, des grands seigneurs, des philosophes et des gens de lettres. Il avait déjà publié, avant son voyage au Sénégal, quelques pièces lyriques dont les saillies licencieuses ne pouvaient manquer de plaire à un siècle corrompu. Il en fit paraître successivement beaucoup d'autres du même genre et plusieurs contes frivoles où l'on trouve quelquefois de l'esprit, mais plus souvent encore un dévergondage d'idées et un cynisme d'expressions qui ne respectent pas plus la raison et le bon sens que les mœurs et la religion. Le succès de ces productions futiles, mais appropriées au goût de l'époque, fit ouvrir au chevalier de Boufflers les portes de l'Académie française, où il remplaça Chaulieu. Il fut aussi nommé à l'assemblée constituante. Mais il dut bientôt reconnaître qu'il fallait autre chose pour y réussir que les pointes et la légèreté d'un esprit superficiel. Du reste, il vota toujours contre les mesures violentes et, après le 10 août, il émigra et se retira en Prusse. Il revint en France l'an 1800, publia, la même année, un traité ridicule sur le *libre arbitre*, fut plus tard nommé membre de l'Institut, devint un des courtisans de Bonaparte, et mourut en 1815, âgé de 78 ans.

Voici le portrait qu'on a tracé de sa vie et de son caractère : abbé libertin, militaire philosophe, diplomate chansonnier, émigré patriote, républicain courtisan. — On a conservé la correspondance de Boufflers avec Voltaire, où l'on trouve quelques détails sur plusieurs personnages de l'époque. X.

BOUFFONS (*hist. et art dramat.*). Le mot *bouffon*, que nous avons pris de l'italien *buffo*, paraît dériver non pas du sacrificateur de bœufs athénien βουφόνος (*voy.* Bouphonies), mais de *buffo*, qui, dans la basse latinité, désignait ceux qui paraissaient sur le théâtre les joues enflées pour recevoir des soufflets ; de là encore *buffa*, la joue, et *buffare*, enfler les joues, d'où nous avons tiré *bouffir* et *bouffer*, ou *pouffer de rire*. Mais, si le nom est relativement moderne, la chose n'en est pas moins antique. Nous voyons en Grèce les danses bouffonnes à côté des danses sérieuses dans les plus anciens mystères; d'abord celle qui avait pour but de contrefaire les animaux, l'obscène *sicinnie*, qui reproduisait les mouvements des chèvres, d'où le drame satyrique; puis la *cordace*, qui imitait les ridicules humains, d'où la comédie. Les places publiques d'Athènes avaient leurs bouffons et leurs farceurs, qui se glissaient quelquefois jusque sur l'orchestre des théâtres, acteurs secondaires, auxquels Philippe de Macédoine demanda un recueil de leurs plaisanteries, moyennant un talent, et faisant partie, comme les acteurs les plus élevés, de la grande confrérie des artisans dionysiaques, dont les assemblées se faisaient dans le temple d'Hercule, à Athènes. Les Romains avaient de même leurs *grallatores*, qui, montés sur des échasses, imitaient le saut des chèvres; leurs *pétauristes*, perchés aussi sur des bâtons; leurs funambules, dont Térence se plaint si amèrement dans le prologue de l'*Hécyre*; leurs joueurs de gobelets, qui, au lieu de la classique muscade, se servaient de petits cailloux et d'olives; des charlatans, qui avalaient des épées ou jouaient avec des serpents, etc.; des joueurs de marionnettes et autres bouffons de carrefours. Les acteurs des mimes grecs, improvisés ou écrits, n'étaient aussi que des bouffons. Le *phallophore sicyonien*, type primitif de l'arlequin bergamasque, se barbouillait le visage de suie ou le couvrait d'écorce de papyrus, se ceignait d'un plastron fait d'un tissu de serpolet, surmonté de feuilles d'acanthe, se coiffait d'une couronne de lierre et de violettes, endossait une cuirasse, et mêlait à son jeu des plaisanteries préparées d'avance; l'*ityphalle* portait un masque d'homme aviné, des manches violettes couvrant presque les mains, une tunique bigarrée moitié blanche et une longue *tarentine* qui lui tombait presque sur les talons. Les acteurs des mimes qui se jouaient sur le plain-pied des théâtres romains s'appelaient *planipedes* ou *sanniones*, d'où les Vénitiens ont tiré le nom de leurs Zanni. Leur visage était barbouillé de craie, de céruse et de vermillon ; leur coiffure en bateau et la batte les rapprochaient également de notre arlequin. C'est aussi chez les Romains, parmi les masques de ces atellanes, que la jeunesse romaine s'était réservé de jouer, qu'il faut chercher plusieurs types modernes qui ont passé de l'Italie en France. Maccus, par exemple, dont le nom signifie, en étrusque, petit coq, avait le nez en bec, l'allure joviale et étourdie du pulcinella napolitain, notre polichinelle, dont le nom n'en est qu'une traduction ; Manducus, dont le masque et les grandes dents effrayaient les en-

fants, au rapport de Juvénal, correspondait à notre Croquemitaine; le vieux Pappus, le Silène des satyres, ressemblait à Pantalon ou au docteur bolonais; Casnar est devenu Cassandre, et Bucco, demi-railleur, demi-balourd, était encore Arlequin ou Pierrot. Dans les mimes et parades qui remplacèrent les atellanes, Pétrone nous montre également le niais à côté du père noble, de l'amoureux et du financier,

.... Pater ille vocatur,
Filius hic, nomen Divitis ille tenet.

et il continua d'en être ainsi dans tous les spectacles secondaires jusqu'au jour où le peuple-roi ne se contenta plus de sang supposé et d'obscénités demi-voilées.

Ces bouffons servaient aux amusements de la foule; les rois, les princes et les riches particuliers voulurent avoir aussi les leurs. Les Égyptiens avaient leurs nains contrefaits, dont on retrouve la figure sur les tombeaux des riches qui les possédaient; leurs faiseurs de tours, leurs musiciens, leurs danseuses, dont les images se voient encore dans les cryptes des rois de la seizième dynastie, qui, suivant M. Letronne, régnait 2050 ans avant J. C. Les Juifs avaient, pendant leurs repas, des musiciennes et des danseuses. Les Perses avaient des fous et des nains. Les Indous ont encore aujourd'hui leurs almées et leurs bayadères, les Turcs de Constantinople leurs karakouschs, sortes de paillasses ayant sous leur direction un certain nombre d'acteurs juifs, et tous les peuples de l'Asie leurs bouffons et leurs danseuses. Les Grecs eurent aussi leurs bouffons particuliers, qui amusaient les convives pendant les repas, concurremment avec leurs singes savants, et leurs lunatiques (σεληνιαι). Les peintures d'Herculanum attestent le goût des Romains pour les nains, et l'on y trouve plusieurs de ces êtres peints avec une bulla et des tablettes, ou dansant au son des crotales. L'aristocratie avait aussi ses pièces à elle; les rois de Sicile, les mimes de Sophron; ceux d'Alexandrie, les mimes de Théocrite. Les Romains avaient un tel amour pour les bouffons, qu'il en figurait même dans les funérailles. Des satyres y dansaient la sicinnie devant le corps, pendant que des pleureuses à gages faisaient entendre leurs cris et que l'archimime, revêtu de l'habit du mort, contrefaisait sa tournure et ses gestes.

La bouffonnerie suivit, au moyen âge, ce double courant aristocratique et populaire; les grands seigneurs nourrirent des bouffons, des nains, des fous, et ceux qui n'étaient pas assez riches se trouvèrent heureux d'héberger de temps à autre des trouvères qui leur répétaient de joyeux fabliaux et des troubadours chantant leurs sirventes moqueurs. Les rois eurent leurs fous; Triboulet, par exemple, qui portait des tablettes comme les rois antiques, et y inscrivait les folies des gens de la cour. — Je vais inscrire Charles-Quint sur mon livre, dit-il à François Ier en apprenant que le monarque espagnol allait traverser la France. — Mais, si je le laissais passer? demanda François. — Alors j'effacerais son nom pour y mettre le vôtre. — Louis XIV eut aussi son fou, l'Angely, puis Roquelaure; Louis XV réveillait Musson pour qu'il le fît rire, et le marquis de Bièvre s'était fait, par ses calembours, le bouffon des sociétés où il paraissait, bien qu'il ne portât ni l'habit éclatant et contrasté, les plumes, les grelots, ni les bijoux des fous en titre d'office. (*Voy.* ce mot.)

Le moyen âge eut, comme la Grèce, ses confréries de bouffons, ses bouffonneries publiques ou particulières, qui pénétrèrent jusque dans les temples avec les cérémonies de l'âne et des fous, d'où elles furent reléguées au théâtre. — Le drame espagnol ne marcha jamais sans gracioso, le drame anglais eut ses plaisants, mais le triomphe des bouffons fut la comédie de l'art ou improvisée des Italiens. La comédie de l'art, c'est l'atellane moderne avec sa bigarrure de langage, ses types convenus et invariables, sa forme improvisée sur un canevas écrit avec quelques parties travaillées, comme les mimes de Publius Syrus. Les types modernes sont plus multipliés, mais la plupart se ressemblent. Outre ceux que nous avons cités, on peut encore reconnaître, dans Pasquin et dans Scapin, les valets de Ménandre et de Plaute, dans le Capitan et le Scaramouche, leurs fanfarons, dans Colombine, leurs esclaves intrigantes. Pantalon est le brave bourgeois amoureux et dupe, et le docteur bolonais joue d'ordinaire une sorte de rôle de père noble ou ignoble, etc. (*voy.* RÔLE). Le peuple italien a toujours préféré la franchise et la désinvolture de la comédie de l'art à la froideur savante de la comédie écrite, et les auteurs comiques, même les plus estimés, Goldoni, par exemple, ont souvent été obligés d'emprunter ses mas-

ques pour faire accepter leurs ouvrages.

Les masques italiens et la comédie de l'art furent importés en France au commencement du XVIIe siècle. La langue italienne avait été mise à la mode par les Médicis, la foule se porta au Théâtre-Italien; mais peu à peu on se lassa de cet idiome étranger, et la salle menaçait de devenir déserte lorsque, en 1687 ou 88, Dominique Biancolelli, l'arlequin de la troupe, imagina de parler français, le scapin et le mezzettin en firent autant, peu à peu les autres acteurs abandonnèrent leur langue, la pièce fut entièrement française, et l'on ne tarda pas à en écrire tous les rôles. Le Sage, Dufresny, Regnard ne dédaignèrent pas de travailler pour cette scène réformée; mais, le 4 mai 1697, le lieutenant général de police d'Argenson fit apposer les scellés sur les portes du Théâtre-Italien, et, en vertu d'une lettre de cachet du roi, leur défendit de jouer davantage. Cette mesure avait été provoquée, sous prétexte d'offense à la favorite, Mme de Maintenon, par les comédiens français, jaloux de voir leur spectacle déserté pour celui de leurs rivaux. Le régent rappela les Italiens en 1716, mais ils rencontrèrent un concurrent qui existait dès 1678, voire même 1674, mais qui avait pris en leur absence un développement très-considérable, le théâtre des Marionnettes, ou l'opéra des Bamboches, devenu l'Opéra-Comique en 1715, par suite d'un arrangement avec les syndics et les directeurs de l'Opéra. Il consistait d'abord en des sortes de féeries entremêlées de dialogues, de machines, de danses et de sauts périlleux, et ne jouait qu'aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent; mais plus tard il força non-seulement les comédiens italiens à le suivre à la foire où il attirait tout Paris, mais il porta à son tour ombrage aux comédiens français, qui obtinrent qu'on n'y pourrait plus jouer, à Paris, que des pantomimes. L'Opéra-Comique éluda la difficulté en faisant descendre du plafond des cartons sur lesquels était écrit le dialogue; puis, au lieu de prose, il fit afficher des couplets sur des airs connus que des affidés entonnaient et que les assistants reprenaient en chorus. Comme la foule de spectateurs ne faisait qu'accroître, on leur permit d'avoir un acteur parlant. Ce fut encore l'occasion d'un nouveau triomphe. Piron écrivit pour cette scène son *Arlequin-Deucalion*, extravagance petillante d'esprit, d'allusions et de critiques littéraires, qui eut, comme on devait s'y attendre, un succès prodigieux. Ceci se passait en 1722. En 1724 l'Opéra-Comique obtint la permission de jouer des pièces complètes avec couplets, mais il fut aboli de nouveau en 1745 et réduit aux pantomimes. Pendant ce temps, le goût du spectacle se développant, le Théâtre-Italien continua à prospérer avec les pièces de Delisle, de Boissy, de Marivaux même, que plus d'une fois le Théâtre-Français ne dédaigna pas de lui emprunter, mais alors il était à peu près complétement débarrassé des masques qu'il avait apportés de par delà les monts.

Ce fut aussi aux Italiens que la France dut la création d'un de ses théâtres qu'elle considère comme éminemment national, l'Opéra-Comique tel que nous l'entendons, c'est-à-dire avec de la musique nouvelle.

L'opéra s'était développé en Italie de très-bonne heure, et cela aux dépens de la tragédie et de la comédie, genres dans lesquels jusqu'à notre époque les Italiens sont restés fort médiocres. Les premiers opéras étaient des sortes de tragédies musicales dans lesquelles il n'entrait aucun rôle comique, mais peu à peu la monotonie qui en résultait fatigua. On imagina de varier le spectacle en introduisant dans les entr'actes quelques scènes musicales comiques à deux ou trois acteurs qu'on appela *scene buffe*. Les Italiens, qui font de leurs théâtres une sorte de lieu de réunion où l'on mange, où l'on cause et où l'on n'écoute que de temps à autre, s'arrangèrent à merveille de ces intercalations jetées au milieu de la pièce principale. Les *scene buffe* s'agrandirent, les musiciens s'y jetèrent avec ardeur parce qu'ils y trouvaient moins de monotonie et qu'ils y étaient moins assujettis aux caprices des chanteurs que dans l'*opera seria;* on leur donna plusieurs actes; ce furent des intermèdes, et enfin des pièces complètes, des *dramme giocosi*, des *opere buffe*, d'où vint à ceux qui les jouaient le nom de *bouffes* ou *bouffons*, sous lequel ils débutèrent en France, en 1752, sur le théâtre de l'Opéra, au moment où la troupe de l'Académie royale de musique était avec la cour à Fontainebleau. Le succès fut tel, que, lorsque les acteurs de l'Opéra revinrent, les nouveaux venus alternèrent avec eux. Peu de temps après, Louis XV fit venir d'Italie Cafarelli pour amuser la Dauphine enceinte. On sait ce qu'était la musique française à cette époque. Quelque chose de lent et de monotone comme le plain-chant, moins la couleur et

l'expression si profondément religieuse de nos psaumes et de nos vieilles hymnes : telle était la musique de Lully. Rameau y ajouta un peu d'harmonie savante, mais inintelligente, et la mélodie resta la même, sinon plus mauvaise. La comparaison de cette musique avec le chant bouffe des Italiens, si animé, si mélodieux, donna naissance à deux partis acharnés. Les uns se prononcèrent, par amour-propre national peut-être, car il était bien difficile de ne pas trouver notre opéra fort ennuyeux, pour la musique de Rameau et de Lully contre les novateurs; et les autres, séduits par le gazouillement de ces oiseaux d'Italie, prirent le parti des bouffes. La salle de l'Opéra était le champ de bataille. Les premiers se réunissaient sous la loge du roi, c'était le *coin du roi*. Les amateurs de la musique italienne, plus nombreux, se répandirent dans toute la salle, mais ils se groupèrent principalement sous le balcon de la reine. Les premières représentations d'*Hernani* n'ont pu donner qu'une faible idée de l'exaspération des deux partis, qui s'attaquaient à coups d'injures et de pamphlets. *Le petit prophète de Boehmischbroda*, dans lequel Grimm tournait en ridicule le coin du roi, et la *Lettre sur la musique française*, dans laquelle J. J. Rousseau prouve que les Français n'avaient jamais eu de musique et auraient de la peine à en avoir une bonne, ont seuls survécu à la circonstance qui les a enfantés. La brochure de Grimm n'était qu'une plaisanterie, on en rit; mais la lettre de Rousseau paraissait sérieuse, il ne fut question de rien moins que de mettre l'auteur à la Bastille ou de l'exiler; en attendant, on lui ôta ses entrées à l'Opéra, qu'il avait cependant bien méritées par son *Devin de village*, et l'orchestre de l'Académie royale l'eût probablement assassiné si un de ses amis ne l'eût fait escorter à son insu. Les pauvres bouffons durent abandonner Paris en 1754, mais le public avait eu le temps de goûter la musique italienne. La *Serva Padrona*, de Pergolèse, avait eu 60 représentations consécutives; les opéras italiens les plus célèbres avaient été traduits en français, et, les bouffons partis, nos compositeurs s'essayèrent à les imiter. Le théâtre de l'Opéra-Comique, de Monet, s'empara de ce genre, qu'exploitèrent Favart et Sedaine comme auteurs, Philidor, Duni, Monsigny et surtout Grétry comme musiciens. Les bouffons italiens furent ramenés à Paris en 1776 par Piccini, qui leur fit jouer ses gracieuses mélodies; mais Gluck avait alors ses enthousiastes exclusifs : la querelle entre les gluckistes et les piccinistes, soutenue d'un côté par Arnaud et Suard, de l'autre par la Harpe et Marmontel, fut funeste aux pauvres bouffons, qui, malgré les succès de leur patron, furent forcés de repasser les Alpes. En 1789, le *Théâtre de Monsieur* rappela de nouveau les chanteurs italiens, qui jouèrent alternativement avec des acteurs français, et qui, dispersés pendant la révolution, se rallièrent ensuite au théâtre de Picard, d'abord à la salle Louvois, puis à l'Odéon. A la restauration, Louis XVIII, qui avait admiré madame Catalani en Angleterre, lui confia la direction de l'Opéra-Buffa (Théâtre-Italien de Paris), avec une subvention de 60,000 fr.; mais l'habile chanteuse ayant tout sacrifié à son désir de briller, le théâtre ne tarda pas à se désorganiser entre ses mains. L'importation des chefs-d'œuvre de Cimarosa, de Paesiello, de Guglielmi, le maître de Rossini, sous une administration plus intelligente, y rappelèrent le public. Fioraventi, Mayer, Paer, leurs imitateurs, furent les héros de l'époque intermédiaire que Rossini détrôna, mais non pas sans contestation. Le mètre sautillant de Rossini, ces triolets, ce crescendo, cette profusion d'idées jetées, mais non développées, excitèrent d'abord une certaine défiance comme toutes les innovations, avant de recueillir tous les suffrages. Depuis cette époque, Rossini et son école, Mercadante, Pacini, Bellini, Donizetti n'ont plus cessé de dominer au Théâtre-Italien, interprétés par les plus habiles artistes, et ce théâtre a continué d'être le spectacle à la mode, qu'il ait fixé son siége à l'ancienne salle des Italiens, à l'Odéon ou à la salle Ventadour, où il est établi depuis 1841. J. FLEURY.

BOUFFON et BOUFFONNERIE (*litt.*). (*Voy.* BURLESQUE.)

BOUG ou **BOG** (*géog.*), rivière de la Russie d'Europe, prend sa source dans la Volhynie, arrose les gouvernements de Podolie et de Khersen, et la ville de Nicolaev, se jette dans le Dniéper, vis-à-vis de Féderovka, après avoir reçu la Seniouka, la Kolima, l'Ingoul, etc. Son cours est de 530 kilomètres. C'est l'Hypanis des anciens, fleuve de la Scythie, qu'Hérodote dit naître dans un grand lac qu'on a assez justement nommé la mère de l'Hypanis, et autour duquel paissent des troupeaux de chevaux sauvages

blancs. Le fleuve, sortant du lac, coule dans un canal peu considérable. Pendant les cinq premiers jours de navigation, ses eaux sont douces, mais pendant les quatre derniers elles sont amères. Leur mauvaise qualité provient d'une source qui tombe dans le fleuve, et qui est d'une telle amertume que, bien qu'elle soit d'un très-petit volume, elle infecte de sa saveur tout l'Hypanis, fleuve encore assez considérable parmi ceux du second ordre. Cette source se trouve dans les montagnes situées sur les confins du pays des Scythes cultivateurs et des Slavons. En langue scythe on lui donne le nom d'*Exampée*. Ce mot, traduit en la nôtre, signifie rives sacrées (*Herod. Melpom.*, LII). Nous avons rapporté ce passage d'Hérodote parce qu'il explique la signification de Boge. Ce mot équivaut à Dieu, divin. *Bogaha*, dans la mythologie bouddhiste, est l'arbre-dieu ou divin, et en slave *Bogdam* signifie don de Dieu et est la traduction de Théodore.

BOUGAINVILLE (LOUIS-ANTOINE DE), l'un de nos plus célèbres navigateurs, naquit à Paris en 1729. Sa vie fut fort agitée, sans avoir cependant rien de romanesque. D'abord avocat au parlement de Paris, par complaisance pour sa famille, il ne s'en livra pas moins avec ardeur à l'étude des mathématiques, et il avait déjà fait ses preuves comme savant lorsqu'il entra, en 1753, aide-major au bataillon de Picardie. Successivement aide de camp de Chevert, à Sarre-Louis et, plus tard, à Richemont et à Metz, après avoir été secrétaire d'ambassade à Londres; il montra partout cette sagesse et cette bienveillance qui faisaient le fond de son caractère; mais ce fut surtout dans la guerre du Canada, où il suivit le marquis de Montcalm en qualité d'aide de camp, avec le grade de capitaine de dragons, qu'il put se signaler. Durant l'hiver de 1756, il s'avança, par une marche forcée de 60 lieues, à travers des bois impénétrables et des terrains couverts de neige, jusqu'au lac du Saint-Sacrement, où il brûla une flotte anglaise sous le fort même qui la protégeait. L'année suivante, poursuivi avec une troupe de 5,400 hommes par une armée de 24,000 Anglais, il fit décider qu'on attendrait l'ennemi de pied ferme dans une espèce de camp qu'on fortifia en un jour, et détermina ainsi la défaite des Anglais, qui se retirèrent après douze heures de combat, ayant perdu le quart de leur armée. Bougainville, dans cette affaire, avait été blessé d'un coup de feu à la tête. Le grade de colonel à la suite du régiment de Rouergue et la croix de Saint-Louis furent sa récompense, pendant le voyage qu'il fit en France, en 1758, pour demander des renforts. Il venait d'être nommé, par Montcalm, commandant des grenadiers et volontaires et chargé de couvrir la retraite de l'armée française sur Quebec, lorsque la mort du commandant en chef, à la bataille du 10 septembre 1759, décida l'abandon de la colonie. A son retour, Bougainville fit en Allemagne la guerre de 1761, comme aide de camp du comte de Choiseul-Stainville, et se distingua tellement que le roi, ne sachant comment le récompenser, lui fit présent de deux canons de quatre livres de balle qu'il plaça dans sa terre de Normandie.

La paix ayant enlevé à Bougainville le moyen de se signaler comme militaire, il songea à la marine. Ses voyages au Canada l'avaient mis en rapport avec les commerçants de Saint-Malo, dont l'esprit entreprenant avait déjà fourni à Duguay-Trouin et à Jean Bart les moyens de se faire connaître. Il leur persuada de fonder un établissement dans les îles Malouines et de le charger de cette expédition. L'agrément du roi, avec le titre de capitaine de vaisseau, ne se fit pas attendre, et, en 1763, Bougainville quitta Saint-Malo avec sa flotte; mais la fondation de cette petite colonie si près de leurs possessions alarma les Espagnols; et Louis XV ayant cru devoir céder à condition que les Malouins seraient remboursés de leurs frais, Bougainville partit avec la frégate royale *la Boudeuse* et la flûte *l'Étoile*, chargées de vivres, pour faire la remise de ces possessions. Il profita de l'occasion pour entreprendre ce voyage autour du monde qui l'a rendu justement célèbre. Il retourna d'abord à Monte-Video, et il se trouvait à l'embouchure de la Plata au moment de l'expulsion des jésuites du Paraguay. Il tourna ensuite au sud, entra dans le grand Océan par le détroit de Magellan, dont il brava et surmonta les dangers avec toute l'habileté et l'intrépidité d'un vieux marin. Entre le 17e et le 19e 1/2 degré de latitude sud, il découvrit un groupe d'îles auquel il donna le nom d'*archipel Dangereux*; il reconnut ensuite les îles de la Société et descendit à Taïti, la principale de ces îles, dont il a laissé une si belle description dans son *Voyage*, et qui fut plus tard visitée en dé-

tail par Cook ; il traversa ensuite l'*archipel des Navigateurs*, reconnut celui que Quiros, en 1608, avait appelé *Terre du Saint-Esprit*, et, croyant l'avoir vu le premier, il lui donna le nom de *Grandes-Cyclades*, que Cook changea plus tard en celui de *Nouvelles-Hébrides*. Bougainville espérait traverser entre les parallèles de 15 ou 16° de latitude sud ; mais il rencontra un grand rocher à fleur d'eau, à environ 120 lieues de la côte orientale de la Nouvelle-Hollande; et d'autres dangers du même genre lui paraissant devoir entraver sa course à l'ouest, il prit le parti de se diriger vers le nord et de contourner la partie septentrionale de la Nouvelle-Guinée. L'état de détresse où se trouvaient ses bâtiments l'empêcha de tourner à l'ouest, et l'on doit s'en applaudir; car il se fût probablement perdu, comme plusieurs navigateurs anglais, sur la chaîne continue de récifs qui barrent le détroit situé entre la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Hollande, et qui s'étendent à une distance prodigieuse à l'est de cette dernière île. Après avoir lutté longtemps contre le vent du sud-est, pour tourner la terre qu'il appela la *Louisiade* et doubler le cap de la Délivrance, il arriva aux îles Salomon, traversa le détroit de Bougainville et alla relâcher au port Pralin, situé près de l'extrémité de la Nouvelle-Irlande. Il se dirigea ensuite parallèlement à la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée, et après avoir découvert un grand nombre d'îles, alla relâcher aux Moluques, puis toucha à Batavia, et de là fit voile pour Saint-Malo, où il arriva le 16 mars 1769. Au milieu des plus grands dangers, il avait su conserver toujours la gaîté et la santé de son équipage. Dans ses rapports avec les naturels des îles qu'il découvrit, on n'a à lui reprocher aucune de ces cruautés auxquelles l'imprudence des autres navigateurs les a quelquefois obligés d'avoir recours, et il sut tellement se faire aimer partout où il passa, que, trente ans après, des naturels de Bourou pleuraient encore en entendant prononcer son nom à d'Entrecasteaux. Il avait ramené d'O-Taïti un jeune homme, Aotourou, dont on espérait faire servir l'intelligence à la civilisation de ses compatriotes; mais il mourut à Madagascar, en retournant dans sa patrie. La Relation du voyage de Bougainville, publiée à Paris, en 1771, in-4°, eut un succès prodigieux, qui n'était pas dû seulement à l'intérêt du sujet, mais encore à la manière dont il était présenté et au caractère noble et bienveillant du narrateur. Taïti fut quelque temps à la mode à Paris; le succès de l'ouvrage ne se borna pas là, et l'on ne tarda pas à le traduire en anglais et en allemand.

Quoique déjà vieux, Bougainville ne se reposa pas au retour de cette expédition, il servit encore dans la guerre d'Amérique, fut nommé chef d'escadre en 1779, et, l'année suivante, maréchal de camp dans les armées de terre; il fut aussi chargé du commandement de l'armée navale de Brest, qui s'était mutinée ; mais il ne put y rétablir la discipline, et prit enfin retraite après avoir consacré quarante ans au service de sa patrie. Il avait demandé, sous le ministère de Brienne, à être chargé d'un voyage au pôle nord, dont il avait préparé le travail; Cassini l'eût accompagné ; le ministre ayant refusé, le travail de Cassini fut envoyé à la Société royale de Londres et servit au voyage du capitaine Philips (lord Mulgrave) ; mais, des deux routes qui avaient été tracées, le navigateur anglais prit celle que Bougainville jugeait la plus mauvaise, et celui-ci ne doutait pas que, s'il eût donné la préférence à l'autre, il ne fût parvenu beaucoup plus près du pôle. Les dernières années de Bougainville furent consacrées à l'étude des sciences. Dès 1754, il avait publié un *Traité de calcul intégral*, 2 vol. in-4°. Il fut, en 1796, nommé membre de l'Institut, section de géographie, et participa à tous les travaux de cette société. Lorsqu'il mourut, il était sénateur et comte de l'empire. Commerson, qui l'avait accompagné dans son grand voyage, a donné le nom de *bugainvillæa* à un genre de plantes de la famille des nyctaginées.

BOUGE. — Ce mot a plusieurs exceptions dans le langage ordinaire et désigne un réduit obscur, étroit, malpropre, ou bien il indique ces petits cabinets qui, placés à côté d'une cheminée, servent à serrer des objets usuels. En terme de tonnellerie, bouge désigne la partie bombée de la futaille, celle qui présente le plus grand diamètre; dans le charronnage, il exprime la partie la plus élevée du moyeu d'une roue; sur les côtes de la Guinée, dans quelques endroits de l'Afrique intérieure, bouge est le nom d'une espèce de coquillage blanc, appelé coris aux Indes orientales, où il sert de monnaie.

BOUGEANT (Guillaume-Hyacinthe), né à Quimper en 1690, entra chez les jésuites dès 1706 ; il y acheva ses études. Il

fut chargé ensuite de professer la rhétorique à Caen, les humanités à Nevers. Il publia dès lors quelques petits opuscules qui lui valurent d'être appelé à Paris pour travailler au *Journal de Trévoux*. Il alla demeurer au collége de Louis-le-Grand, et ce fut là qu'il passa presque toute sa vie occupé de divers écrits de théologie, de littérature et d'histoire; les plus importants sont l'*Histoire des guerres et des négociations qui précèdent le traité de Westphalie* et l'*Histoire* de ce traité qui en est la suite, formant ensemble 3 vol. in-4° ou 6 vol. in-12. Cette histoire est curieuse; elle prouve que l'auteur connaissait le cœur humain et comprenait les rouages politiques. Le style a de l'élégance et de la rapidité, les peintures de l'énergie; mais, ou l'auteur n'a pas tout su ou il n'a pas dit tout ce qu'il savait. L'ouvrage de Bougeant qui a fait le plus de bruit est son *Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, plaisanterie écrite dans le genre du *Mondes* de Fontenelle, où l'auteur avance que les bêtes sont animées par des diables. Une foule de réclamations se firent entendre dès que l'ouvrage parut. Les gens de lettres, attaqués par l'auteur dans le *Journal de Trévoux*, les jansénistes plaisantés dans ses comédies, crièrent au scandale, et l'on fut obligé de l'exiler à la Flèche, d'où il envoya une rétractation, qui fut publiée. On fit moins de bruit de son *Voyage de Fanfereddin dans le pays de Romanie*, parodie spirituelle, mais peut-être trop mondaine, des romans de l'époque. Bougeant a encore publié 1° deux *Traités sur la forme de la consécration eucharistique*, en réponse au *Manuel pour la messe*, du P. le Brun, oratorien; 2° une *Exposition de la doctrine chrétienne*, divisée en trois catéchismes, qui a été traduite en allemand; 3° des *Observations sur toutes les parties de la physique*, plusieurs fois réimprimées et complétées; trois comédies en prose et une en vers, dirigées spécialement contre les jansénistes; il y a de l'esprit, de très-bonnes plaisanteries, mais elles sont beaucoup trop longues et attestent peu de connaissance de la scène. Ses autres ouvrages offrent peu d'intérêt.

Bougeant était recherché pour son enjouement et son savoir sans pédanterie. Les chagrins et les travaux abrégèrent sa carrière; il mourut presque subitement, en 1743, quelques jours après avoir achevé son *Histoire du traité de Westphalie*.

J. Fleury.

BOUGIE. — La bougie se présente sous plusieurs formes. Elle est droite ou roulée en spirale, se brûle dans les appartements ou s'emploie dans les lanternes de poche pour monter un escalier obscur ou descendre dans une cave. Dans ce cas, voici comment elle se prépare. Commençons par la mèche. On prend un nombre d'écheveaux de fil de coton plus ou moins grand, suivant la lumière qu'on veut avoir; on les dévide sur une bobine, et on dispose la mèche qui en résulte sur une espèce de tour composé de deux tambours montés sur un pied de charpente assez lourd pour ne pas céder à la pression qu'il va subir. Entre les tambours est placé un vase en cuivre étamé et muni d'un crochet dans son fond. Quand on veut opérer, on passe la mèche dans ce crochet, afin qu'elle reste assujettie. On liquéfie la cire, on prend un des bouts de la mèche, on l'imbibe, et on le passe dans un des tours de filière fixée dans les tenons du vase en cuivre; on le colle ensuite sur l'un des tambours, et on file. Lorsque la mèche est mouillée tout entière, on la saisit par l'autre bout, on l'engage de nouveau sous le crochet, afin qu'elle ne cesse d'être bien immergée dans le bain; on la colle sur l'autre tambour, on donne un tour de manivelle, et on continue, sans trop se presser, afin que la cire ait le temps de se figer, et ainsi de suite, en transportant la mèche d'un tambour à l'autre, jusqu'à ce que la bougie ait la forme qu'elle doit avoir.

Bougie de table. — La bougie de table se fait de deux manières, au moule ou à la cuiller. Dans le premier cas, on taille la mèche, on la cire, afin de l'égaliser, de ne laisser déborder aucun poil; on la place dans le moule, et on opère comme pour la chandelle (*voy.* ce mot). Dans le deuxième cas, on a une bassine de cuivre étamé qui contient de la cire en fusion, et, de l'autre, un cerceau chargé de mèches armées d'un petit tuyau de fer-blanc à leur extrémité. Les choses ainsi disposées, on puise dans la bassine et on verse doucement la cire fondue le long des mèches, en prenant son point de départ un peu au-dessous du sommet; cette partie de la cire se fige en coulant, celle qui ne se solidifie pas retombe dans la bassine. On répète cette opération jusqu'à ce que la bougie ait acquis la force qu'elle doit avoir. Si on veut faire des cierges, comme ils doivent être un peu coniques, on prend les points d'opération de plus en plus bas; puis, quand on

est au terme où l'on veut s'arrêter, qu'on prépare des cierges ou des bougies, on place les produits du travail sous un lit de plume ou sous des couvertures de laine, afin de le tenir dans un état de mollesse. On les prend les uns après les autres, on les roule sur une table longue et unie, on leur fait la tête et on les suspend au cerceau, pour qu'ils sèchent et durcissent.

Bougies économiques. — On prépare ces bougies de diverses manières, avec de la graisse, des suifs ou toute autre substance; mais un procédé sûr et simple consiste à faire une chemise en cire véritable et à remplir l'entonnoir de suif épuré. Voici comme on procède : on prend un moule de verre ou de toute autre matière ; on ferme son ouverture inférieure et on coule dedans de la cire peu chaude. Il se forme bientôt une espèce de croûte ou de chemise sur les parois. Quand on juge qu'elle est assez épaisse, on retourne le vase, on décante la cire intérieure qui est restée fluide, on débouche l'ouverture du bas, on y passe une mèche, et on coule du suif épuré par-dessus. Il faut avoir soin de proportionner cette mèche à la quantité de suif qu'elle doit consommer. Si l'une n'était pas assez forte, l'autre s'échaufferait et percerait la chemise pour s'échapper. On perdrait alors un des principaux avantages de la bougie, la propreté.

BOUGIE ou plutôt **BOUDJEIAH** (*géog.*), ville par delà la côte septentrionale d'Afrique, située sur le penchant d'une montagne, dans la province de Constantine. (*Voy.* ce mot et ALGÉRIE.)

BOUGIE (*médec.*), en latin *virga cerealæ, candela, candelula;* petites tiges flexibles, cylindroïdes ou légèrement coniques, destinées à explorer ou dilater les principaux conduits de nos organes en général, mais plus spécialement le canal de l'urètre, si fréquemment atteint de rétrécissements. Longues ordinairement de 9 à 10 pouces, lisses et arrondies sur l'extrémité la plus mince qui doit pénétrer la première, elles sont garnies, au bout opposé, d'une sorte de virole en cire à cacheter pour recevoir un lien servant à les fixer lorsqu'il est utile de les maintenir à demeure. Leur diamètre, gradué comme celui des sondes (*voy.* SONDES), varie depuis 1 ligne (n° 1) jusqu'à 4 lignes 1/2 (n° 15), augmentant progressivement d'un quart de ligne pour chaque numéro. Généralement pleines, il en est parfois de creusées d'un canal central pour l'introduction d'un mandrin. Les bougies ne diffèrent donc des *sondes* proprement dites que par la communication établie par ces dernières avec l'intérieur des organes, au moyen d'une ou deux ouvertures oblongues ménagées près de l'extrémité la plus déclive, et à travers lesquelles l'urine peut s'échapper au dehors. — Une foule de substances différentes ont été successivement employées à leur confection. Celles de Rhazès et des Arabes consistaient en des baguettes de plomb frottées de mercure, rendues ainsi plus friables encore, et, pour cette raison, fort dangereuses. Vers la fin du XVIe siècle, un empiriste portugais, nommé Philippe, employa plusieurs fils de lin ou de coton cirés et réunis en forme de bougie, d'où leur est venue la dénomination actuelle. C'était un grand progrès déjà, puisque ces instruments n'avaient plus l'inconvénient de se briser comme les précédents; mais trop impressionnables par la chaleur, ils se trouvaient bientôt ramassés et demeuraient dès lors sans action. Une circonstance non moins importante à remarquer était l'emploi d'un onguent escarotique, logé dans une excavation à cet effet pratiquée sur le côté correspondant à la caroncule ou *carnosité*, dont l'existence morbide était, par les chirurgiens du temps, supposée dans le canal de l'urètre. On en fit encore avec les tiges de différentes plantes, avec du parchemin ou la peau de souris appliquée sur du fil d'archal, avec la corne, la baleine, la corde à boyau, et, plus tard, d'Aran proposa l'emploi de celles formées d'une bande de linge trempée dans une matière emplastique. Les deux dernières espèces sont les seules restées dans la pratique. Les premières se font avec des cordes semblables à celles des instruments, et sont, du reste, bien moins avantageuses qu'on ne le croit généralement; l'avantage qu'elles offrent de dilater d'abord les conduits en augmentant de volume par l'humidité se trouve bientôt détruit par le peu de résistance qu'elles opposent, en cet état, aux parties tendant sans cesse à revenir sur elles-mêmes, sans parler de la difficulté de leur introduction. Quant aux bougies emplastiques de nos jours, elles sont ordinairement faites avec l'emplâtre diachylon vieux, additionné d'un quart de cire et d'une certaine quantité d'huile, mélange auquel on ajoute parfois, mais sans aucune nécessité, une faible proportion de

mercure, de sulfure d'antimoine ou d'oxyde rouge de plomb. Presque toutes celles que l'on rencontrait naguère dans les officines avaient le défaut d'être beaucoup trop coniques, ce qui les rendait trop faibles à l'extrémité qui doit faire essor pour boucher les obstacles, et trop fortes, au contraire, vers le bout supérieur dilatant outre mesure, pour cette raison, le méat ordinaire. Celles de nos jours, mieux entendues, ne commencent à devenir coniques qu'à un demi-pouce environ de l'extrémité vésicale. Enfin les bougies dites *en gomme élastique* furent inventées, il y a 60 ans à peu près, par l'orfévre Bernard. Longtemps on pensa qu'il mettait à profit dans leur composition la solubilité du caoutchouc dans l'éther; mais son procédé, toujours en usage de nos jours, se borne à étendre snr un cordon de soie ou de fil tressé pour cet usage plusieurs couches successives d'huile de lin épaissie par un feu doux, et à tisser ensuite le bout sur le porphyre, comme pour les bougies emplastiques et de corde à boyau. — Les chirurgiens anglais qui, sous ce rapport, semblent craindre de secouer la rouille des vieux âges, se servent encore des bougies métalliques d'une composition spéciale. De tels instruments ont l'inconvénient d'être lourds, dépourvus d'élasticité, et, quoique moins friables que ceux de plomb, le sont encore assez, néanmoins, pour avoir occasionné divers accidents par leur rupture. M. Hecker, et, à son instar, plusieurs praticiens allemands, conseillent l'usage de bougies médicamenteuses, longues de 2 à 3 pouces, composées d'une mèche centrale recouverte d'une préparation dont la gomme adragant forme la base, et dans laquelle on incorpore plusieurs substances, suivant les indications à remplir : du deutochlorure de mercure, de l'acétate de plomb cristallisé, par exemple. Ces préparations, imitées des Arabes, se fondent dans l'urètre et sont destinées à remplacer les injections dans le traitement de ses affections. Ce moyen n'a pas encore été essayé en France, mais, sans vouloir ici rien préjuger des enseignements de l'expérience, nous n'osons fonder un grand espoir sur un pareil mode de traitement.

On désigne sous le nom de *bougie armée* une tige destinée à porter un caustique jusque dans l'intérieur d'un canal, pour y désobstruer son cours. La première idée en appartient à Lacuna et Alphonse Ferré. Celles de nos jours se préparent en fixant dans une excavation latérale, ou bien au sommet de la bougie, un fragment de nitrate d'argent fondu que l'on porte rapidement ensuite jusqu'au siége de l'obstacle. On conçoit toute l'imperfection des instruments de ce genre, et les dangers nombreux qui doivent résulter de l'introduction, dans un canal muqueux, d'un caustique dont rien ne gradue ni ne limite l'action, et qui, toujours à nu, peut attaquer les parties saines aussi bien que celles dont il s'agit d'opérer la destruction ; aussi, de nos jours, a-t-on presque exclusivement recours au *porte-caustique*, inventé par M. Lallemand. — Les *bougies à empreintes* ne sont que des bougies ordinaires revêtues d'une couche un peu épaisse de cire à mouler, afin de reconnaître, par la dépression produite au bout de quelque temps, l'introduction, le siége précis et l'étendue du rétrécissement. — C'est en traitant des *rétrécissements en général*, et au mot *urètre*, que seront indiqués les cas dans lesquels les diverses espèces de bougie conviennent plus spécialement; c'est encore alors que seront discutés les avantages et les inconvénients de leur usage, aussi bien que la méthode dilatante en général, comparée à la cautérisation.

Lepecq de la Cloture.

BOUGUER (Pierre), membre de l'Académie des sciences, naquit au Croisic, petite ville du département de la Loire-Inférieure, en 1698. Il reçut de son père, auteur lui-même d'un *Traité de navigation*, les premiers éléments des mathématiques. Il concourut en 1727, âgé alors de 29 ans, pour le prix proposé par l'Académie *sur la mâture des vaisseaux;* son ouvrage fut couronné. Il remporta successivement deux autres prix, celui *sur la meilleure manière d'observer les astres à la mer*, et celui *sur la méthode la plus avantageuse pour l'observation à la mer de l'aiguille aimantée.* Bouguer publia ensuite un traité *sur la gradation de la lumière;* il proposa, dans cet ouvrage, des instruments nouveaux pour mesurer l'intensité de la lumière émise ou réfléchie par différents astres; c'est dans cet ouvrage que se trouve cette remarque importante, « que la lumière du soleil est plus intense au centre de son disque que sur ses bords; le contraire a lieu sur le disque de la lune. » Bouguer fut désigné, avec la Condamine et Godin, pour aller à l'équateur mesurer un degré de latitude.

Ce mathématicien fut l'âme de l'expédition; il porta dans le choix des triangles, dans l'examen des instruments, dans le détail des observations cet esprit de sagacité, de finesse et d'exactitude qui distingue tous ses ouvrages. (*Voy.* TERRE.) Bouguer publia, à son retour, le résultat de cette grande opération, sous le titre de *Théorie de la figure de la terre*. Mais ce voyage du Pérou, qui mettait le comble à sa réputation, devint pour Bouguer uue source de chagrin; il s'imagina que la Condamine était envieux de son mérite, qu'il voulait s'approprier tout le mérite de cette expédition, ce qui n'était pas, car, dans toutes ses lettres, la Condamine s'exprime toujours avec admiration et respect sur les opérations de son savant collègue. Ces disputes se vivifièrent au retour; Bouguer attaqua la Condamine en savant, celui-ci lui répondit avec modération et en homme du monde; il fut beaucoup lu. Les chagrins que lui donnait cette dispute, les succès de la Condamine qui en furent la suite, abrégèrent l'existence de Bouguer; il mourut le 15 août 1758.

BOUHIER (JEAN), président à mortier au parlement de Dijon, naquit en cette ville en 1673, d'un conseiller au parlement de la même ville, et y mourut en 1746. Il avait été reçu, en 1727, membre de l'Académie française; ce fut l'évènement le plus considérable de sa vie, qu'il passa tout entière dans sa ville natale, occupé des devoirs de sa charge et de travaux de littérature. Son érudition était immense : il avait fait une étude toute particulière de l'antiquité grecque et latine, et ses ouvrages de critique, ses notes sur les auteurs, ses dissertations archéologiques et littéraires, publiés à part ou insérés dans les recueils savants de l'époque, sont encore fort estimés. On fait moins de cas de ses traductions de divers ouvrages de Cicéron, du poëme de Pétrone sur la guerre civile, d'Ovide, de Virgile, d'Anacréon, de Martial, etc., en vers et en prose, parce que son style était lourd et peu élégant, ce qui faisait dire à madame Bouhier, qui l'aidait souvent dans ses travaux : « Contentez-vous de penser et laisez-moi écrire. » L'érudition littéraire ne faisait pas négliger à Bouhier les études de sa profession, et ses ouvrages de droit sont aussi fort nombreux. Ses traités sur *la dissolution du mariage pour impuissance*, sur *la succession des mères*, sur *la représentation en succession*, sur *la péremption d'instance*, etc., devaient trouver place dans une édition publiée en 1787-88, sous le titre d'*OEuvres de jurisprudence de Bouhier*, 4 vol. in-fol., mais il n'a paru de ce recueil que deux volumes, contenant la *Coutume de Bourgogne*. Ce fut Voltaire qui remplaça Bouhier à l'Académie.

BOUHOURS (DOMINIQUE), critique assez distingué du XVIIe siècle, naquit en 1628 à Paris. Il entra chez les jésuites à 16 ans, fut d'abord professeur d'humanité à Paris, puis de rhétorique à Tours, enfin chargé de l'éducation des jeunes princes de Longueville, et ensuite du marquis de Seignelai, fils de Colbert. Voilà toute sa vie.

Quant à ses écrits, ils ne sont pas à mépriser. Madame de Sévigné disait avec un peu d'exagération, et presque en style de *précieuse : L'esprit lui sort de tous les côtés*. Voltaire le plaçait derrière Pascal et Bourdaloue, pour noter les fautes de grammaire qui échappaient à ces deux écrivains de génie. Bouhours a un tour de phrase souvent ingénieux, mais recherché et bizarre. Les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, publiés en 1671, plurent et se vendirent rapidement. Les critiques dirent *qu'il ne manquait à l'auteur, pour écrire parfaitement, que de savoir penser*. Dans l'*Entretien sur le bel esprit*, Bouhours demande *si un Allemand peut avoir de l'esprit*, question de mauvais goût et de mauvaise compagnie.

Ses ouvrages sont très-nombreux, et la liste n'en serait pas moins inutile que la lecture. Disons seulement que, dans les *Vies* de saint Ignace et de saint François-Xavier, il compare le premier à César, et le second à Alexandre; et que, dans ses *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes*, il commit plusieurs omissions qui lui attirèrent d'assez sanglantes épigrammes, comme celle-ci de madame Deshoulières :

Père Bouhours, dans vos *Pensées*,
La plupart fort embarrassées,
A moi vous n'avez point pensé.
Des célèbres auteurs que votre livre chante,
Dans une liste triomphante
Je ne vois point mon nom placé;
Mais aussi, dans le même rôle,
Vous avez oublié Pascal,
Qui, pourtant, ne pensait point mal;
Un tel compagnon me console.

Son meilleur livre, sans comparaison, est celui qui a pour titre : *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*. C'est un ouvrage judicieux et raisonnable, si ce n'est

que l'éloge fréquent et exagéré de Voiture y fait tort aux préceptes du goût. La vérité dans les pensées, l'agrément, la grandeur, la délicatesse et le naturel, qui doivent se joindre à cette qualité première, enfin la clarté, telles sont les lois que Bouhours prescrit à l'écrivain ; tel est l'ordre dans lequel il les distribue. Son système a, pour emprunter l'expression allemande, un caractère objectif, c'est-à-dire qu'avec Hermogène et Démétrius de Phalère il place dans les objets, et non dans l'esprit, la force et la couleur de nos pensées. Justesse, agrément, noblesse, toutes les qualités dont la pensée est susceptible, il les fait dépendre de sa fidélité à reproduire l'objet comme un miroir. Mais cette conformité de l'image à l'objet n'est pas une règle toujours applicable, et l'inconvénient de ces métaphores est de confondre des points de vue très-divers.

Le P. Bouhours, qui avait souffert, toute sa vie, de violents maux de tête, mourut à Paris à l'âge de 75 ans. THÉRY.

BOUIDES (*hist.*). — C'est le nom d'une célèbre famille dans laquelle se perpétua longtemps le titre d'émir-el-omera, ou prince des princes, à la cour de Bagdad ; sorte de charge comparable à celle de maire du palais sous nos rois mérovingiens, et dont le développement eut pour effet d'anéantir le pouvoir des califes. On ne sait pas précisément quelle est l'origine de cette famille, Quelques auteurs orientaux la font remonter jusqu'aux rois perses de la dynastie des Sassanides ; mais il est probable qu'elle ne dut qu'à sa brillante fortune l'honneur d'une semblable généalogie. Le chef de cette famille était un Persan nommé Bouhia, qui, selon les uns, appartenait à la famille des princes de Dilem, et qui, selon d'autres, était réduit à vivre du travail de ses mains. Quoi qu'il en soit, ses trois fils, Ali, Hasan et Houssain, se rendirent célèbres par leur valeur, et conquirent plusieurs provinces que leurs descendants possédèrent pendant plus de 120 ans. Ils reçurent des califes des surnoms magnifiques, sous lesquels ils sont plus connus que sous leur véritable nom. Ali fut surnommé Amad-ed-Doulah, ou colonne de l'empire ; Hasan, Rokn-ed-Doulah, ou fondement de l'État ; enfin Houssain, Moez-ed-Doulah, ou force de l'État. Les trois frères bouides se mirent d'abord au service de Macan, prince de Gilham, et celui-ci ayant été dépouillé de ses États, les Bouides s'attachèrent à Marvadgi, prince de Dilem, qui bientôt leur confia des commandements importants. Ayant acquis par leurs exploits une grande réputation, ils succédèrent à la puissance de Marvadgi, mort sans enfants. Les troupes étaient accoutumées à vaincre et à s'enrichir de butin sous la conduite d'Ali, l'aîné des frères bouides ; elles le reconnurent pour leur chef, et, déjà maître de la plus grande partie de la Perse, il ne tarda pas à conquérir le Kerman, le Kousistan, le Giorgian, et l'Irac. Il mourut sans enfants, après un règne de 16 ans, laissant ses États à ses deux frères, qui avaient eu part à ses victoires et partagé avec lui ses conquêtes. Ainsi la dynastie des Bouides se divisa en deux branches, qui régnèrent simultanément, l'une dans la Perse, l'autre dans l'Irac. Hasan succéda à son frère Ali dans la souveraineté de la Perse, dont il possédait déjà une partie ; mais il eut à soutenir plusieurs guerres pour défendre ses États contre les sultans samanides qui régnaient à Boukara, et il fut obligé de leur payer un tribut. Il partagea ses États à ses trois fils, en ordonnant toutefois, par son testament, que l'aîné serait seul reconnu comme souverain, et que les autres demeureraient ses vassaux. Houssain, le troisième des frères bouides, après la conquête de plusieurs provinces, s'était rendu maître de Bagdad, dont le calife, hors d'état de se défendre, prit le parti de lui ouvrir les portes, de le recevoir avec honneur, et de sanctionner une usurpation qu'il ne pouvait empêcher. Il donna au Bouide le titre d'émir-el-omera, avec la couronne et le manteau royal et un appartement dans le palais ; il lui accorda aussi le privilége de suppléer le calife dans les cérémonies de la religion, d'être nommé après lui dans les prières publiques, et de faire graver son nom sur les monnaies. Dès ce moment, les califes furent dépouillés réellement de leur puissance temporelle ; celle qu'ils continuèrent d'exercer, comme chefs de la religion, se bornait à donner l'investiture avec des titres pompeux aux usurpateurs qui se disputaient les lambeaux de leur empire. Houssain déposa le calife et lui donna un successeur, qu'il traita encore plus indignement ; il lui fit crever les yeux au bout d'un an, et le tint enfermé dans son appartement jusqu'à sa mort. Devenu ainsi maître non-seulement de la capitale des califes, mais encore de leur personne, de leur

liberté et de leur vie, le prince bouide s'empara bientôt du reste de leurs États, par la conquête de la Mésopotamie et de la Syrie; alors il joignit le titre de sultan à celui d'émir-el-omera. Son fils, Az-ed-Doulah, lui succéda dans cette dignité et dans ses États; mais il en fut dépouillé au bout de dix ans par Fana-Khosrou, surnommé Adad-ed-Doulah, fils et successeur d'Hasan. Adad-ed-Doulah fut le plus illustre des princes bouides. Il encouragea les sciences et les arts, accueillit à sa cour tous ceux qui se distinguaient par leurs talents, et les récompensa par des honneurs et des libéralités. Il mérita et obtint l'affection des peuples par la sagesse de son administration; il répara les murailles de Mosul et de Bagdad, ruinées par les guerres civiles; il fit construire des hôpitaux pour les pauvres, les orphelins et les malades, supprima le tribut imposé sur les pèlerins de la Mecque, protégea le commerce, répara partout les routes et les ponts, fit élever un grand nombre d'édifices publics pour l'embellissement ou l'utilité des villes, et s'appliqua surtout à maintenir parmi ses troupes une discipline sévère, afin que le peuple n'eût à en souffrir aucune injustice. Il laissa plusieurs fils qui se partagèrent ses États, et qui vécurent presque toujours en guerre, soit entre eux, soit avec les fils d'Az-ed-Doulah, qui cherchèrent à rentrer dans les droits de leur père. Ceux-ci furent vaincus et perdirent la vie, en sorte que la dynastie des princes bouides se trouva réduite à la postérité d'Hasan. Le second fils de celui-ci, nommé Moviad-ed-Doulah, après un règne illustré par plusieurs victoires, laissa, par sa mort, tous ses États à son frère Fakr-ed-Doulah. Il avait dépouillé ce dernier, et l'avait forcé de chercher un asile chez les princes samanides; mais, après sa mort, le visir et les principaux officiers rappelèrent Fakr-ed-Doulah, que ses disgrâces n'avaient pas guéri de son ambition. Il s'était attiré la perte de ses États par son refus de faire hommage à son frère aîné, suivant le testament de leur père. Il ne fut pas plutôt rétabli qu'il voulut dépouiller son neveu Baha-ed-Doulah, fils d'Adad-ed-Doulah, et lui enlever la titre d'émir-el-omera que les califes ne refusaient jamais au plus puissant. Mais il ne put réussir dans son entreprise. Il laissa pour successeur un fils âgé de 13 ans, nommé Magd-ed-Doulah, sous la tutelle de la sultane Seida, qui avait fait preuve d'une grande habileté. Magd-ed-Doulah, parvenu à la majorité, donna le titre de vizir au fameux Avicenne, et voulut se soustraire à l'autorité de sa mère. Cette sultane mit une partie des grands dans ses intérêts, livra bataille à son fils, le défit, et le força de rentrer dans la dépendance. Magd-ed-Doulah, après la mort de sa mère, fut dépouillé de ses États et fait prisonnier par Mahmoud, sultan de la dynastie des Gaznévides. Les descendants d'Adad-ed-Doulah possédèrent encore pendant quelques années le titre d'émir-el-omera, dont ils furent dépouillés par Togrulbeck, sultan seljoucide. Ainsi finit la dynastie des Bouides; elle avait régné depuis l'an 930 jusqu'à l'an 1050.

BOUILLIE, en latin *puls*, en grec πολτος, préparation alimentaire composée de farine ou de fécule détrempée dans de l'eau, du lait, quelquefois même du bouillon gras et, de plus, épaissie par le feu. Pour que la bouillie constitue un aliment salubre, sa confection réclame certaines précautions fort simples, mais dont l'importance n'est pas assez généralement comprise. D'abord une trituration prolongée du liquide et de la matière féculente, pour en opérer le mélange intime, évitant surtout qu'il ne se forme de petites boules dures et sèches communément appelées *nouures* et fort indigestes. Un degré précis de cuisson est encore indispensable. Trop peu modifiée par le calorique en effet, la substance non fermentée, mais aussi très-fermentescible qui en fait la base principale, beaucoup plus rebelle à l'action des organes digestifs, pourrait occasionner un dégagement considérable de gaz dans l'estomac et les intestins. On a prétendu remédier à cet inconvénient, il est vrai, par la torréfaction préalable de la farine, mais le but n'est point atteint, et l'on ne fait alors qu'altérer ses principes sans aucun avantage. D'un autre côté, l'excès contraire peut devenir tout aussi funeste, l'action d'une chaleur trop forte ou trop prolongée réduisant la bouillie en une masse dure et compacte, sorte de pain azyme d'une digestion laborieuse et fatigante. Quelques personnes prétendent éviter ce résultat funeste par l'addition d'une plus grande quantité de liquide. Mais qu'arrive-t-il alors? Une ébullition trop longue dénature la farine, en la privant d'une partie de ses qualités nutritives par la dissolution de la substance amylacée et glutineuse.

Quels sont les effets de la bouillie sur l'é-

conomie animale? Sans répéter ce qui a été dit au mot *aliment* touchant les propriétés des différentes substances qui peuvent entrer dans sa composition, bornons-nous à dire que la bouillie est la moins excitante et aussi la plus nourrissante de toutes les préparations auxquelles on soumet les fécules, que par conséquent elle rend l'économie riche de sucs nutritifs, sans faire marcher rapidement la vie, que sa digestion élève fort peu la chaleur animale et n'accélère pas sensiblement la circulation. — La bouillie a longtemps été le succédané du lait chez les enfants à la mamelle, dont elle composait exclusivement la partie étrangère de l'alimentation; mais elle est devenue, depuis quelques, années l'objet de plaintes nombreuses. Si l'on en croit *Zimmermann*, entre autres, rien n'est plus funeste que son usage, qui favorise le rachitisme et les scrofules; d'autres praticiens l'accusent, en outre, de produire l'engorgement des glandes du mésentère vulgairement appelé *carreau;* tandis que quelques défenseurs pensent encore que cette préparation, d'une digestion facile, est la seule dont il convienne de faire la première alimentation solide des enfants. L'une et l'autre de ces opinions a le tort d'être exclusive. La bouillie ne convient, en effet, ni aux tempéraments lymphatiques, ni aux sujets renfermés en des lieux bas, humides et privés de l'influence vivifiante du soleil. Dans ces divers cas, l'économie trop pauvre ne peut se suffire à elle-même et réclame un stimulant étranger, pour suppléer à l'énergie vitale qui lui manque. La bouillie n'excite pas alors assez de réaction. Voilà pourquoi la plupart des enfants de Paris et des grandes villes, en général, dépérissent avec ce mode d'alimentation, qui chez eux produit une sorte d'engourdissement de toutes les facultés, tandis qu'ils viennent parfaitement avec le bouillon, les potages et les panades au gras. Mais tous ces inconvénients relatifs disparaissent chez les sujets d'un tempérament nerveux et sanguin, exposés au plein air, soumis à l'action du soleil, habitant la campagne et plus encore un pays élevé. L'économie trouve alors dans ses propres ressources et les circonstances extérieures une compensation aux qualités tempérantes de cet aliment, qui même devient parfois nécessaire pour ralentir l'activité trop grande des mouvements vitaux. — Terminons en disant que, de toutes les substances féculentes, la farine de froment est la plus convenable pour faire la bouillie; celle de seigle est indigeste. La fécule pure n'offre point cette proportion de gluten qui en fait un aliment presque animal; la farine de riz est dans le même cas et ne saurait convenir que dans certaines maladies, comme moyen thérapeutique.

BOUILLON (*géog. hist.*), charmante petite ville de Belgique, dans le Luxembourg, sur la rive gauche du Semois, ancien fief de la monarchie française et capitale du duché de ce nom.

Conquis par Jules César et compris sous la domination romaine dans la Germanie inférieure, le pays de Bouillon passa ensuite aux Francs, fit partie du royaume d'Austrasie et, après plusieurs vicissitudes, parvint, dès la seconde race de nos rois, à devenir seigneurie particulière. Le château de Bouillon avait une haute importance au XIe siècle, époque où il dépendait du duché de Lothiers ou de basse Lorraine; Godefroy de Bouillon, à son départ pour la croisade, le vendit à l'évêché de Liége, au pouvoir duquel il resta jusqu'en 1483, époque où l'évêque et le chapitre de Liége furent obligés de l'engager au seigneur de Lumain, Guillaume de la Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes*.

GUILLAUME céda Bouillon à son frère ROBERT Ier de la Marck, déjà possesseur de Sedan, que son père avait acquis en 1424. Robert périt dans une guerre contre les Liégeois, qu'il entreprit pour venger la mort de son frère. Il eut pour successeur ROBERT II de la Marck, dit le *Grand sanglier des Ardennes*, à cause de ses cruautés et de ses déprédations. Robert II se vendit à l'empereur Charles V; mais il ne tarda pas à s'en repentir et revint au roi de France, auquel il garda fidélité jusqu'à la mort.

1536. ROBERT III, son fils, connu dans l'histoire sous le nom de maréchal de Fleuranges, ne survécut que de quelques jours à son père, auquel il succéda. Les *Mémoires du jeune aventureux*, qu'il a laissés, sont très-intéressants.

1536. ROBERT IV de la Marck, fils du précédent, prit le titre de maréchal de Bouillon, bien que ce fief appartînt depuis long-temps à l'évêché de Liége; Bouillon ayant été repris par le connétable de Montmorency, le roi le rendit au maréchal en y joignant le titre de duc. Chargé de défendre Hédin contre

l'armée espagnole, il se disposait à capituler lorsque la ville fut prise et lui-même avec la ville. Les Espagnols exigèrent plus de 700,000 livres pour sa rançon et l'empoisonnèrent, dit-on, avant de le rendre, après avoir reçu cette somme. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Robert IV ne survécut que de quelques jours à sa mise en liberté.

1536. **Henri-Robert**, fils aîné du précédent, n'avait que 17 ans à la mort de son père; il fut le premier qui prit le titre de prince de Sedan, mais il fut obligé, sur l'ordre du roi, de remettre, en 1558, Bouillon à l'évêque de Liége, moyennant une indemnité qui ne lui fut pas payée, sous prétexte qu'il s'était fait protestant.

1574. **Guillaume-Robert**, protestant comme son père, mourut sans enfants et laissa son héritage (1588) à sa sœur **Charlotte de la Marck**, qui, en 1591, épousa

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui prit le titre de duc de Bouillon. Cette nouvelle famille a conservé le duché de Bouillon jusqu'à l'époque de la révolution française. La nuit même de ses noces il prit pour Henri IV la ville de Stenay. Ventresaintgris! s'écria le roi en apprenant cette conquête, je ferais souvent de semblables mariages, si l'on me faisait de pareils présents de noces. — Le vicomte de Turenne obtint le bâton de maréchal en 1592, et Charlotte de la Marck étant morte sans enfants, le duché de Bouillon lui resta; mais, fortement soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration de Biron, il fut admis à se justifier par le roi, qui l'aimait; mais il préféra fuir en Allemagne, d'où il ne revint qu'en 1606. Henri IV ne demandait de lui que de le voir implorer sa grâce; il la lui accorda, mais en ayant soin de le faire surveiller. Il sut à la fois se rendre redoutable et nécessaire à Marie de Médicis, et contribua beaucoup à la perte du maréchal d'Ancre, dont l'élévation nuisait à son ambition. Mort en 1623 après avoir donné le jour à Turenne, et à

Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, qui n'avait que 18 ans en 1623, lorsqu'il succéda à son père. Il revint à la foi catholique en 1637, mais ne cessa pas, pour cela, d'être de l'opposition. Compromis dans la conspiration de Cinq-Mars, il n'obtint sa grâce qu'au prix des places de Sedan et de Raucourt. Après avoir passé quelque temps au service du pape, il rentra en France et devint un des plus ardents frondeurs, puis il fit sa paix avec la cour moyennant les comtés d'Auvergne et d'Evreux, les duchés de Château-Thierry et d'Albret, et plusieurs autres terres considérables, et le titre de prince étranger pour lui et sa famille. Ses mémoires ont été publiés par d'Aubigné, 2 vol. in-12.

1652. **Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne** suivit Louis XIV dans ses conquêtes et reçut de lui, en 1676, le château de Bouillon, qui venait d'être repris par nos armées.

1721. **Emmanuel-Théodore**, frère puîné du précédent, lui succéda dans les duchés de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, et devint chef de la maison par la mort de son frère le comte d'Auvergne, tué devant Steinkerque.

1730. **Charles-Godefroy**, son fils, après avoir fait les campagnes du Rhin en 1733 et 1734, vendit, en 1738, la vicomté de Turenne à Louis XV. C'est le dernier des ducs de Bouillon qui ait eu quelque valeur historique.

Nous ne devons pourtant pas omettre, parmi les hommes qui ont porté ce nom, le cardinal de Bouillon, né en 1644. Nommé cardinal en 1669 par Clément IX, qui voulait faire sa cour à Louis XIV et en obtenir des secours pour Candie, il ne sut pas conserver les faveurs du monarque, qui l'avait fait grand aumônier de France, et fut banni de la cour pour quelques propos inconsidérés sur le roi, qu'il s'était permis dans une lettre qui fut interceptée. Rappelé de Rome, où il avait été envoyé pour l'affaire du quiétisme, il refusa de revenir et ne se soumit qu'en voyant ses bien confisqués; mais il ne put se faire relever de son exil. Mort en 1715.

BOUILLON (**Marie Mancini**, née duchesse **de**). *Voy*. **Brinvilliers**.

BOUILLON, en latin *jus, sorbitio;* solution plus ou moins chargée, résultant de l'ébullition dans l'eau de la chair des animaux ou de certaines substances végétales, et, le plus souvent, de ces deux ordres de matières réunis. Les bouillons sont *alimentaires* ou *médicinaux*. Les premiers, faits avec les viandes d'animaux appartenant à la grande famille des mammifères et arrivés à l'âge de puberté, constituent un aliment très-réparateur et toutefois d'une digestion assez difficile, quoique la plupart des auteurs aient répété le contraire. Les seconds, préparés

généralement avec des viandes peu faites de veau ou de poulet, la chair des vipères, des grenouilles, des tortues, quelquefois encore avec des escargots, des écrevisses ou des cloportes, remplissent presque toujours la double indication d'un effet alimentaire et thérapeutique.

Bouillon alimentaire. — Sa préparation atteint la perfection dans les ménages, où l'expérience de chaque jour a, depuis longtemps, fait connaître les conditions nécessaires à la bonté du produit, et nos ménagères, sans pouvoir se rendre compte des phénomènes accompagnant l'opération, s'entendent beaucoup mieux à la conduire que le chimiste le plus expert; aussi nous contenterons-nous de l'étudier sous le point de vue théorique. Indépendamment du sel, le bouillon contient des matières animalisées plus spécialement alimentaires et des principes aromatiques, en relevant la saveur et contribuant à l'alimentation par eux-mêmes, peut-être, mais surtout en facilitant l'assimilation des premiers. — Il devient nécessaire, pour mieux connaître la nature de ces matériaux, de jeter d'abord un coup d'œil rapide sur les principes constitutifs de la viande et sur ceux qu'elle peut céder à l'eau durant la coction.

La viande est formée de fibrine, d'albumine, d'hémotosine ou matière colorante du sang, de tissu cellulaire, de graisse, elle-même composée d'élaïne et de stéarine, de la matière particulière propre au système nerveux, d'un grand nombre de sels, et d'un acide encore mal déterminé, en faible proportion, de créatine et enfin de matières extractives (*voy.* ces différents mots). — La première de ces substances, matière éminemment azotée, formant la partie la plus abondante de la chair, est complétement insoluble dans l'eau, la cuisson lui faisant éprouver, au contraire, un endurcissement qui la rendrait peu convenable à servir d'aliment, si cet état ne se trouvait modifié par le mélange de parties gélatineuses, graisseuses et albumineuses. La *fibrine* ne fournit donc absolument rien et ne peut, dès lors, concourir à rendre le bouillon savoureux ou alimentaire.

L'*albumine* existe dans la viande partie à l'état coagulé, partie à l'état soluble Toutefois, une proportion très-faible se retrouve seulement dans le bouillon, la chaleur coagulant aussitôt celle qui se dissout d'abord, et toute la portion saisie dans l'intérieur de la viande prenant aussi le même état, de sorte qu'elle demeure partie constituante du *bouilli*. Signalons en outre, comme un obstacle puissant à la solubilité d'une grande proportion d'albumine dans le bouillon, l'état acide de la liqueur. — *La matière colorante du sang* se dissout dans l'eau tout aussitôt que cette dernière se trouve en contact avec la viande et lui communique sa couleur rouge; mais cet effet disparaît bientôt à mesure que la température s'élève par suite de la coagulation de l'hématosine, qui vient, avec l'albumine, nager à la surface et constituer les flocons nommés *écume*. — Le *tissu cellulaire* exerce, au contraire, une influence marquée. Par l'action prolongée de l'eau chaude il se gélatinise, les portions les plus superficielles se dissolvent dans le liquide; les autres, plus gênées par les parties solides qui les entourent, restent à l'intérieur de la masse, mais ramollies, pulpeuses, et concourent de la sorte à rendre tendre la viande cuite, dont elles augmentent le moelleux. — Les *parties graisseuses* se fondent par l'élévation de la température, et celles qui se trouvent libres viennent nager à la surface du liquide, mais il s'en faut de beaucoup que toutes soient complétement séparées. La majeure portion, contenue en des cellules closes, enveloppée, en outre, par les autres parties du tissu, reste dans la viande, contribuant à lui donner une saveur plus agréable. — La *matière grasse du cerveau*, qui constitue presque entièrement la pulpe des nerfs, est ramollie, dissoute presque en totalité durant la préparation du bouillon, et son arome, que développe la chaleur, se retrouve dans le liquide, mais surtout dans la viande. — Quant à la *créatine*, matière plutôt entrevue qu'étudiée, nous savons qu'elle est soluble dans l'eau, et par conséquent devient partie constituante du bouillon. Entièrement insipide et inodore, sa présence ne saurait contribuer à le rendre savoureux, mais son azote doit concourir à ses propriétés alimentaires. — Les *matières extractives* de la viande sont fort nombreuses, solubles dans l'eau, se colorant par l'action de cette dernière jointe à celle de la chaleur, et contribuent surtout à donner au produit l'odeur et la saveur qui le caractérisent. C'était un mélange de plusieurs d'entre elles, qui naguère, considéré comme produit immédiat, avait reçu le nom d'*osmazôme*. — Ajoutons, pour compléter

l'histoire du bouillon, sous le rapport des principes que lui fournit la viande, que les os concourent à augmenter la proportion de graisse et plus efficacement encore celle de gélatine. Cette dernière pourtant n'existe pas toute formée dans ces organes, mais résulte de l'altération de leur réseau parenchymateux; toutefois la proportion s'en trouve encore très-faible, par suite de la compacité des os, qui les défend activement contre l'action de l'eau bouillante. — On retrouve en outre, dans le bouillon, des principes volatils qui concourent à le rendre odorant. Une portion de ceux existant d'abord se trouve, il est vrai, chassée par la chaleur; mais la partie restante suffit encore pour lui donner un arome des plus appétissants. C'est 1° l'ammoniaque paraissant provenir de l'action décomposante mutuelle des éléments de l'eau et de ceux de la créatine; 2° un principe sulfuré, noircissant l'argent, et qui se produit, à ce qu'il paraît, toutes les fois qu'il y a coagulation d'albumine; 3° un principe d'odeur de viande encore mal connu; 4° enfin un principe coloré, déjà signalé par M. Chevreul dans la moelle du bœuf. — On voit donc, en résumé, que les matières fournies au bouillon sont l'albumine cuite, la gélatine, la créatine, un peu d'acide, des matières extractives et odorantes, de plus les sels naturels à la viande. Le bouilli, de son côté, présente un mélange de fibrine, d'albumine coagulée, de tissu cellulaire gélatinisé, d'élaïne, de stéarine, de matière grasse du cerveau, toutes substances rendues plus sapides par la proportion de bouillon qui se trouve conservée dans leur tissu.

D'un autre côté, la viande est rarement employée seule, ainsi que nous l'avons dit, à la préparation du bouillon, et l'on y ajoute presque toujours des légumes pour en augmenter la saveur, le plus souvent des carottes, des navets, des panais, des choux, des poireaux. M. Soubeiran s'est assuré, par des expériences directes, que les végétaux ne fournissent au produit qu'une très-faible proportion de principes animalisés. Ainsi, pour deux bouillons faits comparativement avec la même viande, dans la même proportion, mais l'un sans aucun légume, et l'autre avec les quatre cinquièmes du poids de la viande, quantité bien plus considérable que celle ordinairement en usage, la proportion de matière azotée ne s'est trouvée supérieure dans le second que d'un dixième seulement. — Les légumes augmentent, au contraire, la densité du bouillon par le sucre et la matière gommeuse qu'ils peuvent fournir; mais c'est principalement par leurs parties aromatiques qu'ils concourent à la bonne qualité du produit. Les choux et les navets cèdent un principe volatil contenant du soufre et de l'azote, analogue à celui qui se trouve dans les plantes crucifères. Les poireaux et les oignons fournissent une huile âcre volatile, augmentant la saveur du produit; cet effet se trouve encore plus marqué pour les carottes et les panais, quoique ce soit toujours le même principe odorant : mais ici l'huile volatile n'est plus à cet état de simplicité; sa combinaison naturelle avec une huile fixe et de la résine l'empêche de se dissiper sous l'influence de l'augmentation de température.

Le bouillon de viande le mieux préparé n'est jamais que faiblement chargé de principes alimentaires et aromatiques, ainsi que le prouve le résultat suivant obtenu par M. Chevreul. Ce chimiste employa :

Bœuf.	1,433 kilogr.
Os.	0,430
Sel marin.	0,040
Eau (5 litres). . .	5,000
Navets. . . . . . / Carottes. . . . . . / Oignons brûlés. .	0,331

Les produits furent :

Bouillon.	4 litres
Bouilli.	0,858 kilogr.
Os.	0,392
Légumes cuits. .	0,340

La densité du bouillon était 1,0136, et 1 litre contenait :

Eau.		985 gram.
Matières organiques.		16,917
Sels solubles	potasse. . . . / soude. . . . . / chlore. . . . / acide phosphor / — sulfuriq.	10,721
Sels insolubl.	phosphate de magnés. / — de chaux. / oxyde de cuivre. .	8,539
		1013,6

Le même chimiste a, de plus, reconnu que dans les sels du bouillon la potasse est plus abondante que la soude et que le phosphate de magnésie prédomine sur le phosphate de chaux.

C'est ici le lieu de parler des tentatives nombreuses faites depuis quelque temps dans le but d'animaliser le bouillon, par des matières autres que la viande. M. d'Arcet, qui s'est occupé surtout de cette question avec un zèle et une persévérance dignes des plus grands éloges, a fait connaître successivement plusieurs méthodes destinées à rendre la gélatine d'un emploi facile aussi bien qu'économique. Par exemple, de cent parties d'os, pour ainsi dire sans valeur, il retire, au moyen de l'acide hydrochlorique, trente parties de gélatine pure et lavée. Il suffit ensuite, d'après lui, de mélanger 2 kil. 1/2 de ce produit avec 12 kil. 1/2 de viande, pour obtenir 100 litres de bouillon, d'une qualité tout aussi parfaite que s'ils étaient retirés d'après le procédé ordinaire de 100 livres de viande. On voit dès lors quel immense avantage devrait en résulter, tant sous le rapport de l'économie que sous celui de l'agrément, dans l'alimentation. En effet, 100 livres de viande employées à la confection du bouillon donnent 50 livres de bouilli, nourriture fade et insipide, dont on se débarrasserait en grande partie, pour les remplacer par 50 livres de viande rôtie, produit des 75 épargnées par l'emploi de la gélatine. Mais, il faut le dire, trente années de tentatives et de recherches n'ont encore pu dissiper les objections qui se sont élevées contre cette méthode, et la question est encore loin d'être jugée.

Terminons tout ce qui a rapport au bouillon alimentaire par l'examen de certaines précautions indispensables à la bonté du produit. D'abord se présente le précepte mis en pratique avec une si rigoureuse exactitude par les ménagères, d'entretenir le liquide à une température seulement voisine de l'ébullition; une forte chaleur, en effet, aurait l'inconvénient de saisir en quelque sorte la viande, et de rendre ses diverses parties moins solubles dans l'eau; c'est encore la nécessité d'une chaleur soutenue, aussi bien que modérée, qui donne tant d'avantage aux marmites en terre, qui par leur propriété peu conductrice se trouvent mieux à l'abri des *coups de feu*, tout aussi bien que des refroidissements brusques. Les marmites de cuivre des grands établissements offrent donc sous ce rapport de grands désavantages, auxquels il faut encore ajouter les inconvénients, causés par leur excessive profondeur. L'ébullition ne pouvant, en effet, s'y opérer dans les couches inférieures que sous une pression plus forte que celle de l'atmosphère, le surcroît de température nécessaire amène un commencement d'altération dans la gélatine. Ce n'est pas chose indifférente, non plus, de mettre la viande dans l'eau froide, pour l'amener lentement ensuite à l'ébullition, au lieu de la plonger immédiatement dans l'eau bouillante : dans le premier cas, il y a formation d'une écume, ainsi que nous l'avons dit; dans le second, au contraire, l'albumine et la matière colorante du sang, répandues à la surface de la viande, se trouvent immédiatement coagulées et forment de la sorte une enveloppe compacte, qui met obstacle à la libre sortie des sucs. Cette opinion n'est pas fondée sur des vues purement théoriques. M. Chevreul, entre autres, s'est assuré que le bouillon préparé de la sorte avait moins bon goût, et des expériences comparatives lui ont prouvé que les matières dissoutes se trouvaient diminuées dans la proportion de 10 à 13 pour les substances organiques et dans celle de 2 à 3 pour les sels fixes. — La nature de l'eau n'est pas non plus sans influence; celle de pluie donne un bouillon moins odorant et une viande moins sapide. Le sel marin, en même temps qu'il ajoute sa saveur propre à celle du bouillon, paraît avoir, en outre, pour effet d'en relever le goût; cette action devient encore plus marquée sur les légumes cuits, alors plus tendres et plus sapides. — On prépare encore avec la chair des animaux une sorte de bouillon solide, si l'on peut s'exprimer ainsi, communément désigné sous le nom de *tablettes de bouillon*. Il suffit d'en faire dissoudre une certaine quantité dans l'eau chaude, pour avoir instantanément du bouillon, ressource fort commode en voyage. Cette préparation s'obtenait primitivement en faisant évaporer du bouillon ordinaire; mais, depuis les travaux de M. d'Arcet, il est plus que probable que les marchands mettent à profit le procédé beaucoup plus économique de la gélatine aromatisée et rendue plus sapide par une faible proportion de jus de viande.

Bouillons médicinaux. — Ils ont généralement pour base, ainsi que nous l'avons dit, une chair moins sapide que celle des bouillons alimentaires. On les prépare en tenant les éléments de leur confection au bain marie durant un temps suffisant pour les cuire et variable suivant la texture ou la densité des tissus. La préparation peut s'en faire égale-

ment bien à feu nu et à vase couvert, pourvu que l'on porte un soin extrême à bien modérer la température. Souvent on y ajoute des plantes. Pour les racines compactes et fraîches, il faut les mettre dans l'eau presque en même temps que les substances animales; sont-elles sèches, on doit les concasser préalablement, et l'infusion suffit alors pour en extraire les parties solubles. Les herbes, fraîches ou sèches, sont seulement soumises à une simple infusion, principalement si l'on opère sur des espèces aromatiques; on passe ensuite le produit refroidi pour en séparer les parties graisseuses. — On fait encore usage, en Angleterre, d'une espèce de bouillon dit *thé de bœuf*, et qui consiste uniquement en une infusion, dans l'eau bouillante, de petits morceaux de viande crue. — Le *bouillon pectoral* est un bouillon léger de poulet auquel on ajoute des raisins de caisse, des amandes douces, du salep, des dates et des jujubes. — Le bouillon aux herbes, d'un usage si vulgaire comme rafraîchissant et laxatif, se prépare avec des feuilles fraîches d'oseille et de laitue, auxquelles on ajoute un peu de sel et de beurre. LEPECQ DE LA CLOTURE.

BOUILLOTTE, sorte de jeu qui jadis se faisait à cinq personnes, mais de nos jours à quatre, quelquefois même à trois. Le nombre des cartes varie d'après celui des joueurs: ainsi, pour cinq, vingt-huit cartes, c'est-à-dire le jeu de piquet ou petit jeu, moins les huit; pour quatre, le jeu précédent moins les dix et les valets. Quelquefois encore à trois, on enlève les dames. — Chacun se cave en entrant d'une somme égale, divisée, pour la commodité des comptes, en fiches, ordinairement cinq, et autant de jetons valant ensemble une fiche. Jouer 1 franc la fiche, c'est donc se caver de 6 francs. Le joueur décavé se retire pour faire place à un autre, ou bien rentre lui-même au moyen d'une nouvelle mise, dont la valeur est à son gré, sans pouvoir jamais s'élever au-dessus de l'avoir du joueur le plus favorisé. Une règle générale, c'est que l'on ne perd jamais au delà de sa cave, et la conséquence obligée de ce principe est l'impossibilité de tenir le jeu, si votre avoir ne lui est pour le moins égal. Le *tout* d'un joueur répond toutefois au *tout* d'un autre, quelle que soit d'ailleurs la différence des avoirs; mais avec cette règle d'équité que, si le moins cavé gagne, son antagoniste ne lui payera que proportionnellement à ce qu'il possédait. — Les cartes se donnent en trois tours, une chaque fois, plus, une dernière que l'on retourne; celle-ci ne donne aucune valeur à sa couleur et ne sert qu'à former plus tard le point. Celui qui fait commence par intéresser le jeu par une mise, toujours la même, une fiche ou un jeton, puis successivement chacun annonce ce qu'il entend risquer d'après l'espoir qu'il fonde sur ses cartes, en augmentant ou tenant seulement la mise précédente; on est libre de passer, c'est-à-dire d'abandonner le tour sans rien faire. Le joueur dont la mise est la plus élevée gagne, sans même avoir besoin de faire connaître ses cartes, si personne n'ose le suivre dans ses propositions. Dans le cas contraire, tous les jeux sont abattus, les cartes mises en commun, et le partenaire pouvant réunir le plus de cartes de la même couleur (la plus forte entraînant la plus faible) ou le point le plus élevé gagne tous les enjeux. La maîtresse carte est l'as. Les *brelans* priment tous les autres jeux et l'emportent entre eux d'après leur point relatif; le *brelan carré*, c'est-à-dire dont la carte tournée fait la quatrième, l'emporte sur tous les autres. Les brelans se payent un jeton par chaque personne, indépendamment des enjeux. — On voit, d'après cela, que la bouillotte est un jeu purement de hasard et non de combinaison. Tout son esprit est d'effrayer (*faire filer*) les joueurs engagés, par l'audace d'une mise qui leur fasse supposer un jeu superbe, tandis que vous doutez vous-même du résultat; vous en croyez-vous sûr, au contraire, sachez, par la timidité de vos avances, les faire s'engager pour les relancer après. En un mot, c'est une lutte de ruse, un jeu de dupes. Aussi, de nos jours, ne l'admet-on guère dans les salons et se trouve-t-il relégué dans les clubs ou les réunions exclusivement composées d'hommes. — Il est généralement d'usage, entre personnes de bonne compagnie, de tenir simplement sans faire plus ni relancer, quand on a jeu certain, c'est-à-dire brelan carré.

BOUKHARIE, BOKHARIE, KHANAT de BOKHARA, tel est le nom d'une contrée de l'Asie centrale comprise par les géographes dans ce qu'ils appellent la *Tartarie indépendante*. Une partie de ce pays, située au nord de l'Amou-Deria, Djihoun ou Oxus des anciens, était appelée par eux *Transoxiane* ou *Sogdiane*, et, plus tard, elle porta le nom de Mavarelnahar ou Mavarennahar. Le colonel de Mayendorff en fixe les limites ac-

tuelles, au sud par une ligne passant au nord d'Ankoï et de Balkh, et au levant Aghtchou et Mervi-chah-Djehan; à l'ouest par une autre portion de cette dernière ville, traversant l'Amou et se prolongeant jusqu'au puits de Khara-Aghateh; une ligne partie d'Aghtchou se dirigeant vers Deinahou et suivant les contours du bassin de l'Amou-Deria jusque vers Oura-Tepeh et une autre ligne, se rendant directement de cette ville au puits de Khara-Aghateh, formant les limites orientale et septentrionale. La superficie de cette contrée est évaluée à 10,000 lieues géographiques carrées.

Toute la partie orientale de la Boukharie est montagneuse. Le Nourah-Tagh, qu'on aperçoit de Boukhara est la plus haute de ces montagnes; elle est formée de gneiss et de marbre blanc, et renferme, ainsi que la chaîne à laquelle elle se rattache, du cuivre, de l'argent, des turquoises, etc. La quantité d'or charriée par l'Amou-Deria, qui en descend, est considérable; ce fleuve charrie aussi des fragments de lapis-lazuli, de grenat et de rubis. On a peu de renseignements sur cette partie de la Boukharie.

La partie occidentale est mieux connue; c'est une grande plaine qui s'étend à perte de vue, semée de collines isolées de 1 à 6 mètres de hauteur sur 6, 8 et quelquefois 200 mètres de largeur, formées de terre argileuse, comme toute la plaine; d'autres collines plus basses sont formées de sables mouvants qui appartiennent, comme l'argile, à laquelle ils se trouvent joints, au terrain sédimentaire supérieur, et renferment du grès calcaire qu'on exploite pour le pavage des villes et la construction des citernes.

Le fleuve le plus considérable de la Boukharie est l'Amou-Deria, qui paraît prendre sa source vers le point culminant de la chaîne du Belour-Tagh, sur la pente ouest du mont Pouchtihar, et qui, après un cours sinueux d'environ 450 lieues, se divise et se jette dans le lac Aral par deux embouchures. Les autres cours d'eau qu'on peut citer ici sont: le Zerafchan ou Kouvan, appelé aussi Sogd, dont le cours a plus de 100 lieues; il se divise, comme l'Amou, en deux bras dont l'un va se perdre au nord dans les sables et l'autre forme, au sud-ouest de Boukhara, le lac Karacoul, qui a 12 ou 15 lieues de tour; le Karcha ou Karchi, qui se perd dans les sables après un cours de 50 lieues.

Le climat de cette contrée est sain, quoique fort humide. Des pluies continuelles caractérisent le printemps et l'automne, l'hiver y est peu rigoureux, mais l'été y est brûlant. Toute la campagne est couverte d'une riche végétation, et les oasis semées dans les steppes ont l'aspect d'un grand jardin. Les champs y sont divisés en petits carrés dont les côtés sont garnis de gazon élevé d'un pied pour retenir l'eau d'arrosement; des différences de niveau entre les canaux produisent des cascatelles d'un effet charmant; des villages d'une centaine d'habitations groupées sur le bord d'un canal ou d'une rivière se nichent dans des touffes d'arbres fruitiers, ou s'entourent de murailles crénelées et flanquées de tourelles. Les plantes cultivées dans le pays sont presque toutes indigènes; mais la plupart de celles de l'Europe y croissent parfaitement. Les melons y sont excellents toute l'année; les poires, les pommes, les raisins y mûrissent délicieux; le tabac et la rhubarbe y croissent en abondance; le cotonnier y fournit trois récoltes par an, et le mûrier y est cultivé avec un soin qui prouve l'importance qu'on y donne à l'éducation des vers à soie. C'est avec l'écorce du mûrier qu'on fabrique, à Samarkand, ce papier de soie célèbre dans tout l'Orient dès 650.

Les tarentules, les scorpions, les lézards, plusieurs sortes de souris, des nuées de sauterelles dévastent souvent la campagne. — Les bœufs et les vaches sont rares, mais les ânes, les mulets et les moutons à laine épaisse ou à laine frisée sont fort nombreux. Les chevaux y sont très-grands et très-beaux.

L'ancienne capitale de la Boukharie était Samarkand, située dans la vallée du Zep-Afchan; mais cette ville a beaucoup perdu depuis l'époque de Tamerlan ou Timour, et sa population de 15,000 âmes a été réduite au tiers. Une double enceinte de murailles la protége; la première, qui a 12 lieues de circonférence, douze portes de fer, des galeries et des tours, est séparée de la seconde par des champs, des jardins, des faubourgs; celle-ci, qui est de terre, n'a que quatre portes. On compte dans cette ville 250 mosquées, la plupart en marbre blanc, et 40 *medresséhs* ou écoles. L'ancien palais se trouve dans la citadelle. Tous les édifices publics ont la façade couverte de tuiles vernissées, et la plupart des maisons sont construites en argile durcie. Le monument le plus remar-

quable de Samarkand est celui de Timour, immense coupole sous laquelle se trouve le tombeau en jaspe du conquérant. Le khan de Boukhara est obligé de se rendre, chaque année, dans cette ville pour s'asseoir sur un bloc de marbre symbolique recouvert d'un feutre blanc sur lequel des représentants des différentes classes de la population le soulèvent trois fois.

La Boukharie a maintenant pour capitale Boukhara. Cette ville est située sur un grand canal dérivé du Zep-Afchan, et posée en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau; vue de loin avec ses 360 mosquées aux coupoles élégantes, aux légers minarets, ses soixante *medresseks* ou écoles, ses quatorze caravansérails, ses quatorze bains publics, ses palais et ses murs crénelés, elle offre l'aspect le plus pittoresque; mais il n'en est plus ainsi lorsque l'on y pénètre. Les rues les plus larges n'ont pas 2 mètres de large; les maisons, non alignées, n'ont pas de fenêtres sur la rue, et leurs murs, faits de terre grise et de paille, n'offrent rien que de triste à l'œil. Le mur de circonférence a 24 pieds de haut et autant de largeur à sa base; il est anguleux çà et là et semé de tours rondes. Sur une colline naturelle, mais encore exhaussée de main d'homme, s'élève le palais du khan, qui a plus de dix siècles. Les Sassanides établirent leur résidence dans cette ville de 985 à 998. Brûlée par Dgenghiz-Khan, elle ne fut rebâtie qu'à la fin de sa vie. — Timour en fit une ville lettrée, mais l'instruction y a beaucoup baissé depuis la domination des Ouzbeks. Cependant, sur une population de 70,000 habitants, il y a environ 10,000 écoliers qui passent dix, vingt et même trente ans à étudier les commentateurs du Coran et les œuvres d'Aristote.

Les autres villes de Boukharie qui méritent d'être citées sont Karakoul, 30,000 âmes, à 15 lieues au sud-ouest de Boukhara; Nakchebor-Karthi, même population, a un entrepôt de peaux de fouines, de renards et d'agneaux; Tcharaghtchi et Ghoussar.

Le gouvernement de cette contrée est une monarchie héréditaire et despotique; la famille régnante se pique de descendre de Dgenghiz. La religion est le mahométisme. Les revenus du khan sont de 4,400,000 fr.; son armée se compose de 20,000 cavaliers et 4,000 fantassins et de 40 pièces de canon. La milice est d'environ 50,000 cavaliers. On perçoit un impôt pour les pauvres.

La population de la Boukharie est un mélange d'anciens Persans ou Tadjiks, de Tatars et de plusieurs autres nations, à peu près ainsi répartis: Ouzbeks, 1,500,000; Tadjiks, 670,000; Turcomans, 200,000; Arabes, 50,000; Persans proprement dits, 40,000; Kalmouks, 20,000; Kirghiz, 7,000; Juifs, 4,500; Afghans, 4,500; Lesghiz, 2,000; Bohémiens, 2,000. Total, 2,500,000 âmes. Les Tadjiks exercent tous la profession de marchands.

BOULAINVILLIERS (Henri, comte de), né à Saint-Saire, en Normandie, d'une famille noble et ancienne, embrassa d'abord la carrière des armes, et la quitta ensuite pour s'occuper de ses affaires domestiques fort dérangées. Il fut entraîné, par des recherches sur les titres de ses ancêtres, à l'étude de l'histoire de France; mais il se livra à cette étude avec des idées systématiques, dont on retrouve trop souvent l'empreinte dans ses jugements. Le président Hénault, qui ne l'aimait pas, déclare qu'il n'a eu garde de rien emprunter à ses ouvrages, et Montesquieu, en rendant justice à l'érudition de Boulainvilliers, ajoute qu'il n'a pas prouvé le point capital de son système. Le cardinal Fleury disait de lui qu'il ne connaissait ni le passé, ni le présent, ni l'avenir. Mably l'attaque vivement dans ses observations sur l'histoire de France, et, en effet, l'exagération de ses idées et la fausseté de ses opinions donnaient lieu à de nombreuses critiques. Boulainvilliers regarde le gouvernement féodal comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, paradoxe qui suffit pour faire apprécier la justesse et la solidité de son esprit. Il suppose que les Francs, après la conquête, avaient réduit les Gaulois à une sorte de servitude; or la fausseté de cette hypothèse est démontrée par des faits incontestables. On a de Boulainvilliers une *Histoire de France* jusqu'à Charles VIII, des *Mémoires historiques sur l'ancien gouvernement de France* jusqu'à Hugues Capet, une *Histoire de la pairie*, et *l'État de la France*, d'après les mémoires dressés par les intendants du royaume. Il avait aussi commencé une histoire des Arabes et de Mahomet, écrite en style oriental et avec très-peu d'exactitude Il copie servilement et sans critique les écrivains arabes, et semble encore enchérir sur les éloges qu'ils ont donnés à Mahomet. Bou-

lainvilliers avait la faiblesse de croire à l'astrologie judiciaire; mais il ne laissait pas de faire l'esprit fort, et de montrer peu de respect pour les croyances de la religion. Cependant les dispositions chrétiennes qu'il montra à ses derniers moments peuvent faire croire qu'il y avait eu chez lui plus d'indifférence que d'incrédulité, et il est du moins certain qu'il n'a jamais poussé l'audace et l'impiété jusqu'au point d'enfanter les horreurs qu'on lui attribue dans le *Dîner* qui porte son nom. Boulainvilliers mourut en 1722.

BOULANGER (NICOLAS-ANTOINE), savant laborieux, érudit indigeste, écrivain sans élégance, dont les philosophes du siècle dernier se servirent, sans l'estimer, était né à Paris en 1722. Ses études, au collége de Beauvais, furent très-mauvaises; mais il travailla, toute sa vie, avec une fiévreuse ardeur, à réparer le temps qu'il avait perdu. En deux ans, il devint assez fort en mathématiques appliquées et en architecture pour être employé à diriger divers travaux que le gouvernement faisait exécuter en Champagne, en Bourgogne et en Lorraine. Les observations géologiques qu'il eut occasion de faire lui parurent démontrer que la création remonte à une époque beaucoup antérieure à la date que lui donnent les livres saints. Il partit de là, ensuite, pour chercher la forme primitive des sociétés et des gouvernements; mais, comme il trouvait peu d'éclaircissement, à ce sujet, dans les livres modernes, il se mit à étudier successivement le latin, le grec, puis l'hébreu, le syriaque, le chaldaïque et l'arabe, et lut avec ardeur tous les livres qu'il put se procurer dans toutes ces langues. Son érudition était immense; mais il n'avait pas eu le temps de la digérer, lorsqu'il mourut, en 1759, à l'âge de 35 ans. Les louanges des encyclopédistes, qui accueillaient ses articles d'économie politique, lui avaient tourné la tête; il laissa plusieurs ouvrages manuscrits qui, quoiqu'il eût, dit-on, rétracté ses erreurs, ne laissèrent pas d'être publiés. Le plus important est *l'Antiquité dévoilée*, 3 vol. in-12, où quelques faits vrais sont noyés dans une foule de raisonnements hasardés et de rêveries. Quoique cet écrit fût rempli d'une sombre énergie antichrétienne, c'était calomnier Boulanger que de lui attribuer le mauvais pamphlet de Damilaville, *le Christianisme dévoilé*, si supérieurement réfuté par Bergier. On a dit que *les Anecdotes de la nature* n'ont pas été inutiles à l'auteur des *Époques*. Quant à son *Dictionnaire*, il contient beaucoup de rapprochements ingénieux sur les langues anciennes, mais encore plus de ces conjectures bizarres auxquelles les étymologistes sont trop enclins à se livrer. Ces deux écrits de Boulanger sont restés manuscrits.

BOULANGERIE. — L'art de faire le pain n'est pas resté stationnaire au milieu du torrent des améliorations qui ont envahi, de nos jours, toutes les branches de nos fabrications si variées.

C'est surtout depuis quelques années que d'heureuses innovations ont placé cet art si antique au rang de nos plus belles industries.

Nous ne nous arrêterons pas, dans cet article, sur l'histoire de la boulangerie, nous n'insisterons pas longtemps sur les procédés employés depuis longues années pour obtenir le pain; tous ces détails sont trop connus et trop répandus dans les livres pour présenter quelque intérêt. Ici, notre principal but sera de décrire la théorie de la panification, telle du moins qu'elle est admise aujourd'hui, de signaler les inconvénients, souvent très-graves, de la fabrication usuelle, d'indiquer les perfectionnements, sanctionnés par une longue expérience, introduits dans cet art de première nécessité par des hommes habiles et instruits; quelques-uns de ces perfectionnements ont amené des résultats si heureux, que tout ami de l'humanité doit désirer de les voir adopter, non-seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes. Nous terminerons cet article par quelques détails sur l'ensemble d'une boulangerie de quelque importance; enfin nous parlerons des mélanges souvent frauduleux et quelquefois dangereux pour la santé publique, que quelques boulangers ont osé faire, afin d'obtenir, de farines détériorées ou de mauvaise qualité, des produits aussi beaux que ceux que l'on peut retirer de farines supérieures.

Les farines qui servent à préparer le pain se composent essentiellement de deux substances principales ayant des propriétés tout à fait distinctes. L'amidon, la plus abondante des deux, entre en moyenne pour 70 sur 100 dans cette composition, et le gluten seulement pour 10 sur 100. Les autres substances qui accompagnent les précédentes sont: l'eau, la glucose et la dextrine; ces deux dernières sont en quantités assez considéra-

bles, et jouent très-probablement un rôle utile dans la panification.

Voici, au reste, la composition de quelques farines. Nous avons emprunté ce tableau à l'ouvrage de chimie de M. Dumas.

	Farine brute de froment.	Farine de meteil.	Farine de blé dur d'Odessa.	Farine de blé tendre d'Odessa.	Farine de blé tendre d'Odessa, 2e qua.
Eau	10,000	6,000	12,000	10,000	8,000
Gluten	10,960	9,800	14,550	12,000	12,000
Amidon	71,490	75,500	56,500	62,000	70,840
Glucose	4,720	4,220	8,480	7,360	4,900
Dextrine	3,310	3,280	4,900	5,800	4,600
Lin échappé	0,000	1,200	2,300	1,200	0,000
	100,480	100,000	98,730	98,360	100,340

	Farine de service, dite seconde.	Farine des boulangers de Paris.	Farine des hospices, 2e qualite.	Farine des hospices, 2e qualite.
Eau	12,000	10,000	8,000	12,000
Gluten	7,300	10,200	10,300	9,020
Amidon	72,000	72,800	71,200	67,780
Glucose	5,400	4,200	4,800	4,800
Dextrine	3,300	2,800	3,600	4,600
Son	0,000	0,000	0,000	2,000
	100,000	100,000	97,900	100,200

On voit quelle différence considérable règne dans la composition de différentes farines; les principes qui les composent jouant un rôle opposé dans la panification, il est important pour le boulanger de bien connaître ces compositions diverses; il pourra, avec une connaissance approfondie des farines, mélanger celles-ci, les plus pauvres en gluten avec les moins riches en amidon, et former ainsi des composés qui fourniront un pain excellent et toujours uniforme dans sa composition.

L'amidon des farines, analogue à la fécule que l'on extrait des pommes de terre, est une substance pulvérulente, insoluble dans l'eau, formant avec celle-ci, à l'aide de la chaleur, l'empois, si connu dans l'économie domestique; mais, ce qu'il nous importe surtout de signaler ici, c'est que l'amidon est incapable, par lui-même, de former, avec l'eau, une pâte liée, d'éprouver la plus légère fermentation par l'action même prolongée des ferments, en un mot de produire par la cuisson un pain levé, digestif, un pain nourrissant.

Le gluten offre des propriétés entièrement opposées, et qui expliquent parfaitement la formation du pain et sa qualité si nourrissante.

Cette substance organisée, remarquable offre, par sa composition, la plus grande analogie avec les matières animales; elle contient une proportion considérable d'azote, elle est donc éminemment nourrissante; elle se présente sous une forme glutineuse et susceptible de s'étirer en lames élastiques; desséché rapidement, le gluten se boursoufle fortement et se pulvérise avec la plus grande facilité.

Le gluten présente donc les principales propriétés que doivent avoir les bonnes farines, mais très-exaltées; l'amidon, au contraire, qu'on nous permette la comparaison, joue le même rôle que l'azote dans l'air. Seul, il serait impropre à l'alimentation de l'homme et des animaux; mais, mélangé en forte proportion avec le gluten, tel, du reste,

que la nature nous le présente dans les céréales, il atténue les propriétés trop énergiques du gluten, le rend agréable à la vue et au goût, facile à digérer; et, en diminuant ainsi le principe nutritif du pain, il permet à l'homme d'en ingérer d'assez grandes quantités sans être incommodé, et, par conséquent, de diluer certains aliments très-sapides, qui, seuls, ne seraient pas mangeables.

Maintenant que la composition des farines est connue, l'étude de la théorie de la panification est bien facilitée. On va voir, en effet, que cette dernière consiste à tirer parti des propriétés du gluten, de l'amidon et de la glucose ou dextrine, pour mettre la farine sous une forme, pour ainsi dire, commerciale, et pour en faciliter la digestion.

Théorie de la panification. La farine que l'on extrait de différentes céréales ne peut évidemment pas servir directement à la nourriture de l'homme; la panification a pour but de l'amener à l'état convenable à l'alimentation, en lui faisant prendre une certaine quantité d'eau, puis en la divisant par une fermentation alcoolique que l'on arrête brusquement, lorsqu'elle est arrivée au degré nécessaire, au moyen d'une température de 280° à 300°. Les procédés que l'on emploie, pour produire ces divers effets, constituent dans leur ensemble l'art de la boulangerie. En se rappelant les propriétés des substances qui entrent dans la composition de la farine, on explique parfaitement les différents phénomènes qui accompagnent la préparation de la pâte et la cuisson du pain.

En effet, nous avons vu que toutes les farines contiennent une certaine quantité de glucose et de dextrine, qui s'élève quelquefois à 8 ou 10 p. 100 du poids de la farine; on comprend que, sous les influences réunies d'une hydratation et d'une malaxation convenables, d'une douce température, et surtout à la faveur d'un *levain* ou d'un *ferment*, la dextrine et la glucose puissent entrer en fermentation et donner lieu, par conséquent, à la production d'alcool et à un dégagement d'acide carbonique. Cet acide carbonique, se trouvant enveloppé d'une pâte rendue liante et visqueuse par le gluten, reste emprisonné, s'accumule dans les géodes qu'il forme et qu'il agrandit de plus en plus. Si, maintenant, lorsque le gonflement est arrivé au point convenable, on vient à élever brusquement la température de la pâte, la fermentation s'arrête, les gaz interposés se dilatent, agrandissent encore les cellules qui les renfermaient, et finissent par se dégager; une partie de l'eau qui a servi à former la pâte est entraînée à l'état de vapeur et ajoute son action à celle de l'acide carbonique, pour augmenter la porosité de la pâte en formant de nouvelles cellules et en agrandissant celles qui existent déjà. Enfin la chaleur vaporisera une petite quantité d'alcool formée pendant la fermentation, rendra plus intime l'adhérence de toutes les parties de la pâte et rendra celle-ci capable, non-seulement de se maintenir sans s'affaisser, mais encore de résister à une certaine pression. La fermentation alcoolique, qui détermine le lever de la pâte, doit être évidemment très-limitée, et le peu de temps qui sépare le pétrissage de l'enfournement vient à l'appui de cette opinion; il faut qu'il se dégage assez d'acide carbonique pour remplir de cellules la pâte, mais pas assez pour que le gaz comprimé se fraye un passage et déchire les parois de ces cellules. Si cela arrivait, le gluten perdrait de son pouvoir agglutineux et le pain serait très mal levé.—C'est par cette raison que les boulangers ont grand soin d'enfourner la pâte aussitôt qu'elle est arrivée à un certain degré de gonflement.

D'après cela, on comprend que la quantité d'alcool produite est très minime, et que, en supposant même qu'on parvînt à le recueillir, sans nuire à la cuisson du pain, le produit obtenu n'indemniserait pas des soins que l'on prendrait pour y arriver.

Le gonflement de la pâte, la solidification d'une quantité d'eau plus ou moins considérable, et, en résumé, l'obtention d'un pain nourrissant, léger et digestif, dépendent donc entièrement de la quantité du gluten contenu dans la farine, et surtout de la qualité de ce produit. Moins une farine contiendra de gluten, moins aussi le gonflement de la pâte sera considérable, et, généralement aussi, le rendement en pain sera un peu diminué. L'altération du gluten produit le même effet qu'une diminution dans sa quantité : ses parties ne sont plus aussi liantes, et, par conséquent, retiendront moins facilement les gaz développés pendant la fermentation.

Les farines riches en gluten paraissent encore avoir la propriété de retenir, à la cuisson de la pâte, une quantité d'eau un peu plus forte que celles qui en contiennent moins; leur rendement en pain est donc

plus considérable. Cette augmentation ne serait certainement pas un avantage dans toute autre circonstance, puisque, en définitive, l'eau ajoute son poids sans avoir de qualité nutritive; mais, dans ce cas, il n'en est pas ainsi : par la raison même que la pâte, soumise à la même température, retient plus d'eau, on a une garantie de la richesse du pain en gluten; et, comme cette plus grande richesse en gluten compense et au delà la diminution de qualité nutritive occasionnée par l'augmentation de la quantité d'eau, il résulte qu'il y a, toutes choses égales d'ailleurs, avantage, pour le boulanger et pour le consommateur, à ce que le premier emploie une farine riche en gluten non altéré.

Bien entendu que, toutes les fois que la quantité d'eau solidifiée dans le pain sera augmentée par des moyens artificiels, par l'introduction de sels ou de substances étrangères, ou bien encore par une cuisson incomplète, le même avantage sera bien loin d'exister; dans ce cas, non-seulement le pain sera moins nutritif, mais encore il pourrait être de mauvaise qualité et indigeste.

Le rôle important que joue le gluten dans la panification a dû naturellement porter l'attention des fabricants habiles sur les moyens qu'il y aurait à employer pour déterminer, d'une manière rapide et exacte en même temps, la proportion dans laquelle une farine donnée le contient.

Plusieurs boulangers instruits se sont occupés de la question et sont arrivés à des résultats assez remarquables.

Le procédé indiqué par M. Boland consiste à extraire le gluten d'une quantité donnée de farine, à le placer dans un petit cylindre en cuivre, à le soumettre à l'action d'une température de 2 à 300 degrés, c'est-à-dire à la chaleur d'un four ordinaire; le gluten ne tarde pas à se boursoufler, et il augmente d'autant plus de volume qu'il est d'une meilleure qualité. Une disposition très-simple permet d'apprécier immédiatement cette augmentation de volume, qui correspond assez exactement à la qualité de la farine.

Voici, au reste, comment M. Boland conseille d'opérer :

« On pèse exactement 50 kilogrammes de « chacune des farines, que l'on place dans une « capsule; on verse, dans le milieu du tas de « farine, environ 20 centimètres cubes ou « 20 grammes d'eau; on délaye avec une « cuiller ou une spatule, de façon à faire « absorber par la pâte toute la farine et à « obtenir ainsi une masse plastique bien « consistante; on la pétrit entre les doigts « pendant deux minutes, puis on laisse l'hy- « dratation s'achever en repos pendant quinze « minutes en été et une heure en hiver.

« Alors, ayant immergé dans cinq ou six « litres d'eau froide un tamis métallique fin, « on plonge un instant la pâte, avec précau- « tion et à diverses reprises, dans l'eau du « tamis : en la malaxant sans cesse, lente- « ment d'abord, puis graduellement plus « vite, on parvient ainsi, avec un peu d'ha- « bitude, à dégager dans l'eau la plus grande « partie de l'amidon et des matières solubles, « tandis que les parties adhérentes du gluten « restent agglomérées dans la masse sou- « ple, élastique, tenue dans la main. On « examine, en levant le tamis, s'il ne s'est « pas échappé quelques lambeaux de gluten « qu'on puisse réunir à la masse, et l'on « achève le lavage de celle-ci en la malaxant « fortement durant dix minutes, sous un « courant d'eau froide.

« Le gluten obtenu est fortement pressé, « puis essuyé légèrement; on le pèse alors, « on le porte au four, où il se dessèche « promptement; et, avant qu'il ne se colore, « on le retire pour en prendre aussitôt le « poids. On trouve donc ainsi la proportion « du gluten humide et du gluten sec. » En mesurant, d'un autre côté, comme nous l'avons dit plus haut, l'augmentation de volume résultant de la dilatation du gluten, on en conclut sa qualité.

On comprend qu'une farine altérée ou mélangée avec de la fécule donnerait des résultats moins avantageux qu'une farine pure, à moins, toutefois, que la dernière ait été ajoutée à une farine contenant une grande proportion de gluten; dans ce cas, il faut recourir à un mode d'essai particulier dont nous parlerons en traitant de la falsification des farines.

Au lieu d'extraire le gluten de la farine, comme le fait M. Boland, M. Robine le dissout par le moyen de l'acide acétique d'une force donnée, et, par la densité de la dissolution obtenue, il détermine la quantité de pains que la farine essayée fournira dans la préparation d'une pâte *bâtarde*. Un aréomètre construit spécialement pour cet objet indique de suite le nombre de pains.

Des expériences faites en présence du co-

mité de la Société d'encouragement ont prouvé que ce mode d'essai était susceptible d'un degré d'exactitude assez grand ; cette dernière raison a valu à l'auteur un prix de 3,000 fr.

Après ces explications préliminaires et indispensables sur la composition des farines et sur la théorie de la panification, nous passerons à la description des procédés en usage pour préparer le pain.

La confection du pain comprend deux opérations principales : l'apprêt de la pâte et sa cuisson.

1° *Apprêt de la pâte.*—La pâte ne peut être apprêtée convenablement si on n'y ajoute une certaine quantité de levain ou de levûre de bière qui doit exciter la fermentation et déterminer, comme nous l'avons dit, le gonflement de la pâte.

Le levain est une portion de pâte provenant d'une opération précédente et que l'on met en réserve pour le pétrissage suivant.

La levûre de bière produit également de bons effets ; elle a l'avantage de donner des pâtes très-légères. On doit cependant être très-circonspect dans son emploi; car, en trop grande quantité, elle communique au pain une saveur désagréable. La levûre de bière, étant très-altérable, n'est employée que dans les grandes villes, à la proximité des brasseries, qui permettent de l'avoir toujours fraîche.

Pour amener la farine à l'état de pâte, l'ouvrier commence par verser dans le *pétrin* le levain prélevé dans une précédente opération, puis il ajoute la quantité d'eau qu'il juge nécessaire et il délaye le levain avec les mains. Cela fait, il introduit peu à peu la farine destinée à former la pâte ; il la délaye aussi, en la travaillant, à deux reprises différentes et dans toute la longueur du pétrin : cette opération s'appelle *le frasage* et le *contre-frasage*. Après ce travail préliminaire, l'ouvrier soumet la pâte à trois mouvements différents en pratiquant le pétrissage ; il la malaxe pour mêler le plus exactement possible les parties qui la composent, en y ajoutant le reste de la farine nécessaire. il la divise en six ou sept *pâtons*, qu'il travaille successivement de la même manière ; il la saisit ensuite par parties, en l'étirant, et travaille seulement la quantité qu'il peut tenir entre les mains. Lorsqu'il a pétri ces différentes parties, il les réunit en une même masse qu'il replie plusieurs fois sur elle-même ; il la soulève enfin à plusieurs reprises et la jette avec force dans le pétrin, avec un bruit de poitrine très-fatigant, et qui a fait donner le nom de geindre à l'ouvrier pétrisseur.

Cette méthode, généralement employée, de préparer la pâte est fatigante et insalubre pour l'ouvrier : fatigante, à cause du grand développement de force que le geindre doit soutenir pendant toute l'opération ; insalubre, parce que les parcelles de farine qui voltigent sans cesse autour de l'ouvrier, au commencement du pétrissage surtout, pénètrent dans ses poumons et peuvent développer, comme on en a des exemples, certaines maladies. Souvent, encore, les geindres, qui travaillent toujours le haut du corps entièrement nu, passent quelquefois, sans prendre aucune précaution, de l'atmosphère chaude du fournil, d'où ils sortent en sueur, à la température beaucoup plus basse de l'extérieur.

Le pétrissage à la main présente encore un grave inconvénient : il répugne, en effet, à l'imagination, lorsqu'on vient à réfléchir que le pain qui sert à nos repas a été préparé et longuement manipulé par des hommes qui certainement ne présentent pas toujours toutes les conditions de propreté désirables.

Sur le grand nombre de geindres qui travaillent à Paris, il peut s'en trouver qui soient affligés d'affections secrètes, et cependant une abondante sueur suinte sans cesse de leur corps et se mêle à la pâte.

Nous n'insisterons pas sur les inconvénients du pétrissage à la main, tout le monde les connaît, passons plutôt au remède, qui, placé en regard du mal, n'en sera que mieux apprécié.

On remédiera certainement à tous ces inconvénients, en faisant un usage général des pétrins mécaniques. Certes, nous savons que leur emploi ne se répandra que peu à peu, qu'ils trouveront encore longtemps des détracteurs, qu'ils ont à lutter contre une routine enracinée ; mais, nous n'en doutons pas, il arrivera un jour où un bon pétrissage mécanique aura complétement remplacé le travail si pénible des geindres. Ce sera une véritable amélioration apportée à l'art de la boulangerie, une économie réalisée par le fabricant, et, nous le répétons, un service rendu à l'humanité.

La lambertine, du nom de son auteur, est un des premiers pétrins mécaniques qui aient

été employés en France.—Ce pétrin était remarquable par la simplicité de sa construction; il se composait d'une caisse rectangulaire en bois, tournant sur un axe mû par engrenage. Une des parois de la caisse, s'ouvrant à charnière, permettait d'introduire les matières premières et de retirer la pâte.

Cette machine a malheureusement le grave inconvénient de ne pas produire une pâte homogène, de laisser intacts des marrons, c'est-à-dire des pelotes de farine non délayée.

Depuis la lambertine, bien des pétrins ont été essayés; il serait trop long ici de traiter cette question, elle trouvera sa place à l'article PÉTRIN; signalons seulement les principes qui ont guidé les constructeurs.

Les pétrins mécaniques peuvent se ranger dans deux classes bien distinctes, au moins sous le rapport de leur construction : tantôt l'auge où se manipule la pâte est fixe et le mélange est produit par des agitateurs mobiles; ordinairement c'est un arbre armé de bras, dont la forme varie au gré du constructeur, et qui est mû par l'entremise d'un engrenage; tantôt, au contraire, le pétrin lui-même est mobile comme la lambertine, et son axe fixe, sur lequel il tourne à Stuffenboks, est armé de bras.

On comprend que chaque procédé a dû être modifié de bien des manières; mais les deux principes que nous venons d'indiquer se retrouvent toujours. Si, à première vue et par le simple raisonnement, il était possible de statuer sur la valeur comparative de machines reposant sur des principes différents, il paraîtrait naturel de donner la préférence au dernier système; il doit exiger moins de force que le premier, puisque la pâte, entraînée par le mouvement même du cylindre, retombe, par son propre poids, sur les bras qui sont destinés à l'étirer et à la malaxer.

Quand le pétrin est immobile, les bras en fer sont obligés de pénétrer dans la masse et d'en soulever le poids.

Cependant on comprend qu'une longue expérience peut seule trancher la question entre les différents pétrins.

MM. Mouchot frères emploient, depuis longtemps, un pétrin dû primitivement à M. Fontaines, mais qu'ils ont peu à peu modifié et amélioré. Cette machine, d'une grande simplicité, donne chaque jour d'excellents résultats; elle se compose d'un cylindre en bois de 3 mètres de longueur à peu près, divisé en trois compartiments par des cloisons perpendiculaires à l'axe.

Une portion du cylindre s'ouvre à charnière, et des armatures en fer rendent la fermeture hermétique et très-solide. On place dans chaque compartiment deux barres en bois qui se croisent et qui sont destinées à opérer l'étirage de la pâte; ces barres s'enlevant facilement après chaque pétrissage, le travail est donc rendu plus facile.

Dans l'origine, MM. Mouchot employaient, pour faire mouvoir le pétrin, la puissance produite par des chiens marchant dans une roue; depuis, ces moteurs ont été remplacés par une petite machine à vapeur qui ne laisse plus rien à désirer.

Voici comment on fait travailler ce pétrin.

Appelons les deux cases extrêmes A et A', et la case intermédiaire B.

Dans un travail continu, on prépare constamment un levain dans la case A; à cet effet on y place :

Levain ordinaire,	125 kilogr.	225 kilogr.
Farine — —	67	
Eau — —	33	

L'ouvrier qui soigne le pétrin en ferme le couvercle, puis le met en mouvement; au bout de 7 minutes environ, la sonnette d'un compteur annonce que le nombre de tours opérés a mis la pâte au point d'être vérifiée, quant à sa consistance. On ouvre à cet effet le pétrin, et après s'être assuré du bon état de la pâte, ou avoir ajouté soit de l'eau pour l'amollir, soit de la farine pour la durcir, on referme le couvercle et on remet, comme la première fois, le cylindre en mouvement.

10 minutes après, le compteur fait entendre une deuxième fois la sonnette, et le pétrissage est terminé. Les 450 kilogrammes de levain obtenus de deux pétrins suffisent pour préparer la pâte qui alimente alternativement chacun des deux fours. Pour cela, on retire 75 kil. de levain de chacune des cases A et A', et on le place dans la case intermédiaire B.

La totalité du levain est donc de 75 + 75 kil., ou	150	kil.
On y ajoute 100 kil. de farines et 50 kil. d'eau.	150	»
Et la case B contient un mélange de.	300	kil.

On rétablit dans chacune des cases A et

A' la quantité primitive, en y ajoutant, pour compenser les 75 kil. enlevés, 50 kil. de farine et 25 kil. d'eau.

Alors on met en mouvement le cylindre, et, d'après la disposition de l'appareil, on conçoit que le pétrissage s'opère à la fois dans les levains A et A' et sur la pâte de B; celle-ci est également vérifiée au bout de 7 minutes, et finit en 17 minutes, au deuxième coup de la sonnette du compteur.

On ouvre le pétrin, on rassemble, vers le fond, la pâte attachée aux parois, avec une raclette qui sert également à débarrasser les deux barres de la pâte adhérente.

Toute la pâte de la case B étant ensuite enlevée, on prend encore dans les levains 150 kil., auxquels on ajoute 150 kil. de farine et d'eau, pour préparer les 300 kil. de pâte destinés au chargement d'une fournée suivante. On remplace d'ailleurs, comme la première fois, les 75 kil. pris dans chaque levain, et ainsi de suite.

L'eau employée dans toute cette opération est prise à la température convenable, c'est-à-dire 25 à 30° centigrades dans les temps les plus froids et 20° environ durant les chaleurs, en mélangeant à l'eau froide ordinaire la quantité d'eau nécessaire, maintenue à la température de 70 à 75° dans une petite chaudière placée au-dessus des fours.

Dans l'eau versée à chaque opération sur la farine de la case B, on délaye préalablement 200 à 250 grammes de levûre fraîche, telle que l'obtiennent les brasseurs après l'avoir pressée. Cette quantité suffit pour faire lever convenablement les 300 kil. de pâte.

Dès que la pâte est arrivée au point convenable, on la tire du pétrin et on la prépare à être mise au four; nous reviendrons plus loin sur cette opération.

La question de savoir si les pétrins mécaniques peuvent remplacer les pétrins à bras n'est plus douteuse aujourd'hui, tous ceux qui connaissent les beaux produits qui sortent de la boulangerie aérotherme sont édifiés à ce sujet. Nous avons déjà dit à quels nombreux inconvénients ils remédient, voyons en peu de mots si ceux qu'on leur reprochait et qu'on leur reproche encore sont fondés.

On croyait autrefois que l'air en grande quantité était nécessaire au pétrissage, et on en concluait que les pétrins fermés ne devaient donner que de très-mauvais résultats. L'expérience prouva plus tard le contraire, et M. Gaultier de Claubry, qui s'est occupé de cette question avec son habileté ordinaire, a démontré, par une expérience directe, que non-seulement pendant le pétrissage il n'y avait pas absorption d'air par la pâte, mais encore que l'air renfermé dans le pétrin augmentait de volume.

La quantité d'air contenue dans le pétrin est toujours assez grande pour déterminer la fermentation; on sait que celle-ci une fois commencée se continue hors de la présence de l'oxygène, et que la matière qui est soumise à son influence trouve dans son sein tous les éléments nécessaires pour qu'elle se continue.

M. Gaultier de Claubry a reconnu également que la présence des métaux contenus dans les pétrins mécaniques n'influe en rien sur la température de la pâte et sur les résultats définitifs.

Le rendement en pain, ou, si l'on aime mieux, la quantité d'eau fixée par la farine est égale à peu près dans les deux cas, ou du moins elle présente des différences insignifiantes.

Enfin, malgré les prévisions de plusieurs personnes, la pâte est plus homogène lorsqu'elle a été obtenue au pétrin mécanique; on rencontre moins de grosses cellules dans le pain; mais, par contre, les bulles d'air sont plus nombreuses, assez petites et réparties uniformément dans toute la masse.

On peut donc admettre, comme un problème résolu, que les pétrins mécaniques bien construits et employés avec intelligence remplacent avantageusement le pétrissage à bras.

Quels que soient les procédés que l'on a employés pour préparer la pâte, les opérations qui succèdent à cet apprêt sont les mêmes. L'ouvrier boulanger divise sa pâte, la pèse en morceaux plus ou moins gros, suivant le poids que le pain doit avoir; il donne aux morceaux la forme voulue, et les saupoudre de farine; puis il place chaque *pâton* dans son panneton en osier. MM. Mouchot frères, dont le nom se représente à toutes les améliorations, ont remplacé ces pannetons, qu'il était difficile de nettoyer et qui devenaient avec le temps un foyer de fermentation, par une simple toile sur laquelle ils placent la pâte, en ayant soin de relever un pli entre chaque pain. Chaque toile placée sur une planche reçoit 10 à 15 pâtons. Lorsque la planche est chargée, on la place sur deux barres en bois qui en supportent les

extrémités et qui sont scellées dans le mur, à proximité du four.

2° *De la cuisson de la pâte.* — La cuisson de la pâte est une opération extrêmement simple, qui se fait généralement dans des fours ronds ou elliptiques, surmontés d'une voûte très-surbaissée. On chauffe ces fours avec du bois de bouleau très-sec et refendu, qu'on répartit uniformément sur toute la sole, afin que la température soit égale dans toutes les parties du four.

Quand la température est assez élevée, on retire la braise dans un étouffoir. — Les produits de la combustion du bois se rendent dans une cheminée par un ou deux orifices percés à la partie antérieure de la voûte. — Une hotte en bois ou en tôle surmonte la porte d'enfournement et conduit dans la cheminée les gaz qui s'échappent du four et qui incommoderaient l'ouvrier. Pour que ce dernier voie bien l'intérieur du four pendant l'enfournement, il place quelques petits morceaux de bois bien secs et refendus, nommés *allume*, dans une caisse en tôle que l'on peut, au moyen de la pelle, diriger dans toutes les parties du four que l'on veut.

Lorsque le four est chaud et que la pâte est suffisamment gonflée, on renverse successivement chaque pâton sur une pelle de bois, munie d'un long manche et saupoudrée d'avance avec du son, qui empêche la pâte de s'attacher.

Lorsque le four est suffisamment plein, on ferme la porte, et on laisse à la cuisson le temps de s'accomplir.

Les fours ordinaires, dont nous venons de donner la description, présentent plusieurs graves inconvénients. — Et, d'abord, ils exigent l'emploi d'une quantité considérable de bois de choix, qui est souvent très-cher dans les grandes villes. A Paris, la plupart des boulangers retrouvent une partie de la valeur du bois en vendant la braise qui leur reste pour résidu; mais on comprend que, pour de grands établissements, les manutentions militaires, par exemple, on ne peut pas compter sur ce débouché toujours chanceux, et, dans ce cas, la cuisson du pain est augmentée de toute la valeur du bois. Un autre inconvénient des fours chauffés directement, c'est que, à chaque cuisson, on est obligé d'interrompre le travail pour chauffer le four; il y a donc perte de temps, de matériel et de chaleur. Un défaut que l'on peut encore reprocher à ces fours, c'est le défaut de propreté qu'il est impossible, malgré tous les soins, d'entretenir sur les soles; il reste toujours des cendres, des parcelles de charbon qui s'attachent à la croûte du pain, et que les consommateurs retrouvent toujours en plus ou moins grande quantité.

Enfin, dans les fours ordinaires, la température ne peut jamais être uniforme dans tous les points; car les parties les plus rapprochées de la porte se refroidissent pendant l'enfournement, et c'est précisément dans ces parties que le pain reste le moins longtemps; et, d'ailleurs, comme la source de la chaleur n'existe plus dès que l'enfournement est commencé, il s'ensuit que, pour obtenir une température capable de cuire le pain, il faut que cette dernière soit beaucoup plus forte que celle qui est réellement nécessaire; le boulanger court donc le risque d'avoir une partie de ses pains trop brûlés; c'est ce qui arrive, en effet, assez souvent.

La température des fours, au commencement de la cuisson, varie entre 280 et 300°; ce degré élevé est nécessaire pour que la croûte puisse se former; mais l'évaporation continuelle qui s'établit dans l'intérieur du pain, pendant toute la cuisson, empêche que la température ne s'y élève au-dessus de 100°. De nombreuses expériences faites par M. Gaultier de Claubry ont prouvé que la moyenne de cette température variait entre 95 et 98° On peut, en effet, très-bien former de la mie de pain en soumettant pendant longtemps la pâte à la chaleur produite par un bain d'huile.

Le four aérotherme, dont l'invention est due à MM. Lemaire et Jametel, remédie à tous les inconvénients des fours ordinaires. En principe, il se compose d'un calorifère où l'on produit de l'air chaud à une température de 280 à 300°, et du four proprement dit, qui est échauffé à volonté par l'air chaud du calorifère. On comprend de suite les avantages d'une semblable disposition : tous les combustibles peuvent être employés, puisque les produits de la combustion ne sont jamais en contact avec les pains; les opérations peuvent se succéder sans interruption; la sole du four est toujours parfaitement propre; on est maître de la température, puisqu'un simple registre peut intercepter l'air chaud. En résumé, économie de combustible, de temps, de main-d'œuvre, propreté, régularité rigoureuse dans la cuisson, tels sont les nombreux avantages du four aérotherme.

C'est encore dans la belle boulangerie de MM. Mouchot frères que ce four est en pleine marche depuis plusieurs années, et qu'il donne d'excellents résultats sous tous les rapports.

Voici de quoi se compose le four de MM. Lemare et Jametel :

1° Du four proprement dit, dont la forme est semblable à celle des fours ordinaires ; seulement celui de M. Mouchot est d'une très-grande dimension, presque rond, et le travail se fait au moyen de deux portes ;

2° D'un foyer tout à fait séparé, où l'on brûle du coke : ce foyer ne communique en aucune manière avec l'intérieur du four ; les produits de la combustion ne peuvent donc pas pénétrer dans ce dernier ;

3° De galeries formées par des voûtes en briques et entourant le foyer de tous côtés, sans cependant communiquer avec lui ; ces galeries sont remplies d'air qui s'échauffe au contact des parois du foyer ;

4° D'un conduit qui fait communiquer le réservoir d'air chaud ci-dessus avec l'intérieur du four ;

5° D'un second conduit qui ramène l'air refroidi et chargé d'humidité du four dans les galeries ; ce conduit plonge jusqu'à la partie inférieure de celles-ci, afin que la hauteur plus grande de la colonne d'air active la circulation ;

6° D'un espace vide de 1 décimètre à peu près de hauteur, régnant à peu près sous toute la surface de la sole du four proprement dit : des briques placées de champ supportent le toit de cet espace vide, et sont disposées de telle manière que l'air chaud y puisse circuler le plus favorablement possible à l'échauffement de la sole ; on fait également communiquer cet espace vide avec les galeries d'air chaud au moyen de conduits ;

7° De carneaux qui circulent au-dessous de l'espace vide ci-dessus : — la fumée ou les produits de la combustion, en sortant du foyer, se rendent dans ces carneaux, et la chaleur perdue qu'ils entraînent sert à échauffer l'espace vide (*voy.* 6°), comme celui-ci échauffe par contact la sole du four ;

8° Enfin des registres placés à chacun des conduits d'air chaud, et qui servent à régler à volonté la température du four.

Des qualités mêmes du four aérotherme il résulte un inconvénient pour quelques applications. En effet, la masse de briques qui entrent dans sa construction est considérable, et, comme celle-ci est plus compliquée que celle des fours ordinaires, il en résulte que l'établissement d'un four semblable est assez cher. — D'un autre côté, la masse même de la construction exige, avant d'être échauffée au point convenable, une quantité considérable de combustible : ainsi il faut faire fonctionner le feu pendant plusieurs jours avant de pouvoir enfourner ; il est vrai que, lorsqu'on a atteint la température convenable, la dépense de combustible est fort peu de chose et bien moins élevée que celle des fours ordinaires, d'autant plus qu'on brûle un combustible bon marché. Le four aérotherme ne peut donc convenir pour une fabrication intermittente ; mais il est excellent pour les grandes manutentions, et pour toutes les boulangeries qui peuvent alimenter jour et nuit un four.

En effet, MM. Mouchot frères peuvent fournir jusqu'à vingt fournées de 170 kilogrammes chacune par 24 heures et au moins seize fournées pour le même espace de temps. La cuisson de 3,130 kilogrammes de pain par 24 heures ne demande que 300 kilogrammes de coke, tandis qu'il faudrait au moins pour 24 francs de bois.

Tout dernièrement encore, MM. Mouchot frères, assistés de M. Grouvelle, ingénieur habile, ont apporté une importante amélioration dans la construction de leur four. Le coke, autrefois, se brûlait sur une grille à barreaux en fer que la haute température détruisait en très-peu de temps ; ces messieurs eurent l'idée de supprimer complétement la grille et de brûler le coke en grande masse en l'introduisant par un orifice supérieur que l'on ferme à volonté par un vasistas. Cette innovation a parfaitement réussi ; trois fois en vingt-quatre heures seulement on charge le coke, et il suffit, tous les huit jours, d'enlever les briques qui forment le devant du foyer pour enlever les cendres et les scories. On peut prévoir que cette heureuse innovation pourra rendre des services dans d'autres applications industrielles.

Le four aérotherme n'est pas la seule tentative que l'on ait faite pour remplacer les fours ordinaires ; aucune autre, cependant, n'a donné, jusqu'à ce jour, de résultats certains et durables ; nous n'en parlerions donc pas si, parmi elles, il ne s'en trouvait une qui plaît à l'imagination et qui est fondée sur le principe fécond de la continuité.

Ce four, dont l'inventeur, M. Coffin, prit un brevet, il y a déjà plusieurs années, consistait en une toile sans fin qui se mouvait sous une longue voûte; la pâte était chargée à l'une des extrémités, on retirait le pain cuit de l'autre bout de la voûte. Nous ne dirons rien du mode de chauffage, tout le monde peut s'en faire une idée, et, d'ailleurs, il n'ajoute rien à l'originalité du système.

Nous ne sachons pas que l'on ait donné suite à l'application de ce four, cependant le principe en est bon; et, s'il était convenablement étudié par un ingénieur habile, nul doute qu'il n'amènerait de bons résultats; son emploi serait d'une grande utilité, surtout pour les grandes manutentions : en faisant marcher de l'air chauffé à une température de 250 à 300° en sens contraire du pain, on utiliserait méthodiquement la chaleur, et d'ailleurs les pains seraient dans les meilleures conditions possibles pour être cuits avec une uniformité.

La seule difficulté, ce nous semble, qu'on aurait à vaincre viendrait de la sole sans fin. Quel moyen employer pour la faire marcher avec économie, et de quels matériaux la construire? tels seraient les problèmes à résoudre. — Dans une boulangerie à pétrin mécanique mû par une machine à vapeur ou par un autre moteur, la première question ne présenterait pas de difficulté. Il n'en serait probablement pas de même pour la seconde question; les toiles métalliques qui se présentent les premières à l'esprit auraient peut-être l'inconvénient, vu leur grande conductibilité, de trop chauffer la partie du pain qui serait en contact immédiat avec le métal; d'un autre côté, la haute température de l'air ambiant jointe à l'humidité de la pâte détruirait peut-être assez rapidement la toile. Un vernis ductile, mauvais conducteur de la chaleur, comme ils le sont assez, du reste, pouvant résister à l'action d'une forte chaleur, ce qui serait plus difficile, remédierait probablement à cet inconvénient.

On voit que, si la question des fours continus présente un grand intérêt, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit résolue.

Au sortir du four, le pain doit être exposé à l'air libre; si on l'enfermait trop hermétiquement, la vapeur émanée d'un certain nombre de pains se condenserait sur ceux qui seraient les plus refroidis, amollirait la croûte de ces derniers et donnerait aux caractères extérieurs du pain un aspect plus défavorable.

Lorsque toutes les opérations que nous avons décrites auront été suivies avec tous les soins convenables, le pain obtenu sera d'une belle couleur dorée, cuit d'une manière uniforme, léger, agréable au goût et facile à digérer. Les proportions d'eau qu'il contiendra seront sensiblement les mêmes pour tous les pains, en supposant qu'on emploie toujours la même quantité de farine. Si, au contraire, la pâte a reçu un excès d'eau au pétrissage, les caractères des pains cuits seront fort différents; en général, ses formes seront plus déprimées, sa croûte plus épaisse et plus colorée, son poids plus fort, à volume égal. La mie aura, vers le centre, une consistance presque pâteuse et retiendra plus d'eau; elle sera désagréable à manger et d'une plus difficile digestion; enfin le rendement sera plus considérable. Qu'il nous soit permis maintenant de dire quelques mots sur l'ensemble des opérations d'une boulangerie et sur les dispositions générales qu'il est bon de prendre lorsque l'importance de la fabrication permet d'employer un bâtiment spécial.

Une manutention importante doit comprendre cinq parties principales :

1° Les greniers, qui servent de magasin aux farines;

2° La chambre de mélange;

3° Le fournil, où se passent les différentes opérations qui amènent la farine à l'état de pain;

4° Le magasin, où l'on dépose les pains avant de les expédier à leur destination;

5° Enfin des accessoires, comme chambre de machine à vapeur, dans le cas où l'on emploie ce moteur, trou à charbon ou hangar à bois, etc., etc.

Les greniers, comme leur nom l'indique, doivent occuper les étages supérieurs du bâtiment, et leur étendue doit être proportionnée à l'emploi de la farine, aux emmagasinements que l'on doit faire; dans tous les cas, ils doivent être bien aérés et les fenêtres doivent être munies de jalousies qui permettent d'espérer une ventilation plus ou moins énergique.

La chambre où se fait le mélange des farines doit se trouver immédiatement au-dessus du fournil et à proximité surtout du pétrin.

Lorsque le pétrin est à bras, elle communique immédiatement avec lui au moyen

d'un tuyau en toile; dans le cas d'un pétrin mécanique, ce tuyau amène la farine dans une auge supplémentaire.

La chambre de mélange doit être parfaitement close; les parois, et surtout le plancher, doivent être faits avec des bois rigoureusement assemblés; en un mot, toutes les précautions doivent être prises avec un soin minutieux pour que le pelletage que l'on donne aux farines pour les mélanger ne soit pas la cause d'une perte onéreuse.

Le fournil doit être au rez-de-chaussée; il est convenable même, quand rien ne s'y opposera, de l'enterrer en partie dans la terre; cette disposition permettra de toujours y maintenir une température chaude et uniforme, même pendant les mois les plus froids de l'année : or cette température est favorable, nous l'avons vu, à la fermentation de la pâte, et elle est, d'ailleurs, entretenue par la chaleur propre du four.

Toutes les parties du fournil doivent être disposées de telle manière qu'on puisse y entretenir une propreté irréprochable. Dans les cas où l'on emploierait un four aérotherme, il est indispensable que le foyer soit dans une pierre séparée; la face sur laquelle se trouve la porte du four doit seule donner dans la pièce de pétrissage. Si l'établissement peut être éclairé au gaz, il est bon, comme l'ont imaginé MM. Mouchot, d'éclairer l'intérieur des fours au moyen d'un bec que l'on éteint pendant la cuisson; il suffit, pour le rallumer, d'introduire le bec dans le four après avoir ouvert le robinet d'écoulement, la chaleur du four suffit pour enflammer le gaz.

Le magasin où l'on dépose le pain doit être à l'abri de l'humidité; il est bon de le mettre immédiatement à l'étage au-dessus du fournil et à côté de la chambre de mélange.

Enfin les accessoires de la boulangerie doivent être disposés le plus commodément possible pour l'objet auquel ils sont destinés; le creux à charbon ou le hangar à bois doit se trouver à proximité du four et le moteur près du pétrin mécanique.

Il nous reste à parler des substances que l'on introduit quelquefois dans le pain, soit pour le faire paraître de meilleure qualité, soit pour remplacer une partie de la farine. La fécule de pomme de terre n'a d'autre inconvénient, lorsqu'elle a été mélangée en petite quantité, que celui de frauder le pain en remplaçant une partie de la farine qui est plus nourrissante; cette addition ne peut d'ailleurs se faire en forte proportion, car la fécule communique au pain une saveur fort désagréable.

Le sulfate de cuivre était autrefois en usage dans beaucoup de localités; ce sel, en effet, a la propriété de rendre aux mauvaises farines une partie de leurs qualités, il leur donne de la blancheur, les fait lever avec énergie, et permet, enfin, d'obtenir un pain léger et qui a l'aspect des produits obtenus avec les meilleures farines : ce qu'il y a de remarquable, surtout, c'est que le sulfate de cuivre ne produit de bons résultats que lorsqu'il est employé en dose extrêmement minime; sous ce rapport, son action est la plus énergique lorsqu'il est employé à la dose de 1/70,000. — M. Kulmame, de Lille, a publié, à ce sujet, un travail fort remarquable.

Malgré tous ces avantages, on comprend que l'emploi du sulfate de cuivre doit être prohibé avec la sévérité la plus grande; ce sel, étant un poison violent, peut à la longue déterminer de graves inconvénients.

D'après quelques personnes, le carbonate d'ammoniaque introduit dans la pâte paraît devoir donner des résultats analogues à ceux que l'on obtient du sulfate de cuivre, sans présenter, bien entendu, les inconvénients de ce dernier. C. KNAB, ingén. civil.

BOULANGERS *(jurispr.)*.— L'établissement des boulangers en France remonte aux premiers temps de la monarchie; on les voit mentionnés, en 630, dans les ordonnances du roi Dagobert II : les anciens titres leur donnent indifféremment le nom de boulangers et de *panetiers* ou *talmeliers*. Tout porte à croire que c'est sous le règne de Philippe-Auguste qu'ils ont commencé à former à Paris une corporation. Plus tard se formèrent, dans les faubourgs, des communautés de boulangers, distinctes de celles de la ville; mais elles furent réunies par un édit du mois d'août 1711. La corporation des boulangers cessa d'exister, par suite du décret de février 1791.

La boulangerie est aujourd'hui réglée à Paris par l'arrêté du 11 octobre 1801, et les arrêtés et ordonnances qui en dérivent. C'est aux corps municipaux que sont confiées la surveillance et la direction de ce commerce si important. Cette surveillance doit s'exercer à la fois sur les approvisionnements de farine qui sont imposés aux bou-

langers, sur la quotité de ces farines, sur l'état des fours, sur la qualité du pain, sur les balances et sur les poids, qui doivent être vérifiés, marqués et poinçonnés tous les ans.

La profession de boulanger n'a jamais été libre, et il est encore difficile de prévoir le moment où elle le deviendra. Pour l'exercer à Paris, il faut avoir une permission spéciale du préfet de police. Ainsi, quand un boulanger traite de son fonds, la cession est toujours subordonnée à l'autorisation de ce magistrat. Les boulangers munis de permission ont seuls le droit de vendre du pain dans Paris et la banlieue.

A titre de garantie, chaque boulanger est obligé d'avoir, au grenier d'abondance, vingt sacs de farine de première qualité et du poids de 159 kilogrammes. Vingt-quatre d'entre eux, désignés par le préfet de police, nomment quatre syndics, qui sont chargés de la surveillance et de l'administration de ces farines. Deux fois par mois, les commissaires font chez tous les boulangers des visites, pour constater leur approvisionnement; et ils transmettent l'état de situation au préfet de police. Une boutique de boulanger doit être constamment garnie de pain. A défaut d'approvisionnement, le préfet de police peut, selon la gravité des cas, ou procéder contre le contrevenant, ou prononcer, par voie administrative, son interdiction ou sa suspension. Un boulanger ne peut abandonner sa profession que six mois après en avoir fait la déclaration au préfet de police.

Telles sont, en résumé, les mesures consacrées par divers arrêtés et décrets, pour assurer, à Paris, les approvisionnements en pain nécessaires à la consommation. D'autres règlements s'occupent de la qualité, du prix, de la marque et du poids du pain. Une ordonnance du prévôt de Paris, du 23 novembre 1546, et encore en vigueur, défend aux boulangers d'employer aucune farine réprouvée ou gâtée, blé relavé, ni son moulu. Le pain doit être sans mixtion, bien élaboré, fermenté et boulangé, bien cuit et essuyé, froid et paré, dès six ou sept heures du matin.

Le pain est taxé tous les quinze jours; et les boulangers sont tenus de placer, à l'extérieur de leurs boutiques, une affiche annonçant le prix de la quinzaine. Ils sont obligés de peser le pain toutes les fois que l'acheteur l'exige et de le vendre au poids exact.

Chaque pain assujetti à la taxe doit porter une marque particulière destinée à faire reconnaître l'établissement d'où il est sorti.

Paris contient six marchés en pain, où tous les boulangers de la ville et de la banlieue peuvent apporter les pains qu'ils fabriquent. Les permissions sont délivrées par le commissaire inspecteur général des halles et des marchés.

Les boulangers sont soumis à la juridiction administrative de simple police ou correctionnelle, selon la nature des contraventions ou des délits dont ils se rendent coupables dans la pratique de leur profession. Le genre de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans tous ces détails; nous ne pouvons qu'indiquer les principaux monuments législatifs que devra consulter quiconque voudra faire une étude plus approfondie de cette matière. Voy. *Code pénal*, art. 475 à 482; — *Arrêté du gouvernement*, du 19 vendémiaire an X; — *Décrets*, 27 février 1811; — *Ordonnances royales*, 2 décembre 1814, 4 février 1815; — *Règlements du conseil*, 21 novembre 1577, 23 novembre 1546; — *Ordonnances du préfet de police*, 16 brumaire an X, 26 mai 1827, 24 juin 1823, 8 avril 1824, 31 mai 1834, 17 novembre 1808, 10 novembre 1828.

Nous n'avons jusqu'ici parlé que des boulangers de Paris. Comme la boulangerie est soumise à des règlements qui rentrent dans les attributions des municipalités, les lois qui la gouvernent dans une ville ne sont pas exactement celles qui la régissent dans une autre ville. Le but commun auquel on tend partout, c'est que cette profession soit productive sans devenir jamais onéreuse ou nuisible. A cette fin, le nombre des boulangers est fixé suivant les besoins des localités. Des garanties d'aptitude et de ressources sont exigées des personnes qui veulent exercer ce métier. Il leur est prescrit, comme à Paris, de peser le pain sur la réquisition de l'acheteur et d'avoir, à cet effet, dans le lieu le plus apparent de leur boutique, des balances et un assortiment de poids métriques dûment poinçonnés. On leur défend de restreindre, sans autorisation du maire, le nombre de fournées auxquelles ils sont obligés, de vendre le pain au-dessus de la taxe légalement faite et publiée. En cas de contravention, ils peuvent être interdits par le maire temporairement ou définitivement, selon la gravité des circonstances. Les boulangers sont tenus partout de se conformer aux

règlements locaux que les préfets, sur la proposition des maires, sont autorisés à faire sur la nature, la qualité, la marque, le poids et la vente du pain. Les contraventions à ces règlements sont, en général, poursuivies devant les tribunaux de simple police.

L'art. 2272 du *code civil* permet aux boulangers de réclamer le prix de leurs fournitures pendant un an; leur action est prescrite après ce délai. Aux termes de l'art. 2101 du même code, ils ont un privilége sur les meubles de leurs débiteurs pour les fournitures faites pendant les six derniers mois. En cas d'insuffisance du prix du mobilier, ce privilége s'étend sur les immeubles, selon l'article 2105. (*Voy.* TAXE DU PAIN.)

BOULEAU (*bot. et silvicult.*), *betula.* — Genre d'arbres de la monœcie tétrandrie du système sexuel et de la famille des amentacées de Jussieu, dont quelques auteurs modernes ont fait une famille particulière, sous le nom de bétulacées.

Leurs principaux caractères sont d'avoir des fleurs monoïques, disposées en chatons sur des pédoncules simples et écailleux; dans les mâles, l'écaille est à trois divisions profondes, souvent inégales, recouvrant un calice propre, à quatre découpures, contenant dix à douze étamines à filaments courts, attachées au calice et terminées par des anthères à deux loges; dans les chatons femelles se trouvent deux fleurs sous chaque écaille monophylle, à trois lobes, portant immédiatement un petit ovaire, surmonté de deux styles, auquel succèdent deux graines entourées d'une petite aile membraneuse.

Les bouleaux sont des arbres plus ou moins élevés, parmi lesquels plusieurs nous intéressent, à cause de leurs propriétés économiques.

BOULEAU BLANC OU COMMUN, *betula alba*, Lin. Cette espèce forme un arbre qui s'élève à 50 pieds et plus dans les bons terrains, mais qui reste presque un arbrisseau sur les hautes montagnes et dans les contrées très au nord. Sa tige est droite, revêtue, dans sa jeunesse, d'un épiderme blanc, comme satiné; dans sa vieillesse, cette écorce devient crevassée. Ses branches sont nombreuses, formées de rameaux d'un brun rougeâtre, très-flexibles et même pendants dans les vieux arbres, garnis de feuilles alternes, pétiolées, presque triangulaires ou deltoïdes, inégalement dentelées, d'un vert clair et glabres. Les fleurs sont disposées en chatons cylindriques; les mâles, allongés, grêles et pendants, ordinairement placés deux ensemble, à l'extrémité des rameaux: les chatons femelles, plus courts et plus gros, sont solitaires et latéraux. Cet arbre est commun dans les forêts, en France et en Europe, et principalement dans les pays de montagnes.

L'écorce de bouleau blanc a été employée en médecine à titre de vermifuge; ses feuilles sont réputées diurétiques et vermifuges; mais ce qu'on a le plus vanté, c'est la liqueur claire et limpide qui découle, à la fin de l'hiver et au commencement du printemps, des incisions ou, mieux encore, des perforations faites dans le tronc de l'arbre à la profondeur de 2 pouces. Cette liqueur, qui est la séve de l'arbre et qui a une saveur agréable et aigrelette, a été recommandée dans les obstructions des viscères du bas-ventre, dans les maladies des voies urinaires, les calculs de la vessie, les coliques néphrétiques, et c'est de cette dernière propriété que le bouleau a été appelé, par quelques auteurs, *bois néphrétique d'Europe*. Aujourd'hui la médecine ne fait plus que peu d'usage des différentes parties de cet arbre.

Sous le rapport de ses propriétés économiques, le bouleau présente beaucoup plus d'intérêt. Ses feuilles ont une odeur agréable et sont du goût de tous les bestiaux, soit fraîches, soit sèches. On peut en retirer une couleur jaune propre à la peinture en détrempe et à la teinture des laines; mais on en fait peu d'usage sous ce rapport. Son bois est blanc, tendre et léger; il pèse, quand il est sec, 48 livres 2 onces 5 gros par pied cube. On s'en sert assez communément pour le chauffage; les boulangers surtout l'emploient à chauffer leurs fours; il brûle bien et promptement; son charbon peut servir à la fabrication de la poudre à canon. Ce bois sert à divers ustensiles de ménage, et, dans les pays où il est commun et où l'on manque d'autres sortes, on l'emploie pour le charronnage et la charpente.

En Suède, en Norwége, on se sert de l'écorce du bouleau pour couvrir les toits des maisons dans les campagnes. Les Kamtschadales, moins délicats que les peuples de notre Europe, emploient l'écorce intérieure comme substance alimentaire, après l'avoir coupée en petits morceaux; ils la mangent après l'avoir mêlée avec des œufs de poisson.

Les Lapons, qui font avec le bois diverses sortes de vases, des assiettes, des gobelets

des cuillers, emploient l'écorce à faire des semelles de souliers, des paniers, des cordes, des nattes; elle leur sert aussi à tanner leurs cuirs et à teindre leurs filets de pêche. Avec les feuilles et les branches, le même peuple nourrit ses nombreux troupeaux de rennes, et les Finlandais récoltent les feuilles seules pour en préparer par infusion dans l'eau bouillante une sorte de boisson qu'ils prennent en guise de thé. Dans ces pays du nord et ailleurs, on fait, avec les menus rameaux du bouleau, des liens et diverses sortes d'ouvrages de vannerie.

Le bouleau est un des arbres qui supportent le mieux le froid des climats glacés du nord; mais il s'élève beaucoup moins dans ces régions, ainsi que nous l'avons déjà dit; cependant il y est un des arbres les plus précieux, par la multitude d'usages auxquels il est employé, ainsi qu'on vient de le voir.

Le bouleau croît en général avec rapidité, surtout dans sa jeunesse; il n'est pas rare d'en voir de jeunes cepées s'élever, dès la première année, à 6 ou 9 pieds (2 à 3 mètres); aussi est-il plus avantageux de l'aménager en taillis de cinq à six ans que tout autrement. Les gros brins de ces taillis sont excellents pour faire des cercles pour les tonneaux et les cuves. Avec les menues brindilles on fait des balais qui valent mieux que ceux composés de toute autre matière.

On multiplie ce bouleau et, en général, les autres espèces du même genre, de graines, de rejetons, de marcottes et même de boutures. On a remarqué que les graines levaient mieux lorsqu'elles étaient semées aussitôt après leur maturité.

Le bouleau n'est pas difficile sur la nature du terrain; il réussit mieux sans doute dans les bons fonds, mais il végète encore assez bien dans ceux qui sont les plus ingrats: aussi c'est toujours une opération fructueuse pour un propriétaire que de faire une plantation de bouleaux dans un mauvais sol.

Après le bouleau blanc, les espèces les plus répandues sont les suivantes:

Bouleau noir, *betula nigra*, Lin. Il diffère essentiellement de l'espèce indigène par ses rameaux, formant un angle aigu avec le tronc, et par ses feuilles toujours relevées; elles sont presque en cœur ou rhomboïdales, assez également dentées et légèrement velues sur leur pétiole. Cet arbre est un des plus grands du genre: il atteint jusqu'à 90 pieds de haut (30 mètres). Il croît naturellement dans le nord des États-Unis, dans le Canada et autres parties de l'Amérique septentrionale. On le cultive depuis assez longtemps en Europe.

Son bois est très-employé dans l'Amérique du Nord pour toutes sortes de constructions. Avec son écorce, qui est d'une très-longue durée et qui passe même pour incorruptible, on fabrique, dans les pays où il est indigène, ces bateaux connus sous le nom de canots, que leur légèreté permet de transporter facilement sur les épaules.

Bouleau merisier, Bouleau odorant ou de Virginie, *betula lenta*, Lin. C'est un arbre de 60 pieds et plus (20 mètres), qui croît naturellement dans le nord des États-Unis et dans le Canada. Ses feuilles sont ovales-oblongues, dentelées, un peu en cœur à leur base. L'écorce et les bourgeons ont la saveur de l'amande. On le cultive dans les parcs et les jardins paysagers.

Bouleau a papier, *betula papyrifera*, Lin. Cette espèce est un arbre de 60 pieds (20 mètres) de hauteur. Ses feuilles sont un peu en cœur, aiguës, inégalement dentelées, légèrement velues sur leurs nervures et leurs pétioles. Cet arbre a d'ailleurs beaucoup de rapports avec le bouleau commun; il croît dans le nord des États-Unis et dans le Canada; il est assez cultivé.

Les habitants de l'Amérique septentrionale en retirent, de même qu'on le fait en Europe du bouleau blanc, une liqueur limpide, mais qui est plus abondante et plus sucrée, et qui leur sert de boisson en l'employant fraîche ou après l'avoir fait fermenter; on peut même, par l'évaporation, en retirer une espèce de sucre d'assez bonne qualité. On fait aussi des canots avec son écorce; son bois est propre à beaucoup d'usages économiques. *Voy.* d'ailleurs, pour tout ce qui concerne les propriétés des bouleaux d'Amérique, l'excellent article de M. Michaux, pages 129 à 155 du tome II des *Arbres forestiers de l'Amérique septentrionale.*

Outre ces quatre espèces, on en connaît encore quinze à seize autres, dont l'une, le *bouleau nain*, Lin., est naturel à la Sibérie et ne forme qu'un petit arbrisseau haut de 2 à 3 pieds (1 mètre). On le cultive dans les jardins potagers. L. Deslongchamps.

BOULEAU. — Cette espèce de bois est une de celles que l'artillerie emploie de préférence dans ses constructions. Elle fournit diverses petites pièces courbes ou droites,

mais surtout d'excellentes jantes de roues. Elle doit, comme toutes les essences qui servent à la confection du matériel de l'artillerie, être saine, très-sèche, et par conséquent être débitée plusieurs années à l'avance. Avant d'être mise en œuvre elle doit être dépouillée de son aubier, c'est-à-dire, de cette partie adhérente à l'écorce, qui est moins forte et moins durable. Il en est de même du cœur de l'arbre. Il doit être exclu, non qu'il ne soit dur et résistant, mais parce qu'il est très-sujet à se fendre.

Quand on met le bouleau en œuvre, il faut faire en sorte que le fil du bois ne soit pas contre-taillé; en d'autres termes, il faut faire en sorte de le prendre dans le sens de la longueur pour les pièces droites, et dans celui de la courbure pour celles qui sont cintrées, telles que les jantes, les montants des fourgons, etc.

Le bouleau se débite, comme les autres essences, à la scie, au coin ou à la hache. La scie s'emploie pour les fortes pièces, telles que les flèches, les brancards; les coins et la hache pour les petites, telles que les rais, les épars. Cette dernière méthode serait préférable à la première, si elle ne donnait pas un si grand déchet.

Le bouleau s'emploie en brins ou en quartiers; mais, dans tous les cas, il ne doit être mis en œuvre, comme on l'a dit plus haut, qu'après avoir séjourné longtemps à l'abri de la pluie et du soleil. Il est, en général, conservé sous des hangars, où il est déposé, espacé au moyen de cales ou de liteaux, de manière à ce que l'air circule librement autour de chaque pièce et emporte l'humidité dont elle est chargée.

A l'occasion du bouleau, nous ajouterons quelques mots sur les bois qui entrent, comme lui, dans la confection du matériel de l'artillerie; tels sont le chêne, l'orme, le frêne, le charme, le peuplier, le sapin, l'aune, etc.

Chêne : il y a deux sortes de chênes, le blanc et le vert. Le chêne blanc est celui des deux dont l'usage est le plus étendu; il est fort dur, se conserve longtemps, mais il est sujet à se fendre, se prête peu à la confection des pièces courbes ou qui exigent beaucoup d'entailles. Le chêne vert ne présente pas ces inconvénients; il est plus nerveux, plus résistant, se fend moins, mais il est plus rare et ne se trouve abondamment que dans les pays méridionaux. Il sert à faire des rais, des jantes, des manches d'outils.

Orme : il y en a aussi deux espèces; le tortillard si recherché par le charronnage pour la confection des moyeux, et l'orme ordinaire moins fort, moins durable que le chêne, mais aussi moins sujet à se fendre; il sert à faire des jantes de roues, des séparations de coffre, des hampes d'écouvillon, des fusées à bombes et à obus.

Frêne : le frêne est nerveux, fort, mais peu abondant. Il sert à faire les leviers, les timons, les flèches de caissons, les fusées à bombes et à obus.

Charme : le charme ne s'emploie guère que pour les leviers de brin et manches d'outils.

Peuplier : peu résistant, peu durable, il sert à faire les côtés des coffres.

Sapin : légers, assez résistants, le sapin et le pin s'emploient pour hanches de chèvre, poutrelles, madriers, etc.

Aune : l'aune et le tilleul servent à faire des sabots à boulet, des tampons de charges d'obus.

BOULEN ou **BOLEYN** (ANNE DE). — Cette femme, qui fut un des prétextes du schisme de l'Angleterre, naquit, suivant les uns, en 1507 ou plutôt en 1499 ou 1500, date qui cadre seule avec les faits. Les exemples dont elle fut entourée étaient peu propres à lui inspirer la vertu; sa mère et sa sœur aînée avaient été successivement maîtresses du roi Henri VIII. Anne suivit en France Marie d'Angleterre, lorsqu'elle vint épouser Louis XII; mais, après la mort du roi, la jeune fille d'honneur, amie des plaisirs et de la dissipation, ne put consentir à quitter d'abord la cour galante de François Ier, pour suivre la princesse en Angleterre; elle y retourna plus tard cependant, mais ce ne fut, si l'on en croit la chronique, qu'après s'être assurée de ce qu'était l'amour du roi. On ignore la date précise de ce retour à Londres; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il eut lieu en 1527, car ce fut à cette époque que Henri VIII conçut les premiers scrupules sur la légitimité de son union avec Catherine d'Aragon, dont Anne était fille d'honneur. Son ascendant sur l'esprit du roi devint tel, que peu de temps après Volsey était disgracié, le catholicisme abjuré par l'Angleterre, et qu'un de ses agents, Cranmer, chassé de l'université pour inconduite et devenu, grâce à elle, archevêque de Cantorbéry, proclamait la nullité du premier mariage de Henri (1534) et validait la cérémonie secrète qui avait uni au

roi l'ambitieuse fille d'honneur; le sang de Morus et de l'évêque de Rochester, qui avaient refusé de s'associer à ces attentats, coulait sur un échafaud, et Catherine expirait abandonnée et entourée d'espions, après s'être vu enlever, ainsi qu'à sa fille, les titres qui leur étaient dus. Parvenue au terme de ses vœux, Anne de Boulen n'avait pas su se tenir dans de justes bornes, et les cruautés qu'elle provoqua justifient, en quelque sorte, celles dont elle fut victime. Son règne fut court; dès l'année 1535, Jane Seymour, sa fille d'honneur, avait pris sa place dans le cœur de Henri, qui méditait déjà un second divorce; il ne cherchait qu'un prétexte, lorsqu'un jour, dans un tournoi, il vit un des courtisans s'approcher, en sueur, de la fenêtre de la reine qui lui jeta un mouchoir pour s'essuyer; le lendemain, la reine, accusée de lèse-majesté, était livrée à une commission, sous le nom de tribunal; lord Rochefort, son frère, Norris, écuyer du roi, deux gentilshommes de sa chambre et même un de ses musiciens furent arrêtés en même temps comme complices de ses adultères. Le dernier avoua seul, encore ne fut-il pas confronté avec elle. On rapporte que, pour elle, elle s'écria dans un moment de délire : O Norris! tu m'as accusée et nous périrons tous deux. Mais elle nia tout devant la commission, qui ne l'en condamna pas moins, elle, à être brûlée ou écartelée, selon le plaisir du roi, Rochefort à avoir la tête tranchée et ses quatre autres coaccusés à être pendus, tous à être coupés par quartiers et exposés en place publique. La malheureuse reine eut recours à un parti désespéré. Un de ses juges, lord Percy, l'avait aimée autrefois, et l'émotion qu'il avait éprouvée ne lui avait pas permis de siéger; elle déclara qu'elle avait été liée à lui par contrat dans sa jeunesse, et qu'elle n'avait pu, par conséquent, épouser le roi ni devenir adultère. Le lord, effrayé, jura, après avoir communié, sur son salut éternel, qu'il n'en était rien; mais Anne ayant de nouveau soutenu le fait devant la cour ecclésiastique, présidée par Cranmer, son mariage avec le roi fut déclaré nul, et sa fille Élisabeth dépouillée du titre d'enfant légitime; mais cet arrêt, quoique contradictoire au premier, ne l'annula pas, comme elle l'espérait, et elle n'en fut pas moins exécutée le 19 mai 1536. On rapporte d'elle une lettre pleine de résignation qu'elle écrivit, dit-on, avant de mourir, pour remercier le roi de l'avoir faite marquise d'abord, puis reine, et enfin sainte; mais cette lettre paraît avoir été dictée, sinon fabriquée par le clergé anglican, qui l'entourait à ses derniers moments; car elle paraît n'avoir eu, en marchant au supplice, d'autre énergie que celle du délire. Les autres condamnés furent décapités le même jour, le musicien seul fut pendu. Henri attendait, dans le parc de Richemond, le coup de canon qui devait lui annoncer le moment où s'accomplissait cette exécution. Il épousa Jane Seymour le lendemain. (*Voy.* HENRI VIII.) J. FLEURY.

BOULES DE MARS ou **DE NANCY**, *globulus martialis* (*pharmacol.*).—Ce sont de petites masses solides, plus ou moins volumineuses, de forme sphérique ou elliptique, de couleur noire, d'une surface lisse et polie, d'une cassure légèrement grenue, inodores, d'une saveur styptique, solubles dans l'eau, etc., résultant d'un mélange de crème de tartre (tartrate acide de potasse), de vin rouge et de limaille de fer porphyrisée. On forme du tout une pâte liquide que l'on arrose de temps en temps avec de l'eau-de-vie à 18°, et que l'on chauffe peu à peu jusqu'à 50 ou 60° R., en ayant soin d'ajouter une quantité nouvelle de ce liquide à mesure que la première s'évapore. La limaille s'oxyde, le mélange devient d'un brun foncé, puis acquiert une grande consistance; mais, tandis qu'il est encore malléable, on en fait des boules traversées par un ruban ou bien un fil de laiton. C'est dans cet état qu'on les rencontre dans le commerce de la droguerie. Leur composition n'est, en définitive, que du *tartrate de potasse et de fer*. Jadis fort employées, comme toutes les préparations martiales, contre la chlorose, l'aménorrhée, l'atonie générale ou des organes alimentaires, d'un usage populaire comme astringentes ou résolutives dans les hémorragies et les contusions, elles sont presque totalement abandonnées de nos jours.

BOULETS, projectiles pleins, sphériques qui se lancent à l'aide du canon. On les fit d'abord en pierre, mais on s'aperçut bientôt qu'ils se taillaient mal, s'endommageaient par le transport, et ne pouvaient, à raison de ces circonstances, donner un tir régulier. On chercha un corps qui se façonnât mieux et fût moins susceptible de se dégrader : on adopta la fonte de fer. C'est à peu près aujourd'hui la seule matière à boulets dont on

fait usage. On choisit celle qui est grise, douce, de bonne qualité. On rejette la blanche, comme trop cassante et donnant des produits qui se brisent dès qu'ils choquent une maçonnerie ou même dès qu'ils heurtent la terre. Les boulets qu'emploie aujourd'hui l'artillerie ne sont donc que des globes de fonte de fer moulés, ébarbés et rebattus, c'est-à-dire des globes dont on a fait disparaître les inégalités, qu'on a ensuite chauffés à un feu de bois dans un réverbère et qu'on a passés au martinet, pour les polir et mettre à découvert les soufflures que peut cacher la surface.

Les boulets sont de divers calibres. Ceux qu'emploie l'armée de terre sont de 4, de 8, de 16, de 24. L'armée de mer varie leur force suivant les batteries où elle les consomme. Elle fait usage de boulets de 36, 24, 18, 12, 8, 6, 4.

On compte diverses espèces de boulets, ou plutôt on leur donne des noms divers, suivant l'objet qu'ils doivent atteindre, l'état dans lequel on les emploie ou la manière dont on les combine. Indiquons rapidement les principales espèces.

Boulets creux. — Ce n'est, à vrai dire, qu'une espèce d'ob s qu'on ensabote, afin de garantir la fusée et d'empêcher qu'elle ne prenne feu avant de toucher au but. Le boulet creux s'emploie surtout pour défendre les côtes ou détruire les revêtements des remparts.

Boulets incendiaires. — Ces projectiles ne sont guère employés qu'à éclairer les travaux de l'ennemi.

Boulets rouges. — Les boulets rouges ne sont autre chose que des boulets ordinaires portés au rouge-clair et tirés à petite charge, afin qu'ils se logent mieux dans le bois. Voici comment on procède : on place, d'une part, le projectile dans un fourneau à réverbère, car, sur le gril, il ne chauffe que d'une manière lente et imparfaite; de l'autre, on charge le canon à poudre. On le pointe et on l'amorce. Cela fait, deux canonniers, saisissant le boulet avec une cuiller à manche, le jettent à la volée dans la pièce, le recouvrent avec du gazon ou un torchon mouillé qu'ils enfoncent légèrement. Ils s'éloignent aussitôt, et le coup part. Nous supposons ici que la batterie est sans épaulement; si elle en est pourvue, on charge à boulet rouge comme à boulet à froid, en veillant toutefois à ce que les sacs à poudre ne tamisent pas dans l'âme de la pièce.

Boulets à deux têtes. — Les boulets à deux têtes sont tout simplement deux mortiers que l'on assujettit ensemble à l'aide d'une barre de fer garnie de matières incendiaires et recouverte d'une toile soufrée et goudronnée.

Boulets ramés, *boulets enchaînés*. — Ces deux espèces de boulets sont formées par l'assemblage de deux boulets ordinaires, qui sont unis par une barre ou une chaîne de fer. Ils sont employés par la marine pour couper, déchirer les voiles, briser les mâtures des vaisseaux ennemis.

BOULEVARD. — Ce mot est encore employé pour désigner une place de guerre, une forteresse, une chaîne de montagnes, une ligne d'eau, susceptible d'une longue défense; ainsi on dit encore que Mayence est le boulevard de l'Allemagne, que les Alpes sont le boulevard de l'Italie, les Pyrénées celui de l'Espagne, la Manche celui de l'Angleterre. Mais ce terme, remplacé dans son ancienne acception, par celui de rempart, n'exprime plus guère aujourd'hui que ces promenades, ces avenues qui forment l'enceinte des grandes villes et servent de rendez-vous à la population élégante ou désœuvrée. Spacieux, plantés d'arbres presque tous, ils facilitent les communications et aident à l'assainissement de l'air. Ceux de Paris, surtout, sont parfaitement disposés pour produire ce double résultat. La large voie qui les traverse fournit aux transports une aire ferme et unie, et les arbres séculaires qui les garnissent décomposent incessamment les miasmes, les émanations diverses qu'une si vaste agglomération d'hommes verse dans l'atmosphère.

Paris compte deux lignes de boulevards : des boulevards intérieurs et des boulevards extérieurs, qui sont divisés, les uns et les autres, par la Seine et prennent les noms de boulevards du nord et de boulevards du midi.

Boulevard intérieur du nord ou *grand boulevard*. — Ce boulevard ou cours, comme on l'appelait, borné d'abord à l'espace qui s'étend de la porte Saint-Antoine à la rue des Filles-du-Calvaire, fut continué dans les années 1670, 1671, et prolongé jusqu'à la rue Saint-Honoré, par arrêt du 7 avril 1685. Ce boulevard, qui présente un développement considérable, change de nom à diverses hauteurs; il prend successivement la dénomination de boulevard Bourdon, bou-

levard Saint-Antoine, des Filles-du-Calvaire, du Temple, de Saint-Martin, de Saint-Denis, de Bonne-Nouvelle, Poissonnière, de Montmartre, des Italiens, des Capucines, de la Madeleine.

Boulevard intérieur du midi. — Ce boulevard, commencé en vertu d'un arrêt du conseil à la date du 8 octobre 1704, s'exécuta lentement et ne fut mené à terme qu'en 1761. Il présente un développement de 14,490 mètres et se sous-divise en boulevards de l'Hôpital, des Gobelins, de la Glacière, de Saint-Jacques, d'Enfer, du Mont-Parnasse, des Invalides.

Boulevards extérieurs. — Ces boulevards doivent leur origine à une opération fiscale faite en 1784. Les fermiers généraux, pour imposer les objets de consommation qui échappaient à la vigilance de leurs agents, obtinrent la construction d'un mur de ceinture embrassant Paris et ses diverses avenues. Cette ceinture appela des constructions et déplut à la multitude, qui exigea des changements. De là de nouvelles avenues, des boulevards neufs qu'on ouvrit et planta comme l'avaient été les autres; ils sont aussi garnis de quatre rangées d'arbres, ont une route spacieuse au milieu et deux contre-allées.

BOULIMIE *(méd.)*, de βου, particule augmentative, et de λιμός, faim; ou, suivant d'autres nosologistes, de βοῦς, bœuf, et de λιμός, faim; faim de bœuf. Synonymes : polyphagie, polyorexie, *bulimia*, *bulimus*. On donne ce nom à une faim excessive qui oblige de prendre des aliments à des intervalles plus rapprochés et en quantité plus considérable que dans l'état de santé. Cet appétit vorace s'accompagne ordinairement de malaise, d'anxiété, de défaillance et même de syncope, si l'on tarde à le satisfaire. Plusieurs variétés de boulimie ont été admises par les auteurs, sous les noms de cynorexie, de lycorexie, etc. Dans la première, appelée aussi *faim canine*, les aliments sont ingérés avec voracité jusqu'à ce que l'estomac, surchargé d'un poids trop lourd, s'en débarrasse par le vomissement; dans la seconde, ils sont presque aussitôt rejetés par l'anus. Mais ces deux variétés sont des plus rares, et, dans le langage médical actuel, on désigne même indifféremment la polyphagie en général par les expressions de boulimie ou de faim canine. Sauvages appliquait encore les noms de *boulimia esurigo* à l'appétit excessif qui tourmente les convalescents, les jeunes gens robustes qui se livrent à des exercices violents, surtout à celui de la chasse, et de *B. addephagia* à celui des rachitiques et de certains phthisiques. Cette affection est, comme on peut le présumer, susceptible de divers degrés et même de nuances infinies, depuis la simple augmentation accidentelle de la faim jusqu'à une voracité tout à fait délirante. Quant à l'étude des causes de la boulimie et à leur appréciation physiologique, nous sommes forcé de dire que l'on n'a point encore déterminé à quel ordre de nerfs appartient la sensation de la faim. Mais il n'est pas douteux qu'elle ne soit liée, comme toute autre sensation interne, à une modification spéciale du système nerveux de la vie nutritive, appréciable à nos sens uniquement par ses effets. Considérée sous ce point de vue, la faim, soit naturelle, soit pathologique, suppose le concours de trois éléments nécessaires et distincts, savoir : 1° une impression qui naît du besoin de l'organe où elle se manifeste et qui paraît résulter de l'épanouissement nerveux de la surface muqueuse digestive; 2° la transmission de cette impression au centre sensitif par des nerfs qui lui correspondent; 3° la perception de cette même impression par le cerveau. Il résulte de là que la faim peut subir des anomalies d'augmentation aussi bien que de diminution et de perversion par l'altération de ces éléments de toute sensation et, pour ne parler que de l'objet de cet article, la boulimie, on conçoit que, dans quelques cas, une simple surexcitation de la muqueuse gastrique puisse la provoquer, comme on le voit dans certaines formes de gastrite, les gastralgies, les affections vermineuses, principalement dans celles qui sont dues à la présence du tænia. Le même effet peut aussi résulter de l'usage d'aliments salés, épicés, ainsi que des végétaux acides. On concevra de même que la perception de la faim puisse souffrir des altérations en plus ou en moins, par suite d'une affection du centre sensitif. On observe, en effet, la boulimie, comme l'anorexie ou défaut d'appétit, dans des maladies cérébrales bien constatées, et les individus atteints de démence en offrent des exemples bien remarquables. Peut-être faut-il encore rapporter à cette cause la boulimie dont sont atteintes parfois les femmes grosses ou hystériques. La même affection peut encore être liée à un développement excessif de l'intestin, ainsi que Percy

et Béclard en ont rapporté des exemples. Enfin la boulimie, comme toutes les affections nerveuses, tient parfois à la seule force de l'habitude.

Le traitement doit nécessairement varier suivant la nature des causes et l'espèce de lésion à laquelle la boulimie se trouve liée. Dépend-elle d'une gastralgie, d'une affection vermineuse, on la voit le plus ordinairement céder à un traitement curatif de ces mêmes affections. Quant à celle qui résulte de la grossesse, d'un état hystérique ou de toute autre affection nerveuse et qui suppose une modification physiologique du système nerveux de la vie nutritive, on la voit presque toujours disparaître en peu de temps et sans le secours d'aucun moyen thérapeutique. Enfin, lorsque la boulimie se présente comme le simple résultat d'une habitude vicieuse, il suffit le plus souvent de rompre cette habitude, pour maîtriser le besoin qui la constitue, et, à cet égard, il est bon de se rappeler qu'une diète prolongée durant quelques jours rend ensuite moins vif et moins impérieux le sentiment de la faim. L'expérience et le raisonnement se réunissent aussi pour indiquer les préparations opiacées dans cette circonstance. LEPECQ DE LA CLOTURE.

BOULINES (*marine*), cordages placés à chaque bord des voiles et servant à les étendre du côté du vent, lorsqu'elles sont orientées obliquement à la quille; on les désigne par des noms particuliers, d'après leur position; ainsi la bouline est sous le vent ou au vent, et il y a les boulines de misaine, les grandes boulines, celles du grand et du petit hunier, etc. Un navire est bon boulinier, lorsqu'avec des voiles disposées très-obliquement à la quille il marche rapidement vers l'origine du vent.

On dit figurément : passer par les boulines, pour désigner une punition qui consiste à traverser deux haies de matelots armés chacun de garcettes ou petites cordes tressées, dont ils déchargent des coups sur le patient.

BOULINGRIN (*hort.*), de l'anglais *bowlin-green*, gazon pour jouer à la boule; c'est une sorte de parterre de gazon, souvent divisé en compartiments, avec des bordures en glacis semées d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux à fleurs régulièrement disposés, coupé de sentiers de sable de diverses couleurs, et orné souvent, dans le renfoncement, d'un bassin avec une pièce d'eau plate et un jet d'eau.

BOULLANGER (ANDRÉ), connu sous le nom de *petit père André*, né à Paris en 1582 d'un président au parlement, entra dans l'ordre des Augustins réformés et mourut en 1657, après avoir exercé, pendant cinquante-cinq ans, la prédication dans les principales chaires de la France. On n'a imprimé de lui qu'une médiocre *Oraison funèbre de Marie de Lorraine, abbesse de Chelles;* mais on a retenu un grand nombre de traits extraits, disait-on, de ses sermons. Le plus bizarre est la comparaison des quatre docteurs de l'Église latine avec les quatre rois du jeu des cartes. Saint Augustin était le roi de cœur, par sa grande charité; saint Ambroise, le roi de trèfle, par les fleurs de son éloquence; saint Jérôme, par son style mordant, était assimilé au roi de pique; et le peu d'élévation de saint Grégoire lui avait valu d'être rapproché du roi de carreau. Porté naturellement à la plaisanterie, le P. André préférait, disait-il, se mettre à la portée de ses auditeurs en leur parlant un langage naïf, simple et quelquefois trivial, semé de proverbes et de comparaisons prises de la vie commune, que de leur débiter des phrases pompeuses auxquelles ils n'eussent rien compris; et il paraît que ces sermons, que nous trouvons aujourd'hui ridicules, prononcés avec une profonde conviction devant un auditoire croyant, recevaient de cette trivialité même une puissante énergie, et produisaient des effets qu'on n'eût pas obtenus avec des formes plus polies. Au reste, on a prêté au *petit père André*, comme à tous ceux qui sont riches en ce genre, une infinité de bons mots dont il était fort innocent.

BOULLONGNE (BON et LOUIS), fils tous deux d'un premier peintre du roi, se consacrèrent l'un et l'autre à la peinture et sont placés au nombre des bons maîtres de l'école française; tous deux étudièrent sous leur père, et lui succédèrent, le premier à l'académie de peinture, et le second dans son titre de peintre du roi. L'union la plus parfaite et l'amitié la plus tendre régnèrent toujours entre les deux frères, qui s'aidaient souvent et travaillaient ensemble. Cependant l'aîné, né en 1649 et mort en 1717, a plus de réputation que son frère. Envoyé à Rome par Colbert, il étudia les grands maîtres d'Italie et surtout le Corrége et les Carrache, dont il s'amusait souvent à copier la manière, avec un tel talent d'imitation, que ses pastiches ont souvent été pris pour des tableaux de

maître. Son tableau de réception à l'académie, en 1677, fut le *combat d'Hercule contre les Centaures*, qui se voit au Louvre. Il peignit ensuite dans diverses maisons royales, à Versailles, à Trianon, etc., la chapelle de Saint-Jérôme et de Saint-Ambroise aux Invalides. Son dessin est ferme, son coloris vigoureux, et il réussissait également bien dans l'histoire et le portrait. Les ouvrages qui restent de lui sont fort nombreux, ceux de Louis ne le sont pas moins. On regarde comme les meilleurs de celui-ci l'*Annonciation* et l'*Assomption*, qui sont dans la chapelle de Versailles, et la *Présentation de Jésus au temple*, si bien gravée par Drevet. Né en 1654, il mourut en 1733.

BOULOGNE (Étienne-Antoine), évêque de Troyes et pair de France, connu auparavant sous le nom de l'abbé de Boulogne, naquit à Avignon, le 26 décembre 1747, d'une famille honnête, mais peu fortunée. Il avait près de 15 ans lorsqu'il apprit à lire chez les frères des écoles chrétiennes. Comme il montrait d'heureuses dispositions et du goût pour l'état ecclésiastique, ses maîtres encouragèrent sa vocation, et, après avoir étudié le latin pendant un an dans une pension, il fit sa rhétorique seul avec le secours de quelques livres. Ses talents pour la prédication se manifestèrent de bonne heure. Il n'avait pas encore achevé ses études qu'il s'était déjà fait une réputation par quelques sermons prononcés devant ses condisciples, et, dès qu'il fut diacre, il obtint de son évêque la permission de prêcher. Il fut ordonné prêtre en 1770, et, deux ans plus tard, il remporta un prix pour un discours sur ce sujet, proposé par l'Académie de Montauban, *il n'y a pas de meilleur garant de la probité que la religion*. Il se rendit bientôt après à Paris, où il fut attaché comme desservant à la paroisse de Sainte-Marguerite, et ensuite à celle de Sainte-Germain-l'Auxerrois. Il se fit bientôt connaître avantageusement par ses prédications, et par un éloge du Dauphin, père de Louis XVI, éloge qui remporta, en 1779, le prix proposé par la *Société des amis de la religion et des lettres*. Il fut interdit, vers le même temps, par l'archevêque de Paris, et condamné à faire une retraite de deux mois. Cettte pénitence accomplie, il put reprendre ses fonctions. Il prêcha son panégyrique de saint Louis devant l'Académie en 1782, et fut appelé, la même année, à Châlons-sur-Marne pour y exercer les fonctions de grand vicaire; mais il n'y resta que peu de temps. Il fut nommé, en 1784, archidiacre et chanoine de la cathédrale de Clermont, et, trois ans plus tard, il prêcha le carême à la cour. Un discours où il s'élevait avec force contre les dangereux effets de l'impiété l'exposa aux attaques des ennemis de la religion, mais M. de Talleyrand-Périgord obtint pour lui, comme récompense de son zèle, l'abbaye de Tonnaye-Charente. L'abbé Boulogne refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, mais il ne quitta pas la France, et, malgré ses efforts pour se soustraire aux recherches des gouvernants, il fut arrêté et renfermé au Luxembourg, d'où il ne sortit qu'à la mort de Robespierre. Il commença bientôt après la publication d'un recueil périodique intitulé, *Annales religieuses et littéraires*, qui fut supprimé par le Directoire, à l'occasion d'une critique sur un discours de Laréveillère-Lépaux, l'un des chefs de la secte ridicule des théophilanthropes. L'abbé Boulogne fut même obligé de se cacher pour échapper aux poursuites de ses ennemis. Il recommença, après le 18 brumaire, la publication de son journal périodique, sous le titre d'*Annales philosophiques, morales et littéraires*, ou sous d'autres titres analogues, et il y défendait avec éloquence la cause de la religion. Bientôt le rétablissement du culte lui permit de se livrer de nouveau à la publication. Il fut nommé chanoine, puis vicaire général de Versailles; et Bonaparte, devenu empereur, le fit son chapelain, et le nomma bientôt après à l'évêché d'Acqui, dans le Piémont; mais l'abbé de Boulogne refusa d'accepter, parce que la langue du pays lui était inconnue. Il fut nommé, en 1809, à l'évêché de Troyes, et assista, en 1811, au concile de Paris, où son zèle pour la défense des droits de l'Eglise, opprimée dans la personne de son chef, lui attira les persécutions du gouvernement impérial. Bonaparte le fit jeter dans les cachots de Vincennes, l'exila ensuite à Falaise, considéra le siége de Troyes comme vacant, et n'hésita pas à y nommer un autre évêque, auquel le pape refusa des bulles. M. de Boulogne, à la restauration, rentra dans son siége, qu'il fut obligé de quitter encore pendant les cent jours. Il fut nommé, après le concordat de 1817, à l'archevêché de Vienne; mais ce concordat n'ayant pas eu son entier effet, et le siége de Vienne demeurant supprimé, M. de Bou-

logne resta à l'évêché de Troyes; il conserva cependant le titre d'archevêque, et obtint du pape le *pallium*, qui est la marque distinctive des métropolitains. Nommé pair de France en 1822, il assista régulièrement aux séances de la chambre; mais il n'y parla que rarement et sur des matières importantes, c'est-à-dire lorsqu'il s'agissait de défendre les principes qu'il regardait comme le plus solide fondement de la monarchie. Il fut frappé d'une attaque d'apoplexie dans la nuit du 10 au 11 mai 1825, et mourut deux jours après. M. de Boulogne publia plusieurs instructions pastorales fort remarquables, où il s'élevait avec force contre les erreurs ou l'indifférence de l'époque. Ses œuvres ont été publiées en 8 volumes in-8°, sans compter les articles insérés dans plusieurs journaux. On ne trouve pas dans ses sermons la profondeur de Bourdaloue, ni l'élégance de Massillon ; mais on y remarque de la chaleur, du mouvement et quelquefois de l'énergie. R.

BOULOGNE-SUR-MER, sous-préfecture du département du Pas-de-Calais, située sur la Manche, à l'embouchure de la Liane. Boulogne date d'une époque très-ancienne et compte une population de 17 à 18,000 âmes; elle est divisée en ville haute et en ville basse : la ville haute est entourée d'une muraille flanquée de tours rondes, avec un château fort : la ville basse, qui renferme le port, est celle des deux qui est la plus commerçante et la plus peuplée ; elle est bâtie en pierres grisâtres disposées par assises à la manière des anciens.

Boulogne, comme la plupart des villes, a eu ses jours de deuil. Elle a été prise par les Normands en 888, par Henri VIII en 1544, par Charles-Quint en 1553. Elle possède tous les établissements qui appartiennent aux villes de son espèce. Elle a un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une école de navigation, une bibliothèque, un hôpital, des bains de mer, un entrepôt de denrées coloniales; elle fabrique des poteries, fait des verres, raffine du sucre, etc. A quelque distance de ses murs s'élève la magnifique colonne qui fut érigée en 1803. Boulogne prit à cette époque une face toute nouvelle. L'armée campée sous ses murs était conduite, exercée à la romaine; chaque heure avait son emploi; les troupes ne quittaient le fusil que pour prendre la pioche, la pioche que pour reprendre le fusil. Boulogne avait de grands travaux à faire, les troupes les exécutèrent tous; elles creusèrent le port, construisirent une jetée, firent un pont de halage, établirent une écluse de chasse, ouvrirent un bassin; en un mot, elles créèrent tout ce qui constitue un grand établissement maritime. L'empereur excitait leur zèle et le soutenait par ses apparitions fréquentes; il arrivait d'ordinaire au moment où elles l'attendaient le moins, montait aussitôt à cheval et ne rentrait pas qu'il n'eût tout vu, tout inspecté; il descendait dans les tranchées, se mêlait aux travailleurs, examinait ce qu'ils avaient fait, indiquait ce qui leur restait à faire et ajournait à son premier voyage le terme de la tâche nouvelle qu'il assignait. C'est par cette émulation d'une part, cette sollicitude, cette vigilance de l'autre, que Boulogne Vimereux, Ambleteuse, que toutes les côtes furent réparées, assainies, dotées des créations dont elles jouissent.

BOULTON (Matthieu), mécanicien anglais, né à Birmingham en 1728, et mort, dans la même ville, en 1809, s'est fait connaître par l'invention d'un grand nombre de moyens ingénieux de travailler l'acier, et la fondation de la magnifique manufacture de quincaillerie de Soho, près de Birmingham, autour de laquelle s'est formé un village. La machine à vapeur, améliorée par James Watt, qu'il s'était associé, est un des chefs-d'œuvre en ce genre, et c'est par son moyen qu'on frappe des médailles et de la monnaie, et que l'on coule les ferrements des meilleures machines à vapeur de l'Angleterre. Tous les beaux candélabres, vases, etc., qui meublent les salons de l'aristocratie anglaise sortent, presque tous, de la fabrique de Boulton.

BOUPHONIES (*arch.*), fêtes grecques déjà anciennes à l'époque d'Aristophane, destinées à rappeler un fait grave, mais accompagné de circonstances assez divertissantes pour que les savants aient cru y trouver une étymologie, assez peu vraisemblable à la vérité, du mot *bouffonnerie*. Une ancienne loi de la Grèce, dont le texte se trouve dans Elien, défendait de sacrifier les bœufs, compagnons des travaux de l'homme. Cependant, un bœuf s'étant avisé, aux fêtes diipoliennes, de manger un gâteau préparé pour Jupiter, le sacrificateur l'immola d'un coup de hache; mais, effrayé de son audace, il jeta sa hache et prit la fuite. La hache fut citée seule devant les prytanes et condamnée, et une fête annuelle fut destinée à perpétuer

la mémoire de ce singulier jugement. On plaçait un gâteau sur une table d'airain auprès de laquelle on faisait ensuite passer des bœufs; celui qui mangeait le gâteau était immolé. Toutes les personnes qui étaient supposées avoir eu part à ce meurtre étaient accusées l'une après l'autre. On mettait d'abord en jugement les jeunes filles qui avaient apporté l'eau pour arroser la pierre à aiguiser; celles-ci rejetaient la faute sur l'esclave qui avait repassé la hache; l'esclave s'excusait sur le prêtre et le prêtre sur sa hache, qui, ne pouvant se défendre, était condamnée à être jetée à la mer. (PORPHYR., *Deabstinentia*.)

BOUQUINISTE. — On donne ce nom à ceux qui vendent de vieux livres, qu'on appelle communément *bouquins;* cette épithète s'emploie également pour ceux qui les recherchent et qui les achètent. Le mot *bouquineur* conviendrait mieux à ces derniers; néanmoins, comme *bouquiniste* est consacré par l'usage, nous nous en servirons. Ainsi que le nom l'indique, le bouquiniste aime et chérit les bouquins; il parcourt, du matin au soir, tous les coins de Paris pour en déterrer des plus vieux, des plus rares. Ce n'est pas assez que de visiter tous ces vieux livres étalagés sur les quais, sur les ponts, les boulevards et sur les places, il entre encore dans les échoppes, les boutiques les plus noires et les plus sales. Nul homme ne lui plaît autant que le marchand de vieux livres, c'est son ami; à lui seul il peut faire part de son espoir; il ne s'effraye point de la malpropreté qui le caractérise, il ne prend pas garde à l'odeur forte et nauséabonde qu'il porte avec lui, car c'est celle des bouquins. C'est merveille que de le voir remuer, examiner ces tas de livres; en vain ils sont cachés par la poussière, par la boue, nul ne lui échappera; heureux, trois fois heureux s'il peut trouver le volume du *Journal des savants* de l'année 1790 pour compléter sa collection! qu'importe au prix de quels immondices! c'est trop peu, grand Dieu! pour un tel homme! La nuit, il rêve à ceux qu'il a trouvés et à ceux qu'il espère trouver encore. On n'est jamais content de ce qu'on a, dit le proverbe; en cette occasion, il n'est pas tout à fait exact : le bouquiniste chérit, se réjouit toujours des livres qui lui ont coûté tant de peines et tant de recherches; le proverbe ne saurait entièrement mentir, son bonheur ne sera complet qu'à la condition qu'il marchera de conquête en conquête. Il se multiplie, il court, va et revient; jamais l'aurore ne l'a surpris dans son lit; plus diligent que les libraires, il leur *souffle* les bons coups. Les libraires ont de bonnes qualités, ils ne sont pas jaloux, ils sont presque heureux de sa *trouvaille.* Ils agissent par un stimulant bien différent; ils en font un métier, ce dont on ne peut les blâmer; aussi combien ils sont moins grands à nos yeux! S'ils sauvent un livre du naufrage, c'est qu'il a une valeur; s'ils sauvent un *Elzevir*, c'est dans l'espoir d'en avoir un bon prix. Le bouquiniste donne tous ses soins, toute son attention et sa fortune dans l'intérêt de ces infortunés ouvrages qui ont toujours donné bien des peines à leurs auteurs. Sa devise le peint : *Nullum essè librum tam malum, ut non aliqua parte prodesset;* il n'y a livre si mauvais où l'on ne puisse apprendre quelque chose. Ce dit, de Pline le naturaliste, le plus grand bouquiniste des temps anciens, est sans cesse et à tout propos à sa bouche.

Bien des gens se donnent improprement ce titre, mais, en réalité, peu le méritent. Celui-ci recherche les livres aux apparences les plus vieilles, celui-là des *Elzevirs;* l'un des éditions *princeps*, l'autre des exemplaires *ex dono auctoris*, mais aucun d'eux n'est bouquiniste. Qui osera dénommer de la sorte ces gens qui ne recherchent, qui n'attachent de prix qu'aux ouvrages mis à l'*index* ou brûlés par la main des bourreaux; qui font collection spéciale de brochures scientifiques et littéraires, de pamphlets politiques, de pièces satyriques, d'écrits divers, sur les finances, l'administration, l'agriculture, etc., etc.? Est-il bouquiniste celui qui n'estime que les pièces de théâtre, qui se fait un devoir de n'avoir que des pièces fort rares concernant la révolution, etc., etc.? Toutes ces pièces détachées, ces brochures, ne sont point des bouquins. Comment ces *assembleurs* de ces raretés peuvent-ils s'appeler bouquinistes? Ce beau nom aurait-il une autre racine que le mot *bouquin?* d'où dériverait-il donc? Comme on les a vus, eux aussi, remuer, chercher au milieu des bouquins leurs brochures, dont on ne veut pas méconnaître le mérite, on les aura apparemment qualifiés de ce beau titre. Sans gloire eux-mêmes, ils vivent aux dépens de celle des autres; que le bouquiniste ne s'en plaigne pas, on ne vole que les gens riches.

Qui saura jamais le bien qu'il fait, ce

bouquiniste dont vous vous moquez? En vérité, lui-même l'ignore. Savez-vous quelle histoire nous ferions en faisant la leur? ni plus ni moins que celle des plus importantes, sinon de toutes les bibliothèques du monde, voire celle de la bibliothèque royale elle-même. Qu'étaient donc ces Colbert, ces Bignon, ces Dupuis, ces Fontaines, ces Decamp et tant d'autres, sinon des bouquinistes? Le bienfaiteur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, comme il dit dans le catalogue de cette bibliothèque, Mgr le Tullier, archevêque, duc de Reims, n'était rien moins que cela. Qui a fondé véritablement la bibliothèque de l'Académie française, si ce n'est ce bon chanoine de Limoges, Descordes, qui dépensait 300 francs pour sa vie et son entretien, et qui allait à pied à Leipsick pour acheter, pour les 900 francs qui lui restaient, de bons et beaux livres? Quand le cardinal de Richelieu voulut fonder une bibliothèque pour sa nouvelle académie, il fut obligé d'acheter celle du pauvre chanoine; on assure qu'il employa des moyens de rigueur. Ce que leur doivent, à ces bouquinistes, les sciences, les arts, la littérature et la religion, nul ne peut le dire; nul ne le saura jamais que celui qui leur a inspiré ce tendre et doux dévouement. Sans eux, que de livres excellents, à bien des titres, seraient rongés par les rats et les vers, et détruits par l'eau et le feu! Un exemple seul montrera quelle reconnaissance les savants et les curieux leur doivent. On assure qu'il y a environ 40,000 livres imprimés, peut-être à 1000 exemplaires chaque, dont il ne nous en est pas resté un seul. Ce ne sont pas des livres sans portée et sans valeur. Un savant distingué, M. Libri, dans un voyage qu'il a fait dans les parties de la France où sont les plus importantes bibliothèques, n'a pu trouver certain ouvrage imprimé du célèbre Permat, illustre mathématicien, et qui était en correspondance avec le non moins fameux Galilée; Toulouse, sa patrie, n'est pas plus heureuse, à cet égard, que le reste de la France.

Dans le monde, ces hommes sont un objet de raillerie, de dégoût, s'il n'y a plus; leur amour pour les livres est dit manie et fanatisme. On les a tournés en ridicule principalement de notre temps, aussi bien notre siècle ne brille-t-il point par trop de vertus. On cite MM. Villenave, Philarète Chasle, Ferdinand Denis et quelques autres, mais bientôt il n'y en aura plus; les véritables n'existent plus. — Où est-il ce bon marquis de Mejannes qui, après avoir bouquiné dans toute la France, après avoir formé d'immenses dépôts de bouquins à Aix, à Arles, à Avignon et à Paris, en avait tellement encombré l'appartement qu'il occupait près de la place Vendôme, que sa femme était obligée de passer à travers deux longues palissades de livres pour aller se coucher dans une alcôve de bouquins. On rapporte une anecdote à son sujet assez plaisante, mais qui faillit avoir une triste issue. Un jour, qu'il avait passé à bouquiner chez le fameux marchand Cordier, Mejannes eut une grosse fièvre. La nuit, il appela sa femme, et la pria de vouloir bien lui faire donner une boisson; madame de Mejannes, voulant lui rendre ce service, se lève, passe doucement au milieu de deux tas de livres, trébuche, et bientôt est couverte par eux; son mari veut lui porter secours, bientôt, à son tour, il en est couvert. Infailliblement l'un et l'autre eussent péri, ensevelis qu'ils étaient, sans le prompt secours des domestiques qui furent attirés par des cris et par un bruit inaccoutumé. Sain et sauf, encore dans le délire de la fièvre, il apostrophe ses bouquins dans ces termes, dont on garantit l'authenticité : « Jamais livres n'ont été accusés d'homicide, et vous voulez tenter un crime si horrible sur la seule femme qui vous aime! devais-je m'attendre à votre haine? vous êtes des enfants bien ingrats! » Sa bibliothèque, qu'il a donnée à Aix, a plus de 120,000 volumes. — L'excellent et savant Boulard n'est plus, lui aussi. Il avait renoncé à son étude de notaire, à toutes ces fonctions civiles, législatives et administratives, afin de se livrer plus à l'aise à sa passion pour les bouquins; on ne le rencontrait jamais sans qu'il en eût les poches pleines; il les achetait en bloc, à tant la hotte, à tant la charretée, sans choix, sans examen et sans compter, mais toujours dans une intention de bienfaisance. Le petit nombre d'hommes rares qui ne s'attachent point, comme le vulgaire, à rechercher avant tout le côté ridicule des choses, apprécieront seuls ce zèle. On sait que, pour les loger, il donna congé peu à peu à tous ses locataires; il en encombra toute sa maison, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au grenier. On a critiqué cette immense bibliothèque; on a prétendu que les bons livres étaient noyés dans une mer sans fin de véritables bouquins; mais

c'était l'éloge qu'ambitionnait Boulard; son intention bien formelle était de sauver le plus de livres ignorés qu'il lui serait possible. Les bons livres seront toujours recherchés. — Jamais Pillet ne manquait d'assister aux ventes publiques, et d'acheter, sans discontinuer de corriger les épreuves de la *Biographie universelle*, tous les lots de bouquins et de brochures qu'on y mettait en tas. Tous les soirs, il rentrait chez lui chargé comme un baudet; parfois, sans chapeau, il portait son butin dans son galetas; il en mettait tant sur son lit, qu'il était plus facile de s'endormir dessus que de le débarrasser. Il donna sa bibliothèque à Chambéry, sa ville natale; il fallut deux voitures de roulage pour les y porter. — Qui n'a connu M. le comte Boutourlin? Un jour, ayant vu un bon et rare livre chez un de ses amis, très-savant, mais peu en souci de l'existence d'un livre dont il s'était servi, le lui demanda à emprunter, et le lui remit magnifiquement relié. Interrogé sur ce fait, il répondit que ce livre étant en mauvais état, et, par cela même, courant risque d'être peu soigné, il lui avait fait donner une belle reliure. « N'en soyez pas fâché, dit-il, je ne l'ai fait que dans l'intérêt du livre. » M. Roger, car c'était lui, touché de cette sollicitude, lui en fit cadeau. — M. de Corbière, ministre sous la restauration, poussait l'amour des bouquins si loin, que tout le temps qu'il ne donnait pas aux affaires il l'employait à en acheter. Jamais il n'a donné audience que perché sur une échelle, occupé qu'il était à les ranger.

Louons qui le mérite; notre admiration est pour le bouquiniste, mais nous devons avoir quelque gré au libraire bouquiniste; il facilite les recherches du premier. Au surplus, il en est (j'en connais un) qui les vendent ne pouvant les garder. Comme les rois, les véritables bouquinistes s'en vont. MM. Renouard, Merlin, et surtout le jeune savant Duprat, leur ont succédé; ils rendent le même service, peut-être avec plus de lumières, mais non certainement avec plus de dévouement. Les étalagistes prennent ce titre; pour le mériter, il leur faut ou de la science ou du cœur, de l'amour pour les livres, ce qui leur manque entièrement; c'est donc un titre usurpé.

Bern. de Poumeyrol.

BOURACAN, étoffe grossière dont la chaîne est filée plus gros et plus tors que la trame. Elle se fait avec de la laine teinte avant le peignage, souvent même avant le dégraissage. Elle est communément légère, de couleur brune, et sert à la confection des mantelets.

BOURBON (maison de). — Quelques généalogistes font remonter son origine aux premiers temps de la monarchie, mais la critique a fait justice de cet esprit d'exagération; il est aujourd'hui constant qu'au delà de Robert le Fort il n'y a que ténèbres. La chronique de l'abbé d'Ursperg, que d'autres généalogistes invoquent pour faire descendre Robert de Vitikind, prince saxon, est un monument rempli d'erreurs et de l'authenticité la plus douteuse. L'hypothèse des premiers peut s'excuser jusqu'à un certain point, si l'on considère que, à une époque où la race victorieuse, encore parfaitement distincte de la race vaincue, occupait, à l'exclusion de cette dernière, les hautes fonctions de l'Etat, il n'est pas présumable que Robert le Fort ait été subitement revêtu de la dignité de duc et marquis de France, comte d'Anjou, etc., etc.; investi surtout, lui, Saxon, c'est-à-dire membre d'une race ennemie, dont les révoltes opiniâtres étaient encore toutes récentes, par Charles le Chauve, de l'avis de son parlement (*optimatum consilio*), de la défense du royaume contre les Normands, sans qu'une longue et glorieuse suite d'aïeux, relevée par des services personnels, lui ait transmis ces titres et valu cette haute distinction. Quoi qu'il en soit, Robert justifia pleinement la confiance de son souverain. Il s'empara de douze vaisseaux normands qui remontaient la Loire, tua ceux qui étaient dedans, et tomba plus tard, les armes à la main, à Brissarthe, en Anjou, en 866, en se battant contre ces mêmes Normands, dont le puissant génie de Charlemagne n'avait pu conjurer les ravages.

Robert le Fort eut d'Agane, sa femme, Robert, qui fut roi, lequel eut, de Béatrix de Vermandois, Hugues le Grand, père de Hugues Capet, chef de la 3e race, dont descend en ligne directe Louis IX, père de Robert de Clermont, son sixième fils, tige de la maison de Bourbon.

Né à Vincennes en 1256, Robert de Clermont épousa, en 1278, Béatrix de Bourgogne, fille unique et héritière de Jean de Bourgogne et d'Agnès, dame de Bourbon. C'est par ce mariage que ce grand fief de Bourbon, qui fut érigé en duché-pairie, en 1327, en fa-

veur de Louis, fils aîné de Robert, entra dans la maison de France.

Robert de Clermont eut six enfants, dont l'aîné, Louis Ier, épousa Marie de Hainaut, dont il eut Pierre Ier, qui continua la branche des ducs de Bourbon, éteinte le 8 octobre 1503, dans la personne de Pierre II, sire de Beaujeu, marié à Anne, fille de Louis XI, et régente du royaume sous Charles VIII; après avoir produit au premier degré 1° les rameaux des comtes de la Marche et de Ponthieu, de Bourbon-Vendôme et des princes de Condé et de la Roche-sur-Yon; 2° au quatrième degré, le rameau de Montpensier, éteint à la troisième génération, dans la personne du connétable de Bourbon, tué à l'assaut de Rome, le 6 mai 1527. Nous mentionnerons encore la branche de Bourbon-Busset existante, les rameaux naturels des comtes de Roussillon, éteints à la seconde génération, des vicomte de Lavedan, marquis de Malause, éteints, à la huitième génération, le 27 décembre 1741, après avoir fourni au trentequatrième degré le rameau des barons de Basian, existant à Auch en 1725.

Pour obvier autant que possible à la confusion presque inévitable dans les bornes étroites qui nous sont imposées, nous ferons un historique très-succinct de la branche principale des ducs de Bourbon, ainsi que des rameaux qui s'y rattachent.

Louis Ier, duc de Bourbon, se signala à la bataille de Furnes, en 1297, contre les Flamands, à la journée fatale de Courtray en 1302, où il eut le commandement de l'arrière-garde de l'armée, dont il sauva les débris, et contribua beaucoup à la victoire de Mons en Puelle.

Pierre Ier, son fils, se trouva à la bataille de Crécy, en 1346, puis au siége de Calais, et périt à la fatale journée de Poitiers, en 1356.

Louis II, fils du précédent, commanda l'arrière-garde à Rosebecq, contribua à la prise du château de Taillebourg, et accompagna le roi lorsqu'il marcha contre le duc de Gueldre, en 1388.

Jean Ier, son fils, qui donna naissance au rameau de Montpensier, commandait l'arrière-garde à la bataille d'Azincourt, y demeura prisonnier, et fut amené en Angleterre, où il mourut.

Charles Ier, fils du précédent, prit la ville de Béziers sur le comte de Foix. Il suivit le parti de Charles, Dauphin, qui fut depuis Charles VII.

Jean II, son fils, surnommé le Bon, se comporta vaillamment à la journée de Formigny, ou il fut créé chevalier, en 1450, à la prise de Caen et de Cherbourg sur les Anglais et à la reprise de Bordeaux.

Pierre II, frère du précédent, auquel il succéda dans tous les biens de la branche aînée, qui finit en lui, fut régent sous Charles VIII.

Rameau des comtes de la Marche et de Ponthieu.

Jacques Ier de Bourbon, comte de la Marche, fils puîné de Louis Ier, duc de Bourbon, fut chef de la branche des comtes de la Marche et de Ponthieu. Il se trouva à la bataille de Crécy, et mourut à Lyon des blessures reçues au combat de Brignais contre les Tard-venus, le 6 avril 1361.

Jean Ier, son fils, accompagna Bertrand du Guesclin en Castille, et contribua puissamment à mettre sur le trône Henri de Transtamarre. Il se trouva à la bataille de Rosebecq, et mourut le 11 juin 1393.

Jacques II, son fils, accompagna le comte Jean de Bourgogne à son expédition de Hongrie, fut fait prisonnier à Nicopolis, où il combattit vaillamment; son mariage avec la reine Jeanne lui fit perdre la qualité de roi de Sicile. Il mourut le 24 septembre 1438, sans postérité légitime.

Rameau de Montpensier.

Ce rameau prit naissance dans la personne de Louis, troisième fils de Jean Ier, duc de Bourbon, et finit, à la troisième génération, en la personne du connétable tué à l'assaut de Rome. Nous croyons devoir donner un peu plus d'étendue à ce personnage, auquel il n'a manqué qu'un rayon de l'auguste humilité de saint Louis pour être un des plus grands hommes de cette maison de Bourbon, si féconde en guerriers illustres.

Louis de Bourbon-Montpensier, chef de la branche de ce nom, fit partage avec Charles Ier, duc de Bourbon son frère, le 13 janvier 1442, assista en 1483 au sacre de Charles VIII, et y représenta le comte de Flandre; il mourut en mai 1486, laissant pour successeur Gilbert de Bourbon qui suit, père du fameux connétable.

Gilbert de Bourbon-Montpensier se distingua au combat de Bussy, contre le duc

de Bourgogne en 1470 ; il prit, pendant la guerre contre les ducs d'Orléans et de Bretagne, Parthenay, le château de Saint-Aubin-le-Cormier et la ville de Dôle ; suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, et mourut à Pozzuolo le 6 avril 1361.

CHARLES DE BOURBON-MONTPENSIER, fils du précédent, né en 1489, reçut, à l'âge de 26 ans, l'épée de connétable, de François Ier. Il s'était déjà illustré à Agnadel, à côté de Louis XII ; il avait toutes les qualités qui font les héros ; jamais bravoure plus éprouvée, sang-froid plus admirable. A Marignan, il poussa la valeur jusqu'à la témérité, et ne dut son salut qu'à l'amour de ses soldats, qui firent des efforts inouïs pour le dégager. Nommé vice-roi du Milanais, il sut se concilier tous les cœurs par sa franchise, sa droiture et l'amabilité de ses manières. Rien ne semblait manquer à sa gloire et à sa fortune, quand une de ces injustices malheureusement trop fréquentes dans l'histoire des cours ternit à jamais cette gloire en le jetant entre les bras des ennemis de la France. Madame Loyse d'Angoulême, mère du roi, abusant de l'ascendant qu'elle avait sur l'esprit de son fils, fit valoir, soutenue par ce dernier, de prétendus droits sur les domaines du connétable, lesquels lui avaient été assurés par une donation formelle de Louis XII, en récompense de ses exploits. Elle gagna son procès. Furieux de se voir ainsi dépouillé et trop fier pour se plaindre, Bourbon prêta l'oreille aux propositions d'un gentilhomme de l'empereur, que ce dernier lui avait dépêché secrètement ; un traité fut signé entre eux, et le connétable n'attendait plus qu'une occasion favorable pour aller joindre l'empereur. En vain François Ier, qui avait eu vent de cette défection par deux gentilshommes normands, initiés en partie à la conspiration, quitte son armée alors en marche pour l'Italie, se rend à Moulins et pousse le connétable à s'expliquer ; celui-ci feint d'être malade ; le roi, au lieu de le faire arrêter, se contente de lui ordonner de le suivre en Italie ; mais à peine François Ier a-t-il quitté Moulins, que le prétendu malade se lève, se déguise, et suivi d'un seul gentilhomme, passe les monts et va joindre l'armée de Charles-Quint. Il employa contre la France la même valeur qu'il avait fait paraître à la défendre ; il est présumable qu'il contribua fortement pour sa part à la fatale journée de Pavie, où le roi fut fait prisonnier. Abreuvé de dégoûts par l'empereur et les Espagnols qui voyaient avec jalousie ses exploits ; manquant d'argent et de vivres avec ses troupes, il se décida à les conduire au siége de Rome, où il fut tué, en montant le premier à l'assaut, le 6 mai 1527. La réponse d'un gentilhomme gascon à Charles VII, qu'il aimait à répéter dans un temps où il était loin de prévoir qu'il s'armerait contre son pays, donnera la mesure de cette âme hautaine. Charles VII demandait à ce gentilhomme si quelque chose pourrait le détacher de son service : « Non, sire, répondit-il, pas même l'offre de trois royaumes ; mais, oui bien un affront. » Mais la plus sévère condamnation de sa conduite est, sans contredit, la réponse que lui fit Bayard mourant. « Ce n'est pas moi qu'il faut « plaindre, mais vous qui combattez contre « votre roi et votre patrie. »

Branche de Vendôme.

LOUIS Ier, frère puîné de Jacques II, en qui finit la branche de Bourbon la Marche, prit le nom de Bourbon-Vendôme et fut chef de la branche qui porte ce nom. Fait prisonnier à Azincourt, où il se comporta vaillamment, il s'échappa plus tard de la Tour de Londres, et fut joindre Charles VII à Poitiers, et contribua fortement à l'expulsion des Anglais, contre lesquels il obtint plusieurs avantages, il mourut en décembre 1446.

JEAN II DE BOURBON-VENDOME fit ses premières armes sous le bâtard d'Orléans, comte de Dunois, aux siéges de Rouen et de Bordeaux, fut créé chevalier à celui de Fronzac, représenta le comte de Champagne au sacre de Louis XI, à côté duquel il combattit à la bataille de Montlhéry, mort le 6 janvier 1477.

FRANÇOIS DE BOURBON, fils du précédent, accompagna Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, combattit vaillamment à Fornoue, et mourut à Verceil le 3 octobre 1495, âgé de 25 ans. Il eut de Marie de Luxembourg Charles de Bourbon, qui suit ; François de Bourbon, comte de Saint-Pol, mort sans postérité, et Louis de Bourbon, cardinal archevêque de Sens.

CHARLES DE BOURBON, dit *le Magnanime*, assista à la reprise de Gênes en 1507, et à la bataille d'Agnadel, où Louis XII le fit chevalier, combattit à Marignan, et mourut à Amiens le 25 mars 1536. Il eut de Françoise d'Alençon sept enfants mâles, dont cinq lui survécurent : 1° Antoine de Bourbon, roi de

Navarre, qui suit; 2° François, comte d'Enghien, vainqueur des Impériaux à Cerizols, mort sans postérité en 1545; 3° Charles, cardinal de Bourbon, proclamé roi de France par la Ligue, mort en 1590; 4° Jean, comte d'Enghien, mort, en 1557, à la bataille de Saint-Quentin, sans postérité; 5° Henri de Bourbon, prince de Condé, tige des branches de Condé, Conti et Soissons, éteintes, la première en 1830, en la personne de Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé; la seconde, en 1807, en la personne de Louis-François-Joseph, prince de Conti, mort émigré en Espagne; et la troisième, en 1641, en la personne de Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué les armes à la main contre son roi.

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, né le 22 avril 1518, épousa, en 1548, Jeanne d'Albret, infante de Navarre, et c'est par ce mariage que la couronne de Navarre tomba dans la maison de France. Antoine tenta d'abord, mais en vain, de reconquérir la partie de la Navarre espagnole qui avait été usurpée par Philippe II, roi d'Espagne; puis il prit une part active, avec le prince de Condé, aux événements religieux et politiques de son temps, et mourut, aux Andelys, des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Rouen. Son plus beau titre à la postérité est d'avoir donné naissance à Henri IV, qui suit, l'un des rois les plus grands et les plus populaires, qui fit monter en sa personne la maison de Bourbon sur le trône de France. Antoine eut, de son mariage avec Jeanne d'Albret, 1° Henri de Bourbon, duc de Beaumont, mort en bas âge; 2° Henri IV, roi de France; 3° Louis-Charles de Bourbon, mort en bas âge; 4° Catherine de Bourbon, mariée au duc de Lorraine.

Henri IV, roi de France et de Navarre, né à Pau le 13 décembre 1553, roi de Navarre, en 1572, par la mort de Jeanne d'Albret, appelé à la couronne comme premier prince du sang, en 1589, par la mort de Henri III, le dernier des Valois. Le duc de Mayenne, pour lui fermer le chemin du trône, fit proclamer roi de France, sous le nom de Charles X, le cardinal Charles de Bourbon, son oncle, qui ne tarda pas à reconnaître l'inanité de son titre et à s'empresser de faire sa soumission. Henri IV fut marié, en premières noces, à Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, et, le 18 août 1572, en secondes noces, à Marie de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand-duc de Toscane, en 1600. Il eut un grand nombre d'enfants, tant légitimes que naturels; nous ne parlerons ici que des premiers, en nous bornant à citer, parmi les légitimes, César de Vendôme, chef de la deuxième branche de Bourbon-Vendôme. 1° Louis XIII, qui suit; 2° le duc d'Orléans, mort en bas âge; 3° Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, mort sans postérité masculine; 4° Élisabeth de France, mariée, en 1615, à Philippe IV, roi d'Espagne; 5° Christine de France, mariée, en 1619, à Victor-Amédée, duc de Savoie; 6° Henriette de France, mariée, en 1625, à Charles Ier d'Angleterre.

Louis XIII, né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, roi de France et de Navarre, sacré et couronné à Reims le 17 octobre 1610, déclaré majeur le 2 octobre 1614, marié, le 25 octobre 1615, à Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne, mort le 24 mai 1643. Il eut d'Anne d'Autriche, 1° Louis XIV, roi de France et de Navarre; 2° Philippe de France, duc d'Orléans, né à Saint-Germain en 1640, chef de la branche Bourbon-Orléans.

Louis XIV, né à Saint-Germain le 5 septembre 1638, roi de France et de Navarre, par la mort de son père, le 14 mai 1643, sacré à Reims en 1654, marié, le 4 juin 1660, à Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, roi d'Espagne. Il faudrait des volumes pour raconter les merveilles de ce règne, comparé avec raison, dans les fastes de l'histoire, au siècle d'Auguste. Outre le grand nombre d'enfants naturels légitimés que Louis XIV eut des duchesses de la Vallière et de Montespan, et que les bornes de cet article ne nous permettent pas de citer, il eut de Marie-Thérèse, 1° Louis de France, Dauphin de Viennois, qui suit; 2° Philippe de France, duc d'Anjou, né en 1668, mort en 1671; 3° Louis-François de France, duc d'Anjou, mort la même année; 4° Anne-Élisabeth, 5° Marie-Anne de France, 6° Marie-Thérèse de France, mortes toutes trois au berceau.

Louis de France dit le grand Dauphin, né à Fontainebleau le 1er novembre 1661, marié, en 1681, à Marie-Christine-Victoire, fille aînée du duc de Bavière, mort le 9 avril 1711. Il eut de cette dernière, 1° Louis de France, dit le duc de Bourgogne ou second Dauphin, qui suit; 2° Philippe de France, duc d'Anjou, roi d'Espagne et des Indes, chef

de la branche des Bourbons d'Espagne, dont nous reparlerons plus bas ; 3° Charles de France, duc de Berry, marié, en 1710, à Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, depuis régent, mort en 1714, sans postérité.

Louis de France, duc de Bourgogne, l'illustre élève de Fénélon. « La France tomba « enfin, dit le duc de Saint-Simon en racon- « tant sa mort, sous ce dernier châtiment. « Dieu lui montra un prince qu'elle ne méri- « tait pas, la terre n'en était pas digne ; il « était mûr déjà pour la bienheureuse éter- « nité. » En effet, on voyait reluire en lui, avec les hautes vertus de saint Louis, la loyauté noble et intelligente de son aïeul Henri IV. Il eut de Marie-Adélaïde de Savoie :

1° N...., duc de Bretagne, mort sans avoir été nommé ;

2° Louis, duc de Bretagne, né en 1707, déclaré Dauphin après la mort de son père, mort en 1712 ;

3° Louis de France, duc d'Anjou, depuis Lonis XV, qui suit.

Louis XV, né à Versailles, le 15 février 1710, d'abord duc d'Anjou, puis Dauphin en 1712, et roi de France le 1er septembre 1715 ; sacré et couronné à Reims, le 25 octobre 1722. Il eut, de son mariage avec Marie-Charlotte-Sophie-Félicité Leczinska, fille unique de Stanislas, roi de Pologne, Louis de France, Dauphin, qui suit, né duc d'Anjou, mort en bas âge, et huit filles, dont l'aînée, née en 1727, fut mariée à don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme.

Louis de France, Dauphin, né le 4 septembre 1729, marié, en 1745, à Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaëlle de Bourbon, infante d'Espagne, fille de Philippe V, et, en secondes noces, après le décès de cette dernière, à Marie-Josèphe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe, mort le 20 décembre 1765. Il eut de sa première femme, Marie-Thérèse de France, dite Madame, née en 1746, morte en 1748, et de sa seconde, Marie de Saxe, 1° Louis-Joseph-Xavier de France, duc de Bourgogne, né en 1751, mort en 1761 ; 2° Xavier-Marie-Joseph de France, duc d'Aquitaine, mort en bas âge ; 3° Louis-Auguste de France, duc de Berry, depuis Louis XVI, qui suit ; 4° Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, depuis Louis XVIII ; 5° Charles-Philippe de France, comte d'Artois, depuis Charles X ; 6° Marie-Zéphirine de France, dite Madame, morte en bas âge ; 7° Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, née en 1759, et mariée à Charles-Emmanuel-Ferdinand, roi de Sardaigne, morte en 1802 ; 8° Philippine-Marie-Hélène-Élisabeth, dite madame Élisabeth, née en 1764, morte en 1794.

Louis XVI, surnommé le roi martyr, né à Versailles le 23 août 1754, devenu Dauphin en 1765 par la mort de son père, marié, le 10 mai 1770, à

Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, fille de Marie-Thérèse, succéda à Louis XV, son aïeul, sur le trône de France en 1774 ; morte décapitée à Paris le 16 octobre 1793. Jamais plus haute loyauté, bonté plus ineffable n'avaient brillé sur le trône depuis saint Louis ; c'est en lui que le sang des Bourbons, après avoir coulé pendant plus de huit cents ans sur tous les champs de bataille, s'offrit en holocauste au génie des révolutions, cet arrière-petit-fils de la réforme fécondé par l'esprit désorganisateur du philosophisme. Dépouillée depuis de sa splendeur et de sa force, la royauté n'a d'autre gloire que celle du malheur, d'autre prérogative que celle de gravir péniblement le Calvaire que ce même génie des révolutions a placé en regard du trône. Louis XVI a eu de Marie-Antoinette 1° Louis-Joseph-François-Xavier, Dauphin de France, né le 22 octobre 1781, mort le 2 juin 1789 ; 2° Louis-Charles de France, duc de Normandie, Dauphin après la mort de son frère, mort, le 9 janvier 1795, dans la prison du Temple, à Paris, d'où l'on avait extrait son père et sa mère pour les conduire à l'échafaud ; 3° Marie-Thérèse-Charlotte de France, dite Madame royale, née le 19 décembre 1778, mariée, le 10 juin 1799, à son cousin le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois ; 4° Sophie-Hélène-Béatrix, morte en bas âge.

Louis XVIII, né à Versailles le 17 novembre 1755 ; il épousa, étant encore comte de Provence, le 14 mai 1771, Marie-Joséphine-Louise de Savoie, prit en 1776 le titre de Monsieur, affecté à l'aîné des frères des rois de France, émigré en 1791 et replacé sur le trône de ses pères en 1814 après la déchéance de Napoléon, mort le 16 septembre 1824, sans enfants.

Charles X. D'abord comte d'Artois, puis Monsieur, marié, le 16 novembre 1773, à Marie-Thérèse de Savoie, belle-sœur de son frère, appelé à la couronne à la mort de ce

dernier en 1824, exilé par la révolution de 1830 et mort sur la terre étrangère. Il eut de Marie-Thérèse de Savoie 1° Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, né à Versailles le 6 août 1775, marié à sa cousine, déjà citée, sans enfants; 2° Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, né le 24 janvier 1778, marié, en 1816, à Marie-Caroline-Thérèse, fille aînée du prince royal des Deux-Siciles, mort assassiné le 13 février 1820. Il a eu de sa femme quatre enfants : Louis d'Artois, mort en naissant, le 13 septembre 1818; Henry-Charles-Ferdinand-Dieudonné d'Artois, né posthume le 29 décembre 1820; Louise-Isabelle d'Artois, née le 13 juillet 1817, décédée le lendemain; Louise-Marie-Thérèse d'Artois, née le 21 septembre 1819.

Bourbons d'Espagne. — PHILIPPE, duc d'Anjou, second fils de Louis, Dauphin de France, petit-fils de Louis XIV, est le chef de la branche des Bourbons d'Espagne, laquelle a donné naissance aux Bourbons de Naples et Sicile et à ceux de Lucques.

PHILIPPE V, duc d'Anjou, né à Versailles le 19 décembre 1683, appelé à la couronne d'Espagne le 2 octobre 1700 par le testament de Charles II, proclamé à Madrid le 24 novembre suivant, marié, en 1701, à Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, et, en secondes noces, en 1714, à Élisabeth, fille d'Edouard Farnèse; abdiqua volontairement en faveur de son fils en 1723, ressaisit la couronne en 1724 à la mort de ce même fils.

Il eut de sa première femme quatre enfants dont deux régnèrent : 1° Louis Ier, né en 1703, marié, en 1721, à Louise-Elisabeth d'Orléans, fille du régent, couronné et sacré roi d'Espagne en 1723 après l'abdication de son père; mort, le 31 août 1724, sans enfants;

PHILIPPE VI, frère du précédent, né le 23 septembre 1746, mort, le 10 août 1759, sans enfants.

PHILIPPE V eut de sa seconde femme, Elisabeth Farnèse, sept enfants dont quatre fils et trois filles; de ces sept enfants deux occupèrent le trône d'Espagne :

CHARLES III, marié à Amélie de Saxe, fille de Frédéric-Auguste III, roi de Pologne, nommé roi de Naples par diplôme de son père en 1734, appelé au trône d'Espagne par la mort de son frère du premier lit Ferdinand VI, déjà cité, et descendu en même temps de celui de Naples en faveur de Ferdinand, son troisième fils, mort à Madrid en 1788. Il eut de sa femme sept enfants dont cinq fils et trois filles, la dernière mariée à Pierre-Léopold-Joseph archiduc d'Autriche, depuis empereur sous le nom de Léopold II. Des cinq fils le second régna après lui sous le nom de Charles IV, qui suit :

CHARLES IV, né à Naples le 11 novembre 1788, son père étant roi de Naples; marié, en 1765, à Marie-Louise, infante de Parme; roi d'Espagne en 1788, à la mort de son père; cessionnaire de ses droits en faveur de Napoléon en 1808; mort à Rome, le 20 janvier 1819. Il eut de sa femme six enfants, trois fils et trois filles. L'aîné des premiers, don Ferdinand-Marie-François de Paule, régna après lui, sous le nom de Ferdinand VII. Des trois filles, l'aînée fut mariée à Jean XI, roi de Portugal; la seconde, à Louis, duc de Parme, roi d'Étrurie; et la troisième, à don François-Joseph, prince héréditaire des Deux-Siciles.

FERDINAND VII, né le 13 octobre 1784, marié, en 1801, avec la fille de Ferdinand, le roi de Naples, dépossédé par Napoléon; remonté sur le trône d'Espagne en 1814; marié une seconde fois, en 1816, avec la fille de Jean VI, roi de Portugal, une troisième avec Marie-Josèphe-Amélie, princesse de Saxe, et une quatrième, en 1829, avec Marie-Christine, fille du roi des Deux-Siciles; né le 27 avril 1806 et mort en 1832, sans enfants mâles, laissant, par testament, suivant l'ancien droit espagnol, les droits politiques à sa fille, l'infante Marie-Isabelle-Louise, née, le 10 octobre 1830, de sa dernière femme.

Bourbons de Naples. — La branche des Bourbons de Naples se rattache à ceux d'Espagne par Ferdinand Ier, troisième fils de Charles III, roi d'Espagne.

FERDINAND Ier, né à Naples, reconnu roi des Deux-Siciles en 1759; marié, en 1768, à l'archiduchesse d'Autriche, sœur de Marie-Antoinette, reine de France; dépossédé de la couronne de Naples par Napoléon, remonté sur le trône en 1815, mort le 8 novembre 1830, laissant de sa femme quatre enfants : 1° François-Janvier-Joseph, qui suit; 2° Léopold-Joseph-Michel, prince de Palerme, né en 1790; 3° Marie-Christine-Amélie-Thérèse, mariée à Charles-Félix de Savoie, roi de Sardaigne; 4° Marie-Amélie, née en 1782, mariée, en 1809, à Louis-Philippe, duc d'Orléans.

FRANÇOIS, né le 19 août 1777, épousa,

en premières noces, Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche ; en secondes, l'infante Marie-Isabelle, sœur du roi d'Espagne. Il n'a eu de sa première femme que Caroline-Ferdinande-Louise, née le 5 novembre 1798, et mariée, le 7 juin 1816, au duc de Berry ; de sa seconde femme, onze enfants, dont six garçons et cinq filles. L'aîné des garçons, qui lui succéda et qui règne actuellement, est

Ferdinand II, né le 12 janvier 1810; roi des Deux-Siciles, le 8 novembre 1830 ; marié, en 1832, à la fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne.

Bourbons de Lucques. — Les Bourbons de Lucques se rattachent à ceux d'Espagne par l'infant don Philippe, fils de Philippe V, mis en possession des États de Parme, Plaisance, etc., par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748

Don Philippe, infant d'Espagne, né le 15 mars 1720 ; marié, le 26 août 1738, avec Louise Élisabeth, fille de Louis XV, roi de France ; élevé à la souveraineté des États de Parme, Plaisance et Guastalla, en 1748 ; mort en 1765, laissant de son mariage 1° don Ferdinand, qui suit ; 2° donna Isabella, née en 1741, et mariée à l'empereur Joseph II ; 3° Louise-Marie-Thérèse, née en 1751, et mariée à Charles IV, roi d'Espagne.

Don Ferdinand, né le 20 janvier 1751, grand-duc en 1763, laissa de son mariage avec Marie-Amélie-Antoinette, sœur de l'empereur d'Autriche François II, *don Louis*, qui suit, et trois fils ; mort le 27 mai 1803.

Don Louis, né le 5 juillet 1773; marié, en 1798 ; à Marie-Louise, fille de Charles IV, roi d'Espagne ; créé roi d'Étrurie, en 1801, par Napoléon, à l'occasion de sa renonciation à ses anciens États incorporés à l'empire français ; mort en 1803, laissant un fils, le prince don Charles-Louis, qui suit, et une fille.

Don Charles-Louis, né le 25 décembre 1799 ; roi d'Étrurie, le 27 mai 1803; dépossédé de ses États, en 1807, par Napoléon ; marié, le 15 août 1820, à la fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne. Il eut de ce mariage Ferdinand-Joseph-Marie-Victor, né le 14 janvier 1823.

Tel est l'historique sommaire de cette grande maison jusqu'à nos jours, sans doute beaucoup trop abrégé pour faire apprécier sa splendeur ; elle est, sans contredit, la première en illustration et en ancienneté entre toutes les maisons souveraines de l'Europe. Alliés depuis Robert de Clermont à plus de huit cents familles militaires, les Bourbons ont versé leur sang sur tous les champs de bataille : on compte parmi eux plus de sept cents personnages qui ont joué un rôle plus ou moins éminent dans toutes les phases de notre histoire ; telle est encore la profonde influence de ce grand nom, qu'il a vaincu, dans ces derniers temps, la défiance elle-même du génie révolutionnaire qui, pressé par la grandeur des souvenirs, et malgré les subtilités dont il a entouré son adhésion volontaire, a été obligé de placer en tête des nouvelles destinées que Dieu réserve à la France un descendant collatéral de cette maison. Amiel.

BOURBON (l'île) est située dans la mer des Indes, par 21° de latitude sud et 53° de longitude est, mér. de Paris; à 35 lieues ouest-sud-ouest de l'île de France, et à 120 lieues est de Madagascar. Elle est de forme à peu près ovale et abordable presque sur tous les points. Sa surface est d'environ 120 lieues carrées, et son périmètre de 40.

Il s'en faut de beaucoup que toute la superficie de cette île soit cultivable; elle n'est, à proprement parler, qu'une grande montagne, sur les flancs de laquelle l'industrie européenne a établi des exploitations variées, en les étendant successivement depuis le bord de la mer jusqu'à des hauteurs plus ou moins considérables.

Aussi toute l'île est occupée par des ravines et des torrents qui vont du centre à la circonférence, et ces espèces de rayons sont des bornes naturelles que la loi a adoptées pour la division primitive du territoire et pour les concessions.

La plus haute élévation des pics dont l'île Bourbon est hérissée est de 1,700 toises ; on y voit quelquefois de la neige en juillet et août, et de la glace pendant neuf mois de l'année.

Les points les plus remarquables sont les Salazes et le Piton des Neiges, le plus élevé de tous; des rivières coulant entre des remparts de basaltes d'une hauteur prodigieuse, des précipices affreux, des anfractuosités où la vue se perd, des cascades où l'eau se réduit en vapeur, des éboulements, des déchirures épouvantables ; tel est le spectacle que, au delà du revers extérieur de ses montagnes, offre partout l'île Bourbon.

En quelques endroits, les montagnes s'af-

faissent et forment, dans l'intérieur, des bassins cultivables; mais, en général, elles s'élèvent toutes à une assez grande hauteur, en forme de ceinture, à une distance peu considérable du bord de la mer.

Cette conformation place la partie du vent de l'île et la partie sous le vent, dans des conditions atmosphériques très-différentes.

La chaîne de montagnes qui occupe toute l'île étant un obstacle insurmontable aux vapeurs que chassent les vents généraux, le côté du vent est constamment arrosé par les pluies, tandis que la sécheresse désole presque tous les ans la partie opposée. Les cours d'eau sont abondants et multipliés au vent, rares et souvent à sec sous le vent. Il en résulte, pour les usages, les cultures et toute sorte d'industries et de travaux, des différences notables, et, par suite, une division naturelle de l'île en deux arrondissements, dont les intérêts ne sont pas toujours les mêmes.

Il existe à l'île Bourbon un volcan qui paraît lui avoir donné naissance, et dont les éruptions, fort abondantes et presque continuelles, ne cessent de l'agrandir. Il occupe la partie sud-est de l'île, et des cratères éteints attestent sa présence plus ou moins ancienne sur presque tous les points.

L'île Bourbon est très-sujette aux ouragans : ce sont de vastes tourbillons d'un diamètre de 30 à 40 lieues, qui s'avancent plus ou moins lentement de l'est à l'ouest, en tournant rapidement du sud au nord par l'ouest. La pluie et le vent reçoivent, dans ces tourbillons, une impulsion si violente, qu'il en résulte quelquefois les effets les plus incroyables et des accidents terribles. Ce météore ne se produit que de novembre en avril, presque toujours en février ou mars; c'est pour l'île Bourbon la saison des grandes chaleurs, des grandes pluies et des orages. Alors les vents sont variables et la température des deux arrondissements de l'île est à peu près la même. Les vents généraux soufflent presque sans interruption de mai en octobre et acquièrent quelquefois une grande violence en juillet et août; c'est alors qu'une grande humidité règne d'un côté de l'île et une grande sécheresse de l'autre. Malgré cette différence, l'air est également tempéré dans toute l'île, et le thermomètre n'y monte jamais au-dessus de 27° Réaumur, comme il ne descend jamais au-dessous de 14, si ce n'est dans les régions élevées. C'est sans doute à une température si égale et à l'air vif et pur qu'entretiennent les montagnes que l'île Bourbon doit l'avantage d'être le pays le plus sain de l'univers; aucune fièvre, aucune maladie endémique n'affligent cette terre privilégiée.

Il n'y a pas non plus de bêtes fauves, ni de reptiles, ni d'insectes venimeux. Le scorpion et le scolopendre, les seuls que l'on y connaisse, sont, comme l'abeille et la guêpe, moins redoutés pour le danger que pour la douleur. Si le règne végétal y abonde en poisons, les plantes médicinales s'y trouvent aussi en grand nombre : le règne minéral y est peu riche; on n'y trouve guère autre chose qu'une lave plus ou moins ferrugineuse, à tous les degrés de décomposition, généralement accompagnée d'exemples assez curieux de cristallisation et de vitrification.

On n'a découvert encore dans l'île aucune mine ou carrière exploitable. Deux sources d'eaux thermales, l'une à Salazie, l'autre à Cilaos, commencent à être recherchées pour leurs propriétés curatives.

Lorsque l'île Bourbon fut découverte, en 1545, par le navigateur portugais Mascarénhas, qui lui donna son nom, elle était inhabitée et couverte de bois. Aucun établissement n'y fut formé; plusieurs couples d'animaux domestiques y furent jetés et s'y multiplièrent prodigieusement; les chèvres s'y sont conservées à l'état sauvage jusqu'à ce jour; les autres espèces ont été détruites par les chasseurs. Le gibier et le poisson peu variés, mais extrêmement abondants à l'époque de la découverte, y sont aujourd'hui devenus rares; les tortues, qui couvraient le rivage de la mer, ont entièrement disparu. En 1619, les Hollandais s'y établirent sous Witham-Hybrands-Bontokoe; mais ils ne tardèrent pas à l'abandonner. Les récoltes et les provisions y étaient dévorées par les fourmis et les rats, qui sont encore à Bourbon de véritables fléaux.

En 1642 M. de Pronis, en 1649 M. de Flocourt, prirent possession de Mascareigne au nom du roi de France, et lui donnèrent le nom d'île Bourbon. Le lieu où ils débarquèrent a conservé jusqu'à ce jour le nom de *possession*. Le siége du gouvernement fut établi par eux à 2 lieues de là, sur une baie commode, celle de Saint-Paul; mais ce ne fut qu'en 1663 que l'établissement commença à prendre de la consistance. La colonie s'était recrutée, en 1646, des Français échappés au massacre du fort Dauphin et, quelques an-

nées après, des forbans du *Dragon*, qui demandèrent à être admis comme colons, en faisant abandon de leur vaisseau.

En 1665, la colonie fut cédée à la compagnie des Indes. Jacob de la Haie, lieutenant général, en prit possession en son nom, en 1671, et y fit les premiers règlements commerciaux. Le monopole auquel la colonie fut assujettie ne l'empêcha pas d'arriver en peu de temps à un haut degré de prospérité; car les priviléges étaient réciproques; la compagnie payait toujours fidèlement, aux prix fixés, tous les produits de la colonie, bien qu'il lui arrivât quelquefois de vider ses magasins, en jetant à la mer les anciennes récoltes pour faire place aux nouvelles. Les terres y étaient d'une fertilité fabuleuse; la récolte de maïs s'y élevait annuellement, malgré le petit nombre des cultivateurs, à plusieurs millions de quintaux.

En 1767, la colonie fut rétrocédée à la couronne par la compagnie, et M. de Bellecombe vint en prendre possession au nom du roi, et, sous ce nouveau régime, la prospérité de l'île Bourbon se développa rapidement. Lors de la guerre de l'Inde, Suffren et Bussy trouvèrent de quoi alimenter leurs escadres et les garnisons de l'Inde et de Maurice.

Pendant la révolution, l'île Bourbon, alors *île de la Réunion*, longtemps abandonnée à elle-même, sut se préserver des excès et des malheurs qui ensanglantèrent la métropole. Son assemblée coloniale, composée de cinquante et un membres, administra sagement le pays avec un budget de 400,000 francs, et repoussa le joug anglais, aussi bien que le fatal décret de la convention.

Sous l'empire, l'île Bourbon, devenue *île Bonaparte*, perdit ses institutions et fut soumise au régime militaire du capitaine général de Caen, établi à l'île de France; sous ce régime, l'île Bourbon continua, malgré des privations de toute espèce et le plus complet abandon, à se défendre contre les Anglais, et ne fut prise qu'en 1810 : 4,000 hommes de troupes anglaises ne la réduisirent qu'à grand'peine, après un combat où sa milice, réunie aux 400 hommes qui composaient sa garnison, perdit beaucoup de monde; une capitulation honorable fit passer l'île Bourbon sous la domination anglaise. Le système d'oppression fiscale propre à cette nation date de cette époque pour l'île Bourbon; tous les impôts créés pour les nécessités de la guerre et de l'isolement furent maintenus, de nouveaux furent établis et n'ont pas été supprimés en 1815, lorsque l'île fut rendue à la France; au contraire, le système fiscal de la métropole y fut peu à peu complétement établi, et le despotisme ministériel remplaça le despotisme anglais et impérial. Une protection mal entendue, mais évidemment affectueuse de la part du gouvernement de la restauration, n'empêcha point les colons de regretter le régime plus libéral qui avait précédé 89. En 1825, une ombre de représentation fut donnée à la colonie, par l'institution d'un conseil général de douze membres, nommés par le roi, avec des attributions purement consultatives. En 1830, lorsque les événements furent connus, le mécontentement occasionné par trente années de despotisme et par un embarras presque général dans les affaires donna lieu à des mouvements révolutionnaires, que calma la concession de quelques franchises. Un conseil général électif de trente-six membres, mais sans attributions législatives, constitua pendant deux ans un provisoire que fit cesser la loi de 1833 sur le régime législatif des colonies.

Tant de variations dans les destinées de l'île Bourbon n'ont pas empêché son industrie de prendre un nouvel essor. La culture de la canne commença à s'y étendre en 1820; elle s'y généralisa en 1826. Celle du cafier était devenue difficile depuis l'ouragan de 1806. Le giroflier, dû à l'administration de M. Poivre, s'était rapidement propagé, avant et depuis 1806; mais cet arbre, d'une venue lente, très-délicat et d'un produit incertain, ne fut conservé ou rétabli après les ouragans que dans les terrains les moins propres à d'autres cultures.

Aujourd'hui l'île Bourbon produit plus de 30 millions de kil. de sucre, 40,000 balles de café et 200 milliers de girofle; du maïs et des racines pour environ le quart de sa consommation; 30 millions de riz sont le supplément nécessaire qu'elle demande à l'Inde.

Dans l'état actuel des choses, la production de l'île Bourbon occupe toute l'année 150 bâtiments d'un tonnage moyen de 350 tonneaux, dont le fret de retour est assuré au prix moyen de 120 francs le tonneau; mais la détresse de l'agriculture ne procure à ces navires qu'un fret d'importation du quart environ de leur tonnage, au prix moyen de 40 francs.

Comme il n'y a aucun port à l'île Bour-

bon, les bâtiments se rendent sur les diverses rades de l'île pour y embarquer les denrées. Celle de Saint-Paul est la plus tranquille, celle de Saint-Denis est la plus sûre, et celle de Sainte-Rose la plus commode; celle-ci est la seule où il n'y ait aucun mouvement de sable ou de galets; et la disposition des lieux, même avec une mer un peu grosse, y permet l'embarquement comme dans un port; mais l'appareillage des bâtiments qui doivent mouiller très-près de terre y devient périlleux.

L'île Bourbon offre, sous le point de vue social, un phénomène inconnu aux autres colonies. Les deux tiers environ de la population libre y semblent voués au prolétariat; les derniers recensements (1839) fixent à 103,000 âmes la population de l'île Bourbon, 37,000 personnes libres et 66,000 esclaves; 25,000 au moins, sur les 37,000 personnes libres, ne possèdent aucune propriété, n'exercent aucune industrie et vivent, dans les îlets et les ravines, de chasse, de pêche et de maraude, ou d'un commerce clandestin avec les esclaves, ou même des secours qu'ils reçoivent d'eux.

Le problème d'une existence si extraordinaire s'explique par la douceur du climat, l'exiguïté des besoins purement naturels et la facilité avec laquelle de tels besoins peuvent être satisfaits. Cette classe d'hommes est presque entièrement composée de blancs tombés dans la pauvreté.

Il y a, à l'île Bourbon, environ 8,000 hommes de milice coloniale, dont le service est très-pénible et l'équipement très-onéreux; les prolétaires dont il vient d'être question n'en sont pas exempts, et ils ont, en général, beaucoup de soumission.

L'île Bourbon comprend douze communes; le chef-lieu est Saint-Denis, ville d'environ 15,000 âmes; les autres principales communes sont Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Benoît. Des routes fort bien entretenues unissent les douze communes entre elles. Saint-Pierre et Saint-Benoît, séparés par tout un diamètre de l'île, communiquent aussi par un ancien et très-mauvais chemin, dit chemin de la plaine, le seul qui traverse l'île. Le bourg de Salazie, situé au pied des Salazes, est un nouvel établissement, où le cafier, le mûrier et les vivres sont cultivés avec succès; cette localité est resserrée dans une enceinte de rochers inaccessibles et communique seulement avec la commune de Saint-André par un bon chemin de montagne tracé dans le lit de la rivière du Mat.

Un autre établissement intérieur se forme à la plaine des Palmistes, dans la commune de Saint-Benoît, et un troisième à Cilaos, dans celle de Saint-Pierre. Celui de la plaine des Palmistes, plus étendu que Salazie, est traversé par le chemin de la plaine et peut acquérir beaucoup d'importance.

Depuis environ quinze ans, les travaux publics ont pris un grand développement à l'île, 5 à 600,000 francs y sont annuellement consacrés. La dépense faite par la colonie pour l'instruction publique est aussi fort considérable; elle s'élève à environ 100,000 fr., c'est un vingtième des recettes. Il y a un collége royal, fréquenté par 300 élèves, 5 écoles de frères de la doctrine chrétienne, dont plusieurs ont 150 à 200 élèves; 6 écoles des sœurs de Saint-Joseph pour les filles, et un nombre beaucoup plus considérable d'institutions particulières où les enfants des deux sexes reçoivent une éducation très-soignée et des leçons de langues, de sciences et d'arts. En général, l'éducation des femmes est plus soignée, à l'île Bourbon, et plus complète que celle des hommes; plusieurs d'entre elles sortent de leurs pensions avec des talents fort remarquables et une modestie qui en relève le prix; par cette raison, l'intérieur des ménages, à l'île Bourbon, offre généralement à l'étranger un spectacle inattendu qui le charme et l'attache.

Malgré la gêne des propriétaires et un grand nombre de positions difficiles, l'ancienne hospitalité si renommée de l'île Bourbon est encore pratiquée, et l'on retrouve partout, dans les anciennes familles créoles, où quelque aisance s'est conservée, un accueil plein d'empressement et de bienveillance, et une abondance préparée quelquefois pour de telles circonstances par une stricte économie durant toute l'année. Heureux amour-propre! qui retient à ce prix l'ornement des anciennes mœurs patriarcales du pays! J. D. L.

BOURBON-LANCY, encore appelé *Bellevue-les-Bains*, est une petite ville agréablement située à 7 lieues de Moulins, sur la grande route de cette ville à Autun, dans le département de Saône-et-Loire, à 20 lieues de Mâcon et 80 de Paris. Le climat en est doux, et la source minérale qu'elle renferme fort anciennement connue. Toutefois, l'établissement des bains se trouve dans un état

déplorable qui les a fait presque entièrement abandonner depuis longtemps. Les eaux jaillissent d'une source unique, dans le faubourg Saint-Léger, mais débouchent par divers canaux, entre lesquels nous citerons : le Lymbe, d'une température de 57°,50 centigrades ; la Fontaine-Saint-Léger, 42° ; la Fontaine-de-la-Reine, 41° ; la Source-des-Écures, 60° ; enfin le Bain-Royal, dont la chaleur n'est que de 40°.—Les eaux de Bourbon-Lancy sont de nature saline et gazeuses, contenant beaucoup de sulfate et d'hydrochlorate de soude, ainsi que des sulfates de chaux, de fer et de magnésie, mais ces derniers corps en proportion fort minime ; ce qui ne les rend pas très-stimulantes à l'intérieur, mais, dès lors, beaucoup plus efficaces et plus faciles à manier que certaines autres d'une composition analogue, mais d'une action trop énergique. On les conseille généralement, comme celles de Bourbonne (*voy.* ce mot), dans les rhumatismes chroniques, les paralysies, les catarrhes anciens sans fièvre et aussi les engorgements d'entrailles. — Henri III, affaibli par toutes sortes d'abus, et atteint, comme nous le dirions de nos jours, d'une *gastrite subaiguë*, se trouva bien de ces eaux près desquelles il se rendit en 1580. Fernel, l'un des plus célèbres médecins français, y envoya Catherine de Médicis, encore sans enfant après dix années de mariage, et qui, neuf mois après ce voyage, devint mère de François II (1544). — Sur la carte de Peutinger, les eaux de Bourbon-Lancy se trouvent désignées sous le nom de *Aquæ nisinaii*. L'abbé Huet pense qu'il se pourrait bien faire que l'on eût dit primitivement *Bourbon-Lancy* pour *Bourbon-l'Ancien ;* mais il nous semble beaucoup plus rationnel de penser que ce dernier mot, qui s'écrivait jadis l'Ancy (avec une apostrophe), tire son origine du plus jeune des fils d'un Geufroy-de-Bourbon, nommé Enseau ou Enselme, et dont le frère aîné portait le surnom d'Archambault.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT, appelé *Burges* sous la convention, est une petite ville d'environ 3,000 habitants, à 15 lieues de Bourges, 6 de Moulins et 65 sud de Paris, dans le département de l'Allier. Elle fut jadis le berceau de la famille de Bourbon, et l'on y voit encore les restes de l'ancien château, parmi lesquels subsiste toujours la fameuse tour, connue sous le nom singulier de *Qui-qu'en-grogne*. Gaston d'Orléans y fut exilé par son frère Louis XIII, ou plutôt par le cardinal de Richelieu. Des établissements romains assez bien conservés attestent son antiquité d'une manière irrévocable ; elle est située dans un joli vallon, abrité de toute part par quatre collines lui formant comme une sorte de paravent; aussi la chaleur y est-elle douce et d'une température égale. Il y a un hôpital pour les pauvres, fondé en 1650.

Les eaux de Bourbon-l'Archambault sont claires, parfaitement incolores, d'une saveur légèrement âcre et analogue à celle d'une lessive faible ; elles surgissent en bouillonnant, et les bulles de gaz qu'elles dégagent en abondance sont mélangées d'acide carbonique et d'azote. Leur température, prise à la source, est de 51°,5' du thermomètre centigrade. Refroidies, elles donnent au goût et à l'odorat une impression comme sulfureuse ; leur densité et leur pesanteur sont absolument les mêmes que celles de l'eau ordinaire. L'analyse chimique déjà fort ancienne de M. Faye leur donne pour principes minéralisateurs des muriates de chaux, de magnésie et de soude, des sulfates à même base, du carbonate de fer, un savonule végétal, trois volumes d'acide carbonique et un demi-volume de gaz hydrogène sulfuré. M. Lonchamps assure, au contraire, qu'elles ne sont nullement sulfureuses à leur origine; l'odeur d'œufs pourris qu'elles dégagent en vieillissant résulte uniquement de la décomposition des conferves qu'elles renferment et leur donne pour principes minéralisateurs : le bicarbonate, le sulfate et l'hydrochlorate de soude, un peu de carbonate de chaux, de magnésie et de fer avec l'acide carbonique, plus enfin une petite quantité d'un sel de potasse, circonstance fort rare dans les eaux de France. Très-excitantes, ces eaux échauffent et constipent généralement, et si parfois elles produisent au premier abord un effet contraire, c'est à la façon des médicaments toniques, en irritant et même enflammant l'estomac et les intestins. L'usage en serait donc funeste dans toutes les maladies aiguës, plus particulièrement celles du cœur et des poumons. Prises en boisson, elles rappellent les flux sanguins naturels ou habituels, et leur dose, de cette manière, est d'une à deux pintes par jour. Les bains et les douches sont avantageux dans les scrofules et guérissent souvent les paralysies rhumatismales ou saturnines. Elles ont encore produit d'excellents effets dans les douleurs et les rhumatismes chroniques, diverses affec-

tions locales des articulations des membres, et surtout les luxations spontanées incomplètes de celle de la cuisse avec la hanche. On trouve encore, à une certaine distance de la ville, une source ferrugineuse froide, appelée *Jonas*, du nom d'un Suisse qui la découvrit en creusant le sable, ou bien *de Noailles* en mémoire du maréchal de ce nom qui la fit entourer d'une muraille. Elle est astringente, styptique, petillante, et donne pour un litre de liquide : muriate de chaux, 0,111 gram.; de soude, 0,217; sulfate de soude, 0,181 ; de chaux, 0,321 ; carbonate de fer, 0,225 ; acide carbonique, 0,784. On peut juger, d'après cette composition, quels doivent être ses effets sur l'économie (*voy.* EAUX MINÉRALES). La saison ouvre, à Bourbon-l'Archambault, le 15 mai, pour finir le 1er octobre. Un séjour d'un mois à cinq semaines est ordinairement indispensable pour obtenir un résultat complet.

BOURBON-VENDÉE (*géog.*), ville de France, chef-lieu du département de la Vendée ; elle portait, avant la révolution, le nom de la Roche-sur-Yon, et sous l'empire celui de Napoléon, auquel elle devait une grande partie de ses embellissements. Ravagée plusieurs fois pendant les guerres de la révolution, cette ville n'avait que 800 habitants en 1807, elle en compte aujourd'hui près de 3,000, et possède un tribunal de 1re instance, un collége, une bibliothèque de 5,000 volumes. Elle commerce en blés, bestiaux, et surtout en sel ; mais l'éloignement de toute rivière navigable l'empêchera toujours de prendre un grand développement.

BOURBONNAIS (*géog.*), ancienne province de France, qui forme aujourd'hui le département de l'Allier et une partie des départements limitrophes.

Au temps de César, ce pays était partagé entre les Eduens, les Bituriges, les Arvernes et les Boïens que le conquérant y poussa. Dans la division de la Gaule, sous Auguste, le Bourbonnais fut partagé entre la seconde Aquitaine et la première Lyonnaise. Les Visigoths s'en emparèrent, mais le perdirent à la bataille de Vouillé. Au xe siècle, il était l'une des trois principales baronnies du royaume de France et dépendait immédiatement de la couronne. Depuis cette époque, la suite des sires, comtes, barons ou seigneurs de Bourbon ne fut plus interrompue, mais l'histoire de la province offre peu d'intérêt.

Le plus ancien seigneur de Bourbon connu est AIMAR ou ADHÉMAR, qui en était investi en 921, probablement par hérédité ; il laissa, en mourant, trois fils en bas âge, sous la tutelle de son frère Gui. — AIMAR Ier, fils d'Aimar, était seigneur de Bourbon en 953. — ARCHAMBAUD Ier, l'un des fils du précédent, mourut en 985. Son nom, commun à tous ses descendants, a fini par s'ajouter à leur fief, qui s'appelle encore Bourbon-l'Archambaud. — ARCHAMBAUD II, fils ou petit-fils du précédent, guerroyait en 999 avec le comte de Nivernais. — ARCHAMBAUD III, surnommé *du Montet*, mourut vers 1064. — ARCHAMBAUD IV, dit *le Fort*, fils du précédent, portait le titre de prince. — 1078, ARCHAMBAUD V, son fils. — 1096, AIMON, surnommé *Vairevache*, à cause de la couleur de ses cheveux, usurpa le fief de Bourbon sur ARCHAMBAUD VI, qui ne le posséda que peu de temps. — ARCHAMBAUD VII, fils d'Aimon. — MATHILDE ou MAHAUT, fille d'Archambaud et son héritière, épousa, en 1196, GUI II, seigneur de Dampierre. En elle s'éteignit la première maison de Bourbon, dite *Bourbon-l'Ancien*.

ARCHAMBAUD IX, surnommé *le Grand*, fils des précédents, ayant joint à l'héritage de sa mère, dont il conserva le nom, quelques places et des terres provenant des dépouilles du comte d'Auvergne, posséda tout ce qui depuis a constitué le Bourbonnais ; il périt à la bataille de Taillebourg. — ARCHAMBAUD X, fils aîné d'Archambaud IX, suivit saint Louis dans sa première croisade, et mourut à Chypre. — 1249. MAHAUT, sa fille aînée, épousa *Eudes* ou *Odet* de Bourgogne. — En 1262, AGNÈS, sœur de Mahaut, mariée à Jean de Bourgogne, seigneur de Charolais, dont elle n'eut qu'une fille ; puis à Robert II, comte d'Artois, mort sans postérité. En elle finit la seconde famille de Bourbon, celle de Bourbon-Dampierre, qui porta le Bourbonnais à son plus haut point de gloire.

BÉATRIX, fille d'Agnès et de Jean de Bourgogne, épousa, en 1278, ROBERT de France, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis, et porta le nom de Bourbon dans cette famille puissante qui au dernier siècle possédait quatre couronnes souveraines en Europe. — De ce mariage naquirent LOUIS Ier, dit *le Grand* ou le *Boiteux*, qui eut deux fils, JACQUES Ier, qui fut chef de la maison subsidiaire de *Bourbon-la-Marche* ou *Bourbon-Vendôme* (*voy.* BOURBON, *Maison de*), et PIERRE Ier, mort à la bataille de Poitiers,

qui continua la branche principale par 1356, Louis II *le Bon* ou *le Grand*, qui fut un des tuteurs désignés par Charles V pour gouverner le royaume pendant la minorité de son fils, prit part à une croisade et combattit les Anglais; —1418, Jean Ier, son fils, prisonnier à Azincourt, mort captif à Londres;—1433, Charles Ier, son fils; —1456, Jean II, fils du précédent, meneur de la *ligue du bien public* sous Louis XI, puis connétable; — 1487, Charles II son frère, cardinal, qui abandonna le gouvernement du Bourbonnais à la dame de Beaujeu, régente; — 1487, Pierre II, frère des précédents, époux de la dame de Beaujeu, qui gouverna avec elle le Bourbonnais quand Charles VIII prit possession de la couronne.

Pierre II ne laissa qu'une fille, Suzanne, qui épousa le connétable de Bourbon, son cousin (Charles de Bourbon-Montpensier), et mourut sans enfants. Le Bourbonnais, confisqué en 1523 par suite de la trahison du connétable, fut donné en apanage à Louise d'Angoulême, mère de François Ier, et réuni à la couronne à sa mort, en 1531. Depuis lors il fut donné en apanage au second fils de François Ier, en douaire à Catherine de Médicis, puis à la mère de Charles IX, à celle de Henri III, à celle de Henri IV, et enfin à celle de Louis XIII, qui s'en démettaient ordinairement en faveur de leurs fils, lesquels le réunissaient à la couronne. Anne d'Autriche y renonça pour sa part en 1661, et le roi l'engagea à Louis II prince de Condé.

Sous toutes ces dominations, le Bourbonnais avait perdu son importance; lorsqu'il devint province de France, sa capitale, Moulins, devint le chef-lieu d'une généralité qui comprenait, en outre, le Nivernais et une partie de la Marche. Il fut aussi pendant quelque temps le centre d'un des douze grands gouvernements. Ses limites étaient au nord le Nivernais et le Berry, à l'ouest le Berry, à l'est la Bourgogne et le Forez, et au sud l'Auvergne; il avait 27 lieues de longueur sur 13 de largeur.

BOURBONNE-LES-BAINS (*géog.*, *eaux min.*). — C'est une petite ville du département de la Haute-Marne, sur les confins des Vosges, à 72 lieues S. E. de Paris, 13 de Chaumont et 8 de Langres. Elle se compose de 800 maisons environ et renferme 3,500 habitants. Les pluies y sont fréquentes, les orages et les ouragans redoutables. La température s'y montre très-variable, et sa moyenne est de 14° Réaumur à peu près pour la saison des eaux; son atmosphère est donc moins chaude que celle de Paris, lieu pourtant plus septentrional, ce qu'il faut attribuer à l'élévation telle au-dessus du niveau de la mer, que le mercure du baromètre y descend quelquefois à 27 pouces et même au-dessous. — Le nom de Bourbonne dérive, dit-on, de deux mots celtiques qui signifient *chaude fontaine*. Aussi l'emploi de ses eaux salines et thermales (*aquæ Borbonis*) paraît-il remonter à la plus haute antiquité. Les Romains y avaient établi des bains et des étuves dont on retrouve encore quelques ruines. En 1732, Louis XV y fit construire un hôpital militaire qui, depuis, a reçu beaucoup d'extension, et peut loger maintenant 600 malades, dont 100 officiers. On y trouve également un hôpital civil, mais fort peu considérable et ne pouvant desservir que les pauvres de la localité même. La ville, située dans un pays riche, offre de très-belles promenades; les communications y sont faciles. Elle se trouve bâtie à la fois sur le plateau d'une colline et dans deux vallons adjacents, l'un au nord et l'autre au midi; c'est ce dernier, d'un sol argilo-gypseux, qui renferme les sources minérales, au nombre de trois, savoir : la source des bains civils, ou fontaine de la place, *fontaine chaude;* température, 55° cent. La source du grand bassin, 52°; la fontaine des bains militaires, désignée encore dans les anciens livres par le nom de *bain Patrice*, 48°. Leur produit total est de 3,000 pieds cubes environ par 24 heures, ce qui peut fournir à l'administration l'eau de plusieurs milliers de bains ou douches. On a encore découvert, en creusant le sol, à une profondeur de 41 pieds et demi, un ancien conduit romain dans lequel l'eau conservait une température de 60°. Il est plus que probable que ces différentes sources ont une origine commune et que leur chaleur varie suivant la distance qu'elles ont eue à parcourir depuis leur séparation de la veine principale. Toutes sont limpides et incolores, d'une odeur un peu sulfureuse, d'une saveur salée, rudes à la peau, plus pesantes que l'eau distillée, dans la proportion de 1 : 1,006,5 et marquant 2° 1/2 à l'aréomètre de Baumé. C'est une des eaux minérales les plus chargées de principes salins. Il se dégage à la source une grande quantité de gaz qui la rendent bouillonnante, principalement dans les temps d'orages. Voici, du reste, les résul-

tats obtenus, en 1827, par MM. Desfosses et Roumier, pour une pinte d'eau : bromure et peut-être chlorure de potassium, 0,069 grammes; chlorure de calcium, 0,081; chlorure de sodium, 5,352; carbonate de chaux, 0,158; sulfate de chaux, 0,721; chlorure de magnésium et matière extractive, traces seulement. Total, 6,381 grammes (*Journ. de pharm.*, t. XIII, p. 533). Les gaz à la température de + 15° cent. et sous la pression de 0,755m ont fourni : oxygène, 3 centim. cubes; azote et acide carbonique, 13. M. Lonchamps prétend que le gaz est, au contraire, de l'azote pur. — Les boues de ces mêmes eaux, analysées par M. Vauquelin, ont fourni : matière organique, 15,40; silice, 64,40; fer oxydé, 5,80; chaux, 6,20; magnésie, 1,00; alumine, 2,20. Elles sont sulfureuses et ammoniacales, sans doute parce que les matières organiques décomposent les sulfates et les changent en sulfures, en même temps que la matière organique elle-même fournit de l'ammoniaque. L'établissement, d'une construction moderne, renferme 52 cabinets de bains, 16 douches, 2 bains de vapeur et 2 piscines.

Les eaux de Bourbonne ont une action stimulante fortement prononcée; ingérées en grande quantité dans l'estomac, elles deviennent purgatives, et déterminent surtout la diurèse. Dans quelques cas, elles amènent, au contraire, la constipation. Comme toutes les eaux thermales salines, elles ont été données dans le traitement d'une foule de maladies différentes, et particulièrement contre les fièvres quartes invétérées, les engorgements du foie et de la rate, l'ascite, les catarrhes chroniques. Elles sont employées avec succès dans les maladies scrofuleuses, les rhumatismes musculaires chroniques, à la suite des fractures mal consolidées, des entorses et pour les douleurs qui surviennent à d'anciennes blessures. Mais leur efficacité se manifeste surtout dans les plaies d'armes à feu, de même que les paralysies dont l'apoplexie est innocente. Elles ne sont avantageuses ni dans les syphilis, ni dans la goutte, ni contre les maladies de la vessie et de la peau, qu'elles aggravent constamment. Elles conviennent surtout aux tempéraments lymphatiques, aux sujets durs et difficiles à exciter. On doit, au contraire, soigneusement les défendre au personnes nerveuses, maigres, délicates ou très-sanguines, ainsi qu'aux enfants. — La saison se prolonge, à Bourbonne, du 1er mai au 1er octobre. On y prend ordinairement de vingt à vingt-sept bains à la température de 29 à 30° Réaumur, et dont la durée ne doit pas aller au delà de 30 à 40 minutes. Les douches s'administrent à la chaleur de 38 à 40° Réaumur, et pendant 10 minutes au plus. Pour la boisson, qui finit souvent aux deux modes d'administration précédents, la dose journalière peut s'élever de 1|2 pinte à une, et même deux, mais jamais au delà, sous peine de s'exposer à des coliques, à des gonflements, des assoupissements et des dérangements d'entrailles. — On a quelquefois fait usage, dans certaines maladies locales, des boues de Bourbonne, comme de celles de Saint-Amand. A deux lieues de la ville se trouve, au village de *la Rivière*, une eau ferrugineuse fraîche dont on prescrit l'usage aux estomacs faibles, ainsi qu'aux jeunes personnes affectées de pâles couleurs. LEPECQ DE LA CLÔTURE.

BOURDALOUE (LOUIS) naquit à Bourges, en 1632, d'une famille distinguée dans la magistrature. Son père était conseiller au présidial de cette ville, et jouissait d'une grande considération, méritée par sa probité et ses talents. Le jeune Bourdaloue avait à peine 16 ans, que son goût pour la piété et la retraite le porta à renoncer au monde. Il résolut d'entrer chez les jésuites, et vint à Paris, à l'insu de ses parents, pour se faire recevoir dans la maison du noviciat. Dès que son père en fut instruit, regardant cette détermination comme un effet de la légèreté de l'âge, il se hâta de faire revenir son fils à Bourges; mais, au bout de trois mois, reconnaissant la solidité de sa vocation, il lui permit de la suivre, et le ramena lui-même à Paris. Les talents du P. Bourdaloue le rendaient également propre à tous les emplois. Lorsqu'il eut achevé ses études, il professa successivement les belles-lettres, la philosophie et la théologie; il fut aussi chargé, pendant quelque temps, de l'éducation du célèbre marquis de Louvois, et, dans ces diverses fonctions, il donna des preuves de la supériorité et de l'étendue de son esprit. Cette capacité, en quelque sorte universelle, fit hésiter d'abord sur la destination spéciale qu'on lui donnerait. Mais quelques sermons qu'il prêcha, pendant qu'il enseignait la théologie morale, furent tellement applaudis, et révélèrent des dispositions si extraordinaires, que ses supérieurs se déterminèrent à l'appliquer uniquement au ministère de la

prédication. Il avait employé, soit à ses propres études, soit à l'enseignement, les dix-huit premières années passées chez les jésuites. Il prêcha trois ans dans les provinces, notamment à Rouen, à Rennes, à Amiens, et partout il obtint les plus brillants succès. Ses supérieurs l'appelèrent à Paris en 1669. Il avait environ 37 ans, et son génie, developpé par de profondes études, était alors dans toute sa force. Quoique sa réputation eût fait attendre beaucoup de lui, il dépassa encore toutes les espérances qu'on avait conçues. A peine eut-il prêché quelques sermons dans l'église de la maison professe des jésuites, qu'on y accourut de toutes parts pour l'entendre, et, dès l'année suivante, il fut appelé à prêcher l'Avent à la cour. Louis XIV en fut si enchanté, qu'on le redemanda pour prêcher le Carême de l'an 1672. Depuis cette époque, Bourdaloue éclipsa tous les prédicateurs, et sa réputation, bien loin de perdre ou de s'affaiblir avec le temps, ne fit que s'accroître chaque jour davantage. Il était rare que le même prédicateur fût appelé trois fois à la cour, c'est-à-dire qu'il prêchât plus d'une fois le Carême et l'Avent; Bourdaloue y parut plus de dix fois, et fut toujours accueilli avec empressement. Il y prêcha de nouveau le Carême en 1674, et bientôt Louis XIV voulut l'entendre tous les deux ans, soit pour le Carême, soit pour l'Avent, aimant mieux, disait-il, ses redites que les choses nouvelles d'un autre. Ses sermons n'eurent pas moins de succès à Paris qu'à la cour. On peut en juger par une lettre où madame de Sévigné nous fait connaître tout à la fois son opinion et celle du public. « J'ai entendu, dit-elle, la passion de Mascaron..... J'avais grande envie de me jeter dans le Bourdaloue; mais l'impossibilité m'en a ôté le goût. Les laquais y étaient dès le mercredi, et la presse était à mourir. Je savais qu'il devait redire celle que M. de Grignan et moi nous entendîmes l'année passée aux jésuites; et c'était pour cela que je n'en avais envie. Elle était parfaitement belle, et je ne m'en souviens que comme d'un songe. » Une anecdote remarquable, que rapporte aussi madame de Sévigné, peut faire juger de l'impression qu'il produisait. « Le maréchal, écrit-elle dans une de ses lettres, était l'autre jour si transporté de la beauté d'un sermon du P. Bourdaloue, qu'il s'écria tout haut, en un endroit qui le toucha : *M..... il a raison*. Madame éclata de rire, et le sermon en fut tellement interrompu, qu'on ne savait ce qui en arriverait. » Le P. Bourdaloue prêcha pendant trente-quatre ans, soit à la cour, soit dans les chaires de Paris, et, durant ce long espace de temps, il eut l'avantage assez peu commun d'être toujours également goûté des grands, des savants et du peuple. Après la révocation de l'édit de Nantes, on l'envoya prêcher à Montpellier, où il eut le suffrage des catholiques et des nouveaux convertis. Du reste, le P. Bourdaloue ne bornait point son ministère à la prédication. Une foule de personnes touchées par ses instructions lui confièrent la direction de leurs consciences, et il passait quelquefois cinq ou six heures de suite à entendre des confessions. Il avait un talent tout particulier pour assister et consoler les malades. On avait souvent recours à lui pour leur annoncer le danger de leur état et les disposer à la mort; et, se croyant alors responsable de leur salut, il leur parlait avec un zèle vraiment apostolique. Parmi le grand nombre de personnes éminentes qui eurent recours à ses lumières pour la direction de leur conduite, on peut remarquer en particulier madame de Maintenon, qui voulut avoir son avis sur le plan de vie qu'elle s'était tracé. Les soins qu'il était obligé de donner aux grands du monde ne lui faisaient point négliger les pauvres ni les petits; il les accueillait avec bonté, descendait avec eux jusqu'aux moindres détails, et plus sa réputation leur inspirait de timidité, plus il s'étudiait à gagner leur confiance et à leur faciliter l'accès auprès de lui. Sa conduite était d'ailleurs une sorte de prédication non moins efficace que ses sermons. Fidèle à tous les devoirs de son état, étroitement renfermé dans les bornes de sa profession, il joignait à ses grands talents une piété sincère, le mépris du monde et l'esprit d'un véritable religieux. Dans ses dernières années, il demanda la permission de se retirer dans la maison de la Flèche pour achever loin du monde le reste de ses jours; mais ses supérieurs ne jugèrent pas à propos d'y consentir. Il mourut le 13 mai 1704, admiré de son siècle et respecté même des ennemis des jésuites; on peut dire que ses sermons sont la meilleure réfutation des *Lettres provinciales*. Il développa les devoirs de la morale évangélique sans exagération comme sans ménagement, avec une précision d'idées qui frappe toutes les conscien-

ces, et une fermeté de langage qui ne fléchit devant aucune considération purement humaine. Le P. Bretonneau, son confrère, publia deux éditions de ses sermons, l'une en 16 vol. in-8°, l'autre en 18 vol. in-12. Ils ont été depuis réimprimés un grand nombre de fois, et traduits dans presque toutes les langues. On regarde généralement Bourdaloue comme le premier qui réforma en France l'éloquence de la chaire. Cette opinion n'est pas entièrement vraie. Avant lui, d'autres prédicateurs avaient ouvert la voie qu'il a suivie avec tant de gloire; la pureté de goût qui se révélait depuis longtemps dans les ouvrages de nos grands écrivains s'introduisait aussi peu à peu dans les sermons. Bossuet avait déjà fait entendre à la cour et dans les chaires de la capitale les accents de sa mâle et vigoureuse éloquence. Mascaron, Fléchier, Joly et quelques autres moins connus prêchaient avec un certain éclat, et leurs sermons, quoique portant quelquefois encore l'empreinte du mauvais goût, offraient néanmoins des beautés remarquables qui traçaient au génie la route à suivre. Mais, si Bourdaloue ne fut pas en effet le premier qui porta la réforme dans l'éloquence de la chaire, il eut au moins la gloire de la porter à un degré de perfection incomparable; il créa un genre qui lui est propre, pour lequel il n'eut point de modèle, dans lequel il n'a point de rivaux, qui le place au premier rang des prédicateurs et peut-être au-dessus de tous. Jamais orateur n'eut plus de clarté, de précision, de fécondité et d'énergie dans la pensée; son style, également simple et noble, toujours naturel et quelquefois sublime, rend parfaitement toutes ses idées sous leur forme la plus nette et la plus frappante. Il ne lui manque, pour réunir au suprême degré toutes les qualités de l'orateur, qu'un peu plus de chaleur et des mouvements plus fréquents et plus pathétiques; encore peut-on dire que ce défaut se laisse à peine apercevoir, ou qu'il est même avantageusement compensé par un autre genre de mérite. En effet, si Bourdaloue n'offre pas ces mouvements brusques et hardis qui saisissent l'auditeur, qui le remuent et le transportent subitement, il a des mouvements moins rapides, mais peut-être plus efficaces, qui entraînent par réflexion, et qui produisent des effets plus durables, parce qu'ils remuent l'homme plus profondément; c'est ce qui donne à ses sermons une force toujours égale. Leur beauté ne consiste pas précisément dans quelques traits frappants où l'orateur épuise tout son art et tout son feu, mais dans une suite d'idées où tout se soutient, parce que tout est lié et bien assorti. « Ce qui me plaît, ce que j'admire principalement dans Bourdaloue, dit le cardinal Maury, c'est la fécondité inépuisable de ses plans qui ne se ressemblent jamais, et l'heureux talent de disposer ses raisonnements avec cet ordre dont parle Quintilien lorsqu'il compare le mérite d'un orateur à l'habileté d'un général qui commande une armée; c'est cette logique exacte et pressante qui exclut les sophismes, les contradictions, les paradoxes; c'est l'art avec lequel il fonde nos devoirs sur nos intérêts, et ce secret précieux, que je ne vois guère que dans ses sermons, de convertir les détails de mœurs en preuves de son sujet; c'est cette abondance de génie qui ne laisse rien à imaginer au delà de chacun de ses discours, quoiqu'il en ait composé au moins deux, souvent trois et quelquefois quatre sur la même matière, et qu'on ne sache, après les avoir lus, auquel donner la préférence; c'est la simplicité d'un style nouveau et touchant, naturel et noble, la connaissance la plus profonde de la religion et l'usage admirable qu'il fait de l'Écriture et des Pères. » Ce jugement du cardinal Maury est celui de tous les hommes de goût. La Harpe, qui avait montré d'abord une préférence marquée pour Massillon, a rendu plus tard une complète justice au mérite éminent de Bourdaloue. « Qui jamais, dit-il, est entré aussi avant dans les mystères du salut? quel autre en a fait connaître, comme lui, la hauteur, la richesse et l'étendue? Nulle part le christianisme n'est plus grand aux yeux de la raison que dans Bourdaloue. On pourrait dire de lui, en risquant d'allier deux termes qui semblent s'exclure, qu'il est sublime en profondeur comme Bossuet en élévation. » R.

BOURDE *(marine)*, pièce de bois employée à soutenir un bâtiment échoué; la bourde diffère de la béquille employée au même usage, en ce que celle-ci fait partie de l'approvisionnement, tandis que la bourde se prépare sur le lieu même, et ne s'emploie que dans les cas inattendus. Les béquilles ou bourdes sont indispensables pour les navires à carène fine et pincée qui, ne pouvant demeurer debout sur un fond uni, se déformeraient s'ils restaient couchés sur un des côtés.

BOURDON (Sébastien), né à Montpellier en 1616, ne trouvant que peu de moyens de s'instruire chez son père, peintre sur verre, et chez un peintre médiocre de Paris, chez lequel il fut envoyé, prit le parti de s'enrôler comme soldat. Son capitaine, qui appréciait ses dessins, lui donna son congé, ce qui lui permit de se rendre en Italie, où il étudia les grands maîtres dont il se plut à faire des pastiches fort bien exécutés. De retour en France, il peignit pour Notre-Dame son *Crucifiement de saint Pierre*, dans lequel on retrouve les défauts de Bourdon et une partie de ses qualités : la chaleur de l'inspiration, une couleur vigoureuse, une manière large, une savante distribution des ombres et des lumières, mais aussi de l'incorrection dans le dessin et le manque d'expression dans une partie des figures. Bourdon se rendit ensuite en Suède, où la reine Christine le nomma son premier peintre ; cette princesse lui ayant offert une collection précieuse de tableaux que Gustave-Adolphe avait rapportée de Dresde, l'artiste, par un noble désintéressement, lui en fit sentir tout le prix et l'engagea à ne pas s'en dessaisir. Il revint ensuite en France, où il peignit la galerie de l'hôtel de Bretonvilliers, qui a été gravée par Friquet. On voulut aussi le charger de six tableaux pour Saint-Gervais, mais quelques plaisanteries sur le personnage qu'il avait à peindre lui en firent retirer cinq, et l'on doit s'en applaudir en comparant les deux beaux tableaux de le Sueur, et même les trois de Champagne, à celui que peignit Bourdon. Les peintures de cet artiste sont fort inégales ; son imagination fougueuse et déréglée s'accommodait peu d'un travail suivi, et il gâtait presque tous les tableaux qu'il cherchait à trop finir. Bourdon s'exerça aussi dans le paysage. Ses productions en ce genre ont quelque chose de grand, de large, d'original et de profond ; mais on y sent trop l'esprit de système, et les moyens employés pour produire tel ou tel effet sont trop apparents et trop peu variés.— Bourdon mourut à Paris en 1671 ; il était un des douze premiers membres de l'académie de peinture, et recteur de cette société.

BOURDON (Léonard) et **BOURDON** (François-Louis) dit Bourdon de l'Oise, membres de la convention, se distinguèrent tous deux par leur emportement révolutionnaire. Le premier était à la tête d'une maison d'éducation à Paris, lorsqu'il fut nommé par les départements du Loiret et de l'Oise. François-Louis, profitant de ce que son homonyme optait pour le Loiret et de la ressemblance de nom, se présenta à l'assemblée comme élu par le département de l'Oise, et fut admis sans réclamation : il était alors procureur au parlement et avait pris une part active à la journée du 10 août. A la convention il se fit remarquer par un acharnement encore plus grand que Bourdon de la Crosnière contre la noblesse, le clergé, la royauté et les modérés ; il vota, comme lui, la mort de Louis XVI, sans appel ; mais, toujours du parti le plus fort, on le vit, plus tard, un des premiers à attaquer Robespierre, à le poursuivre dans la maison commune où il se réfugia, et dès lors il devint, sans renoncer à son système de destruction, le protecteur des nobles et des prêtres et l'ennemi le plus implacable des sociétés populaires, et il poursuivit ses anciens collègues qui avaient partagé ses premières idées, ce qui ne l'empêcha cependant pas de défendre dans l'assemblée Carrier et Joseph Lebon. Entré au corps législatif, il chercha d'abord à s'occuper de lois de finances ; mais il était trop emporté par ses passions pour ne pas être toujours dans les extrêmes, et se jeta dans le parti clichien, partagea le sort de ses collègues à la suite du 18 fructidor an V, et mourut à Synamari peu de temps après son arrivée à la Guyane. — Léonard Bourdon, qui était resté fidèle à son parti, mourut à Paris en 1805.

BOURDON, *bombus* (*entom.*), genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des mellifères, tribu des bombides. Ce sont des insectes très-communs et bien connus surtout des enfants, qui les privent souvent de la vie, au risque de s'en faire piquer, pour sucer le miel contenu dans un réservoir situé à la base de leur abdomen. Ils vivent, comme l'abeille domestique, en société, composée de trois sortes d'individus, c'est-à-dire de mâles, de femelles et de neutres ou mulets ; mais cette société est beaucoup moins nombreuse et finit à l'arrière-saison pour se reconstituer au printemps. Les bourdons ont, comme les abeilles, la mâchoire et la lèvre prolongées en une espèce de trompe qui se replie sous la poitrine dans le repos ; les pieds postérieurs presque semblables aux leurs pour la forme et destinés aux mêmes

usages, mais sans stries à la pièce carrée qui supporte la brosse : leurs jambes sont, en outre, terminées par deux épines qu'on ne voit pas à celles des abeilles ; ils sont, d'ailleurs, généralement plus grands, et leur corps, court, épais et bombé, est toujours hérissé de poils nombreux, formant des bandes de diverses couleurs ; enfin ils font entendre un bourdonnement très-fort en volant. Tels sont les principaux traits qui signalent ces insectes à la première vue. Nous allons les considérer maintenant sous le rapport de leur économie.

Les bourdons vivent dans des habitations souterraines où ils sont réunis en société de cinquante à soixante individus et quelquefois de deux cents à trois cents. Cette société finit aux approches de l'hiver et se renouvelle à chaque printemps ; elle se compose, comme nous l'avons déjà dit, de mâles, de femelles et de mulets. Les premiers se distinguent non-seulement par une plus petite taille, mais encore par des mâchoires plus étroites et très-souvent par une livrée différente ; les secondes sont beaucoup plus grandes et ont les mandibules en forme de cuiller, comme les troisièmes, qui tiennent le milieu, pour la taille, entre les deux autres. Ces derniers remplissent les mêmes fonctions que les ouvrières chez les abeilles, et sont, comme elles, des femelles incomplètes : cependant il a été reconnu que, dans le nombre, il s'en trouve toujours plusieurs susceptibles d'être fécondées, lesquelles s'accouplent, au mois de juin, avec des mâles provenant de la même mère, pondent bientôt après, mais ne mettent au jour que des individus du sexe masculin. Ceux-ci fécondent les femelles, qui ne paraissent que dans l'arrière-saison, du nombre desquelles celles qui échappent aux rigueurs de l'hiver doivent, au printemps suivant, jeter les fondements d'une nouvelle colonie ; tous les autres individus périssent sans exception. Les femelles survivantes profitent des beaux jours pour construire leur nid, qu'elles placent, le plus souvent, dans la terre, à 1 ou 2 pieds de profondeur. Les prairies en pente, les collines, les plaines sèches et les lisières des bois sont les lieux qu'elles choisissent ; quelques-unes, comme le *bombus lapidarius*, s'établissent au bas des murs, ou dans leurs fentes, ou sous des pierres. Les cavités qu'elles y pratiquent sont d'une étendue assez considérable, plus larges que hautes et en forme de dôme ; elles en construisent la voûte avec de la terre et de la mousse que ces insectes transportent brin par brin, en entrant à reculons dans leur habitation : une calotte de cire brune et grossière en revêt les parois intérieures. Tantôt c'est une simple ouverture, ménagée au bas du nid, qui sert à y arriver ; tantôt c'est un chemin tortueux, couvert de mousses et long de 1 à 2 pieds, qui y conduit. Le fond du nid est tapissé d'une couche de feuilles sur laquelle doit reposer le couvain. La femelle y place d'abord des masses de cire brune, de forme irrégulière, mamelonnées, que Réaumur nomme *pâtée*, et qu'il compare, en raison de leur figure et de leur couleur, à des truffes. Ces masses présentent des vides celluleux destinés à recevoir les œufs et les larves qui en proviennent. Celles-ci éclosent quatre ou cinq jours après la ponte et vivent en société jusqu'au moment où elles doivent se transformer en nymphes ; elles se séparent alors et filent des coques de soie ovoïdes, fixées verticalement les unes contre les autres ; la nymphe y est toujours placée la tête en bas, comme chez l'abeille ordinaire : aussi ces coques sont-elles toujours percées à leur partie inférieure, lorsque l'insecte, parfois, en est sorti. Réaumur dit que les larves vivent de la cire et de la pâtée qui les environne ; mais, d'après l'opinion d'Huber, fondée sur l'observation, cette matière ne sert qu'à les garantir du froid et de l'humidité, et leur nourriture consiste dans une provision assez grande de pollen humecté d'un peu de miel, que les ouvrières ont soin de renouveler lorsqu'elle est épuisée ; elles percent, à cet effet, le couvercle des cellules et les referment ensuite ; elles les agrandissent même en y ajoutant une pièce, lorsque les larves, par suite de leur croissance, s'y trouvent trop à l'étroit. On trouve, en outre, dans les nids des bourdons trois ou quatre petits corps, composés de cire brune, en forme de gobelets ou de petits pots cylindriques, lesquels sont toujours ouverts et remplis de miel.

Au moment où les larves doivent quitter l'état de nymphe, ce qui a lieu en mai et juin, leurs nourrices dégagent les coques du massif de cire qui les entoure et facilitent ainsi la sortie de l'insecte parfait. Quant aux ouvrières qui viennent de naître, elles ne tardent pas à aider leur mère commune dans ses travaux, et, bientôt après, le nombre

des cellules et des coques servant d'habitation, soit aux larves, soit aux nymphes, s'accroît tellement qu'elles forment, y compris les réservoirs à miel dont nous avons parlé plus haut, des gâteaux irréguliers, s'élevant par étages, et dont les bords sont formés avec la matière brune que Réaumur considère comme de la pâtée. Au rapport d'Huber, les ouvrières sont très-friandes des œufs et profitent quelquefois de l'absence de la femelle pour entr'ouvrir les cellules qui les contiennent et en sucer la matière laiteuse. Un fait si extraordinaire, dit Latreille, diminuerait l'attachement connu de ces insectes pour les germes de leur postérité, et donne lieu de soupçonner qu'il tient à quelque circonstance particulière qui n'a pas encore été approfondie. Il est constant que les bourdons sécrètent de la cire, puisqu'il en entre dans la composition de leurs nids; mais on n'est pas d'accord sur la manière dont cette sécrétion s'opère. D'après Huber, elle aurait lieu par transsudation entre les segments de l'abdomen, comme chez les abeilles; mais Latreille pense que cela ne peut être, attendu que les bourdons n'ont pas cette partie du corps organisée comme les abeilles. Chaque habitation renferme plusieurs femelles vivant en bonne intelligence. Leur accouplement a lieu au dehors ou dans l'air, et on trouve quelquefois les deux sexes réunis sur les plantes.

Ces hyménoptères ont des ennemis qui les attaquent, les uns à l'état parfait, d'autres à l'état de larves ou de nymphes, d'autres, enfin, qui les dévorent, eux et leurs gâteaux en même temps: ces derniers sont des quadrupèdes, tels que les mulots, les belettes, les fouines, les renards et les blaireaux. Les autres appartiennent à la classe des insectes. Nous citerons d'abord les fourmis, ensuite une espèce de petit papillon qui appartient à la famille des linéites, et dont la chenille vit aux dépens des gâteaux, et enfin plusieurs espèces de diptère du genre *volucelle*. Ces diptères vont déposer leurs œufs dans le nid des bourdons, où ils pénètrent d'autant plus facilement qu'ils ont absolument la même taille, la même forme et les mêmes couleurs que ces hyménoptères, qui les croient de leur espèce et ne s'opposent nullement à leur entrée, ne se doutant pas qu'ils donnent asile à leurs plus cruels ennemis. En effet, les larves des volucelles ne tardent pas à éclore et dévorent les œufs des bourdons, sans que ceux-ci s'en aperçoivent. La larve d'un autre diptère du genre *conops* vit à la manière des vers intestinaux dans l'intérieur de l'abdomen de ces hyménoptères, et n'en sort par l'intervalle des anneaux que lorsqu'elle est devenue insecte parfait.

Le genre bourdon est assez nombreux et les espèces en sont répandues dans toutes les parties du globe. M. le comte Pelletier de Saint-Fargeau, qui en a donné une histoire très-détaillée dans les *Suites à Buffon*, édition de Roret, en décrit vingt-cinq espèces, parmi lesquelles nous citerons seulement le *bourdon des pierres* (*bombus lapidarius*, Fabr.). Il est noir, avec le quatrième et le cinquième segment de l'abdomen roux dans la femelle, ainsi que, dans l'ouvrière, le mâle dont Fabricius a fait, mal à propos, une espèce distincte sous le nom de *bombus arbustorum*, en diffère en ce qu'il a la partie antérieure de la tête et une bande à la partie antérieure du corselet de couleur jaune citron. Cette espèce, commune en France, fait ordinairement son nid dans les murs.

Duponchel père.

BOURDONNEMENT, *bombus*, *susurrus* (*entom.*). — On nomme ainsi le bruit que produisent en volant beaucoup d'insectes, notamment les diptères et les hyménoptères. On a cru pendant longtemps que ce bruit était dû aux vibrations de l'air frappé par les ailes pendant le vol, mais on sait aujourd'hui qu'il a pour cause la sortie de l'air qui s'échappe des stigmates du thorax par suite des mouvements violents que l'insecte se donne en volant. On peut, en effet, couper les ailes à leur base, sans que pour cela le bourdonnement cesse de se faire entendre; seulement il devient alors plus aigu, tandis qu'il cesse tout à fait si l'on bouche les stigmates avec de la gomme ou autre substance analogue. Ainsi ce mode de phonation n'est pas sans analogie avec la voix des animaux vertébrés, puisqu'il est causé, comme chez ces derniers, par l'action de l'air sur les conduits respiratoires. Duponchel père.

BOURDONNEMENT (*médecine*), en latin *tinnitus aurium*, mot par lequel on désigne généralement la perception illusoire d'un bruit comparable au bourdonnement d'un insecte; mais nous lui donnerons ici plus d'extension, comprenant sous le même titre, comme pouvant tenir aux mêmes causes, se manifester dans les mêmes circonstances et se succéder chez le même sujet,

tous les autres bruits désignés sous les noms spéciaux de *sifflement*, *tintement*, *bruissement*, *paracousie*, *tintouin*, etc. Quoique envisagé d'une manière aussi générale, le bourdonnement, que nous appellerions plus volontiers *hypercousie*, se résume toujours en deux variétés fort distinctes, suivant l'ordre de lésion qui le produit. Pour la première, tout à fait *idiopathique*, ce sera tantôt une disposition accidentelle de l'appareil externe de l'audition qui lui donnera naissance, telle qu'un rétrécissement du conduit de l'oreille par une otite, une tumeur voisine, un corps étranger, l'agglomération du cérumen, etc.; tantôt une inflammation de la cavité du tympan accroissant la tension et la vibralité de sa membrane, ou bien augmentant l'impressionnabilité de la pulpe auditive; tantôt l'engorgement et l'occlusion de la trompe d'Eustache ou conduit auditif guttural; tantôt enfin le choc impétueux du sang vers la tête, par suite d'un mouvement fébrile, d'une hypertrophie du cœur, de passions violentes, etc. Dans tous ces cas, le bourdonnement offre une existence réelle dont il est facile de se rendre compte par l'appréciation des lois physiques relatives à l'acoustique. La seconde variété, purement *sympathique*, ne consiste, au contraire, que dans une erreur de perception, le malade étant atteint d'une périclivité vicieuse de l'ouïe, ou bien prenant les effets de la mémoire dans les sensations actuelles, et paraît tenir dès lors à quelque affection, soit vitale, soit organique du centre de la sensibilité. Son existence est tellement indépendante de toute lésion directe de l'organe spécial de l'ouïe, qu'elle peut se manifester dans l'état de surdité la plus complète aussi bien que dans l'audition la plus intacte. Elle survient ordinairement à la suite de violentes commotions physiques ou morales, et n'est simplement alors qu'une hallucination, témoin le cas, rapporté par M. Itard, d'une dame qui, réveillée par le bruit des flammes dévorant le berceau de son enfant, entendait sans cesse le petillement de l'incendie. C'est au même genre encore qu'il faut rapporter le bourdonnement des hystériques, des hypocondriaques et d'une foule d'affections mentales; celui qui succède aux hémorragies précède la syncope et survient dans l'agonie. — Le bourdonnement, comme on le voit, n'est jamais qu'un symptôme, et c'est dès lors uniquement contre l'affection primitive que doivent être dirigés tous les moyens de traitement. Dans les cas où cette dernière demeure tout à fait inconnue, l'on a proposé divers moyens empiriques, tels que la fumée de tabac, de trèfle, d'eau de vapeur, d'éther dirigée dans le conduit de l'oreille, ou bien encore un fragment de camphre enveloppé de coton et placé dans le même organe; mais on conçoit combien le résultat demeure incertain. Souvent la médecine n'a d'autre ressource, pour rendre le bourdonnement supportable, que de le masquer par un bruit artificiel analogue, toujours moins pénible à l'oreille, quoique plus intense, que celui qui l'obsède au dedans d'elle-même. L. DE LA C.

BOURG-EN-BRESSE (*géogr.*), ancienne capitale de la Bresse, et aujourd'hui chef-lieu de préfecture du département de l'Ain.

Cette ville, peuplée de 9,000 âmes, est construite à neuf, mais sans art et sans aucun genre d'élégance. On n'y remarque aucun édifice, si ce n'est une assez belle église paroissiale, une halle au blé en rotonde, et d'une construction tout à fait convenable à sa destination; dans l'un de ses faubourgs un bel hôpital, et, à une faible distance de ce même faubourg, l'église de Notre-Dame-de-Brou, dont nous parlerons plus bas. Le commerce de cette ville se réduit à celui des volailles de Bresse, si recherchées des gastronomes et engraissées avec le maïs que produit le pays. Bourg est la patrie d'un assez grand nombre d'hommes illustres et distingués, parmi lesquels on cite Gaspard Bachet, Claude de Vaugelas et Nicolas Fanet, qui, tous trois, furent membres de l'Académie française vers l'époque de sa fondation; le médecin Duret, le missionnaire Piquet, et, à une époque plus rapprochée de la nôtre, l'astronome Lalande. — Bourg existait déjà vers la fin du IVe siècle, et s'appelait *Tanus*. Les Bourguignons l'enlevèrent aux Romains; les Francs s'en emparèrent sur ces derniers. Au IXe siècle, elle fut comprise dans le royaume d'Arles et dans celui de la Bourgogne transjurane; ensuite elle a appartenu aux empereurs d'Allemagne jusqu'au XIe siècle, à la maison de Savoie jusqu'au XVIe siècle. Prise et reprise plusieurs fois, François Ier la conquit et y fit son entrée en 1546. Enfin le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, la céda avec la Bresse à Henri IV, par le traité de 1601, en échange du marquisat de Saluces. — Le séminaire du diocèse de Belley est établi dans les bâti-

ments de l'abbaye de *Brou*, jadis occupée par des bénédictins, située à une faible distance de l'un des faubourgs de Bourg-en-Bresse, sur la route du Pont-d'Ain. L'église de cette ancienne abbaye, magnifique édifice, commencée et terminée au commencement du XVIe siècle, est surtout fameuse par les trois tombeaux de marbre blanc qui en décorent le chœur. A droite est celui de Marguerite de Bourbon, femme de Philippe II, prince de Savoie, mort en 1497, qui fit le vœu de bâtir l'église. Vis-à-vis est celui de Marguerite d'Autriche, sa belle fille, qui exécuta ce vœu. Au milieu est le plus beau des trois, celui du prince Philibert le Beau, fils de la première et mari de la seconde.

BOURGELAT (CLAUDE), né à Lyon en 1712, d'une famille honorable, d'abord avocat, puis mousquetaire, dut, dans cette dernière carrière, à son goût pour les chevaux, la connaissance profonde qu'il acquit dans la médecine vétérinaire. Jusqu'alors cette médecine, cultivée seulement par d'ignorants maréchaux, n'existait pas comme science. Bourgelat vit qu'il y avait dans cette partie un vaste champ d'observations à exploiter : l'anatomie, la pathologie, la physiologie, l'hygiène furent l'objet de ses études, ainsi que la médecine humaine, dont les connaissances lui furent d'une grande utilité. Excellent écuyer, il avait obtenu la place de chef de l'académie de Lyon, et cette école jouissait d'une juste célébrité, quand, avec les éléments de succès qu'il s'était procurés par ses études, et autorisé par le gouvernement, il la transforma en *école vétérinaire*. Ce fut la première qu'on eût vue en Europe, elle s'ouvrit le 1er janvier 1762 et prit le nom d'*école royale* en 1764. L'activité de Bourgelat, son talent précieux de choisir et d'employer les hommes qui l'entouraient, montrèrent aux regards du public cet établissement formé aussitôt que conçu, déjà dans sa maturité au moment même de sa naissance. Les élèves, tant de la France que de l'étranger, y affluèrent, et l'on en reconnut bientôt l'utilité, car des épizooties s'étant déclarées dans diverses provinces quelques années après, on réclamait de tous côtés les élèves de Bourgelat. L'école de Lyon fut en partie élevée à ses frais, et son traitement, comme directeur, ne lui fut payé que très-tard. Il mourut le 3 janvier 1779, à l'âge de 67 ans, dans le poste de commissaire général des haras du royaume. Toute sa vie, l'ami de d'Alembert et en correspondance suivie avec Frédéric II, qui s'empressa de l'associer aux travaux de son académie, il avait su réunir à des études plus arides et plus sérieuses le goût, les connaissances et les talents du littérateur. — Ses ouvrages, tous remplis de recherches profondes, et remarquables par l'élégance et la clarté du style qu'il devait à la pratique du barreau, sont relatifs à l'équitation et à l'art vétérinaire. Il commença par fixer et développer les principes les plus fins et les plus savants du premier de ces arts, dans son nouveau *Newkastle* ou *Traité de cavalerie*, Lausanne, 1747, in-12, réimprimé à Paris et à Lyon, et traduit en anglais avec un luxe typographique extraordinaire. Ce n'est point, comme on pourrait le croire, une traduction ou un extrait de l'ancien *Newkastle* anglais, énorme in-fol., aussi prolixe et obscur que celui-ci est clair et précis. Puis, pour la vétérinaire, il fit paraître successivement 1° ses *Éléments d'hippiatrique* ou *Nouveaux principes sur la connaissance et sur la médecine des chevaux*, Lyon, 1750-51-53, 3 vol. in-8, où il n'avance rien que d'après son observation sur l'animal mort ou vivant ; 2° *Matière médicale raisonnée*, Lyon, 1765, in-8, ouvrage peu classique et incomplet; 3° *Traité de la conformation extérieure du cheval*, etc., Paris, 1769, in-8, chef-d'œuvre de l'auteur, que les étrangers ont admiré et où les naturalistes, les écuyers, les peintres et les sculpteurs trouvent des principes lumineux du plus grand intérêt; 4° *Essai théorique et pratique sur la ferrure*, Paris, 1771, in-8. En outre de ces principaux ouvrages, Bourgelat a laissé encore, en brochures, des *Recherches*, des *Essais*, des *Mémoires*, des *Règlements pour les écoles vétérinaires de France*, composés après qu'il eut été mandé à Paris pour organiser celle d'Alfort, et les articles de l'*ancienne encyclopédie*, relatifs à l'*art vétérinaire* et au *manége*, articles excellents, qu'il est à regretter de ne pas posséder imprimés à part, l'auteur n'ayant point eu l'occasion ou le temps de les reproduire dans ses autres écrits. (*Voy.* VÉTÉRINAIRE.)

ED. GIROD.

BOURGEOIS, BOURGEOISIE. — *Bourgeois* : il en est de ce mot comme de tous ceux que l'usage a retenus après la chute des institutions et l'abandon des mœurs pour lesquelles ils avaient été créés. On en donnerait bien difficilement l'exacte signification aujourd'hui. Je vais l'étudier dans le passé

et le présenter sous ses acceptions diverses. Si ce que j'ai à dire est vrai, on ne devra plus être embarrassé pour apprécier la justesse du sens qu'on lui prête dans le présent.

Dans l'origine, un bourgeois était un chef de famille appelé à participer aux droits, aux devoirs et aux charges du bourg dans lequel il avait son domicile. Tout habitant ou résidant n'était pas bourgeois. Il fallait, de plus, être en possession des priviléges utiles ou onéreux du bourg. Aussi y avait-il anciennement, pour les actes officiels de la commune, pour les publications à son de trompe, une formule qui portait : *les bourgeois*, *manants et artisans*. Le bourgeois était maître des droits civils et politiques réglés par la constitution de la commune ; le manant n'avait que la résidence ; l'artisan n'était que de passage.

Quand je me sers ici du mot de *bourg*, c'est pour me tenir plus près de l'autre mot de *bourgeois ;* c'est le terme étymologique. Il embrasse la généralité des lieux qui avaient été érigés en communes et qui, par conséquent, jouissaient de chartes, de lois particulières, de priviléges. Il y avait des bourgeois même dans des villages. En 1345, l'abbé de Pontigny octroya à ses serfs de Montigny une charte d'affranchissement ; et, dans la charte même, il les appelle nos *bourgeois*. Montigny, cependant, était un pauvre village, si pauvre, que le plus riche habitant devait payer seul, chaque année, « dix sols, tant seulement pour franche bourgeoisie. » Le droit de bourgeoisie s'acquérait par une résidence d'un an et un jour.

Du moment qu'il fut affranchi, Montigny prit le nom de Montigny-le-Roi ; tant il est vrai que les rois étaient les protecteurs de la liberté des communes.

Ainsi on était bourgeois dès qu'on était admis à la participation des priviléges d'une commune, quelle qu'elle fût. Les bourgeois des grandes villes n'avaient pas un autre titre que ceux des plus minces bourgades. On était bourgeois à Montigny-le-Roi comme à Paris. Il arrivait souvent que, parmi les bourgeois d'une ville, on comptait de fort bons gentilshommes. Pendant les guerres de religion, beaucoup de gentilshommes sollicitèrent et obtinrent le droit de bourgeoisie dans les villes voisines de leurs habitations, les uns pour exercer une plus grande influence sur les délibérations de l'hôtel de ville, les autres, peu riches, et, comme on disait autrefois, mal accommodés pour se couvrir, eux et leurs biens, de la protection des priviléges et des conventions de la commune.

Dans quelques villes, du Midi surtout, le premier magistrat municipal devait être noble ; souvent il était titré. On sait que Michel de Montaigne fut maire de Bordeaux. Les plus grandes familles de Toulouse s'honoraient de compter des capitouls dans leurs généalogies.

Dans quelques villes encore, la noblesse s'acquérait par l'exercice de certaines magistratures municipales ; ainsi à Poitiers, à Perpignan. Mais, pour être devenu noble, on ne cessait pas d'être bourgeois.

Aussi, dans le langage politique de l'ancienne France, ce n'était pas le bourgeois qui était l'opposé du noble, mais le roturier. Noblesse et bourgeoisie n'impliquaient pas contradiction, mais noblesse et roture.

Je ne vois pas de différence entre le bourgeois de notre vieille constitution municipale et le citoyen des républiques anciennes, si ce n'est que le bourgeois était en même temps sujet d'une grande monarchie.

On comprend que, dans une telle organisation sociale, avec des institutions municipales si larges, les bourgeois durent occuper une grande place dans l'État. Ils tenaient presque toute l'administration proprement dite ; ils géraient les affaires des communes, veillaient sur leurs priviléges, protégeaient leur repos et leur liberté. Ils avaient une part considérable dans l'action des provinces constituées librement, et qu'on a appelées plus tard pays d'états ; car ils étaient dans les états en nombre égal aux deux ordres réunis du clergé et de la noblesse. Dans la province du Languedoc, l'évêque ou le baron qui se présentait à l'assemblée après la messe du Saint-Esprit n'était pas reçu ; le bourgeois ou membre du tiers perdait seulement son indemnité pour toutes les séances auxquelles il n'avait pas assisté : il était toujours admis.

Il est permis de croire que, dès qu'il y eut de grandes communes, le roi dut s'appuyer sur la force des bourgeois contre la féodalité : c'était, en effet, pour cela qu'il les avait créées ou favorisées. Cependant nous ne trouvons pas de témoignage historique de ce fait avant le règne de saint Louis. Les *grandes chroniques de France* nous apprennent que, avant de partir pour sa seconde croisade, le saint roi réunit en parlement les prélats, les

barons, les chevaliers et *maint autre gent.* Ces derniers mots désignent évidemment les hommes des communes, les bourgeois, et peut-être seulement les bourgeois de Paris. Philippe le Bel convoqua les universités et les communes à la fameuse assemblée de 1307, « où il fut appelé des communes, conseil de tous, au nom du roi, jusqu'au temps où le pape (Boniface) serait purgé des crimes et des cas que l'on lui avait mis. » Quand, après la mort de Louis X, s'agita cette grande question de savoir « si femme devait hériter au royaume, » les bourgeois en la cité de Paris furent mandés avec les prélats et les barons. Ils siégèrent à leur rang dans l'assemblée, qui « approuva la coronacion de Philippe le Long. »

Jean d'Auton parle, en plusieurs endroits de sa *Chronique*, des états que Louis XII tenait à Blois. « Les états furent tenus, dit-il, sous l'année 1500, et les ambassades ouies. » C'étaient des réunions ou le roi appelait certains personnages parmi les prélats, les barons, les bourgeois, et où se discutaient les affaires du gouvernement.

Si j'emploie constamment ce mot de bourgeois, c'est qu'il est, en vérité, le mot propre. Il n'y avait que les bourgeois qui donnassent des magistrats à la cité ; et les villes étaient représentées, dans les états de la province et du royaume, toujours au moins par un magistrat.

Pendant les guerres de la Ligue, les conseils des villes exercèrent une très-grande autorité dans les deux partis; ils dominaient la noblesse avec une incroyable hauteur, ils soudoyaient les armées, nommaient les généraux et les destituaient, et il faut voir avec quelle soumission le marquis d'Urfé, par exemple, lieutenant de la Ligue dans la province du Forez, écrit au consulat de Lyon, comme il s'excuse humblement d'avoir fait arrêter quelques marchands par représailles! Le consulat, quelque temps après, constituait prisonnier, dans Pierre-Seize, le duc de Nemours, gouverneur du Lyonnais.

Dans les plus grands troubles de la Fronde, le roi caressait et flattait les bourgeois de Paris pour en faire un contre-poids à la puissance du parlement et des princes. Les bourgeois de quelques villes de Picardie se conservèrent au roi en chassant ou en empêchant d'entrer leurs gouverneurs.

Que, si nous pénétrions plus avant dans la politique des derniers Valois et des premiers Bourbons, nous verrions qu'obligés de lutter encore contre la féodalité qui, chassée des grands fiefs, s'était cantonnée dans les charges de la couronne et dans les gouvernements des provinces, les rois de France s'étudièrent à trouver leur point d'appui dans les lumières et la fidélité des bourgeois.

Les bourgeois, en effet, avaient alors toutes les fonctions utiles et influentes de l'État; ils avaient la justice, l'administration, les finances, ils avaient même, pour la police et quelquefois pour la liberté des villes, une garde qui prenait le nom de garde bourgeoise. Tout l'office de la noblesse se renfermait dans le service militaire: pendant la guerre, les gentilshommes se battaient; la paix faite, ils suivaient la cour, ou ils se retiraient dans leurs maisons pour y réparer le désordre que la guerre avait mis dans leurs affaires. Beaucoup de bons esprits comprenaient le tort que la noblesse se faisait en restant ainsi éloignée des services et des devoirs de la magistrature. « Quoi! s'écrie avec douleur un écrivain du temps, un soldat en faction fait office de gentilhomme et un chancelier de France non! »

Cette puissance de bourgeois contrariait et inquiétait la noblesse, qui plus d'une fois voulut la détruire ; elle avait son principe dans la vénalité des charges, car les mœurs avaient promptement fait naître de la vénalité l'hérédité, et l'hérédité des charges, c'était l'hérédité de l'autorité de la puissance. Dans les états de 1614, l'ordre de la noblesse demanda opiniâtrément que les charges cessassent d'être vénales, et elle obtint que le vœu en fût exprimé dans les cahiers des trois ordres. Ce fut son dernier effort; les charges restèrent vénales et héréditaires jusqu'à ce que le privilége des bourgeois vînt s'abîmer avec tous les autres priviléges dans la révolution.

Mais longtemps auparavant, au commencement du XVIIIe siècle, le mot de *bourgeois*, qui, dans le changement des institutions et des mœurs, avait perdu de son sens général et primitif, prenait déjà une acception plus restreinte. Un bourgeois était alors, dans le langage ordinaire, un roturier vivant de son revenu ou de l'exercice d'une profession libérale ; il y avait des bourgeois qui ne voulaient plus l'être, ils se disaient nobles de robe; il y en avait d'autres, au contraire, dont la vanité contestait le titre, c'étaient les marchands et commerçants ; mais, dès qu'un mar-

chand quittait sa boutique, il était bourgeois sans conteste.

Quelques bourgeois étaient grands propriétaires fonciers; ils avaient maison aux champs et à la ville : c'étaient les bourgeois vivant noblement.

Alors, dans la bouche d'un courtisan, le mot de *bourgeois* était le plus souvent un terme de mépris; dans la bouche d'un bourgeois, il prenait je ne sais quelle ampleur orgueilleuse: pour le peuple, c'était un terme de respect et de déférence, il emportait ordinairement une idée de patronage; le maître de l'ouvrier était son bourgeois.

Il est assez remarquable que le premier exemple du sens injurieux attaché au mot de *bourgeois* se trouve dans l'application qui en a été faite au gouvernement de Louis XIV. C'était un gouvernement de bourgeois, a dit Saint-Simon; et cette parole impertinente exprime parfaitement la pensée qui présida à l'installation de la régence du duc d'Orléans; le gouvernement de la France fut remis aux mains des hommes de cour; au lieu de ministres, il y eut des conseils, et chacun de ces conseils était présidé par un duc et pair.

Les derniers bourgeois de Louis XIV furent écartés, ou ils s'éloignèrent; la cour, qui les avait vaincus, les railla impitoyablement; la ville, toute bourgeoise pourtant, s'empressa d'imiter la cour : ce fut une révolution véritable dans le gouvernement, dans les idées et dans les mœurs.

Bourgeoisie : d'après ce que je viens de dire, il est clair que la bourgeoisie ne forma jamais une classe, un ordre dans l'État. Au commencement, il y avait un droit de bourgeoisie qui variait suivant les constitutions des communes, mais il n'y avait pas de corps de bourgeoisie.

Plus tard, et quand on entendit par le mot de *bourgeoisie* l'ensemble des bourgeois, c'est-à-dire de ceux qui vivaient sans travail ou du produit d'un travail intellectuel, ce fut simplement une distinction, mais sans signification légale ou constitutionnelle. En ce sens, le mot appartient plus au langage de la conversation qu'à la langue des lois.

La bourgeoisie, ainsi comprise, pouvait être la tête du tiers état; elle n'était pas le tiers état même, qui renfermait, en outre, les marchands, les artisans et les laboureurs.

MOREAU.

BOURGEONS (*bot.*). — Sous cette dénomination générale nous comprendrons 1° les *bourgeons* proprement dits; 2° le *turion;* 3° le *bulbe;* 4° le *tubercule;* 5° enfin les *bulbilles*.

Les *bourgeons* proprement dits (*gemmæ*) sont des corps de nature et d'aspects variés, généralement formés d'écailles étroitement imbriquées les unes sur les autres et renfermant, dans leur intérieur, les rudiments des tiges, des branches, des feuilles et des organes de la fructification. C'est toujours sur les branches, dans l'aisselle des feuilles, ou à l'extrémité des rameaux, qu'ils se développent. Ceux de la plupart des arbres de nos climats sont couverts, à l'extérieur, d'un enduit visqueux ou résineux, et garnis, à l'intérieur, d'un tissu tomenteux et d'une sorte de bourre, prévoyance admirable de la nature pour garantir les organes importants qu'ils renferment des rigueurs de la froide saison; aussi ne remarque-t-on rien d'analogue sur les arbres de la zone torride, ni sur les sujets abrités dans nos terres, et ce serait en vain que nous prétendrions faire affronter les intempéries des saisons aux arbres qui s'en trouvent dépourvus. — Les bourgeons commencent à paraître en été, c'est-à-dire lorsque la végétation est le plus active et le plus vigoureuse, portant alors le nom d'*yeux*, puis ils s'accroissent en automne pour constituer les *boutons* et restent stationnaires durant l'hiver; mais, au retour de la belle saison, obéissant à l'impulsion générale de toutes les autres parties de la plante, ils se dilatent, se gonflent, leurs écailles s'écartent et laissent poindre les organes qu'ils protégeaient : c'est alors qu'ils constituent proprement les *bourgeons*. Ces organes sont tantôt *nus*, c'est-à-dire n'offrant point d'écailles à l'extérieur et se développant dans toutes les parties qui les composent; tels sont ceux de la plupart des plantes herbacées. On appelle, au contraire, *bourgeons écailleux* tous ceux dont la portion externe est formée d'écailles plus ou moins nombreuses. Mais le seul point commun de ressemblance qu'offrent entre elles ces dernières parties, étrangères en quelque sorte à l'essence de l'organe principal, c'est de n'être jamais que des organes avortés et imparfaits, tels que des feuilles, des pétioles, des stipules, ce qui fait distinguer les bourgeons écailleux en *foliacés*, comme dans le bois gentil (*daphne mezereum*); *pétiolacés*, le noyer (*juglans regia*); *stipulacés*, le tu-

lipier (*hrwaenarum tulipifera*), le charme (*carpinus silvestris*); et *fulcracés* enfin, quand les écailles sont formées de pétioles garnis de stipules. — Le plus souvent, les bourgeons sont, longtemps avant leur épanouissement, visibles à l'extérieur; mais certains arbres font exception, les offrant comme engagés dans la substance même du bois, de sorte qu'ils ne deviennent apparents qu'à l'instant de se développer, tels, par exemple, les acacias (*robinia pseudo-acacia*, Lin.), et beaucoup d'autres légumineuses. — Les bourgeons peuvent être *simples*, c'est-à-dire ne donner naissance qu'à un seul scion (le lilas et le chêne); ou bien *composés*, c'est-à-dire renfermant plusieurs tiges ou rameaux, comme dans les pins. Enfin, selon les parties qu'ils renferment, on les distingue encore en *florifère* ou *fructifère*, celui qui renferme une ou plusieurs fleurs sans feuilles; *foliifère*, ne renfermant que des feuilles; *mixte*, c'est-à-dire contenant à la fois des fleurs et des feuilles. Les cultivateurs ne se trompent jamais sur la nature différente de ces organes, qu'ils reconnaissent surtout à leur forme conique et gonflée pour les premiers, allongée et pointue pour ceux qui ne contiennent que des feuilles.

Le *turion* (turio) est le bourgeon souterrain des plantes vivaces; c'est lui qui, chaque année, produit les tiges nouvelles par son développement. La partie que nous mangeons dans l'asperge est son turion. Il est, en général, dépourvu d'écailles et ne diffère du bourgeon, proprement dit, que par l'origine de ce dernier, naissant toujours sur des parties exposées à l'air et à la lumière, tandis que lui ne provient jamais que d'une racine ou d'une tige souterraine.

Les *tubercules* (tubercula) sont de véritables bourgeons souterrains, appartenant à certaines plantes vivaces: ils sont tantôt *simples* et ne développent qu'une seule tige, comme dans les orchis; tantôt *multiples*, c'est-à-dire plusieurs réunis ensemble et comme agglomérés, chacun poussant une tige particulière, comme dans la saxifrage grenue (*saxifraga granulata*); tantôt *composés*, c'est-à-dire que d'un tubercule simple naissent plusieurs tiges, comme dans la pomme de terre (*solanum tuberosum*).

Le *bulbe* (bulbus), sorte de bourgeon appartenant plus particulièrement aux monocotylédons, est un corps plus ou moins arrondi, charnu, formé d'écailles insérées les unes sur les autres et naissant au-dessus de la racine chevelue d'un certain nombre de plantes vivaces. L'oignon de nos cuisines (*allium cepa*) est un bulbe, la tulipe (*tulipa gesnera*) et le lis (*lilium candidum*) naissent d'un bulbe. Tantôt les écailles qui le composent sont emboîtées les unes dans les autres, de sorte que la plus extérieure les embrasse toutes, c'est ce qu'on appelle *bulbe à tunique*, celui de l'oignon, par exemple; tantôt elles ne se recouvrent qu'imparfaitement et sur les côtés, formant des *bulbes écailleux* comme dans le lis. Enfin le safran (*crocus sativus*) a un *bulbe solide*, c'est-à-dire formé d'écailles intimement soudées les unes avec les autres. C'est ici le lieu de faire remarquer le passage insensible du bulbe proprement dit au véritable tubercule (*voy.* plus haut), et nous demeurerons convaincus, avec les observateurs modernes, que cet organe est un véritable bourgeon; sa structure est en effet la même : l'un et l'autre, composés d'écailles, renferment les rudiments des jeunes tiges et des feuilles. La seule différence réelle, c'est que le bulbe est *prolifère*, en d'autres termes se renouvelle chaque année. Mais cette régénération n'a pas toujours lieu d'une manière semblable pour les différentes espèces: souvent les nouveaux bulbes naissent au centre même des anciens, comme dans l'oignon ordinaire; d'autres fois, de la portion latérale de leur substance, le colchique (*colchicum autumnale*); ou bien se développent à côté des anciens, la tulipe, la jacinthe (*hyacinthus orientalis*), ou encore au-dessus d'eux, le glaïeul (*gladiolus communis*), ou bien enfin au-dessous, comme dans un grand nombre d'ixias, etc. — Le bulbe est encore tantôt *simple* ou formé d'un seul corps, comme celui de la tulipe et de l'oseille (*scilla maritima*); tantôt *multiple*, c'est-à-dire que sous une enveloppe unique se trouvent plusieurs petits bulbes réunis, appelés *caïeux*, comme dans l'ail. — A mesure que du bulbe pousse la tige, ses écailles extérieures perdent de leur consistance, se fanent et finissent par se dessécher entièrement, ce qui doit les faire regarder comme destinées à fournir à la jeune tige une partie des matériaux nécessaires à son développement. — Le bulbe fait presque toujours partie de la racine et végète alors sous terre. M. Richard a prouvé toutefois qu'il fallait voir un organe semblable dans

la couronne du palmier, du balisier, etc.

Les *bulbilles* (bulbilli), diminutif de *bulbe*, sont des espèces de petits bourgeons prolifères se développant sur plusieurs végétaux, soit à l'aisselle de leurs feuilles (le lis orangé) et, dans ce cas, ils sont *axillaires*, soit à la place et au milieu des fleurs (plusieurs espèces d'ail, entre autres l'*allium viminale*). Leur nature est la même que celle des *bulbes* proprement dits, et, mis en terre, ils reproduisent la plante comme de véritables graines. On doit encore regarder comme de véritables *bulbilles* les petits corps se développant dans plusieurs parties des plantes *agames*, telles que les fougères, les lycopodiacées, les mousses, les lichens, etc., appelés *sporules* et fort improprement nommés *graines* par quelques botanistes. (*Voy.* SPORULES.)

L. DE LA C.

BOURGES, chef-lieu du département du Cher, de la 21e division militaire, etc. Cette ville, une des plus centrales de la France, est située au milieu d'une vaste plaine; elle est entourée de marais, baignée par l'Auron, l'Yèvre, l'Yévrette; elle possède une cour royale, un archevêché, un collége, une académie, un théâtre, divers établissements de bienfaisance, et compte une population de plus de 18,000 âmes.

On ne sait à quelle époque remonte la fondation de Bourges; elle doit néanmoins être très-ancienne, puisque, 615 ans avant la naissance de Jésus-Christ, l'histoire signale déjà cette ville comme la capitale de la Gaule celtique, et que ce fut de là que partirent, quelques années plus tard, les migrations qui, sous la conduite de Bellovèse et de Segovèse, se répandirent en Italie et en Allemagne. Quand les Romains passèrent à leur tour les monts qu'avaient d'abord franchis les Gaulois, Bourges devint un des centres de la résistance nationale. Elle fut prise par César après un siége opiniâtre, devint le chef-lieu de l'Aquitaine et conserva l'administration de la province jusqu'en 475. Subjuguée à cette époque par les Visigoths, elle passa sous le pouvoir de Clovis après la bataille de Poitiers, fit partie du royaume d'Orléans et fut enfin réunie à la couronne en 614. Son administration subit les mêmes phases que sa fortune politique. Aux préfets de Rome succédèrent les ducs des Visigoths, qui furent remplacés à leur tour par les comtes des Francs. Ceux-ci, d'abord fonctionnaires révocables, ayant réussi à perpétuer le pouvoir dans leurs familles, Bourges fut, comme les autres villes, soumise à des seigneurs féodaux, qui la gouvernèrent jusqu'au commencement du XIIe siècle. C'était alors le temps des croisades. Le comte Arpin, qui voulait faire partie de celle qu'avait proclamée le concile de Clermont, manquait d'argent pour solder les hommes d'armes dont il devait être accompagné. Il vendit son fief à Philippe Ier pour 60,000 sous d'or. Bourges fut de nouveau réunie à la couronne et administrée par une magistrature populaire.

Appelée, par sa position, à prendre part à toutes les guerres qui agitent la France, cette ville fut plusieurs fois prise ou assiégée. Elle fut forcée, en 583, par les peuples de Tours, d'Angers et de Nantes; en 764, par Pepin, qui ne s'en empara toutefois, suivant la chronique, qu'après l'avoir battue par *moult engins et autres machines de guerre;* en 868, elle fut, comme la plupart des villes qui se trouvaient sur la Seine ou sur la Loire, prise et pillée par les Normands. Plus heureuse en 1412, elle échappa au duc de Bourgogne, qui avait mis le siége devant ses murs; elle reçut, bientôt après, Charles VII et devint le centre de la résistance devant laquelle se brisa l'invasion de l'Angleterre. Elle se mêla plus tard aux violences de la Ligue, mais résista avec courage aux séductions de la Fronde. Vainement le maire fut envoyé à la *Grosse-Tour*, l'opposition n'en devint que plus vive. Le prince de Conti, vaincu par les démonstrations populaires, fut obligé de s'éloigner.

Berceau de Louis XI, Bourges fut aussi le théâtre de sa tyrannie; c'est dans cette ville qu'il fit disposer ces cages de fer, où la Balue fut enfermé onze ans, où Louis XII en passa trois pour avoir disputé la régence à la dame de Beaujeu. La manière dont y fut traité ce prince fut véritablement cruelle. « Loin d'avoir pour son prisonnier les égards « que semblaient commander sa naissance et « ses malheurs, dit un écrivain, loin de chercher « à adoucir ce que sa captivité avait de « rigoureux, le gouverneur, ou mieux, le « geôlier de la Grosse-Tour, ainsi se nommait « la citadelle, qui servait de prison d'Etat, « s'étudiait, au contraire, à aggraver l'hor« reur de sa position. Soumis à la surveil« lance la plus sévère, le prince ne commu« niquait avec personne; toutes ses journées « s'écoulaient tristes et solitaires. Tous les « soirs, Guérin, à la tête de huit hommes ar-

« més, venait l'arracher de son appartement « et le conduisait à la cage de fer, où il le « renfermait avec les précautions les plus « humiliantes. Un simple grabat, quelques « débris de paille étaient la couche de celui « qui devait un jour s'asseoir sur le trône de « France. »

Le seul monument remarquable que possède Bourges est sa cathédrale. Cet édifice, sous l'invocation de Saint-Etienne, était déjà célèbre au temps de Grégoire de Tours; construit dans le courant du XIIIᵉ siècle, il subit les ravages, les incendies qui frappèrent la ville à diverses époques; mais, tel qu'il est, rien n'est plus majestueux que son intérieur, sa nudité même ajoute à sa beauté. La régularité de son plan, la hauteur, la hardiesse de ses colonnes, l'élévation de la nef du milieu, son immense étendue, la perfection du rond-point, le jour mourant qui ne pénètre qu'avec peine à travers des vitraux peints et augmente, par sa faiblesse, la grandeur du vaisseau, produisent l'effet le plus imposant.

Bourges a produit une foule d'hommes célèbres : Jacques Cœur, Bourdaloue, Boucher, Jean l'Ecuyer, le père d'Orléans, Philippe Labbé, Etienne Chamillard, Jean de la Chapelle, Segaud de Lafond sont nés dans cette ville.

BOURGMESTRE (*hist.*), de l'allemand *burges meister*, maître ou protecteur des bourgeois. Les attributions des bourgmestres varient avec les cités qu'ils administrent; mais partout, en Belgique, en Hollande, en Suisse, dans les petits États d'Allemagne, le bourgmestre a la surveillance de la police, l'administration des deniers de la commune, organise en temps de guerre les hôpitaux militaires, distribue les logements et remplit des fonctions assez analogues avec celles de nos maires. En quelques endroits, il est même chargé de rendre la justice. Les prétentions des bourgmestres, comme celles des baillis, sont depuis longtemps passées en proverbe; les auteurs comiques les ont souvent transportées sur la scène.

BOURGOGNE (*géog.*). — Ce mot, qui a pris naissance à la fin du vᵉ siècle, lorsque les Burgundes ou Bourguignons pénétrèrent dans la Gaule, a continué de désigner, avec des limites plus ou moins étendues, jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle, le pays compris, en grande partie, dans le bassin de la Saône, qui forme aujourd'hui les départements de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, du Doubs et de Saône-et-Loire. Il était auparavant occupé par les Celtes ou Gaulois, et partagé par la Saône (*Arar*) entre les Eduens à droite, et les Séquanais à gauche. Lors de l'organisation de la Gaule, sous Auguste, cette division fut conservée; la rive droite de la Saône fut attribuée à la première Lyonnaise, qui avait pour métropole Lyon, pour cités *Augustodunum* (Autun), bâtie sur les ruines de l'ancien château de Bibracte, qui avait tant coûté à César, Langres, l'ancienne capitale des Lingons, et pour châteaux *Cabillonum* et *Matisco* (Châlons et Mâcon). La rive gauche de la Saône fut attribuée à la Séquanaise, qui comprenait, en outre, tout le pays qui s'étend jusqu'aux lacs occidentaux de la Suisse, avec *Vesontio* (Besançon) pour métropole, Nyon, Aveuche et Bâle pour cités. Autun, qui portait le nom d'Auguste, fut embellie par lui de monuments publics et d'écoles, qui y transportèrent toute la civilisation romaine. Besançon eut moins d'avantages, mais n'en fut pas moins florissant; leurs deux provinces, comme la plupart de celles de la Gaule, furent victimes des troubles qui agitèrent souvent cette contrée sous les empereurs. Dans la reconstitution de l'empire, sous Dioclétien, en dix-sept diocèses, les deux rives de la Saône continuèrent à être comprises dans la première Lyonnaise et dans la Séquanaise, qui reçut alors le surnom de Maximienne. Mais la chute de l'empire romain approchait, les Goths, les Suèves, les Vandales et autres nations teutoniques se précipitèrent de toutes parts sur l'Italie. La Grèce et les peuples de souche vandalique établis des deux côtés de l'Oder (*Orodrus*), les Vandales à gauche, les Urgundes ou Burgundes à droite, poussés par les Goths, suivirent le torrent qui les poussait, et, après avoir passé quelque temps dans les montagnes et même les plaines de la Silésie et de la Bohême, luttant contre les Marcomans et les Boïens, ils se joignirent aux Vandales et aux Suèves, passèrent avec eux le Rhin sur les glaces dans la nuit du 31 décembre 406, entre Worms et Mayence; mais, pendant que leurs congénères se précipitaient sur le midi de la France et même l'Espagne, ils s'en tinrent à la haute Alsace et au pays compris entre le Rhin et le Jura, où ils parvinrent d'abord à se faire tolérer par les empereurs comme hôtes de l'Empire, et plus tard à établir solidement leur puissance.

En 472, ils possédaient les pays appelés depuis Bourgogne, Suisse, Jura, Bresse, Bugey, Savoie et le Dauphiné jusqu'à l'Isère. Mais cette puissance fut éphémère, la Bourgogne tomba d'abord sous le joug des Francs, fit partie de l'empire de Charlemagne, fut démembrée comme lui, et définitivement partagée en trois parties en 890. La Bourgogne transjurane, la Suisse normande, la Savoie, le Bugey et la Comté d'un côté; de l'autre, la Bourgogne cisjurane, c'est-à-dire la Bresse, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, après avoir eu quelques rois et formé le royaume d'Arles, passèrent aux empires d'Allemagne, et le mot *Bourgogne* ne servit plus qu'à désigner le duché de ce nom, qui, en 1479, fut définitivement réuni à la France, pendant que le comté du même nom, devenant Franche-Comté, passait à l'Allemagne.

Les limites que la Bourgogne avait alors, et qu'elle conserva jusqu'à l'époque révolutionnaire, étaient, au nord, la Champagne, à l'est la Franche-Comté et la Suisse, au sud le Rhône, le Lyonnais et le Forez, et, à l'ouest, le Bourbonnais, le Nivernais et l'Orléanais. Elle comprenait la Bresse, le Bugey, le Valnomey, le pays de Gex, et se divisait en huit pays, quatre au nord : le pays de la Montagne, l'Auxerrois, l'Auxois, comprenant quatre bailliages, et le Dijonnais, qui en avait cinq; et quatre au sud : l'Autunois (quatre bailliages), le Charolais, le Châlonnais et le Mâconnais. Les comtés qui en dépendaient étaient ceux de Charolais, de Mâconnais, d'Auxerrois et de Bar-sur-Seine.

Une chaîne de montagnes, rameau détaché des Alpes, partageait la Bourgogne en deux versants, l'un oriental, l'autre occidental; celui-ci est pierreux, aride et pauvre, mais le premier s'étend en une vaste et magnifique plaine, arrosée par la Saône, le Doubs, l'Ain et le Rhône, rivières poissonneuses et portant partout la fertilité. C'est aussi sur ce versant, au pied des collines, que s'étendent entre Dijon et Châlons, que croissent, sur un espace de 13 lieues, ces vignobles qui fournissent les meilleurs vins de Bourgogne; ceux d'une qualité inférieure croissent dans l'Auxois et le Mâconnais. Le versant occidental est arrosé par l'Yonne et la Seine, qui y prend naissance.

Le calcaire à fossiles domine dans la Bourgogne; cependant on retire de quelques parties du granit rose; il y a aussi des mines de fer et de houille, et des fontaines salées que la ferme des sels s'est souvent efforcée de détruire. Le commerce, favorisé par trois canaux, y est très-considérable.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

IMPRIMERIE DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, 7, RUE DE L'ÉPERON.

TABLE

DU TOME CINQUIÈME,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

NOMS.	ARTICLES.
Humbert.	Beniowski, Botzaris, Bodin.
Jal.	Bauquière, beaupré, bec, bécasse, belandre, belle (en), béquille, ber, berthelot, bigre, Bigot, bitord, bitte, blin, bloc.
Janin (J.).	Beaumarchais.
Langlais.	Boucherie (*jurispr.*)
Larenaudière.	Bermudes.
Latour (A.).	Bérard, boissons.
Laurent.	Baudruche, bec, bébrice.
Laurens et Thomas.	Berceau (*grav.*).
Leclerc.	Bernard (saint).
Leglay.	Bibliothèque.
Lefèvre (El.).	Beauce, bêche, bêcher, bêchette, berge, berger, bergerie, bétail, boucherie.
Lefèvre (Em.)	Béton.
Lenormant.	Beau.
Lepecq de la Clôture.	Bouge, Baumann, Baume (Sainte-), baumes, bazoche, Beauveau, bec-de-faucon, béchiques, Beckmann, Bedmar, Bédoyère (la), bégone, bégu, béjaune, bélemnite, Bélisama, belle-de-jour, belle-de-nuit, belle-de-onze-heures, Belley, Bellone, Belo, Belon, bentèque, benzamide, benzine, benzoïne, benzoïque (*ac.*), benzo-sulfurique (*ac.*), benzoates, bergamote, berle, bétel, bézoard, blessures, blette, bois, boracite, borax, Borda, Bordeu, botanique, bouche, bouillon, boulimie, Bourbonne-les-Bains, bourgeon.
Loiseleur-Deslongchamps.	Belladone, blé, bois, bouleau.
Lundblad.	Bayer, Becker, Bode, Bell, Belgrade, Belmann, Belt, Bender, Bennon, Bentley, Berghen, Bergmann, Bering, Blach, Biester, Blockberg, Bohéuie.
Mac-Carthy.	Belfast, Beyrouth, Béziers.
Macquart.	Bibion.
Marion.	Baïonnette, bombarde, bombardement.
Maupied (l'abbé).	Bêtes (âme des), bien, blende, boa.
Maury (A.).	Bellérophon, bélomantie.
Maynard.	Bengale, Bengale (golfe du), besicles, bestiaires, Benguela, blason, bien public (ligne du), billard, bimbelotier, binocle, biscuit, blanchissage, blondes.
Moreau.	Bourgeois, bourgeoisie.
Nouvion (de).	Bausset.
Ortigues (d').	Beethoven, Boieldieu.
Paris.	Beauchamp, Beauffremont, Beaufort, Beaumanoir, Beausobre, Berthe (*sainte*).
Pelletan (E.).	Biens nationaux, bizarrerie, bolonaise (école).
Piollin (le père).	Bénédictins.
Pontécoulant (de).	Bédouins, begghars, béguines, Belidor, Berbères, Bernouilly, Bethléem, bouclier, bouguer.
Poumeyrol (de).	Bouquiniste.
Receveur.	Boëce, Bouides, Boulainvilliers, Boulogne, Bourdaloue.
Royer-Collard.	Bière.
Sauclières (de).	Baylen, Beaujeu, Beauvaisis, Bektachis, Bédriac, Behlhavi, Bélésis, bénéfice, Béotiens.
Savagnier.	Bavière. Bentheim.
Sauzay.	Borgia, Boua.
Tesseydre.	Bavaroise, Belem, Bellay (du), Belleforest, Belle-Isle, Belon, Belzunce, Berg, Berg-op-Zoom, beril, Bernini, Berry, Berthoud, Besançon, betterave.
Teste.	Besoin, bête, bévue, biberon.
Théry.	Bayard, Bayle, Béattie, Beauzée, Berchoux, bernardins, bienfaisance, bienséance, bienveillance, Boccace, Boileau, bonté, Bouhours.
Tremolière.	Béatification, béatitude, bénédiction, bethléémites, Bèze (Théodore de), bienheureux, blancs-manteaux, blasphème, bollandistes, Bonald, Bondi, Boniface.
Turles.	Bonaventure (*saint*), bonheur.
Vallièle.	Bélisaire, Bentivoglio, Bérengère, Bernin, Berry (duc de).
Vaudoncourt (génér.).	Beauharnais, Bautzen.
Viel-Castel (de).	Béarn, Belle-Isle, Biscaye.
Villagre.	Befort, Bela, Belleville, Bellièvre, Belloy (du), Bembo, Béotie, Berlier, Bermudez, Berthaud, Berton, Bertrand de Molleville, Bessières, Bessin, Bettini, Bianchini, Biancho, bletterie (la), Boccherini.
Walsères.	Boucherie (*jurispr.*).

FIN DE LA TABLE.

